



**HAL**  
open science

# Les pratiques de chasse comme affirmations politiques du principe d'autochtonie

Christophe Baticle

► **To cite this version:**

Christophe Baticle. Les pratiques de chasse comme affirmations politiques du principe d'autochtonie. Sciences de l'Homme et Société. Université de Picardie Jules Verne, 2007. Français. NNT: . tel-04217850

**HAL Id: tel-04217850**

**<https://hal.science/tel-04217850v1>**

Submitted on 26 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## **AVERTISSEMENT POUR LE JURY**

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter votre lecture, l'administration de l'INRA m'a demandé de bien vouloir réunir cette thèse en un seul fichier.

Etant donnée sa taille, l'opération n'a pas été facile.

Il a donc fallu revoir toute la mise en page après cette série de copier/coller.

J'espère y avoir réussi.

Toutefois, des problèmes « esthétiques » peuvent apparaître ici et là.

Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Vous souhaitant bonne lecture du document, veuillez croire en mes sentiments dévoués.

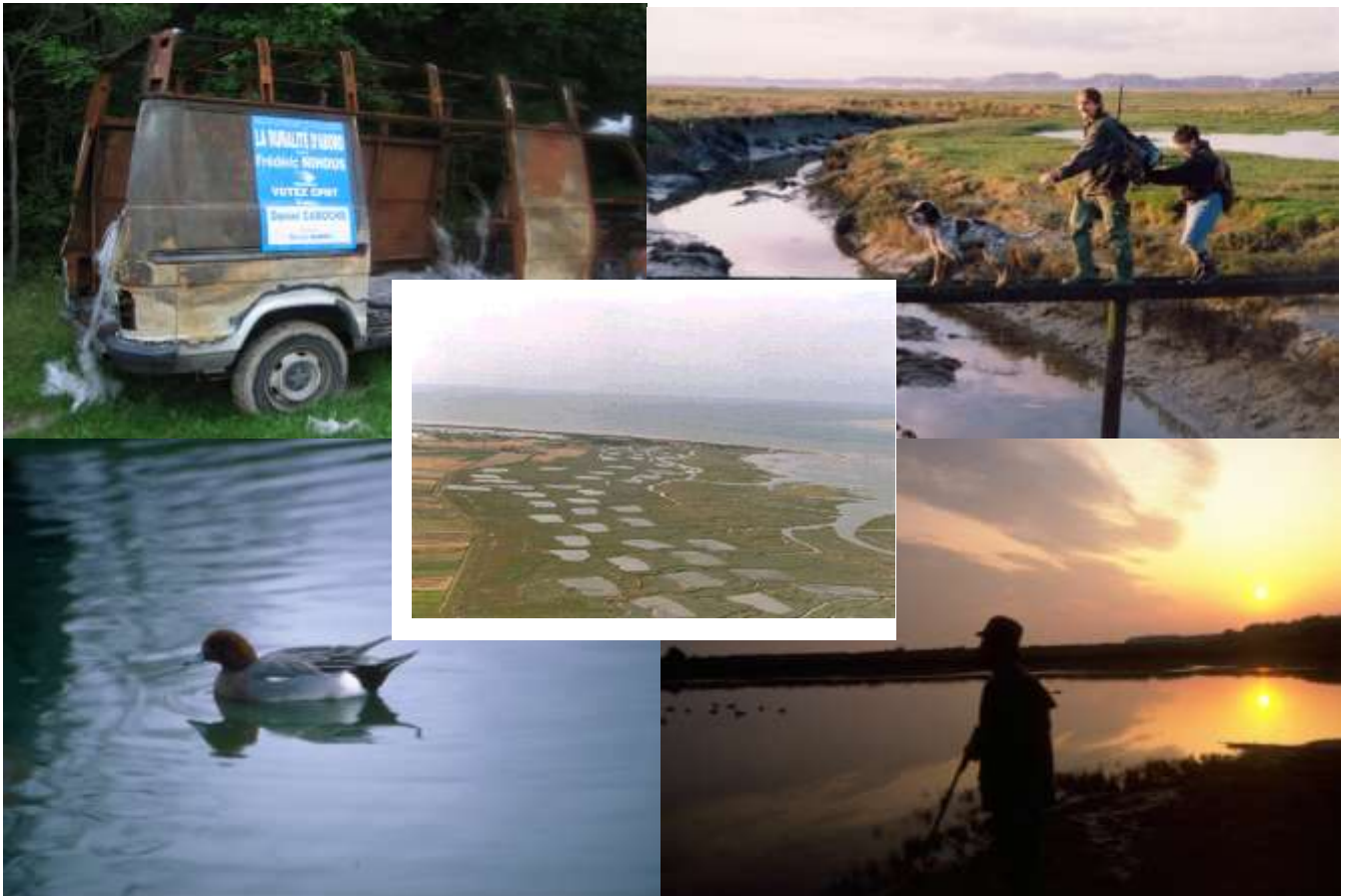
Christophe Baticle

# LES PRATIQUES DE CHASSE COMME AFFIRMATIONS POLITIQUES DU PRINCIPE D'AUTOCHTONIE

Dimensions territoriales des luttes cynégétiques

Picardie, Normandie, Pyrénées, Savoie

Thèse de doctorat de sociologie, par Christophe Baticle, 2007.



Sous la direction de M. Jean COPANS  
Co-dirigé par M. Bernard KALAORA

**3 TOMES**

Centre d'Étude, de Formation et de Recherche en Sciences Sociales  
Département de Sociologie-Anthropologie  
Université de Picardie Jules Verne  
Amiens

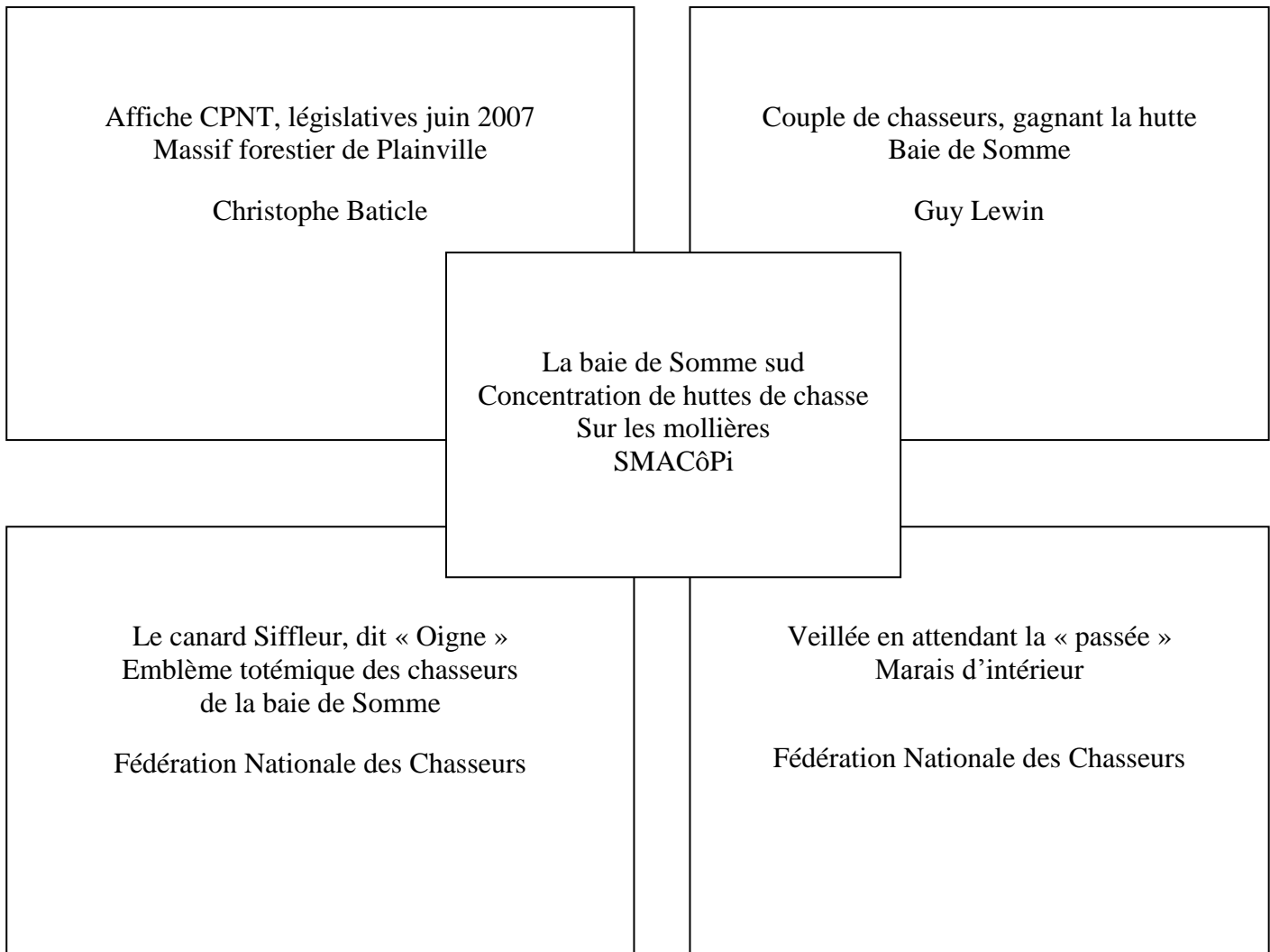
Membres du jury  
M. Dominique Darbon  
M. Jean-Louis Fabiani  
M. Olivier Lazzarotti  
M. Michel Marié

## PHOTOGRAPHIES

Dans le corps du texte, les clichés sont tirés de :

- Guy Lewin ;
- Patrick Triplet ;
- Decanter (Fédération Départementale des Chasseurs du Nord) ;
- Le SMACôPi. ;
- Le Syndicat National de la Chasse ;
- Christophe Baticle.

## PAGE DE COUVERTURE





## RÉSUMÉ COURT

Quelques liens très schématiques et lignes de crêtes en guise de résumé.

**Ce travail vise à interroger les pratiques cynégétiques, en particulier en France et tout spécialement en Picardie, comme formes d'expression du rapport à la territorialité. Au-delà, c'est le statut du local qui se pose comme enjeu pour les populations les plus en marge des "bénéfices" de la globalisation.**

Les deux premières parties visent à restituer le sens global de plusieurs années de recherches tournant autour d'un thème central : les spatialités d'hier et d'aujourd'hui, généralement dans les espaces dits ruraux et en particulier avec la chasse bien entendu, mais également via les luttes contre l'urbanisation, la troisième plateforme aéroportuaire, le monde associatif, jusqu'aux quartiers populaires urbains en ce qui concerne des pratiques territoriales étonnement ressemblantes à ce qu'il est donné d'observer dans l'univers des "microparcellaires géophages", et ce en rapport bien entendu avec une position personnelle atypique, "imbibée" dans cette culture du lieu. Par delà les problématiques de la chasse et l'histoire de son encadrement socio-juridique, les « néochtones » (issus des nouvelles formes d'autochtonie) investissent une pratique hautement symbolique. Leur démarche emboîte en ce sens le pas aux modes de socialisation de (et par) l'espace, qui, en fondant un être au monde, permettent la revendication du lien territorial comme mode de légitimité, dans des territorialités rurales cependant en crise, dont les formes de sociabilité s'effritent jusqu'à l'affrontement avec une altérité tant réelle que fantasmée. De par cette approche socio-territoriale, se perçoit le rôle que s'est donnée la quête giboyeuse, se réclamant davantage désormais de la quintessence d'un jeu à l'espace du finage, et ce alors qu'elle fut l'intruse : le cheval de Troie des loisirs bourgeois, pour une « campagne inventée » à destination des nouveaux esthètes du sport désintéressé. Néanmoins, les oppositions entre l'ordre de l'utilitaire et celui d'une symbolique qui en serait le complémentaire, méritent d'être discutées, car même avant la révolution néolithique le jeu avec l'animal fut toujours de mise.

Après ces premiers regards parfois très microsociologiques, voire nous l'espérons parfois ethnographiques, la troisième approche visera à élargir l'angle pour décrire statistiquement parlant les chasseurs de la Somme, soit 5 240 répondants sur approximativement 28 000 pratiquants. Cette assise quantitative permettra de mesurer la concrétude de ces relations aux territoires locaux.

En quatrième et cinquième lieux, il s'agira de réaliser un zoom sur une partie du territoire départemental, ce haut lieu cynégétique qui à lui tout seul résume l'engagement le plus extrême pour la pratique : le littoral picard, dont les célèbres baies de Somme et d'Authie. Ici, on entre dans « le pays des chasseurs », dont on dit chez les plus proches de Jean Saint-Josse : « Nous avons compris ce que c'était que d'être vraiment chasseur quand nous sommes allés là-bas ». Cette focalisation sur les hommes de l'ouest permettra d'étudier un peu plus de 600 retours de questionnaires, accompagnés d'entretiens et de séjours sur place, dans ce qui reste le plus vaste site Natura 2000 du Nord de la France. Un dispositif européen d'administration de la nature qualifié de « vampirisme territorial » par le CPNT, alors que localement c'est « la grippe pavillonnaire » qui inquiète bien au-delà de celle qui atteint les anatidés.

Enfin, la partie conclusive cherchera à établir une circulation entre le niveau local et le plan national en étudiant les « fiefs » électoraux du CPNT. Car si les chasseurs ont une prédilection développée à territorialiser leur pratique, ils reproduisent cette attitude dans les urnes. Mais ce ne sont pas n'importe quels territoires plutôt ruraux qui jettent leur dévolu sur « la France des différences » dans « la campagne des campagnes », mais ceux où la chasse est devenue le totem d'une identité en quête de devenir. Les "traditions" sonnent comme des repères présumés stables dans une Europe quartier du monde, mais le CPNT ne s'y trompe pas en revendiquant l'État et le « progrès social au pays », surtout là où le territoire est vécu sur le mode de la ligne Maginot aux usages allogènes de la nature. Il est avant tout question de relégation sociale et de crise pour la conscience de classe.

En un mot, si au terme de ce travail la formule l'homme est un lieu pour l'homme nous apparaît excessive, force est néanmoins de constater la prégnance des liens à la territorialité hyper localisée, en complément presque logique de la mondialisation. En chassant, la majeure partie des pratiquants semble à la recherche d'un temps perdu. C'est en ce sens que l'étude de la pratique cynégétique intéresse les sciences sociales pour comprendre les transformations de la société française, via les relations entretenues à la nature. Parce que la chasse constitue une forme de fait social total, sa compréhension détient une capacité heuristique.

## RÉSUMÉ LONG

### **Les pratiques de chasse comme affirmations politiques du principe d'autochtonie : dimensions territoriales des luttes cynégétiques.**

Thèse de doctorat de sociologie et d'anthropologie, préparée sous la direction de Jean Copans, anthropologue professeur à l'Université Paris 5 René Descartes et la sous la co-direction de Bernard Kalaora, sociologue professeur à l'Université de Picardie Jules Verne et conseiller scientifique au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Soutenue à Amiens, devant un jury présidé par Michel Marié (sociologue et anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS), composé de Jean-Louis Fabiani (sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris -rapporteur), Dominique Darbon (politiste, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux -rapporteur) et Olivier Lazzarotti (géographe professeur à l'Université de Picardie Jules Verne, directeur de l'équipe de recherche « Habiter : processus identitaires, processus sociaux »). 910 f° hors annexes et documents intercalaires, cartographie, planches photographiques, 3 volumes, mention très honorable avec les félicitations du jury, à l'unanimité.

### **Natures et cultures : prédation et civilisation**

S'il est des pratiques qui provoquent la polémique, voire l'aversion, la chasse peut prétendre plus que jamais à intégrer les premières places de ce palmarès des conflits sociaux avérés. « Passion » avancée par les uns comme intrinsèquement partie prenante de leur existence, versus détestation du côté des plus virulents de leurs contradicteurs, la quête cynégétique laisse peu de monde indifférent, alors qu'il semble bien que ce soit peut-être encore davantage les chasseurs que la chasse elle-même qui fasse l'objet du *casus belli*. Un motif supplémentaire pour valider l'intérêt des sciences sociales quant à cette pratique, qui pose la question de la manière dont nos sociétés sont de plus en plus régulièrement amenées à renégocier ce lancinant débat sur l'administration de la mort à l'égard des animaux, en particulier ceux qui convoquent avec leur évocation un imaginaire du sauvage qui a à voir avec la crise de la modernité.

En disparaissant peu à peu dans les vapeurs de la mystification, le mirage d'un progrès continu et ascensionnel, perçu au travers du prisme évolutionniste, a laissé libre cours à une nouvelle utopie : celle d'une « réconciliation » de l'homme et de l'animal, voire d'une refondation du contrat social appliqué à la nature, qui rejeterait cette dichotomie anthro-centrée, au profit d'un « contrat naturel », dans lequel l'instrumentalisation de la bête ferait place aux « droits de l'animal ». Face à cette sensation d'un avenir prometteur qui s'échappe, l'animal présumé vivre à l'état libre dans la nature se voit investi d'une charge redoublée pour représenter un stade historiquement révolu de l'anthropisation du monde, à un tel point qu'il est en passe de voir son statut juridique évoluer de la *res nullius*, appropriable par tout un chacun moyennant quelques règles, à celui de la *res communis*, relevant du « patrimoine commun de l'humanité ». Autrement dit, il s'est agi dans cette réflexion d'appréhender l'acte de chasse comme partie prenante d'un processus de civilisation plus large, désormais en butte avec un concurrent qui lui dispute sa suprématie. Face à ces enjeux qui regardent à minima l'Europe occidentale, les arpenteurs du finage villageois que sont les chasseurs opposent souvent un bouclier qui porte le blason de la « tradition », sans que celle-ci ait une signification autre que celui d'une « ligne Maginot » symbolique, quant à cet « art de vivre » qui s'évertue à taire les positions des uns et des autres dans la stratification sociale. Nous avons cherché à passer discrètement derrière ce rideau bien-pensant de la « culture de la nature », sorte de sophisme qui se déduit des slogans syllogistiques : « la chasse, c'est naturel », « la nature est notre culture », tout en creusant la réalité culturelle du rapport au substrat physique que l'on nomme « nature », mais en le remplaçant dans les problématiques de l'ici et du maintenant, pour des acteurs sociaux impliqués dans nombre d'autres situations conflictuelles, à commencer par celles du champ professionnel.

### La question de la mise à mort

Pour tracer quelques liens très schématiques et donner les lignes de crêtes qui structurent notre propos, on pourrait résumer en précisant que ce travail vise à interroger les pratiques cynégétiques, en particulier en France et tout spécialement en Picardie, en tant que formes d'expression du rapport à la territorialité. Une territorialité tout autant imaginaire que très concrètement vécue comme à la fois trame et enjeu central des dissensions internes au monde local. En d'autres termes, parce que le « gibier » s'impose à la vue de tout observateur, son rôle d'objet transitionnel disparaît derrière la dimension sanguinolente et mortifère au fondement du geste cynégétique. Ce que chassent les nemrods ne se réduit ainsi pas à ce qui remplit la gibecière, mais au-delà c'est la giboyeuseté elle-même qui sert de révélateur des modes de gestion du terroir, donc de la place qu'y occupent les chasseurs. Paradoxalement, non seulement la densité de fusils n'est pas inversement proportionnelle à faune recherchée, mais qui plus est la surveillance de tous par tous induit des formes d'auto limitation, qui témoignent d'une contrainte sociale endogène, faisant de chacun le « viandard » de son voisin. De même, au travers du discours des adeptes de Diane eux-mêmes, l'ambiguïté du rapport à la mort transparait d'autant mieux que le « tableau de chasse » y est tout à la fois totalement central et complètement secondaire. S'agirait-il simplement d'une dénégation formelle à laquelle il ne conviendrait que d'appliquer les grilles de décodage du discours stratégique : réplique défensive face aux détracteurs, ou plus encore logorrhée à usage interne pour la conservation d'une estime de soi devant l'adversité des condamnations sans appel ?

Ce n'est pas ce chemin déjà très emprunté que nous avons choisi de suivre, mais un escarpement qui ne se perçoit que lorsque l'on se positionne en contrebas de l'objet visible, au centre du petit monde social dans lequel la chasse prend tout son sens. Car au-delà de l'image d'hommes en kaki qui parcourent la plaine et les bois, qui escaladent les collines et gravissent la montagne, se terrent dans les huttes des marécages ou des estuaires, entre nombre d'autres modes de pratique, c'est systématiquement le lien avec cette démarche qui consiste à parcourir les lieux et/ou à les occuper qui est revenu avec force dans nos observations. En vis-à-vis, se posait immédiatement une interrogation lourde de signification quant à la légitimité que chacun se donne à exercer cette captation sur le désormais « patrimoine naturel ». En conséquence directe, la recherche de déterminants sociaux structurellement impliqués dans la propension de certaines régions à orienter vers le port du fusil une part conséquente de leur population masculine, ne débouche pas exclusivement sur les possibilités offertes par les biotopes. Si l'histoire des relations locales à la nature se trouve nécessairement impliquée, c'est également le statut du territoire qui est posé comme reconnaissance primordiale, *hic et nunc*, pour les populations les plus en marge des "bénéfices" de la globalisation. Ce détour par les « traditions » n'enlève ainsi rien aux enjeux très contemporains, qui font qu'en restreignant, même à la marge, les dates de chasse de telle espèce d'anatidés, c'est le pouvoir de décision du cru qui s'estime floué, d'autant plus que l'instance décisionnelle est ressentie comme distante, géographiquement et sociologiquement parlant.

Au-delà de la fonction d'exutoire social attribué à la chasse, ce « jeu » avec l'espace, qui ne se confond pas avec « un loisir comme un autre » tel qu'on voudrait parfois le présenter, exprime donc encore la manière dont une collectivité territoriale se vit dans un concert de plus en plus mondial. Une autre formulation du projet initial reviendrait en somme à s'interroger plus prosaïquement quant à ce que chasser veut dire réellement, pour des cynégètes revendiquant l'authenticité de leur quête, alors qu'en mettant au contraire tout en œuvre afin de promouvoir une « gestion » parfois particulièrement technocratique de la faune sauvage, c'est l'administration du territoire qui transparait. Dans quelle mesure ils s'éloignent de la vision vestigiale de la prédation vivrière pour se situer dans la concrétude de leurs existences socio-économiques ? Mais l'originalité de cette liaison entre l'être et le faire tient ici dans le localisme qui préside à la mise en exergue de la chasse comme le totem d'une ruralité fantasmée, désormais en passe de se fondre dans des aires métropolitaines tentaculaires.

## La méthode, les méthodes

Avec le recul, il semble que s'il a été possible de s'éloigner de la pente la plus communément admise sur le sens de la chasse, c'est via la démarche adoptée qu'on pourrait l'expliquer. Le choix qui a prévalu tenait en effet à adopter dans un premier temps la posture du « traqueur », ce porteur de bâton qui, comme son nom picard l'indique, « traque » le gibier et le rabat vers les tireurs ; moyen favorable à l'introduction dans le milieu sans générer le soupçon d'objection tacite. Car s'il est exact que la « communauté » se présente extérieurement très fermée, c'est d'abord en raison du syndrome obsidional qui la travaille ; se vivant à la manière d'une confrérie d'hommes de sang incompris de leurs contemporains, leur perception des « intrus » aboutit nécessairement à une dichotomie manichéenne faite d'alliés et d'adversaires. En revanche, la participation à l'action de chasse sans jugement de valeur, concourt à relativiser cette fermeture, de même que l'unité affichée par le monde de la chasse, et fournit un crédit sans comparaison aux dissensions exprimées entre sous-groupes de pratiquants. Une méthode d'approche qui sert également de révélateur quant à l'appréhension que représente parfois ce terrain chez nombre d'universitaires, puisque la question redondante revenait à s'étonner de la facilité avec laquelle il était finalement possible de participer à cet indicible.

Le second avantage que fournit une telle ethnographie de la marche, sur la longue période, à travers plusieurs régions (dont Picardie, Pyrénées, Normandie) et dans différents modes de chasse, c'est de formuler des hypothèses par induction, sans que le « cadre théorique » ne s'impose sur ce qu'il serait bon de regarder a priori. Le résultat en est troublant jusqu'à se rapprocher du doute cartésien, tant l'amoncellement des informations rend délicat le fait de retenir une ligne directrice au milieu d'éléments apparemment si contradictoires. Pourtant, c'est ce temps passé dans les ronciers et les pavillons de chasse qui a permis de saisir par la suite le sens des données chiffrées et des plans factoriels. Les déductions ne sont effectivement venues que dans la période suivante, pendant laquelle de lourdes enquêtes ont permis d'investir différentes directions. On peut distinguer à ce niveau trois sources principales. La première et la plus massive sur le plan quantitatif (5 240 réponses exploitables) tient dans une enquête par questionnaires auprès de l'ensemble des 28 000 chasseurs de la Somme, interrogés quant à leurs systèmes de représentations, en regard de leurs identités sociales et pratiques de chasse. Associées à plusieurs biographies exemplaires, les trajectoires sociologiques sont à même de fournir des typologies qui dénaturent l'attraction en faveur de la mise à mort ou le « goût » pour telle ou telle manière d'exercer, et ce toujours en lien avec des configurations territoriales.

Ensuite, deux longues études sur les sites Natura 2000 de la côte picarde, hauts lieux de la « fièvre cynégétique » et fiefs politiques nationaux du Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT), complétées par des recherches comparatives sur deux sites de la basse vallée du fleuve Somme, et une troisième le long de l'Authie en limite du Pas-de-Calais, ont rendu possible la constitution de bases de données à propos de ce saint des saints, « Mecque » des chasseurs de gibier d'eau, « Corse du Nord » des sauvaginaires. Au total plusieurs dizaines d'entretiens approfondis, des dizaines de journées d'observation *in situ* et près de 800 questionnaires de plus de 90 variables fournissent une occasion privilégiée de saisir l'impact symbolique que porte en elle toute politique territoriale, encore plus si elle émane du niveau européen, là où l'espace reste la dernière valeur prétendument intangible devant un univers qui paraît mouvant, instable pour les relégués d'ici. Comme le formula habilement un fin connaisseur de la vie politique sur le littoral picard : « au moins notre Baie de Somme, on ne la délocalisera pas. »

Enfin et en parallèle, des études ponctuelles ont permis de contextualiser certaines formes de chasse dans leurs environnements socio-spatiaux. Ainsi, des recherches menées sur des sujets aussi variés que les résistances ruralistes à un projet de ville nouvelle dans la campagne picarde, ou encore les oppositions à l'implantation de la troisième plate-forme aéroportuaire du grand bassin parisien, apportent des compléments qui resituent le cynégétique dans un cadre sociogéographique plus large.

On ne sera logiquement pas surpris de retrouver, sous l'angle disciplinaire, une approche à la fois socio-anthropologique et historique, combinée à la géographie électorale du vote en faveur du « parti des chasseurs », ce dont la composition du jury se fait l'écho. Il ne nous a pas semblé pertinent

d'en rester à la sociologie des pratiquants, tant les luttes cynégétiques obligent à notre sens à embrasser différentes dimensions, qui réunies soulèvent la problématique identitaire.

### **L'identité au bout de la digue**

Quant à l'organisation du texte, les deux premières parties visent à restituer ce sens global de plusieurs années de prospections tournant autour d'un thème central : les spatialités d'hier et d'aujourd'hui, généralement dans les espaces dits ruraux et en particulier avec la chasse bien entendu, mais seulement dans la mesure où cette mise en jambe est apparue comme la plus révélatrice de ces questionnements identitaires qui tiraillent les territoires désormais en marge de l'urbanité généralisée. C'est la raison pour laquelle, de l'étude du monde associatif, jusqu'aux quartiers populaires urbains, avec parfois des pratiques de défense territoriale étonnement ressemblantes à ce qu'il est donné d'observer dans l'univers des propriétaires microparcellaires "géophages", plusieurs sources ont été mobilisées, rompant avec les « règles de la méthode ». Mais par ailleurs, la forme prise par le travail ne se comprendrait pas sans une position personnelle atypique, "imbibée" dans cette culture du lieu. En ce, le regard porté sur les détenteurs de minuscules lambeaux de terrains, qui semblent vouer un culte païen à leur emprise spatiale, nous a grandement aidé à accéder au système de pensée des « ratindeux », ces « petits chasseurs », comme ils s'appellent eux-mêmes, à l'affût des grands domaines qui laissent s'échapper la faune populeuse qu'ils abritent. Rivalités sociales au final, qui ne sont jamais très éloignées, on le voit, des confrontations de surface et pour la surface.

Il ressort de cette première étape que, par delà les problématiques de la chasse et l'histoire de son encadrement socio-juridique, les « néochtones » (issus des nouvelles formes d'autochtonie) investissent une pratique hautement symbolique. A sa manière, leur démarche emboîte le pas aux modes de socialisation de l'espace, qui, en fondant un être au monde, permettent la revendication du lien territorial comme mode de légitimité, dans des territorialités rurales cependant en crise, dont les formes de sociabilité s'effritent jusqu'à l'affrontement avec une altérité tant réelle que fantasmée. Mais en concomitance avec cette acception du rapport entre espaces et sociétés, la communauté villageoise « civilisant les broussailles », imprimant en quelque-sortie sa marque au terroir, nous avons voulu également adopter l'autre versant, qui rend à la territorialité sa puissance de socialisation, par la matrice des signes qu'elle offre à ses usagers. De par cette approche socio-territoriale, se perçoit le rôle que s'est donnée la quête giboyeuse, se réclamant davantage désormais de la quintessence d'un jeu à l'espace du finage, et ce alors qu'elle fut l'intruse : le cheval de Troie des loisirs bourgeois, pour une « campagne inventée » à destination des nouveaux esthètes du sport désintéressé. Néanmoins, les oppositions entre l'ordre de l'utilitaire et celui d'une symbolique qui en serait le complémentaire, méritent d'être discutées, car même avant la révolution néolithique le jeu avec l'animal fut toujours de mise.

Après ces premiers regards parfois très microsociologiques, voire la plupart du temps ethnographiques, la troisième étape s'est donnée pour objectif d'élargir l'angle, afin de décrire statistiquement parlant ces chasseurs de la Somme, soit un département qui se présente, tout en se voyant assigner le rôle de « pays des chasseurs ». Une assise quantitative qui a offert l'occasion de mesurer la concrétude de ces relations aux territoires locaux, en contrecarrant les risques d'une absence de représentativité de terrains nombreux, mais rendus accessibles au travers du réseau relationnel.

Avec les quatrième et cinquième parties, il s'agit de réaliser un zoom sur cette partie du territoire départemental, ce haut lieu cynégétique qui à lui tout seul résume l'engagement le plus extrême pour la pratique : le littoral picard, dont les célèbres baies de Somme et d'Authie. Ici, on entre dans « la patrie des sauvaginiens », dont on dit chez les plus proches de Jean Saint-Josse : « Nous avons compris ce que c'était que d'être vraiment chasseur quand nous sommes allés là-bas ». Cette focalisation sur les hommes de l'ouest côtier a ouvert un chantier au cœur du questionnement, puisque ce qui reste le plus vaste site Natura 2000 de la France septentrionale est avant toute chose un laboratoire de biodiversité, qui tire son existence de séquences historiques centenaires, mais qui

paradoxalement ont produit des paysages « sauvages » largement tributaires de logiques très anthropiques. La relation exacerbée qu'on y relève de la part des populations à l'égard des espaces dits « naturels », explique que toute intervention extérieure y soit plus sujette qu'ailleurs à une levée de fourches. Natura 2000 a de ce fait cristallisé toutes les oppositions à la politique européenne de protection de la nature, alors que ce dispositif d'administration des biotopes rares était qualifié de « vampirisme territorial » par le CPNT. Sur le terrain, pendant que la grippe aviaire défraie la chronique nationale, c'est « la grippe pavillonnaire » qui focalise les antagonismes, bien au-delà de celle atteignant les anatidés. Une façon d'exprimer, par la métaphore pathologique, un phénomène de développement résidentiel, mais plus encore touristique, qui en dit long sur le sentiment de déclassement affectant une part substantielle des résidents permanents, dont les plus modestes ont fait de la chasse le dernier domaine sur lequel ils estiment avoir une emprise. A tel point que le mythe transclassiste du village familial réuni autour de son clocher a fait écho dans la pratique cynégétique, amenant ouvriers du Vimeu et notables du Ponthieu à se fondre pour un temps dans le même combat autour des libertés d'usage du territoire.

Enfin, la partie conclusive cherche à établir une circulation entre le niveau local et le plan national en étudiant les « fiefs » électoraux du CPNT. Car si les chasseurs ont une prédilection développée à territorialiser leur pratique, ils reproduisent cette attitude dans les urnes. Mais ce ne sont pas n'importe quels territoires plutôt ruraux qui jettent leur dévolu sur « la France des différences », dans « la campagne des campagnes », mais ceux où la chasse est devenue le symbole d'une identité en quête de devenir. Les « traditions » sonnent alors comme des repères présumés stables dans une Europe quartier du monde, mais le CPNT ne s'y trompe pas en revendiquant le réengagement de l'État et le « progrès social au pays », surtout là où l'environnement géographique est construit à partir d'une « spécificité » identifiant le lieu en regard de son voisinage, pouvant se prévaloir de « différences » significatives vis-à-vis des usages allogènes de la nature. Pourtant, en arrière-plan de cette configuration du conflit, c'est avant tout de relégation sociale dont il est question, dans un contexte de crise profonde pour la conscience de classe.

En un mot, si au terme de ce travail la formule proposée un temps (l'homme est un lieu pour l'homme) nous apparaît excessive, force est néanmoins de constater la prégnance des liens à la territorialité hyper localisée, en complément presque logique de la mondialisation. En chassant, la majeure partie des pratiquants semble à la recherche d'un temps perdu. C'est en ce sens que l'étude de la pratique cynégétique intéresse les sciences sociales pour comprendre les transformations de la société française, via les relations entretenues à la nature. Parce que la chasse constitue une forme de fait social total, sa compréhension détient une capacité heuristique.

Christophe Baticle  
UMR CNRS n°7319 CURAPP

Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique : Epistémologie et Sciences Sociales

EA Habiter  
Habiter le Monde

Département de Sociologie-Anthropologie-Démographie  
Université de Picardie Jules Verne, Amiens

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>Remerciements</b>		<b>15</b>
<b>INTRODUCTION</b>		<b>16</b>
 <b>PREMIÈRE PARTIE</b>		
<b>LA TERRITORIALITÉ DU CHASSEUR</b>		<b>20</b>
	<b>CHAPITRE I</b>	
	<b>EXÉGÈSE ET PROBLÉMATISATIONS : quel objet derrière le gibier</b>	<b>21</b>
I.]	LA CHASSE : une affaire importante contre toute attente	22
II.]	CHEVAL DE BATAILLE ET TONNEAU DES DANAÏDES : les problématiques de la chasse	49
	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>HISTOIRE ET TERRITOIRES : réalités et constructions d'une inscription temporelle</b>	<b>71</b>
I.]	LA NATURE ADMINISTRÉE : ADMINISTRER LA CHASSE ? Une cristallisation historique de la territorialisation du droit de chasse	72
II.]	LA CHASSE AU DAHU : quand les "traditions" déclinent leur adresse	116
 <b>DEUXIÈME PARTIE</b>		
<b>LA TERRITORIALITÉ VILLAGEOISE</b>		<b>133</b>
	<b>CHAPITRE I</b>	
	<b>INTRODUCTION RÉTROSPECTIVE : recherche et chercheur Espace dans le projet – Projet dans l'espace</b>	<b>134</b>
I.]	ORIGINES DU PROJET et contexte de la construction de l'objet	136
II.]	MATÉRIAUX : « Du territoire comme autoportrait » ou chemin faisant autour de l'objet	179
	<b>CHAPITRE II</b>	<b>207</b>
	<b>DANS LES INTERSTICES DU FINAGE : l'autochtonie</b>	
I.]	LA FORÊT N'EXISTE PAS... tant qu'elle n'a pas été inventée. Exemple avec le massif forestier sans nom	209
II.]	ESPACES-JE, ESPACES-NOUS et jeux d'espaces en Picardie rurale : l'espace socialisant de la mémoire familiale.	216

<b>TROISIÈME PARTIE</b>		
<b>AU PAYS DES CHASSEURS : UNE SOMME DE SAUVAGINIERS</b>		<b>256</b>
	<b>CHAPITRE I</b>	
	<b>UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE : la “sauvagation” du département de la Somme et l’émergence d’un identifiant cynégétique</b>	<b>257</b>
I.]	LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGINIERS dans un pays de chasseurs	263
II.]	LA SOMME : un département cynégétique complexe	288
III.]	LES CHASSEURS DES TRENTE COMMUNES les plus “sauvaginières” de France	301
	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>UNE SOCIOLOGIE DES PRATIQUANTS : portrait social des nemrods de la Somme et systèmes de représentations</b>	<b>316</b>
I.]	VARIABLES IDENTITAIRES Les chasseurs dans leurs dimensions sociologiques	319
II.]	LA PRATIQUE CYNÉGÉTIQUE CONTEMPORAINE Les chasseurs en action de chasse	336
III.]	INVESTISSEMENT DANS LA PRATIQUE ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES : les conceptions de la chasse	369
<b>QUATRIÈME PARTIE</b>		
<b>LA VIE AU MARAIS ET LES DIRECTIVES EUROPEENNES</b>		<b>418</b>
	<b>Introduction (aux parties IV et V : le dispositif Natura 2000)</b>	<b>419</b>
	<b>CHAPITRE I</b>	
	<b>LES NOUVEAUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES TERRITOIRES : Pratiques d’entretien des huttes de chasse et persistance des logiques d’usage</b>	<b>435</b>
I.]	LES HUTTES DE CHASSE : un panorama de la présence Cartes des communes de l’arrière littoral	436 448
II.]	LES TERRITOIRES CONVOITÉS : une zone humide d’intérêt mondial	460
III.]	LA GESTION DU TERRITOIRE PÉRIPHÉRIQUE : le poids des logiques agronomiques	492
IV.]	ACTUALITÉS DES MODES DE GESTION CYNÉGÉTIQUES : le patrimonialisme des hauts lieux face aux zonages des bas-champs	509



	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>LA RÉSISTANCE DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS</b>	
	<b>A LA « NATURALISATION » :</b>	<b>524</b>
	<b>Introduction</b>	
	<b>La propriété et Natura 2000 : de la circonspection à l'opposition</b>	<b>525</b>
I.]	DES ENJEUX SOCIÉTAUX PLUS MARQUÉS LOCALEMENT : une densité d'installations variable géographiquement	534
II.]	LOCALISME ET ÉCLECTISME DES HUTTIERS	553
III.]	LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'OPINION ou le poids des variables sociales, familiales et géographiques dans l'opposition à Natura 2000	580
	<b>Conclusions : biodiversité et "sociodiversité"</b>	<b>601</b>
	<b>CINQUIÈME PARTIE</b>	
	<b>NATURA 2000 : HUTTES DE CLASSES ET LUTTES DE CHASSE</b>	<b>603</b>
	<b>CHAPITRE I</b>	
	<b>CHASSER L'ESPACE : LES SANS TERRE</b>	<b>604</b>
I.]	« CHASSEURS DE BASE » : espaces communautarisés	605
II.]	LES APPRÉHENSIONS NÉES DE NATURA 2000 : une crainte massive dans la perception du dispositif	625
III.]	PROFILS ET SOCIO-TYPES DES RÉPONDANTS : les hommes de l'ouest	647
IV.]	SYSTÈMES DE VALEURS ET REPRÉSENTATIONS : une « tradition » vécue comme menacée	702
	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>LES RESSORTS SOCIAUX DE LA LUTTE</b>	<b>723</b>
I.]	VARIABLES EXPLICATIVES DE L'OPINION dans la pratique	724
II.]	VARIABLES EXPLICATIVES DE L'OPINION dans l'histoire sociale	748
	<b>PARTIE CONCLUSIVE</b>	
	<b>LA POLITISATION DU TERRITOIRE</b>	<b>766</b>
I.]	UN ENJEU POLITIQUE À NATURA 2000 : les voix des chasseurs	769
II.]	TRANSFUGES ÉLECTORAUX ET POROSITÉS IDÉOLOGIQUES : les complexités d'une thèse poujado-frontiste sur un fief électoral	783
III.]	L'APPROCHE SOCIOGÉOGRAPHIQUE d'un phénomène politique : le vote CPNT en baie de Somme	809
	<b>Conclusions : une explication sociopolitique à un phénomène géographique ?</b>	<b>831</b>

IV.]	PYGMALION A LA CAMPAGNE : les territoires de la sociabilité rurale mobilisés par le parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions sur le littoral picard	834
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>871</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>961</b>

Être d'ici apporte un confort certain.  
Il n'interdit pas de penser que d'Autres arrivent de Là-bas.

Avant de commencer à parler des gens d'ici,  
Une pensée pour ne pas oublier celles et ceux qui, sans papier, sans identité reconnue,  
Se voient poursuivis par une certaine démocratie,  
Inventrice des "droits de l'Homme et du Citoyen".

Je dois énormément à un nombre de personnes dont j'aurais des difficultés à évaluer jusqu'à l'effectif, à commencer par celles et ceux qui m'ont accordé de leur temps ou qui ont accepté que je les accompagne dans leurs pérégrinations.

Ils savent tout ce que je leur dois pour ne pas avoir à tomber dans les platitudes d'usage. De plus, l'angoisse de l'oubli m'amène à préférer cette forme de remerciements collectifs, mais profonds, à une liste qui ressemblerait aux inventaires de Prévert. Il en est ainsi : la "valeur rareté" a fini par avoir raison de l'enrichissement par sommations.

Je voudrais néanmoins citer ici Jean Copans et Bernard Kalaora pour leur aide précieuse et leur patience. Deux grands chênes à mes yeux.

## INTRODUCTION

Il n'y a encore qu'une vingtaine d'années, dans beaucoup de villages picards, on n'était pas chasseur de la façon évidente dont on affiche aujourd'hui cette pratique ; on allait à la chasse. Cette distinction sémantique n'est pas que formelle malgré ses apparences.

Pour résumer en quelques lignes les enjeux sociétaux sous-jacents à la pratique cynégétique contemporaine, il convient tout d'abord de noter que le débat actuel, polémique et parfois virulent, place d'emblée le chasseur dans une configuration politique au double sens du terme, et ce alors que s'impose à la réflexion socio-anthropologique un contexte renouvelé pour tout ce qui touche aux activités de nature : les attendus en matière de conservation des ressources. A la fois potentiel électoral mobilisable et mobilisé (Dominique Darbon, Michel Bussi, Christophe Traïni, Hervé Le Bras, Bruno Villalba... entre autres) comme peu de mouvements corporatistes ont pu l'être dans l'histoire des activités dites "de loisir", les adeptes de Diane expriment aussi et surtout une tension-répulsion à l'égard d'une dynamique plus large, que Norbert Elias a qualifié de civilisationnelle, et qui trouve un débouché dans les avancées en faveur d'un "droit de l'animal", par ailleurs sur le point de se trouver inscrit dans les législations transnationales. Mais plus encore, de par la persistance à se maintenir dans une pratique aussi décriée que la prédation, laquelle peut se lire comme un mode d'expression pour les sujets en proie aux processus de relégation sociale dans ces univers ruraux sur le déclin, la chasse s'envisage d'autant plus comme un révélateur symbolique, devenu emblématique des perceptions dont la notion de "nature" fait l'objet. Dans le cadre de ces luttes entre groupes aux conceptions antagonistes historiquement déterminées, l'action du courant environnementaliste, mais également les transformations internes aux modes de mise en valeur du patrimoine foncier, en particulier depuis l'introduction du capitalisme dans l'agriculture, décrite par l'œuvre d'Henri Mendras, ont contribué à une totale reconversion des appréhensions et façons d'agir du chasseur, sous l'impulsion de ses structures dirigeantes, tant dans la gestion du territoire que dans le "prélèvement" du gibier.

Là se trouve en effet l'une des pierres d'achoppement du conflit qui oppose depuis plusieurs décennies un modèle que l'on qualifiera rapidement de nord européen, privilégiant une organisation dite "rationnelle", inspirée par l'idée de "culture à gibier" et gestionnaire de la ressource, face à un héritage plus méridional, soucieux de préserver les libertés d'une "chasse-cueillette", désormais elle aussi sujette aux limitations qu'impose la rétraction de la giboyeuseté. En arrière plan de cette géographie cynégétique très culturelle, se profile plus que jamais la physionomie d'un développement économique européen articulé autour d'un arc Londres-Bruxelles-Turin, lequel arc exclut de fait les régions les moins réceptives au désenchantement de la pratique gestionnaire, tout en subissant les effets d'une "communauté" à plusieurs vitesses.

Se joue ainsi, sur la thématique de la chasse, d'une part la confrontation entre plusieurs attentes antagonistes vis-à-vis de la définition à retenir pour la construction européenne (davantage fédérale ou au contraire moins interventionniste à l'égard des prérogatives nationales –Olivier Lazzarotti), et d'autre part l'opposition de conceptions variées, quant ce n'est pas divergentes en ce qui concerne les manières de bâtir l'être ensemble. Que l'on dénomme ce dernier "identitaire" ou qu'on le qualifie de "réactionnel" à la crise de la sociabilité rurale, ce qui se cristallise tout en se construisant ici et maintenant autour de la pratique cynégétique, et qui relève bien d'une dépression du Nous, ne peut pas s'abstraire d'un environnement plus général. La "globalisation" tend certes à offrir les mêmes "produits", mais surtout à rendre incontournable la comparaison entre des modes de vie et bien plus entre des niveaux d'accessibilité à ces produits, que l'on souhaite d'ailleurs les acquérir ou pas. En d'autres termes, se mêlent dans le syndrome du chasseur irrédentiste aussi bien des questionnements quant à la décrépitude des façons de faire lien localement dans le vaste monde, que des affrontements sur les représentations du rapport entretenu avec ce support vécu de la quotidienneté qu'est le territoire (Guy Di Méo, Jacques Lévy, Michel Marié), le tout inséré dans des variables aussi macroéconomiques que les taux de croissance entre différentes régions de l'Europe, et des conséquences qui s'en suivent quand Bruxelles décide de légiférer sur ce qui concerne directement la vallée où l'on vit depuis des générations parfois. En France,

cette renégociation des évidences d'antan est allée alimenter la discussion déjà bien entamée des clivages politiques plus classiques, jusqu'à provoquer une "offre" nouvelle via le "parti des chasseurs", en relation directe avec des problématiques très circonscrites à des microrégions dont le déclin se révèle tout autant dans le relationnel que dans l'économique et le social.

Parfois perçue comme "anomalie disfonctionnelle" dans le concert continental, la France révèle plus fondamentalement le cours pris par sa partition historique, entre une faune *res nullius*<sup>1</sup>, version droit romain, et son appropriation plus élitiste par l'ordre de la noblesse au Nord. Très et trop schématique, ce clivage prend des formes complexes et mixtes dans la dimension locale, comme la région Picardie nous en donne un exemple et en son sein le département de la Somme, dont l'arrondissement d'Abbeville accordait à CPNT, encore lors du premier tour des élections présidentielles de 2002, son meilleur score national, bien que cette formation défende une conception "gestionnaire" beaucoup plus proche du primat que, dans le Sud-ouest en particulier, on accorde à la chasse hédoniste, qu'on ne le ferait dans les forêts alsaciennes avec le culte du trophée des grands cervidés (Bertrand Hell).

Ainsi, en partant de la re-définition des ruralités en mutation, on peut concevoir que la pratique cynégétique se soit scindée entre une force contestataire de la globalisation face à une tentative d'intégration dans les grands enjeux environnementaux, y compris au sein des programmes de recherches pluridisciplinaires, comme ceux menés par l'UPJV sur la biologie des migrateurs. Ce clivage reprendrait plus que jamais des distorsions sociales bien connues entre édiles et administrés, les uns détenteurs d'une culture négociable dans le registre du "développement durable" face à d'autres, "détenus" de la culture "du cru". En effet, après une première étape de manifestations, suivie d'une seconde articulée autour de l'entrée sur le champ politique, les instances cynégétiques réalisent actuellement un tournant via un investissement tous azimuts dans les recherches scientifiques. L'objectif visé : apparaître comme des partenaires de l'aménagement foncier, les pousse à s'orienter vers le partenariat : convention de gestion avec le Conservatoire du littoral, jachères faune sauvage ou même fleuries essaimées sur le territoire agricole, insertion dans les Contrats d'agriculture durable avec les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt, plantation de haies, protection des chemins ruraux dans le cadre des discussions avec les fédérations de randonneurs, gestion avec les communes des talus, bandes enherbées, bords de champs et fossés, suivi des populations en déclin via la surveillance sanitaire du réseau SAGIR, participation aux discussions dans la mise en place des grandes infrastructures linéaires que sont les autoroutes, les lignes ferroviaires ou les canaux comme le futur canal à grand gabarit et encore les remembrements. A tel point que même Natura 2000 n'apparaît plus autant comme un épouvantail<sup>2</sup>, jusqu'à la récente extension des Zones de protection spéciales (ZPS de la directive Oiseaux 79-409) sur le secteur côtier de la Somme, passé sans coup férir. C'est en ce sens que le Schéma de gestion cynégétique de la Somme marque une étape dans la façon d'appréhender les relations avec les autres usagers de la nature, parce « contesté dans son rôle de gestionnaire des espaces et des espèces, le chasseur du XXI<sup>e</sup> siècle est de plus en plus confronté à une vision "citadine" (sic) de la nature. Ce constat doit l'amener à imaginer la chasse de demain, à construire de nouvelles relations avec les naturalistes, à ouvrir le dialogue avec la foule des non chasseurs, à s'élever au rang de sentinelle de la nature et de passerelle incontournable entre le monde des villes et le monde des champs. » Cette introduction du président départemental et régional des chasseurs en dit long sur la nouvelle stratégie adoptée dans la Somme, à la suite d'une longue bataille politique. Elle marque un revirement dans la quête d'un "équilibre agro-sylvo-cynégétique", ainsi que d'une attente quant au retour en légitimité sous-jacent. Ainsi en va-t-il désormais sur les lignes des textes et propos officiellement tenus par les instances cynégétiques, et parfois avec conviction.

Il en va tout autrement chez les porteurs de fusils "ordinaires", anonymes souvent laissés en marge des grands choix, beaucoup plus critiques à l'égard d'un environnement dont ils se sentiraient exclus, allant parfois jusqu'à arborer l'écologie en vogue comme une couche "vert façade". Au-delà, les

<sup>1</sup> Littéralement la chose qui n'appartient à personne et qui en conséquence est appropriable par tout un chacun.

<sup>2</sup> Cf. la série de séminaires, inspirée par la direction française de la Fédération des associations de chasseurs en Europe (FACE), pour promouvoir ce dispositif européen de protection des habitats. L'acte inaugural fut lancé du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2006, de Bruxelles à Chérenge, par un ensemble de manifestations destinées à introniser les délégués nationaux en charge du dossier dans leurs pays respectifs.

dirigeants ne sont pas davantage toujours très convaincus par la démarche<sup>3</sup>. Enfin, nous verrons que bien des manières d'appréhender l'écologie cohabitent souvent.

Tous les ouvrages de présentation de la chasse, dictionnaires, guides pratiques, encyclopédies etc. s'ouvrent sur cet aspect : le territoire de chasse, à commencer par les manuels de préparation au permis de chasser<sup>4</sup>. Il s'agira pour nous du point nodal à partir duquel, nous semble-t-il, peut se comprendre le sens de la pratique. Pour le dire en un mot, la chasse permet d'exprimer un mode de légitimité en perte de vitesse, l'autochtonie et ses catégories assimilées. Cette conjonction du temps long et de l'espace localisé, dans un même groupe d'individus qui en revendiquent l'incarnation, procède d'un principe non figé, se renouvelant au gré des usages qu'il est fait de sa définition, mais encore des transformations de l'environnement social qui obligent à en bouleverser les critères.

Si l'identité n'est pas un donné, mais bien un processus en cours, une construction individuelle et collective dans et par les interactions, ces dernières ne sont pas seulement physiques, mais également fantasmatiques d'une altérité bâtie autour de schémas préexistants au sein des groupes d'appartenance. C'est du moins la posture que nous avons adoptée, le social fait d'histoire et de géographie : politique en somme.

Nous n'avons pas jugé utile ici de procéder par une introduction en bonne et due forme dans la mesure où celle-ci se retrouvera dans le chapitre un de chacune des deux premières parties.

Dans un premier temps, il sera ainsi question du chasseur et de sa territorialité. Nous chercherons à montrer comment s'est dégagée cette problématique territoriale au travers des recherches réalisées, mais également par une lecture des travaux consacrés à cet objet (chapitre 1). Une lecture parmi d'autres possibles à l'évidence, qui nous a amené à constater que toute l'histoire de la chasse était traversée par cette trame spatialisante, même si le territoire y prend des formes différenciées au fil du temps.

Dans un deuxième temps nous reviendrons sur le "projet fou" qui nous a amené sur cette pratique cynégétique, afin de donner à comprendre pourquoi une pareille obsession implique nécessairement le chercheur (chapitre 1). Ce sera d'autant plus important que, nous le verrons dans le deuxième chapitre, il n'est pas possible d'étudier la chasse sans l'insérer dans le cadre local du territoire sur lequel elle s'exerce. Car aux confins du finage se trouvent les secrets bien cachés de l'autochtonie cryptique, laquelle transparait de moins en moins à l'intérieur du village, devenue politiquement incorrecte aux yeux de ses habitants eux-mêmes.

Le troisième mouvement visera à commencer une vérification de la pertinence du propos en termes de représentativité. En d'autres termes, ne s'agirait-il là que d'un isolat daté où les chasseurs sont-ils bien dans leur ensemble une population singulière, entretenant un rapport structurant avec leurs territoires. Ce sera d'abord une étude exhaustive des chasseurs de la Somme, afin de découvrir que si ce département fait autant parler de lui en matière de chasse, c'est aussi et surtout du fait de la montée en puissance des chasseurs de gibier d'eau, ces « sauvaginaires » qui défendent becs et ongles leur activité. Par la suite, nous tenterons d'établir un portrait social de ces nemrods, qu'il s'agisse de leurs pratiques concrètes ou de leurs systèmes de valeurs.

Les quatrième et cinquième parties peuvent être perçues comme un tout, issu en quelque sorte d'un "zoom" sur ce qui apparaît de toute la France cynégétique comme 'le saint des saint', un lieu dédié à la chasse : le littoral picard. Nous y avons étudié les deux vastes sites Natura 2000, ainsi que les trente communes concernées peu ou prou par cette inscription dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».

Enfin, la conclusion cherchera à donner la signification d'ensemble de cet échafaudage de données, en analysant le débouché politique logique de cette « crise de la chasse en France », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Dominique Darbon : à savoir la politisation du territoire au sens électoral du terme.

<sup>3</sup> A Chérens précisément, le représentant de *Bird life international* l'apprend lorsqu'il interroge sur le choix français de procéder de façon souple à l'application des directives européennes sur l'environnement. Il lui est répondu très clairement sur le mode du 'ici, on fait comme ça !'

<sup>4</sup> Pour simple exemple, l'édition publiée via la Fédération nationale des chasseurs (FNC) : Le nouvel examen du permis de chasser. *Préparation officielle aux sessions 2001*, Paris : Hachette, pages 15 à 18.

D'une certaine façon, la dépression d'un mode de sociabilité, comme celui attribué aux espaces dits "ruraux", donne lieu ici à un développement sous deux angles : micro ethnologique et macrosociologique. Il nous semblait nécessaire d'aller plus avant quant à cette socialisation au territoire qui déboucha sur une forme de sociabilité au combien mythique désormais.

Pour autant, malgré la taille du document, les manques sont nombreux et douloureux. On en aura une petite idée avec quelques planches photographiques insérées dans le texte. Il s'agit d'abord de toute une partie sur les formes concrètes de déambulations dans l'espace cynégétique : que signifie chasser la perdrix à la billebaude ou le lièvre à la botte, les anatidés à la passée etc. au niveau des stratégies territoriales et donc en matière de schémas mentaux, lesquels sont aussi des dispositions sociales. Parmi les absences, il y aurait également à développer une autre partie, consacrée aux façons dont se matérialise la crise de la sociabilité : qu'implique le passage de la longère au pavillon ? Pourquoi les manières de "dire bonjour" témoignent de cette dépression ? Qu'est-ce qui fait que les portillons de grands-portes disparaissent derrière les battants fermés ? Comment les fêtes patronales cèdent la place aux manifestations patrimoniales, faisant passer d'une manière d'être ensemble à une autre. Il nous semble également qu'un long développement devrait être consacré à l'histoire (y compris sémiotique) d'un massif forestier sur lequel nous nous sommes un peu plus penché.

Afin d'illustrer ce propos, je me permets de rapporter pour finir, et de mémoire, une discussion avec un originaire du village dont il sera question dans la seconde partie. Elle s'est déroulée il y a deux ans et demi, alors je sortais d'une des dernières résidences secondaires de la commune, une villégiature de "parisiens", où je faisais office de jardinier et d'homme à tout faire.

Denis engagea la discussion sur le travail dans les jardins en cette saison, puis dévia sur les bois, son passe-temps favori avec la chasse, sans qu'il soit d'ailleurs possible de distinguer les uns de l'autre. Il souhaitait apparemment m'interroger sur le devenir d'une parcelle pour laquelle j'étais sensé avoir des informations privilégiées, en raison des liens d'amitié de ma famille avec celle qui la détenait. Je devais alors lui apprendre qu'elle avait été vendue, à Paul, un des micro parcellaires compulsifs du village voisin, où précisément Denis résidait. Le fait qu'un de ses "concurrents" ait obtenu le terrain n'avait pas pour lui de conséquence, mais c'est son incompréhension qui ressortait le plus.

« C'est pas vrai ?! T'as laissé partir ça !? Mais pourquoi ??? C'était pour toi ce bois ! T'étais quasiment considéré comme de la famille avec les Ici : ils t'auraient fait aucune difficulté ! Alors là j'te comprends pas ! T'es toujours par monts et par vaux et tu laisses à Pierre le bois d'Ici. T'as fait un raté Christophe. »

C'est là l'une des multiples confirmations du fait que le "marché" foncier n'est pas un espace de transactions comme un autre, ou l'une des formes d'expression de la maxime selon laquelle : « terre a, guerre aura ! »



# PREMIÈRE PARTIE



Photo exposée lors d'une manifestation souvenirs à Broys, Oise, le 11 novembre 2001.

## LA TERRITORIALITÉ DU CHASSEUR

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**EXÉGÈSE ET PROBLÉMATISATIONS  
QUEL OBJET DERRIÈRE LE GIBIER**

**PREMIÈRE PARTIE  
CHAPITRE I**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## I.] LA CHASSE : une affaire importante contre toute attente

*« D'où vient que cet homme qui a perdu depuis peu de mois son fils unique et qui, accablé de procès et de querelles, était ce matin si troublé, n'y pense plus maintenant ? Ne vous étonnez pas : il est occupé à savoir par où passera ce sanglier que les chiens poursuivent avec tant d'ardeur depuis six heures ! ».*

Blaise Pascal, cité par Maxime Lejeune : Chasse, pouvoir, diplomatie, Chaumont : Crépin-Leblond éditions, avril 2005, page 308.

*« Il est difficile, voire impossible, de parcourir ce qui nous reste de nature, ou de ce qui en tient lieu, sans y rencontrer des chasseurs ou des traces de leur action [...] leur griffe. »*

Fernand du Boisrouvray : « La question de la chasse », in Guide de la nature en France, Paris : Bordas, 1979, pages 475 à 478, ici page 475.

Une des premières surprises qui percute le monde universitaire lorsque intervient l'évocation du sujet chasse, c'est l'étonnement quant aux questions que pourraient soulever cette activité perçue, en dehors de quelques cercles héritiers de la sociologie rurale, comme accessoire, voire dérisoire pour les sociétés occidentales modernes. La mentionner comme un sujet important pour la vie des groupes fait immédiatement penser à des sociétés dites « exotiques », où la chasse a à voir avec l'alimentaire, la subsistance, voire avec la survie si on remonte dans le temps. On imaginera aussi qu'une épaisseur culturelle donnera inmanquablement corps à tout un rayonnement d'une pharmacopée "indigène", dont la batterie de décoctions devrait se trouver pimentée par quelques matières carnées, le tout dans un assemblage mystérieux de rituels. On verra défiler du Mali les images des masques dogons, dont le *Kanaga* qui servait au chasseur à se protéger de la vengeance que toute proie tuée par lui pouvait tenter à son encontre.

Mais même sans référence aucune à un culte marqué par l'animisme, on comprend facilement que chasser doit ressortir d'une importance particulière dans des régions du monde comme la Guyane qui, même marquée par une présence française remontant sur les côtes au XVII<sup>e</sup> siècle, dispose d'un statut cynégétique particulier<sup>5</sup>, bien qu'en réalité relier la

---

<sup>5</sup> L'absence de permis de chasser par exemple, qui fait que c'est le seul département français pour lequel on ne dispose d'aucune statistique. Les amérindiens de Guyane sont d'ailleurs devenus l'une des figures emblématiques de « la chasse à défendre » dans les milieux cynégétiques de métropole. Sitôt que l'on croit voir planer le spectre d'une menace d'interdiction, sous l'effet d'une campagne des abolitionnistes du ROC (Rassemblement des Opposants à la Chasse) ou de l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages), les fusils brandissent la régulation nécessaire et "nos indiens" d'Amérique du Sud.

subsistance à l'autoconsommation du gibier ne va pas de soi<sup>6</sup>. On va parfois jusqu'à associer l'élaboration des premières formes de langage par signes à la nécessité pour les peuples chasseurs, comme les *bushmen* d'Afrique du Sud, à communiquer sur la nature de la proie à approcher sans se faire entendre d'elle. De la même manière, chasse et culture ne trouvent pas pour unique point de jonction les populations qui vivaient de chasse, mais se rencontrent encore au travers des objets, pièges ou armes qui donnèrent les premières élaborations culturelles<sup>7</sup>. Chez le psychologue social Serge Moscovici, les processus d'hominisation et de « cynégétisation », selon son expression, sont liés au point de faire de la chasse la pierre de voûte de l'humanité en fondation<sup>8</sup>. Quant à la période contemporaine, Agnès Kedzierska va jusqu'à traiter la *praxis* du chasseur malinké via le concept bourdieusien d'*habitus*, même si son développement oral amène à penser davantage à la notion d'*hexis* corporel. De son point de vue en effet, les techniques du corps, les schémas moteurs et perceptifs, ainsi même que l'état d'ascèse mentale et d'abstinence sexuelle dans lequel se trouve le traqueur, porte à traiter le chasseur de la brousse en tant que posture physique déterminante dans les attitudes sociales.<sup>9</sup>

## A.) CULTURE ET HÉDONISME DE LA PRATIQUE : à l'origine était la pensée

Il y aurait là matière pour les historiens et les ethnologues, même si ces derniers ont mis un bémol aux images développées au sein des travaux fondateurs d'un Marshall Sahlins sur l'abondance des sociétés de chasseurs-cueilleurs<sup>10</sup>. De la même manière, Claude Lévi-Strauss a contribué à démystifier les prétendus archaïsmes que le primitivisme avait été tenté de voir dans les organisations humaines structurées en partie autour de la prédation. Temporellement plus proche de nous, un anthropologue comme Harvey A. Feit reste fidèle à cet acquis des sciences sociales, pour lesquelles désormais l'étude du traitement social de l'animalité offre un miroir des traits centraux de la pensée humaine<sup>11</sup>. Mais à l'image des remises en question contemporaines du paradigme fondateur de l'ethnologie, à savoir

<sup>6</sup> Pour exemple, Pierre Grenand, de l'IRD d'Orléans, montre qu'il y a pour partie professionnalisation de la chasse en Amazonie, et ce depuis le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Cf. « Chasseurs traditionnels, chasseurs commerciaux en Amazonie : *des catégories sociales trompeuses* », in *La Chasse. Pratiques sociales et symboliques*, (sous la direction d'Isabelle Sidéra), Paris : De Boccard, 2006, pages 3 à 11. Colloque des 9, 10 et 11 juin 2005, organisé par la Maison René-Ginouvès, archéologie & ethnologie.

<sup>7</sup> Des travaux qui permirent à un Robert Ardrey de publier en 1977 : *Et la chasse créa l'homme, Une contribution personnelle à la nature évolutive de l'homme*, Paris : Stock. « L'homme est l'homme et n'est pas un chimpanzé parce que pendant des millions d'années de l'évolution, nous avons fait métier de tuer... Mais notre passé de chasseur n'a pas seulement engendré les plaisirs de la poursuite ou notre association exubérante avec l'arme, nous avons aussi mérité des qualités tout à fait opposées - coopération, loyauté, responsabilité, interdépendance - univers que le primate végétarien ne pourra jamais connaître. Et sans ces innovations, l'homme n'aurait jamais pu être l'homme. » Certains comme Pierre Corson n'hésitent alors pas à considérer que : « c'est la chasse qui a fait l'homme ». Une proposition relativisée par Jacques Ruffié, pour qui « Nous partageons notre nourriture et nous croyons que nous l'avons partagée ainsi depuis des millions d'années. Ce ne sont ni la chasse, ni la cueillette en tant que telles, mais le partage qui fait de nous des humains » (in *Le sexe et la mort*).

<sup>8</sup> Cf. *La société contre nature*, Paris : UGE, 1972.

<sup>9</sup> Cf. « L'*habitus* d'un "itinérant". *Portrait d'un chasseur malinké (Côte d'Ivoire et Mali)* », in *La Chasse. Pratiques sociales et symboliques*, op. cit., pages 45 à 53.

<sup>10</sup> Cf. Jean Copans : *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Paris : Nathan université, juin 1996, « 128 : sciences sociales », pages 72 et 73.

<sup>11</sup> « Les animaux comme partenaires de chasse. *Réciprocité chez les Cris de la baie James* », in *Terrain*, n°34 « Les animaux pensent-ils ? », mars 2000, pages 123 à 142. L'auteur introduit ainsi : « Penser la pensée animale, c'est traiter de la pensée humaine ».

l'universalisme d'un affrontement qui mettrait en scène la nature et la culture<sup>12</sup>, il ne s'agirait en rien d'une glace réfléchissante, mais bien davantage d'une image à construire dans la relation avec la vitre. Chez les indiens *cris* du nord Québec, la réciprocité avec les autres êtres animés relativise le primat de l'humain sur les autres espèces animales, et cette impossibilité chez eux à établir, même seulement mentalement, une ligne de démarcation stricte, par nature, entre des formes qui ne seraient qu'animales face à une essence spécifiquement humaine, leur interdit de se sentir solidaires des intérêts des blancs, qu'il s'agisse des projets hydrauliques ou de la déforestation. De cette façon, une sensibilité non-humaine les affecte davantage que les intérêts de leurs semblables, lesquels leur apparaissent suffisamment étrangers pour perturber les classifications a priori les mieux établies. De fait, en n'hésitant pas à qualifier cette relation à la nature de « religion des chasseurs », un ethnologue comme Adrian Tanner poursuivait encore en 1979 la piste d'une humanité sortant moins de la caverne pour émerger à la lumière comme Homme, qu'elle ne plongerait dans le marais pour se redécouvrir en tant qu'homidé.

Mais tout cela, cette épaisseur culturelle dans laquelle le gibier devient un partenaire se donnant à son chasseur, ce dernier s'ingéniant alors à réussir sa tentative de séduction pour épouser l'esprit pensant de l'animal ; tout cela donc paraît très éloigné de la chasse occidentale de loisir. Au plus, le respect pour l'animal, le culte de ses ossements et parfois sa totémisation ne se retrouvera, pense-t-on, que dans un reliquat symbolique réduit à la pratique de "la brisée", cette branche placée en travers de la mâchoire du cervidé abattu, dont la jumelle, trempée dans le sang noir, vient orner le couvre-chef du tueur<sup>13</sup>. La messe semble dite et le sermon entendu : l'homme blanc occidental chasse pour son unique plaisir, lequel s'oppose radicalement à la notion de conservation<sup>14</sup>. Devant les dangers d'une rétraction de la biodiversité, c'est ce penchant destructeur qu'il s'agirait de juguler, faisant de la question chasse une affaire importante, mais au nom du problème écologique qu'elle poserait. C'est là une évidence qu'il n'y aurait aucun sens à contester, si ce n'est qu'avant même d'être une activité fournissant de la matière carnée aux hommes, la chasse fut un plaisir d'entrée de jeu si l'on peut dire, dès la Préhistoire. Associer donc destruction ludique et chasse moderne pourrait revenir à la même erreur que de considérer la chasse ancestrale comme nécessairement et seulement cantonnée à la nécessité<sup>15</sup>. L'ethnologue Bertrand Hell montre par exemple que s'il n'en avait pas été ainsi, depuis le néolithique les hommes auraient cantonné leur prédation à la protection de leurs cultures et élevages, donc se seraient rabattus sur la traque défensive, celle justement qui se trouve le mieux assurée par la battue

<sup>12</sup> Cf. Philippe Descola : Par delà nature et culture, Paris : Gallimard, août 2005, « Bibliothèque des sciences humaines ».

<sup>13</sup> Le terme de "tueur" est régulièrement employé chez les pratiquants en action de chasse.

<sup>14</sup> Cette accusation est profondément différente de celle qui accuse la chasse de "déséquilibrer" l'écosystème. En effet, avec l'accusation de prise de plaisir, la différence entre la prédation cynégétique et les autres formes de mises à mort n'est plus de degré, mais de nature. En prenant du plaisir, on change en quelque sorte de dimension en se plaçant sur un plan moral, donc culturel. Cet aspect explique grandement, comme nous le verrons, que ce soit sur le fond le chasseur qui se trouve généralement en cause, et non simplement la chasse.

<sup>15</sup> Si on osait, on irait jusqu'à se demander dans quelle mesure, pour certaines régions du monde, le plaisir de la chasse n'a pas participé aux réticences à développer la culture du sol. Ce qui s'avère évident, c'est que sans cette "délectation" que prennent les chasseurs, le passage à la culture du sol aurait amené l'ensemble des sociétés agraires à généraliser la méthode de la battue protectrice des champs, ce qui fut loin d'être une réalité. Saba Fares, mais plus généralement la plupart des contributions archéologiques à cette question, insiste sur cet aspect. Dans sa « réflexion sur les symboles de la chasse dans les gravures rupestres à Ramm », Fares s'interroge sur la possible distinction, en ce qui concerne différentes périodes préhistoriques et historiques, entre collecte quotidienne de matière carnée et comportement ritualisé périodique à l'égard de certaines espèces. Plus probablement, d'autres recherches relatives lors du même colloque permettent de poser l'hypothèse que toute chasse comporte une part de ritualisation. Cf. La Chasse. Pratiques sociales et symboliques, op. cit., pages 37 à 44.

collective<sup>16</sup>. La distinction entre les époques n'est donc pas la panacée pour comprendre le phénomène. La chasse en tant que nécessité ne s'oppose en rien à la pratique plaisir ; elle peut être utile sans pour cela constituer une priorité.

### 1.) Dangerosité, spiritualité et réflexivité de par la cynégétique : des grottes préhistoriques aux donjons seigneuriaux

Un des tout premiers indicateurs de cette indiscutable portée sociale détenue par la discipline cynégétique, qui consiste donc à prendre les animaux sauvages en leur retirant la vie, on le trouve probablement dans les représentations qu'on en donna tout au long de l'histoire humaine. Le réflexe consistera bien entendu à se souvenir des peintures rupestres de l'homme des cavernes qui, à partir de la dernière période de glaciation commencée il y a quelques 20 000 ans, inscrivit sur les parois rocheuses les scènes des captures ancestrales. On eut tendance à considérer que jusqu'à la révolution néolithique, la chasse avait dû jouer un rôle spécialement déterminant dans l'élaboration des croyances. En mettant en scène les danses de sorciers aux attributs animaliers, une de ces grottes parmi les plus connues, celle dite « des Trois-Frères », en Ariège, a laissé aux préhistoriens un précieux témoignage sur la spiritualité naissante. Autour du rapport à la faune non humaine, un bipède élabore des scénarios figés dans la pierre : "l'homme-bison" et "l'homme-cervidé" participent à cette magie qui tente d'expliquer le monde. Par l'image rudimentaire d'un bipède transfiguré derrière les traits de l'animal craint et admiré, c'est aussi le danger qui se trouve sublimé et une relation symbolique à l'environnement qui se bâtit.

Cette dominante cynégétique dans la représentation pariétale connaîtra une postérité bien au-delà de la grotte préhistorique. On sait par exemple que la tapisserie, alors qu'elle se trouve être le principal art figuratif du Moyen Age, fait la part belle aux scènes de chasse. C'est même le premier motif source d'inspiration pour les tapissiers pendant très longtemps. Cela ne signifie aucunement que la mosaïque gréco-romaine avait renoncé à ce thème au contraire<sup>17</sup>, mais c'est particulièrement pendant cette longue période que le droit de chasse est le plus symboliquement associé au statut du détenteur d'un pouvoir. Sur la muraille de son donjon, dans ses appartements et surtout accroché à la pierre de la salle d'armes, le tapis que le seigneur fait broder est d'autant plus la marque de sa civilité qu'elle le montre chassant le sauvage<sup>18</sup>. Si cette profusion figurative n'avait été que la résultante du souci de bouche, on

<sup>16</sup> C'est la conclusion à laquelle on arrive en lisant Le sang noir. *Chasse et mythe du sauvage en Europe*, Paris : Flammarion, octobre 1994. L'opposition entre la battue et la *pirsch*, une démarche d'approche silencieuse et sélective visant le trophée au-delà de la viande, remonte ainsi au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. D'inspiration germanique, cette méthode à l'origine exercée pendant le brame des cervidés a longtemps correspondu à l'un des modèles cynégétiques chevaleresques.

<sup>17</sup> Cf. sur le sujet et la période les recherches incontournables d'Alain Schnapp : « Représentation du territoire de guerre et du territoire de chasse dans l'œuvre de Xénophon », in Problèmes de la terre en Grèce ancienne, Paris-La Haye : M. Finley éditions, 1973, pages 307 à 321. « Image et imaginaire de la chasse en Grèce antique », in L'imaginaire de la chasse : hier et demain, (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », pages 31 à 39. « Images et programme : les figurations archaïques de la chasse au sanglier », in Revue archéologique, n°2, 1979, pages 195 à 218. Et surtout Le chasseur et la cité. *Chasse et érotique en Grèce ancienne*, Paris : Albin Michel, janvier 1997, « L'évolution de l'humanité ». On y découvre une pratique école de vie, où c'est la civilité qui se trouve en jeu dans l'exercice cynégétique. Pierre Vidal-Naquet a également consacré une partie de ses travaux à cette question : Le chasseur noir. *Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris : Maspéro, « Textes à l'appui ».

<sup>18</sup> Cf. comme illustration littéraire de cette association : la légende du Moyen Age « Tristan et Iseult », connue par de nombreuses versions françaises et étrangères des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> et 13<sup>ième</sup> siècles, notamment celles de Bérout et de Thomas d'Angleterre, qui inaugure en Europe le thème de la passion fatale et de la mort comme seul lieu de l'union des êtres. Pour Bertrand Hell (in Le sang noir, op. cit., page 317), le héro-chasseur y réalise



aurait probablement trouvé davantage de représentations des travaux champêtres, des techniques de piégeage et autres sources alimentaires comme la pêche. On aurait également accordé une place plus étendue aux chasses du petit gibier, dont on ne trouve parfois que de rares fragments<sup>19</sup>. Mais il n'en est rien et c'est presque toujours l'animal "anoblissant" qui est mis en avant : cervidé, sanglier, grands gibiers exotiques lorsqu'ils étaient suffisamment connus, soit généralement le lion, le tigre, l'éléphant...

Cette orientation en faveur de la chasse n'a pas disparue de nos jours et l'on trouve nombre de sites internet consacrés à la tapisserie qui continuent d'en faire un thème de prédilection. Plus surprenant, cette affection particulière s'est transmise à la broderie sur cadre, beaucoup plus populaire. On trouve ainsi des brodeuses qui, dans l'entourage immédiat de chasseurs, ont croisé le fil pour leur conjoint et ornent les murs des salles à manger de leurs travaux. Certains commerces amiénois mettent encore en avant la prédilection pour l'exercice cynégétique, via les vitrines ornées de ces travaux d'aiguilles.



Source : [www.broderie.com](http://www.broderie.com), catalogue n°16, 2004, « La maison du canevas et de la broderie ».



A Blancfossé (Oise), chez Michel, ouvrier célibataire dont la mère a accepté de faire du buffet un "autel" dédié à la chasse. Photo Christophe Baticle, février 2001.



Salon d'honneur de la FDC.59, château de Chérenq (photo Christophe Baticle, juin 2006).

deux gestes cynégétiques cruciaux : la curée et le trophée, offrande à la nature et geste d'allégeance au souverain. La chasse y est pensée comme relation au pouvoir et symbole de fin de l'initiation virile pré-maritale (voir page 319).

<sup>19</sup> Cf. Jacques Luquet : « Evolution de la chasse aux pantières dans les Pyrénées », in *Biología y gestión de colúmbidos silvestres. II coloquio internacional*, n°16 *Naturzale*. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001, pages 141 à 146. L'auteur de cette chronologie s'appuie en particulier sur cette unique gravure de 1580, due à Joannes Stradanus, qui montre des scènes de chasses au filet pour les palombes.

En même temps que la tapisserie constituera un gisement d'images et la chasse un vivier de scènes à broder, les peintres feront presque autant une place de choix à la cynégétique. Pour exemple, dès 1565 un *Bruegel l'Ancien* livre son célèbre "Les chasseurs dans la neige", une peinture sur bois s'intégrant dans la série des tableaux de saison de l'artiste, exemple accompli de paysage composite<sup>20</sup>. Le fait d'avoir cherché à représenter au premier plan un groupe de lanciers à pied entourés de leurs chiens, de retour de chasse, illustre assez bien la place accordée à cette activité en plein XVI<sup>e</sup> siècle encore. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls chasseurs de la scène, devant eux planant les rapaces. En revanche, la pratique s'avère à ce point réglementée que l'animal autorisé à la chasse devient un marqueur social pour ses poursuivants. Pour attester du rôle déterminant des "grandes" chasses dans l'ordre normatif du Moyen Age, Pierre et Marieke Aucante rapportent qu'il était sous Louis XI plus rémissible de tuer un homme, qu'un cerf ou un sanglier<sup>21</sup>. Pour ceux à qui l'interdit de chasse s'applique, les serfs en particulier, la bête portant défenses, ou mieux bois, est considérée comme tabou.

## 2.) Hauts-lieux et enseignes contemporaines : vivre, se battre et mourir chasseur

Ne resterait-il désormais que ces "hauts-lieux" dont les noms résonnent comme des sites dévolus aux nemrods des temps modernes : la Sologne qui apparaît comme une vaste zone d'élevage pour gibiers lâchés dans des chasses commerciales ayant supplanté une agriculture mal assise ; les cols pyrénéens pour les migrations de palombes, dont le célèbre Iraty en bordure du Pays Basque ; le Médoc, avec au sud de la Gironde sa chasse à la tourterelle des bois, tirée chaque 1<sup>er</sup> mai à partir des pylônes de la polémique ; le col de l'Escrinet qui en Ardèche voit passer plusieurs dizaines de milliers de palombes en mars lors du retour d'hivernage, alors que protestent des associations écologistes contre cette autre chasse hors délais ; la Dombes (Ain) aux centaines d'étangs où se pressent les chasseurs lyonnais amateurs de gibier d'eau ; les côtes de l'Hérault, sur le golf du Lion, entre Adge et Montpellier, autour des étangs de Thau et de Vic, de Pérols et d'Or ; la Grande Brière (Loire-Atlantique) où ce sont les ouvriers du secteur côtier qui occupent l'espace marécageux ; comme le font leurs collègues du Pas-de-Calais au Platier d'Oye ; ceux du Vimeu en baie de Somme ; des parisiens plus aisés sur la baie d'Authie ou en baie de Canche (Manche)... On pourrait encore citer la baie du Mont-Saint-Michel, l'estuaire de la Seine, la Camargue... jusqu'à la ville d'Amiens, dans laquelle règne une étrange atmosphère, dont on sent qu'elle n'est pas étrangère à la présence des chasseurs.

Pour une cité de quelques 130 000 habitants (160 000 avec son agglomération), plusieurs enseignes surprennent le visiteur : "Le Nemrod", un bar brasserie débit de tabac dont on pourrait penser qu'il tire son nom d'une marque de cigares, quand "Les chasseurs" à quelques pas du beffroi ne laissent aucun doute sur le loisir du restaurateur. Plus probants sont les autocollants apposés en nombre sur les haillons arrière des véhicules en stationnement, comme si la ville comptait plus d'adeptes qu'on pourrait en trouver dans une ville de taille similaire en France, soit très peu en pourcentage de la population<sup>22</sup>. Comment également expliquer que les 4/4 aient plus qu'ailleurs adopté la mode des housses de roues de secours apparentes décorées d'un motif cynégétique. Il y a encore ces étranges décorations qui ornent certaines vitrines : des instruments de chasse justement, des tapisseries qui y font donc

<sup>20</sup> Kunsthistorisches Museum, Vienne.

<sup>21</sup> Cf. *Le livre du braconnier*, Paris : Albin Michel, août 2004 [1989]. Préface de Jean-Jacques Brochier.

<sup>22</sup> Nous reviendrons plus loin, dans les parties III et V sur ces aspects quantitatifs.



référence, mais également des animaux naturalisés. Jusqu'à ce surprenant étalage d'une chouette, d'une perdrix et d'une fouine (un message ?) au milieu desquels trône un coq faisant placé entre les soutiens-gorge et les bustiers : la principale boutique de lingerie fine n'est pas en reste. Pour autant, ces éléments épars ne suffisent pas à considérer la préfecture de la Somme comme spécifiquement inféodée à la chasse. Mis à part que dans les lieux publics, la simple évocation de ce « loisir » suffit à attirer l'attention et parfois la participation à la discussion. Dans un autre bar, le patron commente sur un ton désapprobateur la manifestation de rue dont je sors avec un étudiant, mais le sujet chasse nous attire subitement un regard plus conciliant, jusqu'à nous voir offrir notre consommation, « parce que si on est pas solidaires entre chasseurs »... Ce n'est pas un cas isolé, quelques gâteaux apéritifs offrant l'occasion pour cet autre cafetier de la périphérie urbaine d'entamer le débat.

Bien évidemment, le caractère épisodique de ces passages dans le commerce amiénois interdit toute généralisation, et surtout ces éléments épars ne peuvent prétendre à la moindre scientificité. On trouve néanmoins une association assez courante entre les enseignes liées à la table et la chasse, ce qui au final pourrait renvoyer autant sinon plus à une orientation gastronomique qu'à une affection particulière pour la pratique. Il existe pourtant une forte propension des métiers de bouche à exercer « l'art de Xénophon ». Près de Vervins, en Thiérache de l'Aisne, "Le Hutteau" est réputé pour sa spécialisation autour du gibier, comme l'hôtel-restaurant du "Canard" à Hangest-sur-Somme ou le "Relais du Pont d'Hure" d'Allery, un relais forestier qui met en avant sa cuisine au feu de bois. Les exemples sont légion et manifestent une volonté d'insuffler à l'amateur d'"authenticité", l'idée qu'il trouvera là une viande locale, « prélevée » sur le terroir. Au minimum considérera-t-on qu'il existe entre ces professions et ce passe-temps un écho intéressé, mêlant l'agréable à l'utile. Pour les débits de boisson, l'association paraît également très ancienne, avec de nombreuses cartes postales du début XX<sup>e</sup> siècle témoignant, en langage marketing moderne, d'une perception de la chasse comme « produit d'appel » efficace à attirer la clientèle. Autant de "Rendez-vous de chasse" (Bornel, 1907, Oise) que de "Café des chasses à courre" (Chantilly, Oise), en passant par les "Café des hutteurs" (Saint-Valéry-sur-Somme<sup>23</sup>), mais seulement remplacés de nos jours par de nouveaux "Rendez-vous des hutteurs" (Fort-Mahon, Somme) ou encore et toujours "Café des hutteurs", comme celui situé au Crotoy, sur la baie de Somme. Repris en 2005 par un tenancier extérieur à la région, ce dernier a rapidement compris tout l'intérêt qu'il aurait à conserver ce fronton et de poursuivre la revente des cartes d'adhésion à l'association de chasse de la baie. On trouve également de façon assez fréquente des bars "Le Saint-Hubert" (Compiègne, Oise, Chalon-sur-Saône, Bourgogne...), ou des appellations faisant indirectement allusion à la pratique via un gibier de prédilection : "La Palombe" (Paris 11<sup>ème</sup>), "La Bartavelle" (très répandue dans le Sud-est) etc. Enfin, à Lyon "La maison de Phoebus" n'est autre qu'une galerie d'art animalier, les "Agences de Diane" renvoient souvent à de l'immobilier situé dans des villes bordant les grands massifs forestiers dans lesquels se pratique la chasse à courre, et à Paris "Le Cor de Chasse" était le nom pris dans les années cinquante par un café concert de Montmartre.

Sans donc chercher à en tirer une valeur statistiquement établie, on peut estimer qu'un lien ancien et durable existe entre ces deux corporations commerciales que sont la restauration et le débit de boisson, vis-à-vis de la chasse ; que ce lien peut être perçu comme « porteur » par certains tenanciers, comme faire sens pour d'autres. Surtout, dans la vallée de la Somme apparaît à la fin de la décennie 90 un bistrot au nom insolite : "Le CPNT", situé dans le

<sup>23</sup> Sur cette carte postale : « ST-VALÉRY-sur-SOMME – Le CAFÉ des HUTTIERS. Chasse et pêche, huttes et gabions en Baie de Somme. Location de canots automobiles. » Voir Didier Cry : photos de la Baie de Somme, in *Re « Vue », n°3, 2002, page 32*. Voir également Daniel Delattre pour le département plus au sud : *L'Oise : les 693 communes, le travail : métiers, artisanat, commerce, industries*, tome II, Grandvilliers : Delattre éditions, 1991, album de cartes postales anciennes avec notices historiques.

village de Longpré-les-Corps-Saints. Car depuis 1989, c'est l'émergence d'un groupe politique étiqueté « chasse » qui, à la surprise générale, a relancé peut-être pas tant l'importance que prend cette pratique en France, mais davantage l'acuité de la perception qu'en a le grand public. Anecdotique et circonstancielle serait-on tenter de penser au premier abord, face à ce qui a été ressenti comme une réaction atavique d'un autre temps, désormais révolu même si les dates de tir du canard souchet pouvaient ici et là provoquer les mouvements d'humeur de quelques irascibles "énervés de la gâchette". Pourtant, nous verrons que les scores enregistrés par cette formation, qui aime à se faire appeler « parti de la ruralité », sont très loin de pouvoir être relégués dans le rayon des accidents électoraux. Parmi les hauts-lieux<sup>24</sup> que nous avons mentionnés précédemment, se comptent d'ailleurs les principaux fiefs électoraux du CPNT, dont les postes de conseillers généraux qui révèlent une inscription territoriale forte : le Médoc, le Cap d'Agde et bien entendu la côte picarde avec deux élus. De plus et surtout, on est en droit de s'interroger sur les causes qui amenèrent à ce que ce soit dans et par la chasse que naquit une fronde ruraliste plus large, alors que la remise en question de l'anthropocentrisme heurte objectivement davantage les intérêts de l'agro-industrie, de la sylviculture et autre pisciculture. C'est pourtant à partir de ce qui se présente comme un loisir que se cristallisera la contestation.

Les signaux sont d'ailleurs trop nombreux pour continuer longtemps à les interpréter en épiphénomènes sans grande signification. Si en effet on accorde un sens transcendant au choix de sa sépulture, alors les chasseurs les plus acquis à la cause pour la quête du sauvage comptent parmi les meilleurs exemples de l'investissement dans le territoire. Pour en revenir au tenancier du bar susmentionné, Bernard déclare sans ambages « vieux et malade, je me ferai porter à la chasse et peut-être que mort je voudrais y aller dans mon cercueil. »<sup>25</sup> D'autres passent à l'acte en réalisant pour dernière volonté une ultime nuit de hutte, comme le trésorier de l'ACDPM baie d'Authie Sud la même année<sup>26</sup>. Ce sont là des illustrations non isolées de la tendance à se définir nemrod, y compris dans la mort, Jacques Béal rapportant pour son compte les souhaits d'autres chasseurs, désireux de se faire enterrer dans le « cercueil », bien nommé ici, qui leur aura servi de cache pendant les nuits d'attente en baies. Incinéré, un huttier aisé du Midi vit ses cendres éparpillées par ses compagnons de hutte à la surface de la mare qui fut son terrain de prédilection trente années durant.

« Un précédent avait eu lieu jadis : le vicomte Brossin de Méré, à l'enterrement de première classe qu'il n'aurait pas manqué d'avoir à Paris, a préféré que son cercueil fût veillé par ses gardes, dans sa "hutte des 400 Coups". Et sur sa pierre tombale, le richissime homme d'affaire ne s'est accordé comme témoignage de sa réussite en ce bas monde que cette mention : "Vicomte Brossin de Méré, fondateur de la hutte des 400 Coups". »<sup>27</sup>

<sup>24</sup> Cf. sur cette notion André Micoud (éd.) : *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris : éditions du CNRS, 1991.

<sup>25</sup> C'est ce qu'il n'hésite pas à lancer en 2006 à Ludivine Dacheux, une étudiante du secteur venue l'interviewer dans le cadre d'un rapport universitaire qu'elle a réalisé sur cet établissement atypique (« Métier de chercheur », département de sociologie, UPJV, Amiens). La nouvelle appellation fut introduite en grande pompe le 14 janvier 2000, le président du mouvement en personne, Jean Saint-Josse, venant en compagnie des 30 membres du comité exécutif couper le cordon tricolore. Interrogé par le Journal d'Abbeville en décembre 1999, c'est le « territoire rural » que le patron du bar ainsi politisé met en avant pour justifier son choix. Un territoire qui l'amènera à refuser le questionnaire dont il sera réceptionnaire au titre de sa hutte de chasse située sur le site Natura 2000 arrière littoral : « un questionnaire d'écolos » (sic., entretien téléphonique, août 2003).

<sup>26</sup> Rencontré dans le cadre des enquêtes menées par rapport à Natura 2000 sur la côte picarde, il avait été l'année précédente son décès candidat au conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Somme. Alors qu'il multiplia les terrains de chasse tout au long de sa carrière cynégétique, se déplaçant régulièrement en Europe de l'Est, c'est sa hutte de baie qui retenait le plus ses propos.

<sup>27</sup> Jacques Béal : *A la hutte... Trois siècles de chasse au gibier d'eau*, Tournai (Belgique) : Casterman, avril 1996 [1995], avec le concours du Conseil régional de Picardie, « Les beaux livres du patrimoine », pages 131 et 132.

Faut-il penser que la chasse finisse par déteindre sur certaines régions qu'on ait eu récemment l'idée de créer un « vert chasse » ? Plus récemment encore, le département de la Somme s'est illustré en étant le siège d'une innovation pour le moins avant-gardiste et étonnante : le premier service de téléphonie mobile en Europe réalisé par et pour des chasseurs. « Saint-Hubert Mobile » propose ainsi, « en partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Somme », depuis quelques mois seulement un ensemble de prestations orientées vers l'activité tout en insistant sur l'appartenance à la « communauté » des pratiquants<sup>28</sup>. SHM propose entre autres à ses consommateurs de financer l'association cynégétique de leur choix en lui reversant 3% de la facture HT : « nous voulons pouvoir financer la chasse afin de mieux défendre notre passion et notre art de vivre. » Ce qui s'avère évident, c'est que le débat a dépassé le cadre stricte du local, avec pour la plus haute instance juridique en France, le Conseil d'État, pas moins de 200 arrêtés pris sur la décennie qui précède la présidentielle de 2002 ! Principalement des décisions associées au conflit sur les dates de chasse du gibier d'eau, mais également sur des recours divers et variés à propos des appelants de chasse, des modes de chasse, des territoires de chasse...

### 3.) Les mots pour le dire : l'emprunte cynégétique dans la langue

Existe en tout état de cause un domaine dans lequel les pratiques essentielles de toute société se cristallisent dans des formes significatives, c'est la langue et son cortège de mots, dont une discipline fait l'histoire... étymologique. Lorsqu'une activité détient un corpus de termes spécialisés<sup>29</sup>, c'est déjà une preuve de son inscription dans le temporalité d'au moins une partie du corps social, mais si ce domaine a inspiré la langue générale d'une société, on peut penser qu'un tel champs métaphorique constitue le signe d'un creuset qui valide l'immersion sociale de la pratique. Au milieu de domaines aussi variés que l'agriculture, le jeu, l'armée, la guerre, l'église ou l'amour, la chasse occupe une place de choix parmi ce panthéon des grands thèmes fondateurs du vocabulaire français. Elle a surtout donné naissance à des expressions fameuses qu'ont vulgarisé les écrivains les plus lus<sup>30</sup>. On connaît bien entendu les dictons prédictifs, dont les adeptes de Diane faisaient des repères temporels pour organiser leur quête : « A la Saint-François, la bécasse est au bois » (4/10). « A la Saint-Hubert, les oies sauvages fuient l'hiver » (3/11). « A la Sainte-Irmine, passe la sauvagine » (24/12)<sup>31</sup>. On a le souvenir de jeux de sonorités, comme ce « chasseur sachant

<sup>28</sup> Cf. Picardie chasse, n°115, juillet 2007, page 17 : « Le Saint-Hubert Mobile est à votre écoute. *Un nouveau service de téléphonie mobile pour les chasseurs est né* ». « Un des objectifs majeurs de SHM est d'augmenter la communication chasse et surtout, de faire comprendre aux non-chasseurs que nous sommes entrés résolument dans la modernité... La preuve, on crée notre propre service de téléphonie mobile... plutôt moderne pour des chasseurs... » Parmi les autres résultats visés, des incitations au parrainage contre un service météorologie, une « assistance perte de chien », des télés conseillers répondant aux questions de réglementation...

<sup>29</sup> Ce qui s'avère très largement le cas avec la chasse, dont l'un des dictionnaires, sorti en 2005, définissait 4 500 termes sous la plume du philologue Lucien-Jean Bord et du linguiste Jean-Pierre Mugg.

<sup>30</sup> On trouve nombre d'écrits inspirés par la pratique ou d'auteurs qui y ont puisé de la matière. Dans Les mémoires d'outre-tombe, Châteaubriant écrit : « Mon père me menait quant à lui à la chasse. Le goût de la chasse me saisit... c'était ma façon d'être naturel. » Guy de Maupassant publia quant à lui des Contes de la bécasse, Paris: Albin Michel, édition de 1984, « Le livre de poche ». Pascal accorda également une large place à la chasse dans ses Pensées. Plus proche de nous, Paul Vialar reste l'un des auteurs parmi les plus connus à mettre la pratique en scène : La grande meute, mais également sa Lettre pour les chasseurs, Paris : Flammarion, 1977. A partir d'un certain nombre de classiques médiévaux, Chantal de Saulnier et Armand Strubel ont cherché à montrer l'importance de la chasse dans la littérature ancienne, comme révélateur de la morale d'une époque. Cf. La poésie de la chasse au Moyen Age. Les livres de chasse du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris : PUF, mars 1994, « Perspectives littéraires ».

<sup>31</sup> Jacques Béal, *ibidem*.

chasser sans son chien... » ou de ces plaisanteries de « chasses au Dahu », mais surtout des chansons populaires, y compris enfantines, aident à percevoir que l'activité prédatrice fut un temps d'une normalité évidente<sup>32</sup>.

Les "arts" cynégétiques se sont comme "réservés" une part du dictionnaire des images et des jeux de mots<sup>33</sup>, mais ce sont surtout deux des modes de chasse parmi les plus aristocratiques qui ont généré les formules les plus connues : la vénerie et la chasse au vol, encore dénommée fauconnerie. La première des chasses aux chiens courants, pour laquelle on parlait jadis de "venaison", est considérée comme la « mère de la chasse » chez certains auteurs<sup>34</sup>, une « chevauchée fantastique » ou magique relevée par les ethnologues, dont Bertrand Hell a probablement proposé une des synthèses les plus complètes<sup>35</sup>. Avant donc de "servir" d'un coup de dague ou de lance l'animal "forcé" par la meute des chiens dits « courants », le veneur est homme de lettres, suffisamment influent pour faire passer son exercice dans la langue "courante". Dès la veille de la grande course à travers bois, la "quête" vise à déterminer le gibier qui sera poursuivi par l'équipage le lendemain : c'est le travail des "valets de limiers", dont le nom provient de la laisse (le lien) qu'ils utilisent pour retenir leurs "fins limiers" de chiens. Ce sera ensuite aux piqueurs de "faire le pied", soit repérer la trace, pour ensuite "empaumer"<sup>36</sup> la voie de l'animal à "traquer" par des chiens "acharnés", à force de goûter régulièrement la chair de leur gibier de spécialité, qui n'est pas ici un "gibier de potence", comme celui du policier également fin limier. Des chasseurs qui réclament "à cors et à cris" que soit reconnu leur apport au français distingué, comme ils le font en soufflant dans leurs trompes à grands renforts de "taïaut", sans que l'on vienne marcher sur leurs platebandes, mais au contraire si l'on préfère, que l'on aille comme eux "marcher sur les brisées", ces branches cassées qui permettent de marquer l'emplacement du passage de l'animal. Les chiens de meute les accompagnent dans un grand "hourvari". Ainsi, en les imitant, en suivant leurs traces, les thuriféraires suivront le dessein de ceux qui "sont d'attaque" pour lancer les chiens sur l'enceinte où la bête s'est "remisée", et ils rehausseront le prestige des piqueurs "au rapport" si l'animal n'a pas "levé le pied". Car alors, si ceux qui se veulent les héritiers de la chevalerie font "buisson creux", c'est qu'on les aura mal mis sur la voie", ou que le poursuivi aura "donné le change" pour sauver sa peau et ainsi éviter qu'elle ne finisse en "curée", que ce dernier repas de son cuir soit servi "chaud" ou "froid" aux chiens. Car la ruse ultime du gibier qui tient à ses oripeaux, après que la sonnerie du "lancé" ait mis les chasseurs à ses trousses, qu'il ait été sonné "à vue", puis le "bat-l'eau" et la "sortie de l'eau", après qu'on ait repéré son pied signalé par le "vol-ce-l'est", le "trébuchet" lorsqu'il chute, le "débucher" lorsqu'il sort du bois, le "forlonger" lorsqu'il parvient à distancer les chiens et enfin le "bien-aller" qui résonne comme sa fin proche, il peut faire comme les chiens

<sup>32</sup> La quatrième strophe du « Bon roi Dagobert » par exemple (période révolutionnaire), est consacrée à la chasse. « Le bon roi Dagobert / Chassait dans la plaine d'Anvers (bis) / Le grand Saint-Eloi / lui dit : ô mon roi / Votre majesté / Est bien essoufflée. / C'est vrai, lui dit le roi, / Un lapin courait après moi. »

<sup>33</sup> Nous nous sommes inspirés ici et entres autres de Claude Duneton : *La puce à l'oreille. Les expressions imagées et leur histoire*, Paris : éditions France Loisirs, octobre 2002 [Paris : Balland, 2001], nouvelle édition entièrement refondue, spécialement pages 261 à 281. Par ailleurs, la littérature offre de multiples exemples de ces images, sans parler de celles qui naissent ici et là : on parle ainsi chez les sauvaginiens de « pose » pour mentionner l'arrivée d'une personnalité importante. C'est le cas avec le gros titre du *Picardie chasse* n°112 de janvier 2007, à propos du passage du candidat Sarkozy en baie de Somme : « grosse pose en baie ». En règle générale, une pose désigne l'arrivée d'anatidés sur une mare de hutte. C'est le signe que le dispositif du chasseur a été attractif.

<sup>34</sup> Elle daterait de l'Antiquité romaine, codifiée à de multiples reprises selon des principes très stricts, dont la vague du XVI<sup>e</sup> siècle constitue encore la base actuelle.

<sup>35</sup> Cf. *Le sang noir*, op. cit.

<sup>36</sup> Les seigneurs chasseurs se lançaient en avant comme ils lançaient l'esteuf, l'ancêtre de la balle qu'on utilisait à la paume, une autre de leurs grandes activités.

qui vont dans un sens inhabituel, il prend le "contre-pied" en mettant la meute sur la piste d'un collègue croisé sur son chemin. Paul Vialar rapporte même un "change d'amour"<sup>37</sup> sordide dans lequel le chevreuil mâle, un brocard "aux abois", utilise sa femelle comme subterfuge, gagnant donc au change. D'autres fois il n'évite pas "l'hallali" et c'est l'invité d'honneur de la chasse qui "prend son pied". On le voit, ce n'est pas par hasard si la chasse à courre à livré toutes les étapes de la poursuite, qui constitue le cœur de sa raison d'être, en locutions presque proverbiales. De là à conclure comme Paul Vialar qu'il y aurait dans l'usage des mêmes mots, et le ressenti des mêmes émotions, le ferment d'un homme de nature qui transcenderait les différences de classe, on voit bien qui du veneur au suiveur à intérêt à "laisser courir" cette mystification.

De son côté, la fauconnerie, "pratique de haut vol" réservée aux princes tant l'entretien des oiseaux de proie réclame de soins et de personnel, permet de "lever d'autres lièvres", "lever" étant dans cet usage un verbe que l'on doit à la quête giboyeuse. La haute volerie est une chasse d'hiver qui débute après la Sainte-Croix ; généralement présente dans les grandes cours du XI<sup>e</sup> siècle, elle a connu un déclin presque fatal au XVIII<sup>e</sup>. Ici encore, on remarquera une étonnante symétrie avec la paume, laquelle a ses hautes et ses basses volées comme la chasse au vol. Faucons et éperviers enchaperonnés sur le poing de leur maître, cette utilisation du rapace est strictement la marque distinctive du "bien né", qui se révèle une personne de grande importance quand il obtient le privilège d'entrer dans l'église avec son préféré au poing. Ainsi habitué à fréquenter le monde, à se trouver entre gent, l'autour finissait par acquérir cet "entregent" qui est une fois de plus le signe des gens "bien élevés". Comme lui lorsqu'on l'exerce à la voracité en lui présentant "un pigeon" assez "niais" (donc pas encore sorti du nid) pour se faire étripper, faisons "des gorges chaudes" de ces bons mots "mordants" et de la "triple buse", réfractaire à tout cet apprentissage, "bécasse" qu'elle est ! Un bon prédateur sait au contraire que pour "faire carrière", il faut savoir prendre de la hauteur en trouvant un courant ascendant, que l'on trouve précisément au-dessus des carrières de pierre réchauffées par le soleil. S'élever prend ici un sens tout sociologique.

D'autres sources d'inspiration ont néanmoins été fournies aux adeptes de la plume par le gibier à poil, dont les adeptes du piégeage sont des spécialistes, posant leurs collets (des lacets appelés aussi "lacs") comme d'autres "posent des lapins". A force de ruses et de "miroirs aux alouettes", le gibier trompé par ces curieux joueurs de "pipeaux" "tombe dans le panneau", ce grand filet tendu sur son passage. Les "dés sont pipés" dès que l'animal, chassé à la glue, entend son cri imité à la perfection par quelque appeau. Le "traquenard" étant partout, un chasseur averti dormira en "chien de fusil", prêt à bondir sur sa proie "tombée dans le lac". Croyant au dicton selon lequel "bon chien chasse de race", il adopte aussi le proverbe selon lequel "l'aboi du vieux chien doit-on croire". Chez les chasseurs, l'ancienneté et la qualité se conjuguent souvent.

Plutôt orienté sur le petit gibier, notre nemrod poète préférera éviter de "courir deux lièvres à la fois" afin de ne pas tout perdre, même s'il sait possible de "faire coup double", et ainsi ne pas "rentrer bredouille". Aujourd'hui, les milieux cynégétiques, y compris les plus distants des grandes chasses à courre et autres symboles aristocratiques, ont compris tout l'intérêt qu'ils auraient à retirer de ce "patrimoine" linguistique passé dans la littérature, au point qu'ils nous en proposent régulièrement un florilège<sup>38</sup>. Cette « cynégétocratie » bien réelle fait feu de tous bois pour conserver sa "chasse gardée" dans le gotha de la politique. Ces dernières années, les "fines gâchettes" ont "changé leur fusil d'épaule", parce que "faute de grive, on se contente de merles". Fini les "coups de boutoirs", tel le sanglier labourant les cavées ; pour se "faire un tableau" dans l'opinion publique, sans "casser le fusil", le chasseur

<sup>37</sup> In *La chasse*, Paris : Flammarion, 1973.

<sup>38</sup> Cf. par exemple le numéro 21 de *Chasseurs d'Anjou*, la revue de la fédération du Maine-et-Loire, en page 14 de la parution du mois de février 2005.

s'est "mis à l'arrêt", soucieux de sa notoriété. "A l'affût" du moindre "chasseur du dimanche" mettant "en joue" le premier lapin venu, il cherche à "mettre du plomb dans la tête" de ses troupes. Désormais bien conscient qu'on ne peut pas "prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages", il évite de se comporter en "Tartarin de Tarascon"<sup>39</sup>, dont les aventures prodigieuses nient le vieux principe des trappeurs d'Amérique du Nord selon lequel "il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué". C'est un véritable "temps de canard" qui est tombé sur la chasse insouciant qui "promenait le fusil" dans le "sable à lapins" des garennes. Ceux qui avaient pris l'habitude de vivre cachés pour vivre heureux, adeptes de la formule des braconniers : "pas vu, pas pris", ont compris que pour ne pas avoir à "tirer ses dernières cartouches", il faudrait désormais rendre des comptes. "Chasseur un jour, chasseur toujours" dit certes le proverbe, mais un autre lui répond que "durant que le chen pisse le llève s'en vat"<sup>40</sup>. La chasse qui a "pris du plomb dans l'aile", vit le "coup de feu". Il lui faut réagir vite si elle veut éviter d'être elle-même "prise au collet", Il n'est plus d'actualité de faire la "guerre aux canards". "Fusifforme", le chasseur moderne a appris à se présenter sous son meilleur jour, à communiquer en mettant en avant ses atours gastronomiques : "Qui n'a jamais mangé de vanneau n'a jamais mangé de fins morceaux". Pour "fureter" en paix, il lui faut également "braconner" sur les terres de la politique, faire face aux nouvelles images du "chasseur fachos" pour lui répondre par "écolos bobos".

"Droit comme un trait de fusils", la garderie veille et relègue les anciennes pratiques sur les étagères du folklore. On disait par exemple en picard : "dix Péqueus, dix cacheus: vingt minteux", ou si l'on préfère : "Grins diseux, t'chiots faiseux" (« ceux qui parlent beaucoup en font peu »)<sup>41</sup>. Il faudrait désormais se montrer sobre, y compris sur le plan alcoolémique, voire sexuel : "Viu huteus (ou viu cacheus), viu dgeus !", disait-on à celles qui s'étaient fait "poser un lapin"<sup>42</sup>. C'est aussi dans un sens assez proche que l'on attribue aux chasseurs une tendance à "faire les 400 coups". L'expression aurait ainsi été inventée à partir de l'expérience du vicomte Henry de Brossin de Méré, alors qu'il inaugurerait sa hutte dans le marais de Sailly-Bray, sur la commune de Noyelles-sur-Mer, à l'embouchure de la baie de Somme. Pour fêter l'évènement, il aurait fait tirer par trois de ses gardes des salves de fusils sans discontinuer, jusqu'à ce que l'un d'eux viennent annoncer qu'ils n'avaient plus de munitions. « "Combien de coups avez-vous tirés" lui demanda le maître des lieux ? "400" répondit le garde. Quand un hôte du vicomte l'interrogea quant à la manière dont il comptait appeler les lieux, il baptisa sa hutte "les 400 coups" »<sup>43</sup>.

Mais, comme l'on dit communément, "chassez le naturel et il reviendra au galop". Nombre d'auteurs ont par exemple longuement montré l'association de la chasse et de la séduction, la métaphore amoureuse servant à exprimer l'attraction exercée par le gibier sur l'enfiévré chasseur<sup>44</sup>. Platon, Plutarque, Montaigne traitent à l'inverse de l'amour comme d'une "petite mort". Le premier comparait Éros à un « chasseur hors pair guettant embusqué, les choses qui sont belles, et ourdissant sans cesse quelques ruses. »<sup>45</sup> Pour le dernier,

<sup>39</sup> Cf. Alphonse Daudet : Les aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon (1872). Pour mériter la réputation que lui valent d'illusoire récits de chasse, Tartarin, un naïf tarasconnais mythomane part pour l'Algérie, où il finit par tuer un lion. Ses aventures se poursuivent dans Tartarin sur les Alpes (1885) et Port-Tarascon (1890).

<sup>40</sup> « Pendant que le chien pisse le lièvre s'enfuit ». G. Chenin : 812 proverbes et dictons charentais, Mougou : Geste éditions, page 25.

<sup>41</sup> "Dix pêcheurs, dix chasseurs, vingt menteurs", renvoyant à la vantardise légendaire des coureurs de bois ("corir ches cans pi ches bos" : courir les champs et les bois, aller par monts et par vaux).

<sup>42</sup> "Vieux hutier (ou vieux chasseur), vieux fripon !". Voir Alain Dawson : Le picard de poche, Chennevières-sur-Marne : Assimil, août 2003, « Évasion », page 136.

<sup>43</sup> Entre autres références où cette évocation se trouve racontée, voir Le Courrier Picard, vendredi 3 septembre 1999, page 5.

<sup>44</sup> D'ailleurs, pour certains auteurs très engagés en faveur de la "passion de Diane", la proposition finit par se retourner. Cf. Dominique Venner : Dictionnaire amoureux de la chasse, Paris : Plon, 2000.

<sup>45</sup> In Le banquet, Paris : Gallimard, « La Pléiade », page 737.

Cupidon, fils de Vénus, se servait d'un arc pour "faire tomber" d'amour et Pégase naquit de Méduse, blessée à mort par Persée, reprenant le thème classique de la blessure matrice originelle<sup>46</sup>. On l'aura également constaté dans ces lignes, il y a souvent de la difficulté à distinguer l'origine cynégétique des termes d'une possible concomitance avec une signification militaire. Des "arts" militaires qui reprennent d'ailleurs parfois la chasse comme support lexical : les "chasseurs" constituant ainsi un corps d'arme pour l'infanterie et la cavalerie, dont les célèbres "chasseurs alpins". Mais on parle aussi de chasseurs de mines, d'avions de chasse. Alain Schnapp fait même remarquer que dans un restaurant "chasseur" est le nom donné à l'employé qui fait les courses<sup>47</sup>. Nous reviendrons sur cette étrange course qui semble à la source étymologique de la chasse, bien que celle-ci ne se pratique pas à "pas chassé"<sup>48</sup>.

Nous en arrivons à l'expression probablement la plus connue parmi celle qui font explicitement référence à la chasse : "qui va à la chasse perd sa place", ce qui revient à dire que, tellement focalisés et absorbés par leur "passion", les nemrods finissent par se faire supplanter. Vieil adage reprenant les prescriptions religieuses à l'égard de la prudence qu'exigerait toute activité dévorante, cette locution forme, nous tenteront de le montrer, un véritable paradoxe, car justement, chasser, c'est surtout se constituer un espace, à la fois physique et social. En se dotant d'un vocabulaire aussi spécifique, et plus encore en donnant naissance à autant d'expressions passées dans le langage courant, nul doute qu'on ait ici la marque d'une activité sociale au plein sens du terme.

En ce sens, il n'y a pas à s'étonner que la pratique marque à son tour l'espace où elle se déroule, l'exemple le plus flagrant étant probablement les forêts dédiées à la grande vénerie. On y trouve en effet une organisation en étoile qui facilite la poursuite du gibier traqué<sup>49</sup>. Les Domaines de Compiègne et de Laigue, dans l'Oise, en fournissent un exemple magistral avec désormais quelques 1 200 km. de voies. Les huit premières datent de François 1<sup>er</sup>, en 1521, quatre axes étant alors tracés pour se recouper au « Carrefour du Puits du Roi ». Louis XIV en fera dessiner 54 nouvelles, suivi par son fils avec 229. L'ensemble délimite à la périphérie des triangles et des octogones autour des lieux privilégiés de chasse.

---

<sup>46</sup> Cf. Charles-Henry Pradelles de Latour : « La passion de la chasse dans une commune cévenole », in Études rurales, EHESS, CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 325 à 334.

<sup>47</sup> Cf. Le chasseur et la cité, op. cit., page 72.

<sup>48</sup> Pas de danse dans lequel le pied qui exécute un mouvement glissant semble chassé par l'autre qui se rapproche de lui.

<sup>49</sup> Cf entre autres Fernand du Boisrouvray : « La question de la chasse », op. cit., page 475.



Immédiatement au nord de la forêt de Compiègne, le massif de Laigue offre un carrefour exemplaire de radio concentricité, directement motivée par la chasse à courre, installée dans la région dès les premiers rois de France. De par cette organisation de l'espace, la poursuite du gibier devient très aisée à l'équipage des veneurs. Une forme de *panopticon* que n'aurait pas renié Bentham. (détail de la carte IGN & ONF, série bleue n°2511 OT).

#### 4.) Une étymologie révélatrice : aux origines de la chasse était l'espace ?

Comme toutes les “choses” vues de loin, autant on peut connaître des difficultés à comprendre les goûts, affects et prédilections d'autrui, autant la définition sommaire de ses activités ne pose généralement pas de problème. Les jugements de valeurs à l'emporte-pièce aidant, l'autre s'affaire la plupart du temps à des occupations que nous cernons avec l'aisance de l'ignorant. Un professeur enseigne, sans qu'il nous apparaisse immédiatement qu'il apprend aussi beaucoup de ses étudiants, mais encore et surtout de se trouver en situation de devoir transmettre un savoir de base, lequel ne s'initialise que dans sa transmission. Ainsi en va-t-il de « chasser », soit tuer des animaux sauvages dans un milieu naturel, de moins en moins afin de s'alimenter et de plus en plus par plaisir. Dans cette seule esquisse de spécification, déjà se présentent des interprétations et parfois abusives.

En effet, non seulement opposer ce qui constituerait les deux pôles d'une opposition : l'alimentaire et le ludique, relève d'une option discutable et discutée nous l'avons vu, mais plus fondamentalement l'ethnologie a montré à quel point ce que la délimitation entre le genre humain et le règne animal avait de relative. On pensera dans un premier temps à l'animalité de l'homme bien entendu, mais en gardant à l'esprit que l'homme lui-même n'a pas toujours et partout adhéré à cette limite, ni encore estimé qu'elle était pertinente et fondée. En travaillant par exemple sur l'idéologie de mort des nazis<sup>50</sup>, les artisans d'une déconstruction systématique de ce qui apparaît pourtant complètement indicible et inhumain au possible, démontrent que le génocide n'a été possible que parce qu'à été procédé à un brouillage méthodique de cette dichotomie. Pour cela, un double mouvement doctrinal à abouti à l'« animalisation » de l'humanité pendant qu'était rehaussé le statut moral des animaux. De cette manière, apparaît une nouvelle échelle hiérarchique sur laquelle les aigles côtoient les aryens sur un étage qui occupe le haut du pavé, pendant que les juifs peuvent être assimilés à des cloportes. C'est de cette manière qu'on a pu constater avec effarement les marques d'attention précautionneuses à l'égard de certains animaux, vis-à-vis desquels fut mise sur pied la première législation à ce point de protection, pendant qu'étaient réduits à la « sous-humanité » toute une frange de nos semblables.

<sup>50</sup> Cf. Arnold Arluke (sociologue à l'université de Boston) et Clinton R. Sanders (sociologue à l'université du Connecticut) : « Le travail sur la frontière entre les humains et les animaux dans l'Allemagne nazie », in *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, pages 17 à 49.



Autre abus de langage, la dichotomie entre le sauvage et ce qui constituerait son antonyme, à savoir le domestique, relève parfois de la césure artificielle. Les lâchers d'animaux d'élevage allant croissant tout au long des décennies soixante-dix et quatre-vingts avec la raréfaction du gibier qui marque cette période, surtout en plaine du fait de l'industrialisation agricole, on peut s'interroger quant à la validité d'une limite somme toute très relative. En revanche, si une nature complètement vierge de l'emprunte humaine n'est plus désormais que chimère, il faut se persuader, en lisant les travaux des archéologues, qu'elle n'existe plus depuis très longtemps. Davantage encore, les médiévistes ont, plus proche de nous, démontré pour nombre d'espaces ruraux une occupation sociale plus intense qu'elle ne l'est parfois actuellement.

D'un point de vue étymologique maintenant, on ramène souvent l'activité cynégétique au verbe latin *captiare*, à savoir la poursuite des animaux afin de les tuer et/ou capturer, devenu en vieux français *chacier* (1130). La forme verbale latine concurrente a donné vénerie, à partir de *venari*, qui signifiait une action proche de *captiare*. « Le substantif *chace*, lorsqu'il apparaît vers 1165, est lié à l'idée de poursuite et de chevauchée rapide. »<sup>51</sup> En revanche, le grec *kunêgetikos*, exprimant le fait de chasser avec une meute, n'apparaît que beaucoup plus tardivement en français sous la forme de "cynégétique" (1750), mot qui sera rapidement cantonné aux usages cultivés, alors que chasse deviendra le terme générique au-delà de l'idée initiale, à savoir la poursuite. Une poursuite qui, notons le, se trouve à l'origine des trois sources étymologiques permettant d'exprimer l'action de prendre les animaux sauvages. Ce qui paraît évident ne l'est bien qu'en apparence, la définition de la chasse issue de la grande loi de 2000 ajoutant à juste titre qu'attendre le gibier peut aussi constituer une stratégie cynégétique, l'affût par définition. Que l'on entende aujourd'hui par chasser 1.) repousser ou 2.) poursuivre, il est question dans les deux cas d'un jeu avec l'espace, qui n'a aucun rapport avec l'étymologie de la chasse servant à conserver les reliques de saints, sarcophage provenant du latin *capsa*, boîte. Le fait d'ailleurs que chasser puisse signifier une chose (se rapprocher de) et son contraire (repousser, donc éloigner), nous conforte dans le fait qu'on a ici la même origine, classique ambivalence des mots.

Parce qu'ils sont profondément sociaux, les mots voient leur définition changer avec le contexte de la perception qu'une époque peut nourrir à l'égard de ce qu'ils signifient. Il en va également ainsi des stratégies de présentation des activités discutées. En 2005, sur son site internet, la FNC définissait de cette manière l'activité : « La chasse : plaisir et culture. La chasse ne saurait se réduire au rôle alimentaire qu'elle n'a d'ailleurs pratiquement plus depuis longtemps, en dehors bien sûr de la gastronomie. La chasse est une culture, une passion, qui puise ses racines aux origines de l'humanité. Comme la fonction crée l'organe, la nécessité vitale de chasser a créé le chasseur qui perdure au fil des siècles. La chasse : connaissance, protection et gestion. La chasse permet une relation privilégiée entre l'homme, la nature et les animaux. Qu'il traque le petit ou le grand gibier, les migrateurs ou le gibier sédentaire, le chasseur doit connaître son territoire et les animaux qui y vivent pour prétendre pratiquer avec des chances de succès. Il joue un rôle prépondérant dans l'aménagement et la sauvegarde de biotopes favorables pour la faune sauvage, et dans la protection directe de la faune elle-même. De nombreuses actions techniques se sont soldées par le retour de populations conséquentes, autorisant des prélèvements. Pas de territoires favorables, pas de faune riche et variée = pas de chasse. Cet axiome incontournable fait du chasseur le premier protecteur de la nature, par nécessité. » On le perçoit aisément, cette manière de dire et de prescrire ce qu'est et ce que devrait être la pratique diffère très nettement de la définition juridique donnée par Jacques

---

<sup>51</sup> Cf. Xavier Patier : La chasse, Paris : Le Cavalier Bleu, août 2002, collection « Idées reçues : arts & culture », page 5.

Guilbaud un quart siècle plus tôt, à savoir : « l'ensemble des actes ayant pour but ou pour effet l'acquisition d'un droit de propriété sur les animaux qui n'appartiennent encore à personne (*res nullius*) »<sup>52</sup>. Déjà en 1984, un premier rapport pour le Conseil économique et social insistait sur la dimension sportive et ludique d'un loisir. « Or aujourd'hui pour comprendre les tensions actuelles qu'elle engendre, c'est l'ensemble de ses facettes qu'il faut considérer et la nouvelle loi nous y incite », déclare Victor Scherrer dans la réactualisation de ces travaux du CES. Aussi, il préconise une approche particulièrement révélatrice des transformations en cours et du contexte tendu du siècle commençant. « Conçue comme pratique raisonnée, donc justifiée, d'exploitation des ressources naturelles renouvelables, la chasse "réinventée pour le XXI<sup>e</sup> siècle" contribue à la restauration de la qualité écologique des territoires ruraux, et au rétablissement de liens sociaux harmonieux entre urbains et ruraux. »<sup>53</sup>

Voilà qui nous informe grandement sur le cheminement d'une démarche, partie d'un jeu territorial avec les espèces animales « cynégétisées », pour aboutir sur un véritable travail, « sérieux », de participation à l'aménagement du territoire en vue de la conservation de la biodiversité. Chasser n'est définitivement plus acceptable comme jeu anthropocentriste et a perdu de sa dimension mystique, mais réguler permet au chasseur de perdurer comme joueur spatial.

## **B.) UN OBJET SOCIAL TOTAL ? Une pluralité de modalités de pratique pour autant d'investissements sociaux**

A priori, LA chasse est donc UNE démarche qui consiste, selon le premier dictionnaire venu<sup>54</sup>, à guetter et à poursuivre les animaux définis comme gibiers, dans le but de les capturer et/ou de les tuer. Pourtant, en arrière-plan de cette évidence, plus on observe cette vérité relative et davantage la diversité s'impose. Comme pour toute réalité, les différences n'apparaissent qu'en fonction de l'investissement qu'on y consent. Ainsi, les indous ont plus d'une centaine de mots pour désigner ce qu'en français on cerne avec une dizaine, et dont le terme générique serait "bovins". Ce qui est vrai de la terminologie l'est pareillement avec l'exercice concret de la chasse : il en existe autant de variantes qu'il y a de manières de procéder ; lesquelles manières peuvent dépendre des modes de défense de chaque espèce animale chassée, mais aussi des territoires sur lesquels ils se trouvent et de la législation en vigueur, ainsi bien entendu que de la façon dont les groupes humains constitués ont élaboré des techniques et des accessoires de prise, figeant parfois les manières de procéder dans des codifications très strictes.

Pour simplifier cette pluralité dont sont remplis toutes les encyclopédies de chasse, il n'est pas aisé de retenir des critères univoques qui permettraient d'éviter les recoupements. C'est pourtant à cet exercice d'échafaudage qu'il faut s'adonner pour présenter LES chasses pour le seul territoire métropolitain français, et par là décrire succinctement la matière sur

<sup>52</sup> In La chasse et le droit, Paris : Litec (15<sup>ième</sup> édition en 1999).

<sup>53</sup> Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle, rapport pour le Conseil économique et social français, Paris : éditions des Journaux Officiels, 2002, page I.3. Approuvé par le CES le 11 décembre 2002 par 130 voix pour, 4 contre et 15 abstentions sur 149 votants, il ne s'agit pas d'un travail scientifique, mais d'un récapitulatif très exhaustif des problématiques touchant la chasse contemporaine. Son auteur, inscrit dans le Who'who, est un responsable de sociétés et d'organisme professionnel, auteur d'ouvrages d'inspiration libérale : « Dans la jungle des affaires », Paris : Seuil, 1991 ; « La France paresseuse », Paris : Seuil, 1992. S'il ne fait pas l'apologie de la chasse, son travail montre parfois une posture peu distanciée.

<sup>54</sup> Cf. Jean Berton : La chasse et ses techniques, Paris : Solar, septembre 1993. Éric Joly : La chasse, Paris : Denoël, 1994. Et beaucoup plus loin de nous, Gervais-François de Marolles de Magné : La chasse au fusil, Paris : Pygmalion, 2000, [1781] « Les grands maîtres de la chasse et de la vénerie ».

laquelle nous aurons à revenir tout au long de ce travail, mais également situer les modes de pratique que nous avons observés dans un paysage plus large.

## 1.) Les quatre grands modes de chasse définis par la loi de 1844 : un choix historique

En tout premier lieu, il serait nécessaire d'insister sur une différence qui, chez certains auteurs, fait passer de la chasse à une autre activité de prédation : le piégeage. Cette dernière notion ne fait pas qu'introduire un instrument (lequel est également présent dans la chasse dite en tant que telle, avec le fusil par exemple), pas plus qu'elle détiendrait l'exclusivité de la ruse et du stratagème, mais l'action de piéger sous-entend que le chasseur laisserait principalement agir son piège, plus qu'il ne serait l'acteur direct de son « engin, dispositif pour attirer et prendre des animaux. » Cette apparente opposition, posée par Mauss entre l'actif et le passif, est ici elle-même un leurre, puisque nombre de piégeurs sont disposés directement derrière leur amorce, qu'ils déclenchent au moment opportun<sup>55</sup>. A l'inverse, le posté qui, derrière un gros chêne, assis sur son siège-canne, attend que le grand gibier poussé par les traqueurs vienne passer la ligne des tireurs dont il est, pour tenter de l'abattre, n'est pas le personnage plus actif du dispositif.

En réalité, est considéré comme piégeage tout mode de chasse n'aboutissant pas nécessairement à tuer, mais au minimum à prendre l'animal, et faisant usage d'un dispositif fixe (même s'il peut être amovible), sans se limiter à l'utilisation d'instruments propulsant des projectiles ; ce qui aboutit à une première dichotomie entre les chasses à tir et les chasses avec engins, ces dernières pouvant aussi mettre en œuvre le tir en complément du piège, tel le porteur d'un fusil dissimulé à proximité de son miroir à alouettes (un leurre tournant, dont les facettes attirent en brillant les oiseaux). Généralement, on trouve les pratiques dites "traditionnelles" dans cette catégorie, ce qui explique, on le verra, leur restriction à certaines aires géographiques, parfois rigoureusement délimitées. La seconde subdivision établit une distinction au sein des autres modalités de pratique sans engin, y compris lorsque ce dernier est entendu comme dispositif passif destiné à laisser tomber le gibier "dans le panneau". Il s'agit donc des chasses à courre et des pratiques au vol. On obtient ainsi quatre genres majeurs de pratiques autorisées depuis la grande loi du 3 mai 1844 : le tir, les autres engins, le laissé-courre et le vol.

Les chasses au tir, les plus connues, sont aussi les plus généralement pratiquées si on considère le fusil. Celui-ci doit permettre au maximum le chargement de trois cartouches ou balles, les armes automatiques allant au-delà étant prohibées. La très grande majorité des titulaires d'une autorisation de chasser a au moins un calibre 12, les adeptes de la flèche ne regroupant que quelques 10 000 archers en 2002. L'arbalète, comme la sarbacane ou la fronde sont interdites en France et l'arc<sup>56</sup> ne doit sa légalisation qu'à une intense bataille juridique qui aboutit à son autorisation en 1995<sup>57</sup>. En général, les chasses à tir ne sont pas réservées,

<sup>55</sup> Cf. les distinctions établies par Giannetta Murru Corrigan : « La tenderie aux grives en Sardaigne », in Études rurales, numéro spécial 87-88, juillet-décembre 1982, pages 115 à 129. De ce fait, l'auteure estime la tenderie étudiée comme « passive » et « indirecte », sauf lorsqu'elle procède avec un filet.

<sup>56</sup> Cette forme de pratique a actuellement le vent en poupe. Elle a d'ailleurs eu une représentante à l'assemblée de Strasbourg, en la personne de Véronique Mathieu, député européen CPNT élu en 1999. Cf. « Sa cible : les Verts », in L'Express, n° 2514, 9 au 15 septembre 1999. Mais cette croissance est surtout perceptible aux USA. Cf. Lyonel Chocat : « Nombre de licenciés : la chasse juste derrière le foot ». Enquête chasse, in Le chasseur français, n° 1315, septembre 2006, pages 40 à 42.

<sup>57</sup> Cf. Nelly Boutinot : La chasse : 100 questions-réponses à l'usage des non-chasseurs, Sète (34200) : La Plage Éditions, août 2001, « Alternatives-Société », page 73. Postface d'Hubert Reeves, Président de la Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs, dite « Ligue ROC ». La secrétaire générale de

comme d'autres, à certaines familles de gibiers, mais peuvent les concerner toutes, bien que l'ortolan, lorsqu'il était encore chassé, se prêtait mal aux plombs du fusil parce que trop petit et fragile. De même pour la flèche d'un arc, alors qu'à l'inverse, le cerf n'est pas couramment poursuivi par ces archers. Interviennent pour les petits volatiles d'autres techniques, pour les plus robustes mammifères la carabine de chasse.

Quant à ces autres engins non propulseurs, ils sont légions et il est pour ainsi dire malaisé d'en faire une liste exhaustive sans risque d'oubli, ce qui nous amènera à n'en citer ici que quelques-uns parmi les plus connus, sachant que la question des "traditions" nous permettra de creuser le sujet. Nous avons mentionné précédemment le miroir pour les alouettes et autres petits volants, auquel il convient d'ajouter 1.) les multiples formes de filets (verticaux qui interceptent les oiseaux et horizontaux qui se referment ou qu'on fait tomber sur les volatiles posés au sol) 2.) les tenderies qui, de la grive au vanneau en passant par l'alouette utilisent pour les premières un collet en crin de cheval tendu à une branche d'arbuste et pour les autres encore des filets au sol 3.) les gluaux, des baguettes de bois enduites de glu qui servent en Provence à capturer les grives 4.) les appeaux permettant d'attirer les animaux en imitant leurs cris ou leurs chants et 5.) toutes les autres méthodes utilisant des cages (« matoles » se refermant sur des oiseaux imprudemment attirés par un appât). La plupart des assommoirs sont désormais interdits.

La chasse à courre<sup>58</sup> se différencie elle également à l'interne entre la « grande » vénerie, qui utilise le cheval pour suivre les chiens courants poursuivant le grand gibier (cerf pour le plus "royal", daim, chevreuil, sanglier et renard) jusqu'à son épuisement et la « petite », dans laquelle les chasseurs courent derrière la meute sur la piste de gibiers moins imposants, comme le lièvre, le lapin et encore ici le goupil. La grande l'est par ses gibiers (le renard poursuivi de façon équestre se retrouvant surtout en Grande Bretagne<sup>59</sup>), mais aussi par la composition sociologique de son public. On compte en France, d'après la Société nationale de vénerie, près de 200 équipages de vénerie équestre, chacun spécialisé sur un gibier<sup>60</sup>. Pour mettre à mort l'animal au ferme avec les chiens, le veneur utilise l'épieu et la dague dans les approches traditionalistes, et le fusil dans les formes plus modernes ou afin d'éviter le risque d'un andouiller menaçant. Au contraire, dans la petite vénerie ce sont les chiens, de plus petite taille, qui prennent l'animal, ce qui explique qu'on n'utilise aucune arme. Tous modes confondus, la chasse à cor et à cri rassemble 10 000 « gilets » et « boutons », les membres des 441 équipages<sup>61</sup> détenteurs du symbole de chacun d'entre eux. Mais à côté de cet effectif relativement modeste, dans leur entourage immédiat s'activent 20 à 30 000 bénévoles et

---

cette ligue relate ici sa tentative, avec la Ligue française des droits de l'animal, de faire interdire cette arme (page 73). A noter, la maison d'édition qui a fait paraître l'ouvrage s'est spécialisée depuis 1993 dans le militantisme écologiste et biologique, ainsi que dans la non-violence : le loup, la non-violence active, la mondialisation, la fessée etc.

<sup>58</sup> Cf. par François Vidron, l'un des anciens directeurs des chasses dites « présidentielles », le très classique La chasse à courre, Paris : PUF, deuxième trimestre 1965 [1953], « Que sais-je ? », n°610.

<sup>59</sup> Cf. Samuel Sidney : La chasse à courre en Angleterre, Paris : Pygmalion, 1985, « Les grands maîtres de la chasse et de la vénerie ».

<sup>60</sup> Un exemple parmi tant d'autres de ces multiples imbrications entre potentialités physiques des territoires et orientations sociologiques des publics, est fourni par le laisser-courre dans la Somme. En effet, alors que le vaste massif de Crécy-en-Ponthieu (4 300 ha très giboyeux), relevant pour l'essentiel de l'ONF, offre toutes les possibilités d'y chasser à courre, ce n'est que lors de la campagne 2004-2005 qu'ont y fit revenir trois équipages, après cinquante années d'absence (cf. Picardie chasse, n°100, janvier 2005, pages 5 et 6).

<sup>61</sup> Equipages spécialisés également chacun sur un gibier de prédilection, les chiens ne pouvant être « créancés » que sur un animal. On compte ainsi en France 39 équipages de cerf, 92 de chevreuil, 30 « vautreits » (nom donné à l'orientation sur le sanglier), 139 de lièvre, 99 de renard et 42 de lapin.

professionnels pour l'entretien des chevaux et des chiens<sup>62</sup>. Du 15 septembre au 31 mars, période ouverte à cette forme de chasse, ce sont quelques 70 à 100 000 personnes qui, dans 69 départements, suivent plus de 15 000 de ces quêtes, en voiture, en vélo ou à pied. Surtout, ces grande et petite véneries ont pour principal effet visible d'occuper l'espace : environ un million d'hectares de forêt, dont 400 000 dans les massifs domaniaux de l'État en ce qui concerne la modalité équestre. On estime que 10 à 15 000 ha sont nécessaires au laisser-courre du cerf et du sanglier, contre seulement 500 pour le lièvre ou le lapin. Les cotisations sont également en proportion : de 200€ par an pour être bouton courant à pied le lapin sur un petit territoire, à plus de 3 000€ pour le faire à cheval dans une vaste forêt fournie en cerfs. Cette dernière n'a souvent survécue comme futaie que parce que Louis XIV, fervent veneur, le voulut ainsi en proclamant « les grands bois pour les grands cerfs », ce qui mit un coup d'arrêt aux abattages massifs de son époque. Les forêts ceinturant Paris devinrent alors d'autant plus inféodées aux chasses royales<sup>63</sup>, au point que la cour d'honneur du château de Raray, dans le sud de l'Oise, est encore aujourd'hui entourée de portiques dont les sculptures sont dédiées à des motifs cynégétiques.

Une troisième manière de pratiquer en laissant le premier rôle au chien se nomme le déterrage ou la vénerie sous terre. Elle consiste à capturer renards et blaireaux, alors qu'ils se trouvent dans leurs terriers, et ce après avoir introduit des chiens (fox terrier, teckels, etc.) dans les gueules d'entrée. A la suite de quoi, les hommes de pelle et de pioche cherchent à suivre le travail des chiens à l'oreille, collés au sol afin de suivre la lutte souterraine. Si les chiens parviennent à acculer le gibier, les outils se mettent en action : on creuse jusqu'à capturer l'animal au fond de sa tanière à l'aide de longues pinces. En France, plus de 1 000 équipages de déterreurs, dont 35 dans la Somme<sup>64</sup>, sillonnent aujourd'hui leur secteur afin de "réguler" les prédateurs concurrents du chasseur. De par la finalité recherchée, ce dernier veneur se rapproche ici du piégeur agréé qui, souvent en plus de son activité chasse, participe à la limitation du nombre de "nuisibles". On peut en effet émettre l'hypothèse que de telles activités constituent deux formes approchantes de distinction sociale, dans la mesure où il s'agit de mettre en œuvre un même goût pour le désintéressement personnel à la chasse de carnier. Déterreurs et piégeurs, bien que sociologiquement très différents, affectent la même propension à prendre leurs distances d'avec le « viandard ». Leur prestige reste pourtant moindre, même si la vénerie sous terre avance son ancienneté comme signe de prestance, Jacques du Fouilloux en faisant déjà état en 1573, dans son traité sur la vénerie<sup>65</sup>.

Enfin, la chasse au vol, qui remonterait à la Haute Antiquité<sup>66</sup>, vise les seuls oiseaux lorsqu'il est question de la fauconnerie, et y ajoute certains mammifères terrestres avec l'autourserie. Ce sont les arabes qui auraient mis au point (et au poing) ces techniques faisant usage de l'instinct prédateur des rapaces, spécialement "affaités" (dressés) pour la capture du petit gibier à plumes (perdrix...), des corvidés et des lapins. "D'essence royale et aristocratique" dit-on dans les traités, ce privilège d'ancien régime est qualifié de "haut vol" lorsque le faucon pique sur sa proie, alors que l'on parlera de "bas vol" quand autours, éperviers, buses et aigles procèdent par une poursuite à l'horizontale. On a ici affaire à un mode de chasse à la marge et extrêmement sélectif, qui nécessite un savoir-faire conséquent et une durée d'apprentissage considérable avec les rapaces. Cet affaitage de longue haleine peut nécessiter trois années d'exercice quotidien. Surtout, l'ensemble des oiseaux de proie étant

<sup>62</sup> Quelques 17 000 chiens, appelés « d'ordre », sont utilisés par la vénerie française, dont 4 000 créancés au cerf, 4 600 au chevreuil, 2 000 au sanglier, 2 500 au lièvre... Les chevaux seraient environ 7 000.

<sup>63</sup> Compiègne par exemple. Cf. Harlé d'Ophove : *Une forêt des chasses royales. La forêt de Compiègne de la réformation de Colbert à la Révolution*, Compiègne, 1968.

<sup>64</sup> Cf. le document « Aménager » de la FDC.80, 2002.

<sup>65</sup> Célèbre pour sa codification des règles de la chasse à courre.

<sup>66</sup> Cf. Jean de Francières : *La fauconnerie*, traité de chasse composé entre 1462 et 1468.

protégé par la directive européenne 79-409 et la convention de Washington sur le commerce international des espèces animales (Cités), une autorisation préfectorale s'avère nécessaire pour « désaier » (prélever dans la nature). Cette complexité explique la faible audience de la chasse au vol aujourd'hui, présente sur toute la France, mais plus spécialement dans le Centre-ouest. Elle n'explique pas en revanche son déclin avant et après la révolution de 1789, au point que la loi du 3 mai 1844 ne la mentionnera pas parmi les modes de chasse autorisés. Une manière de pratiquer toujours très élitiste de nos jours, véhiculant l'image médiévale du droit d'établir son colombier pour le seigneur.

En récapitulant ce tour d'horizon, le listing suivant permet de retracer ces quatre grandes familles quant aux façons de pratiquer. On y repère mieux les choix qui ont été opérés à l'époque.

#### ❖ **MODES DE CHASSE**

- Chasse à tir :
  - Armes à feu : fusils, carabines ;
  - Arc.
- Chasse avec engins :
  - Filets (pentes, pentières, tenderies aux vanneaux...);
  - Nœuds coulants et collets (tenderies aux grives...);
  - Lacs et filets ;
  - Miroir (dit « aux alouettes ») ;
  - Gluaux ;
  - Matoles ;
  - Appeaux (sifflets parfois dits « chilets »...);
  - Etc.
- Chasse à courre :
  - Grande vénerie (équestre, au cerf pour la plus prestigieuse, au daim plus rare, au chevreuil, sanglier et parfois renard) ;
  - Petite vénerie (pédestre : lièvre, lapin de garenne, renard) ;
  - Chasse sous terre ou déterrage (animaux de terriers : renard, blaireau, ragondin).
- Chasse au vol :
  - Fauconnerie ou haut vol (capture d'autres oiseaux ; capture en piquée, y compris certains petits mammifères) ;
  - Autourserie ou bas vol (capture d'oiseaux ou de mammifères ; capture après poursuite à horizontale).

## **2.) Diversité des manières de pratiquer : dispositions sociales et cultures régionales**

Nous n'en sommes néanmoins pas quitte avec la complexité des façons de procéder pour s'emparer de la faune sauvage. Pour y délimiter des axes structurants, on peut procéder par la confrontation des attitudes adoptées par le chasseur, et ce afin de tenter une catégorisation complémentaire. Mais avant toute chose, ce peut être seul ou en groupe qu'il pratique, sachant que derrière le groupe on peut trouver quelques fusils ou une équipe allant généralement jusqu'à un maximum d'une vingtaine d'individus. D'ailleurs et contrairement à un lieu commun, cette différenciation entre le singulier et le pluriel concerne tout autant le piégeage que la chasse proprement dite. Ajoutons, toujours en guise de préliminaires, que nous avons utilisé ici la forme masculine des mots, parce qu'il apparaît comme une nouvelle évidence que la chasse soit rarement féminine. En introduisant le piégeage, de nouvelles

images d'Épinal font leur apparition, associant la gent féminine aux petits pièges passifs et indirects. Ce lieu commun détient une part de réalité, même si Giannetta Murru Corrigan rappelle la participation (active) des femmes comme rabatteurs dans les chasses commerciales au sanglier de Sardaigne<sup>67</sup>.

Ainsi, pour revenir aux attitudes, le nemrod peut avancer vers le gibier ou au contraire l'attendre sur un point déterminé du territoire. Dans le premier cas de figure, il s'agit d'une « chasse devant soi » ou de « la billebaude », selon que l'on fixe un objectif précis à sa quête ou que l'on laisse faire le hasard d'une rencontre éventuelle. Pratique de plaine par excellence, la démarche consistant à s'avancer sur un espace agricole non conçu à cet effet implique de s'y constituer des repères, une logique, des parcours et au final de se bâtir mentalement un territoire propre. « Devant soi » exprime assez bien le mouvement qui connaîtra un tour nouveau sitôt la recherche satisfaite, car le poursuivant se mettra alors en chasse de ce qu'il visait : des perdrix grises ne se recherchent pas de la même façon qu'un lièvre. A la différence donc du chasseur qui, selon l'expression consacrée, se laisser aller à la billebaude, prêt à épouser les contours d'un cheminement qui n'est pas tributaire d'un gibier, mais admettant la plume comme le poil. La nuance n'est pas que lexicale ou dictée par l'existence/absence d'une prédilection giboyeuse : en se spécialisant sur un animal c'est toute la déambulation qui s'en trouve déterminée. A la billebaude, le « promeneur » accorde une primauté à son parcours, aux lieux qu'il a choisi de visiter, aux évocations qu'émet pour lui chaque lieu. Toutes ces manières de faire en parcourant l'espace à pied, avec ou sans chien, sont regroupées dans les appellations « chasses à la botte », et ne nécessitent que de pouvoir circuler de cette façon : plaine, mais également les plages et vasières, d'où provient cette expression synonyme de « devant soi ».

A l'inverse, les chasses à l'affût consistent à se dissimuler dans des secteurs qu'on sait fréquentés par les animaux recherchés : remises, points de passage... Principalement au lever du jour et au crépuscule, armé parfois d'une carabine, plus précise que le fusil, l'affûteur se tient aux aguets derrière une protection ou au sommet d'un mirador<sup>68</sup>. En général, dans nos régions ce sont plutôt de grands mammifères qui sont abattus de cette façon : cerfs, chevreuils, sangliers, mais aussi renards. Surtout, nous intéressant plus spécialement, un affût n'exige qu'un territoire minimal, surtout si on l'équipe d'un poste en hauteur, puisqu'il s'agit ici de profiter du passage de l'animal, tout en tirant en fichée. A l'inverse, lorsqu'ils visent non pas le sol, mais le ciel, les chasseurs recherchent le petit gibier migrateur, en particulier les pigeons ramiers. En Picardie, c'est soit à partir de miradors placés dans la cime des grands ormes qu'ils procèdent, soit du sol lui-même. Pour les plus spécialisés dans les colombidés, des appelants sont mobilisés ; habituellement des bleus de Gascogne, car dans le Sud-ouest du pays le simple mirador se transforme en palombière, véritable maison dans les arbres<sup>69</sup>. Beaucoup plus sommaires sont les palissades et usages variés de la végétation<sup>70</sup> pour se mettre à portée de tir des alouettes, vanneaux et surtout grives, ces dernières parfois guettées

<sup>67</sup> Cf. « La tenderie aux grives en Sardaigne », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, op. cit., page 125.

<sup>68</sup> Il convient juridiquement parlant de distinguer l'affût tel qu'il se pratiquait originellement et certaines restrictions contemporaines, obligeant à rester sur place : on parle alors de « poste fixe ». Les chasseurs décrivent généralement cette limitation de leur liberté de mouvement, dont nous verrons qu'elle est l'un des plus puissants moteurs de la motivation à pratiquer.

<sup>69</sup> La palombe constitue le premier gibier au tableau dans cette région avec 18,4% des pièces de petit gibier. Cf. Jean-Pierre Arnauduc, Jacky Aubineau, Jean-Marie Boutin et Hervé Lormée : « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir en France, saison 1998-1999 : le pigeon ramier », in *Biología y gestión de colúmbidos silvestres. II coloquio internacional*, n°16 Naturzale. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001, op. cit., pages 173 à 186. A tel point que la FDC.64 mentionne une association « Palombes, Palombières, Patrimoine » dans son agenda 2003-2004.

<sup>70</sup> Voir les planches photographiques d'affûts ci-après.

dans le Sud à partir de cabanes aménagées spécialement. Lorsqu'il ne se trouve pas dans un arbre, mais au bord d'un plan d'eau, l'affût prend les noms de « hutte », « gabion », « tonne ».

En conséquence, autre dichotomie particulièrement importante pour ce qui concerne la chasse, l'utilisation ou non de partenaires non humains, dont bien entendu le chien ou ce que l'on nomme des appelants. D'une certaine façon, ce dernier joue le rôle d'appât en attirant par sa présence des congénères sauvages. La chasse dite « à la hutte », que nous développerons plus avant, compte parmi les modalités de pratique qui nécessitent ce genre de stratagème, en disposant sur un plan d'eau anatisés et anséridés, soit respectivement différentes espèces de canards et d'oies. Nous verrons de la même manière que d'autres installations plus légères de chasse au gibier d'eau, comme le « hutteau », font le même usage des appelants, ainsi que d'ailleurs les adeptes de la chasse au pigeon ramier. Mais qu'ils s'agisse du gibier d'eau ou de la palombe, cette technique s'applique très logiquement aux oiseaux grégaires et migrateurs. Plus habituel, le chien est le compagnon le plus communément trouvé aux côtés du porteur de fusil. Dans certaines formes de chasse, c'est l'acteur de premier plan, mais le choix du terme « compagnon », de préférence à partenaire, nous est imposé par sa position affective et sociale. Il n'est en effet pas rare de le voir occuper la place d'un individu au foyer de son maître, ce qui ne signifie aucunement que ce dernier ne puisse vouer un véritable culte à ses appelants fétiches. La différence statutaire semble se jouer au niveau des attributs sociaux accordés aux animaux domestiques, ainsi qu'à l'effectif détenu par un même chasseur. D'une part, pour continuer à être un aimant attractif pour le sauvage, l'appelant doit le rester lui-même, donc être maintenu à distance du foyer humain. Ensuite, un cheptel d'animaux trouve difficilement à s'intégrer dans l'habitat, de la même façon que le nombre empêche que ne s'établisse une relation affective parce que personnalisée. Enfin, si le chien est, au cours du déroulement de l'action de chasse, appelé à adopter un comportement distant du maître, la tendance de ce dernier sera de le maintenir à son tour à bonne distance de lui lors du retour à domicile.

Nous entrons ici dans une autre antithèse, formée des deux conséquences à attendre du comportement canin : la fuite ou l'immobilisation du gibier. A chiens courants va répondre la fuite des animaux, que ce soit le petit ou le grand, au bois ou en plaine. La plaine où l'on pratique cette chasse aux chiens courants (qui tient par certains aspects de la vénerie) sur les lapins, lièvres et renards de quelques régions françaises, comme les départements immédiatement au sud de la Loire. Plutôt que d'être « forcé », comme dans la battue, le gibier se trouve « mené » à parcourir une longue distance ; autant que le territoire est vaste et que grande est l'importance des chasseurs. La différence avec la vénerie va se trouver dans la ligne de tireurs postés à proximité d'un passage souvent emprunté et vers lequel poussent les chiens lancés dans une poursuite qui se situe entre la battue et le laisser-courre. Dans les zones boisées, renards, sangliers et cervidés subissent la même poursuite, mais cette fois on parlera de « coulée » pour qualifier les chemins de fuite empruntés, leurs poursuivants aux trousses. Victor Scherrer commente ainsi ce type de course : « c'est un mode de chasse très convivial et modéré quant au prélèvement ; le plaisir du chasseur réside essentiellement dans la beauté et la gaieté de la poursuite, et dans la musique des chiens. Mais ce mode de chasse peut être très perturbant pour d'autres espèces de gibier, lorsque les chiens ne sont pas créancés, c'est-à-dire dressés à pister une espèce donnée, ce qui pousse parfois certains grands propriétaires dans les régions où se pratique cette chasse à clore leur territoire d'un grillage. »<sup>71</sup>

Ce n'est ici absolument pas le comportement que l'on attend des chiens d'arrêts (braques, épagneuls, pointers, setters, griffons etc.), lesquels ont pour mission et instinct de

<sup>71</sup> *Sic.* Cf. Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle, rapport pour le CES, 2002, op. cit., page II.26. Une partie des données de ce passage est tirée de ce document de synthèse plutôt complet.



repérer l'émanation olfactive d'un gibier, de l'approcher en toute discrétion et de lui assigner l'immobilisme, comme pétrifié par le « marquage » que lui impose cette aphasie délibérée. On comprend ici que c'est davantage la disposition des lieux qui rend précieuse cette capacité à fixer la faune, car lorsque la plaine est vaste et le gibier rapide, la chasse peut rapidement se conclure par le renoncement du chasseur. L'arrêt détient encore un autre avantage, beaucoup plus psychologique et valorisant pour le maître, qui n'a à la bouche bien souvent que les expressions les plus emphatiques pour le « travail de son chien », lequel l'a attendu et fait décoller le gibier au meilleur moment. A mi chemin entre les courants et les chiens d'arrêt maintenant, les « leveurs » sont de vifs et très ardents springers ou cockers qui ont pour fonction de trouver lapins, faisans et bécasses, de les faire se lever, mais sans les poursuivre, afin que le fusil puisse tirer sans risquer de les blesser. Là encore, c'est une caractéristique physique du terrain, à savoir la présence de broussailles, fourrés et ronciers qui font tout l'intérêt de ces leveurs. On comprend aisément que dans ce genre de milieux, l'arrêt n'aurait pour effet que d'éterniser l'attente, le chasseur n'ayant pas les moyens d'accéder facilement à sa proie, alors que la poursuite provoquerait de nombreux accidents sur les chiens dissimulés par la végétation. **Toujours et encore, la chasse est un manège qui met en scène la spatialité de la nature.**

A l'opposé de l'animalité au service de la chasse, d'autres types d'exploration du territoire exigent au contraire d'éloigner ces bruyants partenaires, et de fait ouvrent sur une nouvelle antinomie : fureurs VS quiétude. C'est le cas avec la « poussée silencieuse », qui représente une variante apaisée de la battue en provenance des pays germaniques (« *druken* »). Ses partisans avancent que l'absence de chiens et le calme des traqueurs ralentissent la fuite des animaux, lesquels peuvent être plus facilement identifiés, donc sélectionnés, ce qui va dans le sens d'une « meilleure gestion », amenant à parler de gibiers « récoltés ». Dans la chasse à l'approche, on requiert au même silence, le gestionnaire du gibier se faufilant au travers de la végétation arborée ou profitant de la dissimulation offerte par le relief escarpé pour arriver à proximité des grands animaux de forêt et de montagne (chamois, isard, mouflon). Là, il observe et prend sa décision quant au tir, sans que ne lui pose de problème éthique la résistance quasi nulle de l'animal, parfois repéré à longue distance à l'aide de jumelles, accessoire inimaginable dans l'éthique de la battue bruyante où c'est le duel avec l'animal qui importe. L'essentiel a tenu dans la compétence du chasseur « rationnel » à se fondre dans le paysage, se couler dans la verdure à contresens du vent pour éviter de se trahir par son odeur et lutter contre lui-même, sa lourdeur et ses gestes imprécis. Typique des contrées germaniques, cette approche est donc généralement appelée « *pirsch* » et correspond parfaitement à la conception que l'on s'y fait de la chasse, moins prédatrice que régulatrice, plus introvertie qu'elle n'est expressive dans les pays latins, davantage axée sur la performance traduite par le poids de l'animal ou surtout le trophée que procureront ses bois, défenses et autres cornes, que sur la quantité de « pièces » de gibiers étendues au moment du tableau. C'est donc une démarche beaucoup plus individuelle, intimiste d'avec un très vaste territoire que l'on doit pouvoir connaître, mais encore maîtriser sans y voir sa stratégie d'approche contrariée par un événement impromptu, comme le gêneur sorti d'un fourré, tellement facile à rencontrer là où chaque bouquet d'arbres peut abriter un affûteur toujours prompt à profiter de la battue de ses voisins. Dans le même sens, on parlera en allemand de *kapitalhirsch* pour évoquer le trophée d'un cerf, de *kapitalkeiler* pour celui d'un sanglier, ce qui amène aux *lebenshirsch* (« cerf de ma vie ») et *lebenskeiler* (« sanglier de ma vie »). On le constate, derrière l'opposition entre l'avancée tapageuse des hommes de la société de chasse, aidés de leurs chiens et des enfants du village, face au monde du silence des hommes seuls de la *pirsch*, tentant de se maîtriser jusqu'à épouser le comportement animal, il y a davantage qu'une différence de méthode, mais deux cultures appréhendant de façons totalement

différentes l'objet nature et réservant un traitement radicalement contraire à la faune sauvage. Le moindre chevreuil tiré par le « *pirscheur* » aura droit aux honneurs de la brisée dans la pénombre du sous-bois, quand c'est la collectivité locale qui fera fête au sanglier abattu par le coq du village, au centre de la place communale, dans les éclats de voix et les accolades démonstratives.

Cette battue donc, qui aura été appréhendée ici au travers de ses contraires, ramène à la position centrale des chiens, lesquels peuvent être courants avec les bruno du Jura, les grands griffons et les vendéens ou dits « de petits pieds » comme les fox, teckels..., ces derniers ayant progressivement pris le dessus dans l'Est et le Nord de la France. On dit de cette tendance qu'elle permet de limiter le « décantonement » du gibier, à savoir son éloignement de la zone de chasse, mais qu'elle prive le chasseur du « plaisir de la "musique", celle que procure quelques grands chiens bien gorgés. »<sup>72</sup> On aura une nouvelle fois du mal à retirer de ces propos la finalité pourtant première de la quête cynégétique, soit la capture du gibier. Car disposés à distance de la ligne de traque, les fusils attendent également en ligne qu'on leur « pousse » les animaux dont seuls certains seront pris. En effet, la dimension collective de la battue amène à une extrême codification de ses règles, y compris internes à chaque équipe de chasseurs. Afin d'éviter les rancoeurs et les inimitiés profondes, le principe de l'égalité doit dominer tout instant de la chasse. Egalité quant à la possibilité de tenter un tir, ce qui amène parfois les directeurs de battues à procéder par un tirage au sort des places sur la ligne des fusils. De même, ce sont plus souvent des gardes ou des volontaires qui s'installent dans la ligne de poussée avec les traqueurs, à moins que l'on ait dans le groupe un amateur de bécasses qui charge à plomb et non à balle<sup>73</sup>. Egalité encore dans le partage du tableau, vis-à-vis duquel le tueur n'a qu'un léger privilège distinctif : souvent une gigue (cuisse) pour le grand gibier.

Mais quels que soient les efforts de catégorisation, la diversité des terrains, des gibiers, des cadres juridiques et des habitudes ancrées dans l'équilibre des forces fait qu'on échoue presque inévitablement à faire entrer l'imagination des combinaisons<sup>74</sup> dans des cases pré-établies. Equilibre des forces parce que si l'on pratique la battue dans un bois de taille relativement modeste, on cherchera très probablement à limiter les chiens courants si ceux-ci risquent de pousser le gibier sur la visée d'un concurrent. Imagination des combinaisons parce que si le déterrage est une attitude qui vise plutôt la régulation dans la mesure où les « nuisibles » ainsi débusqués ne sont pas consommés, une technique similaire dans laquelle on tente de faire fuir les occupants du terrier a constitué une part essentielle des pratiques de subsistance : le furetage. Grâce à ce petit mustélidé proche du putois, élevé et dressé à cet effet, son introduction dans les terriers de garennes assure de remplir le carnier comme peu de chasses. A cet effet, depuis le récent retour de populations conséquentes de lapins dans la région, l'entretien de furets a connu un essor certain<sup>75</sup>. Il y aurait de ce fait au moins une alternative supplémentaire et à notre connaissance jamais exprimée en tant que telle, bien que

<sup>72</sup> Présentation des « modes de chasse » sur le site internet de la FNC.

<sup>73</sup> Jacky, sur lequel nous reviendrons plus loin, est de ceux là. Dans l'arrière salle, derrière la boutique de son commerce, il a disposé un tableau qui représente bien entendu une scène de chasse. Collées les unes aux autres, on a du mal à dénombrer sur le pourtour du cadre les plumes des bécasses de la carrière cynégétique de notre nemrod. Ces plumes sont celles dites « du peintre », « pinceaux magiques » écrivent les poètes, que la bécasse porte au coude de l'aile et qui protège la première rémige. Réputée ferme et délicate, légèrement incurvée, elle permet les travaux les plus minutieux expliquent maintenant les spécialistes.

<sup>74</sup> L'arc peut par exemple s'utiliser à l'approche ou à l'affût ; certains adeptes de la hutte, lorsqu'ils pratiquent aussi dans des plaines dépourvues du moindre bouquet d'arbres, recherchent le pigeon « à l'anglaise », soit en disposant des formes artificielles de colombidés au sol et en se dissimulant derrière un ballot de paille ou au fond d'un fossé. On pourrait multiplier les exemples.

<sup>75</sup> On trouve de plus en plus souvent des affichettes proposant des furets aux chasseurs intéressés.

son intérêt sociologique promette des développements significatifs quant au sens de la chasse : alimentation VS régulation. Qu'est-ce qui pourrait expliquer en effet que certaines formes prises par la prédation humaine ne se donne pas pour objectif minimal la captation de matière carnée utile à se nourrir ? Que l'on constate de nombreux dons de gibier de la part des tireurs ou même que l'on puisse davantage rechercher le trophée (voire pour en faire le commerce, comme l'ivoire des éléphants), n'éclaire pas sur le fait que certains puissent chasser... en quelque sorte pour les autres chasseurs, alors que l'obsession d'autres tient dans le risque de voir le "produit" de leur travail capté par des concurrents. C'est le cas, nous l'avons vu, des piégeurs et des déterreurs de prédateurs classés "nuisibles", mais que dire de la « recherche au sang » ? On parle ici d'une « discipline » qui permet de pister un gibier blessé, parfois jusqu'à 48 heures après qu'il ait été perdu par les traqueurs, et ce avec un chien spécialisé dit « de rouge ». La quête, qui devient ici un véritable jeu de piste sur un territoire à découvrir par l'équipe, se drape d'une fonction moralisante nouvelle : ne pas laisser mourir un animal dans la souffrance et pourrir sa chair inutilement. C'est largement suffisant pour que certains renoncent à chasser eux-mêmes, jusqu'à réussir à fonder l'UNUCR : l'Union nationale des utilisateurs de chiens de rouge, avec ses relais départementaux, jusqu'à une tenue spécifique comme récemment dans la Somme<sup>76</sup>. Avantage non négligeable pour ces hommes de sang d'un genre nouveau, fins limiers à leur façon, ils passent non seulement à chaque recherche par un territoire nouveau, mais qui plus est ils sont les seuls habilités à poursuivre leur démarche sur un territoire voisin, voire légalement dans une réserve ordinairement interdite à la chasse. Passes murailles, les utilisateurs de teckels, rouges de Hanovre et plus rarement labradors renouent avec une chasse libre et sans contrainte frontalière, des kilomètres durant, privilège rarissime dans les régions comme la Picardie où règne parfois une segmentation spatiale qui fait s'apparenter le « parcellisme » territorial à une forme de régime cynégétique féodal.

Il manque encore une dimension à même de spécifier plus précisément les formes de pratique : le moment, diurne ou nocturne, pendant lequel se déroule l'action. Parce qu'il se déplace en général la nuit, c'est également durant la nuit que le gibier d'eau migrateur est invité à se poser sur le dispositif préparé par le chasseur. Une attitude noctambule qui s'oppose radicalement à la presque totalité des autres modes de pratique, provoquant ici aussi protestations et guérilla juridique<sup>77</sup>. En autorisant la chasse de nuit, la loi de 2000 clarifie la situation et ajoute légalement cette dimension pour la hutte et le hutteau. Néanmoins, nombreuses sont les espèces animales nyctalopes et si seules certaines sont chassées la nuit, c'est bien parce que les hutteurs disposent de terrains très peu fréquentés, voire craints comme le rivage et les marais. C'est ce qui explique qu'on y pratique peu la battue en bateau, réservée aux foulques et aux colverts sur les grands étangs. Mais lorsqu'il est question des oiseaux d'eau considérés comme véritablement sauvages, c'est la pose qui domine. Autrement dit, l'action de nuit implique d'attirer à soi, seul le braconnier s'aventurant à aller aux devants du gibier pour le pousser vers ses filets. Il ne faut ici pas perdre de vue que la chasse a toujours été considérée comme une conduite de funambule, toujours susceptible de chuter dans le gouffre de la "passion" dévorante... comme la nuit, effrayante et propice à tous les "vices".

<sup>76</sup> Cf. Picardie chasse, n°111, novembre 2006, page 11. Le président départemental estime ainsi qu'avec ce marquage vestimentaire, « ils [les autres chasseurs] nous prennent davantage plus au sérieux. »

<sup>77</sup> Pour les opposants, le législateur de 1844 entendait veiller sur la sécurité des riverains de terrains de chasse en interdisant purement et simplement la nuit. Chez les défenseurs, on argue que c'était le braconnage qui se trouvait en cause, en particulier dans les forêts et les garennes, la sécurité étant peu menacée là où l'habitat se fait rare. Ce sera exactement l'argumentaire opposé qui beaucoup plus tard verra s'affronter les mêmes sur la question de l'arc, mais en inversant les propositions. Alors que pour les partisans de la chasse originelle l'omission de l'arc dans le cadre légal de 1844 n'est qu'un oubli, chez les défenseurs de la cause animale l'absence de mention suffit à le prohiber.

Un risque que contrebalance le poste fixe, foyer reconstitué au milieu de la nature, îlot socialisé sur l'océan de l'obscurité. L'entre-deux que constitue la « passée », à savoir les moments où les oiseaux se rendent au gagnage, à l'orée du jour et au crépuscule, forme un moment intermédiaire qui provoque moins de polémiques, parce qu'on peut le rattacher au jour.

Enfin, mais sans que cela ne signifie une fin, les véhicules sont en principe rigoureusement prohibés pendant l'action proprement dite, car le chasseur est, dans la conception européenne, viscéralement un marcheur. De nos jours, les instances cynégétiques justifient cette règle cardinale au nom de la chance à laisser à l'animal, mais le motif est bien plus profond si l'on retient que le territoire change totalement dans la perception qu'on en a lorsqu'il n'est pas parcouru à petit train. Aller plus vite que le gibier, c'est aussi s'interdire de voir comme lui. C'est pour cette raison que l'on autorise, outre le cheval pour la vénerie, le bateau sans moteur pour le gibier d'eau (le « *punt* » était encore utilisé en baie de Somme il y a quelques décennies). On pourrait encore dépasser le cadre que nous nous sommes assigné avec l'attitude adoptée par le nemrod, ses partenaires ou le gibier, en considérant le devenir de ce gibier, voire le statut conféré à la pratique : activité de loisir ou professionnelle par exemple<sup>78</sup>.

- Chasse/piégeage
  - Tir, laisser-courre, au vol ;
  - Engins fixes sans propulsion.
- Légalité
  - Chasses autorisées
  - Chasses interdites : modes de prédation considérés comme non sélectifs (certains piégeages en particulier), espèces protégées, chasse sur autrui, périodes et moments prohibés etc.
- Singulier VS pluriel
  - Chasser seul ;
  - A plusieurs fusils ;
  - En équipe reconnue comme telle.
- Moment de l'action de chasse
  - Diurne ;
  - Nocturne : à la hutte, au hutteau ;
  - A la passée.
- Relation à l'espace : mobile VS fixe
  - Déplacement : approche (*pirsche*), vénerie à cor et à cris, devant soi, billebaude, au chien d'arrêt ;
  - Position : au poste fixe, à l'affût, à la hutte ;
  - Combinaison de déplacements et de positions : aux chiens courants hors vénerie, battue.
- Position par rapport aux directions
  - Verticalité : affût des anatidés et des colombidés (faire poser l'animal) ;
  - Horizontalité : aller vers le gibier.
- Moyens de déplacement

---

<sup>78</sup> La relation au territoire n'est pour autant pas aussi opposée dans un cas et dans l'autre, ce que démontre clairement Jean-Louis Coujard à propos de « La cueillette, pratique économique et pratique symbolique », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, juillet-décembre 1982, pages 261 à 266. A l'encontre de cette idée, les deux dimensions apparaissent étroitement mêlées.

- A pied ;
- Equitation, bateau sans moteur dans quelques cas (dont *punt*).
- Comportement attendu de la part du gibier
  - Fuite : chiens courants, battues, furetage...
  - Immobilisation : chiens d'arrêt, affûts ;
  - Attraction : usage d'appelants.
- "Traditions" et modernité
  - Chasse de tir au fusil et à la carabine ;
  - Chasses à l'arc, aux engins (pantes à l'alouette, vanneaux au filet, grives aux gluaux, tenderies aux grives, pantes et palombières aux pigeons...), fauconnerie, laisser-courre et tir au gibier d'eau (hutte et hutteau).
- Usages des partenaires animés
  - Seul ;
  - Chiens et/ou appelants (grives, palombes, canards, oies...).
- Sonorités
  - Traques bruyantes : battue ;
  - Chasses silencieuses : *druken*, hutte, hutteau, palombières, affût etc.
- Odeurs
  - Rôle mineur : à la billebaude sans chien ;
  - Pistage au sang, aux chiens d'arrêt ou courants, chasse du renard, affût au sanglier (tentatives de masquage de l'odeur humaine).
- Devenir et finalité du gibier
  - Trophées ou au contraire rejet des parties non mangeables du gibier ;
  - Viande recherchée comme finalité ou à l'inverse stigmatisation de l'intérêt alimentaire (qualifié de « viandard ») au nom de l'éthique et d'une appréhension "sportive" de la chasse.
  - Venaison au tueur ou à l'opposé partagée par le groupe, voire donnée aux relations, aux propriétaires fonciers, à certaines catégories d'habitants (anciens, notables...).
  - Gibiers chassés ou "nuisibles" régulés (parfois des gibiers comme dans le cas des « battues administratives », commandées par les préfetures en cas de prolifération : sanglier surtout, lapin avant l'apparition de la myxomatose).
- Mise à mort de l'animal et éthique
  - Interdit de tir en dehors de la fuite de l'animal (défense par le mouvement et dextérité au tir : battue, billebaude...) ;
  - Limitation des tentatives du chasseur (fusil à un seul coup : palombières) ;
  - Repérage (nocturne : hutte) et sélection du gibier posé fixe (*pirsche*).
- Statut de la chasse
  - Amateur, loisir à effet symbolique ;
  - Complément de subsistance ;
  - Professionnel.

Cette présentation des modes de chasse au travers et par les attitudes, démarches, usages... justifie à notre sens l'utilisation du pluriel, même si par convention nous continuerons le plus couramment à parler de LA chasse. DES manières de faire qui, derrière un mot unique, révèlent un univers de mondes sociaux, animés par des formes de sociabilité propres, mais surtout s'offrant des jeux d'espace très dissemblables, faisant de la chasse un kaléidoscope de pratiques spatiales.

## II.] CHEVAL DE BATAILLE ET TONNEAU DES DANAÏDES : les problématiques de la chasse

La chasse au singulier élude donc une diversité de pratiques, de significations, de stratégies et de confrontations qui n'a d'égal que la variété des façons d'exercer, tel que nous venons de le montrer. A la façon d'Henri Péretz, l'on pourrait proposer, avec le concept d'identité cynégétique, un listage de la plupart des formes d'expression attribuées à la chasse par les sciences sociales<sup>79</sup>. En ce sens, l'identité de chasse consiste en une démarche physique qui engage l'ensemble de l'être psychique, dans une quête en vue de s'accaparer la mise à mort d'un animal, sauvage au moins dans les représentations que l'on veut s'en faire. Elle illustre de cette façon une manière d'être en société, selon une époque, un territoire, des systèmes de valeurs porteurs de goûts et de répulsions ; bref une stratification sociologique historiquement construite dans les relations entre groupes divergents, et qui, cette praxis, prend pour scène, parfois exutoire, des secteurs de l'espace dit "naturel". Des angles d'attaque qui ont permis aux sciences humaines et sociales d'aborder ce phénomène qu'on dit « vieux comme le monde », plusieurs lignes directrices transparaissent, révélant pour chacune l'enjeu essentiel aux yeux de leurs auteurs, leur cheval de bataille donc. Mais très rapidement, comme en ce qui concernait précédemment les manières d'opérer, nous constaterons que parce qu'objet social total, la pratique cynégétique épuise les approches et réduit l'inventaire à un tonneau sans fond<sup>80</sup>.

C'est encore plus vrai si l'on considère la masse des publications qui ont porté sur cette thématique, une tentative de recensement exhaustif ayant nous concernant échoué, tant le volume promettait des années de lecture. Pour la chasse, comme pour d'autres domaines désormais, tout lire est devenu une gageure. Le numéro spécial consacré à la chasse et à la cueillette, par la revue « Études rurales » en 1982, lançait à notre sens un renouveau des réflexions portant sur la collecte des produits du territoire. L'essai bibliographique que l'on doit à Denis Chevallier et Patrice Notteghem sur « Les relations homme-animal »<sup>81</sup> tend à prouver que cette rénovation dépasse de loin ces seules activités, mais qu'elle débouche sur une synthèse assez magistrale des façons dont on appréhende la question de la nature chez les

<sup>79</sup> L'ethnologue traite de la vente des vêtements de luxe dans : « Le vendeur, la vendeuse et leur cliente. *Ethnographie du prêt à porter de luxe* », in *Revue Française de sociologie*, n° XXXIII, 1992, pages 49 à 72, ici page 50. Il y met en œuvre le concept d'identité vestimentaire afin d'établir une revue des travaux sociologiques et anthropologiques sur l'objet vêtement, en déclinant chaque approche par la façon dont elle illustre cette identité. « Ainsi, le concept d'identité vestimentaire permet de regrouper la plupart des formes d'expression attribuées au vêtement par la tradition anthropologique et sociologique, à savoir : ce qui couvre, cache et révèle le corps en exprimant une culture sociale et économique, propre à une société, un groupe ou une époque. »

<sup>80</sup> La présentation synthétique que réalise Isabelle Sidéra (Paris 10 Nanterre), quant au questionnement du colloque ethno-archéologique de 2005, nous semble à ce titre particulièrement révélatrice. Nous la citons dans son exposé des actes : « quel est le rôle de la chasse dans la formation des catégories sociales ? Qui en sont les acteurs et quelles sont leurs motivations et leurs stratégies ? Comment la figure du chasseur est-elle traitée ? Son statut social est-il spécifique ? Enfin, quel est le devenir des produits et des sous-produits de la chasse ? Le chasseur, ses proies, sa société occupent le premier volet d'interrogations du présent ouvrage. Comment s'organise la pratique cynégétique avec d'autres domaines d'activités, tels la politique, la littérature, la thérapeutique, la religion, l'idéologie et le pouvoir ? Quels sont les opérateurs souterrains à l'œuvre, qui justifient cette interaction ? Dans quel cadre, sous quelle forme et pour quel objet la chasse est-elle utilisée et figurée ? Le statut, la fonction et l'insertion sociale de la chasse sont au cœur du deuxième volet d'interrogations. Cet ouvrage cherche à recréer le lien dynamique entre les recherches historiques, ethnologiques, archéologiques et iconographiques, autour d'un thème classique de l'anthropologie, afin d'envisager l'articulation entre les facettes matérielles, symboliques et sociales du phénomène de la chasse. »

<sup>81</sup> In *Terrain*, n°10, « Des hommes et des bêtes », avril 1988, pages 124 à 131. En moins de vingt ans, uniquement sur des terrains français et rédigés dans la même langue, ils dénombrent 256 titres et font du numéro susmentionné d'Etudes rurales une étape cruciale.

chercheurs socio-ethnologues de l'époque. C'est la raison pour laquelle les vingt-cinq contributions de ce volume fondateur se présentent de façon assez incontournable et que nous y faisons et ferons nécessairement référence<sup>82</sup>.

## A.) L'HÉRITAGE DISCIPLINAIRE DES ANGLES D'APPROCHE

Et tout d'abord son ouverture, dans laquelle Christian Bromberger et Gérard Lenclud proposent de lister les différentes perspectives imaginables<sup>83</sup>. Un premier point de vue consisterait pour eux à adopter une approche psycho-sociale (parfois psychanalytique), relative à un fond humain explicatif, fait de significations profondes, dont les variations culturelles éclaireraient un même sens universel : instinct de mort, répétition d'un sacrifice originel, complicité archaïque avec le monde naturel etc. L'angle historique formerait la deuxième porte d'entrée quant à cette recherche d'une intelligibilité des successions, en quête de pratiques autonomes qui formeraient comme des conservatoires du temps passé. L'encoignure naturaliste viserait elle à déterminer la façon dont une société use des ressources du territoire, en rapport avec les relations sociales qui prédominent en son sein. Les aspects technologiques opéreraient pour l'étude des chaînes opératoires et feraient l'inventaire des gestes, des procédés et des outils (« bons à penser ») utiles au chasseur-piégeur. En cinquième lieu, une problématique économique analyserait des systèmes localisés à finalité d'acquisition et de consommation, parfois via le don, des produits de la chasse. Plus sociologique, l'approche par les rapports sociaux, les relations au territoire, droit d'accès, recrutement, conflits etc. nous ramènerait à une démarche classique dans notre discipline. Enfin, il y aurait pour les introducteurs de ce volume un travail sur les représentations, les idées, valeurs, symboles etc. qui relèverait du champ des préoccupations ethnologiques, mais dont, pour notre part, nous nous sentirions assez proche comme sociologue. En 1982, le numéro spécial d'Études rurales se cantonnait aux deux volumineux derniers points évoqués, ce qui représentait déjà un véritable défi. Au-delà de ce listing très disciplinaire, il est maintenant possible de délimiter des champs transdisciplinaires, de repérer les transfuges qui les ont rendus réels, de poser un regard différent sur certaines problématiques, afin d'en tirer une approche qui décrira au mieux les filiations auxquelles nous ont amené nos données.

### 1.) De l'éthologie aux théories de l'«espace vital» : agressivité et géographie

Au sein de cette foisonnante richesse des angles d'approche, des disciplines ont joué parfois un rôle paradigmatique à l'égard des sciences humaines. Tout d'abord, sur **le modèle de l'éthologie**, y compris militante, on a pu percevoir la dimension agressive en termes d'instinct de destruction, de pulsion sadique, de volonté dominatrice ; chez l'homme une agressivité naturelle sans les mécanismes inhibiteurs adaptés<sup>84</sup>, ce que Marshall Sahlins

<sup>82</sup> La chasse et la cueillette aujourd'hui, in Études Rurales, numéro spécial 87-88, Paris : éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, juillet-décembre 1982, « Recherches anthropologiques », diffusé avec le concours du Comité national d'information Chasse-Nature, préface de Paul Mélen, directeur du Comité national d'information sur la chasse et la nature, 421 pages.

<sup>83</sup> « La chasse et la cueillette aujourd'hui. *Un champ de recherche anthropologique ?* », in Études rurales, 1982, op. cit., pages 7 à 35. Pour notre compte, nous proposerons ci-après une démarche similaire : cf. « Les approches de la chasse : l'univers des possibles ».

<sup>84</sup> Cf. Konrad Lorenz : L'agression. Une histoire naturelle du mal, Paris : Flammarion, 1969. Ce dernier a vu dans l'invention des armes une mise à distance de la mise à mort qui, du coup, relativise la portée du tir. « Aucun homme normal n'irait jamais à la chasse au lapin pour son plaisir s'il devait tuer le gibier avec ses dents et ses ongles et atteignait ainsi à la réalisation émotionnelle complète de ce qu'il fait en réalité. »

discutait dès 1976<sup>85</sup>, tout en rapportant le comportement dominant à un « isomorphisme entre propriétés biologiques et propriétés sociales ». Discussion qui laisse bien entendu de côté les cas pathologiques isolés, comme celui du « serial killer des chamois »<sup>86</sup>, arrêté en 2006 pour avoir abattu plus de 300 chamois, dont pas moins de 260 dans les parcs naturels des Alpes, et ce de 1998 à 2001. Cet instituteur à la retraite, défendu par la vedette du barreau maître Collard, a été présenté comme un collectionneur atteint de « trophéite » aigüe ; trophées qu'il exposait dans une salle personnelle, sorte de musée dédié au chamois. Mais en même temps que ce tireur récidiviste insistait sur ses attentes en matière d'amélioration de l'espèce, apparaissait une logique qui convoquait encore une fois la territorialité. Selon cet obsessionnel de la gâchette, un animal protégé en parc ne peut que dégénérer, et pas seulement au nom d'un eugénisme purement biologique, mais parce que chez les animaux sauvages, la traque serait la garantie d'une bonne vitalité. Cette "mission" qui consistait à éliminer les éléments malades n'est pas un cas unique, et déjà dans les années soixante était poursuivi un braconnier écrivain, auteur en 1949 du livre à l'intitulé explicite : Mes 500 premiers chamois.

A côté donc des situations purement névrotiques et individuelles, l'éthologie s'est un temps inscrite dans la même inspiration spatiale pour expliquer l'impérieuse nécessité, chez les organismes vivants, à rechercher la maîtrise exclusive d'un territoire. En revenant sur cette "théorie", Christophe Traïni juge sévèrement « une métaphore éthologique de cet acabit » appliquée à la chasse, en montrant ce qu'elle doit à une « tentative de "naturalisation" de la pratique », y compris lorsque l'on cherche à faire de l'"instinct" de prédation une composante sociale, historiquement cristallisée en comportement type. « (...) il convient, en effet, de rappeler à quel point la chasse –loin de relever du déchaînement spontané d'instincts supposés naturels- ne peut être dissociée des conventions à travers lesquelles les acteurs sociaux s'efforcent de s'entendre sur la signification de leurs pratiques. »<sup>87</sup> Jusqu'à Jean-Marie Pelt, peu suspect de complaisance à l'égard des « semeurs de trépas »<sup>88</sup>, on insiste au contraire sur la nécessité de ne pas confondre prédation et sadisme, le chasseur ne développant aucune haine à l'égard de son gibier, puisqu'à l'inverse s'établit une relation ludique à la proie<sup>89</sup>. Désormais, la position qui tend à devenir dominante chez les environnementalistes pourrait se résumer par la célèbre maxime de Jean Dorst : « Il faut avant tout que l'homme se persuade qu'il n'y a pas le droit moral de mener une espèce animale ou végétale à son extinction. D'abord parce qu'il n'est pas capable de la créer, mais seulement de la conserver. » Davantage problématisée et autrement moins moraliste, l'anthropologie historique a pu, avec James George Frazer, établir un lien direct entre l'adoration de la nature et le culte des esprits protecteurs de la ressource alimentaire, qu'il s'agisse des végétaux ou des animaux d'ailleurs<sup>90</sup>.

La même discussion pourrait concerner une autre idéologie vitaliste, elle également centrée sur un espace à défendre ou à conquérir : **"l'espace vital"** du géographe Ratzel, qui détournait la notion darwinienne de « sélection naturelle »<sup>91</sup> en la forçant à entrer dans un

<sup>85</sup> In Critique de la sociobiologie. *Aspects anthropologiques*, Paris : Gallimard, 1976.

<sup>86</sup> Cf. Michel Henry : « Il voulait la peau des chamois », in Actuel (hebdomadaire), n°1024 du 10 au 16 mai 2004, page 106.

<sup>87</sup> Cf. « Territoires de chasse », in Ethnologie française, n°2004/1, janvier-mars 2004, pages 41 à 48, ici page 41.

<sup>88</sup> Comme les appela Nicolas Hulot en 2006, lors de la campagne présidentielle.

<sup>89</sup> Cf. La loi de la jungle. *L'agressivité chez les plantes, les animaux, les humains*, Paris : Fayard, septembre 2003. Directeur de l'Institut européen d'écologie qu'il a fondé à Metz, c'est également un écrivain engagé et un homme politique. Il participe depuis plusieurs années à l'émission « de nature et d'environnement » de France Inter : « CO<sup>2</sup> mon amour », présentée par Denis Cheissoux.

<sup>90</sup> Cf. Le rameau d'or. *Esprits des blés et des bois. Le bouc émissaire*, Paris : Robert Laffont, quatrième trimestre 1983, publié avec le concours du Centre national des lettres, « Bouquins ».

<sup>91</sup> Cf. Charles Darwin : L'origine des espèces, 1859.



cadre social pour laquelle elle n'était pas bâtie. En découlera le *lebenstaum* de l'Allemagne nazie, mythe justificateur de l'expansionnisme pangermaniste aux conséquences dramatiques, disqualifiant du même coup les approches tentant de rendre compte des dimensions déterminantes de l'espace. Il n'y a donc pas à se surprendre que, sur cette parabole éthologique, on en soit arrivé à concevoir la chasse comme une déviation de l'instinct de survie, devenu caduc avec la domination humaine, voire une perversion grégaire à dépasser, dans la mesure où l'homme serait incapable de cantonner ses dispositions prédatrices à ses seuls besoins. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, on peut considérer cette approche révolue et limitée à une part relativement réduite des mouvements les plus virulemment opposés à la chasse. Nous en retiendrons néanmoins que sitôt la nature instinctive des êtres vivants évoquée, la territorialisation de l'espace vécu n'est jamais très éloignée.

Il en va de même avec les forces magiques qui sont généralement associées à des luttes de territoires, comme le montre Jeanne Favret-Saada sur un terrain français : le bocage normand, pour lequel on découvre un sorcier en but avec les zones d'influence déjà occupées par d'autres patronymes. « Tout l'espace social étant cadastré ou approprié, le sorcier est alors contraint d'investir les lieux marqués aux noms d'autres individus et d'en marquer des parcelles de son nom propre, c'est-à-dire d'en attirer dans son propre domaine. »<sup>92</sup> A l'origine de cette tendance à l'extension sur le domaine d'autrui, un jeu d'énergies dont le mage est excédentaire, au point qu'il lui devient nécessaire de l'investir sur de nouvelles étendues. « Ce qui est "magique", chez le sorcier, c'est donc ce fondamental débordement, cet excès de la force par rapport au nom (ou au territoire) : le sorcier est un être tel qu'il manque perpétuellement d'espace vital où investir sa force. » « On peut déduire de tout cela que le sorcier représente le **manque d'espace vital**, du fait du caractère excédentaire de sa force. »<sup>93</sup> « **Dans un tel système, la vie est conçue comme une poche pleine qui pourrait se vider, ou comme un champ clos qui pourrait s'ouvrir (...)** »<sup>94</sup> Deux plans sont de cette façon à mettre en parallèle quant à la façon dont les bocains se représentent la sorcellerie : le dynamique qui donne le flux énergétique et le topologique, dans lequel s'exprime l'énergie vitale. Tout est ensuite affaire d'avancées et de reculades sur le champ de l'adversaire ; champ tant au sens propre qu'au sens figuré, puisque ce qui doit caractériser le domaine de chaque famille c'est le marquage redondant de son périmètre. Ainsi, rester à l'intérieur signifie une autolimitation sur son propre nom, alors que la magie est toute entière contenue dans le besoin de sortir du cercle de son domaine, poussé par un potentiel « bio-économique » qui ne demande qu'à se répandre là où la densité est moins forte, et en conséquence s'approprier l'espace voisin sans avoir recours au travail, à l'échange ou même au vol.

Nous verrons que sans que cela ne justifie en rien un quelconque appétit irrépressible d'empiétement sur autrui, la scène cynégétique emprunte une métaphore similaire lorsqu'elle se déploie sur des paysages extrêmement parcellisés ; qu'on s'y ingénie à faire du cadastre un monopoly où la monnaie échangée est très symboliquement le poids de son influence locale, et que de ces frottements avec la limite naît un **langage foncier** aux contours giboyeux<sup>95</sup>. En d'autres termes, si le modèle général proposé par Norbert Elias quant au processus de civilisation<sup>96</sup> permet d'expliquer l'essor actuel d'une inclination affectée à l'égard des

<sup>92</sup> In *Les mots, la mort, les sorts*, Paris : Gallimard, mars 2004 [1977], « Folio, essais », page 343.

<sup>93</sup> Op. cit., page 344. En gras dans le texte.

<sup>94</sup> Op. cit., page 346. C'est l'auteur qui relève.

<sup>95</sup> « Quand la parole, c'est la guerre », écrit Jeanne Favret-Saada en sous-titre de son premier chapitre (page 25). Avec la chasse, la "guerre" de positions devient parfois une forme langagière.

<sup>96</sup> Le sociologue et historien des bonnes manières en société, de ses règles de savoir-vivre et de la vision qu'on se fait du monde en occident, perçoit dans la rétraction de la violence physique, un mouvement qui éloigne nos sociétés de l'agressivité. Cf. bien entendu les deux parties de *Sur le processus de civilisation* [1<sup>ière</sup> parution allemande : 1939], à savoir 1.) *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy, édition du premier trimestre 1976, « Agora : les idées, les arts, les sociétés » 2.) *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

mammifères, il n'éclaire que peu le reflux de cette violence maîtrisée qu'est la chasse, ce que nous montrerons avec le faible impact des condamnations morales sur un effet repentance. De nombreux auteurs avaient émis l'hypothèse que, par extension de la thèse civilisationnelle, on pouvait imaginer la chasse suivant l'évolution des sociétés dans lesquelles elle s'insérait et se pacifiant en conséquence pour ne plus devenir qu'une gestion du territoire, un sport codifié. Et si en effet de nombreux signes sont allés dans ce sens, comme pour les méthodes de piégeage recherchant l'annulation des douleurs de l'animal, en revanche le cœur des motivations n'a pas semble-t-il bougé un iota : le plaisir de la chasse reste rivé à la captation d'un gibier, sans que l'argumentaire gestionnaire ne vienne sur le fond se substituer à lui.

Contrairement à certaines formes de pêche, il ne saurait être question pour le nemrod de relâcher sa prise, même si cela s'avérait possible<sup>97</sup>. Déjà à propos de la tauromachie, Christophe Traïni montre que, loin de s'opposer radicalement aux mœurs "civilisées" de leurs opposants, les *aficionados* se réfèrent à des conduites éthiques qui font également civilisation. « Il est manifeste ici que l'esthétique dont se réclame l'*aficionado* exalte ces valeurs cardinales qui, selon Norbert Elias, caractérisent la civilisation des mœurs. En premier lieu, cette capacité à subjuguier et commander une "sauvagerie", ici incarnée par le taureau (...) » « La différence notable entre les deux perspectives, en définitive, repose sur l'extension [chez les opposants, de l'empathie civilisationnelle] en direction du monde animal »<sup>98</sup>. On pourrait ajouter que l'importance jouée par la cour, tout particulièrement celle du Roi Soleil en France, dans ce processus de domestication des pulsions, aurait logiquement dû s'appliquer préférentiellement à la chasse, dont le point nœudal en terme de violence reste la mise à mort. Il en fut tout autrement, Louis XV ayant contribué à l'apogée du laisser-courre<sup>99</sup>, alors même que la « curialisation » de la société était déjà bien entamée.

## 2.) L'émergence d'une société des loisirs et du sport cynégétique : sociologie des activités de nature

A l'opposé ou presque de ces "diableries" occultes, faites d'incantations ésotériques et d'enchantements magiques ; loin de ces fantasmagories spatiales dans lesquelles le sens du patronyme déborde par toutes les haies, où l'arène devient trait de civilisation, la pratique cynégétique peut être entendue comme un **produit de loisir en concurrence avec d'autres activités de plein air**. On mesure alors ici tout ce qui sépare le sorcier du paysan devenu chef d'une entreprise agricole, dans la Seine-et-Marne décrite par Jean-Louis Fabiani<sup>100</sup>. Ce dernier montre à quel point il peut être trompeur de voir dans l'opposition entre primo une chasse aristocratique-bourgeoise, qui serait liée à la propriété des terrains ou à l'adjudication des grandes forêts domaniales, face à secundo une chasse populaire et autochtone, se pratiquant au sein des sociétés communales, deux blocs homogènes et cohérents. Au contraire, loin d'être l'héritière de la paysannerie en fusil, défendant ses cultures devant les ravageurs des champs, la chasse dite « populaire » a souvent adhéré à la stigmatisation du paysan, perçu

---

Mais également *La société de cour*, Paris : Flammarion, 1985, ainsi que avec Eric Dunning : *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris : Fayard, 1994.

<sup>97</sup> Concernant les pêcheurs, le débat polémique s'est pour eux placé sur le plan de la pêche au vif, dans laquelle l'appât utilisé étant vivant, a été posée la question de l'instrumentalisation de ce vivant.

<sup>98</sup> Cf. « *Aficionados* et opposants à la tauromachie : *les formes plurielles de la civilisation* », in *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, pages 103 à 125, ici pages 112 et 122.

<sup>99</sup> « Non seulement un veneur passionné, mais surtout un veneur consommé », écrivait du monarque le comte de Chabot dans son ouvrage : *La chasse à travers les âges* (rapporté par B des Bruyères in *L'église et la chasse*, Paris : Gerfaut, septembre 2005, page 87).

<sup>100</sup> Cf. « Quand la chasse populaire devient un sport. *La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel* », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 309 à 323.

comme ignare, brutal et cruel, vilain mal dégrossi des temps modernes. Pendant un temps relativement court (les années soixante principalement et une partie de la décennie soixante-dix), les nouveaux émules de Saint-Hubert tendent à percevoir leur association comme un prestataire de services giboyeux, multipliant les lâchers de tir et aménageant les parkings afin d'améliorer l'accessibilité à la zone d'exercice. Mais l'invention de la chasse sportive est encore tributaire d'une autre logique, qui cherche justement à dépasser le manque de scrupules et d'éthique que l'on reproche à ces nouveaux venus dans la confrérie du canon lisse. En adoptant le discours d'une gestion rationnelle pour un « retour à la chasse naturelle », les équipes dirigeantes développent des normes quasi administratives qui leur permettent de se draper dans un démarquage valorisant, à la fois de la chasse prélèvement étiquetée « viandarde » et d'autre part des lâchers de gibiers bourgeois, structurés à partir d'enclos alimentés par des producteurs de faune à demi domestique. A l'origine de ce changement de cap, moins une modification du recrutement social qu'une menace d'intrusion de l'État, via l'ONF, qui provoquerait la mise en place d'un système d'adjudication dans lequel les locaux pourraient voir le territoire leur échapper. Dès cette période, Fabiani démontre dans le détail que, même en Ile-de-France, la redéfinition d'un loisir populaire n'aboutit pas à la transaction du territoire, mais que si l'autochtonie semble avoir perdu de son efficace, la représentation de la chasse par les chasseurs eux-mêmes n'a pas changé pour autant. Ceux-ci, confrontés à une opposition de plus en plus présente, menacés par la bureaucratisation rampante de leur activité, donnent le change en fournissant une image policée de leur « passion ».

En partant du même principe concurrentiel, Robert Bages et Jean-Yves Nevers ont cherché à expliquer la création des sociétés communales de chasse par une autre forme d'**altérité**, mais cette fois interne au groupe des porteurs de fusil, de par l'intrusion d'« étrangers » au groupe local<sup>101</sup>. Ils dévoilent par là que la cession du droit de chasse, considéré comme partie prenante du droit de propriété, n'est obtenue que par le croisement de deux puissants vecteurs : d'abord un fort sentiment d'appartenance à ce qu'ils appellent la « communauté locale »<sup>102</sup> et ensuite sous l'effet d'une situation de crise, provoquée par la pression des « demandeurs » de territoire, extérieurs et d'autant plus étranges qu'ils sont citadins. En fondant de nouvelles règles *ad hoc* à exclure les touristes cynégètes, le règlement intérieur est le révélateur des difficultés à faire entrer la chasse dans la sphère des loisirs ordinaires.

Car s'il est un aspect par lequel la chasse échoue à se constituer en divertissement « comme un autre », c'est bien par la question de **la mise à mort**, laquelle contrarie cette vision édulcorée, autant qu'elle pose l'enjeu de fond, qui oblige à considérer cette activité comme relevant de l'anthropocentrisme le plus acéré. Les données étudiées par Bernard Picon ne vont pas à l'encontre d'une telle spécificité de la chasse, y compris en la comparant à d'autres pratiques de prélèvement sur la nature, comme la pêche ou la cueillette. Alors que la traque s'avère être une partie intégrante du mode de vie de ses fidèles, la pêche et la cueillette se présentent davantage comme des moments du cycle de vie. Mais « la chasse n'a de sens que si elle reste un jeu gratuit dans ses apparences », donc sans que la production du gibier ne

---

<sup>101</sup> Cf. « L'organisation locale de la chasse. *Autodéfense collective et régulation des conflits* », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 209 à 221. Dans le même sens, voir également Robert Bages et al. : « L'organisation d'une auto-défense collective. *Note sur quatre associations communales de chasse du Midi de la France* », colloque de Lille, Association des ruralistes français, 23 et 24 novembre 1978.

<sup>102</sup> Ce que Bages décrit encore sous le concept d'identité communale. Cf. Robert Bages et al. : « Organisation de la chasse et identité locale », Paris, colloque de l'INRA, 22 octobre 1980.

soit trop évidente et visible aux yeux des chasseurs<sup>103</sup>. Cette « illusion du naturel » est d'autant plus essentielle avec le sanglier, comme le montrent Valentin Pelosse et Anne Vourc'h pour les Cévennes<sup>104</sup>, car les permanences sociales, que cette chasse contribue à entretenir, ne visent pas moins que d'assurer la cohésion sociale du groupe villageois dans ses rivalités avec les autres équipes, via des querelles de clochers, qui font de la qualité du sauvage la marque de civilité de ceux qui s'en emparent.

Dans le même ordre d'idées, en prenant le secteur économique du côté de l'offre, on peut considérer un **marché capitalistique** qui s'appuie sur le passionnel des uns pour viabiliser la production des autres<sup>105</sup>. C'est à cet exercice que se sont parfois livrés les milieux scientifiques proches de la chasse, ou répondant aux demandes d'une activité qui a vu dans le ressort économique un moyen de justifier son existence. Ainsi, Jean-Michel Pinet, au nom de l'Institut Paris Grignon, dresse un panorama prospectif très complet des perspectives démographiques à attendre pour le chasseur français<sup>106</sup>. En arrière plan de cette étude fouillée, on perçoit l'évolution probable de la demande quant au produit chasse. Du côté des demandeurs d'études, ce poste spécifique de la consommation sert donc d'argument à la défense de l'offre de chasse<sup>107</sup>. Il est à cet égard révélateur qu'avec la diminution du nombre de pratiquants on ait ressenti la nécessité d'insister sur le fait qu'ils restaient toutefois très nombreux<sup>108</sup>. En revanche, il est symptomatique qu'on ait assez rarement pensé à comparer ces postes à l'appartenance sociale, comme si le partage de la même "passion" ne pouvait s'accommoder d'une étude en termes de distinctions dans l'investissement pécuniaire. Mais là encore, les logiques symboliques ne s'opposent en rien aux approches économiques si l'on n'exclut pas d'autres façon d'envisager l'investissement et sa rentabilité sociale (cf. Pierre Bourdieu). C'est aussi sur ce point socioéconomique que les luttes internes sont les plus vives, Xavier Patier s'inquiétant par exemple de voir le risque élitiste que prend la chasse à devenir aujourd'hui « un plaisir à 1 220€/an »<sup>109</sup>.

### 3.) Culture et patrimonialisation : l'ethnologie face à la demande sociale

Chez ses promoteurs, la chasse s'envisage encore comme un **modèle culturel** déposé, labellisé par une AOC 'ici terroir en danger : à protéger'<sup>110</sup>. Les sites les plus en but avec la

<sup>103</sup> Cf. « Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées », in *Sociétés contemporaines*, n°8, 1991, pages 87 à 100. Bernard Picon parlait ici de l'enquête « modes de vie » de l'INSEE, édition 1988-1989, qui portait sur 6 807 questionnaires, dont une partie concernant ces trois pratiques.

<sup>104</sup> Cf. « Chasse au sanglier en Cévennes », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 295 à 307. Voir également Valentin Pelosse qui élargit cette hypothèse en mettant en avant que, pour être crédible, la chasse doit faire de l'animal un être sauvage résistant au chasseur. Cf. « Construction de l'animal cynégétique. *Mouflons et sangliers en Languedoc* », in *Études rurales*, n°129-130, 1991, pages 73 à 82.

<sup>105</sup> C'est en partie la fonction que se donne le Syndicat national de la chasse en France, association créée le 10 avril 2000.

<sup>106</sup> In *Les chasseurs à l'horizon 2000 ou le destin de Diane*, Paris : UNFDC et Institut national agronomique Paris Grignon (Laboratoire de la faune sauvage), juin 1990.

<sup>107</sup> Cf. Jean-Michel Pinet (en collaboration avec Marie-Geneviève Lavanant et Paul Mélen) : *L'économie de la chasse*, INRA, Laboratoire d'écologie et de la faune sauvage, Paris : Comité national d'information chasse-nature & INRA Paris-Grignon, juin 1987.

<sup>108</sup> Cf. Jean-Michel Pinet : *Les chasseurs de France : organisation, typologie, économie, horizon 2000*, Paris : UNFDC & INRA Paris Grignon, Laboratoire de la faune sauvage, novembre 1993.

<sup>109</sup> In « Qui chasse encore aujourd'hui ? *Dossier spécial ouverture*, in *La Voix du Nord*, samedi 21 septembre 2002, page 29.

<sup>110</sup> Cf. André Goustat : *La parole aux terroirs. Le manifeste des chasseurs*, Monaco : Le Rocher, 1994. Le président fondateur du CPNT, ancien président de la fédération des chasseurs de Dordogne, y décline sa vision ruraliste de la chasse.

remise en question de cet ordre des choses, tendant à naturaliser la légitimité de la pratique, sont peu à peu élevés en hauts-lieux par les opérations de promotion des adeptes eux-mêmes. En Picardie, lors des dernières élections régionales de 2004, on est allé à l'UMP jusqu'à proposer une option « chasse » au baccalauréat... en l'absence de liste CPNT il est vrai, ce vide aboutissant à aiguïser les appétits électoraux. D'autres aiguïsent plutôt leurs plumes afin de tenter de renouer avec le rôle éducatif de la chasse<sup>111</sup>, telle que la décrit Alain Schnapp pour la période antique<sup>112</sup>. L'approche a pu, y compris parfois chez les scientifiques, tourner à l'intérêt folklorique, magnifié en faveur de traditions populaires survivantes d'un autre âge, en glissant vers une ethnologie urgentiste de la dernière chance avant disparition.

Autrement plus problématisée s'avère la perspective qui étudie cette « réserve culturelle » contre l'urbanisation et la bureaucratisation du monde, donc comme la résultante d'une confrontation avec la modernité<sup>113</sup>. Jean-Claude Chamboredon, en comparant les statistiques de la croissance des effectifs cynégétiques et de la décroissance des actifs paysans, en arrive à penser que la chasse pourrait constituer cette scène sociale secondaire primordiale de la compensation à la dépayssation accélérée du pays dès l'après guerre<sup>114</sup>. En jouant ce rôle dans un contexte de perte de vitesse du monde rural, elle permet aux classes populaires de réaffirmer leur inscription virile dans le local, alors qu'elle serait le moyen ostentatoire d'exprimer, dans les classes bourgeoises, l'accessibilité à un loisir aristocratique, via la détention de vastes territoires réservés. En conséquence, la diffusion de la chasse, que ses collègues et lui observent à l'époque, aurait à voir avec une sorte d'urbanisation des campagnes sur le plan des valeurs<sup>115</sup>, ce que Michel Marié et Jean Viard avaient montré quelques années auparavant<sup>116</sup>, mais également dans l'usage physique du territoire. Cette chasse-dérivatif social aux mutations socioéconomiques des pays occidentaux, Chamboredon la relie 1) aux rapports circonstanciés entre ville et campagne, ainsi qu'aux formes prises ici et là par l'exode rural 2) à la structuration du territoire en termes de taille des exploitations agricoles, leurs modes de faire-valoir etc. et 3) à la structure sociale de la population rurale, dont l'importance des allogènes dans le recrutement cynégétique. Cette démythification, à laquelle s'adonne le sociologue avec toute la rigueur de **l'objectivation des faits sociaux**, invalide très largement les constructions « ethnologisées » que les édiles attendent du spécialiste des sciences humaines et que dénonce Sergio Dalla Bernardina<sup>117</sup>.

<sup>111</sup> Tel Jean Servat, ancien ingénieur général du génie rural des eaux et forêts, qui fut directeur de la protection de la nature au Ministère de l'environnement, de l'ONC et administrateur général du Conseil international de la chasse : *Si la chasse m'était contée. Hier un besoin, aujourd'hui un loisir, demain une école*, Aix-en-Provence : Edisud & gerfaut, 2007.

<sup>112</sup> *Le chasseur et la cité. Chasse et érotique en Grèce ancienne*, 1997, op. cit.

<sup>113</sup> Cf. Michel Bozon, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Louis Fabiani : « Chasse et chasseurs en France. Évolution récente », in *Encyclopédie Universalis* 79, Paris, 1981, pages 197 à 204.

<sup>114</sup> Cf. « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 233 à 260. Dans le même sens : « la chasse permet d'exprimer une relation particulière au terroir villageois comme compensation à la dépayssation : participer à l'exercice d'un droit collectif sur le territoire communal est pour ces ruraux dépayssés un trait constitutif du symbolisme de l'autochtonie » écrivent Chamboredon et Bozon dans « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », in *Ethnologie française*, n°X-1, janvier-mars 1981, pages 65 à 88, ici page 73.

<sup>115</sup> Du même auteur : « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », in *Revue française de sociologie*, n°XXI-1, 1980, pages 97 à 119.

<sup>116</sup> Cf. *La campagne inventée*, Arles : Actes Sud, 4<sup>ème</sup> trimestre 1977 (troisième édition), « Espace-temps ».

<sup>117</sup> Lors d'un séminaire du groupe d'étude sur les invasions biologiques, au Ministère de l'écologie et du développement durable (10/05/05), l'auteur de « Ceci n'est pas un mythe. *L'obsolescence médiatique de *Caulerpa Taxifolia** » (in *Communications*, « Nouvelles figures du sauvage », n°76, 2004, éditions du Seuil, ici pages 181 à 202) révèle l'insistance avec laquelle, sur le terrain, les acteurs de l'épisode médiatique « algue tueuse », réclament d'être traités avec tous les égards des concepts ethnologiques.

En revanche, la déconstruction méthodique et objectivante du culturalisme tacticien n'invalide en rien la dimension anthropologique que prend **le concept de culture** chez un ethnologue comme Bertrand Hell. Ce dernier a permis de revisiter de fonds en comble la notion, en fournissant la matière utile à redorer une école tombée en discrédit par les excès de certains des *patterns*, élevés au rang de modèles généraux, dont on a voulu faire des moules explicatifs à l'origine des « personnalités de base » attribuées à toute culture. Chez Hell, au travers de la pratique cynégétique en France et en Europe, c'est le mythe du sauvage, dont le sang noir est la métaphore, qui fournit l'un des traits essentiels de la culture de la nature en Occident. Le chasseur, en suivant pas à pas ce schème symbolique central, vit sous l'aura de la « fièvre de la chasse » (*jagdfieber*), ce qui en fait un être hybride, entre la personne sociale ordinaire de la sphère domestique et l'animal sauvage à la fureur toute forestière<sup>118</sup>. On pourrait ajouter que si la symbolique du sang joue un rôle aussi déterminant dans les régions de tradition chrétienne, il n'y a pas à s'en étonner outre mesure, quand la liturgie en fait un signe fondamental de la présence divine, mais également de l'élection dès l'Ancien Testament, dans lequel la trace de l'hémoglobine sur les maisons ainsi marquées fournit le sauve conduit au fléau lancé par Dieu sur la terre.

Dans cette lignée de travaux qui ne dédaignent pas se pencher sur les émanations corporelles, comme l'odeur du sang, de multiples approches ont centré leur attention sur les autres sens, à commencer par la production de sons<sup>119</sup>. C'est d'ailleurs un domaine qui peut prendre une tournure inattendue lorsque l'on sait que la FDC du Maine-et-Loire accueille depuis 1997 une « école de trompe de chasse » dans ses locaux, avec 62 « élèves » formés rien que pour la promotion 2004<sup>120</sup>. En revanche, inutile d'être un grand cuisinier pour deviner que le goût touche de près la chasse par toute une branche "faisandée" des arts culinaires<sup>121</sup>, mais également via « Le partage du *ferum* »<sup>122</sup>, au travers duquel on communique avec l'espace odorant de la bête qui couche dehors. Cette « bête à odeur » qu'est le sanglier, dans les Corbières du Languedoc, doit être châtrée en lieu et place de sa mise à mort, le *salvajum* qui coule alors du couteau reflétant le lointain, la forêt et le sauvage, en opposition avec le village et le domestique. Séparer cette « part du sauvage » de la partie mangeable ramène au sang noir duquel peut venir le danger de l'ensauvagement, donc à un rituel qui fonde l'humanité des chasseurs de sanglier. En coupant, en retirant la « part des chiens », comme l'appelait Gaston Phébus<sup>123</sup>, afin de rendre la viande consommable, c'est aussi au sacrifice de la partie pour conserver le presque tout que l'on procède. En partageant enfin, se met en place la figure tripartite des distinctions entre trois espaces qui entretiennent entre eux des rapports d'homologie : le corps du sanglier, le territoire de chasse et les acteurs

<sup>118</sup> Cf. Entre chien et loup. *Faits et dits de chasse dans la France de l'Est*, Paris : Maison des sciences humaines, avec le concours du Ministère de la culture, Direction du patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique, 1985, « Ethnologie de la France ». « Le sauvage consommé. *Classification animale et ordonnance cynégétique dans la France de l'Est* », in Terrain : Des hommes et des bêtes, n°10, avril 1988, pages 74-84. Et surtout : Le sang noir. *Chasse et mythe du sauvage en Europe*, op. cit. Sur un autre terrain, voir Serge Collet : « "Faire de la parenté, faire du sang". *Logique et représentations de la chasse à l'espadaon* » in Études rurales, n°115-116, « Hydraulique », juillet-décembre 1989, pages 223 à 250.

<sup>119</sup> Cf. Francis Pringuet : « Le vénerie et sa musique », in Vénerie, n°71, troisième trimestre 1983 et La revue musicale, n°310-311, 1978. Ou encore Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot : « La chasse au son de la trompe. *Contrainte cynégétique et ferveur musicale* », in Ethnologie Française, 1994/4, tome XXIV, « Mélanges », pages 751 à 763.

<sup>120</sup> Cf. La lettre de la FNC, janvier 2005, page 3.

<sup>121</sup> Cf. Anita Bouverot-Rothacker : « Consommer l'espace sauvage », in Études rurales, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 131 à 137.

<sup>122</sup> Claudine Fabre-Vassas : « *Un rite de chasse au sanglier* », in Études rurales, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 377 à 404.

<sup>123</sup> Cf. Le livre de chasse. Le plus célèbre traité cynégétique, rédigé en 1387 par le comte de Foix, Gaston III, seigneur du Béarn à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. On trouve plusieurs orthographe pour ce patronyme.

(chiens comme chasseurs). Être au plus proche du *ferum* confère ainsi un prestige particulier, une faculté spéciale à être le médium du sauvage.

Comme pour boucler une boucle déjà extrêmement distendue, le chasseur est récemment entré dans la naturopathie ambiante comme un type biologique à part entière avec la théorie du Dr Peter J. d'Adamo. Ainsi, le groupe O deviendrait une sorte de régime du prédateur qui tente d'établir une connexion entre le groupe sanguin des individus et les aliments qui leur seraient adaptés. Inutile donc de rechercher plus avant la cause des motivations à s'emparer des réserves de protéines que représentent les animaux : nos goûts ressortiraient de notre sang. De ce fait, le chasseur est défini comme « fort, autonome et leader-né », au tube digestif robuste, doté d'un système immunitaire solide, rétif à tout nouvel environnement, auquel il est préconisé un exercice physique intensif, type arts martiaux<sup>124</sup>. On voit ici comment les représentations sociales de puissance, associée à la viande, ont pu trouver un débouché contemporain dans les préoccupations pour le bien-être corporel et la santé par l'alimentation.

Plus prosaïques, les rédacteurs de livres de cuisine ont souvent tendance à compléter par « chasseur » leur recette de lapin la moins sophistiquée<sup>125</sup>. Il n'y a plus guère que les thuriféraires de la chasse pour évoquer l'œil du prédateur, qui en fait doit davantage à l'habitude aiguillée qu'à une quelconque force surnaturelle. On est impressionné au départ d'observer l'aptitude à discerner là où, pense-t-on, il n'y a rien à voir.

*Morceau choisi d'un journal de terrain, parmi les premières chasses observées pour la recherche.*

En sortant de chez Olivier, avant de s'engager dans les "Froids Vents" où sa famille a coutume d'entamer la quête, ce dernier avait affirmé de façon catégorique qu'une compagnie de perdrix piétait de l'autre côté du vallon des Carrières, « Sous la Croupe » de Broyes. Les six cents mètres séparant les deux lieux ont pu me laisser dubitatif sur le coup, tant les petits volatiles devaient représenter des têtes d'épingles à une telle distance. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on apprend à relativiser la performance, au fur et à mesure que l'on devient soi-même quelqu'un « qui voit ». Scruter ne sert à rien sans l'apprentissage, lent et progressif, de cette masse de petits détails qui font dire que là pourrait se trouver l'animal recherché. Mais bizarrement, les travaux consacrés à la chasse ne se sont que rarement penchés sur l'œil<sup>126</sup>.

#### 4.) De la légitimité à user de la nature : conflits et enjeux sociaux

Chez d'autres auteurs, on a vu dans la pratique cynégétique la composante éminemment emblématique d'une sous-culture rurale, noyée au beau milieu d'un univers occidental contemporain gagné à l'urbanité<sup>127</sup>. Autant l'imbrication croissante des espaces

<sup>124</sup> Le régime du groupe O. 4 groupes sanguins, 4 régimes, avec la collaboration de Catherine Whitney, Neuilly-sur-Seine : Michel Lafon, septembre 2004 [2002], traduit de l'américain par Anne Lavédrine. Voir en particulier pages 85 et 86. Du même auteur : 4 groupes sanguins, 4 régimes, 4 groupes sanguins, 4 modes de vie.

<sup>125</sup> Souvent, c'est la sauce accompagnant le met principal qui est sensée exprimer une conception de la rusticité : « tendres morceaux de lapin, accompagnés de pommes de terre fondantes et de champignons, cuisinés dans une délicieuse sauce chasseur aux saveurs d'oignons, échalotes, tomates et vin blanc », nous dit William Saurin, « traiteur depuis 1898 » !

<sup>126</sup> Olivier Lazzarotti oppose néanmoins le « droit de bouche », invoqué par les chasseurs et ce qu'il appelle le « droit de l'œil », inspiré par une lecture urbaine de l'espace naturel. Cf. « Chasse en France et construction européenne : le cas du gibier d'eau », in Géographie et cultures, Paris : L'Harmattan (revue publiée avec le concours du CNRS), n°36, hiver 2000, pages 21 à 38.

<sup>127</sup> Cf. Bruno Villalba « Chasse Pêche Nature et Traditions, ou la ruralité en politique », in Ecorev'. *Revue critique d'écologie politique*, <http://ecorev.org>, n°14, automne 2003. Voir encore Jean-Claude Bontron et Agnès Roche : « La résistance du vote rural (1981-2002) », in Études rurales, n°171-172, juillet-décembre 2004 : « Les

peut amener à nuancer l'autonomie culturelle d'un groupe de moins en moins homogène, autant la démarche politique des adeptes de Saint-Hubert nous amènera à questionner cet irrédentisme sous l'angle d'une **logique contre culturelle**, en rupture donc avec l'avancée des thèses écologistes.

Le thème de la chasse comme support de **stratégies sociales de distinction** peut s'aborder sous deux angles : exogène avec l'opposition entre les chasseurs et les non-chasseurs<sup>128</sup>, ou au contraire endogène au sein de la population cynégétique<sup>129</sup>. Dans cette première direction, les nemrods peuvent être tentés de valoriser leur image d'hommes des bois, proches de la nature, ou au contraire se trouvés pris à revers par leurs détracteurs, qui par là peuvent trouver matière à les discréditer, dans la compétition pour la légitimité à orienter les bons usages de la nature. Jean-Louis Fabiani montre en particulier que la stigmatisation du chasseur-paysan, présumé dévastateur sans foi écologique ni loi environnementale, constitue un moyen privilégié de conquête sur l'espace rural<sup>130</sup>. A l'opposé, les affrontements peuvent se dérouler au sein même du monde cynégétique ; une direction que développe à nouveau Fabiani en se penchant sur les crispations entre chasseurs pour disposer de territoires, dans le contexte de croissance démographique du moment. Toujours à l'interne, nombre d'observateurs ont pu constater à l'inverse la négation des différences de classes par les acteurs eux-mêmes, une cohabitation transclassiste étant présentée comme un dépassement des inégalités statutaires au nom de la "passion" pour l'activité, y compris lorsqu'elle est aussi typée que la chasse à courre, mais en trouvant dans les modalités de l'exercice matière à différenciation, comme avec les formes de vénerie : équestre VS pédestre par exemple et surtout l'opposition entre veneurs et suiveurs.

Bernadette Bucher présente ainsi un panorama diachronique plus contrasté qu'on ne voudrait l'imaginer aujourd'hui<sup>131</sup>. En Vendée, où elle a travaillé à étudier les transformations des usages sociaux de la pratique, historiquement les seigneurs chassaient en battue avec leurs paysans, mais la véritable traque se faisait à courre et restait l'apanage des possesseurs de châteaux. Ainsi, les luttes entre ordres à propos du gibier se réglaient grâce à un compromis : la battue utilitaire et communautaire à laquelle seigneurs et paysans participaient et le laisser-courre "désintéressé", chevaleresque. Plus récemment, le monde rural vendéen connut des transformations profondes, conséquences progressives de la recomposition des rapports entre classes qui, la seconde guerre mondiale terminée, peinent à trouver des espaces de cohésion. Sous le coup de la succession des révolutions agricoles, industrielles, politiques et juridiques, l'éclatement de la "communauté locale" apparaît dans l'esprit des vendéens comme une

"petites Russies" des campagnes françaises : communisme, implantation rurale, militantisme paysan, sociabilités, ouvriérisme », pages 35 à 44. Enfin, Jérôme Fourquet : « Le vote Saint-Josse à la présidentielle : *une illustration de la persistance du clivage urbain/rural* », in [www.cevipof.fr](http://www.cevipof.fr), juin 2002, 27 pages. Voir en bibliographie les autres publications de ce dernier sur le même thème.

<sup>128</sup> Cf. Jean-Claude Chamboredon, in *Études rurales*, 1982, op. cit. Ou encore le même avec Michel Bozon et Jean-Louis Fabiani : « Les usages sociaux du cadre naturel. *Elaboration sociale et conflits des modes de consommation de la campagne : l'exemple de la chasse* », in *Des arbres et des hommes*, Le Paradou : Actes Sud, 1981, pages 273-279. Les auteurs montrent encore qu'il y a à l'époque une certaine diffusion du modèle d'éthique aristocratique et bourgeoise à toutes les catégories de chasseurs.

<sup>129</sup> Cf. Florence Wéber : « Gens du pays, émigrés, étrangers : *conflits autour d'une chasse en montagne* », in *Études rurales*, n° spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 287 à 294. Dans le même sens, Michel Bozon : « Chasse, territoire, groupements de chasseurs », *ibidem*, pages 335 à 342.

<sup>130</sup> Cf. « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°54, « Le savoir voir », septembre 1984, pages 81 à 84. Reprise du colloque « Les politiques de l'environnement face à la crise », Paris, 10, 11 et 12 janvier 1984, organisé par l'association GERMES et le Secrétariat d'État à l'environnement et à la qualité de la vie, texte ronéotypé, 24 pages.

<sup>131</sup> « Rites et stratégies d'adaptation : *la chasse à courre en bocage vendéen* », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 269 à 286.



menace menant vers l'anomie. Dans ce contexte, « le renouveau de la chasse à courre est un aspect de ces stratégies pour maintenir, contre vents et marées, le sens de la communauté et de l'identité rurale anti-urbaine, tout en acceptant pleinement et même avec enthousiasme, les bienfaits de la modernisation. » Dans l'esprit de l'analyste, il ne s'agit aucunement d'opposer le symbolisme rituel d'une chasse qui en est remplie<sup>132</sup>, et les stratégies d'adaptation d'une population qui vise à entretenir le sentiment qu'une symbiose pourrait exister, mais de présenter un exemple de la dialectique reliant ces deux pôles. « La chasse à courre d'antan fait figure de rite de séparation, dramatisant les démarcations sociales, tandis que les battues célébraient l'union des deux groupes, dans un rite de cohésion. »<sup>133</sup> C'est pourquoi un intense travail d'auto persuasion a contribué à crédibiliser le mythe d'une chasse à courre de tous temps démocratique en Vendée, au contraire des autres régions, où on n'aurait pas retrouvé cette « simplicité des nobles du Bas-Poitou ». Les rites d'adaptation ici, loin de s'opposer aux différences sociales, en sont plus une expression. Beaucoup plus tard, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont actualisé ce questionnement quant à la cohabitation spatiale autour d'une même attirance<sup>134</sup>, montrant par là que le « goût », s'il reste tributaire de la position dans le champ social, peut aussi transcender les clivages. Mais bien que partagée par différentes classes sociales, la posture par rapport à la vénerie continue de relever de sa position dans la société. « On comprend que les classes moyennes intellectuelles, en porte à faux entre les classes supérieures et les classes populaires, ne puissent apprécier la chasse à courre autrement que sous les traits d'un privilège dont le maintien est inacceptable. » Plus récemment encore, Sergio Dalla Bernardina élargissait cette transcendance aux frères ennemis, en revisitant de façon originale ce qui pourrait bien rapprocher adeptes de Diane et d'Apollon, chasseurs et naturalistes : une même attirance pour le morbide<sup>135</sup>.

## 5.) Le chasseur électeur et l'attention de la science politique : en arrière-plan de la scène, la région

Depuis 1989, date de lancement électoral pour le CPNT, les politistes ont revisité l'enjeu politique lié à la chasse<sup>136</sup>, voire agonistique sur le modèle d'un secteur social resté ancré dans la défense de l'honneur du groupe, en particulier viril. En se rapportant à une attitude agonistique de lutte pour l'honneur des ruraux, le vote CPNT reprendrait à son compte l'agôn, qui caractérise également la pratique cynégétique elle-même. Cette logique sociale consistant à entretenir le lien social via et par la rivalité, le conflit et le combat, s'oppose alors au logos des associations environnementalistes. « L'agôn est le refus de la soumission et de la domination. Il s'oppose au Logos, à la raison, au calcul des moyens pour arriver à ses fins ; il devient

<sup>132</sup> Cf. Robert Ambelain : *Symbolisme et rituel de la chasse à courre*, Paris : Robert Laffont, 1981.

<sup>133</sup> Op. cit., respectivement page 277 et page 276.

<sup>134</sup> Cf. *La chasse à courre. Diversité sociale et culte de la nature*, Paris : Payot et Rivages, troisième édition de mai 2003 [1993], « Petite bibliothèque Payot ». Cette dernière édition confirme la première, intervenue une décennie plus tôt, quant à la variété des modes de ségrégation entre catégories sociales. « (...) c'est plus dans le contact que s'établissent les rapports de domination que dans la stricte ségrégation. » (ici page 316 pour les citations).

<sup>135</sup> Cf. *L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes*, Paris : Imago, février 1996.

<sup>136</sup> Cf. la journée organisée par Pierre Alphandéry, Paul Havet et Christophe Traïni : « La chasse en France aujourd'hui : enjeux écologiques, politiques et sociaux », dans le cadre du séminaire « Ruralités contemporaines » de l'EHESS, le 4 mars 2003 à Paris. Entre autres, voir Christophe Traïni : *Les braconniers de la politique. Les ressorts de la conversion à Chasse, Pêche, Nature et Traditions*, cahiers du Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), n°28, juin 2000 (publié dans une nouvelle version en 2003 aux PUF) ; Jean-René Boucau : *La mobilisation des chasseurs en Aquitaine : 1989-1995*. Thèse de doctorat de troisième cycle en sociologie, sous la direction de François Dubet, université Victor Ségalen Bordeaux 2, février 1998 etc.

alors un refus de la nécessité »<sup>137</sup>. On perçoit ici l'influence du schéma d'Elias, qui articule une démarche holiste aux explications plus atomistes. Cette perspective contribue également à éclaircir le syndrome obsidional sur lequel nous reviendrons et surtout la répétition des rivalités sur des enjeux devenus des questions de dignité, comme les périodes autorisées à la pratique ou le mercredi sans chasse : l'affront de chaque arrêté préfectoral, de tout décret ministériel donne alors lieu à un "devoir" de réponse pour le groupe offensé, mais sans que cette réplique ne soit lancée dans un souci de prise de pouvoir ou de destruction de l'adversaire, lequel s'avère nécessaire à la perpétuation de la compétition. Néanmoins, construit à partir d'une arène sportive dans laquelle les compétiteurs sont sensés partager une égalité formelle, cette figure de l'agôn garante de la liberté d'expression pour tous s'accommode difficilement de la position des protagonistes, hégémoniques en certains lieux de débat, sur certains territoires, complètement marginalisés sur d'autres.

C'est surtout, et de notre point de vue, dans la ligne de nombre d'auteurs du célèbre numéro spécial d'« Études rurales », un prétexte à une emprise territoriale qu'il s'agit d'analyser en fonction de la donne contemporaine. Déjà, cette **socio-géographie des loisirs** et des usages divergents de l'espace rural a pu centrer son attention sur la satisfaction d'un « besoin urbain » en matières de délasserment sur des zones préalablement territorialisées par des ruraux, entrant alors en conflit « pour l'appropriation et la fréquentation d'un espace rare. » Néanmoins, c'est Chamboredon qui, dans le même volume, soulignait les écueils d'une pareille approche, entre la tentation de dénoncer le « monopole des chasseurs » et celui de rester rivé aux risques pour la nature d'une sur-fréquentation touristique des espaces naturels. De Charybde, le chasseur se retrouve stigmatisé pour avoir provoqué un préjudice, parfois irréversible comme avec l'ourse « Cannelle », à l'endroit d'un patrimoine commun. En Scylla, le promeneur du dimanche est mis en accusation de destruction involontaire par son comportement ignorant. On pourrait compléter ce tableau avec la conséquence à laquelle on aboutit par l'évitement de ces deux écueils : la valorisation de l'écologue sachant protéger sans chasser ni promener. Mais là encore, la mise sous cloche des réserve doit faire l'objet des mêmes démystifications.

Si la chasse s'insère dans de réseaux de sociabilités qui détiennent leur propre cohérence, les modes dits "traditionnels", constituent des ressources à faire valoir à l'égard de l'extérieur, comme des **emblèmes régionaux**<sup>138</sup>. Mais au-delà des stratégies défensives que sociologues et politistes pointent volontiers du doigt en démasquant le subterfuge, l'ethnologue révèle un rapport intime à la réalité physique de la quête. Les chasseurs en palombières, pour ne retenir qu'eux, communiquent en permanence avec le ciel, le « monde des palombes » comme l'appelle Bernard Traimond. La cabane dans les arbres est une maison qui permet de s'isoler, à la manière des huttes picardes ; ce que nous espérons montrer plus avant. Activités généralement très locales, elles sont jalousement surveillées à l'encontre des tentations "étrangères". Pratiquées principalement par les classes populaires, on peut les

<sup>137</sup> Cf. Céline Vivent : Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ? *Socio-anthropologie d'un mouvement des campagnes*, Paris : L'Harmattan, juin 2005, « Sociologies et environnement », page 66.

<sup>138</sup> Cf. Jean Jamin : La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau, Paris : Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, ouvrage publié avec le concours du CNRS, deuxième trimestre 1979, « Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie, Muséum national d'histoire naturelle ». Sur un rôle similaire dans le Sud-ouest, voir Bernard Traimond : « La chasse à la palombe dans la Lande », in Études rurales, n°87-88, 1982, pages 97 à 107. Concernant le gibier d'eau en Picardie, le présent travail apportera peut-être une contribution à cet aspect de la symbolique territoriale.

envisager comme des dérivatifs aux difficultés de la vie quotidienne, voire des conduites d'évitement quant aux clivages politiques classiques. Espace onirique de la cabane d'enfance, îlot terrestre en lien avec le cosmos qui annulerait un temps les différences sociales, nombre de chasseurs de gibier d'eau affirment se rendre à la hutte, « pour oublier ». A l'inverse, mais dans le même sens, la chasse en battue au grand gibier 'parle' aux catégories dites supérieures, celles pour lesquelles les convenances de la vie quotidienne s'avèrent les plus formalistes et qui trouvent, dans un cadre dont l'ampleur territoriale (le bois ou la forêt louée) ne jure pas avec leur statut social, une séquence de relâchement. L'ethnologue Jean Jamin n'hésitait pas en 1988 à percevoir une autre dimension que la seule résistance locale au centre politique, chez les tendeurs de grives des Ardennes qu'il a étudiés : par leur travail du territoire et leur isolement dans la grivière, les tenderies (« espace mental », à la frontière entre le domestique et le sauvage) invitent à une véritable « éducation sentimentale ». « Il y aurait, au fond, un second degré du piégeage : celui qui consisterait à *piéger* les femmes non seulement en leur offrant des grives qu'elles peigneront et mangeront, mais, pour les leur offrir et, partant, les séduire, en empruntant certains attributs qu'on prête volontiers à leur caractère ou, plus exactement, à leur *nature* : la ruse et l'intelligence des retournements. »<sup>139</sup>.

Il est donc question, sur cet objet plus que sur tout autre, de soigneusement délimiter les actes et ressentis observables sur les sentiers des griveux, dans les cabanes des pirscheurs ou au fond des huttes de sauvaginaires, d'avec les plaidoyers qui tiennent le haut du pavé. Sur ce champ de la recherche, Christophe Traïni en arrive à la conclusion que « le rapport aux territoires de chasse est étroitement lié à la manière dont le chasseur valorise sa pratique. »<sup>140</sup> En retenant trois ouvrages, parmi les plus en vue, qui ont fait la promotion du nemrod défenseur de la nature, le politiste revisite ici trois illustrations des représentations différenciées qui se disputent les faveurs des chasseurs contemporains. Primo chez André Goustat, le président fondateur du CPNT donc, pour lequel la bonne manière de concevoir son rapport au lieu doit se nourrir de sentiments d'évasion, voire d'introspection de soi, répondant au principe de l'engendrement depuis la tradition. La jonction entre l'individuel et le collectif s'y réalise en situation, via la filiation avec les "anciens". C'est de cette façon qu'un Jean-Claude Chantelat a pu soutenir que les chasses traditionnelles fondaient l'esprit des lieux, donc l'identité des régions d'exercice, ce qui devrait justifier selon lui qu'elles soient préservées<sup>141</sup>. Secundo, avec Gilbert Titeux le territoire de chasse peut devenir une unité spatiale à gérer rationnellement, selon les principes de l'efficacité optimale entre un potentiel et des attentes<sup>142</sup>. Le paradigme économique domine ici et la morale s'y révèle au final très proche de la fable des abeilles qui inspira le chantre de la pensée libérale, Adam Smith<sup>143</sup>.

<sup>139</sup> Cf. « La tenderie aux grives en Ardennes, une éducation sentimentale ? », in *L'imaginaire de la chasse : hier et demain*, (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », pages 169 à 180, ici page 179. C'est l'ethnologue qui relève.

<sup>140</sup> Cf. « Territoires de chasse », in *Ethnologie française*, n°2004/1, op. cit., ici page 41.

<sup>141</sup> Cf. *Vivre et chasser au pays. Nos chasses traditionnelles*, Paris : Solar, 1985. Insistons ici d'une part sur l'association entre vivre et chasser lorsque ces deux verbes sont affectés au local, et d'autre part relevons la date de parution, juste antérieure à la fronde politique des porteurs de fusils.

<sup>142</sup> Cf. *L'aménagement des territoires*, Paris : Gerfaut club-princesse, 1981, « Grand gibier ». Cette approche a été très largement défendue dans les années quatre-vingts, et les revues cynégétiques en ont "patiemment" fait la promotion des années durant, ce qu'elles poursuivent actuellement.

<sup>143</sup> C'est du moins notre opinion quant à cet ouvrage pétri d'une morale implicite, comme celle qui travaille la ruche d'un Bernard de Mandeville : *La fable des abeilles. Vices privés, bénéfices publics*, 1714. Le médecin hollandais y décrit un miroir de la société dans lequel domine l'intérêt particulier et l'opulence. Mais un jour, en rêvant de vertu et de charité chrétienne, les abeilles découvrent que le vice aurait été le fondement de l'activité et donc de la prospérité, car en devenant vertueuses elles cèdent à la paresse et au chaos. Ce précepte très individualiste donnera à Smith son principe cardinal pour une *Théorie des sentiments moraux* (1759), pierre angulaire de *La richesse des nations* (1776). Mais force supplémentaire de la divine libéralisation des échanges, ses effets miraculeux se passent allègrement de l'égoïsme des hommes ; pour se concrétiser, le bien commun n'a

Parce qu'ils veulent chasser beaucoup et disposer de terrains particulièrement giboyeux, les gestionnaires privés de territoires autonomes administrent avec parcimonie leurs prélèvements, pour le bien général de la faune locale pense-t-on. Tertio, chez Léon Mazzella la patrimonialisation a fini par pénétrer le monde cynégétique et la passion pour la nature répond surtout chez l'auteur à un jaillissement de l'inspiration créatrice<sup>144</sup>.

A l'opposé, une énigme continue de poursuivre cette orientation sociogéographique depuis ses premiers pas : qu'est-ce qui explique des variations aussi prononcées entre régions en ce qui concerne les taux de pratique. Déjà dans les années cinquante, François de Dainville recherchait une corrélation entre la France des châteaux et le développement de la chasse, qu'il observe de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup><sup>145</sup>. La participation au privilège des seigneurs et le goût pour la revanche sociale estimait-il, nous instruisent grandement quant aux motivations à chasser. Discuté par Chamboredon qui, nous l'évoquions précédemment, raffina cette idée en montrant que le mode de faire-valoir et le type d'exode rural jouaient un rôle autrement plus puissant, cette thèse reprit une certaine actualité avec Jean-Didier Urbain à propos d'un thème extrêmement proche : l'usage de la campagne par les résidents secondaires.<sup>146</sup> Pour lui, trois profils d'habitants décrivent les transformations du rapport au territoire rural : le châtelain des années soixante dans une logique ostentatoire, les néo-ruraux des années soixante-soixante-dix, citadins engagés dans une optique de rupture, et les Robinsons qui dominent la période 1975 à 1990, à la recherche de Vendredis pas trop sauvages. Nomades à la mobilité extrêmement programmée, ce rural du troisième type veut vivre avec, mais pas ensemble et se soustraire autant que possible à la sociabilité locale. Ce « navetteur » est alors une sorte de résident secondaire contrarié, travaillant en ville, y pratiquant tout ce qui représente la vie sociale et résidant à la campagne pour y dormir et y retrouver son *ego* derrière une clôture. D'une certaine façon, on pourrait émettre l'idée que le parcours du chasseur type fut passablement inversé à celui-ci, et que de ce fait il n'y a pas trop à se surprendre que le néo-rural soit sa cible préférée. Un porteur de fusil qui revendique la démocratisation des territoires chassables pendant que les villégiatures se multiplient sous ses yeux ; qui devient conservateur et consommateur face à un monde qu'il voit inexorablement refluer, ce au moment où les hippies débarquent dans les villages isolés ; qui enfin part à la reconquête du village perdu, préparant une aventure politique inattendue, alors que la revivification des campagnes se fait sans lui. Les nouveaux venus l'ignorent au mieux, le méprisent au pire, mais très difficilement le dialogue aboutit à un échange véritable.

Ce panorama pourrait ainsi se poursuivre longtemps, tant les approches se révèlent nombreuses.

---

besoin que de la libre expression de l'intérêt individuel des acteurs, le marché se chargeant d'assurer le prodige. Cette « main invisible », dans ce modèle cynégétique, c'est la nature qui lui donne son principe régulateur : il faut prélever uniquement ce qui excède de l'équilibre antérieur, en fonction des conditions de reproduction et de survie du gibier.

<sup>144</sup> Cf. *Pourquoi tu chasses ? Réponses à mes enfants*, Paris : Bayard presse, 2000. L'auteur fut par ailleurs longtemps rédacteur en chef des revues *La chasse* et *Grand gibier*.

<sup>145</sup> « Chasseurs et pêcheurs de France », in *Études*, n°CCXCVIII, (91<sup>ème</sup> année), juillet-août-septembre 1958, pages 17 à 38. « Loisirs d'aujourd'hui et de demain », in *Études*, n°CCXCVI, (91<sup>ème</sup> année), janvier-février-mars 1958, page 289 sq.

<sup>146</sup> Cf. *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris : Payot & Rivages, août 2002. Voir également l'entretien accordé à la revue *Quitter la ville, Le magazine qui change la vie*, n°4, hiver 2005 : « Une campagne nommée désir », propos recueillis par Claire Laurent, pages 40 et 41.

## **B.) LES APPROCHES DE LA CHASSE : l'univers des possibles**

En élargissant maintenant et en systématisant les façons d'aborder le sujet chasse, il est possible de proposer des constructions variées de l'objet. En tout premier lieu donc, le monde de la chasse comme univers de pratiques hétéroclites, par types de publics, de gibiers et de milieux ; ce que nous avons tenté d'illustrer précédemment. Les représentations sociales dont la pratique est le réceptacle peuvent se décliner selon les genres, les classes d'âges, les PCS, les régions, le rapport urbanité/ruralité, donc encore la taille des communes ou les aires d'influence des grandes cités etc. jusqu'aux affiliations politiques.

### **1.) Angles via les systèmes de représentations : le chasseur vu par la société**

Une deuxième manière de procéder pourrait s'attacher à la construction médiatique de ces images de la chasse. Les déclinaisons pourraient alors devenir une analyse de contenu lexicale des mots utilisés par la presse pour traiter de l'actualité cynégétique, un relevé des options retenues, des positions adoptées. Le même travail pourrait concerner le traitement de la chasse dans le cinéma, la chanson, la littérature ou la tapisserie, comme nous en donnerons un aperçu plus loin. Depuis longtemps également, la pratique cynégétique fut un cadre privilégié afin de vendre produits manufacturés ou services, et pas seulement en direction des chasseurs. On pense à Allain Bougrain-Dubourg en 2005, mis en scène par la SNCF à côté d'un homme en kaki, alors que la compagnie ferroviaire faisait la promotion de ses nouveaux tarifs économiques sur Thalys, le deuxième passager payant moins cher parce qu'accompagnant le premier. Le médiatique président de la Ligue de protection des oiseaux avait trouvé l'idée originale et signe d'ouverture de sa part en ces temps de droite au pouvoir, toujours suspecte de quelque cadeau au lobby du calibre 12. Si ce n'est que parmi tous les encarts publicitaires qui associaient deux personnalités contrastées, côte à côte dans le train, Le Monde avait disposé la photo compromettante en vis-à-vis d'un article annonçant que le gouvernement s'apprêtait à céder aux exigences des chasseurs. Effet désastreux pour la LPO, qui en sera quitte pour un communiqué de protestation. Toujours en rapport avec les médias, c'est la presse cynégétique qui peut être étudiée comme source de représentations autosuggérées pour le monde de la chasse. L'organisation de cette presse par groupes d'édition, rubriques, politiques éditoriales, spécialités cynégétiques... en apprend d'ailleurs long sur ce que le chasseur lambda trouve sur les présents.

En parallèle à cette médiatisation, la chasse n'a pas échappé à l'explosion numérique du sondage d'opinion. Cet outil très imparfait à saisir une réalité parfois mal connue, a été utilisé à la fois pour repérer les évolutions des a priori du grand public sur le long terme, ainsi que pour déterminer des logiques de réponse en fonction des variables canoniques que sont l'âge, le sexe, la profession, la région d'habitat... Surtout, l'enquête d'opinion a été particulièrement instrumentalisée, tant par les instances cynégétiques nationales que par les associations d'opposants. Ainsi, la Ligue ROC fit réaliser en 1997 un questionnaire des femmes par la Sofres<sup>147</sup> ; lequel questionnaire montra que plus des deux tiers d'entre elles étaient opposées à la chasse et 42% de façon radicale. Seules les 65 ans et plus, dans les campagnes du Sud-ouest, penchèrent en faveur d'Artémis. Surtout, le sondage fut l'occasion de montrer que 62% des répondantes estimaient la chasse cruelle et que même dans les foyers

---

<sup>147</sup> 1 222 femmes représentatives de la population française selon la méthode des quotas, questionnées du 13 au 20 juin. Le ROC propose le même genre de résultats pour « les jeunes et la chasse », « l'interdiction de la chasse certains jours » etc.

avec pratiquant l'opposition atteignait 43%. Ainsi, pendant un temps, le sondage "Vous et la chasse" connut un certain succès comme ressource politique dans le débat de société<sup>148</sup>.

Un "vous" qui peut être plus spécifiquement une femme pour le sociologue également, dans la mesure où la gente féminine est restée singulièrement isolée dans cette occupation qui demeure fortement associée à la virilité<sup>149</sup>, ce qui amène à s'interroger sur la place des genres dans la chasse. Le sujet abordé par cette encoignure des rôles sexués, aboutit à observer une femme souvent cantonnée aux arrières cuisines, mise à distance du tueur et surtout de l'éviscération, comme si les entrailles du sauvage faisaient courir un risque au "sexe faible". Historiquement, on perçoit pour elle une place plus enviable dans les chasses bourgeoises et aristocratiques, bien que dans les classes moyennes leur récente organisation soit le signe d'une volonté de peser davantage, comme avec l'Association nationale de la chasse au féminin, dont le siège se situe sur la côte picarde. Créée en 2001, cette dernière s'inscrit complètement dans une démarche militante qui n'a plus grand-chose à voir avec le tabou du sang des menstruations féminines, dont l'anthropologue Alain Testart fait l'un des freins essentiels pour nombre de sociétés<sup>150</sup>. Toutefois, nous remarquons que la question ne se pose que dans l'espace du sauvage, les femmes étant au contraire mobilisées pour manipuler et préparer la viande sitôt le retour dans la sphère domestique.

Derrière ces questionnements se profilent évidemment toutes les dimensions imaginables de la relation à la mort animale, selon les époques, les sociétés ou les catégories de populations. Imaginables et imaginaires, car comme toute activité fortement investie, la chasse convoque un rapport à l'invisible. C'est particulièrement le cas avec les migrateurs dont on cherche à anticiper les passages. En remontant dans le temps, cette approche peut aboutir à interroger la mythologie ou les légendes fantastiques. Dans le premier registre, le fil conducteur n'est jamais très éloigné de la sexualité, Atalante, la célèbre chasserresse de la mythologie grecque qui participa à la chasse du sanglier de Calydon, ayant comme Artémis et Diane, fait vœu de virginité. Dans le second registre, le sanglier des Ardennes, à la réputation de fureur bien trempée, reste plus proche de notre époque la trace de la chasse sauvage qui continue de marquer l'imagination des pratiquants d'aujourd'hui.

---

<sup>148</sup> Céline Vivent rapporte par exemple cette enquête commandée par les Verts qui conclut que 70% des français voudraient voir la chasse interdite certains jours, 59% le week-end, 53% le dimanche et la semaine chez 90% de ceux qui travaillent dans la nature. Cf. *Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ?*, op. cit., page 122.

<sup>149</sup> Cf. les travaux en bibliographie de Michel Bozon et de Jean-Claude Chamboredon, ainsi que de Claudine Fabre-Vassas. Par ailleurs, la littérature nous offre quantités d'exemples dans lesquels la chasse occupe une fonction tant virilisante qu'expressive de la virilité. Même si on connaît de nombreuses versions, et pas seulement françaises, de la légende médiévale *Tristan et Iseut* (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles), notamment celles de Béroul et de Thomas d'Angleterre, toutes inaugurent en Europe le thème de la passion fatale et de la mort comme seul lieu de l'union des êtres. Pour Bertrand Hell (« Le sang noir », op. cit., page 317), le héro-chasseur y réalise un geste cynégétique déterminant : des offrandes à la nature. Mais la chasse y est encore le symbole d'une initiation virile pré-maritale qui touche à sa fin (page 319). Enfin, beaucoup plus récemment, Stéphane Rozes expliquait pour le CSA, que l'électorat CPNT s'avérait en 2002 le plus masculin de toutes les expressions électorales. Cf. « L'élection présidentielle : *explication du vote et perspectives politiques* », sondage sortie des urnes, réalisé en voie directe pour le vote du 21 avril 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 5 352 personnes venues s'exprimer lors du premier tour.

<sup>150</sup> En particulier chez les aborigènes d'Australie. Cf. « La femme et la chasse », in *La Recherche*, n° 181, pages 1194 à 1201.

## 2.) Angles via les modes de socialisation : la chasse regardée de l'intérieur

Au-delà des représentations, il peut être essentiel de connaître le procès de socialisation des chasseurs, lequel pose indirectement la question des modes de transmission de la pratique : existe-t-il des "affidés" dans l'environnement social du pratiquant ? dans sa famille directe ? A quel âge a-t-il réalisé sa première sortie comme accompagnateur (porte carnier, rabatteur, traqueur...) ? Quand a-t-il exercé lui-même en tant que porteur de fusil ? Quelles étaient les valeurs portées par ses initiateurs, les représentations de la nature et du milieu rural insufflées ? Mais également quels impacts pour les nouveaux modes de socialisation comme les chaînes TV spécialisées, dont l'inévitable *Season*, les émissions sur les chaînes classiques, les sites internet, voire les jeux de société dont le thème traite du sujet : « Allons à la chasse » par exemple<sup>151</sup>. De par cette socialisation se trouvent impliquées les normes et donc leur transgression, qu'il s'agisse d'analyser les principes de l'éthique cynégétique ici et maintenant ou dans leurs transformations temporelles, de décortiquer le sens du braconnage, avec ses personnages de légende et les inévitables associés que sont les gardes. Il existe de cette manière un espace social du braconnage si l'on suit Christian Bromberger et Annie-Hélène Dufour. « Une classification des braconniers selon la nature de leurs délits dessinerait une géographie suggestive de la pratique : là où la grande propriété ou le faire-valoir indirect dominant, limitant socialement la diffusion de la chasse, l'infraction la plus représentée serait **la chasse sur autrui** (...). « Chaque grand type de chasse (aristocratique ou populaire) engendrerait donc une forme de braconnage spécifique, l'une grignotant l'espace qui lui est refusé, la seconde le temps et les moyens légalement fixés. »<sup>152</sup> Ce qui aboutit à relever que, si le braconnage est localement déterminé par les conditions effectives de la pratique cynégétique, ses déterminants ne s'apparentent en rien à un quelconque conditionnement spatial, mais à l'usage qui est fait du territoire qui, de façon annexe ou principale est aussi un lieu de chasse. Il n'a donc pas d'espaces bon à braconner s'ils ne le sont tous. Il y a au contraire des usages sociaux de ces espaces qui peuvent influencer sur des pratiques déviantes de la chasse.

Quoiqu'il en soit, l'intronisation dans l'univers des chasseurs est souvent inséparable de la société locale, au point que le déambulant soulève un enjeu éminemment territorial, à commencer par le fait que pour chasser est nécessaire de disposer d'une emprise<sup>153</sup>, ce pour quoi se démènent la plupart des associations de chasse. Des surfaces qui peuvent être louées, cédées à titre gratuit ou contre un droit de chasse plus ou moins étendu dans l'année sur l'ensemble du territoire détenu par des sociétés communales ou privées. Une emprise qui peut être étudiée sous l'angle des convergences et des divergences avec d'autres usages, les uns socioprofessionnels (agriculture, élevage, sylviculture, pisciculture...) les autres de loisirs (randonneurs, cyclistes, cavaliers...) ou même scientifiques (ornithologie, botanique...) En conséquence, le coureur des bois et des plaines s'inscrit d'entrée de jeu dans la société locale, présent en tant que porteur de fusil dans le monde associatif de la commune, se présentant parfois explicitement pour représenter son activité au sein des instances représentatives que sont le conseil municipal, les commissions les plus en rapport avec le terrain de ses déambulations, mais aussi parfois à l'origine de manifestations en lien direct avec son hobby : fête de la chasse, ball-trap, exposition de trophées... Une immersion dans la commune qui permet de comprendre que bien des travaux d'étudiants se soient couramment tournés vers la monographie d'un site (organisation, membres, règlement intérieur, relations avec la fédération etc.) ou la biographie d'un parcours cynégétique révélateur d'une façon d'appréhender l'activité, voire au contraire de la rejeter si l'on suit l'histoire personnelle d'un opposant. Lorsque l'incidence de la chasse fut à ce point importante qu'elle contribua à fonder les territoires tels qu'ils existent à ce jour, tel que c'est le cas pour la forêt de Compiègne, une étude toponymique peut s'avérer pertinente. Les patronymes pourraient tout autant être investis avec quelques Messieurs Braconnier,

<sup>151</sup> Conçu par Jocelyne et Bernard Buisine, ce jeu de plateau est édité via l'ANCGE, la FNC et l'Association des chasseurs sauvaginaires d'Ile-de-France.

<sup>152</sup> Cf. « Pourquoi braconner ? *Jeux interdits en Basse-Provence* », in *Études Rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 357 à 375, ici page 362. C'est nous qui relevons. Voir également Pierre Aucante : « Chasseurs et braconniers », in *Sologne*, sous la direction de J. Hesse, Paris : Berger-Levrault, 1979.

<sup>153</sup> Cf. Alain Daziron : « Le sens d'une démarche. *La chasse se fait sur le territoire de l'autre* », in *Comprendre la chasse, c'est changer son regard sur la nature*, (coordonné par Alain Daziron), Larrazet (Tarn-et-Garonne-82) : Maison de la culture, novembre 2003, actes des 20<sup>èmes</sup> « Rencontres de Larrazet », 2003, pages 15 à 18.

même si comme pour la toponymie, la chasse s'exprime plus souvent au travers de la faune : en témoignent Monsieur Brocard et le village de Fresneaux-Montchevreuil.

Beaucoup plus prosaïquement, la chasse est aussi devenue un secteur économique avec son introduction dans le secteur marchand : taxes et droits divers, accessoires et produits dérivés, déplacements et soins vétérinaires...<sup>154</sup> Rien qu'en ce qui concerne les 1 500 emplois directement tributaires de la pratique, une sociologie des professions aurait là matière à interroger l'identité au travail de ces métiers de la nature.

Bien que la cynégétique ait de tous temps constitué un objet politique, ce domaine d'investigation s'est particulièrement étoffé depuis l'introduction de la chasse dans le champ électoral, exerçant de ce fait une concurrence vis-à-vis des autres formations briguant les suffrages. Pour ce qui nous concerne, nous nous sommes intéressés à la réactivation par le CPNT du clivage ville/campagne dans le discours politique, à la filiation de ce thème avec l'histoire des mouvements agrariens, ainsi qu'aux caractéristiques de l'électorat chasseur, aux lieux de diffusion de son message... En vis-à-vis, l'opposition à ce parti ruraliste inattendu constitue une approche complémentaire, qu'il s'agisse au niveau national de l'affrontement direct avec les Verts, localement de l'émergence dans la Somme d'une association intitulée « Nature et Citoyenneté » qui, après le succès de CPNT aux européennes de 1999, entendit contre-attaquer, ou à l'interne du discours contestataire de l'ANCER<sup>155</sup>. De plus, avec CPNT c'est l'ensemble de la classe politique qui se voit imposer le thème cynégétique sur son agenda officiel, quand auparavant les coulisses des ministères de l'environnement et de l'agriculture y suffisaient amplement. L'histoire qu'entretient l'appareil d'État, en France, avec les nemrods suffit à fournir plusieurs orientations de recherche : des chasses royales aux chasses présidentielles en passant par « le lobby de la gâchette »<sup>156</sup> et ses relais privilégiés que sont les groupes d'étude parlementaires. La presse nous a habitué à voir dans l'Élysée un haut-lieu d'une république restée très attachée aux symboles monarchiques<sup>157</sup>.

La question du financement des structures cynégétiques a davantage été mise en exergue par la presse d'investigation, avec les scandales d'une économie souterraine se nourrissant des locations de territoires, des détournements présumés de l'argent des fédérations départementales en direction du CPNT, de subventions publiques au nom des missions de service public pour un statut également associatif...<sup>158</sup> En revanche, les aspects juridiques ont fait l'objet de nombreux travaux, ce qui ne doit pas surprendre car, comme toute activité risquée, la chasse est depuis ses origines extrêmement encadrée. Les lois cynégétiques ont à elles seules rempli plusieurs ouvrages, avec les contentieux, les infractions et les condamnations qui les accompagnent<sup>159</sup>.

<sup>154</sup> Pour poursuivre avec cette période pendant laquelle se renouvelèrent les investigations sur la chasse, notons que Jean-Louis Weber fournissait dès alors des données éloquentes avec plus de trois milliards et demi de francs induits, dont Entretien cynophiles : 1 milliard, achats de fusils, cartouches et équipements spécifiques : 970 millions, déplacements : 730 millions, hébergement & restauration : 540 millions, permis et taxes : 339 millions. Cf. « Les comptes de la chasse et de la faune sauvage », in *Économie et statistique*, n°147, septembre 1982, pages 75 à 81.

<sup>155</sup> Association nationale pour une chasse écologiquement responsable, fondée dès après l'apparition du CPNT et en rupture radicale sur la stratégie vis-à-vis du politique. Dirigée par Simon Charbonneau, auteur de *Chasse et nature. L'avenir d'une passion millénaire*, préface de Paul-Henry Hansen-Catta, postface de François Terrasson, Paris : Sang de la terre, quatrième trimestre 1998, « Les dossiers de l'écologie ».

<sup>156</sup> Cf. Hélène Contanty : *Le lobby de la gâchette*, Paris : Seuil, mai 2002. Cette journaliste de *L'Express* couvrit plusieurs enquêtes relatives à « l'argent de la chasse », en particulier entre 2000 et 2001.

<sup>157</sup> Cf. Jean-Jacques Barlay et Françoise Gaujour : *Un chasseur nommé Giscard*, Paris : éditions Alain Moreau, 1977, dans lequel les deux journalistes, proches des milieux écologistes, vilipendent l'attitude cynégéophile du président de l'époque.

<sup>158</sup> Cf. La documentation française : « L'argent secret du lobby de la chasse », in *Capital. L'essentiel de l'économie*, n° 132, septembre 2002, pages 94 à 96. On peut y lire par exemple que « puissantes, comme en témoigne leur influence politique, les fédérations de chasse sont aussi plus riches qu'on le croit. Grâce à un système de financement opaque qui frise parfois le détournement de fonds. »

<sup>159</sup> Cf. parmi d'autres titres, l'ouvrage de la Société française pour le droit de l'environnement : *La chasse en droit comparé. Actes du colloque organisé au palais de l'Europe à Strasbourg les 9 et 10 novembre 1995*, Paris : L'Harmattan, 1999, « Logiques juridiques ». Hélène Triplette : *Droit pénal de la chasse. Contribution du droit pénal de la chasse à la protection de la nature*, doctorat de troisième cycle en droit de l'environnement, juin 2005, sous la direction de Annie Beziz, université Jean Moulin Lyon III. Raphaël Romi : « Le droit européen contre la loi Verdeille ? Commentaire de la décision du Tribunal de Grande Instance de Périgueux, 13 décembre 1988, Chassagnou et autres c/ACCA de Tourtoirac et Chourgnac », in *Actes : les cahiers d'action juridique*, janvier 1990, n°69, « Droit et minorités nationales », suivi de « Jurisprudence : chasse et droit », pages 52 à 57.



Arrivée de fraîche date parmi les terrains potentiels, l'Europe a fait une entrée remarquée en tant que nouvel échelon réglementaire qui tend à bouleverser les habitudes antérieures pour le lobbying installé, amenant les instances cynégétiques à redéployer leurs forces au travers de la FACE, une Fédération des associations de chasseurs en Europe très largement inspirée et pilotée par les fusils français. Cette prégnance européenne, on la doit bien évidemment aux deux grandes directives qui en 1979, puis en 1992, ont fait couler beaucoup d'encre et de salive. Pour le moment par contre, les perspectives comparatistes entre États européens sont restées balbutiantes. S'est davantage imposée une réflexion sur le positionnement au regard du thème de la biodiversité<sup>160</sup> : discours et représentations chez les chasseurs de leur impact en la matière, mais également effets sur l'aménagement des territoires et des façons d'exercer l'"art" de Xénophon<sup>161</sup>. Également via la nouvelle scène dont procède la construction communautaire, le thème de l'opposition à la chasse, ou tout au moins de sa contestation-discussion, a révélé de nouveaux enjeux concernant la maîtrise du discours quant aux usages légitimes de l'espace rural, allant parfois jusqu'aux caricatures croisées.

Des caricatures de Tartarins qui, avec les plaisanteries et moqueries d'antan ont connu un renouveau, des dessins de la presse d'actualité les croquant aux prises avec leurs détracteurs, jusqu'aux sketches télévisés les mettant en scène de façon humoristique, en passant par leurs propres tentatives de ridiculiser "l'écolo citadin ignorant des réalités de la nature".

### 3.) Quelques perspectives : une quête identitaire ?

Entre ce qui s'est écrit et les angles envisageables, des lignes de force se dégagent qui permettent de s'interroger sur les sens pris par la pratique aujourd'hui. A lire les travaux des années quatre-vingts, on pourrait tout d'abord se surprendre du dynamisme cynégétique contemporain, tant le "pessimisme"<sup>162</sup> dominait quant aux effets à attendre du passage à la modernité. Les prédictions de l'époque conduisaient à penser qu'"au mieux" les cynégètes trouvaient à travers plaines et forêts une presque île conservatoire que l'agriculture progressiste réduisait à chaque innovation. D'une certaine façon, la bonne santé de la démarche cynégétique ne pouvait représenter que la face complémentaire du dépérissement de la campagne paysanne. "Au pire", l'image de l'isthme s'imposait pour séparer deux manières de s'inscrire dans le territoire au travers de la chasse, toutes deux déjà complètement marginalisées par les nouvelles relations au sauvage que l'on sentait poindre. En contribuant à mettre à mort symboliquement le descendant du paysan chasseur autochtone, son concurrent chasseur marathonien et sportif n'en révélait que mieux les jeux sociaux qui s'exprimaient au travers de ce support. L'étape ultérieure, dont on commençait à entrevoir les prémises avec le grignotage des pratiques communautaires, devait aboutir à l'instauration d'une régulation capitaliste pour ce qui tendait à devenir le marché cynégétique.

<sup>160</sup> Cf. Pierre Alphanéry et Agnès Fortier : "A New Approach to Wildlife Management in France : *Regional Guidelines as Tools for the Conservation of Biodiversity*". Journal Compilation, European Society for Rural Sociology, published by Blackwell Publishing, 9600 Garsington Road, Oxford OX4 2DQ, UK, *Sociologia Ruralis*, Vol 47, Number 1, January 2007, pages 42 à 62. « Gérer autrement la faune sauvage en France. *L'élaboration des ORGFSH comme outils de conservation de la biodiversité* », version française sur le site internet de l'INRA, unité MONA, SAE2.

<sup>161</sup> La FNC présente désormais ainsi une de ses missions : « élaborer une charte de la chasse en France pour exposer les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la conservation de la biodiversité. Ce document établit un code de comportement du chasseur et des bonnes pratiques cynégétiques qui doivent être mis en oeuvre par chaque fédération départementale et interdépartementale des chasseurs et ses adhérents. » Cf. site internet de la Fédération nationale.

<sup>162</sup> Nous utilisons ici ce terme au combien connoté parce que tel est le sentiment qui se dégage en filigrane des travaux menés par nombre de sociologues et d'anthropologues, lesquels laissent apparaître parfois combien les affecte le pronostic qui semble s'imposer alors à eux : la disparition d'une forme de chasse. Rappelons à ce propos que les cercles ruralistes conservaient encore une audience très loin d'être résiduelle, et que l'engagement militant dont certains pouvaient faire preuve explique en partie ce ton négatif. On raconte que concernant l'acte de décès de la paysannerie dressé par Mendras, « Bertrand de Jouvenel fut sûrement le premier à mesurer la charge explosive de ce qui allait devenir *La Fin des paysans* (majuscule à "fin" dans le texte). Le contact entre les deux hommes se révéla d'abord assez vigoureux : "C'est vous l'auteur de cette note qui me glace d'effroi ? " demanda-t-il à Henri Mendras à propos du texte de conclusion qui reprenait le travail effectué pour Edgard Pisani. A l'épouse du sociologue, Jouvenel avouera qu'il aurait volontiers étranglé son mari à la lecture de cet arrêt de mort. "Henri, finit-il par lâcher, vous tuez ce que vous aimez" » (Eric Fottorino : « Henri Mendras prédit la "Fin des paysans" », in *Le Monde*, 22-23 juin 1997, page 14). Pour filer les concepts de celui « qui n'a jamais chargé un char à foin », comme disait de lui René Dumont, on peut se demander si le terrain est vécu par les chercheurs comme un métier ou un état (*ibidem*).

Ce schéma, Henri Mendras en avait en quelque sorte tracé la voie avec sa « sociologie de la campagne française », en introduction de laquelle il avançait : « [qu']à vrai dire, l'admiration pour les vertus rustiques ne fait que traduire l'émotion du poète devant la Nature et le tableau champêtre n'est plus qu'un motif littéraire »<sup>163</sup>, alors que la conclusion délaissait le « paysan » pour « l'agriculteur ». « L'utopie rustique »<sup>164</sup> définitivement reléguée au rang des étagères de l'écomusée, que deviendrait le coureur des plaines lorsque *Novis* deviendrait *Virgin*, quand le traditionnel village de l'Aveyron prendrait le pli de la petite communauté des Mormons de l'Utah ? « L'homme de l'Ouest des États-Unis, qui depuis un siècle lutte pour dominer une nature ingrate et démesurée, a l'habitude de soumettre les conditions naturelles à sa volonté. Déjà une fois il a fait fleurir le désert, rien ne lui paraît impossible ; il sait d'expérience que le milieu géographique est essentiellement plastique et que l'homme peut toujours le façonner à sa guise. Le paysan aveyronnais, au contraire, se sent conditionné par le milieu naturel dans lequel il vit ; il a toujours eu l'habitude de s'y soumettre. Il a tendance à adapter sa personnalité aux conditions extérieures plutôt qu'à changer la réalité externe en fonction de cette personnalité. Il a confiance dans la tradition et se méfie des nouveautés, car l'expérience lui a appris que toute transformation de l'ordre existant est difficile et dangereuse. »<sup>165</sup> On mesure ici la distance qui nous sépare désormais de cette évolution attendue des sociétés paysannes, car non seulement la prédiction ne s'est que très partiellement réalisée, mais qui plus est a émergé une autre vague, qui s'impose incontournable au débat contemporain : la crise environnementale laminant une digue du progrès que l'on croyait insubmersible. En changeant de camp, le mouvement bouscule désormais les anciennes croyances « figées » sur la révolution techniciste. Les chasseurs l'ont bien compris en tentant pour survivre de se positionner comme les tenants d'une alternative intermédiaire : entre écologie et terroir.

A n'en pas douter, une logique d'usage purement utilitariste, au sens de la nature domestiquée, a vécu ou est en passe d'être révolue quant à la définition que lui a donné le capitalisme, alors que commence à s'étendre une raison de la nécessité écosystémique. Qu'en est-il alors du symbolisme développé par l'école ruraliste jusqu'à la décennie quatre-vingts, et qui a servi de cadre explicatif aux activités de moins en moins liées à la subsistance. Charles-Henry Pradelles de Latour résume à notre sens parfaitement la signification d'une pratique comme la chasse dans un contexte de questionnement du Nous. « Autrefois, être cévenol, c'était mener une vie rythmée par le cycle agraire et les impératifs collectifs. C'était aussi être protestant. » « Les différences de classe s'exprimaient à travers les croyances religieuses. Mais aujourd'hui, alors que s'éteint la ferveur religieuse et que s'estompent les modes de vie passés, l'identité culturelle exige d'autres supports. La chasse est le premier d'entre eux. Elle est réservée aux seuls cévenols ; elle implique la connaissance des lieux, l'appropriation de l'espace et la maîtrise de la vie sauvage. "La chasse, m'a dit un Valleraugois, c'est la dernière chose qu'il nous reste". Chasser, beaucoup plus que se distraire, c'est affirmer son appartenance à une terre à travers la poursuite de son gibier »<sup>166</sup>. Tout semble dit, mais reste à démontrer quelle peut être la pertinence d'une telle thèse un quart de siècle plus tard, alors que l'urbanisation a poursuivi sur sa lancée, que la courbe démographique des pratiquants s'est inversée pour adopter un rythme de décroissance soutenu et que la mobilité paraît être la norme. L'interrogation se révèle d'autant plus cruciale que déjà Émile Durkheim posait

<sup>163</sup> Paris : PUF, 2<sup>ième</sup> trimestre 1965 [3<sup>ième</sup> trimestre 1959], « Que sais-je ? » n°842, ici page 9. C'est l'auteur de *La fin des paysans* (Paris : Armand Colin, 1967) qui met ici une majuscule à cette nature vue par André Gide. « Vieille compagne tyrannique du paysan, la terre n'est plus, pour l'agriculteur moderne, qu'un "facteur de production" parmi d'autres », ici page 39.

<sup>164</sup> Du même sociologue, ce *Voyage au pays de l'utopie rustique*, Le Paradou : Actes Sud, 1979, achève le tableau de la construction idéologique d'un paysan éternel.

<sup>165</sup> Dans *Études de sociologie rurale : Novis & Virgin*, Paris : Armand Colin, 1953, « Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques », n°40, ici pages 137-138.

<sup>166</sup> Cf. « La passion de la chasse dans une commune cévenole », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, pages 325 à 334, ici pages 332 et 333. Une telle acuité du regard : « Chasser, beaucoup plus que se distraire, c'est affirmer son appartenance à une terre à travers la poursuite de son gibier », oblige peut-être à s'interroger, respectueusement, sur son imputation possible à la particule.

l'hypothèse d'un affaiblissement du référentiel géographique sous l'impact de la division croissante du travail<sup>167</sup>. Lorsque l'identité professionnelle faisait force de loi... sociologique, il est vrai.

---

<sup>167</sup> Cf. Pierre Boiral et Jean-Pierre Brouat : « L'émergence de l'idéologie localiste », communication au colloque « Identité locale et identité professionnelle », Montpellier, 7-8 novembre 1984, in « Identité locale, identité professionnelle », n°41-44, Sociologie du Sud-est, juillet 1984-juin 1985, spécial colloque, février 1986, pages 35 à 50.

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**HISTOIRE ET TERRITOIRES  
RÉALITÉS ET CONSTRUCTIONS  
D'UNE INSCRIPTION TEMPORELLE**

**PREMIÈRE PARTIE  
CHAPITRE II**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## I.] LA NATURE ADMINISTRÉE<sup>168</sup> : ADMINISTRER LA CHASSE ? Une cristallisation historique de la territorialisation du droit de chasse

La chasse fut l'un des premiers domaines dans lesquels la ruralité française fit intervenir avec autant de récurrence le droit positif extérieur à la localité. Très rapidement également l'État républicain se préoccupe de créer les moyens de la surveillance. Gardes-chasse et gardes-champêtres font alors partie de ces personnages qui joueront un rôle déterminant dans l'introduction des institutions extérieures<sup>169</sup>. On ne peut certainement pas affirmer que l'administration de la nature ait commencé par celle de la chasse sans une forme de jugement péremptoire, tant également la dimension cynégétique se trouve englobée dans d'autres logiques, agronomique, pastorale, sylvicole, religieuse etc., tant surtout les termes relèvent ici de l'anachronisme, à commencer par l'idée même d'"administration". Néanmoins, à n'en pas douter, la mort donnée à l'animal fut réglementée très tôt dans l'histoire humaine puisque, aussi loin que remontent les sources de nos archives, il semble que chasser ait toujours impliqué d'être contrôlé. La première raison est sans doute que s'approprier la vie d'une créature ne pouvait que s'accompagner d'un long et révélateur travail d'encadrement du licite et de l'interdit. Ensuite parce que les ressources faunistiques connaissent des limites qui font que l'épuisable devient potentiellement précieux, d'autant plus quand il est utile à la vie. Enfin dans la mesure où l'animal est l'objet de constructions sociales qui lui donnent sens, en faisant écho à l'organisation des hommes en société.

### A.) DES MODES DE JUSTIFICATION de l'intervention publique dans l'histoire de la chasse

Ainsi, chez les anciens égyptiens on semble innover par la réservation de certains modes de chasse à l'élite sociale des temps pharaoniques, et ce en parallèle avec des pratiques plus vivrières. Plus tard, l'Antiquité gréco-romaine signe la complète réalisation de l'anthropocentrisme, par un primat sans faille accordé à l'homme sur l'animal, appréhendé, ce dernier, essentiellement sous l'angle de sa dangerosité. Pour Platon, « seule une organisation sociale très avancée permet à l'être humain de faire face aux dangers de la nature. La chasse est conçue comme l'expression collective de la Cité pour faire face aux dangers de la nature ; elle est de même essence que la guerre, puisqu'elle aguerrit l'adolescent, l'accoutume aux souffrances engendrées par un exercice physique prolongé et difficile, prélude à la préparation militaire, et lui apprend à se débrouiller dans la nature pour y trouver sa subsistance »<sup>170</sup>. En étant investie d'une vocation à la formation des corps virils, la chasse devient une « école de vie », à même de fournir les occasions d'héroïsme qui apporteront à leurs auteurs le prestige

<sup>168</sup> Cf. l'article de Bernard Kalaora et de Lionel Charles : « La nature administrée. *L'Europe, la France et la politique de la nature* », in *Le débat*, n°116, juin-septembre 2001, pages 47 à 63. Les auteurs y montrent comment, via l'exemple du dispositif européen Natura 2000, se creuse un fossé entre acteurs de terrain et gouvernance ministérielle. Voir également des mêmes auteurs : « Natura 2000, loi sur la chasse, la France et l'Europe. *Exception ou allergie française à l'environnement ?*, in *Nature, sciences et sociétés*, n°1, volume 7, 1999, pages 62 et 63 : « Libres opinions ».

<sup>169</sup> Cf. l'historien de la France moderne Jean-Luc Mayaud : *La France rurale. Tome 1 : Gens de la terre, 1880-1940*, Paris : éditions du Chêne, 2002, ici pages 270-271.

<sup>170</sup> Victor Scherrer : *Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, rapport pour le Conseil économique et social, Paris : éditions des Journaux Officiels, 2002, op. cit., page II.49.

social d'une part, mais par ailleurs et d'autre part un support pour « bien penser, bien dire et bien faire » selon l'enseignement de Xénophon<sup>171</sup>.

Toutefois, cette main mise a connu des évolutions très sensibles quant au mode de légitimation de l'intervention publique. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible de repérer, dans la chronologie des événements ayant conduit à statuer sur les relations de l'homme à l'animal sauvage par sa capture, plusieurs logiques significatives, touchant directement ou indirectement une pratique cynégétique plus ou moins avancée dans sa codification. Nous en avons retenu ici six, chacune renvoyant à une grande ligne paradigmatique permettant à l'autorité publique de justifier son interventionnisme sur la chose cynégétique. A la relecture, il semble qu'il puisse y avoir ici une inspiration liée à la lecture de l'ouvrage coécrit par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, lesquels perçoivent dans « Les économies de la grandeur »<sup>172</sup>, cinq grandes façons d'envisager le bien commun dans les sociétés humaines, soit cinq manières de justifier de l'ordre établi en puisant dans un registre déterminé qui peut relever de la notion de progrès pour la cité industrielle, de créativité magnifiée pour la cité dite « inspirée », comme celle toute divine de Saint-Thomas d'Aquin, de coutume dans la cité « domestique », d'intérêt général avec l'État moderne ou enfin d'échanges régulés par les prix dans la cité marchande. Moins théorique, notre approche a consisté à lister au travers de plusieurs années de lectures les dates qui semblaient avoir marqué l'histoire de la chasse, et plus généralement la chronologie des relations de l'homme à l'animalité. A partir de cette longue liste d'évènements, les uns déterminants pour le devenir de la cité, d'autres plus accessoires, la logique a consisté à réaliser un déchiffrement transversal de cette cinquantaine de pages de dates, afin d'en délimiter des cohérences quant à ce qui permet de légitimer, mais plus encore de motiver le code des conduites.

Il s'agira donc par cette partie de traverser l'histoire de la codification d'une pratique comme la chasse au travers de six entrées, chacune traçant les contours d'une idéologie de la nature. Et d'abord, notons que le regard porté par quiconque sur la nature est d'emblée une construction sociale.

## 1.) Chasser selon les canons de la morale chrétienne : la soutane silencieuse

*« Les animaux de la terre, les oiseaux dans le ciel, les poissons dans les océans, ils sont remis entre vos mains. Que tout ce qui est vivant et bouge, serve à vous nourrir ».*

Chapitre 9 de la Genèse.

La première forme de justification relève d'un argumentaire de type moral. Nous nous situons ici généralement sur un plan religieux. Dans la chrétienté, la plupart des données historiques font état de craintes réitérées quant au pouvoir de détournement dont la chasse est porteuse<sup>173</sup>. Un détournement qui peut toucher les ecclésiastiques quant à leur mission envers le divin, mais également les manants pour ce qui concerne la réalisation de leur ouvrage. Les premiers ont probablement le plus inquiété, eu égard à l'importance accordée à leur rôle

<sup>171</sup> L'art de la chasse. Écrit au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus Christ. Paris : Les belles lettres, 1970, « Les universités de France ».

<sup>172</sup> Cf. De la justification. *Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991, « Essais ».

<sup>173</sup> Sur la capacité de cette activité à enfiévrer ses acteurs, se reporter aux travaux de Bertrand Hell, déjà cités.

social. Nemrod, « vaillant chasseur devant l'éternel »<sup>174</sup>, fournit une excellente illustration de la tradition, ici chrétienne, quant au traitement canonique que les « saintes écritures » appliquent à la chasse<sup>175</sup>. Lors de la rédaction de l'Ancien Testament, c'est le contexte qui fait du chasseur un Autre dont on prend ses distances, car cette pratique est alors aux yeux du Proche Orient de l'époque, le propre du dominateur, des empires de Perse à l'empire romain. Ce sera encore le cas plus tard avec les États francs d'outre-mer, globalement de la première croisade qui aboutit à une première prise de Jérusalem en 1099 au départ forcé des derniers croisés en 1291. Or, tout au long de l'histoire du christianisme, l'église catholique romaine reprend incessamment le dogme initial du cynégète qui se dresse devant la divinité. On pourrait donc penser que le texte premier a fondé une tradition assignant au chasseur le mauvais rôle, mais en réalité c'est la crainte de la passion envahissante et en l'occurrence cynégétique, qui plus tard poussera les pères de l'église à rejeter cet exercice pour la bonne tenue de leurs clercs contre la « bramingite » aigüe<sup>176</sup>.

On trouve dans ce sens le canon 45 du concile tenu à Agde, dans l'Hérault, en 506, lequel interdit la chasse aux évêques, prêtres et diacres. On a longtemps conclu que la morale chrétienne se serait mal accommodée de la mise à mort des animaux par ses serviteurs attirés. C'était là retraduire en représentations modernes l'esprit d'une époque dont la logique s'avérait très différente. C'est en effet moins la pratique générale de capture du sauvage qui est prohibée au clergé que le fait d'exercer "à cors et à cris"<sup>177</sup>. Tayaut donc ! M. Pacaut précise qu'il s'agit des chasses aux chiens et aux éperviers qui se trouvent particulièrement visées<sup>178</sup>. Interdiction reprise quelques années plus tard dans le canon n°4 du concile d'Albon, en 517, lequel adjoint l'interdiction aux nemrods en soutane d'élever des chiens pour les mêmes motifs.

Si le fait donc d'empêcher à une activité la faculté qu'elle détiendrait de distraire les ecclésiastiques de leur office a retenu d'emblée l'attention des conciliabules, arguant parfois du danger des chiens à l'égard des pauvres accueillis dans les monastères, un autre aspect apparaît avec la précision des modes de chasse incriminés. Le laisser-courre renvoie à une image du corps considérée comme incompatible avec l'idée que l'on se fait du prier, prostré dans une attitude de recueillement sur un espace réduit et consacré, au contraire des grandes courses à la poursuite du gibier. L'usage des oiseaux de proie relève davantage d'un attribut accordé à la seule classe d'individus dont la position sociale est liée à sa maîtrise des techniques militaires. En 585, c'est le concile de Mâcon qui réitère en les précisant ces censures, en particulier pour les évêques qui se voient interdire toute forme de chasse par le canon 13. A l'évidence, les redondances conciliaires montrent l'efficacité relative de ces règles du droit canonique et ce jusque bien après la révolution de 1789 au moins, « le curé Tayaut » en témoignant<sup>179</sup>. L'année 813 s'avère d'une rare activité en matière d'exclusions cynégétiques, à Mayence pour commencer, où les clercs sont formellement priés, par le canon

<sup>174</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>175</sup> Cf. B. des Bruyères : L'église et la chasse, Paris : Gerfaut, septembre 2005, op. cit., ici page 17 sq. L'objet de l'ouvrage porte sur la seule église catholique romaine.

<sup>176</sup> Bertrand Hell rapporte ce néologisme des femmes voyant leurs époux enfiévrés par le brame du cerf et sa chasse. Cf. Le sang noir, op. cit., page 54.

<sup>177</sup> Cf. B. des Bruyères, *ibidem*.

<sup>178</sup> Cf. « L'évolution du droit de chasse au Haut Moyen Age », in La chasse au Moyen Age, actes du colloque de Nice (22-24 juin 1979), publication de la faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, Centre d'études médiévales de Nice, Paris : Les Belles Lettres, troisième trimestre 1980, ici pages 59 à 67.

<sup>179</sup> D'abord Alexandre de La Rochefoucauld (1655-1721), frère de l'auteur des Maximes, abbé de Beauport et Molesmes, dont la principale activité consistait à suivre les laissés-courre de Louis XIV selon B. des Bruyères. Ensuite, Louis-Frédéric-Hercule de Bois-Sablé, saint-cyrien, capitaine, puis ordonné prêtre à trente ans, sera en pays de Redon, dans les années 1850, veneur au loup acharné, enthousiaste, fumeur de pipe et doté d'un coup de fourchette qu'on dit fameux.

14, de renoncer à l'élevage et à la détention de chiens comme d'oiseaux de proie ; à Tours ensuite où les évêques les rejoignent avec armes et oiseaux, également invités à quitter les monastères. Plus radicalement encore, le concile de 827, qui se tient à Chalon-sur-Saône, étend la prohibition qui s'applique aux évêques « à toutes les manières de prendre des animaux »<sup>180</sup>. En 994, dans le Rhône, les prélats bégaièrent une nouvelle fois lors de leur assemblée en l'église Saint-Romain d'Anse (bien qu'ici l'objet de la réunion, à savoir la discipline monastique, contribue à expliquer cette redondance), puis en 1128 à Troyes<sup>181</sup>, à Paris entre 1212 et 1213, lequel concile précise ce que les prélats entendent par chasse, c'est-à-dire la vénerie et la fauconnerie, deux formes de pratiques qui sont l'apanage des seigneurs.

Nouvelle révélation d'importance est faite l'année suivante, lors du quatrième concile de Latran, pendant lequel est avancée l'idée jusque là implicite que c'est surtout la chasse ostentatoire et bruyante qui est mise à l'index pour qui porte la soutane, quand une démarche plus paisible (« *quieta* » disent les textes) leur est tolérée. L'historien Philippe Salvadori<sup>182</sup> montre par là que c'est bien plus la manière de faire qui se trouve en cause pour l'autorité ecclésiastique que l'acte de mise à mort lui-même. Par la suite, les conciles, se succéderont, pourraient-on dire, en se ressemblant, à Pont-Audemer en 1247, puis au même lieu en 1259, à Notre-Dame de Préaux en 1260, Nantes quatre années plus tard...

A partir de François 1<sup>er</sup> c'est la royauté qui prend le relais, d'abord en mars 1516 par les grandes ordonnances des Eaux et Forêts, puis en 1556 par son fils Henri II. Comme sous Charles VI, ainsi que nous le verrons ci-dessous, l'éthique cynégétique se révèle encore le moyen de moraliser les classes prétendument "oisives"<sup>183</sup>, encore en 1844, lorsque la grande loi promulguée sous la monarchie de juillet avance la répression du braconnage comme justification des limitations de pratique aux non propriétaires. Lorsque la papauté se réintéresse à la chasse, c'est pour passer à l'étape suivante qui entérine l'idée, nouvelle alors, que le port de la chasuble ne saurait s'accommoder de la pratique cynégétique quel qu'en soit la forme, non seulement parce qu'elle serait contraire aux bonnes mœurs cléricales, mais surtout parce que les hommes de Dieu ne sauraient donner la mort, même au règne animal. En prohibant toute forme de chasse et en faisant de celle pratiquée à cors et à cris un pêcher mortel, Benoît XIV [1740-1758] aggrave certes les peines, mais adapte le credo de la foi à son époque. Il faudra ensuite attendre plus d'un siècle pour que la promulgation du premier code de droit canonique, en 1917, ne consacre à nouveau son attention sur l'activité des frères chasseurs, avec un canon 138 qui répète la règle désormais bien établie, en distinguant très nettement entre *clamorosa* et *quieta* (pratique bruyante VS pratique silencieuse), cette dernière pouvant être tolérée dans certaines conditions. Par contre, le second code du droit canonique, publié en 1983, ne mentionne plus la chasse, ce qui constitue non seulement une véritable nouveauté, mais probablement également un signe d'affaiblissement de la pratique au sein du clergé, but recherché donc depuis donc près d'un millénaire et demi.

<sup>180</sup> Cf. B. des Bruyères, op. cit., page 44.

<sup>181</sup> Cf. Pierre et Marieke Aucante : Le livre du braconnier, Paris : Albin Michel, août 2004 [1989], op. cit., page 25. Signalons par ailleurs pour cet ouvrage la préface de Jean-Jacques Brochier, en son temps directeur du Magazine Littéraire et auteur d'un virulent plaidoyer pro cynégétique : Vive la chasse ! Laissez-nous chasser en paix, Paris : Grasset & Fasquelle, troisième trimestre 1980, « Humeurs ». On trouve dans cet ouvrage une expression étonnante : la « sainte ouverture ».

<sup>182</sup> Cf. Philippe Salvadori : La chasse sous l'ancien régime, Paris : Fayard, avec le concours du Centre national du livre, septembre 1996, page 16, ainsi que Pacaud, op. cit., page 59.

<sup>183</sup> A savoir des masses en réalité fort laborieuses, mais épisodiquement inoccupées du fait des guerres, famines et tous autres événements, calamités... obligeant à cesser la production, souvent orientée d'ailleurs sur l'autosubsistance.



Ainsi, l'une des principales catégories sociales de l'Ancien Régime à se voir proscrire toute ou partie de la pratique cynégétique, fut celle des serviteurs du dieu chrétien, au moins dans le catholicisme<sup>184</sup>, également le premier ordre dans la hiérarchie féodale ; catégorie qui, au-delà de sa mission de médium avec l'au-delà transcendantal du mystère de la vie, remplit par ailleurs le rôle de classe lettrée. Ces interdits réitérés des siècles durant, le sont au nom des risques encourus par une quête prétendument ensorcelante, justifiée par l'épisode biblique du premier des chasseurs dont on interprète l'attitude dans le sens d'une défiance, comme le relève Bruyères, alors que « devant l'Éternel » pourrait tout aussi bien se comprendre comme une qualité temporelle<sup>185</sup>. Il y aurait dans ce sens contresens historique à y voir le produit du commandement : « Tu ne tueras point », lequel est réservé dans le dogme à l'humanité. Mais plus profondément, c'est l'attitude du corps en chasse qui se trouve décriée. Une réponse qui se trouve probablement dans les fondements anthropologiques de l'occident chrétien, dont on retrouve les traces dans le Haut Moyen Age, pour lequel le geste reste le signifiant des dérangements mentaux, voire le révélateur de la présence du malin. Ainsi, le geste d'agitation constitue aux yeux de l'église un signe de perturbation et ne peut qu'aboutir au pêcher<sup>186</sup>, à l'image des jongleurs, danseurs et autres pitres, d'où vraisemblablement le regard méprisant et inquiet jeté sur la chasse à cors et à cris. Si l'on sait à quel point la chrétienté a repoussé le corps en tant que « prison de l'âme », on peut se demander si la crise contemporaine de la chasse n'est pas à replacer dans un contexte similaire de malaise vis-à-vis de la corporéité. Physiques fardés, retravaillés par le bistouri du chirurgien esthétique, voire sculptés, embellis dans une tentative de lutte désespérée contre les effets du temps ; en bref corps périssables et mortels qui rencontrent là le sort ultime des gibiers du chasseur.

## 2.) Chasser comme démarquage statutaire : entre gibiers nobles et territoires d'élection

*« La chasse est un miroir de l'ordre social établi ».*<sup>187</sup>

Bertrand Hell : Le sang noir, op. cit., page 305.

La deuxième façon de rendre légitime les interventions des pouvoirs publics tient de **l'ordre statutaire**, sur un plan tout sociologique. En règle générale, les ordonnances s'adressent ici aux roturiers et plus fondamentalement à tout sujet ne détenant aucun fief. La chasse devient de ce fait un attribut du statut social via deux voies : le droit exclusif sur un territoire, en particulier forestier (droit de propriété) et la naissance dans une lignée considérée "noble". En effet, l'activité nobiliaire par excellence constitue l'honneur des honneurs pour l'homme de l'ordre féodal, lui offrant l'occasion de faire la démonstration de sa bravoure,

<sup>184</sup> Jean Viard montre que le protestantisme a généré d'autres appréhensions de « Dame Nature », beaucoup moins « campagnardes » pour favoriser le culte de l'espace protégé. Cf. Le tiers espace. Essai sur la nature, Paris : Méridiens Klincksieck, mars 1990, « Analyse institutionnelle ».

<sup>185</sup> Il en est de même pour un autre chasseur cité dans la bible : Esaü, fils de Isaac et de Rebecca, décrit comme un homme poilu, sauvage, fornicateur et naïf qui, aimant passer ses journées dans les champs, s'oppose à son frère Jacob, orienté sur la vie domestique et les arts.

<sup>186</sup> Cf. une référence en la matière avec Paul Zumthor : La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Age, Paris : Seuil, octobre 1993, « Poétique », ici pages 38 et 39.

<sup>187</sup> De notre point de vue, cet ordre social établi serait celui en T-1, tant la chasse sait sur le long terme se donner le rôle de conservatoire des positions anciennement acquises.

puis d'approcher le roi dans la noblesse de cour qui succédera à la Renaissance. Moyen alors d'obtenir des charges honorifiques et de suppléer à la disparition progressive des tournois dans le souci de parader devant les belles qui assistent aux traques du gibier, la chasse est encore un lieu de sociabilité et de démonstration, dont la forêt de Fontainebleau restera le haut-lieu avec l'occupation qu'en fait le monarque et ses proches deux mois durant chaque année. A courre le vêtement des boutons correspond au site retenu ; à tir aucun des accompagnateurs ne peut tenir d'arme à feu en dehors du roi ; au vol c'est encore lui qui mène la danse des airs. Le souverain incarne alors le lieu et se confond avec lui, mais c'est là l'aboutissement d'un long cheminement.

C'est de l'empire romain que l'Occident européen a hérité d'une conception du droit de chasse étroitement associée à la propriété juridiquement reconnue du foncier. Il s'agit d'un lien indirect dans la mesure où le gibier y est considéré comme *res nullius* et pas même *res communis*, *res publica* et moins encore *res propria*<sup>188</sup>. Mais dans les faits, bien que l'animal sauvage ne soit pas assimilé aux produits de la terre, l'inviolabilité des limites de propriété et la non reconnaissance du droit de suite aboutissent à ce que la quête soit le privilège du détenteur du fond<sup>189</sup>. La "libéralisation"<sup>190</sup> n'interviendra pour l'actuelle France que plus tardivement, lors des grands défrichements orchestrés à partir des villas gallo-romaines, et ce jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle. Souvent, en dehors des individus en situation d'esclavage, chacun peut alors s'adonner à la capture des animaux de toutes sortes, avec néanmoins des restrictions locales omniprésentes, apparues dès la fin de l'empire romain. Nous nous situons ici dans une configuration de conquête, les défricheurs se nourrissant sur le terrain et les produits de la terre devenant l'appropriation légitime des conquérants, victorieux d'une nature hostile et ingrate. Le gibier à celui qui le chasse en quelque sorte, marquant le principe du défricheur en terre sauvage. Il en fut de même avec les croisades, la seconde règle après les « indulgences » consistant dans ces terres dites « exposées en croix », laissant aux croisés la liberté de se les accaparer.

Les royaumes dits « barbares » vont reprendre dans ses grandes lignes le principe juridique territorial laissé par Rome. A peine trouve-t-on sous Clovis, dans la loi salique, une première évocation du droit de chasse propre aux coutumes des peuples francs riverains de la Sala<sup>191</sup>. Toujours, chez ces mérovingiens, c'est en fait le roi Dagobert qui introduira au VII<sup>e</sup> siècle les premiers éléments d'une législation sur la forêt, laquelle par ce biais affecte la pratique cynégétique. Le « *forst* », latinisé en *foresta* (*foresti* au VIII<sup>e</sup> siècle), désigne en ce Bas Moyen Age les interdits pesant sur les zones boisées, générant la possibilité pour le souverain de se réserver des espaces via un acte public : l'*institutio*. Pour la première fois, le monarque déroge au droit de propriété pour son plaisir propre et celui des seigneurs autorisés de son entourage. Ce faisant, il tend à se constituer en propriétaire éminent quant à certains usages, lesquels ne comprennent d'ailleurs pas systématiquement la chasse, et ce en regard du propriétaire juridiquement établi, ce dernier devenant son subordonné. Ainsi donc émerge une distinction qui deviendra centrale entre le monde de la plaine, issu des défrichements et laissé à la civilisation de la charrue, et celui de la forêt, au sein de laquelle s'affirme peu à peu le signe du pouvoir royal, ce dernier organisant les premières formes de garderies, avec force d'officiers dûment mandatés.

<sup>188</sup> Respectivement le bien sans maître, la détention communautaire, la chose publique et la propriété privée.

<sup>189</sup> Cf. Philippe Salvadori, op. cit., page 16, ainsi que Pacaud, op. cit., page 59. Voir également le spécialiste incontesté en la personne de Jacques. Aymard : Les chasses romaines : des origines à la fin du siècle des Antonins, Paris : De Boccard, 1951.

<sup>190</sup> "Libéralisation" portant très mal son nom ici, car en réalité il s'agissait davantage d'une ouverture relativement "anarchique", dans le sens négatif du mot : une prise de possession par le défricheur en fait.

<sup>191</sup> Cf. Yves Coquillot et Francis Poirier : « Réglementation de la chasse au grand gibier », Association nationale des chasseurs de grand gibier, document ronéotypé, ici page 1.

Avant toute chose de nature juridique, la forêt ne se confond que partiellement avec la *sylva*, qui elle répond à la définition physique des espaces boisés<sup>192</sup>. C'est ce qui explique que peu à peu le *forst*, étroitement associé à la détention du droit de chasse, s'étend aux friches entourant les massifs et aux plans d'eau, voire parfois à des étendues en terres arables. L'aboutissement de cette **appropriation éminente** se retrouvera avec l'édit royal de juillet 1607, lequel interdit « les chiens couchants », considérés comme les auxiliaires d'une chasse à l'arquebuse jugée « cuisinière », donc « vulgaire » parce que ne concédant point le profit à cet esprit chevaleresque dont le roi se fait le plus fervent défenseur. On interdit également les chasses aux sangliers et aux chevreuils autour des domaines cynégétiques du roi, ainsi que les chiens en liberté dans les environs de ses « plaisirs » cynégétiques. Le spécialiste de l'Ancien Régime, Philippe Salvadori cité ci-dessus, interprète ces dispositions comme un recul du droit de propriété privée au regard de la prééminence du souverain. Avec ces restrictions naissent, par voie de conséquence dirait-on, leur complément immédiat, à savoir les transgressions que l'on dénommera par la suite et concernant la chasse, le « braconnage ». On considère pour autant l'empereur Charlemagne comme le premier grand législateur en matière de quête cynégétique, alors qu'apparaît à la même époque la chasse à courre, emblème par excellence de la monarchie. Plus avant, des pans entiers de la pratique voient leur législation refondue ou confirmée. « C'est ainsi qu'il devient interdit de tuer les faisans, les paons, les tourterelles, les pigeons, les perdrix etc. »<sup>193</sup>, via une série de capitulaires datant de 769, 789 et 802, dans lesquels on reprend les prohibitions spécifiques au clergé<sup>194</sup>, tels que les conciles les avaient établis, en ajoutant une nouvelle censure aux évêques, abbés et abbesses : celle de nourrir des chiens, des faucons et des éperviers sous peine d'être privés de leurs dignités et de leurs bénéfices. Le dernier de ces capitulaires, tout particulièrement, organise la mission des *missi*, officiers chargés par Charles le Magnifique de veiller à proscrire toute tentative de création d'une nouvelle *foresti*, donc d'un territoire réservé sans l'accord de l'empereur, sous peine de destruction des zones mis en défens sans titre valable.

C'est encore pendant le VII<sup>e</sup> siècle que se met en place une administration embryonnaire des forêts et des chasses du souverain. Ce qui tend alors à asseoir la symbolique du pouvoir royal ne commencera à s'effriter que plus de deux cents ans plus tard, par l'action des comtes, avec le commencement de l'ère féodale, dans le courant de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Comme leur suzerain, les vassaux aspirent alors à la reconnaissance de leur propre puissance, en cours d'institutionnalisation, qu'ils établissent en premier lieu par la maîtrise du territoire : une façon de faire admettre leur surface sociale au-delà de la seule motte féodale. Avec l'émiettement spatial qui caractérise le féodalisme, tout seigneur qui détient la haute justice (soit le pouvoir de juger des crimes, avec droit de vie et de mort) possède la latitude d'administrer la forêt et par la même occasion s'arroge le pouvoir de chasse, qui devient un

---

<sup>192</sup> Le premier document incontestable et non ambigu dans lequel la forêt est explicitement associée à une réserve de chasse remonte au 26 mars de l'an 800. Alors que la *silva* devient attachée à l'idée de zone boisée, la *foresti* y est présentée comme un territoire mis en défens. L'objectif explicite consiste à protéger les chasses de l'empereur Charlemagne. Le droit de créer de telles réserves de chasse appartient aux pouvoirs régaliens du souverain. Cf. G. de Gislain : « L'évolution du droit de garenne au Moyen Age », in La chasse au Moyen Age, op. cit., pages 37 à 58, ici page 40. Notons encore que la chasse est abordée dans les textes carolingiens par l'entrée forestière, comme celui connu sous le nom de *De Villis*, et que certains historiens attribuent à Charlemagne lui-même. Nous reviendrons dans la seconde partie sur cette dichotomisation entre ce qui relève du forestier et la zone sylvestre au sens physique de bois.

<sup>193</sup> Céline Vivent : Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ? Socio-anthropologie d'un mouvement des campagnes, 2005, op. cit., page 20.

<sup>194</sup> Ce qui n'empêchera d'ailleurs aucunement le pape Léon III de se voir convier à une chasse au sanglier organisée spécialement en son honneur par l'empereur à l'occasion de leur entrevue de 799, un poème étant rédigé spécialement pour narrer l'événement.

attribut du ban seigneurial, souvent avec le droit d'élever un colombier<sup>195</sup>, liant souveraineté et propriété. De sorte que les comtes réglementent de facto la chasse en créant leurs propres réserves. C'est le commencement d'une très longue partie de bras de fer entre primo le pouvoir plus ou moins central de la dynastie carolingienne, puis capétienne, secundo les féodalités qui se découpent le territoire et tertio le reste de la population, tentant sans cesse de conserver ou de recouvrer les libertés issues de l'empire romain.

Dès la fin de la période médiévale, l'exclusivité du droit de chasse est quasiment assurée aux seigneurs, à grand renfort de sanctions humiliantes pour les contrevenants, comme le carcan les jours d'affluence sur la place du marché ; sanctions pouvant aller jusqu'à la flagellation, les mutilations, voire encore la mise à mort. Des châtiments qui varient selon les catégories sociales incriminées, s'adressant plus particulièrement aux brassiers et petits paysans, dépendant en second lieu de la faune affectée : à gros gibier de venaison des sanctions se voulant exemplaires, à petits mammifères terrestres une tolérance plus prégnante. Exista avec les « huées aux loups » une forme de corvée requérant les paysans pour la traque. Autant donc on pouvait se trouver mobilisé très officiellement par le prêtre de la paroisse qui, lors de son prêche, appelait à la battue salutaire contre les bêtes qualifiées de « nuisibles »<sup>196</sup>, autant le braconnage d'un cerf, le « gibier noble » attiré, envoyait plus sûrement à la potence. Les ordonnances susmentionnées des Eaux et Forêts, émises par « le père des veneurs », François 1<sup>er</sup>, en mars 1516, établissent une graduation des peines très convaincante à ce sujet, la « grosse bête » faisant l'objet des punitions les plus sévères : bannissement à 15 lieues en cas de récidive et départ pour les galères au troisième jugement<sup>197</sup>. On notera d'ailleurs la nature géographique des peines encourues ici, lesquelles posent implicitement qu'un braconnier puise sa faculté de déjouer la surveillance des gardes du fait d'une part de sa connaissance du terrain, et d'autre part au travers de la protection qu'exerce à son égard l'*omerta* de son voisinage. Nous aurons l'occasion de développer plus avant la différenciation établie localement entre un prélèvement quasi normalisé et le « vrai braconnage », et ce selon l'autochtonie avérée ou l'étrangeté affublant l'auteur des actes.

**L'émergence du droit de garenne**, au XI<sup>e</sup> siècle, est probablement la meilleure expression d'un ordre qui va vers son apogée : la noblesse d'épée qui en fait un loisir belliqueux et distinctif. Le mot n'apparaîtra qu'au siècle suivant, issu de la racine germanique *war* : protéger, interdire, défendre, il signifie clairement le monopole cynégétique sur un territoire<sup>198</sup>. En gravant un nouveau marbre de la loi, la garenne apporte l'assise légale nécessaire au droit de chasse que s'arrogent les seigneurs, lesquels se détachent

<sup>195</sup> Pour une simple volière, il suffisait dans la plupart des coutumes de posséder 50 arpents de terre. Cf. l'ouvrage collectif *Chasses et traditions*, La Crèche (79260) : Geste éditions, deuxième trimestre 1998, « Chasses et traditions », dirigée par Jean-Louis Neveu, page 12. Maison d'édition créée par l'Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée (UPCP), les auteurs sont l'abbé Michaud, Jean-Louis Neveu lui-même, Christophe Noulet, « les gens de Cherches » (sic.), Jean-Loïc Le Quellec, Dominique Gauvrit et Claude Ribouillault

<sup>196</sup> Dans le Poitou par exemple, c'est le roi Henri IV qui, en 1604, intime l'ordre aux seigneurs locaux de réunir leurs paysans de trois mois en trois mois afin de traquer loups, renards, blaireaux et loutres. A cette occasion, chiens et arquebuses sont vivement convoqués. Op. cit., page 13. Une prolifération qui se comprend lorsque l'on sait que la région était composée, pour 80 000 hectares de son territoire, d'immenses marécages.

<sup>197</sup> Le décret révolutionnaire du 11 août 1789 demandera au roi « le rappel des galériens et des bannis pour simple fait de chasse ». Cf. Jean Bart : « La conquête paysanne du droit de chasse sous la révolution française », in *L'imaginaire de la chasse : hier et demain*, Le Creusot : Atelier CRC France, 1988, « Création et monde rural », pages 65 à 75, ici page 68.

<sup>198</sup> Le terme lui-même apparaît au XII<sup>e</sup> siècle (*warenne*, *garende*, *warende*, *varenne*). Croisement de *varenne* (du gaulois *varemma* : terrain entouré d'une clôture de pieux, de *varros*, le pieu) avec le verbe garder. C'est le terrain où l'on garde le gibier en monopole territorial. Le braconnier pris dans une garenne est traité comme un voleur, car close la garenne est assimilée à la maison.

progressivement comme un ordre singulier et central à la société médiévale<sup>199</sup>. Sur le plan historique, les attributs conférés par la garenne au seigneur reprennent d'une certaine façon le droit carolingien de l'empereur sur la forêt, mais en ne s'appliquant qu'à la chasse, soit sur le gibier et pas sur l'ensemble des produits issus du terrain. En mettant *en defens* un espace pour leur seule prédation, les détenteurs de fiefs procèdent exactement comme le font depuis la révolution de 1789 les propriétaires fonciers qui "se réservent" leur chasse. C'est en ce sens que nous utiliserons la métaphore du fief, par opposition aux terres allodiales. Par ailleurs, si les garennes sont plutôt forestières ou en lisière des zones boisées pour des raisons de concurrence avec l'usage agricole de la terre, on en trouve néanmoins dans la plaine.

D'une certaine façon, il faudra attendre le commencement de la guerre de Cent ans et le constat de l'impuissance militaire de la chevalerie face à une armée organisée, disciplinée et commandée unitairement, pour que très lentement se réaffirme le pouvoir central. A Crécy-en-Ponthieu en effet, le 26 août 1346, la fine fleur de la France chevaleresque, mais au-delà de toute l'Europe occidentale représentée par divers monarques, comme le roi de Bohême qui y perd la vie, est vaincue à plate couture par quelques centaines de paysans anglais, entre les rives de la Somme et le massif forestier de Crécy. Cette chevalerie, qui avait fondé son prestige sur l'efficacité offensive de ses charges massives et compactes, lances tenues sous le bras, doit tirer le constat de sa faiblesse nouvelle face aux arcs puissants et rapides, qui transpercent désormais les lourdes armures dans lesquelles se retrouvent engoncés les cavaliers tombés au sol. Une innovation<sup>200</sup> dans l'armement allait progressivement rendre caduc le combat rapproché dans lequel un chevalier valait jusqu'à 80 hommes de "piétaille". Même l'élite des fantassins européens, les célèbres arbalétriers génois, engagés spécialement par le roi Philippe VI pour repousser les prétentions au trône de France d'Édouard III d'Angleterre, ne pouvait rivaliser devant une armée d'invasion faisant flèches de tous bois, jusqu'aux rares chevaliers anglais présents, descendus de leurs montures pour décocher quatre fois plus de traits que de carreaux génois. Bien qu'elle subsiste comme la classe dominante de la société féodale, à la fois par son art de vivre fait de "bonnes manières" et de courtoisie, mais encore du fait de son maillage territorial qui lui assure un rôle institutionnel indéniable, la chevalerie comme fer de lance de l'armée royale voit son sort réglé à Crécy. Désormais, le trône entretiendra sa propre infanterie et bientôt une cavalerie dont le rôle n'est plus si déterminant, avant que ne soit mise en place la toute première artillerie, organisée par les frères Bureau... avec les conséquences tous azimuts qui s'en suivent pour les seigneurs, moins légitimes désormais à revendiquer des terrains pour l'entraînement à la guerre que constitue la chasse. Ce n'est pas un hasard si c'est le très peu chevaleresque Louis XI, pourfendeur du féodalisme et ordonnateur du renforcement royal, qui se fit "livrer" cette armée par l'impôt permanent. Par ce retour au principe fondateur du système féodal (dans ses lignes générales le service des armes contre un fief), les chevaliers doivent concéder en droits fonciers la rétraction de leur rôle sur les champs de bataille. Une nouvelle ère s'ouvre. Le château fort, symbole par excellence de la noblesse féodale, cède le pas aux châteaux d'agrément de la Loire, mais le plus symbolique justement d'entre eux, Chambord bâti par le souhait de François 1<sup>er</sup>, est dès l'origine un relais de chasse, dont les terrasses sont conçues pour assister aux laissés-courre du château même.

---

<sup>199</sup> Ou d'autres sociétés qui la rappellent, comme l'organisation et le rôle des samourais dans le monde nippon du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>200</sup> Cf. les travaux d'André Leroi-Gourhan, dont particulièrement *Le geste et la parole. La mémoire et les rythmes*, Paris : Albin Michel, 1964.

Ce troisième mouvement, dans la lutte pour les « terres à biches »<sup>201</sup>, avait néanmoins commencé un peu auparavant, avec la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, pendant laquelle les souverains du royaume de France tentèrent les uns après les autres de reprendre à leur compte le droit de créer garenne, que les seigneurs avaient mis environ quatre siècles à asseoir comme leur marque déposée. S’inspirant de la réglementation carolingienne, le comte de Poitiers suggère à Louis IX, peu disposé envers la chasse, d’interdire la création des nouvelles réservations sous forme de garennes. Plus encore, en condamnant en 1256 le puissant seigneur de Coucy, détenteur de la principale place forte de l’Aisne, à partir trois années durant en croisade pour avoir fait pendre trois braconniers, le futur Saint-Louis entend bien notifier à la noblesse sa reprise en main de la haute justice, donc de la chasse<sup>202</sup>. Mais comme Charlemagne avant lui, il autorise néanmoins en 1263 l’évêque d’Evreux à capturer un cerf et un sanglier dans la forêt de Conches. Une dérogation qui montre que, comme toute notabilité qu’il est, de par ses origines autant que du fait des fiefs qu’il détient en tant que seigneur temporel, le prélat tolère mal qu’on lui refuse l’exercice d’un droit associé à sa « noblesse », qui plus est foncière. L’année 1288 peut à ce titre être vue comme un tournant dans ce mouvement en faveur de la monarchie : la comtesse de Blois, Jeanne de Châtillon, inaugure une nouvelle attitude seigneuriale qui débouchera sur un grand courant d’abandon des garennes. De ce fait, entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du siècle suivant, nombre de ces garennes sont rachetées aux seigneurs par les habitants des lieux concernés. Ne subsisteront que les petites garennes, bientôt synonymes de leurs principaux occupants, les lapins, auxquels elles servaient de réserves, souvent proches des châteaux. Ne perdons néanmoins pas de vue que certaines furent considérables en surface, comme les « Plaisirs du Roi » ou celle du comte d’Artois, à Hesdin, derniers vestiges d’une histoire qui ne cédera qu’à la révolution de 1789.

Quoiqu’il en fut, si le désengagement seigneurial des réserves de chasse a cette fois pu croiser le bon vouloir des princes, il n’en a pas toujours été le cas ainsi, loin s’en faut. Comme Charlemagne encore une fois à propos des *institutio*, Louis X, le Hutin, dans une ordonnance prise le 15 mai 1315, ordonne la destruction des garennes établies de date récente, après avoir constaté des usurpations nombreuses. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal avait en effet posé le principe d’une autorisation du roi pour la création de ces nouvelles garennes. Des autorisations rares et qui se raréfièrent encore au fur et à mesure que la couronne s’affirma face à ses vassaux, ces derniers ayant perdu de leur prestance sur les champs de bataille comme nous avons tenté de le montrer ci-dessus. Jean II, le Bon, passera à l’acte, par exemple en 1355, en faisant détruire les garennes établies sans droit aucun dans le Poitou, tout en établissant la première véritable réglementation concernant le « droit de garenne ». Ayant été au cœur de la bataille de Crécy, bataille à la suite de laquelle il fut retenu prisonnier un temps en Angleterre, ce n’est pas un hasard s’il pointe sur cet aspect des prérogatives du ban seigneurial. Mais deux ans après, la troisième composante de ce jeu à trois, le bien nommé « tiers État » de Toulouse, obtient la permission de chasser dans les forêts royales environnant la ville contre la somme de 150 florins, et ce de jour comme de nuit, y compris avec « chiens et domestiques ». « C’est, en quelque sorte, la première mention, dans l’histoire de la chasse en France, d’une location de chasse à une “société communale” »<sup>203</sup>, commentent dans leur dictionnaire les rédacteurs de l’ONC. A contrario, en janvier 1629 Louis XIII révoque le privilège de certaines villes en matière de chasse ; une mesure restée plus théorique que concrètement appliquée. Enfin, la noblesse a parfois cherché à se dispenser des obligations

<sup>201</sup> Toponyme longeant le massif forestier sur lequel nous reviendrons plus loin, il s’agit d’un site particulièrement isolé, et giboyeux en cervidés.

<sup>202</sup> Cf. Pierre et Marieke Aucant : Le livre du braconnier, op. cit., page 25. Également déjà cité, Pacaut résume très clairement ce mouvement.

<sup>203</sup> Office national de la chasse : Dictionnaire de la chasse, de la faune et de ses habitats, (coordonné par Yves Ferrand), Paris : Hatier et Office National de la Chasse, septembre 1997, page 479.

militaires féodales par l'écuage, soit le paiement de cette dispense en écus. Dans ce double mouvement des princes qui s'affranchissent de leurs devoirs féodaux envers le roi et inversement du monarque qui leur retire certains de leurs privilèges, on perçoit que ce système médiéval se dirige vers ses limites fonctionnelles, mais que pour autant la chasse restera longtemps encore l'apanage des grands du royaume.

Entre donc le rang lié à la naissance et celui associé au fief, s'établit un curieux, mais à bien y regarder logique jeu de modulations, tantôt en faveur d'un élargissement du droit de chasse au propriétaire du domaine inféodé, tantôt en sens inverse, celui de la restriction à la seule noblesse. Logique qui renvoie aux échos que s'adressent en permanence la toponymie et l'anthroponymie<sup>204</sup>. S'inscrire dans la dimension foncière c'est asseoir le nom de famille et inversement le patronyme tend à devenir la marque de fabrique du topos. C'est encore en l'absence d'héritage foncier, le poids des cadets qui se pose, la question des dérivatifs, croisades et ordres religieux, qui leur sont ouverts ou qui se referment. Ondulations jusqu'à la célèbre ordonnance royale de Charles VI, prise le 10 janvier 1396, dont l'histoire retiendra qu'elle prohibe la chasse aux roturiers quelque soit leur situation foncière. « A l'époque féodale, le droit de Garenne est un droit exclusif de chasse des seigneurs. La chasse reste libre hors Garenne pour les non nobles. Par son ordonnance [...], Charles VI confisque l'exercice de la chasse au seul profit de la noblesse dans les Garennes et au dehors. La nature des sanctions, prononcées par les seigneurs, varie selon les coutumes. Elles peuvent être modestes ou très cruelles. »<sup>205</sup> En fait, la monopolisation du droit de chasse, tel qu'il est écrit dans l'ordonnance, s'applique aux « personnes nobles ou aiant garennes ou privilèges », au nom de la lutte contre le braconnage, à cette époque là encouragé par les désordres politiques que connaît le royaume en pleine guerre de Cent ans, mais encore et surtout par la hantise de voir le tiers État abandonner son ouvrage au profit d'une chasse dévorante. Au fond estime Philippe Salvadori, la préoccupation centrale restait de « défendre les statuts de chaque ordre »<sup>206</sup>.

Mais les dérogations ménagent une fois encore les propriétaires fonciers qui vivent tels des seigneurs. « Aucune personne non noble de notre Royaume, s'il n'est, à ce privilégié, ou s'il n'a aveu ou expresse commission, **ou s'il n'est bourgeois vivant de ses possessions** et rentes s'enhardie de chasser, ni tendre grosses bêtes, ni oiseaux, ni d'avoir pour se faire chiens, filets, cordes, etc. »<sup>207</sup> De plus, des exceptions provinciales perdureront, comme avaient pu exister auparavant des coutumes dérogeant aux principes généraux. Ainsi, on rapporte qu'à Maremne, en 1300, la chasse s'avérait totalement ouverte et ne donnait lieu au paiement d'aucun droit particulier à la seigneurie locale<sup>208</sup>.

En réalité, l'application de l'ordonnance prise par Charles VI sera surtout effective dans les provinces de droit coutumier, au nord de la Loire, alors qu'au sud le droit écrit légué par les latins maintint une plus grande liberté de pratique. Charles VII est d'ailleurs amené à

<sup>204</sup> Cf. Françoise Zonabend : « Pourquoi nommer ? », in *L'identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, 1974-1975*, Paris : Bernard Grasset et Fasquelle, deuxième trimestre 1977, pages 257 à 279, et la discussion pages 280 à 286. Nous reviendrons plus loin sur ces jeux entre le spatial et le familial.

<sup>205</sup> Hélène Tripette : *Droit pénal de la chasse. Contribution du droit pénal de la chasse à la protection de la nature*, doctorat de troisième cycle en droit de l'environnement, 2005, op. cit.

<sup>206</sup> Op. cit., page 18.

<sup>207</sup> Traduction de Annie Charlez, 1990. C'est nous qui relevons. Les Aucante donnent une formulation un peu différente : « Que dorénavant aucun non noble de notre royaume, s'il n'est privilégié ou s'il n'a aveu ou expresse commission d'une personne qui la puisse donner, ou s'il n'est personne d'Eglise vous, ou bourgeois vivant de ses possessions et rentes, ne s'enhardisse de chasser, ni de tendre aux bêtes grosses ou menues, ni aux oiseaux, en garenne ou au-dehors, ni de tenir pour ce faire, chiens, furets, cordes, lacs, filets ou autres harnais », op. cit., ici page 31.

<sup>208</sup> Cf. Xavier Patier : *La chasse*, Paris : Le Cavalier Bleu, août 2002, collection « Idées reçues : arts & culture », page 49.

la renouveler le 16 août 1451, l'étendant aux officiers royaux, ainsi qu'aux « bourgeois et autres vivant de leurs rentes », signe d'une orientation anoblissante du privilège de chasse, alors même que la guerre centenaire s'achève. Ce que ne discuteront pas les ordonnances de 1516 relatives aux Eaux et Forêts, dans lesquelles François 1<sup>er</sup> précise par l'article 16 que sont exclus du prélèvement cynégétique les roturiers et même les bourgeois « vivant noblement ». Bien que l'exposé des motifs dénonce un braconnage frustrant le roi de ses plaisirs, les chiens divaguant dans les forêts royales se voyant par exemple trancher le jarret, puis tués s'ils étaient repris, on perçoit que ce n'est là qu'une partie des motivations du souverain. Ainsi, en 1533, de passage en Languedoc, il révoque les privilèges qui permettaient au monopole seigneurial de perdurer face à son concurrent nobiliaire, ce qui signifie que jusque là c'est la possession du sol qui importait dans les provinces distantes des chasses royales et surtout parmi les plus attachées au principe de la libre chasse, comme ce Languedoc longtemps frondeur en la matière. Mais deux ans à peine ont passé que le « père des veneurs » est contraint de faire marche arrière, rendant leurs dérogations aux languedociens.

Ce sont donc à la fois des motifs géopolitiques et les coutumes en vigueur qui provoquent ces allers et retours. Pour autant, le centralisme croissant achoppe sur les marches du royaume en matière de juridiction cynégétique. Même en 1585, fin d'un siècle pendant laquelle s'affirme le prestige de la maison royale de France, on aurait pu imaginer que celle-ci commencerait à tourner le dos à la symbolique cynégétique, quand Henri III, « le moins chasseur de nos rois »<sup>209</sup>, fixait le premier par écrit les usages de la cour. Mais là encore, « vivre en roi, c'est chasser, et chasser régulièrement », désormais le lundi après-dîner et avant le Conseil d'État. Ainsi en sera-il, et même beaucoup plus pour le Vert Galant, qui promulguera deux séries d'édits, en janvier 1600 et juin 1601, visant à raffiner les peines encourues pour faits de braconnage. Il en coûtera par exemple deux fois plus cher pour la mort d'un « gibier du roi » que pour une bête ordinaire. Quant aux personnes dites « viles et abjectes », elles sont promises une fois de plus à l'exposition via le carcan disposé en place publique, et ce encore une fois le jour du marché.

Il faudra attendre l'avènement de l'absolutisme du « Roi Soleil », mais aussi et surtout la montée en puissance progressive de la noblesse de robe, puis de la bourgeoisie, pour voir la règle revenir au territoire anoblissant, quand le 13 août 1669 l'ordonnance de Saint-Germain étend la réservation de la chasse des nobles aux détenteurs de fiefs, ce qui restait le cas dans bien des provinces, dont celles conquises tardivement, qui firent parfois relever le droit de chasse de la maîtrise de la haute justice, comme la Lorraine. De la même manière, d'autres régions, relativement peu éloignées de Paris, continueront longtemps à ignorer Saint-Germain, tel le Cambrésis, qui l'introduit dans son droit seulement par un arrêt du parlement de Flandre en date du 12 avril 1760. Donc, cette grande ordonnance des Eaux et Forêts, concoctée par Colbert, qui consacre les 41 articles du titre XXV à la chasse, va dans le sens d'un adoucissement, tant du point de vue des sanctions (la peine capitale disparaissant de l'arsenal répressif, bien que si pour les réserves royales on maintient des amendes plus élevées) que des ayants droits à la pratique. « On rompt avec la tentation de faire de la chasse un monopole des nobles : le roturier seigneur est chasseur reconnu »<sup>210</sup>. La « société de

<sup>209</sup> Philippe Salvadori, op. cit., page 203. A ce sujet, on peut citer les années 1578 et 1583 comme marquantes quant aux relations entre chasse et « étiquette ».

<sup>210</sup> Philippe Salvadori, op. cit., page 21. « Peut-être, au surplus, demande l'historien, dans une société où l'absolutisme a précisé et garanti rangs et prérogatives, la chasse n'est-elle plus le lieu privilégié de la définition des groupes sociaux. » En revanche, pour la bourgeoisie montante, il s'agit d'une revendication existentielle primordiale, sitôt les profits de l'industrie et du commerce investis dans un « fief ».



cour»<sup>211</sup> a résolu avec son obsession de l'étiquette, le problème de la reconnaissance statutaire, en déplaçant les enjeux de représentation de la forêt aux jardins de Versailles. A partir de ce déplacement du fief vers les charges royales, de la vassalité à la domesticité, la « civilisation des mœurs »<sup>212</sup> commence progressivement à tourner cette page de la force démonstrative dont témoigne la violence physique. Désormais, être puissant signifie davantage la position de stratège, d'intriguant éventuellement, que de chef de troupe en première ligne, qui ne réapparaîtra qu'avec Bonaparte.

Sur le plan des loisirs, les français commencent à suivre l'exemple des anglais qui s'éprennent pour les jeux subtils<sup>213</sup> valorisant le calcul et à la limite l'habileté, comme le billard. Même la vénerie ressent la nécessité de rivaliser en finesse avec une mise en scène plus raffinée, dans laquelle les femmes jouent un rôle important en permettant de laisser penser à une cour en déplacement<sup>214</sup>. Car c'est bien de déplacements dont il est ici encore question. Grâce à cette nouvelle scène centralisée à Versailles, Louis XIII et surtout le "Roi Soleil", réussirent à diviser l'ordre de la noblesse en deux catégories : la cour et les hobereaux. Ce sont ces derniers et leurs descendants, tant sur le plan biologique que social, qui poursuivront le plus assidûment la quête à cors et à cris à travers les forêts provinciales, d'autant plus qu'ils n'auront pas accédé à Versailles.

**En définitive, cette concordance rivale entre la surface sociale par la transmission biologique ou par la succession foncière fait écho à la logique du primo arrivant, l'autochtonie qui paraît structurer l'un des axes parmi les plus heuristiques quant à l'importance accordée à la chasse en France.**

### **3.) Affirmer la raison d'une chasse encadrée, ou s'affirmer comme puissance tutélaire**

En troisième lieu, c'est l'État rationnel qui entend réglementer les interventions de l'homme dans une nature progressivement de très administrée. La chasse n'échappe pas plus que les autres activités au contrôle de plus en plus pressant de cet État régulateur, mais certes pas seulement sur un plan purement organisationnel. En effet, la nouvelle bureaucratie fonde sa légitimation sur cette base réglementaire. Administrer, c'est contrôler et ces contrôles justifient l'existence de l'administration, qui en arrière-plan constitue l'œil armé de l'autorité publique.

Pour autant, la fonction statutaire qu'on a progressivement attribuée à la chasse, dans la majeure partie des sociétés, ne s'est pas éteinte en France avec la nuit du 4 août 1789, pendant laquelle on sait que l'assemblée constituante abolit les privilèges de l'Ancien Régime. Primo, on peut discuter l'opinion émise par Jacques Bainville dans son « Histoire de France » qui, parue en 1924, fit longtemps autorité en la matière. Selon l'historien, « le droit de chasse fut la seule conquête indiscutable de la Révolution. » Plus réaliste est la position exposée par la juriste Muriel Geny-Mothe<sup>215</sup>, pour qui 1789 a moins aboli un privilège de chasse, au demeurant très inégalement réparti, que supprimé le droit régalien de chasser pour

<sup>211</sup> Cf. Norbert Elias : *La société de cour*, 1985, op. cit.

<sup>212</sup> Cf. Norbert Elias : *La civilisation des mœurs*, 1976, op. cit.

<sup>213</sup> Cf. Marcel Lazure : *Les jeux de balle et de ballon picards : Ballon au Poing, Longue Paume, Balle à la Main, Balle au Tamis*, 1996, op. cit.

<sup>214</sup> Cf. Raphaël Abrille et Muriel Barbier : *Cinq siècles de vénerie féminine. Sportive, légère et élégante*, Paris : Somogy et le Musée de Vermandois (Senlis), juillet 2006. Voir en particulier la centaine d'illustrations retraçant le développement de ce "savoir-paraître".

<sup>215</sup> *La chasse aux oiseaux migrateurs dans le Sud-Ouest : le droit face aux traditions*, Aspet : PyrÉGraph, juin 2000.

le souverain et son entourage. Cette révolution cynégétique s'applique d'autant plus qu'elle trouve un objet sur lequel s'exercer, ce qui s'avère moins le cas en Gascogne par exemple, où une chasse dite « cuisinière » a perduré malgré les différentes ordonnances d'interdiction. Si les grands animaux de prestige sont rigoureusement protégés par les officiers royaux, un gibier qu'on pourrait qualifier de « roturier » reste accessible, en particulier via le piégeage, qui ne fut pas partout et toujours considéré comme une démarche cynégétique.

Surtout, par le discours de Mirabeau en date du 6 août, les députés de l'Assemblée constituante ont décrété la disparition des « capitaineries », ces réserves royales qui deviendront d'ailleurs pour certaines les futures chasses présidentielles des républiques successives. Depuis le Moyen Age, la « maîtrise des Eaux et Forêts » est un réseau de tribunaux jugeant des atteintes aux domaines forestiers du roi, de ceux des « corps d'habitants » (autrement dit les communautés locales) et des forêts relevant de confréries ecclésiastiques. On estime qu'il existait en 1661, « environ 85 sièges royaux de maîtrises avec environ un millier d'officiers »<sup>216</sup>. Principalement présentes au cœur du royaume et peu au sud, ces capitaineries constituent alors de véritables réserves de chasse sur les propriétés des sujets. Au-dessus de ces juridictions, on trouve les « Tables de marbres », mises en place au XVI<sup>e</sup> siècle, qui statuent sur les appels. A partir de 1534, des « capitaineries » sont créées pour trancher les conflits relatifs aux domaines royaux. Dans leur ressort, les affaires de chasse sont retirées aux maîtrises, les seigneurs perdant leurs droits cynégétiques sur ces sites et leurs environs. Il y a ainsi de très nettes distinctions entre régions quant à l'application du principe d'abolition des privilèges, ces différences relevant de la variété des situations juridictionnelles.

Enfin, sur ce point révolutionnaire, deux conceptions radicalement antagonistes se sont affrontées dès les premiers débats parlementaires en la personne de Robespierre, défendant le fondement démocratique d'une chasse libre et ouverte à tous sans exception<sup>217</sup>, face à Mirabeau, qui l'emportera finalement en rattachant la pratique cynégétique au droit de propriété, ce que confirmera le décret pris le jour même de l'abolition. Au mieux donc, a été aboli le droit de chasse exclusivement réservé à certaines catégories de population dans un ensemble de régions, sur des territoires retirés au droit ordinaire, hors dérogations assez nombreuses et hormis les formes de chasses « cuisinières » tolérées. Néanmoins, même si les cahiers de doléance font relativement peu référence à la liberté de chasser<sup>218</sup>, il semble bien

<sup>216</sup> Devèze : La grande réformation des forêts sous Colbert (1661-1683), Paris, 1962, cité par Philippe Salvadori, op. cit., ici page 23.

<sup>217</sup> Proche en cela de la philosophie de la nature défendue par Jean-Jacques Rousseau. « La dialectique des rapports sociaux, qui en accroissant la dépendance multiplie rivalités et conflits, menace. L'occasion en est la chasse: le riche propriétaire en chassant, dévaste les champs des paysans, qui se font braconniers dans son parc. D'où des conflits qui conduisent au renforcement des clôtures entourant des terres appropriées exclusivement, d'où surgissent de nouveaux conflits. Rousseau refuse la clôture: à l'espace fermé de la propriété, il oppose le libre parcours d'une campagne ouverte.

Cela vaut pour la chasse: "j'établirais mon séjour champêtre dans un pays où la chasse soit libre à tout le monde...", comme pour la promenade: "si les murs que j'élève autour de mon parc m'en font une triste clôture, je n'ai fait à grands frais que m'ôter le plaisir de la promenade". Condamnant les "plaisirs exclusifs" et le "démon de la propriété [qui] infecte tout ce qu'il touche", il fait miroiter l'appropriation symbolique d'un espace ouvert à tous les parcours: "plus riche maintenant du bien des autres que je ne serai jamais du mien, je m'empare de tout ce qui me convient dans mon voisinage [...] dès lors je m'y promène impunément, j'y reviens souvent pour maintenir la possession; j'use autant que je veux le sol à force d'y marcher, et l'on ne me persuadera jamais que le titulaire du fonds que je m'approprie tire plus d'usage de l'argent qu'il lui produit que j'en tire de son terrain ». Cf. Catherine Larrère: « Jean-Jacques Rousseau : *la forêt, le champ et le jardin* », in "Chasser le naturel..."; textes réunis par Anne CADORET, Paris: éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales; 1988; « Cahiers des études rurales », n°5; pages 23 à 61; ici page 42.

<sup>218</sup> Cf. Xavier Patier : La chasse, op. cit., ici page 50. Notons toutefois que ce point est assez fortement discuté chez les historiens, les uns considérant qu'on a localement peu revendiqué le droit de chasser, quand d'autres ont mis en avant les requêtes répétées pour la défense des troupeaux et des récoltes. Marie-Dominique Ribéreau-

qu'à la veille de la prise de la Bastille, les restrictions successives aient largement atteint les possibilités laissées aux roturiers. A cette caste de privilégiés, légalement instituée, succède une classe de propriétaires fonciers, tout aussi légalement habilitée à jouir du gibier présent sur ses terres, qu'on ne nomme plus « fiefs », mais qui restent souvent de type seigneurial.

C'est l'interprétation populaire qui va faire la différence fondamentale avec la situation antérieure : aucun dispositif répressif n'ayant été prévu, c'est la tacite acceptation du propriétaire qui s'impose dans les esprits. A défaut de refus explicite de sa part, on tend à considérer que sur son fond la chasse est autorisée. En conséquence, une pratique tous azimuts se développe au travers du pays, provoquant ravages sur les cultures, dévastations du gibier et heurts entre propriétaires et chasseurs, entre locaux et porteurs de fusils venus des agglomérations environnantes<sup>219</sup>. Des chasseurs émergent de partout, la plaine s'en remplit sans que l'on puisse incriminer tel ou tel. On ira jusqu'à parler d'une « Saint-Barthélemy des petits lapins », jusqu'au décret du 30 avril 1790, qui réaffirme dans l'urgence le lien du droit de chasse avec la propriété, mais qui met en place un ensemble de sanctions pour chasse sur autrui. Relevons au passage que c'est paradoxalement la « libéralisation » apparente de la possibilité de chasser qui fut à l'origine du renforcement des fermetures territoriales, le délit de transgression des limites prenant une ampleur inégalée. « Il est défendu à toutes personnes de chasser en quelque temps et quelque manière que ce soit sur le terrain d'autrui sans son consentement. », stipule le décret mettant fin à l'hémorragie<sup>220</sup>. **Le délit de « chasse sur autrui », base de la police cynégétique pendant plus d'un demi siècle, renaît ainsi sous une forme moderne**, pendant que les fermiers gagnent le droit d'affût en pouvant détruire les espèces considérées ravageuses pour leurs semences et récoltes<sup>221</sup>. Déjà en novembre de l'année précédente, nombre de petits paysans avaient espéré une chasse libre pour eux, alors que l'assemblée bourgeoise caressait le rêve d'un droit absolument attaché à la propriété<sup>222</sup>. Par le droit d'affût, les députés compensent en quelque sorte l'abandon du projet de Maximilien de Robespierre, lequel déclarera le 20 avril 1790, devant l'assemblée réunie : « Je m'élève contre le principe qui restreint le droit de chasse aux propriétaires seulement. Je soutiens que la chasse n'est point une faculté qui dérive de la propriété. Aussitôt après la dépouille de la superficie de la terre, la chasse doit être libre à tout citoyen indistinctement. Dans tous les cas, les bêtes fauves appartiennent au premier occupant. Je réclame donc la liberté illimitée de la chasse, en prenant toutefois les mesures pour la conservation des récoltes et pour la sûreté publique. »

---

Gayon montre par exemple dans sa thèse sur la Gascogne que c'est le droit de porter fusil, par les bergers en particulier afin d'éloigner les loups, qui était revendiqué par la population, laquelle a effectivement joui d'un certain droit de chasse bien avant 1789. « Il semble bien alors que les chasseurs au fusil contemporains puisent la légitimité de leur chasse dans la coïncidence historique qui favorise l'amalgame entre le fusil et la chasse. Par ailleurs, quand CPNT se réfère à la révolution nationale il faut voir, plutôt qu'une erreur manifeste, la volonté de faire à la chasse une place au sein des grands mouvements sociaux du pays, place singulière de contre-pouvoir. » Cf. *Chasseurs de traditions. L'imaginaire contemporain des Landes de Gascogne*, Paris : éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), juin 2001, « Le regard de l'ethnologue », page 193. Quoiqu'il en fut, il était plus facile d'obtenir gain de cause en avançant la protection du bétail qu'en marchant sur les plates bandes des propriétaires fonciers dans leurs prérogatives identitaires.

<sup>219</sup> Cf. Jean-Pierre Raffin : « Les rapports chasseurs/non-chasseurs dans les espaces naturels publics : *en progrès ?* », in *Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?* », actes du colloque organisé, par le Comité nature & citoyenneté, Amiens, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, publié en juin 2002, pages 48 à 62 ici page 54.

<sup>220</sup> Jean-Pierre Raffin, op. cit., page 52.

<sup>221</sup> Voir plus loin, le point 5.

<sup>222</sup> Rappelons à ce titre le texte qui ne devrait jamais quitter l'esprit de ceux qui travaillent sur la révolution de 1789, à savoir la loi Le Chapelier, votée le 14 juin 1791 et interdisant toute forme de coalition, visant par ce fait la protection (étouffantes certes) offerte aux travailleurs par les corporations. 1789 constitue une grande victoire bourgeoise, y compris sur le plan cynégétique.

Une seconde déception affectera la paysannerie sans terre ou peu dotée sur ce plan : les droits féodaux qui tombent le 27 juillet 1793 ne profiteront qu'aux propriétaires. Pierre et Marieke Aucante concluent : « Le décret qui autorise le partage des communaux, le 14 août 1792, fait d'un coup une multitude de propriétaires de parcelles dérisoires, mais ruine les structures communautaires qui permettaient la survie du petit peuple des « brassiers » exclu du partage. »<sup>223</sup> Le maigre troupeau des plus pauvres, lequel vivait effectivement sur les pâturages des communaux, justifierait les allégations qui avancent l'hypothèse d'une chasse librement laissée à ronger, comme un os au Tiers État, et ce en compensation de l'enjeu central que constituait le rachat de certains droits féodaux liés à la rente foncière.

Mais qu'à cela ne tienne, surtout dans le Sud de la France, une forme de chasse appelée « banale » se développe, dans les interstices du droit : ce qui n'est pas formellement interdit<sup>224</sup> se révèle virtuellement autorisé et tout le poids de la pression sociale locale pourra exprimer la pleine mesure de sa puissance sur les petits et moyens propriétaires, instamment priés de ne pas fermer leurs terres aux chasseurs. De plus, la sévérité des sanctions pénales prévues aboutit à ce que le décret reste souvent sans suite, malgré l'instauration du statut de garde-champêtre. Ces derniers, toujours des locaux, connaîtront le sort des propriétaires, qui plus est écartelés entre leur devoir de faire appliquer la loi et la nécessité pour eux de maintenir un minimum de sociabilité avec le village au fur et à mesure que l'état de contrevenant devient la norme. La protection du gibier, avancée par les parlementaires pour légitimer l'arsenal pénal, reste donc très aléatoire et sujette à la motivation du propriétaire pour s'appliquer des règles, en plus de la possibilité de faire respecter son droit.

C'est donc plutôt **la consécration du droit de propriété** à laquelle on assiste, de surcroît inscrit sur les nouvelles tables de la loi suprême, que l'on trouve désormais sous la forme d'une « déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ». L'épisode napoléonien changera relativement peu la donne, l'empereur se refusant, malgré les protestations des propriétaires fonciers, à revenir sur le décret de 1790, son règne confirmant l'idée selon laquelle la chasse aurait été la seule conquête véritable des sans-culottes. Néanmoins, l'encadrement réglementaire se poursuit en 1814 avec la réorganisation de la louterie. Plus encore, et dès 1804 les articles 713, 714 et 715 du code civil font du gibier un bien *res nullius*, donc revenant à l'État, lequel ne fait qu'autoriser les particuliers à se l'approprier via la chasse, sans pouvoir le poursuivre sur le territoire d'autrui. La boucle est en quelque sorte bouclée, du moins le croit-on, avec l'alliance objective des structures étatiques et du lobby de l'appropriation privative, émanation cette dernière d'un double mouvement : politique avec l'avancée des idées libérales et individualistes, économique via le lent développement du capitalisme, dont nous ne sommes à cette époque qu'aux prémises. L'encadrement des chasseurs passe au cran supérieur avec la création par décret, le 11 juillet 1810, du premier permis annuel de port d'arme. Nous sommes encore sous le premier empire et l'esprit révolutionnaire galvanisera bientôt les jeunes Marie-Louise pendant qu'on instaure ce « certificat de moralité », pour reprendre l'expression des Aucante, financièrement très sélectif puisqu'il s'accompagne du paiement d'une taxe de 30 francs, somme considérable pour l'époque. En diminuant le montant de moitié, le 18 avril 1816, Louis XVIII quadruple l'effectif des chasseurs en règle avec la loi, ce qui reste très en dessous de la réalité. En 1830, on ne comptabilise encore que 44 000 de ces chasseurs d'un nouveau type, acceptant de

<sup>223</sup> Op. cit., page 76.

<sup>224</sup> Jean-Claude Chamboredon remarque que « le droit du propriétaire est proclamé de façon négative, comme possibilité de s'opposer à la libre chasse ». Cf. « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., page 237 et note 18, page 251.

considérer que la pratique n'entre plus tout à fait dans une conception de chasse-cueillette à l'égard d'une nature généreuse, mais dans celle d'un loisir-production. Surtout, les auteurs du « Livre du braconnier » relèvent que « pour la première fois, donc, dans le domaine de la chasse, la respectabilité s'achète. » Certes peut-être pas plus que les titres anoblissants contre contribution à la cassette du roi, mais nous approchons à n'en pas douter d'une logique du cens qui ne fera que s'accroître, avec les résistances qui l'accompagneront. En revanche, la délivrance du sésame par le préfet, sur avis du maire de la commune de résidence, renforce le retour de la notabilité dans l'accessibilité au droit de chasser, l'accès au territoire restant un autre problème, tout aussi sociologique. Enfin, on complète le dispositif avec l'obligation d'être inscrit au rôle des impôts<sup>225</sup>, ce qui achève de faire du chasseur légal un propriétaire foncier de fait ou son équivalent dans les domaines du commerce, de l'artisanat et de l'industrie.

En conséquence, dans les années 1830 une fièvre de la chasse atteint bourgeois et propriétaires désireux de profiter de leurs biens, pendant que régresse la chasse à courre, trop ostentatoirement teintée d'Ancien Régime. Les « trois glorieuses » ont laissé quelques traces et 1848 approche. Le « fétichisme de la terre » prend une connotation anoblissante qui ne dit pas son nom : un « esprit de terre », qui est aussi un stratagème de prestance sociale, règne dans la « bonne société »<sup>226</sup>. Pour autant, la chasse banale ne s'éteint aucunement et des décennies durant elle s'accroît de par la poussée des villageois dans le sens d'une reconnaissance des usages, puisqu'au final, **l'histoire du droit de la chasse a régulièrement vu s'affronter le foncier détenu au foncier pratiqué, à commencer par les déambulations.** A l'inverse, de grands domaines se constituent en terrains cynégétiques, l'apogée de cette gentryfication des campagnes trouvant son meilleur débouché juridico-politique avec la grande loi organisant la pratique, une loi générale de police décrétée le 3 mai 1844. On y remplace le permis annuel de port d'arme par un permis de chasser, ce qui révèle que les armes et la chasse deviennent deux problématiques scindées pour le pouvoir législatif. Cette invention générera une réglementation particulièrement fournie, avec des modifications successives par les lois du 22 janvier 1874, du 16 février 1898 ou la loi Mougeot du 3 avril 1911 et encore en 1924, 1954 (...) 2000 plus récemment. Pour revenir à 1844, les modes de chasse, impliquant des moyens de prélèvement, y sont strictement délimités en trois catégories : la chasse à tir (avec chiens le cas échéant), à courre et aux lapins avec l'aide de furets ou de bourses. Ainsi, comme relevé précédemment, la fauconnerie se retrouve exclue des modes légaux de pratique, mais aussi toutes les chasses qu'on dénommera bien plus tard « traditionnelles », comme nous aurons occasion de le voir plus loin. Cette loi faisait suite à la proposition du garde des sceaux Martin, présentée en 1843 devant la chambre des pairs, alors que les plaintes et pétitions réitérées s'étaient multipliées dans les années précédentes. Se voulant radicalement offensif à l'égard du braconnage, il déclarait au perchoir : « Si la nouvelle loi sur la chasse est exécutée comme elle doit l'être, avec une sage fermeté, elle fera cesser les abus qui excitaient de si vives réclamations. »<sup>227</sup>

Ce seront en fait davantage la structuration interne du monde cynégétique et la puissance du contrôle social villageois qui rendront possible la rétraction du braconnage généralisé. Cette structuration passera par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations, dont on a compté jusqu'à 100 000 représentantes du monde cynégétique. A l'origine, son utilisation

<sup>225</sup> Céline Vivent : *Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ?*, op. cit., ici page 133.

<sup>226</sup> Cf. Jacques Capdevielle : *Le fétichisme du patrimoine. Essai sur le fondement de la classe moyenne*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986. Voir également Eric Fottorino : *L'homme de terre*, Paris : Fayard, septembre 1993.

<sup>227</sup> Rapporté par Marieke et Pierre Aucante : *Le livre du braconnier*, op. cit., page 77.

est limitée au cadre villageois, afin de procéder à un apport volontaire de terrains par des propriétaires qui décident de chasser et d'inviter en commun. A partir des années 70, les Groupements d'intérêt cynégétique (GIC) font passer à l'échelon intercommunal<sup>228</sup>, mais généralement dans un souci de gestion, et souvent avec une orientation sur une partie seulement de la faune. Ce n'est en revanche qu'en 1923 que les ancêtres des fédérations départementales des chasseurs, aujourd'hui véritables vertèbres du système de cogestion à la française, apparaissent sous la forme de sociétés. Leur émergence se fera progressivement, comme dans le département du Nord où la fondation remonte au mois de juin 1924 et la déclaration au Journal officiel de la République au 16 juillet suivant<sup>229</sup>. Elles témoignent d'une dynamique partie des milieux cynégétiques eux-mêmes, dont la reconnaissance par le ministère de l'agriculture interviendra en 1934, avant l'imposition d'un contrôle public de leurs comptes l'année suivante. Un processus similaire de récupération marquera l'initiative des mêmes structures locales à se regrouper en Union nationale des fédérations départementales de chasseurs (UNFDC), dès 1958, alors que la loi en modifie les statuts en 2000, faisant de la nouvelle Fédération nationale des chasseurs (FNC) l'organe exécutif central de la chasse française.

Surtout et dès avant cela, les ordonnances de l'État français des 28 juin et 27 décembre 1941 avaient consacré la bureaucratisation et la technocratisation en cours, en dotant les fédérations départementales de ressources financières captives contre l'obligation d'être le bras armé de l'administration dans l'encadrement des chasseurs. Désormais, l'exercice légal implique l'adhésion réglementaire à la structure du département de résidence, ou à son équivalent sur le lieu de chasse et bien sûr une cotisation annuelle. La concurrence entre associations est annihilée par le principe de l'unicité : une fédération dotée de missions de service public (malgré son statut privé) par département. Pour autant, on ne compte pas plus de 400 000 permis de chasser délivrés à la veille du second conflit mondial, alors que les porteurs de fusils sont autrement plus nombreux. On crée en même temps le Conseil supérieur de la chasse qui statuera sur les modifications devant intervenir dans le code cynégétique, sur proposition du ministère de l'agriculture, lequel décide de la date d'ouverture générale annuelle. Ce faisant, on anticipe sur la « normalisation » espérée par la politique de « collaboration » avec l'occupant, car sauf rares exceptions la chasse sera interdite jusqu'à la libération. Dans l'ensemble, la structure pyramidale mise en place par le régime vichiste reprend la nouvelle organisation imposée à la représentation agricole par la loi du 2 décembre 1942, à savoir la dissolution de tous les syndicats au profit de la Corporation paysanne, bâtie sur une assise de 30 000 syndicats corporatifs locaux, soit un seul par commune rurale, chapeautés au sommet par le Conseil national corporatif, sous l'autorité progressive du ministère de l'agriculture<sup>230</sup>. Il s'agit bien, dans l'esprit de la « restauration nationale », de ne souffrir d'aucune dissension : quel que soit le domaine abordé, le village ne doit parler que d'une seule voix. Enfin, l'arrêté ministériel du 15 novembre 1945 maintient purement et simplement ces structures corporatistes en ne changeant que la dénomination des sociétés départementales, désormais baptisées sous l'appellation de « fédérations » qu'on leur connaît aujourd'hui<sup>231</sup>. Après la libération, la loi du 13 avril 1947 et son décret d'application du 16

<sup>228</sup> Cf. Victor Scherrer : *Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., page II.53.

<sup>229</sup> La noblesse joue encore à cette époque un rôle déterminant dans l'occupation des postes à responsabilité. Monsieur Theilier de Poncheville sera ainsi le premier président dans le Nord, comme plus tard dans la Somme Joseph de Valicourt sera à l'origine et dirigera l'Association de hutteurs et chasseurs de gibier d'eau.

<sup>230</sup> Cf. Jean-Luc Mayaud : *La France rurale*, op. cit., ici tome 2 : *Gens de l'agriculture, 1940-2005*, Paris : éditions du Chêne, 2005, page 15.

<sup>231</sup> Cf. Gérard Charollois, président de l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), sur le site internet <http://perso.club-internet.fr/animaux>. Un réquisitoire contre le « système corporatiste » repris dans le n°8 de « Action », la lettre du collectif « Faune sauvage chasse », qui réalise une partie de sa communication autour de cet héritage compromettant pour le monde cynégétique.

janvier suivant, reprennent ces éléments sans modifier véritablement la donne qui inaugure l'après guerre. Une organisation qui, dans ses principes généraux, a résisté aux critiques des rapports Bardery, laissé sans suite en 1992, et Cailleteau en 1998, égratignant néanmoins pour ce dernier le principe de l'autorité des présidents de fédérations sur la garderie de l'Office national de la chasse, organisme public.

Avant cela, la confrontation entre l'usage et la possession connaîtra un nouveau rebondissement dans le droit fil de cette discussion acharnée des opposants à la loi de 1844. Ces derniers sont nombreux en Alsace, mais moins au nom du sacro-saint droit de propriété que parce qu'y domine un *modus operandi* très spécifique, particulièrement associé à la culture cynégétique germanique. Cette *pirsch* mentionnée précédemment, soit donc une méthode de tir du grand gibier par des techniques d'approche discrètes et silencieuses, en complète opposition avec la battue bruyante et démonstrative des latins, mais qui en conséquence exige de vastes territoires boisés. L'émiettement territorial lui convenant peu, le Conseil général du Bas-Rhin propose dès 1864 d'adjuger le droit de chasse aux communes ou aux propriétaires qui remplissent certaines conditions de surface en un seul tenant. A l'Assemblée nationale, les débats qui s'en suivent tournent autour de la conception légitime du droit de propriété. Le ministre de l'époque en charge du dossier renvoie dos à dos les partisans du plus de répression et ceux du moins de sévérité par rapport à la loi de 1844. Les partisans de ce projet de loi faussement collectiviste et réellement élitiste<sup>232</sup> obtiendront satisfaction en 1881, sous le régime juridique prussien. En effet, dans les régions inspirées par la conception allemande, le droit de chasse, s'il appartient bien aux propriétaires des biens-fonds, relève dans les faits de la commune, laquelle l'administre en leur nom et pour leur compte parfois. Ce n'est donc pas un hasard si, dans la loi spécifique aux trois départements annexés après la défaite de 1870 (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle), l'on renforce les sanctions à l'égard de la chasse sur autrui. Contrairement à d'autres modes de chasse, la *pirsch* s'accommoderait mal d'un gruyère foncier. De plus et surtout, en amont des conditions techniques de la pratiques, les publics s'adonnant de façon préférentielle à la chasse relèvent dans ces régions des strates au moins intermédiaires de l'échelle sociale. L'entre soi sociologique dont ils font preuve n'a d'égal que leur aversion pour l'exiguïté spatiale, synonyme de cohabitation sociale. Dès l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1871, s'installe le système dit du « droit local » qu'entérinera la législation une décennie plus tard : c'est généralement à partir de 25 hectares contigus que les propriétaires peuvent se réserver l'exercice de leur droit. Pour ceux qui se situent en deca, la règle la plus courante fait que leurs détentions sont regroupées en unités d'au moins 20 hectares loués par voie d'adjudication publique. Ce système prévaut d'ailleurs dans de nombreux pays d'Europe, où un minimum territorial est exigible pour exercer son droit de chasse. Pour autant que ce mode de gestion semble propice à la mise en place d'une cohérence collective, elle éloigne de fait les locaux par la procédure des adjudications. La formation des équipes de chasse passe d'un principe localiste à une forme de recrutement par affinités électives, sur le mode du capital social partagé.

Dans le reste du pays se confirme l'emprise de l'État et globalement la transformation des modes de transmission du savoir-faire cynégétique : la loi du 14 mai 1975 instaurant

---

<sup>232</sup> Pour autant, Bertrand Hell, le spécialiste des chasses de l'Est, estime qu'on a eu tendance à accentuer à l'excès le trait d'une opposition simpliste en chasses bourgeoises alsaciennes et populaires latines. Cf. « La chasse en Alsace », in Les savoirs naturalistes populaires : actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, avril 1985, « Ethnologie de la France », pages 37 à 39. Appel d'offre lancé en 1982 par le Conseil du Patrimoine Ethnologique, suite à la publication de référence qui reste donc encore aujourd'hui le numéro d'Études rurales de 1982.

l'examen du permis de chasser, qui complète le permis remis jusque là par la mairie après vérification du casier judiciaire. Si d'un côté on avance l'arrivée croissante de chasseurs citadins, sans ascendance cynégétique à même de leur inculquer les règles élémentaires du « bien faire » en matière de chasse, force est de constater que ce fait n'est jamais démontré, alors que d'un autre côté a progressé l'encadrement des pratiquants : des statuts types organisent désormais les fédérations départementales quand les gardes dits « fédéraux » se retrouvent désormais sous le statut de la fonction publique, dépendants à ce moment là de l'ONC qui les met à la disposition de chaque président de fédération<sup>233</sup>. Officiellement mise sur pied le 2 août 1977, cette police nationale de la chasse reprend le rôle de la défunte garderie royale, mais à la différence qu'elle exerce son autorité au-delà des seules réserves pour rayonner sur l'ensemble du territoire national. Par ces réformes, issues de la loi de finance de 1974 -dans le but de provisionner le budget de l'ONC, fondé en 1972- un corps de professionnels<sup>234</sup> s'autonomise peu à peu de l'éthos en vigueur chez les « chasseurs de base », pour en finir par s'exprimer de plus en plus ouvertement en rupture avec des modalités d'exercice considérées comme éthiquement discutables. La « formation des chasseurs » résonne aussi comme une sanction du savoir-être en action de chasse, lointain écho des condamnations moralistes du siècle précédent à propos des « viandards ».

A l'opposé des tableaux mirifiques ici décriés, les veneurs connaissent à leur tour une phase de réglementation, avec le 18 mars 1982 un arrêté du ministère de l'environnement fixant les conditions d'exercice du laisser-courre : obligation pour chaque équipage d'être habilité par l'autorité administrative, via une attestation de conformité de la meute, valable pour une durée de six années. On va jusqu'à préciser les effectifs minima de chiens créancés à découpler par tout équipage selon le type de courre : cerf, chevreuil, sanglier, lièvre, renard, comme on le ferait d'un règlement sportif interne. En s'enquérant enfin de l'avis de l'Association française des équipages de vénerie sur le sérieux à accorder à chaque demande d'habilitation, le ministère s'attache la fidélité de l'auto encadrement corporatiste. De la même façon, deux ans plus tard les fédérations départementales se voient agréées au titre de la protection de la nature, selon la réglementation prévue à l'article 40 de la loi de 1976. En 1985, la création des Centres nationaux d'étude et de recherche appliquée sur la faune, avec la mise en place des premiers réseaux de correspondants locaux par catégories d'espèces, renforce les attributions des fédérations quant à leurs missions de service public, lesquelles sont reconnues et fixées la même année par arrêté ministériel. Un an plus tard enfin c'est la constitution du réseau de Surveillance Sanitaire de la Faune Sauvage (SAGIR), par le même ministère, qui va dans le même sens.

**Se dotant progressivement de « corps constitués », l'État, qui forme une nouvelle centralité sociale après Dieu et le Roi, se donne pour objectif un conformisme à l'image de ses forces et faiblesses. Quand pour l'autorité ecclésiastique il s'agissait d'imposer à tous ses serviteurs la même loi divine, le souverain se réservait des territoires réservés en rognant peu à peu les libertés prises par ses vassaux, alors que l'État décrète les hommes libres et égaux en droits, sacralisant l'individu citoyen qui devra avoir à cœur de défendre l'intégrité indivisible du territoire national. Le credo devient : la chasse**

<sup>233</sup> Il faudra néanmoins attendre juillet 2001 pour que ce devienne le budget de l'État et non plus celui de l'ONC, abondé par le produit des redevances cynégétiques, qui assure le paiement de leurs traitements salariaux. Cf. la « Proposition de loi (Poniatowski, Vasselle, Martin etc.) visant à supprimer la cotisation « gibier d'eau » », sénat, 21 novembre 2001. Notons qu'Alain Vasselle est député du nord de l'Oise et Pierre Martin de la Somme, la région Picardie passant pour la plus inféodée aux intérêts des sauvagins.

<sup>234</sup> A l'image de l'ONC, les fédérations vont également se doter de personnels, administratifs, de gardiennage, mais également de techniciens (dits cynégétiques, avec un grade « supérieur »). Pas moins de deux conventions collectives spécifiques, l'une concernant les personnels administratifs et l'autre les agents (gardes) et techniciens, gèrent les personnels fédéraux avec leurs employeurs.



accessible à tous en droit... le même droit sur la moindre parcelle du pays, pour qui en détient une portion privative.

#### 4.) Dangerosité sociale des porteurs de fusils : l'affirmation politique des classes frileuses

Autre argumentaire, cette fois éminemment politique (bien que tous le soient peu ou prou), à même de justifier que l'on traite du sauvage vu sous l'angle cynégétique, l'argutie sécuritaire, qu'on retrouvera encore récemment, en 2001 par exemple avec la polémique sur l'ouverture d'une grande surface de l'enseigne Kettner à Corbeil-Essonnes, suspectée d'être un pouce au crime<sup>235</sup>. Nous n'en sommes pas encore à suspecter les classes laborieuses d'être des classes potentiellement dangereuses au sens où l'entendait Louis Chevalier<sup>236</sup>, mais dès l'invention des armes à feu la chasse « cuisinière » est présentée comme une menace à l'ordre public, surtout pendant les contextes des révolutions de 1830, 1848 et bien sûr 1871 avec la Commune de Paris. Déjà en 1789, ces parisiens des faubourgs avaient visé la Bastille pour les armes qu'elle était sensée détenir.

A ce titre, le fusil détenu pour la chasse, autant que pour défendre le troupeau, inquiète les pouvoirs publics, mais à l'inverse les circonstances révolutionnaires favorisent la diffusion des armes. Les premières bouches à feu individuelles apparaissent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais restent très confidentielles et à vocation militaire pour l'immense majorité d'une production limitée. Il faut d'ailleurs attendre le siècle suivant pour que le double canon soit inventé. Dès lors, les roturiers sont visés par les premières mesures qui cherchent à leur en limiter l'accès, comme le 10 décembre 1581, date à laquelle Henri III aggrave les conséquences pénales du port d'arme aux ordres non combattants. Sont désormais punis de la potence les réfractaires, mais également les possesseurs de furets et autres engins de chasse, ce qui montre que l'on se situe encore à l'époque dans une logique statutaire et de lutte contre le braconnage. C'est pourtant la protection du gibier, mais également la pacification du pays qui sont mises en avant dans l'interdiction complète de chasser du 14 avril 1603. Interdit levé néanmoins le 3 mai de l'année suivante pour la noblesse, qui défend là son privilège de porter les armes. C'est qu'en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle sont inventés, vraisemblablement en Italie, les plombs de chasse, lesquels supplantent progressivement les grenailles de fonte et de fer utilisées jusque là<sup>237</sup>. Il subsistera néanmoins une grande tolérance envers les populations résidant sur les bords de mer, les paroisses littorales ayant obligation, de part l'ordonnance de marine d'août 1681, de participer au « guet de la mer », rendant les armes insaisissable, y compris pour cause d'impôts restés en souffrance. On ne peut néanmoins ignorer la combinaison des motivations lorsque l'économique se mêle au sécuritaire, en 1731 alors que l'administration

<sup>235</sup> Ce spécialiste des produits de chasse a défrayé la chronique en s'installant « en banlieue », qui plus est dite « sensible », en voulant se positionner sur la route des chasseurs qui, en provenance des régions du Nord ou d'Ile-de-France, se rendent dans les domaines cynégétiques commerciaux de la Sologne. Le maire de Corbeil-Essonnes était alors Serge Dassault qui ne voyait pas d'un mauvais œil l'arrivée de ce frère d'armes, et il fallut une campagne musclée du lobby français des armes, le Comité Guillaume Tell créé en 1999, sorte de *National rifle association* à la française dans un contexte il est vrai différents des États-Unis d'Amérique, pour faire reculer Daniel Vaillant, le ministre de l'intérieur de Lionel Jospin, en proclamant « Que l'on s'occupe des armes de guerre en banlieues plutôt que des armes de chasse dans les campagnes ». Cf. Thierry Coste : Le vrai pouvoir d'un lobby. Les politiques sous influences, Paris : Bourin, mars 2006, pages 63 à 68. Le même a organisé le colloque du Sénat : La ruralité, un atout pour demain à défendre ensemble, le 28 mai 2003, dont les actes ont été publiés la même année ; Cf ; Paris : Sénat, Commission des affaires économiques, 2003, « Les colloques du Sénat »

<sup>236</sup> Cf. Classes laborieuses et classes dangereuses, Paris : Livre de poche, 1978 [1958], « Pluriel ».

<sup>237</sup> Cf. Jean Estienne : « La chasse en baie de Somme », in Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Valéry-sur-Somme, n°32, 2001, pages 2 à 9, ici page 8.

oblige les chasseurs à recourir au monopole du plomb, fortement taxé en faveur des finances royales, par l'interdiction faite d'utiliser les autres grenailles<sup>238</sup>. Un peu plus tard, c'est l'économie qui affrontera le politique avec la défense à venir d'un marché des fusils à canons soudés, apparus en 1738 chez Jean Leclerc, armurier à Paris. Pourtant le sécuritaire l'emporte dans un premier temps, avec par exemple l'alourdissement des peines pour chasse à proximité d'une habitation, dans le décret du 30 avril 1790, précédemment cité. Plus loin, la loi de 1844 n'oublie pas d'interdire la chasse de nuit pour des motifs reliés à la sécurité des personnes<sup>239</sup>.

En réalité, c'est l'ensemble du dispositif législatif voté sous Louis-Philippe qui sera bafoué comme jamais, même si la gendarmerie devient responsable de la répression. Les données relevées par les Aucante font état de 15 000 individus en correctionnelle dès 1845, alors que l'on ne compte encore que 125 000 permis pour beaucoup plus de nemrods ; 30 000 cinq ans plus tard, alors qu'un tribunal rural comme celui de Romorantin (Loir-et-Cher) faisait à la même époque plus de 50% de son activité avec la chasse. Rien que pour l'année 1859, 191 affaires de chasse interdite constituent les motifs des 288 affaires jugées. La peine minimale type est généralement de 30 francs à la justice, 20 à la commune du délit et 10 au propriétaire lésé.

On le voit, **ici aussi le territoire est au centre des préoccupations**, la captation illégale se faisant pour le législateur au détriment de la communauté locale et du détenteur du fond. C'est aussi, bien entendu, un moyen d'intéresser les communes à la répression. Dans la même période apparaît le fusil à bascule centrale, permettant le chargement par la culasse et l'utilisation de munitions préfabriquées. D'un coût élevé et initialement encore assez fragile, cette innovation mettra du temps à se développer, bien qu'elle inaugure la possibilité prochaine de cantonner les armes de chasse à des catégories bien distinctes de fusils. Un peu plus tard, le plus célèbre des suédois, Alfred Nobel, invente l'amorce au fulminante de mercure qui supprime la platine à silex. En 1888, toujours par le même, c'est au tour des premières charges à base de nitrocellulose (« poudres sans fumée »), qui remplacent l'ancienne poudre noire. Autour de 1900, la cartouche de chasse telle qu'on la connaît approximativement aujourd'hui est disponible.

L'amélioration technologique ne posera pas véritablement la question de la préservation des ressources animales avant la seconde moitié du siècle. Pour le moment, l'échec de la loi de 1844 va avoir pour conséquence un réflexe de la bourgeoisie propriétaire avec la création de la première grande association cynégétique : la Société centrale des chasseurs contre le braconnage, typique de la condamnation des formes de prélèvement paysannes et populaires<sup>240</sup>, mis à part qu'ici ce n'est plus comme au Moyen Age un type de gibier que l'on se réserve, mais bien l'intégralité du territoire détenu. Cette réaction à l'immobilisme des pouvoirs publics ira jusqu'à s'accompagner d'un concours doté de 1 000 francs, consacrés à récompenser le meilleur projet de réforme cynégétique. Elle incite la SCCC à la création de « Sociétés pour la répression du braconnage » ainsi que de « Centres de résistance à la ruine pour la chasse » et ce par département. La devise de ces zélés défenseur de la propriété privée devient : « Entendez-le bien chasseurs : le braconnage c'est l'ennemi ! ». « La chasse aux braconniers », qui reprend le titre d'un ouvrage de la fin du siècle<sup>241</sup>, commence. « Au 19<sup>e</sup> siècle, la chasse est considérée comme une "école du crime" »

<sup>238</sup> Ibidem. Déjà en 1669 l'administration s'était octroyée le monopole de la fabrication et de la vente des plombs de chasse.

<sup>239</sup> Cf. Jean-Pierre Raffin : « Les rapports chasseurs/non-chasseurs dans les espaces naturels publics », op. cit., page 57.

<sup>240</sup> Cf. Jean-Louis Fabiani : « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », in Actes de la recherche en sciences sociales, op. cit.

<sup>241</sup> Marc de Brus, en 1886. Cf. Aucante : Le livre du braconnier, op. cit., ici pages 84 et 85.

car elle est prétexte à la possession d'armes à feu. »<sup>242</sup> N'oublions pas qu'avec la création de la première grande association cynégétique au sens de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le Saint-Hubert club de France, c'est initialement une structure privée qui vise au recrutement de gardes-chasses qui apparaît. On retrouve encore et toujours cette condamnation bourgeoise des « mesquineries » populaires. L'État n'est d'ailleurs pas en reste puisque, par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1924 (modifiée à la marge par un nouveau texte législatif en date du 23 février 1926), il rend possible, au titre des Eaux et Forêts, le commissionnement des gardes particuliers recrutés dans les brigades mobiles de répression du braconnage, créées à l'initiative des dites associations cynégétiques ou des fédérations de sociétés de chasse.

Ce n'est que beaucoup plus tard, dans le second temps des mesures sécuritaires, que cette sécurité affirmée prendra son autonomie des questions d'ordre public. Par exemple en 1955, avec la loi n°1534 du 28 novembre, qui instaure l'obligation d'une assurance pour le chasseur.

« Surveiller et punir » condensait Michel Foucault pour résumer son histoire de la « naissance de la prison »<sup>243</sup>, quand le pouvoir commence à enfermer ceux qui menacent l'ordre établi. Qu'il s'agisse de le faire pour la gloire d'une divinité, d'un souverain ou d'une nation, l'autorité implique de s'attribuer le monopole de la « violence légitime », pour reprendre l'expression désormais célèbre de Max Weber. Permettre à une catégorie d'individus d'en user à l'égard de la faune sauvage peut se concevoir, quand primo continue de dominer l'anthropocentrisme, et que secundo les auteurs de cette violence physique font que l'on reste « entre gens de bonne compagnie ». Le perfectionnement des moyens techniques utilisés pour mettre à mort le gibier, mais surtout la « démocratisation », même très relative, des règles d'accessibilité à la pratique, combinée à une plus grande facilité d'obtention des moyens techniques susmentionnés, a abouti à ce que redouble la surveillance des chasseurs.

**L'espace en jeu est ici de nouveau celui des corps en mouvements, comme dans la première grille de lecture, mais avec le but maintenant d'insuffler, via la structuration du carcan cynégético-administratif, le sentiment d'une autorité, non plus tant "naturelle" qui émanerait du sommet de la pyramide, mais rationnelle en finalité, à même de générer (but ultime) l'autodiscipline, la maîtrise de ses actes propres, le "bien tuer" socialement acceptable, ici et maintenant.**

## **5.) Protéger la nature commence par la protection de l'agriculture : le rebond des propriétaires face aux revendications paysannes**

Si l'écolier a pour image d'Épinal celle d'une meute de chiens et de gens d'armes battant la campagne sans vergogne à l'égard des cultures, devant des paysans fatalistes quant à leur condition, cette représentation archétypale de la chasse au Moyen Age a cédé la place à une inversion des prérogatives. Désormais, la raison économique semble l'emporter sur toute autre considération. Au plan agronomique, propriétaires et fermiers luttent contre les ravages de leurs champs dès avant le développement de la chasse banale. Lorsque Henri II stipule le 7 avril 1548 que les lapins de garennes ne pourront plus être vendus qu'avec la certification des seigneurs propriétaires des lieux où ils furent pris, c'est davantage de lutte contre le braconnage que de défense d'un monopole dont il est fondamentalement question. Plus tard, les états généraux de 1560 donneront l'occasion de satisfaire les paysans irrités des dégâts

<sup>242</sup> Cf. Hélène Tripette : « Droit pénal de la chasse ou contribution du droit pénal de la chasse à la protection de la nature », op. cit., ici référencée sur page internet.

<sup>243</sup> Paris : Gallimard, 1975 (1991), « Bibliothèque des histoires », 318 pages.

occasionnés à leurs cultures par les nobles chasseurs. Ceux-ci se voient interdire le passage dans les terres ensemencées et les vignobles du 1<sup>er</sup> mars à la fin des vendanges, mais uniquement parce le chancelier Michel de l'Hospital recherchait le soutien des députés du tiers État pour mener à bien sa politique de réformes.

Il faudra attendre la révolution de 1789 pour que cette dimension alimentaire, agronomique, tout autant que corporatiste soit prise en compte. A la veille de la réunion des États généraux convoqués par Louis XVI, les cahiers de doléance traitent donc relativement peu de la chasse de façon directe, mais par contre ils le font davantage avec le droit de destruction par les fermiers des animaux causant des dommages à leurs cultures. Quand il est directement question de chasse, ce sont les garennes seigneuriales qui sont visées, donc un privilège foncier. Le décret du 4 août stipule que « tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses possessions, toute espèce de gibier, avec des mesures de prudence pour ne pas compromettre la sûreté publique »<sup>244</sup>. Le droit de destruction vient de naître comme une émergence indirecte de la raison appliquée aux cultures. Lors des débats des 20 et 21 avril 1790, Robespierre défendra à nouveau le principe de la libre chasse devant les députés Mirabeau et le célèbre juriste de Douai, Merlin, qui poursuivent leur argumentaire contre ce qu'ils considèrent comme des excès de la démocratisation, aboutissant à une interdiction de passage sur les récoltes non réalisées, aux vues pour la première fois de la priorité productive<sup>245</sup>. Les traités agronomiques<sup>246</sup> sont foisonnant durant tout le siècle et la première révolution agricole apparaît comme le plus grand des progrès. Quelques jours seulement après ces joutes oratoires, tombe le 30 avril le décret qui est sensé trancher pour longtemps la question des frictions entre chasseurs, propriétaires et paysans. Il introduit pour la première fois une délimitation temporelle dans l'exercice légal de la chasse, et plus seulement en fonction de l'état des récoltes, comme en 1560. Mais d'emblée resurgit la logique pleinement agricole avec le choix des dates de fermeture : de mai à septembre... pour cause de récoltes donc. En fait, dès après la révolution de 1789, propriétaires et fermiers n'auront de cesse de lutter contre les dommages aux cultures dont on rend responsable l'extension de la chasse banale. La période révolutionnaire se terminera par la parution d'une loi de police sur les bêtes fauves<sup>247</sup>, l'année où décadait sur l'échafaud François-Noël, dit Gracchus Babeuf, saint-quentinois né en 1760, dont la doctrine (le babouvisme) préconisait la collectivisation des terres : avec l'échec de la « conjuration des égaux » qui conspira contre le Directoire, fin également des illusions quant à la libre chasse.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la première grande réglementation globale fait en 1844 du droit de chasse un produit du droit de propriété certes, mais limité et tributaire des travaux agricoles, donc d'un calendrier agraire qui deviendra ensuite la principale pierre d'achoppement, lorsque le partage temporel des espaces naturels sera devenu le moyen de régler certaines tensions politiques entre des usages sociaux contradictoires. L'article 1 de cette loi stipule : « Nul ne pourra chasser si la chasse n'est pas ouverte... » et

<sup>244</sup> Cf. Victor Scherrer, op. cit., ici page II.52.

<sup>245</sup> Gardons néanmoins à l'esprit que la protection des récoltes a également pu servir d'alibi pour protéger les propriétaires contre la généralisation du droit de chasser. Cf. Jean-Claude Chamboredon : « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », in Études rurales, op. cit., page 250, note 17.

<sup>246</sup> Par exemple le Dictionnaire oeconomique, contenant l'art de faire valoir les terres..., de Chomel, paru en deux volumes pour la première édition en 1709. Au niveau plus local, le grand lycée agricole du Paraclet, sur la commune de Cottenchy près d'Amiens, a été fondé en 1887. Le Mesnil-Saint-Firmin, près de notre terrain du nord Oise, fut également un haut-lieu de l'expérimentation agronomique dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>247</sup> L'arrêté du 19 pluviôse an V (7 février 1797) qui s'applique aux « animaux nuisibles et malfaisants », donne déjà les moyens légaux de destruction par battues « administratives » et restera en vigueur jusqu'à la loi de 2000, même si 1814 précisera les missions de la louveterie et 1844 les possibilités accordées en la matière aux particuliers.

l'article 3 : « Les Préfets détermineront par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture dans chaque département ». Les mêmes se voient habilités à prendre des arrêtés pour prévenir la destruction de certaines espèces d'oiseaux, sans avoir pour finalité la préservation d'un futur patrimoine naturel, mais bien encore la protection des cultures. Le droit d'affût pour les fermiers<sup>248</sup> résume à lui tout seul la nouvelle forme de rivalité qui anime la relation entre le possesseur du lieu et son exploitant ; une éminence d'un genre inédit tente de discuter, sur les ruines de la monarchie d'Ancien Régime, la toute puissance du droit de propriété.

Parmi les explications à ce phénomène, les crises frumentaires qui ont marqué les soubresauts annonciateurs de la révolution de 1789, mais également les premières heures de la république, obligeant en 1844 le « roi des français » (et plus de France) à considérer avec sérieux l'approvisionnement des villes en pain et denrées de première nécessité. Une inhabituelle fonction est désormais conférée au chasseur, devenu le protecteur des récoltes à venir, entamant un nouveau chapitre de l'histoire de la chasse dans lequel cette activité tend à s'affirmer comme le complémentaire naturel du travail de la terre. Jusqu'en 1901, avec le droit d'association et 1964 avec la loi dite Verdeille sur les ACCA et les AICA<sup>249</sup>, c'est néanmoins « le temps des propriétaires », bien qu'on ait renoncé à ne réserver le permis de chasse qu'à ces derniers, comme le suggéraient certains députés sous Louis-Philippe. Ce débat se poursuivra longtemps et d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui. Lors d'un colloque organisé à Amiens par la Fédération régionale des chasseurs de Picardie le 23 mai 2003<sup>250</sup>, le président de Nature et citoyenneté arguera par exemple de l'*allemansrätt*<sup>251</sup>, un droit d'usage non appropriatif de la nature en vigueur dans les pays scandinaves. Avant l'époque contemporaine, les sessions parlementaires de 1865 et 1867 eurent pour débat central cette lutte entre chasseurs sans terre et propriétaires pas toujours chasseurs, Monsieur de Saint-Germain demandant à la chambre de fixer une superficie minimale pour l'attribution du permis, les autres postulant à l'attribution du sésame devant à son sens être rangés dans la catégorie des braconniers. Mais les élus se limitèrent alors à l'interdiction de la vente du gibier en dehors des périodes de chasse, car les enclos professionnels voyaient leurs revenus diminuer du fait de cette concurrence. En bref, ce qui devait être un aboutissement législatif sera constamment contesté pendant toute la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par ceux là même qui réclamaient la loi de 1844 : les propriétaires, en particulier gros cultivateurs.

Même la création de la Société protectrice des animaux, par le docteur Parisot en 1846, doit paradoxalement être interprétée à l'aune de ces considérations utilitaristes. Comme en Angleterre et en Hollande dont on s'est inspiré, la SPA est née d'une préoccupation pour les animaux de boucherie maltraités, mais parce que leur viande était rendue impropre à la

<sup>248</sup> On les autorise à se poster à proximité de leurs cultures pour les défendre des « ravageurs » ; un droit qui sera réaffirmé par le décret du 16 janvier 1947, en l'intégrant dans le statut du fermage.

<sup>249</sup> Rappelons que les Associations communales de chasse agréées et les Associations intercommunales du même type permettent donc d'organiser collectivement la pratique de la chasse en passant outre le droit de propriété en dessous d'une certaine surface d'un seul tenant.

<sup>250</sup> « Vivre ensemble la nature », le 23 mai au Centre régional jeunesse et sports d'Amiens, ici page 12 des actes. « Implicitement, une tolérance existe, y compris dans la région, qui permet à chaque citoyen de pénétrer sur des terrains privés. Je parle évidemment de terrains qui ne sont pas clos, à condition que la bonne conduite soit de règle, c'est-à-dire qu'on laisse en l'état le milieu dans lequel on l'a trouvé lorsqu'on est rentré. Il faut savoir que ce droit coutumier existe officiellement en Suède. Pour la petite histoire, c'est également, au niveau national, un droit qui date du Moyen Age. » Vincent Bawedin.

<sup>251</sup> Jean-Pierre Raffin, op. cit., page 48. Ce droit coutumier suédois « qui permet à chaque citoyen de pénétrer et séjourner sur les terrains privés pour peu que soient respectées quelques règles de bonne conduite », est considéré par les associations d'usagers coureurs des plaines et des bois, sans être adeptes de Diane, comme un levier éthico-juridique puissant, amenant à voir dans le Moyen Age les traces de ces usages convoités. Un exemple inattendu de l'usage des « traditions » historiques.

consommation du fait des hématomes<sup>252</sup>. Le second objectif, même s'il serait inutilement cynique d'ignorer totalement les arguments moraux, n'est pas beaucoup moins inspiré par l'intérêt humano-centriste. Il s'agissait en effet de lutter contre la violence envers les bêtes, suspectée d'être le ferment d'un comportement similaire à l'égard des hommes. Enfin, plus qu'une hypothétique cause animale, encore éloignée des préoccupations zoolâtres qui viendront avec l'animal de compagnie, c'est la souffrance inutile qui est décriée, d'autant plus quand elle est générée pour le plaisir de ses auteurs, ce qu'entérinera la loi Grammont en 1850. Cette dernière interdit les mauvais traitements infligés en public aux animaux domestiques, en en faisant un délit condamné par des amendes, voire des peines d'emprisonnement. Là encore c'est la spectacularité des mauvais traitements qui est réprimandée. Il n'y aurait donc pas à s'étonner que la chasse rejoigne le giron des activités para agricoles, dont le premier ministre est du à Gambetta, en 1881<sup>253</sup>.

Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, les premières mesures concrètes en faveur de la nature répondent bien à un souci paradoxalement philanthropique, rétrospectivement reconstruit autour de la thématique des prises de conscience successives à l'égard des interdépendances entre l'homme et l'animal, voire de l'émergence progressive d'un parti pris pro animalier. Le début du siècle suivant manquera cruellement d'innovation en la matière, la grande convention internationale pour la protection des oiseaux insectivores, passereaux et rapaces nocturnes de 1901, signée le 19 mars 1902 à Paris, traitant explicitement et encore une fois des volatiles « utiles à l'agriculture ». On prohibe en conséquence les procédés de capture massifs et non sélectifs, comme les pièges, les filets, lacets et autres gluaux, sans remettre en question le principe d'un prélèvement légitime sur ces espèces. Sont particulièrement visés des types de chasses souvent très localisés et issus d'approches de la faune antérieures à l'émergence du *sport man*. Par la loi du 30 juin 1903, le gouvernement français entend mettre sa législation en conformité avec son engagement supranational, provoquant la réaction des élus locaux, en particulier les plus vives protestations du député Dumaine et de son collègue sénateur Goutand, lesquels s'engagent en faveur de la tenderie ardennaise aux grives, interdite dès le mois d'août suivant. Mais rappelle Jean Jamin, l'inclusion des diverses variétés de grives dans la liste des espèces à protéger est également le résultat des pressions exercées par les « gros propriétaires de chasse » qui craignaient pour leur petit gibier à plume<sup>254</sup>. Par l'amendement du projet en ce qui concerne l'activité des « griveleux », c'est pour les grivières le premier répit d'une longue série de remises en question. Ce ne sera là en effet que le premier épisode d'une restriction progressive des chasses non sélectives, comme l'arrêté du 5 avril 1962 interdisant la pose et l'emploi de pièges, cages, filets, lacets, gluaux et tous autres instruments ayant pour but de faciliter la capture et la destruction en masse des oiseaux. Encore le 1<sup>er</sup> août 1986, un arrêté vient renforcer la jurisprudence quant à la nature des moyens prohibés, lesquels restent pour l'essentiel les engins tels que collets, pièges-cages,

<sup>252</sup> Cf. Marie Cegarra : L'animal inventé. *Ethnographie d'un bestiaire familial*, Paris : L'Harmattan, 1999, « Les Cahiers du CEFRESS », page 32.

<sup>253</sup> Cf. Bertrand Hervieu et Jean Viard : L'archipel paysan. *La fin de la république agricole*, La Tour-d'Aigues : éditions de l'Aube, 1<sup>er</sup> trimestre 2001, « Monde en cours », série « Intervention », page 56.

<sup>254</sup> Cf. La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau, Paris : Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, ouvrage publié avec le concours du CNRS, deuxième trimestre 1979, « Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie, Muséum national d'histoire naturelle », page 65. Les adjudicataires des grandes chasses privées reprochent en effet aux tendeurs de prendre d'autres oiseaux que les grives dans leurs pièges. C'est en réalité davantage de compétitions pour les territoires communaux de chasse dont il est question plus fondamentalement. En se débarrassant de la tenderie, les privatifs pouvaient espérer faire main basse sur les bois que les municipalités abandonnaient aux tendeurs. Pour ce qui nous concerne, nous avons sur nos terrains souvent rencontré des propriétaires chasseurs au bois décrivant les communaux saisissant l'occasion de tirer une bête noire.

filets... mais s'y ajoutent de nombreux procédés, comme la chasse à l'agrainée, l'empoisonnement, les différents usages des appeaux...

La pensée gestionnaire n'est en rien récente, précédée qu'elle fut par le mépris pour la « viandardise », Montaigne allant jusqu'à écrire « qui n'aime la chasse qu'en la capture, il n'est pas de mon école », citation retenue en épitaphe de la revue du Saint-Hubert club de France, encore en 1999. Néanmoins, de plus en plus, cette démarche gestionnaire avancera ses positions à partir d'une approche quantitative des populations animales, aidée en cela par la portion du monde cynégétique la plus encline à entendre les arguments de ses représentants les mieux « disposés » vis-à-vis de l'ascétisme bourgeois. Est passée par là l'épizootie du virus de la myxomatose, introduit volontairement par le docteur Delisle, un scientifique apprentis sorcier qui recherchera par là un moyen de limiter l'invasion de sa propriété d'Eure-et-Loir par le lapin. Le résultat restera catastrophique jusque très récemment, avec un développement de la maladie qui dès 1955 concerna la majeure partie du pays. Pourtant, c'est par un mouvement socioéconomique plus large que la réinstallation du garenne, après que sa résistance immunitaire ait pu le rendre viable, se heurte aux transformations des écosystèmes. La dernière révolution agricole de l'après guerre ayant en effet abouti à la disparition progressive d'une partie importante des friches, des haies, des boqueteaux, des rideaux et autres talus enherbés, c'est désormais à la raréfaction de ses moyens de subsistance que le léporidé est confronté. Mais ce primat économique-agronomique, qui trouve son ressort dans la politique agricole de l'Europe communautaire, va bientôt être contrebalancé par les transformations idéologiques au sein des instances de décision elles-mêmes. Pendant que le volet PAC devient un boulet au pied du budget européen, on commence à anticiper sur les coûts à endurer du fait des dégradations infligées à l'environnement. Quoiqu'il en soit et de quelque côté que l'on se tourne, la construction européenne s'affirme de plus en plus présente dans la gestion des territoires locaux, allant parfois jusqu'à faire s'opposer textes environnementalistes et objectifs agronomiques.

La dimension qualitative interviendra également, comme avec cet arrêté pris par le ministre en charge de la chasse le 30 septembre 1988, fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés « nuisibles » au niveau national. Mais là encore, c'est au préfet qu'il revient d'en fixer l'énumération opérationnelle pour tout ou partie de son aire de compétence, et ce après avoir consulté son Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage. Aussi, les motifs les plus classiques, tels que la santé publique ou la prévention des dégâts, ont été rejoints par la protection de la faune et de la flore, mais toujours selon un cadre territorial sous-jacent.

Ces exemples montrent qu'au-delà des textes nationaux ou internationaux perdurent les luttes intestines autour de l'assise foncière des groupes en présence. A ce titre, le 10 juillet 1964 constitue une autre révolution pour toute une partie des départements du sud de la Loire, concrétisant d'une certaine manière ce que la nuit du 4 août 1789 avait échoué à réaliser : la déconnexion partielle du droit de chasse et du droit de propriété, condition *sine qua non* d'une pratique populaire non assujettie à la vassalité des dons fonciers consentis par le « bon vouloir » des propriétaires, voire à leurs invitations « gracieuses » contre une fidélité intéressée à leurs intérêts. La loi n°696, du nom du sénateur socialiste qui l'avait proposée, remet au centre du débat cynégétique le dossier territorial. Désormais, à partir du décret d'application du 6 octobre 1966, dans 28 départements métropolitains s'impose la loi Verdeille, qui oblige les propriétaires à céder leur droit de chasse à l'ACCA dont relèvent leurs terrains<sup>255</sup>. Cette communalisation forcée s'étendra par la suite à un vingt-neuvième département, alors qu'elle reste une simple possibilité laissée à l'accord des parties en présence dans le reste du pays,

<sup>255</sup> Cf. Pierre Astier : L'association communale de chasse agréée. Guide pratique de gestion, Paris : Berger-Levrault, octobre 1982, « Connaissances communales ».

hors Alsace-Moselle néanmoins, région administrée donc par un droit local spécifique comme nous l'avons entrevu précédemment. Aussi, dans 42 départements on trouve ici et là quelques ACCA et de rares AICA, mais de moins en moins au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la Loire par le nord. Cependant, on aurait tort de penser qu'avec la loi Verdeille se termine plusieurs siècles d'enjeux territoriaux dont la chasse sert de prétexte, le législateur n'étant pas allé jusqu'à s'interdire de limiter l'application du principe aux grands propriétaires. Ces derniers sont définis par 100 hectares d'un seul tenant en zone montagneuse, mais 20 hectares généralement dans la plaine et la forêt, alors que suffisent 3 ha de marais asséchés, voire 1 seul ha pour les étangs isolés. Des règles adaptables selon les départements, au point qu'il est permis de poser qu'on a tenté de trouver par cette loi le moyen d'obliger les chasseurs sans terre à s'entendre entre eux, sans rogner sur les propriétaires "dignes de ce nom" par une surface "raisonnable", le tout argumenté par la notion de rationalité cynégétique.

**Même si donc, tout au long de la montée en puissance des agriculteurs-chefs d'entreprises, le droit de chasse a du céder du terrain aux intérêts économiques des producteurs agricoles, l'analyse de la loi Verdeille montre que les propriétaires n'ont pas abandonné la partie. Au sud de la Loire, où perdure la petite exploitation en faire-valoir direct et une population agricole encore importante, l'émiettement du parcellaire a fait de l'ACCA un moyen pour continuer à chasser sur des entités territoriales cynégétiquement parlant « rationnelles », ce qui constituait une part de l'argumentaire défendu par le sénateur à l'origine de cette forme juridique. Mais au nord, de plus grandes surfaces en culture d'un seul tenant permettent aux chefs de domaine de « rester maître chez eux ». C'est ainsi avant toute chose la structuration du territoire qui a déterminé les propriétaires-agriculteurs du sud à opter pour l'ACCA, pendant que les propriétaires, comme les gros agriculteurs du nord, s'en détournent. Pourtant, on se fourvoierait en ignorant le poids décisif acquis par la corporation agricole. Celle-ci continue de tenter, parfois avec quelques succès, de faire de la chasse un sous-produit de l'activité agricole, une source de revenus complémentaires par la location et l'aménagement des territoires. Pendant un temps, on a pensé que ce capitalisme agraire aurait raison des logiques anciennes : divine, souveraine et étatique. C'était sans compter sur l'émergence d'un nouveau rival : l'écologie.**

## **6.) L'approche contemporaine : l'enjeu écologique et les nouvelles formes de zonage territorial contournant l'appropriation privée**

Plus connu parce que vécu au présent, mais en conséquence particulièrement polémique et disputé, le plan biocentrique, puis écocentrique, hérité d'une approche systémique du vivant, met en avant des arguments de type scientifico-écologique. La nature devient une **ressource patrimoniale** à défendre pour sa valeur propre. Ce courant de pensée, n'est non seulement pas homogène<sup>256</sup>, mais il a connu des bifurcations d'importance. Nous n'en retiendrons ici qu'une, pour illustration et parce qu'elle influe directement sur notre

---

<sup>256</sup> Cf. Florian Charvolin : *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris : La Découverte, 2003, collection « Textes à l'appui », série « Anthropologie des sciences et des techniques » ; Pascal Acot : *Histoire de l'écologie*, Paris : PUF, juin 1994, « Que sais-je ? » ; Luc Ferry : *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris : Bernard Grasset & Fasquelle, septembre 1992 ; Guillaume Sainteny : « L'élite verte. Atypisme provisoire ou préfiguration d'un nouveau personnel politique ? », in *Politix*, n°9, 1990, pages 18 à 36. *Politique ?*, *Politix*, 9, 18-36.



objet : le passage du primat de la seule biologie à la prise en compte des écosystèmes, en tant que parties prenantes de dynamiques plus larges, également anthropiques.

Étonnamment, c'est peut-être en vertu de la loi sur la protection des monuments naturels et des sites que s'immiscera dans le droit français l'éperon le plus performant pour la défense du capital naturel<sup>257</sup>. Au-delà des intérêts strictement corporatistes des professionnels du tourisme encore limités en nombre, la France des prochains congés payés révèle ici une tendance grandissante pour la protection des panoramas, qui aboutira en 1945 aux Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages. Un mouvement qui traversera la seconde moitié du siècle puisque 1994 verra le vote d'une nouvelle loi dite « paysages », laquelle donnera de nouveaux motifs légaux afin « d'écarter ou de faire interdire certaines activités, qu'elles soient de loisir ou professionnelles », comme lui reprocheront ses contradicteurs<sup>258</sup>.

La seconde Convention de Paris, signée le 18 octobre 1950, mais n'étant entrée en vigueur dans notre pays qu'en 1963<sup>259</sup>, ira plus en avant en recherchant la protection des oiseaux eux-mêmes et en étendant la liste des espèces visées en 1902 par la première convention parisienne. Elle introduit par ailleurs l'idée d'une protection pendant la période de reproduction des espèces, y compris pour celles ouvertes à la chasse. Pour certains analystes proches des milieux cynégétiques, « le pas est franchi pour limiter indirectement le prélèvement sur la base du respect d'exigences biologiques : c'est ainsi que naissent des mesures de restriction des périodes de chasse, d'interdiction de certains modes de capture, d'interdiction de moyens modernes pour attirer ou pister les animaux, etc. »<sup>260</sup> Dès le début de ces années cinquante, la tendance protectionniste avait pris un cours plus rapide, avec en 1951 la création par l'État du statut de réserves de chasse, offrant la possibilité aux instances cynégétiques d'exclure de leur action certains territoires pour favoriser la reproduction d'espèces ciblées. C'est d'ailleurs à partir des réussites enregistrées dans certaines de ces réserves nationales que va être lancée et que va s'intensifier dès 1974, la politique de réintroduction de spécimens grands gibiers. Celle de la baie de Somme sera décidée en 1955<sup>261</sup> à l'initiative du Conseil supérieur de la chasse et en 1968 fera l'objet d'un arrêté officiel de la direction des affaires maritimes de la région Normandie-Mer du Nord<sup>262</sup>. L'extension de 1973<sup>263</sup>, la faisant passer de 2 300 à 7 000 ha, et son nouveau statut arrêté par

<sup>257</sup> Franck-Dominique Vivien, dans « Et la nature devint patrimoine... », va jusqu'à considérer que « l'institution première du patrimoine naturel a les mêmes racines que celle du patrimoine architectural et artistique ». Rappelons ici que dès 1853 la raison esthétique, sous la pression des peintres de l'école de Barbizon, amène à la mise hors exploitation de 624 ha de la forêt de Fontainebleau. S'en suivront les lois de 1906 sur les monuments naturels et de 1930 relative à la protection des sites.

<sup>258</sup> Jean-Pierre Steiner, secrétaire général du CODEVER : « Le cocktail de la sanctuarisation ! », in La vérité sur Natura 2000. Les droits des propriétaires, gestionnaires, exploitants et usagers de la nature remis en cause, actes du colloque de Nantes, du 6 mars 2002, organisé par le groupe parlementaire européen Europe des démocrates et des différences (EDD, dont CPNT pour la France), pages 34 à 37, ici page 35.

<sup>259</sup> Cf. Jean-Claude Lefeuvre : Rapport scientifique sur les données à prendre en compte pour définir les modalités d'application des dispositions légales et réglementaires de chasse aux oiseaux d'eau et oiseaux migrateurs, version de septembre 1999, site internet du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, page 200.

<sup>260</sup> Cf. Victor Scherrer, op. cit, pages II.99-100.

<sup>261</sup> Cf. entretien avec Nicolas Lottin, président de l'ACDPM de la baie de Somme, in « Baie de Somme, terre de chasse », hors série du Journal d'Abbeville, et du Ponthieu-Marquenterre, août 2006, ici page 26.

<sup>262</sup> Cf. Patrick Triplet et Philippe Carruette pour le SMACoPi : Réserve naturelle nationale de la baie de Somme : plan de gestion 2006-2010, octobre 2006, page 10.

<sup>263</sup> Le 13 juin 1969 déjà, un arrêté ministériel portant création d'une seconde « réserve de chasse approuvée » de 13ha 51ares et 50ca, sur la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont, près du parc ornithologique du Marquenterre, contribue à encadrer le nord de la baie de Somme. Cf. ANCGE : Atlas des réserves d'avifaune aquatique, Paris : ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Direction de la protection de la nature, février 1979, page 37.

le ministère en date du 25 juillet, ne sera qu'une étape pour l'établissement d'une réserve naturelle nationale, signé le 21 mars 1994. Par arrêté ministériel du 3 août 1975, la baie d'Authie, pour sa partie Somme, est dotée à son tour d'une réserve de chasse maritime. En 1982 c'est le hâble d'Ault, au sud de la baie, qui voit une portion de ses marais passer sous ce statut, à l'initiative de l'ONC qui gère une partie de la surface<sup>264</sup>.



Fig. 2 : les limites de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme.

Source SMACôPi (Patrick Triplet, Philippe Carruette : Réserve naturelle nationale de la baie de Somme : plan de gestion 2006-2010, octobre 2006, page 6.

Rapidement, des objectifs plus quantitatifs vont être mis en place, avec en 1956 l'initiative de l'ancienne administration des Eaux et Forêts, laquelle institue un plan de tir contractuel expérimental dans certains départements, par l'intermédiaire du cahier des charges des adjudications par l'État pour les chasses en forêt domaniale<sup>265</sup>. Cette démarche visant à établir les « prélèvements » selon une rationalité en finalité, soit ici en fonction du potentiel giboyeux et des objectifs que l'on se fixe pour la population « souhaitable » de chaque espèce, trouve son aboutissement avec la loi dite "comte Offenbach", n°754, qui instaure le 30 juillet 1963 le plan de chasse pour le grand gibier. C'est l'inauguration d'une politique de « gestion » du capital faunistique qui ne doit rien au hasard sociologique, son inspiration étant le fait de l'élite dirigeante des chasseurs de gros, dont l'association nationale, présidée à

<sup>264</sup> Cf. « Le Hâble d'Ault : une zone humide protégée par un cordon de galets », plaquette de présentation par le SMACôPI.

<sup>265</sup> Cf. Yves Coquillot et Francis Poirier : Réglementation de la chasse au grand gibier, op. cit., page 2.

l'époque par François Sommer<sup>266</sup>, a engagé huit années auparavant une réflexion sur les principes d'une utilisation raisonnée de la faune sauvage, débouchant sur une campagne de promotion de la « chasse-récolte », impliquant une forme de « culture » du gibier. Facultative dans un premier temps, cette planification aura mis quinze années pour atteindre un niveau d'acceptation sociale qui permettra de la rendre obligatoire, au terme de l'article 17 de la loi n°1240 du 29 décembre 1978, et ce pour les chasses du cerf, du chevreuil, du daim et du mouflon, étendues à celles du chamois et de l'isard par un arrêté du 31 juillet 1989 et plus récemment au sanglier.

Surtout, en proposant de surcroît l'indemnisation des dégâts provoqués par ce même grand gibier, l'association nationale de ses chasseurs génère par voie de conséquence, l'abolition du droit d'affût dévolu aux fermiers et fait de cette partie de la faune sauvage sa chasse réservée. D'une certaine façon, ceux qui ont remplacé les adeptes du « noble gibier » sous l'ancien régime, se constituent en nouvelle aristocratie cynégétique en réinventant l'exclusivité sur les « coiffés »<sup>267</sup>, qui est aussi un droit exclusif sur les forêts vis-à-vis de ces voisins concurrents qu'étaient les paysans affûteurs limitrophes, armés du droit de défendre légalement leurs récoltes. La même logique gestionnaire va encore occuper en 1963 les détenteurs forestiers, avec la mise en place des Plans simples de gestion (PSG) pour les propriétés boisées d'un hectare et plus. Mais ici, cette réintroduction d'une approche patrimoniale collective dans le sacro-saint droit inaliénable de la propriété privée<sup>268</sup> augure d'une autre démarche, exogène au lobby des sylviculteurs. Sans cet intérêt bien compris des nemrods à l'encontre des agriculteurs, il y a fort à parier que l'engouement gestionnaire aurait connu un sort différent dans le calendrier, mais sont dès lors jetées les bases d'une stratégie de « chasse durable » avant la lettre<sup>269</sup>. Il s'agit à la fois d'un discours de présentation de soi apte à rendre l'exercice de la chasse compatible avec les exigences éthiques qui se profilent à l'horizon, mais aussi d'une mise à distance du commun des chasseurs de petit gibier, soupçonnés d'être des braconniers viandards en puissance. L'une des conséquences de l'attitude gestionnaire croisera assez rapidement la mise à distance des classes populaires, via la sélectivité sociale des coûts. En se complexifiant, l'activité se trouve de moins en moins en phase avec l'image d'un complément alimentaire venant remplir économiquement le panier de la ménagère rurale. Grevée qu'elle est par la charge financière du traitement des différents « plans », indemnités et autres protections des cultures, la chasse se rend moins accessible aux petits budgets. Pour exemples, on finira par proposer aux agriculteurs la pose de clôtures électrifiées afin d'éviter le ravage de leurs champs situés dans les zones à risque vis-à-vis du sanglier, en particulier les plantations de maïs en bordure de massifs forestiers. Rien que pour une FDC comme celle de la Somme, cette seule activité de pose, dépose, traitement et gestion des demandes occupe une partie de l'emploi du temps de quatre salariés en 2002 et plus de deux à temps complet en 2006. Plus révélatrices encore sont les conséquences d'un grain de sable dans la machine bureaucratique. Ainsi, en juin 2002 lorsque l'on découvre qu'une erreur

<sup>266</sup> Auteur de « Où va la chasse en France ? » in *Plaisirs de la chasse*, août 1957, page 403 ; écrivain de *La chasse imaginaire*, Paris : Robert Laffont, 1992 [1969], ou encore de *La chasse et l'amour de la nature*, Paris : Robert Laffont, 1973. Jean-Claude Chamboredon fait de ce dernier ouvrage un exemple typique de l'adaptation idéologique dont la chasse bourgeoise est capable par rapport au nouveau discours sur la nature, comme capital esthétique et scientifique, qui commence à apparaître au tournant des années soixante-dix (voir le numéro spécial d'*Études rurales*, 1982, op. cit., ici page 246).

<sup>267</sup> Soit les gibiers portant des bois.

<sup>268</sup> Cf. Laurent Pigeon : « Les représentations patrimoniales des propriétaires forestiers : *du cercle familial aux entités collectives* », manuscrit préparatoire au doctorat de sociologie, Amiens : université de Picardie Jules Verne, 14 pages.

<sup>269</sup> Cette expression est apparue très récemment dans le vocabulaire des cynégètes. Elle fait une entrée remarquée dans *Picardie chasse*, le mensuel de la FDC.80, en 2006, sous la plume du plus agriculteur des techniciens de la fédération, lequel a décliné la durabilité en vogue dans son milieu professionnel d'origine.

a été réalisée dans la liste des attributaires de plans de chasse sangliers, chevreuils et lièvres, le seul oubli de la SNCF, pour ses propriétés le long des voies, entraînant une rupture dans la chaîne numérique. L'ensemble des bracelets réglementaires, à placer sur les animaux prélevés comme preuve de légalité, entraîne un surcoût de 35 000 francs et un gâchis de plusieurs milliers de pièces en plastique destinées à la décharge. Si la DDAF de la Somme reconnaît alors son erreur, elle affirme ne pas en comprendre la raison, refusant de ce fait d'en assumer les suites pécuniaires. Du côté des chasseurs, le staff se divise entre les partisans d'une action en justice et les diplomates stratèges, qui voient là une cause inutile de tensions avec une administration incontournable et souvent assez compréhensive dans le département. En conséquence, on s'oriente à l'époque vers une négociation amiable sans s'interdire d'aider certains personnels de l'administration, mal notés par les instances cynégétiques, et « qui craignent sûrement la sortie avec les élections », à « la trouver, cette sortie »<sup>270</sup>. Quant aux carnets de prélèvement imposés aux hutteurs dans certaines associations, leur rendu reste assez aléatoire et leur exploitation parfois difficile, les 50% restant fournissant néanmoins des données de première main essentielles. La mise en normes d'un loisir comme la chasse, que ce soit sur un plan réglementaire, éthique ou gestionnaire, reste on le perçoit l'objet de luttes et de résistances à tous les niveaux.

## **B.) UNE COGESTION CYNÉGÉTIQUE À LA FRANÇAISE : interactions et frictions avec la montée de l'écologie politique**

Toujours en France, les parcs naturels nationaux apparaîtront progressivement du fait de la loi 708 qui leur donne naissance le 22 juillet 1960, le décret d'application intervenant le 31 octobre de l'année suivante. C'est donc très longtemps après que les États-Unis aient fondé Yellowstone en 1862. Une décennie favorable à la protection de la nature s'ouvre à l'évidence et trouvera dans les « évènements » d'un certain mois de mai un écho favorable. 1968 précisément qui voit la création de la fédération française des associations protectrices : France nature environnement (FNE), alors que l'on peut dater la fondation de l'écologie politique avec le rassemblement opéré sur les barricades, entre d'une part les contestataires du consumérisme de la société capitaliste et d'autre part certains mouvements militants en faveur d'une conception environnementale des priorités<sup>271</sup>. De cette jonction entre un constat angoissé et une critique orientée sur le mode de production émergera le sentiment d'une cause explicative : mise à nue par la réduction délibérée du cycle de vie des produits.

### **1.) Politique de l'environnement et environnement politique**

La pression sur la chasse va par ailleurs naître de l'émergence d'un contre-poids politique, dont le lancement correspondra à la candidature de l'agronome René Dumont dans la course à l'élection présidentielle de mai 1974, alors que son « Mouvement écologiste » apparaît officiellement au mois de juin. Malgré un score confidentiel (1,32%-337 800 voix), il est suivi en 1976 de la création du Rassemblement des opposants à la chasse (ROC), adepte du principe de non-violence active, et qui bénéficiera dans les années quatre-vingts de la

<sup>270</sup> Preuve supplémentaire que les registres se mêlent sans cesse, se greffe à ce problème central du moment la difficulté de convaincre l'administration de reconnaître une hutte, dont l'immatriculation se confond avec une autre. Ici encore, le gestionnaire, le politique, l'administratif et l'économique provoquent des effets d'entraînement réciproques.

<sup>271</sup> Cf. Roger Cans : Petite histoire des mouvements écolo en France, Paris : Delachaux et Niestlé, 2006, « Changer d'air ». Voir également l'émission, « 2000 ans d'histoire », sur France Inter, le lundi 23 octobre 2006, consacrée à ce thème pour lequel s'exprimait l'auteur.

caution morale de Théodor Monod, avant d'être présidé par l'astrophysicien Hubert Reeves. A nos frontières directes, l'exemple du canton de Genève, qui en 1974 abolit la chasse par référendum, servira également de repère et d'exemple aux associations françaises les plus radicalement anti-chasse. Jusqu'en 1981, les luttes du plateau du Larzac vont également apporter leur part de structuration au mouvement écologiste français, dont l'un des principaux leaders, Brice Lalonde, organise sa manifestation cycliste contre le nucléaire. Nous sommes à cette époque dans les premiers effets de la crise qui éclatera avec les deux grands chocs pétroliers de 1973 et 1980 : la réduction des investissements productifs dès 1965, pousse à l'accélération de la consommation de masse, laquelle incite à limiter la durée de vie des biens déversés sur le marché (l'époque des pièces défectueuses et du jetable). Ces produits qui symbolisent le progrès et que l'on voit s'entasser devant les immeubles urbains en plein développement, quand ce n'est pas le pétrole sur les plages bretonnes, poussent les réfractaires à s'interroger d'une part sur la durabilité du système socioéconomique en place, mais de surcroît posent la question de la signification en valeur à accorder à cette frénésie de "choses" en tous genres.

L'année suivante sera un grand cru pour la chasse-gestion, qui un temps rencontrera les préoccupations environnementalistes. C'est d'abord en 1969 et sur le plan strictement juridique la mise à l'index du tir de la tourterelle au mois de mai, en particulier sur les pylônes du Médoc, désormais classé acte de chasse en temps prohibé<sup>272</sup>. Ce n'est néanmoins pas, loin s'en faut, la fin de la polémique, l'une des plus en vue dans les médias et des plus caricaturales pour les analystes comme Dominique Darbon, à savoir la paire de claques annuelle du président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), Allain Bougrain-Dubourg placé entre les cordons de gardes mobiles face aux irascibles tireurs de tourterelles des bois au retour de leur migration. Plus fondamentalement et surtout, en instaurant le dispositif d'indemnisation des dégâts occasionnés aux cultures par le grand gibier, décrit plus haut, on crée de fait une prise en compte des intérêts agricoles permettant une gestion se dégageant de ces contingences agronomiques. Dans le même esprit cartésien de maîtrise des « stocks », les associations de chasseurs spécialisées dans ces modes de chasse du tir des grands animaux va jouer un rôle important pour permettre l'instauration légale d'un prélèvement maximum autorisé (PMA ou *bag limit* dès les années cinquante aux USA, en Autriche ou en Allemagne, en Yougoslavie), autre modalité des gestion quantitative détenant l'avantage d'arguer d'une "éthique attitude". L'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) est aujourd'hui relayée par le très élitiste Club national des bécassiers de France, qui souhaite une extension du PMA à d'autres formes de chasse<sup>273</sup>. On en reste toutefois à un compromis entre deux groupes d'acteurs centrés chacun sur ses intérêts bien délimités : agronomiques ou cynégétiques.

En revanche, la reconnaissance institutionnelle de cette sensibilité montante, par la création du premier ministère de l'Environnement et de la protection de la nature, en 1971, fait prendre un tour nouveau à la cause environnementale. Son premier occupant, le gaulliste maire de Dijon Robert Poujade<sup>274</sup>, hérite de la chasse dans le giron de ses prérogatives ministérielles, alors qu'elle relevait jusque là de l'administration des Eaux et Forêts, qui au ministère de l'Agriculture rassemblait les compétences en matière de protection de la nature, de gestion forestière du domaine soumis au régime forestier, mais également de chasse et de

<sup>272</sup> Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Mission juridique : La chasse en 100 questions, Paris : ONCFS, février 2001, page 22.

<sup>273</sup> Cf. Victor Scherrer, op. cit., ici page II.118.

<sup>274</sup> Si ce dernier ne doit pas être confondu avec son homonyme Pierre, fondateur de l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA), notons ici qu'il faudra attendre 1988 pour qu'un écologiste accède à ce poste.

pêche. En prenant soin de ne pas trop mécontenter ce public nombreux et puissant, qui frôle alors les deux millions de titulaires du permis de chasser, le nouveau promu, qui « considère les organisations de chasse françaises pleinement représentatives et majeures »<sup>275</sup>, substitue dès 1972 le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage au Conseil supérieur de la chasse, reliquat de l'État Français pétainiste. Suivront bientôt les Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage. Surtout, par le même décret du 27 avril est créé l'Office national de la chasse, le puissant ONC, établissement public doté dès 1977 d'une importante base administrative (Saint-Benoist, en Ile-de-France) et qui va donner une pleine réalité au **système français de cogestion cynégétique**.

Vient surtout le 10 juillet 1976 le vote de la première grande loi française, qui traduit en droit national « la prise de conscience de la nécessité de protéger les espèces, amorcée dans les années 1970 (...) qui limite directement l'exercice de la chasse et se superpose à la police de la chasse. »<sup>276</sup> Initiée dès 1972 sous la présidence Pompidou, contenant les principes d'une protection des espèces pour leur valeur intrinsèque, on quitte cette fois définitivement la notion de protection utile à l'agriculture pour en arriver, avec cette législation révolutionnaire, à l'idée du « patrimoine commun » de la nation, application française du principe de « patrimoine commun des États »<sup>277</sup>. Un patrimoine inventorié avec, dès 1976, les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), régulièrement réactualisées depuis. Ici encore, la démarche consiste à découper, sectoriser et inventorier les richesses présentes dans la délimitation, même si à l'origine ces zonages n'ont pas de valeur juridique. Néanmoins, c'est la plupart du temps à partir d'elles que seront établis les périmètres de protection ultérieurs : Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO), par exemple, mais surtout les Zones de protection spéciales (ZPS) de la ô combien polémique directive européenne du 02 avril 1979. Votée à l'unanimité par le Conseil, cette 79/409, dite « Oiseaux », se propose d'établir la conservation des oiseaux sauvages par l'interdiction du « recours à tous moyens, installations ou méthodes de capture ou de mise à mort massive ou non sélective ou pouvant entraîner localement la disparition d'une espèce. » En découlent deux principes : primo l'absence de chasse sur ces oiseaux pendant leur période de reproduction et secundo sur leur parcours de retour vers leurs lieux de nidification, donc en direction des pays du nord de l'Europe généralement. C'est donc essentiellement le quatrième alinéa de l'article 7 qui soulève le plus de polémiques. « [Les États membres] veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de chasse ne soient pas chassées pendant la période nidicole ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance [...]. Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils veillent en particulier à ce que les espèces [...] ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification. » Proposée par l'équipe européenne de Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, mais également de la Commission européenne, comme le rappelle régulièrement le bouillonnant député communiste de la Somme, Maxime Gremetz, la directive entrera en vigueur en France en 1981<sup>278</sup>.

Dans ce travail de zonage et de délimitation, les côtes seront progressivement appelées à devenir le haut lieu de la politique de protection, ne serait-ce qu'en raison des convoitises qu'elles suscitent. Ainsi, le 10 juillet 1975, par l'institution originale du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (couramment appelé Conservatoire du littoral ou

<sup>275</sup> Cf. Céline Vivent, op. cit. ici page 38.

<sup>276</sup> Cf. Hélène Triplette, op. cit.

<sup>277</sup> Cf. Carole Hernandez-Zakine : « L'influence du droit de l'environnement sur le droit rural », in *Ruralia*, n°1998-3, 29 pages. Un travail de thèse qui fait le point sur les évolutions actuelles de la PAC et le nouveau rôle que la société attend de l'agriculteur, bouleversant le droit rural dans ses fondements et remettant en question l'agriculture d'après guerre, au profit d'une activité plurifonctionnelle.

<sup>278</sup> Cf. Jean-Claude Lefeuvre, op. cit., page 201.

CEL)<sup>279</sup>, la politique giscardienne de l'environnement se singularise par un grand organisme de droit privé, avec mission publique de préservation pour l'avenir. Une décennie plus tard, en 1984, la « loi Littoral » arme juridiquement cette gestion patrimoniale du rivage français. Le territoire se réinvitera encore sur l'agenda parlementaire le 3 janvier 1991, quand le ministre de l'environnement du gouvernement Rocard, Brice Lalonde, propose de prohiber l'accès des véhicules en dehors des chemins autorisés, et ce sur un ensemble d'espaces naturels, dont les forêts de l'État. Ce ne sera pas, au contraire même, la fin du dossier territorial.

Viendront rapidement une série de mesures et d'évènements complétant la nouvelle relation qui s'instaure entre l'homme et son environnement naturel, sous le prisme des représentations nées de l'ignorance grandissante à mesure que la connaissance avançait, face à des menaces écologiques dont la teneur dépasse souvent l'échelle humaine du temps. Pour illustration, en 1995 est à la fois votée la loi Michel Barnier du 2 février (laquelle crée entre autres le Conseil départemental de l'environnement et de la qualité de la vie, mais renforce également la protection du patrimoine qui, pour la première fois intègre la notion de diversité), pendant que la même année sont lancés les Plans départementaux d'itinéraires et de randonnée (PDIR), exclusivement réservés aux déambulations pédestres. Deux interventions publiques se plaçant à des niveaux hétérogènes de la politique environnementale, mais révélatrices des attentes contemporaines en matière de protection des espaces de vie et de loisirs.

Une sorte de **temps des scientifiques** s'affirme de plus en plus dans la gestion concertée des habitats de la faune sauvage. Déjà par la loi de juillet 76, la décision de création d'une réserve naturelle, si elle était à l'initiative de l'État, suite à la demande de particuliers ou d'associations, devait être conditionnée à la réalisation d'une étude scientifique, sésame ouvrant la procédure de classement. Les années quatre-vingts marqueront en ce sens l'avènement des paillasses de laboratoire sur le devant de la scène publique. Se développent alors les recherches menées par les plus grandes équipes, afin d'établir un savoir rationnellement attesté du « capital faunistique ». En mars 1999, ce ne sont pas moins de huit personnalités<sup>280</sup>, reconnues pour leurs compétences en matière de biologie avifaunistique, qui sont requises pour rédiger un rapport quant à l'état des connaissances sur les oiseaux migrateurs. Le MEDD confie ainsi à Jean-Claude Lefeuvre, le directeur de l'Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité du Muséum National, la lourde tâche du texte scientifique le plus commenté de toute l'histoire cynégétique, mais également jamais égalé pour hanter les couloirs des assemblées parlementaires de la République. Face à cette donne nouvelle, les milieux cynégétiques comprennent le danger à rester sur la touche et dès le mois de décembre 1984, pour ne prendre comme exemple que le seul domaine des zones humides, Raymond Pouget, membre de la Commission oiseaux migrateurs du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier, et ce en tant que président de l'ANCGE, dirige le groupe de travail sur les oiseaux migrateurs du Paléarctique Occidental, et lance à ce titre l'opération « inventaire des zones humides ». Devant surtout le rapport vécu comme sacrilège du professeur Lefeuvre, les chasseurs de gibier d'eau n'auront de cesse de dresser des contre-feux, considérant qu'il en va de la survie de leur spécialité quant aux modes de chasse qu'ils mettent en exergue. En 2001, le premier d'entre eux, l'impétueux président des sauvagins de France introduit le rapport de Messieurs Herby Kalchreuteur et Nicholas Aebischer, sorte

<sup>279</sup> Cf. Rivages du Nord, bulletin commun à la délégation Nord Pas-de-Calais Picardie du Conservatoire du littoral et au Conseil de rivage Manche Mer du Nord, n°3, janvier 2002, page 4.

<sup>280</sup> Soit deux chercheurs du CNRS, deux membres du prestigieux Muséum national d'histoire naturelle, deux universitaires et deux spécialistes de l'ONC.

de réplique à la synthèse Lefeuvre, qui ambitionne d'en discuter les conclusions<sup>281</sup>. Enfin, la conclusion de ces polémiques ne pouvant se trouver dans la multiplication de dossiers à chaque fois contestés quant à leurs méthodes, imprécisions et inévitables lacunes, il est décidé l'instauration d'un Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats, qu'il reviendra au ministre de l'environnement du moment, Roselyne Bachelot-Narquin, d'installer le 15 février 2003, par l'arrêté qui en précise la composition à 11 membres.

Ces initiatives qui transforment le panorama administratif au plan national correspondent par ailleurs au lancement de grands chantiers internationaux, comme l'engagement pris à Ramsar, ville iranienne où, le 2 février 1971, est signée la première convention de cette dimension pour la conservation des zones humides d'importance mondiale. Même si elle n'entrera en vigueur dans notre pays qu'en 1986, soit quinze années après, la France classe « à protéger », dès 1972, plusieurs espèces animales inféodées aux habitats de la convention. Le 21 novembre a en effet été signée une autre convention, pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, dont le siège est établi à Paris, à l'UNESCO. Commence encore, un an après, la réglementation internationale du commerce du gibier, avec la convention dite de Washington, ratifiée par 132 États en 2002, retranscrite en droit européen par le règlement 3626 du 3 décembre 1982. Se trouvent ainsi définies les règles d'importation, d'exportation, de commerce, de transport et de détention des espèces animales couvertes par le texte. Plus tard, l'ONC procédera à la création d'une « brigade convention Washington » afin de disposer d'une équipe spécialisée pour faire respecter les prescriptions émises dans le texte. Quelques jours après que l'écologie politique vienne de faire son entrée sur la scène électorale des européennes du 13 juin 1979, la Convention de Bonn, signée le 23, étend son domaine d'application à l'ensemble des espèces animales migratrices de la faune sauvage. François Patriat, le « Monsieur chasse » du gouvernement Jospin, appellera à sa ratification par la France dans la synthèse de son rapport, car elle « assure la coordination de l'accord sur les oiseaux migrateurs du paléarctique occidentale »<sup>282</sup>. Sur le modèle de ce qui se fait depuis 1988 en Amérique du Nord, l'accord permet effectivement d'établir un plan de gestion piloté à partir d'une structure unique, dont le siège est justement la ville allemande de Bonn, mais également des plans d'action à l'échelle internationale pour les espèces menacées. L'innovation tient donc dans le fait que sont par là mis en place des mécanismes de coopération internationale qui permettront que soient pris plus tard les accords dits « de La Haye » sur la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (dits « AEWAs »). Adoptées le 16 juin 1995 et ouvertes à la signature le 15 août de l'année suivante, les dispositions concrètes prises à La Haye sont pour la première fois insérées dans le texte entériné (et acté en 1998 pour la France<sup>283</sup>, octobre 2005 par l'Union Européenne). De plus, via l'article 2, les parties contractantes s'engagent à assurer la conservation des habitats et des aires sur lesquelles se répartissent les oiseaux d'eau. Même si sur ce point on en reste au principe, cette insertion de la problématique territoriale induit un passage progressif à une nouvelle démarche, mêlant la gestion du biotope à la seule biologie animale. De la même manière, ni les dates de chasse, ni les moyens utilisés ne sont certes spécifiés, mais en établissant qu'il ne saurait y avoir « de prélèvement durant

<sup>281</sup> Cf. La lettre de l'ANCER, revue de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable, n°39, mars-avril-mai 2001, pages 10 et 11.

<sup>282</sup> Propositions pour une chasse responsable et apaisée, rapport n°2459 au Premier Ministre Lionel Jospin, 17 novembre 1999. Voir également le « Document de synthèse », ici page 7. Voir également du même auteur : Rapport sur le projet de loi n°2182 relatif à la chasse, n°2273, au nom de la Commission de la production et des échanges, enregistré le 22 mars 2000.

<sup>283</sup> Cf. les débats parlementaires du 13 mai 2003, relatifs à la discussion sur la « petite » loi afférant à la chasse. C'est aussi à l'occasion de cette loi votée le 30 juillet, que la France en profitera pour insérer l'accord dans son droit interne (article 5).



les différentes phases de reproduction et pendant le retour des oiseaux vers leurs lieux de reproduction, dans la mesure où ledit prélèvement a un effet défavorable sur l'état de conservation », l'accord ouvre la possibilité d'un amendement, par lequel les signataires pourraient adopter une règle de répartition internationale des prélèvements cynégétiques, comme c'est le cas avec la pêche professionnelle<sup>284</sup>. Un tel "PMA" transnational effraie bien évidemment les instances cynégétiques, qui dès lors ne pourraient plus bénéficier autant du lobbying dans lequel elles excellent, à savoir le niveau national.

1979 fut ainsi sur le plan du droit international relatif à l'environnement une année féconde. C'est en effet le 19 septembre de cette même année que fut signée une autre convention au cadre géographique restreint à l'Europe, mais plus large en terme d'objet puisque concernant la préservation de toute la vie sauvage et de son milieu naturel. Entrée en vigueur en France en 1990, la Convention de Berne, dont le siège est établi au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, interdit l'utilisation des moyens de capture non sélectifs ou de ceux qui seraient suspectés d'entraîner localement une extinction, voire une gêne sensible pour la tranquillité d'une espèce. On étend ainsi la notion de braconnage avec engins prohibés et surtout on rend condamnable la « perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation. »<sup>285</sup> Des dérogations subsistent néanmoins, permettant à la notion de « traditions » de prolonger certaines techniques de chasse peu sélectives. Se trouve également réaffirmée la nécessité d'une coordination des efforts consentis par les États pour protéger les habitats (article 4§4).

Là où achoppent le plus les usages anciens, c'est sensiblement sur la question de la douleur animale, un règlement de la communauté européenne faisant par exemple interdire, le 4 novembre 1991, les pièges à mâchoires parce qu'ils permettent de capturer le prédateur visé sans le tuer sur le coup, ce qui implique blessures et donc souffrances<sup>286</sup>. Plus près de nous, en janvier 2006, la Commission Européenne a présenté un « plan d'action communautaire sur la protection et le bien-être des animaux », visant manifestement quelques activités comme la tauromachie, mais aussi la chasse à courre. La Commission de l'agriculture et du développement durable mena peu auparavant une première discussion sur le rapport de Mme Jeggle (députée allemande du groupe parlementaire européen PPE-DE). Un texte qui inquiète singulièrement les plus hautes instances cynégétiques par la possibilité qu'il se propose de

<sup>284</sup> Cf. Cyrille de Klemm : « Les sources internationales du droit de chasse », in *La chasse en droit comparé. Actes du colloque organisé au palais de l'Europe à Strasbourg les 9 et 10 novembre 1995*, Paris : L'Harmattan, 1999, « Logiques juridiques », pages 23 à 52, ici page 44.

<sup>285</sup> Cf. Nelly Boutinot : *La chasse : 100 questions-réponses à l'usage des non-chasseurs*, 2001, op. cit., page 56. Postface d'Hubert Reeves, président de la Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs, dite ROC.

<sup>286</sup> Le piège à bélière, qui a remplacé les mâchoires crantées par un lacet enserrant une patte du prédateur, oblige de ce fait le piégeur à exécuter l'animal lui-même, d'un coup de fusil. A l'aurore, Jacky et François partent pour leur tournée à bord de la 4L break du premier, les chiens à l'arrière, entre les sacs de jute remplis de tripes pour réalimenter les pièges découverts sans avoir pu se refermer suffisamment rapidement. Dans ce cas, les boyaux, pattes de poulets et autres abats ont disparu en pure perte, mais ces échecs font partie de la stratégie. Après avoir longuement recherché le site de passage le plus propice, le piégeur escompte que la répétition de ses revers fera que le renard appâté s'habitue à ce dîner nocturne providentiel et, c'est le calcul réalisé, baissera sa garde. Ce samedi 15 avril de l'an 2000, dans la plaine de Maignelay, un goupil s'est laissé prendre entre les Fosses Henry et Thibault, sous le Fond du Caurel. Au beau milieu de cette immense et plane plaine, les animaux noctambules en quête de leur pitance partent pour certains du bosquet des Bibelots pour atteindre un grand rectangle entouré d'une clôture en grillage et de quelques arbustes : une des réserves souterraines de gaz qu'on trouve dans la région. Arrive le moment du coup de grâce, rapide et paradoxalement sans une pointe de triomphalisme, pourtant « celui-là ça faisait un mois qu'on tentait de le ruser, jour après jour. » Paradoxalement, une certaine « complicité » s'établit entre le prédateur victime et le piégeur victorieux. Mais qu'est-ce qui pousse deux amis à occuper leurs matinées, des mois durant, avant de partir pour leur travail, à parcourir la plaine ainsi ? « Ca, répond Jacky en montrant le soleil qui pointe vers Tricot, et la satisfaction d'avoir fait quelque chose d'utile. »

donner à tout animal domestique de se porter en justice contre son « humain de référence », par le truchement d'une association ou d'un particulier. Semble ainsi se développer une forme d'« animalisme », qui serait l'application de l'humanisme aux animaux. On parle ainsi de socialisation de ces animaux, dont les anomalies commencent à être traitées par les vétérinaires, avec les « dépressions » et autres « psychoses », 75% de ces professionnels du soin animalier travaillant sur les animaux de compagnie.

Ce phénomène n'est certes pas nouveau<sup>287</sup>, mais paraît ici porté par de nouveaux questionnements quant au rôle de l'humanité dans la crise environnementale : la thèse innocuité du vivant répondant aux espèces « nuisibles » héritées des civilisations paysannes. Cette question soulevée par les avocats de la cause animale constitue probablement le nœud gordien de l'affrontement en cours. Pour les chasseurs et avec eux la majeure partie des populations rurales, le qualificatif de « nuisible » reste central. A titre d'exemple, nombre de demandes d'autorisation de piégeages affichées en mairie portent toujours cette mention pour argument : « Trop de nuisibles sur le territoire »<sup>288</sup>. A l'opposé, on a vu apparaître et dernièrement se développer un « écoterrorisme » antivivisection, sur le modèle des actions menées par le groupe anglais radical ALF (Front de libération animale). Encore pendant l'été 2007, une menace de contamination sur des produits ophtalmologiques obligea plusieurs laboratoires, en France et en Grande-Bretagne, à rappeler quelques milliers de lots. Inspirés par la *deep ecology*, un écologisme radical promu par le philosophe norvégien Arne Naess, les « écoguerriers » constituent désormais un mouvement visible : 23 actions revendiquées rien que pour le premier semestre 2007. A l'origine de cette formule proposée par Bill Devall pour décrire ce courant, on trouve selon Luc Ferry l'idée de Aldo Leopold, pour lequel il s'agissait de « penser comme une montagne »<sup>289</sup>. Pour Ferry toujours, le fondement français de cette lutte en faveur de l'animal serait à rechercher dans l'alliance entre le républicanisme laïc et l'anticartésianisme du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dont l'objectif commun, soutenu par le clergé catholique, consistait à s'opposer à une vision instrumentale de l'animale<sup>290</sup>.

Autrement dit, c'est directement le statut des relations de l'humanité avec les autres espèces qui est posée d'entrée comme question centrale. Pour toutes les raisons qu'on imagine, et que nous avons cherché à illustrer par le premier point abordé dans ce chapitre, ce sont désormais des hommes d'église qui répliquent à ce courant « animaliste », en réaffirmant le primat anthropocentriste, et ce sont les chasseurs français qui s'en félicitent<sup>291</sup>.

## 2.) De nouvelles frontières transnationales : des ensembles écosystémiques qui transforment jusqu'à la chasse

Surtout, alors que la catastrophe de Tchernobyl fait prendre conscience du décalage entre les frontières politiques et les enjeux soulevés par cette nouvelle forme de menace environnementale, la même année est signée la convention mondiale pour la préservation de la diversité biologique et le développement durable, lors du « sommet de la terre » organisé à

<sup>287</sup> Cf. Eric Pierre : « La souffrance des animaux dans les discours des protecteurs français du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Études rurales* : « Mort et mise à mort des animaux », Paris : Éditions de l'EHESS, n°147-148, janvier-décembre 1998, pages 82 à 97.

<sup>288</sup> Dans le cadre municipal : Plainville 2006-2007.

<sup>289</sup> Essai publié en 1949 : *A Land ethic*. Cf. *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, 1992, op. cit., page 134.

<sup>290</sup> Cf. « L'héritage du cartésianisme et l'approche française de la nature. *Le cas du droit des animaux* », in *Les sentiments de la nature*, sous la direction de Dominique Bourg, Paris : La Découverte, juin 1993, « Cahiers libres/essais ».

<sup>291</sup> Cf. Jean Maffioletti : « L'Homme est personne quand l'animal est bête. *Les jésuites italiens prennent position sur le droit des animaux. En opposition à la pensée verte. Côté français, les jésuites patelinent* », in *Le Saint-Hubert*, n°25 de la nouvelle série, juillet-août 1999, pages 49 à 53.

Rio ; laquelle convention vise justement la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, afin de protéger le système climatique. Enfin, le 21 mai 1992, c'est pour l'Europe le second volet de ce qui deviendra le **dispositif Natura 2000**, sur lequel nous insisterons longuement plus loin pour les enjeux soulevés, qui se met en place avec la directive 92/43. En étendant à certains mammifères les dispositions protectrices de la directive 79/409, la directive dite « Habitats » appréhende surtout les espaces naturels utiles à la vie animale.

Plus récemment encore, les États relevant de la zone du Paléarctique Occidental s'entendent pour aboutir à la suppression du plomb dans les cartouches de chasse à l'horizon de l'an 2000. La même année encore, la grande loi cynégétique n°698 du 26 juillet qui, à la hauteur du travail législatif de 1844, réorganisera l'ensemble de l'édifice, ne fera pas que « nettoyer » une réglementation vieille de plus d'un siècle et demi, mais prendra acte du primat que détient désormais le droit européen sur les lois nationales. On met ainsi en conformité le cadre juridique national avec la maintenant fameuse directive « Oiseaux » (sans rien régler du contentieux pour autant) et peut-être plus profondément encore, on donne une nouvelle définition de l'acte cynégétique, qui devient très officiellement :

« La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités d'usage et d'exploitation de ces ressources. En contrepartie de ces prélèvements raisonnés sur les espèces dont la chasse est autorisée, les chasseurs doivent contribuer à la gestion équilibrée des écosystèmes. La chasse s'exerce dans des conditions compatibles avec les usages non appropriatifs de la nature, dans le respect du droit de propriété ».

Cette Définition proposée par le rapport François Patriat en juillet 1999 et destinée à modifier l'article L.420-1 du code de l'environnement, sera finalement retenue dans le texte de loi. L'expression de **non appropriation** et les conséquences qui s'en suivent quant à la remise en question d'une toute puissance du droit de propriété, connaîtra désormais un certain succès, à commencer par l'année 2000 elle-même, pendant laquelle est également votée une loi sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, ces dernières bénéficiant à leur tour d'une reconnaissance lorsqu'elles s'exercent dans la nature sans titre d'acquisition du bien fonds. Le texte du 6 juillet propose ainsi d'établir des servitudes de passage sur les domaines publics comme privés, « en créant notamment des itinéraires relatifs aux sports de nature. »<sup>292</sup>

### 3.) Une déclinaison locale de la révolution environmentaliste

Au niveau local maintenant, est créé dans notre région, le 28 février 1970, le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Picardie (GEPOP), dont le premier président,

---

<sup>292</sup> Cf. Patrick Letangre (Délégué Nord-Picardie de l'ANCER) : « Des chasseurs inclinés à la protection des sites et ouverts aux autres usagers de la nature : le cas de l'ANCER, in Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ? », actes du colloque déjà cité, pages 70 à 73, ici page 71.

Monsieur Ranson, commencera à répondre<sup>293</sup> régulièrement aux propos du fondateur de l'ANCGE, Joseph de Valicourt, une figure du littoral picard qui affiche pignon sur rue. C'est le commencement d'un tissage associatif, expressif de cette sensibilité naissante à l'environnement. Une autre personnalité reconnue du littoral picard, Michel Janson, ouvre en 1973 le renommé parc ornithologique du Marquenterre, à Saint-Quentin-en-Tourmont, dans la partie nord de l'estuaire de la Somme. Son succès est tel que parfois le toponyme n'exprime plus que le domaine, au point que l'on peut entendre : « Ce week-end je suis allé au Marquenterre. » Son fondateur le cédera au Conservatoire du littoral en 1986. Dans cette tendance à la patrimonialisation, autour d'une symbolique du migrateur appelé exprimer le littoral picard, la « Maison de l'oiseau » est ouverte dans le village de Lanchères, près de Saint-Valéry-sur-Somme, en 1984. En 1991, les réserves de chasse maritimes de la baie de Somme et de la baie d'Authie sont désignées comme première Zone de protection spéciale, au titre de la directive 79-409. En revanche, ce ne sera au final qu'en janvier 1998 que le site des 17 000 ha de la baie de Somme, au sens large, retiendra l'attention de la convention Ramsar de 1971. Mais en France c'est une première. Un peu plus d'un an plus tard, soit au mois de mars 1999, les baies picardes de Somme sont désignées comme sites d'importance communautaire au titre du réseau Natura 2000. Ajoutons pour l'anecdote que sur l'esplanade de la mairie de Saint-Valéry-sur-Somme, entre la collégiale et le parapet qui offre une vue imprenable sur la baie, le visiteur estival pourra se surprendre d'entendre à intervalles très réguliers le nasillement d'un canard du même type que ceux que poussent les appelants sur les mares de huttes. Néanmoins ici, ce sont les touristes que cette ambiance sonore cherche à appâter. L'explication se trouve au premier étage de l'hôtel de ville, contre le mur de façade qui accueille les locaux mêmes de l'ACDPM Baie de Somme, avec un haut-parleur qui diffuse le message implicite : pays des canards. C'est le garde de l'association qui donne le fin mot : « c'est pour attirer le touriste » commente Roger qui ne se départit pas de la métaphore cynégétique : « pour qu'il se pose ici ».

Davantage qu'ailleurs, en Picardie la côte sera l'objet de mesures conservatoires précoces<sup>294</sup>, mêlant différents registres de justification. Ainsi, peu de temps avant que n'éclate le premier conflit mondial, le préfet de la Somme interdit en baies la chasse dite « aux fleurons », de vastes et hauts filets appelés également « halliers », que d'anciens pêcheurs retirés de la mer ont obtenu le droit de tendre à marée basse, afin que s'y prennent les canards volant aux raz des flots entrant dans les estuaires de la Somme et de l'Authie. Tenus par de hauts mâts fichés dans le sol, les filets devenaient un piège inexorable, sitôt que venait la marée montante, pour des anatidés paradoxalement noyés alors que la flottaison constitue justement leur principale aptitude pour la survie. A l'époque, se mêlent dans l'argumentaire préfectoral deux ordres d'explications : le caractère qu'on commence à considérer cruel de cette sorte de chasse-pêche et la dangerosité d'un procédé qui commence à entrer en contradiction avec le développement du tourisme, baigneurs et canotiers ayant déjà fait leur entrée en scène.

Ici également les instances cynégétique, la fédération départementale en tête, finira par opter, dans le courant de ces dernières années, pour l'insertion dans les instances de décision (tel que nous pourrons le constater de visu avec les comités de pilotage Natura 2000), mais également pour la participation aux modalités de gestion des territoires, comme le montrera la

<sup>293</sup> Cf. « Le point de vue d'une société de Protection de la Nature », paru dans *Picardie information*, n°8, octobre 1972, pages 49 à 51.

<sup>294</sup> Cette particularité est liée à la distance, longtemps considérée comme importante, par rapport aux grands centres urbains, ce qui explique que la pression urbanistique, industrielle ou simplement spéculative s'y est exprimée différemment, animée de surcroît par des acteurs de l'aristocratie cynégétique et de la grande bourgeoisie industrielle du Nord. Non pas que la côte picarde ait longtemps échappé à la « balnéarisation », en cours dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais plutôt qu'un tourisme de nature s'y soit développé avant l'heure.

convention conclue entre le Conservatoire du Littoral, le Conseil Général de la Somme et la FDC.80 en janvier 2003, sur le rôle de la chasse dans les zones humides, ce qui aboutira pour les nemrods à une maîtrise gestionnaire des espaces littoraux du département détenus par le CEL<sup>295</sup>. Au même moment, un laboratoire universitaire amiénois était contacté par la même fédération pour travailler sur la biologie de la perdrix grise I et un autre projet concernait les couloirs migratoires de l'avifaune, dans la perspective des projets éoliens qui se développent dans le département. On a à cette année là encore évoqué des études à même de discuter les dates de chasse des anatidés.

Il y aurait enfin peut-être une septième entrée à explorer avec les lois et règlements pris dans un but éminemment plus politique encore, sous la pression d'un groupe lobbyiste, dont le parti politique CPNT serait l'éperon le plus récent. Mais comme nous le développerons plus avant, une interprétation plus féconde de ce mouvement peut utilement être mise en perspective avec les indéniables résultats de sa pression sur le champ du politique. Notons néanmoins qu'il faudrait alors rappeler le cavalier législatif du 30 décembre 1988 sur les moyens de chasse prohibés, rendant possible les dérogations pour certains modes de pratique, mais également les lois de juillet 1994 (n°94-591) et de juillet 1998 (n°98-549), concernant toujours les chasses dites « traditionnelles » et les dates de l'exercice pour le gibier migrateur. Plus explicitement encore, le 20 novembre 2002 le conseil des ministres annonçait sa politique en faveur du « développement des territoires ruraux », montrant par là que le gouvernement Raffarin avait à cœur de démontrer qu'il avait bien reçu le message de la récente élection présidentielle, pendant laquelle le leader de CPNT, le « candidat de la ruralité » Jean Saint-Josse, avait mis en exergue la thématique des inégalités ville-campagne, allant jusqu'à reléguer au second plan la chasse. Cette compréhension intéressée par la persistance d'un électorat ruraliste aboutit à la loi n°698 du 30 juillet 2003, par laquelle étaient assouplies certaines dispositions, « contraignantes et considérées comme vexatoires »<sup>296</sup> de la grande loi de 2000. Le rapporteur de la loi était significativement le nouveau président du groupe d'étude sur la chasse à l'Assemblée Nationale, l'UMP Jean-Claude Lemoine, qui succédait alors au socialiste Henri Sicre. En 2005 c'était une seconde étape de cette reconquête réglementaire des édiles cynégétiques qui s'avancait, quand fut proposée la « loi sur le développement des territoires ruraux »<sup>297</sup>, qui signait le retour à un lobbying politique plus feutré que les arènes électorales. Dans les milieux chasses axés sur les sédentaires, on a parfois exulté à l'annonce de ces évolutions.

« Après quelques années de dénigrement et de discréditations, le chasseur de France entend souffler la brise d'une meilleure reconnaissance. En cette période d'ouverture de la chasse, il est bon se sentir qu'enfin le législateur [...] a su reconnaître que « par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural. » »<sup>298</sup>.

<sup>295</sup> Convention habilement mise en avant par la majorité UMP lors des débats parlementaires du 11 février 2003, alors que l'on discute à l'Assemblée du projet de loi sur le développement des territoires ruraux.

<sup>296</sup> Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Écologie et du développement durable, lors du débat à l'Assemblée nationale, le mardi 13 mai 2003.

<sup>297</sup> Actée le 23 février sous le numéro 2005-157.

<sup>298</sup> Cf. l'éditorial de Laurent Cabanau, rédacteur en chef de « Sanglier passion », n°47, octobre-novembre 2005, page 3. Voir également le dossier consacré à cette question, pages 58 et 59.

Une septième perspective donc, entrouverte seulement ici, qui aboutit davantage à un nouveau marquage statutaire, consécutif à la crise de reconnaissance connue par la chasse en France, mais également en Italie, en Grande-Bretagne... D'une part ce n'est pas une première que de constater une pression exercée par des chasseurs sur le pouvoir législatif et d'autre part l'émergence d'une force politique s'avère trop récente pour en tirer de trop hâtives conclusions. En supplément, les mouvements écologistes, malgré leurs dénégations, sont pour certains d'entre eux autrement plus aguerris à ce travail de contrainte par le harcèlement médiatique<sup>299</sup>. Il résulte de ces nuances que le lobbying politique se trouve mieux inclus dans l'attitude réactive d'une hétérogénéité cynégétique qui, un temps, fera bloc face à un sentiment de remise en question globale, quant à la légitimité d'une pratique multiple. Cette impression de discussion du droit à parcourir la nature fusil en main, a eu tendance à unifier des populations qui jusque là se regardaient avec défiance, provoquant une identification collective au statut de chasseur.

Bien que nous aurons à développer plusieurs des aspects mis en avant dans ce panorama, nécessairement succinct et fastidieux du droit de la chasse au travers des siècles, il est explicite que ce parcours historique selon six portes d'entrée amène à une déduction plus large : la question de la chasse est en France, comme sous n'importe quelle latitude d'ailleurs, indissociable de l'assise territoriale sur laquelle elle s'exerce, mais qui plus est, dans les pays où le droit de propriété octroie le droit de chasse, s'ajoute un enjeu supplémentaire, traité différemment selon les limitations plus ou moins importantes à ce principe. Pour des raisons liées à la situation française, assise entre le droit romain et la tradition juridique germanique, notre pays offre un paysage en dégradé, de l'Alsace-Moselle communaliste, mais élitiste<sup>300</sup>, au Languedoc collectiviste et populaire, en passant par un mixage complexe au nord de la Loire.

Dans un premier temps, le lecteur sera tenté d'y lire avant toute chose six logiques se succédant dans leurs grandes lignes, de la morale chrétienne à l'écologie contemporaine. Mais en arrière plan de cette grille de lecture se profile une autre interprétation : à chaque étape du droit se règle une manière d'envisager la place du statut social dans la reconnaissance du droit à chasser pour l'individu, puis du droit de chasse pour le propriétaire, ce qui revient à apprécier une forme de reconnaissance sociale. Par ailleurs, on peut s'interroger, de par ce passage du droit à chasser vers le droit de chasse, sur ce qui importe au fond le plus dans la chasse : la captation de la vie sauvage ou l'expression de l'assise territoriale ?

---

<sup>299</sup> Voir par exemple le documentaire de Philippe Lespinasse : « Les chasseurs sont de drôles d'oiseaux », coproduction Arté France, Zangra Productions et France 3 Sud, 1 heure. Diffusion le mardi 30 octobre 2001, « Théma », Arté. Cela n'empêchait pas Alain Bougrain-Dubourg de déclarer, le jeudi 13 juin 2002, sur France Info, pendant le journal de 9H00 : « Moi j'ai du respect pour les traditions, pour les identités régionales. Vous savez, nous les naturalistes, on vit... les pieds dans les marais. On a conscience de tout ça. Et en même temps, il y a quelques... j'ai envie de dire il y a une extrême chasse qui s'est dessinée, qui pèse énormément, qui a un pouvoir de lobbying formidable. Ils ont... Ils payent des gens pour ça aux assemblées etc. Et pis nous, on a pas cette culture les associations. Alors peu à peu on va voir les politiques ; on leur montre notre travail ; on montre comment on gère des espaces ; comment on génère du tourisme nature avec une économie locale etc. Mais on ne s'est pas imposé encore et puis peut-être que les français n'adhèrent pas suffisamment aux associations de protection de la nature. On est dans un monde où malheureusement le paraître compte plus que l'être et on ne paraît peut-être pas suffisamment, alors que je vous assure qu'on est dans la vérité » (sic). On ne saurait donner un meilleur exemple de ce que Howard S. Becker dénommait dans *Outsiders*. (*Etudes de sociologie sur la déviance*, 1963), l'« entrepreneur de morale », à savoir la production de nouvelles normes dans la relation à la faune sauvage, rejetant le chasseur à la marge.

<sup>300</sup> C'est encore dans le Bas-Rhin que la cotisation fédérale compte parmi les plus élevées.

Par la première justification, théologique dirons-nous, c'est donc moins l'acte de chasse en lui-même, que les risques encourus du fait de ce que sa passion exacerbée ferait peser sur les « hommes de Dieu », qui entraînent les multiples condamnations de la hiérarchie ecclésiastique. Mais là encore une autre signification se fait jour avec l'idée que le corps devrait adopter des postures conformes à la conception en vigueur des rôles sociaux. Prier et chasser à courre s'opposent ainsi point par point.

Secundo, au-delà de l'enveloppe charnelle, le corps en extension trouve dans le groupe familial ou dans le territoire un débouché pertinent à exprimer la distinction statutaire, à commencer par celle du roi, premier personnage du pays après Dieu, qui en tire sa légitimité, jusqu'à être lui-même sacré dans son corps, doté de pouvoirs thaumaturgiques à soigner ses sujets malades corporellement.

Avec l'affirmation du centralisme politique, c'est l'État qui cherche ensuite à encadrer l'exercice de la chasse, tout en donnant l'illusion de l'ouvrir à tous, alors qu'on continue à la réserver aux propriétaires fonciers.

Ce contrôle s'exerce d'autant plus que, en quatrième justification apparaît la crainte d'hommes en armes dans un contexte révolutionnaire où la chasse banale imposait les classes populaires parmi les chasseurs légalement reconnus.

Lorsque émergent les attendus capitalistes de la rentabilité du territoire, un acteur aussi méprisé et dénié que le paysan prend toute sa dimension pour défendre une législation dans laquelle le chasseur est appelé à jouer le rôle d'auxiliaire de production, face à une faune sauvage ennemie du profit.

En dernière étape, de nouveaux groupes sociaux, singularisés par les caractéristiques de leur capital culturel<sup>301</sup>, ont trouvé dans les menaces environnementales de plus en plus prononcées, l'ancrage d'un discours nouveau en faveur d'une nouvelle alliance entre l'homme et la nature, qui n'est bien entendu pas sans rappeler le « sang de l'alliance nouvelle » proposée il y a plus de deux millénaires par la chrétienté, mais en en prenant ici le contre-pied en ce qui concerne la « question animale », traitée en contestation de l'anthropocentrisme<sup>302</sup>. Si par le « pêcher originel » les premiers hommes ont transgressé le jardin de Dieu (son don territorial édénique dans lequel il n'y avait pas que le fruit défendu qui se trouvait prohibé à la consommation, mais également la viande) déclenchant ses foudres et obligeant leurs descendants à quêter leur pitance, y compris par un exercice aussi cruenté que la chasse, la

<sup>301</sup> Cf. Bernard Kalaora : *Le musée vert : radiographie d'un loisir en forêt*, Paris : L'Harmattan, 1993 [Anthropos : 1981], « Environnement ».

<sup>302</sup> Cette question soulevée par les avocats de la cause animale constitue probablement le nœud gordien de l'affrontement en cours. Pour les chasseurs et avec eux la majeure partie des populations rurales, le qualificatif de « nuisible » reste central. A titre d'exemple, nombre de demandes d'autorisation de piégeages affichées en mairie portent toujours cette mention pour argument : « Trop de nuisibles sur le territoire » (Plainville 2006-2007). A l'opposé, on a vu apparaître et dernièrement se développer un « écoterrorisme » antivivisection, sur le modèle des actions menées par le groupe anglais radical ALF (Front de libération animale). Encore pendant l'été 2007, une menace de contamination sur des produits ophtalmologiques obligea plusieurs laboratoires, en France et en Grande-Bretagne, à rappeler quelques milliers de lots. Inspirés par la *deep ecology*, un écologisme radical promu par le philosophe norvégien Arne Naess, les « écoguerriers » constituent désormais un mouvement visible : 23 actions revendiquées rien que pour le premier semestre 2007. A l'origine de cette formule proposée par Bill Devall pour décrire ce courant, on trouve selon Luc Ferry l'idée de Aldo Leopold, pour lequel il s'agissait de « penser comme une montagne » (essai publié en 1949 : « *A Land ethic* »). Cf. *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, 1992, op. cit., page 134. Pour Ferry toujours, le fondement français de cette lutte en faveur de l'animal serait à rechercher dans l'alliance entre le républicanisme laïc et l'anticartésianisme du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dont l'objectif commun, soutenu par le clergé catholique, consistait à s'opposer à une vision instrumentale de l'animale. Cf. « L'héritage du cartésianisme et l'approche française de la nature. *Le cas du droit des animaux* », in *Les sentiments de la nature*, sous la direction de Dominique Bourg, Paris : La Découverte, juin 1993, « Cahiers Libres/Essais ». Autrement dit, c'est directement le statut des relations de l'humanité avec les autres espèces qui est posée d'entrée comme question centrale.

« Terre outragée »<sup>303</sup> pour reprendre le titre d'un ouvrage connu, invite à réfléchir aux méfaits du savoir même qui a permis de sortir de l'ombre de la caverne. **Cette même science, qui aujourd'hui redéfinit de fonds en comble l'environnement, obligeant les hommes à reconsidérer leurs relations à la nature, tout l'enjeu consistant à savoir si ce faisant ce sont leurs rapports entre groupes sociaux qui s'en trouveront impliqués.**

---

<sup>303</sup> Sous la direction de Bernard Kalaora et de Jacques Theys, Paris : Diderot éditions, janvier 1998 [1992], « Arts et sciences ».



## II.] LA CHASSE AU DAHU : quand les “traditions” déclinent leur adresse



Exemple de chasse dite « traditionnelle » : un mode de capture des palombes à l'aide de filets verticaux (Pentières). Lantabat, col des Pyrénées-Atlantiques. Visite de sauvaginaires picards (photo Christophe Baticle, 2 novembre 2003).

*« L'utilité en général d'une tradition est de fournir au présent une caution pour ce qu'il est... L'utilité en particulier d'une tradition est d'offrir à tous ceux qui l'énoncent et la reproduisent au jour le jour le moyen d'affirmer leur différence et d'asseoir leur autorité. »*

Gérard Lenclud : « La tradition n'est plus ce qu'elle était », in Terrain, n°9, 1987, page 119.

**En admettant que courir la perdrix grise dans les plaines du nord de la France ou pister le lièvre sur le Plateau Picard puisse relever une démarche foncièrement territorialisante et territorialisée, au moins pensera-t-on que les formes de chasse dites “traditionnelles” recourent quant à elles à des techniques, des manières de faire et des animaux qui éloignent le décryptage spatialisé des significations de l'exercice cynégétique. En matière de quête giboyeuse, la “tradition” est effectivement souvent mise en avant. Il existe par ailleurs un ensemble de modes de pratique spécifiquement définis comme « traditionnels ». Que dissimule-t-on derrière ce qualificatif mystérieux, parfois résumé par un ‘ça s’est toujours fait comme ça’ ? Pourquoi néanmoins même le législateur cantonne-t-il cette “tradition” à des aires bien délimitées ? Avant de revenir sur les données d'enquête, il est nécessaire de cadrer pour l'ensemble du territoire métropolitain les variables mises en œuvre dans la définition du traditionnel. C'est dans cette mesure que la tradition pour la hutte picarde prend un sens qu'il convient de comprendre en perspective avec un ensemble de démarches qualifiées de la sorte en métropole. Au-delà, c'est la signification de la chasse tout court qui s'en trouve impliquée, car c'est à l'aune de ce que la “tradition” ne dit pas que l'on pourra approcher la répartition des espaces de lutte ; ceux sur lesquels les chasseurs se sont invités au débat politique.**

A priori, de toute évidence et à n'en pas douter, la tradition c'est ce qui va de soi tant qu'on en reste à son hagiographie officielle. Se posent alors deux questions insolubles : comment d'abord définir l'insaisissable magie de ce qui se veut justement être la définition... d'un groupe, d'une “communauté”, d'un collectif ou d'une “ethnie”. Car derrière « ces manières d'agir ou de penser transmises de génération en génération » se profile la plupart du temps le spectre de l'identité. Pourquoi ensuite appliquer un critère : le temps qui passe, à ce qui s'affirme précisément intemporel : de tous temps. La tradition parle d'un temps au présent antérieur. Non pas tant « il était une fois... », qu'une foi en « ce qui devrait persister à exister » pour continuer à croire aujourd'hui en demain. Les traditions nous évoquent surtout

le Nous ; d'un pluriel en mal d'avenir qui fait un détour par le passé simple (en réalité l'imparfait, mais qui porterait ici trop mal son nom). Or, en la matière, s'il est une population sur laquelle notre époque jette l'opprobre facilement, ce sont bien les chasseurs, « sauvages de l'intérieur » pour le monde aseptisé du sous vide, dans lequel l'anthropomorphisme peut déboucher sur ce que les chasseurs rejettent dans le « syndrome Bambi ». Si la fonction sociale (« traditionnelle » ?) de la chasse se trouve battue en brèche, en revanche celle du chasseur moderne, comme objet expiatoire d'une mauvaise conscience collective devant la dégradation de l'environnement naturel, n'a jamais été autant d'actualité. Cette stigmatisation du « tueur du dimanche » dénote bien plus une dénonciation symptomatique du malaise qui touche une part grandissante de nos sociétés. C'est tout l'enjeu de la démonstration du caractère néfaste de la chasse. En contestant ce droit de tuer que s'octroient les hommes en kaki, c'est également la part prédatrice de l'homme qui se trouve sublimée. Nous y reviendrons dans la partie conclusive, même s'il paraît utile de conserver ici ce contexte.

Reste une dimension qui ne saurait manquer à ce panorama : le territoire, indissolublement lié à l'ancrage temporel. « Dans ces conditions, le lien entre menace sur la chasse et menace des traditions est trouvé. "Penser le monde à partir du territoire et de ses confins va avec la référence à la règle héritée, aux mœurs que les ancêtres ont établies" »<sup>304</sup>. Plutôt d'ailleurs que de délimiter le champ de la tradition, on pourrait proposer de s'interroger quant à ce qui ne serait pas traditionnel en cette époque, tant cette appellation d'origine incontrôlée est sujette à une inflation à faire éructer n'importe quel cartésien. Pour exemple, même les producteurs de lessive l'affirment : les bonnes vieilles recettes sont de retour pour décrocher notre linge de famille. Tellement omniprésente la tradition, que notre propos s'inscrira dans le plus « pur » héritage de la sociologie canonique, celle du « canal historique » pour reprendre une expression d'André Micoud<sup>305</sup>.



L'alimentaire se présente comme le secteur privilégié de la tradition, et en particulier la charcuterie. Ici, on nous conte l'histoire de célèbres rillettes ; là c'est le pâté qui se « picardise » au point de faire appel au mot célèbre de « muche », cachette souterraine dans laquelle les paysans de la région dissimulaient leurs réserves. Dissimulation : Un lapsus ? Quant à « La Belle Chaurienne » de Castelnaudary, représentant la « gastronomie du Languedoc » en matière de plats « de tradition », préparés pour le micro-ondes, elle ne se contente pas de vendre un coq au vin, mais « des Corbières », un confit de canard, mais agrémenté de « pommes de terre sarladaises » et le poulet basquaise y est relevé par du « piment d'Espelette ».



<sup>304</sup> Céline Vivent : *Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ? Socio-anthropologie d'un mouvement des campagnes*, 2005, op. cit., page 93, reprenant ici l'*Histoire de la France*, dirigée par Burguières et Revel, volume 2 : « Héritages », Paris : Seuil, 2000, page 246.

<sup>305</sup> Une critique émise lors du colloque « Sociologie et environnement : perspectives franco-allemandes », 12-14 février 2004, université Marc Bloch, Strasbourg.

## A.) UN PLÉBISCITE POUR LA “TRADITION”

La caractéristique du monde cynégétique, c’est qu’il n’est pas besoin de lui souffler le mot pour qu’il apparaisse de lui-même, dans toute la spontanéité de la « conviction sincère »<sup>306</sup>, propre au traditionaliste pris dans le syndrome de la justification tautologique : doit exister ce qui existe de longue date. Dans son sens contemporain de bouclier à la remise en question des activités décriées, on pourrait presque affirmer qu’ils en sont les réinventeurs. Nous verrons par exemple plus loin que lorsqu’on leur demande de donner trois mots pour définir leur relation à la chasse<sup>307</sup>, 4 163 pratiquants du département de la Somme apportent en réponses 752 vocables ou groupes de mots distincts, pour un total de 11 449 citations, la « tradition » se plaçant au septième rang des items librement mentionnés. Si maintenant on leur propose une liste de modalités de réponses, parmi les plus couramment entendues sur le terrain, leur chasse onirique<sup>308</sup> se révèle prioritairement « traditionnelle » à l’ouest du département, chez 86% des 541 chasseurs de gibier d’eau concernés par les sites Natura 2000 de la côte picarde, là précisément où l’on aime à se qualifier de « Corse du Nord ». Mais même chez les pratiquants du département pris dans leur ensemble, le traditionnellement correct est de mise pour près des trois quarts des répondants, à un cheveu du numéro un : le loisir.

### 1.) La “normalité” du traditionnel : temporalité, spatialité, altérité

Alors donc que la notion de tradition semble constituer un facteur distinctif fort pour la pratique cynégétique, le chasseur traditionaliste de la Somme n’a d’ailleurs aucune caractéristique qui le singularise véritablement de ses congénères. Sur près de 60 croisements de variables, tout juste le trouverait-on un peu plus fréquemment chez les employés, la PCS également la mieux représentée de l’échantillon. Mais pour ne s’en tenir qu’à ces deux exemples, il n’est pas plus un autochtone ou un partisan de Chasse, Pêche, Nature et Traditions, dont on trouve pourtant le fief national dans ce département. Ainsi, s’exprimer en faveur d’une pratique idéalement “traditionnelle”, c’est dans la Somme être un chasseur lambda par excellence. Sur la côte maintenant, si la tradition s’y trouve plébiscitée pour exprimer la chasse rêvée, elle se maintient en tête des réponses pour la chasse vécue<sup>309</sup> avec les deux tiers des répondants. Pour autant, même si l’invocation des traditions est souvent une façon surprenante d’innover, comme le rappelait Denis Blot en citant ce propos d’un interviewé : « Pensez-vous ! dans le temps des traditions on en avait pas »<sup>310</sup> ; cela ne signifie en rien que ces traditions soient des inventions de toute pièce<sup>311</sup>. Bien que ce soit l’étiquetage qui fasse le traditionnel, les supports retenus n’ont rien d’arbitraire. Si les joueurs de longue paume, champions de la tradition sportive picarde, peuvent s’accommoder de l’abandon des raquettes en bois au profit du kevlar, il n’en va pas de même pour ce qui

<sup>306</sup> Maurice Halbwachs : *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Alcan, 1925, page 309.

<sup>307</sup> « Si vous aviez à donner TROIS MOTS ESSENTIELS pour définir votre rapport à la chasse, quels seraient ces trois mots ? »

<sup>308</sup> « Pour vous, que DEVRAIT représenter la chasse dans l’IDÉAL ? »

<sup>309</sup> « Toujours pour vous, que représente la chasse AUJOURD’HUI dans notre SOCIÉTÉ ? »

<sup>310</sup> *L’invention des traditionalismes. Étude anthropologique du développement des utilisations contemporaines de la notion de tradition. Contexte général et cas de la Picardie*, thèse de doctorat de troisième cycle en sociologie, sous la direction de Jean Copans, université de Picardie Jules Verne, Amiens, 27 mars 2002, page 17.

<sup>311</sup> Ce que tendrait à vouloir démontrer Sergio Dalla Bernardina dans « L’invention du chasseur écologiste : un exemple italien », in *Terrain*, n°13, 1989, pages 130 à 139. Il reprenait ainsi la “tradition” lancée par les ethnologues à la suite d’Éric Hobsbawm et de Terence Ranger, lorsqu’ils dirigèrent *L’invention de la tradition*, Paris : éditions Amsterdam, mai 2006 [1983 pour la première édition anglaise]. Voir également l’article d’Éric Hobsbawm : « Inventer des traditions », in *Enquête*, n°2, second semestre 1995, pages 171 à 189.

constitue leur principe de jeu, à savoir un système de gagne terrain appelé justement « les chasses »<sup>312</sup>. De façon identique, les chasseurs n'ont cessé de moderniser leur pratique, mais cette modernisation ne reste acceptable que tant qu'elle ne fait pas craindre une confusion d'avec le ball-trap. **Le sauvage, même illusoire, forme la limite extrême de ce qui peut mériter le qualificatif de chasse.**

Traditionalistes donc les adeptes de Diane ? Georges Balandier<sup>313</sup> mettait en avant quatre grands schémas quant à l'utilisation de ce thème : 1) la sauvegarde des valeurs et de la stratification sociale cautionnées par le passé 2) le maintien des formes d'organisation du groupe alors que les buts visés ont changé 3) l'invocation de la tradition comme paravent à la résistance contre une domination extérieure et enfin 4) une manipulation du traditionnel en vue de donner de la signification à des bouleversements en cours. Comment dans ce cas interpréter la dévotion des chasseurs pour un signifiant difficile à appréhender sitôt que l'on s'intéresse à ses signifiés. Comment comprendre en effet les sempiternels débats quant au caractère « authentiquement traditionnel » de tel mode de chasse. A chacune des polémiques qui se font jour, revient comme un leitmotiv la variable ancienneté de l'exercice. Même les opposants les plus avertis des impasses auxquelles mène cette quantification en termes d'années écoulées, semblent retourner leurs arguments contre eux-mêmes, comme nous le verrons avec l'ancien député européen Jean-Pierre Raffin, quand nous aborderons le dispositif Natura 2000.

D'une certaine façon, le discours sur les traditions cynégétiques apparaît très métaphorique. La logique de l'argument coutumier semble au final faire écho au mode de légitimité mis en avant dans l'autochtonie : pratiquer ainsi, c'est comme se situer d'ici. Ce qui leur « donne droit », y compris lorsque le ministère de l'Environnement est appelé à statuer sur les chasses dites traditionnelles, c'est leur prégnance dans le temps et l'espace. Or Christophe Traïni relève avec étonnement que « d'une manière paradoxale, la justification de l'appropriation des territoires de chasse au nom du principe de la tradition constitue le registre le plus récent. »<sup>314</sup> Faut-il s'en montrer surpris ou constater que la directive européenne 92-43, dite « Habitats », ne date que de 1992. Au final, les « traditions » sont bien ces pratiques vaguement anciennes que l'on qualifie de sacrées parce que sensées exprimer la culture d'un groupe, précisément lorsque celui-ci se sent le plus menacé. Face à la biodiversité, les partisans de la tradition cynégétique revendiquent une forme de sociodiversité qui leur assurerait un droit à la pérennité. C'est ce Dahu là qui apparaît comme le plus primordial dans les luttes menées autour des usages « traditionnels » de la nature. La crédulité des chasseurs de Dahus, à la recherche de leur propre légitimation, n'est pourtant pas que pure naïveté, car chacun sait que la sauvegarde des valeurs prend tout son sens dans l'affrontement avec les opposants à un ordre du monde qui s'effondre peu à peu.

---

<sup>312</sup> Dans le cas contraire on passe au tennis, comme le rappelle Jean Cuisenier dans *La tradition populaire*, Paris : PUF, juillet 1995, « Que sais-je ? », pages 112 et 113. Nous verrons néanmoins avec cette autre pratique physique de plein air que l'aspect « traditionnel » n'est pas le plus important, et que cette appellation n'est revendiquée que par ses instances dirigeantes, lesquelles le font auprès de personnalités extérieures au monde paumiste.

<sup>313</sup> Voir *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1999 [1967], « Quadriges », en particulier pages 202 à 208. Également *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris : Fayard, mars 1997 [1985], « L'espace du politique », pages 167 et 168.

<sup>314</sup> « Territoires de chasse », in *Ethnologie française*, 2004, op. cit., page 47.

## 2.) Les signifiés du signifiant “traditionnel”

Quels sont-ils d’ailleurs ces usages traditionnels en ce qui concerne la chasse, et plus avant reconnaît-on des modes de pratique qui ne le soient pas ? Jean-Claude Chantelat, qui publiait en 1980 Nos chasses traditionnelles : vivre et chasser au pays, se calait dans un sillon déjà ancien qui s’est passablement creusé depuis. Le dernier ouvrage encyclopédique de Larousse, même dirigé par le bouillonnant et peu traditionaliste président de la FDC.02, Paul-Henry Hansen-Catta, ne peut s’abstraire en 2002 de consacrer une de ses parties à cette étiquette, alors qu’Émile Lejeune le pouvait encore en 1982<sup>315</sup>. Afin de procéder à un relevé des formes de prédation qui sont le plus souvent classées sous ce label, il faut d’abord rappeler qu’il existe donc trois grandes façons d’ordonner les modes de chasse : par milieu, par groupe de gibiers ou par animal pris individuellement et selon ce critère ancien/moderne. Ici, c’est généralement la technique ou plus globalement la manière de procéder qui définit l’entrée dans le « cercle enchanté »<sup>316</sup> de la reconnaissance en tradition. Mais au préalable, relevons que s’il est particulièrement malaisé de proposer une grille de lecture de ce qui fait qu’une démarche spécifique est dénommée traditionnelle, que si les luttes s’avèrent intenses et les désaccords nombreux quant aux vraies et fausses traditions<sup>317</sup>, il existe depuis 1988 une nouvelle césure entre les chasses traditionnelles reconnues et les autres, interdites, laissées dans le flou des illégalismes ou non retenues comme telles. C’est la raison pour laquelle, entre autres, les guides officiels permettant la préparation à l’examen du permis de chasser en font désormais mention<sup>318</sup>. Le 30 décembre 1988, c’est effectivement la première tentative de légalisation de certaines de ces chasses sources de contentieux. Par la même occasion, le législateur profite du "cavalier législatif" lancé sur ce thème pour rallonger la liste des engins prohibés. La loi cherche ainsi une première mise en conformité de la France avec la directive européenne de 1979 concernant les oiseaux (article 9). Jusque là les prescriptions de l’Europe communautaire n’avaient eu aucun impact sur les réalités de terrain, jusque ce que l’arrivée à la tête de l’UNFDC d’un nouveau président, ainsi que la modification de stratégie des associations de protection ne finissent par lamener les accords de 1980 entre France nature environnement (la fédération des naturalistes) et les instances nationales des chasseurs, aboutissant à ce que les chasses dites “traditionnelles” deviennent la première pomme de discorde. Le principe retenu consiste à autoriser, en particulier pour les méthodes de piégeage de certains petits volatiles (alouette, grives, merle noir...), des prélèvements limités et surtout, insistons sur ce fait, territorialisés.

L’argument tient tout entier dans « certains départements ou certaines communes ayant une tradition établie d’usage de ces modes de chasse. »<sup>319</sup> Dans son rapport pour le

<sup>315</sup> Cf. Le Larousse de la chasse d’aujourd’hui, Paris : Larousse & Gerfaut, septembre 2002. Le livre de la chasse, Paris : éditions Solar, 1986, [1982].

<sup>316</sup> Comme l’écrivaient Alain Accardo et Philippe Corcuff en ce qui concerne la légitimité, in La sociologie de Bourdieu, Bordeaux : Le Mascaret, 1986, pages 53 à 66.

<sup>317</sup> Le laisser-courre est à ce titre exemplaire : dans certaines références il s’agit de la tradition des traditions, alors que pour d’autres sa reconnaissance amène à considérer la chasse à courre comme un mode de capture parmi d’autres. Soulignons toutefois que l’aspect “traditionnel” est davantage présent sitôt qu’on évoque une possible limitation, voire interdiction. Voir par Hervé Tremblot de la Croix et Bernard Toller : Deux siècles de vénerie, quatre volumes parus : Ile-de-France-Beligique / Nord de la France, Normandie, Champagne-Alsace-Lorraine / Anjou, Bretagne, Touraine / Orléanais, Bourgogne, Nivernais, Franche-Comté, 1993.

<sup>318</sup> Par exemple l’édition de 2001 publiée par la FNC : Le nouvel examen du permis de chasser. Préparation officielle aux sessions, Paris : Hachette, page 69. En revanche, dans un ouvrage de présentation de la chasse, la problématique s’avère très différente.

<sup>319</sup> Jehan de Malafosse rappelle dans sa préface à l’ouvrage de Muriel Gény-Mothe, que c’est la Cour de justice de Luxembourg qui a « porté sur les fonts baptismaux les chasses traditionnelles », en levant l’interdiction de certains dispositifs prévue à l’article 8 de la directive, faisant valoir la dérogation figurant à l’article suivant : « pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective ». Cf. La chasse aux oiseaux

CES, Victor Scherrer<sup>320</sup> les définit comme des « pratiques régionales anciennes », dont l'autorisation est conditionnée à des quotas annuels d'oiseaux, lesquels peuvent être capturés à des niveaux arrêtés par le ministère, qui donne ensuite compétence aux préfets pour répartir localement le contingent départemental. Les « spécialistes autorisés possédant des connaissances techniques très approfondies » ne sont de ce fait que la partie visible de la logique, un autodidacte ayant faculté à s'insérer localement dans le cercle des ayants droit, quand un initié déménageant dans une autre région ne pourrait plus faire valoir sa haute compétence « artistique ».

En réalité, l'idée sous-jacente qui présida à la réglementation était bien de cantonner la tradition, en considérant que la transmission du savoir-faire était tributaire d'une manière d'être, soit d'une longue éducation, que Jean Jamin va donc jusqu'à la considérer de « sentimentale ». Loin du foyer familial et du regard des femmes, certains hommes des bois rompent avec les valeurs viriles pourtant si généralement associées à la chasse<sup>321</sup>. Intouchable frontalement, les traditions seront ainsi gérées sur le mode du long terme, la pérennité de certaines n'étant pas assurée. En 1988 donc, les Alpes-Maritimes, Alpes de Haute Provence, Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse obtiennent une dérogation pour la capture des grives et des merles aux gluaux ; en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques, la capture de l'alouette des champs peut se réaliser au moyen de filets verticaux ; les lacs (lacets) sont autorisés pour piéger grives et merles dans les 61 communes des Ardennes, où perdurent 200 grivières, mais également la tenderie<sup>322</sup> au filet des vanneaux huppés et des pluviers dorés dans 17 villages des vallées de l'Aisne et de la Meuse ; la capture de l'alouette à l'aide de petites cages-pièges (matoles) subit une exception dans les Landes, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne et enfin la capture de la palombe à l'aide de filets, qui selon leur forme peuvent être utilisés en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Et Scherrer de conclure que « la chasse au fusil de la tourterelle en mai, à partir de pylônes, n'est pas véritablement traditionnelle puisque d'introduction relativement récente », ce qui constitue, nous le verrons, une figure rhétorique proche de l'exercice diplomatique.

En 1994 et en 1998, il est encore et surtout question de « traditions » dans les travées de l'Assemblée nationale, comme et peut-être spécifiquement sur les bancs du Sénat. Des coutumes dont on retient deux éléments : des dates, donc une inscription temporelle et des territoires, soit un ou des espaces de prédilection. Pour ce faire, la législation française a recouru aux possibilités de déroger aux règles communautaires, soit pour protéger la faune et la flore ou la santé et la sécurité publique, soit pour prévenir des dommages conséquents aux activités humaines ou encore parce qu'arguant d'une exploitation « judicieuse » de la ressource.

Pour établir une taxonomie, très imparfaite, les principes mis en avant pourraient être primo les engins (ou parallèlement les installations spécifiquement utilisés), associés aux méthodes mises en œuvre ; secundo le recours à des auxiliaires animaux (ou des instruments de bruitage) servant de leurres et jouant parfois sur un aspect réfléchissant de la vie humaine en société, à savoir une dimension grégaire ; et tertio la phase de chasse quand celle-ci n'est pas exactement et strictement diurne ou conforme aux canons de la loi. Bien évidemment, le tout se doit d'être complété par une inscription à peu près ancienne dans le temps, sans qu'il

---

migrateurs dans le Sud-Ouest. *Le droit face aux traditions*, 2000, op. cit., page 11. Néanmoins, le parlement français s'est fait un devoir de présenter son texte comme une opération de sauvetage de la tradition « bien de chez nous », le député à l'origine de la proposition apparaissant comme « le sauveur des chasses traditionnelles ».

<sup>320</sup> Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle, rapport pour le CES, 2002, op. cit., page II.26 sq.

<sup>321</sup> « La tenderie aux grives en Ardennes, une éducation sentimentale ? », in L'imaginaire de la chasse : hier et demain, 1988, op. cit.

<sup>322</sup> A savoir toutes les techniques à pièges fixes ou mobiles qui servent à capturer les oiseaux de passage.



soit nécessaire d'entrer trop dans des dates bien établies. Il y aurait une autre épreuve à faire subir aux "traditions" pour qu'elles accèdent à la consécration : leur aptitude à résister à l'adversité, car elles achoppent presque toutes sur la moindre sélectivité de leurs méthodes, ce qu'il leur est généralement fortement reproché. En la matière, la palme<sup>323</sup> de la polémique revient sans conteste aux adeptes des pylônes qui parsèment une partie du Médoc. Du haut de ces postes de tir, un obstiné groupe de scrutateurs du ciel vise à capter une part des tourterelles des bois, de retour de leur migration annuelle vers les régions plus septentrionales où elles nidifient. C'est sur cet aspect du temps de la biologie animale que blesse le bât de la directive 79-409 et c'est au titre de ce texte de 1979, qu'encore vingt années plus tard les amateurs de turdidés pris au vol sont condamnés pour braconnage. A cette occasion, leur zélé porte-parole, Georges Riboulet, se débat une nouvelle fois de la manière la plus véhémente qui soit en déclarant qu'il continuera tant que lui restera un souffle de vie<sup>324</sup>, et dénonce l'assassinat... d'une tradition. Également président de l'Union nationale de défense des chasses traditionnelles françaises, il est en quelque sorte le titulaire patenté de cette "chaire en tradition" qui le fait monter chaque 1<sup>er</sup> mai sur les pylônes incriminés. Associé à la fête du travail, le tir des tourterelles offre l'occasion de réactiver le mythe de la conquête populaire d'une chasse, ici prolétarisée avec de nombreux militants du Parti Communiste<sup>325</sup>. Mais on le constate d'emblée, deux critères se mêlent ici avec la période de prédation et l'usage des pylônes sur une région déterminée du territoire. Assurément, c'est la même configuration qui se retrouve dans le col de l'Escrinet, en Ardèche, où les palombes sont chassées en mars alors qu'elles passent un cap difficilement contournable de leur périple. C'est également de ce département, et ce n'est pas un hasard, que proviendront plusieurs membres fondateurs du CPNT.

Il en va de la difficulté de justifier le tir du Médoc comme il est devenu impossible de revendiquer désormais la capture du bruant ortolan<sup>326</sup>. Autant le premier fut le cheval de bataille, des décennies durant, de la LPO, autant le second dispose d'un atout de taille pour sa protection : sa lente disparition. C'est l'un des rares cas de traditionalisme appliqué à une faune en cours d'extinction, mais l'explication s'en trouve dans la ritualisation de sa consommation et par l'utilisation d'un autre personnage connu parmi ses amateurs avertis, François Mitterrand, qui continuera longtemps à s'en faire livrer malgré l'interdiction<sup>327</sup>.

<sup>323</sup> Pour utiliser une nouvelle fois une image territorialisée avec le symbole de la ville de Cannes, célèbre pour son festival international du cinéma comme pour ses palmiers.

<sup>324</sup> Interviewé sur France Infos, le jeudi 16 décembre 1999.

<sup>325</sup> Ce qui explique qu'il soit un interlocuteur incontournable pour la gauche en quête d'une issue de secours quant au dossier chasse. Cf. Les socialistes, la chasse et le développement durable, réalisé par le groupe de travail ad hoc du Parti Socialiste en octobre 1999, dans le contexte explosif de la grande loi chasse alors en préparation. Un groupe auquel participent les députés de la Somme, Francis Hammel et Vincent Peillon, en plus de François Patriat le rapporteur de la loi et Henri Sicre, le président de l'époque pour le groupe chasse à l'Assemblée nationale). Christophe Traïni rapporte également le passé cégétiste de Riboulet et son engagement assidu auprès du PCF. Cf. Les braconniers de la politique. *Les ressorts de la conversion à Chasse, Pêche, Nature et Traditions*, cahiers du CEVIPOF, n°28, juin 2000, op. cit., page 28.

<sup>326</sup> Sauf l'ouvrage de l'ancien cuisinier élyséen de François Mitterrand lui-même, Alain Darroze : Touch'pas à mon ortolan !, Biarritz : Atlantica, 2000, préfacé par Claude Villers et qui prend le contre-pied du courant dominant. Fondateur de l'association « SOS racines » en 1991, il officie actuellement dans une auberge au bord du gave d'Oloron. Ce n'est probablement pas un hasard s'il a créé l'Association des producteurs de haricots-mais du Béarn, comme un écho à l'étude fondatrice d'Henri Mendras qui, réalisée dans cette même région, donnera naissance au « paradigme du maïs hybride ».

<sup>327</sup> Cf. Olivier Lazzarotti : « Chasse en France et construction européenne : le cas du gibier d'eau », in Géographie et cultures, 2000, op. cit., page 21.



Col d'Iraty, postes de guet, 3 novembre 2003  
(photo Christophe Baticle).



Chasse aux fleurons en Baie de Somme  
(club cartophile d'Abbeville).

Pour passer d'un col à l'autre, le haut-lieu des chasses pyrénéennes reste Iraty, en pays basque français, complètement dévolu aux « paloumayres »<sup>328</sup>, au point qu'en grim pant la route qui permet d'y accéder on observe un lotissement que l'on pourrait qualifier de « village de chasseurs », géré qui plus est par la FDC.64. Ici non plus, le fait que l'actuel président du CPNT soit un voisin béarnais, adepte lui aussi de palombes, ne doit rien au sort. « Le Nemrod du Béarn » pour reprendre l'expression de Patrice Claude<sup>329</sup>, a été très tôt un homme des arbres, comme il aime à se présenter (observation participante, octobre-novembre 2003). Dans l'ouvrage récapitul ant l'étude longitudinale consacrée à l'évolution des colombidés du grand Sud-ouest, et que Saint-Josse postface en tant que vice-président de la région cynégétique, une citation en dit long quant à ce rapport intime à la végétation verticale : « Les sociétés rurales qui gardent les arbres, se distinguent de celles qui les massacrent parce que leur culture est différente [...]. Pas le même sol, bien sûr ! [...] Mais surtout pas la même culture ! Et en multipliant les exemples, on trouverait ceci : que la frontière culturelle ne coïncide pas forcément avec la frontière du sol, du climat, de l'économie, bien que cela arrive parfois ; que la culture est inconsciente. On la suce avec le lait de sa mère et elle vous colle à la peau ; que notre culture nous parle de nature et nous dit comment organiser notre paysage. »<sup>330</sup> Mais à la différence des palombières, les cols ne sont ici équipés que de petits abris très sommaires, à partir desquels la seule originalité tient dans les passe-montagnes que portent les affûteurs. C'est donc ici le lieu seul et son caractère original qui fait qu'on présente cette chasse comme typiquement traditionnelle, au sens explicitement synonyme de la formule « de chez nous ». C'est qu'avec la généralisation du fusil dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer rétrospectivement, les traditions n'ont pas disparu au contraire. Elle a tout à l'opposé donné naissance à de nouvelles méthodes d'affût, avec ou sans installation. On chasse ainsi le pigeon ramier au vol devant soi en plaine ou au sommet des cols, dissimulé au pied d'un arbre au bois et le long des haies, mais aussi et surtout à partir des cabanes plantées sur la cime des arbres. Là où le coup de fusil du chasseur de plaine apparaît à tous banal et sans

<sup>328</sup> Chasseur spécifiquement orienté sur la palombe.

<sup>329</sup> Dans *Le Monde* du 9 avril 2002, un portrait au vitriol : « Jean Saint-Josse, le garde-chasse de la République ». « On a tous un Saint-Josse à ses sabots. Quoi qu'on prétende dans la jungle high-tech de nos belles grandes villes, on a tous un tonton de province, un beauf de banlieue ou un cousin de village, brut de décoffrage, bourru, grincheux, râleur, façon Saint-Josse »

<sup>330</sup> Terrasson, in *La peur de la nature*, cité dans *Palombe passion, palombe gestion*, réalisé par la région cynégétique du Sud-ouest, Biarritz : éditions Deucalion et J&D, octobre 1994, page 16.



originalité, la longue et patiente œillade que le paloumayre fait aux voliers bleus qu'il devine dans le ciel, est qualifiée avec des mots que la poésie ne répugnerait pas à utiliser<sup>331</sup>.

### 3.) Lieux et manières de faire : le poids de l'histoire

Dans les Landes, les recherches de Bernard Traimond font remonter au 18 octobre 1768 la première trace de cabane, mais à l'époque il s'agit de palombières au sol. Les archives font état d'un incendie, le feu étant déjà le moyen de se venger et de rétablir les normes, comme pour les propriétaires qui veulent louer leurs cabanes et pire à des "étrangers"<sup>332</sup>. Lieu de ritualisation, la palombière est nécessairement ritualisée, à commencer par son « baptême », avec généralement sa dénomination en fonction de la parcelle sur laquelle elle est située, ou le cas échéant du nom de son initiateur lorsque celui-ci s'est particulièrement impliqué. Il y a donc toujours de nos jours un lien direct entre cette cabane posée sur la cime des arbres et le sol déjà identifié dans l'histoire de sa colonisation humaine. Deux grandes familles de techniques s'y côtoient : avec le fusil le tir des vols qui passent à proximité du poste ou uniquement lorsque les animaux sont posés. Cette distinction est absolument centrale pour qui veut accéder à l'univers hiérarchique des valeurs qui animent la palombière, mais encore bien des modes de chasse. Le tir au vol ne pourra jamais permettre de tirer de sa pratique toute la reconnaissance qu'un posé apportera. Dans les "règles de l'art", la palombe posée sur une branche spécialement préparée pour la recevoir permet d'accéder au sommet de l'excellence cynégétique, via la maîtrise du sauvage que cette technique exige. On relève en conséquence qu'il existe des *modus operanti* distinctifs, opérant justement comme des critères structurants la différenciation interne au groupe des adeptes : attirer / attirer + faire poser. Cette « grammaire » cumulative des paloumayres pourrait alors être rapprochée de ce que Sylvia Ostrowetsky et Jean-Samuel Bordreuil constataient pour l'architecture pavillonnaire de « style régional »<sup>333</sup>. Le mieux disant en matière d'"authenticité", c'est celui qui multiplie les signes.

Une différenciation qui peut encore et surtout se réaliser à partir des moyens matériels mis en œuvre, à commencer pour les oiseaux par les filets, particulièrement courants dans les méthodes de chasse dites traditionnelles. En la matière, on distingue trois grandes catégories de filets : les pantés et les pantières, autrement appelées pantennes, ainsi que les filets rabattants. Les premiers ont pour caractéristique d'être posés horizontalement à la zone de piégeage<sup>334</sup>, quant les seconds le sont verticalement<sup>335</sup>. En somme, dans ce dernier cas de figure il s'agit de stopper par un obstacle, alors que la méthode exige de faire poser, encore une fois, et de rabattre ou de faire tomber le filet sur les volatiles avec les pantés et les rabattants. On compterait actuellement quelques 5 800 palombières équipées de ce dispositif de rabats<sup>336</sup>, lequel rehausse le prestige de l'installation par sa rusticité et la difficulté de son

<sup>331</sup> Il en va de même avec la chasse libre, à la billebaude, sur l'estran des baies de Somme et d'Authie. Considérée comme originale dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est aujourd'hui passée sous un statut très commun. Cf. « Au XIX<sup>e</sup> siècle : un peu de géographie cynégétique », dans le hors série du *Journal d'Abbeville, et du Ponthieu-Marquenterre*, « Baie de Somme, terre de chasse », août 2006, page 6.

<sup>332</sup> « La chasse à la palombe dans la Lande », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 97 à 107, ici page 137.

<sup>333</sup> Cf. *Le néo-style régional. Reproduction d'une architecture pavillonnaire*, Paris : Dunod, 1980, « Espace et architecture ».

<sup>334</sup> « Les pantés : construite dans les bois, la palombière à filets horizontaux est une cabane d'affût au sol d'où partent les couloirs de circulation pour les hommes. Aux abords des couloirs sont aménagées de petites surfaces sur lesquelles sont tendus les filets (les pantés). Au sommet de certains arbres alentour sont disposés des appelants. L'art du "paloumayre" consiste à attirer l'attention des vols migratoires, à les faire se poser sur les arbres autour de la palombière puis à amener les palombes à descendre sur les "sols" et, enfin, à déclencher les pantés qui se rabattent sur les palombes. » Présentation des modes de chasse par la FNC sur son site internet.

<sup>335</sup> « Les pantières : ces filets verticaux d'une largeur de 10 à 20 m et d'une hauteur inférieure à 20 m sont utilisées dans une dizaine de cols des Pyrénées Occidentales (Pays Basque, Béarn) au moment des migrations d'automne des palombes. Les vols sont contraints à suivre certaines vallées par des hommes agitant des banderoles sur les hauteurs. Ensuite, on oblige les oiseaux à perdre de l'altitude en lançant des raquettes spéciales que les palombes prennent pour des rapaces et qui les font plonger au ras du sol. Si le vol a été bien canalisé, il finit par s'engouffrer dans le filet qui est rabattu par d'autres participants cachés à proximité. » Ibidem.

<sup>336</sup> Cf. Frédéric Guyon : « Chasser la palombe, vivre dans une palombière », in *Études rurales*, n° 177, janvier-juin 2006, pages 137 à 150. Bernard Traimond rapporte quant à lui une statistique de 1975 donnant (selon Forrière dans *Plaisirs de la chasse*, octobre 1979, pages 397 à 402) un nombre total d'installations de 73 dans le Gers, 550 en Gironde, 794 dans les Landes, 900

maniement. De là à affirmer que le rustique et la complexité font la tradition, il y a un gouffre à franchir sur la pointe des pieds.

C'est surtout le fusil qui semble peser dans le sens d'une sorte de moins-value culturelle. Les filets rabattants affectés à la prise des palombes concernent une zone limitée qui, en dehors des Pyrénées-Atlantiques, va du Gers à la Gironde, en passant par les Landes et le Lot-et-Garonne, soit l'extrême Sud-Ouest. Quoiqu'il en soit, la légitimation diachronique par un fait enregistré comme historique se trouve convoquée pour la presque totalité des chasses traditionnelles. Ici, on rapporte qu'un très ancien règlement de la Haute cour du Béarn aurait accordé des droits spécifiques à la ville d'Oloron sur le bois d'Herrère concernant la chasse et la taille des arbres.

Quant aux pantières<sup>337</sup>, la fédération des Pyrénées-Atlantiques les soutient à bout de bras par cars entiers de chasseurs touristes invités à admirer le spectacle impressionnant du piège gargantuesque qui se prépare dans le col. Comme le dit la pancarte qui accueille les visiteurs à Lantabat, le sacré est au rendez-vous avec cette césure annoncée entre monde profane et espace sacré d'une « des dix chasses traditionnelles restant au monde ». Quant un vol est signalé par les guetteurs qui parsèment la vallée, les *chatarlis* entrent en scène, criant et agitant des banderoles afin de canaliser le flux en direction du dispositif. A l'approche de celui-ci, les *abataris* mènent la danse en lançant au meilleur moment leurs raquettes de bois de façon à imiter l'attaque d'un autour fonçant sur le volier de palombes, lesquelles ont pour réflexe de défense, face à leur prédateur, une brusque descente de niveau. La réussite devient conditionnée à l'incapacité pour le vol de se relever pour échapper aux filets que les hommes au sol viennent de relever à la hâte. Du haut de leurs tours, ou des monticules rocheux environnant la zone d'approche quant ceux-ci le permettent par leur position, les *abataris* s'élevant très haut au-dessus du point culminant ont quelque chose qui frise le rêve d'Icare. C'est d'ailleurs à eux que revient le plus grand prestige pour cette chasse exigeante en personnel et très aléatoire. Le col est non seulement coupé à la circulation pendant la chasse, mais encore le retentissement du son strident des sifflets informe les environs du silence absolu qu'il convient d'observer, tapi dans la végétation.

Ce que ne disent pas les instances cynégétiques, c'est l'actuelle difficulté de recruter des bénévoles et dans notre groupe de visiteurs, nous étions nombreux à en connaître plus long sur l'histoire des pantières que certains hommes de main présents auprès des filets. Ainsi en va-t-il de la tradition pour les rôles considérés comme subalternes. Si la menace de disparition ne suffit pas à la réussite du brevet en tradition, il l'aide sérieusement, au point que la survie devient une affaire collective. Le même Saint-Josse rappelle ainsi qu'il faut remonter au Moyen Age pour retrouver un moine anonyme de l'abbaye de Roncevaux<sup>338</sup>, inventant la stratégie des pierres plates, lancées sur les vols de pigeons afin d'imiter l'attaque d'un autour, alors que cette chasse « se perpétue avec foi jusqu'à nos jours ». Non seulement nous retrouvons encore la thématique d'une passion qui friserait le religieux, mais toujours l'histoire du territoire est avancée comme cause explicative à la dévotion des « élus ».

En quittant les Pyrénées-Atlantiques, bien d'autres usages des filets se comptent au travers de la France et de l'Europe. Le panneau par exemple, grand filet vertical lui aussi, mais mobile, manœuvré par une équipe pouvant aller de deux à trois hommes jusqu'à une dizaine, exigeant des individus véloces et aguerris. Pratiqué depuis d'Antiquité et très utilisé au Moyen Age, ce braconnage est devenu en France la hantise des propriétaires fonciers avec la loi du 3 mai 1844 qui consacra leur droit sur la chasse, générant par là même une recrudescence de l'infraction dite « chasse sur autrui ». Certains panneaux permettent de prendre un grand nombre d'animaux, jusqu'aux lapins pour certains, provoquant moult razzias dans les garennes. La méthode est ici particulièrement intéressante dans la mesure où elle représente l'arme par

---

en Lot-et-Garonne et seulement 10 dans les Pyrénées-Atlantiques. Au moins pour ce dernier département, il va de soi que comme pour la hutte la tradition se porte au mieux : discutée, mais en phase plutôt ascendante sur la longue période.

<sup>337</sup> Cf. Daniel Babo : Toutes les chasses, Rennes : éditions Ouest-France, juin 1997, chapitre 5 sur les chasses traditionnelles, et ici pages 125 & 126.

<sup>338</sup> Au moins faut-il considérer, d'après les spécialistes, que ce sont six siècles continus qui font l'histoire des pantières dans certaines vallées. Mais s'agissant de pratiques populaires, les sources s'avèrent extrêmement rares, Phebus ou Ferriere ne faisant que les évoquer. Le mot « pente » est à l'origine des pantières parce que cette chasse nécessite des coteaux graduels formant des gorges dans lesquelles s'engouffrent les vols. Cf. Jacques Luquet : « Évolution de la chasse aux pantières dans les Pyrénées », in Biologia y gestión de colùmbidos silvestres. II coloquio internacional, n°16 Naturzale. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001, op. cit., pages 141.

excellence des villageois contre les réservations des grands domaines, nécessitant une excellente connaissance du terrain, surtout de nuit, et faisant appel à un esprit de revanche sur le territoire retiré des droits collectifs à prélever une dîme en protéines animales. Sur Plainville, jusqu'à la seconde guerre mondiale, avoir « été panneauté » n'était pas chose rare pour les propriétaires en bordure du massif forestier.

Au-delà des Alpes maintenant, le Rocolo était très apprécié du pape Léon XIII, même lorsqu'il se trouvait en fonction au Vatican, soit de 1878 à 1903<sup>339</sup>. Inventée en Lombardie et présente dans les plaines du Piémont, la technique consiste à tendre des filets de 4 à 5 mètres de hauteur, autour d'une zone légèrement en pente, formant un enclos entouré de broussailles. En tirant une cloche, le piégeur dissimulé dans sa hutte effraie les quelques alouettes encagées qui ont attiré leurs congénères volatiles de toutes sortes. Dans la panique générale, les alouettes sauvages qui ont le vol bas lorsqu'elles fuient, viennent échoir dans les filets rabattus à la hâte au sol. Il ne reste plus qu'à les achever au bâton. Dans le Milanais, on mixte cette méthode au filet avec une autre forme de piégeage que sont les gluaux, à savoir de la glue apposée sur des bâtons entourant l'enceinte. Devenus donc gluants, ils complètent le piège pour les alouettes qui auraient eu la conscience d'esprit de s'élever dans les airs au dessus des filets.

Toujours à propos de ces alouettes tant convoitées, le « traineau », autre grand filet tendu entre deux longues perches et tiré par deux hommes à travers un champ de chaume, s'assimilerait à une forme de « panneauté ». Chasse de nuit mise au point par les paysans qui voyaient le retour des alouettes dans leurs champs d'un mauvais œil, elle a été prohibée par la même loi de 1844, mais s'est poursuivie illégalement pour parfois alimenter un commerce très lucratif. D'octobre à novembre, les gardes et la maréchaussée se trouvaient sur le pied de guerre, poussant en Poitou les braconniers à se réunir pour s'acquitter des amendes qui les touchaient<sup>340</sup>. Un usage assez original de la tontine dans le bocage vendéen !

Inspirés par la pêche, les chasseurs de la baie de Somme ont pour leur part mis au point une technique à base de filets verticaux que nous n'évoquons ici que par souci de montrer la diversité des usages. Nous montrerons plus avant le rôle de ces « fleurons », parfois appelés « halliers », destinés à capturer les anatidés dérivant avec le flot. S'il est bien entendu difficile de se replacer dans le contexte de l'époque, ces meurtriers filets ont semble-t-il facilité l'accès à la hutte pour nombre de chasseurs de gibier d'eau n'appartenant pas au milieu des pêcheurs locaux. Parce que ces derniers monopolisaient le droit exclusif de s'inscrire sur la liste des demandeurs de concessions à poser des fleurons, on aurait eu tendance à délivrer aux non-inscrits des autorisations pour creuser leurs mares et y établir leurs gabions sur le domaine maritime, afin de compenser l'interdit fait aux étrangers d'utiliser des filets. Assimilée à une embarcation flottante et « ancrée », la hutte offre pour les pouvoirs publics l'avantage de fournir une redevance qui alimente le budget, mais sur le plan socioprofessionnel elle permet de rompre avec ce lien établi entre la pêche et la chasse via le filet, bien que cette orientation ludique de la hutte n'interviendra que dans un second temps. Car il semblerait encore une fois qu'un stade intermédiaire ait existé avant le recours au fusil : la « chasse au becquet »<sup>341</sup>. Dans cette formule avec filet, le chasseur se dissimulait dans une hutte en planches, recouverte de terre et de gazon, disposée à côté d'un plan d'eau. A gauche de cette installation sommaire, était modelée une pente douce, également recouverte de gazon, donnant sur le plan d'eau. Dénivelé sur lequel on disposait le filet à rabats, parfois appelé « tombereau », armé aux deux extrémités de tringles en bois, articulées sur un pieu fiché en terre. On utilisait ensuite des « empaillés » pour servir de formes et un appelant placé sur une planchette que l'on faisait basculer à l'aide d'une corde pour déséquilibrer l'animal, lequel en agitant les ailes attirait ses congénères.

Un tel système (illustration du principe de chute que nous avons abordé avec les modes de pratique), en vigueur au XIX<sup>e</sup> siècle de la mi mars à la fin mai dans le Hâble d'Ault, se révèle extrêmement proche des usages contemporains dans les palombières évoquées plus haut à propos du Sud-ouest. C'est à partir de l'après-guerre que les installations au sol commencent à s'élever, devenant les cabanes des sommets qui ont désormais supplanté les palombières au sol. Sur la cime des arbres en effet, afin de rendre leur colline plus attirante à l'œil perçant des pigeons ramiers, les paloumayres ont imaginé reproduire la vie telle qu'on peut l'observer sur les branches supérieures. Des planchettes similaires ont

<sup>339</sup> Cf. B des Bruyères : L'église et la chasse, Paris : Gerfaut, septembre 2005, pages 101-102.

<sup>340</sup> Cf. le collectif Chasses et traditions, 1998, op. cit., page 56 sq.

<sup>341</sup> Cf. « L'héritage paternel de "Jean Roux" », in « Baie de Somme, terre de chasse », op. cit., pages 17 et 18.

été confectionnées pour provoquer le même déséquilibre, impliquant le même appel d'ailes aux congénères sauvages. Du bas de la palombière, le préposé aux appelants accroche à la patte un Bleu de Gascogne pour ensuite le hisser jusqu'au sommet par un complexe mécanisme de cordes sur poulies. D'autres appelants sont dressés pour passer d'une planche à l'autre, imitant les sauts de branche à branche du colombidé qui a trouvé un gisement de nourriture. On le voit, l'usage des appelants apporte un plus à celui des seules formes mortes, mais de passif l'animal vivant peut passer à actif. Dans la vigie de la palombière, les hommes dissimulés derrière la palissade actionnent des interrupteurs qui mettent en branle les mécanismes électriques bricolés à partir d'un petit moteur d'essuie-glace, alimenté par une batterie. Un plateau à dents, quelques chaînes à vélo et beaucoup de débrouillardise permettent d'obtenir que les planchettes s'affaissent les unes après les autres pour revenir dans leur position initiale, donnant cette impression de saut de haies orchestré, chaque pigeon battant des ailes dans un ordre déterminé.

Mais l'imagination n'ayant pas de borne en ce qui concerne l'attraction à l'égard du sauvage, il est possible d'aller plus avant encore en cherchant à reproduire le vol lui-même d'une bande se posant idéalement à la pointe des arbres préparés à cet effet. C'est en quelque sorte la cartouche de la dernière chance lorsque l'attraction semble échouer. Cette fois, aux manettes le chef de la palombière agit sur un autre mécanisme qui ouvre une ou plusieurs cages grillagées placées au sol, à une bonne centaine de mètres des arbres dans lesquels il se trouve. Dans l'idéal, il aura fallu aménager une clairière entre les pigeons qui attendent dans ces cages et la cime où ils sont dressés à se poser. Une clairière à flanc de coteau, face au couloir d'arrivée le plus habituel des voliers, afin que ceux-ci puissent observer des congénères aller se poser là où on les attend. Si le vol des "traïtes" est suffisamment visible, lancé au bon moment à partir d'un site assez bien aménagé, on peut espérer voir l'instinct grégaire jouer dans le sens de la palombière. La ruse s'assimilerait ici à une scénette où l'on ferait jouer une pièce à des complices sur le mode du théâtre de Guignol. Apparaissent dans le cadre des appétants, les « volants », arrivés de nul part et qui repartent comme ils sont arrivés.

Cette tactique courante avec le pigeon l'est moins pour le gibier d'eau, mais elle existe encore sous l'appellation de « malonnage », un vol de canards en direction de la mare de hutte, destiné à attirer les migrateurs en déplacement. Présentée comme une tradition de l'ouest, « malonner » est surtout un exercice pratiqué dans le Maine-et-Loire, dont le président fédéral, Edouard-Alain Bidault, est également en charge de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, l'instrument des chasseurs pour acquérir les territoires menacés, dont particulièrement les zones humides. Or, parfois la tradition a des raisons que le droit ne comprend pas, mais le paradoxe est total lorsqu'une tradition devient antinomique d'une autre. Ainsi en va-t-il de l'éjointage des appelants, indispensable au huttier, incompatible au malonneur. L'enjeu initial ramène à la question de plus en plus sensible de la condition animale, désormais centrée également sur le sauvage. C'est le 4 novembre 2003 qu'un arrêté ministériel oblige les détenteurs d'appelants à les éjoindre au plus tard huit jours après leur naissance, limitant ainsi leur souffrance. Immédiatement, l'inquiétude est perceptible à la FDC.49, où le malonnage est aussi une façon de capter les remontées sur la Loire, en l'absence de façade maritime pour le département. Alertée, la FNC n'a semble-t-il pas répondu dans le sens souhaité, provoquant le 25 juin 2004 un recours gracieux auprès du Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, sans plus d'effet. Le Conseil d'Etat est saisi le 25 octobre de la même année, pendant que le Ministère se décide à soumettre la question au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage le 14 avril 2005, aboutissant à l'arrêté du 15 juin suivant dans lequel le Ministre autorise l'emploi d'appelants non éjointés pour le malonnage. Pendant ce temps, l'affaire suit son cours au Conseil d'Etat, qui statue le 28 décembre pour confirmer sa position du 7 avril 1999 : en vertu de la Directive 79-409, l'éjointage est non seulement illégal, mais seule la coupe des rémiges peut être considérée comme non mutilante à titre définitif. En conséquence, si le malonnage devient interdit de fait, c'est dès la décision officielle du Conseil d'Etat l'usage des appelants de hutte qui deviendra illégal. Aussi, l'instigateur de la grande manifestation parisienne des chasseurs du 14 février 1998 est amené à tremper la plume dans son encre la plus diplomatique pour « s'expliquer » auprès des sauvagins de la Somme<sup>342</sup>. Ici, une nouvelle configuration se présente avec en quelque sorte la tradition contre la tradition.

<sup>342</sup> Cf. Picardie chasse, n°107, mars 2006, pages 9 et 11.

Pour en revenir à cette région du Poitou- Charentes évoquée précédemment avec le traîneau, on peut y mentionner d'autres formes de traditions, mettant en action cette fois de nouveaux et insolites auxiliaires très involontaires. La « chasse à la vache », montrent les auteurs précédemment cités, utilise une ruse qui tient dans la méthode d'approche du gibier d'eau présent dans le marais poitevin. Un chasseur au fusil se dissimule alors derrière un bovin habitué aux coups de feu tirés de son dos. Selon les communes, l'utilisation de juments ou de troupeaux de moutons pouvait suppléer aux ruminants complaisants. Présentée aujourd'hui comme une tradition éteinte, elle fut pratiquée dans un village de la région jusqu'en 1976. Même si on dit d'elle qu'elle fut autorisée dans le marais poitevin par une ordonnance de Saint-Louis au bénéfice des maraîchins, et ce pour compenser leurs dures conditions de vie, on perçoit ce qu'elle a de troublante pour l'éthique cynégétique contemporaine, à tel point que ce sont les instances cynégétiques locales qui cherchèrent son extinction. Pourtant, encore dans les années cinquante la fédération de Vendée est déboutée de sa plainte contre six pratiquants qu'on imagine profiter des innocentes vaches afin de s'avancer "sournoisement" (en spirale) vers leurs victimes. Un procès plus tardif, vingt années après ce premier échec, n'a pas davantage permis de démontrer le caractère véritablement illégal de l'utilisation des animaux et des véhicules de dissimulation, ce qui démontre aussi une certaine obstination des pratiquants à résister à l'opprobre de leur propre milieu. Ainsi, « chasse à la charrette »<sup>343</sup> et autres formes de stratagèmes nous apprennent que la tradition a pu être attaquée par les représentants des chasseurs eux-mêmes au nom du principe qui veut que, spécialement quand le fusil est d'usage, « sa chance soit laissée à l'animal chassé ». Cette stratégie d'approche nous informe également sur la capacité du chasseur à faire feu de tout ce qui l'entoure. Mais là encore, c'est un environnement très particulier qui revendique un mode d'exercice dit traditionnel, bien que la chasse à la jument se soit retrouvée aussi en Pays Basque, cependant qu'une fois de plus un secteur limité aux Barthes de l'Adour est seul concerné<sup>344</sup> et aucunement les autres espaces de prairies humides du secteur.

On trouvera encore dans les zones humides des us liés aux moyens d'approche, comme la « chasse à la barque », voire au punt, une embarcation légère spécialement conçue pour traquer la sauvagine<sup>345</sup>. Désormais interdit, certains collectionneurs de la côte picarde conservent jalousement celui d'un aïeul, car les petits voiliers utilisés pour la même finalité de diversifier les espèces gibiers accessibles, ont pour la plupart disparus.

Pour reprendre la piste précédente des ruses animalières, la chasse « à la pipée », caractéristique des lisières forestières, consistait à « contrefaire une chouette pour attraper des oiseaux ». Une pratique qui pouvait se rencontrer en Lorraine, comme le rapporte Philippe Salvadori. Cette chasse nocturne, « à la chouette », vise à attirer les volatiles, lesquels sont pris dans des gluaux placés entre deux arbres<sup>346</sup>. Lorsque maintenant l'appelant enfermé dans une cage est destiné à attirer par son chant les congénères de son espèce, on parle alors de « chanterelles », synonyme ici d'appelant chantant. De jour, on a pu encore placer un miroir à alouettes, ou une chouette naturalisée (aujourd'hui en plastique), voire un grand-duc dans la plaine, et dissimulé à proximité se tenir aux aguets avec son fusil. Avant sa généralisation par contre, le miroir était entouré de filets articulés de six mètres sur deux, posés au sol, que l'on refermait sur le gibier imprudemment attiré, selon un dispositif de cordes actionnées de la lisière d'un bois. Les pieux plantés au sol permettent de faire rouler les cordes reliées aux « nappes », soit ces filets spécifiques. Ordinairement, la première alouette prise servait ensuite d'appelant, devenant une *mouvète*, un « oiseau en mouvement » qui secondait le miroir. De jour et d'octobre à novembre, les nappes dressent métaphoriquement une table au sol, dont les alouettes seront les invitées bernées. Ce « banquet » au goût amer pour les oiseaux, combine trois éléments typiques des chasses traditionnelles : les filets, les appelants et le leurre mécanique (ici les facettes du miroir qui, en tournant, projette des reflets suscitant la curiosité). Dans les Ardennes, c'est la capture des vanneaux et des pluviers dorés sur laquelle se

<sup>343</sup> Spécialement conçue pour ce mode de chasse, il s'agit d'un plancher en bois léger, monté sur trois roues, que le chasseur allongé de tout son long fait avancer du bout des pieds.

<sup>344</sup> Cf. Éric Audinet : Connaître la chasse des canards et des oies, Bordeaux : éditions du Sud-Ouest, 1989, « Chasses », page 61.

<sup>345</sup> Cf. François Vidron : La chasse en montagne, au marais et en mer, Paris : PUF, « Que sais-je ? », n°321, 1949 [1948], page 78.

<sup>346</sup> La chasse sous l'Ancien Régime, 1996, op. cit., page 165 et page 286.

concentre une autre forme de chasse aux nappes. Mais ici toujours, la délimitation géographique des autorisations s'avère très stricte<sup>347</sup>.

En Picardie par exemple, encore dans les années quatre-vingts, ces vanneaux pouvaient être captivés par le carré blanc d'un mouchoir posé sur l'herbe verte d'une pâture. « C'est de la chasse facile ça » demandera récemment la belle-fille de Jean, qui introduisit la technique à Plainville<sup>348</sup>. « C'est de la chasse débrouille répondra Philippe son fil. Fallait y penser ». On perçoit bien, dans ce court échange, l'écart qui sépare la valeur accordée à la ruse du connaisseur observateur, d'une éthique de la difficulté, qu'on attendrait d'un athlète décidé à en suer.

On peut encore profiter du cycle sensuel du gibier, comme la chasse de la bécasse « à la croule », soit pendant la saison des amours qui rend l'animal moins vigilant<sup>349</sup>. Pour le coq de bruyères on se souvient d'une scène identique, immortalisée par Rommy Schneider incarnant la saga de l'impératrice Sissi lorsqu'elle accompagnait son père dans les forêts bavaroises. Enfin, dans la panoplie des trouvailles, certaines ont relevé du bricolage individuel avant de faire appel à l'artisanat, comme les appeaux : une gamme d'instruments sonores destinés chacun à influencer sur le comportement d'une espèce déterminée, souvent en imitant son cri, soit qu'il s'agisse du même sexe que le mâle généralement chassé, soit du sexe opposé ; parfois par un cri d'appel pour les espèces plus grégaires. Leur maniement nécessite de ce fait une connaissance suffisamment fine du monde animal<sup>350</sup>. Une force qui est devenue une faiblesse avec l'irruption de ce code tacite, inspiré de la pratique sportive et stigmatisant la ruse quand l'engagement franc et direct se trouve encouragé. Il existe pourtant une contradiction à vouloir rendre sportive une activité de prédation dans laquelle l'un des protagonistes ne consent évidemment pas à "jouer le jeu". Pour sortir de cette aporie, l'arrêté du 4 novembre 2003, relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage ou du gibier d'eau, ainsi que pour la destruction des animaux nuisibles, interdit les bandes magnétiques sonores et n'autorise que les moyens impliquant « une technique, un savoir-faire, un art du chasseur ». Il est complété par un nouvel arrêté en date du 18 décembre suivant, rendant possible l'utilisation des appelants dans 68 départements pour les colombidés. De la même manière pour le merle noir, la grive litorne, musicienne, mauvis ou draine, ce sont 8 départements qui bénéficient de libéralités. Plus récemment, le texte du 24 juillet 2006 a laissé une plus grande latitude aux chasseurs... alors que s'engageaient les mouvements d'approche, préparatifs aux tirs nourris de la dernière campagne présidentielle.

Plus radicales et moins "artistiques" sont les moyens relevant de l'assommer et autres « guillotines ». Comme pour la fosse primitive des hommes de la préhistoire, ils mettent donc en jeu le principe de la chute, qui intervient soit de la part du gibier lui-même, soit du poids appelé à l'écraser ou à le sectionner. Toute la qualité du piègeur tiendra alors dans son aptitude à dénicher les passages fréquentés par l'animal recherché, d'aménager éventuellement sa coulée sans y laisser de traces suspectes, et ce dans le but de l'amener au final à un appât qui lui sera fatal s'il le saisit. Les « matoles » en sont un exemple typique, mis à part qu'il s'agit ici d'une cage grillagée sans fond, retenue en équilibre sur le sol à partir d'un système de trébuchet qui, lorsqu'il se déclenche par le mouvement du gibier, l'enferme avec l'appât. Très réglementée, la chasse aux matoles, qui peut aussi concerner les alouettes au-delà des petits oiseaux comme l'ortolan, singularise le piègeur du Sud-ouest des départements des Landes, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne<sup>351</sup>.

<sup>347</sup> Cf. Nelly Boutinot : La chasse : 100 questions-réponses à l'usage des non-chasseurs, 2001, op. cit., page 112.

<sup>348</sup> Technique qui eut des conséquences foncières, Jean possédant, derrière la maison héritée du côté de son épouse, un morceau de la pâture qu'occupe encore aujourd'hui le fermier voisin. Lequel fermier n'aura de cesse de proposer un rachat, que l'argument du mouchoir permettra d'esquiver : « Ch'peux pas Rémy, et min mouchoir, je l'mettreu où ? »

<sup>349</sup> Voir François Vidron : La chasse en plaine et au bois, Paris : PUF, deuxième trimestre 1963 [1945], « Que sais-je ? », n°192, page 63. Le chasseur de bécasses y est décrit comme le fin connaisseur des lieux par excellence, rivalisant de connaissances quant aux « coins à bécasses ».

<sup>350</sup> Cf. le Dictionnaire de la chasse, de la faune et de ses habitats, réalisé par l'ONC et coordonné par Yves Ferrand, 1997, op. cit., page 31.

<sup>351</sup> Cf. Hubert Péres : « Entre désenchantement et réenchantement : *chasser en Chalosse* », in Études rurales : « Mort et mise à mort des animaux », Paris : éditions de l'EHESS, n°147-148, janvier-décembre 1998, pages 99 à 113. A relever ici, cet article se révèle extrêmement intéressant en ce qui concerne la problématique d'une approche territorialisée de la chasse.

Parmi les traditions qui s'articulent autour de la phase nocturne, le fanal du littoral picard remporterait probablement le concours de l'originalité s'il n'était interdit. La démarche consistait pour deux chasseurs à précéder de peu l'arrivée du flot de la marée, afin de s'avancer dans la mer de façon à surprendre courlis, pluviers... en les éblouissant de la lumière du fanal. Également appelée « chasse à la lune » dans une de ses variantes, il fallait alors aux chasseurs longer le flot pour éviter de faire du bruit et profiter ainsi de l'hypnose qu'exerce l'astre crépusculaire sur les oiseaux. Une chasse au courlis cendré avec un phare de voiture est même décrite en 1909 dans un texte intitulé « Le courlis cendré à l'acétylène »<sup>352</sup>.

Dans cette autre famille de pratiques hautement concernées par le débat polémique, le gibier d'eau prouve, avec la « palombite » aigue des palombières, qu'il n'est pas besoin pour une tradition d'être en perte de vitesse pour mériter ce sceau. En effet, nous aurons l'occasion de démontrer tout au long de ce travail à quel point la chasse à la hutte se porte bien. En revanche, un mode de pratique aura toutes les chances d'être estampillé « traditionnel » s'il est revendiqué et menacé, ou tout simplement en perte de vitesse. Dans ce cas, la mise en tradition est comme une incorporation par les intéressés de ce que les ethnologues ont fait avec l'ethnographie de la dernière chance, celle qui se voulait être un témoignage avant disparition, jouant ainsi une « fonction réparatrice »<sup>353</sup>. Il n'y a qu'à entendre les propos des édiles de la chasse maritime dans les baies picardes pour se convaincre du caractère emblématique du « hutteau », de la « toile » et autre « cercueil » sur lesquels nous reviendrons longuement. Précisons à ce stade qu'il s'agit de « chasses au trou », s'exerçant avec une installation mobile minimaliste et particulièrement sommaire. Cette dernière est placée en bordure d'un plan d'eau temporaire ouvert à la faveur de la marée basse. Le sauvaginier s'y terre en plaçant des formes artificielles imitant la physionomie des gibiers chassés. Toute installation a même pu être remplacée par le dénivelé, comme dans la chasse « à la dune », laquelle offre une protection modelable. On parle également de « passée à la caisse », lorsque le sauvaginier tente de profiter des passages privilégiés de l'aurore et du crépuscule avec ses seuls appelants, alors qu'il profite de la dissimulation offerte par un rocher<sup>354</sup>.

## B.) CONSTRUIRE UNE EXCEPTIONNALITÉ DE SENS : parenté et région

Pour « finir » avec l'indépassable débat sur la mise en tradition de certaines pratiques, revenons justement à ces tenderies étudiées par Jean Jamin et vis-à-vis desquelles nous aurons l'occasion de montrer plus avant qu'elles constituent probablement un cas d'école. Si la première recherche de l'ethnologue est menée en 1971-1972<sup>355</sup>, son intérêt porte moins sur un mode de chasse que sur une technique de piégeage, une « ceptologie » dite justement traditionnelle. Pour poser le contexte, l'arrivée sur le terrain de ce chercheur, qui connaît bien la région pour en être originaire, fut précédée de sabotages par des « commandos de protecteurs », alors que l'on évoquait avec insistance l'imminence d'une interdiction. Pratiquée en l'état dans les seules Ardennes françaises, la tenderie aux grives ne concerne pas plus d'un vingtième de la surface départementale, soit quelques 1 000 km<sup>2</sup> au maximum. Mais cette spécialisation géographique, si elle a rapport avec la nature de l'environnement, à savoir un lieu de passage, une géologie siliceuse et une structuration particulière de la répartition végétale, n'est pas explicable par ces facteurs écologiques seuls. Au-delà des conditions de possibilité, d'autres grivières ayant pu naître tout au long des axes de migration sans qu'il n'en soit question, être « griveleux » correspond au rôle de porte-drapeau pour le plateau ardennais.

Réservée aux communaux, toute intrusion étrangère dans la tradition tendeuse est vécue comme un véritable « lèse-commune » nous explique Jamin<sup>356</sup>, en fin connaisseur de ces luttes contre la

<sup>352</sup> Cf. « Baie de Somme, terre de chasse », op. cit., page 16.

<sup>353</sup> Notion énoncée par Jean Jamin dans « Deux saisons en grivière. *De la tradition au délit de tradition* », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, pages 41 à 62, ici page 49.

<sup>354</sup> Cf. *La sauvagine. Le mensuel des chasseurs de gibier d'eau*, septembre 2007, pages 34 et 35.

<sup>355</sup> *La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau*, Paris : Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, ouvrage publié avec le concours du CNRS, deuxième trimestre 1979, « Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, Muséum national d'histoire naturelle », op. cit.

<sup>356</sup> Cf. *Les lois du silence*, Paris : Maspéro, 1977. En particulier le chapitre 1 : « Secret cynégétique et pouvoir communal », consacré à la tenderie aux grives sur le plateau ardennais, pages 15 à 43. Les sabotages se retrouvent particulièrement dans

rentabilisation, par quelques 200 à 600 pratiquants qui se perçoivent comme un véritable groupe social. Groupe dont l'existence est conditionnée à l'usage qu'il fait du référent spatial : au-delà du plateau, un écosystème spécifiquement « griveleux ». Cette imbrication entre l'élaboration humaine d'une façon de faire et les règles sous-tendues par le comportement de l'animal est totale si l'on considère le lien qu'établissent les tendeurs entre migrations et lunaïson. Non seulement les diamants tant attendus se posent sur le territoire dans un ordre précis, par variété, mais qui plus est un système symbolique verticalisé associe chaque séquence lunaire à un étage de l'espace : de la montagne à la forêt en contrebas. Au sol, toute grivière est d'abord un aménagement autour d'un « sentier du tendeur », véritable fil conducteur vers la « fièvre des bois ». Long de 5 à 25 km parsemés de collets (« tendelles »), sur une surface pouvant aller de 5 à 50 ha, la piste que suivent les tendeurs n'est pas celle de la tradition dans un premier temps, puisqu'il faudra attendre la chute du droit de tendre pour que cet argument intervienne.

Au contraire, depuis 1844 la reconnaissance légale de la méthode strictement codifiée implique qu'il ne puisse que se sentir à l'étroit dans une tradition folklorisée. D'ailleurs, le passage de témoin ne se fait pas nécessairement de père en fils dans la réalité du sous-bois. Car c'est de ce monde parallèle dont il est question dans la « passion » pour le migrateur de la forêt ; écosystème immédiatement relié aux Ardennes dans l'imaginaire national. Au sol encore, une hiérarchie affecte les débats en authenticité, la pratique se divisant entre la « tenderie à terre » d'une part, réputée plus facile, moins artistique et désormais surtout destructive, alors que d'autre part le prestige échoit aux tendeurs à l'arbre, pour lesquels les branches sont une dimension essentielle du piège. De cette manière, la difficulté d'exercice d'une chasse dite traditionnelle est également une forme de sélection sociale. Plus absconde est la technique, plus grand sera le mérite de l'expert, mais l'apprentissage long sera surtout le meilleur moment pour s'assurer de la transmission des valeurs, dont la toute première sera la croyance dans l'exceptionnalité du groupe local<sup>357</sup>. L'auteur montre que celui qui « court la tenderie » de la mi septembre à la mi novembre n'est pas un quidame anonyme par rapport aux lieux. Rarement des étrangers et moins souvent des autochtones que des retraités revenant au pays, ces coureurs des bois trouvent aujourd'hui un grand intérêt à la théorie atavique et folklorique qui explique la transmission du « virus » par la voie maternelle, le père ayant pour mission de céder le savoir-faire et l'oncle maternel l'outil du pouvoir des tendeurs, leur sceptre : le fer à tendre.

Discours de l'autochtonie pour ceux qui l'ont quitté, mais qui restent convaincus qu'après trois générations leur enfièverement est assuré, la tenderie dispose également de son mythe fondateur. On avance en effet chez les tendeurs que c'est lors de la signature du traité de Nimègue, entre 1678 et 1679, lequel rapportait au territoire français le « doigt de gant de Givet », presque île intérieure dans une mer belge, que la tenderie fut autorisée aux habitants du plateau ardennais. Le lien imaginaire devient pour l'ethnologue évident entre le fait d'être français pour les ardennais et l'implication quant au droit de tendre, ce qui expliquerait l'acharnement mis par l'ensemble des élus à défendre les quelques centaines de griveleux tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, avec pour slogan révélateur en 1978 : « la république est en danger ». L'histoire devient alors une sociodicée<sup>358</sup> des inégalités de naissance, au sens ici du lieu plus que des origines sociales, mais il s'agit toujours d'un ordre social dont on cherche à justifier la permanence. On le voit, il devient difficile de « détendre » le fil qui relie cette forme de chasse au territoire inscrit dans le temps long et réalisant une sorte « d'exercice écologique de la parenté ». Si l'animal chassé est au centre du jeu, il est aussi souvent prétexte au jeu, à tel point que c'est la signification culturelle qui fait le gibier<sup>359</sup>, un merle pouvant par exemple se trouver assimilé à la catégorie grives selon l'époque de sa capture. Pour reprendre Jamin, « en définitive, ce que d'abord venait

---

l'Est de la France, en provenance souvent des pays germaniques. Le Territoire de Belfort dénonçait encore en 2005 des barreaux d'échelles sciés sur les miradors.

<sup>357</sup> Rien à voir ici avec l'histoire de la tenderie aux grives en Sardaigne, où cette activité professionnelle avait à la même époque de multiples difficultés à se faire reconnaître légalement, contrairement à la pratique ludique et non commerciale de la traque du sanglier. Cf. Giannetta Murru Corrigan : « La tenderie aux grives en Sardaigne », in *Études rurales*, 1982, pages 115 à 129, op. cit. En matière de chasse, le professionnalisme fait mauvais ménage avec la thématique traditionaliste. Et encore, plus l'on s'éloigne de l'artisanat, plus cette cohabitation devient incongrue. Il faudra attendre encore un peu pour que l'on parle de « tradition industrielle ».

<sup>358</sup> Cf. Pierre Bourdieu : *passim*.

<sup>359</sup> Cf. « De la grive imaginée à la grive imaginaire », in *L'Homme et l'Animal*, Paris : Pujol, Institut international d'ethnoscience, 1975, pages 297 à 315.



dire la tenderie était moins une relation des hommes à l'animal qu'une manière d'être en relation que les hommes avaient entre eux. »<sup>360</sup>

Dans les usages contemporains qu'en font les chasseurs, la notion de "tradition" renvoie donc à une diversité d'éléments distinctifs qui n'auraient qu'un point commun : exprimer que l'on s'inscrit dans les pratiques anciennes d'un territoire donné. Il est en revanche difficile de repérer dans les contenus, des critères très clairs de ce qui fait le traditionnel. Le mode de transmission n'a quant à lui pas la stabilité qui en ferait un identifiant évident de ce qui s'intitule tradition. En revanche, le traditionalisme est souvent la conséquence d'un sentiment de menace pour la perpétuation de la pratique. Dans ce cas de figure, la tradition joue un rôle singularisant et légitimant, au-delà une fonction séparative qui sacralise les façons de faire. Le Dahu des cynégètes est à la fois celui qu'ils courent : la reconnaissance sociale de leur droit à parcourir le territoire ou de s'y terrer et d'en rapporter la preuve, mais encore l'écran de fumée qu'ils jettent sur leurs pratiques discutées pour que la course se poursuive. L'avantage à l'interne de cet étiquetage maintenant, c'est que pour tout chasseur, respectueux de la tradition, l'autre pratique devient une autre différence, donc se rapproche de la sienne. Le traditionalisme cynégétique détient l'avantage de créer un formidable consensus parmi les chasseurs, du moins en façade : centripète vis-à-vis de ses adeptes, il exerce une force centrifuge à l'égard des critiques, qu'elles soient extérieures ou en provenance de ses propres rangs.

Pour finir sur une note humoristique, cette prégnance localiste dans le traditionalisme a été perçue avec acuité par les trois « Inconnus » : Didier Bourdon, Bernard Campan et Pascal Légitimus, dans leur célèbre sketchs : « Les chasseurs »<sup>361</sup>. Si la chasse y est caricaturée comme un « art » bestial, « même si pour d'autres c'est la peinture, la musique... », cet art est clairement localisable : « dans le bouchonois, c'est la chasse » (Gérard-Didier Bourdon). Une microrégion dont l'authenticité ne pourrait être remise en question puisqu'elle va jusqu'à posséder son propre dialecte : on y est ainsi « broucouille » quand on n'a pas vu un seul « oisouille ». C'est d'ailleurs sur la définition du lieu que va porter la polémique entre chasseurs.

Reporter : « 16 septembre à l'aube : dans le pays du Bouchonois, c'est l'ouverture de la chasse. Mais pas n'importe quelle chasse : celle de la gallinette cendrée, une véritable passion pour ces hommes que nous avons suivis 24 heures. »

Dédé (Gérard Campan) : « Bon, et pis faut bien dire que la chasse à la gallinette cendrée, c'est typique du Bouchonois. Bon ! Bah, le Bouchonois c'est pas grand, mais c'est le Bouchonois quoi... C'est... Le Bouchonois c'est quoi... Bon, ben c'est Pitimont-sur-Saoudre, c'est Arrière et pis Corville quoi. »

Gilbert (Pascal Légitimus) : « Attends Dédé, y'en a qui disent que Corville c'est près d'Ebary... »

Brouhaha

« Ho ! Ho l'aaautre ! Mais non ! Arrête ! Bah non... »

Dédé : « Ta grand-mère : elle est bien de Corville ! ? Elle est bien du Bouchonois ! Enfin bref, la gallinette, c'est le Bouchonois, c'est tout ! Après, c'est autre chose... »

<sup>360</sup> « Deux saisons en grivière... », op. cit., page 53.

<sup>361</sup> Editions ACN/Lederman, in « Le meilleur de la télé », 1991, inclus dans ze inconnu story, coffret de 5 cassettes, 2001.

# DEUXIÈME PARTIE



Photo aérienne, Plainville, Oise, années 90. Le territoire de chasse est difficilement dissociable de la socialité villageoise.

## LA TERRITORIALITÉ VILLAGEOISE

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**INTRODUCTION RÉTROSPECTIVE  
RECHERCHE ET CHERCHEUR  
ESPACE DANS LE PROJET – PROJET DANS L'ESPACE**

**DEUXIÈME PARTIE  
CHAPITRE I**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

De la même façon que nous avons cherché à montrer que, loin de n'être qu'un passe-temps anecdotique, la chasse au contraire occupait une place centrale dans l'histoire de notre société, mais plus encore qu'elle persiste à y jouer un rôle non négligeable, cette réflexion rétrospective quant aux motifs qui ont inauguré la recherche se donne pour ambition de replacer la pratique cynégétique dans une contextualisation territoriale plus large. Autrement dit, l'espace n'est pas plus accessoire que la chasse n'est instrumentale. L'exercice et la constitution d'un espace vécu (pour soi) ne sont pas simplement des attitudes fonctionnelles, tout comme la chasse ne doit pas se confondre avec une activité vivrière. Or, ce sont des pratiques territorialisantes surprenantes, pour ne pas dire honteuses par le ridicule de leur petitesse, qui donnent à voir la chasse comme une affaire importante localement. La topique à laquelle nous étions parvenus se composait de trois instances : primo la circumambulation, soit ce que l'on retrouvera sous l'expression « tour du pays » et qui consiste en une démarche de type "processionnelle" ; secundo le re-tour au village, un phénomène remontant à la fin des mariages "arrangés" et qui amène à s'interroger sur la relation entretenue avec cette forme de légitimité que l'on nomme identité territoriale, et tertio la reproduction du groupe local au sens de sa population, mais encore de l'idéologie "autochto-maniaque" qui l'anime.

La circumambulation intéresse la chasse dans la mesure où elle permet d'approcher les modes de pratique du territoire cynégétique selon des règles tacites assez précises. Le retour au pays quant à lui est directement impliqué dans les motivations à exercer l'"art" de Xénophon, et ce n'est en rien un hasard si l'accessibilité au terrain se trouve à ce point conditionnée par les origines. Enfin, tout le discours légitimant des nemrods se nourrit de cette parole des « gens qui savent »... de quoi ils parlent, parce qu'ils sont d'ici et que cette nature serait leur nature. En revanche, les liens entre ces instances ne sont pas sans poser problème et nous verrons en allant au bout de notre logique, au risque de donner le tournis, que le danger est grand de "tomber" dans l'essentialisme du lieu, voire même dans l'illusion d'un conditionnement social par le comportement spatial, et ainsi "mal tourner". Pour cette raison, il y aura une marche arrière, mais la bifurcation sera à notre sens plus évidente pour le lecteur si il nous suit quelques pas dans l'errance de certaines impasses.

Le second chapitre répondra au même objectif d'explicitation d'un parcours, cette fois universitaire, qui rapport après mémoire, a visé le même objectif quant à ce questionnement initial : comment interpréter la façon dont la territorialité peut, dans certaines configurations, disputer le premier rôle, quant aux processus d'identification, à ce qui apparaît pourtant déterminant : les positions sociales au sein de la stratification sociétale. A orienter le regard en direction de ce nœud pour nous gordien, on rejoint probablement un débat qui ne se révèle tranché que pour les explications un moment dominantes. En ce sens, devrait-on acter la tendance actuelle du « retour de l'acteur », quand hier encore la définition par le local pouvait être interprétée comme une « identité alternative », produit de l'investissement du capital social<sup>362</sup>. En d'autres termes, faudrait-il ne laisser au territoire que la fonction réfléchissante de la hiérarchie sociale pour ne pas nier le fait que toute société s'impose avant tout à l'individu par l'organisation socioéconomique qui la domine ?

Au travers de différents travaux, qui seront ci-après résumés, quelques pierres nous semblent permettre de regarder cette question d'un peu plus haut, ou pour filer une métaphore plus juste, d'un peu plus près.

---

<sup>362</sup> Cf. le texte déjà ancien, mais exprimant bien cette position, de Jean-Claude Chamboredon, Jean-Philippe Mathy, Anne Mejean et Florence Wéber : « L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification », communication au colloque « Identité locale et identité professionnelle », Montpellier, 7 et 8 novembre 1984, publié dans *Sociologie du Sud-est*, n°41-44, juillet 1984-juin 1985, spécial colloque, universités de Provence et de Nice, CNRS : Association des sociologues du Sud-est, février 1986, pages 61 à 82. Les auteurs y conçoivent l'identité locale comme une stratégie de détournement ne remettant pas en cause fondamentalement le primat de l'appartenance socioprofessionnelle.

## I.] ORIGINES DU PROJET et contexte de la construction de l'objet

*L'espace et l'affectivité nous semblent trouver dans la métricité leur premier dénominateur commun. »*

Jean Le Men : L'espace figuratif et les structures de la personnalité. Une épreuve clinique originale : le D.10, Grenoble : imprimerie Allier, doctorat de troisième cycle, 1966, page 25. Thèse publiée aux PUF.

A l'origine de ce projet de recherche n'était pas la chasse, loin s'en faut. Il serait pourtant exagéré et faux de considérer cette dernière comme un accident de parcours. Une chose est certaine : la pratique cynégétique s'est imposée comme objet central par la place qu'elle occupait sur le principal terrain nous intéressant alors. Son importance s'y est révélée presque par surprise, mais indéniablement il paraît aujourd'hui évident qu'elle aurait du jouer un rôle déterminant à un moment ou à un autre. Encore fallait-il que l'occasion en soit fournie par le cadre universitaire et ses attentes, ce qui fut le cas à l'université de Picardie via l'introduction très tôt de l'ethnologie comme discipline incluse dans le parcours de sociologie. Sachant qu'une part substantielle des étudiants de l'université amiénoise provenait de bourgs et villages de la région, l'exorde en licence d'une première esquisse de terrain trouvait là une matière première très opportune. Enfin, subsistait encore à l'UPJV une place pour la sociologie rurale, point de départ de ce cheminement qui nous amena initialement à travailler dans le dessein d'une monographie de village<sup>363</sup>.

---

<sup>363</sup> Sans tenir compte suffisamment néanmoins des critiques d'un Patrick Champagne, insistant sur les errements que constituerait la confusion entre la méthode monographique et un cadre strictement villageois pour définir l'espace de vie des ruraux. Voir « La restructuration de l'espace villageois », in Actes de la recherche en sciences sociales, n°3, mai 1975, pages 43 à 67. D'une certaine façon, ce dernier reprenait vingt ans après, en l'actualisant, la charte des monographies que Marcel Maget délimitait très strictement dans ses « Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques », in Bulletin de psychologie, 1955. En revanche, l'avantage incontestable de cette approche monographique tient dans l'obligation de rechercher une articulation entre des éléments a priori disjoints du cadre de la vie quotidienne. De plus, en revenant sur sa participation aux longues approches monographiques du village bourguignon de Minot, Françoise Zonabend rebondit sur le débat méthodologique en avançant que « les groupes sociaux sur lesquels porte [l']enquête (du fait de leur faible ampleur démographique) apparaissent toujours spécifiques. Spécifiques au regard de quoi ? Les grandes enquêtes à échantillonnage statistique ne permettent guère de répondre. » Cf. La mémoire longue. Temps et histoires au village, Paris : Jean-Michel Place, décembre 1999 [seconde édition], « Les cahiers du GRADHIVA », n°31, page 29. Pour ce qui nous concerne, en partant de l'enseignement de Jean Copans, lequel faisait remarquer la vacuité de certains vastes échafaudages accouchant parfois d'évidences (comme lorsque l'analyse de contenu lexicale révèle que les mots les plus utilisés sont "je" et "nous"), nous avons opté pour l'approche critique et pragmatique du philosophe de l'INED François Héran : « alors que la statistique tire toute sa force de l'exploitation d'un registre limité et sélectif, la sociologie joue sur un registre plus étendu et plus mal défini. Elle ne récuse pas la légitimité des formalisations statistiques, elle les intègre. Et si elle en capte parfois le pouvoir d'objectivation c'est pour le relativiser en le resituant dans ce continuum multiforme des constructions sociales. » Cf. « L'assise statistique de la sociologie », in Économie et Statistique, n°168, juillet-août 1984, pages 23 à 35, ici page 27.

## A.) DÉAMBULATIONS SPATIALES ET CIRCONVOLUTIONS MENTALES : usages de l'organisation territoriale et questionnements sur le sens

*« Qu'il s'agisse de défricher une terre inculte ou de conquérir et d'occuper un territoire déjà habité par d' "autres " êtres humains, la prise de possession rituelle doit de toute façon répéter la cosmogonie. Dans la perspective des sociétés archaïques, tout ce qui n'est pas "notre monde " n'est pas encore un "monde ". On ne fait "sien " un territoire qu'en le "créant " de nouveau, c'est-à-dire en le consacrant. Ce comportement religieux à l'égard des terres inconnues s'est prolongé, même en Occident, jusqu'à l'aube des temps modernes. »*

Mircéa Éliade : Le sacré et le profane, Paris : Gallimard, 1992, « Folio, essais », page 34<sup>364</sup>.

L'objet central qui continue à nous tarauder pourrait se résumer par la question de la construction d'un sentiment d'appartenance au local, ici rural, via les pratiques spatiales du territoire. En d'autres termes, comment l'expression du « être d'ici » se projette à travers la topographie, mais également la façon dont cette spatialité participe de la manière d'exprimer et de construire le ressenti. L'imbrication entre la définition de soi (être) et le soi en action (faire) constitue une problématique intéressante tant la géographie que la sociologie, ce qui explique (soit dit en passant) l'entre-deux adopté. Les investigations alors entreprises sur l'espace plainvillois traitaient toutes, peu ou prou, de la notion de *gestalt*<sup>365</sup> : formes de déambulations, de pérégrinations, d'incrustations, de départs et enfin de retours dans l'étendue villageoise. Cadre physique structuré dans son finage comme la plupart de ses voisins, Plainville l'est semble-t-il à l'époque différemment en ce qui concerne la structure de sa disposition au niveau du bâti. Il s'agit en l'occurrence d'un petit "patelin", pour reprendre l'expression picarde, de quelques 150 habitants, dont le plan d'agglomération se présente sous le contour d'un quadrilatère plutôt rectangulaire. Cette disposition ne se confond aucunement avec ce que l'on appelle "tour de ville", dans le sens où généralement ce dernier est un sentier destiné à économiser les distances parcourues à pied ou avec les animaux d'élevage, mais sans constituer des rues à proprement parler. Lorsque tel est le cas, c'est l'extension de l'agglomération qui l'explique, davantage qu'une intention dès l'origine. Cette croissance éclaircit ici et là le sens des « rue du Tour de Ville », y compris dans certains villages<sup>366</sup>. On retrouve à Plainville, encore à la fin des années quatre-vingts, quelques traces de cet ancien contournement du bâti, mais l'essentiel du dispositif tel qu'il apparaît sur les anciens plans, dont le cadastre dit "napoléonien" de 1828, a disparu. En règle générale, la rétraction de l'élevage vivrier et le développement du hors sol en ce qui concerne la production laitière, ont en Picardie eu raison de ces sentes, alors que le passage aux moyens de locomotion modernes finissait de les rendre inutiles et encombrants avec l'agrandissement des parcelles labourées.

<sup>364</sup> 1957 pour l'édition originale en allemand.

<sup>365</sup> Voir en particulier les textes réunis par Nadir Marouf dans Pour une sociologie de la forme. *Mélanges Sylvia Ostrowetsky*, Paris : L'Harmattan, janvier 2000, « Les cahiers du CEFRESS ». Dans ce volume, Bernard Lamizet voit par exemple une « médiation sémiotique de l'espace » (pages 277 à 299).

<sup>366</sup> Par exemple Coullemelle (Somme), dans l'aire d'enquête initiale (voir le chapitre suivant consacré aux matériaux).



Les écoles de pensée qui se sont penchées sur la géographie agraire, et que l'on a connues en France sous l'étiquette de « paysagistes »<sup>367</sup>, ont développé pour l'Allemagne, où elles ont connu un essor particulier, un ensemble de notions qui traitent de cette taxinomie des systèmes culturels en lien avec les types d'ordonnements du bâti. « Le village présente d'assez nombreuses variétés : tas désordonné et irrégulier de maisons (*haufendorf*), quadrillage de rues et de blocs de maisons assez égaux, mais alignés le long d'une route (*strassendorf*), plan circulaire autour d'une place centrale ou annulaire le long de rues concentriques (*ringdorf*), maisons groupées autour d'une place polygonale ou rectangulaire servant de pâture commune (*angerdorf* ; *green village*...). »<sup>368</sup> En français, le village-rue, comme les autres arrangements d'habitations, a eu sa raison d'être dans l'histoire de l'indissociable couplage avec l'environnement agricole, pastoral et sylvicole du terroir. Sortie du contexte très spécifique des sociétés agraires, cette rationalisation de nature architecturale a perdu sa fonctionnalité, mais s'est maintenue dans sa structure physique, surtout pour ce qui est des éléments les plus solides : rues parfois recouvertes de pavés, clôtures, murs etc. **De nouveaux usages se sont de ce fait greffés sur un canevas initialement non prévu dans leur sens.** C'est sur ces derniers qu'il convient de revenir pour comprendre l'idée sous-jacente au travail mené quant à la chasse, tout en gardant à l'esprit que l'on continue d'attribuer à ces « formes » une efficacité particulière quant au sens qu'on entend leur faire porter.

### 1.) Archétypes villageois : les signes ont une histoire

Parmi les exemples les plus connus, on pensera bien évidemment à l'utilisation par François Mitterrand de l'image d'un village ramassé autour de son clocher, lors de la campagne présidentielle de 1981. On saisit immédiatement de cette image de rassemblement le contraste avec le candidat deux septennats plus tôt, souhaitant alors incarner le progrès

<sup>367</sup> Cf. son représentant le plus illustratif en France, André Meynier : *Les paysages agraires*, Paris : Armand Colin, 1970 [1958].

<sup>368</sup> Nadir Marouf : *La relation ville campagne dans la théorie et la pratique. Contribution à une sociologie rurale des pays dominés*, Alger : Office des publications universitaires, 1981, qui synthétise page 38 et suivantes les travaux relatifs à la forme des villages et les relations entretenues avec le finage. Voir encore *Terroir et villages algériens*, Alger : Office des publications universitaires, avril 1981.

industriel par la puissance électrique, en posant devant un pylône à haute tension alimentant au loin une ville fumant de toutes ses cheminées d'usine.

Mais les agences de communication politique sont loin d'être les seules à faire usage de ces significations connues du grand public, tant c'est l'ensemble des entreprises de production du message qui s'efforcent de faire dire à l'image ce que les lieux communs transmettaient auparavant dans les chansons de geste, les contes et tous autres vecteurs de la culture orale. L'exemple donné, à la fin des années quatre-vingts dix, par une publicité de la chaîne Intermarché dans la grande distribution est à ce titre éloquent (cf. ci-après). En s'intéressant aux seules formes du graphisme, on observe que la manière de traiter cette problématique révèle chez l'annonceur une double logique : primo de légitimation par l'aspect rectiligne visant à reproduire le style de la mise en page d'un journal (le cartouche « Question de conso ! », le titre développé et les propos sur deux colonnes entre autres), mais aussi par l'utilisation d'une écriture manuscrite dont l'objectif est de donner l'impression que l'opinion des consommateurs est prise en compte ; secundo de rapprochement d'avec le monde local rural par les formes rondes visant à proposer un village type. A partir de ce premier niveau, la question soulevée peut certes être de se demander si en reproduisant le style de mise en page propre à un journal, la publicité ne cherche pas à se fondre dans son support pour se présenter comme une rubrique pratique, informative et citoyenne, soucieuse des besoins spécifiques à l'isolement géographique, et ce dans une logique de prise de distance d'avec ce que l'on appelait d'antan la réclame. Mais surtout, l'utilisation du second type formel peut s'avérer révélatrice d'un niveau moins immédiat, faisant appel à un inconscient collectif pétri d'images archétypales, dont celle du village groupé, appelée à matérialiser l'unité (autour) de la flèche de l'église, de la mairie (à droite) et de l'école (à gauche). La rondeur calligraphique s'oppose ici à la raideur mécanique de l'imprimante, comme cette figuration de la petite localité, non seulement très ramassée, mais faisant la part belle aux traits réalisés à main levée, donc reproduisant la réalité humaine, sensible et unique, non reproductible à l'identique.

Si Roland Barthes a pu montrer tout l'intérêt d'une sémiologie des objets, pour la compréhension de phénomènes aussi triviaux en apparence que les modes, il nous semble en revanche nécessaire de prendre en compte la logique antérieure des choses, pour appréhender ici comment ont pu s'affecter mutuellement organisation spatiale et ordre social, sans quoi le signe échouerait à devenir un signe des temps<sup>369</sup>. Rappelons ainsi que des trois grandes formes historiques d'assujettissement du sol connues par l'Occident, l'*openfield*, le bocage et les formes dites méditerranéennes, le Nord de la France relève du premier type de paysages, dit "champs ouverts". « C'est, écrit Michel Robert, la forme la plus connue parce que la seule où l'ordre, c'est-à-dire la **volonté collective** transparaisse au premier coup d'œil », alors que « la France, qui a connu l'exode rural le plus lent et le moins radical, est de tous les pays d'Europe occidentale celui demeuré le plus caractéristique des formes sociales singulières que prend la production agricole [...] le seul pays qui ait vu sur son territoire les trois grandes formes historiques de l'occupation agraire [que], dans une large mesure, il connaît

---

<sup>369</sup> Mythologies, Paris : Seuil, 1970 [1957], « Points : Essais ». Voir en particulier pour notre objet la façon dont, pages 85 à 87 « Quelques paroles de M. Poujade », il analyse le discours poujadiste comme une mythologie petite bourgeoise refusant l'altérité, exaltant le semblable et le bonheur de l'identité. Ainsi, le bon sens « touche toutes les issues dialectiques, définit un monde homogène, où l'on est chez soi, à l'abri des troubles et des fuites du "rêve" [...], le bon sens est cette réaction sélective de l'esprit, qui ré-duit le monde idéal à des mécanismes directs de riposte. » Cf. également Céline Vivent, qui voit en CPNT un anti-intellectualisme semblable à celui du leader des petites enseignes indépendantes. Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ? Socio-anthropologie d'un mouvement des campagnes, Paris : L'Harmattan, juin 2005, « Sociologies et Environnement », pages 182 à 190 : « Poujade et les intellectuels ».



toujours. »<sup>370</sup> L'auteur y décrit, selon un schéma maintenant bien connu, l'articulation entre le village groupé aux maisons jointives et le finage annulaire qui constitue la ceinture cultivée des terres arables, à laquelle succède une seconde enveloppe incluant les terres non cultivées, dont la forêt ; ce terroir faisant l'objet d'une utilisation collective de la part de la collectivité villageoise. Surtout, le finage étant ici extrêmement morcelé, « laniéré » en fines parcelles étroites s'étendant généralement sur au moins dix fois la longueur de leur largeur, la mise en valeur des terres s'avère céans encore nécessairement collective. Maître mot de cette « forme de vie sociale sophistiquée [...], *la société rurale des pays d'openfield est une société totalitaire* », dans le sens où le collectif exclut la déviance qui n'est tolérée que lorsqu'elle est étiquetée de débilité, donnant naissance à "l'idiote du village". Mais c'est encore un système profondément égalitaire dans ses principes d'organisation de la dévolution et même de la répartition des biens (laissés sans maître par suite de l'extinction d'un foyer ou parce que l'expansion démographique oblige à rebattre les cartes).

Ce "totalitarisme" doit se comprendre comme une forme extrême de la contrainte normative, dont on retrouve les traces avec la vie collective des villages picards, encore dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le meilleur aperçu que nous puissions en donner pour l'avoir observé partout, c'est l'opprobre que subissent les contempteurs critiques de l'image officielle que cherche à donner le village de lui-même à travers ses manifestations, représentants ou tout simplement dans le commérage quotidien. L'édition pourrait en témoigner avec la masse d'ouvrages apologiques consacrés chaque année à telle ou telle tête d'épingle sur la carte départementale. Les exemples sont variés de ces querelles entretenues autour de "pelures d'oignons" : faut-il généraliser à 64 ans la distribution annuelle du « colis des vieux » à partir du moment où Nenette en a profité une année ? Le maire devra-t-il s'exécuter quant à la revendication de Simone d'avoir son propre colis, alors que cette dernière, richissime originaire du village partie vivre dans une ville du département éloignée d'une cinquantaine de km., arguera de son appartenance au corps électoral de la commune ? Face aux demandes réitérées et véhémentes d'être traitée comme tout le monde, le premier magistrat réalisera le voyage pour convoier les trois boîtes de conserves, la bouteille de Muscat et les deux plaques de chocolat, le paquet de nouilles... Devenue plus symbolique que vitale, l'égalité formelle qui se focalise aujourd'hui sur les "dons" de la municipalité reproduit sur le champ de l'accessoire ce qui était hier la règle pour la survie des paysans sans terre.

En ce sens, les interdits étaient nombreux, à commencer par les règles qui régissaient le travail des champs. « Tout repose sur l'utilisation de l'espace. Ces champs en lanières ne peuvent être séparés par des chemins qui seraient tellement nombreux qu'ils couvriraient presque la moitié du finage. [...] Dès lors, on constate qu'il est matériellement impossible de faire valoir sa propre parcelle sans piétiner celle des voisins. A cela un seul remède : procéder collectivement aux travaux [...] au même moment [...] sur la même plante (...) » Afin de rendre néanmoins gérable cet ensemble de contraintes, la collectivité délimite des regroupements entre rubans de terre parallèles les uns aux autres, pour constituer des lots que l'on appelle des "quartiers", eux-mêmes associés à plusieurs afin de former des "soles". Nouvelle obligation contraignante, l'assolement autoritaire divisait le finage en trois parties : la "tête d'assolement", une céréale de printemps et la jachère qui permet de renouveler la fertilité des terres par un système de rotation annuelle entre les soles.

On comprend avec ce rapide résumé d'une organisation qui ne cédera que très progressivement aux exigences du capitalisme, à commencer par l'effacement des jachères dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux progrès réalisés par la révolution agricole, que « société close, mais également *fortement structurée*, l'ensemble n'est viable que si chacun

---

<sup>370</sup> Sociologie rurale, Paris : PUF, juin 1986, « Que sais-je ? » n°2297, respectivement pages 10 et 9. Relevé dans le texte.

accepte les contraintes et *si l'autorité qui les fait respecter est incontestable.* »<sup>371</sup> C'est donc à la fois la collectivité toute entière que cette autorité doit incarner, mais également en chacun qu'elle doit reposer : tout le monde surveillant le respect dont chacun témoigne à la règle (ne pas se rendre dans son champ avant la proclamation des bans par exemple). Car conséquence de cet appareillage coutumier, le recours à un calendrier commun, qui oblige en retour à adopter la même relation temporelle au territoire.

Or, non seulement ce cadre historique est celui dans lequel s'inscrivent nos terrains d'investigation, mais qui plus est nous verrons que la seule véritable "institution" contemporaine du monde rural à faire perdurer cette surveillance de tous par chacun et de chacun par tous, tout au long de l'année ; à voir s'affronter les « sans-terre » aux grands propriétaires fonciers arpentant leurs domaines (comme naguère les manouvriers vivant de la vaine pâture s'opposèrent à l'écrasement de la propriété collective qui les obligera à rejoindre le premier prolétariat urbain) ; à rendre effective cette pratique ritualisée du territoire ; cette institution sociale donc reste la chasse. Sur l'espace cynégétique, contrairement à une idée préconçue, l'ordre se montre pesant, omniprésent quand ce n'est pas omniscent.

Il y a de cette façon toute une littérature grise qu'on pourrait aujourd'hui qualifier de classique, ouvrant sur l'objet ruralité un champ interdisciplinaire entre géographie, histoire, sociologie et étude des folklores<sup>372</sup> ; lequel champ permet d'éclairer sur le temps long jusqu'à l'organisation de la chasse aujourd'hui. Spécialement, le thème de l'histoire du peuplement des campagnes qui anime les controverses théoriques après la sortie de l'évolutionnisme d'un Gaston Roupnel<sup>373</sup>, lequel voyait dans le "génie des peuples", leurs "traditions" et leurs "mentalités" la source des variations spatiales. Si une telle perspective n'attire plus beaucoup la sociologie rurale, même chez les amateurs de monographies, dont la mode se perd d'ailleurs avec ces années quatre-vingts, il reste un halo de mystère susceptible d'attirer l'habitant d'un village. L'agencement du bâti par exemple, en rapport bien évidemment avec l'organisation du travail et des relations sociales, continue d'intéresser l'étudiant sur le modèle de la grande question de l'entre-deux-guerres : quelles explications quant à la forme de l'habitat rural, groupé ou dispersé.

Quand Albert Demangeon, pour le terrain picard, continue d'affirmer la dominance de la géographie sur la sociologie par le primat des relations au sol, donc la prépondérance d'une base territoriale à la fondation des groupements sociaux<sup>374</sup>, au contraire Roger Dion lui succède en renversant l'ordre des déterminants, faisant de l'histoire sociale des établissements humains un angle central pour comprendre la formation du paysage rural hexagonal<sup>375</sup>. Par là même, il permet de situer la région Picardie comme un exemple magistral du domaine de

<sup>371</sup> Op. cit., page 12. Passages en italiques soulignés par l'auteur.

<sup>372</sup> En proposant de le revisiter par une sélection de textes commentés, Tiphaine Barthélémy et Florence Wéber présentent les termes du débat qui anime la recherche scientifique dans les années trente en ces termes : « la géographie rurale, qui hésitait encore (...) entre une conception naturaliste (primat, issu de la géographie physique, accordé aux phénomènes géologiques et climatiques ...) et la récente géographie humaine, née vers 1900 avec Jean Brunhes et Paul Vidal de la Blache ». In *Les campagnes à livre ouvert. Regards sur la France rurale des années 30*, Paris : Presses de l'école normale supérieure & EHESS, octobre 1989, « Recherches d'histoire et de sciences sociales », page 10 de l'avant-propos.

<sup>373</sup> *Histoire de la campagne française*, Paris : Plon, 1989 [1932], « Terre humaine ». L'auteur y voit par exemple le paysage comme un livre d'histoire grand ouvert.

<sup>374</sup> *La Picardie et les régions voisines. Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, thèse de géographie, Paris, Armand Colin, 1905. Réédition en 2001 par La Découverte (Cesson-Sévigné), sous le titre *La Picardie. L'Artois. Le Cambrésis et le Beauvaisis*. Considéré comme un modèle de géographie régionale, ce travail ouvre la voie à une forme de matérialisme foncier du lien social.

<sup>375</sup> *Essai sur la formation du paysage rural français*, Paris, Flammarion, 1991 [1934], « Géographes ». Il s'interrogera en 1946 sur « La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin Parisien », une des bases de la géographie humaine.

l'habitat rural fortement concentré, et ce au sein d'une géographie plus large. De par l'étude historique des rapports sociaux sur un même type de territoire, le géographe de l'école vidalienne montre que la règle d'"arroyage"<sup>376</sup> contribue à la formation du paysage, y compris dans l'aménagement de l'habitat villageois, bien davantage que la plus ou moins grande difficulté à accéder aux nappes phréatiques et donc à s'alimenter en eau. En effet, astreints à s'assister mutuellement, les paysans aux ressources limitées en moyens et en surface ont adopté un principe de répartition des terres qui aboutit à l'assolement triennal de l'*openfield* anglais, au *dreifelderwirtschaft* ou *gewanndorf* allemand. Cet apport considérable, repris par l'historien des Annales Marc Bloch insistant sur la diversité sociologique de la paysannerie<sup>377</sup>, s'avère essentiel, même s'il n'annule pas une disposition des lieux lourde de conséquence comme nous le verrons. Car aujourd'hui plus que jamais, c'est souvent l'absence de terrains suffisamment vastes qui oblige les apporteurs de terre à s'entendre pour pratiquer une chasse de plaine nécessitant d'amples mouvements.

De la même façon donc qu'histoire, géographie et sociologie alimentent la discussion quant à la structuration du parcellaire, ces débats transdisciplinaires éclairent l'ethnographie de la chasse. Sur le territoire cynégétique, on ne déambule pas à sa guise sans un certain nombre de règles, pour beaucoup rappelées oralement, mais la plupart du temps tacites, comme en plaine les priorités concédées par les chasseurs isolés aux lignes de fusils poussant le gibier dans un mouvement spacieux et délibéré. Des principes que l'on rencontre dans un premier temps au sein de l'espace bâti et qui attirent l'attention lorsqu'ils prennent une dimension rituelle. L'avantage offert par le village approximativement giratoire tient dans la facilité à y observer certaines formes de circulation, à commencer par les **circumambulations**.

## 2.) Tourner la vie quotidienne : le film des circumambulations plainvilloises

L'originalité de ces parcours rotatifs, qui consistent à enserrer choses ou êtres par le mouvement, n'a pas échappé aux philosophes des religions, dans la mesure où des pratiques magico-religieuses en sont souvent à l'origine. Origine beaucoup plus laïque ici en ce qui concerne l'incompréhension d'un phénomène dont l'ensemble des investigations engagées découlera : existe à Plainville un curieux usage du « tour du pays », selon l'expression consacrée. Qu'un mariage soit en prévision et l'on voit, les dimanches qui en précèdent l'annonce officielle, les deux jeunes gens déambuler, bras dessus bras dessous, dans une forme de publication des bans pour le moins originale. On attribue d'ailleurs à la "tradition locale" le devoir de procéder de même à de multiples occasions, comme pendant la cérémonie, à pied ou dans une file de véhicules retentissant de tous leurs klaxons. « Faire le tour » peut encore se rencontrer alors qu'aucune des étapes du mariage ne se déroule dans la commune, mais que les époux et leurs familles se trouvent associés au village d'une manière ou d'une autre. Certains plainvillois pensèrent également compenser le fait de transgresser une coutume bien ancienne celle-là, en transposant la pratique au village de la jeune promise qui ne souhaita pas convoler "en justes noces" dans ce dernier, mais qui préféra Plainville, dont son futur était originaire et habitant. Ce faisant, il leur semblait faire montre des meilleures hospices à l'égard de leurs rivaux sur les terrains sportifs, où les deux mariés s'étaient rencontrés.

<sup>376</sup> A la fois mode de division des terres arables et assolement.

<sup>377</sup> Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris : Armand Colin, janvier 1999 [1968], « Références : Histoire ».

“Tradition poitevine”



Carte postale, Robert Doisneau, 1951.

« Tour du pays » lors d'un mariage



Archives privées, Plainville, 1959.

Départ du cortège marial



Archives privées, Plainville, 1991.

Au-delà des exemples maritaux très nombreux, à propos desquels on trouve d'ailleurs et dans la plupart des régions du monde un ensemble de périples symboliques à réaliser en cortège, il était surtout évident que le tour du village rythmait les déplacements quotidiens depuis l'enfance jusqu'à la mort<sup>378</sup>. Non seulement cette démarche était parlée telle que « ch'tour de ch'pouays » se retrouvera dans l'œuvre du poète picardisant Léon Goudallier<sup>379</sup>, qui vécut dans la commune, où il avait rejoint son grand-père maternel, de ses 31 ans à 60

<sup>378</sup> On a vu certaines personnes réaliser leur dernier tour très malades.

<sup>379</sup> Né en 1873 à Hangest-en-Santerre (Somme) et décédé le 14 janvier 1951 à La Richardais (Bretagne) dans une maison appelée « Plainville », le poète fut honoré du titre de chevalier dans l'ordre des palmes académiques pour ses activités littéraires en 1929. Très distant de l'avis des habitants qui l'ont connu, on se souvient de ses passages dans les rues du village, le port haut, les gants blancs et la démarche ample, pour gagner l'église jusqu'à l'harmonium devant lequel il prenait place, après avoir salué l'assemblée de façon démonstrative. « Oh ! Il ne disait bonjour à personne comme Juliette, un signe de la tête, c'est tout ! »

révolus<sup>380</sup>, mais encore à la fin du vingtième siècle, c'est quotidiennement que l'on tourne dans ce « pays » de quelques 124 habitants en 1990, et pas uniquement lors des réunions festives que sont la retraite aux flambeaux du 13 juillet, les retours victorieux et bruyants d'une équipe de sportifs locaux ou encore le défilé qui accompagne certaines grandes manifestations. C'est par ce périphérique que l'on s'initie aux premières foulées, que l'on apprend à pédaler, à observer également ce qui va constituer durablement l'environnement visuel. Plus anecdotiques, mais au combien révélateur, l'humour, la moquerie et les facéties font du tour un cadre privilégié quant à ce que soit mise en application l'expression « faire tourner en bourrique ». Jean-Claude, alors que jeune apprenti de la boucherie villageoise il multipliait les farces, en fera les frais quand, dans les années soixante, une partie du village se concertait pour lui faire rechercher la « machine à déboyaüter les boeufs ». Il est alors en formation auprès de son beau-frère, mais bien que suspicieux, habitué qu'il est à imaginer ses propres tours, rien ne lui fera renifler la supercherie avant son retour sur la place communale, où une partie les moqueurs l'attend, hilares. On l'avait renvoyé de rue en rue pour lui faire parcourir un tour complet, réprimant un fou rire en le voyant pousser sa brouette en maugréant contre ces paysans se prêtant les uns les autres cette énigmatique machine qui devait lui faire gagner autant de temps. Ici donc, la version locale de la « clef du champ de tir » prenait une allure circulaire<sup>381</sup>.

On se méprendrait néanmoins en pensant que tourner revient à « tourner en rond ». Au contraire, cette circulation n'est jamais la reproduction du même, mais l'inscription individuelle dans le collectif. Comment d'ailleurs interpréter cette historiette bien singulière des 100 000 km ? La première voiture de Narcisse provenait de l'entreprise dans laquelle il fit toute sa carrière professionnelle. La navette de ramassage en car pour le travail, le mode de vie très sédentaire et la production légumière familiale limite nécessairement les déplacements avec cette automobile qui, vingt après sa sortie d'usine, n'affiche que 99 000 km au compteur. Lorsque la décision est prise de la renouveler par sa remplaçante dans la gamme, le premier prix chez ce même constructeur, on attend patiemment le nombre 99 999 pour lui faire réaliser un ultime tour du pays. Pour l'occasion le fils prend place dans l'habitacle et l'on

---

<sup>380</sup> Cf. Sonnets picards, Amiens : Université de Picardie, Centre d'études picardes, VIII, 1979. Voir en particulier « Min pouays », datant de 1899 et repris beaucoup plus tard dans une nouvelle version. Bien que l'ensemble des vers font montre d'un ruralisme certain, ils constituent une précieuse base documentaire quant à la perception de la vie au jour le jour dans le village dont leur auteur sera conseiller, puis maire, comme avant lui son grand-père notaire. Il hérite de ce dernier maison de maître, dépendances, basse-cour et un jardin potager d'un demi hectare, ainsi que terres et bois qui complètent les rentes comprises dans la succession. Ses sonnets agrariens et ironiques en font un des picardisants les plus connus, ce qui lui valut la réédition de ses écrits, préfacés par René Debrie, un des chantres du régionalisme picard. Encore en mars 2007, Vivre en Somme, le magazine du conseil général de ce département, lui consacrait un espace dans la rubrique « En Picard Dit ! » Retiré en Bretagne, Goudallier écrit des poèmes nostalgiques de la Picardie : « La terre qui meurt », des hymnes au travail paysan avec « Ch'laboureux », des descriptions du petit bâti religieux dans « L'Croé d'fer » et surtout des évocations du rôle emblématique, pour la vie rurale d'alors, de certains personnages à commencer par « Chés cacheux » (les chasseurs), « Chés péqueux » (les pêcheurs), « Ch'boquillon » (le bûcheron), « Ch'cloqueteu d'chés morts » (le sonneur de cloches)... On y trouve encore des textes sur la faune : « Ch'carcaillot » (petite caille). Avec Joies et peines de naguère dans un village picard, recueil de poèmes paru dans la revue de langue régionale Eklitra (n°48, présenté par René Debrie, Amiens : bibliothèque municipale, 1988), Philogone d'Harissart, un des pseudonymes empruntés à la toponymie plainvilloise par Goudallier, apporte un précieux témoignages des mœurs paysannes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début XX<sup>e</sup>. Ses cantiques au village natal sont d'acérés critiques anti citadines adressées à ces paysans qui se laissent éblouir par les lumières de la ville et des bourgeois enrichis. Membre de la Société des antiquaires de Picardie, le club savant des érudits régionaux de l'époque, il reçut un prix récompensant sa littérature agrarienne. Pour compléter le tableau, notre versificateur devient l'historien du village par un article remarqué du bulletin trimestriel des antiquaires de Picardie : « Notes sur les propriétaires de la terre de Plainville et du château », Amiens : musée de Picardie, n°4, 1924, pages 258 à 370.

<sup>381</sup> Sur ce thème de l'autochtone moqueur, voir Annie-Hélène Dufour : « L'affirmation de l'autochtonie et la dérision de l'étranger », extrait d'entretiens, in Études rurales, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., pages 401 et 402.

s'amuse à voir tourner les cinq molettes de la vieille dame revenue à "0", après avoir fait « le tour du cadran ». Evidemment, ce genre de retournement de situation ne porte pas de conclusion civilisationnelle, mais informe davantage sur une numérologie relevant du jeu magique avec les formes, comme pour marquer un changement, une mutation. De la même façon, on pourrait avancer que le fait d'avoir retenu le giratoire villageois comme plateau de jeu répondait uniquement à une facilité pratique, le grand tour représentant le kilomètre. Pourtant, nous verrons plus loin que première et dernière fois, donc a priori aussi premier et dernier nombre d'un ensemble fini, ont fait et continuent de faire l'objet de célébrations plus relevées que les intermédiaires. C'est d'ailleurs le principe adopté par les commémorations, qui procèdent de la même circularité temporelle. On aura compris à ce stade que la circularité tendait à prendre la physionomie d'une sorte de figure primordiale, faisant s'enrouler le sens autour de ces deux dimensions essentielles que sont le temps et l'espace<sup>382</sup>. Espace de jeu pour le temps circulant au travers du sens et temporalité rituelle des jeux d'espace, la langue renvoyant sans cesse à ces expressions qui semblent faire des clins d'œil à la logique de la signification. Ainsi, est-ce totalement un hasard si on a coutume de dire des ancêtres que l'on pense avoir offensé par des actes iconoclastes qu'ils se retournent dans leur tombe, parce qu'un demi-tour permettrait de ne plus voir ce qu'un tour complet fait re-voir ? Où l'imaginaire va-t-il rechercher l'image de la face perdue, là où justement les ancêtres sont gisants, sans retour a priori.

L'évidence s'impose alors qu'il devrait pouvoir se trouver un sens apportant de la cohérence à ces indices, puisque la langue nous invite à penser que lorsqu'il y a du sens c'est que la signification n'est pas très éloignée. Sylvia Ostrowetsky voit avec les jardins de Moïsche, le petit chiffonnier juif au destin hors du commun et pourtant tellement partagé, une véritable écriture en millefeuilles. Celui du Lys va au-delà de tous les autres en permettant à « cet homme sans territoire de se construire un monde », dans lequel les quatre éléments, le feu, l'eau, la terre et le ciel, se retrouvent symbolisés par différents pôles aménagés avec moult objets de récupération, grâce auxquels Moïsche accède à l'œuvre artistique, lui, le poète au français incertain, doté d'une sensibilité qui lui permet de trouver un échappatoire à la vie de misère que sa position sociale écrit pour lui. Nous sommes ici au cœur de cette problématique de « l'imaginaire bâtisseur »<sup>383</sup> cher à la socio-sémioticienne. A cette quadrature, le centre que l'on trouve avec un gros moulin métallique tournant sur lui-même donne au jardin la puissance d'effectuer des mutations de niveau, d'où cette image de feuilleté. « Tout se passe comme si cet engin effectuait réellement les transformations symboliques de territoire que nous tentons de décrire (...) Ainsi, ce que nous pourrions prendre pour un rapprochement hétéroclite est en réalité un feuilletage d'éléments patiemment rassemblés où, sur un même espace, le monde, la campagne, la ville, la maison sont superposés (...) Ce lieu, avec ses oppositions fermes du privé et du public, de la nature et de la culture, est un refuge où le monde se fait conciliant, où tout cohabite grâce à une gigantesque métonymie qui se répète circulairement. »<sup>384</sup>

<sup>382</sup> Par exemple et parmi beaucoup d'autres titres : *Le temps et l'espace*, un ouvrage collectif édité par Ousia à Bruxelles en 1992, qui montre que ce débat n'est pas franco-français, loin s'en faut. Pour notre questionnement, voir en particulier l'article de Edouard Delruelle : « Espace et temps chez C. Lévi-Strauss et G. Deleuze : *le retrait d'une question*, pages 125 à 164.

<sup>383</sup> Sous-titré *Les villes nouvelles françaises*, Paris : Librairie des Méridiens, septembre 1983, « Sociologie des formes », dirigée par Raymond Ledrut. Il s'agit ici d'une réflexion sur les urbanistes qui ont pensé les cités *ex nihilo* des années soixante (doctorat d'État).

<sup>384</sup> *Quelqu'un ou le livre de Moïsche*, Paris : Kimé, premier trimestre 1995, « Anthropologies », pages 132, 134 et 135.



« La Rose de Picardie », une maison du Facteur Cheval aussi appelée « le tas de cailloux »



Rocquencourt, Oise, juste après l'incendie de 2007.

Tout un chacun a en tête, en cherchant bien, au moins un exemple où domine la métaphore. Le campus du sud amiénois se révèle très explicitement château fort, avec sa muraille reliée par quatre lourdes tours rondes et une rotonde, cette dernière destinée dans le projet de départ à devenir un centre de la vie étudiante<sup>385</sup>. Dans ce château fort du savoir, tout aurait été pensé selon un plan métaphorique d'ensemble, mais même si l'on dispose du travail de mémoire du géographe local Paul Oudart, force est de reconnaître que tout cela est largement le produit de notre propre regard imaginatif. Plus probable, même si moins sophistiqué, cet autre jardin où l'on trouve une disposition de grès de sable formant bordure de pelouse, avec une intention manifeste de faire alterner les hauteurs, afin de simuler les créneaux d'un rempart et de deux demi tours circulaires. Retour à Amiens avec une école des fonctions éducatives, dont le plan-masse veut simuler le sexe féminin, avec un utérus permettant la gestation des futurs éducateurs de la région. Le Corbusier n'avait pas manqué d'imagination en matière d'images architecturales, allant jusqu'à penser la maison close dressée comme un phallus. Plus proche de notre terrain, le « tas de cailloux » d'un villageois bâtisseur de sa maison : sur certaines portions de l'enceinte, une véritable muraille faite de blocs de plus d'une centaine de kilos chacun. En façade, sur le trottoir et sur le talus bordant la propriété, des assemblages surprenants de matériaux qu'on ne peut pas interpréter autrement que sur le mode de la création. Sur la rue des écriteaux, ornés de textes s'assimilant à des poésies. Décidément, dans les interstices de la norme, la maison du Facteur Cheval semble plus présente qu'on ne l'aurait présumé.

Quant à la métonymie et à la synecdoque, ces deux figures de style ne peuvent fonctionner qu'en s'exprimant à travers la troisième dimension. Le cloître par exemple, qui à l'origine est un déambulatoire, et qui exprime par extension le monastère tout entier, comme si l'enfermement du seul déambulatoire suffisait à résumer le sens du tout monastique. Mais à notre sens justement, l'inquiétude était dès le départ forte quant au risque de tourner si l'on peut dire à vide, un signe en rendant visible un autre sans que la matière sociale du vécu

<sup>385</sup> L'accès aux amphithéâtres souterrains se fait par d'autres tours, un chemin de ronde permettant de mener la garde du sommet de la rotonde. Partout douves et monticules-redoutes alternent et les immenses parkings circulaires reproduisent en leurs centres les mottes castrales du Bas Moyen Age. Les conifères plantés sur ces buttes de terre artificielles rehaussent encore les donjons de bois des premières seigneuries. Mais ce ne sont là que des fiefs relevant du suzerain central : le grand donjon où l'on trouve d'une part la présidence avec ses services, et d'autre part la bibliothèque. La rotonde semble être l'ultime point de défense de ce centre nerveux et le grand escalier montant vers la bibliothèque paraît posé là comme un pont-levis. D'ailleurs, le thème de la 'tour du savoir' se retrouve en de multiples occasions et pas seulement au cinéma avec « Le nom de la rose », mais encore sur le campus de Paris 10 Nanterre, bâti à la même époque.

quotidien ne soit forcément nécessaire à faire tourner cette autre « machine à faire des dieux »<sup>386</sup>. Raison pour laquelle il paraissait central de lier la déambulation au mode de vie concret d'un village dans son époque, tout en prenant en considération l'histoire, parfois mystifiée, qu'il se donnait de lui-même.

En la matière, parmi les éléments les plus importants probablement à retenir, ce qu'on pourrait appeler le « potentiel circulatoire ». Entre l'après-guerre et le courant des années soixante-dix, la voiture particulière n'est pas encore un bien de consommation généralisé, bien au contraire. Pour la majeure partie des gamins du village nés pendant les trente glorieuses, la prise de distance d'avec ce « cocon » parfois oppressant reste rare et souvent engagée pour des motifs médicaux : visites de spécialistes ou achat d'ouvrages fabriqués sur mesure, nécessitant le déplacement de l'enfant. En dehors de ces quelques expériences urbaines, le chef-lieu de canton la plupart du temps, ou le cas échéant le bourg marchand le plus proche, constitue la seule référence de "la ville". En ce sens, tout particulièrement pour les gosses des milieux populaires de cette période, il n'est pas exagéré de parler d'un univers en grande partie borné au village. Seuls quelques enfants de petits notables locaux, filles et fils d'aristocrates suffisamment argentés, héritiers de gros agriculteurs, propriétaires terriens conséquents et d'artisans commerçants aux enseignes florissantes, gagnent très jeunes les cours privés des bourgades situées aux environs. D'autres les rejoignent plus tardivement, au moment du passage en classe de sixième par le choix d'un établissement religieux : le Sacré Cœur de Breteuil pour les enfants de Plainville. Mais en ce qui concerne le gros de la cohorte, le secondaire se déroule au CES public dans lequel les groupes villageois se reconstituent à la récréation, avant de s'étendre... aux villages voisins. Cette première expérimentation de l'intercommunalité, avant la loi qui lui donnera naissance pour les collectivités locales, se révèle pourtant très limitée, au point que les plus jeunes continuent dans les années quatre-vingts à être chaperonnés par un « grand frère » protecteur du village lorsque les patronymes coïncident, un « demi-frère » ou un « cousin » dans les autres cas dissonants.

En dehors donc d'une boucle établie de longue date par la compagnie des caristes chargée du transport scolaire<sup>387</sup>, la diversité des paysages se cantonne donc aux rares voyages familiaux, et ce pour les maisons issues d'une immigration ayant conservé des liens avec leur région d'origine ; généralement le Nord Pas-de-Calais ou la Belgique, qui furent pour la Picardie les principales zones pourvoyeuses de main d'œuvre dans la première moitié du siècle. Sous les autres toits, jusque dans le courant de la douzième année, voire au-delà pour les situations de redoublements à répétition (très fréquentes dans nombre de grandes familles culturellement déshéritées), l'horizon se résume aux murs de la commune : famille, école, encadrement sportif et religieux, potager, verger ou épicerie du bistrot en complément du forain « qui passe »<sup>388</sup>, mais encore intégration dans le monde des adultes par la voie des sapeurs-pompiers cadets etc. Par cette dernière école de la sociabilité locale est d'ailleurs fournie un prétexte supplémentaire pour la déambulation, avec la « manœuvre de pompe »,

<sup>386</sup> Serge Moscovici s'interroge dans ce livre perturbant sur un certain sociocentrisme qui, dans son travail d'objectivation, ferait fi de la psychologie sous-jacente adoptée par les auteurs. La machine à faire des dieux. Sociologie et psychologie, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1988, « L'espace du politique ».

<sup>387</sup> De ce point de vue les déplacements se sont développés sans commune mesure, au point que les habitants de certains villages ont commencé à parler de « routes à bus ». Du regroupement scolaire intercommunal en primaire, remplaçant l'école à classe unique, jusqu'au lycée à l'internat déserté, le nombre d'heures passés dans les transports a été démultiplié.

<sup>388</sup> Non seulement la plupart des produits de première nécessité sont soit tirés du cadre vivrier de la basse-cour et du jardin familial, soit achetés sur place dans les fermes et commerces locaux, mais qui plus est la « ville » vient jusqu'au village pour vanter ses vitrines. C'est ainsi jusqu'au début des années 90 la « quinzaine commerciale » qui vient faire son tour, en s'ouvrant sur une caravane publicitaire allant de commune en commune. Le chef-lieu de canton est alors un centre important dans le vécu des villageois.



qui consistait initialement à tester, ainsi qu'à s'entraîner au maniement de la pompe à bras, mais qui avec la motopompe devient circulation dans le village pour essayer les bouches à incendie. On remarque depuis deux décennies environ que lorsqu'elles ont disparues, ces retrouvailles autour des obligations collectives tendent à se muséifier par les objets subsistant ou les photographies. Par certains aspects la mairie peut prendre l'allure d'une sacristie renfermant les ustensiles sacrés de ce culte du groupe, jusqu'à la reconstitution du village en maquette.

**La « manœuvre de pompe »**



Plainville, à la fin des années 60. Album de la mairie.

**La parade sur la place**



Plainville, un 14 juillet dans les années 70.  
Cadre dans la salle du conseil.

### 3.) Circulation et socialisation au travers du « tour du pays »

On comprend alors l'importance que prend la campagne immédiate pour faire reculer les limites de l'espace connu. Entre la cour familiale et ce cadre champêtre, il y avait à Plainville ce déambulateur appelé *tour*, sphère des apprentissages et de la socialisation au lieu. D'autant plus qu'il ouvre sur un jeu d'espace faisant alterner mise en visibilité et dissimulation aux regards, à l'abri des haies ou des fossés, du simple fait que le cheminement n'est pas jalonné de constructions sur tout le parcours, et moins encore de rideaux en façade lorsque portes cochères et granges forment une partie du front de rue. La route dénommée en 1828 rue du Gué du Charron, par exemple, n'est déjà à cette époque pas urbanisée et la rue Salmont ne l'est que partiellement, ce qui n'est même plus le cas aujourd'hui. Un écart au toponyme unique dans la région, « La Ploye », se situe sur le parcours, remettant de l'habitat entre deux portions d'isolement. Ainsi, le tour permet, aux plus jeunes surtout de ceux qui s'adonnent à son parcours, de se montrer alternativement sous un jour présentable aux commères attentives derrière leur carreau, puis de se livrer au jeu des premières transgressions (cigarettes fumées à la dérobée, petites ivresses du vin de noix "de pays" ou encore divulgation des détails de la chronique villageoises).

Au-delà de cette « éducation sentimentale » que nous rapportions précédemment, et qui selon Jean Jamin permet au griveleux, par l'exercice de son sentier de tendeur, de s'initier à la séduction et aux postures considérées féminines<sup>389</sup>, la rotation villageoise éduque à la manière de penser en villageois. S'exprimant sur l'urbanité, Sylvia Ostrowetsky écrit :

<sup>389</sup> Cf. « La tenderie aux grives en Ardennes, une éducation sentimentale ? », in *L'imaginaire de la chasse*, 1988, op. cit.

« aimer une ville, c'est ressentir ses formes, sa matière, ses dispositifs, la manière dont les citadins en disposent et s'y meuvent en un lien affectif, esthétique, voire moral. »<sup>390</sup> En tournant, les plus informés socialisent à leur tour leurs affidés et finissent de convaincre les plus affranchis. Tour à tour, le groupe se bâtit entre ici et ailleurs, Nous et Eux, partout et nulle part ailleurs ; brode sa propre version de l'histoire locale à partir d'un canevas très incomplet de ce qui leur a été livré comme informations. Telle pâture n'appartient pas réellement à la famille qui dit la posséder, ce pignon mitoyen a fait l'objet d'un procès en 1912, un trésor serait enterré sous la chaire de l'église<sup>391</sup>, la grange de ch'Boëque dissimule un chaudron rempli d'or<sup>392</sup>, la villa gallo-romaine de Pillin, un germain à l'origine de la première trace de peuplement humain sur le site du village, se trouvait délimitée par les deux long fossés bordant le « petit tour » par le nord et l'ouest<sup>393</sup>.

Car épaisseur supplémentaire à ce concentré spatial d'histoire, sorte d'éphéméride territorialisée, trois circuits entre « petit », « grand » et « par le tour de l'église » se disputent les faveurs des « pérégrinants ». Le premier, plus discret parce que passant par « la ruelle » en sens unique, était réservé aux révélations, aux amourettes et se trouvait encore associé au désir d'isolement<sup>394</sup>. Traversant La Ploye, un parcours plus étendu permettait de relier tous les calvaires, lieux privilégiés des haltes avec l'abribus et le terrain de paume. Chez les adultes, ces stations sont davantage les "cadres" où l'on trouve les informations municipales et le cimetière. Enfin, la boursoufflure formée par la rue de l'église n'était la plupart du temps utilisée que pour se rendre sur le parvis, l'imposant édifice représentant la fierté villageoise. Entre légendes, imagination enfantine et réalités, c'est en tout état de cause par le tour que se transmet la représentation historique que les habitants se donnent de leur site, *in situ* donc, souvent sur les lieux où se sont déroulés les événements. Evocation et situation se complètent l'une l'autre, s'impliquent mutuellement. La première donne une finalité à la seconde, pendant que réciproquement celle-ci appelle celle-là. C'est par ce chemin circulaire que s'impose l'idée du village butte entouré de bois sur lequel nous reviendrons plus avant. Des informations qui circulent également plus officiellement de cette façon, avec le tour du garde-champêtre qui fait les annonces au son du tambour jusqu'en 1988. On tourne encore afin de collecter des financements : calendriers des associations locales, manifestations patriotiques,

<sup>390</sup> « Le sens immobile », in *Autrement*, numéro spécial : « Un nouvel art de la ville », 1985, pages 176 à 182, ici page 178. Voir dans le même sens, au double sens du terme, Pierre Kaufmann : *L'expérience émotionnelle de l'espace*, Paris : Librairie philosophique Jean Vrin, 1967, « Problèmes et controverses ».

<sup>391</sup> Une crypte en fait qui devait accueillir la dépouille du curé fondateur de l'édifice.

<sup>392</sup> C'est l'un des fils qui aurait mis la main sur la fortune du patriarche méfiant, lui permettant de se lancer dans le commerce des bestiaux.

<sup>393</sup> Bien que les recherches aériennes menées par François Vasselle n'aient rien donné de probant quant aux sources rapportées par Louis Graves dans son précis statistique (*Cantons de Breteuil & Clermont*, Paris : Res Universis, février 1991, « Monographies des villes et villages de France ». Fac-similé des éditions restaurées du « Précis statistique du canton de Breteuil » de 1843 et du « Précis statistique du canton de Clermont » de 1838, publié par le secrétaire général de la préfecture de l'Oise dans « L'annuaire de l'Oise »), il semblerait plutôt que cette villa se trouvait en bordure de l'actuelle lisière forestière, au nord, à la limite du territoire communal de Sérévillers. Christiane se souvenait d'une terre rougeâtre en ce lieu au début du XX<sup>e</sup> siècle, correspondant alors peut-être aux amas de tuiles gallo-romaines signalés par Graves. Il est également possible qu'elle ait tenu cette information de sa grand-mère maternelle, née dans le village. Mais pour beaucoup d'autochtones, la tentation reste forte de voir dans l'encadrement des fossés une signification quant à une présence fort ancienne.

<sup>394</sup> Il n'y avait là rien de très novateur, puisque concernant la période allant de l'entre-deux-guerres à la libération de 1945, Jules Blondin fait état des mêmes usages de ce qui est alors encore le tour de ville, mais chez les adultes, durant l'occupation. Cf. *L'arrivée des allemands, 19 mai 1940. Ce dont on a jamais parlé...*, Villemandeur (45700) : éditions JPB, décembre 1987. Dans ces racontars rapportés un demi siècle après, la chronique villageoise met aux prises l'auteur au curé et fait des sentiers de contournement une des scènes centrales de la vie quotidienne et noctambule. Mais à la différence des pérégrinations de la jeunesse des années 70-80, ce sont pour leurs grands-parents les travaux des champs et des bois qui amènent à emprunter le tour de ville, à s'y donner rendez-vous ou au contraire à y rechercher un contournement des rues fréquentées du village.

dont la vente des « bleuets de France », denier du culte etc. Pourtant, nul doute que les parcours ont fait l'objet d'une attention autrement plus relevée dans un passé encore relativement récent. On rapporte ainsi plusieurs portages funéraires qui ont marqué les esprits, la distance parcourue par le cortège étant alors le signe de l'estime et de la valeur accordée au défunt. A l'inverse, le refus de porter le corps ou de suivre une procession mortuaire constituaient des marques d'infamie et de mépris. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, un tabellion plainvillois du ainsi gagner sa dernière demeure, au cimetière de son village natal, voisin de quelques km, dans la plus grande confidentialité, malgré le souhait qu'il avait émis d'être suivi par les habitants de sa commune d'adoption. Son métier de notaire l'avait amené à arrondir ses droits de chasse, ce que de nombreux fusils lui reprochaient. Il ne fut pas le seul à devoir subir les revers *post mortem*. En revanche, un « enfant du pays » décédé tragiquement dans un accident automobile en 1992 amena à reprendre le portage : non seulement il fut le dernier à être ainsi accompagné jusqu'au caveau communal, mais plus encore cette année là on annula la retraite aux flambeaux du 13 juillet.

Pour autant que ces pratiques puissent paraître atypiques, loin de constituer une « spécificité locale », elles ne font que circonscrire un espace comme on le fait ailleurs dans des conditions similaires. A Rocquencourt, à quelques km. de là, une même structure spatiale, avec globalement trois niveaux de déambulation, fournit des démarches très proches. Le circulaire fait alterner le bâti et le non bâti, une ruelle également en sens unique et peu urbanisée coupant le quadrilatère en deux parties, pendant que la boursoufflure mène à l'ancienne « grande place ». Les plainvillois ne sont non seulement pas les seuls à tourner, mais qui plus est toute entité spatiale peut faire l'objet de circumambulations. Chaque rassemblement au monument aux morts est ainsi l'occasion pour le maire de Broyes de rappeler « la tradition d'ici », à savoir « faire le tour du cimetière », sapeurs-pompiers en tête, suivis par la fanfare silencieuse et la population présente, avant la dislocation du cortège ordonnée pour permettre « aux familles de se recueillir sur leurs tombes. »<sup>395</sup> Si Broyes est organisé en étoile, en revanche les enfants connaissent bien l'ancienne rue Catherine Robinette, un sentier à peine observable de la branche partant de l'église vers le Mont Soufflard et invisible par la rue Avel sur laquelle elle donne, mais qui permet d'établir une circulation rotative. Plus encore, « faire son tour » n'est peut-être pas tant à prendre systématiquement au pied de la lettre que la lettre au pied. On raconte de ce maire d'une petite commune de la Somme (Famechon) parcourant chaque jour le terroir, qu'il fait « son tour du territoire », encore à 84 ans. Et on ajoute comme une évidence son passé d'agriculteur, ses loisirs de cueillettes et de chasse, ses lectures en picard.

---

<sup>395</sup> Encore en 2005, le fils de l'ancien maire, qui n'a pas fait que reprendre l'exploitation familiale, en appelait au même cérémonial, « comme le veut l'usage », commentera la correspondante locale du Courrier Picard (édition du 14 novembre 2005, page 11). Agé de 35 ans, il succède alors en tradition maintenant qu'il porte l'écharpe tricolore.

## B.) UN PARADIGME CIRCUMAMBULATOIRE ?

*« Les trajets concentriques désignent cet ensemble de déplacements qui marquent un lieu comme central. Les rites d'installation, de reconnaissance, le repérage du voisinage, sont autant de rondes qui constituent le réseau de définition d'un lieu. »*

Pierre Sansot, Hélène Strohl, Henry Torgue et Claude Verdillon : L'espace et son double. *De la résidence secondaire aux autres formes secondaires de la vie sociale*, Paris : Champ urbain, 1978, pages 56<sup>396</sup>.

En élargissant la focale, tant sur le plan géographique qu'historique, « faire un tour » a encore pu prendre une valeur institutionnelle avec l'exemple très connu du « tour de France » des compagnons, dont l'excellence artisanale à la limite de l'art fait qu'on ne s'étonne plus de cette pérégrination, comme si la réalisation de soi via un chef-d'œuvre devait s'inscrire dans un parcours, un cheminement en soi déposé sur le sol. Chaque halte est ici sensée enrichir le savoir-faire de ces maîtres du geste, un peu comme l'idée qui fit naître tous les tours : relier des villes et des régions entre elles comme pour exprimer l'unité des points dans un trait circulaire. Mais interrogés sur la signification à donner à leur périple, ces « Compagnons du Devoir », comme ils s'appellent eux-mêmes, rappellent qu'il s'agit au moins autant sinon plus de l'apprentissage d'une culture « avec un grand C, de notre pays », que de la seule maîtrise technique du métier. Un compagnon explique par exemple que « bien sûr, aujourd'hui les manières de faire sont diffusées dans toute la France », mais qu'il subsiste ce cheminement reconduit depuis des siècles comme un rite d'initiation, face à soi-même et au regard de la corporation<sup>397</sup>.

Plus connu, le « tour de France » cycliste, autrement appelé « la grande boucle », reprend cette même notion de participation de tous au tracé commun, mais dans un dessein beaucoup plus commercial et ce dès son lancement. Le périple hexagonal peut encore annoncer une libération, comme avec cette statue de la Vierge Marie, la tête ornée d'une couronne et le corps drapé dans une cape bleue garnie d'étoiles, dont on dit pendant la seconde guerre mondiale qu'au terme de son tour de France, de village en village à la barbe de l'occupant berné par les apparences d'une procession ordinaire, le pays sera libre (comme découpé par le lent sciage qui lui fera perdre son piédestal ?)<sup>398</sup>. Aujourd'hui, la "tournée" artistique d'un spectacle quel qu'il soit continue à accorder une importance véritable à s'engager ou se terminer par le centre parisien.

Mais ce sont bien entendu les systèmes de croyances qui ont généré la plus grande part des circumambulations significatives, y compris lorsque a priori l'objet du rassemblement s'affirme très éloigné du religieux. Il y a deux mille ans déjà, l'auteur antique Juvénal se plaignait de ce que « les Romains ne souhaitent plus que deux choses au monde : du pain et des jeux. » Des jeux qui plusieurs fois par an remplissaient le *Colisée* et le *Circus Maximus*, le grand cirque de Rome qui pouvait accueillir jusqu'à 400 000 personnes. C'est dire l'importance que les Romains accordaient à ces enceintes, dans lesquelles on assistait les

<sup>396</sup> Voir en particulier la partie intitulée « Parcours et rondes », pages 53 à 58.

<sup>397</sup> Sur France Inter, le Jeudi 2 février 2006. Voir encore [www.compagnonsdudevoir.com](http://www.compagnonsdudevoir.com).

<sup>398</sup> L'anecdote est rapportée par Sylvia Ostrowetsky dans Le livre de Moïsche, op. cit., page 120.

jours de fêtes aux combats de gladiateurs, à des pièces de théâtre, mais aussi à des chasses reconstituées et enfin à des courses de chars. Bien que toutes les réjouissances aient eu la plupart du temps une dimension religieuse, pour ces dernières courses spectaculaires et très appréciées la signification spirituelle se révélait plus prononcée encore, en particulier sous la République où les chars représentaient les quatre saisons via leurs couleurs (vert, bleu, blanc ou rouge) et tournaient symboliquement autour de l'astre solaire. On réalisait sept tours, parce qu'on estimait qu'après le septième la révolution de la terre était réalisée.<sup>399</sup>

La rotation est encore et surtout à rapprocher des rogations dans le sens où ce mouvement sert à exprimer l'assujettissement du suppliant, comme dans la « danse de Saint-Guy », une procession dansante autour du tombeau du bienheureux, que les hommes atteints de ce mal dit de Saint-Guy, des convulsions, réalisaient au Luxembourg. Dans le culte du saint patron des chasseurs, Hubert, guérisseur de la rage, les pèlerins viennent se frotter à la terre guérisseuse qui entoure la sépulture<sup>400</sup>. Au-delà de l'Europe maintenant, mentionnons au Bénin, sur la plage qui constituait la plaque tournante de la traite négrière, les trois tours que réalisaient les esclaves sur le départ autour d'un arbre, afin de se préserver la possibilité de revenir au-delà de la mort. On pense bien évidemment pour le monde musulman aux derviches mawlawis, dits « derviches tourneurs », dont la danse circulaire est inspirée par un symbolisme cosmique, dans lequel la quête du divin se réalise en imitant la circumambulation des planètes autour de l'astre solaire.

## 1.) De l'appropriation des lieux à la construction imaginaire

*« Pour Piaget il y a continuité entre l'action sensorimotrice, observable, et l'action mentale qui se constitue progressivement avec l'apparition de la fonction symbolique, et porte non plus sur les objets eux-mêmes, mais sur les signes ou images mentales qui en permettent la représentation (...) La représentation du réel est toujours la résultante d'une activité mentale du sujet épistémique. »*

Philippe Perrenoud : « De quelques apports piagétiens à une sociologie de la pratique », in Revue européenne des sciences sociales, 1976, pages 451 à 470, ici pages 456 et 455.

Par rapport aux pistes de recherche qui se présentent, plusieurs niveaux d'interprétation peuvent se déduire du sens à attribuer à ces tours de gens du pays, dont le premier serait la réaffirmation régulière d'une appropriation des lieux. C'est dans ce sens que penchent les travaux de Pierre Sansot, dont David Le Breton fait son inspirateur quant à l'ouvrage qu'il consacra à la déambulation pédestre<sup>401</sup>. A en croire donc les sociologues de l'imaginaire, les circumambulations vaudraient le détour que l'on s'y attarde, car ces « trajets

<sup>399</sup> Cf. Catherine Salles : L'antiquité romaine, Paris : Larousse, octobre 2006. Un chiffre qui restera fort longtemps entouré d'une valeur magique avec le "Marcou", septième fils « marqué » de la grâce dans une lignée de garçons. Comme Saint-Marcouf, lui-même de ce rang de naissance, on leur attribuait le don héréditaire de guérir les écrouelles, le privilège des rois capétiens que le saint avait transmis à Robert-le-Pieux.

<sup>400</sup> C'est Bertrand Hell qui rapporte ces pratiques dans Le sang noir, op. cit., pages 201-202, et 310.

<sup>401</sup> Cf. Éloge de la marche, Paris : Métailié, mai 2000, « Essais ». On pense bien entendu à la publication du philosophe de la ville en 1988 : Du bon usage de la lenteur, chez Payot.

concentriques sont plus que la simple conscience géographique d'un espace approprié : par eux se déroulent les rites des retrouvailles (...) Il n'est pas rare, en revenant dans une maison de vacances et au terme d'un voyage, de faire le **tour du propriétaire** à la veillée, riche des souvenirs que le village a su conserver et porteur de multiples possibilités pour les jours à venir. »<sup>402</sup> Le mot étant lancé avec cette expression forte en signification, trois orientations peuvent se dégager de cette première approche qui fait du piétinement périphérique un marquage, dont la démarche symbolique instaure la centralité par une forme de rehaussement imaginaire de ce qui a ainsi été entouré. Ce centre d'abord ne pourrait bien n'être que la trace de l'*ego* détenteur des lieux, bien que deusio les auteurs cités font au contraire de l'habiter un être habité, mettant « en échec les réponses en termes de production historique, de pratique de classe, de refoulé... [car] les jeux infinis du principal et du secondaire sont modelés par la réalité composite du quotidien ». Tertio, il est difficile de ne pas y voir une similitude avec les comportements grégaires de marquage du territoire en vue de prévenir la défense contre les concurrents et prédateurs, à la différence qu'ici la menace n'est pas nécessaire à la circumambulation, ce qui fait l'une des particularités singularisant l'humanité. Si donc des deux premières optiques il ne nous apparaît pas complètement validé que le dédoublement spatial de la vie sociale (par la résidence secondaire ici, mais également nous le verrons avec la cabane de l'enfance, le pavillon de chasse dans les bois ou la hutte au marais à l'âge adulte, la micro-propriété parcellaire ou même le tour du pays) ferait fi des logiques classistes qui ordonnent les relations sociales sur la scène principale, en revanche on peut conserver cet apport (central) que « les trajets concentriques permettent l'imprégnation, lente ou rapide, dans un espace et dans les pratiques qu'il autorise et développe. De ce fait, les rencontres qui émaillent ces promenades précisent d'autant mieux les spécificités locales. Le terme promenade implique une caractéristique générale des trajets concentriques : ils se font à pied. Seule la marche offre une vitesse propice à cette sédimentation imaginaire (...) Le lieu tire sa légitimité de lui-même, et non d'une référence à son utilité sur un mode productif. »<sup>403</sup>

De la même manière qu'il paraît difficile d'abstraire totalement ce « lieu [tirant] sa légitimité de lui-même » des références à son utilité dans la sphère productive, le rejet d'entrée de jeu de toute forme d'explication historique annule tout un pan de la recherche quant à la sédimentation, sur le temps long, des conditions de production de l'imaginaire. Pour Sansot et al., les idéologies, les mythologies et tous les « rêves qui bourdonnent autour [de la secondarité spatiale] constituent un masque supplémentaire au dévoilement des vrais rapports sociaux » (page 8, « Préludes »). Une problématique faisant place nette pour l'acteur contemporain libéré des contraintes par trop normatives, mais que d'autres travaux, portant parfois sur les mêmes objets, ont abordé sous un autre angle.

Ainsi en va-t-il des jardins, lieux d'investissement pour l'individu<sup>404</sup>, mais tout autant espace d'une imagination collective, à la fois historiquement située et reprenant par certains aspects les invariants chers au structuralisme. Emanuela Kretzulesco-Quaranta montre de cette manière que l'humanisme du XV<sup>e</sup> siècle, qui inspira les idées philosophiques de la Renaissance en Italie et en France, passa aussi par les allégories dont on fit prendre la forme à la nature, au travers des ciseaux du jardinier et du sculpteur, entre autres artistes aménageurs des jardins seigneuriaux<sup>405</sup>. A partir d'un ouvrage clef de lecture comme Le songe de Poliphile, rédigé autour de 1460 et imprimé à Venise en 1499, considéré comme l'œuvre la

<sup>402</sup> Op. cit., page 57. C'est nous qui relevons.

<sup>403</sup> Ibidem.

<sup>404</sup> Cf. Pierre Sansot : Jardins publics, Paris : Payot, 1993.

<sup>405</sup> Les jardins du songe. "Poliphile" et la mystique de la Renaissance, Paris : Les belles lettres et Rome : Magma, 1976, « Il labirinto ». L'auteur traite particulièrement des jardins dits « à la française », mais on pense évidemment à l'organisation tout autant parabolique des espaces verts anglais et du parc japonais.

plus mystérieuse de toute la période, il est selon l'historienne possible de décoder une grille d'écriture des figures prises au château de Fontainebleau ou au palais de Versailles, et par là de connaître les pensées les plus inavouées de François 1<sup>er</sup> ou de Louis XIV. A tel point que c'est à Fontainebleau un véritable « itinéraire spirituel » qui est proposé au visiteur au travers du fil reliant les deux rois : Poliphile, symbole de la sagesse humaniste naissante d'alors, dont le songe se reflète dans des jardins devenus miroirs. On y découvre au travers du parc et du château une reproduction de « *l'Aera Sacra* » des mythes de la Grèce Antique, de la Porte Dorée à l'entrée du domaine jusqu'à la Grotte des Pins, en passant par les enseignements de la Grande Galerie François 1<sup>er</sup>, dont ce décor cynégétique d'une chasse à la licorne, allégorie de la quête terrestre de l'homme pour atteindre la béatitude<sup>406</sup>. Mais au-delà des monarques et des prélats, c'est encore toute la pensée universaliste naissante qui s'ouvre en arrière-plan des promenades autour du Parterre du Midi et du Bassin de Neptune voulus à Versailles par le roi Soleil.

Or, ce qui inspire les philosophes et les hommes de lettre à l'origine de la rénovation culturelle du *quattrocento* n'est autre qu'un « retour aux sources antiques », elles-mêmes pétries de références mythiques. Il n'est donc pas si aisé de trouver les césures de sens entre ces "images" historiques des ambivalences que Sansot et al. appellent à observer dans les couples antinomiques comme ville/campagne, travail/loisir, semaine/week-end, enfance/vie active/retraite et bien entendu résidence première face à résidence secondaire. Préférer de telles formalisations à une analyse en termes d'idéologie ou de stéréotype n'enlève rien au fait que l'image puisse se transmettre comme modèle de pensée parcourant le temps. En travaillant sur le monument du Moyen Age que fut la cathédrale, Erving Panofsky ne fait rien de moins que de révéler le changement fondamental quant à la vision que l'on a du monde, chez les occidentaux entre l'époque mérovingienne et le XV<sup>e</sup> siècle<sup>407</sup>. De l'autre côté de la Méditerranée et au-delà de la seule volonté d'un prince, Nadir Marouf fournit également une traduction de la répartition de l'eau dans les oasis, montrant par là que la coutume en vigueur peut, selon les terrains, être d'autant plus redevable des contraintes physiques que celles-ci sont fortes et vitales<sup>408</sup>.

## 2.) Une pensée croyante à l'oeuvre : tour et retour sur le temps du parcours

*« (...) le risque serait, en se focalisant uniquement sur l'écheveau [des fils de la mythologie] d'accorder peu à peu au symbolique le statut autonome d'objet. L'étude d'un tel objet, isolé, dissocié du tissu concret des projections dans la vie sociale, entraîne inductiblement des spéculations d'ordre plus philosophique qu'ethnologique. Notre optique est différente. À l'instar de Marshal Sahlins, nous pensons qu'étudier une culture revient à « l'ordre signifiant de personnes et d'objets ». Nous proposons de ce fait de discerner, dans le schème du sang noir, une raison culturelle contraignante. Dans le champ du social qui nous intéresse, celle-ci peut être définie comme la logique de socialisation de la nature qui, entre praxis et symbolique, impose un ordre durable aux sociétés européennes dans les rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement non domestique. Voilà pourquoi il convient de quitter la sphère du mythe et de renouer avec la l'analyse des pratiques sociales. Il nous faut, en effet, découvrir par quels*

<sup>406</sup> Op. cit., pages 237 à 260.

<sup>407</sup> Cf. Architecture gothique et pensée scolastique, Paris : Minuit, 1967 [original anglais 1946 et 1951]. Voir préface de Pierre Bourdieu.

<sup>408</sup> Lecture de l'espace oasien, Paris : Sindbad, 1980.

*mécanismes d'objectivation le schème du sang noir assure une fonction idéologique, en fondant un système de valeurs particulier. »*

Bertrand Hell : Le sang noir. *Chasse et mythe du sauvage en Europe*, 1994, op. cit., page 278.

Sur un second niveau d'interprétation du « tour du pays », et dans l'hypothèse où le groupe villageois s'incorporerait dans son territoire, la circumambulation rencontrerait une approche propre à la psychosociologie<sup>409</sup>. Le tour constituerait alors comme l'expression de l'angoisse des limites de ce corps-territoire<sup>410</sup> où, pendant la déambulation, le parcours s'instaurerait en tant que deuxième peau, et ce dans une sorte de magie transubstanciatrice : 'ceci est mon territoire, ceci est mon corps collectif'. « Nous sommes d'un lieu, nous sommes d'un ventre. D'abord. Nés là de ces deux jardins. »<sup>411</sup> L'espace du tour est en effet ce lieu frontière, limite entre la vie sédentaire de la résidence villageoise et le mouvement vers les autres localités que permettent les routes partant des quatre points ouverts du tour.

Certes, lorsqu'ils font leur tour, la majeure partie des déambulants ne s'inscrivent pas dans les pas des hébreux devant Jéricho, mais ne serait-ce qu'à Plainville l'image des processions reliant un à un les cinq calvaires du « grand tour » (à chacun des embranchements sur un chemin venant aboutir au circulaire) a profondément marqué les esprits jusqu'à la seconde guerre mondiale. Des processions qui, à l'identique des rogations, procèdent généralement sur le modèle d'une rotation. Rappelons que dans le livre de Josué, partie prenante de l'Ancien Testament, c'est un passage qui est à l'origine du miracle : alors que le peuple d'Israël traversait le Jourdain au niveau de la ville de Jéricho. On retrouve d'ailleurs la portée signifiante de cette notion de franchissement tout au long des étapes qui forment la topologie de la chrétienté, à commencer par la date la plus importante du calendrier grégorien : la Pâque, c'est-à-dire encore une fois « le passage », ici de la mer Rouge, lors de la sortie d'Égypte.

Les murs de Jéricho renversés :

« Au peuple, Josué avait donné l'ordre suivant : ne criez pas et ne faites pas entendre votre voix [...] jusqu'au jour où je vous le dirai : "poussez le cri de guerre !" Alors vous pousserez le cri de guerre. Il fit faire à l'arche de Yahvé le tour de la ville (en la contournant une fois), puis on rentra au camp où l'on passa la nuit. Josué se leva de bon matin et les prêtres prirent l'arche de Yahvé. Munis de sept trompes en corne de bélier, les sept prêtres marchant devant l'arche de Yahvé sonnaient de leur trompe pendant la marche, tandis que l'avant-garde allait devant eux, l'arrière-garde à la suite de l'arche de Yahvé, et que l'on défilait au son de la trompe. On fit le tour de la ville (le second jour) une fois, et l'on rentra au camp ; c'est ainsi que l'on fit pendant six jours. Le septième jour, les prêtres sonnèrent de la trompe et Josué dit au peuple : "poussez le cri de guerre, car Yahvé vous a livré la ville !" [...] Le peuple poussa le cri de guerre et l'on sonna de la trompe. Quand il entendit le son de la trompe, le peuple poussa un grand cri de guerre, et le rempart s'écroula sur place.

Le livre de Josué, chapitre 6, 10-20.

Jéricho n'est toutefois que le parangon d'un paradigme qui s'est vu repris de multiples fois dans les annales des guerres religieuses, comme au siège de Jérusalem par les croisés en

<sup>409</sup> Cf. Gustave-Nicolas Fischer : La psychosociologie de l'espace, Paris : PUF, 1981 [1964], « Que sais-je ? ». L'auteur décrit ainsi la perspective ouverte par Abraham Moles quant à la notion d'« espace péripersonnel » : « Il définit ainsi des coquilles de l'homme "qui représentent, dans une psychologie sociale profonde, les vecteurs de son appropriation de l'espace. " (...) Dans cette analyse, Moles propose une typologie de l'espace propre qui repose sur une approche phénoménologique de la réalité : l'espace y est envisagé comme le résidu très primitif d'une dialectique de l'expansion et du repli sur soi-même. » (page 12).

<sup>410</sup> Cf. Sami-Ali : Le corps, l'espace et le temps, Paris : Dunod, 1990, « Psychismes ».

<sup>411</sup> Sylvia Ostrowetsky : « Visage, paysage : *esthétique et lien social* », contribution au colloque international sur la représentation géographique, université de Venise, octobre 1987.



1099. « Le 8 juillet, un prêtre ayant prédit que la ville ne tomberait que si les attaquants en faisaient le tour pieds nus comme des pèlerins misérables, une procession solennelle fut organisée sous les yeux des musulmans stupéfaits : le clergé, les princes, les chevaliers et la piétaille gravirent le Mont des Oliviers, où Pierre l'Ermitte prononça un sermon. Une semaine plus tard, les tours de siège furent avancées contre les murailles et l'assaut fut donné. »<sup>412</sup> La ville tombe et on continuera longtemps à faire soulever des murailles à toutes les divinités du monde. S'approprier par la circumambulation prend ici un sens actif de conquête, en exerçant une force magique qui n'est plus seulement un chemin de ronde rappelant la propriété, mais ajoute une dimension fantastique à la poliorcétique, cet art d'attaquer les villes et d'investir les cités qui associe quasiment toujours le rituel ésotérique à la mécanique de l'efficace.

Une direction offensive qui ne s'oppose pourtant en rien à « cette circumambulation enfermant les énergies bienfaisantes du dedans et, en même temps, formant barrière contre les assauts redoutables du dehors », telle qu'en parle Roger Caillois pour définir la danse. Reprenant les conclusions de Hertz, il fait remarquer que la gauche et la droite du corps s'articulent dans leur opposition au-dedans et au dehors d'une communauté qui se vit dans une enceinte imaginaire<sup>413</sup>. Nous nous rapprochons du parcours processionnel et rogatoire, éminemment associé au croire, mais dans un sens extrêmement concret. Contrairement à la foi abstraite et désintéressée toujours mise en avant par le clergé, les déambulations s'interprètent comme des supplications collectives, quand le pèlerinage limite l'imploration aux malheurs de la personne seule et de son entourage immédiat. En se déplaçant, le requérant vient chercher sur le lieu saint la puissance magique qui fera que son vœu sera exaucé, alors qu'en parcourant c'est le sacré qu'un groupe de suppliants apporte sur le périmètre à bénir des bonnes grâces de la divinité. Les trompettes de Jéricho y sont remplacées par les prières, mais le résultat attendu est ressemblant : un prodige.

Dans les mondes ruraux, la procession se rapportait couramment aux rogations, instituées dans le catholicisme dès le V<sup>e</sup> siècle<sup>414</sup>. On trouve dans le relevé des fêtes mentionnées par Louis Graves, que des démarches similaires perduraient dans la région dont nous traitons ici, encore au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle. « On y voit [à Bacouël, alors hameau de Chepoix] une chapelle dédiée à Saint-Éloi, à l'entour de laquelle on promène les chevaux pour les recommander au saint le jour de la fête patronale ; on leur fait faire trois fois le tour. Il y a une assez grande affluence. »<sup>415</sup> Actuellement, c'est la neuvaine de Gannes qui rappelle le principal exemple d'apparition du surnaturel : un brouillard intense qui sauva l'infortunée aux prises avec des mandrins à la sortie du village. On y construisit la chapelle Notre-Dame de Bon Secours, qui devint ainsi un lieu de pèlerinage, au point que dès le tremblement de terre qui affecte le secteur en 1756, les pèlerins s'y rendent des alentours pieds nus<sup>416</sup>. Dans les édifices maintenant, les « chemins de croix » disent assez l'usage qu'il était fait de tout déambulatoire, chacune des quatorze « stations » donnant l'occasion de ritualiser la circumambulation. Folkloristes et ethnographes ont fourni une importante matière en ce qui concerne l'invocation au travers de la consécration circulaire des lieux<sup>417</sup>.

<sup>412</sup> John Gilbert : La vie d'un chevalier au temps des croisades, traduction de l'anglais par Guy Casaril, Paris : Flammarion, troisième trimestre 1977, « L'histoire vécue », page 45.

<sup>413</sup> L'homme et le sacré, Paris : Gallimard, mai 1991 [1950], « Folio : essais », pages 68.

<sup>414</sup> Du latin *rogatio*, demande, l'imploration se déroule le jour de la Saint-Marc et les trois jours précédant l'Ascension. Elle vise à attirer la bénédiction divine sur les récoltes et les animaux.

<sup>415</sup> Cantons de Breteuil & Clermont, op. cit., page I.67.

<sup>416</sup> Cf. Adrien Roger : « Le tremblement de terre de 1756 dans la région de Breteuil-sur-Noye et de Saint-Just-en-Chaussée », publication de la Société Historique de Breteuil-sur-Noye, 1987, 17 pages.

<sup>417</sup> Cf. La somme de Paul Sébillot, dont Les monuments, Paris : Imago, octobre 1985 [1904-1906], « Le folklore de France ». Réédition du septième volume du Folklore de France. Voir dans le tome mentionné « Le tour de la pierre », pages 90 et 91.

L'anthropologue Bertrand Hell va jusqu'à confier qu'il adhère au point de vue de l'historien Jean-Claude Schmitt quand ce dernier estime que processions et rogations feraient autant partie des forces productives que les charrues et les attelages ; manière de dire que le croire et donc les religions ont fonctionné comme une infrastructure<sup>418</sup>. Jean Cuisenier rapporte également des spécimens de coutumes qui font comprendre qu'entre pratique du sol et religiosité, la ligature est souvent déambulante. Ainsi, au milieu de « beaucoup d'autres relatives à la fenaison et à la fauchaison, les traditions qui entourent la moisson du blé et surtout la dernière gerbe méritent d'être citées. (...) Généralement, les moissonneurs commençaient à faucher les champs de blé sur la gauche et s'échelonnaient en plus ou moins grand nombre selon la superficie du terrain. Arrivés au bout de leur sillon, ils tournaient à droite et ainsi de suite sur les quatre côtés du carré ou du rectangle, de telle sorte que la dernière gerbe se trouve au centre du champ. »<sup>419</sup> Quoique les interprétations de James George Frazer et d'Arnold Van Gennep diffèrent quant à la signification à accorder à ces rites : représentation de la régénération circulaire entre la vie et la mort pour le premier, point final du labeur, annonçant les festivités pour le second<sup>420</sup>, on y retrouve (de notre point de vue) trois éléments articulés : l'ordre (premier ou dernier), la disposition (centre ou périphérie) et la circulation (à la fois le sens, mais aussi la rotation en spirale, simulant une ascension vers un point culminant). D'ailleurs, dès le pêcher originel, c'est sur la terre agricole que le courroux de Dieu s'abat : « parce que tu as écouté la voix de ta femme et que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais interdit de manger, maudit soit le sol à cause de toi ! » (La Genèse, chapitre 3, 17). Tout rite convoque les hommes qui ont été initiés à pénétrer dans une géographie consacrée, les enfants décédés sans baptême étant condamnés à errer dans les limbes, soit aux abords du monde sacré.

Que la glaise, dont on fait naître l'Homme dans la même histoire des origines, soit l'objet de toutes les attentions se comprend pour des motifs liés à la subsistance et plus encore à partir du néolithique<sup>421</sup>. Que les rites qui sont associés à la prodigalité du sol se déroulent selon une figure plutôt ronde, cela doit être raccordé à une conception circulaire du temps et pas seulement à la rotondité de l'astre solaire. Bien entendu, les croyances anciennes dans cette boule de feu, réchauffante et fertilisante, ont servi de modèle à moult objets, dont les premières balles utilisées dans les jeux de plein air, dits « sphéristiques »<sup>422</sup>. Mais c'est surtout la temporalité qui entre en jeu via, pour reprendre l'historien des religions Mircéa Éliade, le mythe de l'éternel retour<sup>423</sup>, car « la disparition des religions n'implique point la disparition

<sup>418</sup> Dans Le sang noir, op. cit., page 344, faisant référence à Schmitt : « Religion populaire et culture folklorique », in Annales, n°5, 1976, page 948.

<sup>419</sup> La tradition populaire, Paris : PUF, juillet 1995, « Que sais-je ? », page 77. Les exemples sont pour l'essentiel tirés du tome « Esprits des blés et des bois » de Frazer.

<sup>420</sup> Cf. 1.) Le rameau d'or, Paris : Paul Geuthner, 1924 pour la parution en français [1890]. 2.) Manuel de folklore français contemporain, Paris : Picart, 1988 [1937-1958]. Ce dernier, pour rendre compte de la transformation diachronique des phénomènes folkloriques, va mettre sur pied la notion de « chaîne traditionnelle », alors que sur le plan spatial il s'inspirera de l'approche historico-géographique, dite méthode finnoise, pour s'intéresser à la diffusion (nous reviendrons sur le diffusionnisme en conclusions) dans le but de circonscrire des zones folkloriques.

<sup>421</sup> « La révolution néolithique, a donné lieu à deux grandes inventions de l'homme (...) : la frontière, donc la territorialité, et l'investissement agricole, donc l'idée de planification »<sup>421</sup>, explique Nadir Marouf dans « Paysan et monde rural », texte original, 1994, feuillet quatorze.

<sup>422</sup> Le ballon symbolisait ainsi l'astre du jour et les rubans, dont la soule (ancêtre du rugby) était souvent ornée, les rayons. Cf. Becq de Fouquières : Les jeux anciens, seconde édition de 1873.

<sup>423</sup> Sous titré Archétypes et répétitions, Paris : Gallimard, 1949. Voir en particulier la partie consacrée à la « répétition de la cosmogonie », pages 30 à 33. Notons que la notion de retour a fait l'objet d'un usage autrement plus idéologique en matière de ruralisme, lequel explique les précautions prises avec ce terme en sciences sociales, et ce de par son ambiguïté. En effet, ce « retour » n'est d'une part jamais uniquement géographique, mais tout autant mental. D'autre part, terme orienté par une conception agrarienne de l'ordre établi, il est utilisé par nombre d'auteurs rétrogrades, dont en 1941 (!) dans cet ouvrage intitulé : Nécessités d'un retour à la Terre,

de la religiosité »<sup>424</sup>. « Le Temps sacré, nous dit l'auteur de la nostalgie des origines<sup>425</sup>, se présente sous l'aspect paradoxal d'un Temps circulaire, réversible et récupérable, sorte d'éternel présent mythique que l'on réintègre périodiquement par le truchement des rites. »<sup>426</sup> La ritualisation, dont la fonction consiste à répéter sans cesse l'histoire fondatrice, trouve dans le retour du même cérémonial le seul chemin susceptible de ramener à l'image du temps cyclique.

Un rituel qui ne reproduirait pas perdrait sa capacité d'évocation du passé, car en rappelant l'évènement originel le présent communique avec jadis. Que nous apprend l'exégèse des récits mythologiques proposés par Roger Caillois et à sa suite Éliade, si ce n'est que pour appréhender la conception du sacré chez autrui, encore convient-il d'accepter sa manière de croire. Si par exemple nous admettons qu'il demeure intéressant de s'étonner devant la vision franco-centrée que propose un planisphère vendu en France, alors on pourra plus facilement adhérer à ce que nous rapporte Éliade à propos du symbolisme des institutions religieuses dans les sociétés premières, à savoir la centration sur son groupe. Au cœur de la plupart des conceptions croyantes du monde se trouve le « peuple élu », qui reconstitue en l'élargissant la conviction du croyant totémique que sa maison, son village sont le centre du monde. Or c'est à une conclusion similaire que l'on aboutit en observant le jeu distinctif auquel s'adonnent les villageois dans leur discours sur les environs. Oscillant entre le discours homogénéisant et presque normalisé du « patelin comme un autre » et la multitude de petits détails qui, au travers des conversations, laissent deviner que c'est surtout à cet autre qu'on adresse la banalité, il reste une place conséquente pour la centralité villageoise. Que cette dernière soit la résultante d'un patient travail de mystification importe moins que le résultat : bien qu'ils se ressemblent étonnamment, les villages du Plateau picard cultivent leur différence. La Fédération française de longue paume, pratique sportive étiquetée « tradition typiquement picarde », ne s'y est pas trompée en éditant une bande dessinée destinée à faire sa promotion. On y décrit un village endormi dans lequel l'activité a périclité, mais qu'un jour un ancien fait revivre en racontant l'épopée d'antan aux enfants qui l'entourent, leur donnant le "feu sacré" de la relance<sup>427</sup>. Finalement, on se fait la réflexion que Jean Giono n'aurait pas rêvé meilleur « regain »<sup>428</sup>. Différence et répétition, ce thème largement abordé par la

---

(Paris : LGDJ), où Robert Mallet écrit, nous citons : « Bien plus que d'un mal économique, la France, de 1919 à 1939, est atteinte d'un mal moral, (...). L'ouvrier considère désormais son métier comme un moyen de vivre, alors qu'il doit être la raison. (...) Aux prévisions austères d'un Frédéric Le Play, le peuple préfère de beaucoup les prévisions enchanteresses des réformateurs de l'école de Marx » (sic.), page 237, section 3 : « Nécessité Morale d'un Retour à la Terre ».

<sup>424</sup> Mircéa Éliade : Le sacré et le profane, op. cit., ici dans l'avant-propos de 1964, page 12.

<sup>425</sup> Méthodologie et histoire des religions, Paris : Gallimard, 1991, « Folio, essais ».

<sup>426</sup> Le sacré et le profane, op. cit., page 64. Les majuscules sont d'Éliade.

<sup>427</sup> Isabelle Danes Rousseau : Jess et... la longue paume, Amiens : imprimerie de la cité scolaire Delambre-Montaigne, juin 1997. A Mesnil-la-Bataille, en 2037, Jean My raconte sa conquête du Bouclier de Brennus, lorsqu'en 1995, il remporta le championnat de France première catégorie. Historiquement, le célèbre sculpteur avait en effet réalisé deux trophées, dont celui remis à la FFLP, en plus de celui connu au rugby. La scénariste utilise ici toutes les facettes archétypales en vigueur dans le monde paumiste pour donner une vision datée du rapport ville campagne. Cette bande dessinée a été produite à plusieurs milliers d'exemplaires et distribuée dans les écoles.

<sup>428</sup> Paris : Grasset, 1930. Un des trois ouvrages d'une trilogie consacrée au dieu Pan et composée de Colline (1929), Un de Beaumugnes (1929) et enfin Regain. Ce dernier fut adapté au cinéma par Pagnol en 1937, avec Orane Demazis et Fernandel dans les rôles principaux. Au moment où j'écris ces lignes, retentissent à la salle des fêtes toute proche des couplets que je connais bien. Ils sont chantés par quelques enfants qui observent, à partir de la terrasse de cette "maison commune", l'équipe villageoise évoluant sur le terrain. Ces paroles disent : « Nous sommes une équipe, une équipe de Plainville, qui ne craint plus personne, car elle est la plus forte », la suite déclinant les qualités des différentes places d'une équipe paumiste. Plusieurs mères les accompagnent, ainsi que l'épouse du président du club, originaire de la commune. Ces enfants sont probablement les plus convaincus de leur légitimité à se dire d'ici et tout concoure à ce qu'il en soit ainsi. Il leur suffit de faire le tour du pays pour

philosophie nous convie à retenir de la forme circulaire du parcours, qu'il soit mythique, métaphorique ou plus concret, un schéma de pensée de l'être en construction. Gilles Deleuze écrit à propos de la conception nietzschéenne de l'éternel retour comme univocité de l'être : « La roue dans l'éternel retour est à la fois production de la répétition à partir de la différence, et sélection de la différence à partir de la répétition. »<sup>429</sup> Tourner rituellement revient à poser le groupe dans le temps cyclique tout en spécifiant l'existence de ce tour dans le temps présent.

Ainsi, fonder un centre revient à créer une première disjonction avec la périphérie, point de départ de ce qui représente, jusque chez Émile Durkheim, le plus petit dénominateur commun de tous les systèmes de croyances : la séparation entre la nature commune, triviale, ordinaire, en un mot "profane" et quelque chose de profondément différent, extra-ordinaire, relevé, le "sacré". Ce premier couple antinomique et complémentaire interrogea la philosophie des religions quant à l'apparition hiératique : la « hiérophanie » nous propose Éliade. « De la plus élémentaire hiérophanie : par exemple, la manifestation du sacré dans un objet quelconque, une pierre ou un arbre, jusqu'à la hiérophanie suprême qui est, pour un chrétien, l'incarnation de Dieu dans Jésus-Christ [...] c'est toujours le même acte mystérieux : la manifestation de quelque chose de "tout autre" » (page 17). Une différence qui pour s'extérioriser peut se matérialiser préférentiellement dans les éléments ressortant de la nature, dans la mesure où l'espace environnant peut exprimer la césure due au sacré, faisant du territoire une surface hétérogène. « C'est la rupture opérée dans l'espace qui permet la constitution du monde, car c'est elle qui découvre le "point fixe", l'axe central de toute orientation future » (page 25).

A priori, on pourrait penser qu'il existe peu de rapprochements possibles entre d'une part la valeur cosmogonique d'un tel espace consacré, comme celui doté par le récit mythique de tous les attributs de la centralité : un pilier porteur du monde céleste et une orientation qui rompt avec le chaos de l'environnement profane, et d'autre part nos zones fonctionnelles destinées à habiter, travailler, consommer ou circuler... ou admirer<sup>430</sup>. C'est pourtant dans ce sens que Maurizio Catani étudie la logique fondatrice du jardin de « Tante Suzanne », une ellipse de conquête de l'Ouest parisien dans laquelle 1 000 m<sup>2</sup> de terrain vague deviennent une songerie réalisée, un petit domaine seigneurial à flanc de coteau, vers l'Anjou et la Mayenne de l'enfance<sup>431</sup>. Dans ce récit biographique où le banal espace vert devient petite villégiature, chaque plantation, érection, tracé s'intègre à une cohérence d'ensemble qui laisse penser que la cosmogonie n'est pas réservée aux grands mythes fondateurs, mais qu'il se

---

croiser oncles et tantes, mais surtout l'histoire familiale leur est racontée comme un mythe. C'est la « Fête de la longue paume » ce dimanche, une manifestation instaurée il y a vingt-cinq ans. Je crois que c'est en 1982 qu'on nous a asséné pour la première fois le chant des paumistes, dans la cour de l'école, au soir du Tournoi fédéral de la jeunesse paumiste. En 1991, lorsqu'il s'est agi d'organiser la seconde plus importante compétition du calendrier, l'Inter-unions qui voit s'opposer une sélection des meilleurs joueurs de l'Oise pour affronter leurs homologues de la Somme, les oncles se sont interrogés sur l'icône qu'ils allaient donner à la journée. Ils ont bâti un mât de plus de cinq mètres de haut : **une raquette géante aux couleurs du village**. Malgré la difficulté à cintrer le bois sur une telle longueur, les planches qui craquent et le temps qui passe, le "totem" sera prêt pour le jour J. On l'amarrera à un poteau et l'attraction de la journée consistera à évaluer au plus près sa hauteur.

<sup>429</sup> Différence et répétition, Paris : PUF, 1993 [1968], « Epiméthée : essais philosophiques », page 61.

<sup>430</sup> Nous ajoutons cette fonction à la proposition de Le Corbusier, dans la mesure nous vivons dans des civilisations qui, pour reprendre Anne Cauquelin, ont inventé le paysage. Cf. L'invention du paysage, Paris : PUF, 2000 (seconde édition), « Quadrige ».

<sup>431</sup> Tante Suzanne : une histoire de vie sociale, Paris : Librairie des Méridiens, 1982. Voir la partie intitulée « Le jardin de Tante Suzanne ». Gérard Boudesseul, dans son intervention au congrès 2006 de l'Association française de sociologie, parlera « de l'ordonnement des passions dans le récit à l'ordre d'une vie », soit la mobilisation du registre des inclinations les plus profondes comme éclairage quant à l'organisation discursive et sémiotique d'un récit de vie.

trouve dans chaque quête de sens une possibilité de créer de la disposition signifiante. A partir de là, le ridicule périple circonscrivant un village au milieu de tant d'autres peut s'analyser, du moins le pense-t-on à ce moment, avec les outils conceptuels de la sociologie de l'espace. « Celui-ci est l'arbre que nous avons planté symboliquement, le jour même de l'achat du terrain ! commente Tante Suzanne. C'était un noyau de pêche qui était venu. On est monté ici [au jardin] avec une bouteille d'eau, on a fait un trou, à l'extrémité de la partie haute du terrain, vers le bois, et on l'a planté. » Plus instructif encore, ce symbole que Tante Suzanne obtient d'une voisine résidant dans le village en contrebas, la suppliant de lui donner « quelque chose à planter », l'interviewée oublie de le mentionner à l'enquêteur. Ce n'est qu'au détour d'une observation sur le terrain qu'il émerge comme un divertissement sans importance, dont on oserait à peine évoquer l'existence. Une bizarrerie "futile" au premier abord, mais qui est présentée avec des termes primordiaux, faisant par ailleurs écho avec la principale occupation des petits ruraux que nous étions : la fondation des cabanes.

Dans le prolongement des travaux mythologiques et de l'ethnographie des croyances, la "cosmisation" du monde terrestre passe non seulement par un poteau sacré, *axis mundi* (axe du monde) porteur de la voûte céleste, sans lequel un territoire ne pourrait accéder à l'habitabilité, car l'absence d'un centre vouerait l'espace au chaos, mais de surcroît le totem recouvre une fonction sotériologique de communication avec l'au-delà. Dans cet univers supérieur, le pivot devient arceau du toit du monde et se reconnaît dans la Voie lactée, celle même sur laquelle se déroule la scène de la chasse sauvage que relate Bertrand Hell : un monde de légendes constituant « un espace où tout est signe »<sup>432</sup>. Les chasseurs de l'au-delà, condamnés à l'errance *post mortem*, livrés qu'ils sont aux fureurs les plus noires, sont d'après la parabole de la « malmort » des êtres qui n'ont pas pu trouver le bon passage vers l'autre monde. Dans la légende de Saint-Hubert, patron des chasseurs, ce sont les Ardennes qui reçoivent la porte pour l'élévation, dans un mythe fondateur qui mêle la vaste forêt profonde dans laquelle fut commis le méfait originel, au monticule sur lequel on élève un tertre, sorte de rampe poreuse permettant l'accès à l'éternité céleste. Ce mauvais trépas en fait des acteurs prisonniers des « chasses maudites » qui se déploient donc dans le ciel au travers des mouvements des astres ; poursuites auxquelles les hommes restés sur terre ne doivent en aucun cas faire face s'ils ne veulent pas être à leur tour damnés. Au cœur de cette mystique du sang noir ensauvegeant, Hell trouve un noyau ancestral qui n'est autre que « l'ombre de Wodan », soit Odin le grand Dieu chaman de la fureur, l'équivalent sur terre de la planète sombre Saturne, dont la légende équivaut à un schème fondateur : le sang noir.

Les cycles cosmiques sont ainsi complètement associés aux cycles et parcours cynégétiques, visibles dans la Voie lactée poursuivant la constellation de la Grande Ourse. La chasse sauvage est menée par Sirius, symbole du chien compagnon, à la tête de la meute aux prises avec les Pléiades. L'ethnologue culturaliste perçoit dans la chasse sauvage un rassemblement des âmes qui vise d'une part à réintégrer les « malmorts » dans le principe vital et d'autre part à assurer la circulation des énergies vitales afin de réaliser la fertilité de la terre. Ce faisant, il admet le risque d'autonomiser le registre du symbolique en le dissociant complètement des projections sociales, y compris contemporaines, rejoignant le projet de Marshall Sahlins quant à une « raison culturelle » contraignante, une forme de socialisation de la nature dont le schème du sang noir serait en Occident la colonne vertébrale. Cette limite du culturalisme, comme on pourrait le dire de l'économisme, aboutit à "lobotomiser" en quelque sorte le *socius* en l'étudiant sous le prisme d'une seule dimension déterminante : une culture des liens de sang, que l'on oppose classiquement à une autre, donnant la priorité aux relations avec le sol.

---

<sup>432</sup> Le sang noir, op. cit., page 116.

En parallèle donc à ce schème, une étiologie de ce « mal français <sup>433</sup> » pour le traditionalisme, de la même manière qu'on a pu dire du paysan qu'il était routinier <sup>434</sup>, orienterait vers la recherche d'une persistance à reproduire ce qui fut, comme pour satisfaire parfois un ordre établi, dont on peut d'une part tirer son parti, ou plus généralement afin de trouver dans l'organisation du sens, les éléments stables sur la longue durée à même de fournir des repères. Planter un arbre pour signifier l'établissement, "l'enracinement" dans les lieux, prendre place, tracer le premier sillon comme le faisaient les étrusques, puis les romains pour la fondation de leurs cités. « Originellement toute la propriété est immobilière et inaliénable, possède un caractère public et collectif, et est fondée sur la religion et le droit sacré qui l'entourent du respect dû à la chose sacrée. » <sup>435</sup> D'une certaine façon, l'aliénation du foncier a longtemps relevé du tabou, alors que « la propriété du sol ne s'individualise que tardivement et lentement ; à peine parvient-elle de nos jours à cette mobilité qui se rattache aux droits individuels. » <sup>436</sup> Pour Gurvitch, « la religion immobilise la propriété par des liens rigides, la magie la délie et la rend mobile. » <sup>437</sup> Ce n'est que progressivement, à côté de la propriété religieuse, collective et publique, qu'apparaît la propriété individuelle, privée et mobilière. Les premiers biens qu'un homme puisse traiter en propriété strictement personnelle sont alors sa chair et son corps. Puis les meubles dits corporels, appelés ainsi parce qu'ils font en quelque sorte partie de son physique (*mobiliumque assibus inhaerent* : vêtements, armes, outils etc.) ; puis les autres meubles.

On comprend que dans cette acception de l'espace sacralisé, hétérogène, orienté et habité par une conception ontologique du monde émergeant de la hiérophanie, toute expérience fondatrice d'un territoire peut donner matière à une cosmogonie en miniature, mais que deux siècles de rationalisme auraient raviné ces chemins qui nous inventent <sup>438</sup> au rang de superstitions déraisonnables : une « folle du logis » <sup>439</sup>. Au contraire du mythologue pour qui, « quel que soit le degré de désacralisation du Monde auquel il est arrivé, l'homme qui a opté pour une vie profane ne réussit pas à abolir le comportement religieux. On verra que l'existence même la plus désacralisée conserve encore des traces d'une valorisation religieuse du monde (...) il subsiste des endroits privilégiés, qualitativement différents des autres : le paysage natal, le site des premières amours (...) "lieux saints" de son Univers privé. » <sup>440</sup> Si nous insistons ici sur ce qu'Éliade appelle le « comportement "cryptoreligieux" de l'homme profane », c'est que cette attitude de la personne moderne (surtout lorsque se sachant suspect de proximité avec la sauvagerie du monde naturel, c'est le coureur des bois qui est interrogé) ne montre la plupart du temps que la face visible du *Janus*. Moins parce que l'autre face constituerait la partie immergée de l'iceberg, ce qui laisserait entendre qu'il y aurait une part importante ignorée, mais davantage parce que le cartésianisme jouerait comme un colorant : rationaliser ses comportements sous une couche de la couleur teintée 'efficace'. Une image pour évoquer l'imaginaire, mais qui détient cet avantage d'appréhender le

<sup>433</sup> Cf. Bertrand Le Gendre : « Un mal français, le ruralisme », in Le Monde, mercredi 28 août 2002.

<sup>434</sup> Cf. Jean-Claude Chamboredon : « Peinture des rapports sociaux et invention de l'éternel paysan », in Actes de la recherche en sciences sociales, n°17-18, Paris : MSH/EHESS, 1977, pages 19 à 21.

<sup>435</sup> R. Monnier : Cours élémentaire du droit romain, édition posthume, 1927, volume I, page 10.

<sup>436</sup> Georges Gurvitch : « La Magie et le Droit », tome III de ses Essais de sociologie, Paris : Sirey, 1938, page 238.

<sup>437</sup> Op. cit., page 263.

<sup>438</sup> Cf. Philippe Delerm : Les chemins nous inventent, Paris : Stock, 1998.

<sup>439</sup> Gilbert Durand conteste ainsi l'option que celle qu'il appelle la « psychologie classique » a choisi d'adopter à l'égard de l'imaginaire : « c'est que cet imaginaire, bien loin d'être l'épiphénoménale "folle du logis" à laquelle le réduit la très sommaire psychologie classique, est au contraire la norme fondamentale », et ce sans se départir de sa « fidélité matérialiste » aux enseignements de Gaston Bachelard. Cf. Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale, Paris : Bordas, 1973, [1960], « Études », page 13, préface de la troisième édition.

<sup>440</sup> Mircea Éliade : Le sacré et le profane, op. cit., pages 27 et 28. Les majuscules sont de l'auteur.

« bricolage » de Claude Lévi-Strauss sous l'angle d'un mélange et pas seulement d'une contradiction inavouable et donc dissimulée.

Frédéric, notre braconnier viandard, nous en a donné un excellent aperçu en tentant année après année de justifier en raison sa prédation. De son point de vue, seul le résultat importe et s'il « chasse naturellement », c'est parce que cette viande est incomparablement meilleure que n'importe quelle autre. Si bien évidemment sa saveur est surtout celle, amère, de la transgression et des risques qu'il en découle, arpenter la plaine ou les bois n'aurait à son sens aucune raison d'être si ce n'était pour rapporter du gibier « à bouffer », et c'est au nom de la « vraie chasse » qu'il fustige les petits fusils disciplinés qui s'alignent derrière un règlement. Evoquant les chevreuils qu'il traque sur la centaine d'hectares situés derrière la maison de son aïeul, il parle « des crocs » que lui inspirent « les ptits culs blancs de ces bestioles à quatre pattes ». Tout le discours de Frédéric pourrait se résumer par un travail de désenchantement permanent du monde. En aucun cas il pourrait être sensé de lui attribuer ne serait-ce qu'une once de romantisme quant à son rapport à la chasse, ou à quoi que ce soit d'autre d'ailleurs. De poésie du territoire il ne saurait être question chez cet utilitariste « économe du moindre effort » : tout doit servir à quelque chose et au moindre coût. En permanence, Frédéric rappelle ses principes : une religion du meilleur rapport qualité/prix. Pourquoi alors payer un droit de chasse et se ranger avec la masse des gâchettes fébriles, quand l'on peut déambuler sur un territoire connu dans ses moindres détails, et ce sans restriction de période, de poids et d'âge, ni quotas annuel, bracelet réglementaire de prise et autres contraintes ? Frédéric se présente comme un contrebandier rationnel, qui ne joue pas dans la cour des « resquilleurs du dimanche » ; ceux qui dissimulent une quatrième perdrix dans le fond de leur gibecière quand la société ne leur en accorde que trois par journée de chasse. Mais à gratter ce vernis de sauvageon fier de lui, on découvre un second Raboliot, faisant hebdomadairement la navette entre Paris où il loge dans une chambre de bonne « pas cher » et son domaine : « Tchiot Magny » (Petit Magny), un hameau d'une dizaine de maisons relevant d'un village qui n'a de chef-lieu de canton que le nom. Pour conserver la maison de Tchiot Magny et celle du "Plateau" (une mesure sur un terrain de 1 000 m<sup>2</sup>, où seule la grange tient encore droite), Frédéric tuera peut-être un jour celui qui pourrait légalement un jour réclamer sa part. Car derrière ces "biens de famille", il y a « le vieux », son grand-père : le véritable sacré à ses yeux. Partout Frédéric frise avec les limites, et pas seulement à la chasse, mais tout autant sur la route, avec « ses femmes », ses débrouilles... parce qu'un jour la seule limite qui pour lui a de l'importance pourrait être franchie, et qu'il s'y prépare... en faisant de sa vie un braconnage tous azimuts.

On se méprendrait donc en pensant la sacralisation comme un domaine réservé à des sociétés dites « archaïques » ou à des cas d'« irrationalité » individuelle, voire à des mystifications collectives : l'exception spatiale et temporelle constitue la règle pour tout un chacun. Mais de la même façon qu'il existe un passage du monde profane vers cette forme de transcendance à l'intérieur de l'espace sacré, il convient de trouver la porte qui donne accès en paroles à ces rêveries de braconnier. « Tout espace sacré implique une hiérophanie, une irruption du sacré qui a pour effet de détacher un territoire du milieu cosmique environnant et de le rendre qualitativement différent. »<sup>441</sup> Le grand-père, s'il n'a pas laissé de testament explicite quant à ses dernières volontés pour Tchiot Magny, n'a pour autant pas cessé de laisser des signes à l'héritier.

---

<sup>441</sup> Éliade, op. cit., page 29.

### 3.) Un indice moderne : les bornes

*Le caractère sacré des bornes*

« Par tous ses caractères, la prohibition de posséder contraste avec les tabous religieux que le vieux droit romain connaît sous la forme du caractère sacré des bornes, des tombeaux du *forum* etc. (...), ces tabous étant essentiellement connus par tout le monde, publics et perpétuels. »

Georges Gurvitch rapportant page 239 de ses Essais de sociologie, le propos de Paul Huvelin page 21 de Magie et droit individuel.

C'est en ce sens que la matérialité des indices a une importance toute spéciale, comme nous pourrions le montrer avec les bornes qui ponctuent la propriété foncière. « On peut retrouver encore les traces de l'inaliénabilité des choses sacrées -origines de la propriété immobilière- dans le droit romain. En effet le droit romain mettait les choses sacrées proprement dites "*extra patrimonium et extra commercium*" : on distinguait à ce sujet les *res sanctae*, vouées aux dieux inférieurs (par exemples **les bornes des terrains**), *les res religiosae* (sépultures et tombeaux) et les *res sacrae* vouées aux dieux supérieurs (temples et leurs emplacements, objets affectés au culte) ; toutes ces choses, comme appartenant à dieu, étaient considérées comme "*res nullius divini juris*". »<sup>442</sup> Des bornes que l'on pourrait encore penser dans leur fonctionnalité la plus terre à terre : délimiter un capital. Si ce n'est que l'on est surpris d'observer, encore en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, un bornage pour le moins insolite et peu adapté aux moyens de production modernes. En allant un peu plus loin, au détour de jardins, le long de propriétés, à l'entrée de pavillons, on est surpris de trouver des pierres dressées récemment. Leur attribuer un rôle religieux reviendrait à "passer les bornes", mais il serait tout autant "borné" de refuser de prendre en considération ces menus détails de la vie des champs.

Il faut tout d'abord noter que derrière ce terme peu valorisant, qui explique aussi peut-être qu'on revendique aujourd'hui peu le bornage, se retrouvent des réalités très différentes. On peut ainsi distinguer plusieurs types de bornes, le plus connu étant la borne-limite, celle du géomètre ou de la pierre levée par le détenteur du fond, mais jouant le même rôle les fossés, levées de terre et autres monticules, voire haies vives s'y assimilent. Dans les parties boisées également, l'étêtage des arbres, que l'on appelle alors "têtards", "têteaux", ou dans certains villages picards visités "ertos", peut servir à apporter des délimitations visuelles quant aux parcelles parfois étroites. On procède alors par la coupe régulière des têtes sur des arbres ou des arbustes plantés en ligne : dans la région généralement des ormes, des ormeaux ou de l'aubépine<sup>443</sup>. Moins connues, mais d'un point de vue sociologique toutes aussi pertinentes,

<sup>442</sup> Georges Gurvitch op. cit., page 259, reprenant ici à nouveau Paul Huvelin, page 414 du premier volume du Cours élémentaire de droit romain. C'est nous qui relevons en gras.

<sup>443</sup> Les usages locaux sont ainsi consignés dans des documents, souvent édités par les chambres d'agriculture et par département, bien que des variations puissent concerner jusqu'au niveau cantonal. Un géomètre interrogé a par exemple « hérité » de son père, ancien exploitant agricole du Val-de-Loire, un vieil exemplaire datant du début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans cette région, l'originalité tient dans le « saboté », soit une règle de plantation des haies ou de pose d'obstacles à distance de la limite, en fonction de la largeur estimée nécessaire au passage d'un cheval (d'où la référence aux sabots). On plante également les haies d'une manière qui en fait un indicateur de la frontière : « droit », c'est-à-dire sur la limite pour une haie mitoyenne ; « à plat », soit à 50 cm de cette limite,



ces bornes arborées sont encore parfois des arbres repères, situés en bordure de pièce, d'un carrefour... ou de toute autre situation. Dans les massifs de feuillues, les conifères jouent typiquement ce rôle. On les y plante pour marquer une rupture qui renvoie souvent au cadastre ou à la symbolique des allées menant à un lieu auquel on confère un statut particulier. Pour les maintenir en place, lorsqu'ils se trouvent placés en plaine, on arguait encore récemment de leur présence sur les "cartes d'état-major". Dans le même ordre d'idée, on trouve dans le massif forestier qui nous a particulièrement retenu, des "arbres plans". Ces derniers, comme on pourra l'observer sur les planches photographiques consacrées au marquage des arbres, sont des fûts retenus pour leur position par rapport à la délimitation du lopin, et sur lesquels est gravé un plan de situation. Ainsi, il devient aisé d'avoir une vision globale de la parcelle dans son étendue. Néanmoins, les pierres sont les plus couramment utilisées afin de marquer une délimitation. Dans un passé relativement récent, on allait jusqu'à distinguer, sur les plans cadastraux, comme sur le terrain, entre les bornes limites de communes et les bornes limites de propriété.

D'autres de ces points minéralisés du territoire relèvent d'une logique plus explicitement symbolique, comme les bornes armoriées en forêt d'Halatte, remontant à l'époque où le massif ne relevait pas encore du domaine de l'État. On ne saurait alors mieux exprimer sa propriété du sol, mais bien des micro-proprétaires privés actuels ne procèdent pas tout à fait différemment. De la sorte, chaque détenteur parcellaire compulsif peut avoir son type de bornes comme on le ferait d'une marque ; ici des piquets généralement, la plupart du temps produits de récupération. Ce dernier aspect n'est pas le plus anodin dans la mesure où, sur des espaces où l'interconnaissance se révèle forte, le fait d'adopter une même forme de pieux rend reconnaissable le poseur, d'autant que si le métier est comme inscrit dans la matière, il n'est pas difficile de mettre un nom sur le possesseur de tels jalons. De la sorte, des piquets ronds en aluminium ne peuvent provenir que d'une seule entreprise de la région. Sur ces repères, on peut encore indiquer une distance et une orientation, fournissant la localisation de la prochaine borne. Les chasseurs ne procèdent pas différemment avec les pancartes qu'ils posent sur les parcelles dont ils se "réservent" la jouissance cynégétique. On observe ainsi sur les planches correspondantes, que la plaine se couvre de ces panneaux l'ouverture arrivée. Au bois, la différence tient dans le fait qu'elles sont permanentes. Avantage non négligeable, en disposant des mêmes panneaux, un "réservataire" communique l'identité des lieux et informe donc les connaisseurs sur le niveau de surveillance auquel ils peuvent s'attendre. Enfin, notons encore pour la borne-limite celles qui marquèrent le point ultime de l'avancée allemande dans la région, souvent surmontées d'un casque français de la première guerre mondiale. Pour le secteur nous intéressant ici, le "Coupe-gorge" a représenté dans la mémoire collective la grande menace des dernières offensives d'ampleur en 1918<sup>444</sup>. Le fait d'y poser une borne peut difficilement être appréhendé comme un détail quand on connaît l'importance qu'occupe encore aujourd'hui la trace de la « Grande guerre » dans la région.

Certaines de ces pierres peuvent de fait être considérées comme bornes-dates, commémoratives d'un évènement qui s'y est déroulé et dont on veut conserver tant la

---

avec une jetée de terre vers son terrain, sur un angle de 45°, pour faire savoir que la haie est dans sa propre parcelle. En Picardie maintenant, dans les peupleraies, on utilise la règle des deux mètres de la limite pour planter, comme un repère facilitant la recherche des limites.

<sup>444</sup> Il semble que le dit "Coupe-gorge" ait été atteint à deux reprises, les 6 avril, puis 9 juin, pendant la bataille du Matz. Cf. le *Bulletin du Groupe d'étude des monuments et oeuvres de l'Oise et du Beauvaisis*, n°88-89 : « Les lieux de mémoire de la guerre 1914-18 dans l'Oise », pages 7 et 19 à 21. « Une borne en granit, coiffée d'un casque, marque sur les bords du Matz près de Thourotte l'avancée maximum des allemands le 11 juin 1918 » (page 21). Voir également Catherine Vigor : *Maurice : garde-chasse en Picardie*, Paris : L'Harmattan, novembre 2000, page 7. Nous verrons dans le chapitre suivant que cet ouvrage porte sur le garde d'une part importante du massif forestier de notre secteur, Maurice résidant à Plainville même.

localisation que le souvenir. A ce titre, elles sont doublement mnésiques. Cette tendance à délimiter peut aller très loin, comme au cimetière d'Esquennoy, dans l'Oise, où ce sont les concessions qui sont bornées !

Le meilleur moyen de se persuader que le bornage n'est pas qu'une simple opération fonctionnelle, c'est encore de revenir au rapport "utilité/coût". Dans les années quatre-vingt, on disait d'un géomètre qu'il prenait 1 000 francs pour son seul déplacement et qu'ensuite il pouvait en coûter 100 francs de la borne. En décembre 2006, les professionnels contactés dans la région donnent les critères suivants pour déterminer le tarif d'intervention : suivant le travail à réaliser (difficulté d'accès, dénivelé, désaccords avec le voisinage etc.), le déplacement, le tarif des bornes, la réalisation des actes et selon que le cadastre soit informatisé (coordonnées Lambert numériques) ou resté purement graphique, sachant que la tarification reste libre dans la profession. Lorsqu'un forfait est appliqué, il faut désormais compter sur au moins 700 à 800€ TTC de l'intervention pour un bornage en zone agglomérée, et même si le tarif peut varier en secteur rural boisé, 700 à 1 000€ représente une somme moyenne crédible<sup>445</sup>. D'autres géomètres estiment l'opération trop variable en temps pour se risquer à ne pas comptabiliser les heures (30 à 55€ par unité). Généralement, pour une parcelle au milieu d'un massif, la partie terrain peut représenter une ½ journée de travail pour deux mètres. La borne physique moderne ne représente plus une part importante de la facture d'ensemble : 23€ pièce.

Est-ce à dire que le bornage deviendrait résiduel, limité aux terrains constructibles ou aux grandes surfaces ? Il n'en est rien, au contraire selon l'enquête menée auprès des arpenteurs, la surface n'est non seulement pas un bon indicateur de la demande potentielle, mais certains géomètres se voient même régulièrement demander s'ils n'auraient pas eu vent de parcelles à vendre : « ce n'est pas mon métier », répondait l'un d'eux décontenancé. Ces professionnels confirment également la connaissance très fine des usages en vigueur : « Les papys de 80 ans connaissent tout ça par cœur. Un géomètre, à chaque fois qu'il va sur le terrain il en apprend. » De la même manière, sur place ils trouvent beaucoup de « bornes sauvages », posées par des propriétaires soucieux de se donner une frontière : « Souvent, dans la région, on a le grand-père qui veut se constituer une propriété, un bois à lui tout seul. Par ici on aime aller à pigeons, et pour ça être chez soi. » Nous aurons l'occasion d'y revenir, la chasse est en conséquence un puissant dopant pour le marché foncier, en particulier sur les petites parcelles. Les conflits ne sont pas rares non plus, fournissant un motif supplémentaire pour avoir recours à l'arpenteur habilité.

Sur le terrain toujours, on est en effet surpris de remarquer ces bornes récentes qui témoignent du passage du géomètre. En novembre 2006 par exemple, le long du chemin qui traverse la sapinette des Harissards, la dernière parcelle boisée avant les jachères vient d'être délimitée. Il s'agit d'un taillis pentu sur un larris<sup>446</sup> au sol extrêmement pauvre, tant d'un point de vue agronomique que sylvicole. La parcelle fait une vingtaine d'ares au plus et le calcaire brut effleure après une fine couche d'épines et de feuilles, mélangées à un peu d'humus. Le coût de ce bornage excède très probablement le montant de l'achat, mais on remarque au vaste plancher sur pilotis en cours de construction qu'un mirador se prépare. D'autres très grosses pierres ont été posées sur des lieux jonction, comme cet énorme grès sur l'intersection des trois cantons qui se touchent dans un confins de la forêt, et dont le propriétaire a fait son petit centre symbolique : une originalité-fierté.

<sup>445</sup> « J'estime que 610€, comme je l'ai pratiqué récemment, c'est sans aucune marge » commentait un topographe en janvier 2007.

<sup>446</sup> Ce mot picard désigne un coteau calcaire, souvent recouvert d'herbes sèches côtoyant des variétés rares d'orchidées. Aujourd'hui mis en valeur pour leurs qualités botaniques et faunistiques, les larris sont de plus en plus souvent protégés.

Généralement, c'est la taille du bornage qui marque l'importance de la circonscription : on en a un exemple avec une borne faussement kilométrique, sur la Nationale 1, entre les départements de l'Oise et de la Somme. On passe ici au marquage d'un site comme point zéro, commencement d'une étendue de pars et d'autre. C'était déjà le cas avec les bornes marquant des points géodésiques, des points de triangulation cadastrale ou de polygonation.

La borne kilométrique, la plus connue des automobilistes parce que la plus visible, tire ses origines de ces pierres hautes que les romains avaient pris l'habitude de positionner le long des chaussées, avant que les étriers ne soient inventés pour escalader sa monture. Il était alors utile de trouver à distances fixes un marchepied pour "renfourcher" son moyen de locomotion. A priori donc, peu de relations avec le bornage foncier qui délimite les parcelles juridiquement établies et garanties par l'autorité publique jusqu'à aujourd'hui, où il est rigoureusement interdit de les déplacer, comme celles-ci, qualifiées de « volantes » parce qu'elles ont pris pour fâcheuse habitude celle de « glisser », toujours dans le même sens d'ailleurs. René en parle aujourd'hui avec amusement, mais lorsque Damien lui a annoncé qu'il restait de la semence dans le semis, malgré les dosages très précis gérés par l'ordinateur de bord du tracteur, il s'est souvenu de ce qui se disait dans le pays : « untel, il a souvent un louchet à la main ». « Etre borné » dit-on : un qualificatif qui s'applique souvent au paysan, ainsi considéré comme fermé, arc-bouté sur ses certitudes et son "bon droit". Se borner à cet aspect de l'image c'est aussi refuser de voir dans la pierre levée autre chose qu'une simple fonction pratique pour le propriétaire. L'expression "passer les bornes" en dit long sur la transgression reprochée à celui qui exagère. Si donc le chasseur est réputé toujours à la limite du dérapage, la *jagbfieber*, cette fièvre de la chasse étant la pathologie d'un sang noir exubérant, c'est également le territoire qu'il peut transgresser. Ce chasseur bordurier joue avec les limites, sur une borne entre la fermeture et le commencement d'un autre territoire. Ce « bordurage » n'est pourtant pas exempt de connotations, jusqu'à Hergé qui fait de la Bordurie une dictature aux confins européens. Le lien entre la borne et la pierre levée est évident. Elle amène également au caractère sacré de ces "cailloux" posés sans hasard. Une civilisation des pierres levées naît avec l'époque médiévale en Europe occidentale<sup>447</sup>. Elle perdure sur bien des aspects dans l'expression de la propriété, mais à bien regarder les photographies annexées, des pistes de recherche ne sont pas à exclure.

#### 4.) « L'air de la ville rend libre » : le tour de garde

Rêveries, songes et fantasmes, fussent-ils le fait du prince, ne sont-ils que chimères illusoires se réduisant à la sphère intime d'une échelle individuelle, qui se plairait là à fonder une bulle de savon sans cesse menacée par le réveil ? Il nous a semblé que, dans la mesure où après tant d'années de circonvolutions l'excellence n'était plus de mise, cette prise de risque était la seule manière de donner du sens au doctorat. Surtout que si l'on quitte le terrain campagnard, la ville offre sans cesse l'occasion de se persuader qu'une imagination collective a érigé des espaces pensés pour leur porté signifiante, ce qui ne s'oppose en rien à leur fonction politique. C'est en tout cas ce à quoi Krzysztof Pawlowski amène à penser avec l'étude qu'il a consacrée aux formes naissantes de l'urbanisme occidental, ce qu'il dénomme les « circulades »<sup>448</sup>.

<sup>447</sup> Cf. Paul Zumthor : *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Age*, Paris : Seuil, octobre 1993, « Poétique », page 43 en particulier.

<sup>448</sup> *Circulades languedociennes de l'an mil. Naissance de l'urbanisme européen*, Montpellier : Presses du Languedoc, 1994 [1992]. Voir également *Le Monde* des dimanche 24 et lundi 25 mai 1992, page 11, qui se

Il s'agit d'une organisation du bâti particulièrement présente en Languedoc, dont les origines remontent aux alentours du dixième siècle de notre ère, et dans laquelle l'expert auprès de l'UNESCO perçoit un modèle concurrent au plan orthogonal hérité de l'antiquité romaine. Il y aurait eu ainsi, à côté de l'urbanisation spontanée et progressive, un schéma qui empruntant à la figure du cercle, selon une conjonction de facteurs culturels, d'essor démographique et de volonté politique, aboutirait à la circulade, un néologisme pour décrire les villages d'emblée circulaires *ex nihilo*, « car l'urbanisme commence là où s'achève la spontanéité ». Fruit d'un travail de réflexion consciemment manifesté au travers d'une planification, l'acte créatif à l'œuvre dans la bastide des XIII-XIV<sup>e</sup> siècles, se retrouverait dans la circulade dès l'an 1000. « Son principe consiste à intégrer le système parcellaire au système défensif. La disposition de l'habitat autour du château s'effectue sous forme d'anneaux successifs, reliés d'abord à la basse-cour, aux fossés et aux remparts, ensuite aux murs d'enceinte. »<sup>449</sup> Or, là où l'organisation spatiale prend un tournant inattendu, c'est d'abord dans la faculté des populations d'en tirer un principe d'autonomie progressive à l'égard du *castrum* central, lequel tend par la suite à céder la place à l'église paroissiale, qui quitte de ce fait la périphérie du premier cercle pour devenir l'essieu de la circulade. A l'inverse, la motte féodale initiale perdant de son efficacité avec l'extension de l'agglomération, le château se déplace pour devenir l'élément essentiel de la défense, sur le pourtour qui se fortifie. Montpellier représente à cet égard un bon exemple de cette évolution, le système défensif commun générant le développement urbain ultérieur, l'allègement de la contrainte seigneuriale permettant une extension plus libre et moins ordonnée. Ainsi, en déterminant un plan relativement rigide au bâti afin de fixer des places fortes dans une plaine languedocienne à l'époque fort disputée, les seigneurs en lutte prouvent qu'une structuration spatiale inspirée par la circularité exprime le morcellement du pouvoir au XI<sup>e</sup> siècle. Les *castrums* correspondent ainsi à la charnière historique entre l'organisation carolingienne en pleine décrépitude et l'émergence du féodalisme.

Car l'un des dangers de la circumambulation étudiée en tous sens, tous azimuts et précisément sans direction pré-établie, c'est de faire de ce tour de la question un phénomène pour lui-même, une cause ultime et un aboutissement quand il est d'abord question de jouer avec les possibilités du territoire. Un des aspects de ce risque a porté ailleurs sur la "déshistoricisation" à laquelle procède le structuralisme. C'est la raison pour laquelle il nous paraît utile de préciser que le tour du pays n'a pas ici existé de toute éternité, à notre connaissance tout au moins, et qu'il n'entre pas dans notre développement le projet de l'élever au rang d'invariant structural. De la même façon que Françoise Lautman démontre avec brio combien les fêtes processionnelles du Limousin ont une histoire, les déambulations plainvilloises sont la signature du temps libre émergeant. De ce fait, elles sont au minimum redevables de la liberté faite aux habitants quant à des déplacements sans finalité utilitaire matériellement établie. Au contraire de la circulade, pour laquelle la même structure spatiale doit faire l'objet d'une analyse qui met en avant la muraille bien physique, et le tour de garde qu'elle permet.

---

penche sur les travaux de cet architecte polonais. Lequel a également et entre autres écrit sur le sujet : « Le cercle et l'organisation de l'espace urbain médiéval », in *La pierre d'angle*, n°10, 1991, pages 21 à 24.

<sup>449</sup> Citations précédentes tirées de la page 8 pour la première, 80 pour la seconde. Ajoutons que dans la bastide, l'anneau circonscrivant la cité ne détermine en rien le plan intérieur, qui reste orthogonal, alors qu'avec la circulade le réseau interne des rues est subordonné au cercle de la périphérie.

### C.) LA GESTALD DU TOUR : une topique en trois mouvements

*Jean Chevalier et Alain Gheerbrant écrivent dans leur article consacré à la circumambulation (pages 259-260), qu'« Il est peu de rites aussi universellement attestés (...) Tourner autour du monument c'est réintégrer la circonférence en son centre ».*

Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres, Paris : Robert Laffont & éditions Jupiter, 1982 [1969].

En posant la question dès 1983 des relations entretenues entre l'identité culturelle et l'appartenance régionale, Ethnologie française rendait possible un compte-rendu au combien révélateur de ce que circuler peut vouloir dire<sup>450</sup>. Comment en effet ne pas s'étonner qu'une commune comme Saint-Junien, petite ville limousine de 12 000 habitants à l'histoire ouvrière avérée, marquée par un anticléricalisme affiché et pas seulement par sa municipalité communiste (sans discontinuité depuis 1921), puisse entretenir un tel culte des ostensions des siècles durant, alors que la pratique religieuse dominicale n'était plus que de 3% pendant l'enquête menée par Lautman. Si l'ancienne cité médiévale n'est pas un cas isolé dans la région, la vénération des reliques détenues dans ses murs, lors de leur sortie annuelle ostensionnaire, prend à Saint-Junien un relief plus spectaculaire qu'ailleurs : jusqu'à 1 500 participants en 1981 et probablement près de 100 000 spectateurs. On est alors tenté de penser aux sons et lumières contemporains, d'interpréter la lecture du sacré à l'aune d'un décryptage laïcisé, qui ferait le constat de la capacité des festivités ancestrales à transporter des significations plus modernes.

#### 1.) La procession d'Hermès à Hestia

Aussi, l'ethnologue envisage l'hypothèse de la « transitivity » qu'elle emprunte à Maurice Agulhon : la symbolique religieuse recyclée en quelque sorte dans une adoration festive qui serait davantage l'expression d'une identité collective, localiste, cultivant la mémoire de sa culture. Or, ce qui étonne au premier abord, c'est la "circumambulation" tardive des ostensions, dans une procession finale qui marque l'apothéose de la manifestation, dont les étapes s'étalent sur plusieurs mois. Il semblerait qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant que la ville perdait ses remparts, soit à la fois sa fierté et le signe tangible de son autonomie historique, se soit développé autour de la célébration des reliques de ses saints protecteurs, un véritable « culte de la cité ». « Comme en d'autres cités, jusqu'à cette époque on trouve mention d'une pluralité de processions avec des itinéraires variables d'une église à l'autre. C'est seulement après l'édification des boulevards actuels sur le tracé des anciens remparts, dont la démolition fut commencée sous le gouvernement de Turgot et achevée au début du XIX<sup>e</sup>, que l'on peut envisager de faire rituellement le tour de l'ancienne cité fortifiée (...) »

<sup>450</sup> Françoise Lautman : « Toujours plus belle, la fête ! », n°4 de la revue, consacré aux ostensions limousines.

Contourner rituellement un lieu contribue à sa sacralisation, [facilitant] l'expansion prise par la procession de clôture. »<sup>451</sup>

Il en va de même pour Plainville, où la rue du Chalet, qui permet le grand tour sans passer par l'église, a été ouverte à la suite des projets urbanistiques de l'abbé Sterlin, au sortir de la guerre de 1870. C'est pour desservir ce même chalet que le prêtre bâtisseur fit tracer ce tronçon de voie, lequel n'a pas rendu possible la circumambulation, mais en a modifié les possibilités. A Saint-Junien la célébration des emblèmes disparus du bâti urbain va très loin : après s'être rendu chez le président du comité d'organisation, le cortège, parfois si long « que certaines années les premiers [participants] regagnent la collégiale au moment où les derniers en sortent [fait que] la ville se trouve un moment entièrement cernée », passe par le boulevard circulaire de l'ancienne muraille. Il est précédé par « les quatre Suisses », laïcs de la ville élus dans la sacristie, qui ont la charge honorifique d'assurer la garde du tombeau ouvert et des ossements saints pendant leur exposition. Le tombeau n'est pas le seul à s'ouvrir alors, les anciennes portes de la ville devant en faire symboliquement autant, reproduisant la scène rituelle de l'arrivée du bienheureux au VI<sup>e</sup> siècle. On commence par la position où se trouvait le pont-levis. Des arrêts marquent alors chacun des emplacements où se trouvaient ces ouvertures fortifiées, tandis que l'on a décoré les actuels bâtiments avec des drapeaux aux couleurs des quartiers d'antan. Les Suisses procèdent alors à une manœuvre corporelle éloquente, représentant au sol et trois fois de suite chaque quadrilatère disparu. Ajoutons que, rompant le rempart pour permettre la pénétration du sacré incarné par l'homme saint, la porte de ville peut être appréhendée comme l'espace par lequel advient le sacré : une place hiérophanique au sens d'Éliade. Au garde-à-vous, une autre compagnie au service de la défense du patrimoine urbain se tient prête derrière les Suisses : les sapeurs-pompiers ont la responsabilité de marquer par le son de leurs salves, ce que les Suisses consacrent spatialement par leur longue et profonde inclination devant l'invisible porte. Pour l'occasion et au-delà de ces lieux sanctifiés, toute la ville se trouve décorée sur le parcours circulaire au moyen de « sept théâtres de verdure appelés chapelles », chacun figurant un épisode de la vie de Junien et de ses compagnons dans la sainteté. La voûte évocatrice de la forêt où vécurent les ermites peut prendre jusqu'à une semaine de préparation et oblige les résidents à transformer leurs déplacements quotidiens durant sa présence. Françoise Lautman décortique dans le détail les éléments de ce qu'elle perçoit comme une symbolique cosmique à plusieurs niveaux, et qui nous renforce dans la conviction qu'une déambulation détient une potentialité performative : « faire passer rituellement les restes d'un fondateur sur les lieux où il a vécu, censés retremper les liens entre le fondateur et la communauté qui l'honore, ne sont pas dépourvus de fonctions d'identités. » Le dieu messager de l'Antiquité grecque ne se met en mouvement que pour élever un monument à la déesse du foyer, Hestia : sa muraille. Mais ce que montre en sus Saint-Junien, c'est que « l'identité culturelle n'est pas incompatible avec l'identité religieuse locale et même plus, elles s'incluent ou se confortent mutuellement. »<sup>452</sup> Si même la municipalité communiste ne montre pas d'opposition à ce manège, c'est aussi qu'elle en a compris le sens profond. Sans aller jusqu'à adhérer à la formulation de Robert Tessier, pour qui « l'homme vit dans un monde relatif, et éprouve le "besoin" de se ressourcer dans un temps et un espace unifiés à l'origine du monde ; il espère un retour à cet état où la terre ne consisterait plus en des territoires divisés, mais en un lieu fraternel et commun qui est

---

<sup>451</sup> Cf. « Fête traditionnelle et identité locale. *Rêve ?... ou recherche d'équilibre politique ?* », in *Terrain, Carnets du patrimoine ethnologique*, n°5, « Identité culturelle et appartenance régionale », octobre 1985, pages 29 à 36, ici pages 32 et 33.

<sup>452</sup> Op. cit., page 34.

à l'image du sacré »<sup>453</sup>, « les ostensions apparaissent [bien] comme le lieu de la négation des conflits. »<sup>454</sup>

C'est la raison pour laquelle il paraît essentiel de prendre au sérieux ces parenthèses de la vie sociale, y compris lorsqu'elles se déroulent dans la nature et pas seulement parce que l'« On peut noter de nos jours dans les sociétés sécularisées un retour à ce type de sacré, un sentiment de respect inconditionnel envers la nature qui s'exprime en particulier dans une vision écologique du monde. »<sup>455</sup> Ce monde, ne nous y trompons pas, est un univers socialisé et désormais perçu par un filtre noirci sous l'effet d'un sentiment de culpabilité dans les relations de l'humanité à cette nature "blessée". De la même façon que l'accession à la propriété foncière, fût-elle celle d'un simple jardin, permet au niveau individuel de s'inscrire dans la représentation d'un mode de vie, qui par certains aspects s'inspire de l'image aristocratique du fief, lui-même renforcé par la ritualisation fondatrice, la parenthèse vaut aussi pour une collectivité. Aussi, ni Plainville, ni les autres villages sur lesquels nous avons travaillé ne relèvent des circulations observables dans le Languedoc, pas plus que les pratiques circumambulatoires ne seraient inspirées par l'esprit qui règne alors sur l'an 1000. En revanche, si symbolisme il y a, dans un premier temps il paraît devoir être rapproché du sens accordé à certains signes sur le temps long et dans l'échelle large.

## 2.) Le cercle et le divin

De ce qui précède, il ressort une forme comme nous l'indiquons ci-devant, une *gestalt* qui a continuellement captivé les projections de l'imaginaire. Il reste à savoir si cette forme, lorsqu'elle devient lieu particulièrement, est à même de constituer un site entrant dans le processus de production des représentations de *Soi* (et de *Nous*). Une encyclopédie aussi représentative qu'*Universalis* résume de cette façon l'attraction pour la rotondité mise à plat. « Le cercle est une figure qui exerce une réelle fascination sur l'imagination humaine. Ce fait ne peut être réduit à une simple dimension subjective ; il reflète tout autant une dimension objective, constituant ainsi l'un des archétypes les plus universels. C'est à travers la révélation de sa forme que Parménide a fondé la métaphysique occidentale, en s'appuyant sur l'intuition d'une identité de l'être et du connaître. »

S'inspirant d'un ouvrage qui fit date, Nadia Julien résume le cercle par l'idée du « développement continu de la création »<sup>456</sup>, ramenant l'espace circulaire à son usage immémorial pour exprimer la temporalité supra humaine. Des quatre symboles les plus couramment présents dans l'imaginaire des sociétés, le cercle est avec le centre, la croix et le carré une des figures fondamentales dans nombre de systèmes de croyances. Immédiatement après le centre auquel il est intimement associé, le rond a servi à exprimer moult notions complexes comme justement la perfection et l'homogénéité, l'absence de distinction et de division, ou encore et surtout l'éternel et le divin<sup>457</sup>. « Le mouvement circulaire est parfait

<sup>453</sup> Le Sacré, Paris, Cerf & Fides, 1980, « Cogitatio fidei » n°100, page 95. C'est nous qui mettons entre guillemets cet insondable et énigmatique besoin.

<sup>454</sup> Lautman, Op. cit., page 36.

<sup>455</sup> Robert Tessier, op. cit., page 13.

<sup>456</sup> Le dictionnaire des symboles, Allier (Belgique) : Marabout, 1989, page 71. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant ont généré dans leur sillage nombre de publications qui reprennent leur propre Dictionnaire des symboles. *Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris : Robert Laffont & éditions Jupiter, 1982 [1969].

<sup>457</sup> Toujours aujourd'hui la chrétienté fait du cercle « le symbole de la présence divine, attentive aux hommes ». Cf. bulletin n°1 de l'Association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis. C'est la raison pour laquelle on trouve assez souvent des cercles en fer forgé sur de nombreuses croix aux carrefours de nombreux villages.

résumé Chevalier et Gheerbrant, immuable, sans commencement ni fin, ni variations ; ce qui l'habilité à symboliser le temps. »<sup>458</sup>

A l'origine de cette symbolisation, on estime que le mouvement apparent du soleil dans le ciel fournit une matrice directement en lien avec le sacré et l'immuable cycle céleste, à l'image du paradis, circulaire. De la même façon, la forme ovoïdale de l'œuf conduit le cercle à se rapprocher de l'image projetée d'une sphère, lieu d'éclosion du monde. De cette façon, on donna à certaines tombes, comme en Corse, la forme rappelant le fœtus. Par l'interprétation qu'on fit de lui, le cercle devint le trait de l'intelligence supérieure, présente dans la nature quand la création humaine se retrouvait transcrite par le carré. Il n'y a donc pas à se surprendre qu'on ait tiré de cette forme un pouvoir magique de protection : une limite infranchissable comme ce « conseil prodigué au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Berry, véritable viatique du voyageur attardé (...). Une chasse maudite vient-elle à le surprendre sur un sentier isolé ? Il doit sur-le-champ façonner une croix avec les premières branches trouvées, l'utiliser pour tracer un cercle au sol, puis la planter en plein centre de l'espace ainsi délimité. »<sup>459</sup> Le cercle est ainsi protecteur du dedans à l'adresse du dehors, origine par la sphère que représente le chiffre zéro, signe d'attachement avec l'anneau, de don au regard du divin avec l'alliance et représentation de l'éternité dans la mesure où chaque mouvement sur la rotondité implique un départ qui devra forcément aboutir à un retour. On comprend ici pourquoi la circulation circulaire prend une dimension divine. « A la Mecque, rapportent les auteurs du dictionnaire des symboles, le cube noir de la *Ka'ba* se dresse dans un espace circulaire blanc, et la procession des pèlerins inscrit, autour du cube noir, un cercle de prière ininterrompu. La coutume est de faire le tour des mausolées des saints, des mosquées, de l'endroit où un animal a été sacrifié au moment où l'enfant a reçu son nom etc. »<sup>460</sup> Il s'agit donc bien d'une figure d'ordre, mais intervient ensuite le sens de rotation, qui peut retourner la signification du rituel.

Après un tel périple, tant spatial que temporel, on est légitimement en droit de se demander si cette mise au point, quant à la « question de départ » comme la dénomment Quivy et Campenhoudt<sup>461</sup>, doit être comprise comme la description d'errements sans issues, ou une piste déformée de phénomènes persistant sous d'autres formes. Quoi qu'il en soit, force est de constater que même laïcisée plus ou moins complètement, la symbolique des conformations n'a pas disparu des sociétés dites "modernes". Des moments socialement aussi importants que le partage du repas le montrent sitôt qu'il s'agit de disposer les tables du banquet. Le banquet si courant dans la sociabilité villageoise, pour lequel l'agencement rectiligne de tous les convives en longueur constitue une norme implicite, surtout dans les milieux populaires. On peut y lire une égalité formelle de tous, à l'exception parfois des tables centrales et des extrémités, souvent réservées aux enfants et aux plus âgés. Implicitement la hiérarchie y est donc générationnelle, les générations "aux affaires" se partageant le centre. Lorsque les commensaux sont trop nombreux, on multiplie les tables jusqu'à recréer un ordre générationnel lié au pouvoir : table des anciens, table des plus jeunes etc. A Plainville, cette disposition disparaît systématiquement avec la présence d'hôtes de marque ou d'aïeux auxquels il convient de rendre hommage, et se trouve remplacée par le « U ». Ce comportement est parfaitement explicite au travers de dizaines de festins, dont l'annuel repas des paumistes, le repas de l'assemblée générale du club de moto-cross, les agapes des aînés en association, des chasseurs ou les ripailles du comité des fêtes. Dans la base du « U », l'hôte officiel, maire ou président et son conjoint, immédiatement entourés par les invités de marque, présidents ou maires de villages voisins etc. Ici, c'est la "table d'honneur" qui

<sup>458</sup> Op. cit., page 191 de l'édition de 1982.

<sup>459</sup> Bertrand Hell : *Le sang noir*, op. cit., page 220.

<sup>460</sup> Op. cit., page 194.

<sup>461</sup> *Manuel de recherche en sciences sociales*, 1995, op. cit., page 28.



s'impose, à l'inverse des épis, dans lesquels on reconnaît généralement le scindement de la population en plusieurs groupes affinitaires ou statutaires. Le carré semble quant à lui réservé aux négociations, auquel cas on peut aller jusqu'à s'abstenir des côtés lorsqu'il est explicite que deux composantes s'affronteront. C'est la disposition des discussions ministérielles et officielles. Faut-il alors considérer le cercle comme une expression du regroupement communautaire ou tout au moins de la volonté de signifier ce message à la fois égalitaire et affinitaire ? Les Chevaliers de la Table Ronde ont semble-t-il retenu un intitulé révélateur, comme l'expression « cercle des égaux », évitant par là même les querelles de préséance<sup>462</sup>.

### 3.) Être d'ici... habiter à... : le retour d'Ulysse ?

*« Mémoire en situation où le consensus présent se conforte d'une tradition qu'il contribue à créer. »*

Valentin Pelosse et Anne Vourc'h : « Chasse au sanglier en Cévennes », in Études rurales, n°spécial 87-88, juillet-décembre 1982, page 302.

Il existe enfin un troisième niveau d'interprétation de cette *gestalt* du tour, laquelle contient donc déjà en elle-même l'idée du re-tour. Il devient alors tentant de voir dans cette figure du périple circulaire, comme départ et retour au point de départ, un parcours qui, par transfert, aurait pu symboliser et anticiper une trajectoire résidentielle tout aussi surprenante : le départ et le retour au pays. Dans cette localité, mais plus généralement chez les autochtones de nombreuses communes des environs, la trajectoire résidentielle a subi de sérieuses modifications par rapport au "parcours" type encore dominant au début du XX<sup>e</sup> siècle, à savoir naître et mourir dans le village.

La disparition progressive des activités productives entraînant la diminution de la population active travaillant sur place, il devient moins évident d'y résider. D'autant qu'avec le développement des transports et la diffusion de l'automobile particulière, partir commence à entrer dans la norme. Mais en même temps, la mobilité individuelle donne la possibilité d'aller plus loin tout en restant sur place d'un point de vue résidentiel. L'engin de déplacement tend paradoxalement, en apparence, à favoriser les conditions matérielles qui font passer de l'exode rural aux déplacements professionnels. Autrement dit, de nécessité dans un monde où l'autosubsistance devient hérésie et inefficacité, le départ pour d'autres lieux passe à l'état de choix relatif. Relatif car les études menées sur les stratégies résidentielles montrent qu'il n'est pas si aisé de trancher entre obligations matérielles et désir d'ailleurs<sup>463</sup>. Deux faisceaux de déterminations se conjuguent pour amener le villageois des Trente Glorieuses à s'expatrier de son cocon oppressant et rassurant à la fois : d'une part le marché du travail, précédé par une phase préparatoire dans le cas d'études secondaires, et d'autre part l'affirmation de soi en allant "faire ses preuves" à l'extérieur. Il est en effet patent dans les discussions quotidiennes que le mariage autochtogame<sup>464</sup> est comme "passé de mode". Il correspondait à une organisation sociale dans laquelle les petites fermes dominaient

<sup>462</sup> Cf. l'historien Michel Pastoureau.

<sup>463</sup> Cf. sous la direction de Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg : Stratégies résidentielles, Paris : INED, 1990, « Congrès et colloques de l'INED ». Voir en particulier l'article d'Eva Lelièvre : « Bilan des connaissances sur la mobilité individuelle au cours du cycle de vie », pages 49 à 63.

<sup>464</sup> Cf. Martine Ségalen : Nuptialité et alliances. Le choix du conjoint dans une commune de l'Eure, Paris : Maisonneuve & Larose, 1972, « Mémoires d'anthropologie française ».

le marché matrimonial<sup>465</sup>. Pour les « indéracinables », les plaisanteries consistent alors à recommander le dernier rejeton d'un agriculteur susceptible d'offrir l'association du maintien sur place et de l'activité professionnelle. Bien qu'en ce qui concerne les exploitations agricoles qui visent encore la succession, chacun sait néanmoins cette alliance inimaginable à ceux qui n'appartiennent pas au milieu. Les persistants à se maintenir dans la commune encourent la peine du célibat, y compris chez les employés disposant d'une situation stable. L'alternative entre départ ou maintien n'est réelle que chez les candidats à la vie en couple dont la "valeur" sur le marché matrimonial est reconnue en fonction des critères en vigueur, soit ceux qui possèdent une capacité à attirer à eux, nonobstant le handicap de résider au milieu de nulle part comme un "étranger". Car la caractéristique de ces bouts de terre est aussi nette qu'un couperet : le village d'à côté est un autre. L'exemple de Thierry l'illustre bien, lorsque commençant à faire l'objet de commentaires sur le risque pour lui de « finir vieux garçon », il est défendu par sa tante : « des copines il en a, mais il veut rester dans sa maison ! » Le toit où on a été élevé, mais encore le groupe familial par lequel on accède à une forme d'existence reconnaissable au fait que certaines formes de justification ne vous sont pas imposées, comme de chercher à accéder au conseil municipal. Thierry aura ainsi attendu des années durant, quand d'autres ont fini par renoncer, optant pour une part en faveur du départ, renonçant à la vie en couple pour les autres.

La véritable rupture est apparue dans les années quatre-vingt-dix, lorsque pour la première fois on a observé des départs émanant du milieu agricole lui-même, opéré par des professionnels installés sur des exploitations viables et bien insérés socialement, qui firent soit le choix de vivre à proximité des commodités<sup>466</sup>, soit de quitter radicalement la terre pour un nouveau métier. La plupart du temps il s'agissait de jeunes hommes dont les conjointes, issues d'autres milieux, aspiraient à une vie "hors les bottes". A contrario, ouvriers et autres fonctions d'exécution ont pu être amenés à retenir l'option inverse en restant dans les villages, quitte à renoncer à certaines gratifications, comme Stéphane dont l'entreprise attendait des déplacements, ce qui aurait contrarié ses différents engagements dans la vie locale<sup>467</sup>.

En revanche, pour ces résilients le parcours n'est pas aussi minimaliste qu'on pourrait l'imaginer avec un schéma allant de la décohabitation familiale à l'autonomie résidentielle pour seule étape. Au contraire, et c'était le deuxième point d'étonnement après la pratique circumambulatoire, nombre d'autochtones avaient réalisé un détour par un ou plusieurs logements temporaires, la plupart du temps dans des villages environnants. Cette seconde figure spatiale n'est pas aussi facilement perceptible que la première pour celui qui subit lui-même la norme implicite, présente en arrière-plan de ce triptyque, mais elle est très difficilement décelable par quiconque ne poserait pas *de facto* l'hypothèse saugrenue que la reproduction sociale de l'autochtonie passerait par une épreuve consistant à s'éloigner spatialement. La gêne est alors forte de penser à un village d'irréductibles, popularisé par la

<sup>465</sup> Cf. Pierre Bourdieu : Le bal des célibataires. *Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris : Seuil, « Points », série « Essais », mars 2002 et spécialement la partie tirée de l'article « Reproduction interdite. *La dimension symbolique de la domination économique* », in *Études rurales*, n°113-114, janvier-juin 1989.

<sup>466</sup> Cf. les recherches de Bertrand Hervieu et de Jean Viard : L'archipel paysan. *La fin de la république agricole*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube, 1<sup>er</sup> trimestre 2001, « Monde en cours : intervention ». Les auteurs montrent que si nous vivons « le dernier carré des hommes de la terre », avec les 12 000 maires encore issus de l'agriculture, l'urbanité s'est généralisée en amenant les villages à s'ouvrir pour devenir de nouveaux lieux d'ancrage et d'archaïsme, dans un environnement culturel « méta-urbain », fait de mobilité et de brassage.

<sup>467</sup> Par ailleurs, les travaux qui ont porté sur la fin de l'exode rural durant ces dernières décennies, ont montré qu'en l'absence de réelle perspective de promotion sociale, certaines populations en situation de précarité pouvaient être amenées à considérer l'isolement rural comme préférable à l'anonymat urbain lorsque le réseau des ressources sociales et familiales restait campagnard. Cf. sur une thématique parfois proche, Bernard Kayser : Ils ont choisi la campagne, La Tour d'Aigues : Aube, janvier 2004 [1996], « Essai ». Voir encore Les champs du futur par Hervieu (chez François Bourin en 1993) et le Que sais-je ? sur Les agriculteurs en 1996.

bande dessinée. D'autant que la statistique ne peut parvenir à isoler ces populations qu'au prix de multiples tris, qui ne sont souvent réalisés qu'à la demande d'équipes de recherche spécialisées. L'INSEE Picardie, lorsqu'elle se penche sur cette seule question des mutations affectant les espaces ruraux, ne peut que tirer le constat des bouleversements par ailleurs bien réels<sup>468</sup>. Ceux que l'on qualifie ainsi de « nouveaux ruraux », pour certains même en provenance d'Ile-de-France ce qui paraît renforcer cette qualification de « néo », sont certes plus jeunes et souvent actifs, mais proviennent aussi pour partie des villages où on les retrouvait lors du recensement R-2. Car l'un des obstacles à leur repérage en tant que locaux réside dans les comparaisons entre les seules deux dernières collectes de données<sup>469</sup>. Il n'y a donc pas à se surprendre de les trouver « extérieurs » lors du précédent dénombrement, alors que sur le terrain on est étonné d'apprendre les fils qui relie tel arrivant à la commune.

C'est encore plus vrai si l'on considère les « retours » intergénérationnels, bien que nous mesurons ici la définition élargie qu'il faut alors faire subir à la notion de retour. Pourtant, dans le cas de Sophie il serait superflu d'en douter : c'est d'abord dans la continuité de son grand-père qu'elle s'installe à demeure dans la résidence secondaire de ce dernier ; c'est ensuite par le discours du lieu qui la conditionne à se sentir d'ici qu'elle passe à l'acte. Ce grand-père originaire du village qui n'avait pas vendu ses terres, avait émis le souhait de s'y réinstaller lors de sa prise de retraite, mais la maladie l'avait empêché de réaliser son désir, ce que fera la petite fille avec laquelle il était le plus proche<sup>470</sup>. Ni donc le parcours de celle-ci, pas plus que son patronyme ne permettaient de déceler une filiation avec le précédent propriétaire de la maison.

Il n'y a pas plus de piste à retenir du côté de la commune de naissance, la plupart des « autochtones » ne naissant plus même dans les bourgs. Il ne faudrait pas attendre du chiffre davantage que ce qu'il peut donner : la réponse à des questions émergeant de constats circonstanciés et a priori non généralisables. C'est en ce sens que les définitions sont amenées à évoluer quand les conséquences sociologiques des notions restent semblables : **l'autochtonie comme sentiment de légitimité locale, la naissance comme lieu de la prime enfance plus que localité de la maternité**. L'étude de petits villages apporte ici un avantage indéniable dans la mesure où, loin d'être un isolat, l'agglomération reste un support d'identité pertinent ; d'autant qu'elle est moins un isolat pourrait-on ajouter, car il n'y a d'identification qu'à ce qui fait contraste<sup>471</sup>.

Une photo rend peut-être compte encore mieux du phénomène de retour au pays qu'elle met plus en visibilité l'association entre un mode de socialisation et la territorialité. Il s'agit d'une archive tirée d'un album familial, expressive parce qu'elle fait poser trois

<sup>468</sup> Avec la DRAF régionale : « Le nouveau visage du monde rural en Picardie », in *Études de relais*, n°18-19 et *Agreste : la statistique agricole*, Analyses et études n°4, numéro commun, mars 1993. Pour autant, il n'y a pas d'uniformité : « Recensement de la population 1999 : évolutions contrastées du rural », in *INSEE Première*, n°726, juillet 2000. L'institut de la statistique distingue des variations selon la catégorie d'espace, le rural se transformant le plus se situant à proximité des grandes agglomérations.

<sup>469</sup> De plus, à partir du RGP de 1999, un ensemble de livraisons statistiques ne prennent plus en compte le seuil de ruralité, certes très imparfait mais pratique, de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu, ce qui primo rend le travail sociologique plus difficile et secundo révèle assez bien le discrédit dans lequel est tenue désormais la thématique rurale. Cf. Emmanuel Pierru et Sébastien Vignon : « Le vote FN en milieu rural », qui lors d'un colloque à Rennes portant, les 6, 7 et 8 juin 2005, sur « la sociabilité et la politique en milieu rural », s'interrogeaient sur le phénomène dans la Somme.

<sup>470</sup> En interrogeant les descendants, on comprend que leur mission fut clairement établie : « Vous ferez ce que vous voudrez du garage, mais Plainville je veux que ça reste dans la famille », avait-il déclarait au fils avec lequel il travaillait dans la SARL qu'il avait monté. « Pourtant, mon grand-père je l'ai vu une fois, deux mois avant qu'il meure ; j'étais jeune », commente ce dernier.

<sup>471</sup> Cf. sur la question de l'identité communale les rencontres de Larrazet, dans le Tarn-et-Garonne, qui en 1987, 1989, 1993 et 2002 portaient sur cette association entre le lieu et le je.

générations de sapeurs-pompiers : les retraités du service de pompe, les actifs en exercice et les jeunes cadets appelés à assurer la relève future. Le cliché a été pris entre la fin des années soixante-dix et le début de la décennie quatre-vingt, dans une commune voisine de celle des protagonistes. Ces derniers s'étaient déplacés pour un cross composé de plusieurs courses d'endurance à travers chemins et bois ; courses dans lesquelles les plus jeunes avaient pris part selon leur âge. Ici, c'est le village qui pose pour la postérité avec les trophées emportés sur le théâtre des opérations extérieures. Mais plus intéressant, sur 22 mâles représentant entre le quart et le tiers de la gent masculine de l'époque pour cette petite commune, on compte essentiellement des autochtones chez les plus âgés, de futurs revenants chez les plus jeunes. Dans le même village, trente ans plus tard, près de la moitié des feux ont pour occupants au moins un originaire, ou un adulte qui s'est installé par suite de liens étroits avec le lieu. Plus surprenant, les listages de populations établis pour trois communes contiguës semblent confirmer qu'il ne s'agit pas d'un site isolat, bien que très récemment le conseiller général du canton ait pu lancé au maire : « vous aimez rester entre vous ! », parce la municipalité ne se montrait pas assez conciliante à ses yeux en matière de politique du logement.

Pourtant, à en croire les habitants la mobilité résidentielle est ici comme ailleurs une réalité, du reste fort commentée. La phrase qui revient actuellement le plus souvent est vraisemblablement : « on ne connaît plus personne », alors qu'objectivement la réalité se révèle assez différente. Pour résumer, depuis 1990 le *turn over* moyen de la population a effectivement beaucoup augmenté, mais en s'accompagnant d'une nuance de taille : quand une part des résidents le sont pour très peu de temps, ne faisant que passer au gré du marché du travail, les autres au contraire connaissent une mobilité très faible sitôt le retour atteint. « Moi pour me déraciner de Plainville, il faudra tirer fort » déclare Tchouc en 2001, lors d'une séance du conseil, alors que sont abordés un ensemble de troubles occasionnés par quelques ados, issus de familles fraîchement arrivées dans le village<sup>472</sup>. L'âge entre finalement relativement moins en compte que ce qu'on pourrait lui attribuer en termes de détermination : à 32 ans un jeune autochtone a tout à gagner dans la mise en signification de son attachement au local. C'est encore plus vrai lorsque le chemin circulaire ramenant à la commune a connu des courbes incertaines, parfois faites de coudes confinant à la voie sans issue. Ces "revenants" au pays, convenons de les appeler temporairement des **néochtones**, d'abord parce qu'ils décrivent une nouvelle relation à la localité qui tranche avec celle de leurs prédécesseurs, et ensuite parce qu'il est assez évident que le terme de retour a donné naissance à un substantif pouvant prêter à malentendu : celui qui arrive d'outre tombe et d'outre temps.

Enfin, ce phénomène est non seulement peu perçu, mais encore sous-estimé du fait des tentatives contrariées de retour. Même pour les plus aisés, trouver un terrain et faire bâtir nécessite la plupart du temps de disposer de solides relations, ressentant un devoir de "retour" à l'égard du demandeur. En effet, les terrains se vendent peu et lorsque l'un d'eux est en vente à un prix le rendant inaccessible pour les locaux, le panneau a peu de chance de rester en place très longtemps. Encore que cet autre propriétaire foncier a connu les plus grandes difficultés à procéder aux échanges nécessaires pour l'installation de son petit-fils. C'est en ce sens qu'il faut comprendre ces maisons mises en quelque sorte "en réserve", des années durant dans l'attente d'un retour. Surtout, le fait qu'ouvriers et employés constituent une part substantielle des candidats au retour ne facilite pas la réalisation de tels projets. La chasse devient alors un moyen d'accéder au retour saisonnier, mais ce n'est là qu'une des multiples possibilités, dont le bénévolat associatif au sein des associations villageoises, la participation

---

<sup>472</sup> Emmanuel Pierru et Sébastien Vignon, op. cit., mettaient en avant, lors du même colloque, une sorte de syndrome de l'abribus, en montrant que c'est parfois dans cette relation très physique à l'altérité que se construit l'expression électorale d'un rejet, à partir d'un constat de rupture quant au mode de sociabilité moribond du « respect des anciens ».

aux messes dédiées aux défunts de la famille... A minima, on louera la salle communale pour célébrer les grandes occasions : baptêmes, communions, anniversaires et... condoléances.

Pourtant, au-delà de ces barrières foncières, la reproduction sociale du groupe autochtone ne semble pas menacée, les néochtones préparant le terrain pour les suivants, se faisant les meilleurs défenseurs de l'ordre passé, dans une dynamique du consensus pour laquelle l'espace devient **mémoire du groupe**. Un **espace mnésique** qui est aussi procédure de défense pour des populations qui savent pertinemment ne pas pouvoir beaucoup miser sur l'association entre mobilité géographique et promotion sociale.

Faudrait-il alors rapprocher ces villageois qui ont fait le choix de cette localité à l'encontre de toute autre, voisine tant dans la géographie que par la sociologie, de la légende d'Ulysse ? Ce périple hérissé d'exploits du héros le plus célèbre de la mythologie antique, connu pour avoir dans l'Iliade trouvé le stratagème du cheval de Troie, a laissé au second plan l'objectif ultime que vise le fantastique périple : l'Odyssée, à savoir le retour dans sa ville d'Ithaque, dont il est le roi. Pour ce faire, Ulysse nous dit le poème épique, devra renoncer à la proposition d'éternité qui lui était faite, ce qui fera écrire à La Bruyère : « le présent est pour les forts et les riches, et l'avenir est pour les vertueux et les habiles. Homère est encore et sera toujours actuel. » Les 26 000 vers les plus connus de la littérature occidentale nous livrent un enseignement : entre le temps et l'espace il convient de choisir.

**Au terme de ces prolégomènes rétrospectifs, qui ambitionnent d'explicitier la problématique ayant déterminé le lancement de ce chantier, l'hypothèse initiale consistait ainsi à proposer la pratique du *tour du pays* comme lieu où le communautaire affecte le *Soi*, dans et par la déambulation, mais plus généralement au travers des pratiques du territoire, alors que le retour au pays s'inscrirait dans la logique inverse du *Soi* qui affecte le communautaire villageois, le tout formant l'équivalent d'une topique du retour. Topique à la fois au sens étymologique de *topikos* –le lieu-, mais aussi d'ordonnancement chronologique de trois instances. La première instance, tenant donc en une pratique circumambulatoire de l'espace villageois, correspond particulièrement à la période de la prime enfance, moment primordial de la socialisation. La deuxième instance, consistant en un micro fait social localisé, se situe dans la période de l'accession à la stabilité tant professionnelle que familiale avec la première naissance, et se concrétise par le retour. Une troisième instance, résidant en une prise de conscience de l'érosion démographique, et parcourant l'âge de la reproduction biologique, amène à la reproduction sociale du groupe autochtone en tant que forme de légitimité territoriale.**

Ce qui est certain, c'est que l'appropriation de l'identité locale, par la présence ritualisée sur les lieux, est un phénomène commun, sans cesse en renouvellement et géographiquement généralisable. Une pratique de l'espace devient alors un acte politique. Celle-ci peut, comme avec l'exemple de la pêche à pied en Bretagne, articuler identité et territoire, ce que Christian Papinot décortique en terme de démonstration de son autochtonie via l'appropriation du domaine public maritime<sup>473</sup>. A l'origine, on trouve un rejet des directives européennes cherchant à réglementer cette pêche. Sur le terrain, l'auteur observe une confrontation entre un savoir autochtone qui réfute la validité d'une connaissance allochtone, et la scientificité qui vise à gérer la ressource. Naît ainsi la figure du braconnier, « résistant local aux consignes européennes » en cours d'émergence. Il y a ainsi chez les « bassiers », trois modes d'instrumentalisation de la pêche à pied : 1) souligner son

<sup>473</sup> Cf. « Requalification du littoral et conflits d'usage. *L'estran-environnement et l'estran-territoire* », in *Sociétés contemporaines*, n°52, 2003, L'Harmattan, pages 105 à 121.

appartenance pour les autochtones 2) réactiver cette appartenance pour les originaires expatriés 3) revendiquer une appartenance pour les non natifs. La notion d'autochtonie ne doit ainsi pas s'entendre comme figée dans un temps naturalisé, mais comme un « capital » (page 107) qui se produit dans les actes. Parmi eux, le fait que le pêcheur aille toujours aux mêmes endroits renforce la capitalisation de la légitimité. La revendication de l'identité locale via la pratique de la pêche à pied est de ce fait ici une nouveauté. Dans le même sens, Yannick Sencébé contredit l'a priori selon lequel on serait tenté de penser à des formes d'identification caduques ou au mieux sur le retrait<sup>474</sup>. Plus encore, en faisant un détour par la généalogie, il apparaît des formes de renégociation de l'autochtonie. A ce titre, Sylvie Sagnes montre que cette intense attraction pour les origines rejoint la logique autochto-maniaque<sup>475</sup>.

Au regard de cet exposé, longue pérégrination qui confine par certains aspects à la monographie, on comprendra mieux la quête de représentativité, matérialisée par un souci statistique, dont on va retrouver les conséquences dans les parties suivantes. Quelle valeur heuristique attribuer à une étude aussi intimiste, portant sur une microrégion ? Il y a également cette tentation de toujours trouver une logique transcendante en oubliant l'histoire des processus sociaux à l'œuvre. Ce fut le cas avec le sens de rotation, pour lequel la quête d'une signification nous amena un temps à penser que la direction pouvait dépasser le simple cadre de l'habitude. La pose d'un sens unique donnait l'occasion, il y a quelques années, de vérifier qu'effectivement le penchant pour un sens pouvait entraîner des infractions au code de la route, comme lors de la retraite aux flambeaux du 13 juillet. Mais à y regarder de plus près, en resituant l'action sur le temps long, le sens de rotation apparaît davantage comme une figure de style qu'on pourrait qualifier d'anaphore spatiale<sup>476</sup>. En observant les déambulations des uns et des autres, on constate la convergence de ces multiples parcours, à partir de chaque habitation de la commune, vers un centre qui n'est autre que la place communale, parce que c'est là qu'on assiste le plus facilement à la vie sociale du groupe. A l'inverse, cette logique centripète devient en quelque sorte centrifuge, tout en se maintenant sur le tour, lorsque la place se trouve reléguée en fin de déambulation. Autrement dit, la direction est fonction de son intégration dans la commune et de l'aisance que l'on développe à l'égard de son mode de sociabilité. De même, entre ceux qui « montent » sur la place par la rue du Jeu de Paume, et ceux qui prennent soin de l'éviter en restant dans les rues de contournement, la différence s'avère de même nature. « Dis moi ce que tu évites, je te dirai quel habitant tu es », avance de la sorte Jean-François Augoyard (page 27). Une thèse pour nous essentielle, même si insuffisamment exposée dans ce travail. L'auteur développe une analyse sémiotique de l'espace d'un quartier, qui l'amène à mettre au point un ensemble de concepts appropriés aux figures de la déambulation habitante : une « rhétorique cheminatoire », faite de métonymies spatiales, de paratopismes, péritopisme, contournements, digressions, métathèse, métabole, anaphore, hyperbole, synecdoque, asyndète... La difficulté que pose son impressionnant outillage théorique tient dans l'optique très circonstanciée au quartier en question, et aux individualités qui s'y déplacent. Cet état de fait ne l'empêche néanmoins d'envisager une autre perspective, davantage groupale. « Outre le je, il y a sans doute un nous qui s'exprime dans la quotidienneté. » (page 8). « N'y a-t-il aucune communauté de sens entre ces

<sup>474</sup> Dans « Être ici, être d'ici. *Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme)* », in *Ethnologie française*, « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 23 à 29.

<sup>475</sup> Cf. « De terre et de sang : la passion généalogique », in *Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique*. « Des sports », n°25, septembre 1995, pages 125 à 146. Ou encore « Cultiver ses racines. *Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie* », in *Ethnologie française*, « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 31 à 40.

<sup>476</sup> Cf. Jean-François Augoyard : *Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, Paris : Seuil, deuxième trimestre 1979, « Espacements ». L'auteur définit son concept comme une convergence de multiples parcours vers un même centre, impliquant une dynamique centripète de nature symbolique.

existences voisines ? Peut-être les singulières manières de cheminer pourraient-elles se ranger dans une classification typologique ? Ainsi, apparaîtraient des graduations croisées allant du cheminer le plus reproductif au cheminer le plus inventif, ou de celui qui se fonde le plus sur la valeur d'usage à celui qui favorise le plus une valeur de détournement, ou encore du mode le plus individualiste et différenciateur au mode le plus répétitif d'identités propres au groupe social. » (page 27).

Enfin, expliquer que les autochtones résidaient plutôt au “centre”, quand les résidents secondaires des années soixante-dix et quatre-vingts occupaient la périphérie, ne devrait pas nécessiter de recourir à une règle structurale, puisqu'en fait c'est le calme que recherchaient ces parisiens fortunés amateurs d'anciennes fermettes. A l'inverse, les exploitants agricoles ont eu également tendance à faire bâtir sur le pourtour, parce qu'ils y possédaient des terrains constructibles, et que les mouvements de leurs engins de plus en plus spacieux faisaient qu'ils avaient à gagner en évitant le “centre”. Aussi, une certaine prudence s'impose, et si ce voyage au travers les circumambulations a été utile, nous semble-t-il, c'est pour ne laisser aucune porte fermée, tout en considérant que toutes ne mènent pas à des résultats égaux en valeur.

Pour résumer la posture que nous tentons d'adopter, cette position quant à la sociologie de la spatialité se penche à la fois avec intérêt sur la sémiotique et sans interdire pour ses analyses, avec néanmoins pour limite l'avertissement que posait Jean-Claude Chamboredon dès 1971 : « Les études écologiques, qui contiennent des ébauches d'analyse de la délinquance en termes de rapports de force entre les classes ne peuvent permettre d'analyser complètement les différences entre les groupes sociaux car, victimes peut-être de l'analogie biologique et de l'attention privilégiée pour les rapports spatiaux entre les groupes, elles ignorent l'effet de l'existence d'une légitimité dominante et la position différente des différentes classes par rapport à elle (...) de même enfin pour les analyses interactionnistes parce qu'elles accordent une attention exclusive aux mécanismes anthropologiques de la déviance et des réactions à la déviance et tendent à réduire le rapport aux institutions à l'interaction avec les agents de ces institutions. »<sup>477</sup> En revanche, il existe trop de signes pour penser que tout ce jeu ne serait que l'expression de la propriété privée<sup>478</sup>. Il est certes daté par cette époque où la question du ‘qui es-tu’ succédait au ‘d'où es-tu’. Période pendant laquelle Francis n'hésitait pas à dire, quelques années avant son retour : « J'habite à ..., mais je suis de ... »

---

<sup>477</sup> Cf. « La délinquance juvénile, *essai de construction d'objet* », in *Revue française de sociologie*, n°XII, 1971, pages 335 à 377, ici page 374.

<sup>478</sup> Cf. sur une approche similaire : Jacques Capdevielle : *Le fétichisme du patrimoine. Essai sur le fondement de la classe moyenne*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986.

Ce travail étant le produit d'un parcours long et au premier abord sinueux, il paraît utile d'en restituer quelques étapes, afin de replacer le questionnement dans le faisceau de recherches qui l'ont nourri, réorienté, transformé, développé, autant que "l'obsession initiale" a pu déterminer les choix de terrains.

## II.] MATÉRIAUX : « Du territoire comme autoportrait »<sup>479</sup> ou chemin faisant autour de l'objet

*« Parler, c'est toujours se situer ».*

Daniel Bobson : Les villageois; Paris : L'Harmattan ; 1993 ; « Alternatives rurales » ; page 13.

Il n'est pas aisé de faire le résumé d'un assemblage aussi hétéroclite, mais au demeurant tellement complémentaires, de matériaux, collectes de données, entretiens sauvages et "enquêtes" dans tout le sens rigoureux du terme. Diversité des terrains tant sur le plan géographique que sur celui des objets ; pluralité des approches, qu'il s'agisse des théories ou des méthodes. Heureusement qu'après quelques mois suivant le lancement du chantier, l'idée de reporter les "opérations" une à une dans un fichier spécifique a été maintenue jusqu'à ce jour. Même si une très large part des informations contenues dans les journaux de terrain (qu'on nous avait conseillés dès la licence de sociologie) a échappé à ce classement, parce qu'il ne pouvait même pas s'agir de promenades discursives, mais au plus de "choses entendues" ici ou là, à la volée, le long d'un chemin rural, au bord d'une place de jeu de paume, au moment de la pause café, le fait donc de disposer d'une trentaine de pages récapitulants 1.) les dates 2.) les lieux 3.) le ou les interlocuteurs, entremetteurs et autres accompagnateurs ou facilitateurs et enfin 4.) la méthodologie adoptée, représente un avantage pour récapituler ce parcours. Pourtant, même la synthèse de cinq pages reste particulièrement trop large, illustration d'une diversité dont il convient de redonner le sens.

Dans leur manuel d'enquête, Raymond Quivy et Luc Campenhoutt conservent schématiquement deux grandes démarches, qui opposent moins la théorie et le terrain qu'elles ne se différencient sur le plan de l'ordre dans lequel les problèmes sont abordés<sup>480</sup>. Ainsi, la méthode dite "hypothético-déductive" partirait d'un modèle théorique dont découleraient des hypothèses, mobilisant les concepts les plus appropriés à la réalité que le chercheur ira observer, et ce afin de saisir les indicateurs les plus à même de vérifier ou d'infirmer les suppositions posées. Au contraire, dans la seconde attitude les étapes se trouvent inversées pour partir d'un terrain investi pour les questionnements qu'il soulève plus que pour son exemplarité vis-à-vis du modèle. De là, les indicateurs empiriques serviront à échafauder les hypothèses qui, pour certaines donneront naissance à des propositions conceptuelles, voire à un corpus de nature plus totalisante. Pour notre part, nous nous sommes souvent laissés aller à la seconde de ces démarches, engageant parfois des "chantiers" sans que la "question de

<sup>479</sup> Nous nous permettons ici de reprendre en sous-titre l'intitulé d'une exposition vernie le 24 mai dernier à l'espace culturel du campus amiénois, d'après le recueil de textes : « Picardie, autoportraits, 35 auteurs picards parlent de leur pays », édition de La Wede, 2005.

<sup>480</sup> In Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod-Bordas, 1988, « Sciences humaines », pages 137 et 138.



départ" de chacun d'entre eux ait pu être située précisément dans le plan du projet d'ensemble. Pour aller un peu plus loin, du distinguo méthodologique soulevé par les auteurs de l'ouvrage susmentionné vont découler une succession de résultats essentiels, et l'option de se refuser à lire dans un premier temps au profit des bottes et du bâton fut un choix déterminant quant au "produit" présent.

### **A.) APPRENTISSAGE DE LA RECHERCHE ET JEUX SCOLAIRES : éléments explicatifs quant à une façon de regarder**

Pour exemple, entre la passation du baccalauréat et l'arrivée en faculté, la période estivale fut l'occasion d'interroger une "bizarrerie" qui, considérée avec le recul des années, trouve parfaitement sa place dans cette présentation. Il s'agissait de partir d'un phénomène nouveau pour les villages du plateau picard : la décoration de l'espace public pour les festivités de fin d'année. Jusque là, seuls le 14 juillet et la fête patronale étaient l'occasion d'accrocher des guirlandes de fanions aux poteaux électriques des rues. Dans le courant des années quatre-vingt, les villages adoptent progressivement la "mode de la ville", laquelle s'illumine dans un premier temps pour favoriser une ambiance festive à même de rendre l'achat plus "joyeux". Ce n'est que plus tard qu'on dépassera le cadre étroit du centre-ville commercial pour répondre aux revendications à l'illumination des autres quartiers périphériques. Si bien qu'on obtient aujourd'hui des cités éclairées dans l'ensemble de leur centre et sur les axes les plus fréquentés, voire aux carrefours importants des faubourgs. Dans les villages, c'est une toute autre problématique qui se présente avec primo une faiblesse commerciale qui s'accroît de par la fermeture des services de proximité, laquelle se poursuit et désormais s'achève, mais également et secundo la nature des dernières échoppes présentes sur les petites communes : des débits de produits de première nécessité souvent sans véritable concurrence comme les boucheries et les boulangeries. En conséquence, si les vitrines avaient commencé à se garnir des premières guirlandes électriques, ce sont rarement elles qui incitèrent les municipalités à se poser la question du *décorum* de Noël. Souvent, c'est au sein même du conseil municipal qu'émerge le questionnement esthétique, qui affronte alors les réticences de ceux, plus âgés, davantage agriculteurs et moins affectés par les mouvements pendulaires avec les bourgs environnants, considérant le territoire comme un lieu de production avant d'être aussi un espace de mise en visibilité. Car c'est la première découverte des entretiens informels qui accompagnent cette "tournee du soir", pendant laquelle village après village sont relevés sur un plan IGN au 1/25 000<sup>ième</sup> les emplacements et le type de décoration : on illumine pour ne pas être en reste de son voisinage. C'est en ce sens l'usage noctambule de la voiture qui incite parfois les comités des fêtes à lancer l'opération « guirlandes », afin que le village ne reste pas « dans le sombre quand les autres brillent », comme le dira un jeune conseiller, secrétaire de l'association festive de sa commune et à l'initiative du projet local. Dans la trentaine de villages parcourus, une autre expression émerge avec la topographie des illuminations : toujours aux entrées des communes et au centre vécu, parfois aux carrefours et plus rarement dans les rues débouchant sur les chemins de terre. La place communale n'est par exemple pas éclairée si elle n'est pas un lieu de passage des automobiles, pas plus que la mairie si celle-ci se trouve isolée. La guirlande est certes là pour être vue, mais principalement à partir des voitures qui commencent à cette époque à sillonner la région de nuit, alors que jusque là cette pratique restait limitée. Par ailleurs, ce sont peu à peu les particuliers qui embraient sur les municipalités, et là on a affaire dans un premier temps à un phénomène typiquement pavillonnaire. L'illumination se présente comme un complément démonstratif à une forme de réussite sociale. Elle ne se confond pas avec les anciennes fermettes picardes rachetées à prix d'or par les « parisiens » en résidence

secondaire, lesquels apprécient en elles la fermeture offerte par les grandes portes cochères. Au contraire, le pavillon se montre et peut scintiller de toutes ses ampoules.

A partir de cette première tentative d'«étude» systématique, l'espace villageois se confirme comme matière à l'expression du groupe local. Lorsque ce dernier est situé sur un axe secondaire, la décoration s'impose avec moins d'évidence que lorsqu'une départementale le traverse. De même joue la taille de la commune et son dynamisme associatif. Par la suite la municipalité aura à gérer les réclamations de quelques rues privées d'illuminations et au contraire le refus de certains particuliers quant à cette imposition à leurs fenêtres. Car pour poser une guirlande il faut disposer de deux supports, souvent des poteaux de l'EDF ou des PTT, mais quand celle-ci est électrique il faut encore une prise de courant. La présence des poteaux conditionne en partie la pose des guirlandes, mais l'utilisation de cheminées et autres points d'attache montre qu'une logique spatiale domine : celle du point de vue. De plus, avant l'installation de prises électriques sur les poteaux, il était nécessaire de faire courir le fil chez un voisin l'acceptant. Une acceptation très relative dans la mesure où la pression des poseurs se révèle forte. A Plainville, le père Clément s'inquiétait chaque mois de décembre du coût de la guirlande que lui imposait la bande joyeuse de conseillers et de membres du comité des fêtes, suivis d'une dizaine d'enfants hilares. L'heure du branchement donnait encore l'occasion de commérages sur l'avarice des uns et le caractère dispendieux des autres.

### **1.) Éléments de monographie : observation microsociologique et déformations villageoises**

Une autre de ces «enquêtes» récréatives a consisté à recenser la chronologie des résidents en prenant pour appui la maison. Dans un village, plusieurs autochtones parmi les plus âgés, sont ainsi consultés sous un angle socialement acceptable, présumé neutre et localement valorisé : chacun des feux de la commune. Plutôt que d'interroger sur les individus, curiosité toujours susceptible de méfiance, l'habitat sert de trame prétexte au passage en revue de la population dans la durée. L'avantage n'est pas seulement d'éviter les oublis, mais davantage d'inscrire l'approche dans la pierre : souci ressenti comme respectueux du village en tant qu'unité. Par ailleurs, la diachronie offre la possibilité d'établir la carte des relations familiales sur le long terme, de comprendre les modes de transmission du patrimoine bâti et les stratégies résidentielles qui ont pu prévaloir dans le choix du logement. Surtout, cette déambulation mentale et verbale au travers des rues du village détient un pouvoir rassurant, qui rend les digressions d'autant plus faciles. Ainsi est-on amené à parler presque toujours d'autre chose que du sujet présenté, tout en pouvant couper court aux divagations qui s'écarteraient trop de l'objet en arguant du retour au principe du toit à toit. Il apparaîtra pendant cette saisie cadastrale un aspect utile à mentionner, même si c'est un regard extérieur qui permet d'en prendre conscience : la connaissance chirurgicale du terroir par un enfant né dans un village confère au détail à un point qui ne peut surprendre que sorti de la commune. Ainsi, la tuile incertaine qui menaça des années durant de tomber sur les crânes blonds au sortir de l'école communale, a marqué plusieurs générations de petits wellois, au point qu'il est permis de se demander si c'était toujours la même, la grange faisant face à la communale n'en manqua pas dans cette position. Anecdotique, ce détail se révèle en fait d'une importance insoupçonnée : chaque pierre, chacun des pans de mur est connu de tous, comme les bornes sur lesquelles nous ne reviendrons pas, mais qui auraient mérité une étude dans la compréhension du finage chez le chasseur. Enfin, le dernier atout, et pas le plus négligeable, consiste à ne pas contrarier l'interprétation historique des motivations de l'enquêteur. Non seulement l'intérêt pour la mémoire du village est reconnue comme légitime, mais il flatte suffisamment l'*ego* collectif pour ne pas risquer les questionnements dubitatifs quant à l'objet de la sociologie, ni subir les conséquences du regard intrusif que la discipline génère. En la

matière, l'ethnologie a eu plus tard un effet désastreux sur une relation qui promettait pourtant d'être fructueuse : l'enquête ressentant alors la dimension "ethnique" comme infamante à son égard. Bien évidemment, cela ne signifie aucunement que pour ces premières investigations la signification sociologique du projet se trouvait très consciemment établie. Pour le dire autrement, j'avais vaguement le sentiment de faire de l'histoire contemporaine en esquivant, derrière les murs, toutes les questions qui peuvent se poser au "gamin du village" quand il se met à poser des questions trop présentes. Les résultats de cette méthodologie ont amplement dépassé les espérances et c'est parfois à un véritable déroulé de l'histoire souterraine de la localité auquel on a droit. Pour évoquer par exemple telle "maison de maître", il faut rapporter qu'elle fut divisée et vendue en deux lots après la seconde guerre mondiale, ce qui implique d'expliquer l'arrivée dans le village du groupe familial à l'origine de cette transaction, de commenter les représentations dont il fut l'objet et ainsi de rapporter les stigmates refoulés par la conscience collective, alors qu'au moment de l'entretien son intégration parmi les "vieilles familles" est indiscutablement acquise. Plus encore, à procéder par maison on repère la fréquence d'une circulation intra villageoise qui paraîtrait anecdotique autrement. Nous avons vu précédemment comment le même ménage peut ainsi connaître une mobilité spatiale à l'intérieur des limites de la commune.

En parallèle à ce questionnement sur la spatialité des familles, l'ensemble architectural du Frestoy-Vaux, découvert au détour des compétitions sportives du jeu dit de "longue paume", a ouvert de nouvelles perspectives quant à des aménagements qui ne devraient rien à la combinaison d'une multitude de décisions prises dans le cadre familial, mais qui relèveraient tout entier d'une planification *ex-nihilo*. En 1918, cette petite commune de quelques deux cent habitants se situe sur la ligne de front qui cerne le quart nord-est de l'Oise<sup>481</sup>, au point que les deux agglomérations la constituant, Le Frestoy et Vaux, ont bénéficié d'un plan de reconstruction assez exemplaire de la volonté d'afficher une signification dans l'organisation du bâti. Exactement à mi-chemin entre les deux groupes de maisons et l'écart du Tronquoy, l'architecte a proposé une autre ligne constituant une forme de trait d'union symbolique, dans lequel les principaux équipements institutionnels ont trouvé place. Du côté ouest de la route reliant les deux hameaux, on trouve à l'extrémité le logement de fonction de l'instituteur, suivi de l'école elle-même, puis de la mairie qui jouxte la petite esplanade en demi-lune au centre de laquelle on a posé le monument aux morts. C'est en quelque sorte la partie laïque de ce trait long de plus de 150 mètres. A l'est, la place du jeu de paume et ses deux longues allées de tilleuls, qui aboutissent sur le parvis de l'église, à laquelle succède le presbytère. A distance de la ligne, sur le pourtour nord de la place de la mairie, la statue de Georges Turck, le maire qui de 1912 à 1942 jouera un rôle moteur dans la reconstruction de la commune<sup>482</sup>. Egalement conseiller général de l'Oise, son buste paraît avoir été positionné de façon à lui laisser contempler ce qui fut en grande partie son œuvre. Il paraît également garder la grille de fer forgé qui annonce l'avenue arborée partant au nord vers l'entrée du château, sa demeure sa vie durant. D'un bout à l'autre de l'agencement, un jeu de symétrie se met en place, le cadran solaire sur le fronton de la mairie répondant au tympan de l'église, le perron de la première institution à celui de la seconde, la cloche de l'école faisant écho à celles du clocher etc. De façon manifeste, rien n'a été laissé au hasard dans cet ensemble offert par la République reconnaissante au martyr du Frestoy-Vaux, alors

<sup>481</sup> La commune se situe au centre des combats qui, les 10 et 11 juin, voient reculer les troupes du général Von Hutier devant le corps d'armée de Mangin. Au terme de la bataille, aucun pan de mur n'est indemne et les cartes postales de l'époque ne montrent que ruines.

<sup>482</sup> La famille "régnera" sur le village pendant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, avec Georges d'une part, qui aura entre autres projets celui d'une ligne de chemin de fer, et son fils Gilbert qui poursuivra l'aménagement du nouveau centre de la commune avec une salle des sports et des courts de tennis.

les deux entités subsistent et se regardent encore aujourd'hui avec défiance. Selon que l'on entende « Frestoy-Vaux » ou « Vaux-Frestoy », on devine la localisation de l'interlocuteur. Quant à la place du jeu de paume, elle représente une sorte de hors jeu social, dans lequel habitants du « haut » et du « bas », tels que les appelle Joël<sup>483</sup>, pratiquent pour une fois dans les mêmes équipes. Si le décryptage s'en révèle relativement simple et l'accès aux données facilité par la parole volubile des habitants, cet aménagement ("architextuel" si l'on peut dire) qui résonne comme la fin de la Troisième République, donne accès à une pensée planificatrice, imaginant des formes spatiales pour les usages sociaux. Certes, nous sommes encore loin de la Charte d'Athènes, qui découlera des CIAM menés par Charles-Henri Jeanneret (dit "Le Corbusier") et sa fonctionnalisation de l'espace urbain, mais ce seul exemple suffira pour nous à entrevoir concrètement un espace « bon à penser » pour plagier Claude Lévi-Strauss<sup>484</sup>.

Autrement plus délicats furent les dépouillements des données cadastrales, d'autant plus quand on peut se trouver soi-même potentiellement intéressé par les terrains, toujours silencieusement en vente. Bien que très jeune pour chercher à accéder à la propriété, la seule consultation des plans m'avait valu cette remarque sibylline d'un maire : « Tu tires des plans sur la comète ? », qu'il fallait interpréter par un 'Tout appartient à quelqu'un ; rien n'appartient à personne, mais on en parle pas.' L'argument historique n'ayant ici que peu de chance de prendre, il fallut recourir au soutien de la secrétaire de mairie, alors que mon bénévolat paumiste intéressait au nom du principe selon lequel, dans un village, chacun est intéressé par tout parce que toujours plus ou moins impliqué partout via l'un de ses proches<sup>485</sup>. Quoiqu'il en fut, un cadastre recèle de tout ce dont peut rêver le sociologue en milieu rural : d'innombrables pistes pour appréhender la relation au foncier. On y décèle, pour en rester à la chasse, que la façon dont cette activité s'invite dans la sociabilité discursive quotidienne est tributaire de l'effectif pratiquant, mais autant du nombre de propriétaires ayant voix au chapitre.

---

<sup>483</sup> Autochtone de la troisième génération par l'ascendant maternel, dirigeant paumiste et conseiller municipal.

<sup>484</sup> Entre autres dans *La Pensée sauvage*.

<sup>485</sup> La suspicion que génère toute investigation de la matrice cadastrale reste encore perceptible, comme j'ai pu le vérifier à mes dépens en 2007. Contrairement à ce que dit la loi, le cadastre, ça ne se montre pas facilement à n'importe qui. Pour contrôler certaines données à actualiser, la consultation du nouveau logiciel s'avérait nécessaire, si ce n'est que pour cela il n'était plus seulement question de demander à la jeune secrétaire de mairie de mettre à disposition la matrice papier, mais « d'avoir la main sur [son] ordinateur ». Dans ce cas de figure, l'informatisation de la mairie devient un outil supplémentaire pour contrôler l'accès à ces données publiques jalousement protégées. Auparavant, on arguait de la gêne que pouvaient occasionner deux oreilles étrangères au travail du maire recevant les doléances de ses administrés, dans la pièce unique qui sert à la fois de salle des délibérations et de secrétariat, comme la plupart des petites communes en possèdent encore. Le maire s'était justement senti dans l'obligation d'intervenir pour reconnaître le droit d'accéder librement aux informations cadastrales, contrecarrant de mauvaise grâce la première parade de son personnel de bureau : « Je ne peux vous donner que les noms de vos voisins. » Mais désormais, avec le *computer* il faut recourir aux mains expertes, donc afficher et personnifier ses recherches. La réglementation indique effectivement que pour éviter les abus, le tirage papier des informations contenues dans la base de données sera limité au voisinage des parcelles détenues par le demandeur, mais les origines agricoles de la secrétaire de mairie ont suffi à compléter ce souci de limiter les sorties imprimante. Le réflexe reste toujours de considérer avec hostilité la demande émanant de concurrents éventuels, dans ce petit monde où l'OPA est rigoureusement proscrite. Pour aller dans le même sens, on sait l'attraction qu'exercent sur le milieu agricole les métiers de la fonction publique, en particulier pour « placer les filles » qui n'ont pas trouvé de conjoint dans la terre. La sécurité qu'offrent ces professions contrebalance bien évidemment les aléas d'une production liée aux conditions climatiques, mais au-delà la fonction publique territoriale ouvre la porte à des cooptations dont les maires détiennent généralement les clefs. Ainsi, dans une commune toute proche, l'anticipation des opérations de remembrement a amené le premier magistrat à se séparer de son secrétaire-instituteur au profit de sa fille, beaucoup plus compréhensive quant aux questions foncières. Pour conclure sur ce point, on peut considérer que très souvent le poste vaut titre de premier adjoint dans les faits. Il convient ainsi de relativiser l'organigramme officiel.

D'autres collectes de données ont été réalisées par la suite à l'occasion de différentes interrogations, comme le relevé des propriétés pour le massif forestier sur lequel nous reviendrons trop rapidement plus loin<sup>486</sup>, ou encore les communes concernées par l'étude du projet Rose de Picardie que nous ne développerons pas plus, même s'il offrit un exemple grandeur nature d'utopie. Les comparaisons diachroniques sont peut-être les plus démystificatrices, comme avec la commune de Plainville, pour laquelle nous disposons des relevés de Cassini (fin XVIII<sup>e</sup>), de l'Etat-major (début XIX<sup>e</sup>), du cadastre dit « napoléonien » remontant à la même époque et de ses successeurs en 1936, 1963 et 1984. Avec deux cartes supplémentaires du milieu du XIX<sup>e</sup> et un plan militaire allemand levé en 1918, l'évolution du territoire est facilement repérable. En règle générale les petites communes ont réchigné à répondre favorablement aux demandes des services départementaux de l'archivage quant au transfert des plans dits napoléoniens. Il est ainsi possible de réaliser une comparaison sur près de deux siècles d'évolution du terroir en interrogeant la mémoire transmise aux élus contemporains.

Dans les mêmes années qui précèdent le travail de thèse proprement dit, un voyage d'étude greffé à un séjour vacancier permet d'aborder un paysage radicalement différent de l'openfield du plateau picard : le bocage normand, dont l'observation est le résultat d'une obsession villageoise déjà ancienne<sup>487</sup>. Comme objectif de congés universitaires, Plainville-Oise cédera la place à Plainville-Normandie, arpenté durant un mois à la surprise probablement générale des habitants de cette commune de l'Eure, en bordure du Calvados, voyant débarquer un drôle de "martien". Une autre manière de vivre le village apparaît avec ce passage de l'habitat groupé au diffus, mais encore un autre rapport à la propriété foncière et au finage, qui impliquent une organisation de la chasse radicalement différente. Du maire au châtelain en passant par les différents notables, la presse locale et les archives départementales, sans oublier les services du cadastre, la monographie en terrain inconnu se montre étonnement formatrice. Le statut d'"étranger" révèle des potentialités heuristiques insoupçonnées alors. Je retrouverai plusieurs années plus tard le bocage, avec un travail sur la Thiérache, dans l'Aisne et des problématiques semblables amenées par les comités d'orientation scientifique de l'UPJV, à la différence près qu'entre deux est apparue l'ère de la patrimonialisation. Un nouveau paradigme s'impose : les haies sont devenues des éléments de définition du lieu en quête de démarquage identitaire.

## 2.) Une rencontre non fortuite : l'espace

Quant au DEA de science administrative et politique, à Amiens très en phase avec l'approche sociologique, il répondait à un intérêt pour la question du politique, dont Mendras relevait le non-dit récurrent dans les milieux ruraux. Or, la campagne des municipales de 1989 avait pu être rugueuse dans certains secteurs et parfois éminemment politicienne comme à Plainville. Mais dès l'année suivante, toujours en lien avec le premier conflit villageois étudié de près, une véritable bombe territoriale manquait d'exploser à quelques encablures. J'avais le souvenir d'un dossier classé au grenier et d'une revue de presse de la période ; laquelle revue montrait que toute la classe politique, des maires au président du Conseil régional de Picardie, s'était penchée sur l'épineux problème posé par « Rose de Picardie : la première ville

<sup>486</sup> Lequel concerne dix communes du nord-centre de l'Oise.

<sup>487</sup> C'est là une évidence dont on tente vainement de se départir : tout chercheur trimbale ses propres névroses dans ses recherches, le tout étant de les prendre en compte pour la part qu'elles auront représentée dans la production des données. Comme facteurs orientant le regard, elles peuvent encore constituer des atouts ; ce que nous avons visé à en faire ici, même s'il faut démêler les images extirpées des profondeurs de l'inconscient collectif de celles qui pourraient avoir forcé la réalité.

européenne » comme le déclamait son promoteur. Or, même si le projet n'était pas allé plus loin que le brouhaha des réunions publiques, le premier coup de pelle ayant toujours buté sur l'obstacle foncier, ce coup de tonnerre en disait long sur les enjeux dont la terre restait et reste investie. Les "hordes" de britanniques et de hollandais que l'on imaginait alors se presser aux portes de Breteuil (le chef-lieu de canton) mettaient en relief les angoisses profondes d'une ruralité qui cherche sa place dans la douleur, face à une économie de flux, pour laquelle tout lieu n'est qu'un passage, pas même une halte. Quelles qu'en soient les raisons, en 1995 « La Rose », comme on l'appelait alors, avait laissé des cicatrices<sup>488</sup> vivaces, et il ne fut pas très difficile de recueillir une matière moins anecdotique qu'on aurait pu l'imaginer au départ. Cette pensée planificatrice qui se proposait de redessiner la région, en entrant en contradiction avec un ordre du monde qui aurait alors vu l'équilibre de son rapport de forces bouleversé, permettait une analyse via l'approche systémique du paradigme du maïs hybride. L'agriculture, mais au même titre que la chasse ou que toute autre activité soulevant autour d'un groupe constitué des enjeux et des intérêts, se trouvait contextualisée dans un ensemble plus large qui lui donnait son sens et sa dynamique. L'étude de la pratique cynégétique devait en conséquence prendre en considération l'ensemble des éléments de l'environnement social, économique et foncier pour faire ressortir son intrication dans un écheveau d'évènements contribuant à l'expliquer.

Pendant ce travail, c'est ainsi l'aspect politique du territoire qui retient l'attention, alors que l'année précédente, en maîtrise de la même discipline, c'était la dimension territoriale des politiques publiques qui avait constitué le sujet du mémoire sur le Développement social des quartiers (DSQ)<sup>489</sup>. Ce double sens dans la façon d'appréhender l'espace renforcera l'enseignement que dispensait Sylvia Ostrowsky dans le département de sociologie et qui cherchait à montrer les imbrications croisées entre le social et le spatial en matière de déterminisme.

Les travaux sur la chasse proprement dite commencent donc en licence de sociologie, comme relevé précédemment, alors que c'est le conflit qui nous y amène, via les « histoires familiales » entremêlées dans d'anciennes affaires villageoises. Jusque là, la scène cynégétique n'est qu'une estrade pour une partition qui pourrait se jouer sur bien d'autres planches. Au contraire, en maîtrise de sociologie le fait de prendre comme objet central le territoire de chasse fait ressortir que le décor n'a rien d'une plateforme sans relief, puisque les coulisses s'organisent en fonction des affrontements qui s'opèrent devant le rideau. Ainsi, le paysage de champs ouverts qui domine le nord de la Loire, s'il est effectivement la résultante d'un mode de dévolution des biens égalitaire, provoquant la division des parcelles en lanières, n'en constitue pas moins un puissant facteur d'organisation collective des tâches agricoles. Parce que chacun des enfants doit recevoir une part égale à ses co-héritiers, la méthode la plus simple et la moins discutable consiste à scinder en part égales chacun des biens, y compris le moindre lopin de terre. Or, pour maintenir l'accessibilité à des tranches de plus en plus fines, sans démultiplier les chemins ruraux, l'idéal reste de les partager dans le sens de la longueur. Ce faisant, le travail des terres, comme également l'exploitation des bois, devient l'affaire de tous, en raison des déplacements qui affectent les voies de communication, mais encore les parcelles voisines. Dans un tel contexte territorial, la lutte contre des pratiques par trop individualistes devient un objectif central, amenant la collectivité locale à instaurer un

<sup>488</sup> Toujours pas totalement refermées en 2007 puisque la conférence prévue pour l'automne rencontrait des difficultés, même au sein de la société historique locale. Quant à un ouvrage sur le sujet, il ne semble pas que l'on puisse encore parler de prescription du dossier.

<sup>489</sup> Avec Allel Berrahou : *Le développement social des quartiers : la ressource associative. L'exemple d'Amiens Nord*, UPJV, sous la direction de Franck Bachelet, 1994. Le Développement Social des Quartiers fut l'un des tous premiers dispositifs en direction des zones urbaines en très grande difficulté. En 2005, lors des émeutes, la situation concrète du quartier étudié avait peu évolué.

calendrier commun des besoins, relativisant par là même le primat de la propriété privée. L'ouverture et la fermeture des bancs rythme de cette manière la vie villageoise, qui s'impose des obligations afin de préserver entre autres un principe d'héritage, pierre angulaire de la temporalité familiale. Cette logique bien connue peut s'appliquer à la chasse en rendant le territoire parcellisé à l'extrême difficilement praticable pour les amateurs de grandes enjambées.

### 3.) Chasser le territoire : tâtonnements, réussites et échecs

Après un détour par une réflexion purement théorique en DEA de sociologie, posant les jalons d'un questionnement sur la nature du lien spatial au travers des territoires et des courants de pensée, le doctorat s'entame sur plusieurs années de « bâton », soit un retour à une méthode pour le moins participante, même sans engagement dans la pratique. Ce bâton, c'est celui du *traqueur*, seul rôle facilement abordable au non-chasseur afin de disposer d'un statut anonyme sur les terrains de la pratique. Dictaphone dans une poche, cartes et bloc-notes petit format dans une autre, appareil photo dans une troisième, pas trop proche des coupes faim, la fonction du rabatteur pour la plaine et de traqueur pour le bois détient l'avantage considérable de participer activement sans fusil. Ce dernier aspect ne posait pourtant aucune difficulté d'ordre éthique après la lecture d'Elisabeth Badinter<sup>490</sup>, mais c'est rétrospectivement qu'on peut réaliser l'erreur de casting qu'aurait représenté le passage à l'acte. En épaulant la crosse, on accède certes à l'univers des pairs porteurs de fusils, mais ce faisant on devient tout autant leur concurrent, interdisant les questions faussement naïves du suiveur portant la gibecière. Pour éviter d'avoir à donner des réponses qui auraient trahi la réalité de ce qui m'amenait là, je préférerais partir d'un réseau de connaissances locales, plutôt satisfaites de faire part de leur « passion » et par la même occasion de bénéficier d'un « chien supplémentaire », sans nez, mais plus discipliné pour « tenir la ligne » de traque. C'est probablement à ce niveau que les névroses évoquées plus haut trouveront le mieux leur place. Comment traiter de ce qui a vraisemblablement guidé vers un thème de recherche plutôt qu'un autre ? Si la ruralité se révélera évidente au fil des lignes, force est de constater que la chasse n'avait rien d'évident. Nous verrons dans les « origines du projet » les motivations scientifiques et objectives de cette option chasse, mais en toute franchise c'est peut-être l'ambivalence de la mort vécue qui pose le plus question à l'étudiant. Pour reprendre l'expression de Tina Jolas, je dois dire ici que je suis le fils d'un « homme de sang »<sup>491</sup>, à savoir me concernant un commis boucher, ayant exercé l'essentiel de sa vie professionnelle dans un commerce familial, au village<sup>492</sup>. Jusque là rien que de très banales images de mise à

<sup>490</sup> Dans XY. *De l'identité masculine*, Paris : Odile Jacob, 1992, la militante de la cause féminine fait la démonstration de l'efficacité à attendre d'une mise entre parenthèses de ce qui constituerait la sensibilité "normale" des occidentaux à notre époque. En détaillant les « trois étapes » des rites d'initiation à l'entrée dans la virilité pour un ensemble de populations allant des Marines américains aux baruya de Nouvelle-Guinée, en passant par les enfants de la *gentry* britannique de l'époque victorienne, le détail des sévices permet de comprendre leur signification symbolique profonde et leur utilité dans la logique du groupe (voir pages 110 à 121). Partant de ce constat, il n'est pas si difficile d'observer les gestes de dépeçage, de retenir jusqu'aux odeurs à la façon d'un entomologiste étudiant les attitudes grégaires d'une fourmière. Spécialement pour le sanglier, les effluves très forts ne laissent pas indemnes à la première inhalation.

<sup>491</sup> Dans « La part des hommes. *Une société de chasse au bois* », in Études rurales, École des hautes études en sciences sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 345 à 356, ici page 349.

<sup>492</sup> Il prend la place en décembre 1947, alors que le commerce n'était créé que depuis un an. Il s'y est installé de manière pérenne en 1959, au moment de son mariage avec ma mère, une nièce de sa patronne. Né en 1923 dans un petit chef-lieu de canton situé à une vingtaine de km., son parcours l'amena à pratiquer deux métiers : primo ouvrier agricole pendant le second conflit mondial, secundo ouvrier-boucher en raison des facilités familiales que cette profession offrait pour lui, son ascendance maternelle comptant jusqu'à trois commerces dans cette

mort pour un enfant comme beaucoup d'autres. Un autre élément permet peut-être d'éclairer cet intérêt pour les chasseurs. Il s'agit d'une phrase entendue continûment au long de mon éducation : « tout le monde a le droit de vivre. » Comment alors expliquer la cohabitation, chez une même personne, de ce penchant humaniste et du travail de mort, ou plus précisément l'absence d'étonnement quant à cet état de fait... jusqu'à ce que l'école, le lycée, puis l'université (l'environnement social plus généralement) amènent cette question à être posée. C'est ici la seule raison profonde que je puisse donner à cette quête de longue haleine sur les « hommes de sang ».

Lors donc de cette première période allant de l'ouverture générale en septembre au début du mois de novembre, les journées donnent l'opportunité de rencontrer d'autres fusils, qui eux préparent leur passage au bois, dans des sociétés privées où ils sont actionnaires, invités ou propriétaires, alors que les autres se cantonnent à leur seule société communale, poursuivant la saison dans les bois éventuels que détiendrait l'association, mais plus sûrement le long des haies, des bosquets et sur le contour des grands massifs boisés, où ils « bordurent », jouant des limites sur un registre qui relève plus de l'affrontement social avec les grands propriétaires, que d'un jeu avec l'animal. Faut-il alors appeler entretiens des discussions sauvages, dans lesquelles au détour d'une halte, la découverte de l'"indigène" adopte aussi la réciproque, sachant que l'étrangeté se montre ici toute relative. C'est la raison pour laquelle une part importante des prises de notes retranscrites lors de conversations de bouts de champs n'ont pas été répertoriées comme relevant d'interviews. Il n'est pas certain que pour autant la matière récoltée ait été dévaluée par l'impossibilité de poser certaines questions, qui auraient paru surprenantes dans un échange banal. Cette attitude non conventionnelle doit sa raison d'être à l'avertissement que donne Luc Boltanski, en

---

corporation et donc des possibilités d'apprentissage. Dans le projet familial, il était appelé à reprendre la petite exploitation agricole d'un oncle maternel dans un village situé près de là. Pourtant, ayant perdu son époux alors que son fils n'avait qu'un an, sa mère jugea préférable de le placer dans la boucherie du village. Déjà à cette époque, le sort des petits exploitants apparaissait comme peu enviable. Il avait pourtant constitué le rêve de mon grand-père. Celui-ci, ouvrier dans une usine des environs, avait projeté de s'installer en tant qu'agriculteur. Sa mort prématurée des suites de la première guerre mondiale, alors qu'il n'avait pas atteint ses trente ans, coupera court à cette ambition. Il avait pourtant eu le temps d'acquérir deux parcelles de terre et une composée de taillis, lesquelles sont restées dans la famille depuis ce temps. C'est dire que le rapport entretenu au foncier se rapporte également à cette histoire familiale. La disparition de mon grand-père amène sa femme à trouver refuge chez l'une de ses sœurs. C'est là que mon père sera élevé, avec son unique sœur, dans des conditions marquées par la précarité des revenus. Il y puisera également ses opinions politiques, plutôt d'inspiration socialiste, mais surtout teintées d'un humanisme prononcé, même si non conceptualisé dans ces termes. Son premier métier l'amène à travailler dans de nombreuses fermes des environs, alors que le second l'y ramena régulièrement pour « tuer le cochon » ou sélectionner les bêtes destinées à la boucherie. Surtout, cette profession implique les "tournées", ce qui le conduit à connaître rapidement l'ensemble des localités sises sur les cantons de Froissy et de Breteuil, mais également à être connu de tous. Lorsqu'il entame une carrière de trente-deux années à Plainville, il commence par loger dans une petite chambre, située au dessus de ce que l'on appellerait aujourd'hui le laboratoire : espace où sont confectionnés les pièces de viande destinées à la vente. C'est donc également là qu'il rencontrera sa future femme, laquelle venait régulièrement dans le village, à la fois pour s'occuper des quatre enfants des propriétaires de la boutique, mais aussi comme femme de ménage, métier qu'elle exercera jusqu'à sa retraite. Fille d'un mineur de fond des houillères du Nord et d'une mère dite "au foyer" pour avoir élevé ses huit enfants, elle ne trouvera aucun désavantage à quitter sa région natale : trop pauvre et trop triste à ses yeux. Après leur mariage, ils s'installent dans une petite maison, sur la place du village. Le couple n'aura bénéficié d'aucune ascension sociale... sauf dans ce signe extérieur de richesse que constitue, pour les ouvriers ruraux, l'accession à la propriété pavillonnaire. Ce pavillon sera bâti en 1968, toujours en plein centre du village. Après soixante années passées à Plainville, ma famille est désormais considérée comme « autochtone » et cet état de fait pouvait se remarquer aux suffrages qui se portaient sur mon nom lors des dernières élections municipales, alors que je n'étais pas candidat. Même s'ils s'avèrent minimalistes, ces rapides éléments de ma propre biographie sont parties prenantes du regard porté sur l'objet. Opter pour l'étude du monde rural n'est d'ailleurs pas une démarche anodine. Daniel Bobson, parle ainsi d'une forme de « dette » dont le chercheur s'acquitterait (op. cit., page 14). De cette manière, la prise de distance préconisée pour l'objectivité du travail, s'avère ici problématique.



introduction de son ouvrage sur les cadres, quant à la procédure adoptée pour recueillir certaines informations, lors de repas par exemple<sup>493</sup>. Les entretiens proprement dits s'avèrent ainsi relativement peu nombreux et concernant assez rarement des chasseurs interrogés en tant que tels ; une vingtaine au plus, loin derrière leur environnement social direct (épouses, enfants...) ou plus éloigné comme des maires, secrétaires de mairie, armuriers, voire des opposants ayant eu maille à partir avec le milieu cynégétique, et mêmes des géomètres, des notaires pour les questions relatives au foncier. D'autres séquences, plus longues, pourraient être qualifiées de « promenades discursives », lorsque la chasse passait le relais à des visites de territoires, soit parce que la fermeture était intervenue en amont, soit en raison du statut non cynégétique de l'interlocuteur : propriétaire, forestier, naturaliste ou toute forme d'implication sur le terrain ayant amené à penser que c'est *in situ* que peut s'exprimer la relation la plus intime à la réalité physique du terroir. Certaines fins de réunions qui n'avaient absolument pas cette finalité, ont pu également se transformer en entretien collectif improvisé, l'une des particularités des participants étant de partager, outre l'objet du rassemblement, une pratique assidue de la chasse.

Ce fut le cas avec la longue paume, activité sportive étiquetée de "traditionnelle", encore vivace dans le Santerre et le centre-nord de l'Oise. Parfois revendiquée par ses pratiquants eux-mêmes comme relevant de cette tradition ludique dite « picarde », la dimension patrimoniale qu'elle a pris ces dernières décennies<sup>494</sup> n'explique pas à elle seule l'intérêt que nous avons pu lui porter, car en arrière-plan se profile un jeu d'espace à trois niveaux qui pourrait être un questionnement à part entière. Héritière de la famille des jeux dits « longs », la longue paume se pratique en extérieur sur des terrains imaginairement infinis dans le sens de leur longueur, et sur lesquels pourtant se dispute une denrée rare : l'espace du jeu. En complément de cette première appréciation, il s'agit d'une distraction sportive qui peut s'appréhender dans un cadre régional plus étendu, partant du Vimeu à l'ouest pour aboutir au Noyonnais à l'est ; s'ouvrant au nord par le Doullennais et se refermant par le Plateau picard sud. Dans cette Picardie en réduction, quatre témoins des variantes de la *phaeninde* gallo-romaine se disputent de la sorte le "titre" de la tradition sportive régionale : la balle à la main, le ballon au poing et la balle au tamis, trois des quatre activités ludiques qui, avec la longue paume, dérivent du jeu importé de la Grèce Antique par les légions romaines et qui fut adopté, comme adapté, par différentes régions de la Gaule<sup>495</sup>. Quoiqu'il en soit, et c'est la troisième échelle, ces quatre manières de composer avec les mêmes principes de base fournissent non seulement aux microrégions matière à se différencier (Vimeu au tamis, Ponthieu-Doullennais ballonniste, Santerre paumiste et Noyonnais à la main), mais fournissent encore une source de distinction pour leurs pratiquants, sur un plan plus individuel cette fois, face à l'hégémonie des sports au pied comme le football. Autrement appelés « jeux de chasse » (une bizarrerie en rien fortuite), l'évolution géographique des quatre « cousins » vient compléter l'approche qui sera la nôtre vis-à-vis de la chasse, à savoir une cohérence dans l'ordonnement spatial. Car si la paume et ses consoeurs ont vu leurs aires de rayonnement décliner avec l'arrivée des sports modernes, cette rétraction ne s'est pas faite de n'importe quelle façon ; à l'inverse en quelque sorte de ce qu'il en fut pour la diffusion du vote CPNT dans ses fiefs électoraux. Pour vérifier ces hypothèses, un DESS de démographie a offert l'occasion de traduire cette inspiration par des chiffres qui montrent le phénomène de

<sup>493</sup> Les cadres. La formation d'un groupe social, Paris, Minuit, 1982, « Le sens commun ».

<sup>494</sup> Cf. Jean-Richard Loubière : Picards, faites vos jeux ! Amiens : Ligue de Picardie de Longue Paume et commission sports et jeux du Conseil régional de Picardie, 2000.

<sup>495</sup> Cf. Marcel Lazure : Les jeux de balle et de ballon picards : Ballon au Poing, Longue Paume, Balle à la Main, Balle au Tamis, Amiens : Centre régional de la documentation pédagogique de Picardie, deuxième trimestre 1996 (seconde édition).

resserrement dans sa chronologie<sup>496</sup>. Enfin, les origines de la chasse, au sens étymologiques du terme, en regard avec la spatialité des jeux dits de chasse, nous intéressent directement dans la mesure où notre travail visera à démontrer la dimension territoriale centrale de la prédation.

Si nous avons choisi de créer autant de liens entre la pratique cynégétique et une activité ludique comme la paume, ce n'est pas seulement en raison des terrains pratiqués dans le cadre de recherches, ou plus simplement de la vie sociale, les deux aspects étant par ailleurs liés, ce que nous illustrerons plus loin. Il existe en effet des liens respectables aux vues de la science sérieuse qui rapprochent ces deux dispositions physiques à jouer avec l'espace.

Au-delà de cette dimension purement territoriale, la paume a pareillement servi de support à un certain nombre d'expressions, dont les plus connues font aujourd'hui encore dire à la littérature qu'on cherche à "épater la galerie" lorsque l'on vise à se faire valoir pour une action valeureuse. Initialement, cette attitude se disait d'un joueur de courte paume qui recherchait les applaudissements du public, puisque les spectateurs se tenaient dans une galerie en balcon, disposée autour du terrain, et en surplomb. Beaucoup plus populaire et usité dans la vie quotidienne, en particulier lors des phases d'"élevage" des enfants, le célèbre "jeu de main, jeu de vilain", était en réalité un jugement de la "haute société" à l'égard du "petit peuple". En effet, les premiers possesseurs de raquettes, à savoir les plus aisés de la société, commentaient ainsi le jeu de la paysannerie, les vilains, qui eux jouait à main nue. Enfin et principalement, les paumistes revendiquent la paternité de l'indétrônable expression qui symbolise le mieux la pratique cynégétique dans la langue française : "qui va à la chasse, perd sa place" ; place dans l'espace.

Revenons d'abord aux origines étymologiques de la chasse, terme d'origine picarde avec *cachier*, *cassier* ou *chacier* (1130-1160) apparus aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, selon les sources<sup>497</sup>. Très rapidement, en ancien français, la *chace* exprime l'idée d'une chevauchée à bride abattue, après avoir signifié pousser en avant sans ménagement, spécialement des animaux. Il y a ainsi un noyau de significations articulées autour du mouvement (donner la chasse) que l'on retrouve dans la pratique des jeux dits « de chasse ». Qu'il s'agisse de la balle à la main, au tamis, au poing, battoir, puis avec l'aide d'une raquette, ces désormais sports peuvent se résumer par l'expression gagne-terrain. L'objectif intrinsèque n'est ni de provoquer la faute de l'adversaire directement, comme au tennis par exemple<sup>498</sup>, ni de faire passer la balle, le ballon et originellement l'esteuf par une passe précise : le panier au basket-ball, la cage des buts au football etc. Le principe de base, contrairement aux sports modernes, tient dans une spatialité disputée en deux temps. Pendant le premier mouvement, les deux équipes se répartissent de chaque côté d'une ligne scindant imaginativement l'univers infini en deux : c'est « la corde », du nom du ruban que l'on pose au sol sur la craie damée, tenue par des clous. L'une des deux formations aura l'avantage de lancer en premier l'objet qu'il n'est pas question de se disputer, car l'enjeu est ailleurs. Cet avantage, au début de la partie, sera concédé au titre du sort qui en aura ainsi décidé. En contrepartie, l'équipe bénéficiaire devra « donner » le premier engagement en l'honneur d'un personnage de l'assistance : une dame de marque généralement. Il s'agit donc d'une "balle à blanc" en quelque sorte, sans conséquence puisqu'à son terme les deux équipes sont déclarées à égalité quant à la finalité du jeu : gagner

<sup>496</sup> Éléments historiques et statistiques pour la mise en place d'un observatoire de la longue paume, mémoire de DESS « Démographie et données sociales », sous la direction de Philippe Cibois, Amiens : UPJV, 1997.

<sup>497</sup> Cf. Pierre Sommet : Les motivations du militantisme chez Chasse, Pêche, Nature et Traditions : les chasseurs en campagne présidentielle, mémoire de maîtrise de sciences administrative et politique, université de Picardie Jules Vernes, juin 2002, sous la direction de Patrick Lehingue. Voir pages 49 et 50 quant à l'étymologie du terme "chasse".

<sup>498</sup> Cf. sur le territoire du court de tennis, Daniel Percheron : « Côté court », in Ethnologie française, tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, « Territoires en question », pages 105 et 106.

du territoire sur l'adversaire<sup>499</sup>. Sitôt l'engagement réalisé, toute détention territoriale se trouve annulée : c'est le moment du chaos où tout devient possible : repousser ou être repoussé dans l'espace du jeu, y compris très loin de la corde. Si l'équipe qui tient à ce moment l'engagement le fait avec vigueur, sa première ligne de joueurs suivra la balle et tentera de la faire « mourir » le plus loin possible « chez » l'adversaire<sup>500</sup>. On dit d'une balle qu'elle est « morte », lorsqu'elle a fait deux bonds sans être rattrapée par les concurrents. A ce moment là, le gain territorial courra jusqu'au moment où ils arrêteront cette avancée qui représente pour eux autant de terrain perdu. A l'endroit précis de cet arrêt, voire là où la balle a coupé une des lignes longitudinales, on pose un bâton, appelé « chasse » et qui constitue comme un aide-mémoire de l'échange.

Le second mouvement enregistre ce gain ou cette perte territoriale après que les deux équipes aient changé de côté. La formation qui a gagné du terrain dans le premier temps, se verra défalquer cette surface du territoire qu'elle aura maintenant à défendre. Pour l'équipe adverse, il s'agira de regagner cette surface, en faisant à son tour « mourir » la balle un tant soit peu au-delà de ce qui avait été perdu initialement, ne serait-ce que d'un centimètre. Il s'agira pour elle de « monter à la chasse », à savoir quitter sa place pour tenter de conquérir la position où se sont installés les concurrents, comme on le ferait d'un rempart. Elle partira de la ligne médiane, la corde, mais dès la balle lancée, le chaos se réinstallera, et tant que cet objet ne sera pas « mort » l'instabilité territoriale pourra régner : chacun sera à même se déplacer librement à l'intérieur de l'univers infini délimité par les deux lignes longitudinales. Autrement dit, l'espace conquis est comme de la hauteur prise : il permet de se mettre à l'abris<sup>501</sup>. On dénomme de cette façon l'espace vide entre deux cordiers, le « créneau ». Marcel Lazure résume en substance ces deux temps par le dialogue imaginaire suivant : « imaginez que vos adversaires réussissent à gagner sur vous une certaine distance et que vous leur réclamiez le droit de tenter de faire mieux. Alors ils vous diraient "Prenez donc notre place et nous la vôtre, et nous verrons bien" : c'est pour cela que l'on change de côté et pas du tout pour des questions de vent. N'oubliez pas qu'au Moyen Age on jouait avec des esteufs, beaucoup plus lourds que nos actuelles balles de liège. »<sup>502</sup> L'historien de la paume a raison d'insister sur la dimension fondamentale de ce principe foncièrement spatial : comme une guerre de tranchées dans laquelle la bataille se gagne mètre à mètre, alors que toujours un coup de théâtre peut renverser la situation. Il résume cette importance en citant Albert de Luze : « La chasse donne au jeu de paume son extraordinaire variété et en constitue le grand attrait. On peut dire qu'elle est l'âme du jeu, une âme que ne possède aucun autre. »<sup>503</sup> Il sous-estime néanmoins le fait qu'ayant traversé, les deux formations ne se redispotent pas de part et d'autres de la corde médiane comme initialement, mais que la première à s'être distinguée se range prudemment derrière son « rempart » spatial. Cela signifie fondamentalement que l'on n'a pas annulé le premier mouvement ; on ne rejoue pas l'histoire comme dans une machine à remonter le temps, mais l'histoire se poursuit avec le terrain conquis.

Pour autant, la tendance à l'immédiateté, qui caractérise la modernité communicationnelle, se trouve refoulée, contredite par ce principe basique du moteur de l'histoire à deux temps : avancer-reculer, monter-défendre. Ca n'est pas plus une montre qui, comme une épée de Damoclès en forme de sablier, pèserait sur la tête de ces chasseurs

<sup>499</sup> Cette façon de rendre hommage a été abandonnée pour être remplacée par une première balle dite « à la corde », laquelle ne change rien au résultat : à la fin de ce premier échange, on pose une "chasse" sur la ligne médiane, quel que soit la réalité observée et ce premier repère permettra aux deux équipes de changer de camp.

<sup>500</sup> En réalité, l'appropriation territoriale étant toujours instable, il faudrait dire « du côté de la limite constituée par la corde où ils se trouvent ».

<sup>501</sup> Il est courant d'entendre sur les terrains de paume des expressions comme « ça ne passe plus ! » Sur cette thématique du front, il y est également question de « renfoncer », comme on enfonce une ligne adverse.

<sup>502</sup> Lors de multiples entretiens avec l'auteur précédemment cité.

<sup>503</sup> Marcel Lazure, op. cit, page 32, citant La magnifique histoire du jeu de paume, Bordeaux : Delmas, 1933.

d'espace. Contrairement au football et à tous les jeux dits de « balle commune », la *phaeninde* à l'origine des jeux de chasse n'établit pas de limite temporelle à la partie. Celle-ci sera terminée quand l'une des deux formations (un village à chaque fois) aura atteint un certain nombre de jeux, composés chacun de quatre points ou « quinze ». Si l'on oublie en effet un temps la base dix pour revenir à la base soixante, soit un tour du cadran, un « quinze » équivaut à un quart de temps. C'est cette base qui régnait lors de l'invention du jeu chez les grecs, et d'une certaine façon arriver à sept jeux, comme à la paume, c'est avoir engrangé un certain nombre de gains territoriaux.

Contrairement encore aux jeux de balle commune, il importe peu d'avoir passé le temps du match dans le terrain de l'adversaire : seul importe que lors d'une fraction de seconde la balle soit morte aussi loin que possible à l'opposé de son monde, chez l'Autre. Avec le football, même après avoir occupé le terrain délimité de l'adversaire et dominé l'espace, on peut perdre sur le simple passage du ballon à un endroit déterminé. Avec la paume, le monde est totalement ouvert, temporellement comme spatialement, le chaos permettant pendant le temps de l'engagement d'aller où bon semble, mais avec cette limite cruciale : ne jamais laisser ce *medium* qu'est la balle « mourir » de son côté du monde, si elle a été dernièrement touchée par les adversaires. En cas d'impossibilité, il faudra tout mettre en œuvre pour limiter cette intrusion : la *phaeninde* est à ce titre véritablement centrée sur la spatialité.

**C'est pour cette raison que l'on appelle le premier monde le « tir », soit là d'où on engage, et le second le « rachat », c'est-à-dire celui d'où l'on rechasse la balle, les paumistes disant également « rachasser ». Dans la pratique cynégétique, on ne pose pas de bâton-chasse sur le territoire pour dire 'je suis venu jusqu'ici', mais on en rapporte une preuve avec un gibier. Telle est en tout cas notre interprétation de ce qui se joue (POUR PARTIE) dans la chasse au gibier. Il n'est en effet pas question pour nous de nier les autres dimensions.**

Parmi les enquêtes parallèles aux études spécifiquement consacrées à la pratique cynégétique, il y eu également les fausses bonnes idées, pistes sans suite et impasses de la réalité, comme la collecte des données de brocantes. Autrement appelées « réderies » dans la Somme<sup>504</sup>, vides greniers et autres marchés « à puces », ces manifestations se sont développées dans le courant des années quatre-vingt-dix, à partir de la fin de la décennie précédente, et surtout en Picardie où il n'est pas exagéré de parler d'une par village. En 2001, nous avons entrepris de toutes les enregistrer, une à une sous le même traitement logiciel, avec l'hypothèse que si la brocante est un lieu où se cultive le culte de l'ancien, on devrait y trouver des chasseurs puisque ces derniers se revendiquent les grands « gourous » de la tradition. Mais s'il faut bien établir un lien entre les objets et la mémoire collective<sup>505</sup>, la chasse est décidément une tradition trop moderniste pour qu'on puisse même trouver de vieux instruments de piégeage, des cors et autres ustensiles ; lesquels servent davantage qu'ils ne sont échangés sur les étals à chineurs. Mais alors peut-être pourrait-on trouver les associations cynégétiques comme les maîtres d'œuvre privilégiés de ces « foires à rédeux » ? Pas plus en fait, puisque sur 1 280 de ces manifestations organisées dans la région, moins d'une vingtaine l'ont été par des organisations de chasse. Même les bourses aux armes sont rarement instiguées par des porteurs de fusil. Pourtant, si on pourrait comprendre la faible implication

<sup>504</sup> Cf. Octave Debary et Arnaud Tellier : « Objets de peu. *Les marchés à réderies dans la Somme* », version originale d'un article à paraître dans *L'Homme, revue française d'anthropologie*, « Espèces d'objets », juillet 2003.

<sup>505</sup> Cf. *Objets et mémoires*, sous la direction d'Octave Debary et de Laurier Turgeon, Paris : Maison des sciences de l'Homme, Québec : Presses de l'Université de Laval, mai 2007.

des nemrods du fait des 85% de brocantes se déroulant le dimanche, jour de chasse par excellence, cet argument est contrecarré par le fait des saisons différenciées : les réderies s'étalent principalement de la fin du mois de mars au plus tôt, à la fin du mois de septembre, soit essentiellement hors de la saison de chasse. Des chasseurs qui, lorsqu'ils sont à l'origine de ces déballages, ne se distinguent aucunement par la durée de leur organisation : 9,11<sup>ème</sup> années d'ancienneté en moyenne contre 9,45 pour l'ensemble des brocantes. Ils n'ont donc pas été des précurseurs. Pas plus qu'ils n'établissent plus souvent un distinguo tarifaire entre les exposants extérieurs et ceux de la commune. Ici, c'est une véritable source d'étonnement quand on sait l'importance accordée à cette variable "localisante" chez les chasseurs, lesquels considèrent visiblement davantage ce genre de manifestations comme une source de revenus n'engageant aucunement l'identité de leurs associations. Ils pratiquent d'ailleurs des prix au mètre linéaire plus élevés, alors que leurs brocantes accueilleraient un peu moins d'exposants (à peine plus de 89, contre 95 en moyenne). Le seul élément pouvant intéresser notre objet concerne en fait la géographie des brocantes, plus souvent présentes dans la Somme (près de 45%), qui n'est même pas le département picard comptant le plus de communes (783 contre 816 dans l'Aisne et 693 dans l'Oise). Il est en effet parfois difficile d'organiser deux de ces marchés dans le même village sans risquer les frictions, ce qui se retrouve moins dans les communes plus importantes. En dehors de ces quelques éléments, qui éclairent assez peu la relation entre une démarche qui se revendique villageoise et traditionnelle face à un cadre populaire où se négocie de l'ancien, rien de très convaincant. Retour donc aux chasseurs chassant.

Après le village et ses alentours immédiats, l'exercice de la longue paume a donc permis d'ouvrir des pistes autant que des portes de chasseurs, mais rapidement le réseau des connaissances liées à la seule pratique cynégétique s'étend au point qu'il deviendrait possible de passer toutes ses journées en chasses, matin et après-midi, la nuit à la hutte et le temps hors saison à suivre les piégeurs. Dans chacune des équipes de pratiquants rencontrées, on trouve une part de sédentaires ; parfois du fait des contraintes territoriales, sociales et financières, d'autres fois par comportement casanier, mais toujours quelques nomades se glissent dans l'effectif. Ces derniers ne vous emmènent la plupart du temps qu'à quelques encablures, là où un oncle agriculteur les invite pour une journée en famille ; dans un bois relevant de l'actionnariat, mais où n'entrent que les amis des amis ; sur un marais où ils rendent des services au propriétaire etc. Il convient alors de devenir plus sélectif et de ne retenir que les lieux qui semblent pouvoir répondre aux premières hypothèses échafaudées. Mais bientôt ce beau projet scientifiquement fondé doit céder le pas aux sollicitations pressantes de chasseurs qui attendent aussi un retour de la part du chercheur « aux bonnes jambes » à qui ils ont fait une place, sans que son projet soit d'ailleurs toujours clairement appréhendé. Ainsi, Jacky auquel je dois beaucoup, a considéré de bout en bout mon « test » (thèse) comme une investigation d'étudiant se prenant peu à peu au jeu. Cette dimension évasive de la réception résultait bien entendu de la présentation elle-même, mais plus encore peut-être des réponses aux questions : sans mensonge, mais minimales et le plus souvent décharnées de tout enjeu scientifique. Pourquoi alors ne pas considérer un doctorat comme un test, puisque tel est bien sa réalité. Le revers de la médaille ne tarde néanmoins pas à coûter cher en temps. Car très vite la chasse passe au pluriel et même à l'infini. Tant de variétés dans les gibiers recherchés, les formes de pratiques, les manières de faire selon les groupes, les territoires, les réglementations... que l'on finit par s'y perdre. Il semble que chaque nouveau terrain remette en question les certitudes nourries à partir du précédent et le risque est grand de n'être satisfait qu'après avoir tout vu, soit un travail abyssale.

## B.) SUBVENIR A SES BESOINS : instrumentaliser la commande ?

C'est dans le prolongement de cette longue période de pérégrination au travers de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne que s'est présentée ce qui au demeurant s'est révélé être une opportunité. Parmi les terrains investis, la faiblesse de l'échantillon chasseurs de gibier d'eau constituait probablement un talon d'Achille. Quant au saint des saints, la « Mecque de la sauvagine », à savoir la côte picarde, l'ampleur de la tâche faisait d'autant mieux ressortir la faiblesse du travail d'observation. Tout juste quelques contacts pris lors des manifestations de « chasseurs en colère », que ce soit à Paris ou en Picardie, avaient permis de comprendre qu'il s'agissait là d'un monde à part, d'une presque île bruyante et autonomiste dans l'océan des chasseurs "continentaux". C'est via un plateau télévisé auquel j'avais été convié par France 3 Nord-Pas-de-Calais/Picardie, qu'un technicien de la Fédération départementale des chasseurs de la Somme m'a contacté. Passablement embarrassé par la poudrière que représentait la mise en application du programme Natura 2000 sur le littoral de son département, Claude, mon futur acolyte, avait sous la main ce qu'on lui imposait sans violence : un sociologue... 'Mais qu'est-ce que c'était précisément ???'

### 1.) "L'indigène" et sa "communauté" : a priori universitaires face à logique institutionnelle

Nous nous étions rencontrés lors d'une opération de "comptage", à savoir une de ces "battues à blanc", pendant lesquelles les fédérations donnent toute la mesure de leur technicité gestionnaire en mobilisant chasseurs locaux, locaux tout court et parfois des scolaires afin de parcourir plaines et/ou bois pour dénombrer une ou deux espèces gibiers<sup>506</sup>. C'était un autre technicien par lequel j'étais arrivé dans un massif à proximité de l'agglomération amiénoise, collègue de Claude que j'avais approché par une connaissance paumiste. Après le parcours en ligne à travers le bois de Boves, le lycée agricole du Paraclet offrait un abri qui permit une discussion sur le Marquenterre et son originalité agronomique. D'emblée, Claude apparaissait comme décalé par rapport à son milieu, tant cynégétique que cynégético-professionnel, de par la prudence de son propos ou via la distance prise d'avec le discours officiel de son institution. En même temps qu'il penchait en faveur d'un versant intellectuel anti-populiste très net, apparaissait un penchant tout aussi prononcé en faveur du milieu populaire dont il provenait et qui transparaissait par nombre de signes que trahissent l'*hexis* corporel. Profondément imbibé de la culture locale, la chasse lui avait permis d'échapper au devenir ouvrier que connaissaient la plupart de ses copains d'enfance, embauchés dans un tissu très dense de petites entreprises familiales, spécialisées dans la ferronnerie et la serrurerie. De par ses oncles, il connaissait bien la balle au tamis que ces derniers avaient pratiqué avec assiduité. Surtout, en ce qui concerne l'étude du littoral, l'homme donnait toutes les preuves de sa compétence et son attachement au Vimeu, sa microrégion, se révélait dans chacun de ses propos. Le Vimeu : vu de la plaine picarde ce toponyme résonne avec une histoire sociale lourde de conflits ; ses habitants sont réputés vissés à leur territoire, « chasseurs devant l'Éternel », comme dit l'ancien testament de Nemrod, soit exactement le genre de terrain recherché. Pour autant, le poids des conventions universitaires joue dans le sens exactement opposé à l'acceptation de cette "mission". Par ailleurs, l'école de la « rupture épistémologique » d'avec le « sens commun », de la déconstruction des « prénotions » et la simple nécessité d'orienter librement son questionnement interdisent radicalement toute compromission avec l'"état-major indigène".

<sup>506</sup> Il est tout de même caractéristique que lorsque la FDC.80 participe pour la 17<sup>ième</sup> année consécutive au festival international du film animalier de la ville d'Albert (et comme partenaire depuis la fondation), le « point d'orgue » de cette participation soit d'inviter les spectateurs à un comptage afin d'observer la faune sauvage (cf. Picardie chasse, n°114, mai 2007, page 19). En la matière, le plus vaste de tous ceux organisés en France a réuni du 2 au 3 octobre 2005 près de 1 000 personnes sur 37 communes de l'Artense, aux confins du Cantal, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, et ce sous l'égide des FDC et des FRC d'Auvergne et du Limousin. Il visait, avec le CEMAGREF, l'ONF, l'ONCFS, les Centres régionaux de la propriété forestière et le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, à recenser les cerfs du secteur, soit près d'un millier. Ce genre d'opérations révèle non seulement la capacité de mobilisation des cercles cynégétiques, mais encore l'impressionnante explosion des populations : quelques dizaines d'individus lâchés sur le secteur dans le courant de la décennie soixante (cf. La Lettre de la Fédération Nationale des Chasseurs, janvier 2005, pages 2 et 3).

Pour toutes ces raisons, de la même façon que la « peur du qu'en dira-t-on » reste aussi efficace dans les couloirs de la faculté que dans les rues d'un village<sup>507</sup>, je me rendrai au rendez-vous pour seulement ne pas manquer une occasion d'en faire une observation supplémentaire, mais avec la ferme intention de refuser le « contrat ». En fin de compte, c'est la réception de mes provocations qui m'amènera à réfléchir, pour finir par accepter la première étude sur le site Natura 2000 du littoral picard. Contrairement à mes propres a priori, un curieux retournement des attendus fit de mon interlocuteur le meilleur défenseur de la déontologie objectiviste. En dehors de quelques données relatives à une question pour moi totalement indifférente à la problématique centrale, et dont Claude finira par accepter la publication<sup>508</sup>, il n'y a que la question politique qui me donnera du fil à retordre. Là, il n'y avait pas de négociation possible : poser le moindre jalon qui aurait permis de vérifier le CPNTisme des répondants aurait constitué un pain béni que Claude refusait de donner à sa direction. C'est parce que l'empathie fonctionne dans les deux sens qu'il fut possible de réintroduire la politique, d'autant que l'urgence devient parfois un allié inattendu, quand il faut par exemple rendre un questionnaire à l'imprimerie tout en sachant qu'on n'aura guère le temps de le relire. Au-delà de ces aspects techniques et conjoncturels, insistons sur cette prudence emprunte de suspicion qui fait sienne la formule de Sacha Guitry : « L'ennemi, c'est celui avec lequel on a jamais déjeuné ». Mais non seulement un informateur ne représente un danger pour l'objectivité que si le questionnement vise à dénicher l'information tue, mais qui plus est, les mois passant, le secret est parfois révélé sans que la « révélation » ne prenne la forme d'un dévoilement. A quoi bon par exemple conserver une discrétion de façade sur son vote lorsque toutes les discussions le mettent à nu ?

L'avantage de la situation n'est pas négligeable avec cet informateur privilégié qui, pendant plusieurs années, mettra à ma disposition ses connaissances extrêmement fines du terrain, celles de ses collègues, les ressources documentaires des instances cynégétiques départementales et régionales, me permettant un accès facilité aux acteurs sans subir les effets d'un étiquetage fédéral que je n'avais pas. Autre atout qui se ressentira fortement dans ces pages, la possibilité donc de lancer, sous l'égide de la DIREN et du Conseil régional de Picardie, une série d'enquêtes quantitatives massives, avec dès le premier site une fournée de deux questionnaires, l'un à destination des propriétaires-gestionnaires de huttes de chasse, l'autre en direction des chasseurs adhérents aux Associations de chasse du domaine public maritime (ACDPM). Un total de plus de 600 retours pour un bon millier d'envois donne de quoi se rassurer quant à la matière fournie par ces épais questionnaires... peut-être trop présents justement. Car à la suite de ce premier jet est arrivé le site rétro littoral, sorte de complément territorial plus à l'intérieur des terres, lequel a également fourni une nouvelle moisson de données avec 124 questionnaires supplémentaires, bâtis pour permettre la comparaison avec les premiers. Dans le même temps, avec la publication du premier volume de résultats<sup>509</sup>, d'autres opérateurs de sites Natura 2000 du département ont souhaité mettre en place le même genre d'études. Les épauler, cette fois bénévolement, était l'assurance de contrôler la méthodologie et la compatibilité avec les données déjà accumulées. Néanmoins, ces terrains complémentaires<sup>510</sup> ne seront pas directement mobilisés ici parce qu'ils auraient exigé des investigations supplémentaires en termes d'entretiens et d'observations, ainsi qu'une connaissance plus poussée de la vallée de la Somme en amont.

<sup>507</sup> Du côté des collègues enseignants-chercheurs en poste, on avait pu me conseiller de rechercher des sources de financement du côté des associations écologistes, mais en ce qui concernait les pratiquants cynégétiques eux-mêmes, la messe semblait dite dans un « vous n'allez tout de même pas travailler pour les chasseurs Christophe !?! » Nous verrons plus loin, avec l'évocation d'un entretien mené par un collègue auprès de la même fédération, à quelles impasses mène la distanciation, pour un public aussi échaudé que les chasseurs. Dans le même ordre d'idée, travailler sur ces hommes en kaki fait qu'on pourrait rapidement se prendre pour un héros, tant la question rituelle devient : « Et ça n'est pas trop dur ? », comme si il s'agissait d'une enquête sur une peuplade anthropophages.

<sup>508</sup> Nous aurons plus avant à traiter de ces aspects, un temps hautement sensibles pour les sauvagins : leurs cheptels, parfois peuplés d'appellants, ces canards et oies qu'ils élèvent pour attirer leurs congénères sauvages, et qui par leur nombre posent parfois des problèmes d'eutrophisation sur certaines mares de huttes.

<sup>509</sup> Cf. Christophe Baticle (avec la participation de Claude Bouteiller) : Chasse et environnement : implications réciproques ? Deux rapports d'étude, site Natura 2000 Picardie 01 (PIC.01) : « Littoral et estuaires picards » et Picardie 02 (PIC.02) : « Marais arrière littoraux picards », CEFRESS, Université de Picardie Jules Verne & FDC.80, janvier 2003 et janvier 2005.

<sup>510</sup> En particulier 19 questionnaires hutteurs sur le site PIC.10, dans les Hortillonnages d'Amiens et 71 autres dans la Vallée des Anguillères autour de Péronne, ces derniers complétés par un autre questionnaire, destiné à étudier les 13 associations de chasse du secteur et leurs 335 adhérents.

Pour finir, l'aboutissement de l'*imperium* gestionnaire, la mise en place du schéma départemental de gestion cynégétique imposé par la grande loi de 2000 obligeait la FDC.80 à bâtir un document qu'elle voulait être à la fois « un projet d'entreprise<sup>511</sup> pour assurer la pérennité de l'établissement », en « connaissant mieux le chasseur, répondre à ses *desiderata* parce que c'est notre client », tout en évitant d'en faire un document contraignant, « parce que ce qui est extrêmement important dans cette affaire, c'est que le schéma est opposable au chasseur. Il sera donc possible de s'en servir, par exemple pour relancer les GIC »<sup>512</sup>. Mais ajoute un des cadres, « il faudra trouver les failles pour qu'il ne soit pas opposable à 100%. Il faut éviter l'opposable à 100% »<sup>513</sup>. Si donc « nous sommes obligés de le mettre en place », la remise récente au Préfet des orientations régionales permet de justifier les quatre années de retard depuis la première réunion d'octobre 2000. Pour autant, l'objectif fort de la fédération reste la stabilisation de son budget, qui implique le maintien des effectifs pratiquants, donc en l'état l'augmentation des candidats au permis de chasser. Tout cela sans risquer les contentieux par rapport à des objectifs qui s'avèreraient non réalisés, ce qui implique de mettre l'accent sur ce qui fâche peu : la dimension culturelle de la chasse en Somme par exemple<sup>514</sup>. Quoi de mieux alors qu'une enquête sociologique, donnant le sentiment au pratiquant de base d'avoir pu s'exprimer tout en rendant une copie la plus consensuelle possible. Car ce que le conseil d'administration avait bien compris, c'est que dans des masses de 600 à 700 pages on trouve toujours quelque chose qui va dans le sens de ce que l'on aimerait voir démontrer. La seule angoisse pour ceux qui suivaient de loin le dossier, c'était sûrement qu'un jour quelqu'un les lise vraiment et qu'animé par un esprit anti-chasse il en fasse un usage non souhaité<sup>515</sup>. Car cet usage restait souvent le poids du papier déposé sur un bureau officiel. Les félicitations du préfet lors de l'assemblée générale de 2003, le discours final du président fédéral qui revenait sur « l'étude sociologique » : la discipline avait bonne presse parmi les édiles de la chasse départementale. C'est dans ce contexte "porteur" d'une demande encore floue que fut proposée une démarche exhaustive, visant tous les chasseurs du département, mais qui étant donné le changement de dimension obligeait à élargir l'équipe. En effet, plus de 5 000 retours ont été enregistrés. Au total, cela porte à plus de 6 000 le nombre de fiches informatives renseignées et exploitables, apportant un certain crédit statistique à des intuitions parfois saisies sur le vif d'une situation de terrain, toujours susceptible de ne représenter qu'un cas isolé et non représentatif.

## 2.) La stratégie du caméléon : rançon du succès et limites

<sup>511</sup> 34 salariés, dont les agents et techniciens, appelés à circuler dans le département pour assurer leur mission, lesquels sont désormais suivis par GPRS, selon des « méthodes de management moderne » comme l'expliquera Picardie Chasse, la revue fédérale du mois de mars 2005 (n°101, page 12).

<sup>512</sup> Les Groupements d'intérêt cynégétique que prônent les fédérations auprès des associations locales, mais que ces dernières rechignent à mettre en place pour éviter de voir entravée leur liberté d'action, et parce que ces éperons de la philosophie gestionnaire contrarient l'autonomisme des chasseurs sur leur terrain.

<sup>513</sup> Réunion préparatoire du 10 novembre 2004. « Je vais te dire. C'est vrai que c'est pas l'étude sociologique qui va donner des réponses, mais au moins on pourra dire aux chasseurs qu'on les a consultés et qu'on a tenu compte de ce qu'ils nous ont dit. Tu comprends ? » Ils l'ont effectivement été, et ce texte va détailler ce que nous pensons avoir compris de leurs propos.

<sup>514</sup> « A une certaine époque les agriculteurs avaient des autocollants sur leurs voitures : "Fiers d'être agriculteurs". Pourquoi pas "Fiers d'être chasseurs" aujourd'hui ? » Il s'agit ainsi de « viser l'opinion publique » et de découper les entités cynégétiques selon les nouveaux territoires en émergence, comme ces « pays » qui donnent la possibilité de mobiliser les fonds européens (FEOGA en particulier). Là commencent les polémiques, car du côté des techniciens il est difficile d'imaginer les GIC petit gibier correspondre avec leurs similaires pour le grand gibier, non seulement parce que les logiques de gestion ne sont pas les mêmes, mais les publics sociaux également ; lesquels publics ne recherchent pas nécessairement la cohabitation avec d'autres milieux. « Les gens ont créé des entités qu'ils apprécient et qu'ils se sont appropriées, relève un technicien, les obliger à se fondre dans de nouvelles structures c'est risquer l'affrontement. »

<sup>515</sup> Malgré que toutes les demandes de copies (parfois numériques pour des raisons de coût) aient été satisfaites, y compris lorsqu'elles émanaient de personnalités peu suspectes de complaisances à l'égard de la chasse, il ne semble pas que les chasseurs aient eu à déplorer un tel usage. D'une part en raison de la complexité des données et de leurs interconnexions, les "anti" pouvant percevoir facilement la réplique des "pro". D'autre part, la période des grands affrontements idéologiques commençaient à se tarir. Enfin, ce sont moins leurs pratiques de nature qui sont le plus sujettes à polémiques chez les chasseurs, que la manière d'être réelle ou présumée des hommes en kaki, rapidement perçus « à la Cabu », en beaux excités de la gâchette, « bousilleurs frénétiques et obsédés ».



Pour récapituler et toujours d'après ce relevé qui, s'il n'est pas complet s'en rapproche, nous avons noté près de 200 journées de déplacements en entretiens, observations, réunions et séances de recueils. Avec le travail de traitement statistique, d'analyse des données et de rédaction, ce sont plusieurs années qui ont été consacrées à cet aspect de la recherche. Il faudrait d'ailleurs distinguer, par exemple parmi les entretiens, ceux réalisés comme questionnant de ceux dans lesquels on apprend des questions que l'on s'entend poser. C'est le paradoxe de cette situation hybride dans laquelle la greffe a tellement bien pris que les rôles deviennent ambigus. Tel ce colloque universitaire pour lequel Claude est invité à présenter les résultats d'une première collecte de données très techniques tirées de l'enquête littorale, pendant que je suis appelé à sa suite sur le volant plus sociologique. Une collègue justement sociologue, et par ailleurs élue des Verts au niveau local, régulièrement candidate sous leur bannière pour les scrutins cantonaux et législatifs, m'avait plaisanté avant que je ne descende dans l'arène : « Toi, de toute façon tu es maqué par les chasseurs ». Devant un parterre d'étudiants, de "collègues", mais également de naturalistes et de chasseurs, ma présentation très politique des enjeux soulevés par la chasse raidit les bancs occupés par la FDC.<sup>80</sup> Finalement, une attaque en provenance du camp environnementaliste, placé à l'autre extrémité de l'amphithéâtre, eut l'effet ubuesque de les rassurer : si les "autres" attaquaient, c'est qu'il y avait matière pour eux à défendre, ce qui entraîna leur neutralité pour les propos qui les avaient le plus heurtés.

A elle seule, cette scène penche en faveur de la stratégie du caméléon adoptée dès le départ, en même temps qu'elle en souligne les limites. Lorsque dans une situation conflictuelle les deux camps jouent le marteau et l'enclume, la seule posture tenable consiste à refuser et l'un et l'autre, mais chacun repart avec le sentiment d'une provocation qu'il faut alors assumer. « Vous aimez choquer ? » m'avait ainsi demandé la directrice de la fédération à la suite d'un autre colloque, mais la réponse était encore le moyen de pousser plus loin le dévoilement réciproque. A l'opposé, cet entre-deux se révèle extrêmement pratique pour assister au travail des pairs, venus eux également s'enquérir de la position des chasseurs à l'égard du réseau Natura 2000. Lorsque la situation se présentait, Claude souhaitait généralement ma présence : « Tu me diras ce que tu en penses. » J'observais en conséquence le manège fait d'esquives et de non-dits de mon collègue chasseur face au confrère sociologue ou ethnologue. L'un d'eux repartit avec la conviction, après un entretien complètement formel, que le staff technique d'une fédération aussi turbulente que celle de la Somme était désormais acquis à la cause défendue par le dispositif européen. Le propos lisse et bien-pensant servi par le Monsieur Natura 2000 de la FDC.<sup>80</sup> avait de quoi convaincre le plus suspicieux des politistes. C'est au contraire à la suite de l'entretien que pouvait commencer mon propre travail sur les motivations à taire tel élément, à en présenter tel autre sous cette forme etc. Les regards pouvaient être amenés à se croiser lorsqu'il s'agissait de commenter la matière fournie à des étudiants que je lui demandais de recevoir. Dans le même ordre d'idées, quel statut faut-il accorder aux moments passés dans la salle de pause de la FDC.<sup>80</sup> ? A mesurer les informations recueillies dans ces moments au volume des notes les synthétisant, prendre le café pourrait faire partie de la formation sociologique... C'est parce que j'ai décidé de raconter ces coulisses que je me suis senti obligé de me raconter, estimant que ce'était le moins que je pouvais consentir à ceux qui m'ont ouvert leur porte.

Avec la collecte et la production des données via les questionnaires, l'observation, parfois participante, a donc d'une certaine façon été la principale technique utilisée pour appréhender la chasse en situation, mais sans exclusive, voire moins par choix que devant l'évidence des circonstances. On imagine en effet assez difficilement questionner les pratiquants sur leurs manières de pratiquer sans les voir procéder concrètement. C'est de cette façon que l'on découvre au cours de la saison cynégétique d'une équipe qu'un calendrier s'est progressivement imposé. Pour exemple, sur un site isolé, le vaste cercle que nous formons un après-midi à la suite de la dernière battue de l'année n'est pas un fait sans précédent, mais dans la jachère dissimulée entre deux bras de bois, la même scène se reproduit chaque mois de décembre. Ici, la mitraillade ne se réalise pas sur des pigeons d'argile et il n'est guère possible d'imaginer y assister sans passer la saison entière au sein de l'équipe. Pour autant, constater qu'il subsiste des actes dont on préfère cacher l'existence ne fournit pas une information sociologique d'une grande richesse, d'autant qu'on se doute qu'il doit bien y avoir un fond de réalité derrière les rumeurs colportées par le milieu cynégétique lui-même. L'intérêt d'observer le cercle, c'est bien entendu de voir en cette pratique désormais illégale une transgression collective qui renforce l'interdépendance des membres du groupe. Ce jour là, on accepte de m'intégrer dans et par la confiance, sachant que j'accepterai de mon côté la

justification donnée : « C'est des bisets [un pigeon commun de cour qui se distingue du ramier, sauvage celui-là], ça manque pas ». Il est ainsi possible de créer les conditions favorables à observer ce que généralement on dissimule aux regards extérieurs, sitôt qu'une entente s'est établie quant au rejet de toute forme de jugement de valeurs. Dans une finalité assez semblable, mais en toute légalité cette fois, la chasse au bois de Loeuilly (Somme), qui regroupe entre une quinzaine et une vingtaine d'actionnaires selon les campagnes, crée du lien en organisant annuellement sa « journées des rabatteurs », laquelle récompense leur acharnement à mener les traques dans des ronciers parfois à la limite du franchissable. La fin de saison est également marquée par un repas dansant en soirée, au contraire des repas de fin de journée qui ponctuent chaque chasse. En règle générale on festoie beaucoup chez les adeptes du calibre 12.

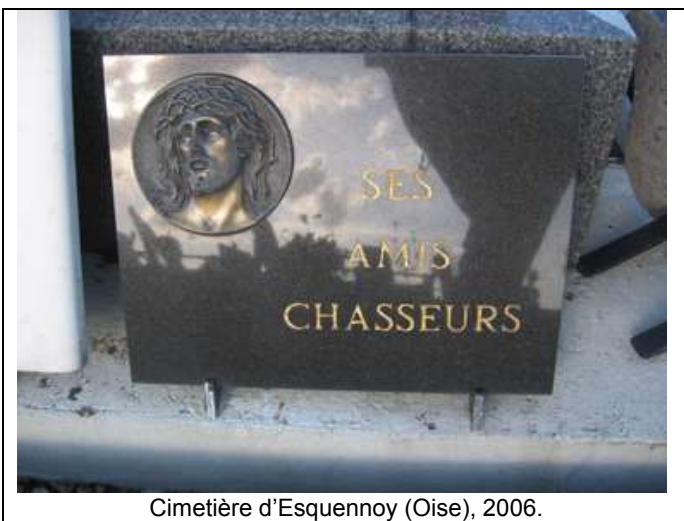
C'est là une autre sous catégorie parmi les journées d'observations : le repas de chasse, souvent au cœur de la forêt pour les chasses au bois, dans une salle communale, chez un particulier ou dans une grange pour les sociétés de plaine, plus rarement dans des restaurants. Pour les hommes en kaki la fête serait incomplète sans « mettre la main à la pâte », d'autant que la plupart du temps la cabane a été bâtie pour cela. Au hameau d'Ebeilleau, chez Jacky, les festivités revêtent un caractère particulièrement relevé. Non seulement le pavillon de chasse y est une véritable maison en dur, avec chambre, toilettes et salle d'eau, mais c'est une véritable ménagerie qui est entretenue contre le bois, à flanc de coteau, entre la basse-cour et les clapiers. Les deux héros en sont Pédro et l'Arbalette, les deux furets fétiches dont on conte les aventures devant la cheminée. Ici, tout est prétexte à la plaisanterie : le téléphone d'avant guerre au fil coupé, qui sert à rassurer les épouses inquiètes des frasques imaginaires de leurs maris, les chapeaux et tenues prétextes à tous les sketches ; même l'une des tables, au-dessus de laquelle a été suspendue un écriteau tiré d'un bois brut : « Table des menteux » (comprendre menteurs). Mon seul regret aura été ici d'échapper à l'intronisation complète au sein du groupe, via le rituel « de la hache » [orthographe ?], mais il me semble que c'est moins le temps qui a manqué (des années) que l'hésitation de Jacky face à 'un traqueur pas tout à fait ordinaire'.

Au moins aussi hautes en couleurs, les manifestations de rue et autres rassemblements sur les sites de chasse les plus emblématiques. De Paris à la baie de Somme, en passant par Amiens et Longpré, autant de banderoles, de tracts et de slogans exigeant le recours à l'analyse de contenu, également à mobiliser pour débrouiller les logiques surnageant des centaines de caricatures parues dans la presse et sur les autoroutes de l'information. A ces dessins les croquant de plus en plus durement, les réponses des chasseurs furent souvent physiques, comme au Platier d'Oye dans le Nord, un bord de côte dévolu aux huttes de chasse, où l'affrontement ira jusqu'à mettre les CRS en fâcheuse posture. C'est cette violence qui finira par inquiéter les fédérations, au point que la crainte des mêmes affrontements sur le littoral picard fera préférer une expression plus pacifique, dont les questionnaires de l'étude sociologique seront finalement les supports. Lors de ces démonstrations de force, le langage protestataire et les styles adoptés pour faire passer le message sont évidemment centraux, mais en parallèle on apprend beaucoup à être au milieu des participants. Lorsque l'équipe de Canal+ tente d'interviewer un très jeune chasseur de la baie de Somme sur l'esplanade de La Hotoie à Amiens, l'interaction entre le journaliste au micro et le groupe de sauvaginaires s'avère minimale et glaciale : tout au plus un mouvement négatif de la tête. « Moi, je n'ai pas les moyens de me le payer l'abonnement à Canal+ » confiera le chasseur questionné quelques secondes plus tard. Agé de 16 ans, il n'avait en réalité encore jamais chassé, officiellement, mais la passation du permis et l'équipement flambant neuf qu'il arborait ce samedi après-midi en pleine chaleur, avait eu raison de son premier salaire comme apprentis dans une usine du Vimeu. Ca, les centaines de cassettes VHS consacrées à la chasse, les reportages, émissions spéciales et autres interviews ne le montraient pas, et pour cause...

Toujours abordées par la participation en décalé, beaucoup d'autres manifestations permettent aux chasseurs de se mettre en scène : fêtes de la chasse, forum des associations, foires-expositions, colloques... jusqu'aux messes de Saint-Hubert. Ces dernières, presque autant suivies que les meetings des leaders du CPNT, peuvent rassembler plusieurs centaines de personnes en la cathédrale d'Amiens ou l'abbatiale de Saint-Riquier<sup>516</sup>. Au son des trompes de chasse d'un équipage de grande vénerie exerçant

<sup>516</sup> A Amiens justement, entre 500 et 600 personnes, le samedi 10 novembre 2001, pour écouter « Le Bien Allé de Compiègne », huit trompes de l'équipage mené par Monique de Rodtchild, mais également un sermont ad hoc de l'abbé

dans la région, entrecoupé par les chants d'un chanteur basque rencontré lors des échanges avec leurs collègues du Sud-ouest, nombre des participants assistent ainsi à leur seul office religieux de l'année, en dehors des obsèques bien entendu. Car c'est là un autre aspect du public étudié : les derniers hommages particulièrement suivis par les membres du groupe, ce que la moyenne d'âge contribue à expliquer à l'évidence, mais pas plus que cette volonté d'exprimer une solidarité jusqu'au sort ultime, tant de fois infligé par le chasseur lui-même à son gibier, et qui ici le rejoint comme une évidence acceptée. La relation qu'ils entretiennent avec la mort fait des chasseurs un collectif fataliste à son propos : « C'est la roue qui tourne » entend-on régulièrement. Il est difficile de ne pas mettre en lien cette acceptation avec l'affichage passionnel exclusif qu'ils accordent à leur statut de « tueur », un qualificatif assumé dans l'intimité de l'acte de chasse. Ainsi, ce n'est pas totalement un hasard si certaines cachettes, dont se servent les sauvaginaires au nord de la baie de Somme, sont appelées des « cercueils ». Non seulement la ressemblance avec le cénotaphe laisse entendre dans le vocabulaire utilisé toute la dangerosité des espaces soumis à la marée, mais qui plus est l'installation du dispositif peut être comparée à un « simulacre d'enterrement »<sup>517</sup>. De ce fait, rien de surprenant à ce que le communautarisme cynégétique s'affiche sur les caveaux, au travers des plaques mortuaires.



Cimetière d'Esquennoy (Oise), 2006.

Un marché particulièrement florissant pour les fleuristes et autres pompes funèbres, avec un des thèmes les plus vendeurs en ce qui concerne les illustrations, l'autre grand sujet particulièrement présent en zone rurale tenant aux travaux des champs. En quelque sorte, deux thématiques sur le déclin pour la "dernière demeure". Plus généralement, on remarque que professions et "passions" se partagent l'essentiel des pierres tombales.

En matière d'affichage, un approfondissement relatif à la manière dont les chasseurs souhaitent se présenter a pu être interprété par les intéressés comme une sorte d'auto-reportage. Il s'agissait de distribuer des appareils photos jetables avec une consigne<sup>518</sup> : une totale liberté de donner sa perception

Seznec, qui en évoquant la vie de Saint-Hubert rappelle la conversion de ce grand d'Aquitaine pendant une partie de chasse dans les Ardennes, mais passe sous silence son abandon de la pratique. Le prêtre insiste surtout sur cette « osmose de la vie des chasseurs avec la nature. Certains de mes amis m'ont même dit que la chasse était plus qu'un loisir, mais nécessaire à leur équilibre ». Une messe pendant laquelle le président de la fédération de la Somme prend également la parole pour mobiliser ses troupes devant les « défis à venir ». Le 30 octobre 2004, record battu avec 2 000 auditeurs, mais on regrette l'absence du ministre Gille de Robien, « empêché par ses obligations ». En France, ce sont plusieurs centaines d'offices qui sont célébrés tout au long du mois de novembre, particulièrement suivis par les 450 équipages de chasse à courre (100 000 veneurs et suiveurs environs).

<sup>517</sup> Cf. Jacques Béal : *A la hutte...*, op. cit., page 132.

<sup>518</sup> **LA CHASSE EN PHOTOS ... PAR LES CHASSEURS.** Madame, Monsieur, Tout d'abord merci d'avoir accepté de m'aider dans mon travail de recherche. Je vous le dis en toute simplicité, mais sincèrement. Pour que les choses soient bien claires de ma part, laissez moi vous dire ceci : **je ne suis ni pro, ni anti-chasse.** Je suis simplement enseignant-chercheur à la fac de Sociologie à Amiens. Ma spécialité est la Sociologie Rurale. Autrement dit, je ne porte pas de jugement sur ce que j'observe. J'essaie simplement de comprendre et de faire comprendre ce que représente la chasse. Si vous n'étiez pas convaincu, je pourrais ajouter que je suis originaire et que je reste rural, ce qui vous laisse imaginer que la chasse a toujours fait partie de mon environnement. D'autre part, mon père a été commis boucher toute sa vie professionnelle : manière de dire que le fait de tuer des animaux ne me choque pas. Voilà pour ce qui me concerne. Quant à vous, ce que je vous demande tient en quelques mots : **POURRIEZ-VOUS, A PARTIR DES 27 PHOTOS DE CET APPAREIL JETABLE, ME FAIRE PARTAGER VOTRE MANIERE DE VOIR LA CHASSE.** *Bien sûr, je viendrai rechercher l'appareil que je ferai développer à mes frais. Vous avez tout votre temps. L'appareil est valable jusqu'en juin 2001.* Ca implique deux risques que nous pourrions éviter ensemble. Premièrement : celui de l'interprétation de vos photos. Il y a quelques années, dans un mémoire, je me souviens avoir placé la photo d'une belette accrochée à un fil de pâture au milieu de la partie consacrée à l'éthique de la chasse. Les enseignants qui ont lu mon travail ont trouvé cette photo "barbare". J'ai été obligé de leur expliquer que cette belette accrochée

de la pratique. Le principe adopté s'inspirait d'une méthode utilisée par une équipe de sociologues brésiliens, attirés par la sémiologie ; conception qu'ils avaient présentée dans un séminaire du Réseau universitaire des sciences de l'espace<sup>519</sup>. Mais paradoxalement, l'usage qu'il en fut fait répondait à une autre inquiétude : stigmatisés et souvent empêtrés dans les mots sitôt qu'ils étaient invités à s'exprimer dans les médias, les chasseurs, tels les paysans chez Bourdieu, devaient-ils être considérés comme davantage parlés qu'ils ne se racontaient eux-mêmes<sup>520</sup> ; auquel cas, il était judicieux d'étudier leur propre mise en images. La trentaine de retours fournit suffisamment de prises pour en tirer quelques conclusions. En tout premier lieu, c'est leur travail sur la nature que les adeptes de Diane souhaitèrent donner à voir, puis la sociabilité régnant en leur sein : repas, photos de groupe épaules enserrées... Enfin, les chiens et les appelants s'avèrent très présents, mais toujours sur le terrain, en situation. Invités ensuite à s'exprimer sur la base des développements, on réalise à quel point leur conception de la nature se fonde dans la notion de territoire travaillé, façonné, pensé par et pour l'homme. Quelques essais du même genre ont été lancés en direction d'autochtones vis-à-vis de l'objet village. Furent alors privilégiés les bâtiments emblématiques de la vie collective, les places publiques et les entrées en agglomération, soit tout ce qui éloigne de l'individualité.

### 3.) Entre "communauté" et société ? Des terrains et des questions

D'autres observations comme les concours Saint-Hubert, qui récompensent le binôme du chasseur et de son chien, ou les ball-traps dans lesquels s'exercent les nemrods pendant l'intersaison, peuvent au contraire semer le doute dans la réalité de cette "communauté" des porteurs de fusils. Le premier exemple illustre parfaitement le glissement vers une conception mettant en exergue l'excellence sportive d'un maître dominant parfaitement une situation réaliste, et surtout le « travail » de son aide canin, dressé à cet effet. Dans ces concours<sup>521</sup>, on reproduit avec force de détails, et sur un même parcours à la fois naturel et aménagé, les conditions d'une chasse type au chien d'arrêt. Les seules différences avec le jeu sportif tiennent primo dans l'animal chassé, bien réel, et dans le terrain, un champ plutôt qu'un stade. Au centre de l'épreuve un enjeu : la maîtrise d'une technicité semblable à celle du cavalier sur sa monture pour le saut d'obstacles, ou mieux le pilote d'une moto trial, mais ici c'est le dressage qui fait la valeur. Pour le reste, on a conservé l'esprit pyramidal du championnat : phase départementale, qualificative pour l'épreuve nationale, puis européenne. Quant au second exemple, il laisse également imaginer que la chasse serait plus proche du loisir moderne que du communautarisme. On y découvre des spécialistes du tir qui enchaînent les "séries", comme on le ferait de penalties dans un match de football, mis à part que les coups de sifflets y sont remplacés par des "poule" du tireur lui-même. On y a néanmoins remplacé les gallinacés par des plateaux d'argile beaucoup plus homogènes dans leur comportement en vol, condition *sine qua non* de l'équité entre tireurs. Notons pourtant que si les activités para-cynégétiques sont celles qui accueillent la plus grande diversité de mobiles à participer, même dans les ball-traps se dégagent plusieurs publics : celui des adeptes du concours, qui accumulent les points pour l'épreuve départementale et les « communaux », qui ont certes leur concours réservé, mais dont le vainqueur est davantage un "coq de village" qu'un compétiteur déterritorialisé. En tout état de cause, quelques amateurs chasseurs se situent dans l'entre-deux et rayonnent sur un périmètre qui contribue à leur notoriété. Ils révèlent surtout l'usage que font les sociétés de chasse du ball-trap : une source de revenus

---

là avait pour moi deux significations. 1) Le chasseur qui l'avait placée là avait voulu faire savoir aux autres chasseurs que ce nuisible était bien présent sur le territoire. 2) Il avait réussi à en débarrasser l'ensemble de ses collègues. En conséquence, j'aimerais vous rencontrer après le développement pour que vous m'expliquiez ce que **VOUS** avez voulu montrer dans chaque photo. Je peux en effet mal voir ce que vous avez voulu montrer. Deuxièmement : des discours "bien pensants" sont tenus sur la chasse. Ils visent à montrer une image, plus ou moins officielle, de votre pratique. Ils cherchent à donner LA "bonne" image de la chasse et ce en fonction des pressions anti-cynégétiques d'une partie de la société actuelle. Mais, pour moi, il n'y a pas de bonne et encore moins de mauvaise image de la chasse. La chasse est telle qu'elle est : ni bien, ni mal !!! Bref, je ne recherche ni une carte postale, ni le calendrier de la Fédération, mais une chasse sans complexe. Encore une fois MERCI de me permettre d'essayer de faire un bon travail sur la chasse.

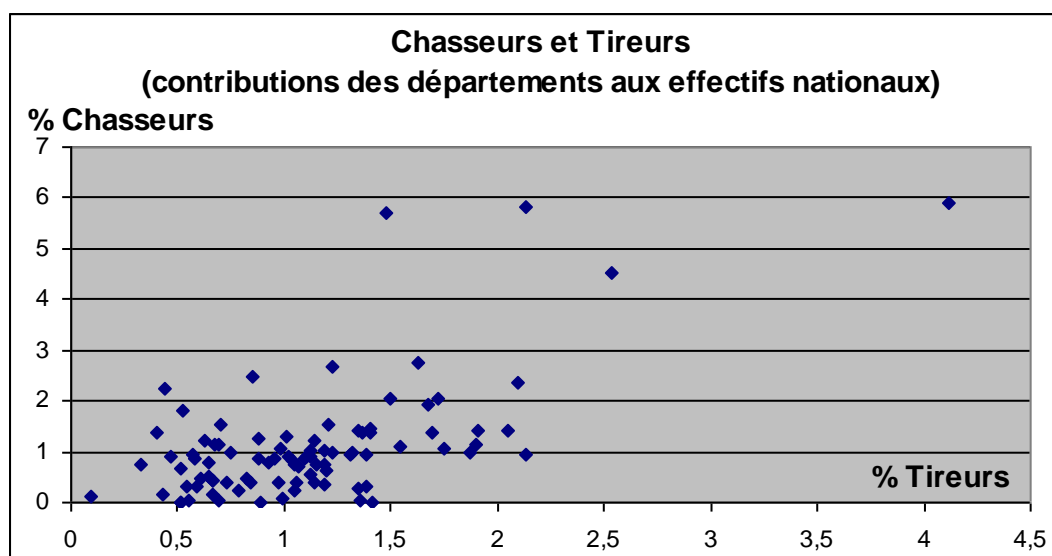
<sup>519</sup> RUSE : dirigé par Sylvia Ostrowetsky.

<sup>520</sup> Cf. « Une classe objet », un article récemment reparu en post-scriptum du recueil de textes : Le bal des célibataires. *Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris : Seuil, « Points », série « Essais », mars 2002, pages 249 à 259.

<sup>521</sup> Comme également la coupe de France de « broussaillage sur sangliers », qui en est à sa 17<sup>ième</sup> édition en 2007, et qui consiste à débucher l'animal sans céder à sa charge éventuelle.

généreuse pour laquelle la concurrence avec le reste du monde associatif reste rare, sauf avec les clubs de tir bien entendu, ces derniers restant limités en nombre. En dehors d'un club de moto-cross qui comptait dans ses rangs l'un de ces adeptes de la gâchette, nous n'avons pas pu trouver d'autres exemples de platebandes cynégétiques piétinées sur le ball-trap. Noël n'hésitait d'ailleurs jamais à leur faire remarquer qu'il compensait largement cette concurrence : « Je leur fais gagner assez d'argent comme ça ».

En revanche, si ce genre de manifestations permet de mieux cerner les spécificités de la chasse en regard des activités clairement sportives, le ball-trap peut difficilement s'approcher sous un angle général et statistique qui permettrait d'observer sa répartition dans le temps et l'espace. Si effectivement une demande d'autorisation en préfecture est nécessaire, cette enquête a montré toutes ses limites. Si on en croit les données recueillies au travers de la région Picardie, on ne comptabiliserait que quelques dizaines de ball-traps, largement moins que la réalité constatée dans la presse et sur les panneaux d'affichage. Cette nouvelle impasse a été contournée par une étude des données sur les fédérations de tir, elles très organisées sur le plan du dénombrement et permettant de réaliser une comparaison entre les départements.



Globalement, on compte dix fois moins de licenciés à la Fédération nationale de ball-trap et de tir à balle que de chasseurs : moins de 20 000 quand la France affichait encore plus d'un million et demi de nemrods. De là à affirmer que les chasseurs participent grandement aux effectifs de tireurs, le seul moyen d'approcher cette hypothèse consiste à comparer la participation de chaque département en pourcentage des chasseurs et tireurs de France. Le schéma correspondant montre ainsi qu'une tendance se dégage pour faire des départements les plus cynégéophiles des secteurs où l'on tire facilement en club, mais parler de corrélation serait sans doute exagéré. En d'autres termes, nous trouvons ici la confirmation du fait que chasser et tirer sont des démarches qui ne peuvent être amalgamées. Le seul véritable point de concomitance, c'est probablement davantage dans le taux de féminité qu'on le trouve, avec au plus 3% de femmes quand il s'agit d'armes.

Toujours en ce qui concerne les observations para-cynégétiques, les chasseurs ne manquent jamais une occasion pour se montrer des partenaires attentifs aux intérêts agricoles, et c'est "tout naturellement" qu'on les trouve dans les plus importants stands des « Plaines en fête », comme celles organisées par les Jeunes agriculteurs de la Somme, émanation de la FDSEA locale<sup>522</sup>. Les commémorations historiques, même si elles ne sont pas menées sous l'égide des porteurs de fusils, sont aussi des moments qui les réunissent, en particulier lorsque c'est le second conflit mondial qui fait l'objet de la célébration. Mais on les croise encore dans d'autres moments festifs liés à la mémoire collective comme la fête du feu de

<sup>522</sup> A La Chaussée-Tirancourt le 31 août 2003, le monde agricole montre sa puissance avec plusieurs milliers d'entrées autour des activités en lien avec le foncier. Les dizaines de stands, le concours de labour, la course de moissonneuses-batteuses, le lâcher de pigeons, l'exposition rétro de matériels agricoles et bien entendu la messe en plein air, tout concoure ici à célébrer le mélange des genres entre hyper-modernisme (la génétique au service des cultures) et traditions (des chevaux de trait).

Saint-Pierre à Quiry-le-Sec, dans la Somme, des rituels de luttes ludiques avec la choule<sup>523</sup> de Tricot (Oise). Un ensemble de lieux qui, en se décentrant de la chasse *stricto sensu*, rendent plus facilement compréhensible la participation des chasseurs à la construction d'une "tradition locale".

C'est en ce sens que l'expérience d'un conseil municipal sera riche d'enseignements<sup>524</sup>, en révélant que cette activité dite de loisir y occupe une part considérable des discussions. Qu'un chien soit laissé libre de déambuler sur la plaine par son détenteur, que le berger fasse parcourir le territoire communal à son troupeau alors que les jeunes perdreaux de l'année ne sont pas encore volants, le maire sera interpellé pour exiger son intervention, mais surtout la plupart des sujets peuvent étonnamment déboucher sur la question cynégétique. Ce sont ainsi les chasseurs qui protesteront le plus vigoureusement afin d'interdire à un agriculteur l'exploitation d'un chemin de terre excentré et débouchant sur un sentier escarpé d'une commune voisine. Et pour cause, ce sont en dehors des motards et autres quads indésirés, les derniers à l'utiliser pour réalimenter régulièrement leurs agrainoirs et abreuvoirs disposés sur le territoire pour le petit gibier. Non seulement donc la chasse se trouve largement débattue au sein du conseil, y compris lorsque l'implication de la commune se trouve très restreinte (peu de terrains communaux, une association régie par la loi 1901 ou existant "de fait", une réglementation intégralement préfectorale...), mais de surcroît si les problèmes villageois achoppent inmanquablement sur la chasse, à l'inverse les tensions cynégétiques éclaboussent jusqu'à la municipalité. Les maires le sachant, ils traitent du dossier chasse comme la liste des inscriptions électorales : ne signalant les départs résidentiels pour une autre commune que lorsque l'électeur le fera lui-même de toute façon et l'évitant soigneusement en ce qui concerne ses alliés désireux de continuer à fréquenter l'isoloir communal. C'est l'un des reproches les plus classiques à l'encontre des assemblées municipales : « on y parle autant de chasse et de paume que des affaires de la commune », mais ce jeu discursif se comprend si on le replace dans le cadre des affaires qui concernent le village en tant que collectif, son territoire et ses équipes de paumistes. Haut lieu de la cynégéphilie verbale, le conseil a parfois des manières détournées de rendre un hommage indirect à cette turbulente activité. L'auteur de *Raboliot*, Maurice Genevoix<sup>525</sup>, a ainsi ses rues jusqu'en Picardie, très loin de la Sologne de son héro braconnier<sup>526</sup>.

Enfin, à suivre les militants du CPNT on est amené à envisager la chasse sous des angles différents et à élargir l'orientation de la problématique. Un premier chantier, qui n'a quasiment pas fait l'objet d'écrits à ce jour, mais qui a ouvert de multiples perspectives, s'est ouvert à la suite d'une manifestation où le parti des chasseurs promettait d'être présent. Dans la petite ville de Chaulnes, au cœur du Santerre, plus de 3 000 personnes se réunissent le 1<sup>er</sup> décembre 2001, souvent pour la première fois de leur vie, afin de protester contre l'implantation d'une plateforme aéroportuaire qui s'annonce comme la troisième du grand bassin parisien, en complément de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly. C'est le commencement du deuxième round pour ce que l'on a appelé « le troisième aéroport ». Très rapidement, les manifestants chasseurs s'effacent devant d'autres ruralistes, lesquels offrent une nouvelle illustration des résistances qui se mêlent aux questionnements quant à la place du local face aux phénomènes de globalisation. Des habitants qui pour la plupart n'avaient jamais ni manifesté ni pris l'avion, constatent que « les meilleures terres de France » ne sont qu'un point sur la carte des transports aériens. D'une certaine façon, la troisième plateforme apparaît comme le complément public au projet privé de ville nouvelle Rose de Picardie : une région offrant des espaces de dégagement au nord de la région parisienne,

<sup>523</sup> Ou soule en français, soit la pratique qui donna naissance au rugby. Cf. Norbert Elias et Dunning : *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, 1994. La règle minimale qui consiste pour les célibataires et les hommes mariés à faire passer le choulet, les uns au-dessus du toit d'une maison de la rue principale, leurs concurrents au-dessus du porche d'une autre à l'opposé, n'est pas sans rappeler la chasse dite "banale", sans véritable restriction, qui régnait encore sur le littoral avant 1974.

<sup>524</sup> 2001-2006.

<sup>525</sup> [1890-1980], l'auteur de récits sur le monde rural et animal, s'est rendu célèbre avec son héro : *Raboliot*, Paris : Grasset, septembre 1984 [1925], un roman dans lequel la frontière avec la légalité est également une limite entre les deux mondes : l'humanité et l'animalité. C'est encore plus évident lorsque l'écrivain nous conte l'étrange fascination exercée par « Le Rouge », le grand cerf devenu chef de harde, sur un autre solitaire de la forêt, le piqueux « La Futaie », jusqu'à leur affrontement final. Cf. *La dernière harde*, Paris : Flammarion, réédition de 1988, « Poche ». Cette dualité reprend en fait une très ancienne filiation : déjà Raboliot s'inspirait de l'ouvrage de Jean Aicard publié en 1904 : *Maurin des Maures*, Maurin pouvant être considéré comme le père spirituel de Raboliot.

<sup>526</sup> Encore récemment, la commune périurbaine de Salouël, en bordure d'Amiens, donnait ce nom à l'une des voies d'un lotissement pavillonnaire né de l'extension urbaine de la capitale picarde.

dans l'arc de développement européen allant de Londres à Turin en passant par Bruxelles et la Ruhr, ne peut qu'intéresser les aménageurs. Par delà la seule pratique cynégétique, c'est ici encore l'enjeu territorial qui se dégage, l'opposition du Santerre rejoignant bientôt celui des habitants de l'Oise, puis de la Marne pour se conjuguer dans le slogan « Ni ici, ni ailleurs », qui interdit de n'y voir qu'une manifestation du phénomène *nimby*<sup>527</sup>. De manifestation en manifestation, assemblée générale après assemblée générale, on devient rapidement un visage connu lorsque l'on arpente les cortèges avec un appareil photos et un dictaphone, mais l'on intéresse plus encore quand l'on prend des notes au premier rang d'une réunion publique. C'est de cette manière que, comme le raconte Florence Wéber, on intègre le conseil d'administration d'une association sur laquelle on travaillait. Pendant plusieurs années, la situation peut alors prendre un tour parfois scabreux entre l'analyse révélée aux « collègues militants » et l'engagement personnel.

Le déplacement du regard mènera plus loin, mais sans cette dimension introspective quand il s'agira de saisir au vol l'opportunité d'un voyage de sauvaginaires de la Somme dans les Pyrénées-Atlantiques, organisé dans le cadre d'un échange entre les deux fédérations départementales. Bien que la formation politique ne soit entrée en rien dans ces visites croisées, il était perceptible que la plupart des participants partageaient une même affiliation partisane, et qu'au minimum c'était l'engagement sur la scène politique qui avait rapproché ces deux fédérations. Les cols pyrénéens, des pratiques dites « traditionnelles » nouvelles pour moi et l'observation de palombières autrement plus développées que les miradors picards, pouvaient allègrement compléter les données recueillies sur la chasse dans d'autres biotopes, dont le bocage normand.

Au total, un certain nombre de lieux ont été investis pour ce qu'ils offraient comme opportunités à la fois heuristiques, mais aussi en raison de leur accessibilité, ou parce que l'expérience sociale pouvait se transformer en expérimentation, comme le Conseil municipal ou le Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN Picardie, depuis juillet 2005). S'il est difficile encore une fois d'en faire le bilan exhaustif en raison d'une catégorisation très empirique, on peut estimer que les trois ACDPM du littoral picard et cinq autres associations de chasseurs de gibier d'eau du secteur rétro littoral ont subi toutes les étapes d'une enquête en règle : observation, entretiens, collecte de données à partir des sources existantes et production de nouvelles par questionnaires. Il en a été de même avec les 30 communes<sup>528</sup> concernées par les sites Natura 2000 PIC.01 & 02, pour lesquelles les associations locales sont aussi concernées par la chasse en plaine. Trois autres sites Natura et l'ensemble des associations spécialisées sur le gibier d'eau dans le département de la Somme ont été étudiés de façon moins approfondie. Par contre, certains marais privés ont pu l'être (3)<sup>529</sup> par l'intermédiaire de séjours prolongés. En dehors du gibier d'eau, les associations analysées de façon assez poussée peuvent se diviser entre les sociétés communales de plaine (4)<sup>530</sup>, les associations tout aussi communales, mais disposant d'une portion de territoire boisé, souvent très minoritaire au regard de la plaine (20)<sup>531</sup>, une société communale au bois<sup>532</sup>,

<sup>527</sup> L'acronyme Not In My Back Yard (littéralement « pas dans mon jardin » ou plus généralement « pas de ça chez moi ») a été créé aux Etats-Unis d'Amérique pour exprimer une réaction typiquement locale, dans un conflit de proximité qui laisse exploser un sentiment de dépossession du territoire, ce qui en passant implique qu'il y ait eu appropriation. On l'a souvent utilisé de façon péjorative pour qualifier le combat d'associations de riverains, créées pour défendre leur cadre de vie, sans tenir compte de l'intérêt général. Par extension, ces associations ont été appelées *nimby*. A la suite de ces premières études, on a évoqué un phénomène *niaby*, qui signifie Not In Anyone's Back Yard (« pas dans l'arrière-cour de qui que ce soit », poche du « ni ici, ni ailleurs, mais autrement »). Enfin, « Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything » (*Banana* : « ne construire absolument rien, nulle part, près de quoi que ce soit »), illustre une radicalisation propre à l'écologie dite « profonde ». Cf. entre autres références Jacques Lolive : « La montée en généralité pour sortir du Nimby : la démobilisation associative contre le TGV Méditerranée », in *Politix*, n°39, troisième trimestre 1997, pages 109 à 131.

<sup>528</sup> Arry, Ault, Bernay-en-Ponthieu, Boismont, Cahon-Gouy, Cambron, Cayeux-sur-Mer, Favières, Forest-Montiers, Fort-Mahon, Lanchères, Le Crotoy, Mers-les-Bains, Nampont-Saint-Martin, Nouvion-en-Ponthieu, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Ponthoile, Port-le-Grand, Quend, Régnière-Écluse, Rue, Saigneville, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-Bailly, Saint-Valéry-sur-Somme, Vercourt, Villers-sur-Authie, Vron et Woignarue. Ces 30 communes se situent toutes dans la Somme.

<sup>529</sup> Castres-Contescourt-Fontaine-lès-Clercs, L'Étoile, Pargny.

<sup>530</sup> Méry-la-Bataille, Brunvillers-la-Motte, Maignelay-Montigny, Embreville.

<sup>531</sup> Plainville 60, Plainville 27, Broyes, Welles-Pérennes, Vendeuil-Caply, Le Mesnil-Saint-Firmin, Sérévillers, Ansauvillers, Rouvroy-les-Merles, Maisoncelle-Tuillerie, Le Mesnil-Saint-Georges, Rocquencourt, Blancfossé, Esquennoy, Lesdins, Mory-Montcrux, Tartigny, Bettencourt-Rivière, Quiry-le-Sec, Breteuil-sur-Noye. Ces associations communales de plaine sur les



quelques GIC de plaine<sup>533</sup>, des chasses privées de plaine (7)<sup>534</sup>, ou au bois (10)<sup>535</sup>, voire commerciale (1)<sup>536</sup> et enfin une chasse à courre sur le massif forestier de Compiègne, le plus vaste de la région et du nord de la France avec 14 485 ha., 15 km. de diamètre et un périmètre de 92. Pour ce dernier terrain, notons que la troisième forêt française en surface est probablement aussi l'une des plus cynégétiques du pays de par une histoire qui, depuis les mérovingiens, en a fait le site des chasses royales par excellence<sup>537</sup>. Le fait qu'elle soit de nos jours devenue le domaine forestier le plus touristique de l'hexagone avec ses 13 millions de visiteurs par an, n'est pas étranger au problème qui s'y pose avec acuité, quant à l'acceptation du laisser-courre. La plupart des autres territoires observés l'ont souvent été sous un angle beaucoup plus restreint, à partir d'entretiens en particulier<sup>538</sup>. Pour autant, la revue de presse à partir du quotidien régional et d'un hebdomadaire, en plus des grands titres nationaux lorsque la chasse occupait le devant de la scène, a permis d'avoir un regard d'ensemble sur les activités médiatisées des associations de chasse<sup>539</sup>. L'ensemble de ces données fournit une mise en perspective qui relativise un unique terrain, mais elles ne remplacent pas la connaissance d'un site sous de multiples perspectives, dont la dimension familiale. C'est pourquoi les hypothèses recourant à une approche ethnographique ont souvent été vérifiées en mettant en avant le secteur de Plainville, davantage connu. L'organisation de la sociabilité locale y a parfois été comparée avec ce qu'il en est dans les villages du sud amiénois, lesquels donnent tous les signes de la gentrification caractéristique d'une partie des zones périurbaines, en particulier au sud des grands centres urbains<sup>540</sup>.

Pour finir, on peut déterminer plusieurs aires qui se détachent de ces investigations multiformes :

- Le secteur autour de Plainville, comprenant un massif forestier sur lequel nous reviendrons trop rapidement ;
- Le Santerre et le Plateau Picard Sud étudiés via le projet d'aéroport et plusieurs sociétés de chasse, chasses privées et comptages ;
- La vallée de la Somme, à partir de territoires remontant en amont jusqu'au département de l'Aisne, dont certaines études Natura 2000 ;
- Le département de la Somme dans sa totalité au travers de l'enquête relative au schéma départemental de gestion cynégétique ;
- Le littoral et arrière littoral picards avec les deux études susmentionnées ;
- Enfin d'autres terrains au sein de la région Picardie (Thiérache bocagère) ou en dehors, dont les Pyrénées et le bocage normand.

Quant aux travaux plus "alimentaires", certains ont pu venir compléter à la marge le squelette ici retracé, comme l'enquête sur les associations picardes, lancée pour fournir la matière introductive au colloque célébrant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. A cette occasion, il a souvent été possible de cibler les associations cynégétiques via les questionnaires, mais aussi de réaliser des entretiens avec les maires et les chevilles ouvrières de ces sociétés au travers de la Picardie. Les seuls travaux qui n'auront pas pu

trois départements de la région Picardie et en Normandie, avec plus ou moins de bois, constituent le cas le plus répandu parmi les sociétés de chasse picardes et pour une part des normandes.

<sup>532</sup> Tartigny. Un cas plutôt rare.

<sup>533</sup> Montdidier-Courtemanche-Le Mesnil-Saint-Georges et Davenescourt & ses environs.

<sup>534</sup> Quiry-le-Sec, Maignelay-Montigny-Plainval, Beauvoir, Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny-Brunvillers-la-Motte, Hardivillers-Le Croc-Cormeille, Breteuil.

<sup>535</sup> Blancfossé, Hardivillers, Loeuilly, Cambron, Boves, Esquennoy, Breteuil, Vendeuil-Caply, Fontaine-Bonneleau, La Borde.

<sup>536</sup> Villembroy.

<sup>537</sup> Le sacre d'Hugues Capet, en 987 à Noyon, immédiatement au nord du massif, est considéré comme l'une des dates clefs de la fondation du pays. Plus au sud, toujours dans le département de l'Oise, les 6 300 ha de la forêt de Chantilly ont quant à eux été entretenus cinq siècles durant afin de satisfaire les désirs cynégétiques et le prestige des maisons de Montmorency, de Condé et d'Orléans, dont ils furent un fief d'importance. Même après le legs en 1897, par Henri d'Orléans, duc d'Aumale, à l'Institut de France, le domaine de Chantilly, comprenant le château, ses collections ainsi que la forêt, reste toujours très lié à la vénerie.

<sup>538</sup> Guimerville (76), Berny-en-Santerre (80), Chepoix (60) etc.

<sup>539</sup> Une analyse de contenu thématique montre deux grandes approches de la part des médias écrits : les manifestations locales du type ball-trap et les polémiques plus nationales ; parfois régionales avec justement l'établissement du plan de chasse annuel aux grands cervidés sur le massif compiégnais.

<sup>540</sup> Ici Sains-en-Amiénois et Saint-Fuscien, au sud de la capitale régionale, mais ces travaux ne pourront pas être développés ici pour des raisons de taille du document.



apporter une contribution à la réflexion auront été les deux enquêtes qui, à la demande de la DRTE-FP<sup>541</sup> en particulier, visaient les services aux personnes âgées, ainsi qu'une étude des cohortes d'étudiants en formation continue. En définitive, si la route fut longue et sinueuse, un même point d'aboutissement a souvent permis de retenir de la plupart de ces expériences, une expérience pour cette synthèse.

Arrivé à ce stade du croquis qu'il est raisonnable de ne pas prolonger, le terme d'"immersion" peut, davantage qu'en introduction, être employé pour rendre vivant un relief toujours plus plat quand il est couché sur le papier. Faut-il définir ce statut hérité autant qu'adopté par l'expression d'« habitant-enquêteur »<sup>542</sup> ? Je dois ici reconnaître n'avoir jamais bien compris comment il était possible de mener l'enquête après six mois au mieux passé sur son terrain, même si je pense être conscient de la vigilance intransigeante qu'il faut montrer avec des données vécues davantage qu'extraites des « règles de la méthode ». En y revenant mentalement des années après, je me demande si l'étude du quartier Nord d'Amiens, alors en DSQ n'a pas été analysé avec une grille de lecture très plainvilloise en ce qui concerne l'appareillage conceptuel, même si la lecture de David Lepoutre<sup>543</sup> peut convaincre que le rapport au territoire n'y est pas radicalement opposé, loin s'en faut. Quant à prendre de la distance, encore faudrait-il que le permettent les enquêtés ou changer de terrain<sup>544</sup>.

Pour conclure quant à cette question de l'implication, les lignes qui suivent sont extraites d'un propos tenu en introduction d'une contribution à un colloque portant sur des espaces littoraux appelés en Picardie « bas-champs », et sur lesquels nous reviendrons dans le premier chapitre de la quatrième partie. Il nous semble que ce préambule, retiré des actes pour privilégier les "résultats" d'enquêtes, exprime assez bien le balancier des allers/retours entre recherche, vécu du chercheur, objets et attentes institutionnelles.

#### 4.) Chasseurs dans l'entre-deux : objets et chercheurs en question

A la manière de toute production sociale, l'intitulé d'une journée comme celle-ci en dit souvent long sur les problématiques surnageant, selon la formule consacrée, de « l'air du temps ». Aussi, « Enjeux entre terre et mer », interpelle la sociologie d'abord dans la mesure où cette formulation laisse libre cours à l'imagination quant aux populations concernées par les dits enjeux. Concernées, ce qui ne peut se confondre avec intéressées au processus qui les touchent pourtant de près, menant progressivement l'espace vécu des uns à l'interprétation spéculative des autres. Rappelons ici, comme un préalable qui

<sup>541</sup> Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Picardie.

<sup>542</sup> Bernard Kalaora.

<sup>543</sup> Cf. Cœur de banlieue. *Codes, rites et langages*, Paris : Odile Jacob, mars 1997. Voir en particulier pages 44 à 47 : « Clôtures de l'espace et circonscription symbolique ». On relèvera à ce propos une très grande homologie structurelle entre les jeunes chasseurs suivis sur la côte picarde et leurs collègues de classe d'âges en banlieues : des hommes, relégués socialement et culturellement, dont l'image s'apparente à celle du sauvage, fonctionnant selon une logique de l'honneur prononcée (agonistique dirait Céline Vivent) et défendant viscéralement leur territoire. En dehors de l'approche culturaliste de l'auteur, force est de reconnaître que la proximité est redoublée par les propos tenus de pars et d'autres : Nous VS Eux.

<sup>544</sup> Une promenade en forêt, en dehors de tout intérêt sociologique n'y change rien, comme récemment, entre le lieu-dit « Madagascar » et « Le Maroc ». A l'entrée du massif, un fossé à peine discernable tant il est peu encaissé, et que je connais pour l'avoir emprunté sur ses premiers décimètres il y a quelques années. A pied il est plus facile de le suivre d'un bout à l'autre, au moins jusqu'au premier chemin, soit 500 à 600 mètres assez difficiles en raison de la végétation qui bordure le fossé, les branchages au sol et les inégalités de niveaux. Entre deux butées et une chute, la satisfaction de ne pas avoir tout à fait tord rassure dans ces moments. Les butées sont dues à ces pierres qui dépassent à peine de la surface et qui font qu'on manque la marche. Avec la mousse il faut savoir qu'elles sont là quelque part pour les repérer sans cogner plus ou moins volontairement sur elles. La plupart ne sont pas des bornes de géomètres posées en bonne et due forme, mais des grès faisant office de repères. En dehors des voisins, personne ne les connaît, même si les coureurs des bois savent qu'elles sont nombreuses. Les chutes sont plus souvent imputables aux piquets de fer qui dépassent un peu plus et blessent parfois les chevilles. Ils ont la même raison d'être, mais sont plus souvent peints, bien que cette couleur soit rapidement recouverte par la verdure. Il y a encore les inscriptions dans l'écorce des arbres, les branches tordues délibérément et durablement, les troncs de baliveaux coupés nets à un mètre de hauteur... Jusque là rien de très nouveau comme nous le verrons plus loin, mais autant, sur seulement 500 à 600 mètres ?! Comment croire qu'autant de gens aient pris la peine de délimiter ainsi leurs quelques arpents de bois, comme dirait Voltaire à propos de la neige du Canada français, alors qu'ils affirment par ailleurs n'y accorder aucune importance. Est-ce le produit de L'invention de la propriété (Grégoire Madjarian : *De la terre sacrée à la société marchande*, Paris : L'Harmattan, novembre 1991) ou y a-t-il davantage à creuser ?

devrait guider l'action de tout chercheur, cette inégale relation de l'investigateur à ses "indigènes", non pas dans un hypothétique absolu, mais dans l'ordre des valeurs socialement dominantes. Au premier se trouve conférée la reconnaissance d'une compétence au nom d'un parcours d'excellence désocialisé, vidé de son contexte historique d'élaboration, pourtant à l'origine de sa perception de la réalité. Au second parfois la condescendance, quand ce n'est pas le mépris pour un savoir vernaculaire qui, même magnifié, révèle d'autant mieux son autorité discutée. Ce principe de distanciation d'avec les analyses en surplomb<sup>545</sup> s'avère d'autant recommandée quand l'objet touche à une pratique prêtant autant à la polémique que la chasse<sup>546</sup>.

Si donc enjeux il y a, c'est d'abord dans le procès technico-scientifique, en prise avec les problèmes que se posent les instances tant politiques qu'administratives, qui décrète les questions dignes d'être élevées au rang des préoccupations académiques. Dans un second temps, le sociologue, formé à rechercher les enjeux propres à ceux mêmes qui ont pour fonction de les faire reconnaître comme tels, s'intéressera à ces acteurs sociaux qui ont intérêt lié à ce qu'ils ont contribué à révéler. Or, de toute évidence, ces « bas-champs » qui nous rassemblent ici souffrent d'une ambiguïté en ce concerne leur définition intercalaire d'entre deux. Deux milieux, la terre et la mer, le solide et le liquide, le pied à terre humain et le mouvant inhospitalier, pour deux sphères de la société, le savant et le profane (?), qui leurs appliquent chacune des conceptions singulières et parfois antinomiques des usages légitimes à privilégier sur cette étroite bande de terrain servant de transition au passage d'un monde à l'autre. Pendant très longtemps, la question de ces espaces interstitiels ne s'est posée que comme lieux à conquérir pour étendre l'implantation humaine, tant sur le plan des ressources dont ils recèlent, que sur celui du dépassement qu'ils offrent aux groupes constitués, par une frontière toujours repoussée plus loin. Se profile ici un troisième positionnement dans le questionnement des bonnes raisons à se poser la question du devenir des bas-champs : la temporalité sociale du savoir, dont les institutions spécialisées sont largement tributaires. Contrairement à l'image d'Epinal qu'on développe à son endroit, le chercheur s'avère aussi distant de la tour d'ivoire surplombant la glaiseuse quotidienneté du « commun », que l'agriculteur du romantisme bien pensant qui l'autoriserait à ignorer les courbes du marché mondial des denrées alimentaires. Se démêlant peu ou prou du bon sens scientifique, un chercheur reste, malgré les tentations d'altitude, un agent social pris dans l'écheveau des attentes du moment. Celles-ci le poussent depuis quelques décennies à se tourner vers ces objets de peu, marais et autres zones reléguées aux confins du territoire socialisé, comme vers de nouveaux astres à mêmes de révéler la profondeur des relations de l'homme à son environnement, reprenant par là une très ancienne dichotomie entre nature et culture, appelée à être dépassée dans ce que certains, l'appelant de leurs vœux, nommeraient une nouvelle alliance et autres "harmonies", réconciliant les deux termes. On voit bien pourtant ce que cette forme de contrat naturel aurait de social. Si l'on regrette dans certains milieux environnementalistes un déficit criant en matière de « culture de la nature », la nature de la culture reste quant à elle dans l'ombre. Dans ce dessein idyllique d'une nature parée de toutes les vertus culturelles bienséantes, l'homme qui se laisserait prétendument aller à sa nature, toute culturelle au demeurant, ferait tâche, si l'on ose dire. Paradoxalement, les forces de contestation du progrès, entendu dans son acception la plus positiviste, restent particulièrement progressistes quand il s'agit d'évaluer la transformation des us et coutumes, voire des mœurs. En toute logique, cette civilisation des mœurs, décrite par Norbert Elias, est pressentie comme une évolution irréfragable vers la pacification du rapport homme-nature. A l'extrême, cette altérité est appelée à se dissoudre dans la prise de conscience de l'interdépendance fusionnelle. Or, il subsiste un sérieux gravier dans cette mécanique téléologique : des hommes qui, à l'encontre de la nouvelle

<sup>545</sup> Céline Bessière et Frédérique Houseaux montrent, avec leur participation à une enquête par entretien pour l'INSEE, que les processus de domination culturelle peuvent littéralement aboutir à l'impossibilité de collecter des données fiables, en particulier avec les ouvriers agricoles cantonnés dans des exploitations paternalistes. Cf. « Suivre des enquêteurs », in *Savoir-faire*, n°15, 1984, pages 100 à 114.

<sup>546</sup> David Lepoutre fait la même remarque à propos de la « culture jeunes des banlieues », ce qui l'amène à rappeler « l'ambiguïté de la position de l'ethnologue, du fait des implications politiques et sociales des analyses culturelles qu'il produit » (cf. *Cœur de banlieue*, op. cit., page 20). Christian Bachmann relève la même difficulté face à un dilemme qui fait osciller entre misérabilisme disqualifiant pour les cultures populaires (insistant sur les manques de celles-ci à l'égard du culturellement légitime) et populisme prophétisant dans le peuple l'émergence d'un monde nouveau. « La tentation est grande, pour le sociologue, de se transformer en thuriféraire » (cf. *Jeunes et banlieues*, page 149). Jean-Claude Grignon et Jean-Claude Passeron ont largement contribué à mettre en garde contre ces risques (cf. *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et dans la littérature*, Paris : Gallimard & Seuil, 1991).

philosophie de la nature, perpétuent la mise à mort de la faune dite « sauvage », qui plus est dans un plaisir dionysiaque sans complexe dès lors qu'ils se retrouvent dans l'intimité de leurs groupes de pairs.

Il est perceptible que lorsque nos sociétés s'interrogent sur la préservation de la nature dans sa prolifique diversité, c'est davantage pour se regarder dans le miroir de leurs productions-destructions que pour seulement remettre en cause une réalité somme toute adaptée aux activités humaines contemporaines, car sous nos latitudes, de nature il n'est plus que d'anthropique. Est-ce ainsi un hasard que de voir discutée le remodelage auquel a procédé le régime d'accumulation intensif né de la révolution industrielle, au moment où justement ses bénéfices sont voués aux oubliettes de l'histoire ? Après plus de deux décennies de crise explicite, où se conjuguent chômage et croissance, la physionomie des zones non urbanisées met trop bien en évidence les impasses des rêves chimériques anciens quant à l'industrialisation de l'agriculture. Par voie de conséquence, l'enjeu de la biodiversité nous renvoie à un autre, sur la signification à donner aujourd'hui aux siècles de colonisation écoulés. C'est à notre sens au prix de cette translation des enjeux que pourraient s'entrevoir les coulisses de débats politiques qui s'ignorent ou veulent s'ignorer en tant que tels. Pour tenter de lancer quelques jalons en direction de cette problématique, le Nemrod offre plusieurs avantages : un rapport daté à la nature qui cherche à se frayer un chemin au milieu de tendances contradictoires, la remise en question de son occupation jusque là indiscutée du territoire, le façonnage des zones humides à l'exercice de sa quête, le poids comptable que pèse sa pratique dans l'économie locale, la crise dont est l'objet le mode de sociabilité qu'il met en avant, les stigmates qui l'affectent et surtout sa focalisation sur le Nous localiste.

*Hic et nunc*, les bas-champs sont lieux de discorde et de luttes. Dans ces affrontements, les chasseurs jouent un rôle de premier plan de par leur emprise spatiale, leur prégnance historique et surtout leur poids démographique, sans parler des sujets les plus polémiques quant à l'argumentaire de la "tradition" et la politisation de sa défense. Localement, leur optique centrée sur les usages trouve matière à se justifier via la sédimentation intergénérationnelle qui a produit le paysage actuel. Aussi, contrairement à une idée couramment répandue, l'exercice de la chasse tient moins de la captation du gibier comme fin que comme moyen. Moyen pour une population de réactiver une inscription dans le territoire, lequel devient alors un support pour une identité qui se cherche. Ce sont les appréhensions vis-à-vis de Natura 2000 qui vont servir ici à cerner les enjeux dont témoigne la chasse contemporaine. Enfin, nous terminerons par une proposition d'interprétation du sens de la chasse via la réactivation du territoire comme support identitaire.

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**DANS LES INTERSTICES DU FINAGE  
L'AUTOCHTONIE**

**DEUXIÈME PARTIE  
CHAPITRE II**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

L'objectif assigné à ce chapitre consiste à évoluer progressivement vers le territoire de chasse proprement dit, celui des chasseurs que nous avons suivis. Il ne s'agira que d'un retour, après la première partie également consacrée à la chasse au travers du temps, de la géographie et du droit, mais sur la base des travaux réalisés par les sciences humaines et sociales ces dernières décennies. Il nous a semblé utile de faire précéder ce mouvement du chapitre consacré aux questions à l'origine du chantier lancé sur la pratique cynégétique, car nous le rappelons, la chasse est difficilement compréhensible abstraction faite du contexte local de son exercice. Pour autant, c'est cette activité qui peut, nous semble-t-il, permettre d'avancer quant au questionnement relatif à la relation entre spatialité et socialité. Avant d'y revenir concrètement, il convient au préalable d'observer la gestion par le local lui-même, des territoires dits "naturels" qui relèvent de son action, et qui s'avèrent les plus proches de la logique symbolique qui préside à la chasse.

Dans ce second chapitre, il sera question encore de déplacement, mais en terme de terrain cette fois, en passant des jeux d'espace dans l'agglomération villageoise à leur projection déformée, déformante et innovante sur le territoire de la commune, dans les interstices du finage productif. Nous verrons d'abord qu'entre imaginaire enfantin et représentation cartographique les réalités physiques n'ont d'évidence que les représentations qu'on leur accole. Ainsi, la "forêt" n'est qu'un mot dirait-on en plagiant Pierre Bourdieu<sup>547</sup>, mais ce mot n'est pas neutre<sup>548</sup>. Il dé-couvre en quelque sorte les façons très concrètes de vivre l'espace boisé, comme regard localiste. Espace dans lequel nous nous enfoncerons avec le texte suivant, chez ces micro-parcellaires, détenteurs de "miettes", lanières foncières, foncièrement protégées pour ce qu'elles recèlent d'inscription familiale dans le topos, à la manière de la quête généalogique.

Dans un premier temps donc, quelques mots pour jouer avec les mots, sans prétention car il s'agira moins ici d'une démarche dans toute la rigueur de la scientificité que d'une déambulation à travers le temps qui passe. La problématique sous-jacente qui nous intéressera ici pourrait se résumer par ces quelques interrogations : qu'est-ce qui fait qu'un territoire est nommé ? Pourquoi et comment se constitue l'unité territoriale au travers du toponyme ? Et enfin à quoi renvoie la fausse synonymie entre "forêt" et "bois" ?

Un propos sur un univers difficilement perceptible, mais fort banal au demeurant, qui de notre point de vue ouvre la porte à la progressive appropriation du territoire local que l'on retrouve dans la chasse, mais tout autant dans le bûcheronnage de la micro-parcelle, son entretien régulier, voire son simple parcours. Pour le dire en un mot, ces bas-lieux sur lesquels nous allons déambuler, s'ils ne représentent que peu de valeur sur le plan économique, sont très loin de souffrir de l'absentéisme constaté ailleurs<sup>549</sup>. Au contraire, par certains aspects ils sont au centre d'une économie des affects, qui n'est pas sans potentialité politique : nous y reviendrons dans la partie conclusive.

---

<sup>547</sup> Cf. « La "jeunesse" n'est qu'un mot », in Questions de sociologie, Paris : éditions de Minuit, 1980, pages 143 à 154. Première parution de cet entretien avec Anne-Marie Métailié, dans Les jeunes et le premier emploi, Paris : Association des Ages, 1978, pages 520 à 530.

<sup>548</sup> Cf. Bernard Kalaora : « L'identité forestière en question », in Forêt entreprise, édité par IDF, n°91, 1993/4.

<sup>549</sup> Cf. Anne Ferment et Léa Sébastien : « Forêt cherche propriétaire pour relation durable. *Etude sur la propriété forestière en Sologne*, in Ingénieries, numéro spécial « Aménagement forestier », 2002, pages 147 à 155. Voir encore Orélie Thomas Regazzola : Une forêt de racines. Approche de la micro-propriété forestière absentéiste du Plateau de Millevaches, (texte provisoire), rapport pour le Ministère de l'environnement, juin 1984.

## I.] LA FORÊT N'EXISTE PAS... TANT QU'ELLE N'A PAS ÉTÉ INVENTÉE

### Exemple avec le massif forestier sans nom

*« Au chapitre de l'identité, les parcelles boisées rejaillissent sur le statut social de leurs possesseurs. Entre être propriétaire foncier et être propriétaire forestier une nuance s'installe dans la notion de prestige (l'imaginaire féodal et aristocratique aidant). Ce prestige est proportionnel à la surface, à l'ancienneté et au lieu de résidence (local ou non) du propriétaire. »*

*« La parcelle boisée correspond à un espace familial, un espace protégé et défendu, englué de pratiques et d'usages symbolisant l'existence de la lignée. »*

Laurent Pigeon : « Les représentations patrimoniales des propriétaires forestiers : du cercle familial aux entités collectives », manuscrit original. Auteur d'une thèse de doctorat de sociologie sur les détenteurs forestiers de l'Oise.

Alors que l'on ne fera que l'évoquer sans cesse en la parcourant ligne après ligne, ce titre aura de quoi surprendre. Comment ce qui s'avère si "massif" pourrait n'avoir aucune existence ? Tout est question de terminologie pourrait-on répondre, mais derrière ce nominalisme apparent se dissimule peut-être davantage une phénoménologie sociale. Interroger les mots, c'est également questionner le processus de construction sociale de la réalité qui se dissimule derrière les choses, y compris lorsqu'elles apparaissent dans toute l'évidence de leur présence physique. Il en va ainsi de la "forêt" ou des "bois", bien qu'en formulant ces deux appellations transparaisse une synonymie au demeurant problématique. Qu'y a-t-il derrière ces mots qui viendrait contredire les représentations communes les plus couramment en vigueur aujourd'hui : la forêt, c'est un grand bois. Pourtant, le "Parc de Saint-Quentin", qui borde à l'ouest la ville préfecture de Beauvais, est appelé "forêt domaniale", bien que sa surface ne soit pas si importante : "seulement" 733 hectares. Ce distinguo lexical ne semble pas récent si on en croit les cartes anciennes, comme celle que les Cassini consacrent à notre secteur dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle et sur laquelle la "forêt de Beaupré", en bordure de Marseille-en-Beauvaisis, paraît couvrir à peine le quart du massif qui nous intéresse ici, apparemment sans nom malgré qu'il s'étende au nord du Mesnil-Saint-Firmin jusqu'au château de la Borde au sud, avec des prolongements qui poussent l'un vers Sains, l'autre en direction de Gannes. Qu'on nous permette ici de rapporter une historiette au demeurant très anecdotique, mais ô combien instructive.

Enfants, c'est au presbytère du Mesnil-Saint-Firmin, pendant la dernière année de catéchisme, que petits plainvillois nous apprenions à considérer la pluralité des perspectives. Ce qui en effet n'était pour nous, ne pouvait être à nos yeux et sans l'ombre d'une discussion possible, que le "bois du Mesnil", devenait chez ces étranges voisins le "bois de Plainville". Derrière les éclats de rire pointait un étonnement dubitatif. Ce phénomène linguistique était d'autant moins crédible, de notre point de vue, que cette même masse boisée touchait le

village du Mesnil alors que de notre côté, il nous fallait parcourir un kilomètre de plaine dans l'ancien "bois de Sérévillers", défriché désormais, pour l'atteindre. L'abbé Bonne Vie avait piqué notre curiosité à vif. Le bois renvoyait inextricablement à l'autre, tout en servant de repère dans l'orientation.

En poursuivant dans le même ordre d'idées, se posait une question plus générale : qu'est-ce qui faisait que l'on pouvait parler de "bois du Mesnil", de "bois de Plainville" ou plus généralement de "bois". Il faudra attendre une visite chez "des parisiens" en villégiature dans le village, pour découvrir (!), à peu près au même âge, une réalité cartographique qui n'avait rien d'une évidence sur les cartes mentales qui peuplaient nos cerveaux d'enfants. Le plan de l'Institut Géographique National qui couvrait le mur d'entrée de la longère n'était disponible à l'époque que dans un seul point de vente de la région, une librairie amiénoise où le commerçant sortait de sa réserve de longs tubes cartonnés dans lesquels on pouvait parfois trouver son bonheur. La "Saint-Just-en-Chaussée n°3-4" n'était pas une référence très demandée, c'est le moins que l'on puisse dire. La forêt y apparaissait dans toute sa longueur, surprenante à vrai dire, nouvelle en tout cas.

Nos façons de l'explorer n'avaient été jusque là qu'une série de sondages, chacun d'entre eux presque à chaque fois ponctué par l'établissement d'une cabane. Quelle que fut la direction que nous prenions à partir du village, à de rares exceptions près, nous rencontrions rapidement le boisement. Dans nos jeunes esprits, les plainvillois étaient "des hommes des bois", et en conséquence le « cabanisme »<sup>550</sup> nous semblait un comportement naturel<sup>551</sup>. Nous nous faisons remarquer régulièrement que la commune était entourée par les arbres, mais sans pouvoir dire s'il s'agissait d'un même ensemble. Pour cela, il aura fallu attendre les cyclomoteurs et les escapades plus rapides. En vélo, même lorsque nous dérogeons aux instructions parentales de ne pas trop nous éloigner, notre âge d'une part et d'autre part cette crainte qu'inspirait l'inconnu boisé constituaient une efficace limite à nos explorations. En voiture maintenant, les différentes voies goudronnées ne permettaient pas les vues d'ensemble à même de nous convaincre qu'il y avait du plein nord au plein sud, en passant par tout l'ouest villageois, un massif d'un seul tenant ; sur toute la frange sud-est un coteau escarpé, appelé selon une habitude très vivace en picard, "La "montagne" de Plainville", couvert de sapins et de bouleaux, voire en son centre de la riche végétation des larris ; au nord-est une vallée dont le premier versant était encore boisé, mais de feuillus cette fois ; et enfin sur une petite portion de paysage à l'est une haie vive, des boqueteaux et un dénivelé bouchant rapidement l'horizon. Nous allions rarement dans ces "Grands champs", qui n'offraient que peu d'attraits pour nos jeux. Au final, c'était globalement ainsi que nous percevions notre environnement immédiat, sitôt que, sortis du village, nous regardions la campagne de notre petit "centre du monde." Il faudrait y adjoindre nombre de bosquets et de pâtures plantées en arbres fruitiers, encadrées parfois de haies, comme à "La Pariselle" ou à "La Voyette".

Plus étonnant, beaucoup des "grands" de l'époque, jusqu'aux adultes parfois, ignoraient les limites exactes du boisement, ce que les dénominations locales ne facilitaient pas de surcroît. Effectivement, "la forêt" n'existait pas dans les conversations, au contraire "des bois" qui, beaucoup plus certainement et par dizaines qui plus est, renvoyaient à un vécu

<sup>550</sup> Cf. Jean-Didier Urbain : « Paradis verts. *Désirs de campagne et passions résidentielles* », Paris : Payot & Rivages, 2002. Voir encore « Campements, cabanes et cabanons : formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire », colloque des 11<sup>èmes</sup> journées scientifiques organisées par la Société d'écologie humaine, les 25, 26 et 27 novembre 2000, à Perpignan.

<sup>551</sup> Sur cette matière physique à produire de la différenciation, voir Tina Jolas et Françoise Zonabend : « Gens du finage, gens du bois », in *Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon* (Tina Jolas, Marie-Claude Pingaud, Yvonne Verdier et Françoise Zonabend), Paris : Maison des sciences de l'Homme, 1990, « Cahiers d'ethnologie de la France », n°11, pages 37 à 63.

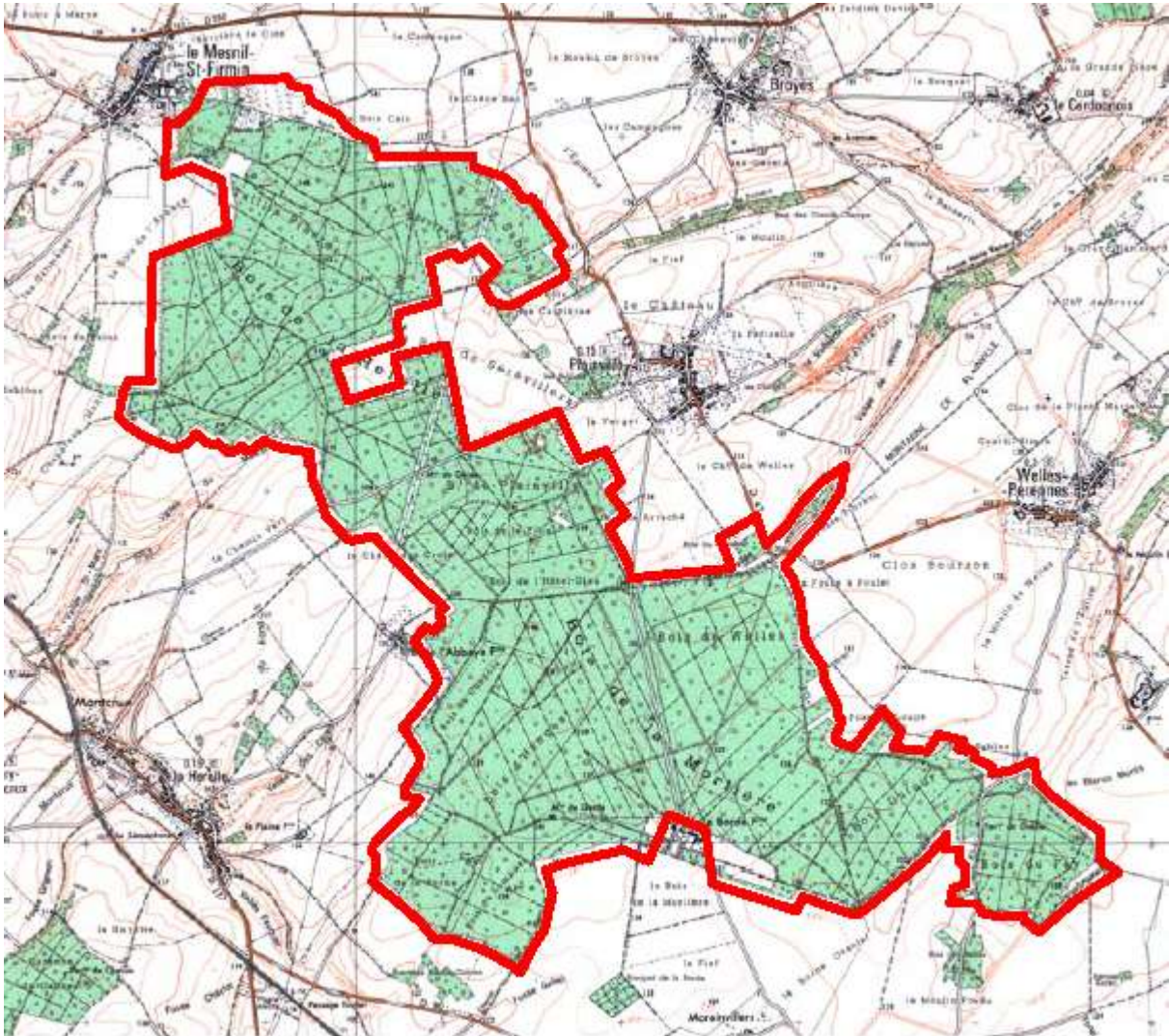
bien plus évident. Le "bois Derrière chez Maria", le "bois du Chauffour", le "bois des Abeilles", de "Napoléon", de "La Borde", de "La Hérelle"... se différenciaient essentiellement par leur taille. Les plus petits, lorsqu'ils étaient suffisamment proches et relativement rectangulaires, avaient des délimitations claires, alors que les plus vastes ne se laissaient appréhender que par une ou éventuellement plusieurs faces, mais jamais en totalité. Il existait principalement toute la partie nord du massif, qu'on appelait donc "du Mesnil" et le sud "de la Borde". Entre deux, à l'ouest, se présentait et se présente encore de nos jours, une masse qu'on savait être le bois "de La Hérelle". Mais du côté plainvillois, les pas venaient rapidement butter sur une longue barrière, faite de poteaux en acacias sur lesquels étaient tendus quatre rangées de fil de fer barbelé. A l'époque, cette physionomie de fermeture, encadrant l'ensemble des accès au centre du massif par les routes ou la plaine, se révélait plus prégnante qu'aujourd'hui, où une partie de la clôture a disparu. En elle-même, cette délimitation avec son mètre vingt maximum n'avait rien d'infranchissable, encore moins et surtout pour des enfants. Pour autant, elle signifiait qu'une limite était posée. Plus impressionnants étaient les panneaux cloués sur les arbres à distance régulière. Les mots "rages", "pièges", "propriété privée", défenses d'entrer" n'avaient rien pour rassurer, ce dont les adultes ne se privaient pas de jouer. Par ailleurs, surtout aux endroits de contact avec les chemins et le long de la route de La Hérelle qui borde une partie du barbelé sur un kilomètre, le chemin de ronde était immédiatement suivi d'un couvert dense, régulièrement entretenu par les coupes de baliveaux. Enfin, il y avait les patrouilles quotidiennes de Maurice, le garde-chasse à la renommée bien établie d'homme solitaire et bourru. Habitant Plainville, il connaissait nos pères à chacun et n'hésitait pas à nous faire déguerpir des terrains « de Monsieur le Comte », dont il avait la charge, lorsqu'il lui semblait que notre "colonisation" pouvait nuire à la tranquillité des lieux pour leurs résidents attitrés : les gibiers. La caractéristique de Maurice tient dans le fait que, près d'un demi siècle durant, il a représenté la loi dans la plus grande partie méridionale et centrale du massif, et ce dès 1936. Reste qu'aujourd'hui encore, le cœur de la forêt, le bois Duqueynois, constitue comme un trou noir dans le cadastre mnésique et mental de la majeure partie des habitants du secteur. A peine quelques individus sont capables de donner un ou deux repères à l'intérieur de cette centaine d'hectares, qui forment une tache mystérieuse. On n'y compte plus que cinq portes d'entrée, toutes plus cadenassées qu'elles sont en visibilité. Seul le chemin du "Bois de la ville", parce qu'il se situe en pleine zone forestière, à la fois surveillé par le garde de la Borde et parce que peu connu, en retrait, reste seulement fermé par une simple barrière de bois.



## LA "PASSION" DE LA FORET

*« Tout petit, j'aimais déjà le bois. Le bois, c'était ma vie. Il n'y avait que ça qui me plaisait et j'ai toujours préféré le bois à la plaine. »*

Catherine Vigor : Maurice. *Garde-chasse en Picardie*, Paris : L'Harmattan, 2000, page 17.



La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique n°60PPI118. DIREN Picardie.

Par ces éléments épars, on comprend que LA forêt ne peut exister que chez les détenteurs de cartes, ou pour ceux qui, comme Maurice parcoururent des années durant une bonne partie du massif, qu'il appelle néanmoins "bois". La première mention forestière est d'ailleurs particulièrement significative. On la doit à l'un des principaux monographe du département de l'Oise : Louis Graves, secrétaire général de la préfecture jusqu'en 1842. Son précis statistique du canton de Breteuil<sup>552</sup>, publié dans l'Annuaire de l'Oise l'année suivante, mentionne tout au long des plus de cent premières pages "la forêt de La Hérelle". Mais page 119, on découvre que par forêt l'auteur faisait référence à une petite partie du massif forestier,

<sup>552</sup> Cantons de Breteuil & Clermont, Paris : Res Universis, 1991, op. cit.

les 186 hectares relevant du comté de Clermont-en-Beauvaisis jusqu'en 1789, date à partir de laquelle ils échoient à la puissance publique comme forêt domaniale, avant d'être aliénés autour de 1834. S'en suit une longue énumération des principaux bois couvrant le canton et ce dans l'ordre décroissant de superficie. Ce qui fait que pour la seule partie cantonale du massif, pas moins de neuf bois sont mentionnés au milieu de différents taillis répartis d'un bout à l'autre de la circonscription administrative.

Cette curieuse manière de procéder n'est pas une anomalie comme on pourrait le penser au premier abord. Même pour l'érudit fêru d'histoire qui adjoindra une carte à son méticuleux travail descriptif, une forêt répond moins à la définition contemporaine du massif forestier qu'à une entité juridiquement homogène. Ainsi, les "bois de Chepoix" forment à l'époque une unité de 49 hectares, parce que composés d'une multitude de petits propriétaires micro-parcellaires, alors que le plan cadastral montre un long boyau desservi par un chemin en pointillés. Il faut comprendre par ce toponyme, 'bois des habitants de Chepoix', tant la majeure partie des foyers y détiennent une ou quelques parcelles, à la façon des "Ménagers" de Broyes, tout proche (voir en annexe interne quelques éléments cartographiques sur ce dernier bois).

C'est de ce fait un mélange complexe de considérations physiques, toponymiques et cadastrales qui procèdent au découpage en bois. Pour les usagers de la forêt qui la pratiquent concrètement, le premier critère est physique : une corne de bois, un chemin, une excroissance visuellement séparable de l'ensemble permet de délimiter un bois. Vient ensuite un critère statutaire avec l'appartenance au domaine de l'État, à un grand propriétaire unique ou à une multitude. Le "bois de l'Hôtel-Dieu" est clairement donné comme « contigu à la forêt », alors qu'il est au centre du massif, mais son histoire singulière en fait un bois à part parce que propriété de l'hospice de Montdidier suite à une donation de 1199 par Barthélemy-de-Roye, chambrier de France. En troisième lieu, le critère toponymique nous ramène aux pratiques sociales : existe en tant que tel ce qui a une existence toponymique reconnue. Enfin, conséquence logique de ce qui précède, l'institution qui sert de cadre à l'arpentage cadastral, à savoir la commune, procède aux dénominations, perce sa partie du massif de chemins desservant les parcelles, fait entretenir les fossés ; autant de repères pour que s'imposent "les bois" sur "la forêt". C'est seulement tardivement, via les cartes d'état-major qu'apparaîtront des toponymes trans-communaux. Mais là encore, le "bois de La Hérelle" règne sur le nord, alors que celui de "La Morlière" résume le sud, la partie centrale conservant ses appellations secondaires.

Décidément, loin d'être « Un territoire sans nom »<sup>553</sup>, le plus important massif forestier de cette partie du plateau picard, au nord de l'Oise, en regorge, au point qu'il finit par n'avoir aucune existence en tant que tel. A Plainville, l'ancienne "rue du Bois" a été rebaptisée pour être remplacée dans cette appellation par une portion de la rue de La Ploye, devenue la "rue DES bois". Aussi anodines qu'elles puissent paraître, ces remarques tendent à montrer, par l'exemple précis de ce massif forestier, que le lieu n'accède à l'existence que par une reconnaissance qui mêle différents registres : géographique, juridique, toponymique, administratif et sociétal. Ce constat ne surprendra pas les historiens qui rencontrent souvent des bois plutôt privatifs ou communaux, voire relevant de communautés ecclésiastiques, face à des forêts royales ou plus tard domaniales, mais dont l'existence est la plupart du temps associée à l'administration des Eaux et Forêts. Dans le cas de figure qui nous a retenu, aucune désignation unitaire ne l'a emporté parce qu'aucune institution n'a arrêté un toponyme officiel, mais cette "carence" renvoie à une situation de fait : dans les esprits, de forêt il n'y a

<sup>553</sup> Cf. Michel Marié (avec la collaboration de Christian Tamisier) : « Un territoire sans nom. *Pour une approche des sociétés locales* », Paris : Librairie des Méridiens, avec le concours du CNRS, 1982, « Sociologies au quotidien ».

pas avant la généralisation de la carte. La première institution, après les armées, à avoir vu l'unité du biotope fut probablement la DIREN Picardie, qui prit l'ensemble du massif comme support de la ZNIEFF 60PPI118. Pour l'administration régionale qui a en charge l'environnement, la cohérence spatiale domine le regard, ce qui fait qu'on a bien un et un seul massif par delà les divisions qui structurent les façons de voir localement. Mais rien n'y fait pourtant sur le plan toponymique, cette Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique continue à s'appeler, encore en décembre 2004, "Massif Forestier de La Hérelle et de la Morlière ". On a par contre un phénomène typiquement contraire en bordure de la Bresle, avec la forêt d'Eu, pourtant composée de multiples tronçons, parfois distants de près de 30 kilomètres à vol d'oiseaux, mais unifiés sous une même appellation. Le régime domanial de ces massifs a ici permis au toponyme de s'imposer à l'ensemble des parcelles, dont certaines sections cadastrées sont pourtant particulièrement vastes.

Que retenir de ces menus détails si ce n'est que nommer revient à construire, mais dans un jeu où les groupes d'acteurs rivalisent en fonction de leur échelle de perception propre : des bois vécus dans leur concrétude pour des usages collectifs ou privés, en regard de la forêt qui englobe de façon abstraite, cartographique, au service d'un pouvoir souvent extérieur, distant. Le bois, comme celui dit "des Bouleaux Bruyères " parle quant à ce qu'on peut imaginer y trouver, ou ces autres situent davantage une portion de l'histoire sociale locale, comme avec les bois patronymiques : bois Ménard, Lecomte... Dupont. Au contraire, la forêt exprime l'implantation d'une entité exogène, la couronne, l'État, le seigneur etc. au niveau de la région, mais toujours en relation avec un espace plus vaste. Jean-Charles Capronnier, conservateur au département cartographique des Archives nationales, confirme ce constat pour les plans anciens et au niveau de l'hexagone cette fois. Plus récemment, c'est le randonneur, ou un regard intellectuel qui cherche la forêt en tant qu'ensemble. Chez le chasseur a contrario, seul compte l'accessibilité, donc les détenteurs qui accordent leur droit de chasse.

La forêt de Compiègne représente ainsi les possessions du centre politique dans le secteur de la ville impériale, au sein d'un réseau national qui est celui des forêts domaniales. Avant la guerre de 1914, des concessions y étaient encore accordées aux habitants des villages de la forêt pour leur permettre d'y installer leurs jardins<sup>554</sup>. C'était là un reliquat des anciens usages dans ce qui n'était alors que des marais, délaissés progressivement en tant que lieux de production légumière dans le courant du Moyen Age. Aujourd'hui, c'est une logique patrimoniale qui a pris le dessus avec une opération « parrains » destinée à la sauvegarde des 370 poteaux indicateurs que comptent les forêts de Compiègne, de Laigue et d'Ourscamp, toutes trois contiguës. La pose de ces repères, qui marquent la socialisation définitive du massif, remonte à 1669 pour les premiers, lorsque le carrefour commence à devenir une clairière pour les réunions de chasseurs. Ces derniers n'étant pas tous des habitués du massif, les directions leur sont précieuses pour poursuivre l'action engagée à cor et à cris, mais surtout le fait d'installer un mât central dans ce cercle défriché et entretenu permet les regroupements autour d'une sorte de borne verticale. Plus encore, cet axe dressé vers le ciel génère de nouveaux rituels, comme le fait de tourner autour du pieu, dont la hauteur correspond au champ de vision d'un cavalier. Depuis le second empire, on a fait compléter les planchettes indicatrices d'une marque rouge donnant la direction du château de Compiègne, suite à une promenade prolongée de l'impératrice Eugénie. On le voit, la matière ne manque pas pour l'opération de patrimonialisation.

A l'origine de cette initiative en faveur d'un « tutorat », la Société de protection de la forêt de Compiègne, qui lance en 2004 un projet de réfection des mats de bois, hauts de plus

---

<sup>554</sup> Luc Bison, agent de l'ONF pour ce massif.

de trois mètres, surmontés de leurs planchettes indicatrices et de leur boule sommitale. Désormais, ce sont 73 volontaires qui se sont engagés à épauler l'association par leur entretien et surveillance. L'un d'eux peut voir dans « ses » pylônes « une communauté des arbres »<sup>555</sup>, ce qui n'a rien d'étonnant lorsque l'on se place dans une filiation symbolique où le « filleul » est choisi en fonction de son nom ou de sa localisation : deux dimensions qui se font visiblement échos comme nous le verrons à plusieurs reprises. Ainsi, une éducatrice dans un foyer d'aide aux personnes retient le seul poteau « sans nom » du massif, car « le prénom, c'est la première chose qu'on demande quand on se rencontre à l'Arche », le centre dans lequel elle officie également comme tutrice. L'ancien de Saint-Cyr a quant à lui retenu des toponymes aux accents plus royalistes. D'une certaine façon, la protection des pieux donne un exemple supplémentaire de cette « société des individus » qui caractériserait l'hypermodernité : flatter le Moi par un engagement individuel pour un lieu collectif. Les parrainages convoquent la "cause" locale pour une forêt à la notoriété au moins nationale, tout en permettant au singulier de s'exprimer, certains protecteurs allant jusqu'à nettoyer les abords. C'est assez pour y déceler de nouvelles formes d'appropriation du territoire, qui rappellent les rénovations de calvaires tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et encore au début du XX<sup>e</sup> : même verticalité, à la croisée des chemins, dédiés chacun à un évènement, à un lieu, un personnage historique. Au final, si nommer c'est construire la réalité perçue, le toponyme révèle aussi les intérêts sociaux en jeu, ainsi que les cartes qui font le "jeu" de chaque joueur.

---

<sup>555</sup> Cf. en l'occurrence pour les dernières références, l'édition du Courrier Picard en date du 5 juin 2007, pages 2 et 14.

## II.] ESPACES-JE, ESPACES-NOUS et jeux d'espaces en Picardie rurale : l'espace socialisant de la mémoire familiale.

*« Les rapports à l'espace, lus en termes topologiques, viennent redoubler une lecture du social, comme les rapports biologiques permettent de penser les liens sociaux de parenté. »*

Jean Rémy, Préface de l'ouvrage de Daniel Bobson : Les villageois, Paris : L'Harmattan, 1993, « Alternatives rurales », page 10.

Région d'invasions, longtemps paysanne, passée à l'agriculture industrielle, devenue massivement ouvrière, meurtrie par le premier conflit mondial, où le "Non" l'emporta avec les plus forts suffrages nationaux lors du référendum sur le traité de Maastricht en 1992, qui fait parler d'elle par son classement peu flatteur et persistant aux résultats du baccalauréat, par ses bastions acquis à CPNT, refusant les projets tant aéroportuaires qu'urbanistiques, la Picardie fait honte à ses élites bourgeoises<sup>556</sup> et continue à entretenir, dans les interstices de l'agrobusiness, un rapport très symbolique au foncier, en particulier dans les zones rurales placées sur l'axe d'extension du grand bassin parisien. Hors, des sociétés paysannes d'antan décrites par Henri Mendras, les cadres anciens de l'appartenance à la localité se trouvent en quelque sorte recyclés pour répondre au déclassement social par l'affirmation d'un Nous territorial. Que cherche-t-on ainsi à exprimer par le maintien dans la propriété foncière non bâtie ? en particulier lorsque celle-ci s'avère résiduelle en surface et surtout déconnectée de l'activité professionnelle ou même des besoins domestiques. Aussi, l'étude de cas qui suit se situe à la jonction entre une réalité sans fonction dans un monde renouvelé et un trop-plein de sens qui s'exprime justement dans l'ici et le maintenant.

### A.) LISIÈRES SENSIBLES<sup>557</sup> sur des espaces pas si marginaux

*« Installé, enraciné, attaché à un lieu, le sédentaire l'est par tradition, par nécessité, voire par contrainte, inséré de*

<sup>556</sup> Au-delà de cette perception bourgeoise et pour illustration satirique du rapport ambigu que ses habitants peuvent entretenir avec leur propre image, voir Francis Demarcy : Rase campagne, Woignarue : La Vague verte, 1995, collection Mosaïque. On y découvre ce que Françoise Michel-Jones appelle « la constance d'une vision négative », qu'elle observe dès sa nomination à l'université de Picardie (in « La Picardie d'Hector Malor : *En Famille, le rêve dans la réalité* », colloque du CEFRESS, Amiens, novembre 2003. A paraître en 2007 dans un ouvrage collectif du CEFRESS, Paris : L'Harmattan.

<sup>557</sup> On peut entendre le mot « sensible » comme ce qui éveille les sens, à l'image des paysages picturaux (cf. Anne Cauquelin : L'invention du paysage, op. cit. « Des lieux-dits », in Ethnologie française, Paris : Armand Colin, tome 25, janvier-mars 1995, « Le vertige des traces : patrimoines en question », pages 72 à 75.), alors que le même mot évoque parfois la fragilité (le 15 avril 2007 était par exemple pour le département de l'Oise, le jour consacré aux « traces de la forêt et des espaces naturels sensibles », dans le cadre des journées du développement durable, inscrites dans l'Agenda 21) ou encore au sens de la signification qu'ils portent en eux pour ceux qui les regardent et les vivent. C'est dans ce sens qu'il convient ici d'entendre l'usage que nous en faisons ici.

*surcroît, bon gré mal gré, dans un tissu social local comme l'araignée sur sa toile. »*

Jean-Didier Urbain : *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris : Payot & Rivages, août 2002, page 253

En France, les rentes foncières ne participent que pour une part congrue au revenu des ménages, soit seulement 2,5% du total de leurs ressources<sup>558</sup>, alors que près de 30 millions d'hectares continuaient à entrer dans la surface agricole utilisée en 1999, soit quelques 55% du territoire national<sup>559</sup>, auxquels s'ajoutaient près de 3 millions en terres arables non cultivées et plus de 15 millions en surfaces boisées. Même en retirant du territoire non agricole, les espaces utilisés à des fins de déplacements, d'habitat, de parcs et jardins, ou encore occupés par des fleuves, lacs, glaciers et marais, rocs et dunes "etc.", il reste encore 160 000 ha non classés. Surtout, si l'on compare les surfaces en jachère aux près de 30 000 km<sup>2</sup> de territoire agricole non cultivé, on trouve un rapport de 4 sur 10. Autrement dit, il existe en dehors de l'exploitation du sol et de ses usages économiques, une vaste partie du pays qui n'entre en rien dans le cadre des moyens de production ou même de récréation commercialisée, alors que cette marge tend à s'accroître actuellement sous l'effet essentiellement des déprises agricoles. Longtemps, ces superficies furent dévolues au patrimoine collectif, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités locales, en particulier communales et se concentraient dans les régions plutôt méridionales de la France. Néanmoins, une part significative des territoires sans vocation économique explicite relève du domaine privatif et commence à concerner des secteurs beaucoup plus septentrionaux où les hectares faisaient habituellement l'objet d'une convoitise maximaliste. De surcroît, la finalité financière de la propriété foncière usuelle peut s'avérer très secondaire, voire complètement marginale. Cet état de fait peut s'entendre pour les espaces de loisirs, mais nombre d'entre eux, en particulier dans les régions peu ou pas touristiques, ne sont presque jamais parcourus à ces fins et s'avèrent même dans certains cas interdits à toute circulation, en dehors des détenteurs du droit de propriété. Pour la partie boisée du territoire, sans même tenir compte de la garrigue ou du maquis, il subsiste encore 10% des surfaces plantées en taillis simple. Celui-ci, plutôt rare en forêt domaniale avec 5% des peuplements, passe à 19% dans le secteur privé, alors que ce dernier représente 73,5% de la France boisée<sup>560</sup>, ce qui revient à près de 2 millions d'ha sur plus de 10 millions, lesquels appartiennent pour un quart au monde agricole, actif ou retraité, quand 8% sont détenus par des propriétaires de moins d'un ha, alors que cette forêt privée s'est agrandie de près d'un tiers de sa surface dans le courant des cinquante dernières années écoulées<sup>561</sup>. S'il s'avère délicat d'avancer un effectif de micro-propriétaires forestiers, lesquels sont sujets aux double-comptes, leur nombre pourrait atteindre les deux millions d'individus en intégrant les situations d'indivision pour les pièces détenues par des cohéritiers.

<sup>558</sup> Conseil des impôts, année 2000. Parmi les huit catégories de revenus mentionnés, les entrées financières liées à la détention de propriétés foncières ne dépassent que les bénéfiques agricoles (1,2%) et ceux des gérants associés (0,3%), alors que salaires et pensions cumulent près de 87% du total. Même parmi les 300 000 plus haut revenus du pays, le foncier ne généraient que 6,1% des ressources en 1999, loin derrière les revenus des capitaux mobiliers (13,5%) et ceux des bénéfiques non commerciaux (20,9%).

<sup>559</sup> Ministère de l'agriculture et de la pêche : *Agreste : l'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, 2000, collection graphAgri, page 10.

<sup>560</sup> Ministère de l'agriculture et de la pêche : *Agreste : la forêt et les industries du bois*, 2000, collection graphAgri, pages 30-33.

<sup>561</sup> *Op. cit.* pages 36-37.



Il s'agira ici pour nous de tenter d'explorer l'une des parcelles de la sociologie du "bout de champ". Champ disciplinaire d'abord dans la mesure où la sociologie rurale se trouve confinée aujourd'hui dans l'arrière boutique des sciences sociales, très loin des étagères les plus en vue. Héritière stigmatisée par la littérature des ruralistes agrariens pour partie, cette branche de la discipline apparaît comme marquée par les idéologies passéistes et fixistes qui ont pu faire dire à Roland Maspétiol que la ruralité pouvait s'assimiler à la formule devenue célèbre de « l'ordre éternel des champs »<sup>562</sup>. Champs physiques de l'espace agricole ensuite, qui n'ont pourtant cessé -et qui ne cessent encore aujourd'hui- de voir les perceptions qui les affectent se modifier avec l'urbanisation progressive de la population. Ainsi, alors que la recherche de l'utilité optimale a été élevée au rang de principe fondateur de nos sociétés modernes occidentales, versant parfois dans un individualisme capitalistique exacerbé, la rationalité du calcul de rentabilité semblerait ignorée par plusieurs millions d'individus<sup>563</sup>, à la marge de leur revenu il est vrai, sur une dimension qui touche à ce qui fut l'un des principaux supports d'identification : le territoire local, dont les espaces en lisière de l'économie donnent du sens aux **mécanismes de la sociabilité rurale**.

Nous n'entrerons donc pas ici dans la question de savoir s'il conviendrait davantage de parler d'espace, avec toutes les tentations substantialistes qui s'y rattachent, ou de territoire dans sa dimension sociopolitique. Cette interrogation touche éminemment les sciences sociales tout autant que la géographie dans la discussion de la surface comme **reflet** de la société qui la sécrète ou entendue en tant que matière offrant une **matrice** de possibles, fondateurs du social autant que réceptacles. Jacques Lévy<sup>564</sup> faisait remarquer que « si "territoire" était le contraire "d'espace" cela signifierait qu'une conception géométrique, a-sociale, a-historique se trouverait légitimée sans coup férir, simplement flanquée de son symétrique "humaniste". C'est bien la catastrophe épistémologique qu'il convient d'éviter » ajoutait-il. En opposant ainsi le territoire dans le sens d'un espace métrique topographique à l'espace inscrit dans le registre de la topologie, nous opposerions la concrétude d'un côté à l'abstraction de l'autre, en laissant dans le *no man's land* le lieu vécu, nécessairement

---

<sup>562</sup> L'ordre éternel des champs, Paris : Médecis, 1946. Les slogans de la France vichyste, qui se donne une « mission de restauration paysanne », sont à cet égard très clairs : « la terre qui ne ment pas, elle ! », alors que Philippe Pétain est qualifié de « Maréchal-paysan ». On distribue à l'époque des brochures « Au service de la terre », données dans les bureaux d'inscription pour le « retour à la terre ». Les affiches portent alors des propos sans nuance : « Répondez à l'appel de votre clocher. Retournez à la terre. Vous qui avez quitté la terre et désirez y retourner, demandez au commissariat à la lutte contre le chômage, service agricole, 45, rue de Chabrol, Paris. » Cf. Jean-Luc Mayaud : La France rurale. Tome II : Gens de l'agriculture, 1940-2005, Paris : éditions du Chêne, novembre 2005, pages 14 et 15.

<sup>563</sup> Il serait une fois encore hasardeux de proposer, dans cette approche, des données quantitatives précises, tant elles pourraient être sujettes à discussion, le propriétaire pouvant l'être en association sur une parcelle et seul pour une autre, détenir un patrimoine foncier dans plusieurs régions, se confondre avec des homonymes, voire ne pas être référencé sur la matrice cadastrale lorsque le compte concerne un nombre d'individus supérieur à trois. C'est la raison pour laquelle toutes les sources disponibles procèdent sur le mode inversé, en partant des références cadastrées, celles-ci l'étant une et une seule fois. En conséquence, on recensait en 1997 un taux moyen de fermage, en constante augmentation depuis le début des années 70, atteignant près des deux tiers de la surface agricole française utilisée, mais plus des trois quarts en Picardie, donc très loin devant le faire-valoir direct. Ces près de 21 millions d'ha détenus le sont parfois par des propriétaires détenant une surface très confidentielle. Cf. Agreste : l'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires, op. cit., ici page 23. Il n'en a cependant pas toujours été ainsi puisque l'enquête agricole de 1882 établissait le taux de faire-valoir direct entre 80 et 89% pour notre région. Cf. Atlas historique de la France contemporaine. 1800-1965, Paris : Colin, 1966, page 50.

**Retenons ainsi une accentuation de la détention foncière en dehors du milieu agricole.**

<sup>564</sup> In Le tournant géographique : Penser l'espace pour lire le monde, Paris : Belin, septembre 1999, « Mappemonde ».

dialectique. Celui-ci nous semble relever des deux registres : le concret dans la mesure où le lieu occupé forme contrainte pour l'homme qui l'occupe, laissant la place aux stratégies des acteurs, mais également l'abstrait par les représentations dont fait l'objet le topos, entre l'imaginaire et la réalité. Ni désocialisé par les vocations économiques dont il n'a jamais cessé d'être l'objet, sans pour autant leur être à aucun moment totalement assujéti, le lieu peut devenir, pour des catégories de populations malmenées par le cours des transformations sociales, un moment de **résilience**.

Pour l'essentiel, la pensée sociologique, en ce qu'elle doit à l'émancipation progressive des sociétés occidentales de la pensée religieuse, trouve ses premiers centres d'intérêts et d'interrogations dans le changement social. Qu'il s'agisse de la révolution industrielle chez Durkheim, de l'émergence du mode de production capitaliste pour Marx ou des convergences entre "l'esprit du capitalisme" et "l'éthique protestante" selon Weber, le passage à de nouvelles formes de régulation trouve un écho dans le parcours même de la rupture épistémologique opérée par la pensée sociologique. Au terme de ce cheminement, l'idée même de permanence apparaît comme une ineptie aux sciences sociales, la hiérarchie interne qui les travaille renvoyant parfois ce résidu anachronique à l'activité de l'anthropologue, pourtant attaché depuis longtemps à démontrer l'inanité et le parti pris ethnocentriste des travaux tendant à voir dans le tiers monde des "sociétés sans histoire". Dès lors, la question devient celle de la vitesse de transformation des sociétés dites "traditionnelles", dont la mutation est d'autant plus lente que leur sédimentation a à voir avec le temps séculaire des civilisations paysannes décrites par Henri Mendras. Ces questions trouvent une actualité nouvelle avec le contexte de "globalisation" dans lequel le monde est engagé, mais dont les acteurs impliqués ne représentent qu'une part marginale de ses populations. Prétendument devenue "village", l'étendue terrestre se serait restreinte avec la multiplication des échanges, la facilitation des communications *via* les autoroutes de l'information et l'homogénéisation des cultures sous l'emprise des programmes télévisuels, allant jusqu'à faire des océans "un plan d'eau". Tout contre-exemple ne peut dans ce cadre qu'être refoulé hors du champ d'intérêt de l'histoire en marche et c'est avec surprise que l'on commençait à découvrir, voilà une trentaine d'années, une sensibilité pour l'écologie qui ne pouvait que gripper les rouages d'une histoire sur le chemin du "progrès"<sup>565</sup>.

Pourtant, les travaux se concentrent dans un premier temps sur les communautés néo-rurales, en cherchant à y trouver les signes d'une rupture d'avec l'ordre établi, puis dans un second temps en direction de la renégociation de cet ordre lui-même que l'on croyait pérenne. Le mot d'ordre est de nos jours devenu "l'authenticité", qu'il faudrait rechercher dans un rapport "vrai" et "durable" à la notion de nature, déclinée sous toutes les formes possibles et imaginables. Une nouvelle fois en décalage, les univers ruraux se retrouvent à la traîne de la révolution écologique : "modernes" quand cette modernité montre des signes d'essoufflement, détenteurs indéclicats d'un "patrimoine" à conserver dans son intégrité au moment où tous les indicateurs du développement économique se mettent à l'orange, voire au rouge. L'originalité de cette quête des origines tient justement dans le fait qu'elle est ressentie comme une intrusion dans l'espace intime des autochtones, dont la légitimité s'érode quant à leur statut de gestionnaires des territoires occupés, ce qui amène à observer différents phénomènes apparemment anachroniques, le vote en faveur du CPNT n'en étant que l'une des formes politiques les plus explicites. **Au-delà de ces mouvements organisés et nationaux, on relève localement et dans certaines régions un souci réactualisé pour la micro-propriété foncière, en particulier sous l'impact de la pression cynégétique. L'exemple de la**

<sup>565</sup> Cf. entre autres les études du Groupe de recherches ethnologiques de l'Anjou : Paroles et parcours de paysans : « *Nous avons cru au progrès* », Paris : L'Harmattan, 1996, « Alternatives rurales ».



**Picardie permet de développer une telle problématique sur les franges de l'extension démographique du grand bassin parisien**, dans la partie septentrionale de l'Oise, sur l'axe de la ligne ferroviaire Paris-Amiens et de la récente A16.

## 1.) Quartiers d'autochtonie et propriété foncière sur les "bas-lieux"

*« Il apparaît bien qu'appellations toponymiques et appellations individuelles relèvent d'un même système et qu'il y a similarité entre catégories spatiales et catégories nominales. La même pensée organisatrice semble avoir ordonné l'un et l'autre domaine. Toponymie et patronymie constituent deux langages en miroir. Un continuum existe entre espace nommé et société dénommée. ».*

Françoise Zonabend<sup>566</sup>.

Il existe beaucoup d'exemples de cette circulation nominale, tant la patronymie emprunte à la toponymie, mais c'est surtout la marque constitutive de la noblesse, la particule étant là pour signifier le fief détenu. Il existe également moult situations inverses, dans lesquelles le nom de l'homme déplacé est inspiré de son lieu de provenance : Darras pour le nord de la France, Merville... et même Descartes plus récemment. Pour l'anecdote par rapport à ce qui va suivre maintenant, quand parfois le patronyme donne le toponyme en raisons de la célébrité d'un natif, c'est alors le lieu qui souhaite se référer au "grand homme", et l'on comprend mieux qu'on ait si souvent donné au domaine le nom de son détenteur : les suffixes « ville » pour la villa de X ou « court » avec le *courtil* (jardin) de Y. Ainsi, ce n'est que tardivement qu'on donna au village de La Haye, en Indre-et-Loire, le nom de Descartes, afin d'être identifié au célèbre philosophe qui y est né en 1596<sup>567</sup>.

En partant de l'exemple précis d'un territoire communal, on peut s'interroger sur ces allers et retours, transactions, négociations entre l'imaginaire et la réalité, à la frontière de l'espace symbolique et du territoire-support d'activités. En particulier, dans quelle mesure les lieux délaissés par les lois du rendement économique peuvent se trouver réinvestis par des logiques d'appropriation, plus symboliques de l'appartenance au local que du calcul rationnel. À la lisière entre la forêt d'intérêt sylvicole et la grande plaine gérée par les logiques agricoles, l'objet se constitue ici comme l'un de ces "bas-lieux" relégués de la nature exploitée. Le **bas-lieu** est généralement composé d'un ensemble de micro-parcelles, souvent en marge des espaces les plus rentables et par lesquelles les propriétaires expriment une légitimité à revendiquer l'appartenance au local. Témoins soit d'une inscription familiale parfois lointaine, soit d'ambitions à y accéder en fondant soi-même son lignage localisé, les quelques arpents rapportent plus que ce que leur rendement économique laisserait imaginer. **Si Guy Di Méo rectifie le *cogito* cartésien par un « Je pense, donc je suis... de quelque part »<sup>568</sup>, on pourrait ajouter en somme que ce "quelque part" se pense, dans le cadre rural qui nous intéresse ici, comme un lieu approprié, possédé ; un jeu avec le territoire où le *Je* se construit dans et par le *Nous*.**

<sup>566</sup> « Pourquoi nommer ? *Les noms de personnes dans un village français* », in L'identité (séminaire dirigé par Claude Lévi-Strauss), op. cit., ici page 279.

<sup>567</sup> Cf. la présentation et les commentaires de Denis Huisman dans Le discours de la méthode, Paris : Nathan, 1981, « Les intégrales de philo ».

<sup>568</sup> In L'Homme, la Société, l'Espace, Paris : Anthropos & Économica, mars 1991 »Géographie », page 71. Est-ce à dire que, dans la logique autochtone, l'Homme serait un lieu pour l'Homme ?

Dans son ordonnancement classique, le territoire rural s'oppose à l'espace public urbain en ce sens qu'il ne laisse quasiment aucune place à la notion de *res nullius*. Très éloigné du "bien sans maître", l'ensemble du terroir est sans cesse l'objet de la surveillance jalouse des locaux<sup>569</sup>, dans un contrôle social informel qui passe par le cadastre. En ce sens, la notion même d'espace public, réalité plus juridique qu'effective dans les pratiques locales, se cantonne à l'abstraction pour l'autochtone. Matrice des possibles dans la rencontre avec "l'Autre", "l'étranger", le domaine public dans son acception moderne reste une étrangeté dans bien des cas de figure. Jusqu'aux Places communales et autres figures matérielles de l'*agora*, jalousement gardées et regardées comme des emprises du groupe local pour lui-même, l'espace a-public n'en est pas moins collectif<sup>570</sup>. Conventionnellement, l'on entend par "s'approprier" le fait de se donner la propriété de quelque chose, mais aussi celui de "se l'attribuer". Ici, cette modalité de la détention à laquelle nous nous référons se rapprocherait de ce qu'en disent dans la section qu'ils consacrent à « la socialisation du territoire : formes réglementaires, modes coutumiers », Valentin Pelosse et Anne Vourc'h, pour qui : « Un groupe de chasseurs se définira prioritairement par rapport à d'autres groupes de chasseurs... et d'autres catégories d'usagers de l'espace... en fonction de sa capacité d'appropriation d'un territoire. Dans le type de "chasse populaire", (...) appropriation ne se confond pas avec propriété mais résulte d'un compromis entre droit d'usage et de propriété ; l'inscription

---

<sup>569</sup> Encore ce 8 juin 2005, 9H00 : sortie de la mairie de Quiry-le-Sec, dans la Somme, pour consultation des plans cadastraux, ainsi que, erreur à ne pas commettre, une recherche d'informations sur une unique parcelle à partir de la base de données nominales. Le maire s'était montré aimable et sans difficulté apparente, en ce mercredi de bonne heure : il est moins de 8H30. La question n'était pas intervenue de suite, mais malgré mes explications quant à une recherche relative à la parcellisation des territoires ruraux, les motivations seront interrogées incidemment, "l'air de rien", devant ma tentative de localisation. Par chance il a plu tout au long de la nuit et les agriculteurs ne se bousculent pas sur les chemins vicinaux : personne dans la rue qui gagne le cimetière pour sortir du village, ni sur la route de Rouvroy-les-Merles. A la fourche, pas plus de monde sur le chemin de Merle qui permet d'accéder aux bois. Au milieu du petit massif, on quitte le macadam pour la terre, une première fois à gauche sur près d'un kilomètre faisant la limite avec l'Oise, puis encore à gauche afin de remonter vers La Glaud, le point culminant de toute la région. Le chemin devient scabreux par l'effet du ruissellement régulier des eaux qui dégringolent les 50 mètres de dénivelé. Arrivé à mi pente le second bois, et au sommet un chemin qui permet de se garer à l'abri des regards... bien que le coin soit désert. Une première photo dos au bois, la première habitation est loin, derrière les coteaux. Ensuite une prise de vue panoramique avec la fonction caméra de l'appareil, afin de réaliser une rotation presque complète, mais déjà dans l'objectif un véhicule grimpe la pente. C'est à l'évidence une voiture professionnelle de France Télécom, rachetée d'occasion par un habitué de la plaine pour ne pas risquer de dégrader une berline ou autre moyen de transport peu adapté aux routes de campagne. Croisement de regards et signe du chef pour désarmer toute forme d'hostilité : la période se prête peu au braconnage. L'homme qui conduit passe une bonne partie de son temps à l'extérieur si on en croit la pigmentation de sa peau. Son immatriculation révèle que nous arrivons du même département. Il poursuit sa montée afin de me laisser redescendre et vient prendre la place où je m'étais garé. Il attend de savoir si arrivé en bas du chemin je vais me diriger à droite pour retourner vers le premier bois ou m'enfoncer dans la vallée des Merles et regagner Rocquencourt. Puisque je choisis la première option, il peut continuer en direction de la Glaud et gagner le chemin d'en haut, menant également à Rocquencourt. Quand il en débouche, je stationne à l'intersection du macadam puisque j'ai refait le tour par Quiry-village et il lui faut bien passer devant. Pas pour longtemps bien sûr puisque très vite son clignotant m'invite au dépassement : même si il a probablement deviné que je me doute de son identité, inutile de m'offrir l'occasion de le voir dans sa cour de ferme. Nul doute qu'à ma prochaine halte dans sa rue, il aura confirmation qu'il s'agissait bien de la même voiture. On n'est jamais trop prudent lorsqu'on est en cours de tractations pour racheter de la terre...

<sup>570</sup> Ce réflexe de défense vient souvent renforcer la prudence du milieu agricole à l'égard des extérieurs trop intéressés par le terroir. Ainsi, la difficulté à obtenir une copie des plans cadastraux, pour un morceau de section par exemple, est proportionnelle à la menace que l'on fait peser sur les calculs de rachats échafaudés de longue date. Mais cette difficulté est bien plus grande encore pour un extrait de la matrice, parce qu'y apparaissent des coordonnées, donc un accès aux propriétaires. En dernier ressort, devant l'insistance d'un demandeur, la loi peut toujours être invoquée, car « normalement on a pas le droit de faire des copies ». Ici, c'est la capacité du secrétaire de mairie à maîtriser les codes implicites qui justifie l'importance que l'on accorde à ses "lettres d'autochtonie" lors de son recrutement.

territoriale inhérente au jeu cynégétique, cette socialisation d'une portion de l'espace rural médiatisée par la traque d'un animal sauvage ou supposé tel. »<sup>571</sup>

À l'opposé de ces lieux partagés, mais exclusifs du groupe, on trouve une conception plus classique de l'appropriation des lieux : la portion de territoire possédée en titre par un individu ou, plus intéressant pour notre objet, un ensemble d'apparentés. Nombre de relevés cadastraux donnent matière à observer de pareilles stratégies d'indivision entre héritiers, lesquels peuvent soit s'avérer en conflit pour la régularisation de la succession ou à l'opposé avoir souhaité, par cette disposition, maintenir entre eux le lien *via* la transmission filiale. Dans ce cas de figure, le titre de propriété partagé peut dire la logique symbolique qui a prévalu dans le choix de cette option où la propriété est conservée comme témoignage d'une cohésion des descendants à l'égard des ascendants. On retrouve par ailleurs sur les matrices cadastrales une corrélation significative fréquente entre la menue propriété, couramment appelée « lopin »<sup>572</sup>, et l'indivision. Ces parcelles subissant moins les offres de rachat des exploitants agricoles en quête d'agrandissement de leurs surfaces labourables<sup>573</sup>, leur coût notarial étant souvent élevé par rapport à leur valeur intrinsèque, elles décrivent une myriade de branches, la plupart du temps disparues, dans l'arbre généalogique de la commune. On constate dans ces configurations du rapport entre filiation, territoire et propriété, une propension très nette au pèlerinage. Les travaux d'entretien du bouquet d'arbres légué donnent l'occasion de déplacements qui reproduisent la relation au cimetière. Arbre-pierre tombale, appréhendé métaphoriquement comme le témoin d'une transmission entre les générations, ce rôle est plus régulièrement dévolu à des micro-parcelles.

Si pour l'agriculteur local rompu aux raisonnements économiques, « personne n'en veut parce que ça ne vaut rien », les intéressés tiennent un tout autre discours. En témoigne cet héritier qui synthétise ainsi la volonté de ses co-propriétaires : « Un grand oncle agriculteur dans le pays nous a racheté la pièce de terre des parents. Il a souhaité nous faire une offre globale avec les parcelles de bois, mais on a voulu en conserver une, en souvenir. Ça nous donne aussi l'occasion de nous voir entre frères et sœurs. Il y a toujours à faire. D'ailleurs plus souvent des problèmes qu'autre chose. Cette année [2003], c'était un cultivateur qui se plaignait d'arbres tombés dans son champ après la suite de la tempête. Ça nous donne une occasion de prendre contact. Nous sommes éclatés aujourd'hui. Un là, une autre ailleurs. » Moins sujettes aux calculs de rentabilité économique de potentiels candidats au rachat et réciproquement peu lucratives à la vente, les micro-parcelles donnent la possibilité privilégiée de **territorialiser la filiation** sans s'astreindre à un travail de gestion trop fastidieux. À ce titre, la plupart ne sont pas dotées de "plan simple de gestion".

Au-delà de la dimension familiale de ce reliquat conservé comme témoin d'une inscription du groupe familial dans une partie de sa temporalité, cette épigraphe témoigne également d'une dimension territoriale. En attestant d'une longévité patronymique sur un territoire précis, la propriété foncière inscrit le détenteur dans une implication vis-à-vis du monde local qui se rapporte à l'adhésion à une forme territorialisée du système de valeurs, pour lequel temps et espace constituent les deux faces d'un même *janus*. Cette figure

<sup>571</sup> Cf. « Chasse au sanglier en Cévennes », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, 1982, op. cit., page 295.

<sup>572</sup> De l'ancien français *lope* : masse informe.

<sup>573</sup> Accompagnant l'accroissement de la superficie moyenne par exploitation, c'est à partir de 1980 que le fermage est devenu dominant en France, non seulement parce que l'acquisition aurait exigé un investissement conséquent, mais qui plus est les retraités de l'agriculture en attendaient un complément régulier à leurs revenus. De plus et même lorsque la succession familiale n'est pas assurée, la cession des terres n'est jamais chose aisée à consentir. Enfin, l'enquête foncière de 1992 révélait que sur 11,6 millions d'hectares en location, près de 65% l'étaient au-delà du cercle familial (cf. *L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, op. cit., pages 23 et 28.

emblématique de la dualité trouve son fondement dans le mode de légitimité qui assure une plus-value au primo arrivant. La légitimation de l'autochtone par l'antériorité de son implantation familiale persiste et se renouvelle sans cesse au contact des populations allogènes. Cette caractéristique du "Je" territorial relève d'un jeu social qui trouvait ses fondements dans l'organisation foncière sous-tendant les éléments matériels du pouvoir durant plusieurs siècles. Eric, trente-cinq ans, technicien dans l'industrie locale, autochtogame et pouvant se prévaloir d'une inscription villageoise vieille de cinq générations pour ses enfants, en témoigne par ses propos : « Tu sais, ici, être quelqu'un, c'est surtout posséder sa maison et son morceau de terre ». Fils et petit-fils d'entrepreneur agricole, principal dirigeant du club sportif local de longue paume, il ne peut méconnaître les ressorts qui viennent de l'élever au grade de conseiller municipal. Fonction éminemment symbolique en dehors des périodes de remembrement, le statut d'édile villageoise consacre en quelque sorte la reconnaissance ultime du groupe communal à l'égard des postulants. Les habitants locataires sont rarissimes dans cette instance intermédiaire entre le centre de décision politique et l'association de co-habitants. La plupart sont de surcroît des propriétaires en foncier non bâti, soit par voie d'héritage, soit qu'ils le sont devenus par rachat. Rachat qui ne révèle que rarement l'utilité directe des parcelles acquises<sup>574</sup>. L'usage en est tout autre en révélant une intention explicite dans le processus de **reconnaissance**. L'exemple de ce commerçant s'avère révélateur. Originaire d'un autre village du canton, il s'installe dans la commune au sortir du second conflit mondial en raison de l'absence de concurrence dans son secteur d'activité. Très vite s'impose la nécessité de disposer de pâturages pour le parcage des chevaux nécessaires à la réalisation des tournées. Après une première étape de location, le rachat de deux prés au cours de la même décennie permet d'accéder au statut de propriétaire. Les surfaces, qui dépassent de loin les nécessités immédiates des animaux de trait, se trouvent reconverties pour le pacage d'animaux destinés à l'activité du commerce, spécialisé dans la vente de la viande en détail. La liquidation d'une partie de ces prés n'interviendra que très longtemps après la cessation d'activité, en 1979. Entre temps, le commerçant fils d'agriculteur sera devenu conseiller municipal et chasseur, son patrimoine foncier se sera agrandi de quatre pièces de bois et d'une en terre. Leur coût notarial approchera pour certaines leur valeur d'échange. Cet agrandissement suit d'ailleurs celui du groupe familial, lequel par le biais des rapprochements et des alliances matrimoniales atteindra jusqu'à douze membres. Son principal employé, trente-deux années durant, se mariera avec une nièce de son épouse, complétant ainsi les intrications entre sphère professionnelle et sphère domestique. Plus de quarante années après, ces parcelles continuaient à relever du domaine familial alors que, les deux époux décédés, leur descendance installée à 120 kilomètres de la commune en moyenne, l'activité agricole ou sylvicole ne rencontre les intérêts d'aucun des membres de la famille, proche ou éloignée. Une seule concession a entamé ce maintien dans le rapport domanial au local : le don d'une de ces parcelles au dernier membre présent de la famille, à l'occasion de ses trente ans, lors de l'hiver 1998. La cérémonie organisée dans le village trouvait une occasion dans l'anniversaire d'un des membres de la fratrie. Pour la circonstance, l'histoire de

---

<sup>574</sup> Paradoxe apparent de notre époque, certains autochtones recommencent à s'adonner à la coupe du bois de chauffage, à tel point qu'il est permis de s'interroger sur les attendus du renouveau observé en faveur des cheminées apparentes lorsqu'elles s'accompagnent de l'achat simultané d'une parcelle boisée, en contradiction avec l'esprit fonctionnel qui a prédominé avec la période chauffage central. Si la comparaison des coûts peut amener à argumenter cette option, force est de constater que comme souvent rationalité financière et logique symbolique ne sont pas à opposer. Le crépitement des flammes dans le foyer suffit de ce fait largement à justifier ce choix, d'ailleurs généralement additionnel à un autre dispositif de chauffage moins astreignant. Ainsi, "faire son bois" ne doit pas se confondre avec "faire son beurre". On en finit par se demander si c'est la cheminée qui justifie l'acquisition foncière ou si *a contrario* l'activité de bûcheronnage trouve un alibi dans le renouveau de ce premier moyen de combustion.

l'implantation familiale était rappelée avec insistance, ponctuée par des mentions spécifiques sur son ancienneté. C'est le lendemain, lors du "rebond" festif, alors la famille restreinte se retrouve dans la salle polyvalente, que le donataire se voit confier la charge de la succession villageoise. Bien que doté du seul rang de petit-cousin, on lui remet une enveloppe en guise de cadeau. Les quatre co-proprétaires donateurs lui cèdent leurs droits quant à une parcelle de bois. Dans les remerciements qui suivent, on en profite pour l'inviter à acquérir « plus tard, quand [ses] moyens [lui] permettront », le reste du patrimoine foncier.

## 2.) Chasser ou s'inscrire dans le territoire social

Ce genre d'historiette est légion. Il témoigne d'un esprit de clocher apparemment caduc et sur le déclin. Pourtant, au-delà de son aspect désuet, il perdure et retrouve même une certaine actualité si on en croit la permanence de l'émiettement foncier dans cette région. Une donnée, au moins aussi anachronique en apparence, est d'ailleurs venue lui redonner une nouvelle vivacité, avec la tournure irrédentiste prise par la pratique cynégétique. Le contexte de la chasse, devenu violemment polémique depuis les élections européennes de 1999, illustre un phénomène complexe et hétérogène. Parmi les facteurs explicatifs se trouve l'introduction du mode de régulation marchand d'un nombre croissant de territoires giboyeux. N'échappant pas à l'introduction des formes capitalistes de gestion du foncier, la chasse est devenue, tardivement mais sûrement, un secteur économique faisant l'objet de transactions d'un montant parfois bien au-delà du rendement productif des terrains convoités. Ces transactions peuvent prendre deux formes ; l'acquisition pure et simple de domaines principalement dévolus à cette pratique ou la location du droit de chasse à des groupes de pratiquants, souvent actionnaires d'un territoire capté par un adjudicataire. Ces soustractions d'une partie du territoire communal aux chasseurs locaux, dont le droit à la pratique est généralement lié à leur résidence sur place, créé une concurrence et une surenchère, sources de conflits et de tensions entre la société locale de chasse et les "étrangers".

Dans ses finalités profondes, faisant de la chasse un loisir commercialisé, cette attitude entre en contradiction avec la philosophie dionysiaque<sup>575</sup> des sociétés locales de chasse, encore axées pour partie sur un usage de la cueillette, en opposition avec les comportements gestionnaires d'une chasse élevage, et surtout fondées sur l'appartenance au lieu. De ce fait, l'accès aux associations se montre très restrictif, impliquant souvent pour les impétrants sans territoire une recommandation qui peut s'assimiler à un parrainage, où l'éthique attendue, si elle joue un rôle primordial, n'annule pas complètement les rapports de proximité, tant sociale que géographique. Par contre, il est souvent aisé aux originaires de trouver un propriétaire foncier qui accepte de leur céder son droit de chasse. Le système adopte généralement un détour qui permet à l'association de contrôler la pratique sur le territoire. En fonction d'un barème établi après d'âpres et longues discussions, un propriétaire disposant d'une certaine surface se voit la possibilité d'"inviter" un chasseur extérieur en échange de la rétrocession de son droit de chasse à la société communale. Le terme d'"invitation" exprime assez bien le

---

<sup>575</sup> Cf. Corinne Beck : « Pratiques et enjeux de la chasse en Bourgogne au Bas Moyen Age », in L'imaginaire de la chasse : hier et demain, (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », ici pages 49 à 63. L'historienne y oppose un exercice débridé dans la noblesse, quand les paysans pratiquent souvent poussés par la faim. Désormais, l'ascétisme a changé de camp social et ce sont les ouvriers ruraux qui réclament une chasse "libérée". Cf. Eric Lebec : Ces hommes qu'on dit chasseurs, Paris : les éditions de Paris Max Chaleil, octobre 2006, 3Essais et documents ».

caractère de don que doit prendre la "carte d'invité". À ce titre, sa vente donne matière à maints commérages critiques. « Ça ne se vend pas. Ceux qui vendent leur(s) carte(s) ne respectent pas la déontologie. Ils vendent la chasse à des extérieurs ! » déclare ainsi un président d'association. Pourtant, la soustraction d'une portion d'un territoire communal considéré comme captif pour et par les chasseurs locaux, n'est pas un phénomène nouveau. Depuis que la révolution de 1789 a relié l'exercice cynégétique à la possession foncière, puis progressivement à l'habitat, de nombreux propriétaires ont fait valoir leur droit de propriété pour se réserver la pratique sur leurs terrains. Ces "réservations" illustrent deux grandes configurations territoriales : primo la présence d'un grand domaine, détenu par un notable qui n'est pas soumis aux pressions du groupe villageois, et ce de par sa distance sociale d'avec le village et/ou même physique lorsqu'il ne réside pas sur place et secundo l'éclatement du consensus local sur l'appropriation collectif de l'espace communal quant à la pratique de la chasse. De plus, les remembrements ont donné la faculté aux exploitants agricoles de constituer de véritables territoires cynégétiques, viables du fait de leur taille et de la limitation des enclaves. Ainsi, chaque rivalité villageoise peut aboutir à la réservation d'une partie des terrains chassables par son propriétaire en conflit avec le groupe. Il ne s'agit pas ici nécessairement du groupe chasseurs, mais le consensus implicite sur la chasse relevant du consentement de toute la collectivité locale, il peut s'agir de n'importe quel groupe d'acteurs. Pour exemple, les élections municipales sont régulièrement des laboratoires expérimentaux quant à la consistance de ce consensus implicite. Tout échec à ce test de légitimité peut aboutir à une sécession d'une partie des "apporteurs de terre", ce qui fait dire aux chasseurs eux-mêmes qu'ils sont le point de jonction de toutes les querelles intestines au village. De surcroît, la conversion de la culture à l'agro-business a largement entamé le capital de sympathie dont bénéficiaient les ex paysans, cette mise à l'index compensant parfois le poids de la contrainte sociale. S'attribuant assez couramment le droit de chasse, y compris sur les parcelles en fermage, et ce dans l'ignorance du propriétaire ou avec son accord tacite et prudent, ils disposent alors d'une part substantielle des terres chassables, leur donnant la possibilité de faire peser une épée de Damoclès sur l'existence de la société communale. On peut également trouver des "candidats sans terre" se jouer des conflits larvés entre certains propriétaires et la société communale de chasse, afin de provoquer des retraits à même de leur procurer un nouveau statut.

En d'autres termes, la chasse exprime également une appropriation symbolique du territoire communal, marque de son appartenance légitime au local, *via* et par le droit d'en retirer une partie de la faune sauvage, ce qui se matérialise par l'autorisation de déambuler librement sur les terrains cultivés et boisés que la collectivité villageoise considère comme siens. Ainsi, nombreux sont les propriétaires, y compris lorsqu'ils ne sont pas directement concernés par la pratique cynégétique, à accepter de transférer leur droit de chasse aux pratiquants de leur village pour les parcelles limitrophes du territoire communal.

De ces deux ordres d'appropriation du foncier, le **domanial-symbolique** et le **symbolique-pérégrinant**, ressortent trois types de jeu avec l'espace local. Les deux premiers, un *espace-Je* et un *espace-Nous* familial, mettent en scène des propriétaires qui expriment ainsi une inscription notabiliaire et filiale dans la bourgade. Le troisième, plus implicite, symbolise un *espace-Nous* qui tire sa légitimité de la seule dimension collective d'une appartenance locale au groupe des pairs, strictement hiérarchisés par leur degré d'autochtonie, tout au moins dans le modèle idéal-typique.. Transcrite dans le langage courant par l'expression « gens du Pays », cette déambulation sur les terres du village, pierre angulaire du système de valeurs local, s'exprime particulièrement dans la chasse.

Le terroir, en mêlant propriétaires résidents et originaires dépayés, forme la trame de cette inscription territoriale qui parle des relations intra-villageoises, mais également supra locales de groupes d'apparentés mêlant leurs stratégies de reconnaissance par le binôme conflits/alliances, dont la propriété foncière reste l'un des supports privilégiés. Support dans la mesure où le territoire comme enjeu reste limité à un nombre de plus en plus restreint d'exploitants agricoles, gérant des exploitations toujours plus grandes. Pour eux, les achats ne concernent que les surfaces les plus rentables, dans un contexte de rétraction des marges bénéficiaires pour le secteur, au contraire des héritiers ou des acquérants micro-parcellaires, qui peuvent préférer un raisonnement plus métaphorique, leur activité économique n'étant pas en balance. Chez les premiers, la chasse est une activité à gérer avec prudence<sup>576</sup>, car il peut coûter de se priver du soutien des nemrods, jusqu'à devoir renoncer à une reprise, voire à perdre le renouvellement d'un bail de fermage. Chez les seconds, l'adhésion au même dispositif mental d'inscription dans le territoire rend l'entente tacite possible.

Cependant, pour être efficace, cette grille de lecture des relations sociales par le foncier doit faire l'objet d'un intense savoir qui passe par une connaissance précise et détaillée du cadastre, voire de l'histoire longitudinale des parcelles. Là encore, ce sont les autochtones, les plus sensibles à la logique du rapport espace/temps leur conférant une voix privilégiée au chapitre, qui s'investissent le plus dans la maîtrise de cette forme du capital social. Un apprentissage qui commence généralement dès la prime enfance<sup>577</sup>, avec l'évocation en famille des épisodes clochemerlesques et tartarinesques du terroir. Bien plus, les opérations de remembrement offrent une occasion unique de faire du territoire communal un immense jeu de plateau, avec bornes et jalons disséminés à travers la plaine, parfois les bois. En général, le résident permanent toute sa vie durant dans un village en connaît un. Pour les enfants que nous étions, celui finalisé en 1984 fut une découverte étonnante du "gruyère" que nous n'imaginions pas à ce point morcelé. Surtout, entre le lancement des démarches et le bornage définitif s'écoule une période pouvant aller jusqu'à plusieurs années. Ce ne fut par exemple ici qu'au bout de deux ans que chaque parcelle fut encadrée de ses hautes pierres de grès gris, enfoncées de 40 cm dans le sol et jalonnées d'un bâton de bois tranché sur lequel étaient inscrits les patronymes des propriétaires de pars et d'autres. Pour des déambulateurs tels que nous, l'invention d'un immense quiz dont les souvenirs précis perdurent jusqu'à aujourd'hui. Il est ainsi impressionnant de constater la maîtrise experte dont les héritiers de ce système de valeurs font encore preuve à l'égard du parcellaire. Elle se comprendrait par l'observation des engins agricoles déambulant sur les parcelles si elle se limitait donc à la connaissance des exploitants<sup>578</sup>, mais elle se double très souvent de l'identité du propriétaire. C'est ainsi une ressource à faire valoir dans cette région où le premier conflit mondial a creusé ses tranchées, laissant des lopins sans propriétaires. Ces « carrés perdus », comme on les appelle, ont eu la particularité de n'avoir plus aucun prétendant légal après l'armistice, soit parce que les propriétaires étaient décédés, soit du fait que la destruction d'une partie des archives n'ait pas permis d'en retrouver les héritiers qui ne se sont pas manifestés. L'usage en la matière aura vu les exploitants, déjà en place avant le conflit ou nouvellement installés dans la profession, s'acquitter des charges fiscales, à défaut de fermage, la loi leur reconnaissant la propriété

<sup>576</sup> Pour une autre illustration, voir Laurence Bérard : « Chasse, agriculture et pêche en Dombes », in *Études rurales*, n°87-88, 1982, op. cit., pages 153-163.

<sup>577</sup> Pascal Dibie en donne un autre exemple avec l'école communale. « [...] jusqu'au CES, nous n'avions pas connu de rupture. Comme tout campagnard, nous nous percevions dans une dépendance étroite avec la topographie du finage, ce que nous sentions être notre territoire ». In *Le village retrouvé. Essai d'ethnologie de l'intérieur*, La Tour d'Aigues : L'Aube, 1995 [1979], « Poche », page 41.

<sup>578</sup> Dans le cadre villageois il n'est pas rare qu'existe une identification des agriculteurs à l'ouïe, chaque tracteur ayant une sonorité spécifique. Bernard est de ceux là, aussi précis que l'angélus, son passage annonce 8H00 tapantes aux rues qu'ils traversent 365 jours sur 365.



selon la règle trentenaire sans revendication des ayants droit. En conséquence, on peut se surprendre des pratiques déambulatoires des locaux sur ces parcelles si l'on ne tient pas compte du fondement filial de la propriété foncière dans le système de valeurs ici dominant. En l'absence de cette filiation ou d'acte juridique de rachat, le groupe autochtone continuera à contester la légitimité de l'appropriation, l'exprimant par la cueillette sauvage et un passage intempestif démonstratif ; autant de signes d'une structuration des signes de reconnaissance qui prend sens dans la maîtrise des codes en vigueur. Il s'agit également d'un jeu discursif dans lequel les mieux informés rivalisent quant à l'établissement de cette preuve qu'il sont bien du groupe. En ce sens, comme le montre l'exemple analysé par Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon<sup>579</sup>, droit d'usage et droit de propriété ne sont pas à systématiquement opposer. Ici, le droit d'usage trouve dans l'assimilation collective du droit légitime de propriété, un argument à faire valoir pour s'auto-renforcer.

Chez le chasseur, cette maîtrise cadastrale du terroir s'avère encore davantage un impératif. Si la chasse villageoise est en règle générale organisée sur une base communale<sup>580</sup>, la réalité du territoire cynégétique s'assimilerait plutôt souvent à une figure en dentelles. Au gré des scissions-réconciliations, les privatisations entaillent ou agrandissent la surface dévolue aux sociétaires, entraînant de multiples enclaves<sup>581</sup>, rendant nécessaire la connaissance des propriétés soustraites à la pratique associative. Aux marges du finage se retrouvent fréquemment les zones échangées ou rapatriées.

Pour les premières, il s'agit du résultat des tractations entre sociétés de chasse de communes contiguës, ayant pour finalité de rendre les limites plus perceptibles. Chemins vicinaux, coteaux, haies vives et surfaces arborées permettent ainsi de rendre les cas de "chasse sur autrui" plus visibles et donc moins sujets au prétexte d'un dépassement non-intentionnel. Le but profond de ces remaniements concertés répond davantage à l'objectif de réduction des conflits dans la mesure où la transgression des frontières cynégétiques est vécue comme une agression à l'égard du groupe local. Roger a eu à l'expérimenter lorsque, dans une vallée isolée, il lui fallut avertir les deux habitués qui avaient pris l'habitude d'arrondir leur aire de pérégrination par une parcelle lui appartenant, qu'ils seraient désormais bien inspirés de s'abstenir à ce dépassement à vrai dire rendu nécessaire par la topographie et les réservations. Mais le président de la société communale ne l'entendait pas du tout ainsi, amenant le propriétaire à obtempérer. Les échanges territoriaux constituent par ailleurs un

---

<sup>579</sup> Ceux-ci mettent en avant la finalité profondément sociologique qu'il est fait du droit, en présentant l'association communale de chasse comme une force collective et légitimante de groupement collectif qui renforce la revendication, par les utilisateurs ruraux du territoire, de l'exercice du droit de chasse. « Il est permis en effet de reconnaître dans la relation de l'association communale aux détenteurs de droit de chasse un écho, sans doute transformé, du conflit ancien entre droit de propriété et droit d'usage ». Cf. « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », in *Ethnologie française*, n°X-1, janvier-mars 1981, op. cit., ici page 68.

<sup>580</sup> Bien qu'il faille davantage entendre ici "agglomération". Ainsi, dans les communes constituées de plusieurs agglomérations comprenant le bourg centre et ses hameaux, la règle tacite veut que chaque groupe de résidents se cantonne à la partie du territoire communal relevant de son agglomération. « Je pourrais aller chasser à P. puisque c'est la même commune et la même société de chasse, mais il faut reconnaître que ça ne se fait pas. C'est sous-entendu. Les gens de W. restent sur W. et ceux de P. sur P. » fait remarquer un chasseur d'une commune constituée de deux villages de tailles approximativement équivalentes et regroupés depuis près d'un siècle.

<sup>581</sup> Sur cette préoccupation récurrente à la chasse, on pourra voir en l'occurrence les nombreux articles qui lui sont consacrés dans *La revue nationale de la chasse*.

excellent indicateur de la puissance relative des associations les unes par rapport aux autres, les plus importantes imposant des termes à leur avantage.

Pour les secondes, "rapatriées", elles sont le produit de la maîtrise foncière qu'un village peut faire valoir à l'encontre de ses voisins. On trouve ainsi un certain nombre de parcelles sises sur une commune, mais dont la propriété échoit à des propriétaires installés dans des localités dont le territoire est attenant. Le droit de propriété fondant le droit de chasse, certains de ces propriétaires apportent leur surface aux chasseurs de leur commune. Source de querelles entre localités, ce procédé révèle tout autant les relations qui affectent les communes concernées. En tout état de cause, pour le nemrod avisé, la connaissance disséquée du territoire, de ses propriétaires et exploitants agricoles, est un acquis dont il fait usage pour témoigner de son intégration dans le groupe chasseurs, lui-même intimement lié dans son existence à la collectivité territoriale. Ces repères sont tout aussi utiles pour narrer les épisodes d'une action de chasse particulièrement valorisante pour ses protagonistes. Par contre, une préférence est parfois accordée lorsque des accords de très longue date ont scellé un découpage accepté de tous. Le chasseur propriétaire est alors contraint de se soumettre à l'autorité collective. Ce fut le cas avec le deuxième des fils de Roger, un agriculteur dont une petite parcelle jouxte la délimitation communale sans relever de son territoire de chasse. Il fut sommé de rebrousser chemin alors qu'il exerçait son droit de propriété.

Ce jeu du savoir avec le terroir se complique encore quand on constate qu'il existe plusieurs niveaux d'appropriation du territoire, le premier partagé entre pairs, quand le second reste l'apanage d'une équipe ou d'un chasseur isolé. Ces "fiefs", pour utiliser une image historiquement parlante, sont des micro territoires où se sont investis des pratiquants, soit âgés et déambulant peu, soit procédant à des modes spécifiques de pratiques, comme la chasse à l'affût, demandant de maintenir la station pendant un long moment, tel que c'est le cas avec le pigeon ramier. Nombreux sont les pratiquants "enkystés" de la sorte à quelques arpents, comme à Plainville "La Grive", sur lequel nous reviendrons. Autre cas de figure, l'appropriation d'une surface possédée ou relevant d'un patrimoine familial. Il n'est alors pas rare de retrouver des sociétaires originaires ou locaux cantonnés sur un fief qui se confond avec le territoire pour lequel ils détiennent le droit de chasse, comme ils le feraient d'une portion réservée à leur seul usage cynégétique. Ici, la cession de la chasse à l'association communale prend une allure plus que formelle, moyen de se ménager les susceptibilités des collègues pratiquants tout en exerçant une pression de chasse qui confine à la surveillance, invitant davantage au détour qu'à la libre pérégrination, et ce même s'ils ont légalement aliéné leur droit cynégétique<sup>582</sup>. Parfois cette réservation de fait se limite à un poste particulièrement bien situé pour l'affût, comme "La pointe R...", une corne de bois dont chacun sait qu'elle est libre d'occupation tant que les fils R... n'y sont pas. Enfin, dans ce paysage hérité d'une structuration en openfield, où les terres des exploitations agricoles prolongeaient les bâtiments de la ferme, de nombreux chasseurs s'approprient de façon privilégiée les terrains qui jouxtent leur habitat. Quoiqu'il en soit, un chasseur de plaine adopte la plupart du temps un parcours très ritualisé, borné de haltes, évocatrices de souvenirs<sup>583</sup>. On se trouve alors face à un espace faussement ouvert, mais en réalité connu pour être occupé par des équipes jalouses de leur micro territoire. Pour illustration, lorsque l'entretien des agrainoirs et abreuvoirs est réparti entre les sociétaires, chaque équipe se propose de retenir des installations présentes sur son

<sup>582</sup> En ce sens, l'image ne vaut pas que dans sa signification moderne de "secteur réservé", mais au moins autant dans les rapports de vassalités croisées, quoique implicites, qui rappellent la définition initiale du fief.

<sup>583</sup> Bertrand Hell en arrive à la même constatation sur un terrain mosellan, il est vrai fondamentalement différent quant à son public et pourtant semblable sur ce point capital : « Un chasseur c'est d'abord son territoire » avance par exemple un nemrod. In *Entre chien et loup : faits et dits de chasse dans la France de l'Est*, 1985, op. cit., page 194.

fief, ce qui permet de procéder au repérage du gibier sédentaire présent sur cette portion du territoire, autre ressource indispensable à la réalisation d'un bon tableau. Dans la chasse pas plus qu'ailleurs ne règne l'égalité parfaite et les premiers arrivés sont aussi ceux qui se "réservent" les espaces plus riches en gibier, les plus pratiques à leurs déambulations et enfin les plus signifiants dans leur socialisation<sup>584</sup>.

Dans ce contexte rural où s'impose la logique de l'autochtonie, synthèse de temps et d'espace qui confère aux plus anciennement installés la légitimité des lieux, le dénie des clivages de classes s'apparente à la face inversée d'une idéologie "**transclassiste**"<sup>585</sup>, à la fois garante de l'unité locale et du mythe familial dont se nourrit le village pour affirmer son unité formelle. Une unité jamais tant exprimée que lorsqu'elle se sent confrontée à l'arrivée de nouveaux modèles culturels. Famille paradigmatique qui joue comme une sphère supplémentaire dans le registre de l'appartenance.

On constate ainsi une homothétie entre la territorialité des familles et la filiation des parcelles, dans ce même jeu qui articule temps local et espace historicisé. En d'autres termes, l'apprentissage du territoire permet de saisir l'une des principales dimensions de la socialisation des autochtones ; tissu anthropique sur lequel viennent s'exprimer la légitimité locale, le réseau des alliances et l'appropriation des lieux. Une appropriation qui peut s'entendre comme forme langagière de l'autochtonie, non pas tant substantialiste qu'historiquement établie comme règle du jeu dans la quête d'une légitimité qui renforce d'autant le sentiment distinctif d'un monde à part, que son efficace ne vaut que pour un périmètre extrêmement restreint. Le sens du jeu n'est non seulement accessible que pour les locaux maîtrisant l'histoire des conflits qui se sont exprimés par l'intermédiaire d'une parcelle du fonds, mais plus encore pour des logiques d'appartenance tendant à disparaître avec la montée en puissance de nouvelles formes d'adhésions, sans ancrage territorial fondateur. En ce, le canevas cadastral peut s'entendre comme « structures structurées » [par l'histoire du groupe local] « prédisposées à fonctionner comme structures structurantes » [de l'appartenance à ce groupe], pour reprendre la formulation d'une des définitions données par Pierre Bourdieu au concept d'*habitus*. "Structurées" dans la mesure où à chaque portion du parcellaire correspond une histoire intimement liée à l'état actuel du groupe tel qu'il se représente lui-même, soit comme produit d'un processus d'incrustation des familles dans le territoire. "Structurantes" en raison des mécanismes à l'œuvre dans l'apprentissage du finage, langage socialisant du rapport famille-terrain, qui génère une adhésion au principe de la propriété légitimant les originaires du lieu. Dans cette configuration, l'effondrement de la conscience de classe a quelque chose de perturbant pour l'ordonnancement dichotomique et distinctif d'un ensemble de collectivités locales qui voulaient donner à se penser selon un autre principe structurant que celui de la stratification sociale en vigueur dans la société

---

<sup>584</sup> Bertrand Hell note également que chaque action de chasse « permet de réactualiser cette carte cynégétique qui chaque année s'enrichit », éclairant « une des fonctions initiatrices du parcours par l'adolescent de l'espace cynégétique » *ibidem*. Une initiation qui commence bien avant et bien au-delà de la chasse quand il s'agit d'autochtones.

<sup>585</sup> Cf. Hugues Lamarche : « Localisation, délocalisation, relocalisation du milieu rural » in *L'esprit des lieux : localités et changement social en France*, Paris : éditions du CNRS, 1986, pages 69 à 99. Voir également « La théorie des groupes sociaux localisés », synthétisée par Bernard Kayser dans son ouvrage : *La renaissance rurale*, Paris : Armand Colin, 1990, pages 176-177. Enfin, Michel Marié et Jean Viard vont plus loin en avançant l'idée d'une performance ségrégative de l'espace. « [...] c'est pourquoi l'espace, dans le monde paysan, joue un peu le même rôle que la classe sociale dans la ville : c'est lui qui unit et qui divise ». Cf. *La campagne inventée*, Le Paradou : Actes Sud, 1977, « Espace-temps », page 73.

englobante<sup>586</sup>. Parce qu'elles n'apparaissent plus comme l'apanage répulsif des concentrations urbaines, les luttes qui s'articulent autour des positions sur l'échelle sociale trouvent davantage à s'exprimer dans les espaces ruraux où la chasse leur offre un réceptacle idéal, directement lisible en surfaces maîtrisées.

Claude Lévi-Strauss apporte un éclairage complémentaire en proposant le modèle d'une structuration « bonne à penser » où l'espace, comme dans l'exemple du village Bororo, donne matière à construire ce *Nous* filial de la parenté, en regard d'un *Nous* affilié par le partage d'un territoire reconnu collectivement comme relevant de la gestion du groupe, tout en éludant au passage les clivages de castres.

Espace reflet des réalités sociales du *Nous*, s'imposant aux agents locaux, ou espace constructif d'un *Je* acteur, et ce par les procédures langagières d'un territoire donnant matière à l'expression d'une individualité partie prenante d'un collectif, ce débat aboutit à formuler l'antinomie entre deux appréhensions classiques du social : holiste et atomiste. À ce dilemme, la logique de l'autochtonie apporte sa propre réponse, sorte de "bricolage" entre la contrainte héritée par une matrice déjà donnée et possibilité d'en modifier les termes. Si "grammaire" expressive il y a, elle trouve ses fondements dans un système de valeurs pour lequel la propriété foncière continue à signifier la place d'une lignée dans le groupe local, lorsque tout autre perspective intéressante semble bouchée et que ce qu'il en reste de valorisant risque l'effritement devant l'altérité devenue proche. Nous aurons l'occasion de préciser ces aspects tout au long du travail.

### 3.) Un usage des investissements fonciers : la micro propriété symbolique

Il va de soi que cette organisation foncière, héritée des sociétés paysannes, décrites tant par les sociologues empiristes que marxistes, ou encore par un historien comme Marc Bloch, s'avère aujourd'hui obsolète de par la transformation des logiques socio-économiques à l'œuvre. Non seulement l'appropriation territoriale, comme support d'activité, ne concerne plus qu'une frange de plus en plus ténue de la population rurale avec la rétraction des actifs agricoles, mais qui plus est la culture dite "hors sol" permet désormais une production sur des surfaces de moindre dimension. Depuis plus d'un demi-siècle, le critère de la rentabilité a progressivement remplacé celui de la surface comme source de bien-être économique<sup>587</sup>. Non pas que l'accroissement des domaines agricoles ait totalement perdu de son sens puisque l'histoire de l'agriculture a au contraire poussé vers une course aux hectares, mais plutôt qu'il est passé de finalité à simple moyen. Devenu *input* dans un procès de production mis en

---

<sup>586</sup> Cf. Henri Mendras in *Les sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris : Armand Colin, 1976. Sur ce découpage du monde social entre les *established* et les *outsiders* à partir de critères spatialisés qui en dissimulent les fondements socio-économiques, on pourra se référer à l'introduction que formula Francine Muel-Dreyfus quant aux « Remarques sur le commérage » de Norbert Elias, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°60, novembre 1985, pages 23 à 29. Pourtant, par-delà cette "illusion" territoriale, on pourra également remarquer l'effet performant du classement qu'opère la localisation spatiale, quand elle correspond à un mode d'appréhension des populations. Si l'effet d'adresse s'impose à ceux qu'il stigmatise, force est de constater que cette logique vaut pareillement pour ceux dont le classement objectif ne lui correspond pas.

<sup>587</sup> D'autant plus dans notre région qui fait partie du peloton de tête en matière de productivité. Pour exemple, l'Oise et l'Aisne se plaçaient dans la tranche supérieure des plus de 150 000 francs de revenus annuels par travailleur agricole en 1986. Déjà en 1882, ces départements se situaient dans la situation la plus bénéfique au niveau national. Cf. Annie Moulin : *Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris : Seuil, 1988, collection Points, histoire, page 261. De même, dans *Le département de la Somme*, Adolphe Joanne présente en 1869 « l'un des endroits des plus peuplés, des plus fertiles, des plus industriels de France » (Paris : Hachette, page 9).

œuvre par une profession revendiquant la modernité, le terrain a vu se réduire la charge symbolique qui se trouvait dans la détention de la terre, par un groupe social qui se vivait davantage comme un état que comme une catégorie socioprofessionnelle. Pour autant, la disparition de la petite paysannerie d'autosubsistance n'a pas signé la totale disparition des logiques symboliques de l'appropriation foncière. Dans le secteur agricole, subsistent les reliquats d'un fondement spatial à la place occupée dans la société locale<sup>588</sup>, à la différence qu'il ne joue plus qu'à la marge, dans les interstices de la sociabilité. Pour exemple, l'activité cynégétique continue à accorder aux propriétaires fonciers cet attribut qui en fait des acteurs incontournables. De plus, la définition dominante du rôle social dévolu à l'agriculteur tendant vers l'entretien d'un patrimoine "naturel", collectif au genre humain (patrimoine plus entendu dans son acception de gisement de ressources vitales, raréfiées ou altérées dans leur qualité, que comme base d'une activité productrice au sens plein et privatif), la culture de l'entrepreneur agricole se trouve battue en brèche, contrariée par un sentiment de "collectivisation" des espaces. D'où ce trouble de plus en plus persistant des exploitants, tiraillés entre leur adhésion aux principes productivistes inculqués par plusieurs décennies de propagande, instiguée par la JAC<sup>589</sup>, et le malaise né de la mise à l'index après être devenus des "pollueurs" aux yeux d'une part grandissante de la société. S'ajoute à ce contexte la multiplication des adeptes du tourisme dit "vert", amenant progressivement les gouvernants à proposer un nouveau contrat social pour la gestion du territoire, ramenant le cultivateur à la fonction de "jardinier de la nature", et ce au nom d'une pluri-fonctionnalité redécouverte de l'agriculture<sup>590</sup>. Au-delà des finalités attendues en matière de clientèle nouvelle pour les produits de la ferme, cette pression récente amène les exploitants à relativiser l'importance à accorder au patrimoine foncier dans leurs calculs de rentabilité.

Restent les autres détenteurs du terroir, pour lesquels la logique du rendement économique ne suffit pas à expliquer qu'ils n'aient pas cédé aux offres de rachat. Ils n'ont pas manqué d'en recevoir pendant ces décennies de course à l'augmentation des surfaces, alors qu'elle rimait encore pleinement avec la profitabilité agricole. Leurs effectifs se calculent toujours aujourd'hui en centaines de milliers, voire en millions et si leur persistance dans la grande propriété foncière peut s'entendre comme un capital dont le rendement financier offre un complément de revenu, il en est tout autre pour la grande majorité, détentrice de micro parcelles, aux fermages peu attractifs pour la terre, aux débitages tout aussi peu lucratifs pour le bois. Comportement économiquement incompréhensible si l'on n'appréhende pas la crise agricole comme l'un des éléments déterminants de la crise d'un monde rural aujourd'hui éclaté<sup>591</sup>. Bien que sans illusion quant au devenir d'une agriculture déchuée, sans espoir de retour à une activité populeuse et prospère, leur attitude vise *primo* à soutenir les exploitants encore en place. C'est généralement le cas des propriétaires dont la parenté avec un agriculteur local explique l'acceptation de ces conditions de rémunération qui permettent à

<sup>588</sup> Michel Marié et Jean Viard (*op. cit.*) relèvent pour la commune de La Motte d'Aigues cette ambiguïté de « la conscience collective, [...] fortement imprégnée de sentiment patrimonial, d'attachement aux terres de famille, aux terres d'en haut ; [mais qui comporte également] un fort élément de séduction pour les terres d'en bas, celles qui à la fois *anoblissent* et permettent d'entrer dans l'aire de la rente foncière et du capital financier » (page 42).

<sup>589</sup> Jeunesse Agricole Catholique.

<sup>590</sup> Cf. Jean-Pierre Butault, Nathalie Delame, Stéphane Krebs et Philippe Lerouillois : « La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole » in *Economie et statistique. L'agriculture française dans le contexte international*, 1999-9/10, n°329-330, pages 165-180.

<sup>591</sup> Cf. Bernard Kayser (Dir.) : *Naissance de nouvelles campagnes*, La Tour d'Aigues : Aube, 1993, « Monde en cours-prospectif et territoires ». Cet ouvrage essentiel donne une vision très claire des tendances globales en cours jusque 1992 et permet d'éviter toute généralisation hâtive. Voir en particulier l'article de Jean Cavailhès et Robert Lévesque : « Les surprises du marché foncier », pages 89 à 104, qui montre en particulier que de 1982 à 1991, la part des non-agriculteurs dans les achats fonciers a progressé pour représenter un quart de l'ensemble. Cf. également Dominique Darbon : *La crise de la chasse en France*, *op. cit.*

l'exploitant de disposer d'un moyen de production à bas prix sans avoir à l'acquérir directement, ses ressources propres ne le permettant pas, et sans avoir à craindre un rachat par un concurrent mieux doté. Ces libéralités offrent également l'avantage de pouvoir "demander un tracteur", quand il s'agit de faire le bois par exemple. On comptait encore en 1992 plus d'un million d'hectares en propriété familiale, exploités gratuitement et plus de quatre en faire-valoir indirect relevant également de la parentèle, soit respectivement 5,14% et 19,62 % de la surface agricole utilisée<sup>592</sup>. *Secundo*, l'ensemble du collectif autochtone fait front devant ce qu'il perçoit comme l'attaque en règle d'un monde urbain vécu comme détenteur des commandes du processus décisionnel. Autrement dit, la maîtrise du foncier leur apparaît comme l'une des ressources à préserver pour assurer leur quasi monopole de l'aménagement local du territoire... jusqu'aux directives européennes<sup>593</sup>. D'autant qu'ils disposent d'un argument juridique de poids qui se retrouve souvent dans les discussions : le droit de propriété, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et paradoxalement utilisé ici dans le but de protéger une appropriation collective<sup>594</sup>. En matière de chasse, on ne peut que relever l'intense bataille juridique qui s'est engagée à propos du classement Natura 2000 de sites considérés comme particulièrement riches d'une biodiversité recherchée. A cette occasion, la solidarité mise en avant emprunte au même sentiment de dépossession, jouant des deux registres que sont la propriété privative et l'appartenance collective. Le même genre de raisonnement vaut d'ailleurs pour d'autres secteurs de la vie locale. Ainsi, bien que pratiquant des tarifs plus élevés, les commerçants ambulants continuent à bénéficier d'une clientèle autochtone qui met en avant la desserte du village en biens de consommation de base. « Si on prend plus aujourd'hui parce qu'on est jeune et qu'on peut aller en voiture au supermarché, le forain ne passera plus. Et qu'est-ce qu'ils deviendront les vieux ? On se dirige vers un village mort si on fait comme ça. Après, ils [les nouveaux arrivants] se plaignent d'un village dortoir ! Mais si on est pas solidaires c'est ce qui nous attend. Tu vois bien ce qui s'est passé avec les cultivateurs : ils se sont bouffés entre eux et aujourd'hui ils se rendent compte qu'il n'y a plus personne dans leurs manifestations » (Yvon, autochtone de rang 3). L'une des caractéristiques du discours autochtone, c'est justement d'accorder une importance symptomatique à la gestion agricole du sol. Au-delà de l'intérêt personnel dérisoire qu'ils peuvent y trouver, les locaux qui bénéficient de la légitimité locale ne tarissent pas de commentaires sur les moindres détails de la pratique agraire, jusqu'à évoquer la qualité d'un labour, les conditions atmosphériques dans lesquelles il a été réalisé, ou encore les choix de semences de tel ou tel exploitant. Aucun aspect n'est véritablement ignoré et il révèle autant la compétence dont on cherche à faire preuve, que l'appropriation symbolique dont le territoire villageois fait l'objet, en particulier de la part des ruraux dépayés, témoins de la décrépitude des exploitations familiales dont ils n'ont pu perpétuer l'existence. Les agriculteurs payent ici la mutation qu'ils ont réalisé pour résister aux impératifs exigés par le capitalisme. Dans certaines localités où le mouvement

---

<sup>592</sup> In *L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, *op. cit.*, ici page 28.

<sup>593</sup> Lesquelles, comme nous le verrons plus loin, ont complètement modifié la donne.

<sup>594</sup> Un principe constitutionnellement reconnu qui s'est retourné contre les partisans de la chasse communale lorsque la cour européenne de justice a condamné la légalité des ACCA. Rappelons que ces Associations Communales de Chasse Agréées, nées de la loi Verdeille de 1964, permettaient d'intégrer au territoire de chasse les propriétés inférieures à une certaine surface (généralement entre 10 et 20 hectares) d'un seul tenant, en passant outre l'avis des propriétaires. En affirmant la primauté du droit de propriété sur l'organisation cynégétique, la cour autorisait les propriétaires à soustraire toute surface, sans limite de taille, à l'emprise des ACCA. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement, mais bien que les ACCA se retrouvent pour leur immense majorité au sud de la Loire, cette nouvelle disposition a fortement choqué les milieux cynégétiques picards. Pourtant, aucune défection n'a été enregistrée dans les quelques ACCA existantes dans la région, preuve qu'un consensus existe sur le mode de gestion collectif du territoire et qu'à défaut le contrôle social a suffi à dissuader les sécessionnistes.

d'intensification s'est montré particulièrement poussé, un fossé s'est creusé entre les producteurs et leurs juges, ces derniers leur reprochant d'avoir rompu avec une organisation foncière qui laissait la plus grande part aux négociations collectives. Mais à l'inverse, à Maignelay les gardes-chasse des grands céréaliers, qui occupent plusieurs centaines d'ha du plateau, décrivent le petit irrédentiste qui refuse tout arrangement pour agrandir les parcelles exploitées. « Il est toujours en retard pour tout ! Ses terres sont mal travaillées. C'est même pas pour ça qu'il y a plus de gibier. » Même constat plus au nord avec les génisses qui entrent en pâture alors que l'herbe y est déjà jaunie. En conséquence de la disparition des zones de négociation, qui faisaient par exemple qu'on pouvait demander la mise en jachère d'une parcelle peu productive pour un parking ou un ball-trap, les chemins vicinaux, relevant du patrimoine communal, focalisent toutes les attentions, leur rétrécissement par l'effet de la charrue animant les plus virulentes critiques. La consultation du cadastre pour recenser les preuves de chemins « dus », progressivement privatisés ou supprimés, se multiplient alors, signe de ce *hiatus* persistant entre une production signe de vitalité et la déstructuration des cadres socialisant de l'espace villageois. Les sujets conflictuels n'en apparaissent finalement mieux que comme de simples symptômes<sup>595</sup>. Pour les agriculteurs, un chemin moins large c'est moins de surface à entretenir pour l'association foncière qui les gère, et qui la plupart du temps est animée par ces mêmes exploitants agricoles, avec une aide financière souvent limitée de la part de la commune. Il n'y a donc qu'une demi-surprise à constater qu'ils regardent la voirie en terre battue comme un réseau dont le statut ne serait pas véritablement public au plein sens du terme, mais davantage ouvert aux riverains. « C'est nous qui les entretenons » les entend-on déclarer lors des réunions de conseil. « C'est pas avec mon VTT que je les abîme » répliqua un élu plainvillois il y a quelques années, lors d'une séance très largement occupée par ces questions. Avant l'introduction des pelles mécaniques à l'avant des tracteurs, les associations foncières investissaient parfois dans un matériel spécialement conçu pour égaliser les chemins dégradés : une lame dont le coût justifiait que les cultivateurs se sentent le droit de donner le La. Désormais le passage du gyrobroyeur est généralement réglé directement par le budget communal, mais bizarrement certaines sections peuvent échapper à son passage. C'est le cas du chemin du bois de Napoléon, qui se termine en impasse sur le champ d'un conseiller. Son embroussaillage a finalement été jugé des plus efficaces pour en interdire l'accès aux deux roues motorisés, mais la polémique a enflé quand les chasseurs eux-mêmes ont vu leur passage compromis par la ronce.

Un autre de ces symptômes peut retenir l'attention, c'est le réinvestissement récent dans ces espaces économiquement marginaux, à la lisière des terres arables et des futaies les plus productives. Zones pentues, peu fertiles du fait d'un sol aux qualités agronomiques restreintes ou petites parcelles boisées, ces terrains ont progressivement été délaissés par les exploitants depuis une décennie et demi<sup>596</sup>. C'est ici, dans les interstices de l'agriculture intensive, que s'expriment le mieux **les ressorts réactualisés de l'inscription territoriale**. Elle est le fait des originaires dé-ruralisés, souvent critiques vis-à-vis des transformations de l'agriculture, mais également des villageois "immigrés" dans d'autres communes rurales environnantes et qui cherchent par là à maintenir un lien avec le village, lequel compte également dans ses rangs un ensemble de boulimiques obsessionnels, prompts à se porter acquéreurs des rares micro-parcelles en vente. Parmi ces acquérants soucieux de s'établir dans

<sup>595</sup> Un constat identique se fait jour dans le Santerre, région agricole du département de la Somme mentionnée pour accueillir le projet de troisième plate-forme aéroportuaire internationale du bassin parisien. La réticence initiale des villageois touchés par le périmètre des pistes s'est fondée dans un premier temps sur le refus de soutenir les acteurs agricoles à la tête des mouvements d'opposition au projet.

<sup>596</sup> Il semble néanmoins que la liberté laissée par la PAC quant aux jachères permanentes, ait un temps limité ce phénomène de délaissé ; de même que ce fut le cas localement.

la propriété foncière, on trouve en pointe les déboutés du "rêve agricole" et les chasseurs, les premiers utilisant leur attache territoriale comme un moyen de garder une amarre à l'agriculture, lorsque les seconds conservent un regard sur la gestion du territoire de chasse, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de protéger les boqueteaux giboyeux promis au déboisement à plus ou moins court terme. Arnaud, originaire de longue inscription dans une commune de l'Oise limitrophe à la Somme et président de la société communale de plaine et bois, est le type même du cultivateur frustré de n'avoir pu poursuivre l'exploitation parentale à l'autre bout de la rue. Il est donc idéalement placé pour savoir que le bout de coteau qu'il vient de racheter à force de tractations sur la vallée la plus parcellaire du territoire, ne sera jamais défriché pour l'agriculture, mais : « Tu sais... avec eux on ne sait jamais. » Au sein des locaux attirés par ce comportement domanial se retrouve donc la fine fleur de l'autochtonie, forme de garde rapprochée d'un village substantialisé, ardente pourfendeuse de toute sorte de "bradage", adepte d'une conception très restrictive des intérêts locaux. Ses membres se concentrent sur le rachat des parcelles potentiellement constructibles, soit qu'il s'agisse d'en maîtriser les éventuels occupants, soit qu'un projet -même diffus- d'installation d'une partie de la lignée soit établi.



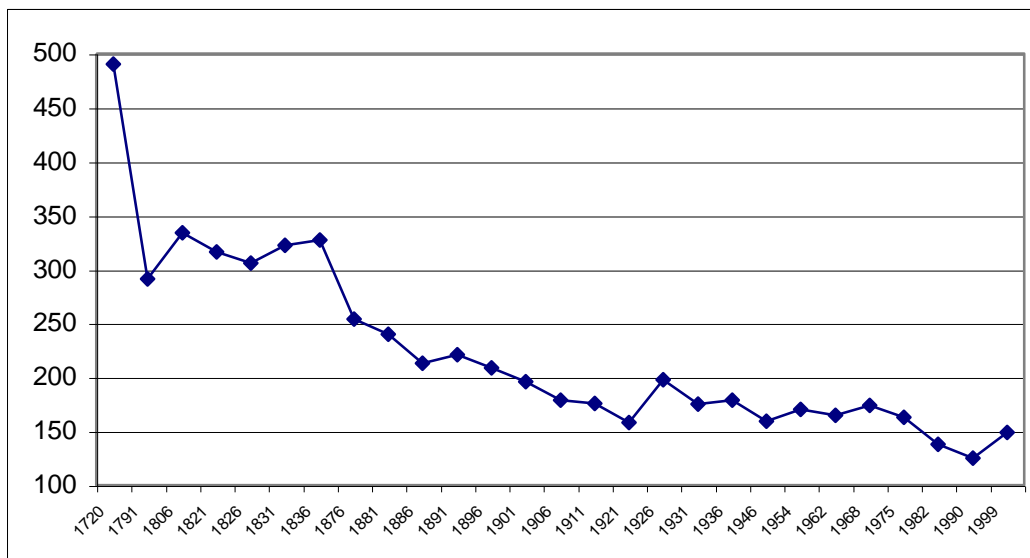
## B.) LA LECTURE CADASTRALE : Un exemple local

« *La propriété et le patrimoine sont la marque historique de la culture communautaire.* »

Michel Marié, Jean Viard : La campagne inventée, op. cit., page 29.

Pour exemple de cette prégnance territoriale dans l'affirmation d'un lien tant filial que local avec le terroir, nous prendrons appui sur cette commune, qui détient pour nous l'avantage d'une connaissance suffisamment fine afin qu'il soit possible de compléter les blancs laissés par la documentation. Plainville, village peuplé de seulement 124 habitants en 1990, période de dépression démographique la plus marquée, connaît un regain depuis, voyant sa population revenir à 149 résidents permanents lors du dernier recensement de 1999, alors que l'on peut les estimer aujourd'hui 160. L'histoire de son peuplement, aussi loin que l'on puisse le faire remonter, fait état d'une quasi continuelle décline, même en tenant compte des double-comptes.

**Évolution de la population depuis 1720<sup>597</sup>**



Rappelons que située au centre-nord du département de l'Oise, cette localité se trouve être quasiment limitrophe de la Somme, département avec lequel elle entretient des relations fortes, que ce soit d'un point de vue historique, la région relevant de l'ancienne province de Picardie, que sur le plan plus contemporain des zones de chalandise. Situé à mi-chemin des deux chefs-lieux de départements, le village relève encore en 1990 du rural dit "profond" ou "isolé" au sens de l'INSEE<sup>598</sup>, alors que celui-ci s'est fortement rétracté, passant de 1 350 communes en 1975 à seulement 177 lors du RGP de 1990. Après avoir été paysanne des

<sup>597</sup> Sources : 1720-1836 : Louis Graves, Précis statistique (1843) ; 1836 : Adolphe Joanne, Géographie du département de l'Oise (1876) ; autres : INSEE Picardie.

<sup>598</sup> Cf. INSEE, DRAF : « Le nouveau visage du monde rural en Picardie », op. cit., page 6.

siècles durant, il est avéré que le monde ouvrier y devient progressivement majoritaire à partir de l'après-guerre. En raison principalement de la médiocre qualité des terres, les subsides retirés de l'activité agricole n'ont pas permis la pérennité de nombreuses exploitations, voire la reprise de leurs terres par les survivantes. En conséquence, il n'y reste plus que trois fermes dont le siège social est localisé dans la commune, quand deux sont menacées quant à leur existence et toutes de taille restreinte, soit environ 40 hectares chacune. A ce jour, moins d'un ha arable sur deux est mis en culture par un résident, mais un quart par des originaires dont les exploitations se trouvent dans des communes environnantes.

Concernant cette localité, le cadastre offre une mine d'informations qui révèlent la complexité du parcellaire et des situations juridiques ; connaissances dont la maîtrise exige des détenteurs une aptitude aiguisée à l'écoute, en l'occurrence des commérages qui expriment les logiques de fonctionnement du groupe local. La concordance entre le *topos* et le réseau social qui l'occupe trouve un point de touche avec la pérégrination. On en a eu un exemple révélateur dans la chasse pour laquelle le parcellaire signifie un ensemble de règles et d'interdits quant au droit de passage. L'évocation d'une portion du territoire constitue alors un fil qui amène rapidement à l'exploitant agricole et au propriétaire, sitôt replacés dans le tissu social local, les liens de parenté qui l'affectent et l'historique dont les parcelles témoignent.

Sur ces quelques 425 hectares de territoire communal<sup>599</sup>, on comptait après le dernier remembrement de 1984 pas moins de 203 individus différents, référencés dans 138 "comptes cadastraux" privés distincts, en plus des propriétés relevant de la municipalité. Ces 203 personnes, inscrites sur la matrice en rang 1, 2 ou 3, en raison de leur statut : propriétaires, propriétaires en indivision ou nu-propriétaires associés à des usufruitiers, se réduisaient néanmoins à seulement 77 patronymes différents, dont 28 apparaissaient au moins dans deux comptes. Parmi les plus fortes occurrences, trois patronymes concernent 17 comptes et à eux seuls les 24 premiers noms patronymiques regroupent 62 comptes, ce qui s'avère beaucoup quand on vient de procéder à un remembrement. Il n'y a guère qu'un peu plus de la moitié des comptes qui relève d'une situation simple de propriété individuelle privée (56%), le solde relevant de combinaisons plus complexes : 35% de propriétaires en indivision, dont 80% de couples, la différence étant occupée par des apparentés cohéritiers, avec 12,5% de ces comptes en situation de partage anticipé usufruit/nue-propriété. En d'autres termes, un grand nombre de parcelles échappe à la communauté des biens entre époux et caractérise une situation où la propriété fait l'objet d'un calcul entrant dans la logique de la filiation, plus que dans un principe matrimonial.

#### Exemples de combinaisons hors couple

Mode combinatoire		Pourcentage représenté
Génération 1/2/3 en ligne directe	Nu-propriété/usufruit	3
Génération 2/3 en ligne directe		9,5
Génération 3 : frères / soeurs	Indivision	5

Concernant le sexe des titulaires et hormis le compte communal, les propriétaires en rang 1 sont pour 98 des hommes, soit 71%. Ils ne sont par contre plus que 56% si l'on considère les trois rangs d'inscription (soit 114 hommes sur 203 individus). Toujours en rang 1, les titulaires d'un droit de propriété sont âgés en moyenne de 64 ans alors que la classe modale concerne les [61-70] ans (24%). En rangs 2 et 3 on passe à 53 ans de moyenne. Les plus de 60 ans représentent à eux seuls 62,4% des personnes référencées en tête de compte. On tombe à 53,5% tous rangs confondus, la pratique de la dévolution des biens par nue-

<sup>599</sup> Dont 397 de Surface Agricole Utilisée (SAU).

propriété expliquant ce phénomène de rajeunissement des ayants droit. 21% de l'ensemble sont nés dans la commune même, auxquels il faut ajouter 6,5% d'individus plus jeunes, nés dans une maternité proche, mais ayant dès leur prime enfance vécu dans le village. Les communes limitrophes, au nombre de 7, ajoutent 15% à cet effectif. Ainsi, dans la mesure où la propriété foncière autochtone entame les territoires communaux contigus dans les zones de contact, on peut estimer à plus de 4 sur 10 les propriétaires nés sur le territoire. En matière de département de naissance, près de 55% ont vu le jour dans l'Oise et 4% dans des communes très proches du département limitrophe de la Somme. A noter que le pourcentage des naissances intra-départementales croît avec le rang, de 50% pour le premier à 100% pour le troisième, en passant par 60%. En particulier, l'analyse précise des comptes montre que l'indivision et le partage anticipé ne concernent presque exclusivement que des individus nés dans un périmètre de 10 kilomètres autour de la localité. On en tire la conclusion que l'absence de division du patrimoine est le fait d'individus qui ont une histoire personnelle liée à ce secteur. Près des trois quarts des détenteurs d'un compte sont nés en Picardie et seuls 7 en dehors de France. Approximativement un détenteur principal sur deux réside dans la commune au moment du remembrement et plus de 21% dans une commune limitrophe. Tous confondus, les ayants droit à un titre ou à un autre (nue-propriété, usufruit...) sont pour 50% des habitants de la commune et pour près de 20% d'une commune contiguë. Les titulaires principaux résident pour l'essentiel dans l'Oise (plus de 81%) et pour partie dans la Somme (5,1%). Moins de 10% habitent une autre région que la Picardie. Selon les informations collectées sur le terrain, le statut matrimonial dominant fait état d'un très large conformisme autour du mariage, qui concerne ou a concerné près de 90% des personnes référencées (181 sur 203). On n'y trouve en particulier que deux divorcés. En nous intéressant maintenant aux patronymes des époux, on trouve une affirmation supplémentaire de l'autochtonie ambiante. Afin d'éviter une fausse récurrence des mêmes patronymes, liée aux situations de couples propriétaires *indivis*, nous ne pouvons ici retenir que le rapprochement entre les noms patronymiques des propriétaires d'un même rang. Cette comparaison montre que sur 138 titulaires d'un compte en rang 1, les 131 époux ou épouses correspondants ont pour patronyme un nom qui revient 23 fois dans la première liste. Aucun de ces patronymes récurrents n'est à ce point commun qu'une homonymie sans parenté puisse être suspectée. De plus, l'enquête menée permet de tracer ces parentés. Ainsi, on ne trouve pas que des apparentés de niveaux générationnels distincts, tels que père et fils, mais aussi des mariages croisés entre frères et sœurs de deux fratries distinctes et également des alliances matrimoniales entre des individus dont le cousinage est avéré avec d'autres propriétaires de rang 1. Pourtant, ce tri par patronyme sous-estime encore la parenté des titulaires puisque l'on trouve des épouses de propriétaires dont un frère est également l'époux d'une propriétaire, ce qui signifie que par le jeu du mariage il faudrait ajouter à ces réseaux de détenteurs fonciers les réseaux indirects au sein même du groupe des conjoints. De la même manière qu'il faudrait distinguer entre les récurrences de rangs 2 et 3, celles qui relèvent de la communauté des biens au sein des couples, des autres cas de figure. En tout état de cause, la détention foncière de Plainville laisse apparaître un écheveau de relations de parenté qui confirme la primauté de l'autochtonie, contemporaine ou récente, dans la maîtrise de la propriété.

Ces résultats, au-delà de cette très forte maîtrise cadastrale des autochtones et de leurs descendances délocalisées, concernent cependant l'intégralité du territoire, sans distinction relative à la nature des sols, en l'occurrence entre le foncier bâti et le non bâti. Or, ce dernier renforce évidemment l'autochtonie. De plus, cette maîtrise s'avère bien moindre par rapport à ce qu'elle était au sortir du précédent remembrement de 1936. La grande mutation opérée tient ici dans l'accentuation de la catégorie des "originaires", nés dans la commune ou y ayant passé leur prime enfance tout en n'y habitant plus au moment de la collecte des données cadastrales. Paradoxalement, du moins en apparence, la représentation de la population allochtone

s'accentue elle aussi dans le même temps. Ces nouveaux arrivants procèdent généralement par l'achat d'une résidence, plus que par un investissement foncier non bâti. C'est leur arrivée de plus en plus prégnante dans les villages du nord de l'Oise qui tend à renforcer l'implication des autochtones dans le foncier non bâti, au non d'une maîtrise des lieux qui raisonne comme un écho du pouvoir longtemps tributaire de la propriété des terres. Ne voir dans le faible intérêt manifesté par les allogènes à cette détention du patrimoine foncier que la cause du phénomène reviendrait à ignorer les processus d'interdits tacites qui règlent la vie locale. En ce sens, ce désintérêt manifeste se révèle également conséquence des "règles du jeu" qui animent les autochtones. Pour preuve, les actes d'achat de parcelles non destinées à la construction continuent à concerner les autochtones hors agriculture ou sylviculture, alors qu'elles ne touchent la population allogène qu'à partir de la seconde génération, c'est-à-dire au moment où elle commence à ne plus être considérée comme telle. Pourtant, de rares exemples ont été le fait d'une démarche d'intégration explicite et recherchée au cercle des autochtones. Elle a touché deux familles en l'espace de 15 ans, lesquelles ont toutes deux manifesté une adhésion complète au système de valeurs qui accorde une importance toute spécifique au droit symbolique que confère la détention foncière. Hormis ces exemples isolés, le foncier non bâti reste l'apanage de l'autochtonie, avec une représentation croissante des originaires expatriés dans d'autres communes. On remarque également que ces derniers se maintiennent parfois dans la propriété alors qu'ils résident éloignés du village, le cas de figure le plus représentatif concernant les Pays-Bas, avec à la fois du bâti et du non bâti. Quant au désinvestissement, il emprunte un ordonnancement unanime dans la quasi totalité des cas : le foncier bâti, suivi des propriétés foncières non bâties, agricoles en premier lieu, boisées par la suite, bien que plus rarement pour ces dernières. Les délaissements récents ont concerné d'une part les foyers les moins investis dans la vie sociale locale et d'autre part les propriétaires décédés d'autres communes, sans descendance maintenue localement. Pour les autres, le rachat par un membre de la famille témoigne d'une forme de succession indirecte. Même lorsque les relations s'avèrent exécrables entre ayants droit, il est très difficile de s'y opposer.

La rareté des ventes et le maintien dans la micro propriété aboutit à ce que le territoire communal s'avère extrêmement parcellisé, avec une majorité de possédants détenant moins d'un hectare.

<b>Surface total par compte</b>	<b>Fréq.</b>
Moins de 10 ares	29,0
De 10 ares à 1 hectare	39,9
De 1 à 5 ha	17,4
De 5 à 10 ha	4,3
De 10 à 20 ha	4,3
Plus de 20 ha	5,1

A eux seuls, les propriétaires disposant d'une résidence dans la commune maîtrisent à peine 46% de la surface totale. Mais on note surtout la détention d'une surface à peu près équivalente pour les résidents des communes qui ne se situent pas dans la périphérie immédiate du village. Dans cette périphérie se trouvent les autochtones des villages environnants relevant du milieu agricole ou en étant originaires. Au-delà, on situe pour une large part les originaires de Plainville installés dans des communes plus distantes. Pour la quasi totalité d'entre eux, la surface détenue n'est pas exploitée par un membre de la famille relevant du secteur agricole. Si le phénomène micro-parcellaire a toujours existé, il a en revanche eu tendance à se développer sur la longue période.

### Analyse comparée de la répartition des propriétaires selon la surface détenue

Propriétés non bâties

Remembrement Surface (ha.)	1936		1984	
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
]0-1[	37	50,7	49	53,8
[1-5[	19	26,0	25	27,5
[5-10[	6	8,2	5	5,5
[10-15[	6	8,2	3	3,3
[15-20[	2	2,7	5	5,5
[20-25[	1	1,4	1	1,1
[30-35[	1	1,4	1	1,1
[35-40[			1	1,1
[40-45[			1	1,1
[60-65[	1	1,4		
<b>Totaux</b>	<b>73</b>	<b>100</b>	<b>91</b>	<b>100</b>

Par delà la dimension synchronique, la comparaison des parcelaires, suite aux deux derniers remembrements, montre en effet que loin de s'être amoindri, l'émiettement reste au contraire une dominante. Non pas que la situation des exploitants et des grands propriétaires en ait souffert, mais plutôt que le nombre de micro propriétés ait pesé sur cette répartition. L'atomisation cadastrale peut provenir de plusieurs phénomènes, comme celui de la vente d'une partie du patrimoine foncier de certains détenteurs à de nouveaux venus sur le marché foncier local<sup>600</sup>, mais elle relève principalement et massivement du processus lié aux successions. Celles-ci ont naturellement tendance à engendrer l'augmentation du nombre d'ayants droit, sauf dans les situations d'enfant unique, de décès prématurés des héritiers et plus généralement de toutes les configurations pour lesquelles la succession ne transforme pas l'effectif des propriétaires, voire le fait diminuer. En second lieu, les transmissions filiales peuvent favoriser la multiplication des références cadastrales quand l'indivision n'est pas retenue comme principe d'organisation de ces successions, ou lorsque le nombre de parcelles et leur valeur n'a pas permis une répartition équitable entre les descendants ; cas de figure pour lesquels est procédé à un dédoublement ou plus, d'une ou de plusieurs pièces du puzzle. En face de ces phénomènes centrifuges, les acquisitions constituent un pendant centripète si elles sont le fait d'un détenteur déjà référencé ou non dans la matrice, mais acquérant l'intégralité des biens détenus par un ou plusieurs propriétaires, qui de ce fait disparaissent du cadastre. Ce peut être le cas également entre apparentés cohéritiers, l'un d'eux rachetant les parts de ses *alter ego*. En revanche, ces transactions ne provoquent pas de rétraction du nombre de parcelles<sup>601</sup>, ce qui pose un problème méthodologique de taille pour évaluer les phénomènes d'agrandissements, un propriétaire pouvant détenir un grand nombre de lopins attenants les uns aux autres et formant sur le terrain une seule entité. En résumé, deux échelles de temps travaillent en permanence la structuration foncière ; l'une allant dans le sens de l'éparpillement peut être appréhendée comme centrifuge quand l'autre, provoquant des regroupements, sera qualifiée de centripète. Si l'on considère qu'une génération s'étale sur deux décennies environ, on dira qu'en moyenne chaque héritier cédera ses biens à ses descendants environ vingt ans après qu'il les ait lui-même acquis de ses ascendants. Ce qui revient à dire que la concentration par rachat dispose du même laps de temps pour que se

<sup>600</sup> L'exemple typique étant celui de la division d'une parcelle, dont la ou les parties vendues le sont à des fins de construction, mais ce phénomène reste extrêmement rare dans l'histoire de cette localité.

<sup>601</sup> C'est le remembrement qui a pour finalité de procéder à ces redécoupages cartographiques.

maintienne un *statu quo*. En d'autres termes, la comparaison diachronique du parcellaire mesure la confrontation entre deux systèmes sociaux aux effets opposés : le mode de dévolution des biens par héritage et le marché foncier. Si l'éparpillement l'emporte, on peut en conclure que, globalement, l'achat-vente n'a pas totalement réussi à compenser la tendance à l'atomisation. Dans ce rapport s'expriment à la fois l'intérêt tant économique que symbolique pour l'acquisition foncière, les moyens financiers disponibles pour y procéder, mais également le souci de conserver les biens dévolus par l'héritage, les capacités pécuniaires de se passer de leur vente et la possibilité qui fut donnée par le marché de la réaliser. C'est dire si le suivi d'un cadastre peut révéler ce que les stratégies ont de complexe dans cette relation au sol qu'exprime la propriété, un peu à la manière de ce que les trajectoires résidentielles nous apprennent sur les négociations auxquelles procède un individu (et le cas échéant sa sphère domestique) entre principalement travail (donc revenu) et proximité d'avec sa famille élargie. Nous n'en sommes évidemment ici qu'à poser quelques jalons, mais qu'il y a là matière à réflexion quant à une sociologie de l'intérêt, et ce dans toutes les facettes du concept.

L'argument souvent avancé par les héritiers pour justifier la conservation de leurs propriétés nous ramène généralement vers une rationalité de type économique : « C'est un patrimoine, une réserve. » avance Claudine. Pourtant, même placée sur un simple livret d'épargne, la recette d'une vente foncière génère des intérêts légèrement supérieurs au fermage défalqué de l'imposition. Pour le bois, le cycle de régénération d'une futaie est suffisamment long pour que la génération acquérante, après exploitation, ne puisse pas envisager en profiter elle-même. De plus, la gestion du *post-mortem* recoure à de savants calculs<sup>602</sup>. C'est donc dans une autre direction que l'étude d'une section cadastrale, composée de micro propriétés, nous amène.

## 1.) En bout de champ : "Le Chaufour" à livre ouvert

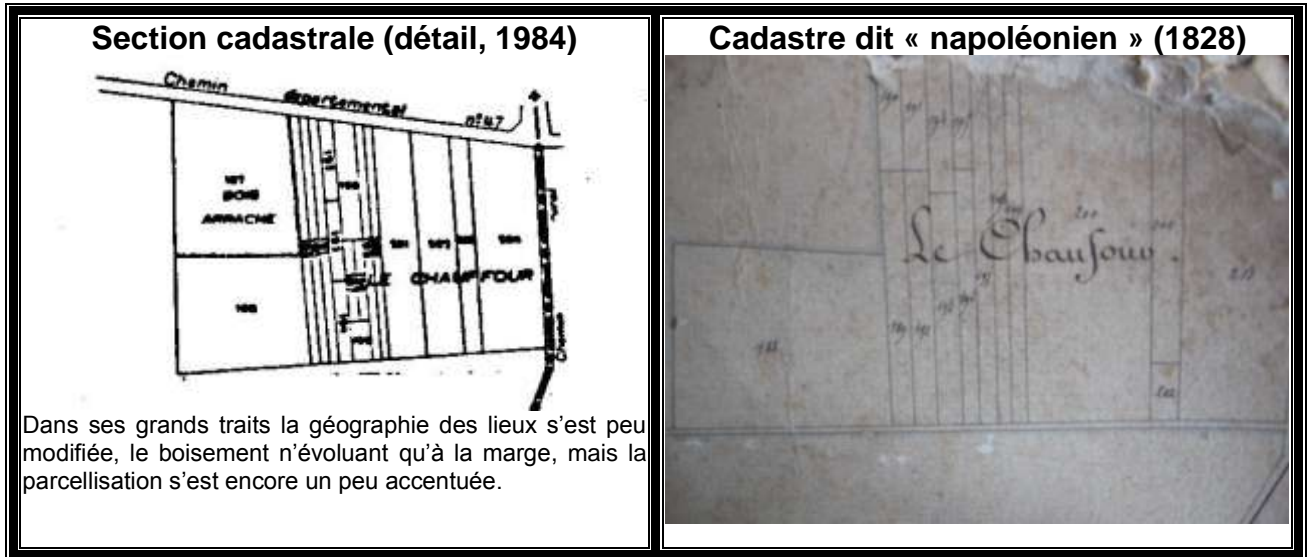
Plusieurs décennies d'histoire de la concentration agricole et particulièrement le dernier recensement de 1984, ont eu tendance à repousser à la lisière du territoire arable les micro-parcellaires ne relevant pas directement du secteur agricole ; à défaut sur les emplacements les plus difficiles au travail cultural, voire hors de toute possibilité d'exploitation agricole, dans les larris ou encore les bosquets de taillis. Auparavant déjà, lorsque les défrichements étaient encore d'actualité, le boisement se retrouva souvent sur le pourtour du territoire communal, ceinturant ce dernier d'une lisière verte. Ce faisant, les principaux acteurs de cette mise à l'écart ont permis de placer de nouveaux enjeux sur ces lieux de relégation, en raison tout spécialement de la giboyeuseté (inversement proportionnelle à leur anthropisation) qui les caractérise.

Pour reprendre l'exemple de Plainville, si l'on retient comme principe d'analyse la densité de parcelles, les sections cadastrales les plus révélatrices de cette concentration permettent de relever plusieurs dimensions intéressantes : l'autochtonie, le mode d'acquisition et le statut de propriété. Elles sont au nombre de six sur le territoire, relevant toutes de caractéristiques topologiques défavorables à l'agriculture : zones en pentes abruptes, d'accès difficile en raison de leur éloignement des exploitations, particulièrement calcaires et parfois boisées. Il s'agit dans ce dernier cas de bosquets isolés ou des bordures de massifs plus importants. C'est dans ces entrebâillements de l'agriculture industrielle ou de la sylviculture

<sup>602</sup> Les G. se rassuraient d'un petit-fils tenté par une installation dans le village, mais un changement de concubine a modifié les données du problème. La question devient donc le devenir du patrimoine familial. Pour Olympe, née dans une maison de garde-chasse de la forêt, mais ayant passé toute son enfance à Plainville, la maison villageoise achetée dans les années soixante est au centre de toutes les préoccupations. Pour Albert, ce sont les cinq hectares de bois, situés dans sa commune d'origine, éloignée d'une quinzaine de kilomètres.

organisée que s'exprime le mieux l'inscription territoriale des originaires, parfois "immigrés" dans d'autres villages environnants ou encore déruralisés. Parmi eux se retrouvent donc les recalés de la vocation agricole, encore tenace même si considérée comme utopique et déclassante pour ses tenants, comme précédemment relevé. Particulièrement révélateur, le lieu-dit du "Chaufour", situé aux confins du territoire communal, est constitué pour l'essentiel d'un bosquet composé de taillis sous futaie.

### Lieu-dit du "Chaufour" : topographie et parcellaire



Cette futaie ne représente aucune valeur particulière en dehors de quelques spécimens intéressants. L'exploitation est réalisée au coup par coup, en fonction des disponibilités et surtout de la croissance naturelle des arbres, en dehors de toute gestion calculée sur le mode de *l'homo oeconomicus*. Sa surface totale est constituée de 1 hectare, 87 ares et 64 centiares, répartis en 15 parcelles d'une moyenne de 12,5 ares, la plus importante ne dépassant pas le cinquième d'hectare et la plus congrue à peine supérieure à 50 centiares. 25 propriétaires se partagent entre la nue-propriété (5), l'usufruit (5), l'indivision entre apparentés cohéritiers de même rang (8), ou entre deux rangs générationnels (7). Leur moyenne d'âge était de 62 ans au moment du remembrement et pour une majorité (15) il s'agissait d'hommes. Mis à part cinq veuves, le statut matrimonial est pour tous le mariage. Seuls deux de ces propriétaires résident dans la commune, les autres y étant nés, y ayant vécu dans leur prime enfance, ou y ayant des origines plus lointaines. On dénombre seulement deux individus travaillant dans le secteur primaire, l'un comme agriculteur et l'autre se partageant entre la culture et la coupe du bois. Par contre, on retrouve dans l'arbre généalogique de 16 d'entre eux des origines agricoles. Toutes les parcelles ont été acquises par héritage. Si l'on remonte maintenant à leurs propriétaires précédents, une seule a échappé à ce mode de dévolution des biens. Elle fut rachetée par un notable local à un autochtone en difficulté pécuniaire. C'est la seule à n'être détenue que par la seconde génération d'apparentés, les autres relevant d'un patrimoine familial depuis trois (effectif 12), quatre (effectif 1), voire cinq générations (effectif 1).

Par ces éléments, le Chaufour s'avère caractéristique du maintien dans la propriété foncière des originaires. Aucun rachat n'y a eu lieu depuis plus de 20 ans, alors qu'au moins cinq propositions peuvent être mentionnées pour les 10 dernières années. La pratique cynégétique de 7 de ses propriétaires explique en partie cet état de fait, le Chaufour étant situé sur un terrain stratégique en la matière, à quelques encablures du seul massif forestier de près de 1 000 hectares dans le secteur, et réputé pour la présence du grand gibier : chevreuil pour

l'essentiel et sanglier en fonction des passages. A moins de 50 mètres de la lisière forestière, la section cadastrale ici étudiée sert de lieu de poste pour les chasseurs à l'affût, en particulier les membres de la société de chasse locale, dotés de seulement deux bracelets "chevreuils" par les instances de la fédération départementale. A défaut, les amateurs de grand gibier se rabattent sur le sanglier, en adoptant la position du "bordurier", décriée par les réservataires voisins. Cette technique du "bordurage" consiste donc à trouver un poste avancé et dissimulé si possible, sur les axes de fuite du gibier traqué dans les grandes chasse en battue. En ce sens, situé sur un axe dénommé « Ligne Maginot » par les pratiquants des environs, le Chauffour est un site idéal qui permet aux petits "chasseurs de pays" de prendre une revanche sur les grands réservataires.

Depuis quelques mois, un agriculteur retraité depuis peu et ayant dû céder la propriété d'une partie de ses terres pour s'assurer des revenus, cherche à acquérir la parcelle la mieux exposée pour le guet, et ce alors qu'il vient de procéder à la validation de son permis de chasser après trente années d'interruption. Tentative sans effet, d'autant plus qu'on lui prête des intentions réservataires à terme, ce qui provoquerait de nouvelles tensions entre les sociétaires communaux. **Si donc le Chauffour n'est qu'un exemple parmi d'autres du contrôle collectif qui affecte le terroir, le contexte régional permet d'expliquer en grande partie cet état de fait.**

## 2.) Le contexte de l'altérité : l'extension de la région parisienne

L'importance qui peut être accordée à la pratique cynégétique dans certaines contrées, comme les zones rurales du nord de l'Oise, ne cesse de surprendre, comme pourrait surprendre ce réinvestissement à la marge dans le foncier. Or, si le département de la Somme est connu pour sa cynégophilie, un facteur essentiel nous semble concerner son voisin plus au sud, à savoir la remontée de la région parisienne. Qu'il s'agisse de la politique adoptée par le Conseil Général, de l'actualité dont la presse locale se fait l'écho constamment<sup>603</sup> ou encore des discussions qui animent les localités, ce phénomène semble se dégager comme un facteur majeur. Ne serait ce qu'au regard des résultats consignés lors des dernières consultations électorales, en comparaison du peu de délinquance enregistrée dans ces communes, des effectifs très confidentiels de la population d'origine maghrébine ou d'Afrique Noire, les commentateurs se sont longuement interrogés sur le sens à donner aux scores très élevés qu'à pu enregistrer un parti comme le Front National. Celui-ci s'explique relativement peu si l'on retient les faits objectifs d'une "banlieusardisation rampante", tant celle-ci se cantonne à ce jour sous une ligne Beauvais-Clermont-Compiègne. Quant aux populations allogènes installées plus au nord lors des dernières décennies, leur niveau de vie, autant que leurs civilités, inciteraient davantage à peser dans le sens contraire : si ce n'est vers une possible gentrification, tout au moins nous situons-nous face à une accentuation du poids des classes moyennes, les une fuyant les quartiers devenus trop populaires à leurs yeux, les autres ne pouvant plus se maintenir dans les centres secondaires de la région parisienne en raison d'une inflation des loyers.

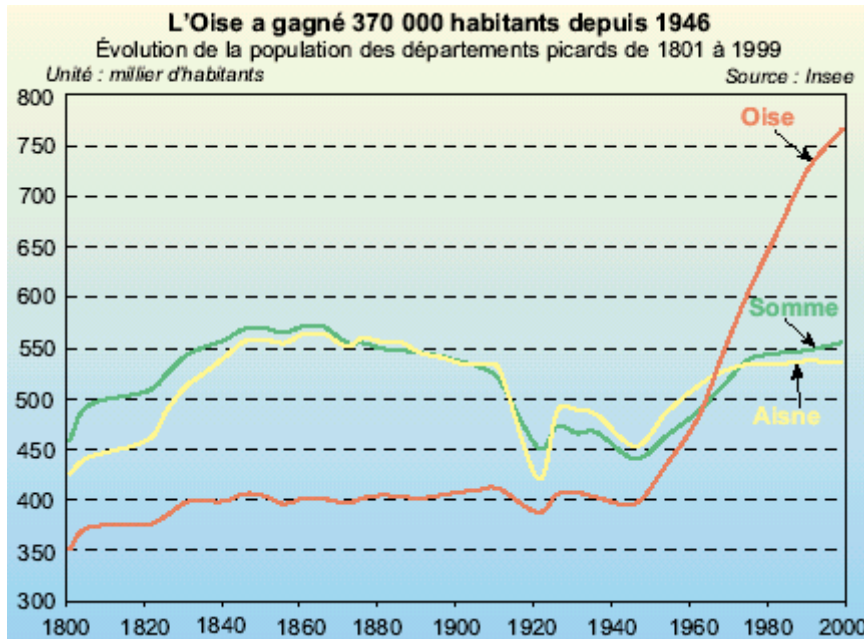
C'est justement peut-être là qu'il faut rechercher les causes d'une intensification des activités désormais étiquetées de "traditionnelles", mais également des expressions de rejet à l'égard d'une modernité qui non seulement ne tient plus ses promesses, mais qui par ailleurs déstabilise les représentations de **l'entre soi local**. Si le vote FN se nourrit de revendications

---

<sup>603</sup> Voir par l'exemple l'article du Courrier Picard en date du 5 février 1999 : « Oise/Ile-de-France : l'amour-haine », pages 1 et 3. Ce texte était ainsi le premier d'un dossier consacré à « L'Oise, département sous influence ».



extrêmement diverses et peu généralisables d'une région à l'autre<sup>604</sup>, il semblerait que la confrontation entre les populations installées et les nouveaux venus de la région parisienne soit à même de faire appréhender ici une partie des angoisses exprimées, dont le rapport au foncier ne serait que l'une des réactions. Une donnée à elle seule permet de donner du relief à cette dimension démographique massive, c'est l'accroissement de la population de l'Oise depuis un demi siècle, dans ce contexte d'expansion du grand bassin parisien.



Particulièrement parlant, ce document de l'INSEE<sup>605</sup> résume à lui seul la problématique du sud picard, avec une attractivité jamais démentie depuis 1946. « L'Aisne et la Somme ont connu des évolutions de population à peu près semblables. Plus fortement qu'ailleurs, les conflits mondiaux ont marqué les courbes démographiques de ces deux départements. **L'Oise a, quant à elle, subi très tôt l'influence de Paris, d'abord comme réservoir, puis comme déversoir de population.** Depuis 1946, le dynamisme démographique perdure dans l'Oise. »<sup>606</sup> Un "déversoir" qui amène désormais "La jeune France", comme elle aime se qualifier, à un niveau jamais atteint par un département picard, à tel point que les démographes sont amenés à penser que d'ici peu la région sera peuplée pour

<sup>604</sup> Cf. Nonna Mayer et Pascal Perrineau : Le Front National à découvert, Paris : Presses de Science Po, 1996. Nous y reviendrons dans la partie conclusive.

<sup>605</sup> INSEE Picardie : Relais : « Deux siècles d'évolution démographique en Picardie », n° 87, 2000, page 1. Sur le dernier recensement, on notera qu'un résident sur cinq n'habitait pas le département lors de la précédente opération de comptage.

<sup>606</sup> *Ibidem*. C'est nous qui relevons. Par ailleurs, dans un Relais de juin 1994 intitulé « Vivre en Picardie, travailler en Ile-de-France » (n°17), l'agence locale de l'INSEE confirmait le ressenti local, avec en 1990 10,2% des actifs de la région (soit 70 400 individus) travaillant en région parisienne (alors qu'ils n'étaient que 26 970 en 1975, dont seulement un tiers qui y résidait encore en 1982). L'Oise regroupe à elle seule près de 82% de ces migrants quotidiens, plus souvent des cadres masculins que des ouvrières non qualifiées. A Plainville, on compte désormais une dizaine de personnes réalisant ces trajets professionnels dit "pendulaires". Les "parisiens" sont passés du statut de riches résidents secondaires pourvoyeurs de petits boulots, à celui de résidents permanents auxquels on confronte désormais ses représentations du monde au quotidien.

moitié d'habitants de l'Oise<sup>607</sup>. Des projections qui effraient les responsables départementaux, leur faisant rejeter tout signe d'assujettissement à ce fonctionnalisme francilien<sup>608</sup>. De sorte qu'il ne faille pas de surprendre des vives polémiques qui ont dégradé les relations avec le conseil régional d'Ile-de-France et pas plus de l'opposition catégorique à l'implantation de toute "ville nouvelle"<sup>609</sup> ou autre "troisième grand aéroport international de la région parisienne".

Plus que l'Autre au sens de l'étranger non français, l'introduction progressive de la figure emblématique du « parisien » perturbe dans ce qu'elle a de choc culturel, avec non seulement l'appréhension d'une différence en matière de style de vie, que la chasse symbolise assez bien, mais qui plus est la perspective d'un déclassement relatif par rapport aux ressources dont jouissent ces néo-ruraux. Des néo-ruraux parfois parisiens d'adoption après une longue période de leur vie passée en province -voire dans des milieux aussi ruraux que ceux du nord de l'Oise- d'une part et d'autre part parfois engagés dans le même processus de rejet des dites "banlieues". Autant d'éléments qui invitent encore plus à nuancer toute interprétation hâtive du vote FN, tant il peut être le fait des populations locales faisant l'amalgame entre cette remontée de la région parisienne et la banlieusardisation<sup>610</sup>, que des nouveaux venus, fidèles au principe selon lequel **le dernier entré ferme la porte derrière lui**. Autre bémol à apporter : la région, si elle vit un accroissement démographique sans précédent récent, n'a jamais cultivé l'enfermement malthusien. Comme nous le verrons ci-dessous, elle affiche au contraire une forte propension à l'immigration. Néanmoins et à la grande différence de ce qui se déroule depuis une décennie, cette terre d'accueil l'était surtout à l'égard des populations du Nord de la France, voire de Belgique, une part de ces migrants utilisant par exemple des variantes de parlers picards.

Avec l'exemple plainvillois, l'analyse des listes électorales, établies par les services préfectoraux à l'occasion des deux derniers scrutins municipaux, laisse apparaître une sensible transformation de la population en âge de voter, donc en l'occurrence de décider des notabilités appelées à représenter la commune ; lesquelles consultations enregistrent toujours les plus forts taux de participation.

---

<sup>607</sup> Dans ce département, les communes relevant du rural dit « profond », ont vu l'arrivée de 78 117 néo-ruraux lors des trois recensements consécutifs de 1975, 1982 et 1990. Leur part dans la population globale des villages concernés n'a cessé d'augmenter sur la même période, passant de 25,7 à 30,4% pour atteindre le tiers en 1990 (cf. Le nouveau visage du monde rural en Picardie, *op. cit.*, ici page 13). Longtemps ce fut le sud du département le "réceptacle" de ces migrations, mais à partir de 1990 seules les zones d'emploi de Beauvais et du Santerre-Oise (incluant le périmètre de cette étude) enregistrent un solde positif ; solde qui devient négatif dans le reste du département. En parallèle, le Santerre-Oise cumule les plus mauvais résultats en matière de solde naturel. C'est ainsi la zone d'emploi qui a connu la plus importante croissance démographique et qui la doit le plus aux migrations, tous secteurs régionaux confondus (cf. INSEE Picardie : Dossiers : 1857300 *picards*, n°20, octobre 1999, pages 6 et 7).

<sup>608</sup> Par exemple, le pouvoir décisionnel de la Picardie est l'un des plus faibles de France si l'on retient la localisation des sièges sociaux des entreprises disposant d'établissements industriels dans la région. Ainsi, en 1993, 41,1% des salariés d'établissements industriels (hors énergie et agro-alimentaire) de plus de 20 personnes, relevaient d'entreprises dont le siège social se trouvait en Ile-de-France. Cf. INSEE Picardie : Chroniques. Tableaux de l'économie picarde, n°3, mars 1996, page 109.

<sup>609</sup> L'exemple mentionné plus haut du projet « Rose de Picardie », à proximité du terrain qui nous intéresse ici, fut particulièrement révélateur. Christophe Baticle : Le projet « Rose de Picardie » : résistances rurales à l'urbanisation ou radiographie d'un échec, mémoire de DEA, science politique, Amiens, 1999.

<sup>610</sup> Si l'Oise est le département picard comptant le plus de "banlieusards" avec 17,4% de sa population en 1999 contre 13,5 dans l'ensemble de la région, ce nombre est d'une part en baisse par rapport à 1990, mais surtout très en deçà du niveau national (34,7%), même en excluant l'Ile-de-France (26,5%). Cf. INSEE Picardie : « Habiter en Picardie : souvent à la campagne, rarement en banlieue », in Relais, n°93, 2001.

LIEU DE NAISSANCE	1995	%	2001	%
Plainville	37	30,3	36	25,9
Communes limitrophes	7	5,7	7	5,0
Communes proches	16	13,1	17	12,2
Communes au-delà de 15 km.	18	14,8	24	17,3
Départements du Nord	16	13,1	13	9,4
Départements limitrophes	6	4,9	8	5,8
Ile-de-France	12	9,8	25	<b>18,0</b>
Autres départements	6	4,9	3	2,2
Autres États	4	3,3	6	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>100,0</b>	<b>139</b>	<b>100,0</b>

Dans ce tableau ont été classés les électeurs par lieu de naissance et ce après redressement en fonction d'une variable qui nous a semblé parfois plus pertinente pour certains, à savoir la localité où ils ont vécu leur prime enfance, plus parlante en matière de socialisation primaire. En conséquence de quoi, les naissances à Plainville se déclinent réellement en deux catégories : celle des natifs effectifs de la commune et celle des plainvillois nés en maternité tout en ayant leurs parents résidents du village. Ainsi, la première catégorie concernait 15 électeurs en 2001, contre 21 précédemment. La relative stabilité des autochtones, au sens élargi du terme, s'explique donc par cette mutation de la naissance à la maison vers la naissance en maternité. Néanmoins et même si elles ne doivent pas faire oublier la faiblesse des effectifs, il convient de voir que les fréquences indiquent un tassement pour cette rubrique. Il est plus léger en ce qui concerne les individus nés dans des communes contiguës et relatif également pour les localités ici dites "proches", soit comprises dans un rayon de 15 km. à la ronde. Dans le même sens, les vagues d'immigration en provenance des départements du Nord et du Pas-de-Calais semblent arrivées à leur terme. En fait, la véritable mutation en cours concerne les migrants franciliens, auxquels s'ajoutent plusieurs autres départements de naissance, quittés depuis pour une vie active en région parisienne. Aujourd'hui, à peine plus du quart des électeurs du village y a vécu son enfance et plus d'un sur cinq a résidé près de Paris avant de s'y installer. Dans une autre commune distante d'une dizaine de kilomètres, ce mouvement à abouti à un taux de croissance annuel moyen de plus de quatre points entre 1982 et 1990, amenant la population à quasiment doubler sur les deux dernières décennies, provoquant par là maints conflits et stratégies de repli pour les primo arrivants, comme l'a montrés la réactivation de la société de longue paume, intégralement captée par les autochtones. Comme le disait Benoit, la trentaine, son ancien président : « Ouais, on y est, on y reste ! On occupe le terrain ! »

A Plainville cette lutte s'est surtout focalisée sur un épisode cynégétique rocambolesque consistant en une tentative de réservation d'une part notable du territoire, relayée par la constitution d'une association parallèle à la société communale et dont l'opération s'est soldée par un déménagement mouvementé. La composition du conseil municipal a connu les mêmes manœuvres dès 1989, avec une seconde liste composée par des allochtones sur le thème du clivage gauche/droite, assuré de la faire courir à l'échec et provoquant un sursaut du corps électoral derrière la liste sortante, malgré les critiques dont cette dernière était l'objet. Enfin, les deux derniers conseils municipaux ont opté pour l'intégration à dose homéopathique. Les six autochtones de 1995 se sont affiliés une allochtone originaire du Nord et recrutée pour le capital social qu'on lui attribuait. Le reste de l'effectif était composé de limitrophes et de proches, tous conjoints d'épouses membres des plus anciens groupes familiaux du village. Quant à l'actuel conseil, il présente deux

franciliennes qui ont témoigné de leur allégeance au consensus local, l'engagement de jeunes autochtones compensant leur éventuel poids dans une tablee restée entièrement acquise à la stabilité des rapports de forces.

### 3.) Une organisation cynégétique emprunte d'histoire et de rapports sociogéographiques

*« Mes parents me disaient toujours : t'auras plus besoin de tes voisins que de tes parents. Mais c'est lourd le regard derrière la fenêtre ».*

Un intervenant dans l'émission de Patricia Martin « Alter Ego », sur France Inter, vendredi 23 novembre 2001.

A première vue, la chasse apparaît de nos jours comme une pratique structurée, réglementée et régulée par un code extrêmement délimitant, très éloignée en ce sens de la chasse dite "banale"<sup>611</sup> et sans contrainte : simple prédation n'exigeant ni formalité administrative et pas plus de droit d'entrée. Pourtant, au-delà des impératifs juridiques, tout territoire de chasse dispose d'une marge d'autonomie quant à son recrutement, ses statuts, ses règles intérieures explicites et implicites, lui permettant ainsi de se jouer d'une homogénéisation peu en phase avec les prés carrés, les enjeux sociaux et autres conflits d'usage quant à l'espace rural.

La commune qui a ici retenu notre attention mêle un grand nombre de types organisationnels. On y compte trois réservataires privés de longue date, dont deux sont apparentés, ce qui implique d'étroites relations dans le mode de gestion et des invitations croisées. A eux seuls, ils maîtrisent la quasi totalité des espaces boisés du finage, reléguant la sociétaires locaux dans la plaine et les boqueteaux. L'accord, qui permet d'éviter de trop vives tensions, consiste pour les premiers à laisser la chasse aux communaux sur les terres arables dont ils ont la propriété. En échange, ils disposent bien sûr de cartes d'invitation au *prorata* de ces surfaces, mais bénéficient également d'un devoir de distance de la part des sociétaires, lesquels s'astreignent à rester éloignés de 100 mètres des bois lorsque sont organisées les battues des réservataires. Par ailleurs, ces mêmes réservataires se trouvent représentés au sein du conseil d'administration de la société communale. Ainsi, l'absence d'une surveillance permanente est compensée par cet engagement réciproque, évitant *a priori* le braconnage, le "bordurage" et les critiques trop insistantes en ce qui concerne le recrutement social de ces chasses privées. Le troisième est résident d'une commune limitrophe, membre d'un groupe familial élargi qui a fait sécession, depuis maintenant vingt ans, avec l'organisation cynégétique de sa commune. Afin d'éviter les enclaves, il a été convenu entre ce groupe et l'association communale que la surface détenue en propriété par ces apparentés serait transférée sur une partie du territoire maîtrisé par la communale, qui le concède par troc en échange de ces enclaves. Les associations de chasse étant néanmoins des mondes rivaux et relativement fermés, celle de Plainville n'avait aucune raison pour s'associer à cette permutation, d'autant que les parties foncières la concernant se trouvent en périphérie de sa zone d'emprise. On compte enfin quelques réservations épisodiques, signes d'une mauvaise humeur temporaire et de pressions exercées à propos de sujets parfois très éloignés de la vie cynégétique. A titre d'exemple, l'une de ces réservations concerna une année une parcelle boisée de quelques ares, par un propriétaire chasseur résident qui s'était bien gardé d'aller au-delà, malgré la vingtaine de parcelles détenues dans la commune.

Une autre situation hybride permet de se ménager les conséquences d'une réservation privative excluant les chasseurs locaux. Elle consiste, pour de petits propriétaires extérieurs à la commune, à faire valoir pour leur compte le droit de chasse qu'il leur échoit sur leur propriété, tout en autorisant la société communale à en disposer également. Le village ici en question, ainsi que ceux de sa proche région, connaissent un grand nombre de situations de ce genre, parfois extrêmement complexes, ne concernant

<sup>611</sup> Cf. A. Roche : « La chasse banale existe-t-elle encore ? », in La revue nationale de la chasse, n°434, novembre 1983, pages 30 à 33. « Par chasse banale, il faut entendre la possibilité de battre, en toute liberté, sans payer de droits, d'immenses territoires où l'on ne rencontre ni panneaux d'interdiction, ni opposition des possesseurs du sol » (ici page 30).

par exemple qu'une des parcelles au sein d'un groupe ou encore seulement une partie de la saison de chasse. Souvent, on a affaire à des zones boisées bien situées pour l'affût, parce que sur des couloirs de passage du grand gibier ou des migrateurs. En dehors donc des prés clôturés occupés par du bétail, des parcelles trop enchâssées entre les constructions et des échanges avec une société de chasse voisine, reste enfin un cas de figure légué par les épisodes antérieurs de l'histoire cynégétique locale : « Le Parc », une réserve de plus de 40 ha, plus ou moins imposée aux communaux, à la façon d'une garenne d'Ancien Régime. Produit d'un long et patient regroupement *via* une multitude de rachats, finalisés par le dernier remembrement, cette ancienne possession seigneuriale n'a jamais eu un statut commun dans la commune. Jardins "à la française" et dépendances potagères de l'ancien château comme son nom l'indique, le Parc disparaît en tant que tel lors de la destruction du manoir, en 1833. Ses allées, plantations et canaux, dessinés dit-on par Le Nôtre en 1664, sont alors abandonnés aux socs des charrues qui se les partagent. Avant le remembrement de 1936, on y dénombre des dizaines de micro-parcelles, dont le regroupement commence pendant l'entre-deux-guerres, par l'action d'un maquignon fortuné. On raconte dans le village que les dettes des propriétaires complétèrent les achats. Aujourd'hui plus concernés par la pratique cynégétique, les héritiers ont autorisé le retour des terres familiales dans le giron communal, à l'exception du Parc, interdit à toute chasse et gardé par les agents de la fédération départementale. Officiellement, il s'agit d'une réserve propice à la conservation du gibier. En même temps, cette réserve n'a pas été décidée par les chasseurs locaux, mais pour éviter les pérégrinations cynégétiques aux abords de la résidence secondaire bâtie sur l'emplacement de l'ancien château, lequel retrouve une forme d'existence symbolique par les interdits qui touchent son ancienne implantation spatiale.

Le reste du territoire communal, soit approximativement 250 hectares, échoit à la gestion des communaux associés, et encore... contre vents et marées pour une surface en définitive plutôt restreinte, mais loin d'être un cas isolé. Son empiètement varié et multiforme, outre qu'il révèle les enjeux symboliques en lutte, laisse dubitatif quant au caractère communal de la chasse telle que préconisée par les instances cynégétiques officielles. Dans certaines communes d'ailleurs, toute tentative associative a littéralement imploré sous l'effet de la multiplication des réservations. En réalité, même si le noyau de l'espace chassable s'avère la plupart du temps communalisé, il relève quasiment toujours d'un "miracle" fait de diplomatie, de concessions et finalement de relations sociales qui dépassent de loin la seule pratique cynégétique, d'où son intérêt pour la sociologie. Pourtant, cette localité reste un cas exemplaire de maîtrise territoriale par les pratiquants, lesquels détiennent tous les postes clefs du bureau, dont la présidence, en ne comptant dans leurs rangs que très peu de propriétaires fonciers d'importance.

Les archives municipales contiennent un dossier suffisamment volumineux pour que l'on puisse appréhender à grands traits les caractéristiques des pratiquants et l'histoire de l'association locale. Jusqu'à la dernière loi chasse de 2000, c'est en effet à l'autorité communale de délivrer les "visas annuels du permis de chasser", ce qui implique la collecte d'un certain nombre de données, mais également l'enregistrement officiel des actes de nature historique. Cet archivage, malgré ses imperfections et les modifications successives qu'ont subies les documents CERFA correspondants, donne la possibilité de tracer le profil des nemrods sur 25 saisons de chasse : de 1975-1976 à 2000-2001. Bien entendu, il ne s'agit ici en aucun cas de l'intégralité des habitants pratiquant la chasse, ceux-ci pouvant annuellement faire valider leur permis dans toute commune où ils exercent leur activité, au-delà de leur localité de résidence. De la même manière, la validation dans la commune n'implique pas nécessaire qu'elle renvoie à une pratique exclusivement locale. Enfin, un chasseur détenant un droit de chasse dans la commune peut très bien y retirer son visa sans y résider. C'est en particulier le cas des détenteurs d'une "carte d'invité" ; chasseurs non résidents qui ne peuvent obtenir leur intégration dans la société communale *via* leur habitat ou leurs propriétés foncières. La règle ici retenue est d'une carte annuelle pour 10 ha de surfaces chassables, sans obligation qu'elles soient d'un seul tenant. En l'absence, le prétendant doit recourir à un propriétaire qui accepte de lui céder son droit. Si les originaires l'obtiennent généralement sans devoir s'acquitter d'un coût, le plus grand secret est entretenu autour des cartes vendues, cette pratique étant, comme cela a été précisé plus haut, fortement décriée.

Au-delà de cette complexité, on remarque que le retrait du document CERFA a pour nous un atout majeur, en ce sens qu'il se réalise le plus souvent dans la commune où le demandeur chasse et habite ou chasse principalement sans y résider. En d'autres termes, le listing établi regroupe les habitants chasseurs dans la commune et les extérieurs principalement pratiquants dans cette même commune. Il exclut néanmoins dans la plupart des cas les chasseurs de la commune qui n'y pratiquent pas, et les extérieurs qui y pratiquent secondairement ou de façon occasionnelle. En particulier, les invités accroissent considérablement les effectifs de nemrods sur le terrain, tout spécialement le jour de l'ouverture, allant certaines saisons jusqu'à les faire tripler. En tenant compte de ces limites, on dénombre 40 individus ayant fait valider leur permis dans la commune sur ces 25 saisons de chasse<sup>612</sup>. Ramenés à leurs patronymes, on n'en compte pourtant plus que 29, le plus important lignage comptant à lui seul cinq récurrences. Les liens entre adhérents sont pourtant plus étendus. Ils vont de la parenté élargie aux relations de dépendances *via* le travail ou le logement.

<b>Relation entre titulaires d'un visa</b>	<b>Individus concernés</b>
Père / Fils	12
Oncle/Neveu	6
Frères - Frère/Soeur	8
Cousins	6
Employeur/Employé (hors relation de parenté)	5
Logeur/Logé (hors relation de parenté)	9
Sans aucune relation susmentionnée	17

En conséquence, plus d'un sociétaire sur deux entretient une ou plusieurs relations avec des collègues pratiquants, le lien de paternité concernant déjà douze individus. Individus parmi lesquels on ne relève qu'une seule femme.

<b>Relation à la commune</b>	<b>Individus concernés</b>
Chasse uniquement	5
Résidence principale	30
Résidence secondaire	3
Propriétés foncières non bâties	13
Famille (au-delà de la sphère domestique)	22
Travail	16
Amitiés fortes antérieures à la chasse	3

Comme l'on peut s'en rendre compte à la lecture de cette synthèse, peu de ces chasseurs ont frappé à la porte de la Mairie de Plainville sans entretenir, à un niveau ou à un autre, une relation spécifique à la commune. Dans ce cas, il s'agissait de parisiens sans territoire qui ont sondé les associations locales de chasse, jusqu'à trouver un droit d'entrée. Pour une majorité en revanche, le village n'est en rien inconnu, puisqu'à un moment de leur vie ils y ont eu un investissement social. Rappelons ici que la période retenue s'étalant sur 26 années civiles, leur situation a pu changer, l'important étant de considérer qu'ils sont entrés dans l'une de ces catégories au moins une fois. En premier lieu, c'est la résidence, principale mais également secondaire, qui semble être le facteur déterminant avec plus des trois quarts de l'effectif, suivie

<sup>612</sup> La courbe adopte globalement une pente descendante, allant d'un maximum atteint en 1975-1976 de 22 visas, à un minimum de 6 en 1984-1985, pour se stabiliser ces dernières années autour de 10. Elle suit l'évolution démographique de la commune, mais également la tendance nationale et les querelles locales. Par contre, en terme d'âge et d'après les données dont nous disposons, le rajeunissement serait avéré et essentiellement du fait de l'inscription de jeunes autochtones.

par des relations familiales en dehors de la sphère domestique stricte. Viennent ensuite le travail et la propriété foncière non bâtie. Sans ces éléments, trois individus ont adhéré à la société par le biais d'une recommandation amicale d'un des membres. Les codes postaux relevés montrent qu'au-delà des résidents, les extérieurs proviennent de la région parisienne ou des alentours proches.

Le point ici déterminant concerne la minorité de propriétaires fonciers au sein du groupe chasseurs, qui plus est détenant une part réduite du territoire de chasse, cet aspect ayant un effet déterminant sur la structuration locale de l'activité. Pour autant, leur investissement dans la commune passe par d'autres voies, comme celle qui a trait au pouvoir municipal, huit ayant fait ou faisant partie du conseil, dont l'ancien Maire et ses deux Adjoints, lorsque 17 autres n'en sont pas très éloignés par un membre au moins de leur famille proche, dont sept pères et trois beaux-pères. L'enquête de terrain permet de les replacer dans l'échelle des professions, et ce en tenant compte des divers métiers exercés pendant leur activité cynégétique.

<b>Professions exercées (avec doubles comptes)</b>	<b>Individus concernés</b>
Agriculteur-Exploitant et petites entreprises du Primaire	7
Salarié du Primaire	14
- dont ouvrier :	10
Ouvrier	12
- dont qualifié :	6
Employé	2
Commerçant / Artisan	3
Cadre Moyen	3
Etudiant	5
- dont enseignement technique :	5

Dimension essentielle à l'analyse, on constate en la matière une prédominance du secteur agricole et du monde ouvrier pour plus des trois quarts des professions exercées, alors que la partie haute de l'échelle sociale s'arrête ici aux chefs de petites entreprises du primaire, artisans-commerçants et cadres moyens. Par ailleurs, c'est parmi cette population que l'on retrouvera les actionnaires sur d'autres territoires de chasse et les invités réguliers des chasses privées.

Enfin, ces chasseurs ont eu globalement une attitude localiste et plutôt axée sur la chasse de plaine, généralement davantage marquée dans les milieux ouvriers et paysans. Sur 265 visas délivrés durant ces 25 années, seuls deux indiquent la mention « gibier d'eau »<sup>613</sup>, uniquement quatre comportent une validation bi-départementale (Oise et Somme) et pas plus de trois une nationale, l'ensemble concernant seulement deux chasseurs. De la même manière, le « timbre national grand gibier » n'a été retenu que pour douze visas, par huit adeptes et encore essentiellement lorsqu'il fut rendu obligatoire pour le sanglier, chassé même localement. Avec la nouvelle réglementation, moins contraignante, seul un chasseur en fit l'acquisition.

Ce panorama global et succinct<sup>614</sup> en regard de la multitude de détails que nous n'avons pas évoqués, brosse à grands traits les données sociales et spatiales de la chasse ici et maintenant. Dans ce contexte, se pose la question des conditions de réalisation du "miracle" communal précédemment évoqué. Point de jonction de toutes les tensions villageoises, éminemment symbolique en ce qu'elle touche au

<sup>613</sup> La région étant dépourvue de zones humides conséquentes, la pratique de cette forme de chasse implique des déplacements importants, dans les vallées de l'Oise ou de la Somme pour les sites les plus proches.

<sup>614</sup> Pour un spectre plus national, voir Jean-Michel Pinet : *Les chasseurs de France. Organisation, typologie, économie, horizon 2000*, Paris : Institut national agronomique Paris-Grignon et Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, 1993. On y apprend en l'occurrence que sur les 1 625 000 pratiquants de l'année 1992, 98% avaient été initiés par un membre de leur parentèle, 31,5% avaient fait valider leur permis dans une commune de moins de 500 habitants, 22% étaient des ouvriers contre 12,5% des agriculteurs et que pour 60% ils exerçaient à moins de 8 kilomètres de leur lieu de résidence (données redressées à partir d'un échantillon de quelques 5 000 questionnaires).



territoire tant du groupe aggloméré qui se vit comme Un<sup>615</sup> au-delà de ses dissensions, que de la fratrie qui s'inscrit dans une temporalité spatialisée, la chasse est davantage sujette aux forces centrifuges que centripètes. Or cette relative stabilité n'est pas un donné, mais le produit d'une lente maturation. Au sortir de la première guerre mondiale, le "droit de prélèvement" échoit encore aux propriétaires fonciers, à tel point que « chacun chasse chez soi » lorsque les surfaces le permettent ou qu'un certain nombre s'entendent quand des accords s'imposent du point de vue purement technique. Néanmoins, ce système s'il a perduré tant bien que mal, a commencé à subir l'effet des tranchées, dans lesquelles la majeure partie des mobilisés, par delà leur condition sociale, ont combattu pied à pied pour « le même territoire »<sup>616</sup>. Après le second conflit mondial, les efforts consentis pour « la reconstruction », l'effondrement de l'agriculture, l'essor sans comparaison de l'industrie, le poids électoral et militant du parti communiste français, tout comme l'introduction du modèle américain en matière de conception démocratique, font que cette organisation cynégétique devient de plus en plus pesante, mal supportée par les petits paysans et les chasseurs sans terre, objet de vives critiques et finalement rejetée progressivement dans la plupart des communes.

Pour Plainville, un événement marquant manifesterà un point de rupture : le grand propriétaire du village ramené sur la Place communale, fusil dans le dos, pour avoir reproché à un ancien combattant des deux guerres de chasser « sur ses terres ». « S'être battu » passe alors au statut de nouvelle source de légitimité pour la prédation cynégétique<sup>617</sup>. La « communalisation de la chasse sur le territoire de Plainville » est inscrite sur l'agenda politique local sitôt la pratique autorisée, fin 1944 et sera signée le 22 août 1946. Elle est paraphée par 39 propriétaires, fermiers, locataires de droits de chasse et autres détenteurs d'un fusil, disposant de près de 250 hectares, soit la presque totalité des surfaces chassables de plaine. Pour l'obtenir, la montée en puissance du futur Maire aura été déterminante. Artisan travaillant à la reconstruction du bâti, principal pourvoyeur de travail dans la commune, propriétaire foncier par sa femme, mais de surfaces le faisant relever des détenteurs intermédiaires et enfin chasseur, il pèsera de tout son poids pour obtenir cette petite révolution. Comme propriétaire foncier, il ne peut être soupçonné de brader les intérêts de ses semblables ; par son statut professionnel, il s'avère proche des ouvriers dans une commune où l'agriculture est en voie de marginalisation ; en tant que chasseur, il a la confiance des nemrods. Le texte commence par une phrase qui suffit à expliquer le contexte : « Les propriétaires, fermiers, chasseurs et locataires de droits de chasse sur la commune de Plainville qui adhèrent aux présents statuts font abandon de leur droit de chasse à la commune dans le but de mettre un arrêt à l'envahissement des chasseurs étrangers, de réglementer la chasse, de réprimer le braconnage, de protéger le gibier et de réprimer tous délits de chasse sur les terres et bois des soussignés. » Elu Président, celui qui sera donc peu de temps après le Maire de la commune pour les 33 années suivantes, mais aussi du club de longue paume, a tenu à ce que l'association se trouve directement sous l'égide de la municipalité, installant le siège social dans la Mairie et non dans un bistrot comme cela se faisait auparavant. Les chasseurs sans terre y gagnent leur reconnaissance officielle sans la devoir à la faveur de propriétaires complaisants, mais ont obligation d'adhérer à l'association pour pratiquer. En échange, ces derniers se voient attribuer un droit de chasse annuel payant ou journalier gratuit, pour leurs invités. De plus, les excédents financiers, hormis une réserve laissée à la seule discrétion de la société, seront affectés à l'entretien des chemins ruraux, et ce afin de contenter les exploitants non ou peu propriétaires. Sans entrer dans toute l'exhaustivité du texte, notons que deux principes conduisent ses rédacteurs : *primo* les droits des propriétaires sont dépendants de la surface

<sup>615</sup> Région d'openfield, la Picardie se caractérise par un dense maillage de villages groupés, mais clairement identifiables les uns par rapport aux autres. L'intensité de l'interconnaissance a permis cette identification à l'agglomération, d'autant qu'elle se déroulait dans un fort climat de rivalités.

<sup>616</sup> L'acharnement au combat des paysans petits propriétaires, pour lesquels les mètres carrés regagnés à l'ennemi prenaient tout leur sens, a été analysé par l'historien Pierre Miquel.

<sup>617</sup> « Certains épisodes marquants de l'histoire cynégétique locale aussi bien que des attitudes observables aujourd'hui témoignent d'un même fait social : dans les chasses villageoises, chaque passage du collectif à l'individuel est porteur d'une potentialité éminemment conflictuelle », relève de la même manière Bertrand Hell dans Le sang noir. *Chasse et mythe du sauvage en Europe*, 1994, op. cit., page 43.

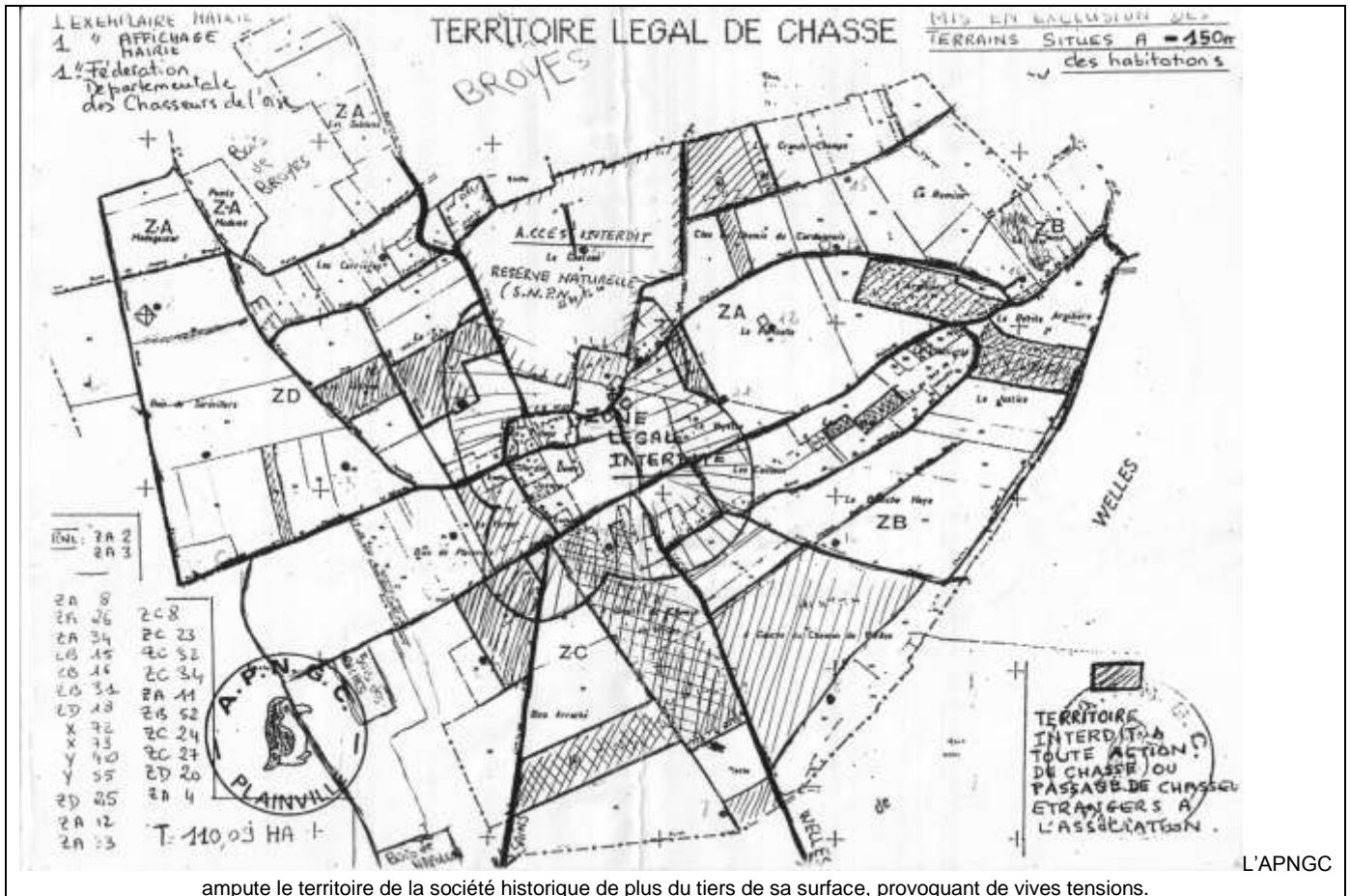
détenue et *secundo* la résidence est affichée comme la pierre de voûte du dispositif. Une seule dérogation est acquiescée pour le principal pourvoyeur de terres et elle concerne évidemment le lieu-dit du Parc, exclu de cette communalisation, son propriétaire ayant obtempéré sur le reste de son patrimoine.

A peine deux ans plus tard, certains propriétaires tentent sans réussite de faire modifier les statuts dans le sens de leurs intérêts. Cette première crise, esquivée par les statuts eux-mêmes, n'est que remise au terme des neuf années de l'engagement initial. Dès le mois de mai 1954, le dérogeant informe qu'il entend « pour toutes les terres nous appartenant, que les conventions relatives à la chasse de Plainville résultant d'un acte du 22 août 1946, prennent fin purement et simplement, à notre égard, au 30 juin 1955. » Il est suivi quelques mois plus tard par le second apporteur de terres, aux vues des surfaces. Au paroxysme des divergences, la plaine est scindée en trois entités, sans évoquer ni les petits réservataires, ni encore les parties boisées. Il faudra attendre la cessation d'activité des dissidents pour que l'on revienne progressivement à une configuration communale s'appliquant à l'essentiel du territoire, non sans quelques tentatives de location qui réanimèrent les braises.

Si on évoque encore aujourd'hui cet épisode de crise, la seconde montée d'adrénaline d'importance se déroulera au milieu des années quatre-vingts, avec l'installation en résidence principale d'un descendant en ligne directe du « châtelain »<sup>618</sup>, lequel descendant tente la création d'une association à mi-chemin entre la « protection de la nature » et la « gestion cynégétique », avec le soutien d'un propriétaire ayant échoué aux précédentes municipales, en 1983. Cette initiative, conduisant à la coupure physique de la plaine en deux, oblige les communaux à "désarmer" pour traverser le village et ainsi se rendre de la partie est à la partie ouest des terres qui leur restent, soit un peu plus de la moitié. Cette humiliation du « shérif », comme on l'appellera, provoque un climat de surveillance généralisée, aboutissant à un échec retentissant. Association de chasse sans chasseur, de par la solidarité resserrée des communaux, suspectée d'écologisme de surcroît, la nouvelle venue disparaît cinq ans après sa création.

<p><b>Le territoire fragmenté à la fin des années 80, suite à la concurrence d'une seconde société</b></p>
--

<sup>618</sup> Cet héritier avait chaussé les bottes de son aïeul dans les moindres détails, se mariant dans le même village, alors que ni lui ni sa seconde épouse n'y réside, lançant sans cesse des messages codés à l'adresse de son pygmalion. Lorsqu'il se présentait à la messe, il mettait encore un point d'honneur à reprendre la place marquée du grand-père, datant de l'époque où la fabrique monnayait encore les bancs de la nef.



Pour autant, ce climat délétère a laissé des traces et contribue à sacrifier d'autant plus l'organisation communale de la chasse dans cette commune. Son historique est, par certains aspects, représentatif de la pratique dans la région (décrépitude agricole, développement de la population ouvrière et sentiment de dépossession des autochtones), alors qu'il la singularise par d'autres. En la matière, c'est l'émiettement de la propriété foncière, le parcellaire relativement morcelé que laisse le dernier remembrement, les ressorts du maintien dans la petite propriété et la petitesse des exploitations agricoles qui permettent ce rebondissement de la chasse communale publique, au moment où la pression s'accroît dans le sens de la réservation et de la location. Un rebond qui fait écho au réinvestissement dans le foncier étudié précédemment.

Mais après 2000 les données agricoles changent quel que peu avec la disparition d'une des dernières fermes, dont les terres sont reprises par le fils d'un agriculteur encore en place, lequel forme avec son père un GAEC<sup>619</sup> qui double la surface détenue par le groupe familial. Cette reprise était préparée de longue date et répliquait à l'échec de la précédente cessation d'activité : un pourtant jeune cultivateur du village faisait le choix d'une reconversion dans le commerce pour préserver son couple tout récent, la ferme n'ayant pas les faveurs de la gent féminine. Hors de question néanmoins d'accepter de céder aux voisins ennemis héréditaires, le choix se portant sur un collègue du réseau des anciens immigrés flamands, mais d'une autre localité. Ainsi les terres échappent aux candidats du village, alors que la famille compte trois garçons, chacun viscéralement décidé à s'installer dans la profession. Pour le deuxième semble se dessiner un projet avec une héritière d'une commune contiguë, dont les parcelles débordent largement sur Plainville... de surcroît. Mais pour le dernier, se pose la question d'une reprise satisfaisante. Or, parmi les propriétaires du père se trouve la famille des néo-châtelains, lesquels se sont bien gardés de "mettre tous leurs œufs dans le même panier". Le Parc, en particulier, constitue, avec

<sup>619</sup> Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, cette formule juridique est prisée chez les petits exploitants qui y trouvent un moyen de survie.

quelques autres parcelles l'exploitation d'un originaire qui s'est installé à quelques km. Il a conservé au village le hangar de son père, dont il repris les baux. Seulement l'heure de la retraite approche et avec elle les tractations pour la succession. Sans enfant orienté dans ce sens, ses terres sur Plainville deviendront dans quelques années "libres". Etre agréable aux propriétaires qui auront à replacer leurs baux tout en se vengeant des voisins indéclicats, fervents chasseurs et réputés "tenir" la société locale, voilà une situation qui remet la chasse dans l'œil du cyclone. Tout d'abord les fils se découvrent une passion pour cette activité qui va si bien à ces trois frères qui pourraient demain se retrouver voisins, maîtrisant l'essentiel du plateau qui jouxte la ferme familiale. Et depuis l'installation de l'aîné en GAEC avec son père, ce sont eux les principaux pourvoyeurs de terres à la société. Il est donc "normal" qu'ils fassent savoir qu'on devra désormais compter avec leurs fusils. Pour ce faire, ils vont proposer aux grands propriétaires de trouver des amateurs afin de placer leurs cartes d'invités. Jusque là, la règle tacite voulait en effet que l'on ne cède qu'aux proches ces droits attribués donc ici par tranche de dix ha détenus. En rompant avec ce principe et en s'ajoutant eux-mêmes aux effectifs, les récriminants provoquent un déséquilibre fusils/surface qui génère une nouvelle crise.

En conclusion, l'autochtonie apparaît comme un principe de légitimité historiquement daté, voire anachronique et qui plus est réservé à des populations sur la pente du déclin social. Pourtant, en Picardie, région devenue la plus ouvrière de France depuis le dernier recensement de 1999 avec 33,8% de la population active<sup>620</sup>, encore très rurale, maillée par un réseau de petits bourgs où résident encore une part majeure de sa population, « être d'ici » continue d'avoir une certaine efficacité, dans un contexte d'extension de la mégalopole parisienne. Pour ces autochtones et ceux qui prétendent se doter de cette forme de légitimité, le réinvestissement dans le foncier (qu'il s'agisse de sa propriété ou de sa gestion et dont on perçoit le frémissement sans pouvoir préjuger de son devenir), manifeste une volonté d'inscription dans le local *via* la maîtrise de son espace. La pratique cynégétique, qui se pose de plus en plus comme dernière ligne Maginot d'un mode de vie rural tant réel qu'imaginaire, reconstruit et reconstitué, en donne un bon exemple et permet une entrée dans ce jeu entre territoire et société locale. **Nous avons ainsi tenté de montrer que, loin des tartarinades médiatiques, la chasse ne pouvait pas s'expliquer par le seul rapport à la nature et à la faune sauvage qu'elle implique nécessairement, mais qu'elle mettait également en lumière la dimension anthropique du territoire : lieu investi et approprié du groupe villageois, moyen d'expression et d'affirmation de son existence en tant que telle.** Ce faisant, nous n'avons fait ici qu'effleurer le redimensionnement politique et ruraliste analysé par Dominique Darbon<sup>621</sup> et passé sous silence le rapport anthropologique au sauvage étudié par Bertrand Hell<sup>622</sup>. Avant d'y revenir, ce chapitre inscrit la démarche territorialisée qui suivra dans le terrain qui l'a initiée, en tentant de présenter sous un éclairage micro-foncier et diachronique ces observations de terrain, souvent considérées comme anodines, et mises en visibilité par Michel Marié et Jean Viard quand ils écrivaient que « le foncier n'est ici que la marque d'une réalité plus profonde »<sup>623</sup>. Dans la société des individus qui flatte le narcissisme et valorise le culte de l'accession à son "Moi profond", le primat accordé à la citoyenneté et désormais au réseau monde, fait que l'autochtonie n'est pas un principe « bon à parler », mais ce fondement que s'accorde le primo-arrivant reste particulièrement performant dans les interstices de la vie locale. Même s'ils ne manquent de rationalité, les autochtones ne sont pas cartésiens : ils ne doutent pas. *Dubito, ego cogito, ergo sum.*

<sup>620</sup> Contre 25,5% en moyenne nationale, alors que le canton qui nous intéresse ici se situe entre 39 et 45%. Cf. INSEE Picardie : « Les emplois en Picardie. Première région ouvrière et trop faible dynamisme des cadres », in *Relais*, n°99, 2001.

<sup>621</sup> Cf. *La crise de la chasse en France*, op. cit.

<sup>622</sup> Cf. *Entre chien et loup*, op. cit. Egalement, *Le sang noir : chasse et mythe du sauvage en Europe*, Paris : Flammarion, 1994.

<sup>623</sup> In *La campagne inventée*, op. cit., ici page 82.

# TROISIÈME PARTIE



Photo aérienne du site Natura 2000 PIC.02 (DIREN Picardie) / Photo FNC.

## **AU PAYS DES CHASSEURS UNE SOMME DE SAUVAGINIERS**

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT**

**SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE**

**LA “SAUVAGINATION” DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
ET L’ÉMERGENCE D’UN IDENTIFIANT CYNÉGÉTIQUE**

**TROISIÈME PARTIE**

**CHAPITRE I**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**





*« On connaît bien la chasse. Les livres qui en parlent rempliraient une bibliothèque honorable : on connaît assez bien le gibier dont les nombreuses espèces font l'objet de thèses, de travaux de recherche variés permettant de fonder sur des bases scientifiques leur gestion... : on ne connaît pratiquement pas le chasseur ! »*

Propos du Président de l'UNFDC, Pierre Daillant, rapporté par Jean-Michel Pinet en introduction de Les chasseurs à l'horizon 2000 ou le destin de Diane, Paris : UNFDC et Institut National Agronomique Paris Grignon (laboratoire de la faune sauvage), juin 1990, ici page 3.

Le département de la Somme fait figure de fief cynégétique, en particulier en raison de ses effectifs adhérents, parmi les plus élevés au sein de la partie nord du pays. Plus encore, si cette réalité locale marque autant le paysage sociopolitique, c'est en raison de la présence des sauvaginaires : chasseurs comptant parmi les plus acquis à leur activité parmi tous les nemrods. Dans cette troisième partie du document, le premier chapitre investira d'une part le thème du positionnement quantitatif des chasseurs français en Europe, et d'autre part celui des quelques 28 000 pratiquants de la Somme par rapport à leurs congénères des autres départements français. Ces préalables, à résumer par les qualificatifs « combien et quelles divisions, permettront d'en arriver, par zoom successifs, à la « cynégophilie » dont peuvent se prévaloir les trente communes qui composent les sites Natura 2000 PIC.01-02, très représentées au sein des effectifs départementaux, pour enfin aboutir aux adhérents associatifs du secteur, concernés peu ou prou par le classement : à savoir pour le premier site les trois ACDPM du littoral picard et en ce qui concerne le second d'une part l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau du Canton de Rue et d'autre part la Société Communale de Chasse de la ville de Rue elle-même. L'étude des membres de l'ACGECR et de la SCCR servira de ce point de vue à établir des comparaisons avec ceux des ACDPM de la côte. Cette démarche nous semble primordiale afin d'accéder, selon une démarche statistique valide, au saint des saints en ce qui concerne le militantisme sauvaginer<sup>624</sup>.

Arrivé à ce stade et avant d'embrayer sur l'enjeu territorial soulevé par Natura 2000, le chapitre suivant aura pour finalité de répondre à la question complémentaire au combien, à savoir qui sont ces chasseurs de la Somme dont on fait si grand cas, alors qu'au final nous auront pu relativiser la garniture de leurs bataillons. Qu'il s'agisse de leur identité sociale, de la façon dont ils ont accédé à la pratique que de l'investissement dont ils témoignent à l'égard de cette dernière dans leur exercice concret, les 5 240 répondants à l'enquête menée à travers l'ensemble du département apportent des réponses concrètes quant à leur système de valeurs et aux appréhensions qu'ils nourrissent vis-à-vis des discussions dont leur activité est l'objet.

<sup>624</sup> Bien qu'il faille préciser que, contrairement aux ACDPM ou aux sociétés communales, l'association cantonale de Rue s'avère très différente dans la mesure où elle joue un rôle plus syndical qu'organisationnel au niveau de l'exercice cynégétique. Sans territoire de pratique, l'ACGECR est basée sur la libre adhésion de pratiquants ou d'ailleurs de simples sympathisants, désireux de se regrouper pour peser sur les débats, sans donc pouvoir imposer son recours pour exercer sur une certaine portion de l'espace chassable. Pourtant, la consultation de ses membres donne l'occasion de recueillir les opinions de chasseurs de la base, à la manière du recrutement des ACDPM.

Mais avant d'en arriver à cette obsession territoriale qui pointe derrière chaque croisement de variables, il convient de faire connaissance avec les adeptes de Diane en Somme, à commencer par leurs effectifs. Or, au niveau national et encore à ce jour, en matière de données démographiques la principale source est fournie par les trois études du professeur Jean-Michel Pinet, dont la dernière, publiée en 1993, dressait un panorama des chasseurs de France<sup>625</sup>. Ces travaux ont été partiellement réactualisés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et leurs résultats dans l'une de ses publications<sup>626</sup>. En dehors de ces rares productions aux tirages plutôt confidentiels, rien sur ce personnage résumé derrière le terme de « chasseur », pourtant régulièrement au-devant de la scène médiatique. Quant à des investigations plus locales, elles restent tout aussi isolées, même s'il faut relever la brillante synthèse historique d'un Philippe Cadet<sup>627</sup>, qui informe sur les filiations dont peuvent relever les sauvaginaires picards, mais tout en laissant dans la pénombre le pratiquant contemporain. Jusqu'à récemment, c'est un mémoire de géographie qui permettait d'approcher au plus près un public aussi emblématique que celui de l'ACDPM de la Baie de Somme<sup>628</sup>. En dehors de ces ponctuelles et épisodiques investigations, il faut reconnaître que si la faune a été passée au crible, on ne connaît en revanche toujours presque nada des chasseurs. Quant au niveau départemental, quelques fédérations ont choisi de s'intéresser à leurs adhérents, mais même en Seine-Maritime<sup>629</sup>, la synthèse en reste aux informations de base.

Parce qu'il nous paraît déterminant de connaître de façon aussi détaillée que possible un public qui semble faire désormais bloc derrière son activité et parce qu'à notre sens toute étude circonscrite doit pouvoir être contextualisée par rapport à un ensemble plus vaste dans lequel elle s'insère, une sociologie du chasseur contemporain<sup>630</sup> s'avère nécessaire pour comprendre la relation qu'il paraît entretenir avec la notion de territorialité. En premier lieu, force est déjà de constater la complexité d'une simple comptabilité des adeptes.

## INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

### QU'EST-CE QU'UN CHASSEUR : clarifier les méthodes de comptage

Il existe différentes manières d'enregistrer les effectifs cynégétiques, si bien que les chiffres donnés sont tributaires des définitions retenues, des organismes délivrant les

---

<sup>625</sup> 1.) (en collaboration avec Marie-Geneviève Lavanant et Paul Mélen) : L'économie de la chasse, Institut National Agronomique, Laboratoire d'Écologie et de la Faune Sauvage, Paris : Comité National d'Information Chasse-Nature & Institut National Agronomique Paris-Grignon, Laboratoire de la Faune Sauvage, juin 1987. 2.) Les chasseurs à l'horizon 2000 ou le destin de Diane, Paris : UNFDC et INRA Paris Grignon, laboratoire de la faune sauvage, juin 1990. 3) Les chasseurs de France : organisation, typologie, économie, horizon 2000, Paris : UNFDC & INRA Paris-Grignon, Laboratoire de la Faune Sauvage, 1993.

<sup>626</sup> « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 1998-1999 », in Faune sauvage. Cahiers techniques, n°251, août-septembre 2000. Cf. partie sur les caractéristiques sociales des chasseurs, pages 8-17.

<sup>627</sup> La chasse sur le littoral picard de la frontière belge à la baie de Somme de 1713 à 1914, Arras : Artois Presses Université, quatrième trimestre 2005, « Histoire », préface d'Alain Lottin.

<sup>628</sup> Hervé Bernard : La chasse au gibier d'eau en Picardie maritime, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Emmanuel-Paul. Désiré, Université de Picardie Jules Verne, juin 1996.

<sup>629</sup> Cf. « Concilier chasse et développement durable », synthèse pour le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de Seine-Maritime, FDC.76, 2004.

<sup>630</sup> Les Éléments d'une sociologie des chasseurs, de Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, publiés dans le cadre du laboratoire des sciences sociales de l'ENS de Paris, n'avaient connus une première et très relative diffusion qu'en 1978, lorsque qu'avec Jean-Louis Fabiani avait été rédigée une Sociologie de la chasse : modes de loisir et modes de consommation de la campagne, Paris : Laboratoire des sciences sociales de l'ENS, 1978.



validations et plus généralement de la complexité des situations dans lesquelles peuvent se trouver les pratiquants.

En effet, une fédération départementale délivre un timbre pour la circonscription relevant de sa compétence, alors que l'ONCFS synthétise les données en cherchant à réaliser des statistiques sans double compte. L'explication tient dans le fait qu'un nemrod peut se cantonner dans sa pratique à un seul département, mais également l'étendre à plusieurs (généralement deux, mais possiblement trois), voire détenir une validation valable sur l'intégralité du territoire national. C'est ce qui amène à une différenciation très nette entre les chiffres produits par les fédérations et les synthèses réalisées par l'ONCFS. Quoiqu'il en soit, toute fédération départementale cotise à la FNC, comme elle le faisait avec la défunte UNFDC, au *prorata* de ses effectifs.

Les données suivantes visent ainsi à donner un panorama global de la chasse en France par département, et ce afin de mieux cerner la position de la Somme. Ils sont issus de calculs réalisés à partir des valeurs brutes fournies par l'ANCGE et la FNC dans un premier temps, et par l'Office National dans un second. L'ensemble sera utilement complété par *primo* le dépouillement des bases de données de la FDC.<sup>80</sup> et *secundo* par la production de statistiques à partir des relevés de terrain.

Une difficulté supplémentaire tient dans les différents modes de calculs opérés par l'ONCFS, suite à la dite loi chasse de 2000<sup>631</sup>. De ce fait, avec le mode de décompte en vigueur jusqu'en 2000-2001, un titulaire du permis de chasser pouvait se trouver dans de multiples configurations : 1.) pratiquer uniquement dans un département (cas de figure de la validation départementale simple) 2.) Exercer son activité dans un second, voire un troisième département en sus du premier, (situation ayant alors pour conséquence une validation bi ou multi départementale) 3.) chasser dans plus de trois départements (impliquant *de facto* une validation nationale). S'ajoutait et s'ajoute toujours à ces trois possibilités le fait que l'exercice de la chasse n'a pas de lien systématique avec la résidence (qu'elle soit entendue en terme de commune ou même de département), même si cette association s'avère extrêmement répandue. Ainsi, toute fédération locale était en mesure de fournir le nombre total de validations délivrées pour son département, soit à la fois les délivrances : a.) de pratiquants ne chassant que dans ce département b.) d'adeptes pouvant chasser à travers tout le pays (validations nationales) et c.) de chasseurs chassant dans deux ou trois départements, dont celui où s'exerce sa compétence (cas des validations multi départementales « entrantes »)<sup>632</sup>. Par contre, cette fédération n'a pas accès aux effectifs de ses adhérents demandant, en plus de l'autorisation départementale, une validation supplémentaire pour un ou deux autres départements (cas des validations multi départementales « sortantes »). Or, ces validations sont comptabilisées dans le ou les départements d'accueil puisqu'elles impliquent là-bas l'achat d'un timbre fédéral. En d'autres termes, on obtenait des doubles comptes que l'organisme national cherchait à corriger<sup>633</sup>.

<sup>631</sup> Il y a ainsi un avant et un après 2001-2002, campagne à partir de laquelle s'applique la nouvelle réglementation, rendant les comparaisons statistiques délicates et sujettes à caution. Pourtant, il nous a paru fondamental de fournir ici les derniers chiffres disponibles, tout en insistant sur la relativité des données souvent présentées comme des vérités absolues, sans tenir compte de cette « zone grise » de leur production. On pourrait très bien compléter la citation du Président Daillant par la suivante : si nous avons les moyens techniques de très bien connaître les chasseurs de France sous l'angle de leurs validations du permis de chasser, en revanche nous ne sommes pas en mesure, selon les modes de saisie actuels, de connaître avec rigueur le nombre exact de pratiquants.

<sup>632</sup> Parce que dans leur immense majorité les validations multi départementales étaient en réalité bi départementales, on avait pris l'habitude de les nommer ainsi, la validation nationale s'avérant souvent plus intéressante financièrement au-delà de deux départements.

<sup>633</sup> Celui-ci réalisait sa comptabilité à partir des administrations chargées de gérer les entrées financières, soit les trésoreries publiques. Ces dernières enregistraient les demandes de chasseurs souhaitant faire valider leur permis,

Dans l'exemple théorique résumé ci-dessous, le Fédération de la Somme comptera 10 000 timbres fédéraux vendus, dont 9 000 visas départementaux simples ou relatifs à des visas nationaux retirés dans le département, mais en comptabilisera également 600 et 400 secondaires dans ses rangs, ces derniers en provenance de validations contractées dans un premier temps auprès de l'Oise et de l'Aisne, départements limitrophes. De surcroît, elle ajoutera les 500 et 400 de ses chasseurs qui ont demandé une validation bi-départementale dans l'Oise et l'Aisne et auxquels elle a déjà vendu son propre timbre fédéral. Au contraire, l'ONCFS comptera 9 000 visas pour la Somme et 900 bi-départementaux pour ce département. Autrement dit, ces 900 chasseurs de la Somme ayant également demandé une validation pour l'Oise ou l'Aisne seront comptabilisés parmi les validations bi-départementales de la Somme. En revanche, les 1 000 qui nous arrivent de l'Oise et de l'Aisne seront considérés comme bi-départementaux de leur département respectif. La différence entre les deux sources affichera, pour la Somme, un écart de 1 000 validations, la FDC.80 ayant effectivement délivré 10 900 visas, mais dont 1 000 constituent des doubles comptes.

Fédération		Habitat	Somme	Oise	Aisne	Total Validations Principales + « entrantes »
Timbre 80	Somme		9 000	600	400	10 000
	Somme + Oise		500			
	Somme + Aisne		400			
Calcul ONCFS			9 900	CALCUL FDC.80 : tous timbres vendus = 10 900.		

Il convient donc d'être prudent en donnant des chiffres sur le nombre de chasseurs par département<sup>634</sup>. Aucune de ces deux bases, départementale ou nationale, ne donne une image

qu'il s'agisse de validations principales, de visas supplémentaires s'ajoutant à un visa comptabilisé dans un autre département, ou encore de validations nationales. Si les premières et les dernières ne posaient aucune difficulté, par contre les multi départementales devaient n'être comptées qu'une seule fois pour éviter que le cumul national des départements n'aboutisse à une surévaluation du nombre de chasseurs. Du fait d'une partie des taxes qui échappe à l'État une et une seule fois pour chaque chasseur, on connaissait précisément le nombre total de pratiquants en France et en particulier le nombre de validations simples ou nationales retirées dans chaque département. Par contre, les multi départementales pouvaient se retrouver comptabilisées dans un, deux ou trois départements. C'est donc à des redressements par département auxquels procédait l'ONCFS Il s'agissait pour cet organisme de distinguer dans les validations multiples le département principal du ou des départements secondaires. Or, la seule façon d'établir cette distinction consistait à retenir comme département principal celles des validations multi départementales enregistrées dans les perceptions du dit département. Ainsi, toutes les validations multi départementales enregistrées dans la Somme étaient mises au compte de ce département. Pourtant et *primo*, l'attractivité d'une grande agglomération ou d'une perception limitrophe d'un autre département pouvait aboutir à des données partiellement faussées. De plus et *secundo*, même si la validation dans une seule perception bénéficiait d'un avantage financier, certains chasseurs continuaient à se rendre dans chacun des départements de leur multi validation. Enfin et *tertio*, il convient de ne pas confondre département de résidence du chasseur et département principal de sa pratique. Il est en effet possible de faire valider son permis dans un autre département que celui dans lequel on pratique principalement. Plus encore, pour une validation nationale, qui oblige à retirer un timbre départemental, le déplacement peut être intéressant en raison des différences de tarif pratiqués par les fédérations départementales. Chez les chasseurs en limite de département on peut en trouver quelques exemples près du Pas-de-Calais, où le timbre départemental est moins cher. Avec un coût de 62€ dans la Somme en 2003-2004, auquel s'ajoute les 47€ de validation départementale, certains n'hésitent pas à passer au-delà de l'Authie. Restait comme solution de ne retenir pour un département donné que les validations multi départementales émanant de résidents de ce département. En conséquence, et même si les effectifs de chasseurs adoptant des validations multi départementales ne représentaient qu'une part limitée des pratiquants, les statistiques ne pouvaient être qu'imparfaites.

<sup>634</sup> Les bases de données ne fournissent que dans certains cas très particuliers et limités l'effectif des résidents du département chassant effectivement, et ce quelque soit le lieu. Plus généralement, on fait état des droits de chasser vendus dans le département, sans tenir compte de la provenance des acheteurs.

exacte de la réalité, les fichiers départementaux pouvant amener à surestimer à tort le nombre de chasseurs du département, mais s'avérant précis quant aux effectifs s'étant acquittés des droits pour chasser dans ce département. De leur côté, les données de l'ONCFS évitent les doubles comptes, sans pour autant indiquer la pression cynégétique exacte par département<sup>635</sup>. Venaient ensuite des droits particuliers tenant à des formes spécifiques de pratiques, comme le timbre « Grand Gibier » ou celui relatif au « Gibier d'Eau » qui nous intéressera plus spécialement ici, mais sans modifier le nombre total de chasseurs par département.



A partir de 2001-2002, avec la nouvelle loi chasse, disparaissent les visas bi-départementaux au profit d'un nouveau dispositif. Tout chasseur non titulaire d'une validation nationale et souhaitant étendre sa pratique à un second département doit contracter une De ce fait, nous connaissons de sa validation principale et autant, même au niveau de doubles comptes, démultipliés possibilités offertes aux doit être titulaire d'un timbre mode de validation, rien souscripteurs d'une validation département où ils ne chassent l'existence ou non d'une pour le grand gibier, laquelle certaines circonscriptions, résidents de communes départementales à opter



Une des rares et principales sources sur la statistique cynégétique.

Enfin, le lien entre habitat et lieu(x) de pratique reste un trou noir.

sa pratique à un second validation dite « temporaire », très précisément le département première<sup>636</sup>. Subsistent pour l'ONCFS, les sempiternels en sus du fait des nouvelles pratiquants. Si par exemple on départemental quelque soit le n'empêche pour les nationale de la retirer dans un aucunement. Là encore, c'est participation départementale s'ajoute au coût du timbre dans qui peut amener les proches des limites pour le « moins disant ».

<sup>635</sup> On obtenait ainsi et dans un premier temps, le nombre total de validations délivrées pour une campagne de chasse déterminée, en distinguant par département : 1.) les chasseurs détenant une autorisation départementale de ceux 2.) qui avaient demandé une validation supplémentaire pour un département et 3.) s'y ajoutaient les validations nationales ; lequel résultat donnait le nombre total de validations contractées dans un département donné.

<sup>636</sup> Ce complément est valable pendant une durée de neuf jours consécutifs. Au-delà, il devra s'acquitter d'un nouveau droit, appelé « complémentaire » et lui permettant de transformer cette validation temporaire en validation annuelle pour le département en question.

## I.] LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGINIERS DANS UN PAYS DE CHASSEURS :

Même si elle régresse d'année en année, la population cynégétique française continue à peser lourd dans l'effectif global des associatifs du pays. La comparaison avec les principales activités de loisir présentes dans l'hexagone permet de mesurer ce poids.

### COMPARAISON AVEC D'AUTRES ACTIVITÉS DE LOISIR SPORTIF, EN 1990<sup>637</sup>

ACTIVITÉ	Effectifs
Football	1 831 000
Pêche	1 797 000 <sup>2</sup>
Chasse	1 625 000 <sup>638</sup>
Tennis	1 364 000
Ski	553 000
Judo et Associés	455 000
Basket	346 000
Sports Équestres	231 000

Hormis face aux footballeurs qui ont désormais pris largement le dessus sur le plan quantitatif, et par rapport aux adeptes de la pêche qui maintenaient assez bien leurs effectifs à l'époque de ces chiffres, les nemrods restaient à la fin du XX<sup>e</sup> siècle au premier rang parmi les activités de loisir en France, et qui plus est avec un maillage du territoire resté inégalé, la plupart des 36 000 communes françaises affichant une association cynégétique.

### RÉPARTITION DES PRATIQUANTS DANS 17 PAYS EUROPÉENS EN 1992<sup>639</sup>

PAYS	Effectifs Chasseurs	1 chasseur pour x hommes âgés de 16 à 90 ans
<b>COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE</b>		
<b>France</b>	<b>1 625 000</b>	<b>1 / 13</b>
Italie	1 450 000	1 / 15
Espagne	1 050 000	1 / 14
Royaume-Uni	650 000	1 / 33
Grèce	350 000	1 / 11
Allemagne	306 000	1 / 94
Portugal	250 000	1 / 15
Danemark	170 000	1 / 11
Irlande	117 000	1 / 11
Pays-Bas	33 000	1 / 166
Belgique	28 000	1 / 131
Luxembourg	2 500	1 / 59
<b>SOUS-ENSEMBLE CEE</b>	<b>6 031 500</b>	
<b>HORS C.E.E. (en 1992)</b>		
Suède*	450 000	1 / 10
Finlande*	285 000	1 / 6
Norvège	200 000	1 / 8

<sup>637</sup> Source : Jean-Michel Pinet : Les chasseurs de France, déjà cité, ici pages 8 et 9.

<sup>638</sup> Année 1992 ici. On constatera de ce fait un écart certain avec les chiffres indiqués plus loin, soit 1 721 471 visas délivrés pour la saison 1989-1990 selon l'ONCFS, et ce d'autre part en raison du décalage entre année civile et campagne cynégétique.

<sup>639</sup> *Ibidem* (au même endroit dans le texte).

Autriche*	105 000	1 / 27
Suisse	41 000	1 / 75
<b>ENSEMBLE</b>	<b>7 112 500</b>	<b>1 / 19,9</b>

\* Pays non membres de l'Union en 1992, date d'établissement de ces valeurs.

De même parmi les pays européens, la chasse apparaissait en France comme une pratique prisée, avec la première place sur le continent en 1992 et un taux de un pour treize hommes de 16 à 90 ans, proportion plutôt enviable au regard des faibles densités au Benelux, en Suisse ou en Allemagne.



Les épreuves pratiques de l'examen du permis de chasser (photo FNC).

PAYS	Effectifs Chasseurs	Fréq.
<b>RÉPARTITION DES PRATIQUANTS DANS L'EUROPE DES QUINZE : 2002<sup>640</sup></b>		
<b>France</b>	<b>1 389 000</b>	<b>21,8%</b>
Espagne	1 000 000	15,7%
Italie	901 000	14,1%
Royaume-Uni	625 000	9,8%
Suède	430 000	6,7%
Allemagne	339 000	5,3%
Finlande	290 266	4,6%
Grèce	270 000	4,2%
Portugal	234 000	3,7%
Irlande	200 000	3,1%
Danemark	171 264	2,7%
Autriche	112 000	1,8%
Pays-Bas	29 000	0,5%
Belgique	26 000	0,4%
Luxembourg	2 135	0,03%
<b>SOUS-ENSEMBLE CE</b>	<b>6 018 665</b>	<b>94,4%</b>
<b>LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES</b>		
République Tchèque	112 000	1,8%
Pologne	99 950	1,6%
Hongrie	46 000	0,7%
Slovaquie	46 000	0,7%
Estonie	16 000	0,3%

<sup>640</sup> Source : Chasseurs de l'Est, n°90, 1<sup>er</sup> avril 2003, pages 19 et 20.

Slovénie	22 150	0,3%
Malte	14 000	0,2%
<b>SOUS-ENSEMBLE</b>	<b>356 100</b>	<b>5,6%</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6 374 765</b>	<b>100%</b>

En dehors des chroniques problèmes d'exactitude quant aux données, la France devrait encore représenter plus du cinquième des nemrods de l'Europe élargie à 22 Etats. Approximativement, les chasseurs français comptent aujourd'hui pour un quart des effectifs de l'Europe des quinze. Pendant que celle-ci perdait près de 850 000 de ses pratiquants, soit 14% de ses effectifs de 1992, notre pays enregistrait une décreue de 14,5% sur la même période 1992-2002. On peut donc estimer que la tendance française s'avère très proche de celle de l'ensemble communautaire. En 1997, la densité de nemrods dans l'ensemble de la population était chez nous la septième plus importante (1 pour 35), beaucoup plus forte que celle des voisins de la « dorsale » continentale, cet axe de développement qui traverse l'Europe de Londres à Turin, en passant par la Ruhr et la Suisse alémanique, mais plus faible que dans les pays nordiques (1 pour 17 par exemple en Finlande)<sup>641</sup>.

## **A.) LES CHASSEURS DE FRANCE :** **une lente érosion sur les trente dernières années**

Pour autant, cette puissance cynégétique française ne réussit pas à dissimuler l'importance de la crise du recrutement qui touche la chasse depuis 1975, année de l'instauration de l'examen du permis de chasser, qui fut le déclencheur d'un phénomène plus profond.

### **1.) L'évolution des effectifs cynégétiques depuis 1981 : près de 2% de décreue annuelle qui masque une interruption récente de la décreue**

Dans notre pays, l'état des validations délivrées depuis 1981 montre une nette décreue pour les deux dernières décades.

<b>Année</b>	<b>Campagne</b>	<b>Validations<sup>642</sup></b>	<b>Année</b>	<b>Campagne</b>	<b>Validations</b>
<b>1</b>	1981/1982	1 985 946	<b>12</b>	1992/1993	1 628 267
<b>2</b>	1982/1983	1 988 545	<b>13</b>	1993/1994	1 602 784
<b>3</b>	1983/1984	1 929 360	<b>14</b>	1994/1995	1 576 399
<b>4</b>	1984/1985	1 910 645	<b>15</b>	1995/1996	1 542 399
<b>5</b>	1985/1986	1 863 926	<b>16</b>	1996/1997	1 518 203
<b>6</b>	1986/1987	1 829 200	<b>17</b>	1997/1998	1 496 302
<b>7</b>	1987/1988	1 786 183	<b>18</b>	1998/1999	1 479 562
<b>8</b>	1988/1989	1 749 933	<b>19</b>	1999/2000	1 457 538
<b>9</b>	1989/1990	1 721 471	<b>20</b>	2000/2001	1 425 163
<b>10</b>	1990/1991	1 689 272	<b>21</b>	2001/2002	1 407 874
<b>11</b>	1991/1992	1 659 224	<b>22</b>	2002/2003	1 394 341

En passant de près de deux millions de validations à moins d'un million et demi, les fédérations départementales françaises ont perdu environ un tiers de leurs effectifs et

<sup>641</sup> Cf. site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

<sup>642</sup> Données de l'ONCFS.

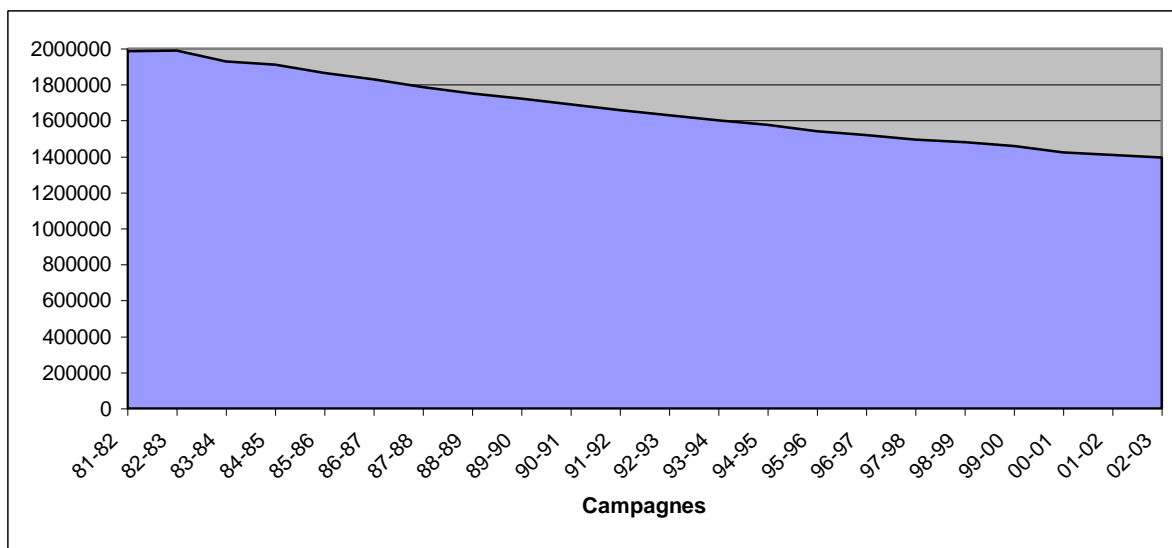


précisément plus de 590 000 adhérents (29,8%), soit un taux de variation annuel moyen de – 1,67% sur l'ensemble de la période<sup>643</sup>.

Période inter campagnes	Variation	Période inter campagnes	Variation
1981-1982/1982-1983	0,13%	1992-1993/1993-1994	-1,57%
1982-1983/1983-1984	-2,98%	1993-1994/1994-1995	-1,65%
1983-1984/1984-1985	-0,97%	1994-1995/1995-1996	-2,16%
1984-1985/1985-1986	-2,45%	1995-1996/1996-1997	-1,57%
1985-1986/1986-1987	-1,86%	1996-1997/1997-1998	-1,44%
1986-1987/1987-1988	-2,35%	1997-1998/1998-1999	-1,12%
1987-1988/1988-1989	-2,03%	1998-1999/1999-2000	-1,49%
1988-1989/1989-1990	-1,63%	1999-2000/2000-2001	-2,22%
1989-1990/1990-1991	-1,87%	2000-2001/2001-2002	-1,21%
1990-1991/1991-1992	-1,78%	2001-2002/2002-2003	-0,96%
1991-1992/1992-1993	-1,87%		

Si l'on retient le début de la décennie quatre-vingts, cette érosion émerge pendant la saison 1983-1984 pour ne pas cesser jusqu'à ce jour, mais avec des périodes de moindre décre. Après quatre années de limitation, la baisse a repris un cours accentué en 2000-2001, pour à nouveau s'atténuer depuis deux campagnes. Lors de la dernière intersaison, la régression a été la moins élevée depuis le commencement de cette chute régulière.

#### Représentation de l'érosion de 1981-1982 à 2002-2003



D'un point de vue schématique, la baisse des effectifs a pris une tournure quasi rectiligne depuis la campagne 83-84, alors qu'un léger redressement se profile avec 96-97<sup>644</sup>.

<sup>643</sup> Calcul réalisé sur l'hypothèse d'une variation linéaire décroissante de la population. L'hypothèse d'une variation exponentielle décroissante donne -1,68% par an.

<sup>644</sup> Pourtant, et au-delà du crédit à accorder aux sources de l'O.N.C., ou désormais à l'ONCFS, nous ne pouvons encore une fois qu'inviter à la plus extrême prudence. Pour n'en donner qu'un exemple, même le très officiel rapport sénatorial dit « Heinis » donne des valeurs sensiblement différentes. Qu'on en juge plutôt : entre les campagnes 1989-1990 et 1998-1999, si la courbe épouse la même physionomie, ce sont en moyenne et par an près de 54 400 chasseurs de moins par rapport aux chiffres cités ci-dessus qui sont fournis. Aussi, la plus grande des précautions est plus que jamais à recommander. Cf. Anne Heinis : Rapport au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la chasse, rapport sénatorial n°335, session ordinaire de 1999-2000, page 17.

Cette érosion a été finement étudiée par le laboratoire de la faune sauvage de l'Institut Agronomique Paris-Grignon, lequel fait remonter la décrue à la campagne 1976-1977.

### L'ÉVOLUTION DES VALIDATIONS ANNUELLES selon « Le destin de Diane » <sup>645</sup>

ANNÉE	Effectif	Indice Démographique
1976	2 259 640	
1977	2 204 185	1976-1977 : 0,975
1978	2 161 009	1977-1978 : 0,980
1979	2 108 598	1978-1979 : 0,976
1980	2 057 197	1979-1980 : 0,976
1981	2 013 396	1980-1981 : 0,979

La première diminution démographique significative correspond à l'instauration de l'examen du permis de chasser, bien que cette cause n'apparaisse que comme un des facteurs superficiels de tendances socioculturelles plus lourdes.

Enfin et surtout, toute statistique dépendant des méthodes de dénombrements qu'elle utilise, donc des définitions adoptées, ainsi que des bases disponibles, la distinction entre les hommes et les droits de chasser, que permet la réforme initiée par la loi de 2000 telle qu'évoquée plus haut, montre que ces données en dissimulent d'autres.

Campagne	Validations	Évolution	Chasseurs	Évolution
2001-2002	1 407 874	-0,96%	1 333 180	-0,04%
2002-2003	1 394 341		1 332 624	

Une fois encore, ce degré de précision ne paraît superflu qu'au premier regard, puisque dans un second temps se fait jour une bizarrerie qui a de quoi surprendre. Quand le nombre de validations perd près de 1% entre deux saisons de pratique, les effectifs en chasseurs physiques, donc sans double compte, est quasiment stable. **En d'autres termes, plus que les individus pratiquants, ce sont les validations bi départementales qui ont subi une perte.** Pour comprendre ce surprenant constat, il s'agit en effet de détailler le contenu de ces chiffres<sup>646</sup>. Pour les campagnes qui nous intéressaient précédemment, la contribution de chaque catégorie de validations à l'évolution des effectifs globaux est la suivante :

Type de Validation	01-02	02-03	Contribution
Départementale	1 182 252	1 179 999	16,6%
Départementale Complémentaire	71 411	58 283	97,0%
Nationale	147 019	147 019	0,0%
Nationale Complémentaire	3 283	3 424	- 1,1%
Départementale Temporaire	3 853	5 531	- 12,4%
Nationale Temporaire	56	75	- 0,1%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 407 874</b>	<b>1 394 341</b>	<b>100%</b>

<sup>645</sup> Cf. Jean-Michel Pinet : *Les chasseurs à l'horizon*, *Op. cit.*, ici page 6.

<sup>646</sup> Le total des validations comprend : les Validations Départementales simples (VD), les Validations Départementales Complémentaires (VDC : comportant les doubles comptes liés aux anciennes validations dites « bi départementales »), les Validations Nationales (VN), les Validations Nationales Complémentaires (VNC : issues de validations dans un premier temps départementales, elles constituent également des sources de doubles comptes), les Validations Temporaires Départementales (VTD : permettant l'exercice pendant neuf jours consécutifs), les Validations Temporaires Nationales (VTN : remplissant la même fonction, mais au niveau national). En revanche, le « nombre de chasseurs » élimine les Validations Départementales Complémentaires, ainsi que leurs homologues Nationales, afin de fournir un effectif en individus.



Deux explications peuvent donc permettre d'interpréter ce surprenant constat : d'une part et surtout la rétraction des Validations Départementales Complémentaires pour 97% du total de l'évolution positive inter saisonnière, et d'autre part les Validations Départementales simples pour une part cinq fois moindre. Ces déperditions se sont pour grande partie reportées sur les Validations Départementales Temporaires et marginalement sur les Validations Nationales Complémentaires, le report sur les Nationales Temporaires restant insignifiant.

**La chasse française n'a donc perdu qu'un peu plus de 500 pratiquants, ce qui aboutit à une presque stabilité de ses troupes physiques et à la fin de la décrue, mais l'habitude qui consiste à raisonner en termes de validations dissimule cette réalité. A l'occasion de la réforme de 2000, nombre de chasseurs ont adopté une autre forme de validation.** On peut facilement imaginer que les moins assidus ont abandonné leur droit de chasser sur l'ensemble de la saison au profit d'un droit temporaire, plutôt départemental dans ce cas là. Mais bien plus ont du renoncer à leur validation bi départementale pour se retrancher sur leur département principal. Les Validations Complémentaires Départementales passent en effet de plus de 71 000 à moins de 60 000, soit une diminution de 13 128 contre seulement 2 253 de baisse pour les Départementales simples. On peut s'interroger sur l'effet des coûts croissants de la pratique quant à ces transfuges d'une catégorie à l'autre<sup>647</sup>.

## **2.) Taux de pratique par département : la « France des différences » cynégétiques, du « désert » oriental aux bataillons sauvaginiens du Nord**

La Somme s'avère être un grand département en matière de pratique cynégétique, tant et si bien que l'on avançait souvent cet élément comme facteur explicatif du vote CPNT, en particulier lors des européennes de 1999. « 56 000 voix, ça fait 28 000 chasseurs et leur femme » avançait un détracteur (cf. dernière partie). Toutefois, ce propos nous le verrons s'avère quelque peu rapide. Il s'agira donc dans un premier temps d'apprécier la cynégophilie des habitants de la Somme au regard de la population globale du département, ce qui impliquera de comparer, entre départements, les données de 1999, année du dernier Recensement Général de la Population (RGP) en France. C'est pour cette raison que nous avons retenu les données recueillies par l'ANCGE, mais également parce que cette association, du fait de ses fonctions de représentation des sauvaginiens, indique les effectifs du timbre gibier d'eau.

Au moment de ce recensement, la France comptait encore près de un million et demi de pratiquants<sup>648</sup>, regroupés en 90 fédérations<sup>649</sup>, les 28 328 adeptes de la Somme représentant alors 1,9% de l'effectif global. C'est beaucoup plus qu'une moyenne (très artificielle) qui donne un peu plus de 16 500 par fédération. Il reste que le rapport entre les extrêmes pour les bornes inférieures et supérieures, fait état d'un belfortain pour 46 girondins.

<sup>647</sup> A l'inverse, on peut poser l'hypothèse d'une poursuite de la décrue compensée par le retour à la pratique via les Validations Temporaires Départementales, mais dans ce cas de figure on comprendrait mal le recul de près d'un cinquième des Validations Complémentaires Départementales.

<sup>648</sup> 1 493 073 précisément selon les données de l'ANCGE pour la campagne 1998-1999 (année du recensement général de la population), chiffre légèrement supérieur à celui fourni par l'ONCFS, « après traitement » : soit 1 479 562.

<sup>649</sup> L'Ile-de-France, populeuse mais peu fournie en territoire, constitue un cas particulier, structurée qu'elle est autour de deux fédérations interdépartementales : Paris/Hauts-de-Seine/Seine-St-Denis/Val-de-Marne d'une part (75/92/93/94) et Yvelines/Seine-et-Marne/Val d'Oise d'autre part (78/91/95).

**EFFECTIFS CYNÉGÉTIQUES PAR DÉPARTEMENT : ORDRE DÉCROISSANT DÉCENNAL**

DÉPARTEMENTS PAR ORDRE DÉCROISSANT DE VISAS (98-99)			Chasseurs	Timbres Gibier d'Eau
Numéro(s)	Département(s)			
1	33	Gironde	61 500	11 033
2	62	Pas de Calais	37 904	13 232
3	59	Nord	31 821	12 971
4	40	Landes	31 758	1 433
5	13	Bouches du Rhône	31 297	7 284
6	24	Dordogne	30 635	300
7	17	Charente-Maritime	28 452	3 232
8	80	Somme	28 328	11 745
9	34	Hérault	27 887	5 502
10	45	Loiret	26 092	9 172

Par ordre décroissant et malgré le caractère cynégétique accentué qu'on lui accorde généralement, la Somme n'est alors qu'au huitième rang des porteurs de fusils en matière d'effectifs absolus. Loin devant le Territoire de Belfort, avec ses moins de 1 500 chasseurs, et plus généralement du grand Est français, le premier département picard fait figure de bastion secondaire au regard de la Gironde, aux rangs doublement pourvus avec ses 61 500 gâchettes acharnées, ou vis-à-vis d'autres départements du Nord comme du Sud. C'est néanmoins le seul département picard à se hisser dans le peloton des dix fédérations dépassant les 25 000 validations.

Au sein de cette population cynégétique règne une très grande diversité, qu'il s'agisse de critères distinctifs liés à la géographie comme on l'a vu, l'âge, la sociologie..., mais également la forme de pratique elle-même. Mis à part la virilité avérée des chasseurs sur laquelle nous reviendrons plus loin, rien de commun en effet entre un cadre cavalier d'Ile-de-France qui exerce à courre dans une grande forêt domaniale, titulaire d'une validation nationale retirée dans sa ville de l'ouest parisien et le fils d'un petit paysan béarnais, ouvrier spécialisé qui ne pratique que la vallée dans son hameau reculé des Pyrénées.<sup>650</sup> Parmi les différents modes de chasse, ceux qui s'attachent aux gibiers migrateurs jouent un rôle sociopolitique très spécifique, tant par leur engagement dans les débats sur la légitimité de l'exercice de la chasse, que du fait de leur omniprésence dans l'aménagement local des zones humides. Malgré l'intérêt qu'il convient de porter à cette sous population, la statistique ne permet que de repérer les titulaires d'un « timbre gibier d'eau », parce que comme dans bien d'autres domaines ne sont recensables que les catégories qui doivent s'acquitter d'une taxe singulière<sup>651</sup>. On n'a ainsi aucun moyen de connaître avec précision et certitude les adeptes de la palombe, pourtant par bien des points comparables aux chasseurs de gibier d'eau. Néanmoins et pour ce qui concerne la Somme, ce sont ces derniers qui occupent le devant de

<sup>650</sup> Cette remarque, allusive par ailleurs, ne devrait pas se comprendre comme une allégeance sans discussion à une forme de sociologie « canal historique » qui fait des pratiques le simple produit des déterminations sociales. Même Pierre Bourdieu, qu'on ne peut suspecter de prendre à la légère les dispositions socialement déposées dans les corps, insistait pour que soient prises en compte les attitudes concrètes des chasseurs, leurs manières de faire, jusqu'à celle qui consiste à se percher dans les arbres pour chasser la palombe, comme on le fait dans son Béarn natal (séminaire décentralisé du Collège de France, Amiens, 1998).

<sup>651</sup> Sur ce lien historiquement établi entre fiscalité et bases de données, voir Marc Bloch : Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris : Armand Colin, janvier 1999 [1968], « Références – Histoire ». Cf. également Paul Châtelain et Xavier Browaeys : La France des 36000 communes. Méthode et documents pour une étude locale du territoire, Paris : Masson, novembre 1991, « Géographie ». Roger Dion : Essai sur la formation du paysage rural français, Paris, Flammarion, 1991, « Géographes ». Christian Atias et Didier Linotte : Le remembrement rural, Paris : Litec, 1980.

la scène cynégétique<sup>652</sup>. Si donc il convient de considérer le nombre de sauvaginaires comme une variable socio-cynégétique essentielle, on n'en comptait pourtant pas plus de 233 270 au travers des 90 FDC métropolitaines, soit seulement 15,62% des visas délivrés pendant cette saison 98-99.

**EFFECTIFS DES SAUVAGINIERS PAR DÉPARTEMENT : ORDRE DÉCROISSANT**  
**DÉPARTEMENTS PAR ORDRE DÉCROISSANT (98-99)**

Numéro(s)	Département(s)	Gibier d'Eau	Chasseurs
1 62	Pas de Calais	13232	37904
2 59	Nord	12971	31821
3 80	Somme	11745	28328
4 33	Gironde	11033	61500
5 41	Loir et Cher	9823	24980
6 44	Loire Atlantique	9631	21073
7 45	Loiret	9172	26092
8 50	Manche	8883	20609
9 14	Calvados	8751	20868
10 75/92/93/94	Paris/Hauts-de-Seine/Seine-St-Denis/Val-de-Marne	7381	12680
11 13	Bouches du Rhône	7284	31297
12 76	Seine Maritime	6957	18365
13 78/91/95	Yvelines/Seine-et-Marne/Val d'Oise	6252	22086
14 36	Indre	5663	17894
15 34	Hérault	5502	27887

Si donc la Somme n'arrivait en 1998-1999 qu'au huitième rang pour ce qui est des effectifs globaux, par contre les sauvaginaires étaient particulièrement nombreux dans ce département, l'un des rares à en compter plus d'un pour quatre chasseurs. Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas de département sans chasseur de gibier d'eau, même si dans certains départements ils ne représentent que la portion congrue des pratiquants, comme dans les Hautes-Alpes avec 0,23% des grimpeurs armés<sup>653</sup>. A contrario, la Somme arrive au troisième rang des départements français, cette fois seulement devancée par ses deux voisins nordiques que sont le 59 et le 62. Les 11 745 sauvaginaires sommiens pèsent de la sorte pour plus de quatre chasseurs sur dix adhérents de la FDC.80. De plus, on remarque que cette sous population exerce un rôle dynamisant dans la démographie cynégétique des départements les plus axés sur le gibier d'eau. Ainsi, dix de ces vingt premiers départements sont aussi présents aux vingt premières places pour l'ensemble de la population des chasseurs. Il est également remarquable d'observer les deux fédérations interdépartementales d'Ile-de-France à ces niveaux pour le nombre de visas validés dans leurs circonscriptions. On totalise par ailleurs 16 préfectures au-delà des 5 000 sauvaginaires, réunissant à elles seules six timbres gibier d'eau sur dix ; aspect d'une concentration sur laquelle nous manquerons pas de revenir pour ce qui est de son impact électoral.

<sup>652</sup> Rappelons enfin que nous avons travaillé sur les données de la saison 1998-1999 parce qu'elles permettent les comparaisons avec le dernier recensement général de la population. De plus, le timbre gibier d'eau ayant été supprimé depuis peu, il n'est pas possible de travailler sur l'année en cours.

<sup>653</sup> Cet état de fait est bien entendu directement le produit de la configuration des lieux, parfois totalement incompatible avec cette forme d'exercice de la quête. Rappelons par exemple que les installations permettant la chasse de nuit ne sont autorisées désormais que dans 27 départements. Dans les autres entités administratives, les intéressés sont donc généralement amenés à se déplacer. Retenons de ce fait le caractère migrant de nombre de ces chasseurs de gibier d'eau, comme ceux de l'Ile-de-France, forts de près de 14 000 titulaires du timbre afférant, soit près de 40% des nemrods de cette région.

**LES QUINZE PREMIERS DÉPARTEMENTS : en % des chasseurs de gibier d'eau**

<b>DÉPARTEMENTS PAR ORDRE DÉCROISSANT (98-99)</b>			
<b>Numéro(s)</b>	<b>Département(s)</b>	<b>Gibier d'Eau</b>	<b>%</b>
75/92/93/94	Paris/Hauts-de-Seine/Seine-St-Denis/Val-de-Marne	7381	58,21
44	Loire Atlantique	9631	45,7
50	Manche	8883	43,1
14	Calvados	8751	41,94
<b>5</b>	<b>80 Somme</b>	<b>11745</b>	<b>41,46</b>
59	Nord	12971	40,76
41	Loir et Cher	9823	39,32
90	Territoire de Belfort	510	38,09
76	Seine Maritime	6957	37,88
45	Loiret	9172	35,15
62	Pas de Calais	13232	34,91
36	Indre	5663	31,65
18	Cher	4661	29,62
56	Morbihan	4424	28,4
78/91/95	Yvelines/Essonne/Val d'Oise	6252	28,31

Pour autant, la prise en considération de la proportion de titulaires du timbre gibier d'eau au sein de la population des chasseurs, tous genres de chasse confondus, modifie profondément l'ordre d'arrivée. L'absence de vastes territoires de pratique, au regard du moins de l'ensemble des effectifs, amène la première couronne de la région parisienne en tête des départements proportionnellement les plus « sauvaginaires », avec près de six adhérents sur dix. De la même manière, les fédérations de la seconde couronne remontent de sept places pour atteindre le dixième rang. Signe de la diversité de ses biotopes, le département qui nous intéresse ici régresse par contre de deux niveaux.



L'importance du territoire (photo FNC).

### 3.) La “cynégéphilie” : une géographie du kaki

Pour en arriver à l’objet même de ce développement qui vise à ramener la population des chasseurs de chaque département à la démographie globale de l’entité administrative, insistons ici sur le fait que l’impact d’une activité est certes affaire de rôle social et de pesée symbolique, mais qu’en période de tension le régime démocratique octroie une attention toute particulière aux effectifs, d’autant plus lorsqu’ils sont structurés et aptes à s’organiser en groupes de pression. Toutefois, l’efficacité de ce rassemblement s’avère tributaire des autres groupes concurrents, ce qui invite à considérer le poids relatif des chasseurs en regard de la population départementale globale.

RÉPARTITIONS RELATIVES : ORDRE DÉCROISSANT DES 24 DÉPARTEMENTS LES PLUS CYNÉGÉPHILES (≥ 5% Population)						
Numéro	Département	Population 1999	Chasseurs	% Chasseurs /Population	Gibier d'Eau	% Gibier d'Eau /Population
Saison de chasse 1998-1999 pour comparaisons				Supérieur ou égal à 5%		Supérieur à 0,79 <sup>654</sup>
48	Lozère	73 509	7552	10,27	38	0,05
40	Landes	327 334	31758	9,70	1433	0,44
32	Gers	172 335	16356	9,49	42	0,02
41	Loir et Cher	314 968	24980	7,93	9823	3,12
24	Dordogne	388 293	30635	7,89	300	0,08
23	Creuse	124 470	9683	7,78	248	0,20
36	Indre	231 139	17894	7,74	5663	2,45
46	Lot	160 197	11808	7,37	80	0,05
4	Alpes de Haute Provence	139 561	10270	7,36	62	0,04
47	Lot et Garonne	305 380	20890	6,84	102	0,03
15	Cantal	150 778	9827	6,52	69	0,05
20	Corse	260 196	16288	6,26	152	0,06
12	Aveyron	263 808	15664	5,94	61	0,02
16	Charente	339 628	19529	5,75	737	0,22
19	Corrèze	232 576	13346	5,74	126	0,05
9	Ariège	137 205	7687	5,60	29	0,02
5	Hautes Alpes	121 419	6413	5,28	15	0,01
79	Deux Sèvres	344 392	17821	5,17	1335	0,39
17	Charente-Maritime	557 024	28452	5,11	3232	0,58

<sup>654</sup> Seuil calculé à partir du rapport sauvaginaires/chasseurs (15,62%), 0,79% correspondant aux 5% de chasseurs au sein de la population départementale, corrigés par ce rapport.

80	Somme	555 551	28328	5,10	11745	2,11
86	Vienne	399 024	20221	5,07	1087	0,27
82	Tarn et Garonne	206 034	10362	5,03	52	0,03
61	Orne	292 337	14643	5,01	1122	0,38
18	Cher	314 428	15737	5,00	4661	1,48
	<b>TOTAL METROPOLE</b>	<b>58 518 395</b>	<b>1 493 073</b>	<b>2,55</b>	<b>233 270</b>	<b>0,40</b>

Si donc on considère comme variable essentielle, non pas uniquement le nombre absolu de chasseurs, mais leur poids relatif au sein de la population, tel un indicateur basique de leur influence et de leur prégnance dans la culture locale, une nouvelle répartition se fait jour, dessinant une nouvelle carte de la France cynégétique. On comptait ainsi un chasseur pour un peu moins de 40 habitants lors de la campagne 1998-1999<sup>655</sup>, mais il fallait en moyenne 250 français pour trouver sauvaginier. Les 24 départements qui réussissent à aligner au moins un représentant du monde de la chasse pour 19 non pratiquants, cumulent à eux seuls plus de 400 000 nemrods dans une France rurale et plutôt méridionale, seulement peuplée de 6,5 millions d'habitants. Une réduction de l'hexagone où le taux de pratique atteint 6,33% contre 2,55% dans l'ensemble métropolitain. Les sauvaginaires comptent également là près de 20% de leur effectif global, leur assurant une représentativité supérieure de 1,65 ce qu'elle est dans la France entière. Par contre, dans la Somme, l'un des départements les plus peuplés de ce peloton de tête, on passait à un porteur de fusil pour moins de 20 habitants (20<sup>ième</sup> position) et les adeptes de la chasse au gibier d'eau chutaient à moins de 1/48, mais c'était l'un des meilleurs scores atteints. C'est dire si la cynégophilie au combien démonstrative des samariens se singularise par le gibier d'eau. **Le taux de virilité dépassant les 95%, c'était près d'environ un homme sur dix que l'on comptait parmi les adhérents de cette pratique.** Mais les chasseurs se trouvent encore bien mieux représentés dans d'autres départements comme la Lozère, dont le taux a tout particulièrement de quoi impressionner puisqu'on y compte plus d'un pratiquant pour dix habitants, ce qui revient à dire plus d'un homme sur cinq et plus encore si l'on ne prenait en compte que la population âgée de 16 ans et plus.

Néanmoins, on distingue facilement que la corrélation négative entre la population et l'effectif cynégétique ne vaut que pour une partie du pays. A titre d'exemple, le Haut-Rhin pèse sensiblement autant que la Loire en terme de population, soit un peu plus de 700 000 habitants, mais le taux de pratiquants y est plus de deux fois moindre dans le premier département par rapport au second. Certes, la Loire dispose d'un territoire plus vaste avec 4 781 km<sup>2</sup> contre 3 525 km<sup>2</sup> pour le Haut-Rhin, mais l'urbanisation n'y est pas significativement moins forte. Au-delà donc de l'espace chassable (le Haut-Rhin disposant par ailleurs d'une partie du massif des Vosges) et de la proportion agglomérée de la population, d'autres facteurs, plus culturels, font de certaines régions des terres d'élection privilégiées pour la chasse.

<sup>655</sup> Ce rapport était encore de 1 pour 35 en 1995 d'après l'ouvrage de Xavier Patier : La chasse, Le Cavalier Bleu, 2002, « Idées reçues ». Cf. également l'article de « La voix du Nord », samedi 21 septembre 2002, page 29.



Parmi ces facteurs, qu'ont figé dans le marbre les normes juridiques, figure l'histoire même des différentes régions françaises dans le statut qu'elles ont de longue date accordé à la chasse. Le Haut-Rhin n'est pas en ce sens un département anodin. Cynégétiquement régi, comme l'ensemble de l'Alsace et de la Moselle, par une loi inspirée du droit germain, les conditions, notamment de location des droits de chasse, y sont totalement différentes du reste de la France. Quand le propriétaire décide seul des pratiquants qui pourront accéder à ses terrains à vocation cynégétique, les trois départements orientaux conservent une législation atypique. Le cas le plus fréquent fait relever le droit de chasse des communes qui les louent par adjudication et en un seul lot au plus offrant. Généralement, l'adjudicataire représente un groupe de chasseurs qui deviendront ses actionnaires si la transaction est réalisée. Ces dispositions font que l'accessibilité aux territoires chassables y est fortement réduite d'un point de vue démographique, et ce pour une question évidente de coût. Par ailleurs, selon des processus maintenant bien connus d'homogamie sociale, la sélection y est également sociologique, la sociabilité recherchée ne se trouvant jamais aussi bien qu'avec le semblable. Pour autant, cet état de fait ne signifie pas que les chasseurs ressortissants du Haut-Rhin soient foncièrement moins importants qu'ailleurs. A la différence des autres départements régis par la loi courante, on y trouve une propension plus importante à s'expatrier, faute de territoires disponibles en nombre suffisant sur place. En conséquence, on ne retrouve pas ces validations dans les effectifs du Haut-Rhin. Ces implications juridiques se trouvent renforcées par le primat de la chasse au grand gibier qui y domine, laquelle compte parmi les plus onéreuses, limitant encore le nombre de pratiquants.

Pour des raisons territoriales facilement compréhensibles, le même constat vaut pour les départements de l'Ile-de-France, bien que la loi y soit ici celle du droit commun.



Brame du cerf. Le gibier le plus convoité dans les chasses rhénanes (photo FNC).

#### 4.) Les places fortes de la sauvagine : une France des marais et des grèves dynamisant les effectifs cynégétiques

<b>CLASSEMENT PAR NOMBRE DE TIMBRE GIBIER D'EAU RAMENÉ A LA POPULATION</b>			
Saison de chasse 1998-1999			<b>Supérieur à 0,79<sup>656</sup></b>
<b>Ordre</b>	<b>Numéro(s)</b>	<b>Département(s)</b>	<b>% GE/Population</b>
1	41	Loir et Cher	<b>3,12</b>
2	36	Indre	<b>2,45</b>
3	80	Somme	<b>2,11</b>
4	50	Manche	<b>1,84</b>
5	45	Loiret	<b>1,48</b>
6	18	Cher	<b>1,48</b>
7	14	Calvados	<b>1,35</b>
8	28	Eure-et-Loir	<b>0,94</b>
9	85	Vendée	<b>0,93</b>
10	62	Pas de Calais	<b>0,92</b>
11	33	Gironde	<b>0,86</b>
12	44	Loire Atlantique	<b>0,85</b>
<b>ENSEMBLE</b>			<b>0,66</b>

A l'époque troisième département français pour sa proportion de chasseurs de gibier d'eau, notre département représente un terrain privilégié pour l'expression de cette forme de chasse qui constitue l'une des plus exigeantes, tant en termes de temps que de pénibilité. Cela explique en grande partie l'aura dont ils bénéficient ici. Troisième derrière l'Indre et le Loir-et-Cher, départements qui forment pour parties de leurs territoires la célèbre Sologne, région d'étangs où prédomine néanmoins le colvert sédentaire. L'influence de la pratique cynégétique dans la Somme s'explique donc par un ensemble de facteurs : une forme de ruralité, le nombre de fêrus, mais surtout le poids certain de cette chasse spécialisée à la sauvagine. Afin de travailler sur des départements aux populations très hétérogènes, la variable la plus intéressante tient bien évidemment dans ces rapports à établir entre catégories de pratiquants et volumes de candidats locaux potentiels<sup>657</sup>. Il convient donc de travailler sur la population en âge de chasser, celle-ci étant déterminée par la loi pour l'âge minimal et par les conditions physiques du chasseur en ce qui concerne la longévité de sa pratique. De plus, sachant qu'on ne compte en tout et pour tout qu'environ 2% de femmes parmi les chasseurs de France, ramener les chiffres à la population masculine semble judicieux. Il s'agira donc de redéfinir la cynégophilie comme le taux de validations délivrées en fonction des hommes de 16 à 75 ans révolus et ce par département. Ces nouveaux pourcentages ne signifient pas plus que précédemment qu'il s'agirait de visas se rapportant à des locaux, voire à des chasseurs qui pratiqueraient tous principalement dans le département où furent enregistrés ces permis. Pour autant, ils donnent une précieuse indication de l'attractivité du territoire. Deux objections peuvent néanmoins subsister : *primo* la non prise en considération des jeunes hommes âgés de 15 ans, lesquels peuvent exercer en chasseurs accompagnés depuis la loi de 2000, comme pour le permis de conduire, et *secundo* la limitation à 75 ans révolus. Nous avons en effet estimé d'une part que le recours au permis accompagné restait à ce jour trop réduit statistiquement pour prendre en compte cette tranche d'âge. D'autre part, l'après 75 ans

<sup>656</sup> Comme précédemment, seuil calculé à partir du rapport sauvaginaires/chasseurs, 0,79% correspondant aux 5% de chasseurs au sein de la population départementale, corrigés par ce rapport.

<sup>657</sup> Les ratios proposés dans les précédents tableaux portant sur les populations départementales d'ensemble, on pourrait nous objecter que ces dernières représentent assez mal la « cynégophilie » ambiante.



continuant à être considéré comme le seuil de « grande dépendance » par les services sociaux nationaux, nous avons fait le choix, arbitraire sans conteste, d'en rester à 75 ans au plus<sup>658</sup>.

CLASSEMENT RELATIF PAR EFFECTIF CHASSEURS RAMENÉ AUX HOMMES [16-75] ANS				
Ordre / N°		Département	% Chasseurs	% Gibier d'Eau
			Sur Hommes [16-75] Ans	
Saison 1998-1999			<i>Supérieur à 10%</i>	<i>Supérieur à 1,58%<sup>659</sup></i>
1	48	Lozère	26,96	0,14
2	40	Landes	26,40	1,19
3	32	Gers	25,65	0,07
4	41	Loir-et-Cher	21,87	8,60
5	24	Dordogne	21,70	0,21
6	23	Creuse	21,12	0,54
7	36	Indre	21,05	6,66
8	4	Alpes-de-Haute-Provence	20,32	0,12
9	46	Lot	20,18	0,14
10	47	Lot-et-Garonne	19,04	0,09
11	15	Cantal	17,25	0,12
12	20	Corse	16,92	0,16
13	12	Aveyron	16,03	0,06
14	16	Charente	15,76	0,59
15	19	Corrèze	15,56	0,15
16	9	Ariège	15,35	0,06
17	5	Hautes-Alpes	14,49	0,03
18	17	Charente-Maritime	14,10	1,60
19	79	Deux-Sèvres	14,09	1,06
20	80	Somme	14,01	5,81
21	82	Tarn-et-Garonne	13,89	0,07
22	86	Vienne	13,78	0,74
23	61	Orne	13,73	1,05
24	11	Aude	13,65	2,03
25	18	Cher	13,63	4,04
26	28	Eure-et-Loir	13,32	2,61
27	33	Gironde	13,15	2,36
28	7	Ardèche	12,56	0,14
29	65	Hautes-Pyrénées	12,34	0,11
30	89	Yonne	12,23	1,49
31	81	Tarn	12,09	0,10
32	50	Manche	11,80	5,08
33	45	Loiret	11,64	4,09
34	64	Pyrénées-Atlantiques	11,58	0,34
35	10	Aube	11,50	1,83
36	52	Haute-Marne	11,48	1,14
37	27	Eure	11,38	1,84
38	26	Drôme	11,27	0,10
39	58	Nièvre	11,14	1,32
40	3	Allier	11,07	1,73
41	43	Haute-Loire	10,47	0,11
42	70	Haute-Saône	10,39	0,19
43	39	Jura	10,25	0,27

<sup>658</sup> Cf. Christophe Baticle & Raïs Saddidin : Les Perspectives de postes "Emplois Jeunes" auprès des Personnes Agées en Picardie, rapport d'étude pour la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Picardie, 1998. Christophe Baticle & Raïs Saddidin : Le Développement de l'Association Papy Boom Services dans la Somme, rapport d'étude pour le Conseil Régional de Picardie, 1999.

<sup>659</sup> Comme précédemment, seuil calculé à partir du rapport sauvaginaires/chasseurs, 1,58% correspondant aux 10% de chasseurs au sein de la population départementale, corrigés par ce rapport.

44	30	Gard	10,21	1,72
45	85	Vendée	10,18	2,52
46	37	Indre-et-Loire	10,13	1,69
(...)				
<b>TOTAL MÉTROPOLE</b>			<b>7,02</b>	<b>1,10</b>

La crise de la ruralité n'est plus à démontrer, de nombreux auteurs depuis Henri Mendras ayant développé cette thématique. Celle de la chasse ne cesse de défrayer la chronique médiatico-politique, comme les tribunaux s'en font régulièrement l'écho. Subsiste néanmoins, dans nombre de départements français, une propension non négligeable d'adhésion à cette forme d'insertion locale qu'implique la pratique cynégétique du territoire. Ce reliquat de France rurale se retrouve probablement le plus au sein de ces 46 circonscriptions administratives pour lesquelles on compte encore plus de 10% de chasseurs parmi les hommes de 16 à 75 ans révolus. Il existe donc bien un discriminant cynégétique qui peut encore se lire dans les taux de pratique, y compris au niveau large du département. C'est d'autant plus remarquable qu'on trouve une amplitude allant de 0,56% dans Paris et les départements de sa première couronne, à plus de 25% (!) en Lozère, dans le Gers ou les Landes, alors même que ces hommes de 16 à 75 ans représentent une proportion sensiblement identique de la population totale dans l'ensemble des départements (globalement de 73 à 76%).

Si nous conservons en tête qu'il s'agit ici d'un quart de la population la plus influente en matière de production d'opinion, dans une société civile où la gent masculine continue bon an mal an d'occuper les postes clefs de décision, associé au fait qu'on recueille ici l'essentiel de la population masculine s'exprimant lors des consultations électorales, dans une société politique où les femmes restent toujours plus distantes du suffrage démocratique, on comprend que dans ces départements la chasse soit une thématique au centre des préoccupations de bon nombre d'élus. Par contre, le chiffre atteint par la Somme amène à relativiser immédiatement les déductions consécutives à cet impressionnant constat. Si l'on ne peut nier l'importance sociopolitique des nemrods dans notre département, ils ne représentent pourtant qu'un peu plus de 14% de la population considérée, soit il est vrai tout de même le double du score national<sup>660</sup>.

Si la physionomie géographique détermine partiellement la densité des adeptes de la sauvagine, nous avons vu que pour la cynégophilie générale c'est davantage la dimension rurale qui influe, ce qu'il convient maintenant de montrer plus précisément.

<sup>660</sup> Pour résumer, sur les 46 départements métropolitains, soit plus de la moitié du total, qui enregistrent des taux de pratique supérieurs à 10% de la population masculine âgée de 16 à 75 ans révolus, le différentiel entre le minimum parisien petite couronne et le maximum lozérien affiche un écart de plus de 26 points. Sur ce plan, notre département arrive une fois encore en vingtième position, comme pour son rapport à l'ensemble de sa population. En conservant une proportion identique, ramenée au pourcentage de sauvaginaires chez les chasseurs, 22 départements passent le cap des 1,58% de la même population masculine. Toujours pour la Somme maintenant, ses chasseurs de gibier d'eau conservent leur troisième place avec 5,81%, loin devant les Hautes-Alpes (0,03%), mais également loin du sommet tenu par le Loir-et-Cher (8,60%).

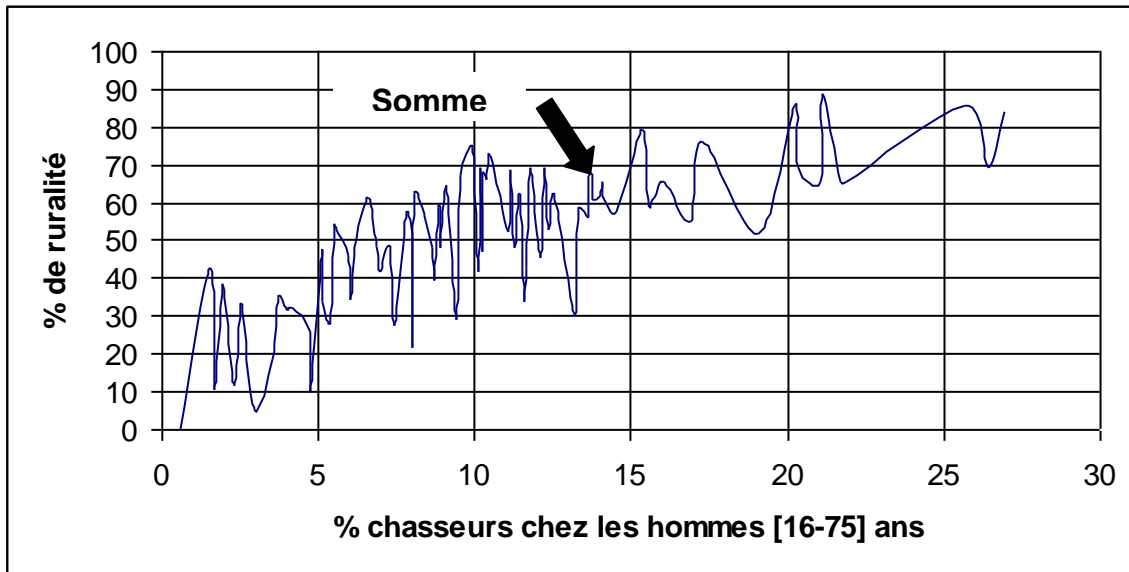
<b>CLASSEMENT RELATIF PAR EFFECTIF CHASSEURS RAMENÉ AUX HOMME [16-75] ANS</b>					
<b>Ordre / N°</b>		<b>Département</b>	<b>% Chasseurs Hommes [16-75]</b>	<b>Unités Urbaines Pop &lt; 10 000 hab.</b>	<b>% Rural</b>
<b>Saison 1998-1999</b>			<b>Supérieur à 10%</b>	<b>Ruralité Supérieure à 60%</b>	
1	48	Lozère	26,96	61705	83,94
2	40	Landes	26,40	227288	69,44
3	32	Gers	25,65	147610	85,65
4	41	Loir-et-Cher	21,87	207006	65,72
5	24	Dordogne	21,70	254711	65,60
6	23	Creuse	21,12	110347	88,65
7	36	Indre	21,05	151372	65,49
8	4	Alpes-de-Haute-Provence	20,32	96866	69,41
9	46	Lot	20,18	137069	85,56
10	47	Lot-et-Garonne	19,04	157650	51,62
11	15	Cantal	17,25	114682	76,06
12	20	Corse	16,92	142915	54,93
13	12	Aveyron	16,03	172905	65,54
14	16	Charente	15,76	208840	61,49
15	19	Corrèze	15,56	137634	59,18
16	9	Ariège	15,35	109112	79,52
17	5	Hauts-Alpes	14,49	70111	57,74
18	17	Charente-Maritime	14,10	346870	62,27
19	79	Deux-Sèvres	14,09	226819	65,86
20	80	Somme	14,01	342664	61,68
(...)					
<b>TOTAL MÉTROPOLE</b>			<b>7,02</b>	<b>21 196 472</b>	<b>36,22</b>

Aujourd'hui encore, si l'on exclut les unités d'agglomération véritablement urbaines, bien que la limite des 10 000 habitants agglomérés puisse être discutée<sup>661</sup>, 35 départements restent ruraux à plus de 60%. La Lozère continue à tenir la corde avec près de 84 lozériens sur 100 vivant hors de ces unités urbanisées. Surtout, on observe que les premiers départements « cynégéphiles » recoupent largement les aires les plus rurales. Le croisement entre les variables « ruralité » et « cynégéphilie » démontre une forte corrélation positive. La chasse reste une activité de départements plutôt peu urbains.

La Somme ne se place d'ailleurs qu'à la trentième place des départements les plus ruraux, Amiens pesant à l'évidence dans ce classement, ce qui démontre que la chasse y joue un rôle spécifique, au-delà de la dimension champêtre, y compris dans les agglomérations, comme nous le verrons ultérieurement.

<sup>661</sup> A partir des études réalisées en France, Henri Mendras propose, comme véritablement clivant, un seuil situé entre 10 000 et 20 000 habitants. Pour la Somme, nous estimons sur la base des modes de sociabilité constatés dans les principales villes, que Péronne caractérise l'urbanité, ce qui situe la césure autour de 10 000 résidents. Cf. *La sagesse et le désordre. France 1980*, sous la direction d'Henri Mendras, Paris : Gallimard, 1980, « Bibliothèque des sciences humaines », pages 26-27.

## L'IMPACT DE LA RURALITÉ SUR LE TAUX DE CYNÉGÉPHILIE



### B.) ÉVOLUTIONS ET PERMANENCES : les regards tournés vers le ciel

*La plupart des gens quand ils sortent d'un restaurant ils regardent si leur bagnole est toujours sur le parking. Moi je regarde le ciel...*

Un chasseur de gibier d'eau, « Tant qu'il y aura des chasseurs... », documentaire français de Didier Laurent, 2005.

Ainsi, les chasseurs de France voient chaque année, depuis la seconde moitié de la décennie soixante-dix, leurs effectifs décroître, et ce y compris dans notre région. Les données corrigées les plus récentes en rapport avec l'engagement des premières enquêtes Natura 2000, soit la saison 2002-2003<sup>662</sup>, dressent l'inventaire des pertes enregistrées. Malgré les remarques méthodologiques préliminaires fournies ci-dessus, on constate d'abord une variété de situations par rapport à la répartition des validations départementales.

Et tout d'abord sur le plan géographique, notons que les titulaires d'un permis validé dans deux départements ne représentent que 4,9% de leurs collègues cantonnés dans un seul. C'est un peu moins que les 5,1% indiqués pour la saison 2000-2001 dans l'étude relative au

<sup>662</sup> Par ailleurs, l'un des premiers constats réalisés au sein de l'écheveau des statistiques accumulées oblige à s'arrêter sur cette campagne. En effet, ces nemrods particuliers que sont les sauvaginaires se révèlent d'abord présents partout sur le territoire national, y compris dans les départements montagneux les moins propices aux biotopes permettant la chasse du gibier d'eau. Pour ces départements, les adeptes sont la plupart du temps appelés à se déplacer hors de leur région, ce qui fait de la catégorie sauvaginaires un indicateur supplémentaire de la mobilité cynégétique, à tel point qu'au-delà de la métropole, il n'y guère que La Réunion pour ne compter aucun titulaire du timbre GE. Or ensuite et surtout, **la campagne 2002-2003 est la dernière qui fournit des données sur cette population, le timbre afférent ayant été abrogé pour 2003-2004**. Une possible remise en vigueur de cette taxe est périodiquement évoquée, comme dans l'édition 03-04 du guide du chasseur de gibier d'eau du Nord (dont l'éditeur, le Groupement départemental des Chasseurs de Gibier d'Eau du Nord, est à l'époque présidé par le futur candidat CPNT à la présidentielle de 2007, Frédéric Nihous), mais au grand dam de la statistique il n'en est rien à ce jour.

PIC.01. Autrement dit, la chasse française continue à se présenter comme une activité plutôt délimitée dans un périmètre restreint à un seul département, avec près de 85% des validations, mais qui plus est cette tendance s'est légèrement renforcée.

### VALIDATIONS DÉPARTEMENTALES ET COMPLÉMENTAIRES DÉPARTEMENTALES

RÉPARTITION DÉCROISSANTE DES VALIDATIONS (SAISON 2002-2003)					
Départementales + Complémentaires			Complémentaires Uniquement		
N°	Départements	Total	N°	Départements	Bi-Dépt
1 33	Gironde	53002	1 33	Gironde	2305
2 62	Pas-de-Calais	33966	2 62	Pas-de-Calais	1912
3 40	Landes	26921	3 13	Bouches-du-Rhône	1772
4 59	Nord	26694	4 59	Nord	1770
5 24	Dordogne	25629	5 14	Calvados	1510
6 13	Bouches-du-Rhône	24668	6 38	Isère	1259
7 34	Hérault	24489	7 45	Loiret	1216
8 80	Somme	24084	8 16	Charente	1177
17	Charente-Maritime	23563	9 47	Lot-et-Garonne	1137
64	Pyrénées-Atlantiques	22663	10 44	Loire-Atlantique	1108
83	Var	21382	11 80	Somme	1090
38	Isère	20575	86	Vienne	1007
30	Gard	19449	76	Seine-Maritime	984
45	Loiret	19408	27	Eure	974
47	Lot-et-Garonne	18717	31	Haute-Garonne	968
14	Calvados	17866	41	Loir-et-Cher	947
41	Loir-et-Cher	17847	17	Charente-Maritime	944
44	Loire-Atlantique	17544	40	Landes	919
86	Vienne	17431	64	Pyrénées-Atlantiques	902
50	Manche	17276	84	Vaucluse	901
105	Saint-Pierre-et-Miquelon	584	75	Paris	0
(...)			(...)		
<b>TOTAL</b>		<b>1 238 282</b>	<b>TOTAL</b>		<b>58 283</b>

L'ordonnement par effectif montre une Somme au huitième rang quant au cumul des validations départementales simples et des complémentaires, toujours départementales pour ces dernières. Cette position est identique à celles des campagnes 1998-1999 et 2000-2001, ce qui montre que notre département s'est maintenu dans le peloton de tête sur ce plan. Par contre, il régresse ici de la huitième à la onzième place entre 2000-2001 et 2002-2003 si l'on considère les seules validations complémentaires<sup>663</sup>. Ces dernières nous intéressent tout particulièrement dans la mesure où elles regroupent les chasseurs qui ont adhéré secondairement à la Fédération de la Somme, alors qu'ils avaient préalablement déjà retiré une validation départementale auprès d'une autre fédération. On en comptait 1090 dans ce cas de figure pour la campagne de référence, soit 4% des 27 090 validations d'ensemble sur le département, c'est-à-dire au niveau de la moyenne nationale. La perte par rapport à la saison 2000-2001 s'établit à 728, ce qui est très loin d'être marginal (moins 40%). **Si le**

<sup>663</sup> Sur l'ensemble du pays maintenant, on remarque des situations extrêmes entre les départements où les validations complémentaires sont absentes ou quasiment telles, comme les circonscriptions insulaires du type DOM, pour lesquelles il est effectivement difficile de cumuler plusieurs départements, mais également Paris *intra muros* qui n'offre aucun territoire chassable, et à l'inverse les circonscriptions où elles dominent : le Territoire de Belfort pour sa petitesse en premier lieu avec plus de 15%, puis le Calvados à 7,5%, suivi de l'Allier, des Hautes-Pyrénées, de la Charente, du Bas-Rhin, de l'Orne et de la Mayenne, toutes autour de 6 à 7% de validations complémentaires.

département continue à accueillir un grand nombre de chasseurs extérieurs à la Somme, leur effectif tendrait à se réduire et leur proportion n'est en tout cas plus supérieure à ce qu'elle est en moyenne nationale<sup>664</sup>.

### 1.) La Somme : attractivité et localisme

Reste que le total des 24 084 validations départementales et complémentaires (contre 24 264 visas en 2000-2001) ne prend pas en compte les validations retirées dans le département et valables pour l'intégralité du territoire national, lesquelles validations nationales ont l'avantage de fournir une dimension sociologique supplémentaire quant aux rapports qu'établissent les adeptes aux territoires de la pratique. A l'encontre en effet du stéréotype qui invitait à se représenter la chasse comme une activité locale, dont le prototype aurait été le paysan autochtone, rivé à son hameau ou tout au moins cantonné à une sphère locale d'interconnaissance et d'entremise, s'est propagé une image contrepoint, insistant sur le bouleversement complet introduit par la société des loisirs dans le grand village-monde. La discussion de ces schémas, qui fournissent par ailleurs aussi des éléments de réalité, n'est approchée que de façon indicative et imparfaite lorsque l'on considère les seules validations départementales complémentaires, puisque celles-ci sont pour beaucoup adoptées par des résidents des communes limitrophes à d'autres départements. Au contraire, le fait de s'acquitter d'un droit de chasser valable au plan national, et par conséquent plus onéreux, révélerait un éloignement d'avec le modèle localiste, une distance par rapport à l'ancrage préférentiel sur un seul territoire et une rupture à l'endroit de la chasse cueillette au profit d'une conception plus proche de la notion moderne de « consommation », voire de tourisme. A l'opposé de ce corpus d'explications globalisantes, le pratiquant « globe-trotter » peut tout aussi simplement s'interpréter à l'aune des réseaux émergeant avec l'éclatement géographique des familles étendues. Ainsi en est-il pour Bernard, quarante ans, mariée à une autochtone dont le père est chasseur dans son village du Plateau Picard, qui profitera de sa bonne insertion locale afin de « dégoter deux cartes pour mes frangins ». Cette explication ne peut cependant s'appliquer qu'à une part marginale des titulaires de validations nationales, lesquelles restent ainsi pertinentes pour évaluer les transformations qui travaillent le corps social de la population cynégétique.

#### TOTAL DES VALIDATIONS NATIONALES : ordre décroissant décennal en %

Ordre	N°	Département	Total National <sup>665</sup>	% National
1	75	Paris	6372	82,12
2	92	Hauts-de-Seine	2628	71,63
3	94	Val-de-Marne	1483	61,87
4	93	Seine-Saint-Denis	1178	58,32

<sup>664</sup> Si on ne peut pas conclure à une diminution des chasseurs domiciliés hors de la Somme, une validation départementale complémentaire pouvant concerner un résident du département adhérent en principal dans le Pas-de-Calais par exemple et en second lieu dans celui de son domicile, il s'avère néanmoins que les validations complémentaires nous donnent la meilleure estimation des populations allogènes. Les travaux portant sur le PIC.01 montreront plus loin dans le détail la rétraction des chasseurs du DPM picard provenant de l'extérieur de la Somme (cf. partieIV, chapitre 1). Les Associations de Chasse du Domaine Public Maritime sont effectivement les principales structures d'accueil de ces nemrods. A l'inverse, le phénomène des adhésions principales hors du département de résidence peut avoir d'autres causes : principalement le coût moindre du timbre fédéral dans une fédération voisine (cas du Pas-de-Calais actuellement), et les facilités d'accès à une perception située hors de sa circonscription administrative, mais dans laquelle on exerce également son loisir. Toutefois, c'est on le voit un phénomène qui reste très largement frontalier.

<sup>665</sup> Cumul des validations nationales (soit 147 019) et complémentaires nationales (3 434).

5	91	Essonne	3101	39,48
6	78	Yvelines	3739	38,88
7	95	Val-d'Oise	1953	36,36
8	68	Haut-Rhin	1707	35,12
9	69	Rhône	4040	29,93
10	77	Seine-et-Marne	4084	27,57
(...)				
62	80	Somme	2811	10,38
(...)				
<b>ENSEMBLE</b>			<b>150 453</b>	<b>10,79</b>

Pour la campagne 2002-2003, on comptabilisait au total un peu plus de 150 000 de ces validations, soit près de 10,8% de l'ensemble des validations, et ce alors que l'étude Pinet en donnait 9,5% dans son échantillon de 1992-1993. Même s'il convient de se garder d'imaginer un mouvement linéaire, notons toutefois que ce pourcentage était de 10,7% en 2001-2002. En distinguant maintenant la validation nationale de son pendant « complémentaire », introduit par la nouvelle loi chasse, on délimite ceux des chasseurs qui d'emblée disposaient de droits de chasser dans plus de deux départements, de ceux qui en cours de saison ont saisi une opportunité d'ajouter au moins un espace de chasse à leurs droits d'entrées anticipés. On réalise alors qu'ils sont peu nombreux, preuve que les « globe-trotters » planifient leur activité avant l'ouverture. Contrairement donc aux tendances actuellement en cours dans le tourisme, le départ pour un nouveau territoire ne se décide pas à la dernière minute. Incidemment, nous avons ici une preuve supplémentaire de l'absence d'un véritable marché cynégétique où les prix détermineraient la rencontre entre une offre et une demande.

Enfin, dans la Somme on se situe très légèrement en deçà de la moyenne nationale avec environ 10,4% de l'ensemble des validations du département. Et de fait, en soixante-deuxième position nous sommes très loin des valeurs atteintes par les départements de l'Île-de-France, tous présents dans les dix premières places, accompagnés par deux autres départements très urbanisés : le Haut-Rhin et la Seine-et-Marne. Jean-Michel Pinet faisait déjà valoir en 1993 que « l'éloignement du territoire augmente avec la taille de l'agglomération »<sup>666</sup>. Au contraire, spatialement relativement peu urbanisée la Somme offre de nombreux espaces à ses habitants chasseurs.

Afin d'évaluer le nombre total de validations, il reste avec la loi chasse de 2000 une dernière opportunité mobilisable par les chasseurs, celle qui consiste à ne chasser que pour un temps restreint dans la saison ouverte, ici sept jours consécutifs dit la nouvelle réglementation. Cette disposition est mise à profit par les titulaires d'un permis qui se voient proposer une possibilité de chasser alors qu'ils ne l'avaient pas envisagé, ou d'autres qui trouvent pour une période limitée *in extremis* un territoire alors qu'ils avaient échoué dans leurs démarches jusque là. Autant dire que nous avons toutes les chances de rencontrer, dans cette catégorie de validations, des individus sollicités par leur environnement social ou amenés lors d'un déplacement, touristique par exemple, à découvrir des chasses ouvertes aux extérieurs, comme c'est le cas dans les ACDPM. Cette disposition consacre ainsi la « chasse occasionnelle », jusqu'ici non reconnue par un tarif préférentiel<sup>667</sup>.

<sup>666</sup> In Les chasseurs de France, *op. cit.*, ici page 17.

<sup>667</sup> Pourtant, Jean-Michel Pinet les estimait dans l'échantillon de son enquête publiée en 1993 à 25% des chasseurs de France. Il les définissait à partir d'un seuil maximal de sorties par saison, soit 13 au maximum. La loi de 2000 répondait ainsi à la pression des milieux cynégétiques dirigeants, lesquels n'ont probablement pas été insensibles au commentaire du professeur Pinet, pour lequel le profil occasionnel « comprend en partie des nouveaux chasseurs, mais aussi des chasseurs fragiles quant à leur implication dans la chasse. C'est cette



Pourtant, force est de constater que cette mesure, en 2002-2003, n'avait pas véritablement eu de prise sur les esprits puisqu'ils n'étaient que 5 606 à l'avoir adoptée, c'est-à-dire à peine plus de 0,4% des validations dans leur ensemble. La plupart du temps c'était dans ce cas d'ailleurs pour exercer dans un seul département, seuls moins de 1% de ces temporaires l'ayant été pour le niveau national : 75 contre 5 531. A l'évidence, la rétraction de la saison de chasse au gibier d'eau, qui naguère débutait le 14 juillet, ne facilite pas les chasseurs occasionnels de la période estivale. On en a compté que 195 dans notre département, soit 0,72% des validations et donc un peu plus qu'en moyenne nationale. De même pour la répartition entre les temporaires nationales et départementales, les premières représentant 1,5% de l'ensemble temporaire.

**TOTAL DES VALIDATIONS TEMPORAIRES : ordre décroissant décennal en %**

Ordre	N°	Département	Total « Temporaires »	% « Temporaires »
1	67	Bas-Rhin	389	5,62
2	92	Hauts-de-Seine	58	1,58
3	75	Paris	93	1,20
4	41	Loir-et-Cher	221	1,05
5	78	Yvelines	87	0,90
6	59	Nord	243	0,79
7	80	Somme	195	0,72
8	29	Finistère	94	0,68
9	62	Pas-de-Calais	244	0,66
10	73	Savoie	56	0,64
<b>ENSEMBLE 2002-2003</b>			<b>5 606</b>	<b>0,40</b>

Le même classement des dix premiers départements, en ce qui concerne le pourcentage des validations temporaires au regard de l'ensemble des validations, donne cette fois une Somme dans le peloton de tête avec certes des données faibles, mais bien au-delà de la moyenne nationale. On peut aisément poser l'hypothèse que les ACDPM du littoral picard recueillent une bonne part de ces 195 chasseurs temporaires<sup>668</sup>.

**Ce panorama dressé quant aux renseignements extirpables des données statistiques, nous pouvons en arriver à fournir le classement des départements français les plus cynégètes, constituant la physionomie d'un pays pluriel et de ses bastions kakis.**

---

population de pratiquement 400 000 chasseurs en 92-93 qui pose les plus graves problèmes en terme d'érosion démographique. » Op. cit., page 35.

<sup>668</sup> Enfin et par souci d'exhaustivité, précisons que la même loi permet un certain nombre d'**extensions** pour ces validations temporaires. Autrement dit, elle donne la possibilité de retrouver les rangs des chasseurs annuels. La réussite de ce parcours de retour proposé ne porte que sur un très faible nombre de chasseurs (520, soit moins de 10% des validations temporaires). On peut interpréter cet échec comme le résultat d'une information encore incomplète ou le fait plus certainement de motivations plus profondes qui fondent la décision de ne chasser que par intermittence. Dans la Somme on n'a compté que 19 extensions, concernant toutes des validations temporaires départementales transformées en départementales annuelles. C'est là aussi moins de 10% des temporaires. Pour finir, on compte dans notre pays un certain nombre de nemrods non titulaires d'un permis de chasser français, soit qu'ils sont étrangers ou qu'ils l'aient été. De cette manière, quelques ressortissants Belges viennent pratiquer au sein de l'ACDPM. de la Baie de Somme. Dans ce cas de figure, le candidat à la chasse en France doit disposer d'une « licence », laquelle lui permet d'exercer temporairement, soit dans un seul département, soit sur l'intégralité du territoire national. Avec 0,13%, les 1 794 chasseurs concernés ne pèsent que pour une proportion marginale parmi l'ensemble des validations nationales. A plus de 95% ces licences sont attribuées sur un champ départemental, généralement frontalier ou au-delà comme pour ces 9 licenciés recensés dans la Somme.



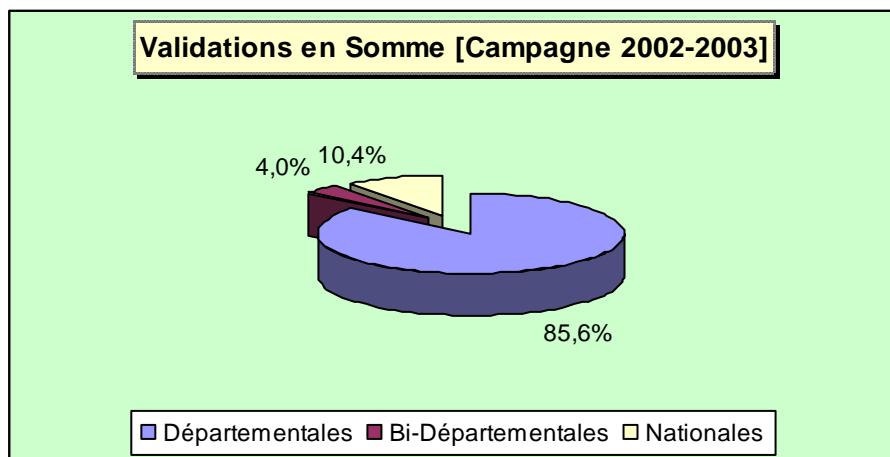
Si l'on prend en compte l'ensemble des visas, qu'ils soient départementaux ou nationaux, on obtient le total général des validations attribuées en France pour la saison 2002-2003. On retrouve ainsi le chiffre de 1 394 341 donné en début de ce chapitre<sup>669</sup>, et ce pour 99 entités administratives (DOM compris). Bien entendu, la moyenne établie à un peu plus de 14 000 n'a pas beaucoup de sens, avec des extrêmes qui vont de 584 dans le département d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon à plus de 56 000 en Gironde. La Somme, forte de ses 27 000 pratiquants, fait figure de grand département cynégétique, dont la répartition en grandes catégories de validations est assez proche de celle de la France prise dans son ensemble.

#### TOTAL GÉNÉRAL DES VALIDATIONS : 2002-2003

Ordre	N°	Département	Toutes Validations
1	33	Gironde	56 271
2	62	Pas-de-Calais	37 173
3	59	Nord	30 926
4	13	Bouches-du-Rhône	30 030
5	40	Landes	27 542
6	80	Somme	27 090
7	24	Dordogne	26 753
8	34	Hérault	26 045
9	17	Charente-Maritime	25 367
10	38	Isère	23 712
(...)			
<b>ENSEMBLE</b>			<b>1 394 341</b>

Les fédérations occupant les dix premières places cumulent toutes plus de 20 000 validations. A elles seules elles représentent plus de 22% de l'ensemble national avec 310 000 pratiquants. On distingue en leur sein nombre de départements côtiers, dont la Gironde qui encore une fois sort très largement du lot.

Au sixième rang, la Somme a gagné une position par rapport au cumul de la campagne 2000-2001, ce qui témoigne de la moindre régression de ses effectifs par rapport à ce qu'il en a été en Dordogne, par exemple, sur la même période.



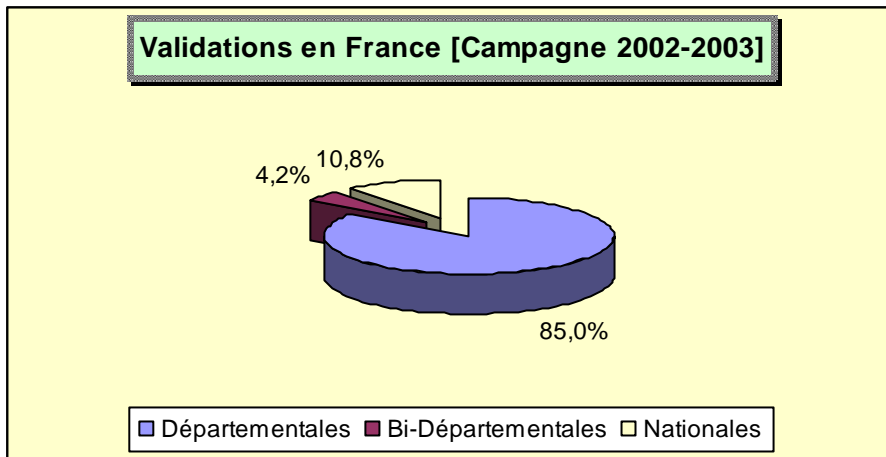
NB : « Départementales » = Départementales Simples + Départementales Temporaires.

« Bi-Départementales » = Départementales Complémentaires.

« Nationales » = Nationales Simples, Nationales Complémentaires + Nationales Temporaires.

La comparaison entre le département et l'échelon national donne un peu moins de validations nationales dans la Somme, mais également une moindre proportion de bi-départementales, et ce en raison de sa giboyeuseté, tant au niveau du petit gibier que du migrateur, attirant les résidents des départements limitrophes pour le premier facteur explicatif, retenant les locaux à domicile pour le second.

<sup>669</sup> Cf. précédemment I.] A.) 1.) L'évolution des effectifs cynégétiques : 1981-1982/2002-2003.



Ces différentes opérations de tris effectuées, une vision d'ensemble des validations, à savoir des droits de chasser délivrés, est appréhendable. Pour autant, aussi tortueuses que soient ces opérations, les validations ne sont pas à confondre avec les effectifs physiques des chasseurs pratiquants. Il convient de ce fait de procéder à un dernier calcul pour connaître précisément le nombre de chasseurs individus par département, ce calcul consistant à retirer du total des validations les compléments.

#### TOTAL GÉNÉRAL DES CHASSEURS : 2002-2003

Ordre	N°	Département	Personnes Physiques
1	33	Gironde	53 905
2	62	Pas-de-Calais	35 145
3	59	Nord	29 036
4	13	Bouches-du-Rhône	28 123
5	40	Landes	26 603
6	80	Somme	25 903
7	24	Dordogne	25 818
8	34	Hérault	25 141
9	17	Charente-Maritime	24 392
10	38	Isère	22 441
(...)			
<b>ENSEMBLE FRANCE</b>			<b>1 332 624</b>

La France compte alors un peu plus d'un million trois mille chasseurs et non plus un million quatre cent mille, comme les statistiques les plus courantes en font état. L'écart représente subséquemment environ 4,5% des validations, ce qui est loin d'être négligeable<sup>670</sup>.

<sup>670</sup> Si l'on ramène maintenant les effectifs chasseurs aux sommations des validations, on peut mesurer pour chaque département la proximité entre les deux valeurs ou au contraire la distorsion. En règle générale, le nombre total de validations représente à plus de 90% les effectifs chasseurs, sauf pour le Territoire-de-Belfort, dont nous avons noté précédemment l'importance des compléments. Petit département par sa surface, il n'y a pas à s'étonner que ses adhérents y pratiquent plus souvent au-delà des limites administratives. A l'inverse, dans les départements d'outre-mer les bi-départementaux ou nationaux sont absents ou très peu nombreux. Pour le département qui nous intéresse plus spécialement, on se situe près de la moyenne nationale avec 95,62%, ce qui met tout de même l'accent sur les moins de 26 000 pratiquants physiques. Dans l'hypothèse où ils résideraient tous dans la Somme, leur proportion dans la population masculine de 16 à 80 ans serait de l'ordre de 12-13%, ce qui reste néanmoins beaucoup.

## 2.) Les chasseurs de gibier d'eau : près d'un adhérent sur deux dans la Somme, devenu premier département sauvaginier de France

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner cette pierre angulaire de la réflexion, les chasseurs de migrateurs développent des dispositions démultipliées pour incarner l'exubérance passionnelle des affects qui associent le chasseur à son activité. Parmi les adeptes de migrateurs, les sauvagins, et tout particulièrement ceux de la Somme, font figure d'élite dans l'échelle de la dévotion à cette sorte de Saint-Hubert attitude. Instaurée et présentée comme véritable mode de vie, la hutte symbolise le centre d'une culture profondément distinctive<sup>671</sup>. Les nemrods des Bas-Champs et marais font de leurs territoires d'exception l'étendard de toutes leurs revendications. L'un des administrateurs de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques<sup>672</sup>, parlaient des chasseurs de palombes du département comme ayant compris « que nous n'étions pas vraiment des chasseurs après avoir vu chasser les hutteurs de la Somme. Aller passer plusieurs nuits par semaine en baie... n'avoir en tête que la baie et ses canards... On doit reconnaître que nous sommes dépassés »<sup>673</sup>. Il y a en donc tout intérêt à se pencher sur leurs effectifs, parce qu'ils ont été depuis 1979 le point modal des débats sur la chasse en général.

Néanmoins, leur influence sur la chasse française et directement sur la classe politique du pays, n'est que peu en rapport avec leurs effectifs d'ensemble : un peu moins de 213 000 fidèles, ce qui s'avère objectivement peu dans un État de plus de 60 millions d'habitants. Même au sein de la population des chasseurs, ils ne pèsent qu'environ 16% des pratiquants. Par contre et contrairement aux discours qui leur attribuent une certaine lassitude, leur poids s'est accentué depuis la saison 2000-2001, non seulement en pourcentages (+1,56 point), mais encore en valeurs absolues (7 338 timbres supplémentaires), ce qui s'avère beaucoup plus impressionnant dans un contexte où la chasse française perd chaque année des milliers de fusils. De même et plus encore dans notre département où l'on passe en deux saisons de 10 381 sauvagins à 12 119, représentant près de 47% des chasseurs de la Somme, alors qu'ils n'étaient que 38,55% en 2000-2001. **De plus, il ne s'agit pas d'un « accident » statistique, la campagne 2001-2002 donnant 11 774, soit 45,5%. Nous pouvons donc en conclure que si la chasse souffre particulièrement en ce qui concerne ses adeptes, la pratique du gibier d'eau se porterait au contraire étonnement bien... d'un point de vue démographique<sup>674</sup>.**

### CHASSEURS DE GIBIER D'EAU : ordre décroissant décennal selon les effectifs

RÉPARTITION DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU PAR DÉPARTEMENT (SAISON 2002-2003)					
Ordre	N°	Départements	Gibier d'Eau	Total Chasseurs	%
1	59	Nord	12190	29 036	41,98

<sup>671</sup> Cf. pour exemple de ce discours, Joseph de Valicourt : *Une vie à la hutte*, entretiens avec Jacques Béal, Amiens : Les Provinciales, juin 1995.

<sup>672</sup> Administrée par Jean Saint-Josse jusqu'au début de l'année 2004, lequel n'est autre que le fondateur de l'Union Nationale des Chasses Traditionnelles Françaises, elle a pourtant la réputation de regrouper parmi les plus acharnés adeptes du pigeon ramier.

<sup>673</sup> Entretien, samedi 1<sup>er</sup> novembre 2003, dans un cayolar des Pyrénées-Atlantiques, col d'Iraty.

<sup>674</sup> Mais une fois de plus, l'objet du comptage vient relativiser la valeur de ces calculs. S'il s'agit de comparer des effectifs de titulaires du timbre gibier d'eau, donc comparables, les conditions d'exigence de cette taxe ont en revanche changé avec la nouvelle loi de 2000. Alors qu'elle était exigible pour tous les sauvagins pratiquant le gibier d'eau entre la date d'ouverture anticipée spécifique à ces volatile (généralement pendant la période estivale et à l'origine dès le 14 juillet), et pour ceux qui le faisaient uniquement sur le DPM quel que soit la période, dès 2001-2002 s'ajoute le cas de la chasse de nuit, qu'elle s'exerce sur le DPM ou en marais d'intérieur, de l'ouverture générale de la chasse jusqu'à la fermeture du gibier d'eau.

<b>2</b>	<b>80</b>	<b>Somme</b>	<b>12119</b>	<b>25 903</b>	<b>46,79</b>
<b>3</b>	62	Pas-de-Calais	12073	35 145	34,35
<b>4</b>	33	Gironde	10653	53 905	19,76
<b>5</b>	41	Loir-et-Cher	9177	19 989	45,91
<b>6</b>	50	Manche	8368	18 101	46,23
<b>7</b>	45	Loiret	8111	22 191	36,55
<b>8</b>	44	Loire-Atlantique	7803	18 231	42,80
<b>9</b>	14	Calvados	7466	18 584	40,17
<b>10</b>	76	Seine-Maritime	6730	16 553	40,66
(...)					
<b>TOTAL</b>			<b>212 890</b>	<b>1 332 624</b>	<b>15,98</b>

Si nous avons avancé plus haut la présence des chasseurs de gibier d'eau sur tout le territoire national, ce n'est évidemment pas dans les mêmes proportions partout. Pour quatorze départements par exemple, les effectifs s'avèrent faibles avec moins de cent timbres recensés dans chacun. Nous sommes là très loin des sommets atteints par le trio de tête, composé des trois départements nordistes avec plus de 12 000 gibiers d'eau. **La Somme s'affiche désormais comme le second département sauvaginier de France, très proche en valeurs absolues de la première place occupée par le Nord. Sa position s'est ainsi renforcée depuis la campagne 2001-2002, y compris sur le plan du classement national. La saison précédente les samariens occupaient encore le troisième rang.**

**Par contre, la Somme est au premier plan métropolitain en ce qui concerne la représentation des chasseurs de gibiers d'eau dans l'ensemble de la population cynégétique du département : 46,79%.** Seul le plus petit département d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, présente un taux plus fort avec 97,77%, mais sa situation géographique et la petitesse de son territoire font qu'on y chasse quasi exclusivement que cette catégorie de gibiers. **Par ailleurs, hormis toujours le cas particulier de Saint-Pierre-et-Miquelon, les départements qui présentent les plus fortes proportions de gibiers d'eau sont également les circonscriptions aux plus fortes populations de chasseurs. La sauvagine est donc bien un stimulant des effectifs globaux.** Un zoom sur la région parisienne fait état de près d'un quart de ses chasseurs comme sauvagins (jusqu'à 40% dans le 75). Ainsi, en l'absence de vastes territoires chassables, c'est de façon privilégiée vers le gibier d'eau que l'on se tourne. Cette forme de pratique est également celle qui amène aux déplacements hors de son département de résidence. Par ce qu'elle évoque de sauvage à l'état brut, elle suscite par ailleurs la fascination des plus citadins.

Cette relative bonne santé de la chasse à la sauvagine mérite que l'on s'y attarde un peu, afin d'évaluer les départements qui en profitent le plus par rapport à ceux qui continuent à voir fondre leurs effectifs, y compris dans cette spécialité. L'évolution globale entre 2000-2001 et 2002-2003 fait progresser le cumul national de 7 338 timbres GE, soit une augmentation de 3,57%, avec néanmoins des situations extrêmement contrastées, allant d'un plus que quintuplement dans le Tarn-et-Garonne (département qui, il est vrai, partait d'effectifs très faibles) à la totale disparition des quelques timbres gibiers d'eau de La Réunion. Au seizième rang des hausses avec + 16,74%, la Somme est, comme on peut le constater, très au-dessus de la moyenne nationale (3,57%). **Il semble donc que la raréfaction du petit gibier de plaine, base de la chasse populaire de masse, soit compensée par la bonne tenue globale du gibier d'eau, ce qui profite aux départements dans lesquels sa chasse est coutumière. Ce transfert de population n'est pas nouveau, mais sa poursuite est une information plus originale à prendre en considération.**

## II.] LA SOMME : UN DÉPARTEMENT CYNÉGÉTIQUE COMPLEXE

Le territoire samarien ne se limite pas à la pratique de la chasse au gibier d'eau, même si, comme nous venons de le montrer, cette forme de quête s'avère très généralisée sur le plan quantitatif, et dominante d'un point de vue symbolique. Paysage très agricole, la Somme a longtemps fait ses effectifs avec les « chasseurs de pays », orientés vers le petit gibier de plaine à domicile. A ce titre, une politique pilote en faveur de sa restauration et de son développement y est menée depuis près d'une décennie avec des résultats assez significatifs.



On comptabilisait ainsi une densité printanière de 11,5 lièvres et 18,5 couples de perdrix par tranche de 100 hectares en 1998, contre respectivement 19,8 et 28,8 et en 2002<sup>675</sup>.

Le grand gibier y est également de plus en plus présent comme dans la plupart des départements métropolitains. Ainsi, la Direction Départementale de l'Agriculture, sur proposition de la Fédération, attribue en moyenne plus de 6 000 bracelets pour la chasse du chevreuil, et ce depuis la campagne 1996-1997<sup>676</sup>.



Rupture d'assolement pour favoriser le petit gibier (photo FNC).

En revanche, une pente ascendante beaucoup plus accentuée pour le sanglier n'est pas sans poser actuellement de gros problèmes en termes d'indemnités. Passées de moins de 3 000 en 96-97 à plus de 4 000 en 03-04, les attributions se trouvent insuffisamment honorées : de 1 200 à 1 750 sur la même période<sup>677</sup>. La difficulté pour les instances fédérales devient ainsi de « gérer l'abondance », objet de colloques et d'articles innombrables. Mais en arrière plan des débats technico-financiers sur la place à accorder au cochon sauvage, il y a surtout l'énergie déployée par les gestionnaires de territoires pour « avoir de la bête noire », dans un département qui se découvre une vocation pour « le gros ». Aussi, l'ONCFS indiquait

<sup>675</sup> Tiré de la plaquette de la F.D.C.80 destinée aux demandeurs d'un plan de chasse, janvier 2003. Ces ratios enviés par nombre de FDC sont à relier aux actions d'agrainage, d'aménagement du territoire (en particulier la participation aux commissions de remembrement, les replantations de haies vives et l'établissement de jachères « Environnement Faune Sauvage », passées de 780 hectares en 1997 à 1 585 ha en 2002, avec 340 agriculteurs contractants, alors qu'ils n'étaient que 265 en 2004, sachant que l'année suivante 50 000 ha, soit 10% de la surface agricole utile de la Somme, étaient concernés par le « gel environnement et faune sauvage ») et de capture des prédateurs. Pour ces derniers, on a enregistré 6 748 prises de renards pour l'année 2001, mais également 10 325 corneilles noires, 9 590 corbeaux freux, 3 070 pies et 1 407 fouines. Une cartographie départementale des corbeautières, mais également des blaireautières, a été récemment dressée pour faciliter une vision d'ensemble de leurs présences.

<sup>676</sup> A partir de cette période, le nombre de sangliers prélevés dans le cadre du plan de chasse départemental est passé de 1 271 à 1 816 pour 2001-2002. Il était de 115 en 1975, la croissance forte et continue datant de 1991 et commençant à se tasser depuis peu. Contrepartie liée, l'indemnisation des exploitants agricoles pour les dégâts occasionnés a été décuplée : de 180 000 francs en 1990 à 1 816 000 en 2001.

<sup>677</sup> Plaquette de la FDC.80, janvier 2003, *Op. cit.* Données complétées par la commission grand gibier pour 2003-2004.

la vente de 2 377 timbres « Grand Gibier » pour la saison 2000-2001. C'était près de 2% des titulaires de ce timbre en France, la Somme se classant à la quinzième place nationale.

### **A.) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LA SOMME : une décroissance quatre fois moindre à celle de l'ensemble national**

Depuis la grande loi de 2000 sur la chasse en France, l'obtention du droit de chasser a donc connu des transformations dans ses modalités pratiques. Ces changements, étudiés précédemment sur le plan national, ont également des conséquences au niveau départemental. Jusqu'en 2000-2001, chaque détenteur d'un permis de chasser devait le faire viser en Mairie afin de le rendre effectif pour la campagne concernée. Depuis cette date, la passation en Mairie est supprimée et remplacée par un document retiré en perception, lequel document doit être retourné pour partie aux fédérations correspondantes<sup>678</sup>.

**Pour la saison 2001-2002**, cette base de données comportait 23 456 lignes effectives contre 28 033 vignettes fédérales vendues, soit un déficit de 4 577 chasseurs, correspondant à 16,3% de l'effectif global<sup>679</sup>.

**Concernant la saison 2002-2003**, si nous disposons donc également d'un listing récapitulatif, le problème qui nous est posé quant à son traitement tient dans sa représentativité. En effet, contre les 23 456 coupons saisis la campagne précédente, cette dernière moisson de données n'en compte que 20 575, soit cette fois un écart de 6 804 validations départementales, par rapport au total délivré par la FDC.80 lors de cette période<sup>680</sup>. Pour cette raison, nous avons opté en faveur des résultats les plus complets, sachant que la répartition des différents types de validations s'est peu modifiée entre deux saisons consécutives. Ce sont donc les données de 2001-2002 qui seront développées ci-dessous, parfois complétées par celles de 2002-2003 lorsque la possibilité en sera offerte.

---

<sup>678</sup> Les implications de ces mesures d'ordre réglementaire se révèlent majeures pour ce qui est de la collecte des données. Désormais, le passage par l'une des quelques 36 000 communes françaises n'est plus indispensable pour obtenir des chiffres fiables et exhaustifs quant aux pratiquants du pays. En revanche, l'exhaustivité en question laisse parfois à désirer. Retournés plus ou moins complètement aux FDC, ces coupons ont eu des sorts différents. Dans l'immense majorité des cas ils ont été compilés, faute de moyens en temps et en personnel pour les traiter de façon informatique. A notre connaissance, seules six fédérations ont procédé différemment dès la campagne 2001-2002. La Fédération de la Somme fait partie de ces rares départements à disposer, dès cette saison, d'une première base informatisée, qui permet une photographie précise des chasseurs du département. Elle constitue une des principales ressources pour mieux connaître les nemrods du département.

<sup>679</sup> Les documents CERFA n°10803\*03 étant rempli par les intéressés dans les perceptions où ils s'acquittent de leurs droits annuels, l'explication de cette déperdition peut se retrouver dans deux causes : 1.) cas le plus fréquent, le chasseur n'a pas retourné à la fédération la partie du coupon que la perception de retrait ne lui a pas conservée et qui aurait dû être acheminée vers l'instance fédérale, soit par l'administration, soit par lui-même 2.) certaines perceptions, peu habituées à cette nouvelle procédure, n'ont pas transmis à cette même Fédération ce document. En conséquence, un grand nombre de validations ont été prises sans pouvoir être enregistrées. Néanmoins, la fiabilité de la saisie varie selon les perceptions et donc généralement selon les cantons correspondants. Pour ceux de Corbie, Poix-de-Picardie et Villers-Bretonneux les manques sont avérés. L'agglomération amiénoise souffre également de lacunes. Par contre, et cette information intéresse directement nos terrains à venir, la côte picarde, de Ault au Crotoy, semble avoir davantage retourné les documents.

<sup>680</sup> Visiblement, les incitations faites par la Fédération aux chasseurs de la Somme de retourner leur partie en échange d'une facilitation de leurs démarches auprès des institutions : réception à domicile du coupon relatif à la saison suivante, mise à jour du fichier qui leur permettra de recevoir le mensuel fédéral « Picardie Chasse », n'ont pas suffi pour mobiliser les adhérents.



A propos de ces adhérents à la FDC.80<sup>681</sup>, il faut distinguer plusieurs types de services :

- ❖ Les timbres délivrés pour la pratique, dont la vignette fédérale de base, à laquelle peuvent se joindre les différents droits pour les chasses spécifiques que sont le grand gibier, la sauvagine et les multiples validations complémentaires et temporaires, options généralement retenues par des chasseurs extérieurs au département qui viennent y pratiquer pour partie de leur activité, voire sur un laps de temps très limité.
- ❖ Les affiliations, contrats de gardiennage ou multiservices (surveillance, conseil, assistance juridique etc.) contractés par des particuliers détenteurs d'un territoire, ou des associations de chasse, qu'elles prennent la forme de Sociétés Communales, de regroupements communaux de propriétaires ou de toute autre formule associative privée.

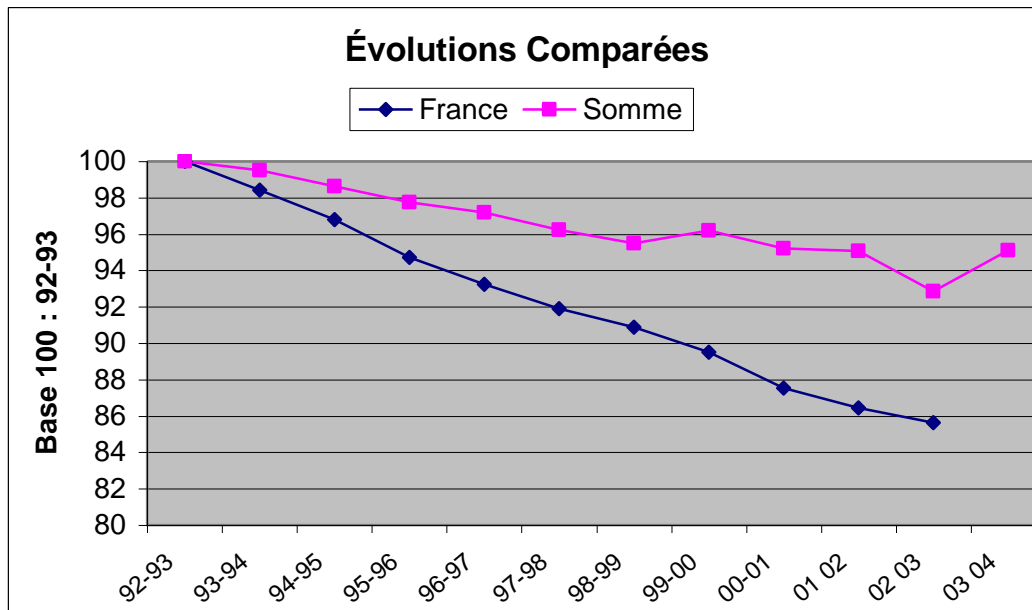
Saison	TIMBRES VENDUS PAR LA FDC 80 DEPUIS LA SAISON 1992-1993					
	Fédéral	Sanglier	Grand Gibier 80	Grand Gibier National	Temporaire	Complémentaire
1992-1993	29 487	7 363	-	-	-	
1993-1994	29 344	7 919	-	-	-	
1994-1995	29 080	8 203	-	-	-	
1995-1996	28 819	8 837	-	-	-	
1996-1997	28 660	9 263	-	-	-	
1997-1998	28 382	10 512	-	-	-	
1998-1999	28 162	10 623	-	-	-	
1999-2000	28360	16 854	-	-	-	
2000-2001	28 076	-	17 181	-	-	
2001-2002	28 033	-	17 625	2 076	158	0
2002-2003	27 379	-	18 204	2 704	286	0
2003-2004	28 049	-	18 692	2 692	308	2
2004-2005	27 704		18 681	2 817	333	0

« - » : données inexistantes en raison de la modification de la réglementation.

De 1992-1993 à 2003-2004 la Somme a connu une chute de ses effectifs, en terme de vignettes fédérales vendues, de l'ordre d'un peu moins de 5% sur onze saisons, quand la France en perdait près de 14,5% sur les seules dix dernières. Le taux de variation est ainsi de seulement -0,45% par an et en moyenne, soit plus de quatre fois moins que les 2% enregistrés par la Fédération Nationale. Surtout, la décroissance n'est pas linéaire, contrairement à ce que l'on observe pour les chasseurs français. Signe de cette bonne résistance du département, la dernière campagne a vu remonter les effectifs au-delà de ce qu'ils étaient en 2001-2002.

<sup>681</sup> Qu'il convient donc de ne confondre ni avec les chasseurs sans double-comptes, ni avec les résidents chasseurs habitant le département.

## EFFECTIFS GLOBAUX RAMENÉS EN BASE 100



Pour donner une image plus parlante encore de cette régression moins important, ce sont 25 251 chasseurs que la FDC.80 devrait aujourd'hui compter si son évolution avait suivie celle du pays tout entier. Or, elle reste au-delà de 28 000 adhérents. Ou encore, la FNC, qui comptait 1 628 267 validations en 92-93, aurait du en conserver 1 548 860 pour 2003-2004, alors que la réalité a donné 1 394 341 dès la saison précédente.

Quant aux droits attachés à la chasse du grand gibier, la réglementation ayant changé, il faut faire suivre la colonne « Timbres sanglier » par la colonne « Timbres grand gibier 80 » pour avoir une vision complète de la progression continue : + 154% sur la période et un taux de croissance de près de 8% par an en moyenne. Ils sont aujourd'hui plus nombreux à s'acquitter de cette taxe spécifique qu'à ne pas le faire. De moins de un sur quatre en 92-93, les voilà en 03-04 aux deux tiers. Avec la création, dès après celle du timbre grand gibier départemental, d'un timbre équivalent au niveau national, on peut évaluer à 15% des titulaires du premier ceux qui cumulent le second. En 03-04, c'était presque la totalité des validations nationales délivrées dans notre département qui avaient adopté le timbre grand gibier national. Ainsi donc, pour ce qui concerne la Somme, nous pouvons conclure que les validations nationales sont au moins en grande partie motivées par cette forme de chasse. Les effectifs des titulaires varient néanmoins fortement d'une saison à l'autre.

La « Vignette temporaire » elle, a connu un certain succès, lequel va croissant, sans qu'il soit à ce jour possible d'en tirer une conclusion quant à son devenir. Néanmoins, il ne semble pas en être de même pour le timbre dit « complémentaire », qui reste très confidentiel.

## SITUATION DES CONTRATS &amp; AFFILIATIONS PAR CATÉGORIE

Type	CS Particuliers	CS Sociétés	CMS Particuliers	CMS Sociétés	Affiliation Particuliers	Affiliation Sociétés
1993	83	78	798	402	25	34
1994	65	72	860	408	25	32
1995	52	68	862	403	28	36
1996	42	55	881	404	27	44



1997	39	49	899	400	32	42
1998	35	40	918	407	31	42
1999	26	24	947	430	29	44
2000	26	21	959	441	29	42
2001	23	19	992	443	28	46
2002	-	-	997	436	32	57
			<i>Contrats Garderie</i>			
2003	-	-	1028	492	0	5

Quant aux contrats de services (CS) proposés par la Fédération, on observe tant qu'ils existent en parallèle un transfert des contrats simples de gardiennage, en constante baisse, vers les contrats multiservices, incluant l'aide juridique : + 19,4% en neuf ans. Organisés autour des années civiles, ils ont été remplacés depuis 2003 par les « Contrats de Garderie », qui recueillent la même tendance croissante, que ce soit de la part des particuliers (essentiellement des chasses privées ici) ou de celle des associations communales.

Les affiliations nous intéressent particulièrement dans la mesure où généralement, chez les chasseurs elles révèlent leur manière d'appréhender leur fédération, le mécontentement entraînant parfois la désaffiliation. On entend ainsi des commentaires sur la proximité/distance entre la politique fédérale et les attentes des adhérents de la base<sup>682</sup>. Dans la Somme, ces affiliations concernent une minorité de sociétés et de titulaires de droits de chasse, avec une tendance à la hausse sur l'ensemble de la période, y compris en provenance des particuliers détenteurs de territoires cynégétiques autonomes. De plus, la faiblesse des effectifs s'explique par les affiliations de fait *via* la contractualisation. On comptait déjà, toujours pour 2003-2004, 1 895 adhésions obligatoires de par les plans de chasse.

## B.) IDENTITÉ DES TITULAIRES D'UNE VIGNETTE FÉDÉRALE : des hommes en provenance de 58 départements

L'analyse du fichier fédéral 2001-2002, nous donne une première approche des socio-types présents sur le territoire départemental. En terme d'identité sexuelle d'abord, on ne sera pas surpris d'apprendre l'écrasante majorité d'hommes parmi les adhérents fédéraux, avec un sexe-ratio très largement en leur faveur : 98,07%. Sur le plan sociologique maintenant, on notera également, pour 2001-2002, 164 pratiquants dont le patronyme porte une particule (0,7%).

Parmi les variables disponibles, le code postal permet de déterminer le département de résidence. Ces codes étaient au nombre de 691 pour la campagne 2001-2002, le plus présent concernant alors Amiens (« 80000 ») avec 917 observations, soit près de 4% de l'effectif. Global.

<b>RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT</b>				
<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>[2001-2002]</b>		<b>[2002-2003]</b>	
	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Somme</b>	<b>21854</b>	<b>93,170</b>	<b>19260</b>	<b>93,609</b>
<b>Pas-de-Calais</b>	<b>511</b>	<b>2,179</b>	<b>394</b>	<b>1,915</b>
<b>Nord</b>	<b>219</b>	<b>0,934</b>	<b>170</b>	<b>0,826</b>

<sup>682</sup> Pour exemple, les sociétés communales de chasse du nord de l'Oise, relevant de la plaine du Plateau Picard Sud, reprochent assez souvent au siège d'ignorer les « petites chasses » du nord au profit des grands domaines forestiers du sud.

<b>Oise</b>	<b>202</b>	<b>0,861</b>	<b>154</b>	<b>0,748</b>
<b>Seine-Maritime</b>	<b>125</b>	<b>0,533</b>	<b>140</b>	<b>0,680</b>
Val d'Oise	95	0,405	60	0,292
Paris	70	0,298	59	0,287
Hauts-de-Seine	58	0,247	53	0,258
Seine-Saint-Denis	56	0,239	47	0,228
<b>Aisne</b>	<b>54</b>	<b>0,203</b>	<b>51</b>	<b>0,248</b>
Yvelines	37	0,158	27	0,131
Val-de-Marne	35	0,149	32	0,156
Seine-et-Marne	25	0,107	21	0,102
Essonne	21	0,089	18	0,087
58 départements métropolitains + la Belgique				
<b>ENSEMBLE</b>	<b>23 456</b>	<b>100 %</b>	<b>20 575</b>	<b>100 %</b>

« **Pas-de-Calais** » : département limitrophe.

Au total, les adhérents de la base proviennent de 58 départements métropolitains et ce quelque soit la saison prise en considération. Mais seules 14 circonscriptions administratives fournissent des effectifs significatifs. Pour autant, la Somme apparaît comme un territoire de chasse attirant un public très diversifié d'un point de vue géographique. Cet état de fait se trouve facilité par les échanges inter-fédéraux organisés par la Fédération elle-même. Il reste que plus de 93% sont résidents du département, les limitrophes en apportant entre 4,42% (2002-2003) et 4,74% (2001-2002) supplémentaires. Il ne reste ainsi que quelques 2% qui se répartissent entre 52 départements.

Afin d'établir la distribution géographique intra-départementale des visas délivrés dans la Somme, le canton offre l'avantage de la comparaison avec un échelon administratif reconnu par les instituts de la statistique, permettant d'établir des ratios qui expriment l'insertion de la chasse dans le tissu social local à un niveau relativement fin.

#### RÉPARTITION PAR CANTON : ordre décroissant par densité de chasseurs

CANTONS	Chasseurs	Population 1999	TVAM <sup>683</sup> 90-99	% Chasseurs /Population
Saint-Valéry-sur-Somme	1084	11336	-0,41%	9,56%
Rue	1078	11618	0,29%	9,28%
Nouvion-en-Ponthieu	604	7447	-0,24%	8,11%
Crécy-en-Ponthieu	416	5876	-0,12%	7,08%
Poix-de-Picardie	476	6856	0,62%	6,94%
Moyenneville	602	8818	0,05%	6,83%
Hornoy-le-Bourg	356	5436	-0,07%	6,55%
Conty	578	8918	0,85%	6,48%
Ailly-le-Haut-Clocher	416	7037	0,34%	5,91%
Combles	223	3780	-0,08%	5,90%
Ailly-sur-Noye	409	7017	0,58%	5,83%
Acheux-en-Amiénois	328	5721	0,14%	5,73%
Oisemont	338	5952	-0,40%	5,68%
Molliens-Dreuil	526	9580	-0,16%	5,49%
Picquigny	949	17714	-0,01%	5,36%
Bray-sur-Somme	298	5753	0,39%	5,18%

<sup>683</sup> TVAM : Taux de Variation Annuel Moyen.

Bernaville	249	4874	0,27%	5,11%
Friville-Escarbotin	572	12046	-0,28%	4,75%
Hallencourt	334	7049	0,26%	4,74%
Domart-en-Ponthieu	506	11096	0,16%	4,56%
Montdidier	542	11963	0,52%	4,53%
Doullens	584	13160	-0,33%	4,44%
Chaulnes	291	6564	0,40%	4,43%
<b>Ault</b>	<b>486</b>	<b>10995</b>	<b>-0,07%</b>	<b>4,42%</b>
Rosières-en-Santerre	365	8356	0,33%	4,37%
Villers-Bocage	529	12386	0,38%	4,27%
Nesle	307	7523	-0,54%	4,08%
Moreuil	455	11371	0,49%	4,00%
Albert	676	17088	-0,04%	3,96%
Corbie	805	20632	0,48%	3,90%
Roye	504	12913	0,29%	3,90%
Boves	681	19566	0,11%	3,48%
Gamaches	417	12212	-0,16%	3,41%
Abbeville Cantons	1008	30965	0,20%	3,26%
Roisel	239	7691	-0,06%	3,11%
Péronne	522	17139	-0,13%	3,05%
Ham	257	13327	-0,28%	1,93%
Amiens Cantons	1680	158370	0,35%	1,06%
Hors Somme	1106	////////////////	////////////////	////////////////
Inconnu	1660	////////////////	////////////////	////////////////
<b>TOTAL</b>	<b>23 456</b>	<b>556 145</b>	<b>+ 0,17%</b>	<b>4,22%</b>

**Cantons du littoral picard.**

Selon les cantons, le nombre de chasseurs allait pour 2001-2002 d'environ 250 à plus de 1 000, soit un rapport du simple au quadruple, voire davantage, mais pour des populations variant considérablement : entre globalement 5 000 et 20 000 habitants sur l'ensemble du département<sup>684</sup>. Le seuil des 5% de la population ayant été retenu comme une indication significative de la cynégophilie ambiante en ce qui concerne les départements, nous l'avons conservé pour ce tri intra-départemental. On obtient alors 17 cantons au-delà de ce seuil, c'est-à-dire près d'un sur deux. En pourcentage de la population, les taux révèlent que l'on passe de près d'un pratiquant pour dix habitants sur la côte picarde à un pour cent dans l'agglomération amiénoise. Six groupes cantonaux peuvent ainsi être cernés de moins de 2% de la population avec Ham à l'extrême sud-est du département et les cantons amiénois, jusqu'à près de 10%, concernant deux cantons du littoral picard : celui de Saint-Valéry qui intéresse particulièrement le site Natura 2000 PIC.01 et celui de Rue, au cœur du PIC.02.

Si l'on considère la répartition spatiale des densités, une logique géographique décroissante apparaît clairement d'ouest en est, les zones urbaines d'Amiens et d'Abbeville faisant exception, ce qui ne paraît pas contradictoire étant donné le rapport population sur surface chassable<sup>685</sup>. Avantage supplémentaire procuré par les entités cantonales, celles-ci ont

<sup>684</sup> Afin de faciliter le calcul des densités par entité et parce que les zones urbaines de taille peuvent modifier sensiblement les résultats, nous avons ici regroupé les cantons abbeillois d'une part et amiénois d'autre part, ce qui amène à 38 secteurs géographiques.

<sup>685</sup> Une carte qui rappelle celle levée par Hervé Lebras dans son étude sur la géographie du vote CPNT dans la Somme et sur laquelle nous reviendrons en dernière partie. Cf. : « Qui vote pour qui ? », in *La recherche*, n°357,

des superficies relativement proches en zone rurale, ce qui permet de comparer les densités de population à la seule vue des valeurs absolues. Si l'on retient maintenant l'ordre décroissant par effectif absolu, cette logique devient moins simple, Roye à l'est apparaissant comme un bastion plus important que Ault par exemple. Une autre logique vient surtout se mêler à la première : la frange nord du département est plutôt dominante, en raison de la présence des vallées de la Somme et de l'Authie bien sûr, qui donnent la possibilité de la sauvagine, mais également pour des raisons historiques qui tiennent à une présence plus importante de la chasse dans ce secteur qui s'étend bien au-delà des limites départementales, dans le Pas-de-Calais.

Les mêmes calculs, réalisés à l'échelle des six régions agricoles (Vimeu, Plateau Picard Nord et Sud, Santerre-Vermandois, Ponthieu et Marquenterre) ou des quatre arrondissements (Abbeville, Amiens, Montdidier, Péronne) font ressortir l'importance de la pratique dans le Vimeu et le Marquenterre à l'ouest. Les deux principales villes du département, à savoir au centre la préfecture Amiens avec son agglomération de quelques 160 000 habitants et Abbeville, « capitale de la Picardie Maritime », dont la population atteint désormais les 25 000, font écran à cette logique géographique tant que l'on considère les valeurs relatives. En revanche, leur poids n'est pas à sous-estimer en valeurs absolues, même pour Amiens, en tête des communes de résidence avec 1 246 validations (5,31% de l'ensemble). C'est probablement ici un des rares cas français de grande agglomération très cynégétique, résurgence des origines fortement rurales de sa population. « La chasse s'est développée en relation directe avec la dépayssation : il s'agissait souvent pour les ruraux migrants d'affirmer ou de réactiver un lien d'appartenance avec leur région d'origine [comme le montre Jean-Claude Chamboredon] »<sup>686</sup>. Plus précisément et au-delà du département, les chasseurs de la base résidaient en 2000-2001 dans 1 591 communes, les plus forts contingents ne relevant pas toujours de grandes agglomérations. Si Amiens et Abbeville (699/2,98%) arrivent ainsi largement en tête, des villages de la côte comme Woignarue, avec seulement 735 habitants lors du recensement de 1999, se classe parmi les 15 premières communes. Plus, parmi les bourgs ruraux, Rue, la « capitale » du Marquenterre, prend la troisième position. Ses 288 visas ne représentent pas moins de 9% des 3 207 résidents recensés à la même époque. On peut également constater la prégnance du PIC.01 avec neuf de ses communes dans la trentaine comptant au moins cent chasseurs, ce groupe de tête regroupant plus d'un quart de l'effectif, résidant uniquement dans des communes du département.

### **C.) CARACTÉRISTIQUES CYNÉGÉTIQUES : la montée en puissance du grand gibier et le vieillissement des adeptes**

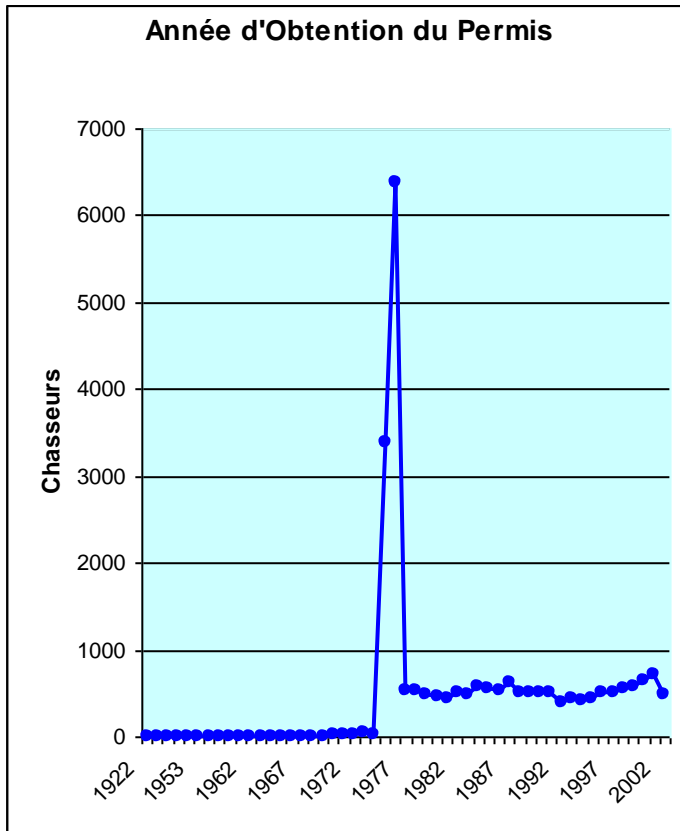
Bien qu'il s'agisse d'une réglementation n'ayant pas plus d'une trentaine d'années, l'instauration d'un examen du permis de chasser (1975) a systématisé l'octroi d'un sésame, dont la date de délivrance permet de donner une idée quant à l'ancienneté de la pratique<sup>687</sup>.

---

octobre 2002, pages 32-37. Voir en particulier « L'effet baie de Somme ». Ou encore Une autre France. Votes, réseaux de relations et classes sociales, Paris : Odile Jacob, octobre 2002, ici en particulier page 64.

<sup>686</sup> Jean-Louis Fabiani : « La crise de légitimité de la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », texte ronéotypé pour le colloque international « Les politiques de l'environnement face à la crise », Paris, 10, 11 et 12 janvier 1984, organisé par l'association GERMES et le Secrétariat d'État à l'Environnement et à la Qualité de Vie. Ici page 3.

<sup>687</sup> Il convient pourtant d'insister sur le caractère relatif de la validité de ces données qui, outre les problèmes d'erreurs de saisie, sont sujettes à discussion. En effet, un chasseur peut être amené à se faire reproduire ce document en cas de perte ou même après une longue période d'interruption, laquelle a pu supprimer les traces de sa pratique. Ici, le Maire de la commune est appelé à certifier que l'individu a bien exercé la chasse dans le



Nous disposons de 23 377 dates mentionnées, c'est-à-dire plus de 99,6% de la base. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, il semble que les chiffres donnés pour chaque année précédant 1977 ne puissent pas être considérés comme pertinents en eux-mêmes. Il apparaît en effet que la régularisation des permis se soit étalée sur 1975 et 1976 (près de 42% de la sommation). Autrement dit, il faut davantage les prendre dans leur ensemble, comme révélateurs des délivrances antérieures à 1977. Leur effectif est par ailleurs assez impressionnant puisqu'ils ne sont pas moins de 9 956, soit 42,6% des dates indiquées. En d'autres termes, lors du remplissage du document CERFA n°10803\*03, en 2000-2001, plus d'un chasseur sur quatre avait derrière lui au moins 24 années de pratique, ou tout au moins son premier permis était vieux de près d'un quart de siècle.

Pour les années suivantes, le nombre de permis varie de quelques 400 à 700. La relative stabilité marque cette période, aucune rupture significative n'étant perceptible en dehors de 2001 qui marque un maximum atteint de 710. Ces 23 377 permis cumulent à eux tous 405 407 années de pratique si l'on fait l'hypothèse théorique de l'absence d'interruption. Dans ce cas, crédible pour l'ensemble, mais improbable exhaustivement, la durée moyenne serait d'un peu plus de 17 ans par individu.

### 1.) Départements de la pratique : au moins 85% uniquement dans la Somme

Concernant le ou les départements de la pratique, la nouvelle législation a remplacé le visa bi-départemental par la possibilité de faire valider annuellement son permis dans trois départements avant de s'engager vers une validation nationale. Ici, en ordre 1 arrive évidemment la Somme pour plus de 85% de l'effectif, 386 chasseurs au moins pratiquant en priorité dans 14 autres départements. C'est donc moins de 4% des 23 456 répondants qui se trouvent concernés par un second département comme lieu de chasse au moment de la collecte des données. Cela apparaît peu. 24 départements sont mentionnés et les limitrophes fournissent la quasi totalité de ces 886 bi-départementaux, dont 211 du Pas-de-Calais et 104 de l'Oise. Reste néanmoins 3 055 chasseurs pour lesquels nous ne disposons d'aucune mention de département. Quant à la triple adhésion, elle reste complètement marginale avec seulement quatre permis.

De la même manière, la cotisation départementale temporaire a connu peu de succès avec seulement vingt titulaires pour seulement huit départements (Aisne, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Seine-et-Marne, Loir-et-Cher, Seine-Maritime et Corrèze). **Par contre, ils sont**

---

passé, ce qui permet l'établissement d'un nouveau permis. Néanmoins, et au-delà de ces imperfections, la date de délivrance du permis constitue une information essentielle quant à l'ancienneté de la pratique.

**1 880, soit environ 8% à disposer d'une validation nationale et parmi eux 109 (5,8%) à l'avoir fait compléter.**

## **2.) Validations spécifiques : primat du gibier d'eau et du grand gibier**

Parmi les autres variables significatives notons :

<input type="checkbox"/>	<b>Cotisation Nationale Grand Gibier</b>	<b>1 831</b>	<b>7,81%</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Cotisation Nationale Grand Gibier (liée à une validation <u>Temporaire</u>)</b>	<b>24</b>	<b>0,10%</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Participation Départementale Grand Gibier</b>	<b>9 443</b>	<b>40,26%</b>
<input type="checkbox"/>	<u>Participation Départementale Grand Gibier (liée à une validation Temporaire)</u>	<b>58</b>	<b>0,25%</b>
<input type="checkbox"/>	<u>Redevance Gibier d'Eau</u>	<b>9 759</b>	<b>41,61%</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Redevance Nationale Gibier d'Eau (liée à une validation <u>Temporaire</u>)</b>	<b>123</b>	<b>0,52%</b>

Les sauvaginaires auraient représenté en 2001-2002 plus de quatre chasseurs sur dix selon cette approximation portant sur plus de 83% de l'effectif total. La participation départementale pour le grand gibier n'est pas très éloignée avec un pourcentage similaire. Elle la dépasse même si on lui ajoute les cotisations nationales et les options temporaires. Ces éléments confirment la tendance croissante du département vers ce type de chasse.

Concernant cette sous population des chasseurs de gibier d'eau qui nous intéresse plus particulièrement, le croisement de cette variable avec celle de la redevance nationale donne 921 réponses positives, soit 9,4% des sauvaginaires (hors validations temporaires) pouvant exercer sur l'ensemble du territoire français, c'est-à-dire un taux quelque peu supérieur à l'ensemble de l'échantillon. Par contre, près d'un tiers cotise à la participation départementale grand gibier et 7,6% le font au niveau national.

**C'est dire si la pratique du gibier d'eau n'est en rien exclusive de tout autre type de chasse, mais peut également s'associer à d'autres formes de quête. On comprend mieux de ce fait pourquoi les marais d'arrière littoral sont accompagnés, dans leur transformation naturelle au boisement, par les nouvelles inclinaisons en faveur du grand gibier, à la fois conséquences et par *feed-back* causes en second temps d'un désinvestissement dans le débroussaillage. Une tendance également tributaire du vieillissement de la population cynégétique, la pratique du grand gibier en battue recoupant le facteur âge.**

## **D.) UN ENJEU SAILLANT AUTOUR DU GIBIER D'EAU : rapports et contre rapports face à l'incertitude**

Pour le département de la Somme, les problématiques cynégétiques et de taille, sont multiples, mais un dossier territorial ressort particulièrement en ce qui concerne la qualité des biotopes, spécifiquement celle des zones humides, cette question soulevant les contentieux les plus aigus, ce dont témoignera l'ensemble de la partie consacrée à Natura 2000. C'est ce qui explique la focalisation des polémiques relatives aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs, dont nombre d'espèces fréquentent les zones humides et en particulier celles du littoral picard ou de la vallée de la Somme. Pour illustration de la bataille législative qui précéda le vote de la loi de 2000, les Verts, dans une lettre ouverte aux députés en font leur entrée en matière : « Depuis vingt ans la France refuse de transcrire dans le droit français la directive européenne sur les oiseaux migrateurs »<sup>688</sup>. C'est également sur ce thème que les rapports et contre rapports ont été les plus prolixes, nous invitant à souligner

<sup>688</sup> Document émanant des quatre porte-parole de la Confédération Écologiste : les Verts, 2000.

l'introduction de ce nouvel acteur dans les débats cynégétiques : le scientifique, en tant qu'expert patenté.

« Les mouvements d'opposition à la chasse ont cherché la légitimation de leur prise de position dans ce type de discours et dans l'utilisation de certains résultats de l'écologie scientifique. Les chasseurs, jusqu'à présent [nous étions en 1984], n'ont pas eu à leur disposition la même quantité de munitions idéologico-théoriques. Sommés de se défendre, les chasseurs peuvent être tentés de trouver dans les approches anthropologiques et sociologiques, qui prennent au sérieux la signification sociale de leur pratique, certains éléments de justification et de relégitimation. En effet, l'approche ethno-scientifique insiste sur l'importance des techniques et des savoirs mis en œuvre (connaissance du milieu, approche, prise) et l'approche sociologique rend compte des fonctions sociales de la pratique (sociabilité, réaffirmation de l'autochtonie, théâtre des conflits sociaux locaux). L'affrontement autour des usages sociaux et des représentations de la nature s'appuie donc de manière croissante sur la capacité de mobiliser des ressources "scientifiques" qui permettent de légitimer ou de délégitimer une pratique »<sup>689</sup>.

Depuis cette époque où les travaux sur la chasse ont connu un renouveau en France avec en particulier la publication du volumineux numéro spécial d'Études Rurales, les instances cynégétiques ont investi largement ce nouveau théâtre des affrontements idéologico-scientifiques, qu'il faudrait justement s'efforcer maintenant de dépasser. Or, et c'est là que le bât blesse, l'objectivité, si elle n'est pas hors d'atteinte, n'est jamais susceptible d'être reconnue à propos de ce secteur éminemment émotionnel de la vie « passionnelle » qu'est la chasse, chaque lecteur retenant ce qui semble pouvoir être utilisé à ses fins militantes. Les rapports eux-mêmes cherchent à s'épauler sur la scientificité des études réalisées (et disponibles !) pour avancer de quelques cases sur cet échiquier de plus en plus politique et qui, disons le, n'a jamais cessé de l'être. Pour exemple, le rapport dit « Heinis » y va de ses chiffres sur l'augmentation de certains effectifs d'oiseaux migrateurs.

#### « POPULATIONS D'OISEAUX D'EUROPE DE L'OUEST<sup>690</sup> »

ESPÈCE	1979	1997
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	2 millions	7 millions (de nicheurs)
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	1 million	20 millions (de nicheurs)
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	1 million	1,8 million (stable)
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	500000	2 millions
Bernache cravant ( <i>Branta bernicla bernicla</i> )	130 000	300 000 (en ↗)
Oie rieuse ( <i>Anser albifrons albifrons</i> )	80 000	600 000 (en ↗)

#### POPULATIONS DES GRANDS GIBIERS PRÉSENTS EN FRANCE<sup>691</sup>

ESPÈCE	Chevreuil	Sanglier

<sup>689</sup> Jean-Louis Fabiani, *op. cit.*, ici pages 1 et 2.

<sup>690</sup> Anne Heinis : Rapport au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la chasse, rapport sénatorial n°335, session ordinaire de 1999-2000, ici page 12.

<sup>691</sup> *Op. cit.*, page 18. Estimations de la Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune. Depuis, la démultiplication des espèces dites « grands gibiers » n'a cessé d'être au centre des préoccupations (cf. par exemple le colloque organisé par la Fédération Régionale des Chasseurs de Picardie : « La gestion du grand gibier », mardi 2 mars 2004, lycée agricole du Paraclet, Cottency, Somme.

Années	1983	1997	1983	1997
Effectifs	400 000	1 300 000	150 000	600 000

A l'opposé, le rapport du professeur Jean-Claude Lefeuvre a plutôt été mis en avant par les détracteurs de la chasse, bien que les milieux cynégétiques eux-mêmes lui aient, selon leur sensibilité, réservé un accueil plus complexe<sup>692</sup>. Parce que l'incertitude plane sitôt que l'ignorance domine, le Saint-Hubert pouvait sous-titrer l'article qu'il consacrait à cette compilation : « Finalement, personne ne sait rien de rien », ou effectivement quasiment pas grand chose. Parce qu'ils ne sont pas sédentaires pour la plupart d'entre eux, les oiseaux d'eau restent largement insaisissables, d'où l'impérieuse nécessité ressentie de pars et d'autres afin que soient constitués des observatoires de l'avifaune<sup>693</sup> disposant des moyens nécessaires pour une connaissance précise de ces populations migratrices. Néanmoins et à la différence de « la société du risque »<sup>694</sup>, ici seul le principe de précaution peut être mobilisé pour mobiliser des mesures d'anticipation à l'inconnu, les populations intéressées par le débat ne mettant pas en jeu directement leur sauvegarde.

En parallèle, il paraît judicieux de ne pas perdre de vue que l'enjeu s'exerce au regard principalement d'une activité, la chasse, pour laquelle la manière de faire est intimement liée à la façon d'être, soit l'identité sociale du pratiquant. Or, le milieu des sauvaginaires s'avère particulièrement structuré et c'est sans doute l'un des éléments explicatifs de sa puissance sociale. Ne serait-ce que dans la Somme, on ne compte pas moins de dix associations locales recensées par la fédération départementale<sup>695</sup>. C'étaient ainsi quelques 5 335 chasseurs qui cotisaient en 04-05 à ces dix structures couvrant l'essentiel des zones de chasse au gibier d'eau du département. Un effectif considérable qui ne regroupait pourtant que 44% des sauvaginaires du département, ce qui explique l'accent mis par la FDC 80 sur l'extension du recrutement, le but consistant à apporter plus de représentativité à l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau.

Du point de vue de la logique de regroupement, on peut les classer selon les « incitations sélectives » qu'elles offrent, pour reprendre le langage olsonien de la théorie du *Public choice*<sup>696</sup>, à savoir d'une part, les ACDPM, qui sont aussi les plus connues et d'autre part des associations certes tout aussi locales, mais relevant davantage d'un principe de défense syndicale et de coordination, voire de mise en commun de moyens en vue d'actions concertées. Seules les premières impliquent en effet le droit de chasser sur un territoire donné, rétribuant en quelque sorte la cotisation par cette obligation d'adhésion, quand les secondes

<sup>692</sup> Parfois d'ailleurs une oreille attentive. Cf. Le Saint-Hubert, n°37, septembre-octobre 2001, pages 25 à 29.

<sup>693</sup> Cf. sur le sujet La Sauvagine, n°465, septembre 2002, page 15.

<sup>694</sup> Cf. Ulrich Beck, Sur la voie d'une autre modernité. Préface de Bruno Latour, Paris : Aubier, octobre 2001, « Alto ».

<sup>695</sup> Cf. Guide du sauvaginer 80 : saison 2004-2005, édité par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme, commissions « Gibier d'Eau et Oiseaux de Passage » et « Communication ». A.) Associations de type syndical : a.) Association Communale des Sauvaginaires de Grand-Laviers (Compétence Géographique : Bassin de décantation de Grand-Laviers ; Nombre d'Adhérents Déclarés : 20) b.) Association des Chasseurs de Gibier d'Eau des Trois Vallées (l'Ancre : de Miraumont à Daours ; la Somme : de Bray-sur-Somme à Lamotte-Brebières ; l'Avre : en totalité ; 350 adhérents) c.) Bureau Intervallées des Sauvaginaires de la Somme (la Somme : d'Amiens à Abbeville ; la Selle : d'Amiens à Conty ; les Évoissons : de Conty à Poix-de-Picardie ; 220 adhérents) d.) Association des Chasseurs de Gibier d'Eau du Canton de Rue (les 17 communes du canton ; 100 adhérents) e.) Association des Chasseurs de Gibier d'Eau des Hortillonnages (Amiens, Camon et alentours ; 70 adhérents) f.) Association des Sauvaginaires de la Haute Somme (la Somme : de Ham à Bray-sur-Somme ; 200 adhérents) g.) Association des Chasseurs, Pêcheurs et Huttiers des Marais Arrière Littoraux (Marais de Woignarue, Cayeux-sur-Mer, Brutelles, Lanchères, Sallenelles et Poutrincourt ; 250 adhérents). B.) ACDPM ouvrant accès à un territoire : 1.) Baie d'Authie Sud (500 hectares ; 1 200 adhérents) 2.) Baie de Somme (2 625 adhérents) 3.) Littoral Picard Sud (DPM du Hourdel à Mers-les-Bains ; 300 adhérents déclarés).

<sup>696</sup> Cf. Mancur Olson : The logic of collective action, Cambridge : Harvard University press, 1965.



relèvent d'une totale liberté de participation, proche en cela de la mobilisation militante. Cette distinction centrale explique en grande partie les tarifs pratiqués, lesquels varient de 7€ pour l'Association de Chasseurs de Gibier d'Eau du Canton de Rue (ACGECR), la plus accessible de ce point de vue, jusqu'à 79€ pour chasser à la hutte et au hutteau en Baie de Somme, lorsque l'on est imposable. Car, particularité de cette ACDPM qui en dit long sur les ressorts de son système de valeurs, elle accorde une remise de 25 à 30% sur ses licences en fonction de ce critère social, ainsi que pour les jeunes chasseurs.

Autant d'éléments qui contredisent radicalement l'optique libérale développée par Olson quant à l'engagement dans l'action collective. Loin d'une mobilisation intéressée par la maximisation des bénéfices individuels qu'elle offrirait, l'adhésion à une association spécialisée de chasseurs de gibier d'eau répond à des motivations d'autant plus éloignées de la satisfaction privée que la structure répond au genre syndical, lequel devrait alors offrir toutes les opportunités pour les « passagers clandestins » de briller par leur absence. Or, loin d'adopter le *free ride* (ticket gratuit), près de 1 500 sauvaginiens se dirigent délibérément vers des groupes d'intérêts qui laissent parfois dubitatifs quant à l'usage même indirect qu'ils pourraient en faire, le meilleur exemple se retrouvant probablement avec l'ACGECR, qui rayonne sur la surface d'un canton extrêmement hétéroclite, dont les sites de chasse au gibier d'eau ne relèvent pas même d'une seule et unique structure de gestion des multiples bassins alimentant le secteur. Comme le révèle d'ailleurs son président, les refus d'adhésion à l'association cantonale n'ont aucun lien avec le montant symbolique demandé, mais ressortent typiquement du jugement de classe. « Ca ne plait pas beaucoup à certaines grosses gueules des marais de voir les ouvriers du coin s'organiser. » A l'opposé donc d'une vision simplificatrice avançant la seule impulsion mercantile d'une économie parallèle loin de résumer à elle seule la dynamique associative, la mobilisation des sauvaginiens ressemble par ses ambivalences à celle des frères ennemis de la cause animale, confrontés à la difficulté de mobiliser l'humanité sur la défense du non-humain, sans seulement qu'un intérêt impérieux, même très indirect, ne puisse être vecteur de « prise de conscience ». Au contraire chez les chasseurs, pour lesquels le déploiement d'une force collective entre en contradiction avec la situation de concurrence interindividuelle très forte et réelle dans laquelle ils se retrouvent les uns par rapport aux autres. Faut-il alors penser que « le seul fait de participer procure en soi de la satisfaction aux militants » comme l'avance Robert Garner en invoquant les liens de solidarité qui s'établissent dans la lutte<sup>697</sup> ? Retenons à ce stade que contrairement aux mouvements antivivisectionnistes, d'opposition à la tauromachie ou de défense de la faune sauvage, qui tous ont pour caractéristique de recruter selon des logiques déterritorialisées, il en va tout autrement avec le public des hommes en kaki. C'est peut-être là, à s'y méprendre, une forme de sélectivité pour le moins incitative : en être pour le dire en un mot.

---

<sup>697</sup> Cf. « Le mouvement pour la protection des animaux aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne : *recrutement, idéologie et stratégie* », in *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, pages 75 à 102.

### III.] LES CHASSEURS DES TRENTE COMMUNES LES PLUS SAUVAGINIÈRES DE FRANCE

Concernant une typologie des chasseurs du littoral, il convient dans un premier temps d'en apprécier les caractéristiques socio-démographiques, ainsi que géographiques, afin de « cadrer » en quelques sortes les enquêtes par questionnaires dont la présentation suivra. Pour ce faire, nous avons retenu trois populations, lesquelles peuvent d'ailleurs s'imbriquer, pour la raison qu'elles se trouvent recensées dans des listings plus ou moins établis ou qu'il existait des institutions pouvant nous permettre d'établir ces listes. Ainsi, nous avons retenu comme pouvant permettre l'établissement de socio-types : 1.) les propriétaires-gestionnaires de mares de huttes du secteur nous intéressant ici (voir le premier chapitre de cette partie) dans la mesure où, comme l'a montré leur étude, la plupart d'entre eux se trouvent être des pratiquants assidus 2.) les adhérents associatifs impliqués par les contours des sites Natura 2000 PIC.01 et PIC.02, à savoir d'une part a.) l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau du canton de Rue (ACGECR) et d'autre part b.) la Société Communale de Chasse de la ville de Rue (ACCR), lesquels adhérents feront le pendant à l'étude des licenciés des trois ACDPM du littoral picard (cf. le chapitre suivant) 3.) les chasseurs ayant retiré leur visa du permis de chasser dans les 30 communes des périmètres Natura<sup>698</sup>. Dans les pages qui suivent sera étudiée cette dernière population<sup>699</sup>.

Dans ce sens, les communes ayant été détentrices de la prérogative de délivrance des visas annuels du permis de chasser jusque l'an 2000, la technique a consisté à recueillir les données disponibles et à les compiler pour en tirer les principales informations exploitables. Informations qui tiennent pour chaque commune dans 1.) le nombre de visas délivrés par année, et ce de 1996 à 2000 au minima (Nampont-Saint-Martin, Nouvion-en-Ponthieu), alors que la performance revient à la ville de Rue, avec une période maximale s'étalant de 1866 à 2000. 2.) Parmi ces visas, l'effectif en timbres « gibier d'eau » pour l'année 2000. 3.) Toujours parmi ces visas de l'an 2000, la proportion de validations nationales, permettant ainsi à leurs détenteurs de pratiquer la chasse sur l'intégralité du territoire métropolitain. 4.) Pour la même année, les mêmes données concernant les permis bi-départementaux et, dans ce cas, pour chaque détenteur l'autre département retenu en sus de la Somme. 5.) Encore pour 2000, les effectifs féminins parmi les visas validés. Enfin 6.) pour cette année de référence, l'ensemble des visas délivrés à des chasseurs ne résidant pas dans la commune de délivrance, avec pour chacun d'entre eux le code postal, voire la commune d'habitat. Ces variables permettent de comprendre la dynamique qui anime les associations locales de chasse, sur le PIC.01 souvent organisées sous la forme de sociétés communales et regroupant, sous des modalités variées et complexes, liées à l'histoire de la chasse dans l'agglomération, les candidats à la pratique. En revanche, sur le PIC.02 les associations à statut communal restent plus discrètes, bien des organisations prenant un statut privatif.

<sup>698</sup> En réalité la commune est la seule entité administrative qui permette l'analyse, sans pour autant correspondre au découpage des sites eux-mêmes. Pour preuve, si quatre localités relevaient déjà des PIC.01 et 02, Nampont et Villers quant à elles sont à cheval sur les 02 et 03, alors que Quend va jusqu'à cumuler les trois sites *via* sa limite nord qui bordure l'Authie. Certes, dans ce dernier cas nous ne connaissons pas de huttes de chasse relevant du territoire communal de Quend et classées en Natura 2000 PIC.03, mais les chasseurs de la commune peuvent se rendre sur le site pour l'exercice de leur pratique. C'est dire la complexité induite par l'imbrication des découpages, mais la commune détient cet avantage essentiel de tenir à jour, de par la loi, un listing des visas annuels du permis de chasser délivrés sous son autorité.

<sup>699</sup> Rappel : en dehors donc de Quend, trois communes relèvent des deux premiers sites, à savoir Favières, Noyelles-sur-Mer et Ponthoile, mais deux autres sont assises sur le 02 et le 03 : Nampont-Saint-Martin et Villers-sur-Authie.

**INTRODUCTION :****La Situation démographique des communes du site : un "déclin" qui s'accroît sur la côte, une inquiétante stabilisation en arrière du littoral**

Car rappelons que la chasse, plus que toute autre activité de loisir, ne peut s'extraire du contexte spatial dans lequel elle s'exerce, ce qui oblige l'analyse à passer par la localité et parfois de traverser son histoire tortueuse. Présenter les principales variables, en particulier démographiques, se révèle synthétiquement riche d'enseignements quant à l'attractivité d'un territoire, notamment en ce qui concerne le fait d'y vivre à demeure. Cet aspect de la physionomie du terrain réalise un bon indice, résumant à la fois les dimensions sociales, économiques... travaillées ailleurs<sup>700</sup> et surtout peut-être les observations par entretiens menés quant à la perception qu'ont avant tout les locaux de leur région.



Pâturage humide à Villers-sur-Authie (photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

	POPULATION Sans double-compte			Taux de Variation Annuel Moyen	
	1982	1990	1999	1982-1990	1990-1999
<b>ENSEMBLE</b>	30 556	30 331	30 414		
<b>Dont PIC.01</b>	23 612	23 531	23 344	-0,04%	-0,09%
<b>Dont PIC.02</b>	9 509	9 313	9 562	-0,26%	+0,29%

La principale caractéristique des communes nous intéressant ici, tient dans leur démographie décroissante si on les considère dans leur globalité. A titre d'exemple révélateur, entre 1982 et 1999, date du dernier recensement général de la population, les 19 communes du littoral picard relevant du PIC.01 avaient perdu 268 habitants en résidence principale, soit 1,13% de leur population (contre + 6,6% en Picardie sur la même période). Le constat s'avère moins alarmant sur l'arrière littoral avec une période de baisse relativement plus forte (-0,26%) entre 1982 et 1990, mais compensée par un retour de la croissance lors du dernier recensement (+0,29%), ce qui permet de conclure à une stabilité d'ensemble depuis près de deux décennies. Si on les considère maintenant dans leur individualité, le déficit concernait 8

<sup>700</sup> Nous ne reprenons pas ici la moisson de données par souci de surface autant que pour éviter une légitime lassitude du lecteur. Il nous semble cependant utile de préciser que les commerces hors secteur touristique et les services publics y ont connu de sérieux reculs qui, en dehors de la crise de l'emploi industriel touchant la région, s'avèrent extrêmement mal vécus. Nous renvoyons ici aux travaux plus développés consacrés à ce contexte et aux résultats de L'inventaire communal 1998 : *communoscopes et cartovisions*, DATAR, INSEE et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

des 19 communes du littoral entre 1982 et 1990, alors qu'il en atteignait 9 dans la période suivante. Par ailleurs, on pouvait relever que ce « déclin » démographique s'accroissait dans la décennie 90. Pour Mers-les-Bains, Noyelles-sur-Mer, Quend et Saint-Valéry-sur-Somme, cette situation s'étendait sur près des deux recensements ici pris en compte. Les communes de l'arrière littoral dans la même situation, à savoir Nampont-Saint-Martin, Noyelles-sur-Mer et Quend ont pour caractéristique d'être pour deux d'entre elles des villages et non des bourgs. Si la situation est donc moins négative sur le PIC.02, cela tient au fait que ses localités perdent moins de population que les bourgades littorales. Pour autant, l'ensemble du secteur reste très loin de la croissance régionale. Par ailleurs, avec moins de 25 000 habitants, allant d'un minima de 208 (Cahon-1982) à un maxima de 3 945 (Mers-1982), en ne comptant que quatre agglomérations "urbaines" au sens de l'INSEE, le secteur littoral peut être qualifié de peu densément peuplé au regard de sa superficie (82 habitants au km<sup>2</sup> en 1999, soit moins que le niveau national établi à plus de 105).

Classées par ordre croissant de vitalité démographique, on perçoit aisément ces communes qui attirent peu et qui se trouvent en quelque sorte dans le rouge en terme de dynamisme des populations. Sur le PIC.01, la ville de Mers particulièrement, plus importante commune du secteur par sa population, perdait près de 550 âmes entre 1982 et 1999. Elles ne sont, sur le PIC.02, plus que quatre à afficher des taux de décroissance supérieurs à 1% l'an. Néanmoins, elles pèsent quantitativement peu avec, en 1990, seulement 7% de l'ensemble, alors que les plus importantes communes côtières étaient au mieux stables. Cette situation peu enviable se retrouve par ailleurs sur l'ensemble du littoral picard au sens large<sup>701</sup>. Des différences se font pourtant jour avec le dernier recensement. Entre 1990 et 1999, Le Ponthieu rural côtier s'en sort plutôt mieux que le pourtour de la Baie de Somme et plus encore que le Vimeu industriel<sup>702</sup>. Ce constat est confirmé pour les communes du PIC.02, le rouge disparaissant au profit d'une décroissance moins prononcée et compensée par davantage de localités ayant repris un cours ascendant. On constate également des inversions significatives d'une période à l'autre, une phase de croissance succédant souvent à une phase inverse, ce que montre également l'ensemble du site pris dans sa globalité. Quoiqu'il en soit, ces indicateurs restent inquiétants pour l'ensemble du secteur qui pourtant n'a jamais autant attiré... les touristes. On comprend d'emblée dans quel contexte les thématiques de « l'envahissement » prennent pied sur une grève de plus en plus disputée aux chasseurs.

## **A.) LA RÉPARTITION COMMUNALE : hétérogénéité même au sommet**

Il n'existe pas de base de données concernant le nombre de chasseurs pratiquant effectivement leur activité sur une commune déterminée. Par ailleurs, l'existence de listings exhaustifs n'apporterait qu'une réponse imparfaite dans la mesure où le degré d'investissement peut varier d'un extrême à l'autre, soit du chasseur communal réalisant toutes ses sorties et autant que de jours ouvrables sur le territoire en question, à l'invité occasionnel, voire exceptionnel, n'ayant d'autre implication locale qu'une subreptice « ballade » en plaine. De plus, ce sont les seules mairies qui disposent des chiffres nous intéressant ici, à savoir les données permettant une comparaison avec le dernier RGP de 1999.

<sup>701</sup> Cf. « Les clivages économiques de la Picardie », in *INSEE Picardie Relais*, n°52, septembre 1997, page 1 ou « 1 857 300 picards », in *INSEE Picardie Relais*, dossier n°20, octobre 1999, page 7.

<sup>702</sup> Cf. la carte présentée en page 5 du *INSEE Première*, n°726, juillet 2000 : « Recensement de la population 1999 : évolutions contrastées du rural ».



<b>COMMUNE (Saison 2000-2001)</b>	<b>Site</b>	<b>Visas</b>	<b>Gibier eau</b>	<b>National</b>	<b>Bi-dépt</b>	<b>Féminin</b>	<b>Non résidents</b>	<b>Visas / Population</b>
ARRY	PIC.02	16	9	1	1 (62)	0	0	9,76%
AULT	PIC.01	127	81	14	4	4	21	6,13%
BERNAY-EN-PONTHIEU	PIC.02	17	8	0	0	1	0	8,42%
BOISMONT	PIC.01	72	60	10	1	2	3	14,49%
CAHON-GOUY	PIC.01	18	5	1	1	0	0	8,04%
CAMBRON	PIC.01	69	49	0	1	1	2	9,72%
CAYEUX-SUR-MER	PIC.01	300	213	18	5	5	42	10,80%
FAVIÈRES	PIC.02	47	44	2	2 (62)	2	8	11,60%
FOREST-MONTIERS	PIC.02	18	11	0	0	1	4	4,81%
FORT-MAHON	PIC.01	122	80	25	11	5	36	10,55%
LANCHERES	PIC.01	145	94	14	10	5	24	17,39%
LE CROTOY	PIC.01	276	216	19	5	3	51	11,32%
MERS-LES-BAINS	PIC.01	56	30	4	14	1	4	1,64%
NAMPONT-SAINT-MARTIN	PIC.02	18	8	4	3 (62)	1	0	7,89%
NOUVION-EN-PONTHIEU	PIC.02	66	20	4	1 (62)	1	6	5,45%
NOYELLES-SUR-MER	PIC.01-02	97	86	9	1(60)	2	12	13,11%
PENDE	PIC.01	156	102	8	2	3	25	15,92%
PONTHOILE	PIC.01-02	86	75	2	0	3	13	15,72%
PORT-LE-GRAND	PIC.01	32	16	5	1	3	5	10,26%
QUEND	PIC.01-02	105	67	12	4 (62)	1	9	8,71%
RÉGNIÈRE-ÉCLUSE	PIC.02	12	5	0	2 (62)	0	0	9,84%
RUE	PIC.02	658	477	78	35	12	365	20,52%
SAIGNEVILLE	PIC.01	55	37	3	1	3	4	14,29%
SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT	PIC.01	33	19	4	0	2	2	9,88%
SAINT-QUENTIN-LAMOTTE	PIC.01	74	37	8	17	0	1	5,65%
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	PIC.01	320	253	24	18	2	63	11,92%
VERCOURT	PIC.02	5	3	0	1 (62)	0	1	5,88%
VILLERS-SUR-AUTHIE	PIC.02	36	15	2	1 (Cher)	1	3	9,94%
VRON	PIC.02	29	12	3	1 (62)	0	?	4,08%
WOIGNARUE	PIC.01	141	117	2	12	5	7	19,18%
<b>ENSEMBLE</b>	//////////	<b>3 206</b>	<b>2 249</b>	<b>276</b>	<b>122</b>	<b>69</b>	<b>711</b>	<b>10,54%</b>
<b>% / VISAS</b>	//////////	<b>100%</b>	<b>70,15%</b>	<b>8,61%</b>	<b>3,80%</b>	<b>2,15%</b>	<b>22,18%</b>	

TOTAUX PIC.01	//////////	2 284	1 637	182	108	50	324	9,78%
% / VISAS PIC.01	//////////	100%	71,67%	7,97%	4,73%	2,19%	14,19%	
TOTAUX PIC.02	//////////	1 210	840	117	52	25	421	12,65%
% / VISAS PIC.02	//////////	100%	69,42%	9,67%	4,30%	2,07%	34,79%	TAUX SUPERIEUR A 10%.

On comptait ainsi, pour la saison 2000-2001, 2 284 visas délivrés en mairies sur le PIC.01, contre 1 210 sur le PIC.02, mais le nombre de communes est également passé de 19 à 14 entre les deux sites, ce qui oblige à relativiser ce sensible amoindrissement des cohortes. Le maximum atteint sur Saint-Valéry, qui faisait figure de mastodonte avec ses 320 permis enregistrés, est en revanche largement supplanté par la capitale du Marquenterre, la bourgade de Rue affichant un tonitruant 658 visas comptabilisés<sup>703</sup>.

Nous avons également une illustration supplémentaire de l'extrême disparité entre communes avec le ratio visas/populations. En effet, ramenés à la population de leurs communes lors du dernier recensement de 1999, ces effectifs se répartissent en taux allant sur le PIC.01 de 1,64% à Mers-les-Bains jusque 19,8% pour Woignarue, quand l'arrière littoral voit ses bornes tenues par Vron à 4,08% contre Rue avec 20,52%. Mais alors que l'arrière littoral dépasse globalement les 10% de visas au sein de la population globale du secteur, ce qui n'est pas le cas avec le PIC.01, nous ne trouvons plus que quatre communes atteignant ce seuil, alors qu'elles ne sont pas moins de douze sur le littoral, ce qui confirme la prégnance de la bourgade de Rue sur les chiffres du PIC.02. Il y aurait ainsi illusion à appliquer à cette sociogéographie cynégétique la thèse de la barrière et du niveau d'Edmond Goblot<sup>704</sup>.

Concernant la proportion de timbres « Gibier d'Eau », on peut l'évaluer à environ 70% des visas, sans grand écart entre le littoral et l'arrière littoral<sup>705</sup>. Incontournable sur le secteur côtier au sens large, si la prégnance du gibier d'eau n'est en rien démentie, de sérieuses différences affectent en revanche encore le niveau communal. Sur le PIC.02 par exemple, on retrouve les communes qui bordent l'estuaire de la Somme en tête des effectifs qui crèvent le plafond : Favières (94% !), Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, mais également Rue qui se montre décidément un cas atypique. Le second groupe, entre 50 et 70%, concerne davantage les villages au plus proche des principaux secteurs marécageux de la zone. Enfin un dernier bloc rassemble les communes les plus distantes, à l'exception de Villers-sur-Authie, étonnamment à la onzième place alors que située en position centrale. Plus distants des vastes marais qui ont remplacé la mer au fil des siècles et disposant, en plus de leur territoire de plaine, de zones boisées assez importantes, les nemrods locaux se sont tournés moins fréquemment vers le gibier d'eau. De plus, les investigations de terrain ont montré que lorsqu'ils ne chassent pas la sauvagine, c'est assez souvent davantage par manque de territoires disponibles que par manque d'intérêt pour ce type de quête.

Par contre et ce n'est pas une surprise, *l'a priori* qui laissait penser que le niveau social des pratiquants du PIC.02 aurait impliqué une plus forte proportion de visas nationaux

---

<sup>703</sup> Nous verrons néanmoins qu'il convient ici encore de relativiser : l'inscription s'avérant plus aisée dans les communes équipées d'une perception, ce chef-lieu de canton bénéficie ici d'enregistrements extérieurs à ses résidents, voire de ceux des pratiquants non habitants de son terroir.

<sup>704</sup> Paris : PUF, 1967 [1925]. L'auteur y développait l'idée d'une bourgeoisie homogène à l'interne, même si un gouffre l'aurait séparé des classes populaires.

<sup>705</sup> Rappelons que cette information n'est que rarement disponible sur papier en mairie, sauf certaines initiatives locales délibérées rencontrées dans les petits villages. Dans les cas contraires, il s'agit de trouver un interlocuteur au fait de la vie cynégétique locale, comme à Forest-Montiers, Vercourt... où les premiers magistrats sont facilement accessibles. A défaut, il convient dans les agglomérations plus importantes d'adopter une méthode. Celle-ci a consisté pour nous à ne retenir comme visas incluant le gibier d'eau que les enregistrements établis avant le 1<sup>er</sup> septembre. Bien qu'en apparence peu objective, cette règle se révèle à l'usage très efficace pour déterminer avec précision les sauvaginaires. L'ouverture générale de la chasse étant fixée au quatrième dimanche de septembre au nord de la Loire depuis le décret Bouchardeau de 1981, il est rarissime de trouver des adeptes du gibier d'eau tarder pour faire viser leurs permis, tout au moins à cette période où on ouvrait encore aux alentours du 14 juillet. Au-delà donc des possibles retardataires ici ou là, les contrôles effectués sur les communes mentionnant cette donnée ont démontré la pertinence de la méthode.



est confirmé. En revanche, la surprise vient du fait qu'on ne se situe pas ici très au-dessus des chiffres atteints, tant dans l'ensemble du département que sur le PIC.01. De plus, ce constat est compensé par une moindre représentation des permis bi-départementaux sur l'arrière littoral. Au total, plus de 86% des visas y sont limités à la Somme, contre plus de 87% sur le littoral, ce qui démontre une très grande proximité dans les répartitions entre niveaux géographiques de la pratique. Les investigations qualitatives nous amènent pourtant à penser que la perméabilité avec le département limitrophe du Pas-de-Calais est importante. Nous savons par ce fait qu'elle concerne surtout les résidents de ce département voisin qui viennent pratiquer dans la Somme.

Enfin et c'est une confirmation, l'extériorité des visas du territoire de l'enquête PIC.02 est plus affirmée avec plus du tiers de la population, ce qui n'était le cas que pour 14,2% des enregistrements sur les registres des communes du littoral. Pourtant, et comme nous le verrons plus loin, ces allogènes sont souvent résidents de villages limitrophes ou tout au moins proches de Rue, pour les mêmes raisons de facilité que celles évoquées plus haut, liées à la trésorerie publique présente dans cette ville. Quant à la « cynégéphilie » communale, soit le rapport entre les visas retirés, hors non-résidents, et la même population lors du RGP 1999, on trouve de nouveau la preuve que si le « niveau » est élevé, ce n'est en rien un plateau. On trouverait d'ailleurs davantage une image ressemblante du côté du coteau, tant les taux s'avèrent hétéroclites. Woignarue, village situé sur le hâble d'Ault et dont on sait qu'il fournit l'un des principaux bastions cynégétiques de la région, tant sur le plan quantitatif que sur celui de la notoriété, culmine à près de 20% quand Mers-les-Bains peine à atteindre un score dix fois moindre.

Maintenant, pour travailler sur des communes aux populations très hétérogènes, comme nous le faisons préalablement avec les départements, la variable « cynégéphilie » gagne ici également à être traitée en fonction des seuls hommes âgés de 16 à 75 ans révolus. Même si rien ne permet de penser que tous ces chasseurs pratiqueraient leur activité sur le territoire communal, ne serait-ce que de façon secondaire, et nonobstant cette incertitude hautement improbable en raison de la qualité giboyeuse des terrains, les nouveaux pourcentages obtenus donnent en contrepoint une précieuse indication quant à l'attractivité cynégétique des territoires considérés<sup>706</sup>. Quoiqu'il en soit, les taux de pratique se révèlent assez exceptionnels chez les résidents de ces communes. C'est ainsi près d'un homme sur quatre, considéré comme en âge de pratiquer, qui retire un visa, alors que de surcroît certains peuvent le faire dans une autre commune, comme à Rue pour reprendre l'« anomalie » relevée plus haut. Si la commune de Woignarue s'affiche comme une forteresse acquise à la cause cynégétique du littoral sud avec près d'un homme sur deux titulaire d'un permis de chasser validé pour la saison 2000-2001, sur la Baie de Somme la commune de Ponthoile approche ce score avec un sur trois. Notons d'ailleurs que les trois communes du littoral qui chevauchent les deux sites Natura 2000 sont toutes au-delà de 20%. Globalement, ce taux se révèle du même ordre de grandeur quel que soit le site, mais par commune on relèvera sur le seul PIC.02 un rapport de un pour trois entre le même Ponthoile et Forest-Montiers, plus à l'intérieur des terres contre la forêt de Crécy, à 10%. Le grand littoral picard semble ainsi mériter qu'on en parle dans les termes utilisés en titre, mais on notera un tropisme en faveur de l'activité qui s'atténue rapidement, même à quelques encablures de la côte. Il faut de surcroît bien voir que ces chiffres sont largement sous-évalués, en particulier dans les villages. En effet, un long et fastidieux reclassement des résidents extérieurs dans leur commune

<sup>706</sup> En revanche, nous pourrions ajouter une nuance quant à cette définition restreinte de la notion de « local ». D'une part, ils sont nombreux ces non résidents à être considérés comme des « enfants du pays », et à ce titre ils bénéficient souvent d'un statut tacite d'ayant droit, donc de détenteurs d'une voix entendue au chapitre justement du local. D'autre part, les résidents secondaires peuvent au contraire être localement légitimement en droit de retirer un accès au territoire, tout en étant considérés comme des « étrangers ».

d'habitat, réalisé sur les 14 communes du PIC.02, a montré qu'on gagnait pour elle quatre points en taux de cynégéphilie, lequel passe alors de 23 à 27% des résidents mâles âgés de 16 à 75 ans révolus, la palme revenant au petit village de Régnière-Ecluse avec 40% !



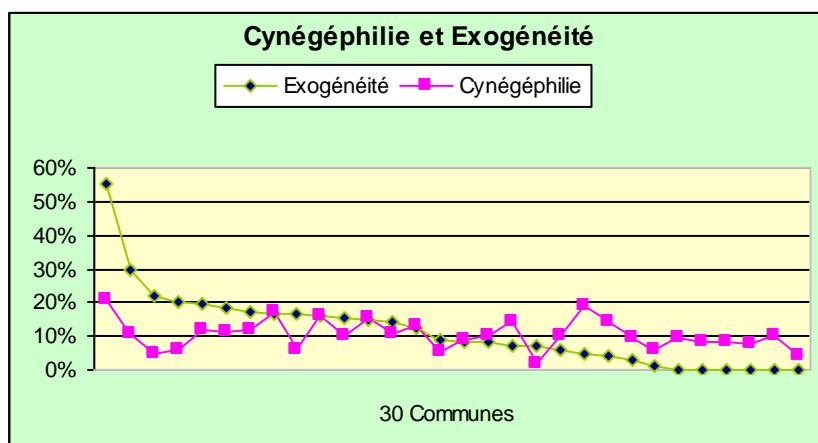
Marais communal de Forest-Montiers  
(photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).



Carex et saulaie à Bonnelle, entre Noyelles et Ponthoile (photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

Alors donc que l'on remarque cette corrélation forte entre le taux de chasseurs locaux par commune et la proximité avec l'estuaire de la Somme, le littoral Sud et la Baie d'Authie Sud affichent néanmoins des proportions moins élevées, tout particulièrement à Mers-les-Bains, géographiquement aussi proche de Woignarue qu'elle en est éloignée d'un point de vue socio-cynégétique, cette organisation spatiale se trouble encore plus avec le PIC.02. Certes, les communes entourant l'estuaire restent au sommet pour les plus proches, mais la présence de l'Authie au nord dope les propensions à chasser sur des villages comme Villers, alors qu'encore une fois le massif de Crécy, domanial à plus de 90%, reste inaccessible aux candidats chasseurs de Forest-Montiers.

Quant à l'exogénéité, en termes de résidence extra-locale, elle affiche une amplitude particulièrement forte : de plus de la moitié des visas enregistrés à Rue quand on n'en compte aucun dans six communes. L'attraction des communes quant à la procédure de retrait des visas du permis de chasser suivait ainsi à l'époque plusieurs logiques. *Primo*, elle tendait à être d'autant moins importante que l'on s'éloignait du littoral. *Secundo*, elle était plutôt le fait de territoires eux-mêmes pour partie littoraux. *Tertio*, le poids des logements secondaires expliquait un aspect des plus fortes concentrations, comme à Fort-Mahon, cité balnéaire où le nombre de résidences secondaires a désormais dépassé les principales et où près d'un tiers des visas était le fait d'extérieurs. Enfin, la présence d'une perception, tel que mentionné précédemment, jouait dans le même sens, alors que les petits villages n'enregistraient généralement que des résidents.



Surtout, on ne trouve aucune corrélation inversée entre cynégéphilie locale et taux d'exogénéité. Autrement dit, on n'est pas moins chasseur là où les extérieurs sont nombreux ou inversement ces derniers ne sont pas absents là où la chasse est très représentée au sein de la population.

Il convient ici bien sûr de prendre en considération la relation entre population et potentialités du territoire, mais au-delà cela signifie que c'est davantage le potentiel territorial qui déclenche le passage à l'acte chez les locaux et non une concurrence extérieure qui les dissuaderait. Depuis longtemps les autochtones ont ainsi trouvé les moyens de se réserver des niches spatiales sur lesquelles ils peuvent exercer en s'extrayant des contraintes marchandes. Pour ce faire, les marais communaux ont joué un rôle déterminant.

Par ailleurs, les résidents extérieurs du PIC.01 sont souvent titulaires d'un permis national (8% de l'ensemble), ce qui revenait à émettre l'hypothèse qu'ils ne limitaient pas leur exercice cynégétique à la proximité de leur habitat. Alors pourquoi retiraient-ils leur visa dans une commune du littoral picard ? Les investigations de terrain ont montré que cette démarche était également un moyen concret et symbolique de faire corps avec ce local, dont on ne relève parfois que pour la chasse. D'autres avaient convenu de faire de la perception de Rue le lieu privilégié de ces validations extérieures à la Somme : les belges et les nordistes en particulier, mais aussi nombre de résidents d'Ile-de-France qui trouvaient dans la capitale du Marquenterre une administration locale pour laquelle le retrait du timbre chasse ne faisait pas l'objet de regards en coin. Reste que pour le PIC.02, sept validations sur dix en provenances d'extérieurs à la commune sont le fait de voisins.

Si donc la chasse sur le PIC.02 attire visiblement nombre de pratiquants extérieurs, qu'ils soient par ailleurs des limitrophes ou bien au contraire des habitants d'autres départements, en revanche elle subsiste comme activité typiquement masculine. Les femmes y restent en effet très minoritaires avec seulement 2,2% des visas contre « environ 1,5% » au niveau national d'après le rapport du Conseil Économique et Social paru récemment. « Il y a plus de femmes qui chassent dans les milieux citadins (4,3%) que dans les milieux ruraux (moins de 1%). La proportion de femmes s'accroît chez les nouveaux chasseurs (6-7% de candidates à l'examen du permis de chasser). »<sup>707</sup>. Comparé à ces chiffres, le taux de féminité sur notre terrain s'avère relativement plus important que ce qu'il en est en moyenne nationale, d'autant pour une chasse majoritairement axée sur le gibier d'eau, alors que les femmes se retrouvent plutôt en plaine et plus encore dans les pratiques du grand gibier, dont en particulier la vénerie.

## **B.) UN EFFET NIMBY ? Quelle définition du jardin ?**

Comme son nom l'indique, la directive « Habitats » intéresse avant toute chose la question des territoires propices à la faune sauvage, qui plus est migratrice, donc relevant d'une conception nouvelle et récente de « patrimoine international »<sup>708</sup>. Aussi, si toutes les communes littorales visées par Natura 2000 se sentent concernées par le dispositif, ce n'est pas dans les mêmes proportions, ne serait-ce qu'en regard de la portion de leur territoire

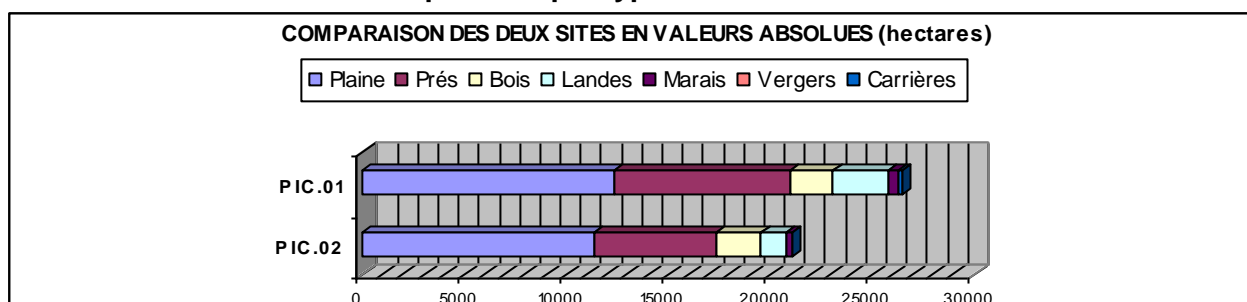
---

<sup>707</sup> Victor Scherrer : Réinventer la chasse pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, op. cit., page 73. Si cette passation est suivie d'un exercice concret, on pourra donc s'attendre à une augmentation de leur proportion chez les pratiquants. Pour la Somme, les statistiques fédérales montrent que depuis quelques années les candidates tournent autour des 10% parmi les postulants, ce qui pourrait effectivement accélérer le rééquilibrage du sexe-ratio, si cependant donc elles persistent autant que leurs congénères masculins dans leur désir de passer à l'acte, ce qui reste aléatoire, en particulier au moment de la première maternité. Notons cependant que, toujours pour la Somme, leur taux de réussite au dit examen est supérieur à celui de leurs collègues hommes.

<sup>708</sup> Dans la lettre du texte, ce sont la faune et la flore qui sont visées par législateur européen et non les habitats des oiseaux migrateurs, traités par la directive 79-409, mais dans les faits nombre de zones humides classées Natura 2000 sont des sites privilégiés pour le gibier d'eau.

incluse dans le périmètre. N'étant pas logées à la même enseigne, cette dimension peut nous aider à comprendre les variations de la mobilisation.

### SURFACES CHASSABLES : répartition par type de surface terrestre



Les trente communes enquêtées pèsent pour 43 149 ha (431 km<sup>2</sup>) d'assise spatiale, la comparaison des deux sites incluant deux fois les 7 500 ha des trois villages concernés doublement. Sur ce global représentant 7% de la superficie départementale, le territoire de chasse potentiel occupe près de 95% de la surface du PIC.02, contre 93% sur le littoral, légèrement plus urbanisé en moyenne. La plaine arrive largement en tête en arrière littoral avec 51,2%, alors qu'elle ne représente que 43,7% sur le PIC.01. Viennent ensuite les surfaces en prairies pour 26,8%, dépassés de peu par les 30,2% d'herbages du premier site. Les espaces arides, qui pour certains intéressent le dispositif, ont fondu de moitié en passant de 9,65% à 5,45% du PIC.01 au PIC.02. Par contre, le couvert arboré, qui n'occupait que 7,56% du territoire littoral, passe en arrière plan à 9,94%. Néanmoins, il s'agit souvent d'un boisement qui dissimule un marais, lesquels restent cantonnés à des superficies étonnamment réduites : 1,55% sur le PIC.01 et 1,36% sur le 02. Notons néanmoins l'importance des prés, lesquels sont pour une part reconnus comme humides, intéressants ainsi la protection des biotopes marécageux. Vergers et carrières portent quant à eux sur des portions trop réduites pour s'y attarder, bien que ces dernières auront probablement un rôle crucial à jouer lorsqu'elles seront désaffectées.

### RÉCAPITULATIF PAR TYPE DE SURFACES CHASSABLES

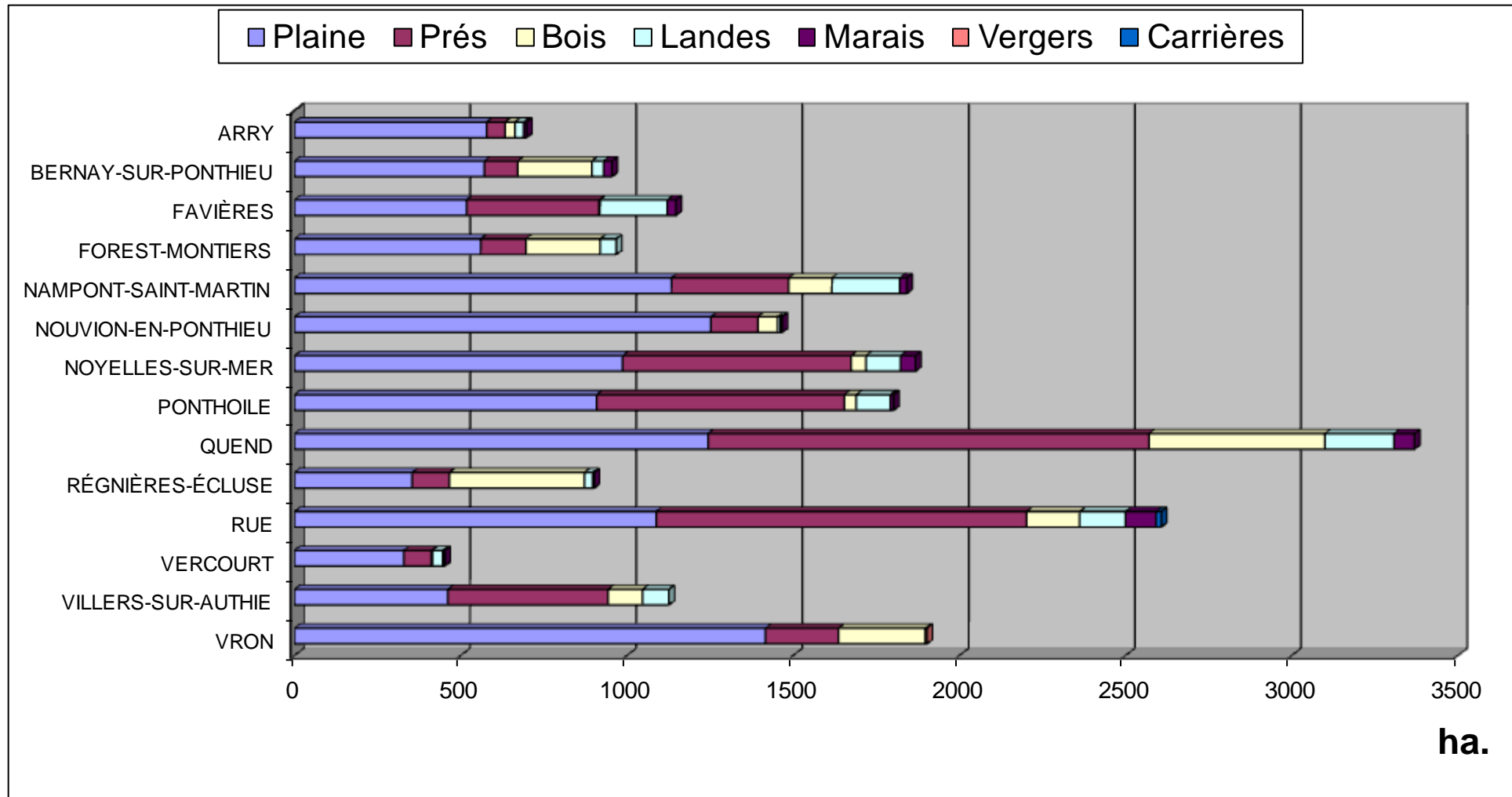
TYPE DE SURFACE	SITE	
	PIC.01	PIC.02
Plaine	46,76%	54,03%
Prairies	32,39%	28,22%
Bois	8,10%	10,48%
Landes, « Larris », Dunes	10,34%	5,74%
Marais	1,66%	1,44%
Vergers	0,00%	0,02%
Carrières	0,76%	0,07%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Pourcentages calculés à partir des seules surfaces chassables.

Les surfaces terrestres chassables des deux sites, le premier comprenant également une part de domaine maritime, montrent un avantage d'un cinquième supplémentaire pour le littoral : 26 480 ha contre 21 104.

Toutefois, le PIC.02 domine dans la catégorie « plaine », mais également en ce qui concerne le boisement. Les landes et « larris » y sont par contre bien moins représentés.

L'amplitude des superficies territoriales s'étend respectivement de 516 hectares avec Mers sur le premier site, 462 ha avec Vercourt sur le second, alors que le maximum est atteint à Quend qui culmine avec 3 632 ha. A l'échelle de la norme en région Picardie, il s'agit donc dans l'ensemble de vastes territoires puisque la moyenne s'établit à près de 1 450 ha, à l'avantage des communes de l'arrière littoral, de cent hectares plus étendues, alors que pour le seul département on reste sous les 800 ha.

**RÉPARTITION DES ZONES CHASSABLES PAR COMMUNE DU PIC.02 (EN VALEURS ABOLUES : hectares)**


La représentation graphique de ces territoires communaux (ici le PIC.02) donne une idée assez précise de la domination des plaines et prairies, types de mise en valeur que l'on retrouve partout. Par contre, comme pour le site littoral il n'existe pas de relation simple et automatique entre la répartition des surfaces chassables et les différentes variables préalablement exposées. Même en termes de taux de pratique, Vron qui détient pourtant un vaste territoire, ne

compte que moins de 12% de pratiquants chez ses résidents masculins âgés de 16 à 75 ans. A l'inverse, Arry avec un territoire plus de deux fois moindre atteint près de 27% de la même population. La part des réservataires a évidemment à voir avec ces différences.

En d'autres termes, la présence des villes primo, la part des terrains communaux et tertio la présence à faible distance du DPM constituent trois dimensions qui atténuent la relation entre le potentiel spatial et les déterminants sociaux à la pratique<sup>709</sup>. De la même manière, la surface chassable de la commune n'influe pas sur la propension à opter pour une validation bi-départementale ou encore nationale. En revanche, le partage quasiment intégral du territoire entre les activités agricoles et sylvicoles diminue la part des chasseurs de gibier d'eau, comme à Nouvion. On peut donc présumer que le territoire villageois sert de terrain de chasse de façon privilégiée, et lorsque tel n'est plus le cas il a servi au moins de « bain culturel » aux adeptes de la sauvagine.

### SURFACE NATURA 2000 par commune : ordre décroissant

SURFACE COMMUNE	Natura 2000			Territoire Communal (en ha.)	% Natura/ Commune
	Hectares	Ares	Centiares		
Saint-Quentin-en-Tourmont	1 193	27	79	3 289	36,28%
Fort-Mahon-Plage	394	80	45	1 304	30,28%
Villers-sur-Authie	350	32	72	1 201	29,17%
Boismont	448	20	81	1 557	28,79%
Woignarue	473	68	58	1 651	28,69%
Saigneville	336	70	5	1 286	26,18%
Noyelles-sur-Mer	572	46	97	2 001	28,61%
Cambron	220	25	7	1 261	17,47%
Vercourt	80	41	69	467	17,22%
Favières	209	17	53	1 262	16,57%
Ponthoile	311	13	96	1 941	16,03%
Rue	464	60	27	2 906	15,99%
Mers-les-Bains	80	95	78	539	15,02%
Le Crotoy	223	54	35	1 632	13,70%
Quend	505	32	12	3 778	13,37%
Cahon-Gouy	92	85	99	704	13,19%
Cayeux-sur-Mer	301	7	67	2 629	11,45%
Saint-Valéry-sur-Somme	78	4	94	1 050	7,43%
Lanchères	115	8	93	1 639	7,02%
Forest-Montiers	64	43	89	1 022	6,31%
Port-le-Grand	70	20	14	1 128	6,22%
Bernay-en-Ponthieu	54	40	34	997	5,46%
Arry	28	55	39	734	3,89%
Pendé	33	63	76	1 643	2,05%
Vron	37	55	29	2 067	1,82%
Ault	10	65	89	599	1,78%
Régnière-Écluse	16	21	45	954	1,70%
Nampont-Saint-Martin	29	20	87	1 939	1,51%
Nouvion-en-Ponthieu*	10	05	81	1 573	0,64%
Saint-Quentin-Lamotte	2	51	95	691	0,36%
<b>TOTAL</b>	<b>6 809</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>45 444</b>	<b>14,98%</b>

Ici, le territoire communal inclut l'ensemble des surfaces, y compris bâties pour évaluer l'impact global.

<sup>709</sup> Pour exemple, le calcul théorique d'un taux de pression cynégétique communal, à partir des visas recensés dans chaque localité, amène à considérer que de très nombreuses réserves interdisent l'accès au territoire de nombreux locaux, comme à Saint-Quentin-en-Tourmont avec le parc ornithologique du Marquenterre.

En rapport avec la superficie totale de son territoire, chaque commune du PIC.01 peut se voir incluse entre 0,36%, en borne inférieure (Saint-Quentin-Lamotte), et 36,28% en borne supérieure (Saint-Quentin-en-Tourmont), dans le dispositif Natura 2000. Elles sont par exemple six à se situer au-dessus d'un quart et autant en dessous d'un dixième. Sur le PIC.02, l'emprise se trouve réduite de plus de moitié par rapport au PIC.01. En conséquence, plus de la moitié des communes s'avèrent concernées pour moins de 10% de leur territoire, contre seulement deux au-delà de 20%. Mais pour la zone des trente communes prises dans leur ensemble, les 6 800 ha classés ne représentent que quelques 15% de leur assise territoriale. Parler de différences notables en regard du dispositif n'est donc pas un abus de langage.

#### OPINION DES HUTTIERS PAR COMMUNE PIC.01, SELON LE % EN NATURA 2000

% SURFACE NATURA	NR	Désaccord	Neutre	Accord	TOTAL
Plus de 20%	2,6%	79,4%	15,4%	2,6%	100%
De 10% à 20%	6,7%	62,2%	22,2%	8,9%	100%
Moins de 10%	0,0%	60,0%	20,0%	20,0%	100%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3,9%</b>	<b>72,6%</b>	<b>18,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>100%</b>

En croisant l'opinion des propriétaires-gestionnaires de mares de huttes avec le pourcentage de l'emprise foncière communale du dispositif, on remarque que le désaccord est d'autant plus important que ce pourcentage croît et vice versa pour l'accord, alors que toutes ces huttes étaient en elles-mêmes incluses dans le site. Autrement dit, l'opinion était également question de phénomènes groupaux locaux. Les communes davantage concernées constituaient des halos défavorables, incitant les répondants à adopter une position globale pour la localité.

#### OPINION DES HUTTIERS PAR COMMUNE PIC.02, SELON LE % EN NATURA 2000

% SURFACE NATURA	NR	Désaccord	Neutre	Accord	TOTAL
Plus de 20%		60,0%	40,0%		100%
De 10% à 20%	14,3%	66,7%	11,9%	7,1%	100%
Moins de 10%	19,2%	65,4%	15,4%		100%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>15,1%</b>	<b>65,7%</b>	<b>15,1%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100%</b>

Le constat précédent ne se retrouve plus de la même façon avec le second site, pour lequel la démultiplication des non-réponses et des positions refuge de neutralité, permet d'égaliser globalement les modalités de l'opinion qu'elle soit la surface impliquée. Par ailleurs et surtout, nous avons ici une preuve supplémentaire de l'efficacité déterministe des variables tant territoriales que sociales lorsqu'elles sont couplées. Comme l'ont en effet montré les deux précédents chapitres à de multiples reprises, l'arrière littoral se caractérise par une fermeture à la fois physique et sociologique, si bien que la sociabilité et l'interconnaissance y sont moindres, ce qui explique que l'opinion ne s'y soit pas secrétée via les relations interpersonnelles in situ, d'autant que les répondants au questionnaires résident plus souvent à distance de la commune ici catégorisée.



**UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT**

**SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**UNE SOCIOLOGIE DES PRATIQUANTS**

**PORTRAIT SOCIAL DES NEMRODS DE LA SOMME  
ET SYSTÈMES DE REPRÉSENTATIONS**

**TROISIÈME PARTIE**

**CHAPITRE II**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**



Un exemple de validation émise dans la Somme.

Le pari sous-jacent à cette recherche consiste à circonscrire, le plus exhaustivement qu'il nous est possible, la fiche d'identité des chasseurs avant d'en faire émerger les points les plus saillants. Dans cette partie donc, l'objectif consistera à établir cette photographie sociologique des pratiquants de la Somme en collant au plus près du terrain<sup>710</sup>. On retiendra du chapitre précédent la vivacité de la chasse dans le département, ainsi que son poids dans la société locale. Cet impact est surtout lié à ses effectifs autour de 28 000 pratiquants, à sa densité chez les hommes du département âgés de 16 à 75 ans, avec près de 1/10<sup>ème</sup>, à une érosion des effectifs 3 à 4 fois moins rapide qu'elle ne l'est au niveau national, ce grâce à une forte attractivité qui s'exerce sur la quasi-totalité du territoire métropolitain, liée en particulier à sa réputation de sanctuaire des oiseaux d'eau dans la « patrie des chasseurs » ; mais encore à un taux de « cynégéphilie » frôlant les 50% dans certaines communes du littoral, à tel point que le village de Woignarue, sur le célèbre Hâble d'Ault, pourrait être qualifié de cas limite, où l'obtention du permis de chasser se pose en norme sociale

Pour la campagne 2004-2005, la FDC.80 avait délivré 27 704 de ses timbres permettant d'exercer la chasse sur les territoires du département. Près de 28 000 individus dont on ne connaît presque rien, mais sur lesquels presque tout a été dit et écrit, en particulier dans la presse, y compris nationale lors des grandes couvertures événementielles qui agitent le landerneau à chaque poussée de fièvre sur la côte picarde. Dresser un premier inventaire des caractéristiques sociales du chasseur de la Somme vise ainsi à déboucher sur un portrait sociologique objectivé. Par ailleurs, parce que les variables identitaires et les pratiques concrètes se trouvent intimement liées, il convenait de connaître également les formes d'exercice de la chasse, les modes d'investissement, le temps de la pratique, autant que les attentes et les représentations.

<sup>710</sup> La matrice statistique de ces chapitres trouve son fondement dans le cadre réglementaire nouveau du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), que la grande loi de 2000 a rendu obligatoire pour les fédérations départementales des chasseurs. Ces documents, qui doivent être validés par les préfets, visent à donner une ligne directrice à la politique locale en matière de faune sauvage.

**CARTE DE LA SOMME**

## I.] VARIABLES IDENTITAIRES

### Les chasseurs dans leurs dimensions sociologiques

En premier lieu et conformément au projet initial, une première partie se donnera pour ambition de présenter le faciès sociologique de ces nemrods à la réputation bien trempée, à savoir les variables canoniques classiques qui permettent de cerner la position socioéconomique et culturelle des individus dans une société comme la nôtre, à cette époque. On cherchera en conséquence à les connaître dans leur dimension pas uniquement cynégétique, mais également résidentielle, générationnelle... à partir de ce premier échantillon, unique par son volume et l'amplitude du questionnement auquel il a accepté de se soumettre.

L'optique retenue allant dans le sens d'une enquête massive, c'est la méthode du questionnaire qui a été adoptée. Ont de ce fait constitué la population dite « mère » de l'enquête, l'ensemble des personnes qui reçoivent la revue de la FDC.80 : « Picardie Chasse »<sup>711</sup>, dont tout titulaire d'une validation départementale est destinataire. S'en suit que sur 5 240 questionnaires exploitables, sur 5 250 retournés, la quasi totalité émane de chasseurs actifs au moment de l'enquête. Ils ne sont ainsi que 143, soit moins de 3%, à ne pas avoir effectivement pratiqué pendant la dernière saison écoulée (2004-2005) au moment de la passation. La plupart du temps, il s'agit alors d'anciens pratiquants recevant toujours la revue fédérale<sup>712</sup>. Quoiqu'il en soit, c'est également la participation à l'étude qui fut massive, avec près d'un pratiquant sur cinq.

**Taux de participation à l'enquête : 18,91%, soit 5 240 réponses sur 27 704 validations.**

L'ensemble du questionnaire comportant 70 questions recodées en 90 variables, ces 5 540 retours contiennent potentiellement près de 500 000 informations. Lesquelles 90 variables se décomposent à leur tour comme suit : fermées : 56, numériques : 16, textes : 16 et codes : 2.

### A.) (...) ET PAR UN PROMPT RENFORT ILS FURENT 5 000 : les marqueurs sociaux d'une rupture de banc

Les analystes en ont couvert leurs colonnes, le chasseur contemporain donne tous les signes d'un divorce d'avec sa société environnante, qui comprendrait de moins en moins son comportement de prédateur. Pourtant et au-delà des attitudes reprochées, on peut mettre en lumière des soubassements plus prosaïquement sociologiques à ce désamour : mixité particulièrement « confidentielle », tendance à la reproduction sociale au sein des secteurs

<sup>711</sup> Pour leur immense majorité, les destinataires de ce bimensuel (le n°102 de mai 2005) tiré à 32 000 exemplaires sont les pratiquants actuels sur le département, titulaires d'un permis de chasser validé dans la Somme. Néanmoins, une portion infime est constituée d'anciens pratiquants qui n'ont pas été résiliés du listing, voire de personnalités auxquelles le journal est adressé à titre gracieux, ou encore d'individus ayant délibérément opté pour un abonnement sans lien aucun avec la validation du permis de chasser. Il convenait ainsi de distinguer les pratiquants actuels des anciens parmi les répondants.

<sup>712</sup> Le fait qu'ils aient souhaité apporter leur regard sur la pratique contemporaine de leur loisir passé n'est d'ailleurs pas anodin. On retrouve par là le consensus des ruraux autour de l'intérêt que tous se reconnaissent à avoir quelque chose à dire sur la chose agricole. A la manière de l'environnement chez tout un chacun en France aujourd'hui, le mode de faire-valoir du finage villageois semble concerner l'ensemble de la population bien intégrée dans la localité, tout comme la réception de la revue du chasseur samarien révèle en elle-même qu'on se sente concerné par la dimension patrimoniale désormais dévolue à la chasse.

socioprofessionnels les moins « côtés » ; plus généralement modération des formes de mobilités, que ce soit sur le plan de l'activité ou de l'habitat, car contrairement aux thèses développées dans les années 80 dans le numéro 87-88 resté célèbre d'Études rurales, le chasseur du XXI<sup>e</sup> s'avère de moins en moins citadin. Si la chasse a bien répondu au désir des fils dépayés des petits agriculteurs partis gagner leur vie dans les villes proches, ce comportement compensateur à la déruralisation qui subsiste encore a cédé le pas à un resserrement autour du noyau dur des villageois « restés au pays », ou partis dans le village voisin. Ainsi, toutes les analyses qui suivront, ainsi que l'attirail conceptuel et théorique mobilisé, devront être jaugés à l'aune de ces données centrales. Quoiqu'il en soit, alors que leurs représentants fédéraux estimaient que « si t'as 500 réponses tu pourras t'estimer content ; dans l'Oise ça a été leur chiffre », les chasseurs de la Somme se sont particulièrement investis dans ce lourd questionnaire.

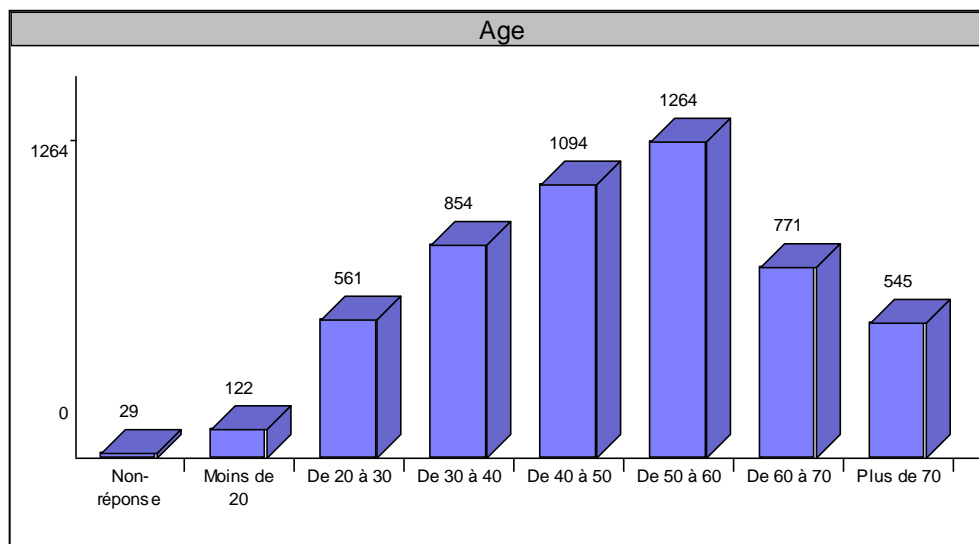
### 1.) Des hommes de plus en plus âgés

La population adepte de la quête cynégétique est connue pour s'avérer très masculine. L'analyse du fichier fédéral 2001-2002, bien qu'à ne retenir que pour indication de tendances en raison des manques et inévitables erreurs de saisie, nous donnait une première approche des socio-types présents sur le territoire départemental. Pendant cette campagne, les 23 456 titulaires d'une vignette fédérale délivrée par la FDC.80 ayant retourné le document CERFA correspondant étaient des hommes pour plus de 98% d'entre eux. Nous verrons plus loin, avec les deux vagues d'enquêtes concernant la mise en place du réseau Natura 2000, que les hommes représentent près de 99% des 541 questionnaires exploités sur le littoral picard, soit un taux de virilité équivalent aux estimations de l'ONCFS en 1998-1999 ; laquelle institution estimait d'ailleurs que cette donnée n'avait pas évolué depuis le milieu des années 80. La présente enquête présente ainsi une conformité certaine avec les autres données produites, ainsi que sur les chiffres connus au niveau national, à savoir autour de seulement 2% de femmes. L'analyse qui suivra dans cette étude sera donc représentative des chasseurs de la Somme sur ce plan de la répartition sexuelle puisque les 82 femmes recensées ne représentent que 1,6% des effectifs.

Répartition par Classe d'Âges	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	29	0,6%
Moins de 20 ans	122	2,3%
De 20 à 29 ans	561	10,7%
De 30 à 39	854	16,3%
De 40 à 49	1 094	20,9%
De 50 à 59	1 264	24,1%
De 60 à 69	771	14,7%
70 ans et plus	545	10,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>5 240</b>	<b>100%</b>

<b>Minimum-Maximum</b>	15-93 ans.
<b>Somme</b>	253 450 années.
<b>Moyenne</b>	48,64 années.
<b>Ecart-type</b>	15,70 années.

Autre attendu vis-à-vis des adeptes de Diane, leur vieillissement sur les dernières décennies. Ici, le chasseur de la Somme approcherait en moyenne les 49 années, pour un écart-type finalement peu élevé au regard de l'amplitude d'ensemble : de 15 à 93 ans. En d'autres termes, l'essentiel des répondants se situe entre 35 et 65 ans. En conséquence, la classe modale se révèle plutôt très élevée : les cinquantenaires.



L'ordonnement s'avère également très révélateur d'une logique liée à l'âge. On observe ainsi une croissance continue et presque rectiligne des effectifs jusqu'à cette classe modale, alors que la décroissance qui suit semble plus forte, mais aussi droite. Cette physionomie d'ensemble nous éloigne de la pyramide inversée caractéristique des modèles démographiques du vieillissement. Certes, le renouvellement des cohortes les plus âgées ne semble pas aller de lui-même, mais le cycle de la « carrière » cynégétique semble aussi plus complexe, ne partant pas nécessairement de l'âge minimal légal des 16 ans pour se finir avec le très grand âge. Certains s'arrêtent en cours d'exercice pour reprendre plus tard leur activité, alors que d'autres l'entament plus tardivement d'emblée<sup>713</sup>.

RÉCAPITULATIF	Age moyen
France 1986	43,7 ans
France 1992	47,1 ans
France 1998	50 ans
Échantillon ACDPM (PIC.01)	38,5 ans
Échantillon chasseurs de Rue. (PIC.02)	44,5 ans
Somme 2005	48,6

Alors que le chasseur français vieillit de 6 années en 12 ans écoulés, soit de 1986 à 1998, dans la Somme les sauvaginaires paraissent jeunes, en particulier au sein des Associations de Chasse du Domaine Public Maritime. En comparaison, l'adhérent associatif de Rue semble presque âgé et en tout cas plus conforme à l'âge moyen du chasseur français. De plus, on y compte très peu de jeunes de moins de trente ans. Devenu récemment premier département sauvaginier de France en pourcentage de ses effectifs globaux, soit près d'un chasseur sur deux, la Somme semble bénéficier de ce facteur pour afficher une moyenne d'âge plus jeune en 2005 que ce qu'elle en était en France dès 1998.

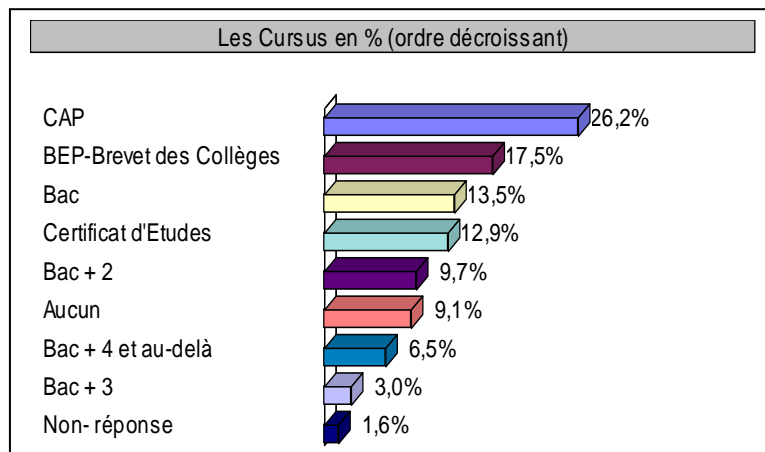
<sup>713</sup> Si par contre on en revient au comparatif avec les études Natura 2000 sus mentionnées, on trouve la confirmation d'un déterminisme par type de pratique. Nous ferons remarquer en effet que les sauvaginaires du littoral picard se révèlent étonnamment jeunes au regard de leurs congénères toutes catégories de chasse confondues.

## 2.) Coursus scolaire et professionnel : le poids des origines agricoles et de la reproduction sociale

Parmi les variables les plus significatives sur le registre sociologique, le capital culturel, mais également son pendant économique ou encore relationnel tiennent une place centrale et déterminante. Il importe de ce fait de qualifier l'échantillon au regard de la place qu'il occupe dans la stratification sociale.

« Quel est votre Diplôme le plus élevé : »

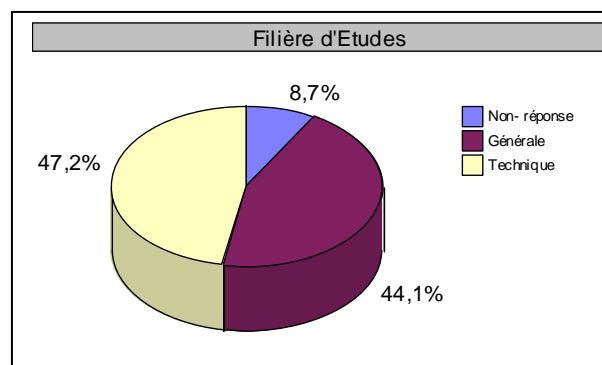
Cursus	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	86	1,6%
Aucun	475	9,1%
Certificat d'Etudes	678	12,9%
CAP	1373	26,2%
BEP-Brevet des Collèges	918	17,5%
Bac	708	13,5%
Bac + 2	506	9,7%
Bac + 3	156	3,0%
Bac + 4 et au-delà	340	6,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



On observe qu'un fort quart est titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle, soit un diplôme technique de base lié à des fonctions d'exécution dans le processus de production. L'ensemble des formations tournant globalement autour de la scolarité obligatoire rassemble d'ailleurs les deux tiers des réponses. Au-delà, bacheliers et étudiants constituent le tiers restant, avec néanmoins un avantage aux bacheliers ou équivalents. Par contre, ils sont moins d'un dixième à être sortis du système scolaire sans aucun diplôme, ce qui s'avère relativement peu en regard de leur répartition par âges. Ces résultats doivent bien entendu être mis en relation avec l'exercice professionnel. Dotée d'un bagage moyen la vouant aux métiers de ses aïeux, ce que nous vérifierons plus loin, cette cohorte de chasseurs ne relève pas des populations marginalisées par la déscolarisation, voire la non-scolarisation, mais reproduit à l'école et par anticipation le destin des fils d'ouvriers qui forment sa majeure partie.

« Vous avez suivi une filière d'études plutôt : »

Filière d'Etudes	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	456	8,7%
Générale	2311	44,1%
Technique	2473	47,2%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



La plus grande part des non-réponses émanant des non-réponses à la question précédente ou encore des individus ne déclarant aucun diplôme détenu, les résultats donnent ici une image assez représentative de la façon dont les répondants se représentent la filière des études suivies.

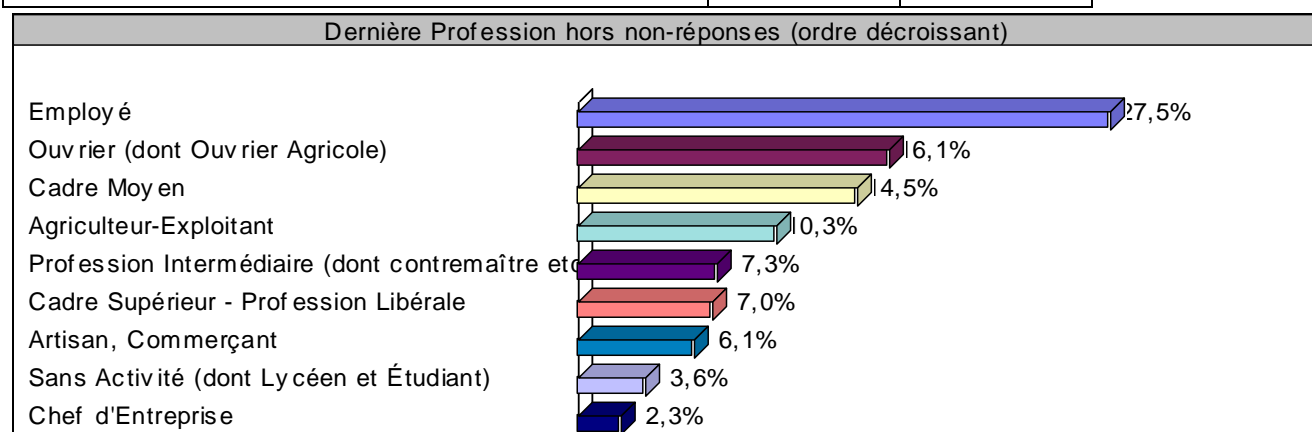
Cette filière se révèle autant technique que générale, le brevet des collèges et le certificat d'études primaires penchant en faveur de la seconde alors que plus des deux tiers des bac plus deux tiennent dans des BTS et des DUT, soit des diplômes de techniciens.

<b>Actifs / Inactifs</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Actif	3 205	61,2%
Retraité	1 611	30,7%
A la recherche d'un Emploi	222	4,3%
Scolarisé	202	3,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5 240</b>	<b>100%</b>

Partant de l'hypothèse d'un échantillon représentatif des chasseurs de la Somme, six d'entre eux sur dix sont actuellement en activité, contre trois retraités, ce qui signifie que les pré-retraites et cessations d'activité avant l'âge des 60 ans sont devenues des dispositifs courants pour ce public. On note par contre que les demandeurs d'emploi s'y trouveraient plutôt sous représentés, alors que l'on sait aujourd'hui la population rurale autant touchée par le déficit de travail que celle vivant dans les agglomérations urbaines. Une hypothèse consisterait à y voir un effet du coût de la pratique, argument avancé dans des questions dont nous traiterons plus loin. Quant à la faiblesse des effectifs scolarisés, elle s'explique par les effectifs peu fournis des tranches d'âges les plus jeunes comme relevé précédemment.

« ESSENTIEL ! VOTRE PROFESSION EXACTE [Si Retraité ou à la recherche d'un emploi, indiquez votre DERNIÈRE Profession] : »

<b>Dernière Profession</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non-réponse	252	4,8%
Agriculteur-Exploitant	541	10,3%
Artisan, Commerçant	319	6,1%
Chef d'Entreprise	120	2,3%
Cadre Moyen	762	14,5%
Cadre Supérieur, Profession Libérale	369	7,0%
Profession Intermédiaire (dont Contremaître etc.)	382	7,3%
Employé	1 442	27,5%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)	846	16,1%
Sans Activité (dont Lycéen et Étudiant)	207	4,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5 240</b>	<b>100%</b>





Quelle que soit leur situation actuelle au regard de l'activité, la dernière profession exercée fait état d'un public issu assez massivement des franges les plus modestes de la société. Même si ici il apparaît probable que les employés aient été surévalués au dé profit des ouvriers, les classes assurément dominantes pèsent pour moins de 10% de l'effectif. Rappelons à ce titre que la Picardie est devenue la première région ouvrière de France lors du dernier recensement général de la population de 1999. Ici, il apparaîtrait que les chasseurs de la Somme seraient davantage employés.

On reconnaît encore la sur représentation agricole, même si cette très ancienne filiation tend à devenir marginale. En revanche, habituel bastion cynégétique, les artisans et commerçants ne fournissent plus qu'une part résiduelle des chasseurs du département.

Les valeurs atteintes par les emplois de cadres constituent une réelle découverte, les personnes interrogées se déclarant pour plus d'un cinquième dans cette situation statutaire. Or, nous avons vu précédemment que la majorité relative des chasseurs est titulaire d'un CAP, ou d'autres diplômes de base des filières techniques. En conséquence, il semblerait si l'on tient compte de l'âge moyen de la population, que nos cadres aient bénéficié de promotions internes nonobstant le seul capital scolaire en leur possession. Nous observons ici l'un des effets de l'organisation du monde du travail tel qu'il était structuré avant l'inflation des diplômes. La conséquence pratique en ce qui concerne nos investigations, c'est que nous observerons dans ce travail les réponses d'individus qui, même lorsqu'ils relèveront des franges les plus valorisées du système socioéconomique, devront ces positions à leur expérience plus qu'à un savoir abstrait accumulé en formation initiale. S'en suivra une dévalorisation des connaissances théoriques sur les acquis de l'observation directe qui permettra de comprendre certaines divergences avec les schémas sociologiques habituels qui veulent que l'opinion soit déterminée principalement par la classe sociale d'appartenance.

### Croisement entre la dernière profession exercée et le diplôme le plus élevé

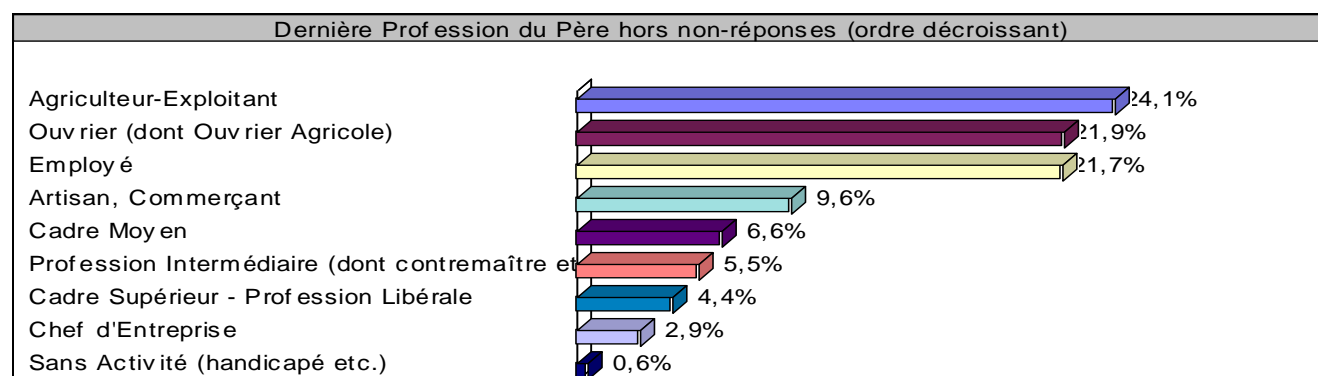
Profession	Cursus	Aucun	CEP	CAP	BEP Brevet	Bac	Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4 ...	TOTAL
Agriculteur-Exploitant		6,1%	22,7%	11,5%	22,2%	19,4%	11,3%	2,4%	3,1%	100%
Artisan, Commerçant		6,6%	18,8%	45,8%	12,5%	7,2%	5,0%	0,9%	0,9%	100%
Chef d'Entreprise		3,3%	12,5%	12,5%	15,0%	14,2%	17,5%	5,0%	17,5%	100%
Cadre Moyen		2,6%	8,5%	17,8%	16,3%	16,3%	21,4%	7,5%	8,8%	100%
Cadre Supérieur - Profession Libérale		1,4%	2,4%	3,5%	8,7%	11,4%	8,9%	10,0%	51,2%	100%
Profession Intermédiaire (dont contremaître etc.)		3,1%	11,8%	32,2%	14,1%	17,8%	13,9%	3,7%	2,9%	100%
Employé		13,0%	13,4%	34,9%	18,3%	11,0%	6,9%	0,9%	0,8%	100%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)		17,0%	13,0%	34,2%	18,8%	12,2%	3,2%	0,1%	0,4%	100%
Sans Activité (dont Lycéen et Étudiant)		6,3%	2,1%	11,1%	37,0%	21,2%	11,6%	4,2%	4,8%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>9,1%</b>	<b>12,9%</b>	<b>26,2%</b>	<b>17,5%</b>	<b>13,5%</b>	<b>9,7%</b>	<b>3,0%</b>	<b>6,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 2325,16$ . Degrés de liberté = 56.  $1-p = >99,99\%$ .

Pour autant, il reste un lien entre les deux variables profession et diplôme, ce que vérifie ce tri croisé qui donne un test de  $\chi^2$  très significatif. En d'autres termes, une relation de dépendance amène les ouvriers à se trouver davantage sans titre scolaire quand les cadres supérieurs détiennent plutôt des diplômes universitaires situés à bac plus quatre et au-delà. Néanmoins, notre hypothèse concernant les cadres moyens se justifie également, ceux-ci étant titulaires à quasi-parts égales d'un CAP ou d'un BEP / Brevet des collèges, que d'un Bac ou d'un Bac plus deux.

Enfin, par delà la position acquise en temps T, le système des représentations et des pratiques sociales s'inscrit dans un parcours individuel qui ramène aussi au groupe familial. Selon que ce parcours soit ascendant, reproductif ou déclinant, la personne peut percevoir les polémiques qui caractérisent la chasse via le prisme de ses attendus, espoirs et ressentiments sociaux. Par ailleurs et surtout, la relation entretenue à l'activité cynégétique se trouve tributaire d'un milieu propice à sa socialisation, non seulement parce que certaines professions se retrouvent plus généralement dans les espaces ruraux, mais également parce le métier détermine en partie l'attraction pour certains types de loisirs, et ce d'autant plus quand il y a homologie entre le secteur d'activité paternelle et cette affinité préférentielle pour la chasse.

Profession Père	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	144	2,7%
Agriculteur-Exploitant	1261	24,1%
Artisan, Commerçant	505	9,6%
Chef d'Entreprise	153	2,9%
Cadre Moyen	344	6,6%
Cadre Supérieur - Profession Libérale	228	4,4%
Profession Intermédiaire (dont contremaître etc.)	290	5,5%
Employé	1139	21,7%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)	1145	21,9%
Sans Activité (handicapé etc.)	31	0,6%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



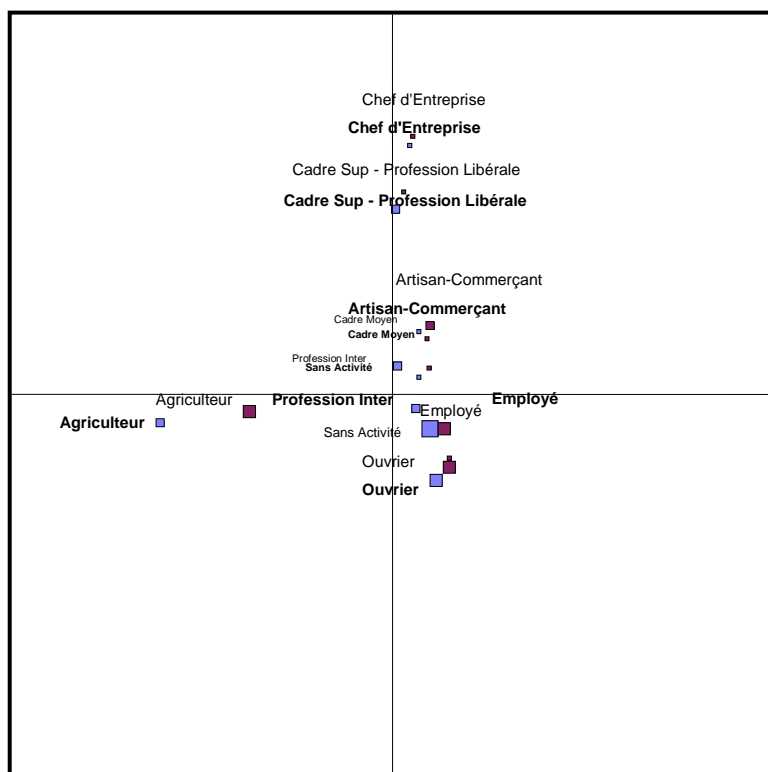
On retrouve aux premières places de cette observation deux des trois professions principalement exercées par les chasseurs de la Somme. Cette similitude montre en quoi la transmission de ce loisir si particulier est redevable de la filiation entre les générations. Il est pourtant à noter que c'est l'ordre d'arrivée qui nous ramène aux déterminismes sociogéographiques, les pères agriculteurs se révélant les plus nombreux et surtout très au-dessus des agriculteurs fils. Ce constat est à relier à la rétraction de cette profession dans le monde contemporain bien sûr, mais aussi à la capacité pour la chasse de mobiliser les contre feux à la dépayssannisation. A l'inverse, l'ascenseur social a visiblement joué pour d'autres catégories sociales et l'on peut ici soulever l'hypothèse d'une chasse contrebalançant la déruralisation. Ainsi, on trouve peu de pères cadres supérieurs ou relevant des professions libérales. Cette ascension a probablement à voir avec la volonté parentale de doter leurs enfants d'un meilleur « bagage » scolaire, mais à l'inverse ces enfants ont pu vouloir conserver l'un des symboles d'une origine familiale et locale.

### Croisement entre la dernière profession exercée et le dernier métier du père

Profession	Profession Père	Agri	Artisan	Chef d'Ent	Cadre Moyen	Cadre Sup	Prof Inter	Employé	Ouvrier	Sans Activité	TOTAL
Agriculteur-Exploitant		91,3%	1,7%	0,9%	0,6%	1,8%	0,7%	1,5%	0,9%	0,0%	100%
Artisan, Commerçant		14,7%	35,7%	1,9%	4,1%	5,3%	7,5%	12,5%	15,7%	0,9%	100%
Chef d'Entreprise		14,2%	15,0%	34,2%	4,2%	5,8%	5,8%	8,3%	10,8%	0,0%	100%
Cadre Moyen		21,4%	11,4%	3,3%	13,4%	4,3%	8,3%	18,8%	16,8%	0,7%	100%
Cadre Supérieur - Profession Libérale		17,9%	12,2%	7,9%	12,7%	25,2%	5,1%	10,0%	7,9%	0,0%	100%
Profession Intermédiaire (dont contremaître etc.)		17,3%	7,6%	1,8%	8,6%	1,0%	18,8%	16,5%	26,2%	0,3%	100%
Employé		14,1%	8,2%	1,4%	5,6%	2,3%	3,9%	42,9%	18,6%	0,6%	100%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)		14,1%	5,6%	0,7%	3,9%	1,4%	3,5%	12,3%	54,5%	1,1%	100%
Sans Activité (dont Lycéen et Étudiant)		15,3%	8,5%	2,6%	9,0%	7,9%	4,2%	25,4%	21,7%	0,5%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>24,1%</b>	<b>9,6%</b>	<b>2,9%</b>	<b>6,6%</b>	<b>4,4%</b>	<b>5,5%</b>	<b>21,7%</b>	<b>21,9%</b>	<b>0,6%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 3656,73$ . Degrés de liberté = 64. 1-p = >99,99%.

On reconnaît dans le tri croisé ci-dessus les traces d'une reproduction sociale particulière prégnante, spécialement chez les exploitants agricoles, alors que ces derniers ont donné naissance à une assez forte proportion de cadres. En un mot, la répartition en professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) comme ici mérite d'être tempérée par les origines plus agricoles, artisanales et ouvrières de la population cynégétique, mais dans l'ensemble l'adage « Tel père, tel fils », se trouve largement vérifié, en particulier aux antipodes de l'échelle sociale.



#### AFC : Analyse Factorielle des Correspondances (Multiples) : entre Profession du répondant et profession du père.

La carte montre les positions des 18 modalités.

18.6% de la variance est expliquée par les deux axes représentés.

Les non-réponses ont été ignorées.

La surface des rectangles est proportionnelle aux effectifs.

■ : Père agriculteur.

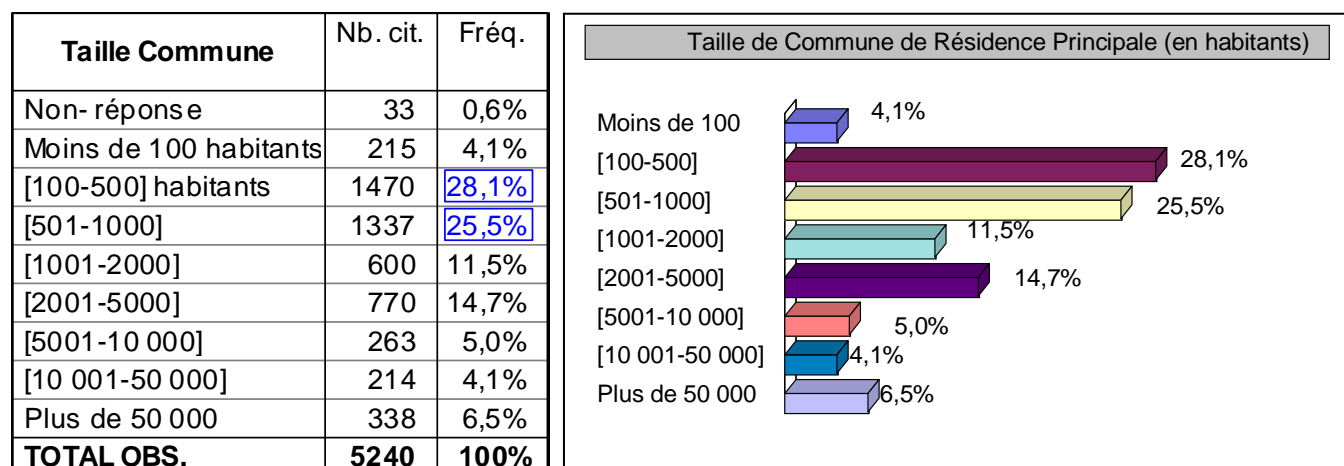
■ : Agriculteur.

La tendance reproductrice est ici générale, alors que d'une part les agriculteurs et de l'autre les professions situées au sommet de la hiérarchie sociale se retrouvent plus isolés quant à leurs rapports avec le reste de la stratification. Une stratification ici très conforme aux canons de la sociologie classique, notons le.

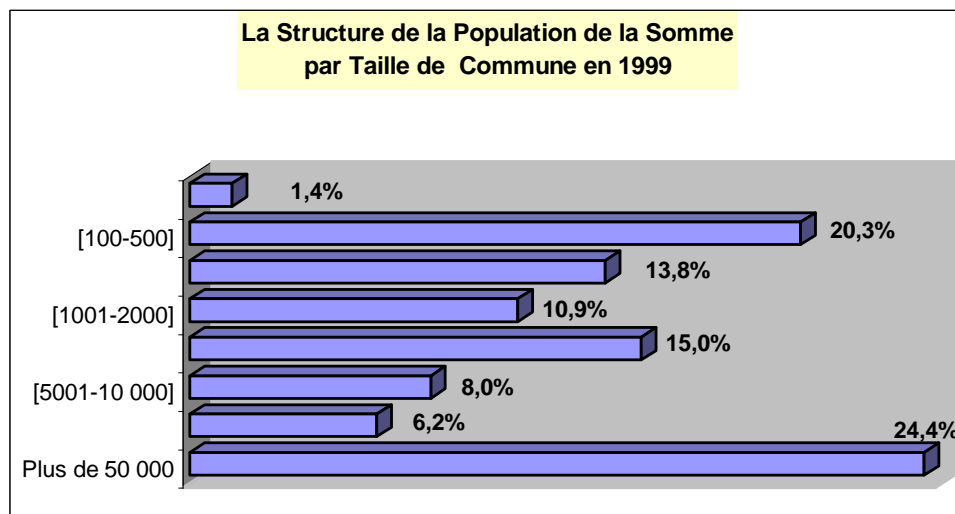
### 3.) Habitat : une dominante rurale forte depuis l'enfance

Plus de neuf répondants sur dix résident dans le département d'étude, la plupart des 10% restant provenant des circonscriptions limitrophes, voire de cantons entretenant une frontière avec la Somme. Au-delà, c'est surtout le gibier d'eau chassable sur les associations du DPM qui attire

le tourisme cynégétique.

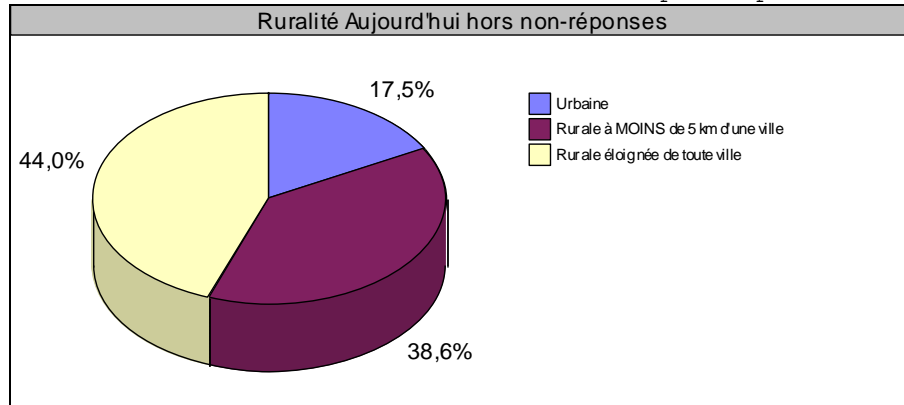


Les chasseurs de notre échantillon vivent en majorité dans des villages de moins de 1 000 habitants, ce qui dénote un espace résidentiel a priori très rural. Au sens de l'INSEE, le « rural » regroupe d'ailleurs près de 70% des chasseurs, lesquels se trouvent dans des communes de 2 000 habitants au plus. De surcroît, les 30% restant concernent surtout les bourgs et petites villes, alors que l'urbanité véritable se situe à peine à plus de 10%. On dispose ici d'une information essentielle quant au cadre de vie qui fait le quotidien du public cynégétique samarien, passablement différent de son congénère départemental, le « décrochage » s'affirmant en particulier à partir de 5 000 habitants<sup>714</sup>.



<sup>714</sup> Pour autant nous nous sommes concentrés ici essentiellement sur la population communale, sachant que la définition par exemple du « rural isolé » obligeait à connaître pour chaque répondant le nom de sa commune de résidence. Le degré d'isolement dépend effectivement d'une myriade de critères statistiques que résume bien la carte annexée en , laquelle montre la rétraction très forte de ce rural isolé entre 1982 et 1999, y compris dans la Somme.

« Cette commune de résidence principale est : »

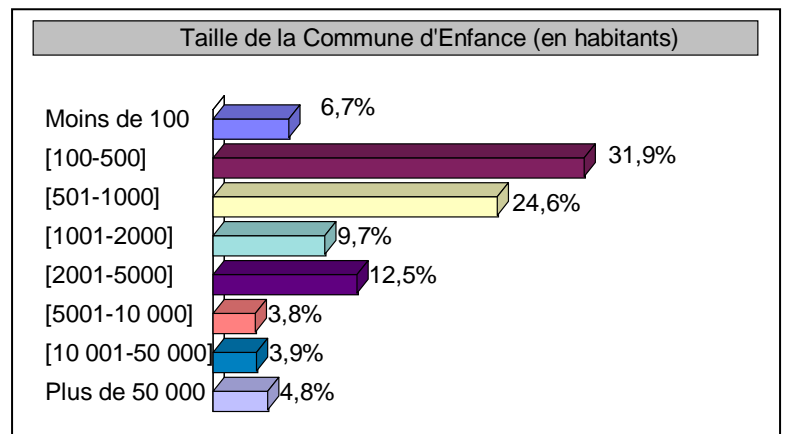


Liée à l'interrogation précédente, cette question nous montre bel et bien que les chasseurs de la somme ayant répondu vivent principalement dans des zones rurales, dans ce que l'INSEE nomme le « rural isolé », bien qu'ici la plupart des communes du département ne répondent plus à ces critères, depuis que la définition en a été retravaillée. Néanmoins, les données issues d'une variable alliant représentations, distance et population nous permettent de relever primo qu'une part importante des villageois se situe globalement dans la périurbanité et secundo qu'un gros village peut être appréhendé sous l'angle urbain au titre de la centralité qu'il occupe par rapport à son environnement. Pour autant, nous observons encore près de 45% de ruraux vivant à distance de toute ville d'importance.

La répartition par les 46 circonscriptions cantonales aboutit bien entendu à ce qu'aucune majorité nette ne soit identifiable ici. Néanmoins, malgré leur urbanité évidente, les cantons amiénois arrivent en tête et assez largement : 6,7% des chasseurs, mais 28,5% de la population départementale. Pourtant, le facteur population est rapidement battu en brèche par un autre, lié à la cynégophilie ambiante sur un secteur. C'est ainsi qu'apparaît un canton côtier comme Rue, réputé pour attirer nombre de sauvaginaires : 3,4% des chasseurs pour 2,1% de la population. Le canton de Picquigny, longeant la vallée de la Somme à l'ouest d'Amiens, semble occuper une position particulièrement favorable avec un rapport de 4,8%/3,2%. C'est également à l'entrée du petit chef-lieu, à la hauteur des grands ormes bordant la route que se marque l'arrivée sur le territoire du CPNT, comme un avertissement au voyageur, sur cette route touristique : pays déjà occupé !

« Quelle était la taille de la commune dans laquelle vous avez passé votre enfance de 0 à 16 ans ? (La commune qui vous a le plus marqué s'il y en a plusieurs). »

Taille Enfance	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	103	2,0%
Moins de 100 habitants	350	6,7%
[100-500] habitants	1674	31,9%
[501-1000]	1288	24,6%
[1001-2000]	510	9,7%
[2001-5000]	657	12,5%
[5001-10 000]	200	3,8%
[10 001-50 000]	204	3,9%
Plus de 50 000	254	4,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



L'hypothèse très classique et soulevée précédemment d'une pratique cynégétique compensant un phénomène de déruralisation ne peut être contredite à ce stade, mais se trouverait au moins contrebalancée par un phénomène néo ruraliste contraire. A moins que ces résultats, des plus proches de ceux portant sur la commune de résidence, s'expliquent par une autochtonie forte ou par le maintien dans un type de commune semblable à celui de l'enfance, la structure par taille de commune s'étant peu modifiée dans le département entre 1982 et 1999.

### Croisement entre la taille de la commune de résidence actuelle et celle de l'enfance

Taille Commune	Moins de 100	100-500	501-1000	1001-2000	2001-5000	5001-10000	10001-50000	Plus de 50000	TOTAL
<b>Taille Enfance</b>									
Moins de 100 habitants	128	59	67	19	33	11	12	18	347
[100-500] habitants	34	1055	192	103	107	50	43	88	1672
[501-1000]	34	99	795	101	112	39	47	58	1285
[1001-2000]	4	66	47	280	58	22	8	24	509
[2001-5000]	7	62	104	31	385	22	17	25	653
[5001-10 000]	1	34	25	11	20	91	8	10	200
[10 001-50 000]	2	31	42	18	22	11	66	11	203
Plus de 50 000	3	48	38	25	24	10	9	96	253
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>1454</b>	<b>1310</b>	<b>588</b>	<b>761</b>	<b>256</b>	<b>210</b>	<b>330</b>	<b>5122</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 6388,13$ . Degré de liberté = 49, 1-p = >99,99%.

Une relation qui se vérifie très largement et qui plaide dans le sens d'une autochtonie prononcée crédible. La plupart des chasseurs de la Somme vivent toujours dans la même commune depuis l'enfance ou bien ne se sont pas éloignés du milieu rural qui a baigné leurs premières années.

« Cette commune d'enfance ÉTAIT : »

Ruralité Enfance	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	109	2,1%
Urbaine	777	14,8%
Rurale à MOINS de 5 km d'une ville (ou agglomération) de 5000 habitants ou plus	1767	33,7%
Rurale éloignée de toute ville	2587	49,4%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

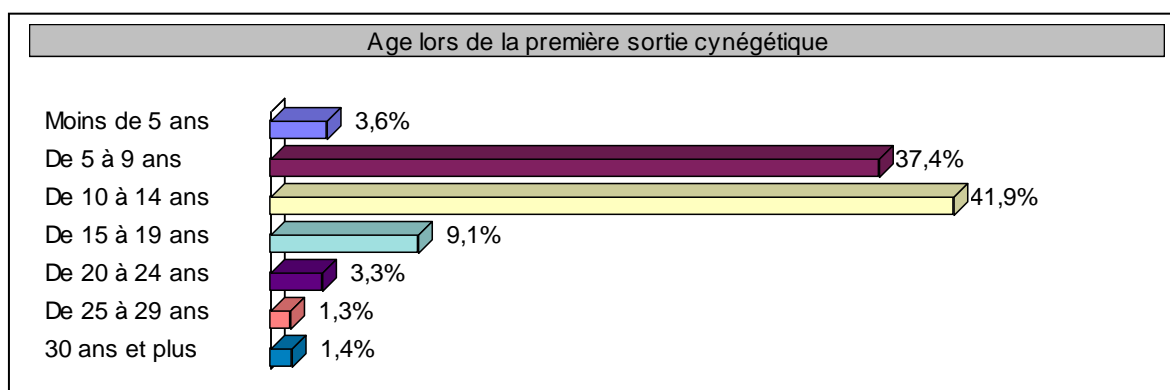
On remarque par les réponses à cette question que presque la moitié des personnes affirment avoir plutôt vécu leur enfance dans une commune rurale éloignée de toute ville. Ceci corroborerait l'hypothèse précédente. En effet, les chasseurs habiteraient aujourd'hui dans une autre commune mais identique à celle de leur enfance ou se seraient maintenus dans leur village. Ce ruralisme se trouve pourtant atténué par la commune d'habitat actuelle. On peut supposer qu'une portion de l'échantillon a déménagé pour un village plus proche des villes ou est partie vivre en milieu urbain pour des motifs liés aux études, au marché de l'emploi, aux commodités... Mais de la même façon, on peut concevoir que ce seraient leurs communes d'habitat qui auraient changé de catégorie, passant du statut de village à celui de petit bourg. On le voit, il est ici question de perception, ce qui nous amènera à considérer que les répondants ont mis l'accent sur une certaine « déruralisation », en ce qui concerne leur propre trajectoire résidentielle, mais également pour ce qui est de l'environnement lui-même. C'est ainsi sur cette phase transitoire du passage vers le statut de chasseur qu'il importe de se pencher.

## B.) L'INITIATION CYNÉGÉTIQUE : comment sont devenus pratiquants les derniers des Mohicans ?

Les constats précédents pris en compte, sachant le contexte de décroissance d'une activité dont le chapitre précédent a montré l'attractivité en perte de vitesse, il convient de s'interroger sur les variables qui ont pu conditionner le passage à l'acte pratiquant, soit les conditions de la socialisation cynégétique pour ceux qui voient leurs rangs s'effriter à chaque ouverture.

### 1.) « Porte carnier » : un passage obligé dans le rituel initiatique

« A quel âge avez-vous, pour la première fois DE VOTRE VIE, participé à une sortie de chasse ? [Y compris comme Accompagnateur]. »



Pour l'immense majorité des chasseurs (plus de huit sur dix), l'initiation cynégétique a commencé avant les 16 ans de l'âge légal pour la pratique en tant que porteur d'un fusil, avec le rôle d'accompagnateur-rabatteur. C'est lors de ces sorties avec l'environnement social que s'est jouée la transmission de ce que certains n'hésitent à appeler un « virus », lequel se transmettrait in situ. En moyenne, ce premier contact sur le terrain s'est déroulé entre 10 et 11 ans, alors que l'écart-type se révèle faible : 5,5 années. Avec cet âge moyen, l'initié peut être considéré comme sortant tout juste de sa prime enfance, donc encore dans la période de socialisation intense et déterminante. Pourtant, l'attraction pour d'autres activités de loisirs, dont l'offre pléthorique caractérise les dernières décennies, a amené certains à ne venir que tardivement à l'observation d'une chasse. Il convient néanmoins de nuancer dans la mesure où cette découverte se déroule rarement après le vingtième anniversaire. De plus, la catégorie des initiés avant leur cinquième année est également celle des chasseurs qui pratiquent davantage dans la commune de naissance (plus de la moitié) ou celle dans laquelle ils ont passé une partie de leur enfance (un tiers).



« A quel âge avez-vous chassé pour la première fois ? [Comme porteur d'un fusil]. »

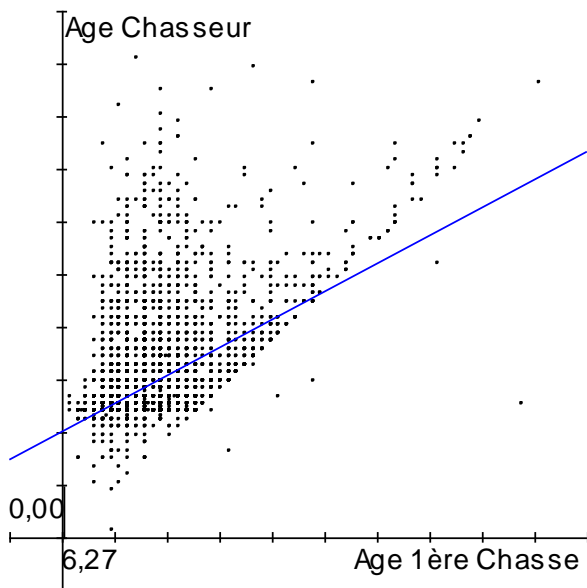
Age Chasseur	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	43	0,8%
Moins de 16 ans	128	2,4%
De 16 à 19 ans	3396	64,8%
De 20 à 24	817	15,6%
De 25 à 29	371	7,1%
De 30 à 39	354	6,8%
40 ans & Plus	131	2,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

**Minimum = 1,00, Maximum = 61,00**

**Somme = 103300,50**

**Moyenne = 19,88 Ecart-type = 6,42**

En dehors d'une petite minorité qui a parfois tiré au fusil avant l'âge légal, deux chasseurs sur trois ont entamé leur carrière cynégétique entre 16 et 20 ans. Au contraire, après le 25<sup>ème</sup> anniversaire le passage à l'acte devient plus rare. Déjà, l'étude Pinet de 1992 tirait le constat que la majeure partie des nouveaux chasseurs était recrutée entre 18 et 22 ans. Avec une moyenne proche du centre de cet intervalle, la population chasseresse de la Somme semble se situer depuis longtemps dans cette période de la vie pour le recrutement.



Mais paradoxalement la corrélation entre l'âge de l'initiation et l'âge de la pratique n'est pas aussi évidente que chez les sauvaginaires qui seront étudiés plus loin dans les parties consacrées à Natura 2000.

Le graphique montre les 5 108 points de coordonnées comprenant l'âge de participation à sa première sortie cynégétique et l'âge de sa première campagne de chasse en tant que porteur d'un fusil.

L'équation de la droite de régression donne : Age Chasseur = 0,57 \* Age 1ère Chasse + 13,79.

Le coefficient de corrélation est de 0,486 (l'âge de la première sortie cynégétique explique 23% de la variance de l'âge comme chasseur).

L'écart-type du coefficient est 0,014.

Tout se passe comme si l'allongement des études et la prise de distance d'avec ses attaches géographiques pour trouver son premier emploi retardait l'entrée dans le monde cynégétique pour le chasseur lambda. Néanmoins, la quasi-totalité de l'effectif déclare une période d'intégration plus ou moins longue en tant que rabatteur dans une équipe ou au minimum avec un initiateur. Pour autant également la passation du sésame à 16 ans pile reste un rituel chez un chasseur sur deux. Cette « communion », elle aussi très solennelle avec le monde des adultes, a supplanté l'eucharistie liturgique pour les plus jeunes générations du littoral picard.

## 2.) Fratrie ? Phratrie ? Les ressorts de la grande « famille » cynégétique

Près de neuf chasseurs sur dix précisent avoir chassé pour la première fois dans la Somme, alors que les seuls départements limitrophes en recueillent encore plus de 9%. Il ne subsiste ainsi qu'une part très marginale d'extérieurs à la région du grand Nord en termes



d'insertion dans le monde cynégétique<sup>715</sup>.

On peut également tenter d'étudier les relations entre la résidence et les lieux de la première pratique, par exemple en montrant que la moitié des répondants qui ne résident pas dans le département au moment de l'enquête (soit 516 en valeurs absolues) ont néanmoins pratiqué pour la première fois en Somme. Une part d'entre eux avait à l'époque sa résidence sur notre département, alors que pour les autres la Somme a constitué un pôle d'attraction cynégétique. Sur 24 départements d'initiation extérieurs correspondants à des résidents également extérieurs à la Somme, plus de 41% sont des entités administratives contiguës. C'est dire que les 19 départements restants ne recueillent chacun que quelques initiés.

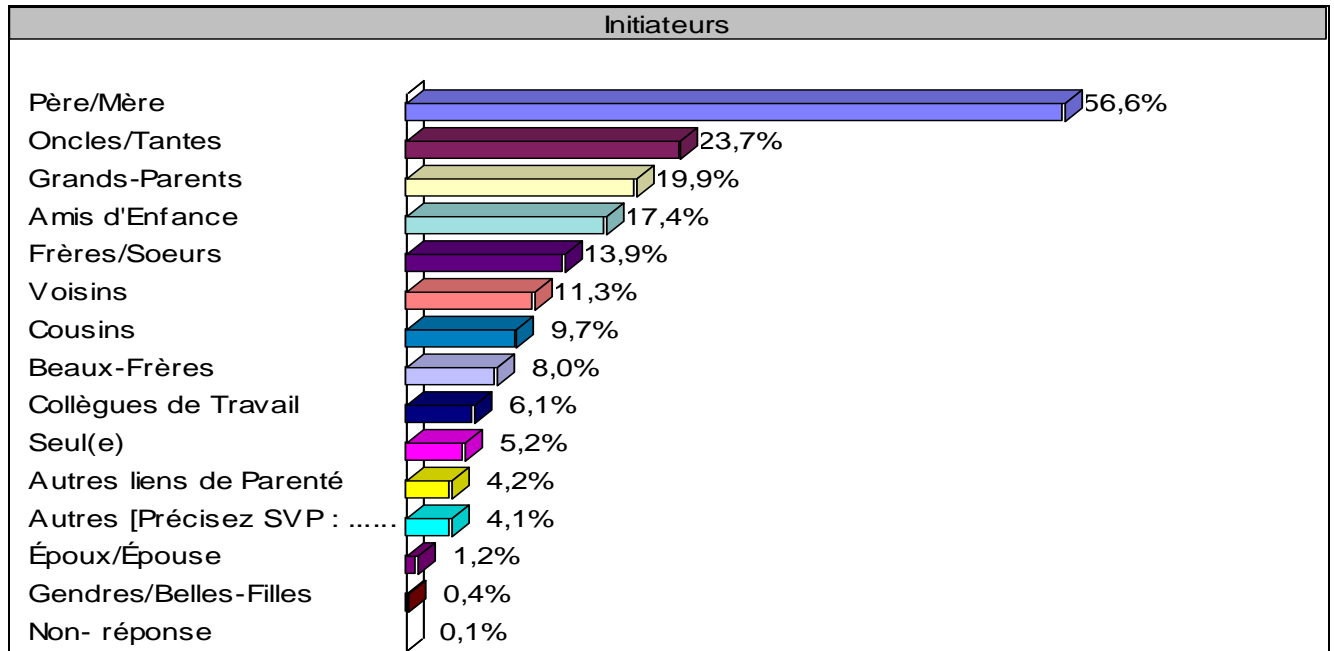
Initiateurs	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	0,1%
Grands-Parents	1045	19,9%
Oncles/Tantes	1241	23,7%
Père/Mère	2967	56,6%
Frères/Soeurs	729	13,9%
Beaux-Frères	420	8,0%
Cousins	508	9,7%
Époux/Épouse	64	1,2%
Autres liens de Parenté	218	4,2%
Amis d'Enfance	913	17,4%
Voisins	592	11,3%
Collègues de Travail	322	6,1%
Gendres/Belles-Filles	23	0,4%
Seul(e)	272	5,2%
Autres [Précisez SVP : .....]	214	4,1%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Pour la moitié des personnes interrogées, l'initiation est passée par l'ascendant direct : le père. Ces ascendants recueillent d'ailleurs plus de 55% des 9 535 citations. Par contre, ils ne sont que quelques 5% à déclarer avoir appris seuls la pratique de la chasse. Notons également que l'environnement géographique joue un rôle non négligeable avec les voisins et les amis d'enfance, généralement situés dans un espace proche. De la même façon, l'activité professionnelle peut jouer le rôle de passerelle vers la chasse.

Globalement, les « passeurs » sont néanmoins des aînés apparentés, le rang du répondant ne réalisant qu'un score plus faible (frères, beaux-frères, cousins et époux : 18% des citations).

Enfin, notons que parmi les répondants qui citent l'époux ou l'épouse parmi les initiateurs, plus de quatre sur dix sont des hommes, donc une majorité des femmes.

<sup>715</sup> Les sept principaux départements de la première chasse, à savoir la Somme (88,5%), le Pas-de-Calais (4,2%), l'Oise (2,1%), le Nord (1,4%), l'Aisne (0,8%), la Seine-Maritime (0,7%) et la Seine-et-Marne (0,2%), recueillent 97,9% de l'ensemble de l'échantillon.



A relever enfin parmi les autres initiateurs cités, les amis apparus après l'enfance, moins nombreux néanmoins et surtout, d'un point de vue filial, les beaux-pères qui confirment que la chasse puisse être une activité familiale à laquelle on cherche à faire adhérer les entrants par la voie matrimoniale.

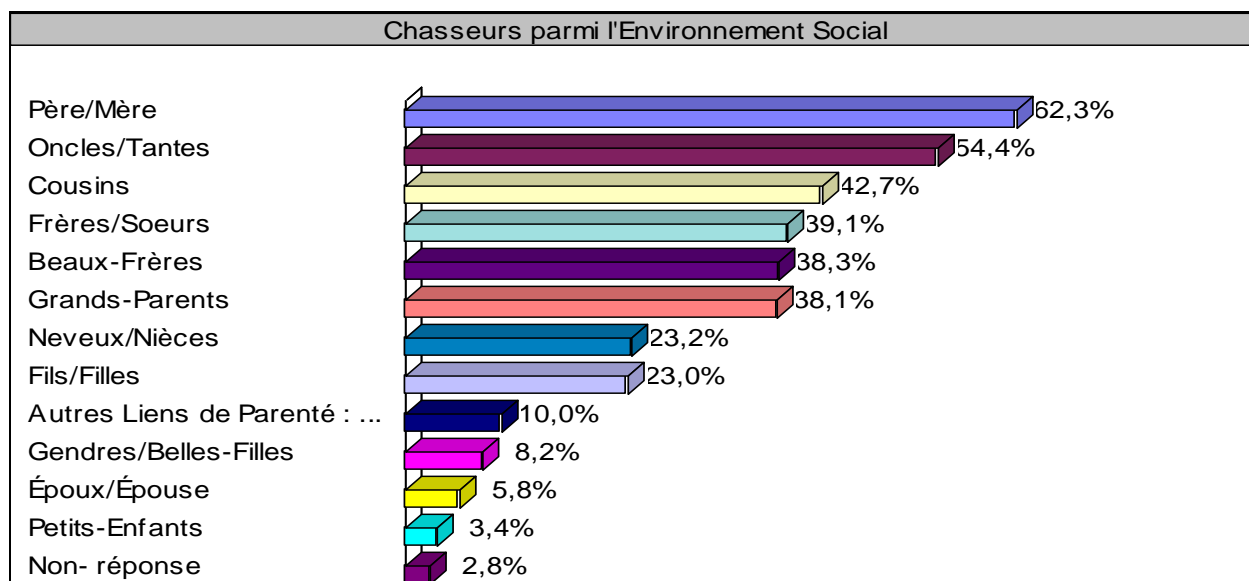
« Parmi les personnes suivantes, quelles sont celles qui chassent (ou QUI ONT chassé) dans votre famille ? »

Environnement Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	149	2,8%
Père/Mère	3266	62,3%
Grands-Parents	1996	38,1%
Oncles/Tantes	2848	54,4%
Frères/Soeurs	2050	39,1%
Beaux-Frères	2006	38,3%
Cousins	2238	42,7%
Époux/Épouse	304	5,8%
Fils/Filles	1203	23,0%
Gendres/Belles-Filles	429	8,2%
Neveux/Nièces	1215	23,2%
Petits-Enfants	180	3,4%
Autres Liens de Parenté : ...	524	10,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Les résultats concernant l'environnement pratiquant permettent de confirmer la thèse d'une chasse très largement familiale. En effet, ils sont très minoritaires ceux qui ne citent aucune filiation cynégétique, aux premiers rangs de laquelle on trouve au contraire le père et ses frères, à savoir les principaux initiateurs. Les ascendants regroupent ici 44% des citations.

En moyenne, chaque répondant a coché 3,6 modalités de réponse pour un total de près de 18 500 citations.

Les enfants, petits enfants et neveux regroupent un peu moins de 15% du total. Surtout et comme le montre le tableau de moyennes qui suit, leurs répondants sont alors plutôt âgés.



### Age moyen des répondants par modalité de réponse

Environnement Chasse	80.Age
Père/Mère	46,89
Grands-Parents	43,48
Oncles/Tantes	45,20
Frères/Soeurs	48,58
Beaux-Frères	50,46
Cousins	46,16
Époux/Épouse	48,57
Fils/Filles	58,44
Gendres/Belles-Filles	62,35
Neveux/Nièces	54,29
Petits -Enfants	70,49
Autres Liens de Parenté : ...	46,48
<b>TOTAL</b>	<b>48,64</b>

#### Explications :

Les valeurs du tableau sont les moyennes calculées sans tenir compte des non-réponses.

Les nombres encadrés correspondent à des moyennes par catégorie significativement différentes (test t) de l'ensemble de l'échantillon (au risque de 5%). En rose on trouve les moyennes significativement inférieures et en bleues celles qui le sont, mais en supériorité.

#### Interprétation :

Les répondants déclarant avoir fils et/ou fille(s) parmi les pratiquants sont en moyenne âgés d'un peu moins de 58 ans et demi. Ces moyennes s'éloignent de l'âge du chasseur type (moins de 49 ans) au fur et à mesure que les degrés de parenté s'éloignent.

Parmi les autres liens de parenté relevés, les relations matrimoniales restent dominantes avec le beau-père, pour lequel la transmission peut s'exprimer indirectement, à la façon des gendres déclarés par les mêmes beaux-pères.

« Avez-vous, vous-même, initié à la chasse certains membres de votre entourage ? »

Initiés	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	38	0,7%
Oui	3346	63,9%
Non	1856	35,4%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

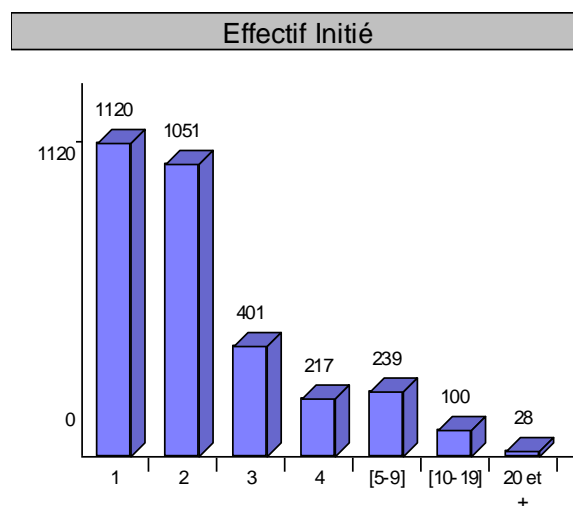
Très impliqués par leur environnement sociogéographique, près des deux tiers de l'échantillon l'ont également été en transmettant à leur tour l'initiation dont ils furent l'objet. Transmission qui s'avère bien entendu fonction de l'âge, les initiateurs ayant en moyenne cinq ans de plus que leurs collègues dans le cas contraire.

**Pourcentage d'initiateurs par classe d'âges**

Classes d'âges	Initiateurs
Moins de 20 ans	32,0%
[20-30[ ans	50,2%
[30-40[ ans	56,2%
[40-50[ ans	65,1%
[50-60[ ans	70,5%
[60-70[ ans	68,8%
70 ans et Plus	71,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50,5 ans</b>

Plus de 94% des initiateurs ont donné une indication chiffrée quant à l'effectif initié, soit près de trois en moyenne, avec un écart-type indiquant qu'on se situe généralement proche de cette valeur, dans une fourchette allant de 1 à 5. Le graphique ci-contre illustre en effet la décroissance des répondants à partir de dix initiés. Plus encore, 35,5% en déclarent un seul et 33,3% deux uniquement. Les initiateurs s'avèrent ainsi nombreux, mais concentrés généralement sur un ou deux « protégés ».

On observe ainsi une corrélation positive forte entre l'âge et la propension à devenir initiateur. Pour autant, il semble que les plus jeunes deviennent rapidement d'efficaces courroies de transmission quant au savoir-faire cynégétique.



## II.] LA PRATIQUE CYNÉGÉTIQUE CONTEMPORAINE

### Les chasseurs en action de chasse

Ce que l'on dénomme « nature » se divise en différents milieux ou biotopes. Couramment, on retient pour la chasse les espaces constitués par la plaine, le boisement, les marais, le domaine maritime, la montagne ou sous d'autres formes plus exotiques. Cette « nature », par ailleurs plus ou moins anthropisée, est ainsi le lieu d'habitat de nombreuses espèces animales, que celles-ci soient chassables ou pas. Il convient encore de distinguer entre les zones de déambulation ou de passage et celles privilégiées pour la reproduction. Toutefois, dans le monde contemporain, la nature est surtout un cadre pour un grand nombre d'activités humaines, que celles-ci soient professionnelles, comme pour les exploitants agricoles et les sylviculteurs qui en tirent leurs revenus, ou récréatives avec la randonnée, le vélo tout terrain, la chasse etc. Ce terrain privilégié où le grand public trouve promenades et détente fait ainsi l'objet de moult réclamations de la part de personnes dont les motivations apparaissent variées et pas forcément complémentaires.

On verra dans cette partie comment les chasseurs appréhendent ce milieu et comment ils l'utilisent. Autrement dit, avec qui ils pratiquent, avec quelle fréquence, selon quelles modalités et plus encore sur quels territoires ?

#### A.) CONTEXTES DE LA PRATIQUE : l'inscription individuelle dans une pratique collective

La première question qui se pose vis-à-vis de la population étudiée, du fait même de la collecte des données via la revue Picardie Chasse, tient dans l'effectivité de la pratique cynégétique au moment de la passation des questionnaires et plus généralement lors de la dernière campagne de chasse. En la matière, nous avons vu que pour autant la non reconduction d'une validation n'impliquait pas de facto la cessation de l'abonnement, au contraire. Nombreux sont ainsi les anciens chasseurs qui sont récepteur de la revue, même s'ils ne représentent que 2,7% de l'échantillon, l'immense majorité des questionnaires émanant de pratiquants actifs lors de la saison écoulée. On peut chercher ainsi à déterminer le profil de ces 143 anciens chasseurs, inactifs en 2004-2005.

Pratique 2004-2005	Oui	Non	TOTAL
<b>Classe d'âges</b>			
Moins de 20 ans	2,3%	2,8%	<b>2,3%</b>
[20-30[ ans	10,5%	16,1%	<b>10,7%</b>
[30-40[ ans	16,3%	15,4%	<b>16,2%</b>
[40-50[ ans	20,9%	16,8%	<b>20,8%</b>
[50-60[ ans	24,3%	16,8%	<b>24,1%</b>
[60-70[ ans	14,9%	9,1%	<b>14,7%</b>
70 ans et Plus	10,0%	23,1%	<b>10,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.

Chi<sup>2</sup> = 35,64. Degrés de liberté = 7. 1-p = >99,99%.

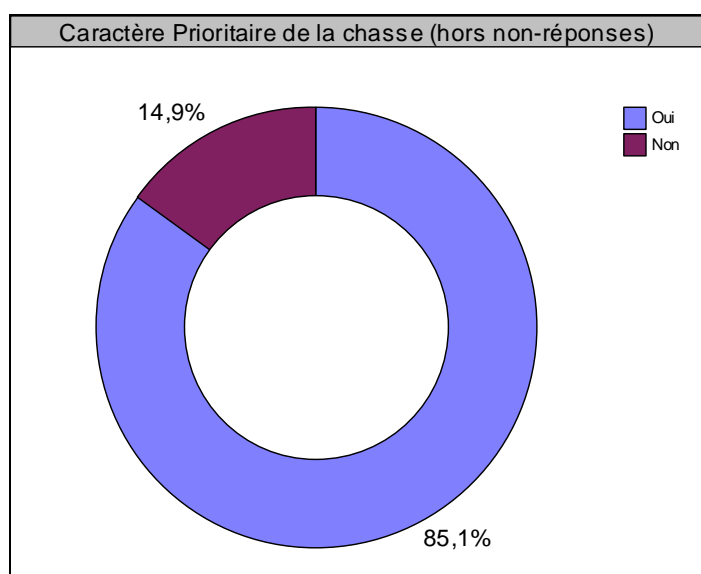
Alors que l'on compte d'abord parmi eux un taux de féminité plus important à hauteur de près de 10%, ils s'avèrent également sur représentés chez les plus âgés, dans cette tranche d'âges concernée par la perte d'autonomie et l'interruption de la pratique. Pour ces derniers, c'est en quelque sorte une limite d'âge qui a provoqué la « retraite » cynégétique.

De plus, pour eux la chasse était souvent un loisir secondaire, qu'ils ont découvert et pratiqué plus tardivement que la moyenne et moins longtemps. La chasse leur a permis moins

souvent de s'intégrer à la vie locale. Ils ont d'ailleurs été plus rarement des initiateurs. Initiés eux-mêmes par leur conjoint, ils chassaient relativement peu en famille et leur environnement s'avère nettement moins acquis à la chasse. Nous intéressant également, l'ancien pratiquant habite davantage un autre département, dans une commune légèrement plus peuplée que la moyenne : une ville, mais également un bourg périurbain. Cela explique qu'il ait moins souvent pratiqué à domicile et sur un seul territoire. Tous ces éléments tendent à expliquer qu'il ait été tenté par la cessation de son activité de chasse, et ce en raison, au-delà de difficultés physiques liées à l'âge, des coûts de la pratique, de motifs familiaux, professionnels, mais aussi politiques.

### 1.) Une priorité qui ramène au temps collectif (...)

« Tentés », ce qu'il convient de distinguer du passage à l'acte, puisque pour une grande part des répondants, la chasse représente dans leur vie quotidienne « une affaire importante ».

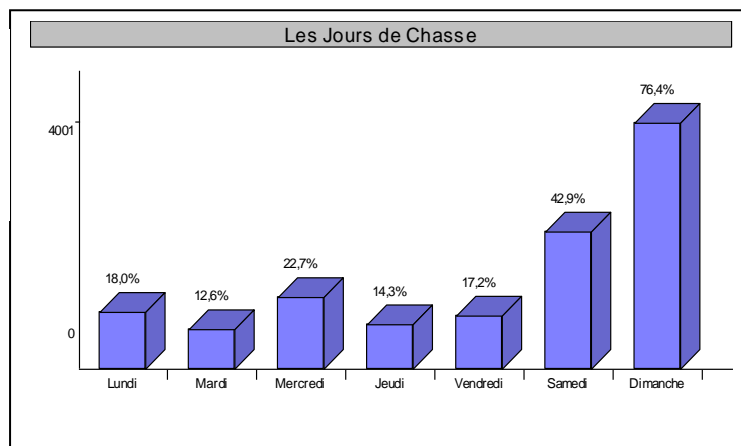


Le caractère prioritaire qu'ils attribuent pour près de 85% d'entre eux au loisir chasse en est une preuve. Non seulement ils sont peu à ne pas s'exprimer sur cette question d'ordonnancement, mais qui plus est moins de 15% exercent au moins une autre activité de loisir qui revêt à leurs yeux une place plus importante.

Ces derniers sont aussi sur représentés parmi les non pratiquants de la saison 2004-2005. Ils ont découvert la chasse un peu plus tardivement en moyenne, mais l'ont exercée aussi plus âgés, ainsi que moins longtemps. Logiquement ils sont donc aujourd'hui plus âgés. On les trouve enfin peu souvent parmi les chasseurs du domaine maritime.

Au premier rang du contexte de la pratique maintenant, il convient de s'interroger sur les conditions sociales, la fréquence, mais aussi et avant tout sur les moments consacrés à la chasse ; activité dont la caractéristique tient dans **l'occupation d'un territoire de plus en plus disputé.**

« GÉNÉRALEMENT, quel(s) jour(s) de la semaine chassez-vous : [Concernant les Huttiers, si nuit du lundi au mardi, indiquez "lundi"]. »



Avec un taux de non-réponses exceptionnellement élevé (plus de 12%), probablement révélateur des situations variables, cette dimension temporelle révèle la très forte concentration de la pratique sur des moments hebdomadairement chargés. Plus de trois chasseurs sur quatre exercent en effet au moins le dimanche, journée de la semaine qui correspond généralement aux sociétés communales de plaine, parfois détentrices de quelques hectares boisés. En deuxième position, le samedi indique que pour quatre autres, parmi dix, le statut de salarié oblige à rester dans les cadres du week-end. Immédiatement après, le mercredi permet de mieux comprendre les polémiques nées de l'interdiction, un temps, de la pratique du mercredi. Quant au lundi, jour de fermeture courant chez les commerçants et les artisans, c'est en effet un moment privilégié par ces corporations.

Statut Chasseur	Jours Chasse	Non-réponse	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
Non- réponse		5,2%	1,0%	1,2%	0,5%	1,3%	0,8%	0,6%	0,7%	1,2%
Sociétaire Habitant la Commune		48,0%	42,4%	47,1%	48,5%	44,3%	45,1%	42,8%	47,4%	46,7%
Sociétaire n'habitant pas la Commune		12,9%	19,1%	16,8%	16,9%	18,9%	15,8%	17,3%	17,7%	16,6%
Actionnaire		23,3%	43,4%	40,3%	32,4%	39,7%	35,3%	38,3%	33,7%	31,8%
Locataire d'un Droit de Chasse		12,6%	24,7%	23,1%	21,7%	22,5%	23,9%	21,4%	17,7%	17,3%
Adjudicataire d'un Droit de Chasse		1,1%	4,2%	3,8%	3,9%	3,6%	4,1%	3,2%	2,4%	2,3%
Propriétaire détenant un Droit de Chasse		26,3%	26,0%	20,1%	23,3%	24,0%	20,8%	28,1%	24,2%	23,8%
Invité Contre Services Rendus		7,6%	13,3%	15,1%	12,1%	11,9%	15,0%	11,9%	8,6%	8,8%
Invité Régulier		18,1%	33,8%	29,9%	27,2%	30,8%	29,3%	31,3%	24,6%	23,6%
Invité Occasionnel		11,9%	25,1%	21,1%	20,0%	21,0%	19,6%	21,9%	18,0%	17,2%
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 393,95$ . Degrés de liberté = 63. 1-p = >99,99%.

Si l'on revient sur la question des non-réponses, le croisement avec le statut sur les territoires de chasse montre que l'on a alors plus souvent affaire à des sociétaires habitant la commune (pour lesquels on peut imaginer qu'ils se postent chaque jour au pigeon en fin de saison) et des propriétaires du droit de chasse, libres de leurs mouvements lorsqu'ils se réservent leurs terrains.

Concernant les deux variables dans leur globalité, on observe une dépendance très significative, les actionnaires adoptant par exemple davantage le lundi au dimanche, à l'inverse des sociétaires habitant la commune. En un mot, à défaut d'être nécessairement de l'argent, le temps est socialement clivant.

« En 2004-2005, combien de sorties de chasse avez-vous réalisées ? »

Nombre de Sorties	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 5	73	1,6%
[5-10[ sorties	229	5,2%
[10-15[	392	8,8%
[15-20[	463	10,4%
[20-25[	724	16,3%
[25-50[	1 669	37,6%
50 & Plus	892	20,1%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>4 442</b>	<b>100%</b>

<b>Minimum-Maximum</b>	1-200
<b>Somme</b>	147 465
<b>Moyenne</b>	32,52
<b>Ecart-type</b>	25,91

Sur la dernière saison écoulée, les chasseurs de la Somme ont effectué en moyenne un peu plus de trente sorties. Si l'on considère que la période de chasse comporte entre quinze et trente semaines selon les territoires et les formes de pratique, dans ce cas, ce serait de une à deux sorties par semaine que chaque pratiquant aurait réalisé. Si on lie ces résultats à la question précédente, on peut supposer que la majorité des chasseurs effectuent leurs sorties de chasse tous les dimanches, voir tout le week-end.



Ceci étant, la plupart d'entre eux se rendent sur le terrain une fois la semaine en tout et pour tout. Néanmoins, les effectifs croissent des plus petites intensités de pratique jusqu'à la classe modale : [de 25 à 50], pour régresser ensuite. En conséquence, les « occasionnels » comme les plus férus peuvent être considérés comme peu représentatifs.

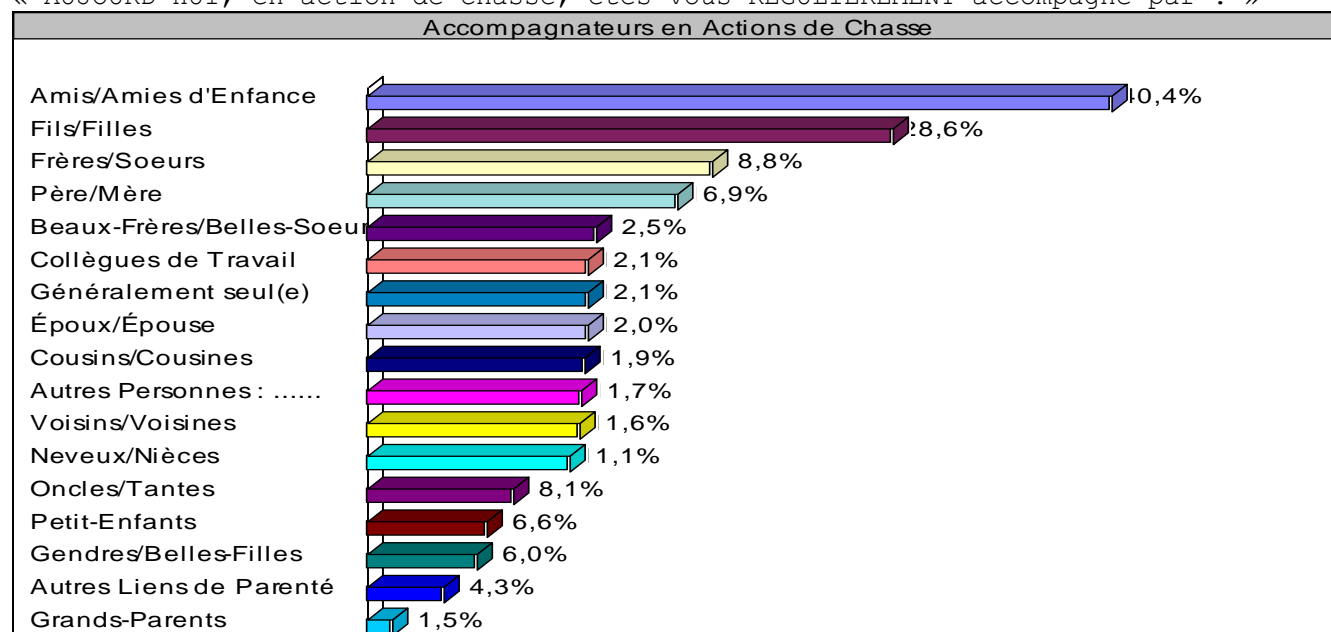
« Aujourd'hui, chassez-vous en famille ? »

Chasse en Famille	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	61	1,2%
Totalement	817	15,6%
Partiellement	3203	61,1%
Pas du tout	1159	22,1%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Au-delà de la phase de socialisation, l'exercice de la chasse continue pour la majeure partie des initiés à se dérouler, au moins partiellement, dans un cadre familial, le territoire pouvant se trouver en jeu, mais également une forme de sociabilité qui perdure via ces rencontres cynégétiques. Notons pourtant que l'exclusive familiale reste l'exception et que le cercle des accompagnateurs s'est pour près des deux tiers élargi à l'environnement extra familial.

Cette chasse familiale est davantage le fait de pratiquants déclarant le loisir cynégétique comme pour eux prioritaire et intégratif. A l'inverse, l'exercice en dehors de cette sphère de la parenté s'accompagne d'un sentiment d'intégration locale moins fort, d'un apprentissage plus souvent solitaire (comme d'ailleurs sa pratique, également sans chien), l'autodidacte ayant lui-même moins souvent transmis son savoir-faire à une tierce personne. Il est également un peu plus souvent citadin en matière d'habitat contemporain ou en ce qui concerne son enfance, plus rarement propriétaire foncier. C'est également un homme plutôt pessimiste quant à l'avenir de son loisir, préoccupé par l'accès aux territoires, qui s'interroge sur la pérennité de sa pratique personnelle en raison à la fois de la diminution de la giboyeuserie, des coûts financiers et de l'ambiance entre pratiquants, pas toujours de son goût. Il s'avère plus critique quant à la politisation du dossier chasse, moins intéressé par le gibier d'eau et globalement moins impliqué dans les actions cynégétiques. Il est encore en dessous de la moyenne quant à la satisfaction vis-à-vis de son tableau. A l'évidence, sa relation au territoire est plus problématique que pour l'ensemble des chasseurs. C'est ainsi qu'il estime la chasse plus proche du sport que de l'ancrage localiste. C'est enfin rarement un agriculteur.

« AUJOURD'HUI, en action de chasse, êtes-vous RÉGULIÈREMENT accompagné par : »





Pour revenir à l'environnement dans lequel se déroule la déambulation cynégétique, les chasseurs de la Somme déclarent pour plus de 40% d'entre eux exercer avec des amis d'enfance, avant leurs enfants et leurs frères. Les apparentements avec les aînés ont régressé au regard de ce qu'il en était pour l'initiation, à la fois parce que ces initiateurs ont pour certains disparu ou cessé leur activité, mais également parce que le chasseur lancé dans son parcours cynégétique a diversifié son capital social en la matière. Il reste que les relations familiales comptent encore pour plus de la moitié des citations.

Les remarques précédentes concernant d'une part le rôle de la chasse dans les relations matrimoniales et d'autre part le poids des rencontres dans le choix de ses accompagnateurs se trouvent ici confirmées avec le binôme beau-père / gendre et les amitiés nouées au sein ou en dehors de la chasse.

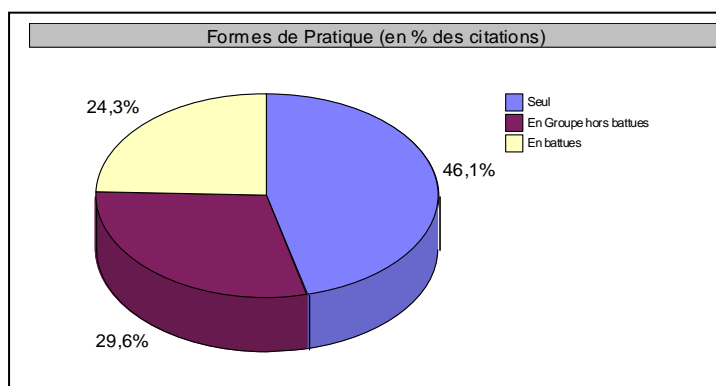
## 2.) (...) Même s'il peut se vivre individuellement

Les manières de pratiquer la chasse dépendent des types de chasse, le grand gibier se traquant dans notre région plutôt en battue quand le pigeon est souvent l'objet d'un affût posté solitaire. Pour autant, dans bien des cas de figure le choix du nemrod entre également en ligne de compte. On peut ainsi se trouver seul ou avec un nombre restreint de collègues dans une hutte.

« Vous chassez plutôt : »

Forme de Pratique	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	79	1,5%
Seul	3678	70,2%
En Groupe hors battues	2363	45,1%
En battues	1934	36,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

En % des observations, soit 5 240.



Ceci étant, un grand nombre de répondants ont fait état de plusieurs prédilections, révélant ainsi un éclectisme certain. Si de ce fait sept chasseurs sur dix s'adonnent en partie seuls à l'activité cynégétique, l'exercice en groupe n'est en rien résiduel. A ce titre, la battue se trouve en retrait par rapport aux groupes du type de ceux que l'on trouve dans les installations de chasse au gibier d'eau.

### Récapitulatif

- Seul : 1 644 31,9%
- Groupe : 857 16,6%
- Battue : 239 4,6%
- Seul / Groupe : 726 14,1%
- Seul / Battue : 915 17,7%
- Groupe / Battue : 387 7,5%
- Seul / Groupe / Battue : 393 7,6%

Plus d'un chasseur sur deux se cantonne à une seule forme de pratique ; cette dernière s'entendant ici selon la classification établie plus haut. En la matière, la solitude domine très largement le groupe et surtout la battue, confidentielle lorsqu'elle est l'unique citation. Au-delà, la pratique en solitaire se rencontre assez régulièrement avec la battue. Ils sont enfin très peu à

exercer sur le trinôme des possibles proposés. Ce sont probablement ces proportions qu'il importe d'avoir à l'esprit lorsque l'on traite de la sociabilité cynégétique. Celle-ci ne doit pas nécessairement s'entendre en termes d'équipe de chasse, mais davantage comme sujet de discussion, y compris « au pied d'une meule de paille », comme le faisait remarquer Éric (35 ans) dans la plaine de Welles (Oise), alors que son père s'éloignait de notre équipe initiale pour rejoindre un compagnon de son âge qu'il avait l'habitude de trouver dans les parages d'un ancien hameau. Cet après-midi de chasse à la perdrix promettait pourtant de se dérouler à quatre, dont les deux fusils des Roy et l'épagneul breton de mon informateur. Pourtant, très vite après un premier mouvement au sortir du village, Guy s'était éloigné insensiblement de nous, jusqu'à ne plus faire corps avec notre « ligne » au bout de près d'un demi kilomètre. Je m'étais à plusieurs reprises tourné vers son fils pour l'interroger du regard, mais celui-ci m'avait laissé comprendre qu'il n'y avait là rien que du très normal. Moins alerte, le père avait ses habitudes du côté de Vieux Harissard, alors qu'Éric n'hésitait pas à viser le larris à flanc de coteau, dans la vallée. Ce rapide exemple montre qu'il faudrait se garder de penser l'équipe de chasse comme une institution établie dans la durée, mais davantage parfois comme une association labile pouvant durer le temps d'une journée de chasse, voire se composer et se dissoudre à l'occasion d'une de ses actions.

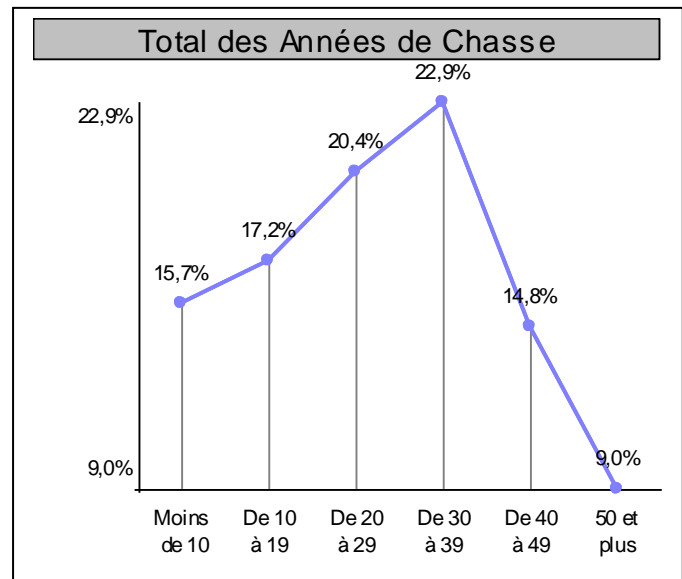
« Au total, combien d'années de chasse avez-vous à votre actif, en comptant la saison 2004-2005 ? [Comme porteur d'un fusil et hors années d'interruption de la pratique]. »

Total Années Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	56	1,1%
Moins de 10 ans	813	15,5%
De 10 à 19 ans	891	17,0%
De 20 à 29	1057	20,2%
De 30 à 39	1188	22,7%
De 40 à 49	767	14,6%
De 50 à 59	394	7,5%
60 ans & Plus	74	1,4%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

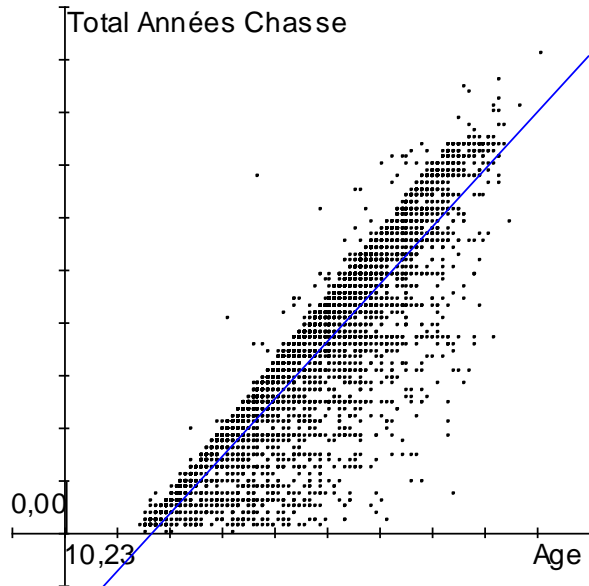
**Minimum = 0, Maximum = 74**

**Somme = 142354**

**Moyenne = 27,46 Ecart-type = 15,36**



Les enquêtes Natura 2000 nous montreront plus loin que les questions portant sur des dates sont loin d'être neutres quant à la place qu'elles occupent dans le paysage mnésique des chasseurs. Ce sont elles en effet qui obtiennent le meilleurs taux de réponse de toutes les questions posées, le chasseur entretenant une bonne mémoire quant à son cursus cynégétique. Cet aspect se trouve ici déjà bien affirmé avec seulement un non répondant sur cent, sachant que quelques « VIP » non pratiquantes ont retourné le questionnaire. En conséquence, la moyenne de plus d'un quart de siècle apparaît parfaitement crédible. L'écart-type s'avérant plutôt peu élevé, la concentration des données autour de la classe modale est forte, mais surtout croissante jusqu'à la trentième année (210 citations) pour ensuite diminuer rapidement.



On ne sera pas surpris de constater une corrélation forte entre cette longévité dans la pratique et l'âge des répondants. Visiblement, le parcours du chasseur type confère au modèle, une grande part entamant l'activité dès l'âge légal pour ne l'interrompre que rarement et peu de temps dans ce cas de figure. Les écarts à la droite de régression linéaire se situent majoritairement dans la partie basse du graphique. Ils concernent des individus qui ont commencé plus tardivement.

[Le graphique montre les 5 156 points de coordonnées entre l'âge et le total des années de pratique. L'équation de la droite de régression donne Total Années Chasse =  $0,87 * \text{Age} + -14,86$ . Le coefficient de corrélation s'élève à 0,889. La variable Age explique 79% de la variance de la variable Total Années de Chasse. L'écart-type du coefficient est de 0,006. 84 observations ne sont pas prises en compte (non-réponse à au moins un des critères)].

Rappelons que la moyenne d'âge se situe autour de cinquante ans et constatons que l'on compte peu de pratiquants qui puissent afficher soixante années et plus en matière d'expérience. Il est ainsi probable que d'ici quinze à vingt ans commenceront à atteindre l'âge de la retraite cynégétique les classes les plus nombreuses aujourd'hui. La conscience de ce vieillissement est désormais un pan partagé de tous quant à cette crise qui se bâtit autour de la chasse. Il participe indirectement à ce sentiment d'« encerclement » par les valeurs présumées « urbaines » de la sensibilité à l'animal et explique l'acharnement des instances fédérales à travailler au recrutement. Dans la Somme un listing des actions menées dans ce sens serait fastidieux, mais encore récemment la magazine « Nos chasses » mettait en exemple « le prêt avantageux » pour l'équipement négocié avec le Crédit Agricole.

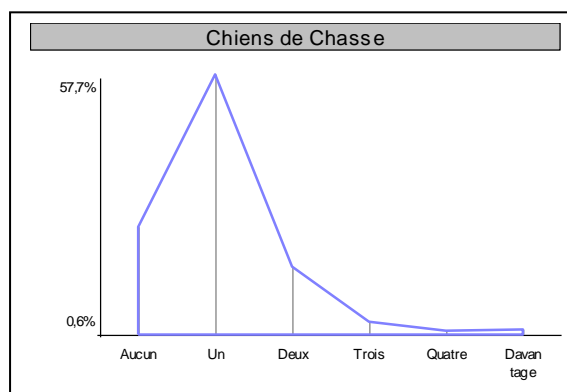
## B.) LA FAUNE : méthodes et prédilections giboyeuses

Cet essoufflement des vocations n'est pas sans rapport avec l'accent mis sur l'usage du chien de chasse, non pas tant pour remplacer le rabatteur que pour « accrocher » le nouveau pratiquant via ce compagnon qui a cessé d'être un loup pour l'homme.

## 1.) Faux nez et bruiteurs complices : le sauvage domestiqué

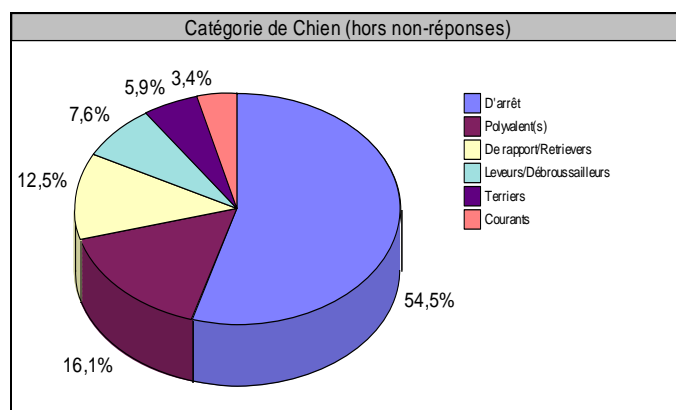
« Avez-vous un ou plusieurs Chiens POUR la pratique de la chasse ? »

Chiens de Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	32	0,6%
Aucun pour la chasse	1231	23,5%
Un	3006	57,4%
Deux	766	14,6%
Trois	128	2,4%
Quatre	33	0,6%
Davantage	44	0,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



Sur notre territoire d'enquête, rencontrer un chasseur avec son unique compagnon canin se présente comme le cas de figure le plus ordinaire. Près de six chasseurs sur dix sont dans cette situation, mais à l'inverse ils sont près d'un quart à n'utiliser aucun « nez » de substitution. Ils sont encore moins nombreux à entretenir plusieurs animaux. En retenant cinq animaux pour la dernière modalité (« Davantage »), on obtient au total 5 318 chiens de chasse, soit environ un par pratiquant. On peut ainsi évaluer à 28 000 le nombre approximatif de ces chiens dans notre département ; autant que de porteurs de fusils. Pour la corporation des vétérinaires, une manne providentielle qui pesait en France l'équivalent de 1 250 emplois en 1992. Si l'on considère une dépense moyenne proche aujourd'hui de 45€ en moyenne par animal incluant les vaccinations et les soins (tiques, « rencontres » avec des sangliers...), ce serait alors plus d'un million d'euros rien que pour le département.

Catégorie de Chien	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	1276	24,4%
D'arrêt	2521	48,1%
Leveurs/Débroussailleur	353	6,7%
Courants	157	3,0%
De rapport/Retrievers	578	11,0%
Terriers	272	5,2%
Polyvalent(s)	747	14,3%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	



Quant aux races retenues, sur plus de 4 600 citations, près de 55% font état d'un chien d'arrêt, caractéristique de la chasse au petit gibier de plaine<sup>716</sup>. Les autres catégories arrivent très loin derrière, la polyvalence s'avérant parfois être le compromis qui permet d'éviter la multiplication des animaux à entretenir. A l'image de la chasse dans la Somme, les chiens courants forment la portion la plus congrue des répondants. En ce qui les concerne, les terriers complètent ici les informations sur les types de gibiers chassés et les déterreurs présents sur le territoire. Il ne semble à ce jour exister une véritable spécialisation autour du grand gibier, même

<sup>716</sup> Alors que ce type de quêteur ne concernait que 35% des chiens de chasse au niveau national, toujours en 1992. Dans l'enquête Pinet déjà citée les chiens courants pèsent au contraire pour 32% de l'ensemble.

si la traque de ce dernier se généralise en complément d'une autre forme de chasse.

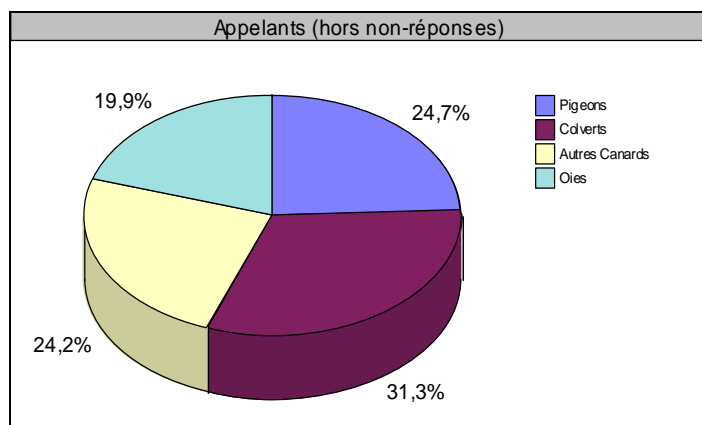
Produit des formes de chasse pratiquées et des gibiers recherchés, le compagnon canin est aussi et surtout le signe de la configuration des territoires. Au-delà même des biotopes dominants, le teckel se trouvant par exemple adapté aux régions les plus forestières abritant le grand gibier, le comportement de l'animal sur le terrain doit correspondre aux possibilités de ce dernier, mais aussi aux frictions qu'ils peuvent faire naître entre chasseurs. Comme leur nom l'indique, les chiens d'arrêt procèdent en se figeant dès le repérage du gibier, mais sans poursuivre ce dernier, quand les courants le forcent et le rabattent dans de grandes circonvolutions. On imagine aisément les conflits générés par ce mode de pratique sur une plaine picarde morcelée entre de multiples détenteurs du droit de chasse, jaloux chacun de leurs prérogatives sur leur portion de terrain, défendue pour la rendre inviolable. Même en cas de partage de l'espace au sein d'une société communale, la densité des équipes fait que le travail des courants génère leurs croisements.

Chiens de Chasse	Un	Deux	Trois	Quatre	Davantage	TOTAL
<b>Catégorie de Chien</b>						
D'arrêt	59,8%	73,1%	78,9%	78,8%	68,2%	<b>48,1%</b>
Leveurs/Débroussailleurs	7,0%	13,7%	18,8%	15,2%	20,5%	<b>6,7%</b>
Courants	3,1%	5,4%	11,7%	6,1%	11,4%	<b>3,0%</b>
De rapport/Retrievers	12,1%	21,4%	25,8%	18,2%	25,0%	<b>11,0%</b>
Terriers	3,1%	13,6%	31,3%	45,5%	45,5%	<b>5,2%</b>
Polyvalent(s)	19,3%	17,4%	18,8%	18,2%	9,1%	<b>14,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 289,33$ . Degrés de liberté = 20.  $1-p = >99,99\%$ .

On peut également émettre l'idée qu'un lien existe entre l'effectif et le type de chien entretenu, ce qui s'avère effectivement le cas. Primo, les détenteurs de meutes se retrouvent plutôt au niveau des terriers et non des courants, ce qui confirme l'usage qu'il est ici fait de ces derniers, en dehors de la chasse à courre. Secundo, on observe qu'à un seul animal les polyvalents sont relativement présents, même si c'est très loin des chiens d'arrêt. Avec deux animaux, les chiens de rapport commencent progressivement à croître en valeur relative. Le même phénomène s'observe avec les terriers, mais à partir de trois animaux. En quelque sorte, la spécialisation sur certaines formes de chasse s'accompagne parfois d'une augmentation des chiens détenus, mais on commence la plupart du temps par un polyvalent.

Appelants	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	2503	47,8%
Pigeons	1427	27,2%
Colverts	1806	34,5%
Autres Canards	1397	26,7%
Oies	1148	21,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	



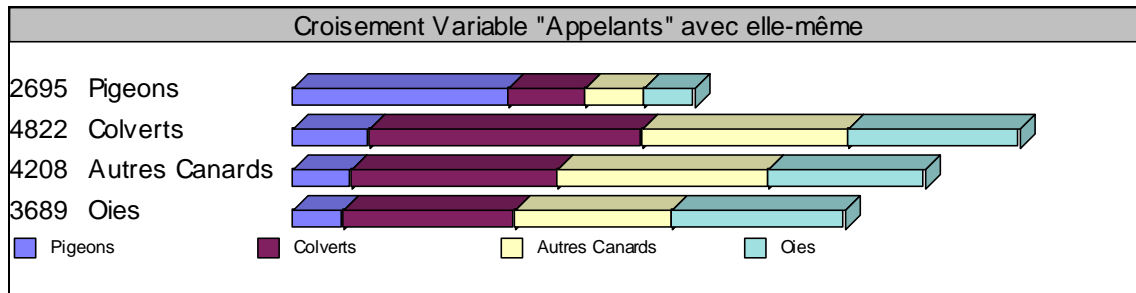
Si l'intérêt suscité par la sauvagine ne fait aucun doute pour les zones de prédilection que sont la côte et les vallées humides, on mesure ici le poids dont le gibier d'eau peut se prévaloir sur l'ensemble de la circonscription départementale : à hauteur d'un tiers des chasseurs. Si l'on s'intéresse maintenant à l'attraction que génèrent les migrateurs en général, on perçoit ce tropisme cynégétique avec près d'un chasseur sur deux entretenant des appelants, tout en sachant que l'on peut aussi viser le prélèvement de ces espèces sans nécessairement détenir de tels appelants. Si l'on entre maintenant dans les catégories proposées, même le pigeon, pourtant l'un des principaux gibiers recherchés en France, arrive derrière le colvert, appelant habituel du gibier d'eau. Reste que les autres espèces de canards connaissent apparemment un succès qu'il était difficile d'évaluer à ce niveau. C'est encore plus vrai pour l'oie, détenue par plus d'un chasseur sur cinq. La Somme s'affiche décidément comme un territoire qui, tout en s'inscrivant dans des quêtes très « terre à terre », localiste, se tourne systématiquement vers le ciel ; cet horizon d'où arrivent « les bêtes libres ».

### RÉCAPITULATIF

• Sans appelant :	2 503	47,77%
<b>UNE CATÉGORIE D'APPELANTS</b>		
• Pigeons	895	17,08%
• Colverts	241	4,60%
• Autres Canards	15	0,29%
• Oies	0	0,00%
<b>DEUX CATÉGORIES D'APPELANTS</b>		
• Pigeons + Colverts	106	2,02%
• Pigeons + Autres Canards	12	0,23%
• Pigeons + Oies	0	0,00%
• Colverts + Autres Canards	258	4,92%
• Colverts + Oies	72	1,37%
• Autres Canards + Oies	5	0,10%
<b>TROIS CATÉGORIES D'APPELANTS</b>		
• Pigeons + Colverts + Autres Canards	62	1,18%
• Pigeons + Colverts + Oies	26	0,50%
• Pigeons + Autres Canards + Oies	4	0,08%
• Colverts + Autres Canards + Oies	719	13,72%
<b>QUATRE CATÉGORIES D'APPELANTS</b>		
• Pigeons + Colverts + Autres Canards + Oies	322	6,15%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>5 240</b>	<b>100%</b>

Les conclusions à tirer d'un pareil tableau pourraient remplir un chapitre à elles seules, tant sur le plan purement cynégétique que sociologique. Il ne pourra bien sûr être question, dans le cadre de ce travail synthétique, de décliner toutes les conséquences de telles combinaisons. Néanmoins, notons d'emblée qu'il existe deux groupes distincts d'utilisateurs d'appelants, mais sans délimitation étanche entre eux. Les adeptes du nuage bleu se cantonnent à la palombe pour près des deux tiers, mais on les retrouve également en nombre chez les sauvaginaires. Ensuite, l'une des hypothèses formulées dans le cadre des réflexions sur Natura 2000 se trouve non seulement confirmée, mais qui plus est approfondie. Il existe effectivement une logique dans la détention des appelants et cette logique a à voir avec la façon dont les acteurs se positionnent au regard du débat sur la notion de « tradition », mais également dans l'attitude qu'ils entretiennent

avec le « sauvage », ici incarnée par le migrateur. Le pigeon s'accompagne parfois du canard colvert, mais plus rarement des autres canards, souvent dénommées « sauvages », par opposition au premier pour lequel ce statut est discuté.

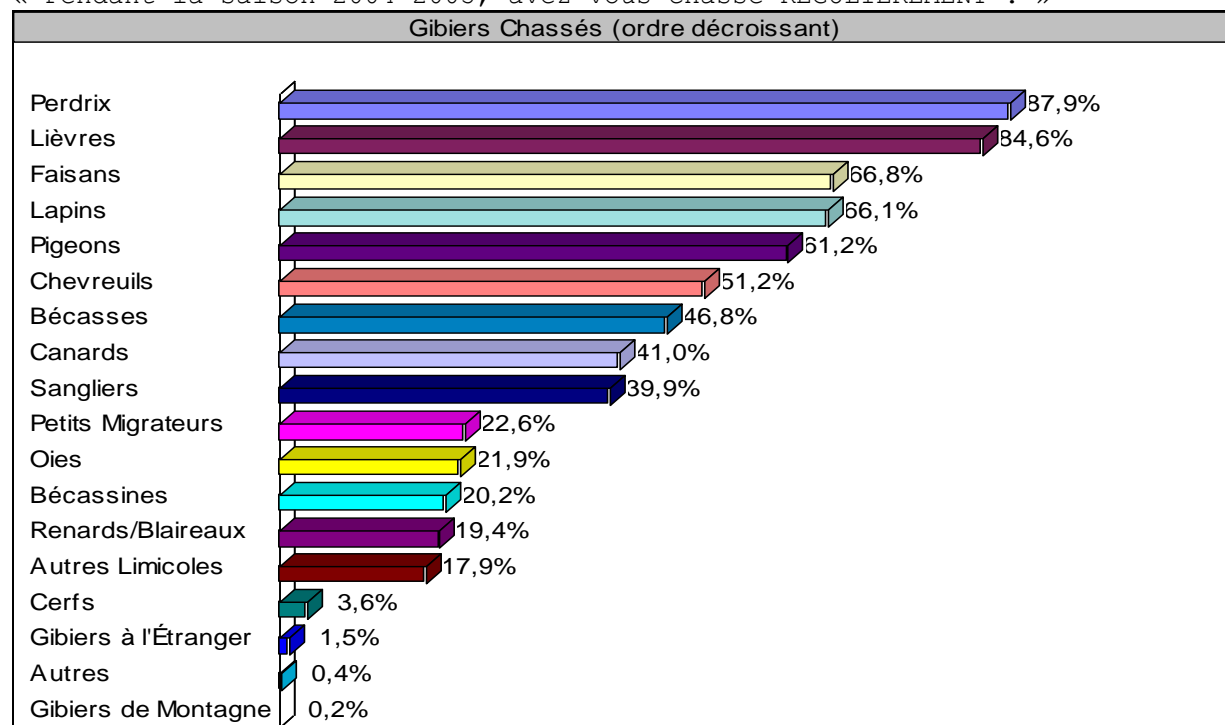


La représentation graphique du croisement de la variable « Appelants » avec elle-même montre les binômes qui s'établissent entre les catégories d'animaux. Ainsi, le pigeon décroît au fur et à mesure que l'on s'oriente vers les spécialistes du gibier d'eau : du colvert à l'oie en passant par les autres canards. Autre constat : les appelants gibier d'eau passent quasiment toujours par le colvert. Soit que le sauvaginier en reste à cet animal considéré comme appelant « traditionnel » (un cinquième), soit qu'il cumule différentes espèces, mais avec au moins quelques colverts. Ensuite, le passage à l'oie répond au même glissement vis-à-vis des colverts. Autrement dit, si l'oie reste une chasse assez sélective, pratiquée par des aficionados très spécialisés, sa pratique n'est pas considérée par tous comme une rupture avec le « traditionnel », alors qu'une césure assez nette est constituée par le passage aux autres canards.

Autre conclusion d'importance, plus d'un sauvaginier sur deux retient les trois catégories d'appelants gibiers d'eau et plus généralement près de 12% des chasseurs à l'appelant sont intéressés par toutes les espèces.

## 2.) Dites-moi ce que vous aimeriez chasser... et je vous dirai ce que vous chassez

« Pendant la saison 2004-2005, avez-vous chassé RÉGULIÈREMENT : »



34 227 citations. 6,4 citations par individu en moyenne. Le binôme le plus courant : perdrix et lièvre rassemble 88% des répondants. Les  $\frac{3}{4}$  des chasseurs de perdrix et des adeptes du lièvre pratiquent également le faisan. Le pigeon vient généralement en complément du petit gibier de plaine, plus de neuf chasseurs de palombes sur dix déclarant également la perdrix et le lièvre. C'est encore plus vrai pour les chasseurs de lapins. Perdrix, lièvre, lapin et faisan intéressent un groupe relativement cohérent. Les autres gibiers concernent plutôt des catégories : « nuisibles », d'eau » ou « corvidés » par exemple.

Se distinguant très nettement, deux gibiers dominent largement pour faire quasiment l'unanimité autour de leur chasse : le petit gibier de plaine représenté par la perdrix et le lièvre. On a ici une sorte de symbolisme des sociétés communales que résume assez bien le logo de la FDC.80. Au deuxième étage, les repères en termes de milieux se brouillent avec des gibiers présents sur une variété de territoires : le lapin et le faisan, mais également un premier migrateur avec le pigeon. Notons également que le faisan répond à une logique de réintroduction à finalité cynégétique pour une bonne part de ses effectifs. A l'étage suivant, autour de la tranche 40 à 50% de l'échantillon, apparaissent à la fois le gibier d'eau et le grand gibier, mais aussi plus globalement la faune caractéristique des espaces boisés. Un quatrième étage est composé maintenant de spécialistes très pointus, surtout présents dans les zones humides, ainsi qu'aux abords des haies. Une part substantielle procède à la régulation des prédateurs, qu'il s'agisse du piégeage et du déterrage ou d'une pratique occasionnelle et opportuniste venant en complément les méthodes soumises à agrément. Enfin, en dessous de 5% des répondants on trouve des animaux exotiques ou rares pour le département de la Somme.

Globalement, sur 34 227 citations recensées, 12 132, soit 35%, portent spécifiquement sur les migrateurs, dont moins de la moitié sont classés gibier d'eau. Le grand gibier n'en recueille que moins de 15%. C'est surtout le petit gibier sédentaire des plaines qui se trouve plébiscité, lièvres, perdrix et lapins cumulant plus d'un tiers des citations.

*Par contre, il semblerait bien ici que la mobilisation des sauvaginaires ait été moins forte*



que ce que l'on connaît de leurs effectifs au niveau départemental. On ne compte par exemple que 150 chasseurs exclusivement tournés vers le gibier d'eau. C'est pourquoi il s'avérera par la suite nécessaire de cibler l'étude sur cette seule population.

Reste à savoir ce qui domine dans ces déclarations de l'opportunisme par rapport aux choix orientés. Autrement dit, quel écart peut-on mesurer entre la réalité pratiquée et les idéaux rêvés ?

« DANS L'IDÉAL, vous aimeriez chasser : »

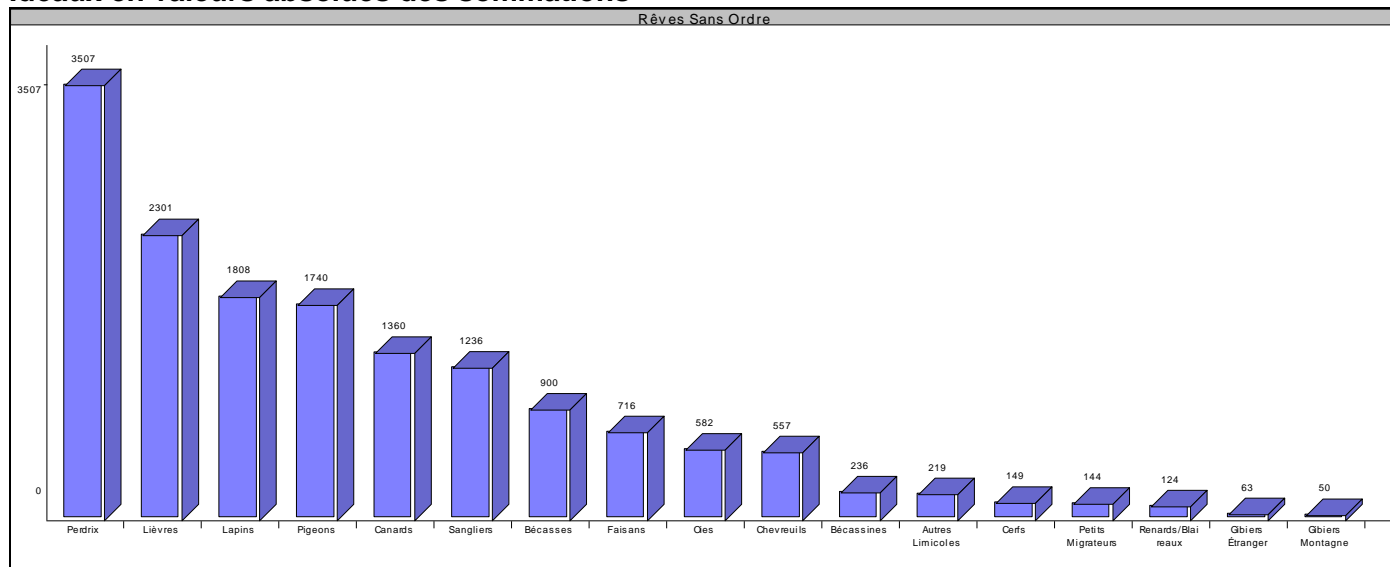
**Tableau ordonné par ordre décroissant de la colonne des sommations**

Gibiers Rêvés	Nb. cit. (rang 1)	Fréq.	Nb. cit. (rang 2)	Fréq.	Nb. cit. (rang 3)	Fréq.	Nb. cit. (somme)	Fréq.
Perdrix	1357	25,9%	1216	24,9%	782	16,1%	3355	22,4%
Lièvres	815	15,6%	922	18,9%	424	8,7%	2161	14,5%
Lapins	469	9,0%	603	12,4%	595	12,2%	1667	11,2%
Pigeons	806	15,4%	279	5,7%	530	10,9%	1615	10,8%
Canards	484	9,2%	365	7,5%	450	9,2%	1299	8,7%
Sangliers	237	4,5%	291	6,0%	641	13,2%	1169	7,8%
Bécasses	214	4,1%	312	6,4%	287	5,9%	813	5,4%
Faisans	86	1,6%	203	4,2%	324	6,7%	613	4,1%
Oies	185	3,5%	249	5,1%	109	2,2%	543	3,6%
Chevreaux	88	1,7%	169	3,5%	244	5,0%	501	3,4%
Non- réponse	364	6,9%	10	0,2%	23	0,5%	364	2,4%
Bécassines	35	0,7%	78	1,6%	88	1,8%	201	1,3%
Autres Limicoles	7	0,1%	57	1,2%	128	2,6%	192	1,3%
Cerfs	44	0,8%	42	0,9%	52	1,1%	138	0,9%
Petits Migrateurs (Grives...)	11	0,2%	39	0,8%	69	1,4%	119	0,8%
Renards/Blaireaux	20	0,4%	19	0,4%	47	1,0%	86	0,6%
Autres Gibiers à l'Étranger	9	0,2%	11	0,2%	38	0,8%	58	0,4%
Gibiers de Montagne	7	0,1%	10	0,2%	27	0,6%	44	0,3%
Autres [Précisez SVP : .....	2	0,0%	1	0,0%	8	0,2%	11	0,1%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>5240</b>		<b>4876</b>		<b>4866</b>		<b>14949</b>	<b>100%</b>

Justement interrogés sur leurs trois premières prédilections, les répondants, pour leur plus grande part, sont en mesure d'apporter un tiercé de réponses. Reste que pour près de 7% l'absence totale ou partielle de préférence affichée peut s'interpréter comme une satisfaction du vécu ou au contraire comme le caractère irréaliste de la question au regard de leurs possibilités.

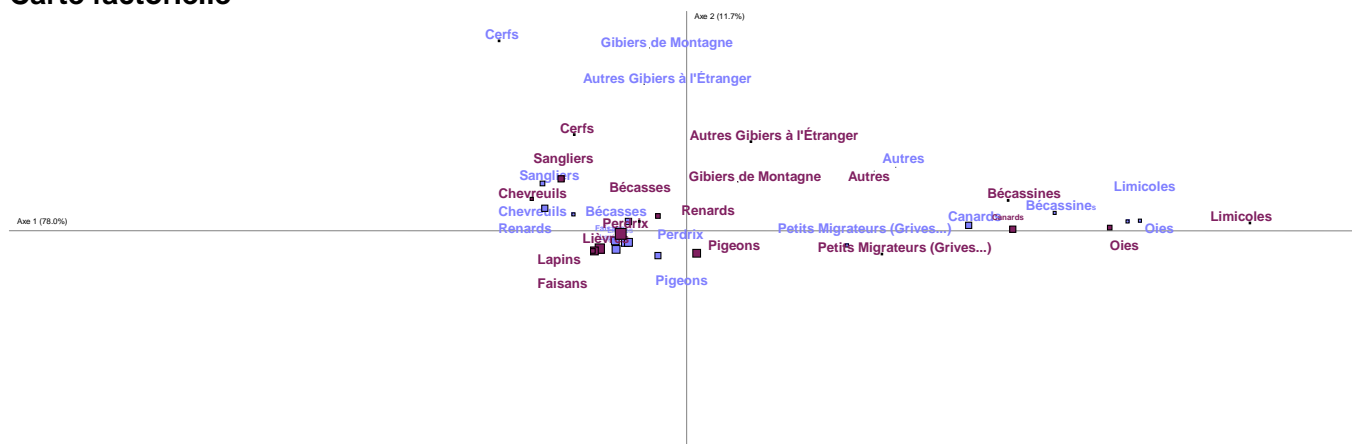
L'ordre d'arrivée ne se trouve ici perturbé qu'à la marge, la perdrix et le lièvre gardant à titre d'illustration leurs positions de tête. Il semble donc que le petit gibier de plaine fasse bel et bien l'objet d'un plébiscite, seulement aménagé en ce qui concerne le faisan, rétrogradé de cinq places au profit du lapin qui prend sa place. De la même façon, les anatidés progressent du huitième au cinquième rang. Surtout, parmi les citations en faveur du canard plus d'un tiers est composé de premiers choix, à la manière des pigeons, souvent retenus en première ou en troisième places. A l'inverse, le chevreuil, sixième gibier chassé, régresse en dixième position pour les quêtes espérées, et encore la plupart du temps en dernier choix. Malgré son image socialement distinctive, cet autre cervidé qu'est le cerf ne progresse que très peu.

## Idéaux en valeurs absolues des sommations



Au total, la perdrix reste le rêve de deux chasseurs sur trois, très loin devant le lièvre qui chute à moins d'un sur deux, alors que lapin et pigeon sont espérés par un tiers. Plus surprenant, le sanglier talonne le canard autour du quart des répondants. Dans le même ordre d'idées, le score réalisé par les autres petits migrateurs, tels la grive, étonne par le peu de suffrages obtenus. Il apparaîtrait ainsi un paysage cynégétique dans lequel les chasseurs de perdrix constitueraient un public dont les aspirations seraient plutôt en phase avec la réalité.

## Carte factorielle



En bleu : les idéaux. En rouge : les pratiques.

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 10565,77$ . Degrés de liberté = 289.  $1-p = >99,99\%$ .

Cette carte factorielle produite à partir d'une analyse en composantes principales (AFC), montre spatialement les écarts entre les modalités des deux variables. Ici, le « cerf », les « autres gibiers à l'étranger » et surtout le « gibier de montagne » font apparaître les plus fortes disparités. Par ailleurs, on observe une proximité entre les différentes catégories de gibiers d'eau, les amateurs de limicoles affichant une distance maximale avec ceux qui affectionnent le cerf. Le bloc des sauvaginaires semble ainsi faire face à celui des adeptes du bois, ces derniers se révélant plus proches de leurs congénères intéressés par la plaine. Entre ces derniers et les sauvaginaires,

les petits migrateurs terrestres forment une sorte de transition.

### Croisement entre les idéaux giboyeux et la profession

Profession	Agriculteur	Artisan Commerçant	Chef d'Entreprise	Cadre Moyen	Cadre Supérieur	Profession Intermédiaire	Employé	Ouvrier	Sans Activité Étudiant	TOTAL
<b>Gibiers Rêvés</b>										
Pigeons	6,7%	5,1%	1,2%	13,7%	3,3%	7,6%	33,7%	19,9%	3,7%	100%
Lièvres	12,1%	6,1%	1,7%	14,0%	6,4%	7,5%	27,2%	16,0%	3,3%	100%
Lapins	11,5%	5,8%	1,9%	16,1%	6,0%	7,7%	28,6%	15,7%	2,6%	100%
Perdrix	12,3%	6,0%	2,4%	16,3%	7,7%	7,4%	25,8%	14,8%	3,0%	100%
Faisans	10,3%	5,1%	2,1%	14,8%	9,0%	8,6%	27,7%	14,4%	4,2%	100%
Renards/Blaireaux	11,6%	3,5%	3,5%	5,8%	2,3%	0,0%	30,2%	27,9%	8,1%	100%
Bécasses	9,2%	6,9%	3,4%	17,2%	13,2%	6,8%	23,0%	13,3%	4,1%	100%
Petits Migrateurs	3,4%	9,2%	2,5%	10,9%	5,9%	8,4%	31,9%	17,6%	6,7%	100%
Chevreaux	14,6%	5,8%	3,6%	15,2%	10,2%	6,6%	22,0%	12,8%	4,4%	100%
Sangliers	14,7%	7,2%	3,1%	16,1%	9,7%	6,5%	23,3%	12,1%	3,1%	100%
Cerfs	10,9%	3,6%	4,3%	10,9%	13,0%	5,1%	24,6%	15,9%	8,7%	100%
Gibiers de Montagne	2,3%	4,5%	0,0%	11,4%	6,8%	13,6%	43,2%	11,4%	4,5%	100%
Oies	1,8%	6,3%	1,7%	10,3%	4,1%	9,2%	33,3%	22,1%	6,4%	100%
Canards	3,4%	6,0%	1,8%	14,1%	5,8%	8,4%	31,3%	19,7%	4,7%	100%
Bécassines	5,0%	4,5%	2,0%	15,9%	18,4%	7,0%	30,3%	10,4%	4,0%	100%
Autres Limicoles	2,1%	3,6%	1,0%	10,4%	4,7%	8,9%	31,3%	26,0%	6,3%	100%
Gibiers à l'Étranger	8,6%	1,7%	8,6%	12,1%	10,3%	6,9%	22,4%	12,1%	10,3%	100%
Autres	18,2%	0,0%	0,0%	18,2%	18,2%	0,0%	0,0%	18,2%	18,2%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>10,3%</b>	<b>6,1%</b>	<b>2,3%</b>	<b>14,5%</b>	<b>7,0%</b>	<b>7,3%</b>	<b>27,5%</b>	<b>16,1%</b>	<b>3,6%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 687,69$ . Degrés de liberté = 136, 1-p = >99,99%.

Il existe une liaison déterminante entre l'univers social dont on relève professionnellement parlant et les gibiers que l'on s'autorise à idéaliser. Historiquement plutôt orientés vers le petit gibier de plaine, les agriculteurs exploitants sont désormais aussi tentés par le grand gibier et probablement pas seulement parce que le sanglier représente un ravageur des cultures en pleine expansion, mais aussi en raison de l'agrandissement des exploitations, plus en phase avec l'accessibilité aux vastes territoires forestiers, via l'actionnariat. Par contre, ces mêmes agriculteurs se retrouvent moins parmi les sauvaginiens. Assez proche d'eux, les chefs d'entreprise et leurs cadres évoluent entre ce même gibier de plaine et des clubs relativement distinctifs comme ceux des chasseurs de bécasses et de bécassines. Au centre de la nomenclature de l'INSEE, les professions intermédiaires penchent vers le dépaysement spatial avec le gibier de montagne, mais semblent plus proches des classes populaires en partageant cette attente avec les employés.



Autochtonie	Non-réponse	Naissance	Enfance	Proche Enfance	TOTAL
<b>Gibiers Rêvés</b>					
Non-réponse	6,9%	8,0%	6,4%	6,6%	<b>21,7%</b>
Pigeons	27,5%	30,4%	29,6%	34,4%	<b>30,8%</b>
Lièvres	39,7%	43,8%	40,6%	40,0%	<b>41,2%</b>
Lapins	31,1%	33,7%	33,2%	28,6%	<b>31,8%</b>
Perdrix	60,2%	68,6%	63,5%	62,1%	<b>64,0%</b>
Faisans	13,6%	11,3%	11,0%	11,1%	<b>11,7%</b>
Renards/Blaireaux	1,0%	1,9%	1,7%	1,6%	<b>1,6%</b>
Bécasses	17,0%	15,0%	16,7%	14,7%	<b>15,5%</b>
Petits Migrateurs	2,9%	1,8%	2,5%	2,2%	<b>2,3%</b>
Chevreaux	11,7%	8,8%	8,3%	10,3%	<b>9,6%</b>
Sangliers	23,7%	21,5%	22,1%	22,1%	<b>22,3%</b>
Cerfs	3,0%	2,5%	2,5%	2,7%	<b>2,6%</b>
Gibiers de Montagne	0,5%	0,8%	0,6%	1,1%	<b>0,8%</b>
Oies	10,5%	8,0%	10,8%	11,8%	<b>10,4%</b>
Canards	25,5%	20,5%	27,2%	26,2%	<b>24,8%</b>
Bécassines	4,5%	2,8%	4,0%	4,4%	<b>3,8%</b>
Autres Limicoles	3,9%	2,3%	4,5%	4,4%	<b>3,7%</b>
Gibiers à l'Étranger	1,3%	1,0%	0,9%	1,6%	<b>1,1%</b>
Autres	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	<b>0,2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Variable  
« autochtonie »  
Question : « Parmi les territoires de chasse où vous pratiquez ACTUELLEMENT, l'un d'eux est situé dans une commune :

- Où vous êtes né ;
- Où vous avez passé une partie de votre enfance ;
- Proche de votre commune d'enfance. »

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 139,71$ . Degrés de liberté = 54, 1-p = >99,99%.

Au-delà de la stratification socioprofessionnelle classique, la relation au territoire joue également un rôle primordial dans les aspirations. De cette manière, les autochtones, au sens ici cynégétique du terme, rêvent davantage des perdrix qu'ils trouveront sur l'espace de leur village, alors qu'ils seront sous représentés parmi ceux qui souhaiteraient remplir leur gibecière de gibiers d'eau.

Il n'en subsiste pas moins que quelque soit la variable sociale retenue, les ambitions ont partie liée aux possibilités matérielles dont on dispose, mais également les budgets que l'on consacre déjà à son activité. Plusieurs animaux sont à ce titre particulièrement discriminants, le lièvre constituant par excellence l'idéal que s'accordent les moins dépensiers, contrairement aux sangliers et surtout aux cerfs, ainsi que les gibiers à l'étranger. Les publics les plus différenciés se retrouvent par ailleurs chez les chasseurs qui s'orienteraient vers les anatidés.

« Le gibier que vous prélevez est-il, MÊME PARTIELLEMENT : »

Devenir du Tableau	Nb. cit.	Fréq.
Mangé par vous	4872	93,0%
Offert	3704	70,7%
Naturalisé	480	9,2%
Vendu	16	0,3%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

La quasi-totalité de l'échantillon répond à la question et l'immense majorité rapporte le gibier tué au foyer afin qu'il soit mangé dans le cadre domestique.

Extrêmement généralisée également, la pratique du don, impliquant des logiques de contre-don, auxquelles s'adonnent sept chasseurs sur dix.

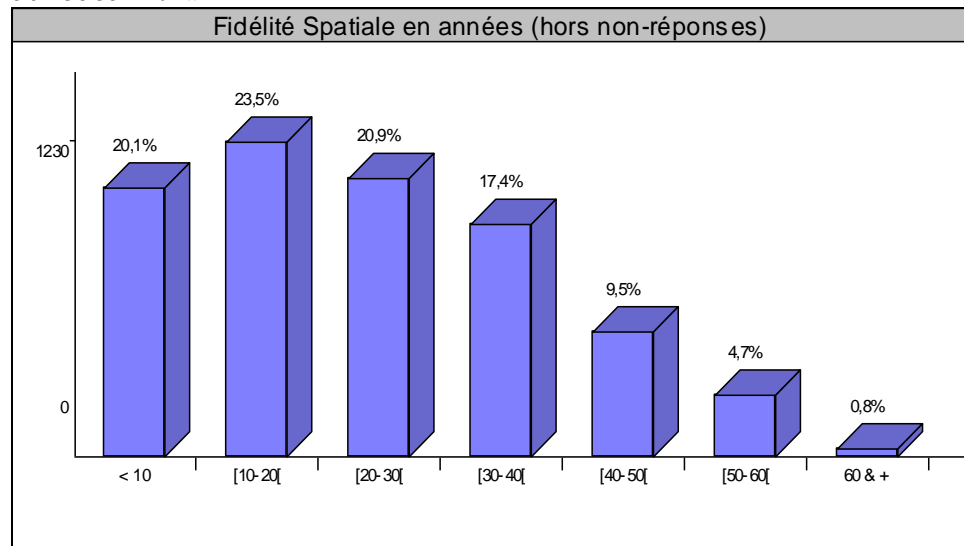
En revanche, le gibier empaillé, reste une démarche plus rare bien entendu, mais néanmoins déjà réalisée pour un dixième de l'échantillon. A ce titre, ce sont plutôt les adeptes du gibier d'eau et des petits migrateurs qui naturalisent le plus, au-delà même des chasseurs de grand gibier. La revente reste elle rarissime car stigmatisante au regard des normes éthiques imposées par l'idéologie régulationniste gestionnaire et de toute façon peu déclarée.

Enfin, on remarque que ce sont les chefs d'entreprise qui disposent de la propension la plus forte à offrir leur gibier, à l'opposé des employés, ouvriers et surtout inactifs. Ces dernières PCS sont aussi celles qui naturalisent le plus et surtout qui pratiquent le plus l'autoconsommation. Il reste ainsi, à la marge il est vrai, une cause économique au sort réservé au tableau de chasse. De plus, le croisement avec le niveau de satisfaction quant à son tableau sur les cinq dernières années montre que l'on offre d'autant moins que l'insatisfaction augmente.

### C.) LES TERRITOIRES : proximité et distances ; propriété et milieux

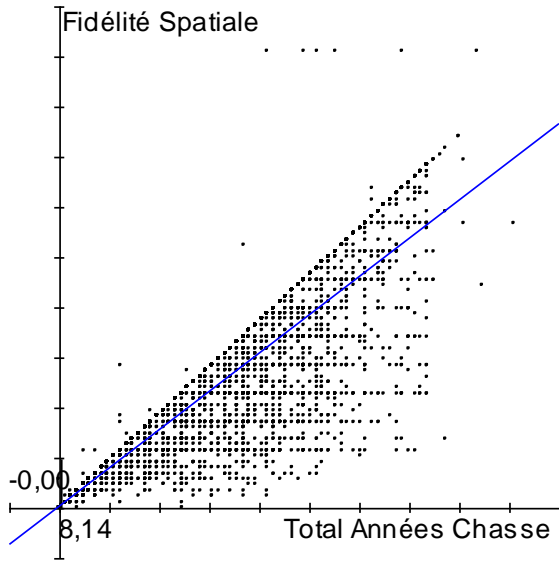
La « fidélité » spatiale ici ne doit pas s'entendre nécessairement comme une option retenue par préférence, même si c'est ainsi que les édiles cynégétiques du département aimeraient pouvoir la comprendre. Etre « fidèle » à un territoire peut en effet correspondre à une situation d'« emprisonnement » ; soit que l'on ne réussisse à s'intégrer à d'autres équipes de chasse, soit que les conditions financières soient inaccessibles. Maintenant, la connaissance empirique des chasseurs de la Somme nous permet d'affirmer qu'un lien étroit relie le processus de construction identitaire dans et via l'exercice cynégétique avec la pratique d'un territoire.

« Sur le Territoire où vous avez chassé le plus longtemps : COMBIEN de saisons au total : »



Minimum : 1 année.  
Maximum : 80 années.  
Moyenne : 22,97 années.  
Ecart-type : 14,67 années.

Dans l'ensemble, cette longévité spatiale maximale adopte un profil très linéaire, même s'il s'agit de deux segments de droite : croissant jusqu'à la tranche [10-20[ années et ensuite décroissant jusqu'à 60 années et plus. On peut considérer la mobilité relativement faible pour au moins ce territoire de référence, parfois le premier dans la « carrière » du chasseur, ce que nous permet d'appréhender la corrélation avec la longévité de la pratique, dont la moyenne s'élève, nous le rappelons, à 27,5 années.



La droite de régression linéaire nous montre un angle légèrement inférieur à 45°, ce qui amène à constater que la longévité maximale de pratique sur un territoire de chasse est fonction bien entendu de la durée d'activité cynégétique, moins en moyenne quatre années et demi.

Équation de la droite de régression : Fidélité Spatiale = 0,83 \* Total Années Chasse + 0,32.

Coefficient de corrélation : 0,865. La variable « Total Années Chasse » explique 74% de la variance de « Fidélité Spatiale ».

On sait par ailleurs que le susnommé « territoire de référence » renvoie souvent à un espace connu de longue date, souvent parcouru durant l'enfance, vis-à-vis duquel la résidence ou la simple inscription familiale suffisent généralement à offrir des conditions d'accessibilité privilégiées.

### 1.) L'autochtonie en question : le poids des chiffres

En d'autres termes, il paraît logique, concernant une pratique comme la chasse, de s'interroger sur l'autochtonie dont témoignent les répondants. Celle-ci doit d'ailleurs moins s'entendre comme le fait de résider dans la commune de naissance au sens strict, que dans celle où l'on a vécu dès son plus jeune âge.

Autochtonie	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	927	17,7%
Où vous êtes né	2261	43,1%
Où vous avez passé une partie de votre enfance	1433	27,3%
Proche de votre commune d'enfance	1761	33,6%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

« Parmi les territoires de chasse où vous pratiquez ACTUELLEMENT, l'un d'eux est situé dans une commune : »

Lorsque l'on connaît le *turn over* résidentiel de plus en plus élevé que mettent en visibilité les derniers recensements de la population, l'on ne peut qu'être impressionné par le taux d'autochtonie déclaré, même en tenant compte de la précaution d'emploi ci-dessus. Ainsi, plus de quatre chasseurs sur dix déambuleraient entre autres territoires sur celui qui a marqué leur prime enfance. Ils seraient encore près de 30% à disposer d'un droit de chasse dans une commune avec laquelle ils conservent un ancrage via la pratique cynégétique. Quant aux autres, la plupart ne se sont guère éloignés en pratiquant au moins dans un espace proche. Seul moins d'un sur cinq ne se retrouverait pas dans ces modalités en n'en retenant aucune.

Si l'on s'intéresse en premier lieu à ces non-réponses, on constate d'abord qu'il s'agit

moins souvent de résidents de notre département, habitant des communes nettement plus peuplées et bien entendu plutôt urbaines, alors que c'est encore plus vrai de la commune qui a marqué leur enfance. En conséquence, c'est leur accessibilité à un territoire qui se trouve mise à l'épreuve. C'est donc d'abord la relation entre site de chasse et commune de résidence qu'il convient d'étudier.

« Chassez-vous AUJOURD'HUI : »

Communes de Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	178	3,4%
Dans la commune où vous habitez	3252	62,1%
Dans une commune limitrophe	1270	24,2%
Dans une autre commune du canton	1303	24,9%
Dans une autre commune de la Somme	2336	44,6%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Parmi les chasseurs qui exercent dans notre département, près de deux sur trois sont au moins domiciliés sur un territoire où ils chassent et parmi eux les trois quarts font valoir leur certificat de résidence puisqu'ils déclarent comme statut cynégétique être « Sociétaire habitant la commune ».

Cette proportion s'avère importante, mais elle doit utilement être complétée par le quart des répondants chassant dans une commune limitrophe. Hors doubles comptes, ce sont ainsi 3 826 répondants qui pratiquent leur loisir dans une proximité évidente, soit les trois quarts. Toujours sans doubles comptes, 514 autres exercent au moins dans le canton, soit au total **près de 83% de locaux !**

#### RÉCAPITULATIF

• Hors Somme ou anciens chasseurs	178	3,40%
<b>UNE CATÉGORIE DE COMMUNES</b>		
• Commune de Résidence	1 410	26,91%
• Commune Limitrophe	277	5,29%
• Commune du Canton	281	5,36%
• Commune du Département	722	13,78%
<b>DEUX CATÉGORIE DE COMMUNES</b>		
• Commune de Résidence + Limitrophe	326	6,22%
• Commune de Résidence + Canton	268	5,11%
• Commune de Résidence + Département	741	14,14%
• Commune Limitrophe + Canton	82	1,56%
• Commune Limitrophe + Département	149	2,84%
• Commune du Canton + Département	233	4,45%
<b>TROIS CATÉGORIE DE COMMUNES</b>		
• Résidence + Limitrophe + Canton	82	1,56%
• Résidence + Limitrophe + Département	134	2,56%
• Résidence + Canton + Département	137	2,61%
• Limitrophe + Canton + Département	66	1,26%
<b>QUATRE CATÉGORIE DE COMMUNES</b>		
• Résidence + Limitrophe + Canton + Département	154	2,94%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>5 240</b>	<b>100%</b>

Même en procédant par paliers, le localisme reste donc une prégnance chez les chasseurs de la Somme. Ainsi, lorsqu'ils cumulent plusieurs territoires, c'est rarement en l'absence du plus proche de leur vie quotidienne. Pour les autres, ils peuvent détenir des droits de chasse au titre de la propriété, des invitations de leurs parents ou de services rendus. Ceux qui n'exercent qu'à distance sont dans leur immense majorité des citoyens sans territoire à proximité et qui se retranchent sur le DPM ou les chasses par action.



**CROISEMENT ENTRE AUTOCHTONIE ET COMMUNES DE CHASSE**

<b>Autochtonie</b>	Non-Réponse	Naissance	Enfance	Proximité Enfance	<b>TOTAL</b>
<b>Communes de Chasse</b>					
Non- réponse	7,8%	1,7%	3,7%	2,3%	3,4%
Dans la commune où vous habitez	42,8%	78,5%	64,7%	54,9%	62,1%
Dans une commune limitrophe	18,0%	26,3%	28,0%	32,9%	24,2%
Dans une autre commune du canton	22,2%	23,8%	25,9%	31,8%	24,9%
Dans une autre commune de la Somme	51,1%	40,0%	45,8%	47,9%	44,6%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 417,97$ . Degrés de liberté = 9, 1-p = >99,99%.

Autre élément d'appréciation de cette autochtonie, le fait de pratiquer dans la commune de naissance s'associe fortement avec la chasse à domicile. C'est également dans ce croisement que l'on trouve l'effectif le plus élevé : 1 776 citations, soit un tiers de l'effectif total. S'en déduit, pour revenir aux non répondants évoqués précédemment, que ces derniers se distinguent en terme de statut cynégétique. Pour exemples, ils recourent plus souvent à l'actionnariat et sont moins régulièrement sociétaires de droit. De la même manière, ils entrent peu dans la catégorie des propriétaires d'un droit de chasse. Même lorsque l'accès est réglementé par un système d'adjudication, leur degré d'information les pénalise pour y concourir. Localement moins bien intégrés donc, ils occupent dans la chasse peu de rôles : garde-chasse, piégeur etc., y compris bénévolement. Ce retrait s'exprime également sur les fonctions électives de direction des associations de chasse ou plus généralement municipales. Cette réalité différenciée a des conséquences sur le système de valeurs développé. Ainsi, la chasse représente d'autant plus « un ancrage local » ou « une relation à un territoire » que la pratique s'exerce sur un territoire d'enfance. Côté sociologique, les autochtones sont aussi plutôt moins diplômés, exerçant davantage les métiers d'agriculteur ou d'ouvrier. Ils sont enfin beaucoup plus souvent issus du milieu agricole.

Ces portraits hétérogènes peuvent être complétés entre autres par un questionnaire relatif aux collègues de la pratique. Nous l'avons vu précédemment, la chasse prend pour certains la forme d'un « retour saisonnier au pays », où l'on retrouve amis d'enfance et parents.

<b>Autochtonie</b>	<b>Non-Réponse</b>	<b>Naissance</b>	<b>Enfance</b>	<b>Proximité Enfance</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Accompagnateurs</b>					
Non- réponse	6,5%	2,0%	1,7%	1,5%	2,6%
Père/Mère	7,4%	18,5%	23,6%	15,4%	16,9%
Oncles/Tantes	2,7%	9,6%	11,4%	7,6%	8,1%
Grands-Parents	0,2%	1,6%	2,2%	1,3%	1,5%
Frères/Soeurs	8,1%	23,2%	23,2%	19,4%	18,8%
Beaux-Frères/Belles-Soeurs	9,6%	13,4%	12,8%	13,5%	12,5%
Cousins/Cousines	5,4%	14,2%	14,9%	13,1%	11,9%
Époux/Épouse	12,9%	11,0%	11,9%	13,5%	12,0%
Fils/Filles	25,9%	30,2%	26,4%	32,0%	28,6%
Gendres/Belles-Filles	7,3%	5,7%	5,6%	6,6%	6,0%
Neveux/Nièces	7,9%	13,7%	11,9%	12,3%	11,1%
Petit-Enfants	5,7%	7,5%	6,8%	7,5%	6,6%
Autres Liens de Parenté	5,4%	3,8%	4,7%	4,1%	4,3%
Amis/Amies d'Enfance	33,8%	41,7%	45,2%	43,8%	40,4%
Voisins/Voisines	10,1%	13,1%	12,9%	12,3%	11,6%
Collègues de Travail	11,8%	11,9%	12,9%	14,3%	12,1%
Généralement seul(e)	12,5%	12,2%	10,9%	11,6%	12,1%
Autres Personnes : .....	14,9%	11,1%	10,0%	13,3%	11,7%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Encore une fois, les non répondants se distinguent très fortement des autres catégories de locaux, vérifiant l'hypothèse d'une corrélation avec les collègues de chasse. Pour illustrations, ils exercent davantage seuls ou avec d'« autres personnes », qui ne sont ici que d'autres chasseurs des associations auxquelles ils adhèrent. En revanche, on les retrouve moins souvent avec des parents directs, des amis d'enfance ou des voisins. Au contraire, ils dominent chez les pratiquants accompagnés de leur genre.

## 2.) Les inégalités foncières : retour sur l'échelle sociale

Les enclaves de chasse constituant l'un des principaux sujets de polémiques et de discordes au sein du monde cynégétique, il importait de s'interroger sur la relation entre la pratique du droit de chasser et la détention du droit de chasse, laquelle relation n'est pas sans relation avec le parcellisme traité précédemment. Rappelons ici une lapalissade : la chasse exige avant toute chose de disposer d'un territoire.

« Chassez-vous sur des terrains dont vous êtes Propriétaire ? »<sup>717</sup>

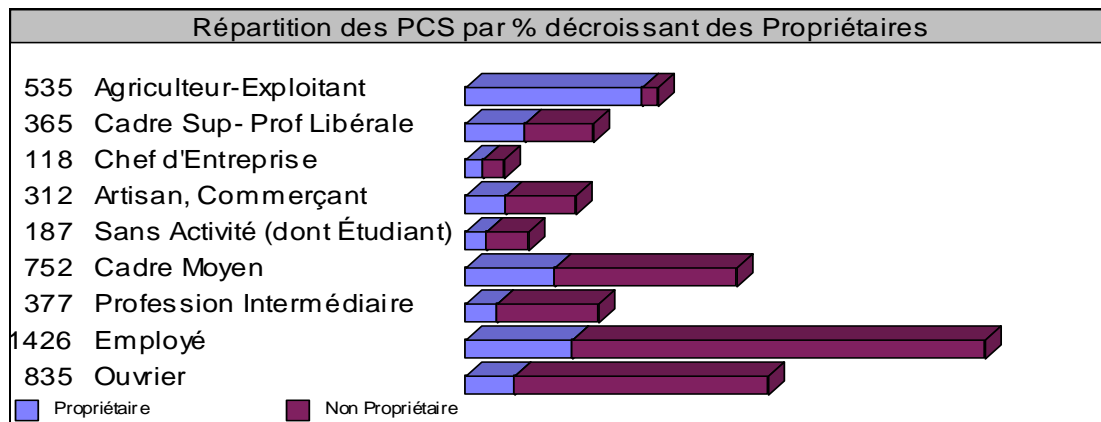
<b>Chasseur Propriétaire</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non-réponse	71	1,4%

<sup>717</sup> En France, depuis globalement la révolution de 1789, et malgré toutes les exceptions et nuances qui s'imposent, le droit de chasse se trouve associé au droit de propriété jusqu'à la loi Verdeille de 1964 sur les ACCA et les AICA. Non seulement cette dernière législation a été amendée lors de la loi chasse de 2000, mais qui plus est on ne compte que deux A.C.C.A. sur le territoire de la Somme. Dans notre département s'imposent ainsi les prérogatives du propriétaire, parfois représenté par son locataire.

Oui	1 753	33,5%
Non	3 416	65,2%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5 240</b>	<b>100%</b>

Or, ils sont jusqu'à un tiers à exercer sur certaines de leurs possessions. On ne sera pas surpris d'apprendre qu'ils sont moins nombreux à éprouver des difficultés à trouver un territoire, même s'il peut s'agir de surfaces très réduites, non réservées. Pour autant, la détention leur facilite probablement l'intégration dans un groupe de pratiquants. Ce n'est néanmoins pas un statut qui leur fait considérer l'enjeu territorial comme plus primordial par rapport à leurs collègues non propriétaires.

Beaucoup plus surprenant, les propriétaires décrivent davantage les enclavistes et les chasseurs « à la rattente » que les « sans terre » ! Ils sont 21,6% à considérer cette pratique opportuniste comme problématique pour la chasse, alors qu'on n'en trouve que 12,8% chez les non propriétaires. De la même façon pour les « enclavistes » : 29% contre 21,8%. L'ensemble de ces données et croisements (aux  $\chi^2$  très significatifs) amène à penser que ces propriétaires ne sont pas pour autant des réservataires, mais au contraire pour beaucoup des sociétaires qui apportent leur surface dans un lot commun.



La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 1048,45$ . Degrés de liberté = 8,  $1-p = >99,99\%$ .

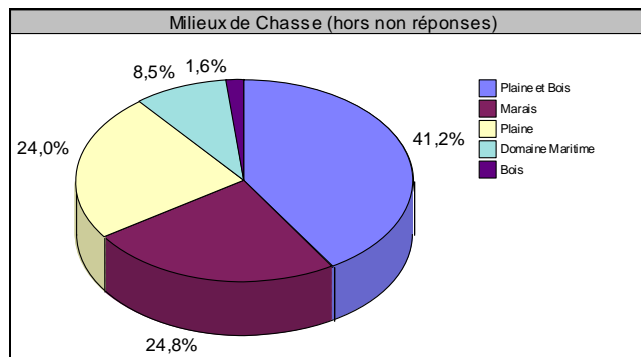
Enfin, les inégalités socioprofessionnelles devant la propriété foncière sont suffisamment flagrantes pour y retrouver la pyramide sociale, hors secteur agricole bien entendu, dont le capital foncier représente l'outil de travail. Des inégalités qui se reproduisent parfaitement lorsque l'on considère la profession des pères.

### 3.) Superficie et surface sociale : un lien étroit avec le milieu pratiqué

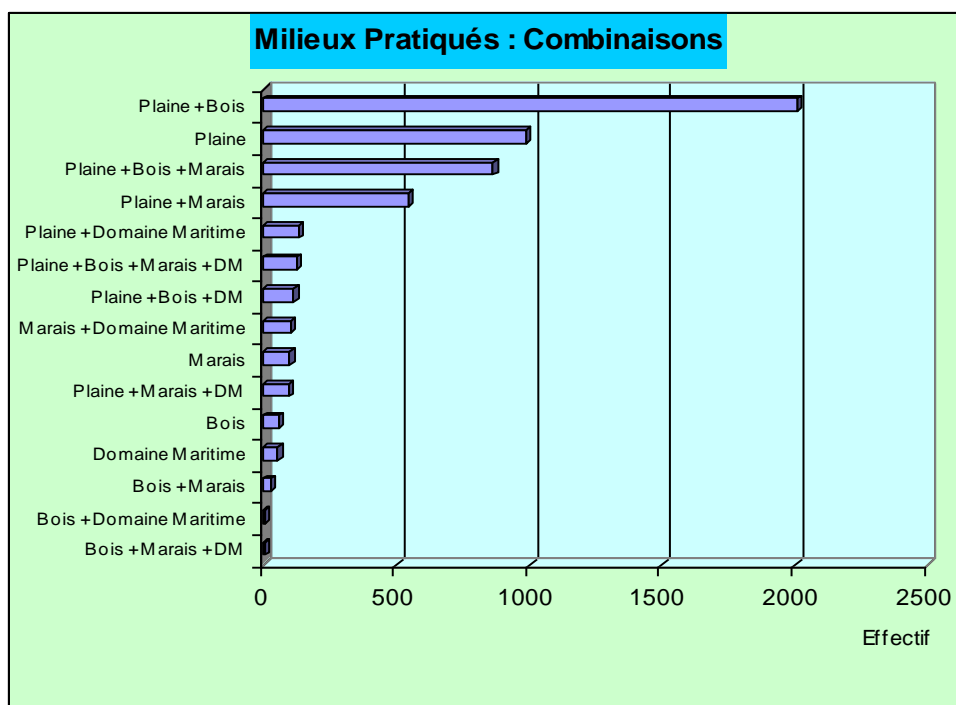
C'est en ce sens que l'on peut s'interroger sur l'impact du milieu social sur la capacité à se doter des plus vastes territoires, sachant que cette métonymie des « petits » et « gros » chasseurs varie selon la forme de chasse adoptée et le milieu physique dans lequel elle s'exerce.

« Sur ce territoire, quels étaient vos milieux de chasse ? [Ou "quels sont" si vous y pratiquez toujours aujourd'hui]. »

Milieux de Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	23	0,4%
Plaine et Bois	3091	59,0%
Plaine	1804	34,4%
Bois	119	2,3%
Marais	1860	35,5%
Domaine Maritime	635	12,1%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	



C'est encore une fois l'image d'un département de chasse en plaine, complétée par une pratique au bois, qui domine cette radiographie de la Somme. Le gibier d'eau occupe pour autant une place de premier ordre, mais sans que l'on retrouve cette prédominance de la sauvagine, visible via le timbre gibier d'eau tel qu'il existait encore il y a quelques années. Soit que l'on ait assisté à une décreue de l'attraction pour le nemrod des roseaux, soit que leur participation ait été ici moins forte<sup>718</sup>.



Les chasseurs pouvant cumuler les modalités, ce sont les combinaisons qu'ils en font que l'on peut considérer comme descriptives de la réalité. Ainsi, les fusils n'évoluant que sur un milieu, quel que soit ce dernier, ne représentent que moins de 23% de l'effectif total. Dans ce cas de figure, c'est d'ailleurs la plaine qui domine très largement avec les huit dixièmes.

Les chasseurs pouvant cumuler les modalités, ce sont les combinaisons qu'ils en font que l'on peut considérer comme descriptives de la réalité. Ainsi, les fusils n'évoluant que sur un milieu, quel que soit ce dernier, ne représentent que moins de 23% de l'effectif total. Dans ce cas de figure, c'est d'ailleurs la plaine qui domine très largement avec les huit dixièmes. En comparaison, on comptabilise plus de 50% des chasseurs de la Somme cumulant deux milieux. Ici, on constate que la plaine s'associe facilement à chacun des autres milieux, même si c'est avec le bois que l'association fonctionne le mieux. En revanche, les sauvaginaires stricto sensu se

<sup>718</sup> On peut à ce titre imaginer que les près de 800 questionnaires accumulés précédemment sur le littoral, dans le cadre des enquêtes Natura 2000, ont eu un effet démobilisateur.

retrouvent extrêmement marginaux (moins de 5%). Ils sont encore un cinquième à trois milieux et ce n'est qu'avec les « cumulards » de niveau quatre qu'on régresse très sensiblement à moins de 3%. Là encore, une logique semble dominer avec une plaine complétée la plupart de temps par d'autres milieux. Ils ne sont guère que quelques 7% à ne pas déclarer la plaine, ce qui ne dit rien néanmoins et bien sûr de leurs priorités. Au-delà de ces logiques territoriales, la grande conclusion de pareil schéma, c'est que toutes les analyses, en particulier électoralistes, qui soulèvent le lien entre réformes de la législation et forme de chasse touchée, pour en déduire un comportement de vote contestataire, ratent largement leur objet. Nous verrons en effet plus que si les milieux pratiqués orientent en grande partie les comportements vis-à-vis de la politique, la géographie redouble fortement cette orientation.

Au-delà du cumul en termes de milieux, les adeptes de Diane multiplient encore les territoires de chasse<sup>719</sup>. Ceux sont ces derniers qui conditionnent au final les premiers.

« AUJOURD'HUI, vous chassez régulièrement sur combien de territoires communaux : »

Territoire Communal	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	178	3,4%
Aucun à ce jour	118	2,3%
Une Commune	2118	40,4%
Deux Communes	1581	30,2%
Trois Communes	701	13,4%
Quatre Communes	255	4,9%
Cinq Communes	135	2,6%
Six à Neuf	104	2,0%
Dix & Plus	50	1,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

**Minimum = 0, Maximum = 900**

**Somme = 12495**

**Moyenne = 2,47 Ecart-type = 17,53**

En premier lieu, on exerce sur d'autant moins de territoires communaux que la chasse n'entre pas dans les priorités des répondants, mais la relation entre les deux variables est loin d'être écrasante. En second lieu, ces territoires ont des conséquences financières qu'il convient de pouvoir soutenir, la moyenne du budget annuel croissant avec le nombre de communes.

Parmi les non-réponses et les déclarations à zéro territoires, on trouve bien sûr les anciens pratiquants, mais beaucoup d'autres ont anticipé une interruption de leur pratique pour la saison en cours.

Pour les autres, la commune unique est le lot commun pour plus de quatre sur dix. Néanmoins, la seconde commune est suffisamment généralisée pour que cette donnée fasse l'objet de la plus grande attention.

Au-delà, les proportions sont nettement moins importantes et souvent tributaires de fréquentations moins intensives, parfois liées à quelques invitations durant la campagne.

Il existe également certains facteurs discriminants à même d'expliquer la répartition quantitative en nombre de communes.

<sup>719</sup> Nous analysons précédemment la longévité maximale durant laquelle un chasseur pouvait pratiquer sur la même entité territoriale, mais cette dernière s'avère extrêmement délicate à définir. Comme nous le notions ci-dessus, le droit de chasse incombant au propriétaire, la moindre surface chassable peut a priori délimiter un territoire de chasse. C'est en ce sens que certains entendent les « rattindeux », en picard des chasseurs postés qui attendent que d'autres poussent involontairement le gibier vers eux. Un pratiquant de la « rattente » peut relever d'une société de chasse et sur les surfaces de cette dernière profiter des mouvements stratégiques de ses collègues, mais beaucoup procèdent à partir d'enclaves spatiales. D'autres détiennent également de micro territoires sur lesquels ils exercent un type de chasse très particulier et statique, comme les postés au pigeons, qu'ils détiennent un pylône ou pas sur la parcelle. Quoiqu'il en soit, la notion de territoire de chasse paraît certes la plus instructive, mais elle peut se comprendre de façons tellement variées qu'il nous a semblé plus opérationnel de cerner les territoires communaux. De cette manière, nous disposons d'une base de comparaison avec les 783 communes du département, pour ceux qui ne pratiquent qu'en Somme.

TABLEAU DE MOYENNES<sup>720</sup>

Budget Chasse	Territoires
Non- réponse	1,88
Moins de 300 euros	1,48
[301-700] euros	1,74
[701-1000]	2,42
[1001-1500]	4,71
[1500-3000]	2,50
Plus de 3000 euros	3,17
<b>TOTAL</b>	<b>2,47</b>

Néanmoins, on repère quelques discordances qui peuvent s'expliquer par la propriété foncière ou par des conditions préférentielles liées à la pratique familiale, cette dernière faisant effectivement régresser le nombre de territoires. L'habitat également permet de ne pas recourir à l'actionnariat. A titre d'exemple, les sociétaires d'une association communale se retrouvent sur représentés chez les pratiquants ne disposant que d'un territoire. Les invités réguliers sont dans une situation inverse au contraire.

Territoire Communal	1	2	3	4	5	[6-10]	10 & >	TOTAL
<b>Profession</b>								
Non- réponse	41,5%	30,4%	13,7%	3,7%	2,6%	1,9%	0,0%	100%
Agriculteur-Exploitant	29,4%	31,6%	15,9%	8,9%	4,1%	2,6%	3,0%	100%
Artisan, Commerçant	36,1%	29,5%	17,2%	5,3%	4,7%	1,3%	0,0%	100%
Chef d'Entreprise	25,8%	21,7%	16,7%	10,0%	5,0%	5,8%	4,2%	100%
Cadre Moyen	37,5%	29,8%	16,0%	5,4%	2,2%	2,5%	1,4%	100%
Cadre Supérieur - Profession Libéral	26,8%	28,2%	15,7%	7,9%	5,4%	2,7%	2,7%	100%
Profession Intermédiaire	38,0%	34,6%	12,8%	4,5%	1,6%	2,1%	0,8%	100%
Employé	46,5%	30,2%	12,0%	3,5%	1,7%	1,8%	0,3%	100%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)	49,2%	30,7%	8,7%	3,3%	1,5%	1,1%	0,1%	100%
Sans Activité (dont Lycéen & Étudia	45,0%	26,5%	14,3%	1,1%	2,6%	1,1%	0,0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>40,4%</b>	<b>30,2%</b>	<b>13,4%</b>	<b>4,9%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>100%</b>

Reste que l'appartenance socioéconomique semble jouer un rôle au moins aussi déterminant que les conditions familiales, résidentielles, voire que la motivation. On constate effectivement des classes populaires très présentes dans la modalité un et un seul territoire, à l'inverse des chefs d'entreprises, des cadres supérieurs et des professions libérales, mieux représentés dans les tranches élevées. Le même constat pour les agriculteurs-exploitants renvoie probablement à une autre explication, centrée sur la détention du droit de chasse découlant de la propriété ou du fermage parfois.

« AU TOTAL, vous chassez sur une surface de [Tous territoires confondus] PLAINES : »

<sup>720</sup> Les valeurs du tableau sont les moyennes calculées sans tenir compte des non-réponses. Les noms des critères discriminants sont encadrés. Les nombres encadrés correspondent à des moyennes par catégorie significativement différentes (test t) de l'ensemble de l'échantillon (au risque de 5%). Résultats du test de Fisher : La variable Territoire Communal :  $V_{inter} = 830,97$ ,  $V_{intra} = 306,77$ ,  $F = 2,71$ ,  $1-p = 98,73\%$ .

Surface Plaine	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	771	14,7%
Pas de chasse en Plaine	138	2,6%
Moins de 50 Hectares	222	4,2%
[50-100[ Hectares	197	3,8%
[100-200[ Hectares	424	8,1%
[200-300[ Hectares	394	7,5%
[300-400[ Hectares	516	9,8%
[400-500[ Hectares	517	9,9%
[500-1 000[ Hectares	1312	25,0%
Plus de 1 000 Hectares	749	14,3%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Minimum = 0,00, Maximum = 14000,00

Somme = 2563112,90

Moyenne = 573,53 Ecart-type = 641,34

Budget Territoire	Surface Plaine
Non- réponse	340,10
Moins de 100 euros	475,46
[101-150] euros	549,26
[151-300]	579,79
[301-800]	586,65
[801-1500]	689,13
Plus de 1500 euros	747,88
<b>TOTAL</b>	<b>573,53</b>

Quant à la surface boisée pratiquée, même en corrigeant certaines valeurs encore plus de 220 ha. Quant à l'écart-type, plus de 10% des chasseurs exerçant sur moins de 10 hectares.

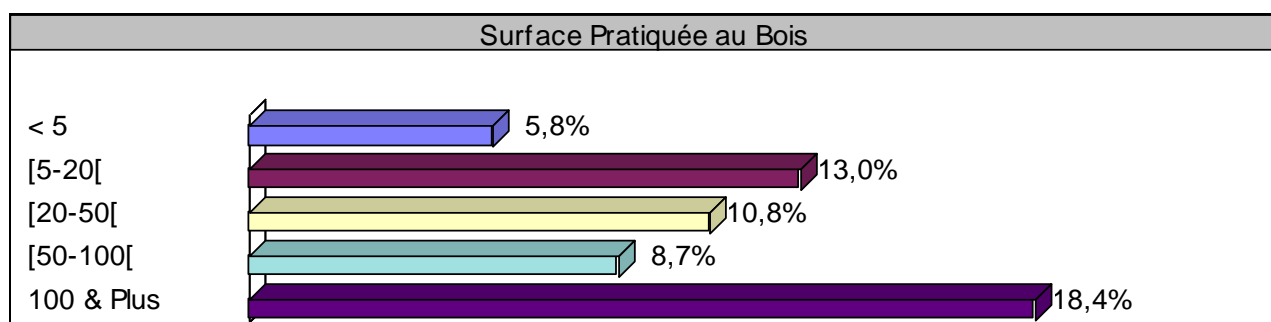
Résultats du test de Fisher : La variable Surface Plaine :  $V_{inter} = 6452242,21$ ,  $V_{intra} = 403188,25$ ,  $F = 16,00$ ,  $1-p = >99,99\%$ .

Pour le chasseur de plaine, en moyenne la somme des surfaces pratiquées pour ce type s'élève à près de 600 hectares, mais avec un écart-type à cette moyenne plutôt très élevé, faisant passer du simple au double.

Ce résultat est le produit de l'extrême dispersion des valeurs des plus petites à moins de 50 hectares (des réservataires généralement) au maximum atteint avec 14 000 (un cumulard en territoires pratiqués).

Si l'on fait maintenant varier les intervalles et les seuils, on observe que les quatre premières tranches de 250 hectares répartissent les répondants en approximativement quatre quarts. Il existe ainsi une hiérarchie implicite derrière la surface pratiquée, ce que montre le tableau de moyennes suivant.

Au fur et à mesure que croît le budget consacré à l'accès aux territoires, ce sont également les surfaces en plaine qui augmentent. Pour autant, ces variations sont loin d'être proportionnelles, d'autres types de surfaces étant concernés par ce budget d'une part, d'autres critères que la surface entrant en ligne de compte d'autre part.



L'élément que révèlent ici ces données tient dans l'importance prise par la classe la plus élevée. Ils sont ainsi près d'un millier à évoluer sur 100 hectares et plus. Si l'on place maintenant à 20 ha la limite entre les chasseurs qui font du bois une spécialité cynégétique par rapport à ceux qu'on pourrait appeler des occasionnels, ce sont alors les deux tiers des répondants qui entrent

dans la première catégorie. On compte ainsi peu de chasseurs qui ne pratiquent que le bois<sup>721</sup>, mais cette surface peut représenter un véritable investissement pour ses adeptes. On retrouve ainsi la même logique croissante que relevée précédemment pour la plaine avec un tableau de moyenne<sup>722</sup>.

Surface Marais	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	2074	39,6%
Pas de chasse en Marais	1480	28,2%
Moins de 1 Hectare	8	0,2%
[1-2[ Hectares	99	1,9%
[2-5[ Hectares	294	5,6%
[5-10[ Hectares	217	4,1%
[10-20[ Hectares	285	5,4%
[20-50[ Hectares	408	7,8%
50 Hectares & Plus	375	7,2%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

**Minimum = 0,00, Maximum = 5000,00**

**Somme = 86943,13**

**Moyenne = 27,46 Ecart-type = 150,46**

Sur 1 860 chasseurs déclarant le marais parmi les surfaces pratiquées, près de 1 700, soit les neuf dixièmes déclarent un peu moins de 30 hectares en moyenne. Surtout, ils sont extrêmement peu sur les petits marais, alors que les installations fixes de chasse au gibier d'eau, telles que les « huttes », peuvent être installées sur des surfaces relativement réduites.

Au contraire, les effectifs des tranches les plus élevées laissent penser que plutôt que de grandes zones humides, ces chiffres révèlent des cumuls de territoires. C'est d'ailleurs ce que vérifie le tri croisé avec le nombre de territoires communaux fréquentés. A 50 ha ou davantage, on se situe proche de quatre communes. De plus, ici la surface pratiquée ne discrimine plus la catégorie de dépenses pour l'accès aux territoires.

La superficie du domaine maritime utilisée est beaucoup plus difficile à évaluer puisque le territoire n'est la plupart du temps plus cadastré. Ainsi, sur le littoral picard sud, la surface utilisable par les chasseurs « aux pieds nus », en quête de limicoles, varie en fonction de la marée. S'explique de cette manière le fort taux de non-réponses, seuls 250 mentions de surface se retrouvant parmi les 635 attendues. Pour ceux qui indiquent néanmoins cette surface, on constate que peu se cantonnent à une hutte de baie pour au contraire adopter également « la botte », ce qui explique une moyenne très élevée à près de 30 km<sup>2</sup>.

En revanche, contrairement aux autres types de milieu, ici le budget « territoire » n'est que très peu affecté par la surface pratiquée puisque les ACDPM se distinguent par les cotisations particulièrement peu onéreuses qu'elles pratiquent. On observe ainsi qu'il n'existe pas de relation simple entre la « surface » sociale d'un nemrod et son assise foncière, mais que cette indéniable relation se trouve médiatisée par la forme prise par la pratique. Aux ouvriers la microparcelle dont on équipe le plus gros orme pour l'installation de quelques raquettes pour la chasse du pigeon au poste, alors que les plus aisés acquièrent les meilleurs quotas de grands gibiers au tir dans les forêts domaniales. Entre ces deux pôles très schématiques se placent les ressources de l'histoire individuelle : parents agriculteurs, fratrie bien implantée dans plusieurs villages, réseau relationnel...

#### 4.) Distances de chasse : un concentré de la trajectoire résidentielle

Dans le droit fil des aspects très quantitatifs de surfaces, il importe de connaître la façon dont ce chasseur devenu itinérant se comporte au regard de la distance parcourue pour atteindre

<sup>721</sup> Rappel : 119, dont la moyenne frôle les 400 hectares.

<sup>722</sup> Résultats du test de Fisher : La variable Surface Bois :  $V_{inter} = 81506654,13$ ,  $V_{intra} = 6794686,95$ ,  $F = 12,00$ ,  $1-p = >99,99\%$ .



ses différents terrains de pratique. Rappelons en effet ici qu'il n'existe pas de limite quant au nombre de territoires fréquentés, ce qui amène à s'interroger sur les bornes extrêmes : minimum et maximum.

« Quelle est la distance approximative entre votre commune Actuelle (résidence principale) et votre territoire le plus proche ? [Indiquez "0" si vous chassez sur place]. »

Distance Proche	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	133	2,5%
Chasse à Domicile	3208	61,2%
Moins de 2 Kilomètres	46	0,9%
[2-5[ Kilomètres	232	4,4%
[5-10[ Kilomètres	373	7,1%
[10-15[ Kilomètres	289	5,5%
[15-20[ Kilomètres	241	4,6%
[20-50[ Kilomètres	472	9,0%
50 Kilomètres & Plus	246	4,7%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Minimum = 0,00, Maximum = 1000,00

Somme = 51502,70

Moyenne = 10,08 Ecart-type = 35,32

Cette question concerne encore le problème de l'accessibilité aux territoires, donc du lieu d'habitat et du capital relationnel mobilisable, mais le dépasse dans la mesure où s'insèrent également des logiques de marché. C'est relativement peu le cas avec le territoire le plus proche de la résidence principale comme le montrent les données recueillies. Ainsi, **près de deux chasseurs sur trois pratiquent dans leur commune d'habitat, sachant qu'à moins de deux kilomètres l'on se situe aux abords immédiats.** Dans la seconde tranche (de deux à cinq), on peut considérer qu'il s'agit des communes limitrophes et qu'à moins de dix on reste souvent dans un périmètre de type cantonal.

En d'autres termes, si l'espace de reconnaissance sociale est fixée à quinze kilomètres, plus de huit répondants sur dix déambulent sur des territoires où ils ne sont pas des inconnus.

#### TABLEAU DES ÉCARTS AUX EFFECTIFS THÉORIQUES

Habitat Somme	Oui	Non	TOTAL
Distance Proche			
Non- réponse	-24	+25	<b>133</b>
Chasse à Domicile	+158	-157	<b>3208</b>
Moins de 2 Kilomètres	+0	+0	<b>46</b>
[2-5[ Kilomètres	-1	+2	<b>232</b>
[5-10[ Kilomètres	+5	-4	<b>373</b>
[10-15[ Kilomètres	+2	-1	<b>289</b>
[15-20[ Kilomètres	+1	+0	<b>241</b>
[20-50[ Kilomètres	-15	+16	<b>472</b>
50 Kilomètres & Plus	-122	<b>+123</b>	<b>246</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4724</b>	<b>516</b>	<b>5240</b>

De plus, on chasse d'autant plus à domicile qu'on réside dans le département (65% contre 30%) et inversement on parcourt d'autant moins 50 kilomètres (2% contre 29%), ce qui signifie que les chasseurs en provenance d'autres départements viennent souvent chercher ici ce qu'ils ne trouvent pas chez eux. On peut dans ce cas parler de « tourisme cynégétique » pour au moins quelques 3% de l'échantillon.

[La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 837,26$ . Degrés de liberté = 8, 1-p = >99,99%.]

Si l'on cherche à comparer les extrêmes, on trouve d'abord que les plus distants sont aussi ceux qui considèrent le moins la chasse comme leur activité prioritaire. Ils témoignent aussi d'un *turn over* territorial plus important. On les retrouve surtout sur le domaine maritime picard, dont ils sont rarement originaires.

<b>Insertion Locale</b>	Oui	Non	TOTAL
<b>Distance Proche</b>			
A Domicile	66,0%	52,8%	61,2%
Moins de 5 Km	5,0%	5,9%	5,3%
[5-15[ Km	11,5%	14,9%	12,6%
15 Km & Plus	15,1%	24,1%	18,3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 96,67$ .  
Degrés de liberté = 7, 1-p = >99,99%.

Leurs initiations ont également été différentes : plus souvent des voisins pour les locaux, des amis, gendres et beaux-parents pour les plus distants. Chez ces derniers, c'est justement la famille qui explique le trajet parcouru dans un cas sur quatre. Par contre, les petits-enfants et les neveux font rarement partie de leurs accompagnateurs en action de chasse.

<b>Taille Commune</b>	<b>Distance Proche</b>
Non- réponse	4,73
Moins de 100 habitants	2,72
[100-500] habitants	4,03
[501-1000]	4,90
[1001-2000]	6,48
[2001-5000]	10,93
[5001-10 000]	18,65
[10 001-50 000]	36,76
Plus de 50 000	44,34
<b>TOTAL</b>	<b>10,08</b>

On ne sera pas surpris de les rencontrer parmi les habitants des grandes villes. On observe ainsi une relation proportionnelle linéaire entre la distance moyenne parcourue au minimum et la taille de la commune de résidence. Ils sont de même originaires de communes plus importantes en population et distantes du rural dit « isolé ».

Concernant les dossiers prioritaires à leurs yeux, les dates de chasse leur inspirent proportionnellement moins de crainte que les espèces ouvertes à la pratique. Ce constat est à relier au nombre de sorties réalisées par saison, moins important chez les plus distants.

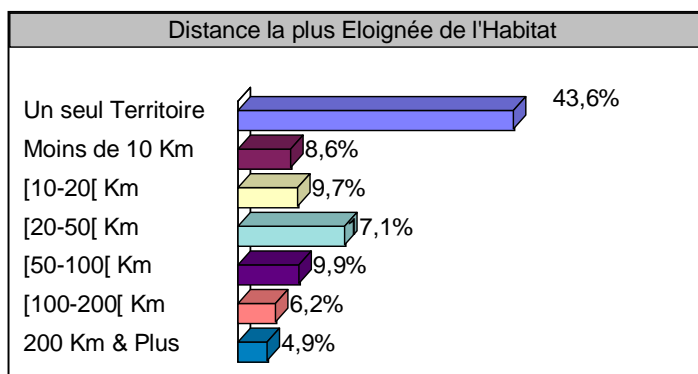
En un mot le territoire le plus proche de son lieu de résidence s'avère révélateur du parcours sociogéographique réalisé, des citoyens venus découvrir la chasse sur la côte picarde aux villageois partis travailler dans les grandes agglomérations. Il en va tout autrement du plus éloigné dans la mesure où il implique primo au moins deux territoires pratiqués, et secundo a priori plus souvent le recours à un marché des places offertes dans les groupes constitués. C'est en tout cas l'hypothèse que l'on peut formuler.

<b>Distance Eloignée</b>	Nb. cit.	Fréq.
Un seul Territoire	2283	43,6%
Moins de 10 Kilomètres	452	8,6%
[10-20[ Kilomètres	510	9,7%
[20-50[ Kilomètres	894	17,1%
[50-100[ Kilomètres	519	9,9%
[100-200[ Kilomètres	326	6,2%
200 Kilomètres & Plus	256	4,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Minimum = 0,00, Maximum = 9000,00

Somme = 242504,70

Moyenne = 82,01 Ecart-type = 296,15



La première remarque doit concerner l'effectif déclarant un second territoire, soit dans notre département 56,4% de l'échantillon. D'emblée, on peut constater que les valeurs les plus élevées renvoient nécessairement à un commerce de l'exotisme cynégétique et de l'imaginaire safari qu'il génère. Dans ce sens, les seize valeurs atteignant le millier de kilomètres réalisés en totalisent 43 600 à elles seules. Pour ces répondants, la sortie du territoire métropolitain relève de l'évidence. En retirant cette frange maximale, la moyenne tombe à moins de 68 kilomètres, contre plus de 82 toutes réponses confondues. De rares mentions font état de deux territoires distincts sur la même commune de résidence. Dans ces cas de figure il s'agit généralement de réservataires dont les propriétés sont éclatées ou qui louent un voire plusieurs sites. Cela signifie concrètement que dans leur ensemble les chasseurs de la Somme sont prêts à réaliser une distance certes parfois intercontinentale, mais plus sûrement réduite au périmètre départemental. Restent ces 10% qui déclarent au moins cent kilomètres, sans bien sûr que l'on puisse en conclure qu'il s'agisse de déplacements réguliers. Au contraire, ils sont près de 20% à parcourir moins de 20 kilomètres. Une bonne part de ceux qui déclarent un second territoire se situe entre 20 et 50 km.

**TABLEAU DE MOYENNES**

Milieus de Chasse	Distance Eloignée
Bois	187,30
Domaine Maritime	101,01
Plaine et Bois	85,65
Marais	82,70
Plaine	61,88
<b>TOTAL</b>	<b>82,01</b>

La répartition de la base de données en fonction des types de milieux fréquentés montre que qu'il existe une logique orientée par les formes de chasse recherchées. Dans ce sens, le domaine maritime illustre bien évidemment l'obligation de se rapprocher d'une façade côtière pour rechercher certains limicoles typiques de ce milieu.

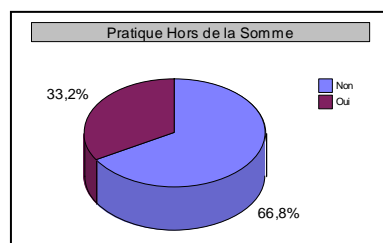
Plus surprenant en apparence, ce sont les spécialistes du bois qui réalisent les plus importants kilométrages.

Huit sur dix résident dans la Somme et cinq parmi eux se rendent dans d'autres départements pour y trouver de vastes surfaces boisées. En revanche, on s'éloigne trois fois moins de son domicile lorsque l'on pratique la chasse en plaine. Ici, la richesse et l'importance des territoires provoqueraient plutôt le mouvement inverse. Ainsi, plus du quart des adeptes de la plaine parcourant plus de 200 kilomètres ne résident pas dans le département.

Enfin, les localistes et les plus distants entretiennent un point commun contre toute attente, ce sont les deux catégories de chasseurs déclarant le moins une distance maximale après leur territoire le plus proche. Exprimé autrement, sédentaires et globe-trotters sont pour la moitié d'entre eux cantonnés à un seul site de chasse. Concernant les derniers, lorsqu'ils cumulent plusieurs territoires c'est toujours à très longue distance de leur domicile, le maximum dépassant en moyenne les 200 kilomètres. A propos des premiers, leur tendance consiste à se maintenir dans un périmètre rapproché à moins de 10 kilomètres, même si leur moyenne se situe à 70.

« Chassez-vous dans d'autres départements que la Somme ? »

Départements	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	59	1,1%
Non	3463	66,1%
Oui	1718	32,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



Toujours en ce qui concerne la plus ou moins grande sédentarité des répondants sur le plan cynégétique, nous observons au contraire ici que près d'un tiers déclare ne pas se limiter au département, ce qui ne signifie évidemment pas qu'ils s'éloignent beaucoup de chez eux.

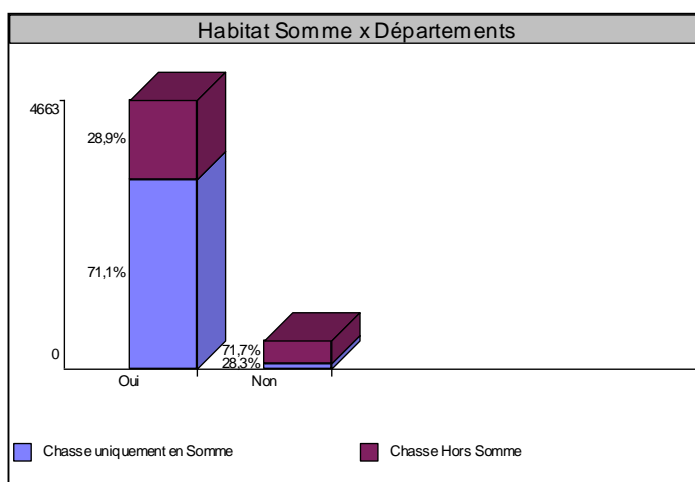
#### CROISEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ET LE DÉPARTEMENT DE PRATIQUE

Départements	Non-Réponse	Chasse uniquement en Somme	Chasse Hors Somme	TOTAL
<b>Habitat Somme</b>				
Habitat en Somme	1,1% ( 52)	70,3% (3320)	28,6% (1352)	<b>100%(4724)</b>
Habitat hors Somme	1,4% ( 7)	27,7% ( 143)	70,9% ( 366)	<b>100% ( 516)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,1% ( 59)</b>	<b>66,1% (3463)</b>	<b>32,8% (1718)</b>	<b>100%(5240)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 381,81$ . Degrés de liberté = 2, 1-p = >99,99%.

Le fait de résider hors de la Somme implique assez évidemment de chasser également dans un autre département, et ce à plus de 70%... ce qui implique néanmoins que 30% de ces entrées cynégétique ne pratiquent que dans la Somme ! La surprise vient ici du fait que seul moins d'un sur cinq exerce sur le domaine maritime et moins d'un sur deux le marais. Il existe ainsi une attractivité pour la Somme qui dépasse le gibier d'eau, parce que la plaine est ici familiale.

Globalement, on peut estimer que pour les 366 non résidents qui pratiquent aussi ailleurs, la Somme vient en fait en complément du département de résidence. Quant aux ressortissants du département, près de trois sur dix sont eux-mêmes attirés par une autre entité administrative.



Conservons néanmoins à l'esprit les proportions, les neuf dixièmes de l'échantillon résidant dans le département. Les « sorties » représentent de ce fait 2,6 fois les entrées.

En ce qui concerne ces départements eux-mêmes, 1 614 chasseurs, soit près de 94% des répondants concernés, les précisent. Avec 2 638 citations, la moyenne s'établit à 1,63 département par chasseur. Au total, 85 départements sont cités, à savoir la quasi-totalité du territoire métropolitain, mais 63 le sont par un effectif inférieur à dix fusils.

Les départements limitrophes arrivent très largement devant l'ensemble des autres citations métropolitaines avec plus des trois quarts des mentions, ce qui nuance fortement l'impression de « nomadisme » apparue au premier abord. En tête de ces voisins, l'Oise est également le département avec lequel la Somme partage sa frontière la plus longue<sup>723</sup>. Cet

<sup>723</sup> Les binômes les plus couramment rencontrés concernant l'Oise et l'Aisne (45), le Nord et le Pas-de-Calais (42), l'Oise et la Seine-Maritime (39). Nous ne mentionnons ici que les principales destinations, sachant que la pratique des chasseurs de la Somme s'étend à d'autres pays et que pour certains la liste des départements peut s'avérer assez

élément renforce le sentiment d'un phénomène pour grande partie local tel que le montrent les investigations de terrain. Surtout, la présence très marginale de l'Ile-de-France, contrairement aux présumés couramment rencontrés, montre que nous n'avons que très faiblement affaire ici à un phénomène « chasseurs sans terre » venant dans la Somme pratiquer le gibier d'eau sur le DPM. Pour ne prendre que l'exemple de la cohorte la plus nombreuse pratiquant dans l'Oise, on n'y compte que 10% fréquentant le domaine maritime contre 12% pour l'ensemble de l'échantillon.

« Si vous vous rendez hors de la Somme, c'est pour la chasse au : »

Pratiques Hors Somme	Nb. cit.	Fréq.
Grand Gibier	1159	39,6%
Petit Gibier	1144	39,1%
Gibier d'Eau	359	12,3%
Migrateur Terrestre	166	5,7%
Autres Gibiers à l'Étranger	86	2,9%
Gibier de Montagne	10	0,3%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>2924</b>	<b>100%</b>

Ici encore, le taux de réponse des chasseurs concernés approche les 100%. Chasseurs dont nous apprenons maintenant qu'ils pratiquent principalement les grands et petits gibiers, bien avant les migrateurs, et encore plus par rapport aux animaux exotiques pour notre région. Ici encore, quand on sort du département c'est relativement peu pour trouver des chasses différentes, mais parce que son réseau relationnel et familial l'y amène.

Quant aux associations les plus courantes entre les catégories de gibiers, 61,7% des répondants grand gibier mentionnent également le petit gibier, 61,6% de ceux qui indiquent le gibier d'eau éprouvent la même attraction pour le petit gibier ; Ils ne sont par contre que 46,2% à se diriger vers les grands animaux. Aux trois quarts les chasseurs de migrateurs terrestres exercent également le petit gibier, alors que les adeptes du gibier de montagne restent à 90% axés sur le grand gibier.

Les gibiers qu'on ne trouve pas sur les biotopes de notre département sont donc loin d'être les principaux facteurs d'attraction pour se rendre dans d'autres contrées. Ce constat est probablement aussi à relier au fait que pour une part ces réponses concernent des résidents de ces autres départements qui au contraire visitent la Somme pour ses chasses. Le gibier d'eau rassemble d'ailleurs la plus faible proportion d'habitants de la Somme (les deux tiers).

---

longue du fait des invitations multiples et des chasses à la journée rendues accessibles par la validation nationale. 579 répondants, soit plus du tiers cumulent ainsi plusieurs départements au-delà de la Somme : 2 départements : 316 chasseurs ; 3 départements : 164 chasseurs ; 4 départements : 60 ; 5 départements : 19 ; 6 départements : 7 ; 7 départements : 4 ; 8 départements : 5 ; 9 départements : 2 et 10 départements : 2.

### **III.] INVESTISSEMENT DANS LA PRATIQUE ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES : les conceptions de la chasse**

Classiquement, la chasse se donne à voir comme une « passion », terme par trop flou pour satisfaire aux critères de l'objectivation sociologique. Dans le but de répondre à cette finalité, nous chercherons à montrer dans cette partie en quoi l'investissement dans la pratique peut faire de l'exercice cynégétique une activité « prenante ». Il s'agira en ce sens de retenir quelques variables permettant de qualifier la nature de cet engagement sur le terrain et d'en mesurer le degré. En premier lieu, le discours dominant sur les transformations en cours de la pratique, qu'il s'agisse des partisans ou des détracteurs et c'est là l'un de leurs rares points communs, met l'accent sur les coûts, lesquels tendent à s'accroître, impliquant parfois la tentation d'interrompre sa pratique, mais surtout un discrédit quant au modèle traditionnel de la chasse au pays, qui reste la marque de fabrique du processus de légitimation dont se revendiquent les pratiquants. Par ailleurs et en second lieu, les systèmes de représentations sociales seront étudiés sous l'angle des manières d'appréhender le gibier, les directives européennes qui ont fait l'actualité de la chasse, ainsi que les enjeux politiques qui s'en sont suivis. Enfin, nous tenterons de relever les conflits et les enjeux les plus emblématiques de la problématique cynégétique contemporaine, à savoir ces très célèbres directives européennes qui nous ramèneront inexorablement vers le tandem des temps et territoires de chasse. Nous verrons que cette myriade d'actes et de regards compose une typologie des manières d'appréhender l'exercice cynégétique, qui structurent les césures au sein du public chasseurs. Mais ces résultats permettront aussi et surtout de démontrer qu'ils orientent vers une pierre angulaire posée sur une polarisation entre le local et l'échelle européenne et que c'est à l'évidence en direction de la côte que se cristallisent le plus ces questionnements, amenant vers les parties consacrées à Natura 2000 sur le littoral.

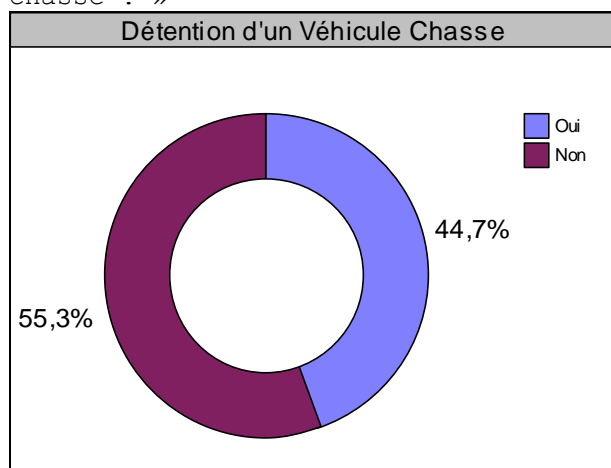
#### **A.) L'ÉCONOMIE DE LA CHASSE ET LES FREINS A LA REPRODUCTION SOCIALE DU GROUPE PRATIQUANT : les déterminants géographiques des coûts**

Pour commencer, il convient d'autant plus de prendre le terme d'« investissement » dans son sens le plus matériel, que ce volet permet d'aborder les difficultés énoncées par les répondants pour le devenir de leur activité. Un devenir qui semble avoir partie liée au financement de la pratique comme nous avons pu le constater précédemment avec les tensions qui s'exercent sur l'accessibilité aux terrains de chasse. C'est la raison pour laquelle seront associées à cette problématique les questions relatives au budget cynégétique.

##### **1.) Une variable de mobilité trompeuse : le véhicule destiné à la chasse**

Aspect peu souvent étudié dans les études relatives à l'économie de la chasse, beaucoup de nos enkystés territoriaux entretiennent pourtant un véhicule qu'ils utilisent pour se rendre sur leurs sites de pratique, réaliser différentes actions d'entretien etc., ce qui laisse penser qu'ils seraient de plus en plus mobiles.

« Possédez-vous un SECOND véhicule que vous utilisez PRINCIPALEMENT pour la chasse ? »



Même en supposant que les rares non-réponses (1% exactement) puissent correspondre à des réponses négatives non confirmées, la proportion de détenteurs s'avère extrêmement forte.

Il existe ainsi un marché de l'automobile d'occasion pour la chasse, parfois du 4X4 neuf, des quads et autres engins motorisés. Ces coûts d'achat, d'entretien et d'utilisation s'ajoutent évidemment aux frais généraux occasionnés par la pratique.

Mais paradoxalement, la sur-représentation n'est pas aussi forte qu'on aurait pu s'y attendre chez ceux qui déclarent l'activité cynégétique comme loisir prioritaire.

#### Croisement entre détention d'un véhicule chasse et dernière profession

Profession	Véhicule Chasse	Oui	Non	TOTAL
Agriculteur-Exploitant		45,5%	53,6%	100%
Artisan, Commerçant		53,9%	44,5%	100%
Chef d'Entreprise		51,7%	46,7%	100%
Cadre Moyen		48,0%	51,6%	100%
Cadre Supérieur - Profession Libérale		44,7%	55,0%	100%
Profession Intermédiaire (dont contremaître etc.)		50,8%	48,7%	100%
Employé		43,1%	56,2%	100%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)		41,5%	57,6%	100%
Sans Activité (dont Lycéen et Étudiant)		21,2%	76,7%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>44,2%</b>	<b>54,8%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 69,44$ . Degrés de liberté = 8, 1-p = >99,99%.

Second paradoxe, la profession influe sur cette détention, mais surtout pour les inactifs et on remarque que parmi les classes les plus aisées les cadres supérieurs et les professions libérales se distinguent en restant dans la moyenne.

#### Croisement entre la détention d'un véhicule chasse et le nombre de territoires communaux fréquentés

Territoire Communal	Véhicule Chasse	Oui	Non	TOTAL
Une Commune		37,8%	60,8%	100%
Deux Communes		46,3%	53,3%	100%
Trois Communes		51,8%	47,2%	100%
Quatre Communes & Plus		59,0%	40,4%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>44,2%</b>	<b>54,8%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 98,48$ . Degrés de liberté = 3, 1-p = >99,99%.

C'est l'intensité des déplacements qui visiblement influe sur le choix de réserver un second véhicule pour son loisir et pas forcément les distances parcourues.

Néanmoins, les plus urbains y sont moins enclins, alors qu'au contraire le fait de pratiquer en dehors du département joue un rôle, surtout lorsque c'est pour y rechercher en priorité des migrateurs terrestres comme le pigeon ou les grives. Enfin, l'implication dans différentes tâches, dont celle de déterreur, qui oblige à se déplacer avec un matériel spécifique, augmente la



probabilité de détenir un véhicule dévolu à la chasse. Au contraire, les éleveurs de gibiers qui le font bénévolement pour leur association se montrent moins enclins à entretenir un tel moyen de locomotion<sup>724</sup>, ce qui pourrait s'entendre comme un indice d'arrimage au terrain local.

Par contre et paradoxalement, alors que l'on pouvait s'attendre à ce que les globe-trotters de la gâchette investissent de façon privilégiée dans la mobilité, il n'en est rien. Non seulement la variable véhicule n'est pas corrélée à la distance maximale parcourue, mais qui plus est c'est entre 10 et 20 km. que l'on s'équipe le plus. Encore plus étonnant, le milieu boisé n'incite pas plus à disposer de la classique camionnette permettant de ramasser le gibier et de transporter les fusils à l'affût jusqu'à leur poste. Même constat en ce qui concerne l'intensité de la pratique : dense ou lâche elle ne détermine pas l'achat ; pas plus que l'optimisme quant à l'avenir de la pratique... Par contre, les plus satisfaits de leur tableau de chasse sont les mieux équipés et surtout ils consacrent du temps à leur hobby.

Ainsi, on n'acquière pas un véhicule, qu'ils s'agisse d'un 4/4 flambant neuf toutes options ou d'une vieille 4L recyclée, parce que l'on s'éloigne pour une activité spécifique qui est la chasse, mais en raison d'une implication bénévole avérée qui entraîne une fréquentation régulière des chemins tortueux, alors que l'on estime bonne l'ambiance qui règne dans l'équipe et surtout parce qu'on exerce avec des chiens. En somme, un véhicule qui porte plus qu'il ne déplace.

## **2.) Le budget chasse annuel : un capital résidentiel**

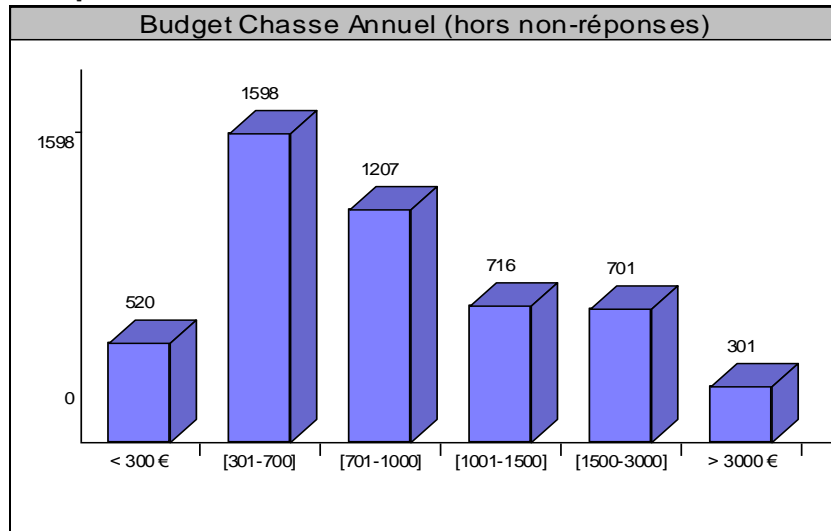
Elément fondamental des argumentaires pro et anti chasse, l'impact économique de la pratique est devenu un enjeu central, les premiers l'avancent pour justifier son utilité dans l'activité locale, les seconds la dénonçant pour illustrer la marchandisation d'un loisir se présentant comme traditionnel. Outre le fait que ces diatribes détiennent peu d'éléments chiffrés pour se justifier, force est surtout de constater qu'il existe un débat interne au monde de la chasse, entre les différents univers qui la pratiquent. Univers sociaux puisque dépenser c'est également se situer sur l'échelle des revenus. Pour beaucoup de chasseurs de la Somme l'activité cynégétique devient socialement sélective. Cette tendance décriée fait partie des thèmes les plus discutés dans le monde cynégétique. Côté populaire on y perçoit souvent le signe d'une rupture entre « chasseurs sans terre » et « seigneurs ».

---

<sup>724</sup> Nous verrons plus loin ces différents rôles cynégétiques. Notons ici que la dépendance est encore une fois très significative :  $\chi^2 = 18,54$  pour un degré de liberté = 5,  $1-p = 99,77\%$ .



« Votre budget chasse s'élève au total APPROXIMATIVEMENT et PAR AN à : [tout compris : timbres, cartouches, essence, repas, alimentation et soins du chien etc.]. »



Plus de la moitié des chasseurs de la Somme dépensent, tous frais compris, entre 300 et 1 000 euros par saison pour exercer leur loisir. Si l'on retient maintenant le centre de classe pour tous les intervalles et 4 000 euros la classe la plus élevée, on obtient une moyenne de 1 106€, alors que moins de 4% refusent de s'exprimer sur le sujet.

C'est surtout un peu plus que les [800-850] euros dépensés par les chasseurs associatifs du littoral. Néanmoins, ici les actions de chasse et les frais liés à l'entretien des loges entrent davantage en ligne de compte.

On ne sera par contre que peu surpris de trouver une corrélation entre le budget consacré à la chasse et la détention d'un véhicule spécifique, cette dernière croissant avec le premier, au point que les proportions vont presque jusqu'à s'inverser, de seulement 22,5% de propriétaires parmi les plus petits budgets à moins de 300€, alors que l'on atteint plus des deux tiers à l'autre extrémité de l'échelle, à plus de 3 000€.

### Croisement entre le budget cynégétique et la dernière profession

Budget Chasse	< 300 €	[301-700]	[701-1000]	[1001-1500]	[1500-3000]	3000 € & >	TOTAL
<b>Profession</b>							
Agriculteur-Exploitant	13,1%	30,7%	18,7%	12,8%	12,2%	7,6%	100%
Artisan, Commerçant	6,6%	21,3%	19,1%	16,3%	21,9%	8,5%	100%
Chef d'Entreprise	1,7%	12,5%	15,0%	15,0%	20,0%	31,7%	100%
Cadre Moyen	5,4%	27,3%	23,4%	17,8%	16,4%	6,2%	100%
Cadre Sup - Prof Libérale	4,3%	17,3%	17,3%	16,5%	21,7%	20,6%	100%
Profession Intermédiaire	7,9%	32,2%	24,6%	16,0%	12,6%	4,5%	100%
Employé	10,4%	35,3%	26,4%	11,3%	11,6%	2,2%	100%
Ouvrier	12,5%	34,3%	26,2%	12,5%	10,2%	1,5%	100%
Sans Activité	24,9%	38,6%	18,0%	8,5%	4,2%	0,5%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>9,9%</b>	<b>30,5%</b>	<b>23,0%</b>	<b>13,7%</b>	<b>13,4%</b>	<b>5,7%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 631,71$ . Degrés de liberté = 40, 1-p = >99,99%.

On ne sera pas davantage étonné de la relation entre le budget chasse et la profession exercée, plus ou moins rémunératrice, les ouvriers et les employés s'opposant ici aux chefs d'entreprises, aux cadres supérieurs et aux professions libérales. Pour autant, les différences entre PCS ne sont pas aussi importantes qu'on aurait pu l'imaginer, d'une part parce que la part des budgets dans les revenus n'est pas suffisamment importante pour être un frein décisif face à la « passion » ; d'autre part en raison de l'effet atténuant joué par le capital relationnel, lequel peut permettre de limiter le recours à l'actionnariat ou aux adjudications coûteuses.

**Croisement entre le budget cynégétique et l'activité**

Actifs / Inactifs	Actifs	Retraité	Scolarisé	Demandeur d'Emploi	TOTAL
<b>Budget Chasse</b>					
Moins de 300 euros	47,1%	36,3%	8,3%	8,3%	100%
[301-700] euros	61,9%	28,4%	4,9%	4,8%	100%
[701-1000]	61,6%	31,0%	3,1%	4,4%	100%
[1001-1500]	65,1%	28,8%	3,1%	3,1%	100%
[1500-3000]	66,9%	29,8%	1,4%	1,9%	100%
Plus de 3000 euros	70,1%	27,9%	0,0%	2,0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>61,2%</b>	<b>30,7%</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,3%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 129,13$ . Degrés de liberté = 15, 1-p = >99,99%.

Ces écarts s'expliquent également pour partie par le défaut d'activité salariée chez les demandeurs d'emploi et les étudiants. En revanche, la prise de retraite contredit l'hypothèse selon laquelle les retraités nuanceraient les catégories sociales en consacrant un budget supérieur à la chasse. Non seulement il n'en est rien, mais qui plus c'est l'inverse qui se vérifie.

Budget Chasse	Territoires Communaux
Moins de 300 euros	1,48
[301-700] euros	1,74
[701-1000]	2,42
[1001-1500]	4,71
[1500-3000]	2,50
Plus de 3000 euros	3,17
<b>TOTAL</b>	<b>2,47</b>

**TABLEAUX DE MOYENNES**

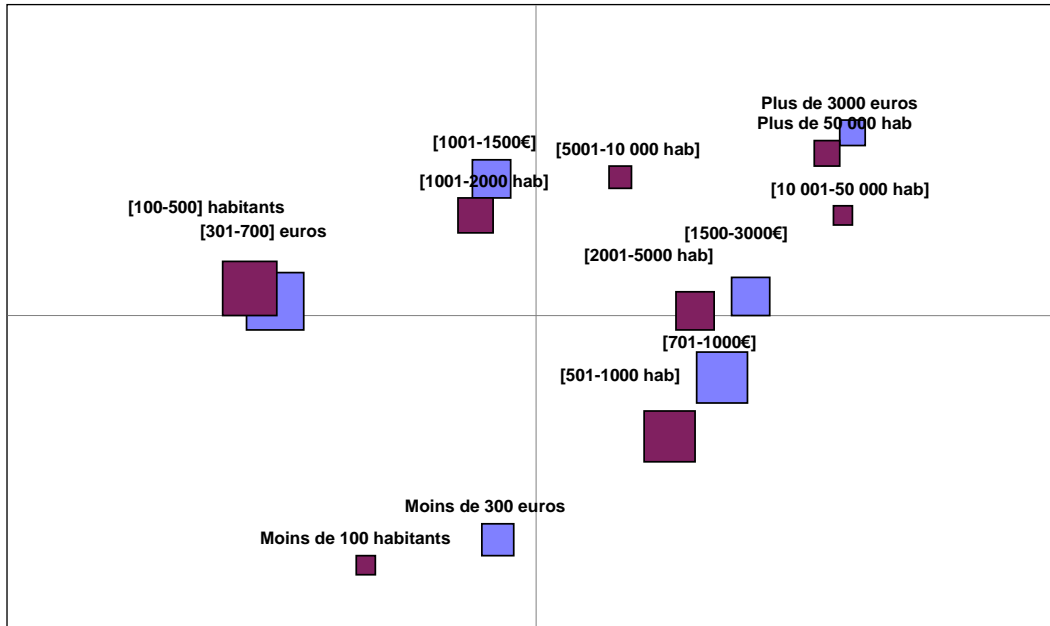
Par contre, le nombre de territoires communaux fréquentés peut contribuer à expliquer le budget consacré à une saison de pratique.

Néanmoins, l'explication n'est que partielle, l'intervalle le plus élevé ne correspondant pas à la plus forte moyenne en nombre de territoires : 3,17 alors qu'elle atteint 4,71 entre 1 000 et 1 500 euros.

Budget Chasse	Distance Proche
Non- réponse	7,50
Moins de 300 euros	8,13
[301-700] euros	8,65
[701-1000]	9,67
[1001-1500]	9,06
[1500-3000]	12,01
Plus de 3000 euros	21,91
<b>TOTAL</b>	<b>10,08</b>

Les distances parcourues entre le domicile et le territoire le plus proche contribuent davantage à justifier un budget élevé.

Un ordonnancement rigoureusement croissant se retrouve par ailleurs avec les distances les plus élevées. Ainsi, à 300 euros le chasseur réalise en moyenne 27 kilomètres, alors qu'il en fera près de 300 à 3 000 euros et plus.



La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 162,00$ . Degré de liberté = 35,  $1-p = >99,99\%$ .

En fait, c'est une autre logique qui s'impose le plus : la taille de la commune de résidence. Faut-il alors penser que ce serait l'accès aux territoires qui grèverait le plus les budgets cynégétiques, les ruraux étant moins souvent amenés à dépenser beaucoup de par leur résidence ?

### 3.) Le budget consacré à l'accès aux territoires

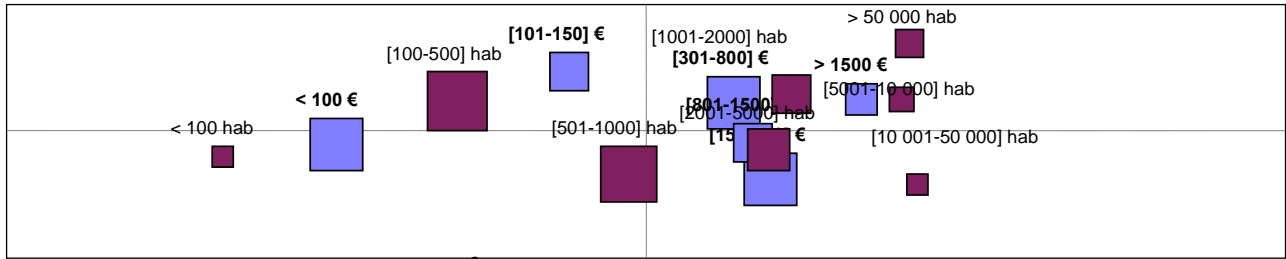
Ils sont en effet nombreux à passer d'un village à l'autre par le maillage qu'ils ont su tisser via l'entrecroisement des cartes temporaires, invitations occasionnelles et réservations chez les voisins ; parfois voisins d'enfance puisque la liaison reste forte avec la commune déterminante des premières années. Ici encore, la sociologie la plus canonique est toujours amenée à rencontrer la territorialité.

« Dans ce budget global, à combien s'élève APPROXIMATIVEMENT et PAR AN l'accès aux territoires de chasse : [Cotisation à la Société, Action etc.]. »

Budget Territoire	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	286	5,5%
Moins de 100 euros	1101	21,0%
[101-150] euros	630	12,0%
[151-300]	1142	21,8%
[301-800]	1043	19,9%
[801-1500]	626	11,9%
Plus de 1500 euros	412	7,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

En retenant les mêmes hypothèses de répartition homogène au sein de chaque classe ; donc en retenant les centres de classes et en prenant 1 900 euros pour la plus élevée, on obtient une moyenne théorique de 510 euros pour l'accès aux territoires, cette somme représentant près de la moitié du budget cynégétique moyen annuel.

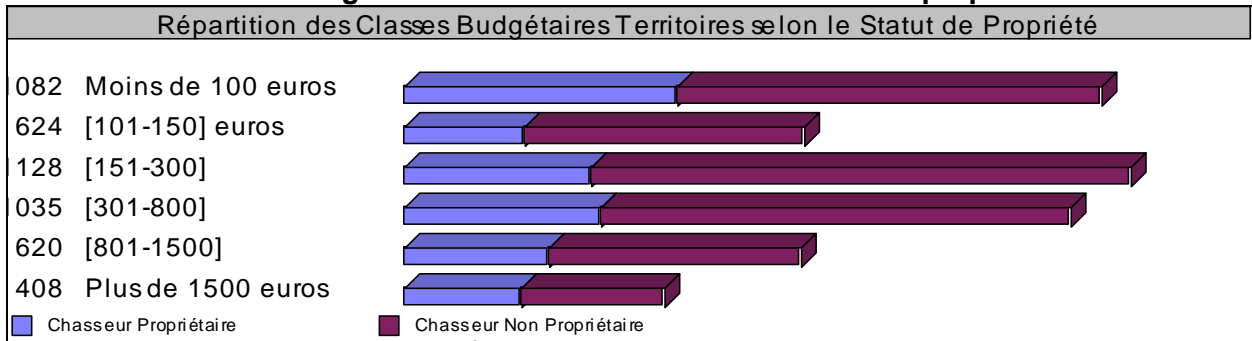
La classe modale [101-300] euros rassemble le tiers des situations, les effectifs allant décroissant avec les valeurs plus élevées, selon une physionomie d'ensemble très semblable à la répartition du budget global.



La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 172,13$ . Degrés de liberté = 35,  $1-p = >99,99\%$ .

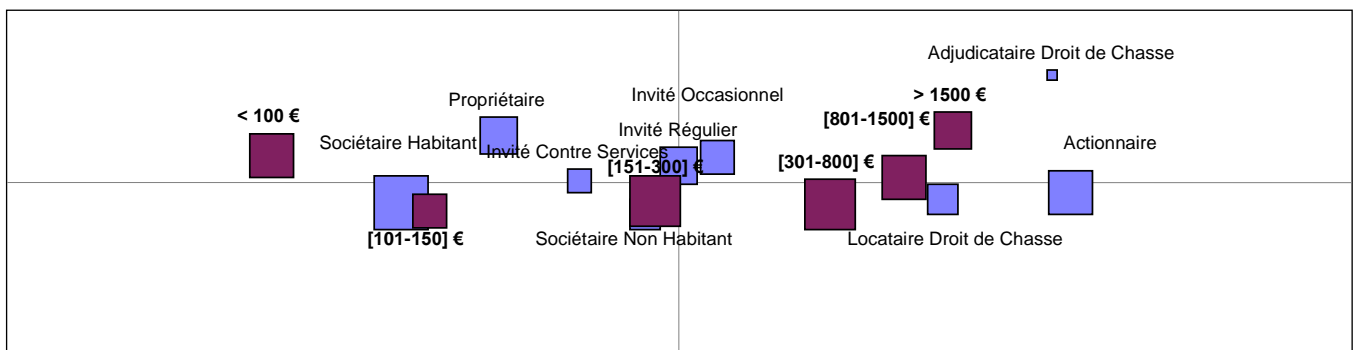
Comme soulevée plus haut, la ruralité justifie en partie l’hypothèse d’un moindre coût quant à l’accès aux territoires, même si dominante, l’explication reste bien entendu partielle.

**Croisement entre le budget territorial et le fait de chasser sur ses propriétés**



La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 81,20$ . Degrés de liberté = 5,  $1-p = >99,99\%$ .

Quand les propriétaires chassant sur leurs propriétés (au moins pour partie de leurs chasses et au moins sur une partie de leurs surfaces) dépensent en moyenne 550€ pour leurs territoires, quand les non-propriétaires leur en consacrent 475. En d’autres termes, il semblerait paradoxalement peu avantageux d’exercer, ne serait-ce que partiellement, sur son propre droit de propriété. En réalité l’observation de chaque modalité de réponse montre que ces chasseurs propriétaires se retrouvent sur-représentés dans les tranches extrêmes, ce qui tendrait à montrer qu’ils relèvent de situations hétérogènes, les uns limitant leurs dépenses, lorsque d’autres assurent l’entretien cynégétique de leurs territoires et multiplient les déplacements.



La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 809,69$ . Degrés de liberté = 40,  $1-p = >99,99\%$ .

Légendes de l’AFC : sur les territoires où vous chassez, vous êtes : 1.) Sociétaire habitant la commune ; 2.) sociétaire n’habitant pas la commune ; 3.) actionnaire ; 4.) locataire d’un droit de chasse ; 5.) adjudicataire d’un droit de chasse ; 6.) propriétaire détenant un droit de chasse ; 7.) invité contre services rendus ; 8.) invité régulier ; 9.) invité occasionnel.

Au final, le statut cynégétique explique en grande partie les montants attribués aux territoires, les sociétaires résidents de la commune de chasse bénéficiant d'un avantage substantiel par rapport aux actionnaires situés à l'extrémité opposée. L'insertion locale subsiste de ce fait comme une donnée largement explicative des résistances à la commercialisation de la chasse ; en tout cas en ce qui concerne l'accès aux territoires.

#### 4.) Les problématiques conflictuelles et la tentation d'interruption de la pratique

Comptant parmi les principaux griefs qu'ils adressent à l'exercice de leur « penchant » préféré, la facture est encore avancée pour justifier les désaffections à « la cause ». Explicatif sans être exclusif, le financement entre en réalité dans un complexe de conflits, larvés ou brûlants.

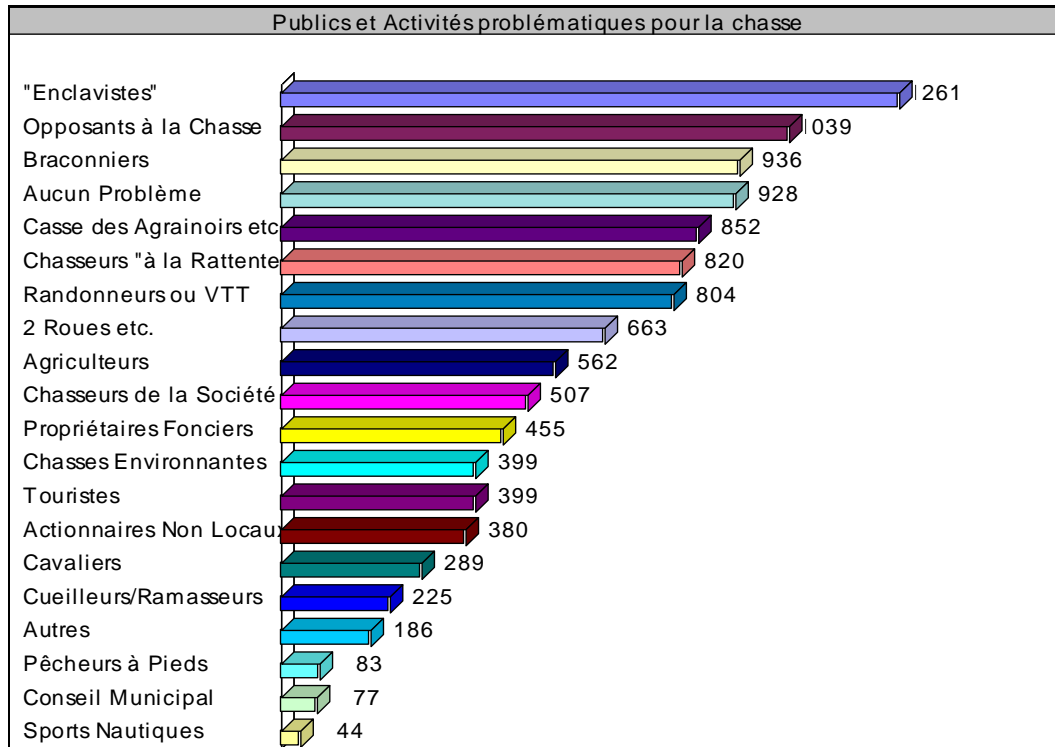
« Là où vous chassez, avec quels publics la chasse rencontre-t-elle le plus de difficultés : »

Conflits	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	136	2,6%
Propriétaires Fonciers	455	8,7%
Conseil Municipal	77	1,5%
"Enclavistes"	1261	24,1%
Cueilleurs/Ramasseurs	225	4,3%
Agriculteurs	562	10,7%
Randonneurs ou VTT	804	15,3%
Braconniers	936	17,9%
Cavaliers	289	5,5%
Chasseurs "à la Rattente"	820	15,6%
2 Roues etc.	663	12,7%
Chasses Environnantes	399	7,6%
Touristes	399	7,6%
Actionnaires Non Locaux	380	7,3%
Sports Nautiques	44	0,8%
Chasseurs de la Société	507	9,7%
Casse des Agrainoirs etc.	852	16,3%
Opposants à la Chasse	1039	19,8%
Pêcheurs à Pieds	83	1,6%
Aucun Problème	928	17,7%
Autres [Précisez SVP : .....	186	3,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Sur près de 11 000 citations, la diversité des réponses révèle la variété des situations vécues sur le terrain. En moyenne, chaque répondant s'est trouvé en accord avec un peu plus de deux modalités. Des propositions découlant d'observations réalisées au plus près des conflits avérés.

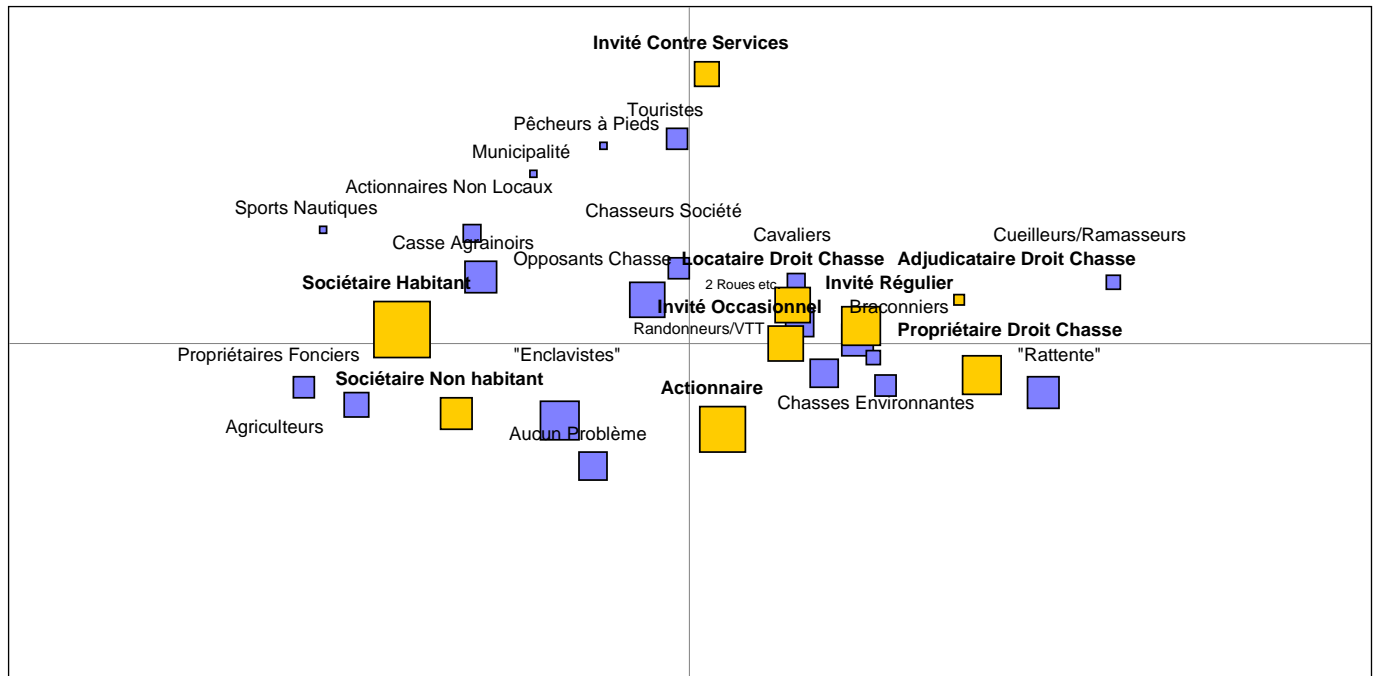
Parmi les binômes les plus fréquents, l'association entre « deux roues » et « randonneurs/VTT » d'une part, « chasseurs à la rattente » et « enclavistes » d'autre part, montre bien qu'une logique domine assez souvent le contexte local : origines externes ou internes des déflagrations. Pour autre exemple, on remarquera que pour l'essentiel ceux qui répondent opposants à la chasse et « touristes » sont plutôt cantonnés sur le domaine maritime ou dans les marais.

Rappelons ici que la « rattente » exprime en picard la stratégie qui consiste à se poster dans l'attente qu'un autre groupe de chasseurs pousse involontairement le gibier dans sa direction. Quand aux « enclavistes », il s'agit donc de réservataires, généralement de petites surfaces pour que celles-ci se trouvent enclavées dans un territoire.



Dans l'ordre d'arrivée maintenant, les « enclavistes » constituent le principal problème rencontré par les chasseurs de la Somme, avec un quart d'entre eux dénonçant ce phénomène. S'agissant d'autres chasseurs, on devine que l'unanimité ne règne pas plus dans ce monde que dans tout autre espace social. Immédiatement après, les opposants à la chasse témoignent d'une autre problématique que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer plus haut avec les symptômes d'un syndrome obsidional. On revient à une logique interne aux pratiquants avec en troisième position les braconniers, ces derniers rappelant les normes qui régissent l'activité. Mais près d'un cinquième tiennent à signifier qu'à leur sens aucun problème ne se pose sur leurs territoires de chasse. De la même manière, ils sont très peu à se sentir incommodés par les relations avec le conseil municipal ou les pêcheurs à pieds., soit les élus locaux et les professionnels étiquetés « traditionnels ». Au total, une moitié de citations mettent en cause certaines catégories ou comportements de chasseurs, quand l'autre moitié incrimine les opposants ou d'autres usagers de la nature.

Parmi les autres causes de problèmes soulevées spontanément, les dégradations diverses (vandalisme des installations, vols...) et d'autres engins motorisés (quads, 4/4...) arrivent en tête, devant d'autres catégories d'étiquetages : « écologistes », « viandards » et avant ceux là un reflet inversé des préoccupations territoriales : les « gens du voyage », soupçonnés régulièrement de braconnage.



La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 426,05$ . Degrés de liberté = 152, 1-p = >99,99%. Légendes : identiques à la précédente AFC.

Ici encore c'est le croisement avec le statut cynégétique qui s'avère riche d'enseignements, les sociétaires se plaignant plutôt des enclavistes et des dégâts enregistrés sur les agrainoirs disposés dans la plaine, ainsi que des propriétaires fonciers, agriculteurs ou non. Un autre pôle, au sommet du schéma, est composé à la fois de résidents et d'invités contre services rendus reprochant la présence de touristes et de pêcheurs à pieds, parfois en conflit avec certaines municipalités et des actionnaires extérieurs à la commune.

Les actionnaires se trouvent assez isolés, partageant avec les sociétaires non habitants la problématique des enclavistes, mais qualifiant aussi assez souvent leurs terrains de chasse de « sans problème ». Par contre, les propriétaires d'un droit de chasse se sentent assez proches des adjudicataires, des locataires et des invités réguliers, tous confrontés à des problèmes liés à la notion de propriété privée, quand les chasseurs de société résidant au village s'opposent aux opposants à la chasse. Il existe ainsi, à la vue de cette représentation graphique, des logiques très clairement en liaison avec l'accès au territoire.

S'en suivent des conséquences quant au moral des différents publics, les moins optimistes pour la chasse se retrouvant confrontés à des problèmes côtiers, les « rattindeux » amenant à beaucoup moins de pessimisme. En d'autres termes, les altercations au sein du jeu cynégétique ne génèrent pas une inquiétude aigüe pour l'avenir de la pratique comme le rivage touristique peut en provoquer. D'ailleurs, ce sont les propriétaires fonciers qui provoquent le plus fort pourcentage de répondants tentés par la cessation d'activité. C'est dire si la centration sur la surface ne doit rien à de toujours possibles aléas statistiques.

« Avez-vous déjà envisagé (ou totalement votre activité chasse ?

Cessation Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	33	0,6%
Oui, tout à fait	284	5,4%
Oui, éventualité	1120	21,4%
Non, peu probable	1066	20,3%
Non, certainement pas	2737	52,2%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

envisagez-vous Actuellement) de cesser

Pour autant, seul un grand quart de la population a déjà envisagé d'interrompre l'exercice de la chasse, dont un cinquième parmi eux de façon prononcée.

Chez près des trois quarts restant, il n'en a pas été question, pas plus que cette question serait à l'ordre du jour. A eux seuls, ceux qui excluent radicalement cette éventualité représentent plus de la moitié de l'effectif global, alors même que cette question laisse particulièrement peu de place à l'abstention.

« Si oui, quels en sont (ou en étaient) les principaux motifs : »

Motifs Cessation	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	3466	45,9%
Raison PROFESSIONNELLE	115	1,5%
Raison FAMILIALE	101	1,3%
Baisse du GIBIER	363	4,8%
TROP de Chasseurs	47	0,6%
Difficulté à trouver un TERRITOIRE	289	3,8%
Le Coût FINANCIER	748	9,9%
L'IMAGE du Chasseur dans notre Société	184	2,4%
La RÉGLEMENTATION	530	7,0%
Les OPPOSANTS à la Chasse	287	3,8%
La POLITISATION du débat du Fait des Chasseurs	268	3,5%
La POLITISATION du débat du Fait des Non-Chasseurs	317	4,2%
Une SANCTION à votre encontre	23	0,3%
L'AMBIANCE entre Chasseurs	252	3,3%
Un ACCIDENT de Chasse	52	0,7%
Des Difficultés PHYSIQUES ou l'Âge	516	6,8%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>7558</b>	<b>100%</b>

Concernant les motifs possiblement explicatifs, 1 774 répondants ont fourni 4 092 citations se répartissant parmi les quinze motifs de cessation proposés. Théoriquement, nous devrions ainsi obtenir en moyenne 2,3 mentions par répondant. Mais ce serait sans compter d'une part sur les non-réponses et d'autre part sur les réponses inattendues, à savoir celles des répondants qui ont pourtant préalablement déclaré qu'il n'ait pas envisagé l'interruption de leur pratique.

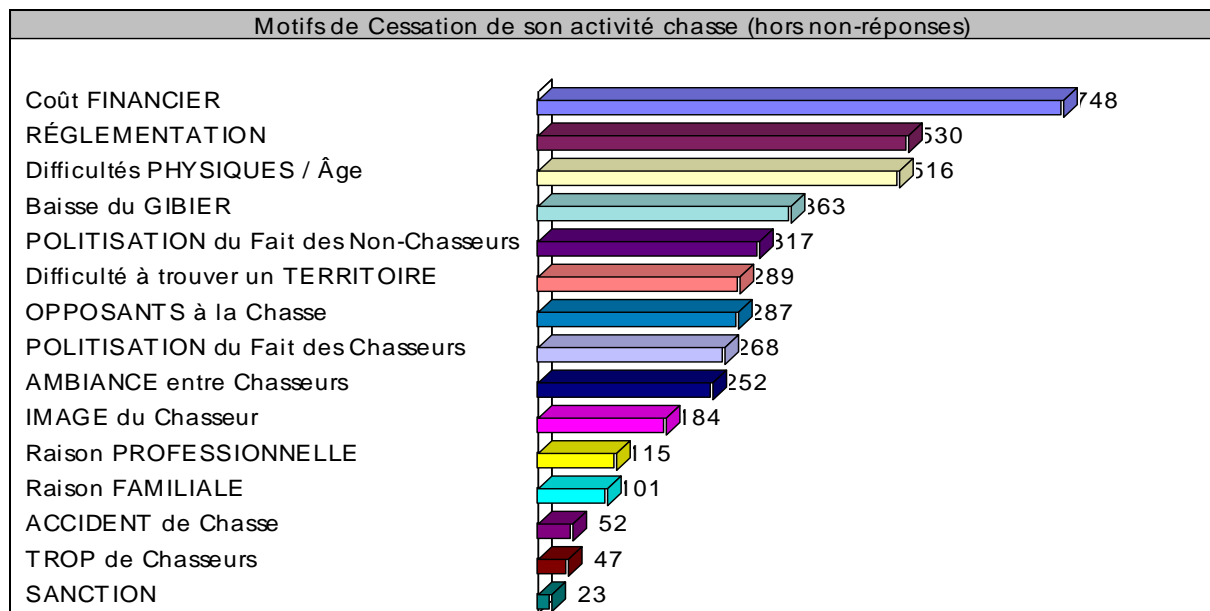


## CROISEMENT ENTRE LE PROJET D'INTERRUPTION DE LA PRATIQUE ET LES MOTIFS

Cessation Chasse	Non-Réponse	Oui, tout fait	Oui, éventualité	Non, peu probable	Non, certainement pas	TOTAL
<b>Motifs Cessation</b>						
Non- réponse	26	6	13	863	2558	3466
Raison PROFESSIONNELLE	1	13	75	16	10	115
Raison FAMILIALE	1	13	65	15	7	101
Baisse du GIBIER	0	74	255	26	8	363
TROP de Chasseurs	0	13	26	6	2	47
Difficulté à trouver un TERRITOIRE	0	47	191	32	19	289
Le Coût FINANCIER	0	129	497	65	57	748
L'IMAGE du Chasseur dans notre Société	0	40	124	13	7	184
La RÉGLEMENTATION	1	96	356	50	27	530
Les OPPOSANTS à la Chasse	0	54	176	21	36	287
La POLITISATION du débat du Fait des Chasseurs	0	51	188	16	13	268
La POLITISATION du débat du Fait des Non-Chasseurs	0	47	216	28	26	317
Une SANCTION à votre encontre	0	4	15	0	4	23
L'AMBIANCE entre Chasseurs	0	62	159	18	13	252
Un ACCIDENT de Chasse	1	3	19	11	18	52
Des Difficultés PHYSIQUES ou l'Âge	6	64	295	77	74	516
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>716</b>	<b>2670</b>	<b>1257</b>	<b>2879</b>	<b>7558</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 5369,67$ . Degrés de liberté = 60, 1-p = >99,99%.

On constate que si nous étions en droit d'attendre que 1 404 répondants exactement précisent le ou les motifs de leur projet d'interruption, ils étaient plus de 1 700 à le faire en réalité, alors que 19 parmi les premiers restaient silencieux sur ce sujet. Il en résulte que 389 réponses « non » se sont néanmoins placées dans la perspective d'un hypothétique oui, probablement pour exprimer par là un motif de mécontentement.



Au premier rang de ces mécontentements, comme nous en faisons la remarque précédemment, la charge financière incombant au pratiquant rassemble plus de 18% des citations, mais la tentation de jeter l'éponge qu'elle provoque reste une éventualité. C'est également le premier motif évoqué par ceux qui comptent parmi les répondants inattendus. Deux cents

citations plus loin, les explications personnelles relevant du potentiel corporel talonnent le rejet d'une réglementation ressentie comme excessivement tatillonne. Du côté des difficultés physiques on retrouve les anciens chasseurs, visiblement contraints à l'arrêt de la pratique.

Le manque de giboyeuseté atteint un sommet pour la représentation de ceux qui font de la cessation d'activité une éventualité. Plus de 70% de ceux qui invoquent cet argument avaient en effet considéré qu'ils auraient pu s'interrompre.

Sur le plan politique, l'avantage est laissé aux chasseurs entrés dans l'arène, mais un quart de ceux qui s'expriment sur ce registre renvoient dos à dos chacun des camps.

La difficulté à trouver un territoire atteint un niveau assez impressionnant alors qu'il ne s'agit pas nécessairement de citoyens distants des espaces chassables.

Enfin, avant les arguments quantitativement moins présents, la sociabilité, quelle soit interne au monde des chasseurs ou en termes de représentations sociales rassemble plus de 400 citations.

#### TABLEAU DE MOYENNES

Motifs Cessation	80.Age
Des Difficultés PHYSIQUES ou l'Âge	66,18
Baisse du GIBIER	50,94
La POLITISATION du débat du Fait des Non-Chasseurs	50,11
Une SANCTION à votre rencontre	49,83
La RÉGLEMENTATION	49,71
Les OPPOSANTS à la Chasse	49,35
La POLITISATION du débat du Fait des Chasseurs	49,25
Un ACCIDENT de Chasse	49,10
L'IMAGE du Chasseur dans notre Société	47,55
L'AMBIANCE entre Chasseurs	47,31
TROP de Chasseurs	47,22
Difficulté à trouver un TERRITOIRE	46,14
Le Coût FINANCIER	45,83
Raison FAMILIALE	45,56
Raison PROFESSIONNELLE	38,04
<b>TOTAL</b>	<b>48,64</b>

Les motifs invoqués suivent également une logique liée à l'âge des répondants, les plus avancés avançant justement plus souvent leur âge et la disparition d'un gibier dont ils se souviennent comme abondant. Ils sont également plus critiques vis-à-vis d'une chasse devenue polémique et politique via les actions extérieures au monde cynégétique, et ce même si comme nous le verront dans la partie plus explicitement politique ils ne comptent pas nécessairement parmi les plus chauds partisans de CPNT.

Au contraire, les plus jeunes avancent leur carrière, les obligations familiales, les coûts et la difficulté à s'insérer sur un territoire. A propos de la charge financière, notons qu'une cinquantaine de répondants ont visiblement franchi le pas puisqu'ils déclaraient ne pas avoir exercé lors de la dernière campagne. C'est davantage par rapport à ceux qui ont invoqué leur âge.

## CROISEMENT ENTRE LES MOTIFS DE CESSATION ET LES MILIEUX PHYSIQUES

Motifs Cessation	Milieux de Chasse Plaine et Bois	Plaine	Bois	Marais	Domaine Maritime	TOTAL
Raison PROFESSIONNELLE	1,8%	2,8%	1,7%	1,7%	2,4%	2,2%
Raison FAMILIALE	1,9%	2,1%	0,8%	1,2%	1,9%	1,9%
Baisse du GIBIER	7,0%	7,2%	10,1%	6,9%	6,0%	6,9%
TROP de Chasseurs	0,7%	1,1%	3,4%	1,1%	1,3%	0,9%
Difficulté à trouver un TERRITOIRE	5,4%	5,4%	6,7%	5,4%	6,5%	5,5%
Le Coût FINANCIER	13,2%	15,8%	15,1%	14,6%	16,9%	14,3%
L'IMAGE du Chasseur dans notre Société	3,3%	3,9%	0,8%	4,0%	3,9%	3,5%
La RÉGLEMENTATION	9,7%	10,4%	8,4%	12,5%	10,1%	10,1%
Les OPPOSANTS à la Chasse	4,7%	5,9%	4,2%	8,5%	10,4%	5,5%
La POLITISATION du Fait des Chasseurs	4,6%	5,8%	5,9%	5,5%	7,1%	5,1%
La POLITISATION du Fait des Non-Chasseurs	5,6%	6,4%	8,4%	7,5%	9,8%	6,0%
Une SANCTION à votre rencontre	0,5%	0,3%	0,0%	0,3%	0,2%	0,4%
L'AMBIANCE entre Chasseurs	4,5%	5,2%	5,0%	4,3%	5,4%	4,8%
Un ACCIDENT de Chasse	1,0%	1,1%	0,0%	0,7%	1,9%	1,0%
Des Difficultés PHYSIQUES ou l'Âge	10,5%	8,8%	11,8%	8,1%	9,1%	9,8%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 109,82$ . Degrés de liberté = 56,  $1-p = >99,99\%$ .

Enfin, le milieu de prédilection influe sur les arguments présentés, les opposants à la chasse rassemblant le plus les adeptes des zones humides, ces derniers se scindant entre critiques de la réglementation pour le marais et politisation du fait des non chasseurs pour le domaine maritime. Des opposants qui apparemment touchent moins les chasseurs de plaine et de bois. C'est aussi au bois que l'on regrette le plus une surpopulation cynégétique (les « rattindeux » longeant leurs lisières), alors qu'au contraire la famille semble faire partie du marais pour les chasseurs qui l'affectionnent particulièrement.

In fine, une question ouverte a été posée afin de laisser libre cours aux appréhensions les plus aigues pour le devenir de l'activité. En particulier, il s'agissait de vérifier les enjeux tels que perçus par les pratiquants.

« Quels sont à votre avis les principaux risques pour la chasse de Demain ? »

Il est d'abord impressionnant de mesurer l'intensité de l'expression, près de 82% des questionnaires apportant une information sur ce thème sans cadre prédéfini, ce qui reste un fait rarissime. Ces 4 292 répondants apportent 2 501 propos distincts si l'on suit la lettre du propos. Réel investissement de la part des chasseurs de la Somme à l'évidence, mais également probable opportunité d'expression saisie au vol.

Pour revenir à des effectifs plus maîtrisables, un tri par mot a été réalisé. Ce sont d'ailleurs des unités de sens qui ont parfois été saisies à la place de mots difficilement compréhensibles sortis de leur contexte d'énonciation.

## RISQUES PRESSENTIS POUR L'AVENIR DE LA CHASSE

Écologistes	791	9,1%
Europe	625	7,2%
Restriction des dates	608	7,0%
Territoires / Natura 2000	542	6,3%
Politique	407	4,7%

Agriculture	380	4,4%
Coût	363	4,2%
Interdictions (et synonymes)	310	3,6%
Opposants à la chasse	301	3,5%
Diminution des effectifs chasseurs	247	2,9%
Réglementations	184	2,1%
Diminution du gibier	164	1,9%
Argent	154	1,8%
Lois, directives	151	1,7%
Braconnage / Certains chasseurs / Divisions	127	1,5%
Pollutions	107	1,2%
Urbanisation / Modernisation	101	1,2%
Prédateurs / Nuisibles	90	1,0%
Maladies	83	1,0%
Tourisme	45	0,5%
Image de la chasse	33	0,4%
Technocrates	32	0,4%
(...)	(...)	(...)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>8 649</b>	<b>100%</b>

Le regroupement des mots et expressions apparues au moins à trente reprises donne un classement composé de vingt-deux catégories, représentant plus des deux tiers du corpus. Ce sont ainsi en premier lieu les « épouvantails » du monde cynégétique qui apparaissent le plus fortement : écologistes, normes européennes, mais également la maîtrise des territoires, les transformations de l'agriculture et encore une fois les coûts de la pratique. Au-delà de la diversité avérée des réponses, on retrouve des thèmes récurrents qui épousent assez bien les contours des modalités précédemment proposées

## B.) L'IMPLICATION CYNÉGÉTIQUE : rôles et statuts pour l'accessibilité aux terrains

Nous avons pu très largement, dans les pages qui ont précédé, mettre en avant l'enjeu primordial que constitue l'accessibilité aux territoires, or le mode d'accès privilégié peut se déceler au travers du statut du chasseur.

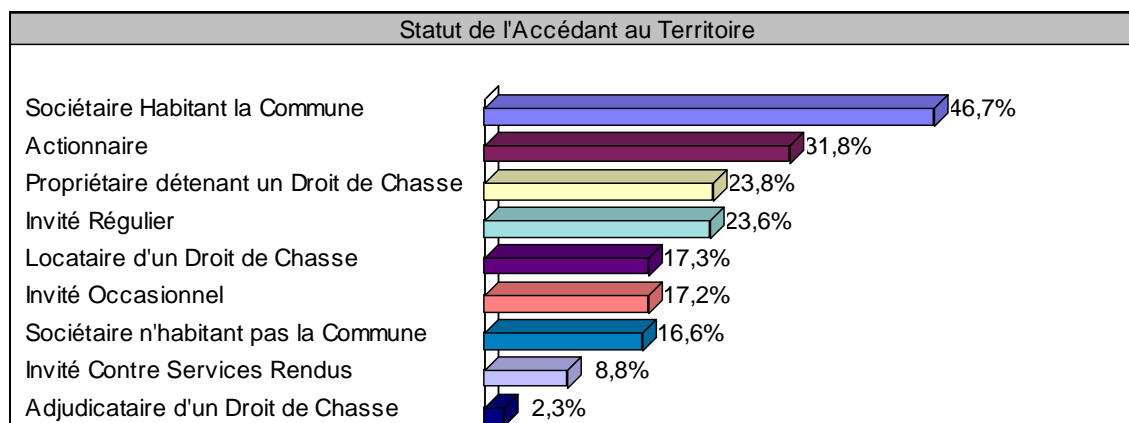
« Sur les territoires où vous chassez, vous êtes : »

Statut Chasseur	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	65	1,2%
Sociétaire Habitant la Commune	2447	46,7%
Sociétaire n'habitant pas la Commune	871	16,6%
Actionnaire	1667	31,8%
Locataire d'un Droit de Chasse	905	17,3%
Adjudicataire d'un Droit de Chasse	118	2,3%
Propriétaire détenant un Droit de Chasse	1248	23,8%
Invité Contre Services Rendus	459	8,8%
Invité Régulier	1235	23,6%
Invité Occasionnel	903	17,2%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Fréquences calculées sur les 5 240 observations.

Près de la moitié de l'échantillon répondant adhère à une association de chasse dans la commune de résidence. Au-delà des ambiguïtés de toute formulation, celle proposée répond généralement à la définition d'une société communale, ou tout au moins d'une association attribuant une facilité d'accès aux habitants, s'opposant par là à l'actionnariat. Actionnariat qui correspond justement à la deuxième situation rencontrée, soit par près d'un tiers de l'effectif.

Face à cette alternative habitat VS actionnariat, deux moyens d'y échapper se présentent avec d'une part la propriété, dont nous rappelons qu'elle conditionne le droit de chasse, et d'autre part l'invitation à titre plus ou moins gracieux. Plus limitée, la location du droit de chasse revient avec l'adjudication à trouver un intermédiaire avantageux entre l'actionnariat simple et la propriété du sol.



Néanmoins, la multiplicité des situations provoque d'inévitables doubles comptes. De plus, un individu peut se trouver, selon le territoire considéré, dans différents cas de figure statutaires. Les 9 918 citations amènent en effet à une moyenne de 1,9 statut par chasseur. Aussi, il convient de distinguer les situations en fonction des grandes catégories discernables :

- Droit de chasse lié à la résidence : 2 447 citations (46,7% des observations) ;
- Droit de propriété impliquant de facto le droit de chasse : 1 248 (23,8%) ;
- Droit de chasse tributaire d'une logique peu ou prou marchande : 2 690 (51,3%) ;
- Logique de don et contre don : 2 597 (49,6%) ;
- Autre logique : 871 (16,6%).

## 1.) Être de quelque part et échapper au marché

*« Bel a mentir celui qui vient de loin. »*

Martin Guerre

L'accès payant au territoire dispute de plus en plus fortement la première place à un modèle qui voulait voir dans le chasseur un habitant exerçant une captation de la faune sauvage locale sur la base d'un droit relevant plus de la communauté que du système sociétal moderne. Si l'on résonne sur les citations, impliquant donc des doubles comptes, trois logiques dominent la population qui nous intéresse ici : marchande, résidentielle et basée sur les invitations (souvent croisées). En second lieu, près d'un quart de l'effectif dispose d'un droit de chasse lié à la propriété. Enfin, les sociétaires ne résidant pas dans la commune se situent dans des contextes complexes, dans lesquels la naissance, les liens familiaux et sociaux permettent d'échapper à l'actionnariat simple.

<b>RÉCAPITULATIF : UN SEUL STATUT</b>		
• Sociétaire habitant la commune	979	18,68%
• Sociétaire n'habitant pas la commune	231	4,41%
• Actionnaire	346	6,60%
• Locataire d'un droit de chasse	138	2,63%
• Adjudicataire d'un droit de chasse	12	0,23%
• Propriétaire détenant un droit de chasse	241	4,60%
• Invité contre services rendus	49	0,94%

Néanmoins, certains statuts peuvent se suffire à eux-mêmes facilement, comme le fait d'adhérer à la société communale de son village sans chercher d'autre terrain de chasse. Ils sont ainsi près d'un sur cinq à procéder de cette façon.

• Invité régulier	165	3,15%
• Invité occasionnel	21	0,40%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>2 182</b>	<b>41,64%</b>

Au contraire, d'autres moyens d'accès concernent soit moins d'individus, soit s'avèrent peu satisfaisants à eux seuls pour justifier le paiement des droits de chasse. Pour la première sous catégorie statutaire, les adjudicataires s'avèrent par exemple rares parce que les terrains adjudgés le sont également. Pour la seconde, être invité occasionnellement ne permet pas de remplir une saison. Davantage surprenant, plus de 150 chasseurs peuvent occuper leur campagne par leur seul capital social, en se faisant inviter régulièrement. Pour une cinquantaine de répondants ces invitations se payent en temps de travail sur le territoire de chasse.

Entre ces deux grandes configurations, on trouve les statuts qui peuvent se suffirent, mais qui sont minoritairement adoptés de façon isolée. Ainsi, seul un actionnaire sur cinq n'est qu'actionnaire et c'est vrai aussi pour un sociétaire n'habitant pas la commune de chasse sur quatre. D'une certaine façon c'est un nouveau pan du « marché cynégétique » qui s'effondre devant la nécessité d'un entrentent plus facilement intronisant.

Statut Chasseur	Fidélité Spatiale
Sociétaire Habitant la Commune	24,29
Sociétaire n'habitant pas la Commune	21,92
Actionnaire	21,99
Locataire d'un Droit de Chasse	23,08
Adjudicataire d'un Droit de Chasse	22,85
Propriétaire détenant un Droit de Chasse	29,76
Invité Contre Services Rendus	21,63
Invité Régulier	21,93
Invité Occasionnel	22,36
<b>TOTAL</b>	<b>22,97</b>

#### TABLEAU DE MOYENNES

Parmi les catégories de statuts se maintenant le plus sur les territoires, on repère les propriétaires et les sociétaires résidents. En revanche, les autres statuts se situent assez proche de la moyenne générale. C'est ainsi le binôme propriété-résidence qui assure à la chasse française son noyau dur.

Le statut du chasseur répond aussi à un fonctionnement propre aux milieux (nouveau test très significatif). Pour exemple, la plaine étant principalement maîtrisée par des sociétés communales, on ne sera pas surpris d'y retrouver une sur représentation des sociétaires résidents, alors que la situation inverse caractérise plutôt les zones boisées, sur lesquelles dominent l'actionnariat, l'appropriation privative et les variantes de l'invitation. Des propriétaires qui ont semble-t-il davantage tendance à se réserver le droit de chasse quand il s'agit de bois, contrairement à la plaine. Il faut reconnaître que l'exploitation agricole ayant dominé les derniers siècles écoulés, c'est elle qui entoure directement les villages. Or, une réservation aux confins du finage gênant beaucoup moins la société communale, elle est plus facilement « tenable » face à la contrainte que font peser les chasseurs locaux sur les réservataires.

Selon encore une fois leur statut, les chasseurs adoptent encore un comportement différent à l'égard du nombre de territoires communaux fréquentés. Aux extrémités, les communaux cantonnés à leur village face aux invités réguliers, passant d'une chasse à l'autre au gré des rencontres et des amitiés liées. Les propriétaires sont également souvent sédentaires par rapport à leur territoire, mais il leur faut généralement répondre à une invitation, quand eux-mêmes auront à garnir leur ligne de traque par leurs invitants.



## COMPARAISON ENTRE TABLEAUX DE MOYENNES

Statut Chasseur	Surface Plaine	Statut Chasseur	Surface Bois
Invité Occasionnel	672,39	Invité Contre Services Rendus	704,34
Sociétaire Habitant la Commune	661,41	Invité Occasionnel	573,33
Actionnaire	654,19	Adjudicataire d'un Droit de Chasse	565,71
Sociétaire n'habitant pas la Commune	648,53	Actionnaire	441,22
Invité Régulier	645,67	Non- réponse	418,85
Invité Contre Services Rendus	618,84	Invité Régulier	359,99
Adjudicataire d'un Droit de Chasse	601,67	Locataire d'un Droit de Chasse	269,92
Locataire d'un Droit de Chasse	555,56	Sociétaire n'habitant pas la Commune	242,12
Propriétaire détenant un Droit de Chasse	555,44	Propriétaire détenant un Droit de Chasse	238,39
Non- réponse	554,79	Sociétaire Habitant la Commune	160,74
<b>TOTAL</b>	<b>573,53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>233,52</b>

Autre preuve de ces différences qui affectent les milieux, alors que le sociétaire résident dispose en moyenne d'une surface plus importante que l'actionnaire quand il est question de plaine, la différence s'avère très nette en ce qui concerne le bois. Pour ce dernier milieu, les plus grands domaines disposent visiblement de gardes et d'auxiliaires bénévoles à l'entretien qui se déclarent « invités contre services rendus », juste devant les chasses dans lesquelles les « relations » dominent. Surtout, la moyenne générale, laquelle tourne autour de 600 hectares en plaine, correspond à une réalité commune, alors que c'est l'hétérogénéité qui caractérise le bois, décidément lieu des particularismes.

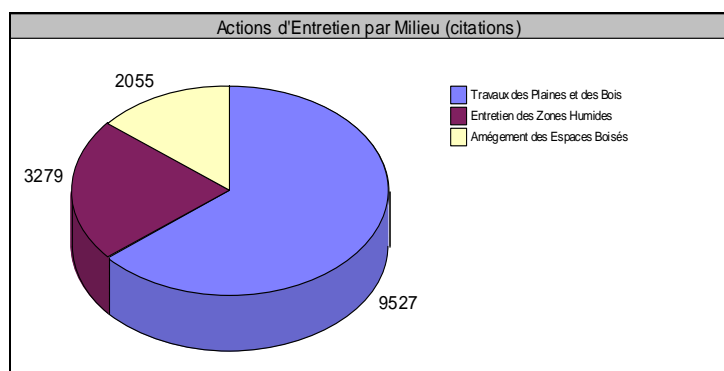
## 2.) Faire c'est être : travailler l'espace pour le marquer cynégétiquement

« Dans le cadre de votre activité chasse, avez-vous déjà participé aux Actions suivantes : »

Actions d'Entretien	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	335	6,4%
Agrainage	3756	71,7%
Comptage de Gibiers	3258	62,2%
Implantation de Cultures à Gibiers	1045	19,9%
Plantations d'arbres et d'arbustes	1468	28,0%
Entretien d'Allées Forestières	1567	29,9%
Platières à Bécassines	570	10,9%
Fauchage Mare et Territoire de Hutte	1467	28,0%
Construction-Aménagement de Hutte ou des Dépendance:	1242	23,7%
Contruction-Aménagement de "Loge" ou des Dépendance:	488	9,3%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

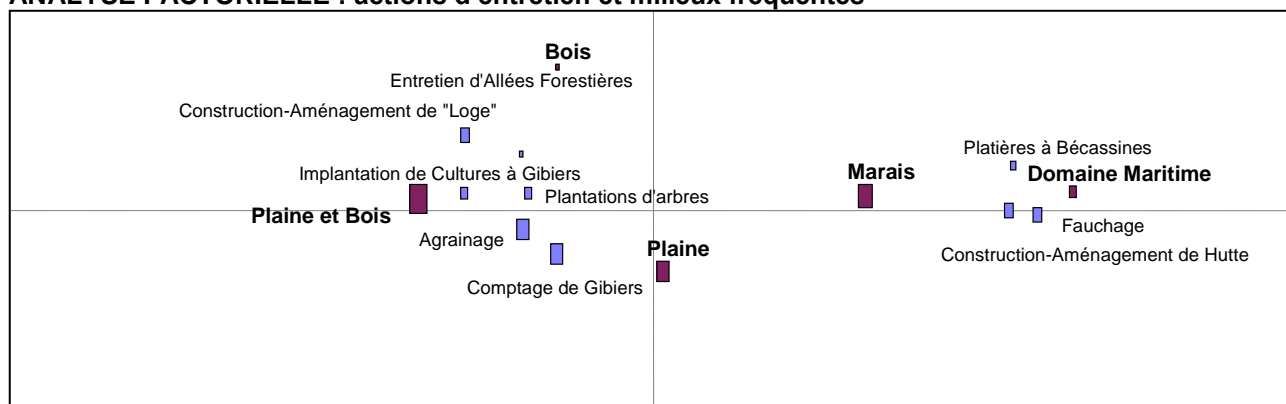
15 196 citations permettent d'estimer que chaque répondant participe en moyenne à trois des neuf propositions d'actions portant sur l'entretien des territoires. En première ligne, l'agrainage et les opérations de comptage révèlent si besoin était le développement d'une chasse de plus en plus gestionnaire, s'éloignant des formes dites « banales » qui dominaient dans les schémas classiques. Typiques de démarches plus récentes dans le temps, les plantations arborées et l'implantation des cultures à gibiers ont connu visiblement un certain succès. Ces actions témoignent également d'un interventionnisme de plus en plus prégnant pour reconstituer les

conditions de la giboyeuseté.



On repère encore les spécificités des modes de chasse comme le gibier d'eau ou le grand gibier, par rapport à l'association plaine et bois, souvent caractéristique des chasseurs en sociétés communales. La sous représentation de ces derniers parmi les acteurs des tâches liées aux zones humides, et à l'inverse, la sur représentation des adeptes du gibier d'eau sur ces mêmes tâches, révèlent aussi une certaine persistance dans les formes de chasse pratiquées.

#### ANALYSE FACTORIELLE : actions d'entretien et milieux fréquentés

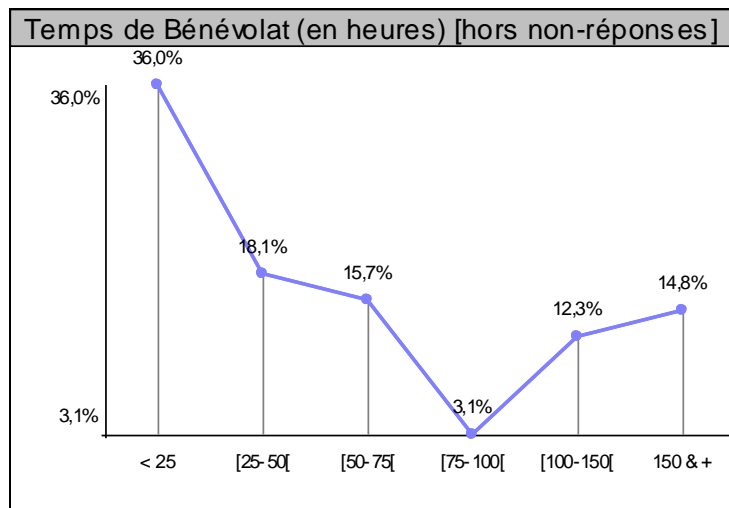


La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 1283,60$ . Degrés de liberté = 32,  $1-p = >99,99\%$ .

Par exemple, un chasseur de marais sur deux a déjà procédé au fauchage, qu'il s'agisse de la végétation de la mare ou du territoire environnant. On en compte près de huit sur dix pour l'agrainage chez les chasseurs de plaine et bois.



« Approximativement et en moyenne, combien d'heures de travail BÉNÉVOLE consacrez-vous (par an) à l'ENTRETIEN DES TERRITOIRES de chasse ? »



Un tiers parfait de chasseurs ne déclare aucun travail bénévole sous la forme horaire, ce qui en laisse environ 3 500 à réaliser près de 300 000 heures. Si les variations sont fortes au sein des bénévoles, la moyenne représente plus de deux semaines d'activité salariée. Même en retirant les valeurs qui paraissent relever davantage du professionnalisme, on reste à une moyenne de 75 heures par saison, pour les seuls territoires.

Quoiqu'il en soit, cette masse de travail reste élevée, ce qui semble confirmer des interventions régulières, **non limitées aux périodes de chasse, ce qui contribue à illustrer l'occupation régulière du territoire**. Plus d'un tiers des bénévoles ne consacrent néanmoins que moins de 25 heures au travail cynégétique, mais curieusement on observe deux pôles, dont le moindre en effectifs passe au moins quatre fois plus de temps. Il y a ainsi visiblement plusieurs manières de vivre le territoire de chasse.

Contrairement à une idée reçue qui voudrait que le temps consacré au bénévolat serait fonction de la disponibilité professionnelle, on remarque que les retraités accorderaient certes plutôt plus d'heures à l'entretien des territoires, mais seraient surtout moins bénévoles. Ils partagent d'ailleurs cette caractéristique avec les demandeurs d'emploi.

Milieux de Chasse	Temps Bénévole
Marais	97,88
Domaine Maritime	87,80
Plaine et Bois	79,06
Bois	74,12
Plaine	68,79
<b>TOTAL</b>	<b>77,10</b>

Le critère qui semble le plus pertinent pour discriminer le temps de bénévolat relève bien du terrain. Les adeptes du gibier d'eau consacrent en moyenne vingt heures de plus que le chasseur lambda, alors que la plaine est le milieu qui paraît exiger le moins d'engagement temporel. C'est également là que le taux de bénévolat est le plus faible.

Les plus engagés sont encore plus souvent des initiateurs et le nombre d'initiés croît avec la durée passée sur le terrain. Ils pratiquent plutôt en famille et comptent parmi les plus assidus. Ils résident plutôt sur place ou tout au moins pas à très grande distance de leur premier territoire de chasse. Cela ne les empêche pas de disposer d'un véhicule qu'ils utilisent spécifiquement pour leur violon d'Ingres.

Il existe également une temporalité interne au temps du bénévolat, les plus jeunes pouvant être plus engagés que leurs collègues âgés de 20 à 40 ans, période la plus active de la vie professionnelle. L'approche de la retraite permet de repasser au-dessus de la moyenne et ce jusqu'à 70 ans, âge auquel les problèmes physiques font fortement baisser la durée du travail sur le terrain.

« Occupez-vous les rôles suivants : »

Rôles	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	3836	73,2%
Garde-Chasse Particulier	375	7,2%
Garde-Chasse en Société	181	3,5%
Piégeur	948	18,1%
Déterreur	214	4,1%
Éleveur Gibiers Bénévole	368	7,0%
Recherche au Sang	18	0,3%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

En parallèle à l'engagement temporel, l'investissement dans la chasse se concrétise encore par des rôles reconnus et parfois même institués. Au premier rang des fonctions découlant de la pratique, la garderie occupe 448 répondants, dont 108 cumulent terrain(s) privé(s) et surfaces relevant d'association(s) communale(s).

Arrivés plus récemment, les piégeurs correspondent au nouveau profil gestionnaire du chasseur.

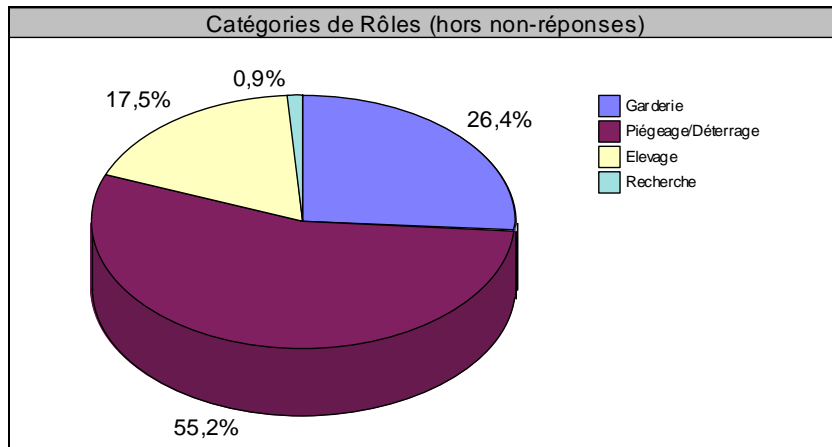
Or, si aux trois quarts les gardes sont aussi piégeurs, ces derniers sont souvent de simples chasseurs qui trouvent là une autre façon d'exister au sein d'un groupe. Près d'un chasseur sur cinq déclarant s'adonner à cet exercice fastidieux et consommateur de temps, il convient de pousser plus loin les investigations sur les motivations exprimées par ce public spécifique, comptant selon les données fédérales 2007 plus de 4 000 individus. Une série d'entretiens permet de comprendre ce qui pousse autant de pratiquants à appréhender le territoire de chasse dans la perspective d'un groupe qui le parcourt. Si les fédérations ont mis en place une formation et un agrément spécifique à l'action du piégeur, force est de constater que ces dispositions ont rencontré sur le terrain un souci d'implication qui dépasse le discours sur la régulation. Encore en mai 2007, la revue fédérale de la Somme réalise une pleine page sur ce thème, avec un titre évocateur : « Piégeurs et chasseurs pour un même combat », ce dernier mot étant imprimé en couleur<sup>725</sup>. Le « piégeur digne de ce nom développe des trésors d'ingéniosité, de ruse et d'astuces qui confrontent son intelligence du genre humain à l'instinct de l'espèce animale ». Au sein des instances dirigeantes, on a ainsi fait des piégeurs et déterreurs « les "outils" de base, acteurs fondamentaux et préalables à toute politique de gestion ou tentative de maintien et développement des populations de gibier. On peut donc dire qu'il ne peut y avoir de gestion valable et durable sans piégeage. » Mais immédiatement à la suite de ces propos, le rédacteur en chef de la revue se sent l'obligation d'ajouter qu'« être piégeur ou déterreur est synonyme de dévouement » et surtout de relayer ce que ressasse depuis des années la commission fédérale chargée de travailler spécialement sur ce sujet, à savoir que « trop souvent encore on entend des piégeurs se plaindre du manque de reconnaissance de la part des chasseurs. Ceci explique, peut-être, que le département de la Somme qui compte 4 588 piégeurs agréés, soit près de 2,5 par commune<sup>726</sup>, n'en dénombre qu'à peine 1 100 qui officient, soit un quart ! »

Le paradoxe d'un engagement le plus souvent individuel, parfois en binôme mais toujours très prenant, nous ramène à la problématique développée par Robert Garner à propos d'un autre public, par certains aspects en contradiction avec celui-ci, mais confronté au même dilemme sous l'angle adopté : comment trouver la satisfaction personnelle d'une action dont le résultat profite à tous. On pourrait même ajouter que contrairement aux « avocats de la cause animale », le paradoxe est double chez les chasseurs dans la mesure où ils se trouvent en concurrence les uns par rapport aux autres. Les enjeux du questionnement tiennent évidemment dans le statut du déterminisme amenant à l'engagement et portent à s'interroger sur les variables engagées dans ce

<sup>725</sup> Picardie chasse, n°114, page 12.

<sup>726</sup> Il est caractéristique ici que ce soit la commune, et non l'effectif global des titulaires d'un permis de chasser validé, qui soit prise comme référence. Le piégeur est sensé protéger le terroir.

déterminisme. Or, on ne sort des apories de cette apparente contradiction qu'en renonçant à la théorie des motivations proposée par Mancur Olson<sup>727</sup>. Ici, non seulement le piégeur n'est en rien un *homo cynegeticus* recherchant via ses actions la maximisation de son intérêt privé, mais qui plus est il n'a pas besoin de ces « incitations sélectives », sortes de rétributions indirectes à ses stratégies d'homme rationnellement porté vers le profit qui permettaient à l'économiste britannique d'expliquer l'« irrationalité » de la motivation pour le collectif. En ce sens et pour suivre la typologie de Garner, les sociétés de chasse sont davantage des groupes d'intérêts animés par une cause que des lobbies ordinaires. La cause, moins moraliste qu'anthropomorphiste, qui anime le groupe des prédateurs humains, fait d'eux des entrepreneurs de ruralisme, par opposition aux entrepreneurs de morale qui les affrontent sur le terrain des « droits imprescriptibles de l'animal ».



Il nous semble que le déterrage, même s'il est généralement et davantage défini comme une forme de chasse spécifique, peut être rapproché du piégeage d'un point de vue de l'inscription sociale d'un individu vis-à-vis d'un groupe.

Dans les deux cas de figure, l'investissement physique est disproportionné par rapport aux prises et surtout ces dernières ne relèvent pas de la catégorie gibier. En d'autres termes, le piégeur et le déterreur se différencient sur le fait que la pratique du second ne peut s'exprimer de façon solitaire, contrairement à celle du premier. Mais ils se ressemblent sur le plan de l'utilité collective qu'ils attribuent à leur quête.

La recherche au sang, bien que beaucoup marginale, semble proche du déterrage en ce sens qu'elle constitue une spécialité, mais en prenant la question de la perte du gibier à l'autre extrémité. Quoiqu'il en soit, les équipages de chiens de rouge, comme on les appelle, entrent dans la même logique de l'intérêt commun du monde cynégétique.

Enfin, l'élevage bénévole, pratiqué par 7% de la population, peut s'entendre de la même manière, dans le sens d'un repeuplement du territoire qui pourra profiter au groupe. Les plus enclins à s'engager dans une forme d'action bénéfique au collectif ne sont pas non plus sociologiquement neutres. Les ouvriers sont par exemple les plus investis, surtout chez les gardes en société, à l'opposé donc des cadres supérieurs et professions libérales qui se font plus rares dans la majeure partie des activités. Or, ces derniers ont pour autre caractéristique d'être surreprésentés parmi les chasseurs utilisant des chiens de rouge, laquelle apparaît ici comme une démarche distinctive. Que les agriculteurs-exploitants comptent dans leurs rangs le plus de piégeurs ne nous surprendra pas, mais il était moins évident de s'attendre à les trouver si peu nombreux parmi les éleveurs.

<sup>727</sup> Cf. « La logique de l'action collective », Cambridge : Harvard University Press, 1965.

**Croisement entre les rôles occupés et le temps consacré à l'entretien du territoire**

Rôles	Non-réponse	Garde Particulier	Garde Société	Piégeur	Déterreur	Éleveur	Sang	TOTAL
<b>Temps Bénévole</b>								
Non- réponse	34,5%	24,5%	22,1%	17,3%	9,3%	14,9%	16,7%	30,1%
Pas de Bénévolat	4,2%	0,3%	0,0%	0,9%	0,5%	0,5%	0,0%	3,3%
Moins de 25 Heures	27,6%	8,8%	9,9%	13,4%	10,7%	12,8%	11,1%	24,0%
[25-50[ Heures	12,3%	8,8%	9,4%	11,3%	12,6%	11,7%	22,2%	12,1%
[50-75[ Heures	9,4%	10,1%	7,7%	12,8%	14,0%	15,5%	5,6%	10,5%
[75-100[	1,6%	3,2%	2,8%	3,3%	2,3%	3,8%	5,6%	2,1%
[100-150[	5,7%	13,6%	12,2%	14,7%	17,8%	19,3%	16,7%	8,2%
150 Heures & Plus	4,8%	30,7%	35,9%	26,4%	32,7%	21,5%	22,2%	9,8%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 1122,69$ . Degrés de liberté = 30, 1-p = >99,99%.

Des rôles qui ont bien entendu une incidence sur le temps consacré bénévolement à l'entretien des territoires puisqu'ils entrent dans les actions nécessaires à cet entretien. On remarque à ce titre que gardes et piégeurs comptent parmi les mieux représentés dans les tranches temporelles les plus élevées.

**3.) La presse : une ouverture qui ramène à la fermeture**

Un autre révélateur de l'investissement peut être fourni par ce nouveau mode de socialisation que constituent les médias. On ne comptabilise plus en effet les revues spécialisées, les sites des autoroutes de l'information et même les chaînes audiovisuelles consacrées à la pratique cynégétique. Comme avec d'autres produits dérivés, c'est par cette voix que passe la commercialisation de la pratique.

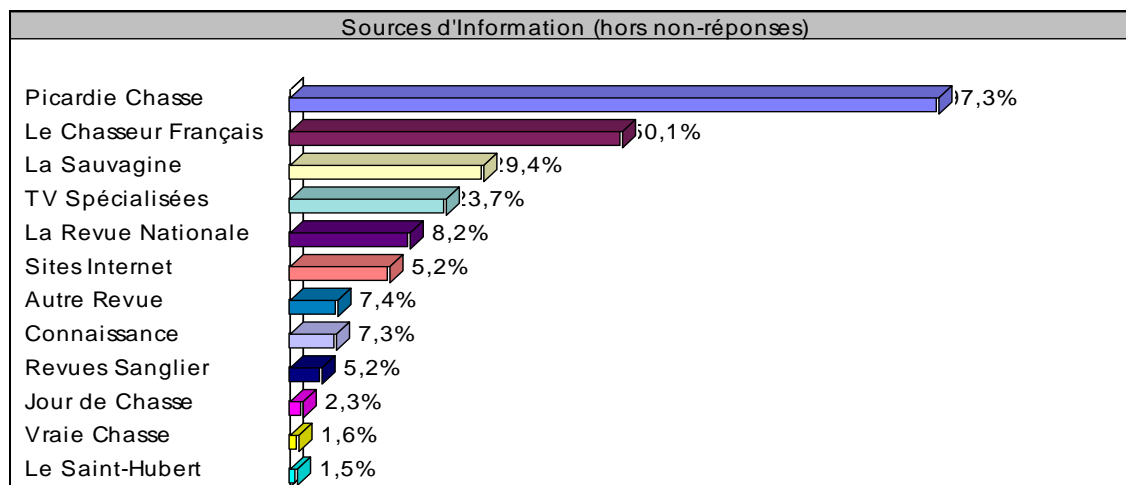
« Pour vous informer sur la chasse, consultez-vous RÉGULIÈREMENT : »

Sources Information	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	39	0,7%
Picardie Chasse [Journal de la Fédération 80]	5101	97,3%
La Sauvagine	1539	29,4%
Le Chasseur de Sanglier ou Sanglier Passion	271	5,2%
Le Chasseur Français	2627	50,1%
La Revue Nationale de la Chasse	953	18,2%
Connaissance de la Chasse	383	7,3%
Le Saint-Hubert	77	1,5%
Vraie Chasse	83	1,6%
Jour de Chasse	120	2,3%
Autre Revue [Précisez SVP : .....	389	7,4%
Sites Internet	795	15,2%
Chaînes TV Spécialisées Chasse	1242	23,7%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Il s'agit bien entendu, dans ce tableau, d'une série orientée de propositions et non d'un panel représentatif des lectures du chasseur de France. Notons d'abord que sur parmi les répondants à la question, 2% n'estiment pas consulter régulièrement la revue qui leur est distribuée gratuitement par la fédération de la Somme et dans laquelle était incorporé le présent questionnaire. Une gratuité et un mode de distribution qui explique le taux de réponse massif en faveur de sa lecture.

Seconde demi surprise, le Chasseur Français reste la source d'information payante la plus utilisée par notre échantillon : un répondant sur deux. Or, les études réalisées sur le lectorat du plus

ancien magazine français consacré à la chasse, montrent que ses acheteurs s'opposent point par point au public néo-ruraliste. D'une certaine manière et sans entrer dans les discussions problématiques sur le sens à attribuer à ce terme, le lecteur du Chasseur Français incarne la « tradition » au sens où on l'entend classiquement : un mode d'être à la nature qui se réfère à une image archétypale de ce qui aurait été de tous temps cet « ordre éternel des champs » mis en exergue par Roland Maspétiol.



Parmi les plus déterminés à vivre leur spécialité comme un engagement total, les sauvaginiens sont également ceux qui ont la tendance la plus forte à faire bloc autour de leur revue. Beaucoup plus surprenante est l'arrivée en quatrième position des chaînes de télévision spécialisées et plus largement des émissions consacrées à la chasse. On repère encore une fois ici la faible attraction du public des chasseurs de la Somme pour le grand gibier. Même lorsqu'il s'agit du sanglier, l'engouement ne va que rarement jusqu'à la lecture d'une revue centrée sur cet animal. Plus encore, les versions bourgeoise (avec *Jour de chasse*, du groupe Dassault), libérale (comme *Vraie chasse*) ou réflexive (*Le Saint-Hubert*) de la presse cynégétique ne trouvent que peu d'écho dans les kiosques du département.

En revanche, la modalité « autres » proposée afin de saisir d'autres logiques qui ne seraient pas apparues dans les précédentes enquêtes, a connu un véritable succès avec 389 citations, soit un taux de plus de 7% assez exceptionnel en la matière et révélateur de l'investissement des répondants. Mais ici encore c'est la diversité qui domine les revues avancées par 380 de ces lecteurs.

### Principales Revues Autres :

#### ❖ GENERALISTES

- Nos chasses 112
- La chasse 37
- Plaisirs de la chasse 18
- CPNT infos 9

#### ❖ SPECIALISTES

- Le magazine du piégeur 43
- Chasse gestion 22
- ANCGG grand gibier 27
- Le chasseur de petit gibier 21
- Revues juridiques 16

Très loin devant toute autre revue « Nos chasses », bien implantée chez les gardes-chasse et les propriétaires réservataires atteint un score très honorable pour une citation spontanée.

Distinguable en tant que bloc thématique spécifique, les revues très spécialisées mettent en exergue le succès du piégeage encore une fois, mais également des clubs plus restreints comme celui des bécassiers, sociologiquement très typé par les catégories au sommet de la stratification sociale.

Constituant le troisième groupe intéressant notre objet, les revues fédérales sont probablement ici sous représentées, en particulier celle de la FDC.62.

Pour conclure sur ce point, insistons sur le

• Journaux bécasse	15
• L'officiel des chiens de chasse	10
• Armes de chasse	5
• Vénérie	5
<b>❖ FEDERALES</b>	
• FDC 62	33
• FDC 76	7
• FDC 59	6
• FDC 60	4
• FDC 02	4
• FDC autres	3
• (...)	(...)
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>423</b>

Pourtant, derrière la diversité et même parfois l'éclectisme de certains lecteurs, près d'un millier de répondants se limitent à une revue fédérale, voire ne déclarent aucune source d'information passée par un canal médiatique. Quoiqu'il en soit, l'organe officiel d'une FDC tend à renforcer le sentiment d'appartenir à une même « communauté », pour utiliser un mot de la tendance mode du moment. Quant aux autres publications écrites, la plupart enferment encore davantage le chasseur sur sa « spécialité », donc un groupe de référence qui adopte un éthos particularisant. Ainsi, loin d'être une ouverture, ce vecteur plus récent de la socialisation à « l'être chasse » propose plutôt des modèles schématiques de comportements propres.

## C.) SOCIABILITÉS ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES

La prédation, « autant et sinon plus qu'un rapport à la nature, un rapport entre les hommes » avançait ce numéro d'Etudes rurales qui fit date dans l'histoire de la connaissance des usages de la nature<sup>728</sup>. C'est probablement là l'un des enjeux cruciaux des recherches à mener sur ces populations entretenant une relation à la nature qui étonne notre modernité triomphante, agace leurs détracteurs et choque parfois le sens commun. La pratique cynégétique vise-t-elle simplement à la captation d'une part des ressources naturelles ou doit-on questionner sa dimension médiatrice d'une manière d'être au monde ?

### 1.) La sociabilité au travers de la chasse : l'insertion des « gens du pays »

Première piste de travail, si la chasse représente un mode de socialisation à la nature, on peut s'interroger sur la capacité, pour cette activité sociale, de créer du lien en dehors des cercles de pratiquants.

« Globalement, estimez-vous que la chasse vous a permis de vous intégrer dans la vie des communes où vous chassez ? »

<sup>728</sup> In La chasse et la cueillette aujourd'hui, n°87-88, op. cit., quatrième de garde.

<b>Insertion Locale</b>	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	171	3,3%
Oui	3291	62,8%
Non	1778	33,9%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Près de deux chasseurs sur trois estiment que la pratique territoriale qu’implique leur activité a eu un impact positif quant à leur insertion locale.

Une insertion qui doit être entendue ici au sens de la possibilité qu’elle offre de créer des liens, à la fois avec les locaux membres du groupe chasseur, mais également en tant que partie prenante d’un groupe qui peut faciliter l’accès à d’autres réseaux de sociabilité locale.

### **Croisement entre le sentiment d’insertion locale et le statut cynégétique**

<b>Insertion Locale</b>	Oui	Non	<b>TOTAL</b>
<b>Statut Chasseur</b>			
Sociétaire Habitant la Commune	71,4%	25,7%	100%
Sociétaire n’habitant pas la Commune	66,2%	31,5%	100%
Invité Contre Services Rendus	64,9%	31,4%	100%
Invité Occasionnel	61,2%	35,0%	100%
Actionnaire	61,2%	36,3%	100%
Locataire d’un Droit de Chasse	60,2%	37,3%	100%
Invité Régulier	60,1%	37,3%	100%
Adjudicataire d’un Droit de Chasse	59,3%	36,4%	100%
Propriétaire détenant un Droit de Chasse	58,4%	38,5%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>62,8%</b>	<b>33,9%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 106,02$ . Degrés de liberté = 8, 1-p = >99,99%.

Cette insertion répond néanmoins à des critères sélectifs, dont le statut cynégétique, les sociétaires résidents constituant la fraction la plus encline à se sentir intégrée par la chasse. Au contraire, on perçoit ici chez les propriétaires une dimension réservataire qui fait que la chasse peut aussi représenter une pomme de discorde. D’une certaine façon, cette échelle de l’insertion en fonction du registre invoqué pour accéder au territoire est un reflet du modèle de légitimité promue par les autochtones pratiquants collectivement, sans chercher à réserver leurs détentions foncières, comme si ce schéma avait réussi à s’imposer comme naturellement légitime.

## **2.) La sociabilité au sein de la chasse : la battue villageoise**

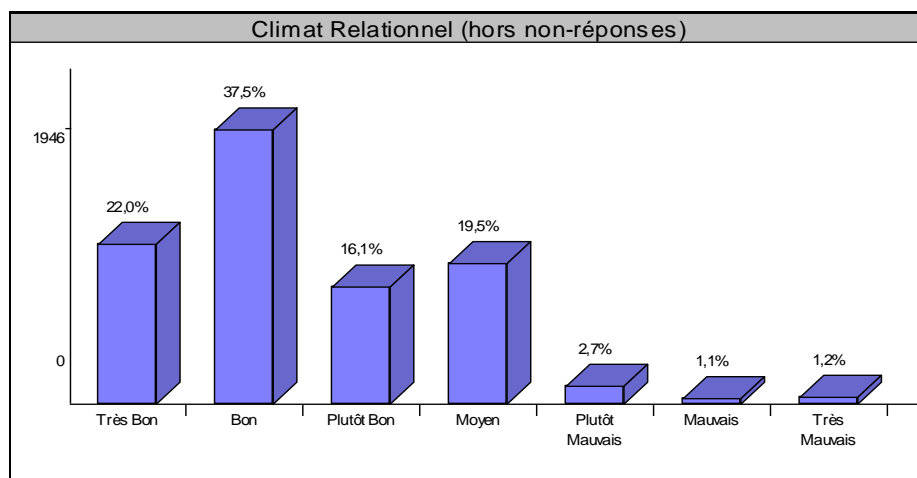
*« Authentique projection de la société villageoise dans l’espace de la forêt, la battue permet aux équipiers de maîtriser leur goût de la chasse ».*

Bertrand Hell : Le sang noir op. cit., page 40.

Seconde piste de travail, la sociabilité peut s’entendre comme une ambiance habitant les groupes de pratiquants.

« Comment résumeriez-vous le climat qui règne entre les chasseurs, là où vous pratiquez : »





Taux de non-réponse : 0,9%.

Alors que les échos les plus audibles font état d'un climat parfois délétère entre les nemrods, la photographie instantanée qu'ils proposent ici par leurs réponses mettrait au contraire en visibilité une très nette satisfaction.

Non seulement le taux de satisfaction global approche les trois quarts de l'échantillon, mais qui plus est avec une part très faible de non-réponses et une classe modale plutôt positive, « bon » recueillant plus du tiers des citations. Les répondants semblent par ailleurs assez peu à utiliser le vocable « moyen » comme un refuge de neutralité et moins encore à exprimer un mécontentement puisque l'on ne compte qu'un vingtième des citations allant dans ce sens. L'impression générale qui domine penche dans le sens d'un groupe qui se vit comme sociable, mais probablement également qui souhaite se présenter en tant que tel.

#### Croisement entre le ressenti relationnel et le milieu

Milieux de Chasse	Plaine & Bois	Plaine	Bois	Marais	Domaine Maritime	TOTAL
<b>Climat Relationnel</b>						
Très Bon	23,7%	18,1%	27,7%	22,2%	18,4%	21,8%
Bon	37,3%	38,1%	36,1%	35,7%	35,1%	37,1%
Plutôt Bon	15,0%	17,0%	17,6%	16,1%	15,9%	16,0%
Moyen	18,2%	21,4%	16,0%	20,1%	23,8%	19,3%
Plutôt Mauvais	2,6%	2,7%	0,8%	2,6%	2,7%	2,7%
Mauvais	0,9%	1,1%	0,0%	1,2%	1,4%	1,0%
Très Mauvais	1,2%	1,0%	0,8%	1,3%	1,7%	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 46,75$ . Degrés de liberté = 24, 1-p = 99,64%.

Si l'on formule l'hypothèse que la sociabilité interne au groupe de pratiquants est entre autres tributaire des conditions de la pratique (législation, pression cynégétique, accessibilité aux territoires etc.) les milieux naturels peuvent constituer une porte d'entrée parce qu'ils composent des modalités spécifiques de facilités et de contraintes. Par ce croisement, ce sont les chasseurs du domaine maritime qui se distinguent le plus par leur constat moins positif que la moyenne. A l'inverse, lorsque l'on associe le bois à la plaine, ce qui nous rapproche des sociétés communales aux milieux diversifiés, on obtient une sorte de « prime » à la satisfaction. Au contraire, l'insatisfaction des côtiers renvoie bien entendu aux lignes de fractures provoquées par les luttes contre les directives européennes, mais explique aussi cette volonté des plus déterminés à faire front derrière la barrière du CPNT.



Forme de Pratique	Seul	En Groupe hors battues	En battues	TOTAL
<b>Climat Relationnel</b>				
Très Bon	19,2%	25,6%	27,8%	21,8%
Bon	37,3%	37,2%	39,2%	37,1%
Plutôt Bon	16,8%	15,5%	14,7%	16,0%
Moyen	20,6%	17,0%	14,6%	19,3%
Plutôt Mauvais	2,9%	2,6%	1,9%	2,7%
Mauvais	1,3%	0,8%	0,4%	1,0%
Très Mauvais	1,3%	0,9%	1,0%	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 101,84$ , Degrés de liberté = 12, 1-p = >99,99%.

Evoquer un « climat » revient à s'interroger sur les relations interpersonnelles, ce qui implique un groupe minimal. Or, on obtient, en tentant de discriminer la variable par la forme de pratique dominante, des dissemblances très fortes entre les adeptes de la battue et les chasseurs plutôt isolés. Le jugement positif des premiers n'est pas sans rappeler l'une des principales motivations pour la « loge » au bois : la convivialité des repas post cynégétiques.

### 3.) Les représentations et la confiance en l'avenir : fonction de l'intégration locale

Etant posée que la chasse serait à leurs yeux propice à la socialité, l'une des questions qu'il importe de se poser concerne les différentes manières dont les chasseurs eux-mêmes appréhendent et perçoivent leurs propres pratiques. Autrement dit, quelles représentations ils mettent en place pour interpréter l'acte cynégétique. Si par représentations sociales, on entend des images collectives construites dans le cadre des pratiques quotidiennes et partagées par l'ensemble d'un groupe au-delà des particularités individuelles, de telles images permettent de donner un sens et une physionomie à l'activité. Dans le cadre d'un questionnaire visant plusieurs milliers de réponses, s'imposait que soit retenue l'option d'une saisie des représentations via des mots clés. « Si vous aviez à donner TROIS MOTS ESSENTIELS pour définir votre rapport à la chasse, quels seraient ces trois mots ? »

Sur 4 163 répondants (près de huit sur dix), 752 vocables ou groupes de mots distincts se détachent, pour un total de 11 449 citations.

#### LES MOTS LES PLUS CITÉS

Nature	1 417	12,4%
Passion	1 097	9,6%
Convivialité	903	7,9%
Détente	827	7,2%
Loisir	756	6,6%
Plaisir	715	6,2%
Tradition	404	3,5%
Respect	394	3,4%
Sport	370	3,2%
Amis	360	3,1%
Liberté	311	2,7%
Gestion	199	1,7%

De par son ouverture et la liberté totale offerte, cette question a reçu des items très variés, allant de près de 1 000 citations pour « nature » à une seule comme avec le mot « fric ». Malgré cette diversité, la redondance dépasse la vingtaine de citations pour une cinquantaine de termes. Parmi eux, une quinzaine se distinguent par leurs effectifs très nettement supérieurs à cinquante. Ainsi, les six premiers vocables apparaissent comme les plus révélateurs de leur rapport à la chasse avec plus de la moitié du cumul. Notons dans ce peloton de tête l'importance accordée à la sociabilité au sens large. En effet, en réalisant le décompte sur l'ensemble des réponses, on trouve au moins 15% des citations allant dans ce sens.

Chiens	167	1,5%
Calme	136	1,2%
Camaraderie	76	0,7%
(...)	(...)	(...)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>11 449</b>	<b>100%</b>

Dans le détail des vocables les plus usités, la « Nature » s'impose donc comme une évidence incontournable, la chasse se trouvant intrinsèquement reliée dans les représentations des chasseurs à une pratique naturelle. En ce sens, l'activité cynégétique est placée dans un univers mental qui l'oppose à l'urbanité. C'est ici l'une des explications qui fait préférer ce terme à celui d'environnement, plus généraliste, davantage systémiste, donc moins facilement appropriable dans la concrétude du local vécu.

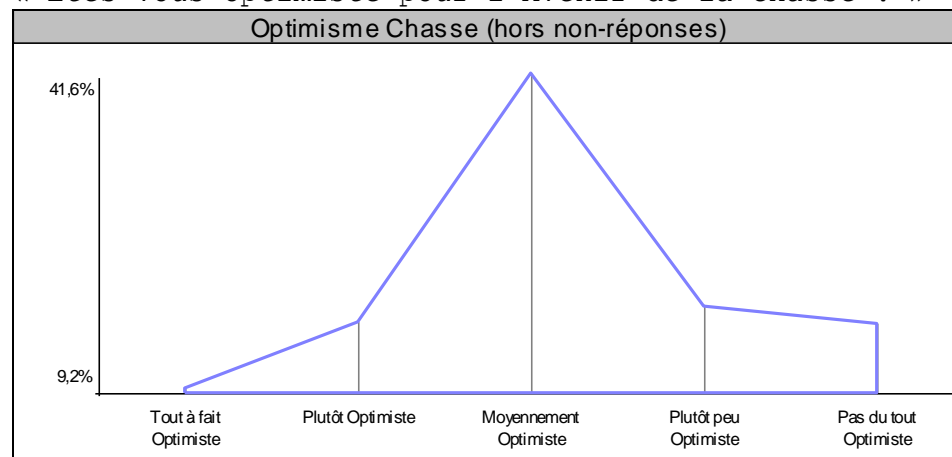
Immédiatement après ce constat relatif au cadre, l'activité en question est ressentie comme relevant de la sphère de l'indiscutable, voire de l'inexplicable, de par l'engouement mystérieux qu'elle provoquerait chez l'adepte « passionné ». Mais on le distingue très rapidement, il s'agit d'abord d'une activité qui met en relation des hommes partageant des moments passionnels dans un cadre naturel, la « convivialité » entre « amis » générant une « camaraderie » virile, mais également des affects particuliers entre humains et animaux, au premier rang desquels les « chiens ».

Si donc en termes d'espace fréquenté la chasse se caractérise par un support qualifié de naturel, sur le plan temporel c'est le terme de « loisir » qui nous permet de comprendre l'opposition avec le temps du travail. On y ressent ainsi une liberté qui tranche avec la normalisation des sociétés modernes, mais encore un « calme » propice à la « détente », parfois au « sport ». Plusieurs impératifs s'imposent alors aux répondants : le maintien des « traditions », le « respect » de la nature et de plus en plus sa « gestion ».

Quant aux tiercés les plus courants, **nature-passion-convivialité** semble l'emporter avec plus d'une cinquantaine de réponses.

Dans l'ensemble, ces données penchent dans la direction d'un intérêt des chasseurs en faveur de territoires spécifiquement qualifiés de naturels, dans une relation aux autres qui prend pour médium un rapport partagé à la prédation. Prédation de plus en plus discutée dans sa légitimité, ce qui amène à comparer les représentations avec la façon dont on perçoit l'avenir de la pratique.

« Êtes-vous optimiste pour l'Avenir de la chasse ? »



Dans une échelle d'appréciation, la valeur moyenne est parfois utilisée comme un lieu refuge d'une abstention qui ne dit pas son nom. Ici, de par les débats qui ont animé et qui continuent d'animer le regard de la société sur la chasse, on peut considérer que la majorité relative accordée au sentiment d'optimisme « moyen » exprime deux réalités. Primo, elle renvoie aux incertitudes qui pèsent sur les conditions de la pratique à moyen terme, la chasse constituant parfois la variable d'ajustement de phénomènes aux causes multiples, comme les changements climatiques, la disparition des biotopes... pour lesquelles l'action réparatrice s'avère difficile à mettre en œuvre. En conséquence, cette modalité a parfois été retenue pour exprimer un sentiment dubitatif. Du doute à la défiance il n'y a également qu'un pas, qui amène à la seconde utilisation de la modalité intermédiaire, « moyennement » signifiant alors « pas vraiment ».

Quoiqu'il en soit, si l'on ne prend maintenant en compte que les modalités explicites, on observe que le négatif l'emporte sur le positif : un tiers contre un quart.

Parmi les discriminants souvent avancés quant à l'explication d'un optimisme contrarié, l'âge peut être appelé à jouer le rôle de variable neutralisante : « c'est l'âge (!) » de l'impatience ou des désillusions.... C'est selon... Il n'en est pourtant rien ici, toutes les modalités du moral tournant autour de 48 années d'âge moyen.

#### CROISEMENT ENTRE L'OPTIMISME ET LA DERNIERE PROFESSION

Profession	Optimisme Chasse	++	+	=	-	--	TOTAL
Agriculteur-Exploitant		9,1%	19,0%	44,2%	14,8%	11,1%	100%
Artisan, Commerçant		11,3%	16,6%	36,7%	17,9%	15,4%	100%
Chef d'Entreprise		6,7%	17,5%	36,7%	20,8%	15,8%	100%
Cadre Moyen		5,4%	15,6%	44,5%	19,3%	14,0%	100%
Cadre Supérieur - Profession Libérale		4,9%	14,1%	47,7%	19,8%	13,3%	100%
Profession Intermédiaire (dont contremaître etc.)		4,5%	13,1%	44,8%	20,2%	17,0%	100%
Employé		11,7%	14,6%	38,6%	16,6%	16,6%	100%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)		9,8%	15,4%	40,7%	16,9%	16,5%	100%
Sans Activité (dont Lycéen et Étudiant)		13,2%	16,9%	34,4%	15,9%	16,4%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>9,1%</b>	<b>15,6%</b>	<b>40,9%</b>	<b>17,3%</b>	<b>15,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 87,36$ . Degrés de liberté = 32, 1-p = >99,99%.

En revanche, la recherche d'une cause dans la variable professionnelle révèle des enjeux inattendus avec des agriculteurs et des employés plutôt plus optimistes que la moyenne, et en particulier beaucoup plus positifs que les cadres, les professions libérales, intermédiaires, mais également les chefs d'entreprise. Cette bizarrerie, qui contredit une association présumée entre vulnérabilité sociale et perception de l'avenir, ne doit en fait rien au hasard si l'on en croit la tendance des autochtones à estimer que quoi qu'il arrive ils continueront à parcourir la plaine environnante, alors que pour ceux qui doivent négocier régulièrement leurs baux de chasse ou qui restent tributaires d'amphitryons plus ou moins constants, l'inquiétude domine. Cette méfiance à l'égard du futur se trouve ainsi atténuée par le fait d'être propriétaire foncier, mais surtout d'être « du pays ». Nous retombons à nouveau sur un aspect essentiel quant à tout positionnement en terme de confiance : l'accessibilité à un territoire.

Pour des motifs similaires, la satisfaction anticipée à l'égard de l'avenir revient aux chasseurs qui allient la plaine et le bois, soit moins parce que ces milieux généreraient en eux-

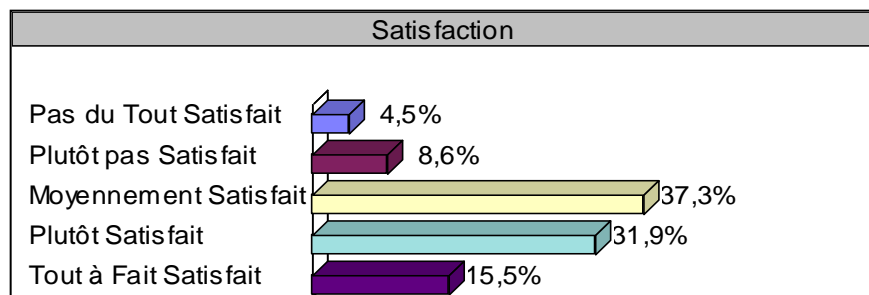
mêmes l'optimisme, que plus simplement en raison des sociétés communales qui se profilent derrière cette association. A l'opposé, le domaine maritime semble cristalliser davantage d'inquiétude, ce que d'une part l'actualité récente permet de comprendre aisément et d'autre part du fait des enjeux nouveaux que le développement des activités nautiques et de plein air fait peser sur les espaces côtiers relevant de l'autorité publique. Ce sont également ceux qui estiment ne pas s'être intégrés via la chasse qui expriment le plus de négativité à l'égard de demain<sup>729</sup>. Nous verrons enfin plus loin que l'optimisme est relatif aux conflits perçus par les répondants sur leurs propres terrains de chasse.

Pour autant qu'on puisse appréhender le devenir de la pratique en fonction de critères sociaux, il n'en reste pas moins que la chasse reste un acte de prédation dont la réussite tient à la giboyeuseté rencontrée. A ce sujet, on peut se demander comment les chasseurs de la Somme interprètent leur tableau et s'ils en dégagent de la satisfaction.

« Sur les 5 dernières saisons, êtes-vous satisfait de votre Tableau de Chasse ? »

Satisfaction	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	115	2,2%
Pas du Tout Satisfait	234	4,5%
Plutôt pas Satisfait	450	8,6%
Moyennement Satisfait	1955	37,3%
Plutôt Satisfait	1672	31,9%
Tout à Fait Satisfait	814	15,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Pour le regard anthropologique, le terrain, en matière de chasse, vérifie toujours cette constante qui veut que les « prélèvements » fassent partie des thèmes de prédilection du discours cynégétique. Non pas pour se glorifier d'une prédation exceptionnelle, au contraire, puisque s'est développée une éthique ascétique de l'auto contrôle.



Non seulement ce discours permet au chasseur de se conformer au code de bonne conduite du nemrod dit « gestionnaire » des ressources naturelles, mais surtout il rend possible la

reconstitution permanente de cette frontière culturelle entre le normal et le pathologique. Autrement dit, dans la pratique cynégétique, l'on est toujours le « viandard » d'un autre.

C'est aussi cette donnée nouvelle que l'on mesure avec la satisfaction du tableau réalisé sur les cinq dernières saisons. Il est devenu socialement condamnable de rechercher la « bidoche » ou même la performance au risque d'apparaître comme atteint par la « trophéite ». Pour autant, il reste que près d'un chasseur sur deux se déclare globalement satisfait de ses prises, alors que seuls moins de 15% se situent dans l'insatisfaction plus ou moins prononcée.

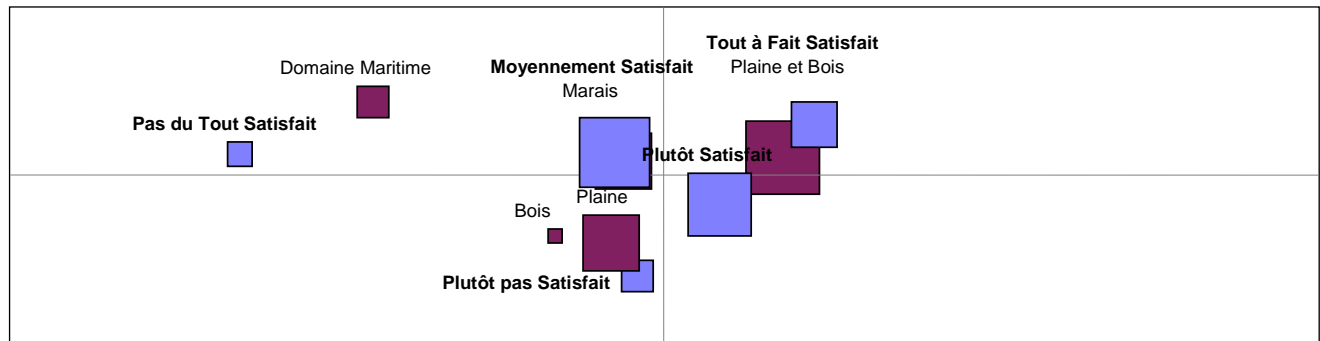
<sup>729</sup> Tests de significativité très positifs entre l'expression de l'optimisme et les variables milieux fréquentés ou insertion locale.

### Croisement entre la satisfaction du tableau et l'optimisme pour la chasse

Optimisme Chasse	++	+	=	-	--	TOTAL
Pas du Tout Satisfait	14,2%	5,3%	28,3%	15,9%	36,3%	100%
Plutôt pas Satisfait	4,7%	16,6%	40,9%	20,9%	16,9%	100%
Moyennement Satisfait	7,5%	13,0%	43,9%	19,4%	16,2%	100%
Plutôt Satisfait	7,7%	19,4%	43,2%	16,9%	12,8%	100%
Tout à Fait Satisfait	17,5%	17,8%	38,1%	12,9%	13,7%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>9,2%</b>	<b>15,8%</b>	<b>41,8%</b>	<b>17,6%</b>	<b>15,7%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 230,93$ . Degrés de liberté = 16, 1-p = >99,99%.

Il existe en premier lieu une dépendance très forte avec la manière d'appréhender le devenir de la pratique. A l'insatisfaction du tableau correspond un pessimisme plus prononcé et vice-versa.



La dépendance est significative.  $\chi^2 = 31,86$ . Degrés de liberté = 16, 1-p = 98,96%.

Secundo et ici encore, le milieu principalement fréquenté détermine fortement l'état du moral, les sauvagins de la côte se montrant les plus insatisfaits par rapport à ceux qui associent la plaine au bois. Si comme nous tentons de le montrer tout au long de ces pages la territorialité de la pratique cynégétique en explique grandement la signification, les indices de ce bouillonnement littoral doivent inciter à se rapprocher de ce territoire particulier.

Afin de vérifier cette optique par sa contradiction, on peut émettre l'hypothèse de travail que le degré de satisfaction serait tributaire du tableau réalisé, soit la finalité explicite de l'acte de chasse et que le terrain de la pratique ne ferait alors que masquer l'insatisfaction quant aux prélèvements.

## Croisement entre la satisfaction du tableau et les gibiers chassés

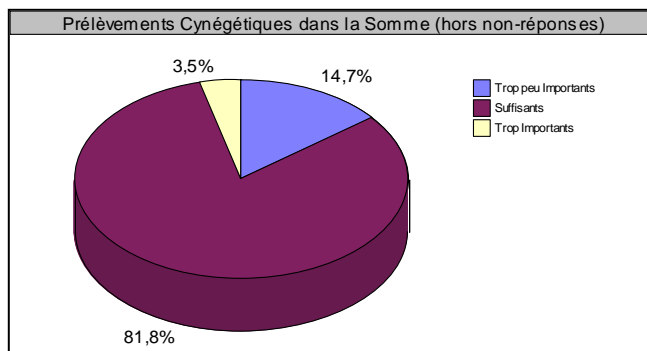
Satisfaction	Satisfait --	Satisfait -	Satisfait =	Satisfait +	Satisfait ++	TOTAL
<b>Gibiers Chassés</b>	--	-	=	+	++	
Pigeons	3,9%	7,3%	37,4%	33,1%	16,9%	<b>100%</b>
Lièvres	3,4%	8,5%	36,6%	33,9%	16,3%	<b>100%</b>
Lapins	3,5%	8,3%	35,9%	33,6%	17,1%	<b>100%</b>
Perdrix	3,7%	8,6%	36,8%	33,5%	16,1%	<b>100%</b>
Faisans	3,5%	8,7%	37,0%	33,1%	16,4%	<b>100%</b>
Renards/Blaireaux	2,4%	6,5%	31,2%	38,1%	21,4%	<b>100%</b>
Bécasses	2,5%	8,6%	34,7%	35,4%	17,7%	<b>100%</b>
Petits Migrateurs	3,8%	7,1%	35,8%	34,7%	17,4%	<b>100%</b>
Chevreaux	2,1%	8,8%	35,2%	35,5%	17,5%	<b>100%</b>
Sangliers	2,1%	8,3%	34,7%	36,3%	17,7%	<b>100%</b>
Cerfs	0,5%	6,3%	26,2%	40,3%	25,1%	<b>100%</b>
Gibiers de Montagne	0,0%	20,0%	0,0%	40,0%	40,0%	<b>100%</b>
Oies	4,5%	7,5%	38,5%	31,8%	16,5%	<b>100%</b>
Canards	4,8%	7,9%	37,7%	31,5%	16,6%	<b>100%</b>
Bécassines	4,4%	8,2%	36,0%	32,2%	17,9%	<b>100%</b>
Autres Limicoles	5,1%	7,7%	38,9%	31,3%	16,7%	<b>100%</b>
Gibiers à l'Étranger	1,3%	7,5%	31,3%	47,5%	12,5%	<b>100%</b>
Autres	0,0%	4,3%	47,8%	26,1%	17,4%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,5%</b>	<b>8,6%</b>	<b>37,3%</b>	<b>31,9%</b>	<b>15,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 175,39$ . Degrés de liberté = 68, 1-p = >99,99%.

Or, la réalité s'avère à la fois plus complexe et contradictoire par rapport à cette supposition. On remarque en effet que ce sont ceux dont le tableau n'en est pas véritablement un au sens du prélèvement giboyeux qui se déclarent également les plus satisfaits : les piégeurs. De plus, la différence entre l'insatisfaction des apôtres du canard et celle de ceux qui se concentrent sur la perdrix ou le pigeon n'est pas flagrante. Surtout, les valeurs prises par chacune des modalités de la satisfaction varient peu en fonction des espèces prises une à une que des groupes de gibiers relevant des mêmes biotopes, soit par exemple les zones humides. Ce sont ainsi davantage les contentieux sur le dossier du gibier d'eau qui orientent l'expression. Que dans une discussion entre pratiquants les uns et les autres puissent estimer leur saison en dessous ou au-dessus de leurs espérances, et ce en fonction de critères quantitatifs qui la plupart du temps procèdent par comparaison avec les campagnes antérieures, ne dit rien de la façon dont les mêmes chasseurs s'exprimeront dans un questionnaire aux débouchés extérieurs. Dans ce dernier cas, le port du fusil à l'épaule constitue comme une figure imposée, parce que la plupart des répondants l'ont été en se mettant dans la posture de ceux qui représentent le groupe vis-à-vis des observateurs non pratiquants, ce que l'on vérifie avec l'appréciation de ce que devraient être le tableau pour l'ensemble du département.

« Les Prélèvements réalisés par la chasse, dans la Somme, vous paraissent-ils Globalement : »

Prélèvements Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	187	3,6%
Trop peu Importants	742	14,2%
Suffisants	4135	78,9%
Trop Importants	176	3,4%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>





Avec près de 80 % des répondants estimant que les prélèvements liés à la chasse dans la Somme sont actuellement « suffisants », c'est en quelque sorte le *statu quo* qui est espéré : ni trop afin d'éviter d'apporter des arguments aux détracteurs tentés par davantage de restrictions, ni trop peu par souci de crédibilité au regard de l'environnement social qui pèse sur cette question. Cependant, ils sont plus nombreux à pencher dans le sens d'une insuffisance que d'un trop-plein, ce qui exprime parfois des désaccords avec une politique de quotas jugée trop restrictive par certains. En revanche, on peut estimer surprenante la très faible proportion de chasseurs qui jugent les prises trop importantes, les témoignages oraux faisant souvent état de telles récriminations, mais celles-ci s'adressent il est vrai plus généralement à des groupes précis, alors qu'ici la question portait sur l'ensemble du département. Ces deux sous-groupes n'adoptant pas la médiane nous intéressent pour évaluer les critères de l'attrait pour le tableau : entre ceux qui se déclarent désintéressés et ceux qui assument l'objectif explicite de la pratique.

### Croisement entre l'appréciation des prélèvements et le budget cynégétique

Prélèvements Chasse	Trop peu Importants	Suffisants	Trop Importants	TOTAL
<b>Budget Chasse</b>				
Non- réponse	18,3%	62,4%	1,0%	100%
Moins de 300 euros	16,0%	76,2%	3,3%	100%
[301-700] euros	15,1%	78,9%	2,9%	100%
[701-1000]	15,2%	78,0%	3,9%	100%
[1001-1500]	12,3%	81,4%	3,4%	100%
[1500-3000]	11,6%	83,3%	3,0%	100%
Plus de 3000 euros	10,0%	81,7%	6,0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>14,2%</b>	<b>78,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 32,14$ . Degrés de liberté = 12, 1-p = 99,87%.

A la manière dont Luc Boltanski interprétait le fait que c'étaient les plus aisés qui appréhendaient la route comme un lieu surpeuplé d'automobiles, on constate ici que plus l'on consacre de financements à sa chasse et plus l'on est critique vis-à-vis des prélèvements globaux.

Autrement dit, s'il est possible de penser à une corrélation entre le budget et le tableau, alors la critique d'un sur-prélèvement revient à discuter une pression cynégétique à laquelle on participe, mais surtout vis-à-vis de laquelle des règles marchandes vous rendent intouchables. Bien sans maître, le gibier « mitraillé » par les péquenots du coin s'apparente à la route fréquentée par les « fous du volant » qui ne maîtriseraient pas plus leurs volants que nos chasseurs des classes populaires leurs « vieilles pétoires »<sup>730</sup>.

### Croisement entre l'appréciation des prélèvements et le milieu physique

Prélèvements Chasse	Trop peu Importants	Suffisants	Trop Importants	TOTAL
<b>Milieus de Chasse</b>				
Plaine et Bois	13,3%	80,0%	3,3%	100%
Plaine	14,9%	78,3%	3,3%	100%
Bois	9,2%	79,0%	3,4%	100%
Marais	15,9%	76,5%	4,0%	100%
Domaine Maritime	19,8%	74,3%	2,0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>14,2%</b>	<b>78,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 28,68$ . Degrés de liberté = 8, 1-p = 99,96%.

<sup>730</sup> Cf. « Les usages sociaux de l'automobile : concurrence pour l'espace et accidents », in Actes de la recherche en sciences sociales, n°2, « Le titre et le poste », 1975, pages 25 à 49.

Toutefois, il s'agit d'éviter les généralisations trop hâtives en notant également que le terrain de prédilection influe sur cette appréciation, les plus modestes, qu'on retrouve sur le domaine maritime, revendiquant plus de prélèvements, mais les plus aisés ne se retrouvant pas nécessairement ici. Plus sûrement, les chasseurs de migrateurs étant tributaires des passages, en répondant par une volonté de prélever plus, ils défendent le droit à prélever beaucoup à chaque fois que l'occasion leur est donnée.

### Croisement entre l'appréciation des prélèvements et les gibiers chassés







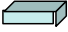



Prélèvements Chasse	Trop peu importants	Suffisants	Trop importants	TOTAL
<b>Gibiers Chassés</b>				
Pigeons	14,6%	79,5%	3,2%	<b>100%</b>
Lièvres	13,6%	80,4%	3,0%	<b>100%</b>
Lapins	14,1%	79,7%	3,3%	<b>100%</b>
Perdrix	13,8%	80,1%	3,1%	<b>100%</b>
Faisans	14,0%	80,1%	3,1%	<b>100%</b>
Renards/Blaireaux	12,2%	81,2%	3,6%	<b>100%</b>
Bécasses	13,0%	81,2%	3,2%	<b>100%</b>
Petits Migrateurs (Grives...)	15,3%	78,3%	3,0%	<b>100%</b>
Chevreaux	11,8%	82,1%	3,2%	<b>100%</b>
Sangliers	11,8%	82,4%	3,4%	<b>100%</b>
Cerfs	7,9%	83,8%	3,1%	<b>100%</b>
Oies	16,0%	78,0%	3,5%	<b>100%</b>
Canards	15,0%	78,8%	3,5%	<b>100%</b>
Bécassines	15,7%	77,9%	4,1%	<b>100%</b>
Autres Limicoles	17,8%	77,8%	2,7%	<b>100%</b>
Autres Gibiers à l'Étranger	5,0%	83,8%	10,0%	<b>100%</b>
Autres [Précisez SVP : .....]	17,4%	69,6%	4,3%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14,2%</b>	<b>78,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 73,96$ . Degrés de liberté = 32, 1-p = >99,99%.

Le croisement avec les gibiers chassés permet de trancher en montrant d'une part que les chasses les plus élitistes sont effectivement celles qui se distinguent par leur appréciation davantage négative des prélèvements « trop importants », alors que d'autre part, dans les chasses aux migrateurs les plus populaires c'est la crainte d'un Prélèvement Maximum Autorisé qui domine. Un tel PMA, dont l'objectif moralisateur plus que gestionnaire est brandi périodiquement contre les « Bousilleurs frénétiques et obsédés », ne touche que très peu les safaris, mais donne l'occasion de se montrer magnanime à l'égard du gibier dont on est le moins amateur. Pour autant, ce que montre encore ce tableau, c'est que la tendance sociologique à se placer dans la posture d'un représentant du collectif se mêle toutefois logiquement à sa propre participation au « prélèvement ».



### Baromètre entre l'appréciation des prélèvements et la satisfaction du tableau

Prélèvements Chasse		Trop peu Importants		Trop Importants	
N		%		%	
217	Pas du Tout Satisfait	45,6			8,8
437	Plutôt pas Satisfait	13,3			2,3
1894	Moyennement Satisfait	19,5			3,2
1645	Plutôt Satisfait	8,1			3,1
785	Tout à Fait Satisfait	8,4			4,2

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 317,84$ . Degrés de liberté = 8, 1-p = >99,99%.

Pour exemple, la propension à estimer ces prélèvements trop peu importants est relative à l'insatisfaction de son propre tableau, mais ceux sont les mêmes à les considérer trop importants. En conclusion, quelle que soit la solution imaginée : prélever plus ou prélever moins, la population qui se détache du lot n'est pas satisfaite des résultats de sa propre chasse.

#### 4.) Les projections idéalisées et la perception de la réalité : le tabou commercial

Dans son ouvrage consacré à « La crise de la chasse en France », sous-titré « La fin d'un monde », l'anthropologue politiste Dominique Darbon insiste sur les décalages qui existent entre les représentations qui prévalaient dans une chasse considérée comme naturellement inscrite dans l'ordre local et celle qui transparaît de l'éclatement de la relation interventionniste et utilitariste à la nature. C'est la raison pour laquelle il est central de saisir et de comparer la chasse telle qu'on souhaiterait la trouver par rapport à la façon dont on la perçoit chez ses adeptes eux-mêmes.

« Pour vous, que DEVRAIT représenter la chasse dans l'IDÉAL ? »

Idéal Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	26	0,5%
Un Sport	1681	32,1%
Un Loisir	3957	75,5%
Une Tradition	3898	74,4%
Un Ancrage Local	424	8,1%
Un Apport Économique	267	5,1%
Un Droit	1412	26,9%
Une part de l'Identité Rurale	1506	28,7%
Un Style de Vie	1008	19,2%
Une Relation à un Territoire	1080	20,6%
Une Relation à la Nature	3555	67,8%
Un Groupe d'Amis	2698	51,5%
Autre [Précisez SVP : .....	71	1,4%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

De prime abord on remarque le faible taux de non-réponses. A l'évidence, les chasseurs participants ont des idéaux à exprimer et ceux-ci correspondent à 98% aux modalités proposées, au moins pour partie. En moyenne, chaque répondant adhère à plus de quatre de ces propositions, soit un tiers des possibilités offertes. Des idéaux qui s'ordonnent en cinq paliers très distincts.

En premier lieu, la chasse devrait être pour les trois quarts de l'échantillon « un loisir » et « une tradition ». Par loisir il convient ici d'entendre une volonté de « normalisation ». En le revendiquant, est également réclamée une sorte d'indifférence.

On retrouve cette idée dans la formulation de ce « loisir comme un autre » entendue dans la bouche de très nombreux pratiquants. Pour autant, un loisir « traditionnel » qui exprime bien ici le mode de légitimité qu'on entend lui voir accorder : l'inscription dans un temps long.

Au deuxième étage, la « relation à la nature » rassemble deux chasseurs sur trois, insistant

ici sur un cadre général, par-delà le territoire, le local ou la ruralité, à savoir un mi parcours entre l'espace socialisé et celui du sauvage.

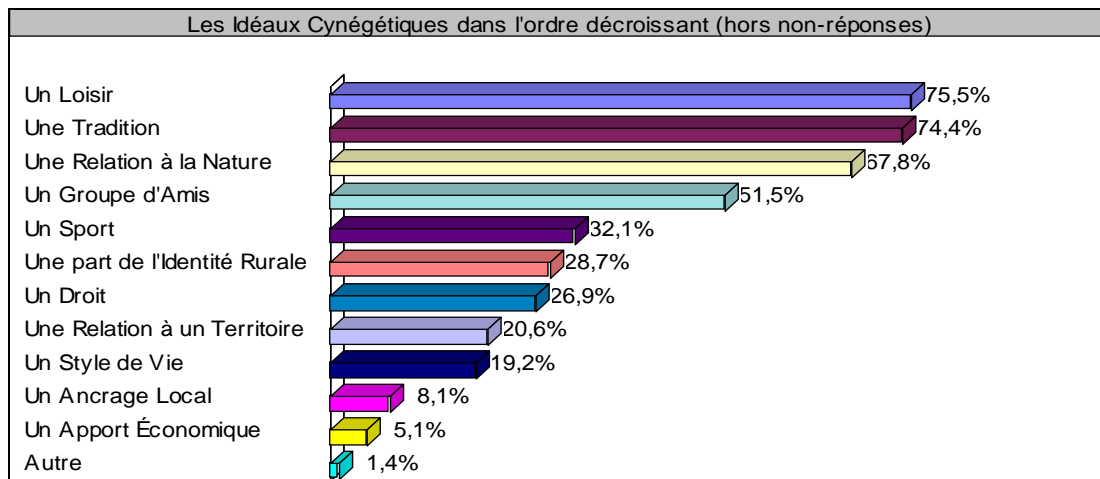
En troisième lieu, la sociabilité est citée dans plus d'un cas sur deux. Elle concerne un peu plus les chasseurs qui déclarent exercer plutôt en groupe (près des deux tiers) que ceux qui généralement billebaudent seuls (moins de la moitié).

Au quatrième étage on trouve un ensemble très hétéroclite de propositions allant de un chasseur sur cinq à un sur trois, du sport au style de vie<sup>731</sup>.

Idéal Chasse	Age
Un Sport	51,91
Non- réponse	48,68
Un Loisir	48,68
Un Groupe d'Amis	48,63
Une Tradition	47,46
Une part de l'Identité Rurale	47,30
Un Droit	46,97
Une Relation à la Nature	46,97
Un Apport Économique	46,31
Une Relation à un Territoire	45,33
Un Style de Vie	44,96
Un Ancrage Local	44,71
Autre	41,14
<b>TOTAL</b>	<b>48,64</b>

Par contre, ce sont bien les chasseurs qui ont privilégié le domaine maritime tout au long de leur carrière cynégétique qui adhèrent le plus au style de vie. A l'opposé on trouve ceux qui associent la plaine et le bois. On remarque encore une fois la dissemblance qui semble marquer le domaine maritime par rapport au marais sur le plan des valeurs, même si les gibiers chassés et les modes de chasse les rapprochent. Pour exemple, la propension à considérer l'activité comme un style de vie est plus prégnante chez les adeptes du bois en regard des aficionados du marais. Les surprises on le voit ne manquent pas dans ces croisements.

Pour preuve de la nécessité de lutter contre les idées préconçues, ce ne sont pas non plus les autochtones qui répondent le plus que la chasse représente pour eux « une relation à un territoire », mais les pratiquants qui exercent sur un territoire où ils ont passé une partie de leur enfance.



<sup>731</sup> On peut d'ailleurs se surprendre du score élevé obtenu par la conception sportive par rapport à une perspective beaucoup plus liée au vécu. Les résultats des enquêtes Natura 2000 montreront des tendances particulièrement dissemblables. De plus, ici et contrairement aux a priori, ce sont les plus âgés qui adoptent la modalité sportive.

Enfin, en dessous de 10%, « Un ancrage local » et « Un apport économique » ne connaissent que peu de succès. C'est d'ailleurs surtout la dimension commerciale qui se trouve la plus rejetée de toutes les propositions, signe des conflits en cours quant à la commercialisation partielle de la chasse.

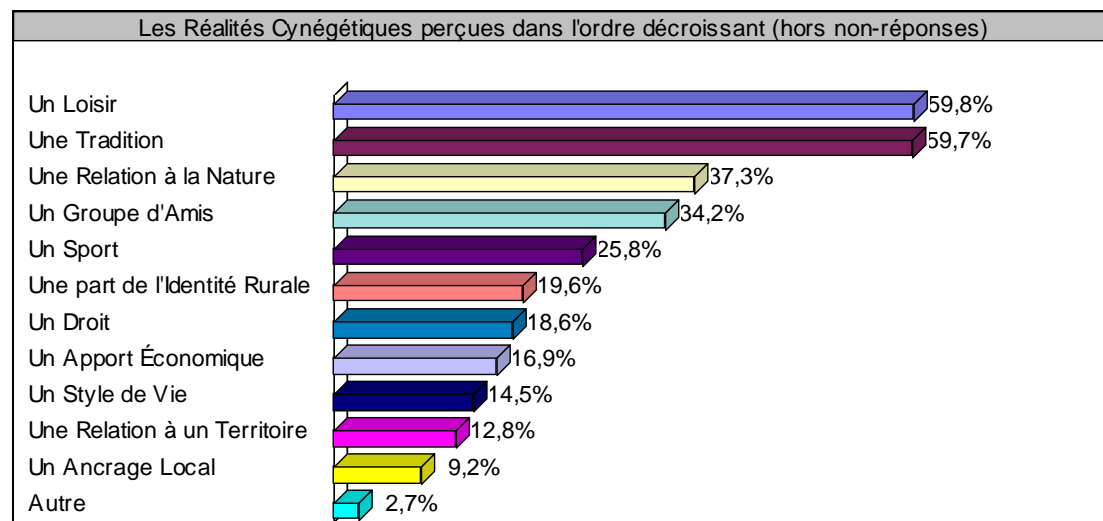
Parmi les 71 autres propositions formulées par les répondants eux-mêmes, le thème de « l'écologie » apparaît en tête (19), suivi de celui de la « passion » (13) citations. Ici encore, on retrouve la logique précédente avec un argumentaire basé primo sur un principe d'ouverture et sur secundo une légitimation.

« Toujours pour vous, que représente la chasse AUJOURD'HUI dans notre SOCIÉTÉ ? »

Réalité Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	143	2,7%
Un Sport	1353	25,8%
Un Loisir	3131	59,8%
Une Tradition	3129	59,7%
Un Ancrage Local	482	9,2%
Un Apport Économique	886	16,9%
Un Droit	977	18,6%
Une part de l'Identité Rurale	1026	19,6%
Un Style de Vie	760	14,5%
Une Relation à un Territoire	672	12,8%
Une Relation à la Nature	1954	37,3%
Un Groupe d'Amis	1793	34,2%
Autre [Précisez SVP : .....]	142	2,7%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	

Les mêmes modalités, concernant le regard que portent les chasseurs sur l'appréciation dont leur activité fait l'objet dans la société, obtiennent 16 448 citations contre 21 583 précédemment et un taux d'abstention multiplié par cinq. Nous avons de ce fait un indice du caractère davantage problématique que porte cette question. Par ailleurs, toutes les modalités se trouvent quantitativement en baisse concernant les valeurs absolues, sauf celles concernant d'une part l'« apport économique », d'autre part l'« ancrage local » et enfin les autres propositions spontanées.

En d'autres termes, un regard plus critique se pose sur les représentations de la réalité contemporaine. La marchandisation se trouve être la plus décriée et explique à l'inverse que pour d'autres la chasse tend à devenir un moyen de s'ancrer localement.



Par contre, en valeurs relatives, l'ordre d'arrivée n'est pratiquement pas modifié, à l'exception de la « Relation à un territoire » qui régresse de la huitième à la dixième position, alors que l'« Apport économique » progresse à l'inverse de trois places. En revanche, si l'« Ancrage local » évoqué plus haut descend également d'un rang, nous avons vu que ce classement relatif était compensé par les valeurs absolues. Ainsi, il semble bien que l'enjeu se situe pour les chasseurs entre le rapport au territoire local et la marchandisation de la pratique.

C'est d'ailleurs ce que vérifient les réponses spontanées dont on voit les citations ici doubler. En dehors de la « passion », aucune formulation positive ne se retrouve parmi les principales propositions. Le « chasseur tueur » (26 citations), devenant une carte électorale (12), se considère ici comme socialement dévalorisé (11) et financièrement exploité (11), quand il ne dégage pas le sentiment d'un archaïsme alcoolisé (13).

Rappelons enfin qu'à 85% notre échantillon fait de la chasse son activité de loisir prioritaire, ce qui offre l'occasion de croiser cette appréciation avec les idéaux soulevés.

#### Croisement entre les idéaux et le caractère prioritaire de la chasse

Loisir Prioritaire Idéal Chasse	Non-réponse	Oui	Non	TOTAL
Un Sport	32,5%	32,7%	28,6%	<b>32,1%</b>
Un Loisir	70,0%	76,1%	72,5%	<b>75,5%</b>
Une Tradition	52,5%	76,4%	64,0%	<b>74,4%</b>
Un Ancrage Local	7,5%	8,5%	5,7%	<b>8,1%</b>
Un Apport Économique	5,0%	5,5%	2,8%	<b>5,1%</b>
Un Droit	20,0%	27,8%	22,3%	<b>26,9%</b>
Une part de l'Identité Rurale	27,5%	29,1%	26,6%	<b>28,7%</b>
Un Style de Vie	7,5%	20,9%	10,2%	<b>19,2%</b>
Une Relation à un Territoire	27,5%	21,2%	17,2%	<b>20,6%</b>
Une Relation à la Nature	57,5%	68,8%	62,7%	<b>67,8%</b>
Un Groupe d'Amis	52,5%	52,3%	46,6%	<b>51,5%</b>
Autre	0,0%	1,3%	1,7%	<b>1,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Une nouvelle opposition apparaît ici, moins en termes d'effectifs d'ailleurs que par rapport à la dimension discriminante de certaines modalités. Paradoxalement, ceux qui considèrent le plus que la chasse est un loisir ne sont pas ceux qui en font LEUR loisir prioritaire. En d'autres termes, c'était bien de « loisir comme un autre » qu'il s'agissait d'entendre pour eux. Il en va tout autrement pour les partisans d'un « Style de vie », beaucoup plus enclins à donner la priorité à la pratique cynégétique.

#### D.) DES ENJEUX POLITIQUES AVÉRÉS MAIS ANTITHÉTIQUES : plus de thèse ou plus de thèse ?

Pendant longtemps la chasse fut omniprésente dans le quotidien des campagnes françaises sans jamais être explicitement l'une des scènes de l'affrontement politique. A l'inverse de l'agriculture, elle était rarement mise en avant par les courants agrariens qui marquèrent le paysage partisan français. Ce n'est plus le cas depuis 1988, année pendant laquelle le référendum sur le statut de la Nouvelle-Calédonie est saisi par les sauvagins de la Somme comme

l'occasion d'un ballon d'essai qui trouvera une suite avec la formation de « Chasse, Pêche et Traditions », qui deviendra quelques mois après les Européennes de 1989 « Chasse, Pêche, Nature et Traditions ».

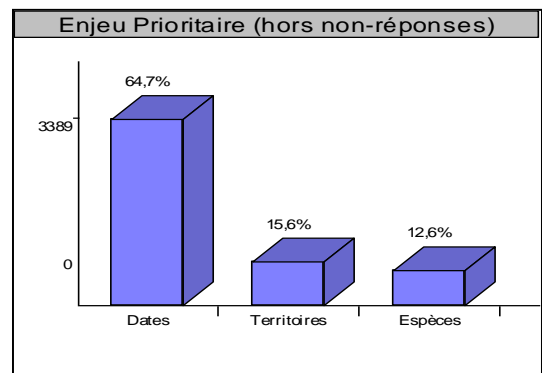
Or, si la question politique est devenue centrale, c'est d'abord parce que la Somme fut le premier fief électoral du CPNT et qu'elle le reste grandement en ce qui concerne sa façade océane.

### 1.) Maîtrise du temps, maîtrise de l'espace : les paradoxes des vases communicants (cachez ce territoire que je ne saurais voir...)

Les polémiques relatives à la chasse ont pris de multiples directions, mais d'un point de vue chronologique on peut estimer que les espèces, les dates de chasse et les territoires classés ont constitué trois grands dossiers. Raymond Pouget, le charismatique président de l'Association nationale des chasseurs du gibier d'eau, plus important groupement cynégétique d'Europe dont l'ancêtre trouva ses origines sur le littoral picard, donnait le ton des hostilités lors de l'assemblée générale de l'ACDPM de la baie d'Authie Sud, le 2 mars 2002 : « L'attaque sur la chasse a pris trois directions : une offensive sur les espèces (ce fut les espèces protégées) ; une offensive sur les périodes (ce fut la directive Oiseaux) ; une offensive aujourd'hui sur nos territoires (c'est NATURA 2000). Si nous lâchons sur ce point, c'en sera fini de la chasse ! » On retrouve dans ce programme résumé, avec la question de la maîtrise foncière, le thème de prédilection d'une ligne de défense arc boutée sur la symbiose présumée entre territoire et chasse.

« Quel est à votre avis l'ENJEU PRIORITAIRE pour la chasse aujourd'hui : [UNE RÉPONSE]. »

Enjeu Prioritaire	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	375	7,2%
Les Espèces Chassables	660	12,6%
Les Dates de Chasse	3389	64,7%
Les Territoires Chassables	816	15,6%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>



Première constatation, c'est avec cette question que les non-réponses atteignent l'un de leurs plus forts taux pour une variable d'opinion. Même les interrogations sur l'appréciation des prélèvements ou du climat relationnel obtenaient de meilleures participations. C'est ainsi avec cette variable que l'on entre véritablement dans le nœud gordien de la problématique cynégétique.

Or, très loin devant les deux autres propositions, la question du temps de chasse rassemble près de deux chasseurs sur trois. En revanche, si pour les espèces le faible score obtenu n'est pas totalement une surprise du fait de la condamnation éthique de toute « viandardise », il n'en va pas de même avec les territoires. Comment expliquer alors que si peu de répondants se retrouvent sur cette modalité, alors que l'ensemble de l'enquête révèle de multiples enjeux territoriaux. Notre interprétation personnelle reposera ici sur une dizaine d'années de recherches relatives à la chasse, appréhendée sous différents aspects. Nous soutenons en effet que si les débats nés de la Directive européenne 79-409, dite « Oiseaux », ont orienté les luttes vers la question des dates, il n'en reste pas moins que les espaces restent centraux. D'abord parce que le temps et l'espace ne

sont que les deux faces d'une même réalité : le social cristallisé sous deux formes. Lorsque les chasseurs de gibier d'eau revendiquent des périodes de tir allant du 14 juillet au 28 février, on ne peut mieux exprimer un temps social obtenu d'un rapport de forces historiquement daté, mais considéré comme un acquis par la durée de son application. On observe un phénomène semblable localement avec une acceptation d'autant plus facile du statu quo territorial que sa longévité pourra être vérifiée. « Ça a toujours été comme ça » résume assez le mode de légitimation mis en exergue. De la même manière, les lignes de partage entre l'espace chassable et le retiré des territoires de chasse ; entre les surfaces dévolues à la société communale par rapport à ceux relevant des réservations privées etc. ne sont également que les produits des mêmes rapports entre forces sociales. Ensuite, si de contradiction il ne peut être question, c'est parce que la relativité entre les deux éléments fait que chacun peut se transmuter en l'autre. Pour le dire autrement, le temps c'est de l'espace et inversement. Lorsqu'une journée de chasse est retirée, c'est autant d'espace parcouru ou occupé en moins. Or, retirer une surface au territoire de chasse, c'est potentiellement exercer moins longtemps ou accroître la pression cynégétique sur un espace restreint.

En conséquence, la massivité des réponses en faveur des dates exprime à la fois et sur le fond l'angoisse d'un territoire dont la maîtrise serait partiellement amputée sur la durée. D'autre part et sur un plan plus conjoncturel, la polémique sur la Directive « Oiseaux » a focalisé le débat sur cet aspect temporel. De plus, la limitation des périodes de chasse est vécue sur le terrain comme une tentative larvée de peser sur les effectifs cynégétiques en contournant la maîtrise des territoires dont les chasseurs font preuve. De là se développe un syndrome obsidional maintenant bien connu.

#### Croisement entre les enjeux et les milieux de chasse

Enjeu Prioritaire Milieu de Chasse	Espèces	Dates	Territoires	TOTAL
Plaine et Bois	14,2%	63,2%	15,4%	100%
Plaine	10,4%	66,7%	15,6%	100%
Bois	14,3%	49,6%	29,4%	100%
Marais	9,7%	70,8%	12,0%	100%
Domaine Maritime	6,6%	75,0%	9,4%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>12,6%</b>	<b>64,7%</b>	<b>15,6%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 103,52$ . Degrés de liberté = 8,  $1-p = >99,99\%$ .

Le croisement avec le milieu physique le plus fréquenté montre une logique très nette. Les chasseurs du domaine maritime sont autant sur représentés chez ceux qui s'inquiètent des dates qu'ils sont sous représentés parmi les partisans des deux autres enjeux.

Dans les marais prédomine la même tendance, mais moins accentuée. Au contraire, les adeptes du bois donnent leur préférence aux territoires, alors que les sociétaires penchent relativement plus en faveur des espèces.

Il n'y a pas à se surprendre de voir les chasseurs de gibier d'eau, principaux concernés par la Directive de 1979, accorder la primauté à la question des périodes de chasse. De la même manière, la chasse au bois relevant souvent d'adjudications, l'obtention du territoire constitue une préoccupation régulière, alors que les chevreuils dits « de printemps » compensent en partie une saison déjà relativement longue. Chez les sociétaires maintenant, dont les territoires mixent souvent plaine et boisement, les espèces protégées y sont les plus décriées par rapport à une pression cynégétique qui supporte mal la concurrence des prédateurs sur le petit gibier.

**TABLEAUX DE MOYENNES**

Enjeu Prioritaire	Territoires Communaux
Les Espèces Chassables	3,04
Les Dates de Chasse	2,50
Les Territoires Chassables	2,14
<b>TOTAL</b>	<b>2,47</b>

Autre constat logique, on accorde d'autant plus d'importance aux territoires chassables que l'on pratique soi-même sur peu de territoires communaux.

A l'inverse, les locaux citent peu cet enjeu dans la mesure où ils pensent le maîtriser.

De la même façon, plus l'on chasse en famille et moins cette dimension territoriale semble poser problème. Un problème plus souvent exprimé par les habitants des villes, citadins d'origine qui plus est, donc sans le capital social facilitant l'accès à ces territoires.

Enjeu Prioritaire	Distance Proche
Les Territoires Chassables	14,71
Les Espèces Chassables	13,58
Les Dates de Chasse	8,31
<b>TOTAL</b>	<b>10,08</b>

Nouvel élément probant : ce sont les locaux qui s'inquiètent le plus des dates, les territoires constituant davantage l'appréhension des plus distants, ce que confirme le croisement ci-dessous avec les communes où s'exerce la pratique par rapport à la résidence.

Communes de Chasse	Habitat	Limitrophe	Canton	Somme	TOTAL
<b>Enjeu Prioritaire</b>					
Non- réponse	56,8%	25,3%	25,9%	37,9%	100%
Les Espèces Chassables	56,4%	23,9%	24,5%	51,1%	100%
Les Dates de Chasse	64,4%	24,5%	24,8%	43,4%	100%
Les Territoires Chassables	59,3%	22,9%	24,8%	47,4%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>62,1%</b>	<b>24,2%</b>	<b>24,9%</b>	<b>44,6%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 20,16$ . Degrés de liberté = 9, 1-p = 98,31%.

Précision des légendes : en abscisse chasse dans la commune d'habitat, dans une commune limitrophe, dans une commune du canton, du département.

Enfin, l'enjeu territorial semble surtout intéresser les catégories socioprofessionnelles qui ont les moyens financiers de les multiplier. Pour ces catégories, la prise de distance d'avec les dates constitue également un moyen de se distinguer du profil social populaire des sauvaginaires qui ont mené le combat contre les directives européennes.

**Croisement entre les enjeux et la dernière profession exercée**



Enjeu Prioritaire Profession	Espèces	Dates	Territoires	TOTAL
Agriculteur-Exploitant	16,5%	61,6%	14,4%	100%
Artisan, Commerçant	11,6%	66,8%	11,3%	100%
Chef d'Entreprise	19,2%	49,2%	25,0%	100%
Cadre Moyen	16,4%	54,6%	22,8%	100%
Cadre Supérieur - Prof Libérale	22,2%	46,6%	26,6%	100%
Profession Intermédiaire	11,8%	62,8%	20,2%	100%
Employé	8,9%	70,9%	12,8%	100%
Ouvrier	9,2%	72,9%	10,8%	100%
Sans Activité	12,7%	73,0%	9,5%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>12,6%</b>	<b>64,7%</b>	<b>15,6%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 216,43$ . Degrés de liberté = 16, 1-p = >99,99%.

Selon un raisonnement très proche, l'enjeu territorial grignote les problèmes de dates au fur et à mesure que l'on chasse moins en famille, donc qu'on est moins assuré de disposer d'un terrain pour exercer.

Enfin, même si l'avalanche corrélative pourrait se poursuivre des pages durant, évoquer les enjeux est une autre façon de poser la question des sujets problématiques, ou si l'on préfère des conflits qui s'expriment dans la réalité quotidienne concrète. Des problèmes qui ont ici été étudiés sous l'angle des publics : « Là où vous chassez, avec quels publics la chasse rencontre-t-elle le plus de difficultés ? » Or, cette variable révèle que les dates attirent l'attention des répondants pour lesquels ce sont les opposants à la chasse qui constituent le principal problème, alors que les « enclavistes » sont très loin devant chez ceux qui se tournent vers l'enjeu territorial avec un tiers des réponses.

**Si cette recherche avait commencé par cette enquête, selon cette méthode quantitative du questionnaire, avec les résultats massifs ici obtenus, de thèse il n'y avait plus qu'une vague hypothèse infirmée ! Non seulement le territoire n'est pas représenté comme un sujet central, mais en supplément quand il l'est ce n'est pas au nom de la défense d'un Nous territorial comme des années d'investigation en bottes nous avaient amené à le penser, mais pour des motifs beaucoup plus prosaïques comme ces « rattindeux » qui, camouflés dans un bouquet d'arbres réservé, viennent profiter d'une patiente et méthodique traque à partir de leur minuscule enclave.** Heureusement également pour nous, le souvenir des enseignements sur l'imposition de problématique, l'abstraction des concepts et le fétichisme des chiffres incitait à la méfiance, car il y avait ce poids des mots entendus sur le terrain, dans lesquels se reflétait sans cesse le groupe et son espace d'appropriation. Devait-on alors penser que la roue avait tourné, qu'à cette préoccupation avait succédé une nouvelle, toute temporelle venue avec le vent des migrations ? Ca aurait été sans compter sur les textes aux questions ouvertes, comme la « tribune libre » proposée en fin de questionnaire<sup>732</sup>, ou encore les entretiens menés au travers de la région. Hors du carcan des modalités bien fermées autour du souci de l'exhaustivité, surnageait la même angoisse sourde, qui finit par angoisser le chercheur lui-même lorsqu'elle devient trop muette. Lorsqu'elle s'exprimait au contraire, il n'était que rarement question explicitement de « territoires », mais de la « nature ». D'une certaine manière, en posant clairement les termes issus de l'objectivation, à savoir le résultat du très ancien travail des géographes pour montrer dans l'espace tout le travail de territorialisation, nous participions à un désenchantement que le chasseur voulait d'autant moins voir que c'est pour cette cécité volontaire qu'il chasse. Hubert Péres, dans son étude des chasseurs landais, permet de corroborer

<sup>732</sup> Utilisée par 1 838 répondants, soit plus d'un tiers de l'échantillon, l'audience de cette question vérifie la forte volonté d'expression du public.



cette grille de lecture par l'ensauvagement dont le territoire fait l'objet avec le réenchantement de la chasse<sup>733</sup>. Il s'agit donc de bien plus que ce que l'on nomme une imposition de problématique avec ces propositions abstraites d'un « rapport à un territoire » (variables sur les idéaux et réalités de la chasse) ou comme ici d'un enjeu territorial quand les médias, l'environnement et les édiles de la chasse n'évoquent sans cesse que le dossier dates et les espèces à protéger. La mise en forme également, destinée à fournir une statistique, ne pouvait que rebuter des chasseurs pourtant si prolixes à l'oral.

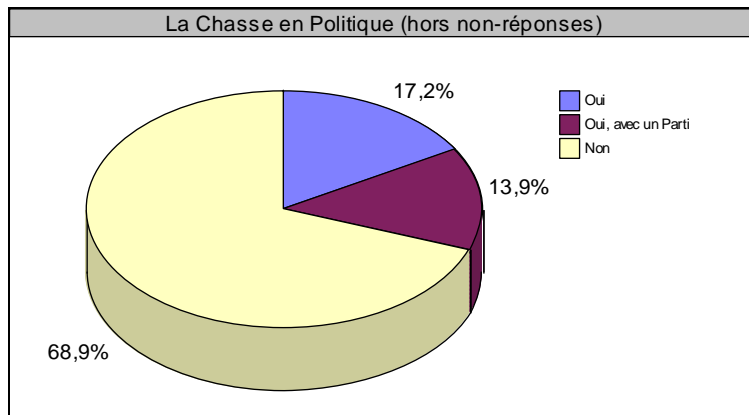
## 2.) Le CPNT : champs du cygne ?

Subsistait néanmoins une bouée avec une géographie électorale, dont nous verrons en dernière partie qu'elle ne donne rien d'autres à voir que des territoires particulièrement bien dessinés. Seconde déception pourtant en 2005, lorsqu'après l'échec des élections européennes et régionales le CPNT se trouvait laminé, y compris sur son fief de la Somme. En conséquence, le reflux dans les urnes se répercutait sur l'appréhension de la politique.

« De votre point de vue, la chasse doit-elle se positionner sur l'échiquier politique ? »

Politique	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	165	3,1%
Oui	872	16,6%
Oui, avec un Parti	704	13,4%
Non	3499	66,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

Bien que les directives, sur lesquelles prit corps le parti dit « des chasseurs », soient toujours d'actualité, le premier département CPNTiste de France, qui comptait encore les meilleurs circonscriptions acquises à son leader Jean Saint-Josse lors du premier tour de la présidentielle de 2002, semble ici en difficulté.



Des difficultés qui peuvent s'expliquer par les transfuges politiques, localement en faveur du Mouvement Pour la France de Philippe de Villiers avec le ralliement d'Yves Butel, président de la FDC.80, mais également du fait du reflux général qui affecte la formation ruraliste depuis les législatives de 2002.

Faudrait-il pourtant penser que l'enjeu prioritaire des dates, aux yeux des répondants, ne

<sup>733</sup> Cf. « Entre désenchantement et réenchantement : chasser en Chalosse », in *Études rurales* : "Mort et mise à mort des animaux", n°147-148, janvier-décembre 1998, pages 99 à 113. Dans cette filiation, citons plusieurs travaux comme celui de Ludovic Ginelli et de Sophie Le Floch : « Chassés-croisés dans l'espace montagnard. Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées », in *Terrain*, n°47, septembre 2006, "Odeurs", pages 123 à 140 ; publication en partie inspirée d'une recherche de Ludovic Ginelli : *Des « chasses de plumes » aux « chasses de tous poils » : représentations sociales des chasses dans les Pyrénées. Le cas de Villelongue* (Hautes-Pyrénées), mémoire de Master recherche, mention sociologie, sous la direction de Didier Lapeyronnie, Bordeaux II et Cemagref, septembre 2004.

serait plus un dossier politique ? Certes pas, mais d'une part on a longtemps associé le vote CPNT à l'électorat chasseur, alors que cette association doit être pondérée par un gradient sociogéographique déterminant. Selon son insertion dans la société locale, la chasse s'avère peu ou prou mobilisée parmi les supports d'identification habituellement rencontrés en milieu rural.

D'autre part, l'aventure CPNTiste s'inscrit dans un mouvement sociopolitique beaucoup plus large, primo parce que ce parti pris n'est que l'une des tactiques dans la tentative de contrebalancer la lente remise en question de la légitimité cynégétique et secundo en raison de ses soubassements agrariens dès ses origines. « Le parti de la ruralité », comme il aime à s'appeler, n'est donc pas qu'un simple contre-feu lobbyiste soumis aux aléas de la conjoncture électorale, le vote « utile » pouvant effectivement laminer ponctuellement son potentiel de mobilisation. De façon plus réaliste, la problématique du positionnement transpartisan d'un Saint-Josse se résume plutôt par une alternative plus profonde : patienter en travaillant l'arrivée d'un nouveau ressac de la vague des déçus de la post-modernité, au risque de voir celui-ci s'épuiser avec la disparition progressive de cette forme de traditionalisme ruraliste, ou voir d'autres mouvements se réappropriés les ressentiments à l'origine de la dynamique.

Quant à ses électeurs chasseurs du département, l'échec à peser de façon significative tant sur les politiques de l'environnement que de celles ayant trait à l'aménagement du territoire, les détourne d'une stratégie frontale pour miser sur les canaux anciens du lobbying national. Dans cette optique, le rôle des fédérations de chasseurs se trouve renforcé.

Enfin, il ne faudrait pas non plus négliger que près d'un tiers des répondants persiste à penser la chasse comme devant se positionner sur l'échiquier politique, dont une petite moitié avec un parti politique.

Politique	Age
Non- réponse	51,60
Oui	47,42
Oui, avec un Parti	41,90
Non	50,17
<b>TOTAL</b>	<b>48,64</b>

Ces derniers sont d'ailleurs plus jeunes en moyenne de sept années. La plupart ont en effet moins de quarante ans et seulement un sur dix plus de soixante ans.

La chasse est significativement leur loisir prioritaire. Ils sont moins souvent autochtones, mais se sentent très bien intégrés localement. Ils sont plus rarement autodidactes en matière de chasse, cumulant les initiateurs. Ils ont d'ailleurs ensuite transmis cette initiation reçue, qu'ils cultivent plutôt en famille. Scolarisés et chômeurs ont une propension plus élevée à adhérer au CPNT.

Les sauvaginiens se retrouvent, comme c'était prévisible, chez les partisans du positionnement politique, mais ce que nous apprend l'échantillon tient dans la forme de cet engagement. L'écart à l'effectif théorique montre en effet que c'est désormais plutôt le marais qui s'associe à un oui partisan, alors que le domaine maritime n'irait plus autant jusqu'à ce stade de l'engagement.

### Croisement entre le positionnement politique et la dernière profession

Profession	Politique	Oui	Oui Parti	Non	TOTAL
Agriculteur-Exploitant		17,2%	9,1%	70,4%	100%
Artisan, Commerçant		12,2%	12,2%	71,2%	100%
Chef d'Entreprise		28,3%	10,0%	58,3%	100%
Cadre Moyen		22,2%	12,6%	63,1%	100%
Cadre Supérieur - Prof Libérale		22,8%	8,7%	66,9%	100%
Profession Intermédiaire		17,0%	12,8%	68,1%	100%
Employé		14,7%	15,6%	66,8%	100%
Ouvrier		13,6%	15,6%	67,3%	100%
Sans Activité		16,9%	22,2%	56,6%	100%
<b>TOTAL</b>		<b>16,6%</b>	<b>13,4%</b>	<b>66,8%</b>	<b>100%</b>

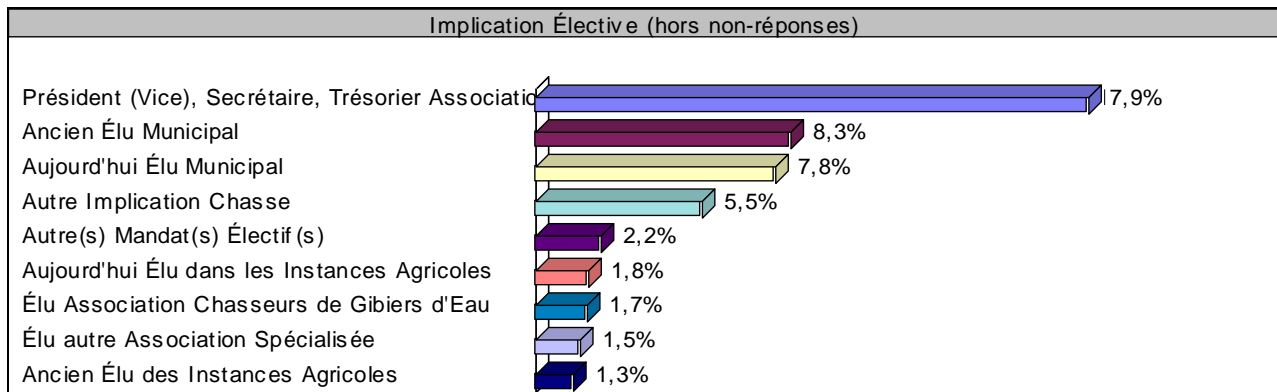
La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 84,75$ . Degrés de liberté = 16, 1-p = >99,99%.

Surtout, ce sont les classes supérieures qui conservent la confiance la plus forte pour le positionnement politique. On saisit ici la distance entre le oui simple et le oui partisan, ce dernier étant plutôt soutenu par les inactifs, à l'encontre des cadres et exploitants agricoles.

Les classes populaires quant à elles semblent avoir procédé à un décrochement partisan qui les éloigne un peu plus de la politique.

### 3.) Les autres façons de faire de la politique locale

Pour autant, la politique est très loin de se limiter aux contours d'un échiquier national sur lequel le positionnement des populations devient de plus en plus problématique, générant ici désalignement et là abstention. L'une des caractéristiques de la chasse a justement été de poser des questions politiques en dehors de la sphère où celles-ci sont ordinairement débattues. A cette occasion, les recherches de terrain, comme celle menée par Christophe Traïni, ont montré un engagement militant au sein de cette galaxie des quelques 100 000 associations cynégétiques.



Plus de 1 800 d'entre les répondants ont en effet un ensemble de 2 500 implications cynégétiques et électives en dehors de ce cercle. Les propositions se divisant entre ces deux grandes catégories, on peut distinguer 55% de citations cynégétiques et 45% concernant d'autres mandats.

Très largement en tête, les membres des bureaux associatifs représentent des sociétés locales, alors que les élus des associations spécialisées s'avèrent beaucoup moins nombreux, mais partent aussi d'un effectif plus confidentiel. Côté instances politiques justement, on notera tout particulièrement les 800 élus municipaux, dont la moitié actuellement en exercice et 380 résidant dans la Somme ! Rappelons que notre département compte 783 communes. Or, rappelons que l'échantillon ici étudié porte sur un cinquième de la population nous intéressant.

Parmi les 286 autres implications cynégétiques citées, on remarquera un grand nombre de redondances avec d'autres questions. Il convient ici de retenir surtout la volonté de montrer son engagement. Dans le même sens, les 114 autres mandats électifs vont tous azimuts du Conseil Général (2) au monde associatif, mais révèlent au-delà de l'extrême diversité la densité du tissu relationnel maîtrisé et des instances de décision occupées : 19 maires et 17 élus municipaux et

intercommunaux.

Globalement, les agriculteurs exploitants restent très impliqués, que ce soit dans les instances agricoles ou municipales. A l'opposé, les employés sont plus nombreux à ne citer aucune implication. Les autochtones se retrouvent plus souvent parmi les dirigeants des sociétés de chasse.

A propos de la longévité de cette implication, sur près de 1 000 dates recueillies parmi les impliqués cynégétiques, quelques-uns viennent d'entrer en fonction, quand beaucoup plus culminent à plusieurs décennies. Avec près de quinze années de moyenne, cette implication peut s'interpréter comme le produit d'une sclérose, d'une difficulté au renouvellement ou au contraire comme la résultante d'une insertion durable.

Implication Élective	Longévité Élective
Ancien Élu des Instances Agricoles	28,57
Ancien Élu Municipal	19,61
Autre(s) Mandat(s) Électif(s)	16,72
Aujourd'hui Élu dans les Instances Agricoles	16,36
Aujourd'hui Élu Municipal	16,29
Président (Vice), Secrétaire, Trésorier d'1 Association Chasse	15,15
Autre Implication Chasse	14,10
Élu d'une autre Association Spécialisée (Grand Gibier etc.)	13,36
Élu d'une Association de Chasseurs de Gibiers d'Eau	10,68
<b>TOTAL</b>	<b>14,34</b>

La réponse de cette longévité élective dans le monde cynégétique de la Somme prend probablement sa source au sein d'une inscription locale elle-même très prononcée.

#### 4.) Les pierres d'achoppements persistantes : un Janus spatio-temporel ?

A propos justement de ces dossiers qui pèsent lourdement sur le ressenti du monde cynégétique et qui l'ont poussé à se radicaliser autour du territoire rural, on compte donc ces deux directives de 1979 et 1992, la première dénommée « Oiseaux » et la seconde « Habitats », l'ensemble devant former le réseau Natura 2000. Parce qu'avec ce dispositif, qui procède par zonage, la territorialité se retrouve convoquée au centre des débats, la focalisation sur ce débat est l'indice de la portée chez les chasseurs du couple pour eux mortifère : dates et réserves.

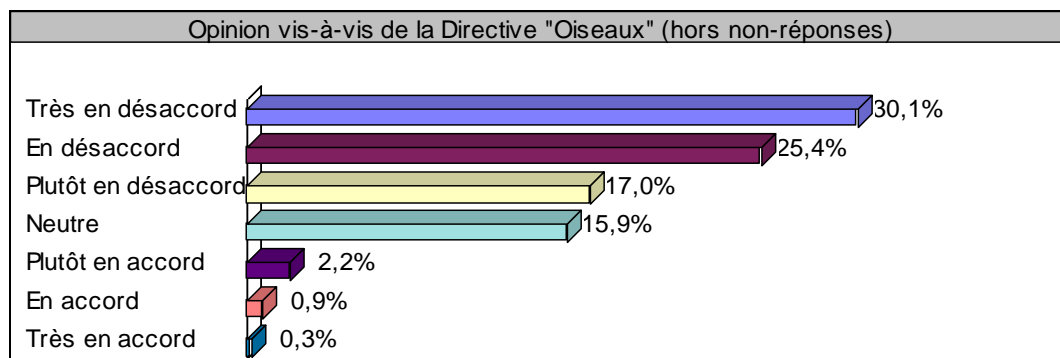
« A propos de la Directive Européenne "Oiseaux" (79-409), vous vous estimez globalement : »

Opinion 79-409	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	429	8,2%
Très en désaccord	1579	30,1%
En désaccord	1331	25,4%
Plutôt en désaccord	890	17,0%
Neutre	832	15,9%
Plutôt en accord	117	2,2%
En accord	46	0,9%
Très en accord	16	0,3%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>5240</b>	<b>100%</b>

On retrouve avec cette première directive, dont les conséquences ont essentiellement porté sur les périodes de chasse aux migrateurs, une certaine proportion de non-réponses, même si celle-ci reste très inférieure à 10%. Les abstentionnistes relèvent d'ailleurs ici plus rarement des formes de chasse s'attachant au gibier d'eau.

Néanmoins et dans l'ensemble on ne peut que se surprendre de l'accueil extrêmement négatif réservé à la 79-409.

Alors que beaucoup de ces répondants ne peuvent pas pâtir directement d'un classement en Zone de Protection Spéciale (ZPS), ils ne sont qu'une poignée globalement en accord avec la Directive. Si on émet l'hypothèse qu'elle n'est pas connue de tous dans son détail, il semblerait qu'elle ait eu la faculté de créer un effet de solidarité chez près de trois chasseurs sur quatre.



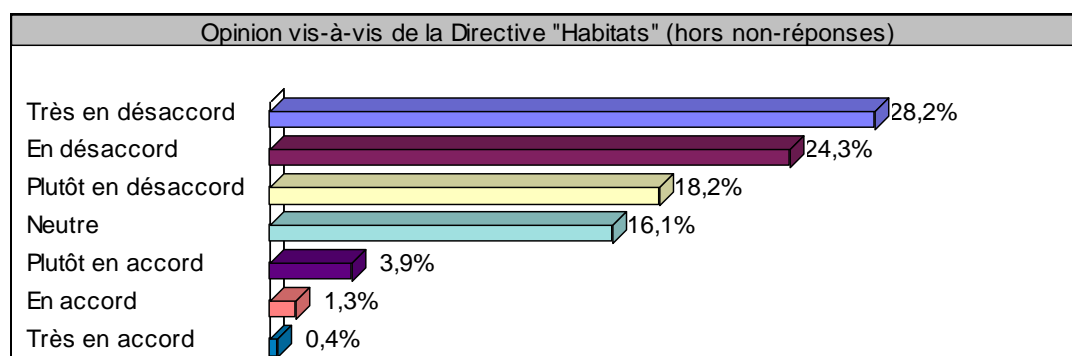
De plus, les modalités s'organisent quantitativement du « Très en désaccord » au « Très en accord », avec une vue d'ensemble qui offre trois paliers, dont le plus important en effectifs rassemble la désapprobation la plus radicale.

### Croisement entre l'opinion à propos de la Directive « Oiseaux » et le Milieu

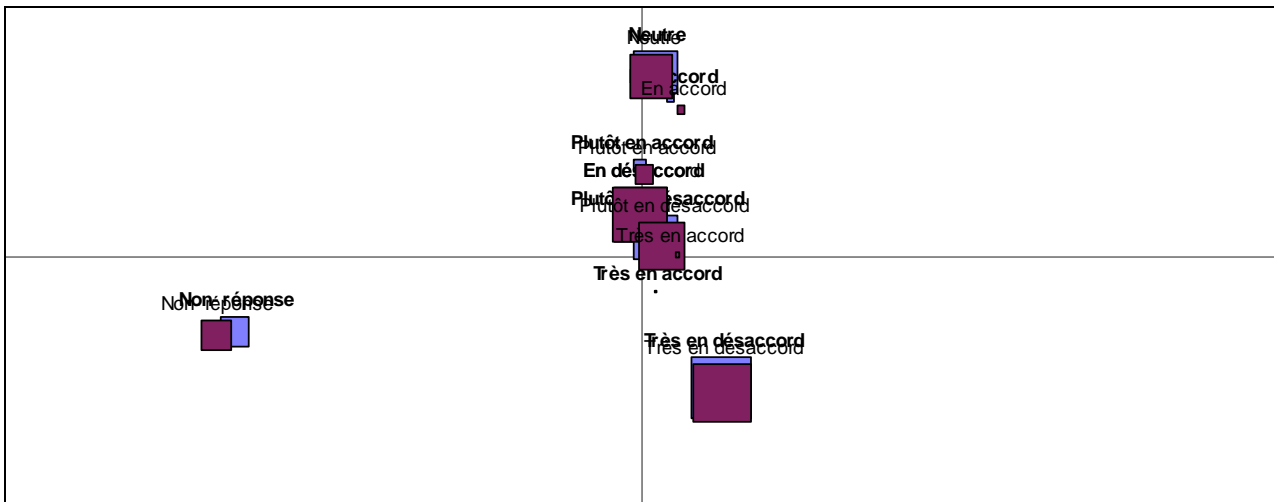
Opinion 79-409	---	--	-	=	+	++	+++	TOTAL
<b>Milieu de Chasse</b>								
Plaine et Bois	29,9%	27,6%	19,5%	18,7%	2,7%	1,2%	0,4%	100%
Plaine	35,2%	27,3%	17,6%	16,8%	2,2%	0,6%	0,2%	100%
Bois	30,1%	23,9%	20,4%	20,4%	4,4%	0,9%	0,0%	100%
Marais	42,1%	27,8%	17,3%	10,2%	1,5%	0,8%	0,3%	100%
Domaine Maritime	52,3%	26,4%	13,5%	5,9%	1,5%	0,0%	0,3%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>36,2%</b>	<b>27,4%</b>	<b>18,0%</b>	<b>15,0%</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,3%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 225,47$ . Degrés de liberté = 30, 1-p = >99,99%.

Comme on pouvait s'y attendre le domaine maritime exprime la plus forte opposition, suivi par les zones marécageuses, assez distantes néanmoins. Les autres milieux, même si très largement opposés, apparaissent beaucoup plus partagés entre les différentes modalités du désaccord. Pour autant, la massivité du rejet apparaît comme la principale information apportée par cette question. La seconde lui correspond à la virgule pour évaluer l'appréhension née de la Directive « Habitats », le même ordonnancement se faisant jour avec cette seconde opinion.



La répartition des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sur l'ensemble des grandes vallées humides du département a visiblement abouti à ce que davantage de chasseurs se sentent concernés, le taux de non-réponses baissant quelque peu. Il reste que plus de 70% de la population s'exprime toujours en désaccord, alors que la neutralité s'est stabilisée autour de 16%. C'est au final l'accord qui progresse de 65%, en partant de très bas il est vrai.



De plus, il existe une quasi superposition entre les opinions émises à propos de l'une ou de l'autre des deux opinions sollicitées. Visiblement, la dimension européenne associée à la mise en normes provoque un même rejet de la part des chasseurs de la Somme.

**Au terme de cette partie, il n'est pas besoin d'insister sur le ressentiment négatif des nemrods du département à l'égard de ce qui leur apparaît comme une intrusion "étrangère". Au pays des chasseurs, même si cet identifiant s'avère plutôt récent dans l'histoire du département, le territoire se doit d'être géré localement. C'est pourtant à l'ouest que l'on rencontrera des positions encore plus convaincues, ce que monteront les deux parties consacrées aux sites Natura 2000 de la côte picarde.**



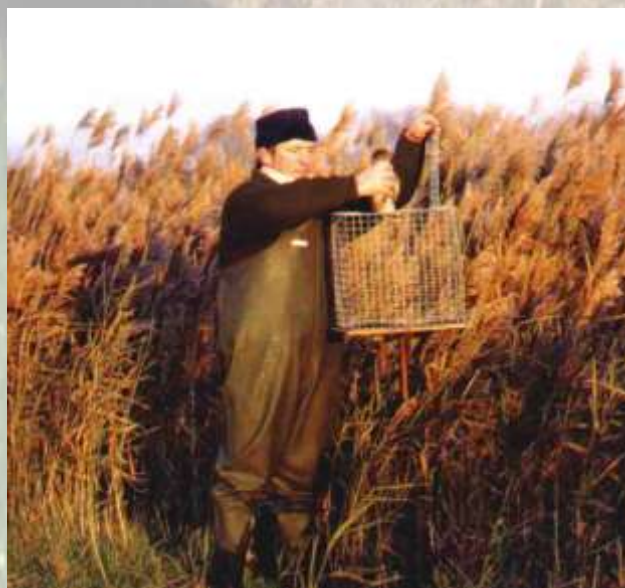
# QUATRIÈME PARTIE

« NATURA 2000 »

LA VIE AU MARAIS

ET

LES DIRECTIVES EUROPÉENNES



## INTRODUCTION [aux parties IV et V : le dispositif Natura 2000]

*« La chasse et la cueillette [...] des activités dont la société moderne ne vit plus, mais auxquelles elle réserve toujours une fonction et un sens.  
[Ces activités] ne continuent pas moins à faire de la prédation autant et sinon plus qu'un rapport à la nature, un rapport entre les hommes ».*

In La chasse et la cueillette aujourd'hui, numéro spécial 87-88 d'Études Rurales, juillet-décembre 1982, op. cit., ici en quatrième de garde. C'est nous qui relevons.

La chasse française connaît ainsi depuis plus de deux décennies un débat sans équivalent dans son histoire, au point qu'il serait étonnant de n'y voir autre chose qu'une simple controverse quant aux seules modalités de conservation et de gestion de la faune sauvage. C'est parce que précisément dans ce secteur entre terre et mer la relation entretenue avec la nature semble spécialement « exacerbée », selon le mot d'un de ses meilleurs connaisseurs, qu'il semble utile de revenir sur les différentes manières d'envisager le rapport au cadre physique. Dominique Darbon<sup>734</sup> résume ce contexte sociologique général de ce qu'il nomme donc « la crise de la chasse en France », en énumérant les grands parangons en vigueur au sein de nos sociétés, forgées par la civilisation paysanne.

### A.) RETOUR SUR LE CADRE THÉORIQUE : quand l'espace est naturel

« La nature donne lieu à des images éclatées et irréconciliables qui s'imposent respectivement à des secteurs sociaux et à des niveaux territoriaux non concurrents [...] A travers ces différentes images ce sont des "mondes" différents qui se juxtaposent avant d'être contraints à l'affrontement global [...] Trois types de conceptions occidentales peuvent ainsi être identifiées :

- la conception occidentale classique faisait de la nature à la fois un partenaire et un ennemi, contre lequel l'homme devait lutter en permanence pour affirmer sa vocation à la domination. L'homme développait avec la nature une relation paradoxale de collaboration et de prédation, la mort de l'animal, de l'homme et de la plante, la domestication et la violence de la nature sauvage s'inscrivant dans cette relation complexe. La nature est mise au service de l'homme qui en est l'émanation et le transformateur et qui en tire l'essentiel de ses ressources et y puise son genre de vie. C'est dans cette conception que

<sup>734</sup> In La crise de la chasse en France. La fin d'un monde, Paris : L'Harmattan, 1997, collection « Conjonctures politiques », cahier n°9.



prend tout son sens la notion de “campagne” dont le chantre serait Gaston Roupnel et dont la chasse est un élément indissociable.

- La conception moderne, développée par des sociétés à la fois hyper-développées et ultra-urbanisées est radicalement différente et même très largement incompatible avec la première. Elle part du même postulat de l'irréductibilité de l'homme et de la nature mais considère que cette dernière se réduit à un objet d'intervention spécifique. C'est une ressource économique comme une autre devant être gérée rationnellement, c'est-à-dire en tenant compte des seuls critères d'efficacité et même d'efficience économique, avec les effets destructeurs que cela suppose. Le travail des champs se déshumanise au profit de la mécanisation et de l'industrialisation tandis que l'environnement rural n'est plus guère qu'une contrainte purement géographique. Le rapport à la terre s'éloigne [...] C'est le monde des élevages en batterie [...] des hybrides, des engrais systématiques, de l'agriculture hors-terre et de la génétique. La campagne n'est plus qu'un lieu de travail en aucun cas assimilé à un mode de vie et la chasse une activité extérieure de défoulement individuel et éventuellement rentabilisable.
- Enfin, une troisième conception, qui n'est pas incompatible avec la seconde, plus maximaliste, liée encore à des sociétés fortement urbanisées, fait de la nature un sanctuaire, une réserve en dehors de toute intervention humaine. L'homme n'y est plus prédateur, n'y inscrit plus son histoire : il y est un étranger. Il n'est plus dans la nature qu'un visiteur toléré, qu'un intrus qui vient y puiser le repos, le délasserment, le dépaysement. Ce **patrimoine** intouchable qui exclut progressivement l'homme du monde de la nature par la constitution de réserves interdites rejette toute intervention humaine, toute soumission de la nature à l'homme, toute inscription de l'humanité dans un rapport de force avec l'humanité tel que le décrit aussi bien la chasse que la tauromachie par exemple. [...] marginalisation systématique du monde rural qui désormais ne représente plus qu'un reste historique. La chasse est [ici] une hérésie.<sup>735</sup> »

« Images éclatées », contradictoires et en lutte dans une quête de légitimité que ce soit envers le grand public ou vis-à-vis des instances dirigeantes à tous les niveaux de la pyramide politico-administrative, l'absence de concurrence territoriale qui les caractériseraient n'a pas son équivalent au niveau temporel. La particularité de ces conflits pour la primauté des usages légitimes de l'espace dit « naturel », c'est qu'ils mettent en scène des figures contemporaines empruntant pour une même époque aux trois registres mentaux précédemment mentionnés.

Bien évidemment, les archétypes que nous nous sommes permis de reprendre ici dans cette longue citation ne doivent en aucun cas être interprétés de façon caricaturale comme des descriptions schématiques réifiées. Au contraire, les repères qu'ils offrent ne doivent pas se confondre avec la réalité rencontrée, qu'il s'agisse des actes observés ou des propos recueillis

---

<sup>735</sup> Dominique Darbon : La crise de la chasse en France, op. cit., ici pages 46 à 48.

par les enquêtes de terrain<sup>736</sup>. Autrement dit, s'il s'agit de modèles généraux qu'il faut bien s'abstenir de figer, leur atout est indéniable sitôt qu'on en fait ce pour quoi ils ont été conçus : décrire des manières d'appréhender la nature qui recouvrent des modes de socialisation et des formes de sociabilité distincts. Car aussi anachronique qu'elle puisse paraître, la première conception, initiée *via* un monde dominé par l'écrasante majorité paysanne d'antan, a traversé les âges pour se retrouver dans certaines prises de position d'inspiration ruraliste. Elle ressortirait de ce que « La formule cartésienne "Se rendre comme maître et possesseur de la nature" »<sup>737</sup> en disait, à savoir dominer comme marque de la civilisation occidentale, dont le débouché le plus explicite sera la colonisation du monde terrestre. En réalité, de traversée des âges il est plutôt question d'une courte période de l'histoire à partir de la révolution agricole. Surtout, marxistes et empiristes ont bien montré que l'industrialisme ne s'était pas imposé à tous les secteurs de la vie économique et sociale de façon uniforme. A l'opposé, le capitalisme le plus affirmé peut parfaitement se nourrir de régions pétrées d'archaïsmes au regard de la norme dominante. Le régime d'accumulation intensif s'est à ce titre accommodé sans encombre des structures familiales de l'agriculture française.

De son côté, la seconde conception poursuit son cycle de domination par le biais de la *real politic* dès que des intérêts économiques sont mis en jeu. Quant à la troisième, elle s'affirme de plus en plus comme la conception qui a le vent en poupe, poussée par les scandales alimentaires et les critiques du tout rendement. Le mélange des genres peut également prendre la forme d'un interventionnisme protecteur, quand la nature est reconstruite pour faire l'objet d'une mise en patrimoine<sup>738</sup>.

Entre ces trois manières globalisantes d'appréhender la relation normée de l'homme à la nature, des compromis, renégociations, arrangements et pour reprendre le terme de Claude Lévi-Strauss « bricolages » se mettent en place pour fonder de manière pragmatique les théories opérationnelles d'une nature toute anthropisée.

L'hostilité naturelle, mêlée à l'identification au territoire rural micro-local, est une représentation qui perdure aujourd'hui pour l'autochtonie menacée d'extinction, plus présente encore chez les néo-ruraux intégrés à la vie du groupe, qui ont fait leur ce qu'ils ont appréhendé de la culture rurale classique. Les autochtones eux-mêmes vont moins loin en associant à la lutte contre une « anarchie » végétale, considérée comme néfaste à l'homme, la revendication d'un mieux être matériel qui trouve toutes ses déclinaisons dans l'infinité des compromis avec les impératifs économiques.

Pour autant, Sergio Dalla Bernardina, en montrant que l'image moderne que le chasseur donne à voir de lui-même n'est autre qu'une construction très récente en phase avec les attentes de la société contemporaine, permet d'appréhender les relations entre le monde cynégétique et son environnement social comme une dynamique en cours<sup>739</sup>. Si le nemrod vise à s'éloigner de sa représentation de prédateur, c'est moins par le fait d'une permanence historique que sous l'impulsion très actuelle des attaques dont il est l'objet. Avec Denis Blot,

<sup>736</sup> Cf. par exemple l'ouvrage sous la direction de Philippe Perrier-Cornet : Repenser les campagnes, La Tour d'Aigues / Paris : Aube et DATAR, 2002, préface d'Armand Frémont.

<sup>737</sup> Cf. Bernard Kalaora et Lionel Charles : « Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ? », version originale d'un texte daté 2002.

<sup>738</sup> Cf. Nacima Baron-Yellès : Recréer la nature. Écologie, paysage et société au marais d'Orx, Paris : éditions Rue d'Ulm / Presses de l'École normale supérieure, avec le soutien du Conservatoire du littoral, préface de Fernand Verger, 2000, « Coup d'essai ».

<sup>739</sup> Cf. « L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien », in Terrain, 1989, op. cit., pages 130 à 139. Il n'en va d'ailleurs pas autrement pour les autres formes d'interventions sur le substrat naturel. Cf. Cauquelin Anne : L'invention du paysage, Paris : Quadriga / PUF, 2000 (seconde édition). Cf. encore Charvolin Florian : L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, Paris : La Découverte, 2003, collection « Textes à l'appui », série « Anthropologie des sciences et des techniques ».

nous verrons néanmoins plus avant que les « traditions inventées » ne sont pas à prendre dans le sens courant qu'on leur prête : instrumentalisation VS authenticité<sup>740</sup>.

A l'opposé de la première conception, la patrimonialisation de la nature comme bien commun de l'humanité reste marginalisée à quelques franges de la population qui en ont fait un véritable capital culturel et symbolique, propre à renforcer leur poids dans le corps social<sup>741</sup>. De multiples courants de pensée ont pu s'y retrouver, qu'il s'agisse de certaines contestations radicales du capitalisme ou de mouvements naturalistes qui invoquent pour l'homme un dépassement de sa propre animalité. Là encore, la muséification du naturel cède ici et là à la conception moderne ou aux « droits des populations locales » à vivre des espaces sur lesquels elles sont installées.

Une conception moderne qui retrouve du « poil de la bête » sitôt que la conjoncture économique fait peser sur la population active le spectre du chômage, mais qui recule progressivement devant l'unanimité qui s'avance en faveur de la biodiversité, faisant parfois du regard paysan un bélier pour réduire l'efficace de la montée en puissance des objections à l'économisme ambiant.

S'il y a donc concurrence exacerbée entre les plutôt « traditionnels », les davantage « modernistes » et les préférablement « post-modernistes », cette rivalité a de notre point de vue trouvé aujourd'hui des terrains d'affrontement. Peut-on effectivement encore parler de « niveaux territoriaux non concurrents » quand la pression touristique continue à faire des zones côtières des secteurs de convoitise avec une France devenue première destination mondiale, quand les revendications agricoles font valoir le droit à vivre de sa production face aux attentes environnementales et paysagères, quand les infrastructures de transport grignotent peu à peu la surface agricole utilisée, le projet de troisième plate-forme aéroportuaire en Picardie ayant été et continuant à être à ce titre un cas d'école exemplaire.

Surtout, avec le dispositif dit « Natura 2000 », destiné à créer à l'échelon européen un réseau de territoires de conservation des espèces tant florales que faunistiques, on trouve un cadre « idéal » d'observation des conflits quant aux usages de la nature, mais également un révélateur des attentes nouvelles en matière de protection des écosystèmes fragilisés<sup>742</sup>.

Si la directive dite « Habitats » a été votée le 21 mai 1992, le calendrier de sa mise en chantier fut particulièrement erratique dans notre pays. En effet, de par les critiques qui se firent jour, le processus fut, en 1996, gelé en France par le Premier Ministre Alain Juppé. Pour les analystes, « plus qu'à une négociation, la construction des documents d'objectifs renvoie à une confrontation des représentations »<sup>743</sup>. Pour autant, on trouve aujourd'hui quatorze sites découlant de la directive 92-43 dans la Somme.

<sup>740</sup> Cf. *L'invention des traditionalismes. Étude anthropologique du développement des utilisations contemporaines de la notion de tradition. Contexte général et cas de Picardie*, thèse de doctorat de troisième cycle, université de Picardie Jules Verne, 27 mars 2002, sous la direction de Jean Copans, en cours de publication.

<sup>741</sup> Cf. Millian Johan « Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel. L'exemple des sites expérimentaux pyrénéens », in *Études rurales* : "Jeux, conflits, représentations", Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, n°157-158, janvier-juin 2001, pages 173 à 194.

<sup>742</sup> Cf. par exemple un article qu'on aurait pu lire, dans les perspectives de l'époque, pendant les années soixante, voire soixante-dix, et devenu impensable avec l'affrontement généralisé entre chasse et écologie dès le début de la décennie quatre-vingt : « Les bords des champs cultivés : pour une approche cohérente des attentes cynégétiques, agronomiques et environnementales », par Jean-Louis Bernard, Philippe Granval et Gérard Pasquet, in *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°34, 1998, pages 21 à 32. Il s'agit en l'occurrence d'un travail de réflexion à la recherche de synergies entre chasse, agriculture et écologie, en rapport avec le rôle joué par le linéaire forestier pour le renouvellement de la faune.

<sup>743</sup> Agnès Fortier et Bernard Kalaora : « Introduction Générale » in *La mise en directive de la nature. De la Directive Habitat aux prémices du réseau Natura 2000*, rapport de l'INRA pour le Ministère de

## B.) TERRAINS DES ENQUÊTES CÔTIÈRES

Une opposition qui s'est particulièrement exprimée chez les chasseurs du littoral picard : haut lieu de la chasse au gibier d'eau, secteur de très forte densité cynégétique et qui plus est fief sans équivalent du parti CPNT.

Sur quelques 15 676 hectares de ce littoral a été délimité le plus important des sites Natura 2000 du nord de la France, dénommé « PIC.01 », ce signe désignant le site en tête de liste de la région PICardie. Il s'agit probablement d'un des biotopes parmi les plus complexes qu'il puisse se trouver, accueillant 122 types d'habitats repérés d'intérêt communautaire, dont deux prioritaires : les dunes fixées à végétation herbacée et les marais calcaires à marisque. Il abrite également deux espèces animales protégées : le phoque veau marin et le phoque gris, qui comptent ici leurs plus importantes colonies, et deux variétés florales au statut similaire : le *liparis de Loesel* et l'ache rampante. Plus de 360 espèces d'oiseaux ont été répertoriées en Baie de Somme au cours des deux derniers siècles, laquelle baie constitue un site d'importance internationale pour le tadorne de Belon et le canard pilet, mais encore une escale d'importance pour la spatule blanche, alors que le butor étoilé, espèce très rare au plan européen, s'y reproduit. Il n'y a ainsi pas à se surprendre que la directive 92-43 de la Communauté Européenne, dite « habitats » et résumée par l'expression « Natura 2000 », n'ait pas manqué d'en faire un terrain d'élection pour la préservation de biotopes devenus marginaux en Europe de l'ouest. Deux sites ont ainsi été délimités sur la côte picarde, reprenant pour le second la plus grande part des marais qui faisaient se rejoindre naguère le fleuve Somme et la Maye plus au nord.

Une première étude a ainsi porté sur les 19 communes bordant la côte picarde et insérées pour partie de leur territoire dans le PIC.01. Elle a ensuite été complétée par une seconde série d'investigations similaires, portant sur le PIC.02, situé plus en arrière du littoral et considéré comme « le petit frère » du 01. La chargée de mission auprès du S.M.A.Cô.Pi.<sup>744</sup> déclarait ainsi : « Le site PIC.02 "Marais arrière littoraux picards" est le complément naturel du site Pic 01 "Estuaires et littoral picards" »<sup>745</sup>. C'est principalement sur les résultats de ces deux ensembles d'enquêtes que vont s'appuyer les développements qui suivent.

Il est composé de plus de 1 700 hectares de marais, tourbières et prairies humides au nord et au sud du bourg de Rue, répartis entre les communes du site, les particuliers, le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.

- ✓ Particuliers et regroupements de propriétaires (SCI : Sociétés Civiles Immobilières) : 1 128 hectares ;
- ✓ Communes : 487 hectares, 58 ares et 41 centiares ;
- ✓ Conservatoire du littoral : 55 hectares, 37 ares et 77 centiares (sur quatre communes) ;
- ✓ Conservatoire des sites naturels de Picardie : 39 hectares, 51 ares et 40 centiares (depuis 1998).

**Ensemble : 1 710 hectares, 47 ares et 58 centiares.**

Les types de végétation qu'on y rencontre y sont variés et disposés en mosaïque :

---

l'Environnement, DGAD/SRAE, convention n°97 059, juillet 1999, ici page 4. Dès cette introduction générale, les auteurs notent que si « cette politique, à la différence des précédentes, a l'ambition dans son affichage de conjuguer objectif scientifique et préoccupations sociales [...] dans les faits il semble toutefois que ce soit la dimension scientifique qui ait été d'abord mise en avant aux dépens des questions de société. ». Ici pages 5 et 6.

<sup>744</sup> Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde, opérateur des deux sites PIC.01 et PIC.02.

<sup>745</sup> Comité de pilotage du 12 juillet 2004.

- Bas marais (végétation basse des tourbières alcalines) ;
- Prairies tourbeuses ;
- Cariçaies (végétation dominée par les laïches) ;
- Roselières (végétation dominée par le roseau commun) ;
- Mégaphorbiaies (végétation dense à hautes herbes des marais) ;
- Aulnaies saulaies (végétation arbustive à base d'aulne glutineux ou de saule cendré).

Environ 90% des espèces végétales caractéristiques des tourbières de plaine française y ont été observées

Le réseau hydrographique s'y trouve particulièrement développé et complexe :

- Fossés, canaux, mares de chasse, abreuvoirs prairiaux ;
- Étangs et ruisseaux (Pendé, Neuville, des Iles, du Dien).

Pour ce site, la démarche a été initiée le 11 février 2003, une structure scientifique chargée de cartographier les habitats ayant été désignée à la fin du mois de mars de la même année. L'ensemble des propriétaires a été informé par courrier de la réalisation des études, leur demandant d'accepter les prospections sur leurs terrains, ce qu'un nombre élevé d'entre eux a refusé. Cette cartographie a été établie dans le courant du printemps et de l'été 2003. Sur sa base, les propositions de gestion ont été analysées par des réunions thématiques pendant l'hiver 2003-2004. Deux groupes de travail ont permis de se spécialiser sur deux enjeux majeurs :

- 1.) Le boisement progressif des marais et la gestion des roselières ;
- 2.) La question de l'eau et de sa gérance.

Nombre de chasseurs étaient impliqués dans ces groupes de travail, sans voix délibérative, le pouvoir de décision relevant du comité de pilotage, dans lequel on trouvait également un effectif important de nemrods.

Nous verrons que les 30 communes concernées regroupent à elles seules 950 « huttes » d'intérieur, dont près de 250 relevant des institutions publiques : municipalités, SMACôPi, Conservatoire du littoral. Les mairies y ont enregistré près de 3 500 validations du permis de chasser pour l'année du dernier recensement général de la population, représentant plus d'un homme sur trois entre 16 et 75 ans. L'afflux de jeunes visiteurs épris d'ornithologie contraste avec le vieillissement de la population<sup>746</sup>. Le site littoral proprement dit voit plus de 500 installations incluses dans le dispositif. Avec le principe du don & contre don qui s'exprime via les invitations, pas loin de 10 000 chasseurs peuvent y pratiquer au moins une fois l'année. Surtout, ici plus qu'ailleurs l'inscription dans le territoire, qu'il s'agisse d'une appropriation ou d'une déambulation, passe de façon privilégiée par la chasse, dans un rapport à la nature qui exprime d'ailleurs davantage une relation entre des groupes humains.

Précisons enfin les modes de pratique, la chasse au gibier d'eau s'exerçant sur côte picarde, dans la mesure où si elle forme un type de chasse très particulier, la sauvagine peut donc se pratiquer de plusieurs manières très différentes. La « hutte » ou « gabion », voire la « tonne » sur le littoral atlantique, est ici la plus courante.

- ❖ Soit à l'« affût », de nuit ;
- ❖ Soit à la « botte », de jour ;
- ❖ Soit à la « passée »<sup>747</sup>, caractérisée également par le moment où elle s'exerce, soit le levé du jour et l'arrivée de la nuit, ces moments crépusculaires constituant des

<sup>746</sup> Cf. le rapport du schéma directeur de 1999.

<sup>747</sup> Du mot *passage*.

moments privilégiés pour le déplacement des anatidés. On dénomme ainsi la forme de chasse au gibier d'eau qui opte pour une partie seulement du « tour »<sup>748</sup> sans que l'intégralité de la nuit ne soit consacrée à la veille. Elle permet de ménager la vie familiale et surtout de concilier chasse et activité professionnelle, bien que nombre de hutteurs enchaînent nuit de « huttagé » et journée de travail.

- Pour la **chasse à l'affût**, plusieurs types d'installation peuvent être rencontrés :
  - **L'installation fixe**, dite « hutte » ou « gabion », voire « tonne » sur le littoral atlantique, est ici la plus courante.
  - **Le poste mobile**, donnant la « **chasse au hutteau** », un abri transportable et/ou démontable que le chasseur installe à marée basse aux endroits propices. Elle se décline sous deux formes principales : la « **toile** », simple bâche qui recouvre le trou que le chasseur a creusé à même le sable pour se dissimuler, ou le « **cercueil** », sorte de boîte oblongue qui épouse la forme humaine pour offrir un abri sommaire à son utilisateur. Probablement né au début du XX<sup>ième</sup> siècle et très fortement développé dans le courant des années soixante et soixante-dix avec l'arrivée du contreplaqué marine et des fibres de verre, le cercueil se retrouve davantage et plus spécifiquement sur les plages proches du Crotoy, parce que plus planes. En revanche, les coursières de Saint-Valéry rendent le hutteau plus aisée pour son transport. Sur le plan quantitatif, notons que ce dernier serait en chute libre. Sur le DPM du littoral sud, où il se pratique également, ses effectifs seraient ainsi passé de 74 hutteaux recensés en 2000 à 24 en 2001<sup>749</sup>.
  - La **chasse à la « botte »**, pratiquée « devant soi », consiste en une déambulation prospective sur les espaces favorables au gibier d'eau (principalement canards et limicoles).

Il en est de même pour l'arrière littoral, lequel ne se distingue que par l'absence du hutteau, caractéristique des baies.

---

<sup>748</sup> L'expression, qui reprend l'idée d'une rotation des équipes de chasseurs sur le même territoire, signifie un droit de chasse qui s'étale hebdomadairement sur 24 heures, de midi au midi suivant, et ce durant toute la période de chasse aux anatidés.

<sup>749</sup> Cf. l'étude de Pragmensis International, op. cit., ici page 18.

**COMMUNES DES ÉTUDES****LE SITE NATURA 2000 PICARDIE 01****DIT « PIC 01 » :<sup>750</sup>**

- 1 AULT
- 2 BOISMONT
- 3 CAHON-GOUY
- 4 CAMBRON
- 5 CAYEUX-SUR-MER
- 6 FORT-MAHON-PLAGE
- 7 LANCHÈRES
- 8 LE CROTOY
- 9 MERS-LES-BAINS
- 10 NOYELLES-SUR-MER
- 11 PENDÉ
- 12 PONTHOILE
- 13 PORT-LE-GRAND
- 14 QUEND
- 15 SAIGNEVILLE
- 16 SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT
- 17 SAINT-QUENTIN-LAMOTTE
- 18 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
- 19 WOIGNARUE

**LE SITE NATURA 2000 PICARDIE 02****DIT « PIC 02 » :**

- 1 ARRY
- 2 BERNAY-EN-PONTHIEU
- 3 FAVIÈRES
- 4 FOREST-MONTIERS
- 5 NAMPONT-SAINT-MARTIN
- 6 NOUVION-EN-PONTHIEU
- 7 NOYELLES-SUR-MER
- 8 PONTHOILE
- 9 QUEND
- 10 RÉGNIÈRE-ÉCLUSE
- 11 RUE
- 12 VERCOURT
- 13 VILLERS-SUR-AUTHIE
- 14 VRON

Comme on peut le constater, certaines communes sont impliquées dans les deux sites, ce qui exprime assez bien l'intrication des PIC.01 et PIC.02. Il s'agit des localités de Noyelles-sur-Mer, Ponthoile et Quend. Au total, près de 18 000 ha se trouvent ainsi classés dans le secteur, sur un ensemble régional de 47 000 ha intégrés dans le réseau Natura, soit plus du tiers.

Afin de donner une première impression des espaces qui nous intéresseront, les cartes ci-dessous apportent un certain nombre d'éléments quant au zonage, ainsi qu'à la présence de la chasse sur ces territoires.

---

<sup>750</sup> En réalité, elles sont 20 à être pour partie de leur territoire impliquées par la délimitation du site 01. La commune de Favières, bien que relevant du PIC.01 pour partie mineure de son territoire, n'a pas été retenue dans l'analyse cynégétique du premier rapport, son implication au regard du PIC 02 étant plus pertinente. C'est de ce fait dans le présent travail que nous intégrerons les données qui la concernent.

## LE SITE NATURA 2000 PIC.01 : présence de la chasse



### Sociétés de Chasse communales

#### ➤ Société de Fort-Mahon-Plage

180 ha de massif dunaire.  
60 chasseurs.

#### ➤ Société du Crotoy

218 ha de marais communal et de dunes.  
276 chasseurs.

### Associations de Chasse du D.P.M.

Les A.C.D.P.M. louent sous forme de concession le droit de chasse sur le D.P.M. (concession attribuée par un bail d'une durée de 9 ans renouvelable).

#### ➤ de la Baie d'Authie Sud :

76 huttes, dont une hutte pédagogique ;  
887 membres (saison 2000-2001) ;  
33 départements ;

46 codes postaux de la Somme (dont 1/5<sup>ème</sup> en provenance de 80120 Rue).

#### ➤ de la Baie de Somme :

160 huttes dont une hutte pédagogique ;  
2 520 membres (saison 2000-2001) ;  
31 départements ;  
84 codes postaux de la Somme.

#### ➤ du Littoral Sud :

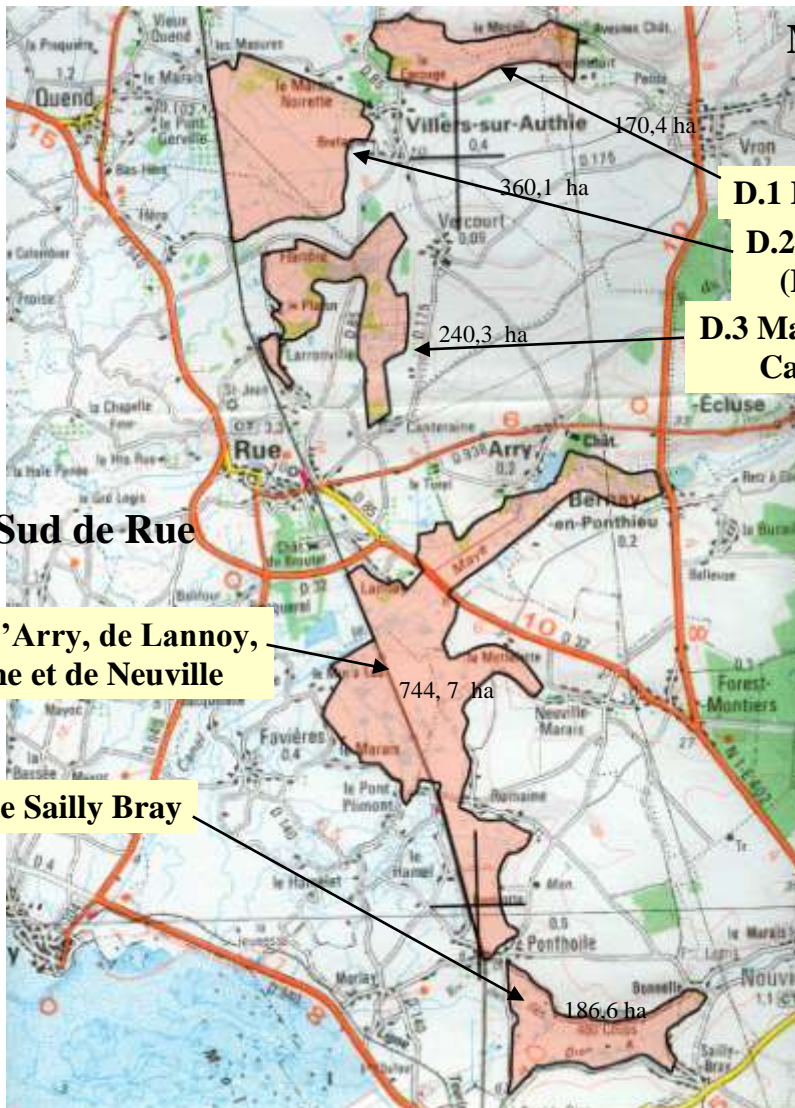
206 membres (saison 2000-2001) ;  
8 départements.

### Associations des Chasseurs des marais d'intérieur

- Association des chasseurs de gibier d'eau du Canton de Rue (A.C.G.E.C.R.), environ 150 adhérents ;
- Association des marais littoraux (prairies humides à l'est de la Baie de Somme), environ 40 adhérents ;
- Association des riverains du Canal Napoléon (marais latéraux du canal, d'Abbeville à Saint-Valéry) ;
- Association des Chasseurs Propriétaires Huttiens du Hâble d'Ault (A.C.P.H.) (Bas-Champs et Hâble d'Ault) : 250 huttes ; 282 adhérents.



**LE SITE NATURA 2000 PIC.02**



**Marais au Nord de Rue**

**D.1 Marais du Mesnil et du Pendé**

**D.2 Marais de Villers sur Authie (Bancs, Paradis, Catilleries)**

**D.3 Marais de Flandre, Larronville, Canteraine, Étang du Gard**

**Marais au Sud de Rue**

**D.4 Marais d'Arry, de Lannoy, du Domaine et de Neuville**

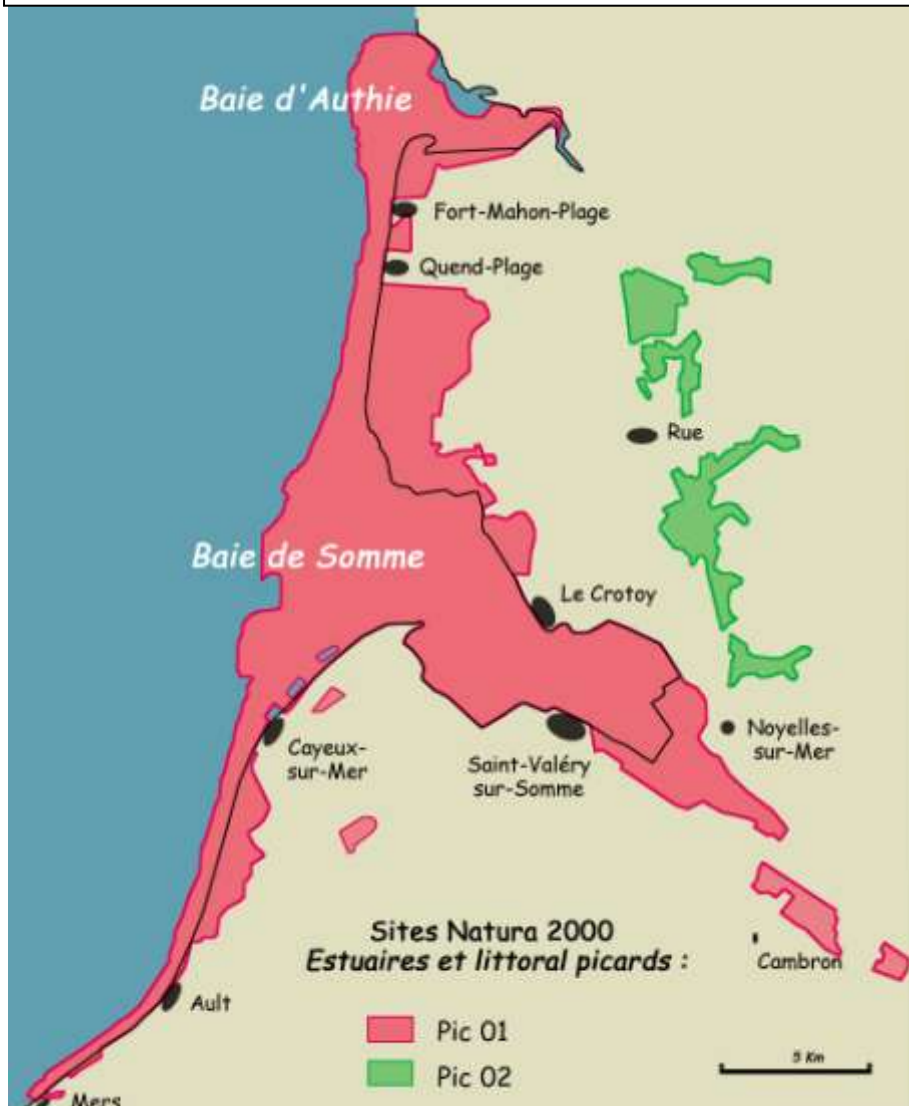
**D.5 Marais de Saily Bray**

SMACôPi

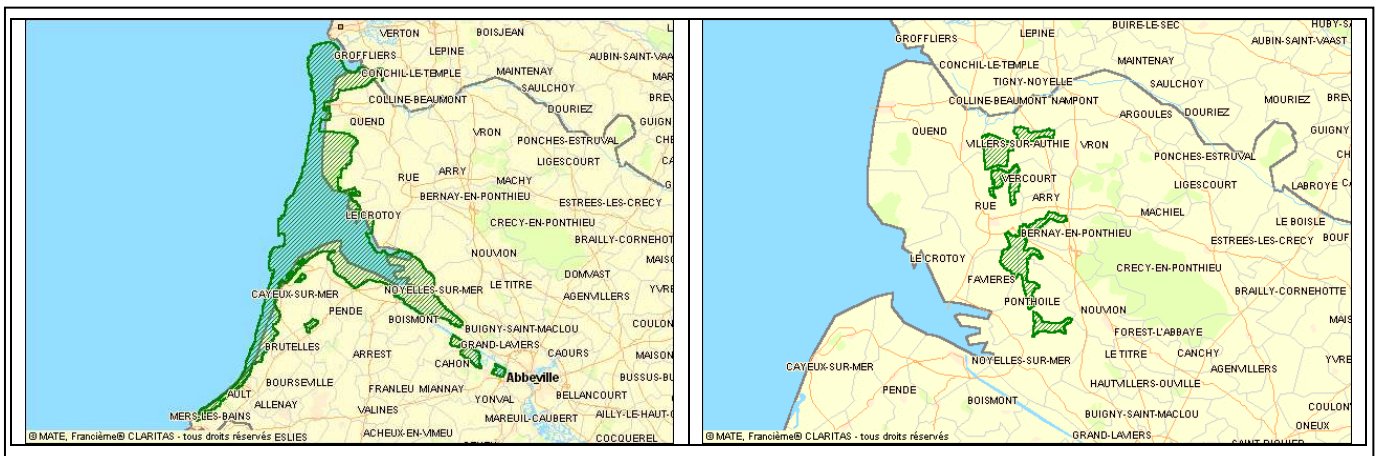


Vue aérienne du marais de Saily-Bray, site de la célèbre « hutte des 400 coups » (photo DIREN Picardie).

### ASSEMBLAGE DES SITES NATURA 2000 PIC.01 & PIC.02



### SITUATION DANS L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE



Les deux sites du littoral picard ont été pensés en complémentarité, le PIC.02 constituant le pendant du PIC.01.

Comme le montre le trait de côte, le 01 comporte une part dominante de surfaces maritimes, alors que le 02 se trouve intégralement à l'intérieur des terres.

Concernant maintenant les appréhensions les plus aiguës des chasseurs, notons qu'elles tiennent à l'établissement des Zones de Protection Spéciale (ZPS), plus restrictives en matière d'activités humaines, et surtout imposant, y compris aux propriétaires privés, les prescriptions du document d'objectifs qui doit constituer le cadre contractuel dans lequel les acteurs s'imposent de réguler leurs relations à la nature.

Lors du lancement des enquêtes Natura, une seule ZPS avait été établie en région Picardie. Elle se trouve justement dans le PIC.01 et reprend les limites de l'actuelle réserve de chasse, située entre la réserve naturelle de la baie de Somme et la réserve de chasse proprement dite. La première, créée le 21 mars 1994 avec 2 958 hectares de DPM et 188 hectares terrestres dans le parc ornithologique du Marquenterre, composée d'estran sablo-vaseux, de prés-salés, de dunes mobiles et fixées, de pannes d'eau douce, de canaux et plans d'eau, de marais d'eau douce et saumâtre, de prairies sèches et humides, de bois de feuillus et de conifères, compterait 8 espèces d'amphibiens, 3 de reptiles, 31 de mammifères et surtout 270 d'oiseaux, dont 103 nicheurs. Elle constituerait surtout une halte migratoire pour 65% des espèces migratrices européennes. Sur le plan de la flore, on y trouve 3 espèces protégées au niveau national, 6 au niveau régional, 9 variétés d'orchidées, dont 4 rares<sup>751</sup>. Ce site d'importance se trouve particulièrement protégé. Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie y intervient notamment. Par ailleurs, et pour mettre en perspective le site qui nous intéresse, dans la Somme, on recensait en 2001 une unique autre réserve naturelle pour seulement 475 hectares. Même en considérant l'ensemble de la région Picardie, les 5 réserves naturelles ne totalisent que 3 684 hectares. De plus, quatre des cinq « espaces soumis à des arrêtés de conservation de biotopes » (116 hectares sur 128) et 15 des 24 autres sites classés se trouvent dans le département de la Somme<sup>752</sup>. C'est suffisamment dire de la richesse environnementale dont il recèle.

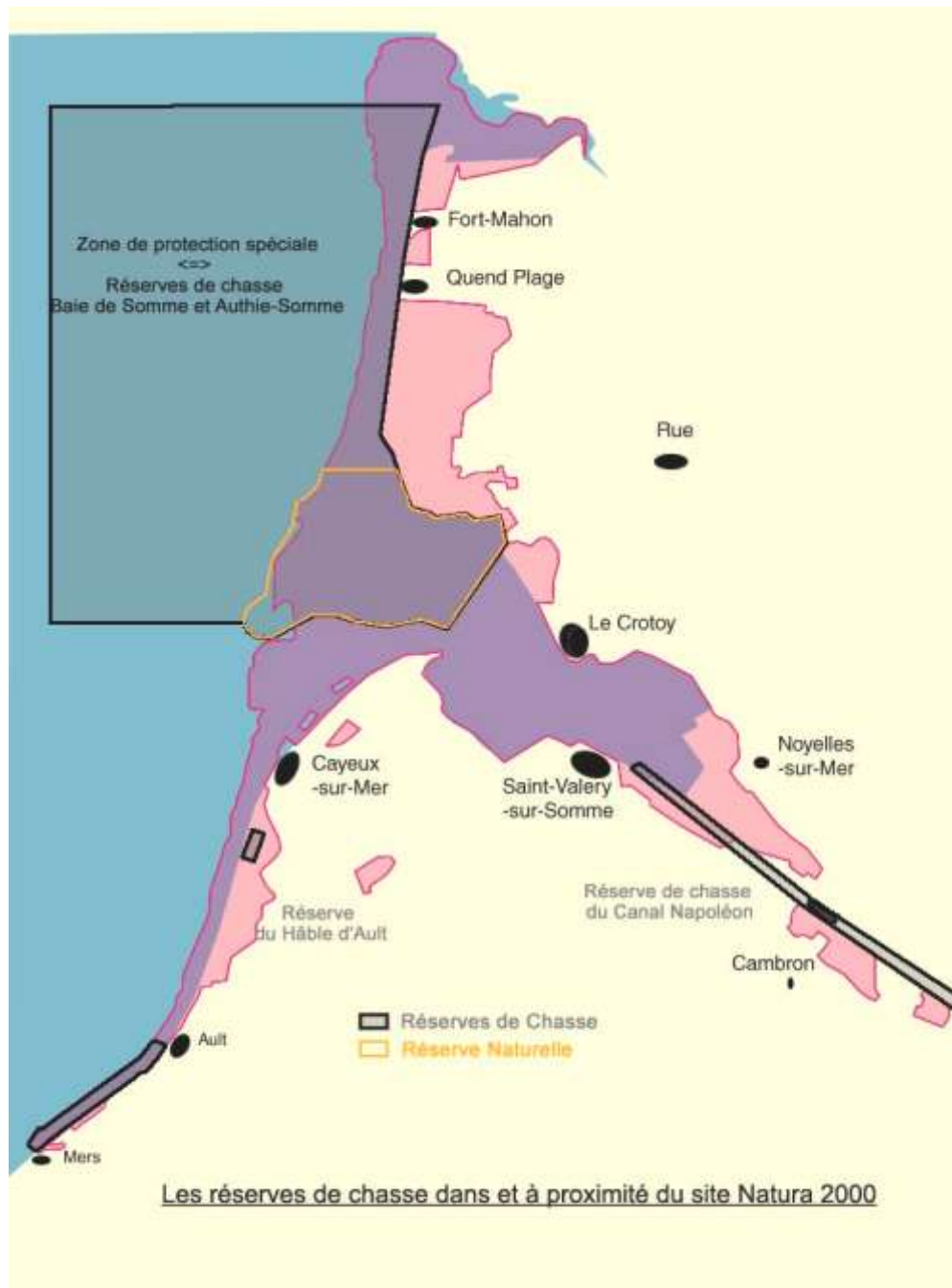


Vue générale du site 02, marais du Mesnil, à Villers-sur-Authie  
(photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

<sup>751</sup> Cf. le site internet des réserves naturelles de France : <http://www.reserves-naturelles.org>.

<sup>752</sup> Cf. INSEE Picardie : Tableaux de l'économie picarde : 2001-2002, série « Dossiers », n°28, hors série, 2001, ici page 30.





A priori donc, le terrain placé en préservation spéciale relevant du domaine maritime, qui plus interdit de chasse depuis plusieurs décennies, Natura 2000 ne pourrait ici s'imposer de droit aux chasseurs.

Néanmoins, les inquiétudes dont ces derniers témoignent relèvent à la fois des interprétations qui pourraient être faites des textes élaborés (domaine dans lequel ils font valoir une certaine expérience et à leurs dépens), mais également des espaces terrestres pour lesquels ils n'ont pas une totale maîtrise :

- Terrains d'institutions publiques ou appartenant aux communes ;
- Et propriétés privées dont ils louent le droit de chasse.

« Activités cynégétiques : pendant la période réglementaire de chasse aux oiseaux d'eau, les activités cynégétiques sont considérées comme non perturbante pour les espèces chassables visées par la Directive. En effet, il a été considéré que l'acceptation de l'acte de chasse pour ces espèces autorise *ipso facto* leur perturbation durant cette période. Pour les espèces non chassables, le groupe [de travail] a sélectionné dix-huit espèces dont cinq concernées de manière marginale.

Cependant, hors des périodes réglementaires de chasse aux oiseaux d'eau, d'autres formes de chasse, la destruction d'animaux nuisibles, la régulation d'animaux en surnombre réalisées au fusil, en battue ou individuellement, peuvent être une cause de perturbation de certaines espèces migratrices pendant leur période de reproduction. Seize espèces ont été sélectionnées à ce titre. »<sup>753</sup>

## LA CHASSE AU GIBIER D'EAU ET SA RECONNAISSANCE

Qui plus est, comme le souligne François Patriat, « En France, la chasse au gibier d'eau est interdite depuis 1844. Cette interdiction ne connaît jusqu'en 2000 aucune exception réglementaire. La loi du 3 mai 1844 a été édictée dans un contexte particulier (...) de réaction à la permissivité de la loi du 30 avril 1790, elle-même caractérisée par une volonté de rompre avec la législation contraignante de l'Ancien Régime. Les débats ayant conduit à l'adoption de la loi du 3 mai 1844 mettent en évidence le souci sécuritaire du législateur de l'époque en particulier pour ce qui concerne la chasse de nuit. »<sup>754</sup>

C'est dans ce contexte dubitatif que la Fédération départementale des chasseurs de la Somme a suivi la recommandation qui lui était faite de demander la réalisation d'enquêtes quant à la perception que les pratiquants pouvaient avoir du dispositif, mais également des méthodes d'intervention qu'ils mettaient en œuvre afin d'aménager les territoires. C'est ce à quoi se sont attachées les enquêtes sociologiques lancées sur le littoral et l'arrière littoral.

Afin de répondre à ces questionnements, nous avons dans un premier temps étudié la population des propriétaires-gestionnaires de ce que l'on nomme localement les « huttes de chasse », cette partie incluant l'étude des modes de gestion des territoires, les caractéristiques tant sociales que géographiques des répondants et leurs opinions vis-à-vis du dispositif Natura 2000.

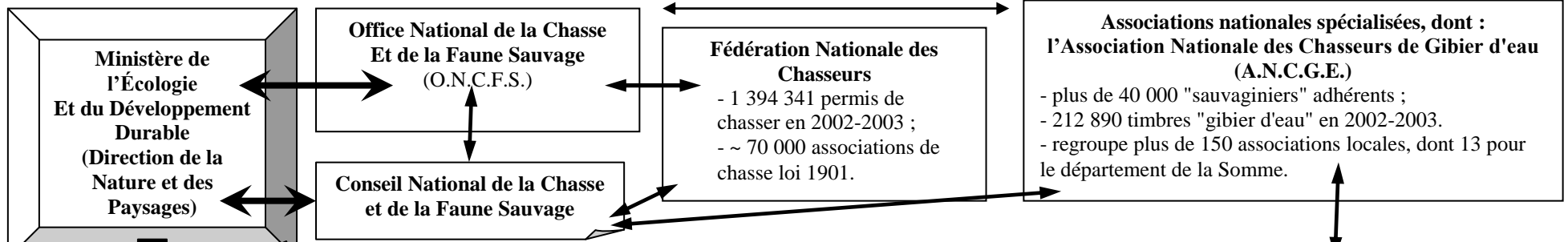
Dans un second temps a été analysée la population des chasseurs présents dans les trente communes impliquées par le classement, ainsi que les adhérents des associations de chasse du secteur de Rue, et ce en comparaison avec leurs collègues sociétaires des Associations de chasse du domaine public maritime. Pour ces associatifs a ensuite été réalisée une photographie sociologique, économique et cynégétique, en vue de comprendre leurs positionnements vis-à-vis de la directive européenne de 1992.

La recherche de similitudes dans les méthodologies des deux enquêtes est liée au souci comparatif, ainsi qu'aux proximités avérées entre les deux populations étudiées, tout au moins sur les grandes questions qui les identifient.

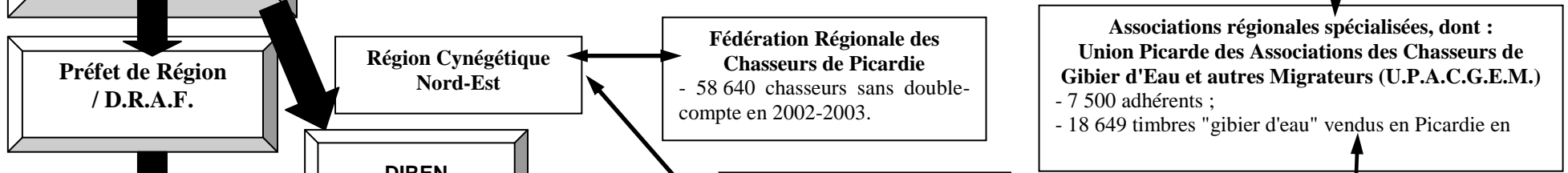
<sup>753</sup> « Perturbation des oiseaux et zones de protection spéciales », Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages, SDEN, Bureau des Habitats Naturels, 28 novembre 2000, ici page 4.

<sup>754</sup> *In Propositions pour une chasse responsable et apaisée*, rapport de mission sur la chasse pour le Premier Ministre Lionel Jospin, version du 17 novembre 1999, ici page 150. Voir également le rapport définitif : Assemblée Nationale n°2 273, mars 2000.

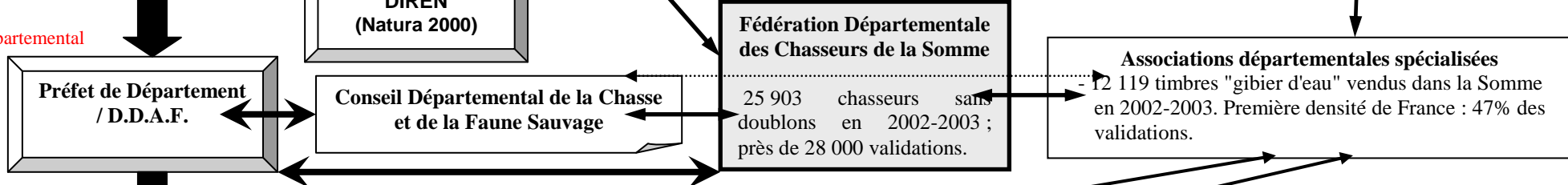
Échelon national



Échelon régional



Échelon départemental



Échelon local, Dont : (PIC.01) (PIC.02)

**Associations de Chasse du D.P.M.**

- **A.C.D.P.M. de la Baie d'Authie Sud :**  
- 76 huttes dont une hutte pédagogique ;  
- 887 membres (saison 2001-2002) ;  
- 33 départements ;  
- 36 codes postaux de la Somme (dont 186 sociétaires en provenance de 80120 Rue).
- **A.C.D.P.M. de la Baie de Somme :**  
- 160 huttes dont une hutte pédagogique ;  
- 2 520 membres (saison 2001-2002) ;  
- 31 départements ;  
- 85 codes postaux de la Somme (dont 306 sociétaires en provenance de 80230 Saint-Valéry).
- **A.C.D.P.M. du Littoral Sud :**  
- 206 membres (saison 2001-2002) ;  
- 9 départements ;  
- 24 codes postaux de la Somme (dont 41 sociétaires en provenance de 80460 Ault).

**Associations des Chasseurs des marais d'intérieur**

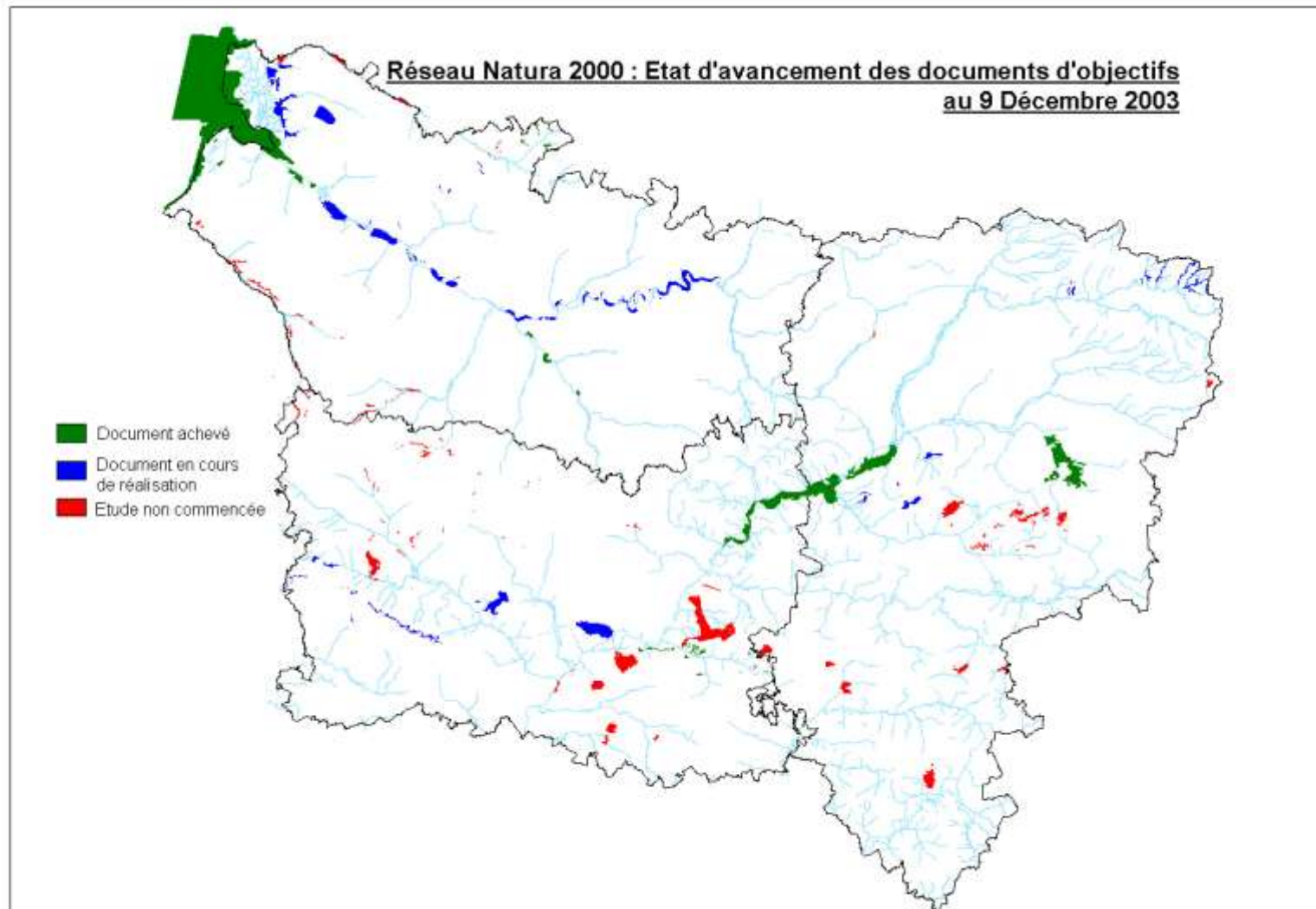
- **Association des Chasseurs Propriétaires Huttiers du Hâble d'Ault (A.C.P.H.)** (Bas-Champs et Hâble d'Ault):  
- ~ 250 huttes ; 283 adhérents.
- **Association des marais littoraux :**  
- environ 40 adhérents.
- **Association des riverains du Canal Napoléon :** (marais latéraux du canal, d'Abbeville à St-Valéry)  
- environ 205 adhérents.
- **Association de Chasseurs de Gibier d'Eau du Canton de Rue :**  
- 137 adhérents.

**Sociétés de Chasse communales :**

- **Société de chasse de Fort-Mahon :**  
- 180 ha de massif dunaire ;  
- 122 chasseurs ;  
- 80 timbres "gibier d'eau".
- **Société de Chasse du Crotoy :**  
- 218 ha de marais communal et de dunes ;  
- 276 chasseurs ;  
- 216 timbres "gibier d'eau".
- **Société de Chasse de Rue :**  
- 105 chasseurs.
- **L'ensemble des communes concernées peu ou prou par le PIC.02** a enregistré 1 210 visas du permis de chasser en 2000-2001.

**Chasses privées**

**ORGANISATION DE LA CHASSE EN FRANCE ET SUR LE SITE**



**UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT**

**SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**LES NOUVEAUX ENJEUX  
ÉCOLOGIQUES DES TERRITOIRES**

**PRATIQUES D'ENTRETIEN DES HUTTES DE CHASSE**

***ET PERSISTANCE DES LOGIQUES D'USAGE***

**QUATRIÈME PARTIE**

**CHAPITRE I**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**



Une « hutte » dénomme donc, dans la région, une installation pérenne destinée à la chasse du gibier d'eau, laquelle s'exerce essentiellement de nuit. Il convient de distinguer d'emblée, pour ces installations, deux lieux d'implantation aux statuts juridiques différents, qui ont un effet déterminant sur leur mode de gestion : les huttes d'intérieur et les huttes maritimes, l'« intérieur » résumant ici le domaine territorial jusqu'au trait de côte, alors que les installations maritimes occupent l'estran.

Pour les premières, la propriété peut relever d'une part des différentes communes détentrices de terrains sur les zones humides de passage du gibier d'eau, d'autre part de particuliers, en nom propre ou en association, ou encore d'institutions propriétaires de domaines fonciers, comme le Conservatoire du Littoral dont c'est la vocation, ce qui aboutit à des formes extrêmement diverses quant à la définition des droits et devoirs des usagers chasseurs. Ainsi, chaque conseil municipal ou chaque propriétaire détermine les cadres dans lesquels il souhaite voir exercer l'entretien et les différentes tâches afférentes à la conservation de son parcellaire. Dans la mesure où aucune étude n'était disponible quant à ces questions de modes de gestion, autant que sur celles de l'identité sociale ou des caractéristiques cynégétiques des titulaires du droit de chasse, il a été entrepris de lancer un questionnaire à destination de la totalité des propriétés cadastrées incluses dans les sites Natura 2000 PIC.01, 02, 10 et 11 et comprenant une installation fixe de chasse au gibier d'eau. C'est aux résultats des enquêtes s'appliquant aux deux premiers de ces sites, concernant directement la zone littorale, que sera consacré ce chapitre.

La réglementation en vigueur pour les secondes, relevant pour leur quasi-totalité du Domaine Public Maritime (DPM) qui, pour dépendre de l'État, se voit encadré par un ensemble d'obligations légales, dont la principale, à savoir une gestion déléguée à des associations en contrat avec l'autorité publique, implique une très grande proximité entre les modes de gestion. Concernant le PIC.02, le DPM étant absent du territoire contrairement au PIC.01, la distinction pertinente « public / privé » concernera les huttes communales par rapport aux installations privées.

## **I.] LES HUTTES DE CHASSE : UN PANORAMA DE LA PRÉSENCE**

En introduction de ces résultats d'enquête, le premier point cherchera à présenter le plus exhaustivement possible l'état des connaissances quant aux effectifs, à la localisation et aux propriétaires de l'ensemble des installations définies comme « huttes »<sup>755</sup> et ce :

- En France ;
- Dans le département de la Somme ;
- Sur les communes du littoral picard ;
- Et enfin sur les sites Natura PIC.01 & 02.

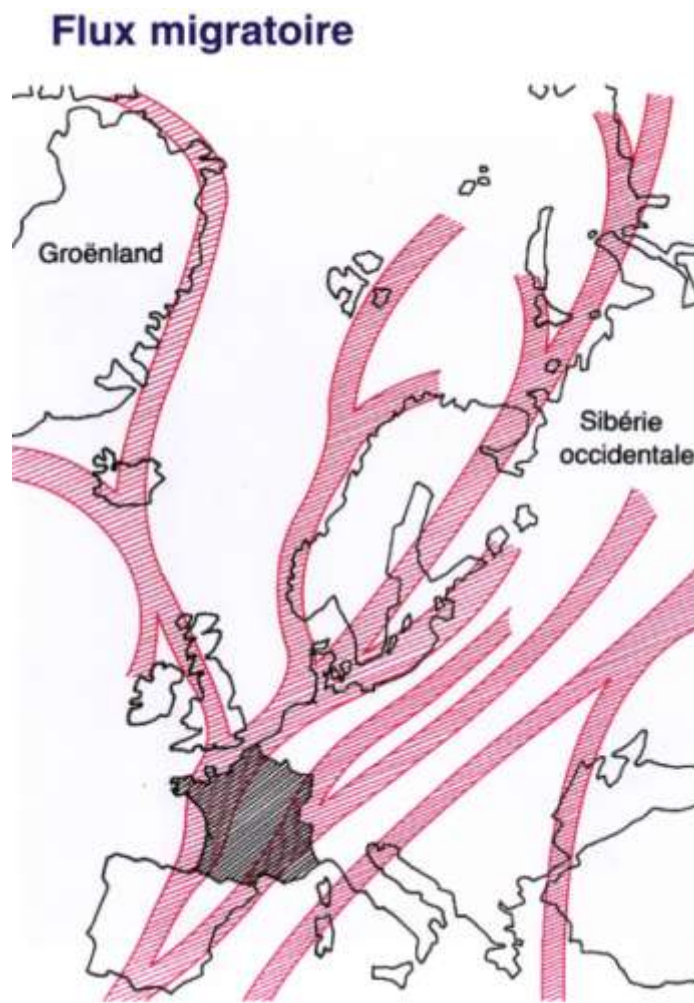
### **A.) LA SOMME, premier département français avec 15% des huttes du pays : plus de 2 200 installations en 2002**

Dans le grand nord de la France passent deux des grands couloirs de migration du gibier d'eau, empruntant l'axe « Manche / Atlantique », ce qui explique qu'on puisse parler de trois siècles d'histoire pour cette chasse, alors que l'installation fixe du genre « hutte » a

---

<sup>755</sup> Insistons pourtant sur une certaine variabilité, à la marge, des bases de données quant aux effectifs avancés. Ainsi et pour exemple, le nombre de huttes passera, pour certaines communes de 6 à 5 ou de 4 à 3 selon que l'on considérera les chiffres récapitulatifs de la DDAF.80 ou ceux des différentes investigations menées sur le terrain, *in situ*. Pour autant, il nous a semblé plus judicieux de conserver l'intégralité de ces bases de données, chacune apportant des informations supplémentaires et complémentaires.

commencé à s'y développer dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>756</sup>. Selon les informateurs locaux, les toutes premières semblent pouvoir être situées dans le marais de Poutrincourt et de Laleu, au sud-ouest de la commune de Lanchères, relevant ici du site 01. Dans *En Famille*, écrit en 1892, Hector Malot évoque d'ailleurs, sur une île dans les tourbières de la Somme, la hutte de roseaux, « aumuche », des patrons du groupe industriel de Flixecourt : les frères Saint. Pour la France globalement maintenant, selon une enquête de l'ONC, la première chasse à la hutte apparaît dans la Marne en 1820 et en région Picardie dans l'Aisne en 1830. Auparavant, c'est la « canardière » qui faisait office de « mare de hutte », associant une technique assez proche, mettant en œuvre les mêmes appelants destinés à attirer leurs congénères sauvages, avec un principe de pose du gibier sur le plan d'eau, mais en remplaçant le fusil par un vaste filet. Des indices suffisamment précis permettent de dater les essais pionniers à 1667 au moins<sup>757</sup>. Déjà, les mares y sont artificielles et parfois appelées « mares à tendre », renvoyant directement au filet. De pareilles installations ont existé au Pays-Bas jusqu'à une époque récente. Quoiqu'il en fut, la chasse à la sauvagine est attestée sur les lieux de l'enquête par les représentations picturales anciennes.



Source : Le guide du sauvaginer de la Somme, saison 2004-2005, page 59.

<sup>756</sup> Cf. Jacques Béal : *A la hutte. Trois siècles de chasse au gibier d'eau*, Tournai : Casterman, 1996, collection « Les beaux livres du patrimoine ». Voir en particulier la carte des grands axes de migration, page 150.

<sup>757</sup> Cf. Jean Estienne : « La chasse en baie de Somme », op. cit.

## 1.) Loin de l'activité résiduelle, une pratique en augmentation sensible

Le rapport réalisé par l'École Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises d'Amiens (ESCAE) indique que l'on estimait, en 1988, à 8 985 le nombre d'installations fixes de chasse nocturne au gibier d'eau : « huttes », « tonnes », « ragues » ou « gabions »<sup>758</sup>, présentes alors sur le territoire national métropolitain. **A elle seule, la Somme en comptait à cette date 1 834, soit 20,41% de l'ensemble. A la même époque, le Domaine Public Maritime picard en accueillait 233 (12,7% des huttes du département)**<sup>759</sup>.

En novembre 2002, la DDAF de la Somme avait attribué **2 234** immatriculations, pour un recueil qui datait de la fin de l'année 2000 dans la majeure partie des cas<sup>760</sup>, quelques dérogations, de l'ordre de 20 à 25, ayant ensuite été acceptées pendant les quatre premiers mois de 2001. C'est à ce moment que le Ministère demande la cessation de toute pratique dérogoire. Il est ainsi avéré que le nombre des installations destinées à cette forme de chasse soit sensiblement plus élevé, les dossiers de la DDAF faisant état d'environ 150 demandes rejetées : soit qu'elles n'avaient pas été formulées en 1982 alors que la hutte existait déjà à cette époque, soit que leur construction entre 1982 et 2000 n'ait pas suivi un cahier des charges conforme aux différents arrêtés, dont en particulier la question des distances<sup>761</sup>. Avec l'instauration d'un moratoire de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, date à laquelle l'État avait convenu de statuer sur la suite à donner à la chasse de nuit, et ce sur la base des études fournies par un observatoire *ad hoc*. Quoiqu'il en soit, la tendance s'avère plutôt à la hausse dans le département de la Somme.

Ces installations se répartissent entre les terrains de marais d'intérieur et le domaine public maritime. Les huttes installées en dehors des vallées humides restent rarissimes. On en voit néanmoins un spécimen dans la région de Doullens, sur la commune de Terramesnil, dont

<sup>758</sup> Synonymes renvoyant au nord-ouest pour le premier terme, au littoral normand pour le second, à la façade atlantique pour le troisième et à l'Aquitaine pour le dernier. Ce dernier justement rappelle la proxémie entre terminologies militaire et cynégétique, en s'inspirant directement du nom donné à ce grand panier sans fond que l'on remplissait de terre pour se protéger de la mitraille adverse. La tonne est davantage agricole et témoigne d'un recyclage des moyens qui permettent d'apporter l'eau aux bovins laissés en pâtures, nombreuses en Normandie. La hutte quant à elle renvoie davantage à l'univers enfantin et à l'utilisation des matériaux présents dans les marais picards et les bas-champs. Ces appellations ne doivent donc rien à un quelconque académisme, mais illustrent parfaitement les origines populaires de cette pratique.

<sup>759</sup> L'impact économique de la chasse au gibier d'eau dans la Somme, étude réalisée à la demande de l'Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'Eau du Département de la Somme (APCGEDA) par trois étudiantes de deuxième année de l'ESCAE, Bourriez Armelle, Juan Fabienne et Monaque Sophie, Amiens, 1989, ici page 6. Néanmoins, il est probable, comme nous le verrons plus loin, que ce poids relatif du département dans l'ensemble métropolitain soit surévalué en raison des lacunes du recensement de l'époque, certains départements n'ayant pas fourni de valeurs chiffrées.

<sup>760</sup> La nouvelle loi de 2000, légiférant sur l'organisation de la chasse en France, a instauré l'obligation de déclaration, au plus tard pour le 31 décembre 2000, des installations cynégétiques du gibier d'eau (article R.224-12-2 du code rural, décret n°2000-755 du 1<sup>er</sup> août 2000). Ce faisant, la législation reprenait une initiative prise en 1982 par la Préfecture de la Somme, année pendant laquelle était réalisé un premier dénombrement. Ce recensement départemental précurseur était alors une première, liée au développement des installations, dont la profusion en certains lieux faisait craindre des risques sur le plan sécuritaire. La procédure adoptée relevait de l'arrêté préfectoral, suivi par d'autres textes similaires qui venaient compléter la réglementation qui se mettait alors en place dans notre département. L'arrêté de 1982 instaurait un permis de construire, stipulait qu'une distance minimale de 400 mètres devrait séparer les huttes entre elles, ces dernières devant par ailleurs être éloignées par 200 mètres de toute voirie d'importance. Il sera suivi par un second qui, en 1991, limitait cette dernière obligation aux installations dont les angles de tir étaient tournés vers les dites voiries. 1985, 1987 et 1998 voyaient d'autres décisions exécutoires être rendues publiques. La question des nuisances sonores venait également se greffer au dossier. Peu à peu, la quasi totalité des départements concernés par des installations de chasse de nuit au gibier d'eau suivait la démarche entreprise dans la Somme. Auparavant, aucune autorisation n'étant nécessaire, la détermination d'un effectif s'avérait beaucoup plus aléatoire.

<sup>761</sup> Pour exemple, en 1982 la commune de Cambron comptait en 54 installations, dont 12 communales, alors que 10 huttes privées ont disparu des listings en 2000.

le plateau est creusé d'une mare de date récente. C'est un ancien administrateur de la FDC.80 qui en était à l'origine il y a une vingtaine d'années. L'ingénieux dispositif originel, qui utilisait la force motrice d'une éolienne pour alimenter la mare en eau contre la gravitation du terrain, constitue pourtant un cas isolé. La hutte s'avère très logiquement une installation attachée aux zones humides.

## RÉCAPITULATIF DES HUTTES DE LA SOMME

❖ Huttes du Domaine Public Maritime :	236	10,5% ;
❖ Huttes privatives du Domaine Maritime : <sup>762</sup>	19	0,9% ;
❖ Huttes privées :	1980	88,6% ;
<b>ENSEMBLE :</b>	<b>2235</b>	<b>100%.</b>

Données DDAF Somme : novembre 2002, comprenant les quelques dérogations octroyées depuis la loi de 2000.

Les huttes du DPM ne comptent que pour une sur dix (effectifs stables à l'exception de deux huttes à buts dits « pédagogiques », la plupart des installations se trouvant à l'intérieur des terres, encore que cette formule soit sujette à caution comme nous le verrons plus loin. Il convenait également d'ajouter à ces statistiques de novembre 2002 la récente « hutte pédagogique » de la baie d'Authie Sud, dont le principe était acquis à cette époque et la réalisation achevée désormais. Les calculs qui suivent porteront de ce fait sur un total de 2 235 installations répertoriées dans le département au moment de la saisie, contre 2 234 pour la DDAF.80. Ce pour les délimitations administratives, car en ce qui concerne les réalités du terrain, il conviendrait de comptabiliser dans les effectifs de la Somme les huttes directement limitrophes ; en termes par exemple de potentiel de mobilisation. C'est particulièrement vrai de l'ACMAN, l'Association de Chasse Maritime de l'Authie Nord, une ACDPM distincte de celle de la baie d'Authie Sud par le seul chenal (mouvant dans l'histoire longue) du modeste fleuve séparant le Pas-de-Calais de la Somme. Or, l'ACMAN fondée le 25 janvier 1975, ajoute ses 2 300 ha de vasières et de sable, 330 adhérents en 2007, 22 huttes et 20 licences pour le hutteau. De plus, jusqu'aux dernières élections régionales de 2004, son président Didier Frémeaux comptait parmi les élus CPNT du conseil Nord-Pas-de-Calais.

<sup>762</sup> Le Domaine Maritime implique théoriquement le caractère public. Nous détaillerons ci-dessous les ambiguïtés de cette situation privative sur le domaine public.

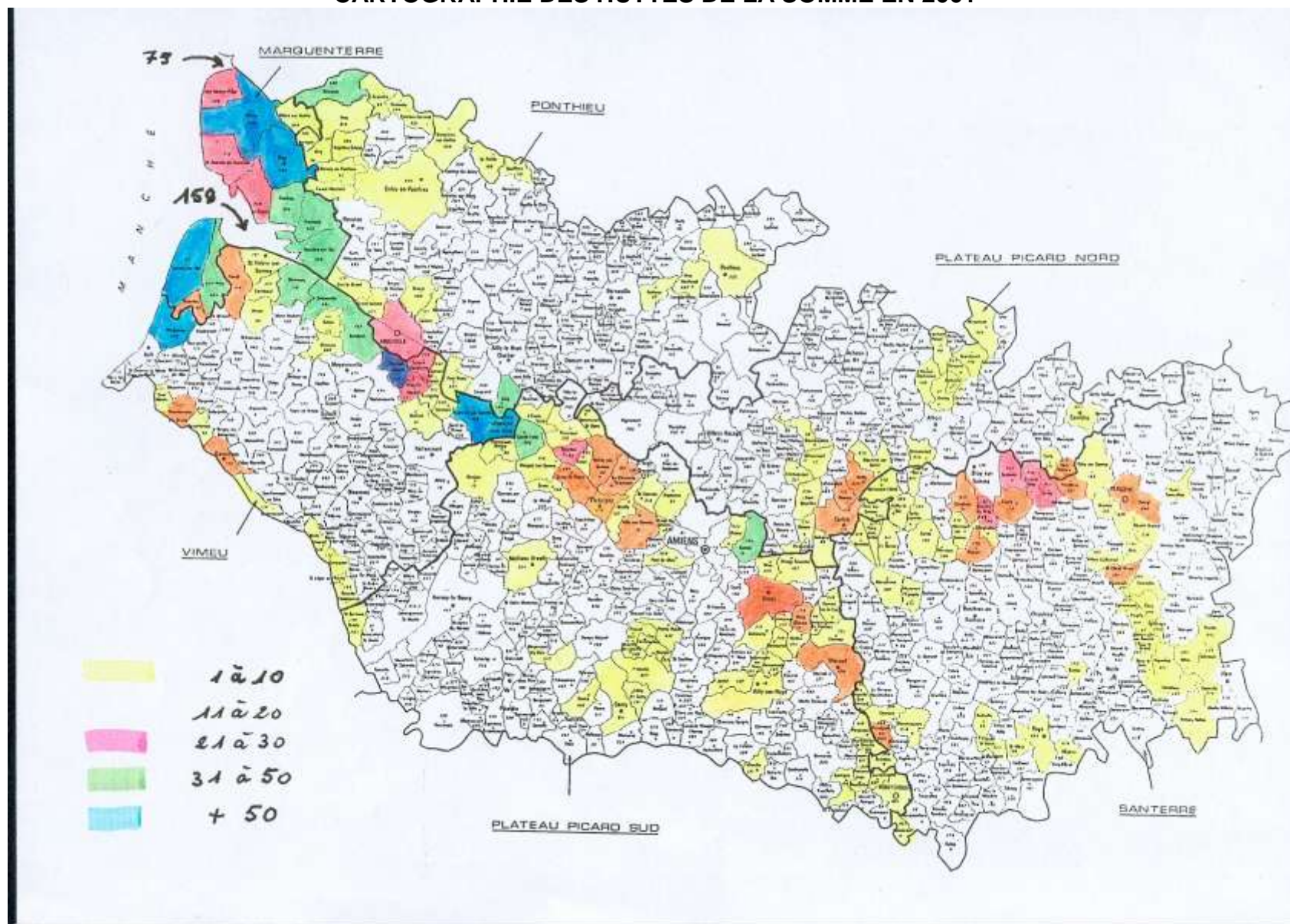
### Recensement des postes fixes utilisés pour la chasse de nuit du gibier d'eau

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable		Domaine Public			
Départements	Connus avant la loi sur la chasse	déclarés conformément à la loi sur la chasse de 2000	Fluvial D.P.F.	Maritime DPM	Hors Domaine Public
Aisne	541	432	0	0	432
Ardennes	400	287	0	0	287
Aube	244	180	5	0	175
Aude	250	586	0	455	131
Bouches-du-Rhône	155	155	0	99	56
Calvados	600	583	0	8	575
Charente-Maritime	1323	1220	0	144	1076
Eure	183	195	0	24	171
Gironde		2026	66	198	1762
Hérault		384	303	0	81
Landes	740	895	29	0	866
Manche	626	626	0	50	576
Marne	255	236	0	0	236
Nord	1121	1400	0	90	1310
Orne	32	39	0	0	39
Pas-de-Calais	1730	1689	7	295	1387
Pyrénées-Atlantiques	160	202	72	0	130
Seine-maritime	208	600	0	208	392
Seine-et-Marne	0	46	2	0	44
<b>Somme</b>	<b>2435</b>	<b>2234 (+1, cf. ci-dessus)</b>	<b>0</b>	<b>235 (+1)</b>	<b>1999</b>
Oise	153	154	0	0	154
Côtes-d'Armor	8	18	0	17	1
Finistère	58	53	1	28	24
Haute-Garonne	68	53	43	0	10
Ille-et-Vilaine	31	21	0	18	3
Meuse		50	0	0	50
Hautes-Pyrénées	124	96	0	0	96
<b>TOTAL</b>	<b>11 445</b>	<b>14 460</b>	<b>528</b>	<b>1 869</b>	<b>12 063</b>

« Le décret n°2000-755 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif à l'exercice de la chasse de nuit au gibier d'eau conditionne l'exercice de cette chasse à une déclaration préalable, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, auprès du Préfet du département de situation de l'installation qui existait au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Souhaitant réunir ces informations sur cette disposition, il a été demandé aux DDAF ces informations. »



## CARTOGRAPHIE DES HUTTES DE LA SOMME EN 2001



Source : Pragmensis International

On peut juger de l'importance prise par la chasse au gibier d'eau dans la Somme à la simple vue du nombre de postes fixes dans notre département en regard de ce qu'il en est pour le reste du pays. Ainsi, la Somme arrive au premier rang, sur 27 départements, en ce qui concerne les installations déclarées suite à la loi de 2000<sup>763</sup>, et ce avec près de 15,5% du total, ou plus de 17% si l'on considère certains chiffres de la DDAF Somme<sup>764</sup>. Nous reviendrons plus loin sur cette vitalité qui ne se dément pas. De la même manière, la troisième place est acquise en ce qui concerne le Domaine Public Maritime (DPM), pour lequel plus de 12,5% des huttes, gabions et tonnes se trouvent sur le littoral picard. Cette proportion est néanmoins plus importante encore sur les terrains privés, la Somme accueillant alors près de 17% des installations déclarées par les propriétaires. Même la Gironde, pourtant réputée pour être un des hauts lieux de la sauvagine, se situe en déca. Néanmoins, on remarquera une sérieuse baisse du nombre de huttes dans la Somme avec près de 9% en moins entre les données consécutives à la loi chasse et le nombre de 2 435 installations connues avant cette nouvelle législation. Le département comptait alors pour plus d'un poste fixe sur cinq, mais au-delà des incertitudes liées aux lacunes de la base, c'est l'absence de données pour certains départements qui faussait ce résultat. D'ailleurs, une majorité de départements se trouve dans cette situation de décrue. Seuls l'Aube, les Landes, le Nord, l'Orne, les Pyrénées-Atlantiques, la Seine-Maritime et la Seine-et-Marne ont vu leurs effectifs croître. De plus, même si déperdition il y a eue, elle n'aurait rien de comparable avec l'effondrement du nombre de « pylônes » de tir à la tourterelle dans le Médoc, autre forme de chasse classée « traditionnelle », ces derniers postes de tir étant passé de 900 à 224 entre 1988 et 2003.

## 2.) L'histoire complexe du littoral picard : une conquête sur la mer

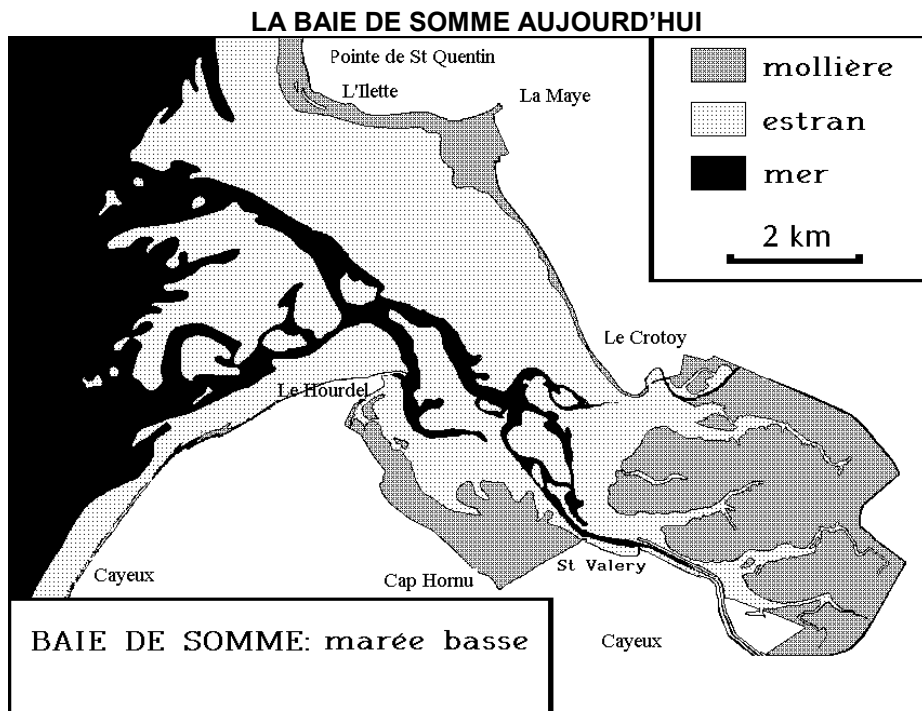
Les sites Natura 2000 PIC.01 & PIC.02 étant lié à la même histoire que celle du littoral stricto sensu, il est utile ici de les entendre comme des complémentaires l'un de l'autre pour bien comprendre le « climat » qui règne sur la côte au sens large du terme. L'expression « intérieur des terres », formule sujette à caution, c'est ce que montre la juxtaposition des termes « privé » et « public » (*via* les huttes privées du domaine maritime), laquelle a de quoi surprendre. Légalement, la dimension maritime implique *de facto* la propriété publique. Ce sont les aléas de l'histoire qui ont permis à des entités privées d'acquérir quelques portions du domaine maritime contre rémunérations, ces dernières ayant été sollicitées apparemment par le Second Empire pour le financement des travaux de digues, entre autres raisons. On parle également de dons. Il reste que certains terrains cadastrés de la baie de Somme se situent en effet à l'intérieur de la zone maritime officielle, actuellement reconnue comme telle, relevant de ce fait de la puissance publique et pourtant de statut privatif. Les instances cynégétiques en sourient parfois en parlant de « paillotes », avec toutes les images « explosives » qui s'y rapportent. Nous décidons de les évoquer ici parce que d'une part elles révèlent la complexité des situations et les contradictions historiques de la politique française en matière de droit côtier. Plus qu'ailleurs, les baies de Somme et d'Authie entretiennent ce flottement des limites

<sup>763</sup> Si le département compte donc parmi les principaux sites d'accueil des postes fixes pour la chasse de nuit du gibier d'eau, c'est néanmoins à l'exception néanmoins du Domaine Public Fluvial (DPF), exempt d'installation ici, les berges du fleuve Somme relevant des communes riveraines ou de particuliers. Cf. l'enquête réalisée sur le site Natura 2000 PIC.11, situé entre Bray-sur-Somme et Péronne, et ce à partir de la méthodologie mise en œuvre dans l'étude du PIC.01. Voir le Syndicat de la Vallée des Anguillères (SVA, Péronne).

<sup>764</sup> Probablement antérieurs au recensement lié à la loi chasse de 2000. Certaines installations ont vraisemblablement disparu, d'autres n'ont pas obtenu l'agrément.

entre terre et mer, méritant bien leur slogan promotionnel. La mouvance intrinsèque des deux éléments trouve là matière à équivoque juridique<sup>765</sup>.

Ce flou juridique s'avère être l'expression du recul progressif de la mer au profit des « renclôtures », ces polders picards gagnés sur les zones immergées par l'agriculture et ce depuis au moins l'époque gallo-romaine. Les hommes n'ont ici comme ailleurs cessé de se constituer des territoires pour en vivre, lesquels sont appelés ici « bas-champs »<sup>766</sup>, parce que situés derrière les digues. Mais désormais, le premier constat qui interpelle concernant les « bas-champs » picards touche justement au caractère devenu aujourd'hui peu agricole d'une bonne part de la dite « plaine littorale », largement tournée vers les activités cynégétiques. De terres conquises par le paysan sur la mer, le contexte historique qui affecte ces bas-champs fut un temps marqué par la déprise agricole et en particulier le recul de l'élevage, à la fois cause et conséquence de l'extension cynégétique.



De surcroît, la variation du niveau général de la mer, associé aux phénomènes d'ensablement, montre comme l'illustre le croquis ci-dessus, que l'avancée des « mollières » (surfaces sablonneuses de fonds de baies) amène naturellement à une rétraction de la zone maritime *stricto sensu*. La plupart des auteurs ont mis en avant cet entrelacs de relations complexes entre terre et mer qui a donné le toponyme « Marquenterre », soit mer en terre.

<sup>765</sup> Sur ces questions, nous renvoyons aux articles à paraître : Grévin Michèle : « Bas-champs et domanialité publique », Baticle Christophe : « Bas champs et hauts lieux cynégétiques : *l'identité au bout de la digue* », in colloque : Les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer, organisé par le département de géographie de l'Université de Picardie Jules Verne et l'Association pour le Littoral Picard et la baie de Somme, organisé à Amiens et sur la côte, les 22 et 23 octobre 2004. Concernant ce premier article, son auteur, inspecteur divisionnaire des impôts honoraire, ancienne responsable du cadastre et du domaine de l'Etat, concède malgré ce statut qui en fait le gardien du temple : « la délimitation du domaine public restera nécessairement incertaine. »

<sup>766</sup> Ces « bas-champs » sont des zones de dépression situées sous le niveau de la mer, qui résultent des endigages successifs, les « renclôtures » picardes : terres donc gagnées sur la mer pour les activités humaines que sont la culture et l'élevage.



Pour l'anecdote, notons que la légende gargantuesque fait du célèbre estuaire un creusement né d'une soif gourmande du géant rabelaisien, dans laquelle il avala un bateau<sup>767</sup>.

« Où commence la mer ? Où s'arrête la terre ? Où s'achève le destin du fleuve picard ? La baie de Somme est lieu d'incertitude. "Compagne mouvante et immuable dans ses éternelles variations" écrivait Robert Mallet dans Les rives incertaines. Lieu d'impermanence (...) »<sup>768</sup> L'enjeu s'avère de taille et ce sur toute l'étendue de la vallée qui, avec ses 20 000 ha le milieux tourbeux, constitue le principal biotope de ce type en Europe. La partie la plus visible de cet iceberg rampant subsiste pourtant dans les estuaires où se conjuguent les phénomènes littoraux au chargement du fleuve en sédiments : véritable tonneau des Danaïdes d'autant plus troublant que, pour ne retenir que les chasseurs, ces derniers se lamentent de l'avancée des mollières, alors même que l'existence de leurs huttes de mer est tributaire des milieux autrement appelés « schorre ».

Rien que sur le dernier siècle écoulé [1878-1993], ce ne sont pas moins de 13 km<sup>2</sup> qui furent perdus en baie de Somme par les zones possiblement immergées. De plus, on constate une élévation globale du niveau des terres entre 0 et 5 mètres au dessus du niveau de la mer. Enfin, ce mouvement à la fois naturel et socio-historique est anticipé à la hausse pour les années à venir. Si la « dépoldérisation » partielle est présentée comme un objectif à moyen terme pour lutter contre la rétraction spatiale des baies, aucune solution ne permet à ce jour de lutter efficacement et durablement contre l'ensablement. Plus qu'ailleurs ici encore, les baies picardes constituent de formidables laboratoires grandeur nature quant à la dialectique entre logiques d'anthropisation des territoires<sup>769</sup> et dynamiques naturelles, mais sans entrer en contradiction avec la notion de biodiversité, dont ces espaces constituent un gisement. Il ne s'agit en rien d'un cas d'exception, Bernard Picon<sup>770</sup> montrant de la même manière un phénomène similaire en Camargue. L'originalité tient ici dans la combinaison entre deux voies majeures de migration pour les oiseaux en provenance du paléarctique occidental et d'un processus géologique singulier. Ce dernier repose sur la constitution de la Manche, à partir de la fin de la dernière période glaciaire, la montée des eaux mettant fin au « pont » terrestre qui reliait il y a encore 8 000 ans la Grande-Bretagne au continent. De la fonte des glaces amenant la barrière aquatique émergent deux systèmes écologiques jumeaux, l'un que nous connaissons bien avec les estuaires décrits plus haut, l'autre le long du littoral de l'*East Sussex*, en Angleterre, avec en vis-à-vis de la baie de Somme, *Rye bay*<sup>771</sup>.

Pourtant et pour en revenir à ces terrains au statut contradictoire, loin d'être assimilables à des huttes « Chez Francis »<sup>772</sup>, les installations concernées ont été légalement acquises par leurs propriétaires. De plus c'est, comme précisé précédemment, l'État français,

<sup>767</sup> Cf. sous la direction de Françoise Racine : Contes et légendes en Picardie, catalogue de l'exposition du même nom, Amiens : Bibliothèque Départementale de la Somme, juin 2000, avec la participation du Conseil Général de la Somme, page 22.

<sup>768</sup> In Bouillon de culture, publication du service des affaires culturelles, n°109, janvier 2003, Université de Picardie Jules Verne, page 4. Voir encore, de Robert Mallet : « De la spéculation sur les espaces et ceux de la Baie de Somme en particulier », discours de réception à l'académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, 1974, CRDP, Amiens.

<sup>769</sup> Extrêmement diverses comme le rappelle Jean Guilaine : « Emergences des espaces anthropisés, diversité des histoires » in Études rurales : « Autres temps, autres lieux », n°151-152, juillet-décembre 1999, pages 17 à 32.

<sup>770</sup> L'espace et le temps en Camargue, Arles : Actes Sud & Arcane, 1988 (2<sup>ème</sup> édition).

<sup>771</sup> Cf. Barbara Bureau et Claudia Chambers (textes), Tibo (photos), Colette Théliier (illustrations) : Rye Bay/Baie de Somme. *Discover the wildlife of two bays/A la découverte des milieux naturels des deux baies*, plaquette de présentation, East Sussex Country Council & SMACOPI, Amiens : Martelle éditions, non daté, avec le soutien de la Communauté Européenne.

<sup>772</sup> La paillote illégalement installée sur le littoral corse et dénommée ainsi, est devenue le symbole des échecs quant à la maîtrise territoriale de l'État, depuis que les services spéciaux de la gendarmerie ont été démasqués comme les auteurs du plasticage qui a provoqué le scandale.

sous Napoléon III dit-on<sup>773</sup>, qui leur a octroyé cette possibilité d'achat et ce pour lever les fonds nécessaires à l'entretien de certaines digues. D'autres sources avancent des origines encore antérieures, comme la grande ordonnance de marine sous Colbert. Autrement dit, l'autorité publique s'est aliénée des terrains relevant de son patrimoine.

On peut le constater, **la limite**, comme enjeu de luttes symboliques quant à l'occupation du territoire, joue ici un rôle particulièrement sensible. Dans un contexte propice aux conflits, la période qui s'ouvre se prêterait volontiers à une remise à plat du trait de côte légal, à savoir celui qui ferait juridiquement force de loi, d'autant que la dépoldérisation de certains espaces semble plus que jamais d'actualité. Pour les uns, le « DPM cadastré » apparaît comme un non-sens et doit de ce fait entrer dans la définition du DPM ordinaire. Pour les autres au contraire, ce sens est le produit de l'histoire et d'une mouvance effective des milieux, la réalité justifiant que l'on n'ait pas recours à l'expropriation. Au-delà de ces deux registres, qui emprunte pour le premier au droit maritime et à la géographie, pour le second au droit de propriété et à l'histoire, c'est la question de la prégnance des parties prenantes qui est soulevée. Car dans les faits, les modes de gestion en vigueur ne diffèrent pas, les huttes privées de la baie de Somme étant alignées sur le règlement intérieur en vigueur au sein de l'Association de Chasse du Domaine Public Maritime correspondante.

Article 12 du règlement intérieur de l'ACDPM de la baie de Somme, dernier alinéa :

« Les sociétaires fréquentant une hutte privée sur le Domaine Maritime devront obligatoirement suivre ce règlement sous peine de sanctions. »

Pour illustration, au combien révélatrice de cette prégnance de l'entité communale sur des espaces présentés a priori comme sauvages, le village de Favières ne compte pas moins de 35 huttes sur son terroir et le listing de la FDC.80, bien qu'incomplet, indiquait pour la campagne 01-02, quelques 63 validations du permis de chasser émanant de résidents faviérois. Or, une part des installations recensées sur la commune ont pour particularité de se situer au-delà de la route dite « panoramique », qui constitue la dernière digue au-delà de laquelle on se trouve sur la baie de Somme proprement dite, impliquant donc que leur mode de gestion, ainsi que leurs occupants, relèvent du règlement intérieur de l'ACDPM correspondante. Si jusque là on ne perçoit dans cette disposition qu'une simple cohérence juridique et logique, on sera davantage surpris d'apprendre qu'en échange, l'association du DPM octroie un certain nombre de cartes gratuites à la commune de Favières, comme à d'autres d'ailleurs, placées dans le même cas de figure. Favières n'est en effet pas la seule agglomération limitrophe du littoral à se trouver dans cette position ambiguë, produit de l'histoire locale. Noyelles-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Saint-Valéry-sur-Somme, Boismont ou Cayeux-sur-Mer ont également dans leurs limites, inscrites sur les cartes officielles de l'IGN, des surfaces relevant du Domaine Maritime sans être pour autant toujours publiques. La configuration n'est pas toujours très simple non plus en baie d'Authie, mais concerne pour partie le département du Pas-de-Calais.

Plus fondamentalement, c'est sur la signification même de l'expression « Domaine Public Maritime », que ces remarques nous invitent à nous pencher. Ce DPM. est défini par une idée clef : relèvent du domaine public les étendues « régulièrement submergées » par la mer. D'une part, ce terme de régularité amène à distinguer deux formes de DPM : primo les surfaces vaseuses ou sablonneuses investies par les eaux deux fois la journée et secundo les herbues (ici donc appelées « mollières »), qui pour certains ne sont recouverts pas les flots qu'une à deux fois dans le mois, voire moins, certains espaces n'étant abordés par quelques

<sup>773</sup> Voir avec l'ordonnance de marine d'août 1681, complétée par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 12 octobre 1973 qui stipule que la zone littorale comprise entre la haute mer et celle des plus basses eaux doit être entendue comme le rivage. Reste qu'avant la loi n°1178 du 28 novembre 1963, les concessions d'endiguage étaient encore possibles. A tel point que certains titres de propriété sont reconnus comme valables par la commission qui statue sur les côtes de Cayeux-sur-Mer le 28 juin 1972.

centimètres de mer que de lors des très forts coefficients de marée. En bref, comment apprécier une « régularité » quand celle-ci varie d'un coefficient de marée à l'autre. Qui plus est, comment faut-il considérer la remontée, elle aussi régulière, des eaux (salées) dans les bas-champs ou d'anciennes « mollières » de Cayeux-Woignarue, de Boismont, alors même qu'il s'agit de terres en retrait de la dernière digue. D'autre part, si la loi a entériné cette définition il y a finalement peu de temps en regard du modelage de la côte par la main humaine, la logique aurait alors voulu qu'on fasse entrer ces étendues dans les eaux territoriales françaises. Il n'en a non seulement rien été, mais l'imbroglio se complique encore lorsque certains terrains ont été légalement vendus à des particuliers. Lesquels particuliers invoquent le caractère « sacré » de la propriété privée, inscrite dans l'article 2 de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et ce à chaque rumeur d'expropriation par l'État. En fait, si une conciliation est souvent possible avec les communes propriétaires, ce sont surtout avec les personnes physiques, moins sensibles à la notion (ou l'idéologie si l'on suit les politistes<sup>774</sup>) d'intérêt général, que les relations se compliquent.

Plus que de droit donc, voire de principe, c'est d'affirmation des groupes d'influence en présence dont il s'agit. Du point de vue des chasseurs dans leur ensemble, l'avancée de l'État peut signifier à terme le recul de la chasse. Quant à leurs détracteurs, la remise en question de ces « féodalités » conforterait leur propre progression<sup>775</sup>. Plus sûrement, le transfert de propriété aurait toutes les chances de ne rien changer sur le terrain d'autant, comme nous pouvons l'observer avec la convention signée entre le Conservatoire du littoral et la Fédération des chasseurs de la Somme, que l'acquisition par un organisme répondant à l'objectif de protection des espaces littoraux ne s'oppose en rien à l'activité cynégétique, même si sur certains plans gestionnaires, des divergences de vues peuvent subsister<sup>776</sup>.

### **3.) Le Marquenterre avant la lettre : anthropisation séculaire et “Cynégétisation” des bas-champs**

La topographie du site arrière littoral se présente assez différemment, mais avec des débats assez semblables, en particulier sur l'épineux dossier de la répartition des eaux, de sa captation éventuelle par certains domaines fonciers ; polémiques dans lesquelles c'est également et encore l'histoire qui se trouve convoquée par les processus de légitimation.

<sup>774</sup> Cf. Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général (sous la direction de Jacques Chevallier), Paris : P.U.F., 1978, deux tomes. Ouvrage collectif du Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, Amiens, Université de Picardie Jules Verne.

<sup>775</sup> Dans le même ordre d'idée, il nous a été signalé un problème de visibilité quant à la matérialisation de la réserve de chasse qui s'étend, au nord de la réserve naturelle de la baie de Somme, jusqu'à la zone de chasse de la baie d'Authie Sud. Les panneaux qui marquaient cette limite ont peu à peu disparu sous l'effet du temps. Pourtant, de l'avis même des réclamants, il n'est que très rarement à déplorer des dépassements par les nemrods, qui plus est reconnus comme involontaires. On le voit, la matérialisation d'une « frontière » n'a pas qu'une utilité fonctionnelle, mais elle sert également et peut-être surtout à exprimer une présence pour les groupes de pression, qu'ils soient environnementalistes ou cynégétiques.

<sup>776</sup> Une convention de gestion a en effet été accordée en 2003 par le CEL en direction de la FDC.80, sur certains terrains côtiers détenus par l'organisme de conservation, mais encore pour un partenariat dans l'élaboration des plans de gestion de plusieurs sites (5 000 hectares) relevant de ses compétences. Cette première en France s'avère particulièrement ambitieuse, se proposant entre autres actions le suivi des espèces, et ce jusque fin 2011. Elle est surtout pressentie pour se généraliser à l'ensemble du département, voire au-delà. Pour le CEL, la chasse est véritablement un sujet incontournable, au point que sa déléguée pour la Picardie, Guillemette Rolland, lui consacra un mémoire : La part des activités cynégétiques dans la gestion intégrée du littoral de la Somme – France, DEA Environnement, milieux, techniques et sociétés, sous la direction de Jean-Claude Lefevre, Muséum national d'histoire naturelle, Institut national agronomique Paris-Grignon et université Paris VII Denis Diderot, 2003.

Parmi les truismes à néanmoins rappeler, le littoral picard dénote une singulière « sauvagité », paradoxalement très anthropique. On note dès le Moyen Âge une lente, mais continue conquête humaine sur des espaces qui entremêlent à cette époque les domaines du terrestre et du maritime. Une combinaison de facteurs sociaux s'additionne aux phénomènes plus naturels, et ce depuis des siècles, pour aboutir à la physionomie actuelle, qu'il s'agisse des ouvrages humains qui ont contrarié les dynamiques estuariennes (Dolique) ou des entreprises plus volontaristes d'endiguage (Cloquier). Qu'il se soit agi à l'origine d'une poldérisation au sens hollandais du terme ou davantage d'un marécage progressivement scindé de la mer dans le cas du hâble d'Ault (Estienne<sup>777</sup>), reste que la lutte contre les flots a constitué le leitmotiv récurrent des populations riveraines, dans ces paysages marqués de l'activité humaine.



Fig. 7 : Evolution de la Baie de Somme.

778

Pendant la Gaule romanisée, le mélange des milieux s'avérait tel qu'il nous paraît impossible aujourd'hui de parler pour elle d'un rivage, mais plutôt d'un chapelet d'îles imbriquées dans un système complexe de presque îles s'intercalant entre les différents fleuves du secteur. La physionomie contemporaine du même littoral révèle une rétraction très importante de cet entremêlement au profit des milieux solidifiés. Une multitude de digues ont été jetées sur l'estuaire, constituant des polders, appelés donc en Picardie des « renclôtures ». Sous l'Ancien Régime, ce furent généralement les seigneuries locales qui organisèrent ces grands travaux. Plusieurs milliers d'hectares ont été conquis à partir des terrains du quaternaire et des stades antérieurs, alors émergés.

On observera surtout la proximité entre les découpages des sites Natura 2000 et les anciennes zones immergées, particulièrement jusqu'à Rue, appelée alors « sur la mer ».

<sup>777</sup> Ces trois auteurs ont alimenté le débat lors du colloque *Les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer*, organisé par le département de géographie de l'Université de Picardie Jules Verne (Jean-Marc Hoeblich) et l'Association pour le littoral picard et la baie de Somme, à Amiens et sur la côte, les 22 et 23 octobre 2004.

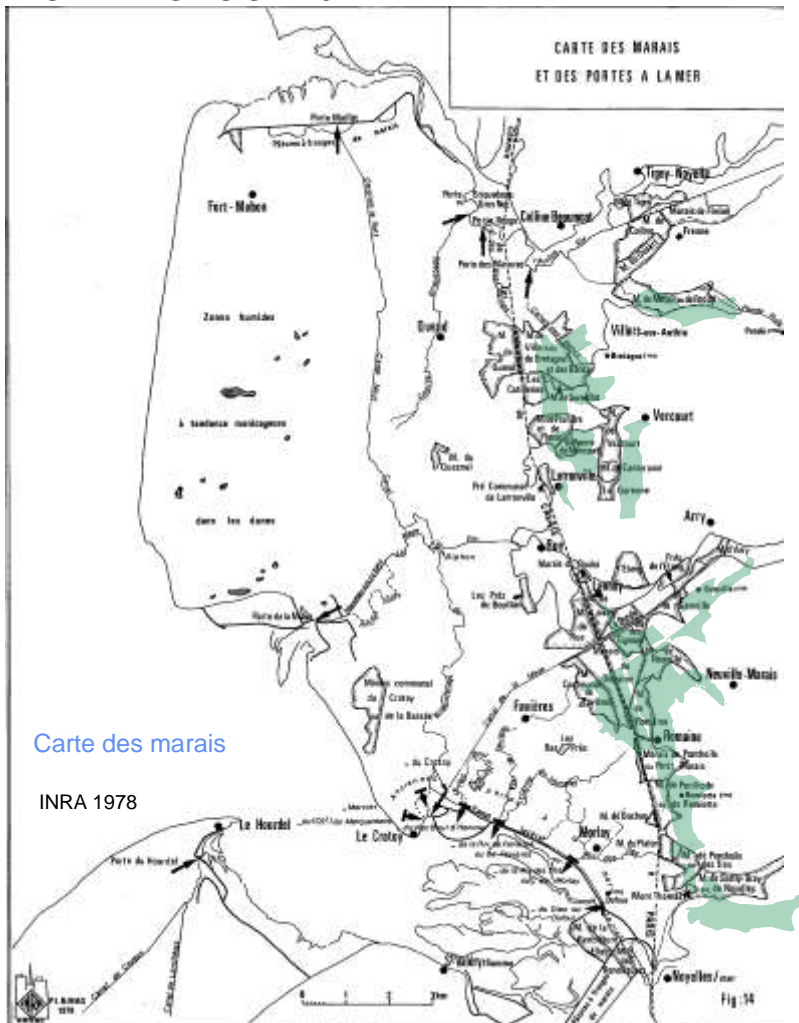
<sup>778</sup> Source SMACôPi : Patrick Triplet, Philippe Carrette : *Réserve naturelle nationale de la baie de Somme : plan de gestion 2006-2010*, octobre 2006, page 15. Jean-Marc Hoeblich signale par ailleurs des imprécisions quant à ces cartes. Nous les maintenons dans le seul but de donner une idée d'ensemble du mouvement.

## LES PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE



La richesse du milieu explique que le Conservatoire du littoral s'y soit investi de longue date. Rappelons ici que l'institution y détient plus de 50 hectares insérés dans le PIC.02.

## LES MARAIS DU SITE 02



Carte des marais

INRA 1978

Le site Natura 2000 PIC.02 reprend ainsi une bonne part des marais étudiés par l'INRA en 1978.



#### 4.) La plus forte concentration sur les cantons littoraux : une « patrie des huttes »

Le littoral picard se trouve être le lieu de prédilection des sauvaginiens, et ce pas seulement par la présence du DPM comme le montre la répartition des huttes d'intérieur sur les communes des cantons littoraux. Cet état de fait a rapport direct avec l'histoire de la conquête des terres sur la mer, les « Bas Champs », zones situées en dessous du niveau de la mer, s'accompagnant de vastes zones humides.

##### La répartition des huttes de la Somme sur les cantons littoraux (hors DPM)<sup>779</sup>

Canton	Effectif	Fréquence
Ault	74	10,65%
Nouvion-en-Ponthieu	81	11,65%
Saint-Valéry-sur-Somme	255	36,69%
Rue	285	41,01%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>695</b>	<b>100%</b>

Avec près de 700 installations, les cantons littoraux rassemblent approximativement le tiers des huttes d'intérieur du département. La plus importante concentration se retrouve dans les bas-champs de Cayeux-Woignarue-Lanchères où la mer menace régulièrement les digues (près de 250 huttes dans ce secteur). Plus au nord, la zone de Quend-Rue concentre également un grand nombre d'installations, la plupart des communes du canton accueillant au moins quelques territoires hutteurs de chasse au gibier d'eau avec la présence des baies et de la vallée de l'Authie en limite du Pas-de-Calais ; un canton de Rue se plaçant au premier rang avec quatre installations sur dix et sur lequel se trouve la majeure partie des terrains du PIC.02.



La mare de hutte, vue des guignettes (photo Christophe Baticle)

L'immatriculation de l'installation  
(photo Christophe Baticle)



<sup>779</sup> Pour information, la proximité du littoral n'implique pas nécessairement la présence de huttes, lesquelles exigent des conditions fortes en matière de zones humides et de faible densité du bâti. Pour exemple, le canton de Friville-Escarbotin n'en compte aucune alors que les amateurs de gibier d'eau s'y dénombrent par centaines.



Le camouflage (photo Christophe Baticle)

Sécurité et chasse (Le petit livre vert du chasseur, 1998, FNC)



## B.) LES INSTALLATIONS DES ENQUÊTES : deux tiers de huttes privées

### 1.) Méthodologie des enquêtes huttes d'intérieur

Sur le PIC.01 comme sur le second site, les enquêtes sur les modes de gestion et les caractéristiques physiques des mares de huttes classées Natura 2000 ont été réalisées à partir d'un questionnaire *ad hoc*, complété par de nombreuses questions d'opinion et d'identité sociale concernant leurs propriétaires et / ou gestionnaires quant aux terrains cadastrés<sup>780</sup>.

Dans l'idéal, deux bases de données sont nécessaires pour déterminer la population dite « mère », à savoir l'ensemble des individus possédant une surface incluse dans le périmètre du site, laquelle surface doit également comporter une hutte de chasse. C'est ce croisement qui a permis de déterminer les 272 huttes interrogées du PIC.01, sur les 554 présentes dans les 19 communes du site. Concernant le PIC.02, nous avons procédé par repérage cartographique a posteriori, des problèmes de financement n'ayant pas permis à l'opérateur de procéder au relevé cadastral des propriétaires. Ce sont de ce fait 270 huttes qui furent retenues pour ce second questionnaire<sup>781</sup>.

<sup>780</sup> En effet, l'intérêt de la collecte portant sur le rapport au territoire, comme sur la manière d'appréhender le dispositif de protection, il nous a semblé plus opportun de demander aux propriétaires non gestionnaires du terrain de chasse de confier le questionnaire aux intéressés d'un point de vue cynégétique. « **Important** : si vous n'êtes pas personnellement le gestionnaire direct de la mare de hutte ou si vous déléguez cette mission à une personne que vous jugez plus à même de répondre aux questions, merci de lui transmettre ce courrier. » lettre d'accompagnement.

<sup>781</sup> Restait une difficulté. Même s'il était demandé aux répondants de fournir un questionnaire par installation, d'une part ils n'ont pas toujours respecté cette consigne et d'autre part, qu'ils l'aient fait ou pas, il pouvait parfois paraître artificiel de maintenir deux notices informatives quand le territoire était le même. Nous avons ici opté pour une méthode gestionnaire, n'étant conservés en double que les questionnaires portant sur deux mares distinctes. On peut donc considérer que nous disposons de 73 entités « cynégético-aqueuses » différentes. Elles correspondent à 79 huttes, ce qui revient à dire que six questionnaires portent sur des mares accueillant chacune deux installations.

**Taux d'enquête PIC.01 : 49,10% de la population mère, soit 272 questionnaires envoyés sur 554 installations.**

**Taux d'enquête PIC.02 : 100% de la population mère, soit 270 questionnaires envoyés.**

Le taux de réponse s'établit à 34,81% de la population mère (94/270). Si on le compare à ce qu'il fût sur le PIC.01 (49,63%, soit 135/272), force est de constater une certaine régression. Celle-ci peut s'expliquer par trois motifs :

- L'implication dans la pratique serait d'autant plus forte que l'on se rapprocherait du littoral, idée assez commune localement. En conséquence, sitôt qu'on s'en éloignerait, même de peu, cette implication régresserait légèrement. Une cause qui reste toutefois sujette à discussion.
- On évoque pour le secteur du PIC.02 une identification plus forte à l'appropriation privative que ce qu'il en serait sur le PIC.01. De ce fait, le questionnement a pu apparaître comme intrusif aux intéressés, expliquant la plus forte proportion de non répondants. Et effectivement, certains destinataires du questionnaire ont fait connaître leur refus de le renseigner pour ce motif ou l'ont fait après s'être assurés de son usage.
- Le contexte électoral de 2002 a indéniablement joué un rôle favorable en ce qui concerne le taux de réponse sur le PIC.01, lequel contexte ne s'est pas retrouvé pour le PIC.02. La présentation d'un candidat chasseur à la présidentielle, Jean Saint-Josse, et la présence de Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT) dans 405 circonscriptions législatives sur les 577 que compte la France métropolitaine et d'Outre-mer, ont alors à l'évidence incité les récepteurs du questionnaire à en faire une tribune politique.
- Par contre, l'actualité des enjeux s'est très rapidement renouvelée par la relance des réflexions concernant les Zones de Protection Spéciale en Picardie (voir la conclusion de ce chapitre).

Pour en revenir à la méthodologie de l'enquête, si l'on tient maintenant compte de deux retours à l'expéditeur pour changement d'adresse et cinq autres suivis d'un nouvel envoi à partir de nouvelles informations, le taux de participation à l'enquête s'élève quelque peu.

**Taux de participation à l'enquête PIC.01 : 50,56%, soit 135 installations répondantes. Échantillon de l'enquête : 128 questionnaires pour 135 huttes.**

**Taux de participation à l'enquête PIC.02 : 34,81%, soit 94 installations répondantes. Échantillon de l'enquête : 73 questionnaires pour 79 huttes.**

L'analyse de la population mère, donc base de l'enquête, permet de saisir certaines caractéristiques des propriétaires enregistrés suite à la déclaration rendue obligatoire avec la loi de 2000. Il convient pourtant de retenir que le propriétaire n'est pas forcément, ni le gestionnaire cynégétique, ni même le principal intéressé par la gestion d'ensemble du territoire.

## **2.) Les installations par commune**

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à l'échelle géographique la plus fine, soit le niveau communal, correspondant ici à 19 communes pour le PIC.01 et 14 pour le 02, sachant que trois d'entre elles sont assises sur les deux sites : du nord au sud Quend, Ponthoile et Noyelles-sur-Mer.



Les installations du site littoral sont au nombre de 554, quel que soit leur statut, à savoir ici classées Natura 2000 ou pas, et elles se répartissent sur 16 communes, la topographie de Ault, Mers-les-Bains et Saint-Quentin-La-Motte, au sud du secteur, ne permettant pas ce genre de chasse du fait du relief des falaises qui constituent ici la façade maritime. Sur le site arrière-littoral, 288 installations sont recensées, pour réellement 286 huttes sur le terrain<sup>782</sup>, se distribuant sur 13 des 14 communes concernée, le chef-lieu de Novion-en-Ponthieu n'étant retenu dans le périmètre que pour quelques ares de marais. N'ont évidemment été interrogées sur les communes du PIC.02 redondantes avec le 01 que les installations n'ayant pas participé à la première enquête, ce qui explique l'effectif de 270 questionnaires envoyés sur l'arrière-littoral.

### Répartition des huttes par commune (à partir du listing détaillé DDAF)

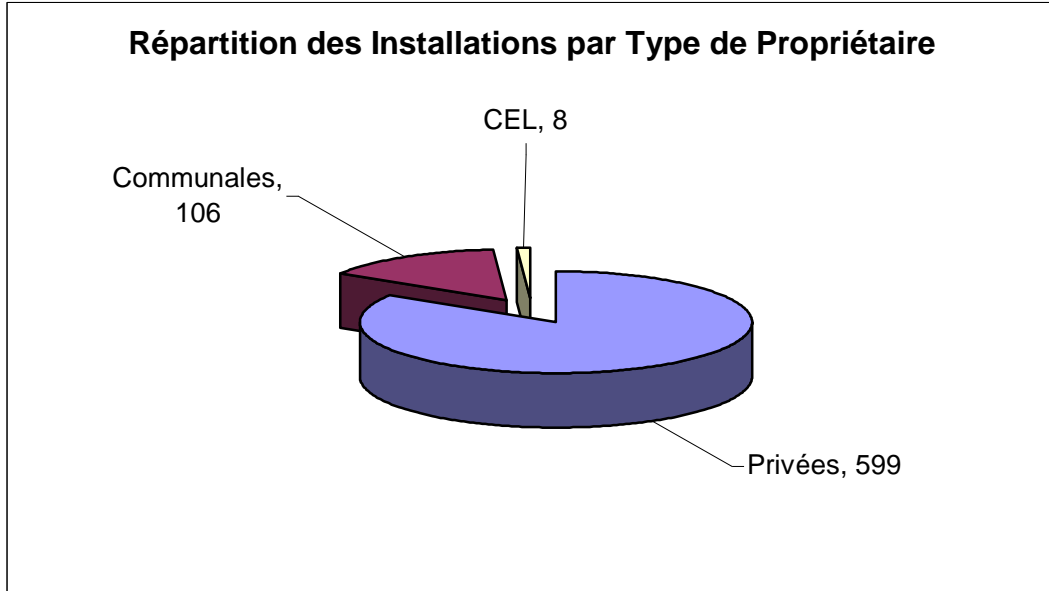
COMMUNE	Eff.	Fréq.	Dont Communes	Fréq.
Cayeux-sur-Mer	106	14,9%		
Woignarue	72	10,1%	18	17,0%
Rue	63	8,8%	5	4,7%
Quend	58	8,1%	15	14,2%
Lanchères	45	6,3%	12	11,3%
Cambron	44	6,2%	12	11,3%
Ponthoile	39	5,5%	7	6,6%
Favières	35	4,9%	2	1,9%
Boismont	31	4,3%	13	12,3%
Namport-Saint-Martin	31	4,3%	6	5,7%
Saigneville	31	4,3%	4	3,8%
Noyelles-sur-Mer	30	4,2%	1	0,9%
Saint-Quentin-en-Tourmont	25	3,5%		
Fort-Mahon-Plage	23	3,2%		
Le Crotoy	21	2,9%	9	8,5%
Pendé	18	2,5%		
Villers-sur-Authie	10	1,4%		
Arry	5	0,7%		
Cahon-Gouy	5	0,7%		
Vercourt	5	0,7%		
Bernay-en-Ponthieu	4	0,6%		
Port-le-Grand	4	0,6%		
Forest-Montiers	3	0,4%	1	0,9%
Régnière-Ecluse	2	0,3%		
Saint-Valéry-sur-Somme	2	0,3%		
Vron	1	0,1%	1	0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>713</b>	<b>100%</b>	<b>106</b>	<b>100%</b>

Dont communes du PIC.01 : 554 ; du PIC.02 : 286, des deux sites : 127.

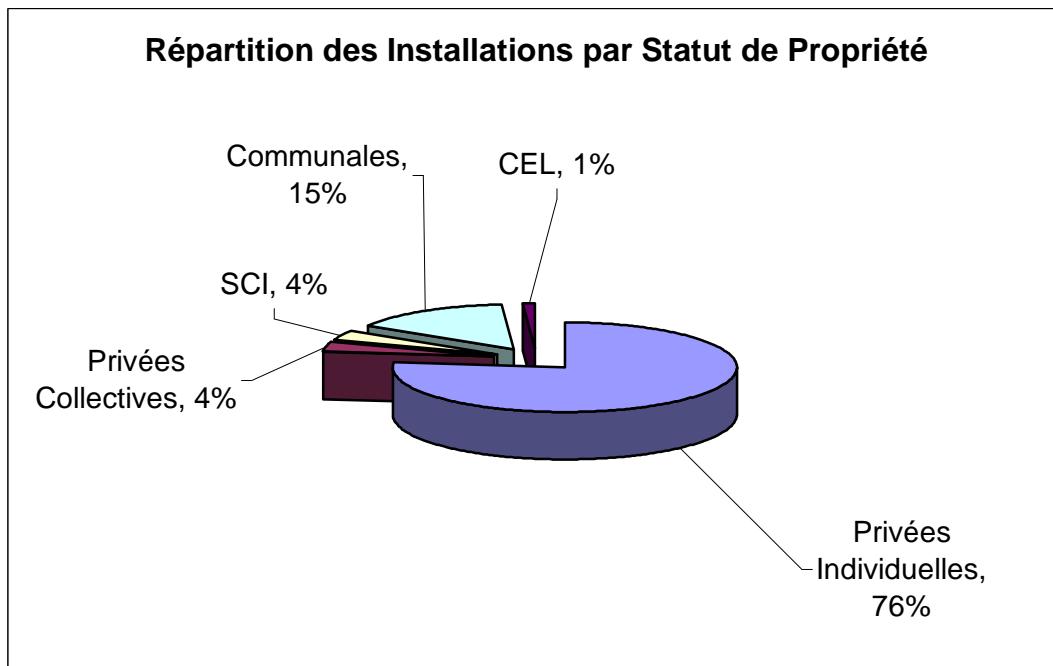
<sup>782</sup> Ici encore, notons quelques différences à la marge entre la répartition DDAF.80 et l'enquête in situ, certaines communes ayant signalé des erreurs non corrigées par l'administration.

Dans l'ensemble, ce sont donc 713 installations huttières sur 30 communes, d'un maximum atteint à Cayeux-sur-Mer avec 106 jusqu'à l'unité pour le village de Vron. Parmi les différents statuts de propriété, on distinguera le binôme public/privé :

- Privées : 607 huttes (85,1%) ;
- Communales : 106 (14,9%).



Relevons parmi les premières, les propriétés d'une institution de droit privé, avec mission de service public, à savoir le Conservatoire du Littoral (CEL), 8 installations, dont 7 relevant du site 01, gérées par le SMACoPi. Notons encore que les proportions sont sensiblement identiques entre les deux sites en ce qui concerne le rapport public/privé.



Par statut du propriétaire, la population-mère des 713 huttes comprises dans le périmètre des 30 communes, relevant peu ou prou des sites Natura 2000 susmentionnés,

comprend essentiellement des particuliers détenant en nom propre individuel, et ce à hauteur de trois pour quatre, la majorité du reliquat relevant des marais communaux.

Déclinaison des huttes privées	Huttes Privées <sup>783</sup>			
	des Communes du PIC.01		des Communes du PIC.02	
En nom propre individuel	417	91,5%	210	90,5%
En binôme	10	2,2%	10	4,3%
En trinôme	1	0,2%	0	0,0%
En indivision	7	1,5%	2	0,9%
En Sociétés Civiles Immobilières (SCI)	21	4,6%	10	4,3%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>456</b>	<b>100%</b>	<b>232</b>	<b>100%</b>

Dans leur très grande majorité, les propriétaires des communes relevant du PIC.02 le sont en leur nom propre et à titre individuel, comme c'était déjà le cas avec le PIC.01. Les binômes sont par contre un peu plus représentés en valeur relative. Assez souvent, il s'agit d'apparentés, frères ou conjoints. En revanche, les indivisions explicitement indiquées comme telles restent rares, alors que les huttes en SCI recueillent globalement la même proportion sur le littoral et l'arrière littoral. Notons toutefois que ces SCI sont ici au nombre de seulement huit, deux d'entre elles détenant chacune deux installations. Si l'on raisonne en prénoms relevés par hutte, tout en sachant que de nombreux doubles comptes doivent être soulignés, on obtient seulement 13,2% de femmes chez les propriétaires. Elles comptaient pour 14,1% au sein du PIC.01. En considérant le mode égalitaire de dévolution des biens dans notre pays et en tenant compte qu'un grand nombre de ces huttes sont détenues par le même groupe familial depuis au moins deux générations, on vérifie ici que le marais est devenu un espace masculin, contrairement à la tradition qui voulait qu'on s'acquitte de la dote des filles à marier par ce biais.

#### Nombre de huttes possédées par patronyme multi citations

Déclinaison des huttes privées	Huttes Privées (hors SCI)			
	PIC.01		PIC.02	
	Patronymes	Total Huttes	Patronymes	Total Huttes
2	51	102	22	44
3	20	60	3	9
4	8	32	4	16
5	4	20	5	25
6				
7	2	14		
8			1	8
<b>ENSEMBLE</b>	<b>85</b>	<b>228</b>	<b>35</b>	<b>102</b>

Certains patronymes sont redondants, donnant 1,45 huttes par nom de famille distinct au sein des propriétaires dont le nom est spécifié sur le PIC.02 (1,43 sur le PIC.01). En effet, 222 installations de l'arrière-littoral mentionnent au moins un patronyme. Or, on n'en retrouve que 153 distincts. Les femmes propriétaires indiquent généralement leur nom de naissance et leur nom marital. Pour elles, comme dans les autres cas de figure similaires, nous n'avons tenu compte que du patronyme qui se rapportait à une citation déjà trouvée, et ce afin de nous

<sup>783</sup> L'objectif comparatiste entre les deux sites amène aux double comptes énoncés précédemment, ce qui explique un cumul de 688 installations privatives au lieu de 599 en réalité.

intéresser aux filiations. Pour autant, on ne peut pas présumer du fait que ces homonymes seraient tous apparentés, mais dans une majorité de situations, l'enquête de terrain a permis de déterminer que tel était la réalité. De plus, pour de nombreuses huttes le propriétaire est le même, ou les adresses si proches, voire identiques, qu'aucun doute n'est permis. On est par exemple surpris des redondances de patronymes résidant dans la même commune ou le même hameau bien que les prénoms diffèrent. Les fratries et cousinages ne manquent pas chez les chasseurs qui tiennent souvent à obtenir leur portion de marécage à hutte.

Même si encore une fois les parentèles ne sont pas toujours authentifiées avec certitude, force est de reconnaître qu'avec 37,8% des 270 installations de la population mère concernée par Natura 2000, seulement 35 patronymes du PIC.02 cumulent plus du tiers de l'effectif, pouvant par ailleurs également détenir des parts dans les SCI. Mais il convient de nuancer en observant que la plupart des cumulards se limitent à deux huttes. Sur le PIC.01, si l'on retire les SCI, les installations communales ou les propriétés du CEL et du Parc du Marquenterre, les 458 huttes restantes sont pour 49,8% détenues par 85 patronymes. C'est dire que pour la côte picarde cette question des origines géographiques se pose avec une acuité certaine. Il va de soi que pour qui s'appelle X dans un petit village, possédant une hutte comme son fils occupant la maison de l'aïeul, rue X justement, les quartiers d'autochtonie assurent une assise sociale qui pèse lourd.

Enfin, la vocation cynégétique donnée à ces zones humides par quelques grandes familles de la noblesse, et ce dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, persiste avec 5 patronymes, détenant au total 17 installations du PIC.02. Ces particules étaient au nombre de 14 sur le PIC.01, pour 29 huttes. On remarque également la présence de noms issus du patronat de grandes entreprises de l'industrie nordiste : les balances Testu, l'électricien Legrand... et autres Vespieren. La même remarque vaut pour les renommés moteurs-Bernard dans le Calvados<sup>784</sup>. Cette option littorale, dans le standing cynégétique d'une aristocratie aisée, a pris corps avec le recul de la vénerie, entamée dès la révolution de 1789 et l'engouement pour le migrateur, signe de démarquage pour une nouvelle forme de villégiature sportive et dépaysante. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la cartographie des marais d'arrière littoral donnent un Hâble d'Ault propriété du comte d'Espel, une Basse-Vallée de la Somme, entre Abbeville et Noyelles détenue par le comte d'Hardivilliers, qui y fit bâtir le célèbre chalet au lieu-dit Blaque Taque ; la même vallée, plus au sud de la propriété les de Rainvillers, dont un descendant suivait avec assiduité les comités de pilotage PIC.01, au titre de président d'une association de propriétaires. La renclôture Elluin relève encore des héritiers du fondateur de l'ANCGE, Joseph de Valicourt, alors que pour la célèbre hutte des 400 coups et son marais à bécassines, la commune de Ponthoile a succédé au Vicomte Brossin de Méré. Ces bécassines qu'ont vient maintenant chasser du monde entier trouvent là un biotope favorable, ne serait-ce qu'en raison de la proximité de la baie de Somme, mais surtout parce des années durant, Monsieur de Rainvillers, actionnaire de taille pour la société des chemins de fer du Nord, y a fait venir de la tourbe par wagons entiers ; celles affectionnent tant la « reine des marais ». On observera ici un nouvel exemple de l'intrication permanente entre dynamique estuarienne et logiques anthropiques.

---

<sup>784</sup> Cf. Jacques Béal : A la hutte..., op. cit., page 133.

### Répartition des Huttes Privées par Département de Résidence : Propriétaires PIC.02

Code	Département de résidence [Ou pays]	Effectif	Fréquence
80	Somme	140	60,34%
62	Pas-de-Calais	47	20,26%
59	Nord	24	10,34%
75	Paris	4	1,72%
93	Seine-Saint-Denis	3	1,29%
00	Belgique	2	0,86%
76	Seine-Maritime	2	0,86%
95	Val-d'Oise	2	0,86%
78	Yvelines	2	0,86%
91	Essonne	1	0,43%
31	Haute-Garonne	1	0,43%
52	Haute-Marne	1	0,43%
36	Indre	1	0,43%
60	Oise	1	0,43%
77	Seine-et-Marne	1	0,43%
<b>ENSEMBLE</b>		<b>232</b>	<b>100%</b>

Sur le plan géographique justement, les adresses, qui comprennent ici les SCI, mentionnent 14 départements (19 sur le PIC.01), mais la Somme recueille à elle seule près des deux tiers des codes postaux et plus de 92% si on lui adjoint les départements limitrophes (respectivement 72% et 90% pour le PIC.01).

S'il existe donc bien une « exogénéité » accrue sur le présent site, celle-ci provient essentiellement des départements limitrophes voisins du Nord-Pas-de-Calais. De plus, nous travaillons ici sur les installations et non sur les propriétaires sans doubles compte, ce qui revient à dire que l'ensemble des individus concernés affiche un effectif inférieur.

### Répartition des Huttes Privées PIC.02

#### Principaux codes postaux de résidence des propriétaires

Code	Principale Commune du Code	Effectif	Fréquence
80120	Rue	70	30,17%
80860	Nouvion-en-Ponthieu	19	8,19%
80550	Le Crotoy	8	3,45%
62170	Montreuil-sur-Mer	7	3,02%
80100	Abbeville	6	2,59%
80000	Amiens	6	2,59%
80150	Crécy-en-Ponthieu	6	2,59%
59170	Croix	6	2,59%
80230	Saint-Valéry-sur-Somme	6	2,59%
62520	Le Touquet-Plage	5	2,16%
62620	Barlin	4	1,72%
<b>Sous Ensemble</b>		<b>143</b>	<b>61,64%</b>
[...]			
<b>ENSEMBLE</b>		<b>232</b>	<b>100%</b>

Toujours sur cette répartition géographique, on remarque que ce sont les habitants du canton central de Rue et de celui de Nouvion-en-Ponthieu, dont relève l'intégralité des communes du PIC.02, qui arrivent largement en tête avec plus du tiers des propriétaires privés. Quant aux codes postaux extérieurs à la Somme, notons que ceux de Montreuil-sur-Mer et du Touquet peuvent être considérés comme limitrophes au secteur, de la même manière que ceux de Crécy-en-Ponthieu ou Saint-Valéry. Sur le site littoral, les codes postaux sont au nombre de trente, mais les quatre premiers regroupent 67 installations et là ce sont les cantons les plus urbains du secteur proche qui ressortent, avec Abbeville Nord et Sud, ainsi que Ault.

En terme de communes maintenant, sur l'arrière-littoral la bourgade de Rue continue à dominer avec 33 résidents de cette commune, même si elle ne représente que la moitié des effectifs de son propre code postal. A eux seules, les habitants des localités incluses dans le site 02 cumulent ici 77 huttes, soit un tiers de l'ensemble. On atteint un peu plus de 34% sur le PIC.01.

### Ensemble des Installations des Enquêtes : Maîtrise par les « communaux »

Communes du Site	Huttes	Propriétaires Communaux	Fréquence
Arry	5	1	20%
Bernay-en-Ponthieu	4	0	0%
Boismont	31	14	45%
Cahon-Gouy	5	3	60%
Cambron	44	22	50%
Cayeux-sur-Mer	106	21	20%
Favières	35	12	34%
Forest-Montiers	3	2	67%
Fort-Mahon-Plage	23	5	22%
Lanchères	45	18	40%
Le Crotoy	21	13	62%
Namport-Saint-Martin	31	8	26%
Noyelles-sur-Mer	30	10	33%
Pendé	18	3	17%
Ponthoile	39	14	36%
Port-le-Grand	4	1	25%
Quend	58	22	38%
Régnière-Écluse	2	1	50%
Rue	63	27	43%
Saigneville	31	8	26%
Saint-Quentin-en-Tourmont	25	11	44%
Saint-Valéry-sur-Somme	2	0	0%
Vercourt	5	3	60%
Villers-sur-Authie	10	1	10%
Vron	1	0	0%
Woignarue	72	25	35%
<b>PIC.01</b>	<b>554</b>	<b>190</b>	<b>34,3%</b>
<b>PIC.02</b>	<b>286<sup>785</sup></b>	<b>101</b>	<b>35,3%</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>713</b>	<b>245</b>	<b>34,4%</b>

<sup>785</sup> Résultat supérieur à la population-mère de l'enquête PIC.02, en raison, nous le rappelons, du retrait des installations ayant répondu au premier questionnaire PIC.01, dans une des trois communes assises sur les deux sites.

Toutes installations des deux enquêtes confondues, les habitants (propriétés communales incluses) maîtrisent encore ici un gros tiers des huttes de leurs communes de résidence, même si comme nous l'avons vu les propriétaires sont plutôt des locaux, parfois même des localités limitrophes. Pour autant que cette donnée puisse paraître relative à première vue, cette variable nous semble importante pour ce qui est des initiatives communales d'aménagement du territoire, le local se distinguant alors du limitrophe par son statut d'électeur, parfois de membre du conseil municipal ou de toute autre instance délibérative. De plus, cette prégnance communale a de quoi étonner quand on connaît la pression spéculative qui s'exerce sur ces terrains giboyeux, sans même évoquer la volonté de l'Etat, via le CEL en l'occurrence, de contrôler les infrastructures côtières, ainsi que dans les première encablures à l'intérieur des terres.

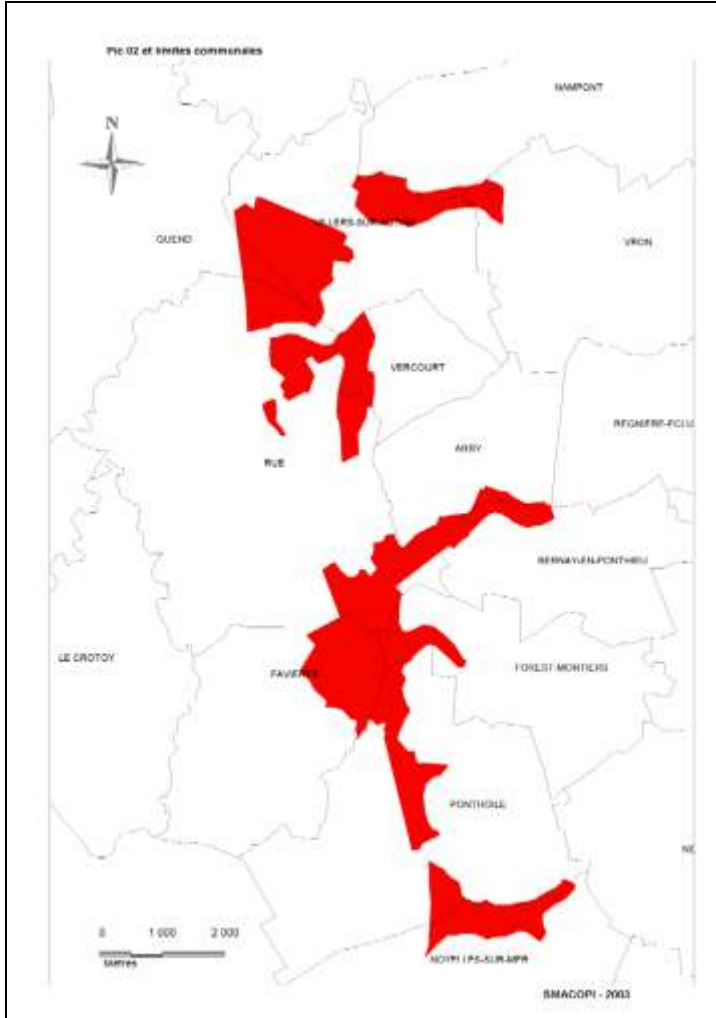
Quant à ces conseils municipaux, leur réactivité au classement répond certes à l'importance qu'ils peuvent accorder aux parcelles impliquées de leur territoire, en fonction également de la conception qu'ils se font de la défense des intérêts de leurs propriétaires, voire des pressions qu'exercent sur eux ces derniers, mais également aux revenus potentiellement concernés lorsque la commune elle-même dispose de terrains dotés d'installations. Selon leur emplacement et la giboyeuseté qui leur est créditée, les huttes fournissent en effet un revenu substantiel aux budgets communaux, d'autant plus quand il s'agit de petits villages. **Sur un autre site par exemple, certains conseils réduisent leur pression fiscale en matière de taxe sur le foncier en regard des recettes émanant des terrains de chasse au gibier d'eau loués à des particuliers. Ces loyers sont également d'autant plus élevés que les locataires sont extérieurs à la commune, et plus encore s'ils n'en sont pas originaires**<sup>786</sup>.

Sur le PIC.01, l'implication dans le dispositif se divisait en deux groupes principaux : les localités aux huttes communales non concernées qu'étaient Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend-Plage et celles qui l'étaient totalement ou quasiment en totalité comme Boismont, Cambron, Lanchères, Le Crotoy et Saigneville. Seule Woignarue voyait l'exacte moitié de ses huttes communales incluses dans le dispositif. Notons néanmoins que la municipalité de Noyelles, par exemple, est impliquée dans le PIC.02 *via* la célèbre « hutte des 400 coups ». En d'autres termes, une très grande majorité des installations communales est incluse dans au moins un site, ce qui s'avère très révélateur quant au renversement des valeurs qui affecte les zones humides. Effectivement, en règle générale les marais se retrouvaient communaux parce qu'ils n'étaient convoités par personne ou presque dans nos sociétés devenues agricoles. Soit donc qu'ils étaient restés propriété de la collectivité ou qu'ils le soient devenus à la suite d'un défaut de succession. Maintenant qu'on leur a découvert une richesse biologique devenue rare, il ne faut pas se surprendre de les voir classés par les différents dispositifs de protection. Ainsi s'explique qu'une grande part des terrains en Natura 2000 relève de la propriété communale. Communes dont la majorité des conseils municipaux a ici délibéré contre le classement, parfois même à l'encontre de l'opinion personnelle du Maire, comme à Arry.

---

<sup>786</sup> Il s'agit bien entendu d'une réalité assez commune du monde rural, les salles multifonctions faisant l'objet des mêmes principes tarifaires.

## Les Délimitations Communales du site PIC.02 « Marais Arrière Littoraux Picards »



Sur cette carte, le site 02, réparti sur six secteurs de la région de Rue, concerne au départ douze communes, puis quatorze\*.

Dans ces quatorze communes sont ainsi recensées 293 installations huttières pour la chasse au gibier d'eau. L'enquête porte quant à elle sur seulement 270, excluant celles ayant déjà été investies par l'étude littorale et ayant répondu au premier questionnaire. On a ainsi obtenu 73 retours, correspondant à 79 huttes.

Premier questionnaire destiné quant à lui à 272 huttes terrestres classées Natura 2000 au sein du périmètre 01 comprenant 19 communes et au total 554 installations, les 128 retours obtenus représentant 135 huttes.

\* Le périmètre ayant été amené à changer au cours de l'élaboration de la réflexion, intégrant en particulier les propriétés du Conservatoire du Littoral (CEL) sur Bernay-en-Ponthieu, nous avons décidé de faire porter ce travail sur les communes prolongeant les axes constitués par la Maye (Régnière-Écluse) et la rivière des Îles (Nouvion-en-Ponthieu). En conséquence, l'ensemble de ce premier chapitre a traité des territoires de 14 communes et en particulier, pour ce premier chapitre, des « huttes » de chasse présentes sur cet espace.



La mare de hutte et son parc à « sauvagines » à droite. On distingue l'installation « huttière » elle-même, dissimulée dans la végétation, et le « pied de hutte » au premier plan. « Hutte » qui dénomme donc, dans la région, une installation pérenne destinée à la chasse au gibier d'eau, laquelle s'exerce essentiellement de nuit.



## II.] LES TERRITOIRES CONVOITÉS : une zone humide d'intérêt mondial

Les résultats de l'enquête par questionnaires permettent d'aller plus avant dans la qualification des territoires inclus dans le dispositif, tout en vérifiant la représentativité de l'échantillon répondant. Rappelons ici que les investigations portent sur près de 2 600 ha, dont près de 200 en mares, et ce pour la seule partie terrestre des sites. Surtout, ces données permettent d'apprécier la valeur de terrains classés au niveau international.

### A.) CARACTÉRISTIQUES SPATIALES ET JURIDIQUES DES TERRITOIRES : plus de 25 km<sup>2</sup> de richesses écolo-cynégétiques

Statut de Propriété	PIC.02				PIC.01	
	Nb. cit.		Fréq.		Nb. cit.	Fréq.
Privé	58*	63	79,5%	86,3%	87	68,0%
Société Civile Immobilière	5		6,8%		6	4,7%
Communal	10	10	13,7%	13,7%	34**	26,5%
Conservatoire du Littoral	0		0,0%		1	0,8%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>73</b>		<b>100,0%</b>		<b>128</b>	<b>100%</b>

\* 58 terrains pour 64 huttes comme relevé précédemment, 6 questionnaires privés concernant 2 installations.

\*\* 34 terrains pour 41 huttes.

D'un point de vue juridique, ces terrains sont minoritairement publics et d'autant plus sur l'arrière-littoral<sup>787</sup>, le restant de l'échantillon se divisant en deux catégories de propriétés privées, à savoir 58 en nom propre et 5 sous forme de SCI. Globalement, le domaine public regroupe moins de 15% des huttes, contre plus de 86% au secteur privé.

Détail apparent, mais révélateur des relations qui s'instaurent in situ entre chasseurs et détenteurs des territoires lorsqu'ils se distinguent, le cahier des charges, n'est instauré que dans un unique cas de figure. En effet, la réalité de terrain semblait montrer clairement une différenciation très forte, en matière de pratiques de gestion, selon que l'on se situait sur un terrain privé ou public, ce dernier cas de figure devant alors impliquer à nos yeux des règles comportementales communes plus fréquentes, parfois donc formalisées dans un cahier des charges. Cette disposition normative reste pourtant rare sur le PIC.01 également (14 questionnaires pour 10,9% des réponses) et l'hypothèse de départ se trouvait partiellement infirmée. En revanche, le constat relevé pour le littoral, à savoir la dominante publique de cette formalisation, est vérifiée avec 9 des 14 huttes astreintes à ce canevas pour le PIC.01 et l'unique du PIC.02. Si le fait d'instaurer un cahier des charges est un révélateur de l'utilisation qu'il est fait du terrain, un pareil « garde-fou » caractérisant souvent la location du droit de chasse, on constate ainsi que les SCI répondent ici davantage à un modèle familial de partage des droits entre co-héritiers ou à celui de connaissances procédant sur le mode informel. Il est également de notoriété publique que l'argent des huttes échappe très largement au fisc, ce qui contribue à expliquer la discrétion des documents écrits. Mais plus fondamentalement le locataire huttier entretient avec son propriétaire une relation dans laquelle la parole donnée joue un rôle central.

<sup>787</sup> Contrairement au PIC.01, aucune réponse n'émane du Conservatoire du Littoral (catégorie « organisme public »), propriétaire par ailleurs d'une installation sur le site. En dehors de ce point, l'échantillon se révèle étonnamment conforme à l'ensemble de la population mère.



Introduction de variétés arborées allogènes  
(photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

Surfaces des Territoires	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 5 ares	1	0,8%	1	1,4%
De 5 à 10 ares	0	0,0%	0	0,0%
De 10 à 50 ares	7	5,5%	2	2,7%
De 0,5 à 1 hectare	12	9,4%	10	13,7%
De 1 à 5 hectares	58	45,3%	29	39,7%
De 5 à 10 hectares	10	7,8%	10	13,7%
De 10 à 50 hectares	38	29,7%	17	23,3%
Plus de 50 hectares	2	1,6%	4	5,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100,0%</b>

	PIC.01	PIC.02
<b>Minimum</b>	3 ares et 60 centiares	3 ares et 60 centiares
<b>Maximum</b>	600 hectares	151 hectares
<b>Somme</b>	1695 hectares, 48 ares et 26 centiares	881 hectares, 17 ares et 40 centiares
<b>Moyenne</b>	13 hectares, 24 ares et 60 centiares.	12 hectares, 7 ares et 9 centiares
<b>Ecart-type</b>	55 hectares et 69 ares.	22 hectares, 49 ares et 40 centiares

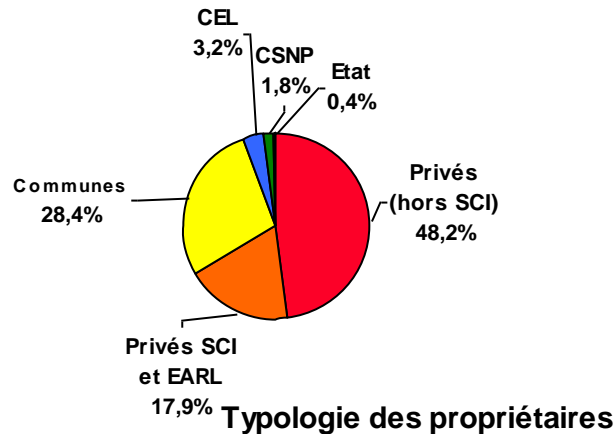
Par ailleurs, les territoires<sup>788</sup> varient d'un extrême à l'autre en matière de surface, du simple au centuple. Plus précisément, les 128 territoires du PIC.01 représentaient près de 1 700 hectares contre un peu plus de 880 pour ce site, soit plus de moitié moins pour ce dernier. Pour autant, les surfaces de l'enquête sont loin d'être négligeables avec près de 26 km<sup>2</sup><sup>789</sup>. On peut encore estimer que l'enquête a porté sur plus de 40% de la superficie du

<sup>788</sup> Il faut comprendre ici le « territoire » comme l'ensemble des propriétés contiguës relevant d'un même gestionnaire de hutte, au-delà donc de la seule surface de mare.

<sup>789</sup> Cette première différence tient en grande partie aux maxima respectifs, le PIC.01 étant caractérisé par la présence d'une propriété de 600 hectares, alors que l'équivalent sur le 02 n'atteint que les 151. Par contre, les minima sont rigoureusement identiques. C'est ainsi que la moyenne du second site se trouve être légèrement inférieure à celle du premier. Pourtant, la dispersion, que calcule l'écart-type à la moyenne, se trouve beaucoup plus forte sur le littoral que sur l'arrière littoral (55 hectares contre 22). Si maintenant l'on retire les deux valeurs extrêmes maximum, on obtient des moyennes plus proches de la réalité courante : 8 ha 63 ares pour le premier site et 10 ha 14 ares pour le second.

PIC.02 (quelques 1 700 hectares<sup>790</sup>). Pour le site appelé justement « littoral », la réalité s'avère plus complexe puisque certaines vastes zones de vasières sont classées en DPM et chassées à la botte par les adhérents des associations de chasse correspondantes.

### PIC.02 : Répartition de la Surface du Site (1700 ha)



#### 1.) La nature de l'artifice : la richesse est dans la mare

Sans entrer dans le détail de l'écologie scientifique, indiquons que les caractéristiques des mares, tant en ce qui concerne leur profondeur, surface, le profilage de leurs berges ou encore la présence d'îlots sur le plan d'eau, jouent un rôle essentiel dans la qualité du biotope au regard de l'attraction qu'il exerce sur la faune sauvage, ainsi que comme site privilégié de reproduction, tel que l'expérimente le parc ornithologique du Marquenterre. Bien évidemment, insistons sur le fait qu'il s'agit ici d'une biodiversité **sélective** à usage cynégétique.

Au sein de ces territoires, les mares à proprement parler ou en tout état de cause utilisées pour la pratique cynégétique, concernent sur le PIC.02 plus de 94 hectares que l'on peut classer en plans d'eau explicites. C'est presque autant que ce que donnait l'enquête « huttes » du PIC.01, avec ici pourtant moins de répondants et un site plus restreint en taille. Toutefois, cette sommation regroupe une hétérogénéité de cas de figure, allant de la « flaque » de 120 mètres carrés au véritable étang de 19 hectares, pour une moyenne de 130 ares, autour de laquelle s'établit une dispersion de près de deux hectares quarante. En conséquence, si l'arrière-littoral donne l'occasion de rencontrer des plans d'eau plus vastes, l'hétérogénéité y est également davantage de mise. Les mares de huttes proprement dites ne représentent pas moins de **10,7% des territoires de l'enquête**, contre à peine 3% sur le littoral. De plus, cette surface obtenue ne signifie aucunement que les zones humides se limiteraient à ces mares. Autrement dit, la valeur environnementale présumée de ces territoires n'est en rien démentie au regard de l'intérêt porté aux marais.

En premier lieu, ces mares ont chacune une histoire spécifique. Afin de les définir, nous avons opté pour une terminologie commune et relativement bien acceptée sur le terrain. Ces appellations n'ont néanmoins aucune validité scientifique. Il faut ainsi entendre ici par mare « naturelle », une surface creusée antérieurement à son usage cynégétique ou encore

<sup>790</sup> Dont 487 ha 58 ares et 41 centiares de propriétés communales, 175 propriétaires privés pour une superficie de 1128 ha, 55 ha 37 ares 77 ca relevant du CEL sur quatre communes et enfin 39 ha 51 ares 40 ca détenus par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie sur la commune de Villers-sur-Authie, et ce depuis 1998.

connue comme telle depuis des temps immémoriaux, sans que pour autant l'on puisse valider légitimement cette dichotomie du « naturel » et de l'« artificiel », qui plus est très connotée.

Toujours est-il que même selon cette typologie imparfaite, la plupart de ces mares sont le produit de transformations du terrain originel, aussi loin que la mémoire locale puisse en témoigner, soit qu'on se souvienne de leur fondation ou qu'elles aient été remaniées par la main de l'Homme.

« La mare est-elle ? »

« Si "Autre type de mare", merci de préciser : »

Type de Mare	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	3	2,3%	/	/
Artificielle	46	35,9%	40	54,8%
« Naturelle »	25	19,5%	12	16,4%
« Naturelle », puis remaniée	54	42,2%	21	28,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100,0%</b>

Seules 12, soit moins d'une sur cinq, ne semblent pas entrer dans ce cas de figure. Elles étaient encore plus nombreuses avec 25 sur le PIC.01. Pourtant et d'après certains spécialistes de la région, le caractère anthropique de la plupart des mares du littoral et arrière littoral picards est avéré. Il faut alors penser qu'une fondation antérieure au vécu du répondant peut expliquer qu'elles soient qualifiées de « naturelles ».

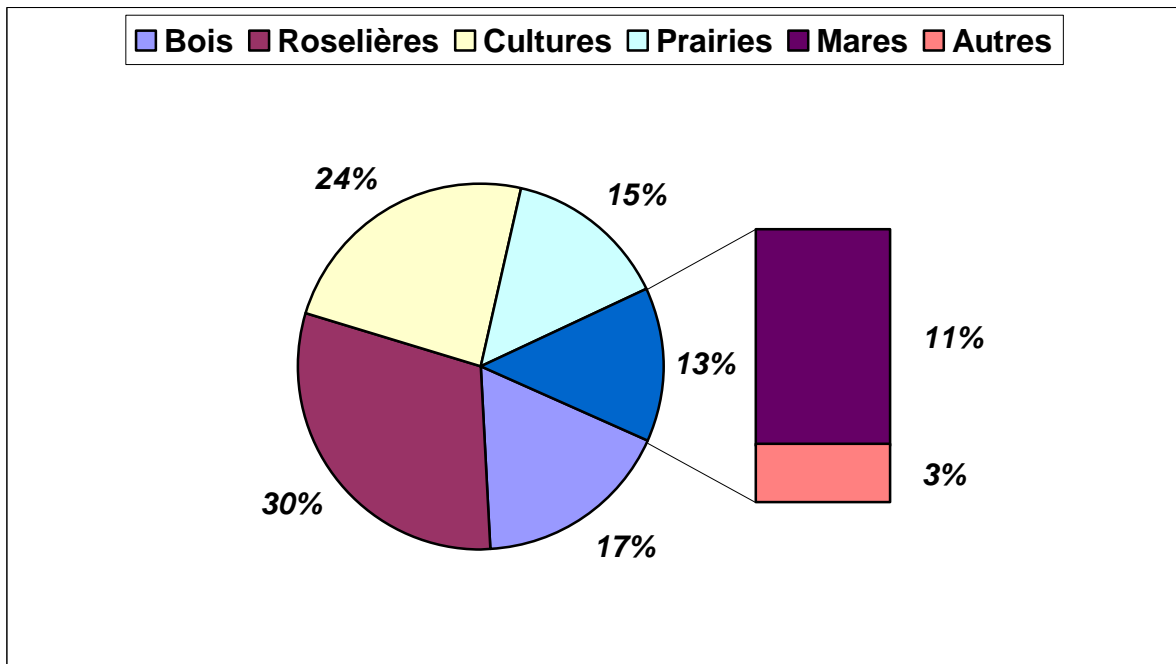
Pour exemple, ils ne sont que seize à avoir assisté à la fondation de la hutte qui occupe aujourd'hui le plan d'eau ; alors que pour certains ils gèrent le territoire de chasse depuis des décennies. Ils étaient autant sur le PIC.01. Le qualificatif « naturel », s'il est globalement dominant, est donc sujet à caution, mais légitimant.

## 2.) Enjeux écologiques et logiques cynégétiques

Face aux impératifs quantitatifs à respecter ici, il n'est pas possible de fournir l'ensemble des informations collectées, particulièrement pour celles qui paraissent les plus techniques<sup>791</sup>. Pour autant, la donne récente qui a bouleversé la problématique du chasseur tient dans la connaissance biologique. Jusque là, les sauvaginaires se présentaient comme les défenseurs des marais en action, face à ceux qu'ils estimaient confortablement installés sur les berges. En avançant les avantages et les inconvénients des modes de gestion retenus, ces derniers ont transformé les termes du débat, obligeant les instances cynégétiques à répondre point par point aux critiques, usant selon la nature de la critique de l'adaptation ou de la réplique. Quoiqu'il en soit, cette refonte des cadres de l'affrontement amène presque pour chaque dossier à des questionnements qui intéressent les sciences sociales puisqu'ils posent la question des choix sociaux de nature.

<sup>791</sup> Nous renvoyons aux travaux réalisés spécifiquement sur Natura 2000 pour ces aspects et en particulier toutes les parties sur « Environnement territorial et biodiversité ».

**Physionomie globale des territoires de l'enquête  
PIC.02 : RÉPARTITION DE LA SURFACE TOTALE DES TERRITOIRES (881 ha)**



Il en est par exemple ainsi bien évidemment de la profondeur maximale des mares de huttes<sup>792</sup>. Si le maintien d'une couverture aqueuse répond globalement à l'objectif de conservation floristique et donc faunistique, les caractéristiques les plus physiques, comme l'épaisseur de cette couverture, ne sont pas sans conséquence, voire conditionnent les variétés et espèces observables dans le milieu. Le nouvel enjeu repose donc sur les composants naturels souhaités en fonction de critères généralement et désormais de plus en plus souvent déterminés par le facteur rareté. Dans cette illustration, le gestionnaire de la mare de hutte peut se trouver discuté dans ses options de creusement en profondeur, l'idéal pour lui tenant souvent dans un encaissement de faible hauteur, de l'ordre de 50 à 100 cm, mais stable dans le temps, avec un minimum de variations.

La mise écologique est au moins aussi forte sur un aspect apparemment aussi anodin que la forme des berges sur les abords des mares. Afin d'en évaluer la physionomie, les hutteurs ont également été appelés à s'exprimer sur le caractère plus ou moins abrupte des pentes amenant du fond de mare aux berges. Là également, il s'agit d'une dimension importante pour la faune sauvage, des pentes douces étant propices à favoriser les déplacements. Bien que l'appréciation relève ici de la subjectivité de chaque répondant, on note une large dominante, forte de plus des deux tiers, qui s'oppose à la représentation de pentes abruptes<sup>793</sup>. Mais couramment la préoccupation des chasseurs, en ce qui concerne les berges, portait moins sur la déclivité des berges que sur le caractère paysager offert par leur

<sup>792</sup> Pour l'essentiel, la profondeur maximale de ces plans d'eau évolue autour du mètre, hors situations climatiques exceptionnelles, avec des moyennes allant de 98 à 125 cm du PIC.01 au PIC.02, mais avec une amplitude pouvant aller de quelques 20 centimètres à 2,5 mètres pour le seul arrière-littoral. Principale différence entre les deux sites, l'écart-type révèle une dispersion plus réduite sur ce dernier site, pour une profondeur maximale moindre. Ce sont surtout les valeurs extrêmes constatées sur le PIC.01 qui disparaissent sur le 02.

<sup>793</sup> Les non-réponses ont par ailleurs disparu de la seconde moisson de questionnaires, concernant l'arrière-littoral, probablement du fait de l'introduction d'une nouvelle modalité associant les deux possibilités, et ce dans le but de distinguer ces non-réponses des situations mitigées. En conséquence, on perçoit désormais qu'un quart environ de l'échantillon ne peut pas donner un qualificatif unique à la physionomie des berges de mare. Surtout, le qualificatif abrupt régresserait sensiblement sur le PIC.02, profitant aux situations hybrides.

forme. Ainsi Alain précise que le lorsque le pied de la hutte a été remodelé, « on l'a arrondi ; ça fait plus naturel. »<sup>794</sup> L'objectif n'est pas seulement celui de conforter la dimension leurre du dispositif de chasse à la hutte, mais bien de présenter une esthétique du plan d'eau, à la réflexion pas si éloignée de ce que le CEL a lui-même fait réaliser sur certaines lagunes du Hâble d'Ault relevant de ses propriétés.

Formulée de façon plus objective, la question relative à la présence d'îlots a trouvé un large écho en regard des attendus<sup>795</sup>. Néanmoins, leur nombre et la surface représentée restent minimales, quand toutes les mares du parc ornithologique du Marquenterre ont leurs reposoirs, lesquels détiennent l'avantage de maintenir les touristes à bonne distance en offrant sécurité aux oiseaux, tout en attirant les espèces les plus friandes d'espaces insulaires. Sur cet exemple apparaissent les contradictions les plus évidentes entre les enjeux écologiques soulevés et la logique cynégétique du sauvaginer, ce dernier n'ayant pas pour objectif de maintenir l'avifaune à distance, mais de l'attirer devant les guiguettes de sa hutte. De la même manière, lorsque chasser signifiait remplir sa gibecière, comme on peut l'observer sur les cartes postales réalisées au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'usage d'un îlot aménagé en fortin cachette pouvait s'entendre. Désormais, la civilisation des mœurs étant également passée par les milieux cynégétiques, une telle démarche ferait l'objet des plus fortes réprobations, à commencer par les chasseurs eux-mêmes.

Hutte de chasse positionnée sur un îlot au début du XX<sup>e</sup> siècle dans un marais de la basse vallée de la Somme.



Photo Club Cartophile d'Abbeville<sup>796</sup>.

<sup>794</sup> Marais intercommunal de Castres, Fontaine-lès-Clercs et Contescourt, sur l'amont de la vallée de la Somme, au sud de Saint-Quentin, dans l'Aisne, le 17 novembre 2000.

<sup>795</sup> Plus d'un quart des territoires du PIC.02, soit 20 répondants, font état de surfaces de sol parsemant la mare de hutte, alors qu'ils n'étaient que 12,5% dans la précédente enquête. Dans la majeure partie des cas, il s'agit surtout d'un et parfois de deux îlots, seules six mares en comptant trois. Au total, ce sont ainsi près de 60 îlots qui ont été recensés, avec une meilleure représentation des triplets en arrière du littoral. Ces îlots représentent une surface totale de 84 ares sur le PIC.02, ce qui s'avère extrêmement peu au regard des surfaces de mares indiquées précédemment, soit plus de 94 hectares, mais beaucoup plus que sur le littoral, à savoir seulement 15 ares. Ces surfaces vont de l'extrêmement petit (1 mètre carré) au plutôt vaste (60 ares). La moyenne s'établit à un peu plus de 420 mètres carrés, mais essentiellement du fait de la présence d'un maximum beaucoup plus élevé que sur le PIC.01. Sans cette valeur isolée, la répartition des îlots par surface serait très similaire au premier site.

<sup>796</sup> Baies et marais : *chasse et cartes postales*, avec la collaboration de l'ACDPM de la baie de Somme, texte et avant-propos de Pierre Gérard (journaliste et écrivain cynégétique), préface de Joseph de Valicourt (Président d'honneur de l'ANCGE), Abbeville : Club Cartophile, Imprimerie F. Paillart, 1988.

Enfin, pour dernière illustration, la maîtrise de l'eau est devenue une source de conflits tels, de par sa répartition autant que du fait des surcoûts entraînés par son traitement, dont la dépollution, qu'à elle seule cette gestion discutée a été traitée dans un chapitre indépendant, ici sommairement résumé.

D'un point de vue purement cynégétique, c'est surtout le niveau de remplissage de la mare qui importe pour la chasse au gibier d'eau. Au regard de la préservation de l'environnement, la qualité de cette eau, d'autant plus depuis les dernières législations entrées en vigueur, prime sur toute autre donnée. Pour autant, les deux centres d'intérêts trouvent une multitude de terrains de rencontre. Ces chasseurs étant couramment pêcheurs, le type d'eau détermine la faune subaquatique présente sur les lieux et les concernent de ce fait indirectement. C'est encore plus vrai, comme nous le verrons plus loin que certains gestionnaires de mares usent de certaines espèces afin de procéder au nettoyage de la végétation qui parsème le fond des étangs. Par ailleurs, le systémisme, dont témoigne le biotope, a depuis longtemps dépassé les cadres des cercles scientifiques, voire a été précédé par une appréhension globale de la part des acteurs de terrain. En somme, s'il convient de ne pas exagérer, ni fétichiser cette forme d'interactionnisme intuitif, force est de constater que l'empirisme quotidien amène à rapidement considérer que tout est dans tout.

Du point de vue du type d'eau rencontré, sachant que nous nous trouvons dans des zones longtemps immergées, les percolations avec le rivage restent limitées, même si pour le site littoral trois installations déclaraient une eau salée et vingt-six (20,3%) une eau saumâtre sur au moins une partie du territoire, ce qui disparaît au profit de l'eau douce en ce qui concerne l'arrière littoral. En général, l'eau présente sur la plupart des sites de chasse de l'échantillon est au moins en partie issue des cours d'eau : la Somme, l'Authie, le Dien et la Maye principalement, mais également des nappes souterraines et aquifères alimentées par la pluviométrie. Nonobstant l'intérêt porté par les propriétaires-gestionnaires de huttes à cette qualité on note néanmoins que les analyses qualitatives se montrent rares, en particulier en arrière du littoral<sup>797</sup>.

Toujours en rapport direct avec les modalités de gestion des niveaux essentiels à la pratique huttière, les mares ont progressivement été dotées de multiples moyens de régulation : puits artésiens<sup>798</sup>, canaux, fossés, vannes, pompes... Sur 198 répondants à cette question, on relève pas moins de 313 citations, même pour des mares qui se révèlent « toujours en eau ». Quelques sondages par entretiens ont par ailleurs montré que ces données pouvaient être sous évaluées, même s'il reste que le remplissage annuel ne constitue pas un cas de figure généralisé, menaçant les ressources. A peine vingt mares seraient dans cette configuration, soit moins de 10% de l'échantillon, et situées plutôt en arrière littoral<sup>799</sup>. Par contre, on peut s'étonner que les canaux y soient si peu cités, ce qui tendrait à signifier qu'un interventionnisme moindre y relativiserait partiellement l'impact de la chasse au gibier d'eau sur la répartition des eaux. Par ailleurs, les 54 puits artésiens du PIC.02 ne représentent que

<sup>797</sup> Sur le PIC.01, l'étude de la qualité de l'eau n'était déjà pas une pratique systématique puisqu'elle ne concernait, de mémoire de répondant, que 13 mares, soit le dixième de l'échantillon ; analyses dont 5 seulement avaient été réalisées dans les 4 dernières années. C'est une démarche qui devient très isolée pour le terrain qui nous intéresse ici, avec seulement cinq déclarations affirmatives, parfois datées, ce qui revient à considérer que seuls sept bilans qualitatifs sont assurément récents.

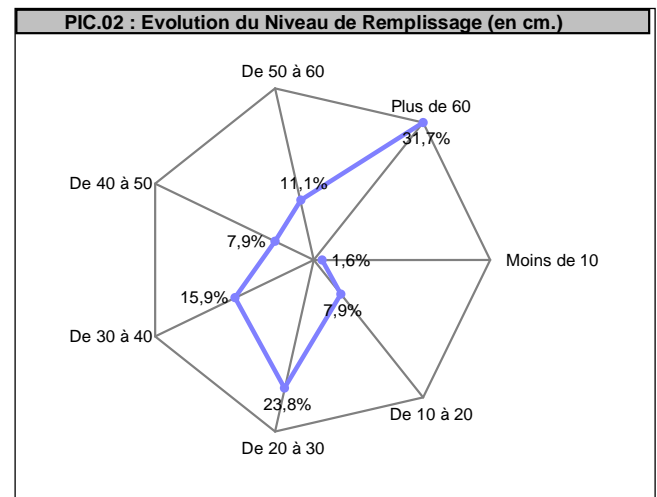
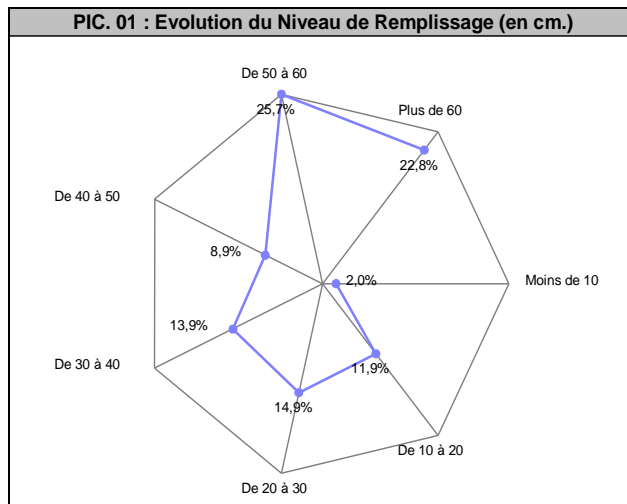
<sup>798</sup> Le principe « artésien » met en valeur les sources existantes en favorisant l'éclosion à la surface du sol. Le filet d'eau qu'on en retire compense le phénomène de l'évaporation. Il est surtout recherché pour créer un léger courant d'eau dans la mare et en éviter le gel.

<sup>799</sup> C'est encore sur ce site qu'est davantage citée la pluviométrie, ce qui ne signifie évidemment pas que celle-ci serait plus forte que sur le littoral, les deux entités Natura 2000 ne se trouvant parfois qu'à quelques encablures l'une de l'autre, mais bien que la pluviométrie joue un rôle plus important dans le remplissage des mares du PIC.02. On ne sera pas étonné de rencontrer davantage de puits agricoles dans ce même espace, puisque l'activité y est plus prégnante.



moins de 30% de l'ensemble des 182 observations, alors que les 73 territoires de l'arrière littoral constituent plus de 36% des questionnaires retournés<sup>800</sup>.

Néanmoins, l'ensemble des dispositifs de remplissage utilisés, les conditions de pluviométrie et la situation topographique du site amènent parfois le niveau d'eau à évoluer de façon considérable, ce que confirme un répondant sur deux, davantage localisé sur le PIC.02 qui plus est. Le site ici appréhendé semble à l'évidence plus sensible quant aux questions relatives à la gestion de l'eau, bien que sur le plan des valeurs absolues les variations n'y soient pas nécessairement plus fortes par rapport au site littoral.



Néanmoins et encore une fois sans pouvoir donner l'intégralité des tris croisés, les variables explicatives s'épuisent en  $\chi^2$  peu convaincants. Certes, la profession du propriétaire-gestionnaire et donc les moyens financiers qui lui sont disponibles, contribuent à fournir des indices. Mais c'est davantage la mise en parallèle des observations in situ et des entretiens qui fournit le dénouement le plus plausible. Le site littoral se révèle être un espace très largement ouvert, parsemé de marais communaux et de propriétés du CEL, sur lequel le SMACOPI exerce un effet d'arbitrage des conflits, s'appuyant d'ailleurs sur des usages anciens favorisant un *modus vivendi* renforcé par le contrôle de tous par tous. On y trouve encore des structures syndicales de gestion des cours d'eau suffisamment reconnues pour qu'elles exercent leurs actions sur la plupart des marais, comme le Hâble d'Ault. Le contraste est physiquement souvent saisissant avec l'arrière littoral, aux propriétés beaucoup plus souvent closes derrière des délimitations arborées renforcées par des fermetures dont l'origine anthropique ne fait aucun doute, émaillées de panneaux explicites. L'esprit de propriété privative qui s'y est développé alimente les polémiques sur la répartition des eaux, alors que la dissimulation des installations permet des détournements plus fréquents, quand domine sur le littoral une gestion davantage collective. Ainsi, la masse de données quantitatives accumulées sur cette question n'a permis que de discuter la réalité des discours, sur un sujet présenté comme spécifiquement épineux avec l'arrière littoral. La photographie détaillée qui n'a été ici que brièvement schématisée aboutit pourtant à revenir sur un croisement moins

<sup>800</sup> De plus, les territoires se déclarant creusés de la sorte le sont en moyenne par 2,8 puits contre 3 sur le littoral. Nous sommes donc en présence d'un secteur moins concerné, tant sur le plan des territoires que sur celui des effectifs déclarés. En ce qui concerne la vraisemblance des réponses, les entretiens nous ont fait saisir que les différentes législations sur l'eau pouvaient faire craindre une éventuelle taxation des prélèvements. Ces inquiétudes, qui auraient pu jouer dans le sens d'une sous-évaluation, ne se sont apparemment pas concrétisées par des déclarations revues à la baisse si l'on en croit les vérifications auxquelles nous avons pu procéder. Pour exemple, même pour un territoire très fortement doté, la bonne modalité de réponse a été retenue par le répondant.



facilement quantifiable, fait de réalités socioprofessionnelles et de contextes localisés, de moyens financiers associés à des histoires territoriales, enfin de modalités coutumières générant ici des usages collectifs, face à des représentations de la propriété privée qui là se mêlent à un paysage dans lequel la limite prend toute sa place. On pourrait encore ramener à des modèles théoriques plus généraux, opposant par exemple openfield et bocage.

En parallèle du dossier « fluides », une pratique annexe, mais écologiquement centrale, va permettre de montrer comment les démarches cynégétiques peuvent s'imbriquer différemment dans les nouvelles prescriptions environnementales. Il s'agit de ce que l'on appelle le curage et qui consiste en une extraction des sédiments venant peu à peu s'accumuler dans les bassins de rétention de l'eau. En effet, afin d'éviter l'eutrophisation du plan d'eau, et donc sa qualité biologique pour la faune, un « nettoyage » s'avère à terme nécessaire. Il dépend néanmoins du biotope propre à l'environnement de la mare. De ce fait, la périodicité auquel ce curage devrait intervenir ne peut se définir qu'au cas par cas.

Rappelons ici que cette lutte contre l'eutrophisation entre dans le cadre de la conservation de biotopes pauvres en matières nutritives (principalement nitrates et phosphores), à même de favoriser une végétation et une population animale en quête d'environnements de ce type. C'est l'un des objectifs principaux du dispositif Natura 2000 sur les zones humides. Notons également le paradoxe qu'il représente, d'un point de vue sociologique, pour l'activité agricole. Travaillées par des siècles d'enrichissement en vue d'une optimisation de la production, les terres françaises ont été fertilisées par des générations de paysans, éduquées dans une optique de valorisation du patrimoine foncier, à même de nourrir le pays et d'éviter les crises frumentaires, mais également d'assurer des revenus à leur sphère domestique. Cette attitude valorisée et valorisante des siècles durant, s'est renforcée de façon considérable, sous l'effet de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), dès la fin du second conflit mondial, poussant les paysans à devenir des agriculteurs-producteurs « modernes ». Cette finalité étant aujourd'hui largement atteinte, la surproduction chronique menaçant continûment le maintien des cours mondiaux au niveau des coûts de production, les pays de la Communauté Européenne ont songé à protéger des espaces devenus rares, donc précieux du point de vue de la biodiversité. Ce faisant, le principe de conservation s'oppose ici de manière fondamentale aux modes de pensée profondément ancrés dans les habitudes agricoles, amenant les exploitants agricoles à craindre le spectre du « paysan-jardinier du paysage ».



Mare de hutte avant curage (Photo : SMACôPi).

Particulièrement aigue, cette question fait néanmoins appel à une certaine longévité quant à la gestion du territoire, puisque contrairement à d'autres travaux d'entretien, nous nous situons ici dans un calendrier souvent décennal. Sur les territoires qui nous intéressent ici, un peu moins d'une mare sur deux a été curée, de mémoire de répondants ou par oui-dire au moment où chacun d'entre eux accéda au territoire concerné<sup>801</sup>, ce qui implique pour l'opérateur de ces sites Natura des travaux souhaitables sur certains plans d'eau ; souhait qui rencontre les attendus cynégétiques en matière de giboyeuseté. Subsiste néanmoins des points de friction entre ces intérêts et les modalités d'action préconisées par une approche environnementale de la gestion des zones humides, à commencer par l'étendue du curage<sup>802</sup>, les moyens utilisés pour celui-ci, la profondeur des extractions, les périodes de réalisation...

Si le maître mot des protecteurs s'entend assez bien avec l'idée de moindre interventionnisme, en « douceur » le cas échéant afin de limiter les « effets traumatiques » pour l'environnement, selon des formes d'action privilégiant dans tous les cas la diversité et le calendrier biologique des espèces et surtout en réduisant autant que se peut les moyens mécaniques, en revanche les hommes en cuissardes ont une vision beaucoup plus anticipatrice quant à la pénibilité du travail. Bien entendu, la fréquence de cette opération est tributaire du degré d'envasement de la zone<sup>803</sup> et en la matière ceux qui se présentent comme échassiers, parce qu'ils ont régulièrement les pieds dans l'eau, peuvent faire valoir que sans la chasse nombre de marais se seraient largement eutrophisés. Pour les espaces directement côtiers, comme les deux estuaires du littoral picard, le problème s'avère encore plus délicat avec le phénomène de l'ensablement. En terme d'épaisseur du retrait maintenant, l'hétérogénéité reçoit l'aval de l'écologue quand le tireur chanceux pense aux risques encourus quand, en pleine nuit, il lui faudra avancer dans la mare pour ramasser son gibier. Néanmoins, à la fois parce que certains ont conscience de la richesse générée et d'autres fois pour des raisons pratiques<sup>804</sup>, plus du tiers des mares curées l'ont été sur des profondeurs différentes. La logique cynégétique prime encore quant à la répartition calendaire, ces curages s'étalant dans l'ensemble sur les mois allant de février à septembre, soit hors de la saison des grands gels

<sup>801</sup> Lorsqu'elles furent réalisées sur le PIC.01, la plupart de ces opérations l'ont été lors de la dernière décennie (60,4% pendant les années 90). Néanmoins, sept avaient eu lieu depuis, quand trois dates restaient indéterminées. Il restait que pour près d'un quart des réponses positives, ce curage remontait aux années 80. Première différence significative, l'étalement de ces travaux couvre une période de temps plus longue sur le PIC.02, lequel site affiche un curage en 1950 et deux pour la décennie 70. Autre source de distinction, la répartition au sein des tranches, les deux périodes les plus proches de nous regroupant près de 53% de l'ensemble contre moins de 42% sur le PIC.01. On observe ainsi que le site de l'arrière littoral a fait l'objet de nettoyages plus récents, mais également plus anciens quant à ses mares de huttes ; élément qu'il convient probablement de rapprocher de l'histoire des successions, qu'il s'agisse de la propriété ou de la gestion des territoires, sur ces deux entités géographiques classées en Natura 2000.

<sup>802</sup> Lorsque curage il y a eu, celui-ci concernait en moyenne les deux tiers de la surface totale de la mare et ce quelque soit le site pris en considération. Au contraire, le PIC.02 se caractérise par une plus forte proportion d'opérations ayant couvert l'intégralité des surfaces, et à l'inverse une moindre tendance à ne s'en tenir qu'à moins du cinquième. Vingt-cinq mares ont été curées en totalité sur l'ensemble des 201 questionnaires retournés, soit un pourcentage assez faible, mais ici conditionné au niveau d'information détenue par les répondants, donc à la longévité de leur présence sur les territoires enquêtés. Au total, ce sont un peu plus de 52 hectares cumulés qui furent curés, et surtout presque autant sur le PIC.02 que sur le PIC.01, malgré un échantillon moindre sur ce site.

<sup>803</sup> Dans sa fiche d'opérations de novembre 2002, intitulée « Création de mares à Triton Crêté » (document GH11 temporaire en cours de négociation), l'opérateur du site PIC.01 mentionnait l'intervalle de 20 à 30 années pour le financement du désenvasement doux des mares. Les préconisations, quant à cette action sur le milieu, sont ainsi relativement proches de la réalité pratiquée sur le terrain pour une majorité de territoires.

<sup>804</sup> Généralement, on tend à penser que ce choix dépend de la surface de la mare et de sa disposition, donc de la plus ou moins grande facilité d'action. Il n'en est rien pour le littoral, le coefficient de corrélation montrant que la surface n'entre dans l'explication du pourcentage curé que pour 8%, et 2% en ce qui concerne la profondeur. De même pour l'arrière littoral où le curage intégral peut concerner de petites ou grandes mares. Par ailleurs, lorsque de tels travaux sont décidés, c'est davantage les nécessités qui font loi, plutôt que le coût financier. Ce dernier peut en revanche jouer sur la périodicité de l'opération.

prolongés et des passages marqués de gibiers migrateurs, notamment des anatidés. Ils ont cours, le plus souvent, pendant la période estivale et plus particulièrement au mois de juin (26 citations), ce qui n'entre guère dans les préconisations relatives au « dérangement » des espèces. Par contre, certains répondants distinguent entre un entretien « léger et manuel » tout au long de l'année et les grands travaux, avec l'emploi d'engins lourds, préférentiellement en juillet pour ces derniers, dans la mesure où le niveau d'eau y est le moins haut. D'autres précisent qu'ils ne maîtrisent pas le calendrier de l'entrepreneur appelé à réaliser les travaux, ce qui les oblige à s'adapter à ses disponibilités. Si plusieurs sociétés artisanales locales réalisent une part de leur chiffre d'affaire sur ces réalisations, notons que dans bien des huttes l'échange non économique domine : don et contre-don formant la trame des services rendus. Assez souvent en effet, la transaction commerciale cède le pas aux relations locales, y compris relevées dans son carnet d'adresses cynégétiques, ce qui revient à négocier une intervention amicale durant les congés et/ou alors que le matériel n'est que peu demandé. Nombre de conducteurs d'engin ainsi sollicités préfèrent de loin une invitation « à l'hut » à « la pièce » qui sert de pourboire. Ici encore, les histogrammes réalisés, les croisements opérés et moult détails montrent, bien que nous ne puissions les reproduire ici, un monde d'utilisateurs agissant selon les contraintes matérielles du terrain, mais également les temps sociaux qui s'imposent à eux, telle la période des vacances passées le louchet à la main.

Néanmoins, pour les travaux de grande ampleur, les bras manquent et la rudesse de la tâche amène à recourir au matériel moderne, comme l'association bulldozer-grue-pelle mécanique, qui concernait plus d'un tiers des 54 réponses recueillies sur le site littoral. C'est là que le bât blesse quand l'interdiction de recourir à pareille mécanisation affronte le wilderness du fief axois des opposants les plus déterminés à la chasse. En effet, sur la réserve naturelle nationale du marais d'Isle, située en zone urbaine à Saint-Quentin, principale ville du département de l'Aisne, c'est le conseil de gestion de la réserve qui est présenté comme l'élément de blocage pour une meilleure gestion des phénomènes de fermeture et d'eutrophisation. Ce sont ainsi les techniciens nature du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, en charge de l'entretien de la réserve, qui vont se servir de la présentation du plan de gestion au CSRPN Picardie afin de « lancer un appel au secours » et « dépolvériser » le décret de création de la réserve, lequel remonte à 1981. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2006, le rapporteur de plan au nom du CSRPN n'est autre que directeur scientifique du SMACôPi, lequel connaît bien ces dilemmes entre idéaux manuels et pragmatisme matériel. En se faisant l'écho des écogardes, « parce que vous ressemblez tout de même à des esclaves », il incitera le conseil scientifique à se montrer plus souple. Or ici il n'était même pas question d'introduire du matériel, mais simplement des animaux d'élevage afin de pâturer les espaces jusqu'ici faucardés de main d'homme, et ce au nom du principe qu'un ruminant bovin est un animal domestique, lequel ne saurait être toléré sur une réserve naturelle digne de ce nom. Il est exact qu'il ne s'agit pas avec ce site d'un cadre protégé comme un autre, mais du lieu d'élection de l'engagement originel des Boutinot, père et fille, leaders dès ses origines du ROC. En faisant du marais d'Isle l'emblème du combat qui anime toute leur vie, Serge et Nelly s'arc-boutent sur le principe d'un interventionnisme minimaliste, en définitive problématique pour le maintien de la qualité naturelle des espaces à en croire ceux qui le gèrent au quotidien. Pour ces raisons, le comité consultatif est appelé à accepter l'introduction d'engins d'évacuation des produits de curage ou de faucardage. Le volumineux document fourni par le gestionnaire on observe d'ailleurs deux parties consacrées à l'historique de la protection sur le site, la première, classique, reprenant les grandes dates habituelles dans cette forme de littérature, suivie d'une seconde chronologie, destinée à la mettre en scène le travail du militantisme intensif, allant jusqu'aux dates des conseils municipaux cruciaux auxquels participèrent les leaders.

Or, pour revenir à nos terrains littoraux, sur seulement 49 mentions de volumes nous atteignons près de 60 000 m<sup>3</sup> de boues extraites lors des curages, pour une moyenne par installation de plus de 1 000 m<sup>3</sup>. De par ces données quantitatives<sup>805</sup>, on mesure l'ampleur des conséquences en jeu dans le devenir et la destination des boues de curage. Au cœur donc de la problématique environnementale qui nous intéresse ici, on notera qu'une grande part de ces produits est maintenue sur le territoire de chasse, et ce quel que soit le site Natura 2000 évoqué. Ici toujours est posée la question de l'eutrophisation des zones humides. Seuls 20 gestionnaires sur 92<sup>806</sup> déclarent avoir procédé différemment en évacuant parfois les matières extraites. Dans ce domaine, le pragmatisme prévaut encore et le devenir des substances boueuses peut se trouver conditionné aux moyens de transport disponibles, à la facilité d'accès du territoire, notamment la portance, tout autant qu'aux possibilités de disposer d'un territoire d'accueil.

Évacuation des Boues Hors du Marais	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Oui, en Partie	5	9,4%	2	6,3%
Oui, Totalement	5	9,4%	3	9,4%
Non	39	73,6%	24	75,0%
Variable	4	7,5%	3	9,4%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>

Posée très explicitement<sup>807</sup>, la question de cette « exportation » hors les marais reçoit une réponse qui contrarie les opérateurs de sites Natura 2000. Mais souvent nécessité fait force et comme le montre la photo ci-dessous, même dans le marais de Sailly-Bray, site de la fameuse « hutte des 400 coups » gérée par le SMACôPi, l'évacuation n'est pas toujours très convaincante. Bien que « les 400 coups c'est un peu spécial », l'enquête de terrain montre également toute la difficulté de gestion du problème<sup>808</sup>. En effet, l'évacuation des boues, si elle paraît favorable à l'environnement au premier abord, est contrariée par les dégâts qui peuvent être occasionnés par les véhicules de transport. En ce qui concerne ces moyens utilisés pour le travail, dans la majeure partie des cas il s'agit d'un tracteur agricole équipé d'une remorque et plus rarement d'un camion. Remarquons qu'un questionnaire fait mention de l'usage de ces boues, et ce afin de « reboucher les trous d'une pâture avoisinante », ce qui pourrait faire l'objet d'une communication spécifique puisqu'une telle pratique tend à aplanir la diversité des milieux, alors que son auteur est, à n'en pas douter, convaincu de l'ingéniosité de sa trouvaille.

<sup>805</sup> Sachant que la règle habituelle établit un coefficient de multiplication de l'ordre d'environ 1,3 entre le volume au sol et la quantité à évacuer, soit 1,3 m<sup>3</sup> dans la benne pour 1 m<sup>3</sup> retiré.

<sup>806</sup> Le nombre de réponses obtenu excédait l'effectif déclaré des curages sur le PIC.01, l'extraction de matériaux vaseux pouvant être effective sans que l'on puisse parler de curage véritable.

<sup>807</sup> A la question de l'évacuation du marais, les réponses étaient sensiblement différentes sur le PIC.01, ce qui tendait à montrer qu'une distinction devait être établie entre ce dernier et le « territoire de chasse ». Ainsi, pour 56 curages de mare, on pouvait évaluer à un tiers du tonnage les matériaux transportés à l'extérieur du marais, soit totalement, soit partiellement ou selon le curage, c'est-à-dire environ 13 500 tonnes. La situation semble plus cohérente avec le PIC.02 : on y perçoit qu'un quart seulement des répondants déclare avoir évacué tout ou partie des boues de curage hors de la zone de chasse ou du marais.

<sup>808</sup> Pour les mares maritimes la question se posait sensiblement différemment, d'autant que les matériaux sont nécessaires au relèvement des douves de protection de la berge.



Exemple de non exportation des produits d'un curage réalisé sur le PIC.02  
(photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

Beaucoup d'autres conjonctions-contradictions peuvent être et ont été abordées tout au long des enquêtes menées, comme le traitement réservé à ces boues lorsqu'elles sont maintenues dans le marais : étalement ou accumulation en monticules<sup>809</sup>, selon quels procédés<sup>810</sup>, sur quelle épaisseur...

### **3.) Une légitimation à l'huile de coude : bénévolat, investissement et participation à l'économie locale**

Surtout et encore, les opérations d'entretien demandent de la disponibilité et/ou des moyens financiers ; en résumé un investissement qui ne se limite pas à la période de chasse. C'est là non seulement une ressource essentielle à faire valoir dans les luttes pour la reconnaissance des différents modes de légitimation en concurrence, mais pour poursuivre dans cette problématique bourdieusienne se profile là encore « ce qui fait courir » des agents de ce champ social.

Concernant les opérations de curage, quelques chiffres apportent une idée quant aux disponibilités que ces travaux intermittents imposent. Relevées auprès des seuls répondants ayant eux-mêmes fait procéder à l'extraction des boues en excès, les quelques 1 500 heures passées à ces travaux place la moyenne autour de 45 heures par mare, soit plus d'une semaine d'équivalent salarié. Deux exemples permettent d'apprécier avec plus de consistance cette question des territoires et de leur entretien.

Dans le spécimen reprenant la borne supérieure du PIC.01, la mare « naturelle remaniée » en mars 1999 a été curée la même année, l'opération ayant donné lieu à une analyse bactériologique de l'eau, saumâtre par ailleurs. Ce curage a concerné l'intégralité des

<sup>809</sup> Que le maintien sur le territoire de chasse soit persistant ou variable, plus de neuf fois sur dix, lorsque les boues sont laissées sur place, elles ne le sont pas en monticules, mais étalées. On atteint la presque totalité des cas sur le PIC.02.

<sup>810</sup> Pour ce faire, on privilégie les moyens mécaniques, souvent associés à la force humaine, mais rarement cette dernière seule, compte tenu des volumes importants à déplacer. C'est d'autant plus vrai pour le PIC.02, sur lequel elle n'est présente qu'en complément d'un matériel mécanique.

90 ares de la mare et sur la même profondeur. Les 500 mètres cubes retirés l'ont été au moyen d'un engin à chenilles, puis étalés sur le reste du territoire. Le plan d'eau sans îlot, aux berges en pentes « douces », dont le niveau de remplissage pouvait varier de 60 cm sur l'année en raison d'un terrain sablonneux à proximité de la mer, avec régulation partielle possible grâce à des vannes rendant la « vidange assec » réalisable, mais non pratiquée, et équipé d'un puit artésien, était environné par 13 hectares de prairies et 5 ares de roselières. Le coût de ce curage s'était élevé à 6 000 francs hors bénévolat.

Pour la même extrémité, mais sur le PIC.02, il s'agit d'une mare artificielle provenant d'une mare de pâture dont la vocation cynégétique date de 1920. Elle est remaniée en avril-mai 1995, ce qui donne ici aussi l'occasion d'un curage sur la totalité des 70 ares en eau, également sur une profondeur homogène. Si le tonnage extrait n'est pas connu, on sait par contre que le bulldozer utilisé a servi à accumuler en tas les matières, une partie ayant dans un second temps été évacuée hors du marais, quand le restant a été utilisé pour reboucher certains trous dans la pâture environnante. Contrairement à l'exemple précédant, ce territoire s'avère beaucoup plus restreint en taille : 80 ares, dont 10 de pâture. La mare aux berges en pentes « douces », d'une profondeur d'environ 30 cm, ne dispose pas non plus d'îlot, mais la présence de trois puits artésiens lui permet de maintenir en permanence un niveau de remplissage qui varie peu. La régulation de ce niveau est là aussi partiellement possible grâce à des vannes, permettant une vidange totale, celle-ci étant réalisée en moyenne deux fois par an. Cette mare exige des travaux de curage réguliers, soit autour d'une opération par décennie, ayant représentée 10 000 francs de coût pour 1995.

On perçoit alors, par cet aspect financier, l'autre face des spécificités propres au PIC.02 : à un moindre temps passé à curer la mare en raison de la mécanisation mise en oeuvre correspond aussi un surcoût lié au recours plus courant d'une entreprise spécialisée, à laquelle on confie l'intégralité du travail.

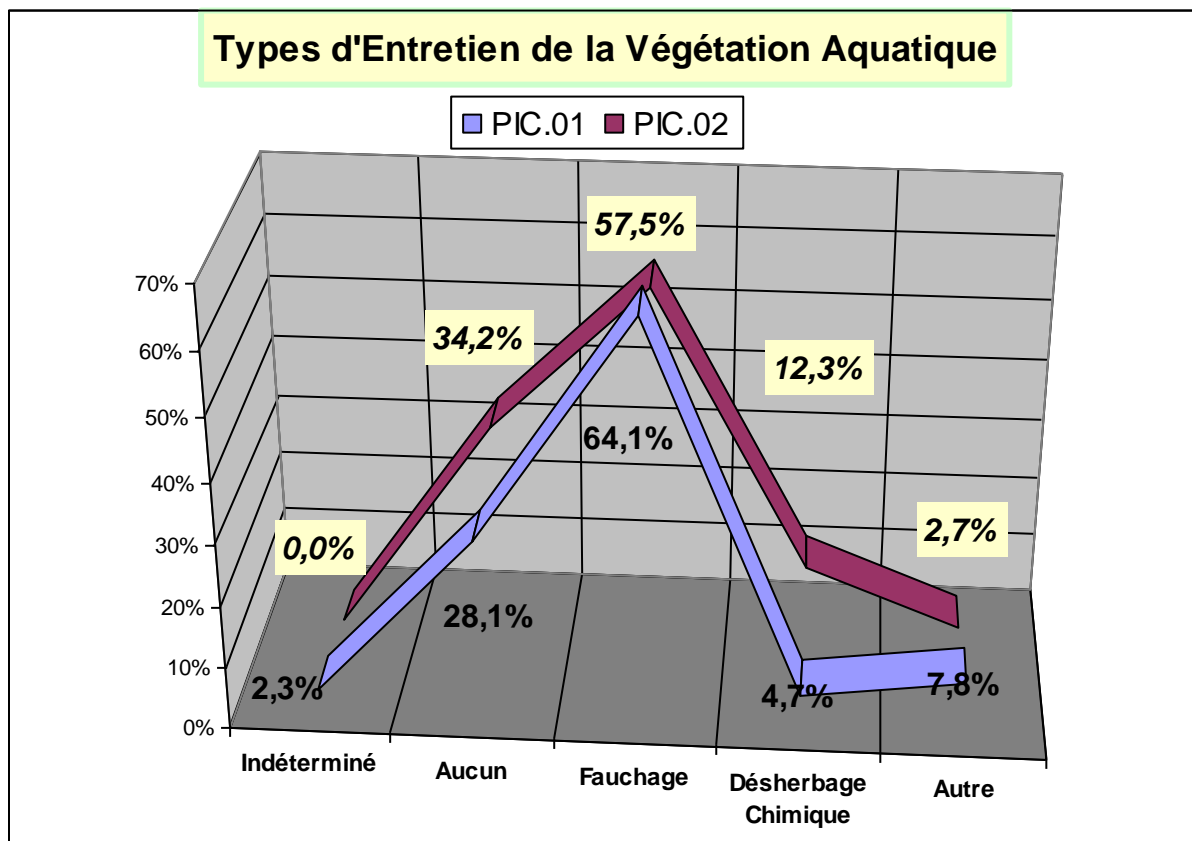
Coût du Curage de la Mare	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Moins de 5 000 francs	7	21,9%	7	35,0%
De 5 000 à 7 500 francs	12	37,5%	0	0,0%
De 7 500 à 10 000 francs	1	3,1%	0	0,0%
De 10 000 à 15 000 francs	5	15,6%	6	30,0%
Plus de 15 000 francs	7	21,9%	7	35,0%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

	PIC.01	PIC.02
<b>Minimum</b>	1 000 francs.	2 000 francs.
<b>Maximum</b>	30 000 francs.	50 000 francs.
<b>Somme</b>	298 760 francs.	266 200 francs.
<b>Moyenne</b>	9 336 francs.	13 310 francs.
<b>Ecart-type</b>	7 844 francs.	12 479 francs.

Concernant justement ce dernier curage réalisé, le coût financier réel (donc hors bénévolat) est de plus de 40% supérieur à ce qu'il était sur le littoral. Il s'établit en moyenne à plus de 13 000 francs, quand il n'était que de 9300 francs précédemment. Toutefois, cette moyenne ne dit rien de l'extrême dispersion des valeurs, plus forte encore sur l'arrière littoral où se côtoient petits et grands budgets consacrés à cet entretien. On passe ainsi de 2 000

francs à 50 000 francs quand les pôles s'établissaient à 1 000 et 30 000 sur le littoral. Si l'on retient néanmoins ces données moyennes, ce serait d'une part plus de 800 000 francs, et d'autre part près de 500 000 francs, pour respectivement 56 et 36 curages, qui auraient été déboursés. Plus précisément et néanmoins, ces 1 300 000 francs nécessiteraient un calcul en francs constants, puisque la période s'étale de 1950 à 2002.

Nécessairement plus fréquent que le curage, l'entretien de la végétation aquatique procède de différentes méthodes, manières de faire ; s'ajoute au temps passé sur les travaux rendant le territoire attractif pour la faune sauvage et pose de nouvelles questions quant au devenir des végétaux extraits.



Parmi les principales tâches à réaliser sur la mare, on trouve en particulier le désherbage de la végétation aquatique et au premier rang duquel on trouve la fauchaison, appelée en picard le « fauchage »<sup>811</sup>. Point crucial pour la qualité des eaux et donc leur capacité nourricière, l'élimination des herbues par le traitement chimique reste très marginale sur le littoral quand il le devient un peu moins avec le second terrain. Enfin, un répondant sur cinq affirmait ne pas pratiquer cette opération, souvent parce qu'elle s'avérait inutile localement. Cette situation concerne maintenant plus du tiers des territoires de l'arrière littoral. Dans certains cas de figure, ne pas entretenir la végétation aquatique s'explique par le passage d'un cours d'eau puissant sur la mare de hutte. En outre, on apprend par la précision

<sup>811</sup> En fonction des modalités proposées, sur le PIC.01, 125 questionnaires apportaient 137 réponses à cette question, dont 9 qui adoptaient deux modes de gestion quant à ces végétaux. Sur le second site, les 73 questionnaires apportent maintenant 78 citations, dont 5 doubles réponses. Pour près des deux tiers des territoires, c'était le fauchage, qui était retenu sur le littoral, alors que cette proportion régresse quelque peu avec moins de 60% des répondants du PIC.02.

apportée aux « autres types » de désherbage que l'aspect poissonneux de certains sites (8) ou la présence de cygnes (1) peut suppléer à l'action humaine. Néanmoins, nous verrons plus loin que le développement de cette présence pose d'autres problèmes vis-à-vis de la faune sauvage, au-delà du fait qu'elle apparaît localement comme « l'espèce à touriste ». En dehors de ces cas de figure, le désherbage s'avère manuel, sauf pour une mare où les mousses sont traitées, ce qui amenait ce type d'opération à l'effectif de 7 pour 137 *modus operandi* sur le PIC.01. Par ailleurs, certains répondants ajoutent qu'ils utilisent des produits chimiques réputés pour leur absence de toxicité à l'égard du milieu : 3 et 1 réponses selon le site.

Le standard d'un entretien manuel de la végétation aquatique, par faucardage annuel<sup>812</sup> et fastidieux, fait l'objet d'une intense revendication des hommes de huttes, soucieux de donner le coût physique payé en contrepartie de leurs « prélèvements ». On peut néanmoins poser l'hypothèse d'un sous-entretien sur certaines mares, peut-être lié à une « déprise cynégétique » partielle, ou parfois à un manque de bras bénévoles, lequel se trouve souvent le produit d'une pratique solitaire de la hutte. Pourtant, comme nous le verrons plus loin (cf. chapitre II), les chasseurs fréquentant les huttes du PIC.02 sont en moyenne plus nombreux que ceux du PIC.01 : 5,45 contre 4,83, ce qui représente un effectif global substantiellement plus important.

Désherbage	Eff. Chasseurs Par Hutte PIC.01
Faucardage-Fauchage	<b>4,38</b>
Désherbage par traitement	<b>4,33</b>
Aucune Régulation	<b>5,50</b>
Autre type de Régulation	<b>6,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,83</b>

Pourtant, c'est sur le littoral que le mode d'intervention paraît le plus facilement combiné aux effectifs mobilisables, ce qui nous ramène une nouvelle fois vers cette forme d'objectivation associant le matérialisme des croisements et ces variations pouvant faire penser à une dimension davantage culturaliste, liée aux usages locaux.

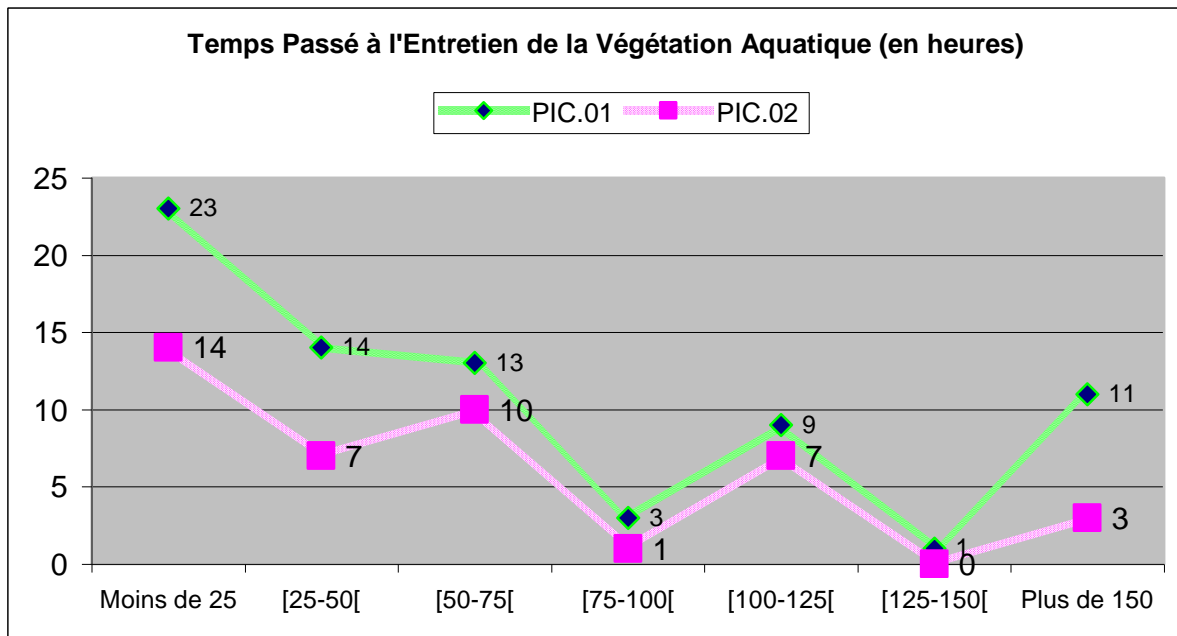
On le vérifie encore avec l'amplitude spatiale de l'opération de désherbage, celle-ci concernant l'intégralité de la mare pour environ un tiers de l'effectif et même un peu plus (37,2%) sur l'arrière littoral, alors que les mares y sont en moyenne plus vastes (1 hectare 29 contre 84 ares). Les deux autres tiers font état d'un désherbage partiel avec, pour cette dernière manière d'opérer, des travaux qui peuvent couvrir respectivement de 5 à 75% (PIC.01) et de 1 à 80% (PIC.02) de la surface du plan d'eau<sup>813</sup>. Les bonnes pratiques dominent ainsi et tout particulièrement sur le littoral où la diversité est maintenue par des travaux à dose homéopathique procédant par rotation. Quant aux motivations qui président à cette attitude écologiquement intéressante, il n'est pas possible d'en imputer de facto les motifs à la défense de l'environnement. Il semble au contraire que domine un pragmatisme

<sup>812</sup> Concernant la fréquence de cet entretien, il est annuel dans plus de la moitié des cas, plus fréquent pour un quart, le reste de l'effectif faisant état d'une réalisation moins régulière : généralement une fois tous les deux ans.

<sup>813</sup> Dans les 47 questionnaires du PIC.01 mentionnant à la fois la surface de la mare et le pourcentage entretenu en matière de végétation aquatique, 28,5% des 33 hectares concernés, soit près de 9,5 hectares, sont désherbés. Dans les 21 questionnaires du PIC.02 mentionnant les mêmes éléments, on obtient 6,02 hectares désherbés, soit 19,6% des 31 hectares concernés. Si donc le pourcentage est moins important sur l'arrière littoral, notons encore une fois que les mares y sont plus vastes. Par ailleurs, les surfaces brutes sont globalement proches.



mêlé d'habitudes en provenance des us en vigueur, lesquels dérivent généralement des observations quant à l'optimum giboyeux.



Quoiqu'il en soit, l'investissement temporel annuellement consacré au seul entretien de la végétation aquatique de la mare de hutte n'est pas négligeable, même s'il est fonction de l'étendue entretenue, de la régularité de l'opération, mais moins de la surface de la mare. Toutefois, pour les 74 répondants du PIC.01 qui mentionnent ce temps de travail, les 5 528 heures annuelles déclarées s'échelonnaient de 2 à 500. Il reste que c'était au moment de l'enquête et en moyenne plus de 74 heures passées par an et en moyenne à cette tâche. Une tâche qui n'impute souvent aucune dépense directe<sup>814</sup> en raison de sa réalisation intégralement bénévole<sup>815</sup>.

Une logique quasi identique de la répartition des classes horaires se retrouve avec le PIC.02, également induite par la surface d'entretien et sa fréquence. Néanmoins, l'analyse du rapport entre l'étendue entretenue et le temps passé à ces tâches peut varier du simple au quadruple, selon que l'on retienne tel ou tel mode d'entretien et, pour le fauchage, selon le matériel utilisé, ce que nous ne détaillerons pas dans le cadre de ce travail. Reste qu'au total 2 433 heures sont enregistrées pour ce travail, la mare la plus concernée en demandant 240, quand la moins consommatrice en temps se limite à 2. Ce moindre écart entre le maximum et le minimum marque une différence avec le littoral, que révèle l'écart-type beaucoup moins important : 55 heures contre 89. Pour autant, ce sont les moyennes qui sont les plus expressives : si un gestionnaire du PIC.01 passait plus de 74 heures à réguler la végétation de sa mare, ce chiffre tombe à 58 sur le PIC.02. Les dépenses occasionnées sont nulles ici dans seulement 24 cas de figure, alors que c'était vrai pour a priori 76 gestionnaires du littoral. On peut ainsi poser l'hypothèse que les apports sous forme de dons, au moins en matériels et consommables si ce n'est en temps de travail, y sont moins généralisés. Quand 13 territoires sur 89 déclaraient un coût sur le PIC.01, ils sont également 13, mais sur 48, sur le 02.

<sup>814</sup> 53 réponses pour 66 questionnaires renseignés, par rapport aux 89 territoires entretenus.

<sup>815</sup> Seuls 13 questionnaires font en effet état d'un coût, allant de 500 francs à plus de 35 000, la moyenne étant alors située à près de 1 300. Ainsi donc et au total, les gestionnaires de mares qui déclaraient une charge financière pour ce poste, faisant parfois appel à une main d'œuvre rémunérée, injectaient plus de 85 000 francs dans cet entretien.

Pourtant, l'amplitude des budgets y est moins affirmée (de 200 à 10 000 francs), la moyenne se situant très largement en dessous avec 877 francs par mare, pour un total de 32 450. En d'autres termes, les opérations de désherbage de la mare y sont moins importantes, réalisées grâce à un matériel moins rudimentaire<sup>816</sup>, générant de ce fait un temps de travail et des coûts réduits par rapport à ce que nous trouvons sur le littoral.

Si donc chaque répondant du secteur semble opérer de sa propre initiative, cela ne signifie aucunement qu'une gestion collective des zones humides y soit absente. Sur le PIC.01, un répondant faisait référence à l'entretien deux à trois fois par an par l'« association des Bas-Champs » de Cayeux-Woignarue, type de réponse que l'on ne retrouve pas dans les questionnaires du PIC.02. Sur ce dernier site, l'ancien syndicat dit « d'assèchement », terme révélant bien la problématique qui prévalait antérieurement, aujourd'hui « Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre » (SIAHM), regroupe les cinq « Associations Syndicales Autorisées » (ASA) de la Haute Maye, du Canal de la Maye, du Champ Neuf, de la Vallée de l'Authie et du Marquenterre proprement dit, lesquelles couvrent les 33 300 hectares des 23 communes adhérentes. Le SIAHM intervient en tant que maître d'ouvrage public, pour le compte des établissements publics administratifs que sont les ASA, dans le but d'entretenir les cours d'eau, de lutter contre les effets du ruissellement et ainsi de limiter l'érosion des sols agricoles. Plus de 4 500 propriétaires riverains des 314,5 kilomètres de voies d'eau sont ainsi concernés par les compétences du SIAHM, dont le budget global s'élevait en 2001 à plus de 370 000 €.

Le sort réservé aux végétaux ainsi fauchés exprime assez bien le système de valeurs qui prévaut chez les faucardeurs, très souvent influencés par la socialisation générée dans les organisations agricoles, elles-mêmes pétries de rationalisme progressiste.

« Les végétaux résultant de cet entretien sont : »

Devenir des Végétaux Aquatiques	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Étalés	34	33,0%	17	29,3%
Évacués Hors du Périmètre de la Mare	30	29,1%	16	27,6%
Laissés sur Place	20	19,4%	14	24,1%
Accumulés en Tas	19	18,4%	11	19,0%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>103*</b>	<b>100%</b>	<b>58*</b>	<b>100%</b>

\* Les totaux supérieurs aux effectifs de mares déclarées entretenues quant, à la régulation de la végétation aquatique, s'expliquent ici par la combinaison de plusieurs modes de traitement des produits de cet entretien.

Seule une moindre proportion est laissée sur place, plus d'un quart étant éloigné du périmètre de la mare, le reste se trouvant soit étalé, soit accumulé en monticules à ses abords ou à distance. Unique différence entre les deux sites, on y évacuerait un peu moins les végétaux hors du périmètre de la mare sur le PIC.02, cette option étant délaissée au profit d'un maintien sur place. En réalité, le fait que certains gestionnaires déclarent « laisser sur place » les végétaux coupés ne sous entend pas toujours qu'ils restent à la surface de l'eau, ce que la question suivante permet d'appréhender. En effet, lorsqu'il leur est demandé la raison de cette pratique, 27 réponses du PIC.01, soit plus que précédemment, venaient étayer un

<sup>816</sup> La faux dans plus des deux tiers des territoires et à l'exclusion de tout autre outillage pour près de la moitié. La débroussailleuse est citée 21 fois. Elle nécessite par ailleurs un assec au moins partiel, comme les autres engins motorisés. On notera également six faucheuses, un broyeur et un bateau faucardeur.

usage qui entrainait parfois en contradiction avec ce que nous entendions par « laissés sur place ». Ainsi, cinq répondants utilisaient ces matières pour renforcer les berges et autres digues, quatre en tiraient du compost et trois soulignaient l'attrait de ces végétaux pour l'alimentation du gibier : « les végétaux enfouis au fond se mêlent à la vase et créent des vers de vase, nourriture pour le gibier » ou encore « humus favorable aux bécassines ». Par contre, quatre réponses arguaient des faibles volumes laissés sur place, deux de l'aspect « pratique » de cette procédure, deux de la difficulté d'accès ou de la nature meuble du terrain, deux autres des conséquences du matériel utilisé (ici un broyeur) et quatre faisaient état d'une décomposition naturelle sans faire référence à un avantage lié à ce processus. En résumé, les répondants se partageaient entre ceux qui avaient le sentiment de recycler utilement les matières et ceux qui estimaient que cette manière de faire, liée aux conditions de travail sur la mare, ne lui nuisait pas.

Le même problème de précisions en surnombre ne se pose plus pour le PIC.02. Ces précisions révèlent des logiques pour partie similaires et pour partie nouvelles. L'argument d'une « décomposition naturelle » revient chez cinq répondants, parfois parce que les matières sont broyées, la précision de la production d'humus étant apportée dans deux cas. Les facilités, liées à l'absence de manutention qu'offre cette option, économe en temps, sont avancées dans trois réponses. L'absence d'accès pour les engins de transport constitue deux arguments et le faible volume un autre. Plus original, le coût du déplacement, y compris en terme de main d'œuvre, est mis en avant sur deux territoires, alors que le renforcement des digues n'est évoqué qu'une seule fois. Autrement dit, la problématique de la valorisation<sup>817</sup> par recyclage y est moins présente et l'hypothèse d'un sous traitement du travail, par du personnel rémunéré, trouve ici un autre élément de confirmation.

« Y a-t-il réutilisation de ces végétaux ? (exemple en fumier) [SI OUI, précisez l'usage qui en est fait]. »

Végétaux Réutilisés (exemple en fumier)	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Oui, Totalement	8	14,8%	0	0,0%
Oui, Partiellement	6	11,1%	0	0,0%
Non, pas du tout	40	74,1%	42	100%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>42</b>	<b>100%</b>

Posée explicitement, cette pratique du recyclage en humus intéressait tout ou partie du fauchage de 14 mares, dont quatre pour la fertilisation de jardins privés, une pour la création de platières, une autre pour le foin qu'elle procure et encore une pour la production de chaume. Ici, on peut présumer une récolte limitée de roseaux pouvant servir à camoufler la hutte ou encore à confectionner un poste d'observation, genre « cannisse », forme méridionale du hutteau picard. Il ne s'agissait donc pas toujours d'en faire du « fumier » au sens exact du terme, mais les répondants ont compris par cette question l'usage des produits du fauchage, ce qui répondait à son sens implicite. Néanmoins, avec près de 11% du total de l'échantillon (128), cette destination arrivait loin derrière l'utilisation pour le renforcement des berges. C'est d'autant plus vrai avec l'étude du PIC.02 puisque la valorisation des herbes aquatiques semble totalement absente des pratiques. Mais l'essentiel pour nous tient également dans les

<sup>817</sup> Notons au titre des modes de valorisations disparus, la récolte professionnelle des chaumes de roseaux pour les couvertures d'habitations qui perdura jusqu'aux années quatre-vingts dans le marais du Pendé, entre Villers-sur-Authie et Nampont-Saint-Martin.

représentations croisées que se jettent les prétendus « partenaires » des « bons comportements » en matière d'environnement aqueux. Pour nouvel exemple emprunté à l'expérience du CSRPN, comme cette condescendance des membres qui s'esclaffent, lors de la séance du 22 juin 2006, devant le comportement des locaux, lesquels vont récupérer les produits faucardés dans la réserve naturelle des landes de Versigny (Aisne) et exportés derrière le stade de football. Le technicien présentateur du plan de gestion venait d'expliquer que cet entassement des végétaux en cours de décomposition près du terrain de jeu villageois ne posait pas tant de problèmes car, « ils ne restent pas longtemps ; on remarque qu'ils disparaissent petit à petit ». La mesquinerie des jardiniers en mal d'engrais vert n'est certes pas en cause dans l'esprit de mes collègues, mais au final comme il est amusant de constater qu'on puisse réellement s'épuiser dans ces déplacements intéressés. De la même manière, si on ne s'oppose pas à la volonté du conseil municipal de faire procéder au déboisement d'une parcelle par les habitants demandeurs eux-mêmes, car on espère une petite recette de la vente des pins sur pied, le commentaire est en revanche sans appel quant à la distance entretenue avec cette conception rentable de retour aux « paysages originels » : « si ça les amuse »...



Marais à l'est de Rue  
(photo DIREN Picardie).

Pour conclusion très succincte de ces questions complexes, notons que deux grandes problématiques s'avèrent spécifiquement épineuses pour le littoral picard : 1) le boisement progressif et naturel des marais<sup>818</sup>, accentué au travers de la déprise cynégétique en certains

<sup>818</sup> En dehors des plantations déclarées que nous étudierons plus loin, près d'un tiers des répondants fait état d'un tel accroissement naturel des surfaces boisées, mais l'intérêt d'un traitement par biotope prouve ici son efficacité, avec des situations extrêmement variées, allant d'un peu plus de 15% sur le littoral à six territoires sur dix sur le PIC.02.

lieux ou par les réorientations à la fois subies et voulues en direction du grand gibier (le sanglier en particulier) et 2) la gestion de l'eau, des captations destinées au remplissage des mares de huttes faisant l'objet de discussions feutrées, mais potentiellement houleuses. C'est sur ces deux vastes chantiers que les sauvaginaires jouent actuellement leur légitimité vis-à-vis des directives européennes.

## **B.) ANCIENNETÉ DES INSTALLATIONS : Les enjeux d'un débat sur la légitimité de la « tradition »**

*« Tradition (du latin traditio, de tradere, livrer).*

- 1.) Transmission de doctrines, de légendes, de coutumes pendant un long espace de temps : ensemble de ces doctrines, légendes etc.*
- 2.) Manière d'agir ou de penser transmise de génération en génération.*
- 3.) Droit : remise matérielle d'un bien meuble faisant l'objet d'un transfert de propriété.*
- 4.) Religion : ensemble des vérités de foi qui ne sont pas contenues directement dans la révélation écrite mais sont fondées sur l'enseignement constant et les institutions d'une religion. ».*

*In Le Larousse.*

Le caractère « ancien » d'une activité, d'un équipement ou d'une modalité d'exercice joue un rôle central dans la définition du « traditionnel », comme si le rapport à la durée passée était de nature à opérer une transformation de la valeur intrinsèque des choses et des pratiques. Il y a de ce fait une focalisation polémique cruciale sur les dates de fondation de la « tradition », quand elle n'était ainsi qu'une innovation. On peut d'ailleurs se surprendre que chez certains environnementalistes ce débat ait pris une telle importance, alors que le critère de légitimation central à leurs yeux reste la fonctionnalité dans l'écosystème.

### **1.) Dimensions historiques : des origines parfois récentes, signe d'une réalité vivace**

S'opposent de cette manière les pratiques nouvelles qui revendiquent une approche moins anthropocentriste des ressources naturelles aux us anciennes ou récentes qui se présentent sous le blason des « traditions ». C'est là tout l'enjeu du statut que se voit conférée la chasse dans les bas-champs picards ; auquel statut on ne comprendrait rien s'il n'était auréolé de son inscription temporelle sur le territoire. Indéniablement, c'est le parti politique CPNT qui excelle le mieux dans cette invocation du droit d'antériorité. Reprenant sous une autre forme le principe de l'autochtonie, la « tradition » renoue avec un paradigme qui fit jadis florès en associant le temps et l'espace dans l'affirmation d'une légitimité des pratiques hic et nunc, au nom justement de l'ancienneté réelle ou supposée dont elles pourraient témoigner sur le territoire considéré. Relevons dans un premier temps l'extraordinaire efficacité sociale que soulève l'invocation d'une telle notion, en constatant d'abord la gêne de ses détracteurs et ensuite les argumentaires dans lesquels ils se débattent. L'impact iconoclaste que soulève toute discussion, fût-elle rationnelle justement, des coutumes locales, vient buter systématiquement contre la puissance politique du droit des populations minoritaires à vivre dans le respect de leurs modes de vie. Il n'y a donc aucunement à se surprendre que les

« traditions » aient débouché sur le terrain de la ruralité, dimension ambiguë certes, mais effectivement désormais marginalisée au sein d'un occident largement métropolisé. Face à une telle Ligne Maginot, pas plus surprenante n'est la mise en avant du « patrimoine international » dépassant les intérêts circonsciés. A l'encontre des fausses évidences qui voudraient pour les uns qu'une sanctuarisation des coutumes ne puisse être discutable, alors que les autres revendiqueraient l'impératif d'une renégociation dans le souci d'une humanité globalement intéressée, notons dans un second temps les pièges que contient cette controverse. On a recouru à deux grandes options pour discuter la légitimité de la notion de « tradition », sans prendre en compte nous semble-t-il sa véritable raison d'être discursive, à savoir l'opération de légitimation qu'elle permet pour des populations qu'il s'agirait maintenant de qualifier socialement. La façon la plus radicale de traiter du bien-fondé des coutumes a consisté à distinguer le bon grain de l'ivraie en attribuant aux unes le qualificatif de « bonnes », les autres étant recalées par conséquent dans le négatif. On comprendra aisément ce que cette dichotomie a de discrétionnaire puisque, sous couvert de gestion rationnelle, elle valide un système de valeurs immédiatement subordonné à un ordre du monde éminemment politique. Toute action de préservation en faveur d'une espèce pouvant se révéler nuisible à une autre<sup>819</sup>, l'élection d'un critère de sélection a à voir primo avec les intérêts en jeu, et secundo avec les représentations auxquelles sont assujetties les espèces. Rappelons ici que si la présentation du libéralisme comme un mode de gestion exempt de toute implication idéologique a été remise en question, il n'en va pas autrement pour l'écologisme<sup>820</sup>, même si ces deux courants de pensée s'opposent très largement, justement sur le plan idéologique.

Quant à la seconde option, elle a visé le démontage systématique des pseudo « traditions » par la démonstration diachronique. Cette approche s'inscrit également dans une très ancienne démarche ethnologique qui pourrait se résumer par une déconstruction des traditions inventées<sup>821</sup>. Appliquée à la pratique cynégétique, une telle fiction se retrouve chez Sergio Dalla-Bernardina, l'incitant à parler de « L'invention du chasseur écologiste »<sup>822</sup>. Sur notre terrain, à force de ressasser le traditionalisme de la chasse à la hutte, c'est l'ancienneté de ces huttes que les adeptes ont placée dans l'œil du cyclone.

« SI la mare est artificielle, de quelle année date sa création ? »

Date de Création Pour les Mares dites "Artificielles"	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
(...)-1945	12	24,0%	5	14,3%
1946-1970	17	34,0%	13	37,1%
1971-1980	13	26,0%	8	22,9%
1981-1990	3	6,0%	5	14,3%
1991-2002	5	10,0%	4	11,4%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>

ÉTENDUE TEMPORELLE SUR LE PIC.01 : de 1918 à 2002, SUR LE PIC.02 : de 1890 à 1997.

<sup>819</sup> Cf. Bernard Alliot : « La "préservation de la biodiversité", les naturalistes et les mânes de Darwin », Le Monde, 25 janvier 2005.

<sup>820</sup> Cf. textes réunis par Anne Cadoret : Chasser le naturel, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988, Cahiers des Études Rurales n°5. Par la même coordinatrice : Protection de la nature. Histoire et idéologie, Paris : L'Harmattan ; décembre 1985 ; collection « Alternatives paysannes », ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'environnement et du Parc national des Cévennes.

<sup>821</sup> Cf. Éric Hobsbawm : « Inventer des traditions », in Enquête, n°2, second semestre 1995, pages 171-189.

<sup>822</sup> « Un exemple italien », in Terrain, n°13, octobre 1989, pages 130-139.

Signe du flou qui anime des catégories discutables, sur le PIC.01 le nombre de citations indiquant les dates de création des mares artificielles va jusqu'à excéder l'effectif même des mares déclarées « artificielles » (50 contre 46). Cette incohérence ne se retrouve pas sur l'arrière littoral avec 35 dates pour 40 déclarations. Quand on prend les chiffres du premier site dans l'absolu, on constate que la majeure partie de l'échantillon se répartit en trois grands groupes de tailles proches : avant le second conflit mondial, pendant les « Trente Glorieuses » et lors des années soixante-dix. Intéressant donc davantage le débat sur les « traditions », quelques 16% de l'ensemble font état d'un creusement dans le courant des deux dernières décennies. En effet, depuis la loi de 2000, toute volonté d'installation nouvelle se trouve gelée, sauf rares dérogations. En revanche et jusque là, l'intérêt pour la chasse au gibier d'eau n'avait cessé de se révéler sur le littoral picard. C'est encore plus vrai avec l'arrière littoral qui regroupe, toujours en valeurs absolues, encore plus de huttes récentes pour moitié moins de répondants : 9 installations représentant plus du quart de l'échantillon des mares dites « artificielles ». C'est également sur le PIC.02 que se retrouvent les valeurs extrêmes les plus éloignées de nous : une mare de pâture creusée en 1890, mais pour un usage autre que cynégétique. Par contre, le mouvement semble s'être arrêté en 1997, dernière mention datée en notre possession. De la même manière, l'essentiel des dates se retrouve de l'après-guerre à la fin des années soixante-dix. Surtout, l'âge moyen des mares « artificielles » de ce site atteignait en 2003 sa quatrième décennie (plus de 39 années d'existence). C'est là une longévité considérable quand on considère le nombre d'excavations récentes.

« SI la mare est naturelle remaniée, de quelle année date son dernier remaniement ? »

Date du Dernier Remaniement Pour les Mares "Naturelles"	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
1920-1970	7	13,7%	1	3,7%
1971-1980	6	11,8%	5	18,5%
1981-1990	11	21,6%	6	22,2%
1991-2002	27	52,9%	15	55,6%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

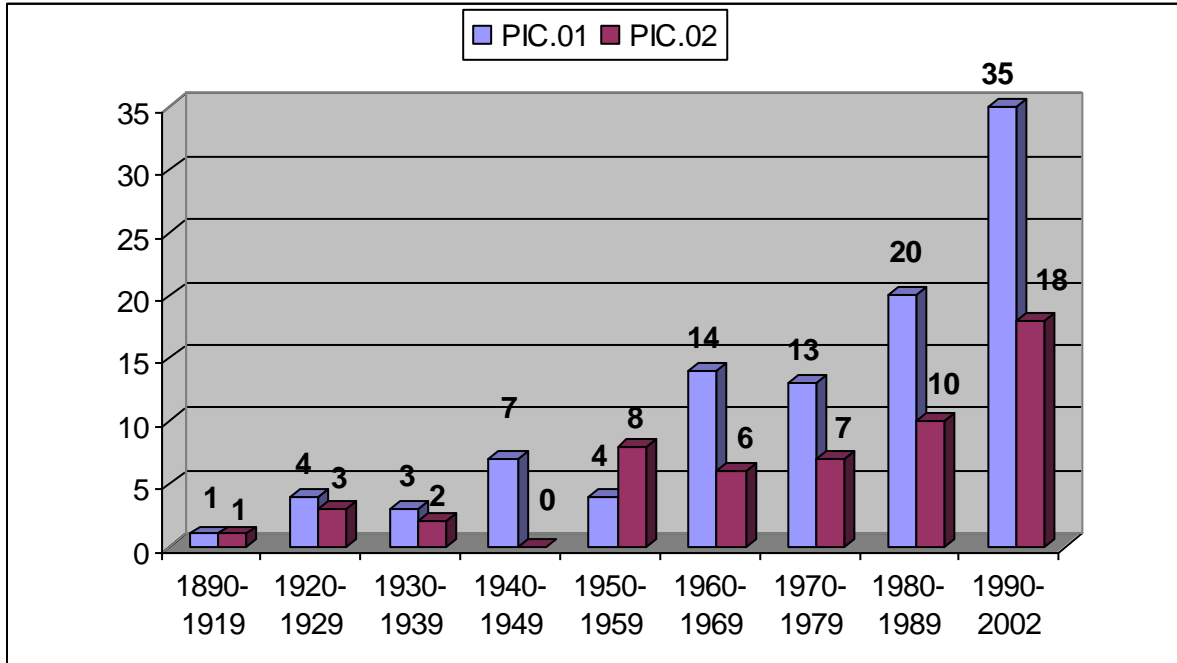
ÉTENDUE TEMPORELLE SUR LE PIC.01 : 1950-2001, SUR LE PIC.02 : de 1920 à 2002.

On ne retrouvait pas le même paradoxe en ce qui concernait les mares considérées comme « naturelles », mais remaniées pour leur usage cynégétique : alors qu'elles étaient 54 dans ce cas de figure, nous ne disposons que de 51 indications de dates sur le PIC.01. Faux paradoxe maintenant, l'étendue temporelle était plus courte pour les mares remaniées que pour les mares artificielles. Les premières ramenaient aux années cinquante pour les remaniements les plus anciens. Plus d'une sur deux concernait la dernière décennie. Autrement dit, la dernière transformation du terrain était généralement récente, mais dans bien des cas l'ancienneté du plan d'eau suffisait à en valider le caractère « naturel » aux yeux des répondants.

Pour ce qui est de ce terrain de l'arrière littoral, notons tout d'abord que les mares « naturelles » y sont beaucoup moins fréquentes : 21 contre 54, soit 28,8% contre 42,2%. Surtout, les remaniements les plus anciens y sont rares avec seulement une transformation pour la période 1920-1970, soit plus précisément 1920. En réalité, ces dates mesurent davantage l'ancienneté d'installation des répondants sur ces territoires, constituant ainsi un bon indicateur quant au dynamisme du marché des huttes, celles du PIC.02 étant plus souvent revendues que ce qu'il en était sur le PIC.01. Par contre, alors que 21 mares sont dites

« naturelles remaniées », les informateurs fournissent 27 indications datées. En d'autres termes, certains remaniements s'appliquent à des mares artificielles qui ont également subi des transformations.

### DATES DE CREATION OU DE REMANIEMENT DES MARES DE HUTTES



*Afin d'éviter les doublons, les dates de remaniements des mares déclarées « artificielles » ont été retirées. Par ailleurs, si l'on fait l'hypothèse que le remaniement des mares « naturelles » marque un passage avéré à l'usage cynégétique, on obtient alors 55 données datées pour l'arrière littoral.*

Au-delà des difficultés inhérentes à ce genre d'exercice, la mise en graphe des dates de création ou de remaniement des mares de huttes laisse en effet apparaître de nombreux travaux pour la période la plus récente. Sur 85 plans d'eau creusés par l'homme, seuls 20% seraient antérieurs à la seconde guerre mondiale. On en compte même plus de 10% depuis 1990. Les remaniements conséquents des mares dites « naturelles » remontent également à cette période pour plus d'un sur deux. Le regroupement de l'ensemble de ces données laisse facilement percevoir au minimum la vivacité de la « tradition ».

Prises dans leur ensemble, les 156 dates dont nous disposons pour les deux sites affichent une décroissance globale au fur et à mesure que l'ancienneté s'affirme. Ainsi, loin de n'être qu'un reliquat du passé en phase de résorption, la chasse à la hutte semble au contraire, pour le littoral picard au sens large, animée d'une dynamique certaine, et ce même si le nombre global de chasseurs continue à régresser au plan national comme à celui du département. Il faut probablement y voir un investissement inversement proportionnel à la giboyeuseté des plaines, lesquelles intéressaient une bonne part des porteurs de gibecières. Giboyeuseté en chute nette dans les années soixante-dix jusqu'au début de la décennie quatre-vingts. De fait, l'âge moyen des mares créées ou remaniées pour la chasse sur le PIC.02 avoisine les 18 années, ce qui se révèle être une durée peu importante. Cette donnée s'avère bien entendu très inexacte puisque d'une part la connaissance datée des événements est d'autant plus grande que ces derniers sont récents et que d'autre part plusieurs remaniements ont pu affecter le même plan d'eau, déjà consacré à la pratique cynégétique. Toutefois, cette périodisation permet de constater qu'on ne chasse pas ici sur des espaces figés dans le temps.



« SI la mare est artificielle, quelle est l'origine de l'excavation ? » « Si "Autre(s) origine(s)", merci de préciser : »

Origine Excavation	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	24	32,9%
Mare de pâture	19	26,0%
Tourbière	6	8,2%
Gravière	0	0,0%
Pour la chasse	29	39,7%
Je ne sais pas	4	5,5%
Autre [Précisez SVP : .....]	2	2,7%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>73</b>	

**PIC.02 :**

Question à choix multiples : 60 réponses, dont 56 valides, ont été enregistrées pour 49 répondants.

Nouveauté par rapport au questionnaire « Mares de huttes » du PIC.01, a été introduite dans la seconde fournée de questionnaires une interrogation relative à l'origine des excavations, aujourd'hui dévolues à l'exercice cynégétique. L'objectif était de comprendre le processus ayant amené au développement de la chasse « huttière » sur le littoral picard, et en particulier de s'interroger sur le fait de savoir si l'existant topographique avait favorisé la reconversion de lieux jadis creusés par des activités humaines tombées depuis en désuétude, ou si au contraire la seule pratique de cette forme de chasse avait pu générer les travaux de creusement. Cette région, en effet connue pour ses ressources souterraines, est parsemée, en particulier autour de la ville de Rue, de gravières, qu'on ne retrouve néanmoins pas au sein de notre échantillon répondant. Également fortement présentes sur le territoire du PIC.02, les extractions de tourbe ont donné naissance à 6 mares de huttes. Au total donc, ces activités d'exploitation du sous-sol ne représenteraient qu'une part limitée des excavations. C'est davantage l'élevage qui aurait permis de transformer des mares de pâtures en lieux de chasse au gibier d'eau : 19 cas de figure pour un peu plus du quart des réponses. Enfin, une majorité relative indique que la dimension cynégétique fut dès le départ une motivation dans ces travaux de terrassement : près de 40% des répondants. Les précisions correspondant à d'autres genèses font état de la pêche et des loisirs, ajoutant dans ce dernier cas : « plaisir de voir la nature ». On peut donc considérer que ces motivations relèvent de la même logique que celle qui a procédé à la mare cynégétique. D'ailleurs, ces deux répondants affirment également que la chasse entraine dans les causes du creusement. Notons néanmoins que les non-réponses, associées aux aveux d'ignorance, représentent également près des quatre dixièmes de l'échantillon, ce qui rend les conclusions à en tirer assez inachevées. De plus, si la question était formulée à l'adresse des mares dites « artificielles », les excavations naturelles n'ayant a priori aucune origine humaine, on constatera que le nombre de réponses excède ici encore l'effectif des déclarations, soit 40 mares « artificielles » alors que 45 répondants donnent une origine spécifiquement liée à des pratiques humaines. Or, les réponses multiples correspondent à douze cas hybrides : six mares de pâtures sont également déclarées pour la pratique de la chasse, ce qui peut signifier ici que l'abreuvoir d'origine a du être recreusé pour servir de mare de hutte ; trois anciennes tourbières ont probablement subi des travaux pour servir au même usage ; une autre de ces tourbières est passée par un stade d'abreuvoir avant de devenir mare de chasse.

**ORIGINES DES EXCAVATIONS SELON LE TYPE DE MARE : PIC.02**

<b>Origine Excavation</b>	Non-réponse	Mare de pâture	Tourbière	Gravière	Pour la chasse	Je ne sais pas	Autre [Précisez SVP : .....]	<b>TOTAL</b>
<b>Type Mare</b>								
Artificielle	1	15	4	0	23	3	2	<b>48</b>
Naturelle	9	0	0	0	3	0	0	<b>12</b>
Naturelle, puis remaniée	14	4	2	0	3	1	0	<b>24</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>84</b>

49 répondants + 24 non-réponses, soit 73 (l'échantillon), fournissent 60 réponses + 24 non-réponses = 84.

A partir du croisement entre la variable « Origine de l'excavation » et celle relative au « Type de mare », on obtient une résolution de ce paradoxe. 39 des 40 mares « artificielles » ont fourni une réponse, dont 3 en reconnaissant ne pas connaître l'origine de l'excavation. Ce sont ces mares « artificielles » qui fournissent à la motivation cynégétique ses plus gros effectifs (23). En revanche, si les mares déclarées « naturelles » se retrouvent pour leur majorité dans les non-réponses, 9 ont des histoires plus complexes. Pour 8 d'entre elles, bien qu'elles soient dites « naturelles », il a fallu d'emblée les adapter à la pratique de la chasse. 4 autres, parfois en plus de cette première adaptation, sont passées par la fonction de mare de pâture et 1 dernière cumule le statut d'ancienne tourbière avec les deux fonctions précédentes. Pour cette dernière, il s'agit d'une erreur d'appréciation de la part du répondant, ou alors cette excavation naturelle a servi de mare de pâture un temps, avant d'être asséchée pour en extraire de la tourbe et devenir mare de hutte après remplissage.

On le perçoit aisément, l'historique de ces emplacements pourrait réserver des surprises qui s'accommoderaient assez mal des catégorisations toutes faites. Une excavation naturelle peut passer par différents usages avant d'en arriver à ce statut cynégétique. Ne perdons néanmoins pas de vue que, selon les connaisseurs de la région, on compterait encore une fois assez peu de dépressions totalement naturelles ayant servi de base à des mares de chasse.

## 2.) La « tradition » en question : un cache-sexe et un étui pénien

En arrière plan des dates de création, ici très imparfaitement approchées car exigeant une enquête de terrain minutieuse, l'ancienneté des huttes a donné matière à l'une des plus fameuses polémiques quant à leur caractère « traditionnel », mais en allant plus loin sur la légitimité même de cette notion d'ancienneté. Ce sont les milieux cynégétiques qui, ressentant la remise en question de certaines formes de chasse, au filet, lacets et gluaux entre autres, ont introduit l'idée de « tradition » dans leur argumentaire défensif. Cette dernière inscrit son efficace dans l'histoire de pratiques jugées ancestrales, donc respectables au nom des cultures qui en fondent le sous-bassement.

A partir de la même entrée, Jean-Pierre Raffin, ancien conseiller en charge du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement auprès du MATE<sup>823</sup> et maître de conférence à l'université de Paris VII – Denis Diderot-, reprenant à son compte les termes du débat, n'a aucune difficulté à enfoncer le clou au cours de son intervention dans le colloque qui entendait répliquer aux derniers succès du CPNT en Somme, l'essai des européennes de

<sup>823</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

1999 bien sûr, mais encore la transformation de 2001 avec deux conseillers généraux élus sur le littoral<sup>824</sup>.

« [...] il y a tout lieu de s'interroger sur l'historicité de certaines traditions. À côté de pratiques fort anciennes comme la chasse aux pantes des palombières basques, la chasse au fusil pratiquée sur les col pyrénéens -Iraty par exemple- ou en Ardèche -col de l'Escrimet- est récente. Certaines de ces chasses conduisent à des affirmations péremptoires fluctuantes qui laissent quelques doutes sur la réalité de leur ancienneté.

Ainsi, en est-il, par exemple, de la chasse de nuit aux anatidés, interdite depuis 1844, mais tolérée dans certains départements au nom de la "tradition". »<sup>825</sup>

Logiquement, ce genre de raisonnement amène à proposer une étude longitudinale des installations.

« Pour sortir de cette ambiguïté récurrente, j'avais suggéré à Monsieur Patriat -lorsqu'il commençait le rapport qui allait donner la loi chasse de juin 2000- de faire procéder à une analyse de photographies aériennes des zones où se pratique la chasse à la hutte. En effet, ces huttes assorties de mares sont facilement identifiables et l'on dispose, dans certains cas, de séries de photographies aériennes sur plusieurs décennies. Leur examen aurait permis d'infirmer ou de confirmer l'ancienneté de pratiques souvent affirmée par les chasseurs de gibier d'eau comme séculaires. »<sup>826</sup>

J.-P. R.

En appui de cette proposition, non retenue par le « Monsieur Chasse » du précédent gouvernement, le rapporteur européen<sup>827</sup> adjoint à son argumentation deux agrandissements d'une carte topographique du fond de la baie de Somme. Sur la première, retraçant la situation de l'année 1939, apparaissent 7 points représentant des installations huttières, alors que celles-ci sont 41 sur la seconde, établie pour 1997.

Légende des cartes : « **Les huttes de chasse : des installations séculaires ?** Alors que dans certains cas l'ancienneté de ces installations est réelle, dans d'autres elle est plus que contestable. Ainsi, cet exemple pris en baie de Somme. Sur le fond de carte I.G.N. 1/25000° de 1998 ont été reportées (points noirs) les installations observables sur les photographies aériennes des missions de 1939 et 1997.<sup>828</sup> »

En d'autres termes, pour une ancienneté avérée la légitimité se trouverait entérinée, ce qui aboutirait à valider comme acceptables des positions acquises de longue date, principe en lui-même qui peut s'estimer contestable. En outre, l'établissement d'une date seuil, en elle-même inévitablement arbitraire, n'est pas sans poser problème. Autre manière de formuler cette aporie : qu'est-ce qu'une hutte ancienne et qu'est-ce même que l'ancienneté ? C'est encore plus vrai quand l'on traite d'objets dits « naturels », à la formation très antérieure au temps humain. Toutes les vieilleries ne sont pas élevées au rang de traditions et toute tradition n'est pas une antiquité, mais bien un processus en cours de légitimation. Pourtant, on le voit,

<sup>824</sup> « Rapports chasseurs – non-chasseurs dans les espaces naturels publics : en progrès ? », Apprendre à partager la nature. *L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?* Actes du colloque national du samedi 1<sup>er</sup> décembre 2001 (organisé par le Comité Nature et Citoyenneté), Amiens, ici pages 48 à 62.

<sup>825</sup> *Op. cit.*, page 57.

<sup>826</sup> *Ibidem*.

<sup>827</sup> Cf. le rapport qu'il a produit sur la chasse lorsqu'il était député européen.

<sup>828</sup> *Op. cit.*, page 59.

mêmes les détracteurs les mieux informés des stratégies discursives de leurs adversaires ne peuvent s'abstraire de reconnaître à la « tradition vraie », dirait-on, une certaine validité ; ce alors que la chasse, comme toute autre pratique labellisée « traditionnelle », n'a cessé de se transformer. Pour exemple, l'usage des jumelles de nuit, lesquelles évitent de nombreuses confusions entre gibiers<sup>829</sup>. De la même façon, personne ne revendique plus le retour d'une technique de chasse aujourd'hui disparue comme les fleurons de la côte picarde, ces grands filets à larges mailles évoqués plus haut, qui disparurent entre autres raisons parce que considérés cruels. De plus, une tradition moribonde apporterait-elle plus de gages quant à son « authenticité ». En ce cas, bien vivace la chasse à la hutte n'aurait aucune chance de passer pour traditionnelle, et moins encore dans la Somme où elle prospère. C'est de ce fait plutôt des transformations des normes éthiques en vigueur dans les groupes dont il est question ici, ce qui ramène directement au processus par lequel une société définit ce qui lui est acceptable et en transmet les termes à ses membres. Le processus de socialisation se situe à l'évidence en arrière-plan des discussions qui ont cours sur le devant de la scène : le rapport au vivant. De là à aller jusqu'à dire que la tradition ne serait que ce qu'on ferait d'elle, il y a un gouffre à éviter pareillement, toute pratique ne pouvant prétendre à être éligible au registre des « traditions ».

Quoiqu'il en soit, en laissant de côté l'aspect prise de position de l'auteur, force est donc de constater le peu de fondement d'une légitimité qui ne se mesurerait qu'à la seule échelle d'une durée, d'autant qu'on lui adjoint souvent la géographie, certaines pratiques pouvant être considérées comme « traditionnelles » dans un département et pas dans un autre pourtant contigu, où elles se sont répandues postérieurement<sup>830</sup>. Qu'il s'agisse du calendrier ou de l'espace, la légitimité, dans les pays occidentaux modernes, ne peut être totalement distinguée de l'utilité, tout au moins sociale. En ce sens, ce que certains n'ont pas hésité à appeler « l'alibi de la culture », recèle de potentialités justificatives moins problématiques, dans la mesure où cette dimension échappe justement en grande partie à l'examen critique des demandes de justifications.

En vis-à-vis des tactiques cynégétiques, les opposants de ce qui serait alors une « tradition reconstruite », ne laissent-ils pas dans l'ombre le véritable enjeu de la polémique : à savoir la formidable capacité de mobilisation des 300 000 sauvagins de France, principale composante du parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions, lequel vient grignoter les pré carrés électoraux déjà établies ?

Il reste que la principale question maintenue en suspens, et la plus essentielle pour le devenir de l'environnement, tient toute entière dans les forces vives qui auront alors à entretenir ces zones humides, ce dont convient d'ailleurs Jean-Pierre Raffin. Si huttes il n'y avait plus dans certains secteurs, *quid* de l'entretien des marais et autres mares, probablement remplacés par des cultures qui s'accommoderaient assez bien d'une hydraulique aussi généreuse, à commencer par le maïs. Car si l'on peut estimer à juste titre que les chasseurs captent à leur profit une part de la faune sauvage, il est tout aussi évident qu'ils n'ont aucun intérêt dans sa disparition, ou même raréfaction. A défaut d'acteurs directement intéressés par la préservation d'espaces de peu de valeur économique, on peut toujours imaginer d'autres ressorts pour la motivation. L'attrance pour l'écologie pourrait en être un, mais comme nous le verrons plus loin, le temps, l'argent et ne serait-ce que la peine physique, font de la gestion

<sup>829</sup> Lors d'un plateau télévisé sur le sujet en octobre 2001, l'actuel président du CSRPN, ornithologue amateur passionné, interroge les chasseurs quant à leur faculté à reconnaître les anatidés qu'ils tirent dans l'obscurité, et de citer à l'appui de son réquisitoire la référence absolue que constitue pour les sauvagins le comte de Valicourt, lequel reconnaissait appuyer souvent sur la gâchette sans avoir identifié l'oiseau posé sur la mare. C'est alors qu'explose à ma droite la colère des deux nemrods invités, avançant l'invention des jumelles comme preuve de la validité éthique et écologique des traditions chasseresses.

<sup>830</sup> Cf. les théories « diffusionnistes » développées par l'anthropologie.

cynégétique des zones humides une tâche pour le moins fastidieuse. Laissons par contre et d'emblée de côté l'hypothèse d'un engagement public, tant la tendance actuelle va plutôt à son encontre, d'autant que si les français semblent peu enclins à accepter de supporter un coût là où la chasse rapporte, ce genre de politique aurait toutes les chances de tomber aux oubliettes au premier retournement de conjoncture économique. On voit assez tout ce dont ont à pâtir les ministères non prioritaires que sont la culture, les sports ou l'environnement.

En somme, si la densité des installations peut objectivement et facilement se mesurer aux potentialités du territoire qui les supporte, la subjectivité d'une problématique comme celle de la « tradition » aurait pu utilement, pour les chasseurs, céder le pas à une transaction qui aurait alors mis en balance trois termes : la force de travail nécessaire au maintien des espaces (motivée par l'attrait de la chasse), les possibilités du territoire et la conservation des espèces. Pour ce faire, nul besoin de quérir le renfort d'une notion aussi ambiguë que celle de « tradition », laquelle peut au demeurant se retourner contre ses utilisateurs : la tradition, toute la tradition, mais rien que la tradition<sup>831</sup>.

Car d'ambiguïté il est question dès la définition. Le terme français qui émane de la *traditio* latine, s'entend de bien des manières, dont le seul point commun est contenu dans l'idée de transmission [*tradere* : livrer]. Par la première signification, on ne sera pas surpris que les justifications cynégétiques empruntent ici et là un peu au légendaire, mais l'on retiendra aussi que derrière la teneur de ce qui est ainsi transmis, il s'agit aussi pour beaucoup du lien social qui unit un groupe, bien qu'« un long espace de temps » puisse faire l'objet d'interprétations multiples et divergentes. Ce sont surtout, en deuxième point, des manières d'être et de penser qui occupent le traditionnel, donc encore une fois du social cristallisé. Par ailleurs, la transmission se comprend *tertio* dans un sens matériel avec le droit, qui voit dans la tradition une scène de transfert d'un bien physique, comme nous le montrent tant de rituels qui symbolisent la passation d'un état à un autre, par la remise d'un témoin matérialisé. On pensera par exemple aux insignes qui sont le symbole d'une nouvelle charge honorifique. Enfin, et c'est peut-être là le plus révélateur, la tradition est ce qui a rapport au dogme religieux non inscrit dans les tables de la loi. Est-ce sur cet aspect que se fondent alors les politiques pour déroger à ce qu'ils ont eux-mêmes forgé ?<sup>832</sup>

Quoiqu'il en soit, nous en revenons ici encore à des aspects qui ne peuvent s'abstraire de la politique, car se référer à une tradition, c'est justifier un état de fait, émotionnellement investi par au moins une part du corps social. Or, c'est d'affrontement entre plusieurs affects sociaux dont est finalement redevable la polémique sur la tradition. Pour les chasseurs de gibier d'eau, dont on dit parfois qu'ils vivent leur « passion » comme une « religion », pratiquer la hutte c'est être d'un monde qui fait sens à leur histoire, mais ici et maintenant. Quand on évoque le traditionnel, on fait référence à hier, mais toujours pour parler d'aujourd'hui. Il est faussement passéiste ce culte de l'héritage, car il nous conte à sa manière les péripéties d'une époque contemporaine. L'image est celle d'un présent produit du passé, comme une plate-forme dont les piliers de soutènement plongeront dans les temps immémoriaux. Que l'on fasse table rase des piliers et la plate-forme s'effondre dans les abîmes. En ce, l'invocation de la tradition est une réaction aux iconoclastes. Mais la réalité est plus mouvante et moins schématique. Être traditionnel, c'est voir dans le passé des éléments qui ont eu leur utilité fonctionnelle et qui à la fois ont fait symboliquement sens dans une situation historique et sociale donnée, en en faisant des ressources pour défendre une certaine

<sup>831</sup> Pour reprendre l'exemple précédant, l'usage des jumelles de nuit, lesquelles évitent de nombreuses confusions entre gibiers, ne relève d'aucune tradition bien évidemment, mais ne sera en aucun cas contesté parce ces adjointes de la vue permettent un tir plus sélectif.

<sup>832</sup> Voir par exemple la loi du 30 décembre 1988 sur le statut dérogatoire que les parlementaires français accordent aux chasses dites justement « traditionnelles » : un divin réveillon de la Saint Sylvestre.

conception du présent. Ces éléments retenus à l'encontre d'autres, sont justement les significations symboliques contestées au nom du fait qu'elles ne seraient plus fonctionnelles face à l'évolution du monde ; qu'elles seraient devenues obsolètes, pour de nouveaux acteurs qui ont eux aussi intérêt à l'effondrement d'un état des lieux pour mieux asseoir leur suprématie en cours d'affirmation. Pour les environmentalistes qui s'appuient sur le droit, en rejetant dans les illégalismes la chasse de nuit, une autre « passion » s'exprime, le fusil en moins, le code en plus. Le culte vitaliste sera-t-il alors demain la nouvelle tradition de certains groupes sociaux ? Peut-être, si ce n'est que l'histoire n'est jamais écrite à l'avance. Alors cache-sexe la tradition ? Probablement pour une référence à la légitimité de ceux qui occupent les lieux et qui disent par elle : « Laissez-nous faire ici ce que nous estimons normal d'y pratiquer parce que nous y sommes chez nous ! » D'une certaine manière, en embellissant l'indicible bien-fondé local, la tradition devient étui pénién.

Surtout, Denis Blot montre que distinguer entre les « traditions vraies » et celles qui seraient le pur produit d'une invention patente s'avère non seulement souvent impossible, mais aboutit encore, si ce n'est à une volontaire, au moins à une réelle condescendance. « La description de la tradition inventée comme processus intentionnel entraîne l'idée que des traditions authentiques ne peuvent résider que chez des handicapés sociaux, incapables d'intentionnalité, de stratégie et de jugement. A moins d'accepter que toutes les traditions sont inventées on retombe dans le déni de *socius*. »<sup>833</sup> Pour aller un peu plus loin, la « tradition » envisagée sous l'angle de sa plus ou moins grande authenticité rencontre un autre paradigme dans lequel elle est perçue comme un acte défensif d'un local périphérique en réaction à un centre dominant. Ici, la construction européenne et son corollaire, la montée en puissance des capitales régionales, agiraient sur les populations du littoral picard comme une relégation à la fonction d'espace de loisirs, le tout dans un contexte de désengagement de l'Etat, laissant de côté les principes de péréquation socioéconomique. La référence au territoire permet alors de lisser les différences internes pour mieux rehausser la dissemblance du monde extérieur<sup>834</sup>. Cette thèse séduisante, qui a l'avantage de mettre l'accent sur la puissance motrice de la relation à l'altérité, et sur laquelle nous nous appuyons par ailleurs, minore néanmoins les capacités du local à se jouer des centralités<sup>835</sup>. Sur le plan politique, pour reprendre cet exemple, l'affiliation des électeurs ruraux à un notable intercesseur d'avec l'extérieur ne signifie pas nécessairement l'assujettissement à sa couleur politique. Au contraire, les citoyens peuvent développer un rapport parfaitement utilitariste à l' élu qui les représente<sup>836</sup>, se méfiant des catégories de découpage issues du centre, mais acceptant de les mettre à profit

<sup>833</sup> In L'invention des traditionalismes. Étude anthropologique du développement des utilisations contemporaines de la notion de tradition, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Jean Copans, 2002, op. cit., page 154.

<sup>834</sup> Cf. Norbert Elias : « Remarques sur le commérage », introduit par Francine Muel-Dreyfus, in Actes de la recherche en sciences sociales, n°60, novembre 1985, pages 23 à 29. Le sociologue de la civilisation des mœurs y montre comment, dans une bourgade des environs de Londres, on relève les actes de délinquance du quartier voisin, afin de mieux minimiser les déviances 'des nôtres'.

<sup>835</sup> Et s'interdit de penser l'identité collective, spécialement territoriale, comme un phénomène endogène, à la manière de Bernard Poche quand il estime que « l'identité territoriale, ce n'est pas, d'abord, une question politique ». Cf. « Le groupe territorial et son identité. *Le lien social au-delà de la crise du politique* », in Identité-communauté, sous la direction de Nadir Marouf, Paris : L'Harmattan, 1995, « Les cahiers du CEFRESS » pages 71 à 96, ici page 84. Il nous semble en effet que si, comme nous l'avons signalé plus haut, les signes mis en avant par le groupe autodésigné comme tel ne sont pas complètement arbitraires, comme sortis de nul part, en revanche, « le grand refus du groupe » invoqué par Poche (page 78) ne rend pas compte des réalités observées sur nos terrains, où la territorialité se révèle davantage un possible qu'un état, un « caractère » pour reprendre le mot de l'auteur.

<sup>836</sup> Cf Henri Mendras : Les sociétés paysannes, Éléments pour une théorie de la paysannerie, Paris : Gallimard, 1995, « Folio-Histoire », première édition : Armand Colin, 1976.

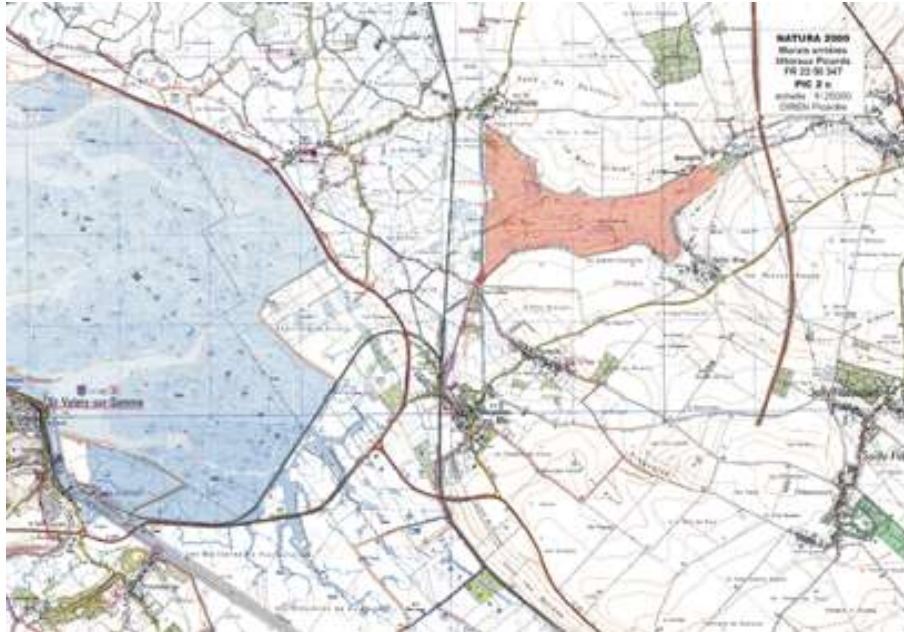
quand l'intérêt s'en fait sentir. Si donc il paraît peu douteux que l'usage de la notion de « tradition » ait ici particulièrement à voir avec le sentiment d'une agression venue de l'extérieur : cet Autre, « étranger » iconoclaste venu d'une urbanité « intolérante » à l'égard des pratiques du Nous, c'est bien parce qu'un double processus a permis à des acteurs sociaux de dresser cette unité et son totem. Que l'aplanissement des différences internes ait répondu à une homogénéisation de la diversité externe, dans l'image du local vivant le territoire face au touriste le consommant, ce premier processus correspond à un phénomène bien connu de généralisation. Penser que le local est également fait de diversité amène paradoxalement à le nier comme groupe qui se vit pour lui-même. Or, ce qui se donne à voir comme prégnant dans les discours, c'est au contraire la fusion du divers dans l'unitaire. En d'autres termes, les publics qui fréquentent les côtes de la Somme ne peuvent être fondus dans cette image globalisante, pas plus que les locaux ne peuvent prétendre à ce vis-à-vis manichéen. Pour autant, s'abstenir de prendre en compte l'unité, même construite subjectivement, nierait la réalité observable ; nous y reviendrons avec les enjeux électoraux.

Cette unité s'est fondée sur un vécu très empirique qui correspond au second processus, à savoir l'accord sur le totem mis en exergue : la chasse, pratique tellement anecdotique au regard extérieur, pour ne pas dire contre publicitaire. C'est sans doute là le principal avantage du totem cynégétique, stigmaté retourné à l'adresse de l'allogène, dans la conjonction d'une double préoccupation : d'une part la recherche d'une unité qui s'est exprimée par la voix de l'autochtonie devant les transformations en cours qui affectent le territoire et d'autre part la quête de légitimité pour une chasse mise au banc de la civilité. Autant qu'un simple mouvement réactionnaire aux bouleversements socioéconomiques d'ensemble, la tradition cynégétique a rencontré ici une crise interne qui en a fait le symbole d'un ciment à même de transcender les dissensions travaillant le territoire. Dans cette région, l'identité de classe a marqué l'histoire locale, en particulier dans le Vimeu, et continue à s'inscrire dans les représentations de soi. L'exemple de l'unité temporaire des chasseurs a fait de l'« agression » extérieure à la fois la cause et le prétexte d'une « tradition » réunificatrice. Ce premier résultat nous amène à un second enjeu social révélé par la chasse : l'effondrement d'un mode de sociabilité.

A leur manière, chasseurs de gibier d'eau et environnementalistes peu sensibles à cet « art » sont des contestataires d'un certain état du monde qui tend à passer la main : celui de l'instrumentalisation de la nature. Les uns et les autres fétichisent ce qui fut d'antan domestiqué de haute lutte. En s'appuyant sur le droit traditionnel des occupants à user de la nature, ou en usant du droit international conféré à la patrimonialisation des espaces dits « naturels » pour promouvoir d'autres usages, les parties prenantes de l'affrontement se sont mises en ordre de bataille pour un enjeu qui se résumerait à quelques questions simples : qu'est-ce que l'on doit entendre par « nature », pour quels usages légitimes et pour qui ? Dans ce débat de société, la préservation de l'environnement et les menaces que font planer les déséquilibres qui l'affectent, ne sont pas absents, mais également des sujets pas très nouveaux. Cela fait longtemps qu'on déconseille de se baigner dans la Seine à Paris. Il paraît plus efficient de se poser la question de savoir ce qui socialement, à un moment donné des processus, détermine le fait qu'on se préoccupe autant de la louable « biodiversité », dont le loup est partie prenante, alors que sa destruction était quasi unanimement reconnue comme souhaitable pendant plusieurs siècles. A-t-on un besoin impérieux de ce prédateur dans notre monde « moderne », ou est-il appelé par ses défenseurs à jouer un rôle plus symbolique ?

La réponse se trouve peut-être dans l'aboutissement d'un stade de domestication presque complet de cette nature tant crainte hier. Domestication technicienne illusoire bien entendu, puisqu'en même temps se découvre la petitesse du savoir humain. Et la chasse dans tout cela ? Peut-être un symbole trop voyant pour l'Homme post-moderne de cette part de lui-

même pour laquelle il estime avoir à se faire pardonner. Sûrement le prix que l'on fait payer à certaines formes de chasses dionysiaques d'antan. La « réparation » aura-t-elle lieu avec ou sans eux est la question qui commence à préoccuper les instances cynégétiques.



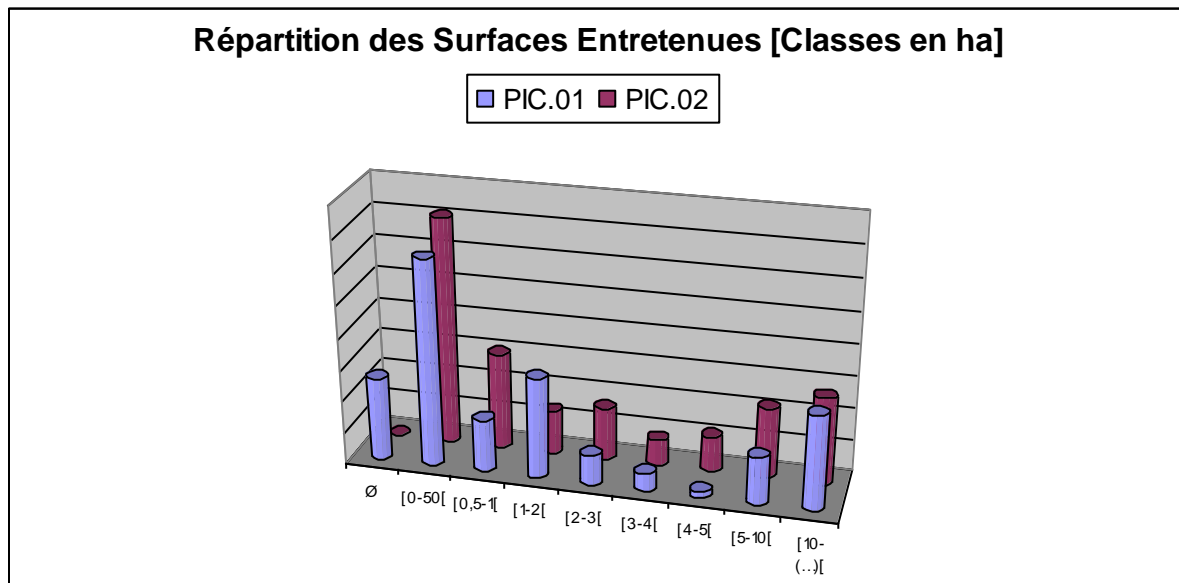
Localisation du marais de Sully-Bray, site de la célèbre « hutte des 400 coups » (carte DIREN Picardie).



### III.] LA GESTION DU TERRITOIRE PÉRIPHÉRIQUE : le poids des logiques agronomiques

En matière de chasse au gibier d'eau, qu'il s'agisse du littoral ou de l'arrière littoral, plusieurs niveaux territoriaux se superposent à la manière de poupées gigognes. La mare de hutte intéresse bien sûr au premier chef, mais elle ne résume pas à elle seule la zone humide détenue ou gérée par le répondant, d'autres mares pouvant relever de la propriété sans être directement environnées d'une installation. Au contraire, un même territoire comporte parfois plusieurs huttes, qu'on y trouve un ou de plusieurs plans d'eau. Plus couramment, un domaine cynégétique de ce type comprend souvent des « parcs à sauvagines » où sont cantonnés les appelants, des zones de roseaux, parfois des platières, ou encore une prairie, une jachère dite « faune sauvage », spécifiquement destinée à rendre la zone plus attractive, d'autres fois un champ (surtout sur le PIC.02), un espace arboré etc.<sup>837</sup>

Sur le seul site littoral, parmi les 108 réponses apportant une indication quant à cette surface totale, hors mare de hutte, c'était une moyenne conséquente de plus de huit hectares entretenus par territoire qui était concernée<sup>838</sup>, quand plus de 85% des gestionnaires déclaraient de tels travaux. C'est dire l'enjeu dont recèle cette partie immergée de l'iceberg, qui comptait pour 52% de la surface territoriale totale d'enquête évoquée précédemment. Avec un fond moyen de 7,4 ha, la physionomie des territoires de l'arrière littoral se montre très proche pour ce qui est de la répartition au sein des classes de superficie.



Globalement, avec des déclarations allant jusqu'à près de 1 500 ha d'intervention, les propriétaires-gestionnaires de huttes occupent une position prépondérante dans la gestion des milieux périphériques encadrant les estuaires picards. De leurs modalités d'action vont dépendre à la fois les paysages, mais plus encore la destination prioritaire des espaces contigus aux baies, avec lesquels ils échangent en permanence.

<sup>837</sup> C'est donc un ensemble complexe qu'il convient d'étudier, tout en tenant compte du fait qu'ici nous avons accès à un fichier de propriétaires, lesquels ont parfois confié le questionnaire à un tiers, directement en charge de la gérance. L'option retenue a ainsi été de cibler la gestion de la surface globale des propriétés, généralement dévolue à la chasse, mais dont parfois une partie seulement concerne le gibier d'eau.

<sup>838</sup> 7,4 hectares par territoire si retire les surfaces en mare.

## A.) LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET LE MODELAGE DU TERRITOIRE : une forme d'occupation du territoire en guise de pré-ouverture

Modes d'Entretien Hors Mares (% calculés sur le total des citations)	PIC.01		PIC.02 <sup>839</sup>	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse*	4	3,7%	0	0,0%
Pâturage	50	46,3%	10	13,7%
Faucardage / Fauchage	63	58,3%	64	87,7%
Tronçonnage, Gyrobroyage etc.	29	26,9%	66	90,4%
Autre (Précisez SVP)***	8	7,4%	1	1,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>108**</b>	<b>&gt; à 100%</b>	<b>73</b>	<b>&gt; à 100%</b>

\* Non-réponse à cette question du mode d'entretien, alors qu'un entretien est par ailleurs réalisé sur le territoire.

\*\* 128 moins 20 territoires ne déclarant aucune surface entretenue en dehors des mares de huttes.

\*\*\* Ces autres pratiques ramènent à l'usage de la tondeuse (3), de la débroussailleuse (1) ou des produits de traitement anti-chardons (2). Parfois l'arrachage à la main se substitue à ces traitements (1), de la même manière que l'on peut préférer le croissant à la tronçonneuse (2).

Sans entrer dans l'écheveau des subtilités qu'il conviendrait de relever quant aux interactions entre des biotopes différenciés (autant d'ailleurs du fait des éléments naturels que par l'intervention humaine des siècles durant), leurs évolutions et les pratiques actuellement recensées, nous nous limiterons ici à ne présenter que quelques résultats révélateurs et significatifs des conséquences sur l'appréhension anthropique de cette nature désenchantée.

Parmi ces désenchantements, le statut conféré à l'élevage confirme la mission paysagère et jardinière dévolue aux éleveurs dans cette contrée aux sols peu propices à l'engraissement du bétail<sup>840</sup>. Comme aimait à le répéter mon acolyte cynégète lors de nos nombreux déplacements in situ : « Il faut bien reconnaître qu'un bourin mis en pâture sur ces terrains, c'est comme si tu foutais un gamin au pain sec. » En conséquence, le Conservatoire des sites Naturels de Picardie réfléchit depuis peu à l'embauche d'un « technicien-berger », dont le troupeau itinérant serait destiné au maintien des milieux ouverts placés sous la responsabilité des conservateurs. Ce pâturage ovin qui n'en est aujourd'hui qu'à la phase expérimentale, avec un « berger qui n'est pas un vrai berger aujourd'hui ; Il teste », laisse pantois quant au rôle des moutons dans cette « vraie aventure humaine ; un vrai risque ! » (dixit le CSRPN Picardie du 22 juin 2006). En termes d'image maintenant, la carte postale

<sup>839</sup> Une modalité de réponse a été ajoutée dans le questionnaire PIC.02., suite à l'expérience du 01. Elle concerne le « Brûlis sur pied », adopté par 21 territoires, soit 28,8% de l'ensemble des 73 observations.

<sup>840</sup> Avec cette question des modes d'entretien adoptés, des différences de taille réapparaissent entre des microrégions agricoles qui n'ont pas vécu les mêmes orientations stratégiques. Ainsi, les travaux d'entretien des marais sont aussi tributaires des moyens locaux encore disponibles. C'est ce qui explique que si généralement la fauchaison des herbes envahissantes domine partout, elle se trouve largement épaulée par des pratiques d'élevage sur certains territoires côtiers, alors que plus loin dans les terres l'affaiblissement de la filière bovine les rend plus marginales. Rappelons encore que les surfaces en prairies ne comptent que pour 129 hectares sur le PIC.02, contre 1 747 sur le PIC.01. Ces différences sont ainsi d'autant moins surprenantes que les moyennes des surfaces enherbées passent de près de 23 hectares sur le 01 à moins de 3 sur le 02. C'est dire le potentiel restant à développer sur le littoral, hors néanmoins toute considération économique puisque les terrains s'y trouvent beaucoup moins propices à un élevage intensif, faible qualité de l'herbe oblige. Au contraire, ce potentiel reste faible sur les zones humides de l'arrière littoral, sauf à déboiser certains marais et à les rendre à leur stade antérieur de prairies humides. Se reporter à l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture de la Somme concernant le site Natura 2000 PIC.01, pour plus de détails concernant les surfaces en prairie dans l'ensemble du secteur classé.

proposée aux visiteurs de plus en plus nombreux sur le secteur, a amené les promoteurs à réfléchir quant aux espèces retenues pour pâturer, entre le pastoralisme ovin symbole des grands espaces découverts, l'élevage bovin plus conventionnel dans un paysage agraire et l'usage de cette « plus belle conquête humaine », qui rejoint le développement des centres équestres à destination des touristes. En matière de sémiotique visuelle, les acteurs du marketing côtier ne manquent pas d'originalité en développant d'une part une race dite « rustique » de bovin, le « *Highland Cattle* des marais picards »<sup>841</sup> et d'autre part le *Henson* pour les équidés, spécialement créé et étudié en direction du site<sup>842</sup>. Avec les moutons, l'artificialisation sous couvert d'authenticité est encore plus explicite. Même le principal intéressé à l'attrait touristique que le phénomène génère au Crotoy, à savoir le SMACôPi, estime en la personne de son principal représentant « qu'actuellement on nous vend une vraie fausse authenticité, complètement artificialisée, parce que la transhumance du Crotoy c'est du vrai faux folklore. Il n'y a pas de transhumance. En fait, la Maye sert de garage pour les moutons ; c'est tout » (1<sup>er</sup> décembre 2006). Surtout, en dehors de leurs qualités présumées en matière d'adaptation au milieu, l'effet esthétique est garanti à ces animaux de casting. Or, les espèces et variétés pâturant sur les 15% de territoires d'enquête destinés à cet usage, révèlent à leur manière le réseau relationnel des propriétaires-gestionnaires de huttes, lesquels invitent ici très majoritairement sur leurs terrains des bovins très classiques pour l'éleveur local (48 des 85 citations, soit 56%), très loin devant les équidés et les ovins. Pour les premiers, les *Henson*, dont on cherche à faire une marque de fabrique de la côte picarde, restent assez rares. Quant aux seconds, leur plan de carrière a fait l'objet d'un travail marketing au moins aussi intense, avec la très récente obtention du label rouge « mouton de prés salés », pour lequel le conseiller général CPNT de Saint-Valéry-sur-Somme s'est très fortement impliqué. Si tel était notre objet, il y aurait vraisemblablement encore beaucoup à dire sur les transformations de l'instrumentation animale, passée depuis le décentrage opéré vis-à-vis des intérêts strictement humain, d'un schéma pour lequel la domestication primait sur le sauvage, *res nullius* captable par la chasse ou à réguler comme nuisible, à une configuration radicalement renversée, dans laquelle c'est le domestique qui sert d'auxiliaire au maintien de la vie sauvage. Il faudrait par exemple aller jusqu'à constater les contradictions entre d'un côté le relevé des périodes de pâturage sur les prés des territoires de chasse, dictées par un compromis entre les impératifs du sauvaginer et celui de l'éleveur, et de l'autre côté les attendus de l'écologue soucieux de préserver la tranquillité des oiseaux nidifiant. Il s'agirait encore de s'intéresser aux données recueillies quant à la « charge » à l'hectare en « équivalent Grand Bovin » (EGB) par rapport aux optimums environnementaux selon les objectifs assignés aux gestionnaires<sup>843</sup> ; de s'interroger sur la répartition des plus de 2 000 animaux présents sur une soixantaine de territoires, dont près de 750 bovins.

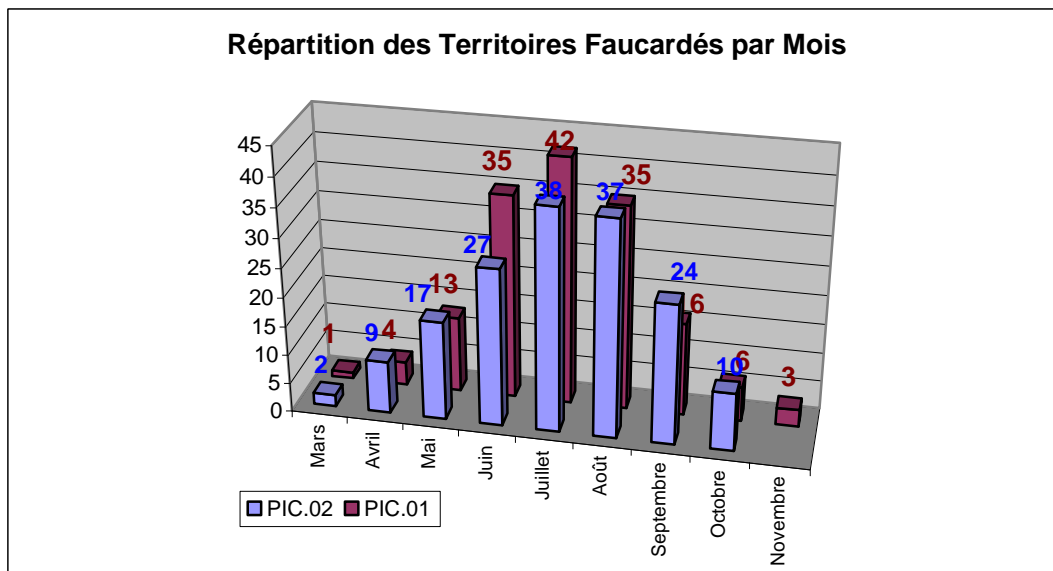
<sup>841</sup> Version locale de l'original écossais, réputé résistant aux terrains ingrats, ainsi que doté d'un physique hirsute renforçant la sauvagité du territoire... davantage que le tempérament de l'animal lui-même.

<sup>842</sup> Cf. Bénédicte Durand : « Le *Henson*, un cheval agent de développement local ? », in Hommes et terres du Nord, Lille, n°2004-05/2, pages 57 à 68. L'auteur y prospecte les dimensions économiques de ce produit conçu et pensé pour le tourisme équestre.

<sup>843</sup> Cf. l'étude du site Natura 2000 PIC.02, op. cit., pages 105-107.



Quant au fauchage, qui porte principalement sur les roselières, il connaît une situation inverse au pâturage, avec une sérieuse avance du site arrière littoral quant à son usage, avec près de 30 points de plus par rapport aux déjà plus de 50% des répondants qui le pratiquent sur le littoral. Il n'y a pas à s'en étonner si l'on reprend les surfaces en roselière sur les deux sites, soit moins de 78 hectares sur le premier quand le second en comptabilise plus de 269. Mais au-delà des contraintes géobiologiques, c'est surtout là le résultat des attendus cynégétiques en faveur des bécassines, particulièrement prisées par une catégorie de nemrods qui ne se distingue pas du commun des sauvaginiens que par leur gibier de prédilection<sup>844</sup>. Nouvelle désillusion pour les partisans de « l'authenticité des lieux », ici aussi le sanglier gagne du terrain. Ainsi donc, sur le PIC.02, neuf territoires sur dix ont recours au faucardage en dehors de la seule végétation aquatique présente sur la mare, et ce contre près de six sur dix chez les hutteurs du littoral<sup>845</sup>.



<sup>844</sup> Sur ce point, l'importance du bûcheronnage et du gyrobroyage, typiques des marais arborés, révèle une fois encore le boisement dont sont l'objet les territoires du PIC.02. Alors qu'à peine plus d'un cinquième des répondants du littoral déclarent devoir gérer cette croissance, même sous la forme du taillis, ils sont plus de neuf sur dix dès qu'on se déplace à l'est de quelques encablures. C'est encore une fois cette dimension « forestière » du PIC.02 qu'il convient de retenir comme problématique centrale à l'arrière littoral, signe d'un désinvestissement des adeptes de la bécassine, comme nous le constaterons plus loin.

<sup>845</sup> En réalité un peu plus dans la mesure où certains girobroyeurs sont utilisés comme faucheuses mécaniques, ce que les questions sur le devenir des produits de fauche ont montré.

En observant la répartition de cette présence au marais, on comprend que par-delà la fonction utilitaire du faucardage, c'est le rôle de pré rentré qui se trouve en jeu. Il s'agit là d'un aspect à ne pas négliger si l'on veut chercher à comprendre les incessantes polémiques sur les dates de chasse, en particulier pour les quêtes de migrateurs qui sont de plus en plus souvent réglementées à l'aune des directives européennes. Mais, bien que nous nous y sommes attardés précédemment, conservons à l'esprit que plus que toute autre, la chasse à la hutte au marais relève des pratiques que l'on pourrait appeler « bocagère », en référence aux paysages qui s'opposent à l'openfield. En effet, contrairement à la billebaude en plaine ouverte, le marais, comme le bois, sont des entités pour lesquelles l'espace au moins partiellement cloisonné participe et favorise l'esprit de territoire, renforcé par l'investissement temporel dans une « résidence secondaire » spartiate, et pour cette raison au cœur du jeu de fermeture qui fonde l'entre soi qui rappelle les cabanes enfantines, d'autant que le maximum de l'activité faucardeuse se retrouve pendant la période privilégiée pour les congés<sup>846</sup>.

Pour des raisons se rapportant aux mêmes logiques les produits du faucardage ne sont que rarement évacués du marais, contrairement aux recommandations que privilégiera l'opérateur Natura 2000. Il en va de même pour le brûlis, qui concerne tout de même 65 territoires, soit près du tiers, même si pour la majeure partie de cette proportion, le brûlage n'est utilisé que ponctuellement. C'est ce qui justifie paradoxalement ici qu'on ne puisse pas considérer l'entretien sous le seul angle d'un affrontement entre pragmatisme cynégétique ou plus généralement humain, et approche bio systémique (et sur le plan formel que deux sous parties aient été consacré à ces questions). En effet, tout ce qui relève de la mare de hutte elle-même, objet de toutes les attentions, les deux logiques peuvent se rencontrer, alors qu'une portion isolée du marais peut, chez les chasseurs, jouer le rôle de lieu de stockage des « déchets », à la manière de l'arrière du stade de foot du village chez nombre d'environnementalistes. Notons enfin que, concernant le faucardage, les foins ne sont généralement plus valorisables pour la consommation animale à partir de la mi-septembre, ce qui contribue à expliquer que dès l'automne les végétaux fauchés soient laissés sur place. Enfin, la pénibilité du travail d'exportation et une très ancienne habitude incorporée en faveur de l'enrichissement des terrains, fait qu'on pense bonifier par là les territoires pour le gibier.



Exemple de mise en tas, avant exportation, des produits de fauche sur le PIC.02  
(photo Christophe Baticle : 13 mai 2004)

<sup>846</sup> Sur le PIC.01, dans un cas de figure le gestionnaire ne maîtrisait pas l'époque du faucardage, réalisé pour son territoire de chasse par la commune propriétaire. Un répondant précisait également le caractère descendant de la lune pour réaliser ces travaux. On n'en sera pas surpris, les hutteurs faisant un grand usage du calendrier lunaire. Ces mentions ne se retrouvent pas sur le PIC.02.

### **MOTIFS AVANCES POUR JUSTIFIER DU MAINTIEN SUR PLACE DES HERBES DE FAUCHE**

Quand ce produit reste sur place, les raisons avancées (47 sur le PIC.01 et 48 sur le 02) sont sensiblement les mêmes que celles avancées pour la fauche des herbes aquatiques. On peut les répartir en trois catégories : la facilité, la justification naturelle et la réutilisation. Pour la première, sur le PIC.01 six répondants estimaient le maintien sur place plus « pratique », quatre qu'il s'agissait de « petites quantités », un autre évoquait la pénibilité de l'évacuation et un dernier en invoquait le coût. Sur le PIC.02, alors que six veulent « s'éviter du travail », un autre évoque une impossibilité de les transporter et un dernier invoque encore une fois la faible quantité. Dans un sens un peu différent, neuf questionnaires mentionnaient une raison liée à l'outillage (tondeuse sans panier ou broyeur). Ce broyage des herbes, qu'il s'agisse d'une tonte ou d'un gyrobroyage, constitue ici l'argument de onze répondants

Deuxième catégorie, la justification naturelle se retrouvait dans « la décomposition naturelle » produisant un « engrais vert » (8 réponses), l'évacuation avec la marée (1), ou le fait que cette végétation était brûlée puis éventuellement enfouie (5). Ils ne sont ici pas moins de 14 à estimer produire des matières organiques constituant un humus favorable au terrain et 6 à se débarrasser des herbes ainsi produites en les brûlant.

Troisième catégorie, sept questionnaires y voyaient une nourriture pour le gibier ou en faisaient une transformation en foin et quatre un usage plus matériel (entretien des chemins, des platiers, des digues ou pour le camouflage de la hutte). La récupération pour favoriser les vermisseaux dans les platiers se retrouve sur cinq territoires, un autre s'en servant pour les chemins et un dernier pour ralentir la repousse en maintenant une couverture végétale.

Enfin, pour un dernier répondant du PIC.01, étaient laissées sur place les herbes sans intérêt quant à leur réutilisation, comme les chardons. Ils sont deux à ne percevoir aucun intérêt dans la récupération des herbes de fauchage sur le PIC.02.

Quand ces herbes sont accumulées en monticules, les justifications (9 sur le PIC.01 comme pour le PIC.02) témoignent du caractère temporaire de cette opération. Elles étaient ensuite brûlées (7) ou réutilisées en foin (2) sur le littoral. Dans un but esthétique, elles étaient parfois détruites à distance de la mare : derrière une clôture d'enceinte, une haie ou dans un pré. Quant à l'arrière littoral, le brûlis concerne encore 7 territoires, alors qu'un autre réutilise le produit du fauchage pour alimenter le bétail et un dernier précise que l'évacuation à distance de la mare permet « de maintenir les abords propres ».

Y aurait-il au contraire des arguments à même de rencontrer la pensée écologiste chez ceux qui exportent le produit de leur fauche, ce qui nous amènerait à une bipartition du public des coupeurs de joncs, et ce de par l'introduction d'un nouveau paradigme, amenant au verdissement de l'opinion. Or, le déplacement à l'extérieur du territoire, justifié dans respectivement 15 et 9 cas, peut s'expliquer de trois façons : se « débarrasser » d'un produit parfois volumineux (3 sur le PIC.01 et 1 sur le 02), « faire propre » (1 sur le 01) et surtout l'alimentation du bétail (13 sur le PIC.01 et 8 sur le PIC.02). Dans quelques situations, en faire du fourrage est un moyen utile de « se débarrasser ». On notera à cet égard d'intéressantes associations avec des éleveurs locaux auxquels, sur le PIC.01 tout au moins, on fait don du produit de la fauche, parfois en rétribution de l'aide apportée. Cette pratique est plus directe quand le gestionnaire est lui-même éleveur. A la vue de ces réponses, on perçoit que si proximité d'une partie des hutteurs il y a, c'est davantage des exploitants agricoles. D'ailleurs, 16% d'entre eux procèdent à une transformation en fourrage, plutôt en totalité sur le littoral, pour partie seulement en arrière plan.

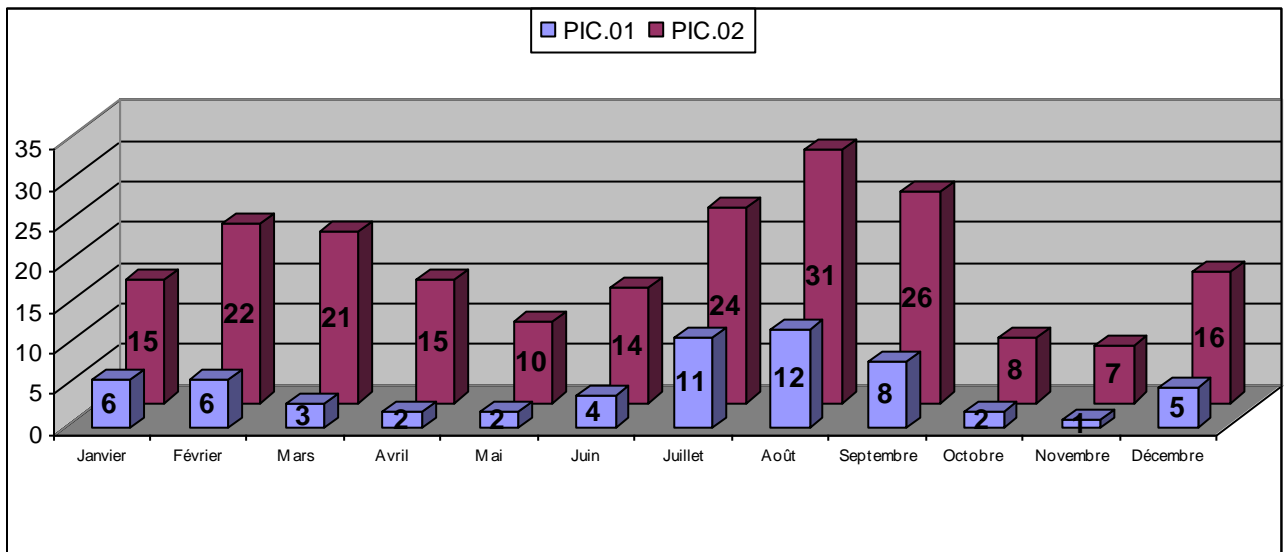
### **B.) LES REPRÉSENTATIONS DU BESTIAIRE ET DE LA FLORE : une « autochtonie » rempart à l'invasion**

Au premier rang des préoccupations environnementales, un grand nombre de territoires se trouvent en partie boisés et ce plus encore sur l'arrière littoral, alors que



« l'ouverture » des milieux constitue en même temps le préalable des adeptes de la sauvagine. De ce fait, l'entretien du marais implique également le tronçonnage et/ou le gyrobroyage, entendu au sens d'élagage des branchages gênants, que ce soit pour le passage des chasseurs ou en faveur de la visibilité aérienne de leurs mares de huttes par les anatidés convoités. Ces opérations ont généralement lieu en juillet, août et septembre pour l'éclaircissement de la zone de pose, en éliminant les arbres qui portent de l'ombre sur le plan d'eau. Néanmoins, on a tendance à privilégier l'hiver pour le tronçonnage et l'été pour le gyrobroyage, ce qui correspond encore à une logique de valorisation du bois exploitable pour le premier, le moment adéquat impliquant la descente de la sève, et à une volonté de modeler le territoire de jeu pendant les « grandes vacances » pour le second.

## PÉRIODES DE TRONÇONNAGE & DE GYROBROYAGE



A contrario, dans la perspective des thématiques qui « animent » le débat Natura 2000, le regroupement des travaux forestiers permet de répondre en partie à l'un des aspects de la polémique question des « dérangements », l'allure globalement similaire pour les deux sites permettant pour ces terrains de considérer une courbe unique dont les sommets seraient les mois de février-mars ainsi que la période allant de juillet à septembre. Notons à ce titre que le retardement de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, ces dernières années, amène les gestionnaires à entamer les travaux de coupe pendant la période estivale pour les terminer en septembre. Côté environnementalistes, l'automne retient les préférences affichées en faveur de la faune, les « perturbations » s'y retrouvant en proportion moindre, d'abord parce que la période de nidification est terminée, et ensuite parce que les jeunes de l'année entament pour beaucoup d'espèces leur phase d'autonomisation.

Bûcheron, le chasseur de marais recherche un difficile équilibre avec ses plantations, car comme nous l'avons entrevu précédemment, l'ouverture des milieux vaut pour la mare et les roselières, mais le territoire attractif ménage au gibier la promesse d'une quiétude vis-à-vis de l'extérieur : routes, randonneurs et surtout voisins concurrents. Aussi, plus des deux tiers des répondants ont eu recours à des peuplements arborés, et d'ailleurs davantage sur le second site, alors que le problème du boisement naturel s'y pose avec plus d'acuité. Néanmoins, le

détails des plants utilisés montre qu'il s'agissait d'arbustes, plutôt que d'arbres, à près des trois quarts. Il faut en effet comprendre ici que l'on plante surtout pour dissimuler<sup>847</sup>.

Motifs de Plantations	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.*	Nb. Cit.	Fréq.*
Embellir	23	18,0%	23	31,5%
Dissimuler la Hutte	42	32,8%	35	47,9%
Dissimuler les Autres Installations	13	10,2%	12	16,4%
Favoriser la Faune Sauvage	31	24,2%	23	31,5%
Produire du Bois	2	1,6%	10	13,7%
Récolter des Fruits	5	3,9%	4	5,5%
Autre(s) Motif(s) [Précisez SVP]	2	1,6%	2	2,7%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>183</b>	<b>////</b>	<b>129</b>	<b>////</b>

\* Pourcentages calculés sur le total des observations, soit 128 pour le PIC.01 et 73 pour le PIC.02.

La prégnance de la chasse sur la démarche de plantation se révèle particulièrement forte avec la dissimulation de la hutte (en tête quelque soit le site considéré) ou de toute autre installation bâtie et la quête d'un tropisme pour la faune recherchée. Venait seulement ensuite sur le PIC.01 le souci esthétique, néanmoins très loin devant les aspects productifs en matière de fruits ou de bois. C'est cette dimension esthétique qui distingue davantage le PIC.02, mais également la production sylvicole, deux révélateurs de l'appropriation des territoires sur ce site où dominent les entités privées et physiquement fermées. Ces aspects se trouvent d'ailleurs confirmés par la localisation de ces plantations, avec pour priorité la hutte sur les deux sites, mais avec une nette percée des limites de propriété sur le PIC.02.

Quant aux essences retenues pour ces plantations, pas moins de 48 ont été dénombrées, dont respectivement 32 et 35 types d'arbres/arbustes clairement identifiables sur chacun des sites. Mais là encore, **une sémiotique toute sociale du règne végétal** se mêle aux possibilités naturelles d'accueil des terrains. Ainsi, sur 103 et 117 citations distinctes, les troènes et les saules se situent très loin devant avec 30% du cumul, mais se retrouvent de surcroît dans plus de la moitié des questionnaires répondants. Il ne s'agit pas là d'un hasard, ni du pur produit d'un utilitarisme teinté d'opportunisme, mais aussi d'un purisme localiste difficile à repérer dans un premier temps. Certes, on avance parfois des « espèces résistantes aux embruns », cette pluie fine provoquée par l'écrêtement des vagues par le vent. Mais il est surtout remarquable de constater une forme de tropisme pour le qualificatif « local ». Il convient de s'attarder sur ces indices de l'affirmation identitaire territoriale. On trouve par ailleurs des variétés végétales typiques des milieux présents sur les sites, comme les argousiers pour le massif dunaire du PIC.01 ou les cytises pour les coteaux du PIC.02.

Tout un discours de disqualification s'est en effet développé, ces dernières années, chez les chasseurs à l'égard de toute forme de variété étiquetée d'« allogénéité », point

<sup>847</sup> L'extension de ces surfaces boisées répond en effet à des logiques complexes. Le sauvaginier luttera à la fois contre l'extension naturelle à proximité de sa mare, comme il y plantera en certains lieux des arbustes producteurs de baies dont le gibier est friand, ou pour se constituer des passages dissimulés. Au-delà de la zone de chasse au gibier d'eau, il pourra planter pour favoriser l'implantation du gros gibier ou au contraire tenter d'étendre la visibilité de sa mare pour le gibier migrateur. En tout état de cause, les plantations sont dépendantes de la surface du terrain. Elles ne deviennent significatives qu'à partir d'un hectare de territoire sur le PIC.01 et se trouvent corrélées de façon croissante avec cette dernière variable. Ce qui valait pour le littoral garde sa validité sur le PIC.02, avec cependant des plantations devenant significatives à partir de 50 ares. La présence des arbres augmente avec la surface du territoire, alors que les arbustes ont tendance à régresser.



commun qu'il partagent selon un apparent paradoxe avec leurs frères ennemis environnementalistes. Pour symboles exemplaires, le peuplier chez ces derniers et les conifères pour les premiers sont aujourd'hui l'objet de critiques sans appel, mis au pilori davantage pour dénoncer les valeurs de leurs planteurs que leurs défauts intrinsèques. Une fois de plus, les réunions du CSRPN apportent leur lot de représentations en vigueur chez les écologues, comme cette question à l'égard d'un plan de gestion : « Envisagez-vous une couverture plus autochtone, plus naturelle que les peupliers en bordure de réserve ? » Est-ce à dire que les peupliers ne relèveraient plus des espèces naturelles ? A dire vrai, leur usage industriel, plantés qu'ils sont en rang d'oignons sur la plupart des marais picards, a fini de les discréditer, alors que d'abord leur seule rentabilité ligneuse les rendait suspects aux yeux de certains écologistes. Chez les chasseurs, le mouvement n'est pas parti de la base cynégétique, mais d'une sorte d'élite culturelle, les techniciens, placés à mi chemin entre le savoir environnementaliste et la légitimité localiste. Ainsi vis-à-vis des thuyas et autres « bétons verts », il ne semble pas y avoir de mots assez durs pour décrier ces « variétés allogènes qui bouffent le paysage ». Au-delà de cet argument relevant de la « pollution visuelle », on notera d'ailleurs que sur 18 citations relevant de cette catégorie<sup>848</sup>, l'immense majorité traduisent des comportements de plantation anciens, désormais peu défendus pour les qualités dissimulatrices qu'on leur accordait hier<sup>849</sup>. Néanmoins, un autre aspect de la culture cynégétique et de ses déterminants ruralistes empêche le huttier de dénoncer avec autant de vigueur un arbre comme le peuplier, dont le fût représente une richesse que les valeurs agro-sylvicoles répugnent à mépriser complètement, même si sa côte d'estime régresse fortement.

On constate ainsi « un retour aux variétés locales », valorisées au nom de leur capacités d'adaptation aux milieux et parce que « naturellement chez elles ». Une approche sédentaire qui trouve toutes ses justifications quand les meilleurs spécialistes en botanique qualifient certaines implantations exogènes de désormais invasives. Toujours avec le CSRPN, on apprend que les opinions divergent quant à la façon d'appréhender la spartine qui facilite actuellement la sédimentation des baies de Somme et d'Authie. Du côté de certains milieux environnementalistes, plutôt situés à distance des lieux de l'invasion, on relative, en allant même jusqu'à estimer que cette plante marine tend à « structurer les paysages ». Plus fondamentalement, au-delà de cet « avantage » peu partagé, les partisans de l'ordre naturel considèrent surtout l'inutilité d'une résistance à la Don Quichotte face des mouvements dont l'amplitude dépasse l'échelle des moyens humains. En revanche, le camp des chercheurs locaux ne l'entend pas de cette oreille et l'un des meilleurs spécialistes auquel recourt l'UNESCO, autochtone crotélois, n'hésite pas dans sa condamnation : « R. il me fait chier depuis des années à propos de la spartine. C'est ça l'enjeu ! Il voudrait qu'on la laisse envahir la baie. Il trouve que ça structure le territoire. Mais on va tout de même pas se faire chier pour une plante qu'est même pas autochtone alors qu'on a une quantité de plantes locales à protéger. Et en plus c'est une plante invasive !!! Faut pas déconner non plus. Partout où on a laissé des espèces invasives proliférer ça a foutu le bordel. »

Ce n'est pas autre chose que déclarait un agent de l'ONF chargé de l'accompagnement des groupes en forêt de Compiègne, pendant les journées du patrimoine d'octobre 2004, lorsqu'il lançait à propos du *prunus serotina*, un cerisier tardif du Canada : « Je ne veux pas faire d'anti-américanisme primaire, mais... Il a rien à foutre là cet américain ! Il y a des trucs qui m'énervent. Il y a des espèces qui n'ont rien à foutre dans nos forêts !!! » Il est exact que *serotina* exaspère depuis près d'une décennie les plus dévoués protecteurs du plus vaste massif forestier du nord de la France, l'ONF préférant explicitement ne pas calculer ce qu'il

<sup>848</sup> Sapins, pins, épicéas, mais aussi thuyas, cyprès, cyparis, mélèzes et junipérus.

<sup>849</sup> J'ai le souvenir de l'étonnement, pour ne pas dire du choc, vécu par Claude lorsque pour la première fois il aperçut l'impressionnante haie de thuyas bordant l'habitation familiale datant de 1965. Et celui-ci de tenter de démontrer l'inutilité de pareil coupe-vent.

lui en aura coûté.. En effet, alors qu'en Amérique du nord ce merisier fournit un bois apprécié et appréciable d'une grande qualité, son développement en Europe reste extrêmement décevant, sans comparaison aucune, au point qu'il faille se résoudre à laisser pourrir sur place le mauvais taillis que finit par donner le redoutable « intrus ». Sur place, jusqu'à la grande tempête de décembre 1999, pendant laquelle de vastes étendues se trouvèrent largement découvertes, offrant au *prunus* un terrain idéal de prolifération, on a le sentiment de se battre contre des moulins à vent. Car le *serotina* connaît une accélération exponentielle de sa vivacité sitôt qu'il se retrouve en concurrence avec n'importe quelle espèce, du moment que les spécimens qui lui sont opposés sont jeunes. Dans cette course à la lumière, *prunus* va toujours plus vite que ses rivaux et finit par les étouffer. Pour l'emblématique massif de la ville impériale, ancien domaine de chasse des rois de France, le coût est encore symbolique. Mais le dilemme n'est pas nouveau, les girobroyeurs de l'ONF travaillant sans relâche sur une parcelle qui connaît cette situation depuis près de quatre décennies, sans réussite, les plantations de chênes vigoureux de plusieurs années finissant par être asphyxiés à leur tour devant la croissance de l'invasif merisier. Depuis que le phénomène invasif a entamé sa colonisation de l'intégralité du massif, s'étendant dans d'autres forêts<sup>850</sup>, ses dernières victimes ont provoqué une réaction d'exaspération, amenant l'UPJV à se lancer dans un programme transdisciplinaire de recherche. L'une des explications du pouvoir de diffusion de l'incriminé tiendrait dans le fait que son importation en France se serait réalisée sans les parasites auxquels il succombe à son tour, d'où son étonnante invincibilité.

Sur les éléments d'histoire qui amenèrent *prunus* dans nos contrées, on retrouve sur le chemin de célèbres chasseurs, puisqu'en janvier 2003 le représentant de l'ONF au premier séminaire du Comité d'Orientation Scientifique (COS) consacré à l'environnement par l'UPJV<sup>851</sup> faisait mention d'une hypothèse cynégétique<sup>852</sup>. Sous Charles X disent les uns, Napoléon III pour les autres, on aurait vu dans les baies du *prunus* une alimentation intéressante pour le faisan, alors fort prisé dans les nobles chasses. Par la suite, les étourneaux et les renards auraient pu constituer deux des facteurs de diffusion de ses graines et donc en partie à l'origine de l'accélération de son développement. Par ailleurs, on constate que les baies du *serotina* sont plutôt appétante pour le grand gibier. Ainsi, les chasseurs ne se plaignent pas de ce petit couvert dont ils ne soupçonnent même pas le caractère invasif. Un constat similaire vaut d'ailleurs pour l'ensemble des habitants du compiégnois et au-delà. Dans le compiégnois où, pour le professionnel forestier, « la seule chose qui intéresse le grand public, c'est le fait de savoir si il y a assez ou pas assez de cervidés et si l'ONF n'accorde pas trop de bracelets aux chasseurs », on continue à trouver des plants de *prunus* dans toute bonne pépinière qui se respecte. Mais on trouvera une foule d'autres qualités au *serotina* (avant qu'il ne tombe en disgrâce par un arrêté d'interdiction de vente qui continue à se faire attendre), comme son rôle de fixateur des sols sableux, dans les sablières et sur les dunes. Et puis il y a enfin cet attrait pour les plantes exotiques qui fit rage dans les graineteries jusqu'à ce qu'une forme de naturalisme autochtone ne vienne concurrencer ce goût pour l'ailleurs. Si les avancées de la vulgarisation, en matière de sociobiologie tout spécifiquement, ont pu jouer un rôle dans le souci que développèrent les professionnels de nature à l'égard des espèces dites

<sup>850</sup> L'ampleur du phénomène invasif est considérable puisque toute l'Europe est touchée, en particulier l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, la Pologne, l'Autriche, la Roumanie, le sud de l'Angleterre, le nord de l'Italie et donc le nord-est de la France.

<sup>851</sup> « Dynamiques, sociétés-écosystèmes », regroupement de chercheurs, sous la direction de Guillaume Decocq et coordonné par Bernard Kalaora pour la partie sciences sociales. Dans ce cadre, a été réalisée une étude menée par Aurélie Javelle.

<sup>852</sup> Une seconde éventualité nous amène dans le courant du 18<sup>ième</sup> siècle, pendant lequel *prunus* est implanté dans les jardins du château de Compiègne pour des raisons esthétiques. Son développement est alors lié à la mode des jardins à l'anglaise et bientôt les jardins privés l'adoptent pour leur compte.

« invasives », force est de reconnaître que ces « lanceurs d’alerte » fustigent d’autant plus l’exogène que ce faisant la valorisation de l’endogène en est justifiée.

On est en droit de s’interroger sur les caractéristiques socioculturels de tels défenseurs d’une autochtonie « redécouverte », comme les historiens ont pu s’étonner de l’intérêt disproportionné que certains instituteurs ont pu témoigner à de menus éléments d’une histoire locale si « riche » qu’ils en étaient éloignés de part leurs origines distantes. Que dire de la façon dont les descendants de paysans flamands, venus suppléer à une main d’œuvre agricole devenue défectueuse après la première guerre mondiale, ont investi la « tradition paumiste » dans le Santerre dévasté par la bataille de la Somme en 1916. Or, les techniciens de la nature cultivent un curieux paradoxe, à la fois proches des acteurs de terrain dont ils arrivent souvent du point de vue familial et en même temps attirés par la culture « scientifique » de plus en plus au fondement de leur formation. Mal à l’aise vis-à-vis de la science « pure » et désintéressée à laquelle ils ne peuvent adhérer sans renier leur histoire personnelle et tout autant agacés par « l’obscurantisme » qu’ils reprochent parfois à leurs proches, ces représentants de l’entre-deux culturel trouvent dans la nature un moyen idéal d’exprimer à mots couverts les questionnements identitaires dont ils sont aussi l’objet. D’ici avec un regard de là-bas, les professionnels de la nature cultivée se font un devoir de cultiver une nature professionnelle, à mi-chemin entre ceux qui en vivent en l’exploitant et ceux qui exploitent le gisement d’une vie au-delà de l’exploitation. C’est encore plus vrai pour les interlocuteurs qui relèvent de structures passablement syndicales, comme les FDC, dans lesquelles le public à « éduquer » est également le pourvoyeur de fonds. Claude n’a cessé, des années durant, de se faire l’écho du malaise chez les « passeurs de frontières » qu’ils sont d’une certaine manière. En d’autres termes, la promotion d’une autochtonie végétale et animale parfois discutable, se fait miroir de questionnements beaucoup plus identitaires. Pensons au mal nommé « pin des Landes », qui identifie aujourd’hui une région pourtant artificiellement plantée pour des raisons sanitaires. Ces plantes « bonnes à penser », peuvent prendre temporairement des dimensions catastrophistes, ainsi que l’« algue tueuse », qui en colonisant les fonds marins méditerranéens brouillait les frontières entre la sphère du domestique et celle du sauvage<sup>853</sup>. « L’avantage », très relatif mais sociologique du prunus, pourrait être de servir de catharsis à ces tensions qui naissent des parcours culturellement ascendants sur l’échelle des normes dominantes.

Pour en revenir au terrain des hutteurs de base maintenant, la perception des évolutions enregistrées par leurs territoires a fait l’objet d’une série de questionnements, utiles pour comprendre la part attribuée aux aléas naturels en regard des formes de gestion dont la nature n’a cessé d’être l’objet. Milieu mouvant depuis plusieurs siècles, tant par l’action de l’homme que du fait des transformations de la nature elle-même, l’espace littoral picard est un cadre d’étude privilégié sur lequel se mêlent les tentatives de domestication des éléments, leurs conséquences et les appréhensions quant aux tendances à venir. La première des évolutions possibles des zones humides intéressant le nemrod concernant évidemment le gibier présent ou et surtout de passage, nous commencerons par la faune, avant de revenir sur les aspects floristiques.

---

<sup>853</sup> Cf. Sergio Dalla Bernardina : « Ceci n’est pas un mythe. *L’obsolescence médiatique de *Caulerpa Taxifolia** », in *Communications*, « Nouvelles figures du sauvage », n°76, 2004, éditions du Seuil, pages 181 à 202. L’auteur montre que « l’algue tueuse » relève également d’un processus de construction sociale. On pourrait ajouter que la faune exogène peut également être l’objet de l’anathème : le mouflon introduit dans le massif dunaire du Marquenterre à des fins cynégétiques, n’a pourtant pas les faveurs du personnel de la FDC.80, qui multiplie les attributions de tir (49 en 2003-2004) pour réduire la population ; dans les milieux environnementalistes belges, les 101 castors amenés par un franc-tireur de l’écologie ont déclenché leurs foudres... avant qu’on ne découvre que l’animal constructeur de barrages contribuait à la refondation de marais et ainsi de milieux originaux. Complexité d’une problématique sociologiquement minée...

Concernant donc les animaux, les principales transformations relevées peuvent se résumer par l'arrivée du grand gibier et des espèces dites « envahissantes », par les interviewés en tout premier lieu. Sur le littoral, un quart « seulement » de l'échantillon accrédite cette hypothèse d'une mutation des zones humides par la présence nouvelle d'espèces jusqu'alors absentes de ces territoires, contre près de la moitié se trouvant dans le cas contraire, n'en ressentant pas les effets ou n'ayant pas le recul temporel nécessaire pour l'appréhender. La situation du PIC.02 semble se différencier sur ce point, avec près de 44% des répondants témoignant de ces évolutions alors que le taux de non-réponse reste très faible, de l'ordre de 2%.



Laie et ses marcassins

Sur le premier site, parmi les 32 questionnaires qui déclarent de nouvelles espèces, tous en donnent le ou les noms, et à défaut une indication. On obtient ainsi 41 observations, très diversifiées et révélant la complexité des situations, voire des indicateurs de transformations en cours pour l'écosystème. Toutes ces espèces n'ont bien entendu pas le même statut aux yeux du chasseur du littoral picard, et l'on peut présumer qu'ils en ont évoqué plus facilement certains. Les espèces considérées comme « nuisibles » ou « envahissantes », par rapport aux gibiers les plus recherchés, retiennent de ce fait plus leur attention. En ce sens, les commentaires ne laissent pas de doute sur les effets néfastes qu'ils perçoivent vis-à-vis du cygne (« à touristes »), du cormoran (« dévastateur ») et du renard (« ravageur »). Le rat musqué était quant à lui accusé de causer des dégâts (en particulier sur les berges des mares, ce qui s'avérait effectif sur le terrain), comme le sanglier, mais pour d'autres raisons, plus agricoles que cynégétiques quant à ce dernier. Ce ne sont « que » 30 espèces relevées avec précision sur le PIC.02, mais si l'on ramène les données collectées à la taille des échantillons, on peut considérer que les suivantes sont davantage mentionnées comme « nouvelles venues » sur l'arrière littoral : aigrette garzette, chevreuil, sanglier, cygne tuberculé, cormoran, héron, avocette, cigogne et spatule<sup>854</sup>. Plus précisément, la mémoire des répondants révélait ici une certaine acuité pour cette observation, des mentions sur des périodes allant jusqu'à dix années l'attestant. Cette remarque ne doit pas surprendre, l'observation par corps ou par indices constituant l'une des principales ressources des chasseurs dans leurs quêtes de gibiers.

Quant aux raisons invoquées pour expliquer l'arrivée de ces nouvelles espèces, on devait tout d'abord tenir compte de la perception, positive ou « invasive » dont elles faisaient

<sup>854</sup> D'autres au contraire ne sont plus citées (25), parfois parce qu'elles sont présentes depuis longtemps sur le secteur, d'autres fois en raison du manque d'intérêt pour ces espèces. A l'inverse, certaines apparaissent ici alors qu'elles étaient absentes sur le littoral (14) : buse, grèbe huppé, bécasse, blaireau, brochet, carpe, cygne noir, échasse, garrot, grive, pic épeiche, pic-vert, pigeon et râle d'eau. Dans les rapports Natura 2000, nous avons accolé à ces listes d'espèces des séries de dates, lesquelles correspondent aux années depuis lesquelles les répondants gèrent ces territoires de chasse, et ce dans l'intention de trouver une indication quant à la longévité de leurs observations *in situ*. Pour les espèces où les citations sont nombreuses, la date la plus proche de nous peut permettre de poser une borne minimale quant à l'année d'apparition de cette espèce : 1987 pour l'aigrette garzette, le chevreuil et le sanglier sur le PIC.01 par exemple ; le tournant du millénaire sur le PIC.02. Notons néanmoins que pour des espèces comme le faisan ou la carpe, il doit plus s'agir d'introduction que d'arrivée inopinée. Le traitement par questionnaire a par ailleurs permis de cibler les réponses en fonction de la date présumée d'apparition et l'aire d'observation. Ainsi, le sanglier a été observé en 1999 sur un territoire relevant des marais de Cambron, Gouy, Saigneville-Sud et ce par un répondant qui y gère la chasse depuis 1968.

l'objet. Car au-delà de ces aspects très techniques, on observe que les appréciations divergent profondément quant à la hiérarchie à établir pour le bestiaire, comme en ce qui concerne le phoque veau marin sur le PIC.01, espèce inscrite comme relevant des enjeux patrimoniaux à l'échelle européenne. Les marins estiment assez souvent qu'un choix a été réalisé en leur défaveur entre leurs concurrents protégés et eux-mêmes en tant que producteurs. Rencontré à l'entrée de la baie de Somme, dite « de la Maye », l'un d'eux, une connaissance de Claude, ne cachait pas son dépit, s'estimant sacrifié sur l'autel européen : « Aujourd'hui je préférerais être un veau marin qu'un marin, pourtant nous aussi nous sommes en voie de disparition. » (). Quant au Triton, certains interlocuteurs vont jusqu'à remettre en question sa présence sur le site. L'enjeu semble bien se situer au niveau des systèmes de représentation entre les protecteurs qui valorisent la rareté et leurs détracteurs qui s'inspirent de l'utilité, donc du primat de l'Homme. Concernant maintenant le ressenti favorable des hutteurs, on note, toujours pour le site littoral, plusieurs facteurs liés à la pratique humaine, comme « une bonne gestion », en conséquence, entre autre raisons, de l'agraineage etc. (9 réponses), un environnement calme, propice aux populations (7), la faible pression cynégétique sur le territoire (3) et l'augmentation du volume d'eau (4) ces dernières années (également parfois à associer au curage plus systématique<sup>855</sup>). De la même manière, l'attractivité relative au calme pouvait être générée par des plantations réalisées sur le territoire. De cette façon d'argumenter, les gestionnaires de huttes témoignaient de leur anthropocentrisme persistant, attribuant au travail de leur propre espèce de « pieds dans l'eau » le mérite d'un meilleur biotope.

Par contre, les espèces considérées comme indésirables ou en surnombre renvoient dans leurs représentations, soit à une protection appréhendée comme excessive (3) ou à des réintroductions négatives (1). Pourtant, la protection comme la réintroduction peuvent aussi s'appliquer à des espèces ressenties comme intéressantes pour le territoire. Dans le même sens, l'environnement du territoire (3) peut s'appliquer aux représentations tant positives que négatives.

Sur l'arrière littoral en second lieu, l'originalité tient à la proximité d'avec le Parc Ornithologique du Marquenterre (6 mentions), tant par les réimplantations auxquelles il procède que via le territoire exceptionnel qu'il représente pour la faune sauvage. Du côté de l'appréhension favorable se retrouve l'amélioration générale des biotopes (6), la tranquillité (4) et l'alimentation (3) fournies par ces territoires. A l'inverse, une « surprotection » (3) et « le manque de régulation » (1) contribueraient à expliquer une « prolifération générale » de certaines espèces vécues négativement (5). Néanmoins, c'est parfois l'introduction d'une faune aquatique, justement utile à la régulation des herbes en mare, qui attire l'arrivée de ses prédateurs (1). Sans indication dans un sens ou un autre, le boisement (3), les barrages constitués par l'autoroute A16 (1) ou les clôtures électriques posées en protection des cultures (1) permettent le développement du grand gibier : chevreuil et sanglier.

Afin de compléter utilement ces données sur les apparitions, l'enquête traitant du PIC.02 a introduit les mêmes variables concernant des disparitions constatées sur le terrain. Quels qu'en soient les motifs<sup>856</sup>, toujours est-il que seuls 15% des réponses font état de

<sup>855</sup> « Grâce au curage, nous avons eu de l'eau même l'été ». Cette gestion pouvait aussi consister dans un « développement du couvert » (2), l'apport de nourriture pour le gibier, la création d'un biotope opportun ou encore l'absence d'utilisation de substances chimiques. Quant à la pression cynégétique, l'un des répondants mentionnait « un plus grand respect de la part des chasseurs ».

<sup>856</sup> D'emblée, l'ampleur de l'écart entre les déclarations d'apparitions et celles concernant les disparitions peut s'interpréter de quatre manières : moindre acuité du regard cynégétique sur ce point, ce qui surprendrait, sous-évaluation des espèces non chassables, ce qui reste crédible, craintes de fournir des données qui pourraient s'interpréter comme une conséquence de l'activité des répondants, ce qui s'avère hypothétique et enfin signe

disparitions faunistiques contre près de 44% qui mentionnent une ou des apparitions. Prioritairement, c'est le lapin dont on déplore la disparition et davantage chez des gestionnaires en place de longue date, ayant donc connu sur leurs territoires cet animal prolifique qui constituait le gibier de base pour la chasse populaire française. On remarquera surtout que si les gibiers sont majoritaires (9), les espèces généralement considérées dans le milieu cynégétique comme « nuisibles » ne sont pas absentes (3), ni même d'autres catégories relevant des insectes ou de la faune aquatique, et sortant à ce titre du champ des priorités cynégétiques (anguille, lépidoptères, odonates : 6). Ces informations apparemment anodines soulignent l'erreur que l'on ferait en assimilant le système de représentations aux références scientifico-culturelles adoptées par les répondants, ces derniers pouvant se révéler au moins aussi proches de la norme cynégétique dans leur opposition à Natura 2000 et à la fois perspicaces à noter la date<sup>857</sup> de disparition d'espèces rares, peu connues et n'intéressant généralement que les spécialistes.

De la même manière que pour la faune, ces gestionnaires et propriétaires de huttes ont aiguisé leur sens de l'observation à propos des espèces végétales nouvelles, apparues ou introduites sur leurs territoires, et dont les effets peuvent rejaillir positivement sur l'ensemble du biotope, ou au contraire être des symptômes quant à ses transformations. On constate néanmoins qu'ils ne sont que moins d'un sur cinq dans ce cas, ce qui laisse ouvertes deux hypothèses, l'une concernant leur moindre attrait pour ces questions et l'autre relative à une moins grande diversité dans ce domaine<sup>858</sup>. Selon le site, les causes avancées<sup>859</sup> s'avèrent fort différentes puisque les seuls dénominateurs communs tiennent d'une part dans certains effets de l'agriculture moderne et d'autre part dans les conséquences du niveau des eaux. Quoi qu'il en soit algues et mousses inquiètent au même titre que la disparition d'une végétation

---

d'une bonne attractivité des marais arrière littoraux, ce qui ne pourrait s'évaluer qu'au regard d'une étude plus poussée.

<sup>857</sup> La datation par réponse permet de vérifier une disparition du lapin remontant à la décennie quatre-vingt-dix, période pendant laquelle se raréfiaient les libellules, alors que pour les anguilles le phénomène serait plus récent. Quant aux causes présumées de ces extinctions, les maladies (3), dont la myxomatose (1), la « disparition des habitats », les traitements agricoles (2), le « lessivage des sols » (2), le boisement excessif (1), le piégeage (1) et la prédation (1) sont les motifs invoqués. On ne sera pas surpris de voir associer la disparition du lapin aux maladies et celle des odonates ou lépidoptères à la raréfaction de leurs habitats. Les traitements agricoles causeraient en outre la mortalité des anguilles pendant que le gibier d'eau souffrirait du boisement. En revanche, renards et fouines semblent avoir fait l'objet d'une éradication volontaire de la part de certains gestionnaires, et ce à l'aide de pièges.

<sup>858</sup> Quoiqu'il en soit, ces répondants insistent sur certaines espèces dont la présence leur semble récente. Les algues semblent plus particulièrement au centre de ces apparitions botaniques récentes du PIC.01, parfois d'ailleurs importées délibérément sur une portion du marais privé du littoral, et ce pour leurs qualités biologiques et environnementales. Par contre, d'autres variétés ne laissent pas de doute sur leur aspect problématique : chardons et certaines mousses en particulier. Des mousses qui, sur le PIC.02, ont visiblement davantage retenu l'attention des répondants de l'arrière littoral, alors que le saule montre encore une fois la prégnance du boisement dans ce secteur. Notons par ailleurs une remarque concernant des « espèces apparues après les inondations de 1995 » et de « mousses de pollution ». En termes de périodes d'apparition, les situations passent d'une amplitude relativement courte [PIC.01 : dix mois - huit années seulement] à un écart temporel beaucoup plus accentué [PIC.02 : 2 – 20 ans].

<sup>859</sup> Comme précédemment, on remarque que certains répondants mentionnent des variétés implantées localement depuis plus de cinq années. Ils les expliquent par un ensemble de causes qui, dans l'ordre décroissant, tiennent à l'agriculture et à ses composants chimiques (nitrates en particulier), aux inondations ou à contrario à la mauvaise circulation de l'eau (entraînant parfois des pollutions), la pollution générale plus généralement, la protection du site, l'ouverture du milieu, la transformation de la configuration de la mare ou son curage, l'introduction humaine volontaire, l'eutrophisation ou au contraire la qualité des eaux (propice aux nénuphars), le reflux de ces eaux, une décharge publique environnante, l'insuffisance du pâturage, l'arrêt des brûlages sur pied (favorisant le développement des saules), le boisement des territoires voisins, la destruction de certaines plantes, comme les orties et les chardons ou encore la diffusion des graines par la faune.

symbole de qualité des milieux, les nénuphars par exemple<sup>860</sup>. La disparition de la végétation en mare est attribuée à la fois à l'envasement progressif et à la pollution générale du biotope.

### C.) ESPÈCES RESSENTIES COMME « ENVAHISSANTES » ET REPRÉSENTATIONS DE L'UTILITÉ : le territoire idéal

Dans la droite ligne du développement qui précède, ces gestionnaires perçoivent eux également certaines espèces, tant animales que végétales, comme peu souhaitables sur leur territoire, voire « envahissantes ». Bien évidemment, cette appréciation diffère des critères en faveur dans les cercles environnementalistes et répondent à des façons d'apprécier l'écosystème selon des valeurs à préciser.

« Avez-vous constaté la présence "constante" d'espèces susceptibles de "dégrader" votre mare ? »

Espèces « Problématiques »	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non réponse	9	7,0%	5	6,8%
Oui	82	64,1%	56	76,7%
Non	37	28,9%	12	16,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

Ce phénomène, souvent associé à celui des « proliférations animalières » ou des « pestes végétales », est ressenti sur une large part des territoires ayant fait l'objet de l'investigation du littoral, puisqu'ils sont plus de 60% à se déclarer concernés, contre moins du tiers se plaçant dans le cas contraire. L'accentuation de cette problématique invasive semble avérée sur l'arrière littoral avec plus des trois quarts des répondants s'estimant touchés.

Ces espèces ressenties comme « envahissantes » nous éloignent de la vision esthétique courante chez les usagers de la nature récréative moderne. On trouve ainsi comme exemple révélateur le cygne, déjà rencontré avec d'autres variables, même si l'arrière littoral en fait moins état, parce que moins concerné par la mise en visibilité<sup>861</sup>. Néanmoins, ce sont avant tout les rats musqués qui semblent poser problème pour une grande part des répondants<sup>862</sup> et ce en raison des dégâts qui leur sont imputés, tout particulièrement vis-à-vis des berges de mares. Les cormorans, ainsi que les hérons rentrent également dans la catégorie des populations appréhendées comme excessives en nombre. Encore que pour un répondant du littoral le touriste, associé à l'image de « l'écolo », soit vécu comme telle. Or, ces concentrations touristiques se retrouvent peu au-delà de la zone strictement côtière. Hormis cette réponse marginale, mais au combien révélatrice des non-dits perçus in situ, le quarté le plus répandu associe dans un ordre quelque peu variable : 1) le rat musqué 2) le cormoran 3) le cygne et 4) le héron.

Autre enjeu d'une part écologique, mais tout autant politique, utilisé comme ressource pour faire varier les dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau, la perception de l'intérêt faunistique des mares de huttes, est régulièrement sujet à controverses. Par « intérêt

<sup>860</sup> Lesquels sont déclarés apparaissant en 1993 ici et là en cours de disparition autour de l'an 2000. Néanmoins, le peu de réponses relatives aux disparitions peut nous faire pencher ici dans le sens d'une moindre acuité du regard cynégétique, et ce par manque d'intérêt pour les plantes non directement utiles à l'alimentation du gibier.

<sup>861</sup> Une régulation pouvant se réaliser à l'abris des regards indiscrets.

<sup>862</sup> Les deux tiers, soit près de 43% de l'ensemble de l'échantillon du PIC.01, alors qu'ils sont plus de 60% sur le PIC.02, c'est-à-dire près de 47% des 73 questionnaires retournés.

faunistique », nous avons surtout entendu ici d'une part escale migratoire et lieu de stationnement, d'autre part site de nidification. Or, d'un point de vue macro-environnemental, les arrêtés du Ministère de l'Environnement ont tendu, depuis la loi du 15 juillet 1994 (n°591, permettant l'échelonnement des dates d'ouverture et de fermeture en fonction des départements), à considérer deux entités distinctes selon leur statut au regard de la nidification : le DPM et l'intérieur des terres. Ce dernier étant seul réputé pouvoir accueillir les couvées, son ouverture se trouve encore aujourd'hui différée par rapport au domaine maritime.

Concernant la nidification, cette qualité est semble-t-il remplie pour près de la moitié des territoires du littoral. Néanmoins, cette question nous étant apparue après coup trop tranchée, elle a été précisée dans la deuxième enquête côtière.

Territoire de Nidification	PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.
Non réponse	6	8,2%
Rarement	28	38,4%
Occasionnellement	11	15,1%
Régulièrement	21	28,8%
Couramment	4	5,5%
Très souvent	3	4,1%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

On constate alors l'ambiguïté des réponses obtenues précédemment, puisque seuls six répondants ne se prononcent pas ici, l'essentiel des réponses se répartissant entre les nidifications « rares » et « régulières ». Pour donner plus de signification à ce tableau, on peut considérer que dans 38,4% des cas la reproduction y est marginale, alors qu'elle se trouve attestée pour 53,5%.

Quant aux espèces concernées, elles relèvent de plusieurs catégories, allant du gibier recherché (souchet, chipeau, tadorne, milouin...) à l'animal honni (cygne tuberculé, cormoran, héron...). Au moins 30 espèces sont dites « nicheuses » dans 60 territoires du PIC.01, principalement le colvert (29 citations), les sarcelles (23) et le souchet (23). On notera que nombre de chasseurs militent aujourd'hui pour le déclassement du colvert des espèces migrantes, tant il est vrai que cet anatidé semble de plus en plus sédentarisé. Ce semble être encore plus vrai avec le 02, où l'on trouve à la fois moins de diversité (seulement 20 espèces sur 45 territoires), et souvent des animaux assez communs dans la région, comme le foulque ou la poule d'eau. Par contre, les sarcelles, qu'elles soient « d'hiver » ou « d'été », s'y rencontrent assez fréquemment en tant que nicheuses<sup>863</sup>, en regard de l'effectif de l'échantillon (15), mais loin derrière encore une fois le colvert (30).

<sup>863</sup> La catégorisation de la variable « Nidification » pour le PIC.02 permet d'évaluer la densité de celle-ci pour chaque espèce. Concernant celles qui comptent parmi les plus représentées, on remarque que la nidification du colvert s'avère généralement « régulière », que celle des sarcelles se trouve plus souvent « occasionnelle », alors que poules d'eau et foulques sont des espèces « régulièrement » nicheuses sur ces territoires.





Mare sur le PIC.02 (photo Christophe Baticle : 13 mai 2004)

Quant au type de zone migratoire, on constate que si globalement quatre territoires sur dix se disent escales dans la migration, la prégnance du printemps par rapport à la période automnale semble plus avérée ; mais là encore une certaine prudence est de mise s'agissant de déclarations non étalonnées.

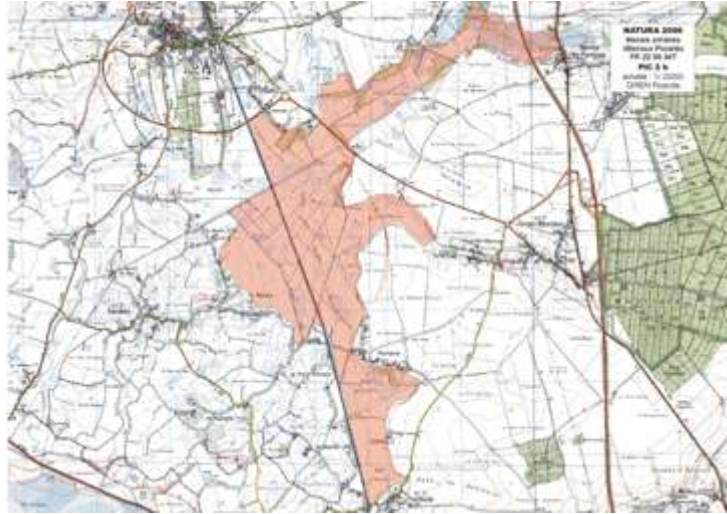
Pour l'automne, 45 répondants littoraux se déclarent escale pour la période post-nuptiale<sup>864</sup>, soit un peu plus du tiers, alors que l'arrière littoral réalise six points de mieux. On passe de 35 à 43% pour les migrations printanières sur le PIC.01, quand, contrairement au constat automnal, le PIC.02 reste dans une proportion printanière très proche de l'ordre de quatre territoires sur dix<sup>865</sup>.

Tout au long de ce chapitre ont été systématiquement mis en parallèle les données recueillies lors de cette enquête avec celles fournies par l'étude relative au littoral. La comparaison s'arrête là concernant les pratiques d'entretien des mares de huttes, puisque

<sup>864</sup> Était significativement surreprésentée par rapport à son poids dans l'échantillon la zone codée C4 et correspondant au hâble d'Ault, plus souvent donc lieu présumé de stationnement automnal. A l'inverse, les marais de Cambron, Gouy et Saigneville-Sud étaient dans une situation contraire de sous-représentation. Sur 13 espèces identifiées nommément, les principales à utiliser les territoires littoraux comme escales de migration étaient les sarcelles (« hiver » et « été »), le canard siffleur, le colvert et le souchet. Becs plats et plongeurs s'y trouvaient également bien représentés. L'arrière littoral révèle une plus grande variété d'espèces (19), avec une représentation à chaque fois supérieure si l'on tient compte de la taille des échantillons. A titre d'exemple, les sarcelles y font escale dans près d'un territoire sur trois, alors qu'il ne s'agissait que d'un territoire sur cinq dans le PIC.01.

<sup>865</sup> La sur-représentation concernait essentiellement la zone C1 du site littoral, regroupant les prairies de la baie d'Authie, avec sept mares sur huit questionnaires. Par contre, le hâble d'Ault, précédemment très intéressé, régressait ici légèrement. Seuls les espaces des dunes de Fort-Mahon et des prairies de la baie d'Authie se situaient, pour cette question, largement au-delà de la moyenne toutes zones confondues. La faiblesse des effectifs ne permettait néanmoins pas d'être affirmatif sur ce point. Comme pour les migrations automnales, le printemps voyait les mares du littoral constituer une escale pour les sarcelles et ce dans un nombre plus important de territoires. En revanche, si le souchet s'y retrouvait davantage, le siffleur et le colvert s'y faisaient plus rares. Les mêmes remarques, qui valaient pour les migrations automnales, sont toujours d'actualité ici avec le l'arrière littoral, soit une richesse en espèces plus accentuée (19 contre 14) et davantage ou au moins autant de territoires concernés à échantillons égaux, et ce même pour le souchet.

contrairement au PIC.01, et comme souligné précédemment, le domaine public maritime se trouve par définition absent de l'arrière littoral.



Marais au sud de Rue (carte SMACOPI).

#### **IV.] ACTUALITÉS DES MODES DE GESTION CYNÉGÉTIQUES : le patrimonialisme des hauts lieux face aux zonages des bas-champs**

L'une des caractéristiques du littoral picard repose sur la multiplicité des périmètres et des lignes de partage qui s'y recourent ou s'y juxtaposent, provoquant parfois la confusion dans la lecture cartographique de l'espace physique. De sorte que la Directive 92-47 n'a fait que se surajouter à une série de délimitations qui lui préexistaient, inspirant parfois les nouveaux producteurs de territoires que sont les spécialistes en informatique de la DIREN. Cette forme de rationalité induite par la souris d'ordinateur n'est en rien anecdotique, puisqu'elle contribue à faire de la nature vécue un organisme fonctionnel, dans la lignée de cette pensée des SIAM qui donna la ville Le corbusiène de la Charte d'Athènes<sup>866</sup>. Or, deux types de zonages jouent un rôle déterminant dans la région : le domaine public maritime d'abord qui implique la détention par l'Etat, et les circonvolutions environnementales ensuite (ZNIEFF, ZICO, ZPS, ZSC...), lesquelles servent généralement de base à l'application des mesures protectrices. Or ici le fait que plusieurs milliers d'hectares de vasières et de mollières servant de terrains de chasse, parmi les plus emblématiques, se trouvent sur un espace public, induit toute une série de conséquences quant à la législation qui s'y applique, mais également en ce qui concerne les revendications dont chaque groupe d'intérêt peut se fendre au nom de

<sup>866</sup> A titre de simple exemple, le fait que les marais acquis récemment par le CEL, sur Bernay-en-Ponthieu, n'aient pas fait partie de la Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) des marais arrière littoraux, n'a pas été sans effet sur le fait qu'on ne les fasse pas plus relever du premier projet de ZSC Natura 2000. Il aura fallu la revendication et l'autorité du conservatoire pour qu'on reconnaisse l'évidence du prolongement finalement opéré. Le fonctionnalisme appliqué à l'espace naturel connaît également un certain succès lorsqu'il s'agit de gérer les flux d'espèces : phoques veaux marins au Hourdel, oiseaux dans la réserve, oiseaux à touristes au parc ornithologique et dans la Maison de l'Oiseau, touristes justement autour de la digue panoramique, chasseurs sur les mollières et dans le Hâble d'Ault... Le travail de Lancelot Sannier montre assez bien que les publics eux-mêmes s'adaptent à ce découpage en privilégiant les lieux selon leur fonction principale. Cf. A qui appartient la baie de Somme ?, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Jean-Marc Hoeblich, Université de Picardie Jules Verne, 14 octobre 2004.

l'« intérêt général »<sup>867</sup>. Quant aux zones diverses et variées qui encadrent le patrimoine naturel de la région, elles sont aussi le moyen d'orienter les modes de gestion en vigueur.

### A.) L'ENTRETIEN DES MARES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME : un enjeu à géométrie variable

Seules deux des trois associations de chasse sur le Domaine Public Maritime picard, à savoir celles des baies de Somme et d'Authie-Sud, sont concernées par la pratique de la chasse à la hutte. A contrario, l'association de chasse sur le DPM littoral Sud, dont l'étendue géographique s'étend du Hourdel à Mers-les-Bains, n'a pas vu cette forme de procédé se développer, la configuration des lieux ne permettant que les pratiques du hutteau et de la botte. Ces trois puissantes structures adhèrent à l'association qui regroupe les chasseurs de gibier d'eau de la région Picardie<sup>868</sup>, l'adhésion à l'ANCGE étant par ailleurs inscrite dans le règlement intérieur (article 2) de l'ACDPM de la baie de Somme. En tant que bataillon de choc des sauvaginiens, les « durs de la baie » sont aussi au premier rang des adhérents qui émargent à l'association fondée en Picardie. Elle se donne également la possibilité de limiter exceptionnellement les prises, « en cas de calamités » en particulier (article 26) ; prises qu'elle vérifie *via* les « carnets de prélèvements », à lui remettre par les chasseurs pour le 31 mars de chaque année. Afin d'éviter conflits et stigmatisation réciproque avec les touristes, l'article 31 a introduit des limitations en bordure des zones les plus fréquentées<sup>869</sup>. Autrement dit, entre pragmatisme sous la contrainte et intérêts collectifs bien compris, les chasseurs de gibier d'eau, à l'instar de la paysannerie telle qu'avant son extinction en France<sup>870</sup>, ont mis en place un ensemble de règles internes, loin d'être toujours imposées par le cadre réglementaire qui préside à la création des ACDPM en 1975 (décret n°293, cf. le Code rural, livre II, titre II : « Chasse »). Il ne s'agit pas d'un cas unique, comme le démontrent les usages locaux encore récents<sup>871</sup>,

Pourtant, jusqu'aux dirigeants des actuelles associations de chasseurs, on continue à décrire la chasse banale sur la côte comme le règne mi béni mi effrayant de la foire d'empoigne ; une anarchie territoriale dans laquelle aurait régné la loi du plus fort et de la ruse. Une réalité en partie romancée, destinée à rehausser le caractère de contrainte qui caractériserait l'organisation contemporaine. Pour les instances cynégétiques, l'enjeu s'avère en effet de taille : il n'est pas moins question que de l'image des hauts lieux de la chasse la plus populaire qu'il puisse être donné d'offrir à voir, à savoir le DPM et tout particulièrement celui de la célèbre baie de Somme. Site chargé d'une emblématisation qui le dépasse, mais également appelé à accueillir un nombre non négligeable de chasseurs sans terre, ou tout au moins sans marais à sauvagine dans leur capital relationnel. Car nous l'avons indiqué d'entrée

<sup>867</sup> Cf. les analyse de cette notion discutée par les auteurs de L'idéologie de l'intérêt général, Paris : PUF,

<sup>868</sup> Désormais, l'Union Picarde des Associations de Chasseurs de Gibier d'Eau et de Migrateurs (UPACGEM).

<sup>869</sup> « Dans un souci de meilleure compréhension de la part des touristes, il est interdit de charger les fusils et de chasser de l'ouverture au 31 août, de 9 heure à 22 heures, du nord du Crotoy jusqu'au chemin de la Maye, sur une profondeur de 200 mètres. »

<sup>870</sup> Cf. Henri Mendras : La fin des paysans. Suivi d'une réflexion sur la fin des paysans, vingt ans après, Arles : Actes Sud, 1991 (première édition : Paris : Armand Colin, 1967), « Esprit ».

<sup>871</sup> Les illustrations de ces manifestations du collectif en faveur de la maîtrise des ressources locales sont légion. Une de ces manières de composer à l'interne avec l'incertitude du lendemain, dont la logique a débouché sur un exemple connu avec les structures médiévales de l'organisation du travail des champs, peut être trouvée dans les plus récents recueils d'usages, comme celui du département de l'Oise (compilation de la Chambre d'Agriculture de Beauvais datant de 1955), dans lequel on mentionne jusqu'à l'obligation pour le propriétaire lui-même d'un bois en taillis, de conserver des « baliveaux de réserve » au moment de l'exploitation. Une kyrielle d'autres exemples dans ce genre suffit à convaincre que c'est souvent dans l'extériorité d'une décision imposée qu'il faut chercher l'explication des déflagrations contre le droit.

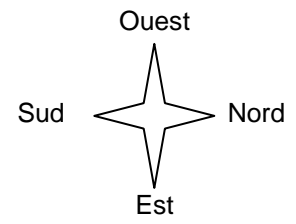
de jeu dans ce chapitre, le DPM c'est dans le département de la Somme quelques 236 huttes et pas moins de 3 137 ha de chasse à la botte, « devant soi ». Autant dire que la réglementation y est particulièrement surveillée par les autorités, qui doivent composer avec d'autres utilisations du même espace.

Les premières installations, dite « huttes à paille », se montrent plutôt spartiates comme l'indique l'usage de cette litière permettant de lutter contre l'humidité. Cet ancêtre rustique ne survit plus aujourd'hui qu'à quatre exemplaires en baie de Somme<sup>872</sup>. Désormais, la distinction pertinente parmi les « huttes à la mer », tient la différenciation entre les « fixes » et leurs consœurs dites « flottantes ». Ce dernier type, qui représente désormais 80% des installations de baie alors qu'il est apparu dans les années trente, détient la particularité de se soulever avec la marée montante et de se reposer pendant le jusant.

Quant à la mare, elle se présente comme tout aussi indispensable au huttier de baie, pour pratiquer sa technique de chasse, qu'à celui de l'intérieur, si ce n'est qu'ici le recouvrement régulier par la mer constitue certes une richesse inestimable, mais un problème technique très difficile à régler. L'objectif consiste en effet à disposer en permanence d'un plan d'eau devant son pied de hutte, y compris et surtout lorsque la mer s'est retirée. Ainsi, la mare forme une tâche claire et brillante dans les mollières de couleur sombre et ce contraste, encore plus fort la nuit, incite les oiseaux à s'y poser. Très visibles sur les vues aériennes, l'ensemble des huttes constitue un trait caractéristique du paysage, par leurs buttes qui se détachent de la surface plane des baies.

---

<sup>872</sup> Cf. l'entretien avec Nicolas Lottin, le président de l'ACDPM, dans « baie de Somme, terre de chasse », hors série du Journal d'Abbeville, août 2006, page 26. Voir également « baie de Somme », in Re « Vue », n°3, 2002, page 30.



Paysage de la baie de Somme à marée basse, vu d'avion. On distingue très nettement, entre le trait de côte et le chenal, un ensemble de mares de huttes sur les mollières. Leur densité, ici particulièrement forte sur le versant sud, donne une idée de l'imbrication entre gestion de l'estuaire et implication cynégétique (cliché SMACôPi).

Pour l'usage de cette forme de chasse, les mares associées aux huttes sont généralement peu profondes, d'une hauteur d'eau située entre 50 centimètres et 1 mètre maximum, ce qui les rend accessibles à toute personne chaussée d'une paire de cuissardes ; en forme de « haricot », orientées le plus souvent dans le sens ouest-est, pour une superficie habituelle de 5 000 m<sup>2</sup>, soit 50 ares, certaines mares avoisinant néanmoins l'hectare dans la partie nord de la baie de Somme. Taille et disposition sont toutefois désormais particulièrement surveillées. « Toute modification de configuration de mare ou tout changement d'emplacement ne pourra être qu'exceptionnel. L'association délèguera sur place une Commission des travaux chargée de juger du bien-fondé de la demande. » (article 15 du règlement intérieur de l'ACDPM baie de Somme). La régulation du niveau d'eau, bien qu'étroitement liée aux coefficients des marées, peut être partiellement contrôlée à l'aide d'une sorte de « trop-plein », servant de vanne et dénommé localement « dévidoir ». En ce sens, on peut dire que la hutte de mer vit au rythme des marées qui lui donnent son *tempo*.

Depuis 1975, date de création des ACDPM picardes, il n'est plus possible de créer une nouvelle mare de chasse sur le domaine public maritime, le nombre d'installations étant donc figé à 159 en baie de Somme (auxquelles s'adjoignent 19 huttes de statut privé) et à 75 en baie d'Authie Sud. Pour autant, la création d'infrastructures a autorisé le déplacement de certaines d'entre elles quand ces équipements, comme le bassin de retenue du Crotoy<sup>873</sup>, avaient pour conséquence leur disparition. Depuis, tant en baie de Somme qu'en baie d'Authie très récemment, deux huttes ont néanmoins été créées, mais dans un but didactique, donc à caractère dit « pédagogique ». Elles répondent au souci des instances cynégétiques d'adopter une nouvelle approche à l'égard d'un environnement sociétal de plus en plus suspicieux quant à la légitimité de la pratique, en particulier sur l'espace public. Cette tentative d'ouverture rencontre un certain succès. Pour n'en donner qu'un exemple, la hutte pédagogique de la baie de Somme affichait complet pour plusieurs mois dès avant l'ouverture de la saison du gibier d'eau 2002-2003. Sur l'année 2005, on estime à quelques 360 personnes le nombre d'occupants pour 140 nuits de location ; car au-delà de la découverte l'installation rapporte, de sorte qu'elle constitue aussi une hutte sociétaire abondant directement le budget associatif. Au total donc, les installations privées se voyant appliquer la réglementation en vigueur sur le DPM, ce sont 255 huttes qui parsèment le domaine maritime. Pour la seule baie de Somme, Hervé Bernard dénombrait en 1996 « 63 huttes assez concentrées en « baie Sud » et 117 huttes, plus dispersées en « baie Nord » »<sup>874</sup>.



Une hutte dite « fixe » en baie de Somme. Ce type d'installation, appelée généralement « gabion », est aménagé dans le corps d'une butte de terre et on y accède par l'arrière, ou par un panneau mobile situé sur le dessus, dénommé « capot ». Ici, par « gabion », on entend exprimer une forme de « tradition », « hutte » renvoyant étonnamment à la modernité.

Cliché SMACôPi

<sup>873</sup> Dans la perspective de lutter contre l'envasement de la baie de Somme, ce bassin a été créé dans le nord de l'estuaire afin de provoquer un effet « chasse d'eau ».

<sup>874</sup> Sont inclus dans ces effectifs les installations privées sur ce que l'on nomme donc le « DPM cadastré ». Elles sont quant à elles, et à ce jour, réparties pour cinq d'entre elles au nord et pour les quatorze restantes au sud. *In La chasse au gibier d'eau en Picardie maritime*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction d'Emmanuel-Paul Désiré, Université de Picardie Jules Verne, juin 1996, ici pages 78 et 81.



Flottantes donc, ces huttes, moins visibles de loin, sont constituées par un caisson ou « coffre » étanche en fer, installé dans une excavation creusée dans le terrain, elle-même coffrée. Elles sont fixées au sol par des chaînes ou des câbles qui suivent le niveau de la marée et constituent ainsi ses amarres.



Au démontage pour sa rénovation sur la photo ci-contre, la hutte flottante offre l'avantage d'une plus grande sécurité en suivant la montée des eaux, et ce dans un environnement souvent dangereux quand les coefficients de marées sont élevés.

A ce propos, depuis la dernière tempête meurtrière, les règlements intérieurs ont imposé l'érection d'un mât de secours qui permet de se réfugier dans l'attente du reflux des eaux. Cliché Aurélie Véret.

Ainsi, malgré leur ancestralité mise en exergue, et comme il en fut question pour les ethnies un temps, la hutte a une histoire : de l'usage des dunes comme moyen embryonnaire de dissimulation à la hutte flottante, on passe par les panneaux de roseaux confectionnés pour constituer des palissades amovibles aux premiers gabions à paille, premières installations fixes, au confort très rudimentaires, la plupart du temps enterrées après avoir représenté des excroissances plus visibles à la surface des mollières. Le chasseur y dépose sur le fond une bâche qu'il recouvre de cette litière chaude. Progressivement, ce genre de taupinière tend à disparaître, le gabion s'améliorant pour devenir une hutte plus "conventionnelle", avant la découverte d'un moyen de flottaison. « Il s'agit toujours d'une construction enterrée mais plus élaborée, avec un habitacle renforcé en béton. »<sup>875</sup> Il apparaît néanmoins clairement que l'enjeu sous-jacent à ces dénominations revient à poser les termes d'une chronologie inscrite dans la matérialité des équipements. On peut de ce fait nommer « gabion » la hutte flottante peu aménagée dans le sens du bien-être résidentiel de ses occupants. En d'autres termes, l'absence de confort, même très contemporaine, est utilisée comme la marque d'une authenticité au plus proche des origines de la hutte. C'est ce qui explique que l'on puisse parler de « tradition » pour des caissons sortant pourtant fraîchement de certains ateliers du Vimeu.

Si ce débat autour de la véracité historique d'un mode de chasse plutôt peu déclinant rejoint celui de l'entretien écologique des mares de huttes, c'est qu'encore une fois ce qui a « toujours été » jouit d'une légitimité qu'on hésite à attaquer de front. Sur ce plan historique justement, les premières mares ont été creusées et entretenues à la main, voire éventuellement à l'aide de chevaux de trait pour les plus proches des chemins d'accès à la côte encore mouvante, et ce à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. « A l'origine, et en tout cas, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les mares étaient creusées à la main, au fur et à mesure que progressaient les mollières. »<sup>876</sup> Il ne s'agit donc ici que de plans d'eau indéniablement artificiels, bien que nous ayons montré plus avant le caractère peu convainquant d'un tel clivage. Néanmoins, pour les uns c'est là la preuve de l'illégitimité d'une pratique qui force la nature naturelle, *natura naturans* sous l'égide de *Gaïa*. Au contraire pour les autres, qui voient dans cette dimension physique et historique du labeur des aînés, une « authenticité » qui trouve une

<sup>875</sup> Op. cit., ici pages 78 et 81.

<sup>876</sup> Op. cit., page 76.

reconnaissance dans la pratique de transmission des concessions. Véritable invraisemblance, des concessions attribuées chacune à un individu<sup>877</sup> qui ne peut donc prétendre a priori au statut de propriétaire véritable de « sa » mare, puisque celle-ci est assise sur du DPM, se retrouvent dans les faits inféodées à des familles par le truchement d'un subterfuge laissé comme une brèche sciemment ouverte dans le règlement intérieur. Primo, on peut se surprendre qu'en cas de départ du concessionnaire (rarissime !) par exemple, la valeur de la hutte soit estimée par l'association (article 15), ce qui revient à indemniser un locataire quand le droit des concessions s'en distingue. Néanmoins, ce concessionnaire ne peut s'opposer aux activités de pêche, de cueillette ou de pâturage (article 13), ce qui nous ramène en effet à des modalités juridiques plus proches du domaine public. Par contre, via la désignation de son successeur, au nom de l'engagement dont ce dernier aurait fait preuve à l'égard de la concession, un mode de dévolution des biens tend à se réaliser. Bien qu'il ne soit pas officiellement question d'héritage, le statut patrimonial qui est dévolu aux occupants reconnus de la hutte, fait d'eux des successeurs potentiels dont les droits seront rarement mis en doute. Reste au concessionnaire à inscrire dans cette liste officielle son dauphin préféré.

**« Les emplacements devenant libres [...] seront attribués en priorité à l'équipe fréquentant la hutte (liste de l'année précédente) et mis en association : les co-titulaires de la concession devant désigner l'un d'entre eux, responsable devant le conseil d'administration de l'association.**

**En cas de non reprise par le groupe ci-dessus nommé, les emplacements devenus libres seront attribués par tirage au sort entre les candidats qui en auront fait la demande auprès de l'association. Les candidats non pourvus garderont leur tour pour le tirage au sort suivant. »<sup>878</sup>**

**« Le concessionnaire ne fréquentant pas ou plus son installation perd automatiquement le droit au renouvellement de sa licence.**

**Toutefois, afin d'éviter les plus anciens qui ont creusé la mare de leurs mains, la possibilité leur sera offerte de rester co-titulaire de la concession. »<sup>879</sup>**

**« Tout concessionnaire ou co-titulaire de concession de mare devra lors du paiement de la redevance, donner la liste des participants ; cette liste servira en cas de décès à désigner le successeur dans l'ordre d'inscription. »<sup>880</sup>**

Généralement, cet ordre reprend l'implication des membres du groupe dans la réalisation des travaux d'entretien. De nos jours, le travail manuel reste de mise pour les travaux courants, annuels et obligatoires, ce point étant spécifié dans le règlement intérieur des associations et vérifié annuellement par les gardes. Ces travaux sont indispensables pour assurer la pérennité de la flaque et garantir une saison de chasse sans risque pour le huttier de voir disparaître sa mare à la première tempête venue. C'est donc bien à un droit d'occupation du primo arrivant que se consacre le règlement intérieur, ici longuement cité.

Quant aux besognes régulières, elles détiennent cet autre avantage de permettre la consécration d'une sorte de droit de sueur. En effet, chaque année, l'équipe composée par les différents chasseurs fréquentant l'installation, bien souvent huit à dix personnes, se rassemble lors de quatre à cinq demi-journées pour effectuer les travaux d'entretien de la mare et de ses abords. Cette opération, connue sous l'appellation locale de « aller à rakes »<sup>881</sup>, veille à réparer les dégradations causées par les érosions consécutives aux marées et aux intempéries hivernales, amplifiées par le piétinement des moutons. Néanmoins, la distance séparant le

<sup>877</sup> Une et une seule concession par individu stipule l'article 8 de l'A.C.D.P.M. baie de Somme.

<sup>878</sup> *Ibidem*.

<sup>879</sup> Article 7 du même règlement intérieur. C'est nous qui accentuons.

<sup>880</sup> Article 17.

<sup>881</sup> En picard, « boue solide », qui en dit long sur la pénibilité de ce travail.



domicile du hutteur de son installation, tout comme le développement d'un rapport consumériste à l'installation, rendent parfois difficile la mobilisation des occupants. Cette attitude décriée par les associations se trouve de plus en plus souvent combattue.

Dans ce même sens, l'association de la baie de Somme stipule, par les articles 9 et 10 de son règlement intérieur, le rejet de toute pratique commerciale, une commission de discipline étant chargée de juger toute infraction.

Article 9 : « Les gabions ou huttes étant destinés à un usage sportif, aucune concession ne sera amodiée à un entrepreneur de chasse qui l'utiliserait pour sa réclame ou sa profession. Toute infraction signalée à l'association verrait le titulaire de la concession recevoir un avertissement. En cas de récidive, la concession serait dénoncée et son usage rendu à l'association. »

Article 10 : « Toute sous-location de hutte, sous quelle que forme que ce soit, est strictement interdite sous peine de reprise de la concession. »

A l'aide d'outils à main tels que bêches, louchets<sup>882</sup>, brouettes ou brancards, les chasseurs rebouchent les ornières, colmatent les effondrements, retailent les bords appelés « douves » en les chanfreinant pour les rendre moins sensibles à l'érosion, ou les renforcent à l'aide de vase prélevée dans la mare, voire dans les « courses » proches, à savoir ces fossés creusés par les marées lors des phases de remplissage et de vidage des baies.

Passage d'une course.  
Lors d'un départ à la hutte.  
Cliché Guy Lewin.



Afin de consolider les berges et d'assurer le camouflage de l'installation, ils utilisent une technique spécifique qui consiste en un engazonnement, réalisé à l'aide de plaques de gazon maritime prélevées près de la mare. Celles-ci sont découpées à la bêche sous la forme de damiers et imbriquées mutuellement, cette technique requérant un véritable savoir-faire. Quelques riverains du littoral continuent à s'adonner à cette activité avec une réelle dextérité. Ils sont généralement connus pour la qualité de leur ouvrage et se taillent une réputation certaine dans le monde des « hutteurs ».

Ces travaux sont conduits par les différentes équipes au printemps (souvent en mai-juin), la plupart du temps en matinée, à partir de l'aube. En supplément du maintien de la propreté de l'installation et de ses environs, l'entretien léger des abords de mare ou du « pied de hutte » sera complété plus tard (fin du printemps et été) par la fauche de la végétation (pucinelle maritime, obione faux-pourpier...).

<sup>882</sup> Sorte de bêche au fer long et étroit.

Lorsque les mares demandent des travaux de réfection plus lourds, tel que le désenvasement ou lorsque la mare a lourdement souffert des intempéries hivernales, l'utilisation d'engins mécaniques (« boteurs », plus communément connus sous le terme de « bulldozers de marais ») est alors indispensable compte tenu des volumes importants à déplacer. Afin de juguler un développement anarchique des travaux mécanisés, un protocole spécifique a été mis sur pied avec la Direction Départementale de L'Équipement Maritime, et ce depuis la création des ACDPM. Nécessitant une « autorisation de travaux » devant être accordée par l'administration avant toute mise en chantier d'engins, cette procédure est gérée au sein du Bureau des ACDPM par une « Commission des Travaux », qui joue le rôle d'interface entre le concessionnaire de mare et la DDE maritime<sup>883</sup>. Après aval de la commission, la demande est ensuite transmise pour accord à l'administration qui statue sur cette requête après visite sur le terrain. Celle-ci procède de plus en plus souvent à ces contrôles, lesquels pouvaient s'avérer plus formels auparavant lorsque les réalisations ne semblaient pas poser de problèmes. Cette accentuation de l'usage du droit administratif dénote le souci d'éviter les dérives, pour un territoire dont l'intérêt faunistique et floral n'est plus à démontrer. Elle connote également une sensibilité accrue vis-à-vis de la pratique cynégétique pour ce qui concerne les questions environnementales en général<sup>884</sup>.

Pour permettre aux engins de terrassement (grue mécanique, bulldozer à chenilles larges, tracteur agricole et remorque...) d'accéder aux mares, les opérations ne peuvent être menées qu'en marées de morte-eaux, le concessionnaire ayant dû veiller au préalable à vider sa mare suffisamment tôt en saison de manière à en assécher le fond et à permettre ainsi une conduite des travaux dans de bonnes conditions<sup>885</sup>. La fréquence de ces travaux lourds, menés mécaniquement, n'intervient pas généralement en deçà de trois à cinq ans. Néanmoins, le phénomène d'ensablement de plus en plus sensible dans la partie nord de la baie de Somme nécessite des interventions de plus en plus régulières. A l'heure actuelle, chaque année, le nombre d'autorisations de travaux mécanisés est de l'ordre d'une trentaine de dossiers en baie de Somme et d'une douzaine en baie d'Authie Sud. Pour cette dernière, l'ACDPM correspondante a pour sa part mis en place un cahier des charges relatif aux travaux d'entretien de la mare de hutte qu'elle remet aux différents concessionnaires de huttes, les informant ainsi sur leurs différents droits et devoirs à l'égard du DPM.

Enfin, se développe depuis quelques années, sur le littoral picard, un fort discours en faveur du « retour » aux travaux manuels, censés être vecteurs de solidarité et d'entraide mutuelle. L'enquête de terrain a permis de le vérifier par l'insistance mise dans la réactualisation d'anciennes expressions, dont nous avons pour certaines repéré plusieurs variantes :

- « Tu cherches la clef de la hutte, elle est sur le manche du louchet »

Un élu local.

<sup>883</sup> Saisie par courrier du concessionnaire à l'issue de la campagne de chasse (courant mars avec date limite de demande), concernant la nature des travaux qu'il souhaite effectuer, accompagné d'un plan détaillé, la « Commission des Travaux » juge alors, *de visu*, de l'opportunité (ou non) d'employer un engin motorisé pour la réalisation des travaux envisagés, son objectif étant de veiller à n'accorder l'accès aux matériels lourds qu'en cas d'impérieuse nécessité.

<sup>884</sup> A la notification de l'accord, le concessionnaire dispose d'un mois et demi (du 15 mai au 30 juin) pour réaliser ses travaux ; ceux-ci sont alors conduits par une entreprise spécialisée sous contrôle de la « Commission des Travaux », en présence du concessionnaire et sous la surveillance du garde de l'ACDPM, lequel est habituellement présent par ailleurs. En revanche, les études économiques intègrent rarement cette activité de terrassement dans l'évaluation des flux financiers concomitants à la chasse au gibier d'eau.

<sup>885</sup> D'autre part, le caractère perméable de certains fonds de mares, à forte proportion de sable, a conduit leurs concessionnaires à les « bâcher » à l'aide de film polyuréthane, afin de conférer une certaine imperméabilité à leur flaque et garantir par cette opération la pérennité de celle-ci.

- « Tu veux la clef de la hutte ? Elle est sous la brouette ».

Un dirigeant d'une ACDPM.

Un autre déclarait à l'un de ses collègues, en marge d'une réunion afférente au site Natura : « Comment ils faisaient les anciens ? Ils remontaient leurs manches. A la main ! C'est ça aussi la chasse ».

Dans le même sens, l'ACDPM baie de Somme a rendu obligatoire (article 22) la participation au ball-trap annuel qu'elle organise.

De la sorte, quel que soit le domaine étudié, qu'il s'agisse de la valorisation des formes les plus basiques de la pratique ou de la sociabilité des bras, de la transmission des concessions ou du contrôle des entrées mécanisées dans la baie, les ACDPM du littoral picard se veulent la quintessence d'une « tradition vraie et populaire ».

## **B.) L'EXTENSION DES ZONES DE PROTECTION SPÉCIALES EN PICARDIE : des lieux médians ?**

Comme indiqué dans la méthodologie de l'enquête, les débats sur la chasse au gibier d'eau ont refait la une des journaux, lorsqu'il a été question de relancer la réflexion sur l'établissement de nouveaux zonages en matière de ZPS<sup>886</sup>.

### Article 3-1 de la Directive européenne 79/409 :

« Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux, vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, y compris pour les espèces migratrices, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles. »

### Article 3-2 :

« La préservation, le maintien et le rétablissement des habitats passe par la création de Zones de Protection Spéciales. »

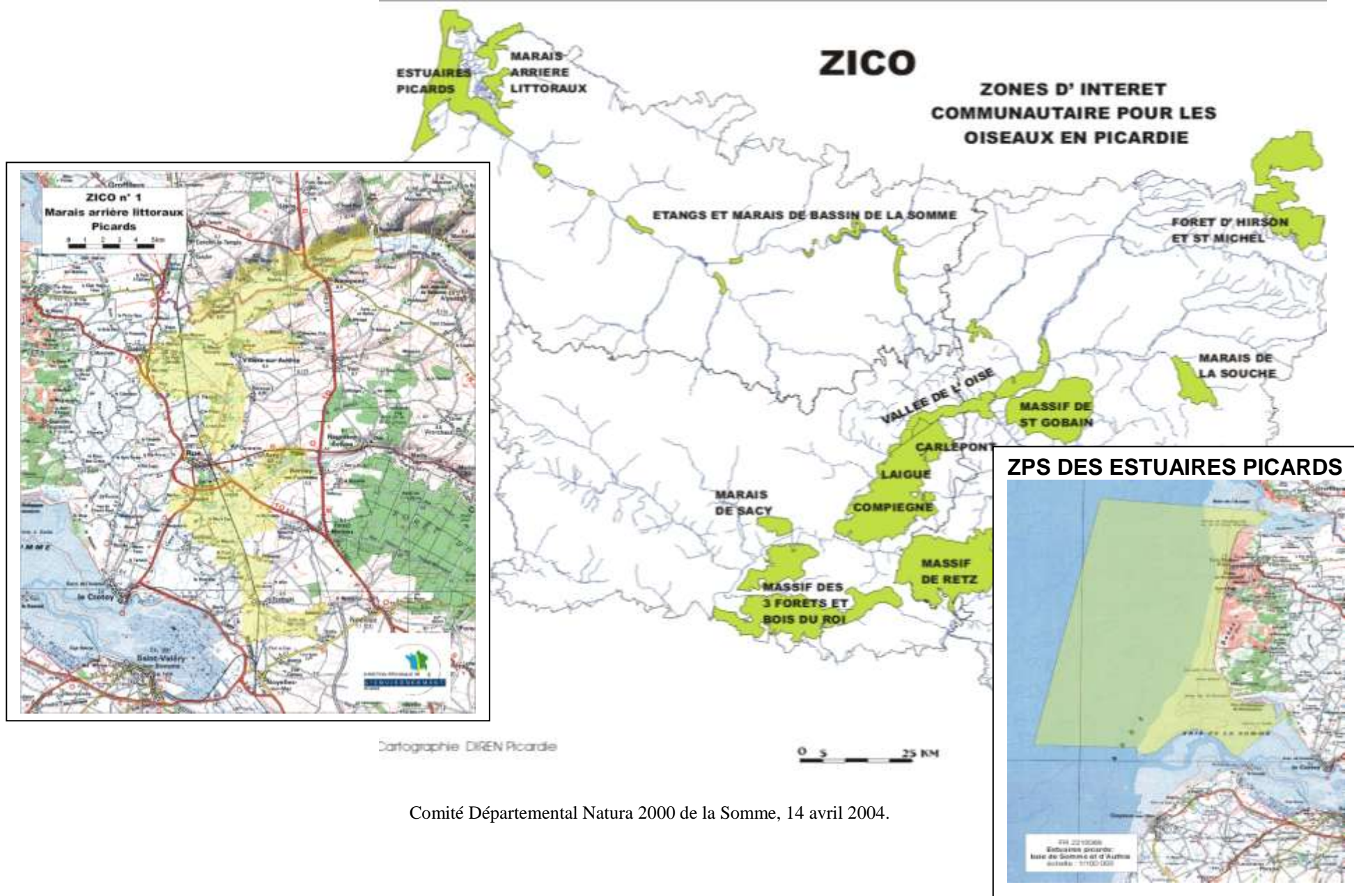
Or, la Picardie compte à ce jour 11 Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO.), couvrant 10% du territoire régional, et à l'époque seulement 3 ZPS : Moyenne Vallée de l'Oise pour 5 626 hectares ; Marais d'Isle (Aisne) pour 47 et Estuaires picards (Somme) : 14 890.

Dans la Somme justement, les deux ZICO uniques portent sur environ 12 450 hectares : Marais arrière littoraux : □ 5 550 hectares ; Étangs et marais du bassin de la Somme : □ 6 900 hectares.

Quant à ce qui était la seule ZPS actée jusqu'en 2004, elle borde, comme indiqué *infra* la partie nord de la côte.

---

<sup>886</sup> Rappelons que ces Zones de Protection Spéciales sont issues de la Directive Oiseaux n°409 de 1979, objet de tant de dissensions, statuant au niveau européen sur la préservation des espèces d'oiseaux. C'est le 14 avril 2004, lors d'un comité départemental relatif à Natura 2000, que furent présentés les projets pour la Somme, suite à l'insuffisance des surfaces incluses en France du point de vue de la Commission Européenne.



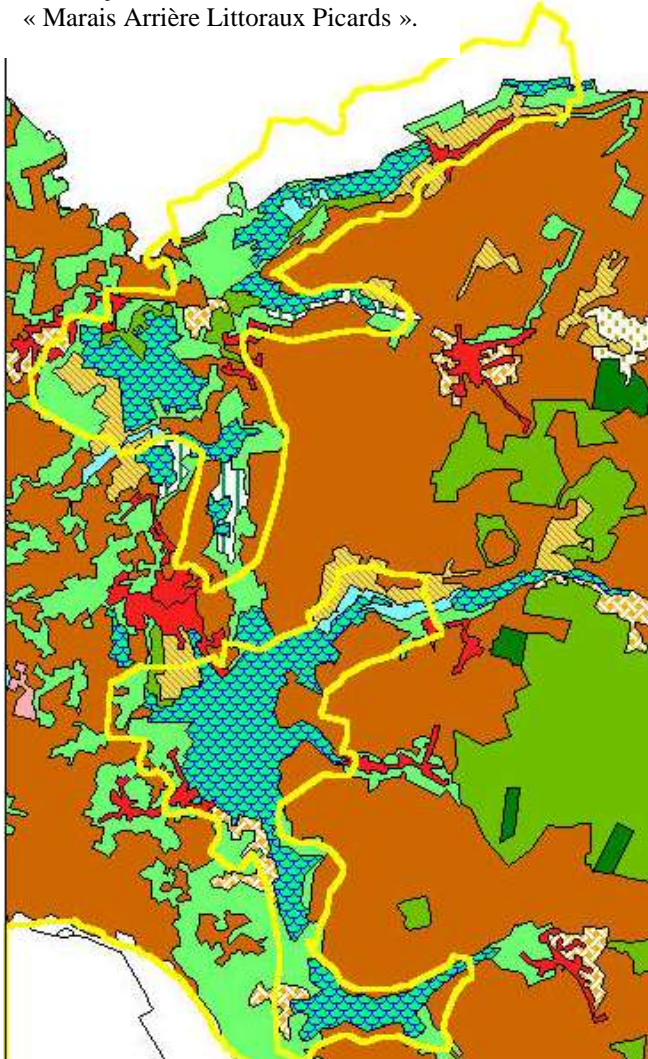


Des surfaces jugées insuffisantes par la Cour de Justice Européenne qui condamna la France le 26 novembre 2002, amenant le gouvernement à lancer une circulaire auprès des Préfets, en date du 10 septembre 2003, leur demandant de « relancer les consultations pour de nouvelles ZPS »

En l'état des réflexions en cours, les choix pourraient porter sur certains secteurs des actuelles ZICO, à savoir :

- ZICO Étangs et marais du bassin de la Somme : secteur de Pargny à Cléry-sur-Somme, secteur des boucles de la Somme, de Boves et Blangy-Tronville, de la Chaussée-Tirancourt, de Longpré-les-Corps-Saints et Mareuil-Caubert ;
- ZICO Marais arrière littoraux : l'ensemble du secteur présenté plus haut et matérialisé ci-dessous par type de surface selon le système « CORINE Land Cover »..

Le trait jaune matérialise la ZICO  
« Marais Arrière Littoraux Picards ».



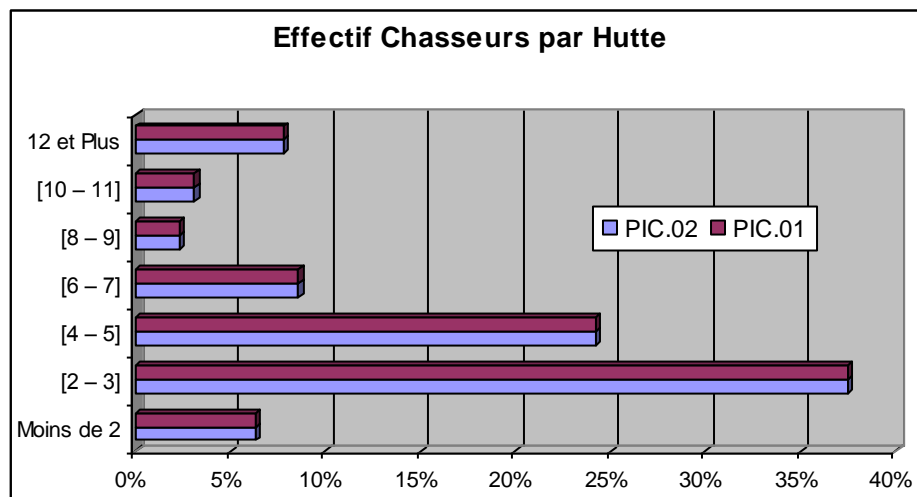
Comité Départemental Natura 2000 Somme, 14 avril 2004. Marais au nord de Rue (photo DIREN Picardie).

La concertation lancée, il était perceptible que c'était l'arrière littoral qui retenait le plus l'attention et qui fut au final retenu. C'est dire si les deux Directives européennes sont loin d'avoir épuisé les potentialités de conflits entre les milieux cynégétiques et les autres acteurs de l'environnement. La bataille pour ces territoires est loin d'être terminée.

### C.) LA PRESSION CYNÉGÉTIQUE : le sanctuaire des chasseurs

Si le nombre d'installations de chasse, correspondant à la présence d'une hutte, est un élément déterminant pour évaluer la pression cynégétique potentielle sur le gibier d'eau dans cette microrégion de la côte picarde, elle ne dit rien de ce qu'il en est véritablement en termes de pratiquants présents sur le

site. De ce fait, il paraît essentiel de tenir compte du nombre d'occupants par territoire, tout en gardant à l'esprit le fait que ces territoires d'intérieur sont généralement des marais dans lesquels on chasse également d'autres gibiers (principalement chevreuils et faisans). Interrogés sur le nombre de chasseurs ayant occupé la hutte, pendant la saison 2001-2002 pour le PIC.01 et lors de la campagne 2002-2003 pour le PIC.02, les propriétaires-gestionnaires nous donnent de précieuses indications sur la taille du groupe de chasseurs impliqué par leur territoire, ce qui nous renseigne sur la pression de chasse maximale, mais également sur la main d'œuvre mobilisable quant aux travaux d'entretien et d'amélioration, voire le potentiel drainé en cas de mouvement de protestation contre certaines modifications du cadre légal de la pratique. Par ce dernier aspect, nous nous situons au centre des polémiques qui ont animé et qui continuent à animer la perception et la mise en place du réseau Natura 2000.



Terrains privés hors non-réponses :

- Moyenne PIC.01 : 5,23 ;
- Moyenne PIC.02 : 5,68.

Ensemble hors non-réponses :

- Moyenne PIC.01 : 4,83 ;
- Moyenne PIC.02 : 5,45.

Ainsi, sur les 150 territoires privés pour lesquels nous disposons de l'information, on compterait 758 fusils pour la dernière saison avant enquête, soit 4,86 en moyenne, allant d'une situation d'absence de pratique (cas de dix huttes toujours déclarées en tant que telle, mais désaffectée pour les campagnes de référence) à des maxima de 25 et 30 occupants pour chacun des sites<sup>887</sup>. Si l'on fait maintenant l'hypothèse d'un échantillon d'ensemble conforme en moyenne à la réalité de la population mère<sup>888</sup>, tout en tenant compte des sites et du statut, sachant que la fréquentation des installations communales s'avère légèrement inférieure, on obtient quelques 4 147 hutteurs dans les secteurs d'enquête, hors DPM., ce qui s'avère particulièrement parlant quant aux enjeux sociaux que soulève le classement d'une partie conséquente de ces secteurs en site Natura 2000. Il s'agit ici néanmoins d'une valeur qui correspond moins à des individus qu'à des fusils, les double comptes devant être courants dans la région, selon le principe des invitations réciproques énoncé plus haut.

<sup>887</sup> A l'évidence, le nombre indiqué révèle également la forme organisationnelle prise par le territoire : le faible effectif renvoyant davantage à un usage totalement privé, alors que le nombre plus important peut révéler soit la pratique des « invitations », soit celle de l'actionnariat. Quoiqu'il en soit, les niveaux élevés atteints par les écarts-types (4,61 et 6,56) montrent que les configurations s'avèrent diversifiées et très hétérogènes.

<sup>888</sup> Soit 554 installations, dont 91 communales sur le PIC.01 et 270, dont 37 pour le 02, ce qui revient à un cumul de 824 huttes, parmi lesquelles 128 communales. Il faut cependant rester prudent sur ce genre de calcul simulé. Insistons en effet une fois encore sur le fait que la pression cynégétique ne se résume pas à un effectif de pratiquants, lequel devrait être pondéré par le nombre moyen de journée de chasse par fusil. La généralisation des « carnets de huttes » à toutes les installations devrait permettre de tels calculs à l'avenir (arrêté du 21 janvier 2004). Afin de donner une idée plus quantitative des tableaux réalisés, notons que le président de l'ACDPM de la baie de Somme, Nicolas Lottin, indiquait pour 2005, sur la base des dits carnets de huttes rendus obligatoires sur le DPM, 0,4 prise par installation et par nuit.



La mise en scène du groupe par les chasseurs eux-mêmes, ici dans une ambiance estaminet de bord de mer (photo Jacques Béal, op. cit., page 23).

Les pressions contradictoires subies par ces espaces ne sont de ce fait pas nouvelles, mais se trouvent réactualisées par l'intrusion d'un protagoniste de plus en plus prégnant à l'esprit du gestionnaire : le touriste, qui dispute désormais le premier rôle aux acteurs installés. La nouvelle donne perturbe le jeu antérieur en ce sens que si des alliances idéologiques pouvaient rassembler le paysan et le chasseur dans leur acception de la nature<sup>889</sup>, en revanche les stéréotypes dont s'affublent « touristes écolos » et chasseurs « gros »<sup>890</sup> montrent assez la distance qui les séparent quant aux différentes conceptions des usages légitimes de la nature. Plutôt que d'identité du territoire, construction généralement volontariste impulsée par les décideurs locaux à des fins promotionnelles, c'est davantage des supports identitaires dont les territoires font l'objet que nous nous proposons ici de traiter. Si dans la réalité l'antagonisme entre touristes et chasseurs ne peut se résumer par celui des autochtones VS les populations allogènes, puisque le tourisme s'avère également cynégétique, la réintroduction par le « parti des chasseurs » de la problématique d'une dominance urbaine sur une ruralité renaissante, mais éclatée<sup>891</sup>, a tendu vers une schématisation des parcours sociaux vécus, pourtant généralement suffisamment ambivalents pour nous inviter à éviter les catégorisations trop rapides. Pour plagier Bernard Kalaora, la côte picarde tendrait-elle à opposer partisans des usages socialement construits comme « traditionnels » à ceux qui adopteraient l'attitude de visiteurs d'un musée vert et bleu<sup>892</sup> ?

Au regard du réseau Natura 2000 se posent déjà les questions non seulement du dérangement provoqué par l'expansion touristique, mais également de l'entretien des domaines privés, aujourd'hui pris en charge au nom de la « passion cynégétique ». Des enjeux environnementaux alors situés à l'intersection des orientations cynégétiques et des choix de société en matière de biodiversité. Contre toute attente initiale, il convient de relever des enjeux écologiques vis-à-vis desquels la chasse est directement intéressée. Pour exemple parmi d'autres, nous avons constaté que la principale préoccupation des opérateurs locaux du réseau sur l'espace rétro littoral tenait au boisement progressif des zones humides. Or, au-delà des coûts relatés plus haut, la plus grande partie de ce travail de déboisement est réalisée en perspective de la chasse à la hutte.

<sup>889</sup> Cf. Dominique Darbon : *La fin d'un monde*, op. cit. Voir en particulier le premier chapitre : « La fin de la civilisation paysanne », pages 27 à 54.

<sup>890</sup> Comprendre « Gros cons » (sic.). Cf. en particulier les sites internet des opposants à la chasse.

<sup>891</sup> Cf. Bernard Kayser : *La renaissance rurale*, Paris : Armand Colin, collection « U », 1990. Cf. également, sous la direction de Bernard Kayser : *Naissance de nouvelles campagnes*, La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube (avec le concours de la DATAR), janvier 1993, « Monde en cours ».

<sup>892</sup> *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, Paris : L'Harmattan, réédition de 1993, « Environnement ».

Si donc l'une des variables à prendre en considération dans la recherche d'une nature préservée et accessible au-delà des seuls usages privatifs de l'espace rural, sera monétaire, cet aspect certes déterminant n'est pas le seul. Il n'est pas certain, si l'on en croit l'exemple de certains marais, qu'une déprise cynégétique aille nécessairement dans le sens d'une meilleure préservation de l'environnement naturel ordinaire. Lorsque la nature n'est pas exceptionnelle, et protégée en tant que telle par des moyens conséquents, la simple difficulté de réguler la végétation fait souvent force de loi. Par contre, il faut bien évidemment, pour éviter que l'on se méprenne sur ce propos provoquant dans le contexte actuel de confrontation entre le monde des chasseurs et celui des écologistes, insister sur la nature de la participation cynégétique à la biodiversité. Celle-ci ne doit en aucun cas s'entendre comme une finalité *in extenso*, mais bien dans son acceptation objectivée de protection intéressée<sup>893</sup>. Autrement dit, la **biodiversité sélective**, à laquelle procède le chasseur, se trouve nécessairement confrontée aux attendus des autres parties prenantes intéressées au débat.

C'est ici qu'une approche pas simplement culturaliste, comme avancée par les édiles, mais par un curieux retour fonctionnaliste de la chasse peut réapparaître en termes d'utilité sociale. Dans cette perspective, l'adepte de Saint-Hubert connaîtrait avec l'exploitant agricole moderne un destin commun de « jardinier de la nature ». Néanmoins, cette France électorale « des montagnes, des forêts et des marais », pour reprendre Michel Bussi et Jérôme Fourquet<sup>894</sup>, n'entend pas accepter cette vocation « vestigiale » que bien des élites alliées lui confieraient comme une bouée de sauvetage. A envisager le concept d'identité comme le seul produit d'une friction d'avec l'Autre, l'altérité, on laisse parfois dans l'ombre ses ressorts profonds, faits de réalités très endogènes, comme un ordre du monde en perte de vitesse. Le totem constitué par l'Oigne<sup>895</sup> en baie de Somme en dit long sur ces relations intimes que, via le truchement de la faune sauvage, des populations entières entretiennent avec des espaces dont elles ont fait leur territoire, parfois d'ailleurs sans y résider. En explorant les ressorts de cet imaginaire de la digue, on peut entrevoir les résistances qui ne manqueront pas de continuer à s'y exprimer. La gestion du multi-usages territorial pourrait alors ici plus qu'ailleurs se transformer en un délicat exercice d'équilibre pour juguler le ressenti local.

---

<sup>893</sup> Il convient ici d'appréhender la notion d'intéressement au sens le plus matériel du terme : la quête giboyeuse, mais également dans la perspective développée par Pierre Bourdieu. A ce titre, on ne peut ignorer l'intérêt social et symbolique que trouvent l'ensemble des acteurs de la nature dans la défense de leurs positions au sein d'un champ en cours d'émergence, celui de l'environnement.

<sup>894</sup> In « La mosaïque politique de la France : 15 cartes par canton pour comprendre les élections présidentielles 2002 », travail coordonné par Michel Bussi, in *Cybergéo*, <http://www.cybergeo.fr>, 29 avril 2002, Groupe de recherche et d'analyse de la démocratie, des représentations, des élections et des territoires, département de géographie, université de Rouen. Voir « Le vote Saint-Josse, Mamère, Chevènement... vers un clivage partisan urbain-rural ? ». Nous reviendrons dans la partie conclusive sur ces résistances électorales.

<sup>895</sup> Appellation picarde du canard Siffleur, l'Oigne est le symbole de l'ACDPM de la baie de Somme.



**UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT**

**SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**LA LUTTE DES CHASSES  
CONTRE LA « NATURALISATION »  
LES PROPRIÉTAIRES GESTIONNAIRES  
DES HUTTES DE CHASSE**

**QUATRIÈME PARTIE**

**CHAPITRE II**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

Ce chapitre mettra l'accent sur des données canoniques, plus habituelles, à la fois à la sociologie, mais également à la géographie ; données afférentes ici aux propriétaires-gestionnaires de huttes, mais en faisant la distinction, lorsque cela s'avèrera pertinent, entre les seules huttes privées de l'échantillon répondant et les propriétés relevant de communes ou d'organismes publics. Rappelons ici que nous avons dénombré 713 huttes d'intérieur, dont 599 de statut privé, certaines se retrouvant incluses dans le dispositif de protection du littoral picard, alors sur le domaine maritime les 255 installations le sont toutes pour seulement 19 privées.

Quel que soit le terrain concerné par les enquêtes concernant les propriétaires-gestionnaires, les compte-rendu ont tous opté ici pour une colonne vertébrale s'articulant autour des opinions à l'égard du dispositif Natura 2000, des caractéristiques objectivantes et signifiantes, comme les modes de gestion et les caractéristiques sociogéographiques des répondants, devant nous permettre de chercher à comprendre ces opinions.

## INTRODUCTION

### LA PROPRIÉTÉ ET NATURA 2000 : de la circonspection à l'opposition

Dès l'annonce de la mise en application, en France, du réseau Natura (voté en 1992), les réserves d'un ensemble d'acteurs socioprofessionnels se sont faites entendre, aboutissant à la création, au niveau national, d'un groupement d'opposants et au niveau local de deux associations de défense des usagers en place, à commencer par les propriétaires fonciers. Pour le premier niveau, ces oppositions ont amené en 1997 à la création de la « Coordination Nationale Natura 2000 », plus communément appelée « Groupe des 9 », qui fédère alors 1) l'Assemblée Nationale des Centres Régionaux de la Propriété Foncière (ANCRPF), 2) l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) 3) l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs (UNFDC), remplacée en 2000 par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) 4) la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR) 5) la Fédération Nationale de la Propriété Agricole (FNPA) 6) la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) 7) La Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs (FNSPFS) 8) les Jeunes Agriculteurs (JA) et enfin 9) l'Union Nationale des Fédérations Départementales de Pêcheurs et de Protection du Milieu Aquatique (UNFDPPMA).

Cette coordination, aujourd'hui « en sommeil », regroupe tout ce que le monde rural français peut mobiliser en matière de lobbying et adopte comme slogan : « Pour que l'homme ne soit pas exclu de la nature ». Initiée par les chasseurs<sup>896</sup>, très rapidement, elle publie des brochures destinées à informer et à organiser la réplique des propriétaires, des élus et des associations. On relèvera parmi les intitulés de ces documents : « Natura 2000 : dix questions... sans réponse »<sup>897</sup>. Elle lance également des recours en contentieux contre la procédure de classement sur certains sites, s'épaulant sur plusieurs campagnes de collectes d'informations à base de questionnaires, dont l'un des derniers parvient aux fédérations départementales des chasseurs dans le courant du mois d'avril 2003. Dans ce combat pour lequel les chasseurs se sont placés en éperon, les élus du groupe parlementaire européen EDD (Europe des Démocraties et des Différences), constitué autour des députés français Chasse, Pêche, Nature et Traditions, joueront un rôle tout particulier, organisant le 6 mars 2002, à la Cité des Congrès de Nantes, un colloque titré « La vérité sur Natura 2000 : les droits des

<sup>896</sup> Cf. Thierry Coste : *Le vrai pouvoir d'un lobby. Les politiques sous influence*, Paris : Bourin éditeur, mars 2006. Voir en particulier dans le chapitre 3 : « Un lobby des campagnes : la chasse », ici pages 68 à 70 concernant cette « grande première [...] d'un lobby rural unitaire ».

<sup>897</sup> Réalisée en trois langues et éditée par la Coordination nationale Natura 2000, cette plaquette subventionnée par la FNC entendait répondre à celle lancée par le Ministère de l'environnement sous Dominique Voynet (« Dix questions ; dix réponses »). Tirée à 4 500 exemplaires, elle fut transmise à plus de 300 organismes européens, ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Union.

propriétaires, gestionnaires, exploitants et usagers de la nature remis en cause ». Qu'il s'agisse de la « Lettre d'information du groupe EDD au parlement européen », ou de « CPNT infos », les deux publications font largement écho aux revendications du « Groupe des 9 », lequel appelle en retour les élus municipaux à se mobiliser.

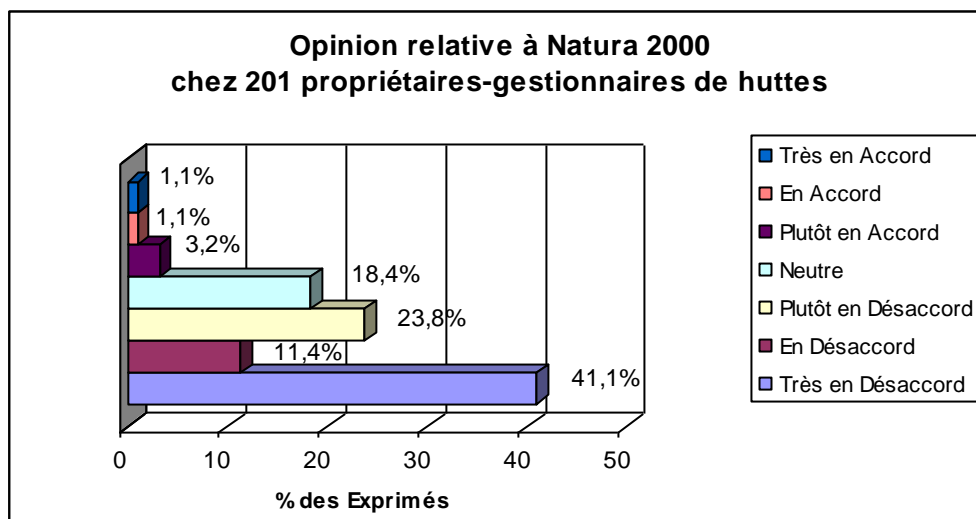
Localement maintenant, les deux associations critiques du site côtier ont participé activement à l'élaboration du document d'objectifs relatif au PIC.01, réclamant transparence et respect des usagers habituels de l'espace littoral picard, avec une très forte teinte cynégétique dans ces réclamations. Au contraire, malgré les très fortes inquiétudes de l'ACGECR, il semble que le climat se soit relativement pacifié pour l'arrière littoral, et ce dès le lancement de la procédure.

## A.) LE TERRITOIRE "MENACÉ" : la grande peur de la nature naturalisée

La perspective d'un classement en site Natura 2000 des propriétés privées équipées de huttes de chasse ne va pas d'elle-même pour les individus concernés et les lourdes études menées avaient peu de chance de nous apprendre le contraire dans ce domaine, les ouïs dire s'avérant suffisamment parlant en la matière. L'appréhension du réseau de protection restait centrée sur un sentiment de dépossession des territoires. Ceci étant dit, il importait d'en mesurer l'ampleur, les protestations les plus bruyantes ne suffisant pas à prouver un sentiment majoritaire, et d'en comprendre les logiques, ce que nous allons nous attacher à rechercher en saisissant les arguments apportés, ainsi qu'en croisant l'opinion avec d'autres variables d'objectivation.

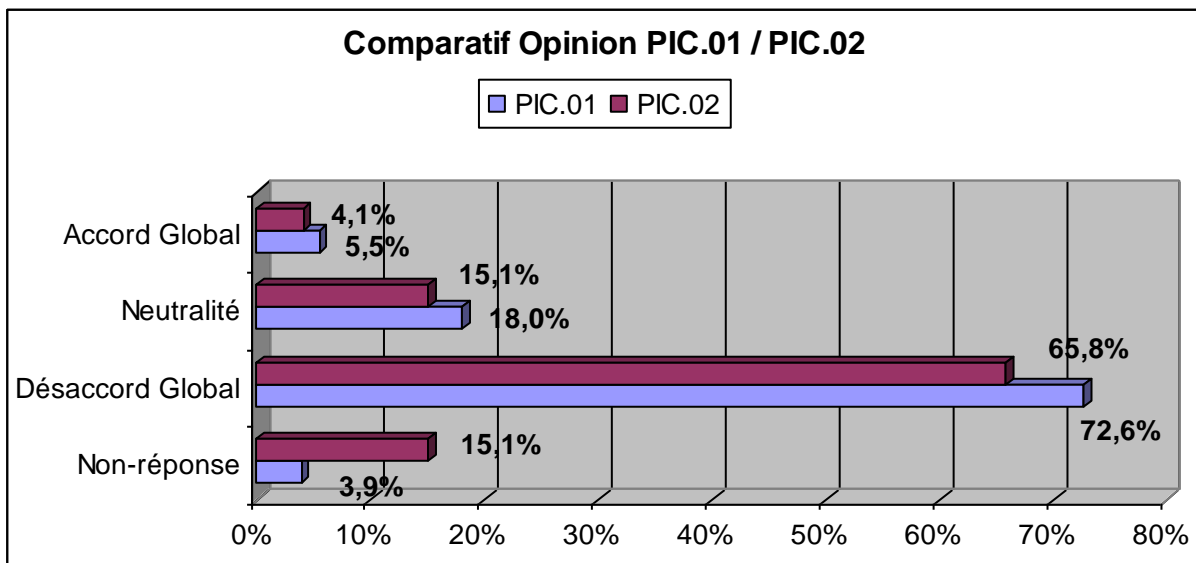
« A propos de Natura 2000, vous vous estimez globalement : »

Opinion Relative à Natura 2000	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	5	3,9%	11	15,1%
Très en Désaccord	49	38,3%	27	37,0%
En Désaccord	14	10,9%	7	9,6%
Plutôt en Désaccord	30	23,4%	14	19,2%
Neutre	23	18,0%	11	15,1%
Plutôt en Accord	3	2,3%	3	4,1%
En Accord	2	1,6%	0	0,0%
Très en Accord	2	1,6%	0	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>



D'un point de vue général, le désaccord avec le dispositif l'emporte pour les trois quarts de l'échantillon du PIC.01, avec quelques nuances cependant puisqu'ils n'étaient plus qu'un grand tiers à radicaliser cette opinion en s'exprimant « très en désaccord ». Nous notons surtout que seuls quelques 6% se placent dans le camp des « pro » et encore avec mesure pour près de la moitié d'entre eux. Il semble que la neutralité ait été préférée à cet engagement en faveur du classement du site. La première surprise qu'offre sur ce point l'arrière littoral, c'est d'abord le taux de non-réponse, quatre fois supérieur. Alors que nous avons pu constater dans le chapitre précédent une abstention quasi systématiquement très en deçà de ce qu'il en était sur le PIC.01, et ce pour les questions informationnelles, les répondants font preuve ici d'un non engagement plus appuyé sur les questions d'opinion. C'est peut-être là l'un des effets de la population mère retenue, incluant toutes les huttes des communes du site, qu'elles soient classées en Natura 2000 ou pas. Dans un sens apparemment divergent, l'opposition au dispositif se situe sept points en dessous du niveau atteint sur le littoral et les plus radicaux y sont également un peu moins représentés. Pour autant, ce moindre désaccord ne profite ni à la neutralité pas plus à l'adhésion, la première régressant de près de trois points et la seconde d'un peu plus d'un point. Par ailleurs, l'accord reste très timide, avec uniquement des « plutôt ».

**C'est donc bien ici l'abstention qui caractérise le site arrière littoral, soit comme nous l'avons relevé ci-dessus par le fait d'une non implication dans le classement, soit en raison d'une certaine distance d'avec les débats tranchés qu'ont produit les parties adverses sur ce dossier<sup>898</sup>, mais c'est probablement davantage encore la résultante d'un malaise quant à une appropriation privative plus exacerbée<sup>899</sup>.**



Il reste que la forte désapprobation, quant à la mise en réseau des territoires, s'avère ici massive avec plus des deux tiers des échantillons répondants.

<sup>898</sup> Il faut également remarquer que la temporalité des enquêtes peut contribuer à expliquer ces variations, la première ayant été lancée alors que le processus était très largement entamé, quand la seconde le fut après un unique comité de pilotage, sans que pour la plupart des propriétaires une intense communication ait été réalisée. A titre d'exemple, les inventaires *in situ*, sur le terrain, n'avaient pas encore commencé sur l'arrière littoral au moment de la passation du questionnaire.

<sup>899</sup> Pour autant, l'unanimité n'a pas plus cours ici que dans d'autres domaines de la vie sociale, ce qui contredit un certain *a priori* simplificateur. En effet et au-delà des près de 17% de répondants tous sites confondus optant pour la « Neutralité » (plus vraisemblablement dans l'attente d'en connaître plus sur les tenants et aboutissants du document d'objectifs local), une part de l'effectif, même congrue, se déclare globalement en accord (près de 5% sur l'ensemble PIC.01 + PIC.02).



La maîtrise du territoire  
(photo Christophe Baticle)

Sur le littoral, les non-réponses se retrouvent surtout parmi les propriétaires privés et de façon moindre chez les gestionnaires de terrains communaux. La modalité la plus souvent retenue, à savoir le désaccord prononcé, s'échelonne de la moitié des réponses pour les huttes relevant de SCI, à plus du tiers pour les privées en nom propre. Au contraire, le cas de la catégorie de propriété offrant un 100% de « Très en accord » et émanant d'un organisme public, qui plus est opérateur du site, n'offre pas une garantie statistique suffisante. Plus révélateur, les huttes communales n'accordaient aucun crédit favorable à la démarche Natura 2000, probablement en partie parce que les répondants, tributaires d'une location auprès d'une institution soumise à la tutelle de l'État, craignent de « subir » des restrictions non consenties. Rappelons en effet qu'hormis la Zone de Protection Spéciale (ZPS) l'adhésion aux préconisations doit se faire sur libre décision des propriétaires, et ce par la voie contractuelle, retenue en France comme l'unique procédure devant prévaloir. Il existe ainsi une sérieuse différence entre la liberté d'action laissée aux propriétaires privés et la location du droit de chasse à une institution publique, fût-elle locale comme la commune.



La pression touristique sur le secteur.  
Ici l'autoroute A16.  
Photo Christophe Baticle : 13 mai 2004.

Sur le second site maintenant, l'abstention a gagné du terrain chez les propriétaires privés, ainsi que chez les gestionnaires de terrains communaux et la neutralité uniquement chez ces derniers, lesquels ont perdu de leur radicalité, mais plus généralement s'avèrent beaucoup moins en opposition que leurs collègues du littoral (différentiel de 18 points). Quant aux SCI, même si leur effectif reste réduit, c'est là que le dispositif trouve une certaine adhésion<sup>900</sup>.

Quant à l'argumentation que développent les personnes interrogées à l'appui de leur opinion, respectivement 98 (PIC.01) et 49 (PIC.02) ont apporté une précision, alors que les non-réponses se répartissent de façon très dissemblable selon la modalité de réponse précédemment retenue<sup>901</sup>. En résumé, se détache une logique de la non-réponse, celle-ci touchant surtout la neutralité, laquelle peut de ce fait être parfois interprétée comme une absence d'opinion véritable, ce qui expliquerait le silence entretenu autour du pourquoi. A contrario, sur le PIC.02, trois répondants apportent une précision quant à leur non-réponse, ce qui tendrait à montrer que l'abstention n'est pas toujours synonyme de désintérêt. Viendraient ensuite les contre, d'autant plus silencieux qu'ils le sont fortement. Pour ces derniers, l'opposition à ce qui est vécu comme une remise en question d'un ordre établi semble aller d'elle-même, sans qu'une explication soit ressentie comme particulièrement nécessaire.

## **B.) DES PRÉOCCUPATIONS MAJORITAIREMENT TOURNÉES VERS LA CHASSE et argumentées par le droit de propriété**

En matière de justification précisément, il s'agira ici mettre en relation l'opinion exprimée et son développement argumenté<sup>902</sup>.

### **o Les « Très en Désaccord » (PIC.01 : 41 arguments, PIC.02 : 35) :**

Ainsi, les 34 explications des « très en désaccord » sur le PIC.01 se déclinaient en 41 arguments, alors que pour le PIC.02, sur 24 répondants à la question ouverte on obtient 35 arguments. En tête vient la préoccupation quant à **une hypothétique interdiction pour tout ou partie de la pratique cynégétique** (PIC.01 : 14 réponses, PIC.02 : 9) et plus précisément l'incertitude liée à son sort concret dans le réseau Natura 2000. Mesure-t-on ici l'effet du commanditaire de l'enquête, les participants cherchant à anticiper sur les registres intéressants pour la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme ? A-t-on cherché à faire entendre à l'instance fédérale la détermination que l'on attend d'elle ? Si l'on ne peut exclure que l'entête du questionnaire ait joué un rôle dans l'orientation des réponses, on note toutefois que les précisions apportées par les propriétaires-gestionnaires indiquent une véritable angoisse quant à cet aspect. Nombreux sont en effet ceux qui révèlent une certaine

<sup>900</sup> Par ailleurs, on observe encore une fois pour ce site 02 la surreprésentation des territoires privés parmi les non-réponses, ce qui peut là encore contribuer à expliquer le taux de non-réponse globalement plus fort sur le PIC.02. De la même manière, les huttes communales n'apportent aucune opinion favorable, mais se réfugient également plus souvent dans l'abstention et la neutralité. Enfin, on rencontre comme précédemment davantage d'accord dans les SCI, mais ici elles sont les seules à opter pour cette modalité d'opinion.

<sup>901</sup> La neutralité génère 7 non-réponses à la question de l'argumentaire pour 20 citations sur le PIC.01, soit 35% et 7 pour 11 sur le PIC.02, soit 64%), le très fort désaccord (4 pour 34 - 12% et 3 pour 27 - 11%), le désaccord simple (1 pour 13 - 8% et 2 pour 7 - 28%) et le plutôt en désaccord (1 pour 16 - 6% et 3 pour 14 - 21%), alors que les modalités de l'accord sont toujours suivies d'un développement explicatif quelque soit le site.

<sup>902</sup> Les effectifs indiqués entre parenthèses ne correspondent pas au nombre total de suffrages obtenus par chaque modalité de réponse, ce d'une part parce que certains répondants ont fait appel à plusieurs registres pour expliciter leur manière de voir et d'autre part en raison de certaines réponses à la question fermée, non justifiées par la suite dans la question ouverte.

connaissance du dossier, en indiquant les questions soulevées par le sens à donner aux notions de « dérangement » et de « perturbation ».

✓ « *Tant que les notions de dérangement et directives oiseaux et habitat ne seront pas clairement définies par des mots ne pouvant être interprétés* ».

✓ « *Pas de clarté sur la question des dérangements* ».

De plus, certains associent ces doutes à ceux qui pèsent sur d'autres activités, comme la pêche ou l'agriculture, et font état d'informations, réelles ou présumées telles, relatives à des interdictions effectives de chasser sur certains sites des Pays-Bas ou de Grèce. Quoiqu'il en soit, ce qui est dénoncé de manière unanime c'est la question de l'incertitude, associée à un certain « flou », faisant relever l'interprétation de critères « partisans ».

Immédiatement après ce souci, l'atteinte au « droit de propriété » recueille le plus grand nombre d'arguments (PIC.01 : 12, PIC.02 : 3), dont l'énonciation peut passer un degré avec le terme de « spoliation ». On ne sera alors pas surpris de rencontrer la dénonciation d'une forme de technocratie distante du terrain et suspectée de « dirigisme ».

✓ « *Atteinte à la propriété. Je n'ai pas envie que des technocrates m'imposent leurs lois, alors que sur l'ensemble de la société rien n'est fait pour la protéger.* »

Notons néanmoins que le climat social attribué à l'arrière littoral nous faisait anticiper un surcroît d'arguments ayant trait au droit de propriété, ce qui ne fut pas particulièrement le cas. Toutefois, sur ce site, on observe que cette ligne de défense peut prendre plusieurs formes : la dénonciation explicite de cette remise en question présumée ou la dévalorisation économique des biens fonciers ainsi classés, ce que nous verrons ci-après.

✓ « *Les contraintes dévaloriseront les propriétés.* »

En outre, la propriété foncière privée est parfois ici implicitement évoquée via la défense de la liberté, s'entendant ici comme celle du détenteur du bien. Déjà observé plus haut, le « **dirigisme technocratique** » (PIC.01 : 5, PIC.02 : 5) n'est pas sans rappeler les méfiances à l'égard de l'Europe, exprimées en particulier lors du référendum sur le traité de Maastricht, pour lequel le « Non » atteignit son maximum en région Picardie. Par ailleurs, ne perdons pas de vue que si les ACCA se rencontrent très rarement dans le nord de la France, c'est qu'elles sont beaucoup plus contraignantes vis-à-vis des propriétaires, lesquels ont toujours vus d'un assez mauvais œil toute atteinte à leurs prérogatives en la matière.

✓ « *Des gens qui veulent tout gérer, mais qui n'y connaissent pas grand chose.* »

✓ « *Directive européenne prise par des gens de bureau qui ne connaissent pas le terrain.* »

A associer donc probablement aux prérogatives relevant du droit de propriété, les « contraintes » attendues et leur corollaire, à savoir la revendication de liberté dans la gestion des territoires privés (PIC.01 : 5, PIC.02 : 5), se présentent comme un impératif dont la légitimité incontestée s'oppose à la notion plus récente de « patrimoine collectif ». On perçoit dans cette contradiction entre deux acceptions de la nature anthropisée, toute la distance qui sépare la conception rurale classique du rapport au sol, travaillé de main d'homme, d'avec la perspective post-moderne de la sauvegarde des espaces, héritée d'une lente maturation de la sensibilité à l'écologie conservatoire, dont le processus de patrimonialisation est aujourd'hui le fer de lance. Ce décalage est d'autant plus fortement ressenti qu'on associe à la technocratie une méconnaissance des réalités locales (PIC.01 : 3, PIC.02 : 2). Si ces dernières relèvent souvent du rôle que l'on attribue à la chasse dans la conservation des zones humides, la mise en avant des acteurs locaux peut d'ailleurs prendre une forme très sociologique comme l'exprimait ce répondant du littoral :

- ✓ « J'ai acheté cette hutte avec mes économies. Je tiens à la garder. Je l'ai faite de mes mains ; c'est mon seul capital. Une liberté qui n'a pas de prix. »

Ou celui-ci de l'arrière littoral :

- ✓ « J'ai acheté un terrain de chasse et je veux y chasser. »

En vis-à-vis de ces critiques, l'histoire suffit parfois à rejeter le dispositif, en invoquant les générations de chasseurs et/ou de locaux qui se sont adonnées à cette tâche d'entretien (PIC.02 : 4).

- ✓ « Il faut laisser la gestion de la chasse comme auparavant aux gens du terroir. »

Au-delà de cette méconnaissance reprochée, nous avons conservé à part ces réponses qui croient apercevoir dans Natura 2000 un effet pervers pouvant entrer en contradiction avec les attendus protecteurs du dispositif (PIC.01 : 1, PIC.02 : 3). Implicitement, ces chasseurs lient l'intérêt des acteurs à l'entretien des territoires, en laissant entendre qu'une protection qui ne rencontrerait pas les préoccupations des chasseurs amènerait à un désinvestissement de ces derniers, préjudiciable au final aux zones à préserver. L'un d'entre eux va jusqu'à menacer d'un tel scénario.

- ✓ « Plus d'entretien du marais pour la chasse c'est la disparition du biotope et le boisement assuré. »
- ✓ « Nous accepterons des conseils, mais aucune contrainte. Sans cela, nous rebouchons nos mares et laissons en friches. »

Enfin, trois séries d'argumentaires caractérisent l'arrière littoral, avec des propos qui ne se retrouvaient pas explicitement dans l'enquête précédente :

- Primo, la nature des « vrais » problèmes auxquels Natura 2000 ne s'attaquerait pas, comme la pollution, l'envasement, les dégradations de l'environnement ou les incitations financières insuffisantes (suppression de la taxe de nocage – pompage de l'eau – ou réduction des impôts fonciers sur les marais) : 3 réponses ;
- Secundo, le « piège écologiste », destiné à « faire main basse sur les territoires naturels créés et entretenus par les chasseurs » : 3 réponses ;
- Tertio, le manque d'intérêt pour une chasse dite « populaire » : 1 réponse.
- ✓ « Natura 2000 n'améliore pas les conditions de chasse du petit chasseur. »

○ **Les « En Désaccord » (PIC.01 : 13, PIC.02 : 7) :**

Pour les individus se classant dans le désaccord simple, Natura 2000 se voit encore ici reprocher d'abord les incertitudes liées au statut à venir de la chasse dans ces secteurs classés, mais également une concertation pour laquelle ils n'ont pas eu voix au chapitre (PIC.01 : 7 réponses, PIC.02 : 3), ce qui amène certains à interpréter le dispositif comme une limitation larvée de la pratique. Vient ensuite et comme précédemment l'atteinte au droit de propriété (PIC.01 : 6, PIC.02 : 3), parfois interprétée comme une forme de « collectivisme » liberticide. En troisième lieu, on suspecte un choix arbitraire des territoires classés et une méconnaissance de la part des promoteurs du dispositif (PIC.01 : 2), ou encore un contexte global qui inspire l'inquiétude (PIC.02 : 1).

○ **Les « Plutôt en Désaccord » (PIC.01 : 13, PIC.02 : 12) :**

Suivant la même logique que leurs collègues plus radicaux, les individus en désaccord relatif placent au centre de leurs interrogations le statut de la chasse (PIC.01 : 9 réponses, PIC.02 : 3) et des autres activités dites « traditionnelles », l'un d'eux faisant référence à des



expériences antérieures, chaque concession des chasseurs étant destinées à en préparer d'autres, ce qui en dit long sur le climat de suspicion qui règne entre les parties en présence.

✓ « On donne une main et on vous bouffe le bras... On a déjà donné ! »

Pour deuxième grief, le « flou » des textes officiels (PIC.01 : 4), en particulier en matière de critères de sélection des territoires élus, qui laissent un doute quant aux finalités profondes du dispositif sur le littoral, est ici détrôné au profit d'un retour du droit des propriétaires à disposer de leurs biens sans entrave à leur liberté, au risque de dévaloriser les terrains (PIC.01 : 3 contre PIC.02 : 5).

✓ « On ne sera plus maître chez nous. »

Il fallait ajouter à ce reproche celui d'un manque de concertation, invoqué par l'un des répondants du littoral, alors que sur l'arrière littoral c'est plutôt la localisation de ce qui est compris comme des « réserves », qui soulève l'interrogation.

En troisième point, c'est une nouvelle fois l'intérêt bien compris des intéressés à la chasse qui est mis en exergue et qui peut trouver un écho dans l'investissement accordé aux zones humides par les chasseurs. Comme précédemment, le travail réalisé par les acteurs locaux fait donc une nouvelle apparition.

✓ « Les marais et mares demandent un entretien fou. Si on ne les chasse plus, cela finira par nuire aux oiseaux. »

En résumé, ces opposants nuancés ne se distinguent pas véritablement de leurs équivalents plus tranchés par l'absence de référence à la propriété, comme c'était le cas avec les répondants du PIC.01. Alors que ces derniers n'hésitent pas à déclarer qu'ils se sentaient en osmose avec la question de la protection de l'environnement avant d'apporter leurs bémols à la procédure actuellement en place, ceux du 02 insistent davantage sur leurs droits.

○ **Les « Neutres » (PIC.01 : 20, PIC.02 : 4) :**

La neutralité s'avère plus aisée à analyser, deux grands cas de figure se présentant en dehors des individus reconnaissant ne pas connaître les tenants et aboutissants du dossier (PIC.01 : 3, PIC.02 : 1). Le premier cas s'accorde à reconnaître de grands mérites à Natura 2000, dans la mesure où ce réseau ne toucherait pas au droit de chasse (PIC.01 : 6, PIC.02 : 1), ou à la maîtrise de la directive par les usagers (PIC.01 : 1). Le second voit dans le dispositif un projet intéressant (PIC.01 : 2), en particulier pour « limiter les excès » (PIC.02 : 1). Quelque soit le positionnement selon cette ligne de fracture au sein des dits « neutres », il nous paraît intéressant de noter que la plupart font référence à la chasse, deux répondants du littoral se déclarant par exemple ainsi pour la raison qu'ils ne chassent pas le gibier d'eau, ou encore que cette pratique s'avère secondaire pour eux en regard d'autres activités balnéaires. Au contraire, la chasse semble être au centre des préoccupations de l'arrière littoral.

Il existe à ce titre une corrélation entre l'opinion et le statut cynégétique, les non chasseurs étant davantage favorables.

Chasseur ? Opinion Natura	Non-réponse		Je l'ai été		Je le suis		Non		TOTAL	
	PIC.01	PIC.02	PIC.01	PIC.02	PIC.01	PIC.02	PIC.01	PIC.02	PIC.01	PIC.02
Non-réponse	7,7%	0%	0%	0%	2,8%	13,4%	25%	66,7%	3,9%	15,1%
Désaccord	92,3%	0%	50%	66,7%	72%	67,2%	50%	33,3%	72,7%	65,8%
Neutralité	0%	0%	50%	33,3%	19,6%	14,9%	0%	0%	18%	15,1%
Accord	0%	0%	0%	0%	5,6%	4,5%	25%	0%	5,5%	4,1%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

○ **Les « Plutôt en Accord » (PIC.01 : 3, PIC.02 : 4) :**

Ils notent une nécessité pour la nature d'être protégée, tout en affichant l'exigence d'une objectivité, en particulier et toujours en matière de chasse.

- ✓ « Partenariat avec un organisme pratiquant une écologie rationnelle et exempt de toute tendance anti-chasse primaire. »

Le S.M.A.CO.PI. se voyait ici reconnu dans ce rôle par le locuteur.

- ✓ « Pour la préservation des milieux et la valorisation des zones humides. »

- **Les « En Accord » (PIC.01 : 2) :**

L'accord sans autre qualificatif s'accorde sur une position très proche en ce qui concerne le littoral, cette modalité étant absente sur le PIC.02.

- ✓ « Fin de l'anarchie (caravanes, déboisements sauvages, matériaux non appropriés...). Incertitude pour la pratique de la chasse. »

- **L'unique « Très en Accord » (PIC.01 : 1) :**

La seule voix véritablement discordance en matière de gestion cynégétique se situe dans cette opinion « très en accord », encore qu'elle ne remet pas en question la pratique, mais en appelle à une démarche « raisonnée ». Il n'y a pas à s'en surprendre puisqu'il s'agit ici d'un questionnaire relatif à une hutte détenue par l'opérateur Natura 2000 lui-même.

- ✓ « La disparition progressive des zones humides doit être enrayée et la chasse raisonnée afin de laisser un héritage naturel à nos descendants. »



Passage d'un gyrobroyeur (photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

## I.] DES ENJEUX SOCIÉTAUX PLUS MARQUÉS LOCALEMENT : une densité d'installations variable géographiquement

La chasse à la hutte apparaît probablement déjà, à ce stade de la lecture, comme un exercice très spécifiquement, marquant pour ses adeptes. La chasse à elle seule fait figure de monde à part, avec ses rites, ses modes d'organisation, son rapport à la nature et son lexique propre. En matière de vocabulaire justement, les hutteurs introduisent un nouveau chapitre au dictionnaire cynégétique. Indice de ce particularisme, qui plus est local, et cultivé par les *us*, l'expression « Aller à l'hutte » résume les actes de chasse qu'elle sous-tend, la formule « Aller à la chasse à la hutte » apparaissant comme une redondance « de parisien ». Pour les localités du littoral picard, la quête du gibier d'eau ne peut se fondre dans une définition générale de la chasse et le sauvaginier se confondre avec n'importe quel nemrod. Pourtant, si la question des huttes et de leur tolérance intéresse toute la proche région, leur nombre ici ou là peut déterminer l'intensité des réactions à Natura 2000<sup>903</sup>.

### DENSITÉ DE HUTTES PAR TERRITOIRE COMMUNAL CHASSABLE :

COMMUNE	Effectif Huttes	Surface chassable (en hectares)	Densité Huttes / Surface chassable
Cayeux-sur-Mer	106	2 170	20 hectares
Woignarue	72	1 519	21 hectares
Cambron	44	1 165	26 hectares
<i>Favières</i>	35	1 147	33 hectares
Lanchères	45	1 474	33 hectares
Saigneville	31	1 161	37 hectares
<i>Rue</i>	63	2 607	41 hectares
Fort-Mahon	23	1 061	46 hectares
<b>Ponthoile*</b>	<b>39</b>	<b>1 802</b>	<b>46 hectares</b>
Boismont	31	1 462	47 hectares
<b>Quend*</b>	<b>58</b>	<b>3 369</b>	<b>58 hectares</b>
<i>Nampont-Saint-Martin</i>	31	1 842	59 hectares
<b>Noyelles-sur-Mer*</b>	<b>30</b>	<b>1 868</b>	<b>62 hectares</b>
Le Crotoy	21	1 439	69 hectares
Pendé	18	1 508	84 hectares
<i>Vercourt</i>	5	452	90 hectares
St-Quentin-en-Tourmont	25	2 468	99 hectares
<i>Villers-sur-Authie</i>	10	1 126	113 hectares
Cahon-Gouy	5	648	130 hectares
<i>Arry</i>	5	698	140 hectares
<i>Bernay-en-Ponthieu</i>	4	955	239 hectares
Port-le-Grand	4	1 081	270 hectares
<i>Forest-Montiers</i>	3	968	322 hectares
Saint-Valéry-sur-Somme	2	858	429 hectares
<i>Régnière-Écluse</i>	2	901	450 hectares

<sup>903</sup> Afin d'évaluer l'impact des installations « huttières » vis-à-vis d'une entité administrative, la commune, qui se vit également comme une structure sociogéographique spécifique, il s'avère utile de mesurer la densité de ces installations. Pour ce faire, le territoire reste une dimension incontournable, tant les espaces sur lesquels rayonnent les huttes de chasse marquent l'emprise de cette forme de pratique dans la localité. Il s'avère également utile de ramener ces chiffres à la population locale, dans la mesure où derrière l'installation se profile une certaine capacité d'accueil pour les candidats au « huttage ».

<i>Vron</i>	1	1 902	1 902 hectares
Ault	0	451	Néant
Mers-les-Bains	0	402	Néant
<i>Nouvion-en-Ponthieu</i>	0	1 467	Néant
St-Quentin-La-Motte	0	574	Néant
<b>ENSEMBLE PIC.01</b>	<b>554</b>	<b>26 480</b>	<b>48 hectares</b>
<b>ENSEMBLE PIC.02</b>	<b>270</b>	<b>21 104</b>	<b>78 hectares</b>
<b>ENSEMBLE GÉNÉRAL</b>	<b>697**</b>	<b>40 545**</b>	<b>58 hectares</b>

\* Total des huttes de ces trois communes concernées par plusieurs sites.

\*\* Soit le PIC.01 + le PIC.02, soustraction faite des trois communes sus citées.

PIC.01 *PIC.02 PIC.01 et PIC.02*

En matière de territoire communal, l'emprise des huttes varie d'un extrême à l'autre selon la commune considérée, d'une densité allant sur le PIC.01 d'une hutte pour 20 hectares de territoire chassable (Cayeux-sur-Mer) à une pour plus de 400 (Saint-Valéry-sur-Somme), sans compter les localités sans installation sur leur territoire terrestre<sup>904</sup>. Pour autant, on compte globalement et en moyenne une hutte pour 48 hectares de zone chassable, ce qui s'avérerait extrêmement important au regard de la superficie moyenne des territoires sur lesquels sont installés ces abris, soit plus de 13 hectares (cf. le chapitre précédent). Sur le PIC.02, sachant que trois communes relèvent des deux sites Natura 2000, la surface d'ensemble a quelque peu réduit, mais le nombre de huttes plus encore, ce qui conduit à une densité à l'hectare beaucoup plus faible (1 installation pour 78 hectares). Quant à l'ensemble des trente communes, PIC.01 et PIC.02 confondus, on y dénombre près de 800 installations pour plus de 40 000 hectares, soit 1 hutte pour 58 hectares. A priori donc, la réactivité des communes, au regard du dispositif, est également à considérer en fonction de cette donnée.

#### DENSITÉ DE HUTTES PAR POPULATION COMMUNALE :

COMMUNE	Effectif Huttes	Population (1999)	Densité Huttes / Population 1999
<i>Namport-Saint-Martin</i>	31	228	7 habitants
Woignarue	72	735	10 habitants
<i>Favières</i>	35	405	12 habitants
Saigneville	31	385	12 habitants
St-Quentin-en-Tourmont	25	334	13 habitants
<b>Ponthoile</b>	<b>39</b>	<b>547</b>	<b>14 habitants</b>
Boismont	31	497	16 habitants
Cambron	44	710	16 habitants
<i>Vercourt</i>	5	85	17 habitants
Lanchères	45	834	19 habitants
<b>Quend</b>	<b>58</b>	<b>1205</b>	<b>21 habitants</b>
<b>Noyelles-sur-Mer</b>	<b>30<sup>905</sup></b>	<b>740</b>	<b>25 habitants</b>
Cayeux-sur-Mer	106	2778	26 habitants
Arry	6	164	27 habitants
<i>Villers-sur-Authie</i>	10	362	36 habitants
Cahon-Gouy	5	224	45 habitants

<sup>904</sup> En effet, et en particulier pour Saint-Valéry, ce classement était à nuancer en fonction du caractère côtier de la commune, certaines dans ce cas « possédant » une part du domaine public maritime. Néanmoins, ce dernier étant géré par les ACDPM, la capacité de pression des municipalités sur la gestion de cet espace communal reste réduit.

<sup>905</sup> Nous avons ici conservé les données corrigées par nos investigations, alors que les chiffres fournis dans un premier temps par la D.D.A.F. 80 indiquaient 34.

<i>Bernay-en-Ponthieu</i>	4	202	50 habitants
Fort-Mahon	23	1156	50 habitants
<i>Rue</i>	63	3207	51 habitants
Pendé	18	980	54 habitants
<i>Régnière-Ecluse</i>	2	122	61 habitants
Port-le-Grand	4	312	78 habitants
<i>Forest-Montiers</i>	4	374	93 habitants
Le Crotoy	21	2439	116 habitants
<i>Vron</i>	1	711	711 habitants
Saint-Valéry-sur-Somme	2	2684	1342 habitants
Ault	0	2070	Néant
Mers-les-Bains	0	3404	Néant
St-Quentin-La-Motte	0	1310	Néant
<b>ENSEMBLE PIC.01</b>	<b>554</b>	<b>23 344</b>	<b>42 habitants</b>
<b>ENSEMBLE PIC.02</b>	<b>288</b>	<b>8 352</b>	<b>29 habitants</b>
<b>ENSEMBLE GÉNÉRAL</b>	<b>715</b>	<b>29 204</b>	<b>41 habitants</b>

PIC.01 PIC.02 PIC.01 et PIC.02

Comme ce tableau permet de l'observer, une commune telle que Nampont-Saint-Martin compte une hutte pour sept habitants, soit un potentiel en théorie suffisant pour accueillir l'intégralité de ses candidats à la pratique, contrairement à Vron, les résidents de laquelle devront alors se rabattre sur le DPM ou d'autres territoires. Autrement dit, on retrouve les situations extrêmes observées sur le PIC.01 avec Woignarue d'une part et Saint-Valéry à l'opposé<sup>906</sup>.

## A.) GÉOGRAPHIE DE L'ÉCHANTILLON : densité des installations et taux de réponses

La commune, ou les communes sur lesquelles se trouvent ces territoires de chasse, laissent donc apparaître des implications variées pour chacune des municipalités concernées. L'effectif en huttes, sur des emplacements prisés tant par les locaux que par une population acceptant parfois de parcourir de longues distances, détermine pour partie les conséquences dont le conseil municipal peut se sentir l'objet, voire la population, soit par l'interconnaissance qui peut lier résidents et hutteurs en provenance de l'extérieur, soit du fait des débouchés économiques locaux : entretien, surveillance, fournitures de biens et de services divers. Concernant donc l'échantillon des répondants, le taux de réponse par commune montre néanmoins quelques distorsions par rapport à la densité observée sur le terrain.

<sup>906</sup> Bien entendu, il ne faudrait pas en déduire que la propension à rechercher une installation huttière de chasse aurait mécaniquement à voir avec la présence quantitative de ces dernières sur le territoire communal. D'une part en raison du fait que l'accès aux huttes n'est réservé de façon privilégiée aux résidents de la localité que dans certains marais communaux, et d'autre part parce que le candidat raisonne dans un cadre géographique qui dépasse le seul espace de sa commune. Pour autant, les données tant départementales que nationales montrent qu'il existe une proportion plus forte d'amateurs quand les possibilités de son exercice local sont réunies. Par ailleurs, même quand elles ne sont pas occupées par des habitants, les huttes jouent un rôle dans l'économie villageoise, voire dans le budget des communes s'il s'agit d'implantations sur des terrains relevant du pouvoir municipal. Autant de raisons qui font de la densité de gabions par rapport à la population communale un indicateur permettant d'appréhender le ressenti local en regard des inquiétudes témoignées par les hutteurs.

## RÉPARTITION DES TAUX DE RÉPONSES PAR COMMUNE

COMMUNE	Eff.	Fréq.	Retours Huttes	Taux de Réponse
Forest-Montiers	3	1,1%	3	100%
Vercourt	5	1,9%	5	100%
Régnière-Ecluse	2	0,7%	1	50,0%
Villers-sur-Authie	10	3,7%	5	50,0%
Nampont-Saint-Martin	31	11,5%	13	41,9%
Arry	5	1,9%	2	40,0%
Ponthoile	38	14,1%	13	34,2%
Rue	63	23,3%	20	31,7%
Favières	35	13,0%	8	22,9%
Quend	53	19,6%	9	16,7%
Bernay-en-Ponthieu	4	1,5%	0	0,0%
Noyelles-sur-Mer	20	7,4%	0	0,0%
Vron	1	0,4%	0	0,0%
<b>ENSEMBLE PIC.01</b>	<b>272</b>	<b>100%</b>	<b>135</b>	<b>49,6%</b>
<b>ENSEMBLE PIC.02</b>	<b>270</b>	<b>100%</b>	<b>79</b>	<b>29,2%</b>
<b>ENSEMBLE GÉNÉRAL</b>	<b>542</b>	<b>100%</b>	<b>214</b>	<b>39,4%</b>

\* Concernant le PIC.01, ici uniquement les huttes classées Natura 2000.

L'établissement des taux de réponses par commune s'avère particulièrement complexe à saisir<sup>907</sup>. Nonobstant ces problèmes liés aux conditions de l'enquête, on remarque des variations très fortes. Surtout, notons que ces taux de réponses, qui ne considèrent plus les questionnaires, mais les huttes, marquent des résultats inférieurs au taux global du PIC.01 : moins de 30% contre près de 50%. Alors que sur le littoral la densité des installations avait joué un rôle en faveur d'une plus forte propension à répondre, la proximité impliquant un débat local favorable au retour, ce constat n'est plus évident ici. Il semble donc, ce qui n'est guère surprenant par ailleurs, que si l'insertion des hutteurs dans le tissu social local existe sur le PIC.02, elle ne soit pas comparable à celle du secteur littoral. On sait en effet que ces propriétés de l'arrière littoral se caractérisent par une fermeture physique qui en dénote une autre, plus humaine, limitant les pratiques de sociabilité.

Détail intéressant quant à la physionomie des terroirs sur lesquels sont implantées les huttes de l'arrière littoral, mais également quant à leur histoire, on retrouve un certain nombre de toponymes (54 distincts au total pour 70 questionnaires renseignés sur ce point, qui indiquent une prédominance des « marais », suivis des « prés », « champs » et « bancs »<sup>908</sup>, alors que les « mollières » dominaient sur le PIC.01, avec d'autres indicateurs de l'aspect côtier comme les « dunes », « sables » et « renclôtures ». Ces lieux-dits, ici plus souvent à

<sup>907</sup> 1) Les données de la DDAF ont été redressées en fonction des corrections relevées sur le terrain (exemple : seules cinq huttes sur Arry contre six dans la base DDAF). 2) Contrairement au PIC.01 où avaient été interrogées les seules huttes classées Natura 2000, ici c'est l'intégralité des installations qui l'a été. 3) L'intégralité, sauf néanmoins dans les communes relevant à la fois du site littoral et du site arrière littoral, pour lesquelles ont été retirées les huttes ayant répondu dans l'enquête PIC.01 (54 retenues pour Quend alors que la commune en compte 58).

<sup>908</sup> Effectif 20 (27,4 % des citations toponymiques) : « Marais » ; effectif 5 (6,8%) : Champs, Prés / Pâtures ; 3 (4,1%) : Bancs, Mont / Motte, Pommier, Salines ; 2 (2,7%) : Cuvette, Étangs, Ferme, Moulin, Bosquets ; 1 (1,4%) : Censes, Chemin, Désert, Fontaine, Maison, Préau, Rideau, Terres, Village. Une toponymie qui révèle un caractère maritime moins prégnant, hormis pour les citations faisant état de « salines », la dimension prairie subsistant, alors que dominant le marais et son environnement parfois arable.

rapprocher d'un milieu terrestre, suffisent à caractériser les spécificités agricoles et marécageuses du PIC.02.



Vue du site arrière littoral (photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

## B) L'ORIGINE DU TERRITOIRE ET LE STATUT DU RÉPONDANT : le marché et la dévolution filiale des biens fonciers face à la socialisation familiale

L'histoire des huttes est une histoire collective. La provenance du territoire, pour les répondants, dépend pour partie du contexte familial et pour autre partie du marché foncier, mais leur degré de réponse est tributaire de leur statut, les gestionnaires non propriétaires détenant moins souvent l'information. Quel que soit la modalité d'accession à la propriété, il reste que dans ce secteur du grand littoral picard l'attrait cynégétique constitue aujourd'hui l'un des principaux motifs d'investissement ou de conservation foncière, que l'on ait affaire donc une acquisition directe ou à un héritage.

« SI vous êtes propriétaire, quelle est pour vous la provenance originelle du territoire : » **TERRAINS PRIVÉS**<sup>909</sup>

Origine du Territoire	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	8	8,6%	3	4,8%
Achat Intégral	54	58,1%	33	52,4%
Achat Partiel	3	3,2%	6	9,5%
Don	3	3,2%	3	4,8%
Héritage Partiel	11	11,8%	7	11,1%
Héritage en Totalité	21	22,6%	16	25,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>93</b>		<b>63</b>	

<sup>909</sup> Ont ici été exclues des calculs les propriétés communales et celle du CEL, lesquelles relèvent d'autres logiques d'accession, pour ne retenir que les répondants privés.

Des détenteurs qui ont généralement procédé par achat et le plus souvent pour l'intégralité du parcellaire actuellement détenu quant au territoire de chasse. Néanmoins, la situation d'héritage recueille plus du tiers des réponses et ce quelque soit le site considéré, près d'un tiers de ces héritiers eux-mêmes ayant ensuite agrandi la propriété familiale. On notera également six dons, à chaque fois pour des personnes physiques propriétaires individuels, et dont l'une à également procédé par achat pour partie.

Mais une nouvelle dimension sociologique apparaît lorsque l'on compare le littoral et l'arrière littoral, ce dernier site n'affichant pas une dévolution au marché foncier significativement plus révélatrice que le premier, alors même que les ouïes dires nous auraient amenés à penser le contraire. Les chiffres sont d'ailleurs étonnamment proches, l'ensemble des achats recueillant 61,3% sur le PIC.01 contre 61,9% sur le PIC.02, les deux sites ne se distinguant que par la plus forte représentation des achats partiels en arrière du littoral. C'est dire que contrairement à l'interprétation du sens commun, la fermeture, tant physique que sociale, des territoires de ce secteur, ne signifie pas que les lignées familiales y sont moins présentes. Pour autant, il ne s'agirait pas de tomber dans un mythe de la filiation ancestrale, les générations se transmettant les territoires et leurs huttes dans une forme d'« ordre éternel des champs » comme aimait à le penser Maspétiol, chantre des théories agrariennes. Près des deux tiers de l'échantillon contredisent cette vision enchanteuse, en révélant une accession financière à la propriété.

<b>Origine du Territoire</b>	Non-réponse	Achat Intégral	Achat Partiel	Don	Héritage Partiel	Héritage Intégral	<b>TOTAL</b>
<b>Statut du Terrain</b>							
Privé	3 (8)*	31 (49)	6 (3)	3 (3)	5 (11)	15 (20)	<b>63 (94)</b>
SCI	0 (0)	2 (5)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (1)	<b>5 (6)</b>
Communal	10 (33)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	<b>10 (34)</b>
Organisme Public	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	<b>0(1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 (42)</b>	<b>33 (55)</b>	<b>6 (3)</b>	<b>3 (3)</b>	<b>7(11)</b>	<b>16 (21)</b>	<b>78 (135)</b>

\* PIC.02 (PIC.01).

La prise en considération des terrains publics n'apporte que peu d'informations supplémentaires, une seule commune, et encore relevant du PIC.01, ayant procédé à un achat. Par contre, on découvre que les SCI sont assez rarement le produit d'un héritage maintenu en indivision : un seul cas pour le littoral et trois pour l'arrière littoral. Plus souvent, ces sociétés ont eu pour origine la mise en commun de capitaux pour procéder à un achat. Enfin, les totaux supérieurs à respectivement 128 et 73 indiquent que certains terrains relèvent de situations multiples. Si tous entrent dans une seule modalité de propriété, au contraire la possession a pu passer par plusieurs canaux<sup>910</sup>. De ce fait, le marché au sens strict n'a présidé au destin de ces territoires que pour un peu plus de la moitié des échantillons, et ce davantage sur le littoral que sur son arrière.

En majorité, les répondants privés sont tout à la fois les propriétaires des territoires et leurs gestionnaires, y compris sur le plan cynégétique, mais cette option, qui dénote une implication certaine à l'égard des modalités d'usage et d'entretien, se retrouve plus encore sur le PIC.02 (8 points de différence). Alors que 40% des propriétaires avaient délégué cette

<sup>910</sup> PIC.01 : héritage et achat : 7 ; PIC.02 : héritage et achat : 4 ; héritage et don : 1.



mission à une tierce personne sur le littoral, ils ne sont plus qu'un tiers sur l'arrière littoral<sup>911</sup>. Au contraire et par définition, les questionnaires destinés aux communes ne peuvent avoir été remplis par des propriétaires puisqu'il s'agit de biens publics, mais par des élus représentant la collectivité, ce qui est le cas de quatre huttes communales sur dix avec le littoral, contre aucune avec l'arrière littoral. Là encore, il semble bien que les communes du PIC.01 encadrent davantage les locataires, alors qu'ils se trouvent relativement libres sur le PIC.02. Enfin, les SCI ont toutes été renseignées par des propriétaires-gestionnaires, ce qui tendrait à montrer qu'elles sont au moins pour partie chassées par leurs propriétaires. S'il est donc coutumier de suspecter la chasse à la hutte d'être le lieu d'une lucrative économie souterraine, où les transactions se réalisent « de la main à la main » pour l'obtention du droit de chasse, il conviendrait ici de nuancer ce scoop journalistique<sup>912</sup> pour le ramener à des proportions plus relatives<sup>913</sup>, même si le phénomène existe et pour des montants qui expliquent l'inflation sur les transactions en zones humides. Cette dimension commerciale des huttes picardes ne peut en tout état de cause se résumer à une vocation pure et simple. D'une part parce que si tel était le cas on trouverait nombre de sociétés investies dans cette lucrative activité, ce qui ne pourrait être le cas que pour moins de 10% des installations privées du littoral, lesquelles sont néanmoins pour la plupart des associations entre chasseurs co-propriétaires.

Afin de creuser cet aspect polémique de l'économie du marais, et sachant qu'un questionnement direct et explicite n'avait aucune chance d'apporter des données fiables, l'enquête arrière littoral a procédé par une succession de questions circonscrivant le sujet autant que se peut. On y apprend que seules six installations sont détenues par plusieurs propriétaires non apparentés, ce qui donne une première idée de la rareté de cette situation. Surtout, on y découvre que sur 73 huttes répondantes seulement treize gestionnaires de la chasse y sont locataires (dont huit pour l'ensemble du territoire et cinq pour partie<sup>914</sup>). Par contre, les « utilisateurs à titre gracieux » et les « ayants droit non propriétaires », souvent des nu-propriétaires qui ne disposent pas de l'usufruit, indiquent d'autres logiques, familiales, amicales ou liées à des « services rendus »<sup>915</sup>. En d'autres termes, l'hypothèse d'une destination commerciale des huttes de chasse ne peut être validée à ce stade. Plus vraisemblablement, acheteurs et héritiers des territoires de chasse pratiquent l'activité du guet nocturne pour leur compte, permettent à certains de leurs proches d'y accéder et par contre complètent l'occupation de l'installation via la location d'un ou plusieurs « tours de hutte », le restant de la semaine. Autrement dit, la location stricte ne concernerait que huit territoires, soit un peu plus de 10% de l'échantillon, dont six terrains communaux, les quatre autres

<sup>911</sup> Néanmoins, ces gestionnaires n'ont été sollicités que pour un cinquième d'entre eux afin de renseigner les questionnaires, les propriétaires non gestionnaires ayant tenu à le faire eux-mêmes dans 80% des cas. En elle-même, cette information révèle assez bien les prérogatives que les ayants droit entendent se conserver.

<sup>912</sup> Cf. en particulier Hélène Constanty, journaliste à l'Express, qui a écrit plusieurs articles sur ce sujet à l'automne 2001 et qui a publié : *Le lobby de la gâchette*, Paris : Seuil, mai 2002, pages 171 à 173. Voir également Sud-Ouest : « Les mauvais comptes de la chasse française », 19 avril 1999, ainsi que Alexandre Garcia : « Une passion lucrative qui échappe à l'administration fiscale », in *Le Monde*, 27 janvier 2000 et Yves Mény : « A l'affût de l'argent occulte des chasseurs », in *L'Express*, 1<sup>er</sup> novembre 2001.

<sup>913</sup> Autre difficulté, au-delà du statut du répondant et du statut des terrains concernés, des combinaisons mixtes peuvent exister, un même territoire pouvant être pour partie propriété du répondant, pour partie loué ou encore détenu en co-propriété etc. En bref, il peut exister autant de situations que de modalités de réponses multipliées entre elles. Pour la première enquête, seule l'amplitude territoriale de la propriété avait été interrogée. Ces questions ont été précisées pour la présente étude.

<sup>914</sup> On peut en effet présumer que la commercialisation du droit de chasse ne concerne avec certitude que les locataires en intégralité, ceux qui le font « pour partie » étant souvent des propriétaires du pied de hutte et de ses alentours qui étendent leur territoire par une location complémentaire n'incluant pas d'installation.

<sup>915</sup> Le croisement de la variable « Statut du gestionnaire cynégétique » avec elle-même fait ressortir la multiplicité des situations sur certains territoires, chez les « utilisateurs à titre gracieux » par exemple, également propriétaires pour deux d'entre eux, ayants droits non propriétaires pour deux autres ou encore locataire partiel.

installations communales se retrouvant chez des locataires en partie, soit probablement des co-locataires. L'ensemble de la pratique locative in extenso porterait de ce fait sur 15 questionnaires, validant les investigations plus qualitatives faisant état de « compléments » locatifs. Quant à retenir pour « argent comptant », la valeur donnée par Hélène Constanty « d'environ 10 000 € par an » pour le rendement une hutte moyenne dans le département de la Somme et ce pour six nuits sur sept, on peut présager que quelques spectaculaires exemples aient alourdi la facture à bon compte. Ainsi, on dispose de chiffres beaucoup plus fiables en ce qui concerne les communes, contraintes d'inscrire ces recettes à l'article 713 de leurs budgets. Or, pour les marais communaux les plus giboyeux du pourtour de la Baie de Somme, les meilleurs rapports par hutte avoisinaient en 1994 20 000 francs (un peu plus de 3 000 €) pour l'ensemble de la saison de chasse. A l'opposé, la commune de Boismont voyait ce revenu tomber à moins de 500 francs par installation, alors que le marais est assis sur 156 ha, mais parce que toutes les huttes se trouvaient louées à la société locale de chasse. Probablement que d'autres exemples connus dans la région pour avoir alimenté la chronique du bar de Noyelles ont servi à grossir le trait. Le marais Douillet, situé à l'extrémité du fond de baie, constituait un cas de figure très proche de la description retenue par la presse : une hutte sur 20 ha de marais rachetés 1 700 000 francs et loué cinq jours par semaine pour un revenu global annuel de 100 000 francs. A la même époque les 107 ha de la hutte des « 400 Coups » rapportaient 200 000 francs au budget communal de Noyelles, le SMACôPi, gestionnaire, se chargeant à son tour de rentrer dans ses frais via la location de la mythique installation<sup>916</sup>.

### 1.) Vocation cynégétique originelle des territoires : des huttes gérées de longue date

Si le marché foncier explique plus souvent que la transmission filiale l'accession à la propriété, cet état de fait ne dit rien du rythme de rotation des détenteurs. Celui-ci n'est pas très élevé, ce que montre le résumé ci-dessous.

<b>TERRAINS PRIVÉS</b>	<b>PIC.01</b>	<b>PIC.02</b>
<b>Longévité Minimale</b>	1 année.	2 années.
<b>Longévité Maximale</b>	82 années.	103 années.
<b>Somme</b>	1 842 années.	1 493 années.
<b>Moyenne</b>	22 années.	25 années.

Pour 10 à 15% des répondants de terrains privés la date d'accession à la propriété est restée sans réponse, la plupart du temps lorsqu'il s'est agi de gestionnaires non propriétaires. Toutefois, on constate que si certaines propriétés le sont de longue date pour une partie de l'échantillon, en revanche beaucoup de cessions/transmissions ont eu lieu depuis le début des années 80 (48,4% sur le PIC.01 et 52,4% sur le PIC.02). Pourtant et en moyenne, l'ensemble des propriétés de l'échantillon (privées comme publiques) est resté dans le même giron depuis près de 22 années et demi en ce qui concerne le littoral et près de 25 années sur l'arrière littoral, ce qui implique pour leurs détenteurs une assez solide résistance aux sirènes de la spéculation foncière. On se situe dans le même ordre de grandeur si l'on ne retient que les SCI : un peu plus de 23 années et demi pour le PIC.01 et quelques trois décennies pour le PIC.02. Bien évidemment, les dates les plus éloignées doivent être rapportées à une inscription familiale et non à une propriété individuelle.

<sup>916</sup> Cf. Hervé Bernard : La chasse au gibier d'eau en Picardie maritime, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Emmanuel-Paul. Désiré, Université de Picardie Jules Verne, juin 1996, pages 129 à 138.

Si donc la propriété perdue depuis en moyenne plus de deux décennies, le gestionnaire a pu changer à un rythme plus élevé, les descendants prenant par exemple le relais des ayants droit, ou les locataires se succédant.

<b>ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON</b>	<b>PIC.01</b>	<b>PIC.02</b>
<b>Longévité Minimale</b>	1 année.	2 années.
<b>Longévité Maximale</b>	72 années.	53 années.
<b>Somme</b>	1 559 années.	1 068 années.
<b>Moyenne</b>	21 années.	17 années.

Globalement, la mise en parallèle des périodes d'accession à la propriété d'avec celle de la gestion du territoire, sur le plan cynégétique, offre de grandes similitudes. Sur les vingt dernières années, on comptait ainsi plus de 53% des réponses allant dans le sens d'une parfaite correspondance en ce qui concerne le PIC.01 et plus de 87% pour le PIC.02. Ce sont les propriétés les plus reculées dans le temps qui très logiquement offrent le plus de dissemblances. Notons pour ce dernier site 55 questionnaires qui renseignent les deux datations contre 11 se limitant à une seule.

Par contre, alors que la durée moyenne de gestion s'établit à près de 21 ans et demi (1 559 années cumulées pour 75 questionnaires renseignés) sur le littoral, elle s'avère inférieure dans l'intérieur des terres, avec un peu plus de 17 ans (1 068 années cumulées pour 62 questionnaires). Si donc on pouvait souligner une fidélité réciproque entre propriété et gestion sur le PIC.01, ce que montrait la comparaison des deux données, questionnaire par questionnaire, en revanche sur le PIC.02 on observe un *turn over* plus important en matière de gestion<sup>917</sup>.

Se pose par ailleurs la question de savoir si la vocation cynégétique du territoire s'avère univoque ou résiduelle : exclusivement pour la chasse ou à vocations multiples (pêche, réunions amicales etc.)<sup>918</sup>. On constate dans cette perspective que seuls 32 territoires (tous relevant de statuts privatifs hors SCI et autant sur chacun des sites) ont procédé à l'établissement d'une installation suite à cette accession au statut de propriétaire et/ou de gestionnaire<sup>919</sup>. On remarque également que l'année de prise de fonction du gestionnaire correspond souvent à la date d'accession à la propriété, mais lui succède quelque-fois.

Sur 20 propriétaires-gestionnaires pour lesquels on a connaissance des dates, 13 ont géré leur propriété d'emblée, alors que 5 ont laissé cette opération à une tierce personne pendant plusieurs années, pendant que 2 autres ont procédé à l'inverse, accédant à la propriété après avoir été gestionnaires. Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'héritiers, mais tout autant d'anciens locataires. Au contraire, la délégation de gestion peut s'expliquer par un achat précédant une installation résidentielle dans la région, ou à une période de mise à l'épreuve en attendant la dévolution successorale du bien foncier.

<sup>917</sup> En d'autres termes, la rotation des gestionnaires y apparaît plus élevée que celle des propriétaires, ce qui n'était pas vraiment le cas sur le littoral. Cette variation peut se rapporter à quelques pratiques de location ou à des inscriptions plus fréquentes dans la lignée familiale, et ce sans qu'il soit possible de trancher entre ces deux hypothèses.

<sup>918</sup> Les projections du répondant quant aux finalités et impacts de l'étude pouvant potentiellement amener à une réponse stratégique, nous avons opté ici pour un questionnement plus objectif, appelant à replacer la pratique *in situ* dans une perspective historique. Ainsi, l'informateur a été interrogé sur l'existence d'une hutte de chasse, sur ce territoire, au moment où il accédait au statut de propriétaire ou de gestionnaire le cas échéant.

<sup>919</sup> Parmi les questionnaires du PIC.01, 13 répondants sont des propriétaires-gestionnaires, deux des propriétaires non-gestionnaires et un seul gestionnaire simple. Les dates correspondantes sont ainsi : 1930, 1961, 1963, 1964, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1974, 1980, 1989 et 1997 pour les 13 questionnaires renseignés en la matière.

Quant au statut cynégétique du répondant, il nous permet d'apprécier l'implication personnelle vis-à-vis des conséquences perçues, pour la chasse, quant à un classement Natura 2000.

Statut Cynégétique du Répondant TERRAINS PRIVÉS	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	2	2,2%	0	0,0%
Chasseur	83	89,2%	57	90,4%
Ancien chasseur	4	4,3%	3	4,8%
Non chasseur	4	4,3%	3	4,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

Par rapport à cette interrogation, on constate que seules quatre et trois personnes ne sont et n'ont jamais été des pratiquantes, alors que près de 95% exercent ou ont exercé l'activité<sup>920</sup>.

Première Année de Pratique Cynégétique TERRAINS PRIVÉS	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	11	11,8%	5	7,9%
1996-2001	0	0,0%	0	0,0%
1991-1995	2	2,2%	1	1,6%
1986-1990	0	0,0%	3	4,8%
1981-1985	1	1,1%	3	4,8%
1976-1980	5	5,4%	7	11,1%
1971-1975	9	9,7%	3	4,8%
1966-1970	11	11,8%	17	27,0%
1961-1965	13	14,0%	3	4,8%
1956-1960	12	12,9%	4	6,3%
1951-1955	11	11,8%	7	11,1%
1946-1950	13	14,0%	8	12,7%
1935-1945	5	5,4%	2	3,2%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

Sur le PIC.01, sept répondants sur dix ont entamé leur pratique de la chasse depuis près de 35 ans au moment de l'enquête, et parfois bien au-delà. Ils sont 65% dans ce cas sur le PIC.02.

Si l'on croise maintenant une première fois le statut cynégétique avec le statut privatif du terrain, on obtient un effectif de 154. Ces derniers ont ensuite été répartis en fonction de l'année pendant laquelle ils ont pris en charge la gestion du territoire, selon le site considéré. On arrive alors à un cumul de 122 gestionnaires (67 sur le PIC.01 et 55 sur le PIC.02), dont 113 chasseurs effectifs et 5 anciens pratiquants. Ces derniers ont commencé à gérer, sur le littoral, il y a 22 ans en moyenne. Leurs collègues encore chasseurs le font depuis 21,4 années. Les chiffres sont respectivement de 19,3 années pour les chasseurs de l'arrière littoral

<sup>920</sup> Une donnée s'avère ici essentielle à prendre en considération, à savoir le sexe du répondant, sachant que la chasse se révèle une activité particulièrement typée sur ce plan. Aussi, qu'il s'agisse des non-réponses ou des non-pratiquants, les deux tiers de l'effectif sont composés de femmes. De plus, certains répondants, s'ils ne chassent pas eux-mêmes, ont pu conserver leur propriété pour des apparentés. En conséquence, si l'on ne peut exclure que certains territoires fassent l'objet d'un investissement économique appelant un retour, ils le sont rarement dans ce seul but. Nouvel indice du fait que, quand elles sont louées, les huttes le sont souvent en complément de l'usage qu'en font d'abord leurs propriétaires ou apparentés.

et de 19,5 années pour les anciens chasseurs. Autrement dit, le fait de pratiquer ou de ne plus pratiquer ne discrimine pas significativement la longévité de la gestion du territoire. Lorsque l'on a cessé son activité cynégétique, l'on continue à gérer l'espace tout en laissant à d'autres pratiquants le droit de chasser. On ne trouve en revanche que 4 gestionnaires sans lien personnel, passé ou présent, avec la pratique. C'est chez eux que la longévité est la moins élevée : moins de 10 ans.

Tous questionnaires confondus maintenant, plus de 79,6% des répondants du PIC.01 ont entamé leur activité il y a au moins 30 ans (80,6% pour les territoires privés), soit avant l'instauration d'un examen théorique au permis de chasser, lequel a probablement été le plus puissant vecteur de transmission des principes gestionnaires. Sur le PIC.02, on en totalise 72,1% et 74,1% rien que chez les répondants privés. Des sommations prenant pour point de départ les années d'engagement dans l'activité resteraient néanmoins théoriques, puisqu'elles ne tiendraient pas compte des interruptions. En tenant compte de ces cessations temporaires ou définitives d'activités, nous verrons ci-dessous qu'ils cumulent néanmoins un grand nombre d'années comme porteurs effectifs de fusils. Cet aspect a nécessairement quelque relation avec les représentations ayant cours chez eux en matière de pratiques légitimes. Pour exemple, leur initiation s'est la plupart du temps réalisée dans une proxémie familiale avérée, qui révèle les filiations dont la chasse fait l'objet.

## 2.) Implication des répondants : des chasseurs socialisés dès leur prime enfance

Fidélité d'autant plus avérée que ces chasseurs ont connu leur première saison de chasse lors de décennies reculées, voire dès l'après-guerre.

### ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES

Total des Années de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	26	20,3%	5	6,8%
Moins de 10 ans	1	0,8%	1	1,4%
De 10 à 19 années	4	3,1%	6	8,2%
De 20 à 29 années	21	16,4%	14	19,2%
De 30 à 39 années	26	20,3%	24	32,9%
De 40 à 49 années	28	21,9%	10	13,7%
50 années et plus	22	17,2%	13	17,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON	PIC.01	PIC.02
<b>Longévité Minimale</b>	7 années.	8 années.
<b>Longévité Maximale</b>	57 années.	68 années.
<b>Somme</b>	3 886 années.	2 426 années.
<b>Moyenne</b>	38,1 années.	35,7 années.
<b>Ecart-Type</b>	11,5 années.	12,7 années.

En conséquence, ils ont accumulé un grand nombre d'années en matière de pratique. En s'adonnant à l'exercice du cumul jusqu'au moment de la passation du questionnaire, ils ont sur le PIC.01 en moyenne derrière eux près de 40 années de chasse (3 257 années pour 82

sujets répondants) chez les privés et 38,1 années pour l'ensemble de l'échantillon (3 886 années pour 102 réponses). Le même calcul pour l'ensemble du PIC.02 donne 2 426 années cumulées, réparties entre 68 répondants, soit 35,7 années chacun. Comme précédemment, si les gestionnaires communaux le sont depuis une période moins reculée que leurs collègues privés, il en est de même en ce qui concerne leur longévité de pratique. Sur les terrains privés en effet, les 58 répondants cumulent 2 126 années, soit une moyenne de 36,7 années et contre 30,1 années chez les 10 communaux, lesquels affichent un cumul de 301 années. Les deux sites témoignent ainsi d'une même tendance des huttes communales à accueillir des gestionnaires pratiquant de moins longue date.

*Avec des classes modales qui correspondent à des durées comptant parmi les plus élevées et ces moyennes allant parfois jusqu'à près de quarante années de pratique, ajoutées à des écarts-types relativement faibles, on perçoit que cette implication s'avère pour le moins forte au regard de la chasse. Nul doute à partir de ces éléments, et si l'on retient les modes de sociabilité, à relier aux représentations qui prévalaient encore dans la chasse-cueillette de l'après-guerre ; nul doute donc que le primat gestionnaire que suppose Natura 2000 a de quoi troubler les habitus cynégétiques hérités d'une socialisation à la chasse reculée dans le temps. « Habitus » ou encore, selon le sociologue Pierre Bourdieu, les schèmes d'action incorporés par l'histoire sociale des individus. Ici, nous posons donc comme fondement de l'analyse le fait que l'apparition d'une chasse gestionnaire a profondément perturbé les habitudes acquises avec la « chasse banale », qui perdura par exemple sur le littoral picard jusqu'à l'instauration des A.C.D.P.M. Néanmoins, c'est rarement cette chasse banale qui est invoquée pour défendre le droit à une pratique inspirée par la cueillette d'antan. Plus couramment, ces habitudes reviennent sous la notion de « liberté », ou même en se parant du droit de propriété, y compris lorsque ses invocateurs ne sont pas eux-mêmes propriétaires. C'est pourquoi, si la légitimité d'une gestion rationnelle du « capital faunistique » n'est plus explicitement remise en question, nous pensons pouvoir affirmer que les tensions contenues dans la confrontation entre deux manières d'appréhender la pratique se sont exprimées tout particulièrement à l'égard d'un dispositif vécu comme l'émanation d'un lobby « anti-chasse ».*

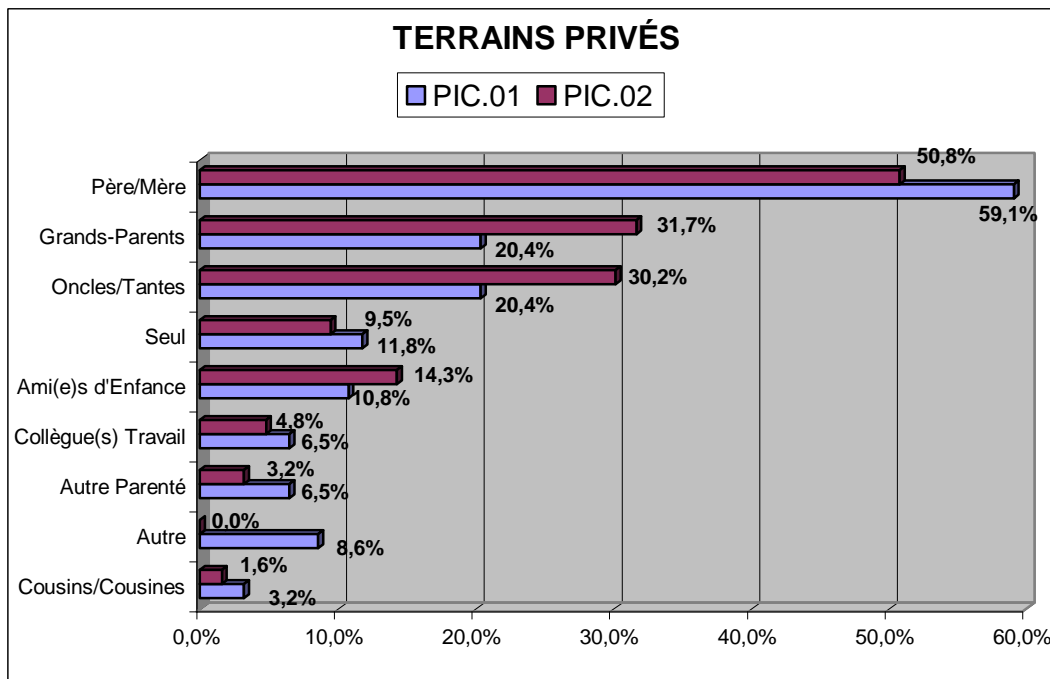
Initiateurs à la Pratique TERRAINS PRIVÉS	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	6	6,5%	5	7,9%
Père / Mère	55	59,1%	32	50,8%
Grands-parents	19	20,4%	20	31,7%
Oncles / Tantes	19	20,4%	19	30,2%
Frères / Sœurs	NP*	NP	6	9,5%
Beaux-frères / Belles-sœurs	NP*	NP	4	6,3%
Cousins / Cousines	3	3,2%	1	1,6%
Époux / Épouse	NP*	NP*	1	1,6%
Autre(s) Lien(s)s de Parenté	6	6,5%	2	3,2%
Ami(e)s d'Enfance	10	10,8%	9	14,3%
Voisin(s) / Voisin(e)(s)	NP*	NP	2	3,2%
Collègue(s) de Travail	6	6,5%	3	4,8%
Seul(e)	11	11,8%	6	9,5%
Autre(s) Personne(s) [Précisez SVP : ...]	8	8,6%	0	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>93</b>		<b>63</b>	

\* NP = « Non Proposé ». Soit des modalités ajoutées lors de la seconde enquête.

Chez les privés à nouveau et quel que soit le site, cette initiation s'est réalisée en compagnie d'un ascendant pour une très grande majorité des initiés, mais les similitudes s'arrêtent là. Si les parents arrivent en tête sur le littoral comme sur l'arrière littoral, en revanche ce dernier site accuse un recul de plus de huit points, le taux passant de près de 60% à un peu plus de 50%. Un retard compensé par les meilleurs scores réalisés par les grands-parents et les oncles/tantes, dont les moyennes évoluent autour de 30% alors qu'elles n'étaient que 20% sur le PIC.01. Lorsque l'apprentissage n'a pas relevé des aînés en termes de rang de filiation, d'autres liens de parenté ont pu prendre le relais, comme le cousinage ou d'autres parents.

A défaut de parenté initiatrice, ou venant en complément aux autres initiateurs, puisqu'il s'agit ici d'une question à choix multiples, les amis d'enfance ou les collègues de travail, qui eux encore relèvent d'une logique de proxémique, plus exclusivement spatiale celle là, ont pu entrer à un titre ou à un autre dans le parcours initiatique. Ils sont respectivement entre 6,5 et plus de 10% à répondre dans ce sens sur le littoral. Les amis d'enfance semblent une catégorie plus pertinente sur l'arrière littoral, alors que les « collègues de travail », très présents chez les ouvriers du Vimeu, régressent sensiblement. Pour compléter cette dimension locale, l'ajout du voisinage permet de montrer que le PIC.02 ne répond pas à cette logique. Notons surtout que l'autoformation comme vecteur d'apprentissage ne concerne qu'un portion congrue de la population.

## COMPARATIF PIC.01 / PIC.02



Malgré ces variations d'un site à l'autre, on observe avec le graphique ci-dessus que l'ordonnement des modalités communes aux deux questionnaires est globalement le même<sup>921</sup>.

<sup>921</sup> L'introduction des répondants pour les terrains publics faisait régresser les pourcentages de la modalité « parents » sur le PIC.01, ce qui n'est pas le cas pour le PIC.02. Prenaient le relais, sur le littoral, les relations de cousinage, alors que la seule croissance significative sur l'arrière littoral concerne les amitiés d'enfance. Mais c'est surtout l'ordonnement qui s'en trouve modifié. Par exemple, la modalité « oncle/tante » passe devant

Pour aller plus loin sur cette question du cercle des pratiquants, insistons sur le fait que les affinités peuvent se maintenir bien au-delà de la phase d'initiation puisque ceux qui chassent encore à ce jour le font pour une majorité en famille.

### TERRAINS PRIVÉS

Pratique Familiale de la Chasse TERRAINS PRIVÉS	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	10	10,8%	7	11,1%
Totalement	16	17,2%	18	28,6%
Partiellement	44	47,3%	29	46,0%
Pas du Tout	23	24,7%	9	14,3%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

La chasse est la plupart du temps une activité que l'on partage avec d'autres, d'abord en compagnie de ses initiateurs, pour généralement ensuite orienter ses affinités vers de nouveaux réseaux, établis au cours de son parcours cynégétique, mais également professionnel, ainsi qu'au gré des rencontres qu'offre la vie sociale. Pourtant, l'exclusive familiale peut se maintenir tout au long de sa « carrière » de chasseur. Au moment de la passation des questionnaires, cette option était validée chez plus de 17% des répondants du littoral, même si près d'un quart en était totalement sorti. Pour autant, on notera que cette dimension peut contribuer à expliquer l'attachement ressenti à l'égard du trinôme chasse-territoire-famille. Elle contribuait probablement aussi à expliquer en partie le phénomène électoral en faveur de CPNT, particulièrement impressionnant dans ce secteur.

Concernant l'arrière littoral, nous abordons probablement ici l'une des distinctions les plus marquantes d'avec le premier site, puisque si la pratique familiale partielle reste du même ordre, a contrario l'exclusivité familiale prend plus de dix points, l'absence régressant de presque autant. C'est vraisemblablement là que cette pratique éminemment sociale justifie l'expression de « fermeture » utilisée tout au long du chapitre précédent. Le PIC.02 se singularise par le maintien des orientations premières en direction d'accompagnateurs relevant du cercle des proches au sens de la parenté ; probablement parce ces proches disposent de terrains de chasse. C'est d'autant plus vrai ici que la prise en compte des huttes communales fait régresser sur le littoral la proportion des chasseurs s'étant éloignés de cette sphère, même partiellement, alors qu'on observe le phénomène inverse plus à l'intérieur des terres. Il existe donc une double inversion entre les caractéristiques des deux sites, le premier s'attachant moins à la pratique familiale chez les hutteurs du domaine privé, et ce contrairement au second, alors que les « communaux » adoptent une logique opposée.

### PIC.02 : ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES (ORDRE DÉCROISSANT)

Pratiquants, passés ou présents,	PIC.02	

celle des grands-parents, et au contraire l'apprentissage « seul » régresse derrière les amitiés d'enfance, tout comme les « autres » initiateurs qui passent derrière les « autres liens de parentés ». Chez les pratiquants contemporains maintenant, on observe que les chasseurs du littoral ont plus souvent été intronisés par les parents directs (60,7% contre 52,2%), alors que grands-parents et oncles (respectivement 21,5% pour le PIC.01 contre 29,9% sur le PIC.02 et 23,4% contre 28,4%) ont joué un rôle plus prégnant chez ceux de l'arrière littoral. Au-delà de la sphère familiale, les collègues de travail sont également mieux représentés sur le littoral (10,3% contre 6%), alors que c'est l'inverse pour les ami(e)s d'enfance (15% contre 17,9%), un peu plus souvent rencontrés sur l'arrière littoral.



<b>au sein de la parentèle</b>	<b>Nb. Cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non-réponse	5	6,8%
Père / Mère	38	52,1%
Oncles / Tantes	38	52,1%
Frères / Sœurs	32	43,8%
Grands-parents	30	41,1%
Fils / Filles	29	39,7%
Cousins / Cousines	26	35,6%
Beaux-frères / Belles-sœurs	23	31,5%
Neveux / Nièces	18	24,7%
Époux / Épouse	9	12,3%
Autre(s) Membres de la Famille [Précisez SVP : ...]	6	8,2%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>73</b>	<b>&gt; à 100%</b>

Nouvelle surprise et de taille, si la chasse s'inscrit dans une proxémique essentiellement familiale qui fait du nemrod un héritier en la matière, en revanche le donateur peut relever de la sphère large, bien au-delà du noyau « nucléaire ». D'une part parce que les oncles et tantes atteignent le même score que les pères et mères et d'autre part surtout parce que seul un répondant sur deux a eu pour parent direct un adepte de Saint-Hubert.

*Si nous traitons des pratiquants familiaux comme de « donateurs », c'est moins au sens de la transmission d'un savoir-faire technique, que de celui d'une forme d'évidence. Qu'il ait été ou non partie prenante de l'initiation, le parent, au sens large, qui a pratiqué l'activité ou qui la pratique encore, que ce soit avec le répondant ou pas d'ailleurs, contribue directement, par ses paroles, ou indirectement via ses actes, à la rendre légitime et en quelque sorte « naturelle » aux yeux de celui qui reproduit un modèle implicite.*

Ce sont ainsi chez les aînés que l'on retrouve trois des quatre plus fortes proportions de pratiquants : dans l'ordre parents et oncles/tantes, suivis des grands-parents, alors que s'insèrent les frères pour la génération du répondant. Remarquons toutefois et encore une fois que ces données restent relativement faibles au regard d'une image archétypale de la chasse comme activité se transmettant du père au fils. En deçà de 40%, on trouve maintenant la première génération vis-à-vis de laquelle le répondant a pu à son tour se trouver en situation d'initiateur : ses enfants pour 39,7%. De la même manière qu'il a pu être initié par l'un ou plusieurs de ses oncles, on peut également imaginer qu'il a pu initier certains de ses neveux et nièces, près d'un quart des répondants comptant des pratiquants dans cette catégorie de parenté. Toujours dans la même logique des oncles, plus du tiers déclare un cousinage lui aussi investi dans la pratique. Pourtant, cette densité familiale peut encore être renforcée par le jeu des alliances matrimoniales, davantage *via* les beaux-frères et belles-sœurs que par le biais des conjoints d'ailleurs : 31,5% contre 12,3%. Cette dernière donnée montre néanmoins un certain investissement des épouses, puisque huit des neuf répondants sont ici des hommes, alors qu'on ne compte qu'entre 1% et 2% de femmes parmi les chasseurs de France. Enfin, la modalité « Autre(s) » fait apparaître de nouvelles parentés liées aux relations maritales : Gendre(s), Beau-père, Petit(s)-Fils et « Belle famille » dans l'ordre décroissant.

Particulièrement révélateur de l'insertion dans un milieu « pratiquant »<sup>922</sup>, sur les seulement cinq non-réponses deux émanent de non chasseurs et une d'un ancien adepte, ce qui laisse à moins de 3% les actifs sans aucun parent au sein de la « confrérie ». Parmi les dix modalités proposées, le cumul des cases cochées donne une indication quant à l'intensité avec laquelle le « milieu chasse » affecte la parentèle. Ainsi et toujours pour le site arrière littoral, ils sont sept à ne retenir qu'une modalité, 15 à en citer 2, 11 ⇒ 3 citations, 12 ⇒ 4, 9 ⇒ 5, 1 ⇒ 6, 5 ⇒

<sup>922</sup> Ne dit-on pas chez les chasseurs de la côte picarde que, plus qu'une « passion », leur pratique serait une « religion » (entretien avec un responsable associatif local).

7, 6  $\Rightarrow$  8, 2  $\Rightarrow$  9. En cumul, le mode se situe à deux modalités retenues, le plus couramment par l'association du père et des frères. Ils sont finalement très peu à ne compter qu'une seule modalité : moins de 10%, alors que trois et quatre réponses positives sont courantes. Plus de la moitié de l'échantillon est regroupée entre deux et quatre.

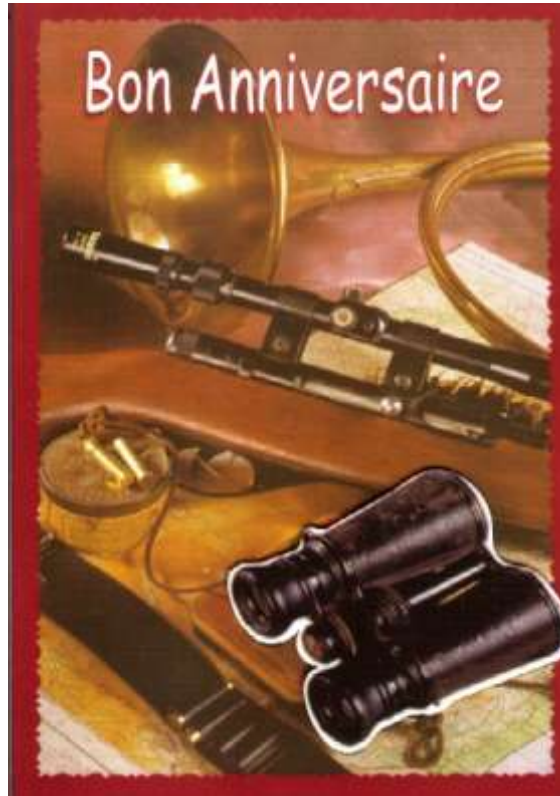
Au-delà maintenant des pratiquants, passés ou présents, au sein de l'environnement familial, nous avons cherché à connaître l'implication des proches dans la pratique concrète de la chasse pour les répondants, c'est-à-dire comme accompagnateurs du questionné. Autrement dit, il s'agira ici de mesurer un investissement physique de l'entourage, que cet accompagnement soit le fait de pratiquants ou au contraire de simples observateurs, apportant parfois une aide dans l'exercice.

### PIC.02 : ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES (ORDRE DÉCROISSANT)

Accompagnateurs En Action de Chasse	PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	7	9,6%
Amis / Amies d'Enfance	34	46,6%
Fils / Filles	25	34,2%
Frères / Sœurs	14	19,2%
Généralement Seul(e)	13	17,8%
Époux / Épouse	11	15,1%
Neveux / Nièces	9	12,3%
Autre(s) Personne(s) [Précisez SVP : ...]	9	12,3%
Cousins / Cousines	8	11,0%
Beaux-frères / Belles-sœurs	8	11,0%
Collègues de Travail	7	9,6%
Père / Mère	6	8,2%
Voisin / Voisine	5	6,8%
Oncles / Tantes	3	4,1%
Autre(s) Lien(s) de Parenté [Précisez SVP : ...]	1	1,4%
Grands-parents	0	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>73</b>	

Dans cette nouvelle perspective, le facteur vieillissement joue à l'évidence un rôle discriminant, les ascendants, parfois décédés ou d'autres fois plus à même de suivre physiquement une action de chasse, se trouvent minorés au profit des catégories ayant toutes les chances de rassembler des classes d'âges proches. On observe en ce sens que les relations amicales, nouées pendant l'enfance, continuent de perdurer au travers de l'activité cynégétique. C'est un élément qu'il convient de conserver en mémoire pour la suite. Ces liens représentent par exemple plus du double de ce qu'il en est pour les fratries. Quant à la reproduction sociale de la pratique, c'est seulement un peu plus du tiers des répondants qui exercent « régulièrement » en compagnie d'un ou plusieurs de leurs enfants. Mais *a contrario* ils ne sont que treize pratiquants à déclarer exercer « généralement seul », ou encore deux parmi sept non-réponses à ne se retrouver dans aucune des modalités. En d'autres termes, avec une moyenne de 2,32 modalités retenues, rares sont les répondants pratiquants qui n'entraînent pas dans leur sillage une part de leurs proches. Quand cet entourage n'a pas été proposé, sont apparus spontanément 10 réponses pour 8 répondants : amis (3), petit(s)-fils (2), puis avec un effectif unitaire : gendre, guide de chasse, clients, « homme d'entretien du marais », locataire. Des apparitions qui montrent encore une fois la prégnance du milieu

familial et des relations amicales, même si d'autres types de relations, plus commerciales, émergent ici pour trois à quatre répondants.



Le marché des produits dérivés (Source : internet).

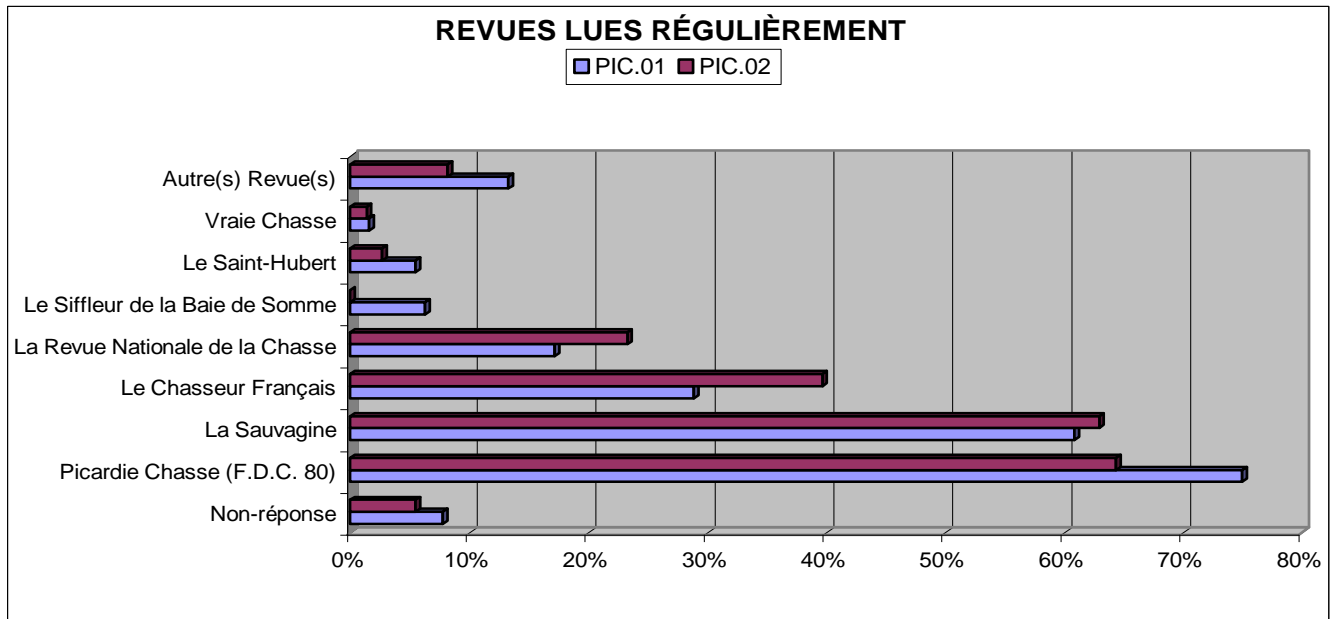
### **3.) De nouveaux modes de socialisation à la pratique : les publications de la presse spécialisée**

Souvent définie par ses adeptes comme un « art », une pratique relationnelle privilégiée d'avec la nature, voire une « passion », la chasse est donc surtout un long apprentissage qui tire sa force d'auto-conviction dans le processus de socialisation qui fonde son ancrage social chez chacun de ses partisans. Parmi les vecteurs de cette socialisation, sont désormais concurrencés par les médias les anciens modes de transmission que constituaient ces communions interindividuelles du père transmettant son savoir-faire au fils. On compte ainsi par dizaines les revues qui traitent de la pratique cynégétique sous des angles multiples, et plus renouvelés que ne laisserait penser une approche trop rapide. Une telle pléthore, qu'il ne nous a pas été possible d'en proposer une liste, ne serait ce que susceptible de dresser un panorama incomplet, mais révélateur de cette diversité. En conséquence, nous avons opté pour un choix sélectif, à même de présenter quelques-unes des lignes de fractures entre les cultures cynégétiques.

De cette manière, « La Sauvagine », organe de presse spécialisé autour de la chasse au gibier d'eau, apparaissait comme un incontournable dans ce panel. Réputée pour regrouper un lectorat plutôt populaire et entièrement tourné vers cette forme parfois exclusive de pratique, l'organe officiel de l'ANCGE avait promu un temps à la tête de sa rédaction, le directeur du service communication de la FDC.80, ce qui n'en a que mieux facilité sa diffusion régionale. Sous la même plume, le bimestriel « Picardie Chasse » n'est autre que la revue de cette même Fédération, diffusée auprès de la totalité des titulaires d'un permis dans notre département. Beaucoup plus local et destiné aux adhérents de l'ACDPM de la Baie de Somme, « Le

Siffleur » fait figure de presse associative par excellence, sans équivalent sur le PIC.02. Parmi les classiques à grand tirage, l'inévitable « Chasseur Français » et revêtant un caractère plus officiel « La Revue Nationale de la Chasse ». Enfin, « Le Saint-Hubert », comme « Vraie Chasse » proposent des profils de lecteurs beaucoup plus élitistes, le premier pour sa réputation analytique et réflexive, alors que la seconde se présente explicitement comme le chantre d'une chasse libérale, où les lois de l'offre et de la demande sont appelées à réguler ce « métier » de chasseur que son rédacteur en chef appelle de ses vœux.

Dans l'ensemble, 187 propriétaires-gestionnaires se retrouvent dans la proposition de ces 7 revues, pour un total de 412 réponses affirmatives, soit une moyenne de 2,2 titres par lecteur. Ils ne sont que 14 à ne pas répondre (dont 4 non pratiquants). On lit globalement autant la presse cynégétique sur chacun des sites. A peine pourrait-on noter un léger avantage au PIC.01.



Le classement<sup>923</sup> obtenu à partir des modalités proposées laisse apparaître une logique à la fois localiste, *via* Picardie Chasse, et spécialisée sur un mode de pratique, ici représenté par La Sauvagine. Avec près de 95% des répondants pour lectorat, ces deux revues constituent les deux principaux vecteurs d'information écrite de l'échantillon. Pour autant, Picardie Chasse bénéficie d'un statut très particulier en fonction de sa distribution gracieuse à l'ensemble des titulaires d'une validation départementale du permis de chasse. Il ne faut donc pas s'étonner de voir cette publication arriver en tête, même si tous ses récepteurs ne déclarent pas la lire. Quant à La Sauvagine, son abonnement est souvent compris dans la carte d'adhésion à une ACDPM. Ceux qui déclarent la lire peuvent ainsi la recevoir par ce biais ou *via* une connaissance de leur entourage. Viennent ensuite les grandes revues nationales ayant pignon sur rue, réputées pour leur notoriété dans les milieux cynégétiques, suffisamment diversifiées pour intéresser les chasseurs éclectiques, comme les spécialistes, et dotées de comités de rédaction chevronnés. Elles concernent ici entre un quart et plus du tiers des lecteurs déclarés si l'on excepte les non-réponses. Quant au Saint-Hubert, son intellectualité assumée ne semble rencontrer l'assentiment que d'une faible part des répondants avec moins

<sup>923</sup> Dans l'ensemble, 187 propriétaires-gestionnaires se retrouvent dans la proposition de ces 7 revues, pour un total de 412 réponses affirmatives, soit une moyenne de 2,2 titres par lecteur. Ils ne sont que 14 à ne pas répondre (dont 4 non pratiquants). On lit globalement autant la presse cynégétique sur chacun des sites. A peine pourrait-on noter un léger avantage au PIC.01.

de 10%. Plus surprenant est le résultat peu convainquant du Siffleur de la Baie de Somme, bien que sa parution irrégulière ait pu réduire les réponses en sa faveur. Sans surprise, la version libérale de la pratique reste marginale dans les représentations dominantes, avec une Vraie Chasse au niveau le plus bas. Reste que près de 7% des deux échantillons ne déclarent aucune lecture dans ce corpus, soit qu'ils n'aient pas souhaité apporter une réponse à la question, ou qu'il faille interpréter leur silence par une absence de lecture régulière en la matière. Quant à la catégorie « autres », elle recueille une part substantielle des réponses (23 répondants pour 9 nouveaux titres exclusivement cynégétiques précisés), en ajoutant les publications suivantes : Connaissance de la Chasse (6), Jour de Chasse (3), La Chasse dans le Pas-de-Calais (Revue FDC.62 : 2), Plaisirs de la Chasse (1), Plaisirs de la Chasse(4), Bécasse Passion (2), Chasse-Gestion (1), Sanglier Magazine (3), CPNT Info (2), « Livres d'ornithologie » (1), Divers (sans plus de précision : 2)<sup>924</sup>. L'éclectisme de Connaissance de la Chasse nous ramène à la logique du Chasseur Français, alors que la revue de la FDC.62 caractérise un ancrage local. On peut de ce fait classer l'ensemble des réponses par catégories significatives :

	<b>CATÉGORIES DE REVUES</b>	<b>PIC.01</b>	<b>PIC.02</b>
❖	Presse nationale et généraliste en matière de chasse	29,6%	35,4%
❖	Presse nationale spécialisée	30,7%	32,6%
❖	Presse locale	39,7%	32,0%

Cette classification s'avère intéressante dans la mesure où elle montre que les lectures déclarées se déclinent généralement sur ces trois premiers plans qui combinent la dimension géographique et la spécialisation sur une forme de gibier. Le local l'emporte ainsi devant la presse nationale spécialisée. Les distinctions entre le littoral et l'arrière littoral se retrouvent dans une moindre lecture de Picardie Chasse sur le second site alors que, comme relevé précédemment, sa réception est gratuite, et ce au profit de La Sauvagine, qui gagne plus de deux points. De la même manière, les titres de la presse nationale généraliste y progressent en pourcentages, sauf Le Saint-Hubert. C'est encore là que l'on cite spontanément « Nos Chasses », réputée s'adresser plutôt aux propriétaires fonciers<sup>925</sup>.

<sup>924</sup> Ces mentions viennent à chaque fois renforcer une réponse positive pour au moins l'un des titres proposés, ce qui tendrait à prouver que le choix réalisé constituait un échantillon valide.

<sup>925</sup> Dans le même sens, les seuls territoires privés donnent des résultats, en pourcentages, plus importants pour La Sauvagine, mais en régression pour Picardie Chasse, et en général la presse nationale s'en sort grandie chez eux. Ils sont également les seuls à proposer de nouveaux titres en dehors des revues proposées. Enfin, ils déclarent lire davantage avec 2,5 titres par lecteur.

Siège de la FDC.80, à Amiens (photo FDC.80).



## II.] LOCALISME ET ÉCLECTISME DES HUTTIERS

Pour appuyer l'hypothèse proxémique développée plus haut, mais dans un sens maintenant plus géoculturel, il est ici possible de s'appuyer sur les lieux de vie, pris dans un premier temps sous l'angle de la taille démographique de la commune de résidence.

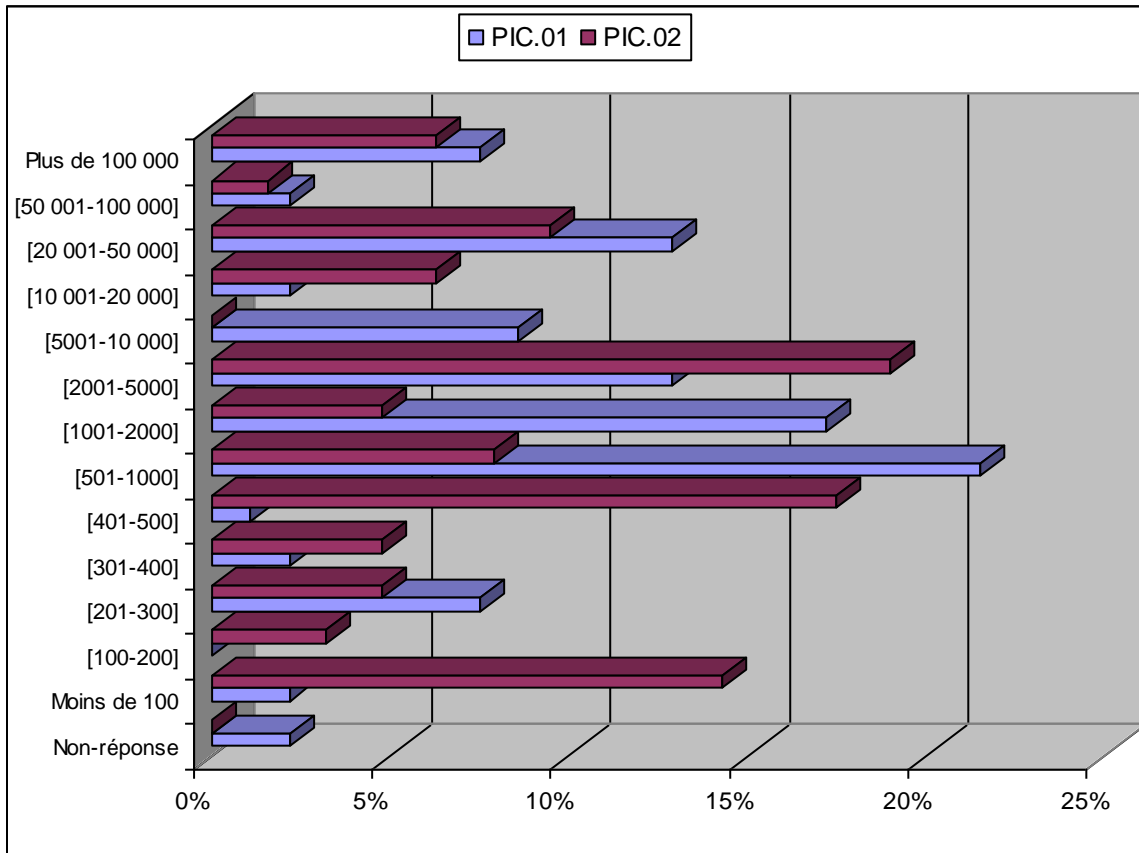
L'un des lieux communs, qui contribue à construire une image archétypale de la chasse, est celui d'une activité cynégétique dévolue à une population rurale, disposant d'un territoire pour sa pratique et héritière d'une culture du prélèvement sur la nature. Pour autant, la principale mutation qui affecterait le milieu des chasseurs tiendrait dans la transformation de leurs provenances, en terme justement de communes de résidence. S'impose, y compris chez les dirigeants des sociétés de chasse, la conviction d'une urbanisation croissante des pratiquants.

### A.) HABITAT ET DISTANCES DU TERRITOIRE : plutôt des ruraux vivant à proximité

En ce qui concerne le PIC.01, nous remarquons que les propriétaires-gestionnaires de huttes relèvent majoritairement de la galaxie villageoise (51,6% chez les privés et 66,5% dans l'ensemble de l'échantillon). Cette conclusion se base néanmoins sur la définition classique d'une ruralité comprise comme agglomération de 2 000 habitants au maximum<sup>926</sup>.

<sup>926</sup> Pour autant, s'il reste encore aujourd'hui en vigueur chez les statisticiens de l'INSEE, ce nombre arbitraire, qui eu d'antan sa raison d'être, se trouve depuis plus de deux décennies particulièrement contesté par les spécialistes de la sociologie rurale. Peut-on ainsi considérer au même titre un village périurbain, pour ne pas dire « urbain » comme Dreuil-les-Amiens (1 476 habitants au dernier recensement de 1999) et celui de Fort-Mahon

## TERRAINS PRIVÉS



Au niveau de la côte picarde maintenant, les représentations dominantes faisaient de l'arrière littoral un secteur de grandes propriétés foncières, investies de longue date par des lignées de grandes familles de chasseurs, dont le capital économique aurait été accumulé dans les activités industrielles urbaines. Or nous constatons au contraire qu'en termes de résidence, la partie privée de l'échantillon fait ressortir une prédominance accentuée de ruraux.

Taille de la Commune de Résidence TERRAINS PRIVÉS	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	2	2,2%	0	0,0%
Villages jusqu'à 2 000 habitants	48	51,6%	36	57,3%
Bourgs de 2 001 à 20 000 habitants	22	23,6%	16	25,3%
Villes de plus de 20 000 habitants	21	22,6%	11	17,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

(1 156 à la même période), centre à sa manière pour les communes environnantes ? Le premier vit complètement dans l'orbite de la ville préfecture au point d'y être physiquement aggloméré, alors que le second constitue un pôle d'attraction pour ses alentours et même bien au-delà en raison de son statut balnéaire. De la même manière, si les 2 684 valéricains ont le sentiment de représenter un véritablement bourg, peut-on en dire autant des 4 366 résidents principaux de Camon ? La comparaison commerciale des « centres-villes » suffirait à se convaincre du contraire à l'évidence. Néanmoins, nonobstant ces discutables césures statistiques, nous constatons qu'ils n'étaient que moins d'un quart (22,6% des propriétaires-gestionnaires privés du littoral) à résider dans de véritables centres urbains de plus de 20 000 habitants, seuil qui fait désormais référence pour distinguer ruralité et urbanité.



On passe ainsi de 51,6% à 57,3% pour les résidents de ce que nous avons réuni sous l'appellation « villages », alors que les villes de plus de 20 000 habitants ont dans le même temps régressé de plus de cinq points. Si donc villages et bourgs dominaient le PIC.01, c'est encore plus le cas avec le PIC.02. Mis à part le taux de non-réponse qui croît sur le littoral, la prise en compte de l'ensemble de l'échantillon ne transforme pas profondément la répartition en classes.

Taille de la Commune de Résidence ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	18	14,1%	0	0,0%
Villages jusqu'à 2 000 habitants	67	52,3%	40	54,8%
Bourgs de 2001 à 20 000 habitants	22	17,2%	21	28,8%
Villes de plus de 20 000 habitants	21	16,4%	12	16,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

En revanche et comme précédemment pour ce qui était du milieu familial, la prise en compte des propriétés publiques modifie la répartition des fréquences au sein des classes élargies. Pour le littoral, les villages ont légèrement étendu leur représentation, mais ce sont surtout les reculs des bourgs et des villes qui s'avéraient les plus marquants. Au contraire de l'arrière littoral, où villages et villes ont régressé au profit des bourgs.



L'espace des villages. Ici la gare de Noyelles au début du XX<sup>e</sup> siècle (photo Club cartophile d'Abbeville).



**PIC.02 : CROISEMENT ENTRE LA SURFACE DES TERRITOIRES  
ET LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

Taille Commune	Jusqu'à 500 habitants	[501-2000]	[2001-5000]	[5001-20000]	[20001-50000]	Plus de 50000	TOTAL
<b>Surface Territoire</b>							
Moins de 1 hectare	10,3% ( 3)	27,3% ( 3)	37,5% ( 6)	0,0% ( 0)	16,7% ( 1)	0,0% ( 0)	17,8% (13)
[1-5[ hectares	58,6% (17)	45,5% ( 5)	25,0% ( 4)	20,0% ( 1)	33,3% ( 2)	0,0% ( 0)	39,7% (29)
[5-10[ hectares	10,3% ( 3)	9,1% ( 1)	18,8% ( 3)	20,0% ( 1)	33,3% ( 2)	0,0% ( 0)	13,7% (10)
10 hectares & plus	20,7% ( 6)	18,2% ( 2)	18,8% ( 3)	60,0% ( 3)	16,7% ( 1)	100% ( 6)	28,8% (21)
<b>TOTAL</b>	<b>100% (29)</b>	<b>100% (11)</b>	<b>100% (16)</b>	<b>100% ( 5)</b>	<b>100% ( 6)</b>	<b>100% ( 6)</b>	<b>100% (73)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 31,00$ . Degrés de liberté = 15. 1-p = 99,12%.

Par ailleurs, la ventilation des surfaces territoriales par taille de la commune de résidence principale montre une très forte significativité du  $\chi^2$ , ce qui tend à démontrer une dépendance entre ces deux variables. De ce fait, les agglomérations d'importance se trouvant à une distance relativement élevée, on peut conclure pour l'arrière littoral qu'on ne s'y investit dans la propriété-gestion que pour un vaste espace de pratique cynégétique.

**PIC.02 : CROISEMENT ENTRE LA SURFACE DES TERRITOIRES  
ET LA DISTANCE A LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

Km Habitat / Hutte	Moins de 10	De 10 à 20	De 20 à 30	De 30 à 50	Plus de 100	TOTAL
<b>Surface Territoire</b>						
Moins de 1 hectare	27,3% ( 9)	0,0% ( 0)	28,6% ( 2)	10,0% ( 1)	5,9% ( 1)	17,8% (13)
De 1 à 5 hectares	4,5% (18)	66,7% ( 4)	14,3% ( 1)	30,0% ( 3)	17,6% ( 3)	39,7% (29)
De 5 à 10 hectares	6,1% ( 2)	16,7% ( 1)	28,6% ( 2)	30,0% ( 3)	11,8% ( 2)	13,7% (10)
Plus de 10 hectares	12,1% ( 4)	16,7% ( 1)	28,6% ( 2)	30,0% ( 3)	64,7% (11)	28,8% (21)
<b>TOTAL</b>	<b>100% (33)</b>	<b>100% ( 6)</b>	<b>100% ( 7)</b>	<b>100% (10)</b>	<b>100% (17)</b>	<b>100% (73)</b>

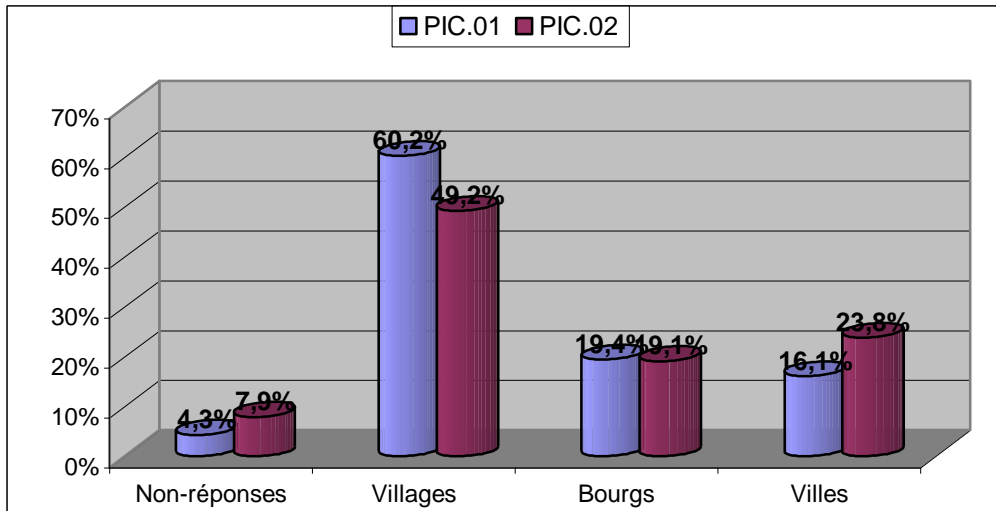
La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 26,95$ . Degrés de liberté = 12. 1-p = 99,21%.

C'est ce que confirme le croisement avec la distance parcourue pour se rendre à la hutte, les plus pourvus en surface parcourant souvent plus de 100 kilomètres. On peut alors imaginer que ces citoyens allochtones disposent de meilleures ressources financières. Or en effet, parmi les onze détenteurs de plus de dix hectares parcourant plus de 100 kilomètres, le moins bien classé en terme de profession exercée se trouve être un cadre moyen à la retraite. Notons par ailleurs un  $\chi^2$  également positif pour le croisement entre cette surface détenue et la position dans la stratification professionnelle.

### 1.) La commune d'enfance : davantage de néo-ruraux sur l'arrière littoral

La ruralité domine globalement l'ensemble des propriétaires-gestionnaires des deux sites. C'est encore plus vrai sur le PIC.01 lorsque l'on retient comme variable significative la commune de résidence lors de la prime enfance ou, le cas échéant, la plus « marquante » si le répondant en a compté plusieurs. A l'inverse, le PIC.02 se caractérise par une poussée des néo-ruraux.

« Quelle était la taille de la commune dans laquelle vous avez passé votre enfance de 0 à 16 ans ? (La commune qui vous a le plus marqué s'il y en a eu plusieurs). » **TERRAINS PRIVÉS**



Avec cette commune de prime enfance, on passait chez les privés du littoral de 51,6% de villageois à 60,2%, soit près de neuf points de mieux, pendant que régressaient de respectivement plus de trois et six points les bourgs et les villes. S'affichait de fait une tendance claire de régression des origines urbaines. Contrairement à ce mouvement, l'arrière littoral voit décroître les villages et les bourgs (plus de huit points pour les premiers et plus de six pour les seconds), alors que ne progressent que les villes : plus de six points.

Pris dans leur ensemble, les 176 répondants ayant renseigné cette variable sont pour près de la moitié d'entre eux originaires de communes situées entre 400 et 2 000 habitants.

Taille de la Commune de Prime Enfance ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	20	15,6%	5	6,8%
Villages jusqu'à 2000 habitants	75	58,7%	35	48,0%
Bourgs de 2001 à 20 000 habitants	18	14,1%	17	23,3%
Villes de plus de 20 000 habitants	15	11,8%	16	21,9%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

Par rapport aux résultats pour la commune actuelle de résidence, l'ensemble du PIC.02 a perdu de ses effectifs sur les villages et les bourgs avec la commune d'enfance. Les mouvements allant de la ville à la campagne ont ainsi été plus nombreux que les mouvements inverses. C'est un phénomène qui nous amène à y considérer la tendance néo-rurale comme plus forte. Par rapport aux seuls terrains privés maintenant, ce même ensemble voit les villes perdent en pourcentages : de 23,8% à 21,9%. La néo-ruralité concerne donc moins les gestionnaires des huttes communales.

Reste enfin que si l'arrière littoral s'avère davantage occupé par des ruraux que le littoral, mais plus souvent par des néo-ruraux, il ne faudrait pas perdre de vue que la dimension rurale des propriétaires-gestionnaires reste dominante quelque soit le site et la résidence considérée : actuelle ou passée.

## 2.) Le « tour de hutte » : de l'espace proche au voyage

Par ailleurs, la hutte si elle représente un dépaysement certain, ne sort pas du giron des habitudes territoriales dans la mesure où c'est souvent un lieu proche et maîtrisé... pour une majorité tout au moins, d'autres parcourant des distances conséquentes.

Si les propriétaires-gestionnaires de huttes privées relèvent de l'univers proche, ils ne sont pas pour autant majoritairement des locaux au sens strict du terme. En effet, pour le PIC.01, ils sont moins d'un sur cinq à résider dans la commune où se trouve le territoire de chasse, alors qu'on en compte plus du tiers sur l'arrière littoral. Ce premier constat mérite néanmoins une analyse plus fine, dans la mesure où la taille du territoire communal peut amener des résidents de communes limitrophes à réaliser moins de kilomètres pour se rendre jusqu'à la mare de hutte que les locaux au sens strict eux-mêmes. Nous avons retenu le chiffre de cinq kilomètres comme indicateur de cette proximité, la population dans cette fourchette passant respectivement à plus du quart et à plus de quatre sur dix dans chacun des sites.

De plus, on peut estimer que dans un périmètre de 20 kilomètres, on se situe dans un espace connu, maîtrisé et mentalement propice à l'appropriation symbolique. C'est dans ce cas 57% de l'échantillon qui répondait à la définition du local pour le littoral et 53,9% pour l'arrière littoral. En revanche, quelque soit le site, près d'un tiers doit parcourir plus de 50 kilomètres, ce qui peut être appréhendé comme une distance exigeant un investissement important, tant sur le plan financier que temporel. Au total, leurs pérégrinations exigent, pour chaque tour de hutte, la réalisation de près de 9 000 kilomètres, soit une moyenne tournant autour de 50 par individu, mais légèrement plus élevée sur le PIC.02.

### DISTANCE SÉPARANT LA RÉSIDENCE DU TERRITOIRE DE CHASSE (en km.)

Distance Habitat / Hutte ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	17	13,3%	0	0,0%
Moins de 10 kilomètres	51	39,8%	33	45,2%
[10-19] km.	22	17,2%	6	8,2%
[20-29] km.	3	2,3%	7	9,6%
[30-39] km.	4	3,1%	3	4,1%
[40-49] km.	1	0,8%	1	1,4%
[50-99] km.	11	8,6%	6	8,2%
[100-199] km.	12	9,4%	12	16,4%
200 et plus	7	5,5%	5	6,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON	PIC.01	PIC.02
<b>Kilométrage Minimal</b>	0 km.	0 km.
<b>Kilométrage Maximal</b>	500 km.	700 km.
<b>Somme</b>	4 937 km.	4 127,30 km.
<b>Moyenne</b>	44,48 km.	56,54 km.
<b>Ecart-Type</b>	75,65 km.	99,45 km.

Tous questionnaires confondus et hormis les non-réponses assez nombreuses sur le littoral, l'introduction des huttes communales profite à l'espace proche, les répondants se situant davantage dans un rayon de moins de dix kilomètres sur le PIC.01, plutôt entre 10 et 30 sur le PIC.02. Tant les moyennes que les écarts-types révèlent un éparpillement plus important en arrière du littoral, alors qu'à l'opposé les locaux y sont plus nombreux. En

conclusion sur ce point, le PIC.02 accueille davantage d'individus situés aux extrémités de l'échelle. La présence de propriétaires-gestionnaires résidant à longue distance, mais dont la notoriété s'avère localement particulièrement forte, provoque probablement leur surévaluation statistique dans les propos relevés sur le terrain. Dans le même sens, les propriétaires gestionnaires qui ont cessé leur activité cynégétique, sont généralement des locaux, au sens large ici retenu et ce quelque soit le site.

### PIC.02 : CROISEMENT DE L'OPINION ET DE LA DISTANCE

<b>Km. Habitat / Hutte</b>				
<b>Opinion</b>	Moins de 10	[10-49]	50 & Plus	<b>TOTAL</b>
Non-réponse	15,2%	29,4%	4,3%	<b>15,1%</b>
Très en désaccord	36,4%	29,4%	43,5%	<b>37,0%</b>
En désaccord	9,1%	5,9%	13,0%	<b>9,6%</b>
Plutôt en désaccord	18,2%	17,6%	21,7%	<b>19,2%</b>
Neutre	21,2%	17,6%	4,3%	<b>15,1%</b>
Plutôt en accord	0,0%	0,0%	13,0%	<b>4,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Élément qui intéresse la compréhension des ressorts de l'opinion, le croisement avec la distance parcourue pour se rendre sur le territoire de chasse montre qu'on est d'autant plus opposé au dispositif Natura 2000 qu'on est éloigné du site, soit que la communication rassurante de l'opérateur ne les ait pas atteints, soit qu'ils jugent leur investissement non négociable. Ce constat est au contraire inversé sur le littoral, où ce sont les locaux résidant à moins de 10 km.de leur installation qui expriment la plus forte désapprobation (51% de « Très en désaccord » contre 36,7% chez les [10-49] km. et 33,3% chez les [50 & Plus]). Nous y reviendrons dans la dernière partie de ce chapitre.



La symbolique de l'oiseau sur le littoral picard : giratoire du fond de Baie de Somme (photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

## B.) UNE POPULATION ÉCLECTIQUE ET POLYMORPHE : qui allie diversité de pratiques et capital social

Pour autant qu'ils détiennent un territoire ou un droit de chasse, par le fait de leur statut de propriétaire et/ou gestionnaire, les nemrods de la côte picarde ne limitent pas leur pratique de la chasse à la hutte décrite, mais sont comme beaucoup d'autres chasseurs dépeints pour la première fois par les études du professeur Pinet, relativement « éclectiques »<sup>927</sup>. On observe ainsi une démultiplication des terrains de chasse, qui illustrent les ressources dont peuvent se prévaloir les pratiquants, actuels ou passés.

### ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES : anciens et actuels pratiquants

Autre(s) Site(s) de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	27	21,8%	7	10,0%
En Plaine	87	70,2%	54	77,1%
Au Bois	51	41,1%	29	41,4%
En Marais	52	41,9%	36	51,4%
A l'Étranger	5	4,0%	4	5,7%
En Montagne	2	1,6%	2	2,9%
Autre(s) [Précisez SVP : ...]	NP*	NP	1	1,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>124</b>		<b>70</b>	

\* « NP » : modalité non proposée dans la première enquête.

De la sorte, près des trois quarts exercent également en plaine quand plus de quatre sur dix y associent le bois. Plus surprenant, entre 40% et jusqu'à la moitié sur le PIC.02 dédoublent les territoires en marais d'intérieur. Autre signe que l'on a parfois affaire ici à des férus qui consacrent une part substantielle de leurs revenus à la chasse, ou plus vraisemblablement qui disposent de moyens financiers conséquents, treize se déplacent dans des régions montagneuses ou encore à l'étranger. Une ouverture proposée dans l'enquête PIC.02 permet également d'apprendre qu'un adepte du « déterrage » le pratique régulièrement.

Certaines corrélations, ici calculées à partir des informateurs privés uniquement afin de soustraire les répondants administratifs, apparaissent dans cette variable à choix multiples. C'est ainsi qu'environ 55% des chasseurs de plaine exercent également au bois, et 43% de ceux du PIC.01 le font encore dans un autre marais d'intérieur, en plus du territoire de référence de l'étude, alors qu'ils sont 51,1% sur le PIC.02. En parallèle, 88% des chasseurs de bois du PIC.01 pratiquent aussi la plaine, contre près de 97% de ceux du PIC.02. Dans le même ordre d'idée, respectivement 52% et 59% de ces adeptes de la chasse au bois des premier et second sites arpentent un autre marais d'intérieur.

Au total, 28 des 89 chasseurs du littoral ne cochaient que l'une des modalités précédentes, contre 51 qui en cochaient au moins deux, dont 28 deux uniquement, 21 trois et 2 quatre. Sur l'arrière littoral, on passait à 21 répondants « uni modaux », contre 32 au-delà, dont 15 « bimodaux », 12 ter, 4 quater et un seul ayant coché en plus la case « Autre(s) ». Quand on déclare chasser à la montagne ou à l'étranger, on se situe entre trois et quatre réponses cochées, ce qui tend à prouver le caractère discriminant de ces deux modalités.

<sup>927</sup> Ici in *Les chasseurs de France : organisation, typologie, économie, horizon 2000*, Paris : Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs & Institut National Agronomique Paris-Grignon, Laboratoire de la Faune Sauvage, INRA, 1993, ici page 36, « Typologie ».

Toujours en dehors des non-réponses, plus nombreuses sur le PIC.01 en raison du statut de certains répondants pour les huttes communales, c'étaient donc les chasses en plaine et au marais qui progressaient le plus, quel que soit le site. En revanche, on observe une moindre attractivité des chasses au bois, en montagne et à l'étranger chez les communaux. Pour le premier mode de chasse, l'attractivité plus forte révèle à l'évidence les moyens financiers moins importants exigés pour une pratique en société communale, certaines détenant les droits relatifs à de petits massifs parcellisés. Pour le deuxième, on peut poser l'hypothèse que les services rendus au marais en permettent l'accès plus facilement aux petits revenus. Quant au voyage à l'étranger, ce qu'il en coûte, autant financièrement qu'en regard des autocensures, personnelles et sociales, contribue à en faire un repoussoir. Ici, le « qu'en dira-t-on » achève d'entériner l'idée que « les safaris, c'est pas fait pour nous. »

### ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES : ordre décroissant

Statut (s) dans ces Autres Chasses	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	28	22,6%	7	10,0%
Invité Régulier	34	27,4%	25	35,7%
Propriétaire détenant un Droit de Chasse	35	28,2%	20	28,6%
Sociétaire Habitant la Commune	37	29,8%	17	24,3%
Actionnaire	18	14,5%	16	22,9%
Locataire d'un Droit de Chasse	14	11,3%	10	14,3%
Sociétaire n'Habitant Pas la Commune	14	11,3%	7	10,0%
Autre(s) [Précisez SVP : ...]	NP*	NP*	2	2,9%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>124**</b>		<b>70**</b>	

\* « NP » : modalité non proposée dans la première enquête.

\*\* Totaux déduits des non chasseurs.

Dans ces autres chasses, on est plus souvent « invité régulier » ou « propriétaire d'un droit de chasse », ces deux modalités n'étant absolument pas contradictoires puisque le principe des invitations s'avère souvent croisé, un détenteur de droit de chasse invitant se retrouvant plus tard l'invité d'un autre détenteur. Pour autant, et contrairement à ce que les représentations communes auraient amené à penser spontanément, c'est sur le PIC.01 que dominant les propriétaires : près de 36% contre près de 32% sur le PIC.02. A l'opposé de ces pratiques entremêlées, les communaux restent majoritairement en dehors de cette logique. A la manière des actionnaires, ils ne disposent souvent pas du droit d'invitation sur un territoire dont ils auraient la maîtrise, comme les locataires d'un droit de chasse par exemple. Des communaux en effectifs moindres sur l'arrière littoral ; on remarque en particulier que très peu adhèrent à des sociétés communales de chasse sans résider dans la commune où s'exerce le droit de chasse de ces associations. En revanche, on y compte un peu plus de « locataires » : 15% quand ils n'étaient qu'un peu plus de 10% sur le littoral. Il en va de même pour les « actionnaires », ce qui tend à prouver que ce second site renvoie moins à des accès *via* la détention d'un territoire, qu'il s'agisse de sa propriété ou de son appartenance au local.

Les huttes communales font quant à elles croître principalement le statut de « sociétaire habitant la commune », et ce davantage sur le PIC.01, alors qu'en arrière littoral la plus forte augmentation concerne les « sociétaires n'habitant pas la commune ».

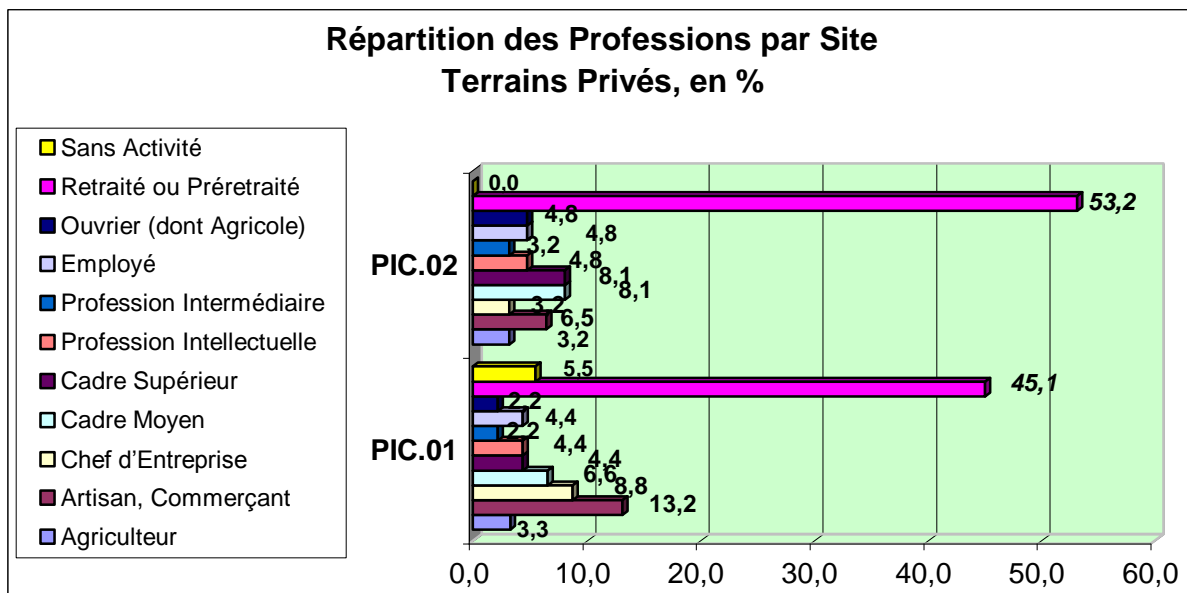
Enfin, le croisement de cette variable avec les modes de chasse pratiqués permet d'affiner les logiques entre le statut cynégétique et l'accessibilité à des formes de pratiques plus sélectives. Les communaux se retrouvent alors davantage en plaine, comme leurs collègues non résidents, même si c'est un peu moins le cas sur le PIC.02. C'est là également

que l'on retrouvera les propriétaires détenant un droit de chasse, mais ces derniers, à l'encontre des premiers, sont mieux représentés au bois et au marais, et surtout à l'étranger sur l'arrière littoral. Les actionnaires quant à eux se partagent entre la plaine et le bois, un peu moins au marais, tout en étant quelque peu présents à la montagne et à l'étranger. Leur répartition épouse de près celle des locataires d'un droit de chasse. Enfin, les invités réguliers sont représentés partout, mais surtout recueillent de bons scores à l'étranger.

En d'autres termes, la chasse, dans ce secteur convoité du grand littoral picard, est loin d'être univoque. Elle adopte des combinaisons complexes et tous azimuts, pour lesquelles le tissu relationnel joue un rôle déterminant, offrant par là un bon exemple au concept de capital social théorisé par Pierre Bourdieu et son école comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'*appartenance à un groupe* [...] »<sup>928</sup>. Cette réalité complexe s'éclaire évidemment à la lueur des vécus sociaux, au premier rang desquels se trouve l'activité professionnelle, source de revenus et de rencontres socialement typées. Nous verrons plus loin, avec les adhérents des associatifs de Rue, qu'il en va différemment pour eux (cf. le quatrième chapitre).

### 1.) Pied de hutte et pied à terre : l'indépendance et la retraite des enfants de la terre

Des vécus sociaux fortement déterminés ici par une profession, exercée ou l'ayant été, passablement plus en surplomb de la place dévolue au chasseur *lambda* dans la hiérarchie sociale, sauf néanmoins pour une part importante de l'échantillon composée de retraités, pour lesquels la hutte est parfois l'aboutissement d'une lente et patiente gestation préparée de longue date.



De la comparaison synthétique des sites, on retiendra dans un premier temps des pourcentages de retraités et préretraités particulièrement importants, puisque ces inactifs libérés des obligations laborieuses recueillent au total 74 réponses sur 156 citations, soit près

<sup>928</sup> Cf. Pierre Bourdieu : « Le capital social », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, page 2.

d'une sur deux, alors que par ailleurs on notera une accentuation de plus de huit points avec le PIC.02. Il faudrait en revanche éviter de voir dans la cabane au marais une « maison de retraite » tant l'activité s'y révèle constante et exigeante en disponibilité ; ce en quoi des retraités peuvent répondre favorablement. Néanmoins, ce statut, comme celui d'inactif en quête d'emploi, ne nous apprenant rien de leur localisation dans l'échelle sociale, nous avons cherché à replacer ces répondants dans la stratification sociale usuelle. Ce faisant, parmi les 148 réponses valides, on remarque que près d'un quart de l'échantillon est composé de commerçants et d'artisans, suivis des cadres supérieurs, des cadres moyens et des agriculteurs. Cette première place des indépendants du commerce et de l'artisanat constituant le point commun des deux sites sous cet angle de la composition socioprofessionnelle, puisque au-delà l'ordre d'arrivée se trouve largement remanié.

	PIC.01	PIC.02
1.)	Artisans Commerçants	Artisans Commerçants
2.)	Chefs d'Entreprises	Cadres Supérieurs
3.)	Cadres Moyens	Agriculteurs Exploitants
4.)	Cadres Supérieurs	Cadres Moyens
5.)	Agriculteurs Exploitants	Employés

En d'autres termes, les indépendants du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture d'une part, les personnels de l'encadrement d'autre part, représentent ensemble plus des deux tiers de l'effectif. A l'opposé, ouvriers, employés et professions intermédiaires, activités pourtant particulièrement massives par leurs effectifs dans la région, se retrouvent très fortement minoritaires avec seulement 18,5%. Quant aux professions dites « intellectuelles », leur effectif n'est pas si limité qu'on aurait pu l'imaginer au premier abord, mais persiste le fossé entre les représentations communes qui affectent la pratique cynégétique et la figure de l'intellectuel. Globalement, les catégories sociales les mieux dotées en capital dit « culturel », de surcroît « légitime », tels que diplômes et formations à fort impact symbolique, côtoient les professions exigeant un important capital économique, généralement patrimonial, qu'il s'agisse de la terre, avec le poids local de l'agriculture, particulièrement sur l'arrière littoral, ou du fond de commerce. En résumé, le tableau des professions nous offre une forme d'inversion, très relative il est vrai, de l'échelle socioéconomique classique.

Par contre, de sérieuses distinctions se font jour si l'on croise la dernière profession exercée et le statut occupé dans les autres chasses fréquentées. Ainsi, les **agriculteurs exploitants** sont plus souvent des propriétaires détenant un droit de chasse, éventuellement complété par des locations et s'insérant aux sociétés communales dont ils relèvent par leurs propriétés, mais pratiquant plutôt chez eux, sans disposer d'invitation régulière.

**Artisans et commerçants**, quantitativement majoritaires en valeurs relatives, détiennent plutôt un droit de chasse, la plupart du temps en propriété et pratiquent par invitations.

Les **chefs d'entreprises** se font inviter et s'intègrent dans les sociétés communales où ils ne résident pas, tout en prenant des actions.

Les **cadres moyens** sont généralement détenteurs d'un droit de chasse, mais moins souvent invités que les chefs d'entreprises ils se rabattent sur leur statut de locaux pouvant pratiquer dans la société communale.

Les **cadres supérieurs** détiennent également un droit de propriété, mais sont plus souvent invités et prennent une action sur un territoire. A noter qu'on ne les retrouve pas dans les sociétés communales de leurs localités de résidence.



La situation des **professions intellectuelles** se trouve plus écartée, mais leurs effectifs sont faibles pour en tirer de plus amples conclusions.

Les **professions intermédiaires** bénéficient d'invitations, mais la même remarque vaut concernant leurs effectifs.

Les **employés** sont ici généralement invités, ce qui constitue une surprise. De plus, ils ne pratiquent pas comme sociétaires de la commune.

Cette double surprise est reconduite pour les **ouvriers**, également détenteurs de droits de chasse.

En conséquence, on se doit ici de tenir compte de variations parfois peu significatives, sûrement pour partie du fait des effectifs restreints de l'échantillon, mais aussi probablement de par le profil des individus au regard de leur position au sein de chaque PCS. Les chefs d'entreprise, par exemple, semblent diriger de petites structures et les ouvriers ou employés se distinguent de leurs congénères de classe par l'investissement privilégié de leur épargne en direction de l'accès à des territoires de chasse.

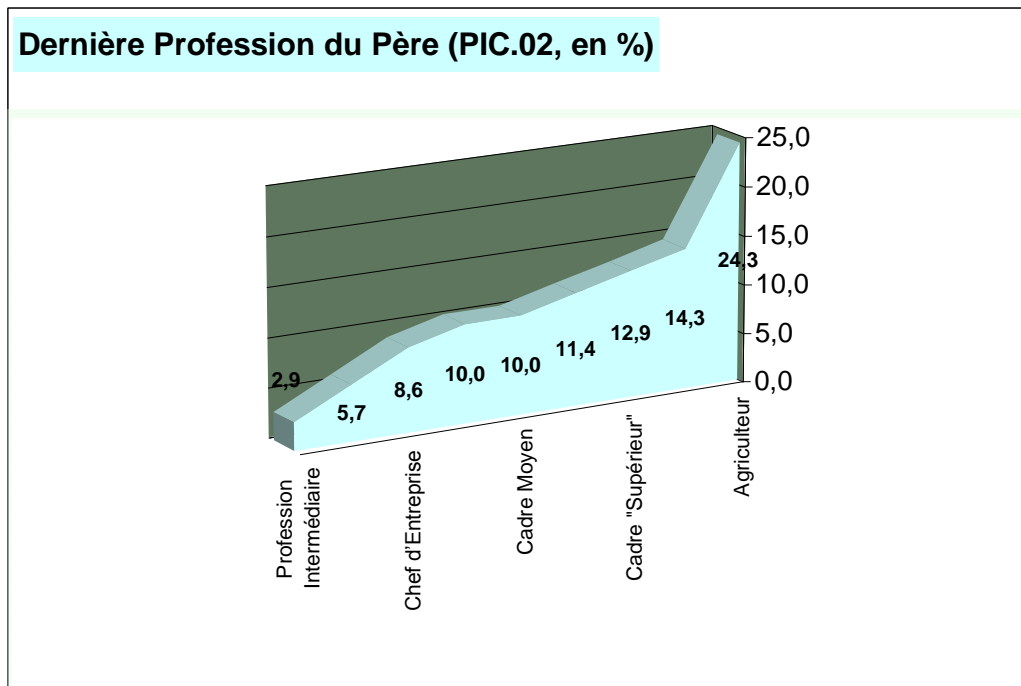
Tous questionnaires confondus maintenant, incluant de ce fait les installations communales, les retraités restent très massivement présents, même si leur poids relatif s'est amoindri. Seules catégories à augmenter en valeur relative et de façon plutôt significative, celles des employés et des ouvriers qui passent respectivement de 4,5% à 6% pour les premiers et de 3,2% à 6,5% pour les seconds, et ce chez les actifs des deux sites confondus.

Dernière Profession Exercée ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	17	13,3%	2	2,7%
Agriculteur Exploitant	11	8,6%	9	12,3%
Artisan, Commerçant	23	18,0%	13	17,8%
Chef d'Entreprise	13	10,2%	4	5,5%
Cadre Moyen	14	10,9%	8	11,0%
Cadre Supérieur	11	8,6%	11	15,1%
Profession Intellectuelle	8	3,9%	8	11,0%
Profession Intermédiaire (dont Contremaître etc.)	5	3,9%	3	4,1%
Employé	11	8,6%	8	11,0%
Ouvrier (dont Ouvrier Agricole)	15	11,7%	7	9,6%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>128</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

Faits notables du PIC.01, les cadres moyens l'emportent désormais sur leurs collègues dits « supérieurs », ainsi que les employés qui dépassent les professions intellectuelles, mais surtout les ouvriers passent de 5,4% à près de 12%. Autrement dit, la prise en considération de la dernière profession exercée nous ramène vers une stratification plus proche de la réalité observée dans d'autres échantillons relatifs aux chasseurs du secteur. Il apparaît ici que l'âge de la retraite permet de s'investir davantage dans la détention / gestion d'un marais d'intérieur, y compris chez les moins fortunés. La même logique s'observe sur le PIC.02 avec l'augmentation des effectifs ouvriers, mais également ceux des professions dites « intellectuelles » et des chefs d'entreprise. Les premiers rangs subsistent pourtant acquis aux détenteurs d'un capital, tant économique que foncier.

Toujours au registre des variables ajoutées au sein de la présente enquête, la pratique cynégétique relevant de ces activités à haute valeur patrimoniale, il nous a semblé utile d'interroger ici les propriétaires-gestionnaires sur leurs origines sociales, et ce via la dernière profession exercée par leurs pères, celui-ci se trouvant généralement être à la fois l'initiateur

(un sur deux) de l'engouement et à la fois le détenteur des droits de chasse hérités par les locuteurs.



En la matière, on ne sera pas surpris de voir arriver en tête les descendants d'agriculteurs exploitants, laquelle PCS détient en France la plus forte proportion de chasseurs dans ses rangs, mais également détentrice d'un patrimoine foncier fournisseur de terrains propices à l'exercice cynégétique. Plus surprenant, la présence des fils de cadres supérieurs au second rang rappelle l'exigence d'un capital économique conséquent pour accéder aux installations huttières, si l'on compare bien sûr cette forme de chasse à la plus économique des pratiques : l'adhésion à une société communale de plaine dans une commune où l'on réside. Également surprenante, la place des enfants d'ouvriers montre ici l'importance de l'investissement des classes populaires dans la chasse du littoral picard.

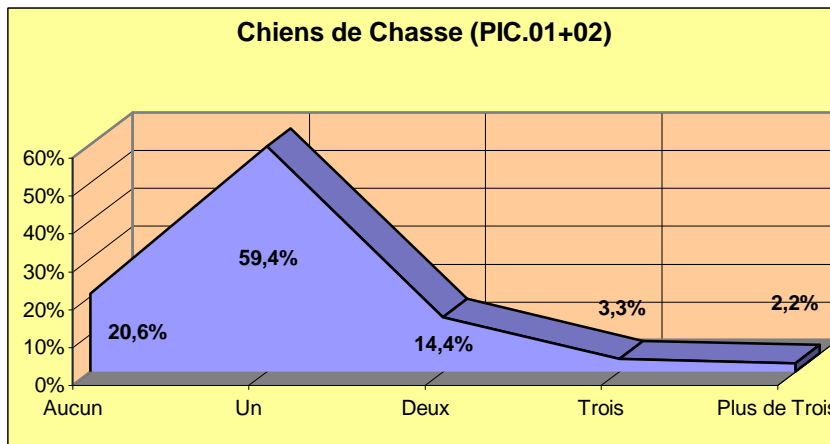
Quant aux huttes communales, leur inclusion profite le plus aux enfants de cadres moyens et d'employés (+1,7 point), ainsi qu'à ceux d'artisans commerçants (+1 point). Ces gestionnaires sont davantage issus de ce dernier milieu, ainsi que de celui des agriculteurs bien sûr.

## 2.) Des révélateurs de l'investissement dans la pratique : le compagnon canin et les appelants

Lors de la révolution de 1789, les chiens de chasse comptèrent parmi les premières et principales victimes à payer au prix fort les exactions de leurs maîtres chasseurs. Dans leur fureur vengeresse, les Sans-culotte massacrèrent méthodiquement toutes les meutes restées dans les chenils abandonnés par les émigrés. A tel point qu'en France disparurent un temps les lévriers, qu'on réintroduisit à partir de l'Angleterre. Les fins limiers ne sont pas qu'une précieuse aide à la pratique de la chasse à courre, sans eux nombre de chasse n'existeraient pas, d'où l'importance à leur accorder.

Toujours par rapport à ce questionnement sur l'investissement dans la pratique cynégétique, celui-ci peut se mesurer *via* le compagnon du chasseur. Le nombre de chiens

entretenus pour la pratique révèle en effet l'intensité de celle-ci, mais également ce qu'on est prêt à y consacrer en termes de temps et de moyens.



Il s'agit ici des animaux explicitement retenus pour leurs qualités cynégétiques. On en possède généralement un seul, bien qu'environ un chasseur sur cinq se situe au-delà et que la même proportion s'en passe. Dans ce cas le pratiquant est plus souvent un adepte de la hutte et de la chasse au bois.

Au total, tous répondants confondus, on dénombrait au moins 115 de ces compagnons, et ce en retenant l'hypothèse de quatre pour la modalité « Plus de trois ». Ils seraient selon ces mêmes règles de calcul 78 sur le PIC.02, soit une moyenne par répondant globalement similaire : 1,1 contre 1,05.

On sait les émules de Diane cynophiles, il en coûta à Orion sa vie quand, surprenant la déesse dans son bain alors qu'il avait déjà eu l'outrecuidance de se dire meilleur chasseur qu'elle, celle-ci le transforma en cerf que ses propres bêtes dévorèrent. Pour la période contemporaine, la lecture des revues spécialisées comme « Chien courant : magazine des amateurs de chasse avec chiens courants »<sup>929</sup> en dit long sur les liens qui unissent le fusil à son auxiliaire, véritable intercesseur avec le sauvage. Beaucoup n'hésitent pas à affirmer chasser pour leur chien, comme José, « pour le sortir ». Les fouilleurs de bois ont de toute façon la nécessité de s'épauler sur de fidèles traqueurs de ronciers s'ils veulent en débusquer les bêtes noires tapies dans leur chaudron. Mais ce qui se comprend aisément pour les adeptes d'Adonis, né dit la légende d'une charge de sanglier<sup>930</sup>, ou pour les coureurs de plaine, s'avère moins évident dans d'autres formes de chasse : le tireur posté au mirador, le tireur à l'arc et le paloumayre<sup>931</sup> bien sûr, mais également les hutteurs stricto sensu qui se cantonneraient à leur seule mare, sans disposer d'un vaste territoire de marais. Il n'en est pourtant rien, et l'argument du chien d'eau utile à aller quérir le gibier resté à la surface de la mare après le coup de fusil paraît un prétexte plus qu'une exigence de ce mode de pratique.

Ici, pour 86 répondants du PIC.01 informant la question de la race, on retrouvait ces 115 animaux. Ceux-ci étaient le plus souvent des épagneuls bretons, généralement qualifiés de « bon compromis » entre la chasse et la vie domestique pour leurs qualités de sociabilité,

<sup>929</sup> Dirigée et rédigée par Bernard Banderier à partir du Jura, en janvier 2004 la publication en était à son 33<sup>ième</sup> numéro et coûtait 3€. « Vénerie » consacre évidemment une place déterminante aux longues oreilles, mais plus généralement, beaucoup de grandes revues cynégétiques éditent annuellement un numéro spécial consacré aux compagnons à quatre pattes : « Chiens de chasse », complément à « Connaissance de la chasse », « L'officiel des chiens d'arrêt », cahier spécial de « Chasse libre » ou encore « Les chiens », une série trimestrielle du célèbre « Chasseur français ».

<sup>930</sup> Dieu de la végétation et de la nature d'origine asiatique, il est dit né de la charge d'un sanglier dans un arbre et la légende veut qu'il soit également mort du supplice d'Abélard, sous la charge d'un autre sanglier alors qu'il chassait. Cf. Michael Grant et John Hazel : Dictionnaire de la mythologie. Verviers (Belgique) : les Nouvelles Editions Marabout, 1973, édition française : Paris : Seghers : 1975, traduction d'Etienne Leyris, pages 11 et 12. Voir également Bertrand Hell : Le sang noir, op. cit., ici page 327.

<sup>931</sup> Chasseur de palombes dans le grand Sud-Ouest français.

eu égard à leur bonne réputation vis-à-vis des enfants<sup>932</sup>. En seconde position, le labrador constituait l'exemple même du chien propice aux zones humides. A elles seules ces deux races regroupaient plus de la moitié des chiens de chasse déclarés, précédant le setter anglais, le springer et le braque allemand. Sur le PIC.02 ne se retrouvent qu'une part des effectifs, soit 65 sur un minimum de 78 comme indiqué précédemment. Globalement, l'ordre varie assez peu pour les effectifs un tant soit peu significatifs. Tout juste note-t-on un peu plus de labradors et un peu moins d'épagneuls bretons. Des animaux plus caractéristiques de la quête au bois, comme le fox terrier ou le jagd, recueillent des effectifs plus confidentiels.

### A partir de la nomenclature de la Société Centrale Canine

Races des Chiens de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
<b>CHIENS D'ARRÊT</b>	76	66,1%	43	66,1%
<b>CONTINENTAUX</b>				
Épagneuls / Braques / Griffon Korthals / Drathaar	57	49,6%	35	53,8%
<b>BRITANNIQUES</b>				
Setters / Pointer	19	16,5%	8	12,3%
<b>LEVEURS</b>				
Springer / Cocker	13	11,3%	5	7,7%
<b>RETRIEVERS</b>				
Labradors / Golden Retrievers etc.	24	20,9%	15	23,1%
<b>TERRIERS</b>				
Teckel / Fox Terrier / Jagd Terrier	2	1,7%	2	3,1%
<b>ENSEMBLE DES CITATIONS</b>	<b>115</b>	<b>100%</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

Concernant ce premier tableau des races de chiens de chasse, il peut sembler intéressant de ventiler les principaux groupes cités en rapport avec leurs usages les plus courants dans la pratique<sup>933</sup>. Par contre, on peut s'étonner de l'absence complète, dans ces listes et quelque soit le site, des « inclassables », les répondants ne mentionnant jamais ces « bâtards », bien souvent utilisés car très efficaces pour l'usage qu'il en est fait, « corniauds » et autres « cocktails maison » que désapprouvent les puristes du monde cynophile, mais qui représentent une part non négligeable des chiens utilisés à la chasse. Il faut croire que les répondants ne les citent pas, au profit d'une dominante proposée, comme pour se conformer aux « labels » connus et reconnus.

<sup>932</sup> Buck, Caro et Bertrand, les auteurs de la bande dessinée fameuse *Tout sur la chasse*, Soleil Guides, 2005, en font un redoutable concurrent pour l'occupation du canapé. Ce chien a par ailleurs été conçu pour la chasse en 1907 et reste tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle le plus répandu des partenaires cynégétiques. Devenu légendaire, cet animal s'est vu associé à la seconde guerre mondiale, qui aurait failli le faire disparaître.

<sup>933</sup> 1.) Les chiens d'arrêt (7<sup>ème</sup> groupe de la nomenclature de la Société Centrale Canine), comprenant les deux familles que sont les « Continentaux » et les « Britanniques », sont utilisés pour la chasse devant soi du petit gibier et du gibier d'eau, notamment de la bécasse et de la bécassine, avec une prédilection particulière des britanniques dans le cas de ces deux espèces de gibier. 2.) Les leveurs de gibier, rattachés au 8<sup>ème</sup> groupe, chiens également et généralement d'origine britannique, sont des animaux polyvalents, « broussailleurs » nés, plutôt adaptés aux milieux fermés. 3.) Les retrievers, relevant aussi du 8<sup>ème</sup> groupe, dont les labradors, les golden retrievers et d'autres espèces non présentes dans notre échantillon, encore souvent d'origine britannique, sont logiquement utilisés au rapport du gibier abattu. 4.) Les terriers, dont ici les teckels (trouvés dans le 4<sup>ème</sup> groupe), les fox terrier, les jagd terrier (eux du 3<sup>ème</sup> groupe), étaient à l'origine et comme leur nom l'indique des chiens morphologiquement adaptés à la chasse sous terre du renard et du blaireau. Par la suite, leur ténacité a de plus en plus conduit à une utilisation pour la chasse en battue du grand gibier, surtout du sanglier, à relater au développement exponentiel de cette espèce un peu partout sur le territoire métropolitain et notamment dans les marais boisés.

**TERRAINS PRIVÉS**

<b>Autres Chasses</b>	Aucune	Une	Deux	Trois	Quatre Et Plus
<b>Chien</b>					
Aucun	7 (6)	1 (6)	3 (3)	3 (6)	(0)
Un	1 (6)	14 (16)	7 (19)	7 (10)	3 (0)
Deux	1 (0)	3 (4)	3 (1)	3 (3)	0 (2)
Trois	0 (0)	0 (0)	2 (1)	0 (2)	1 (0)
Plus de Trois	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (1)	1 (0)

\* PIC.02 (PIC.01)

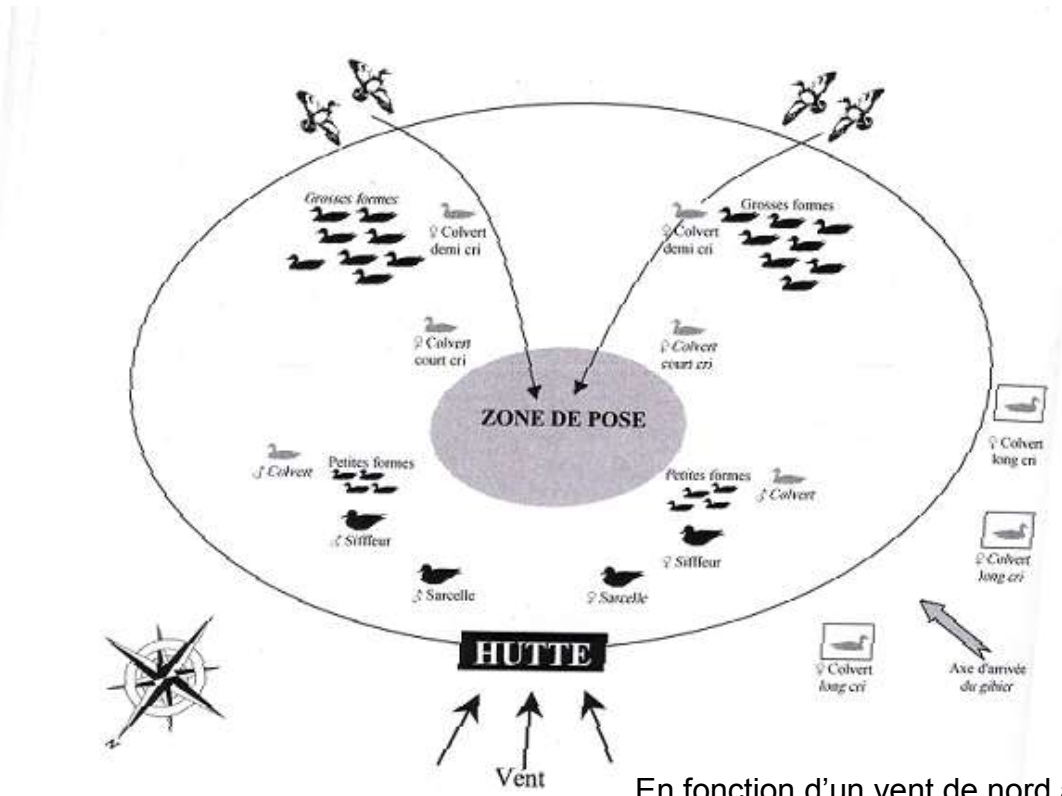
De plus, on observe une corrélation positive entre le nombre de chiens et l'effectif des genres de chasses pratiqués, ici pour les propriétaires-gestionnaires de terrains privés. Quand on pratique son activité uniquement sur le territoire de l'enquête (« Aucune Autre Chasse »), on a éventuellement un chien, mais très rarement plus. Si on y ajoute une autre chasse le nombre d'animaux peut aller jusqu'à deux. Au-delà de ce chiffre, nous n'avons affaire qu'à des chasseurs cumulant deux, trois ou davantage de modes de chasses en termes de terrains spécifiques. On peut néanmoins rencontrer des "cumulards" sans aucun chien, mais à partir de quatre chasses ils en détiennent au moins un. En conclusion, plus l'on entretient de chiens et plus la propension à exercer dans des types diversifiés de chasses sera forte, mais à l'inverse un nombre élevé de types n'implique pas systématiquement la détention d'un chien.



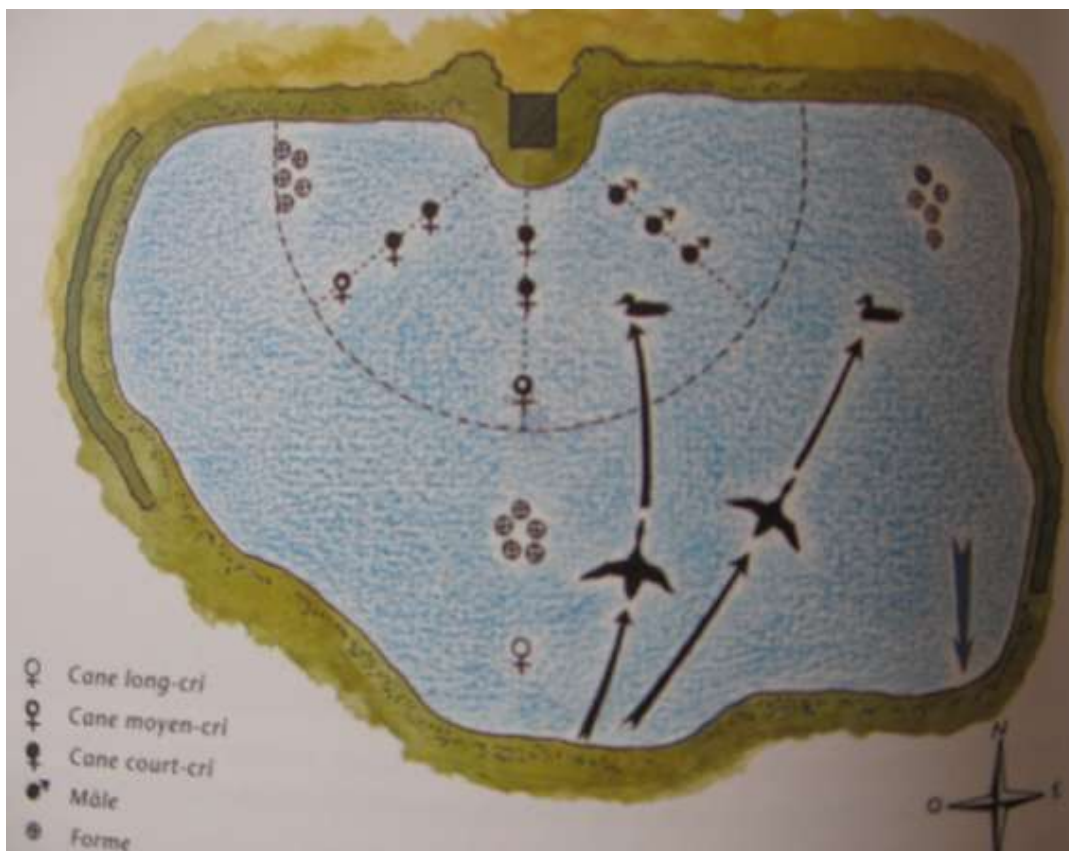
Blettes et chien dans une mare de hutte (photo SMACôPi).

Autre auxiliaire indispensable du huttier, l'appelant vivant a pour rôle d'attirer par son cri (ou chant) ses congénères sauvages, afin de les faire se poser sur le plan d'eau. En action de chasse, les appelants sont attachés (on dit alors « attelés » par rapport à l'agencement très stratégique qui est mise en place) sur la mare de hutte par l'intermédiaire de cordaux lestés ou fichés dans la vase. Ainsi, par ces dispositions très spécifiques, véritable savoir-faire du huttier, l'« attache » tient d'un ensemble d'éléments tels que l'orientation du vent, l'axe d'arrivée des migrateurs recherchés, la proximité des installations voisines... parmi bien d'autres variables.

EXEMPLE D'UNE DES MULTIPLES COMBINAISONS D'ATTELAGE



En fonction d'un vent de nord à nord-ouest



Le Larousse de la chasse



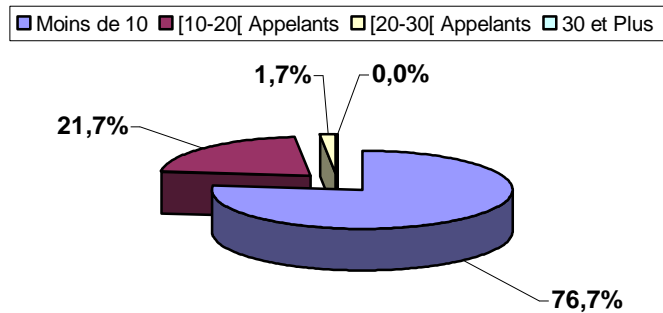
A l'origine, les appelants étaient uniquement des colverts domestiqués, leur sélection restant basée sur la docilité à l'attache dont ils faisaient preuve et surtout sur les caractéristiques sonores de leurs chants, lesquels se déclinent en de nombreuses variantes. De ce fait, on dira d'une cane qu'elle est « chanteuse », « long-cri », « demi-cri », « court-cri »... Ce dernier, également appelé « Maillard » en Picardie, joue un rôle tellement essentiel qu'on peut les choyer et en jalouser les heureux détenteurs. Le hutteur est très souvent un éleveur épris de ses animaux, qui élève à son domicile<sup>934</sup>, chaque printemps, un ensemble de couvées issues de ses propres géniteurs ou échangés avec ceux d'autres collègues. L'été, il opérera une sélection des meilleurs individus, de manière à créer une « monture » ou « attelage » de canards répondant à ses exigences. Généralement composé d'une douzaine d'appelants aux chants très complémentaires, le hutteur constitue ainsi un véritable orchestre, où chaque oiseau tient un rôle bien déterminé dans l'attractivité de la mare pour les oiseaux de passage.

Aux vues d'une première comparaison brute, le « huttagé » avec appelants varie peu d'un site à l'autre et se situe à un niveau élevé d'environ 90%. Ils se trouvent de ce fait peu nombreux à ne pratiquer que la « passée »<sup>935</sup>. En fait, on compte seulement cinq chasseurs en activité qui s'abstiennent d'appelants, préférant parfois laisser la fonction d'attraction aux anatidés présents dans les « parcs à sauvagines », disposés de pars et d'autres de la hutte. Ces animaux relèvent alors parfois des autres occupants de l'installation et sont dits « appelants passifs » dans la mesure où ils ne se trouvent pas attelés. Au contraire, les « actifs », donc en disposition raisonnée, font l'objet d'une mise en place originale sur les mares de profondeur moyenne (entre 1 mètre cinquante et 2 mètres cinquante) avec un dispositif de « va et vient », composé à partir d'une technique de cordes tendues que l'on actionne de la berge, sur le pied de hutte, et qui évite le recours à l'usage répété d'une embarcation.



Installation des appelants, ici à la main  
(photo Guy Lewin).

#### Effectifs Moyens d'Appelants Actifs (PIC.01 + 02)



<sup>934</sup> Y compris dans certaines villes du littoral picard, dont la première Abbeville, où les faubourgs de Rouvroy et des Planches affichent une large prédilection pour cette activité (cf. Bertrand Caux : *Le vote C.P.N.T. en baie de Somme : une lecture géographique d'un phénomène politique*, mémoire de maîtrise de géographie (sous la direction d'Olivier Lazzarotti), Université de Picardie Jules Verne, Amiens : septembre 2003, ici pages 17 à 20 « I.1.3. Abbeville et son vote »).

<sup>935</sup> Par ailleurs, il ne faudrait pas ignorer certaines installations désaffectées, ni les répondants qui n'exercent pas.

### 3.) Quand les bêtes deviennent polluantes : les appelants et l'eutrophisation des marais

Si donc l'immense majorité des répondants fait personnellement usage d'appelants dans l'exercice de leur pratique, les neuf et sept réponses négatives peuvent parfois correspondre à l'utilisation d'animaux détenus par des collègues de chasse. Pour deux d'entre ceux du PIC.01, leur statut de propriétaire non-gestionnaire pouvait expliquer cette absence. Tous croisements confondus, il ne resterait alors plus que trois chasseurs actifs à ne pas atteler, prouvant par ici la primauté d'une technique sur laquelle nous reviendrons plus loin, et qui consiste fondamentalement à préparer un espace propice à ce que le sauvage vienne se poser sur son territoire. Cette « pose » n'est pas à comprendre comme la technique, sans façon la plus efficace dans le but d'atteindre un résultat, mais au contraire telle une finalité qui façonne l'enjeu du défi que le huttier lance à la nature : la faire sienne en l'enserrant de l'écrin d'un territoire tout entier acquis et produit pour sa réussite. De surprise il n'est donc pas vraiment question lorsque le linguiste fait remonter l'expression « tomber dans le panneau », à cette autre technique de chasse, dans laquelle le piège est constitué d'un filet : le panneau<sup>936</sup>. Peut-être un jour parlera-t-on de « pose » pour exprimer la venue, non pas d'un canard sauvage, mais d'une personnalité dont on dirait qu'elle a « de la peinture ». Alain Rey pourra alors prendre pour passeur de cette popularisation Thierry Delfosse, auteur d'un ouvrage appelé ainsi<sup>937</sup>, mais également la FDC.80, qui titrait à propos de la venue du candidat présidentiable Nicolas Sarkozy en Baie de Somme, le 8 décembre 2006 : « Grosse pose »<sup>938</sup>. Par ces formules qui font « coup double », le doublet s'applique au gibier, mais également au territoire sur lequel il est pris.

Selon nos investigations, l'effectif total des appelants actifs avoisinait sur le littoral les 900 animaux, mais c'était généralement un nombre restreint qui concernait chaque répondant : moins de dix souvent. Toujours en prenant les centres de classe pour référence, on trouve un nombre approximatif de plus de 450 oiseaux pour l'arrière littoral. Les calculs de moyennes par répondants effectifs, amènent à penser que quelque soit le site, on se situe entre sept et huit appelants présents sur les mares de huttes en action de chasse. Cela ne signifie pas pour autant qu'un huttier attelant détiendrait un nombre aussi restreint d'animaux. Au contraire, un pratiquant régulier entretient généralement une véritable petite basse-cour pour ménager ses montures en alternant les canards attelés, qu'il s'agisse de colverts ou d'autres espèces d'anatidés. A titre d'exemple, pour l'ensemble du département de la Somme, 2 355 sauvaginiens avaient en décembre 2006 déclaré 79 490 appelants, soit plus de trente par déclarant suite à l'obligation<sup>939</sup> faite de mettre en place un dispositif de traçabilité après l'épizootie d'influenza, dite « grippe aviaire ».

<sup>936</sup> Cf. Claude Duneton : *La puce à l'oreille. Les expressions imagées et leur histoire*, Paris : France Loisirs, octobre 2002, nouvelle édition entièrement refondue, avec l'autorisation des éditions Balland (Paris, 2001), page 278. Voir également *Chasseurs d'Anjou*, la revue de la FDC du Maine-et-Loire, n°21, février 2005, page 14. Les mêmes constats valent d'ailleurs pour « tomber dans le lac » qui, sans rapport avec le milieu humide, signifiait à l'origine le lacet qui sert de collet dans certaines formes de piégeages.

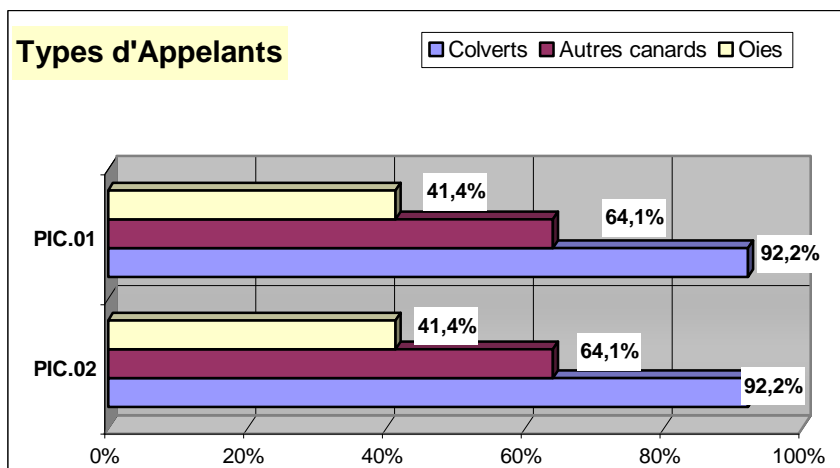
<sup>937</sup> Le rédacteur en chef du Saint-Hubert qui a succédé à l'intellectuel Paul-Henri Hansen-Catta (président de la FDC.02) a écrit ses souvenirs de chasse au gibier d'eau dans *La pose*, Delefosse éd., 2005, qui retrace ses pérégrinations dans les marais de Picardie et du Pas-de-Calais.

<sup>938</sup> In *Picardie chasse*, n°112, janvier 2007, pages 1 et 5-6. Il est exact qu'un nuage de caméras et de micros couvrait la hutte devant laquelle Nicolas Lottin, le président de l'ACDPM de la Baie de Somme et conseiller général CPNT du canton de Saint-Valéry, apostrophait le ministre de l'Intérieur venu tenter de rallier son « pacte républicain » ces trublions de sauvaginiens.

<sup>939</sup> Arrêtés des 24 juillet et 1<sup>er</sup> août 2006.



Car si la relation au sauvage n'a jamais été laissée à la libre appréciation des amoureux des bêtes, qu'il s'agisse de l'autorisation spéciale attribuée à une star du show bizz pour détenir une laie à domicile, ou de l'encadrement très strict de toute forme de domestication, depuis qu'en août 2005 est apparue la crainte d'une pandémie transmissible à l'homme, c'est une nouvelle épopée du principe de précaution qui a parcouru l'Europe. Bien avant cette obligation de déclaration des appelants et de leur écouvillonnage, l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixait la liste des espèces de gibier d'eau chassables en limitant aux seules espèces gibiers le recours aux appelants<sup>940</sup>. Plus récemment, mais encore antérieurement à l'état grippal de l'Asie, l'arrêté du 4 novembre 2003, relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau, ainsi que pour la destruction des animaux nuisibles, stipule l'interdiction des bandes magnétiques. Seuls sont autorisés les appeaux impliquant « une technique, un savoir-faire, un art du chasseur ». Plus, la possibilité d'utiliser les appelants pour les colombidés est restreinte à 68 départements métropolitains. La même logique territorialisante pour la « tradition » est mise en place avec le merle noir, la grive litorne, musicienne, mauvis ou draine dans 8 départements<sup>941</sup>.



On le perçoit aisément avec ce graphique, le colvert reste l'apanage de la plupart des installations, avec une présence pour plus de neuf réponses sur dix, mais sans exclusive, l'utilisation d'autres appelants, quant à elle, tendant à se développer depuis les dernières décennies écoulées. A l'origine, les appelants issus d'espèces sauvages, dites « sauvagines » (siffleur, sarcelle d'hiver, pilet...) étaient maintenus en captivité au sein de parcs grillagés disposés sur les bords de la mare : les « parcs à sauvagines ». L'évolution des techniques d'élevage a permis une sélection d'individus moins farouches et a conduit à utiliser ces oiseaux à l'attache, tel que l'on faisait initialement pour le colvert. Ces autres espèces, qualifiées généralement de « sauvages », en disent long sur le statut de « domestique » attribué par les chasseurs aux colverts. Et il est vrai que nombre de colonies se montrent de plus en plus sédentaires. L'utilisation des oies, en tant qu'appelants, répond à une recherche plus spécifique de ces espèces grégaires et néanmoins au caractère farouche légendaire. Notons surtout que l'oie sauvage jouit d'une notoriété qui rejaillit sur le sauvaginer. Même si l'attractivité de la mare constitue une condition nécessaire à cette forme de chasse, les hutteurs en quête d'oies forment une sorte d'« élite » dans la hiérarchie des chasseurs de sauvagines, et

<sup>940</sup> Mais comme toujours lorsqu'il est question de la « tradition », cette limitation fut assortie d'exceptions... territoriales s'entendant. Cf. la mission juridique de l'ONCFS : La chasse en 100 questions, Paris : ONCFS, février 2001, page 23.

<sup>941</sup> Cet arrêté sera modifié par celui du 24 juillet 2006, laissant plus de liberté aux chasseurs.

contrairement au Capitole de Rome, ici lorsque les ansérinés « donnent », c'est le signe d'une bonne nuit de passages.

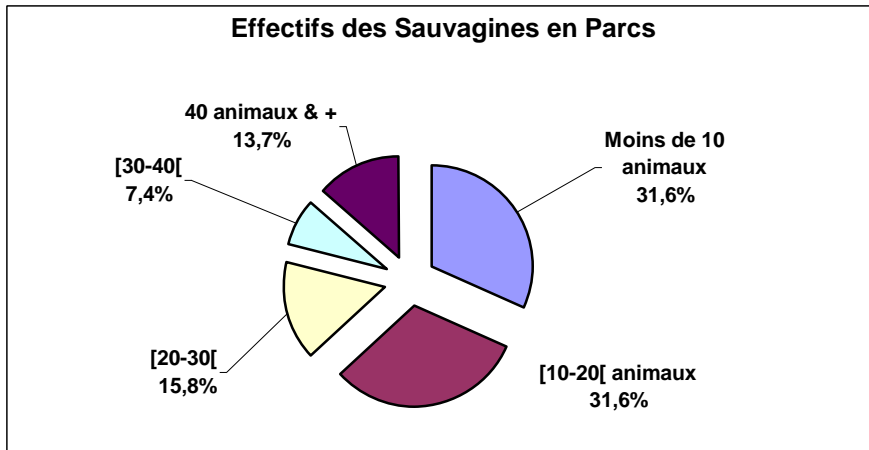
Pour les éleveurs cynégétiques, la donnée nouvelle tient dans ces polémiques récentes, nées de l'importance quantitative des parcs à sauvagines dans les marais, et d'autant plus s'il s'agit de sites protégés. Sur le littoral, la contention d'appelants se pratiquait dans plus de quatre installations sur dix au sein de ces parcs à « sauvagines », ces dernières dénommant donc ici les oiseaux qui, de par leur présence et surtout leurs chants ou sifflements, ont le rôle d'attirer leurs congénères sauvages. Ainsi donc, dans une majorité d'installations ce procédé n'avait pas cours, au contraire de l'arrière littoral, où la proportion de parcs atteint plus de 60% de l'échantillon. Cette différence de taille peut s'expliquer par la moindre présence des huttes communales sur le second site, les municipalités pouvant être amenées à réglementer ces installations spécifiques, voire à les interdire. Surtout, la fermeture physique des territoires du PIC.02 rend plus facilement possible le maintien sur place d'une faune attractive sans trop risquer les larcins, barrières et bandes arborées pouvant dissuader les intrusions intempestives. Il faut en effet relever le rôle crucial des « chanteuses » pour comprendre ces vols d'appelants<sup>942</sup>. Fier de sa technique, le sauvaginier l'est tout autant de ses canes, les meilleures pouvant provoquer la convoitise. Surtout, il existe un lien statistique positif direct, que vérifient les tests comme le  $\chi^2$ , entre la taille de la mare et l'existence de zones de contention.

D'une superficie généralement inférieure à 100 m<sup>2</sup>, ces parcs sont positionnés sur le pourtour de l'installation, en général à proximité du « pied de hutte ». Leur taille permet d'évaluer le potentiel de contention maximale. Dans un premier temps le récapitulatif toutes observations confondues (92 des 98 déclarants de parcs en fournissent la surface), donne au total plus de 40 000 m<sup>2</sup> sur plus de 190 hectares de superficies en mares. On note surtout que dans près de huit cas sur dix ces parcs n'excèdent pas 250 m<sup>2</sup>. Dans un second temps a été éliminée une valeur suspecte de plus de deux hectares, correspondant à la surface d'ensemble de la propriété chassée, le répondant indiquant une totale liberté de mouvement de ses appelants. Ce sont donc maintenant et au total 18 710 m<sup>2</sup> de parcs qui occupent 91 territoires, avec pour minimum 3 m<sup>2</sup> et pour maximum 3 000 m<sup>2</sup>, donnant une moyenne globale de près de 206 m<sup>2</sup>. Ici, le site constitue un discriminant important avec un net accroissement des valeurs pour l'arrière littoral, la moyenne passant de 159 à 265 m<sup>2</sup>.

Concernant maintenant le potentiel de contention réellement utilisé, on remarque que dans la grande majorité des cas, le nombre d'oiseaux détenus en parc est inférieur à une vingtaine d'individus. Parmi ceux qui déclarent disposer de ces parcs, plus de la moitié se situent entre zéro et vingt appelants habituellement parqués. La modalité « 40 animaux et plus » reste inférieure à 15%. Car c'est sur ce point que portait le fer de la conservation écologiste des marais, un grand nombre d'anatidés en stationnement permanent occasionnant une eutrophisation du plan d'eau, lui retirant l'essentiel de sa richesse environnementale, à savoir... sa pauvreté biologique<sup>943</sup>, selon un paradoxe déjà rencontré. En cause, les rejets provoqués par les déjections des animaux, lesquels enrichissent des milieux naturellement, bien que la dichotomie pauvre/riche devienne ici discutable.

<sup>942</sup> Vols qui concernent de préférence les espèces considérées comme « sauvages », donc à l'exclusion des colverts. Le siffleur se trouve en particulier assez recherché et ses spécimens ont pu être parfois revendus. La mise en place cette année d'un marquage individuel des oiseaux (bague avec n°), nominatif par chasseur, devrait contribuer à limiter ces phénomènes de rapines et de commercialisation douteuse.

<sup>943</sup> Est en effet dénommé « eutrophisation » un enrichissement naturel de la mare par l'apport en valeurs nutritives.



A la FDC.80, est venue un temps une certaine angoisse à l'égard des conséquences qu'auraient pu avoir de tels résultats sur l'opérateur Natura 2000. Claude commença en juin 2002 à entreprendre quelques manœuvres d'approche pour tâter le terrain de mes réactions, vis-à-vis de données qui, pour moi à ce moment, n'avaient aucune valeur sociologique. C'est finalement lui qui décida de maintenir l'intégralité des données dans la publication, sans que je puisse ici me vanter d'y avoir contribué par ma résistance.

Il en alla bien différemment quant aux questions de « traditions » pour lesquelles il finit par se résoudre à laisser passer des textes qui l'amusaient beaucoup en son for intérieur, sauf à imaginer la réaction des administrateurs fédéraux, ses employeurs. Au final, les remous ne furent qu'une onde à la surface d'un verre d'eau saumâtre et la conclusion devint franchement hilarante. Comme dans ces enquêtes où le patronat monte au créneau du sociologue pour l'avertir solennellement de l'inconscience qui serait la sienne à diffuser de pareilles conclusions, c'est avec stupéfaction que l'on apprend la supercherie : non seulement la direction sait que les ouvriers réduisent les cadences lorsqu'ils sont en équipes de nuit, mais le secret doit être maintenu afin de poursuivre et faire accepter l'intensification pendant le jour. Dans le cas qui nous intéresse le cynisme n'allait pas aussi loin, mais c'était tout de même le principal gestionnaire du dossier chez l'opérateur qui avait prévenu Claude des craintes que feraient naître certains chiffres chez... les responsables cynégétiques, par anticipation des réactions des milieux écologistes, qui pour certains rêvent d'en découdre avec la puissante fédération, ses troupes pléthoriques, ses relais politiques enviés, jusqu'à deux vice-présidences du Conseil Général, son réseau de soutiens économiques etc. Le canard accoucha d'une fiente qui glissa sur les plumes de nos indiens comme explose un pétard mouillé... et aucune observation révélatrice ne fut réalisée à ce sujet. De même, la seconde inquiétude, encore une fois à l'adresse des instances de la chasse : que certains chiffres fassent dire aux hutteurs « vertueux » leur désapprobation vis-à-vis des collègues et voisins transformant le marais en volière à ciel ouvert. Mais là encore, l'onde de choc fut limitée.

Maintenant, au sein d'une année, le temps d'utilisation peut varier en fonction de différents critères :

- Une utilisation en continu pour 40 % des sondés du PIC.01 disposant de parcs à sauvagines. Dans ce cas, la contention se substitue ou vient compléter l'élevage pratiqué au domicile familial du hutteur. L'arrière littoral fait tout particulièrement état d'un maintien sur place, toute l'année durant, plus prononcé, avec près de 60% des répondants, alors qu'ils seraient plus d'un tiers à procéder de même, mais sur la durée de la saison de chasse.
- Une utilisation limitée à la période de chasse pour une réponse sur deux, là encore sur le littoral. Dans cette façon de faire, à la fermeture de la chasse, les oiseaux retournaient au

domicile du hutteur, notamment pour l'élevage printanier, époque de la reproduction des anatisés. Une faible part de chasseurs utilisait ces parcs « au coup par coup », amenant et repartant avec leurs oiseaux à chaque « tour de hutte »<sup>944</sup>. Bien que contraignante, cette opération évite les vols d'appelants, de plus en plus courants en l'absence des chasseurs.

Cet exemple montre une nouvelle fois la difficulté théorique et pratique à concilier l'argumentaire de la « tradition » et l'inévitable évolution des techniques. Non pas que les chasseurs soient défavorables, dans leur ensemble, à l'usage de ces perfectionnements divers et multiples, mais qu'en les utilisant ils se voient objecter de transgresser leur profession de foi. Si la thématique du traditionnel légitimant a permis aux chasseurs d'évincer quelques critiques de la part de leurs détracteurs, force est de reconnaître qu'elle pourrait les contraindre tôt ou tard au fixisme, ce qu'ils refuseraient par ailleurs. Resterait pour eux à renégocier leur défense, en redéfinissant les bornes qui permettraient d'aménager la perpétuation de la pratique avec les effets du progrès, et ce tant dans les techniques que dans les savoirs-faire. Ce n'est autre au final que la devise « Rendre au petit gibier ce que le progrès lui a pris », formule que la Fédération des Chasseurs de la Somme a fait sienne depuis quelques années. Si désormais le bon sens écologiste fait que ce rendu pour un donné aboutisse à ce que les marais doivent se vider de leurs « chanteuses », voilà qui entérinera un peu plus le divorce consommé entre chasseurs et protecteurs.



Alors certains ont trouvé la solution qui leur semblait appropriée en faisant éditer ce « Touche pas à mes appelants » qui semble vouloir dire « Stop à l'ostracisme anti-canards. De là à penser émigrés-migrateurs : même combat... », on a pu leur reprocher au minimum une maladresse, au pire un détournement de mauvais goût. En fait, dans leur esprit, la chasse est victime d'un rejet semblable au racisme, et c'est ce message, qui en dit long sur leur état d'esprit, qu'ils font passer via la main protectrice.

<sup>944</sup> Afin d'appréhender plus précisément cet aspect du problème, une question supplémentaire a été posée dans l'enquête PIC.02. Elle porte d'une part sur la distinction entre les « parcs à sauvagines », généralement disposés de parcs et d'autres du pied de hutte et les « parcs de stockage », plus en profondeur dans le marais, et d'autre part sur le fait de savoir si les appelants retournent chez leurs détenteurs ou restent sur le territoire de chasse. Il en ressort que de multiples combinaisons s'avèrent possibles, mais qu'elles mettent plutôt en avant le retour des appelants au domicile du hutteur. Par contre, on dénombre deux fois plus de maintien dans les parcs à sauvagines que dans les dits « parcs de stockage ». Enfin, la prise en compte de l'ordre des réponses met en valeur la primauté du domicile du hutteur dans plus de six cas sur dix, suivi des parcs à sauvagines et des parcs de stockages. Le recours à cette dernière solution l'est souvent faute de mieux.

### C.) ORIENTATIONS CYNÉGÉTIQUES, AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE ET « PRÉLÈVEMENTS » : utilité de la chasse et contestations de sa légitimité

En dehors des espèces chassées habituellement dans une zone humide connue pour la migration des canards sauvages, nous avons cherché à comprendre les autres préférences giboyeuses qui seraient à même d'impliquer des modes de gestion du territoire, entraînant de ce fait des aménagements spécifiques. Cette interrogation s'avère d'autant plus centrale pour l'arrière littoral que ce site se trouve confronté à une logique de boisement qui attire une faune jusque là marginale, le grand gibier.

« Vers quelles espèces (ou groupes d'espèces) orientez-vous la gestion de votre zone humide ? »

Gibiers Recherchés	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	17	13,3%	4	5,5%
« Becs Plats »	110	85,9%	67	91,8%
Bécassines	73	57,0%	49	67,1%
Autres Limicoles	30	23,4%	21	28,8%
Petites Gibiers Sédentaires (Faisans, Lapins etc.)	27	21,1%	25	50,7%
Migrateurs Terrestres (Grives, Bécasses, etc.)	23	18,0%	37	34,2%
Grands Gibiers	7	5,5%	9	12,3%
Autres [Précisez SVP : ...]	2	1,6%	0	0,0%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>289</b>		<b>212</b>	

On le constate par les réponses, les espèces typiques de ces zones : becs plats, bécassines et autres limicoles, restent prédominants, et ce encore plus sur le PIC.02 que sur le PIC.01. La bécassine nous intéresse en matière de biotope puisqu'elle amène à l'élaboration de « platières », lieux particulièrement riches pour la faune comme pour la flore. Le petit gibier sédentaire, majoritairement le faisan dans les marais et le lapin sur le massif dunaire, attire toutefois les répondants de plus d'un territoire sur cinq en ce qui concerne le littoral. On en trouve plus d'un sur deux à développer cette prédilection sur l'arrière littoral. Quand le faisan incite à l'agraine, le lapin quant à lui amène à doter le terrain de garennes artificielles propices à son gîte. Ces espèces, avec les migrateurs terrestres comme la grive et la bécasse, nécessitent également en général la présence d'espaces arborés, surtout en taillis pour le lapin et la grive. Il est en revanche difficile de dire si c'est la multiplication des arbres et des arbustes qui a déclenché cette attraction, ou si au contraire la quête de ces gibiers a provoqué le développement de ce type de biotope. En ce qui concerne les plantations, nous avons vu précédemment qu'elles restaient limitées à certains territoires et souvent cantonnées à la fonction de dissimulation des installations de chasse. Plus probablement, la difficulté de lutter contre l'embroussaillage a rendu possible l'extension du couvert et permis la démultiplication sur le terrain d'espèces auparavant plus marginales. Par contre, les scores obtenus par le grand gibier nous permettent probablement de répondre à la question du sens de la causalité. Alors que ces espèces exigent en règle générale de vastes espaces arborés, elles restent peu recherchées par les enquêtés, non seulement parce que leur présence s'avère plutôt récente sur ce terroir côtier, mais qui plus est en raison du peu d'intérêt que leur portent nombre de nemrods locaux, même si cette prédilection tend aujourd'hui à se développer<sup>945</sup>.

<sup>945</sup> On retrouve ici l'un des résultats de l'enquête Pinet de 1993, op. cit., ici page 37, où est mentionnée cette absence d'orientation des sauvagins pour la « bête noire ». Ce résultat n'était pas attendu en ce qui concerne le

Compte tenu de ses choix privilégiés et ici succinctement résumés, en fonction de l'ensemble de ses attentes, le répondant du littoral était dans un tiers des cas un gestionnaire déclarant des aménagements de son territoire, au sens de l'attractivité du terrain de chasse pour le gibier. On passe à près de six répondants sur dix avec l'arrière littoral, ce qui tend à montrer que les « interventionnistes » sont plus nombreux sur ce second site. Nous disposons ainsi d'un descriptif<sup>946</sup> pour 81% des territoires déclarés aménagés du PIC.01 et 93% de ceux du PIC.02. Les platières à bécassines recueillent une grande partie des réponses, de l'ordre de 45% des citations. Certaines de ces réponses reprennent d'ailleurs des sujets traités plus haut, comme le fauchage des joncs, considéré ici comme un aménagement.

L'intérêt principal de ce traitement tient dans l'apparition de nouveaux dispositifs territoriaux en direction de la faune sauvage : les « trous à sarcelles » et « ouvertures de mares » pour dix questionnaires, le retournement de la terre pour trois, les garennes et les tourbières artificielles pour respectivement seulement deux et un. Le percement de sentiers destinés à faciliter la traque du grand gibier reste une disposition isolée, mais les « allées » peuvent parfois jouer le même rôle. A ce titre, on remarquera que les dispositions justement destinées au grand gibier se retrouvent sur l'arrière littoral, avec d'une part la « préservation de gros taillis » et d'autre part le badigeonnage au « goudron de Norvège » sur certains troncs d'arbres. Ce genre de pratiques s'oppose, d'un point de vue cynégétique, à la « taille des arbres », destinée à faciliter la visibilité de la mare pour les anatidés, ainsi qu'à limiter les ombres pour le tireur, comme pour ces îlots « se découvrant naturellement ».

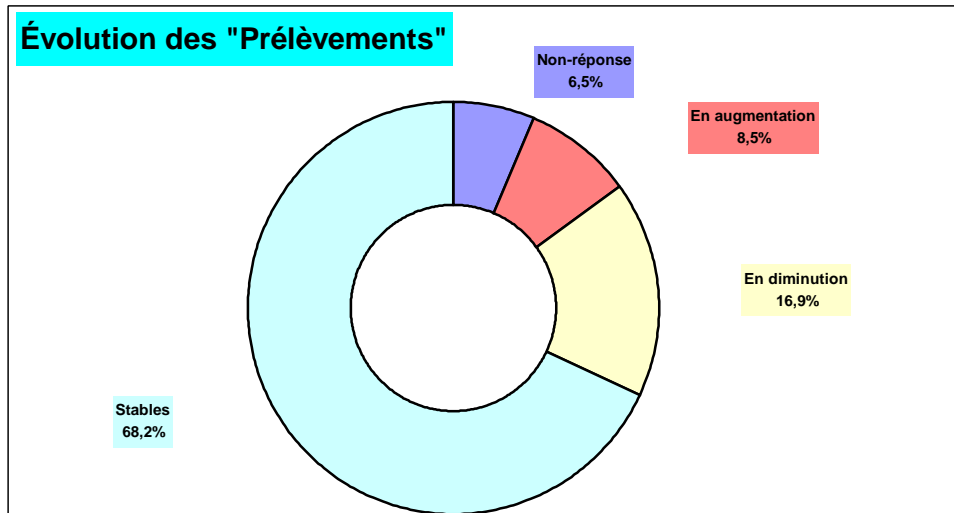
En d'autres termes, deux logiques se disputent les orientations de ces territoires, l'une axée vers un biotope gibier d'eau, quand la seconde tend à tirer parti du développement des populations de chevreuils et de sangliers. Si l'on retrouve des aménagements spécifiquement liés à ces dernières espèces sur le PIC.02, notons qu'ils existaient déjà pour quelques-uns d'entre eux sur certaines unités écologiques du PIC.01, et surtout que les dispositions en faveur du gibier d'eau persistent. Enfin, insistons sur le fait que ces différentes optiques peuvent cohabiter lorsque les territoires sont suffisamment vastes pour les accueillir toutes deux. Pour autant et dans certains secteurs, il paraît indéniable qu'une transformation des espaces se soit faite en faveur du boisement et des animaux qui l'accompagnent.

Enfin, choix préférentiel et types d'aménagements, associés à un ensemble de facteurs dont le gestionnaire peut être maître, partie prenante ou au contraire tributaire, amènent à une appréciation, par territoire, des prises ou « prélèvements » pour reprendre le terme en usage.

---

PIC.02, sur lequel le boisement est désormais bien présent. Bien que ce site ait considérablement fait croître l'orientation vers le grand gibier, celle-ci reste assez faible.

<sup>946</sup> Effectifs par regroupements des réponses (58 pour 34 questionnaires sur le site 1 et 60 pour 39 sur le 2) à cette question ouverte (PIC.01/PIC.02). ATTRACTIVITE POUR LE GIBIER : platières à bécassines (25/27), petites bâches d'eau & trous à sarcelles (6/1), ouverture de mares (0/3), îlots (« se découvrant naturellement l'été ») (0/1), maintien d'une roselière via la régulation des rats musqués (0/1), paniers de ponte/nichoirs (2/0), garennes artificielles avec sable & palettes (2/0), préservation de gros taillis pour le grand gibier (0/2), entretien de taillis à bécasse (1/1), Agrainage, dont hivernal pour perdrix (1/2), cultures à gibiers (0/1), goudron de Norvège (0/1), radeaux reposoirs dans les roseaux (1/0), vasières et tourbières (1/0). RÉGULATION DE LA VÉGÉTATION : fauchage (dont suivi de brûlis) (7/5), remise en pâturage (0/2). ENRICHISSEMENT DES SOLS : travail de la terre pour apport de nourriture (3/0). PLANTATIONS-DÉBOISEMENTS : plantations localisées, dont joncs (3/2), déboisements localisés (1/4), dessouchage (0/1). FACILITATION DE LA CHASSE : taille des arbres (0/1), traques pour le grand gibier (1/0), miradors (0/1), aménagement à la pelle manuelle des bords de mare (1/0), allées (1/4). RÉGULATION DES EAUX : régulation du niveau d'eau (1/0), canaux (1/0).



Les répondants des deux sites s'accordent ici pour estimer que la tendance à la baisse l'emporterait sur celle qui irait en sens inverse, mais les deux tiers de l'échantillon estiment que la stabilité décrit le mieux leur réalité, s'agissant ici de perception purement subjective.

Si nous avons choisi de mettre entre guillemets le terme de *prélèvement*, c'est pour bien marquer la différence émotionnelle et psychique qui sépare de chasseur de nombre de ses détracteurs, cette appellation faisant l'objet d'intenses critiques de la part de ces derniers. S'il ne nous appartient pas de juger des valeurs éthiques respectives entre le « prélèvement » et la « mise à mort », nous pouvons en revanche chercher à objectiver les ressorts sociaux qui prévalent dans l'usage de l'une et de l'autre expression. En premier lieu, le terme de *prélèvement* n'est que rarement usité en action de chasse même. Il s'agirait plutôt d'un euphémisme à destination d'un public exogène, ressenti comme susceptible de jugement de valeurs envers le pratiquant. En revanche, sur le terrain, « avoir tué » un gibier s'assume parfaitement entre pairs, ou avec les individus connus pour relever du même système d'appréhension à l'égard de la nature et participant, pour reprendre la formule de Dominique Darbon, au mode de sociabilité rural<sup>947</sup>. A l'opposé, nombreux sont les « écologistes » qui insistent sur cette édulcoration de la réalité, en mettant en avant qu'il s'agit avant tout de donner la mort. Là encore, l'objectivité oblige à y voir une attitude tout aussi stratégique, visant à retirer aux nemrods leur dimension d'utilité sociale face à tout accroissement « anarchique » des populations animalières ; utilité qui leur fut reconnue tant que les sociétés paysannes prédominaient. En second lieu, l'émergence du prélèvement répond aussi et surtout à une pression sociale croissante, qui trouve ses racines dans la délégitimation progressive des violences physiques (au profit des violences dites symboliques –cf. Pierre Bourdieu). Le mouvement prend sa source en Occident, dès le Moyen-Age, où Norbert Elias en voit les premiers signes dans les manières d'être en société. Cela n'invalide pas pour autant toute analyse en termes de violence. Celle-ci se retourne de nos jours contre les chasseurs, mais sous une forme davantage symbolique, que l'on pourrait définir comme l'effet de censure qui s'impose à celui qu'on met au banc de la civilité en raison de ses actes, d'où l'ensemble des procédures langagières par lesquelles passent désormais les pratiquants pour justifier leur « passion », autre notion problématique. Car la violence symbolique entre dans un processus inhérent à tout acte d'imposition, lui-même symbolique. Cette imposition concerne ici la longue transformation des rapports entre l'Homme et l'animal, et d'une certaine manière le « H » majuscule d'Homme se trouve remis en question par la mise entre parenthèse de sa

<sup>947</sup>Cf. La crise de la chasse en France. *La fin d'un monde*, Paris : L'Harmattan, 1997, « Conjonctures politiques », cahier n°9. Déjà cité.

suprématie (en matière d'éthique montante). En refusant à l'homme d'ériger en principe légitime sa suprématie matérielle et intellectuelle sur le règne animal, et plus largement sur l'ensemble du monde vivant, certains courants, aux positions très variées toutefois, ont tendu à une remise en question de la légitimité du droit de chasse par nos sociétés, et ce au nom d'une morale qui se donne des devoirs à l'encontre de l'animal. Pour exemple, le projet de constitution européenne se propose d'insérer la question des droits de l'animal dès son article premier. Auparavant déjà, un ensemble de chartes avaient délimité les « excès » (versant contestataire) acceptables.

La novation récente de ces courants au passé parfois avéré, c'est que leurs conceptions commencent à devenir dominantes, non seulement parce qu'adoptées par toute une frange croissante des élites dirigeantes, mais également par la population elle-même, de plus en plus urbanisée et éloignée de la vision physique de la mort. Le dernier critère d'une imposition symbolique étant rempli, on assiste à un recroquevillement du monde cynégétique sur les reliquats de l'utilité dont il est encore habilité à se prévaloir. C'est en ce sens que l'on peut comprendre l'intensification des discours sur la « régulation des 'nuisibles' », dont nous avons montré quelques exemples dans ce travail. Néanmoins, même la crainte du renard dans le poulailler ne suffit plus à justifier la nécessité de la chasse quand le poulailler est devenu industriel. En conséquence, s'est développé un discours très gestionnaire de la faune sauvage, les prélèvements devant s'assimiler au bénéfice annuel d'un capital que l'on a su faire fructifier. C'est probablement dans l'ensemble de ces évolutions que la critique de la chasse a pris un tour nouveau, ressentie par les autochtones comme une violation de la ruralité. Autochtones qui sont aussi ceux qui ont le plus régressé dans l'échelle sociale, qui voient la distance s'accentuer avec les dernières vagues de néo-ruraux. Il n'y a donc aucunement à s'étonner du succès connu par CPNT dans les régions où cette forme de ruralité classique se sent menacée dans son style de vie.

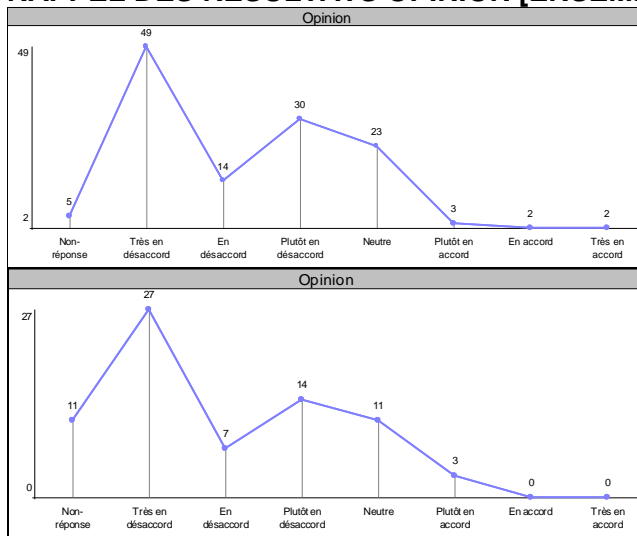


### III.] LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'OPINION

#### ou le poids des variables sociales, familiales et géographiques dans l'opposition à Natura 2000

Reste à comprendre, dans la perspective de Natura 2000, les déterminants à même d'expliquer l'opinion à l'égard du dispositif. Pour ce faire, le croisement entre variables peut faire apparaître, en relief, certaines dimensions discriminantes. Les pages qui suivent concerneront ainsi la totalité des questionnaires retournés, soit les 128 du PIC.01 et les 73 du 02, se rapportant donc à respectivement 135 et 79 installations. N'ont été retenus que les tris croisés significatifs à un titre ou à un autre<sup>948</sup>.

#### RAPPEL DES RÉSULTATS OPINION [ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES]



PIC.01

Pour mémoire, la forme prise par le « profil opinion » était très proche d'un site à l'autre. Globalement, le désaccord rassemble, comme détaillé en introduction, 141 suffrages, soit un peu plus de 70% du cumul des deux échantillons, contre près de 17% d'individus se déclarant « neutres » et moins de 5% en accord dans l'ensemble. Par site, toutes les modalités de réponses régressent sur le PIC.02, et ce au profit des non-réponses.

PIC.02

#### A.) CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DES TERRITOIRES : des mares remaniées qui révèlent un investissement récent

Parmi les combinaisons les plus révélatrices du site littoral, la première dimension significative relève d'une forme de géographie physique, dans laquelle l'opinion devient fonction du lieu d'implantation de la hutte et de ses particularités très empiriques. Cette géographie des désaccords en quelque sorte, montre pour le PIC.01 une forte opposition dans les « Bas-Champs » de la basse vallée de la Somme. Cette opposition atteint cinq points de

<sup>948</sup> Nous tenons à insister ici sur le fait que, s'agissant dans la plupart des cas de produits de croisements (ou parfois de corrélations après recodage mathématique des modalités de la question opinion), le total des pourcentages indiqués n'est pas toujours égal à 100, d'une part parce que certains calculs sont réalisés par rapport aux observations (soit 128 ou 73) alors que d'autres le sont par rapport aux citations (évolutives selon la variable), et d'autre part en raison de l'absence des non-réponses dans la présentation de certains tableaux, afin de ne pas les alourdir et surtout à en retenir le sens dominant quant aux modalités proposées. Toutefois, nous avons cherché à indiquer, en *sus* des pourcentages, les effectifs correspondants et ce pour donner au lecteur la faculté de procéder à d'autres calculs à même de l'intéresser, mais surtout pour lui permettre de pondérer certaines valeurs relatives trompeuses. En effet, l'un des principaux problèmes posés par cette partie du travail tient dans l'extrême faiblesse statistique des opinions plutôt favorables au dispositif, même si le taux de réponse s'avère excellent, l'immense majorité des répondants se prononçant contre. Pour exemple, le test d'indépendance entre deux variables (dit « Chi<sup>2</sup> ») impose dans l'idéal que chaque case d'un tableau compte au minimum cinq individus. Cette difficulté, également inhérente au nombre de modalités de réponses proposées, s'est beaucoup moins retrouvée dans les données des questionnaires « chasseurs » que nous aborderons plus loin. Pour finir avec ce préambule méthodologique, s'agissant de tris croisés, il a été jugé préférable de faire se suivre les résultats des deux sites, l'association des PIC.01 et 02 dans les mêmes cases ne rendant pas l'ensemble lisible.

mieux par rapport à l'ensemble de l'échantillon, dépassant les trois quarts de l'effectif. Dans le hâble d'Ault et surtout les marais de Cambron, de Gouy, ou encore de Saigneville sud, les contres se montraient au contraire moins omniprésents. Pour exemple de ces autres caractéristiques physiques à même de faire varier la répartition de l'opinion par rapport aux moyennes, le caractère déclaré « naturel » ou *a contrario* « artificiel » des mares. Les premières donnaient ainsi pour 80% des désaccords maxima (« Très en désaccord »), alors que la moyenne, tous types confondus, s'établissait à 38,3%.

**PIC.02 : OPINION PAR TYPE DE MARE**

Type Mare	Artificielle	Naturelle	Naturelle, puis remaniée	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	72,7% (24)	75,0% (9)	88,2% (15)	<b>77,4% (48)</b>
Neutralité	21,2% (7)	16,7% (2)	11,8% (2)	<b>17,7% (11)</b>
Accord	6,1% (2)	8,3% (1)	0,0% (0)	<b>4,8% (3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(33)</b>	<b>100%(12)</b>	<b>100%(17)</b>	<b>100%(62)</b>

Au contraire, sur le PIC.02 c'est la catégorie « Naturelle remaniée », ou autrement dit retravaillée de mémoire de répondant, qui maximise l'opposition. En d'autres termes, le mécontentement s'avère d'autant plus fort qu'un travail d'aménagement plutôt récent a été effectué sur le plan d'eau. C'est ici l'investissement en temps et en moyens matériels qui peut être avancé comme explicatif.

**PIC.01 : OPINION SELON L'EXISTENCE ANTÉRIEURE D'UNE MARE DE CHASSE**

Hutte Au Départ ?	Oui	Non	TOTAL
<b>Opinion</b>			
Désaccord	77,7% (80)	60,0% (9)	<b>75,4% (89)</b>
Neutre	17,5% (18)	26,7% (4)	<b>18,6% (22)</b>
Accord	4,9% (5)	13,3% (2)	<b>5,9% (7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(103)</b>	<b>100%(15)</b>	<b>100%(118)</b>

De la même manière, l'existence de la hutte au moment de l'accession à la propriété, ou au statut de gestionnaire pour le répondant, donne des résultats différents de la situation contraire. Quand cette existence était affirmée sur le littoral, le désaccord tendait à être plus important. L'antériorité de la situation acquise renforçait la légitimité du statu quo aux yeux des opposants.

**PIC.02 : OPINION SELON L'EXISTENCE ANTÉRIEURE D'UNE MARE DE CHASSE**

Présence Hutte	Oui	Non	TOTAL
<b>Opinion</b>			
Désaccord	80,0% (36)	75,0% (12)	<b>78,7%(48)</b>
Neutralité	13,3% (6)	25,0% (4)	<b>16,4%(10)</b>
Accord	6,7% (3)	0,0% (0)	<b>4,9%(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(45)</b>	<b>100%(16)</b>	<b>100%(61)</b>



Vue du site arrière littoral  
(photo Christophe Baticle : 13 mai 2004).

C'est également vrai pour les répondants de l'arrière littoral, mais de façon moindre, l'écart n'étant ici que de cinq points, contre plus de dix-sept sur le littoral. On peut présumer que cette présence de l'installation a pu en partie déterminer le motif d'achat ou de location, mais également qu'on a procédé à l'acquisition pour établir une telle installation. On y

retrouve de ce fait ceux qui ont le sentiment d'avoir le plus à perdre dans la mise en place d'un dispositif suspecté de mettre à mal leur pratique.

On pouvait enfin observer, sur le PIC.01, une corrélation positive entre la surface du territoire et la tendance de l'opinion à se radicaliser.

## B.) TYPES DE PROPRIÉTÉS : les craintes des classes populaires en marais communaux

Le statut du terrain sur lequel est implantée la hutte influe nécessairement sur la relation à Natura 2000 dans la mesure où ce dispositif est vécu, nous l'avons vu, comme une forme de dépossession. Pour autant, l'appropriation privative peut se trouver disputée par d'autres types de possession, davantage communautaires.

### PIC.01 : OPINION SELON LE STATUT DU TERRAIN

Terrain Privé ?	Privé	Communal	SCI	Organisme Public	TOTAL
<b>Opinion</b>					
Non- réponse	4,6% ( 4)	2,9% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>3,9%( 5)</b>
Désaccord	67,8% ( 59)	88,2% ( 30)	66,7% ( 4)	0,0% ( 0)	<b>72,7%( 93)</b>
Neutre	21,8% ( 19)	8,8% ( 3)	16,7% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>18,0%( 23)</b>
Accord	5,7% ( 5)	0,0% ( 0)	16,7% ( 1)	100% ( 1)	<b>5,5%( 7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%( 87)</b>	<b>100%( 34)</b>	<b>100%( 6)</b>	<b>100%( 1)</b>	<b>100%(128)</b>

Hors, contrairement aux attentes, c'étaient plutôt les huttes communales qui se déclaraient le plus en désaccord global, les privées adhérant davantage à la neutralité. Encore une fois, plus qu'une stricte défense du droit de propriété au sens juridique du terme, **il semblait bien que l'enjeu se situait plutôt au niveau de l'appropriation collective d'un territoire, par un groupe pour lequel le lieu faisait sens en réfléchissant l'identité malmenée que ses membres entendaient perpétuer.** Nous avons observé que c'était via la libre justification apportée au questionnaire ouvert que l'argumentaire privatif intervenait davantage. De plus, ce désaccord des répondants de terrains communaux était modéré pour la moitié des opinions exprimées : « Plutôt en désaccord ».

### PIC.01

Terrain Privé ?	Privé	Public	TOTAL
<b>Opinion</b>			
Non- réponse	4,3% ( 4)	2,9% ( 1)	<b>3,9%( 5)</b>
Désaccord	67,7% ( 63)	85,7% ( 30)	<b>72,7%( 93)</b>
Neutre	21,5% ( 20)	8,6% ( 3)	<b>18,0%( 23)</b>
Accord	6,5% ( 6)	2,9% ( 1)	<b>5,5%( 7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%( 93)</b>	<b>100%( 35)</b>	<b>100%(128)</b>

Par contre, la césure entre statut public de propriété et statut privé était avérée. Les huttes du domaine communal étaient moins souvent neutres, plus généralement en désaccord dans leur grande majorité et rarement en accord. Ce résultat provient tant du sentiment d'incertitude quant au renouvellement du bail par les communes propriétaires, que de l'occupation plus populaire et locale des installations correspondantes, la fusion émotionnelle avec le territoire prenant alors une tournure appropriative au nom du statut de résident.

**PIC.02 : OPINION SELON LE STATUT DU TERRAIN**

Statut du Terrain	Privé	Communal	SCI	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Non- réponse	17,2% (10)	10,0% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>15,1%(11)</b>
Désaccord	67,2% (39)	70,0% ( 7)	40,0% ( 2)	<b>65,8%(48)</b>
Neutralité	15,5% ( 9)	20,0% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>15,1%(11)</b>
Accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	60,0% ( 3)	<b>4,1%( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(58)</b>	<b>100%(10)</b>	<b>100%( 5)</b>	<b>100%(73)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 43,38$ . Degrés de liberté = 6.  $1-p = >99,99\%$ <sup>949</sup>.

Le même croisement pour le PIC.02 révèle un test de significativité ( $\chi^2$ ) positif, avec en particulier la correspondance entre accord et gestionnaires de SCI Reste la même opposition sur représentée des huttes communales, mais moins fortement que sur le PIC.01.

**PIC.02**

Statut du Terrain	Privé	Communal	Appartenant à une SCI	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Non- réponse	17,2% (10)	10,0% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>15,1%(11)</b>
Très en désaccord	37,9% (22)	40,0% ( 4)	20,0% ( 1)	<b>37,0%(27)</b>
En dés accord	10,3% ( 6)	0,0% ( 0)	20,0% ( 1)	<b>9,6%( 7)</b>
Plutôt en désaccord	19,0% (11)	30,0% ( 3)	0,0% ( 0)	<b>19,2%(14)</b>
Neutre	15,5% ( 9)	20,0% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>15,1%(11)</b>
Plutôt en accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	60,0% ( 3)	<b>4,1%( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(58)</b>	<b>100%(10)</b>	<b>100%( 5)</b>	<b>100%(73)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 46,39$ . Degrés de liberté = 10.  $1-p = >99,99\%$ .

\* rappelons ici que, pour l'arrière littoral, aucune réponse n'a été accordée aux deux modalités « En accord » et « Très en accord ».

Ce sont ainsi les installations communales qui recueillent ici encore le plus fort pourcentage de « Très en désaccord », mais également de « Plutôt en accord ».

**PIC.02**

Statut du Terrain	Privé	Public	TOTAL
<b>Opinion</b>			
Non- réponse	15,9% (10)	10,0% ( 1)	<b>15,1%(11)</b>
Désaccord	65,1% (41)	70,0% ( 7)	<b>65,8%(48)</b>
Neutralité	14,3% ( 9)	20,0% ( 2)	<b>15,1%(11)</b>
Accord	4,8% ( 3)	0,0% ( 0)	<b>4,1%( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(63)</b>	<b>100%(10)</b>	<b>100%(73)</b>

La césure public / privé reprend les caractéristiques globales des opinions du littoral, avec néanmoins un distinguo moindre entre les deux statuts de propriété et surtout davantage de neutralité chez les gestionnaires communaux.

<sup>949</sup> Afin d'établir cette significativité, on calcule donc un test appelé «  $\chi^2$  ». Les cases encadrées désignent les croisements particulièrement divergents du « tableau théorique », alors qu'un tableau théorique répartit justement l'ensemble de l'échantillon tel que celui-ci se présenterait s'il y avait indépendance parfaite entre les deux variables.

### C.) STATUT DES PROPRIÉTAIRES-GESTIONNAIRES : des héritages cynégétiques implicites ?

Si l'on quitte maintenant la notion de groupe local d'appartenance pour revenir à l'individu dans ses dimensions propres, l'on peut interroger le croisement avec les variables statutaires.

#### PIC.01 : OPINION SELON LE STATUT DU PROPRIÉTAIRES

Possession Territoire	Entièrement	En partie	En Association avec d'autres Propriétaires	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	73,3% ( 63)	100% ( 3)	50,0% ( 5)	<b>72,7% ( 71)</b>
Neutre	18,6% ( 16)	0,0% ( 0)	30,0% ( 3)	<b>18,0% ( 19)</b>
Accord	3,5% ( 3)	0,0% ( 0)	20,0% ( 2)	<b>5,5% ( 5)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 82)</b>	<b>100% ( 3)</b>	<b>100% ( 10)</b>	<b>100% ( 95)</b>

Le fait de posséder intégralement le territoire de chasse n'impliquait pas de sur-représentation du désaccord. Néanmoins, des effectifs plus conséquents auraient été seuls à même de conclure sur la relation entre ces deux variables. Toutefois, c'était un indice supplémentaire quant à l'effet masquant que pouvait induire l'importance accordée au droit de propriété privée dans les discours tenus alors par certains des portes parole du mouvement de contestation.

Les pitreries riment souvent avec le mode de sociabilité en vigueur dans le monde cynégétique  
Elles permettent également la constitution d'une solidarité cohésive au sein du groupe.  
Photo Christophe Baticle : 2001.



#### PIC.01

Propriétaire/Gestion	Propriétaire	Gestionnaire	Propriétaire Gestionnaire	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	65,9% ( 27)	84,6% ( 22)	74,1% ( 40)	<b>72,7% ( 89)</b>
Neutre	22,0% ( 9)	11,5% ( 3)	18,5% ( 10)	<b>18,0% ( 22)</b>
Accord	7,3% ( 3)	3,8% ( 1)	3,7% ( 2)	<b>5,5% ( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 39)</b>	<b>100% ( 26)</b>	<b>100% ( 52)</b>	<b>100% ( 117)</b>

Dans le même sens, on remarquait que les gestionnaires étaient très sensiblement plus opposés à Natura 2000 que les propriétaires déléguant cette gestion, la catégorie associant ces deux statuts ayant pris une position intermédiaire. En conséquence, la proximité d'avec la gestion de la chasse semblait influencer davantage sur l'opinion que la seule possession du

terrain, d'autant plus que certains propriétaires ne chassaient justement pas. Par ailleurs, on retrouve ici le caractère rassurant de la détention légale du territoire, tempéré par l'exercice ressenti menacé de la chasse.

### **PIC.01**

<b>Chasseur ?</b>	Je l'ai été	Je le suis	Non	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>				
Non- réponse	0,0% ( 0)	2,8% ( 3)	25,0% ( 1)	<b>3,9%( 4)</b>
Très en désaccord	0,0% ( 0)	43,9% ( 47)	50,0% ( 2)	<b>38,3%( 49)</b>
En désaccord	25,0% ( 1)	12,1% ( 13)	0,0% ( 0)	<b>10,9%( 14)</b>
Plutôt en désaccord	25,0% ( 1)	15,9% ( 17)	0,0% ( 0)	<b>23,4%( 18)</b>
Neutre	50,0% ( 2)	19,6% ( 21)	0,0% ( 0)	<b>18,0%( 23)</b>
Plutôt en accord	0,0% ( 0)	1,9% ( 2)	25,0% ( 1)	<b>2,3%( 3)</b>
En accord	0,0% ( 0)	1,9% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>1,6%( 2)</b>
Très en accord	0,0% ( 0)	1,9% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>1,6%( 2)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%( 4)</b>	<b>100%(107)</b>	<b>100%( 4)</b>	<b>100%(115)</b>

Peu nombreux, les anciens et non pratiquants ne permettaient que de soulever deux hypothèses : le moindre désaccord des premiers et la tendance plus forte des seconds à ne pas émettre d'opinion, ces derniers s'étant vraisemblablement sentis moins concernés par le dispositif. Par voie de conséquence, ce que nous observions relevait bel et bien d'une prégnance du dossier chasse dans le débat sur Natura 2000, tout au moins au plan local.

### **PIC.01**

<b>Chasseur ?</b>	Non	Oui	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>			
Non- réponse	11,8% ( 2)	2,7% ( 3)	<b>3,9%( 5)</b>
Très en désaccord	11,8% ( 2)	42,3% ( 47)	<b>38,3%( 49)</b>
En désaccord	0,0% ( 0)	12,6% ( 14)	<b>10,9%( 14)</b>
Plutôt en désaccord	70,6% ( 12)	16,2% ( 18)	<b>23,4%( 30)</b>
Neutre	0,0% ( 0)	20,7% ( 23)	<b>18,0%( 23)</b>
Plutôt en accord	5,9% ( 1)	1,8% ( 2)	<b>2,3%( 3)</b>
En accord	0,0% ( 0)	1,8% ( 2)	<b>1,6%( 2)</b>
Très en accord	0,0% ( 0)	1,8% ( 2)	<b>1,6%( 2)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%( 17)</b>	<b>100%(111)</b>	<b>100%(128)</b>



Garde-chasse (photo Christophe Baticle : avril 2004).

Si l'on considérait maintenant le fait de ne pas répondre à la question d'être ou d'avoir été chasseur comme une négation implicite, et si l'on regroupait de ce fait anciens et actuels chasseurs, la prégnance évoquée ci-dessus tendait à se vérifier. Par contre, même si le désaccord global des non pratiquants se montrait moins radical, il s'avérait également plus fort que celui des pratiquants (82,4% contre 71,1%). Être chasseur n'aurait alors pas été synonyme d'opposition supérieure à la moyenne, mais de radicalisation des positions. Nous en restons néanmoins ici au stade hypothétique qu'impose la taille de l'échantillon non pratiquant.

Le caractère discriminant de la variable « pratique » semble devoir être retenu pour être validé sur le site arrière littoral dans des proportions encore plus significatives ( $\chi^2$  de 9,72), qu'il s'agisse de la tendance à la neutralité des anciens pratiquants et de l'abstention des non chasseurs, ou encore en ce qui concerne l'attrait d'une catégorie de chasseurs pour la démarche Natura.



**PIC.01**

Origine Territoire	Achat Intégral	Achat Partiel	Don	Héritage Partiel	Héritage en Totalité	TOTAL
<b>Opinion</b>						
Désaccord	64,2% ( 34)	66,7% ( 2)	100% ( 2)	80,0% ( 8)	71,4% ( 15)	<b>68,5% ( 61)</b>
Neutre	26,4% ( 14)	33,3% ( 1)	0,0% ( 0)	20,0% ( 2)	23,8% ( 5)	<b>24,7% ( 22)</b>
Accord	9,4% ( 5)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	4,8% ( 1)	<b>6,7% ( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 53)</b>	<b>100% ( 3)</b>	<b>100% ( 2)</b>	<b>100% ( 10)</b>	<b>100% ( 21)</b>	<b>100% ( 89)</b>

La dimension patrimoniale donnait également un sens supplémentaire aux réponses d'opinion, la situation d'héritier ayant provoqué un rejet supérieur à la moyenne. Un héritage qui s'entendait bien entendu dans sa signification classique de système de dévolution des biens, mais l'ensemble de ces données et de leurs apparentes contradictions permettaient surtout de s'interroger sur la notion dans une orientation plus proche du concept de capital culturel, que chasseurs et gestionnaires auraient transmis comme une valeur symbolique, dont ils se seraient sentis les récipiendaires attirés, les ayant amenés à se concevoir comme les « obligés » de leurs aïeux, dans une forme de « devoir » de conservation.

Afin de répondre à ces hypothèses, affinées après le traitement des résultats du PIC.01, une formulation plus appropriée a été introduite pour la seconde enquête<sup>950</sup>.

Ainsi, plutôt que d'interroger les seuls propriétaires parmi les répondants, sachant que certains gestionnaires non propriétaires se sont vus confier le questionnaire, nous avons opté pour une question plus large, concernant l'ensemble de la population. De plus, a été introduite une distinction ayant trait à l'apparement des propriétaires, celle-ci permettant de repérer les fratries parmi les situations de co-propriété.

« Sur le territoire, le gestionnaire de la chasse est :

**PIC.02 : OPINION SELON LE STATUT DU PROPRIÉTAIRES**

Mode de Propriété	Un Propriétaire Unique	Plusieurs Propriétaires Apparentés	Plusieurs Propriétaires NON Apparentés	Autre	TOTAL
<b>Opinion</b>					
Désaccord	81,0% (34)	80,0% ( 4)	50,0% ( 3)	77,8% ( 7)	<b>77,4% (48)</b>
Neutralité	19,0% ( 8)	20,0% ( 1)	0,0% ( 0)	22,2% ( 2)	<b>17,7% (11)</b>
Accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	50,0% ( 3)	0,0% ( 0)	<b>4,8% ( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% (42)</b>	<b>100% ( 5)</b>	<b>100% ( 6)</b>	<b>100% ( 9)</b>	<b>100% (62)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 29,88$ . Degrés de liberté = 6.  $1-p = >99,99\%$ .

Le test du  $\chi^2$  est non seulement très significatif, nonobstant encore une fois la faiblesse de certaines modalités, mais qui plus est ce serait chez les co-proprétaires sans apparement que l'on rencontrerait les rares accords. Il semblerait en conséquence que certains investissements fonciers réduiraient le désaccord massivement généré par Natura 2000. Dans ces cas de figure, le dispositif peut être perçu comme une potentialité bénéfique à l'engagement dans une nature à forte valeur patrimoniale.

<sup>950</sup> Ainsi, plutôt que d'interroger les seuls propriétaires parmi les répondants, sachant que certains gestionnaires non propriétaires se sont vus confier le questionnaire, nous avons opté pour une question plus large, concernant l'ensemble de la population. De plus, a été introduite une distinction ayant trait à l'apparement des propriétaires, celle-ci permettant de repérer les fratries parmi les situations de co-propriété.

**PIC.02**

<b>Propriété/Gestion</b>	Propriétaire	Gestionnaire	Propriétaire Gestionnaire	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>				
Désaccord	56,3% ( 9)	84,6% (11)	84,8% (28)	<b>77,4%(48)</b>
Neutralité	43,8% ( 7)	15,4% ( 2)	6,1% ( 2)	<b>17,7%(11)</b>
Accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	9,1% ( 3)	<b>4,8%( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(16)</b>	<b>100%(13)</b>	<b>100%(33)</b>	<b>100%(62)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 12,56$ . Degrés de liberté = 4. 1-p = 98,64%.

Comme précédemment avec les répondants littoraux, c'est la dimension gestionnaire qui implique la plus forte désapprobation. Par contre, les propriétaires-gestionnaires se montrent les plus partagés, car certains ont anticipé les subsides à retirer des aides à la gestion incluses dans le dispositif. A l'inverse, les propriétaires non gestionnaires, peu concernés par l'entretien du territoire, sont aussi les plus distants, ce qui explique qu'ils se soient pour une bonne part « réfugiés » dans la neutralité. Nous pourrions proposer le triptyque suivant quant à l'attitude au regard du statut de propriété : 1) des propriétaires non gestionnaires méfiants ou dans l'expectative, parce que peu impliqués dans la gestion quotidienne du terrain 2) des gestionnaires généralement dans l'opposition du fait d'un niveau de maîtrise faible quant à leur devenir sur le territoire de chasse, et 3) des propriétaires-gestionnaires hésitant entre la conservation de leurs prérogatives et les opportunités potentielles du dispositif à saisir.

**PIC.02**

<b>Origine Territoire</b>	Achat	Héritage & Don	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>			
Désaccord	79,4% (27)	73,9% (17)	<b>77,2%(44)</b>
Neutralité	20,6% ( 7)	13,0% ( 3)	<b>17,5%(10)</b>
Accord	0,0% ( 0)	13,0% ( 3)	<b>5,3%( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(34)</b>	<b>100%(23)</b>	<b>100%(57)</b>

Différant maintenant du littoral, le PIC.02 ne semble pas faire de la transmission filiale des biens fonciers un facteur discriminant l'opinion. Même si nous avons ici regroupé ensemble les modalités de l'achat, ainsi que celles de la gratuité, et ce afin d'obtenir des valeurs significatives, aucun de ces regroupements ne permet d'expliquer véritablement le positionnement à l'égard du dispositif. En fait, il apparaît que l'héritage doit être croisé avec la proximité entretenue avec le territoire. Les héritiers vivant à distance du secteur ont eu pour effet de réduire l'opposition ambiante sur le terrain. Nous y reviendrons dans les pages qui suivent.



## D.) CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CYNÉGÉTIQUES : le primat de l'initiation familiale, remplacé par celui de l'appartenance sociale

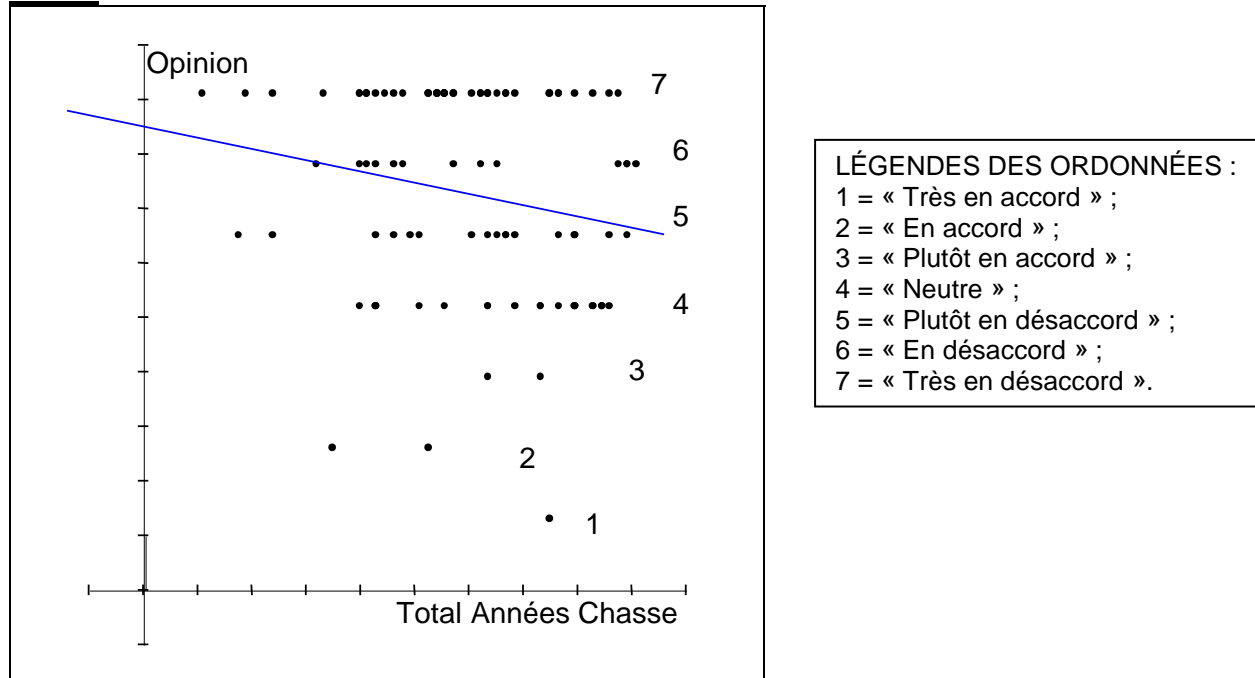
C'est à cet aspect, relevé précédemment, quant à la dimension symbolique de la transmission, que va s'attacher maintenant l'étude des relations, tant filiales que plus techniques, dans les pratiques concrètes des répondants.

### PIC.01 : OPINION SELON LE STATUT CYNÉGÉTIQUE

Total Années Chasse	[1-9]	[10-19]	[20-29]	[30-39]	[40-49]	50 & Plus	TOTAL
<b>Opinion</b>							
Désaccord	100% ( 1)	100% ( 4)	76,2% ( 16)	84,6% ( 22)	64,3% ( 18)	54,5% ( 12)	<b>72,7% ( 73)</b>
Neutre	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	19,0% ( 4)	7,7% ( 2)	21,4% ( 6)	40,9% ( 9)	<b>18,0% ( 21)</b>
Accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	4,8% ( 1)	3,8% ( 1)	10,7% ( 3)	0,0% ( 0)	<b>5,5% ( 5)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 1)</b>	<b>100% ( 4)</b>	<b>100% ( 21)</b>	<b>100% ( 25)</b>	<b>100% ( 27)</b>	<b>100% ( 21)</b>	<b>100% ( 99)</b>

Ce tableau tiré du littoral est certainement l'un des plus instructifs, dans la mesure où il montre que le désaccord vis-à-vis de Natura 2000 régresse globalement avec la longévité de la pratique cynégétique, de la même manière que les plus anciens pratiquants tendent davantage à rester neutres.

### PIC.01 : RECODAGE NUMÉRIQUE DE LA VARIABLE OPINION



Ainsi, en recodant la variable opinion par des indices numériques, on perçoit cette tendance avec une droite de régression linéaire qui indique un moindre pourcentage en faveur du désaccord au fur et à mesure que s'affirme la longévité de la pratique.

### PIC.02 : OPINION SELON LE STATUT CYNÉGÉTIQUE

Total Années Chasse	[1-19]	[20-39]	40 & Plus	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	57,1% ( 4)	68,4% (26)	69,6% (16)	<b>65,8%(46)</b>
Neutralité	14,3% ( 1)	15,8% ( 6)	17,4% ( 4)	<b>15,1%(11)</b>
Accord	28,6% ( 2)	0,0% ( 0)	4,3% ( 1)	<b>4,1%( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%( 7)</b>	<b>100%(32)</b>	<b>100%(21)</b>	<b>100%(60)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 9,89$ . Degrés de liberté = 4.  $1-p = 95,77\%$ .

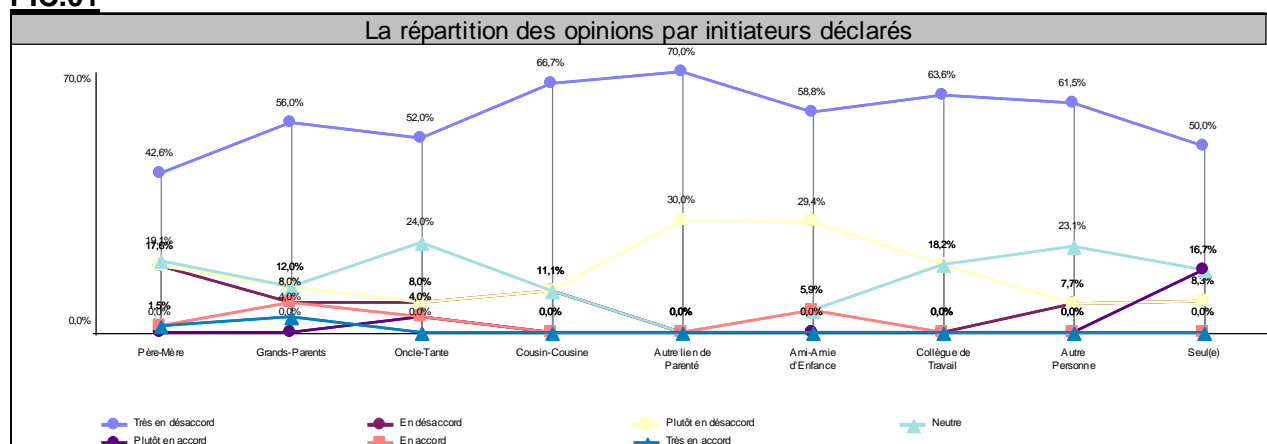
Comme précédemment, les regroupements de modalités permettent de s'adapter à l'effectif répondant sur le PIC.02. On découvre surtout une apparente inversion de la relation liant l'opinion à la longévité de la pratique. Ici, la dépendance significative entre les deux variables fait des convertis de fraîche date les moins en opposition au dispositif, mais ces derniers s'avèrent en réalité marginaux par rapport à la tendance lourde qui relie croissance du désaccord et longévité de la pratique.

### PIC.01

Opinion	Désaccord +	Désaccord	Désaccord -	Neutre	Accord -	Accord	Accord +	TOTAL
<b>Initiation</b>								
Père-Mère	42,6% ( 29)	17,6% ( 12)	17,6% ( 12)	19,1% ( 13)	0,0% ( 0)	1,5% ( 1)	1,5% ( 1)	<b>100% ( 68)</b>
Grands-Parents	56,0% ( 14)	8,0% ( 2)	12,0% ( 3)	12,0% ( 3)	0,0% ( 0)	8,0% ( 2)	4,0% ( 1)	<b>100% ( 25)</b>
Oncle-Tante	48,1% ( 13)	7,4% ( 2)	7,4% ( 2)	22,2% ( 6)	3,7% ( 1)	3,7% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 25)</b>
Cousin-Cousine	66,7% ( 6)	11,1% ( 1)	11,1% ( 1)	11,1% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 9)</b>
Autre lien de Parenté	70,0% ( 7)	0,0% ( 0)	30,0% ( 3)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 10)</b>
Ami-Amie d'Enfance	58,8% ( 10)	0,0% ( 0)	29,4% ( 5)	5,9% ( 1)	0,0% ( 0)	5,9% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 17)</b>
Collègue de Travail	63,6% ( 7)	0,0% ( 0)	18,2% ( 2)	18,2% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 11)</b>
Autre Personne	57,1% ( 8)	7,1% ( 1)	7,1% ( 1)	21,4% ( 3)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 13)</b>
Seul(e)	46,2% ( 6)	7,7% ( 1)	7,7% ( 1)	15,4% ( 2)	15,4% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 12)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38,3% ( 100)</b>	<b>10,9% ( 19)</b>	<b>23,4% ( 30)</b>	<b>18,0% ( 31)</b>	<b>2,3% ( 3)</b>	<b>1,6% ( 5)</b>	<b>1,6% ( 2)</b>	<b>100% ( 190)</b>

En fonction des initiateurs déclarés ensuite, se transforme profondément la répartition par modalité d'opinion. Par exemple, l'initiation parentale, la plus importante dans le premier échantillon, donnait également la position la moins radicale, alors que ce constat s'inversait avec l'initiation par un « autre lien de parenté », laquelle modalité était aussi une des moins retenues. Néanmoins, ceux qui déclaraient un apprentissage en compagnie de cousins étaient surtout ceux qui l'avaient d'abord vécu avec leur père. **Autrement dit, ce que nous saisissons dans ce croisement, c'est l'aspect cumulatif et l'étendue du cercle des relations entrées dans l'initiation du répondant. Il n'est donc pas étonnant d'observer que la radicalité de l'opinion croît avec la distance du lien de parenté. Plus l'on cumule les initiateurs et plus l'on est opposé au dispositif.** Par contre, les répondants qui estiment avoir appris seuls l'exercice de la chasse sont non seulement relativement peu en désaccord total, mais surtout donnent les meilleurs suffrages à l'accord, même si celui-ci reste, convenons-en, très relatif.

### PIC.01



Ce graphique, qui permet d'apprécier l'évolution des courbes d'opinion par modalité, selon les catégories d'initiateurs déclarés, montre que les « Très en désaccord » progressent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la famille proche, ce qui revient à étendre le cercle de ses initiateurs.

**PIC.01**

Chasse Famille Opinion	Totalement	Partiellement	Pas du tout	TOTAL
Désaccord	81,8% ( 18)	72,2% ( 39)	60,7% ( 17)	<b>72,7% ( 74)</b>
Neutre	13,6% ( 3)	22,2% ( 12)	25,0% ( 7)	<b>18,0% ( 22)</b>
Accord	4,5% ( 1)	1,9% ( 1)	14,3% ( 4)	<b>5,5% ( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 22)</b>	<b>100% ( 52)</b>	<b>100% ( 28)</b>	<b>100% (102)</b>

Le même genre de résultat vaut pour la pratique familiale de la chasse.

Bien que certains effectifs doivent nous inviter à la prudence, l'intensité du désaccord progresse avec l'accentuation de la parentèle en action de chasse.

**PIC.01 : MOYENNES COMPARÉES : occupation de la hutte**

Opinion	107.Nbre Chasseurs
Désaccord	<b>5,08</b>
Neutre	<b>4,27</b>
Accord	<b>2,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,83</b>

Rappelons ici que l'opinion n'est en rien un donné, mais bien une construction qui s'échafaude dans la relation sociale. L'échange joue de ce fait un rôle déterminant, d'une part dans son élaboration, mais plus encore dans sa démultiplication.

Le tableau de moyennes dévoile ainsi que l'on « résiste » mieux à l'opinion dominante dans les installations moins occupées, au contraire de celles pour lesquelles le nombre d'occupants augmente, qui voient également le désaccord s'affirmer. Il semble donc bien qu'un rôle déterminant doive être attribué aux cercles relationnels, en particulier familiaux, dans la détermination de l'opinion. Ce constat se retrouve sur l'arrière littoral, même si la significativité y reste plus faible avec un  $\chi^2$  établi autour de 10.

Beaucoup plus déterminante, la dimension cardinale d'une sociologie parfois qualifiée de classiciste, rappelle néanmoins le poids de la catégorie socioprofessionnelle, laquelle contribue fortement à expliquer la manière de se positionner par rapport à Natura 2000.

**PIC.01 : OPINION SELON LE STATUT SOCIAL**

Opinion	Très en désaccord	En désaccord	Plutôt en désaccord	Neutre	Plutôt en accord	En accord	Très en accord	TOTAL
<b>Profession</b>								
Agriculteur-Exploitant	75,0% ( 3)	0,0% ( 0)	25,0% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 4)</b>
Artisan, Commerçant	41,7% ( 5)	50,0% ( 6)	0,0% ( 0)	8,3% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 12)</b>
Chef d'Entreprise	33,3% ( 3)	22,2% ( 2)	22,2% ( 2)	22,2% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 9)</b>
Cadre Moyen	33,3% ( 2)	16,7% ( 1)	33,3% ( 2)	16,7% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 6)</b>
Cadre Supérieur	60,0% ( 3)	0,0% ( 0)	40,0% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 5)</b>
Profession Intellectuelle	40,0% ( 2)	0,0% ( 0)	20,0% ( 1)	20,0% ( 1)	20,0% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 5)</b>
Profession Intermédiaire	100% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 2)</b>
Employé	75,0% ( 6)	12,5% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	12,5% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 8)</b>
Ouvrier (dont Agricole)	88,9% ( 8)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	11,1% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 9)</b>
Retraité ou Pré-retraité	25,5% ( 12)	6,4% ( 3)	19,1% ( 9)	38,3% ( 18)	2,1% ( 1)	0,0% ( 0)	2,1% ( 1)	<b>100% ( 44)</b>
Sans Activité	28,6% ( 2)	14,3% ( 1)	28,6% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	14,3% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38,3% ( 48)</b>	<b>10,9% ( 14)</b>	<b>23,4% ( 19)</b>	<b>18,0% ( 23)</b>	<b>2,3% ( 3)</b>	<b>1,6% ( 2)</b>	<b>1,6% ( 1)</b>	<b>100% (110)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 80,66$ . Degrés de liberté = 60. 1-p = 96,12%.

À relever particulièrement, la dépendance entre les deux variables se révèle ici significative y compris avant reclassement des inactifs, alors qu'a été conservée la pléthore de modalités. Ouvriers, agriculteurs et travailleurs relevant des fonctions dites « subalternes » se placent ainsi en tête de la radicalité, alors que les retraités lui préfèrent la neutralité.



Le temps des manifestations :

ici un rassemblement sur l'esplanade de La Hotoie, à Amiens le 20 mai 2000. En complet décalage, à la fois avec la transformation des mœurs, mais aussi vis-à-vis de la déconnexion entre vie campagnarde et élevage familial, les déterreurs affichent haut et fort l'objet de leur fierté, les prises de renards et autres prédateurs des poulaillers, ainsi que leur ancrage local ; ici la vallée d'Yères, en Seine-Maritime.

(photo Christophe Baticle)

### PIC.01 : REGROUPEMENT DES MODALITÉS D'OPINION

Opinion	Désaccord	Neutre	Accord	TOTAL
<b>Profession</b>				
Agriculteur-Exploitant	100% ( 4 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	<b>100%( 4 )</b>
Artisan, Commerçant	91,7% ( 11 )	8,3% ( 1 )	0,0% ( 0 )	<b>100%( 12 )</b>
Chef d'Entreprise	77,8% ( 7 )	22,2% ( 2 )	0,0% ( 0 )	<b>100%( 9 )</b>
Cadre Moyen	83,3% ( 5 )	16,7% ( 1 )	0,0% ( 0 )	<b>100%( 6 )</b>
Cadre Supérieur	100% ( 5 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	<b>100%( 5 )</b>
Profession Intellectuelle	60,0% ( 3 )	20,0% ( 1 )	20,0% ( 1 )	<b>100%( 5 )</b>
Profession Intermédiaire	100% ( 2 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	<b>100%( 2 )</b>
Employé	87,5% ( 7 )	0,0% ( 0 )	12,5% ( 1 )	<b>100%( 8 )</b>
Ouvrier (dont Agricole)	88,9% ( 8 )	0,0% ( 0 )	11,1% ( 1 )	<b>100%( 9 )</b>
Retraité ou Pré-retraité	51,1% ( 24 )	38,3% ( 18 )	4,3% ( 2 )	<b>100%( 44 )</b>
Sans Activité	71,4% ( 5 )	0,0% ( 0 )	14,3% ( 1 )	<b>100%( 6 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72,7%( 81 )</b>	<b>18,0%( 23 )</b>	<b>5,5%( 6 )</b>	<b>100%(110)</b>

Le premier regroupement, selon les modalités d'opinion, permet la confirmation de ce rejet des catégories énoncées plus haut et de faire émerger celle des indépendants, dont on connaît la sur-représentation parmi les électeurs de CPNT. Plus surprenante, l'apparition des cadres supérieurs laisse envisager une certaine variété dans la sociologie des oppositions.

### PIC.01 : REGROUPEMENT PAR CLASSES SOCIALES

Opinion	Désaccord	Neutre	Accord	TOTAL
<b>Profession</b>				
Indépendants	93,8% ( 15 )	6,3% ( 1 )	0,0% ( 0 )	<b>100% ( 16 )</b>
Classes "Supérieures"	85,7% ( 12 )	14,3% ( 2 )	0,0% ( 0 )	<b>100% ( 14 )</b>
Classes Moyennes	72,7% ( 8 )	18,2% ( 2 )	9,1% ( 1 )	<b>100% ( 11 )</b>
Classes Populaires	89,5% ( 17 )	0,0% ( 0 )	10,5% ( 2 )	<b>100% ( 19 )</b>
Retraité ou Pré-retraité	51,1% ( 24 )	38,3% ( 18 )	4,3% ( 2 )	<b>100% ( 44 )</b>
Sans Activité	71,4% ( 5 )	0,0% ( 0 )	14,3% ( 1 )	<b>100% ( 6 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72,7% ( 81 )</b>	<b>18,0% ( 23 )</b>	<b>5,5% ( 6 )</b>	<b>100% (110)</b>

Le second regroupement, par appartenances sociales, valide ce primat des indépendants dans l'opposition au dispositif, suivis des classes populaires, soit deux viviers essentiels pour le parti de Jean Saint-Josse, maintenant représenté par Frédéric Nihous.

**PIC.02 : OPINION SELON LE STATUT SOCIAL**

Opinion	Désaccord	Neutralité	Accord	TOTAL
<b>Profession</b>				
Agriculteur-Exploitant	50,0% ( 1)	50,0% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 2)</b>
Artisan, Commerçant, Chef d'Entreprise	87,5% ( 7)	12,5% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 8)</b>
Cadre	85,7% ( 6)	14,3% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 7)</b>
Profession Intellectuelle	33,3% ( 1)	0,0% ( 0)	66,7% ( 2)	<b>100% ( 3)</b>
Profession Intermédiaire (dont contremaître etc)	100% ( 3)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 3)</b>
Ouvrier, Employé	85,7% ( 6)	14,3% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 7)</b>
Retraité, Inactif	75,0% (24)	21,9% ( 7)	3,1% ( 1)	<b>100% (32)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77,4% (48)</b>	<b>17,7% (11)</b>	<b>4,8% ( 3)</b>	<b>100% (62)</b>

En fonction des regroupements réalisés, les mêmes PCS<sup>951</sup> font montre d'un désaccord prononcé, à savoir artisans, commerçants et chefs d'entreprise d'une part, ouvriers, employés et cadres d'autre part. Se distinguent ici encore les retraités et inactifs, plus souvent neutres, ainsi que les professions dites « intellectuelles »<sup>952</sup>, plutôt favorables, mais aux effectifs restreints.

**PIC.02 : APRÈS RECLASSEMENT DES RETRAITÉS ET INACTIFS**

Opinion	Désaccord	Neutralité	Accord	TOTAL
<b>Dernière Profession</b>				
Indépendants	66,7% (12)	33,3% ( 6)	0,0% ( 0)	<b>100% (18)</b>
Classes "Supérieures"	84,6% (11)	7,7% ( 1)	7,7% ( 1)	<b>100% (13)</b>
Classes Moyennes	69,2% ( 9)	15,4% ( 2)	15,4% ( 2)	<b>100% (13)</b>
Classes Populaires	88,2% (15)	11,8% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>100% (17)</b>
Indéterminée	100% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77,4% (48)</b>	<b>17,7% (11)</b>	<b>4,8% ( 3)</b>	<b>100% (62)</b>

Surtout, les « petits indépendants » (agriculteurs et artisans commerçants) dénotent ici de leurs collègues du PIC.01, dépassés qu'ils sont par les classes populaires et celles dites « supérieures ». Il semblerait que ce soit la théorie de Bernard Kaloara<sup>953</sup> qui puisse être mobilisée sur ce secteur pour expliquer cette sensibilité spécifique des classes moyennes pour la protection de l'environnement. En effet, sur l'arrière littoral cette France des fermes et des boutiques pense pouvoir s'abriter de mesures possiblement restrictives derrière ses « haiyures » touffues. Sur le terrain, ils sont nombreux, la débroussailleuse à la main, au bout d'un chemin de sol poussiéreux, à relativiser la « main mise européenne » sur la gestion des marais, « parce qu'on aimerait bien savoir qui va venir contrôler ici ».

<sup>951</sup> Le niveau 8 des Professions et Catégories Socioprofessionnelles, nouvelle classification de l'INSEE faisant suite aux Catégories SocioProfessionnelles (CSP), a inspiré la classification ici retenue. Ont simplement été distingués pour gain de précision, primo les commerçants et artisans des chefs d'entreprise, secundo les cadres moyens des cadres supérieurs et des professions dites intellectuelles. Cf. INSEE : Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, 1994, Paris : Imprimerie nationale, 1994, page IX.

<sup>952</sup> Cette originalité, qui n'existe pas en tant que telle dans la nomenclature de l'INSEE (dans laquelle il est question des « professions intellectuelles supérieures »), a été introduite en raison de l'importance à accorder au capital culturel, réputé aux antipodes de la dotation des pratiquants cynégétiques. Cet a priori peut être soutenu si l'on ajoute au concept de capital culturel le qualificatif de « dominant », socialement parlant.

<sup>953</sup> Cf. Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt, Paris : L'Harmattan, 1993.

**PIC.02 : SELON LA DERNIÈRE PROFESSION DU PÈRE**

Opinion	Désaccord	Neutralité	Accord	TOTAL
<b>Profession Père</b>				
Indépendants	68,2% (15)	31,8% (7)	0,0% (0)	100% (22)
Classes "Supérieures"	61,5% (8)	15,4% (2)	23,1% (3)	100% (13)
Classes Moyennes	88,9% (8)	11,1% (1)	0,0% (0)	100% (9)
Classes Populaires	93,8% (15)	6,3% (1)	0,0% (0)	100% (16)
<b>TOTAL</b>	<b>76,7% (46)</b>	<b>18,3% (11)</b>	<b>5,0% (3)</b>	<b>100% (60)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 16,00$ . Degrés de liberté = 6.  $1-p = 98,62\%$ .

Fondamentalement, l'exercice professionnel doit être replacé dans la perspective d'une trajectoire sociale. Pour le second terrain, la connaissance de la dernière profession exercée par le père du répondant permet un croisement significatif. On réalise alors que la stratification sociale reprend ses droits en hiérarchisant l'opinion. Ce sont ainsi les classes populaires et moyennes qui discutent le plus la légitimité du dispositif, à l'opposé des classes « supérieures », quand les indépendants restent interrogatifs. Parmi ces derniers, les agriculteurs exploitants (représentant les deux tiers de l'échantillon) maîtrisent les potentialités européennes en matière de subventions.

Enfin, nouveaux modes de socialisation parce qu'ils constituent des vecteurs fondamentaux de l'information et ont de ce fait un impact crucial dans la formation des opinions, les organes de presse donnent une nouvelle image de la répartition des modalités d'opinion.

**PIC.01 : LECTURE DE LA PRESSE ET OPINION : toutes modalités confondues**

Lecture Revues	La Sauvagine	Picardie Chasse	Le Siffleur de la baie de Somme	Le Chasseur Français	La Revue Nationale de la Chasse	Le Saint-Hubert	Vraie Chasse	Autre Revue	TOTAL
<b>Opinion</b>									
Très en désaccord	44,9% (35)	38,5% (37)	50,0% (4)	37,8% (14)	22,7% (5)	28,6% (2)	0,0% (0)	30,8% (4)	38,3% (101)
En désaccord	14,1% (11)	11,5% (11)	12,5% (1)	8,1% (3)	27,3% (6)	28,6% (2)	50,0% (1)	15,4% (2)	10,9% (37)
Plutôt en désaccord	15,4% (12)	27,1% (26)	0,0% (0)	27,0% (10)	31,8% (7)	28,6% (2)	0,0% (0)	7,7% (1)	23,4% (58)
Neutre	17,9% (14)	15,6% (15)	25,0% (2)	16,2% (6)	13,6% (3)	14,3% (1)	0,0% (0)	38,5% (5)	18,0% (46)
Plutôt en accord	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	2,3% (0)
En accord	1,3% (1)	2,1% (2)	12,5% (1)	2,7% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	7,7% (1)	1,6% (6)
Très en accord	1,3% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	1,6% (1)
<b>TOTAL</b>	<b>100% (74)</b>	<b>100% (91)</b>	<b>100% (8)</b>	<b>100% (34)</b>	<b>100% (21)</b>	<b>100% (7)</b>	<b>100% (1)</b>	<b>100% (13)</b>	<b>100% (249)</b>

Si la très lue et particulièrement critique « Sauvagine » recueillait un maximum de « Très en désaccord », on pouvait être surpris de constater que des organes comme Le Saint-Hubert, ou La Revue Nationale de la Chasse, la dépassaient de loin sur le désaccord global. Principale lecture de l'échantillon, Picardie Chasse se plaçait à proximité des moyennes indiquées dans les colonnes de droite. Si donc aucune revue ne draine vers elle, en même temps qu'elle provoquerait l'adhésion, voire la neutralité, la plupart des mieux représentées en lectorat se distinguent par la plus ou moins forte radicalité.



**PIC.02 : LECTURE DE LA PRESSE ET OPINION : par regroupements**

Opinion	Désaccord	Neutralité	Accord	TOTAL
<b>Lecture Revues</b>				
La Sauvagine	78,6% (33)	14,3% ( 6)	7,1% ( 3)	<b>100% (42)</b>
Picardie Chasse	78,0% (32)	14,6% ( 6)	7,3% ( 3)	<b>100% (41)</b>
Le Chasseur Français	85,2% (23)	14,8% ( 4)	0,0% ( 0)	<b>100% (27)</b>
La Revue Nationale de la Chasse	87,5% (14)	12,5% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>100% (16)</b>
Autre Revue	100% ( 6)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 6)</b>
Connaissance de la Chasse	100% ( 4)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 4)</b>
Jour de Chasse	66,7% ( 2)	33,3% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 3)</b>
Vraie Chasse	100% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82,1% (115)</b>	<b>13,6% (19)</b>	<b>4,3% ( 6)</b>	<b>100% (140)</b>

Le Saint-Hubert est absent des réponses du PIC.02, mais comme sur le premier site, la presse la plus critique vis-à-vis du dispositif ne génère visiblement pas l'opposition qu'on lui attribue. Ce sont en fait les plus déterminés qui cumulent les lectures, celles-ci ne venant que renforcer des opinions déjà passablement déterminées.

**E.) ORIENTATIONS ET INVESTISSEMENT DANS LA PRATIQUE : une objection davantage territorialisée**

Le type de chasse pratiqué implique un ensemble de dispositions pour la résilience, ne serait-ce qu'en raison de la disponibilité exigée et des efforts consentis. Si par exemple les chasseurs de gibier d'eau sont connus pour être les plus pugnaces quant à la défense de leur activité, on peut s'interroger quant à l'existence, en leur sein, de sous-catégories plus précises.

**PIC.01 : PRÉDILECTIONS GIBOYEUSES ET OPINION**

Opinion	Désaccord	Neutre	Accord	TOTAL
<b>Gibiers</b>				
"Becs Plats"	70,9% ( 78)	20,0% ( 22)	5,5% ( 6)	<b>100%(106)</b>
Bécassines	78,1% ( 57)	12,3% ( 9)	5,5% ( 4)	<b>100% ( 70)</b>
Autres Limicoles	80,0% ( 24)	16,7% ( 5)	3,3% ( 1)	<b>100% ( 30)</b>
Migrateurs Terrestres	87,0% ( 20)	4,3% ( 1)	4,3% ( 1)	<b>100% ( 22)</b>
Petits Gibiers Sédentaires	74,1% ( 20)	18,5% ( 5)	7,4% ( 2)	<b>100% ( 27)</b>
Grands Gibiers	71,4% ( 5)	0,0% ( 0)	28,6% ( 2)	<b>100% ( 7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72,7%(204)</b>	<b>18,0% ( 42)</b>	<b>5,5% ( 16)</b>	<b>100%(262)</b>

Chasseurs de migrateurs terrestres et de limicoles affichaient les plus forts pourcentages de rejet, à l'encontre de ceux qui se disaient également amateurs de grands gibiers, moins indisposés dans ce cas à accepter le dispositif. En un mot, la catégorie des canards ordinairement présents sur le littoral picard n'est pas une modalité distinctive dans la mesure où la plupart des nemrods interrogés la recherchent. En revanche, pour les autres migrateurs, on mesure ici l'agacement persistant dans un contexte défavorable aux chasseurs, de giboyeuseté et ce tant sur le plan de la réglementation que de la giboyeuseté.

**PIC.02 : PRÉDILECTIONS GIBOYEUSES ET OPINION**

Opinion	Désaccord	Neutralité	Accord	TOTAL
<b>Gibiers</b>				
"Beccs Plats"	79,7% (47)	15,3% (9)	5,1% (3)	<b>100%(59)</b>
Bécassines	74,4% (32)	18,6% (8)	7,0% (3)	<b>100%(43)</b>
Autres Limicoles	70,0% (14)	20,0% (4)	10,0% (2)	<b>100%(20)</b>
Migrateurs Terrestres	79,4% (27)	11,8% (4)	8,8% (3)	<b>100%(34)</b>
Petits Gibiers Sédentaires	81,8% (18)	18,2% (4)	0,0% (0)	<b>100%(22)</b>
Grands Gibiers	88,9% (8)	11,1% (1)	0,0% (0)	<b>100%(9)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78,1%(146)</b>	<b>16,0%(30)</b>	<b>5,9%(11)</b>	<b>100%(187)</b>

Contrairement à ce qui précède, ce sont ici, sur le PIC.02, les territoires orientés vers la gestion du grand gibier qui s'avèrent non seulement les plus en opposition, mais également les plus radicalisés. Or, c'est sur ce site que les préconisations annoncées au cours des différentes réunions préparatoires ont fait de la lutte contre le boisement une priorité à l'affichage très explicite. Il n'y a donc pas à se surprendre du fait que les fêrus de « gros » s'y sentent davantage visés. On décèle ici un nouvel indice du souci exprimé par le chasseur pour, très concrètement, son territoire.

**PIC.01 : AUTRES TERRAINS DE PRATIQUE ET OPINION**

Opinion	Désaccord	Neutre	Accord	TOTAL
<b>Autres Chasses</b>				
En plaine	71,3% (62)	20,7% (18)	4,6% (4)	<b>100%(84)</b>
Au bois	80,4% (41)	17,6% (9)	2,0% (1)	<b>100%(51)</b>
En marais	84,6% (44)	9,6% (5)	3,8% (2)	<b>100%(51)</b>
En montagne / à l'étranger	71,4% (5)	0,0% (0)	28,6% (2)	<b>100%(7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72,7%(152)</b>	<b>18,0%(32)</b>	<b>5,5%(9)</b>	<b>100%(193)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 13,93$ . Degrés de liberté = 6.  $1-p = 96,96\%$ .

En termes justement de terrains de chasse complémentaires au territoire d'enquête, on observe sur le littoral des adeptes du marais davantage opposés que leurs collègues de plaine, plus souvent neutres, ces derniers ayant pour caractéristique de s'investir secondairement sur les zones humides. Des effectifs plus conséquents auraient permis de vérifier le pourcentage d'accord global des chasseurs de montagne ou exerçant à l'étranger, ces derniers ayant ici rendu le test du  $\chi^2$  positif, mais présentant surtout les caractéristiques sociologiques du sommet de la stratification.

Selon la logique précédemment décrite, ce sont au contraire les amateurs du bois qui expriment une fois encore leurs craintes à l'égard de la « naturalisation », alors que dans les plus vastes marais, on tempore grâce à la « profondeur » du domaine détenu.

**PIC.01 : STATUT SUR CES TERRAINS ET OPINION**

Opinion	Très en désaccord	En désaccord	Plutôt en désaccord	Neutre	Plutôt en accord	En accord	Très en accord	TOTAL
<b>Statut Autre Chasse</b>								
Sociétaire Habitant la Commune	56,8% (21)	5,4% (2)	10,8% (4)	18,9% (7)	2,7% (1)	2,7% (1)	0,0% (0)	<b>100% (36)</b>
Sociétaire n'habitant pas la Commune	42,9% (6)	7,1% (1)	7,1% (1)	35,7% (5)	7,1% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	<b>100% (14)</b>
Propriétaire détenant un droit de chasse	37,1% (13)	17,1% (6)	17,1% (6)	22,9% (8)	0,0% (0)	0,0% (0)	2,9% (1)	<b>100% (34)</b>
Actionnaire	22,2% (4)	16,7% (3)	44,4% (8)	11,1% (2)	5,6% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	<b>100% (18)</b>
Invité régulier	55,9% (19)	2,9% (1)	17,6% (6)	14,7% (5)	2,9% (1)	2,9% (1)	0,0% (0)	<b>100% (33)</b>
Locataire d'un droit de chasse	28,6% (4)	21,4% (3)	21,4% (3)	28,6% (4)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	<b>100% (14)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38,3% (67)</b>	<b>10,9% (16)</b>	<b>23,4% (28)</b>	<b>18,0% (31)</b>	<b>2,3% (4)</b>	<b>1,6% (2)</b>	<b>1,6% (1)</b>	<b>100% (149)</b>

Particulièrement instructif, le désaccord total des « sociétaires habitants la commune » se montre écrasant, alors qu'il s'agissait de la plus forte population du tableau. En revanche,



actionnaires et locataires d'un droit de chasse semblent moins contraints par la sectorisation en Natura 2000. Ainsi, les « chasseurs de pays », souvent autochtones, constituent l'éperon des luttes cynégétiques sur ce dossier territorial.

En revanche, précédé par celui des actionnaires, le rejet des sociétaires habitant les communes du PIC.02 n'est plus aussi dominateur en arrière du littoral si l'on considère toutes les modalités de l'opinion. Mais comme sur le PIC.01, les locaux chassant à domicile donnent son meilleur score au désaccord le plus affirmé (56,3% contre 37% sur l'ensemble de l'échantillon).

Quant à l'investissement dans l'activité en général, les aménagements réalisés, l'usage d'appelants et de chiens contribuaient à préciser les logiques de l'opinion.

#### **PIC.01 : AMÉNAGEMENTS GIBOYEUX ET OPINION**

<b>Aménagements Gibiers</b>	Oui	Non	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>			
Très en désaccord	45,2% ( 19)	21,9% ( 14)	<b>38,3%( 33)</b>
En désaccord	19,0% ( 8)	9,4% ( 6)	<b>10,9%( 14)</b>
Plutôt en désaccord	14,3% ( 6)	37,5% ( 24)	<b>23,4%( 30)</b>
Neutre	11,9% ( 5)	23,4% ( 15)	<b>18,0%( 20)</b>
Plutôt en accord	2,4% ( 1)	0,0% ( 0)	<b>2,3%( 1)</b>
En accord	4,8% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>1,6%( 2)</b>
Très en accord	0,0% ( 0)	3,1% ( 2)	<b>1,6%( 2)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%( 41)</b>	<b>100%( 61)</b>	<b>100%(102)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 18,64$ . Degrés de liberté = 6. 1-p = 99,52%.

En matière d'aménagements primo, la dépendance significative montre que ces réalisations étaient associées sur le littoral à une plus grande opposition. « Très en désaccord », les aménageurs s'opposaient fortement à leurs collègues moins radicaux.

Sur l'arrière littoral, l'absence de ces travaux visant à transformer le territoire profite surtout à la neutralité.

#### **PIC.01 : USAGE D'APPELANTS ET OPINION**

<b>Appelants ?</b>	Oui	Non	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>			
Désaccord	74,1% ( 86)	55,6% ( 5)	<b>72,7%( 91)</b>
Neutre	16,4% ( 19)	44,4% ( 4)	<b>18,0%( 23)</b>
Accord	5,2% ( 6)	0,0% ( 0)	<b>5,5%( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(111)</b>	<b>100%( 9)</b>	<b>100%(120)</b>

De même en secundo pour les utilisateurs d'appelants, radicalisés sur le littoral alors que ceux qui à l'intérieur des terres se limitent à la passée penchent davantage pour la neutralité. Par contre, les espèces mises à l'attache n'influent pas sensiblement sur les proportions, hormis l'usage des oies qui implique un désaccord global chez 85% des répondants du PIC.01. Plus révélateur, le nombre d'appelants élevés pour la chasse, au fur et à mesure de son augmentation, emporte dans son sillage l'accentuation de la désapprobation. Il en va de même pour les effectifs stationnés dans les parcs à sauvagines ou du nombre de chiens spécialement consacrés à la chasse. Reprenant la logique du PIC.02, les chasseurs qui y pratiquent sans chiens se disent plus souvent neutres et se montrent moins radicaux lorsqu'ils s'opposent, cette attitude contribuant à décrire une véritable ligne directrice dans la comparaison entre les deux sites.

Dans l'ensemble, les enseignements à retirer de ces croisements nous ramènent aux arguments généralement mis en avant par les chasseurs de gibier d'eau, lesquels se perçoivent comme les principaux défenseurs des zones humides, et ce au nom du travail qu'ils leur consacrent. Plus celui-ci est important et moins le dispositif leur apparaît justifié et fondé.

## F.) RELATION À LA SOCIALISATION ET À L'INFORMATION : des lectures inattendues, en ville comme en zones rurales

### PIC.01 : STATUT RÉSIDENTIEL ET OPINION

Taille Commune	Jusqu'à 500 habitants	[501-2000]	[2001-5000]	Plus de 5000	TOTAL
<b>Opinion</b>					
Très en désaccord	52,4% ( 11)	43,5% ( 20)	50,0% ( 6)	29,0% ( 9)	<b>38,3% ( 46)</b>
En désaccord	14,3% ( 3)	4,3% ( 2)	25,0% ( 3)	19,4% ( 6)	<b>10,9% ( 14)</b>
Plutôt en désaccord	4,8% ( 1)	28,3% ( 13)	8,3% ( 1)	9,7% ( 3)	<b>23,4% ( 18)</b>
Neutre	23,8% ( 5)	17,4% ( 8)	16,7% ( 2)	22,6% ( 7)	<b>18,0% ( 22)</b>
Plutôt en accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	9,7% ( 3)	<b>2,3% ( 3)</b>
En accord	4,8% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	3,2% ( 1)	<b>1,6% ( 2)</b>
Très en accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	3,2% ( 1)	<b>1,6% ( 1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 21)</b>	<b>100% ( 43)</b>	<b>100% ( 12)</b>	<b>100% ( 30)</b>	<b>100% (106)</b>

Tout en tenant compte des difficultés d'interprétation de ce qu'il conviendrait d'appeler le « rural », on constate sur le PIC.01 une relation significative entre la variable opinion et celle de la taille de la commune de résidence. En ce sens, les plus fortes désapprobations du dispositif, aussi les plus nombreuses, émanent davantage des villages et des bourgs centres, moins des villes.

### PIC.02 : CADRE DE LA SOCIALISATION PRIMAIRE ET OPINION

Taille Enfance	Jusqu'à 500 habitants	[501-2000]	[2001-5000]	Plus de 5000	TOTAL
<b>Opinion</b>					
Désaccord	82,6% (19)	50,0% ( 4)	50,0% ( 6)	100% (16)	<b>76,3% (45)</b>
Neutralité	17,4% ( 4)	12,5% ( 1)	50,0% ( 6)	0,0% ( 0)	<b>18,6% (11)</b>
Accord	0,0% ( 0)	37,5% ( 3)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>5,1% ( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% (23)</b>	<b>100% ( 8)</b>	<b>100% (12)</b>	<b>100% (16)</b>	<b>100% (59)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 31,73$ . Degrés de liberté = 6.  $1-p = >99,99\%$ .

En revanche, sur le PIC.02 c'est la taille de la commune où furent socialisés les répondants qui devient beaucoup plus évidente quant à son rôle. La contestation concerne ainsi principalement les très petits villages, mais encore les villes. Pour ces dernières, il ressort des listings nominaux des patronymes depuis très longtemps installés dans les marais qui nous intéressent ici.

**PIC.01 : DISTANCE DU TERRITOIRE ET OPINION**

Distance Habitat Hutte	Moins de 10 kms	[10-30]	Plus de 30	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Très en désaccord	51,0% ( 26)	40,0% ( 10)	31,4% ( 11)	<b>38,3% ( 47)</b>
En désaccord	7,8% ( 4)	24,0% ( 6)	11,4% ( 4)	<b>10,9% ( 14)</b>
Plutôt en désaccord	15,7% ( 8)	16,0% ( 4)	17,1% ( 6)	<b>23,4% ( 18)</b>
Neutre	13,7% ( 7)	16,0% ( 4)	31,4% ( 11)	<b>18,0% ( 22)</b>
Plutôt en accord	2,0% ( 1)	0,0% ( 0)	5,7% ( 2)	<b>2,3% ( 3)</b>
En accord	3,9% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>1,6% ( 2)</b>
Très en accord	2,0% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>1,6% ( 1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 49)</b>	<b>100% ( 24)</b>	<b>100% ( 34)</b>	<b>100% (107)</b>

A ce propos, ce désaccord radical paraît devoir être mis en parallèle avec la proximité entretenue vis-à-vis du territoire de chasse. Les plus proches se dispersent au sein de toutes les modalités, mais avec une plus forte proportion accordée au désaccord le plus affirmé. Chez les plus distants, le désaccord simple et nuancé prenait en quelque sorte le relais. C'est néanmoins parmi les locaux que se trouve ici la plus forte part des quelques soutiens dont disposait Natura 2000 sur le PIC.01. L'information donnée par l'opérateur du site arrière littoral a ainsi davantage touché les résidents à domicile.

**PIC.02 : DISTANCE DU TERRITOIRE ET OPINION**

Km Habitat / Hutte	Moins de 10 kms	[10-30]	Plus de 30	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	75,0% (21)	72,7% ( 8)	82,6% (19)	<b>77,4% (48)</b>
Neutralité	25,0% ( 7)	27,3% ( 3)	4,3% ( 1)	<b>17,7% (11)</b>
Accord	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	13,0% ( 3)	<b>4,8% ( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% (28)</b>	<b>100% (11)</b>	<b>100% (23)</b>	<b>100% (62)</b>

La dépendance est peu significative.  $\chi^2 = 8,94$ . Degrés de liberté = 4. 1-p = 93,74%.

Ce qui distingue une nouvelle fois un usage différencié de la neutralité, ici moindre chez les plus distants. **De ce faisceau de signes ressort un tourisme cynégétique saisonnier plus caractéristique du littoral, alors que l'on pourrait parler d'une villégiature des marais, établie de longue date, pour les plus anciennes mollières jetées entre Somme et Authie.**

**G.) LES QUALITÉS GIBOYEUSES DU TERRITOIRE ET SES ÉVOLUTIONS : un facteur de nuances**

Pour finir quant à des conclusions possiblement multipliables autant que de croisements, les répondants ont réagi à Natura 2000 en fonction de la situation de leur territoire de chasse au regard des transformations plus globales de l'espace environnant.

**PIC.01 : GIBOYEUSITÉ ET OPINION**

Prélèvements	En augmentation	En diminution	Stables	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	70,0% ( 7)	57,1% ( 12)	77,3% ( 68)	<b>72,7% ( 87)</b>
Neutre	30,0% ( 3)	23,8% ( 5)	15,9% ( 14)	<b>18,0% ( 22)</b>
Accord	0,0% ( 0)	19,0% ( 4)	2,3% ( 2)	<b>5,5% ( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 10)</b>	<b>100% ( 21)</b>	<b>100% ( 84)</b>	<b>100% (115)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 11,95$ , Degrés de liberté = 4. 1-p = 98,22%.

Le premier critère significatif met en relation un moindre désaccord, mais surtout un accord plus fort, avec le constat d'une diminution des prises. Ce faisant, les désaccords portent davantage sur les tableaux de chasse réalisés par le voisinage.

**PIC.02 : GIBOYEUSITÉ ET OPINION**

Prélèvements	En augmentation	En diminution	Stables	TOTAL
<b>Opinion</b>				
Désaccord	50,0% ( 3)	66,7% ( 8)	83,7% (36)	<b>77,0% (47)</b>
Neutralité	16,7% ( 1)	33,3% ( 4)	14,0% ( 6)	<b>18,0% (11)</b>
Accord	33,3% ( 2)	0,0% ( 0)	2,3% ( 1)	<b>4,9% ( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 6)</b>	<b>100% (12)</b>	<b>100% (43)</b>	<b>100% (61)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 13,98$ . Degrés de liberté = 4. 1-p = 99,26%.

Sur ce plan de la giboyeuseté aussi, l'arrière littoral adopte une posture différente. La distance plus élevée entre les huttes, et la relative fermeture des territoires, expliquent que le voisinage y soit moins perçu, y compris en termes de tableau de chasse. On y est ainsi inquiet par rapport à l'évolution défavorable de l'environnement naturel.

**PIC.01 : NIDIFICATION ET OPINION**

Nidification ?	Oui	Non	TOTAL
<b>Opinion</b>			
Désaccord	68,3% ( 41)	77,8% ( 42)	<b>72,7% ( 83)</b>
Neutre	18,3% ( 11)	18,5% ( 10)	<b>18,0% ( 21)</b>
Accord	8,3% ( 5)	3,7% ( 2)	<b>5,5% ( 7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 57)</b>	<b>100% ( 54)</b>	<b>100% (111)</b>

Assez logiquement, l'utilité de Natura 2000 se trouve contestée d'autant plus que le dispositif s'appliquerait à des espaces peu propices à la nidification. C'est de ce fait de légitimité micro locale dont il est question : « ici c'est inutile » en substance.

**PIC.02 : NIDIFICATION ET OPINION**

Nidification	Rarement	Régulièrement	TOTAL
<b>Opinion</b>			
Désaccord	75,8% (25)	80,0% (20)	<b>77,6% (45)</b>
Neutralité	21,2% ( 7)	12,0% ( 3)	<b>17,2% (10)</b>
Accord	3,0% ( 1)	8,0% ( 2)	<b>5,2% ( 3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% (33)</b>	<b>100% (25)</b>	<b>100% (58)</b>

La nidification dont le territoire peut être le siège, ici reformulée en termes de régularité, inverse la logique observée sur le PIC.01. Si il y a nidification, celle-ci est interprétée comme un signe de bonne santé de l'écosystème local, donc d'une forme de gestion qui aurait fait ses preuves. Là encore, la moindre densité des installations de l'arrière littoral, l'interventionnisme accru de ses gestionnaires et des structures intercommunales moins présentes ont généré le sentiment d'une maîtrise plus prégnante.

#### **PIC.01 : ESPÈCES « ENVAHISSANTES » ET OPINION**

<b>Espèces Envahissantes</b>	Oui	Non	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion</b>			
Désaccord	78,8% ( 63)	64,9% ( 24)	<b>72,7% ( 87)</b>
Neutre	11,3% ( 9)	29,7% ( 11)	<b>18,0% ( 20)</b>
Accord	6,3% ( 5)	5,4% ( 2)	<b>5,5% ( 7)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 77)</b>	<b>100% ( 37)</b>	<b>100% (114)</b>

Apparent paradoxe, on visualise par le tableau ci-dessus le comportement inverse en regard de l'apparition d'espèces non désirées, celles-ci étant alors ressenties comme « surprotégées » par les mesures environnementales.

---

**En résumé succinct de ce chapitre consacré aux caractéristiques, pratiques et opinions des propriétaires-gestionnaires de mares de huttes, ainsi qu'aux modes de gestion adoptés, un profil type de l'opposant à Natura 2000, ici largement dominant, se fait jour. Nous le retrouverons en conclusion de cette partie, mais l'on notera d'ors et déjà qu'il suit des logiques que nous espérons avoir en partie entrouvertes : produits d'une histoire sociale locale et d'un investissement substantiel sur le terrain. Il reste que la synthèse, concernant les formes d'entretien des territoires côtiers et arrière littoraux, montre que les comportements ne sont pas aussi distants des préconisations inspirées par la Directive de 1992 qu'il aurait pu y paraître au premier abord. C'est du moins le constat auquel on arrive si l'on suit le regard que leur porte l'opérateur de ces sites. C'est peut-être sur ce plan très technique que des accords ont pu être trouvés entre opérateurs de sites, gestionnaires environnementaux et représentants cynégétiques. Par contre, c'est sur un plan passablement plus symbolique que se jouent les confrontations avec la base des sauvagiers, ce qu'illustrera bien le chapitre suivant.**

## **CONCLUSIONS : biodiversité et “sociodiversité”**

La richesse des milieux entretenus par les propriétaires gestionnaires de huttes de chasse ne doit néanmoins pas être confondue avec un quelconque altruisme à l'égard de la nature et c'est en quelque sorte sa force que de s'épauler sur l'intérêt bien compris des Nemrods. On pourrait, pour la distinguer de l'engagement militant en faveur de la nature, parler de "biodiversité sélective à visée cynégétique". C'est en effet la quête d'une catégorie de gibiers qui commande à l'entretien des zones humides. Pourtant, nous savons avec Pierre Bourdieu que l'aptitude pour l'abnégation renvoie également à un intéressement pour le désintéressement. Le sociologue montre que selon les champs sociaux dans lesquels évoluent les agents, le don de soi peut rentrer dans les logiques mêmes du moteur du champ. Aussi, parce qu'elle est fondamentalement une contestation radicale du tout économique, l'écologie politique ne pouvait se constituer sans laisser une large place à la nature pour la nature. Entre ces deux populations intéressées par les mêmes milieux, dits « naturels », la différence se situe sur le plan de la vocation à leur réserver. Il s'agit donc bien ici d'une question éminemment politique quant aux choix qu'une société réalise en matière de dévolution des espaces. Si le chasseur contrarie sa pratique à venir en détruisant la ressource qui forme le fond de son exercice, la préservation des écosystèmes qui y sont associés ne peut pas être ignorée par lui. A contrario, nombre d'amoureux de la nature s'opposent à cette prédation humaine, soit par principe éthique au nom du « droit à la vie », décentrant ainsi l'organisation anthropocentriste du monde, ou encore en invoquant les risques qu'une sur-prédation ferait peser sur le maintien des cheptels. Autrement dit, l'élection d'une politique des territoires ne peut s'abstraire d'une réflexion quant aux représentations que se font les décideurs de la légitimité des discours s'opposant. Plus encore, au-delà des discours doivent être pris en compte les images dégagées par ceux qui les portent.

S'il fallait retenir une dimension caractérisant la modernité, la tendance à l'uniformisation tiendrait à n'en pas douter une place de choix. La globalisation des procédés de production, pour une fabrication de masse à destination d'un marché venant à s'internationaliser, s'est accompagnée d'une part de la raréfaction des métiers les moins en phase avec l'exigence de rentabilité et d'autre part du rapprochement entre les modes de vie. Cette dernière uniformisation relève à son tour d'un double processus : la diffusion de produits véhiculant en eux-mêmes des cultures et des attitudes sociales s'y rapportant, mais aussi l'émondement progressif de franges entières de la société, dont les modes de consommation, tant par manque de moyens financiers pour y accéder que pour des raisons ayant trait aux liens entre la chose et l'être social, se distanciaient des pratiques de la bourgeoisie. L'émergence de classes dites « moyennes », en forte expansion pendant la période des trente glorieuses, a permis autant qu'elle a été rendue possible par ce binôme production-consommation. Stratification sociale et structuration de la production entretiennent ici des relations circulaires qui ont eu pour effet de mouler les espaces dans leurs logiques. A l'économie globale vient correspondre une consommation globale, donnant aux territoires ruraux cette physionomie localement uniforme, qui porte l'empreinte de la monoproduction. Or, la côte picarde, si elle est aujourd'hui interrogée pour les enjeux qu'elle soulève, a largement échappé à ce phénomène. La difficulté inhérente au drainage des marécages y est probablement pour beaucoup même si elle n'explique pas tout. La faible rentabilité à attendre des champs de maïs tant décriés, en regard du coût de viabilisation des terrains, s'est davantage heurtée à la présence d'autres groupes d'intérêt et ici principalement à celui des sauvaginaires. S'en suit que toute réflexion sur la biodiversité implique de dégager au préalable les conditions de la sociodiversité qui en est à l'origine. En la matière, la diversité sociale qui règne sur le littoral n'est plus à démontrer : pêcheurs à pied, ostréiculteurs, agriculteurs-éleveurs, bergers, chasseurs, touristes, résidents secondaires... ont donné ces paysages si singuliers par leur variété en un si petit espace. Une diversité

qui peut s'appréhender sous au moins deux angles : comme finalité ou comme moyen. La sociodiversité comme fin à attendre d'une société permettant l'émulation méritocratique a souvent été présentée comme un moyen d'atteindre la réalisation du lien social, indispensable à l'ordre du même nom. Si rien n'a jamais pu prouver de façon catégorique que la cohabitation spatiale permettait de favoriser la mixité sociale, en revanche une nouvelle instrumentalisation se fait jour avec la nécessité nouvelle de préservation des biotopes. C'est encore une fois la concordance entre deux intérêts qui est recherchée dans cette approche où l'entretien des zones humides doit s'accompagner de la solvabilité des investissements à y consentir pour les producteurs. Même largement subventionnés par les deniers publics, ces derniers peuvent trouver dans les bas-champs une rentabilité vivrière quand il s'agit d'agriculteurs-éleveurs. Il en va tout autrement avec les propriétaires dont l'investissement reste essentiellement ou exclusivement tourné vers la cynégétique. C'est aussi dans ce sens que la chasse s'illustre par les difficultés qu'elle pose aux gestionnaires des espaces dits « sensibles ». Activité parfois très lucrative, elle n'est justement pas aussi sensible aux sirènes de la subvention. Encore aujourd'hui, l'adage « Pour vivre heureux vivons cachés » perdure dans nombre de marais qui se ferment au regard du promeneur. L'enjeu ici recoupe celui de la procédure adoptée par la France pour remplir ses obligations vis-à-vis de la directive 92-43, à savoir le volontariat.



# CINQUIÈME PARTIE

« NATURA 2000 »

HUTTES DE CLASSES  
ET LUTTES DE CHASSE





**UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**CHASSER L'ESPACE  
LES SANS TERRE**

**CINQUIÈME PARTIE  
CHAPITRE I**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

Ainsi, comme pour la « tonne » normande, le « gabion » aquitain ou les palombières évoquées plus haut, la « hutte » picarde recèle de tous les ingrédients d'un rapport distinctif au sauvage. Il s'agit de constructions souvent bricolées et spartiates où s'exerce une prédation longtemps tolérée par la force des rapports sociaux, inscrite dans un processus de domestication de la nature, légitimé par le « travail des anciens ». Concernant cette méthode huttière, qui consiste à attirer les anatidés sur un plan d'eau artificiel au moyens d'appellants disposés tels un véritable orchestre, elle serait née à deux pas du hâble, dans le marais de Poutrincourt à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, inaugurée par les ouvriers paysans assujettis au paternalisme industriel qui règne alors dans le Vimeu. Y cohabitent des hommes qui se détachent temporairement des contingences du monde. L'imaginaire y joue un rôle central, dans le sens de cette verticalité d'avec les migrations espérées : véritable métaphore d'un *Eden* perdu, antérieur à la division classiste de la société. « J'ai refusé des plans de carrière très intéressants pour pouvoir rester près de ma Baie », mentionne un questionnaire révélateur. Les « durs du Vimeu » disposent d'une réputation haute en couleurs. Un administrateur de la fédération des Pyrénées-Atlantiques déclarait ainsi d'eux : « On a compris ce que c'était que d'être chasseur corps et âme quand nous sommes allés en baie de Somme »<sup>954</sup>. Eux qui répondent : « Ici, la chasse n'est pas une passion, c'est une religion ». Le huttier a son lexique, ses dictons ses légendes, ses commandements !<sup>955</sup> Ces « huttes », baptisées d'un évènement marquant (comme « les 400 coups »), ce sont au total 2 234 immatriculations recensées officiellement dans la Somme. Plus du quart des localités sont concernées par leur présence (203/783), jusqu'à 128 sur le même territoire communal comme à Cayeux-sur-Mer. Pour certains conseils municipaux, il s'agit d'une ressource financière non négligeable.

Mais ces huttes, aussi sommaires soient-elles pour beaucoup, représentent déjà une forme de réussite cynégétique lorsque le nemrod y accède. Les candidats sont de cette façon beaucoup plus nombreux que les élus. En nous penchant sur le littoral, c'est sur la base la plus militante des sauvaginaires que nous espérons décortiquer les fondements d'un engagement au combien radical.

## I.] « CHASSEURS DE BASE » : espaces communautarisés

Afin de comprendre les réactions, d'une partie du corps social, nées du lancement du programme territorial de conservation des espaces communautaires d'intérêt faunistique et floral, il convient de prendre toute la mesure des critiques qui lui furent adressées, au premier rang desquelles se place la fronde d'une grande partie des organisations cynégétiques locales. C'est ce à quoi va s'attacher cette partie, qui viendra en préambule des résultats de l'enquête « Opinion », lancée auprès de ceux que l'on pourrait appeler, afin de les distinguer des propriétaires de huttes et sans condescendance aucune, les « chasseurs de la base ». Pour ce faire, ont été retenues toutes les associations du secteur directement concernées par la Directive et accueillant des fusils sans statut particulier ; ce qui ne signifie pas qu'ailleurs ils n'aient pas pour certains un territoire en leur possession, mais qu'ici ils adhèrent comme simples « chasseurs aux pieds nus ». Il s'agit bien entendu et avant tout des trois ACDPM du littoral que nous avons déjà évoquées ici ou là. Ces dernières, situées sur le PIC.01 n'ont pas d'équivalent juridique en arrière du littoral, mais d'un point de vue sociologique deux associations se trouvent à la fois complètement concernées par le dispositif PIC.02 et d'un

<sup>954</sup> Entretien pendant le voyage d'échange avec les chasseurs de la Somme, col d'Iraty, octobre-novembre 2003.

<sup>955</sup> « Ainsi même mort, tu vivras dans ta hutte éternellement » ; « à Sainte Irmine passe el sauvagine », in Guide du sauvaginer, Association picarde des chasseurs de gibier d'eau de la Somme, Saleux : Norsud SA, 1999, pages 27 et 29.

recrutement tout aussi typé : l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau du Canton de Rue et de la Société Communale de la même commune.

### **A.) LA POPULATION DES ACDPM d'après les listings établis par les associations : le fer de lance à la loupe**

Si nous nous sommes intéressés de façon privilégiée à ces structures, c'est non seulement parce qu'elles représentent une part considérable des chasseurs sur les deux sites du grand littoral, y compris des communaux précédemment analysés, mais également parce qu'elles constituent des organismes de mobilisation, où l'opposition à Natura 2000 s'est exprimée avec la force du regroupement. Leur structuration, ainsi que leur implication dans les associations nationales, dont la puissante ANCGE, en font d'incontournables leaders d'opinion. C'est dans ce sens que deux vagues de questionnaires similaires ont été lancés en direction de ces deux groupes de population, la première vers 800 sociétaires des trois ACDPM et la seconde, avec quelques enseignements tirés de l'expérience, à destination de 169 des 170 adhérents des deux associations du secteur de Rue<sup>956</sup>.

Pour autant, tirer des conclusions d'un alignement de chiffres et de croisements divers, assortis de résultats qualitatifs qui sont souvent à l'origine des questions et qui ont inspiré les croisements, n'aurait pas beaucoup de validité si on ne ramenait les données des questionnaires aux populations mères. Pour en donner un exemple déjà rencontré dans ces lignes, affirmer que le taux de cynégéphilie suit une logique en partie déterminée par les potentialités territoriales locales peut s'avérer statistiquement vrai, mais judicieux uniquement si on ramène ces taux aux valeurs absolues des populations. La proportion de chasseurs à Amiens est certes très faible, mais les effectifs que ce taux représente pèsent très lourd. Dans un premier temps seront donc décrits ces adhérents en fonction des informations détenues par les associations. Dans un second temps uniquement seront analysés les résultats des échantillons répondants aux questionnaires.

### **1) L'Association de Chasse du Domaine Public Maritime de la Baie de Somme : la résistance d'un symbole**

---

<sup>956</sup> Se reporter au questionnaire joint en annexe. L'un des adhérents a été écarté en raison du défaut d'adresse qui le concernait. Revenons par ailleurs sur deux différences notables entre les ACDPM et l'ACGECR dont il sera ici en partie question. *Primo*, nous avons déjà insisté sur son principe de libre adhésion, n'ayant aucun territoire de chasse à proposer, ce qui contribue à en faire une instance davantage syndicale qu'organisationnelle. Pour exemple, la présentation qu'elle fait d'elle-même dans le dernier guide du sauvaginier de la Somme mentionne « la défense des zones humides », la « vente de bagues appelants », la « délivrance des autorisations de transport d'appelants », l'organisation d'un ball-trap, la « participation au salon chasse et pêche » et enfin la « participation au comité de pilotage Natura 2000 PIC.02 », ce qui nous valide à penser que le questionnement de ses membres s'imposait. Surtout, l'ACGECR visait dès sa création, directement et principalement à représenter localement la puissante ANCGE, considérée comme le pivot des sauvaginiers. *Secundo*, parce la taille de ces associations du PIC.02 n'a rien de commun avec les puissantes ACDPM voisines, c'est la totalité de leurs fichiers qui a été interrogé et non 22,6% (800 sur 3 542). Quant à la Société Communale de Chasse de Rue, c'est l'unique du genre à disposer de terrains du même type, l'essentiel de l'emprise du site se trouvant en domaine privatif. La retenir était de ce fait logique. Il en va différemment du marais communal de Quend, dont la chasse est attribuée aux locataires des huttes, pas obligatoirement membres de la Société et de toute façon déjà interrogés *via* le questionnaire Propriétaires-Gestionnaires exploité dans les deux premiers chapitres de ce travail. Enfin, il faut faire remarquer le très grand recoupement entre les deux listings associatifs utilisés. Sur 137 membres de l'ACGECR, pas moins de 98 sont également des sociétaires communaux de la ville de Rue. D'après les entretiens réalisés, il semble bien que cette double appartenance constitue une forme de norme. Les 170 individus de la population interrogée sont ainsi pour 137 les adhérents de l'ACGECR et 33 des sociétaires de Rue non membres de l'ACGECR, ce qui signifie qu'ils ne sont qu'un tiers des sociétaires à ne pas prendre leur carte à l'ACGECR, ou encore que seuls 28% des cotisants à l'ACGECR ne chassent pas au sein de la Société Communale.

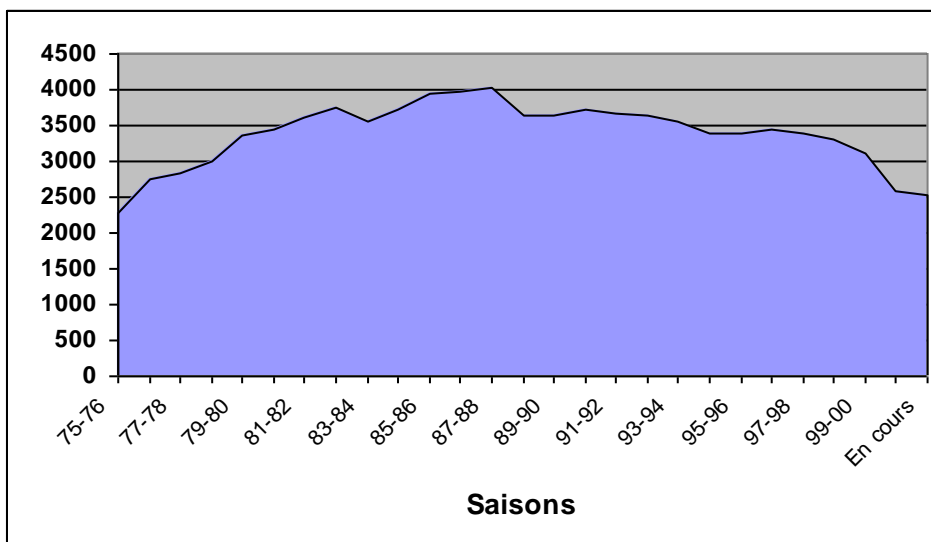
Association la plus connue du littoral picard pour la richesse du territoire qu'elle occupe (2 987 ha et 25 km de côtes en concession avec l'État), mais également pour l'importance de ses effectifs, cette ACDPM a également connu des oscillations très sensibles, tout en étant celle qui s'est le mieux maintenue en termes d'effectifs.

Ceci expliquant cela, l'emblématique forteresse des sauvaginaires français se vit aussi comme un symbole qui l'amène à se dépenser sans compter pour défendre la « tête d'Oigne », son canard totémique.



Ainsi, sur l'ensemble de la période que couvre son existence depuis sa création en 1975, elle a gagné en effectifs, bien que cette donnée ne représente qu'un taux moyen de + 0,4% par an. Ce chiffre dissimule néanmoins la période de lancement, souvent sujette à un accroissement progressif. Elle a compté jusqu'à un peu plus de 4 000 adhérents (1987-1988), pour retomber aujourd'hui à moins de 2 600, soit une perte de 37%, ou si l'on préfère les effectifs actuels ne représentent que 63% de ce qu'ils furent à leur apogée.

En réalité, une date peut retenir l'attention et a probablement marqué les esprits : 1988-1989, qui devait voir se dérouler les premières grandes manifestations de rue, dont celle d'Amiens avec vraisemblablement plus de 40 000 participants<sup>957</sup>. De nombreux sauvaginaires de l'association avaient alors fait le déplacement, pendant que s'opérait le commencement de la lente décrue de leurs effectifs. C'est en effet à partir de cette campagne que l'ACDPM Baie de Somme connaît sa première grande déperdition (près de 10% en une seule saison). Il s'agit là d'un tournant fondamental, la première période enregistrant un gain de près de 5% en douze ans, quand la seconde allait en faire perdre plus de 3%.



<sup>957</sup> L'affiche placardée sur les murs des villages qui appelait à la mobilisation représentait alors un chien enchaîné, mais pas de n'importe quelle race puisqu'il s'agissait en l'occurrence d'un labrador, très prisé chez les chasseurs de gibier d'eau. Quant à la présence des chaînes, nous verrons plus loin l'importance prise par le thème de la « liberté » chez ces pratiquants.

Parmi les données disponibles au sein du listing associatif, le taux de virilité écrasant de l'ordre de 99,1%, avec seulement 23 femmes sur 2 520 adhérents, confirme l'hypothèse d'une représentation « dangerogène » de la baie. Il semblerait néanmoins que l'explication soit plus efficiente que l'argument physique. On sait par exemple que c'est la chasse à courre qui attire davantage la gent féminine désormais<sup>958</sup>.

Via le code postal et/ou la commune de résidence maintenant, il est possible de cerner le département d'habitat<sup>959</sup>, cette variable résidentielle s'avérant fondamentale pour évaluer le caractère plus ou moins endogène du recrutement. Les associations en ont pleinement conscience en mettant en avant le nombre de départements dont sont originaires leurs adhérents. Au-delà de cette présentation stratégique, c'est l'aura dont bénéficie le territoire qui se trouve détectée, mais également les logiques de déplacement par rapport aux autres hauts lieux de la chasse au gibier d'eau. Car c'est surtout de la Somme que vient l'essentiel de l'effectif avec huit adhérents sur dix<sup>960</sup>. Pourtant, dans une enquête menée pendant la saison 1993-1994 par l'association elle-même auprès de 3 013 de ses adhérents (soit près de 85% des licenciés de l'époque), 52 départements étaient effectivement représentés, contre seulement 31 en 2001-2002. Cette perte de 40% n'est évidemment pas corrélée à la diminution des effectifs, certains départements perdus n'étant alors concernés que pour quelques cartes vendues, voire une seule. Pourtant, cette comparaison montre que les extérieurs à la Somme ont, plus que leurs collègues du département, abandonné leur adhésion<sup>961</sup>. Par ailleurs, on trouve encore 18 départements en déca de 10 sociétaires, toujours hors région Picardie, départements limitrophes ou de la banlieue nord de Paris (le Val-d'Oise en particulier se positionne au sixième rang et l'Ile-de-France regroupe 5,11% des effectifs). Ils ne comptent rassemblés que pour moins de 2% de l'effectif total. Les départements limitrophes à contrario pèsent pour 93,5% des extérieurs à la Somme. En conséquence, le rapport de proximité constitue effectivement un facteur fort d'attraction. Quant aux départements plus distants, on ne peut exclure pour certains sociétaires des liens de parenté qui leur offriraient un « pied-à-terre » dans la Somme ou dans sa périphérie, ni des motifs extérieurs à la chasse qui les amèneraient à se rendre sur le DPM picard. Nous creuserons cette hypothèse avec les données issues du questionnaire.

**Contrairement donc à une assertion courante dans les milieux cynégétiques, une forme de chasse investie par les extérieurs n'est pas d'actualité, au contraire puisque cette tendance se rétracte.**

La dimension locale des chasseurs du DPM picard peut en revanche s'apprécier par les cantons de résidence et ce toujours *via* les codes postaux. On en compte 345 pour l'ACDPM de la Baie de Somme, dont 84 de la Somme. Parmi ces derniers, les cantons littoraux, ainsi

<sup>958</sup> Cf. le rapport de Victor Scherrer pour le CES, op. cit., page I.4.

<sup>959</sup> En revanche nous ne pourrions pas faire le distinguo entre principale et secondaire, pour ne prendre qu'un cas de figure. Par ailleurs, certains estivants ont pu déclarer leur lieu de villégiature à défaut de leur adresse pérenne. Malgré ces imperfections, il est probable que cette base soit fiable pour l'ACDPM de la Baie de Somme dans la mesure où le retrait d'une carte implique *ipso facto* l'adhésion à l'ANCGE, donc la réception mensuelle de « La Sauvagine ». Pour cette raison, tout détenteur d'un droit de chasse sur le domaine public maritime de la Baie de Somme a intérêt à déclarer l'adresse où il pourra recevoir le mensuel.

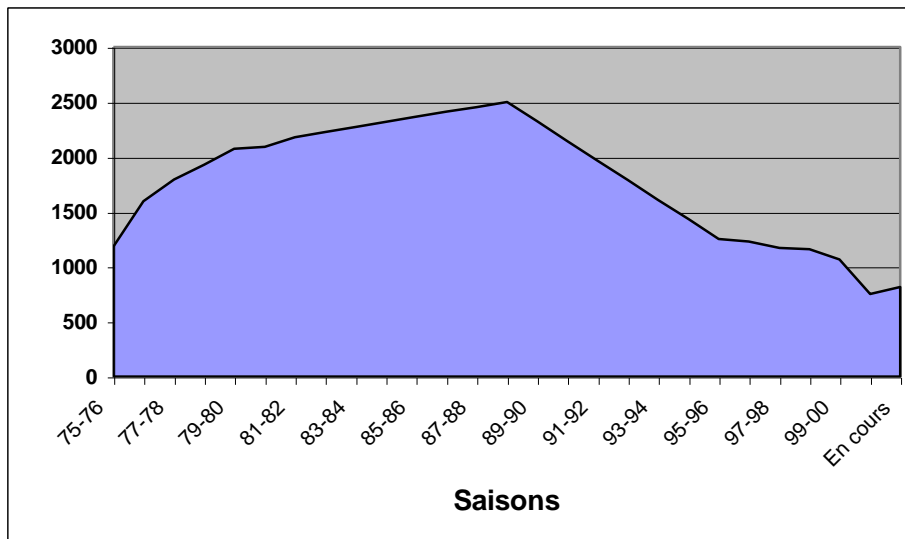
<sup>960</sup> Il ne convient pourtant pas ici de parler de locaux en raison de la subjectivité dont est parfois entachée cette notion. Il nous a semblé préférable d'en donner une définition plus objectivante, avec le seuil retenu de plus ou moins 20 kilomètres. S'il a le désavantage d'être arbitraire, ce seuil permet tout au moins de clarifier l'appellation de « local ». Or, nombre de résidents du Pas-de-Calais ou de Seine-Maritime sont plus proches de ce local que certains habitants de la Somme. En revanche, le département permet de cerner des entités reconnaissables et de mesurer la distance moyenne approximative séparant la résidence du chasseur de son lieu de chasse sur le littoral picard.

<sup>961</sup> En 1995-1996, on comptabilisait encore 52 départements pour 3 391 adhérents, parmi lesquels 41 femmes (1,2%), 2 422 (71,1%) résidents de la Somme, 293 (8,6%) du Pas-de-Calais et 272 (8,0%) d'Ile-de-France. Cf. Le siffleur de la Baie de Somme, 1996.

que ceux de l'agglomération abbevilloise, regroupent une grande part des effectifs. A eux seuls, ces cantons bordant le littoral comptent pour près de 30% de l'effectif total (738 cartes), dont quasiment 15% au 80230 (Saint-Valéry) et 8% au 80550 (Le Crotoy), les deux bourgs encadrant la baie. Le PIC.01, au sens des codes postaux attribués à l'une de ses 19 communes, ne représente pas moins de 35,5% de l'ensemble. Les grandes agglomérations sont elles aussi représentées, en particulier les cantons relevant d'Abbeville (16,9%). En terme de commune c'est d'ailleurs la capitale de la Picardie maritime qui arrive en tête avec 239 sociétaires, le Crotoy suivant avec 154, puis Amiens et Saint-Valéry au-delà de 70. A elles seules, les dix premières localités accueillent près d'un adhérent sur trois et en dehors d'Amiens toutes se situent dans un périmètre de moins de dix km. C'est dire si les locaux dominent la composition actuelle de l'ACDPM qui se veut la plus nationale de France.

## 2.) L'ACDPM de la Baie d'Authie-Sud : une image Paris-Plage progressivement supplantée par la Baie des Ch'Ti

Notons d'entrée le caractère novateur de cette association sur un ensemble de points. « La baie d'Authie est le premier endroit en France où l'on a instauré les carnets de chasse au gibier d'eau, afin de connaître les prélèvements et ainsi mieux gérer l'activité cynégétique » relève Pascal Etienne (op. cit., page 74). Elle connaît néanmoins des problèmes de recrutement depuis plusieurs décennies. L'État lui concède 483 ha et 8 km de côtes.



La situation s'y avère en effet beaucoup plus critique avec une déperdition de près d'un tiers des effectifs depuis la fondation de l'association et surtout plus des deux tiers à partir du point culminant de la saison 88-89 (2 500 sociétaires), bien qu'il faille être prudent en raison de l'absence de chiffre précis pour cette campagne et se détromper quant à une éventuelle décroissance linéaire de la courbe ci-dessous entre cette saison et la reprise des

statistiques en 1995-1996<sup>962</sup>. Force est toutefois de constater que la dernière période enregistre une baisse forte de 7,2% en moyenne annuelle (entre 88-89 et 01-02), pour dernièrement finir par amorcer un redressement (887 membres lors de la dernière campagne). Ce sursaut qui semble se dessiner succède à une décrue jamais rencontrée de près de 30%. En somme, les tendances observées dans la grande baie voisine se retrouvent ici, mais amplifiées<sup>963</sup>.

Pour expliquer cette forte déperdition, on met en avant localement la « perte des parisiens », lesquels estivants d'Ile-de-France prisaient habituellement ce territoire. La rétraction de la saison de chasse au gibier d'eau aurait de ce fait découragé des estivants des mois de juillet-août en provenance de la région parisienne. Par ailleurs, les oui-dire laissent entendre que la composition sociologique de l'association différerait assez notablement de ses deux consœurs plus au sud. Originaires de milieux sociaux en moyenne plus en amont de l'échelle sociale, les nemrods attirés par la Baie d'Authie constituerait un public distinct, extérieur à la Somme. Il en serait d'ailleurs de même pour son audience touristique, en quête d'espaces moins denses en population estivale. Le droit de chasser y étant fixé à quelques 80€ par saison, ce qui reste très abordable aux pratiquants de condition modeste, ce n'est guère ce critère qui peut être placé en avant des explications.

Si l'on reprend le fil précédemment adopté pour la Baie de Somme, certaines similitudes sexuelles et dissemblances géographiques apparaissent. Avec 14 femmes d'abord, soit 1,6%, le taux de féminisation est légèrement supérieur à ce qu'il est en Baie de Somme, mais reste limité et de toute façon très éloigné de la parité. Secundo donc, la Baie d'Authie a pour image courante celle d'une association accueillant une part notable de chasseurs extérieurs au département, en particulier en provenance de l'Ile-de-France. Sa position excentrée, mitoyenne entre la Somme et le Pas-de-Calais, mais également son étiquetage social, peuvent aider à expliquer cette distinction. Davantage « huppée » et recherchée pour cette raison, elle se caractériserait par un tourisme plus bourgeois, ce qui se retrouverait également en matière de chasse, tendant à expliquer ce recrutement plus exogène, l'éloignement impliquant des frais, dont le déplacement, voire l'hébergement (situations très présentes à Fort-Mahon ou Quend-Plage). Probablement également que celui qui préside aux destinées de l'ACDPM, également président des sauvaginaires picards, contribue à renforcer cette représentation, étant lui-même « picard d'adoption et de cœur », mais la semaine durant à Paris.

Quoiqu'il en soit d'un point de vue géographique, on constate en effet une très grande diversité des départements d'origine : 33 contre 31 en Baie de Somme pour une population aussi trois fois moindre. Mais ce sont désormais les voisins du Pas-de-Calais qui y sont relativement majoritaires, même associés à ceux de la Somme ils n'atteignent pas le niveau record de ces seuls derniers en Baie de Somme. L'incidence de l'Ile-de-France semble ainsi s'être rétractée, les chasseurs de ces départements ne représentant plus que 6,6% des effectifs. Si bien que tant la Baie de Somme est le terrain des sauvaginaires du département, tant celle de la Baie d'Authie se partage avec les résidents du Pas-de-Calais, voire serait quel que peu leur déversoir quand la partie nord de la même baie n'accueille que quelques huttes et celle de la Canche, plus au nord, reste limitée.

### **Une vue rétrospective de l'extériorité en Baie d'Authie**

De manière à vérifier cette hypothèse d'une désaffection en Baie d'Authie, conséquence du caractère exogène de bon nombre de sociétaires, nous avons pu reconstituer la répartition par département de résidence sur la longue période. Il apparaît ainsi que l'on vient de loin pour

<sup>962</sup> Nous ne disposons pas en effet de la même exhaustivité, bien que l'amplitude temporelle soit identique, en ce qui concerne cette ACDPM que pour ce qui concernait sa collègue de la Baie de Somme.

<sup>963</sup> La phase de décollage y connaît la même pente ascendante, mais accentuée, de la même manière que le reflux de la fin des années 80 ou le plateau de la seconde moitié de la décennie 90.

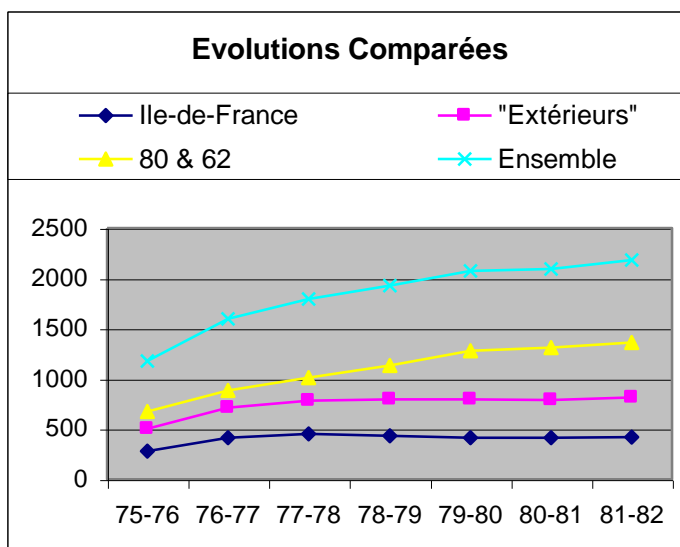
chasser en Baie d'Authie, même si c'est en nombres réduits. La limitation des accès terrestres lui confère un charme sauvage, prisé des chasseurs recherchant le calme et l'isolement (même relatif).

CAMPAGNE	Départements*	Départements les plus représentés	% « extérieurs »**
1975-1976	25	Nord/Oise/Seine-St-Denis	42,6%
1976-1977	32	Nord/Oise/Paris	44,6%
1977-1978	33	Nord/Seine-St-Denis/Val-de-Marne	43,6%
1978-1979	37	Nord/Seine-St-Denis/Val-de-Marne	41,3%
1979-1980	34	Nord/Seine-St-Denis/Val-d'Oise	38,4%
1980-1981	44	Nord/Seine-St-Denis/Oise	37,5%
1981-1982	52	Nord/Seine-St-Denis/Oise	37,5%
<b>2000-2001</b>	<b>31</b>	<b>Nord/Oise/Val-d'Oise</b>	<b>20,6%</b>

\* Hors Somme et département limitrophe du Pas-de-Calais.

\*\* % représentant l'ensemble des « extérieurs » sur l'ensemble des effectifs incluant la Somme et le Pas-de-Calais.

D'emblée, les résidents des départements extérieurs à la Somme et au Pas-de-Calais ont représenté une part substantielle des effectifs adhérents de l'ACDPM, avec une croissance dès la seconde année qui correspond à la forte augmentation constatée globalement. A partir de cette période la chute de la part exogène est continue jusqu'à ne plus atteindre qu'un cinquième du total. Pour exemple, alors que l'on comptait encore 711 « extérieurs » pour la saison 1976-1977, ils n'étaient plus que 183 lors de la campagne 2000-2001. De ce fait, on peut valider que cette composition géographique spécifique en Baie d'Authie explique une part de sa considérable régression. Baisse qui touche un peu plus Paris et l'Île-de-France, cette région passant de 23,7% de l'ensemble en 75-76 à 19,1% en 81-82. Les chasseurs franciliens ne représentaient en 00-01 que 6,6% des sociétaires.



Concernant maintenant les codes postaux, on en dénombre 264 distincts pour cette association, dont 88 relevant du Pas-de-Calais et seulement 36 de la Somme. La dispersion s'avère forte pour ces voisins nordistes, le premier code postal (Berck) ne regroupant que 41 adhérents, très loin derrière Rue, en tête pour la Somme et tous départements confondus avec 186 sociétaires



Ainsi, même s'ils sont minoritaires dans l'ensemble, lorsqu'ils résident dans la Somme ce sont généralement des locaux au sens du canton de Rue et particulièrement les communes directement en façade côtière<sup>964</sup>.

Afin de comprendre les principaux motifs de l'érosion démographique dont sont l'objet les associations du DPM, nous disposons également de deux enquêtes qui permettent de cerner quelques éléments de réponses. La première de ces études concerne justement l'ACDPM de la Baie d'Authie<sup>965</sup>. Elle fut menée par le biais d'un questionnaire envoyé par la voie postale et concernait les adhérents 2000-2001 n'ayant pas renouvelé leur carte en 01-02. Sur 310 envois, les 147 questionnaires retournés, dont 130 exploitables (42%), font état d'un contexte juridique contribuant pour une bonne part à l'explicitation des motifs. Dans l'ensemble il apparaît que des conditions plus limitées de la pratique, liées à un public parcourant une longue distance afin de se rendre en Baie d'Authie, soient les principales causes de la déperdition dans cette association. C'est donc pour une grande part le type géographiquement éclaté du recrutement qui apparaît comme ici déterminant en toute vraisemblance. On assiste en conséquence à une relocalisation dans le renouvellement des effectifs.

### 3.) L'ACDPM du Littoral Picard-Sud : la plus forte décroissance chez les « chasseurs aux pieds nus »

Cette troisième et dernière ACDPM picarde a pour particularité de ne pas couvrir un estuaire, mais de courir le long de 22 km de côtes, offrant 900 ha de domaine public.



Ils ont parfois pu se retourner sur l'ACPH du hâble d'Ault<sup>966</sup>, dont le territoire est contigu. Néanmoins, si l'on a pu dire, dans les années soixante, à propos de l'immense cité-usine Renault « Ne désespérez pas Boulogne-Billancourt » pour signifier le chaudron social que représentait alors la « citadelle ouvrière », la même formule appliquée au Vimeu Rouge fait facilement écho chez les dirigeants cynégétiques départementaux. Et effectivement « ches durs d'ch' Vimeu »<sup>967</sup> ont pour réputation de défendre pied à pied leur passe-temps favori.

<sup>964</sup> Les dix communes les plus densément pourvoyeuses le sont moins qu'en Baie de Somme, mais ce sont surtout Fort-Mahon et Quend-Plage qui se détachent. Ces deux villes se caractérisant par une importante population résidentielle, souvent en provenance d'autres départements, il est crédible de penser que l'effectif exogène s'avère plus important que ce qu'il en apparaît dans le listing, ces adhérents ayant pu indiquer leur résidence secondaire comme lieu d'habitation à saisir.

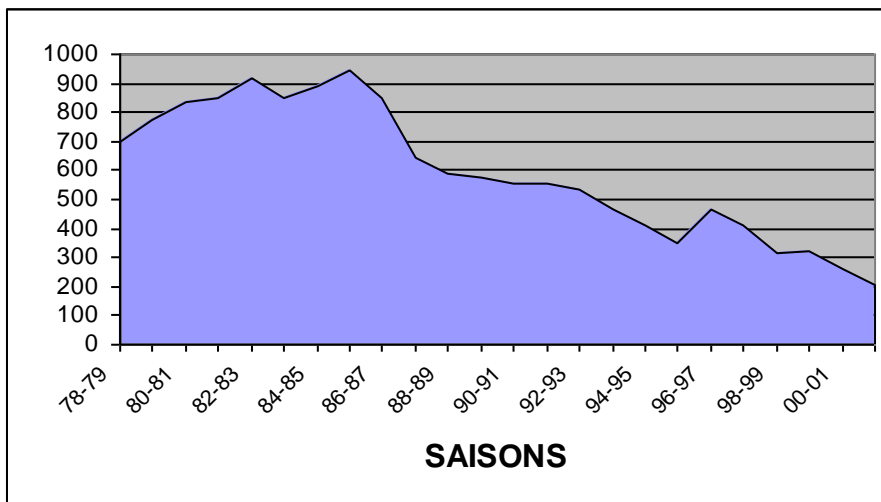
<sup>965</sup> A.C.D.P.M. Baie d'Authie-Sud : Enquête sur les déperditions entre les campagnes 1999-2000 et 2000-2001, février 2000.

<sup>966</sup> Association des Chasseurs, Propriétaires, Huttiers, présidée par le premier représentant de l'ACDPM Littoral Sud, les identités sociogéographiques des deux structures s'avèrent très proches.

<sup>967</sup> Expression reprise d'un chasseur amiénois dans le car qui nous menait à Paris pour la grande manifestation de 1998, alors qu'arrivaient à notre hauteur les petits bus affrétés par les associations de chasse du Vimeu.

Au regard des 4,7% de perte annuelle moyenne depuis la saison 1978-1979, ce que d'aucun appelle « l'irrédentisme du Vimeu » peut également apparaître comme une réaction à la désaffection des effectifs, signe d'une perte de puissance notable. Surtout, nous sommes ici face à une chasse de spécialistes très spécifique, exigeant un savoir-faire et une connaissance tant du milieu que des espèces et de leur calendrier, qui associe avec une rare précision les conditions météorologiques du moment à la topographie des lieux. Ces « chasseurs aux pieds nus », pour reprendre l'expression d'un connaisseur de la presse cynégétique, ont développé une fierté de leur ingéniosité inversement proportionnelle à la raréfaction de leurs effectifs. Il s'agit en effet d'une quête plutôt orientée vers les limicoles, soit ces oiseaux vivant dans et de la vase. Afin de les amener à se poser dans l'aire retenue par le chasseur celui-ci se doit de ne faire aucune erreur quant aux « formes » (ou « blettes », nom picard de ces leurres) retenues. Dos au rivage, ce nemrod particulier ne doit pas attendre d'attirer un oiseau autre que les congénères en plastique ou en bois qu'il a disposé sur la plage.

Le chiffre de 1 100 adhérents est souvent avancé localement pour quantifier le point culminant atteint par l'association. Pour ce qui nous concerne, nous pouvons avaliser celui de 943 en 1985-1986. Quoiqu'il en soit, le Littoral Sud a vu le départ d'un nombre considérable de licenciés et connaît actuellement les effectifs les plus bas de son histoire. Ils ne représentent plus qu'un peu plus du cinquième de ce qu'ils étaient en 1985-1986 : 206. Ici encore et comme pour sa voisine de la Baie de Somme, un moment-clef marque un revirement de tendance avec la seconde partie de la décennie quatre-vingt. Alors que sur la durée précédente les effectifs vont plutôt croissants, avec en moyenne et par an plus 4,3%, l'ère la plus proche de nous se trouve très affectée par une érosion sans commune mesure avec la décroissance des validations du permis de chasser en France sur la période (-1,78% en moyenne et par an de 1985-1986 à 2000-2001. Il n'y a guère eu que la saison 1996-1997 pour contredire cette baisse quasi continue, les années suivantes ayant absorbé la recrudescence temporaire.



Une telle décreue s'explique par un ensemble de phénomènes, dont les périodes de chasse occupent la première place. Avec la rétraction de la période estivale, nombre de résidents extérieurs à la région ont, comme en Baie d'Authie, renoncé à prendre leur carte. De plus, les caractéristiques topographiques du site rendant impossible l'installation de huttes, seules les chasses au hutteau et à la botte y sont pratiquées. De ce fait, l'attractivité du littoral Sud peut s'avérer moindre pour les amateurs de canards. Pourtant la richesse en limicoles a longtemps contrebalancé ce handicap. Les mesures de protection pour ces derniers ont alors

fait pencher la balance dans l'autre sens. De plus, l'accentuation de la pression touristique pour ces « hauts lieux » du littoral a globalement été inversement proportionnelle à la pression cynégétique. Enfin, les récents travaux sur la digue ont causé des perturbations pour la pratique, amenant certains chasseurs à se replier sur d'autres territoires. Pour finir, il est permis de s'interroger sur les difficultés propres à un mode de chasse aussi spécifique quant à sa reproduction sociale.

### **Effectifs sexués : quid des femmes ?**

Seules cinq femmes sembleraient adhérer à cette association, ce qui en ferait néanmoins l'association la plus féminisée des ACDPM du littoral picard avec 2,4% des sociétaires. Même si cela reste peu, ce constat nous amène à deux remarques, d'importance nous semble-t-il. Primo, domaine « public » ne signifie en rien mixité, et ce en conformité avec tous les acquis de l'anthropologie quant à la division sexuée de l'espace. Secundo, la sociologie classique pousserait à penser que la cynégophilie d'une région jouerait logiquement dans le sens d'un plus large accès des femmes aux territoires de chasse, ce qui se trouverait alors ici vérifié. Mais toujours en phase avec ce classicisme, les spécialistes de la chasse s'accordent souvent pour reconnaître un clivage social déterminant en matière de mixité : les femmes des classes populaires étant plutôt invitées à s'abstenir d'entrer dans le cercle des activités viriles, tandis qu'à l'autre extrême de l'échelle sociale, en particulier dans l'aristocratie, cette exclusion tacite aurait un caractère moins clivant. Il semblerait ici qu'il faille revisiter cette question pour chercher à vérifier l'hypothèse selon laquelle ce serait les deux pôles de la stratification sociale qui faciliteraient le plus l'entrée des femmes dans la chasse. Il faudrait dans ce cas s'interroger sur ce qu'un sociologue comme Pierre Bourdieu appelait « l'*ethos* de classe », à savoir une éthique pratique, non dogmatique et inconsciente, qui s'incorpore dans les êtres, par exemple ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire quand on est une femme « respectable » pour son milieu social. Il y aurait ici sûrement fort à dire sur les dispositions à la pratique cynégétique qu'offre l'*ethos* populaire dans un contexte d'effacement des distinctions sexuées. Encore que pour ce qui concerne les baies, leurs marées rendent la fréquentation cynégétique particulièrement éprouvante, renforçant probablement encore pour longtemps la quasi exclusive masculine.

Par ailleurs, la stratégie actuellement favorisée par les instances cynégétiques va dans le sens d'une ouverture sur les femmes, non seulement parce qu'elle permet de lutter contre l'image machiste qui colle à la chasse, mais aussi dans le but de relancer des adhésions qui se tarissent durablement. Le même phénomène fut observé pour de nombreuses activités dont le point commun est le primat du physique, qu'il s'agisse de force pure ou d'endurance<sup>968</sup>. Il reste que l'Association Nationale des Femmes Chasseresses (« Chasser au Féminin ») fut fondée et se trouve présidée par une femme issue de notre département et du milieu des sauvaginiens du littoral picard.

### **« Gens d'ici » : une autochtonie affirmée**

A rebours de l'ACDPM Baie d'Authie, le littoral Sud a pour réputation de constituer un milieu plus endogène, où la déclinaison localiste du *cogito* cartésien par Guy Di Méo prend plus d'importance qu'ailleurs : « Je suis, donc je suis de quelque part » et plus particulièrement « d'ici ». Le nombre de départements y est en effet peu élevé (9 seulement), mais surtout, si l'on prend en considération la situation géographique quasiment limitrophe du territoire associatif avec la Haute-Normandie, on obtient une presque exclusivité des résidents de la Somme et de Seine-Maritime (près de 92%), l'Ile-de-France ne comptant ici que pour

<sup>968</sup> Pour n'en donner que des exemples régionaux, le Ballon au Poing, présent dans la région d'Albert, ou la Longue Paume, répartie dans le Santerre Somme et le bassin d'emploi défini par l'INSEE en « Santerre Oise », ont procédé de même.

moins de 3,5%. Même en matière de codes postaux, leur nombre élevé (24) ne dissimule pas la prédominance de l'arrondissement d'Abbeville. Par rapport aux effectifs maintenant, le Vimeu, en particulier dit « industriel », se retrouve majoritaire. Les oui-dire quant à la dimension localiste des adhérents de cette ACDPM trouvent ainsi à se vérifier au regard de ces données. Un constat identique peut se tirer pour les dix premières communes, toutes dans un périmètre de quelques kilomètres au plus, nouveau signe d'un primat des locaux parmi les adhérents de cette association.

Cette situation de déperdition explique qu'on en ait tenté l'analyse via une étude spécifique<sup>969</sup>, laquelle révèle un effet pécuniaire plus sensible qu'ailleurs, rebondissant en quelque sorte de la composition plus populaire du chaudron vimeusien. Ici plus encore qu'ailleurs, le coût de l'activité, associé au contexte légal et aux difficultés liées à la superposition des publics sur ce territoire sont des éléments déterminants, soit pour renoncer à la chasse associative du gibier d'eau, soit pour adhérer à une autre structure.

#### 4.) L'Association des Chasseurs Propriétaires Hutteurs du Hâble d'Ault : un chaudron social en forme de soupape d'échappement

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ACDPM et que son périmètre n'entre pas totalement dans le site Natura PIC.01, nous avons choisi de présenter quelques données de l'Association des Propriétaires Hutteurs du Hâble d'Ault, dans la mesure où comme précisé plus haut cette structure sert de déversoir par rapport aux problèmes de déficit territorial sur le DPM. Pour autant, ces chiffres à but uniquement informationnel ne seront pas inclus dans la synthèse qui suit et qui concerne l'ensemble des trois associations publiques.



Pour le dernier listing disponible, on y comptait 283 adhérents inscrits<sup>970</sup>, soit sensiblement plus que l'effectif de l'ACDPM Littoral Sud. On y dénombre également peu de femmes malgré le caractère non exclusivement cynégétique de l'adhésion : 3,2%. Ainsi, même lorsque l'adhésion n'est pas liée à la pratique de la chasse, ce sont des hommes qui s'impliquent le plus dans les associations cynégético-foncières. Quant à l'inscription territoriale, nous avons observé que le nombre de résidents de la Somme allait croissant de la Baie d'Authie (30,21%) au Littoral Sud (83,50%) en passant par la Baie de Somme (82,36%). On atteint avec l'ACPH un nouveau rapport proche des plus forts taux. Ils sont en effet plus de huit sur dix alors que le nombre de départements représenté y est le plus faible avec

<sup>969</sup> ACDPM Littoral Picard-Sud : Enquête sur les déperditions entre les campagnes 1995-1996 et 1996-1997, novembre 1996. La collecte des données a là aussi été réalisée sur la base d'un questionnaire envoyé par voie postale et donc auto-administré par les enquêtés. La population visée concernait les sociétaires de la saison 1995-1996 n'ayant pas renouvelé leur adhésion pour 1996-1997, soit 95 individus. A cette époque, l'association est en train de connaître sa plus spectaculaire remontée (+ 33,4%) après une décennie de décroissance globale dont une année seulement en stagnation.

<sup>970</sup> Deux remarques préliminaires doivent cadrer la valeur des effectifs concernant l'ACPH : *primo* l'adhésion n'y est pas obligatoire, ce qui induit à l'évidence un certain déficit de données et *secundo* on y compte quelques adhérents « sympathisants », voire inscrits à titre honorifique pour services rendus à l'association. De plus, s'agissant également d'un regroupement de propriétaires, tous ne sont pas personnellement impliqués dans la chasse.

seulement sept. Quand ils ne sont pas habitants de la Somme c'est dans un département limitrophe qu'ils résident souvent (13%), alors que moins de 2% se situent au-delà. On enregistre néanmoins quelques 60 codes postaux, ce qui laisse imaginer une plus grande dispersion géographique qu'il n'y paraîtrait au premier abord.

Parmi ces 60 codes 36 concernent la Somme, soit beaucoup plus que les 24 de l'A.C.D.P.M. Littoral Sud, ce qui révèle une dispersion géographique beaucoup plus importante au sein du département. 17 codes sont communs aux deux associations, mais ceux qui sont propres à l'A.C.P.H. se situent parfois à l'autre extrémité du département, comme Roye, Combles, Ham ou Roisel. On a par là même un des signes de cette incitation plus sensible à passer de l'ACDPM à l'ACPH pour les moins disposés à se rendre sur le littoral sans l'assurance que des conditions météorologiques défavorables n'obligeront pas à rebrousser chemin. C'était moins vrai lorsque la saison estivale commençait au 14 juillet et c'est en quelque sorte compensé par ce pied-à-terre qu'offre la hutte du Hâble d'Ault. Rappelons ici que ce débat sur les dates de la pratique débouche sur des conséquences parfois inattendues en matière d'occupation territoriale. De ce fait, en dehors d'Abbeville, qui arrive à la huitième position et du Tréport en dernière, les dix premières communes de résidence bordent quasiment le hâble. On a probablement ici un effet de la propriété. Le reste de la liste confirme d'ailleurs ce point.

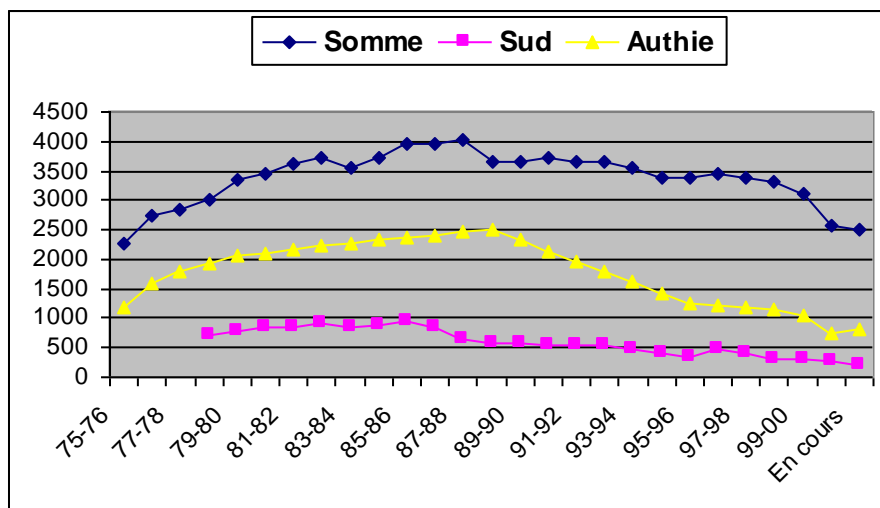
Enfin, le listing nous informe sur certaines des motivations de l'adhésion, dont la détention du permis de chasser qui concerne 184 membres (65,02%). Les numéros de ces permis permettent encore d'en connaître les départements où ils furent acquis. Des numéros qui font état de dix départements, l'ordre des départements restant identique à celui tous adhérents confondus, avec une Somme très largement en tête devant la Seine-Maritime. A l'évidence, la chasse constitue l'objet majeur de l'adhésion à l'ACPH.

## **5.) Une fiche d'identité<sup>971</sup> des chasseurs du DPM picard**

Avec 3 613 droits de chasser pour la période de l'enquête<sup>972</sup>, l'évolution sur la longue durée fait état de moins de 2% de pertes en taux de variation annuel moyen depuis la campagne 1978-1979, soit une régression apparemment moindre à ce qu'il en fut pour les chasseurs de France. Néanmoins, une décroissance presque continue se profile dès la saison 86-87 et caractérise le long terme, sauf pour la campagne 96-97, période pendant laquelle on constate une légère remontée. La perte globale s'élève alors à plus de 37% pour l'ensemble de l'étendue, avec deux phases, la décrue allant en s'accroissant de la première à la seconde. Pour cette dernière, les ACDPM ont atteint un taux de décrue plus de quatre fois au chasseur français (-6,1% de 96-97 à 00-01 contre -1,5%). Surtout, elles ont perdu plus de la moitié de leur optimum atteint en 85-86 avec 7 254 sociétaires. Notons également que la saison 00-01 fut une campagne particulièrement négative, après que le parlement ait refondu le droit français en matière de chasse.

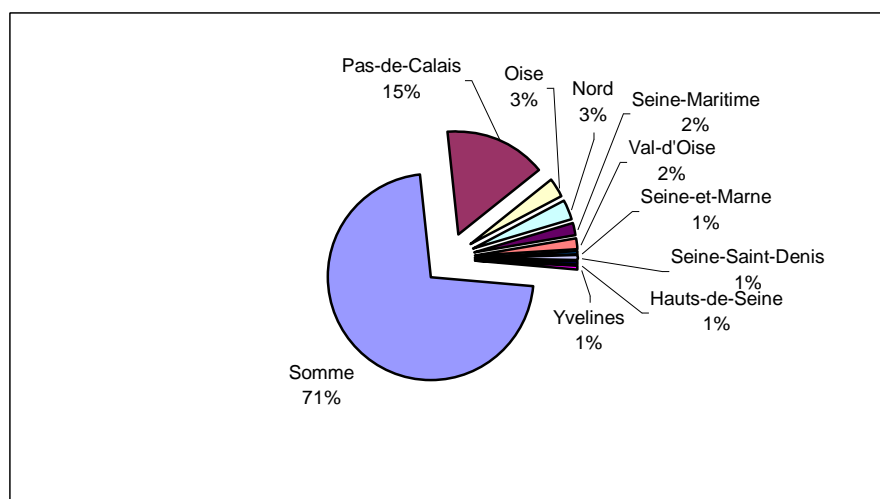
<sup>971</sup> Précaution d'emploi : les chiffres donnés dans ce point ne correspondent pas à des individus, mais bien à des droits de chasser. Certains chasseurs ont en effet une double, voire triple adhésion aux ACDPM étudiées. Si l'on retient les résultats de l'enquête « Opinion » (détaillée plus loin) et si l'on considère l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population, les double-comptes représentent 14,6% des effectifs cumulés.

<sup>972</sup> Hors double-comptes maintenant, en appliquant le taux de 14,63% rencontré dans l'enquête Opinion des chasseurs du DPM, on obtient 3 024 chasseurs, lesquels remplacent ici les précédents « droits de chasse » et constituent un effectif « redressé ».



Ces trois associations ont vécu des évolutions globalement similaires, mais avec des décalages temporels d'une à deux années pour les retournements d'importance. Il subsiste que si cette décroissance globale est tributaire d'un contexte général de crise, elle correspond aussi à l'émergence du « parti des chasseurs ».

Quant à la composition des trois associations prises toujours dans leur ensemble, les droits de chasser se concentrent surtout sur dix départements pour 96% d'entre eux. La Somme approche les trois quarts et plus de 85% avec le Pas-de-Calais. En-deça, les autres départements pourvoient pour des valeurs très inférieures. Même l'Ile-de-France ne recueille ici qu'à peine plus de 5%, alors qu'elle fut depuis longtemps considérée comme une grande pourvoyeuse de nemrods pour le littoral picard. Il n'est donc pas possible de prétendre, comme on l'entend parfois, que la population cynégétique locale tendrait à devenir de plus en plus distante d'avec les terrains de chasse. C'est plutôt au contraire à un recentrage sur la Somme auquel nous assistons. Par contre, une règle toute géographique semble se confirmer avec une domination des habitants du départements, suivis par les limitrophes (23,7%), puis par les franciliens.



*La liste des dix premiers codes postaux reprend ici quasiment celle de l'ACDPM de la Baie de Somme, dans la mesure où il s'agit de la plus peuplée. Seul l'ordre est quelque peu modifié par l'association de la Baie d'Authie qui fait remonter Rue de la quatrième à la seconde position, et le Littoral Sud qui fait gagner trois places à Friville-Escarbotin (de la dixième à la septième). De plus et surtout, la prédominance des communes du PIC.01, si l'on ne retient que ces dix premiers codes, est massive puisque ce sont plus de la moitié des chasseurs qui en relèveraient, plaçant résolument les chasseurs du DPM parmi les riverains côtiers.*



## 6.) Les « croyants et pratiquants » de Rue : « le meilleur canton de France »

En préambule, rappelons ici qu'il convient de préciser que l'adhésion à la société communale des Chasseurs de Rue (comme à toute association communale ou ACDPM) permet quant à elle l'exercice de la chasse sur son territoire, contrairement à l'ACGER, dotée d'un statut davantage syndical.



Pour cette dernière, 137 particuliers lui accordaient leur adhésion en juin 2003, alors que l'association elle-même en annonçait une centaine dans le guide du sauvaginer de la Somme édité pour la campagne 04-05. En d'autres termes, elle aurait subi une certaine désaffection, l'enquête de terrain ayant vérifié qu'elle avait en effet compté dans le passé beaucoup plus de membres, certaines difficultés liées à la succession d'un président au charisme inégalé ayant contribué à cette dérive.

Créée dans les années cinquante, elle a réuni jusqu'à 268 adhérents dans les années quatre-vingts, alors qu'on y comptait encore un nombre plus important de résidents extérieurs au canton même de Rue, ainsi que davantage de propriétaires de huttes, lesquels ont peu à peu déserté l'organisation. Pour expliquer ce désintérêt, on peut avancer en plus de la notoriété de l'ancien président, notable jouissant d'une réputation indiscutable, le service rendu en matière d'achat de colverts pour le repeuplement des marais. Par ce dispositif, les adhérents bénéficiaient de tarifs préférentiels. Par ailleurs et plutôt, la dimension extrêmement populaire du recrutement, que nous analyserons plus loin, a pu laisser le jeu de la distinction sociale s'exprimer. De plus, la disparition progressive des sociétés communales de chasse du secteur a indéniablement atomisé les chasseurs locaux, ce qui n'a pas favorisé leur regroupement au sein d'une instance de défense. En perdant les plus motivés des adhérents d'autres communes, l'effet « boule de neige » s'est estompé, provoquant un recentrage sur la ville de Rue. Enfin, la systématisme de la double adhésion (ACGECR/Société Communale) si elle reste prégnante, a perdu de son efficacité, alors que dans le même temps cette Société a perdu de ses effectifs. Aujourd'hui, le niveau cantonal poursuit ses tentatives en direction des propriétaires « parce qu'ils ont du poids », mais sans le succès escompté : « Quand tu vois qu'un type comme X il nous refuse une cotisation à 7€ ! » Ce syndicat, à ses origines section locale de l'ANCGE, a également subi les derniers revers électoraux de CPNT dont il était le meilleur promoteur localement, lui offrant son meilleur canton lors des européennes de 1999, mais encore à l'occasion du premier tour de la présidentielle de 2002.

Au sein des ACDPM la gent féminine s'avérait déjà très peu représentée avec une proportion de l'ordre de 1,3%, mais ici et malgré le caractère non exclusivement cynégétique de l'association, puisqu'il s'agit plus de défendre que de seulement pratiquer, le taux de virilité devient écrasant avec une unique femme recensée.

S'agissant d'une association qui comporte dans son intitulé même la vocation locale de son objet, on peut se demander si elle attire les seuls résidents du secteur cantonal, ou au-delà les pratiquants du canton qui n'y habitent pas, lesquels témoigneraient ainsi d'un souci pour la défense de leurs terrains de chasse, en dehors des questions du vécu quotidien. De plus, les associations ont pleinement conscience des avantages stratégiques qui tiennent dans un recrutement large dépassant les limites strictes de leurs aires d'action, en mettant en avant

l'attractivité dont témoignent ces adhésions extra locales. Concernant donc le département d'habitat et à l'exception de deux ressortissants du Pas-de-Calais, seule la Somme est citée. Et encore, ce 1,5% de « 62 » concerne le sud du département voisin, avec la région d'Aubigny. A lui seul, le canton de Rue rassemble près de neuf cartes sur dix. Néanmoins, près de 13% des adhérents proviennent des alentours, validant une forme d'exogénéité du recrutement. Dans ces cas de figure, les deux sites Natura 2000, au sens des codes postaux attribués aux trente communes les composant, représentent la presque totalité des adhésions. De même, si l'on s'attache aux communes de résidence, on constate que l'ensemble de la population est composée à 82,5% d'habitants des communes du PIC.02. En les interrogeant nous ciblerons ainsi des individus dont les localités de résidence sont parfaitement incluses dans le terrain retenu.

A propos des propriétaires hutteurs que nous évoquions ci-dessus, ils restent présents avec seulement moins de 6% des membres (huit adhésions), ce qui s'avère effectivement très peu. Au-delà de cet engagement sur le canton de Rue, 17% des adhérents relèvent également d'une ACDPM, dont la majeure partie en Baie de Somme.

En vis-à-vis des désavantages du nombre, l'ACGECR permet à ses dirigeants d'en connaître très bien les membres, y compris sur le plan professionnel. Les entretiens ont de ce fait permis d'établir une classification précise sur ce plan. On constate à ce niveau une majorité relative d'ouvriers qui avoisine les 50%, alors que les agriculteurs s'y montrent peu nombreux, ainsi que les classes dites « supérieures » totalement absentes.

#### CLASSIFICATION APRÈS RECODAGE DES 28 RETRAITÉS

Profession	Nb. Cit.	Fréq.
Indéterminé	11	8,0%
Agriculteur-Exploitant	6	4,4%
Contremaître, Agent de Maîtrise etc.	0	0,0%
Ouvrier	81	59,1%
<i>Dont Ouvrier Agricole</i>	<i>10</i>	<i>7,3%</i>
Employé	5	3,6%
Artisan, Commerçant	8	5,8%
Cadre Moyen	4	2,9%
Cadre Supérieur	2	1,5%
Chef d'Entreprise	0	0,0%
Profession Intermédiaire	6	4,4%
Profession Intellectuelle	4	2,9%
Sans Activité	10	7,3%
<i>Dont étudiant</i>	<i>2</i>	<i>1,5%</i>
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Seconds en effectifs les retraités et pré-retraités donnent maintenant une majorité absolue à la PCS ouvriers, qu'on trouve dans près de six cas sur dix. En revanche, les artisans et commerçants, pourtant nombreux dans les rangs cynégétiques, entretiennent ici un effectif assez confidentiel. Le caractère populaire de l'ACGECR est en conséquence validé, les classes laborieuses y étant majoritaires de façon écrasante.



## **7.) La Société Communale de la ville de Rue : une jumelle qui recrute large**

Comme pour l'ACGECR, la Société Communale n'accueille qu'une seule femme, et encore qui ne réside pas dans le secteur. C'est la première situation de ce type rencontrée sur les deux enquêtes pour une association qui regroupe autant de sociétaires.

Bizarrement également, alors que ses statuts en font une association communale et qu'elle comporte moins d'adhérents (105) que l'ACGECR, la Société de Rue compte davantage de résidents du Pas-de-Calais. La proportion des habitants du canton s'y est légèrement tassée, laissant percevoir que cette association recrute davantage à l'extérieur qu'une banale société communale, ici jusque dans le Santerre. En ce qui concerne maintenant les communes, si Rue arrive logiquement en tête avec 78%, c'est en revanche la seule commune du PIC.02 représentée sur les seize agglomérations répertoriées. Quant aux propriétaires hutteurs, leur effectif déjà faible au sein de l'ACGECR s'effondre ici avec uniquement trois membres. Enfin, plus d'un sociétaire sur cinq émarge également dans une ACDPM et toujours plutôt en Baie de Somme.

La proximité entre adhérents cantonaux et sociétaires de Rue n'est pas que géographique, mais aussi et surtout sociale. La seule différence notable entre les deux associations tient dans la proportion moins importante de retraités dans les rangs de la Société. Il est effectivement courant de trouver davantage d'actifs dans les chasses communales, dont les tarifs sont souvent modérés. Arrivés au terme de leur activité professionnelle, certains chasseurs s'investissent pour la première fois dans des domaines privés faisant appel à l'actionnariat, généralement plus onéreux. C'est probablement le signe d'une disponibilité plus importante, mais aussi de la diminution des dépenses d'investissement qui marquent la fin de vie, laissant plus de ressources pour les loisirs. Reste qu'on y trouve presque autant d'ouvriers et de représentants des classes populaires après recodage des retraités. Ce sont les agriculteurs-exploitants, la plupart du temps détenteurs de droits de chasse qu'ils peuvent se réserver, qui régressent sensiblement par comparaison avec ce qu'ils représentaient au sein de l'ACGECR.

## **8.) L'identité des chasseurs de base sur l'arrière littoral**

Enfin, comme pour les ACDPM précédemment, le cumul des deux associations, ACGECR et Société Communale de Rue, à l'exclusion des doubles comptes, donne l'ensemble de la population pour la seconde vague de questionnaires.

La féminité s'y retrouve logiquement très faible avec seulement deux adhérentes, soit 1,8% des 170 membres de la population interrogée.

Seuls six codes postaux sur onze ne relèvent pas du département, mais du Pas-de-Calais limitrophe pour sept adhérents (4,1%), tout comme se démarque le canton de Rue avec la plus forte concentration de cartes, soit près de 85%. Sur vingt-sept communes de provenance, vingt relèvent de la Somme et sept du Pas-de-Calais.

Parmi les personnes interrogées, seules huit sont propriétaires hutteurs et avec près d'un quart des effectifs membre d'une ACDPM, le gibier d'eau semble occuper une part déterminante dans leurs orientations cynégétiques, d'autant que nombre de ces adhérents peuvent pratiquer cette forme de chasse en marais d'intérieur, à Rue même. Lorsque c'est sur le domaine maritime on constate que c'est le plus souvent en Baie de Somme (28/40).

La répartition par profession ou groupe de métiers nous intéresse au premier chef parce qu'elle permet de fournir l'identité sociale dominante de la population, mais d'un point

de vue plus méthodologique elle fournira une indication qui servira à vérifier la représentativité de l'échantillon répondant au questionnaire.

#### CLASSIFICATION APRÈS RECODAGE DES 30 RETRAITÉS

Profession	Nb. Cit.	Fréq.
Indéterminé	21	12,4%
Agriculteur-Exploitant	8	4,7%
Contremaître, Agent de Maîtrise etc.	0	0,0%
Ouvrier	91	53,5%
<i>Dont Ouvrier Agricole</i>	11	6,5%
Employé	7	4,1%
Artisan, Commerçant	8	4,7%
Cadre Moyen	6	3,5%
Cadre Supérieur	3	1,8%
Chef d'Entreprise	0	0,0%
Profession Intermédiaire	7	4,1%
Profession Intellectuelle	4	2,4%
Sans Activité	15	8,8%
<i>Dont étudiant</i>	4	2,3%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>170</b>	<b>100%</b>

Alors que la région de Rue se caractérise plutôt par la prédominance des services et du secteur primaire, on observe chez les chasseurs retenus pour l'investigation des tendances très nettement orientées vers le secondaire. En effet, même si 47% des hommes vivant dans la Somme relèvent de ce secteur, ils sont moins de 30% sur le canton qui nous intéresse en premier lieu, la dimension populaire de la population d'enquête restant très affirmée.

#### B.) CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON : recherche de la représentativité optimale

Les listings des cinq associations visées par les deux vagues de questionnaires lancés par site Natura disposent donc de fichiers nominatifs, comportant patronymes, prénoms et adresses des adhérents, ce qui a permis un échantillonnage par ACDPM, selon le sexe, le département et le code postal. Par ailleurs, nous avons cherché à établir une proportionnalité par commune pour celles qui pourvoient le plus à l'effectif global des chasseurs recensés dans ces associations<sup>973</sup>. A partir de ces préalables méthodologiques, il a été décidé de viser un sociétaire sur cinq. Au total, ce furent ainsi 800 questionnaires d'expédiés. En revanche, la méthode fut simplifiée en ce qui concerne les deux associations du PIC.02, leurs effectifs permettant d'interroger l'ensemble des membres.

**Taux d'enquête sur les ACDPM : 22,14% de la population-mère, soit 800 questionnaires**

**Taux d'enquête sur les associations de Rue : 99% de la population-mère, soit 169 questionnaires**

<sup>973</sup> Recherche également du questionnaire unique par foyer connaissant les redondances de ce côté et la concertation entre apparentés pour répondre, ce qui laisse espérer un taux d'enquête réel supérieur ; élimination des doublons (cas de figure d'un pratiquant relevant de plusieurs ACDPM).

## **1.) Taux de participation : une volonté forte d'expression qui interroge quant au rôle cathartique de l'enquête d'opinion**

Au-delà de cette recherche de représentativité, les bases de données disponibles ne nous ont pas permis de prendre en considération d'autres déterminants classiques fondamentaux de l'opinion telle que définie en sociologie, en particulier l'âge, la ruralité ou l'urbanité du lieu de résidence, mais surtout la profession. Seule une étude, réalisée sur l'unique ACDPM Baie de Somme permettait d'apprécier cette dernière variable, mais déjà ancienne et sans liaison avec le fichier des adresses.

Nonobstant ces aléas et lacunes, la première surprise et de taille vint du niveau de retour enregistré. Il nous avait été signifié en effet qu'un taux de réponse d'environ 10% constituerait déjà une réussite, et encore à partir d'un questionnaire pas supérieur à deux pages. Les dirigeants cynégétiques estimaient franchement que la distance présumée de ces chasseurs d'avec l'écrit d'une part, le « ras-le-bol » général qui semblait chez eux omniprésent d'autre part, invalidaient passablement les chances de réussite. Il n'en fut rien, au contraire, puisque le questionnaire de quatre pages, pour 63 questions, analysées par 90 variables, a dépassé de loin toutes les attentes en matière de retour. L'ensemble de ces éléments nous permet d'estimer que les résultats de cette enquête méritent une crédibilité certaine<sup>974</sup>.

**Taux de participation ACDPM : 62,74% (hors retours à l'expéditeur : 19), soit 490 retours exploitables.**

**Taux de participation PIC.02 : 31,29% (hors retours à l'expéditeur : 6), soit 51 retours exploitables.**

Si on les compare au taux moyen de réponse pour les enquêtes par questionnaire auto administré, lequel s'établit en France autour de 7% d'après les relevés établis, on peut estimer exceptionnelle la réception de ces études (57%). L'explication tient probablement dans l'approche adoptée, le courrier d'accompagnement étant signé du Président de la FDC.80, Yves Butel. Pourtant, l'hypothèse selon laquelle le contexte aurait joué favorablement en faveur de ce taux de réponse massif doit s'imposer comme une évidence, les dernières polémiques sur la chasse, et en particulier les débats contradictoires sur le devenir des sauvaginiens, ayant repris de plus belle dans la période pré-électorale. Plus encore pour le PIC.01, la candidature de Jean Saint-Josse à l'élection présidentielle et l'annonce des

---

<sup>974</sup> Afin de favoriser la participation à l'enquête, et ce en fonction de l'association d'adhésion des publics visés, le logo correspondant a été reproduit sur la première page du questionnaire. Ainsi, chaque destinataire pouvait visuellement identifier l'organisme demandeur de l'enquête (la FDC.80) et vérifier le soutien de son association qui accordait l'emploi de son emblème. Cette précaution nous était suggérée par la méfiance, vérifiée sur d'autres terrains et à l'occasion d'autres études, dont les chasseurs font preuve à l'égard du regain d'intérêt dont ils sont l'objet désormais de la part du reste de la société, laquelle est ressentie par eux comme de plus en plus hostile à leur pratique. Par ailleurs, un encart fut inséré dans le mensuel de la Fédération des Chasseurs de la Somme (« Picardie Chasse »), et celui des chasseurs de gibier d'eau (« La Sauvagine »), invitant à retourner le questionnaire. Enfin, les administrateurs des trois ACDPM ont répondu dans le même sens aux interrogations de leurs adhérents. Il est à ce propos intéressant de noter que plusieurs chasseurs de la Baie de Somme se sont rendus à leur siège social afin de « se faire aider » dans la rédaction de leurs réponses, preuve s'il en était besoin de l'extrême inquiétude quant à l'usage qu'il pourrait en être fait. Nous avons toutes les raisons de penser qu'ils ont été effectivement déboutés quant à leur demande, comme cela nous a été rapporté. De plus, la rapidité exigée pour le retour du questionnaire permettait mal les concertations. Or, la plupart des documents sont revenus dans un temps particulièrement court.

candidats CPNT aux législatives qui devaient suivre, ne pouvaient manquer de mobiliser les chasseurs du DPM picard.

Considérés par ACDPM, ceux-ci répondent dans une proportion graduée par ce que l'on sait maintenant de leur proximité au terrain, avec pour extrême d'un côté le Littoral Sud (69,56%), désormais très majoritairement pratiqué par des locaux du Vimeu, et de l'autre la Baie d'Authie (61,29%), plus largement occupée par une population allogène, en particulier en provenance du Pas-de-Calais.

## 2.) Taux de réponse par type de question : un investissement qui s'exprime d'autant mieux avec les éléments biographiques

Si donc la participation au questionnaire fut relativement massive, force est également de constater que ce fut le cas pour la plupart des questions posées<sup>975</sup>. Ces questions pouvaient avoir des statuts différents : les unes concernant l'intégralité de l'échantillon, les autres une part seulement, comme celles attendant une précision par rapport à un type de réponse à une interrogation précédente. **Pour le PIC.01, sur les 64 questions du premier type, le plus significatif en terme de taux de réponse, la moyenne s'établit à 93,6%**, allant de 59% pour les remarques, questions et ajouts personnels (espace libre à la fin du questionnaire), jusqu'à 100% en ce qui concerne les initiateurs ayant contribué à l'apprentissage de la chasse. L'investissement des répondants peut ainsi être qualifié de très fort. Les interrogations qui ont semblé générer le plus de difficultés, et donc susceptibles d'avoir été problématiques, relèvent d'une part des sujets d'actualité vecteurs de polémiques et de discussions au sein même du monde cynégétique et d'autre part des opinions et de leur justification. Pour exemples : 1.) les raisons venant en appui de leur opinion actuelle quant à Natura 2000 (64,1% de taux de réponse) 2.) les motifs expliquant l'opinion vis-à-vis des éventuelles perturbations provoquées par les activités humaines (70,7%) 3.) trois mots définissant le ressenti par rapport au littoral picard (76,9%) 4.) l'explication de l'opinion quant au devenir de la chasse (82%), 5.) les publics usagers du littoral qui pourraient gêner leur activité (85,7%).

Par catégorie de question maintenant, la formulation peut appeler à la rédaction d'un texte, à un positionnement selon des modalités de réponse pré-formatées, à un nombre, une date etc. 1.) Questions fermées (modalités proposées : 96,0% de taux de réponse) 2.) questions ouvertes (texte : 85,4%) 3.) semi-ouvertes (modalités plus « autre » libre : 96,5%) 4.) questions numériques : 97,9% 5.) questions dates : 99,4%. Particulièrement révélatrices de la place occupée par la chasse dans le vécu des répondants, les dates obtiennent un score rarement égalé dans ce genre d'enquête. Exemple parmi les exemples, l'année du premier permis de chasser ne s'oublie pas facilement et semble constituer un véritable **rite de passage**, surtout lorsque le sésame fut décrocher au plus tôt, soit seize ans. En seconde position, les chiffres, ramenant souvent ici à des nombres d'années de pratique, sont également parfaitement maîtrisés. Seules les questions ouvertes restent plus souvent sans

<sup>975</sup> Le premier questionnaire (cf. annexes) était composé de 43 questions fermées appelant à se ranger dans une ou plusieurs modalités de réponses pré-déterminées, 35 questions ouvertes amenant à produire un texte, 10 questions numériques impliquant des données chiffrées et 2 questions « dates ». Néanmoins, l'aspect « fermé » du questionnaire doit être nuancé par le fait que 20 questions ouvertes visaient en fait à offrir la possibilité de nuancer 19 des questions fermées. Il en était de même pour une des questions numériques. De plus, ces variables sont le produit d'un recodage, certaines questions ayant amené à des compléments d'information non sollicités que nous avons jugé utile de saisir. Pour les chasseurs de Rue, la seconde vague de questionnaires s'est enrichie de l'expérience des premiers retours et de la nécessité d'interroger sur les éventuelles formes de chasse pratiquées sur le DPM le cas échéant, et ce dans un objectif comparatif, ce qui explique qu'on ait eu recours à 126 variables.

réponse, mais avec néanmoins un bon taux de participation. C'est par ailleurs souvent ce type de questions qui laisse le plus d'espace blanc.

Antérieurement à ce travail, une première étude<sup>976</sup> s'était attachée à interroger les visiteurs du littoral picard, quant à la manière dont ils recevaient le réseau Natura 2000 localement. L'auteur du rapport constatait dans un premier temps qu'ils étaient ainsi globalement 23,8% à déclarer avoir « entendu parler de la directive européenne », mais ce taux s'élevait jusqu'à 43,8% si l'on considérait les seuls locaux. Au total, la désapprobation touchait 37,1% de l'échantillon, dont 13,7% au nom du fait que la mise en place du réseau serait allée « à l'encontre de leurs activités de chasse et de pêche ». Pour ce qui nous concerne, l'optique visait d'emblée à répondre à ce qui, en arrière plan d'une désapprobation connue et présentée comme la proue du navire ANCGE, relevait de l'amirauté en vue sur le pont, par rapport à la réalité des cales. Ramait-on par exemple dans le même sens au plus près des flots, mais bien plus encore qui étaient les mutins en conflit avec le gros de la flotte ; comment avaient-ils réussi à modifier un temps le cap de l'armada cynégétique pour entrer en guerre sur l'océan politique. S'agissait-il, comme on l'avancait souvent dans les médias, avec parfois de troublants échos de la recherche en sciences sociales, d'une stratégie contestataire à l'allure gaullienne visant à instrumentaliser une base prolétarienne pour éperonner un lobbying plus classique en perte de vitesse ? Même à imaginer les leaders du coup d'Etat en seconds couteaux désireux de jeter l'ancre dans les instances de décision pour s'amarrer à quelques strapontins électoraux, fallait-il penser les porteurs de bulletins comme de dociles sherpas, naïvement disposés à servir de galériens ? Et en premier lieu au nom de quelles valeurs ? C'est ce à quoi se sont attachées les enquêtes, tant qualitatives que quantitatives, mises en place auprès de ces quatre équipages d'attaque que sont les trois ACDPM du littoral picard, épaulées de ce bâtiment en fond de rade qu'est l'ACGECR, étroitement imbriquée avec la SCCR.

---

<sup>976</sup> Cf. Marsauche Maud : La fréquentation sur les espaces naturels du site Natura 2000 Estuaires et littoral picards. Étude réalisée au sein de la réserve naturelle de la Baie de Somme, Institut Universitaire Professionnalisé Environnement, Technologie et Société (IUP ENTES de Marseille). Sous la direction de M. Brun et Aurélie Véret, mai-août 2001. Stage de fin d'études au sein du SMACôPi, ici page 14.

## II.] LES APPRÉHENSIONS NÉES DE NATURA 2000 : une crainte massive dans la perception du dispositif

Dans le but de laisser libre cours aux représentations spontanées, et afin d'influencer au minimum les répondants, la première question relative aux opinions fut laissée « ouverte » : « POUR VOUS, que représente Natura 2000 ? ». 474/541 questionnaires y apportent une réponse, parfois en quelques mots, voire en précisant qu'ils s'abstiennent d'en penser quelque chose, souvent avec de plus longs développements. Ces mots utilisés sont justement souvent révélateurs des appréhensions ressenties. Leur regroupement en catégories nous aide également à percevoir quelques représentations types.

### A.) LES REPRÉSENTATIONS EN MOTS : une boîte de Pandore

#### LES MOTS RÉVÉLATEURS : le sentiment de remise en question de la pratique

ITEM	Nb. cit.	Représentation
Chasse(s) / Chasseurs	129	9,9%
Restreindre & synonymes	53	4,1%
Danger / Craintes / Imposition	68	5,2%
Problèmes & synonymes	21	1,6%
Contraintes & synonymes	20	1,5%
Traditions	18	1,4%
Identificateurs sociaux (riches etc.)	16	1,2%
Lisibilité & synonymes	15	1,1%
Erreur	15	1,1%
Politique	15	1,1%
Zones	13	1,0%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>382 / 1 306</b>	<b>29,2%</b>

Sur les 665 occurrences significatives recueillies, près d'un tiers exprime une idée suffisamment claire pour être exposée. Trois grandes thématiques en ressortent et en premier lieu, la pratique cynégétique elle-même, qui se trouve directement impliquée par la mise en réseau, les seuls mots « chasse(s) » et « chasseurs » représentant près de 10% des occurrences, et se retrouvant dans 30% des questionnaires renseignés sur cette question. *Secundo*, le thème de la remise en question apparaît très fortement à plusieurs reprises, *via* les termes de « danger », « problèmes », « menace », « restriction », « interdiction », « diktat » ou « erreur » ; encore qu'il ne s'agisse ici que des items les plus explicites. Si l'on considère maintenant les termes dans leur contexte, cet aspect négatif regroupe 31,8% des citations. Enfin, l'idée d'un zonage du territoire constitue une représentation que les répondants semblent vouloir discerner dans la démarche du dispositif. Ils tendent d'ailleurs à lui opposer la notion de « tradition » comme contre-feu.

Si maintenant l'on cherche à dépasser la seule analyse lexicale pour tenter<sup>977</sup> de ne retenir de chaque citation que la ou les idées exprimées, on trouve des logiques de réponse allant de l'opposition résolue à l'approbation stratégique.

<sup>977</sup> Le classement par catégorie s'avère malaisé pour plusieurs raisons. D'une part parce qu'un individu peut exprimer plusieurs opinions et d'autre part en raison de la variété des registres argumentaires auxquels il peut se référer. En troisième lieu, certains propos peuvent laisser dubitatif quant au sens de la représentation énoncée. Pour ces cas de figure, le classement a cherché à respecter au plus près l'expression des répondants.

CATÉGORIES DE REPRÉSENTATION	EFFECTIF	%
<b>Tendances négatives</b>		
Un danger (pour la chasse en particulier ou en l'occurrence)	141	28,2
Des difficultés supplémentaires (pour la chasse en particulier)	101	20,2
Une imposition provenant des élites / Manque de consultation	48	9,6
Un dispositif négatif (d'un point de vue général)	39	7,8
Une erreur/ Un dispositif inutile, coûteux, voire improductif	23	4,6
Un lobby opposé à la chasse	23	4,6
Des doutes quant à l'avenir de la chasse	15	3,0
Une perte des « traditions »	9	1,8
Un piège (sans plus de précision)	8	1,6
Une remise en question de la chasse populaire	2	0,4
Une menace pour le droit de propriété	1	0,2
<b>Tendances à la neutralité</b>		
Position neutre et/ou descriptive	28	5,6
Absence de représentation précise / Manque de connaissance	25	5,0
Un dispositif à la fois positif et négatif	7	1,4
L'écologie (sans connotation exprimée)	6	1,2
<b>Tendances positives</b>		
Un dispositif positif de protection	16	3,2
Un dispositif positif sous condition	8	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>500<sup>978</sup></b>	<b>100</b>

La tendance lourde (plus des huit dixièmes) va dans le sens d'une représentation négative, d'un sentiment d'« attaque » de la chasse à l'appréhension de difficultés nouvelles et supplémentaires, surtout pour cette pratique, bien que l'espace environnant soit également cité : ruralité, territoire local... On accuse ainsi généralement une technocratie omnipotente d'imposer ses propres considérations du rapport légitime à la nature, délaissant la place de l'Homme dans cet écosystème. Cette tendance, présente sur le PIC.01, s'affirme surtout avec le 02, lequel mêle souvent traditions et dimension populaire. Par ailleurs, le dispositif apparaît comme inutile et articulé autour du jeu de détracteurs influents, notamment vis-à-vis de la chasse. Le ressenti laisse souvent émerger un sentiment d'imposition que les chiffres donnés ci-dessus sous-estiment dans la mesure où ce ressenti s'exprime de façon diffuse par la formulation.

Un second groupe de réponses fait état de plus de circonspection. Dans ce sens, c'est une position de neutralité qui transparait, certains répondants préférant ne pas s'exprimer explicitement ou ne disposant pas d'informations précises sur la mise en réseau.

Enfin, ceux qui expriment clairement une approbation, ou un certain intérêt pour la directive « Habitats », le font parfois pour reprocher le passage de l'autoroute A.16 dans le secteur ou pour exprimer un souci quant à la protection de la faune sauvage. Ils ne représentent surtout que moins d'un vingtième des argumentaires, ce qui s'avère extrêmement réduit.

## **B.) DE L'OPINION « INITIALE » À LA CONDAMNATION « ACTUELLE » : un glissement vers la radicalisation**

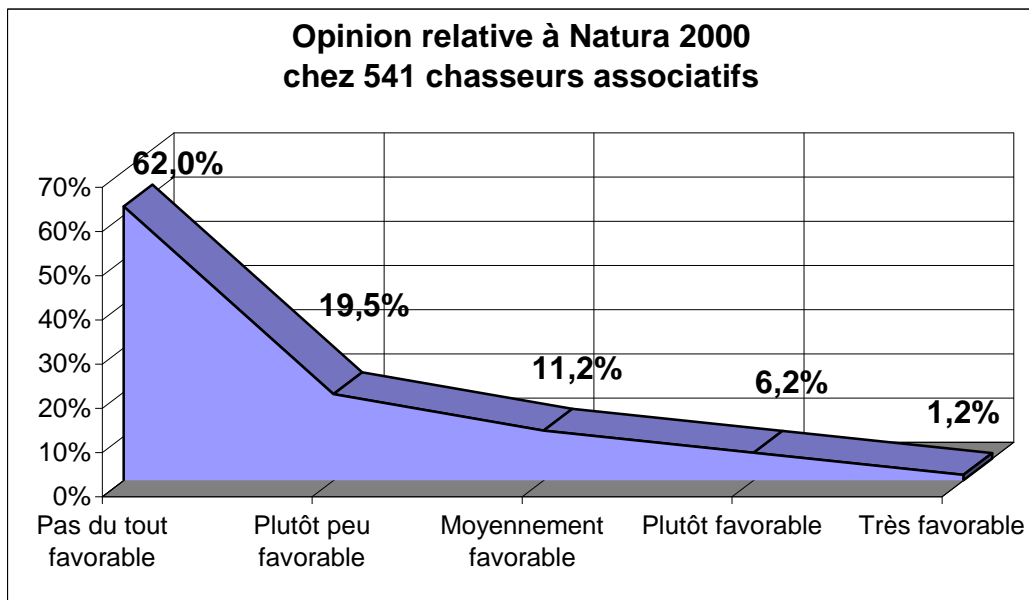
<sup>978</sup> Chiffre incluant quelques doubles comptes. Ajoutons également que dans ce cadre « ouvert », il convient de ne retenir des chiffres que des indications quant au positionnement des répondants à la question ; de grandes tendances plus que des valeurs à prendre dans l'absolu de leur cumul.

Il convient néanmoins de saisir clairement leur degré de réprobation ou d'adhésion au dispositif Natura 2000, d'abord par des modalités objectivées, ensuite sur la durée. Pour ce faire, une échelle classique rend plus lisible, mais également plus schématique, le regard porté par les répondants. En distinguant par la suite l'opinion initiale, dès réception personnelle des premiers éléments d'information, de l'opinion contemporaine, au moment de la passation des questionnaires, nous escomptons saisir la manière dont ces chasseurs évaluent eux-mêmes leur évolution.

« Après avoir eu vos premières informations sur Natura 2000, votre SENTIMENT DE DÉPART a été : »

Opinion Initiale Selon le Site	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	33	6,7%	6	11,8%
Très favorable	5	1,0%	1	2,0%
Plutôt favorable	30	6,1%	1	2,0%
Moyennement favorable	52	10,6%	4	7,8%
Plutôt peu favorable	90	18,4%	8	15,7%
Pas du tout favorable	280	57,1%	31	60,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Premier constat, quel que soit le site retenu, la désapprobation s'avère générale avec un ordre de grandeur placé au-delà des trois quarts, plus forte d'ailleurs sur l'arrière littoral, pourtant a priori mieux informé, ce qui contredit la théorie du malentendu souvent développée. A contrario, les pourcentages progressent au fur et à mesure que l'on passe du « très favorable » au « très défavorable », les pro régressant à moins de 7% de l'échantillon d'ensemble.





JUSTIFICATION DE L'OPINION	PIC.01		PIC.02	
<b>CRITIQUES NEGATIVES</b>				
Concernant la chasse				
Nouvelles restrictions (surtout territoriales) à l'encontre de la chasse	85	20,6%	12	31,6%
Menace pour l'existence de la chasse (en particulier sur le D.P.M.)	52	12,6%	3	7,9%
Dispositif lié aux pressions d'un mouvement anti-chasse	28	6,8%	2	5,3%
Inquiétudes quant au devenir de la chasse	7	1,7%	1	2,6%
Expériences négatives dans d'autres pays	5	1,2%		
Non prise en compte des efforts (physiques et financiers) d'entretien des zones humides			3	7,9%
Concernant la remise en question des acquis				
Remise en question des activités locales (loisirs, économie...)	20	4,8%	1	2,6%
Remise en question de la liberté	15	3,6%		
Remise en question des traditions	8	1,9%	1	2,6%
Primat de l'Homme	8	1,9%		
Remise en question du mode de vie rural	6	1,5%		
Attaque du droit de propriété	4	1,0%		
Remise en question d'un droit révolutionnaire, expression des plus modestes	4	1,0%	3	7,9%
Concernant les acteurs				
Diktat technocratique, allogène et citadin	29	7,0%	1	2,6%
Méfiance vis-à-vis de projets qui masquent leur réalité	16	3,9%	1	2,6%
Manque de consultation & de concertation (vis-à-vis des locaux)	13	3,1%	2	5,3%
Vacuité du dispositif				
Manque d'information ou flou quant au contenu (ambiguïtés)	41	9,9%	3	7,9%
Inutilité (voire néfaste) incohérences, incompétences, coûts	29	7,0%	2	5,3%
Projet restrictif et excessif	4	1,0%	1	2,6%
Inégalités d'application entre États			1	2,6%
<b>OPINIONS PARTAGEES</b>				
Aspects positifs et négatifs	6	1,5%		
<b>CRITIQUES POSITIVES</b>				
Protection et coexistence				
Protection de la nature (contre l'urbanisation, la pollution...)	31	7,5%	1	2,6%
Coexistence possible avec la chasse	2	0,5%		
<b>TOTAL</b>	<b>413<sup>979</sup></b>	<b>100%</b>	<b>38<sup>4</sup></b>	<b>100%</b>

<sup>979</sup> Chiffre incluant quelques double-comptes.

D'un point de vue argumentaire, les similitudes entre les deux publics sont frappantes. Plus de quatre propos sur dix font directement référence à la chasse<sup>980</sup>. On peut d'ailleurs les répartir selon cinq catégories : 1.) de nouvelles contraintes pour près de la moitié de l'effectif, en particulier en matière d'emprise territoriale des réserves. « On n'a le droit de rien. En plus, ils sont en train de prendre notre territoire ». Sur le PIC.02, cette inquiétude reste au premier rang et se trouve même accentuée puisqu'on la retrouve dans près d'un tiers des cas. Elle s'exprime *via* une angoisse de « restriction de l'espace chassable » qui aboutirait à « une mise en réserve des sites ». 2.) Près d'un tiers va plus loin en mettant en avant un risque d'interdiction totale, notamment sur le DPM « On veut mettre nos territoires sous cloche ». Une menace semblable est ressentie avec les marais d'intérieur, qui y ajoutent un volet politico-idéologique méritant qu'on s'y arrête un moment quand le propos devient plus directement social. « Ils veulent empêcher la chasse pour le petit ouvrier » sonne ainsi comme le pendant du « tout pour les capitalistes », laissant transparaître ce qui dans certaines formes de chasses ne dit pas son nom, à savoir le sentiment d'une relégation sociale dépassant de loin le seul cadre de la pratique cynégétique 3.) Un demi tiers préférerait mettre l'accent sur ceux qu'ils soupçonnent d'être à l'origine de la directive « Habitats ». Il s'agit alors et à leur sens d'un courant opposé à la chasse, voire « intégriste », désireux de s'approprier l'espace aujourd'hui occupé par les chasseurs. Cette attitude, si elle existe sur le PIC.02, arrive plus loin dans l'ordre décroissant des réponses, même si l'image des « protectionnistes environnementaux » y génère une « méfiance naturelle » 4.) Avec des effectifs plus confidentiels, certains s'interrogent quant à l'avenir de la pratique cynégétique sans pour autant conclure sur ce devenir 5.) Quelques-uns enfin font le parallèle avec d'autres expériences menées dans quelques États d'Europe et particulièrement aux Pays-Bas, imaginant parfois que « Natura 2000 évitera certains pays ». En vis-à-vis, ils mettent surtout l'accent sur une forme de « désolation par rapport aux efforts physiques et financiers consentis pour entretenir les marais ». Cette dimension laborieuse caractérise très fortement la ligne de défense des sauvaginaires en marais, opposant le territoire modelé à une contemplation ressentie comme délétère pour l'homme et la faune.

Ils sont moins nombreux (15,7%), mais plus « systémistes » ceux du deuxième groupe, qui élargissent leur argumentaire autour d'un complexe environnemental, à la fois social, économique et historique. Ils appréhendent de ce fait le bouleversement comme une remise en question d'un ensemble d'acquis 1.) Au premier rang de cette problématique généraliste, près d'un tiers reproche au dispositif de s'attaquer aux activités locales, en particulier les loisirs sous toutes leurs formes (« Jouir de la nature »), mais également certains secteurs économiques, dont ceux qui touchent à la chasse 2.) A leur suite, environ un sur cinq met en avant la conception de son activité cynégétique, entendue comme une liberté, quand le ton n'est pas explicitement libertaire. Il conviendra de s'en souvenir lorsque nous aborderons l'anarcho-syndicalisme du « Vimeu Rouge » 3.) Une liberté qui chez certains s'exprime *via* le terme de « tradition », précédé systématiquement par l'article « nos », nouvel indice qu'elles servent à véhiculer des connotations identitaires 4.) Pour d'autres, la défense de l'environnement ne devrait pas se faire à l'encontre de l'humain, partie prenante de l'écosystème. Un élément qui transparaît de manière plus implicite au sein de la population du PIC.02 avec le reproche d'une « certaine exagération sur la défense des végétaux » 5.) Cet écosystème s'appuierait sur un mode de vie qu'un sous-groupe synthétise sous l'appellation

<sup>980</sup> Pour le PIC.01, sur 457 opinions exprimées, 369 sont justifiées par un ou plusieurs arguments. Au total et exceptés trois justifications non catégorisables, c'étaient ainsi 413 justifications de l'opinion qui permettaient de comprendre les positions initiales des répondants. En ce qui concerne la seconde enquête, 36 des 45 questions fermées renseignées sont complétées par un texte, apportant 38 motifs.

« rurale » 6.) Ils se révèlent par contre très peu à invoquer le droit de propriété, ce qui tranche avec les réponses des propriétaires-gestionnaires de huttes. De la même façon, le thème n'apparaît pas explicitement sur le PIC.02, mais on le pressent quand sont évoqués « des territoires achetés avec l'argent des contribuables et qui profitent à certains... » ; critique à peine voilée des politiques publiques du littoral 7.) De la même manière, l'invocation d'un acquis historique révolutionnaire accordant le droit de chasse aux manants ne réunit qu'un effectif réduit.

Le troisième groupe s'intéresse aux acteurs convoqués pour la négociation du document d'objectifs 1.) L'Europe communautaire, la « technocratie » et autre « bureaucratie », mais également le citoyen dans son opposition à « l'homme du cru », expriment assez bien l'image de l'altérité, de l'extériorité. Ces « écritures qui ne donneront rien de réaliste » en disent long sur la distance entretenue avec les « élites » 2.) Les « décideurs » sont ainsi suspectés de dissimuler la « face cachée » du dispositif. Cette « méfiance » est rapportée à des expériences antérieures et au contexte polémique des deux dernières décennies : « promesses » non tenues, « manque de franchise » etc. On va chez quelques-uns jusqu'à pencher en direction d'un syndrome du complot, en évoquant une stratégie délibérée de division des acteurs locaux 3.) Autre sujet de divergence vis-à-vis des promoteurs de Natura 2000, on regrette une consultation sommaire et un manque de concertation, dont ces mêmes acteurs locaux surtout se faisaient les détracteurs. Le thème est appuyé sur l'arrière littoral où l'on ne perçoit « aucune concertation avec les propriétaires et les communes »<sup>981</sup>.

Au sein du quatrième groupe de répondants se situe un public qui se répartit plutôt sur une échelle de la connaissance quant au projet lui-même, une minorité reconnaissant un manque en la matière, alors que pour la plupart ils mettent l'accent sur certains aspects leur semblant équivoques 1.) Pour ces derniers, c'est « le flou » et « l'ambiguïté » qui dominent leur impression générale, en particulier en ce qui concerne les notions de « perturbation » et de « dérangement ». Ce sujet rebondit sur « l'incompréhension de certains textes », lesquels laissent place, à leurs yeux, à « trop d'inconnues », associées à une « lourdeur juridique » 2.) Allant plus loin, un deuxième sous-groupe qualifie le réseau d'inutile ou d'incohérent, quand ce ne sont pas les compétences des rédacteurs qui sont mises en cause. Dans le même sens, on affirme sur l'arrière littoral ne pas « avoir attendu Bruxelles pour entretenir nos marais et les garder dans l'état où nous les ont légués nos anciens ». 3.) Une minorité en conclut plus modérément que l'ensemble aboutit à un projet « restrictif » et « excessif ».

Nous avons conservé à part les positions travaillées par le doute afin de montrer que ce projet ne laisse que peu de place à cette catégorie, l'ensemble de l'effectif adoptant plutôt des opinions tranchées. Ils n'étaient donc que six sur le PIC.01 à voir dans Natura 2000 un dispositif pouvant apporter des éléments de conservation à retenir, mais également des risques quant à certaines pratiques. Ils ont disparu sur l'arrière littoral.

Des opinions tranchées donc, mais très minoritairement favorables au projet. Les premiers avancent que Natura 2000 sera à même de lutter contre les activités destructrices du cadre naturel, quand les seconds se contentent d'insister sur une possible cohabitation des mesures avec la pratique de la chasse. Ici, une seule opinion reste ouverte au dispositif, et ce

---

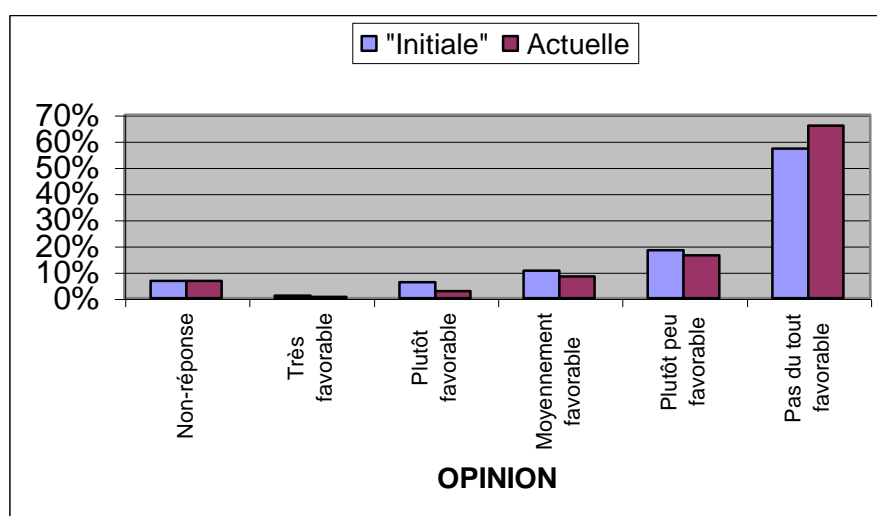
<sup>981</sup> Cf. dans le même sens les constats tirés par le collectif coordonné par Rémy Elisabeth : *La mise en directive de la nature. De la directive habitats aux prémices du réseau Natura 2000*, rapport de l'INRA pour le Ministère de l'Environnement, réseau espaces protégés, DGAD/SRAE, juillet 1999.

au nom de « la conservation de lieux indispensables à une faune et une flore menacées par les promoteurs ».

En vis-à-vis maintenant de l'opinion dite « initiale », la position au moment de l'enquête vise à cerner les évolutions observables<sup>982</sup>.

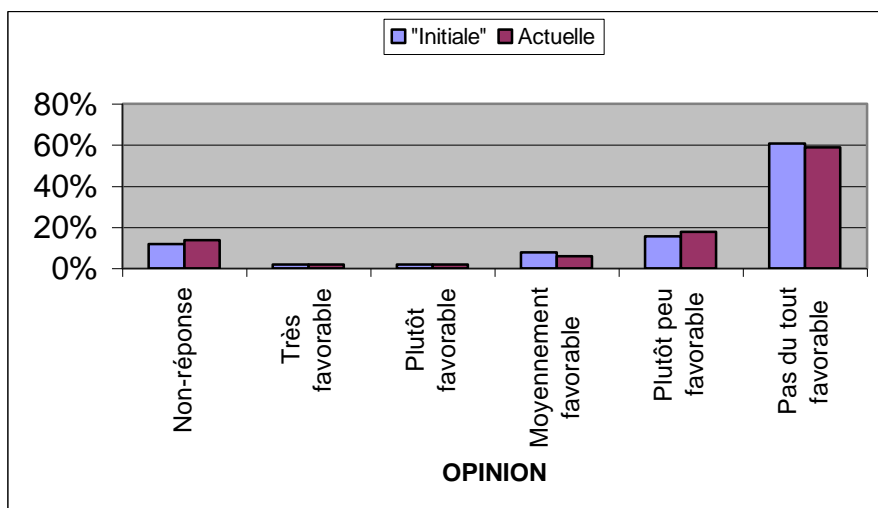
Opinion Actuelle Selon le Site	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	32	6,5%	7	13,7%
Très favorable	2	0,4%	1	2,0%
Plutôt favorable	13	2,7%	1	2,0%
Moyennement favorable	40	8,2%	3	5,9%
Plutôt peu favorable	80	16,3%	9	17,6%
Pas du tout favorable	323	65,9%	30	58,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

En regard de la première opinion, les résultats de ce tableau, en ce qui concerne le PIC.01, montrent un élément majeur : toutes les modalités de réponse se sont en quelque sorte « vidées » partiellement pour alimenter la rubrique « Pas du tout favorable ». On passe ainsi à une opinion globalement défavorable de 82,2%, contre 7,7% de globalement favorable. Le projet concernant le littoral picard étant globalement ancien de plusieurs années, on peut donc en conclure qu'il y a eu pour lui une radicalisation en faveur de l'opposition. Il en va tout autrement sur le PIC.02 avec une légère augmentation des non exprimées, ainsi que des « Plutôt peu favorables », mais compensée cette augmentation par un tout aussi léger tassement des plus radicaux, tout comme des plus neutres. Moins opposés au dispositif, bien qu'également massivement contre, la population interrogée du PIC.02 se singularise surtout par un taux de non-réponse plus important, dans la mesure où une part des membres des associations consultées ne se sent a priori que peu concernée de par leurs territoires de pratique, exclus pour certains des périmètres Natura 2000. Du moins c'est ce qui ressortirait des seuls éléments chiffrés, car en aparté plusieurs sauvaginiens n'hésitent pas à se délecter à mi-voix du « mauvais tour » que joue Natura à « ches grosses gueules » (sic.).



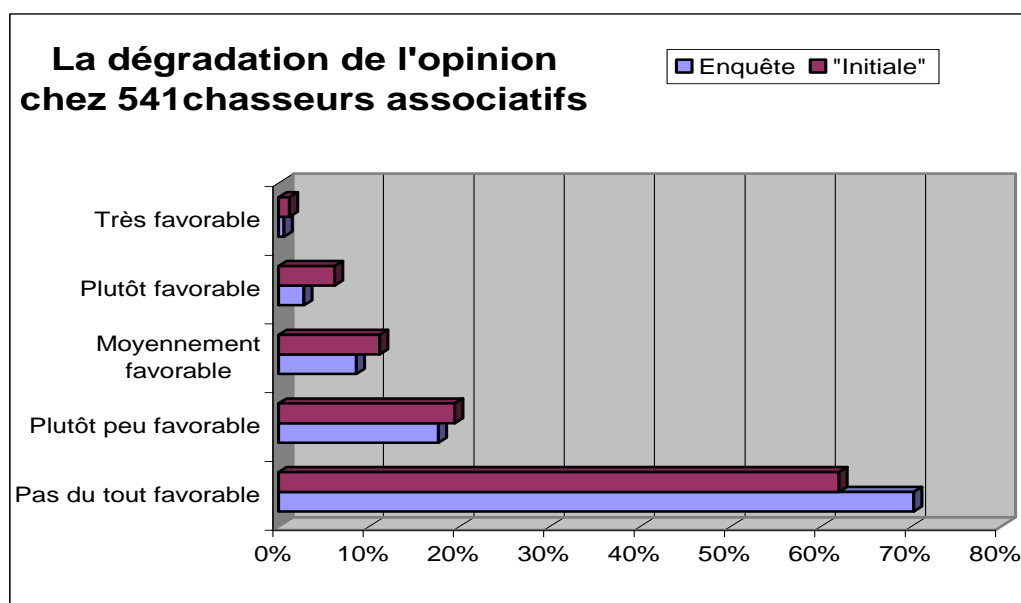
**PIC.01 EN POURCENTAGES**

<sup>982</sup> Pour autant, notons qu'il s'agit non pas d'une comparaison diachronique, mais bien synchronique rétrospective. Cette remarque amène à une prudence certaine quant au statut des interprétations à en retirer.



**PIC.02 EN POURCENTAGES**

Ces graphiques permettent néanmoins de nuancer ces menues différences, l'allure générale de l'opinion sur chacun des sites révélant une globalité homogène.



Quant au passage d'une opinion à l'autre, les transferts se sont réalisés comme suit :

<b>Glissements Défavorables</b>		<b>PIC.01</b>	<b>PIC.02</b>
➤	A partir des non-réponses	6	1
➤	A partir des « Très favorables »	4	
➤	A partir des « Plutôt favorable »	20	1
➤	A partir des « Moyennement favorable »	23	2
➤	A partir des « Plutôt peu favorable »	29	
	<b>TOTAL :</b>	<b>82</b>	<b>4</b>
<b>Glissements Favorables</b>		<b>PIC.01</b>	<b>PIC.02</b>
➤	A partir des « Pas du tout favorable »	17	4
➤	A partir des « Plutôt peu favorable »	6	2
➤	A partir des « Moyennement favorable »	2	
	<b>TOTAL :</b>	<b>25</b>	<b>6</b>
	<b>ÉCART :</b>	<b>57</b>	<b>-2</b>

Ils sont ainsi 107 à déclarer avoir changé d'avis sur le PIC.01, ce qui représente 23% des individus ayant exprimé au moins une opinion et aux deux tiers le temps se serait avéré négatif pour le réseau Natura. La transformation de l'opinion a été un peu moins courante sur l'arrière littoral avec moins de 20%, mais surtout elle a visiblement penché en faveur des glissements favorables ou tout au moins plus modérés. En réalité, ce sont les non-réponses qui gagnent la différence.

Pour autant, les opinions stables représentaient la très grande majorité des répondants.

<b>Effectifs des opinions stables</b>	<b>PIC.01</b>	<b>PIC.02</b>
➤ Non-réponse :	27	5
➤ « Très favorable » :	2	1
➤ « Plutôt favorable » :	10	0
➤ « Moyennement favorable » :	27	2
➤ « Plutôt peu favorable » :	55	6
➤ « Pas du tout favorable » :	263	27

Interrogés à nouveau quant à la justification de leur positionnement contemporain, ils sont sur le PIC.01 313 (contre 369 pour l'opinion « initiale ») à apporter une ou plusieurs précisions<sup>983</sup>. On obtient en conséquence 344 arguments contre 413 à la question similaire précédente. La question des restrictions supplémentaires vis-à-vis de la chasse, spécifiquement sur le plan territorial, continue d'attirer une majorité relative d'opinions, suivie de la même manière par une éventuelle menace sur l'existence de la chasse. Par contre, le sentiment que le projet serait l'expression d'un mouvement anti-chasse, ou récupéré par lui, s'est accentué en valeur absolue. De la même manière, ils sont plus nombreux à se référer à l'expérience d'autres pays ou régions françaises (la Camargue en l'occurrence) ou à la remise en question des activités les plus représentatives du « local ». Concernant les acteurs impliqués dans le dispositif, si la notion de « diktat » apparaît quel que peu moins, le manque de concertation se fait davantage sentir. Mais c'est finalement le « flottement » ressenti qui semble croître le plus, avec le sentiment d'« inutile » du dispositif. Quant aux critiques positives, elles ont quasiment disparu et la coexistence avec la chasse ne s'exprime plus guère. Globalement maintenant, les craintes semblent naître de deux origines : l'extension des réserves de chasse et le devenir des territoires, soit le même questionnement spatial. En découle le sentiment d'une imposition exogène, « déconnectée de la réalité vécue », renforçant l'envie d'en découdre avec ces concurrents d'un genre nouveau.

Quant aux énoncés nouvellement apparus, ils se réfèrent à différents registres.

<b>CRITIQUES NÉGATIVES</b>	
Intérêts non écologiques défendus par le dispositif	
Tourisme et économie face au monde rural	11
Politique	7
Effets négatifs du dispositif	
Augmentation des conflits entre chasseurs et écologistes	2
Diminution du nombre de chasseurs et effets sur le bénévolat	1
Attaque du droit de propriété	1
Arguments liés à l'observation de la mise en œuvre	
Travaux réalisés et dispositions prises + Directive Oiseaux (ZPS)	7
Non reconnaissance des activités locales bénéfiques à l'environnement	10
Lecture de la presse	3

<sup>983</sup> Cette baisse s'explique notamment par le fait que certains ont estimé avoir déjà répondu à cette question.

Critique des acteurs	
Manque de détermination des dirigeants cynégétiques	2
Proposition	
Accentuation des luttes	4
CRITIQUES POSITIVES	
Critiques positives	
Accentuation de la prise en compte des « traditions »	3
Refus gouvernemental de faire de Natura 2000 un sanctuaire (article 5 du mémorandum)	1
<b>TOTAL</b>	<b>52<sup>984</sup></b>

Pour ce qui est des nouvelles thématiques, l'invocation du droit de propriété et d'un mode de vie rural retraduit en « ordre éternel des marais », apparaît désormais avec des énoncés du type « Natura 2000 a été créé par des personnes qui ne connaissent rien à la ruralité ». La Directive « Oiseaux » a également laissé de mauvais souvenirs. Néanmoins, un répondant semble avoir pris en considération la décision du gouvernement Jospin quant au maintien des activités existantes. Subsistent par contre des reproches très tranchés sur la dimension sociologique du droit de chasser pour « le petit ouvrier », en opposition encore une fois aux « grosses gueules ». Conserver son opinion est également perçu comme valorisant, par rapport à la perception que l'on a des « retournements parlementaires ».

### C.) PERCEPTIONS CROISÉES : Natura 2000 et les stratégies reconstruites

Pour aller plus loin quant à cette interprétation qui transparaît vis-à-vis d'un dispositif Natura 2000 avant tout perçu comme une restriction de la chasse, quatre propositions, appelées à être jugées par les répondants, permettent de préciser leurs perceptions implicites : quant à la légitimité du réseau, ses impacts anticipés quant à l'activité cynégétique, ses potentialités militantes pour CPNT et sa concordance avec les revendications des « environnementalistes », ce dernier terme ayant l'avantage de regrouper un ensemble d'acteurs et de groupes. Enfin, à la demande de l'opérateur, une nouvelle et cinquième proposition a été énoncée pour cette seconde enquête, visant à évaluer la réception de la manière dont Natura 2000 est envisagé par ses promoteurs, à savoir un *statu quo* pour les occupants, protecteur pour la nature. Cette option consistant à formuler des affirmations aussi infondées que tranchées se justifie d'abord par l'engouement cynégétique qui nous place d'emblée et de plain-pied dans les représentations des acteurs davantage que dans l'évaluation textes. Ensuite et rétrospectivement, dans la mesure où les répondants s'estiment insuffisamment informés quant à cette directive, il s'est avéré opportun de formuler des a priori parfois stéréotypés.

« Vous estimez-vous suffisamment informé sur Natura 2000 ? »

Information Natura 2000	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	31	6,3%	6	11,8%
Oui	101	20,6%	6	11,8%
Non	358	73,1%	39	76,4%

<sup>984</sup> Chiffre incluant quelques double-comptes.

<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>
-------------------------------	------------	-------------	-----------	---------------

Ils étaient près des trois quarts à s'estimer dans ce cas de figure d'une information lacunaire. Pour l'ensemble des répondants, l'information véhiculée par les médias, qu'ils soient cynégétiques ou nationaux, ainsi que les discours tenus par leurs dirigeants, ont souvent servi de base à l'établissement de leurs convictions. Nous y reviendrons plus loin, mais notons pourtant qu'un discours quel qu'il soit accroche d'autant mieux ses récepteurs qu'il « coule de source » à leurs yeux, et c'est bien de cela dont il est question lorsque les leaders locaux parcourent les marais en criant au loup vert quand le postulat initial fait de toute façon du Vert un loup pour le chasseur. De plus, nous disposons de quelques précisions en ce qui concerne le PIC.02, les questionnaires ayant été complétés par une question ouverte à ce sujet.

« Par quels moyens avez-vous obtenu des informations sur Natura 2000 ? »

<b>PIC.02 : Canaux d'Information</b>	Nb. cit.	Fréq.*
Presse <i>Dont « cynégétique » précisée</i>	16 4	36,4% 9,1%
Réunions <i>Dont « cynégétiques » précisées</i>	12 7	27,3% 15,9%
Associations <i>Dont « cynégétiques » précisées</i>	6 5	13,6% 11,4%
Relations	5	11,4%
Guide Natura 2000	4	9,1%
Internet	1	2,3%
<b>ENSEMBLE DES CITATIONS</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>

\* Fréquences calculées sur l'ensemble des citations, supérieur ici au total des 40 observations (question à choix multiples).

La presse reste donc le principal canal par où transitent les renseignements, mais elle se trouve fortement concurrencée par le milieu lui-même, qui fonctionne selon un schéma de forte interconnaissance où l'exogène suscite souvent l'incrédulité, voire la méfiance. D'ailleurs, nous avons des raisons de penser que la faiblesse occupée par la presse cynégétique s'explique par une absence de précision plus que par une réalité médiatique généraliste. Venant en complément du milieu de la chasse, les relations, également souvent cynégétiques, mais aussi les associations spécialisées (ici l'ACGECR et l'ANCGE, regroupent un quart des citations. Le guide distribué par le MEDD semble avoir connu moins de succès, tout comme internet, peu accessible à notre public.

« Que pensez-vous de cette proposition : Natura 2000 représente "un souci légitime de protéger la nature". »

<b>Légitimité du Dispositif</b>	<b>PIC.01</b>		<b>PIC.02</b>	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	33	6,7%	6	11,8%
Tout à fait d'accord	54	11,0%	3	5,9%
Plutôt d'accord	92	18,8%	7	13,7%
Plutôt pas d'accord	92	18,8%	14	27,5%
Pas d'accord du tout	219	44,7%	21	41,2%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Sur la question du bien-fondé, près des deux tiers de l'échantillon considèrent que Natura 2000 ne constitue pas un dispositif légitime pour protéger la nature. On atteint près de 70% avec les chasseurs de Rue. En allant plus avant dans le détail des modalités, d'autres



variations se font jour. Ils sont ainsi moins radicaux sur le PIC.02, mais également moins nombreux à se déclarer en faveur de la légitimité du dispositif : 19,6% contre 29,8%.

"Une restriction pour la chasse".

Restriction de la Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	28	5,7%	7	13,7%
Tout à fait d'accord	317	64,7%	24	47,1%
Plutôt d'accord	71	14,5%	10	19,6%
Plutôt pas d'accord	16	3,3%	1	2,0%
Pas d'accord du tout	58	11,8%	9	17,6%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

En revanche, ils interprètent la directive comme une manière détournée de restreindre la chasse, et ce pour près de 80% d'entre eux. Sur le terrain, ce sentiment s'accompagne souvent d'un autre, celui d'être explicitement visés dans leur loisir favori. Une sensation qui est loin de recueillir les mêmes proportions sur l'arrière littoral, puisqu'on y note une dérive du mécontentement, mais encore une augmentation de l'abstention.

**ÉNONCÉ PIC.01** : "Une opportunité intéressante pour les chasseurs de peser sur le débat politique".

**ÉNONCÉ PIC.02** : "Un débat qui rend légitime l'entrée des chasseurs en politique".

Justification de l'Entrée en Politique	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	47	9,6%	9	17,6%
Tout à fait d'accord	67	13,7%	21	41,2%
Plutôt d'accord	102	20,8%	3	5,9%
Plutôt pas d'accord	90	18,4%	5	9,8%
Pas d'accord du tout	184	37,6%	13	25,5%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

A contrario, cette interprétation négative des finalités explicites et implicites de la Directive n'incite pas, sur le littoral, à voir dans les remous nés de son application une possibilité de les utiliser comme un tremplin politique. La césure avec les adhérents des associations de Rue, relevant plutôt des classes populaires comme nous l'avons montré précédemment, est ici saisissante. Seul un tiers s'estime désormais en désaccord avec la proposition, contre plus de 50% chez les chasseurs des ACDPM picardes. D'une certaine manière, ici le canton de Rue confirme bien son statut longtemps indétrôné de « premier fief CPNTiste de France ». Entre ces deux résultats, non seulement le temps a passé, mais surtout l'énoncé de la question a été remodelé. Concernant le temps, l'échec des législatives de 2002 aurait eu plutôt tendance à jouer en défaveur de la légitimité politique du « parti des chasseurs ». Par contre, la tentative d'émonder le caractère par trop politique de la question, avait amené à une première formulation au final ambiguë<sup>985</sup>. Avec ce second questionnaire, l'aspect stratégique a laissé la place à la question de la légitimité politique des chasseurs, celle-ci faisant le pendant de la légitimité du dispositif (première proposition). Natura 2000

<sup>985</sup> Sous la pression de la FDC.80, le sigle « CPNT » se trouvait en quelque sorte tabou, incongru et ce en regard de l'objet de la recherche, sa réception par l'opérateur avec lequel avait été négocié le cahier des charges étant alors mise en avant. Pourtant, il nous semblait bien que le débat était avant toute chose complètement politisé, si ce n'est politique.

n'est ainsi plus présenté comme une « opportunité » (terme au combien connoté), qui plus est « intéressante » pour les nemrods, mais un « débat qui rend légitime l'entrée des chasseurs en politique ». Que conclure des résultats qui découlent de ces deux terminologies si ce n'est que les répondants accordent majoritairement un crédit à la démarche de Saint-Josse, mais en refusant de la positionner sur un plan de stratégie politique. D'une certaine manière, le syndrome obsidional des villes assiégées dont ils semblent les porteurs, les amène à vivre leur engagement sur le mode de la bonne foi défensive.

"Une concession aux environnementalistes".

Concession aux « Environnementalistes »	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	67	13,7%	10	19,6%
Tout à fait d'accord	199	40,6%	13	25,5%
Plutôt d'accord	112	22,9%	12	23,5%
Plutôt pas d'accord	42	8,6%	3	5,9%
Pas d'accord du tout	70	14,3%	13	25,5%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Si donc les différences d'appréciation politique, entre les deux populations interrogées, pourraient bien n'être qu'un effet de style quant au mouvement CPNT, en revanche elles paraissent bien réelles pour ce qui est de leur complémentaire, à savoir le « cadeau politique » au parti des Verts. En effet, la mesure leur semble, pour près des deux tiers du littoral, une contrepartie programmatique à la montée en puissance de ceux qu'ils interprètent comme leurs principaux détracteurs : les *Grünen* européens. Ils ne sont non seulement plus qu'une moitié sur le PIC.02 à adhérer à cette idée, mais encore un quart la refuse radicalement, comme si une déconnexion progressive s'était mise en place entre la question cynégétique en France et sa transposition sur la scène politique. Nous avons vu précédemment que les adhérents de Rue développaient pour nombre d'entre eux la thématique du « petit ouvrier » contre le « riche actionnaire ». Si ce thème était présent chez les chasseurs des ACDPM il laissait par contre plus de place à la dichotomie « chasseur ruraliste » VS « écologiste citadin ».

"Une préservation de la nature qui maintiendra les activités existantes"<sup>986</sup>.

Statu Quo Protecteur	PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	7	13,7%
Tout à fait d'accord	4	7,8%
Plutôt d'accord	2	3,9%
Plutôt pas d'accord	13	25,5%
Pas d'accord du tout	25	49,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Si cette affirmation a l'avantage d'être on ne peut plus claire dans sa formulation, la sanction est on le voit sans appel. C'est sur cette proposition que les opinions sont les plus tranchées : relativement moins de non réponses et près de trois quarts de désaccords, dont les deux tiers assumés totalement.

<sup>986</sup> Enfin et comme indiqué en préambule de cette partie, l'opérateur du site a cette fois souhaité évaluer la crédibilité, auprès de ce public, de la manière dont il envisage l'application locale du contrat d'objectif.

**En conclusion sur ces tris à plat, Natura 2000 est globalement vécu comme illégitime à protéger la nature, aboutissant davantage à une restriction de la pratique cynégétique, justifiant de ce fait l'introduction des chasseurs dans le champ politique, parce que le dispositif continue peu ou prou à être perçu comme une concession aux environnementalistes, ce qui aboutit à ce refus d'y voir un *statu quo* à venir pour les activités existantes.**

Sur le plan maintenant des logiques de réponses, ces questions ont été formulées afin de percevoir la conformité des opinions avec les discours justement publics et politiques qui sont généralement adressés au public cynégétique. C'est pourquoi nous avons procédé par croisements entre ces variables afin de reconstruire les logiques de réponse à l'œuvre et retenu les plus expressifs. Entre la légitimité contestée du dispositif et l'interprétation d'une restriction de la chasse par exemple, on observe que le fait de considérer Natura 2000 comme ne représentant pas « un souci légitime de protéger la nature » amène chez plus de 85% des répondants du PIC.01 à l'interpréter comme « une restriction pour la chasse ». Mais de la même manière, le fait d'accorder un crédit au dispositif conduit presque autant à la même conclusion. En d'autres termes, c'est bien une question de méthode et de contenu, plus que la finalité explicite, qui se trouve discutée.

#### **LÉGITIMITÉ DU DISPOSITIF ET RESTRICTION POUR LA CHASSE : PIC.01**

<b>Restriction de la Chasse</b>	Accord	Désaccord	<b>TOTAL</b>
<b>Protection Légitime</b>			
Accord	80,4%	19,6%	<b>100%</b>
Désaccord	85,5%	14,5%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>83,9%</b>	<b>16,1%</b>	<b>100%</b>

Pourcentages calculés sur les citations.

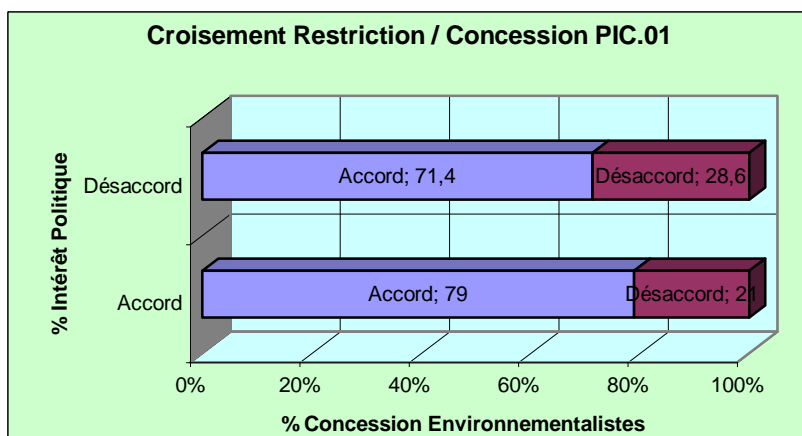
Le même croisement, pour le public des chasseurs de Rue, amène à une conclusion similaire. On s'y trouve même encore plus en accord avec le fait qu'il s'agira d'une restriction de la chasse, quand on pense par ailleurs que le dispositif détient une légitimité en matière de protection de la nature. De la même manière, on peut y être opposé tout en estimant qu'il n'y aura pas de limitation pour la chasse. Autrement dit, sur l'arrière littoral quand le dispositif est contesté ce n'est pas exclusivement du fait de ses conséquences présumées pour l'activité cynégétique.

#### **RESTRICTION DE LA CHASSE ET CONCESSION AUX « ENVIRONNEMENTALISTES » : PIC.01**

<b>Concession aux Environnementalistes</b>	Accord	Désaccord	<b>TOTAL</b>
<b>Restriction de la Chasse</b>			
Accord	81,3%	18,7%	<b>100%</b>
Désaccord	31,8%	68,2%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73,5%</b>	<b>26,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 69,92$ . Degrés de liberté = 1. 1-p = >99,99%.

Quant au contenu « implicite » que les chasseurs du littoral semblent craindre, il est en l'occurrence vérifié par la corrélation entre l'opinion sur « une restriction de la chasse » et celle relative à « une concession aux environnementalistes ». Le fait de penser l'un ou au contraire de le refuser incitait à la même attitude vis-à-vis de l'autre proposition. Globalement, c'est la même relation qu'entretiennent ces variables avec les répondants du PIC.02 ( $\chi^2 = 11,57$ , très significatif).



Si maintenant la plupart s'entendent pour voir dans la directive « une concession aux environnementalistes », cette opinion se partage entre ceux qui adhèrent à l'idée que ce serait également « une opportunité intéressante de peser sur le débat politique » et ceux qui au contraire s'en éloignent. Une tendance similaire se perçoit chez les chasseurs de Rue, bien que la dépendance statistique y devienne moins évidente.

### ENTRÉE EN POLITIQUE ET RESTRICTION DE LA CHASSE : PIC.01

Intérêt Politique	Accord	Désaccord	TOTAL
<b>Restriction de la Chasse</b>			
Accord	38,4%	61,6%	<b>100%</b>
Désaccord	39,7%	60,3%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38,6%</b>	<b>61,4%</b>	<b>100%</b>

Résultat surprenant, mais qui tend à exprimer les ambiguïtés du vote CPNT, l'accord avec une vision de Natura 2000 passablement contraire à la chasse n'entraîne pas d'accord avec l'idée d'un tremplin politique. Une hypothèse se profile dans un premier temps : le vote « chasse » aurait été davantage l'expression d'une absence de perspective convaincante quant au devenir de la chasse, qui se serait faite entendre chez les répondants du fait d'un espace laissé vide sur l'échiquier politique traditionnel. Néanmoins, la formulation elle-même problématique doit nous inciter à la plus grande des prudenances quant à cette interprétation.

PIC.02	Légitimité Politique	Accord	Désaccord	TOTAL
<b>Restriction de la Chasse</b>				
Accord		64,5%	35,5%	<b>100%</b>
Désaccord		40,0%	60,0%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>58,5%</b>	<b>41,5%</b>	<b>100%</b>

Ce que révèlent d'ailleurs les chasseurs de Rue, pour lesquels une logique se profile entre vision restrictive du dispositif pour la chasse et légitimité de cette dernière à se placer sur le champ de la politique.

## D.) LA PROJECTION DANS L'AVENIR : un optimisme contrarié

Le pouls des sauvaginiens du grand littoral picard a été appréhendé via la question de l'optimisme quant au devenir de la chasse. Cette demande de projection dans l'avenir permet de compléter les appréhensions précédentes, mais cette fois en matière de conséquences sur le moral des « troupes ».

« Êtes-vous optimiste pour la perpétuation de la chasse dans l'avenir ? »

Optimisme Sur le Devenir de la Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	11	2,2%	3	5,9%
Tout à fait Optimiste	70	14,3%	8	15,7%
Plutôt Optimiste	72	14,7%	2	3,9%
Moyennement Optimiste	162	33,1%	24	47,1%
Plutôt peu Optimiste	82	16,7%	2	3,9%
Pas du tout Optimiste	93	19,0%	12	23,5%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

La plupart des enquêtés ne rencontrent pas de difficulté à se positionner sur cette échelle d'optimisme dont l'enjeu dépasse et de loin le seul dossier Natura 2000. L'échantillon du PIC.01 se répartit par tiers entre ceux qui optent pour la neutralité et les deux pôles : optimistes / pessimistes, ce dernier l'emportant quelque peu. A la différence, les « petits » chasseurs de Rue se montrent beaucoup moins enjoués quant au devenir de leur pratique, un peu moins de 20% allant dans ce sens quand près de 30% vont dans le sens opposé. Mais plus encore, c'est le niveau médian qui singularise cette population, semble-t-il dans le doute plus que celle des ACDPM. Maintenant, cette perception de l'optimiste trouve à être profondément nuancée lorsque l'on aborde les justifications apportées à l'appui de cette catégorisation.

### Entête du colloque de Nantes



Organisé par le « Groupe des Neuf », opposants à Natura 2000, 6 mars 2002.

**PIC.01 + PIC.02 : Justifications de l'opinion [fréquences calculées pour chaque modalité de réponse à l'optimisme]**

TOUT A FAIT OPTIMISTE (PIC.01 : 47 citations / PIC.02 : 7)				
CAUSES DE L'OPTIMISME ARGUMENT AVANCÉ	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Du fait des combats à mener (pour la « tradition » en l'occurrence)	10	21,3%	1	14,3%
Du fait des résultats de CPNT	6	12,8%		
Car la chasse est une « tradition ancestrale », une « passion »	6	12,8%	2	28,6%
Car la chasse est « nécessaire »	2	4,3%		
Car la chasse est devenue « mature » (changement d'image)	2	4,3%		
Car la chasse est très « ancrée en France » (« libertés individuelles »)	2	4,3%		
Car il ne faut pas être négatif	2	4,3%		
Car la chasse touche à des intérêts économiques	1	2,1%		
Car le grand gibier est en augmentation	1	2,1%		
OPTIMISME CONTRARIE				
Les restrictions (saison de chasse, mercredi, Natura 2000)	6	12,8%	1	14,3%
Les « anti-chasse »	4	8,5%	1	14,3%
Le tourisme	2	4,3%		
Pour les plus aisés (chasse « élitiste en devenir »)	2	4,3%	2	28,6%
Insuffisances des défenses de la chasse	1	2,1%		
PLUTÔT OPTIMISTE (PIC.01: 58 citations / PIC.02 : 2)				
CAUSES DE L'OPTIMISME				
La chasse est un droit (1789)	7	12,1%		
Espérance en CPNT	9	15,5%		
Poids de la chasse : population, emploi	5	8,6%	1	50%
La chasse participe à la régulation de l'écosystème	4	6,9%		
Une « tradition » (« identité rurale ») qui ne peut disparaître	5	8,6%		
La « raison » l'emportera	3	5,2%		
OPTIMISME CONDITIONNEL				
Selon pugnacité des dirigeants cynégétiques	4	6,9%		
Selon le prochain gouvernement	1	1,7%		
Selon l'investissement écologique de la chasse	1	1,7%		
OPTIMISME CONTRARIE				
Chasse « attaquée » (« anti-chasse » (5), lois, gouvernement (8), tourisme (1), médias(1))	17	29,3%		
Pour les plus aisés (chasse « élitiste en devenir »)	1	1,7%		
SATISFACTION				
Interdits positifs	1	1,7%	1	50%

MOYENNEMENT OPTIMISTE (PIC.01 : 193 citations / PIC.02 : 20)				
CAUSES DE L'OPTIMISME				
Utilité de la chasse	2	1,0%		
Car la chasse est une « tradition ancestrale »	2	1,0%		
Données scientifiques	1	0,5%		
La maturité des chasseurs	1	0,5%		
EXPECTATIVE				
Expectative et craintes	7	3,6%		
OPTIMISME CONDITIONNEL				
Selon les résultats des prochaines élections	5	2,6%		
Selon la pugnacité des dirigeants cynégétiques	1	0,5%	2	10%
PESSIMISME : CAUSES				
Les réglementations restrictives	36	18,7%	7	35%
La politique, le gouvernement	30	15,5%	3	15%
Les « écologistes »	25	13,0%	1	5%
« Attaques » des « anti-chasse »	24	12,4%	1	5%
L'Europe	20	10,4%	3	15
La « mauvaise » image de la chasse dans une société en mutation	14	7,3%		
Natura 2000 : la limitation des territoires	7	3,6%	2	10%
L'augmentation des coûts	6	3,1%	1	5%
Les médias	4	2,1%		
Le tourisme	3	1,6%		
La raréfaction du gibier	2	1,0%		
Le rôle négatif de CPNT	2	1,0%		
L' « irresponsabilité » des édiles du gibier d'eau	1	0,5%		
PLUTÔT PEU OPTIMISTE (PIC.01 : 95 citations / PIC.02 : 3)				
PESSIMISME : CAUSES				
Lois « anti-chasse »	22	23,2%		
Les écologistes	12	12,6%	2	66,7%
Les « anti-chasse »	11	11,6%	1	33,3%
Le gouvernement	10	10,5%		
L'Europe	8	8,4%		
La politique	7	7,4%		
Le décalage entre l'urbanité croissante et la ruralité en perte de vitesse	7	7,4%		
La mauvaise image de la chasse	3	3,2%		
Diminution démographique des chasseurs	3	3,2%		
Natura 2000	2	2,1%		

Pour les plus aisés (chasse « élitiste en devenir »)	2	2,1%		
Les médias	2	2,1%		
Les « mauvais » chasseurs	2	2,1%		
Manque de résultats des élus de la chasse	2	2,1%		
La partialité des études	1	1,1%		
Discours non-réaliste des dirigeants de la chasse	1	1,1%		
<b>PAS DU TOUT OPTIMISTE (PIC.01 : 121 citations / PIC.02 : 13)</b>				
<b>PESSIMISME : CAUSES</b>				
Les écologistes	22	18,2%		
Les restrictions de la chasse (dont périodes : PIC.01 = 11)	20	16,5%	5	38,5%
Le gouvernement	11	9,1%	1	7,7%
Les « attaques » vis-à-vis de la chasse	11	9,1%	1	7,7%
Le décalage entre l'urbanité croissante et la ruralité en perte de vitesse	10	8,3%	1	7,7%
L'Europe	7	5,8%		
Les politiques	7	5,8%		
Natura 2000	5	4,1%		
La « mauvaise » image des chasseurs	5	4,1%		
Pour les plus aisés (chasse « élitiste en devenir »)	4	3,3%	2	15,4%
Les « anti-chasse »	3	2,5%	2	15,4%
Les « mauvais » chasseurs	3	2,5%		
Les transformations de la société	2	1,7%		
La directive Oiseaux	2	1,7%		
La politique menée par les dirigeants de la chasse	1	0,8%		
La chasse doit évoluer	1	0,8%		
La rétraction de la giboyeuserie	1	0,8%		
Les coûts	1	0,8%	1	7,7%
<b>PESSIMISME CONDITIONNEL</b>				
Selon le score de CPNT	1	0,8%		
<b>PESSIMISME : PROPOSITIONS DE RÉPONSES</b>				
Lutter	3	2,5%		
Il existe des sujets plus importants que la chasse	1	0,8%		
<b>TOTAL PIC.01 : 515 citations pour 392<sup>987</sup> répondants.</b>		<b>TOTAL PIC.02 : 45 citations pour 33<sup>12</sup> répondants.</b>		

<sup>987</sup> Chiffre incluant quelques double-comptes. Sur le littoral, 479 individus s'expriment quant à leur « optimisme », 392 justifiant cette opinion, soit 8 sur 10, fournissant alors 515 justifications. Ces chiffres tombent à 48 répondants, plutôt « pessimistes », sur le PIC.02, avec 45 arguments justificatifs pour 33 d'entre eux. Ils se positionnent ainsi autant sur la question échelle que leurs collègues du littoral, mais ont eu tendance à en expliquer moins les motifs.



Au-delà de des aspects quantitatifs, le contenu des réponses montre, sur le littoral comme sur l'arrière littoral, qu'il convient d'être toujours prudent avec des résultats tels qu'en présentent quotidiennement les instituts de sondage<sup>988</sup>. Aussi, l'optimisme est à distinguer de la satisfaction d'une part, mais d'autre part cet optimisme affirmé est souvent contredit par la réponse qualitative. De la sorte chez les « tout à fait optimistes », on ne trouve pour le PIC.01 qu'un peu plus de 70% des citations qui justifient véritablement un sentiment positif, et encore souvent pour avancer des luttes à venir. Cette proportion tombe à moins de 50% sur le PIC.02. De surcroît, dans plus d'un quart des cas, il s'agit chez les chasseurs des ACDPM au contraire d'un optimisme que nous pouvons qualifier de « contrarié » dans la mesure où les arguments avancés penchent davantage dans le sens d'une opinion négative. On reproche alors à la réglementation de restreindre le droit de chasse, sous l'effet d'un « lobby » « anti-chasse » ou d'intérêts touristiques puissants. Par ailleurs, ces causes externes ne sont pas les seules mises en cause, l'embourgeoisement de la chasse étant également discuté quel que soit le site.

C'est encore plus évident lorsque l'on aborde les optimistes plus modérés dans leur jugement sur le PIC.01. Un peu plus de la moitié seulement donne des raisons de penser qu'ils le sont véritablement. Un seul répondant s'estime satisfait des transformations de la chasse, les autres apportant plutôt des contre arguments à même de défendre la chasse. Ils étaient également nombreux à se vivre « attaqués », que ce soit par le « lobby » précédemment évoqué, les lois souvent associées au gouvernement Jospin, le tourisme ou des « mises en

---

<sup>988</sup> Cf. Patrick Champagne : *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Paris : Minuit, 1990. « De l'irréel des sondages », un entretien avec Patrick Champagne, in *Médiaspouvoirs*, mai 1995. « L'heure de vérité. Une émission politique très représentative », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°71-72, mars 1988, « Penser la politique », pages 98 à 101. Cf. également les travaux déjà anciens de Pierre Bourdieu : « L'opinion publique n'existe pas », in *Les temps modernes*, n°318, janvier 1973. C'est Bourdieu qui le premier montrait, dans cet article resté célèbre, l'ineptie que représente l'idée même d'une « opinion publique » sensée exprimer le dessein de la majorité du « peuple ». Son argumentation, très simple au demeurant, était articulée autour de la différence fondamentale qui sépare le sondé de l'électeur. Le chercheur expliquait ainsi que le premier est placé dans une situation artificielle (« Si nous étions le jour de la consultation à venir pour qui vous exprimeriez-vous ? »), alors que le second est concrètement en acte de donner sa voix. Dans le même sens, pour Champagne la longue crédibilité qui fut accordée aux instituts de sondage tenait dans leur capacité à donner le résultat approché de l'élection alors même que le dépouillement était parfois à peine commencé. Bien que cette performance ait de quoi impressionner le grand public, le spécialiste rompu aux subtilités de la sociologie politique sait que la précision d'un « sondage de sortie des urnes » n'est pas à confondre avec le peu d'importance accordée à une opinion pré-électorale donnée à la va-vite à un sondeur souvent à l'autre bout d'un combiné téléphonique. C'est lors de la présidentielle de 1988 que les médias ont dû convenir de la relativité du produit qu'ils vendaient à leur public pour mieux le convaincre de leur souci de rendre compte de la majorité démocratique, d'autant que l'on soupçonnait le gagne-pain des instituts de sondage de varier à la marge selon les attendus du commanditaire. Cruelle désillusion pour Edouard Balladur qui se voit ravir le second tour par Jacques Chirac. Bis repetita cette année 2002 où l'intrusion inattendue de Le Pen bouleverse les mêmes médias, pourtant échaudés, dans leur focalisation sur le duel Jospin/Chirac. Si donc une élection ne se détermine en rien par les sondages pré-électoraux, il nous a semblé essentiel de ne pas ignorer les résultats bruts des consultations, en raison du débat dont Natura 2000 a fait l'objet lors des dernières campagnes. Car l'illusion de l'« opinion publique » n'invalide en rien l'idée qu'une opinion majoritaire puisse finalement se dégager, ce que montre chaque consultation. Plus qu'un rejet de la notion d'opinion, la contestation d'une « opinion publique » en tant que telle laisse la place à la notion d'« opinion mobilisée », soit celle des groupes de pression qui présentent leurs intérêts particuliers comme l'expression de « l'intérêt général ». Dans le débat qui nous occupe, il s'agirait plutôt d'une lutte entre acteurs mobilisés, dont les uns proposent explicitement la défense d'un public de terrain au nom de son investissement dans la durée, face à d'autres acteurs, tout aussi mobilisés, mais au titre d'un intérêt qui se voudrait global pour l'écosystème, dont l'Homme est partie prenante. Pour résumer, cette lutte a pour finalité le monopole de la définition légitime de ce devrait être la bonne conception d'une protection du territoire. Si Natura a constitué un cheval de bataille électorale, c'est bien pour le parti dit « des chasseurs » et celui des Verts. De plus, rappelons que l'enquête menée sur le PIC.01 a été lancée quelques mois avant les consultations de 2002.

scène médiatiques ». Ils ne sont ensuite plus que 3% à défendre les motifs d'un réel optimisme dans la modalité intermédiaire. Une part semble se placer dans une position d'attente, quand une autre réitère les attentes en matière de consultations électorales. Les répondants s'en prennent d'abord aux mesures « restrictives » en matière de chasse, à la politique, au gouvernement, aux « écolos » et autres « anti-chasse », ainsi qu'à l'Europe. Se dégage massivement l'idée d'une collusion objective entre les Verts et les « anti-chasse » installés à Bruxelles, l'ensemble aboutissant d'après eux à ces restrictions décriées, dont l'accroissement des coûts financiers exigés pour la pratique. En second lieu, les enquêtés perçoivent les modifications qui travaillent la société contemporaine<sup>989</sup> en matière de sensibilité à l'égard de la mise à mort de l'animal, les traduisant par une image négative pour la chasse, dans une société des loisirs qui serait influencée par les médias. La raréfaction du gibier n'occupe finalement qu'un rôle tout à fait marginal, d'autres critiques s'adressant plus à la politisation de la chasse par ses édiles elles-mêmes. Quant au jugement des chasseurs de Rue, il s'avère sans appel : être moyennement optimiste ne signifie jamais trouver matière à argumenter dans ce sens. Au contraire, ils ne sont que deux à y poser des conditions, alors que tous les autres justifient davantage un pessimisme non dissimulé. Mais ce qui apparaît encore une fois avec beaucoup plus de prégnance dans ce second échantillon, c'est une logique de classe qui là aussi nous invite à ne pas voir dans les conflits cynégétiques qu'une simple opposition entre différentes conceptions de la nature. Pour exemple, ces morceaux choisis : « La chasse n'est plus un loisir pour tous, mais plutôt un droit pour les personnes aisées ». « La chasse revient aux nouveaux seigneurs ».

La nature des réponses de ceux qui se disent « peu optimistes », quelque soit le site, se montre plus homogène en justifiant toujours des éléments ressentis comme négatifs pour la chasse. Sont une fois encore vilipendées les lois qualifiées d'« anti-chasse », présumées orchestrées par leurs promoteurs écologistes, gouvernementaux, européens et plus globalement politiques, les élus cynégétiques se voyant quelque-fois reprocher leur « manque de résultats ». L'une des causes de cette « mauvaise image » des chasseurs, en dehors de ceux parmi eux qui sont accusés d'alimenter cette représentation par des actes peu valorisants, semble trouver un écho dans l'opposition ville-campagne. Conjuguée à la diminution démographique des effectifs cynégétiques, les médias et la « partialité » des études réalisées, se profile l'image d'un « complot » qui viserait à éliminer la pratique et plus encore ses pratiquants, suspectés de se comporter en « tueurs jouissifs ». Ces perceptions nous semblent typique d'une forme de déclassement, social, mais tout autant culturel. Le chasseur du littoral picard, qui s'est fait connaître au niveau national par ses manifestations de violence physique, apparaît de plus en plus comme un sujet en souffrance, voire en déperdition. Mots forts, mais qui trouvent à se justifier si on les replace dans leur acception symbolique de la déchéance telle que l'entend le sociologue : situation de marginalisation croissante en décalage avec une image de soi auto valorisée. Enfin, les pessimistes affirmés reproduisent globalement les catégories de perception déjà énoncées, sans être d'ailleurs les plus virulents.

<b>THÈMES ABORDÉS : RÉCAPITULATIF :</b>	<b>PIC.01</b>		<b>PIC.02</b>	
Les restrictions de la chasse	113	21,9%	15	34,04%
Les « opposants » à la chasse	107	20,8%	7	15,91%
La politique / le gouvernement	73	14,2%	4	9,09%
La mauvaise image de la chasse	46	8,9%	2	4,55%
L'Europe	35	6,8%	3	6,82%
Les élections	24	4,7%		

<sup>989</sup> Cf. Dominique Simonnet : *L'écologisme*, Paris : PUF, 1994, « Que sais-je ? ».

Mener le combat	19	3,7%		
La « tradition »	15	2,9%	4	9,09%
Utilité et transformations de la chasse	12	2,3%	1	2,27%
Expectative, craintes et espoirs	12	2,3%		
Le poids de la chasse	9	1,7%		
L'embourgeoisement de la chasse	9	1,7%	4	9,09%
Les coûts	8	1,6%	1	2,27%
La chasse est un droit	7	1,4%		
Les médias	7	1,4%		
Le tourisme	6	1,2%		
L'action des dirigeants cynégétiques	5	1,0%	2	4,55%
La giboyeuseté	4	0,8%	1	2,27%
Données scientifiques	2	0,4%		
Interdits positifs	2	0,4%		
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>515<sup>990</sup></b>	<b>100%</b>	<b>45<sup>12</sup></b>	<b>100%</b>

Les mêmes arguments revenant dans la plupart des modalités, une synthèse se trouve valide. Elle montre que ce sont avant toute chose les réglementations successives qui préoccupent les répondants<sup>991</sup>.

<sup>990</sup> Données incluant quelques double-comptes.

<sup>991</sup> Les textes intégraux de leurs réponses montrent qu'ils les attribuent aux opposants de leur pratique, auxquels ils mêlent le gouvernement de la gauche plurielle, « otage » des Verts à leurs yeux, mais également l'ensemble de la classe politique française, « assujettie » à l'Union Européenne. La cause profonde de cet état de fait relève à leur sens de la dégradation dont leur image est l'objet, produit d'un hiatus grandissant entre la « sensibilité » urbaine au règne animal et le mode de vie rural, résumé par la « tradition » ; « incompréhension » croissante renforcée par les représentations que donneraient à voir les médias de leur activité. En conséquence, le poids économique de la chasse se trouve contrebalancé par d'autres enjeux, dont principalement le tourisme, d'autant que la démographie cynégétique poursuit son lent recul. Face à cette situation, ils balancent entre craintes et espoirs, les uns au nom du droit légitime de la chasse et de son intérêt pour la protection de la nature, les autres dans l'attente d'un bon score de CPNT aux prochaines élections, ou d'une action de lobbying efficace de leurs dirigeants cynégétiques. Une extrême minorité se dit satisfaite des évolutions en cours, parfois en reprochant l'action négative des dits dirigeants. Mais ceux-ci se voient davantage reprocher de ne pas en faire assez.

### III.] PROFILS ET SOCIO-TYPES DES RÉPONDANTS : les hommes de l'ouest

#### A.) IDENTITÉ SOCIALE : les représentations et la réalité complexe d'une région ouvrière

##### 1.) Des hommes plutôt jeunes au regard de leurs congénères (...)

A au moins 99% les répondants des ACDPM sont des hommes, soit un taux de virilité équivalent aux estimations nationales de l'ONCFS en 98-99 ; laquelle institution estimait d'ailleurs que cette donnée n'avait pas évolué depuis le milieu des années 80. On trouve une représentation féminine guère plus convaincante chez les associatifs de Rue avec quelques 4%. On ne compte ainsi et globalement que 6 femmes sur 541 participants aux enquêtes.

En revanche, le premier échantillon se révèle plutôt jeunes en regard d'autres enquêtes portant sur diverses populations cynégétiques. Ils sont en effet 55,2% à n'avoir pas atteint les 40 ans révolus, leur moyenne d'âge se situant à seulement 38 ans et demi, alors que dans l'enquête Pinet de 1992<sup>992</sup> elle était déjà de plus de 47 ans, les chasseurs de France ayant continué à vieillir depuis cette décennie écoulée. A titre d'exemple complémentaire, l'enquête menée par l'ONCFS<sup>993</sup> amenait ce nombre à 50. Par ailleurs, les moins de 40 ans n'étaient déjà plus que 34% en 1992. Ce constat paraît lié aux dispositions physiques exigées par la chasse au gibier d'eau, la dite étude Pinet indiquant à cet égard que la moyenne d'âge des détenteurs d'un timbre « gibier d'eau » était de 45,2 ans, proche des 41,7 ans de la population française située entre 15 et 79 ans. Le littoral picard se caractérisait ainsi par un public encore plus jeune que la moyenne de leurs congénères sauvaginaires du reste de la France. En comparaison, l'adhérent associatif de Rue semble âgé avec ses 44 ans et demi et en tout cas plus conforme à l'âge moyen du chasseur français. De plus, on y compte très peu de jeunes de moins de trente ans.

Si l'on en revient au comparatif national, pour la saison 92-93, on comptait 1 625 000 visas du permis de chasse. Huit années plus tard, soit en 00-01, ils étaient approximativement 200 000 en moins, soit une diminution de 12,3%. Les plus de 70 ans n'étaient qu'environ 65 000 pour la première période et les plus de 60 ans 309 000. En conséquence, si la diminution des effectifs globaux a trait à une cessation d'activité pour cause d'âge non compensée par un nombre équivalent de nouveaux permis, il y a de fortes probabilités pour que ce facteur ne soit pas l'unique cause. Il faut donc poser l'hypothèse d'interruptions prématurées, probablement liées à une législation plus stricte, mais également au contexte social général qui a abouti à ce que certains pratiquants entretiennent un rapport de culpabilité avec leur activité. Nous verrons en effet que près d'un chasseur sur cinq déclarait avoir déjà envisagé d'interrompre son activité dans le passé, et ce pour nos deux populations. Parmi ceux du littoral, près du tiers invoquaient « L'image véhiculée sur le chasseur » pour argumentaire. Le sentiment de « dénigrement » pouvait alors se trouver avancé : « les ignorances des anti-chasse qui dénigrent les chasseurs ». Qui plus est et au-delà de la tentation pour la cessation d'activité, nombre d'entre eux exprimaient l'idée d'une incompréhension,

<sup>992</sup> Les chasseurs de France. Organisation, typologie, économie, horizon 2000, Institut National Agronomique Paris-Grignon, Laboratoire de la Faune Sauvage et UNFDC, 1993.

<sup>993</sup> « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, saison 1998-1999 », in Faune sauvage : Cahiers techniques, n°251, Auffargis : août-septembre 2000, ONCFS (avec le concours de l'UNFDC).

reliée à la perception qu'ils se font du décalage entre urbanité et ruralité<sup>994</sup>. En conséquence, ces expressions, qui leur permettaient de justifier leur pessimisme quant à la perpétuation de la chasse dans l'avenir, montraient qu'ils étaient nombreux à développer ce complexe du « tueur ».

Ce constat prend toute son importance si on la met en comparaison avec le conformisme social qu'ils se sont assignés, jusqu'au statut matrimonial. On les rencontrera ainsi plutôt en couple et généralement mariés, moins souvent que la moyenne des sujets à des ruptures dans leurs couples. Cette variable sociale nous intéresse encore en raison des contraintes que peut représenter la chasse au gibier d'eau pour le conjoint, dont l'époux quitte le foyer parfois plusieurs nuits par semaine en période de chasse, sans évoquer l'entretien du territoire, dont on a pu évaluer l'importance dans le premier chapitre. Localement, certains interlocuteurs n'hésitent pas à affirmer le primat de leur passion sur la vie conjugale chez nombre de sauvagins de la côte picarde. Parfois davantage mythe que réalité, toujours est-il que les concessions à la chasse ne sont pas menues.

## 2.) (...) Relevant plutôt des classes populaires (...)

Mais le critère central qui définit le mieux l'identité sociale d'un individu, tant pour ce qui concerne ses ressources économiques que pour ses représentations du monde ambiant, se résume le mieux ici avec la profession exercée, laquelle nous le verrons impliquer généralement un niveau d'étude, des relations à autrui et un positionnement dans l'échelle sociale à même de déterminer puissamment le type de culture et le système de valeurs dominant, dont la conscience de classe qui, on l'a vu, semble travailler les représentations, en particulier sur Rue<sup>995</sup>.

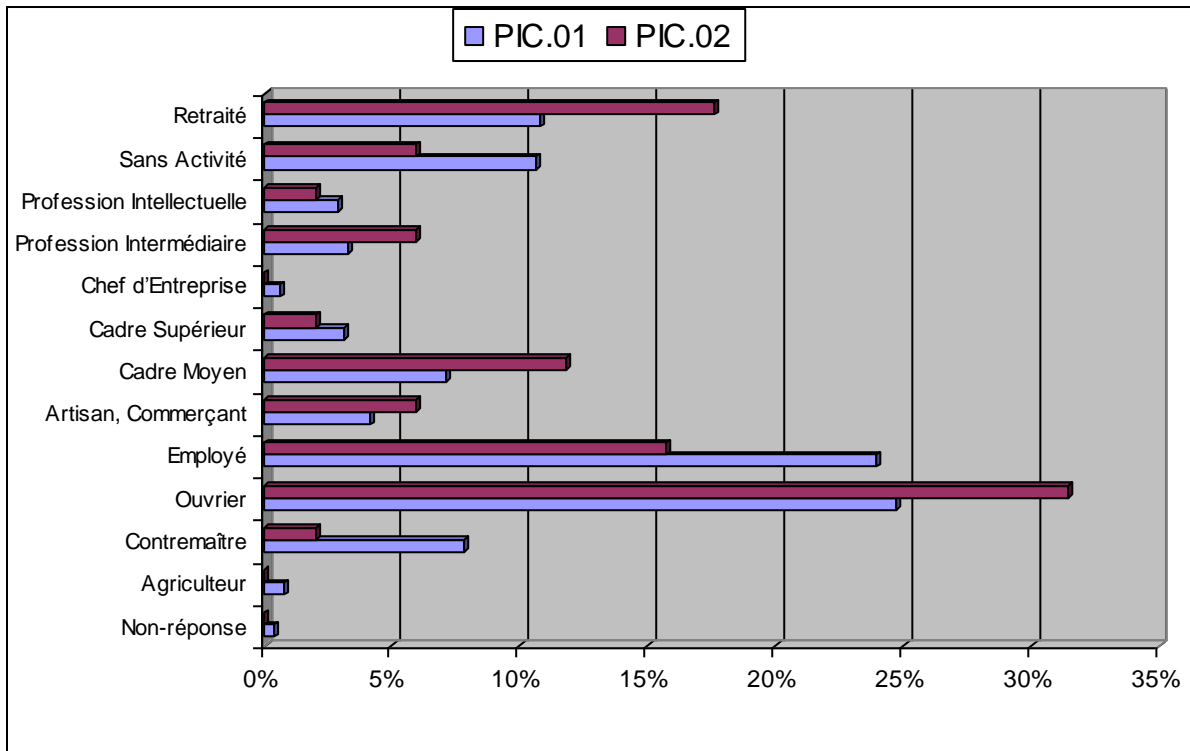
Enfin et peut-être surtout pour ce qui nous intéresse ici, la dimension plus ou moins populaire et à l'inverse peu ou prou bourgeoise d'une population constitue un enjeu dans le processus de légitimation d'une activité. Il est couramment plus aisé de défendre une pratique par la catégorie sociale de ses adhérents quand on peut mettre en avant leur appartenance aux classes populaires, en particulier vis-à-vis des milieux de gauche, mais plus généralement au regard de toute la société, la protection des moins bien lotis étant un principe acquis dans la plupart des franges du corps social, du moins dans les propos donnés à entendre.<sup>996</sup>

---

<sup>994</sup> Extraits : « Les personnes qui nous font passer pour des assassins n'ont pas de valeur de repère. » « Le chasseur est un tueur. Il est mal vu par les citoyens qui ne connaissent pas la nature. » « L'acharnement d'une société qui ne nous comprend pas. » « L'augmentation de la population urbaine qui ne comprend pas cette pratique. » « Les chasseurs sont minoritaires dans notre société et mal perçus par les citoyens. »

<sup>995</sup> Néanmoins, rappelons que pour être exhaustif il conviendrait de cibler l'orientation ascendante ou au contraire descendante de la trajectoire individuelle et familiale, donc de cerner le parcours professionnel du chasseur par rapport à celui de ses ascendants directs, ce qui a été recherché pour l'arrière littoral.

<sup>996</sup> Il est ainsi plus facile de soutenir la sauvagine par ses pratiquants que la chasse à courre, laquelle met surtout en exergue la faiblesse quantitative des prises auxquelles elle procède pour rehausser son blason sur le mode d'une pratique écologiquement responsable. On sait néanmoins que la chasse à courre s'avère socialement plus diverse qu'il n'y paraît dans le regard commun. Cf. Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique : La chasse à courre. Ses rites et ses enjeux, Paris : Payot et Rivages, 1993, « Documents Payot ».



S'il s'agit bien évidemment ici de déclarations<sup>997</sup>, il apparaît néanmoins une majorité relative d'ouvriers, suivie de près sur le PIC.01 par les employés, dont la situation économique et sociale se révèle de plus en plus similaire aux premiers. Au contraire, l'écart entre les deux PCS fait passer le pourcentage du simple au double sur le PIC.02, la classe ouvrière y étant largement dominante. A elles deux néanmoins, ces Professions et Catégories Socioprofessionnelles regroupent près de la moitié de l'échantillon quelque soit le site. Une condition ouvrière qui, même à un échelon supérieur, se rencontre également chez les contremaîtres et agents de maîtrise, qui partagent avec les opérateurs une partie de la conscience de classe des franges les plus populaires de la société. Associés à ces PCS « populaires », les professions dites « intermédiaires » amènent les effectifs des « exécutants » à 59,7% de l'ensemble littoral, et à 55% de celui des associations de Rue.

Parmi les professions non salariées, se comptent quelques commerçants et artisans (autour de 5%), plus un très faible effectif d'agriculteurs dans les ACDPM (0,8%), en revanche complètement absents sur Rue, faisant peser globalement les individus « à leur compte » pour moins de 5% sur le PIC.02. Pour autant, leur réalité économique peut varier de la direction d'une petite entreprise prospère à celle de sous-traitant en flux tendus, les transformant parfois en exécutants purs et simples à la façon des OS, dont ils se distinguent néanmoins généralement par le système de valeurs et surtout *via* la conscience de classe différenciée.

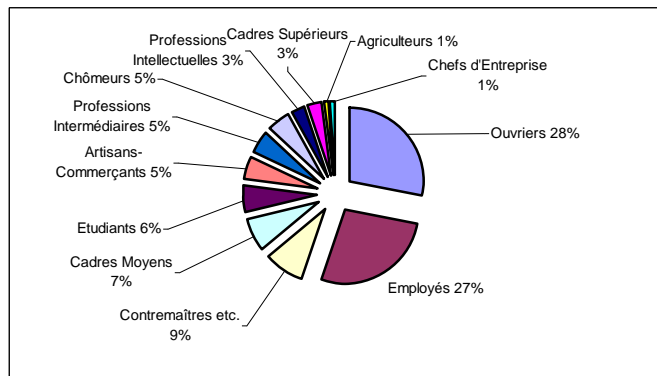
Plus proches des classes dites « supérieures » de la société, les cadres et dirigeants de sociétés sont un peu plus de 10% sur le littoral et quelques 14% en arrière de ce littoral, mais pour les deux tiers ce sont des cadres moyens, les chefs d'entreprises ne représentant que la portion congrue (0,6% sur le PIC.01 et aucun représentant sur le 02). De même pour les professions appelées « intellectuelles », représentées par seulement 15 individus (2,8%).

<sup>997</sup> Quand l'on sait que cette question de la profession exercée peut faire l'objet d'interprétations, voire de transformations, tant l'enjeu social n'en est plus à démontrer. Cf. Jean Peneff : « La fabrication statistique ou le métier du père », in *Sociologie du travail*, n°2-84, 1984, pages 195-211.

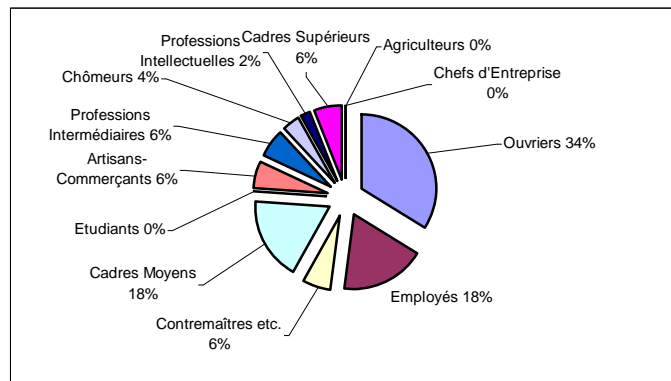
Restent les retraités et sans activité avec plus de 20% de l'échantillon, dont la caractéristique devrait tenir au temps libre qu'ils sont sensés pouvoir utiliser à leur guise, élément essentiel pour une activité se pratiquant souvent de nuit, ce qui exige dans la journée des moments de récupération.

### RÉPARTITION DES RÉPONDANTS APRÈS RECODAGE DES INACTIFS

PIC.01



PIC.02

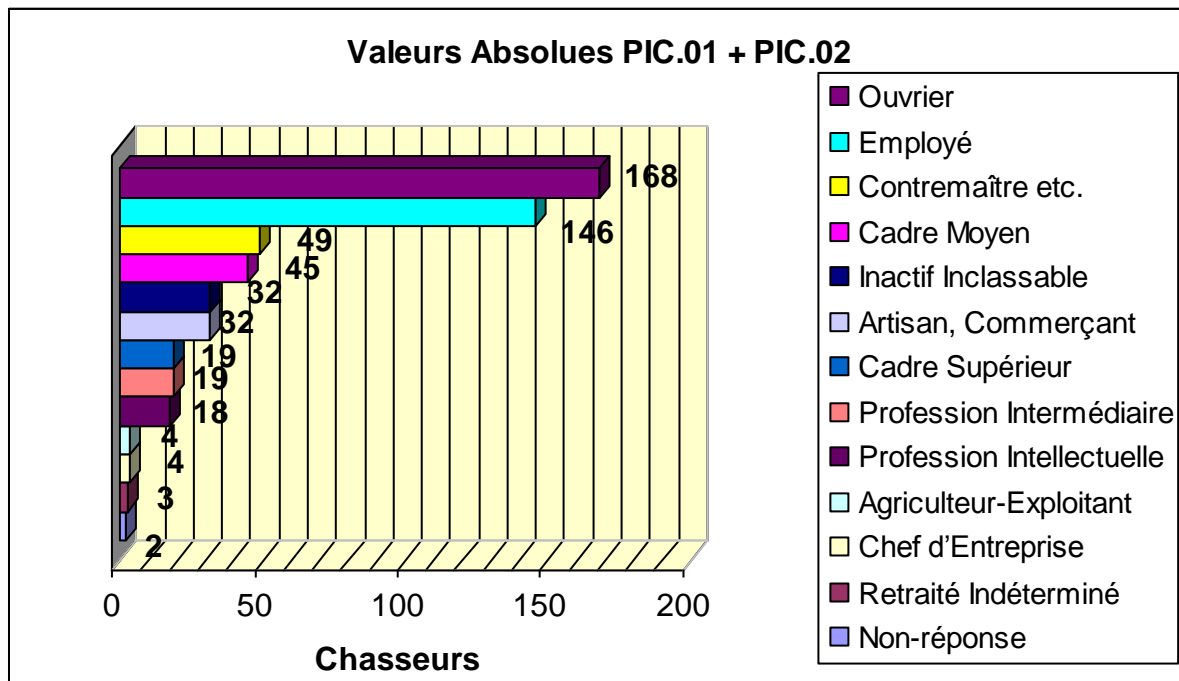


Un plan large sur la composition socioprofessionnelle des échantillons montre des similitudes dans les deux physionomies. Le zoom sur chacune des catégories fait apparaître quelques dissemblances : plus d'ouvriers sur Rue, mais une proportion moindre d'employés, davantage de cadres, surtout « moyens », mais aucun étudiant ni agriculteur-exploitant et chef d'entreprise, les autres Pcs avoisinant des valeurs semblables. C'est la répartition par classes d'âges qui explique pour partie ces différences, bien que globalement le caractère populaire des populations soit validé. Reste à évaluer la représentativité de ces photographies issues d'enquêtes massives, mais partielles, avec la réalité d'ensemble.

Or, nous ne disposons quant à la composition socioprofessionnelle des chasseurs du littoral picard que d'une source avec le recueil de cette donnée chez 3 013 sociétaires au sein de l'ACDPM de la Baie de Somme, et ce durant la campagne 93-94. Si l'opération de comparaison n'est pas aisée dans la mesure où l'adoption de catégorisations différentes amène à des regroupements discutables, quoiqu'il en soit les ouvriers semblent se maintenir au même niveau : autour de 60%. De même, les agriculteurs se limitaient à la portion congrue. Enfin et dans l'ensemble, on ne peut pas dire que la composition sociologique de l'ACDPM Baie de Somme se soit profondément modifiée durant la période, sauf à constater une progression des cadres qui semblent avoir remplacé les professions libérales. En revanche, les retraités ont passablement évolué à la hausse (de 7,1 à 12%), confirmant la tendance générale allant dans le sens d'un vieillissement de la population cynégétique. Pourtant ce phénomène ne concerne ici que les 60 ans et plus, les 20-59 ans affichant un penchant contraire. C'est dire si les ACDPM continuent à drainer vers elles un public relativement jeune, ce qui ne manque pas de rejaillir sur leur détermination. Quand bien même ils seraient retraités, les chasseurs des ACDPM ont surtout exercé pour dernière activité professionnelle des métiers d'ouvriers, d'employés et d'agents de maîtrise, soit un ordre d'arrivée identique à celui de leurs collègues encore actifs. Si effectivement l'on excepte les non-réponses, l'ordre du classement est identique, sauf pour les professions intellectuelles et les chefs d'entreprises qui progressent. En revanche, les professions intermédiaires et les cadres ont régressé, mais ces PCS ont pour caractéristique d'être aussi les moins représentées. Une hypothèse qui consisterait donc à établir une logique sociale dans le fait de cesser son activité cynégétique pendant la partie la plus active de sa vie professionnelle, trouverait ici un commencement de démonstration. Ce « cycle cynégétique » se rencontrerait davantage dans les métiers les moins cynégéphiles.

Enfin, l'hypothèse souvent avancée d'un public en rupture de sociabilité, plutôt composé d'inactifs en phase de désocialisation, trouve peu à se confirmer. Le fait d'être par exemple « sans activité » professionnelle implique généralement le statut d'étudiant ou d'ouvrier à la recherche d'un emploi. Les chômeurs de longue durée n'apparaissent que pour moins de 0,5% de la population globale ici enquêtée, alors que les individus encore scolarisés atteignent le taux de 5,5% (pourcentages calculés sur l'ensemble de la population des deux échantillons).

### STRATIFICATION SOCIALE : ordre décroissant selon PIC.01



\* Demandeurs d'emploi et retraités tous reclassés en fonction de leur dernière profession ou secteur d'activité recherché.

Globalement, classes « populaires » et « moyennes » se retrouvent très massivement majoritaires, avec respectivement 58% et 27,5%, sans même tenir compte des inactifs ou retraités dont la dernière profession n'a pu être déterminée. Les classes dites « supérieures » (et incontestables en ce sens sur le plan des professions) représentent la portion congrue avec un peu plus de 4% de l'effectif.

Cette répartition, pour être significative, peut se comparer à ce qu'il en est dans un cadre géographique cernant pour l'essentiel l'aire de recrutement des ACDPM, à savoir la région Picardie lors du dernier recensement de 1999.



**COMPARAISON DES EMPLOIS EFFECTIFS : France, PICARDIE, ENQUÊTES<sup>998</sup>**

Niveau Géographique	France	Picardie	ACDPM (hors inactifs)	Rue (hors inactifs)
<b>PCS</b>				
Ouvrier	25,5%	33,8%	31,6%	41,0%
Employé	28,9%	27,3%	30,5%	20,5%
Profession Intermédiaire	23,1%	21,1%	14,1%	10,3%
Cadre et Profession Intellectuelle supérieure	13,1%	9,2%	16,7%	20,5%
Artisan, Commerçant, Chef d'Entreprise	6,7%	5,8%	6,0%	7,7%
Agriculteur	2,7%	2,8%	1,1%	0,0%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Nonobstant quelques accommodements de la nomenclature statistique, le comparatif avec les résultats régionaux révèle quelques surprises et de taille, à commencer pour le PIC.01 par la relative sous-représentation des ouvriers alors qu'ils sont extrêmement nombreux dans le Vimeu. Au contraire, les employés, cadres et professions intellectuelles supérieures sont, toujours pour le littoral, sur-représentés. Quant aux agriculteurs, on ne sera pas surpris de les trouver à ce faible niveau, ces nemrods adoptant davantage la plaine que le DPM, espace impersonnel dans lequel l'esprit de la borne se retrouve peu. Par contre les associations de Rue ne les attirent aucunement alors qu'on connaît le poids du secteur primaire dans le canton, et plus largement dans le Ponthieu-Marquenterre. En résumé, cette composition socioprofessionnelle de l'échantillon se révèle davantage le produit d'un tissu social local populaire que par une attraction spécifique de cette forme de chasse au gibier d'eau sur le domaine public maritime picard à l'égard de ces populations, ce qui n'est pas la moindre des révélations en regard des idées préconçues qui animent les représentations communes sur le sauvaginer. En d'autres termes, ce serait moins les ACDPM qui recruteraient dans ces milieux que la région qui offrirait cette physionomie, du moins si l'on considère l'emploi ouvrier dans sa globalité, car notre population s'avérant essentiellement masculine, c'est cette sous-population qui devait nous intéresser. Or, pour l'institut régionale de la statistique « 46% des hommes vivant en Picardie [et 47% pour la Somme] sont ouvriers, contre 38% des français. Dans les trois départements [de la région] la part des cadres est en-dessous de la moyenne. »<sup>999</sup>

Dans cette perspective plus sexuée, les chasseurs de l'enquête littorale comptaient dans leurs rangs moins d'ouvriers que n'en accueille la région : plus de quatorze points de différence ! Même avec quelques inévitables biais liés à des erreurs de classement par les répondants eux-mêmes, ainsi qu'à la moindre propension des classes populaires à répondre à ce genre d'investigation par voie de questionnaire, la différence est suffisamment importante pour qu'elle nous interpelle, et ce d'autant plus que les professions intermédiaires, qui pourraient contenir quelques ouvriers sur-classés, sont quantitativement peu nombreuses au sein de l'échantillon. Plus surprenant, pas même la massive présence des ouvriers dans les

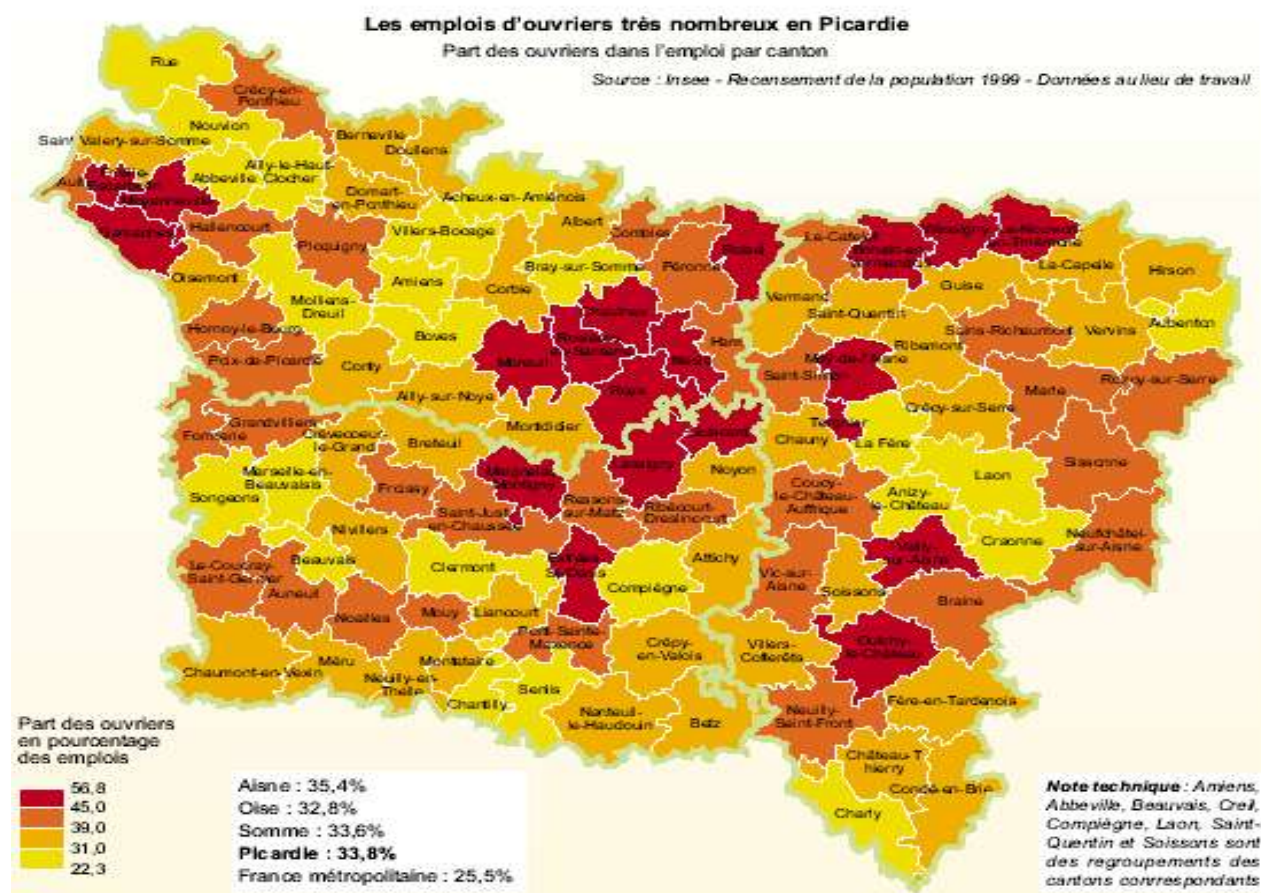
<sup>998</sup> Cf. « Les emplois en Picardie : première région ouvrière et trop faible dynamisme des cadres », in INSEE Picardie Relais, n°99, 2001, page 1. La catégorisation de l'étude ne correspond pas totalement à celle de l'INSEE dans la mesure où il importait de tenir compte des spécificités connues de la population d'enquête. Pour exemple, l'isolement des contremaîtres et agents de maîtrise s'est effectivement avéré pertinent, en apportant un degré de précision supplémentaire pour un monde ouvrier, au sens large, que l'on savait fortement représenté. De plus, et pour permettre une comparaison toutes choses étant égales par ailleurs, les pourcentages « enquête » sont donnés après soustraction des non-réponses, inactifs et retraités, soit un total de 383 réponses pour les ACDPM et 39 pour les associations de Rue.

<sup>999</sup> Cf. « Les catégories socioprofessionnelles en Picardie. *Études, activité, retraite : comment se distinguent les picards ?*, in INSEE Picardie Relais, n°98, 2001, page 1.

associations de Rue ne soutient la comparaison avec la proportion de cette catégorie de travailleurs dans la Somme. Ce sont ainsi les cadres et professions intellectuelles qui continuent à apparaître comme particulièrement représentés parmi les chasseurs à la fois du DPM picard et de Rue, mais plus encore sur ce DPM les employés, lesquels sont plutôt concernés par des emplois occupés par une majorité de femmes.

Encore une fois, bien que l'exercice comparatif soit sujet à caution, les écarts constatés entre les échantillons de chasseurs et les données issues de l'INSEE, ne peuvent qu'appeler à la plus extrême des prudences quant aux portraits sociaux donnés des sauvaginaires. En réalité, il semble bien qu'ils soient sociologiquement plus variés qu'on se l'imagine généralement. Par contre, concernant les associations de Rue, dont la Société Communale qui ne compte pas que des chasseurs de gibier d'eau, c'est une logique inverse qui se fait jour : dans un secteur peu ouvrier (moins de 30% pour le canton), les adhérents relèvent pour quatre sur dix de cette PCS.

On en arrive ainsi à une seconde preuve du tropisme social complexe exercé par les structures associatives. Loin de n'être qu'un support d'activité, l'association est bien entendu dotée d'une image qu'elle tend à construire autant qu'elle est construite par celle-ci. L'environnement humain de la géographie proche contribue évidemment à produire le public, mais il n'y a pas de décalque fidèle entre les potentialités locales et le recrutement. L'ACGECR apparaît aussi populaire que l'ACDPM de la Baie d'Authie reflète une certaine distinction sociale. Aussi, les notables locaux ne sont pas attirés par la première, mais peuvent se sentir plus « dans leur milieu » avec la seconde.



1000

<sup>1000</sup> *Op. cit.*, « Les emplois en Picardie : première région ouvrière et trop faible dynamisme des cadres », page 3.

En résumé, si ce sont surtout les classes populaires qui occupent la chasse du DPM picard, la composition sociologique des ACDPM reste pourtant plus « relevée » que la stratification sociale de la région ne le laisserait penser, et ce pendant que les associations enquêtées sur le PIC.02 s'avèrent populaires dans un environnement davantage occupé par les indépendants du commerce et de l'agriculture. **Une association de chasse, au-delà de l'activité qu'elle entend promouvoir, peut donc constituer un isolat social, sorte de lieu refuge où l'entre soi domine, ou au contraire s'épauler de l'environnement social existant.**

Dans le même sens que ce qui a été fait avec l'ACDPM Baie de Somme, nous pouvons vérifier la conformité de l'échantillon PIC.02 avec la réalité sociale qui y règne<sup>1001</sup>. De par la sous représentation des ouvriers et la sur représentation des employés sorties des questionnaires, la fidélité de l'échantillon se montre assez discutable, ce qui doit nous inciter à mettre l'accent sur les risques qui incombent de résultats partiels. Trois explications peuvent contribuer à faire comprendre ces écarts. *Primo*, une tendance des ouvriers à moins répondre à une enquête par questionnaire, mais alors on aurait quelque difficulté à interpréter le fait que les employés s'y sentent plus à l'aise, alors que ce n'aurait pas été le cas pour les professions dites « intellectuelles ». *Secundo*, une sur représentation de la condition ouvrière attribuée à certains employés par nos interlocuteurs lors des entretiens préparatoires. *Tertio*, une tendance de certains enquêtés à se surclasser, soit par méconnaissance de la classification, ce qui se révèle très compréhensible, soit pour des motifs de présentation de soi.

En revanche, nous pouvons pousser plus loin l'investigation sur les origines sociales des répondants.

Profession du Père	PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	4	7,8%
Agriculteur-Exploitant	3	5,9%
Ouvrier, Ouvrier Agricole	21	41,2%
Employé	11	21,6%
Contremaître, Agent de Maîtrise etc.	3	5,9%
Profession Intermédiaire	2	3,9%
Artisan, Commerçant (à son compte)	2	3,9%
Cadre Moyen	1	2,0%
Cadre Supérieur	2	3,9%
Chef d'Entreprise	1	2,0%
Profession Intellectuelle	0	0,0%
Inactif	1	2,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Question destinée à prendre acte des transformations d'une société française déruralisée et dépayannée, la dernière profession exercée par le père du chasseur tend à objectiver l'hypothèse d'une pratique socialement typée et reproductive, se transmettant dans la sphère des habitudes familiales.

*Ici, c'est la très grande stabilité socioprofessionnelle du père au fils qui domine en effet la population. Certes, on trouve quelques enfants d'agriculteurs-exploitants qui se sont orientés vers d'autres secteurs d'activité, mais pour la plupart les origines populaires ont été dupliquées. C'est également ce que montre le suivi individuel de chacun des répondants. Tout juste note-on quelques parcours ascensionnels. Cette variable sociale n'est pas sans conséquence sur ce que mesure l'enquête. On sait en effet que le ressentiment, y compris à l'égard d'un dispositif comme Natura 2000, pourtant centré sur la seule gestion des espaces*

<sup>1001</sup> Comme vu dans le chapitre précédent, nous avons en effet ici l'avantage de disposer d'un listing pour lequel il a été possible de préciser les professions exercées.

*naturels, naît autant d'une histoire globale incorporée en chacun que d'un contexte limité à la seule interrogation de l'étude. Nous avons ainsi montré à plusieurs reprises que l'opinion à l'égard de la Directive faisait souvent référence à la réalité sociale vécue. Or, la perception d'une éventuelle restriction de la chasse au gibier d'eau dans les zones humides classées, emprunte fortement à la manière dont on se perçoit soi-même sur l'échelle sociale. Les fils d'ouvriers eux-mêmes, membres des catégories populaires, appréhendent leur activité comme un « hors jeu social » en déperdition, une liberté qui entrerait de plus en plus dans l'ordre des hiérarchies classiques. Il n'est alors pas très surprenant de les voir s'opposer à la mise en place d'un réseau vis-à-vis duquel ils anticipent leur exclusion.*

### 3.) (...) Ayant vécu une socialisation cynégétique précoce

Quoiqu'il en soit, ceux qui adhèrent aujourd'hui aux associations étudiées ont commencé très jeunes la pratique de la chasse. Non seulement, le permis s'acquiert rapidement après l'âge plancher légal de 16 ans pour la majorité d'entre eux, mais il est généralement précédé d'une longue période d'accompagnement qui fait office d'initiation. Enfin et pour beaucoup, cette initiation s'est réalisée sur le grand littoral picard. On comprend mieux alors l'attachement que ces chasseurs expriment à l'égard de ce territoire, souvent évocateur de souvenirs pour eux.

Répartition selon l'Âge au Moment de la Première Sortie Cynégétique	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	7	1,4%	1	2,0%
Moins de 5 ans	44	9,0%	0	0,0%
De 5 à 9 ans	246	50,2%	24	47,1%
De 10 à 14 ans	138	28,2%	18	35,3%
De 15 à 19 ans	42	8,6%	6	11,8%
De 20 à 24 ans	6	1,2%	0	0,0%
De 25 à 29 ans	4	0,8%	1	2,0%
30 ans et Plus	3	0,6%	1	2,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

	PIC.01	PIC.02
<b>Minimum</b>	1 ans.	5 ans.
<b>Maximum</b>	44 ans.	37 ans.
<b>Somme</b>	4 358 années.	539 années.
<b>Moyenne</b>	9,02 ans.	10,77 ans.
<b>Ecart-type</b>	4,72 années.	5,50 années.

Pour près de 87% des répondants, l'activité d'accompagnateur, rabatteur-traqueur, a précédé l'âge des 16 ans, année de la majorité cynégétique. Seul un effectif confidentiel s'y est adonné après la vingtième année. En moyenne, c'est entre neuf et dix ans que l'on joue pour la première fois les nemrods. L'écart-type révèle par ailleurs que l'âge moyen évolue généralement entre 5 et 14 ans sur le PIC.01, 5 et 16 ans sur le PIC.02. Seule différence de taille entre les deux sites, une moyenne légèrement plus élevée pour l'arrière littoral

Entre l'initiation *via* l'observation de ses futurs pairs et la pratique concrète se déroule une période d'attente plus ou moins longue, souvent vécue comme une préparation au rite de passage dans cette nouvelle confrérie.

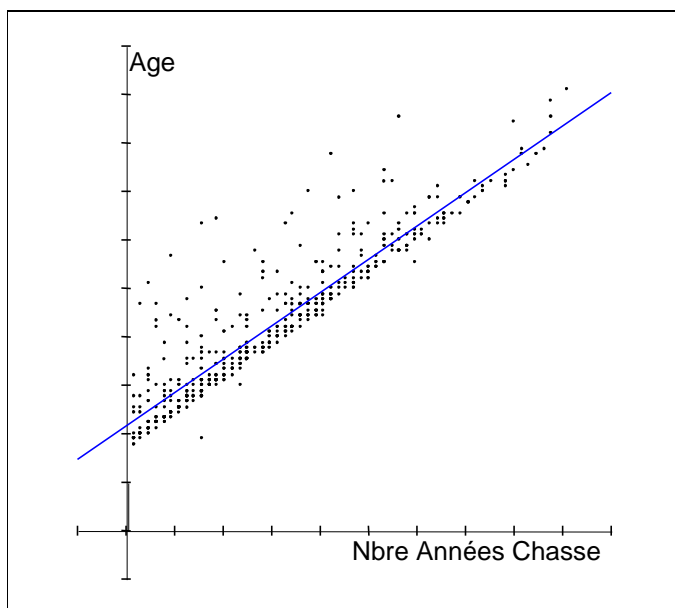
Répartition selon l'Âge au Moment de la Première Pratique	PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.
Non pratiquant	1	2,0%
Moins de 16 ans	1	2,0%
16 ans	27	52,9%
De 17 à 19 ans	12	23,5%
De 20 à 24 ans	4	7,8%
De 25 à 29 ans	4	7,8%
30 ans et Plus	2	3,9%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

<b>Minimum</b>	PIC.02 14 ans.
<b>Maximum</b>	40 ans.
<b>Somme</b>	921 années.
<b>Moyenne</b>	18,42 ans.
<b>Ecart-type</b>	4,80 années.

Plus de la moitié des répondants du PIC.02 ont fait leurs premiers pas comme chasseurs dès l'âge minimal légal de 16 ans, et un quart dans les trois années suivantes. Ils ne sont en revanche que moins d'un sur cinq à avoir retiré leur premier permis plus âgés, parfois alors que leur réussite à l'examen était bien antérieure. Pour d'autres, c'est cet examen qui a posé problème. Restent quelques individus pour lesquels des difficultés financières, une activité professionnelle absorbante, une absence de territoire disponible (...) ont pu retarder le passage à l'acte. Dans quelques cas de figure, c'est l'arrivée résidentielle dans une région où la chasse constitue une institution, comme c'est avéré sur la côte picarde, qui a poussé à la pratique. Enfin, on compte un chasseur ayant commencé dès ses quatorze ans, alors que l'examen du permis de chasser n'était pas encore en vigueur.

Au-delà de l'âge, nous pouvons également approcher la période historique durant laquelle s'est réalisée l'entrée dans la « carrière cynégétique ». La première année de pratique montre alors que les plus anciens porteurs de fusils ont entamé leur activité avant la seconde guerre mondiale (1937 pour le PIC.01, 1936 pour le 02) et les derniers pendant l'année de réalisation de chacune des deux enquêtes. On décèle d'ailleurs un léger avantage en longévité pour les adhérents associatifs de Rue, probablement à relier à leur moyenne d'âge plus élevée. Les classes modales en donnent à ce titre un indice supplémentaire : [1996-2000] pour le littoral et [1986-1990] pour l'arrière littoral.

Si maintenant l'on s'intéresse à la longévité de la pratique concrète, donc hors années d'interruption de la pratique, le total des saisons de chasse frôle les vingt ouvertures sur le PIC.01, contre plus de vingt-six sur le 02. Mais dans leur ensemble, nous avons ainsi affaire à un public particulièrement rompu au loisir cynégétique, le record étant détenu par un adhérent de Rue ayant fait valider son permis pour la 65<sup>ième</sup> fois.



### Droite de régression : PIC.01

Il existe une très forte corrélation entre l'âge des pratiquants et l'ancienneté de leur pratique, marque supplémentaire que ces chasseurs ont commencé tôt cette activité dans leur cycle de vie. Cette corrélation se retrouve avec les chasseurs de Rue.

Avant d'aborder cette forme spécifique de chasse qu'est le gibier d'eau, nous apportons ci-dessous quelques informations portant sur la chasse en général chez les associatifs de Rue, ces éléments n'étant pas comparables avec la pratique des adhérents du DPM picard.

#### 4.) (...) Et pratiquant assidûment

Nbre Sorties	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	9	17,6%
Moins de 10	3	5,9%
De 10 à 20	4	7,8%
De 20 à 30	8	15,7%
De 30 à 40	7	13,7%
De 40 à 50	3	5,9%
De 50 à 60	6	11,8%
Plus de 60	11	21,6%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

**Minimum = 2, Maximum = 100**

**Somme = 1712**

**Moyenne = 40,76 Ecart-type = 25,23**

### PIC.02

Sur le nombre de sorties cynégétiques par saison, les situations s'avèrent extrêmement variées, allant de 2 à une centaine. La moyenne montre néanmoins que nous avons plutôt affaire à des pratiquants assidus.

Par ailleurs, une question complémentaire, visant à mesurer leurs rôles dans la chasse, a été posée aux pratiquants de Rue. On constate alors qu'ils ne sont pas, pour beaucoup, seulement consommateurs d'un loisir, mais également acteurs quant à son organisation.

### PIC.02

Implication Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	23	45,1%
Membre de l'Association de Chasseurs de Gibiers d'Eau du CANTON de Rue	18	35,3%
Piégeur	6	11,8%
Garde-Chasse Particulier	5	9,8%
Membre du Bureau d'une Association Communale de Chasse (Président, Vice-Pdt, Secrétaire, Trésorie)	5	9,8%
Membre ou élu d'une autre Association de Chasseurs de Gibiers d'Eau (HORS Cantonale de Rue et AC)	2	3,9%
Autre Implication [Précisez SVP : .....	1	2,0%
Utilisateur de "Chiens de Rouge"	0	0,0%
Garde-Chasse en Société	0	0,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>51</b>	

## **B.) VARIABLES SOCIO-CYNÉGÉTIQUES : fidélité et ancienneté de la pratique**

*Distinction dont il nous faut maintenant tenir compte si l'on souhaite réellement comparer les deux populations, les associatifs de Rue, contrairement à ceux des ACDPM, ne sont pas automatiquement des chasseurs de gibier d'eau et encore moins, quand c'est le cas, sur le DPM Il convient de retenir au préalable la dimension sauvaginière de leur pratique avant de les agglomérer aux chasseurs de gibier d'eau du littoral.*

### **1.) La sauvagine : une chasse très généralisée qui met les pieds dans l'eau très jeune, même sur l'arrière littoral**

Concernant la première interrogation, à savoir l'exercice passé ou présent de la chasse au gibier d'eau, notre échantillon d'arrière littoral répond presque totalement par l'affirmative (96,1%), aucun répondant ne s'abstenant sur cette question. Cela revient à dire que, même au sein de la Société Communale de Rue, il y a une très forte probabilité d'y trouver une large majorité de sauvaginiers, forme de chasse ici très généralisée. De plus, la plupart de ces adeptes de la sauvagine le restent à ce jour : neuf sur dix.

La plupart de ces ex ou actuels sauvaginiers ont découvert cette forme de pratique entre cinq et dix-neuf ans, soit pendant leur prime jeunesse, preuve supplémentaire que le gibier d'eau offre souvent la première des expériences cynégétiques du secteur. En comparaison avec l'âge de la première sortie cynégétique, tous types de chasse confondus, on observe un léger vieillissement de l'échantillon en passant d'une moyenne de moins de onze ans à celle-ci, proche des quatorze. Ils sont en effet quelques-uns à avoir commencé par accompagner un initiateur en plaine ou au bois dès leurs premières années.

A la suite de cette initiation au terrain est venue la pratique de cette chasse si particulière que constitue l'affût du gibier d'eau. En moyenne, elle est intervenue aux alentours des vingt ans, l'écart-type n'étant pas très élevé ici, ce qui montre que les cas extrêmes comme quatorze ans (avant l'introduction de l'examen du permis de chasser) et soixante restent isolés. Si, comme précédemment, nous nous adonnons à l'exercice comparatif et cette fois avec l'âge de la première sortie cynégétique « en tant que porteur de fusil » quelque soit le mode de chasse, nous trouvons des différences individuelles sensibles, mais globalement la moyenne varie très peu : de dix-huit ans et demi à moins de vingt ans. C'est dire encore une fois à quel point chasseur peut être ici synonyme de sauvaginier.

D'ailleurs, environ un sur deux a entamé son parcours gibier d'eau depuis les deux dernières décennies écoulées. C'est beaucoup moins que ce qu'il en était au sein des ACDPM, signe d'une population plus âgée chez les associatifs de Rue. Notre échantillon a disposé d'un ensemble de possibilités, tant en plaine, au bois que dans les zones humides pour exercer localement son exercice, mais la sauvagine a très tôt retenu son attrait pour les migrants. Plus de 40% des répondants chasseurs de gibier d'eau s'y sont adonnés avant même l'instauration du permis de chasser en 1975.

Même si ils ont commencé à pratiquer cette forme de chasse il y a parfois plusieurs décennies, il ne faudrait pas en conclure qu'ils l'ont fait sans discontinuer. En dehors des accidents de la vie qui peuvent amener à renoncer à la chasse pendant un certain laps de temps, force est de reconnaître que c'est plus généralement la difficulté d'accès à un territoire de chasse qui fait aboutir au même résultat. Avec les 48 dates recueillies pour la première année de chasse au gibier d'eau, le cumul donne 1 245 années en faisant l'hypothèse d'une pratique ininterrompue, soit en moyenne près de 26 ans par répondant. Moyenne qui tombe à 23 ans et demi en tenant compte de ces arrêts momentanés ou définitifs au moment où les questionnaires ont été renseignés. En conclusion, peu de sauvaginiers ont été amené à

suspendre leur pratique, ce qui semble montrer en conséquence qu'ils ont su trouver les terrains où l'exercer.

#### PIC.02 : NOMBRE MOYEN DE SORTIES AU GIBIER D'EAU PAR SAISON

Répartition selon le Nombre de Sorties au Gibier d'Eau	Nb. cit.	Fréq.	
Non-réponse	2	4,1%	4,1%
Moins de 10 Sorties / An	3	6,1%	20,4%
De 10 à 19 Sorties	7	14,3%	
De 20 à 29	4	8,2%	40,8%
De 30 à 39	13	26,5%	
De 40 à 49	3	6,1%	
De 50 à 99	14	28,6%	34,7%
100 Sorties et Plus	3	6,1%	
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>	

<b>Minimum</b>	5 sorties/an.
<b>Maximum</b>	150 sorties/an.
<b>Somme</b>	1 889 sorties/an.
<b>Moyenne</b>	40,2 sorties par an.
<b>Ecart-type</b>	28,2 sorties.

Reste que si ces 49 chasseurs de l'échantillon PIC.02 sont des sauvaginiens, ils ne le sont pas avec la même intensité. La plupart se situent entre 30 et 100 sorties au gibier d'eau par an, et ce pour une année ordinaire, classique pour eux. Si on cherche à les répartir par catégorie, les « occasionnels » ne représenteraient que le cinquième quand les « assidus » près des quatre dixièmes et les « acharnés » un tiers. En un mot, avec près de 1 900 sorties annuelles à eux tous réunis et une moyenne de plus de 40 par individu, ce sont en général des sauvaginiens confirmés et plutôt résolus.

De la même manière qu'ils peuvent combiner plusieurs territoires de pratique ou adhésions aux différentes associations du DPM picard comme nous le verrons plus loin, les répondants associent aussi plusieurs types de pratiques sur ceux-ci. Parfois même, la multiplication des terrains a constitué pour eux un moyen d'accéder à l'une des formes de chasse au gibier d'eau qui leur était jusque là fermée. C'est par exemple le cas des chasseurs communaux qui se sont tournés vers les ACDPM afin de découvrir le hutteau, ou les adhérents de ces associations du DPM qui, privés de hutte, ont recherché un marais d'intérieur dans le but d'intégrer une installation fixe. Avec 37,9% des citations, près de neuf sauvaginiens sur dix exercent effectivement la hutte. N'exigeant pas d'installation pérenne spécifique, la « chasse devant soi » ou « à la botte », lui succède avec plus des deux tiers des répondants. Légèrement en deca de ce seuil, la « passée » recueille un bon quart des citations et concerne plus de six questionnaires sur dix. Plus en retrait avec moins de 20% des répondants, le hutteau ou « cercueil », sur lesquels nous reviendrons plus loin, se déroulent exclusivement sur le littoral et singularisent par là même les sauvaginiens qui adhèrent ou ont adhéré à une ACDPM. On le voit aisément ici, la hutte domine largement l'échantillon, et pour beaucoup de hutteurs la botte ne vient qu'en complément, avant et après le « hutteage », qui traduit l'entrée dans l'installation pour la nuit. On ne discerne d'ailleurs dans cet échantillon que trois sauvaginiens sans hutte, limités ici à la seule botte.

Sur le plan statutaire et malgré qu'une part non négligeable de la population mère de l'étude soit issue de l'ACGECR, laquelle recrute en théorie (mais également en pratique) au-delà des seules sociétés communales de chasse, nous observons que plus de sept sauvaginiens répondants sur dix sont membres d'une association de type communal. Nous avons déjà montré ce recrutement populaire et local de la structure cantonale dans le chapitre précédent. Ce constat d'un recrutement essentiellement populaire et local est complété ici par la faiblesse statistique des propriétaires fonciers, au nombre de quatre seulement. On trouve également peu de locataires d'un droit de chasse. Ils sont plus nombreux à se faire inviter ou à rétribuer leurs invitations par un don physique : leur travail sur la zone humide. De la même manière,



peu sont en mesure de faire jouer le tissu familial pour accéder à un territoire de chasse, ce qui recoupe leurs origines sociales plutôt modestes.

Bien qu'elles apportent une précision quasi chirurgicale à l'analyse, les variables ci-dessus résumées ont néanmoins un désavantage dans la mesure où elles traitent indistinctement l'advenu et l'actuel. Il convient alors de connaître les conditions de la pratique pour les 43 sauvaginaires qui déclaraient l'être encore au moment de la passation des questionnaires PIC.02. Au premier chef, l'accès à la hutte constitue un excellent révélateur du positionnement sociogéographique des sauvaginaires, ces derniers ayant pu disposer d'un « tour » sans l'avoir conservé. Ils sont un quart dans ce cas de figure, une moitié déclarant une hutte à leur actif et le restant plus d'une installation. Ces derniers se situent aux antipodes de l'échelle sociale, entre les « cumulards » qui invitent dans leur installation propre et se font inviter en contrepartie face à ceux qui compensent l'absence de capital foncier en devenant les indispensables « hommes à tout faire » de plusieurs propriétaires absentéistes en dehors des périodes de pratique.

Nouvel indice de l'intensité quant à l'action de chasse au gibier d'eau, le nombre de « tours » de hutte donne au pratiquant son potentiel d'activité. S'opposent aux deux extrémités de cette échelle un quart d'« Invités sans tour », tributaires de leurs invitants et les propriétaires ou ayant droits à un titre quel qu'il soit, libres d'y accéder tout au long de la saison de chasse. Pour ces derniers, la « Liberté d'accès » implique que le temps de hutte ne soit pas divisé en parts, dans ce cas généralement louées : les « tours ». Une majorité relative de citations revient à égalité aux premiers, ainsi qu'aux détenteurs d'une nuit de hutte. A elles deux ces modalités regroupent plus de la moitié de l'échantillon, sachant qu'un quart s'abstient de répondre à cette question. Ils sont néanmoins et au final près de quatre sur dix à cumuler au moins deux tours, mais pour certains la situation varie en fonction de la hutte prise en considération.

La hutte, pratique la plus en vue dans la chasse du gibier d'eau, est peu souvent pratiquée seul. Plus fréquemment, on partage son « tour de hutte » avec un ou plusieurs autres sauvaginaires, non seulement pour des raisons de coût, mais également et surtout parce que la chasse répond généralement à la notion d'« équipe », dimension incontournable de son exercice. Pour aller plus avant, lorsque le chasseur s'adonne humainement seul à son loisir, c'est rarement sans son compagnon, le chien. Nous y reviendrons plus loin.

Enfin et pour finir sur la pratique du gibier d'eau en général, la chasse huttière ne peut pas être fondue dans un même ensemble selon qu'on l'exerce seul ou à plusieurs, et ce qu'il s'agisse des relations sociales, du tableau ou même des systèmes de représentation, inévitablement influencés par la cohabitation dans ce lieu exigü des nuits durant. Aussi, s'ils sont peu à exercer seuls, mais plus généralement avec un ou plusieurs collègues (souvent jusqu'à deux coéquipiers), celui-ci ou ceux-ci sont parfois des apparentés. Au-delà, les exemples deviennent plus rares, peu d'installations offrant la place suffisante à quatre personnes. Il est néanmoins délicat de cumuler ces effectifs pour obtenir un chiffre moyen par tour, car il est crédible qu'on se trouve face à une population partageant pour certains de ses membres les mêmes installations, voire les mêmes tours. Cette moyenne de 1,85 fusil par tour doit de ce fait être considérée avec précaution.

Concernant le corollaire avec le PIC.01, la comparaison n'est pas sans poser problème dans la mesure où d'une part étaient interrogés des adhérents aux trois ACDPM picardes et non des sauvaginaires indistinctement côtiers et d'intérieur comme ici. Or, les 236 installations du littoral régional offrent un nombre de possibilités d'accès restreint aux 3 613 droits de

chasser<sup>1002</sup> concédés sur ces trois territoires. Si l'on considérait de façon tout à fait théorique que chaque hutte permettrait d'ouvrir quatorze places, soit sept « tours » par semaine à raison de deux chasseurs par tour, le total de ces places permettrait à presque tous les adhérents l'accès à une installation, ce qui est loin d'être le cas si l'on en croit les données de la première enquête. Ici au contraire l'espace n'est pas restreint, tout adhérent à l'ACGECR ou à la Communale de Rue pouvant prospecter où bon lui semble.

#### PIC.01 & PIC.02 : NOMBRE DE FUSILS PAR « TOUR » DE HUTTE

Nombre de Fusils par "Tour" Selon le Site	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	65	13,3%	11	25,6%
Seul	88	18,0%	9	20,9%
À Deux Fusils	203	41,4%	22	51,2%
À Trois Fusils	103	21,0%	12	27,9%
À Plus de Trois Fusils	38	7,8%	5	11,6%
Invité sans « Tour »	139	28,4%	NP	NP
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>&gt; 100%*</b>	<b>43</b>	<b>&gt; 100%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

On trouve alors un taux d'occupation plus élevé sur le PIC.02, ceci étant pour partie le résultat de l'aspect particulièrement spartiate des huttes de baies. De plus, l'encadrement des ACDPM oblige les concessionnaires à limiter leurs invitations dans les limites des conditions d'accueil.

*Enfin et comme indiqué précédemment, non seulement les adhérents à l'ACGECR ou à la Société Communale ne sont pas tous sauvaginaires, mais plus encore ceux qui pratiquent le gibier d'eau ne le font pas nécessairement sur le DPM.* Quoiqu'il en soit, il nous a paru important de donner les caractéristiques des sauvaginaires de Rue qui sont doublement concernés par l'application de la Directive de 1992 et ce *via* le domaine maritime, cette sous population se trouvant largement majoritaire. Dans l'ensemble en effet, sur les 43 chasseurs de gibier d'eau de l'échantillon, 36, soit près de 84%, ont exercé ou exercent encore sur le DPM, mais pour la plupart de ces derniers, cette pratique relève désormais du passé. Quoiqu'il en soit, plus des deux tiers de la population, prise dans sa globalité, ne peut se sentir indifférente vis-à-vis des mesures prises pour la côte. Pour eux, l'ACDPM Baie de Somme, la plus connue, mais offrant également le plus vaste territoire, arrive largement en tête, devant la partie Somme de la Baie d'Authie, au plus proche pourtant de la ville de Rue. Concernant maintenant la forme prise par la pratique, seule une petite majorité absolue a eu ou a accès à une hutte du DPM, contrairement à ce qu'il en était avec la pratique plus générale de la sauvagine : les trois quarts. Ces installations convoitées et en nombre restreint ont fait qu'ils se sont reportés davantage sur la botte et le hutteau. Néanmoins, une bonne part cumule plusieurs genres de quête.

<sup>1002</sup> Les « droits de chasser » expriment ici la différence avec les individus chasseurs, lesquels ont parfois, comme on l'a déjà noté, plusieurs adhésions à leur actif.

## 2.) Les sauvaginaires du Domaine Public Maritime : combien de divisions ?

Installation d'un hutteau en Baie de Somme, in À la hutte... *Trois siècles de chasse au gibier d'eau*, par Jacques Béal, Tournai : Casterman, ici page 54.



Installation d'un « cercueil » en Baie de Somme (photo Guy Lewin).



Une Typologie des pratiques donne pour l'ensemble de nos populations d'enquête des combinaisons éclectiques entre la hutte, le hutteau et la botte.

Type(s) de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	2	0,4%	4	11,1%
La Hutte	389	79,4%	19	52,8%
Le Hutteau ou « Cercueil »	137	28,0%	9	25,0%
La Botte	372	75,9%	26	72,2%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%*</b>	<b>51</b>	<b>100%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

L'image de la chasse au gibier d'eau se borne donc souvent à l'« Épinale » imagerie de la hutte<sup>1003</sup>. Si celle-ci concerne une majorité de sauvaginaires, du PIC.01 pour 79,4% d'entre eux, ils se trouvent presque aussi nombreux à pratiquer la botte, ou « chasse devant soi ». Néanmoins, et au-delà des préférences affichées pour tel ou tel autre mode de pratique, ces trois *modus operandi* révèlent des inégalités dans l'accès au gibier, les hutteurs étant considérés comme les plus « favorisés », soit qu'ils aient « hérité » de leur concession sur le DPM, soit qu'ils aient pu être associés à un « tour de hutte » par cooptation. Ce « jugement » émane néanmoins surtout des chasseurs à la botte, l'adepte du hutteau n'ayant la plupart du temps pas reconnu rechercher ce type de chasse, certes parfois par dépit ou échec à s'introduire dans une hutte, mais également et surtout par choix délibéré pour une technique au combien sportive, faisant référence à l'aventure avec le sauvage. Toujours pour la population du PIC.01, les hutteurs sont également ceux qui se cantonnent le plus à leur abri, même si ce cantonnement reste très relatif. Par contre, l'adepte du hutteau associe généralement la botte, puis la hutte.

Installation de la « toile » en Baie de Somme (photo Guy Lewin).



#### RÉCAPITULATIF SANS DOUBLE COMPTE

Type(s) de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	2	0,4%	4	11,1%
La Hutte	94	19,2%	4	11,1%
Le Hutteau ou « Cercueil »	7	1,4%	1	2,8%
La Botte	69	14,1%	9	25,0%
La Hutte + le Hutteau	15	3,1%	1	2,8%
La Hutte + la Botte	188	38,4%	10	27,8%
Le Hutteau + la Botte	23	4,7%	3	8,3%
La Hutte + le Hutteau + la Botte	92	18,8%	4	11,1%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Toutes combinaisons possibles confondues, les pratiquants d'un seul mode de chasse ne représentent guère qu'un peu plus du tiers de l'effectif du PIC.01. Nous passons à près de quatre sur dix pour celui du PIC.02. Au total, un sur cinq n'a pas accès à une hutte, touriste de passage ou local pas suffisamment côtier pour disposer du bon carnet relationnel. L'association du « hutteage » et de la chasse devant soi s'avère la plus commune quelque soit

<sup>1003</sup> Pour exemple, l'ouvrage de Jacques Béal ci-dessus cité, lequel traite de toutes les formes de chasse au gibier d'eau, porte pour titre « À la hutte », sorte de synthèse emblématique de la quête de sauvagines.

maintenant le site. Ils sont néanmoins près d'un cinquième à déclarer l'ensemble des possibilités<sup>1004</sup>.

La répartition par ACDPM montre surtout que les modes de pratique se répartissent préférentiellement d'un public à l'autre : la hutte en Baie d'Authie, le hutteau au sud et toutes les formes de quête en Baie de Somme. En résumé, une logique territoriale se fait jour en fonction de la topographie des lieux, mais aussi et surtout du fait de la sociologie des adhérents, le caractère plus populaire de la Baie de Somme par rapport à celle de l'Authie provoquant un renversement des proportions entre le hutteau et la hutte, mais surtout le monde ouvrier du Vimeu se retrouve davantage chez les chasseurs aux pieds nus du littoral sud.

### a) La jeunesse des francs tireurs (...)

Sur le littoral, les remous aux suites parfois violentes nées des évènements contextuels de la législation sur la chasse pouvaient s'expliquer pour partie par la jeunesse du recrutement. Ces jeunes hommes qui tolèrent mal que l'on refreine leur pratique favorite sont également de jeunes chasseurs du DPM picard. Il ne faudrait néanmoins pas ignorer l'effet groupal lié à la structuration qu'impliquent les associations de chasse du domaine public maritime.

Répartition selon l'Âge au Moment de la Première Sortie sur le DPM Picard	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	7	1,4%	0	0,0%
Moins de 5 ans	22	4,5%	0	0,0%
De 5 à 9 ans	104	21,2%	6	16,7%
De 10 à 14 ans	136	27,8%	1	2,8%
De 15 à 19 ans	119	24,3%	20	55,6%
De 20 à 24 ans	41	8,4%	5	13,9%
De 25 à 29 ans	18	3,7%	1	2,8%
30 ans et Plus	43	8,8%	3	8,3%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>

	PIC.01	PIC.02
<b>Minimum</b>	1 ans.	5 ans.
<b>Maximum</b>	60 ans.	42 ans.
<b>Somme</b>	7 211 années.	631 années.
<b>Moyenne</b>	14,93 ans.	17,53 ans.
<b>Ecart-type</b>	8,93 années.	7,08 années.

En moyenne, la découverte de la chasse s'est réalisée ici légèrement plus tardivement que celle de la sauvagine en général, mais surtout pour la population du PIC.02 : dix-sept ans et demi contre moins de quatorze ans tous terrains confondus. En d'autres termes, le DPM n'y est pas aussi généralement le premier terrain d'initiation au gibier d'eau pour les associatifs de Rue. Ils ne sont en effet que quatorze à déclarer le même âge pour ces deux « intronisations »<sup>1005</sup>.

<sup>1004</sup> Pour autant, ces chiffres ne disent bien sûr rien de la fréquence dévolue à chaque mode de chasse exercé. La question se pose en effet de savoir si la « toile » et le « cercueil », expériences éprouvantes s'il en est, le sont avec assiduité ou de façon plus espacée.

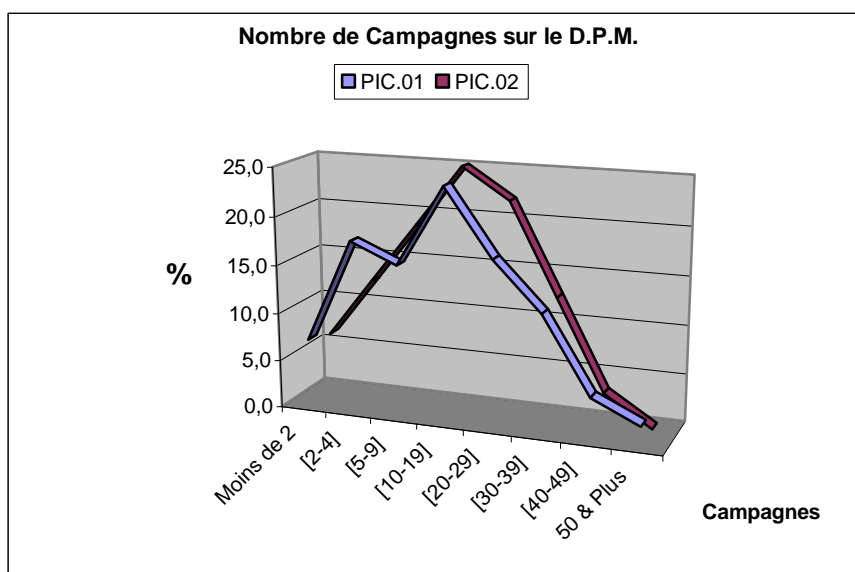
<sup>1005</sup> Quant à la première action de chasse sur le DPM en tant que porteur d'un fusil, l'écart-type se réduit entre les deux sites. La classe modale du PIC.02 se situe effectivement entre 15 et 19 ans, avec pour âge moyen près de 21

Au contraire, sur le PIC.01, 53,5% des enquêtés se sont rendus à une chasse sur le DPM picard avant 16 ans ; pour l'essentiel des locaux qui perçoivent « not'Baie » comme un vaste marais intercommunal. Le croisement des deux variables « Âge de la première sortie cynégétique » et le même âge, mais pour le DPM, montre que pour 161 répondants la première sortie a été réalisée sur ces sites dits « publics ». Quant aux autres, cet indicateur révélait souvent l'extériorité de leur habitat par rapport aux côtes de la Somme

Décennie du Recrutement	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
[2000-2002]	56	11,5%	3	9,1%
[1990-1999]	166	34,2%	6	18,2%
[1980-1989]	96	19,8%	9	27,3%
[1970-1979]	90	18,6%	4	12,1%
[1960-1969]	50	10,3%	11	33,3%
[1950-1959]	21	4,3%	0	0,0%
[1940-1949]	6	1,2%	0	0,0%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>485</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>

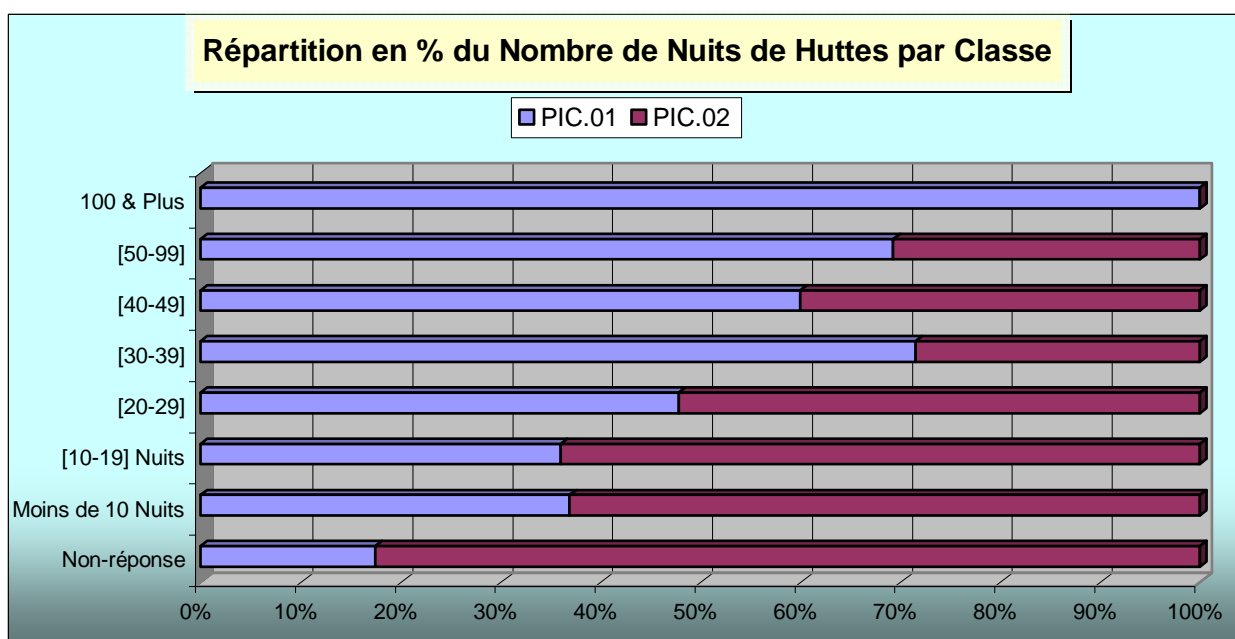
La pratique de la chasse sur ce DPM picard s'est étalée pour la population du PIC.02 de 1960 pour la plus ancienne à 2002 pour la plus récente, alors que sur le PIC.01 l'étendue partait de l'après guerre. Si certains adhérents des trois ACDPM y sont présents depuis plusieurs décennies, on observait plus haut que cette fidélité ne contrariait en rien un recrutement beaucoup plus récent. Les effectifs se révèlent en effet décroissants à mesure que l'on remonte l'échelle du temps. On retrouve ici une constatation classique, mais essentielle : l'endurance exigée par la chasse au gibier d'eau, qui plus sur la côte, implique une interruption précoce par rapport à d'autres types de pratiques comme la chasse au bois (en particulier pour l'affût). De plus, les nouvelles réglementations, la réduction de la période de chasse et le kilométrage à parcourir ont probablement provoqué le départ des adhérents les plus excentrés.

#### b) (...) pourtant investis de longue date



ans. C'est une donnée très proche de ce qui ressort de la moyenne tous types de chasse confondus : 18,5 ans. Cela signifie que s'ils ont souvent commencé à chasser sur un autre territoire que le DPM, en revanche ce dernier est intervenu rapidement dans leur carrière cynégétique pour ceux qui ont adhéré à une ACDPM.

En moyenne donc, les répondants du PIC.02 ont passé plus de 15 années en tant que chasseurs sur le DPM picard, mais avec de fortes variations, menant le gros de l'effectif entre 2 et 29 saisons. Les adhérents les plus anciens (20 ans et plus) ne représentent pas moins du tiers de l'effectif. Globalement maintenant, on constate sur le PIC.01 un cumul de 7 659 campagnes passées sur le domaine public maritime picard. En comparant cette donnée avec le cumul produit *via* la première année de pratique sur le même lieu, on observe que certains ont suspendu leur adhésion. Ces suspensions représentent un déficit de 811 saisons, soit une moyenne de 1,7 campagne par individu. Le même calcul pour les chasseurs de Rue donne 8,1 campagnes. Autrement dit, l'adhérent aux ACDPM du PIC.02 a mis un terme à sa pratique littorale depuis en moyenne environ une décennie<sup>1006</sup>. Moins accessible à lui, la hutte manquante lui fait abandonner plus vite les longues courses sur les plages et les mollières venteuses.



S'agissant a priori de publics comparables en ce qu'ils ont été chasseurs du DPM picard, nos deux populations se différencient de façon cruciale quant à l'intensité de leur pratique sur ces terrains. Quand le sauvaginier du PIC.01 déclare en moyenne près de 42 nuits de hutte par campagne ordinaire, celui du PIC.02 en reste ici à environ 23, soit pas loin de moitié moins. Les maximums sont à ce titre assez évocateurs, mêmes si forcément marginaux : de 80 pour les associatifs de Rue à 300 chez leurs collègues enquêtés littoraux. Au total, 467 chasseurs du PIC.01 déclarent passer quelques 19 506 nuitées pour une saison lambda, contre seulement 639 réparties entre 28 questionnaires du PIC.02. Si moins de 7% des premiers peuvent être classés parmi les occasionnels à moins de dix nuits par campagne (probablement majoritairement invités), on dépasse les 11% chez les seconds. A l'opposé, ils sont près de 10% sur le PIC.01 à y dépasser la centaine, contre aucun chez leurs collègues de

<sup>1006</sup> Synthèse faussement paradoxale, les moyennes des deux sites se révèlent extrêmement proches autour de 15 années, alors que nous avons avancé dans les passages précédents que les chasseurs de Rue ne sont à ce jour généralement plus adhérents des ACDPM, après y avoir passé quelques années. En d'autres termes, plus âgés que ceux de l'échantillon PIC.01, ils en sont souvent sortis, mais après y avoir passé globalement autant de temps. L'hypothèse d'une propension décroissante à chasser sur le DPM en fonction de l'âge se trouve ainsi confirmée.

Rue. En la matière, de très fortes variations existent néanmoins avec le PIC.01, ce dont témoignait un écart-type élevé : 33,12. Ceci s'explique par le fait que les plus assidus ont généralement plusieurs « tours » dans la semaine.

La répartition des valeurs relatives de chaque classe par site montre que le poids du PIC.01 augmente à mesure que l'on s'élève dans la moyenne. Pour exemple, le pourcentage de ce site sur la classe [50-99] représente le double du pourcentage du PIC.02 sur la même classe.

Une autre explication quant à ces écarts peut être tirée des jours de pratique mentionnés par les sauvaginaires du PIC.01.

### PIC.01

Jours Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	34	6,9%
Lundi	142	29,0%
Mardi	128	26,1%
Mercredi	107	21,8%
Jeudi	129	26,3%
Vendredi	211	43,1%
Samedi	265	54,1%
Dimanche	205	41,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>490</b>	

Pour le PIC.02, la question portait plus généralement sur les jours de chasse quel que soit le site. Les réponses montrent que les associatifs de Rue pratiquent surtout du vendredi au dimanche et beaucoup moins les autres jours de la semaine.

Jours Chasse	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	5	9,8%
Lundi	6	11,8%
Mardi	8	15,7%
Mercredi	5	9,8%
Jeudi	5	9,8%
Vendredi	16	31,4%
Samedi	19	37,3%
Dimanche	30	58,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>51</b>	

Le samedi à partir de midi et la nuit qui s'en suit se présentent comme les moments les plus fréquentés du DPM (plus de 54% des réponses), suivis du dimanche. A l'autre bout de l'échelle, on trouvait le mercredi et la nuit menant au jeudi, et ce en raison du contexte de la loi chasse de 2000 qui avait modifié un temps les habitudes par la suppression de la chasse pendant le congé scolaire du milieu de semaine.

### PIC.01

	Eff.	Fréq.
<b>Nombre de Nuits / Semaine</b>		
Non-réponse ou « 0 »	34	6,94
Une nuit	112	22,86
Deux nuits	171	34,90
Trois nuits	86	17,55
Quatre nuits	31	6,33
Cinq nuits	18	3,67
Six nuits	5	1,02
Sept nuits	33	6,73
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>100</b>

Hormis 34 non-réponses, le cas de figure le plus répandu fait état de deux jours et/ou nuits par semaine passés ordinairement sur le DPM en action de chasse pendant la saison. Pour un tiers des situations au contraire, on passe à au moins trois, dont une part tous les jours de la semaine, généralement chez des retraités ou personnes sans activité. Le binôme le plus répandu correspond ainsi aux nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi (56 citations). Il émane la plupart du temps de salariés.

*Cette mise au point effectuée en ce qui concerne à la fois la pratique du gibier d'eau et celle du DPM. picard chez les associatifs de Rue, les variables suivantes pourront procéder*



*par comparaison de l'ensemble de l'échantillon PIC.02, à savoir les 51 répondants au questionnaire.*

### 3.) Proximités familiales et géographiques des initiateurs : le cercle

La pratique cynégétique s'inscrit généralement dans une filiation locale et parentale forte, le chasseur étant régulièrement associé, surtout lors des premières années de sa « carrière », à un ou plusieurs de ses proches. L'étude nationale menée par l'ONCFS sur les « tableaux de chasse » lors de la saison 1998-1999, a l'avantage d'apporter quelques éléments d'information sur cette dimension. « L'enquête met en évidence le poids non négligeable de la tradition cynégétique familiale, puisque 73% des chasseurs sont fils de chasseurs ou appartiennent à une famille de chasseurs »<sup>1007</sup>. Cette proportion n'avait à cette époque pas évolué depuis une quinzaine années, date du précédent relevé pour la saison 1983-1984. Par contre, ils étaient 27% de chasseurs isolés au sein de leur environnement familial. La transmission des ascendants aux descendants se réalisait par ailleurs au mieux chez les agriculteurs : 46% de ceux-ci ayant pour père un pratiquant et 35% un autre membre de leur parenté.

Afin d'évaluer l'ancrage local de la chasse dans le tissu relationnel des participant du grand littoral picard, nous avons souhaité ici proposer des modalités précises et surtout étendre la définition du « proche ».

Initiateurs à la Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	0	0,0%	1	2,0%
Père / Mère	329	67,1%	33	64,7%
Oncles / Tantes	171	34,9%	12	23,5%
Amis / Amies d'Enfance	134	27,3%	9	17,6%
Grands-parents	116	23,7%	14	27,5%
Frères / Sœurs	89	18,2%	5	9,8%
Cousins / Cousines	83	16,9%	3	5,9%
Autres Personnes [Précisez SVP : ...]	50	10,2%	1	2,0%
Seul(e)	47	9,6%	2	3,9%
Voisins / Voisines	39	8,0%	7	13,7%
Collègues de Travail	36	7,3%	5	9,8%
Autres liens de Parenté [Précisez SVP : ...]	34	6,9%	2	3,9%
Époux / Épouse	4	0,8%	1	2,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>230,9%</b>	<b>51</b>	<b>186,3%</b>

Globalement, lorsqu'on leur propose ces douze modalités de réponses, les 541 chasseurs de nos deux échantillons fournissent 1 226 citations, soit 1 132 sur le littoral et 94 sur l'arrière littoral. Ainsi, ce sont 2,3 catégories d'initiateurs par individu pour le premier site et seulement 1,8 pour le second. Ces initiateurs sont généralement les ascendants directs pour environ les deux tiers des répondants, et ce quelque soit le site retenu, suivis des oncles et tantes sur le PIC.01, des grands-parents sur le PIC.02. Néanmoins, seuls les parents excèdent les 50%. À contrario, le conjoint est rarement à l'origine de l'initiation, de la même manière qu'ils sont peu à s'être formés sans l'aide d'une connaissance (9,6% sur le PIC.01 et 3,9% sur

<sup>1007</sup> « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 1998-1999 », in *Faune sauvage. Cahiers techniques*, n°251, août-septembre 2000. Cf. partie sur les caractéristiques sociales des chasseurs, pages 8 à 17, ici page 15.

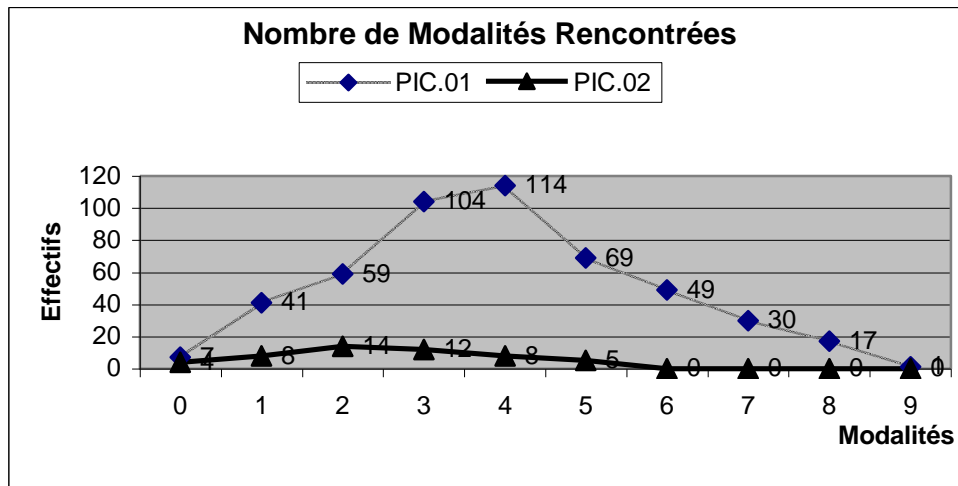
le PIC.02). Enfin, parmi les autres initiateurs, sept répondants apportent huit citations : beau-père (1/2), beau-frère (1/1), guide de chasse à l'étranger, « patron », « vieux chasseur du village »<sup>1008</sup>.

Chasseurs de l'Environnement Familial & Social	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	7	1,4%	0	0,0%
Père / Mère	344	70,2%	26	51,0%
Oncles / Tantes	338	69,0%	24	47,1%
Cousins / Cousines	316	64,5%	19	37,3%
Frères / Sœurs	241	49,2%	20	39,2%
Beaux-Frères / Belles-Soeurs	225	45,9%	18	35,3%
Autres liens de Parenté [Précisez SVP :]	169	34,5%	3	5,9%
Neveux / Nièces	127	25,9%	6	11,8%
Fils / Filles	104	21,2%	11	21,6%
Époux / Épouse	46	9,4%	3	5,9%
Amis / Amies d'Enfance	NP*	NP*	28	54,9%
Collègues de Travail	NP*	NP*	27	52,9%
Voisins / Voisines	NP*	NP*	21	41,2%
Grands-Parents	NP*	NP*	20	39,2%
Beau-Père / Belle-Mère	NP*	NP*	11	21,6%
Beaux-Fils / Belles-Filles	NP*	NP*	1	2,0%
Petits-Fils / Petites-Filles	NP*	NP*	1	2,0%
Autre Personne [Précisez SVP : ...]	NP*	NP*	1	2,0%
Aucun	NP*	NP*	0	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>391,2%**</b>	<b>51</b>	<b>470,9%**</b>

\* Modalité non proposée lors de la première enquête. \*\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

Le chasseur, s'il est rarement le « consommateur » d'un loisir marchand, n'en est pas plus un pratiquant isolé comme ces données le montrent. Au contraire, seuls sept individus du PIC.01 n'apportent pas de réponse à cette question, ce qui laisse entendre que moins d'1,5% serait dans ce cas de figure. Sur le PIC.02 ce constat est encore plus prégnant avec un effectif de zéro pour déclarer explicitement aucun chasseur dans le cercle des relations proches, dont parmi les « autres » quelques grands-parents, filleul... Beaucoup associent au contraire plusieurs modalités (jusqu'à la totalité des propositions pour le PIC.01, mais plus souvent au moins cinq).

<sup>1008</sup> S'agissant de formulations libres, la faiblesse des effectifs doit ici être relativisée. On observe en particulier qu'il n'est pas anodin pour un conjoint d'entrer dans une famille de chasseurs, les nouveaux parents pouvant alors jouer un rôle en matière d'initiation à la pratique.

**APPARENTEMENTS : comparatif sur les seules modalités PIC.01**

Plus de la moitié des effectifs ont dans son « bagage » entre deux et quatre modalités présentes parmi l'environnement cynégétique. Sur le PIC.01, le nombre de modalités rencontrées va croissant jusqu'à quatre pour redescendre ensuite de façon linéaire. Le même mouvement se constate sur le PIC.02, mais avec pour sommet deux modalités et surtout aucun effectif à partir de six<sup>1009</sup>.

<b>PIC.01 : Associations les plus couramment rencontrées</b>		<b>Effectif</b>	<b>Fréquence</b>
➤	Cousins / cousines ; oncles / tantes	266 citations	54,3%
➤	Père / mère ; oncles / tantes	265 citations	54,1%
➤	Père / mère ; cousins / cousines	238 citations	48,6%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>		<b>490</b>	

Quant aux duos les plus couramment rencontrés, les associations entre les trois modalités relatives aux parents, oncles et cousins se combinent sur le littoral pour constituer les principaux binômes, certains jusqu'à plus de 50% des répondants. En revanche, l'association époux / épouse et autre membre de la famille reste plus rare (16 citations). En revanche, si ces trois modalités se retrouvent certes en bonne position sur le PIC.02, on remarque aisément que l'enfance et le travail ne sont pas des lieux neutres quant au climat dans lequel baignent les chasseur de Rue, les amis d'enfance et les collègues de travail constituant le couple de tête. Notons également que pour 14 de ces répondants la filiation dans la chasse cumule les deux générations des parents et grands-parents. Pour eux, l'exercice de ce loisir est profondément ancré dans la culture familiale.

Enfin, si l'on considère les catégories par niveaux de parenté, on constate que la reproduction du groupe « chasseurs » reste sujette à difficultés.

**PIC.01 : Niveau de parenté**

- |   |   |               |
|---|---|---------------|
| ➤ | Ascendants (parents, oncles/tantes)   | 682 citations |
| ➤ | Même rang (époux/épouse, frères/sœurs, cousins/cousines, beaux-frères/belles-sœurs) | 828 citations |
| ➤ | Descendants (fils / filles, neveux / nièces)  | 231 citations |

<sup>1009</sup> Si l'on retient maintenant l'ensemble des modalités proposées à la population de l'arrière littoral, la physionomie du tissu cynégétique varie énormément, avec un sommet pour six modalités et surtout plus de 50% de l'effectif au-delà de quatre. Presque une sentence qui laisse songeur quant au pouvoir de suggestion du questionnaire.

Même si la population ici cernée s'avère relativement jeune, donc sans descendance pour une part, ces descendants se trouvent néanmoins approximativement trois fois moins nombreux que les ascendants, ce qui indique un groupe en mal de transmission quant à sa pratique.

#### **PIC.02 : Niveau de parenté**

- Ascendants (parents, beaux-parents, oncles/tantes, grands-parents) 81 citations
- Même rang (époux/épouse, frères/sœurs, cousins/cousines, beaux-frères/belles-sœurs) 60 citations
- Descendants (fils/filles, beaux-fils/belles-filles, neveux/nièces, petits-enfants) 19 citations

Un constat encore plus alarmant pour le PIC.02 avec des descendants ne représentant plus qu'un quart des effectifs ascendants.

Retenons prioritairement les informations centrales qui ressortent du contexte sociologique dans lequel baignent ces quelques 550 sauvaginaires picards : rarement arrivés à la chasse sans y avoir été initiés, souvent par des proches tant sur le plan familial que spatial, entourés de pratiquants dans leur environnement direct et surtout les cumulant jusqu'à considérer l'exercice cynégétique telle une norme comportementale, alors qu'ils perçoivent la reproduction de leurs évidences comme allant de moins en moins d'elle-même, il n'en faudrait pas tant pour donner le sentiment d'une fin d'époque à n'importe quelle formation sociale composés d'acharnés. Inféodés aux vasières, la nature sociale du cordon ombilical qui les relie à ces territoires fait que les sauvaginaires picards n'ont aucune difficulté à s'imaginer comme les derniers représentants d'un monde en perdition.

#### **4.) La transmission du « virus » : quatre répondants sur dix devenus à leur tour des initiateurs**

Devant ces chiffres déjà problématiques sur le littoral, il nous a semblé opportun d'interroger la population des associatifs de Rue quant à sa participation à la transmission du « virus » qu'on évoque souvent pour expliquer l'inclinaison en direction de la pratique cynégétique, sensée être d'autant plus efficace qu'elle aurait été contractée plus tôt dans le courant de la vie. En d'autres termes également, comment s'organise la résistance à la décrépitude du moule.

<b>PIC.02 Formateurs-Initiateurs à la Chasse</b>	Nb. cit.	Fréq. Sur Cit.
Non-réponse	25	49,0%
Oui	20	39,2%
Non	6	11,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Il existe deux manières de lire ces résultats : soit que l'on considère une majorité de formateurs à la hauteur des trois quarts des répondants effectifs, soit que l'on interprète les non-réponses comme de probables « Non ». Dans ce cas, plus probable, on retiendra que seuls quatre chasseurs sur dix ont eux-mêmes contribué à la reproduction sociale du groupe des nemrods. Cette proportion est faible quand l'on tient compte de l'âge moyen de l'échantillon : 44 ans et demi.

Age	Moins de 30 Ans	[30-49]	50 Ans & Plus	TOTAL
<b>Formateur</b>				
Non ou Non réponse	71,4% ( 5)	61,5% (16)	55,6% (10)	<b>60,8% (31)</b>
Oui	28,6% ( 2)	38,5% (10)	44,4% ( 8)	<b>39,2% (20)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 7)</b>	<b>100%(26)</b>	<b>100%(18)</b>	<b>100%(51)</b>

Seconde information quant la capacité formatrice de l'échantillon, on constate une tendance croissante à la formation lorsque l'âge croît lui-même.

Si l'on s'intéresse maintenant aux bénéficiaires de cette initiation, on observe que les relations familiales ne sont pas aussi dominantes qu'elles l'étaient pour la formation propre des initiateurs eux-mêmes : 15 réponses portent sur des parents et 11 sur des membres non apparentés de l'environnement social, ici amis et collègues de travail<sup>1010</sup>. En retenant l'emploi du pluriel ou du singulier, on obtient un effectif minimal d'initiés de 33, soit une moyenne de 1,65 par formateur. En conséquence, de nouvelles logiques semblent se mettre en place, avec lesquelles s'élargit le cercle des apprenants au-delà du simple modèle « tel père tel fils ». Ce phénomène semble typique des accompagnateurs en action de chasse que nous allons étudier ci-après. De plus, on ne retrouve qu'une seule marque de féminité. Sur ce plan, la constance paraît donc de mise.

### 5.) Accompagnateurs : sortie du cercle familial et nouvelle fratrie de pairs

Sitôt l'initiation achevée, les ascendants et plus généralement les membres de la parenté tendent à régresser au profit des ami(e)s d'enfance et des collègues de travail, ce qui paraît logique pour les ascendants, lesquels inclinent soit à disparaître, soit à cesser leur activité en raison de l'âge. La régression des autres membres de la famille contribue au contraire à démontrer une phase d'autonomisation. Si la chasse s'apprend dans le giron familial, elle se pratique ensuite selon des logiques affinitaires, de proximités professionnelles et/ou géographiques.

#### PROCHES PARMIS LES ACCOMPAGNATEURS CYNÉGÉTIQUES :

Composition des Équipes de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Frég.	Nb. cit.	Frég.
Amis / Amies d'Enfance	276	56,3%	24	47,1%
Collègues de Travail	141	28,8%	10	19,6%
Généralement seul(e)	136	27,8%	6	11,8%
Père / Mère	131	26,7%	11	21,6%
Fils / Filles	122	24,9%	15	29,4%
Autres Liens de Parenté	108	22,0%	1	2,0%
Cousins / Cousines	75	15,3%	5	9,8%
Époux / Épouse	75	15,3%	6	11,8%
Voisins / Voisines	58	11,8%	4	7,8%
Oncles / Tantes	55	11,2%	7	13,7%
Neveux / Nièces	48	9,8%	4	7,8%
Grands-Parents	6	1,2%	2	3,9%
Frères / Soeurs	NP*	NP*	13	25,5%

<sup>1010</sup> Soit dans le détail ami(s) : 9 ; fils : 8 ; frère(s) : 4 ; collègue de travail : 2 ; épouse : 1 ; beau-frère : 1, neveu : 1.

Beau-Père / Belle-Mère	NP*	NP*	4	7,8%
Autres Personnes	NP*	NP*	1	2,0%
Beaux-Fils / Belles-Filles	NP*	NP*	0	0,0%
Petits-Fils / Petites-Filles	NP*	NP*	0	0,0%
Non-réponse	1	0,2%	2	3,9%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>251,3%**</b>	<b>51</b>	<b>225,5%**</b>

\* Modalité non proposée lors de la première enquête. \*\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

La dimension familiale se trouve pourtant encore ici sous-estimée pour le littoral, les frères (9 citations) et les beaux-frères (3) étant avancés dans les autres liens de parenté. La responsabilité de ce bémol nous incombe en provoquant un biais dans la mesure où nous avons aujourd'hui toutes les raisons de penser que ces fratries qui se retrouvent souvent en équipes de chasse ne doivent rien au hasard des observations<sup>1011</sup>. Cet aspect corrigé dans la seconde enquête donne les résultats attendus avec plus d'un quart des répondants citant un frère ou une sœur, voire un beau-frère ou une belle-sœur chez près de 8%. Des relations familiales d'ailleurs davantage présentes sur ce second site, probablement en raison des terrains privatifs sur lesquels exerce une bonne part de l'échantillon.

## 6.) Le compagnon canin : prétexte à la déambulation et zonages

Enfin, classé parmi les variables socio-cynégétiques parce que relevant à la fois du proche et du lointain par la médiation qu'il représente entre le sauvage et le culturel, l'usage du chien, en tant que trait caractéristique de la chasse, principale aide à la quête et compagnon privilégié du pratiquant, a fait l'objet d'une question spécifique afin d'évaluer les effectifs entretenus par les populations enquêtées.

Nombre de Chiens de Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	4	0,8%	1	2,0%
Aucun pour la Chasse	88	18,0%	11	21,6%
Un	282	57,6%	27	52,9%
Deux	97	19,8%	6	11,8%
Plus de Deux	19	3,9%	6	11,8%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

	PIC.01	PIC.02
<b>Sommation minimale</b>	534 chiens.	57 chiens.
<b>Moyenne</b>	1,34 chien.	1,46 chien.

Il n'est pas rare, lors d'un entretien, d'entendre un chasseur répondre à la question des motivations pour la pratique par la présence au domicile du chien, comme si par là on entendait satisfaire un instinct de l'animal plutôt qu'à une quête personnelle. Quoiqu'il en soit et même si ce prétexte de sortie cynégétique laisse dubitatif, le compagnon canin représente bien plus qu'un simple moyen d'accès au gibier. Très souvent, il est le premier équipier du nemrod.

Sur le PIC.01, un seul répondant déclare avoir plus de trois chiens pour son exercice de la chasse, à savoir quatre en tout, ce qui amène l'effectif total à 534 animaux, soit une

<sup>1011</sup> Le fait que cette possibilité n'ait pas été explicitement proposée a sans aucun doute joué à la baisse, la précision pour « autre lien de parenté » n'ayant que rarement été utilisée. On les retrouvait néanmoins très probablement dans ces 108 citations pour « autre lien ».

moyenne de 1,34 par pratiquant. C'était ainsi un peu moins que dans le second échantillon, où l'on en trouve près de 1,5 avec néanmoins de sensibles différences entre modalités. Si sur le littoral la plupart en ont un seul, c'est également le cas sur le PIC.02, mais pour une moindre proportion de répondants : 52,9% contre 57,6%. Ils sont de ce fait proportionnellement plus nombreux dans les modalités situées aux extrémités : sans chien pour la chasse ou au contraire plus de deux. En un mot, l'échantillon du PIC.02 se révèle plus diversifié. Cette variable est loin d'être aussi anodine qu'il semble y paraître au premier abord, les astreintes liées à l'entretien du compagnon canin faisant du nombre détenu un révélateur de la motivation pour la pratique, mais également des formes prises par celle-ci, chaque animal remplissant, de par ses spécialités, une fonction très précise. Plus encore, derrière la meute ou à l'opposé l'absence de chien on trouve les disponibilités spatiales, donc la forme d'habitat ou la richesse d'accès aux territoires : entretenir un chenil va de pair avec la facilité de diversifier ses espaces de pratique.



La majorité des chasseurs ont au moins un chien, seul moins d'un cinquième n'en déclarant aucun pour la pratique cynégétique (Photo : Guy Lewin).

Maintenant, la comparaison des races retenues montre aussi une très forte proximité entre les animaux sélectionnés par les associatifs et ceux qui ont la préférence des propriétaires-gestionnaires de huttes. L'épagneul breton et le labrador, respectivement 30 et 25% des citations, restent ainsi les animaux de prédilection pour le secteur, exprimant bien la coexistence de la plaine et du marais. Si donc l'effectif fait la différence, un consensus se dégage sur les qualités du spécialiste des zones humides, à savoir le labrador et le polyvalent de la plaine, l'épagneul.

A partir de la nomenclature de la Société Centrale Canine<sup>1012</sup>

<u>Races des Chiens de Chasse</u> <b>En Effectifs des Répondants</b>	<b>Gestionnaires Huttes</b>		<b>Associatifs Rue</b>	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
<b><u>CHIENS D'ARRÊT</u></b>	43	66,1%	31	70,4%
<b><u>CONTINENTAUX</u></b>				
Épagneuls / Braques / Griffon Korthals / Drathaar	35	53,8%	25	56,8%
<b><u>BRITANNIQUES</u></b>				
Setters / Pointer	8	12,3%	6	13,6%
<b><u>LEVEURS</u></b>				
Springer / Cocker	5	7,7%	1	2,3%
<b><u>RETRIEVERS</u></b>				
Labradors / Golden Retrievers etc.	15	23,1%	12	27,3%
<b><u>TERRIERS</u></b>				

<sup>1012</sup> Sur les significations à retenir de cette classification, voir le chapitre II de cette partie.

Teckel / Fox Terrier / Jagd Terrier	2	3,1%	0	0,0%
<b>ENSEMBLE DES CITATIONS</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>

De plus, nous pouvons retenir d'une ventilation par genre l'absence de chiens spécialisés dans la traque du gros gibier (Terriers), en particulier le sanglier, premier élément de nuance quant à la nouvelle dévotion que l'on attribue parfois rapidement aux chasseurs du grand littoral... et à laquelle nous avons nous-mêmes contribué via certaines variables. Il s'agit donc de considérer ces tendances comme en gestation, n'ayant pas encore donné l'occasion de se doter des chiens adaptés à ces nouvelles prédilections. Le chien de chasse, en tant que synthèse des choix et conditions de pratique de son maître, forme une variable sociologique à part entière. Etre plutôt drathaar ou davantage breton, c'est dire les gibiers recherchés, les milieux fréquentés, la forme de démarche adoptée, mais encore la place dont on dispose, le statut de l'animal par rapport à la sphère domestique et surtout la relation au groupe des pratiquants. Adopter par exemple un courant dans la plaine picarde d'une société où dominent les chiens d'arrêt, c'est prendre le risque de se marginaliser par les interférences créées avec ses collègues de territoire. Le « travail d'essuie-glace » attendu d'un bon chien d'arrêt rapproche le nemrod des plateaux d'un sujet observé par un Edward T. Hall<sup>1013</sup> qui se serait posté sur un petit promontoire à la limite du finage, et qui observerait des mouvements semblables à ceux d'un aveugle avec sa canne, remplacée ici par le fidèle et inlassable épagneul. Contrairement donc à une idée préconçue, c'est moins la distance théorique maximale atteignable par les plombs, soit une centaine de mètres, qui font la distance cynégétique, mais d'abord l'étendue de leur efficacité sur une perdrix grise (une trentaine de mètres) et surtout la zone de travail du chien. Au contraire, toute espèce de frottement est complètement exclue lorsque la meute de chiens courants descend le *vallat*, une combe entre deux lignes de crêtes parallèles, lorsque l'on « fait le trou » dans les battues collectives au sanglier en Cévennes<sup>1014</sup>. C'est ainsi le mode de sociabilité qui finit par se trouver en cause dans les modalités d'usage des chiens. Il n'en va d'ailleurs pas autrement avec les gibiers recherchés.

### C.) VARIABLES CYNÉGÉTIQUES : le rêvé, le chassé et le mangé

L'analyse sociologique de la chasse ne peut s'abstraire facilement, sauf dans certains travaux dans laquelle la chasse est davantage un contexte<sup>1015</sup>, d'une prise en considération des dimensions proprement cynégétiques de la pratique, dans une perspective donc plus empiriste que paradigmatique, le paradigme devant de plus procéder davantage d'un résultat que d'un préalable analytique, ce qui reste parfois discutable. On peut de ce fait regretter la mise en œuvre d'une machinerie conceptuelle riche et très élaborée, inspirée du sociologue Pierre Bourdieu, mais plutôt en contradiction avec les préconisations du « maître », qui déclarait lors de son séminaire amiénois de 1998 : « Une thèse, c'est avant tout du terrain ». C'est ce que montrent en particulier les travaux de l'anthropologue Bertrand Hell<sup>1016</sup>, attaché à définir les usages avant les concepts. A défaut de quoi, tout travail sociologique ne pourrait aboutir qu'à la justification d'une théorie établie par avance.

<sup>1013</sup> La dimension cachée, Paris : Seuil, 1971 [1966], « Points : civilisation ».

<sup>1014</sup> Cf. Valentin Pelosse et Anne Vourc'h : Chasser en Cévennes : un jeu avec l'animal, Aix-en-Provence : Edisud et éditions du CNRS, septembre 1988, « Parlers et cultures des régions de France ».

<sup>1015</sup> Cf. par exemple Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon : La chasse à courre. Ses rites et ses enjeux, op. cit.

<sup>1016</sup> Cf. Entre chien et loups. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est ou Le sang noir. Chasse et mythe du sauvage en Europe, op. cit.



## 1.) Quêtes de gibiers : le migrateur identificateur du territoire

En conséquence, s'intéresser aux quêtes des chasseurs en matière de gibiers ne procède pas seulement de la réponse à une attente avérée de la part des acteurs cynégétiques<sup>1017</sup>, mais donne la matière à l'étude des comportements. Effectivement, rechercher telle espèce de gibier plutôt que telle autre s'avère signifiant de la façon dont on entend « communier avec la nature ». L'animal que l'on va ainsi manger, peut-être pas comme une hostie, mais au moins comme une offrande de la nature, ne peut s'analyser en dehors du système social qui lui donne du sens. A cet égard, rappelons qu'avant d'être le pain liturgique, l'*hostia* (la victime en latin) fut l'animal immolé en sacrifice. Rechercher donc le cerf à l'encontre du lapin donne immédiatement une idée de la hiérarchie implicite que cette quête véhicule. Mais préférer l'oie au plus beau des dix cors remet en question toute échelle uniforme pour l'ensemble des chasseurs. Le sauvage peut alors prendre plusieurs formes, avec toutes les stratifications du bestiaire qui en découlent.

Gibiers Recherchés	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	2	0,4%	1	2,0%
Canards	470	95,9%	44	86,3%
Bécasses / Bécassines	365	74,5%	49	96,1%
Oies	355	72,4%	29	56,9%
Perdrix	319	65,1%	41	80,4%
Autres Limicoles	315	64,3%	10	19,6%
Pigeons	300	61,2%	35	68,6%
Lièvres	272	55,5%	38	74,5%
Lapins	241	49,2%	31	60,8%
Faisans	219	44,7%	32	62,7%
Sangliers	79	16,1%	22	43,1%
Chevreaux	67	13,7%	14	27,5%
Cerfs	10	2,0%	0	0,0%
Gibiers exotiques	4	0,8%	0	0,0%
Grands Gibiers de Montagne	1	0,2%	0	0,0%
Petits Migrateurs Terrestres (Grives etc.)	NP*	NP*	16	31,4%
Autres [Merci de préciser : ...]	26	5,3%	0	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>621,0%**</b>	<b>51</b>	<b>710%**</b>

\* Modalité non proposée lors de la première enquête. \*\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

Répondant à une question dite « semi-ouverte » et proposant de ce fait un ensemble de modalités de réponses, les chasseurs révèlent plusieurs aspects de leur éclectisme. Ils laissent ainsi apparaître à la fois leurs orientations, tout en montrant un savant dosage entre les souhaits et la réalité plus pragmatique à laquelle ils se conforment. Il est en effet douteux que 384 parmi eux disposent des appelants nécessaires à la chasse des oies sauvages. Cette catégorie arrive pourtant en troisième position dans les déclarations du PIC.01. Animal rêvé par excellence, tant par sa taille que par l'emblème qu'il représente, l'oie est « recherchée » sans aucun doute, mais davantage comme une opportunité laissée ouverte de réaliser une capture « anoblissante », que comme une finalité toujours orientée. Pour un jeune sauvaginer, l'inscription de ce gibier à son palmarès représente souvent une consécration, à la manière du

<sup>1017</sup> Stratégiquement parlant, la question du chien ou des gibiers affectionnés, devant une approche aussi âpre que le questionnaire, constitue une entrée en matière à même de se situer sur un langage commun.

sanglier pour le chasseur communal de plaine, ou plus modestement rôle du chevreuil qui peut requalifier positivement le « carré de bois » où s'entête un retindeux.

Ces résultats nous apprennent également que l'imaginaire du migrateur sauvage continue d'orienter les attentes du chasseur de gibier d'eau. Cette piste explicative reste très largement ignorée en sciences sociales, alors qu'elle semble au cœur du dispositif psychique mis en œuvre dans ces formes de chasse. Par excellence, le migrateur incarne l'inconnu, le mystérieux et l'aléatoire. S'explique ainsi l'ensemble des projections dont font preuve les adeptes, parfois sous la forme d'une ritualisation, comme l'est devenue la consultation des sites minitel et internet spécialisés : observation des températures, orientations des vents et conditions météorologiques, mais aussi tentatives d'incorporation des comportements animaliers, anticipations des principes migratoires en résumé. D'une certaine façon, le migrateur s'apparente, dans les représentations cynégétiques, à la figure du sauvage absolu qu'il partage avec le sanglier. Ce dernier, animal légendaire mis en scène dans de multiples récits mythologiques, dont le spectaculaire spécimen des Ardennes, amène aux mystères portés de tous temps par les tréfonds forestiers. Pour autant, la forêt aussi vaste soit-elle se place dans le cadre de l'espace plus connu du finage villageois, au contraire du grand paléarctique occidental. Si la « bête noire » se dissimule dans les ronciers, elle n'en est pas moins connue comme relevant d'un sauvage local finalement maîtrisé, à l'opposé du migrateur venu de contrées inconnues. Par contre, leur point commun se situe dans la valeur qu'ils empruntent à la vie sauvage, à laquelle le sanglier ajoute le danger et la menace. S'en distinguant sur ce point, le gibier d'eau migrateur illustre une autre forme de mystère : l'étrangeté. C'est peut-être là qu'il faut rechercher les tentatives de la presse cynégétique, reprenant par là l'imaginaire des chasseurs postés sur le terrain, de « nomadiser » le cochon sauvage. On lit en effet et on entend parler des « migrations » du sanglier comme s'il s'agissait d'autre chose que de déplacements nourriciers ou visant davantage de quiétude<sup>1018</sup>.

En un sens, ces éléments du bestiaire occidental nous éloignent de la modernité telle que définie par nos sociétés, avec son corollaire positiviste de maîtrise absolue sur la nature<sup>1019</sup>. Leurs chasseurs, souvent emprunts d'une réelle nostalgie à l'égard d'un Eden disparu aux origines très chrétiennes, annulent la nette césure qu'établissent les civilisations rationalistes entre culture et nature, mêlant les deux registres dans un syncrétisme<sup>1020</sup> presque païen. C'est en ce sens que la chasse nous semble intéresser l'anthropologie, bien au-delà de sa simple dimension récréative. Loin d'être homogènes, les pratiques s'opposent sur de nombreux points, dont celui du rapport à l'animal. Entre la chasse d'un lièvre de plaine, connu et repéré de longue date par de longues pérégrinations à travers un territoire partagé avec lui, et la tentative d'attirer une oie pour laquelle la mare de hutte ne représente qu'une possible halte sur un parcours intercontinental, peu de choses en commun. D'un côté le gibier est presque un familier que l'on peut laisser s'échapper parce qu'il pourra toujours être retrouvé plus loin dans l'espace ou dans le temps. De l'autre, le migrateur n'est qu'un passant, inconnu et difficilement saisissable. Ce « peuple migrateur », comme l'appelle le récent film

---

<sup>1018</sup> Pour exemple, les bêtes noires présentes dans le « bois de Monsieur le Comte », au château de La Borde, sont sensées venues du bois de Coullemelle plus au nord et réputé pour les accueillir. S'en suit alors, dans l'évocation de la déambulation, un travail de reconstruction mentale quant au parcours emprunté : probablement dit-on la vallée des Harissards, puis le Mont-Soufflard par le noyer des Gratterons. Plus avant vers Coullemelle le propos des informateurs plainvillois s'assèche car on passe sur une autre aire, moins connue. Si l'imaginaire comble le vide, il exige bel et bien un support matériel, au premier rang duquel l'espace joue un rôle de premier plan.

<sup>1019</sup> Cf. Robert Delort et François Walter : *Histoire de l'environnement européen*, Paris : PUF, mai 2001, « Le nœud gordien ».

<sup>1020</sup> Que tentait de rendre le slogan « La nature est notre culture ».

de Francis Perrin, fait de ses prédateurs de « drôles d'oiseaux »<sup>1021</sup>, mais sédentaires ceux-là. En d'autres termes, le chasseur de gibier d'eau entretient une fascination pour le voyage tout en cultivant une farouche incrustation sur son territoire. Nous n'en sommes ici pourtant qu'à l'un des nombreux paradoxes dont témoignent ses propos.



Une vue du documentaire de François Reichenbach : « Le chasseur », 1971, passé sur Arté le 30/10/01

Pour en revenir aux résultats énoncés précédemment, on remarque d'emblée que les canards constituent les gibiers de prédilection de la quasi-totalité des sauvaginaires du littoral picard. C'est la seule catégorie faunistique à obtenir de tels résultats, non seulement par sa présence sur le DPM, mais également par le caractère emblématique qu'il recouvre. L'ACDPM de la Baie de Somme a par exemple fait de « l'Oigne », le canard dit « Siffleur », son symbole, mais comme toutes les associations de chasseurs de gibier d'eau ont leur canard totemique. Recherchés par plus de huit répondants sur dix du PIC.02, ces anatidés y restent très prisés, même si quelques chasseurs semblent se cantonner à la plaine et au bois. A nouveau sur le littoral et en seconde position, les bécasses et bécassines nous ramènent au statut particulier dont jouit l'image du petit gibier dans la Somme, alors même que ces deux espèces bénéficient d'une réputation particulièrement prestigieuse, voire « élitiste », ses amateurs se regroupant parfois en clubs, comme « Le Club National des Bécassiers ». De ce fait, au-delà la hiérarchie explicite entre le « grand » et le « petit » gibier, qui renvoie à un parallèle social fait de « grand monde » et de « petites gens », il y a également matière à distinction sociale dans le petit gibier lui-même. La spécificité du département de la Somme tient dans l'accent qu'il y est mis pour revaloriser ce type de faune. La FDC en a fait son slogan : « Rendre au petit gibier ce que le progrès lui a pris ». C'était nécessaire pour les instances cynégétiques, dans la mesure où sans surfaces boisées suffisamment vastes et nombreuses, la disparition du petit gibier aurait signé la déperdition des effectifs de chasseurs. Par ailleurs, cette volonté répondait également aux caractéristiques sociales de ce public, plutôt populaire dans sa grande majorité. En revanche, même sur le DPM, la dichotomie entre le petit et le grand gibier ne suffit pas à tracer une ligne de partage sociologique. Sur le PIC.02, ces espèces arrivent largement en tête et discutent d'une certaine manière l'hégémonie des canards littoraux. Il paraissait pourtant essentiel de distinguer pour ce site les bécasses (43 citations, soit 84,3%) des bécassines (39, soit 76,5%). Et en effet, la présence de

<sup>1021</sup> Cf. le documentaire « Les chasseurs sont de drôles d'oiseaux », de Philippe Lespinasse, diffusé sur Arté lors de la soirée Théma du 30 octobre 2001, consacrée à la chasse. Documentaire présenté en avant-première à Amiens le 18 septembre de la même année.

zones boisées donne ici un certain avantage aux bécasses sur les bécassines. On observe ainsi le passage progressif de la bécassine des marais aux bécasses des bois, suivant en cela la transformation des biotopes locaux, contrecarrée par les tentatives de lutte contre le boisement afin de retrouver la première. Cet exemple d'imbrication entre nature et culture invite à adopter le point de vue du kaléidoscope, dans lequel le résultat change en fonction de la configuration des composantes.

L'ordre d'arrivée des différentes modalités répond ainsi à au moins une double logique, *primo* en rapport avec les opportunités offertes par les milieux des deux sites et *secundo* se rapportant aux publics sociaux qui les occupent dans nos échantillons de répondants. De par la première de ces cohérences, la perdrix, le lièvre et le lapin dépassent de loin en arrière du littoral les scores obtenus sur le PIC.01. La moindre présence du canard et de l'oie provoque un repli plus prégnant sur le faisan. Suivant la seconde, les « petits » chasseurs de Rue ne donnent aucun suffrage aux espèces les plus distinctives, comme le cerf, le gibier dit « exotique » ramenant à la pratique dans des contrées éloignées, ou plus proche de nous le grand gibier de montagne. Les uns et les autres se retrouvent en revanche sur un migrateur assez bien représenté dans notre région pour être accessible à tous, et dont l'habileté à échapper au tir en fait une espèce gratifiante pour son chasseur : le pigeon, retenu par environ deux tiers des populations enquêtées.

Quant à la catégorie « Autres », elle obtient sur le PIC.01 un score relativement élevé en regard de ceux observés dans la plupart des enquêtes, preuve que les répondants ne se sont pas contentés de répondre à une sollicitation, mais ont fait preuve d'une réelle implication dans la correction du questionnaire. Ils ajoutent par exemple un migrateur non proposé, la grive (23 citations représentant 4,7% des 490 répondants), qui relève également de la catégorie « Petits Migrateurs Terrestres » proposée pour le PIC.02, et obtenant là le choix de 31,4% de cet échantillon, ce qui explique l'absence d'autres propositions sur ce site.

#### ORDONNANCEMENT PAR GRANDS GROUPES ANIMALIERS

Gibiers Recherchés	Groupe	PIC.01		PIC.02	
		Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Canards	Migrateurs	1 805	59,8%	183	50,7%
Bécasses/Bécassines					
Oies					
Autres Limicoles					
Pigeons					
Petits Migrateurs Terrestres					
Perdrix	Petit Gibier	1 051	34,8%	142	39,3%
Lièvres					
Lapins					
Faisans					
Sangliers	Grand Gibier	157	5,2%	36	10,0%
Chevreaux					
Cerfs					
Grands Gibiers de Montagne					
Gibiers exotiques	Autres	7	0,2%	0	0,0%
Prédateurs					
<b>ENSEMBLE</b>		<b>3 020</b>	<b>100%</b>	<b>361</b>	<b>100%</b>

Plus globalement, un constat s'impose et ce quel que soit le site considéré. L'ordre établi place en tête le gibier migrateur (en particulier d'eau), suivi par le petit gibier de plaine, puis par le grand gibier des massifs forestiers. La perdrix, presque une carte de visite pour les instances fédérales du département, bénéficie d'une position particulière, produit d'un intense travail de gestion et de régulation des espèces prédatrices. Les distinctions entre le PIC.01 et le PIC.02 s'établissent au niveau du pourcentage acquis par chaque catégorie : moins important en arrière du littoral pour le gibier d'eau migrateur, mais compensé par des scores supérieurs pour surtout le grand gibier. Reste que ce dernier n'est pas à la hauteur des inquiétudes nées du boisement progressif des marais. Un élément que mettent en avant les édiles de la chasse afin d'inciter à miser sur les hommes des marais pour rendre aux zones humides leur caractère d'ouverture.

Comme symbole de ces logiques électives à l'égard de la faune, notons pour finir et introduire le point suivant la présentation que faisait de lui-même le candidat CPNT à la présidentielle en cours, lorsque le 20 février 2007 Frédéric Nihous répondait à l'invitation de l'opération lobbyiste lancée par la FNC auprès des postulants à l'Élysée : « sa qualité de chasseur de migrateurs, de petit gibier avec son épagneul breton »<sup>1022</sup>.

## 2.) Prédilections giboyeuses : les canards de la colère

Les gibiers recherchés sont donc un compromis entre l'existant, le désiré et le raisonnablement accessible, souvent conditionné par les revenus, donc le statut social. Pour autant, si l'on ne retient que le seul désir, les données recueillies permettront d'appréhender l'idéal tel que se le représente chaque répondant.

**PIC.01** « Classez, PAR ORDRE DE PRIORITÉ, les TROIS gibiers préférés [Gibiers que vous chassez OU que vous chasserIEZ si vous en aviez la possibilité]. »

Gibiers de Prédilection	CHOIX 1		CHOIX 2		CHOIX 3		TOTAL	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Canard	279	59,1%	87	19,3%	41	10,0%	407	30,7%
Oie	49	10,4%	66	14,7%	29	7,1%	144	10,9%
Perdrix	34	7,2%	60	13,3%	78	19,1%	172	13,0%
Bécasse	28	6,0%	27	6,0%	18	4,4%	73	5,5%
Lièvre	19	4,1%	40	8,9%	31	7,6%	90	6,8%
Bécassine	18	3,8%	45	10,0%	25	6,1%	88	6,6%
Pigeon	17	3,6%	47	10,4%	51	12,5%	115	8,7%
Sanglier	12	2,6%	16	3,6%	19	4,7%	47	3,5%
Lapin	5	1,1%	20	4,4%	41	10,0%	66	5,0%
Autres Limicoles	4	0,9%	27	6,0%	50	12,3%	81	6,1%
Cerf	1	0,2%	1	0,2%	2	0,5%	4	0,3%

<sup>1022</sup> Cf. CPNT infos, n°88, mars 2007, pages 2 à 5. Lors de cette audition parisienne de « La chasse en campagne », comme elle s'est elle-même intitulée, le candidat chasseur a joué sur la corde « en famille » pour répondre aux sollicitations des présidents de FDC présents. Avec ce « grand oral », le gotha cynégétique entrerait sans ambages dans l'ère du marketing politique direct, après que le temporaire candidat écologiste Nicolas Hulot ait lancé le mouvement, suivi donc des chasseurs, avant les fédérations sportives et plusieurs collectifs représentant les banlieues. Au-delà du succès médiatique de cette invitation à la chasse aux voix, c'est également et surtout la reprise en main de la stratégie d'influence en lisière du champ politique que marque cette manifestation pendant laquelle le seul chasseur candidat était réduit au rang d'un prétendant parmi d'autres.

Chevreuil	1	0,2%	3	0,7%	1	0,2%	5	0,4%
Faisan	1	0,2%	10	2,2%	17	4,2%	28	2,1%
Sarcelle	1	0,2%	////	////	////	////	1	0,1%
Gibiers Exotiques	////	////	1	0,2%	1	0,2%	2	0,2%
Grive	////	////	////	////	3	0,7%	3	0,2%
Renard	////	////	////	////	1	0,2%	1	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>469</b>	<b>100,0%</b>	<b>450</b>	<b>100,0%</b>	<b>408</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 327</b>	<b>100,0%</b>

Sur le littoral, le gibier préféré apparaît sans conteste comme étant le canard, suivi par la perdrix et l'oie, les autres citations n'obtenant que des scores inférieurs à 10% des réponses apportées. 19 chasseurs n'émettent qu'un seul choix et 42 uniquement deux. Un chasseur type aurait indiqué dans l'ordre « Canard-Oie-Perdrix ». Les « autres limicoles » arrivent assez loin derrière ces trois catégories. Le grand gibier ne recueille que 56 vœux et généralement en deuxième et troisième choix. Quant au cerf, au sein de ce groupe il n'attire que très peu. A noter enfin que 15 répondants indiquent une préférence supplémentaire (ordre 4) : 9 pour la grive qui apparaît comme un gibier secondaire mais prisé quand l'occasion se présente, 3 pour la caille, 2 pour la sarcelle et 1 pour la tourterelle des bois, soit toujours des migrateurs.

### PIC.02

Gibiers de Prédilection	CHOIX 1		CHOIX 2		CHOIX 3		TOTAL	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Canard	11	23,4%	3	6,5%	6	13,0%	20	14,4%
Perdrix	7	14,9%	4	8,7%	4	8,7%	15	10,8%
Lièvre	5	10,6%	8	17,4%	7	15,2%	20	14,4%
Bécasse	5	10,6%	5	10,9%	4	8,7%	14	10,1%
Oie	5	10,6%	////	////	1	2,2%	6	4,3%
Bécassine	4	8,5%	////	////	2	4,3%	6	4,3%
Sanglier	2	4,3%	4	8,7%	5	10,9%	11	7,9%
Gibier d'Eau	2	4,3%	////	////	////	////	2	1,4%
Pigeon	1	2,1%	7	15,2%	8	17,4%	16	11,5%
Faisan	1	2,1%	7	15,2%	2	4,3%	10	7,2%
Chevreuil	1	2,1%	////	////	1	2,2%	2	1,4%
Colvert "Sauvage"	1	2,1%	////	////	////	////	1	0,7%
Grive	1	2,1%	////	////	////	////	1	0,7%
Migrateurs	1	2,1%	////	////	////	////	1	0,7%
Lapin	////	////	4	8,7%	3	6,5%	7	5,0%
Sarcelles			3	6,5%	////	////	3	2,2%
Gibiers de Plaine	////	////	1	2,2%	////	////	1	0,7%
Canard Siffleur	////	////	////	////	1	2,2%	1	0,7%
Grand Gibier	////	////	////	////	1	2,2%	1	0,7%
Vanneau	////	////	////	////	1	2,2%	1	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100,0%</b>	<b>46</b>	<b>100,0%</b>	<b>46</b>	<b>100,0%</b>	<b>139</b>	<b>100,0%</b>

Le « tiercé » de tête devient sur le PIC.02 « Canard-Lièvre-Pigeon ». Si donc les anatidés restent l'emblème convoité du littoral au-delà de la seule côte, leur score régresse de 60% à moins du quart des répondants. Pour son compte, l'oie disparaît des premières places pour ne revenir qu'en neuvième position. Quant à la perdrix, la logique de plaine à laquelle elle répond peut se trouver remplacée par celle du lièvre. Néanmoins et au total la perdrix

arrive au niveau d'un migrateur comme la bécasse. Le pigeon laisse par contre imaginer qu'il renvoie à une prédilection pour le migrateur sans accès à des zones plus riches en anatidés. De là à conclure qu'il constituerait dans notre région, où il ne fait pas l'objet d'un investissement spécifiquement important comme dans les Pyrénées-Atlantiques ou les Landes, un dérivatif du pauvre, il y a un pas qu'une enquête plus poussée pourrait tenter de combler, mais auquel invite les observations qualitatives menées sur différents terrains picards. Surtout, si le grand gibier a ici progressé jusqu'à doubler en pourcentages, les répondants qui le déclarent parmi leurs préférences restent peu nombreux. Ce qui caractérise au final le PIC.02 par rapport au PIC.01, c'est l'étalement des fréquences entre les principales citations du gibier d'eau et du gibier de plaine.

Lors des manifestations de chasseurs, dont la grande parade de 1998, on était surpris de trouver dans les cortèges autant de banderoles mettant en balance les canards et les « pétards » que la ministre de l'époque, Dominique Voynet, avait reconnu fumer dans sa jeunesse. « Canards VS pétards ? Par delà les stratégies de discréditation, les sauvaginiens considèrent leur chasse comme naturelle, l'opposant aux paradis « artificiels » de la marijuana.



Rassemblement de Longpré-les-Corps-Saints, entendant démontrer le refus de la fermeture des migrateurs au 31 janvier, en présence de Jean Saint-Josse et du député communiste de la Somme Maxime Gremetz, 1<sup>er</sup> février 2000 (photo Christophe Baticle).

### 3.) Gibiers chassés et gibiers convoités : le totem adulé

La comparaison entre la réalité de la quête et l'idéal souhaité n'aurait pas de sens si l'on ne limitait pas ce dernier. En effet, la quête peut, de par les stratégies mises en œuvre, prendre des orientations variées, mais qui se limitent d'elles-mêmes en fonction d'un ensemble de critères que sont la période de chasse, le nombre de jours consacrés à celle-ci, la possibilité de trouver un ou des territoires, les moyens financiers... et même l'incompatibilité de certaines stratégies entre elles. Par contre, l'idéal par définition ne connaît pas de limite. Le chasseur peut souhaiter toutes les espèces et espérer qu'elles soient toutes chassables et en nombre. C'est pourquoi nous comparons ici des réponses radicalement différentes dans leurs modalités<sup>1023</sup>.

<sup>1023</sup> La réalité de la quête a été interrogée par une question semi-ouverte, proposant un ensemble de modalités fermées, auxquelles était adjointe une possibilité de sortir du cadre. Le nombre de réponses pouvait être égal au nombre de propositions (soit 14 pour le PIC.01 et 16 pour le 02). A contrario, l'idéal a été cerné à partir d'une question ouverte, donc sans modalité pré-établie, mais avec l'obligation de n'indiquer que trois gibiers. C'est pourquoi sont ici reprises les modalités de réponses concernant la quête et qu'elles sont comparées avec les mêmes réponses apparues spontanément dans les questions relatives à l'idéal. Il ne s'agit donc pas de comparer



Gibiers	PIC.01		Tendance	PIC.02		Tendance
	Quête	Idéal	↗ = ↘	Quête	Idéal	↗ = ↘
Canard	15,5%	30,7%	↗	12,2%	19,1%	↗
Bécasse/Bécassine	12,0%	12,1%	=	13,6%	14,2%	=
Oie	11,7%	10,9%	=	8,0%	4,3%	↘
Perdrix	10,5%	13,0%	↗	11,4%	11,3%	=
Autres Limicoles	10,4%	6,1%	↘	2,8%	0,0%	↘
Pigeon	9,9%	8,7%	=	9,7%	11,3%	↗
Lièvre	8,9%	6,8%	↘	10,5%	14,9%	↗
Lapin	7,9%	5,0%	↘	8,6%	5,0%	↘
Faisan	7,2%	2,1%	↘	8,9%	7,1%	↘
Sanglier	2,6%	3,5%	=	6,1%	8,5%	↗
Chevreuil	2,2%	0,4%	↘	3,9%	2,1%	↘
Cerf	0,3%	0,3%	=	0,0%	0,0%	=
Gibiers Exotiques	0,1%	0,2%	=	0,0%	0,0%	=
Petits Migrateurs Terrestres	NP	NP	////	4,4%	2,1%	↘
Autres	0,9%	0,4%	=	0	0,0%	=
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	

Les résultats de cette comparaison montrent d'une part que les modalités proposées correspondent globalement à la réalité rencontrée ou souhaitée, peu de nouveaux items étant apparus<sup>1024</sup>. D'autre part, il est visible que l'ordre des gibiers ne se trouve pas profondément bouleversé lorsque l'on passe de la colonne « quête » à celle de l'« idéal ». On peut interpréter cet état de fait comme l'inévitable influence des modalités proposées dans un premier temps sur les réponses concernant l'idéal. Une seconde hypothèse vaut à notre sens la peine d'être avancée. Elle viserait à proposer l'idée que ces chasseurs se sont progressivement conformés à la réalité qui est la leur. On se rattacherait ici à la tradition sociologique qui donne aux classes populaires cette faculté d'autoprotection par le fait de rejeter l'inaccessible dans l'indicible. Concernant les pratiquants du littoral picard, dont on sait le grand cas qu'ils font de leur pratique et la fierté qu'ils en développent, aller plus loin reviendrait à dire que le vécu a fait l'objet d'un travail d'idéalisation. Pour prolonger cette approche, remarquons le dédain que de nombreux chasseurs de la Somme affichent à l'égard du grand gibier, souvent accolé à l'image d'une chasse élitiste, ressentie comme distinctive. Dans la première enquête, nous constatons effectivement les faibles scores enregistrés par le cerf ou les gibiers dits ici « exotiques ». Seul le canard connaissait une évolution véritablement contrastée, passant du simple au double. Gibier encore une fois emblématique de la côte picarde, il jouit d'un statut tout à fait particulier qui gagne l'adhésion de tous.

Concernant ensuite l'arrière littoral, les quelques réponses relatives à l'idéal qui s'écartent des modalités proposées quant à la quête réalisée ont pu être replacées dans ces

---

des valeurs absolues (3 042 et 1 327 citations pour par exemple le littoral), mais bien des valeurs relatives (%). Évidemment, il faut ici préciser que la quête s'entend comme un ensemble de dispositifs mis en place en vue de capturer le gibier et non comme une base de données sur les prélèvements, ceci parce que *primo* les associations et l'ONCFS ont déjà procédé à de pareilles enquêtes (Cf. les données des ACDPM et, au niveau du territoire métropolitain celles de l'ONC : « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 1998-1999 », in *Faune sauvage. Cahiers techniques*, n°251, août-septembre 2000, op. cit.) ; *secundo* dans la mesure où les prélèvements ne révèlent que peu la dimension sociologique de l'attractivité émanant de telle ou telle espèce de gibier.

<sup>1024</sup> Grive, caille et tourterelle des bois pour le PIC.01, les prédateurs pouvant se discuter en matière d'espèces gibiers. En ce sens, la comparaison reste possible.



dernières. Par exemple, le souhait de chasser la sarcelle ou le colvert peut être considéré comme une variante de la proposition « Canards ». En découle globalement les mêmes conclusions que celles tirées pour le PIC.01. Les seules différences notables font état d'une attente satisfaite à l'égard de la perdrix, alors qu'elle ne l'était pas complètement pour les chasseurs du littoral, et surtout d'une régression de l'oie, gibier encore une fois connoté socialement.

#### 4.) Devenir du gibier : de la consommation familiale au don

La chasse est progressivement entrée dans l'ère des « loisirs », quoiqu'il faille probablement préciser le sens de ce terme ambigu. Dans son acception la plus classique, le « loisir » s'entend comme une activité librement exercée en dehors de la période de travail. Ce vis-à-vis avec l'activité laborieuse en fonde la signification originelle. Le latin *licere* (être permis) donne au mot son étymologie. Pourtant, la plupart des activités pratiquées pendant le temps de la retraite n'entrent pas dans le champ des loisirs, alors que bien des hobbies ont permis à de nombreux salariés d'accéder à un statut professionnel. De la même manière, le loisir peut utilement servir d'adjuvant au travail, comme la lecture dans les professions intellectuelles. En conséquence, le *distinguo* entre travail et loisirs tend à se relâcher. Surtout, le développement du secteur tertiaire a abouti à une accentuation de la marchandisation, y compris et peut-être surtout pour les loisirs. Au sein d'une société marquée par le consumérisme, on peut attendre d'un loisir qu'il détienne une part d'efficience, pour le devenir socioprofessionnel par exemple. On sait les parents procéder souvent de la sorte pour leurs enfants quand il s'agit d'activités dites d'éveil ou socioculturelles. Enfin, la même activité peut être vécue de façon contradictoire par deux individus, comme le « jardinage-plaisir » qui tend à remplacer dans les générations actuelles la production nourricière et complémentaire de leurs aïeux.

La pratique cynégétique n'échappe pas à ces difficultés de définition. Elle y ajoute de surcroît son lot de complications spécifiques. Car le loisir s'accorde surtout avec la notion de plaisir, de bien-être, de satisfaction et de contentement. En tentant de faire de la chasse un loisir « comme un autre », les édiles de ce milieu ont recherché le moyen de contrecarrer les critiques dont il était l'objet. Et c'est justement sur ce point que les critiques se sont focalisées, en reprochant aux adeptes le droit qu'ils s'accordaient de « prendre plaisir à donner la mort ». Quoiqu'il en soit, on pressent l'impasse théorique à laquelle conduit la juxtaposition des notions de mort et de plaisir, sauf à voir dans le nemrod un sadique qui sommeillerait jusqu'à l'ouverture<sup>1025</sup>.

Le devenir du gibier permet ainsi d'approcher la relation à la pratique, en ce sens que chacun s'entend pour reconnaître à la mise à mort une conclusion logique à l'acte de chasse. Pourtant, on peine à croire que la finalité alimentaire pourrait justifier, même pour les chasseurs aussi chanceux que talentueux, l'investissement financier qu'il leur en coûte. Il n'est pas besoin de refaire ici la comparaison entre coûts (réels) et « recettes » (hypothétiques) pour démontrer que le calcul économique n'entre que peu en ligne de compte, et ce même si tout chasseur est le « viandard » d'un autre. Pourtant, si les prises ne sont pas rentables, reste le plaisir qu'elles procurent. S'est alors développée l'idée que seule la captation de la vie compterait pour le chasseur, auquel cas le sort qu'il réserve au gibier mort devrait avoir son importance si l'on veut comprendre le sens qu'il donne à son action.

<sup>1025</sup> Pour exemple, reprenant les positions du célèbre éthologue Konrad Lorenz), Lefrançois développe le thème d'une agressivité de l'homme sans mécanisme inhibiteur adapté dans Contre la chasse, Paris : Stock, 1977.

Devenir du Gibier (même partiellement)	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	7	1,4%	0	0,0%
Mangé par vous-même	476	97,1%	47	92,2%
Offert	434	88,6%	40	78,4%
Vendu	0	0,0%	1	2,0%
Autre	10	2,0%	2	3,9%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>189,1%*</b>	<b>51</b>	<b>176,5%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

Bien qu'il ne s'agisse ici que de déclarations des intéressés eux-mêmes, le caractère massif des réponses en faveur de l'alimentation domestique et du don, comparé à l'unique citation pour la vente, mais surtout le faible nombre de non réponses invite à se pencher vers d'autres hypothèses, les « autres » situations renvoyant à la naturalisation des « trophées ».

Le « produit » de la chasse semble être, plus que toute autre finalité, le prétexte à l'échange social, *via* un intermédiaire qui n'est autre que le gibier. Si n'importe quel chasseur peut citer l'exemple célèbre d'un « bidocharde », qui plus est généralement grand braconnier, commerçant de ses tableaux, ces figures pittoresques, parfois bien réelles, ont pour fonction fondamentale de renforcer la culpabilisation de ces pratiques dans le groupe chasseur. Ainsi, non seulement l'on est toujours le « viandard » de quelqu'un, mais cette césure nette, presque manichéenne, quand l'image du *continuum* devrait plutôt s'imposer, est nécessaire à tout chasseur contemporain. En la reproduisant, il recrée la dichotomie entre le digne et l'indigne, là où nos sociétés lui reprochent justement un manque d'éthique. Indigne aux yeux du pratiquant qui « se respecte », le « viandard » est par définition un « mauvais » chasseur, qui se comporterait soit comme ces fauves dont la vue du sang suffit à déterminer la conduite, soit ce qui serait pire au regard du gestionnaire, comme un calculateur intéressé. En somme, le viandard doit exister pour la conviction du chasseur moderne à se situer dans l'humanité.

Souvent incapable d'expliquer le bonheur qu'il trouve dans sa démarche alors qu'elle amène à retirer la vie, l'indicible trouve des dérivatifs : la « tradition », la perpétuation d'une part d'autosubsistance, l'affirmation d'une virilité qui ne s'encombre pas de « sensiblerie », parfois étiquetée d'« urbaine ». Plus fondamentalement, il nous semble que dans la capture s'exprime davantage la fonction présumée longtemps masculine de « nourrir sa famille », tout en y ajoutant aujourd'hui la logique du « don et contre don », que le seul plaisir de la toute puissance d'une mise à mort. On évoque dans ce sens ces « familles où on ne mangeait pas beaucoup de viande en dehors des périodes de chasse ».

Pour en revenir aux résultats chiffrés, la légère rétraction de l'autoconsommation sur l'arrière littoral, et encore plus importante en ce qui concerne le don, même si l'on se situe pour chaque modalité à des niveaux très élevés, interroge quant aux réseaux de sociabilité. On pourrait en effet imaginer que l'aptitude à offrir son tableau de chasse est fonction des « obligations » à rendre, et donc de l'étendue des services croisés dans lesquels ces populations sont imbriquées. On en déduirait alors, si cette hypothèse pouvait être vérifiée, que l'échantillon du PIC.02 ne se trouverait pas « obligé » à la même hauteur que celui du PIC.01.

Devenir du Gibier Classement Ordonné	Rang 1		Rang 2	
	PIC.01	PIC.02	PIC.01	PIC.02
Non-réponse	3,9%	0,0%	9,4%	29,4%

Mangé par vous-même	89,8%	76,5%	4,9%	15,7%
Offert	6,3%	23,5%	79,6%	52,9%
Vendu	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%
Autre	0,0%	0,0%	2,2%	0,0%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Dans l'ordre, l'autoconsommation arrive pour le littoral comme pour l'arrière littoral très loin devant le don, l'éthique de la chasse ayant associé la consommation à l'impératif de justifier l'acte afin de contrecarrer la critique d'un « plaisir gratuit ». Le « bon chasseur » devient ainsi celui qui justifie, au moins pour une part, de l'utilité du prélèvement en faveur de son foyer. Ils sont néanmoins près d'un quart des associatifs de Rue à offrir prioritairement le produit de leurs quêtes. On perçoit ici la difficulté à appuyer l'hypothèse précédemment énoncée. Offrir proportionnellement plus ne dit rien de la priorité que l'on accorde au don.

#### D.) AUTRES LIEUX, NOUVELLES PRATIQUES DU TERRITOIRE : autres façons d'occuper l'espace

La chasse, si elle arrive largement en tête des motivations exprimées pour la fréquentation du grand littoral picard, n'est pas la seule activité pratiquée. Beaucoup de sociétaires des ACDPM, mais également des associations de Rue, la mêlent à d'autres pratiques de plein air.

Autres Pratiques de Nature	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
La Pêche	262	53,5%	24	47,1%
Le Ramassage (moules, coques etc.)	204	41,6%	17	33,3%
La Randonnée Pédestre	163	33,3%	12	23,5%
La Cueillette des végétaux (lilas de mer, passe-pierres etc.)	149	30,4%	10	19,6%
Des activités Sportives (footing etc.)	97	19,8%	6	11,8%
Autre Activité [Précisez SVP : ...]	66	13,5%	2	3,9%
Non réponse	64	13,1%	14	27,5%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>192,1%*</b>	<b>51</b>	<b>139,2%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

On ne se surprendra pas de voir arriver en tête la pêche, dont le point commun touche à la faune, élément fondamental des déterminants pour la pratique cynégétique. En seconde position se retrouve une démarche de cueillette, basée sur une logique assez proche qui marque surtout une forme d'appropriation du territoire<sup>1026</sup>. On peut y ajouter la cueillette des végétaux, répondant à une attitude similaire d'usage de la nature. En revanche, les sports ne

<sup>1026</sup> C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Isaac Chiva avait proposé de regrouper chasse et cueillette dans le mémorable numéro d'Etude Rurales de 1982, car elles se « superposent aux usages productifs de la terre ». Voir en particulier : Jean-Louis Coujard : « La cueillette, pratique économique et pratique symbolique », dans le même n°, pages 261 à 266 et « Des cueillettes, des conflits, des contrôles » par G. Raphaël Larrère, ainsi que pages 223 à 229 « Réglementation de la cueillette et appropriation de l'espace. L'exemple de la vallée de la Roya dans les Alpes-Maritimes » par Danielle Musset. Bernard Picon tire des conclusions similaires dans « Chasse, pêche, cueillette : *un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées* », in *Sociétés contemporaines*, n°8, 1991, pages 87 à 100, lorsqu'il évoque un ancrage réel et symbolique fort à la culture paysanne. Alain Testart quant à lui fait de cette activité paléolithique la première source alimentaire des peuples dits « chasseurs » : « La chasse préhistorique : *mythes et réalités* », in *L'imaginaire de la chasse : hier et demain*, op. cit., pages 21 à 29.

recueillent que moins d'un cinquième des observations. La culture du corps, tout comme l'image d'une chasse sportive, ne semblent pas gagner ce public. Les moins de trente ans optent logiquement le plus pour cette modalité.

Par site maintenant, l'arrière littoral suit rigoureusement le profil du littoral, mais un ton en dessous pour chaque proposition et ce entre six et dix points. Ils y sont également plus nombreux à n'y pratiquer aucune autre activité.

Autres Activités	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Promenades	12	2,4%	1	2,0%
VTT, Cyclisme	12	2,4%	1	2,0%
Activités Nautiques	11	2,2%		
Ornithologie, Observation des Oiseaux	9	1,8%		
Chasse & Travaux d'Entretien des Huttes	10	2,0%		
Activités Équestres	5	1,0%		
Nettoyage du Littoral	4	0,8%		
Photographie	2	0,4%		
Char à voile	2	0,4%		
Cerf-volant	1	0,2%		
Moto	1	0,2%		
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>69</b>	<b>14,1%</b>	<b>2</b>	<b>4,0%</b>

Sur le PIC.01, 66 répondants signalent par ailleurs une ou plusieurs activités non proposées, soit plus de 13% de l'échantillon. Certains optent alors pour des loisirs par ailleurs décriés dans le milieu cynégétique, comme les activités nautiques, ce qu'ont montré les questions sur les publics dits « problématiques ». S'opposent globalement les attitudes sportives ou tout au moins physiques sans lien direct avec la chasse, à celles contemplatives qui pouvaient venir en complément (observation de l'avifaune, via les promenades également), voire lui être directement reliées : entretien des huttes et opérations de nettoyage du littoral organisées par les ACDPM. Signe de leur moindre implication dans d'autres formes de pratiques de nature, seuls deux questionnaires du PIC.02 en mentionnent un chacun, plutôt tournées vers les terrains solides.

## 1.) L'association territoire-faune : petit gibier et migrateurs

Le grand littoral picard dispose, d'une réputation indéniable qui attire nombre de chasseurs extérieurs à la bordure côtière, voire au département, ce que l'étude des listings a montré. Un autre cas de figure peut se présenter avec les adhérents de la Somme chassant également sur des territoires hors département. L'ensemble regroupe les validations bi-départementales et nationales de nos échantillons, donc des « cumulards » qui s'expatrient hors de la Somme.

Pratique de la Chasse en Dehors de la Somme	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	3	0,6%	1	2,0%
Non	298	60,8%	42	82,4%
Oui	189	38,6%	8	15,7%
<b>TOTAL DES OBS.</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Cette pratique multi-départementale n'est pas marginale. Près de quatre sociétaires des ACDPM sur dix la mentionnent. Ils sont néanmoins moitié moins chez les associatifs de Rue, davantage localistes, mais également plus souvent contraints d'accepter leur « fidélité » au territoire.

Concernant la logique explicative sur le PIC.01, l'ACDPM de la Baie d'Authie étant la plus concernée, suivie de l'association du Littoral Sud, soit deux territoires limitrophes avec respectivement le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime, on peut penser qu'il s'agit pour une grande part de résidents de la Somme chassant alors

Pratique Hors de la Somme DPM	PIC.01	
	Oui	Non
Baie de Somme	27,9%	72,1%
Littoral Picard Sud	40,8%	59,2%
Baie d'Authie	75,6%	24,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>40,1%</b>	<b>59,9%</b>

### PIC.02

Chasse Hors Somme Profession	Non	Oui	TOTAL
Ouvrier, Ouvrier Agricole	38,1% (16)	0,0% (0)	<b>31,4% (16)</b>
Employé	16,7% (7)	0,0% (0)	<b>15,7% (7)</b>
Contremaître, Agent de Maîtrise etc.	2,4% (1)	0,0% (0)	<b>2,0% (1)</b>
Profession Intermédiaire	2,4% (1)	25,0% (2)	<b>5,9% (3)</b>
Artisan, Commerçant	4,8% (2)	12,5% (1)	<b>5,9% (3)</b>
Cadre Moyen	9,5% (4)	25,0% (2)	<b>11,8% (6)</b>
Cadre Supérieur	2,4% (1)	0,0% (0)	<b>2,0% (1)</b>
Profession Intellectuelle	2,4% (1)	0,0% (0)	<b>2,0% (1)</b>
Sans Activité	7,1% (3)	0,0% (0)	<b>5,9% (3)</b>
Retraité ou Pré-Retraité	14,3% (6)	37,5% (3)	<b>17,6% (9)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(42)</b>	<b>100% (8)</b>	<b>100%(50)</b>

Certes, la même logique joue pour le second site, la proximité avec le Pas-de-Calais entraînant une surreprésentation des validations bi-départementales avec cette circonscription voisine. Néanmoins, nous constatons que l'appartenance socioprofessionnelle apporte une autre explication, aucun ouvrier, employé ou même agent de maîtrise ne s'expatriant dans plusieurs départements. Même les trois retraités dans ce cas de figure relèvent des professions dites « supérieures », tous ayant terminé leur carrière comme cadres.

Quant aux sites d'accueil, 190 répondants du grand littoral en donnent le détail, avec au total 42 départements cités, soit 44% de l'ensemble métropolitain, le plus éloigné étant la Corse-du-Sud. On trouve logiquement en le Pas-de-Calais avec près de la moitié des pratiquants s'externalisant, suivi par le Nord (16%). A eux-seuls, les départements limitrophes (Nord, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Oise et Aisne) recueillent plus des deux tiers des quelques 300 citations. Le binôme le plus couramment rencontré tient dans la région Nord / Pas-de-Calais (23 individus). L'Ile-de-France ne rassemble que 21 réponses, preuve que ce public s'est considérablement raréfié, probablement en raison de la réduction de la période de chasse, surtout en ce qui concerne les estivants. Notons enfin que 34 départements recueillent des effectifs assez confidentiels, seuls sept se situant en effet au-dessus des cinq réponses. Bien que le littoral picard continue à représenter une référence centrale de la chasse au gibier d'eau, les salariés excentrés n'ont plus à offrir à leurs familles la contrepartie des places pendant les vacances d'été. Allant dans ce sens, les titulaires d'une validation nationale pratiquant dans plus de quatre départements ne sont que 14.

Pour répondre à la question posée plus haut concernant les « immigrations » et « émigrations », sur 189 chasseurs ayant déclaré un autre département, 54 (soit 28,6%) résidaient dans la Somme au moment de l'enquête sur le PIC.01, autant dans le Pas-de-Calais et 10 en Seine-Maritime. Ainsi, pour plus de six sur dix, l'adhésion à une ACDPM du littoral picard n'impliquait pas nécessairement l'éloignement avéré du lieu de résidence. Il en est de même pour le PIC.02, où sur huit pratiquants hors de la Somme, on en compte cinq qui y résident et deux dans le Pas-de-Calais, une non réponse subsistant.

La Somme s'avérant reconnue comme, si ce n'est « La Mecque » du gibier d'eau, du moins l'un de ses fiefs des plus remarquables, on peut s'interroger sur les formes que prennent ces validations en dehors du département. En d'autres termes, sont-elles des moyens d'accès à d'autres formes de chasse et/ou de gibiers, ce qui revient à questionner une

dimension ici essentielle : qu'est-ce qui de la concurrence à l'interne ou de l'exotisme à l'extérieur attire le plus.

<b>PIC.02 : Modes de Chasse en Dehors de la Somme</b>	Nb. cit.	Fréq. Sur Cit.	Fréq. Sur Obs.
En Plaine	5	31,3%	62,5%
Au Bois	7	43,8%	87,5%
En Marais d'Intérieur	3	18,8%	37,5%
Sur DPM	1	6,3%	12,5%
En Montagne	0	0,0%	0,0%
Au Pylône [Pigeon]	0	0,0%	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>200%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

Même si nous ne disposons pas ici de la marge statistique suffisante pour en tirer une réponse catégorique, le fait que sept multi départementaux sur huit se rendent à l'extérieur de la Somme pour y pratiquer le bois est en elle-même une information intéressante, dans la mesure où c'est ce type de surface qui y fait le plus défaut pour les amateurs en nombre. D'autant plus pour les résidents de l'arrondissement d'Abbeville où l'on ne trouve qu'un seul grand massif, celui de Crécy, difficilement accessible aux petits revenus.

<b>Modes de Chasse [en Dehors du D.P.M. Picard pour PIC.01]</b>	<b>PIC.01</b>		<b>PIC.02</b>	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	27	5,5%	1	2,0%
En Plaine	367	74,9%	42	82,4%
Au Marais d'Intérieur	284	58,0%	42	82,4%
Au Bois	204	41,6%	14	27,5%
Au Pylône (pigeon ...)	42	8,6%	3	5,9%
À l'Étranger	16	3,3%	2	3,9%
Sur DPM [Autre que Picard pour PIC.01]	14	2,9%	15	29,4%
Au Déterrage	13	2,7%	1	2,0%
À la Montagne	3	0,6%	0	0,0%
Autre [Précisez SVP : ...]	0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>198,1%*</b>	<b>51</b>	<b>235,5%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

Premier constat, les associatifs de Rue fournissent en moyenne 2,3 réponses en moyenne chacun, contre seulement 1,9 chez les chasseurs enquêtés lors de la première vague de questionnaires. Pour ces derniers, les territoires hors DPM picard concernent essentiellement et dans l'ordre la plaine, le bois et le marais d'intérieur. Seuls 27 répondants se sont limités au seul littoral picard. Si ce trio de tête varie sur le PIC.02 en raison de la formulation<sup>1027</sup>, il est néanmoins possible d'en tirer quelques conclusions en excluant de l'analyse la modalité DPM. Ainsi, notre échantillon présent se trouve davantage tourné vers la plaine et le marais d'intérieur, ce qui ne nous surprendra pas à ce stade. Plus étonnant par contre, c'est un public peu enclin à se rendre au bois, ce qui revient à dire que leur faible

<sup>1027</sup> S'il n'est pas possible dans l'absolu de comparer ces données avec celles des chasseurs du DPM, interrogés eux sur leurs autres formes de chasse hors Domaine Public Maritime picard justement, nous pouvons en revanche établir un parallèle quant à ces modes de pratique en dehors de la zone d'enquête.

attraction pour le grand gibier (cf. variables relatives aux idéaux) n'est en rien le fruit d'une satisfaction en la matière, mais bien d'une inclination pour le binôme gibier d'eau / plaine.

Par ailleurs, certaines modalités s'associant de façon préférentielle, nous en avons la confirmation avec les combinaisons suivantes.

La plaine	→ PIC.01	Le marais d'intérieur (56,9%)
	→ PIC.02	Le marais d'intérieur (85,7%)
Le bois	→ PIC.01	La plaine (84,8%)
	→ PIC.02	La plaine (92,9%)
La plaine	→ PIC.01	Le bois (47,1%)
	→ PIC.02	Le bois (31,0%)

- La plaine correspond avec le marais d'intérieur à près de 86% sur le PIC.02 alors que cette relation n'existait dans le sens plaine ← marais d'intérieur qu'à hauteur de 57% sur le PIC.01.
- Le bois génère la plaine à plus de 90% sur l'arrière littoral, soit encore plus que les 84,8% du littoral.
- Mais à l'inverse, alors que la plaine impliquait le bois chez 47,1% des chasseurs de plaine, ce taux n'est plus que de 31% chez les associatifs de Rue.

C'est donc bel et bien le couplage des deux terrains que sont la plaine et le marais d'intérieur qui semble pertinent sur le PIC.02, le bois restant en retrait. Par contre, lorsqu'ils sont chasseurs au bois, ils pratiquent également le pigeon. De ce fait, bois ne rime pas toujours pour eux avec grand gibier.

Statuts au Sein de ces Chasses [en Dehors du DPM Picard pour PIC.01]	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	28	5,7%	5	9,8%
Invité Régulier	218	44,5%	11	21,6%
Sociétaire Habitant la Commune	181	36,9%	20	39,2%
Actionnaire	154	31,4%	17	33,3%
Invité Occasionnel	120	24,5%	15	29,4%
Sociétaire n'Habitant pas la Commune	89	18,2%	7	13,7%
Propriétaire détenant un Droit de Chasse	49	10,0%	6	11,8%
Adjudicataire d'un Droit de Chasse	38	7,8%	1	2,0%
Autre Statut [Précisez SVP : ...]	0	0,0%	1	2,0%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>179,0%*</b>	<b>51</b>	<b>162,8%*</b>

\* Cumul supérieur à 100% en raison de la nature de la question (à choix multiples).

D'un point de vue global, si les associatifs de Rue cumulent davantage de modes de pratique (2,4 contre 2), c'est souvent sur des terrains relevant des mêmes détenteurs du droit de chasse, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers.

Les invités au sens large rassemblent sur le PIC.01 près de 58% de l'échantillon (calcul réalisé avec déduction des doubles comptes) contre 47% sur le PIC.02. Les uns comme les autres ne détenant que peu de droits de chasse, ils recourent de ce fait à leur réseau relationnel sans qu'il s'agisse d'un rendu pour un donné au sens des invitations croisées. Quelques-uns, comme cet « Autre Statut » de l'arrière littoral se définissant lui-même « homme d'entretien », rendent néanmoins service par leur travail sur le terrain. Arrivent ensuite, quel que soit le site, les détenteurs d'un droit de chasser lié à leur résidence (près de

quatre sur dix). Ils sont en revanche peu nombreux à détenir ce droit *via* la propriété foncière (autour de 10%). Les actionnaires et adjudicataires relèvent d'une autre logique, impliquant généralement des coûts plus élevés. Ils sont là encore quel que soit le site approximativement un tiers (hors doubles comptes toujours) dans cette situation, plutôt actionnaires d'ailleurs qu'adjudicataires, ces derniers organisant la pratique contrairement aux premiers qui l'exercent uniquement. Prenant également souvent un statut d'actionnaire en société communal ou d'ayant droit de par sa naissance sur les lieux, les sociétaires n'habitant pas la commune représentent moins du cinquième de l'effectif global.

Le constat d'une grande diversité et même d'un éclectisme, tant sur le plan des terrains de chasse pratiqués que des statuts en leur sein, s'impose donc dans nos échantillons comme une réalité forte. Toutefois, la faiblesse des détenteurs de droits de chasse est une caractéristique commune aux deux sites qu'il nous faut retenir comme révélatrice du statut social général des répondants.

## 2.) D'ici ou d'ailleurs

S'intéresser aux lieux de résidence, tant passés que présents, des répondants, permet d'interroger plusieurs registres quant au vécu de la chasse sur l'arrière littoral picard : 1.) l'attraction exercée par le site des marais du secteur de Rue et d'une certaine manière sa notoriété cynégétique 2.) la motivation indirectement contenue dans l'acceptation des kilomètres à parcourir 3.) le coût impliqué par les déplacements 4.) la relation de proximité ressentie à l'égard de cet espace, parfois depuis l'enfance et donc d'une certaine manière l'indice de l'autochtonie ambiante 5.) l'appropriation symbolique du territoire et enfin 6.) la concordance de l'échantillon avec la population mère.

Départements de Résidence Principale	PIC.01		PIC.02	
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Non-réponse	7	1,4%	3	5,9%
<b>SOMME &amp; Départements Limitrophes</b>	<b>443</b>	<b>90,5%</b>	<b>47</b>	<b>92,1%</b>
<b>Somme</b>	<b>335</b>	<b>68,4%</b>	<b>45</b>	<b>88,2%</b>
Pas-de-Calais	64	13,1%	2	3,9%
Nord	15	3,1%		
Oise	14	2,9%		
Seine-Maritime	12	2,4%		
Aisne	3	0,6%		
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	<b>34</b>	<b>6,8%</b>	<b>1</b>	<b>2,0%</b>
<b>EST</b>	<b>1</b>	<b>0,2%</b>		
<b>CENTRE</b>	<b>4</b>	<b>0,8%</b>		
<b>SUD-EST</b>	<b>1</b>	<b>0,2%</b>		
<b>PIC.01 : 20 Départements / PIC.02 : 3</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

L'échantillon répondant des ACDPM comporte des résidents de 20 départements, mais essentiellement en provenance de la Somme (plus des deux tiers) et des départements qui en sont limitrophes (plus d'un cinquième). Au-delà de cette première couronne, tous les départements de l'Île-de-France se trouvent représentés, lesquels avec un département situé dans l'est proche, pèsent pour 7% de l'effectif total. Viennent ensuite les circonscriptions de la région centre (moins d'1%) et un cas isolé dans le Sud-Est. Pour ces extérieurs excentrés, le littoral picard représente souvent l'une des principales vastes zones maritimes de chasse au gibier d'eau situées au plus proche de leur domicile. C'est en particulier le cas pour les



franciliens, les résidents du centre ayant eu quant à eux la possibilité de se tourner vers le grand Sud-Ouest. Par ailleurs, sa réputation n'étant plus à faire, il devient difficile d'ouvrir un ouvrage évoquant cette forme de chasse sans y trouver une évocation de la Baie de Somme.

Mais au-delà de cette notoriété avérée, c'est le statut du littoral, régi par les ACDPM, qui explique la présence d'une population allogène à la Somme pour plus de 30%. Il en est tout autrement avec l'arrière littoral, sur lequel on n'en compte plus que 5,9%, et encore, généralement en provenance du département voisin du Pas-de-Calais.

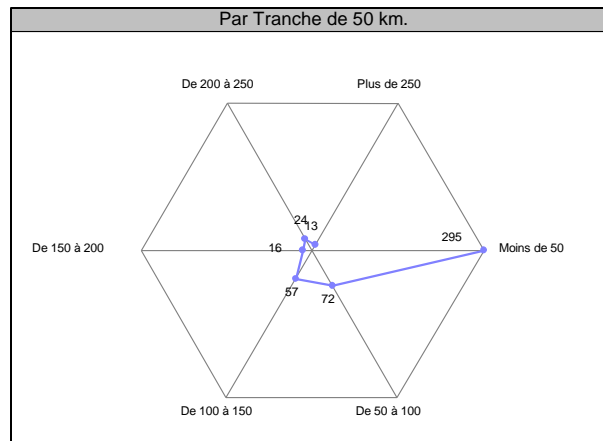
### PIC.01 : Kilométrage entre l'habitat et le littoral picard

Kms Habitat/DPM	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	13	2,7%
Moins de 2	34	6,9%
De 2 à 5	53	10,8%
De 5 à 10	52	10,6%
De 10 à 20	79	16,1%
De 20 à 50	77	15,7%
De 50 à 100	72	14,7%
Plus de 100	110	22,4%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>

Minimum = 0, Maximum = 1200

Somme = 27898

Moyenne = 58,49 Ecart-type = 88,17



Leur terrain de chasse maritime se situe ainsi à une distance variant de 0 à 1 200 kilomètres, cette fourchette de valeurs n'ayant ici aucune représentativité réelle (cf. l'écart-type élevé) puisqu'en moyenne le chasseur lambda en réalise un peu moins de 60. Le tableau montre également que les locaux au sens strict du terme ne sont pas les plus nombreux (moins de 20%), mais le graphique confirme une relation forte entre la distance et les effectifs.

### PIC.02 : Kilométrage entre l'habitat et le territoire de chasse le plus proche

Distance Minimale	Nb. cit.	Fréq.
Non- réponse	6	11,8%
Moins de 2	21	41,2%
De 2 à 5	7	13,7%
De 5 à 10	5	9,8%
De 10 à 20	5	9,8%
De 20 à 50	2	3,9%
De 50 à 100	2	3,9%
Plus de 100	3	5,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Minimum = 0, Maximum = 230

Somme = 760

Moyenne = 16,89 Ecart-type = 41,84

Concernant la distance parcourue pour se rendre sur les sites étudiés, la caractéristique du PIC.01 tient dans le fait que les personnes interrogées ont pour point commun d'être toutes membres d'au moins une des ACDPM picardes. Au contraire, sur le PIC.02, l'adhésion à l'ACGECR n'implique pas *de facto* une activité cynégétique littorale. De plus, alors que les doubles ou triples adhésions sont relativement peu nombreuses pour les ACDPM, les répondants des associations de Rue cumulent souvent plusieurs territoires d'exercice dans le secteur et même sur le littoral comme nous l'avons vu. L'étude des kilométrages a de ce fait subi d'indispensables modifications. PIC.01 : « Vous habitez dans une commune (résidence principale) qui se situe à combien de km. de votre lieu de chasse sur le DPM picard ? » PIC.02 : « Vous habitez dans une commune (résidence principale) qui se situe à combien de km. de votre lieu de chasse le plus proche (le plus éloigné). »

En reprenant la même échelle de distance, on perçoit facilement les différences avec le premier site. Ici, l'échantillon se constitue à près de 55% de chasseurs locaux, ou tout au moins dont l'un des territoires de chasse se situe dans un environnement limitrophe à la

commune de résidence. Ils sont ainsi quinze à déclarer une distance nulle, ce qui revient à déclarer sa localité d'habitat. En revanche, au-delà de 20 kilomètres les réponses tendent à devenir plus confidentielles. Synthétisant cet état de fait, la moyenne est divisée par trois. En d'autres termes, les répondants du PIC.02, s'ils ne sont pas forcément plus localistes que ceux du PIC.01, ont une implication résidentielle plus prononcée avec le site classé qui nous intéresse.

### **PIC.02 : Kilométrage entre l'habitat et le territoire de chasse le plus éloigné**

<b>Distance Maximale</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non- réponse	18	35,3%
Moins de 2	1	2,0%
De 2 à 5	0	0,0%
De 5 à 10	7	13,7%
De 10 à 20	10	19,6%
De 20 à 50	3	5,9%
De 50 à 100	7	13,7%
Plus de 100	5	9,8%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

**Minimum = 0, Maximum = 900**

**Somme = 2261**

**Moyenne = 68,52 Ecart-type = 157,96**

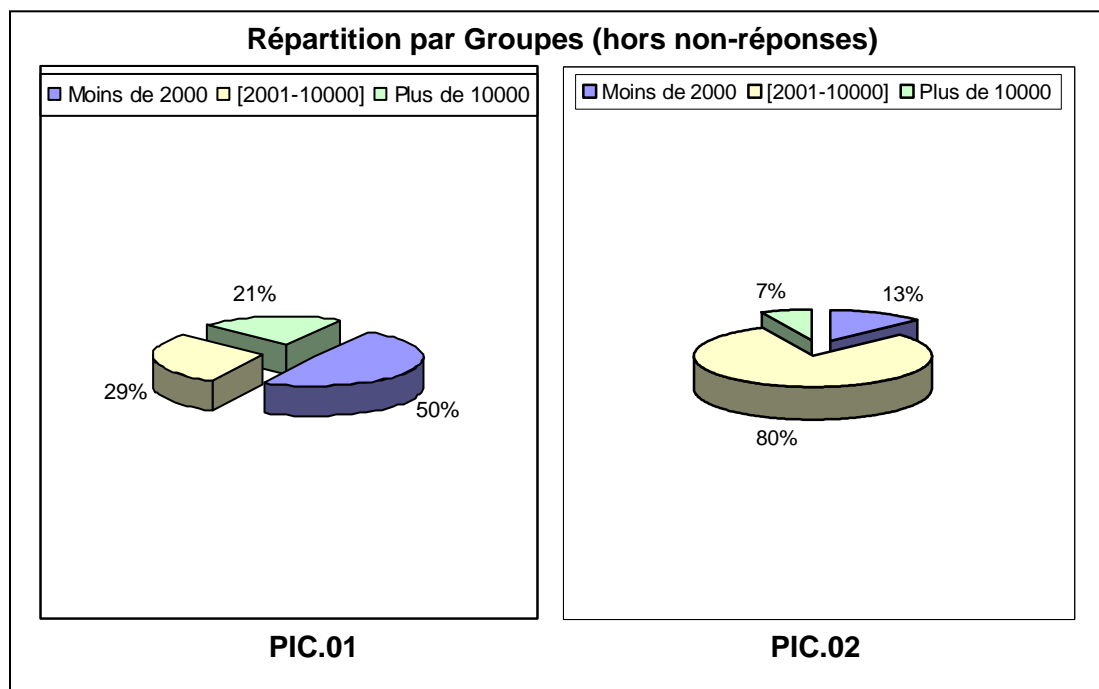
Sitôt qu'on les interroge sur au moins un second territoire, une part non négligeable des associatifs de Rue n'apporte aucune réponse, ce qui semble indiquer l'unicité spatiale de leur pratique. De plus, quand éloignement du lieu de résidence il y a, c'est plutôt dans un rayon de dix à vingt km. Moins d'un tiers de l'échantillon se déplace plus loin, même si c'est parfois très loin comme l'illustre le maxima établi à 900 km. Par contre, en comparant les moyennes, on trouve que les chasseurs du PIC.02 se véhiculent au plus loin autant que ceux du PIC.01 lorsqu'ils se rendaient dans les ACDPM picardes : environ une soixantaine de km.

Néanmoins, si l'on interprète les non réponses comme un indice d'absence de second territoire, le répondant type réalise sur Rue au maximum 44 km. Si bien que n'étant en rien un échantillon purement local, la population du PIC.02 regroupe des chasseurs locaux et des propriétaires de huttes investis sur leur territoire.

### 3.) Urbanité et ruralité : la prédominance des villages et des bourgs

On peut postuler que la taille de l'agglomération conditionne très fortement l'accessibilité à la pratique cynégétique. De plus, la petitesse implique une sociabilité très différenciée de ce qu'elle peut être dans les citées plus importantes en habitants. Cette variable « taille » prend une dimension particulière avec l'étiquetage de la chasse dans l'échiquier politique, CPNT ayant fait de la ruralité son thème de prédilection. Enfin, les villages n'ont parfois plus pour seule activité récréative que la société de chasse. Elle est ainsi parfois le parti des hommes au pays.

Population Communale [Résidence Principale]	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	13	2,7%	7	13,7%
Moins de 100 habitants	8	1,6%	0	0,0%
[100-500] habitants	59	12,0%	1	2,0%
[501-1 000]	114	23,3%	4	7,8%
[1 001-2 000]	54	11,0%	1	2,0%
[2 001-5 000]	112	22,9%	32	62,7%
[5 001-10 000]	28	5,7%	3	5,9%
[10 001-20 000]	22	4,5%	0	0,0%
[20 001-50 000]	33	6,7%	3	5,9%
[50 001-100 000]	24	4,9%	0	0,0%
Plus de 100 000 habitants	23	4,7%	0	0,0%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>



Sur le littoral, l'échantillon répondant est principalement composé de ruraux en termes statistiques, à savoir la limite retenue par l'INSEE des 2 000 habitants agglomérés. A ces 50% viennent se greffer près de 30% de résidents des bourgs et petites villes et un peu plus de 20% de citadins au sens plein du terme. Si bien que même dans les associations du DPM picard,

pourtant réputées pour accueillir de nombreux « chasseurs sans terre » des villes, les ruraux restaient très largement majoritaires.

Paradoxalement sur le PIC.02, du moins en apparence, la petite cité de 2 000 à 5 000 résidents domine de loin les villages ruraux comme les villes d'importances. C'est ici un effet du recrutement sur la commune de Rue, peuplée de 3 207 habitants lors du RGP.99.

Car cette définition du binôme rural / urbain ne peut qu'être critiquée et ne cesse de se voir opposer l'argument des mutations affectant les mondes ruraux, ce dont les analyses sociologiques font état. Ce seuil des 2 000 habitants a en effet été établi en France en 1854<sup>1028</sup>, alors que d'une part il varie d'un État à l'autre et que secondement les critères de son calcul n'empruntent pas tous des principes similaires, les Pays-Bas par exemple le fixant à 400 habitants au km<sup>2</sup>. A ce titre, la ville de Rue, si elle constitue un centre pour son espace proche, reste un gros village aux multiples hameaux pour le sociologue. C'est pourquoi la question a été complétée par une autre, toujours inspirée par le critère démographique, mais compensé par une dimension géographique. Il va de soi qu'en fonction de l'organisation territoriale française, les communes émanant des anciennes paroisses civiles, ce qui détermine la ruralité n'est plus seulement la population agglomérée au chef-lieu mais bien l'environnement. Aussi arbitraire soit-il, le seuil des cinq kilomètres peut ici aider à distinguer le périurbain du rural *stricto sensu*.

Ruralité / Urbanité	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	13	2,7%	2	3,9%
Commune Urbaine	157	32,0%	21	41,2%
Commune Rurale à MOINS de 5 km. d'une ville ou agglomération de 5 000 habitants (au moins)	156	31,8%	11	21,6%
Commune Rurale éloignée de toute ville	164	33,5%	17	33,3%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

On le voit sans difficulté, le simple fait de faire appel aux représentations des répondants, en leur demandant de se classer eux-même dans l'urbain ou le rural, et d'introduire cette nuance géographique, suffit à transformer profondément la répartition : sur le PIC.01 un tiers urbain, un autre rural périurbain et le dernier rural au sens plein. De la même manière, les associatifs de Rue ne sont plus que quatre sur dix à se situer dans une ville. Ils restent néanmoins plus nombreux que leurs collègues des ACDPM, preuve que Rue est un bourg vécu par certains comme une cité distincte de son milieu rural environnant.

#### 4.) Cadre géographique de la socialisation primaire : d'anciens villageois habitant des bourgs ruraux

Le simple fait de chasser continue encore aujourd'hui à avoir rapport avec l'environnement physique de la prime enfance, ce que l'on nomme la socialisation primaire<sup>1029</sup>. C'est cette période de la vie qui va s'avérer en grande partie déterminante dans

<sup>1028</sup> Cf. Christine Kovacsazy : « La gestion patrimoniale des espaces naturels », in *Naissance de nouvelles campagnes* (dirigé par Bernard Kayser), La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube (en association avec la DATAR), 1993, ici page 140 (chapitre 9).

<sup>1029</sup> Henri Mendras, dans ses *Elément de sociologie*, Paris : Armand Colin, donne quantité d'exemples de l'importance à réserver à cette période fondatrice de l'être social, bien que le concept tende, avec le « retour de

l'engagement cynégétique. La famille, nous l'avons vu, y joue un rôle crucial, mais pour les jeunes ruraux le groupe de pairs se poursuit parfois dans et par la chasse<sup>1030</sup>.

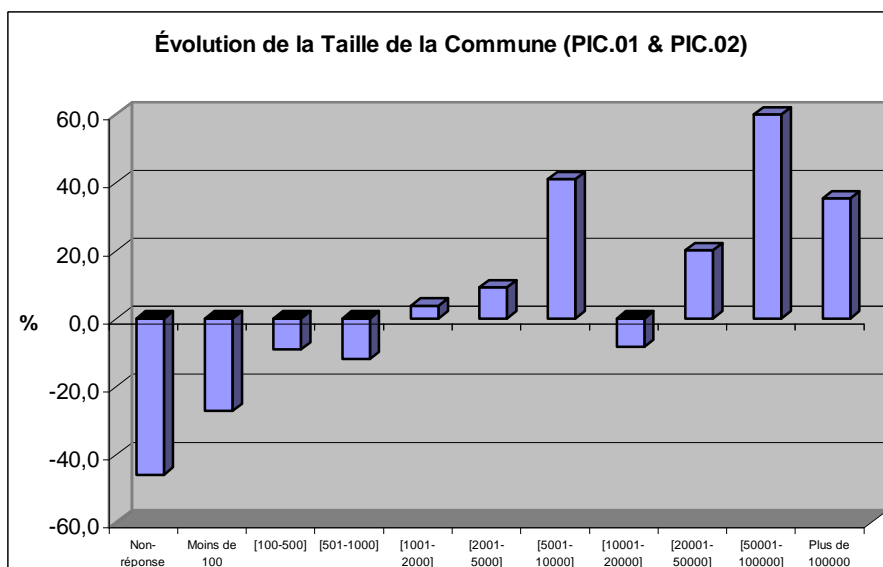
Commune Marquante [0-16] ans	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	30	6,1%	7	13,7%
Moins de 100 habitants	10	2,0%	1	2,0%
[100-500] habitants	63	12,9%	3	5,9%
[501-1 000]	124	25,3%	10	19,6%
[1 001-2 000]	51	10,4%	2	3,9%
[2 001-5 000]	110	22,4%	22	43,1%
[5 001-10 000]	21	4,3%	1	2,0%
[10 001-20 000]	24	4,9%	0	0,0%
[20 001-50 000]	27	5,5%	3	5,9%
[50 001-100 000]	14	2,9%	1	2,0%
Plus de 100 000 habitants	16	3,3%	1	2,0%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

A près de 50% la population enquêtée se révèle rurale selon le critère géo-démographique en vigueur, alors que dès 1990 ces communes de moins de 2 000 habitants agglomérés ne représentaient déjà plus un quart de la population française. Au contraire, les villes au sens plein du terme peinent à atteindre les 16%, quand elles étaient à la même période le lieu d'habitat d'un français sur deux. C'est ainsi plus encore qu'à une inversion de proportion que l'on assiste, les bourgs et petites cités se trouvant aussi un peu surreprésentées.

---

l'acteur, vers une élasticité de plus en plus avérée, et ce pour l'ensemble de la littérature sociologique, ce que relèvent Dominique Bolliet et Jean-Pierre Schmitt (cf. La socialisation, Rosny : Bréal, « Thèmes & Débats : sociologie), alors qu'ils reconnaissent néanmoins aux premières années de la vie le mérite de faire le consensus entre déterministes et interactionnistes.

<sup>1030</sup> Cf. Olivier Galland et Yves Lambert qui soulignent dans Les jeunes ruraux, Paris : L'Harmattan & INRA., janvier 1994, « Alternatives rurales », « le problème des loisirs » (page 52 et suivantes), comme l'un des facteurs déterminants qui agisse sur la décision de rester ou de partir du « pays ». Voir également Olivier Galland : « Jeunesse rurale, jeunesse urbaine : une seule jeunesse ? », in Documents de l'INJEP, hors-série n°2, décembre 1994, non paginé, ainsi qu'Yves Lambert et Bernard Roudet : « Qui sont les jeunes ruraux ? », in Agora, n°1, deuxième trimestre 1995, pages 47 à 55.

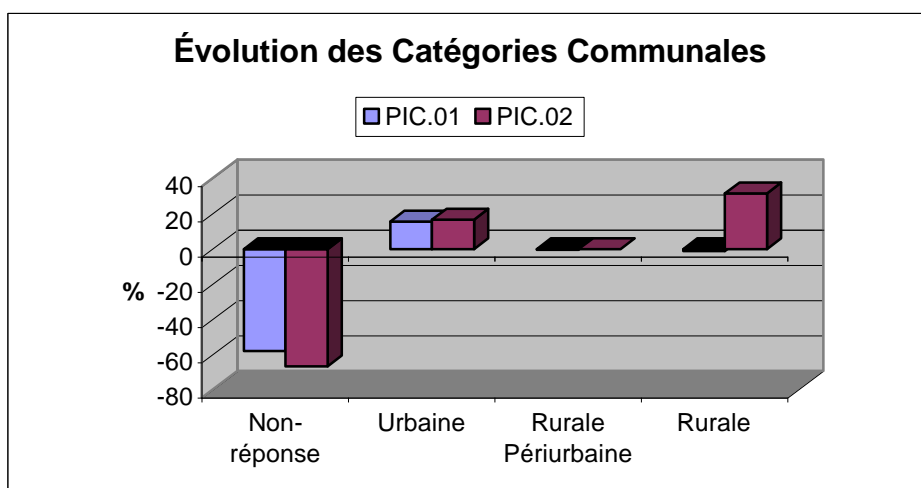


Quant à la comparaison entre ce cadre de la primo socialisation et la situation contemporaine, une tendance très nette à la résidence dans des communes plus importantes aujourd'hui qu'hier se dégage, l'hypothèse d'un agrandissement de la même commune d'habitat s'avérant peu crédible. Les villages de 1 000 habitants au plus ont perdu de leurs effectifs, quand les bourgs restaient approximativement stables, ce qui profitait aux villes de plus de 20 000 âmes. En raison de quoi on pourrait trouver ici une justification de la thèse soutenue par Jean-Claude Chamboredon quant à une pratique compensatrice de la déruralisation<sup>1031</sup>. C'est d'ailleurs surtout vrai de l'échantillon répondant du PIC.01, alors qu'on ne constate pas la même accentuation du phénomène sur l'arrière littoral. Dans le même temps observons que c'est la France entière qui s'est urbanisée jusqu'à compter plus de 80% de citadins. Au final cette seule donnée suffit à fortement relativiser le « retour » par la chasse d'anciens ruraux, mais invite plutôt à s'interroger sur ces ruraux qui reviennent chasser dans leurs villages.

Ruralité / Urbanité	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	31	6,3%	6	11,8%
Urbaine	136	27,8%	18	35,3%
Rurale à MOINS de 5 kms d'une ville ou agglomération de 5000 habitants (au moins)	157	32,0%	11	21,6%
Rurale éloignée de toute ville	166	33,9%	16	31,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

De façon similaire à précédemment, l'invitation à se classer dans une taxonomie incluant la notion de péri-urbanité conduit à relativiser tout autant l'urbanité que la dite péri-urbanité. On recueille en effet près de trois ruraux sur dix, à comparer avec la notion de « rural profond » qui ne concernait plus en 1990 que 18% des picards et 23,5% des habitants de la Somme.

<sup>1031</sup> Cf. « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », in *Études rurales*, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 233 à 260, ici page 241.



Il apparaît pour les échantillons à la fois une tendance à l'urbanisation sur les deux sites, les résidents des communes rurales ayant vu leur proportion s'accroître sur le seul PIC.02, et de façon affirmée qui plus est. Il existe ainsi une différence sur ce plan entre les adhérents du littoral et ceux de l'arrière littoral.

<u>Commune Contemporaine</u> PIC.01 (PIC.02) <u>Commune Enfance</u>	Non-réponse	Urbaine	Rurale Périurbaine	Rurale	<u>TOTAL</u>
Non-réponse	7 (2)	9 (2)	4 (0)	11 (2)	<b>31 (6)</b>
Urbaine	1 (0)	96 (13)	18 (3)	21 (2)	<b>136 (18)</b>
Rurale Périurbaine	3 (0)	31 (3)	113 (7)	10 (1)	<b>157 (11)</b>
Rurale	2 (0)	21 (3)	21 (1)	122 (12)	<b>166 (16)</b>
<u>TOTAL</u>	<b>13 (2)</b>	<b>157 (21)</b>	<b>156 (11)</b>	<b>164 (17)</b>	<b>490 (51)</b>

Un suivi individuel permet de constater que sur le PIC.01 par exemple, ils sont 152, soit près du tiers, à avoir changé de catégorie d'agglomération entre la réalité vécue dans l'enfance et la situation contemporaine. Pour 37, une ou deux non-réponses ne permettent pas de conclure sur la direction de ce changement. Par contre, les mouvements significatifs se font pour les six dixièmes dans le sens d'une accentuation de l'urbanité. Concernant le PIC.02, avec 17 changements de catégorie, la proportion du tiers est atteinte très exactement. Par contre, on ne repère pas véritablement d'urbanisation de la population.

Départements de Résidence (ENFANCE)	PIC.01		PIC.02	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Non-réponse	33	6,7%	7	13,6%
<b>SOMME ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES</b>	<b>423</b>	<b>86,2%</b>	<b>40</b>	<b>78,4%</b>
<b>Somme</b>	<b>327</b>	<b>66,7%</b>	<b>38</b>	<b>74,5%</b>
Pas-de-Calais	56	11,4%	2	3,9%
Nord	14	2,9%		
Seine-Maritime	12	2,4%		
Oise	10	2,0%		
Aisne	4	0,8%		
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	<b>16</b>	<b>3,2%</b>	<b>3</b>	<b>6,0%</b>

<b>NORMANDIE</b>	<b>2</b>	<b>0,4%</b>		
<b>EST</b>	<b>1</b>	<b>0,2%</b>		
<b>CENTRE</b>	<b>8</b>	<b>1,6%</b>	<b>1</b>	<b>2,0%</b>
<b>SUD-OUEST</b>	<b>3</b>	<b>0,6%</b>		
<b>SUD-EST</b>	<b>1</b>	<b>0,2%</b>		
<b>ÉTRANGER</b>	<b>3</b>	<b>0,6%</b>		
<b>PIC.01 : 26 Départements / 2 États</b> <b>PIC.02 : 6 Départements</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

On constate que la diversité départementale, comme régionale, s'accroît sur le littoral, avec en particulier des secteurs où se pratique assidûment la sauvagine, comme la Gironde, la Charente-Maritime ou le Calvados. Ce qui n'était que marginal pour les départements de résidence, hors départements limitrophes et Île-de-France, a quintuplé avec les départements d'origine. En définitive, la diversité avérée et les rétractions de certaines zones semblent montrer que pour certains chasseurs la pratique de la chasse au gibier d'eau sur le DPM picard a répondu à deux déterminants 1.) le fait d'être originaire d'un secteur où elle se pratique en nombre et 2.) le rapprochement résidentiel d'avec la Somme ou ses franges. Il en va très différemment de l'arrière littoral, où la Somme représente les trois quarts de l'effectif, même si l'on constate une présence des départements de la région parisienne. Nous avons ainsi affaire ici à un recrutement davantage axé sur des résidents du département, qui y ont de surcroît passé leur enfance.

<b>Distance Enfance / Littoral</b>	<b>PIC.01</b>		<b>PIC.02</b>	
	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non-réponse	15	3,1%	4	7,8%
Du Littoral Picard	135	27,6%	23	45,1%
A moins de 10 kilomètres du Littoral Picard	52	10,6%	9	17,6%
A moins de 20 kilomètres du Littoral Picard	81	16,5%	6	11,8%
Plus éloignée	207	42,2%	9	17,6%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100,0%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Un zoom sur le littoral picard permet d'apprendre que plus du quart des répondants peut se ranger dans la catégorie des originaires et autant ayant vécu leur enfance dans la sphère du local. Sur le PIC.02, cette dimension localiste s'affirme davantage, moins d'un adhérent sur cinq relevant d'un périmètre situé au-delà de vingt kilomètres, alors qu'ils sont plus de quatre sur dix dans les ACDPM.

## 5.) D'ici et d'ailleurs

Au-delà du lieu de résidence, l'acquisition d'une résidence secondaire, qu'elle se fasse par héritage ou par achat, est une manière de se rapprocher de son lieu de chasse, de telle sorte qu'elle brouille le statut résidentiel du répondant.

<b>Résidence Secondaire</b>	<b>PIC.01</b>		<b>PIC.02</b>	
	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non-réponse	15	3,1%	5	9,8%
Oui et principalement pour la chasse	22	4,5%	2	3,9%
Oui	15	3,1%	3	5,9%



Non	438	89,4%	41	80,4%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100,0%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Ils sont ainsi 7,6% à déclarer un habitat secondaire à proximité du littoral picard, ce qui est loin d'être négligeable, d'autant que plus de la moitié d'entre eux indique sa vocation essentiellement cynégétique. Une proportion de résidences secondaires qui croît jusqu'à près de 10% sur l'arrière littoral, mais davantage pour des motifs qui ne touchent pas principalement à la chasse.

Kms Enfance / Littoral	PIC.01		PIC.02	
	Origine Locale	Origine Extérieure	Origine Locale	Origine Extérieure
Résidence Secondaire				
Oui et principalement pour la chasse	40,9%	59,1%	100,0%	0,0%
Oui	57,1%	42,9%	100,0%	0,0%
Non	56,8%	43,2%	75,6%	17,1%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>56,0%</b>	<b>44,0%</b>	<b>74,5%</b>	<b>17,6%</b>

En valeurs absolues, les locaux d'origine du PIC.01 sont approximativement aussi nombreux que les extérieurs à détenir une résidence secondaire, mais c'est moins souvent pour la chasse. La pratique de la chasse a néanmoins conditionné en grande partie l'achat pour près de 2% des adhérents, ceux-ci n'ayant eu aucune origine locale et résidant à distance du littoral picard. Pour ce qui est des associatifs de Rue, la situation se présente beaucoup plus simplement avec des propriétaires de résidences secondaires intégralement inscrits dans l'espace proche. Il n'y a ainsi aucune contradiction, sur le terrain, à rechercher une villégiature côtière tout en n'habitant pas très loin de cette même côte.

L'un des paradoxes auxquels sont confrontés les édiles de la chasse, en particulier dans les départements au recrutement plutôt populaire comme dans la Somme, tient dans leur volonté de lutter contre les tendances mercantiles tout en justifiant de la légitimité de la pratique par le poids qu'elle représente dans l'économie locale. En parallèle à l'impact des résidents secondaires, le budget chasse, dont les déplacements, permet d'apprécier tant l'implication dans la pratique que la désarticulation relative entre chasse et habitat.

Véhicule Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	2	0,4%	2	3,9%
Oui	216	44,1%	22	43,1%
Non	272	55,5%	27	52,9%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100,0%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Dans son étude de 1989 sur « L'impact économique de la chasse au gibier d'eau dans la Somme », le groupe de travail de l'ESCAE avance que seuls 27% de l'échantillon avait déclaré posséder un véhicule spécifique pour la chasse<sup>1032</sup>. Outre l'extension quantitative du nombre de répondants et la restriction géographique au seul littoral, les résultats ici obtenus étendent très sensiblement l'importance du véhicule de chasse, globalement détenu par plus de quatre répondants sur dix, et sans distinction notable entre les deux sites Natura 2000. Le plus couramment, il s'agit d'une seconde voiture, acquise d'occasion, voire transmise

<sup>1032</sup> L'échantillon de l'École Supérieure de Commerce d'Amiens se composait de 37 individus, dont 20 « touristes » extérieurs au département.

gracieusement entre pairs et faisant l'objet d'un entretien amateur, parfois collectif. Le plus couramment, car il est en effet une image qui imprègne les esprits pour qui a parcouru la route panoramique qui ceinture la baie de Somme ; c'est celle de ces cyclomoteurs sur lesquels prennent place les ouvriers du Vimeu en route pour « l'hutte ». Parfois suivis d'un porte-cercueil ou autres remorques desquels pointent les becs des appelants, ces « vieilles pétoires » sont remisées dans les cabanons de la digue vive, sortes de guérites d'où commence l'observation de la faune. De ce fait, il convient de rester prudent avec les chiffres, mêmes rares, présentés dans quelques documents statistiques sur la « voiture de chasse », amalgamant le 4/4 « Charleville-Mézières » avec sa roue de secours ostensiblement placée en hauteur sur le haillon arrière, recouverte de surcroît d'une housse arborant l'image du sanglier des Ardennes et la « mob » de Zorro, vieille 41 au bleu délavé qui trône sur le parking du café de Noyelles.

Budget Chasse Annuel [Tous compris]	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	1	0,2%	1	2,0%
Moins de 2 000 francs	21	4,3%	6	11,8%
[2 001-3 000] francs	74	15,1%	13	25,5%
[3 001-5 000]	156	31,8%	16	31,4%
[5 001-10 000]	148	30,2%	9	17,6%
[10 001-15 000]	50	10,2%	2	3,9%
Plus de 15 000 francs	40	8,2%	4	7,8%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100,0%</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Derrière ces variations on trouve des budgets eux-mêmes variables, mais globalement aucunement négligeable, même si ces dépenses ne concernent pas que la seule chasse au gibier d'eau, ni le seul département de la Somme et moins encore l'implication sur les sites Natura 2000 stricto sensu. Ces chiffres ne doivent pas non plus être pris pour argent comptant, si l'on peut dire, l'étude des flux financiers devant bien entendue partir de postes budgétaires affinés et prendre pied sur les chiffres d'affaire des professionnels de la chasse. Pourtant, si l'on multiplie (avec toute la prudence d'interprétation qui s'impose) le centre de classe avec le nombre de citations, on obtient pour le PIC.01 la somme totale de 2,7 millions de francs (soit plus de 400 000 euros)<sup>1033</sup> et celle de 265 000 francs pour le PIC.02 (plus de 40 000 euros). Il faut ici répéter que cette donnée doit faire l'objet d'une mise entre guillemets, tant elle pourrait être sujette à des extrapolations. Tout aussi délicate, la moyenne tournerait autour de 5 500 francs (plus de 800 euros) par chasseur et par an en moyenne sur le littoral, contre 5 300 francs (environ 800 euros) sur l'arrière littoral. Ces nuances apportées, notons que notre centre d'intérêt porte davantage sur les caractéristiques sociales qui amènent à penser se situer dans telle ou telle tranche, plutôt que sur le poids économique réel des sommes concrètement consenties à la chasse. Plus intéressant donc, cette évaluation budgétaire croît avec certaines variables comme l'âge, le nombre d'années de pratique, la possession d'un véhicule chasse, les gibiers recherchés (en particulier « exotiques », de montagne ou le grand gibier plus généralement), en conséquence, la chasse en montagne ou surtout à l'étranger, le fait d'être actionnaire ou de détenir un droit de chasse en propriété, la taille de la commune de résidence et bien entendu avec l'élévation dans l'échelle socioprofessionnelle.

<sup>1033</sup> Nous avons retenu 20 000 francs pour borne supérieure, ce chiffre étant donné par certains chasseurs se situant dans la classe maximale des « Plus de 15 000 francs ».

## IV.] SYSTÈMES DE VALEURS ET REPRÉSENTATIONS : une « tradition » vécue comme menacée

### A.) LA VOCATION DE LA CHASSE TELLE QU'ON SE LA REPRÉSENTE : les idéaux à l'épreuve de la réalité

La Chasse dans l'Idéal	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq. (Sur 490)	Nb. cit.	Fréq. (Sur 51)
Une Tradition	422	86,1%	42	82,3%
Une relation à la Nature	377	76,9%	25	49,0%
Un Loisir	328	66,9%	41	80,4%
Un Droit / une « Liberté »	227	46,3%	22	43,1%
Une part de l'Identité Rurale	224	45,7%	11	21,6%
Un Style de Vie	202	41,2%	11	21,6%
Un Ancrage Local	130	26,5%	8	15,7%
Un Sport	112	22,9%	11	21,6%
Un Apport Économique	74	15,1%	5	9,8%
Autre	35	7,1%	2	3,9%
Non-réponse	1	0,2%	1	2,0%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>2 132</b>		<b>179</b>	

Les dix propositions énoncées pour caractériser un « idéal » de la chasse rencontrent au total plus de 2 300 accords, plus 47 formulations émanant des répondants eux-mêmes, dont certaines ont pu être reclassées dans les modalités proposées, soit au total une moyenne de 4,4 réponses positives par enquêté du PIC.01, cette moyenne tombant à 3,6 pour le PIC.02.

L'arrivée très largement détachée de la « tradition » constitue comme une invitation à étudier le discours de CPNT, dont le sigle « Chasse, Pêche, Nature », a adopté un peu plus tardivement ce thème ; très exactement en septembre 1989, soit trois mois après la première joute électorale des européennes de juin. Autant cet argumentaire autour de la « tradition » apparaît comme une impasse pour le monde cynégétique, autant celui-ci rencontre l'adhésion générale de l'échantillon. Impasse dans la mesure où la « tradition » ne trouve aucune définition satisfaisante hormis le fait qu'elle renvoie à une certaine ancienneté. Impasse ensuite en ce sens que la notion ne s'entend pas nécessairement sur un registre positif. Impasse enfin dans la mesure où la récente thèse de Denis Blot<sup>1034</sup> nous montre que la notion ne peut être séparée de ses utilisations idéologiques. La chasse a ici choisi de se placer dans un cadre sociétal qui accorde la primauté aux habitudes héritées des anciens. Elle est également pour les populations interrogées une « relation à la nature » qui s'oppose ici encore à l'image de la modernité telle que vécue sous sa forme la plus urbanisée. Au contraire, l'adhésion à l'idée de « loisir » semble emprunter à un vocabulaire très contemporain l'un des processus de légitimation très couru dans l'univers cynégétique français des années 80 : le « loisir comme un autre », cette formulation rencontrant d'ailleurs une plus grande audience sur le PIC.02. « Le droit », qui fait référence à cette autre thématique, celle acquise de la période révolutionnaire, nous fait passer nettement en dessous du seuil des 50%. Certaines réponses ouvertes s'en rapprochent pourtant avec le mot « liberté » qui, concernant la chasse, s'ancre également dans les transformations nées de la fin de XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il n'est pas anodin que ces répondants ne se soient pas reconnus dans le vocable

<sup>1034</sup> Denis Blot : *L'invention des traditionalismes*, thèse de doctorat de troisième cycle, sociologie, Amiens, Université de Picardie Jules Verne, 2002, déjà cité.

« droit » pour lui préférer « liberté ». La législation connaissant de tels mouvements erratiques en matière de chasse, la législation n'est plus véritablement une référence établie.

Plus surprenant, le thème de l'« identité rurale » recueille des suffrages très moyens en regard de ce qui s'entend sur les tribunes politiques. De plus, les originaires des zones rurales ne se prononcent pas plus que leurs collègues citoyens en faveur de cette dimension. A y regarder de plus près ces résultats n'ont rien de vraiment surprenant. S'ils sont attachés à cette région, les nemrods sauvaginiens ne confondent pas le littoral picard avec un terroir, ce qu'il n'est pas de surcroît. Si le littoral relève d'un espace qu'ils se sont mentalement et sentimentalement appropriés, les spécificités de cette forme de chasse l'emportent sur le ruralisme. Si certains y voient « un style de vie », les scores relativement faibles enregistrés par cette proposition montrent que ces citoyens n'en vivent pas moins dans la modernité, même s'ils la rejettent dans certains de ses aspects. Ils ont certes le sentiment de se distinguer du reste de la population, mais sans que ce « loisir » puisse totalement gommer le contexte dans lequel il se pratique, ce qui leur fait parfois préférer le qualificatif « art » à l'expression « style de vie », comme pour mieux magnifier la dimension prégnante de la mise à mort. De même pour l'« ancrage local » qui n'est choisi que par 27% des chasseurs de plaine du PIC.01, mais par un tiers des pratiquants en montagne. Autrement dit, tout se passe comme si c'étaient ceux qui se trouvent le plus éloignés de la ruralité ou du local qui reconnaissaient une légitimité à ces thématiques.

Beaucoup plus percutants sont les maigres pourcentages accordés à la dimension sportive ou économique de la chasse. Les répondants semblent ici refuser d'interpréter leur activité sous l'angle de la compétition et du jeu, mais nient également pour beaucoup qu'elle devrait représenter un secteur d'activité parmi d'autres.

Parmi enfin les propositions que font les répondants eux-mêmes, le mot « passion » revient le plus souvent (15 citations), mais l'idée s'en retrouve également avec « raison de vivre » et « besoin ». L'inconvénient de ces formules, raison pour laquelle elles n'avaient pas été proposées, tient dans leur absence de contenu explicite, formes de concepts-valises qui expriment un trop-plein affectif à l'égard de la pratique. En second lieu la chasse est vécue comme un moyen de « faire le vide dans sa tête », « fuir le bruit » et finalement d'évacuer le stress attribué au mode de vie contemporain. L'apparition du terme « convivialité » et de ses synonymes nous invitent en revanche à reconsidérer les propositions. Parce qu'elle est avant toute chose une relation sociale à la nature, la chasse doit s'entendre comme une forme de sociabilité virile, dans laquelle la hutte est également la « cabane » des hommes, ce que nous avons eu l'occasion de faire remarquer plus haut. Au contraire, peu de réponses s'attachent à défendre la conception gestionnaire dont les officiels de la chasse se font pourtant les chantres. Quand c'est le cas, c'est pour insister sur la dimension régionale de cette gestion, puisqu'il s'agit avant tout pour ces partisans régulationnistes de laisser aux locaux le soin de gérer la régulation de la faune sauvage.

Ce traditionalisme affiché représente ainsi une forme de consensus sur lequel se retrouvent toutes les variables sociales sans exception, alors que la relation à la nature caractériserait davantage les franges supérieures de l'échelle sociale, à l'opposé de l'ancrage local, dernière bouée des demandeurs d'emploi.

La réalité de la chasse maintenant, et telle que l'interprètent les chasseurs de l'échantillon, semble poser beaucoup plus de problèmes que ce qu'elle devrait être à leurs yeux. On passe ainsi respectivement de 2 132 approbations à seulement 1 682 sur le PIC.01, soit une diminution de plus d'un cinquième, contre moins 10% sur le PIC.02. De la même manière, ils sont plus nombreux à ne pas s'exprimer (neuf non-réponses au total contre seulement deux précédemment).

La Chasse dans la Réalité	PIC.01		PIC.02	
	Fréq. (Sur 490)	Variation d'avec l'Idéal	Fréq. (Sur 51)	Variation d'avec l'Idéal

Une Tradition	67,1%	- 22,3%	66,7%	- 19,0%
Un Loisir	59,6%	- 11,0%	76,5%	- 4,9%
Une relation à la Nature	49,0%	- 36,3%	39,2%	- 20,0%
Une part de l'Identité Rurale	31,4%	- 31,3%	17,6%	- 18,2%
Un Droit / une « Liberté »	27,3%	- 41,0%	39,2%	- 9,1%
Un Apport Économique	26,9%	+ 78,4 %	19,6%	+ 100%
Un Style de Vie	26,9%	- 34,7%	11,8%	- 45,4%
Un Ancrage Local	23,5%	- 11,5%	15,7%	=
Un Sport	19,8%	- 13,4%	21,6%	=
Autre	10,2%	+ 42,9%	2,0%	- 50%
Non-réponse	1,4%	+ 600,0%	3,9%	+ 100%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>		- 21,2%		- 10,6%

Surtout, seule la proposition concernant « l'apport économique » a progressé, et cet aspect doit ici être entendu comme une critique. Par contre, l'activité contemporaine est moins perçue comme un « droit », « une relation à la nature », « un style de vie » ou « une part de l'identité rurale » par rapport à ce qui est souhaité. Mais là encore, la dimension critique ne fait aucun doute. Résistant relativement mieux, même si en régression globale, la chasse vue comme « un sport », « un ancrage local », « un loisir » ou « une tradition » semble être la moins éloignée des idéaux. Notons néanmoins que l'appréhension sportive partait d'un faible niveau d'adhésion, contrairement à la « tradition ».

De plus, ce sont ici 50 chasseurs qui expriment une opinion « Autre », proposant 55 réalités différentes des modalités proposées. Elles se scindent principalement entre l'expression d'un malaise lié à l'image de la chasse dans le reste de la société (Une activité moins « tolérée », « mal connue », « criminelle », « honteuse ») et l'affirmation d'une « passion » viscérale, à ce titre parfois conflictuelle.

### 1.) Jeter l'éponge : la dernière réponse au sentiment de stigmatisation ?

Projet de Cessation d'Activité dans le Passé	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	2	0,4%	5	9,8%
Oui	94	19,2%	10	19,6%
Non	394	80,4%	36	70,6%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

S'ils ne représentent qu'une minorité, ils sont néanmoins près d'un cinquième à déclarer avoir déjà pensé cesser la chasse. Ces adhérents ont soit adopté une posture stratégique visant à exprimer leur mécontentement, soit déclament une lassitude ou des difficultés personnelles objectives, comme celles incombant à la maladie ou au grand âge. Notons également qu'ils sont sur le PIC.02 plus nombreux à ne pas se prononcer sur ce questionnement, soit près d'un sur dix.

ARGUMENTATION	PIC.01 + PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq. (sur 109 Répondants)
Les INTERDICTIONS Nouvelles	79	72,5%
La POLITISATION du débat	48	44,0%
Les FRAIS engagés	39	35,8%
L'IMAGE véhiculée sur le Chasseur	28	25,7%
Difficulté à trouver un TERRITOIRE	21	19,3%
Le Manque de TEMPS	16	14,7%

Une perte du PLAISIR procuré	14	12,8%
La Baisse du GIBIER	12	11,0%
Des Difficultés PHYSIQUES	8	7,3%
Autre(s) Raison(s) [Précisez SVP : .....]	8	7,3%
TROP de Chasseurs	5	4,6%
Une SANCTION à votre encontre	0	0,0%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>256</b>	

Paradoxe criant et particulièrement expressif, alors qu'ils ne sont que 104 à déclarer avoir déjà envisagé d'interrompre leur activité dans le passé, ils sont maintenant 109 à en donner une raison. Autrement dit, même s'ils n'ont pas véritablement pensé à arrêter la chasse, certains estiment qu'ils en auraient eu les raisons et se projettent de ce fait dans cette hypothèse<sup>1035</sup>. Une lassitude qui s'exprime premièrement et aux trois quarts par la guérilla juridique qui fait l'actualité de la chasse depuis maintenant près de deux décennies. En la matière, c'est surtout la réduction des périodes de chasse et l'« abstinence » imposée du mercredi, qui retiennent toute l'attention des répondants. Conséquence logique de cet état de fait, l'entrée de la chasse sur l'agenda politique est elle aussi décriée par quatre démissionnaires potentiels sur dix, qu'on la refuse ou qu'on la regrette, CPNT étant alors condamné ou au contraire vécu comme la seule alternative<sup>1036</sup>. Autre conséquence, mais indirecte celle-ci, la réduction des périodes de chasse est placée en vis-à-vis de l'augmentation des coûts. Près de 30% développent ainsi un syndrome de « persécution », la chasse étant alors considérée comme une tradition « condamnée ». Le « plaisir » procuré par l'activité tend alors à décroître. Pour d'autres, c'est la difficulté à obtenir un droit d'entrée qui va déterminer la tentation d'interrompre leur pratique. Les variables sociodémographiques jouent également un rôle quand le cycle de vie du chasseur l'amène à s'interroger sur ses capacités physiques à poursuivre ses pérégrinations, l'âge pesant sur la résistance ou au contraire, lorsqu'en pleine activité professionnelle il manque de temps pour s'y adonner. Par contre, ils sont peu à motiver leur intention passée par une régression de la giboyeuseté, tout comme ils se rangent très minoritairement dans l'hypothèse d'une sur-pression cynégétique. On retrouve ici les effets de l'éthique de la chasse promue par l'attitude gestionnaire, laquelle stigmatise la « viandardise ». D'une certaine façon, on se conforme à l'administration rationnelle de la faune, sans pour autant en faire une valeur centrale sur le plan personnel.

Par ailleurs, d'autres motifs apparaissent et révèlent les tensions patentes que génère la chasse dans la région. S'expriment alors autant le sentiment de stigmatisation que les dissensions internes au monde cynégétique : « Les Verts » et « la Détérioration des Véhicules » VS « Le manque de savoir-vivre entre chasseurs » et « La Marchandisation de la Chasse ». Ils ont d'une part parfois subi physiquement des dégradations sur leurs biens : leurs véhicules, mais également les huttes, ce qu'a montré l'enquête de terrain. Plus généralement, on retrouve dans toute la Picardie des accusations quant au « sabotage » des pièges (pour les rats musqués par exemple) ou aux « lâchers intempestifs » de prédateurs (buses en particulier) par les « écolos ». Ils reprochent d'autre part certaines incartades à la réglementation cynégétique, qui débouchent sur des rivalités.

Ce sont plutôt les 40-50 ans qui ont davantage eu la tentation de cesser leur activité (près d'un quart), avec à leur actif entre 10 et 15 années de pratique derrière eux et autant de saisons dans le secteur côtier picard, sur lequel surtout ils pratiquent d'autres activités. Le candidat type au désinvestissement s'est généralement initié seul, ou avec une personne qui ne relevait pas de son cercle familial ; il chasserait plutôt en solitaire ou avec un oncle ; pratiquerait le hutteau quand il est adhérent du DPM. Lorsqu'il est huttier, c'est encore une fois plutôt seul et il y passe moins de 10 nuits par

<sup>1035</sup> Ou seconde explication, leur stratégie consistait à ne montrer aucune faiblesse dans leur ardeur, mais ils saisissent l'occasion de la question ouverte pour exprimer leur lassitude.

<sup>1036</sup> C'est cette variable qui a été introduite dans la seconde enquête : « La politisation du débat du fait des chasseurs » (2) ou « du fait des non chasseurs » (4). Il semblerait donc, même si l'échantillon s'avère ici trop restreint pour conclure véritablement sur ce point, que ce soit plutôt le champ politique qui soit dénoncé.

saison. Il ne chasse ni le grand gibier de montagne, ni le gibier dit « exotique ». Il naturalise moins ses trophées et consacrerait plutôt moins de 300€ en moyenne et par an à son budget chasse. Il considère davantage que la chasse est devenue une ressource économique et ne se montre pas très optimiste quant à son devenir. Il réside à plus de 20 kms du littoral picard, plutôt une ville ou à faible distance d'une grande agglomération. Il est plus souvent propriétaire d'une résidence secondaire dont l'usage principal est la chasse et a vécu son enfance dans une commune de 10 000 à 20 000 habitants. Son attachement au littoral picard affiche une note plutôt faible. C'est surtout quelqu'un qui relève des strates élevées de l'échelle sociale (cadre supérieur ou chef d'entreprise). Exerçant ainsi d'autres activités comme relevé précédemment, disposant des moyens de s'investir ailleurs, ce démobilisé qui dispose d'autres références que ce bout de côte quitterait vraisemblablement ce territoire pour un autre.

## 2.) Les démissionnaires potentiels : une minorité

Les questions précédentes fonctionnaient sur le mode rétrospectif. Il semble intéressant de comparer cette hypothèse avec le sentiment actuel vis-à-vis d'une possible cessation d'activité, en l'affinant cette fois. Alors que dans la rétrospection il ne pouvait s'agir d'entrer dans le détail, il convient ici de prendre en considération le fait que la décision d'arrêter la chasse ne répond pas à un schéma dichotomique simple sur le mode du « oui » ou du « non » dans l'absolu. Au contraire, s'agissant d'une réflexion en cours, la question au présent peut chercher à évaluer le niveau de consommation de leur « passion ».

Projet de Cessation d'Activité Actuellement	PIC.01		PIC.02		PIC.01 + PIC.02
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Regroupements
Non-réponse	8	1,6%	5	9,8%	NR : 2,4%
Oui tout à fait	8	1,6%	4	7,8%	Oui : 9,8%
Oui peut-être	35	7,1%	6	11,8%	
Non probablement pas	63	12,9%	8	15,7%	Non : 87,8%
Non certainement pas	376	76,7%	28	54,9%	
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Deux constats s'imposent : l'augmentation du nombre de non-réponses sur le PIC.01 et la rétraction des démissionnaires potentiels quel que soit le site. Ces derniers passent de près d'un cinquième à moins d'un dixième, et encore mettent-ils leur décision au conditionnel pour près de 80% d'entre eux. L'hypothèse selon laquelle la radicalisation des antagonismes a solidifié la détermination des derniers chasseurs de notre zone d'enquête gagnerait à être explorée en considérant la longévité des « évènements » et la diminution des adeptes depuis une vingtaine d'années. Si une minorité estime qu'il faille négocier pour éviter de perdre l'essentiel, la plus grande partie se considère comme une catégorie de la population en voie de disparition, pour laquelle seule la résistance fait sens.

ARGUMENTATION	PIC.01 + PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq. (sur 53 Répondants)
<b>LES CRITIQUES DE LA RÉGLEMENTATION</b>	<b>32</b>	<b>60,4%</b>
Les Interdictions Nouvelles	11	20,8%
La Réduction des Périodes de Chasse	13	24,5%
Les « Anti-Chasse »	3	5,7%
La Loi Chasse de 2000	2	3,8%
Natura 2000	3	5,7%

<b>LES CONSÉQUENCES SOCIALES</b>	<b>18</b>	<b>34,0%</b>
L'Augmentation des Coûts	10	18,9%
La Politisation du Débat	7	13,2%
L'Image véhiculée sur le Chasseur	1	1,9%
<b>MOTIFS PERSONNELS</b>	<b>9</b>	<b>17,0%</b>
Le Manque de TEMPS	5	9,4%
Des Difficultés PHYSIQUES	4	7,5%
<b>LES CRITIQUES DE LA CHASSE</b>	<b>8</b>	<b>15,1%</b>
L' « Effondrement » des Valeurs et de l'Ethique	2	3,8%
Les Chasseurs « Irrespectueux »	3	5,7%
Difficulté à trouver un Territoire	2	3,8%
La Politique des Instances Cynégétiques	1	1,9%
<b>LES CRITIQUES DE L'AGRICULTURE</b>	<b>1</b>	<b>1,9%</b>
Les Modes de Culture trop Précoces	1	1,9%
<b>TOTAL DES CITATIONS</b>	<b>68</b>	

Quant à ceux qui peuvent, au moment de la passation des questionnaires, envisager leur cessation d'activité, c'est le contexte réglementaire actuel qui justifie principalement à leurs yeux cette possible désaffection. Ils relient d'ailleurs ces dispositions à l'opposition dont ils feraient l'objet de la part des « anti ». De sorte qu'ils remettent en question les conséquences socio-politiques et économiques du débat dont leur activité est le centre : augmentation des coûts, politisation du conflit et dégradation de l'image sociale du chasseur. Ils sont moins nombreux à avancer des motifs plus personnels liés à leur propre vécu individuel. Enfin, quand ils avancent la politisation du débat, c'est également souvent pour discuter la chasse et les chasseurs eux-mêmes, ainsi que la gestion du support primordial : les surfaces agricoles.

En conclusion on peut distinguer trois groupes de possibles démissionnaires : une majorité de protestataires critiques vis-à-vis de la législation et de ses conséquences, souvent las des batailles juridiques ; leurs opposants sécessionnistes et minoritaires pour lesquels c'est la pratique ou l'organisation de la chasse qu'il s'agit de discuter, alors que subsiste un reliquat mue par des difficultés non liées à la chasse.

Il apparaît en revanche délicat d'analyser les facteurs déterminant le projet contemporain d'interruption de la pratique sur l'arrière littoral, les effectifs s'avérant faibles dans ce sens. C'est la raison pour laquelle, comme précédemment, nous avons opté pour le regroupement des deux sites. Par contre, on peut chercher à comprendre si cette hypothèse s'ancre dans un projet ancien.

#### **PIC.01 + PIC.02**

<b>Projet Arrêt Actuel</b>	Tout à fait	Peut-être	Probablement pas	Certainement pas	<b>TOTAL</b>
<u>Projet Arrêt Passé</u>					
Oui	10,8%	28,4%	31,4%	29,4%	<b>100%</b>
Non	0,2%	2,6%	9,2%	87,9%	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,3%</b>	<b>7,6%</b>	<b>13,5%</b>	<b>76,5%</b>	<b>100%</b>

On constate d'abord que, pour une bonne part, les chasseurs ayant nourri le projet de cesser leur activité y ont finalement renoncé au moment des enquêtes. Quatre sur dix ne l'excluent néanmoins aucunement, mais parmi eux un quart seulement semble déterminé dans ce sens.

Quant à ceux qui persévèrent dans cette intention, leur lassitude est généralement ancienne. Ils ne sont ainsi que moins de 10% à envisager aujourd'hui une interruption alors qu'il n'en fut pas question antérieurement. On observe également une corrélation entre les deux variables, ce qui tend à démontrer qu'elles sont liées. De ce fait, ceux qui s'interrogent aujourd'hui étaient déjà aux trois quarts des hésitants hier, et ceux qui imaginent peu s'interrompre maintenant étaient majoritairement



dans la même disposition dans le passé. Il reste que quels que soient les motifs, pour plus des deux tiers des 541 répondants il n'en fut jamais question.

Enfin, nous avons jugé utile de perfectionner le questionnaire destiné au PIC.01 par deux questions supplémentaires, à l'occasion du lancement de la seconde étude, portant sur cette problématique de l'interruption de la pratique. Contre toutes les attentes habituelle vis-à-vis d'un schéma linéaire, associant le cycle de vie cynégétique à une entrée dans la « carrière » dès 16 ans pour n'en sortir qu'avec le « grand âge », on distingue au contraire que, pour près d'un cinquième de l'effectif du PIC.02, le parcours fut hachuré d'au moins une période d'interruption. Il convient néanmoins de relativiser ces hachures, puisque dans la très grande majorité des cas elles furent de courte durée et en moyenne de seulement trois années et demi.

---

Concernant le contexte plus global des systèmes de représentations pouvant conduire à la cessation d'activité, le psychologue social Christian Guimelli propose une thèse originale<sup>1037</sup>. Reprenant en particulier la théorie de Serge Moscovici et de Jean-Claude Abric sur le « noyau central », il démontre que les chasseurs ne modifient pas leurs conceptions du rapport à la nature sous l'effet des « agressions » dont ils sont l'objet, mais *via* les pratiques de protection de l'environnement qu'ils mettent en œuvre progressivement : mises en réserve, nourrissage, agrainage etc. En d'autres termes, l'auteur estime que l'apparition d'événements imprévisibles, comme la myxomatose, a généré de nouvelles attitudes profondément écologiques. Plus, les pratiques protectionnistes qui en ont découlé n'ont pas modifié la représentation sociale de la chasse chez ses adeptes, puisque le noyau central de cette représentation contenait ce qu'il dénomme des « schèmes dormants », lesquels permirent d'intégrer l'écologie dans l'économie représentationnelle du chasseur. En conséquence, il n'y aurait pas contradiction, pour Christian Guimelli, entre la défense de l'environnement et la manière dont le nemrod appréhende sa démarche prédatrice. « Les représentations sociales se modifient, changent d'état, se transforment. Mais, contrairement à ce que nous avons prévu, elles ne se transforment pas (si ce n'est de façon très superficielle) sous l'effet de pressions externes au groupe, notamment lorsque celles-ci constituent des apports d'information qui mettent en cause les théories du groupe. [...] Par contre, nous pensons pouvoir dire maintenant que la mise en œuvre de pratiques nouvelles constitue un facteur déterminant de la transformation des représentations sociales. La connaissance, acquise par l'intermédiaire de la pratique, de l'expérience et du vécu personnels, semble s'imposer au sujet avec plus de force et elle va alors s'intégrer plus facilement à la représentation ancienne. »<sup>1038</sup> Au final, si l'on adopte les résultats de ces recherches, l'interruption de la pratique ne peut pas être rapprochée d'un repentir, mais davantage d'une difficulté à concilier l'image de soi avec les représentations disqualifiantes qui sont parfois données du chasseur. Plus encore, l'engagement sur un territoire donné doit être perçu comme<sup>1039</sup> la matrice essentiellement

---

<sup>1037</sup> *Chasse et nature en Languedoc. Étude de la dynamique d'une représentation sociale chez les chasseurs languedociens*, Paris : L'Harmattan, 1998, « Logiques sociales ».

<sup>1038</sup> Op. cit., ici pages 139 et 140. Voir également Pascaline Brandin, Sophie Choulot et Bernard Gaffié : « Représentation de la chasse et de l'écologie : liens et stabilité face à une variation contextuelle », in *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°32, 1996, ici pages 96 à 116. Ces auteurs montrent spécialement qu'une forte communauté d'opinion, comme celle des chasseurs, structurée autour d'un noyau central articulant connaissance et respect de la nature avec gestion du territoire, génère une exacerbation du Sentiment de liberté. On pourrait y lire une forme du transclassisme déjà abordé dans ces lignes, avec néanmoins un bémol qui tient au fait que les conclusions relèvent d'un discours cynégétique pris au pied de la lettre.

<sup>1039</sup> Cf. Guimelli : « Pratiques nouvelles et transformation sans rupture d'une représentation sociale : la représentation de la chasse et de la nature », in *Perspectives cognitives et conduites sociales*, volume 2, sous la direction de Jean-Léon Beauvois, René-Valentine Joule et Jean-Marc Monteil, Cousset (Fribourg) : éditions Delval (Suisse), 1989, pages 117 à 141.

## B.) L'ATTRACTION POUR LE GRAND LITTORAL PICARD : un plébiscite

Néanmoins, c'est la persévérance à poursuivre la pratique qui se révèle ici dominante chez les répondants, si bien que l'on peut interroger les vecteurs qui les attachent à ce territoire.

« Notez de 0 à 20 votre attachement au littoral picard en le comparant avec le lieu que vous préférez. [.../20]. »

Attachement au Littoral Picard	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	24	4,9%	6	11,8%
Moins de 5/20	1	0,2%	0	0,0%
De 5 à 9	3	0,6%	1	2,0%
De 10 à 14	31	6,3%	3	5,9%
De 15 à 17	159	32,4%	24	47,1%
Plus de 17	272	55,5%	17	33,3%
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Minimum-Maximum :	[3-20] / 20	[6-20] / 20
Moyenne :	17,33 / 20	16,42 / 20
Écart-type :	2,57 points	2,79 points

Question hasardeuse, mais qui cherchait à quantifier l'attachement au territoire, ses résultats doivent être interprétés avec une prudence certaine. Il semblerait ainsi que la côte picarde ait la préférence d'une majorité de chasseurs interrogés. On percevait néanmoins un attrait encore plus affirmé chez les sociétaires du DPM, à relier au cadre côtier de leur exercice. La moyenne reste pourtant très élevée sur l'arrière littoral, avec un écart-type il est vrai légèrement plus élevé. Subsiste l'information centrale : un attachement très proche de l'excellence, d'autant plus fort que l'on a entamé précocement la pratique, qu'on l'exerce depuis longtemps et qu'on a vécu son enfance en milieu plutôt urbain, voire périurbain, alors qu'on y réside encore. Néanmoins, ce sont les locaux qui attribuent les meilleurs scores au littoral, la note régressant avec l'éloignement résidentiel, qu'il s'agisse de l'enfance ou de la période contemporaine.

### 1.) La chasse essentiellement ; la famille devant le paysage ensuite

**PIC.01 :** « CLASSEZ PAR ORDRE DE PRIORITÉ, les trois principales raisons qui expliquent votre attrait pour le littoral picard : »

Ordre Attrait DPM	Nb. cit. (rang 1)	Fréq.	Nb. cit. (rang 2)	Fréq.	Nb. cit. (rang 3)	Fréq.	Nb. cit. somme	Fréq.
La Chasse	303	61,8%	116	23,7%	44	9,0%	463	94,5%
Le Paysage	42	8,6%	131	26,7%	135	27,6%	308	62,9%
Vos origines locales	30	6,1%	51	10,4%	72	14,7%	153	31,2%
La Famille	66	13,5%	33	6,7%	28	5,7%	127	25,9%
La Pêche	3	0,6%	66	13,5%	44	9,0%	113	23,1%
La Ruralité	3	0,6%	20	4,1%	79	16,1%	102	20,8%
Les Habitants	4	0,8%	36	7,3%	34	6,9%	74	15,1%
Le Travail	22	4,5%	15	3,1%	19	3,9%	56	11,4%
Autre, Précisez	4	0,8%	5	1,0%	13	2,7%	22	4,5%
Non- réponse	13	2,7%	4	0,8%	5	1,0%	13	2,7%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>490</b>		<b>490</b>		<b>490</b>		<b>490</b>	

Pour leur immense majorité, la côte picarde exerce sur les adhérents des ACDPM une attraction très cynégétique, suivie par celle que provoque le paysage, alors que les origines locales et la famille jouent également un rôle crucial pour environ un tiers d'entre eux en réalisant le cumul de ces deux modalités en excluant les double-comptes. D'autres éléments sont également mis en avant et touchent autant au vécu personnel qu'aux qualités écologiques du site. La côte picarde signifie de ce fait pour eux un cadre de vie où domine la tranquillité, dans un écrin naturel préservé, dans lequel ils apprécient les relations humaines.

**PIC.02 :** « CLASSEZ PAR ORDRE DE PRIORITÉ, les 3 principales raisons qui expliquent votre attrait pour le littoral et arrière littoral picard : »

Ordre Attrait Région	Nb. cit. (rang 1)	Fréq.	Nb. cit. (rang 2)	Fréq.	Nb. cit. (rang 3)	Fréq.	Nb. cit. (somme)	Fréq.
La Chasse	18	35,3%	13	25,5%	8	15,7%	39	76,5%
La Famille	14	27,5%	3	5,9%	5	9,8%	22	43,1%
Non-réponse	7	13,7%	3	5,9%	2	3,9%	12	23,5%
Vos origines locales	5	9,8%	5	9,8%	4	7,8%	14	27,4%
Le Paysage	4	7,8%	7	13,7%	8	15,7%	19	37,2%
Le Travail	3	5,9%	5	9,8%	4	7,8%	12	23,5%
La Pêche	0	0,0%	5	9,8%	4	7,8%	9	17,6%
Les Habitants	0	0,0%	2	3,9%	2	3,9%	4	7,8%
La Ruralité	0	0,0%	1	2,0%	4	7,8%	5	9,8%
Autre, Précisez	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>51</b>		<b>51</b>		<b>51</b>		<b>51</b>	

Différence notoire par rapport au PIC.01, l'arrière littoral apporte beaucoup moins de réponses à cette question. De surcroît, l'importance accordée à la famille ravit la seconde place au paysage, de la même manière que le travail remonte de deux crans. En somme, la dimension paysagère cède le pas au vécu social des répondants, ici moins touristes qu'habitants.

## 2.) Définition du territoire : un regard d'esthète néanmoins

Une définition littéraire des sensations inspirées par le territoire aurait empêché toute analyse lexicale d'ampleur. Nous avons de ce fait opté pour une version plus synthétique, faite de trois mots librement choisis. Réapparaît à cette occasion l'attrait pour le paysage, qui semblait une dimension pourtant moins prégnante en arrière du littoral.

« Si vous aviez à donner TROIS MOTS ESSENTIELS pour expliquer ce que vous ressentez par rapport au littoral picard [PIC.02 : et arrière littoral], quels seraient ces trois mots ? »

Ce serait de ce fait une gageure que de chercher ici à rendre compte de la diversité et de la richesse des items utilisés pour expliciter les sentiments éprouvés<sup>1040</sup>. Nous nous limiterons donc dans un premier temps à la reproduction des mots et de leurs synonymes les mieux représentés.

Principaux Vocables	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	113	23,1%	25	49,0%
//////////////////////////////////// ///				
Beauté, Paysage etc.	136	15,2%	8	14,5%
Calme, Repos etc.	118	13,2%	6	10,9%
Nature, Naturel etc.	98	10,9%	5	9,1%
Liberté, Libre etc.	73	8,1%	5	9,1%
Chasse, Hutte, etc.	68	7,6%	5	9,1%
Traditions, Racines etc.	53	5,9%	5	9,1%
Plaisir, Bonheur	44	4,9%	3	5,5%
Passion	40	4,5%	1	1,8%
Espace, Étendue etc.	39	4,3%	1	1,8%
Sauvage	37	4,1%	2	3,6%
Air	30	3,3%	1	1,8%
Amour	19	2,1%	1	1,8%
Magique, Rêve	18	2,0%	1	1,8%
Pêche	18	2,0%	3	5,5%
Pur, Sain etc.	17	1,9%	1	1,8%
Attachement, Fierté	16	1,8%	1	1,8%
Évasion	15	1,7%		
Respect	15	1,7%	2	3,6%
Vie	14	1,6%		
Convivialité, Amitié etc.	12	1,3%		
Loisir	9	1,0%	1	1,8%
Lumière, Couleurs	8	0,9%		
Réserve			3	5,5%
<b>TOTAL principales CIT.</b>	<b>897</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>

Concernant le PIC.01, sur 237 vocables différents pour 1 077 citations, le maître mot qui semble recouvrir l'impression générale peut être résumé par l'émotion, en particulier suscitée du fait de la vue panoramique. Celle-ci semble appréciée comme un havre de paix. Vingt qualités dépassent le score de 10 et cumulent à elles seules 81,7% des citations (880/1 077). « Beauté », « nature », « liberté » et « chasse » paraissent définir la manière dont ces chasseurs entendent appréhender leur espace de prédilection. Ce sont les agriculteurs exploitants qui se déclarent le plus attirés par la

<sup>1040</sup> A cette question du ressenti personnel à l'égard des territoires qui nous intéressent ici, pas moins de 403 chasseurs ont répondu (377 sur le PIC.01 et 26 sur le PIC.02), soit près des trois quarts, ce qui se trouve être assez exceptionnel pour une formulation non seulement ouverte, mais qui plus est abstraite.

« beauté » (25%), alors que l'on trouve à l'opposé de l'échelle les professions intermédiaires (5,1%). La « nature » retient l'attention de 11,7% des personnes sans activité et 11,4% des professions intellectuelles. Quant à eux les chefs d'entreprise plébiscitent la « liberté » pour 37,5% de leurs effectifs. Enfin, les agriculteurs étaient encore les premiers à citer la « chasse » et encore par 25% d'entre eux. Il semblerait ainsi qu'il faille revisiter les théories qui font de l'esthétisation de la nature une composante de l'habitus des classes moyennes, tout au moins chez les chasseurs littoraux.

Sur le PIC.02 maintenant (68 vocables au total), on ne peut qu'être frappé par la récurrence des termes cités par les adhérents des ACDPM. Seul le vocable « réserve » se rajoute à la liste précédente. De même, l'ordonnement ne se trouve pas radicalement perturbé. Au registre des différences, on observera simplement que le thème des « traditions » semble y rencontrer une plus grande adhésion.

Ces résultats amènent donc à s'interroger, au-delà des pratiques observables sur le terrain et sujettes à la subjectivité des observateurs, quant aux stéréotypes les plus couramment en vogue concernant les représentations dont le chasseur serait le producteur. Si l'on considère maintenant les « tiercés » les plus souvent rencontrés, on obtient d'abord une allusion à peine voilée au « parti des chasseurs » avec toutes les combinaisons des mots chasse, pêche, nature et traditions et ensuite une référence claire à la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. Expressions d'un militantisme avéré dans la région, ces deux trilogies ont visiblement eu un certain écho localement. Enfin, dans cette seconde enquête, la saisie différenciée a permis de distinguer les items en fonction de leur ordre de citation. « Beauté », « nature » et « chasse » arrivent de ce fait au premier rang chez les associatifs de Rue, suivis par la « pêche » au deuxième niveau, puis par les « traditions » et la « liberté » au troisième.

### C.) LA NOTION DE « PERTURBATION » : point nœudal du dossier

La question de la « perturbation » ou du « dérangement » se trouve au centre des polémiques qui animent les débats quant à la directive européenne « Habitats » de 1992. En faisant porter l'interrogation sur ce dossier, il va de soi que le répondant peut difficilement abstraire sa pratique de cette discussion. Dans un article signé Pierre Daillant, qui n'est autre que le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, il est mis l'accent sur cette épineuse controverse, « tout ayant placé la notion de dérangement au cœur des discussions sur la chasse », en particulier depuis qu'un arrêt de la Cour de Justice de Luxembourg l'a mise en exergue. De l'avis du « patron » des chasseurs français, la conclusion devrait être de replacer la pénétration du pratiquant et de ses chiens dans le contexte des différentes formes de chasse et des manières variées de l'exercer.

« Hors période de mise-bas ou de nidification, la perturbation n'est pas une cause majeure de mise en péril des espèces sauvages, mais le gestionnaire d'un territoire de chasse doit savoir adapter ses modes de chasse à la nature du gibier, à l'étendue de son territoire et au nombre de ses chasseurs. »<sup>1041</sup>

Mais au-delà des aspects techniques, le dérangement ne pose-t-il pas plutôt la question du dilemme entre la préservation des espèces et la perpétuation des pratiques dans un monde en plein changement, tant sur le plan des écosystèmes que des valeurs ? Plus sociologiquement, ne serait-ce que qualifier de perturbante, pour un environnement dont ils ont fait leur style de vie, une démarche de territoire qui synthétise l'être ici des autochtones et de ceux qui s'en revendiquent, condamnerait le projet naturaliste à l'affrontement.

Activités Humaines Et Perturbations	PIC.01		PIC.02	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.

<sup>1041</sup> « Chasse, chien et dérangement », in Le Saint-Hubert, n°42, juillet-août 2002, pages 82 à 87, ici page 87.

Non-réponse	33	6,7%	3	5,9%
Oui	169	34,5%	25	49,0%
Non	276	56,3%	23	45,1%
Autre Problématique	12	2,5%	0	0,0%
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Les non-réponses et le rangement dans la catégorie « Autre » opinion témoignent de ce dilemme pour le chasseur. Chasseur qui par ailleurs a tendance à considérer que l'Homme ne peut pas être considéré, par nature, comme un perturbateur de la faune aussi bien que de la flore. Pour autant, le fait de refuser cette considération n'implique pas que l'on nie toute forme de perturbation humaine. Deux attitudes surplombent les réponses, la première consistant à nier tout caractère perturbant aux activités humaines, la seconde tentant de les expliquer, nuancer et justifier. Hors dichotomie manichéenne, 28 répondants du littoral ont transformé la problématique trop simpliste de la question initialement posée, ce qui ne fut pas le cas chez les associatifs de Rue.

En premier lieu parce qu'ils refusaient de fondre toutes les activités dans la même perspective, ensuite parce qu'ils ne se positionnaient pas hors du champ naturel, mais en lui, et enfin parce qu'il leur semblait qu'aurait du primer le respect des équilibres naturels, donc les *modus operandi*, ce à quoi leur paraissait répondre la gestion cynégétique, les adhérents des ACDPM ont excellé dans l'art de la nuance problématisée<sup>1042</sup>. Sans entrer dans le débat de fond, pour lequel d'autres types de compétences seraient à mobiliser, nous pouvons noter que le lien unissant la préservation des espèces à cette activité qui fonde son existence sur le maintien de la faune sauvage, rend de fait la question du dérangement légitime si le maintien des populations se trouve menacé par la présence humaine. On peut penser sans trop s'avancer que ce point de départ permet a priori d'imaginer qu'un compromis pourrait en conséquence se dégager des intérêts bien compris des différentes parties prenantes à la négociation. On s'expliquerait alors mal qu'il n'en serait rien si on ne prenait en considération les niveaux de juridiction qui s'affrontent. En effet, sur le terrain la perturbation des animaux sauvages se trouve au centre des préoccupations. Chiens errants, déambulations pastorales ou passages d'engins agricoles sont couramment décriés comme dérangeants. Il semble que ce soit davantage la mobilisation de ressources juridiques, plus ou moins bien maîtrisées par les différents milieux cynégétiques, qui provoque cette levée de boucliers. Outre le fait que parler de perturbation implique d'évoquer des perturbateurs, ces derniers appréhendent avant toute chose qu'une instance supérieure, ici supranationale, les dépasse des tractations locales auxquelles ils sont plus accoutumés. Dans ce conflit, ce sont donc d'abord les instances de régulation, et le mode même de la régulation (juridique), qui sont débattus, ce que révèlent d'ailleurs les propos tenus en expression libre avec la dernière question ouverte.

### **1.) Les relations aux autres usagers de la nature : d'autres publics « problématiques » dans les utilisations de l'espace naturel**

L'étude de fréquentation, réalisée par Maud Marsauche en 2001, donnait une première indication des conflits d'usage appréhendés par les chasseurs. « Les chasseurs trouvent unanimement qu'il faudrait limiter la fréquentation touristique sur les Bas-Champs ». « Régulièrement des conflits se produisent entre chasseurs et touristes. Pour diminuer l'agression de la vision de l'arme à feu, l'ACDPM de la Baie d'Authie a demandé aux chasseurs d'accéder à leur hutte avec le fusil cassé et à l'épaule »<sup>1043</sup>.

<sup>1042</sup> Pour synthétiser cette haute voltige : car toutes les activités ne perturbent pas ; car l'Homme est partie prenante de la nature ; car beaucoup d'usagers la respectent ; car le DPM n'est pas un lieu de nidification ; car la perturbation n'est pas uniforme ; car compte également la manière de pratiquer une activité ; car ce territoire est vaste et que la faune s'y adapte ; car une réglementation y existe ; car la notion est floue.

<sup>1043</sup> *Op. cit.*, pages 8 et 9.

Publics « Problématiques » Pour la Chasse	PIC.01		PIC.02	
	Eff.	Fréq. (sur 490)	Eff.	Fréq. (sur 51)
Non-réponse	70	14,3%	15	29,4%
Touristes et Randonneurs	283	57,8%	26	51,0%
dont Touristes			24	47,1%
dont Randonneurs			15	29,4%
Cavaliers	94	19,2%	9	17,6%
Véloplanchistes	77	15,7%	6	11,8%
Pêcheurs à pieds	29	5,9%	4	7,8%
Bergers	22	4,5%	1	2,0%
<b>TOTAL CITATIONS</b>	<b>575</b>		<b>74*</b>	

\* : soit le total sans la sommation « dont Touristes » et « dont Randonneurs ».

On remarque ici que les publics incriminés sont ceux qui disputent le plus aux chasseurs les espaces conquis par ces derniers pour leur pratique. Parmi ces concurrents, les professionnels ou ceux qui s'adonnent à une activité considérée comme « traditionnelle » sont les moins décriés, alors que les loisirs touristiques écotent du plus de critiques. Notons néanmoins l'intérêt à distinguer "touristes" et "randonneurs", et ce afin de vérifier la solidité du slogan entendu sur le littoral picard il y a quelques années : « Pas de chasse, pas de tourisme ». Plus que la randonnée en effet, c'est la catégorie générique du « touriste » qui est placée dans l'oeil du cyclone.

« Si d'autres publics vous semblent être problématiques pour la chasse, lesquels ? »

Autres publics « problématiques »	PIC.01		PIC.02	
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Aucun	45	34,09%	3	27,3%
Écologistes	39	29,55%	4	36,4%
Anti-chasse	20	15,15%	3	27,3%
Utilisateurs d'engins motorisés	12	9,09%		
« Parisiens »	4	3,03%		
Chasseurs irrespectueux	4	3,03%		
Certains comportements touristiques	3	2,27%	1	9,1%
Gitans	1	0,76%		
Pollueurs	1	0,76%		
Médias	1	0,76%		
Promoteurs immobiliers	1	0,76%		
« chacun à sa place »	1	0,76%		
<b>TOTAL DES OBSERVATIONS</b>	<b>132</b>	<b>100%</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>

Une majorité de réponses « autres », d'ailleurs particulièrement nombreuses pour ce type de question, s'adresse davantage aux acteurs ressentis comme des opposants à la chasse qu'aux autres usagers des espaces ruraux et maritimes. Pourtant, une majorité relative tient à insister sur l'absence de tels publics, présentés comme potentiellement « problématiques ».

CAUSES AVANCÉES POUR EXPLIQUER LES PERTURBATIONS	PIC.01		PIC.02	
	Cit.	%	Cit.	%
Aucune	9	2,8		

Aucune si pratiquées dans le respect de la nature & la modération	16	5,1	9	31,0
Toutes	7	2,2	5	17,2
<b>Activités « touristiques » au sens large</b>				
Randonnées (dont « Transbaie »)	41	13,0	1	3,4
Véhicules et sports mécaniques	35	11,1		
Activités nautiques (dont bateaux, planches, scooters des mers...)	31	9,8		
Développement réseau routier, travaux, construction, urbanisation	14	4,4	1	3,4
Équitation	14	4,4		
Industries	11	3,5		
Agriculture, élevage (ovin en particulier)	10	3,2	2	6,9
Aviation à basse altitude	9	2,8		
Chasse et ses abus	9	2,8		
Pêche	9	2,8		
Divagation des chiens	8	2,5		
Observateurs ornithologues dans certains cas	7	2,2		
Cueillettes sauvages	6	1,9		
Carrières			1	3,4
L'Europe			1	3,4
Les prédateurs			1	3,4
La nature elle-même			1	3,4
Le dérangement vaut aussi pour les chasseurs			1	3,4
<b>TOTAL</b>	<b>316*</b>	<b>100</b>	<b>29*</b>	<b>100</b>

\* : Effectif incluant quelques double-comptes.

En dehors des activités touristiques au sens large du terme, la recherche d'une pacification des relations avec les autres usagers de la nature semble dominer. Cette affirmation peut surprendre au regard des affrontements dont la région a été le lieu, mais elle s'explique probablement par la prise en considération des intérêts économiques du territoire pris dans sa globalité, ainsi que par les impasses ressenties quant à ces luttes physiques. Apparaissent sur le PIC.02 des problématiques spécifiques à ce secteur, comme l'extraction en carrières. Zoomons également et une fois encore sur la différence établie entre le tourisme et la randonnée pédestre.

## 2.) Expressions libres : des modes d'appréhension de l'étude

Pour terminer, il nous a semblé opportun, s'agissant ici de questionnaires portant sur les modes de réception d'un dispositif comme Natura 2000, dont la démarche initiale fut dans un premier temps qualifiée de peu démocratique<sup>1044</sup>, de terminer le questionnement par un espace ouvert et libre, laissant la place à des remarques qui n'auraient pas été saisies par l'ensemble des modalités de réponses précédemment énoncées. Cette pratique, motivée par le souci d'éviter ou de comprendre dans quelle mesure le questionnaire pourrait avoir eu pour effet de laisser dans l'ombre les enjeux ressentis comme primordiaux par la population interrogée, et ce même si l'importance laissée aux questions ouvertes peut laisser espérer que nous avons réussi à échapper à ce que l'on appelle « l'imposition de problématique », ou en d'autres termes la collecte de données répondant plus aux projections du chercheur qu'aux représentations des enquêtés ; cette pratique donc aboutit à cerner les modes d'appréhension de l'enquête. Une possibilité de libre expression qui a été utilisée par 289 répondants du PIC.01, soit près de 59% de l'échantillon et par 26 du PIC.02 (51%).

« Quels sont vos remarques, questions, ajouts personnels par rapport à ce questionnaire ? »

<sup>1044</sup> Cf. Lionel Charles et Bernard Kalaora : « La nature administrée », op. cit.



## Les mots pour le dire

Avant même d'aborder les textes saisis, les récurrences apparues quant aux items les plus souvent rencontrés font apparaître l'importance dont revêt pour eux la liaison entre le dispositif et leur pratique de la chasse.

	PIC.01		PIC.02	
Non-réponse	201	41,0%	25	49,0%
ITEM	Citations	% / Vocables	Citations	% / Vocables
Chasse, Chasseur(s)	132	7,2%	15	8,3%
Natura 2000	40	2,2%	9	5,0%
Faire, il Faut	37	2,0%	4	2,2%
Étude	35	1,9%	6	3,3%
Nature	24	1,3%		
Questionnaire	17	0,9%	4	2,2%
Bonne	16	0,9%		
Écologistes	16	0,9%		
Chasser	14	0,8%		
Enfants, Petits-Enfants	14	0,8%		
Baie	11	0,6%		
Merci	11	0,6%	1	0,6%
Espère	10	0,5%	3	1,7%
Résultats	10	0,5%	2	1,1%
Pouvoir			3	1,7%
Prendre			3	1,7%
Acteurs			2	1,1%
Information			2	1,1%
Intéressant			2	1,1%
Modifier			2	1,1%
Passion			2	1,1%
Picardie			2	1,1%
Politiques			2	1,1%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 841</b>	<b>100%</b>	<b>181</b>	<b>100%</b>

Dans ce corpus<sup>1045</sup>, ce sont la chasse et ses pratiquants qui se rencontrent le plus fréquemment, suivis par Natura 2000 qui leur est généralement associé. Les répondants préfèrent la notion de « nature » (24 citations) à celle d'« environnement » (9), comme pour prendre de la distance avec un concept trop citadin et intellectualisé à leurs yeux, raccordé aux conceptions pour eux « écologistes » de l'écosystème. L'« étude », via le « questionnaire » leur étant destiné, leur apparaît comme une « bonne » initiative, mais dont ils attendent la publication des « résultats » et « espèrent » une avancée, privilégiant ainsi le registre de l'action (« faire », « modifier »). Ils s'inquiètent enfin de la possibilité de pouvoir perpétuer leur pratique pour leurs « enfants » et « petits-enfants ».

Enfin, il nous a paru judicieux, à la lecture des réponses apportées à cette dernière question, de faire ressortir les thèmes abordés par les 289 réponses obtenues sur le PIC.01 et 26 sur le 02.

<sup>1045</sup> Le corpus est constitué, sur le littoral, de 1 841 items, dont 930 différents, soit un rapport items/vocables de 0,5. La richesse du vocabulaire utilisé dénote la diversité des sujets abordés. On tombe à 0,8 (146/181) sur l'arrière littoral, et ce en partie en raison du nombre plus faible de réponses. Par ailleurs, n'ont été retenus, dans le tableau ci-dessus, que les termes apparaissant plus de 10 fois dans l'enquête PIC.01 et au moins deux fois sur le PIC.02.

### ❖ **Le rôle du chasseur et la protection de la nature**

- **Le rôle positif des chasseurs quant à la protection des espaces (quelques exemples) :**
  - « Trop de monde a une mauvaise opinion de la chasse. Le chasseur est un gestionnaire.
  - Garder les zones humides que les chasseurs ont préservées. Voir avec les écologistes à en créer d'autres pour se préserver des inondations.
  - Je n'ai pas attendu les écolos et Natura pour protéger la nature. J'aménage mon marais. Non au diktat des Ministères qui n'y connaissent rien à nos traditions.
  - Les chasseurs sont les premiers à respecter la nature et à l'entretenir.
  - Les chasseurs sont plus écologistes que les écologistes eux-mêmes. Je chasse, mais je sais aussi protéger la nature pour mes enfants et petits-enfants.
  - Nous avons su préserver notre nature intacte.
- Nos marais sont très bien entretenus par nous les chasseurs. Il faut être prudent. »

Le premier constat pourrait concerner le sentiment d'incompréhension d'une bonne part de l'échantillon, manifestant pour nous en convaincre ses actions en faveur de la préservation des zones humides. Ce discours contemporain tend ainsi à répondre aux attaques dont les chasseurs se sentent l'objet. Ils accordent de ce fait le primat à l'empirisme, se considérant comme des « écologistes de terrain », voire « de terroir », par opposition à une écologie dite « de salon ».

- **Le souci pour la protection du site :**
  - « Les chasseurs doivent préserver leurs territoires et ne pas les laisser se transformer en béton, pour transmettre aux générations futures le plaisir de la nature. »

Dans le même sens, la préservation des territoires retient leur attention non seulement parce qu'elle est la base de leur activité, mais également pour signifier que leur transformation briserait le rapport identitaire qu'ils entretiennent avec eux, le symbole honni se retrouvant dans l'expression « bétonnage ».

### ❖ **Les chasseurs et leurs organes de représentation**

- **Critique de certains comportements cynégétiques, de certains modes organisationnels propres à la chasse**
  - « Bon courage. Tant que les chasseurs de la Somme considéreront qu'ils sont les seuls picards, quel avenir pour notre région ?
  - Je suis perturbé par le comportement de certains chasseurs irrespectueux de nos régions.
  - Nous n'héritons pas la nature, nous la léguons à nos enfants. Les chasseurs tuent plus la chasse que les écologistes.
  - Pourquoi attendre autant pour agir ? Les seigneurs se sentent-ils menacés ?

Probablement depuis des décennies, et même avant que la régulation cynégétique de la faune sauvage ne donne matière à polémique, le premier critique du chasseur fut le chasseur lui-même. Les répondants font alors état des écarts qui affectent leur propre conception de la chasse avec le discours dominant dans le milieu cynégétique, mais aussi de leurs difficultés personnelles à trouver une place sur le terrain. Ces distorsions internes au monde de la chasse disent assez bien les pressions éthiques et sociales qui pèsent désormais sur les représentations. En faisant reproche à leurs collègues de cautionner certains agissements ou modes d'organisation, ces chasseurs répondent en quelque-sortes aux critiques qui sont parfois adressées à la chasse.

- Les instances cynégétiques

- « Bonne implication de la Fédération sur ce dossier.
- La FDC n'a pas assez aidé les chasseurs sur ce dossier. Il faut impliquer tous les utilisateurs pour faire pression contre ce projet. »

Quelque soit leur position à l'égard de ces pressions, ce sont des instances dirigeantes dont ils attendent les principales actions. Cette attitude revendicative les place dans la posture de ceux qui pensent un retournement de perspective possible quant au regard que leur adresse le reste de la société.

- ❖ **Natura 2000 et luttes**

- Critiques du dispositif Natura 2000

- « A force de créer des directives inadaptées, l'Homme n'aura plus sa place dans la nature.
- C'est important que les chasseurs, les randonneurs, les vacanciers, les pêcheurs, les cavaliers... de toutes les classes sociales puissent encore profiter du DPM longtemps, sans lequel nous n'aurons plus rien.
- J'ai l'impression que natura 2000 sert à la promotion du tourisme au détriment de nos traditions et de notre mode de vie.
- Je trouve que les chasseurs ont été mis devant le fait accompli concernant Natura 2000. Il n'est pas possible d'établir une règle universelle compte tenu des particularités.
- Natura 2000 s'accorde trop de territoires de chasse qui ne lui appartiennent pas, ce qui va faire empirer l'état actuel.
- Natura 2000 va permettre à l'Europe de créer de grandes réserves où l'Homme n'aura plus sa place. J'espère que les français n'accepteront pas que leurs territoires soient gérés par des technocrates.
- Je suis militante verte à l'environnement. Natura 2000 est la pire chose pour les ruraux. Faudra-t-il une autorisation du Parlement européen pour franchir la barrière de ma pâture ? L'Europe c'est bien, une bonne révolution c'est mieux. »

Les reproches adressés à Natura 2000 sont bien entendu les plus fréquents, mais en révélant surtout le sentiment de dépossession quant à la gestion locale du territoire. C'est de ce fait l'europanisation du quotidien qui se trouve discutée.

- Luttes générales

- « Il faut se battre pour garder nos traditions.
- Il ne faut plus céder une parcelle de terrain.
- La chasse est mon loisir depuis tout jeune, je ne laisserai personne me l'enlever.
- Natura 2000 peut installer des clôtures, tout sera détruit. Les gendarmes feraient mieux d'arrêter les délinquants plutôt que de courir après les chasseurs.
- On ne doit pas laisser toucher à notre Baie que nous aimons tant.
- Touche pas à ma côte picarde. »

En toute logique, leur constat les amène à s'engager dans la lutte et avant tout au nom d'une tradition, d'un mode de vie et plus fondamentalement d'une manière d'être avec la nature.

- Lutte contre « les anti-chasse »

- « Le terme d'« écologie » est récent. Les activités humaines ont toujours existé. Les écologistes ont une vision caricaturale des milieux et des gens

qui y vivent. Avons-nous besoin des technocrates pour savoir notre intérêt en matière d'environnement ?

- je pense avoir compris que depuis longtemps les chasseurs sont roulés dans la farine. La ruralité c'est nous. Alors que les écolos nous respectent et on verra.
- Nous perdons nos acquis. Nous sommes capables de gérer notre activité sans ces anti-tout que sont les écolos.
- Pour quelles raisons donner la nature aux écologistes, alors que les chasseurs et les pêcheurs s'en sont toujours bien occupés. »

L'antithèse de cette façon d'accéder à la nature leur apparaît trouver un summum avec la relation qu'ils attribuent à l'écologiste quant à l'environnement. Non seulement « l'écolo » développe à leurs yeux un rapport plus romantique que pragmatique à la nature, mais qui plus est il aurait, par son capital social et culturel, contribué à les marginaliser dans la société. Ils se voient en somme comme des « boucs émissaires » mal récompensés de leurs efforts.

- **Lutte politique**

- « Vive la chasse et le CPNT !
- Notre première arme est le bulletin de vote.
- Devenir plus puissant que les Verts. »

La lutte prend ici plus qu'ailleurs une dimension politique, CPNT étant perçu comme le dernier rempart contre la perte des acquis. Convaincus que les solutions aux problèmes de la faune sauvage ne se trouvent pas dans une nouvelle régulation cynégétique et surtout que ce serait eux, chasseurs, les principaux visés, ils entendent répondre à une attaque considérée comme politique, par un contre-poids électoral. D'une certaine manière, ils appréhendent à leur façon la question de la mise sur agenda politique des questions environnementales depuis deux décennies.

- ❖ **Critiques, attentes et craintes**

- **Critique sociale**

- « Il faudrait arrêter les restrictions sur la chasse et s'occuper de la sécurité et de l'emploi.
- L'Europe devrait se préoccuper d'économie, de défense, de sécurité alimentaire, de lutte contre la drogue et non de gestion de territoires. Chaque pays est différent.
- Il faut laisser les locaux s'occuper de leur région, ce n'est pas assis dans un bureau que l'on peut modifier la nature de façon réaliste.
- Nous ne sommes plus maîtres chez nous, il faut malheureusement laisser nos espaces aux citadins "parisiens". Nous allons à la disparition de nos activités traditionnelles.
- Nous, originaires de la côte, nous n'avons plus le droit qu'à des miettes, tout est fait pour le touriste.
- On revient au temps des seigneurs. La chasse sera pour le riche.
- On veut faire de notre littoral une zone touristique ; on ne respecte plus les locaux. Secteur où l'emploi fait défaut, mais nos traditions font notre enracinement. »

Au sentiment de dépossession et d'assujettissement s'ajoute ici une remise en question plus globale de la gestion sociétale. Les enjeux économiques leur apparaissent comme la face cachée du débat qui les affecte. Ils mettent en avant leur appartenance au local ou au contraire leur intégration dans un système de valeurs.

- **Critique des politiques**

- « Natura 2000 est la conséquence d'un vote écologique, certainement effectué la nuit par une poignée de députés.
- Je voudrais que mes enfants et petit-enfants puissent continuer à chasser, que les politiques s'occupent d'autres choses.
- Les français se sont battus pour acquérir leurs droits, nos élus nous les ôtent, s'approprient nos terres et anéantissent nos traditions. »

Le politique est alors accusé de ne pas se préoccuper des véritables questions, faisant la part trop belle aux « écologistes ».

- **Attentes sociales et cynégétiques**

- « Nous avons perdu 2 mois et demi de chasse plus le mercredi. Menaces sur la chasse de nuit.
- La chasse deviendra un loisir de luxe. Les ouvriers perdront leur loisir et passion.
- La chasse devrait être libre pour tous.
- Que l'on nous laisse vivre tranquille dans notre région. Que les décisions soient prises par les gens de terrain.
- Faire en respectant la nature, mais on ne doit pas en faire un sanctuaire. »

Ces opinions établies, leurs principales revendications touchent à l'extinction du débat chasse, cette aspiration s'exprimant par le redondant « chasser en paix ».

- **Interrogations quant au devenir de la chasse**

- « Je crains que mes petit-enfants ne connaissent la chasse que par les livres.
- Craintes des lois européennes de plus en plus restrictives comme aux Pays-Bas.
- Est-ce que la chasse sera encore accessible à tous ?
- J'espère pouvoir emmener un jour mes futurs petits-enfants à la hutte.
- Je voudrais rester optimiste, mais la chasse semble appartenir au passé. Tout est fait pour nous faire perdre notre mode de vie.
- La chasse est très sérieusement menacée, mal jugée par la majorité des personnes. Que ferais-je sans chasse ? Je préfère ne pas y penser.
- Quel est le véritable objectif de Natura 2000 ? Mon fils pourra-il chasser ?
- Que nous puissions transmettre à nos enfants nos traditions. »

Pour d'autres, l'espoir a laissé place au découragement. Il leur semble parfois vivre les dernières heures de la chasse qu'ils ont connue, ce qui génère chez eux une angoisse filiale quant à la transmission de leur pratique.

- ❖ **Conciliation et manque d'information**

- **Concertation et partage des territoires**

- « Chasser avec un territoire partagé est inévitable.
- Il faut trouver un accord entre chasseurs et écologistes sur les dates de chasse une bonne fois pour toutes.
- La tolérance permet à toute activité d'avoir sa place dans la société.
- Le passé nous a appris à nous méfier. Il nous faut faire des efforts : ne plus utiliser le plomb, instaurer un P.M.A., expliquer notre passion, partager les espaces. Non à Natura 2000 ! »

Certains, refusant de céder au pessimisme, sont prêt à faire le pas d'une tentative de conciliation. Ils s'opposent ainsi à leurs collègues plus convaincus d'être en eux-mêmes remis en question pour leur pratique et non pour leur mode de pratique.

- Manque d'informations et sans opinion

- « Je ne suis pas assez informé concrètement sur Natura 2000. J'ai néanmoins un mauvais pressentiment. »

Nous retrouvons également ici le déficit d'information évoqué précédemment.

- ❖ **Regards et questions sur l'enquête**

- Satisfaction quant à l'initiative de saisir les opinions des chasseurs

- « Très bonne initiative.
- Bon questionnaire.
- Content d'avoir été choisi pour ce questionnaire.
- Étude très positive, car on recueille l'avis de chasseurs.
- Sauvez le monde de la chasse de ceux qui n'y connaissent rien. Merci et bon courage.
- Très bonne initiative. Merci de penser à nous. »

Cette boulimie d'expression déjà signalée aboutit à la satisfaction d'avoir été consulté. L'étude joue dans ce cas un rôle indirect dans la mise en visibilité des actions fédérales.

- Critiques du questionnaire

- « Partie économique pas assez développée.
- Ce document aurait dû être proposé à tous.
- vous n'avez pas parlé du désensablement de la Baie. Il faut faire pression sur ce sujet important. »

On a reproché, sur le PIC.01, à l'enquête sa sélectivité (800 chasseurs retenus), et plus généralement certaines formulations et parfois des manques. Autrement dit, s'ils s'expriment beaucoup, ces chasseurs sont prêts à le faire plus encore.

- Interrogations quant aux finalités et résultats à attendre de l'étude

- « A quoi cela va servir, à défendre qui ?
- Cette étude nous sera-t-elle favorable ?
- Ce sondage va-t-il changer quelque chose.
- Qu'allez-vous faire de ce questionnaire ? Est-ce pour tuer le petit chasseur ou pour que Natura 2000 prolifère ?
- Espérons qu'elle servira l'image du chasseur gestionnaire de son territoire. »

Quant aux résultats à en attendre, ils restent extrêmement dubitatifs, voire méfiants. En cela, force est de constater que nombre d'études n'ont pas eu la portée utilitaire qu'on leur attribuait.

- Attentes quant à la publication des résultats

- « J'aimerais connaître le résultat de cette étude. »

Le principal compte qu'ils demandent, en échange de leur participation, c'est un rendu de l'étude qui leur soit accessible.

- ❖ **Autres remarques : « passion chasse » et divers**

- « J'ai refusé des plans de carrière très intéressants pour pouvoir rester près de ma Baie.
- Je suis boulanger pâtissier ; j'ai repris un commerce près de la côte pour y pratiquer ma passion de la chasse.
- Le tourisme en Baie de Somme fait que je manque d'oxygène. Privé de chasse au gibier d'eau je déménagerais. »

Enfin, plus que jamais, ils veulent dire en quoi leur activité constitue pour eux un idéal de vie qu'ils résument par le mot « passion ».

**UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT**  
**SOCIOLOGIE**  
***RURALITÉ & ENVIRONNEMENT***

**LES RESSORTS SOCIAUX**  
***DE LA LUTTE***

**CINQUIÈME PARTIE**  
***CHAPITRE II***

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

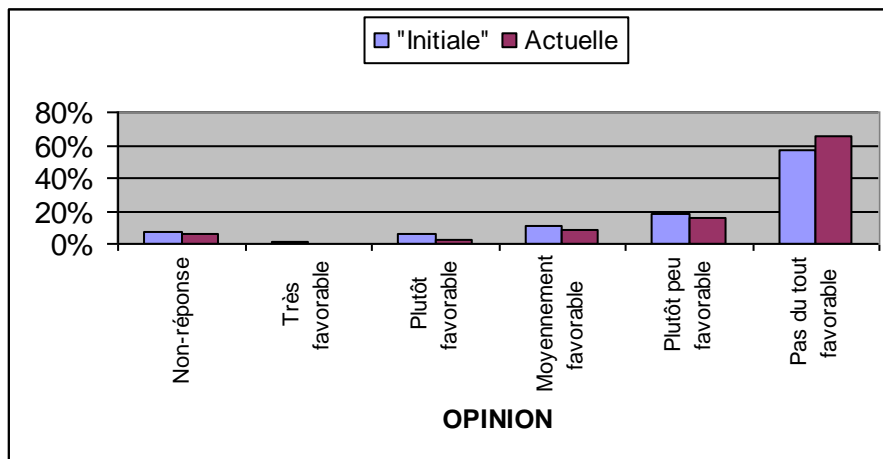
**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**



## I.] VARIABLES EXPLICATIVES DE L'OPINION dans la pratique

Comme précédemment avec les résultats du questionnaire passé auprès des propriétaires-gestionnaires de huttes, il convient maintenant, pour finaliser la dimension statistique de l'angle adopté, à savoir la défiance exprimée par ces chasseurs à l'égard du réseau Natura, passer d'une phase plutôt descriptive à un stade plus explicatif. Aussi, nous procéderons sur un mode identique en recherchant dans le croisement des variables les facteurs pouvant permettre d'expliquer les déterminants de l'opinion vis-à-vis du dispositif. Pour ce faire, la rigueur obligera à se limiter aux 490 répondants du littoral, et ce en raison de l'absence d'effectifs suffisamment conséquents sur le PIC.02 pour juger ces croisements comme quantitativement valables<sup>1046</sup>. Difficulté que le regroupement des deux sites n'auraient permis de résoudre que très artificiellement, le contraste sociologique entre les deux publics s'avérant désormais nettement démontré. Davantage encore que dans les enquêtes d'opinion qui agrègent sans difficulté les réponses de l'Ile-de-France à celles recueillies dans les Cévennes, et ce sur des thèmes aussi discriminants que le revenu alors que ces deux régions se situent aux antipodes l'un de l'autre, la chasse se trouve trop intimement conditionnée par le territoire pour renoncer à ce comparatisme entre l'espace apparemment public et touristique du DPM par rapport à la fermeture des marais de l'arrière littoral.

Au préalable, cette partie appelle à garder à l'esprit les valeurs prises par chaque modalité d'opinion en tris à plat. Rappelons donc dans un premier temps que la demande exigeait un positionnement rétrospectif artificiel, mais qu'elle obtenait un taux de réponses massif, les modalités s'ordonnant de façon croissante du « Très favorable » au « Pas du tout favorable »<sup>1047</sup>. Le même niveau de réponses, ainsi qu'un ordonnancement identique concernait la position contemporaine, si ce n'est que s'était accentué considérablement le désaccord et amoindri l'accord, jusqu'aux « Plutôt peu favorable » qui passent pour l'essentiel d'entre eux aux « Pas du tout favorable »<sup>1048</sup>, ce que résume le graphique suivant.



<sup>1046</sup> En effet, même en restreignant les catégories de l'opinion à un binôme pro/anti, auquel s'ajouteraient nécessairement les non-réponses et les « neutres », ces quatre possibilités, réparties entre, par exemple, les professions à leur niveau le plus large (8 strates), les 32 cases s'en suivant s'avèreraient trop nombreuses pour un effectif de 51 questionnaires retournés. Au-delà de l'intérêt heuristique évident quant à cette recherche de corrélations, même des tris pour des questions comportant moins de modalités se révèlent extrêmement délicats.

<sup>1047</sup> Non-réponse : 33 (6,7%), très favorable : 5 (1%), plutôt favorable : 30 (6,1%), moyennement favorable : 52 (10,6%), plutôt peu favorable : 90 (18,4%), pas du tout favorable : 280 (57,1%).

<sup>1048</sup> Non-réponse : 32 (6,5%), très favorable : 2 (0,4%), plutôt favorable : 13 (2,7%), moyennement favorable : 40 (8,2%), plutôt peu favorable : 80 (16,3%), pas du tout favorable : 323 (65,9%).

Enfin, les glissements d'une catégorie d'opinion à une autre montraient que pour 25 passages allant dans le sens du plus favorable (ou du moins défavorable), 82 allaient dans le sens contraire, 77% de l'échantillon confirmant sa modalité de réponse.

## A.) LES REPRESENTATIONS DE NATURA 2000 : des déterminants complexes, mais associant logiquement perceptions et opinion

Le sort réservé à Natura 2000 par les chasseurs du littoral picard ne peut s'expliquer que par les significations qu'ils prêtent au dispositif, y compris dans les stratégies implicites qu'on lui accorde généralement.

### 1.) La légitimité du dispositif : corrélée à l'opinion

Afin d'évaluer ces représentations nous reprendrons les propositions énoncées sous forme d'échelles dans le questionnaire.

« Que pensez-vous de cette proposition : Natura 2000 représente "un souci légitime de protéger la nature". »

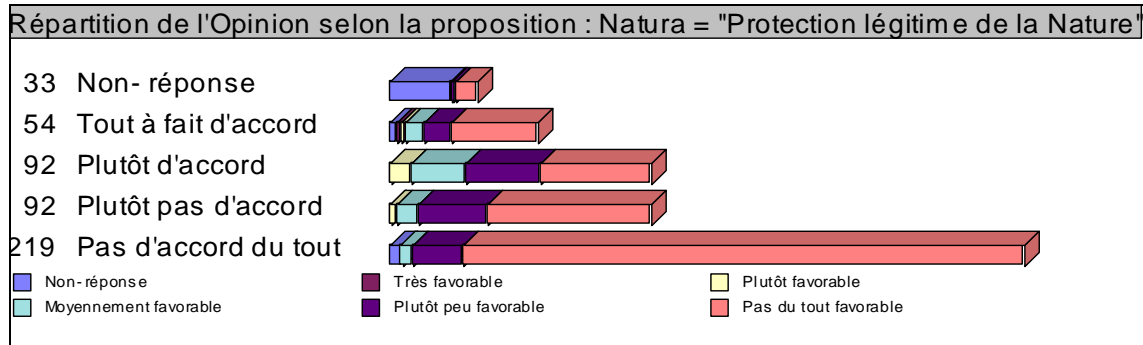
#### POURCENTAGES EN COLONNE : répartition des modalités de l'accord

Protection Légitime	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>					
Très favorable	3,7% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,4% ( 2)
Plutôt favorable	3,7% ( 2)	8,7% ( 8)	3,3% ( 3)	0,0% ( 0)	2,7% ( 13)
Moyennement favorable	13,0% ( 7)	20,7% ( 19)	8,7% ( 8)	2,3% ( 5)	8,2% ( 39)
Plutôt peu favorable	18,5% ( 10)	28,3% ( 26)	26,1% ( 24)	8,2% ( 18)	16,3% ( 78)
Pas du tout favorable	55,6% ( 30)	41,3% ( 38)	60,9% ( 56)	87,2% ( 191)	65,9% ( 315)
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 51)</b>	<b>100% ( 91)</b>	<b>100% ( 91)</b>	<b>100% ( 214)</b>	<b>100% ( 447)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 103,82$ . Degrés de liberté = 12.  $1-p = >99,99\%$ .

Le croisement des deux questions donne une dépendance très significative selon le test du  $\chi^2$ , lequel calcule la tendance d'une variable à orienter les réponses de la seconde<sup>1049</sup>, ce qui constitue en soi un résultat intéressant. Etre « Très favorable » à Natura 2000 implique d'y voir un dispositif légitime de protection de la nature, et ce sans restriction. Etre « Plutôt favorable » exclut de ne pas être du tout d'accord avec la proposition et ainsi de suite. Néanmoins, les très défavorables peuvent dans une certaine proportion accepter l'idée d'une légitimité du dispositif (forte pour 9,5% d'entre eux et relative pour 12,1%), ce qui conduit à penser que c'est pour ces derniers moins la volonté de protection qui est discutée que les intentions accordées à ses promoteurs. Pour autant, une logique existe bien entre les réponses aux deux formulations. De plus, les individus opposés à Natura ont davantage tendance à ne pas s'exprimer quant à cette première proposition, problématique à leurs yeux, ce que montre le graphique ci-dessous.

<sup>1049</sup> Les cases encadrées désignent les croisements particulièrement divergents du « tableau théorique », alors qu'un tableau théorique répartit justement l'ensemble de l'échantillon tel que celui-ci se présenterait s'il y avait indépendance parfaite entre les deux variables.



Cette logique apparaît parfaitement si l'on étudie la répartition des opinions par modalité d'accord. Pour exemple, les « Moyennement favorables » se retrouvent majoritairement chez les « Plutôt d'accord ».

## 2.) « Une restriction de la chasse » qui explique l'essentiel de l'opposition

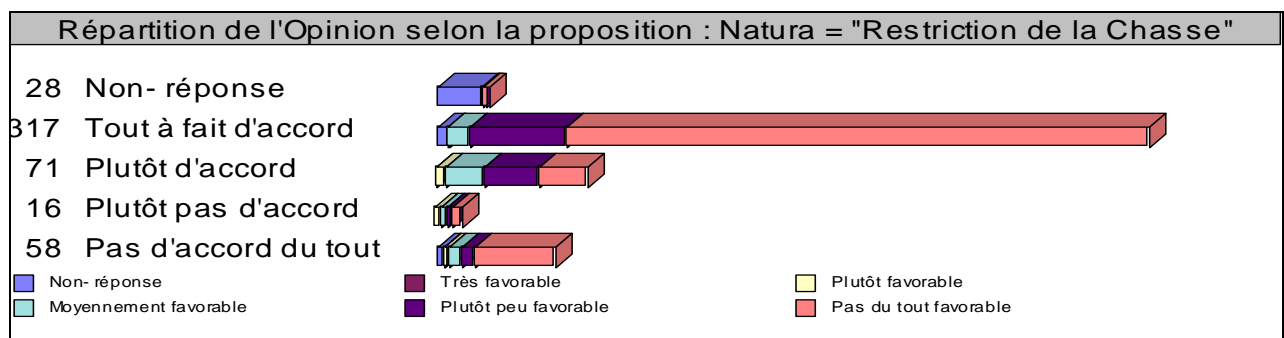
En vis-à-vis de la légitimité, s'exprime généralement dans les discours entendus sur le terrain, la suspicion d'un « coup bas » directement adressé à la chasse. C'est la présomption de restriction de la chasse.

« Que pensez-vous de cette proposition : Natura 2000 représente "Une restriction en plus de la chasse". »

Restriction Chasse	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>					
Très favorable	0,0% ( 0 )	1,4% ( 1 )	0,0% ( 0 )	1,7% ( 1 )	<b>0,4% ( 2 )</b>
Plutôt favorable	0,3% ( 1 )	7,0% ( 5 )	25,0% ( 4 )	5,2% ( 3 )	<b>2,7% ( 13 )</b>
Moyennement favorable	3,5% ( 11 )	25,4% ( 18 )	25,0% ( 4 )	12,1% ( 7 )	<b>8,2% ( 40 )</b>
Plutôt peu favorable	13,6% ( 43 )	35,2% ( 25 )	18,8% ( 3 )	12,1% ( 7 )	<b>16,3% ( 78 )</b>
Pas du tout favorable	80,8% ( 256 )	31,0% ( 22 )	31,3% ( 5 )	62,1% ( 36 )	<b>65,9% ( 319 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 311 )</b>	<b>100% ( 71 )</b>	<b>100% ( 16 )</b>	<b>100% ( 54 )</b>	<b>100% ( 452 )</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 124,25$ . Degrés de liberté = 12.  $1-p = >99,99\%$ .

A l'inverse du croisement précédent, moins l'on est défavorable à Natura et plus l'on estime le dispositif restrictif pour la chasse, mais même quand l'opinion reste nuancée, on a encore tendance à rester d'accord avec la proposition. Les plus opposés sont plus de huit sur dix à être « Tout à fait d'accord ». Pourtant, 15% de l'échantillon répondant aux deux questions n'adhère pas à cette vision restrictive. On les retrouve surtout chez les plus opposés à Natura, signe que pour eux c'est davantage la manière de faire que le sort réservé à la chasse qui se trouve remise en cause.



Encore une fois, les non exprimés de l'opinion se placent, de façon majoritaire, dans les non-réponses à la proposition, mais également chez ceux qui l'acceptent complètement. Les modalités plus nuancées (« plutôt ») recueillent ici des proportions identiques d'opinions. Par exemple, il y a quasiment autant d'individus favorables au dispositif à être plutôt en désaccord avec l'idée d'une restriction de la chasse que d'individus défavorables.

### 3.) L'« opportunité politique » : une question qui divise

La Directive européenne de 1992 a fait l'objet d'un intense discours à forte dimension polémique, opposant les critiques d'une grande partie des chasseurs aux réponses d'autant plus pro-Natura 2000 de multiples mouvements écologistes. Depuis la relance de la procédure d'établissement des sites à même d'être classés, ce débat contradictoire s'est intensifié, relançant du même coup les capacités mobilisatrices des mouvements politiques. C'est la raison pour laquelle la question d'une liaison entre Natura et l'expression politique se pose.

« L'expression électorale est une certaine manière de mesurer l'adhésion de personnes à des valeurs communes. [...] Les départements à forte expression de cette liste [CPNT] sont soit des départements à nombre élevé de chasseurs (type Gironde) soit des départements où la communauté cynégétique est bien intégrée (type Cantal) »<sup>1050</sup>. Pour la Somme, ces deux caractéristiques sociodémographiques se recoupent sur le département, tant les chasseurs y sont nombreux autant que présents dans une grande part des instances de représentation. L'érosion quantitative y est faible alors que l'expression électorale en faveur de CPNT s'y trouve spécifiquement forte. Dès 1989 le département fait partie des fiefs électoraux de ce nouveau venu sur la scène politique nationale. C'est de ce fait un cas de figure assez atypique car l'étude du professeur Pinet montre qu'il n'y a aucune corrélation établie (tout au moins en 1989) entre ces deux indices, seuls dix-sept départements présentant la coexistence entre taux des suffrages exprimés supérieur à 5% et limitation de la décroissance des effectifs<sup>1051</sup>.

« Que pensez-vous de cette proposition : Natura 2000 représente "Une opportunité intéressante pour les chasseurs de peser sur le débat politique". »

Intérêt Politique	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>					
Très favorable	1,5% ( 1)	1,0% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>0,4% ( 2)</b>
Plutôt favorable	3,0% ( 2)	7,8% ( 8)	0,0% ( 0)	1,6% ( 3)	<b>2,7% ( 13)</b>
Moyennement favorable	9,0% ( 6)	11,8% ( 12)	12,2% ( 11)	4,9% ( 9)	<b>8,2% ( 38)</b>
Plutôt peu favorable	19,4% ( 13)	20,6% ( 21)	26,7% ( 24)	9,2% ( 17)	<b>16,3% ( 75)</b>
Pas du tout favorable	67,2% ( 45)	56,9% ( 58)	58,9% ( 53)	82,1% ( 151)	<b>65,9% ( 307)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 67)</b>	<b>100% ( 100)</b>	<b>100% ( 88)</b>	<b>100% ( 180)</b>	<b>100% ( 435)</b>

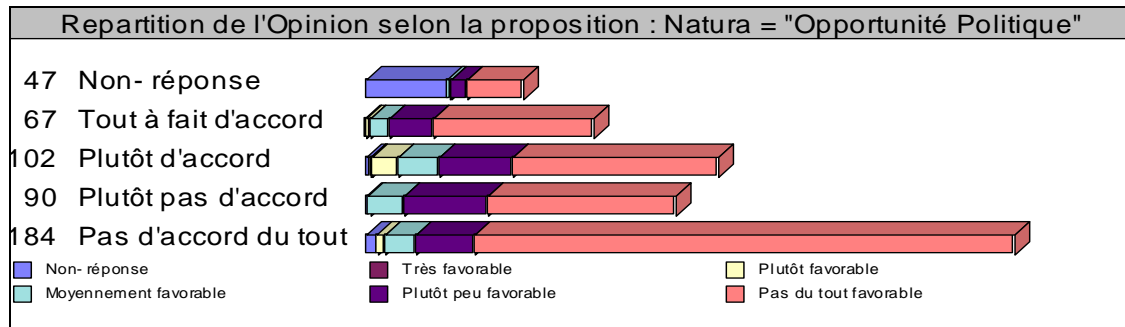
La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 41,72$ . Degrés de liberté = 12. 1-p = >99,99%..

C'est ce croisement, néanmoins très significatif en terme de dépendance, qui offre jusqu'ici le plus fort éparpillement des « Pas du tout favorables » à Natura, également les plus nombreux dans l'échantillon. De même, les « Plutôt peu favorables » sont aussi assez divisés sur la proposition. On observe clairement ici la diversité des interprétations entre ceux qui reprochent à la chasse d'avoir fait de Natura 2000 un sujet politique, répondant alors que c'est l'intérêt qui en a fait une « opportunité » et ceux qui adoptent la position inverse, ici majoritaires. Ces derniers expriment ainsi leur refus de voir dans la politisation du débat une

<sup>1050</sup> Jean-Michel Pinet in *Le destin de Diane*, op. cit., ici page 36.

<sup>1051</sup> Op. cit. page 38 et page 89.

stratégie des chasseurs. C'est ce que montrent les répondants qui acceptent le dispositif, majoritairement d'accord pour y voir une « opportunité intéressante », qu'il faut alors entendre comme une critique.



En proportion la présence des très défavorables est partout proche ou supérieure à 60%. Toutes les modalités de l'accord obtiennent des scores plus élevés, signes de cette plus grande dispersion. Une proposition donc qui s'avère des plus problématiques pour les répondants et qui les divise.

#### 4.) Une « concession aux environnementalistes » :

Face à ce qui est généralement présenté comme une défense légitime à la politisation du débat sur la chasse, la question du « cadeau » politicien aux mouvements environnementalistes se pose en vis-à-vis de l'opportunisme.

« Que pensez-vous de cette proposition : Natura 2000 représente "Une concession aux environnementalistes". »

Concession	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>					
Très favorable	0,5% ( 1 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	1,4% ( 1 )	<b>0,4% ( 2 )</b>
Plutôt favorable	0,0% ( 0 )	7,1% ( 8 )	9,5% ( 4 )	0,0% ( 0 )	<b>2,7% ( 12 )</b>
Moyennement favorable	5,5% ( 11 )	14,3% ( 16 )	21,4% ( 9 )	1,4% ( 1 )	<b>8,2% ( 37 )</b>
Plutôt peu favorable	17,1% ( 34 )	23,2% ( 26 )	11,9% ( 5 )	5,7% ( 4 )	<b>16,3% ( 69 )</b>
Pas du tout favorable	76,4% ( 152 )	54,5% ( 61 )	54,8% ( 23 )	87,1% ( 61 )	<b>65,9% ( 297 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 198 )</b>	<b>100% ( 111 )</b>	<b>100% ( 41 )</b>	<b>100% ( 67 )</b>	<b>100% ( 417 )</b>

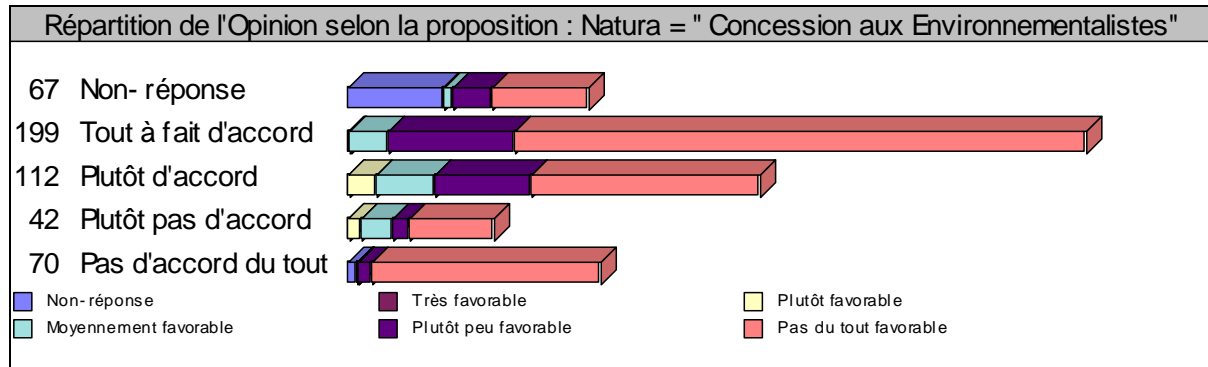
La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 60,29$ . Degrés de liberté = 12.  $1-p = >99,99\%$ .

Avec cette suggestion d'une « concession » on retrouve une logique de répartition discriminée par l'opinion à Natura, les plus opposés abondant plutôt dans ce sens, bien qu'un cinquième d'entre eux adopte la position inverse. On pourrait penser alors que ces 61 répondants pour lesquels Natura 2000 n'est pas du tout une concession aux environnementalistes, tout en étant très opposés au dispositif, estiment majoritairement qu'il s'agit d'une protection légitime de l'environnement. Il n'en est rien, 80% d'entre eux estimant le contraire. Par contre, plus des trois quarts considèrent qu'il ne s'agit pas non plus d'une opportunité politique intéressante.

Observations telles que Opinion Actuelle = 'Pas du tout favorable' et Concession = 'Pas d'accord du tout' (61 n°)  
Répartition pour la variable '77.Intérêt Politique' :

Modalité	Effectif	Fréquence
Pas d'accord du tout	40	65,6%
Tout à fait d'accord	6	9,8%
Plutôt pas d'accord	6	9,8%
Non- réponse	5	8,2%
Plutôt d'accord	4	6,6%

Cette bizarrerie s'explique par le fait que cet effectif représente la part des chasseurs interrogés qui, sans apprécier le dispositif, refusent le plus sa politisation, de pars et d'autres d'ailleurs



Par ailleurs, même lorsque l'on est « Plutôt favorable » à Natura, on n'en pense pas moins qu'il s'agit plutôt d'une concession.

Toujours par rapport aux représentations que suscitent le dispositif, la dimension « perturbatrice » des activités humaines donne une moindre significativité de la dépendance ( $\chi^2 = 6,86$ ), mais continue à établir le lien avec l'opinion. Car « perturbation » et « dérangement » façonnent les pierres angulaires de l'affrontement pour l'accès à une nature patrimonialisée, d'où l'importance de la manière dont les chasseurs entendent percevoir leur rôle dans cette question des relations homme / faune sauvage.

« Les activités humaines vous semblent-elles perturbatrices pour la faune et la flore du DPM picard ? »

Perturbation	Oui	Non	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>			
Très favorable	0,6% ( 1)	0,4% ( 1)	<b>0,4%( 2)</b>
Plutôt favorable	4,1% ( 7)	1,8% ( 5)	<b>2,7%( 12)</b>
Moyennement favorable	8,9% ( 15)	7,2% ( 20)	<b>8,2%( 35)</b>
Plutôt peu favorable	20,1% ( 34)	14,1% ( 39)	<b>16,3%( 73)</b>
Pas du tout favorable	62,1% (105)	73,6% (203)	<b>65,9%(308)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(162)</b>	<b>100%(268)</b>	<b>100%(430)</b>

La dépendance est peu significative.  $\chi^2 = 6,86$ , Degrés de liberté = 4, 1-p = 85,64%.

Si les deux modalités, affirmative et négative de cette perturbation, croissent avec le désaccord vis-à-vis de Natura, les plus enclins à accepter le dispositif représentent toujours une part plus importante de ceux qui retiennent l'hypothèse d'une perturbation. En d'autres termes, la probabilité de consentir à ce que l'humain perturbe est plus forte chez ceux qui acceptent ou ne rejettent pas totalement le classement du site. Pour les autres, la possible cohabitation avec la faune sauvage retire à Natura sa légitimité. Il y a ainsi une cohérence entre l'opinion et le rejet de l'aspect le plus problématique aux vues des chasseurs dans la Directive. Néanmoins, l'on sait qu'une majorité indique manquer d'informations quant au contenu des préconisations. Toutefois, l'évaluation des manques en la matière n'oriente pas

fondamentalement l'opinion, mais davantage le défaut d'avis. Seuls 4,7% et 8,7% des insuffisamment informés ne s'expriment pas ou se rangent dans la modalité intermédiaire quant à l'opinion. Pour autant, ceux qui estiment le contraire ne sont pas plus nombreux à être favorables. En conséquence, ce n'est pas qu'un simple déficit d'information qui oriente l'opinion, mais l'incomplétude constatée profite au désaccord : « dans le doute abstiens-toi » en quelque sorte, ici de soutenir.

## **B.) DIMENSION SPATIALE ET LOGIQUE PROXÉMIQUE : des variations par DPM et par distance d'habitat**

Nous l'avons vu précédemment, chacune des trois associations du DPM picard fait l'objet d'un intense discours qui aboutit à la qualifier socialement. En termes de représentations, nous avons donc, pour forcer le trait, le Littoral Sud populaire et pugnace, la Baie de Somme variée et emblématique, la Baie d'Authie sociologiquement plus distinctive. Même s'il ne s'agit que d'images nécessairement déformantes et globalisantes, il apparaît intéressant d'analyser la répartition des opinions selon cette catégorisation par association. L'a priori intellectualiste, confessons-le, inciterait à inscrire l'opinion des plus en phase avec le dispositif Natura plutôt chez les détenteurs du capital culturel le plus valorisé : le diplôme validant une culture générale abstraite. Ce préjugé n'a, nous en sommes de plus en plus convaincus, aucune justification réelle, ce que montreront les croisements avec la profession.

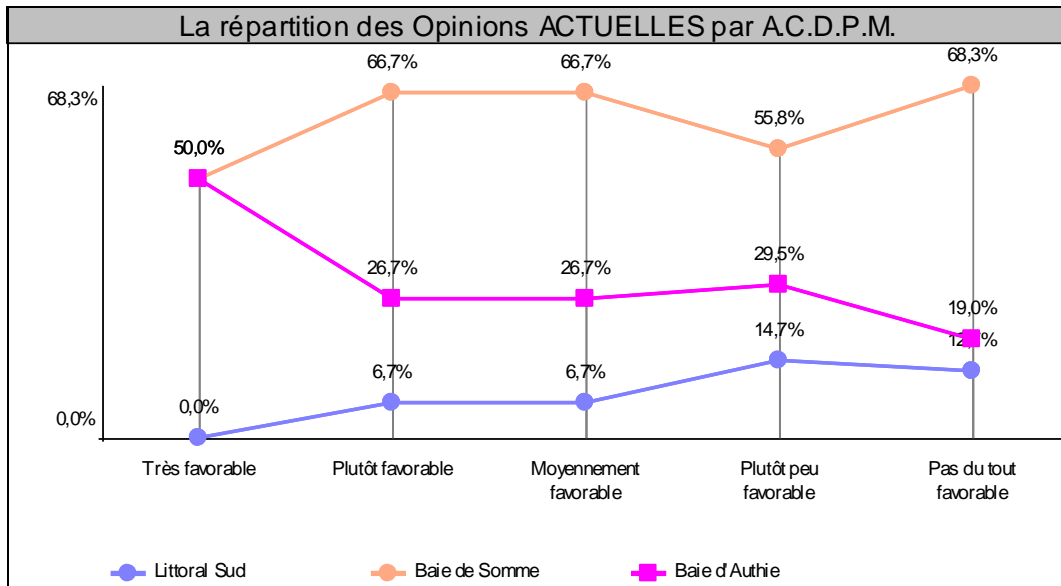
### **OPINION ACTUELLE ET DPM : moins de désaccord en baie d'Authie**

<b>D.P.M.</b>	<b>Littoral Sud</b>	<b>Baie de Somme</b>	<b>Baie d'Authie</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion Actuelle</b>				
Favorable	1,4% ( 1 )	2,9% ( 11 )	3,9% ( 5 )	<b>3,1% ( 17 )</b>
Moyennement favorable	4,2% ( 3 )	8,0% ( 30 )	9,4% ( 12 )	<b>8,2% ( 45 )</b>
Défavorable	87,3% ( 62 )	83,0% ( 312 )	78,7% ( 100 )	<b>82,2% ( 474 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 66 )</b>	<b>100% ( 353 )</b>	<b>100% ( 117 )</b>	<b>100% ( 536 )</b>

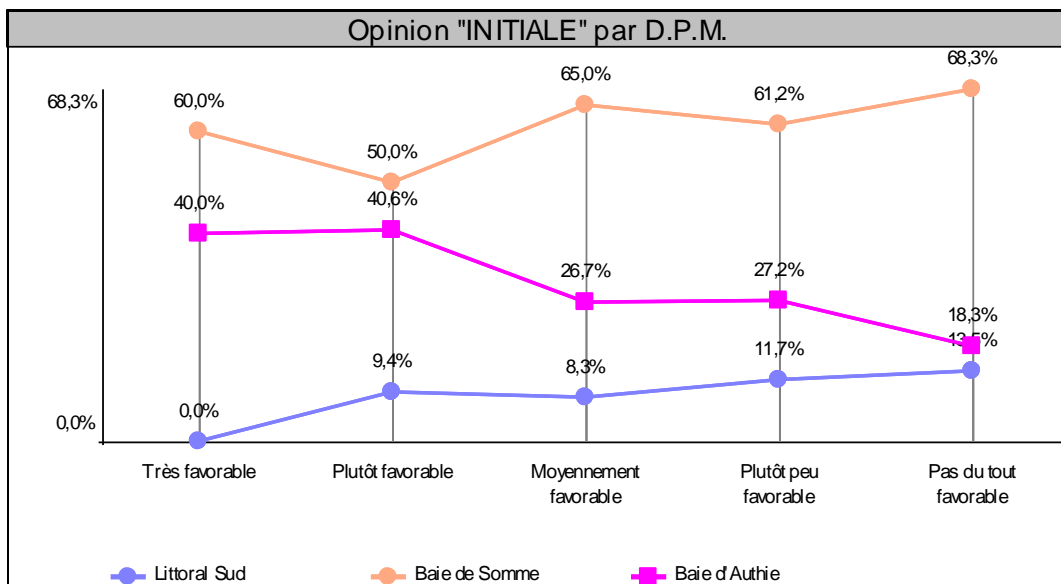
La dépendance n'est pas significative.  $\chi^2 = 3,02$ . Degrés de liberté = 4.  $1-p = 44,50\%$ .

Par DPM c'est globalement la Baie d'Authie qui s'oppose au littoral sud en donnant le meilleur pourcentage aux opinions favorables, avec néanmoins des effectifs trop faibles pour en tirer une conclusion définitive. En revanche, le même ordonnancement pour les deux autres positions semble montrer que le classement par ACDPM discrimine effectivement l'opinion, sachant que le désaccord l'emporte partout. La Baie de Somme occupe un statut intermédiaire, tout en sachant que c'est l'association dont le recrutement est le plus hétéroclite, qu'il s'agisse de facteurs géographiques ou sociaux. En d'autres termes, la petitesse de l'ACDPM du Littoral Sud, au recrutement particulièrement local, génère des effets de concertation et de « contagion » liés à l'interconnaissance, laquelle explique au moins autant la sur-représentation du désaccord que ne le font les critères socio-géographiques.





Dans le détail des modalités de réponse, le même ordre est respecté pour l'accord et la nuance offerte par le « Moyennement favorable ». Par contre, les plus déterminés à l'encontre du dispositif se retrouvent cette fois en Baie de Somme. Les distinctions entre ACDPM sont de fait plus nuancées que ne l'aurait laissé croire le préjugé évoqué ci-dessus. L'association de la Baie d'Authie se caractérise surtout par sa nuance, un quart des effectifs répondants adoptant le « plutôt ». C'est encore le profil de courbe Baie d'Authie qui diverge le plus de l'ensemble de l'échantillon, alors que celle du Littoral Sud s'en rapproche sensiblement, à savoir une croissance graduelle des effectifs au fur et à mesure que l'on passe du « Très favorable » au « Très défavorable ».



Pour cet exercice de positionnement *a posteriori* les répondants de la Baie d'Authie étaient encore près de 12% à s'estimer plutôt en accord avec le dispositif et près du quart à ne pas s'y opposer si l'on cumule opinions favorables et plus neutres. Au contraire, l'ACDPM du Littoral Sud se place d'emblée et très majoritairement dans l'opposition<sup>1052</sup>.

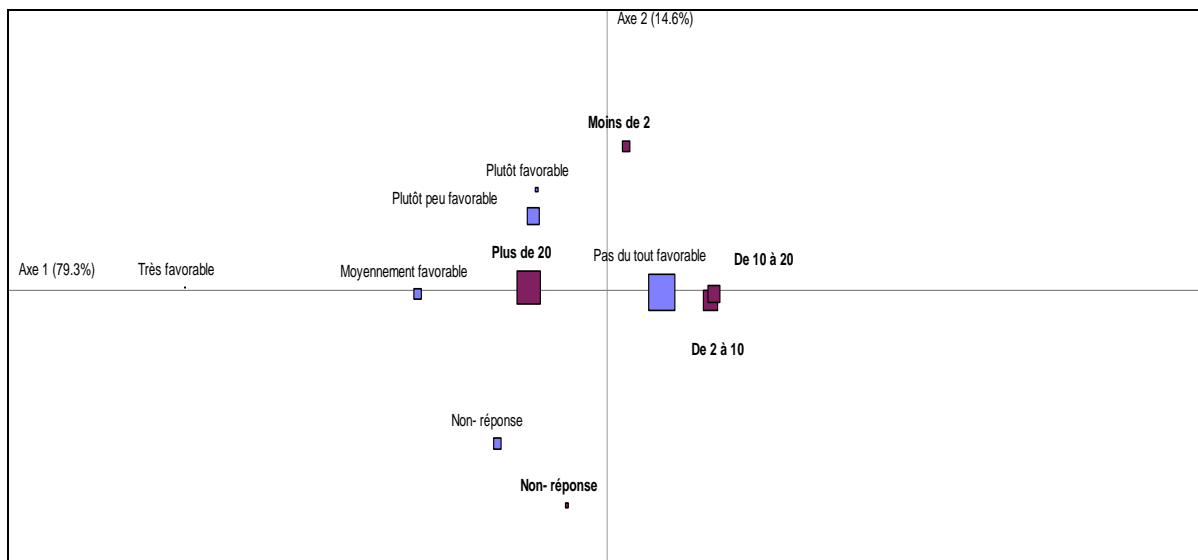
<sup>1052</sup> Comparées aux courbes précédentes, celles de l'opinion rétrospective montrent que ce sont les répondants des baies de l'Authie et de la Somme qui ont le plus évolué, et ce davantage dans le sens d'un glissement défavorable. Si donc le désaccord en Baie d'Authie est moins important, cette posture a pourtant fortement



**OPINION ACTUELLE ET LIEU D'HABITAT**

Kms Habitat/DPM	Moins de 2	[2-9]	[11-20]	Plus de 20	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>					
Très favorable	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,8% ( 2)	<b>0,4% ( 2)</b>
Plutôt favorable	2,9% ( 1)	1,9% ( 2)	2,5% ( 2)	3,1% ( 8)	<b>2,7% ( 13)</b>
Moyennement favorable	5,9% ( 2)	4,8% ( 5)	3,8% ( 3)	11,2% ( 29)	<b>8,2% ( 39)</b>
Plutôt peu favorable	23,5% ( 8)	12,4% ( 13)	12,7% ( 10)	18,1% ( 47)	<b>16,3% ( 78)</b>
Pas du tout favorable	64,7% ( 22)	76,2% ( 80)	75,9% ( 60)	59,1% ( 153)	<b>65,9% ( 315)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 33)</b>	<b>100% ( 100)</b>	<b>100% ( 75)</b>	<b>100% ( 239)</b>	<b>100% ( 447)</b>

Parmi les 447 répondants, les « Très favorables » ne se retrouvent qu'à une distance de résidence supérieure à 20 km., les « Plutôt » ou les « Moyennement » favorables ont également tendance à être plus présents dans cette catégorie de distance, alors que ce sont les locaux, quasiment chasseurs à domicile, qui se déclarent le plus « Plutôt peu favorables » et les distances intermédiaires chez les plus opposés. En somme, la plus ou moins grande proximité détermine une relation au territoire qui fait craindre, au-delà de la seule chasse, le devenir de l'ensemble du secteur, aussi bien au niveau de ses activités économiques qu'à celui de ses pratiques de loisirs.



L'analyse factorielle par composantes principales (AFC) montre les proximités entretenues par les modalités entre elles<sup>1053</sup>, permettant de remarquer l'isolement des « Très favorables » et la faible distance entre le fait d'être « Pas du tout favorable » et d'habiter entre 2 et 20 kms. de son lieu de chasse.

progressé. Partie de 70%, elle s'établit ensuite à plus de 78%, soit un différentiel de 8,7 points, le plus important parmi les trois associations.

<sup>1053</sup> Ici avec un pourcentage d'explication de la variance de 79,3% pour le premier axe et de 14,6% pour le second.

<b>Chasse Hors Somme</b>	Non	Oui	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion Actuelle</b>			
Très favorable	0,3% ( 1 )	0,5% ( 1 )	<b>0,4% ( 2 )</b>
Plutôt favorable	2,0% ( 6 )	3,7% ( 7 )	<b>2,7% ( 13 )</b>
Moyennement favorable	7,4% ( 22 )	9,5% ( 18 )	<b>8,2% ( 40 )</b>
Plutôt peu favorable	12,1% ( 36 )	22,8% ( 43 )	<b>16,3% ( 79 )</b>
Pas du tout favorable	71,8% ( 214 )	56,6% ( 107 )	<b>65,9% ( 321 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 279 )</b>	<b>100% ( 176 )</b>	<b>100% ( 455 )</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 14,17$ , Degrés de liberté = 4. 1-p = 99,32%.

Dans le même ordre d'idée, ne chasser que dans la Somme implique d'être plus probablement opposé à Natura, d'une part parce qu'on retrouve dans cette sous-population ceux qui n'ont pour territoire(s) de pratique que des espaces classés et d'autre part en raison du militantisme dont le département fait l'objet, en particulier au sein des classes populaires qui n'ont souvent pas les moyens financiers de multiplier les terrains de chasse. Dans le même sens, les ACDPM comptent dans leurs rangs, nous l'avons vu précédemment, un grand nombre de pratiquants extérieurs au département, lesquels représentent ici 24 des 26 répondants moyennement, plutôt ou très favorables au dispositif.

<b>Opinion Actuelle</b>	<b>Résidents de la Somme</b>		<b>Ensemble de l'Echantillon</b>	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	18	5,4%	32	6,5%
Très favorable	1	0,3%	2	0,4%
Plutôt favorable	7	2,0%	13	2,7%
Moyennement favorable	18	5,4%	40	8,2%
Plutôt peu favorable	47	14,1%	80	16,3%
Pas du tout favorable	243	72,8%	323	65,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>334</b>	<b>100%</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>

C'est ce que confirme ce tableau, pour lequel les 68% d'habitants de la Somme au sein de l'échantillon sont sensiblement plus défavorables à Natura (87% contre 82%), et ce tout en s'exprimant plus.

#### OPINION ACTUELLE ET TAILLE DE LA COMMUNE

<b>Commune Résidence</b>	Moins de 500 habitants	[501-2000]	[2001-10000]	[10001-50000]	Plus de 50000	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion Actuelle</b>						
Très favorable	1,5% ( 1 )	0,6% ( 1 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	<b>0,4% ( 2 )</b>
Plutôt favorable	3,0% ( 2 )	1,8% ( 3 )	3,6% ( 5 )	1,8% ( 1 )	4,3% ( 2 )	<b>2,7% ( 13 )</b>
Moyennement favorable	7,5% ( 5 )	8,9% ( 15 )	5,7% ( 8 )	12,7% ( 7 )	8,5% ( 4 )	<b>8,2% ( 39 )</b>
Plutôt peu favorable	20,9% ( 14 )	14,3% ( 24 )	15,7% ( 22 )	14,5% ( 8 )	19,1% ( 9 )	<b>16,3% ( 77 )</b>
Pas du tout favorable	62,7% ( 42 )	70,8% ( 119 )	67,9% ( 95 )	65,5% ( 36 )	51,1% ( 24 )	<b>65,9% ( 316 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 64 )</b>	<b>100% ( 162 )</b>	<b>100% ( 130 )</b>	<b>100% ( 52 )</b>	<b>100% ( 39 )</b>	<b>100% ( 447 )</b>

Comme précédemment avec les propriétaires/gestionnaires de huttes du site, les chasseurs des ACDPM répartissent leurs opinions en fonction également de la taille démographique de leur commune de résidence. Gros villages et petits bourgs rassemblent davantage d'opposants. Les ruraux sont rarement partagés, parfois favorables, mais également les plus opposés. C'est là que le débat est le plus prégnant. Toutefois, un certain éparpillement apparaît pour ce croisement.

<b>Ruralité Aujourd'hui</b>	Urbain	Rural Péri-urbain	Rural "Profond"	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion Actuelle</b>				
Très favorable	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	1,2% ( 2)	<b>0,4% ( 2)</b>
Plutôt favorable	2,5% ( 4)	1,9% ( 3)	3,7% ( 6)	<b>2,7% ( 13)</b>
Moyennement favorable	10,8% ( 17)	9,0% ( 14)	5,5% ( 9)	<b>8,2% ( 40)</b>
Plutôt peu favorable	18,5% ( 29)	18,6% ( 29)	11,6% ( 19)	<b>16,3% ( 77)</b>
Pas du tout favorable	59,2% ( 93)	66,7% (104)	72,0% (118)	<b>65,9% (315)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% (143)</b>	<b>100% (150)</b>	<b>100% (154)</b>	<b>100% (447)</b>

La dépendance est peu significative.  $\chi^2 = 12,57$ . Degrés de liberté = 8, 1-p = 87,24%.

On passe avec la dimension plus ou moins rurale de la commune de résidence à une dépendance avérée, mais peu significative. Contrairement aux pré-supposés, le rural dit « profond » (au sens de l'INSEE) recueille plus d'avis « Plutôt » ou « Très favorables ». Mais c'est également là que se retrouvent davantage les plus opposés et ce parce que les chasseurs des communes urbaines se positionnent plus dans le « Moyennement » et surtout sont les plus nombreux à ne pas s'exprimer (9%).

#### OPINION ACTUELLE ET RESIDENCE D'ENFANCE DANS LA SOMME

<b>Opinion Actuelle</b>	<b>Résidents de la Somme</b>		<b>Ensemble de l'Echantillon</b>	
	Nb. Cit.	Fréq.	Nb. Cit.	Fréq.
Non-réponse	12	3,7%	32	6,5%
Très favorable	1	0,3%	2	0,4%
Plutôt favorable	6	1,8%	13	2,7%
Moyennement favorable	21	6,4%	40	8,2%
Plutôt peu favorable	55	16,5%	80	16,3%
Pas du tout favorable	233	71,3%	323	65,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>327</b>	<b>100%</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>

La résidence dans la Somme continue à constituer un des déterminants de l'opinion pour les communes de l'enfance et dans des proportions proches de ce qu'il en est pour l'habitat actuel, le département générant pour les originaires un rejet supérieur de plus de 12 points par rapport à la moyenne de l'échantillon dans sa globalité. Au-delà donc du maillage du territoire par un CPNT très organisé, l'identité du département s'est fixée sur des éléments du paysage, comme la relation particulièrement forte entretenue avec un rapport autochtone privilégié à l'espace du vécu, qu'il soit contemporain ou remontant à la prime enfance.

#### OPINION ACTUELLE ET DISTANCE DU LITTORAL pour la Commune d'Enfance

<b>Kms Enfance/Littoral</b>	Commune du Littoral picard	A moins de 10 km.	[11-20]	Au-delà	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion Actuelle</b>					
Favorable	3,7% ( 5)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	4,3% ( 9)	<b>3,1% ( 14)</b>
Moyennement favorable	7,4% ( 10)	1,9% ( 1)	6,2% ( 5)	11,6% ( 24)	<b>8,2% ( 40)</b>
Défavorable	85,9% (116)	92,3% ( 48)	85,2% ( 69)	77,3% (160)	<b>82,2% (393)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% (131)</b>	<b>100% ( 49)</b>	<b>100% ( 74)</b>	<b>100% (193)</b>	<b>100% (447)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 18,98$ . Degrés de liberté = 12. 1-p = 91,10%.

De la même manière, la distance entre cette commune et le littoral picard influe, mais l'opposition concerne ici encore surtout les habitants proches sans être les locaux au sens étroit du terme. L'explication tient également au fait que la communication à leur égard pâtit d'un déficit évident, les réunions d'information ayant surtout touché les communes directement impliquées.

En conclusion, c'est moins le caractère rural de la commune, que celui-ci soit passé ou présent, qui s'avère le plus déterminant, mais bien la distance, laquelle correspond à l'appropriation affective dont le littoral picard fait l'objet, et plus encore quand on y vit pas directement. Pour les locaux eux-mêmes, d'autres préoccupations peuvent aider à expliquer cette opposition moins radicale, dont les impératifs liés à l'économie du tourisme, source de revenus non négligeables.

### C.) LA DIMENSION TEMPORELLE : un effet « bain culturel »

Après l'espace qui permet de cerner la relation physique au territoire du littoral picard, le temps d'immersion dans la pratique apporte un autre thème essentiel à la compréhension de l'opinion. « Compréhension » au sens moins ici de Max Weber que du dépassement contenu dans la proposition bourdieusienne pour laquelle « expliquer c'est comprendre ».

Première facette de cette dimension, l'immersion dans le monde cynégétique s'avère d'autant plus marquante qu'elle s'est réalisée plus tôt dans la prime enfance, siège de souvenirs évocateurs d'un style d'entendement de la relation de l'homme à la nature. La socialisation primaire en matière de chasse semble en effet jouer un rôle dans la manière d'appréhender Natura 2000. Les plus précoces en matière de sortie cynégétique sont ainsi ceux qui se disent les plus opposés au dispositif. La dépendance entre les deux variables est très forte.

#### OPINION ACTUELLE ET AGE DE LA PREMIÈRE SORTIE CYNÉGÉTIQUE

Opinion Actuelle	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable	TOTAL
<b>Age Première Chasse</b>				
Moins de 10 ans	2,4% ( 7)	7,6% ( 22)	87,2% (253)	<b>100% (282)</b>
De 10 à 20 ans	3,3% ( 6)	9,4% ( 17)	76,7% (138)	<b>100% (161)</b>
De 20 à 30 ans	10,0% ( 1)	0,0% ( 0)	70,0% ( 7)	<b>100% ( 8)</b>
Plus de 30 ans	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	66,7% ( 2)	<b>100% ( 2)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,1% ( 14)</b>	<b>8,2% ( 39)</b>	<b>82,2% (400)</b>	<b>100% (453)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 78,59$ . Degrés de liberté = 35. 1-p = >99,99%.

Il apparaît alors clairement que l'opposition décroît avec la croissance de l'âge auquel s'est réalisée la première sortie cynégétique, la plupart du temps comme accompagnateur. Il reste que pour près des deux tiers des répondants cette première rencontre avec la chasse s'est faite de toute façon avant le dixième anniversaire. On constate alors que l'ordre établi dans le plus jeune âge quant mode d'accès aux terrains souffre mal du sentiment de remise en question perçu avec Natura 2000.

S'agissant ensuite d'un territoire emblématique et convoité de par et d'autres, les habitudes prises avec les sorties cynégétiques sur le DPM picard devraient relever de la même logique à l'égard du dispositif. Et effectivement, le constat tiré pour l'opposition précédente est confirmé avec l'âge de la première sortie sur le DPM picard.

De la même manière, la corrélation étant établie entre l'âge de la première socialisation et le nombre d'années de pratique, on pourrait s'attendre à ce que la dépendance soit significative entre cette dernière variable et l'opinion. Or et en revanche, le nombre

d'années de chasse à l'actif des répondants ne joue qu'un rôle mineur dans l'ordonnement des classes. Il en est de même pour la durée passée à exercer sur le DPM picard, hormis le fait que plus cette durée augmente et plus le désaccord tend à s'accroître jusqu'au seuil des 40 années, à partir duquel l'enjeu devient individuellement moins prégnant, le moment de la cessation d'activité approchant. Ce résultat paraît important dans la mesure où il contredit l'une des hypothèses élaborées lors de la phase préparatoire de ce travail, à savoir pour le dire rapidement la contrainte née du poids des habitudes, lesquelles auraient abouti à la recherche du *statu quo* chez les pratiquants de longue date et qui plus est sur le domaine côtier de la Somme. A l'encontre de cette estimation, c'est plus la précocité du « bain cynégétique » qui oriente l'appréhension vis-à-vis de Natura 2000.

#### OPINION ACTUELLE ET INITIATEURS

Opinion Actuelle	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable	TOTAL
<b>Initiateur</b>				
Père/Mère	3,0% ( 10)	8,2% ( 27)	83,3% (274)	<b>100% (311)</b>
Grands-Parents	2,6% ( 3)	6,9% ( 8)	85,3% ( 99)	<b>100% (110)</b>
Oncle/Tante	2,3% ( 4)	8,8% ( 15)	84,2% (144)	<b>100% (163)</b>
Frère/Soeur	1,1% ( 1)	10,1% ( 9)	84,3% ( 75)	<b>100% ( 85)</b>
Cousin/Cousine	3,6% ( 3)	6,0% ( 5)	83,1% ( 69)	<b>100% ( 77)</b>
Époux/Épouse	25,0% ( 1)	0,0% ( 0)	75,0% ( 3)	<b>100% ( 4)</b>
Autre lien de Parenté	0,0% ( 0)	11,8% ( 4)	76,5% ( 26)	<b>100% ( 30)</b>
Ami/Amie d'Enfance	4,5% ( 6)	8,2% ( 11)	82,8% (111)	<b>100% (128)</b>
Collègue de Travail	5,6% ( 2)	2,8% ( 1)	86,1% ( 31)	<b>100% ( 34)</b>
Voisin-Voisine	5,1% ( 2)	2,6% ( 1)	92,3% ( 36)	<b>100% ( 39)</b>
Autre Personne	2,0% ( 1)	8,0% ( 4)	88,0% ( 44)	<b>100% ( 49)</b>
Seul(e)	2,1% ( 1)	6,4% ( 3)	87,2% ( 41)	<b>100% ( 45)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,1% ( 34)</b>	<b>8,2% ( 88)</b>	<b>82,2% (953)</b>	<b>100% (1075)</b>

Concernant l'initiation à la pratique, les répondants adoptent des logiques très différentes de celle des propriétaires/gestionnaires de huttes. Le voisinage et la parenté proche concernent davantage les plus suspicieux. Au contraire, les femmes qui déclarent leur époux comme initiateur et les liens de parenté plus distants affichent des taux de désapprobation beaucoup moins forts. On retrouve ainsi l'impact d'une temporalité inscrite dans un halo local de crispation dont le réseau sert de caisse de résonance.

L'étendue de la pratique dans la sphère familiale ne joue pas de rôle déterminant. L'opposition s'avère très large et ce quelque soit la modalité retenue. En revanche, le statut des collègues avec lesquels on fait équipe pendant l'exercice de la chasse discrimine davantage la position à l'égard du dispositif, les plus défavorables ayant pour coéquipiers des neveux ou nièces, mais également un oncle ou une tante. Pour les premiers, ils ont généralement aussi été leurs initiateurs. Ils se sentent ainsi investis d'une responsabilité à l'égard de leurs initiés et donc de la pérennité de la pratique pour eux. Pour les seconds, le résultat révèle que la relation à cette parenté parallèle joue un rôle dans leur relation identitaire à la chasse.

#### D.) INVESTISSEMENT ET TYPOLOGIE DES PRATIQUES : une radicalité fonction des efforts consentis (...)

Autre hypothèse forte soumise à la vérification, on peut pressentir que l'investissement plus ou moins avéré dans la pratique aura toutes les chances d'orienter les réponses d'opinion

à partir du moment où le dispositif Natura 2000 est associé mentalement à une menace pour l'exercice à venir de la chasse.

Il n'y a pas de véritable différence au sein de la variété des types de chasse, sauf que les plus radicaux dans leur opposition sont les tenants du hutteau ou du cercueil (plus cinq points), une forme d'affût qui exige une détermination certaine. C'est donc la pénibilité de l'affût, en plein air face aux rigueurs de la météorologie, qui radicalise l'opinion, d'autant que ce type de pratique est vécue comme fondamentalement « traditionnelle », car plus « rustique ».

#### OPINION ACTUELLE ET NOMBRE DE NUITS DE HUTTE

Nbre Nuits de Hutte	Moins de 20 nuits	[21-40] nuits	Plus de 40 nuits	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>				
Très favorable	2,0% ( 2)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,4% ( 2)
Plutôt favorable	4,0% ( 4)	2,6% ( 4)	1,4% ( 3)	2,7% ( 11)
Moyennement favorable	13,9% ( 14)	8,3% ( 13)	6,2% ( 13)	8,2% ( 40)
Plutôt peu favorable	21,8% ( 22)	19,2% ( 30)	12,4% ( 26)	16,3% ( 78)
Pas du tout favorable	53,5% ( 54)	64,1% ( 100)	74,3% ( 156)	65,9% ( 310)
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 96)</b>	<b>100% (147)</b>	<b>100% (198)</b>	<b>100% (441)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 22,91$ . Degrés de liberté = 8. 1-p = 99,65%.

Une moindre fréquentation implique une opinion davantage partagée. Ainsi, ceux qui ne fréquentent leur hutte que moins de dix nuits par an en moyenne sont souvent plus favorables ou nuancés. L'hypothèse de l'investissement comme déterminant de l'opinion trouve ici à se justifier pleinement avec une dépendance très significative.

#### OPINION ACTUELLE ET USAGE DE CHIENS

Chiens ?	Aucun pour la chasse	Un	Deux et plus	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>				
Très favorable	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	1,7% ( 2)	0,4% ( 2)
Plutôt favorable	4,5% ( 4)	2,8% ( 8)	0,9% ( 1)	2,7% ( 13)
Moyennement favorable	12,5% ( 11)	8,9% ( 25)	3,4% ( 4)	8,2% ( 40)
Plutôt peu favorable	11,4% ( 10)	17,4% ( 49)	16,4% ( 19)	16,3% ( 78)
Pas du tout favorable	58,0% ( 51)	64,9% ( 183)	75,9% ( 88)	65,9% ( 322)
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 76)</b>	<b>100% (265)</b>	<b>100% (114)</b>	<b>100% (455)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 17,56$ . Degrés de liberté = 8. 1-p = 97,53%.

De la même façon, en dehors de deux répondants « Très favorables » et utilisant deux chiens ou plus pour leur pratique, on est d'autant plus opposé que l'on s'est investi dans l'entretien de chiens de chasse et cette opposition croît avec le nombre d'animaux. Ce dernier, formant aussi une astreinte pour son maître, révèle d'autant mieux son engouement pour la pratique. Le simple fait de se préoccuper du vieillissement d'un chien par son remplacement anticipé par un second, ne contredit pas véritablement cet état de fait. Même si dans ce cas le doublon ne sera que temporaire, la volonté d'éviter toute période de latence reste un révélateur de l'engagement.

#### OPINION ACTUELLE ET USAGE D'UN VEHICULE SPÉCIFIQUE

Véhicule Chasse	Oui	Non	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>			
Très favorable	0,0% ( 0)	0,7% ( 2)	<b>0,4% ( 2)</b>
Plutôt favorable	2,3% ( 5)	2,9% ( 8)	<b>2,7% ( 13)</b>
Moyennement favorable	5,1% ( 11)	10,7% ( 29)	<b>8,2% ( 40)</b>
Plutôt peu favorable	15,3% ( 33)	17,3% ( 47)	<b>16,3% ( 80)</b>
Pas du tout favorable	72,7% (157)	60,7% (165)	<b>65,9% (322)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(206)</b>	<b>100%(251)</b>	<b>100%(457)</b>

La dépendance est peu significative.  $\chi^2 = 9,10$ . Degrés de liberté = 4. 1-p = 94,13%.

Moins significatif, mais toujours en dépendance l'une par rapport à l'autre, les variables véhicule et opinion montrent que cette autre forme d'investissement amène plus souvent à une critique du dispositif. Cette implication financière dans la pratique dénote une un intérêt certain pour l'exercice de ce loisir.

#### OPINION ACTUELLE ET DEVENIR DU GIBIER

Devenir Gibier Ordre	Mangé par vous-même	Offert	Naturalisé	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>				
Très favorable	0,4% ( 2)	0,5% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>0,4% ( 4)</b>
Plutôt favorable	2,8% ( 13)	3,1% ( 13)	0,0% ( 0)	<b>2,7% ( 26)</b>
Moyennement favorable	8,4% ( 39)	9,0% ( 38)	9,1% ( 1)	<b>8,2% ( 78)</b>
Plutôt peu favorable	16,6% ( 77)	17,3% ( 73)	0,0% ( 0)	<b>16,3% (150)</b>
Pas du tout favorable	65,7% (305)	64,1% (270)	90,9% ( 10)	<b>65,9% (585)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%(436)</b>	<b>100%(396)</b>	<b>100% ( 11)</b>	<b>100%(843)</b>

Même si leur effectif s'avère très faible, il est remarquable que la naturalisation du gibier entraîne une très forte opposition. Cette opération, si elle entraîne un coût, nous intéresse aussi en raison de la quête d'une revivification au-delà de la mort. Autrement dit, le trophée naturalisé est aussi la marque d'une personnalisation de l'acte qui explique l'importance accordée à la chasse.

#### OPINION ACTUELLE ET BUDGET CYNÉGÉTIQUE ANNUEL MOYEN

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Budget Chasse</b>						
Moins de 2000 francs	0,0% ( 0)	4,8% ( 1)	19,0% ( 4)	19,0% ( 4)	28,6% ( 6)	<b>100% ( 15)</b>
[2001-3000] francs	1,4% ( 1)	4,1% ( 3)	10,8% ( 8)	16,2% ( 12)	63,5% ( 47)	<b>100% ( 71)</b>
[3001-5000]	0,6% ( 1)	3,8% ( 6)	4,5% ( 7)	13,5% ( 21)	68,6% (107)	<b>100% (142)</b>
[5001-10000]	0,0% ( 0)	1,4% ( 2)	9,5% ( 14)	14,9% ( 22)	71,6% (106)	<b>100% (144)</b>
[10001-15000]	0,0% ( 0)	2,0% ( 1)	2,0% ( 1)	26,0% ( 13)	66,0% ( 33)	<b>100% ( 48)</b>
Plus de 15000 francs	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	15,0% ( 6)	17,5% ( 7)	60,0% ( 24)	<b>100% ( 37)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2)</b>	<b>2,7% ( 13)</b>	<b>8,2% ( 40)</b>	<b>16,3% ( 79)</b>	<b>65,9% (323)</b>	<b>100% (457)</b>

Ceux qui consacrent les plus petits budgets annuels à la chasse (ce qui ne signifie pas que ce budget ne représente pas un coût important pour eux), sont aussi ceux qui s'expriment le moins. Ils sont également extrêmement moins défavorables. Cette opposition tend à croître jusqu'à la tranche [5001-10 000] francs, pour ensuite régresser. De ce fait, il n'est pas interdit de penser que deux logiques se cumulent ici, l'une exprimant la « passion » et l'autre la ressource pécuniaire. Au fur et à mesure que l'activité amène à y consacrer des budgets de plus en plus élevés la crainte d'une restriction aboutirait à s'exprimer davantage contre Natura 2000, sauf que pour ceux qui dépensent des sommes très importantes, la part qu'elles représentent dans leurs ressources n'est peut-être pas exorbitante, ce qui nuance chez eux l'impact du financier dans leur opinion. Cette remarque, loin d'être une allégation isolée, est aussi inspirée d'autres études sur les loisirs, qui montrent que les plus forts budgets, à partir d'un certain seuil, ne signifient plus une proportion croissante de l'ensemble des ressources.

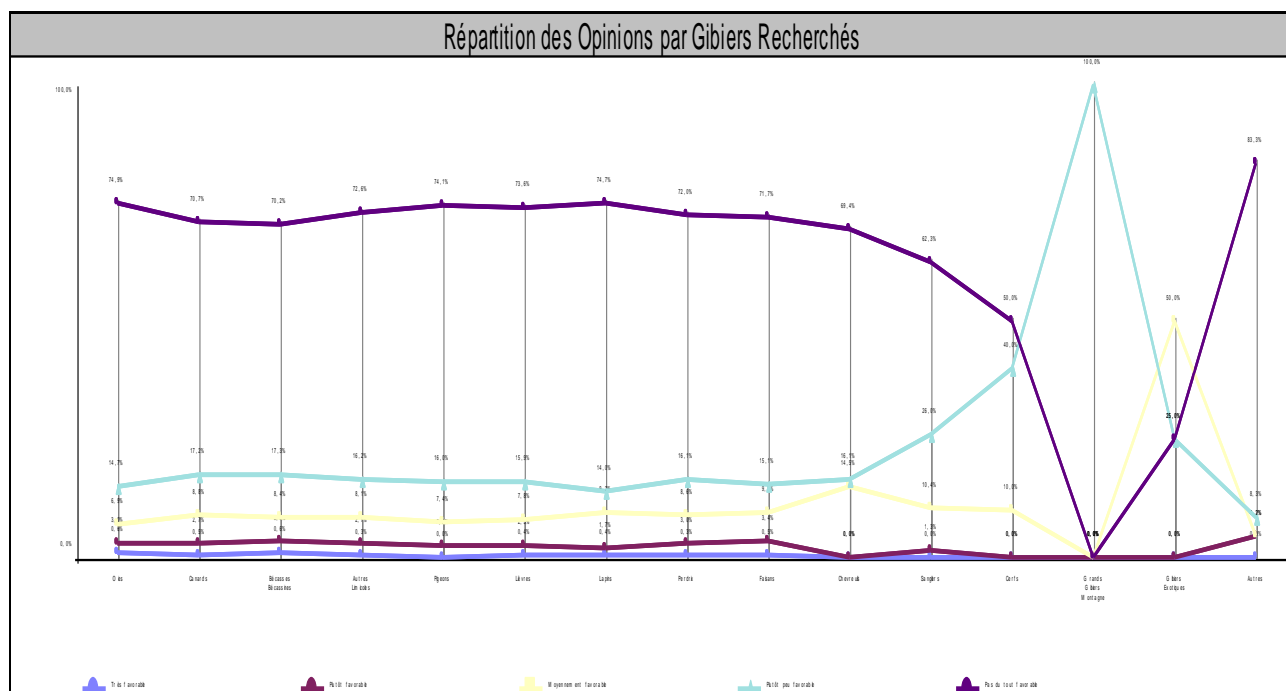
## OPINION ACTUELLE ET DÉTENTION D'UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE SUR LE DPM

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Résidence Secondaire</b>						
Oui, principalement pour la chasse	0,0% ( 0)	9,1% ( 2)	9,1% ( 2)	18,2% ( 4)	59,1% ( 13)	100% ( 21)
Oui	0,0% ( 0)	6,7% ( 1)	0,0% ( 0)	33,3% ( 5)	53,3% ( 8)	100% ( 14)
Non	0,5% ( 2)	2,3% ( 10)	8,7% ( 38)	16,0% ( 70)	66,4% (291)	100% (411)
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2)</b>	<b>2,7% ( 13)</b>	<b>8,2% ( 40)</b>	<b>16,3% ( 79)</b>	<b>65,9% (312)</b>	<b>100% (446)</b>

On observe par exemple que le comportement des résidents secondaires, surtout lorsque la chasse n'en est pas le principal motif de leur investissement immobilier, est moins radical. Quand c'est essentiellement pour la pratique, on les trouve même davantage « Plutôt favorables », ce qui relèverait alors du paradoxe si la variable investissement consenti ne venait frôler des positionnements sur l'échelle sociale qui font qu'à partir d'un niveau de ressources certain la crainte d'un gel territorial est compensé par la possibilité de s'investir ailleurs.

## OPINION ACTUELLE ET GIBIERS RECHERCHÉS

Les formes de quêtes, au-delà de la technicité exigée (qui en elle-même constitue déjà un facteur de contraintes), sollicitent des niveaux d'engagement qui discriminent le regard porté sur la mise en réseau des territoires. Plus encore, certaines faunes imposent des espaces où se percutent logiques de protection et convoitises cynégétiques. Parmi les catégories de gibiers aux réponses significatives, les chasseurs d'oies, qui correspondent à une spécialisation exigeante, et de lapins, dont les zones de prédilection (larris et dunes en particulier) sont spécialement visées par le dispositif, sont justement ceux qui apportent les plus forts pourcentages d'opposition radicale (plus de 70%), à l'encontre des adeptes du grand gibier comme le chevreuil et le sanglier, moins concernés par la Directive « Oiseaux » de 1979. Pour le reste, les gibiers couramment chassés dans la région affichent des niveaux similaires d'opposition, soit entre 60% et 70% de « Pas du tout favorable ».





Les quêtes allant des oies aux faisans n'ont pas des courbes très différentes les unes des autres. C'est lorsque l'on aborde le grand gibier que surgissent des tendances aux formes plus erratiques.

## 1.) (...) Et de l'affectivité développée à l'endroit du territoire (...)

### OPINION ACTUELLE ET VALEURS DE L'ATTRAIT POUR LE LITTORAL PICARD

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Ordre Attrait DPM</b>						
La Chasse	0,4% ( 2)	2,4% ( 11)	8,4% ( 39)	16,4% ( 76)	66,3% (307)	<b>100% (435)</b>
Le Paysage	0,3% ( 1)	2,6% ( 8)	10,4% ( 32)	17,5% ( 54)	63,0% (194)	<b>100% (289)</b>
Les origines locales	0,0% ( 0)	1,3% ( 2)	5,9% ( 9)	11,1% ( 17)	77,8% (119)	<b>100% (147)</b>
La Famille	0,0% ( 0)	4,7% ( 6)	7,9% ( 10)	15,0% ( 19)	66,9% ( 85)	<b>100% (120)</b>
La Pêche	0,9% ( 1)	3,5% ( 4)	8,0% ( 9)	15,9% ( 18)	63,7% ( 72)	<b>100% (104)</b>
La Ruralité	1,0% ( 1)	1,0% ( 1)	6,9% ( 7)	14,7% ( 15)	70,6% ( 72)	<b>100% ( 96)</b>
Les Habitants	0,0% ( 0)	5,4% ( 4)	8,1% ( 6)	14,9% ( 11)	60,8% ( 45)	<b>100% ( 66)</b>
Le Travail	0,0% ( 0)	5,4% ( 3)	7,1% ( 4)	12,5% ( 7)	66,1% ( 37)	<b>100% ( 51)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 5)</b>	<b>2,7% ( 39)</b>	<b>8,2% (116)</b>	<b>16,3% (217)</b>	<b>65,9% (931)</b>	<b>100% (1308)</b>

Les thématiques qui recueillent les plus importantes concentrations de très en opposition se retrouvent avec « Les origines locales » et « La ruralité », soit des sujets de prédilection pour CPNT ; concordance produite à la fois par le travail électoral du « parti des chasseurs », et à la fois d'un ciblage en phase avec les attentes locales. A l'inverse, « Les habitants », « Le paysage » et « La pêche » n'apparaissent pas comme des enjeux aussi saillants. On remarquera surtout que les réponses concernant la chasse, les plus nombreuses, sont aussi les plus éparpillées de toutes les modalités.

« Notez de 0 à 20 votre attachement au littoral picard en le comparant avec le lieu que vous préférez. »<sup>1054</sup>

Opinion Actuelle	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable	TOTAL
<b>Attachement Littoral</b>				
Moins de 5/20	100% ( 1)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 1)</b>
[6-10]/20	33,3% ( 1)	0,0% ( 0)	66,7% ( 2)	<b>100% ( 3)</b>
[11-15]/20	3,2% ( 1)	19,4% ( 6)	74,2% ( 23)	<b>100% ( 30)</b>
[16-18]/20	3,8% ( 6)	8,8% ( 14)	85,5% (136)	<b>100% (156)</b>
[19-20]/20	2,8% ( 4)	7,8% ( 11)	82,3% (116)	<b>100% (131)</b>
Plus de 20/20	0,8% ( 1)	5,3% ( 7)	84,7% (111)	<b>100% (119)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,1% ( 14)</b>	<b>8,2% ( 38)</b>	<b>82,2% (388)</b>	<b>100% (440)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 48,07$ . Degrés de liberté = 10. 1-p = >99,99%.

Si les notes accordées au site, en terme de préférence, sont globalement très élevées (moyenne de 17,33/20), le désaccord s'élève globalement avec elles. Se dire particulièrement attaché au littoral picard se conjugue avec une position en défaveur du dispositif.

En arrière plan de ce fort attachement au terrain côtier, qui passerait par sa protection via les pratiques actuelles de gestion, se profilent les angoisses de dépossession de ces espaces au profit de nouveaux publics, dont la pression se montre chaque année plus pressante. Deux attitudes se profilent en croisant cette variable avec l'opinion. Une tendance à fustiger l'image la plus criante du touriste, qu'il soit randonneur ou véliplanchiste, chez les opposants

<sup>1054</sup> Notion particulièrement subjective, « l'attachement » au lieu est un ressenti difficile à jauger et plus encore à quantifier. Quitte à tenter la démarche, il nous a semblé plus logique de proposer une notation du littoral picard, sachant que si subjectivité il y avait, la quantification ne devrait pas être prise pour une objectivation. Au-delà de cette limite, cette tentative donne des résultats intéressants.

chasseurs à Natura 2000, quand la seconde tendance montre que les plus nuancés stigmatiseraient plutôt des activités dites « traditionnelles ». Pêcheurs à pieds et bergers sont ainsi considérés comme publics problématiques par ceux qui s'estiment le plus en phase avec le dispositif.

### OPINION ACTUELLE ET AUTRES CHASSES

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Autres Chasses</b>						
Sur un Autre DPM	0,0% ( 0)	14,3% ( 2)	7,1% ( 1)	28,6% ( 4)	50,0% ( 7)	100% ( 14)
En Plaine	0,5% ( 2)	2,7% ( 10)	6,8% ( 25)	16,9% ( 62)	67,3% (247)	100% (346)
Au Bois	0,0% ( 0)	3,4% ( 7)	10,8% ( 22)	21,6% ( 44)	59,8% (122)	100% (195)
Au Déterrage	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	30,8% ( 4)	61,5% ( 8)	100% ( 12)
Au Marais d'Intérieur	0,4% ( 1)	2,5% ( 7)	7,7% ( 22)	14,8% ( 42)	69,7% (198)	100% (270)
Au Pylône (pigeon ...)	0,0% ( 0)	7,1% ( 3)	4,8% ( 2)	28,6% ( 12)	57,1% ( 24)	100% ( 41)
A la Montagne	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	33,3% ( 1)	66,7% ( 2)	100% ( 3)
A l'Étranger	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	12,5% ( 2)	56,3% ( 9)	31,3% ( 5)	100% ( 16)
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 3)</b>	<b>2,7% ( 29)</b>	<b>8,2% ( 74)</b>	<b>16,3% (178)</b>	<b>65,9% (613)</b>	<b>100% (897)</b>

Dans une perspective différente, mais cohérente en ce qui relèverait de la cohérence des sous secteurs propres au champ cynégétique, la radicalisation est beaucoup moins forte chez les chasseurs qui pratiquent à l'étranger ou chez ceux qui disposent de plusieurs DPM pour s'adonner à la chasse. Par contre, ceux qui mêlent l'unique DPM picard à des marais d'intérieur se sentent pleinement concernés, souvent parce que leurs principaux terrains de chasse sont totalement classés en Natura. Les chasseurs de plaine auraient une position quelque peu surprenante si l'on ne prenait pas en compte leur identité sociale. Souvent chasseurs communaux qui ajoutent à leur loisir la pratique, à faible coût, du gibier d'eau sur le domaine public, ils se sentent plus menacés parce qu'ils savent leurs moyens financiers trop restreints pour partir sur d'autres terrains, si tant est qu'ils soient intéressés par ces déplacements hors de leur espace d'identification.

### OPINION ACTUELLE ET STATUT DANS LES AUTRES CHASSES

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Statut Autre Chasse</b>						
Sociétaire de la Commune	1,1% ( 2)	2,2% ( 4)	5,5% ( 10)	14,4% ( 26)	73,5% (133)	100% (175)
Sociétaire hors Commune	0,0% ( 0)	3,4% ( 3)	11,2% ( 10)	20,2% ( 18)	60,7% ( 54)	100% ( 85)
Propriétaire avec droit de chasse	2,0% ( 1)	6,1% ( 3)	16,3% ( 8)	26,5% ( 13)	44,9% ( 22)	100% ( 47)
Actionnaire	0,0% ( 0)	3,2% ( 5)	7,8% ( 12)	16,9% ( 26)	64,9% (100)	100% (143)
Invité régulier	0,5% ( 1)	1,8% ( 4)	6,0% ( 13)	17,4% ( 38)	68,3% (149)	100% (205)
Invité passager	0,8% ( 1)	4,2% ( 5)	5,8% ( 7)	22,5% ( 27)	63,3% ( 76)	100% (116)
Adjudicataire droit de chasse	0,0% ( 0)	5,3% ( 2)	10,5% ( 4)	21,1% ( 8)	57,9% ( 22)	100% ( 36)
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 5)</b>	<b>2,7% ( 26)</b>	<b>8,2% ( 64)</b>	<b>16,3% (156)</b>	<b>65,9% (556)</b>	<b>100% (807)</b>

C'est ce que confirme leur statut dans ces autres chasses. Les communaux résidents dans la commune sont les plus radicaux, suivis des invités réguliers. Ce sont ceux qui disposent souvent d'une latitude moindre pour se rabattre sur un territoire payant. Pour les propriétaires et détenteurs d'un droit de chasse par adjudication la situation s'avère très différente. Peut-on néanmoins imputer cette surprenante nuance des propriétaires à leur maîtrise des procédures, à savoir la conscience que la méthode contractuelle ne pourra en aucun cas s'imposer à leur bon vouloir ? On pourrait alors penser qu'un grand nombre d'entre eux s'abstiendrait de répondre à la question d'opinion. Il n'en est rien puisqu'ils ne sont que 4% dans ce cas, contre 6,5% en moyenne.

## 2.) (...) A l'encontre des sécessionnistes

Parmi les phénomènes non pas explicatifs, mais au contraire consécutifs de l'opinion générale sur les évolutions de la chasse en France ces dernières décennies, on peut estimer que le simple fait de s'interroger, ou de l'avoir fait antérieurement à l'enquête, sur la possibilité de cesser de chasser, est en soi suffisamment radicale pour constituer un indicateur du moral de l'échantillon. Bien sûr, il faut ici tenir compte que des déclarations ne disent rien de l'intensité du projet, ni que Natura 2000 ait été un puissant déclencheur de ce souhait.

### OPINION ACTUELLE ET PROJET PASSÉ D'INTERRUPTION DE LA PRATIQUE

Projet Passé Arrêt	Oui	Non	TOTAL
<b>Opinion Actuelle</b>			
Très favorable	0,0% ( 0)	0,5% ( 2)	<b>0,4%( 2)</b>
Plutôt favorable	4,3% ( 4)	2,3% ( 9)	<b>2,7%( 13)</b>
Moyennement favorable	10,6% ( 10)	7,6% ( 30)	<b>8,2%( 40)</b>
Plutôt peu favorable	21,3% ( 20)	15,0% ( 59)	<b>16,3%( 79)</b>
Pas du tout favorable	57,4% ( 54)	68,0% (268)	<b>65,9%(322)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 88)</b>	<b>100%(368)</b>	<b>100%(456)</b>

C'est chez ceux qui disent ne jamais avoir nourri auparavant l'idée d'une interruption de la pratique que se retrouvent en plus grand nombre les très opposés. Pour les deux autres modalités de réponse aux effectifs signifiant c'est l'inverse que l'on observe. Ceux qui ont déjà envisagé d'arrêter la chasse se retrouvent davantage parmi les hésitants et les opposants les moins radicaux. Nous avons ci-dessous une indication quant aux motivations à relier à la tentation de raccrocher le fusil : moins l'adversité que les contraintes ressenties concrètement et validées par la réglementation.

La « perte du plaisir procuré » à une certaine époque implique que l'on soit à près de 93% opposé à Natura 2000. Au contraire, lorsqu'ils estiment que la densité cynégétique était trop forte, les répondants ont tendance à être beaucoup moins défavorables, bien que les suffrages obtenus doivent amener à rester dans le cadre d'une simple hypothèse. Ce sont ainsi les thèmes les plus individualisant qui recueillent les valeurs intéressantes : aux extrémités supérieure (« perte du plaisir ») et inférieure (« une sanction ») des pourcentages obtenus. Les thématiques plus collectives, comme « La politisation du débat », sont davantage conformes aux moyennes.

### PAR CATÉGORIES DE MOTIFS

Opinion Actuelle	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable	TOTAL
<b>Raison Passé Arrêt</b>				
Causes personnelles	6,7% ( 2)	6,7% ( 2)	80,0% ( 24)	<b>100%( 28)</b>
Causes Cynégétiques	8,8% ( 3)	17,6% ( 6)	64,7% ( 22)	<b>100%( 31)</b>
Causes sociopolitiques	2,2% ( 4)	10,4% ( 19)	81,3% (148)	<b>100%(171)</b>
Autre(s) raison(s)	6,3% ( 1)	12,5% ( 2)	81,3% ( 13)	<b>100%( 16)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,1%( 10)</b>	<b>8,2%( 29)</b>	<b>82,2%(207)</b>	<b>100%(246)</b>

Par contre, si « la politisation du débat » aurait plutôt moins amené à un positionnement moyen, les causes sociopolitiques, au sens large du terme, sont souvent des déterminants présentés comme crédibles, avec les motifs plus personnels. En revanche, dès que c'est la chasse en elle-même qui semble impliquée, l'opinion tend à se nuancer à l'égard du classement en Natura, même si ces causes sont quantitativement moins énoncées. Nous

retrouvons de la sorte le sentiment déjà rencontré que ce serait plus la sensation de remise en question de la chasse, comme activité socialement légitime, qui trouverait un écho dans l'opposition à Natura 2000. Au contraire, quand on perçoit des difficultés plus proches de l'organisation cynégétique ou des ressources naturelles cette radicalité est moins franche.

Mais si ces réponses ne font état que de déclarations d'intention, une tentation passée reste d'autant plus aléatoire qu'elle fait ici appel à une interprétation présente ; désavantage que ne présente pas le projet dit « actuel ». Néanmoins, celui-ci présente l'inconvénient d'une autre tentation, de nature plus stratégique quant à la lassitude exprimée.

<b>Projet Arrêt Actuel</b>	Oui	Non	<b>TOTAL</b>
<b>Opinion Actuelle</b>			
Très favorable	0,0% ( 0)	0,5% ( 2)	<b>0,4% ( 2)</b>
Plutôt favorable	0,0% ( 0)	2,9% ( 12)	<b>2,7% ( 12)</b>
Moyennement favorable	15,4% ( 6)	8,2% ( 34)	<b>8,8% ( 40)</b>
Plutôt peu favorable	20,5% ( 8)	17,2% ( 71)	<b>17,5% ( 79)</b>
Pas du tout favorable	64,1% ( 25)	71,2% ( 294)	<b>70,6% ( 319)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100% ( 39)</b>	<b>100% ( 413)</b>	<b>100% ( 452)</b>

En dehors du fait que les potentiels démissionnaires se sont raréfiés, la logique présentée plus haut se retrouve ici. Ceux qui sont restés chasseurs sur le DPM picard sont d'autant moins tentés par le renoncement qu'ils restent très hostiles à Natura 2000... ou inversement.

<b>Opinion Actuelle</b>	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable	<b>TOTAL</b>
<b>Projet Arrêt Actuel</b>				
Oui tout à fait	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	87,5% ( 7)	<b>100% ( 7)</b>
Oui peut-être	0,0% ( 0)	17,1% ( 6)	74,3% ( 26)	<b>100% ( 32)</b>
Non probablement pas	6,3% ( 4)	7,9% ( 5)	74,6% ( 47)	<b>100% ( 56)</b>
Non, certainement pas	2,7% ( 10)	7,7% ( 29)	84,6% ( 318)	<b>100% ( 357)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,1% ( 14)</b>	<b>8,2% ( 40)</b>	<b>82,2% ( 398)</b>	<b>100% ( 452)</b>

S'agissant d'un contexte actuel, il semble possible de détailler la tentation. Le premier constat se complexifie alors. Que l'on conserve les cinq modalités de l'opinion ou que l'on regroupe les deux options défavorables, trois groupes se distinguent parmi des contre : 1.) les *démissionnaires affirmés* qui sont aussi globalement les plus opposés 2.) les *déclarés incertains* qui, démissionnaires potentiels ou pas, sont aussi plus nuancés et 3.) les plus que jamais *persistants*, très opposés comme les démissionnaires affirmés.

Natura 2000 peut donc utilement servir à discriminer la population cynégétique sur la question de la persistance ou du renoncement. Parmi ses détracteurs chasseurs, on distingue les « las » et les « pugnaces ». Les très favorables quant à eux, comme les plutôt favorables d'ailleurs, n'envisagent aucunement ou sûrement pas d'arrêter leur pratique. La certitude de ne pas l'interrompre croît également au fur et à mesure que l'on avance dans les avis défavorables. Ce qui revient à dire que pour les globalement favorables la question ne se pose pas, alors qu'elle se pose surtout pour les hésitants. Par contre, quand on est plutôt opposé ou très opposé, une minorité se pose cette question, mais en la rejetant majoritairement. Il y a donc une logique entre les deux variables.

**OPINION ACTUELLE ET OPTIMISME QUANT AU DEVENIR DE LA CHASSE**

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Optimisme</b>						
Tout à fait Optimiste	1,4% ( 1)	2,9% ( 2)	7,1% ( 5)	7,1% ( 5)	75,7% ( 53)	100% ( 66)
Plutôt Optimiste	0,0% ( 0)	8,3% ( 6)	5,6% ( 4)	16,7% ( 12)	62,5% ( 45)	100% ( 67)
Moyennement Optimiste	0,0% ( 0)	2,5% ( 4)	10,5% ( 17)	21,6% ( 35)	57,4% ( 93)	100% ( 149)
Plutôt peu Optimiste	0,0% ( 0)	1,2% ( 1)	7,3% ( 6)	19,5% ( 16)	67,1% ( 55)	100% ( 78)
Pas du tout Optimiste	1,1% ( 1)	0,0% ( 0)	7,5% ( 7)	11,8% ( 11)	76,3% ( 71)	100% ( 90)
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2)</b>	<b>2,7% ( 13)</b>	<b>8,2% ( 39)</b>	<b>16,3% ( 79)</b>	<b>65,9% ( 317)</b>	<b>100% ( 450)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 29,75$ . Degrés de liberté = 16.  $1-p = 98,07\%$ .

Une logique qui passe à la dépendance avérée quand on envisage la question de l'optimisme. Des « optimistes » qui peuvent être favorables comme défavorables, mais par contre le pessimisme s'accorde assez mal avec le soutien au classement. Quant aux hésitants leur positionnement au regard de Natura est lui-même très partagé, ce qui contribue à renforcer ce « marais » aux contours improbables.

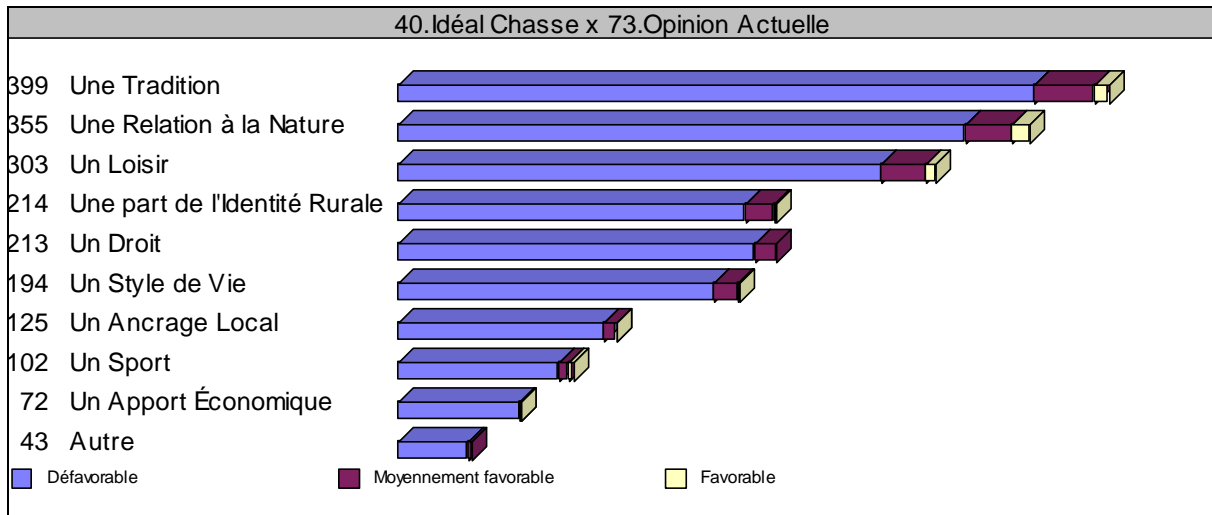
En inversant maintenant l'organisation des pourcentages, les plus défavorables se partagent entre les très optimistes (« combattifs ») et les très pessimistes (« inquiets »), quand les « hésitants » le restent une nouvelle fois, y compris sur le plan de l'évaluation de leur moral, l'abstention étant la plus forte chez eux. On peut extrapoler en imaginant que le dispositif Natura 2000 peut susciter des sentiments positifs pour l'avenir de la chasse, mais qu'il génère majoritairement de l'angoisse.

**E.) ENTRE IDÉAUX ET RÉALITÉS : représentations et valeurs**

Face à un échantillon aussi important, représentant nous le rappelons plus du cinquième de la population de référence, il faut bien entendu s'attendre à un certain éparpillement des réponses en ce qui concerne le système de valeurs des répondants. Par contre, le croisement avec un dossier aussi polémique que celui de la Directive 92-43 permet d'envisager des tendances quant aux représentations qui forment des césures au sein des sauvaginaires.

Pour appréhender ce qui fait sens aux yeux de ces chasseurs, la nécessité de limiter les effets d'autocensure implique d'en appeler à un idéal sans limite<sup>1055</sup>.

<sup>1055</sup> Remarque de méthode : s'agissant d'une question à choix multiples le total des observations pour l'idéal est ici largement supérieur aux 490 individus de l'échantillon. On ne compte qu'une seule non-réponse, ce qui revient à 4,4 modalités choisies en moyenne par chaque répondant.



Sur le fond, quand on se représente la chasse comme « un apport économique », « un ancrage local », « un style de vie », « un droit » ou encore « une part de l'identité rurale » on a tendance à être plus opposé. L'« apport économique » et le « droit » rassemblent le plus de radicalité : respectivement 79,7% et 74,2%. « En particulier, « style de vie » et « apport économique » semblent être antinomiques avec l'acceptation du dossier. Au contraire, les adeptes d'une chasse dite « sportive » rejettent moins Natura 2000 ou ne se déclarent pas sur l'opinion à son égard. La « relation à la nature » est la seule modalité à obtenir des suffrages « très favorables », ce qui ne devrait pas surprendre si l'on en croit la dimension consensuelle désormais dévolue à l'environnement<sup>1056</sup>. Ne perdons néanmoins pas de vue que les dimensions économiques et sportives concernent une faible part de l'échantillon répondant.

On assiste avec cette répartition croisée au renouvellement d'une scission déjà observée entre les thématiques considérées comme « traditionnelles » et celles qui revendiquent une approche plus contemporaine de la chasse : acceptée ici comme un « sport » ou un « loisir », ce qui implique pour leurs promoteurs d'en relativiser l'importance ontologique, à l'encontre des pratiquants qui l'appréhendent comme une part de leur identité.

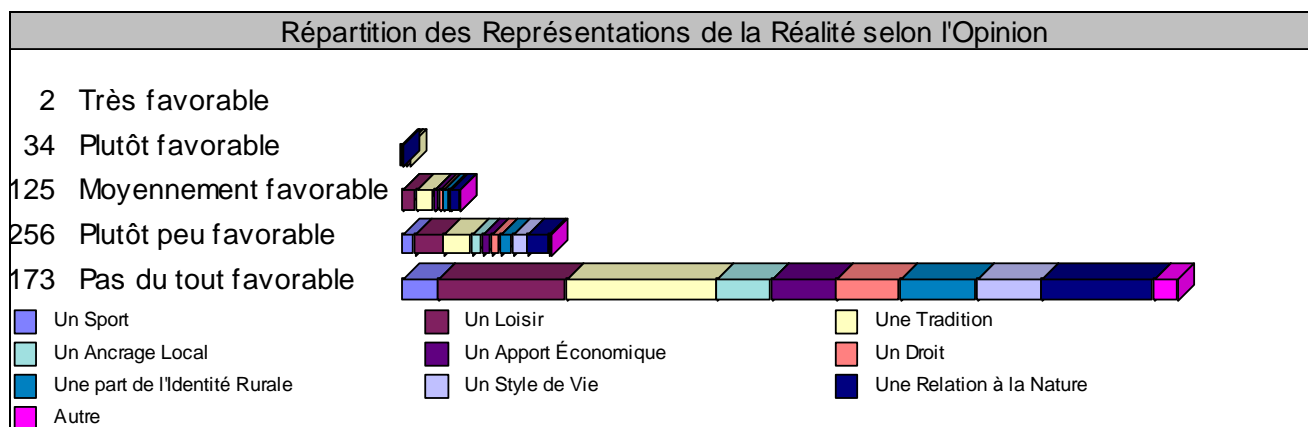
Ces résultats concernent cependant une projection idéalisée, qu'il convient de confronter à la réalité ressentie. Dans ce cadre, les plus favorables s'expriment en n'apportant qu'une seule réponse à chaque fois (« relation à la nature » et « loisir » qui leur semblent être les seules formulations acceptables).

<sup>1056</sup> Cf. Jean-Paul Bozonnet : « Le verdissement de l'opinion publique », in *Sciences humaines*, n°49 (hors-série), juillet-août 2005, pages 50 à 53.

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Réalité Chasse</b>						
Non- réponse	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	14,3% ( 1)	14,3% ( 1)	57,1% ( 4)	<b>100% ( 6)</b>
Un Sport	0,0% ( 0)	4,1% ( 4)	4,1% ( 4)	23,7% ( 23)	58,8% ( 57)	<b>100% ( 88)</b>
Un Loisir	0,3% ( 1)	3,1% ( 9)	8,2% ( 24)	15,4% ( 45)	65,4% (191)	<b>100% (270)</b>
Une Tradition	0,0% ( 0)	2,4% ( 8)	9,5% ( 31)	14,0% ( 46)	68,3% (224)	<b>100% (309)</b>
Un Ancrage Local	0,0% ( 0)	0,9% ( 1)	4,3% ( 5)	16,5% ( 19)	74,8% ( 86)	<b>100% (111)</b>
Un Apport Économique	0,0% ( 0)	1,5% ( 2)	8,3% ( 11)	13,6% ( 18)	74,2% ( 98)	<b>100% (129)</b>
Un Droit	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	6,8% ( 9)	12,9% ( 17)	75,0% ( 99)	<b>100% (125)</b>
Une part de l'Identité Rurale	0,0% ( 0)	0,6% ( 1)	7,8% ( 12)	13,6% ( 21)	75,3% (116)	<b>100% (150)</b>
Un Style de Vie	0,0% ( 0)	1,5% ( 2)	5,3% ( 7)	18,9% ( 25)	73,5% ( 97)	<b>100% (131)</b>
Une Relation à la Nature	0,4% ( 1)	2,9% ( 7)	7,5% ( 18)	14,6% ( 35)	69,6% (167)	<b>100% (228)</b>
Autre	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	8,0% ( 4)	14,0% ( 7)	76,0% ( 38)	<b>100% ( 49)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2)</b>	<b>2,7% ( 34)</b>	<b>8,2% (126)</b>	<b>16,3% (257)</b>	<b>65,9% (1177)</b>	<b>100% (1596)</b>

Globalement maintenant l'ensemble des accords a le même comportement (2,4 cases cochées par répondant en moyenne contre 3,3 dans le reste de l'échantillon), comme si la question s'avérait problématique pour eux. Les sept non-réponses se retrouvent par exemple toutes parmi les « plutôt favorables ». A moins que les formulations proposées n'aient pas correspondu à leurs valeurs puisque les « Plutôt favorables » se retrouvent majoritairement d'accord avec l'idée de « loisir » et de « relation à la nature ». Mais alors on pourrait s'attendre à ce qu'ils en proposent d'autres dans la question ouverte, ce qui n'est le cas pour aucun d'entre eux. Il semblerait donc bien que cette question soulève chez eux une difficulté.

La chasse vue comme « un sport » rassemble ici encore le moins d'opposition radicale et une part d'opinions « plutôt favorables », comme si ils acceptaient mieux l'instauration d'une nouvelle « règle du jeu ». A l'inverse, la conviction que la chasse représenterait « un style de vie » ou « un ancrage local » prédispose plus à la réfutation : respectivement 92,4% et 91,3% d'opposition. Mais les plus opposés sont davantage portés par « l'identité rurale » ou le « droit », thèmes qui rappellent l'acquisition révolutionnaire de l'accès légal à toutes les formes de chasse par la paysannerie, mais qui en réalité a été d'emblée placée sous l'égide de la détention foncière comme nous l'avons relevé précédemment.



Par opinion exprimée, on constate que les « Pas du tout favorables », largement majoritaires, trouvent un écho à leurs représentations dans toutes les modalités proposées, même s'il est moindre avec le « sport », preuve que cette conception moderne de l'exercice de la chasse constitue un marqueur discriminant essentiel au sein de la population cynégétique.



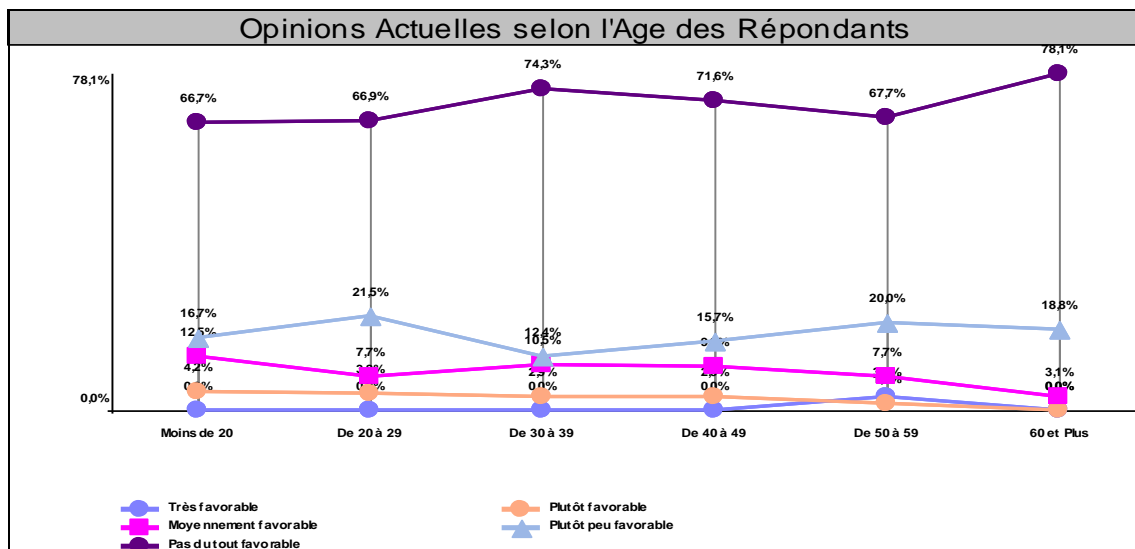
## II.] VARIABLES EXPLICATIVES DE L'OPINION dans l'histoire sociale

Parmi les variables sociologiques primordiales et dont on sait qu'elle déterminent profondément les logiques d'action des agents sociaux, la faiblesse de l'effectif féminin ne permet pas ici de tirer la moindre conclusion quant au caractère discriminant du sexe, seules quatre femmes s'étant exprimées sur Natura 2000, mais toutes néanmoins en faveur du dispositif. Par contre, le niveau de réponse quant à l'âge, au statut matrimonial et à la profession est amplement suffisant pour pouvoir faire l'objet de tris croisés.

### A.) IDENTITÉ SOCIALE : le poids du capital culturel

Première de ces variables au centre de l'identité sociale, l'âge des répondants amène à s'interroger sur la notion de « carrière »<sup>1057</sup> cynégétique. Jean-Michel Pinet, dans son étude sur les données de 1986, montrait que « la chasse est une longue pratique qui s'épanouit dans la maturité ». L'échantillon national retenu de 1 000 chasseurs révélait ainsi que les nemrods étaient sur-représentés dans les classes d'âges de 30 à 70 ans, avec une classe modale de 30 à 40, mais particulièrement sous-représentées en déca de 30 et au-delà de 70. En d'autres termes, l'âge est un puissant critère de la densité de pratique au sein de la population.

L'a priori le plus commun laisserait imaginer que les plus jeunes seraient les plus vindicatifs à l'égard de toute remise en question de leur exercice, parce qu'ayant le plus à perdre en termes de durée potentielle à venir quant à leur carrière. De là à dire que cette réprobation devrait s'amenuiser avec l'âge venant, il y a un pas difficile à franchir. C'est en effet une toute autre logique que révèle le croisement. Seule l'abstention suit un profil linéaire, d'autant plus forte que le répondant est âgé. Par contre, les plus jeunes sont très loin d'être les plus défavorables.



La dépendance est significative.  $\text{Chi}^2 = 44,45$ . Degrés de liberté = 30.  $1-p = 95,66\%$ .

Un graphique en coupe permet de visualiser ces variations par classe d'âges. L'opposition radicale concerne alors davantage les retraités, plus assidus sur leurs terrains de chasse parce très disponibles, et les hommes en pleine activité, en âge de chasser beaucoup

<sup>1057</sup> Concept développé en particulier par Jean Peneff à propos d'activités non strictement professionnelles.

tout en commençant à disposer de ressources financières le leur permettant. Les plus jeunes *a contrario* affichent des taux d'opposition très conformes aux moyennes.

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Matrimonialité</b>						
Célibataire	0,0% ( 0)	3,7% ( 5)	8,8% ( 12)	15,4% ( 21)	69,9% ( 95)	<b>100% (133)</b>
Marié(e)	0,0% ( 0)	1,9% ( 4)	6,5% ( 14)	13,6% ( 29)	71,0% (152)	<b>100% (199)</b>
Concubin(e)	0,0% ( 0)	2,1% ( 2)	11,6% ( 11)	22,1% ( 21)	56,8% ( 54)	<b>100% ( 88)</b>
Divorcé(e) Remarié(e)	5,4% ( 2)	5,4% ( 2)	5,4% ( 2)	13,5% ( 5)	54,1% ( 20)	<b>100% ( 31)</b>
Veuf(v e)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	16,7% ( 1)	50,0% ( 3)	33,3% ( 2)	<b>100% ( 6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2)</b>	<b>2,7% ( 13)</b>	<b>8,2% ( 40)</b>	<b>16,3% ( 79)</b>	<b>65,9% (323)</b>	<b>100% (457)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 57,96$ . Degrés de liberté = 20.  $1-p = >99,99\%$ .

De façon très surprenante le statut matrimonial donne un test de significativité positif, ce qui ne certifie pas que la variable matrimoniale soit directement en cause, certains hasards de la répartition pouvant influencer dans un sens ou dans un autre pour des effectifs relativement étroits comme le veuvage.

Il reste que le mariage s'accompagne beaucoup plus souvent d'une réprobation vis-à-vis de Natura que le concubinage (aux effectifs exploitables). Faudrait-il en conclure qu'adopter cette position correspondrait à la norme sur le littoral picard ? D'une certaine manière certainement, mais plus sûrement ces concubins restent généralement assez jeunes et sans enfants. Une nouvelle fois, l'angoisse quant au devenir de l'activité se pose avec d'autant plus d'acuité que la transmission du savoir-faire se trouve au cœur des attendus, car ici faire c'est être et chasser c'est être d'ici.

Déterminant des déterminants pour la sociologie, l'appartenance socioprofessionnelle a-t-elle une pertinence avérée dans un contexte de loisirs, dont on dit qu'en action il tendrait à effacer les distinctions sociales ? Si l'on en croit le professeur Pinet, pionnier en France quant aux recherches statistiques sur le milieu cynégétique : « Rien ne définit mieux une activité [y compris donc la chasse] que la profession et le milieu social de ceux qui l'exercent »<sup>1058</sup>. Quant à prendre au pied de la lettre cette idée d'aplanissement sociologique, il y a certainement un pas aussi large que le Rubicon. Quoiqu'il en soit, même dans les milieux proches de la chasse, on s'accorde pour réserver la plus grande importance à cette variable<sup>1059</sup>. Avant de ne retenir que les effectifs répondants, notons que les non-réponses concernent surtout les ouvriers (plus de 10% d'entre eux), les artisans-commerçants (près de 7%) et les employés (6,6%), le taux moyen s'établissant à 6,5%. Au contraire, les professions dites intellectuelles s'expriment toujours.

<sup>1058</sup> In Institut National Agronomique Paris-Grignon - Laboratoire d'Écologie et de la Faune Sauvage : L'économie de la chasse (avec la collaboration de Marie-Geneviève Lavanant et Jean-Paul Mélen), Paris : Comité National d'Information Chasse-Nature, 1987, ici page 22.

<sup>1059</sup> Dans un premier temps, les réponses ont été saisies à partir des déclarations respectant les modalités proposées, à savoir en maintenant les catégories *primo* d'« inactif » et *secundo* de « retraité ou pré-retraité » en l'état, sans entrer dans le détail de la dernière activité exercée. Il conviendra ensuite de procéder aux mêmes croisements en remplaçant chaque « inactif », au sens large, dans sa dernière PCS.

**OPINION ACTUELLE ET PROFESSIONS**

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennemen favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Profession</b>						
Ouvrier, Ouvrier Agricole	0,0% ( 0)	6,3% ( 7)	6,3% ( 7)	11,7% ( 13)	75,7% ( 84)	100% (111)
Employé	0,0% ( 0)	0,9% ( 1)	4,6% ( 5)	13,8% ( 15)	80,7% ( 88)	100% (109)
Retraité ou Pré-retraité	0,0% ( 0)	2,2% ( 1)	6,5% ( 3)	15,2% ( 7)	76,1% ( 35)	100% ( 46)
Sans Activité	2,0% ( 1)	5,9% ( 3)	11,8% ( 6)	21,6% ( 11)	58,8% ( 30)	100% ( 51)
Agent de Maîtrise etc.	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	5,4% ( 2)	24,3% ( 9)	70,3% ( 26)	100% ( 37)
Cadre Moyen	3,0% ( 1)	3,0% ( 1)	18,2% ( 6)	15,2% ( 5)	60,6% ( 20)	100% ( 33)
Artisan, Commerçant	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	10,0% ( 2)	20,0% ( 4)	70,0% ( 14)	100% ( 20)
Profession Intermédiaire	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	20,0% ( 3)	26,7% ( 4)	53,3% ( 8)	100% ( 15)
Cadre Supérieur	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	28,6% ( 4)	28,6% ( 4)	42,9% ( 6)	100% ( 14)
Profession Intellectuelle	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	7,1% ( 1)	50,0% ( 7)	42,9% ( 6)	100% ( 14)
Agriculteur-Exploitant	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	25,0% ( 1)	0,0% ( 0)	75,0% ( 3)	100% ( 4)
Chef d'Entreprise	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	0,0% ( 0)	33,3% ( 1)	66,7% ( 2)	100% ( 3)
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2)</b>	<b>2,8% ( 13)</b>	<b>8,8% ( 40)</b>	<b>17,5% ( 80)</b>	<b>70,5% (322)</b>	<b>100% (457)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 61,24$ . Degrés de liberté = 44. 1-p = 95,64%.

Première indication de la pertinence du critère d'appartenance socioprofessionnelle, la dépendance s'avère significative, avec neuf effectifs variant fortement par rapport à la répartition théorique qui, nous le rappelons, donne l'indépendance parfaite. Ce sont ainsi les employés, les retraités, les ouvriers et les agriculteurs-exploitants qui fournissent les plus fortes concentrations d'opposition radicale avec plus des trois quarts de leurs effectifs, suivis par la maîtrise et le petit patronat du commerce et de l'artisanat. Au contraire, les cadres supérieurs et les professions à dominante intellectuelle se distancient avec des pourcentages presque deux fois moindres. Néanmoins, ce sont aussi des ouvriers, des inactifs et des employés qui se montrent « plutôt favorables ». De la même manière, les moins opposés ne se disent pas pour autant en phase avec le dispositif. Pour exemple, les professions intellectuelles se caractérisent surtout par une opposition nuancée.

**On distingue ainsi deux déterminants socioprofessionnels forts quant à l'explication de l'opinion : primo, le fait de relever des strates d'exécution du monde du travail et secundo, la direction de petites entreprises de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture, donc des dotations en capital culturel plutôt faibles. D'un point de vue général ces PCS sont, au sens sociologique du terme, « dominées » soit économiquement parlant, soit culturellement. Il s'agit également de professions sur le déclin pour les ouvriers et les dirigeants du petit commerce ou de l'artisanat de même taille. Autant de raisons qui peuvent contribuer à expliquer que ces actifs aient ici replié sur la pratique de la chasse les frustrations accumulées. En un mot, ils détiennent peu de prise, tant sur les mécanismes juridiques d'élaboration des lois et règlements que sur leurs applications. Ils partagent surtout la même vision du monde local : relégué, mais combatif, impliquant son appropriation tant physique qu'émotionnelle.**

Opinion Actuelle	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable	TOTAL
<b>Profession</b>				
Ouvrier, Ouvrier Agricole	6,3% ( 7 )	6,3% ( 7 )	87,4% ( 97 )	<b>100% (111)</b>
Employé	0,9% ( 1 )	4,6% ( 5 )	94,5% (103)	<b>100% (109)</b>
Retraité ou Pré-retraité	2,2% ( 1 )	6,5% ( 3 )	91,3% ( 42 )	<b>100% ( 46 )</b>
Sans Activité	7,8% ( 4 )	11,8% ( 6 )	80,4% ( 41 )	<b>100% ( 51 )</b>
Agent de Maîtrise etc.	0,0% ( 0 )	5,4% ( 2 )	94,6% ( 35 )	<b>100% ( 37 )</b>
Cadre Moyen	6,1% ( 2 )	18,2% ( 6 )	75,8% ( 25 )	<b>100% ( 33 )</b>
Artisan, Commerçant	0,0% ( 0 )	10,0% ( 2 )	90,0% ( 18 )	<b>100% ( 20 )</b>
Profession Intermédiaire	0,0% ( 0 )	20,0% ( 3 )	80,0% ( 12 )	<b>100% ( 15 )</b>
Cadre Supérieur	0,0% ( 0 )	28,6% ( 4 )	71,4% ( 10 )	<b>100% ( 14 )</b>
Profession Intellectuelle	0,0% ( 0 )	7,1% ( 1 )	92,9% ( 13 )	<b>100% ( 14 )</b>
Agriculteur-Exploitant	0,0% ( 0 )	25,0% ( 1 )	75,0% ( 3 )	<b>100% ( 4 )</b>
Chef d'Entreprise	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	100% ( 3 )	<b>100% ( 3 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,3% ( 15 )</b>	<b>8,8% ( 40 )</b>	<b>88,0% (402)</b>	<b>100% (457)</b>

La dépendance est peu significative.  $\chi^2 = 32,56$ . Degrés de liberté = 22. 1-p = 93,16%.

Néanmoins, le rejet de Natura 2000 s'avérant si massif, ce sont les nuances du refus qu'il s'agit de prendre en considération. C'est ce que montre le tableau ci-dessus avec une organisation totalement différente des « défavorables » quand on regroupe les modalités. Les ouvriers reculent très fortement quant à leur opposition (de la troisième à la septième place), alors que remontent les professions intellectuelles (de la dernière position à la quatrième).

D'ailleurs, aucune PCS, en dehors de celle des cadres supérieurs, ne se situe en deca de 75% de désapprobation, la nuance provenant surtout des cadres moyens et des inactifs, plus souvent favorables et neutres, les cadres supérieurs se distinguant encore par le meilleur score qu'ils accordent au « moyennement favorable ».

En reclassant les retraités et les inactifs, on peut affiner cette répartition par la dernière profession exercée le cas échéant. Il en découle l'apparition de la catégorie « étudiants et lycéens », associés aux inactifs pour lesquels aucune dernière profession n'a pu être précisée. Ils sont également trois retraités dans ce cas.

#### OPINION ACTUELLE ET DERNIÈRE PROFESSION EXERCÉE

Opinion Actuelle	Très favorable	Plutôt favorable	Moyennement favorable	Plutôt peu favorable	Pas du tout favorable	TOTAL
<b>Profession</b>						
Ouvrier, Ouvrier Agricole	0,0% ( 0 )	6,0% ( 8 )	6,0% ( 8 )	12,0% ( 16 )	75,9% (101)	<b>100% (133)</b>
Employé	0,0% ( 0 )	1,6% ( 2 )	6,3% ( 8 )	14,1% ( 18 )	78,1% (100)	<b>100% (128)</b>
Agent de Maîtrise etc.	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	4,4% ( 2 )	22,2% ( 10 )	73,3% ( 33 )	<b>100% ( 45 )</b>
Cadre Moyen	2,9% ( 1 )	2,9% ( 1 )	17,6% ( 6 )	14,7% ( 5 )	61,8% ( 21 )	<b>100% ( 34 )</b>
Etudiant, Lycéen, Sans Activité	0,0% ( 0 )	6,3% ( 2 )	15,6% ( 5 )	28,1% ( 9 )	50,0% ( 16 )	<b>100% ( 32 )</b>
Artisan, Commerçant	3,7% ( 1 )	0,0% ( 0 )	7,4% ( 2 )	18,5% ( 5 )	70,4% ( 19 )	<b>100% ( 27 )</b>
Profession Intellectuelle	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	5,9% ( 1 )	47,1% ( 8 )	47,1% ( 8 )	<b>100% ( 17 )</b>
Profession Intermédiaire	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	20,0% ( 3 )	26,7% ( 4 )	53,3% ( 8 )	<b>100% ( 15 )</b>
Cadre Supérieur	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	26,7% ( 4 )	26,7% ( 4 )	46,7% ( 7 )	<b>100% ( 15 )</b>
Chef d'Entreprise	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	25,0% ( 1 )	75,0% ( 3 )	<b>100% ( 4 )</b>
Agriculteur-Exploitant	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	25,0% ( 1 )	0,0% ( 0 )	75,0% ( 3 )	<b>100% ( 4 )</b>
Retraité Indéterminé	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	0,0% ( 0 )	100% ( 3 )	<b>100% ( 3 )</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,4% ( 2 )</b>	<b>2,8% ( 13 )</b>	<b>8,8% ( 40 )</b>	<b>17,5% ( 80 )</b>	<b>70,5% (322)</b>	<b>100% (457)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 65,86$ . Degrés de liberté = 44. 1-p = 98,19%.

En ne tenant compte que des PCS aux effectifs significatifs, ce sont les indépendants du commerce et de l'artisanat, les agents de maîtrise et les ouvriers qui profitent quantitativement le plus de la recodification. Les situations de chômage et de retraite font croître le désaccord le plus radical chez les agents de maîtrise, les cadres, les chefs d'entreprise et les professions intellectuelles, alors qu'elles le font décroître pour les employés. Ces deux situations jouent donc un rôle de péréquation, accentuant l'opposition dans les catégories où elle n'était pas la plus forte et l'atténuant dans le cas contraire.

Les lycéens et les étudiants occupent apparemment une position particulière qu'un échantillon plus important permettrait de confirmer. Leur approbation, comme leur neutralité, se situeraient à des niveaux presque deux fois supérieurs à la moyenne (6,3% contre 3,3% et 15,6% contre 8,8%). Plus habitués à la remise en question des cadres antérieurs dans lesquels se déroulaient la chasse française, on peut imaginer qu'ils ont pour partie (limitée cependant) entériné les nouveaux changements à venir. En parallèle, on peut imaginer que, de par leur proximité d'avec la connaissance livresque, ils auraient nuancé les menaces ressenties par leurs aînés quant à Natura 2000. Ils sont effectivement près d'un sur trois à s'estimer informés, contre un sur cinq en moyenne générale. Cette spécificité de l'opinion estudiantine se rapproche d'ailleurs d'une particularité relative observée pour les cadres moyens : salariés qui occupent une place intermédiaire dans l'échelle des professions, soit entre les décideurs dont ils doivent exécuter les instructions et les opérateurs de base.

Concernant cette variable essentielle qu'est la profession, il semble utile de connaître les PCS qui ont le plus évolué quant à leur opinion et donc de comparer l'« opinion initiale » par catégorie, à la position exprimée au moment de la passation du questionnaire. Notons tout d'abord que les ouvriers sont ceux qui s'expriment le moins : s'ils sont donc plus de 10% à rester silencieux quant à leur opinion actuelle, c'était 12% pour l'opinion dite « initiale ».

Chefs d'entreprise et agriculteurs-exploitants affichaient pour cette question les taux de réprobation les plus importants, les premiers ayant nuancé leur point de vue, mais sans que leurs effectifs puissent rendre ces évolutions très significatives. En revanche, les professions dites « intellectuelles » semblent avoir connu un bond pour les opinions « pas du tout favorables », à la manière des agents de maîtrise, principal public à s'être radicalisé.

#### **ÉVOLUTIONS : Opinion « Initiale » / Opinion Actuelle chez les « Pas du tout favorables »**

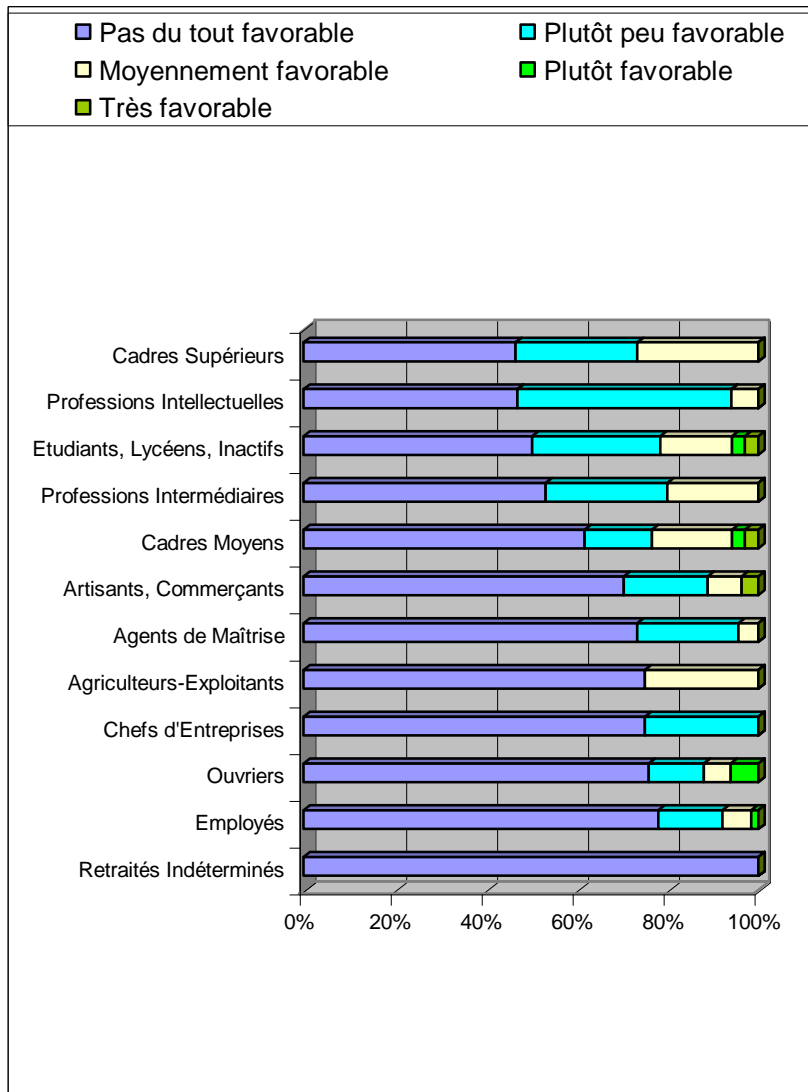
<b>Profession</b>	<b>Evolution en points</b>	<b>Profession</b>	<b>Evolution en points</b>
Agent de Maîtrise etc.	+ 20,0	Profession Intermédiaire	=
Profession Intellectuelle	+ 17,7	Agriculteur-Exploitant	= (effectifs faibles)
Employé	+ 13,5	Retraité Indéterminé	= (effectifs faibles)
Cadre Supérieur	+ 13,4	Cadre Moyen	- 2,9
Artisan, Commerçant	+ 11,1	Étudiant, Lycéen, Sans Activité	- 3,1
Ouvrier, ouvrier agricole	+ 8,2	Chef d'Entreprise	- 25,0(effectifs faibles)
<b>ENSEMBLE + 9,3</b>			

*A contrario*, on retrouve le comportement atypique des étudiants et des cadres moyens, précédés ici par les chefs d'entreprise, mais dont les effectifs restent faibles.

Plus globalement maintenant, le désaccord (ici sans variante entre le peu et le prou) s'est surtout accru pour les professions intellectuelles, les agents de maîtrise et les artisans-commerçants. Dans ces PCS, la radicalisation a suivi une règle de translation qui ne concerne pas qu'une minorité active.

**ÉVOLUTIONS : Opinion « Initiale » / Opinion Actuelle chez les globalement en désaccord**

Profession	Evolution en points	Profession	Evolution en points
Profession Intellectuelle	+ 29,4	Ouvrier, ouvrier agricole	+ 4,2
Agent de Maîtrise etc.	+ 17,8	Agriculteur-Exploitant	= (effectifs faibles)
Artisan, Commerçant	+ 14,8	Retraité Indéterminé	= (effectifs faibles)
Employé	+ 8,4	Chef d'Entreprise	= (effectifs faibles)
Cadre Supérieur	+ 6,6	Cadre Moyen	- 5,9
Etudiant, Lycéen, Sans Activité	+ 6,2	Profession Intermédiaire	- 13,3
<b>ENSEMBLE + 7,1</b>			

**RÉPARTITIONS DES % PAR PCS : opinion initiale**

Des logiques socioprofessionnelles qui semblent effectivement jouer dans les deux sens : le durcissement comme son contraire. Ce sont ainsi les classes moyennes salariées qui ont le plus relativisé leur opposition.

**TABLEAU ORDONNÉ RÉCAPITULATIF SELON LA DERNIÈRE PROFESSION EXERCÉE**

<b>Très favorable</b>	<b>%</b>	<b>Plutôt favorable</b>	<b>%</b>	<b>Moyennement favorable</b>	<b>%</b>	<b>Plutôt peu favorable</b>	<b>%</b>	<b>Pas du tout favorable</b>	<b>%</b>
Artisans, Commerçants	3,7%	Etudiants, Lycéens, Sans Activité	6,3%	Cadres Supérieurs	26,7%	Professions Intellectuelles	47,1%	Retraités Indéterminés	100%
Cadres Moyens	2,9%	Ouvriers, Ouvriers Agricoles	6,0%	Agriculteurs-Exploitants	25,0%	Etudiants, Lycéens, Sans Activité	28,1%	Employés	78,1%
		Cadres Moyens	2,9%	Professions Intermédiaires	20,0%	Cadres Supérieurs	26,7%	Ouvriers, Ouvriers Agricoles	75,9%
		Employés	1,6%	Cadres Moyens	17,6%	Professions Intermédiaires	26,7%	Chefs d'Entreprise	75,0%
				Etudiants, Lycéens, Sans Activité	15,6%	Chefs d'Entreprise	25,0%	Agriculteurs-Exploitants	75,0%
				Artisans, Commerçants	7,4%	Contremaîtres, Agents Maîtrise	22,2%	Contremaîtres, Agents Maîtrise	73,3%
				Employés	6,3%	Artisans, Commerçants	18,5%	Artisans, Commerçants	70,4%
				Ouvriers, Ouvriers Agricoles	6,0%	Cadres Moyens	14,7%	Cadres Moyens	61,8%
				Professions Intellectuelles	5,9%	Employés	14,1%	Professions Intermédiaires	53,3%
				Contremaîtres, Agents Maîtrise	4,4%	Ouvriers, Ouvriers Agricoles	12,0%	Etudiants, Lycéens, Sans Activité	50,0%
								Prof. Intellectuelles	47,1%
								Cadres Sup.	46,7%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0,4%</b>		<b>2,8%</b>		<b>8,8%</b>		<b>17,5%</b>		<b>70,5%</b>

Pour conclure sur ce point central des ressorts sociaux de l'opinion, la profession s'avère effectivement déterminante, mais sans reprendre les schémas classiques de l'échelle socioéconomique. Ainsi, la détention d'un capital culturel reconnu atténue la radicalité de l'opposition au dispositif, alors que les fonctions exécutives se rapprochent des indépendants pour le rejeter massivement.

## **B.) ENJEUX ÉCONOMIQUES ET NOUVELLES CONCURRENCES POUR L'ALIBI FINANCIER : entre poids comptable et folklorisation patrimoniale**

Pour comprendre la manière dont la pratique cynégétique est prise en compte par les institutions publiques, dont celles qui ont pour charge l'application de la directive EU 92-43, mais aussi le statut particulier qui lui est accordée au sein de la population, il convient de mettre en relief les enjeux multiples et variés qui tendent à faire de la chasse un fait social total au sens de Marcel Mauss. Cette activité implique en effet directement plusieurs dimensions : sociales, économiques, juridiques et symboliques, convoquant parfois la religiosité et surtout l'identité de ses adeptes.

Sur le plan comptable, rappelons que les différentes taxes et assurances dont s'acquitte le Nemrod, ses achats en matière d'équipement et de consommables, les produits dérivés qu'il est appelé à consommer, les tarifs de son accès aux territoires de la pratique etc. font de ce « loisir », un véritable petit secteur d'activité. En 2003, les 1 465 000 titulaires d'un permis de chasser validé pour la saison

en cours ont généré 25 000 emplois induits, dont 1 500 professionnels en exécution de missions de service public, pour un flux financier de 2 milliards d'€. S'y ajoutaient les 22,87 millions d'€ en direction du monde agricole au titre de l'indemnisation des dégâts imputables au gibier<sup>1060</sup>. L'actuelle réflexion menée quant à une procédure similaire en direction des sylviculteurs ne laisse pas envisager de réduction significative des charges. La sixième édition de l'annuaire cynégétique (version 2004), donne une visibilité à plusieurs milliers de commerces principalement ou intégralement tournés vers la cynégétique : voyagistes et spécialistes du safari à travers une cinquantaine de pays sur quatre continents, taxidermistes, éleveurs et dresseurs canins, équipementiers du chien, offreurs de territoires, dont parfois à la journée, organisateurs de manifestations type salons, musées, agents d'immobilier de chasse, experts forestiers, éditeurs et professionnels de la presse spécialisée, formateurs des métiers liés à l'exercice, éleveurs de gibiers de lâcher ou de repeuplement, pépiniéristes, armuriers et archetiers, couteliers, gérants de stands de tir et de ball-trap, aménageurs de territoires, fabricants d'armement, de matériels optiques, de miradors, d'agrains, de clôtures, producteurs de semences pour les cultures à gibier, d'alimentation d'élevage et autres équipements vestimentaires. Les accessoiristes s'avèrent si nombreux qu'une liste exhaustive est vouée à l'échec. Mais les incidences s'étendent jusqu'aux vétérinaires, restaurateurs, hôteliers, concessionnaires de véhicules 4X4 et garagistes... entre autres.

En synthétisant, la première grande enquête d'envergure nationale réalisée sur le sujet par le centre Paris Grignon<sup>1061</sup> faisait donc état, pour 1986, d'une dépense individuelle moyenne de 990 € par pratiquant, soit autant à la même époque que la somme consacrée par un français pour sa santé et sans évoquer la valeur des activités bénévoles. Dès 1992, ce montant atteignait 1 200 €<sup>1062</sup>. A la seule échelle de la fédération départementale des chasseurs de la Somme, le budget prévisionnel pour la saison 2003-2004 prévoyait plus de 2 millions d'€ de recettes et quasiment autant en dépenses, avec une vingtaine de salariés à plein temps : techniciens, gardes, personnels de bureau, service communication... Pour la seule chasse au gibier d'eau qui nous intéresse plus précisément ici, le rapport de l'école de commerce d'Amiens estimait que les 14 437 titulaires du timbre spécifique ouvrant droit à cette pratique en 1987-1988, dans la Somme, avaient drainé près de 25 millions d'€ dans l'économie locale, soit plus de 3 200 € par sauvaginer<sup>1063</sup>. Dans nos investigations, 541 sauvaginer associatifs (minoritairement propriétaires-gestionnaires de huttes ici) des deux sites Natura 2000 littoraux déclaraient dépenser au total et par an plus d'un demi million d'€, soit plus précisément une moyenne d'un peu plus de 1 000 € par pratiquant. On remarque également que ce budget croît avec certaines variables comme l'âge, le nombre d'années de pratique, les gibiers recherchés (en particulier la faune « exotique », de montagne ou le grand gibier), le fait d'être actionnaire ou de détenir un droit de chasse en propriété, bien entendu la position dans l'échelle socioprofessionnelle et la détention d'un véhicule exclusivement ou principalement destiné à ce type de déplacements. Des véhicules justement repérés pour plus de 44% de l'échantillon.

En d'autres termes, la chasse au gibier d'eau, si elle génère de forts flux financiers, reste moins onéreuse pour les pratiquants de base. Quant aux propriétaires-gestionnaires de huttes, leurs coûts sont plus particulièrement déterminés par l'entretien des territoires : spécifiquement le curage des mares et la régulation de la végétation. Pour le premier budget, les sommes consacrées évoluent en fonction des surfaces à nettoyer. Cette opération, qui peut s'étaler sur une périodicité décennale, s'élève de 150€ à plus de 7 500€, le bénévolat faisant parfois s'effondrer le montant effectivement réglé : au moins 100 000€ pour 50 installations répondantes. Il en va de même avec les travaux d'entretien du couvert qui tournent autour de 150€ annuels, représentant près de 18 000€ consacrés à cette régulation dans une centaine d'entités territoriales.

<sup>1060</sup> Cf. le site internet de la Fédération Nationale des Chasseurs.

<sup>1061</sup> In Jean-Michel Pinet : *L'économie de la chasse*, op. cit., 1987.

<sup>1062</sup> In Jean-Michel Pinet : *Les chasseurs de France*, op. cit., 1993.

<sup>1063</sup> Armelle Bourriez, Fabienne Juan, Sophie Monaque : *L'impact économique de la chasse au gibier d'eau dans la Somme*, op. cit., 1989.



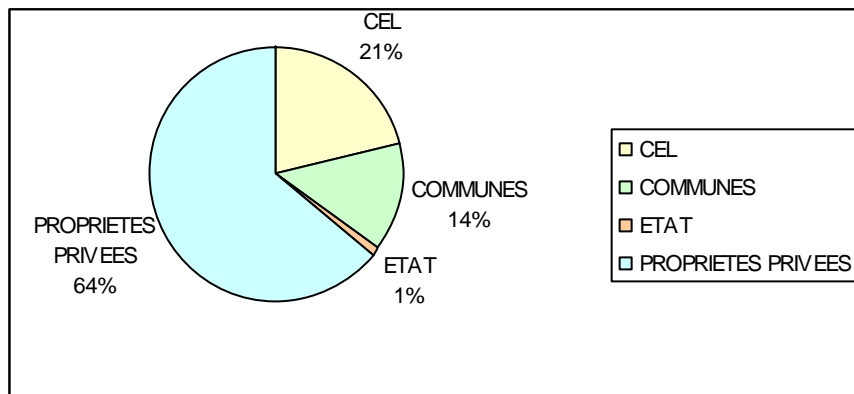
Pour conclure sur ce plan comptable, la cynégétique réalise dans l'économie française ou locale un bilan qui en fait une actrice de poids quant à l'aménagement du territoire, mais qui ne suffit pas à expliquer l'importance que lui accordent les décideurs politiques. Sur notre terrain, on comprend que les effectifs pratiquants concourent plus à l'économie de la chasse que la moyenne des dépenses, somme toute assez limitée par rapport aux données nationales. De plus, certains acteurs locaux n'hésitent pas à contrebalancer cet impact financier avec l'effet répulsif que provoquerait la présence des nemrods vis-à-vis des touristes : « Je n'ai jamais entendu autant de coups de feu qu'un 11 novembre en baie de Somme » entend-on en filigrane. C'est ici l'un des enjeux centraux du débat quant à la nature des effets économiques de la chasse. De par et d'autres du conflit, quand les premiers avancent la seule présence des chasseurs, hors saison touristique, dans des villes balnéaires comme Fort-Mahon-Plage ou Quend-Plage, les seconds leur rétorquent la litanie des détonations qui retentissent régulièrement sur la côte pour arriver jusqu'aux oreilles les visiteurs. Notons d'abord qu'avec la rétraction de la saison de chasse au gibier d'eau ces frictions auditives tendent à se raréfier. Ensuite et surtout, une étude fine et détaillée montre que les publics fréquentant les espaces littoraux le font sur des périodes de l'année et même à des moments de la journée suffisamment variés pour que les affrontements physiques et verbaux s'y retrouvent relativement isolés<sup>1064</sup>. Jusqu'aux axes de pénétration dans la baie de Somme, les chasseurs et les touristes ont assez peu l'occasion de se croiser si l'on prend en considération les effectifs en jeu<sup>1065</sup>. Il reste le principal accès à la baie d'Authie, où les altercations ont poussé les dirigeants de l'ACDPM à promouvoir une circulation la moins guerrière possible sur cette zone de contact. Dans les dernières années, la côte elle-même s'est relativement pacifiée si encore une fois on ramène les incidents à la statistique des usagers. En d'autres termes, les luttes sont davantage affaire de représentations quant aux usages légitimes de l'espace littoral que de frictions concrètes sur le terrain. Les altercations se sont déplacées sur les bas-champs et en particulier dans le hâble d'Ault où les chasseurs règnent en maîtres, mais surtout quand ils investissent la rue pour des manifestations bruyantes et colorées ou lorsqu'ils procèdent par des actions symboliques comme il y a quelques années le démontage de plusieurs rails du chemin de fer touristique ceinturant la baie de Somme, avec ce slogan : « Pas de chasse, pas de tourisme ».

Sachant que les rendements à attendre d'une valorisation touristique accentuée auraient tôt fait de compenser les pertes d'une chasse amoindrie, il nous semble plus utile ici d'insister sur le fait qu'en réalité les questions économiques révèlent surtout des enjeux sociaux qu'on pourrait situer au moins à deux niveaux : d'une part celui des conséquences sociologiques du coût de la pratique et d'autre part celui du brassage entre des populations aux cultures très différenciées quant à la manière d'envisager la relation de l'homme à la nature. Sur le premier registre, la croissance des frais engagés par les chasseurs tient surtout aux taxes légales et à l'obtention d'un territoire. Y compris dans la Somme où le contrôle social a longtemps limité, dans l'entre soi villageois, l'exigence d'une rémunération du droit de chasse de la part des propriétaires fonciers, la location des surfaces par les associations locales a gagné du terrain ces quinze dernières années. On observe en conséquence une augmentation des cotisations jusque dans ces sociétés communales. De plus, la raréfaction du gibier imputable à la transformation de l'exploitation des terres (agrandissement des parcelles agricoles, arasement des talus, arrachage des haies, comblement des fossés, amendements toxiques pour la faune...) a généré une politique fédérale incitant au nourrissage et au repeuplement, ce qui grève un peu plus les budgets des associations. Sur le littoral même, les orientations populaires des ACDPM ont mené à une stratégie inverse, aboutissant à une tarification particulièrement favorable aux petits revenus qui tranche avec la tendance lourde qui s'exprime sur l'espace rétro littoral. Dans les marais de cet arrière littoral, la crise de la chasse de plaine prolonge et accentue, par les investissements des actionnaires extérieurs, l'aspect rente que procurent les huttes. Beaucoup d'autres exemples permettraient d'insister encore sur cette

<sup>1064</sup> Les dates de chasse tendent à se caler sur la période allant du début du mois de septembre à la fin du mois de février et les huttes se trouvent actives principalement la nuit.

<sup>1065</sup> Cf. Lancelot Sannier : A qui appartient la baie de Somme ?, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Jean-Marc Hoeblich, université de Picardie Jules Verne, Amiens, octobre 2004.

inflation de l'accès aux territoires de la pratique, dont la conséquence directe ne manquera pas de s'exercer sur la composition sociologique des pratiquants. En la matière, les tarifs qui seront proposés par le Conservatoire du littoral sur les terrains acquis, ou qui le seront dans les années à venir, constitueront très probablement une donnée essentielle quant à la plus ou moins forte modification des publics. Pour ne retenir que le site Natura 2000 PIC.01, la structure d'appropriation du foncier terrestre s'y révèle en effet déterminante pour se représenter les perspectives à moyen terme. Sur 1 450 détenteurs hors cas d'indivisions, le CEL maîtrise désormais un cinquième de la surface, soit plus de 1 000 ha, alors que les communes pèsent pour 650 ha et l'Etat 60 ha en dehors de l'intégralité du DPM. Restent néanmoins près de 3 000 ha, soit les deux tiers du terrain, pour lesquels les chasseurs ont encore la haute main<sup>1066</sup>.



SMACôPi : Répartition de la propriété des surfaces cadastrées terrestres sur le site littoral.

Sur le second registre, celui de la demande touristique, l'un des responsables du Syndicat pour l'aménagement de la côte picarde faisait récemment état d'attentes diversifiées de la part des estivants<sup>1067</sup>. Certains d'entre eux viennent en effet chercher dans ce cadre préservé les paysages de l'enfance qu'ils ne peuvent plus admirer sur les rivages situés plus au nord, en particulier de Belgique et de Hollande. Cette attente se trouve bien évidemment tributaire des activités qui trouvent intérêt à cette préservation, comme nous l'avons montré précédemment, sans pour autant que la demande vienne à se compléter nécessairement d'une présence visible des "paysagistes". Mais il est tout aussi possible de prédire une rencontre entre cette frange du tourisme paysager d'avec des pérégrinations « culturelles » de plus en plus en vogue. C'est d'ailleurs la tentative à laquelle se consacre une partie des édiles de la chasse en visant la patrimonialisation<sup>1068</sup> des activités cynégétiques. Une tendance qui se retrouve dans le rejet du zonage des territoires auquel procèdent les directives : ZPS, ZSC, « noyau dur », « zone tampon » etc. A ce titre et bien que leurs motivations soient très différentes, ils rejoignent le rejet d'un espace clivé par activité comme le risque en a été dénoncé au sein de multiples cercles de réflexion<sup>1069</sup>.

L'expression la plus révélatrice de cette stratégie est certainement donnée par l'évolution des thèmes traités par « Le petit livre vert du chasseur », la publication probablement la plus diffusée dans

<sup>1066</sup> La part de la propriété privée n'est plus que de 23% si l'on intègre le domaine maritime à cette répartition. Là encore, ce sont les ACDPM qui détiennent une des clés d'entrée aux territoires.

<sup>1067</sup> Cf. *Diversification des usages de la nature. Quelle cohabitation temporelle et spatiale ?*, actes du colloque national du 9 octobre 2004 à Amiens, organisé par le Comité nature et citoyenneté, avec le soutien de la DIREN et du Conseil régional de Picardie, Amiens : Comité nature & citoyenneté éditions, 2005.

<sup>1068</sup> Cette tendance tente par ailleurs de s'inscrire dans un mouvement plus général en faveur des campagnes. Cf. Isaac Chiva : *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, rapport à Jacques Toubon, Ministre de la Culture et de la Francophonie, avril 1994. Voir encore sur un plan élargi « Identité culturelle et appartenance régionale. *Quelques orientations de recherche* », in Denis Chevallier et Alain Morel : *Terrain, Carnets du patrimoine ethnologique*, n°5, « Identité culturelle et appartenance régionale », octobre 1995, pages 3 à 5.

<sup>1069</sup> Cf. le colloque précédemment cité. Voir en particulier la contribution de Bernard Kalaora.

le monde cynégétique, à raison de plus d'un exemplaire par permis de chasser : un véritable viatique pour le coureur des plaines. La Fédération nationale des chasseurs, succédant à l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs, y décline chaque année une problématique en lien direct avec les questions qui tiraillent la pratique. Pendant les années 80 ce sont les gibiers et les formes de chasse qui y sont à l'honneur. Dès 1984 une insertion relate régulièrement les activités de la Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage. La question juridique occupe l'ensemble du numéro de 1988, alors que la fronde menace. En 1994 l'attention se déplace sur les chiens, en 1997 sur les arbres, mais le véritable tournant correspond au vote de la loi de 2000. Cette année là, Le petit livre vert porte sur « la chasse et les autres loisirs de nature », le nemrod étant appelé à « soigner [son] image de marque » dans ses premiers contacts avec « les petits-enfants de l'exode rural », élevés au rang de « partenaires nature » pour « le grand partage ». On y recherche « des pistes concrètes d'une cohabitation équilibrée », en listant les « droits et devoirs » de chacun. Les gibiers y disparaissent presque totalement pour laisser la place à des chasseurs souriants et avenants à l'égard des promeneurs, le fusil en bandoulière. Le chien se voit conférer progressivement le rôle d'intercesseur entre son maître et le visiteur. La version 2002 traite intégralement des chasses sans fusil, ce dernier ayant été un temps considéré comme le plus agressif par le grand public. On en profite pour y exposer la « charte du chasseur », faisant la part belle au discours sur la biodiversité, mais également au « bon comportement » à adopter pour « une activité authentique (sic) et conviviale », « art de vivre » « héritier d'une culture séculaire », « dans le respect d'autrui et de l'animal chassé » pour « une meilleure cohésion sociale ». Une ouverture réaffirmée l'année suivante dans un opuscule au titre évocateur : « au cœur de la nature, tous les sens en éveil ». L'éthique devient la préoccupation majeure dans une quête d'osmose avec une « nature à écouter », des « saisons à respirer », une « liberté à observer », une « vie à ressentir », un « goût [culinaire] à retrouver ». Enfin, pour 2004 la chasse devient support d'« émotions » et l'apothéose est atteinte avec l'édition suivante, qui consacre « le chasseur : quelqu'un de bien ! ». On y lit entre autres un étonnant retournement des instances nationales à l'égard du cadre juridique qui a tant défrayé la chronique, puisqu'« avec le Schéma départemental de gestion cynégétique, la loi de juillet 2000 a créé un précieux outil pour le chasseur (...) Le Schéma officialise donc dans la société française l'indispensable rôle gestionnaire des chasseurs et de leurs fédérations. Ainsi, cette démarche novatrice pour le développement durable de la chasse, les objectifs du schéma s'inscriront dans un contexte social regroupant les attentes des chasseurs et de certains acteurs du monde rural, soucieux du bien vivre au pays. » Entre donc le premier numéro sorti en 1978 et les plus récents, on discerne la progressive tentative, par les élites dirigeantes de la chasse, de faire la promotion, auprès des chasseurs eux-mêmes, d'une vision à la fois culturaliste et de plus en plus patrimoniale de la prédation humaine. La chasse y est envisagée comme un marqueur culturel, devant intéresser des citadins « coupés de leurs racines », pour son « authenticité », en « harmonie » avec la nature. On va jusqu'à percevoir une mutation du regard dans les sphères intellectuelles de la société, certains universitaires commençant à trouver les stéréotypes du chasseur par trop stigmatisant. Le politiste Bruno Villalba voit par exemple dans « les mutations de l'offre idéologique » du mouvement CPNT « une conversion thématique décisive qui préfigure une recomposition du discours politique sur les modes de développement de l'espace rural »<sup>1070</sup>. En dépassant l'expression des seuls chasseurs, le parti ruraliste a su tirer bénéfice d'un « sentiment d'abandon » par rapport à « une transformation qui se vit comme une dévalorisation ».

L'émergence donc d'un nouveau regard sur la chasse, ici encore très labile, sous le double effet d'une démarche stratégique des instances dirigeantes et d'une quête diffuse de « tourisme vert » épris de relations « vraies » avec les indigènes locaux, soulève un enjeu supplémentaire pour les adeptes de Saint-Hubert. Pendant la décennie des années 90, ce mouvement s'est trouvé limité par la concurrence

<sup>1070</sup> Cf. « Chasse Pêche Nature et Traditions, ou la ruralité en politique », in *Ecorev*. *Revue critique d'écologie politique*, <http://ecorev.org>, n°14, automne 2003. On trouvera également en annexe un texte du sociologue Philippe Cibois, projet d'article pour *Le Monde* en mai 2000. Non spécialiste de cette thématique, celui que l'on connaît pour ses travaux sur l'analyse quantitative exprimait ses doutes quant aux jugements des « urbains bien élevés ».

électorale du CPNT, souvent présentée comme une instrumentalisation opportuniste de ‘pauvres bougres’ ignorants des manœuvres les plus politiciennes. Néanmoins, le thème de la défense des “traditions”, face à une globalisation qui écraserait les « spécificités locales », a gagné une certaine légitimité chez les euroseptiques. La conjugaison d’une critique de la construction européenne, qui bouscule l’affrontement bipolaire gauche/droite, avec les interrogations quant aux bénéfices de la modernité, tend à trouver un terrain d’expression propice avec la nature locale. Une nature sensée exprimer la quintessence de ce qui ferait localement le lien social, ici la société des hommes de la hutte, tournés vers l’imaginaire des migrations d’anatidés, mais dans un entre soi toujours réaffirmé. La mise en valeur de ce processus de patrimonialisation par la machinerie touristique expose à l’évidence ses auteurs au risque de la folklorisation. A bien y réfléchir, Chutt le Hutteux<sup>1071</sup>, au même titre que Raboliot<sup>1072</sup> pour la France, est entré dans le folklore du littoral picard. Les chasseurs contemporains eux-mêmes sont de puissants véhicules de cette imagerie publicitaire. La chasse présente ses personnages de légende avec un « Canada » représentant le versant populaire<sup>1073</sup> et Hubert de Valicourt le versant aristocratique<sup>1074</sup>. Aujourd’hui même, « Zorro » a acquis une notoriété qui dépasse de loin les rivages qu’il côtoie au quotidien, les cameramen en mal d’inspiration trouvant là un homme “typique” de la baie<sup>1075</sup>.

Ces surnoms spécialement issus de la pratique sont alors souvent les seuls connus : hier Tio Tio de Saint-Valéry, Théophile pour l’état-civil, considéré au début du siècle dernier comme « le maître du hutteau »<sup>1076</sup>, aujourd’hui La lionne du Ponthieu, « ambassadrice des chasseurs » et militante active du parti<sup>1077</sup>. Ch’Siffleux et ch’Canardeux fleurent bon le gibier d’eau, sans que le surnommage ne se

<sup>1071</sup> Paul Vimeureux : Chutt le Hutteux. *Roman des roseaux et du marais picard*, Abbeville : imprimerie F. Paillart, quatrième trimestre 1988 pour la cinquième édition de ce classique de la littérature cynégétique, paru la première fois en 1927. Comprendre par « hutteux », hutteux en picard. Ce monde du silence, dans lequel se pose la figure d’un affûteur de sauvagines, est devenu aux “indiens” de la côte picarde, ce que le jeune Pagnol peut représenter chez les provençaux. Un élu CPNT ne craignait pas de me parler du regret qu’il avait de ne pas avoir vécu cette “Belle époque” de La gloire de mon père (Paris : Le livre de Poche, 1971 [1957]), telle qu’il l’imaginait dans son idéal de “vérité”, mêlant douceur de vivre et démolées villageoises à la Don Camillo.

<sup>1072</sup> Maurice Genevoix : Raboliot. *Roman*, Paris : Grasset, 1984 (première édition : 1925).

<sup>1073</sup> Voir sur ces aspects et entre autres la plaquette de présentation diffusée par l’ACDPM baie de Somme : « Chasser en Baie de Somme : *un art de vivre à découvrir* », années 90, dont les parties portaient pour titres : « La Chasse à la Botte : des joies simples », « Le Cercueil : un gibier bien mérité », « La Toile : un travail de forçat pour un salaire de misère... », « La Toile et le Cercueil, une véritable communion avec la nature... », « Le Canard Siffleur, emblème de notre Association », « Avec papa chasseur, comment ne pas le devenir un jour... », « L’art de l’attache, où se révèle le **savoir-faire du hutteux**... ». Egalement le récent ouvrage de Marc Moncombe : Scènes de chasse en baie de Somme, en collaboration avec Jacques Béal, Paris : éditions Grancher, septembre 2004. L’association Rando Nature, née de l’ACDPM, précise dans sa brochure : « Baie de Somme : *nature et découvertes* », que primée par les Bravos de l’accueil, sous le haut patronage du Ministre du Tourisme, cette « terre de chasse » accueille les touristes avec une « équipe de guides, tous gens du cru ».

<sup>1074</sup> Cf. Joseph de Valicourt de Séranvillers : Une vie à la hutte. *Entretiens avec Jacques Béal*, Amiens : éditions Les Provinciales, avec Casterman (Tournai), juin 1995. Du même auteur : La Picardie et ses chasses, éditions du Layet, 1984. « L’avenir de la chasse en Picardie », in Picardie information, revue trimestrielle d’information économique, n°8, octobre 1972, pages 43 à 46.

<sup>1075</sup> « Renard » en espagnol, le justicier.

<sup>1076</sup> Cf. « Baie de Somme, terre de chasse », hors série du Journal d’Abbeville, et du Ponthieu-Marquenterre, août 2006, page 14. Il en est fait une description d’être physiquement surnaturel, mais ce fut aussi, selon les témoignages, un individu qui vécut dans une extrême misère. Voir également, sur ces personnages, Jane Trouvé et Jean Lonjarret : « Baie de Somme », in Re "Vue", n°3, 2002, photos de Didier Cry, page 31. Notons ici les citations instructives de l’écrivain Colette sur les « mœurs bizarres » des pêcheurs et chasseurs de la baie, pendant les années 1907, 1908 et 1909, à l’époque où la chasse aristocratique s’y développe, pendant que subsiste les “produits locaux”.

<sup>1077</sup> Micheline Blondin, épouse de Renault, l’ancien président de l’ACDPM baie de Somme, adhérent CPNT de la première heure et père de Michel, lequel fut vice-président du Conseil régional de Picardie. Décédée en janvier 2007, Picardie chasse lui consacra un éloge dans son numéro de mars (n°114, page 23). On y lit qu’à l’occasion de ses funérailles certains des cadres historiques ont fait le déplacement en avion de toute la France, en hommage à celle qui s’est « évanouie comme un oiseau migrateur, pour rejoindre la rive d’en face. » Ces métaphores sont légion et disent assez bien l’effort mis à devenir ce pays des chasseurs décrit plus haut, au point que lorsque le candidat à la présidentielle, Nicolas Sarkozy, choisit la baie

limite à ces hauts lieux emblématiques, puisque sur le Plateau picard sud on peut entendre, La Grive, Ch'Mintoux, L'Panique... Le phénomène n'est pas récent, Claudine Fabre-Vassas rapportant ainsi qu'un Jésus-Christ était qualifié de « meilleur chasseur de tous les temps, dans le Fenouillèdes » (Languedoc), alors que « Mescouilles » correspondait à un personnage existant lors de ses investigations.<sup>1078</sup> Désormais les médias s'emparent de cette habitude pour construire leurs propres images, Frédéric Nihous, le candidat à la présidentielle de 2007 devenant dans les colonnes de Paris Match, « le Besancenot de chasse, pêche, nature et traditions ». Pour faire bonne mesure, on le définit par son lieu de naissance : Aubigny-au-Bac (dans le 62) « où sont mes racines ».

Le paradoxe entre d'une part cette tentative de valorisation quant à l'aspect populaire d'une pratique qui s'inscrirait dans la culture du territoire, et d'autre part le coût croissant de l'exercice, c'est la sélectivité sociale que contient en elle-même la marchandisation de la chasse. Quoiqu'il en soit, ce scénario spéculatif ne constitue qu'une des faces du *Janus* contradictoire qui découle des mouvements de fond. A l'opposé, les promoteurs des loisirs sources de développement économique déploient une autre perspective d'avenir. Reprenant les thèses des économistes du tourisme, ils avancent l'idée que le brassage social aboutira à un phénomène d'acculturation des populations locales aux valeurs transportées par l'estivant. La vérification de cette hypothèse de travail, souvent exprimée sous la forme d'une « transformation des mentalités », suppose néanmoins un rapport de domination symbolique qui ne se vérifie guère sur le terrain. A contrario, la jeunesse des cohortes cynégétiques démontre une pratique très vivace. Avec une moyenne d'âge de moins de 39 ans, l'échantillon des 489 répondants des ACDPM picardes se situe donc largement en deçà des 50 ans relevés par les dernières enquêtes nationales. En ce sens, le sauvaginier du DPM picard est aujourd'hui plus jeune que ne l'était son congénère français de 1986, âgé à l'époque de près de 44 ans. Les associatifs du canton de Rue, bien que plus âgés, restent également en dessous de la moyenne contemporaine avec 44 ans et demi. Même les propriétaires-gestionnaires de huttes du PIC.02, avec plus de 56 ans en moyenne, ne laissent pas apparaître de déperdition de la pratique. Nous avons pu constater qu'ils n'étaient ainsi que 12% à déclarer avoir déjà envisagé de l'interrompre.

### C.) IDENTITÉ HISTORIQUE : du Vimeu Noir au Vimeu Rouge, l'anarcho-syndicalisme et le communisme insurrectionnel

« Nous aussi nous avons des aïeux ! »

Marshall Sahlins : *Au cœur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris : Gallimard, 1980 [1976], page 215.

L'image d'« excès » pour les uns, de « passion » pour les autres ou, pour rester plus objectif, d'opiniâtreté dans leurs convictions irrédentistes, voire d'indocilité face aux prescriptions ressenties comme exogènes ; cette image qui s'attache depuis longtemps aux chasseurs du littoral picard, s'explique sans doute par la longévité d'une pratique cynégétique transmise de génération en génération, une relation à la nature plus exacerbée qu'ailleurs, viscérale dirait-on, qui fait que la chasse y est vécue comme un véritable **marqueur identitaire**. Maintenant, leur réputation a pris un tour nouveau, dépassant le cadre régional ou celui des connaisseurs avertis, avec les événements qui les ont placés sous la rampe des projecteurs médiatiques.

---

de Somme pour faire du pied aux chasseurs, c'est « grosse pose en baie » qui s'impose en gros titre du mensuel de la FDC.80 (n°112, couverture et pages 5-6).

<sup>1078</sup> Cf. « Le partage du *ferum*. Un rite de chasse au sanglier », in *Etudes rurales*, 1982, op. cit., pages 385 et 389. Comprendre ici mangeur des testicules de la bête noire, marque des grands chasseurs devant leurs pairs.

Rappelons ici les polémiques et les scènes qui ont marqué l'opinion publique française, faisant passer la Somme en première page de la presse nationale :

- Manifestation contre la venue dans le hâble de la numéro deux sur la liste des Verts aux élections européennes de 1994 ;
- Agression d'associatifs environnementalistes lors du festival de l'oiseau ;
- Caillassage du député socialiste Vincent Peillon lors de l'inauguration de la déchetterie de Ault en 2000 ;
- Saccage de la permanence du même au moment des discussions sur la loi chasse ;
- ...

Au-delà du sensationnalisme des gros titres de la presse, il appartient à la sociologie de tenter une explication, sans quoi on ne comprendrait pas pourquoi ici plutôt qu'ailleurs la chasse (celle du gibier d'eau surtout) amènerait à de telles explosions.

Pour les spécialistes du monde ouvrier, la région d'Abbeville n'a rien de neutre. Dès la fin du XVIII<sup>ième</sup> siècle, elle constitue le premier grand regroupement industriel que connu la France, avec les manufactures de textile des Van Robais, qui utilisent alors **1 500 travailleurs directs, mais contrôlent encore plus de 10 000 ruraux épars des alentours, lesquels produisent à domicile**. Nous sommes alors dans ce stade intermédiaire entre le *domestic system* et le *factory system*.

« Médiocrité et stagnation : les caractéristiques du monde rural se retrouvent dans la production industrielle qui lui reste liée. Dans toutes les régions isolées, les paysans fabriquent eux-mêmes les objets de première nécessité [...] A leurs côtés, des artisans, qui gardent souvent une petite exploitation agricole, donnent des objets plus complexes et mieux finis. A cette industrie paysanne peut s'ajouter une industrie rurale très dispersée dans toutes les régions : des marchands-fabriquants des villes vendent une matière première à des ouvriers ruraux, groupés dans des régions déjà plus spécialisées, et s'arrogent le monopole de l'achat et de la vente du produit fini. Couteliers du Bassigny, cloutiers du Périgord, tisserands du Yorkshire ou de l'East Anglia subissent ce *domestic system*, travaillant misérablement à domicile avec leur femme et leurs enfants.

De plus en plus, au cours du XVIII<sup>ième</sup> siècle, les activités cependant se différencient : [...] la "manufacture" qui était une simple réunion commerciale de multiples ateliers familiaux "indépendants" devient souvent un bâtiment, situé près du lieu d'exploitation de la matière première ou à proximité de l'eau et du bois, sources d'énergie, où le fabriquant emploie des ouvriers salariés. On passe ainsi, par une multitude de transitions, au *factory system*, d'où jaillira l'industrie nouvelle. »<sup>1079</sup>

La caractéristique du bassin industriel naissant du Vimeu, c'est justement l'absence de ces facteurs explicatifs. Ici, c'est mystérieusement qu'en 1636 un entrepreneur nommé Maquennehen, venu disent les uns d'Allemagne, les autres d'Espagne ou encore d'Ecosse, implante les premiers ateliers d'horlogerie et de serrurerie, cette dernière continuant à prospérer des siècles durant. Auparavant, c'étaient les tisserands et les sergiers qui constituaient l'embryon de l'industrie rurale locale. L'implantation de la production textile a profité du blocus de l'Angleterre décrété par Napoléon 1<sup>er</sup>, ce qui impliquait une production d'autosuffisance sur le territoire national, d'où le développement des filatures. « Le Vimeu devient un centre primordial de production, avec « la fabrication du rouage le plus important du métier : le cylindre cannelé, qui servait à étirer et régulariser les fils ». »<sup>1080</sup>

Corrélativement à cette généralisation de l'industrialisation de masse va se développer l'organisation ouvrière et ses répliques révolutionnaires. Le Vimeu devint progressivement l'un des

<sup>1079</sup> In Jean-Pierre Rioux : *La révolution industrielle*, Paris : Seuil, 1971, collection « Points », ici pages 21-22.

<sup>1080</sup> Monographie de Léon de Seilhac : « La grève de Fressenneville », le Musée Social, reprise par Jean-Louis Gaillard : *Fressenneville. Un siècle d'histoire : 1850-1950*, à compte d'auteur, Fressenneville : imprimerie Carré, décembre 1997 (deuxième édition revue et actualisée), tiré en 500 exemplaires. Voir « Les événements de 1906 », non paginé.

bastions de l'anarcho-syndicalisme, dont les leaders sont directement en lien avec leurs homologues de Bruxelles et d'autres villes européennes. Interviendra un peu plus tard l'implantation du Parti Communiste Français qui en fera l'un de ses fiefs électoraux.

Ce sont ces mêmes ouvriers qui obtiennent que soit érigé à Abbeville un monument en l'honneur du Chevalier de la Barre, mis à mort en 1766 pour avoir refusé de saluer une procession. Ce personnage, défendu par Voltaire dans ses écrits, est alors considéré comme un symbole de la résistance par l'avant-garde du prolétariat local.

Interviennent surtout les évènements de Fressenneville, en 1906, année pendant laquelle sera réglementée l'organisation légale du repos hebdomadaire. A cette époque, c'est déjà l'incrédulité qui caractérise les réactions après les violences du mois d'avril.

« Une grève de 270 ouvriers serruriers et fondeurs de cuivre de l'usine de Messieurs Julien et Edouard Riquier s'est déclarée mardi 3 avril à 2 heures et demi du soir. »<sup>1081</sup>

Dans le courant de cette journée, le rez-de-chaussée de l'habitation de Julien Riquier, située en face des usines, est dévasté pour partie, puis la maison du concierge, suivie du château d'Edouard Riquier, les résidences des principaux responsables de l'entreprise, dont son Directeur. Après plusieurs assauts sur ces bâtiments, c'est le château qui est incendié, les meubles jetés dans la mare devenue célèbre qui lui fait face.

Après les brigades de gendarmerie des environs (Valines et Gamaches), la garnison d'Abbeville, c'est la troupe régulière qui est appelée en renfort pour mater la rébellion : un escadron de hussards, un demi escadron du 3<sup>ième</sup> chasseurs à cheval, trois compagnies du 72<sup>ième</sup> régiment d'infanterie, le tout en provenance de Senlis, Amiens et Abbeville. Ils sont rejoints un peu plus tard par deux nouveaux escadrons du 15<sup>ième</sup> régiment de chasseurs à cheval de Châlons et de deux autres escadrons du 6<sup>ième</sup> régiment de cuirassiers de la même ville. En complément, toutes les brigades de la maréchaussée de l'arrondissement d'Amiens ont ordre d'envoyer d'urgence un cavalier. L'ensemble du dispositif est coordonné par la prise de commandement, sur place, du Général de la sixième division d'infanterie d'Amiens. La troupe manque en cette période parce qu'elle est déjà mobilisée pour contenir et faire refluer les grandes grèves qui ont éclaté un peu plus tôt dans le bassin minier de Lens. Cette année éclatèrent d'ailleurs des grèves sur l'ensemble du littoral français, en particulier breton<sup>1082</sup>. Les premières mesures de Fressenneville consistent à interdire les « attroupements », à rendre obligatoire la fermeture des débits de boisson dès 20H00. L'alcoolisme est ici souvent présentée comme une cause majeure de ces débordements, de cette « excitation impossible à comprendre » comme l'exprime l'hommage de la majorité municipale aux démissions d'Edouard et Julien Riquier<sup>1083</sup>. La profonde misère de la condition ouvrière nouvelle, devenue simple rouage du capitalisme triomphant, est trop généralisée pour qu'elle puisse être perçue comme le déclencheur profond par les observateurs du moment. On craint surtout une propagation du mouvement aux autres sites industriels de la région, ce qui en ferait une véritable poudrière insurrectionnelle. Et en effet, une grève générale de toutes les usines métallurgistes du Vimeu est décrétée. Le Parquet d'Abbeville, le Procureur Général d'Amiens et le Sous-Préfet se rendent sur place pour imposer la force publique. Le Député-Maire d'Eu se déplace au Ministère de la Guerre afin de réclamer du plomb à l'adresse des grévistes.

La cause de cette grève subite est à relier aux risques encourus par les ouvriers syndiqués.

<sup>1081</sup> Propos du Progrès de la Somme du jeudi 5 avril 1906, rapportés par Jean-Louis Gaillard : Fressenneville. Un siècle d'histoire : 1850-1950, op. cit.

<sup>1082</sup> Cf. l'exposition organisée à l'université de Picardie Jules Verne : « Visages du mouvement ouvrier », espace Paul Mayer, campus, avril 2003. Voir également le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français par Jean Maitron.

<sup>1083</sup> Cf. Gaillard, *Op. cit.*, compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 1906.

« Depuis la loi sur les syndicats promulguées en 1884, les ouvriers de la métallurgie de Fressenneville avaient essayé, en 1900, de se syndiquer et de se grouper au syndicat du Vimeu<sup>1084</sup>, dont le siège est à Friville<sup>1085</sup>. A cette époque, il existait dans cette commune environ 40 adhérents ; dès que messieurs Riquier en eurent connaissance, ils essayèrent d'enrayer le mouvement et une vingtaine d'ouvriers de ceux qui ne voulurent pas se soumettre furent obligés de chercher une place ailleurs.

Aujourd'hui, les adhérents sont de plus en plus nombreux. Dans la crainte de briser leur situation, certains d'entre eux faisaient déjà partie du syndicat, mais discrètement. Messieurs Riquier redoutaient les ouvriers syndiqués et à la première faute d'un de ceux-ci ou même à la suppression d'un emploi, on signifiait le congé. C'est précisément ce qui a occasionné ce coup de théâtre de mardi dernier. »<sup>1086</sup>

Des quêtes sont alors organisées au profit des grévistes, lesquels disposent également des « soupes communistes »<sup>1087</sup> distribuées par les structures d'encadrement des ouvriers. Une ambiance de kermesse s'installe progressivement, avec des concerts militaires, dans la cour de l'usine, qui arrêtent les passants venus observer la révolte de toute la région, bondant les trains en provenance d'Amiens et d'Abbeville. Les manifestations se succèdent avec à leur tête le drapeau rouge du Syndicat du Vimeu. On y invente une carmagnole version fressennevilloise que l'on ponctue par des « vive les bombes ». On y compte jusqu'à 1 000 participants de tous âges.

Le rapport salarial que l'on rencontre dans les usines Riquier ne se différencie pas du paternalisme que l'on retrouve dans toute la vallée de la Somme de l'époque, certains disciples du sociologue Emmanuel Le Play, adepte et promoteur d'une forme de catholicisme social<sup>1088</sup>, ayant particulièrement marqué la région. Les notables sont alors des industriels qui règnent en nouveaux seigneurs sur des micro-régions rurales entières, devenant généralement les élus de leurs secteurs, même lorsqu'il s'agit de scrutins au principe universel (encore réduit aux hommes néanmoins). On retrouve ainsi un descendant du précurseur Maquennehen comme Sénateur de la Somme. A Fressenneville, les Riquier dominent la vie municipale depuis des décennies : Théopie est élu en 1878, 1881 et 1884, Ernest en 1888, 1892 et 1900, Edouard en 1892, 1896, 1904 et 1906, Julien en 1896, puis comme Maire sans interruption de 1897 à 1906. Leurs aïeux sont également mentionnés parmi les élus locaux. Néanmoins, la présence de Julien au poste de premier magistrat, de son cousin Edouard comme Conseiller et officier des sapeurs-pompiers, semble montrer que le patronyme est à son apogée au moment des émeutes, alors que leur installation date du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. La quatrième génération présente à Fressenneville a entièrement quadrillé la vie sociale : louant aux ouvriers les maisonnées qu'ils occupent, organisant le commerce et les œuvres sociales.

On arrêtera 32 personnes au total, en recherchant surtout les leaders anarchistes : les *compagnons*. Les usines ne rouvriront leurs portes que le 20 août.

Plus qu'une simple éruption revendicative, la grève de Fressenneville revêt un caractère insurrectionnel avéré, teinté d'anarcho-syndicalisme. Entre les ténors du socialisme et ceux de l'anarchisme qui viennent y tenir des réunions, ceux sont ces derniers qui emporteront la plus forte adhésion en ce début de XX<sup>ème</sup> siècle, probablement grâce à la présence de militants originaires de la

<sup>1084</sup> Syndicat créé visiblement à l'initiative de militants de Lyon, qui voyaient leur production durement concurrencée par les tarifs pratiqués sur le littoral picard et dont l'objectif était de promouvoir l'augmentation des salaires de leurs collègues du Vimeu. Précision ailleurs dans le texte de Jean-Louis Gaillard.

<sup>1085</sup> contiguë de Fressenneville. C'est nous qui précisons.

<sup>1086</sup> *Op. cit.*, Le progrès de la Somme.

<sup>1087</sup> *In Le Progrès de la Somme* du 8 avril 1906, *op. cit.*

<sup>1088</sup> Courant inauguré par Frédéric Ozanam en fondant « Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul ». Cf. Arthur Conte : Karl Marx et son époque, Paris : Nathan, 1983.



région, qu'on dit « de retour au pays » après avoir été interdits de séjour à Paris. Localement, le 1<sup>er</sup> mai 1906 est annoncé comme une date de révolution sociale, qui donnerait aux ouvriers la propriété de leur outil de travail.

Surtout, ces événements de Fressenneville n'ont rien d'isolés. Avant 1906 ont éclaté plusieurs grèves particulièrement dures dans les villages industriels du Vimeu. Encore en janvier de la même année, 3 à 400 ouvriers des établissements Debeaurain, à Béthencourt-sur-mer, s'en prennent à la maison d'habitation du « maître » à coups de haches. Ils réclamaient le renvoi d'un contremaître, de meilleurs salaires pour les meuleurs, protestaient contre la mauvaise qualité des meules d'émeri « et la prétention de l'usine à faire une retenue sur les meules trop rapidement usées »<sup>1089</sup>, tout en demandant que les portes de l'usine ne soient pas closes à 6H55 pour un travail qui commençait à 7H00 et alors qu'elles étaient ouvertes 10 minutes plus tôt seulement, faisant perdre une demi-journée de revenu aux retardataires. Ils obtiendront entre autres le droit de choisir leurs contremaîtres, ce que les industriels des environs ne pardonnèrent pas au patron jugé trop complaisant.

Un peu en amont de la Somme, entre Abbeville et Amiens, la vallée de la Nièvre ne se distingue aucunement de ce contexte de précarité ouvrière, avec néanmoins quelques facettes de paternalisme aujourd'hui considérées comme des modèles du genre avec le groupe Saint-Frères dont l'exemple le plus achevé se trouve à Flixecourt.

Les conditions de vie n'étaient certainement pas dans le Vimeu les pires que l'on ait pu trouver dans la France du moment. La misère paysanne sur les terres les moins fertiles du pays n'avait rien à leur envier en matière de pénibilité et de précarité des revenus. Ce sont davantage les transformations de ce travail industriel, la solidarité du monde ouvrier et surtout l'aliénation totale des travailleurs qui provoqueront la plus grande frustration. Déjà, pendant la révolution de 1789, se mettent en place les premières expériences du travail de nuit. L'usine a fini par gérer l'intégralité du temps quotidien. C'est son horloge qui a pris le dessus sur celle du clocher, Flixecourt en étant encore ici un bon exemple avec sa pendule géante qui dominait la rue principale. Le machinisme a complètement supplanté le savoir-faire de cette forme d'aristocratie ouvrière qui apportait à ses détenteurs une estime d'eux-mêmes et un pouvoir de négociation. Dans l'usine des Riquier, le renvoi de deux ouvriers est à relier à leur possible remplacement, à moindre frais, par des femmes ou même des enfants. Les salaires subissent de ce fait une pression comparable à celle des rétributions de la main d'œuvre du tiers monde aujourd'hui, que celle-ci s'importe dans nos pays avec l'immigration ou qu'on aille l'exploiter à domicile, comme dans le cas des délocalisations.

Face à ces violences, l'incompréhension de la bonne société fressennevilloise est proportionnelle au paternalisme dont faisaient preuve les Riquier : « Vous étiez bons, charitables et accessibles à tous » dit le compte-rendu du conseil municipal du 14 juin. L'épouse d'Edouard Riquier déclare quelques mois avant les événements qu'elle est convaincue de la fidélité de ses ouvriers, persuadée qu'ils la défendraient en cas de danger. C'est là aussi une particularité de l'industrialisation rurale de l'époque où les patrons s'installent à temps partiel dans la proximité de leurs établissements. Ils disposent néanmoins d'autres villégiatures pour la période hivernale.

« L'usine de serrurerie de Fressenneville nous vient de nos parents, nous l'aimions comme on aime la maison paternelle et nous aimions nos ouvriers, dont les vieux nous ont connus tout enfants et dont nous tutoyons les plus jeunes : nous nous considérions parmi eux comme en famille [...] »

« La bande avait pénétré dans la maison de Julien, une simple maison de campagne qu'on appelle là-bas un château. »

---

<sup>1089</sup> Léon de Seilhac, *op. cit.*

Interview d'Edouard et Julien Riquier par le Journal d'Amiens, cf. Jean-Louis Gaillard.

Aujourd'hui, la tendance est plutôt pour le Vimeu institutionnel de récuser ce passé « rouge » (et noir) afin de lui préférer le qualificatif d'« industriel ». L'identification à ce passé ouvrier est restée, d'autant qu'on y compte toujours une très forte concentration industrielle, principalement centrée sur la robinetterie et la serrurerie une fois encore. Le sous-prolétariat perdure et donne encore de nombreuses figures romanesques à la chasse locale : « Zorro » a succédé à « Canada », mais sans que l'archétype en ait été véritablement altéré.

Pour les actuels chasseurs, ces événements ne sont pas si éloignés. On mentionne dans les documents d'archives du procès de la déchetterie de Ault la jeunesse des révoltés, mais l'on trouve parmi les manifestants un certain nombre de quinquagénaires. Ainsi, un homme venu au monde en 1886, ayant de ce fait vécu l'insurrection de 1906 à 20 ans, ayant eu un benjamin vers 1919, après le premier conflit mondial, période de baby-boom, pourrait avoir sans difficulté un petit-fils né après la seconde guerre mondiale et âgé d'une cinquantaine d'années au moment du caillassage de Ault. Par ailleurs, les mouvements ouvriers ont longtemps secoué la région, amenant à la considérer comme un des hauts lieux des luttes sociales. Souvent déclassés, faciles proies du chômage et de la précarité, nombre de ces ouvriers sont également de fervents adeptes de Nemrod. De leur passé tumultueux, ils ont conservé une identité à la fois ouvriériste et localiste, faisant preuve d'un attachement avéré au Vimeu. En 2006, la municipalité de Fressenneville fêtait symboliquement le 1<sup>er</sup> mai du centenaire des événements par une « soupe populaire » géante à laquelle participèrent plusieurs centaines de convives. Mais au-delà de ce succès, les « metteurs d'feu d'Fressenneville » sont évoqués dans la plupart des banquets de la région comme des figures régionales qui trouveraient leurs descendants chez les chasseurs de la côte. 1906, date éminemment symbolique pour l'émergence d'un syndicalisme révolutionnaire cégétiste : la charte d'Amiens<sup>1090</sup>. 1906 pendant laquelle éclatent grèves sur grèves, déclenchées par la victoire des marxistes sur les réformateurs.

Ces éléments de nature historique n'ont bien évidemment pas vocation à disculper, ni encore à émettre des jugements de valeurs quant à une région qui a donné naissance à ces violences, mais ils éclairent d'une façon à notre sens plus profonde ce qui est apparu extérieurement comme disproportionné en regard des enjeux. La chasse n'est pas qu'une simple activité sociale. Ici, elle est au centre de la vie locale.

De plus, le Vimeu entretient un rapport ambigu avec son environnement socio-politique, fait d'un mélange de régionalisme affirmé et de relégation ressentie. La frange populaire de ses habitants s'en remet fortement à ses élus. Qu'un sentiment de « trahison » se fasse jour et le ressentiment sera d'autant plus fort. Nous sommes ainsi et désormais très loin à la façon dont Jean-Louis Fabiani analysait le sens à accorder à la pratique<sup>1091</sup> et que Céline Vivent résumait ainsi : « une activité de ruraux non paysans, travaillant en ville, en cours de promotion, d'ascension sociale, une forme de consécration valant reconnaissance sociale de leur réussite. »<sup>1092</sup> De plus en plus, les mêmes voient se conjuguer la stigmatisation de leur pratique de prédateur à la dévalorisation de leur position sociale.

<sup>1090</sup> Cf. Bernard H. Moss : Aux origines du mouvement ouvrier français. Le Socialisme des ouvriers de métier 1830-1914, Paris : Les Belles Lettres, 1985, pages 21, 181 et 182.

<sup>1091</sup> In « Chasse, chasseurs et écologie », in Regards sur l'actualité, août 1991, page 47.

<sup>1092</sup> In Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ?, op. cit., ici page 44.

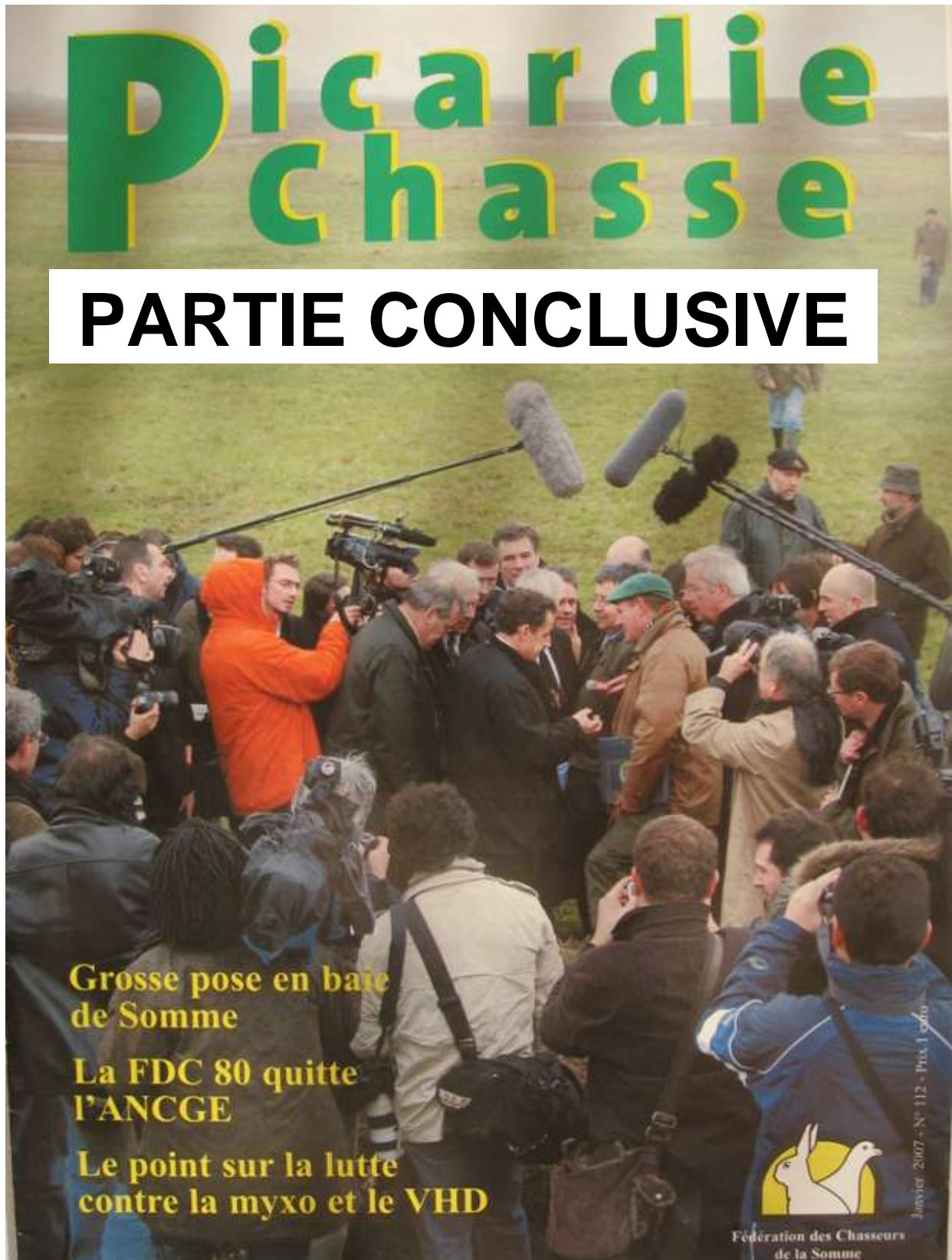


Photo : la « pose » de Nicolas Sarkozy, alors candidat à l'élection présidentielle, en baie de Somme, première page du Picardie Chasse n° 112, janvier 2007. Photo Christian Gricourt (FDC.80).

## LA POLITISATION DU TERRITOIRE

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**PARTIE CONCLUSIVE  
LA POLITISATION DU TERRITOIRE**

- I.] UN ENJEU POLITIQUE À NATURA 2000 : les voix des chasseurs
- II.] TRANSFUGES ÉLECTORAUX ET POROSITÉS IDÉOLOGIQUES : les complexités d'une thèse poujado-frontiste sur un fief électoral
- III.] L'APPROCHE SOCIOGÉOGRAPHIQUE D'UN PHÉNOMÈNE POLITIQUE : le vote CPNT en baie de Somme
- IV.] PYGMALION A LA CAMPAGNE  
Les territoires de la sociabilité rurale mobilisés par le parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions sur le littoral picard

Directeur     **Jean COPANS**  
Codirecteur   **Bernard KALAORA**

## Un fief inégalé

Le vote CPNT trouve en Picardie maritime un succès incomparable, et ce depuis ses origines, ce qu'il convient de retracer en premier lieu. Il ne cesse ensuite d'étonner les observateurs extérieurs pour ce qu'il met en avant dans le contenu de sa base argumentaire : la chasse et ici tout particulièrement celle du gibier d'eau, qui fut dès l'origine du mouvement politique l'un des piliers de la contestation. L'engouement inégalé qu'il en reçoit n'est ni une première sur le littoral picard, et encore moins une révélation pour les monographes locaux. Au-delà de son audience, le parti de Jean Saint-Josse semble offrir, par les ressorts territoriaux de son discours, un véritable marqueur identitaire à ses électeurs. Car l'intérêt qu'a suscité le CPNTisme sur la côte picarde tient moins dans les scores obtenus, même si ceux-ci s'avèrent impressionnants, que dans la forme spatiale qu'ils ont pris : un radioconcentrisme conférant au modèle. De même qu'au niveau national l'implantation peut s'avérer extrêmement limitée dans l'espace infrarégional, elle se révèle souvent complètement dominante sur place. Son approche géographique permet d'en saisir quelques-uns des mécanismes, quand une étude de terrain décrit le vécu local des liens sociaux qui se sont progressivement tissés autour de la pratique cynégétique. Expression politique d'une pratique géographique, mais également inscription géographique d'une pratique politique inspirée par une conception de la sociabilité locale, la chasse matérialise une relation au territoire que médiatise la quête du gibier. Affirmation identitaire spatialement circonscrite, dont le détonateur fut la construction européenne, le vote CPNT incarne une expression profondément distinctive. L'audience de « la vigie du monde rural » s'explique-t-elle par une théorie diffusionniste qui remettrait en cause le déterminisme de l'infrastructure socioéconomique (Hervé Le Bras), ou serait-ce plutôt d'une crise de la représentation politique dont il serait question ? Nous verrons au travers des résultats électoraux de ce « mouvement des campagnes », et ce de 1989 à 2007, qu'une empreinte géographique le singularise en effet comme l'expression d'une certaine France, bien que ce soit la présidentielle de 2002 qui permette de l'observer au mieux<sup>1093</sup>.

Enfin, il conviendra de nous interroger sur la teneur de cette sociabilité rurale dont la crise trouve un écho assourdissant dans la chasse. Ce faisant, ce sont les ressorts identitaires sur lesquels se fondent ces « derniers méharistes »<sup>1094</sup> qui se trouveront en jeu,

<sup>1093</sup> Pour 2007, Gilles Fumey montre que le clivage rural/urbain persiste dans l'expression électorale (cf. carte ci-après), mais l'on sait par ailleurs que le capital culturel a davantage qu'en 2002 encore divisé l'électorat, les résultats de Sarkozy régressant avec la progression du diplôme le plus élevé. Cf. « Présidentielle 2007 : ce que révèlent les cartes », in *Sciences humaines*, n°187, juillet 2007, « Les lois du bonheur », rubrique « Actualité de la recherche ». Jacques Lévy et Dominique Andrieu y voient une dichotomisation de plus en plus évidente entre des centres urbains en faveur des formations gouvernementales, face à des périphéries tentées par différents candidats tribunitiens. En quelque sorte, une spatialisation du niveau de l'aisance matérielle et de la suffisance culturelle, qui ferait dire qu'une carte peut en cacher une autre. Pour autant le débat est loin d'être tranché, car si rien ne prouve que, selon les terrains, la misère du monde et le gotha votent tel qu'on s'y attend, surtout fondre le centre gauche et le centre droit en une seule entité revient à nier le clivage gauche-droite au profit d'éligible contre protestataire. Ce faisant, le schéma d'intelligibilité devient rapidement celui du marché électoral : expression en direction des partis de gouvernement pour les électeurs pouvant en attendre des bénéfices parce qu'intégrés dans la système de distribution des avantages, à l'encontre de la protestation de ceux qui estiment ne rien avoir à attendre. L'axe idéologique devient secondaire à ce princeps de l'intéressement, si ce n'est que le vote UMP est plutôt populaire et peu diplômé, Besancenot bénéficie d'un fort courant de sympathie chez les intellectuels, les « bobos » votent socialiste et vert. En bref, les territoires se rangent difficilement sous une bannière déterministe évidente.

<sup>1094</sup> Nous verrons que cette expression de Jean-Marie Le Pen, dont l'idéologie ne peut être confondue avec celle du CPNT, comme nous le montrerons, se révèle en revanche particulièrement pertinente, ce qui n'a rien de véritablement surprenant dans la mesure où le leader frontiste n'est pas seulement viscéralement nationaliste, mais que la conception en poupée gigogne de ses « préférences » mélange rapports de parenté et territorialités. En substance, 'je préfère mon frère à mon cousin, mon cousin à mon voisin, mais mon voisin à mon concitoyen, bien que mon concitoyen ait ma préférence sur mes voisins européens' etc. En s'exprimant ainsi, "naturalisant" en quelques sortes la xénophobie, on ne peut que rencontrer la préférence territoriale de ceux à qui il ne reste plus que le territoire local.

et c'est probablement pas là que se comprendra le mieux le totémisme contemporain des sauvaginaires. Ainsi, le totem a son territoire et le territoire relève du totem.

## I.] UN ENJEU POLITIQUE À NATURA 2000 : les voix des chasseurs

*« L'anthropologie a-t-elle raison d'oublier ses traditions ? Où sont donc passés l'économie et le politique ? »*

Titre d'un article de Jean Copans in Social anthropology, n°14-2, 2006, pages 261 à 271<sup>1095</sup>.

Dans le cadre de ces études sur la chasse, mises en place en perspective de l'application de la directive « Habitats » sur le littoral picard, ont également été réalisées un certain nombre d'investigations complémentaires, dont l'une visait à objectiver par les résultats électoraux sur le secteur 1, les appréhensions ressorties des quelques 742 premiers questionnaires retournés<sup>1096</sup> ; dont en particulier ceux du site littoral stricto sensu. Sur ce terrain connu pour constituer « la Mecque des sauvaginaires », rappelons que l'on trouve l'un des taux de « cynégéphilie » parmi les plus élevés qu'il puisse se trouver : jusqu'à un homme sur deux en âge de pratiquer, pour un département devenu le premier en proportion pour les adeptes du gibier d'eau : près d'un chasseur sur deux, ce ratio s'élevant à plus de 70% dans certaines des dix-huit communes du PIC.01.

Appréhensions ainsi très fortement négatives qu'il convenait à notre sens de traiter via des expressions non pas seulement verbales, mais également par des actes qui engagent leurs auteurs, à savoir ici le vote en faveur du parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions, le dossier Natura ayant été l'objet d'une très forte politisation de la part des leaders du mouvement. A titre d'exemple, sur le site internet de la formation politique, tout comme dans sa revue mensuelle, le réseau territorial composé des deux directives européennes constitue une rubrique à part entière. Sur le terrain, l'opposition à Natura 2000 reprend ce syndrome obsidional au travers de la thématique du « vampirisme territorial »<sup>1097</sup>. Dans un tel contexte de tensions territoriales épidermiques, où les crispations font que l'homme tend à devenir un lieu pour l'homme, il n'est pas très surprenant de voir la « France des différences » prônée par Pau, ressentir dans Natura 2000 une invasion directe. Traiter ainsi de politique et pas seulement au sens originel du terme, relève de l'évidence dans la mesure où il n'existe pas en France pareil fief électoral pour le courant cynégéphile que le littoral picard : « La patrie de la chasse au gibier d'eau » (et celle de CPNT) pour reprendre l'expression utilisée par Yves

<sup>1095</sup> A propos des tendances quant au devenir de la discipline, l'auteur s'interroge sur deux axes historiques majeurs à partir de la publication de deux ouvrages récents.

<sup>1096</sup> Rappel : près de 80% d'opinions défavorables à Natura 2000, pour seulement 4% de répondants plutôt en accord.

<sup>1097</sup> Cf. le communiqué de presse CPNT du 20/10/04. « Là est l'essentiel car sans périodes de chasse concordantes aux migrations et sans territoires pour exercer cette passion héritée de la Révolution Française, point de chasse ! » On pourra observer dans le même sens, la carte des paysages en Picardie, qui illustre la façon dont nombre de chasseurs se représentent la protection de la nature, à la façon d'un grignotage du territoire.

Butel, le président fédéral, lors de la venue de François Patriat, le « Monsieur chasse » du gouvernement Jospin pour l'élaboration de la loi de 2000.

A l'origine de ce questionnement sur la politisation des territoires de chasse se trouve donc une interrogation quant à la meilleure façon de sonder à nouveau une partie des enquêtes menées sur la directive européenne 92-43, mais en tentant précisément de dépasser les artefacts auxquels mènent les enquêtes d'opinion. Une partie qui concerne néanmoins les chiffres sans équivoque retirés des questions d'opinion portant sur la perception du réseau Natura 2000 chez les chasseurs, et dont nous avons montré précédemment le rejet catégorique<sup>1098</sup>. Au-delà donc de ces éléments sociopolitiques, un problème d'ordre méthodologique nous obligeait surtout à rechercher un mode d'objectivation plus convainquant que la simple saisie de l'opinion. Car poser la question sous la forme d'une échelle d'accord revient à adopter la technique des sondeurs qui, même complétée par d'autres approches plus qualitatives, exige la plus grande des vigilances quant à la signification des résultats chiffrés. Si la différence fondamentale qui sépare le sondé de l'électeur remet en question la notion même d'« opinion publique », les mises en échec répétées des sondages, à partir de la présidentielle de 1988, obligent à revenir sur le séisme électoral de 2002, lorsque Lionel Jospin se voyait ravir le second tour par l'intrusion inattendue de Jean-Marie Le Pen, alors que les médias se focalisaient depuis des mois sur un schéma plus conforme à l'idée qu'il convenait de se faire des rapports de forces. Parmi les explications avancées par l'entourage du candidat débouté, les électeurs CPNT sont présentés comme une masse écervelée et manipulée<sup>1099</sup>.

Plus qu'un rejet de la notion d'opinion, la contestation d'une « opinion publique » en tant que telle laisse la place à la notion d'« opinion mobilisée », soit celle des groupes de pression qui présentent leurs intérêts particuliers comme l'expression de « l'intérêt général ». Dans le débat qui nous occupe, il s'agirait plutôt d'une lutte entre acteurs mobilisés, dont les uns proposent explicitement la défense d'un public de terrain au nom de son investissement dans la durée, face à d'autres acteurs, tout aussi mobilisés, mais au titre d'un intérêt qui se voudrait global pour l'écosystème, dont l'Homme est partie prenante. Pour résumer, cette lutte a pour finalité le monopole de la définition légitime de ce devrait être la bonne conception d'une protection du territoire. Si Natura a constitué un cheval de bataille électorale, c'est bien pour le parti dit « des chasseurs » et celui des Verts. C'est ce que montre l'enquête menée sur le sujet, lancée quelques mois avant les consultations de 2002.

Les Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » ont donc, à plus de dix ans d'intervalle (respectivement 1979 et 1992), révélé plus que créé ces enjeux insoupçonnés, qui ont pris tournure avec les résistances aux fondements normatifs des nouvelles pratiques sociales de la nature. D'utilitaire, l'espace rural a tendu à devenir récréatif, c'est désormais un truisme que de le dire. Cette modification de logique n'avait plus lieu d'être discutée par les paysans, disparus avec les images d'Epinal. Ce qui fut et reste disputé par les chefs d'entreprises agricoles tient dans la reconversion professionnelle que cette mutation leur

<sup>1098</sup> On se souvient que chez les hutteurs de l'intérieur tout d'abord, la réprobation du dispositif atteignait globalement plus des trois quarts de l'échantillon répondant, alors que les non-réponses représentaient moins de 8% des retours. Quant aux chasseurs tributaires de l'aval de l'État ou des communes via les concessions accordées soit ACDPM, soit aux sociétés de chasse, leur critique frôlait l'unanimité, les réponses aux questions ouvertes venant par ailleurs contrebalancer la nuance, voire l'approbation de nombreux « pro » Natura. Mentionnons encore la dégradation de cette opinion au moment où se déroulaient les investigations de terrain, par rapport à la position lors du lancement de la procédure de classement. On conservera enfin en tête les rapports cités plus haut, faisant état chacun des nombreuses réponses à des questions utilisées par ces chasseurs afin d'amener vers des explications éminemment politisées ; réponses truffées d'allusions suffisamment explicites pour que cette dimension devienne évidente.

<sup>1099</sup> A titre d'exemple, le terme « chafouin » revient régulièrement pour décrire Jean Saint-Josse.

impose. Au centre des nouvelles « levées de fourches », la chasse occupe désormais un rôle central, surtout depuis qu'elle a fait des suffrages électoraux une ressource de son lobbying, invalidant du même coup l'efficacité des stratégies de ses instances représentatives, plus classiquement tournées vers l'influence discrète des couloirs ministériels. Le passage aux urnes n'est que l'un des modes d'expression, parmi d'autres, de l'engagement politique. Il détient néanmoins cet avantage décisif d'être facilement cernable. Or, on constate depuis longtemps un hiatus persistant entre la répartition partisane des suffrages et les variables explicatives habituelles du Vote.

### **A.) DE LA FRONDE DES SAUVAGINIERS DE LA SOMME AU PARTI NATIONAL : historique d'un lien fondateur avec la côte picarde**

La fronde cynégétique a trouvé, d'un point de vue électoral, ses prémisses dans la Somme, lors du référendum sur un nouveau statut proposé à la Nouvelle-Calédonie, le 6 novembre 1988. A cette occasion, les sauvaginiens de la Somme se saisissent du peu d'intérêt suscité par cette consultation pour tester leur notoriété, prouvant par là qu'une logique de proximité locale a fonctionné dès les prémices du mouvement. En fait, ils peuvent sur leurs terres d'élection compter sur des taux d'abstention habituellement inférieurs à la moyenne nationale, ce qui invalide à nouveau l'hypothèse d'un recrutement de l'électorat CPNT au sein d'une population majoritairement dépolitisée<sup>1100</sup>. Il ne s'agissait pas alors d'un parti politique, ni même d'un mouvement véritablement structuré comme tel. A l'initiative de sauvaginiens picards, il est proposé aux chasseurs souhaitant cette fois s'abstenir, de glisser dans leur enveloppe un bulletin muni de la mention « chasseurs en colère », plutôt que « d'aller à la pêche ». Dans ce sens, en quelques jours, l'Union picarde des associations de chasseurs de gibier d'eau et de migrateurs (UPACGEM), sous couvert d'une petite structure locale, fait répandre le message de l'action contestatrice. En quelques heures, communiquée sous la forme de tracts glissés sous les essuie-glaces des véhicules stationnés le long du rivage et autour de la baie de Somme, la fronde se répand dans les isoloirs, pour atterrir à plusieurs milliers d'exemplaires sur les tables de dépouillement. Durant les cinq jours précédant le vote, plusieurs milliers de ces bulletins subversifs auront été distribués, photocopiés et placardés, jusqu'à provoquer une sérieuse angoisse à la préfecture. Le délégué départemental du CPNT fera état de 6 à 8 000 de ces missives, alors que les Renseignements généraux iront jusqu'à au moins 5 000 dénombrés au fond des urnes. Forts de ce premier succès, les initiateurs se convainquent de leur capacité à faire peser les effectifs cynégétiques dans la balance électorale. C'est à la suite de ce premier essai que la connexion avec le grand Sud-ouest, et en particulier les Pyrénées-Atlantiques, s'est établie. L'écho de ce coup de force picard y était écouté avec attention par la région de France qui regroupe les plus forts effectifs de chasseurs s'adonnant à des formes de chasse dites « traditionnelles », mais surtout contestées. Il fut entendu comme le signal pour le lancement d'un mouvement en gestation qui attendait son heure au travers de l'Union nationale de défense des chasses traditionnelles françaises (UNDCTF), fondée par Jean Saint-Josse. Déjà antérieurement, dès 1979, le « serment de Pau », dans lequel le même tribun invitait les 10 000 participants d'un meeting resté célèbre à jurer ne jamais renoncer à lutter contre la directive 79-409, avait mobilisé ces mêmes

<sup>1100</sup> Ce que montrait déjà et par ailleurs Christophe Traïni, en ce qui concerne les militants pour sa part, dans *Les braconniers de la politique. Les ressorts de la conversion à Chasse, Pêche, Nature et Traditions*, 2000, op. cit. « La condamnation virulente de l'abstentionnisme démontre [...], qu'à l'encontre de toute désinvolture en matière de vote, le militantisme C.P.N.T. manifeste des dispositions héritées d'une politisation passée des plus orthodoxes » (ici page 24).



chasseurs de migrateurs en Aquitaine<sup>1101</sup>. On constate de ce fait que primo le feu couvait depuis le début des années 80 et secundo qu'il a pris son essor avec l'engagement des adeptes de chasses qualifiées de « coutumières », spécifiquement les plus discutées<sup>1102</sup>.

Les mouvements protestataires sont néanmoins encore plus anciens chez les nemrods, tout particulièrement avec la création, il y a donc une trentaine d'années, de cette UNDCTF, surtout cantonnée dans le grand Sud-ouest, mais particulièrement frondeuse. Rompant avec les stratégies lobbyistes des instances représentatives de la chasse française, et en particulier avec l'actif capital social mis à profit par l'UNFDC, le premier « Chasse, Pêche, Traditions » se veut rassembleur de l'ensemble des nemrods par delà leurs clivages politiques<sup>1103</sup>. Pour autant et dès l'origine, le vote CPNT ne peut être totalement fondu dans une expression purement cynégétique. Il trouve à la fois un écho chez les ruralistes non pratiquants, tout autant qu'il est décrié par certains chasseurs favorables à la poursuite des logiques du groupe de pression. Ne serait-ce qu'au sein de la population cynégétique, l'alliance des « sauvaginaires » eux-mêmes a de quoi étonner, tant elle relève d'un phénomène récent. Longtemps, ce fut l'affrontement des grands propriétaires chasseurs et des « petits cacheux » qui prédomina, en particulier sur ce site où nombre de marais ont été progressivement investis par de riches industriels du nord de la France. Au-delà de l'émanation d'une fraternité envers la cynégétique, le phénomène électoral procède davantage d'une construction sociale cimentant une identité locale malmenée, au sein d'une population qui se sent marginalisée, révélant par l'affirmation de ses « traditions », un syndrome obsidional de citadelle assiégée. Or, si forteresse il y a, c'est bien dans la puissance de la chasse qu'on peut la trouver. Il est ainsi possible de faire remonter ce malaise dans l'histoire de notre pays, bien plus avant la création d'un parti politique qui prendra l'étiquette « chasse ». Pour exemple, Xavier Patier<sup>1104</sup> rappelle à quel point les débats parlementaires furent âpres à chaque modification majeure du droit de la chasse : 1789, 1832, 1844, 1964 et enfin 2000 comme nous l'avons vu. Or, en France justement c'est un parti politique qui s'est récemment illustré en se référant explicitement à ces espaces désormais pluriels pour en revendiquer la représentation singulière, la chasse allant jusqu'à quasiment disparaître de l'argumentaire déployé lors des campagnes 2002.

Conséquence du poids de la chasse dans notre pays, chaque chambre du parlement comporte son groupe d'étude spécifique aux questions cynégétiques, avec près de 150 députés membres pour l'Assemblée Nationale. Ce groupe organisait par exemple un colloque national sur les réformes de la chasse le 31 janvier 2000, à la veille des débats sur la grande loi. Pour autant, ce qu'il convient d'appeler le lobby de la chasse<sup>1105</sup> est beaucoup plus composite qu'il n'y paraît au premier abord. Certaines composantes ont une reconnaissance officielle comme les fédérations départementales, le Conseil international de la chasse (fondé à Paris en 1930 et présent dans une dizaine de pays) ou le Saint-Hubert club de France, alors que d'autres relèvent davantage de l'association sectorielle, voire parfois militante : la Société de vénerie,

<sup>1101</sup> Serment lancé le 26 mai 1979. Cf. docteur Rocher : Les chasses des palombes et des tourterelles, Bordeaux : éditions de l'Orée, 1979.

<sup>1102</sup> Au-delà de ce seul arc atlantique, la discussion a très largement débordé sur l'ensemble de l'hexagone, dont également le Sud-est. Sur cette approche comparatiste, voir Bernard Picon : L'espace et le temps en Camargue, Arles : Actes Sud, ARCANÉ, décembre 1988 (2<sup>ème</sup> édition). Le sociologue y explique que de 1979 à 1989, agriculture, bovine, chasse, protection de la nature et tourisme ont modifié l'espace camarguais le temps d'une décennie, transformant profondément le rapport symbolique à la nature.

<sup>1103</sup> L'attitude des instances nationales de la chasse à l'égard du parti sera toujours mitigée, allant de la distance au soutien explicite. Pour n'en donner qu'un exemple, dans Le nouvel examen du permis de chasser. Préparation officielle aux sessions d'examen 2001, que la FNC édite alors avec le soutien des fédérations départementales, on lit page 225, dans les adresses des « grandes associations cynégétiques » : CPNT Aquitaine.

<sup>1104</sup> In La chasse, Paris : Le cavalier bleu, collection « Idées reçues », ici page 59.

<sup>1105</sup> Cf. Hélène Constanty : Le lobby de la gâchette, Paris : Seuil, 2002.

l'Association des maîtres d'équipage, l'Association nationale des chasseurs de grands gibiers, l'Association nationale des fauconniers et autoursiers, l'Association des chasseurs de gibiers de montagne, le Club national des bécassiers... Mais de loin c'est l'ANCGE, née dans la Somme au début du XX<sup>e</sup> siècle (1935), qui compte les rangs les mieux pourvus, avec la plus forte capacité de mobilisation<sup>1106</sup>. Autrement dit et encore aujourd'hui, ce lobby est plus un faisceau de groupes de pression qu'un ensemble homogène, ce qui ne signifie en rien qu'aucun dénominateur commun, sur le plan des valeurs, ne les unisse en un tout apte à la lutte.

Le mouvement « Chasse, Pêche, Tradition », devenu par la suite « Chasse, Pêche, Nature et Traditions », est ainsi apparu, électoralement parlant, pour la première fois lors des élections européennes de 1989<sup>1107</sup>, ce qui n'est pas un hasard dans la mesure où la construction communautaire cristallisait les critiques des nemrods<sup>1108</sup>. La liste<sup>1109</sup>, menée par André Goustat, président du mouvement à l'époque, obtint alors environ 750 000 voix, soit 4,13% des suffrages exprimés. C'est la première grande surprise électorale provoquée par les chasseurs français. Il manqua néanmoins 100 000 voix pour atteindre les 5%, seuil

---

<sup>1106</sup> L'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau, fondée dans la Somme au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nouveau présidée par un picard de cœur à partir de 1977, jusqu'en 2006, représente une véritable courroie de transmission de la CNPTisation des adeptes du gibier d'eau ; un rôle assumé par sa principale plume pendant la montée en puissance de la formation politique, lequel chargé de communication pour la FDC.80, devient l'une de ses têtes pensantes. Rappelons à ce titre que l'ANCGE émane de la création, le 9 juillet 1935, de l'Association de hutteurs et chasseurs de gibier d'eau, qui deviendra plus tard l'association que l'on connaît. Le contexte de cette émergence en dit d'abord long sur le climat d'affrontement qui préside à l'officialisation le 16 juillet, à Amiens, de ce premier groupement. Depuis plusieurs mois le projet couvait, suite à un projet de loi visant à interdire la chasse de nuit. Précisément, c'est le 28 février 1935 qu'un projet de loi voté par l'Assemblée nationale est déposé au Sénat. Il concerne des restrictions pour la chasse du gibier d'eau sur le DPM, les grèves, les estuaires. Il s'agit de déterminer des heures d'interdiction pendant la nuit, des dates, le tout à arrêter par décrets et par grande zone géographique. La chasse au petit gibier sur les grèves était autorisée toute l'année. La chasse au gibier d'eau serait alors assimilée à celle de plaine. Ensuite, c'est le lien direct avec la Picardie et le littoral de la Somme qui s'impose, puisque c'est sous l'impulsion des sauvaginaires de la côte picarde, qui invitent certains de leurs collègues du Nord et du Pas-de-Calais à élire un comité provisoire, que l'initiateur devient président : Joseph de Valicourt, sauvaginier bien connu de la rechlôture Elluin. Même si on laisse une large place pour les autres départements à venir, dès l'origine cinq des onze membres sont issus de la Somme. L'association réduit sa cotisation au minimum pour réunir le plus de monde possible et créer ainsi un groupe de pression. Dès les origines donc, l'aristocratie cynégétique, composée de la noblesse de côte et d'une haute bourgeoisie industrielle amatrice de sauvagines, s'enquière du soutien des classes populaires, ce qui contribue également à éclairer les alliances de classes observées sur le terrain tout au long du siècle. Cette association se transformera en ANCGE en 1953. Voir les textes d'Olivier Lazzarotti sur cette dimension, dont « La chasse, une chance pour l'Europe », article écrit pour *Le Monde*, placé en annexes.

<sup>1107</sup> On a pu ainsi penser que cette transformation nominale illustre parfaitement la « montée en généralité » propre à faire embrasser l'universalité des causes les plus corporatistes. Pour autant, les seulement trois mois qui séparent la première dénomination du second acronyme laissent penser que cette interprétation reste ici sujette à discussion. De plus, nous pensons avoir montré par les enquêtes décrites dans les parties II, III et IV, et tout spécialement via les items utilisés dans les réponses aux questions ouvertes, que la « nature » était en effet au centre des préoccupations cynégétiques. Sur le principe de la montée en généralité, voir Jacques Lolive : « La montée en généralité pour sortir du Nimby », in *Politix*, 1997, op. cit. André Micoud montre encore, à propos des associations environnementalistes, que cette montée en généralité n'est pas forcément à lire via le seul prisme de l'effet nimby, mais que souvent l'absence de négociation avec le local a facilité la fédération entre différentes revendications, faisant de la nébuleuse apparente, un réseau d'affinités pas si hétérogènes qu'il n'y paraît, mais que nos cadres d'analyse anciens ont quelques difficultés à reconnaître comme innovant. Cf. « Une nébuleuse associative au service de l'environnement », in *Sciences humaines*, n°49 (hors-série), juillet-août 2005, pages 54 à 59. Or, si l'inscription agrarienne du parti des chasseurs a eu quelques difficultés à se reconnaître dans un terme comme la nature, c'est aussi que ses adversaires sur la scène publique en avaient fait leur oriflamme.

<sup>1108</sup> Lors du même scrutin les bulletins de vote faisaient état d'une « Liste apolitique pour la protection des animaux et de leur environnement », véritable épouvantail pour les chasseurs.

<sup>1109</sup> A l'occasion de cette élection, sur les 81 candidats de la liste CPNT, trois fournissent une indication quant à leur implantation géographique dans la Somme, dont le premier en quatrième position.

symbolique c'est entendu, mais depuis la dernière loi sur le financement des formations politiques, palier qui permet d'obtenir le remboursement des frais de campagne. Campagne qui fut d'ailleurs lancée à Amiens, où 2 500 sympathisants se pressèrent dans le cirque de la ville, faisant de la préfecture de la Somme la capitale historique du mouvement. 1989, c'est également l'année des premières grandes manifestations de chasseurs en colère, avec 40 000 participants pour la plus importante du nord de la France, en plein mois de février et toujours à Amiens, 20 000 à Marseille, 40 000 à Rennes, 80 000 à Périgueux. Une date qui reste encore dans les mémoires comme le commencement d'une nouvelle ère pour la chasse : plus revendicative, mais également plus inquiète.



Affiche appelant à la première grande manifestation amiénoise, en février 1989.

Le thème de la liberté, qui s'oppose chez les chasseurs à celui de la régulation réglementaire, dit assez bien la nostalgie que continue à susciter la chasse dite « banale », exempte de l'arsenal juridique contemporain.

Par la suite, la structuration du mouvement s'accroît pour en arriver à obtenir 29 sièges lors des régionales de 1992, dont 10 dans la seule région Aquitaine (troisième liste dans ce conseil et cinq élus rien qu'en Gironde, principal bastion kaki en effectifs), sur les 13 régions où CPNT décrocha des sièges. Présentant des candidats dans 37 départements, les frondeurs y recueillent 6,7% des suffrages exprimés. En Picardie, nous y reviendrons plus loin, pendant cette année où la région se place en tête des provinces qui donnent une majorité au « non » sur la ratification du traité de Maastricht, la liste CPNT arrive en seconde position avec 13,25% des suffrages. La récurrence de 1994 marque la stabilité du noyau électoral pour les européennes, mais un léger recul sur le plan proportionnel : 770 000 électeurs, soit 3,95% des suffrages exprimés, qui s'expliquent par une progression de la participation de 48,8 à 52,7% de votants. L'essai des régionales de 1992 est de la sorte confirmé en 1998, où le parti passe de 29 à 32 conseillers dans 17 régions : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charente, Rhône-Alpes et Picardie. En Aquitaine, Saint-Josse est élu avec sept autres colistiers. Plusieurs vices présidences sont décrochées, dont en Bourgogne et en Picardie<sup>1110</sup>.

Enfin, le résultat des européennes de juin 1999 crève le plafond par 1 195 727 suffrages, qui représentent 6,77% des exprimés, avec pour la première fois six élus à la clef, dont un pour la Somme, mais également le président du mouvement dans les Pyrénées-Atlantiques, Jean Saint-Josse<sup>1111</sup>. En Somme justement, le score global est tout simplement ahurissant pour que le discours développé par CPNT ne dépasse pas la seule question de la chasse : 27,06% (!!!), avec la première place dans 631 communes sur 783, des sommets à 70% dans des bourgs du PIC.01 comme Le Crotoy ou encore 35% dans la seconde ville du département, Abbeville. Non seulement il s'agit là du meilleur score national<sup>1112</sup> pour CPNT, mais la formation devient la première force politique du département. L'antenne locale du

<sup>1110</sup> En Picardie avec Michel Blondin, le fils du président de l'ACDPM baie de Somme de l'époque, et resté encore aujourd'hui très proche de CPNT. Il fut par exemple candidat aux dernières cantonales sur Rue.

<sup>1111</sup> Les départements apportant des élus sont : la Loire-Atlantique, les Pyrénées-Atlantiques, les Pyrénées-Orientales, la Saône-et-Loire, les Vosges et la Somme.

<sup>1112</sup> Les Landes, en seconde position, accordèrent 16% au CPNT, l'Ille-et-Vilaine 12,5%.

parti fait réaliser les casquettes noires « de la victoire » où trône le chiffre magique, comme la devise républicaine sur le fronton des bâtiments publics<sup>1113</sup>. Le nouveau député européen de la Somme installe sa permanence juste en face de son premier bureau, à la fédération, sise sur un îlot du fleuve éponyme. Le quotidien *Le Monde* laisse à l'humoriste Plantu le soin d'en faire son trait d'humour le mardi suivant le scrutin. On jaserait longtemps sur ce que certains interprètent comme un retour des « chemises vertes » du dorgérisme<sup>1114</sup>. La Somme surprend et attire les projecteurs pour ce qui est devenue la première formation politique du département, loin devant le PS qui ne recueille alors que 16,21%. On fait néanmoins remarquer un fort taux d'abstention avec 43,71% des inscrits, mais qui reste pourtant largement inférieur à la moyenne nationale : 52,99%. C'est l'arrondissement côtier d'Abbeville qui forme la citadelle électorale avec une moyenne de 43% de bulletins traditionalistes, que l'on doit bien entendu et pour partie aux plus de 7 000 nemrods du secteur, dont la densité frôle parfois les 10% de la population totale sur des cantons comme Saint-Valéry ou Rue. Secundo, rappelons que si érosion des affiliés il y a sur le plan quantitatif, celle-ci s'y retrouve beaucoup moins fortement qu'au niveau national, apportant au territoire la conscience d'une déperdition globale, tout en lui conservant les forces pour une résistance. Le pays des chasseurs tend à devenir le centre névralgique d'une "Jossie" en cours de constitution, le leader du mouvement réalisant plusieurs déplacements dans la région, déclarant régulièrement s'y sentir chez lui. Des performances qui font honte à une autre Somme, donnant naissance à l'association Nature et citoyenneté, à l'origine le Collectif pour le respect des droits des usagers de la nature (CRDUN)<sup>1115</sup>.

Ce pic nous intéresse particulièrement pour le littoral picard. « Les régions de chasse au gibier d'eau ont fortement mobilisé. Les derniers arrêts du Conseil d'État, en avril, n'ont pas été digérés<sup>1116</sup>. C'est le cas notamment en Basse-Normandie, où la liste chasse réalise 13,60% avec une pointe de 16,35% dans la Manche. Mais c'est en baie de Somme que les chasseurs réalisent leur meilleur score avec 27,06% des voix [dans le département]. »<sup>1117</sup> En d'autres termes, la spécificité du mouvement tient dans sa capacité, seulement une décennie après son apparition, à se constituer des fiefs, contrairement à d'autres mouvements de taille similaire. Surtout, la circonscription administrative d'Abbeville apparaît de façon pérenne comme le haut lieu des bastions CPNTistes et ce même si le type de scrutin en vigueur pour les européennes n'aboutit pas à l'élection de candidats locaux. Mais la composition de la liste indique en partie les régions à représenter : on compte ainsi deux picards (Somme et Aisne) dans les 87 noms des candidats, dont un en position éligible, le président de la FDC.80. Si l'on retrace la géographie diachronique du vote CPNT pour les élections européennes, ses scrutins de prédilection, le mouvement étend progressivement son

<sup>1113</sup> Ces couvre-chefs furent visibles partout, mais on observera dans le CPNT Infos n°15, de décembre 1999, qu'à cette époque tout le monde ou presque est acquis à la cause du parti à la FDC.80.

<sup>1114</sup> Cf. Robert O. Paxton : *Le temps des chemises vertes. Révoltes paysannes et fascisme rural. 1929-1939*, Paris : Seuil, 1996. Henry Dorgères fonde les Jeunesses paysannes, plus connues sous le nom de « Chemises vertes », pendant l'été 1935. Aujourd'hui, on trouverait une descendance davantage du côté de la coordination rurale.

<sup>1115</sup> Là aussi on pourrait partir d'une interprétation empruntant à la notion de montée en généralité. Pour son président, si l'association a pris cette teinte c'est qu'il était lui-même à la fois membre du conseil d'administration de Picardie nature, la fédération picarde des associations environnementalistes et membre du CA de la Ligue des droits de l'Homme, cette double influence contribuant à expliquer le positionnement de la future Nature et citoyenneté.

<sup>1116</sup> « [...] l'interdiction de la chasse nocturne au gibier d'eau (décidée par le Conseil d'État) et la condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme, à la fin du mois d'avril, de la loi Verdeille [...] », in *Le Monde*, mardi 15 juin 1999, page 6.

<sup>1117</sup> Cf. [www.France-ouest.com/europeennes99/resultatfrance/accueil.html](http://www.France-ouest.com/europeennes99/resultatfrance/accueil.html). Pour exemple, le tribunal administratif d'Amiens annulait l'arrêté préfectoral sur la fermeture de la chasse au gibier migrateur, ramenant cette fermeture au 31 janvier 2000.

aire d'implantation, mais selon des règles illustrant apparemment les théories diffusionnistes. Si la dimension européenne a constitué un nouveau territoire de conquête<sup>1118</sup>, la « vigie du monde rural » est restée non seulement attachée au mode de régulation « à la française » de la pratique cynégétique, aujourd'hui de plus en plus encadrée par une gouvernance bruxelloise davantage construite autour du modèle anglo-saxon, mais surtout ses ancrages spatiaux restent extrêmement localisés.

En matière de militantisme, le mouvement CPNT déclarait à son apogée de 1999 environ 50 000 adhérents<sup>1119</sup> et se disait sur une pente croissante forte qui lui faisait espérer le doublement de ce nombre dès la fin 2000. Ils ne sont pourtant plus que 30 000 à la veille de la présidentielle 2002, mais dont un tiers de non-chasseurs parmi eux<sup>1120</sup>. Au niveau départemental les élus sont moins nombreux, mais deux le sont dans notre département, au-delà d'un canton conquis en Gironde et d'un autre dans l'Hérault. Profitant de leur lancée européenne de 99, c'est trois ans plus tard que les nemrods hissèrent quatre des leurs dans ces assemblées de proximité, en gagnant les cantons côtiers de Saint-Valéry-sur-Somme et d'Abbeville-Sud. Surtout, les deux conseillers généraux de la Somme retiennent spécialement notre attention dans la mesure où ils emportent l'aire de recrutement privilégiée de l'ACDPM baie de Somme, soit deux cantons parmi les plus impliqués par le PIC.01. De même, pour les deux précédents, le Médoc d'une part et d'autre part la région de l'étang de Thau, sur le golf du Lion, confirment le primat des zones littorales orientées sur la sauvagine<sup>1121</sup>. Au-delà des succès locaux, le maillage du territoire par département explique en partie les étonnants résultats d'un mouvement pas seulement cynégétique et ce dès ses origines. Ainsi, un vaste réseau de délégués départementaux couvre l'intégralité du territoire national, jusqu'au niveau cantonal dans la Somme. Certaines associations locales, du type « Bien vivre au Pays », parfois créées par des chasseurs, servent encore de relais aux thématiques des édiles de la chasse, présentes dans la plupart des institutions départementales. Les réunions électorales sont elles aussi extrêmement nombreuses. Rien qu'entre le 25 mars et le 19 avril, soit dans la dernière ligne droite avant le premier tour de la présidentielle de 2002, pas moins de dix-sept sont organisées dans le département. Lors du meeting amiénois du candidat CPNT, Jean Saint-Josse rassemble près de 3 000 sympathisants dans la capitale régionale, la longue file des cars amenant son public provenant pour beaucoup du secteur d'Abbeville<sup>1122</sup>. En comparaison, Jean-Pierre Chevènement ne réussit à réunir que 700 personnes et Arlette Laguiller pas plus de 500. Signe de cette popularité, le candidat chasseur dispose déjà de 945 parrainages d'élus locaux, dans 72 départements, au début du mois de février 2002. Certains

<sup>1118</sup> Jusqu'au renouvellement du parlement européen en 2004, les 6 députés CPNT se distinguent avec trois autres de leurs 87 collègues français en contribuant à fonder le plus petit groupe parlementaire à Strasbourg : « Europe des Démocraties et des Différences » (EDD), qui compta 16, puis 18 membres. Coprésidé par Saint-Josse, d'après qui « CPNT a choisi des partenaires européens désireux de défendre une Europe respectueuse des identités des États, et décidés à se mobiliser pour un développement durable et harmonieux de l'espace rural », EDD entend se situer en dehors du clivage gauche/droite, obtenant d'être placé symboliquement au centre de l'hémicycle.

<sup>1119</sup> Pour comparaison, à utiliser avec une prudence à la hauteur des enjeux, le Parti Socialiste déclare en 2005 127 000 cartés, l'UMP 200 000, le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers en revendique 15 000 après l'explosion des banlieues et les Verts 8 000.

<sup>1120</sup> Nous avons finalement dû nous résoudre à renoncer quant à l'étude du fichier de ces militants, en particulier de leur inscription professionnelle. De l'avis du permanent de l'époque et candidat 2007 à la présidentielle, Frédéric Nihous, ces données étaient peu fiables, beaucoup d'adhérents n'ayant pas répondu à cette question.

<sup>1121</sup> Gironde (33), canton de Lesparre : Francis Magenties ; Hérault (34), Canton de Mèze : Christophe Morgo, Somme (80), canton d'Abbeville-sud : Yves Butel, président de la FDC.80 et canton de Saint-Valéry : Nicolas Lottin.

<sup>1122</sup> Parmi les cars stationnés ce soir là près de l'hippodrome, on repère une majorité d'immatriculations « 80 », mais aussi quelques « 62 », « 59 », « 60 », « 02 » et « 94 ». Nul doute que leurs occupants sont pour beaucoup des sauvaginaires à entendre leurs appeaux. Lors des discours introductifs, Natura 2000 est présenté comme un enjeu majeur pour l'avenir de la chasse au gibier d'eau.

de ces parrainages émanent d'ailleurs du littoral picard. Des Maires vont jusqu'à protester pour ne pas avoir été contactés<sup>1123</sup>.

## **B) LA PRÉSIDENTIELLE DE 2002 : une résurgence du ruralisme ?**

Lors de cette consultation majeure, le mouvement CPNT obtint 4,23% des suffrages exprimés sur l'ensemble du territoire national, soit 2,92% des inscrits sur les listes électorales, ou encore 1 204 689 voix. Le score en valeurs absolues est du même ordre que celui des précédentes européennes, et même en très légère augmentation, en progression dans 58 départements métropolitains, en baisse pour 33 autres et stable dans les 5 derniers. La baisse affecte généralement les régions où le parti obtenait ses meilleurs résultats : Basse-Normandie, Picardie, Nord, Bordeaux et sa périphérie. A l'inverse, la progression touche plutôt des départements ruraux où l'implantation était encore faible, mais également toute la région du grand sud-ouest à l'exception de la Gironde et de la Charente-Maritime, des places fortes bien tenues, mais où semble-t-il un point d'acmé a été atteint. La plus forte croissance est enregistrée dans l'Allier, avec +89%, qui passe de 3,73 à 4,40 points. 50 départements restent en-deça des 5% des suffrages exprimés quand 46 se situent au-delà. Ces derniers forment un arc de cercle qui part de la baie de Seine pour arriver aux Pyrénées-Orientales, en évitant une Bretagne élargie par une frange ouest des Pays-de-la-Loire. Dans cette aire au-dessus de 5% ne manque que la Haute-Garonne. Elle s'étend par ailleurs à une partie du sud-est en passant par le Languedoc-Roussillon, le sud du Massif Central et des Alpes, pour aboutir en Corse. L'est n'est représenté que par une enclave constituée de l'Aube et de la Haute-Marne, le nord de l'Ile-de-France par deux fiefs que sont la Somme et le Pas-de-Calais. Dans cette aire d'influence, quatre départements sortent du lot avec des performances dépassant les 10% : le Lot, les Landes, le Gers et toujours la Somme.

### **1.) Les spécificités du vote Saint-Josse : au niveau national, un électorat singulier**

C'est encore une fois une surprise pour les analystes politologues. Les sondés penchant dans ce sens avaient préalablement été définis comme des électeurs « plutôt masculins (6% chez les hommes contre 4% chez les femmes), assez jeunes (9% parmi les 25/34 ans contre 2% chez les plus de 65 ans) et surtout [relevant de catégories d'appartenance] très populaires : 12% d'intentions de vote parmi les ouvriers et 10% parmi les chômeurs (avec des chiffres nettement plus importants parmi les catégories populaires vivant en milieu rural ; en témoignent par exemple les résultats obtenus dans la Somme, le littoral du Nord-Pas-de-Calais ou le Médoc) »<sup>1124</sup>. Autre caractéristique du mouvement : le taux de mobilisation, 80% des sympathisants du mouvement déclarant avoir l'intention de voter Saint-Josse, soit le taux le plus élevé toutes formations politiques confondues. Surtout, la cartographie, quelle soit cantonale ou communale, révèle l'hyper localisme du vote CPNT, puisqu'en dehors du trio de tête, constitué de Jacques Chirac, Lionel Jospin et Jean-Marie Le Pen, et alors qu'il réalise un score modeste, « seul Saint-Josse parvient à dominer politiquement certains territoires : 50 cantons au total, organisés en pôles d'une dizaine de cantons (baie de Somme, Médoc, confins sud du Massif Central...). Ces territoires constituent

<sup>1123</sup> Cf. sur cette campagne, *Le Courrier Picard* des mardi 19 mars 2002, page 4, vendredi 29 mars, page 2, mardi 5 février, page 19 et lundi 4 mars, page 2.

<sup>1124</sup> Politique Opinion annonce dans sa une du 18 avril 2002, sur son site internet : « Les ressorts du vote Saint-Josse » en citant le sondage de l'institut CSA des 3 et 4 avril, lequel le crédite de 5% des intentions de vote. Cf. [www.politique-opinion.com/elections/presidentielle\\_2002/themes/theme\\_cpnt.html](http://www.politique-opinion.com/elections/presidentielle_2002/themes/theme_cpnt.html).

en quelque sorte des zones politiques tampons entre les sphères d'influence des trois premiers candidats. »<sup>1125</sup> Lorsqu'il est présent, le vote dit « chasse » est souvent très largement au-dessus de sa moyenne nationale et sur cette cinquantaine de cantons où le ruralisme arrive en tête, on compte tous ceux qui ceinturent le littoral picard. De là à dire que les chasseurs pourraient « faire les élections », même au niveau local, il y a un pas que l'on ne peut franchir. La réalité montre plutôt qu'ils peuvent obliger les candidats à se positionner sur leurs revendications et éventuellement faire obstacle à ceux qui leur seraient défavorables, comme ils l'ont montré avec Vincent Peillon, précisément déchu de son mandat législatif sur le littoral picard.

Second constat d'ordre général, alors que ce premier tour a été marqué par un taux record d'abstention pour ce genre d'élections, il n'en est rien pour la côte picarde, laquelle voit peu régresser son taux de participation. De plus, l'analyse géographique du vote Saint-Josse montre une nouvelle fois un grand Sud-ouest plutôt sensible au discours du leader de CPNT, ainsi que le Sud-est alpin, l'Indre et son pourtour, mais aussi et surtout la Somme associée au Pas-de-Calais, principaux départements de recrutement des sauvaginiens adhérents des ACDPM du littoral picard.

Michel Bussi interprète cette expression unique<sup>1126</sup> (qui montre que le nouveau discours de CPNT «chasse» sur une thématique en jachère) dans la foulée de l'analyse tribunitienne faite par Jacques Lévy<sup>1127</sup>. On observe alors une France protestataire où les courants non gouvernementaux évoluent, en cumulé, entre 40 et 50% des suffrages exprimés, avec une tendance du vote Saint-Josse à se placer dans la seconde couronne des espaces sous influence urbaine, alors que le vote Le Pen gagne la première. Ce sont ainsi des espaces qui, se vivant comme menacés dans leur style de vie sans pour autant profiter des avantages de l'urbanité, se tournent vers un programme de discrimination géographique. En d'autres termes, en plus de ses spécificités propres, l'électorat favorable aux thèses de CPNT, s'il exprime un rejet des forces politiques classiques à la manière de l'électorat lepéniste, n'est pas exactement à confondre avec ce dernier. L'aspect protestataire ne suffit pas à conclure dans le sens d'une identité de vues. Alors que la sphère d'influence du leader nationaliste conquiert progressivement les zones de relégation en milieu rural, Saint-Josse emporte les campagnes du rural dit « isolé » qui ressentent la même frustration, mais qui restent relativement éloignées de la conurbation. Cette conclusion vaut particulièrement pour les franges de l'Île-de-France où les résultats de CPNT l'emportent sur ceux du Front National au fur et à mesure

---

<sup>1125</sup> Cf. Michel Bussi et Jérôme Fourquet (coordinateurs), ainsi que P. Buléon, C. Colange, J-P. Gosset, S. Freire-Diaz : La mosaïque politique de la France. 15 cartes par canton pour comprendre l'élection présidentielle 2002, Groupe de recherche et d'analyse de la démocratie, des représentations, des élections et des territoires, département de géographie, université de Rouen, publié sur [Cybergegeo](http://www.cybergegeo.fr), <http://www.cybergegeo.fr>, 29 avril 2002. Voir en particulier « Le vote Saint-Josse, Mamère, Chevènement... vers un clivage partisan urbain-rural ? ».

<sup>1126</sup> « La carte du vote Saint-Josse ne ressemble à aucune autre, actuelle ou passée. Si l'on calcule des coefficients de corrélation par canton avec les 15 autres candidats, tous les coefficients sont négatifs ou nuls. On reconnaît encore les poches de votes sur les enjeux de la chasse : baie de Somme, baie d'Isigny, Médoc... Néanmoins, l'influence du "parti de la ruralité" semble gagner un espace plus vaste, dans l'ensemble de la France des montagnes, des forêts et des marais. », Michel Bussi, op. cit.

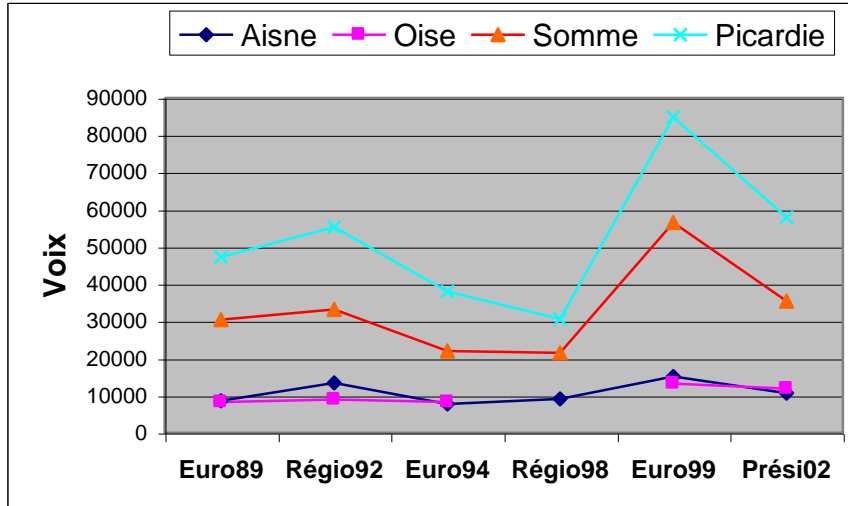
<sup>1127</sup> Lequel signe avec Hervé Le Bras un article très révélateur quant à cette reconfiguration géographique des clivages électoraux : « Gauche des villes, droite des champs », in Libération, « Rebonds », pages 6 et 7. Ils y expliquent que selon eux le couple structurant centre/périphérie tendrait désormais à remplacer celui entre gauche et droite. On réagirait ainsi aux commandements des grandes métropoles. Même lorsque les phénomènes migratoires ont été importants, modifiant profondément la composition socioprofessionnelle d'une région, la couleur politique de la circonscription ne change pas nécessairement, dans la mesure où les nouveaux venus s'amalgament à la couleur locale. Nous y reviendrons avec ce que nous avons repris sous l'expression « effet Pygmalion », la Somme et sa frange ouest en particulier relevant des circonscriptions législatives dites « opportunistes » (toujours du côté des vainqueurs). Mais à la périphérie, on a aussi les plus pauvres, acquis maintenant à la droite (dont populiste), alors que la gauche hérite des cadres dans les centres urbains.



que l'on s'éloigne de la capitale. Les cartes de la France CPNTiste des européennes de 1989<sup>1128</sup> ou de 1994<sup>1129</sup> se reconnaissent clairement dans celle de 2002. Cette dernière marque une extension qui avait été déjà observée depuis les origines.

## 2.) Au niveau régional : des résultats picards hétérogènes

Dans l'ensemble, la région Picardie, si elle est connue pour sa cynégéphilie, ne représente pas pour autant une terre uniformément promise au CPNT qui y réalise des performances contrastées. Son potentiel électoral y varie de 30 000 à 85 000 électeurs. Surtout, les résultats cumulés de l'Aisne et de l'Oise ne parviennent jamais à égaler ceux de la seule Somme, alors que ce dernier département ne représentait que 30% de la population régionale totale lors du recensement de 1999, mais 28 049 pratiquants chasseurs pendant la campagne 2002-2003. Cependant, ces effectifs n'expliquent que très partiellement le succès politique : en 1999, le taux de cynégéphilie de 14% chez les hommes âgés de 16 à 75 ans révolus, ne place la Somme qu'au vingtième rang national, métropole et DOM confondus. En revanche, conservons à l'esprit que c'est pendant la même campagne 02-03 que le département gagna la première place pour la densité en sauvagins, soit près d'un chasseur sur deux pratiquant le gibier d'eau. L'Oise quant à elle, avec néanmoins 18 000 adhérents, enregistre à chaque consultation les scores les plus faibles et n'a jamais compté d'élus régionaux, ne présentant d'ailleurs pas de candidat en 1998. Si l'Aisne se place au-dessus, c'est néanmoins souvent avec un nombre d'électeurs sensiblement identique, mais elle ne franchit que deux fois le seuil des 5%, soit aux régionales de 1992 et aux européennes de 1999. Les meilleures issues concernent d'ailleurs ces scrutins européens.



Sur le temps long, la tendance générale fait état d'une légère croissance entre les européennes de 1989 et les régionales de 1992. C'est en quelque sorte la phase de lancement du mouvement. Il bénéficie sur cette période d'un capital de sympathie en partie lié à l'effet de résurgence qu'il provoque dans la scène politique française, puisque contrairement à ce qui fut avancé dans une polémique engagée à partir de 2002, son discours fut d'emblée

<sup>1128</sup> Cf. Joël Pailhé : « Chasseurs, Écologistes ? Tous défenseurs de la nature », in *Les agriculteurs français aux urnes*, études rassemblées par Bertrand Hervieu, Paris : L'Harmattan, avril 1992, ici page 170.

<sup>1129</sup> Cf. Dominique Darbon : *La crise de la chasse en France. La fin d'un monde*, Paris : L'Harmattan, 1997, « Conjonctures politiques », cahier n°9, ici pages 232, 233 et 234.



ruraliste<sup>1130</sup>. Son effet est plus prégnant dans la Somme et reste marginal dans l'Oise. Cette courbe ascendante est suivie d'une régression sensible avec les européennes suivantes de 1994. Deux ans plus tard, c'est l'absence de candidature aux régionales dans l'Oise qui fait à nouveau chuter les suffrages, mais la réalité par département va plutôt dans le sens de la stabilité. 1999 marque une percée très significative, probablement à relier au fait qu'il s'agit d'élections européennes, souvent sujettes au vote protestataire, mais surtout aux polémiques et contentieux sur la chasse, qui connaissent à ce moment là une réactivation notoire. En ce sens, l'avant-dernière présidentielle ne constitue qu'un retour à la masse électorale gagnée en 1992. A cette occasion, c'est un nouveau public électoral, plus soucieux de ruralité que de chasse, qui a rejoint l'électorat initial.

Pour autant, la géographie intra-départementale montre des découpages beaucoup plus signifiants. La Picardie, bien qu'il s'agisse encore ici d'un découpage par circonscription législative (voir carte correspondante) trop large, étage les pourcentages CPNTistes de 2,08% à 19,56%, soit un rapport de 1 pour 10. Ainsi, l'ordonnement des scores obtenus par Saint-Josse au premier tour de la présidentielle 2002 suit une logique territoriale assez claire, décroissante d'abord au fur et à mesure que l'on passe de l'ouest côtier à l'intérieur des terres, et secondairement du nord au sud. Les meilleurs résultats se retrouvent sur le front de mer, pour ensuite gagner la sixième circonscription, très découpée en cernant l'est de la capitale régionale jusqu'au sud du Santerre (voir carte des régions agricoles). Elle comporte quelques cantons très cynégétiques avec Poix-de-Picardie, Conty et Villers-Bocage. Le Santerre nord suit de près et poursuit en quelque-sort la vallée de la Somme où l'on trouve les sauvagins en nombre. Quant à la banlieue nord et ouest d'Amiens, le canton rural de Picquigny, avec son apport de 12,32%, pèse dans la balance pour placer la circonscription au cinquième rang. C'est également un secteur peuplé par les classes populaires, où la chasse au gibier d'eau à faible coût est facilement accessible en baie de Somme. Les quatre circonscriptions suivantes concernent les marches est et sud de la Picardie historique, province d'Ancien Régime. Les deux premières, impliquant le nord et le centre de l'Aisne, reçoivent les eaux de plusieurs cours d'eau importants, en particulier l'Oise, et avec ses eaux les voix des sauvagins. Quant à ce département, les scores de CPNT y sont les plus faibles de la Picardie, sauf dans les deux circonscriptions de l'Ouest et du centre nord, plus rurales et sociologiquement assez proches de la Somme pour grande partie. La seconde circonscription de la Somme dénote quelque-peu du concert départemental par la faiblesse du vote Saint-Josse. Elle est composée d'une part importante de la bourgeoisie amiénoise. Les autres circonscriptions picardes affichent des résultats inférieurs à la moyenne nationale et se trouvent toutes hors de l'ancienne province de Picardie, à l'exception du Saint-Quentinois, où la ville sous-préfecture (75 000 habitants) domine son environnement rural. En conclusion, dans notre région les résultats de CPNT adoptent un profil demi radioconcentrique à partir du littoral, lequel retiendra l'attention d'Hervé Le Bras, et la notre un peu plus loin.

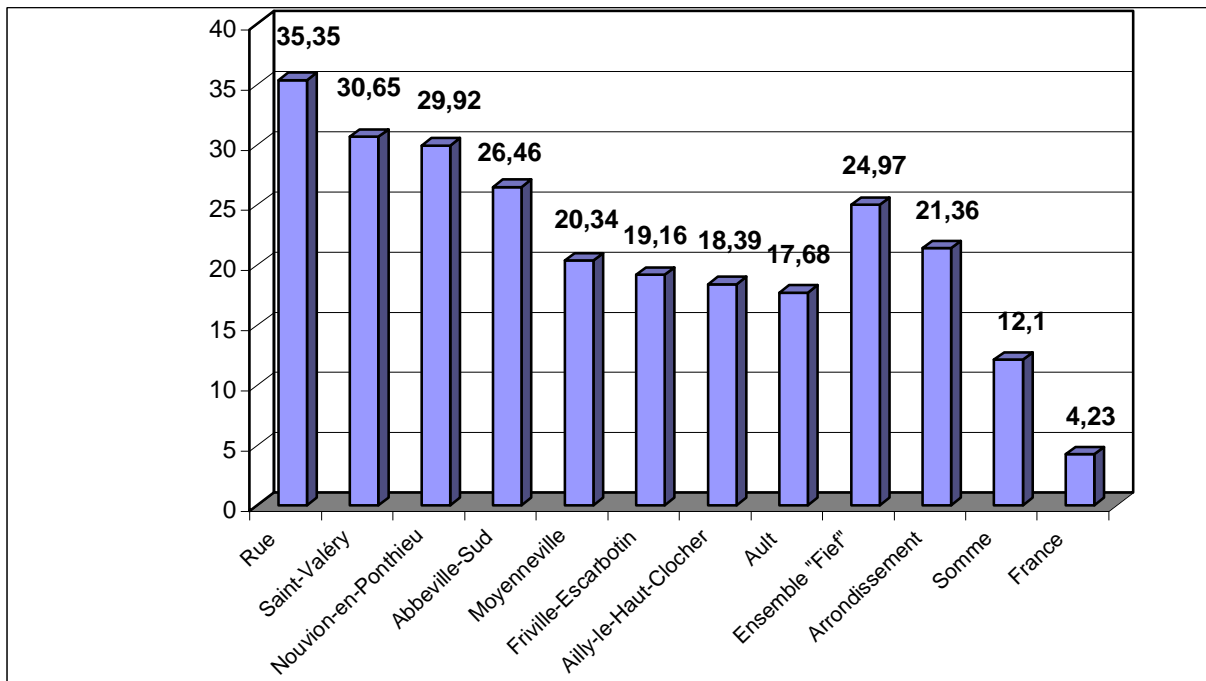
### **3.) Au plan local : une domination écrasante qui confère à la "jossie"**

Sur ce littoral en question maintenant, Saint-Josse crève souvent le plafond atteint par tout autre candidat dans cette région lors des précédentes consultations présidentielles. Sans analogie possible donc avec un précédent comparable pour cette échéance au sommet de l'État, le CPNT écrase littéralement le pourtour de la baie de Somme lors de sa première candidature à cette mandature. On trouve ainsi des communes du PIC.01 à lui accorder près

<sup>1130</sup> Cf. Le livre blanc de CPNT, Paris : CPNT, 1990, 58 pages.

de la moitié des suffrages exprimés, au point qu'Hervé Le Bras<sup>1131</sup> a fait de cet « effet baie de Somme » le modèle de sa théorie diffusionniste<sup>1132</sup>. Le PIC.01 comprend des communes assises sur six cantons, de Ault au sud à Rue au nord. Or, les résultats de CPNT se classent globalement dans le sens inverse, de 35,35% sur Rue à 17,68% pour le canton de Ault. En d'autres termes, à l'intérieur de ce bastion CPNTiste du littoral picard travaille une logique qui prend une tournure géographique caractéristique. Par ailleurs, une corrélation se retrouve entre la variable « vote Saint-Josse » et le nombre de huttes présentes sur chacun de ces cantons (voir la carte combinant répartition des installations huttières et densité du vote CPNT).

### Pourcentages du candidat Saint-Josse dans les cantons du fief littoral picard Premier tour de la Présidentielle de 2002



Pour autant, ces résultats cantonaux placent le secteur très au-dessus de la moyenne nationale. Avec 27,11% des suffrages exprimés sur les seuls six cantons littoraux, Jean Saint-Josse apparaît comme le grand vainqueur de la consultation. Seul Robert Hue se maintient dans ce secteur au-dessus de sa moyenne nationale. Quant au fief, composé de huit canton 8<sup>1133</sup> où une majorité relative est revenue à CPNT, les 11 000 électeurs s'étant déplacés devant les urnes pour y déposer un bulletin kaki constituaient le fer de lance national en nombre de voix. Ils représentaient un quart des suffrages exprimés, avec cette pointe à 35% dans le « meilleur canton de France ».

Dans une seconde série de cantons ruraux de l'arrondissement d'Abbeville il se place en deuxième position (plus de 3 000 voix, soit 17%). Il n'y a guère que dans le canton urbain

<sup>1131</sup> Cf. la cartographie dressée par Hervé Le Bras : « Qui vote pour qui ? *Un éclairage cartographique sur le choix des électeurs en France* », in *La recherche*, n° 357, octobre 2002, pages 32 à 37, ici page 35. Voir également, du même auteur : *Une autre France. Votes, réseaux de relations et classes sociales*, Paris : Odile Jacob, 2002, en particulier page 64. Nous reviendrons plus loin sur la discussion de cette théorie des sociabilités par contiguïté, à notre sens centrale.

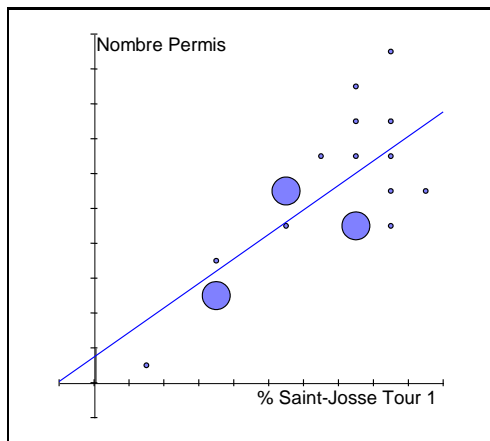
<sup>1132</sup> Cf. plus loin, partie II.]

<sup>1133</sup> Dans l'ordre décroissant des valeurs relatives : Rue (2592 voix, soit 35%), Saint-Valéry-sur-Somme (2177, 31%), Nouvion-en-Ponthieu (1458, 30%), Abbeville-Sud (515, 26%), Moyenneville (1137, 20%), Friville-Escarbotin (1375, 19%), Ailly-le-Haut-Clocher (818, 18%), Ault (1131, 18%).

du chef-lieu qu'on lui résiste en le reléguant en troisième position avec moins de 15%. Surtout, on observe une logique décroissante de la côte vers l'intérieur des terres, ce qui semble confirmer un effet de diffusion à partir de l'emblématique baie de Somme. C'est ce que Hervé Lebras a dénommé « l'effet baie de Somme », en démontrant cette hypothèse par une cartographie à l'échelle communale. « Voudrait-on simuler la propagation d'une épidémie (ou d'une rumeur) de proche en proche que l'on ne parviendrait pas à un dessin plus parfait. [...] En fait, on semble en présence d'un effet de contagion presque pur dont le terrain potentiel est tout l'espace rural. Au point de départ, la pratique très particulière de la chasse en baie de Somme »<sup>1134</sup>.

Sur les communes directement côtières, le candidat de CPNT recueille près de 30% des suffrages exprimés avec plus de 4 200 voix. S'il est en retrait par rapport à ses résultats locaux de 1999, il se retrouve pour autant largement en tête, et on ne retrouve néanmoins nul part ailleurs en France de tels scores, avec un écart de près de 13 points sur le candidat Président Jacques Chirac et près de 26 si l'on cumule les résultats des deux postulants écologistes, Noël Mamère et Corinne Lepage. Une déferlante qui n'est même pas imputable à un faible taux de participation puisque le PIC.01 vote ce jour là plus que la Somme ou le reste de la France (77,20% contre respectivement 75,71 et 71,60). Qui plus est, lorsque les électeurs de ces communes votent, ils s'expriment davantage (97,4% contre 96,62% pour l'ensemble du pays).

La plupart des 15 autres candidats subissent un revers par rapport à leur moyenne nationale, sauf néanmoins Arlette Laguiller qui réalise le même pourcentage et Robert Hue, qui voit là se maintenir les reliquats d'un ancien bastion du PCF. Pour autant, ce sont surtout les grands candidats comme Jacques Chirac, Lionel Jospin et Jean-Marie Le Pen qui font principalement les frais du raz-de-marée Saint-Josse. La répartition des scores CPNTistes par commune montre là également que si l'ensemble du secteur enregistre un impressionnant bilan favorable au candidat ruraliste, le détail est plus contrasté : de près de 45% à un peu plus de 7%. Parmi les facteurs explicatifs d'un vote agrarien, il apparaît d'abord une corrélation entre la taille de la commune et le pourcentage obtenu par CPNT, son candidat réalisant ses meilleurs résultats dans les petites communes.



C'est encore plus vrai si l'on cherche à comparer ce score électoral avec le rapport entre le nombre de permis validés ramené à la population totale communale. Ces deux variables évoluant dans le même sens, le nombre moyen de chasseurs pour cent habitants explique 64% de la variance.

En revanche, même dans la citadelle cynégétique, le vote massif pour Saint-Josse n'implique pas de facto l'abaissement du vote écologiste et inversement. Des cas de figure extrêmement variés peuvent se présenter.

<sup>1134</sup> In Une autre France, op. cit., ici page 65.

## II.] TRANSFUGES ÉLECTORAUX ET POROSITÉS IDÉOLOGIQUES : les complexités d'une thèse poujado-frontiste sur un fief électoral<sup>1135</sup>

Sitôt le second tour passé et le séisme du 21 avril 2002 contrebalancé, l'euphorie de la nouvelle majorité composite est de courte durée dans la Somme, où s'engage une polémique quant au comportement des électeurs de Saint-Josse le 5 mai. La presse régionale avance un report des CPNTistes en faveur de Le Pen, allant de ce fait à l'encontre de l'appel du leader Saint-Josse<sup>1136</sup>. Celui-ci avait en effet contrarié les attendus poujadistes ou de repli identitaire proche de la xénophobie qu'on lui attribuait chez ses détracteurs, en appelant quelques minutes après les résultats du premier tour à « faire barrage » au candidat frontiste<sup>1137</sup>. Déjà en 1999, suite au score incroyable des européennes, de vives réactions s'étaient exprimées en considérant le mouvement comme pétainiste et proche de l'extrême droite<sup>1138</sup>.

La fin annoncée des différenciations entre un rural de plus en plus imaginaire et une urbanité tentaculaire tendait à être nuancée, sur le plan des affiliations électorales, par le vote CPNT. Cette expression d'une assise territoriale marquée et revendiquée semblait s'opposer tant géographiquement que démographiquement à l'attraction d'une autre partie du corps électoral en direction des Verts. En 1999, le bulletin kaki était plutôt analysé comme un vote de chasseurs de migrants, alors que pour cette consultation de 2002, il était davantage porté par les angoisses des ruraux en cours de marginalisation, et à l'inverse par des populations périurbaines se sentant menacées par l'avancée des métropoles. CPNT progresse alors au Sud sur l'électorat de la droite parlementaire, mais aussi sur celui du souverainisme conservateur fortement implanté à l'Ouest. En apparence, Saint-Josse ne chasse pas sur les mêmes terres que Le Pen, mais la « gemellité socio-culturelle » des électors amène Fourquet à imaginer

<sup>1135</sup> Cette partie est pour partie inspiré d'un article à paraître dans la revue Les mondes du travail, Amiens : Université de Picardie Jules Verne, 2007.

<sup>1136</sup> Sur le littoral picard le report des voix des chasseurs avait fait craindre le pire. Le Courrier Picard du samedi 4 mai faisait état des brèves de comptoir : « Les voix de CPNT vont aller au moins pour 50% à Le Pen. Les autres voix se répartiront pour moitié pour Chirac. Les autres iront à l'abstention ». En effet, la gauche sociale démocrate est à ce moment sortie de l'univers du vote pensable, pour les chasseurs du secteur, après le sentiment de trahison généré par la loi de 2000. De ce fait, les leaders locaux du mouvement se relayèrent pour appeler à « un sursaut républicain ». Voir sur cette thèse l'étude de Jérôme Fourquet : « Le vote Saint-Josse à la présidentielle : une illustration de la persistance du clivage urbain/rural », in [www.cevipof.fr](http://www.cevipof.fr), juin 2002 ou Céline Vivent : Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ? op. cit.

<sup>1137</sup> Il annonce par la suite que deux candidats aux législatives sous la bannière CPNT (Aube et Côtes d'Armor) ont été exclus pour avoir noué des alliances extra-mouvement (cf. Le Courrier Picard du mardi 30 avril 2002). Jusque dernièrement, le CPNT Infos se fait régulièrement l'écho de la même distanciation. Pour exemple, le numéro de septembre 2005 attaque la réception du FN à Matignon, suite au rejet du projet de constitution européenne.

<sup>1138</sup> Dans un passage intitulé « Maréchal, nous revoilà », le porte-parole des Verts de la Somme écrivait : « Le CPNT a annoncé son intention de se transformer en parti de la ruralité et de se structurer d'avantage. Or, cette mise en exergue de la ruralité face aux villes et la défense de valeurs dites authentiques nous ramènent à une vision conservatrice de la société aux relents de pétainisme. Demain, le CPNT est en mesure d'obtenir des élus aux élections municipales, cantonales, législatives ou sénatoriales. Mais il devra faire face aux contradictions politiques et sociales de son électors. Pour y remédier, il défend une thèse selon laquelle il existe un fossé définitif entre le monde rural et le monde urbain. D'un côté, ceux qui vivent en harmonie avec la nature et la terre -qui ne ment pas- ; de l'autre, une société dégénérée qui a perdu le contact avec la nature et où les moeurs conduisent aux pires aberrations sociales et politiques (drogues, homosexualité, participation des femmes, consommation de produits aseptisés, etc.). De la même façon que le Front national oppose Français et immigrés, le CPNT propose sa propre grille d'interprétation. Les maux de notre société ne viennent des injustices économiques et sociales, mais du passage du monde rural au monde urbain. » Christophe Porquier : CPNT : de l'extrême Chasse au pétainisme, in Ras l'front : archives du journal, numéro 67, juillet-août 1999, [www.rasfront.org](http://www.rasfront.org).

un « vote identitaire enraciné », qui aurait servi d'armée électorale de réserve à Le Pen au second tour.

Or, les scores lepénistes connaissent un meilleur sort dans la Somme et plus encore dans les 19 communes du PIC.01 qu'en moyenne nationale (respectivement +4% et +8%). Même si le département (tout comme les communes étudiées) s'est moins mobilisé au second tour, les deux points d'écart ne changent pas grandement à ce résultat. Ramené au nombre de voix, l'électorat frontiste est passé de moins de 48 000 à près de 66 000 dans la Somme (+37,5%), de moins de 2 000 à plus de 3 700 sur le PIC.01 (+175%).

### **A.) LA POLÉMIQUE DU SECOND TOUR : des liens statistiques incertains**

Si aucune méthode ne permet de connaître avec exactitude les passages du vote Saint-Josse au suffrage en faveur de Le Pen, il semblerait fort douteux que ceux-ci n'aient pas existé dans le département de la Somme, et en particulier sur le site qui nous intéresse. Si tel est le cas, ce report a été particulièrement fort au Crotoy, où Le Pen frôle les 40%. Nous avons probablement là un exemple typique de ce qu'avancait Michel Bussi sur le vote protestataire : « Cette importance de la protestation s'observe également assez nettement dans les périphéries des grandes agglomérations, où les votes Le Pen et Saint-Josse tendent à se cumuler. Si ce phénomène n'existe pas dans le Nord-ouest, il est très lisible autour de Paris (il apparaît sur les frontières de l'Ile de France), de Lyon, de Strasbourg ou de Bordeaux. La protestation ne semble pas, ou plus, un phénomène concentré en ville, mais au contraire dans des espaces qui se vivent comme relégués, méfiants vis-à-vis de la ville et de ses maux supposés, revendiquant une ruralité fantasmée, illusoire dans ces espaces polarisés. » Or, pour le bourg du Crotoy, c'est la ville qui est arrivée sur la côte avec le tourisme.

L'enseignement du second tour serait ainsi de constater que ce qui n'était vrai au premier que pour les franges de l'Ile-de-France l'est devenu pour le Nord-ouest. Les analystes n'en ont donc pas fini de tirer les conclusions des frustrations accumulées dans les espaces relégués en périphérie, d'autant plus dans les régions industrielles en crise, alors même que le littoral picard plaçait Le Pen loin derrière ses principaux rivaux lors du premier tour. Par ailleurs, il avait tendance à y enregistrer de moins bons résultats que lors de la consultation similaire de 1995. La Somme, contrairement au département voisin de l'Oise, restait passablement réfractaire au vote lepéniste comme le grand Sud-ouest français. Elle le restait lors du premier tour de la présidentielle, renforçant même cette attitude. Par contre, c'est dans ce département que le FN enregistre sa meilleure progression en métropole pour le second tour, avec + 5,43%<sup>1139</sup>. Une nuance doit néanmoins être posée dans la mesure où son score partait d'un niveau inférieur à la moyenne nationale. Pour autant, le pourcentage de la croissance mérite donc que l'on se penche sur cette question du report des voix.

L'ordre d'ensemble des pourcentages frontistes suit en effet celui des résultats de Saint-Josse au niveau cantonal. Le site littoral crédite encore le leader d'extrême droite d'un peu plus du quart des suffrages exprimés, soit quatre points de plus que l'ensemble du département et huit par rapport à la moyenne nationale. Ces écarts sont pour le moins significatifs, le score de Le Pen atteignant dans ces communes 144% de ce qu'il est dans sa représentation France entière. Pour ce faire, ses électeurs passent de 1 996 à 3 725, avec de fortes dissemblances entre certains villages où il reste toujours en-dessous du niveau national et Le Crotoy, pour lequel le maximum local est atteint qu'il s'agisse du premier ou du second tour : respectivement 18,81 et 39,82%. Si primo, ce vote frontiste progresse partout dans les communes du site, secundo, cette progression de 11,92 points en moyenne va de moins de 5 à plus de 21.

<sup>1139</sup> Cf. Le Monde, mardi 7 mai 2002, page 43.

Pour résumer les données de cette problématique, en formant la plus importante expression politique du secteur avec 29,1% des suffrages exprimés, comment se sont comportés les 4 213 électeurs CPNT du premier tour, sachant que l'électorat frontiste s'est gonflé de 1 729 voix au second, mais que 8 263 autres exprimés du premier n'avaient opté pour aucun de ces deux candidats. En toute logique, l'abstention s'étant maintenue au même niveau lors des deux tours, on peut présumer que Le Pen pouvait escompter un bon report de son électorat et des mégrétistes, soit 214 suffrages, ce qui l'aurait amené en théorie à 2 210 voix. Ce chiffre tout à fait hypothétique, mais le seul auquel il soit possible d'accéder en l'état des connaissances, laisse un surplus d'encore 1 515 électeurs. A défaut d'accéder aux isolements et sans sondage de sortie des urnes spécifiquement local, les calculs de corrélation réservent un certain nombre de surprises. Dans un premier temps, l'on peut chercher à appliquer les études du report de voix à notre échantillon, de manière à connaître le nombre théorique de suffrages CPNT en faveur de Le Pen, si l'on fait l'hypothèse d'un comportement conforme à la répartition nationale. A cette échelle nationale, la question du report des voix s'avère autant complexe dans la mesure où il ne s'agit pas d'une simple arithmétique, les électeurs de Chirac et de Le Pen du premier tour ne s'étant d'une part pas forcément maintenus dans ce choix au second et d'autre part ayant pu s'abstenir à l'un ou l'autre des scrutins.

#### REPORT DES VOIX ENTRE LES DEUX TOURS : NIVEAU NATIONAL<sup>1140</sup>

TOUR 1	VOTE (en %)				
	Chirac	Le Pen	Blanc/Nul	Abstention	Total
2					
Saint-Josse	73%	8%	12%	7%	100%
<i>Laguiller</i>	72%	5%	10%	13%	100%
Besancenot	79%	4%	8%	9%	100%
Hue	77%	5%	7%	11%	100%
Jospin	82%	4%	4%	10%	100%
Taubira	90%	0%	8%	2%	100%
Chevènement	80%	2%	10%	8%	100%
Mamère	84%	4%	4%	8%	100%
Lepage	96%	1%	2%	1%	100%
Bayrou	85%	8%	1%	6%	100%
Madelin	88%	3%	2%	7%	100%
Chirac	98%	1%	0%	1%	100%
Boutin	79%	20%	1%	0%	100%
Le Pen	10%	80%	6%	4%	100%
Mégret	27%	61%	4%	8%	100%
Abstentionnistes	41%	3%	1%	55%	100%
Blancs/Nuls	56%	7%	35%	2%	100%
<b>RÉSULTATS RÉELS</b>	<b>62,01%</b>	<b>13,42%</b>	<b>4,28%</b>	<b>20,29%</b>	<b>100%</b>

Lecture : 73% des électeurs de Jean Saint-Josse au premier tour ont voté Jacques Chirac au second.

<sup>1140</sup> Cf. « Sondage sortie des urnes », I.P.S.O.S., in <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles>. Réalisé le 5 mai 2002 auprès de 2 886 personnes interrogées par téléphone et échantillonnées selon la méthode des quotas : sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération et région. Le candidat du Parti des Travailleurs, Daniel Gluckstein, n'ayant obtenu qu'un score confidentiel, le report de ses électeurs n'a pas été mentionné, ce qui se révèle regrettable au regard du discours parfois ruraliste de cette formation. Le gauchisme ruralisant passe lui aussi par une forme de localisme ; lequel localisme va jusqu'au communalisme chez le candidat Schivardi, soutenu par les "lambertistes" de Pierre Bousset pour la dernière présidentielle.

Premier constat, les électeurs de Saint-Josse ne sont pas parmi les plus nombreux à se reporter sur Chirac lors du second tour. Dans ce sens, si l'on exclut ceux de Le Pen et de Mégret, ils sont proches des votes favorables à Arlette Laguiller et dans une certaine mesure de ceux d'Olivier Besancenot ou de Robert Hue. Ils expriment ainsi leur rejet d'un candidat ayant tenu les rênes du pouvoir et Président sortant. On remarquera dans le même sens le faible score obtenu par ce dernier auprès des abstentionnistes et non exprimés du premier tour. Leur report sur Le Pen n'est pas pour autant convaincant si l'on veut retenir (au niveau national) la thèse d'un électorat frontiste dévié par CPNT. Avec 8%, ils sont certes plus nombreux que les électeurs d'autres candidats éliminés dès le premier tour, mais ce chiffre reste peu important dans l'absolu. En considérant les résultats de ce sondage à la sortie des urnes comme rigoureusement conforme à la réalité insondable, ce serait 96 000 CPNTistes sur 1 200 000 qui auraient ainsi accordé leurs suffrages au leader de l'extrême droite. Le pourcentage obtenu sur les électeurs de François Bayrou est le même et il atteint les 20% pour ceux de Christine Boutin. L'application de ce taux donnerait environ 340 électeurs CPNT sur les 19 communes du site, ce qui paraît peu crédible si l'on retient que Le Pen y obtient huit points de plus qu'en moyenne nationale. En revanche, la principale caractéristique des voix Chasse, Pêche, Nature et Traditions tient davantage dans leur concentration sur le vote blanc ou l'abstention (19%). Par exemple, alors que le vote blanc ne recueille que 4,28% dans les résultats réels, 12% des électeurs de Saint-Josse s'y seraient réfugiés, adoptant ainsi ce qui avait été le credo de l'état-major tout au long de la campagne.

Qu'il y ait donc des affinités entre l'aspect protestataire du vote d'extrême droite et la sensibilité de certains électeurs de Saint-Josse ne fait pas de doute, la ville du Crotoy en donnant un bon exemple<sup>1141</sup>. Les appels du pied de Le Pen aux « petits chasseurs » pendant l'entre deux tours ont également pu jouer un rôle dans le report des voix. Il s'agit d'ailleurs ici d'une constante<sup>1142</sup>, même si encore une fois la consultation de 2002 se révèle du point de vue de la modélisation particulièrement riche. Maintenant, les racines du report de 8% des CPNTistes sur Le Pen se trouvent peut-être ailleurs, tant ces règles mathématiques tiennent peu compte des rationalités profondes qui animent les différentes composantes du corps électoral. Si l'on considère comme établi le fait que le référendum sur la ratification du traité de Maastricht a fortement divisé l'électorat français et si l'on se souvient que la Picardie s'est placée en tête des régions l'ayant refusée, on trouve peut-être l'une de ces racines, dans le sentiment qu'à la relégation sociale d'une région en pleine désindustrialisation se cumule la perte du cadre identitaire national. Une Picardie qui est aussi la troisième région se reportant sur Le Pen au second tour (23,88% des suffrages exprimés derrière PACA 27,69% et le Languedoc-Roussillon 24,46%). Dans le département de la Somme maintenant, le rejet maastrichéen culmine à 58,9% des suffrages exprimés, alors que la cartographie nationale montre une France en crise portée vers le Non, en particulier dans les départements les plus ruraux, alors que le vote blanc y est déjà plus présent qu'ailleurs<sup>1143</sup>.

<sup>1141</sup> Cf. Le Courrier Picard du samedi 4 mai 2002, page 4.

<sup>1142</sup> On peut prendre l'exemple du scandale provoqué pendant la dernière campagne présidentielle, pendant laquelle le leader frontiste avait déclaré être choqué qu'on puisse s'en prendre aux « derniers méharistes de la nature » au XXI<sup>e</sup> siècle, comme il les avait qualifiés le 20 février 2007, lors de la campagne d'influence menée par la FNC à l'occasion de la dernière présidentielle. Quelques jours plus tard, dans une remarque homophobe cherchant flirter avec le sens de la virilité des *uenator*, il avançait : « on peut chasser le chapon toute l'année dans le Marais à Paris et la chasse aux canards est fermée en baie de Somme » (mars 2007).

<sup>1143</sup> Cf. « Résultats et cartographie du référendum sur le traité de Maastricht », site internet du Ministère de l'intérieur, 1992.

SECOND TOUR	Votants Exprimés		Ensemble des Electeurs			
	Chirac	Le Pen	Chirac	Le Pen	Blanc/Nul	Abstention
	SELON LE VOTE AU REFERENDUM DE MAASTRICHT					
« Non »	69%	31%	55%	25%	7%	13%
« Oui »	90%	10%	70%	8%	4%	18%

Lecture : 69% des votants qui se sont exprimés en faveur du « Non » au traité de Maastricht ont voté Jacques Chirac au second tour de la présidentielle de 2002, et 31% pour Jean-Marie Le Pen.

Or, on observe que les « non » à Maastricht sont sur-représentés dans le vote extrême, même s'ils participent un peu plus au vote. Le différentiel est ainsi de 21 points par rapport aux électeurs qui ont ratifié le traité. Patrick Lehingue, politiste à l'université de Picardie Jules Verne, revient sur les résultats du premier tour en mettant en parallèle les caractéristiques de la région avec la transformation de l'électorat lepéniste. « Le chercheur insiste aussi sur le fait que les gens qui ont voté Le Pen ne sont pas du tout des extrémistes ou des fascistes, mais des gens qui, à tort ou à raison, se perçoivent en situation sociale déclinante parce que peu formés. Ils s'estiment démunis face à la complexité de la vie quotidienne »<sup>1144</sup>.

Si report des voix sur le candidat Le Pen il y a eu, c'est donc moins une spécificité de l'électorat CPNTiste que la conjugaison en Picardie d'un ensemble de facteurs socioéconomiques qui font de cette région la caisse de résonance idéale aux thèmes de prédilection du leader de l'extrême droite. C'est en effet en Picardie que le vote Front National progresse le plus entre 1995 et 2002, principalement du fait de l'Oise, où CPNT atteint difficilement les 3,2%. Si tel ne devait pas être le cas, on observerait une similitude entre la carte des pertes et gains enregistrés par le FN<sup>1145</sup> entre les deux tours et la carte du vote « chasse » résumée précédemment, et ce d'autant plus que les cartes du premier tour pour les candidats s'inversent globalement : Sud-ouest pour Saint-Josse, Nord et Sud-est pour Le Pen, semblant valider l'hypothèse d'un détournement des voix frontistes. Cette ressemblance se retrouve dans quelques secteurs, dont principalement en Nord-Pas-de-Calais-Picardie et en Corse, mais de façon assez floue. Si l'on passe maintenant au niveau départemental, il ne reste plus guère que la Somme pour enregistrer un vote CPNT supérieur à 10% et une croissance significative du FN. Il faudrait dans ce cas voir dans ce département une spécificité que conteste l'agrégation des votes considérés comme protestataires. Plus que frontiste, la Somme, comme le Pas-de-Calais et la Gironde, affiche une concordance entre vote Saint-Josse et forte protestation, ce qui ne signifie en rien que la xénophobie n'y serait pas présente. L'hypothèse du vote protestataire révèle ainsi davantage que celle de l'adhésion au discours frontiste. Un vote qui atteint des sommets dans le secteur nous intéressant ici, mais qui ne s'appuie encore que sur des considérations larges et globales, souvent départementales.

Sur une échelle plus étroite, telle celle du PIC.01, la projection du report des voix à partir des résultats enregistrés localement par chaque formation politique donne une vision beaucoup plus confuse des résultats notables qu'obtient ici le FN.

<sup>1144</sup> Cf. Le Courrier Picard du mardi 23 avril 2002, page A.

<sup>1145</sup> Op. cit. Le Monde, mardi 7 mai 2002, page 43.



## REPORT DES VOIX ENTRE LES DEUX TOURS : PROJECTION LOCALE PIC.01

TOUR 1	VOTE (en %)				
	Chirac	Le Pen	Blanc/Nul	Abstention	Inscrits
<b>2</b>					
Saint-Josse	<b>3075</b>	<b>337</b>	<b>506</b>	<b>295</b>	<b>4213</b>
<i>Laguiller</i>	597	41	83	108	829
<b>Besancenot</b>	371	19	38	42	470
<b>Gluckstein</b> <sup>1146</sup>	48	2	5	6	61
<b>Hue</b>	559	36	51	80	726
<b>Jospin</b>	1 319	64	64	161	1 608
<b>Taubira</b>	110	0	10	2	122
<b>Chevènement</b>	375	9	47	38	469
<b>Mamère</b>	270	13	13	26	322
<b>Lepage</b>	152	2	3	1	158
<b>Bayrou</b>	452	42	5	32	531
<b>Madelin</b>	262	9	6	21	298
<b>Chirac</b>	2 318	24	0	23	2 365
<b>Boutin</b>	71	18	1	0	90
<b>Le Pen</b>	199	1 597	120	80	1 996
<b>Mégret</b>	58	130	9	17	214
<b>Abstentionnistes</b>	1 797	131	44	2 410	4 382
<b>Blancs/Nuls</b>	217	27	135	8	387
<b>ENSEMBLE</b>	<b>12 250</b>	<b>2 501</b>	<b>1 140</b>	<b>3 350</b>	<b>19 241</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>63,67%</b>	<b>13,00%</b>	<b>5,92%</b>	<b>17,41%</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>10 776</b>	<b>3 725</b>	<b>1 017</b>	<b>3 701</b>	<b>19 219</b> <sup>1147</sup>
<b>REELS</b>	<b>56,07%</b>	<b>19,38%</b>	<b>5,29%</b>	<b>19,26%</b>	<b>100%</b>

Selon cette simulation, les électeurs s'étant exprimés en faveur de Jean Saint-Josse lors du premier tour, auraient dû être 3 075 à voter Jacques Chirac au second, constituant ainsi son premier bataillon de suffrages, avec un quart de ses "supporters", loin devant les chiraquiens du premier tour eux-mêmes (+30%), ce qui se révèle logique en raison de leur nombre. Ils auraient alors également représenté la seconde force, en quantité, à gagner le camp lepéniste, soit 8% d'entre eux puisque la règle des reports a été respectée, et 13,5% de ses suffrages. Dans cette fiction, le chef de file de l'extrême droite aurait dû se voir créditer de 2 501 voix, soit exactement 13% des inscrits, alors qu'il en a gagné plus de 19% dans la réalité. Autant dire que l'on retrouve sa sur-représentation dans ce secteur, mais sans que le différentiel apparaisse aussi important qu'au premier abord. Le Pen aurait fait ainsi un peu moins de 16,95% des exprimés, au regard des 25,69% réalisés, alors qu'il passe à 17,8% pour la France entière. Ce premier constat découle de la prise en considération de l'électorat local dans sa composition initiale. Un électorat plus massif d'un candidat du premier tour verra nécessairement son poids s'accroître si son comportement au second tour suit le report national. Dans notre cas de figure, le leader frontiste fait 1224 voix de mieux que la théorie, c'est-à-dire un score amélioré de près de 49%. C'est ce chiffre qu'il convient maintenant de

<sup>1146</sup> Le report des voix du candidat Daniel Gluckstein, pour le Parti des Travailleurs, n'ayant pas été calculé par I.P.S.O.S., nous avons ici appliqué à son électorat du premier tour les ratios d'Olivier Besancenot, les électeurs de ce dernier étant les plus proches.

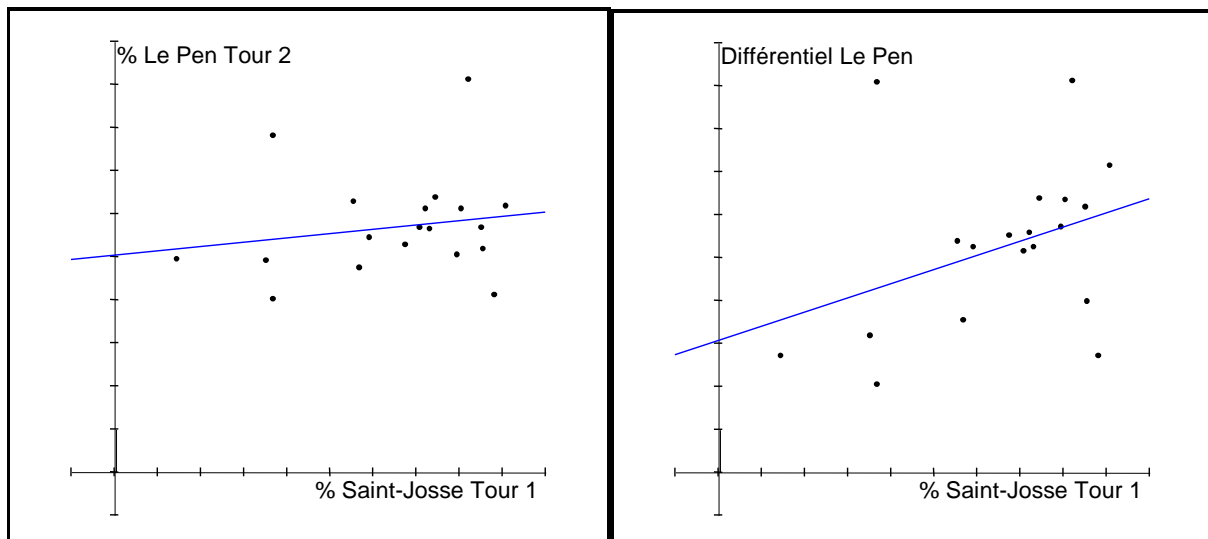
<sup>1147</sup> Le total de la simulation correspond à l'ensemble des électeurs inscrits pour le premier tour de l'élection présidentielle. Il ne peut donc être identique à celui du second tour. Les deux nombres s'avérant néanmoins proches, cet écart joue un rôle faible dans la validité de la simulation.

retenir. Rien ne permet évidemment de connaître la provenance de ce surplus. Pour aller plus loin, on peut néanmoins rechercher les éléments à même de vérifier une congruence entre le vote lepéniste et les éléments utilisés pour caractériser le vote en faveur de Saint-Josse.

#### CORRÉLATIONS MULTIPLES : PIC.01

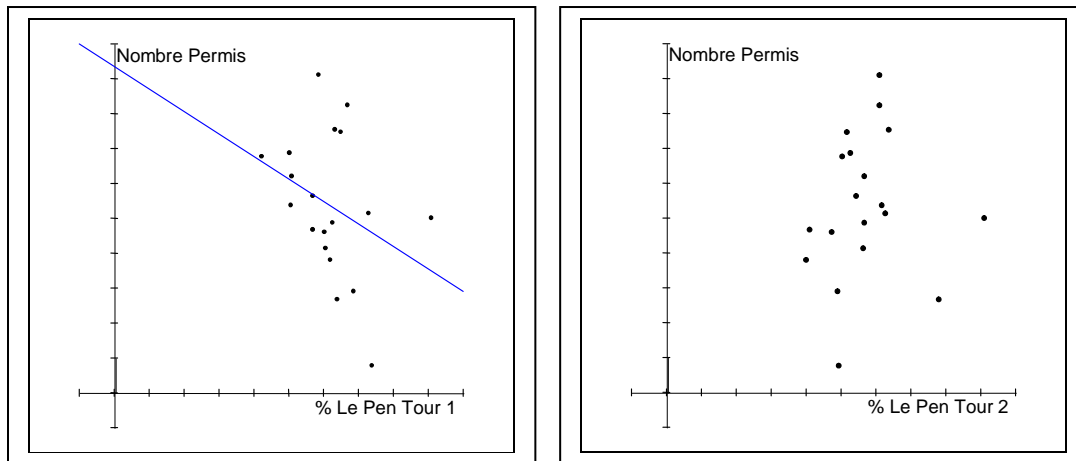
	% Le Pen Tour 1	% Le Pen Tour 2	Différentiel Le Pen 1 & 2	% Saint-Josse Tour 1
% Le Pen Tour 1	1,00			
% Le Pen Tour 2	0,52	1,00		
Différentiel Le Pen 1 & 2	0,11	0,91	1,00	
% Saint-Josse Tour 1	-0,32	0,18	0,36	1,00

En premier lieu, les corrélations multiples nous apprennent que le vote Le Pen au premier tour ne s'avère que faiblement explicatif par rapport au déroulement du second pour ce même candidat. Ainsi, ses résultats le 21 avril 2002 affichent un taux de corrélation de 0,52 avec ceux du 5 mai suivant.



Si l'on s'intéresse à la droite de régression entre le score enregistré par Jean Saint-Josse au premier tour et celui de l'extrême droite au second, l'explication de la variance se réduit à 3%. En d'autres termes, les situations communales sont là aussi diverses, mais la corrélation reste légèrement positive. L'analyse en corrélation du vote Saint-Josse par rapport au différentiel lepéniste des deux tours montre maintenant un certain éclatement, mais dans l'ensemble, l'explication par le résultat de Saint-Josse progresse jusqu'à 13% de la variance du différentiel. Par contre, une tendance à accorder un bon score à Saint-Josse avait eu tendance à réduire le % de Le Pen pour le premier tour. On aurait là une esquisse de vérification quant à l'hypothèse de la captation de voix lepénistes par la candidature de Saint-Josse, mais seulement à l'échelon local. Les résultats de ce dernier expliqueraient 10% de la variance du vote Le Pen au premier tour.

Les différences observées entre les deux électorats lors du premier tour trouvent une illustration avec le caractère plutôt rural du vote Saint-Josse, à contrario du vote Le Pen, davantage « urbain », ou tout au moins plus présent dans les bourgs du secteur. Néanmoins, ce constat perd de sa pertinence vis-à-vis du second tour, lors duquel la population communale n'explique plus que 2% de la variance du vote FN.



Enfin, la corrélation qui semble la plus significative implique à l'évidence les suffrages et le nombre de visas du permis de chasser délivrés dans la commune, non pas que le vote Saint-Josse puisse être totalement déterminé par cet effectif cynégétique, mais que son poids relatif dans la population communale permette de relayer localement le discours de CPNT. Et en effet, on observait que les validations communales expliquaient 64% du vote en faveur de Saint-Josse. En revanche, la corrélation est négative pour Le Pen lors du premier tour, avec seulement 10% d'explication, ce qui implique une relative indépendance entre les deux variables. Pour le second tour, la droite de régression linéaire a disparu en raison de l'absence d'un quelconque lien entre le pourcentage obtenu par le candidat frontiste et l'effectif en permis. Le différentiel entre le score du premier et du second tour n'est pas beaucoup plus convainquant avec seulement 7%.

En d'autres termes, la question du report des voix des électeurs de Saint-Josse sur le candidat Le Pen au second tour de la présidentielle prend un tour plus alambiqué qu'il n'a paru à la presse au lendemain du 5 mai. La sur-représentation du FN sur la côte picarde ne laisse aucun doute quant au phénomène de lepénisation plus importante du corps électoral dans ce secteur. Pour autant, les électeurs CPNT ont pu avoir un comportement moins conforme aux prédictions, l'analyse en corrélation montrant des écarts sensibles entre leur poids dans la commune et les résultats du FN au second tour. Plus encore, si l'électorat de Saint-Josse a probablement joué un rôle dans le succès de Le Pen, il est encore moins prouvé qu'il ait pu s'agir pour grande partie des détenteurs d'un permis de chasser eux-mêmes. Au-delà du problème de la translation statistique, cela signifie que le ressort du vote Saint-Josse, à savoir le prosélytisme politique des chasseurs de gibier d'eau, n'a pas fonctionné au-delà du 21 avril.

## B.) UN ANCRAGE IDÉOLOGIQUE DIFFERENCIÉ

Dès avant 2002 et même encore 1999, les listes CPNT recueillent des scores qui, par-delà le degré d'urbanité propre à chaque département, s'organisent sur une logique qui ne semble rien devoir aux seules contingences du moment. Se dégagent déjà les zones de force dans une France du Sud-ouest qui s'étend à l'est jusqu'au sud du Massif Central et en direction du nord dans le Poitou. Un deuxième ancrage couvre la Basse-Normandie et la partie septentrionale de la région Centre. Enfin, un troisième foyer concerne les départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et surtout de la Somme. En revanche, un grand quart Nord-est et le couloir rhodanien aboutissant au pourtour méditerranéen restent rétifs au discours de ses candidats, avec bien entendu l'Ile-de-France, mais aussi la région bretonne.

## 1.) Les voix de Diane dans la restructuration des ruralités françaises

En matière de sociologie électorale, les sondages dits « à la sortie des urnes »<sup>1148</sup>, crédités d'une fiabilité sans commune mesure avec leurs équivalents prédictifs, dessinent un sociotype de l'électeur CPNT plutôt masculin, en âge de travailler, assez souvent indépendant ou petit salarié, provenant de secteurs d'activités plutôt déclinants, menacés par la concurrence.

### RÉPARTITION PAR ORIGINE POLITIQUE : premier tour de la présidentielle de 1995

<i>Pourcentage des suffrages exprimés en faveur de :</i>		Saint-Josse 2002 : 4,23%
Arlette Laguiller	3%	
Robert Hue	1%	
Lionel Jospin	4%	
Dominique Voynet	6%	
Édouard Balladur	4%	
Jacques Chirac	5%	
Jean-Marie Le Pen	2%	

3% des suffrages portés sur Arlette Laguiller en 1995 provenaient d'électeurs de Jean Saint-Josse en 2002.

Il s'agit généralement d'un public moins doté en capital culturel, aux revenus proches de la médiane, paradoxalement surreprésenté chez les électeurs de Dominique Voynet au premier tour de la présidentielle de 1995. Apparent paradoxe depuis que certains analystes politiques ont montré qu'il existait une corrélation négative entre le vote écologiste et celui des chasseurs<sup>1149</sup>. En d'autres termes, il faut comprendre par là que la sensibilité aux questions environnementales peut s'exprimer de différentes manières et que des transferts peuvent s'opérer régionalement d'une formation vers d'autres, exprimant pour ces électeurs le même attachement à la préservation du « capital naturel ». Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'un « accident électoral », mais d'une tendance plus profonde, ce que montrent les 9% de bulletins écologistes lors des législatives de 1997, devenus CPNTistes en 2002. En conséquence, les partis de la Gauche Plurielle, ont cédé une part plus importante de leurs électors à CPNT que ceux de la droite parlementaire, mais les pôles de l'échiquier politique pourvoient relativement peu à la fronde cynégétique.

<sup>1148</sup> Les données qui suivent sont issues de l'enquête menée par IPSOS et France 2 au soir du 21 avril 2002 : « Le premier tour de la présidentielle 2002 : *comprendre le vote des français* », et portant sur un échantillon de 4 044 personnes interrogées par téléphone selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération et région). En termes de sociologie électorale, les votants Saint-Josse sont cinq hommes pour trois femmes, surreprésentés chez les 35-59 ans, souvent ruraux et provenant peu souvent d'un vote FN en 1995. Issus plutôt de la droite chiraquienne et de son discours sur « la fracture sociale », ils se sont assez fortement exprimés en faveur des Verts en 1997, et se déclarent distants du FN. Ils estiment leur candidat préféré « proche des français », se sentent préoccupés par l'environnement, peu par les impôts ou l'immigration.

<sup>1149</sup> Cf. Fourquet, ainsi que Pailhé, déjà cités. Surtout, Michel Bussi et Loïc Ravenel : « Écologistes des villes et écologistes des champs : *analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et "Chasse, Pêche, Nature et Traditions"* », in *Cybergéo*, n°205, 18 décembre 2001. Ravenel est entre autres l'auteur de « La chasse et la pêche en France », in *Atlas de France*, volume 5, 1997. Voir également l'article d'IPSOS sur « Les attitudes idéologiques des sympathisants Verts », en date du 7 mai 2000, tirée d'une enquête menée auprès de 923 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les supporters des Verts sont par exemple à 70% plutôt favorables à l'application des directives européennes restreignant la chasse, contre 54% dans l'ensemble de la population. En ce sens, ils se révèlent proches de ceux du PS, qui à 69% sont du même avis.

**RÉPARTITION PAR ORIGINE POLITIQUE : électeurs se déclarant en 2002 proche de :**

<i>Pourcentage des suffrages exprimés</i>		Saint-Josse 2002 : 4,23%
Extrême gauche	2%	
PCF	2%	
PS	4%	
Verts	7%	
<b>Sous total gauche</b>	<b>4%</b>	
UDF	3%	
DL	5%	
RPR/UMP	5%	
RPF	6%	
<b>SOUS-TOTAL DROITE PARLEMENTAIRE</b>	<b>5%</b>	
FN	2%	
Aucun parti	9%	

L'impression d'éparpillement domine les affiliations d'origine dont s'est nourri le CPNT, mais on constate une fois de plus l'identification faible au Front National.

Le fait marqué de cette proximité déclarée laisse par contre apparaître que le bulletin CPNT est parfois utilisé comme un moyen d'expression politique pour ceux qui avaient fini par y renoncer. Voter Saint-Josse plutôt qu'aller à la pêche n'est pas un phénomène nouveau. Le prendre en compte est d'autant plus nécessaire que les abstentionnistes tendaient en 2002 à devenir la majorité relative du paysage politique français. Sur le terrain, les entretiens informels avec le public chasseur confirmaient ce sentiment d'un électorat anciennement déçu par le gotha politique, qui a trouvé là une alternative pour exprimer son mécontentement. Faut-il comprendre que CPNT aurait en partie repris à son compte la fonction tribunitienne qui revenait d'antan au Parti Communiste Français ? En ce qui concerne le « Vimeu Rouge », au sud de la baie de Somme, la transmutation d'un vote communiste à une expression étiquetée chasse laisse penser que ce fut probablement le cas. Cela ne signifie en rien que les militants puissent être analysés avec la même grille de lecture, ce que montre bien Christophe Traïni : « La condamnation virulente de l'abstentionnisme démontre [...], qu'à l'encontre de toute désinvolture en matière de vote, le militantisme CPNT manifeste des dispositions héritées d'une politisation passée des plus orthodoxes. »<sup>1150</sup>

**RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'AGGLOMÉRATION : 2002**

<i>Pourcentage des suffrages exprimés</i>		Saint-Josse : 4,23%
Rurale	9%	
Moins de 20 000 habitants	5%	
[20 000-100 000] habitants	3%	
Plus de 100 000 habitants	3%	
Agglomération parisienne	1%	

Ces voix, davantage issues d'espaces sociaux en déshérence, sont surtout révélatrices d'un clivage territorial.

L'électorat du mouvement CPNT s'avère composite de part ses origines politiques et s'inscrit dans une tendance plus large d'éparpillement des suffrages exprimés dans le vote catégoriel. Dans le Sud-est et le Cantal, l'affiliation partisane de ses électeurs s'inscrit plutôt à droite, alors que la gauche domine dans les Landes, en Gironde et surtout en Somme, trois départements bastions.

<sup>1150</sup> In *Les braconniers de la politique. Les ressorts de la conversion à Chasse, Pêche, Nature et Traditions*, Les Cahiers du Centre d'Etude de la Vie Politique Française (CEVIPOF), juin 2000, op. cit., page 24.

## 2.) La sociogenèse du mouvement : retour d'une pensée agrarienne

Quant à leurs options idéologiques dominantes, les classer parmi les formations de la « droite parlementaire », comme le fait IPSOS dans son analyse post-électorale<sup>1151</sup>, paraît rapide et parfois tributaire d'un *habitus* médiatique. La lecture de la proclamation de CPNT pour 2002<sup>1152</sup> est assez révélatrice à cet égard du décalage avec les attendus dont on entend l'affubler<sup>1153</sup>. Ce qu'il en ressort tient surtout d'un anthropocentrisme viscéral et d'une conception agrarienne de l'ordre du monde remise au goût de la mondialisation. Derrière cette aversion pour toute forme de « zoolâtrie » (sic.), se profile la défense du territoire contre ces « intégristes désireux de chasser l'homme des paysages qu'il a façonnés (...) dans les paysages que nos aïeux, pour la plupart de courageux et respectables paysans, ont su forger et entretenir jour après jour ». Nationaliste, ce mouvement l'est davantage en négatif de ce que fait craindre la construction d'un grand marché commun libéralisé : « il est temps de faire cesser les privilèges, les aides et les subventions en tout genre dont seules les grosses entreprises bénéficient, ce qui ne les empêche pas de poursuivre allègrement le laminage de l'emploi au profit d'une robotisation et d'une spéculation beaucoup moins taxée que le travail des employés. » Une dénonciation en règle de la « course aux profits » qui fait de l'appel à la fraternité républicaine un révélateur nostalgique des temps révolus de la sociabilité communautaire. « Autrefois, l'enseignement des choses de la vie était l'affaire de tous. Au-delà de la cellule familiale, les enfants trouvaient leurs repères dans la succession des générations, dans les relations de voisinage, dans la structure sociale du village ou du quartier. » Cette angoisse du « déracinement géographique », au nom d'une « recherche de rentabilité poussée à l'extrême », est ainsi à l'origine de propositions inversées, destinées à profiter aux petites entités, à l'image du village, comme « les petits commerces où la convivialité va de soi ». De là à voir dans son positionnement une résurgence poujadiste<sup>1154</sup>, il

<sup>1151</sup> Cf. <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles>.

<sup>1152</sup> Cf. Le manifeste de CPNT, Pau : CPNT, septembre 2001, 65 pages.

<sup>1153</sup> Il semble en fait que la radicalisation du discours, sur le plan de la confrontation à l'urbanité, ne soit intervenue que comme une solution de replis après les derniers échecs électoraux. C'est en 2007 que l'alérité banlieusarde apparaît en première ligne : « (...) les revendications traditionnelles des supporters de CPNT réapparaissent, à commencer par la défense des services publics en zones rurales ou celle de la qualité de vie à la campagne. Le tout avec en filigrane un slogan pour 2007 : "Vivre en paix dans nos villages." « Il faut qu'on évite de créer un désert de campagne qui serait seulement peuplé de loups et d'ours », insiste Saint-Josse, qui est aussi maire de Coarraze, 2 300 habitants, dans les Pyrénées-Atlantiques. Son directeur national prétend même : "On fait tout pour les banlieues et on oublie nos 30 000 villages ! On ne veut pas les laisser crever !" » Guillemette Echalié : « Renfloué, CPNT repart à la pêche aux parrains pour 2007 », in Libération le 31 janvier 2006.

<sup>1154</sup> Cf. les positions défendues dans ce sens par Amélie Delaval : La stratégie mise en place par CPNT dans la Somme, mémoire de maîtrise de science politique, sous la direction de Bruno Villalba, Lille, juin 2000. La crise de la chasse et Chasse, Pêche, Nature et Traditions dans la Somme. L'expression d'un rejet des mutations de la ruralité ?, mémoire de DEA de science politique, mention sociologie politique comparée, sous la direction de Bruno Villalba, Lille, 2001. « Chasse, Pêche, Nature et Traditions, son programme et son répertoire d'action : une appropriation de la nature », in Apprendre à partager la nature, actes du colloque organisé à Amiens par le Comité Nature et Citoyenneté, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, op. cit., ici pages 63 à 73. L'auteur pose dans un premier temps le constat d'une proximité entre la formation politique et la FDC.80, avant en DEA de développer en Somme la thèse de Dominique Darbon, pour finir par considérer le répertoire d'action du parti chasseur lors du colloque de 2001. De son point de vue, la violence (ici physique), à laquelle recourt le CPNT, via les associations auxquelles il délègue en quelque sorte les moyens répréhensibles, l'éloigne de la politique pour en faire un groupe de pression poujadiste mobilisant quatre boucs émissaires : l'Europe, les « écolos », les villes et les élus. De ce fait, les thèmes de la nature et de la ruralité ne sont plus que des ajouts opportunistes de la part du lobby de la chasse. Une position tentante, à laquelle n'importe quel observateur attentif se sentirait amené à adhérer dans un premier temps, mais qui au final est contrainte d'épouser une théorie purement utilitariste, qu'une revue comme le MAUSS contredirait assez aisément. Surtout, cette théorie de l'instrumentalisation corporatiste manque non seulement d'éléments probants, mais surtout ne résout pas la question de l'adhésion au discours manipulateur, sauf à distribuer la naïveté selon un a priori très classiste pour le coup, ou à imaginer le

n'y a qu'un pas que relativise le déclencheur fiscal qui présida à la création de l'Union de Défense des Commerçants et Artisans (UDCA). « Le substantif poujadisme a fait une belle carrière » rappelle l'historien Dominique Borne<sup>1155</sup>, mais ce terme « chargé d'affectivité » ne résume pas à lui seul la variété des formes de révoltes contre le centre politique. Au-delà des similitudes dans la composition sociologique des sympathisants, en particulier avec les indépendants du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, par-delà la revendication transpartisane et d'une prédilection pour l'apologie du particularisme patrimonial, CPNT développe avec la notion de tradition comme fin un projet sociétal qui l'ancre davantage dans le courant ruraliste, né au XIX<sup>e</sup> siècle d'une réaction contre l'exode dans les campagnes, lequel prive hobereaux et clergé villageois de leurs clientèles habituelles. Le courant agrarien fait alors l'apologie des valeurs présumées ancestrales, dominant parfois la littérature et le champ politique de certains pays européens, comme la Pologne et la France. De par leur collaboration fréquente avec le régime nazi, le discrédit des idéologues agrariens après guerre a obturé pour longtemps ce que les analyses écologiques ont exhumé depuis, à savoir l'un des quatre clivages structurant pour Stein Rokkan l'offre politique partisane<sup>1156</sup>. Ce dernier avançait qu'à côté des binômes conflictuels 1.) État/église, né de la révolution de 1789 2.) culture nationale/minorités, issu de l'émergence d'un Etat fort et 3.) possédants du capital/travailleurs, autour du capitalisme industriel, l'opposition entre le rural et l'urbain, lié au capitalisme marchand du XVI<sup>e</sup> siècle, avait donné lieu à quelques formations partisans se réclamant des campagnes, surtout d'ailleurs dans les pays nordiques et très longtemps néanmoins après la période fondatrice pour cette idéologie. Cette limite doit en fait être rapportée à la dimension paradigmatique des couples proposés (centre VS périphérie, économie VS culture : aussi, le territoire comme catégorie a trouvé un renouveau expressif avec les clivages ethno-linguistiques. Les déflagrations qui s'en suivirent, avec pour passage dans le langage courant l'expression « balkanisation », ont laissé des traces suffisamment indélébiles pour comprendre qu'on ait rejeté ces pistes de recherche aux confins des relents substantialistes. L'analyse rokkanienne apporte néanmoins l'avantage du comparatisme au niveau international, en intégrant la dimension historique à ses inspirations structuro-fonctionnalistes, Talcott Parsons ne s'étant pas particulièrement penché sur les dimensions temporelles et spatiales. Elle autorise encore de traiter du sentiment d'appartenance au sein de clivages, sans pour autant tomber dans l'essentialisme du lieu : cet effet Montesquieu tenace<sup>1157</sup>. Surtout, la perspective socio-territoriale a permis de discuter la rétraction des comportements électoraux déterritorialisés. « Plus qu'une simple référence à la ruralité, le

---

complot partagé par les électeurs eux-mêmes. Dans les entretiens contradictoires menés auprès du président de l'association sus mentionnée, le même débat s'est posé à plusieurs reprises : la violence est-elle une marque déposée de CPNT ? Faut-il exclure les « gros bras » de la CGT, ou encore le SAC de l'ancien RPR, du champ de la politique ? En un mot : la morale peut en effet faire l'objet d'une analyse scientifique, mais des principes moralistes, au demeurant fort respectables, ne peuvent en aucun cas servir de critères d'objectivation. Si par exemple l'on suit les chasseurs *in situ*, tout en considérant effectivement que le propos CPNTiste a été pour l'essentiel bâti par des pratiquants, il est difficile de voir dans la thématique de la nature un simple faire-valoir, même si c'est aussi une mise en valeur de l'action cynégétique. Quel serait encore l'intérêt d'une « élite » littéraire à inviter le « commun » des chasseurs « vers une nouvelle éthique de la chasse (?) », contredisant par ailleurs totalement la posture du CPNT, dans l'introduction d'un manuel spécialement destiné aux pratiquants et à grand tirage... dès 1979 ?! Cf. sous la direction de Jean-Pierre Villenave : Le Larousse de la chasse, Paris : Librairie Larousse, juin 1979, pages 7 à 12. Il existe bien des manières d'appréhender la relation à la nature, et dans ce panel de position, les chercheurs occupent eux aussi une position.

<sup>1155</sup> In Petits bourgeois en révolte ? Le mouvement Poujade, Paris : Flammarion, 1977, collection « L'histoire vivante », page 8.

<sup>1156</sup> Pour Bruno Cautrès et Louis Chauvel, le paradigme rokkanien consiste en une analyse du « contrôle territorial », via les rapports économiques, les liens culturels, et ce afin de comprendre la formation de l'État national, des clivages politiques et du système de partis qui émergent dans ces « conjonctures critiques ».

<sup>1157</sup> Cf. Pierre Bourdieu : « Le Nord et le Midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », in Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, 1980, pages 21 à 25.

CPNT semble s'opposer à la revendication de valeurs individualistes et multiscalaires [...] la défense d'une société holiste où les valeurs communautaires et collectives restent prégnantes, une fidélité aux espaces "légitimes" »<sup>1158</sup>. Sans nous prévaloir d'un tel dimensionnement quant aux terrains investis, le résultat de nos travaux aboutit néanmoins à un étonnant parallélisme entre la dimension territoriale de la chasse, dans laquelle la répartition de l'espace est le résultat d'un arbitrage tacite entre pratiquants sur une même entité géographique, et la constitution des zones d'influence du CPNT. Dans un cas comme dans l'autre, on observe le même processus tenant à l'établissement de "fiefs" où l'inscription dans le territoire, tant individuellement que collectivement, fonde le socle du système des valeurs.

Dans la lignée des travaux menés par les politistes géographes<sup>1159</sup>, il semble que CPNT puisse être replacé dans cette filiation. Son « Non à la libéralisation sauvage des services publics » renvoie à un plaidoyer en faveur d'une forme de sociabilité rendue possible par le modelage rugueux d'une nature domestiquée. De la même manière que l'on peut interpréter la lignée politique agrarienne comme la conséquence d'un développement lent et destructeur du capitalisme français à la fin de ce siècle, l'émergence du CPNT de la fin du XX<sup>e</sup> siècle oblige à revisiter la dernière révolution agricole, ses implications restructuratrices, la construction d'un grand marché libéral au niveau continental et l'introduction d'un mode de régulation gestionnaire et financier des pratiques de loisirs auquel n'a pas échappé la chasse.

### 3.) Mondialisation et relocalisation

L'implantation locale de CPNT se place évidemment dans un contexte à la fois circonscrit par la signification identitaire de ce vote sur le littoral picard et d'autre part marqué par un retournement plus global, fait de déstructurations des cadres de référence pour ces ruralités mises à mal du fait de la conjonction des inégalités dans la lutte contre les régressions socioéconomiques, des distorsions entre centres et périphéries quant aux chances d'ascension sociale, du hiatus idéologico-culturel entre le « village-monde » et le monde du village et de l'éclatement même de la notion idéalisée de la ruralité au singulier. Les groupes de recherche qui ont travaillé sous la direction du sociologue Bernard Kayser, ou dans son esprit, ont démontré dès les années quatre-vingts la vacuité contemporaine de cette singularité<sup>1160</sup>. Cette multiplication des ruralités suit les évolutions nées du double mouvement d'homogénéisation, tant des manières de produire que des manières de consommer. Nul besoin ici de rechercher la cause et l'effet entre la globalisation économique et le rapprochement des styles de vie dans la mesure où leur circularité était rendue nécessaire pour leur synergie. En matière de chasse, les débats européens traduisent assez bien ces tiraillements entre deux manières d'envisager la pratique : anglo-saxonne et latine. Au-delà de la dimension culturelle, dont relève l'attachement à des façons d'appréhender l'acte de chasse, le plan économique provoque des frustrations plus vives encore quand l'association locale reste l'un des derniers lieux de cette forme de sociabilité en perdition. Traiter des « résistances rurales » prêtait encore à sourire voici à peine deux décennies. Le sujet apparaissait comme

<sup>1158</sup> Michel Bussi et Loïc Ravenel : « Ecologistes des villes et écologistes des champs : analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et "Chasse, Pêche, Nature et Traditions" », in *Cybergéo*, n°205, 18 décembre 2001.

<sup>1159</sup> Ou des géographes comme Lévy.

<sup>1160</sup> Cf. sous la direction de Philippe Perrier-Cornet : *A qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques*, Paris : Aube & DATAR, 2002, « Bibliothèque des territoires ». Un ouvrage important quant à ces nouvelles problématiques, que Bertrand Hervieu retrace dans sa préface. Le titre de Pinson et Thomann est à ce titre parfaitement révélateur : « Vivre dans une campagne... urbaine », in *Sciences humaines*. « La France en débats. Ecole, laïcité, citoyenneté, intégration, urbanisation, 35 heures », décembre 2002/janvier-février 2003, n°39. Cf. encore sur un ton beaucoup nostalgique, Gérard Fayolle : *Les nouvelles ruralités. Les villages et la mondialisation*, Luçon : Editions du Sud-Ouest, 2001.



marginal, anachronique, presque suranné. La marche du progrès finirait bien par venir à bout de ces vieilles lanternes en cours d'extinction. Après « La fin des paysans » d'Henri Mendras, la disparition de la ruralité, au profit de la « campagne » de Michel Marié et Jean Viard, reste d'une étonnante actualité.

L'émergence du mouvement des chasseurs, appelé de ses vœux à devenir une mobilisation des ruraux, a rappelé que non seulement l'histoire, même en marche, pouvait connaître des soubresauts violents et inattendus sur la longue durée, mais qui plus est que l'histoire n'était jamais définitivement écrite. Personne n'avait seulement imaginé, et encore moins pronostiqué, qu'un rassemblement de nemrods aurait en France rassemblé à la fin du XX<sup>ième</sup> siècle autant d'électeurs, de droite comme de gauche, sans parler de son similaire en Italie. Lorsqu'il publie en 1997 « La crise de la chasse en France », sous-titré judicieusement « La fin d'un monde », Dominique Darbon croit déceler dans la comparaison entre les européennes de 1989 et de 1994 les signes d'un essoufflement qui aurait marqué la fin de l'épisode chasse dans la vie politique française. Deux années plus tard, à la stupéfaction générale, le CPNT rebondissait en réalisant le meilleur score de son histoire. Qu'un chasseur soit au début du XXI<sup>e</sup> siècle candidat aux plus hautes marches de l'État n'était pas non plus écrit, et son résultat avait de quoi surprendre quant on le rapportait aux origines de la fronde. Y compris les échecs des dernières présidentielle et législatives de cette année, qui ne peuvent masquer la physionomie singulière qu'ont prise en France les questions environnementales, avec un CPNT qui, sans alliance, réalisait lors des législatives de 02 la moitié des suffrages de l'ensemble des candidats écologistes. Ni encore que la chasse ferait descendre dans la rue les hobereaux anglais.

Néanmoins, si cette géographie électorale doit être reliée au produit d'une histoire territoriale spécifique, elle est également redevable de mouvements plus vastes dans leur dimension spatiale. Le grand événement pour l'Europe de l'après-guerre tient dans le fait qu'un nouveau centre est né, d'une nature très différente du chef-lieu de canton dont on pouvait se sentir proche. Installé entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, il était possible de l'ignorer tant qu'il ne touchait pas aux derniers symboles de la France rurale mythifiée<sup>1161</sup>, laquelle se raccroche en désespoir de cause à la nation pourtant très jacobine. Jacques Lévy n'hésite pas à voir dans les cartes du scrutin national de la présidentielle un rappel « de celle du référendum de Maastricht ». Il interprète l'organisation géographique du vote protestataire comme le fruit d'une longue sédimentation. « Elle s'organise autour du moment industriel et de la géopolitique, européenne et coloniale de l'État français, [partant des] grandes vallées fluviales qui ont canalisé l'industrie, aux agglomérations textiles et minières du Nord et de l'Est (...) ».

Localement, la crise d'une agriculture qui a échoué dans sa tentative de concilier productivisme et reconnaissance sociale, du fait de la dégradation qualitative de ses produits, qui s'est trouvée prise au piège d'une augmentation du niveau de vie, laissant nombre de petits agriculteurs sur le quai de la modernité, et de toute façon bien en-déca des sacrifices consentis en matière d'investissements ; la désindustrialisation qui touche nombre d'ouvriers d'origine rurale ; l'adoption uniforme d'un paradigme libéral qui déstabilise une partie de l'électorat populaire de gauche sans satisfaire les franges menacées des classes moyennes votant à droite ; le sentiment de frustration d'une région qui cumule les dernières places dans les classements nationaux, tant éducatifs qu'économiques ; tous ces facteurs et bien d'autres ont contribué à faire du littoral picard une citadelle pour CPNT. Si la chasse a pu être considérée comme « un modérateur social », ou pour parler plus clairement comme une diversion du malaise, elle est loin de l'être restée, mettant au contraire en relief la crise du social, associée à la dépression de l'autochtonie.

<sup>1161</sup> Cf. Laurence Bérard, Philippe Marchenay, André Micoud et Michel Rautenberg : Campagnes de tous nos désirs, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

C'est en ce sens que le dossier Natura 2000 ne peut à notre sens se distancier d'une analyse politique : non seulement CPNT a fait de ce sujet un thème de campagne structurant, mais surtout en impliquant les territoires du vécu, le dispositif ne pouvait manquer de rencontrer l'arrière-fond primordial de la crise qui affecte le sentiment d'appartenance à ce corpus de manières d'être et de faire qui ont longtemps défini la condition des ruraux. Plus qu'un passé, la ruralité tend à devenir un imaginaire qui s'éloigne et se reconstruit. Paradoxe de ce qui n'est plus tout en se refondant parfois sur ce qui n'a jamais été. Mais ce qui est dans les têtes est parfois plus puissant que ce que l'on a devant les yeux. C'est enfin pourquoi la théorie d'une déviation frontiste prend un chemin des plus sinueux.

Pour autant, cela ne signifie en rien qu'il n'ait pas pu exister une porosité entre le principe d'un Nous territorial localisé dans une hypothétique communauté villageoise et l'idéologie nationaliste, alors que l'Etat apparaît comme la dernière planche de salut. Le Pen et le Nous.

### **C.) LES LÉGISLATIVES : lorsque l'extrême droite chasse sur les terres du CPNT**

CPNT a longtemps été assimilé à la voix des chasseurs, ce qui revenait à penser que c'étaient ces derniers qui lui fournissaient quasiment seuls son poids électoral. Mais nous avons entrevu que si ce mouvement tenait effectivement depuis ses origines un discours catégoriel, en direction des nemrods, pêcheurs et autres aficionados, ses thématiques privilégiées avaient en revanche connu de profonds remaniements à partir de 2002. En se donnant le rôle de défenseur des traditions au sens large (cueillette, gastronomie régionale, marchés villageois etc.), la formation espérait étendre son rayon d'action, tout en élargissant le spectre des activités défendues à l'ensemble des territoires où elles s'exercent.

Pour autant, on savait depuis longtemps qu'un certain nombre d'électeurs non affiliés en propre à ces activités apportaient leurs suffrages au « parti de la ruralité », comme il commença progressivement à s'appeler lui-même. D'une part, beaucoup de chasseurs refusaient d'adhérer à un mouvement explicitement catégoriel. L'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (ANCER) constituait un premier front d'opposition interne au milieu cynégétique, bien que très marginal en terme d'adhésions. De plus et a contrario de sa représentativité quantitative, le plaidoyer pour la responsabilité écologique, parfois reconnu par certains mouvements écologistes, continue à bénéficier dans les institutions publiques d'un succès d'estime qui tend à en faire un interlocuteur explicitement opposable à CPNT, plaçant ce dernier dans un schéma "modérés"/"extrémistes". Ne perdons pas non plus de vue que l'UNFDC resta et que la FNC reste encore partagée quant à la stratégie adoptée par le "parti des chasseurs" et que certaines fédérations ne se sont pas privées pour critiquer l'immixtion dans l'explicitement politique. D'autre part, la géographie électorale vient de nous montrer à quel point ce vote pouvait aussi répondre à l'aspiration de certaines microrégions reléguées aux confins du progrès économique et social, tout en aspirant à un autre schéma de développement.

En d'autres termes, le poids électoral des pratiquants, en particulier chasseurs, ne suffisait pas à expliquer les scores enregistrés, d'autant qu'il se trouvait amputé d'une partie de son potentiel. C'est ce que montrait Dominique Darbon à partir du ratio départemental effectifs cynégétiques/suffrages CPNT. On découvrait alors que le nombre de visas du permis de chasser délivrés dans l'année ne dépassait la seule moitié des voix du mouvement que dans

16 départements lors des européennes de 1989, et dans 29 pour celles de 1994<sup>1162</sup>. Même si ces effectifs régressaient de 8,4% sur la période 88-89 / 93-94 (soit 147 149 adhérents chasseurs perdus), alors que les suffrages ne progressaient que de 2,8% (21 320 voix), les cartes du ratio montrent clairement l'extension de l'aire de recrutement à une majorité de départements bretons, normands, alsaciens et lorrains, sans toutefois suffire à expliquer les variations géographiques du score. « C'est en réalité un certain type d'environnement social qui contribue à former la clientèle CPNT. Si le milieu est favorable, c'est parce qu'au-delà de la qualité de chasseur, c'est la place effective et mythique de ce mode de socialisation qu'est la chasse dans un environnement rural soumis à des tensions constantes qui est remis en cause. »<sup>1163</sup>

Les transformations de l'intitulé du mouvement montrent assez bien cette évolution dans la manière d'envisager le rapport au politique. On est ainsi passé de la phase embryonnaire des « chasseurs en colère » à la structurée de Chasse, Pêche, Tradition pour en arriver à l'ajout de Nature et du « s » de Traditions. De plus, dans son manifeste de 65 pages<sup>1164</sup>, CPNT ne faisait référence à la chasse qu'à 11 reprises et encore souvent de façon indirecte, au milieu de problèmes socio-environnementaux plus larges. « L'instauration, par exemple, des zones de silence, initialement prévues pour limiter l'invasion des véhicules de tourisme, a fait l'objet d'une interprétation abusive. En limitant la circulation des tracteurs et en interdisant les tronçonneuses ou les coups de fusils, elle finit par empêcher les habitants de travailler ou de se distraire. »<sup>1165</sup>

Il convient donc de ne pas totalement fondre les électeurs de CPNT dans le public défendu (et surtout chasseur, tant il est vrai que cette activité a largement déterminé la création du mouvement). Sur le plan idéologique, le thème transversal des "traditions" amenait d'emblée au ruralisme. En revanche, c'est le développement progressif de cette thématique qui apporta le soutien d'un électorat diversifié, compensant encore les déficiences cynégétiques.

## 1.) Spécificités du scrutin et recul sur les bastions : résistance littorale

Il convient dans un premier temps de rappeler le contexte de ces élections, les législatives étant annoncées par Saint-Josse lui-même comme l'objectif prioritaire, expliquant sa candidature à la présidentielle. En conséquence, CPNT ne présentera pas moins de 405 candidats (dans 85 départements métropolitains), dont 186 femmes en pleine actualité paritaire, sur un total de 8 446 candidats toutes formations confondues (plus 20% par rapport à 1997), dans les 577 circonscriptions des 100 départements de métropole et d'outre-mer. Le mouvement est ainsi représenté dans un peu plus de 70% des circonscriptions. C'est la première bataille législative massive lancée par le mouvement, avec pour visée de faire entrer au moins trois de leurs représentants à l'Assemblée nationale, dont deux espoirs pour la Somme et le principal avec le Vimeu.

Malgré cela, le risque anticipé par les conseillers du mouvement se confirmera, d'autant qu'une nouvelle concurrence imprévue a fait son apparition avec les étiquettes « Droit de chasse » (DDC), dont la stratégie politique laisse dubitatif. Quoiqu'il en soit, le nombre de voix tombe à 422 448, avec seulement 33 circonscriptions au dessus de la barre des 5% (8,15% des candidats), contre 150 attendues<sup>1166</sup>. La base des projections était réalisée

<sup>1162</sup> Déjà cité, ici pages 29 et 30.

<sup>1163</sup> Ibidem.

<sup>1164</sup> Le manifeste de CPNT, op. cit., 2000.

<sup>1165</sup> Op. cit. page 29.

<sup>1166</sup> Dans ces 33 circonscriptions où le score égale au moins les 5%, CPNT recueille en moyenne 6,90% des suffrages exprimés, pour 4,52% des inscrits sur les listes électorales. Il concentre alors dans ces points forts

sur les scores à la présidentielle, soit 171 circonscriptions à plus de 5% et 31 à plus de 10. Au plan national, CPNT ne recueillera que 1,64% des suffrages exprimés, ou 1,03% des inscrits.

Les meilleurs résultats se compteront très majoritairement dans le grand Sud-ouest avec 22 circonscriptions. Le Sud-est n'en comportera que deux avec l'Hérault. Les dix restantes concerneront le Nord-ouest, dont la Somme où cinq circonscriptions sur six dépassent le seuil des 5%. C'est l'un des meilleurs rapports en dehors des Landes.

TERRITOIRE	Voix	Exprimés	Fréquence
Aisne	4 016	229 490	1,75%
Oise	4 087	314 292	1,30%
Somme	21 674	260 950	8,31%
<b>PICARDIE</b>	<b>29 777</b>	<b>804 732</b>	<b>3,70%</b>

Les résultats picards sont proches de ceux des régionales de 1998<sup>1167</sup>, la Somme se maintenant approximativement au même palier, alors que l'Aisne régresse de plus de la moitié de son score en termes de voix obtenues. Ces législatives représentent pour chaque entité les niveaux les plus bas atteints depuis l'entrée en politique de CPNT, et ce que l'on résonne en valeurs absolues ou en valeurs relatives, mais sans scrutin comparable, ce qui oblige à insister sur la spécificité de ces législatives nationales.

C'est néanmoins encore dans la Somme que les candidats chasseurs obtiennent leurs deux meilleurs chiffres nationaux, avec le Vimeu et le Ponthieu : respectivement 14,63% et 13,30% des exprimés, pour 10,60% et 8,94% des inscrits. Ces suffrages, localement, proviennent d'aires géographiques plutôt inscrites à gauche dans leur histoire récente et plus ancienne. Le fait que le socialiste Vincent Peillon ait été élu député d'un « grand Vimeu » n'était pas en ce sens surprenant. C'est ainsi Lionel Jospin qui souffre le plus de la désaffection de son électorat<sup>1168</sup>. Comme le montre le géographe Jacques Lévy, « On sait aussi que Lionel Jospin a réalisé un score très supérieur à sa moyenne et à celui de Jacques Chirac parmi les "élites culturelles" fortement urbanisées et mondialisées. »<sup>1169</sup> Dans cette perspective, on peut interpréter le vote des chasseurs de la Somme en faveur de Jérôme Bignon (UMP) comme un nouveau signe d'une rupture entre l'électorat populaire du PS et ses représentants. C'est d'ailleurs le même constat qui fut fait au niveau national par les politologues. Il s'avère particulièrement révélateur ici, en s'agréant à la forte réprobation du candidat socialiste Vincent Peillon sur le dossier chasse.

Enfin, un paradoxe ne peut pas manquer de nous interpellier tout en nous ramenant à ce constat. La carte du rapport Chirac/Le Pen du premier tour de la présidentielle montre que, plus souvent à gauche, la Somme donne ici l'avantage à Jacques Chirac, à l'inverse des deux autres départements picards. En revanche, lors du second tour et comme vu plus haut, notre département sur-représente le vote lepéniste par rapport à ses résultats moyens sur l'ensemble de la France. Enfin, les candidats sortants socialistes aux législatives tombent devant leurs challengers UMP. Quelle conclusion logique tirer de ce surprenant comportement si ce n'est la volonté d'une partie de l'électorat, anciennement socialiste, de rejeter désormais les

117 029 électeurs, soit 27,57% de ses partisans. L'ensemble de ce territoire compte 2 589 210 inscrits, c'est-à-dire 6,28% du corps électoral. Ce sont ainsi des circonscriptions qui, dans leur globalité, sont démographiquement plus denses que la moyenne nationale.

<sup>1167</sup> Pour lesquelles néanmoins le département de l'Oise ne présentait pas de candidats.

<sup>1168</sup> Globalement, la gauche recule, en comparaison des résultats de 1997, dans tous les départements métropolitains à l'exception de la ville de Paris, du Morbihan et de la Haute-Corse. Cf. *Le Monde*, mardi 11 juin 2002, page 38.

<sup>1169</sup> Cf. « Trois France à part égale », in *Libération*, mardi 23 avril 2002, page 18.

candidats roses, tout en prenant ses distances avec la droite parlementaire par le vote protestataire.

Conséquence immédiate tirée par le parti de Jean Saint-Josse, celui-ci appelle à voter contre les candidats des Verts (une dizaine de circonscriptions) et de certains leaders de la Gauche plurielle (douze) « qui [pour reprendre ses termes] symbolisent particulièrement l'échec de la politique menée ces dernières années en faveur de la ruralité et de la chasse. »<sup>1170</sup> Pour autant, et en relation directe avec le séisme du premier tour de la présidentielle, CPNT se positionnera en faveur de cinq futurs députés socialistes et trois UMP opposés à des candidats du FN. En revanche, dans plus de 90% des circonscriptions où il était présent, CPNT revient à son dogme du ni gauche ni droite en ne donnant pas de consigne de vote. Ce faisant, la stratégie adoptée consiste à maintenir la pression classique exercée au cas par cas sur les députés installés<sup>1171</sup>. En d'autres termes, la rupture énoncée plus haut ne l'a été que sur des sortants symboliques du dossier chasse.

En particulier dans la Somme, qui reste la figure de proue du mouvement. L'ordre d'arrivée par circonscription y montre quelques dissemblances avec les résultats de l'élection présidentielle. Les meilleurs pourcentages se recentrent sur la Somme et l'Oise recule dans la liste. La carte de l'ancienne province de Picardie se discerne moins, mais continue à perdurer une double logique décroissante allant de l'ouest à l'est et du nord au sud. Le nombre variable de candidats et d'étiquettes contribue à expliquer cette variation du classement.

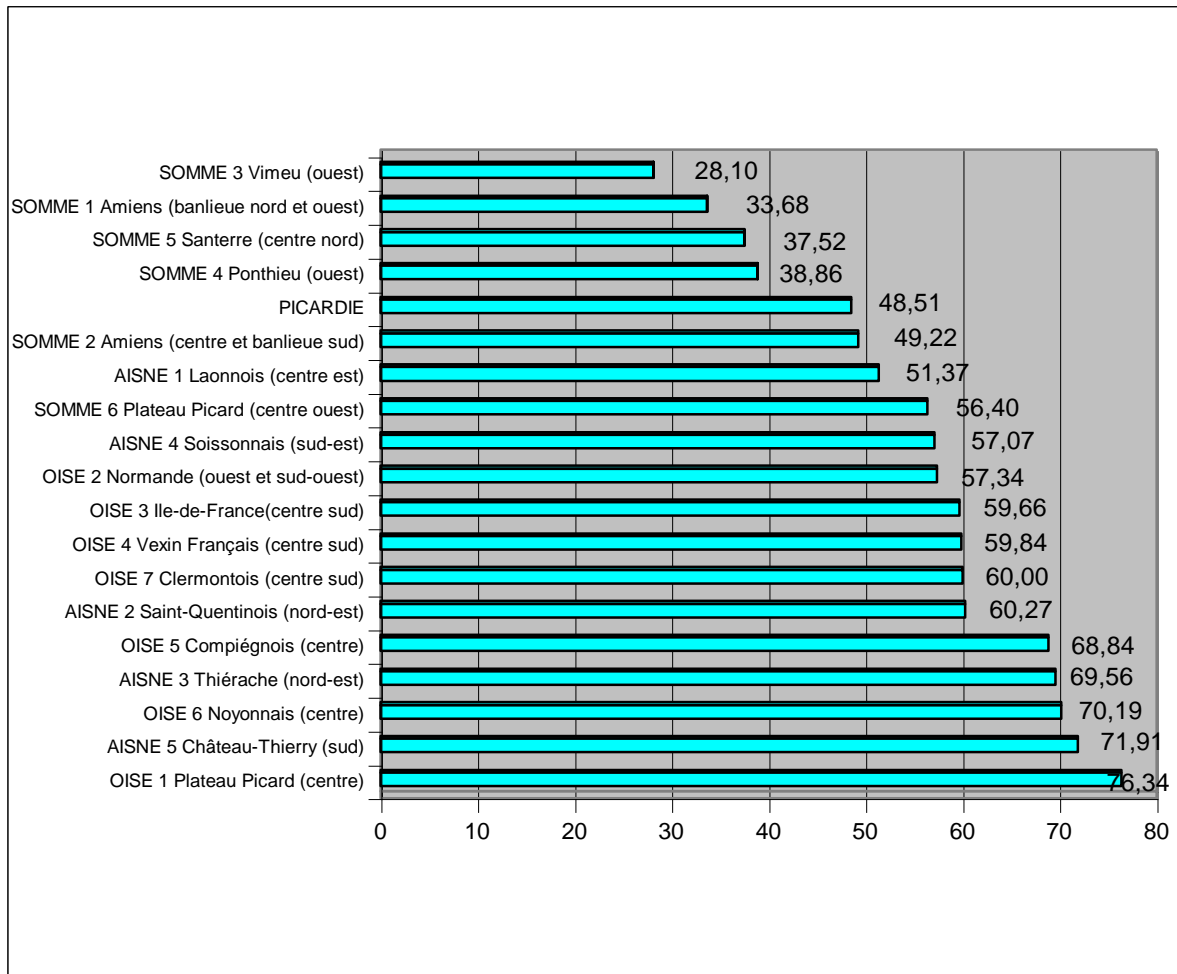
Les circonscriptions où Saint-Josse s'était particulièrement illustré sont dans l'ensemble celles qui subissent le recul le plus net, mais avec cependant des nuances de taille. D'une part, certains secteurs améliorent sensiblement leur classement, comme la seconde de la Somme (Amiens centre et banlieue sud) qui passe du dixième au septième rang. D'autre part, ce recul, loin d'être proportionnel, reste à l'avantage des bastions si l'on considère le différentiel en pourcentages plutôt que celui en points. De la sorte, si le Ponthieu perd plus de six points, sa régression en pourcentage est de moins d'un tiers, alors qu'elle s'établit à plus des trois quarts pour le Plateau picard Oise.

---

<sup>1170</sup> In CPNT Infos, n°40, mai 2002, page 2.

<sup>1171</sup> L'éditorial du CPNT Infos n°41 de juin 2002 est titré de façon révélatrice « Le poids des voix » et commence par un « Donnez-moi votre nombre de voix et je vous indiquerai votre poids politique ».

## COMPARATIF PRÉSIDENTIELLE / LÉGISLATIVES : pertes en % des voix



Sur l'ensemble du territoire régional la baisse est de 48,51% des voix obtenues lors du premier tour de la présidentielle : de 28,10 à 76,34%. Une majorité de circonscriptions se trouve au-dessus de cette moyenne, ce qui tend à montrer que les quatre les mieux placées (toutes dans la Somme) ont particulièrement bien "résisté".

Beaucoup de bastions le sont ainsi restés tout en accusant un recul par rapport à l'élection présidentielle. Après cette dernière, le séisme politique provoqué par l'arrivée du leader frontiste au second tour a eu tendance à recentrer l'électorat sur le vote dit utile. Quoiqu'il en soit, les élections législatives réduisent toujours le score des petites formations, celles-ci ne pouvant pas toujours se présenter dans toutes les circonscriptions d'une part et la personnalisation du scrutin favorisant les sortants de l'autre<sup>1172</sup>. Pourtant, cet effet législatif a peu joué en défaveur de CPNT dans le secteur qui nous intéresse ici : sur le PIC.01, les résultats sont restés proches de ceux de la présidentielle. Bien qu'aucun de ses représentants

<sup>1172</sup> De surcroît, leurs enjeux étant différemment appréciés, les législatives laissent moins de place au vote protestataire ou catégoriel, les députés étant considérés comme des notables investis du pouvoir de passe-droit pour leurs électeurs. Par ailleurs, les électeurs ont conscience de se prononcer sur des thèmes locaux et nationaux pour lesquels on sait le député en mesure d'agir, alors que l'essentiel des contentieux du dossier chasse relève du droit européen et de sa jurisprudence. Enfin, alors que la présidentielle offre l'opportunité d'accéder à une tribune publique à l'échelle nationale (ne serait-ce que par les moyens de la campagne officielle), les législatives donnent lieu à des alliances d'avant le premier tour et ce sous la pression des états-majors eux-mêmes, qui ont tout à gagner dans les désistements anticipés réciproques. Autant de raisons pour expliquer l'amointrissement des formations qui disposent de peu de chances d'accéder à une majorité et a contrario leur succès quand l'élection se déroule à la proportionnelle.

locaux n'ait accédé au second tour, c'est au-delà du périmètre littoral que l'élection s'est jouée pour eux. Avec respectivement 18,78% et 19,56% des suffrages exprimés au premier tour de la présidentielle, les candidats de Jean Saint-Josse dans les troisième et quatrième circonscriptions de la Somme ne pouvaient espérer se classer parmi les deux premiers qu'au prix de solides alliances.

## **2.) L'épisode « Droit de Chasse » : la théorie du "siphonage"**

Mais par ailleurs, ces élections législatives ont apporté un événement nouveau qui complique sensiblement cette logique déjà complexe. A côté des électeurs chasseurs qui reprochent à CPNT de faire prendre le risque de couper la route du lobbying classique en entrant directement dans l'arène politique, ou de ceux qui souhaitent continuer à apporter leur soutien aux partis conventionnels qui ont leur confiance, d'autres, probablement moins politisés, ont commencé à revendiquer au-delà de ce que CPNT croyait possible d'obtenir. Encore une fois, au niveau électoral et d'après ce que permettent d'en penser les enquêtes qualitatives menées sur le terrain, la plupart d'entre eux sont restés affiliés au mouvement. Une autre partie s'est à nouveau réfugiée dans l'abstention. Par leurs propos critiques et leurs positions extrêmes, ils ont rendu possible la création d'un nouveau courant, qui a trouvé une expression politique avec les listes Droit de Chasse. Ceci ne revient pas à dire qu'ils auraient participé à la création de ces listes, lesquelles n'ont pas de représentants locaux, mais bien plutôt qu'ils s'en seraient servis pour exprimer des désaccords quant à CPNT.

L'histoire de ce nouveau mouvement de chasseurs est à l'époque non seulement très récente (les statuts de l'association ont été déposés en préfecture le 12 avril 2001), mais surtout ambiguë, tortueuse et à vrai dire instrumentale. C'est une dépêche du Monde, en date du 2 mai 2002, qui annonce la présentation de candidats pour les législatives. « Franck Vidal, Président de l'association Droit de Chasse, qui s'estime mal représentée par le mouvement CPNT, a annoncé, lundi 29 avril, sa décision de présenter 150 candidats aux élections législatives, notamment dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Midi-Pyrénées et en Picardie. » Ils sont ainsi cinq dans le Gard, quatre dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, trois dans l'Aube, deux en Lozère, mais aussi dans toutes les circonscriptions de la Somme et la première (centre nord) de l'Oise. Auparavant, cette association n'avait quasiment jamais fait parler d'elle. Elle se présente ici dans des secteurs où elle espère pouvoir glaner quelques suffrages sur les bastions que compte CPNT. Après enquête, le même grand quotidien du soir présente Droit de Chasse comme « le faux nez du MNR et un moyen de récolter des fonds publics par le biais du financement des partis ». Un grand nombre de candidats sont directement en lien avec le MNR de Bruno Mégret, dont Franck Vidal lui-même. Par ailleurs, certains sont employés à la mairie de Vitrolles, tenue par Catherine Mégret. Beaucoup déclarent des lieux de résidence à Marignane ou Vitrolles. De plus, en termes de militantisme, cette association ne semble pas disposer de relais locaux. En Picardie, ni affiche, ni réunion électorale et pas plus de profession de foi dans les enveloppes destinées au scrutin. La seule existence de Droit de Chasse s'est matérialisée dans les bulletins. Enfin, le Ministère de l'Intérieur classe les candidats Droit de Chasse dans les divers d'extrême droite.

Si les enquêtes menées par les médias s'avèrent exactes, il apparaîtrait donc que l'extrême droite ait recherché dans le public chasseur à drainer vers elle une partie du mécontentement de certains pratiquants à l'égard de la politique de la chasse. Plus, l'élaboration du bulletin a créé la confusion pour certains électeurs interrogés dans l'Oise. Le cor de chasse et la mention « Défendons la Chasse et nos Traditions : Droit de Chasse » a

parfois laissé penser à une liste associée à CPNT. Quant aux chances de se voir créditer des 5% recherchés, force est de constater l'étroitesse de cette hypothèse, le score ayant été déjà difficilement atteint par CPNT dans une minorité de circonscriptions, et ce malgré son implantation locale plus prégnante. Une autre supposition paraît plus convaincante et en partie accréditée par l'histoire des tentatives d'infiltration au sein des milieux cynégétiques. En semant le trouble dans les esprits, le MNR pouvait espérer attirer vers lui cet électorat polarisé autour de Droit de Chasse par une habile campagne de communication sur les dossiers afférents, et via ce stratagème regonfler ses résultats électoraux ultérieurs. L'avenir apprendra que ce scénario n'aura le succès escompté.

Plus encore, la chronologie de la concurrence électorale pour les publics que constituent chasseurs, pêcheurs et ruraux nous amènerait à remonter plus avant. Pour ne retenir que l'exemple picard, on retrouve dans l'Oise une liste « Agir pour ne plus subir », qui utilise l'absence de candidat CPNT lors des régionales de 1998 pour lancer une « Union pour la Ruralité », présentée par « Les chasseurs, les pêcheurs et Génération Ecologie », proposant encore « une écologie de bon père de famille ».

Finalement, Droit de Chasse présentera 93 candidats. En termes de résultats, rien ne dit que les 60 000 voix obtenues (≈0,23% des suffrages exprimés ou 0,15% des inscrits) seraient allés à CPNT, mais tout prouve que la chasse intéressait particulièrement la politique française. Alors qu'il était encore au Front National, Bruno Mégret avait été à l'initiative de la création d'un Cercle Chasse, Pêche, Nature et Environnement, dont le sigle CCPNE avait été attaqué avec succès par CPNT pour tentative de confusion avec le sien. **Surtout, on observe qu'en Picardie les résultats de Droit de Chasse varient selon le degré d'ancrage de CPNT.**

Les listes lancées par Vidal ont obtenu leur seul succès vis-à-vis de CPNT dans la première circonscription de l'Oise, département où le mouvement de Saint-Josse s'est structuré récemment. En dehors de ce cas particulier, leurs meilleurs suffrages concernent des secteurs où la densité du vote « chasse » est assez forte, comme le Plateau Picard Somme.

<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>Différentiel (en points) Droit de Chasse / CPNT</b>
Somme 3 Vimeu (ouest)	- 13,56
Somme 4 Ponthieu (ouest)	- 11,82
Somme 5 Santerre (centre nord)	- 5,81
Somme 1 Amiens (banlieue nord & ouest)	- 4,45
Somme 6 Plateau Picard (centre ouest)	- 3,15
Somme 2 Amiens (centre et banlieue sud)	- 1,76
Oise 1 Plateau Picard (centre)	+ 0,22

Par contre, la différence entre les pourcentages par circonscription montre un net avantage à CPNT, qui suit l'ordre de ses performances.

<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>Poids relatif Droit de Chasse</b>	<b>Poids relatif Droit de Chasse</b>
	----- <b>D.D.C. + CPNT</b>	----- <b>CPNT</b>
Somme 3 Vimeu (ouest)	7,86%	8,53%
Somme 4 Ponthieu (ouest)	10,09%	11,22%
Somme 5 Santerre (centre nord)	13,38%	15,45%
Somme 1 Amiens (banlieue nord & ouest)	17,24%	20,83%
Somme 2 Amiens (centre et banlieue sud)	22,45%	28,95%
Somme 6 Plateau Picard (centre ouest)	27,72%	38,36%
Oise 1 Plateau Picard (centre)	54,13%	118,01%



<b>ENSEMBLE</b>	<b>15,49%</b>	<b>18,34%</b>
-----------------	---------------	---------------

Enfin, si l'on cumule les suffrages des deux formations, Droit de Chasse représente de 8 à 54% du total et en moyenne 15,49%. Sur l'ensemble des circonscriptions, cette formation draine vers elle l'équivalent de 18,34% du score de CPNT

Le bilan s'avère en définitive peu concluant pour Franck Vidal, mais démontre l'intéressement pour cette friche politique investie par CPNT, renouvelé d'ailleurs sitôt lancée la campagne pour les législatives et par la future majorité cette fois<sup>1173</sup>. Visiblement, en 2002, l'extrême a connu les mêmes difficultés à absorber le mécontentement des électeurs aux législatives, comme précédemment avec la présidentielle. On peut penser qu'il existe un différentiel qui ne serait pas qu'électoral.

## **D.) REPRÉSENTATIONS DU PRINCIPE D'AUCHTONONIE et crise de la chasse en Europe : des questionnements territoriaux transnationaux**

Les remous apparus autour de la pratique cynégétique ont connu en France un retentissement particulièrement révélateur de la place qui occupe la chasse, mais d'autres pays ont vécu, sous des modalités diverses, un questionnement tout aussi problématique, dont on a eu moins facilement connaissance parce qu'il n'a pas toujours connu un débouché politique explicite, qu'il s'agisse de manifestations de rue ou de formations partisans : CPNT, Droit de chasse etc. Notons à ce titre l'importance de l'occupation de la sphère publique chez les croisés de la ruralité, qu'il s'agisse de l'espace ou du champ politique. Cet héritage, légué au nouveau venu dans l'arène électorale par ses origines frondeuses, continuera à se faire ressentir tout au long de son histoire, CPNT alliant la pression de la rue au poids des urnes, et pas seulement lors de son lancement. En 1994 par exemple, le 26 février qui précède les élections européennes, quelques 60 000 manifestants défilent à Bordeaux. La grande manifestation parisienne de 1998 précède des régionales, avec ce slogan menaçant : « en février on marche, en mars on vote ! » Le 6 avril 1999, c'est au tour de Toulouse de recevoir son cortège avant les européennes du succès pour les chasseurs.

### **1.) Un nouveau territoire de conquête : Strasbourg vers Bruxelles, en évitant La Haye**

Si l'on retrace la géographie diachronique du vote CPNT pour les élections européennes, ses scrutins de prédilection, le mouvement étend progressivement son aire d'implantation. Parce que le mode de régulation « à la française » de la pratique cynégétique se trouve aujourd'hui de plus en plus assujetti à la gouvernance européenne, davantage construite autour du modèle nordique qui leur semble défavorable et surtout contraire au système de valeurs qui a leur préférence, la représentation au niveau communautaire est apparue comme un enjeu crucial pour les chasseurs de notre pays. Cette analyse les poussa pour une part d'entre eux à se lancer dans la bataille pour Strasbourg.

Le Parlement Européen comptait au moment où ils y entrent 626 députés, élus selon des procédures qui pouvaient varier de listes régionales dans les États fédéraux à des listes

<sup>1173</sup> Cf. l'article du Figaro, mardi 4 juin 2002 et le communiqué de l'AFP le même jour, intitulé : « Raffarin promet son soutien aux chasseurs », alors que CPNT dénonçait des « mesurètes » dès le 6 juillet (in Le Monde).

pour l'ensemble d'un pays comme c'était le cas en France<sup>1174</sup> en 1999. Parmi ces 626 députés, la France se voyait attribuer un quota de 87, soit un peu moins de 14%. Les députés européens étaient répartis en groupes parlementaires transnationaux, dont le groupe EDD (« Europe des Démocraties et des Différences »), qui compta 16, puis 18 membres (plus petit groupe avec moins de 3% des élus) et auquel adhèrent les élus CPNT. Ce groupe, plutôt inspiré par les neuf députés français, était co-présidé par le leader de CPNT, qui fut l'un des artisans de sa création. D'après Jean Saint-Josse, « CPNT [avait] choisi des partenaires européens désireux de défendre une Europe respectueuse des identités des États, et décidés à se mobiliser pour un développement durable et harmonieux de l'espace rural », hors du clivage droite/gauche, obtenant d'être placés symboliquement au centre de l'hémicycle. Enfin, les élus CPNT avaient créé le 6 octobre 1999 un intergroupe parlementaire « Chasse, pêche et environnement » et projetaient la création d'un autre consacré à la ruralité<sup>1175</sup>.

### COMPOSITION DU GROUPE EDD

PAYS	Nb. Députés	% Députés Nationaux	Affiliation Nationale
France	9	10,3%	Dont CPNT : 6
Danemark	4	25,0%	Mouvement de Juin et Mouvement du Peuple
Pays-Bas	3	9,68%	SGP-RPF-GPV
Royaume-Uni	2	2,3%	Parti Indépendant
<b>ENSEMBLE</b>	<b>18</b>	<b>2,87%</b>	

Ramenés à leur poids par État, les députés EDD sont particulièrement nombreux au Danemark, avant la France et les Pays-Bas. Si l'on dépasse maintenant le niveau purement politique de la représentation, là où la politique environnementale communautaire rencontrait ses principaux points d'achoppement concernait surtout la masse financière. Pour exemple, à la même époque, le parlement européen « évalue à 120 milliards d'euros la somme que les pays candidats [à l'élargissement en projet] doivent investir pour s'aligner sur les quelques 200 "lois" communautaires concernant l'environnement. » En conséquence, la même institution estimait qu'il conviendrait de doubler l'aide accordée à ces pays et ce à l'horizon 2006. C'est principalement sur ce plan budgétaire que le réseau Natura 2000 rencontre ses difficultés primordiales de mise en application. Avec le cinquième élargissement, en direction de pays parfois en grande difficulté économique, il n'est pas certain que les subventions attribuables aux propriétaires volontaires puissent être allouées et en tout cas dans l'immédiat, aux mesures environnementales.

Enfin, pour CPNT les couloirs strasbourgeois du parlement européen étaient surtout un moyen de se faire entendre auprès de la Commission européenne à Bruxelles et d'obtenir les lois permettant d'éviter les contentieux cynégétiques avec le Cour de justice de La Haye.

## 2.) De la "perfidie Albion" à la Toscane

<sup>1174</sup> Les élus français l'étaient pour cinq années sur la base d'un suffrage universel direct établissant une représentation proportionnelle avec listes bloquées et répartition des restes à la plus forte moyenne, le territoire de la République formant alors une circonscription unique. Les listes devaient comporter autant de noms qu'il existait de sièges à pourvoir et les sièges étaient attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de chaque liste. Les listes qui n'avaient pas obtenu au moins 5% des suffrages exprimés n'étaient pas admises à la répartition des sièges.

<sup>1175</sup> In CPNT Infos, n°13, octobre 1999, pages 1 à 3.

Sous des formes différentes, l'Italie a elle aussi eu maille à partir avec la fronde cynégétique durant les deux dernières décennies, mais en Toscane, où le mouvement a rencontré ses échos les plus prometteurs, est également née la section chasse de la puissante fédération des associations culturelles de gauche, annihilant partiellement l'affrontement entre les adeptes de Diane et des partis écologistes relativement marginalisés. Au-delà des différences, comme le rôle plus important des Directives européennes en France, on repère néanmoins des similitudes dans l'usage du bulletin de vote en Toscane et dans la Somme.

Qu'il s'agisse de la création de « Chasse, Pêche, Environnement » à Montecatini-Terne en 1987, ou du ballon d'essai qu'a constitué cette « liste noire » des « chasseurs en colère » de 1988 sur la côte picarde, de pars et d'autres des Alpes, les deux processus amenant à la révolte s'ancrent dans des régions au second seuil de l'urbanité croissante, sur des sites encore considérés comme profondément ruraux, où la chasse prend une connotation identitaire pour un « petit peuple » de gauche en crise de représentation ; pour encore des artisans, commerçants et agriculteurs « à l'aise », dont l'indépendance socioprofessionnelle ne suffit plus à garantir la notabilité ; pour enfin les « banlieusardisés » qui proviennent de ce cadre socialisant<sup>1176</sup>.

De la même façon, le cadre juridique a exacerbé les tensions, le législateur italien ayant procédé plus tôt, en 1992, mais comme son collègue français à l'écriture d'une nouvelle loi actant la transformation des normes environnementales. En revanche, alors que chez nos voisins transalpins la tentative d'approche par les groupes fascistes a été plutôt efficace, l'extrême droite française a totalement échoué dans son opération « Droit de chasse », visant pendant les législatives de 2002 à répondre au refus des leaders du mouvement de se rallier à l'une de ses bannières<sup>1177</sup>. Même chez les sympathisants de base, la « lepénisation » des chasseurs trouve difficilement à se vérifier mécaniquement. L'aboutissement le plus évident de ces grandes manœuvres tient davantage dans la scission de la proue CPNTiste, entre d'une part les fidèles de la ligne officielle « ni gauche ni droite », regroupés autour du leader Jean Saint-Josse, et d'autre part quelques dissidences, dont deux des six députés européens, partis en 2004 vers la droite nationaliste de Philippe de Villiers, et parmi lesquels on compte la frange fédérale du CPNT.80. Reste un caractère central au phénomène, particulièrement vivace dans l'hexagone : le mode de sociabilité mis en exergue pour emporter l'adhésion au « mouvement des campagnes », à savoir cette communication interpersonnelle de proximité.

Le succès de CPNT a ainsi consisté dans sa faculté à provoquer le passage à une sociabilité de nature politique, via l'idée de territoire partagé par un groupe se vivant comme menacé dans son identité. Au départ de son aventure sur le devant de la scène publique nationale, la chasse ne constitue qu'un réseau infra politique. Non pas latent puisque les rendez-vous de chasse sont aussi ceux où se négocient les affaires, y compris de la politique locale<sup>1178</sup>, à l'image des relations internationales<sup>1179</sup>, mais tout au moins souterrain. Le territoire constitue pour des groupes spatiaux partageant en plus petit dénominateur commun le même déclin socioculturel, l'image de la dernière position solide<sup>1180</sup>. Ce rapport à la

<sup>1176</sup> Cf. le chapitre suivant, inspiré d'un projet d'article avec Bertrand Caux : « L'approche sociogéographique d'un phénomène politique : le vote CPNT en baie de Somme », rédigé pour la revue *Hommes et terres du Nord*, 2006.

<sup>1177</sup> Cf. Christophe Baticle : *Chasse et politique : objectivation d'une enquête d'opinion via les résultats électoraux*, rapport complémentaire aux études Natura 2000, Université de Picardie Jules Verne, 2003.

<sup>1178</sup> Chauffage central contre pièce montée, chasse des maires du canton, les exemples sont légion.

<sup>1179</sup> Cf. Maxime Lejeune : *Chasse, pouvoir, diplomatie*, Chaumont : Crépin-Leblond, 2005.

<sup>1180</sup> Ce qu'à très bien compris le successeur de Vincent Peillon, le nouveau député des chasseurs Jérôme Bignon qui déclarait lors du comité de pilotage Natura 2000 PIC.01 du 12/07/02 : « L'avantage de ce projet de développement durable, c'est que notre baie on ne la délocalisera pas. Je pense à l'angoisse constante des gens du

concrétude spatiale prend, nous l'avons vu, une forme épidermique en baie de Somme, mais il semble bien qu'il en soit de même pour la Toscane<sup>1181</sup>.

Visiblement, le Royaume-Uni s'est distingué dans la forme qu'y a prise un mouvement plus globalement ruraliste dès les origines, mais au sens d'un lobby clairement constitué en tant que tel avec la *Countryside alliance*, allant très au-delà de ce que la France a connu via le « Groupe des 9 ». Ce travail de regroupement des intérêts bien compris des professionnels de la campagne anglaise a pu aboutir à une manifestation géante de près de 250 000 personnes à Londres en 1998, puis une récurrence plus massive encore le 22 septembre 2002, forte de 400 000 « marcheurs pour la ruralité et la chasse ». La chasse à courre au renard (fox hunting) a ici servi de déclencheur à la fronde.

### 3.) Unité de temps pour un mode de sociabilité en crise

Qu'il s'agisse du Royaume-Uni, de l'Italie ou de la France, la crise de la chasse ne se déclenche pas à n'importe quel moment, dans l'histoire des transformations progressives qui affectent la perception du chasseur dans les sociétés d'Europe de l'Ouest. On peut donc situer cette dépression dans l'acceptation de la prédation humaine à la décennie quatre-vingts, sur des questionnements remontant aux années soixante-dix. Bien entendu, primo le vote des grands textes qui régulent désormais la politique européenne en matière de nature, dont la directive de 1979, secundo la critique d'une exploitation sans discussion des ressources naturelles, qui trouve dans mai 68 une expression paroxysmique et tertio les menaces pesant sur certaines espèces de la faune sauvage, tous ces éléments structuraux occupent une place déterminante dans le processus de "délégitimation". Cependant, on observera d'abord que des tensions existaient en amont des premiers débats sur l'entrée en vigueur de la directive tant incriminée. Ensuite, les polémiques sur la déperdition du gibier existent depuis l'Antiquité et commencent en premier lieu par les cercles cynégétiques. Enfin, au-delà du dépérissement de la biodiversité, c'est la perception que l'on s'en fait qui importe, ainsi que l'importance qu'on lui accorde à un moment donné.

Un autre facteur nous semble mériter un intérêt explicatif et tient dans la perte des vocations à l'interne même du monde de la chasse. Nous l'avons montré avec les ACDPM, si leur physionomie démographique est aujourd'hui tournée à la baisse, la décline des adhésions se situe au tournant de la décennie quatre-vingts, soit au moment où va naître la fronde des chasseurs. Très cohésives, elles ont réalisé le travail militant pour le CPNT. A son lancement en 1988, elles comptent dans la Somme plus de 7 000 membres. Depuis, leur recrutement tend à devenir de plus en plus local. La réduction de la période de chasse au gibier d'eau a eu pour effet direct de réduire le tourisme cynégétique : de 50 à 31 départements de provenance en baie de Somme par exemple, amenant les cantons littoraux à peser plus lourd. Par contre, le tourisme balnéaire, s'il a fait naître de nouvelles tensions, se caractérise surtout par une lente gentrification des publics recherchés par les organismes de promotion. La réussite de la destination tranche avec les ressentiments de ces hôtes malgré eux, amphitryons écartelés entre la fierté que leur inspirent les regards extérieurs posés sur leur paysage et l'enfermement qu'à fini par constituer ce tableau doré. Le commerce du paysage s'affirme de plus en plus comme le principal secteur moteur de croissance. Alors que le taux d'allocataires des

---

Vimeu, toujours dans la crainte de la délocalisation des entreprises dans des régions à faible coût de la main d'œuvre ».

<sup>1181</sup> A la question posée à Salvo Leonardi sur le mouvement des chasseurs en Italie, l'observateur attentif de la vie politique italienne pointe immédiatement sur région proche de Rome, et note d'emblée des particularités dans la façon de vivre le local. Cf. « Droitisation des classes populaires : mythe ou réalité ? », atelier organisé au sein de la section sociologie par la revue *Les Mondes du Travail*, lors du VII<sup>e</sup> Congrès Marx International, Nanterre, le 5 octobre 2007.

différentes prestations sociales clignote au rouge avec le déficit de formation, des archaïsmes comme ce « SMIC du Vimeu » viennent rappeler une histoire vivace, faite de soumissions et de révoltes. Sur ce terreau, l'aménagement du territoire cher au CPNT trouve un écho retentissant devant la disparition progressive des services publics. Pour étincelle, la forte pression résidentielle qui provoque le renchérissement du marché local de l'immobilier, fournit une explication aux difficultés de logement rencontrées par les classes populaires, lesquelles trouvent à s'exprimer via le discours autochtophile du parti des marais. Pourtant, la sociographie des adhérents aux ACDPM démontre que la domination quantitative des « petites gens » ne confine pas à leur sur-représentation au regard de la population masculine de la Somme, âgée de 16 à 75 ans<sup>1182</sup>. Enfin, mais il resterait beaucoup à dire, ce sont de plus en plus des britanniques, belges et hollandais qui font entrer le village dans le grand marché européen, en devenant des voisins culturellement si distants qu'on voit dans ces « écolos » les « vraies espèces invasives » (sic).

Un constat similaire peut être fait à propos des premières tensions autour de la chasse dans le courant de la décennie soixante-dix, sachant que c'est au milieu de cette décade que la courbe des pratiquants français se retourne. Motif supplémentaire pour combiner aux interprétations territoriales un calendrier révélateur quant à la perception du « malaise cynégétique » chez les chasseurs eux-mêmes.

---

<sup>1182</sup> Notons à ce titre que la région Picardie est devenue en 1999 la première région ouvrière de France.

### III.] L'APPROCHE SOCIOGÉOGRAPHIQUE d'un phénomène politique : le vote CPNT en baie de Somme<sup>1183</sup>

Alors qu'on a longtemps tenté d'expliquer la notoriété de « la vigie du monde rural » par l'hypothèse d'une friche politique habilement cultivée par un ruralisme opportuniste, c'est in situ le sentiment d'une déperdition socioéconomique des lieux, où l'on se vit comme relégué et marginalisé dans un vaste monde ayant perdu ses frontières rassurantes, qui s'affiche également comme déterminante. Le CPNTisme tient davantage du localisme et des solidarités de proximité, que des affinités sociopolitiques en réseaux qui s'affranchissent par là même des logiques proxémiques. Il prend à la fois tous les traits de l'archaïsme si l'on considère le style de civilité qu'il engage et les valeurs défendues, mais également d'une certaine modernité par la remise en question des clivages partisans à laquelle il procède, donnant ainsi l'occasion de réfléchir à quelques-uns des enjeux qui touchent aux liaisons entre l'inscription politique et les modes d'identification. Notre débat se situera ainsi sur les registres mobilisés dans l'acte électoral : le relationnel de proximité s'opposant chez Hervé Le Bras aux intérêts socioéconomiques des analyses plus classiques.

#### INTRODUCTION : des “traditions” opiniâtres

Les élections présidentielles d'avril 2002 ont donc confirmé la très grande audience du parti PNT sur l'aire de l'ancienne province de Picardie, ainsi qu'au sein d'un grand sud-ouest aquitain, se poursuivant jusqu'aux Alpes en passant par la partie méridionale du Massif Central. Mais c'est une nouvelle fois en baie de Somme que cette expression politique en faveur du « parti des chasseurs » a pris l'allure d'un phénomène, avec un quart des suffrages exprimés sur huit cantons contigus du littoral picard, soit là où la “sauvagation” de la chasse fut la plus évidente. Phénomène passé inaperçu, ce renforcement des adeptes de sauvagines explique en grande partie la puissance d'un CPNT qui recrute ses plus fervents militants au sein de cette sous population de chasseurs. Pour autant, la thèse souvent défendue d'un parti corporatiste, qui ferait le plein des suffrages de sa clientèle élargie à la parenté proche, ne suffit pas à expliquer son succès. En conséquence, le point de vue auquel conduisent les investigations menées sur le terrain aboutit à revenir sur les travaux menés par Dominique Darbon<sup>1184</sup> quant à la crise du système de valeurs auquel adhèrent non seulement une part de l'électorat chasseur, mais au-delà toute une frange des populations, dans certaines campagnes aux caractéristiques très typées. Des suffrages qui affirment, a contrario d'une vision centrée sur l'unique influence d'un effet de voisinage, davantage la volonté de revendiquer, lors d'une élection d'ampleur nationale, une conception de la ruralité, dont la chasse tend à former l'éperon. Substrat d'une pratique cynégétique discutée, cette ruralité au singulier mythifié connaît également une tendance à l'éclatement en même temps qu'elle semble être investie de

<sup>1183</sup> Cette sous partie est, comme relevé précédemment, en partie inspirée d'un article rédigé avec Bertrand Caux : « L'approche sociogéographique d'un phénomène politique : *le vote CPNT en baie de Somme* », pour la revue Hommes et terres du Nord (2004-2005/2, pages 49 à 56), devenue depuis Territoires en mouvements (université de Lille I). L'article initial de Bertrand Caux a seul été retenu, officiellement parce que correspondant aux attendus en termes de nombre de signes. Il nous a semblé légitime d'utiliser ici la version beaucoup plus développée et rejetée, d'autant qu'elle prend le contre-pied de la première mouture, en discutant la théorie développée par Hervé Le Bras. Nos données du terrain littoral et les longues années passées auprès des sauvaginaires picards ne pouvaient pas manquer de relativiser l'explication socio-physique de cette géographie électorale, et ce en remplaçant le débat sur le long terme, en interrogeant les grands schémas explicatifs, dont le marxisme quant à cette vacuité attribuée à l'identité de classe dans le vote.

<sup>1184</sup> Cf. *La fin d'un monde*, Op. cit.

nouvelles dynamiques exogènes<sup>1185</sup>. Ce vote semble alors être l'aboutissement d'un questionnement identitaire qui se retrouve en de multiples points du territoire national, mais dont les fondements prennent leur source dans le local. L'audience d'un CPNT tient dans la capacité qu'il a eu de réunir sur la thématique de la ruralité, des frustrations au combien singulières et circonscrites dans l'espace métropolitain, pour les fédérer autour d'un même oriflamme qu'exprime assez bien son logo : une aile déployée comme symbole d'une reconquête rurale à rebours des tendances lourdes de la modernité urbaine, mobile et cosmopolite, aussi bien que de son pendant plus contemporain, un néo-ruralisme romantique.

Voter pour un parti qui se réfère principalement à une pratique décriée, la chasse et à un cadre de plus en plus périphérique, labile, la ruralité, apparaît dans un premier temps anachronique. Au regard d'une classe politique installée, ces suffrages ont été renvoyés aux épiphénomènes irrationnels de la "France profonde", avant de faire l'objet des critiques habituelles qui s'appliquent à l'inattendu, l'étrangeté qu'il révèle et les formes atypiques qu'il prend. Démarche qualifiée de lobbyiste, poujadiste, populiste, conservatrice, voire protofasciste, la fronde des chasseurs se serait ruralisée de façon croissante pour en arriver au point culminant de 2002. C'est la raison pour laquelle il convient d'y revenir pour les enjeux plus profonds que ce phénomène électoral soulève. Perturbant d'autant plus qu'il a persisté dans son attitude transpartisane jusque récemment, échappant ainsi à la logique des alliances, ses réseaux sont tout aussi problématiques pour une lecture politiste classique, que les affiliations dont ils témoignent défient les lois des clivages dominants. Ses modes de recrutements éminemment locaux, articulés autour d'une structuration extrêmement forte de la chasse française, en ont fait une sorte de trou noir pour la compréhension offerte par les grilles de lecture courantes. « Monstre », énormité pour la statistique des politologues, il prend en revanche tout son sens au point de vue du politique, en particulier parce que l'une de ses principales raisons d'être tient bien dans la question des usages quant à des espaces convoités pour de nouvelles pratiques, face aux exercices qui s'en réservaient une certaine exclusivité. C'est ainsi la question des présences légitimes qui se trouve posée. Cette seconde montée en généralité du local cynégétique au national ruraliste aurait en grande partie expliqué le passage des premières listes européennes et régionales à la présentation d'un candidat aux plus hautes fonctions de l'État, suivie dès juin 2002 par celle de 405 postulants à la députation, dans 85 départements métropolitains, véritable objectif de la stratégie poursuivie : à savoir occuper le terrain législatif national par une concurrence sur le champ du politique<sup>1186</sup>, plutôt que de se cantonner à la logique des pressions extérieures par l'entreprise des instances cynégétiques nationales. Cette théorie explicative bien connue n'est pas pour autant incompatible avec une autre logique, davantage en phase avec l'ancrage idéologique des dirigeants CPNTistes. Les législatives marquent un tournant dans la mesure où présenter une concurrence à ce niveau vise directement la République, alors que les régionales s'inscrivent parfaitement dans la nouvelle architectonique Europe-région-communauté de communes. Il aura ainsi fallu qu'une rupture de sens s'opère pour qu'on en vienne à prétendre postuler pour des sièges de conseillers généraux ou de députés. C'est qu'avec la loi sur la chasse de 2000, la composante ruraliste du mouvement a fini par enterrer les espoirs qu'elle

<sup>1185</sup> Cf. Bernard Kayser : *La renaissance rurale*, Paris : Armand Colin, collection « U », 1990. Du même auteur : « L'avenir des espaces ruraux. *Choix de société et volonté politique* », in *Futuribles*, juillet-août 1992, pages 3 à 27. Cf. également, sous la direction toujours de Bernard Kayser : *Naissance de nouvelles campagnes*, La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube (avec le concours de la DATAR), 1993, « Monde en cours ».

<sup>1186</sup> « Avec son parti et par "Le bouche-à-oreille", il compte dépasser le million de voix obtenues aux européennes de 1999. En ligne de mire, les législatives, avec des candidats CPNT déjà prêts à en découdre, parce que "les législatives, c'est notre vrai pouvoir de nuisance", provoque le petit homme [Jean Saint-Josse]. » In <http://decrypt.politique.free.fr/partis/cpnt/stjosse.shtml>.

fondait encore sur un secours du parlement national, à l'encontre de la Cour de justice de La Haye et des assemblées de régions plus favorables aux thèses écologistes.

Mettre en relief le monde de la chasse au gibier d'eau, les spécificités de sa pratique, son omniprésence dans les références au littoral picard, et ce dans la finalité d'une mise en perspective d'avec son expression politique, dont la principale caractéristique tient dans la constitution de fiefs électoraux où le vote étiqueté « chasse » est devenu dominant, implique donc de replacer la pratique dans son environnement social local. Qui sont ici ces électeurs qui se sont exprimés en faveur d'un mouvement politique recrutant très largement au-delà de son bastion cynégétique, et de ce fait comment expliquer qu'y aient adhéré, sur le site nous intéressant ici, une majorité de non pratiquants, s'identifiant par là à un emblème qui résume un rapport spécifique à la nature. L'une des réponses parmi les plus visibles nous invite à interroger ce rapport intime aux lieux qu'on peut observer dans la chasse au gibier d'eau, sur un territoire, l'aire large de la baie de Somme, où la relation au milieu naturel prend habituellement une allure exacerbée. Dans une certaine mesure, l'appropriation territoriale qui caractérise tout au long du siècle écoulé la « cynégétisation » de l'espace côtier participe au travail d'identification des populations à cette image de « pays des chasseurs »<sup>1187</sup>, qui s'affirme dans la décennie quatre-vingts et contribue à cimenter le lien au littoral par delà l'hétérogénéité sociologique. Construction et reconstruction d'un espace porteur de sens placent les processus en cours dans la problématique d'une imbrication entre deux dimensions complémentaires : le socius et le topos. Sauf à considérer les électeurs tombés dans la gibecière CPNT comme des handicapés politiques, incapables alors d'opter pour un discours généraliste en phase avec leurs intérêts socioprofessionnels, force est de reconnaître que l'écho reçu ici par Jean Saint-Josse recouvre des questionnements plus cruciaux qui ont trait à l'intimité de l'espace vécu, dépassant de loin les « quelques malheureux volatiles de passage » comme le relève Hervé Lebras<sup>1188</sup>. La magistrale approche géographique de ce dernier permet de rendre compte du phénomène, mais sans expliquer totalement comment les ouvriers du Vimeu<sup>1189</sup>, dit « Rouge », se sont associés consciemment aux exploitants agricoles du Ponthieu. Au-delà donc de ce que révèlent les cartes en termes de conquête partisane des territoires, ce sont également les remises en question des identités socioprofessionnelles qui se trouvent au centre de l'expression électorale.

Plus qu'un espace reflet de la réalité sociologique qui s'y exprime, le territoire doit ici être envisagé dans une double appréhension, à la fois produit très largement anthropique d'une oeuvre humaine s'étalant sur plusieurs siècles<sup>1190</sup>, autant que matrice des groupes

<sup>1187</sup> Cf. Dominique Salesse : « Vous avez dit Louphoque ? », in Le siffleur de la baie de Somme, revue de l'ACDPM du même nom, n°8, 1<sup>er</sup> trimestre 1993, page 14. Dans cet article, le permanent associatif oppose la « baie des phoques », celle pour touristes, à « notre baie », l'authentique serait-on tenter d'ajouter si l'on suivait la pensée de l'auteur. Avec la côte, les observateurs insistent de prime abord sur ce rapport fusionnel au territoire : « Not'Baie », comme il est dit *in situ*. Site emblématique par excellence, l'estuaire de la Somme, membre du club très fermé des plus belles baies du monde, est l'exemple même de l'espace anthropique, lentement conquis sur la mer depuis le Moyen Age. Une photographie aérienne montre assez bien qu'en terme d'occupation, elle mérite son appellation de « baie des chasseurs », lesquels décrivent la « louphoque » station de veaux marins.

<sup>1188</sup> In Une autre France. Votes, réseaux de relations et classes sociales, Paris : Odile Jacob, octobre 2002, ici pages 65 et 66. Plusieurs passages traitent spécifiquement de la formation ruraliste. Voir en particulier une cartographie d'une richesse incomparable.

<sup>1189</sup> Le Vimeu, micro région située au sud de la baie de Somme, est principalement composé d'un tissu industriel rural concentré autour du travail des métaux, actuellement au premier rang pour la production française en robinetterie et serrurerie-quincaillerie. Son histoire est semée de révoltes ouvrières animées par la lutte des classes.

<sup>1190</sup> Cf. Christophe Baticle : « Bas-Champs et hauts lieux cynégétiques : l'identité au bout de la digue », à paraître dans les actes du colloque : « Les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer », organisé par le département de géographie de l'UPJV (Jean-Marc Hoeblich), les 22 et 23 octobre 2004 à Amiens et sur la côte.



sociaux en action : espace socialisé autant que socialisant en un mot<sup>1191</sup>. De nombreux marqueurs territoriaux, dédiés à la représentation d'animaux sauvages ou à des installations de chasse mises en scène, ponctuent le bord de mer aux endroits stratégiques des axes de communication majeurs. Ces indicateurs identifient l'espace et en font ainsi le pays des chasseurs, impliquant que ce vote est bien moins simple qu'une stricte addition des voix de nemrods. C'est qu'autour de la célèbre baie, entrée désormais dans le palmarès des 40 estuaires les plus renommés du monde pour leur qualité environnementale, la légitimité de la pratique n'a d'égale que la précocité de la socialisation à ses rituels<sup>1192</sup>. Pour autant, considérer que le *hiatus* (conjoncturel ou structurel ?) entre l'expression électorale et l'appartenance de classe révélerait l'inutilité du recours à l'infrastructure socioéconomique pour expliquer l'affiliation idéologique des électeurs, partirait à notre sens d'un postulat discutable : celui d'une correspondance plus ou moins avérée des positionnements partisans d'avec les intérêts des classes qu'ils ne prétendent d'ailleurs plus représenter pour la plupart. Autrement dit, l'introduction d'un déterminant spatial à la compréhension du vote invalide-t-elle radicalement la permanence de la conscience de classe ? Ne faudrait-il pas mieux préférer la combinaison des approches à une confrontation entre une théorie géographique face à une thèse plus sociologique ?

Pour répondre à ces questionnements, nous nous attarderons sur la diffusion du message CPNTiste, son caractère cohésif et irrédentiste, qui n'est parfois pas sans rappeler les liens communautaires de la *gemeinschaft* décrite par Ferdinand Tönnies<sup>1193</sup> et ce en partant de l'approche sociogéographique du vote étiqueté « chasse » en baie de Somme.

### **A.) LA DIMENSION CONCENTRIQUE de l'expression CPNTiste sur le littoral picard et ses ressorts mythiques**

A propos des nouvelles logiques en œuvre dans le comportement électoral des français, si Michel Bussi et Jérôme Fourquet décrivent la France de Saint-Josse comme complètement singulière, le fait que les coefficients de corrélation calculés avec les 15 autres candidats à la présidentielle de 2002 soient tous négatifs ou nuls, confirme la prééminence, chez les électeurs CPNTistes, d'un principe de regroupement n'empruntant aucun des chemins habituels qui mènent à l'isoloir<sup>1194</sup>. En quelque sorte, se présente une cartographie régionaliste pour un parti qui prône pourtant le retour de l'État, dans une « France des montagnes, des forêts et des marais »<sup>1195</sup>, dont ceux de la côte picarde justement, où l'ensemble de l'aire ruraliste adopte un profil demi concentrique qui part d'un bastion, constitué de l'estuaire, pour ensuite s'étendre géographiquement vers Amiens, le chef-lieu du département, Saint-Omer dans le Pas-de-Calais et dans une moindre mesure le manteau forestier d'Eu en Seine-Maritime, l'Oise normande enfin.

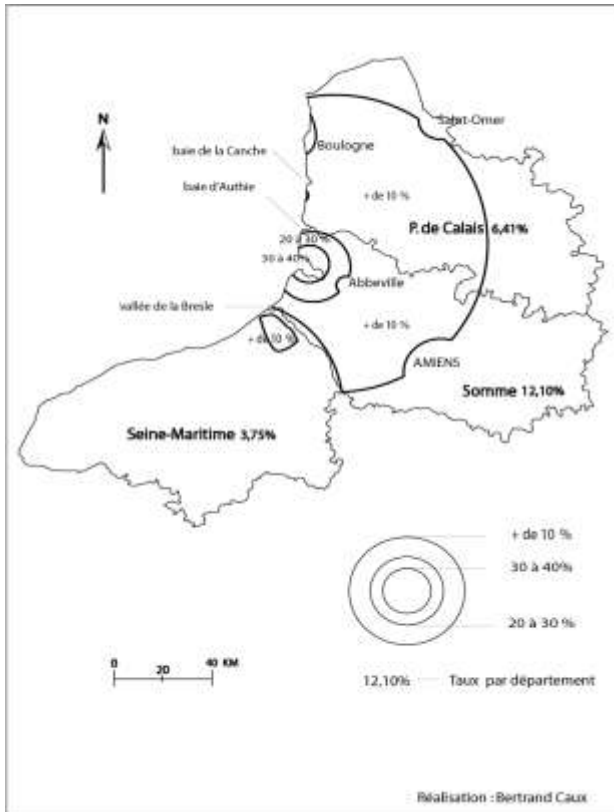
<sup>1191</sup> Cf. Sylvia Ostrowsky : « Des mots, des choses et des lieux », in *L'esprit de société*, collectif, Paris : Mardaga, 1993, pages 281 à 319.

<sup>1192</sup> Ne perdons pas de vue que plus de 55% des 742 questionnaires retournés dans le cadre des enquêtes menées à propos de Natura 2000, faisaient état d'une première sortie cynégétique avant que les répondants n'aient atteint leur dixième anniversaire.

<sup>1193</sup> *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris : Retz-CEPL, 1977 [1960 pour la première édition française].

<sup>1194</sup> Nous verrons plus loin qu'il en est globalement de même sur la côte picarde, peu de résultats probants ressortant de ces calculs.

<sup>1195</sup> « La mosaïque politique de la France », in *Cybergéo*, op. cit.



Réalisation, Bertrand Caux, 2004.

### La concentricité du vote CPNT dans le nord de la France : un « effet baie de Somme »

Contrairement à l'analyse que réalise Hervé Le Bras, on note ici un îlot en Seine-Maritime qui contredit la théorie d'une frontière étanche que constituerait la rivière La Bresle. Par ailleurs, il faut relever que de tels reliefs statistiques existent au Nord-ouest de l'Oise, mais également pour notre zone de terrain, au centre nord du même département. Là non plus, la limite départementale avec la Somme n'est pas, un obstacle infranchissable.

Cette carte, ne trouve donc d'équivalent qu'avec les autres consultations pour lesquelles se présentaient des colistiers de Saint-Josse, comme lors des européennes de 1999. Cette manifestation atypique pour une thématique centrée sur un loisir, au demeurant sur le déclin, ouvre la voie à trois grands registres interprétatifs. Le premier, d'inspiration marxiste, suppose une infrastructure matérielle déterminante à l'égard de la superstructure idéologico-symbolique. S'en suit que la conscience de classe établit une adéquation entre la « classe en soi » et la « classe pour soi », permettant la congruence des affiliations partisans avec la position dans la stratification socioéconomique. En conséquence, un décalage entre l'appartenance de classe et le vote classiste s'explique par une altération conjoncturelle (voire ponctuelle) de la conscience de classe, qu'il convient de replacer dans le long terme, ce à quoi nous invite un auteur comme Antonio Gramsci. En insistant sur la relativité historique de l'association entre les intérêts de classe et leurs reconnaissance, ce dernier nous porterait à considérer l'implosion du vote classiste comme le produit de l'érosion de la conscience de classe dans cette part de l'expression politique qu'est le vote.

Pour le raisonnement libéral a contrario, l'*homo politicus*, en acteur présumé rationnel du marché politique, répondrait par son vote à ses intérêts particuliers. Pour simplifier, ce seraient alors par exemple des stratégies ascensionnelles qui, chez les classes populaires, permettraient de comprendre leur prise de distance d'avec les formations tribunitiennes.

Dans un sens relativement proche, on pourrait avec les auteurs libéraux, interpréter le vote CPNT comme un bulletin « corporatiste », en termes de réponse rationnelle à des intérêts locaux, noyés dans des problématiques partisans perçues comme trop globalisantes ; les électeurs non pratiquants devenant ici des passagers clandestins, sortes de pique-bœufs des candidats chasseurs.

Enfin, et toujours à très grands traits, des approches géopolitiques se sont attachées à repérer localement des dominances partisans, en empruntant leurs schémas théoriques au corpus disponible : marxisme, libéralisme, culturalisme, fonctionnalisme-opportuniste etc. Parmi ces auteurs, renouvelant les travaux de géographie politique en renouant avec le

diffusionnisme, Hervé Le Bras a ainsi proposé son interprétation écologique de la présidentielle qui a retenu notre attention pour les mêmes motifs de reterritorialisation de l'acte électoral. L'originalité de son analyse, qui tient dans la signification à accorder au sens que l'électeur donne à son vote, aboutit à appréhender le fait de s'exprimer via le bulletin comme une expérience émotionnelle, fonctionnant par un mode de propagation similaire à la rumeur<sup>1196</sup>. Pour le démographe, non seulement la cartographie auréolaire de la dernière présidentielle révèle l'absence de corrélation entre la densité des suffrages partisans et les appartenances socioéconomiques, mais surtout, la conscience de classe n'aurait jamais constitué un facteur fortement déterminant dans l'expression électorale. Le lien social est chez l'auteur envisagé dans sa dimension psycho-sociologique de relations de proximité. Ayant perdu confiance en leurs élites gouvernantes primo, n'accordant secundo plus grand crédit aux producteurs modernes de l'« opinion publique » tels que les médias, les électeurs s'abandonneraient à des solidarités de proximité, la propagation du message correspondant à des émotions colportées de proche en proche. Pour le site, on penserait bien évidemment à la suspicion née pendant les inondations de 2001, accusant le pouvoir central d'avoir « sacrifié » la Somme, en détournant une part des eaux se jetant dans la Seine, et ce afin de protéger Paris. D'autant que, dit-on, une connexion existerait dans l'Aisne, à Lesdins, où la vanne existe effectivement, apportant tout son crédit aux spéculations sur le détournement. Les aires d'influence empruntent ainsi les voies de communications, qui sont également des axes de la parole échangée (et ici du risque partagé), parce que le domaine du politique correspondrait au registre du relationnel, quand l'économique relèverait du situationnel. Cette thèse, qui repose sur un volumineux travail de mise en carte, révèle alors des progressions partisans résultant de « contaminations » proxémiques, nous ramenant à la sociabilité interlocutoire. Le diffusionnisme, qui sous tend cette théorie du lien social en interface, eut un certain succès en ethnologie<sup>1197</sup>, empruntant ici à la métaphore de l'épidémie. La compréhension de cette dernière, implique pour l'auteur de prendre en compte la diffusion en tant que travail de persuasion de proche en proche, à l'œuvre dans le phénomène électoral, puisque ces votes semblent effectivement obéir à des règles de transmission locales. La progression auréolaire ici peu commune et le localisme du matériel de propagande, dénotent la forte particularité spatiale des dynamiques impliquées. Hervé Le Bras, en s'inspirant de « l'effet de voisinage » (*neighbourhood effect*) développé par Robert Putnam, y décèle le produit d'une influence des réseaux relationnels. Le mouvement de Saint-Josse illustrerait ainsi la phase d'émergence propre à tout parti politique. Partant d'un ancrage géographique uni ou multipolaire, une organisation partisane s'étend sur des bases géographiques précises jusqu'à rencontrer pour obstacles les aires d'influence de ses concurrentes. La discussion, comme chez Gabriel de Tarde, devient génératrice de l'opinion collective.

Forme idéale de la démonstration, cet « effet baie de Somme », qui place la sociabilité et l'interconnaissance au centre de la problématique de l'élaboration concertée du suffrage, et qui se trouve parfaitement reconnaissable *in situ* comme sur la carte, a de notre point de vue pris l'emblème cynégétique comme totem revendicatif, plus qu'il n'a mis en acte la persuasion interactive. Position a priori contradictoire avec les efforts que nous avons consacré à l'exposition d'une forme de socialisation qui sacralise le Nous local, et que l'on pourrait être tenté de reconnaître dans la sociabilité au cœur du modèle diffusionniste. En effet, l'expansion de ce message électoral par la communication orale ne serait pas une nouveauté puisqu'elle est au principe de l'extension que connut la cynégéphilie politique depuis ses origines. Elle avait par exemple fonctionné lors des élections précédentes : les

<sup>1196</sup> Cf. les recherches pionnières lancées par Edgard Morin (avec la collaboration de Bernard Paillard, Evelyne Burguière, Claude Capulier, Suzanne de Lusignan et Julia Véronne) : *La rumeur d'Orléans*, dont une très instructive partie consacrée à « la rumeur d'Amiens », Paris : Seuil, 1971, collection « L'histoire immédiate ».

<sup>1197</sup> Cf. Jean Copans : *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Paris : Nathan, 1996, « 128 ».

européennes de 1999 bien sûr, au cours desquelles la liste agrarienne avait déjà tracé les grandes lignes de son fief électoral dans le Nord de la France<sup>1198</sup>, mais plus généralement chacun des décrets ministériels, arrêtés du Conseil d'État ou toutes autres modifications réglementaires sont traités préférentiellement sur la base de ce qu'on en a ouï-dire. A la différence près néanmoins qu'ici les suffrages dépassent de loin le clan cynégétique et ne recourent que très partiellement à l'interaction concrète. C'est la raison pour laquelle le grand saut réalisé au-dessus d'existences pour le moins sociologiquement différenciées, que l'on recourt à la typologie des PCS ou des classes au sens marxiste du terme, mérite que l'on s'arrête sur ce fossé entre d'une part réalité vécue et conscientisation des intérêts objectifs qu'elle implique, d'autre part entre conscience politique et expression électorale.

Souvent qualifié de démagogue, l'appel au vote CPNT comme réponse fusionnelle du peuple des campagnes aux "agressions" et incompréhensions d'une France des villes, prend une dimension territoriale et affinitaire qui épouse les formes de la sociabilité mise en avant dans la pratique cynégétique et articulée autour de l'interconnaissance<sup>1199</sup>. Le démographe de « La planète au village »<sup>1200</sup> analyse cette progression auréolaire par la métaphore de l'épidémie, la diffusion partant d'un foyer d' "infection" situé sur la baie de Somme, pour s'étendre vers l'ouest en décroissant progressivement au fur et à mesure qu'elle s'éloigne de la frange littorale. Sans reprendre à notre compte une analogie médicale au combien connotée, notons les délimitations très marquées de cet « effet baie de Somme » entre les demi-cercles, à la manière de la structuration des classes décrite par Edmond Goblot dans « La barrière et le niveau »<sup>1201</sup>, chaque boucle formant une sorte de palier relativement homogène quant au pourcentage attribué au CPNT. Pourtant, le sociologue de la bourgeoisie du XX<sup>e</sup> siècle naissant s'est vu opposer une autre image, celle du faux plat qui renoue avec la représentation en continuum, nous rappelant que c'est en premier lieu le regard qui pose les frontières en découpant la réalité complexe. Or, les adeptes d'Artémis sont devenus pour partie des voyageurs toujours plus mobiles, multipliant les territoires de chasse à travers les départements et les régions, sans que cela ne se concrétise nécessairement par le développement d'une CPNT mania<sup>1202</sup>. On peut ainsi s'interroger sur les bases

<sup>1198</sup> Cf. Frédéric Salmon : *Atlas électoral de la France : 1848-2001*, Paris : Seuil, novembre 2001 et spécifiquement les cartes de la page 82. Par ailleurs, sur le terrain, la victoire du « premier parti politique de la Somme » au sortir des européennes de 1999, s'est en effet réalisée au prix d'un porte à porte obstiné. « J'ai invité tour à tour mes voisins à manger à la maison et dans le village on a été nombreux à faire la même chose », déclare par exemple un des ténors du CPNT de la Somme, lors d'un entretien réalisé en décembre 2001. Il oublie néanmoins d'ajouter qu'il se trouve culturellement en position dominante par rapport à eux, et qu'en tant que chargé de communication et grand orateur lors des meetings, la discussion ne lui pose aucune problème particulier. Ce fut très loin d'être le cas pour nombre de pratiquants.

<sup>1199</sup> Cf. Henri Mendras : *Les sociétés paysannes, Eléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris : Armand Colin, 1976. Le sociologue de la ruralité y définissait ainsi le modèle d'organisation paysanne : « par contraste avec le sauvage et l'agriculteur, le type idéal de société paysanne se définit par les cinq traits suivants : 1. l'autonomie relative des collectivités paysannes à l'égard d'une société englobante, qui les domine mais tolère leurs originalités ; 2. l'importance structurelle du groupe domestique dans l'organisation de la vie économique et de la vie sociale de la collectivité ; 3. un système économique d'autarcie relative, qui ne distingue pas consommation et production, et qui entretient des relations avec l'économie englobante ; 4. une collectivité locale caractérisée par des rapports internes d'interconnaissance et de faibles rapports avec les collectivités environnantes ; 5. la fonction décisive des rôles de médiation des notables entre collectivités paysannes et société englobante. » (page 14, c'est nous qui relevons).

<sup>1200</sup> Hervé Le Bras, Paris : Datar & éditions de l'Aube, 1993.

<sup>1201</sup> Paris : Gérard Monfort éditions, 1985 (première parution en 1925).

<sup>1202</sup> Cette frange mobile a toujours existé depuis le Moyen Age, avec les seigneurs circulant d'un fief à l'autre. Pour autant, il faudrait se garder de penser que le mouvement est nécessairement ascendant, même s'il connaît une généralisation à la bourgeoisie urbaine au début du dernier siècle.

socioculturelles qui prédisposeraient certains territoires plus que d'autres à se sentir en affinité avec la rumeur du péril urbain.

On pourrait également rapprocher ce vote auréolaire du modèle de Johan Heinrich von Thünen, l'un des principaux fondateurs de la théorie de la localisation en géographie économique. Ce modèle, s'il est transposable sur le plan de la figuration, puisque les suffrages CPNT se localisent sur un substrat territorial rural radioconcentrique semblant faire abstraction des voies de communication, mais faisant preuve une « fertilité » en tous points identiques au sein d'une même auréole<sup>1203</sup>, ne doit cependant pas faire oublier qu'en aucun cas l'électeur ne pourrait se confondre avec l'abstraction d'un *homopoliticus* cherchant à rentabiliser les bénéfices personnels à tirer de son vote. Au contraire, ici l'intéressement privé cède la place au regroupement derrière les portes drapeaux que sont les porteurs de fusils. L'une des énigmes posées par ce vote géographiquement typé tient dans le fait justement qu'il semble localement transcender les dissemblances socioprofessionnelles. Alors qu'au sud le Vimeu, résumé par la formule euphémique d'"industriel", maintient une affiliation historique avec la gauche de l'échiquier politique, le Ponthieu, au nord de la baie, s'illustre par des scores très opposés en faveur de la droite. Monde ouvrier et paysannerie partiellement industrielle se retrouvent autour d'un vote qui cherche à rejeter les logiques classistes<sup>1204</sup> pour en appeler aux cultures locales ou rurales<sup>1205</sup>. Cette attitude, qui laisse imaginer une adhésion de type communautaire, trouve dans les mythes cynégétiques un modèle au combien performatif. Parmi ces mythes, celui d'un égalitarisme devant l'âpreté de l'environnement naturel fait du prolétaire au moins l'égal, voire le formateur du grand bourgeois. Dans la pratique concrète entend-on fréquemment, la dextérité au tir, mais plus encore la faculté à « sentir » la vie animale pour mieux épouser ses comportements dans une sorte d'« ensauvagement » du chasseur en quête, forme de « sixième sens cynégétique »<sup>1206</sup>, constitue une donnée qui ferait abstraction de la stratification sociale ordinaire<sup>1207</sup>. Expression d'un éden perdu qui continue à représenter un idéal dans les imaginaires, une utopie permettant de renouer avec le rêve d'une symbiose de l'Homme dans la nature qui constituerait un retour au cadre idyllique d'avant la grande fracture des divisions en classes, cette mystification d'une chasse égalitaire place paradoxalement la segmentation sociologique au centre de ce qu'elle entend nier. C'est probablement à l'aune de ce néo-romantisme, qui touche aussi le chasseur, qu'il faut comprendre l'inflation du thème médiéval dans les conversations entendues chez les « communaux », ces « petits chasseurs » des sociétés villageoises de chasse. « C'est le retour au temps des seigneurs ! Les gros sont en train de réserver leurs terres. Bientôt on ne pourra plus chasser les ouvriers, tous les petits chasseurs. Tu verras (!) dans dix ans c'est fini ! On n'aura plus de territoire. Il faudra payer. Même, ils garderont la chasse pour eux ! On va revenir au temps du château ! La vraie chasse c'est pas ça : chacun a sa chance. T'es bon ou tu l'es pas ; c'est un don ! T'as ça dans le sang ou tu l'as pas. » Cette "nature" de la chasse, résumée par le slogan CPNTiste originel « La nature est notre culture », se propose ainsi de subsumer les variations culturelles dans une même communion avec la nature. Nature archétypale bien entendue, comme figée dans un état du

<sup>1203</sup> L'économiste géographe s'interroge sur l'optimum agricole, dans le choix des parcelles et la localisation de l'exploitation, en faisant l'hypothèse qu'il existe une logique liée à un critère de distance. Ainsi, chaque auréole concentrique est dans ce modèle homogène. Cf. Généau, Lamarlière et Stasack : *Principes de géographie économique*, Paris : Bréal, 2000, « Grand amphi », pages 321 à 323.

<sup>1204</sup> Cf. Hugues Lamarche : « Localisation, délocalisation et relocalisation du milieu rural », in *L'esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris : éditions du CNRS, 1986, pages 69 à 99.

<sup>1205</sup> Cf. Marc Mormont et Catherine Mougnot : *L'invention du rural. L'héritage des mouvements ruraux de 1930 à nos jours*, Bruxelles : éditions ouvrières, 1988.

<sup>1206</sup> Entretien réalisé avec un chasseur de grand gibier de la Somme, le 25 février 2002. L'ensemble du propos a porté sur ce ressenti qui serait l'attribut spécifique du chasseur.

<sup>1207</sup> Cf. Bertrand Hell : *Entre chien et loup* Op. cit.

monde où elle n'aurait été rien d'autre que le prolongement sauvage du finage villageois, mais d'une redoutable efficacité politique quand le CPNT, oppose « l'écologie de terroir » à « l'écologie de trottoir ». Le tour de force du « parti des chasseurs » aura probablement consisté à donner à son discours général toutes les qualités d'un stock argumentaire déclinable sur le plan local. Ici, c'est la marque déposée « baie des phoques », comme bannière publicitaire d'un tourisme en plein essor, qui attise toute la réactivité des sauvaginaires, suffisamment présents et puissants pour insuffler un contre-feu dans leur « Corse du Nord ». Les gros titres de Picardie chasse sont assez évocateurs de cette menace jusqu'au boutiste : « Les raisons de la colère » (n° spécial manifestation, janvier 1998), « Dernière manifestation pacifique » (n°73, mars 2000), « Ce sera la révolte ou l'anarchie » (n°75, juin 2000)...

L'homogénéité de cette expression politique rencontrée sur le littoral picard nous invite également à prendre quelques distances avec les théories du *Public Choise*, tant le « marché politique » local explose sous les coups de boutoir d'une affiliation massive à un parti qui se propose d'être l'expression d'un espace dans sa globalité. Il ne peut s'agir ici d'exhumer d'anciennes théories essentialistes du lieu<sup>1208</sup>, mais au contraire d'explorer les ressorts d'une identification à la baie de Somme, dont les chasseurs prétendent exprimer la quintessence. Mais au-delà du discours, cette marque déposée de lieu saint des sauvaginaires s'appuie sur de puissantes associations, ces ACDPM qui diffusent un message contredisant les choix catégoriels des intérêts privés, pour proposer un autre modèle, centré sur une communion avec la nature d'Ici. En avivant la revalorisation d'un *Ego territorial*<sup>1209</sup>, CPNT a saisi ici les ambivalences de la côte picarde, à la fois foyer le plus affirmé d'une picarditude en déshérence, mais également microrégion historiquement cantonnée dans une attitude victimisante de bannissement vis-à-vis de l'amiénois, et plus encore aujourd'hui, « coincée » qu'elle se trouve entre l'Ile-de-France et la région lilloise, puis le Royaume-Uni et la dorsale européenne, régions pourvoyeuses en touristes dont les représentations de la nature affrontent les usages locaux encore dominants. Autour de la chasse, et en particulier celle du gibier d'eau, la frange littorale accepte le label cynégétique comme un rempart à des mouvements socioéconomiques qui génèrent des angoisses diffuses et profondes, dépassant de loin la seule question de la pratique cynégétique, mais dont le nemrod devient la figure emblématique. Devant la progression d'une « colonisation » touristique d'ordre balnéaire, mais également résidentielle, dont elles se sentent victimes et exclues quant à ses bénéfiques, les populations qui se vivent comme autochtones opposent une chasse bouclier, en particulier parce qu'en exigeant la maîtrise de l'espace, celle-ci interdit la captation des territoires dits de nature par des activités révélatrices de la déstructuration d'un mode de vie rural enjolivé. « Nous ne lâcherons plus un pouce de territoire. Nous avons déjà beaucoup perdu. Maintenant, ce sera la Ligne Maginot : on ne reculera plus ! » En creusant un peu, on découvre que derrière des dossiers aussi techniques que la grippe aviaire, se posent des enjeux beaucoup plus en lien avec l'altérité : « Ici, ce n'est pas la grippe aviaire qui nous menace, mais plutôt la grippe pavillonnaire », déclare ainsi le conseiller général CPNT de Saint-Valéry.

<sup>1208</sup> Cf. la critique de Pierre Bourdieu sur ce point : « Effet de lieu », in *La misère du monde*, ouvrage collectif dirigé par Pierre Bourdieu, Paris : Seuil, 1993, « Documents », pages 159 à 167.

<sup>1209</sup> Cf. Guy Di Méo : *L'Homme, la Société, l'Espace*, op. cit.

**Un marqueur de ruralité : « la hutte du pied de mer »**



Entrée de la ville de Berck-sur-Mer, bourg du Pas-de-Calais, limítrophe de la Somme, D.940. Photo : Bertrand Caux, le 06/03/2004.

Face à ces contestations de l'intérieur, les collectivités locales tentent de proposer une mise en valeur de la pratique cynégétique sous une dimension patrimoniale ; en témoignent donc les multiples signes territoriaux qui ponctuent l'approche du littoral, comme cette hutte de chasse placée au centre du giratoire qui ouvre l'entrée de Berck-sur-Mer, semblant vouloir dire au visiteur qu'il entre sur un territoire déjà occupé, non entièrement dévolu aux loisirs qu'il affectionne. Sorte de porte de ville consacrée à une mise au point symbolique avec le touriste, la reconstitution d'un pied de hutte rivalise avec le « Mac Do » et le complexe touristique qui l'entoure, comme pour signifier qu'au centre reste le local et la culture dont la chasse se veut la détentrices patentée. La liste de ces marques distinctives est longue, des oiseaux statufiés qui trônent sur les giratoires de fond de baie, aux affichages sauvages, en passant par les peintures aux messages explicites. Deux répertoires d'action s'opposent ainsi, le premier relevant de décisions institutionnelles, comme lorsqu'il s'agit d'autoriser la pose d'une pancarte indiquant que l'on entre dans le royaume des chasseurs de la baie de Somme ou de financer l'érection d'un monument à la gloire des anatidés, quand le second emprunte des chemins moins légalistes : le bornage du territoire par les sigles du mouvement et ses slogans<sup>1210</sup>. Le « lobby de la gâchette », comme l'appelle Hélène Constanty<sup>1211</sup>, utilise les deux voies selon les circonstances, ses alliances et le degré de tension régnant dans la région, obtenant ici par la négociation un nouveau toponyme<sup>1212</sup>, procédant là par des actions nocturnes de scarifications allégoriques de l'espace<sup>1213</sup>.

<sup>1210</sup> On rejoint ici l'analyse de ce qu'Oskar Negt reprochait à la théorie de l'espace public chez Jürgen Habermas, à savoir d'exclure les modes d'occupation et de construction contestataires. Cf. L'espace public oppositionnel, Paris : Payot & Rivages, mars 2007, traduit et préfacé de l'allemand par Alexander Neumann, « Critique de la politique ».

<sup>1211</sup> Dans son ouvrage, la journaliste de l'Express qualifie la baie de Somme de « terre de l'extrême chasse » (cf. pages 31 à 54, op. cit.).

<sup>1212</sup> « L'impasse des hutteurs » à Favières, « l'impasse des huttes » sur Romaine ou le circuit de randonnée « de la hutte des 400 coups » près de Ponthoile en étant quelques exemples.

<sup>1213</sup> Plus généralement, la France étant devenue le pays des carrefours dits « américains » avec près d'un quart des giratoires du monde, on remarque la tendance à faire de ces terre-pleins des vitrines parlant le territoire.

## B.) LA SOCIABILITÉ ORALE comme méthode efficace de communication politique ?



Photo Bertrand Caux,  
Longprès-les-Corps-Saints, 6 mars 2004.

**Des lieux de sociabilité politique :**  
le bar “partinomyque” de vallée de la Somme

De même que l'on ne peut subsumer le vote “chasse” à un vote de seuls chasseurs, dans la Somme même, tous les chasseurs du département ne votent pas CPNT à l'unisson, loin s'en faut, pas plus qu'ils ne l'auraient fait lors de la présidentielle de 2002. Le parti a reçu lors de cette consultation 35 413 voix, soit 12,10% des suffrages exprimés, mais majoritairement issus de la Picardie maritime, alors que le nombre total des pratiquants avoisinait donc les 28 000. Ce déficit chez les porteurs de fusils est bel et bien compensé par une mobilisation beaucoup plus large dans le cercle de la famille du pratiquant (femmes, enfants, proches parents), étendu au cercle d'amis, c'est-à-dire à ceux qui relèvent de la sphère de l'interconnaissance et qui partagent par procuration le même imaginaire du sauvage<sup>1214</sup>. Dans les communes rurales particulièrement concernées par ce vote, la fréquente addition des fonctions de maire et de président de la société de chasse villageoise, associée au nombre élevé de citoyens chasseurs, peut créer un véritable effet d'amplification, permettant au mouvement de trouver dans chaque localité un délégué “naturel”, assuré d'une forte légitimité par son implication dans la vie communale. Par ailleurs, la structuration particulièrement forte de la chasse, basée sur un maillage très dense à partir des fédérations départementales<sup>1215</sup>, relayées par la multitude des associations locales ou spécialisées<sup>1216</sup>, dont celles centrées sur le gibier d'eau, a joué en faveur de la diffusion de ce message. Selon les diverses sources disponibles il existerait en France entre 70 000 et 100 000 associations cynégétiques, tous types confondus. Dans le maillage territorial auquel procèdent inmanquablement ces groupements cynégétiques métropolitains, parfois derniers représentants de la loi 1901 dans les patelins picards, les ACDPM occupent une place prépondérante en matière de mobilisation. Déjà, Joël Pailhé remarquait sitôt après les premiers rounds électoraux que les incroyables scores qu'avait obtenu le parti dans la Somme

<sup>1214</sup> Cf. L'imaginaire de la chasse : *hier et demain*, collectif sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller, Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural ».

<sup>1215</sup> Dotées de moyens financiers (2 milliards d'€ en 2003) et humains (plusieurs centaines d'agents, de techniciens et de personnels administratifs) conséquents, les FDC ont compté parmi les plus formidables courroies de transmission qui aient pu être données à un mouvement politique. A elle seule, celle de la Somme prévoyait dans son budget prévisionnel de 2003-2004, des recettes s'élevant à plus de 2 millions d'€ et disposait d'une vingtaine de salariés à plein temps, dont deux affectés à la communication uniquement.

<sup>1216</sup> La partie basse de cet intervalle est par exemple donnée dans le CPNT Infos n° 66 de janvier 2005. Les sources nationales, comme la FNC ou l'ONCFS, sont dans la fourchette.



était dû à un climat propice, mais également à une organisation très efficace des chasseurs<sup>1217</sup>, qui s'avèrent particulièrement structurés en ce qui concerne la circulation de l'information. La disposition des chasseurs, en particulier chez les sauvaginaires connus pour être des plus loquaces en la matière, à sans cesse évoquer leur pratique comme une partie d'eux-mêmes, n'a fait qu'accentuer l'écho d'un message qui ne demandait qu'à utiliser des canaux existants, à savoir encore ces formidables armées que sont les ACDPM. De cette manière, le terreau propice à CPNT sur le littoral picard s'articulerait autour d'une « aire morale » au sens de Robert Park. Plus encore, le mouvement a su très rapidement se doter de relais non seulement départementaux, mais également pour la Somme de représentants cantonaux et même municipaux.

Tenant d'une interprétation individualiste des phénomènes sociaux, Gabriel de Tarde a cherché à combiner facteurs psychologiques et sociologiques pour expliquer la construction du social, en voyant dans l'imitation et l'invention les deux moteurs de la vie en collectivité. Ces deux principes l'ont logiquement amené à s'intéresser à l'opinion publique, non seulement comme une réalité, mais surtout en tant que jeu entre des processus de répétition, d'opposition et d'adaptation, mis en œuvre principalement dans l'interaction, qu'elle soit directe ou indirecte. « La conversation en tout temps et à présent la source principale de la conversation, la presse, sont les grands facteurs de l'opinion »<sup>1218</sup>. Pour Patrick Champagne au contraire, dans la lignée de l'école bourdieusienne, il faut préférer à ce mythe la notion d'« opinion mobilisée »<sup>1219</sup>. Or, devant la défiance politique de certaines populations du littoral picard confrontées au débat sur la construction européenne, on peut effectivement considérer les chasseurs de gibier d'eau comme les plus mobilisés. Quant aux médias, les constructions auxquelles ils s'adonnent ne laissent pas de doute sur la différence à établir entre les faits et leur restitution journalistique<sup>1220</sup>. Qu'il s'agisse donc de l'opinion dite publique ou de l'adhésion à une opinion mobilisée, reste que la conversation comme méthode de transmission opposable à la seule presse, se révèle pertinente sur ce terrain, mais dans quelles limites ?

Ce vote massif a été permis par une forte communication de proximité. On peut même étendre cette analyse en avançant l'hypothèse selon laquelle les populations auraient formé un véritable groupe commun lors de ces élections, à la manière dont Robert Putnam parle de choix collectif<sup>1221</sup>. A titre d'exemple, la bourgade du Crotoy illustre encore une fois bien cette adhésion communautaire aux messages partisans. Sur les deux bureaux de vote que comprend la petite cité côtière, alors que l'un s'aligne globalement sur les tendances nationales, l'autre, composé des classes populaires les plus touchées par les crises économiques, s'exprime

<sup>1217</sup> In « Chasseurs, Écologistes ? *Tous défenseurs de la nature* », op. cit., page 165. Nous avons eu l'occasion de montrer précédemment à quel point le tableau réalisé sur tel territoire pouvait être connu loin de là, avant même que le repas concluant la chasse ne soit terminé. Il n'y a guère que dans certains bois, dont le recrutement cynégétique est extérieur à la région, qui font obstacle à cette intense communication. Pour ces derniers, on ne connaît que le nombre de coups de feu tirés : « cinq détonations carabines et trois fusils jusqu'à midi. Après, je suis pas retourné me poster, mais Bernard te dira : il est resté lui. Il y avait du sang près de la cabane », peut-on ainsi entendre.

<sup>1218</sup> In *L'opinion et la foule*, Paris : Alcan, édité pour la première fois en 1901, cité par Judith Lazar : *L'opinion publique*, Paris : Sirey, 1995, « Synthèse », ici page 63.

<sup>1219</sup> Cf. Patrick Champagne : *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Paris : Minuit, 1990. « De l'irréel des sondages », un entretien avec Patrick Champagne, in *Médiaspouvoirs*, mai 1995. Cf. également Pierre Bourdieu : « L'opinion publique n'existe pas », in *Les temps modernes*, n°318, janvier 1973.

<sup>1220</sup> Cf. Patrick Champagne : « La construction médiatique des "malaises sociaux" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, décembre 1991, « La souffrance », pages 64 à 75.

<sup>1221</sup> Robert D. Putnam : *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton : Princeton University Press, 1993. Voir la lecture critique de cet ouvrage par Antoine Bevort dans la *Revue Française de Science Politique*, volume 47, n° 2, avril 1997, pages 234 à 247.

comme un seul homme. On y a voté massivement communiste dans un proche passé, pour épouser par la suite l'expression CPNTiste, alors que se profile aujourd'hui une adhésion au vote frontiste. Si ces électeurs ont accepté de faire bloc avec les revendications cynégétiques, c'est non seulement en raison de l'emblème que la chasse représente localement à leurs yeux, comme affirmation de l'autochtonie face à l'expansion du tourisme, mais également et surtout par souci d'exprimer une cohésion, une unité face à l'altérité que représente l'Autre, venu d'ailleurs et l'Ailleurs angoissant représenté par la construction européenne ; la métropolisation qu'elle porte en germe par la facilitation des échanges et l'intégration des grandes villes au même marché. Plus encore, parce que le quartier se veut l'héritier de la corporation des pêcheurs, en déshérence, les messages politiques en faveur des marins a fait prendre une teinte bleutée au parti du kaki. Voter CPNT a pris l'allure d'un devoir local au regard du groupe qui se vit comme laissé pour compte. A titre d'exemple, ce technicien cynégétique, particulièrement critique vis-à-vis de la formation de Saint-Josse, qui "confesse" au lendemain du premier tour de 2002 avoir néanmoins voté pour le béarnais chasseur de palombes, afin de « défendre le pays »<sup>1222</sup>. S'est cumulé à ce processus d'abnégation, l'influence du milieu et le sentiment d'un devoir cette fois social face à la représentation d'un loisir populaire exercé par les masses laborieuses du Vimeu, amenant certains électeurs des classes moyennes à s'associer au vote sans se sentir personnellement intéressés par les incidences du scrutin sur le débat relatif à la chasse, créant ainsi une dynamique encore plus importante. Dans certaines communes, les effets territorialisants de la pratique exercent de surcroît une contrainte sociale si prégnante qu'il s'avère difficile de s'y opposer. S'y est encore ajouté la valeur de signe lancé au groupe local par les impétrants qui, en adoptant le bulletin de la "tradition", ont voulu exprimer la preuve d'une acculturation délibérée, adoptant moins la démarche que le comportement électoral de l'insertion à laquelle ils aspirent ; forme de socialisation par anticipation pour reprendre Merton.

Le CPNT a donc trouvé écho aux abords de la baie de Somme, et la proximité locale a fonctionné depuis de nombreuses années, pour aboutir aux scores impressionnants enregistrés par ce parti lors de la présidentielle de 2002. Impressionnant en regard des enjeux de ce scrutin, moins intéressé en règle générale par le vote contestataire que les élections européennes par exemple. Or, pour cette consultation, le CPNT améliore encore légèrement la valeur absolue des électeurs qui, en France, lui avaient accordé leurs suffrages en 1999. Il poursuit de ce fait une extension lancée de ses places fortes originelles. Ces dernières ont en revanche quelque peu régressé, mais le littoral picard reste en tête des bastions acquis à Saint-Josse. Le groupe chasseur, s'il a joué un rôle de catalyseur, moteur de la diffusion du message, peut donc assez peu s'assimiler à un leader d'opinion au sens où l'entend la psychosociologie, mais davantage à une caisse de résonance pour des problèmes lui préexistant. Ce processus fondamentalement social de délégation de ses revendications propres à un « parti de la ruralité », à l'origine concentré sur les enjeux spécifiquement liés à la cynégétique, supposait l'adhésion à une culture commune, connue à minima et revendiquée comme modèle. La chasse trouve sa légitimité dans le mode de sociabilité qu'elle propose ; sociabilité autant réelle que fantasmée, faite de camaraderie virile dans un rapport rude à la nature. En défendant les territoires dévolus à leur pratique cynégétique, les adeptes de Diane se sont investis d'une mission, que les suffrages CPNTistes leur délèguent par une sorte de procuration électorale : gardes-côtes de la "tradition". En se voyant confortés par les urnes

---

<sup>1222</sup> Et Jacques Chirac au second tour, bien que de sensibilité socialiste, « pour la démocratie ». Julian Mischi a observé un processus semblable en Brière, mais avec des sauvagiers contestant le manque de radicalité de CPNT, assimilé là aux notables de la fédération de Loire-Atlantique. On y retrouve d'ailleurs les mêmes violences physique qu'en baie de Somme, avec le 14 août 2001 par exemple le massacre d'une centaine d'oiseaux protégés, à Saint-Joachim dans le parc naturel régional de la Grande Brière.

dans ce rôle de défenseurs d'une organisation paysagère signifiante pour le groupe local, c'est « notre baie » qui doit s'entendre.

La communication, qui s'est réalisée initialement en direction du groupe des chasseurs, et par extension à ses sympathisants, n'avait de chance d'atteindre l'électeur lambda que si un « climat » favorable rendait possible l'analogie entre les situations vécues par le nemrod et celles du non-initié. La société des « hommes en kaki » se construit et évolue dans un contexte communautaire de crainte et de désarroi repris par le CPNT, traduisant ce « ras-le-bol » des politiques gouvernementales et européennes, jugées hostiles à la suite de l'application de la loi chasse du 28 Juin 2000. Un vent anti-élitiste souffle à cette époque sur le littoral picard et plus spécifiquement à l'encontre de la Gauche Plurielle, alors justement qu'une forte composante ouvrière, qui développe une angoisse prégnante vis-à-vis des conséquences possibles de la globalisation sur le tissu industriel du Vimeu, avait contribué à l'élection du socialiste Vincent Peillon en 1997. L'attitude violemment défensive de certains porteurs de fusils, associée aux messages électoraux plus radicaux servant directement à l'identification du groupe face aux autres formations politiques, indique que le monde des sauvaginaires semble effectuer un repli identitaire face aux attaques de ses détracteurs.

L'identité se construit donc par l'opposition à une vision dite « écologiste » de l'espace littoral, et réactive grandement par l'altérité, l'intérêt collectif pour cette pratique. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'au-delà des lieux de la sociabilité liés à l'exercice même (comme la cohabitation dans les huttes), les ball-traps du CPNT, les opérations de nettoyage de la côte, les échanges avec les autres fédérations idéologiquement proches, les expéditions sur les côtes bretonnes lors du naufrage de l'Erika, ou les brigades de « Solidarité Chasseurs » pendant les inondations de la Somme en 2001, et encore les bistrots, certes moins nombreux que jadis, forment un vecteur essentiel à la transmission du message CPNTiste. Dans le Vimeu, les estaminets ont historiquement véhiculé des idées anarchisantes, et ont été à la source de nombreux mouvements de grèves<sup>1223</sup>. Les thèmes de la défense de la chasse se sont donc mêlés à la culture de la protestation qui prévalait dans le Vimeu rouge et noir. Les bars ont contribué à la production du bulletin de vote chasse. Il s'y développe alors un effet d'affichage, un contrat oral tacite qui pousse à l'édification d'un corps défenseur de la pratique d'une chasse au gibier d'eau présentée comme « authentique ». Plus encore, la chasse est tellement omniprésente dans les échanges verbaux qu'il est parfois ambitieux de vouloir commencer une réunion de conseil municipal sans laisser libre cours à ce préambule rituel. Ces espaces de sociabilité produisent ainsi du territoire. Ses acteurs se réapproprient alors leurs lieux collectifs de souvenirs privées, et revendiquent la maîtrise du lieu habité, puisqu'ils gèrent l'ensemble des espaces humides mis en valeur et aménagés pour leur pratique. Le « mouvement des campagnes » met alors à profit des structures du lien social plus anciennes, pour attiser le rejet des partis conventionnels, à tel point que les initiales du clan deviennent éponymiques pour le café de Longprè-les-Corps-Saints, village situé sur la basse vallée de la Somme.

Mais l'étendue d'un vote est rarement due à un phénomène purement intrinsèque, une multitude de facteurs et de permanences l'influençant. Pour que la « contagion » par la persuasion discursive soit efficace, y compris en transcendant les clivages socioéconomiques, il reste une condition *sine qua none* première à remplir : que les relations de voisinage servent effectivement de trame aux discussions à même de déboucher sur une influence, et tout

---

<sup>1223</sup> Cf. Jean-Louis Gaillard : Fressenneville. Un siècle d'histoire : 1850-1950, à compte d'auteur, Fressenneville : imprimerie Carré, 1997. Voir « Les événements de 1906 », non paginé. Cf. également Guy Baron : Le Vimeu, une étude de pays, doctorat de géographie, Amiens : Centre régional de la documentation pédagogique, 1986, « Universatim ».

particulièrement sur le plan des options politiques, lesquelles avec l'argent et l'affect subsistent comme des tabous langagiers. Pour ce faire, il faut supposer que les zones résidentielles soient des espaces de brassage social, mais plus encore que cette proximité génère l'échange, et surtout que les dominations symboliques s'y annulent. Or, rien n'est moins évident, en particulier dans le domaine cynégétique, les types de chasse s'avérant socialement très clivées, n'en déplaisent aux tenants de la mixité sociologique. De plus, dans le même genre de pratique, comme celle du gibier d'eau ici, des sous catégories viennent recréer des clivages : par milieu (marais d'intérieur privatifs VS DPM), par degré d'équipement (hutte VS billebaude), par famille de gibiers (oies sauvages VS colverts semi sédentaires). Le mordu de la bécassine des marais n'entend pas être confondu avec le « petit tireur » occasionnel d'un « canard ordinaire ». Ici aussi, le « commun » est associé à des comportements considérés comme « vulgaires », qui en disent long sur la stratification sociale implicite en œuvre<sup>1224</sup>. Les uns et les autres ne pratiquent pas les mêmes lieux de pratique, ne se réfèrent pas aux mêmes rituels, n'adoptent pas non plus le même bulletin de vote. Comme dans le village Bororo analysé par Claude Lévi-Strauss, au-delà de la structure apparente transparait une structuration éminemment sociale<sup>1225</sup>. En ce sens, l'échange verbal a pu entraîner l'adhésion au message chez les électeurs en mesure de se côtoyer, se fréquentant effectivement et susceptibles de trouver de la signification à son contenu. Pour autant, cette forme de sociabilité n'exige pas qu'on y participe soi-même personnellement pour lui trouver des vertus. En retournant la perspective, on peut supposer que la dégradation de l'offre politique classique suffit à son propre rejet, au profit d'un discours proposant davantage un style de vie, que l'on connaît sans qu'il ait besoin d'être vécu ou parlé en vis-à-vis. De plus, la spécificité d'un programme politique tient bien dans la multiplicité des interprétations qu'il permet. L'homogénéité spatiale de l'expression électorale pourrait trouver là l'une de ses explications. En d'autres termes, la concrétude des territoires est faite de contiguïtés, contenant d'un potentiel pour la formation du lien social, mais tout autant des cultures, contenus qui se surajoutent aux identités sociologiques. La désaffiliation des PCS aux courants politiques sensés les représenter peut découler de la crise des idéologies, sans que l'on puisse exclure qu'il s'agirait en fait d'un symptôme pour la représentation politique elle-même, la vacuité de son discours.

### **C.) LA FORCE DE COHÉSION D'UN VOTE PROVINCIAL, culturellement déterminé ? Voter ou se situer**

On constate avec Hervé Lebras<sup>1226</sup> qu'un simple cours d'eau, au demeurant relativement étroit, semble couper net la dynamique du vote CPNT au sud de la baie de Somme. La Bresle, petit fleuve fixant la limite administrative entre les départements de la Seine-Maritime et de la Somme, est interprétée ici comme un facteur de césure électorale. « Limite » à partir de laquelle il semble effectivement y avoir une baisse des suffrages en faveur du CPNT. Pourtant, en y regardant de près, la sphère d'influence du CPNT dépasse le

<sup>1224</sup> Et ici interne au local, sans qu'une relation à l'exogène ne vienne activement ce registre de la différenciation. Cf. sur ce point Bernard Poche : *L'espace fragmenté. Eléments pour une analyse de la territorialité*, Paris : L'Harmattan, juin 1996, « Villes et entreprises », dirigée par Alain Bourdin et Jean Rémy. Ce qui tend à montrer que certains registres interprétatifs peuvent se cumuler sans nécessairement être antinomiques.

<sup>1225</sup> Cf. *Tristes tropiques*, Paris : Plon, édition de 1973, « Terre humaine », ici pages 229 à 284. L'anthropologue s'interroge sur le fait de savoir si derrière les règles de l'échange matrimonial entre clans, ne persiste pas au final un clivage socioéconomique.

<sup>1226</sup> Cf. « Qui vote pour qui ? *Un éclairage cartographique sur le choix des électeurs en France* », in *La recherche*, n° 357, octobre 2002, pages 32 à 37, ici page 36.

seul fleuve, mais en l'enjambant. On retrouve ainsi un chapelet de communes acquises à la cause ruraliste sur le massif forestier qui longe l'escarpement. Jean Pierre Renard<sup>1227</sup> note qu'entre les deux faces de cette vallée, un seul chef-lieu relève de la Somme (Gamaches). Au contraire, du côté normand on en dénombre trois (Eu, Blangy-sur-Bresle et Aumale). S'en suit une différence quantitative de population, flagrante et expliquée par ces chefs-lieux, entre le versant de la Picardie occidentale et celui de la Normandie. Selon Domart<sup>1228</sup>, moins de 30% de la population des cantons d'Ault, Hornoy-le-Bourg et Oisemont résident dans la vallée et guère davantage pour le canton de Gamaches. A contrario, en Seine-Maritime, qu'il s'agisse de ceux d'Aumale ou de Blangy-sur-Bresle, le seuil dépasse les 50%, voire les 70% de la population pour le canton d'Eu, ce qui s'explique par l'activité industrielle dense du versant normand, alors qu'elle se concentre côté picard sur le plateau du Vimeu. Surtout, bordant la limite départementale et régionale, les cantons normands proches de la Bresle, semblent regarder en direction de la basse Picardie maritime plutôt que vers l'intérieur de la Normandie. L'approche historique de ce secteur, réalisée par Jean-Jacques Dubois<sup>1229</sup>, confirme que l'ancienne frontière séparant les domaines picard et normand n'était en réalité pas la vallée de la Bresle, mais bien l'épais manteau constitué par les haute et basse forêts d'Eu, qui présente une position plus méridionale. Albert Demangeon, dans sa thèse sur la Picardie<sup>1230</sup>, tout comme la délimitation du domaine linguistique picard, nous amènent au même constat. De ce fait, les habitants de la rive normande « adhèrent » à la Picardie dans le sens où ils lisent le Courrier Picard et non Paris Normandie, vivent davantage le tropisme d'Amiens que celui de Rouen<sup>1231</sup>. La permanence des domaines historiques entre la Normandie et la Picardie a été respectée lors de cette élection, et prendrait à travers ce vote, une dimension plus culturelle, puisqu'un îlot sur le versant Normand, a voté en faveur du parti des chasseurs. Le bouche-à-oreille y a donc suivi un autre cours que celui de la Bresle, en empruntant d'autres réseaux d'influence : la chasse du grand gibier qu'offre le massif forestier d'Eu et les autres supports de communication qui font que le mercredi sans chasse a établi une solidarité avec la rétraction de la saison chez les sauvaginsiers.

Primo donc, le rôle des quotidiens régionaux a favorisé la diffusion, non pas du discours CPNTiste lui-même, mais bien des enjeux qui affectent la maîtrise physique et symbolique de l'espace littoral picard, faisant écho aux droits de chasse dans la forêt domaniale toute proche. La prise en compte de ces facteurs s'apparente à des indices culturels qui, au delà du massif d'Eu, ne font plus sens avec la même évidence. L'incidence des organes de presse renvoie au sentiment d'appartenance à des identités normande et picarde qui s'affrontent, la première limitant la diffusion du vote CPNT au sud. La référence normande restreint d'autant plus la diffusion du vote qu'une longue absence de concertation affecte les sphères dirigeantes des deux rives de la limite administrative qui, selon Jean-Pierre Renard<sup>1232</sup>, s'est longtemps érigée en frontière. S'y ajoute surtout cette France des marais et des forêts qu'évoque Michel Bussi et relevée plus haut. Entre les villages du manteau forestier d'Eu et la côte picarde, une même problématique sociogéographique est à même d'expliquer cette ressemblance dans les comportements électoraux. Pour être efficiente, la parole engagée

<sup>1227</sup> « Limites et vallées en Picardie », in Les limites départementales, acte du colloque de Nice, 1987, ici page 39.

<sup>1228</sup> Les problèmes d'aménagement de la vallée de la Bresle, mémoire de maîtrise, géographie, Université de Picardie Jules Verne, cité par Jean-Pierre Renard, op.cit.

<sup>1229</sup> « La forêt d'Eu, un cas de permanence des frontières provinciales », in L'espace géographique, n°1, 1974, pages 19 à 28.

<sup>1230</sup> La Picardie et les régions voisines, op. cit.

<sup>1231</sup> De la même manière, de nombreux exemples témoignent de ces entremêlements interdépartementaux, comme les districts de football, qui laissent entrevoir certains particularismes le long de la vallée industrielle du verre.

<sup>1232</sup> Op. cit., ici page 40.

a besoin de s'appuyer sur des réalités contextuelles, auxquelles le récepteur peut s'identifier concrètement. Même si des allégations venaient à être contredites dans leur véracité, comme avec la rumeur démystifiée, cette dernière aurait certes toutes ses chances d'atteindre ses objectifs, mais uniquement auprès des individus pouvant néanmoins se sentir concernés. En revanche, le même ressentiment peut naître en des points différents sans qu'il n'ait recours à la rumeur. S'explique ainsi que la Bresle puisse rester rétive à « la force de nos racines », alors que celle-ci baigne les valeurs sylvestres du plateau d'Eu.

Secundo, les élus CPNT de la Somme (parlementaire européen, conseillers régionaux et généraux, maires, adjoints...), portes parole du mouvement, épaulés des militants, ont créé une véritable dynamique, qui a porté ses fruits par une mobilisation intense. Ces discours localistes, ainsi véhiculés par les nouveaux édiles « notabilisés », ont contribué lors des échéances électorales à transformer l'espace côtier en territoire identifié<sup>1233</sup>. L'onde de choc s'avère d'autant plus forte que ces élus restent un temps auréolés d'une certaine virginité politique. Sortis du rang, on leur confie d'autant plus facilement des fonctions gestionnaires qu'ils ne relèvent pas du gotha des « parachutés ». En détournant les intentions initiales des institutions régionales, les électeurs du Vimeu, du Marquenterre et de la partie la plus occidentale du Ponthieu, ont récupéré le martelage médiatique de l'expression « côte picarde » pour en faire un fanion politique. Michel Bussi et Sylviano Freire-Diaz<sup>1234</sup> ont mis en évidence la forte cohésion spatiale de l'implantation des voix du CPNT. Cohésion qui diminuait à partir d'un rang de voisinage supérieur à trois cantons. Ce rang subsiste ici, les canaux de la propagande étant similaires aux élections précédentes, utilisant dans la Somme un quadrillage militant intensif, à l'inverse de la Seine-Maritime. La diffusion de ce vote s'est bien réalisée de proche en proche, et validerait du même coup, la notion de groupe en fonction de son aspect particulièrement cohésif. Cette cohésion électorale est bien une construction commune, là où il y a une remise en cause des situations acquises, en particulier dans le Vimeu où le bastion communiste a subi de sérieux revers. Ce modèle diffusionniste, lié à une sociabilité de proximité, semble donc être pertinent depuis la baie. L'implantation de l'électorat illustre bien la propagation dynamique d'un événement local, engendrant l'édification de véritables aires culturelles, influencées au préalable par des structures identitaires anciennes.

Pourtant, il y a un gouffre entre la contiguïté spatiale et la sociabilité discursive amenant au bulletin de vote. Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire avaient montré dans un article resté célèbre toutes les possibilités qu'offre le binôme « Proximité sociale et distance sociale »<sup>1235</sup>. La cohabitation dans un espace, même territorialisé dans un entre soi géographique, n'implique pas de facto l'annulation des logiques sociales de la communication. On distingue par exemple que si la diffusion du vote CPNT a butté sur la vallée de la Bresle, il en fut de même avec quelques communes du Vimeu dit « Vert » et agricole, beaucoup moins enclin que son voisin « rouge » et industriel à entendre les sirènes d'un discours pourtant présumé en phase avec ses attentes ruralistes. En un mot, si l'explication diffusionniste est tentante au regard de l'étagement presque parfait des densités du vote que révèlent les cartes, force est de constater que le seul *neighbourhood effect* comme cause de ce phénomène, aboutit à penser qu'une attitude rompant avec la logique des classes amènerait les dissemblances sociales à se réunir sur des enjeux purement et seulement

<sup>1233</sup> Cf. sur le même mécanisme, avec des résultats très différents, Michel Marié et Jean Viard : La campagne inventée, op. cit.

<sup>1234</sup> « Les nouvelles spatialités des comportements électoraux des français. *L'exemple des élections présidentielles* », in Cybergéo, 16 avril 2002.

<sup>1235</sup> « Les grands ensembles et leur peuplement », in Revue française de sociologie, n°1, 1970, pages 3 à 33. Cf. également Michel Pinçon : « Habitat et modes de vie : *la cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble HLM* », in Revue française de sociologie, volume n°22, 1981, pages 523 à 547.

locaux. Si l'on suit certaines études menées sur d'autres activités, on peut considérer que la couleur politique permet également à des territoires en concurrence d'entrer dans un jeu distinctif, par lequel un trait culturel donne l'occasion de qualifier sa différence<sup>1236</sup>, mais sans perdre de vue que ce faisant, les arrangements sociologiques du champ politique sont à replacer dans le cadre du contexte : ici par exemple le sentiment d'abandon des classes populaires.

#### **D.) POUR UNE APPROCHE SOCIO-TERRITORIALE de l'engouement en faveur d'une pratique identitaire distinctive**

Qu'il s'agisse de la palombe dans le Sud-ouest, des grives dans les Ardennes ou des anatidés sur les côtes atlantiques Picardie, pour n'en rester qu'aux espèces les plus représentatives, le dénominateur commun qui réunit ces *aficionados* reste une disposition tout à fait spécifique à l'endroit du sauvage, et qui explique cet engagement dans une lutte sans limite temporelle, jusqu'à ce que l'un des deux camps ait déposé ses armes. Aussi, il convient de synthétiser les caractéristiques de ces quêtes pour comprendre les orientations qui président à l'adoption du système de valeurs à l'œuvre au sein du groupe sauvaginier. Ces chasses si spécifiques sont au cœur du conflit parce qu'elles convoitent un idéal de mobilité et de liberté, qu'on retrouve spécialement aujourd'hui au cœur de la problématique des classes moyennes cultivées. En s'opposant à une vocation dominante du littoral picard, qu'ils globalisent dans le terme « écolo » ; celle contredisant selon les cas la logique de l'exclusivité du territoire, ou encore et au-delà parfois la seule présence des gens de chasse, ces derniers discutent en fait la vision béotienne qu'il est donné d'eux-mêmes.

Pour en résumer les éléments structuraux, nous trouvons dans le nœud gordien des lutteurs des pratiques d'affût, emplies de sens pratique, conflictuelles aussi en raison de leur spatialisation, nécessitant une connaissance aigüe de son environnement, conférant parfois à la très grande maîtrise des lieux, fruit d'un long apprentissage et d'un labeur aménageur sans cesse à reproduire, dont les techniques ont souvent été transmises par la voie patriarcale. Il n'est alors pas surprenant de constater une appropriation tant symbolique que physique des territoires, les pratiquants développant vis-à-vis de ces espaces une affectivité passionnelle<sup>1237</sup>, et ce en raison de la dimension existentielle qu'ils attribuent à leur pratique. Cette chasse, la leur, perçue comme inaliénable, fait qu'être chasseur de sauvagines requiert une adaptation du quotidien : de la vie familiale jusqu'au travail. Dans les faits, se vouloir pratiquant régulier s'avère en effet extrêmement prenant, causant par là des tensions au sein des jeunes couples dont les épouses ne « huttent » pas. Plus qu'un loisir passe-temps, cette chasse se présente encore comme un véritable mode de vie, dans la mesure où le dévot vit pour sa pratique, obligeant parfois les employeurs à adapter l'organisation du temps de travail.

Par le rapport temps-distance, et la nécessité d'avoir un élevage d'appelants élaboré comme une petite symphonie, les huttes sont majoritairement occupées par des locaux. Le sauvaginier est donc un pratiquant à temps plein qui allie ardeur et minutie sur son site de chasse. Deux quartiers de la ville sous-préfecture d'Abbeville, Rouvroy et Les Planches, se sont spécialisés en villages de chasseurs en raison de l'affleurement partiel des eaux de la nappe phréatique, qui permet l'élevage de ces appelants. Des élevages qui peuvent être

<sup>1236</sup> Cf. Marie Cégarra : *Jeux de balle en Picardie. Les frontières de l'invisible*, Paris : L'Harmattan, 1998, « Les cahiers du CEFRESS ». C'est ce que nous montrions avec les quatre « cousins » ludiques de Picardie : la longue paume, le ballon au poing, la balle à la main et la balle au tamis.

<sup>1237</sup> Terme impasse qui exprime suffisamment l'inutilité qu'ils attribuent à toute tentative qui s'aviserait d'en rechercher les causes plus profondes.

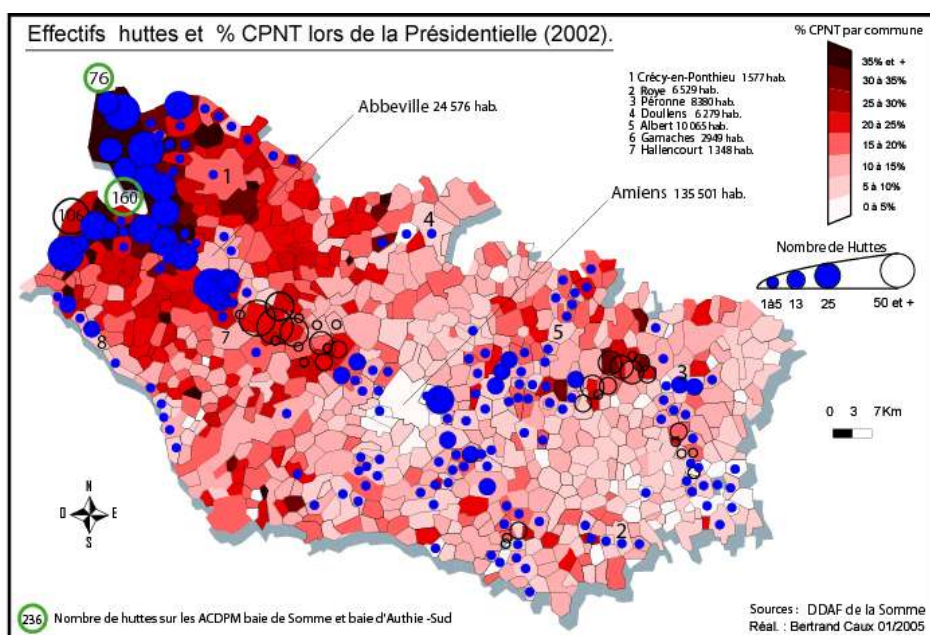
considérés, au même titre que les huttes, comme des hauts lieux de la culture cynégétique du gibier d'eau, puisque ce sont des terrains d'apprentissage qui reproduisent des savoirs accumulés et intériorisés, puisant et se légitimant de repères ruraux mythifiés. Ces hauts lieux sont érigés délibérément et collectivement (aide à l'entretien de la hutte et de la mare contre un tour de hutte comme nous l'avons observé) au statut d'un système de valeurs territorialisées qui se perpétue et se réinventent perpétuellement au sein de la société des chasseurs. Des territoires, synonymes pour leurs occupants d'inscription spatio-temporelle et de légitimation, qui sont essentielles à la compréhension de notre « espace géographique » puisque s'y entremêlent culture et affect des lieux. En ce sens, les chasseurs produisent de la culture aux deux sens du terme, bâtissant le paysage comme peut le faire le paysan, et développant de nombreuses représentations de leur champ social à travers leurs pratiques.

A chaque génération, la société littorale picarde, au sein de laquelle la chasse au gibier d'eau se révèle omniprésente, estime léguer un territoire particularisant, sur lequel elle entend voir cet « héritage » pris en compte par les nouvelles pratiques de nature. Au nom de ce fastidieux travail de mise en valeur des lieux de pratique, elle oppose le patrimoine culturel à la patrimonialisation de la nature. A l'intersection d'un choix de société et du donné naturel, le primat d'un usage cynégétique procède de l'opportunité offerte par les zones humides, propices au passage et à la fixation du gibier d'eau, tout autant que de l'inclination locale pour cette forme de chasse. La Picardie maritime est bien le berceau du sauvaginier, non seulement parce que toutes les conditions y étaient réunies, les baies s'insérant dans un des plus vastes couloirs migratoires européens, mais aussi en raison de la possibilité que ce statut offre au rural dépaysané de s'émanciper de l'aliénation industrielle. On observe ainsi, via la tournure spatiale du vote CPNT et de son mode de diffusion, que la galaxie cynégétique a généré une véritable solidarité par le lieu, ses pratiques de chasse étant érigées en symboles identitaires.

Chez les plus assidus des hutteurs, la localisation résidentielle peut donc s'effectuer prioritairement en fonction de la proximité avec les zones humides, et dans une moindre mesure par la présence d'eau en quantité suffisante pour accueillir leurs appelants à domicile. Afin de déceler ce lien étroit entre les votes en faveur du CPNT et la géographie des huttes, il paraît utile de dresser une carte comparative entre d'une part les effectifs communaux en matière d'installations huttières et d'autre part l'audience recueillie par le candidat Saint-Josse dans chacune de ces localités lors de la dernière présidentielle.

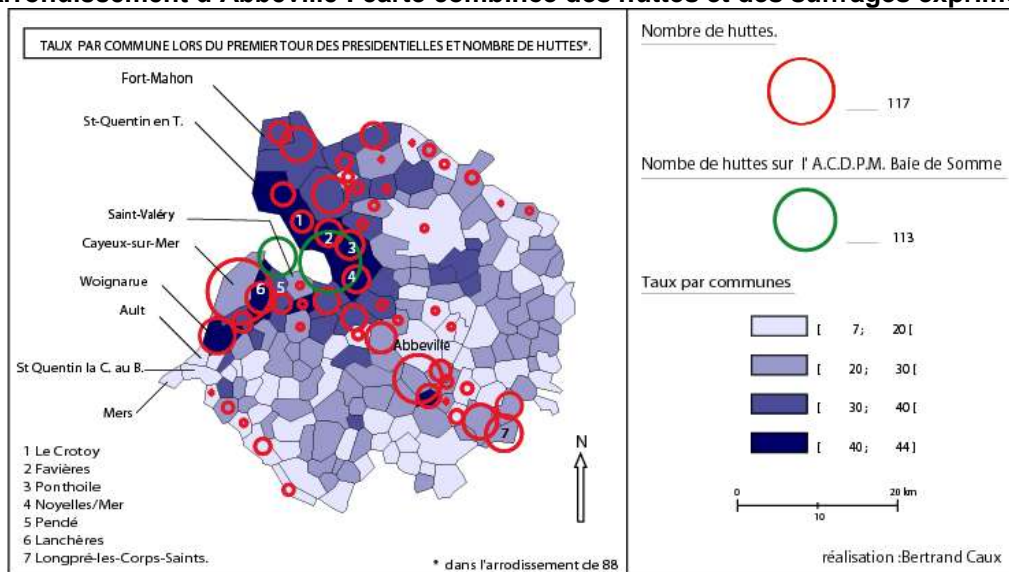
#### **Carte combinée des huttes et des suffrages exprimés, par commune**





On observe alors qu'il existe, sur l'ensemble du département de la Somme, une corrélation entre les deux variables, mais que la densité des suffrages s'étend à l'aire de recrutement des sauvaginiers. Par contre, ce lien statistique se distend au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'est et en particulier lorsque l'on se rapproche de la vallée de l'Oise, davantage acquise au vote écologiste<sup>1238</sup>. La vallée de la Somme quant à elle, structure la répartition du vote comme un véritable axe fédérateur, ce qu'elle est également pour la chasse au gibier d'eau. On retrouve encore sur cette carte les vallées de l'Authie, de l'Hallue et de l'Ancre dans la partie septentrionale du département, ainsi que le canal du Nord, celles de la Selle, de la Noye et de l'Avre au sud, l'ensemble des cours d'eau convergeant vers le fleuve toponymique. Une étude plus fine pousse à s'intéresser à l'arrondissement d'Abbeville, puisque c'est globalement dans celui-ci que se situe le cœur du fief électoral.

#### Arrondissement d'Abbeville : carte combinée des huttes et des suffrages exprimés



<sup>1238</sup> Cf. Frédéric Salmon, op. cit., ici pages 79 et 83.

Une nuance est visible au niveau de l'entre deux baies (Marquenterre et ouest Ponthieu) par rapport au sud de l'estuaire de la Somme (Abbevillois et Vimeu). Les communes ceinturant la baie de Somme jusqu'au hâble d'Ault fournissent les taux les plus élevés, mais sont suivis de près par celles qui font la jonction avec l'Authie au nord et au sud-est par les villages de la basse-vallée de la Somme. Les cinq villages du crotéolois (Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, Favières, Ponthoile et Noyelles-sur-Mer) se partageant la côte nord de la baie de Somme, totalisent des scores supérieurs à 40%, comme les petites localités détenant une part du hâble d'Ault. L'ensemble des communes ceinturant la baie a donc un coefficient cynégétique fort, de par l'importance des implantations huttières. Pourtant, le nombre d'installations implantées sur les territoires communaux n'est pas exhaustif. En plus du nombre des huttes à l'intérieur des terres, il faut évidemment ajouter les 236 installations du DPM, ainsi que l'ensemble des abris mobiles non répertoriés, mais qualifiant également l'espace littoral : les hutteaux déjà évoqués. Dans le principe, le DPM ne permet pas de distinction résidentielle pour les adjudicataires des huttes relevant du territoire de l'État, mais dans les faits, nous avons pu constater que les riverains de la baie de Somme, pour prendre ce cas de figure, se positionnaient à proximité de leurs communes, celles-ci étendant leur emprise spatiale sur le domaine maritime, ce dont témoignent les cartes topographiques. De la même manière que dans la chasse en plaine, l'estuaire est vécu comme un prolongement du finage villageois.

Sur la bordure méridionale de la carte, les pourcentages néanmoins élevés paraissent spatialement moins réguliers. On y ressent encore la présence du Parti Communiste sur le « Vimeu Rouge ». Plus proche de l'épicentre, Saint-Valéry (29,1%) et Cayeux-sur-Mer (27,4%) tempèrent la massivité du vote, et comptent les taux les plus bas des communes bordant la baie de Somme. Ces petits bourgs, représentant localement l'urbanité, se distinguent des villages voisins par le nombre de leurs résidents dépassant les 2 500 habitants, et par leur équipement supérieur en magasins et services élémentaires<sup>1239</sup>, davantage tournées qu'elles sont vers le tourisme, correspondant moins au caractère rural du vote et se sentant davantage tributaires des populations allogènes. Il s'agit également, de par leur vocation balnéaire, de petites cités qui connaissent un mixage social plus important.

Sur l'ensemble de ce secteur côtier, les cantons de Rue et de Novion-en-Ponthieu culminent à 33,18% des suffrages exprimés, tandis que celui de Saint-Valéry n'en cumule, si l'on peut dire, que 30,65%. On observe de la sorte la permanence du sanctuaire CPNTiste, la « capitale du Marquenterre », comme on appelle parfois la ville de Rue, conservant son statut de « meilleur canton de France », comme un écho à l'expression couramment rencontrée : « Ici, la chasse n'est pas une passion, c'est une religion ». L'emblématique baie de Somme, souvent qualifiée de « Camargue du Nord », tend souvent à monopoliser l'attention en laissant dans l'ombre le complexe hydraulique dont elle n'est qu'un des points d'aboutissement. L'étude du vote CPNT rappelle qu'elle ne doit pas faire oublier ses voisines nordistes que sont les baies de l'Authie (limite départementale entre le Pas-de-Calais et la Somme) et de la Canche (Pas-de-Calais), qui accueillent également les vagues migratrices, et où se localisent un grand nombre de huttes. Si deux arcs de cercle semblent naître de la baie de Somme, le premier se prolonge avec force vers la baie d'Authie, quand le second adopte le même mouvement en direction de la vallée de la Bresle, mais dans une moindre mesure. En toute logique, les sauvaginiens en étant les principaux vecteurs, les votes coïncident ici encore avec l'implantation des huttes, si l'on tient compte des communes limitrophes dans le recrutement de leurs occupants. La diffusion ne rencontre donc pas de facteur limitatif au nord, en dehors du degré d'urbanité qui ramène aux clivages habituels. L'atténuation du

<sup>1239</sup> Ce dont témoigne l'inventaire communal dressé en 1998 par la DATAR, l'INSEE et le ministère de l'agriculture : « communoscopes et cartovisions ». Rappelons par ailleurs que l'on ne dénombre pas moins de 106 installations de chasse au gibier d'eau sur le territoire communal de Cayeux.

pourcentage n'intervient qu'avec la distance au foyer central. L'explication est à trouver dans le partage d'une même culture picardo-Ch'timi et dans le développement d'interactions entre le Pas-de-Calais et la Somme, contrairement à ce qu'il se produit avec la Seine-Maritime. Indéniablement, les habitants des zones de contact ont pour certains appris à se connaître. Jean-Pierre Renard<sup>1240</sup> rappelle qu'à la limite des deux départements, certaines communes picardes regardent vers les centres situés dans le Pas-de-Calais et créent du même coup de la rencontre et de l'échange. Sur le plan cynégétique, les ACDPM sont également de forts facteurs d'attraction pour les sauvagins du sud Pas-de-Calais, celle de l'Authie-Sud en comptant par exemple plus de 49% parmi ses 887 sociétaires de 2000-2001. A l'inverse, l'ACDPM du Littoral Picard Sud accueille pour moins de 10% des résidents de Seine-Maritime. Les mêmes conclusions valent pour les propriétaires-gestionnaires des huttes du domaine terrestre privé. De plus, les liens qu'ils entretiennent avec les nombreux invités qui fréquentent leurs installations ont favorisé la diffusion du message CPNTiste chez les voisins nordistes.

L'organisation des aires de recrutement cynégétique induit des conséquences que l'on discerne bien dans l'affaiblissement des suffrages au sud de la baie de Somme. Une bande littorale de trois communes, situées aux confins du sud-ouest de la Picardie, résiste au modèle de la "contamination". Ault, Saint-Quentin-la-Motte et Mers-les-Bains constituent avec les villes limitrophes de Seine-Maritime (Eu et le Tréport), un nœud routier au sein d'un espace touristique plus urbanisé. En plus de leur caractère moins rural, il faut noter qu'il n'y a aucune présence de huttes sur ces communes du littoral sud picard. Cette irrégularité au niveau local s'explique par la moindre importance des zones humides au débouché de la vallée de la Bresle. Cette dernière, contrairement à la Somme et à l'Authie, n'a pas comme exutoire une baie. La Bresle s'insère donc dans la liste des couloirs migratoires, mais en raison de sa moindre capacité à retenir le gibier d'eau, l'omniprésence de la chasse à la sauvagine y est moins palpable. Toujours dans le canton d'Ault, l'une des exceptions est la commune de Woignarue qui atteint les 39,7% des suffrages exprimés. Elle marque, avec son chef-lieu voisin (17,3%), un écart considérable de plus de vingt-deux points. Situé dans le hâble, le village de Woignarue dispose de 66 huttes, dont une bonne part relèvent du giron communal, alors que ce statut juridique implique systématiquement une location préférentielle aux locaux, et ce pour des raisons toutes sociopolitiques. C'est également, il convient de le redire, dans ce village que l'on retrouve le plus fort taux de cynégophilie de tout le département : plus d'un homme sur deux en âge de pratiquer.

La hutte n'est certes pas la seule porte d'entrée à la compréhension du phénomène baie de Somme, mais elle offre, nous semble-t-il, une illustration particulièrement révélatrice de ce que la médiation avec le sauvage permet en termes de mise à distance des contraintes sociales du monde humain. Lieu approprié, patrimonialisé, parfois sacralisé et surtout distinctif, amenant le lointain à la porte du local, correspondant ainsi à la « solitude centrée » telle que l'exprime Gaston Bachelard<sup>1241</sup>, elle est décrite comme une pratique « ensorcelante », « magique » et « égalitaire », en contrepoint d'un monde désenchanté. Les nuits « hutteées » génèrent une confrérie verticalisée qui détient la faculté de rendre certains de ses membres captifs de leur quête du sauvage et les éloigne d'autant mieux du quotidien. Les sociétés contemporaines, relevant de la téléprésence chez Abrahams Moles, où le lointain peut devenir proche, créent une différenciation des pratiques spatiales entre de « drôles d'oiseaux »<sup>1242</sup>, recherchant une liberté sociale, mais viscéralement attachés aux territoires de leur pratique,

<sup>1240</sup> Op.Cit., page 38.

<sup>1241</sup> Cf. *La poétique de l'espace*, Paris : PUF, 1974 [1957]S.

<sup>1242</sup> Voir sur ce thème de la liberté enviée de l'animal, le documentaire de Philippe Lespinasse : « Les chasseurs sont de drôles d'oiseaux », coproduction ARTÉ France, Zangra, France 3 Sud, diffusé le 30 octobre 2001 sur ARTÉ.

par rapport à des touristes libres de leur mobilité, mais consommateurs des lieux qu'ils traversent.

## **CONCLUSIONS : une explication sociopolitique à un phénomène géographique ?**

Ainsi, la cartographie des votes met en relief la faiblesse du lien entre appartenance socioprofessionnelle et expression électorale. Même si glisser un bulletin dans une urne n'est qu'une des manières d'exprimer ses opinions, cette démonstration affaiblit la relation causale entre la base matérielle de l'identité sociale et son débouché idéologique. Dans le nord de la France, la massivité du vote CPNT, à partir d'un épicode localisé en baie de Somme, apparaît comme un modèle presque parfait d'adhésion collective qui se diffuse de proche en proche. En ce sens, le parti ruraliste a fait plus que remplacer le Parti Communiste, qui s'affaïsse mais reste présent, alors que les partisans de Saint-Josse ont su s'attacher les ouvriers du Vimeu en même temps que les exploitants agricoles du Ponthieu, les petits indépendants des cités côtières comme certains salariés du tertiaire dans le chef-lieu d'arrondissement. Pour un bastion de gauche, un tel glissement vers une formation qui se veut transpartisane n'est pas un cas isolé. En Loire-Atlantique, les marais de la Grande Brière ont vécu le même processus, permettant aux chasseurs de se hisser sur la scène politique<sup>1243</sup>.

Faut-il en conclure que la conscience de classe n'ait jamais été un facteur déterminant du vote ? Nous manquons de recul pour séparer ce qui relèverait du structurel, par rapport à ce qui ne serait que conjoncturel. Par contre, si le décalage statistique entre l'appartenance socioprofessionnelle et l'expression électorale peut se lire comme le produit d'un désalignement des classes par rapport aux discours politiques sensés porter leurs intérêts, à l'inverse, il peut tout autant se comprendre comme la désaffection des partis politiques en regard des intérêts de classe perçus par les groupes socioprofessionnels. En un mot, les luttes de classement trouvent-elles toujours à se retrouver au travers de l'offre politique actuelle : d'un Parti Communiste qui a abandonné la lutte des classes pour la Gauche Plurielle, pour ne retenir que cet exemple. A contrario, mais avec les mêmes conséquences en terme de brouillage des repères, les multiples tendances du Parti Socialiste permettent à une bonne part des strates sociales de s'y positionner sans renier aucunement leurs intérêts objectifs. Dans le même sens, le périple du RPR, puis de l'UMP, allant d'un keynésianisme rénové à la théorie de l'offre, en passant successivement d'une phase de monétarisme débridé au thème de la « fracture sociale », a eu de quoi décontenancer une partie de l'électorat de la droite traditionnelle. Cette désorientation se perçoit encore plus aisément sur la gauche de l'échiquier politique, avec des classes populaires qui tendent à jeter leur dévolu sur le Front National.

Plus encore, nombreux sont les auteurs qui ont relevé la difficulté de l'appareillage paradigmatique classique de la science politique à appréhender le "phénomène" rural, qu'il s'agisse de l'inscription identitaire ou de l'affiliation partisane. Henri Mendras avait déjà contribué à montrer la distance que les populations rurales périphériques entretenaient avec les clivages partisans du centre politique<sup>1244</sup>. Plus généralement, ce sont les sciences sociales, émergeant d'un contexte de changement social, qui peinent à étudier cet objet résistant, se

<sup>1243</sup> Cf. Julian Mischi et Julien Weisbein : « L'Europe comme cause politique proche ? *Contestation et promotion de l'intégration communautaire dans l'espace local*, in *Politique européenne*, n°12, hiver 2004, pages 84 à 104. Voir également Julian Mischi : « L'impact communautaire sur la politisation des classes populaires en milieu rural. *Le cas des chasseurs de gibier d'eau*, projet de chapitre dans un ouvrage collectif : *Européanisation et sociétés politiques nationales*, coordonné par Olivier Baisnée et Romain Pasquier.

<sup>1244</sup> Cf. *La seconde révolution française (1965-1984)*, Paris : Gallimard, octobre 1988, « Bibliothèque des sciences humaines ».

présentant sous les apparences de la stabilité. Y compris le marxisme, au point que Claude Servolin aboutit à une analyse finalement assez proche de celle de l'empiriste Mendras<sup>1245</sup>. C'est que Marx, en ne faisant qu'esquisser une théorie de la classe paysanne, a laissé celle-ci dans un halo de potentialité, dont l'espace encore une fois interdit l'effectivité : « la parcelle, le paysan et sa famille. Un certain nombre de ces familles forment un village et un certain nombre de villages un département. Ainsi, la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre. »<sup>1246</sup>

Du côté de l'offre politique maintenant, dans leurs circonscriptions les élus adaptent le dogme de leur parti (de moins en moins dogmatique d'ailleurs) à leur public, de la même manière qu'on distingue en sciences de l'éducation « curriculum formel », « curriculum réel » et « curriculum implicite ». La grande force d'un CPNT aura été de proposer un projet agrarien, profondément anti libéral sans être pour autant gauchisant, ce qui au regard du discrédit d'un député socialiste comme Vincent Peillon, accusé d'avoir « trahi » la chasse populaire, n'a pas constitué un handicap majeur. Sur cette côte picarde, lors des législatives de 2002, les électeurs vimeusiens de Nicolas Lottin n'ont jamais eu le sentiment de voter pour quelqu'un d'autre que le « petit maçon », employé communal de Saint-Valéry. Au contraire, Jean Pilniak, dans la quatrième circonscription, s'est toujours senti à l'aise avec les propriétaires fonciers du Marquenterre et du Ponthieu. Julian Mischi et Julien Weisbein montrent de leur côté que les tracts du CPNT briéron ne renient rien de la lutte des classes chère au PCF.

Une nouvelle ligne de partage déchire toutes les formations gouvernementales : la construction européenne. Lors du référendum de Maastricht, en 1992, le RPR s'abstient même de donner une consigne de vote, alors que la ratification n'est acquise qu'à 1,05% près. La Picardie, avec plus de 56%, arrive au premier rang des régions en faveur du « Non » ; la Somme se trouve en tête de tous les départements. Pas un canton ne viendra ici contrecarrer ce rejet. Sur le littoral, alors que l'abstention y a toujours été relativement faible, la carte du « Non » ressemble à s'y méprendre à celle du fief CPNTiste. Ses militants font état d'un désintérêt pour la politique partisane, mais leurs biographies témoignent d'un déracinement social patent<sup>1247</sup>. Au niveau national, les opposants sont davantage des hommes dont l'âge est situé entre 35 et 65 ans, plus fréquemment présents chez les agriculteurs, les ouvriers, les

<sup>1245</sup> « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in L'univers politique des paysans, Paris : Armand Colin, 1972, pages 41 à 78. Dans cet article, le système explicatif de la « petite production marchande » agricole progressivement ingérée par le mode de production capitaliste, correspond à s'y méprendre à la collectivité locale des sociétés paysannes finissantes, englobées dans un ensemble plus vaste.

<sup>1246</sup> La question agraire est traitée par le théoricien comme un monde dominé, introduisant ainsi une perspective qu'on retrouvera en sociologie jusque chez Pierre Bourdieu. Pour Marx, cet état de fait relève d'un facteur structurel propre à la paysannerie. Il explique cette perspective dans un texte tiré du 18 Brumaire de Louis Bonaparte (Paris : Editions Sociales, 1969, chapitre VII). C'est ce que l'on a appelé « la théorie du sac de pommes de terre » (sic.). « Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société, elles constituent une classe. Mais elles ne constituent pas une classe dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale, ni aucune organisation politique » De cette manière, les paysans sont « incapables de défendre leurs intérêts en leur propre nom (...) L'influence politique des paysans parcellaires trouve, par conséquent, son ultime expression dans la subordination de la société au pouvoir exécutif » (page 127). Au-delà de cette domination sur le plan superstructurel, le même constat est historiquement validé, pour nombre de régions isolées, au niveau de l'infrastructure économique. Cf. sous la direction de Pierre Maclouf : La pauvreté dans le monde rural, Paris : L'Harmattan et Association des ruralistes français, avril 1986, « Bibliothèque des ruralistes »

<sup>1247</sup> Cf. le travail de Pierre Sommet : Les motivations du militantisme chez Chasse, Pêche, Nature et Traditions. Les chasseurs en campagne présidentielle, mémoire de maîtrise, science politique, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, juin 2002.

artisans-commerçants et les employés, plutôt titulaires d'un diplôme technique, très représentés lorsqu'ils se disent proches du Front National et du PCF<sup>1248</sup>. Ce portrait-type n'est pas sans similitude avec la sociographie du chasseur de la région étudiée. Mais surtout, on décèle une étonnante corrélation avec le niveau des revenus, ceux-ci étant inversement proportionnels au pourcentage en faveur du « Oui ». En les replaçant dans le cycle long de leur histoire, Stéphane Bouquin s'interroge quant à la visibilité des luttes sociales, en concluant que le reflux de la conscience de classe ne doit pas se confondre avec sa disparition<sup>1249</sup>. Dans un article récent<sup>1250</sup>, la thèse de Louis Chauvel plaide en faveur d'un « phénomène de dyssocialisation », « qui n'est pas sans poser problème pour l'identité sociale des classes populaires ». C'est donc dans l'étude des vases communicants entre les différents déterminants de l'identité sociale, dont l'espace et la classe sociale sont deux composantes essentielles, que la réponse pourrait se trouver. Autrement dit, l'enjeu est certes de comprendre la manière dont certaines populations peuvent chercher à faire usage du champ politique en utilisant leurs droits civiques, mais par ailleurs encore d'appréhender les processus de prise de décision à l'œuvre sur le terrain. En proposant le modèle de la contagion, la théorie diffusionniste d'Hervé Le Bras investi a priori l'espace d'un rôle essentiel dans la transmission du message lié au travail de persuasion des convaincus, si ce n'est qu'il s'agit là d'un espace surface, d'une étendue distance, d'un intervalle topographique. Parce que nous constatons sur ce territoire précisément des clivages sociaux au combien persistants, il nous a semblé qu'une autre interprétation pouvait prévaloir, faisant de la territorialité appropriée une marque déposée, un label de légitimité, un étiquetage 'terre de chasse' accepté comme tel par nombre d'électeurs parce que les chasseurs ont su s'imposer en représentants attitrés du littoral. Cela ne signifie évidemment aucunement que le militantisme discursif n'ait pas été présent ou qu'il n'aurait joué qu'une fonction marginale dans les suffrages obtenus, mais que primo la conviction implique la rencontre, soit une certaine proximité sociologique à entrer en discussion, et que secundo souvent les plus convaincus réussirent à être convaincants auprès des plus sensibles au discours des hommes du marais. Un discours qui met en avant la camaraderie virile, dont on imagine qu'elle devait prévaloir dans les campagnes d'antan. Raison supplémentaire pour revenir à cette sociabilité rurale dont Dominique Darbon fait le ferment de la crise cynégétique, et qui serait au fondement de la dépression des campagnes les plus en marge des fruits de la croissance.

---

<sup>1248</sup> Cf. TNS Sofres, sondage à la sortie des urnes.

<sup>1249</sup> « Visibilité et invisibilité des luttes sociales : *question de quantité, de qualité ou de perspective ?*, communication présentée au congrès Marx International IV, section sociologie.

<sup>1250</sup> « Le retour des classes sociales ? », in *Revue de l'OFCE* (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), Paris : Presses de sciences politiques, n°79, octobre 2001, pages 315 à 359.

## IV.] PYGMALION A LA CAMPAGNE

### Les territoires de la sociabilité rurale mobilisés par le parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions sur le littoral picard

C'est précisément parce que la caractéristique du vote ici étudié tient dans son hyper concentricité, et ce de sa première apparition électorale jusqu'aux dernières échéances de 2007, qu'il est nécessaire de s'interroger sur ces cantonnements d'élection en termes de vécu quotidien. Surtout, la sociabilité des hommes de la hutte a tendu à sortir des marais pour gagner l'ensemble du territoire : ball-traps CPNT, voyages d'échange avec d'autres régions cynégétiques<sup>1251</sup>, comités d'entraide pendant les inondations de la vallée de la Somme en 2001... et même donc ce débit de boisson, "partinomyne" en quelque sorte. Érigée en « vigie du monde rural », la formation agrarienne a pu ici davantage qu'ailleurs profiter de cette réputation culturaliste d'une chasse insérée dans la manière d'être localement. L'intensification du développement touristique y a réactivé une autochtonie, dont la potentialité légitimante trouve chez les chasseurs ses plus fervents défenseurs, mais également une Ligne Maginot sur laquelle se retrouve une part substantielle de la population<sup>1252</sup>. Cette dernière tend à faire des paysages anthropiques, hérités de plusieurs siècles de conquête sur la mer, un trait distinctif permettant l'expression d'une culture de la nature, apparemment en rupture avec les représentations conservatoires et paysagères promues par la construction européenne. En arrière plan, c'est néanmoins un ordre du monde qui interroge cette micro région en questionnement quant à son devenir. Derrière des *modus vivendi* défendus becs et ongles, le statut de l'identité collective se trouve posé ; sa reconnaissance et sa redéfinition, dans un contexte de globalisation, obligent à penser la chasse au-delà du ludique, dans une sorte de « théorie de la classe de loisir »<sup>1253</sup> inversée. Moins modèle d'une consommation ostentatoire de loisirs, expressifs de l'appartenance à la bourgeoisie dégagée des contraintes laborieuses, la pratique cynégétique tendrait alors à devenir une démarche qui se présenterait comme authentique, parce que présentable ainsi aux yeux de la société environnante, mais qui exprimerait surtout une classe laborieuse d'aménageurs de la nature.

#### A.) QUELLES SOCIABILITÉS POUR QUELLES RURALITÉS ? Les enjeux pour la société locale

Au contraire de l'historien, pour la sociologie contemporaine la notion même de ruralité est devenue problématique<sup>1254</sup>, tant les échanges avec l'urbanité dominante ont bouleversé les anciens repères. C'est évidemment au premier chef la définition qui interroge, les 2 000 habitants agglomérés, en vigueur en France depuis 1854<sup>1255</sup>, prêtant désormais de plus en plus à la discussion. Mais au-delà du critère statistique, c'est dans l'idéalisation de la

<sup>1251</sup> Comme celui auquel nous avons participé dans les Pyrénées-Atlantiques et traité plus haut.

<sup>1252</sup> Le constat du rôle particulier de la vie associative cynégétique n'est pas récent, Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel reprenant par exemple en 1981 les travaux qui établissent clairement la liaison entre ces « fortifications virtuelles », que sont les sociétés de chasse villageoises, et la production d'une sociabilité ayant à voir avec les critères d'appartenance au local vis-à-vis de l'exogène. Voir *Les associations au village*, Le Paradou : Actes Sud, « Bibliothèque des ruralistes », pages 64 à 66.

<sup>1253</sup> Cf. Thorstein Bunde Veblen, Paris : Gallimard, 1970 [1899].

<sup>1254</sup> Pour exemple de ces questionnements, la journée d'études organisée par Bernard Kalaora, le 8 avril 2005 à Amiens : « La vocation actuelle de la sociologie rurale », évoquant une « bifurcation de la problématique et son changement de sens ». Déjà en 1986, le colloque strasbourgeois : « Du rural à l'environnement », préfigurait le projet de mise en bière. A l'inverse, le rural tend à devenir un objet de plus en plus historique, comme le montre le colloque organisé à Rennes par Annie Antoine et Julian Mischi en juin 2005 : « Sociabilité et politique en milieu rural », dont notre contribution a inspiré cette partie.

<sup>1255</sup> Cf. Bernard Kayser (direction) : *Naissance de nouvelles campagnes*, op. cit.

vie aux champs que l'on trouve la matière à positiver le statut de chasseur. Autrement dit, il y aurait dans les réussites électorales du CPNT un effet de croyance quant à ce qu'ils symbolisent de relation à la nature et au local.

Cet espace, littéralement truffé de mares de huttes comme nous l'avons observé précédemment, ne doit en rien se confondre avec un lieu indistinct que l'on pourrait résumer comme la fiche synthétique d'une ZNIEFF, ZICO, RAMSAR, ZPS ou autre ZSC, toutes abréviations des multiples zonages qui délimitent les espaces d'un intérêt écologique indiscutable. Entrer en baie avec l'un de ses cerbères se construit comme un parcours initiatique. Le long de la route panoramique, les mobylettes traînant par des systèmes artisanaux leurs « cercueils » pour la chasse au hutteau, usent progressivement la peinture des slogans CPNTistes recouvrant l'asphalte. On dit à ce titre « aller à l'hutte », la précision « chasse » apparaissant comme une élégance « de parisien ». Côté gibiers, ces derniers sont également mobilisés pour qualifier la socialisation de l'espace. Loin de n'être que des temples de l'insularité, l'ensemble des associations de sauvaginaires forme un réseau raccordé par La Sauvagine, l'organe officiel de leur syndicat, dont la rédaction a été confiée à l'un des piliers du CPNT.<sup>80</sup> Sans commune mesure avec les autres confréries d'hommes en kaki (cynégètes tournés vers le petit gibier, adeptes du « gros », dont l'ensauvageante bête noire, veneurs, *aficionados* des palombes, passionnés de bécasses, membres des clubs de tireurs de bécassines etc.), les sauvaginaires font montre d'un esprit de solidarité à toute épreuve, les ACDPM constituant l'éperon de l'armée de l'eau, la Picardie son meilleur bataillon, la baie de Somme son régiment d'élite, prêt à s'engager sur tous les théâtres d'opération, comme nous l'avons montré avec l'opération secours aux sinistrés des inondations de 2001.

## 1.) L'imaginaire d'une sociabilité transclassiste : vote et conscience de classe

Éminemment symboliques d'une autochtonie fantasmatique de la fusion d'avec les lieux, les mondes de la chasse semblent offrir un exemple archétypal d'une sociabilité territoriale en perte de vitesse dans le réseau-monde<sup>1256</sup>. Et à l'évidence, les formes de sociabilité réactivées par un sentiment d'agression exogène paraissent auréolées d'une force qui défie les principes de la communication moderne. Mais au-delà de ces évidences mises à profit par le CPNT, il subsiste surtout, *hic et nunc*, une représentation modélisée du bloc cynégétique qui sert de référentiel à toute une population environnante. Moins un effet d'imitation s'articulant autour de la crise de sens d'une conscience de classe déconnectée de l'expression politique, comme cherche à le montrer Hervé Le Bras, que produit d'une crise de la représentation partisane, donnant lieu à de nouvelles réaffiliations proxémiques tombées en désuétude. Autrement dit, l'exemplarité de la solidarité et des manières d'être au monde des chasseurs, en particulier dans les régions où cette pratique confère à la religiosité, comme pour le gibier d'eau en Picardie maritime, contribue-elle à leur attribuer **un rôle de pygmaliens politiques**?<sup>1257</sup> Par là, il s'agit ici de décliner sur le terrain cynégétique l'idée développée dans « Pygmalion à l'école » par Robert Rosenthal et Lenore Jacobson<sup>1258</sup>, pour lesquels la croyance dans les facultés intellectuelles d'un élève correspond à l'obtention de

<sup>1256</sup> Cf. John Urry : Sociologie des mobilités. *Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris : Armand Colin, 2005, « U, Sociologie », qui réutilise lui-même l'image du garde-chasse, sans y voir l'antinomie entre la réalité et le rôle qu'il lui attribue dans une relation libérale au territoire (page 189).

<sup>1257</sup> Cf. la déclinaison de l'idée développée dans *Pygmalion à l'école* (traduction française de 1971) par Rosenthal et Jacobson, pour lesquels la croyance dans les facultés intellectuelles d'un élève correspond à l'obtention de bonnes notes. Par extension, on considère en sociologie de l'éducation que tout préjugé favorable peut induire sa propre réalisation, non seulement pour des motifs liés à la subjectivité de l'enseignant, mais également par l'incorporation de la croyance en ses capacités chez l'élève.

<sup>1258</sup> 1968, traduction française de 1971, réédition chez Casterman en 1994.



bonnes notes, non seulement parce que l'enseignant développe un préjugé favorable à l'égard de son protégé, mais encore en raison de la capacité de ce dernier à se conformer au rôle qui lui est dévolu. Par extension, on considère en sociologie de l'éducation que tout préjugé favorable peut induire sa propre réalisation, non seulement pour des motifs liés à la subjectivité de l'enseignant, mais également par l'incorporation de la croyance en ses capacités chez l'élève.

Paradoxe pour ceux qu'on a au contraire perçus comme les cancre de la classe environnementale, marionnettes d'une instrumentalisation politicienne en faisant les alliés objectifs de la droite parlementaire, les nemrods apparaissent dans leurs fiefs électoraux comme les victimes expiatoires d'une mauvaise conscience collective quant à la « terre outragée »<sup>1259</sup>, sacrifiés sur l'autel de la construction européenne pour des crimes qu'ils n'auraient pas commis. Or, il en va de la sociabilité comme des aléas de la ruralité : au gré des approches théoriques varient les perspectives et s'impose la pluralité des définitions.

Du caractère sociable de l'individu mis en avant par le psychologue, la sociologie a fait un modèle relationnel, tant public que privé, qui caractérise les sociétés, pour en arriver aux comportements exprimant les formes concrètes prises par le lien social. Maurice Agulhon se fondait sur cette « aptitude générale d'une population à vivre intensément les relations publiques »<sup>1260</sup>, quand Gabriel de Tarde insistait sur le rôle de la conversation : « l'exercice continue et universel de la sociabilité »<sup>1261</sup>. Pour un même objet, deux approches se profilent qui ont trait aux épistémologies de la socialisation, que l'on retrouve encore dans l'étude des faits électoraux entre les tenants de l'objectivisme sociologique et les auteurs plus enclins à adopter des modèles écologiques et psychosociaux.

Plutôt que de considérer la seule discussion comme cadre de l'influence, George Herbert Mead partait d'une complexe combinaison entre ce qu'il dénommait, le *Soi* et la société ; ce *self* s'appréhendant chez lui au travers de sa conscientisation progressive (l'esprit), dont la communication est au principe, mais au sens large : le dialogue, les gestes et plus généralement toutes les formes de langage. Il est donc, pour le sociologue américain précurseur de l'approche interactionniste<sup>1262</sup>, essentiel de distinguer entre la conversation par geste de celle par signes symboliques, sans en rester à l'aptitude générale à la communication. En suivant ce schéma analytique, le *Soi* de tout électeur est fait d'un *Je* (mes intérêts, ma position individuelle et mon aptitude personnelle à donner un sens aux tentatives d'influence des chasseurs militants, tractant au marché de mon bourg) et d'un *Moi* (la perception que j'ai construite au cours de mes interactions avec les autres environnants de ce que je suis aux yeux des rôles que j'endosse pour me définir, dont la définition de quelqu'un d'ici). Ces rôles s'intériorisent, nous expliquent le chercheur, à partir du jeu, auquel l'enfant s'adonne, puis l'adulte en allant hutter une nuit avec un familier du marais, ou en faisant du *cacheu* cet "autre généralisé", à la fois jardinier de la baie, représentant politique du local, apport économique pour le commerce des environs, défenseur du territoire face à "l'invasion touristique" etc. En ce sens, parce qu'il distingue entre le geste et le geste symbolique, Mead offre la possibilité de penser le bulletin déposé dans une urne comme un signe, dans une conversation entre le *Je* et le *Moi*, *Je* disant à *Moi*, j'ai voté comme mon *Moi* me le commandait. En conséquence, l'interaction ne se limite plus à un jeu à deux inter-locuteurs, mais convoque la société,

<sup>1259</sup> Sous la direction de Bernard Kalaora et Jacques Theys, Paris : Diderot, 1998, « Latitudes », à propos de la construction des discours scientifiques quant aux dangers écologiques et à leurs usages dans la société civile.

<sup>1260</sup> In *Le Cercle dans la France bourgeoise : 1810-1948*, Paris : Armand Colin, 1977.

<sup>1261</sup> In *L'opinion et la foule*, op. cit.

<sup>1262</sup> Cf. *L'esprit, le soi et la société*, traduit de l'anglais par Jean Gazenneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault, Paris : PUF, 1963 [Chicago presse, 1934].

médiatisée et appropriée via ces "autres significatifs", qui sont pour Mead des incarnations du groupe, renouvelant du même coup l'approche très limitée des "lois de l'imitation"<sup>1263</sup>.

Dans ses « Remarques sur le commérage », Norbert Élias<sup>1264</sup> montre avec quelle complexité se combinent à l'histoire des groupes locaux, à la fois les appartenances sociales, mais également leurs hiérarchies implicites, faites de modes de légitimité parfois transclassistes, et encore comment rapports sociaux et relations dans l'espace s'entrelacent dans un processus diachronique qui prend tout son sens ici et maintenant, sur un territoire où se sont cristallisées les conditions du conflit. Mêlant la filiation au voisinage, la socialisation de la nature proposée par le mythe cynégétique de l'égalité sociale devant l'âpreté des éléments, a toutes les raisons de subir la crise de la sociabilité locale. Si cette dernière semble aujourd'hui éclater, les travaux de Marc Bloch invitent à bien se garder d'une représentation uniforme de la ruralité passée<sup>1265</sup>.

Ce sont encore et surtout les modalités de la pratique cynégétique qui divergent sur le plan du sociable. Les chasseurs de grands cervidés d'Alsace, étudiés par Bertrand Hell<sup>1266</sup>, ne jouent pas du sauvage à la façon de « Chutt le hutteux »<sup>1267</sup>. Entre la *Jagdfieber* et la fièvre des marais, deux manières d'être au village s'opposent. Lorsque les premiers achètent une concession forestière recherchée pour la sauvagité qu'elle contient, véritable système de représentation s'articulant autour du sang noir, le sauvage migrateur attiré sur la mare de hutte exhausse le travail du sauvaginier pour rendre son territoire attractif à la faune. Les socialisations différenciées de l'espace rural renvoient aux différences de sociabilité qui dominent les groupes impliqués sur les territoires et surtout à leurs intrications dans le tissu social local. Quand les fervents de la mare de hutte expriment une proximité presque confessionnelle avec les techniques d'approche des palombières du Sud-ouest, leur faisant ressentir une même relation à la nature par un acte de chasse inscrit dans la même verticalité, ils oublient de voir qu'entre les villages de la Somme et Coarrazze<sup>1268</sup> se profile une autre confrérie, celle des accédants au territoire selon des modalités qui ont trait à leur autochtonie. A défaut, les instances de régulation quant aux entrées dans le cercle des ayants droit, passant par toutes les formes du contrôle social, attendront du concessionnaire extérieur l'allégeance au système de valeurs qui consacre l'estime au groupe, ainsi que la préservation de ses positions acquises, et ce qu'il s'agisse de chasseurs d'anatidés ou de pigeons. De la même façon, les célèbres pylônes aux tourterelles du 1<sup>er</sup> mai en Médoc doivent moins leur progressive disparition au harcèlement juridico-médiatique de la LPO qu'à leur appropriation par une population extérieure aux réseaux de sociabilité locaux, et selon des modalités vécues comme comminatoires pour l'ordre local<sup>1269</sup>.

Néanmoins, toute la France dite "profonde" ne tombe pas sous l'influence de cette « Jossie », puisqu'au moins deux cartes inversées se font face depuis 1989 : un grand Nord-est, l'Île-de-France et la Bretagne pour les écologistes, le grand Sud-ouest, le Centre et le Nord-ouest aux agrariens. Dans les grandes lignes, la France urbaine se révèle plus sensible aux sirènes vertes qu'aux trompes de chasse, plutôt entendues dans les petites communes de la

<sup>1263</sup> Ouvrage de Gabriel de Tarde : *Les lois de l'imitation*, publié pour la première fois en 1885.

<sup>1264</sup> In *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°60, 1985, pages 23 à 29.

<sup>1265</sup> Cf. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, op. cit.

<sup>1266</sup> Cf. *Entre chien et loup*, op. cit.

<sup>1267</sup> Cf. en sous-titre *Roman des roseaux et du marais picard*, Abbeville : Imprimerie F. Paillart, quatrième trimestre 1988 [1927], op. cit. Rappelons que hutteux signifie en picard huttier.

<sup>1268</sup> Commune de naissance de Saint-Josse, dont il est le maire depuis 1995. A propos des dispositifs spatiaux Bernard Traimond apporte un éclairage original : « Le lièvre et la palombe dans les landes de Gascogne », in *L'imaginaire de la chasse*, ouvrage déjà cité, ici pages 181 à 192.

<sup>1269</sup> Cf. le paradigme du maïs hybride mis en lumière par Henri Mendras : *Le changement social : tendances et paradigmes*, avec Michel Forsé, Paris : Armand Colin, 1983, « U », pages 86 à 88.

périphérie, aux marches de l'anti-conurbation. En revanche, les Alpes septentrionales ne succombent nullement à la tentation du kaki. Plusieurs systèmes explicatifs sont effectivement nécessaires pour rendre compréhensible ce vote radioconcentrique fait d'aires d'influences qui s'excluent mutuellement, tel qu'Hervé Le Bras l'a montré brillamment. Le phénomène, impressionnant sur notre terrain, progresse donc de proche en proche de façon presque linéaire, avec les baies en apothéose. Comme sur ses autres principales terres (Médoc, baie d'Isigny...), CPNT y écrase les scores de ses rivaux toutes tendances confondues, et ce souvent sur des secteurs littoraux objets de tensions démographiques fortes et récentes entre "gens d'ici" et populations allogènes en quête d'espaces à consommer. Pour illustration, alors que le saint des saints en pourcentages des suffrages exprimés, le pourtour de la baie de Somme, a enregistré un taux de variation annuel moyen négatif quant à l'évolution de sa population entre 1982 et 1999, les résidences secondaires y croissent sans cesse, au point que dans certaines communes le rapport résidentiel secondaires/principales est devenu positif. Dans d'autres, le nombre de lits est décuplé par rapport aux résidents recensés, la population touristique atteignant des sommets à la Pointe du Hourdel ou au Cap Hornu, amenant les édiles locaux à provoquer le déclenchement d'une opération « Grand site », dont la finalité est de contenir les flux<sup>1270</sup> et de limiter les plaintes des riverains. S'agissant d'un secteur réagissant aux mobilisations des chasseurs de gibier d'eau, l'un des facteurs explicatifs peut tenir dans l'aire de recrutement des huttes, hypothèse à creuser dans un premier temps<sup>1271</sup>.

Mais de façon apparemment contradictoire, l'étude du fichier des adresses montre que là où ce recrutement est relativement plus exogène, les résultats électoraux n'en sont pas moins meilleurs. L'arrondissement d'Abbeville enregistre des taux records en ce sens, alors que plus à l'est du département et donc en amont du fleuve Somme, la répartition des installations n'aboutit pas à la même prégnance électorale. Un effet de halo semble donc bien jouer un rôle déterminant dans la physionomie du vote pour une certaine France rurale. C'est en un sens le signe qu'une possible « hégémonie locale de classe » [ici de loisir distinctif], pour reprendre Miller, ne serait pas totalement à exclure.

## 2.) La sociabilité du « Crise, Progrès, Nous, Territoire » (CPNT) : ici et hier

Pour l'équipe du GRADRET, qui autour de Michel Bussi a cherché à percer le mystère géographique du CPNT, ce comportement électoral en faveur du ruralisme exprime davantage une ruralité idéale, idéalisée et mythifiée s'entendant. Mythes, phantasmes, projections magnifiées, sitôt que l'on tente d'approcher le spicilège des conventions qui, dans la concrétude du quotidien, sont appelées à présider l'organisation des relations humaines, jusque dans les utopies les mieux finalisées, l'imaginaire paraît s'en mêler<sup>1272</sup>. Qu'il s'agisse de la chasse dite « banale » telle qu'elle est parlée aujourd'hui en baie de Somme ou de la révolution de 1789, interprétée comme le passeur d'un privilège aristocratique à une liberté citoyenne dans la nuit du 4 août, le continuum cède la place à la rupture, l'imbrication à la succession. Un point commun marque néanmoins les idéaux de notre post-modernité :

<sup>1270</sup> Sur leur quantification, se reporter au document d'objectif du site Natura 2000 littoral, Abbeville, SMACôPi, janvier 2003, ainsi qu'aux études Grand Site (en particulier par le cabinet BDS), qui donnent en période de forte fréquentation, jusqu'à plus de 100 000 personnes présentes sur le grand pourtour de la célèbre baie.

<sup>1271</sup> Cf. Bertrand Caux, op. cit., pages 54 et 55.

<sup>1272</sup> Voir sur ces aspects et dans une autre perspective : *L'imaginaire de la chasse : hier et demain*, op. cit., tout spécialement la contribution de Jean Bart : « La conquête paysanne du droit de chasse sous la révolution française », pages 65 à 75. Très documenté sur le plan des débats historiques, quant à cette imagerie populaire qui fait du député Maxime Gremetz l'allié indéfectible des chasseurs, l'article montre que droit de chasse n'est en rien une conquête paysanne à l'origine, mais bourgeoise et que ce ne sera que par l'accès à la propriété que la paysannerie accèdera à la chasse légale. En revanche, les bois communaux ne seront pas laissés aux locaux, mais amodiés la plupart du temps.

l'évocation même vague et diffuse d'un modèle qui aurait à voir avec la dichotomie de Tönnies : la communauté et la société, sans la prise en considération du recul qu'impose les idéaux-types théorisés par Weber ; sans surtout que soit interrogée les ressorts de l'utopie.

Dans le cadre de cette partie conclusive, l'exercice de synthèse amène à reprendre en articulant, davantage qu'à reproduire une démonstration. Aussi, résumer CPNT par ces quatre mots a quelque chose de provoquant et de nécessairement simplificateur. C'est Dominique Darbon qui s'est le plus penché sur les ressorts profonds du mouvement CPNT en montrant de lui qu'il s'agit de bien autre chose qu'un simple épiphénomène lobbyiste, qu'un trouble rural et provincial bovaryste, qu'une étourderie politico-géographique à la Ernest Renan pour une France arriérée, mais bien d'une manifestation renouvelée quant aux formes et à la nature des conflits sociaux liés à la reterritorialisation des joutes de différenciations culturelles, elles-mêmes soumises à l'hétérogénéité du développement économique. En ce sens, cette fronde à l'origine cynégétique nous place dans le politique au sens plein du terme. Un travail de réflexion des plus aboutis probablement, qui pousse à recourir à un schéma d'intelligibilité emprunté à l'analyse des sociétés africaines, décentrant le lecteur du seul économisme couramment rencontré quand il est question des pays dits "développés".

Il insiste surtout sur la dimension européenne de ces conflits, à la fois en Suisse, au Portugal, en Grèce et en Espagne, plus récemment en Grande-Bretagne, surtout en Italie et bien entendu en France. « [La crise de la chasse] illustre [donc] partout la relecture plus globale, dans les pays fortement urbanisés et industrialisés de l'Europe de l'Ouest, de la place respective de la nature, de l'animal et de l'homme dont la chasse constitue une activité symbolique. »<sup>1273</sup> Un symbole qui a pris tout son sens dans les bas-champs picards, lieux longtemps repoussants, mais conquis de haute lutte<sup>1274</sup>. Au-delà, c'est la manière dont nos sociétés vont négocier la gestion de l'administration de la mort à la faune sauvage qui se trouve clairement interrogée, ce qu'expriment par ailleurs assez bien les directives 79-403 et 92-43. Pour autant, la novation vient de la capacité de l'auteur à centrer son explication sur les processus d'intégration à la modernité, sans que sur ce plan l'Europe ne puisse être interprétée comme autre chose qu'un déclencheur exacerbant les cristallisations déjà en cours depuis le courant des années soixante-dix<sup>1275</sup>.

A l'encontre donc de la thèse soutenue par Jean-René Boucau<sup>1276</sup>, nous sommes en face d'une des formes d'expression de ce que les analystes contemporains ont nommé les « nouveaux mouvements sociaux », ce que le caractère apparemment anachronique de la revendication des nemrods obture aux yeux de la plupart des observateurs. Mouvement social non pas certes au sens touranien<sup>1277</sup> du terme puisque son programme ne couvre en rien

<sup>1273</sup> In *La crise de la chasse en France. La fin d'un monde*, op. cit., ici pages 8-10. Concernant l'Italie et la Grande-Bretagne, nous ne pouvons qu'aller dans un sens identique, en distinguant seulement, au sein du processus, deux formes différentes prises selon l'insertion du pays dans un modèle plutôt anglo-saxon ou latin de rapport à la chose naturelle.

<sup>1274</sup> C'est la raison pour laquelle il nous a semblé que c'était également l'identité locale qui se trouvait au bout de la digue.

<sup>1275</sup> Ce que nous avons-nous semble-t-il également contribué à montrer. Sur ce plan donc, car en ce qui concerne la refonte du cadre territorial à laquelle procède l'Europe, la communautarisation est loin d'être anecdotique.

<sup>1276</sup> In *La mobilisation des chasseurs en Aquitaine : 1988-1995*, thèse de doctorat de troisième cycle, sous la direction de François Dubet, université Victor Ségalen, Bordeaux 2, soutenue le 9 février 1998. Voir en particulier page 293 et suivantes : « CPNT n'est pas un mouvement social ». Travail publié par les Presses universitaires du Septentrion, janvier 2000. Le docteur ne reconnaît pas en CPNT les éléments qui chez Alain Touraine font le mouvement social. Nous espérons contribuer à montrer ici que l'analyse du programme, des revendications et des modes d'action, au-delà des facettes les plus anecdotiques, inscrit au contraire la formation dans une longue lignée de mouvements sociaux ruralistes.

<sup>1277</sup> Cf. Alain Touraine : « Les mouvements sociaux : objets particuliers ou problème central de l'analyse sociologique ? » in *Revue française de sociologie*, XXV, 1984.

l'ensemble de ce qui serait un projet sociétal, mais bien en parallèle d'une critique de la modernité devant la montée en puissance de la « société du risque »<sup>1278</sup>. Ainsi, en arrière plan des manières de faire de ces hommes en kaki, la conception que les différents groupes sociogéographiques adoptent en matière de civilité trouve un terrain de lutte privilégié avec les dissensions portant sur la chasse. Pour le formuler autrement, les *modus operandi* ne sont que la partie émergée de ce qui se joue sur le plan des *modus vivendi*, et lorsque le plaisir de la chasse est mis au banc des bonnes mœurs, ce sont en réalité davantage des façons d'être au monde dans la relation à la nature qui sont vilipendées. Pour le politiste rompu à l'étude des confrontations à la modernité, la diversification des manières de concevoir la chasse, mais encore plus la nature et la vie sociale dans un milieu rural toujours davantage atomisé, devient un indicateur du terreau propice au vote CPNT. Parti arrivé en politique en soutenant rester un « mouvement », le tenant d'une « France des différences » est moins atypique par son lobbying que via son répertoire d'actions, « qui traduisent la marginalité politique relative dans laquelle sont placés les nemrods de base, contraints de s'exprimer dans des cadres "légitimes" qui leur sont étrangers. »<sup>1279</sup> En un mot, la radicalisation autour d'une pratique venant à se trouver hors norme comme la chasse synthétise l'entrechoquement des systèmes de valeurs. En reprenant à son compte les principes civilisateurs de la philosophie des Lumières, la construction européenne a selon Darbon tenté de justifier les normes comportementales qu'elle promouvait sans voir l'extraordinaire possibilité communautariste qu'elle offrait aux populations d'en faire la cible des dérèglements que les modes de sociabilité subissaient depuis la seconde révolution française<sup>1280</sup>.

De cette façon, « La fin des paysans » trouve avec cette « Fin d'un monde » un complément qui prend tout son relief sur le littoral picard. Secteur côtier longtemps et encore de nos jours caractérisé par l'autochtonie qui y règne, l'attraction qu'il suscite y a ravivé le culte localiste qui lui préexistait. Parmi les héros qui font la fierté de la région, qu'il s'agisse du Chevalier de la Barre s'opposant à la déférence religieuse ou des « metteurs d'feu » de Fressenneville, on réactive les personnages emblématiques de la région comme dans un braconnage de l'ordre institutionnel établi. Des « braconniers de la politique » qui, pour reprendre l'expression de Traïni, ne chassent pas que sur le territoire de la représentation démocratique, mais ramènent la politique à la réalité tant sociale, qu'économique ou culturelle de leur territoire. A Fressenneville justement, nous avons vu que les événements de 1906 marquaient l'apogée d'une culture ouvrière anarcho-syndicaliste réduisant en cendres le château du maître. De la longue série de troubles sociaux qui ponctuent l'histoire du Vimeu, l'épisode CPNT constitue le dernier exemple, en procédant à un déplacement du débat sur une thématique liée au mode de vie synthétisé par la hutte. Dans ces installations de chasse au gibier d'eau se pratique effectivement un mode de sociabilité caractérisé par l'interconnaissance et la reconnaissance entre pairs dotés d'une même affinité avec le territoire, ce qu'illustre le point précédent.

Les petites histoires qui en font le quotidien parcourent le pays comme autant de traces d'une perpétuation de ce rapport à la nature devenu mythique : un âge d'or par lequel on persévère à croire en une fusion entre l'homme, l'animal sauvage et le territoire domestiqué.

<sup>1278</sup> Cf. l'article sur le CPNT, in le Dictionnaire des risques, sous la direction d'Yves Dupont, Paris : Armand Colin, 2004, reprenant Ulrich Beck, ici pages 65-67.

<sup>1279</sup> Op. cit., ici page 20. Voir également sur ce thème et à nouveau le documentaire de Philippe Lespinasse : « Les chasseurs sont de drôles d'oiseau », coproduction ARTÉ France, Zangra Productions, France 3 Sud, diffusé le 30 octobre 2001 sur ARTÉ. De même, le documentaire en cours de montage de Romain Fleury : « Les hommes de la baie », dans lequel le jeune cinéaste raconte ses difficultés à s'affirmer comme chasseur dans Paris, chez ses amis, auprès des filles... Diffusion prévue pour décembre 2007 sur la chaîne thématique Seasons.

<sup>1280</sup> Cf. Henri Mendras : La seconde révolution française : 1965-1984, Paris : Gallimard, 1988, « Bibliothèque des sciences humaines ».

Entre primo la « conception occidentale classique » de la nature que Dominique Darbon<sup>1281</sup> définit par l'ambiguïté du partenariat et de la lutte contre le sauvage, vis-à-vis duquel « l'homme devait lutter en permanence pour affirmer sa vocation à la domination », alors qu'il en tirait en retour son mode de vie, l'entendement moderne qui secundo lui succède pour faire du milieu naturel un simple support de l'industrialisation du monde, et tertio la tendance émergente à la santuarisation, faisant des écosystèmes les plus « authentiquement » primitifs des réserves dans lesquelles les interventions humaines deviennent des perturbations dommageables, les chasseurs contemporains inventent en fait des adaptations mixant les idéaux fétichisés et les exigences qui les environnent. Ils aspirent encore à cette image qui faisait d'eux si l'on peut dire des « poissons dans l'eau », exerçant une prédation défensive pour les biens et les personnes, invoquant les ravages du renard dans le poulailler, vivant leurs déambulations sur le finage comme un état inscrit dans une filiation « naturelle ». Cet exercice se réfère à la liberté du « chasseur de pays » parcourant son terroir avec un minimum de contraintes administratives, tandis que cette chasse « banale » a progressivement disparu avec le monde qui lui servait de support. A succédé à cet archétype la conception ludique, voire sportive, où comme l'exprime Darbon la chasse devient « une activité extérieure de défoulement individuel et éventuellement rentabilisable » : « le loisir comme un autre » entendu ici et là à travers la Picardie des grandes plaines agricoles, qui se doit de gérer la faune, mais aussi les territoires comme des produits dont il faut assurer le renouvellement périodique, ce qui implique une approche rationnelle et de plus en plus souvent comptable. La chasse y devient le « prélèvement annuel des intérêts du capital » faunistique dans une forme de culture à gibier de plus en plus tributaire des actions humaines. L'autochtone n'y bénéficie plus d'aucun traitement de faveur, remplacé par un consommateur soucieux du meilleur rapport qualité/prix, lequel est dénoncé comme un « viandard » qui dévaste un territoire avant de passer à un autre lieu ressource. Enfin, les adeptes d'un retour au gibier sauvage dans un milieu renaturalisé, qui se veulent « modernes », protecteurs de la nature, malthusianistes sur les effectifs pratiquants et sélectifs dans leurs « prélèvements », à l'opposé d'une chasse dionysiaque et communautaire. Ils répondent en cela aux critiques de la troisième conception occidentale, décrite ci-dessus, qui rejette la chasse dans les usages illégitimes de la nature : une « hérésie » dit Darbon.

Le problème tient dans le mélange actuel de tous ces discours schématiques dans un syncrétisme de gestion rationnelle et parfois rentable, respectueuse des grands équilibres naturels et pourtant en quête d'insertion locale sur un terroir connu et dans lequel on est soi-même reconnu par un groupe dont on partage l'histoire et les rituels. De toutes les combinaisons imaginables, nous en retiendrons deux comme particulièrement expressives des questionnements qui travaillent la pratique cynégétique française dans ce tournant de la crise. La première allie la sociabilité, assimilée à la « tradition », avec une gestion du territoire destinée à compenser les conséquences de la mécanisation agricole et sylvicole. Puisque plaines et forêts se sont transformées en surfaces de production, les disciples de Diane cherchent à en limiter les effets, plus souvent en négociant avec les professionnels du village à qui ils font subir la pression sociale du groupe, parfois en s'appuyant sur leur fédération pour reconstituer des biotopes favorables. A l'occasion, les actions d'entretien peuvent servir à répondre aux rares opposants rencontrés dans le quotidien, en avançant le nourrissage du gibier pendant les frimas de l'hiver. Caractéristique des petites sociétés de chasse du rural isolé, ce chasseur coutumier accepte le principe du « prélèvement » si on ne lui conteste pas son rôle social local. Le deuxième mixage mêle une très forte programmation des aménagements avec un propos qui recherche la légitimité écologiste. Ici, la gestion devient la ligne de conduite pour gagner la reconnaissance d'une société dont on maîtrise de plus en plus

---

<sup>1281</sup> Op. cit., ici pages 46 à 48.

les codes éthiques, parfois même en adhérant pour l'essentiel aux préceptes naturalistes. La gratitude attendue fut souvent déçue de par la méconnaissance des ressorts profonds qui animent les opposants à la chasse, lesquels, en se positionnant sur un plan éthique vitaliste, n'avaient cure des concessions quant aux conditions de la pratique. C'est chez ces rationalistes convertis que l'on peut rencontrer une part de l'ancien électorat des écologistes ruralistes passés au CPNT. Disposant d'un capital culturel plus en phase avec leur époque, assis sur des zones de résidence périurbaines à la jonction entre différentes cultures de la nature, leur tissu relationnel est également plus étendu, moins centré sur la localité. Lorsqu'ils adoptent une rurattitude c'est souvent pour eux une marque distinctive, à leurs yeux peu stigmatisante.

Autour des grandes représentations de la nature apparaissent donc des chasseurs polymorphes, s'exprimant à partir de plusieurs partitions qu'ils jugent compatibles. Ces deux grandes configurations, que l'on pourrait raffiner à l'infini, restent finalement assez logiquement articulées sur un axe : la concrétude du paysage rationalisé qui s'offre à eux. Pour les premiers, la « tradition » ramène au lien social d'un monde qui se délite sous les coups de boutoirs de la modernité, ce qui explique qu'ils se sentent trahis par le « miracle agricole » sans avoir fait le deuil de leurs anciennes affinités avec la défunte paysannerie. Pour les seconds, les valeurs post-modernes sont connues sans pouvoir être totalement rejetées en bloc, mais restent d'une part culturellement difficilement accessibles et d'autre part teintées d'abstraction au nom du réalisme économique. La particularité des aires conquises par le CPNT se rapporte à la prédominance du premier type quand les autres critères énumérés par Dominique Darbon se sont trouvés également remplis : l'engagement de la fédération départementale des chasseurs en faveur de la fronde, l'adhésion des chasseurs de base à cette légitimité institutionnelle, la présence de notabilités locales s'engageant dans la dissension d'avec le lobbying plus feutré des instances cynégétiques nationales et encore davantage, comme nous l'avons montré précédemment, l'acuité de la crise identitaire sur le territoire. La concordance entre les options localistes du parti de Jean Saint-Josse et les relents d'autochtonie, qui ressurgissent à l'occasion de l'instabilité socioéconomique du territoire, constitue l'un des ingrédients principaux de la recette de son succès. Ces conditions étaient non seulement réunies sur le littoral picard, mais en supplément les leaders du mouvement pouvaient, par leur diversité partisane, rendre crédible un discours affirmant transcender les clivages plus classiques entre la gauche et la droite<sup>1282</sup>. Si la Fédération des Chasseurs de la Somme fut l'une des premières et des plus fortement à adhérer au « serment de Pau » contre la directive Oiseaux de 1979, ses leaders s'en sont vus récompensés par des positions éligibles sur les listes européennes du CPNT. « Les choses se sont passées comme ça. Saint-Josse avait un jour, dans les années 82-83, fait un meeting à Pau. Donc, dans sa fédération... tout seul hein ! pour expliquer qu'il fallait combattre la directive européenne. Et puis, au moment de monter à la tribune, il passe devant... devant le premier rang et puis un chasseur lui dit : "Vas-y petit, fais nous le serment de Pau !", parce que ça se passait à Pau. Et aujourd'hui, les chasseurs de CPNT, vous leur parlez du serment de Pau, ils savent ce que c'est. Et donc, à la tribune, Saint-Josse a développé son argumentation et puis, à la fin de son discours, il a dit : "Nous allons prêter serment". Il se rappelait que le mec lui avait dit : "Fais nous le serment de Pau". "Nous allons prêter serment. Nous allons jurer de combattre la directive !" Tout le monde : "Oui, je le jure !" C'est comme ça que c'est parti »<sup>1283</sup>. Le mouvement dispose ainsi de son récit fondateur, d'une imagerie héroïque qui s'inspire de l'acte révolutionnaire du serment du Jeu de Paume le 23 juin 1789. Par la suite, le sentiment d'agression qu'un

<sup>1282</sup> Cf. Christophe Baticle et Bertrand Caux : « L'approche géographique d'un phénomène politique : *le vote CPNT en baie de Somme* », à paraître dans *Hommes et terres du Nord*.

<sup>1283</sup> Entretiens avec l'un des principaux initiateurs du mouvement dans la Somme et animateur de la FDC 80, 9 novembre et 11 décembre 2001.

dispositif comme Natura 2000 a pu générer quant au devenir d'un territoire original entre terre et mer, puisa sa force dans des menaces plus vérifiables. En effet, les appréhensions purement cynégétiques qui s'observent vis-à-vis de la directive 92-43 ne peuvent s'abstraire d'un contexte d'ensemble, fait de précarité. Ces milieux physiques sont reconnus comme fragiles, ne serait-ce que parce que leur notoriété se rattache aux emblématiques baies, menacées par l'ensablement. Cette épée de Damoclès constitue l'angoissant arrière plan des ressentiments cynégétiques. S'y ajoutent évidemment l'urbanisation croissante et la pression touristique un peu plus forte chaque année. Encore faudrait-il s'entendre sur les façons d'appréhender les évolutions du marché de l'immobilier. Au-delà des constructions ou même des cessions de biens immobiliers, ce sont les occupants qui servent à qualifier le ressenti. Dans certaines communes, la relégation sociale se mesure par la distance d'habitat au trait de côte, le recul progressif des natifs et assimilés se conjuguant à l'image d'un ensablement des estuaires, qui condamne ce qui reste de la pêche. On a souvent eu tendance à voir dans le chasse-pêche un regroupement de loisirs, en laissant de côté les innombrables communiqués de presse, manifestations et rassemblements à propos de l'activité professionnelle. Le ressort ludique a ceci de particulier qu'il n'engage pas les moyens de subsistance, mais c'est oublier que les plus prompts à suivre les prédateurs terrestres furent les marins pêcheurs et non les amateurs du goujon.

Ainsi, en établissant cette rupture d'avec ce que d'aucun appelleront le sens commun, interprétant comme un mouvement social, symptomatique d'une crise rurale elle-même issue du passage à la modernité, une formation qualifiée plus souvent de lobby corporatiste poujadiste, populiste et conservateur, voire pétainiste et proto fasciste<sup>1284</sup>, il nous semble possible de faire des relations à la nature un cadre plus général pour réfléchir la politique. Lobbyiste, le « parti des chasseurs » l'est indéniablement dans le sens où c'est effectivement un mouvement corporatiste de pratiquants, engagés par le mystère des migrations sur des secteurs géographiques en difficulté. Mais en ce sens, son efficience est parfois bien moindre que celle des groupes environnementalistes bien organisés, comme au niveau du parlement européen. C'est pourquoi là encore, si on est toujours le lobby d'un autre, les zones de préemption sont déjà bien délimitées. Or, ce sont bien les limites du lobbying de l'UNFDC au niveau international qui font sortir CPNT du bois. Son poujadisme est celui des mouvements installés sur des niches revendicatives s'adressant à un groupe déterminé par son activité, à l'exception près qu'il n'impliquerait pas l'identité professionnelle, comme chez les commerçants et artisans de l'UDCA. Quant à le qualifier d'antiparlementaire, comme on l'a fait régulièrement, c'est là une critique qui trouve difficilement à se justifier. Populiste en revanche se comprend par l'appel régulier au peuple des campagnes, dont le héraut est encore le porte-voix, dans l'appel régulier à la révolte<sup>1285</sup>. Conservateur l'opposerait à une forme de romantisme, plus caractéristique de certaines branches environnementalistes, comme les mouvements en faveur de la cause animale. Son proto fascisme, nous l'avons vu, reste au stade d'une perception très intellectuelle de la xénophobie, sans que ne soit démêlés le ressentiment de la conviction d'une "supériorité". En quelque sorte, l'expression néo

<sup>1284</sup> Cf. en l'occurrence les textes de Ras l'front : contre le racisme, [www.raslfront.org](http://www.raslfront.org), n° 67, 76, 87. En août 99, dans sa contribution Nonna Mayer distingue néanmoins nettement replis de crise identitaire et fascisme.

<sup>1285</sup> Encore en 2007, on ne compte plus les communiqués de presse incendiaires pour prêcher la levée des troupes rurales, au point qu'on imagine le CPNT vivant l'arme au pied. Le 4 septembre c'était le Nord Pas-de-Calais avec la question de l'autorisation du ramassage des coques, le lendemain l'Isère à propos des mesures d'interdiction de vente directe de volailles pour cause de grippe aviaire, le 8 la Haute-Garonne pour un pastoralisme de montagne sans ours, le 21 la France des marais contre la suspension de l'usage des appelants, toujours en raison de la grippe avicole, puis Paris le 1<sup>er</sup> octobre et encore le 6 contre les éoliennes etc. Ici, la dimension « accusateur public » semble beaucoup plus pertinente et reprend l'accusation d'écologisme qui vaut opprobre du groupe local dans nombre de villages.



pétainisme, dans son volant le plus agrarien, correspondrait davantage. Quant à la théorie du CPNT rabatteur des voix de gauche, forme de “détournement” électoral en faveur de la droite parlementaire, elle mériterait l’appellation de braconnage politique, même si Christophe Traïni ne l’entend pas ainsi. Pour autant, cette dénonciation souvent socialiste masque assez difficilement la problématique du parti de Jaurès, désormais très distant à l’égard du peuple autant que du populisme.

Si l’on retourne maintenant à des textes plus confidentiels<sup>1286</sup>, des origines du mouvement à sa dernière apparition électorale, le discours tenu peut se résumer par la revendication du droit au progrès pour les zones du rural les plus en proie au repli identitaire. Pour ne retenir qu’un exemple, l’un des CPNT infos<sup>1287</sup> qui préfiguraient ce que serait le programme des échéances 2007, ne traitait que de cette aspiration, ce qu’avait bien pressenti Bruno Villalba<sup>1288</sup>. C’est probablement ce qui explique le conservatisme parfois réactionnaire d’un régionalisme qui (étrangement ?) en appelle à la nation, pour s’opposer à une européanisation angoissante chez des « Nous » extrêmement locaux, territorialisés et « reterritorialisant »<sup>1289</sup>. Si l’on adjoint à cette redéfinition, des registres d’action virils (!), surtout sur les terrains où se situent les enjeux territoriaux, on trouve la césure avec le capital culturel dominant qui permet de replacer la violence physique dans le cadre des violences symboliques : jets d’œufs pourris des « ploucs ».

Après « la ville à la campagne » d’Alphonse Allais, le paradoxe CPNTiste consiste à proposer la communauté dans la société, en revendiquant la seconde pour mieux préserver les reliquats de la première. Car à écouter les chasseurs, à lire leurs innombrables publications (des dizaines de titres de presse), à regarder ce qu’ils veulent donner à voir dans les reportages qui leur sont consacrés, on aurait le sentiment que toute la pratique ne serait dirigée que vers un seul objectif : le lien social. Encore dans les derniers numéros de Picardie Chasse, consacrés aux ouvertures générales dans les plaines de la Somme, ne sont que retrouvailles et « purs moments de convivialité »<sup>1290</sup>. La revue Sanglier Passion n’est pas en reste avec ses récents reportages portant sur le département, dans lesquels on apprend la généralisation du système de dons, dans la chasse pourtant sélective du grand gibier au bois : territoires contre services rendus où « l’argent disparaît »<sup>1291</sup>.

<sup>1286</sup> Cf. ces deux références déjà évoquées, mais peu lues : Le Livre blanc Chasse, Pêche, Nature et Traditions, Paris : CPNT, 1990, 58 pages, ou encore Le manifeste de CPNT, Pau : 2002, 64 pages.

<sup>1287</sup> N°74, novembre 2005, pages 8 à 10. Revue disponible sur [www.asso.cpnt.fr](http://www.asso.cpnt.fr).

<sup>1288</sup> « Chasse Pêche Nature et Traditions, ou la ruralité en politique », in Ecorev?. *Revue critique d’écologie politique*, op. cit., automne 2003. Du même auteur et sur un angle plus large : « Les petits partis et l’idéologie : le paradoxe », in Les petits partis. De la petitesse en politique, dirigé par Annie Laurent et Bruno Villalba, actes du colloque de Lille, mars 1996, Paris : L’Harmattan, décembre 1997, ici pages 67 à 89. Le politiste montre que « la conversion majoritaire », c’est-à-dire la « différenciation contestataire » dans un positionnement sur l’axe dominant gauche-droite, est davantage le fruit d’un apprentissage du jeu et des règles politiques, qu’une posture toujours conforme à l’idéologie défendue. CPNT a ainsi simplement pris un retard sur les Verts en refusant très longtemps l’affiliation aux grands courants. Voir également, dans le sens du ruralisme contrarié par le champ politique, l’article consacré au CPNT dans le Dictionnaire des risques, sous la direction d’Yves Dupont, Paris : Armand Colin, 2004, pages 65 à 67.

<sup>1289</sup> Le thème du rempart national à la région se retrouve par exemple dans « le Paris des chasseurs », leur grande manifestation du 14 février 1998, pendant laquelle on a pu voir fleurir drapeaux tricolores et bannières régionales cote à cote, et encore ce sauvaginier de la côte picarde aux baccantes recourbées, portant sous son casque ailé un bouclier vraisemblablement sensé représenter la Gaule, sur lequel était inscrit « Bienvenue... chez nous ». Le mensuel des sauvaginaires ne s’y trompe d’ailleurs pas en publiant un numéro spécial souvenirs de cette démonstration de force, avec photos et commentaires découpés dans un fond... hexagonal.

<sup>1290</sup> N°104, septembre 2005, par exemple.

<sup>1291</sup> Pour le gibier d’eau, rappelons que les mesures sociales s’avèrent déjà généralisées, l’ACDPM baie de Somme distinguant par exemple les plus jeunes, les non imposés etc. Ces démarches se distinguent fortement des opérations marketing sur « le premier permis », lesquelles visent d’abord à attirer le “client”.

Car pour les observateurs de la chasse réelle, concrètement pratiquée dans les territoires, le CPNT apparaissait comme une fédération très improbable. La principale caractéristique des relations entre équipes cynégétiques ne doit rien à la réunion, mais celles-ci se distinguent plutôt par les forces centrifuges qui les affectent<sup>1292</sup>, y compris à l'interne. La cohésion relève plus souvent de la contrainte sociale que de la norme<sup>1293</sup>. Il faut ici rappeler que contrairement aux sports collectifs, l'exercice de la chasse peut se passer de concurrence et toutes les méthodes d'approche du gibier visent effectivement à ne pas le pousser sur autrui, en limitant la coopération au groupe minimal. Ce n'est donc pas tant sur le plan des valeurs que l'implosion menace, mais aussi pour des motifs très structurels. Pour autant, si « Le chasseur français » n'existe que dans les kiosques, tant les univers cynégétiques laissent apercevoir une pluralité étonnante, qu'il s'agisse du plan sociologique et justement des systèmes de valeurs, en revanche ce dernier plan n'a pas interdit l'alliance objective. D'ailleurs, même lorsque l'homogénéité idéologique prédomine, la contradiction va jusqu'à atteindre le chœur du sanctuaire, l'ACDPM de la baie de Somme ayant créé sa propre association touristique : Rando Nature, qui ne dit rien des tensions internes ayant abouti à cette opération de communication directe... « pour la bonne cause ».

De plus, nous avons montré dans les enquêtes relatives à Natura 2000 qu'on ne pouvait pas opposer le chasseur autochtone absolument enchâssé dans la pratique territoriale (l'agir paysan) et l'ornithologue citadin des classes moyennes cultivées (au sens de la « culture cultivée » déconstruite par Pierre Bourdieu), totalement obnubilé par le regard esthétisant (l'observation contemplative). Au contraire, les trois mots que donnent plus de 400 répondants pour définir leur ressenti à l'égard des territoires du littoral picard, mettent en avant un regard d'esthète (!) et qui plus est particulièrement sensible chez les agriculteurs<sup>1294</sup>. Encore une fois, l'idée naît aussi de l'image en train d'être tracée, et Pygmalion c'est aussi un modèle cynégétique qui s'impose aux autres chasseurs comme un idéal à aimer. Lorsque Jean-Louis Fabiani étudie dans les années soixante-dix la généralisation du modèle d'éthique aristocratique-bourgeoise à toutes les catégories de chasseurs, c'est alors aussi une réponse aux critiques externes qui s'exprime<sup>1295</sup>. L'intégration des jugements de valeurs dressés par les

<sup>1292</sup> Il a par exemple fallu faire cohabiter trois modes de légitimation : romantique, utilitariste et paysan, présents à l'état déformé, mais bien réellement chez les chasseurs contemporains. Cf. sur ce point la déconstruction de Sergio Dalla Bernardina : « Pour qui est le don ? *La comédie de l'innocence dans l'imaginaire cynégétique contemporain* », in *Ethnologie française*, 1995/4, octobre-décembre, tome XXV, « Mélanges : politique-musique-enfance », pages 668 à 680. L'ethnologue y écrit en résumé : « Pendant des siècles, les chasseurs nous ont présenté leurs rapports avec le gibier sous la forme d'un échange. La proie est un partenaire "qui se donne" et le chasseur mérite sa proie car il la poursuit sans économiser ses efforts et sans arrière-pensées utilitaires. Aujourd'hui, sous l'emprise des nouveaux stéréotypes –protection de l'environnement, gestion du patrimoine faunistique- l'abattage des bêtes sauvages doit être utile, programmé, rationnel. Le modèle romantique cédant en cela sa place au modèle marchand. Mais dans le milieu rural l'"approche destructive", non-utilitaire des chasses paysannes, représenterait elle aussi, malgré son apparente irrationalité, un modèle de légitimation de l'acte sanglant. Dans la phénoménologie du chasseur contemporain, le recours alternatif (et parfois même simultané) à ces trois codes, n'est pas dépourvu de quelques contradictions. » Néanmoins, la contradiction vaut surtout sous l'effet de la contrainte externe que subit le chasseur pressé de se justifier, y compris de par les échafaudages théoriques élaborés par les chercheurs, et repris par les parties prenantes au débat. En revanche, dans les classes populaires, l'intérêt alimentaire, l'inscription dans le territoire et le jeu sensible avec l'animal n'entrent pas en contradiction. On comprend encore une fois beaucoup mieux la faculté à accepter un discours de défense mené par les édiles bourgeois, davantage portés sur la "noblesse" du sport.

<sup>1293</sup> Et lorsqu'une société frôle l'implosion, comme récemment à Plainville, le niveau sonore est perceptible dans le village. Ces conflits ne sont d'ailleurs pas nouveaux, de volumineuses archives privées relatent abondamment les querelles, dont celles du bourg de Breteuil, dans l'Oise, qui voit s'affronter les notables aux ouvriers autour de 1910.

<sup>1294</sup> Voir les rapports correspondants, à partir des pages 369 pour le PIC.01 et 562 pour le site 2.

<sup>1295</sup> Cf. « La crise de légitimité de la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », colloque international « Les politiques de l'environnement face à la crise », Paris, 10, 11 et 12 janvier 1984, organisé par l'association GERMES et le Secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie, texte ronéotypé, 24

censeurs à leur encontre même, et ce par la frange de la population cynégétique la plus proche des entrepreneurs de morales qui jugent son action de chasse, pousse les réformateurs à vouloir extirper les “mauvaises conduites”, en attaquant ce qui serait la part néfaste de la chasse : le prédateur sans scrupule<sup>1296</sup>. Désormais, la chasse s'étant popularisée et les “efforts” consentis sur le plan des méthodes de piégeage, ainsi surtout que sur l'entreprise gestionnaire, n'ayant pas apporté les résultats attendus pour redorer le blason cynégétique, c'est la radicalisation de la base qui a généré le discours contestataire. Il n'est plus temps de discuter la destruction achevée de nombreux territoires de plateaux, alors que la confrontation avec les paysans réservataires de leurs terres impliquerait qu'ils continuent à pratiquer, ce qui est de moins en moins souvent le cas.

C'est de cette façon que l'on peut décrypter l'insistante recherche d'alliance avec le secteur agricole, que laisse poindre du côté de l'offre politique un CPNT complaisant à chacune de ses lignes, alors même que le « vivre au pays de son travail » se révèle fossoyeur pour la pratique cynégétique promue par Pau. Cette invitation à renouer avec l'idylle imaginaire d'antan relève singulièrement d'un désir de rétroactivité, dans la mesure où les transformations du terroir font que les principales critiques des chasseurs s'adressent précisément aux cultivateurs. Les comparaisons interdépartementales réalisées précédemment montraient encore une Somme seulement au trentième rang national de la ruralité, avec à peine 62% de sa population résidant dans des unités urbaines de moins de 10 000 habitants<sup>1297</sup>, alors que sa « rurattitude » lui a vaut régulièrement les premières pages des quotidiens nationaux. De même, le taux de cynégophilie n'est que le vingtième de France avec 5,1% des résidents du département. Enfin, notons que le parti fondé par André Goustat n'a jamais réuni sous son sigle qu'au plus la moitié aux deux tiers des électeurs chasseurs, au point que ce loisir si stigmatisant désormais se trouve aujourd'hui confronté à des difficultés de reproduction. En 2005, les candidats à l'examen du permis de chasser affichaient dans la Somme une moyenne d'âge de trente ans. La pratique passe maintenant par des modes de socialisation qui révèlent les façons nouvelles d'arriver à la chasse : l'internet est ainsi cité comme source d'information par plus de 15% des chasseurs actuels de la Somme, les chaînes TV spécialisées par près d'un quart<sup>1298</sup>. En 2001, l'ANCGE par l'intermédiaire d'un de ses dirigeants, sortait un jeu de société : « Allons à la chasse »<sup>1299</sup>, apothéose de la nouvelle norme actée par le fer de lance du CPNT : « soyons fiers d'être chasseurs ! »

Si, pour continuer à filer cette métaphore militaire que l'on relève souvent dans les analyses sur la chasse, qu'il s'agisse des vêtements, des stratégies ou même du vocabulaire ; si donc les 1,4 million de pratiquants français formaient une troupe hétérogène, épisodiquement engagée dans le même combat, on y distinguerait une colonne des plus déterminées avec les traqueurs de migrateurs. En son sein, les amateurs de gibier d'eau seraient à n'en pas douter la division de première ligne, quand son bataillon de choc se constituerait des sauvagiers

---

pages. Repris dans « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°54, « Le savoir voir », septembre 1984, pages 81 à 84.

<sup>1296</sup> C'est dans ce sens que Fabiani décortique le projet de Jacques Colin-Delavaud : Essai sur la nouvelle organisation de la chasse, Paris : Durel, 1950, dans lequel le sociologue décèle la condamnation de la prédation paysanne, au profit d'une promotion de la chasse bourgeoise, où dominerait l'éthique sportive associée. Colin condamnait ainsi le cultivateur qui emporte son fusil au travail comme « le plus redoutable des ravageurs », observe Fabiani. Il condamne donc la politique du permis à bon marché, fort dommageable car les paysans ne savent pas que « la chasse est une distraction et non un moyen de se procurer de la viande à bon compte ». L'auteur de la réforme propose une campagne de promotion de la chasse sportive : ne tirer que sur le gibier capable de se défendre, lui laisser sa chance, développer le goût du jeu. On voit bien à quel point ce jeu avec l'animal, sous sa forme sportive, relève d'une conception fort récente.

<sup>1297</sup> Voir le schéma récapitulatif, page 326 du tome 2.

<sup>1298</sup> Cf. précédemment le portrait social des chasseurs de la Somme.

<sup>1299</sup> Médaille d'argent du concours Lépine 2001 pour les jeux éducatifs sur la nature, il constitue l'exemple le plus révélateur du « bien chasser » contemporain.

picards et sa “légion” de l’ACDPM baie de Somme. Il ne faut d’ailleurs pas s’y tromper, l’esprit de corps est de mise dans cette légion “indigénisée”, en particulier lors des opérations spéciales. Pendant les campagnes électorales, la monopolisation des panneaux destinés à cet usage est facilement accessible par la faculté de mouvement des équipes en manœuvre de collage. Assez rapidement, en particulier lors des européennes de 1999, le logo de CPNT trône en maître. L’année précédente, alors que se préparait la grande manifestation parisienne du 14 février, la rubrique « échos des régions » du mensuel sauvaginier annonçait sur tout le littoral picard la suspension de la chasse le jour J. Le communiqué de la baie de Somme titrait « alerte verte : le plus grand nombre doit montrer son mécontentement vis-à-vis du ministre de l’Environnement, futur fossoyeur de la chasse si l’on n’y prend garde. Des sanctions seront appliquées pour les contrevenants. »<sup>1300</sup> Le département apportera de la sorte la meilleure contribution au défilé, avec plus de 9 000 marcheurs pour 130 000 à 250 000 manifestants selon les sources<sup>1301</sup>. Une autre preuve de cet esprit de corps est donnée par la détermination que l’on met à ne jamais abandonner des hommes entre les mains de “l’ennemi”. Ainsi, après les violences provoquées lors de l’inauguration de la déchetterie de Ault, en 2000, pendant lesquelles le député Vincent Peillon avait dû être évacué en urgence par hélicoptère, une association s’est créée en juin 2005 afin de venir en aide aux neuf condamnés<sup>1302</sup>. Il s’agit ici d’organiser la mutualisation des risques, y compris financiers, en vendant entre autres des autocollants, dont l’un représente bien évidemment une oigne, avec ce slogan « Chasses traditionnelles : un art de vivre ». « Solidarité chasseurs » se fixe ainsi pour mission de collecter les « vingt millions de centimes [en anciens francs donc (sic.)] de dommages à régler suite au jugement ». Ce fond impliquait également la réalisation de buvettes, mais encore d’un concours de pêche au profit des hommes tombés au tribunal<sup>1303</sup>, les mêmes témoignages de soutien devant être organisés dans le Pas-de-Calais.

Revenons dans la Somme, où la chasse tente de perfectionner et raffiner ses rituels de cohésion, qui sont aussi des démonstrations de force, à l’image des récentes « messes de Saint-Hubert », rassemblant jusqu’à un millier de sympathisants dans le joyau gothique que représente la cathédrale d’Amiens. En 2005 s’y ajoute un « rebond », le lendemain à l’abbatiale de Saint-Riquier pour les sauvagins de la côte. C’est encore ici que se profilent les relations privilégiées avec les Pyrénées-Atlantiques, nouées à la grande époque. En effet, comme souvent le chanteur basque Michel Etcheverry accompagne les trompes du Bien Allé de Compiègne. Ce n’est pas le seul exemple des liaisons qui perdurent. Les photos de l’épopée CPNTiste trônent toujours dans certains bureaux de la FDC.80, même si les déchirements avec les tenants du ni gauche ni droite tardent à se cautériser devant les tribunaux. Le président fédéral, désormais étiqueté villiériste comme conseiller général

<sup>1300</sup> La Sauvagine, n°410, février 1998, page 12. Ce « spécial manifestation » est d’ailleurs très clair quant à la discipline attendue des troupes montant sur Paris : une page de consignes digne d’une armée en campagne. Pour autre exemple, insatisfaite du fait que le montant des 233 955 timbres gibier d’eau, vendus en France lors de la saison précédente, ait alimenté les caisses du Trésor public de près de 20 millions de francs, contre une modique subvention à son endroit, l’ANCGE a lancé de son côté une souscription volontaire prenant elle aussi la forme d’un timbre. Or là aussi c’est l’ordre qui fit qu’une immense majorité des sauvagins se sont acquittés de cette « obligation morale ». A tel point que dans la Somme, le bar de l’Authie en vendit 700 en deux mois, à la demande du tenancier, alors que le département atteignait les 11 750.

<sup>1301</sup> Avec 2 381 cars de tourisme et près de 25 000 voitures particulières le chiffre de 170 000 semble crédible. Parmi les organisateurs de premier rang, sur les quinze personnalités remerciées très officiellement dans le numéro 411 du mensuel précédemment cité, cinq sont de la Somme et parmi eux, uniquement des chasseurs littoraux (page 21).

<sup>1302</sup> La tension était perceptible lors du procès en février 2003 et si les lanceurs de galets mis en examen semblaient sereins, on a dit qu’ils se seraient sentis protégés par le CPNT.

<sup>1303</sup> Chez les fondateurs de l’association, militants CPNT assidus, on note que depuis cette affaire il y a eu un décès par accident, mais attribué au stress découlant de l’affaire et deux divorces, parmi les mis en examen.

d'Abbeville-Sud, a laissé entendre qu'il avait accordé son parrainage à Frédéric Nihous, le candidat successeur de Saint-Josse pour la dernière présidentielle.

Quant à la sociabilité rurale telle qu'elle est vécue dans les villages de Picardie, elle ne peut être rapprochée de la « volonté naturelle (*wesenwille*), organique et non réfléchie » propre à la communauté chère à Tönnies. Les liens de voisinage n'induisent pas de proximité affective évidente, mais ce sont au contraire les propos nostalgiques d'une sociabilité d'antan qui s'imposent à l'évidence.

## **B.) LE RETOURNEMENT DE LA DOMINATION**

Notre perspective a consisté à envisager la sociabilité en tant qu'ensemble de règles d'un jeu social connu, à la fois parce qu'il fait partie des lieux communs propres aux sociétés paysannes, encore prégnantes dans l'imaginaire occidental, mais encore parce que sur ces territoires au seuil d'un nouveau mixage culturel, il sert de référentiel, établissant une limite avec l'angoisse de la banlieusardisation : 'ici, pays des chasseurs'. Partager le sens que ces règles donnent de la vie en collectivité n'exige pas nécessairement l'interaction directe et active. Il existe une foule de raisons pour adhérer à un discours politique, sans pour autant être personnellement concerné par le cœur de son message (ici la chasse), sans être physiquement en relation d'interconnaissance (dans la hutte, le village ou le quartier). Qui plus est, sur le littoral picard comme ailleurs, la ségrégation sociale dans l'espace fait que « Zorro », célèbre descendant local de Nemrod, a peu l'occasion de croiser les résidents huppés du bois de Cise au zinc du bistrot de Noyelles-sur-Mer. De plus, dans ce vote, ce qui se trouve aussi en jeu, c'est la dualité entre le Nous local et une altérité grandement allégorique : « l'écolo ». Cette altérité peut concerner "l'étranger de l'intérieur", comme une figure archétypale de l'urbanité cosmopolite, à sociabilité réticulaire. Deux manières d'être en société s'opposent de fait, mais davantage comme des modèles d'identification, plus que comme des réalités *sui generis*.

### **1.) La misère de la Somme : sociologie du déclin**

Dans l'espace rural persiste, certes, une loi proxémique face aux réseaux des cultures a-territoriales. L'interconnaissance, décrite par Henri Mendras, y reste forte, mais de là à dire qu'elle transcende les clivages de classe... il y a un pas qui ne peut se limiter au pas-de-porte. A Abbeville, probablement la commune de plus de 10 000 habitants la plus CPNTiste de France, les quartiers les moins cynégétiques ont aussi retenu le blason des chasseurs. Le lien social passe également par l'adhésion à un style de vie connu sans être toujours vécu. Voter CPNT est devenu, sur la côte picarde, un signe de ralliement à une crise plus large. Ce qui définit le mieux la géographie des « fiefs » CPNTistes réside dans le caractère périphérique de leur implantation : périphérie des centres de décisions politiques, périphérie des flux de richesses, périphéries des dynamiques sociales les plus porteuses de promotion. On peut alors envisager les modes de sociabilité comme des marqueurs de déclassements locaux entrant dans des jeux de distinctions sociales qui transcendent les clivages économiques, lorsque c'est l'ensemble du territoire constitué qui ressent une menace face à sa "requalification"<sup>1304</sup>. En conséquence, faut-il en conclure que la conscience de classe n'ait jamais été un facteur déterminant du vote ? Nous manquons de recul pour séparer ce qui relèverait du structurel, par rapport à ce qui ne serait que conjoncturel.

---

<sup>1304</sup> L'opération Grand Site est à ce titre aussi une réponse, des élites locales cette fois, pour faire passer le littoral picard dans un XXI<sup>e</sup> siècle ouvert sur le vaste monde... en ne conservant de la carte postale que la patine du temps.

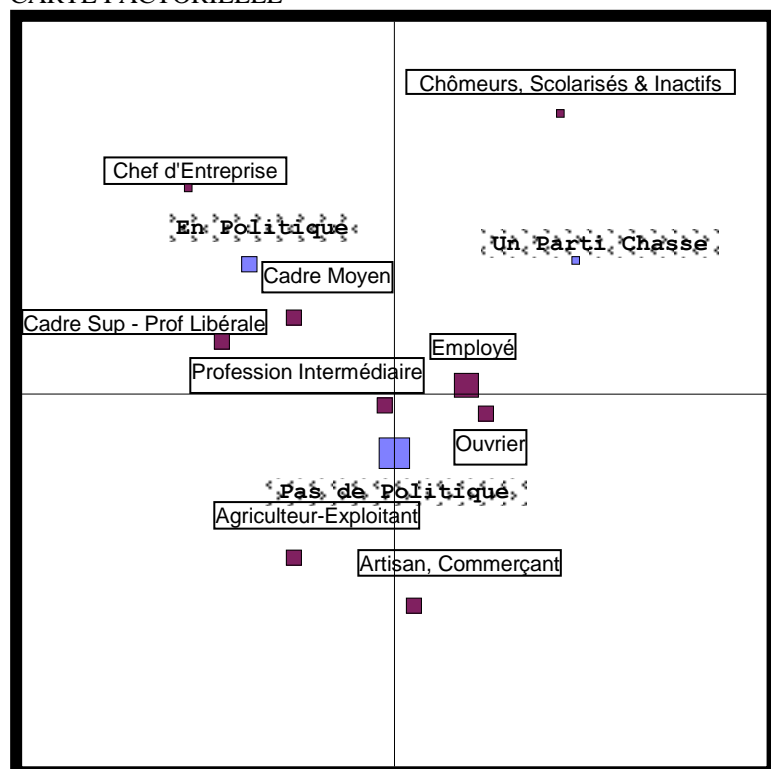
Mais la dernière moisson de données concernant les chasseurs de la Somme montre assez bien que des logiques sociales travaillent ce qui fut LE fief électoral du CPNT. Sur 5 240 répondants, représentant près d'un affilié sur cinq dans le département, ils ne sont plus guère que 30% à considérer la chasse comme devant « se positionner sur l'échiquier politique », et encore, dont 13,4% avec un parti. Les derniers de ces mohicans ne sont pas sociologiquement neutres, leur moyenne d'âge passant de plus de 50 ans pour les opposants à toute politisation, à environ 40 chez les partisans. Ces derniers s'avèrent moins souvent des autochtones, mais résident plutôt dans le périurbain. On les rencontre encore davantage chez les sauvaginaires, mais ce constat n'est plus massif. Surtout, le clivage le plus expressif et le  $\chi^2$  le plus discriminant touche à la répartition socioprofessionnelle.

« De votre point de vue, la chasse doit-elle se positionner sur l'échiquier politique ? », selon la dernière profession exercée :

Politique	Oui	Oui, avec un Parti	Non	TOTAL
<b>Profession</b>				
Agriculteur-Exploitant	17,8%	9,4%	72,8%	100%
Artisan, Commerçant	12,8%	12,8%	74,4%	100%
Chef d'Entreprise	29,3%	10,3%	60,3%	100%
Cadre Moyen	22,7%	12,9%	64,5%	100%
Cadre Sup - Prof Libérale	23,1%	8,8%	68,0%	100%
Profession Intermédiaire	17,4%	13,1%	69,5%	100%
Employé	15,1%	16,1%	68,8%	100%
Ouvrier	14,1%	16,2%	69,7%	100%
Chômeurs, Scolarisés & Inactifs	17,7%	23,2%	59,1%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>17,5%</b>	<b>14,0%</b>	<b>68,5%</b>	<b>100%</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 117,92$ . Degrés de liberté = 27. 1-p = >99,99%.

#### CARTE FACTORIELLE



Ce retour de l'infrastructuel donne des classes populaires et surtout des inactifs pour derniers bastions du choix partisan, alors que les indépendants faiblement dotés en capital culturel, pourtant piliers du vote antérieur, provoquent la plus forte désaffection. Chez les catégories supérieures, le choix semble se porter davantage sur un retour au lobbying classique via les instances nationales, ce qui les amène à envisager la politique sans le parti.

Ce constat commençait déjà à poindre avec la consultation de 2002, les voix du CPNT étant plutôt issues de secteurs en phase de déclin social, ce que montrait plusieurs études à la sortie des urnes<sup>1305</sup>. Pour commencer, l'électorat de Saint-Josse s'y révélait certes davantage masculin que la moyenne, mais sans que la répartition par genre soit aussi disproportionnée, 5% des hommes ayant déclaré ce vote contre 3% des femmes. Par contre, la jeunesse de cet électorat se transformait en population médiane : les 35-59, en plus des 18-24 ans. Quant à la dimension populaire de ce vote, elle se trouvait en grande partie vérifiée au niveau national.

#### **REPARTITION EN CLASSES PROFESSIONNELLES (score national : 4,23%)**

<b>Pourcentage des suffrages exprimés</b>	
Agriculteurs	3%
Artisans, Commerçants	8%
Professions libérales, Cadres supérieurs	1%
Professions intermédiaires	4%
Employés	6%
Ouvriers	6%

S'ils continuaient à souvent chasser, les agriculteurs restaient pourtant peu nombreux à se reconnaître dans le vote du prétendant qui se présentait comme « le candidat de la ruralité ». En revanche, l'artisanat et le petit commerce, traditionnel grand pourvoyeur de nemrods, avait adhéré plus largement à son message, comme les ouvriers et les employés. Ce qui permettait de caractériser le statut professionnel ne tenait pas dans la distinction entre secteur privé et secteur public, ces variables n'ayant pas été discriminantes pour l'électorat en question, mais bien le fait de relever du salariat ou pas. C'étaient ces indépendants qui, au regard de leur poids dans la population active française, se trouvaient sur représentés dans le vote CPNT. De même, les chômeurs étaient déjà plus nombreux à se retrouver dans le bulletin kaki. Enfin, contrairement à un sentiment généralement partagé, les plus diplômés n'étaient pas à ce point sous représentés.

#### **REPARTITION PAR DERNIER DIPLOME OBTENU (score national : 4,23%)**

<b>Pourcentage des suffrages exprimés</b>	
CEP / CAP / BEP	6%
Baccalauréat	4%
Diplôme de l'Enseignement supérieur	3%

En fonction du type de diplôme maintenant, la participation au score du candidat CPNT allait décroissante au fur et à mesure que le dernier diplôme obtenu s'élevait dans la nomenclature. Néanmoins et ici comme pour le vote étudiantin, les diplômés de l'enseignement supérieur se retrouvaient plus nombreux que ne l'aurait laissé présager les a priori.

<sup>1305</sup> Les résultats qui suivent émanent de l'enquête menée par IPSOS et France 2 au soir du 21 avril 2002 et portant sur un échantillon de 4 044 personnes interrogées par téléphone selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération et région).

**REPARTITION PAR NIVEAU DE REVENU DU FOYER**

<b>Pourcentage des suffrages exprimés</b>	
Modeste	3%
Moyen	5%
Elevé	2%

Cette catégorisation en revenu « modeste », « moyen » et « élevé » s'avérant schématique, nous l'indiquons pour simple information, la prudence devant prévaloir puisque aucune précision n'était apportée quant à la définition de ces termes. Si on la retient néanmoins, les électeurs de CPNT relevaient davantage de la tranche dite « moyenne » et peu de la tranche dite « élevée ». En revanche, c'était déjà parmi les plus petites communes qu'on avait la probabilité la plus forte de trouver un électeur de Saint-Josse, celle-ci régressant avec l'élévation de la population. Enfin, il se confirme que l'électorat ici analysé provient de l'ensemble de la palette partisane, avec une tendance du CPNTisme à primo attirer à lui des électeurs anciennement verts, secundo à recruter avec un léger avantage sur la droite de l'échiquier politique, mais sans prééminence du FN.

L'électorat des « braconniers de la politique » s'avère composite de part ses origines partisans et s'inscrit dans une tendance plus vaste d'éparpillement des suffrages exprimés dans le vote catégoriel. Pour le Sud-est et le Cantal l'origine politique de ses électeurs puise plutôt à droite de l'échiquier, alors que la gauche domine dans les Landes, la Gironde et surtout la Somme, trois départements bastions. Sociologiquement parlant, nous avons affaire à **un public en âge de travailler, composé plus souvent d'hommes provenant de secteurs d'activité déclinants, menacés par la concurrence, quand ils n'ont pas perdu leur emploi et donc en butte avec le risque de déclassement.**

Comment dès lors interpréter qu'une population, aussi éloignée de l'image des hussards noirs de la Troisième République, ait pu faire référence dans autant de consultations électorales au point d'y voir des pygmalions ? Les caricatures et plus simplement le sens commun les éloignent suffisamment de la domination culturelle, pour se limiter à ne rappeler ici que les tartarinades du sketch des Inconnus. On aurait tort d'en rester à cette présentation « beaufisée ». Non seulement les sauvaginaires de la côte picarde emportaient avec eux près de 30% des suffrages exprimés lors du premier tour de la dernière présidentielle sur le PIC.01, mais quelques mois plus tard, en pleine résurgence du vote utile, les deux circonscriptions législatives du littoral étaient encore les meilleures de France pour CPNT, avec quelques 15%. Sur place, les chasseurs jouissent en effet d'une image qui n'a rien à envier aux toréadors des villes d'arènes, et leur implication dans toutes les strates de la vie locale<sup>1306</sup> leur a apportés deux vices présidences au Conseil Général.

En effet, là où les crispations sociales se sont cristallisées autour de la patrimonialisation de la nature<sup>1307</sup>, nous espérons avoir contribué à montrer que les chasseurs étaient auréolés d'une parure d'"authenticité", qui leur donne à incarner la défense de la communauté rêvée.

## **2.) Un fossé avec la culture dominante**

Un autre facteur renforce et à la fois exprime le désarroi d'un mode de sociabilité sur le déclin et tient dans la défiance qui s'affiche à l'égard des élites gouvernantes. Partie de la

<sup>1306</sup> Jusqu'aux manifestations anti-aéroportuaires du Santerre lorsqu'il était question de bâtir la troisième plateforme internationale du grand bassin parisien.

<sup>1307</sup> Cf. Philippe Nys : « Fatale attraction du patrimoine naturel », in *Carnets du paysage*, n°4, automne-hiver 1999, Actes Sud et Ecole nationale supérieure du paysage (Versailles).



remise en question du politique, cette défiance n'explique pas seulement que ces populations s'en soient remises à l'atypique formation transpartisane que se veut être CPNT, mais révèle une fracture plus profonde au savoir dominant. Le propos est suffisamment ordinaire pour que l'on ait pas à trop s'y attarder, mais notons que lorsque la polémique entre les pro et les anti-chasse quitte le domaine de la morale, elle glisse quasi systématiquement sur le plan de la connaissance. L'enjeu est en effet de taille puisque la maîtrise des lois organisant la nature conditionne en grande partie la légitimité des interventions à privilégier. Au-delà, chez les chasseurs l'érudition donne la possibilité de se déculpabiliser sur le mode du 'je sais ce que je fais', alors que pour les environnementalistes elle compense l'urbanité courante de leur lieu de résidence : 'je connais ce que je viens observer'. Pour faire valoir ses prédilections en matière d'usages légitimes de la nature, chaque groupe de protagonistes doit faire la preuve de sa compétence. Le « sens pratique », pour reprendre le concept bourdieusien, exprime des habits incorporés pour lesquels les représentations de la réalité physique diffèrent du tout au tout<sup>1308</sup>. L'observation concrète du même milieu naturel n'est pas moins tributaire de ce que l'histoire sociale des individus leur permet d'y voir<sup>1309</sup>. L'interprétation de ce qui s'offre au regard reste médiatisée par des modes de décodage qui ont trait à l'acquisition du savoir. Quand le chasseur en appelle à son expérience de terrain, l'écologue, qu'il soit amateur ou professionnel, lui répond sur le plan des acquis de la recherche. Le recours de plus en plus prononcé au savoir savant est passé par là. L'idée que l'autre partie en présence « n'y connaît rien » souligne l'impossible dialogue entre deux systèmes de cognition. Ce sont peut-être les techniciens cynégétiques qui, dans le monde de la chasse, sont les plus enclins à entendre les arguments scientifiques, alors que leur position institutionnelle exerce sur eux l'autocensure la plus efficace. Il existe peu de domaines à ce jour où savoir rime autant avec pouvoir, précisément parce qu'en matière d'environnement notre ignorance est la règle et la certitude l'exception, d'où à l'évidence l'enjeu de la connaissance dans ce domaine.

Il s'agit pourtant plus que d'une simple question de stratégie de légitimation. Dans une société dominée par les services et les productions immatérielles (lorsque même la fabrication des biens convoque la haute technologie des spécialistes), le capital culturel interpelle l'identité de ceux qui s'en croient dépourvus. Se référant à une connaissance empirique reliée à l'observation in situ, la méfiance avérée des chasseurs pour une science qu'ils jugent défavorable à leur pratique rencontre dans la population un divorce sociologique entre la culture livresque, validée par la compétence scolaire, et d'autres formes de transmission du savoir. On entend couramment ce complexe vis-à-vis des compétences validées par les institutions éducatives dans l'amalgame produit autour des définitions du mot « intelligence ». Si l'intellect fusionne trois aptitudes : le QI, le diplôme et le savoir-vivre, dans les milieux populaires particulièrement, la détention d'un titre scolaire est associée d'emblée à un bon fonctionnement cérébral, ce qui justifie qu'on y relève plus aisément les discordances avec le savoir-vivre<sup>1310</sup>. En d'autres termes, l'absence du "parchemin" est souvent vécue comme un

<sup>1308</sup> Cf. la version radicale sur ce point avec Pierre Bourdieu et Yvette Delsaut : « Pour une sociologie de la perception », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°40, « Sociologie de l'œil », 1981, pages 3 à 9.

<sup>1309</sup> C'est ce que nous avons cherché à montrer en filigrane du premier chapitre de la troisième partie, consacré au travail des territoires, avec beaucoup moins de radicalité dans la mesure où nous sommes parti des pratiques et non de la problématique à démontrer. De cette manière, la réalité du terrain et des impératifs socio-écologiques trouve sa place dans l'analyse. Cf. *Les savoirs naturalistes populaires. Actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 1985, « Ethnologie de la France ». C'est ainsi que Bertrand Hell peut, dans le même ouvrage, viser à contester l'idée simpliste d'une chasse alsacienne bourgeoise par opposition à une chasse populaire, en adoptant une distinction entre le chasseur régional et celui qu'il qualifie « d'outre Vosges », « extérieur ». On aura compris que notre propos cherche à se situer dans la combinaison de deux réalités également *observables in situ*.

<sup>1310</sup> Une phrase quasi rituelle réalise ce sentiment de décalage ressenti comme anormal : « Bah, tu vois, ils sont intelligents [capital culturel], mais finalement ils le sont pas [savoir-vivre]. »

déficit personnel vis-à-vis des aptitudes scolaires, même quand on s'en défend sur le mode de l'explication sociologique. Par les métaphores territoriales dont il est coutumier, CPNT a transformé cette dichotomie par une fracture entre les pratiques rurales (« l'écologie de terroir ») et celles symbolisant la ville (« l'écologie de trottoir »). Comme mentionné précédemment, ce jeu de mots sert alors le dossier de la défense pour ceux qui se veulent les avocats des campagnes, quand on leur oppose un reflet peu flatteur d'eux-mêmes : « mouvement poujadiste de cour de ferme »<sup>1311</sup>. D'une certaine manière, l'association de la notion de terroir à ce qui fut et qui reste une discipline scientifique avant de représenter un courant politique procède aussi d'une forme de retournement. Parce que l'urbanité continue à incarner le savoir reconnu, elle est ici disqualifiée par ce qui l'exprime le mieux : la mobilité, mais en ce qu'elle a de moins écologique : le trottoir. A l'opposé du mouvement, du côté de la pérennité et de « l'ordre éternel des champs »<sup>1312</sup>, le terroir se voit conférer une dimension gratifiante. C'est cette valorisation qui peut contribuer à expliquer le succès de « l'écologie qui agit », comme aime à se qualifier le mouvement des chasseurs, en particulier là où se rencontrent les publics en rupture de qualification ou lorsque les formations de niveaux IV et V sont intégralement orientées vers la maîtrise technique désintellectualisée (action VS intellectualisme). Or, concernant la région des bas-champs picards, la coexistence ancienne entre des publics aux antipodes de la dotation en capital culturel se trouve avérée de longue date. Aujourd'hui encore, on estime que l'illettrisme touche environ 15% de la population du Vimeu<sup>1313</sup>, un maximum en Picardie.

### 3.) Les stigmates : un sauvage de l'intérieur

*« Dans le contexte rural, selon le poncif aristocratique repris par les écologistes, la sauvagerie de la nature est inversement proportionnelle à la sauvagerie du paysan : plus le paysan est civilisé, plus il respecte la nature sauvage ».*

Sergio Dalla-Bernardina : « Ceci n'est pas un mythe. *L'obsolescence médiatique de Caulerpa Taxifolia* », in Communications, Seuil, n°76, 2004, pages 181 à 2002<sup>1314</sup>.

<sup>1311</sup> « C'est en 1989 que certains présidents fédéraux de chasseurs comprirent l'avantage politique et électoral qu'ils pouvaient tirer d'une exploitation de la crédulité, de l'inculture politique des chasseurs et ruraux assimilés. Ils lancèrent le CPNT, mouvement poujadiste de cour de ferme, faisant campagne sur la désinformation grossière », déclare en 2000 Gérard Charollois, président de l'ASPAS, dans la Lettre du Collectif « faune sauvage », Action faune, <http://members.aol.com/actionfaun/piece8.htm>. Ce même courant très opposé à la chasse réclame d'ailleurs, pour faire allusion au schéma rokkanien, « la séparation de la chasse et de l'Etat » (sic).

<sup>1312</sup> Ce titre de Roland Maspétiol, paru au sortir de la seconde guerre mondiale, est reconnu comme le dernier grand éloge du courant agrarien, 1946, op. cit.

<sup>1313</sup> Cf. Isabelle Farcy et Mélanie Roussel : Le Vimeu, un district industriel fait d'archaïsme et d'hypermodernité, monographie, CEFRESS, université de Picardie Jules Verne, sous la direction de Stéphane Bouquin. Ce taux d'illettrisme était par ailleurs en 2000 de 5,4% pour la Somme ou la région Picardie contre 3,3% au niveau national.

<sup>1314</sup> Jean-Louis Fabiani ne disait pas autre chose dans les années 80, et poursuivaient récemment dans un sens critique similaire avec « L'écologie de la restauration considérée comme une mise en spectacle du patrimoine naturel », in Carnets du paysage, n°4, automne-hiver 1999, op. cit.

Autre rupture de nature plus anthropologique, qui recoupe d'ailleurs la précédente, la manière d'appréhender le morbide fonde le *hiatus* primordial qui sépare les représentations dont la chasse est l'objet. Deux mondes s'opposent radicalement sur cette question de la mise à mort et surtout du plaisir procuré par une activité dont c'est la finalité la plus évidente, même si ce n'est pas la seule. Interrogés sur leur vision de la chasse, les étudiants de sociologie, en première année à Amiens, pointent principalement ce divertissement morbide qui trouble leur éthique. Ordinairement, les ethnologues interprètent les positionnements en fonction de la plus ou moins grande proximité d'avec la culture paysanne. Dans son autobiographie, Jean-Claude Carrière s'en fait l'écho en relatant le caractère ordinaire et « normal » de la mort animale dans son enfance rurale<sup>1315</sup>. Au-delà, la remise en question de l'anthropocentrisme questionne à notre sens la culpabilité collective ressentie vis-à-vis des maux de l'environnement<sup>1316</sup>. Nous avons à nouveau conscience de ce que cette assertion peut contenir de provoquant pour nombre d'amoureux de la faune sauvage. Pourtant, il semble pour le moins difficile de faire l'impasse sur les modalités toutes récentes du traitement réservé à la mort dans les pays occidentaux modernes. A l'échelle de l'histoire de l'humanité, il n'existe probablement pas d'équivalent dans la mise à distance contemporaine des cadavres, pourtant omniprésents sur nos écrans de télévisions, mais tellement maintenus à l'écart dans la réalité charnelle de notre quotidien<sup>1317</sup>. Pendant de cette aseptisation, la vie retrouve une sacralisation inversement proportionnelle qui connaît un nouveau développement avec l'accentuation des revendications pour le droit de l'animal (inscrit dans le projet de constitution européenne), dont on fait subséquemment un être investi de sensibilité. Sa souffrance tend alors à être considérée comme inacceptable et l'homme qui le chasse en première ligne des critiques parce qu'il ne peut pas même invoquer la recherche médicale pour justifier son acte de prédation. Norbert Elias voyait dans « les modifications de l'agressivité »<sup>1318</sup> un mouvement civilisationnel nous éloignant des formes les plus directes de la violence physique. Par le contrôle social de l'« économie pulsionnelle », l'État a réglementé tout au long de son histoire les manifestations d'une l'agressivité redoutée par les sociétés pour le maintien d'un ordre établi. Son résultat le plus flagrant aura tenu dans l'incorporation progressive de ces normes de civilité, d'autant plus efficace qu'elles procèdent désormais de l'autocensure.

Pour la morale publique, il n'y a qu'à s'en féliciter, bien que pour les sciences sociales s'ouvre un nouveau champ d'investigation : les déterminants sociaux de la lutte pour la neutralisation des violences physiques et plus généralement des passions morbides. Entre les chansons de gestes médiévales relatées par l'historien des mœurs et « Le chasseur » de Pierre Bachelet chanté par Michel Delpech, la fierté du dominateur sur son semblable ennemi a cédé la place à la culpabilité devant un vol d'oies sauvages. Chez Raboliot ou Chutt Le Hutteux l'anthropomorphisme n'est qu'une attitude résiduelle, parfois un procédé littéraire des auteurs. Le « syndrome Bambi » dénoncé par les chasseurs ne pouvait pas plus affecter les héros de Marcel Pagnol dans « La gloire de mon père », alors qu'il est au fondement du « Peuple migrateur ». A contrario, au Moyen Age et même sous la Renaissance la différence entre le jeu et la guerre devait parfois moins au fond qu'à la forme. Pour exemple, les trois

<sup>1315</sup> Cf. Le vin bourru, *Mon village : un monde perdu*, Paris : Plon, 2000. Relevons une fois encore le sous-titre évocateur.

<sup>1316</sup> Le jeu de mots est de Georges Bertrand et Jean-Paul Métaillé : Les mots de l'environnement, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, février 2006, « Les mots ». Cf. sur cette question : Jean-Paul Deléage et Christian Souchon : L'éducation pour l'environnement et son insertion dans l'enseignement secondaire, programme de recherche et d'études de l'Institut international de planification de l'éducation, Paris : UNESCO, 1993.

<sup>1317</sup> Même le mouvement qui avait amené au déplacement des cimetières du pourtour des églises à l'extérieur des villages se fondait sur des motivations plus hygiénistes.

<sup>1318</sup> Op. cit., chapitre VII, pages 279 à 297.

pavés que l'on voit encore aujourd'hui au pied de l'hôtel de ville de Montdidier, petite sous-préfecture de la Somme, commémorent l'assassinat d'un marchand linge et de sa femme enceinte, proféré par le courroux d'un joueur mécontent, à l'occasion d'une partie de Paume lors d'une foire en 1498. Un évènement similaire se produit à Abbeville en 1611<sup>1319</sup>.

Pour reprendre la thèse défendue par Norbert Elias, « il y a interdépendance étroite entre structures sociales et structures émotionnelles »<sup>1320</sup>, et si cela vaut également pour les modifications de l'*ethos* cynégétique, ça n'empêche en rien les décalages qui touchent les populations d'une même société à un temps T. Pour autant, l'euphémisation de l'agressivité n'annule aucunement la violence en général. Nous avons eu l'occasion d'ajouter ce qualificatif de « physiques » aux violences les plus réprimées pour bien marquer la différence avec d'autres situations vécues comme violentes : chômage et précarité bien sûr, mais encore plus « symboliques ». L'avantage que le système genevois de régulation de la faune sauvage, par des gardes de la fonction publique, détient sur la chasse pour ses opposants, c'est qu'il procède de la même façon que l'État lorsqu'il se réserve « le monopole de la contrainte physique [...] dans la lutte socialement sanctionnée contre des ennemis extérieurs ou intérieurs. »<sup>1321</sup> C'est pourquoi toutes les justifications économiques et régulatrices auxquelles s'adonnent les instances cynégétiques ratent complètement leur objectif. La préférence pour le tir froid et rationnel est moins un argument pour la bonne préservation des espèces qu'un révélateur du véritable enjeu : l'extirpation de cette mauvaise part de l'homme qui ne réfrène pas ce plaisir honni qu'on lui attribut comme un inexcusable rapprochement d'avec l'animalité. Pire que l'animalité en un sens puisqu'il relève d'une conscience non assujettie à la nécessité ou à la nature.

Pourtant, la chasse, activité physiquement violente, n'a cessé de s'édulcorer quant à cette brutalité de l'acte, en mécanisant comme la guerre les moyens de la mise à mort. Si la généralisation du fusil a en effet permis de mettre à distance le corps du gibier, signe d'une recherche d'efficacité, mais aussi d'un moindre corps à corps, le même échec est à constater quand les chasseurs ont voulu montrer dans l'arc un retour à des formes plus « écologiques » de prédation. Comme pour la chasse à courre, c'est au moins autant le caractère sauvage du chasseur que la souffrance d'un animal qui tarde à mourir qui est dénoncée par les détracteurs. Encore une fois, ces questions s'exacerbent pour les bas-champs d'une Picardie maritime où les déprédations cynégétiques contre le pouvoir politique furent légion : manifestation et échauffourées contre la venue dans le hâble de la numéro deux sur la liste des Verts aux élections européennes de 1999, Marie Anne Isler-Béguin<sup>1322</sup> ; en 2000 saccage de la permanence du député Vincent Peillon, caillassage du même lors de l'inauguration de la déchetterie de Ault ; en 2001 agression d'associatifs environnementalistes lors du festival de l'oiseau... Ces violences physiques font écho à l'organisation plus générale des relations socioprofessionnelles : l'absence de dialogue social dans les entreprises du Vimeu mêlé à un paternalisme encore prégnant comme le montrent Isabelle Farcy et Mélanie Roussel, mais également la rugosité des contacts avec une nature exigeante. Encore récemment, les deux petites cités qui bordent la baie de Somme, Le Crotoy et Saint-Valéry, se regardaient avec défiance, le coup de poing entre adolescents renouvelant les anciennes querelles de marins. Plus encore, par leurs débordements et leurs propos tonitruants, les chasseurs de la côte picarde expriment leur ressentiment à l'égard d'une autre forme de violence, symbolique donc d'une stigmatisation incorporée comme un signe d'infériorité.

<sup>1319</sup> Cf. Marcel Lazure : Les jeux de balle et ballon picards, op. cit., 1996, ici page 89.

<sup>1320</sup> Op. cit. ici page 292.

<sup>1321</sup> Op. cit. ici page 293.

<sup>1322</sup> Un des évènements traumatisants pour les écologistes du département, au point que la création d'une association comme Nature et citoyenneté trouve là une de ses sources.

Pierre Bourdieu définit celle-ci comme l'effet de censure inhérent à tout acte d'imposition symbolique, comme ici le rejet du chasseur dans une strate archaïque de l'évolution humaine. « [...] la chasse se trouve [...] irrémédiablement inscrite dans la sphère des loisirs [...] Cette situation de crise du début des années 1970 est constitutive des différentes colères des chasseurs d'abord qui ont vécu cette (r)évolution comme une violence symbolique porteuse d'une destruction identitaire et d'une perte de liberté »<sup>1323</sup>. Les propos qui se retrouvent dans les études menées sur Natura 2000 confirment l'appréhension du stigmaté tout en révélant l'ambiguïté actuelle de la censure : « le chasseur est un tueur ; il est mal vu par les citoyens qui ne connaissent pas la nature », répond un adhérent de l'ACDPM de la baie d'Authie interrogé sur les motifs de son pessimisme quant au devenir de la chasse. C'est peut-être là le principal reproche dont le chasseur CPNTiste est redevable au regard du système de valeurs dominant : ressentant le décalage de sa pratique avec l'évolution des mœurs, il a tendu à retourner le stigmaté pour le revendiquer comme une marque culturelle déposée, alors même qu'il aspire à la reconnaissance. En regrettant « l'acharnement d'une société qui ne nous comprend pas », cet autre nemrod exprime assez bien l'état d'esprit qui anime la société des chasseurs : entre le sentiment d'une mise à l'index funeste et l'affirmation d'une résistance provocatrice. Cette impression d'un hallali annoncé<sup>1324</sup> n'a pas attendu la prédiction de la ministre de l'Ecologie et du développement durable qui, devant l'Assemblée nationale, annonçait en 2004 que « dans 20 ans, la chasse [serait] vouée à s'éteindre faute de pratiquants ». L'attitude victimisante du monde cynégétique présage depuis plus de deux décennies cette prophétie. En somme, la violence symbolique trouverait à être discutée par la violence physique de la réaction, mais le stigmaté n'en est pas moins actif, à l'inverse des environnementalistes pour lesquels on ne peut évoquer la même incorporation des préjugés à leur encontre. Surtout, les critiques adressées à la chasse nous montrent que ce sont surtout les chasseurs qui sont en cause. Mais à l'inverse, le chasseur y retrouve un statut, même s'il paraît peu enviable. Pour résumer, si la fonction sociale de la chasse se trouve battue en brèche, en revanche celle du chasseur moderne, comme objet expiatoire d'une mauvaise conscience collective devant la dégradation de l'environnement naturel, n'a jamais été autant d'actualité. Cette diabolisation du « tueur du dimanche » n'est pourtant pas à prendre à la seule manière du jugement de classe relevé par les sociologues du monde ouvrier. Elle dénote bien plus une dénonciation symptomatique du malaise qui touche une part grandissante de nos sociétés. C'est tout l'enjeu de la démonstration du caractère néfaste de la chasse. En contestant ce droit de tuer que s'octroient les « hommes en kaki », c'est également la part prédatrice de l'homme qui est sublimée.

Le propos pourrait paraître outrancier si on ne le replaçait pas dans son contexte d'exacerbation de pars et d'autres. Ainsi, le chasseur est probablement devenu une cible privilégiée des caricaturistes si l'on en croit la profusion des satires dont témoignent les autoroutes de l'information. Des centaines de croquis circulent sitôt que l'on interroge les items « caricatures » et « chasse ». Au mieux, le nemrod y apparaît comme penaud, pris à son propre piège quand les gibiers se jouent de ses ruses ; au pire c'est un assassin dépravé,

<sup>1323</sup> Article sur le CPNT, in le Dictionnaire des risques, op. cit., ici page 67.

<sup>1324</sup> Localement, on en trouvera un bon exemple avec cette « France sans chasseurs » de Guy Harlé d'Ophove, parue dans le Picardie Chasse n°99 de novembre 2004, ici page 19. On y dépeint un stratagème des opposants à la chasse : « tout faire pour diminuer le nombre de chasseurs, pour qu'en finalité, ceux-ci tellement marginalisés, pourront être mis au pas du bon vouloir de l'écologiquement correct ». Par le moyen du découragement des plus jeunes, l'auteur prêche « une chasse élitiste, [...] la disparition de la chasse populaire [...] et la fin d'une culture ». Le Chasseur Français ne disait pas autre chose dans son dossier « Qui sont les militants anti-chasse ? » de juin 1996 (n°1192) en citant Lionel Brard, artisan de la constitution d'une Fédération Nationale de l'Environnement (FNE) : « le nombre de chasseurs en France doit plafonner à son maximum supportable de 300 000 à 400 000 individus d'élite, des artistes du tir. [...] La chasse va s'interdire elle-même faute de chasseurs », ici page 69.

obsédé sexuel stupide, alcoolique, tuant sans difficulté un animal anthropomorphique avec des moyens disproportionnés. La diffusion de ces dessins et photos ne s'est pas limitée aux milieux anti-chasse comme on peut le constater avec les cartes postales. Une centaine de planches s'étalant de l'entre-deux-guerres à la période contemporaine montre surtout les évolutions dans le traitement humoristique de la chasse.

Sur le plan des rapports amoureux, le chasseur du début XX<sup>e</sup> pourrait se résumer à un séducteur délaissant le fusil pour le charme féminin. La « chasse privée » était alors synonyme de rencontres qu'on nous laissait imaginer friponnes. La nature dans laquelle se déroulait la pratique se révélait intime et attirante. On se gaussait également de lui comme un Tartarin à l'allure carnavalesque. Après le second conflit mondial, le ridicule de situation prenait le dessus avec les premiers chasseurs bernés par un gibier malicieux. Eventuellement, ces situations burlesques le surprenaient à transformer les animaux de basse-cour en trophées, pour l'orgueil du mâle triomphant de retour au foyer conjugal. L'expression « qui va à la chasse perd sa place » s'en trouvait déclinée sous l'angle du cocufiage. Cependant, les visages restaient ronds et amicaux, les regards sans haine.

Peu à peu, c'est le « lâcher de cocottes » qui a remis en question le caractère sauvage du gibier ; donc en vis-à-vis l'humanité du traqueur persécutant un animal « sans défense »<sup>1325</sup>. On perçoit dans ces croquis l'artificialité croissante de la chasse en plaine des années 70, avec des chiens rapportant à leurs maîtres du pâté de lièvre en conserve. La ménagère commença à adopter des répliques plus acerbes quant à la qualité de la viande rapportée par son chasseur de mari. De maladroits les porteurs de fusils devinrent des massacreurs, s'acharnant à bout portant sur des lapins sans défense, alignant une puissance de tir sans commune mesure avec la cible visée, prenant souvent leurs compagnons canins ou humains pour victimes. Encore enjôleurs dans les années 50, les coureurs des années 60 sont beaucoup moins sympathiques pour la gent féminine. Le distant respect des clins d'œil cède la place aux relations de plus en plus charnelles. La femme devient l'alliée des animaux en rappelant à l'ordre les adeptes du tableau. Entre temps les visages se sont peu à peu refermés, plus saillants qu'auparavant, les orbites oculaires révélant une avidité pour le sanguinolent. Dès les années 90 et surtout suivantes, le ton évolue vers une critique plus directe, la satire trouvant sur les sites des opposants à la chasse un terrain privilégié. La convivialité de la table se transforme en beuverie dans laquelle l'animal devient l'exutoire des bas fonds les plus sombres du psychisme humain. Les quelques plombs atterris dans les postérieurs des promeneuses faisaient sourire en face des belles-mères décapitées par la décharge de leurs

---

<sup>1325</sup> Sur le plan des idées développées dans ce cadre, voir « L'inhumanité de la chasse », une conférence de Jacques Labrot, sur le site du Mouvement écologiste indépendant, <http://lorraine.mei-fr.org/respvie/labrot.htm>. « Afin d'essayer de comprendre, je me propose de vous démontrer que la chasse est, chez l'être humain, une pratique tellement ancienne qu'elle fait partie de nos gènes, que sa pratique est intégrée à notre cerveau. Dans un deuxième temps je montrerai que, si nous souhaitons sortir de l'âge de pierre et devenir des humains à part entière, la chasse doit être combattue en chacun de nous avant de l'être sur le terrain (...) Comme la peur du serpent qui se surmonte avec l'habitude, nos instincts de base sont éducatifs et c'est à la gloire du genre humain lorsqu'ils peuvent être maîtrisés. N'en doutons pas il en sera de même de la chasse, j'en ai la conviction, en tout cas du moins **si l'homme avance dans la voie de l'humanisation**, c'est à dire d'une prise de conscience de son rôle pilote dans la nature (...) Nous qui combattons la chasse, nous n'avons pas un cerveau différent de celui des chasseurs. Il est tout aussi archaïque. Nous aussi nous avons des pulsions de puissance, d'agressivité, des pulsions de chasse. Mais nous avons fait un premier pas pour les maîtriser. Naturellement, si vous évoquez ces idées devant des chasseurs, ou même les indifférents, ils se moqueront de vous, ils ne voudront pas y croire. Mais je vais vous rappeler un fait historique récent : lorsque les Etats du sud des Etats Unis qui vivaient essentiellement de la culture et de l'esclavage ont souhaité se séparer du reste de l'Union, en 1861, et ont déclenché la guerre de Sécession, il n'y avait parmi les Nordistes regroupés autour du président Abraham Lincoln qu'une minorité d'anti-esclavagistes. Ils n'étaient qu'une poignée, une fraction du parti de l'Union. On les traitait d'extrémistes, d'utopistes. Quatre ans plus tard, les Etats du Nord ayant gagné la guerre, l'abolition de l'esclavage était proclamée. »

gendres bouchers. L'activité est alors exhibée pour le danger qu'elle représente, qu'il s'agisse des chiens catapultés comme les cailloux d'un lance-pierres ou fusillés au bout de leurs laisses. Même la gaudriole d'antan tourne à l'obsession perverse qui finit par se retourner contre leurs auteurs : chasseurs « trouduc »<sup>1326</sup> sodomisés par les mâles grands animaux privés de leurs femelles. Les commentaires en disent long sur le retournement opéré : « Tu voulais bouffer de l'original ? Eh bien, voilà ! », ou encore « Tu as tué ma femme, tu la remplaces ! ». C'est ce nouveau thème de la vengeance du gibier qui marque le plus les dernières années écoulées. Les chasseurs se retrouvent pendus aux branches des arbres avec des indications quant à leurs poids réglementaires, comme pour insister sur la condition instrumentale qui est faite à l'animal dans la chasse gestion. Le temps semble venu d'en découdre avec les assassins sauvages d'une faune qui, à tout prendre, l'est moins qu'eux. Piégés dans les mâchoires de leurs propres chausse-trappes, leurs parties génitales sont exposées de plus en plus souvent comme des trophées vengeurs. Dernière thématique apparue, faisant la jonction avec les enjeux politiques soulevés par la pratique cynégétique, les opérations de séduction des différentes forces de gouvernement à l'égard de l'électorat ruraliste ont donné lieu à plusieurs dessins faisant allusion à la manipulation des chasseurs "de base". C'est ici de toute évidence le débouché le plus visible par lequel les nemrods se sont fait connaître : leur entrée dans un champ concurrentiel qu'ils maîtrisaient peu.

Il faut se tourner vers la bande dessinée enfantine pour retrouver un humour moins décapant et tragique, le Petit Spirou de Tome et Janry en offrant quelques exemples<sup>1327</sup>. Mais dans ce même secteur jeunesse, à lire « Echec à la chasse »<sup>1328</sup>, on comprend l'enjeu qui se dessine de plus en plus en arrière-plan de ces albums, et qui tient dans la socialisation des plus jeunes, quant à l'élaboration de leurs dispositions entre attractions et répulsions. C'est encore plus évident lorsque l'Ecole des loisirs, directement axée sur la pédagogie éducative et citoyenne, s'engage dans cette voie, avec par exemple une adaptation de l'album d'Olga Lacaye, dont le héros, Victor, se trouve aux prises avec cette surprenante alliance entre sorcière et chasseurs<sup>1329</sup>.

Du côté de la réplique pro chasse, la profusion de titres n'est pas si évidente, même si est apparue une série de petits albums aux éditions Chanteloup : « Petites histoires de chasses du temps passé ». Florence Halard pour les textes et Elisabeth Loesch pour les illustrations, nous content les aventures d'un jeune adolescent qui apprend difficilement la vie sous l'Ancien Régime en usant de toutes les ruses de l'apprenti chasseur<sup>1330</sup>. « Voici une nouvelle collection destinée aux plus de six ans, qui présente à tous les amoureux d'aventure et de nature la vie quotidienne en France à une époque –du Moyen âge à la Révolution- où la chasse, moyen de subsistance pour les uns, loisir pour les autres, était pratiquée dans tous les milieux, du paysan au Roi de France. Préparé par des historiens, chaque texte s'inspire de faits et d'anecdotes authentiques recueillis dans les manuscrits de l'époque. » A l'évidence, nous sommes très loin de l'humour d'un Hergé colonialiste sans complexe qui, dans son

<sup>1326</sup> Dessin très connu de Cabu, le trouduc est décrit comme une espèce de prédateur, dans la lignée des petit, moyen et grand ducs, appartenant à la famille des hiboux.

<sup>1327</sup> Album n° 6, page 34, n° 9, pages 20, 31 et 46.

<sup>1328</sup> Bande dessinée d'octobre 1990, illustrée par Merel, sur un scénario de Pierre Coran, l'éditeur de Tournai, Casterman, donne ici un excellent exemple de la morale à transmettre aux têtes blondes.

<sup>1329</sup> Cf. Victor et la sorcière, une bande dessinée en dix scènes, Paris : L'école des loisirs, 1989.

<sup>1330</sup> Cf. François, chasseur de canards, Beaugency (45190), juillet 1997. Autres titres également : Colin et Marion : chasseurs de bécasses, Thibault, le petit fauconnier, Une chasse aux loups, Une pêche au saumon. En 1709, François, jeune paysan, obtient le droit de chasser le canard sur l'étang d'un seigneur contre vingt colverts de l'année à chaque Noël. François espère quitter sa condition paysanne par la vente des canards. Pierre le rouquin à la langue bien pendue se moque de ses échecs car pour lui la chasse est un passe-temps de noble. Seuls les nobles ont droit à l'arquebuse. Un commerçant hollandais révèle à François les secrets de la canardière. Il s'agit d'un piège sur l'eau en forme de nasse. François élève de jeunes canards pour faire des appelants. Il s'accroche malgré les railleries. En janvier, le grand froid arrivé, il réussit une grosse prise de 200 colverts.

célèbre Tintin au Congo<sup>1331</sup>, accordera une place démesurée à la chasse exotique, au regard de la trame policière qui n'en exigeait pas tant. Au point que ce Tintin chasseur réalise coup sur coup un véritable massacre d'antilopes, n'hésite pas à tuer un singe pour se servir de sa peau comme camouflage afin d'en approcher un autre ayant capturé Milou ; et ce alors même que quelques minutes auparavant il devait la sienne de peau à des congénères du primate, lesquels lui sauvaient la mise en assommant de noix de coco le bandit qui le poursuivait. L'aventure se poursuit par la chasse du crocodile, du buffle, du lion, du léopard...

Le risible a ceci d'intéressant qu'il dévoile, avec une liberté sans équivalent, cette partie la plus extrême des représentations négatives qui affectent la pratique, dont nous avons vu le travail progressivement radicalisé des caricaturistes. Sorte de pain total des préjugés les plus inavouables, la blague jouit d'un statut d'exception au regard des normes de la bienséance en vigueur. Le recueil publié en 1995 par le dessinateur Serre<sup>1332</sup> a probablement constitué une transition parmi les plus achevées entre le Tartarin de Daudet et le grok de Charlie Hebdo. En 62 pages, la chasse et la pêche y sont vilipendées comme rarement, 54 planches décrivant ces deux activités de prédation en noir et blanc, seulement relevées par le rouge sang des animaux qui s'y meurent et pour le final le jaune de l'étoile de David apposée sur la poitrine d'un bébé phoque. Parti d'une nature luxuriante et riche d'une faune sauvage populeuse, l'album se termine par le même cadre, mais déserté, les tâches rougeâtres et les détritrus ayant remplacé ses animaux. Dans un esprit tout aussi caustique, la « gallinette cendrée » du célèbre sketch des Inconnus (dont nous avons fait qu'entrapercevoir en amont la facette territorialisée) s'applique à ridiculiser les traditions alcoolisées d'un « Bouchonois » imaginaire, peuplé de commandos cynégétiques traversant à la manière des GI's du Vietnam des ruisseaux sans danger, armes en bout de bras, au pied d'un pont d'où les observe la caméra. En quête de quelques gallinacés sortis tout droit des caisses utilisées par les éleveurs, le « vrai chasseur » y excelle par son discours creux et contradictoire. En 2006, dans un style cartoon très avéré, Fabien Kachev reproduisait une ambiance marécageuse, pour un sketch basé sur la gestuelle et le bruitage, dans lequel un chasseur ridicule face aux fauves se vengeait sur les petits oiseaux.<sup>1333</sup>

C'est qu'à partir de 1999 on a plus vraiment envie de rigoler dans la Somme, et les Verts du département, associés au réseau de l'éducation populaire via Nature et citoyenneté, vont faire appel au journal satirique pour lancer la contre-offensive<sup>1334</sup>. Aline Dekervel écrit dans Le plan B : « Chasseurs = Gros cons. » Voilà l'équation que trace, comme une

<sup>1331</sup> Tournai : Casterman, version de 1970.

<sup>1332</sup> Chasse & pêche, Grenoble : Serre et Glénat éditions, 1995, préfacé par Cavanna, postface de Ged Marlon.

<sup>1333</sup> Il jette ses douilles par terre et adopte une attitude de Rambo face à des bestioles peu offensives. Il tue son premier chien, tente de le réanimer et lui perfore la cage thoracique. Le second chien s'avère tellement fou qu'on le soupçonne d'avoir fumé des stupéfiants. Prononce le mot « lapin » pour expliquer au public qu'il imite cet animal. Alors qu'il s'apprête à l'achever au pistolet après l'avoir tiré à bout portant au fusil, le public proteste. Il prend alors un plaisir sadique non dissimulé à tirer, puis à passer le doigt dans le trou qui fait office de faciès. Après avoir tué un cheval, il simule une chasse photographique pour échapper au cavalier furieux.

<sup>1334</sup> L'antipathie que la presse engagée dans l'humour politique de gauche ressent à l'égard de la chasse est néanmoins antérieure à cette date charnière ; date clef dans la perception du CPNT comme autre chose qu'une étourderie passagère de quelques électeurs revenus de l'abstention, pour voter en faveur d'un Coluche inversé, réactionnaire et xénophobe. Cf. Jean-Marcel Dubos, qui étudia (certes de façon aussi peu distanciée) un ensemble de revues pamphlétaires anti-chasse : « Charlie-Hebdo, ou chasseurs je vous hais », in Le Saint-Hubert, mai-juin 1996, pages 85 à 90. Quoiqu'il en soit, les Verts de la Somme se saisissent de cette opportunité pour faire venir Cabu sur la côte, Charlie sortant quelques temps après « un reportage décapant ». D'autres journaux avaient été mis à contribution et Ras l'front était entré dans la danse. Le chef d'orchestre de cette campagne considérait en octobre 2005, alors que nous manifestons dans les rues d'Amiens, que ce temps était révolu : « On préfère maintenant éviter de trop taper sur les chasseurs. Ca finit par se retourner contre nous. » Déjà en décembre 2002 un des principaux leaders du mouvement Vert en Picardie insistait sur « l'actuelle volonté des Verts de ne pas apparaître comme des anti-chasse primaires » (par téléphone).



ritournelle, Charlie hebdo contre ces « ploucs énervés » (**article 11**), ces « viandards », ces « Rambos des campagnes » (**article 13**). Au terme d'une enquête minutieuse, sans doute, voire d'expériences scientifiques, l'hebdomadaire concluait que ces « fachos du terroir » n'utilisent que « la partie du cerveau la plus archaïque » (21/07/99). Alors, malgré ses parents écolos et ses convictions non-violentes, Le Plan B a enfilé ses bottes, son bonnet rayé, son tricot marin et s'est rendu en baie de Somme pour vérifier si cet « électorat paléolithique » (21/07/99) s'avérait bel et bien « incapable de s'exprimer autrement qu'en éructant des lambeaux de phrases » (22/12/99). »<sup>1335</sup>

La liste serait longue de ces représentations. Il faudrait y ajouter les histoires drôles qui se multiplient ou encore la publicité de l'opticien Visual, dans laquelle un chasseur hébété siffle son chien étendu sur la plage arrière de sa vieille Renault 6, à la place du chevreuil qu'il croyait avoir tué. La question de leur véracité importe moins ici que le constat de la pauvreté des caricatures qui leur répondent. Tout juste un citadin « votant écolo » confond-il un bovin avec un cerf, une chèvre avec un chevreuil et un cochon avec un sanglier dans une planche hébergée par le site du Syndicat National de la Chasse. Au premier abord, nous serions tentés de penser que les chasseurs ont moins d'humour ou des dispositions peu propices à la dérision. Plus probablement, le stéréotype qui les atteint les touche dans leur for intérieur, les incitant aux réponses injurieuses bien connues de leurs manifestations. On peut y lire une désinence de cette virilité qui est au fondement de l'identité cynégétique, à la manière dont Pierre Bourdieu interprète la valorisation populaire de la force physique comme une dimension fondamentale de la force de travail, au principe des classes populaires<sup>1336</sup>. L'importance accordée aux propos directs, qui s'opposent au détour par l'humour, exprime l'une des facettes de l'*habitus* caractérisant la chasse dans les milieux ouvriers, en ce sens que d'une part la distance exigée par la dérision n'est pas de mise tant que le stigmate met à vif l'affect, et d'autre part en raison de la faible maîtrise des codes qui régissent le langage caricaturiste. La prédominance des classes populaires chez les nemrods de la côte picarde, leur inclination pour les opérations musclées et le battage médiatique autour du premier parti politique de la Somme lors des Européennes de 1999, expliquent pour une grande part les frustrations tant des environnementalistes que des chasseurs se jetant l'anathème ici plus qu'ailleurs.

## C.) LE TOTEMISME DES SAUVAGINIERS

*« L'éthos d'une société se manifeste dans ses choix culturels. Habitudes alimentaires, modes vestimentaires ou techniques de production répondent à des exigences d'ordre symbolique et témoignent de l'emprise de la culture sur la détermination des catégories de l'utile qui régissent la vie quotidienne des sociétés humaines. Le statut des animaux vient au premier rang de ces exemples, d'après ce qu'affirment nombre d'archéologues. (...) Le cas du cerf cristallise parfaitement à leurs yeux le problème anthropologique posé. (...) Certaines espèces animales sont transformées, d'autres en revanche - dont les cervidés - se voient refuser l'intégration dans la sphère domestique. (...) J.-D. Vigne avance le concept fort intéressant de « cynégétisation ». Les sociétés néolithiques auraient volontairement choisi de ne pas modifier le statut du cerf, animal qui occupait une position*

<sup>1335</sup> Journal bimestriel critique des médias et enquête sociale, n°3, juillet-septembre 2006, pages 10 et 11. Associé à Ch'Fakir, n°29, juillet-septembre 2006, et Acrimed : *Action CRitique des Médias*.

<sup>1336</sup> In La distinction. *Critique sociale du jugement*, Paris : éditions de Minuit, 1979, « Le sens commun », ici pages 447-448.

*cerf dans leur bestiaire sauvage. (...) Dans cette optique, seule une appropriation par la chasse, technique hautement valorisante aux yeux des groupes humains correspondait à l'image mentale associant le cerf à une bête sauvage. »*

Bertrand Hell : Le sang noir. *Chasse et mythe du sauvage en Europe*, 1994, op. cit., pages 281-282.

Avec cette question de la socialisation, directement induite par la notion de sociabilité (l'apprentissage de l'être ensemble conditionnant pour partie les formes de liens d'un groupe donné), la problématique du colloque de Rennes permettait de pénétrer dans l'un des nœuds gordiens des sciences sociales : la subjectivation du social et les différentes conceptions qui s'en suivent : de la contrainte durkheimienne à la compréhension wébérienne, pour reprendre les exemples canoniques. Quelle que soit la médiation retenue entre ces deux pôles, l'« habitus cynégétique », décrit par Agnès Kedzierska<sup>1337</sup> pour le chasseur malinké, se rapporte à une *hexis* corporelle d'une richesse analytique rare, bien qu'il ne puisse être interprété comme le produit d'une appartenance de classe, au sens occidental du terme. Les français fidèles de Saint-Hubert se répartissent dans toute l'échelle sociale, même s'ils partagent le même sentiment qu'un monde a disparu, au contraire du chasseur malinké mis en scène dans le documentaire réalisé par l'ethnologue. Son statut est en effet ambigu, à la fois reconnu par les siens comme remplissant une fonction alimentaire et symbolique déterminante, tout en ne disposant que d'une liberté d'action tout à fait limitée.

## 1.) L'animal : entre principe classificatoire et identifiant qualitatif

Comme toute formation prestigieuse, la baie a donc son insigne, la « tête d'oigne » (alias le canard Siffleur), présent partout dans les mises en scène, comme sur ce vieux 12 juxtaposé où il a été gravé sous la date de création de l'ACDPM. Les évocations d'espèces opposent classiquement chez les chasseurs les cartes postales « pour touristes », que l'on rapporte à la blancheur du cygne, la lascivité du veau marin et plus généralement le « syndrome Bambi » (sic.) et le « sauvage authentique », associé à la dangerosité des baies<sup>1338</sup> où il se chasse. Lors des échanges informels, le triton crêté, un amphibien protégé par la directive 92-43 et dont on perçoit mal l'intérêt, se retrouve aux antipodes du système de valeurs auquel adhèrent les répondants. En revanche, la majeure partie des associations de sauvagiers recourent systématiquement aux espèces du gibier d'eau comme on le ferait d'un mode de distinction totémique, au sens où l'a théorisé Claude Lévi-Strauss, c'est-à-dire en considérant, pour le dire simplement, que ce qui est bon à manger est surtout bon à penser, comme l'ethnologue l'écrivait en substance<sup>1339</sup>. Chaque association est ainsi représentée par un emblème emprunté au bestiaire, le fait que, pour être plus précis, il s'agisse ici des espèces

<sup>1337</sup> « La corporéité et l'imaginaire cynégétique malinké », pendant le colloque de juin 2005 à Nanterre : « La chasse : pratiques sociales et symboliques ». Publié sous le titre « L'habitus d'un itinérant. Portrait d'un chasseur malinké (Côte d'Ivoire et Mali) », in La Chasse. Pratiques sociales et symboliques, Paris : De Boccard, 2006, pages 45 à 53. La présentation d'Agnès Kedzierska a été suivie de la projection du film réalisé par elle sur le terrain. Voir également François Héran : « La seconde nature de l'habitus : tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique », in Revue française de sociologie, n°28, 1987, pages 385 à 416.

<sup>1338</sup> Dans la nuit du 5 au 6 décembre 1984, des vents exceptionnels se conjuguent avec la grande marée, provoquant une catastrophe sur le littoral picard : le coefficient initial passe de 102 à l'équivalent de 120 du fait des vents ; du jamais vu en baie de Somme. Cinq hutteurs y laissent la vie. Le caractère dangereux de la baie reprend de l'ampleur. C'était sensé être « la nuit de l'année » pour les passages d'anatidés.

<sup>1339</sup> Cf. Le totémisme aujourd'hui, Paris : PUF, premier trimestre 1980, cinquième édition [1962], « Mythes et religions ». Page 132, la formulation exacte est ainsi rédigée : « on comprend enfin que les espèces naturelles ne sont pas choisies parce que "bonnes à manger" mais parce que "bonnes à penser". »

“bonnes à tirer” ne changeant rien à la validité du recours à cette théorie intellectualisée du totémisme australien. Rappelons à ce titre que le tabou alimentaire, avec cette conception métaphorique du totem, n’est en rien rédhitoire avec les qualités dénotatives de l’animal. En d’autres termes, dans le totémisme structural de Lévi-Strauss, l’usage alimentaire du totem n’est pas contradictoire de sa valeur de symbolisation pour le groupe qui s’y réfère. En résumé, et de façon très schématique, le totémisme consiste ici en un vaste système comparatif entre groupes humains qui prennent pour façade les espèces naturelles que sont les animaux et les végétaux. En conséquence, il devient un mode d’identification davantage qu’un système de croyances, perdant de ce dernier fait son inscription automatique dans une temporalité pré-moderne. Rien ne s’oppose alors à traiter du « totémisme aujourd’hui », comme s’intitule l’ouvrage cité de 1962.

Les exemples sont variés et multiples, de la politique internationale avec le pays du cèdre, la feuille d’érable canadienne, le coq gaulois ou Rommel en Renard du désert, jusqu’au niveau local, Belfort étant par exemple la « cité du lion », les éléphants du PS ne fréquentant généralement pas les Lion’s Club, alors que Bion futé ne relève pas du calendrier chinois. Plus localement encore, Ch’cot (le chat) est un surnom fréquent, alors qu’un ancien maire de Plainville était surnommé « L’ours blanc ». La nature offre ainsi depuis longtemps quantité d’images aptes à exprimer une manière de faire ou d’être : les légionnaires romains en position de tortue, mais plus généralement des étiquettes de reconnaissance.

Le totémisme, tel que le comprend Claude Lévi-Strauss, est alors loin de constituer une spécificité des civilisations lointaines. L’héraldique, par exemple, laquelle se fixe aux alentours des croisades, forme un code extrêmement complexe qui se transmet de génération en génération, fait de formes géométriques, de couleurs et d’animaux stylisés, comme particulièrement l’aigle et le lion de Richard d’Angleterre, pourtant très éloigné de la faune rencontrée sur les îles britanniques. On compte ainsi de nombreux végétaux et animaux (cervidés et oiseaux de proie en particulier) sur les armoiries seigneuriales depuis le Moyen Age. C’est bien ici le lien de sens qui est recherché et aucunement un signifiant transcendant. L’une des familles de seigneurs de Plainville avait pour armes le pélican. Dans l’état d’esprit du Moyen Age, l’écuyer porte non seulement les armes de son seigneur, mais surtout ses couleurs, comme le rabatteur porte les trophées. La dimension dichotomique forte des règles de l’héraldique ne pouvait que retenir l’attention du structuralisme.

Plus proche de nous le scoutisme fait encore usage d’une totémisation depuis sa fondation en 1907, par un général britannique qui voyait dans la nature une création divine. Chaque louveteau continue encore aujourd’hui à recevoir un surnom animalier. Ici, la théorie de Claude Lévi-Strauss s’avère parfaitement vérifiée, même si l’on observera que le surnom se voit compléter par un qualificatif illustrant une qualité au-delà du principe d’identification : « renard rusé » par exemple.

Ce totémisme est surtout un moyen détourné de faire passer un message, comme le commerce l’a bien compris en recourant à de multiples représentations, de la « marque du lion »<sup>1340</sup>, à l’écureuil<sup>1341</sup> épargnant. Cette Lettre de la caisse d’épargne en dit long sur ce jeu avec les qualités présumées de l’animal : « Entreprises : les PME ont trouvé leur banque ! Partenaire des entreprises depuis plusieurs années déjà, l’écureuil a affirmé ses qualités cette année : ambitieux, il se transforme en requin ; rapide, il se mue en guépard ; clairvoyant, il

<sup>1340</sup> E savoir un producteur de véhicules en France, mais aussi le *British Egg Industry Council* (le Conseil de l’industrie britannique des oeufs) outre-manche, avec ce label quasi obligatoire pour tous les producteurs d’œufs, la plupart des grossistes exigeant cette reconnaissance.

<sup>1341</sup> Nicolas Fouquet, le célèbre surintendant des finances du « Roi Soleil », l’homme le plus influent du royaume avant son arrestation, propriétaire du château de Vaux-le-Vicomte qui inspirera le palais de Versailles, avait inséré dans ses armoiries l’écureuil, symbole de sa famille.

revêt le costume d'un aigle. »<sup>1342</sup> Mais Serge Moscovici introduit son ouvrage sur « La machine à faire des dieux » par « Le chercheur : renard ou hérisson ».

Concernant le gibier d'eau, nous avons travaillé sur un corpus de 131 autocollants se rapportant à des associations de sauvaginaires réparties dans 64 départements<sup>1343</sup>. Notons néanmoins qu'il subsiste un doute quant à un de ces départements et que 10 des autocollants mentionnés ne relèvent pas nécessairement d'associations spécifiquement et seulement tournées vers le gibier d'eau. Un premier tri donne une répartition en fonction de l'aire de recrutement.

- Associations départementales : 50 ;
- Associations interdépartementales : 3 ;
- Associations de régions micro départementales : 40 ;
- ACDPM : 32 ;
- Associations communales : 3 ;
- Comité d'entreprise : 1 ;
- Indéterminées : 2.

Les conclusions auxquelles nous arrivons sont qu'il existe effectivement des principes généraux à ce jeu d'images, mais qui valent plutôt pour ici et maintenant.

- Dans l'immense majorité des cas ce sont des mâles qui sont représentés car leurs plumages sont considérés comme plus beaux.

- Le gibier le plus emblématique est généralement celui qui constitue la majorité du tableau des chasseurs de l'association. Ce fut le cas pendant longtemps sur l'ACDMP baie de Somme. Aujourd'hui, c'est la Sarcelle d'Hiver qui domine, mais la tête d'Oigne a néanmoins été conservée.

- Assez souvent le Pilet est mis en scène pour son esthétique (« majestueux, tout en finesse »). C'est également ce canard qui est le plus souvent naturalisé.

- Le colvert constitue le « fond de la chasse des associations d'intérieur », mais son manque de prestige fait qu'on ne l'adopte comme emblème que lorsqu'il est difficile de faire autrement. Avec le colvert, les canards typiques des territoires de l'intérieur sont des plongeurs, dont le milouin, comme en Eure-et-Loir.

- Les sarcelles d'Hiver et les Siffleurs se retrouvent plutôt sur le littoral.

- La Nette Rousse est surtout présente sur la Loire.

- Le Courlis se révèle assez commun sur les autocollants, car c'est le plus grand limicole chassable (« Le lièvre du littoral »). Le Courlis et la Pie de Mer sont les limicoles les plus recherchés dans ce type de chasse. Ils sont également assez communs.

- A défaut de gibier prestigieux on trouve un chien, mais celui-ci est un drathar (Loire-Atlantique), car réputé résistant pour le gibier d'eau.

- En l'absence de totem spécifique, c'est un élément du territoire qui est mis en avant (pont d'Ortez, de Normandie etc.), avec éventuellement la présence d'un ou de plusieurs gibiers stylisés, ne renvoyant à aucune espèce particulière, souvent en vol d'ailleurs.

- Une association doit tenir compte de son environnement cynégétique dans le choix auquel elle procède, les voisins appréciant peu de retrouver leur gibier fétiche sur un autocollant pouvant créer de la confusion.

- Surtout, l'identification n'est pas qu'intellectuelle et elle ne relève pas simplement du principe classificatoire.

<sup>1342</sup> Novembre 2006, page 2.

<sup>1343</sup> Nous sommes au-delà des départements où la chasse de nuit est autorisée, car les sauvaginaires peuvent également être réunis en associations là où l'on pratique à la passée, voire en pratiquant ailleurs.

« Nous oublions parfois ce que les sciences sociales, d'Emile Durkheim à Philippe Descola, nous ont maintes fois appris : les animaux occupent une place éminente dans la construction des échafaudages normatifs qui servent de base aux sociétés humaines. »<sup>1344</sup>

Victor Scherrer, connaisseur en la matière, l'explique clairement.

#### « 4. Importance de l'aspect symbolique

4.1. *La relation du chasseur à l'animal sauvage s'adresse plus à des espèces emblématiques qu'à des individus.*

Le chasseur s'attache beaucoup plus à l'espèce, voire à des groupes d'espèces ; il sera chasseur de grand gibier, de gibier d'eau, de bécasse. Ce sont donc les mœurs précises de telle ou telle espèce qui l'intéressent. Il y a donc place à l'imaginaire, la symbolique : le cerf comme roi de la forêt, symbole de puissance, le sanglier comme symbole de la résistance, de l'opiniâtreté, du courage, le migrateur comme le don du ciel.

La valeur symbolique intègre la dimension du temps, l'histoire de chaque espèce couplée à celle des hommes. La valeur symbolique ne se construit que progressivement. »

« Le mouflon dans le Mercantour fournit un autre exemple : il est perçu non comme une espèce naturelle, mais comme la résultante d'une appropriation par les urbains des espaces protégés. Ce n'est plus une espèce locale vraiment sauvage, puisque c'est le fruit de lâchers initiés par l'administration forestière, qui ont été en quelque sorte imposés aux populations locales. Les chasseurs du Mercantour, comme ceux d'autres régions d'ailleurs, ont mis beaucoup de temps à s'approprier l'espèce (Rambaud, 1989, 1990 & Sophie Bobbé 1991, Vourch). »<sup>1345</sup>

Fusil totémisé de la tête d'Oigne



Photo C. Baticle, baie de Somme, 6 septembre 2003.

Affiche de la manifestation  
parisienne de 1998



*La Sauvagine*, n°410, février 1998.

<sup>1344</sup> Nicolas Dodier, Pierre-Benoît Joly, Cyril Lemieux : « La question animale », éditorial de *Politix*. *Revue des sciences sociales du politique*, n°64, 2003, pages 11 à 13, ici page 11.

<sup>1345</sup> *Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, rapport pour le CES, 2002, op. cit., page II.59.

## 2.) Les enjeux identitaires

*« Même si elle se légitime à travers le passé, la tradition, l'identité est bien une idée neuve et plus seulement en Europe. Elle représente la nécessité symbolique du nom [le patronyme ou le toponyme], [une exigence] de la reconnaissance ».*

Sylvia Ostrowetsky : « Les quatre voies de l'identité », in *Identité – Communauté*, 1995, op. cit., pages 23 à 33, ici page 26.

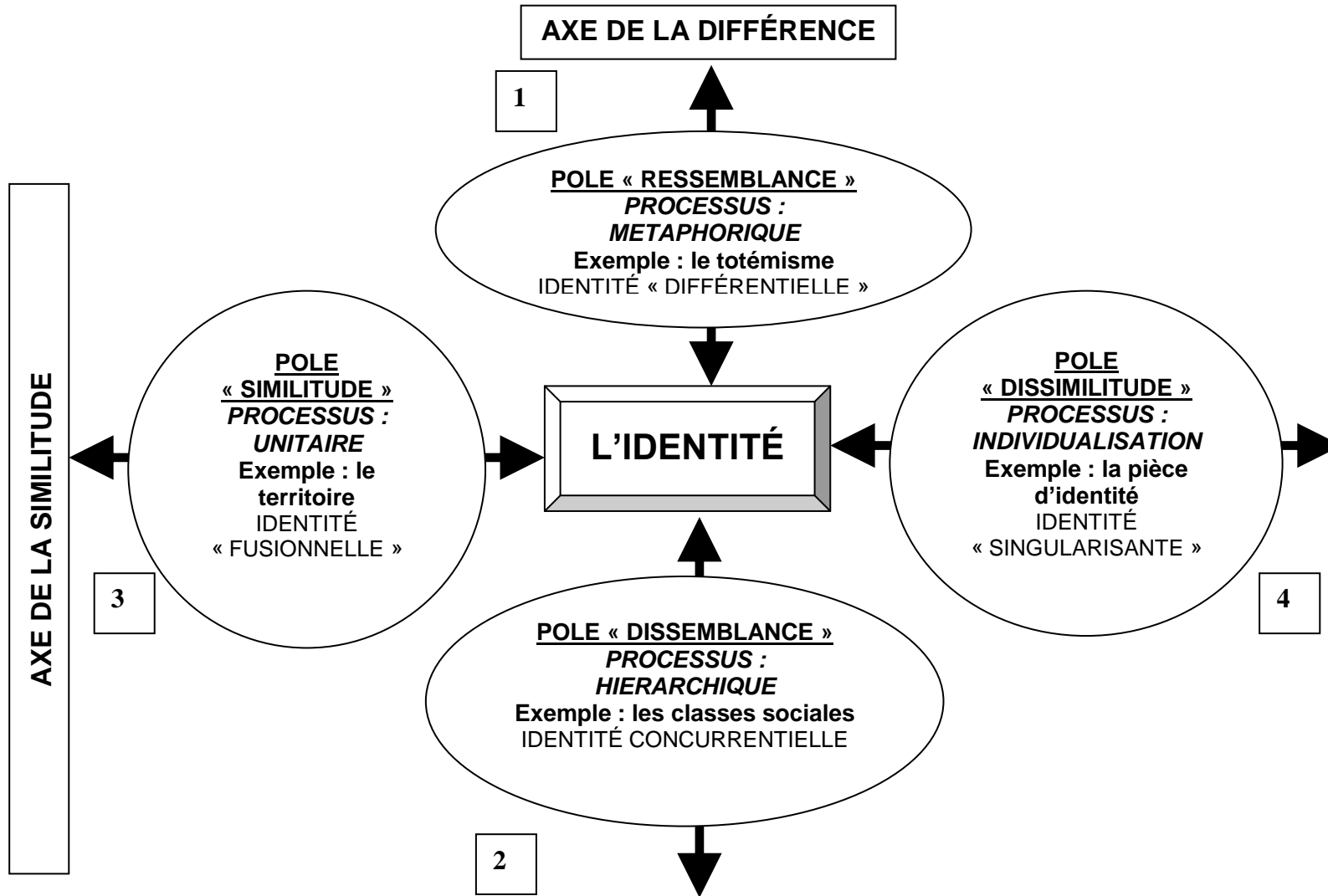
Depuis les premières lignes de ce volume, l'ensemble des matériaux mobilisés n'a visé qu'à converger vers ce point de chute : le travail du territoire, son modelage en grande partie anthropique, sa dévolution à la chasse et ici en particulier celle du gibier d'eau dont les huttes parsèment les bas-champs, la cristallisation des crispations sur Natura 2000 dans un contexte de confrontation avec une altérité réifiée par la figure du touriste, la tentative de patrimonialisation de la pratique, son entrée sur le champ politique... ; un complexe assemblage de facteurs qui amène à penser que le littoral est devenu un enjeu identitaire pour les populations qui y revendiquent une légitimité temporelle. Complexe, mais au combien banal kaléidoscope de la réalité sociale, en but avec sa définition, sa manière de fonder le lien, sa place dans un ensemble plus vaste, fait de modes de sociabilité différenciés, d'enjeux économiques et surtout de relation au pouvoir. Pour autant, l'identité reste un concept discuté, discutable, polysémique et sujet à la controverse. On comprend qu'après l'implosion yougoslave et l'horreur rwandaise les sciences sociales aient eu délibérément le projet de se rendre utile à l'humanité toute entière en expliquant les impasses de cet accent sur la différence. Inconsciemment également, il n'est pas reprochable que cette unité, indéniable sur bien des aspects, ait poussé à rejeter la mise en danger que représenterait l'ouverture de la boîte de Pandore. Notre objet n'est pas ici de proposer une théorie, ni d'affirmer un point de vue comme le seul valable, mais de tenter d'avancer, un peu, vers un éclaircissement quant aux processus d'identification, sans nier pour autant à la substance retenue toute existence en dehors de l'arbitraire. Ce parcours personnel est encore une longue marche dans le questionnement que génère la relation à la modernité.

Nombreux sont les auteurs à s'être interrogés sur le statut à conférer à la dimension spatiale dans les processus sociaux, dont les géographes<sup>1346</sup>. Plutôt que de confronter les multiples manières d'envisager les façons dont on remplit le Je et le Nous, le modèle d'analyse proposé par Sylvia Ostrowetsky<sup>1347</sup> permet de replacer les multiples définitions du terme dans les processus sociaux à l'œuvre.

<sup>1346</sup> Il nous semble que la réflexion menée par Olivier Lazzarotti, à propos des relations entretenues entre le compositeur Schubert et la ville de Vienne, reprend à sa manière ce débat. Cf. « Franz Schubert était-il viennois ? », in *Annales de Géographie. La recherche contemporaine en géographie ; Les relations entre sociétés et territoires*, n°638-639, 2004 : « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », sous la direction de Guy Di Méo, pages 425 à 444. Voir également le texte plus théorique : « Habiter, aperçu d'une science géographique », in *Cahiers de géographie du Québec*, volume 50, n°139, avril 2006, pages 85 à 102.

<sup>1347</sup> Cf. « Le social comme sémio-genèse. *Éléments de réflexion sur les rapports actuels de la sociologie et de la sémiotique* » (avec Jean-Samuel Bordreuil), in *Langage et société*, n°28, juin 1984, pages 9-36.

LE CARRÉ IDENTITAIRE



En s'inspirant du Carré Sémiotique de Greimas, les quatre significations de l'identité débouchent sur quatre procès de construction identitaire. Au préalable, notons que pour la socio-sémioticienne l'espace n'est en rien le simple reflet matériel de l'organisation sociale. Au contraire, la matérialité détient sa propre efficace et constitue l'une des matrices de la socialisation des individus et des groupes.

IDENTITÉ		IDENTIFICATION	
1)	Comparaison entre deux objets (reconnaissance du même)	1)	Processus métaphorique
2)	Caractère de ce qui lie deux termes similaires	2)	Processus hiérarchique
3)	Référence à ce qui est un (unité)	3)	Processus unitaire
4)	Maintien de ce qui dure (constance)	4)	Processus d'individualisation

De ces quatre définitions se déduisent deux axes : primo de la différence (comparaison et liaison qui insistent sur la possibilité de différenciation entre deux entités), secundo de la similitude (unicité et constance qui s'orientent vers l'idée du similaire, dans l'unité et le temps). Différence et similitude sont les passages incontournables de l'identification, qui implique pour dire « Je » ou « Nous » d'entrer dans une logique de différenciation, laquelle génère une seconde logique de comparaison, qui nécessite à minima quelques similitudes. On reconnaît ici une liaison avec la logique des variants et invariants de l'analyse structurale.

1.) Le premier sens procède par la comparaison de deux réalités en y recherchant la ressemblance, à la manière dont Claude Lévi-Strauss décrit le totémisme : système d'identification d'une série culturelle (des groupes humains) à une série naturelle (des espèces animales). « En termes rhétoriques et selon la proposition de Claude Lévi-Strauss, [ce processus] est métaphorique, c'est-à-dire qu'[il] compare deux séries externes ». Ce procès, le moins contemporain, permet la comparaison au sein de la série culturelle au moyen d'un détour par la série naturelle, utile aux hommes pour se différencier entre eux. Le registre de la nature offre ainsi un réservoir de signes dans lequel on peut puiser en externalisant les différences humaines. L'identité y est différentielle externe, en procédant d'un mécanisme métaphorique, par analogie. C'est ce qui faisait dire aux *bororos* d'Amazonie qu'ils étaient des *araras*, oiseaux somptueux qui correspondaient au souci des *bororos* pour leur esthétique corporelle. Ce procédé métaphorique a donné lieu à quantité d'images passées dans le langage courant, la « mère-patrie » en étant une illustration évocatrice. Elle associe généralement la terre et la maternité et plus généralement elle fonde dans un même ensemble le naturel et le culturel. Les relations au territoire y trouvent un écho particulier.

2.) A l'opposé de la ressemblance avec une série naturelle, nous trouvons la dissemblance au sein même de la structure sociale. C'est l'image de notre « échelle » sociale que Sylvia Ostrowetsky assimile à la définition mathématique : même écart entre deux termes (ou groupes sociaux) dans un système « syntagmatique et non plus paradigmatique ». De par la stratification sociale issue de l'organisation en classes, c'est la concurrence qui règne selon une logique interne. La lutte pour l'ascension ou contre la régression y est permanente, consacrant le règne de l'évaluation de chacun par tous.

3.) Sur l'axe de la similitude maintenant, l'unité exprime l'interchangeabilité des membres d'un groupe relevant d'une organisation sociétale proche de ce que Ferdinand Tönnies dénommait la communauté. La confusion possible entre les amalgamés correspond encore à la manière dont Claude Lévi-Strauss envisageait la religion, soit une communion entre des adeptes « fondus synecdotiquement dans le même tout transcendantal. Un "sentiment" non plus distinctif mais fusionnel au contraire ». Ici encore et comme précédemment, le processus se joue à l'interne dans un Nous qui occupe tout l'espace de la conscience dans la *gemeinschaft*. Chacun représente le tout, qui à son tour représente chaque partie. L'idée même de distinction n'a pas de place à l'intérieur du groupe assimilateur, mais



sert en revanche à le différencier de l'extérieur. C'est dans ce procédé métonymique que l'autochtonie a puisé son principe de légitimité.

4.) Enfin, sur le pôle antithétique de la constance, « le caractère de ce qui demeure identique à soi-même » réfléchit l'idée d'une pérennité existentielle de l'être dans son acception moderne : ce qui singularise l'individu [*indivis*] en tant qu'atome irréductible. On y découvre l'homme des Lumières via le processus d'individuation, qui trouve son meilleur symbole avec la carte d'identité.

Ce schéma peut nous aider grandement à qualifier ce qui semble se jouer d'apparemment anachronique dans l'ensemble des phénomènes décrits plus haut à propos de la chasse, et par là même à avancer sur la compréhension des conflits qui travaillent notre terrain. Sur les acquis des parties précédentes, il apparaît clairement que l'identité différentielle, par un processus métaphorique externe, se trouve particulièrement présente chez les chasseurs. Non seulement les pratiquants entretiennent une prédilection soutenue avec un gibier fétiche, ce qu'ont bien compris les accessoiristes en proposant des produits à l'effigie du totem<sup>1348</sup>, mais qui plus est les associations de chasseurs de gibier d'eau vont plus loin en adoptant chacune un oiseau pour blason. En baie de Somme par exemple, nous avons vu à quel point un anatidé déterminé, le canard Siffleur, ou l'« Oigne » en picard, dispose d'un statut symbolique spécifique.

Le second processus, qui nous retiendra plus particulièrement, éclaire à notre sens davantage le comportement à l'allure parfois irrédentiste de la côte picarde. Sylvia Ostrowetsky rapproche l'identité fusionnelle synecdotique des mouvements régionalistes ou nationalistes, et plus globalement de tous les phénomènes qui prennent pour référentiel un territoire déterminé. « On peut dire que la revendication identitaire territoriale est plus fusionnelle, que l'échelle qui fonctionne si manifestement dans les couches moyennes est à l'inverse concurrentielle (angoisse du statut...), que le mouvement féministe français est moins égalitaire vis-à-vis des hommes que singularisant et qu'enfin la façon dont on utilise les traits culturels a plus une fonction différentielle (on s'en douterait...) que substantielle ». Bien sûr il faut se garder de tout schématisme et il convient de rappeler que les nemrods sont à la fois des individus citoyens reconnus par la société pour leurs singularités, mais également des travailleurs insérés dans une échelle sociale, qui reste articulée autour de la division en classes. Cependant, les grandes tendances de notre époque montrent plusieurs évolutions en cours : primo, une régression progressive de ce que Marx appelait « la conscience de classe » ; secundo, une affirmation du Moi individualiste, aujourd'hui plus « expressif » que « possessif » néanmoins ; tertio, un développement des groupes d'appartenance, qui contrarient d'une part la conscience de classe et d'autre part l'hyper centrage sur le Moi. La caractéristique de ces groupes identitaires nous intéresse dans la mesure où ils font appel au fusionnel. Ce qui fonde en effet le collectif, ce sont des manières de faire, de parler, de s'habiller, de se mouvoir, de se percevoir dans le monde, d'envisager la relation à la nature, de définir le statut de l'homme dans son environnement ; bref des principes établis comme des codes de conduite, de reconnaissance dans l'appartenance au groupe. Jusqu'au début des années 80, si l'exercice de la chasse donnait matière à identification, celle-ci s'exprimait dans des espaces restreints de la vie sociale. De plus, les pratiques différenciées, par des groupes très dissemblables, montraient bien la pluralité de la cynégétique. Il aura été assez extraordinaire d'entendre le CPNT défendre la chasse à courre, jusqu'à voir Jean Saint-Josse manifester auprès des veneurs anglais. C'est qu'à partir des premières confrontations sur les modalités de la pratique, dont les détonateurs auront été les directives européennes, cette construction particulière autour d'une reconnaissance de la similitude va trouver une mise en visibilité requalifiante sur la scène politique. Cette adversité contenait en elle le principal moteur de la distinction envers l'alter, autant qu'elle permettait un repli réunificateur sur les bases les plus solides d'un monde en déliquescence. De par et d'autres les protagonistes ont trouvé leur épouvantail répulsif pour faire avancer leur conception respective des usages légitimes de la nature.

<sup>1348</sup> La liste des produits dérivés est aujourd'hui, nous l'avons vu précédemment, très longue : des fabricants de vêtements personnalisant les tenues par des broderies totémiques, on va jusqu'à y trouver des options pour l'automobile, comme ces housses de roues de secours, sur les 4/4 où elles sont apparentes.

Pourtant, les caricatures s'alimentant des mythes fondateurs, écologistes comme chasseurs ont fait entendre des sons de cloches différents, certains parmi les premiers refusant d'être considérés comme des « anti » et d'autres parmi les seconds tentant de négocier une alternative (l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable notamment). On pourra toujours considérer que le CPNT n'est que l'émanation d'ambitions politiques personnelles, ce qui peut être le cas pour certains édiles. Subsiste le fait que si plus d'un million d'électeurs (et à plusieurs reprises) s'est reconnu dans son discours, c'est alors que ce phénomène répondait au moins à des attentes moins anecdotiques que la période de tir du Canard Siffleur. On émet également souvent l'idée que le mouvement de Saint-Josse procède d'une diversion de la conscience de classe (en particulier prolétarienne) au profit d'intérêts très notabiliaires. Cette hypothèse tentante reprendrait la théorie d'Henri Mendras d'un monde rural qui confie son destin aux notables locaux, moins par conviction idéologique que par opportunisme stratégique. Il semble néanmoins que les déterminants soient quelque peu plus profonds. La caractéristique des élus CPNT en matière de notoriété, c'est que celle-ci s'avère plutôt récente et reste tout de même limitée. Ensuite, ces élus se sont taillés des fiefs électoraux sur d'anciens bastions de toutes tendances politiques (moins sur le Front National néanmoins). Par delà donc les tactiques propres au fonctionnement du champ politique, il semblerait surtout que le tour de force du parti des chasseurs ait été de soulever, au bon moment, l'un des ressorts les plus puissants de l'identification : celui du référent territorial. Ressort auquel CPNT a associé un second registre identificatoire, plus métaphorique : « La nature est notre culture ». En opposant le terroir au trottoir, il a aussi fait la jonction avec ces espaces qui se vivent comme menacés dans leur style de vie, sans profiter des avantages offerts par la cité. Ce vote s'établit dans la seconde couronne des espaces sous influence urbaine, alors que le vote Front National se situe désormais dans la première.

Les chasseurs jouent un rôle central sur la côte picarde et pas seulement en raison de leurs effectifs. L'activité chasse y occupe une position totémique, renforcée par le succès inégalé qu'y a rencontré le parti de Jean Saint-Josse. Ce mouvement a prospéré dans de microrégions rurales, où le sentiment de relégation socioéconomique s'avérait particulièrement aigu, alors que l'urbanisation y était vécue comme une menace. En réponse, on y a réactualisé un système de valeurs qui se veut ruraliste, via le renversement des effets parmi les plus stigmatisant qui s'attachaient à représenter les campagnes.

Qu'il s'agisse de la théorie structurale ou du carré sémiotique, la grande difficulté réside pour la première dans la déshistorisation et pour le second dans la nécessité d'inscrire le mode d'identification observé dans un seul procès. Cette seconde difficulté nous semble levée avec l'ouvrage de Philippe Descolas, lequel montre que l'interprétation intellectualiste de Claude Lévi-Strauss n'est pas incompatible avec une affinité plus physique entre le groupe humain et son totem<sup>1349</sup>. Quant à l'histoire, le fait est que les formes peuvent perdurer avec des objectifs parfois réactualisés : « Les associations renouvèlent régulièrement leur autocollant, même si elles gardent souvent le même gibier. Ben oui, c'est tout de même une source de revenu »<sup>1350</sup>.

Dans des travaux précédents, nous avons recherché dans des phrases-formules un "mot de la fin" visant à résumer ce qui nous semblait constituer un apport.

L'aphorisme « L'Homme est un lieu pour l'Homme » était un de ces raccourcis, qui détenait l'avantage de « bien sonner », mais qui se révélait très réducteur quant aux allers-retours dont l'identité territoriale est l'objet sur le temps long.

<sup>1349</sup> Cf. **Par delà nature et culture, Paris : 2005, op. cit.**

<sup>1350</sup> Le président d'une association de sauvaginaires de l'intérieur, dans le département du Nord (29 juin 2006).

En reprenant Guy Di Méo maintenant, une conclusion plus récente pouvait permettre de revenir à une perspective davantage dialectique : « ce travail, pour le dire en un mot, tente de donner un exemple de "l'expression géographique de la distinction sociale".<sup>1351</sup> »

D'une certaine façon, la complexité qui nous apparaît au terme de ce travail est nous l'espérons un signe de progression, car à y regarder avec autant de recul qu'il nous est possible, aucun schéma unique ne peut s'imposer. L'espace, c'est déjà du territoire d'entrée de jeu, mais c'est surtout du temps : temps cristallisé d'un passé y ayant laissé une certaine empreinte déformée par les usages du présent, mais également temps des possibles, pour l'individu comme pour les groupes qu'il intègre. Le groupe des hommes en quête de gibier chasse surtout un territoire plus ou moins "spatialisé" par le type de temporalité recherchée. Aller à la rencontre de la baie de Somme pour le sauvaginer en provenance de l'autre bout de la France, c'est visiblement chercher une temporalité ante sociale. Parcourir la plaine derrière son jardin relève beaucoup plus d'une temporalité villageoise, dans laquelle on glisse ses pas dans ceux des prédécesseurs locaux. Mais dans la plupart des cas, chasser revient à aller à la recherche du temps perdu.

Est-ce pour autant la fin des autochtones ? Il serait non seulement prétentieux de se glisser par cette formule allusive dans des pas trop grands pour nous, mais surtout très inexact d'adopter une pareille prédiction, car la particularité de l'autochtonie, c'est qu'en articulant temps et espace elle est en quelque sorte assurée d'éternité. En revanche, les formes renégociées qu'elle va prendre à l'avenir restent ouvertes.

---

<sup>1351</sup> In L'homme, la société, l'espace, op. cit., page 162.

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**BLIBLIOGRAPHIE  
PARTIELLEMENT COMMENTÉE**

- I.] LA CHASSE PAR LES SCIENCES SOCIALES
- II.] NORMES & TRANSGRESSIONS
- III.] HISTOIRE DE LA CHASSE
- IV.] DROIT DE LA CHASSE
- V.] RAPPORTS ET PRINCIPAUX TEXTES DE LOIS
- VI.] ÉCONOMIE DE LA CHASSE
- VII.] DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUES DE LA POPULATION CYNÉGÉTIQUE
- VIII.] ASPECTS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES : CHASSE ET PRÉDATION
- IX.] LA CHASSE DANS LA LITTÉRATURE, LE THÉÂTRE, LE CINÉMA
- X.] RÉCITS DE CHASSE, PLAIDOYERS, PROMOTION
- XI.] TECHNIQUES & CONNAISSANCE DE LA CHASSE
- XII.] LE RÉSEAU NATURA 2000, LES RÉSERVES NATURELLES
- XIII.] ESPACE - TERRITORIALITÉ - SÉMIOLOGIE - SÉMIOTIQUE
- XIV.] HABITAT, TRAJECTOIRES RÉSIDENITIELLES
- XV.] ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT, RELATION A LA NATURE, A LA FAUNE
- XVI.] OPPOSITION, DISCUSSION DE LA CHASSE
- XVII.] RURALITÉS
- XVIII.] LA FORÊT
- XIX.] ÉLECTORAT / POLITIQUE
- XX.] ENQUÊTES D'OPINION
- XXI.] TOTÉMISME / RELIGIONS
- XXII.] IDENTITÉS, TRADITIONS, TRADITIONNALISMES
- XXIII.] MÉTHODES, ÉPISTÉMOLOGIE
- XXIV.] CHASSE : DIMENSIONS LOCALE

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## BIBLIOGRAPHIE

Par bien des aspects, une bibliographie est à la fois une présentation stratégique des options retenues et une “preuve” du travail de lecture des prédécesseurs. Ici, nous avons plutôt privilégié les travaux qui ont fait avancer la réflexion, à un titre ou à un autre, parfois de façon très indirecte. Arrivé à un stade avancé de la recherche, la dactylographie des références a donné lieu, parfois, à des compléments quant aux éléments qui nous ont semblé à retenir ; d’autre fois les notes ont été prises à part.

Nous avons retenu l’idée d’élaguer une grande partie de ces notes, d’en retenir parfois d’autres, surtout lorsque la relation à notre objet ne semble pas évidente. Il ne s’agit donc pas exactement d’une bibliographie commentée, mais d’une base de références parfois illustrées de quelques commentaires ou données retenues.

Certains ouvrages, fascicules, opuscules s’avérant rares et peu connus, il nous a paru important d’en indiquer les plus importants.

Bien évidemment, quand certains ouvrages ont été lus à plusieurs reprises, d’autres l’ont été de façon partielle ou en diagonale.

### I.] LA CHASSE PAR LES SCIENCES SOCIALES

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
AMBELAIN Robert	<u>Symbolisme et rituel de la chasse à courre</u> , Paris : Robert Laffont, 1981.
BAGES Robert, NEVERS Jean-Yves	« L’organisation locale de la chasse. <i>Autodéfense collective et régulation des conflits</i> », in <u>Études Rurales</u> , École des Hautes Études en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd’hui », juillet-décembre 1982, pages 209 à 221. Une comparaison entre les sociétés communales les plus habituelles et les ACCA, afin d’en dégager les significations spécifiques. Il apparaît alors que les sociétés constituent un projet collectif de défense contre les étrangers, en particulier citadins et une régulation des conflits entre chasseur, agriculteurs, propriétaires, forestiers etc.
BAGES Robert et al.	« L’organisation d’une auto-défense collective ; <i>note sur quatre associations communales de chasse du Midi de la France</i> », Association des ruralistes français, colloque de Lille, 23-24 novembre 1978.
BAGES Robert et al.	« Organisation de la chasse et identité locale », Paris, colloque de l’INRA, 22 octobre 1980.
BATICLE Christophe	« La chasse au Dahu », in <u>Picardie, traditions d’avenir, vie quotidienne, loisirs et fêtes, arts populaires</u> , (sous la direction de Françoise Racine), Amiens : Bibliothèque départementale de la Somme, octobre 2006, pages 15 à 16, 80 à 84. Un article qui vise à démystifier la construction du traditionnalisme cynégétique.
BATICLE Christophe	« Bas champs et hauts lieux cynégétiques : <i>l’identité au bout de la digue</i> », in colloque : <u>Les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer</u> , organisé par le département de géographie de l’Université de Picardie Jules Verne (Jean-Marc Hoeblich) et l’Association pour le Littoral Picard et la Baie de Somme, à Amiens et sur la côte, les 22 et 23 octobre 2004. A paraître.
BÉRARD Laurence	« Chasse, agriculture et pêche en Dombes », in <u>Études rurales</u> , École des Hautes Études en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88,

	<p>« La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 153 à 163.</p> <p>La Dombes constitue un des premiers territoires de chasse au gibier d'eau en France (encore aujourd'hui), avec quelques 1 000 étangs de quelques ha à plus de 100. Axe de migration rhéno-rhodanien. Surtout, la grande propriété citadine domine la structuration foncière. Types de chasse : la « passe aux canards » (le chasseur posté sur la rive attend les canards : équivalent de la passée). Règne en Dombes la chasse privée sans partage, liée à la concentration foncière et à la propriété citadine. Les citadins possèdent jusqu'aux <math>\frac{3}{4}</math> de la surface des étangs. 50% des chasses sont personnelles, 50% louées. La location atteint le niveau du fermage. Le prix à l'ha d'étang est parfois le double de celui de la terre. L'organisation cynégétique exclut la grande majorité des dombistes, sauf qu'une coutume du XVII<sup>e</sup> siècle autorise le droit d'affût à partir des chemins communaux de sa commune et des communes limitrophes. Droit limité aux personnes n'ayant pas d'autre moyen de chasse. La chasse privée s'accroissant et les menaçant, les affûteurs ont constitué en 1934 un Syndicat des chasseurs dombistes. Rapidement, le droit d'affût fut limité à la commune de résidence, les affûteurs voisins ayant toujours été peu appréciés. Les propriétaires privés ont plusieurs fois tenté de faire interdire l'affût. 1978 : de vives tensions aboutirent à l'interdiction de la passe du soir, pour les affûteurs comme pour les privés. Finalement, elle fut rétablie. Il existe environ 500 affûteurs, électeurs communaux et devant l'habiter depuis au moins trois ans. Désormais, le syndicat est représenté à l'assemblée départementale des chasseurs de gibier d'eau. Si la chasse perturbe la gestion des étangs, elle influe également par son poids économique. Souvent, l'agriculture apparaît ici comme la grande perdante. Sur ce terrain, la chasse est très loin de se trouver éclipsée les autres activités. Voir Vanessa Manceron pour des données plus récentes.</p>
BOUVEROT-ROTHACKER Anita	<p>« Consommer l'espace sauvage », in <i>Etudes rurales</i>, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 131 à 137.</p> <p>La cuisine provençale consomme l'espace sauvage. Les produits sauvages y sont valorisés et y déjouent la monotonie des repas quotidiens, consacrant les circonstances d'exception. La chasse et la cueillette sont des activités essentielles pour bien des villages. Chaque maison compte au moins un chasseur. La chasse au lièvre est souvent individuelle ou en petites équipes. La chasse au sanglier y est en revanche collective. Le gibier se trouve de la partie pour les repas extraordinaires, mais là où on le trouve le plus, c'est dans les repas de chasseurs. La saison de chasse est rythmée par des repas d'inauguration, d'étapes et de clôture. Gibier encore pour le repas de Noël. L'odeur de la cuisine provençale est un emblème de l'identité régionale. Le gibier permet de créer un dépaysement temporel, car les produits de l'espace sauvage sont soit conservés au congélateur, soit mis en conserves pour être consommés à d'autres saisons. Le gibier est également apprécié pour l'exploit personnel du chasseur qu'il représente, notamment par la connaissance du territoire que la chasse implique. Une hiérarchie s'établit entre chasseurs, avec au sommet le plus valeureux des chasseurs de sanglier.</p>
BOZON Michel	<p>« Chasse, territoire, groupements de chasseurs », in <i>Etudes rurales</i>, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 335 à 342.</p> <p>L'association de chasse représente d'abord un moyen afin de constituer des territoires chassables, gérer et limiter l'accès des extérieurs au groupe. Mais les relations entretenues au territoire diffèrent selon que l'on appartienne à une</p>

	<p>société communale ou un groupement d'actionnaires ou encore d'adjudicataires. La différence va au-delà de deux styles sociaux de chasse (chasse bourgeoise/chasse populaire). A quoi servent les sociétés communales ? De simples associations de loisir ? « Ce serait oublier qu'elles se constituent autour d'un territoire. Les sociétés de chasse sont plus précisément des associations de défense et des groupes de pression, dont l'action est dirigée à la fois vers l'extérieur et vers l'intérieur de l'ensemble villageois. Il leur incombe tout d'abord de « protéger » le territoire communal contre les chasseurs étrangers à la commune : quand la pression des chasseurs urbains se fait trop forte sur le territoire de chasse d'un village, les chasseurs locaux, dont les droits traditionnels sont menacés, se donnent l'outil juridique d'une société de chasse. (...) réaction de défense des ruraux. » Il existe également une fonction interne : au-delà du recrutement des chasseurs extérieurs, il y a la pression pour que les propriétaires cèdent leurs droits à la société, y compris les communaux. Moyen de pression d'autant plus que les droits traditionnels ne vont plus d'eux-mêmes : dépayssation, diminution du nombre des agriculteurs chasseurs etc. Troisième série de fonctions : organiser la pratique et la gestion, impossible sans décisions valables pour l'ensemble du territoire. Au profit de qui se fait l'arbitrage ? Un autre effet des sociétés communales : le cloisonnement autour du village et l'esprit de clocher, car la société oblige à se limiter au territoire de la commune. Les chasseurs des communes voisines apparaissent comme des étrangers. Typique de cet état d'esprit : les battues pour faire les limites avec les sociétés voisines. « On peut dire en définitive que de toutes les associations locales, c'est la société de chasse qui s'identifie le mieux à la commune dont elle dépend, puisqu'elle se définit strictement par la portion de <b>territoire</b> qu'elle contrôle. » Mais aujourd'hui la menace vient des sécessions, des amputations liées aux disputes locales, au grignotage par l'urbanisation, à l'arrivée des néo-ruraux. Les agriculteurs deviennent également plus exigeants quant à l'usage de leurs terrains. La société est la symbolisation de l'appartenance locale et de l'autochtonie.</p>
<p>BOZON Michel, CHAMBOREDON Jean-Claude</p>	<p>« L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », in <i>Ethnologie française</i>, n°X-1, janvier-mars 1981, pages 65 à 88. Voir en particulier « chasse et capital social ». La nouvelle philosophie cynégétique : privilégier « la quête aux dépens de la prise ». La chasse populaire se voit imposer un sens correspondant aux normes de la pratique bourgeoise, « sportive et désintéressée ». La Somme comme département très cynégétique date de l'apogée cynégétique du milieu des années 70. Auparavant, la proportion de chasseurs n'y est pas très élevée. Exemple d'opposition entre l'utilitaire et le symbolique discutable. Déambuler sur le territoire peut se décliner comme deux façons d'être dans la démonstration virile de son autochtonie.</p>
<p>BOZON Michel, CHAMBOREDON Jean-Claude</p>	<p><i>Eléments d'une sociologie des chasseurs</i>, Paris : Laboratoire des sciences sociales de l'ENS.</p>
<p>BOZON Michel, CHAMBOREDON Jean-Claude, FABIANI Jean-Louis</p>	<p><i>Sociologie de la chasse : modes de loisir et modes de consommation de la campagne</i>, Paris : Laboratoire des sciences sociales de l'ENS, 1978.</p>
<p>BOZON Michel, CHAMBOREDON Jean-Claude, FABIANI Jean-Louis</p>	<p>« Chasse et chasseurs en France. Evolution récente », in <i>Encyclopédie Universalis</i> 79, Paris, 1981, pages 197 à 204. Thèse : la chasse n'est pas une activité survivance du passé, mais une « réserve culturelle » contre l'urbanisation et la bureaucratisation du monde.</p>
<p>BOZON Michel, CHAMBOREDON Jean-Claude,</p>	<p>« Les usages sociaux du cadre naturel. <i>Elaboration sociale et conflits des modes de consommation de la campagne : l'exemple de la chasse</i> », in <i>Des arbres et des hommes</i>, Le Paradou : Actes Sud, 1981, pages 273-279.</p>

FABIANI Jean-Louis	Diffusion du modèle d'éthique aristocratique et bourgeoise à toutes les catégories de chasseurs.
BROMBERGER Christian	« Le sens de l'honneur », extrait d'entretien avec Monsieur B., Seyne-les-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, 1980, in <i>Etudes rurales</i> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 403-404. Récit type de l'honneur de tirer le chamois « comme il se doit », c'est-à-dire à la chevrotine et non à la carabine avec balles. Opposition entre un hier, où l'on contournait la montagne pour surprendre le chamois et un aujourd'hui, où l'on tire de sa voiture en coupant au plus court.
BROMBERGER Christian, LENCLUD Gérard	« La chasse et la cueillette aujourd'hui. <i>Un champ de recherche anthropologique ?</i> », in <i>Etudes rurales</i> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 7 à 35. La chasse donne l'occasion d'« interventions temporaire des normes quotidiennes ». On peut s'étonner de la « quarantaine » dans laquelle ces activités ont été laissées par les sciences sociales. Formulent trois hypothèses explicatives : 1) activités non sérieuses 2) activités qui n'arrivent plus à signifier (symbolique) et 3) difficultés à leur donner un statut. Comparent le passé de la chasse : sacrée, dispositif symbolique et socialement fondamental, alors qu'aujourd'hui (en 1982 ici) il ne serait pas sérieux de s'y intéresser. La chasse aurait perdu sa « dignité allégorique », elle vivrait sur ses « acquis métaphoriques ». Aussi, les auteurs prennent un grand soin de démontrer que la chasse n'est finalement pas si résiduelle, anthropologiquement parlant, ce qui montre qu'à l'époque cette position n'avait rien d'évident.
BRUYER Annie	« Les honneurs de la chasse à courre », in <i>Ethnologie française</i> (pratiques et rites), 1997/2, avril-juin, pages 197 à 204. Les valeurs des veneurs : le respect de l'animal (issu de la religion catholique) et les honneurs (pied avant droit et ramure offerts). Les valeurs contemporaines des français mettent au 1 <sup>er</sup> plan le respect de la souffrance. Contradiction entre les systèmes de valeurs.
BUCHER Bernadette	« Rites et stratégies d'adaptation : <i>la chasse à courre en bocage vendéen</i> », in <i>Etudes rurales</i> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 269 à 286. Chasse à courre apparaît comme une survivance du passé. But : ne pas opposer symbolisme rituel et stratégie d'adaptation, mais montrer qu'une relation dialectique les relie. Sur son terrain, Bucher découvre non pas « une activité périphérique, réservée aux nobles et aux riches, mais un pôle d'attraction où se retrouvait en microcosme la société ambiante ». A suivi « le rallye-Chouan ». qui, loin d'être une tradition ancestrale, est ici une création nouvelle. Les veneurs de condition modeste développent des valeurs tournées vers le traditionnel anti-urbain. Le partage de la forêt sert de zone de médiation entre les trois groupes étudiés : une façon d'entretenir des relations au travers des différences sociales. C'est ainsi un rite d'adaptation.
CHAMBOREDON Jean-Claude	« Les usages urbains de l'espace rural : <i>du moyen de production au lieu de récréation</i> », in <i>Revue française de sociologie</i> , n°XXI-1, 1980, 44-45-46, pages 97 à 119.
CHAMBOREDON Jean-Claude	« La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », in <i>Etudes rurales</i> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 233 à 260. Un des textes probablement parmi les plus finalisés de la littérature sociologique



	consacrée à la chasse, quant aux problématiques dont elle est l'objet.
CHEVALLIER Denis, NOTTEGHEM Patrice	« Les relations homme-animal : <i>bibliographie</i> », in <u>Terrain</u> , n°10, avril 1988, pages 124 à 131. Les animaux gibiers recensés sont uniquement le cerf, la grive, le lapin, le loup et le sanglier. Ce qui prouve que chez les ethnologues également il existe une symbolique du bestiaire. Bref, ce sont aussi les chercheurs qui ont une hiérarchie en tête.
Collectif (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller)	<u>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</u> , Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner. Ouvrage très riche, aux approches souvent originales et ecclésiastiques : sciences sociales, arts...
Collectif	<u>La chasse et la cueillette aujourd'hui</u> , in <u>Etudes Rurales</u> , numéro spécial 87-88, Paris : éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, juillet-décembre 1982, « Recherches anthropologiques », diffusé avec le concours du Comité National d'Information Chasse-Nature, préface de Paul Mélen, Directeur du CNICN, 421 pages. Un volume de près de 500 pages, ancien mais constituant une inépuisable ressource pour comprendre les significations de la chasse.
Collectif	<u>Chasses et traditions</u> , La Crèche (79260) : Geste Éditions, deuxième trimestre 1998, « Chasses et traditions », dirigée par Jean-Louis Neveu. Maison d'édition créée par l'Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée (UPCP). Auteurs : abbé Michaud, Jean-Louis Neveu, Christophe Noulet, les gens de Cherches, Jean-Loïc Le Quellec, Dominique Gauvrit, Claude Ribouillault. Au-delà de l'aspect promotion de la chasse "patrimonialisée", une véritable ressource ethnographique quant aux informations contenues. Voir tout particulièrement l'extraordinaire carte de la page 42, quant à une « ligne de démarcation », dans les Deux-Sèvres, entre la France des ACCA et celle des réservations.
Collectif	<u>Biología y gestión de colúmbidos silvestres. II coloquio internacional</u> , n°16 Naturzale. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001. Les gestion des pigeons et l'histoire des pentières.
COLLET Serge	« "Faire de la parenté, faire du sang". <i>Logique et représentations de la chasse à l'espadon</i> » in <u>Etudes rurales</u> : "Hydraulique", Paris : Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°115-116, juillet-décembre 1989, pages 223 à 250.
COPANS Jean	<u>Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie</u> , Paris : Nathan université, juin 1996, « 128 : sciences sociales ». Voir la partie sur les chasseurs-cueilleurs, page 72.
DALLA BERNARDINA Sergio	« L'invention du chasseur écologiste : <i>un exemple italien</i> », in <u>Terrain</u> , n°13, « Boire », octobre 1989, pages 130 à 139. Exemple de tradition dite « inventée ». Discuté par Denis Blot dans sa thèse.
DALLA BERNARDINA Sergio	« Pour qui est le don ? <i>La comédie de l'innocence dans l'imaginaire cynégétique contemporain</i> », in <u>Ethnologie française</u> , 1995/4, octobre-décembre, tome XXV, « Mélanges : politique-musique-enfance », pages 668 à 680. Une critique de la vision romantique de la chasse, en opposition avec les perspectives utilitaristes et paysanne : trois modes de légitimation.
DALLA BERNARDINA Sergio	<u>L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes</u> , Paris : Imago, février 1996, publié avec le concours du Ministère de la Culture, 304 pages. Thèse de la catharsis pulsionnelle. Cf. Digard sur les animaux domestiques.
DAZIRON Alain (coordinateur)	<u>Comprendre la chasse, c'est changer son regard sur la nature</u> , Larrazet (Tarn-et-Garonne-82) : Maison de la culture, novembre 2003. Actes des XX <sup>e</sup> « Rencontres de Larrazet » de 2003, Maison de la culture 82500 Larrazet. Un regard engagé, mais honnête sur la question de la perception de la chasse

	aujourd'hui.
DELEFOSSE Thierry	<p>« La chasse en Europe », in <u>Chasseurs de l'Est</u>, journal d'information cynégétique, n°95, juillet 2004, pages 54 et 55.</p> <p>« La « chasse gestion » est-elle le trait d'union entre « chasse régulation » qui s'impose dans les pays germaniques et la « chasse plaisir » qui subsiste chez les latins ? Au-delà des formules, deux perceptions de la chasse, deux philosophies antinomiques. »</p>
DUFOUR Annie-Hélène	<p>« L'affirmation de l'autochtonie et la dérision de l'étranger », extrait d'entretiens, in <u>Études rurales</u>, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 401-402.</p> <p>Moqueries à l'égard de l'étranger.</p>
FABIANI Jean-Louis	<p>« Quand la chasse populaire devient un sport. <i>La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel</i> », in <u>Études rurales</u>, École des Hautes Études en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 309 à 323.</p> <p>L'opposition entre la chasse loisir populaire, traditionnelle en société communale et la chasse loisir aristocratique et bourgeois, liée à la possession, location ou adjudication de forêts domaniales. Mais le loisir populaire et traditionnel s'avère une expression trompeuse. Elle n'est pas une activité résiduelle héritière de la chasse paysanne stigmatisée. Le chasseur populaire est souvent décrit comme ignare, violent, cruel, à la manière du vilain du Moyen Age. L'opposition à la chasse est devenue puissante quand a commencé la crise de la chasse, liée 1) à l'augmentation des effectifs et 2) à la fin de l'intégration de la chasse dans les rythmes collectifs de la société rurale. On a alors construit un nouveau discours justificatif : le chasseur sportif, fair-play et soucieux des équilibres naturels. Sur le terrain investi, il y a trois causes à la croissance des effectifs de chasseurs : 1) l'urbanisation fait que les ouvriers d'origine rurale veulent conserver un lien avec la nature 2) la revendication d'appartenance à la communauté locale 3) le symbole statutaire que l'on acquière quand la maison est construite et achevée. La chasse doit donc être analysée comme intégrée au cycle de vie de l'individu (« activité de maturité, physique et sociale »).</p>
FABIANI Jean-Louis	<p>« L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », in <u>Actes de la Recherche en Sciences Sociales</u>, n°54, « Le savoir voir », septembre 1984, pages 81 à 84. Voir également le colloque « Les politiques de l'environnement face à la crise », Paris, 10, 11 et 12 janvier 1984, organisé par l'association GERMES et le Secrétariat d'État à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, texte ronéotypé.</p> <p>Crise de la chasse= 1) interne 1960-1975 : augmentation effectifs → difficulté à trouver un territoire 2) critique des anti-chasse. La lutte des antis n'a été efficace qu'avec l'afflux des nouveaux chasseurs et avec la fin de l'intégration de la pratique dans les rythmes collectifs de la société rurale. Auj, débats sur les usages de la nature → capacité à mobiliser les arguments scientifiques. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, condamnation des formes populaires et paysannes de prélèvement par le stéréotype du viandard. A partir de 1886, de nombreux cynégètes conseillent les chasses réservées et la location du droit de chasse. Opposition chasse populaire/chasse bourgeoise (lutte pour le territoire rural). Discussion de la vision tourainienne du mouvement social (à opposer à la posture de Jean-René Boucau). Derrière les arguments scientifiques se profile une volonté de réforme morale qui veut s'imposer. Ce nouveau mouvement social qu'est la nouvelle relation à la nature est à la fois réactionnaire par ses aspects moralistes et d'autre part correspond à une nouvelle vision du monde. Mélange de discours scientifiques et moralistes, exigence du droit de propriété et demande du droit de non-chasse. La</p>

	nouvelle bourgeoisie se caractérise par son insécurité statutaire, ce qui expliquerait ces contradictions. Tentative de pathologiser le chasseur via la psychanalyse et l'éthologie. Chasseur = 1 ignorant. Réponse des chasseurs : le chasseur fait partie de l'équilibre naturel (une référence qui ne les engage pas vraiment). Faire référence au sport et à la protection est une manière de donner le change au discours dominant. Les effectifs ont baissé 1) par la crise de la ruralité 2) de la régulation bureaucratique et 3) des attaques anti-chasse. Perdurent néanmoins les valeurs d'honneur, qui ne peuvent se dire explicitement dans ce nouveau monde. On pourrait ajouter qu'il en va de même avec l'autochtonie qui ne se dit jamais clairement, car stigmatisante.
FABIANI Jean-Louis	« Chasse, chasseurs et écologie », in <u>Regards sur l'actualité</u> , août 1991.
FABRE-VASSAS Claudine	« Le partage du <i>ferum</i> . Un rite de chasse au sanglier », in <u>Études rurales</u> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, ici pages 377 à 404. Dans les Corbières, en Languedoc, des Cévennes aux Pyrénées-Orientales, le culte du poids pour le sanglier. Surtout, le rite central du « châtrage » : un droit et un devoir. En jeu, la virilité. Le grand chasseur est ainsi surnommé le Salvaje ou le Singlar.
FEIT Harvey A.	« Les animaux comme partenaires de chasse. <i>Réciprocité chez les Cris de la baie James</i> », in <u>TERRAIN</u> , n°34, mars 2000, « Les animaux pensent-ils ? », pages 123 à 142, traduction de l'anglais par Jacques Jeudy.
GINELLI Ludovic	Des « chasses de plumes » aux « chasses de tous poils » : représentations sociales des chasses dans les Pyrénées. <i>Le cas de Villelongue</i> (Hautes-Pyrénées), Sous la direction de Didier Lapeyronnie, mémoire de Master recherche, mention sociologie, spécialité éducation et problèmes sociaux, Bordeaux II et Cemagref, septembre 2004. Opposition entre la chasse « désenchantée » actuelle, en battue au sanglier par opposition aux anciennes chasses à plumes. Réenchantement actuel avec la gestion du grand gibier. Un lien très fort au territoire et lien avec la vie locale. Le paysage est qualifié de « filtre culturel ». Persistance des droits d'usage.
GINELLI Ludovic, LE FLOCH Sophie	« Chassés-croisés dans l'espace montagnard. <i>Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées</i> », in <u>Terrain</u> , n°47, septembre 2006, « Odeurs », pages 123 à 140.
GUYON Frédéric	« Chasser la palombe, <i>vivre dans une palombière</i> , in <u>Études rurales</u> , n° 177, janvier-juin 2006, pages 137 à 150. La « fièvre bleue » ou la palombe au posé dans le Béarn et l'imaginaire du sauvage, dans ses relations avec l'espace local.
HELL Bertrand	Entre chien et loup. <i>Faits et dits de chasse dans la France de l'Est</i> , Paris : Maison des Sciences Humaines, avec le concours du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Mission du Patrimoine Ethnologique, 1985, « Ethnologie de la France ». Un des ouvrages centraux quant à l'approche culturelle de la chasse.
HELL Bertrand	« Le sauvage consommé. <i>Classification animale et ordonnancement cynégétique dans la France de l'Est</i> », in <u>Terrain</u> : <i>Des hommes et des bêtes</i> », n°10, avril 1988, pages 74 à 84. Mise en parallèle de ce que l'on mange dans le gibier et de ce que l'on est socialement. Les hommes des bois boivent ainsi le sang noir, cru.
HELL Bertrand	« La chasse en Alsace », in <u>Les savoirs naturalistes populaires : actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983</u> , Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, avril 1985, « Ethnologie de la France », pages 37 à 39. Appel d'offre lancé en 1982 par le Conseil du Patrimoine Ethnologique, suite à la publication de référence qui reste encore aujourd'hui le numéro d' <u>Études rurales</u>

	<p>de 1982.</p> <p>Distinction entre chasseur régional et « d'outre Vosges » « extérieur ». Conteste l'idée simpliste d'une chasse alsacienne bourgeoise par opposition à une chasse populaire.</p>
HELL Bertrand	<p><u>Le sang noir</u>. <i>Chasse et mythe du sauvage en Europe</i>, Paris : Flammarion, octobre 1994.</p> <p>« Analysant la pratique de la chasse, en France et en Europe, Bertrand Hell trace, à travers le motif central du sang noir, les multiples aspects du mythe du sauvage, dont il est la métaphore dans notre culture ». Un complément à <u>Entre chien et loup</u> et surtout un voyage dans l'univers des mythes.</p>
JAMIN Jean	<p><u>La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau</u>, Paris : Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, ouvrage publié avec le concours du CNRS, deuxième trimestre 1979, « Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, Muséum National d'Histoire Naturelle ».</p> <p>La référence en ce qui concerne les grivières des Ardennes. C'est la signification culturelle qui fait la grive. Il n'y a pas d'équivalence cognitive sur le sens à attribuer aux choses, contrairement à ce qu'avance l'ethnoscience américaine. La passion serait transmise par voie maternelle à la naissance. Après trois générations, on serait forcément « contaminé » par le virus. En réalité, il s'agit plutôt du discours des revenants au pays et peu celui des autochtones. Le modèle théorique=la mère transmet le virus, à savoir la fièvre des bois, le père le savoir-tendre et l'oncle maternel le fer à tendre.</p>
JAMIN Jean	<p>« Deux saisons en grivière. <i>De la tradition au délit de tradition</i> », in <u>Études rurales</u>, École des Hautes Études en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 41 à 62.</p> <p>1903, 1935, 1967 et 1971 : quatre attaques des tenderies aux grives. Idem en, 1978, où le ministère fait disparaître le paragraphe spécial pour la tenderie dans l'arrêté général d'ouverture de la chasse. Les griveux refusent ce retour à la coutume qui sonne comme une incertitude quant à l'avenir. On allègue chez les tendeurs que c'est le traité de Nimègue (1678-79), lequel donne le « doigt de gant de Givet » à la France, qui autorise la tenderie. Donc, imaginativement, devenir français des Ardennes implique le droit de tendre. Le territoire est associé à la tenderie.</p>
JAMIN Jean	<p>« De la grive imaginée à la grive imaginaire », in <u>L'Homme et l'Animal</u>, Paris : Pujol, Institut International d'Ethnoscience, 1975, pages 297 à 315.</p>
JAMIN Jean	<p>« La tenderie aux grives en Ardennes, une éducation sentimentale ? », in <u>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</u>, (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner, pages 169 à 180.</p> <p>Le monde discret des hommes de la tenderie mêle également des valeurs moins viriles.</p>
JAMIN Jean	<p><u>Les lois du silence</u>, Paris : Maspéro, 1977. En particulier le chapitre 1 : « Secret cynégétique et pouvoir communal », consacré à la tenderie aux grives sur le plateau ardennais, pages 15 à 43.</p>
JOLAS Tina	<p>« La part des hommes. <i>Une société de chasse au bois</i> », in <u>Études rurales</u>, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 345 à 356.</p> <p>La partie consacrée à la chasse sur les travaux consacrés au célèbre village forestier de Bourgogne : Minot. L'accès à la chasse correspond également à l'accession des hommes de Minot à une vie en corps : l'exercice de fonctions symboliques et celui du pouvoir public. Ces « dépenses improductives » pour</p>

	reprendre Georges Bataille, sont l'expression de la « vie en corps » des hommes de Minot, le groupe des hommes.
LAURENT Didier	« Tant qu'il y aura des chasseurs... », documentaire français de Didier Laurent, Les Films du bouchon, Tours : IFDB Productions, 2005. Les différentes conceptions de la chasse chez les chercheurs, de l'ethnologie à l'histoire.
KEDZIERSKA Agnès	« La corporéité et l'imaginaire cynégétique malinké », pendant le colloque de juin 2005 à Nanterre : « La chasse : <i>pratiques sociales et symboliques</i> ». Publié sous le titre « L'habitus d'un itinérant. <i>Portrait d'un chasseur malinké (Côte d'Ivoire et Mali)</i> », in <i>La Chasse. Pratiques sociales et symboliques</i> , Paris : De Boccard, 2006, pages 45 à 53. La présentation d'Agnès Kedzierska a été suivie de la projection du film réalisé par elle sur le terrain. Plutôt que d'habitus, il conviendrait peut-être mieux d'évoquer l'hexis.
LAZZAROTTI Olivier	« Chasse en France et construction européenne : <i>le cas du gibier d'eau</i> », in <i>Géographie et cultures</i> , Paris : L'Harmattan (revue publiée avec le concours du CNRS), n°36, hiver 2000, 142 pages, ici pages 21 à 38. Les hutteurs légitiment leur pratique par une forme de « droit de bouche » et par leur présence constante, laborieuse sur le terrain, alors que les écologistes arguent de l'oiseau comme emblème du patrimoine européen (lecture urbaine du droit de l'oeil). Enjeu primordial : la maîtrise de l'espace.
LAZZAROTTI Olivier	« La chasse, une chance pour l'Europe », article écrit pour <i>Le Monde</i> . Voir en annexes.
LESPINASSE Philippe	« Les chasseurs sont de drôles d'oiseaux », documentaire français, coproduction Arté France, Zangra Productions et France 3 Sud, 1 heure. Diffusion le mardi 30 octobre 2001, « Théma », Arté. Dans ce film, les sauvaginaires apparaissent comme de « drôles d'oiseaux », épris de liberté.
LUQUET Jacques	« Évolution de la chasse aux pantières dans les Pyrénées », in <i>Biologia y gestión de colúmbidos silvestres. II coloquio internacional</i> , n°16 Naturzale. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001, pages 141 à 146. Dimensions historiques documentées.
MANCERON Vanessa	<i>Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale</i> , Paris : Maison des Sciences de l'Homme, octobre 2005, « Ethnologie de la France », 258 pages. Publication d'un doctorat de troisième cycle en anthropologie sur la Dombes. Etude des relations entre chasse, pêche et agriculture.
MURRU CORRIGA Giannetta	« La tenderie aux grives en Sardaigne », in <i>Études rurales</i> , École des Hautes Études en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 115 à 129. Originalités : la chasse au féminin et l'ajout d'une opposition entre chasse plaisir et chasse productive, lucrative.
NIZARD- BENCHIMOL Sophie	« L'abattage dans la tradition juive. <i>Symbolique et textualisation</i> », in <i>Études rurales</i> , n°147-148, janvier-décembre 1998, pages 49 à 64. « Comment donner la mort, source absolue d'impureté, sans qu'aucune souillure ne rejaillisse sur celui qui la donne (...) », p.49. L'une des sept lois noahides interdit totalement la chasse et renvoie au personnage d'Esau, « symboliquement associé au sang qu'il verse en dehors de tout rituel ». Le paradis d'avant le péché originel est végétarien. A noter : le 1 <sup>er</sup> péché est d'ordre alimentaire. Nizard s'inspire de la nourriture bonne à penser de Lévi-Strauss. Le rituel permet de rendre licite à la consommation la viande.
PATIER Xavier	<i>La chasse</i> , Paris : Le Cavalier Bleu, août 2002, collection « Idées reçues : arts & culture ». Glossaire. Éléments juridiques et historiques intéressants. Etymologie de la chasse et de l'acte cynégétique.

PELOSSE Valentin	« Construction de l'animal cynégétique. <i>Mouflons et sangliers en Languedoc</i> », in <u>Etudes rurales</u> , n°129-130, pages 73 à 82. Pour être crédible, la chasse doit faire de l'animal un être sauvage résistant au chasseur.
PELOSSE Valentin VOURC'H Anne	« Chasseurs et protecteurs : <i>les paradoxes d'une contradiction</i> », texte provisoire, mai 1985, 15 pages.
PELOSSE Valentin VOURC'H Anne	« Chasse au sanglier en Cévennes », in <u>Etudes rurales</u> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 295 à 307. Article tiré du rapport : « La chasse en Cévennes lozériennes ; éléments d'une problématique sociologique », observatoire PIREN Causses-Cévennes, groupe de recherches sociologiques Paris X-Nanterre, juin 1982, 60 pages. « Nous lutterons comme nos ancêtres camisards » : le slogan des manifestants chasseurs devant le siège du parc national des Cévennes. La chasse polarise les oppositions locales au parc. Problématique : les conflits de chasse sont-ils subordonnés aux conflits sociaux locaux ? Estiment qu'une analyse en termes de luttes de classes serait réductrice.
PELOSSE Valentin VOURC'H Anne	« Un jeu avec le sanglier », in <u>Ethnologie française</u> , volume XIV, n°4, 1984, pages 344 à 354.
PELOSSE Valentin VOURC'H Anne	<u>Chasser en Cévennes : un jeu avec l'animal</u> , Aix-en-Provence : Edisud et éditions du CNRS, septembre 1988, « Parlers et cultures des régions de France », 301 pages.
PERES Hubert	« Entre désenchantement et réenchantement : chasser en Chalosse », in <u>Etudes rurales</u> : "Mort et mise à mort des animaux", Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°147-148, janvier-décembre 1998, 189 pages, ici pages 99-113. Enquête dans les Landes. Désenchantement corollaire à la rationalisation gestionnaire. La palombière devient un rite festif et un lien communautaire, davantage rêvé que réel. On proclame la nécessité de pouvoir chasser ainsi même si on ne le fait pas. On chasse les palombes plus souvent par une autre méthode, solitaire, sans décorum, plus expéditive. Le désenchantement, c'est ainsi le passage du chasseur prédateur au chasseur éleveur régulateur aménageur. Activité normalisée où il est de bon ton de ne pas tuer ou peu. Réenchantement car la chasse recrée de la quotidienneté. Elle n'est pas que conservatrice. Lutte contre l'individualisme. Sociabilité en direction du village. L'obligation d'être gestionnaire a multiplié les moments de rencontre et de travail en commun. L'artificialisation renforce paradoxalement la sociabilité. La chasse est l'histoire de la lutte du territoire. Rapport sensible et caractéristique de l'autochtonie. La production du gibier produit paradoxalement un sentiment d'appartenance à la commune. Le but n'est pas le gibier, mais le fait que sa présence atteste d'une nature non domestiquée totalement. « En liaison avec la « naturalisation » du territoire, la chasse devient alors un univers de substitution au monde régulé de la vie quotidienne. »
PICON Bernard	« Chasse, pêche, cueillette : <i>un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées</i> », in <u>Sociétés contemporaines</u> , n°8, 1991, pages 87 à 100. Enquête modes de vie INSEE en 88-89 sur 6 807 questionnaires. L'auteur explique la singularité de l'activité chasse, la proximité de cette pratique avec l'espace rural et la paysannerie. On comprend en lisant son analyse l'échec du CPNT à atteindre les pêcheurs.
PINCON Michel PINCON-CHARLOT	<u>La chasse à courre. Ses rites et ses enjeux</u> , Paris : Payot et Rivages, 1993 (novembre), « Documents Payot ». <u>La chasse à courre. Diversité sociale et culte de la nature</u> , Paris : Payot et Rivages, mai 2003 (3 <sup>ième</sup> édition), « Petite

Monique	<p>bibliothèque Payot », 354 pages.</p> <p>La vénerie est faite de diversité sociale, bien que la stratification sociale se retrouve dans les sous-divisions. Néanmoins, une même métaphore de la vie sociale anime tous les veneurs. « Devenue enjeu politique, la nature, plus que jamais, est mise à contribution pour évoquer la société, et, avec elle, inévitablement, la chasse qui fait de la prédation un mode de relation spécifique avec le monde sauvage. » « Le drame qui se joue dans la forêt est, sur le mode de la métaphore, celui de toute vie sociale. La chasse à courre, comme la société, est un univers de lutte. »</p>
PINCON Michel PINCON-CHARLOT Monique	<p>« La chasse au son de la trompe. <i>Contrainte cynégétique et ferveur musicale</i> », in <i>Ethnologie Française</i>, 1994/4, tome XXIV, « Mélanges », pages 751 à 763.</p> <p>Equipage de vénerie ou sociétés de trompe, l'exercice de cet instrument de chasse sert de facteur de reconnaissance par les pairs.</p>
PRADELLES DE LATOURE Charles- Henry	<p>« La passion de la chasse dans une commune cévenole », in <i>Etudes rurales</i>, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 325 à 334.</p> <p>Un texte extrêmement pertinent quant à la relation au territoire. « La chasse, m'a dit un Valleraugois, c'est la dernière chose qu'il nous reste. Chasser, beaucoup plus que se distraire, c'est affirmer son appartenance à une terre à travers la poursuite de son gibier. »</p>
Pragmensis International (cabinet d'études)	<p><u>Étude pour un projet de musée de la chasse dans la Somme</u>, Paris, document de travail, 2001, 64 pages + annexes. Réalisée par Jean-Louis Soufflet. Voir la cartographie des huttes.</p>
PRINGUET Francis	<p>« Le vénerie et sa musique », in <i>Vénerie</i>, n°71, troisième trimestre 1983 et <i>La revue musicale</i>, n°310-311, 1978.</p>
RAVENEL Loïc	<p>« La chasse et la pêche en France », in <i>Atlas de France</i>, volume 5, 1997.</p>
RIBÉREAU-GAYON Marie-Dominique	<p><u>Chasseurs de traditions. L'imaginaire contemporain des Landes de Gascogne</u>, Paris : Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), juin 2001, « Le regard de l'ethnologue », 388 pages.</p> <p>« Que devient une société dont la conscience identitaire s'est bâtie sur une représentation de l'environnement naturel quand celui-ci disparaît ? Les mutations radicales de l'écosystème landais depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ont engendré une dynamique collective d'élaboration symbolique autour des usagers emblématiques de cet espace. »</p> <p>La population a joui du droit de chasse bien avant 1789. En Aquitaine, c'est davantage le droit de porter un fusil (par exemple pour les bergers éloigner les loups) que le droit de chasse qui se joue.</p>
RIGUEIL Nestor	<p>« Et si la chasse était interdite ? », in <i>Le chasseur Français</i>, « Enquête », n°1180, juin 1995, pages 1 et 34 à 39.</p>
ROCHE A.	<p>« La chasse banale existe-t-elle encore ? », in <i>La revue nationale de la chasse</i>, n°434, novembre 1983, pages 30 à 33.</p>
SALVADORI Philippe	<p><u>La chasse sous l'ancien régime</u>, Paris : Fayard, avec le concours du Centre National du Livre, septembre 1996, 462 pages.</p> <p>Angle d'analyse quant à la « réservation » souveraine de la chasse par le roi. L'un des ouvrages parmi les plus complets en histoire.</p>
SAMUEL Sydney	<p><u>La chasse à courre en Angleterre</u>, Pygmalion, 1985.</p>
SANNIER Lancelot	<p><u>A qui appartient la baie de Somme ?</u>, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Jean-Marc Hoeblich, Université de Picardie Jules Verne, 14 octobre 2004, 123 pages.</p>
SCHNAPP Alain	<p><u>Le chasseur et la cité. Chasse et érotisme en Grèce ancienne</u>, Paris : Albin Michel, avec le concours de la fondation Singer-Polignac, de l'UNFDC et de la Maison des Sciences de l'Homme, janvier 1997, « L'évolution de l'humanité », 601</p>

	<p>pages.</p> <p>Parce que c'est un prédateur « un chasseur voit ce que d'autres ne voient pas » Il entend ce que d'autres n'entendent pas ou plus car chasser c'est interpréter ce monde mystérieux, décrypter des signes.</p>
TRAIMOND Bernard	<p>« La chasse à la palombe dans la Lande », in <u>Etudes rurales</u>, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 97 à 107.</p> <p>Lui-même chasseur de palombes. Première trace de cabane de chasse à la palombe dans les Landes, le 18 octobre 1768 : un incendie. Le feu est le moyen de se venger et de rétablir les normes face aux propriétaires qui veulent louer leurs cabanes. Analyse symbolique de la cabane comme maison. Monde de communication avec le ciel et l'enfance. Monde du silence comme pour la hutte. Chasse aux filets = la plus valorisée. On installe des filets même si on ne prend pas localement les palombes ainsi. Comme pour la hutte, on « les chante » en imitant leur roucoulement pour les attirer au sol. On estime alors que le chasseur accède au monde des palombes, se fait comprendre d'elles. Hiérarchie entre les siffleurs et les autres chasseurs. Etre bon chasseur offre un statut social. Eviter l'intrusion des étrangers citadins. En 1979, lutte pour éviter qu'un système d'adjudication ne mette fin à la chasse populaire et démocratique. On brandit l'idée du pays, libre et indépendant. On ressort les ex historiques.</p>
TRAINI Christophe	<p>« Territoires de chasse », in <u>Ethnologie française</u>, n°XXXIV, janvier-mars 2004-01, pages 41 à 48.</p> <p>« Le rapport aux territoires de chasse est étroitement lié à la manière dont le chasseur valorise sa pratique. » Ce territoire peut être conçu comme 1) lieu d'évasion et d'introspection de soi répondant au principe de l'engendrement depuis la tradition (André Goustat : « La parole aux terroirs »), 2) unité de gestion rationnelle répondant au principe de l'efficacité (Titeux : « L'aménagement des territoires »), 3) patrimoine répondant au principe du jaillissement de l'inspiration (Mazella : « Pourquoi tu chasses ? Réponses à mes enfants »).</p>
TRAINI Christophe	<p>« <i>Aficionados</i> et opposants à la tauromachie : <i>les formes plurielles de la civilisation</i> », in <u>Politix. Revue des sciences sociales du politique</u>, n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, 223 pages, ici pages 103 à 125.</p> <p>A propos de la mise à mort et du processus de civilisation développé par Elias.</p>
TREMBLOT (de la Croix) Hervé TOLLER Bernard	<p><u>Deux siècles de vénerie</u>, quatre volumes parus : Ile-de-France-Bleue / Nord de la France, Normandie, Champagne-Alsace-Lorraine / Anjou, Bretagne, Touraine / Orléanais, Bourgogne, Nivernais, Franche-Comté, 1993.</p>
VERGER Daniel	<p>« Le fusil de chasse : une affaire d'homme et de rural », in <u>Economie et statistiques</u>, Paris : INSEE, n°147, septembre 1982, pages 67 à 75.</p>
VERRO Patrick	<p><u>La chasse à courre au travers de la carte postale</u>, Paris : éditions, 1983.</p>
VIGNE J.-D.	<p>« Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le néolithique. <i>L'exemple des cerfs</i> », in <u>Exploitation des animaux sauvages à travers le temps</u>, Juan-les-Pins : éditions APCDA-CNRS, 1993, pages 201 à 220.</p>
VINCENT Odile	<p>« Chasse et rituel », in <u>Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique</u>. « Rituels contemporains », n°8, avril 1987, pages 63-70.</p>
VINCENT Odile	<p><u>Chasse du renard et chasse au sanglier dans les ardennes françaises</u>, thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Paris 10, 1984.</p>
WEBER Florence	<p>« Gens du pays, émigrés, étrangers : <i>conflits autour d'une chasse en montagne</i> », in <u>Etudes rurales</u>, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 287 à 294.</p> <p>Terrain proche de la frontière italienne et de Briançon. Pour les émigrés, la chasse</p>



	y est un moyen manifeste d'exprimer son appartenance symbolique à la commune. Chez les locaux, on soutient cette légitimité des chasseurs émigrés.
--	--

## II.] NORMES & TRANSGRESSIONS

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
AUCANTE Pierre, MIRLOUP Jean	« Chasseurs et braconniers », in <u>Sologne</u> , sous la direction de J. Hesse, Paris : Berger-Levrault, 1979. L'agriculture y a une fonction secondaire par rapport à la chasse. Le territoire y est géré principalement pour cette dernière. Une exception à la capitalisation avortée de la pratique cynégétique.
AUCANTE Pierre & Marieke	<u>Le livre du braconnier</u> , Paris : Albin Michel, août 2004 [1989]. Préface de Jean-Jacques Brochier. Pierre Aucante est le créateur de « La maison du braconnage », à Chaon, dans le Loir-et-Cher. Cet ouvrage est probablement la meilleure bible du « braco », mais elle dépasse de loin cette dimension en abordant la transgression sous un angle historique et sociologique, d'ailleurs souvent non sans une forme d'engagement.
BECK Corinne	« Pratiques et enjeux de la chasse en Bourgogne au Bas Moyen Age », in <u>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</u> , (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner, 283 pages, ici pages 49 à 63. Essentiellement consacré au braconnage, lié aux parcs des seigneuries. Dès cette époque on acclimater et on élève du gibier, jusqu'au nourrissage. Braconnage et communauté locale rurale : acceptation et condamnation. Rôle du gibier : alimentaire VS symbolique. Le gibier est un important marqueur social. Seuls les grands seigneurs peuvent entretenir des parcs avec l'assurance d'avoir du gibier, lié au personnel l'entretenant.
BROMBERGER Christian, DUFOUR Annie- Hélène	« Pourquoi braconner ? <i>Jeux interdits en Basse-Provence</i> », in <u>Études rurales</u> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, pages 357 à 375. Le braconnage devient un emblème régional. Tout le monde connaît les fautifs, mais personne ne les dénonce. Un emblème repérable à la richesse des paroles qui l'entourent. Deux catégories : 1) ceux qui transgressent les lois villageoises, des extérieurs : « braconnage illégal » ! 2) des locaux, « enfants du pays ». « (...) affirmation d'une territorialité masculine, « loin des femmes », dans l'espace sauvage des collines. »

## III.] HISTOIRE DE LA CHASSE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
LES CLASSIQUES	<p>Les ouvrages qui ont fait date, en particulier comme traités de chasse, que l'on trouve pour certains en réédition, mais plus régulièrement sous la forme de traductions partielles en français contemporain, via internet ou au travers de sources écrites (fascicules, commentaires etc.).</p> <p>ALAGONA (Arthelouche d') : La fauconnerie, traité de chasse composé en 1443. Livre de chasse de l'époque de Gaston Phebus, 1374. Cité par Bertrand Hell, « Le sang noir », page 272.</p> <p>FERRIERE (Henri de) : <u>Le livre de chasse du Roy Modus et de la reine Ratio</u>, édition G. Tilander, Limoges : A. Ardant, 237 pages, première publication en 1377. La sous-partie intitulée <u>Le livre des déduits</u>, compare la fauconnerie et la vénerie.</p> <p>FOUILLOUX (Jacques du) : Célèbre traité de chasse (1561) : codification des règles de la chasse à courre.</p> <p>FRANCIERES (Jean de) : La fauconnerie, traité de chasse, composé entre 1462 et 1468.</p> <p>PHOEBUS Gaston (1331-1391) ou Phébus (l'autre nom d'Apollon), voire Fébus : <u>Le livre de chasse</u>, très célèbre manuel rédigé par le comte de Foix et vicomte du Béarn en 1387, édité par G. Tilander, 1971, 453 pages. Mécène, il entretint à Orthez une cour fastueuse, mais surtout un chenil de 1600 chiens et des écuries de 200 chevaux pour la vénerie.</p> <p>XENOPHON : <u>L'art de la chasse</u>. Écrit au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus Christ. Paris : Les belles lettres, 1970, « Les universités de France ».</p> <p>XENOPHON ARRIEN : <u>Les cynégétiques</u>. « Cynegeticus » pour le titre original. Écrit aux alentours de 135 après Jésus Christ. Crée le lieu commun d'une chasse préparatrice à la guerre.</p>
	<p><u>Agenda du chasseur. 1932-1933, 1936-1937</u>, offert "gracieusement" par la maison Arsène Mullier, armurerie, Saint-Just-en-Chaussée, Oise. Produit publicitaire conçu par Gevelot et distribué auprès des armuriers participant à l'opération.</p>
ABRILLE Rapahaël, BARBIER Muriel	<p><u>Cinq siècles de vénerie féminine</u>. Sportive, légère et élégante, Paris : Somogy (éditions d'art) et le Musée de Vermandois (Senlis), juillet 2006, 80 pages, 100 illustrations.</p> <p>Les transformations du sens accordé à la vénerie, vue ici au travers du vêtement féminin.</p>
ARDREY Robert	<p><u>Et la chasse créa l'homme, Une contribution personnelle à la nature évolutive de l'homme</u>, Paris : Stock, 1977.</p> <p>La théorie de l'homindésation via la pratique cynégétique.</p>
AYMARD Jacques	<p><u>Essai sur les chasses romaines : des origines à la fin du siècle des Antonins</u>, Paris : E. De Boccard, 1951, 610 pages.</p> <p>Au-delà de l'animal sauvage <i>res nullius</i>, l'auteur montre que l'interdiction du droit de suite rend le propriétaire détenteur de la chasse.</p>
BART Jean	<p>« La conquête paysanne du droit de chasse sous la révolution française », in <u>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</u>, (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner, 283 pages, ici pages 65 à 75.</p> <p>En substance, le droit de chasse n'est pas une conquête paysanne, mais bourgeoise et ce n'est que par l'accès à la propriété qu'elle deviendra conquête paysanne. Les bois communaux ne seront pas laissés aux locaux, mais amodiés.</p>
BÉAL Jacques	<p><u>A la hutte... Trois siècles de chasse au gibier d'eau</u>, Tournai (Belgique) : Casterman, avril 1996 [1995], avec le concours du Conseil Régional de Picardie,</p>

	<p>« Les beaux livres du patrimoine », 165 pages. Données historiques quant à l'émergence des techniques de l'affût au gibier d'eau. « Quelques huttes de légende » : la symbolique de la chasse à la hutte. Les huttes légendaires, dont celle « des 400 coups ». La chasse est un jeu de cache-cache, donc un jeu territorial.</p>
BRUYERES (B. DES)	<p><u>L'église et la chasse</u>, Paris : Gerfaut, septembre 2005, 132 pages. Eglise catholique romaine. Un ouvrage de référence sur le sujet. Déconstruction de l'image contemporaine d'une église condamnant la chasse pour des motifs moraux. Incursions explicatives dans l'Ancien Testament.</p>
CADET Philippe	<p><u>La chasse sur le littoral picard de la frontière belge à la baie de Somme de 1713 à 1914</u>, Arras : Artois Presses Université, quatrième trimestre 2005, « Histoire », préface d'Alain Lottin, 405 pages. Egalement une mine d'informations à propos des actes de braconnage.</p>
COLIN-DELAUVAUD Jacques	<p><u>Essai sur la nouvelle organisation de la chasse</u>, Paris : Durel, 1950. Condamnation de la prédation paysanne et promotion de la chasse bourgeoise via l'éthique sportive qui lui est associée. Cf. la critique de Fabiani : « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », in <u>ARSS</u>, n°54, 1984.</p>
Collectif	<p><u>La chasse au Moyen Age</u>. Actes du colloque de Nice (22-24 juin 1979), publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, Centre d'Etudes Médiévales de Nice, ouvrage publié avec le concours du comité Doyen Jean Lépine de la ville de Nice, Paris : Les Belles Lettres, troisième trimestre 1980, 554 pages. Page 447 : « La sémiologie de la chasse » : la fauconnerie exprime la domestication de la nature par le pouvoir seigneurial qui accède ainsi à la culture. Voir en particulier l'article de G. Péron.</p>
DAINVILLE de François	<p>« Loisirs d'aujourd'hui et de demain », in <u>Etudes</u>, n°CCXCVI, (91<sup>ème</sup> année), janvier-février-mars 1958, page 289 sq. Géographie curieuse des activités chasse et pêche, démontrant l'ancienneté de ce constat.</p>
DAINVILLE de François	<p>« Chasseurs et pêcheurs de France », in <u>Etudes</u>, n°CCXCVIII, (91<sup>ème</sup> année), juillet-août-septembre 1958, pages 17 à 38. Statistique et géographie des chasseurs. Constat d'une urbanisation des pratiquants. Recherche des causes de la densité cynégétique : non liée à la présence de zones boisées, mais explication relevant de la psychologie collective : la participation au « privilège des seigneurs », au nom de l'égalité. La cartographie des châteaux utilisée comme clef de lecture. Propos moralistes stigmatisant la chasse populaire au nom d'une éthique sportive. Intéressantes remarques quant aux déterminants sociaux de l'attraction pour la pêche au lancer (sportive et moins populaire).</p>
DENIS Anne-Marie	<p><u>A courre, à cor, à cri et quelques autres chasses traditionnelles dans le Tarn</u>, Sorèze : Anne-Marie Denis éditions, 2006, 346 pages. Rôle historique de la chasse dans les négociations diplomatiques.</p>
GISLAIN G. de	<p>« L'évolution du droit de garenne au Moyen Age », in <u>La chasse au Moyen Age</u>. Actes du colloque de Nice (22-24 juin 1979), publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, Centre d'Etudes Médiévales de Nice, ouvrage publié avec le concours du comité Doyen Jean Lépine de la ville de Nice, Paris : Les Belles Lettres, troisième trimestre 1980, 554 pages, ici pages 37 à 58. La chasse fut un moyen de rétablir peu à peu la législation romaine qui avait disparu. Il existe alors 3 types principaux de réserves : les garennes, les étangs et les colombiers, qui sont des modes de mise en défens. Le droit de défens deviendra moins primordial dès que la chasse &amp; la pêche seront limitées à</p>

	<p>certaines catégories sociales. Mais auparavant, ce droit de réserve sur des territoires très délimités était central et très mal vécu au regard du régime de liberté de chasse &amp; de pêche. Histoire des garennes depuis l'empire carolingien. Pour qu'il y ait création, l'empereur doit créer une institutio, c'est-à-dire une « destination de l'homme ». Il y a ainsi association entre une assise foncière et un droit exclusif. Après Louis le Pieux [814-840], le pouvoir central s'affaiblit et des forestes privées sont créées : appropriation privative des prérogatives de la puissance publique. Le droit de forêt devient associé au seigneur qui détient la haute justice, dont en Picardie.</p>
HARLE D'OPHOVE M.	<p>Une forêt des chasses royales : <i>la forêt de Compiègne de la réformation de Colbert à la Révolution</i>, Compiègne, 1968. Une application locale de la « cynégétisation » des forêts ceinturant l'Ile-de-France.</p>
PACAUT M.	<p>« L'évolution du droit de chasse au Haut Moyen Age », in <i>La chasse au Moyen Age</i>. Actes du colloque de Nice (22-24 juin 1979), publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, Centre d'Etudes Médiévales de Nice, ouvrage publié avec le concours du comité Doyen Jean Lépine de la ville de Nice, Paris : Les Belles Lettres, troisième trimestre 1980, 554 pages, ici pages 59 à 67. 4 aspects : 1) droit public : prérogative de l'Etat, droit régalien 2) droit privé : propriété du sol 3) règles féodales : ban seigneurial et fief 4) coutumes : droits des communautés rurales, puis des communes. Il y a progressivement confusion entre le droit de propriété du seigneur et son droit souverain (de rendre la justice), car pendant la première période d'installation du féodalisme (2<sup>ième</sup> ½ du 9<sup>ième</sup> siècle) rendant la justice le seigneur réglemente la chasse et se trouve donc tenté d'étendre ses propres droits. Durant la période de consolidation du féodalisme (jusqu'au début XI<sup>e</sup> siècle), le droit de chasse devient l'un des attributs du ban. Le seigneur, même petit, a étendu son territoire, mais surtout sa juridiction, au-delà de ses propriétés. Il y a un mouvement de seigneurialisation.</p>
PRAROND Ernest (1821-1909)	<p><i>Les chasses de la Somme</i>, Bouhet (17540) : La Découverte, novembre 2005 (1858), 148 pages. Déjà à cette époque, condamnation des chasseurs intéressés par la viande. Description précises des chasses, en particulier en forêt de Crécy.</p>
SCHNAPP Alain	<p>« Représentation du territoire de guerre et du territoire de chasse dans l'œuvre de Xénophon », in <i>Problèmes de la terre en Grèce ancienne</i>, Paris-La Haye : M. Finley éditions, 1973, pages 307 à 321. Solidarité symbolique entre la chasse et la guerre dans la cité grecque. La chasse lacédémonienne (le corps rugueusement archaïque du chasseur) s'oppose à la cynégétique du monarque perse (le paradis ou enclos à gibier comme annexe de la résidence royale où le souverain chasse à cheval en fonction de son bon plaisir).</p>
SCHNAPP Alain	<p>« Image et imaginaire de la chasse en Grèce antique », in <i>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</i>, (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner, 283 pages, ici pages 31 à 39. La chasse est signe d'humanité, de distance d'avec le sauvage. L'homme "primitif" fait la guerre aux animaux, ce qui implique l'égalité. La chasse au contraire, comme l'élevage, implique la "supériorité" de l'homme. C'est donc un trait distinctif de l'humanité. Ce n'est que plus tard que la chasse s'intègre à la guerre. La chasse est pour la Grèce antique un miroir de la cité. Elle révèle les tensions de la cité, entre la chasse compagnonnage et d'autres formes d'éducation.</p>
SCHNAPP Alain	<p>« Images et programme : <i>les figurations archaïques de la chasse au sanglier</i> », in <i>Revue archéologique</i>, n°2, 1979, pages 195 à 218.</p>
SIDÉRA Isabelle (sous la direction de),	<p><i>La Chasse. Pratiques sociales et symboliques</i>, Paris : De Boccard, 2006, XIII-266 pages, 85 figures. Colloque des 9, 10 et 11 juin 2005 de la Maison René-</p>

avec la collaboration de Vila et Erikson	Ginouvès, archéologie & ethnologie. Présentation par les coordinateurs : « Quel est le rôle de la chasse dans la formation des catégories sociales ? (...) Cet ouvrage cherche à recréer le lien dynamique entre les recherches historiques, ethnologiques, archéologiques et iconographiques, autour d'un thème classique de l'anthropologie, afin d'envisager l'articulation entre les facettes matérielles, symboliques et sociales du phénomène de la chasse. »
TESTART Alain	« La chasse préhistorique : mythes et réalités », in <u>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</u> , (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner, 283 pages, ici pages 21 à 29. Déconstruction du mythe relatif à un passage du chasseur paléolithique au paisible cultivateur du néolithique. Les hommes ont fait de la cueillette de végétaux au paléolithique. Les ethnologues ont parfois qualifié de peuples chasseurs des populations dont 70% de l'alimentation était issue de la cueillette. C'est surtout dans les régions très froides que l'on chassait beaucoup à l'époque préhistorique.
TESTART Alain	« Un chasseur sachant chasser », in <u>Autrement</u> , n°37, 1989, série Monde, pages 80 à 86.
TESTART Alain	« Deux modèles du rapport entre l'homme et l'animal dans les systèmes de représentations », in <u>Études rurales</u> , n°107-108, 1987, pages 171 à 193.
TESTART Alain	« La femme et la chasse », in <u>La Recherche</u> , n°181, recueil, pages 1194 à 1201.
TESTART Alain	<u>Essai sur les fondements de la division sexuelle du travail chez les chasseurs-cueilleurs</u> . Paris: Editions de l'EHESS, 1986.
TUCOO-CHALA Pierre	« La chasse au Moyen Age : des traités techniques à l'imaginaire », in <u>L'imaginaire de la chasse : hier et demain</u> , (sous la responsabilité de Paul Vannier et Daniel Meiller), Le Creusot : Atelier CRC France, mai 1988, « Création et monde rural », préface de Nicole Eizner, 283 pages, ici pages 41 à 48. Gaston Phébus faisait de la chasse la seule activité à même d'abaisser les barrières sociales et il mettait ce principe en exercice.
VIDAL-NAQUET Pierre	<u>Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec</u> , Paris : Maspéro, « Textes à l'appui », 488 pages. Solidarité symbolique entre la chasse et la guerre dans la cité grecque.

## IV.] DROIT DE LA CHASSE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
	<u>Code rural, livre II, titre II</u> : « Chasse », Paris : Dalloz, janvier 2003, 95 pages.
ASTIER Pierre	<u>L'association communale de chasse agréée. Guide pratique de gestion</u> , Paris : Berger-Levrault, octobre 1982, « Connaissances communales », 222 pages.
COQUILLOT Yves, POIRIER Francis	<u>Réglementation de la chasse au grand gibier</u> , Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, document ronéotypé, 32 pages. Aspects historiques du droit de chasse.
DELAIRE Daniel PETITJEAN Etienne ONCFS Nord- Picardie	« L'application du droit en matière de chasse et la législation concernant le partage des espaces », in <u>Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?</u> », actes du colloque organisé, à Amiens, par le Comité Nature & Citoyenneté, le 1 <sup>er</sup> décembre 2001, juin 2002, ici pages 74 à 76. Les sources romaines du droit de la chasse.
FROMAGEAU Jérôme	« La lente gestation du droit de chasse en Europe », in <u>Nonagesimo anno</u> , pages 429 à 446. Très riche récapitulatif de ce mouvement.
GENY-MOTHE Muriel	<u>La chasse aux oiseaux migrateurs dans le Sud-Ouest. Le droit face aux traditions</u> , Aspet : PyréGraph, juin 2000, 381 pages. Un ouvrage majeur sur la question du « droit cuisinier ». Trois tableaux 1) ancien régime, le droit ignore les chasses traditionnelles 2) 1844 idem, mais l'auteur fait une découverte capitale, si la loi ignore les chasses traditionnelles, le chasseur apprend à ses dépens que la loi s'applique à lui 3) irruption du droit international et communautaire. 1789 n'a pas aboli le privilège de chasse, mais seulement le droit régalien de chasse et les réserves royales (capitaineries, surtout présentes en Ile-de-France). Originalité : la « chasse cuisinière » du « gibier roturier », dont les oiseaux de passage, a toujours persisté, en particulier en Gascogne. La révolution véritable = 1844 qui impose le permis de chasser à tous.
GRÉVIN Michèle	« Bas-champs et domanialité publique », in colloque : <u>Les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer</u> , organisé par le département de géographie de l'Université de Picardie Jules Verne et l'Association pour le Littoral Picard et la Baie de Somme, organisé à Amiens et sur la côte, les 22 et 23 octobre 2004. A paraître. Tente de démontrer que le DPM est appuyé sur un droit clair, en particulier vis-à-vis des huttes.
GUILBAUD Jacques, Colas-Belcourt François	<u>La chasse et le droit</u> , Paris : Librairies techniques, 1999 (15 <sup>ème</sup> édition) [1976], 733 pages. En particulier sur le droit introduit par la loi Verdeille : les ACCA et les AICA.
HERNANDEZ ZAKINE Carole	« L'influence du droit de l'environnement sur le droit rural », in <u>Ruralia</u> , n°1998-3, 29 pages. Travail de thèse. Evolution actuelle de la PAC. Nouveau rôle attendu par la société à l'égard de l'agriculteur. Le droit rural s'en trouve bousculé dans ses fondements. Remise en question de l'agriculture d'après guerre. L'agriculture plurifonctionnelle se met irrémédiablement en place.
KLEMM Cyrille de	« Les sources internationales du droit de chasse », in <u>La chasse en droit comparé. Actes du colloque organisé au palais de l'Europe à Strasbourg les 9 et 10 novembre 1995</u> , Paris : L'Harmattan, 1999, « Logiques juridiques », pages 23 à 52. Tous les traités internationaux dans le détail.
LAGIER Charles	<u>Statuts types d'une association de chasse régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901</u> , document ronéotypé, avril 2003, 14 pages.

	Statuts types et questions types.
MALAFOSSE Jehan de	<u>Droit de la chasse et protection de la nature</u> , Paris : PUF, 1979, « Droit d'aujourd'hui », 482 pages. Relève déjà qu'au début du MA, la chasse est un droit d'usage pour sa dimension « cuisinière ».
ONC, Mission juridique	<u>Association de chasse. Guide juridique pour la constitution des associations de chasse régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901</u> , 4 <sup>ième</sup> trimestre 1989, 24 pages. La question du statut des locaux dans l'association communale.
ONCFS, Mission juridique	<u>La chasse en 100 questions</u> , Paris : ONCFS, février 2001, éditorial de Gérard Tendron, Directeur Général de l'ONCFS, 32 pages. Petit guide juridique clarifiant le droit de la chasse après la loi de 2000. En particulier, le droit de suite est autorisé sur un animal blessé, mais demande de l'autorisation au propriétaire. Pages 18 à 21 : chasse & territoires.
ROMI Raphaël	« Le droit européen contre la loi Verdeille ? <i>Commentaire de la décision du Tribunal de Grande Instance de Périgueux, 13 décembre 1988, Chassagnou et autres c/ACCA de Tourtoirac et Chourgnac</i> », in <u>Actes : les cahiers d'action juridique</u> , janvier 1990, n°69, « Droit et minorités nationales », suivi de « Jurisprudence : chasse et droit », pages 52 à 57. Le motif juridique véritable qui aboutit à la modification de la loi Verdeille n'est en aucun cas l'obligation d'adhérer à l'ACCA ou à l'AICA, mais le fait que cette obligation établit une discrimination entre propriétaires selon leur patrimoine foncier, à savoir en laissant libre de ne pas adhérer les plus grands propriétaires. C'est ainsi moins le droit de propriété que l'équité qui a retenu l'attention des juges. « Le droit de chasse n'est pas considéré en second lieu comme l'un de ceux protégés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. »
Société Française pour le Droit de l'Environnement	<u>La chasse en droit comparé. Actes du colloque organisé au palais de l'Europe à Strasbourg les 9 et 10 novembre 1995</u> , Paris : L'Harmattan, 1999, « Logiques juridiques », 381 pages. Le seul ouvrage qui fasse un point exhaustif sur le droit de chasse dans une dizaine de pays européens, avec de larges développements quant au statut des territoires.
TRIPETTE Hélène	« Droit pénal de la chasse ou contribution du droit pénal de la chasse à la protection de la nature », résumé de doctorat de troisième cycle en droit de l'environnement, soutenu le 15 juin 2005, sous la direction de Annie Beziz, université Jean Moulin Lyon III. Beaucoup de dates utiles sur le droit de chasse.



## V.] RAPPORTS ET PRINCIPAUX TEXTES DE LOIS

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
Assemblée Nationale	Projet de loi relatif à la chasse. <i>Présenté au nom de Lionel Jospin, Premier Ministre, par Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</i> , 16 février 2000, 26 pages.
Assemblée Nationale	Proposition de loi relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs, texte n°165, « Petite loi », 19 juin 1998. Liste des départements avec dates correspondantes selon le milieu : DPM et intérieur.
Assemblée Nationale	<u>Débat parlementaire à l'Assemblée Nationale.</u> <i>Discussion d'un projet de loi sur la chasse</i> , sous la présidence de Jean-Louis Debré, mardi 13 mai 2003. Voir également les débats du mardi 11 février, sous la présidence de Rudy Salles. Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, fait montre d'un changement de ton à l'égard des chasseurs, alors que Maxime Gremetz propose un secrétariat d'Etat à la chasse rattaché directement au premier ministre. Il propose également, de placer la garderie de l'ONCFS sous la tutelle de la gendarmerie dans les départements. Défendant le principe un homme=une voix, il regrette que le gouvernement, dans son projet, revienne au principe de la surface territoriale détenue. Le groupe socialiste évoque le colloque de la FRC Picardie le 23 mai à Amiens. Stéphane Demilly (UDF Somme) demande la suppression totale du jour de non-chasse.
Assemblée Nationale	<u>Proposition de loi visant à interdire la pratique de la chasse à courre, à cor et à cri</u> , projet de loi n°2482, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 13 juillet 2005. Proposition UMP d'interdiction de la chasse à courre en 2012. Voir aussi l'article de l'Humanité dénonçant cette proposition.
BARON Paul (ingénieur général du GREF)	<u>Observatoire de la chasse de nuit</u> , rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement pour Dominique Voynet, Ministre de l'Environnement, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 20 juillet 2000, 22 pages. Eléments sur la chasse eu gibier d'eau en Picardie.
DUTRUC-ROSSET Georges (Ingénieur général du GREF)	<u>Rapport d'étape relatif à l'application en France de la Directive du Conseil du 2 avril 1979, modifiée « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (79/409/CEE)</u> , remis le 20 juin 2002, 10 pages. Demande du gouvernement Raffarin qui charge le rapporteur de bâtir un nouveau projet de décret négocié avec l'Union Européenne. Le gouvernement souhaitait contrer la proposition d'une période unique pour toutes les espèces, en étalant ouvertures et fermetures en fonction des données ORNIS, et en tenant compte de la spécificité du DPM. Le rapport conclut : c'est aux Etats et non à la Commission de fixer les dates.
GARRIGUE Daniel Député français	Les conditions d'application de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 en Europe, rapport d'information de l'Assemblée Nationale, n°833, enregistré le 13 mai 2003, déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne, 95 pages.
HEINIS Anne Sénateur Manche	<u>De la difficulté de réglementer un phénomène naturel complexe</u> , rapport n°177 relatif à une proposition de loi concernant les dates d'ouverture anticipé de la chasse aux migrateurs. Rapport adopté le 15 janvier 1998. Rapport relatif à la loi chasse de 1998. Le rapport correspondant, à l'Assemblée Nationale, est celui de Ladislav Poniatowski, n°974, au nom de la Commission de la Production. Un débat technique sur les critères à prendre en compte pour évaluer le début de la migration d'une espèce. Ce rapport, plutôt favorable aux

	sauvaginiers, s'appuie sur les données du Comité ORNIS pour démontrer le caractère non-scientifique d'une interdiction de la chasse en février. Ce faisant, il devient éminemment politique.
HEINIS Anne Sénateur Manche	<u>Diverses mesures d'urgence relatives à la chasse : loi Verdeille et chasse de nuit, rapport n°335 pour le Sénat, juin 1999, pour le projet de loi du 26 juillet 2000. Annexe au procès-verbal de la séance du Sénat du 11 mai 2000.</u> Un historique de la transformation des méthodes d'évaluation du phénomène migratoire, à l'origine de la crise et des tensions sur les dates de chasse selon la sénatrice. Une hirondelle fait-elle la migration ou faudrait-il revenir à la méthode des 10% afin de valider le phénomène migratoire ? Tel semble être l'alternative proposée par la sénatrice.
LEFEUVRE Jean-Claude Professeur au Muséum national d'histoire naturelle Directeur de l'Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité	<u>Rapport scientifique sur les données à prendre en compte pour définir les modalités d'application des dispositions légales et réglementaires de chasse aux oiseaux d'eau et oiseaux migrateurs en France, version incomplète de septembre 1999, site internet du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 204 pages.</u> Demandé par le gouvernement Jospin, ce rapport provoquera un renforcement des griefs lancés par les sauvaginiers à l'égard du monde des savants. Parmi les éléments mis en exergue par le rapport : sur une cinquantaine d'oiseaux migrateurs chassés en France, 11 nicheurs et 5 hivernants sont en déclin, 7 nicheurs et 24 hivernants ont un statut de vulnérabilité confirmée ou à surveiller. « La période permettant d'assurer la plus grande sécurité des oiseaux d'eau et migrateurs chassables pendant leur migration pré-nuptiale et pendant leur reproduction s'étend du 31 janvier au 1 <sup>er</sup> octobre, la première date étant limite... » [Sur ce point, critique intéressante de Simon Charbonneau dans « La lettre de l'ANCER », n°38, pages 10 à 13.] La chasse constitue une activité perturbante. Le taux d'erreur des bagues d'oiseaux retournées par les chasseurs de 1966 à 1992 : entre 6,4% et 14,1%. Le foulque fait l'objet d'une contre sélection des chasseurs qui préfèrent les canards et ne tirent le foulque que faute de mieux. Seules 21 espèces d'oiseaux et 13 d'oiseaux terrestres migrateurs chassables en France se reproduisent dans notre pays, d'où l'importance d'une gestion raisonnée. Les risques de confusions interdisent les dates échelonnées par espèces. Recommandations de non-chasse : 31 janvier (date limite) au 1 <sup>er</sup> octobre. A prendre en compte à l'avenir : les périodes de mue qui interdisent le vol des oiseaux et le saturnisme.
Légifrance	Loi n°2003-698, du 30 juillet 2003, relative à la chasse. Publiée au JO n°175 du 31 juillet 2003, page 13018. Art.1 : Le gouvernement s'engage à déposer avant le 31 décembre 2003 ses propositions pour résorber les difficultés d'application de certaines directives européennes dans le droit national. Art. 11 : Nombre de voix à l'AG de la FDC lié à la surface des territoires pour les bénéficiaires d'un plan de chasse.
Légifrance	Arrêté du 4 novembre 2003 relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau et pour la destruction des animaux nuisibles. Arrêté du 18 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2003 relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau et pour la destruction des animaux nuisibles. Possibilité d'utiliser les appelants dans 68 départements pour les colombidés. Idem pour le merle noir, la grive litorne, musicienne, mauvis ou draine dans 8 départements etc. Territorialisation des « traditions ».
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	« Mesures pour les chasseurs », plaquette d'information relative à la loi sur le développement des territoires ruraux Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, délégation à l'information et à la communication, 2005, 4 pages.

	<p>Publiée au JO du 24/02/05. La loi entend favoriser l'emploi en milieu rural via « l'élevage du gibier, les chasses commerciales... », favoriser l'attractivité du milieu rural. Les oiseaux d'élevage peuvent être chassés plus longtemps dans les chasses commerciales. Plaquette qui visiblement consacre le retour du Ministère de l'Agri dans le dossier chasse.</p>
PATRIAT François (Député socialiste de la Côte d'Or)	<p><u>Propositions pour une chasse responsable et apaisée</u>, rapport de mission n°2459 au Premier Ministre Lionel Jospin, 17 novembre 1999, 107 pages. « Document de synthèse », 18 pages. Voir également le rapport définitif : Assemblée Nationale n°2273, mars 2000.</p> <p>La synthèse comporte les principales propositions. 79 propositions au total. Souhait d'un « Grenelle de la chasse ». En parallèle à cette mission, Henri Savoie, Maître des requêtes au Conseil d'Etat a été chargé par Dominique Voynet d'encadrer un groupe de travail sur l'adaptation de la loi Verdeille à l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Le mercredi sans chasse a déclenché la colère des chasseurs privatifs, en particulier au bois.</p>
SCHERRER Victor	<p><u>Réinventer la chasse pour le XXI<sup>ème</sup> siècle</u>, rapport pour le Conseil Economique et Social français, Paris : éditions des Journaux Officiels, 2002, 266 pages. Approuvé par le CES le 11 décembre 2002. Une somme d'informations générales sur le sujet, de la part d'un défenseur de la chasse. La CGT s'est abstenue en estimant le travail orienté par la défense marketing d'une chasse peu populaire. En revanche la qualité des informations contenues dans ce rapport est souvent indéniable.</p>
Sénat	<p><u>Proposition de loi (Poniatowski, Vasselle, Martin etc.) visant à supprimer la cotisation « gibier d'eau »</u>, 21 novembre 2001.</p> <p>1977 : Création du timbre « gibier d'eau », afin de permettre à l'ONC de mener des études spécifiques sur les espèces du gibier d'eau. Recettes : 96 francs en 01-02, 20 millions de francs par an. Seuls 4 à 5 millions sont chaque année fléchés dans le sens des études. Quasiment plus d'ouverture anticipée au gibier d'eau. 1977 : du 14 juillet au 31 mars. Aujourd'hui : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier. Le conseil constitutionnel (après la Cour des comptes des l'Inspection Générale des Finances par le biais du rapport Cailleteau) a classé les redevances cynégétiques dans la catégorie des « impositions de toute nature ». Elles ne sont donc plus l'argent des chasseurs. La liste des départements au gibier d'eau a été réduite de 42 à 21. Proposition de remplacer la cotisation par une taxe sur les tabacs.</p>
RAFFIN Jean-Pierre	<p><u>La protection et la conservation des espèces d'oiseaux sauvages dans l'Union Européenne</u>, rapport de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, rapporteur Jean-Pierre Raffin, déposé le 3 janvier 1994, adopté par le parlement européen le 10 février 1994.</p> <p>Demande à la commission de prendre acte de la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour le respect de la Directive 79-409. 1) les dates de chasse aux migrateurs 2) la prohibition des chasses non sélectives 3) la disparition progressive du plomb 4) promouvoir l'instauration de plans de gestion des espèces chassables. Dans une lettre annexée : distingue les « bons chasseurs » des « mauvais extrémistes ».</p>
VAN PUTTEN Maartje Mme (rapporteuse du rapport du même nom pour le Parlement européen)	<p><u>Sur la proposition de la Commission européenne de modifier la Directive 79-409 concernant la conservation des oiseaux sauvages</u>, rapport à la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, Union Européenne, 4 juillet 1995.</p> <p>Février 1996, au terme de la procédure normale de demande de modification de la Directive 79-409, introduite en 1994 par Michel Delors, le Parlement européen adopte les conclusions du rapport de Mme Van Putten. Ces conclusions ne vont pas du tout dans le sens des chasseurs français, puisque la rapporteuse propose une date unique de fermeture au 31 janvier.</p>

## VI.] ÉCONOMIE DE LA CHASSE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
Non informé	<p><u>Les retombées économiques de la chasse en Sologne</u>, étude réalisée avec le concours financier du programme KONVER, octobre 1999, 139 pages.</p> <p>Département le plus touristique d'un point de vue cynégétique. Situation très différente de la Somme, où l'on constate un resserment sur le public autochtone.</p>
<p>ACTÉON (association interface entre des sociétés de chasse commerciales et des demandeurs de chasses à la journée)</p>	<p><u>Bilan final de l'étude de l'offre et de la demande cynégétique</u>, étude réalisée pour la DATAR, fonds national pour l'aménagement du territoire, Paris : La documentation française, novembre 1998, 34 pages.</p> <p>On cherche bien alors à créer un marché de la chasse et Actéon représente l'éperon de cette politique. Les chasseurs ayant pratiqué au moins une fois à l'étranger sont de l'ordre de 40 à 45 000, issus majoritairement du milieu urbain. Par an, cela représente environ 10 000 chasseurs. Durée moyenne de 6 jours. Prix moyen de 15 000 francs. Objection des chasseurs locaux français à l'arrivée d'étrangers. Par ailleurs, les « déracinés de la campagne » souhaitant un retour au terroir sont les plus nombreux à se montrer demandeurs de territoires commerciaux français.</p>
<p>BOURRIEZ Armelle, JUAN Fabienne, MONAQUE Sophie</p>	<p><u>L'impact économique de la chasse au gibier d'eau dans la Somme</u>, étude réalisée à la demande de l'APCGEDS par les étudiants de deuxième année de l'École Supérieure de Commerce d'Amiens, Amiens, 1989.</p>
BRACQUE Pierre	<p><u>Le développement de la chasse et de la pêche</u>, rapport pour le Conseil Economique et Social, section agriculture et alimentation, saisine gouvernementale, adopté le 10/05/1984, publication au Journal Officiel du 19/06/1984, brochure n°4028.</p> <p>Auquel a succédé le rapport Scherrer. L'approche était à l'époque beaucoup plus centrée sur la défense des impacts économiques induits.</p>
Chasseur d'Anjou	<p>« L'économie de la chasse en Maine-et-Loire », in <u>Chasseurs d'Anjou</u>, revue de la FDC du Maine-et-Loire, page 3.</p> <p>Age. Répartition des dépenses : le chien en priorité.</p>
Fédération Nationale des Chasseurs	<p>« L'économie de la chasse », site internet de la FNC, mars 2003.</p> <p>Quelques données : 1 465 000 chasseurs, 70 000 associations, 25 000 emplois induits, 2 milliards d'€ de chiffre d'affaire, des milliers de bénévoles, 1 500 professionnels en exécution de service public. Prise en charge des dégâts aux cultures : 22,87 millions d'€ pour le seul grand gibier.</p>
GARCIA Alexandre	<p>« Une passion lucrative qui échappe à l'administration fiscale », 27 janvier 2000.</p> <p>« La gestion des fédérations de chasse est mise en cause par la justice », 24 mai 2000.</p>
MéNY Yves	<p>« A l'affût de l'argent occulte des chasseurs », in <u>L'Express</u>, 01 novembre 2001.</p> <p>Voir également Hélène Constanty.</p>
<p>PINET Jean-Michel (en collaboration avec Marie-Geneviève Lavanant et Paul Mélen)</p>	<p><u>L'économie de la chasse</u>, Paris : Comité National d'Information Chasse-Nature &amp; Institut National Agronomique Paris-Grignon, Laboratoire de la Faune Sauvage, juin 1987, 93 pages.</p> <p>Le premier grand travail sur l'impact économique de la chasse à partir d'une enquête par questionnaire.</p>
Site internet La Documentation Française	<p>« L'argent secret du lobby de la chasse », in <u>Capital / L'essentiel de l'économie</u>, n° 132, septembre 2002, pages 94 à 96.</p>
Sud Ouest	<p>« Les mauvais comptes de la chasse française », in <u>Sud-Ouest</u>, 19 avril 1999.</p>
WEBER Jean-Louis	<p>« Les comptes de la chasse et de la faune sauvage », in <u>Économie et statistique</u>, n°147, septembre 1982, pages 75 à 81.</p>

	Déplacements : 730 millions de francs. Hébergement & restauration : 540 millions. Achats de fusils, cartouches et équipements spécifiques : 970 millions. Chiens : 1 milliard. Permis de chasse : 339 millions. Total=3 579, soit 20,4% pour les déplacements. Pinet (1992, page 88) donne 3 071 millions de francs pour les déplacements sur un total de 12 792 millions, soit 24%.
--	--

## VII.] DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUES DE LA POPULATION CYNÉGÉTIQUE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
ACDPM Baie de Somme	<u>Sociétaires</u> : enquête sociologique effectuée pour la saison 1993-1994, synthèse, 2 pages.
ACDPM Littoral Picard Sud	Enquête sur les déperditions entre les campagnes 95-96 et 96-97, novembre 1996.
ACDPM Baie d'Authie Sud	Enquête sur les déperditions entre les campagnes 99-00 et 00-01, février 2000.
BATICLE Christophe (avec la participation de Céline Vaillant)	<u>Les chasseurs de la Somme : portrait social</u> . Enquête sociologique en vue du Schéma de Gestion Cynégétique, Amiens : Université de Picardie Jules Verne (CEFRESS), 2005, 180 pages.
Chasseurs de l'Est	« Permis de chasser 2003 : résultats des examens », in <u>Chasseurs de l'Est</u> , n°95, juillet 2004, p.7. 28 805 candidats à l'épreuve théorique : 21 017 reçus (73% = dans la moyenne [65-80%]). 21 325 candidats à l'épreuve pratique : 19 863 reçus (93%). L'épreuve pratique ne limite que très peu l'accès à la chasse. Entre 01-02 et 02-03, les chasseurs de France ont perdu 13 533 validations.
Chasseurs de l'Est : CLAUDE Paul	« La CEE en 2004 : plus de six millions de chasseurs », in <u>Chasseurs de l'Est</u> , n°90, avril 2003, page 1, 14 à 21. L'Europe comptera 6 065 333 chasseurs et 455 millions d'habitants. Allemagne, Suisse, Italie → chasse = compétence régionale avec loi cadre nationale. Espagne = compétence des communautés autonomes sans obligation de respecter une loi cadre nationale. Pays-Bas : nouvelle loi de 98 : 6 espaces chassables uniquement. Beaucoup de nouvelles lois récentes sur la chasse. Souvent, on y introduit le droit de non chasse et un ou des jour(s) de non chasse, parfois le dimanche. Selon les pays, le permis n'est pas forcément lié à un examen. Permet de recadrer la fronde dans un cadre très européen.
Chasseur Français Lyonel CHOCAT	« Nombre de licenciés : la chasse juste derrière le foot ». Enquête chasse, in <u>Le chasseur français</u> , n°1315, septembre 2006, pages 40 à 42. 1 374 183 chasseurs, à comparer avec 2 141 239 footballeurs, 1 319 006 pêcheurs, 556 406 pour le judo, 468 591 équitation et 427 445 basket. La baisse des effectifs cynégétiques se ralentit : -0,8% en 05-06 par rapport à 2% depuis 20 ans. Aux USA, remontée des effectifs : plus de 16% de femmes (3,3 millions) parmi les 20,6 millions de chasseurs, dont 14 779 071 licences payantes en 2005. La chasse à l'arc et à la poudre noire y a dopé les effectifs.
Chasseur Français Lyonel CHOCAT	« Chasse accompagnée : une deuxième édition prometteuse ». Enquête chasse, in <u>Le chasseur français</u> , n°1315, septembre 2006, pages 43. 05-06 : 2 500 binômes, alors que la mise en place fut imparfaite. Les règles pour être parrain. Les règles pour être filleul (gratuit pendant 1 an).
Fédération Nationale des Chasseurs	« Qui sont les nouveaux chasseurs ? », in <u>Chasseur.com</u> , info-flash de la FNC, 28 juillet 2006, 8 pages. Les transformations sociologiques et en termes de systèmes de valeurs.
L'Eclaireur du Vimeu	« ACDPM Littoral Sud : les chasseurs de moins en moins nombreux », in <u>L'Eclaireur du Vimeu</u> , mardi 4 juin 2002, page 33. Le nombre d'adhérents est passé de 1000 en 1989 à 180 en 2001, 149 en 2002. Le Maire de Ault demande à ce que la campagne électorale soit propre.
Ministère de la Jeunesse et des Sports	<u>Licences sportives et sections de clubs : 1995-1996. Tome II : Fédérations non olympiques agréées et délégataires</u> , juin 1998, 290 pages. Statistiques sur la Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle : 523 clubs pour 14 756 licences (dont 557 femmes). La nouvelle enquête de 1999 : 17 612

	licences, dont 17 026 masculines ouvrant droit à la compétition et au total 37 240 licences (545 clubs). Picardie : 103 licences dans l'Aisne, 154 dans l'Oise et 345 dans la Somme.
PINET Jean-Michel	<u>Les chasseurs à l'horizon 2000 ou le destin de Diane</u> , Paris : UNFDC. et Institut National Agronomique Paris Grignon (laboratoire de la faune sauvage), juin 1990. Perspectives démographiques très poussées et un lien pertinent avec les transformations socioéconomiques du tissu rural national selon les régions.
PINET Jean-Michel	<u>Les chasseurs de France : organisation, typologie, économie, horizon 2000</u> , Paris : Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs & Institut National Agronomique Paris-Grignon - Laboratoire de la Faune Sauvage, novembre 1993, 103 pages. La dernière grande moisson de données, davantage sociologique que « L'économie de la chasse ».
ONCFS (avec la participation de l'UNFDC)	« Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 1998-1999 », in <u>Faune sauvage. Cahiers techniques</u> , bulletin technique et juridique de l'ONCFS, n°251, août-septembre 2000, 216 pages. Partie sociologique, pages 8 à 17 par Philippe Landry. Dernières données nationales.

## VIII.] ASPECTS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES : CHASSE ET PRÉDATION

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BRANDIN Pascaline, CHOULOT Sophie, GAFFIE Bernard	<p>« Représentation de la chasse et de l'écologie : <i>liens et stabilité face à une variation contextuelle</i> », in <u>Les cahiers internationaux de psychologie sociale</u>, n°32, 1996, ici pages 96 à 116.</p> <p>Psychologie sociale proche de Guimelli. Forte communauté d'opinion, structurée autour d'un noyau central articulante connaissance &amp; respect de la nature avec gestion du territoire. Sentiment de liberté. Peut-être aussi et en partie un exemple de discours transclassiste, à partir des propos pris au pied de la lettre.</p>
D'ADAMO Peter J.	<p><u>Le régime du groupe O. 4 groupes sanguins, 4 régimes</u>, avec la collaboration de Catherine Whitney, Neuilly-sur-Seine : Michel Lafon, septembre 2004 [2002], traduit de l'américain par Anne Lavédrine, 92 pages.</p> <p>Du même auteur : <u>4 groupes sanguins, 4 régimes</u>, <u>4 groupes sanguins, 4 modes de vie</u>. Le groupe sanguin devient un révélateur de l'alimentation idéale. A prendre au second degré.</p>
GUIMELLI Christian	<p><u>Chasse et nature en Languedoc. Etude de la dynamique d'une représentation sociale chez les chasseurs languedociens</u>, Paris : L'Harmattan, 1998, « Logiques sociales », 207 pages. Issu d'un travail de doctorat d'État.</p> <p>La référence en matière de psychologie sociale appliquée à la chasse. Gérer un territoire y est central : approche gestionnaire. Critique de fait du chasseur écologiste comme pure invention (cf. Dalla Bernardina). En réalité, les représentations sociales se transforment, mais pas sous l'effet de pressions externes au groupe. C'est davantage la mise en œuvre de pratiques nouvelles, liées aux transformations des écosystèmes, qui constitue un facteur déterminant de la transformation des représentations sociales (cf. Leroi-Gourhan, 1973). Le changement d'idées est plus aisé s'il est précédé d'un changement de pratiques vécues. Les chasseurs étaient prêts à accepter certains changements de pratiques liées à l'écologie montante.</p>
GUIMELLI Christian	<p>« Pratiques nouvelles et transformation sans rupture d'une représentation sociale : <i>la représentation de la chasse et de la nature</i> », in <u>Perspectives cognitives et conduites sociales</u>, volume 2, sous la direction de Jean-Léon Beauvois, René-Valentine Joule, Jean-Marc Monteil, Cousset (Fribourg) : éditions Delval (Suisse), 1989, ici pages 117 à 141.</p> <p>Gérer un territoire est central dans les représentations sociales.</p>



## IX.] LA CHASSE DANS LA LITTÉRATURE, LE THÉÂTRE, LE CINÉMA

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
Divers	<u>Tristan et Iseut</u> . Légende du Moyen Age, connue par de nombreuses versions françaises et étrangères (XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles), notamment celles de Bérout et de Thomas d'Angleterre, et qui inaugure en Europe le thème de la passion fatale et de la mort comme seul lieu de l'union des êtres. Pour Bertrand Hell (« Le sang noir », page 317), le héro-chasseur y réalise deux gestes cynégétiques importants : des offrandes à la nature. Page 319 : la chasse est symbole de fin de l'initiation virile pré-maritale.
BOURDON Didier, CAMPAN Bernard, LEGITIMUS Pascal	« Les chasseurs », scketchs des Inconnus, in « Le meilleur de la télé », éditions ACN/Lederman, 1991, inclus dans ze inconnus story, coffret de 5 cassettes, 2001. Ce scketch aura un impact non négligeable, en pleine polémique juridique, sur l'importance à accorder à la pratique par le grand public. Polémique sur la délimitation du Bouchonois, pays imaginaire de la chasse à la Galinette cendrée.
CARNOY Henry (1861-1930)	<u>Contes de picardie</u> . <i>Collecte choisie et présentée par Fraçoise Morvan</i> , Rennes : Ouest-France, janvier 2005, 321 pages. Thèmes ruralistes au sein desquels apparaît la chasse.
DAUDET Alphonse	<u>Les aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon</u> (1872). Pour mériter la réputation que lui valent d'illusoires récits de chasse, un naïf tarasconnais part pour l'Algérie, où il finit par tuer un lion. Ses aventures se continuent dans <u>Tartarin sur les Alpes</u> (1885) et <u>Port-Tarascon</u> (1890). Pour Jean-Didier Urbain, un mélange de Don Quichotte et de Sancho Pança. Quoiqu'il en soit, un classique de l'humour qui accompagne le développement de la chasse de loisir.
DUNETON Claude	<u>La puce à l'oreille</u> . Les expressions imagées et leur histoire, Paris : éditions France Loisirs, octobre 2002, nouvelle édition entièrement refondue, 777 pages, avec l'autorisation des éditions Balland (Paris, 2001). Voir le thème chasse.
FEYDEAU Georges	<u>Monsieur Chasse</u> , comédie en trois actes, présentée pour la première fois à Paris le 23 avril 1892, au théâtre du Palais-Royal.
GENEVOIX Maurice	<u>Raboliot</u> . <i>Roman</i> , Paris : Grasset, septembre 1984 [1925], 246 pages. LE classique de la littérature mettant en scène la chasse.
GENEVOIX Maurice	<u>La dernière harde</u> , Paris : Flammarion, réédition de 1988, « Poche », 284 pages. Le même ton, mélange d'affection et de réalisme à l'égard d'un monde en plmeine mutation.
GIONO Jean	<u>Regain</u> , Paris : Grasset, 1930. Un des trois ouvrages d'une trilogie du Pan (le dieu Pan) composée de Colline (1929), Un de Beaumugnes (1929) et enfin Regain. Ce dernier est adapté au cinéma par Pagnol en 1937, avec Orane Demazis et Fernandel. Le culte agrarien par excellence, sans l'idéologie conservatrice qui l'accompagnera souvent. La Fédération Française de longue Paume en reprendra l'idée pour une bande dessinée.
GRIMM Jacob & Willhelm	<u>Contes</u> . <i>Choix, traduction et préface de Marthe Robert</i> , Paris : Gallimard, août 1994 [1973], « Folio : classique », 404 pages. Voir pages 266 à 274 : « Le chasseur accompli ».
KAGAN-KöESTLER Shim'on	<u>Le parcours du chasseur</u> . <i>Une introduction à l'anthropologie scénique</i> , thèse pour le doctorat d'Etat es Lettres en Sciences Humaines, sous la direction de Jean Rouch, Université de Paris 10 Nanterre et de Paris 1 Sorbonne, 1988. « En norvégien (et autres langues scandinaves-germaniques-teutoniques) « chasseur » se dit <i>Jeger</i> ( <i>Jager</i> ) ; « Moi-je », « Je suis » se dit <i>Jeg er</i> . » (page 153). « (...) le chasseur sera toujours à la recherche de l'espace perdu (...) » page 193.

LUCOT René	<u>La cour des maîtres</u> , Paris : Tirésias, juin 1999, « Roman », dirigée par Michel Reynaud, 197 pages. La thématique du « monde perdu », dans lequel la chasse à courre jouait un rôle central.
MAUPASSANT (de) Guy	<u>Contes de la bécasse</u> , préface de Jacques Chessex, commentaires et notes de Louis Forestier, Paris: Albin Michel, 1984, « Le livre de poche », 188 pages.
PAGNOL Marcel	<u>La gloire de mon père</u> , Paris : Le livre de Poche, 1971 [1957]. Un classique à regarder comme un autre angle au « Regain » de Giono, côté touristique.
PERRAULT Charles	<u>Contes. Suivis du miroir ou de la métamorphose d'Orante, de la peinture, poème et du labyrinthe de Versailles</u> , Paris : Gallimard, 1981, « Folio, série Texte intégral », 374 pages. Edition présentée, établie et annotée par Jean-Pierre Collinet, professeur à l'université de Dijon. Voir « Le petit chaperon rouge », pages 141 à 145 + les notes. Pas de chasseur dans ce texte pourtant original. Ajout par les frères Grimm qui, voulant doter ce seul conte de Perrault se terminant mal d'une fin positive, pensent au chasseur sauveur.
STRUBEL Armand SAULNIER (de) Chantal	<u>La poétique de la chasse au Moyen Age. Les livres de chasse du XIV<sup>e</sup> siècle</u> , Paris : PUF, mars 1994, « Perspectives littéraires », dirigée par Michel Delon et Michel Zink, 264 pages. Importance de la chasse dans la littérature ancienne, comme révélateur de la morale d'une époque.
VALDENE (de La) Guy	<u>Le beau revoir</u> , Paris : France Loisirs, août 2004 (première édition : Le Cherche Midi, 2003), « Roman », 338 pages. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Marie-Christine Loiseau. Le « beau revoir » est l'empreinte bien marquée du pied d'un animal sur le sol. La vie autour de la chasse à courre dans un village dans les années 60, en Normandie.
VIALAR Paul	<u>La chasse</u> , Paris : Flammarion, 1973.
VIALAR Paul	<u>Lettre pour les chasseurs</u> , Paris : Flammarion, 1977, 202 pages.
VIMEREU Paul	<u>Chutt le Hutteux. Roman des roseaux et du marais picard</u> , Abbeville : Imprimerie F. Paillart, quatrième trimestre 1988 (cinquième édition) [1927], 240 pages. Amiens : éditions Les Provinciales. L'ouvrage clef de la mythologie huttière en pays de Somme.
VINCENOT Henri	<u>La billebaude</u> , Paris : Gallimard, « Folio », n°1370, 1982 [1978], 434 pages. Ouvrage teinté de passéisme.

## X.] RÉCITS DE CHASSE, PLAIDOYERS, PROMOTION

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
	L'annuaire français cynégétique 2004, Paris : VAC éditions (créateur d'annuaires), 6 <sup>ième</sup> édition, Directeur de la publication : Thierry Vaillant, 383 pages.
ANCER	<p>Le gibier de tir ou comment tuer le plus possible en chassant le moins possible.</p> <p><i>Etude d'un mal qui gangrène la chasse française : constats et propositions de l'Association Nationale pour Chasse Ecologiquement Responsable</i>, Saint-Barthélémy-Bellegarde (24700), document ronéotypé, 18 pages.</p> <p>Critique des « chasseurs déculturés », du « gibier de repeuplement : en se donnant la façade de la gestion », « la pollution culturelle », les enclos... Le gibier d'élevage implique la déculturation du chasseur, qui devient éleveur, un « tireur-consommateur ». Si chasser est naturel, il ne faut pas cet ersatz de chasse qui conduit à la chasse aux œufs de pâques. Cette chasse passe à côté de l'essentiel : la connaissance des biotopes. 1989 : la filière française du gibier de chasse=12 millions de faisans et 5 de perdrix. Mauvaise image de la chasse. La fin des lâchers ne fera baisser que le nombre de tireurs, pas les vrais chasseurs. (Une vision élitiste de la chasse).</p>
BIGORRE Maurice	Plaidoyer pour une chasse écologiquement responsable, site internet de l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable (ANCER), 56 pages.
BOULDOIRE Jean-Louis	<p><u>Demain la chasse</u>, Sang de la terre, 1989.</p> <p>L'auteur suggère que l'homme s'accepte dans son attitude de prédateur, assume son animalité et sa violence intérieure tout en recherchant à la canaliser. Les beserkir, chevaliers nordiques, s'identifiaient au monde animal en se vêtissant de peaux de loup ou d'ours. Boulidoire conclut son ouvrage sur une citation de Robert Hainard : « Si pendant des millénaires nous nous sommes prévalus de notre raison pour nous distinguer de la bête, le moment est venu d'invoquer nos facultés animales pour nous distinguer du robot et justifier notre existence ».</p>
BROCHIER Jean-Jacques	<p><u>Vive la chasse ! Laissez-nous chasser en paix</u>, Paris : Grasset &amp; Fasquelle, troisième trimestre 1980, « Humeurs », 135 pages.</p> <p>Directeur du Magazine littéraire. La « Sainte Ouverture » n'est ici pas négociable.</p>
CHANTELAT Jean-Claude	<p><u>Vivre et chasser au pays. Nos chasses traditionnelles</u>, Paris : Solar, 1985.</p> <p>Hymne à des traditions qui fonderaient l'esprit des lieux, et qui à ce titre devraient être préservées.</p>
CHARBONNEAU Simon	<p><u>Chasse et nature. L'avenir d'une passion millénaire</u>, préface de Paul-Henry Hansen-Catta, postface de François Terrasson, Paris : Sang de la terre, quatrième trimestre 1998, « Les dossiers de l'écologie », 186 pages.</p> <p>Actuel président de l'ANCER. Considère le conflit entre chasseurs et protecteurs comme « fratricide ». Voir en particulier l'« Epilogue. Un cauchemard possible : la chasse virtuelle ».</p>
Collectif	<p>« Kettner sous le feu de la désinformation », non signé, in <u>Le Saint-Hubert</u>, n°34, volume II, 2001.</p> <p>L'affaire du magasin installé en 2001 à Corbeil-Essonnes.</p>
Collectif	<p>« Quatre regards pour comprendre où se situent les enjeux du débat sur la chasse », in <u>Le Saint-Hubert</u>, n°36, volume IV, 2001, pages 54 à 60.</p> <p>En résumé, positiver la chasse.</p>
Collectif	<p><u>La chasse : tradition populaire et préservation de l'espace rural</u>, colloque de l'Assemblée Nationale, 31 janvier 2000, sous le haut patronage de Laurent Fabius, organisé par le groupe d'études sur la chasse, présidé par Henri Sicre (Pyrénées-Orientales), Paris : Carles Rheims Consultants, 96 pages.</p>

	Activité du lobby chasse avant la loi chasse de 2000. 700 participants, dont 60 parlementaires.
CPNT	CPNT Infos, série presque exhaustive des numéros parus.
DARROZE Alain	<u>Touch'pas mon ortolan !</u> , Biarritz : Atlantica, mars 2000, préface de Claude Villers, 111 pages. La ritualisation de sa consommation. Ancien cuisinier de François Mitterrand à l'Élysée.
DELANNOY Dominique	<u>Chasse, pêche, nature en Picardie</u> , Chaumont (52000) : Crépin-Leblond, 1997, avec la participation du Conseil Régional de Picardie. Ouvrage très promotionnel, visiblement bien « inspiré ». Révélateur du lobbying local.
GOUSTAT André	<u>La parole aux terroirs. Le manifeste des chasseurs</u> , Monaco : Le Rocher, 1994. Premier Président de CPNT de 1989 à 1998. Ancien Président de la FDC de Dordogne. Raconte sa version des motifs pour lesquels CPNT a été fondé. Titres des chapitres se référant à l'hymne français : « entendez-vous dans nos campagnes », « aux armes, citoyens ! », « marchons, marchons... ». Référence aux 80% de citoyens sur 20% du territoire national. Céline Vivent remarque qu'il n'y a pas de datation des histoires de chasse racontées par Goustat. La ville se réduit à l'anomie, à la disparition du lien social. L'auteur puise à l'évidence dans les lieux communs du ruralisme.
GOUSTAT André	« Défendre nos racines », in <u>Ouest-France</u> , 14 juin 1989. Premier usage de l'adage : « La nature est notre culture ». Présentation du mouvement CPT qui vient d'être créé. Omniprésence du rapport sacré au territoire. Mythe de la nature éternelle et originelle, typique de la pensée agrarienne. Dès ce texte, l'idée de la valorisation de l'espace rural est affirmée.
HALARD Florence (texte), LOESCH P. Elisabeth (illustrations)	<u>François, chasseur de canards</u> , (bande dessinée enfantine), Beaugency (45190) : Chanteloup, juillet 1997, « Petites histoires de chasses du temps passé », 20 pages. Egalement les titres : « Colin et Marion : chasseurs de bécasses », « Thibault, le petit fauconnier », « Une chasse aux loups », « Une pêche au saumon ». « Voici une nouvelle collection destinée aux plus de six ans, qui présente à tous les amoureux d'aventure et de nature la vie quotidienne en France à une époque – du Moyen âge à la Révolution- où la chasse, moyen de subsistance pour les uns, loisir pour les autres, était pratiquée dans tous les milieux, du paysan au Roi de France. Préparé par des historiens, chaque texte s'inspire de faits et d'anecdotes authentiques recueillis dans les manuscrits de l'époque. » Ici, en 1709, François, jeune paysan, obtient le droit de chasser le canard sur l'étang d'un seigneur contre vingt colverts de l'année à chaque Noël. François espère quitter sa condition paysanne par la vente des canards. Un commerçant hollandais révèle à François les secrets de la canardière : une sorte de nasse.
HANSEN-CATTA Paul-Henry (organisation)	<u>La nature pour tous : droits et devoirs</u> , actes du colloque organisé le 3 novembre 2000 à Chalon-sur-Saône, par le Conseil Régional de Bourgogne, les FDC concernées et le Saint-Hubert Club de France. La défense de la chasse en prenant en compte les nouvelles demandes de nature.
HARLE D'OPHOVE Guy	<u>Chasseurs, espèce à protéger</u> , Club du Chêne de la Bonne Entente, 1991, 135 pages.
HAVET Paul (coordination) Cadre de la FNC	<u>Chasse, développement rural, aménagement du territoire. Actes du colloque du Sénat, Paris : 30 juin 1994</u> , organisé par la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et l'ONC, octobre 1995, 132 pages. Sous le haut patronage de René Monory, Président du Sénat et en présence de Michel Barnier, Ministre de l'Environnement. La chasse comme moyen de dynamiser le développement local rural. Se termine par « 15 propositions à M. le Ministre de l'Environnement ». Typique du lobbying.

LEBEC Eric	<u>Ces hommes qu'on dit chasseurs</u> , Paris : les éditions de Paris Max Chaleil, octobre 2006, « Essais et documents », 207 pages.
LETANGRE Patrick Délégué Nord- Picardie de l'ANCER	« Des chasseurs inclinés à la protection des sites et ouverts aux autres usagers de la nature : <i>le cas de l'ANCER</i> , in <u>Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?</u> », actes du colloque organisé, à Amiens, par le Comité Nature & Citoyenneté, le 1 <sup>er</sup> décembre 2001, juin 2002, ici pages 70 à 73. Les cinq objectifs de l'ANCER aboutissent à une stratégie de distanciation sociale. Pointe le rôle essentiel des fédérations régionales pour contrecarrer le pouvoir des FDC. Intérêt de l'ANCER pour la loi de 2000, car rôle des chasseurs sur la gestion des territoires. Il faut « élever le niveau de connaissance et de compétence des chasseurs ». « Les chasseurs sont porteurs d'un enjeu culturel important ».
MAZZELLA Léon Rédacteur en chef de « La chasse » et de « Grand gibier »	<u>Pourquoi tu chasses ? Réponses à mes enfants</u> , Paris : Bayard presse, 2000. Apprécié par le n°37 de « La lettre de l'ANCER ». L'auteur souhaiterait moins de chasseurs. L'ANCER considère que cet ouvrage de 2000 pourrait être celui d'un de ses membres. Y est discuté le chasseur sans poésie, obéissant dans des associations proches de la dictature et incapables de penser par eux-mêmes (voir également l'analyse de Christophe Traïni.). D'une certaine façon, invention du chasseur « cultivé », élitiste et néo-romantique.
MIRISKI Pierre	<u>Défendre la chasse</u> , Paris : La Pommeraie, troisième trimestre 1983, « Essai », 131 pages. Publié en 83, face à la déperdition giboyeuse des territoires, l'auteur y propose un changement de « mentalité » pour permettre grâce à la gestion la restauration et une entente avec les écologistes critiques. Rédacteur en chef à l'époque de « Plaisirs de la chasse ». Critique de la recherche du profit et remise en question des chasses commerciales.
ROCHER C. Docteur	<u>Les chasses des palombes et des tourterelles</u> , Bordeaux : éditions de l'Orée, 1979. Le « serment de Pau », lancé par Jean Saint-Josse, le 26 mai 1979.
SERVAT Jean	<u>Si la chasse m'était contée. Hier un besoin, aujourd'hui un loisir, demain une école</u> , Aix-en-Provence : Edisud & gerfaut, 2007, 176 pages. Tenter de renouer avec la nature « éducatrice ».
SOMMER François	« Où va la chasse en France ? » in <u>Plaisirs de la chasse</u> , août 1957, page 403. La raréfaction du gibier au sud a provoqué l'orientation de nombreux chasseurs sur les migrateurs. Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, en 1963 lors du vote de la loi Comte Offenbach instaurant le plan de chasse au grand gibier.
SOMMER François	<u>La chasse imaginaire</u> , Paris : Robert Laffont, 1992 [1969], 318 pages. L'un des inspirateurs de la loi sur le plan de chasse.
SOMMER François	<u>La chasse et l'amour de la nature</u> , Paris : Robert Laffont, 1973, 237 pages. Pour Chamboredon (Etudes rurales, 1982, p.246), exemple typique de l'adaptation idéologique de la chasse bourgeoise au nouveau discours sur la nature comme capital esthétique et scientifique. A la fois, l'auteur fut l'un des inspirateurs de la loi sur le plan de chasse, dans une approche très gestionnaire.
UNFDC	« Note de synthèse de la présentation du 18 janvier 2000 », document de 12 pages relatif à la stratégie de la FNC. Suivi de « La chasse : une modernité à apprivoiser », par Dominique Vastel, Directeur de Cofremca Sociovision. Travail de réflexion de l'UNFDC.

## XI.] TECHNIQUES & CONNAISSANCE DE LA CHASSE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
	« L'équilibre sylvo-cynégétique. Les enjeux de l'équilibre forêt/gibier », in <u>Forêt entreprise</u> , n°161, mars 2005, 64 pages.
ARNAUDUC Jean-Pierre, Aubineau Jacky, Boutin Jean-Marie, Lormée Hervé	« Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir en France, saison 1998-1999 : le pigeon ramier », in <u>Biologia y gestión de colùmbidos silvestres. II coloquio internacional</u> , n°16 Naturzale. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001, 200 pages, ici pages 173 à 186. Le pigeon constitue le premier prélèvement de la saison avec 18,4% des pièces de petit gibier.
AUDINET Eric	<u>Connaître la chasse des canards et des oies</u> , Bordeaux : éditions du Sud-Ouest, 1989, « Chasses », dirigée par Eric Audinet, 64 pages.
BABO Daniel	<u>Toutes les chasses</u> , Rennes : éditions Ouest-France, juin 1997, 278 pages. En particulier : « Le gibier d'eau », chapitre III, « les chasses traditionnelles », chapitre V.
BERNARD Jean-Louis, Granval Philippe, Pasquet Gérard	« Les bords des champs cultivés : <i>pour une approche cohérente des attentes cynégétiques, agronomiques et environnementales</i> », in <u>Le Courrier de l'Environnement der l'INRA</u> , n°34, 1998, 154 pages, ici pages 21 à 32. Les rapports entre chasse et agriculture, ainsi que le rôle joué par le linéaire forestier pour le renouvellement de la faune sauvage.
BERTON Jean	<u>La chasse et ses techniques</u> , Paris : Solar, septembre 1993, 221 pages. L'armement, les chiens de chasse, le gibier. Contexte français.
BLANCON Lucien	<u>Géographie cynégétique du monde</u> , Paris : PUF, 1959, « Que sais-je ? » n°807. Inspecteur en chef honoraire des chasses et de la protection de la faune outre-mer. Correspondant du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et membre de la Société de Biogéographie.
BONNEFFILLE Michel	« Étude de la migration des palombes en Dordogne. <i>Impact de la chasse en palombières</i> », in <u>Biologia y gestión de colùmbidos silvestres. II coloquio internacional</u> , n°16 Naturzale. Cuadernos de ciencias naturales, donostia 2001, 200 pages, ici pages 31 à 47 Concentration des passages sur quelques jours. Les grands vols impliquent peu de poses et pour le chasseur le prélèvement implique un grand nombre de petits vols.
CHANTELAT Jean-Claude	<u>La chasse expliquée</u> . Guide vert, Solar, 1995, 447 pages.
CHANTELAT Jean-Claude	<u>Nos chasses traditionnelles : vivre et chasser au pays</u> , Solar, 1980. Aspect ruraliste.
Collectif	« Biologie et gestion des colombins sauvages », publication du colloque international in <u>Revue Naturzale</u> , n°16, 2001, 200 pages.
DELEFOSSE Thierry	<u>La pose</u> , Pas-de-Calais : Delefosse éditions, 2005, 324 pages. Sur la chasse à la hutte en Somme et dans le Pas-de-Calais. Rédacteur en chef du <u>Saint-Hubert</u> .
DU CHEYRON Philippe (Docteur vétérinaire)	<u>Reconnaître les oiseaux d'eau la nuit</u> , Corbie : plaquette éditée par l'Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'eau, préface de Raymond Pouget, juin 1995, 77 pages. Répondre aux critiques de confusion entre espèces dans la chasse de nuit. Pouget : « nous voilà obligés de prouver que la nature est bien notre culture » (page 8). « Les 10 commandements du sauvaginer », considérés comme les principes de son éthique (page 19).
FEVRIER Patrice	<u>Où chasser les bécassines : leurs terroirs, du Nord aux Landes, de l'Alsace à la Camargue</u> , Aix-en-Provence : Gerfaut, mai 2006, 248 pages. Spécialiste de la bécassine. Introduction par la Picardie et le marais de la « Hutte

	des 400 coups ». Grosses concentrations sur les terroirs en fonction de leurs agencements. Le chasseur de bécassines peut être considéré comme un voyageur. Le livre est construit sur le mode d'un voyage, avec beaucoup de plans et de croquis. On comprend mieux l'élitisme de cette chasse.
FDC Charente-Maritime	<u>Les mares de tonne en Charente-Maritime</u> , synthèse éditée par la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime, mars 2003. Données statistiques et répartition.
FRC Picardie	« La gestion du grand gibier », colloque organisé par la Fédération Régionale des Chasseurs de Picardie, mardi 2 mars 2004, lycée agricole du Paraquet, Cottenchy, Somme. Publication des actes en cours. Polémique très intéressante sur fusil ou carabine au niveau du tir du grand gibier (arrière-plan très sociologique).
GIRARDIN Philippe, Million Jean-Claude, Thomas Marc	« La chasse autrement : un exemple alsacien. <i>Gestion de la faune sauvage en montagne vosgienne : une action concertée des forestiers, chasseurs, agriculteurs, naturalistes et élus locaux</i> », in <u>Le Courrier de l'Environnement de l'INRA</u> , n°34, 1998, 154 pages, ici pages 95 à 98.
HANSEN-CATTA Paul-Henry (direction)	<u>Le Larousse de la chasse d'aujourd'hui</u> , Paris : Librairie Larousse, Gerfaut, septembre 2002, 407 pages. « La chasse autrement ». Prône l'inscription dans la biodiversité. La chasse durable doit tenir compte des autres publics : « le chasseur du XXI <sup>e</sup> siècle sera naturaliste ou ne sera plus. C'est la condition de son acceptation sociale. » « L'espoir qui vient du ciel », la partie sur les migrateurs, explique les motivations et l'une des différences avec le chasseur de sédentaires : l'absence de contrôle social des autres chasseurs du terroir. Les migrateurs ont longtemps été considérés comme un don du ciel.
JOLY Eric	<u>La vie rêvée du chasseur</u> , Paris : Solar, 2000, 128 pages. Un livre qui fait connaître la chasse du point de vue historique, technique, géographique, biographique et biologique.
JOLY Eric	<u>La chasse</u> , Paris : Denoël, 1994, 211 pages. Histoire de la chasse, apprentissage, les armes, le chien de chasse, les territoires, le gibier, la pratique de la chasse, aménagement, repeuplement, piégeage.
LEJEUNE Emile	<u>Le livre de la chasse</u> , Paris : éditions Solar, 1986, [1982], 365 pages. La « bible du chasseur » de cette décennie.
LENOBLE-PINCON Michèle	<u>Poils et plumes : termes de chasse et langue courante. Vénérerie, fauconnerie, chasse à tir</u> , Paris : Duculot, 1983.
MAROLLES (de Magnié de) Gervais-François	<u>La chasse au fusil</u> , Paris : Pygmalion, 1982, 2000, [1781] « Les grands maîtres de la chasse et de la vénérerie », 478 pages. Premier traité consacré à la chasse au fusil, en lien avec les moeurs rustiques de la France de l'époque.
ONC	Dictionnaire de la chasse, de la faune et de ses habitats, Paris : Hatier et Office National de la Chasse (coordonné par Yves Ferrand), septembre 1997, 511 pages. Voir en particulier l'historique.
PASQUET Gérard	<u>La chasse verte</u> , Paris : Hatier, 1995, 221 pages. Soutient la promotion d'une chasse compatible avec l'écologie.
Région Cynégétique du Sud-ouest	<u>Palombe passion, palombe gestion</u> , Biarritz : éditions Deucalion et J&D éditions, octobre 1994, 135 pages. Données techniques et historiques.
SIDNEY Samuel	<u>La chasse à courre en Angleterre</u> , Paris : Pygmalion, 1985, « Les grands maîtres de la chasse et de la vénérerie ».
SITAR Bernard	<u>Connaître la chasse de la bécasse</u> , Bordeaux : éditions du Sud-Ouest, 1990, « Chasses », dirigée par Eric Audinet, préface de Jean Seinlary, 64 pages. Très axé sur les territoires de chasse, autant en termes de territoires à travers la France que de biotopes types. Oiseau mythique, « seul digne de la chasse au chien

	d'arrêt ». Les bécassiers sont définis comme « ses poursuivants qui veulent souvent se démarquer de la masse des chasseurs ». Véritable culte du bécassier à son gibier. « ambiance magique coupée du monde réel ». « Un faisan n'est qu'un faisan, mais une bécasse est... un événement ! » Elle aurait modifié la vie de bien des chasseurs. Tous les chiens d'arrêt ne deviennent pas bécassiers. « Il existe par conséquent toute une série de filtres naturels qui écartent sans pitié ce que l'on pourrait presque considérer comme une religion ceux dont la foi ne serait pas assez grande. » Devise du Club National des Bécassiers : « chasser le plus possible tout en tuant le moins possible. » Le biotope idéal fait état d'une « quiétude absolue », visiblement autant recherchée par le bécassier. Type de chasse qui implique de vastes étendues de sous bois où l'on chasse seul ou en très petit groupe. C'est finalement là qu'est l'élitisme, dans le fait de se voir réserver à soi seul un large espace boisé. Les lisières de bois les attireraient, ainsi que les prairies forestières, donc des espaces d'entre deux. 1 321 000 prélèvements en 83-84. Le mot de la fin : « La chasse à la bécasse est une des rares où chien et chasseur peuvent aussi bien s'isoler du monde extérieur et goûter pleinement aux charmes mystérieux de la forêt. »
TITEUX Gilbert	<u>L'aménagement des territoires</u> , Paris : Gerfaut Club-Princesse, 1981, « Grand gibier ».
VENNER Dominique	<u>Dictionnaire amoureux de la chasse</u> , Paris : Plon, 2000.
VIDRON François	<u>La chasse à courre</u> , Paris : PUF, deuxième trimestre 1965 (deuxième édition) [1953], « Que sais-je ? », n°610, 111 pages. Ingénieur général des Eaux et Forêts, directeur des chasses présidentielles. Avant tout, nécessité de grandes forêts pour habitats. Point noeudal = capacité du valet de limier de découvrir la voie du cerf. L'explication d'un laisser-courre tient du récit de parcours.
VIDRON François	<u>La chasse en montagne, au marais et en mer</u> , Paris : PUF, « Que sais-je ? », n°321, quatrième trimestre 1948, 132 pages. Bilan exhaustif des modes de chasse sur ces milieux.
VIDRON François	<u>La chasse en plaine et au bois</u> , Paris : PUF, deuxième trimestre 1963 (deuxième édition) [1945], « Que sais-je ? », n°192, 126 pages. Ouvrage couronné par l'académie française. Les habitudes territoriales des gibiers et les techniques de chasse sur le plan spatial.
VILLENAVE Jean-Pierre (direction)	<u>Le larousse de la chasse</u> , Paris : Librairie Larousse, juin 1979, 383 pages.



## XII.] LE RÉSEAU NATURA 2000, LES RÉSERVES NATURELLES

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BATICLE Christophe (avec la participation de Claude Bouteiller)	Chasse et environnement : implications réciproques ? <i>Étude cynégétique du site « Natura 2000 » "Estuaires et littoral picards" (PIC.01)</i> , Amiens : FDC.80 et Université de Picardie Jules Verne (CEFRESS), avec la participation de la DIREN et du Conseil Régional de Picardie, 2003, 520 pages. Site PIC.02, 2004, 690 pages.
CHARBONNEAU Simon	« Natura 2000 : la mauvaise méthode », in le site internet de l'Association Nationale pour une Chasse Écologiquement responsable (ANCER), juillet 2002.
CHARLES Lionel, KALAORA Bernard	<p>« La nature administrée. <i>L'Europe, la France et la politique de la nature</i> », in <u>Le débat</u>, n°116, juin-septembre 2001, pages 47 à 63.</p> <p>Article produit à partir de la coordination avec des chercheurs de l'INRA, du CNRS, des enseignants de l'université, en réponse à un appel d'offre du service de recherches du Ministère de l'Environnement en 1997 et à la suite d'un travail de terrain suite auquel a été rédigé un rapport paru en juillet 1999 sous le titre: <u>La mise en directive de la nature</u> (cf. plus bas).</p> <p>La France est atteinte du « complexe d'Astérix » : s'y développe un règlement des conflits par la violence. La crispation sociale alimente le jeu identitaire. Natura 2000 devient emblématique de ces conflits. Le groupe des 9 considérait intangible la maîtrise immémoriale du territoire rural. Natura 2000 a été appliqué en France à minima. Les auteurs contestent pour la France la théorie de l'euphémisation de la violence. « La violence n'y est pas diminuée, mais plutôt concentrée en un lieu clos. » La chasse en est un exemple symptomatique : droit populaire révolutionnaire, elle porte la violence des événements de 1789.</p>
CHARLES Lionel, KALAORA Bernard	<p>« Natura 2000, loi sur la chasse, la France et l'Europe. <i>Exception ou allergie française à l'environnement ?</i>, in <u>Nature, sciences et sociétés</u>, n°1, volume 7, 1999, pages 62 et 63 : « Libres opinions ».</p> <p>Un décriptage des difficultés françaises à mettre en place le réseau.</p>
Commission Européenne	« La directive Habitats », in site internet de la Communauté Européenne.
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	<p><u>Plan de gestion 2004-2008 de la réserve naturelle des landes de Versigny</u>, 2006, présentation de 25 pages.</p> <p>Très bon exemple d'écologisme a-social. Présentation au CSRPN le jeudi 22/06/06.</p>
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	<p><u>Préservation et mise en valeur de la réserve naturelle d'Etat des marais d'Isle, Saint-Quentin (Aisne). Plan de gestion 2007-2011</u>, 132 pages et annexes non paginées.</p> <p>C'est le site par excellence des Boutinot, à l'origine du ROC. Pages 10 et 11 : tableau historique des marais d'Isle. Page 13 : tableau historique de la conservation : mise en scène du militantisme jusqu'aux réunions du conseil municipal de Saint-Quentin. Le rapporteur, se fait l'écho des techniciens du conservatoire qui veulent « dépoussiérer » le décret de création de la réserve qui date de 1981. C'est le conseil de gestion de la réserve qui bloque. Hors de question d'accepter les animaux domestiques dans la réserve, donc pas de pâturage. Or, il devient urgent. Hors de question également d'entrer dans la réserve pour les travaux en dehors d'octobre-novembre. Il n'est ainsi pas possible de tout réaliser en 2 mois. L'immobilisme et la sanctuarisation deviennent des dangers pour la réserve. Un membre du CSRPN interroge : « Envisagez-vous une couverture plus autochtone, plus naturelle que les peupliers en bordure de réserve ? » Est-ce à dire que les peupliers ne seraient pas naturels ? Le rapporteur insiste pour que le comité consultatif accepte l'introduction de véhicules pour</p>

	évacuer les produits de faucardage, « parce que vous ressemblez tout de même à des esclaves ».
DAILLANT Pierre	« Chasse, chien et dérangement », in <u>Le Saint-Hubert</u> , n°42, juillet-août 2002, pages 82-87.
DDAF 80, DIREN Picardie	<u>Natura 2000 : inventaire des habitats de la faune et de la flore sauvage. Département de la Somme</u> , atlas des sites, octobre 1998.
Groupe des Neuf	<u>Pour Natura 2000, les acteurs ruraux proposent une gestion durable et concertée des territoires</u> , plaquette de 4 pages, juin 2002.
Groupe des Neuf	<u>Natura 2000 : dix questions... sans réponse</u> , plaquette de 19 pages, non datée.
Groupe Europe des Démocraties et des Différences	<u>La vérité sur Natura 2000. Les droits des propriétaires, gestionnaires, exploitants et usagers de la nature remis en cause</u> , actes du colloque du 6 mars 2002, Nantes. Mise en scène de ces extrêmes.
HANOCQ Thierry	« Natura 2000 : mythes et réalités », in <u>Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?</u> », actes du colloque organisé, à Amiens, par le Comité Nature & Citoyenneté, le 1 <sup>er</sup> décembre 2001, paru en juin 2002, ici pages 21 à 25. Chronologie du dossier Natura 2000 en France.
JULIEN Bruno	« Il y a eu désinformation à propos de Natura 2000 », <u>Environnement magazine</u> , n°1556, avril 1997. Contre-attaque des milieux environnementalistes.
LAGIER Charles	« L'Europe et l'environnement : la directive 92/43/C.E.E. du 21 mai 1992 sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages », in <u>La gazette du palais</u> , jeudi 2 février 1995, pages 14 à 21.
LE CRIDEAU	<u>Les difficultés de mise en œuvre de la directive Natura 2000</u> , Paris : INRA, 2002.
LE GRAND Jean-François (sénateur)	<u>Mise en œuvre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages</u> , rapport d'information au Sénat n°309, 1997, commission des affaires économiques et du Plan, adopté à l'unanimité le 15 avril 1997.
MARSAUCHE Maud	<u>La fréquentation sur les espaces naturels du site Natura 2000. Estuaire et littoral picards</u> . Étude réalisée au sein de la réserve naturelle de la Baie de Somme, Institut Universitaire Professionnalisé Environnement, Technologie et Société, Marseille, sous la direction de Brun et Véret, mai-août 2001. Stage de fin d'études au sein du SMACôPi.
MILIAN Johan	« Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel. L'exemple des sites expérimentaux pyrénéens », in <u>Études rurales</u> : « Jeux, conflits, représentations », Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°157-158, janvier-juin 2001, 285 pages, ici pages 173 à 194.
RÉMY Élisabeth (coordination)	<u>La mise en directive de la nature. De la directive habitats aux prémices du réseau Natura 2000</u> , rapport de l'INRA pour le Ministère de l'Environnement, réseau espaces protégés, D.G.A.D./S.R.A.E. (convention 97059), juillet 1999. Important travail de terrain sur les difficultés d'application des directives nature en France.
TRIPLET Patrick, CARRUETTE Philippe (SMACôPi)	<u>Réserve naturelle nationale de la baie de Somme : plan de gestion 2006-2010</u> , octobre 2006, 105 pages. Un excellent révélateur des enjeux sociaux, politiques et localistes dans un dossier environnemental à haute valeur patrimoniale.
SMACôPi	« La Baie de Somme : un site prestigieux dans le réseau Natura 2000 », plaquette de présentation, avec l'aide de la DIREN, de la Préfecture de la Somme, du Ministère de l'Agriculture et de la Communauté Européenne. Plaquette stratégique pour vaincre les réticences locales. « Ensemble, pour préserver la richesse naturelle de notre façade littorale », « identité de cette région », « la chasse, une activité qui se perpétue depuis des générations », « En aucun cas, il ne deviendra un sanctuaire d'où l'homme serait exclu ».

### XIII.] ESPACE - TERRITORIALITÉ - SÉMIOLOGIE - SÉMIOTIQUE

En dehors des classiques de Greimas, Courtes, Barthes, Eco...

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
ALPHANDERY Pierre, BERGUES Martine	« Territoires en questions. <i>Pratiques des lieux, usages d'un mot</i> », in <u>Ethnologie française</u> , « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 5 à 12.
ALTHABE Gérard, Légé Bernard, Sélim Monique	<u>Urbanisme et réhabilitation symbolique. Ivry, Bologne, Amiens</u> , Paris : Anthropos, 1984, 297 pages.
AUGÉ Marc	<u>Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité</u> , Paris : Seuil, 1992.
AUGOYARD	<p><u>Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain</u>, Paris : Seuil, deuxième trimestre 1979, « Espacements », dirigée par Françoise Choay, 185 pages. Urbanisation, citoyen, parcours quotidien.</p> <p>Une thèse pour nous essentielle, même si insuffisamment exposée dans le corpus du texte. L'auteur développe une analyse sémiotique de l'espace d'un quartier, qui l'amène à mettre au point un ensemble de concepts appropriés aux figures de la déambulation habitante : une rhétorique cheminatoire, faite de métonymies spatiales, de paratopismes, péritopisme, contournements, digressions, métathèse, métabole, anaphore, hyperbole, synecdoque, asyndète... La difficulté que pose son impressionnant outillage théorique tient dans l'optique très circonstanciée au quartier en question, et aux individualités qui s'y déplacent. Cet état de fait ne l'empêche néanmoins d'envisager une autre perspective, davantage groupale. « Outre le je, il y a sans doute un nous qui s'exprime dans la quotidienneté. » (page 8). « N'y a-t-il aucune communauté de sens entre ces existences voisines ? Peut-être les singulières manières de cheminer pourraient-elles se ranger dans une classification typologique ? Ainsi, apparaîtraient des graduations croisées allant du cheminer le plus reproductif au cheminer le plus inventif, ou de celui qui se fonde le plus sur la valeur d'usage à celui qui favorise le plus une valeur de détournement, ou encore du mode le plus individualiste et différenciateur au mode le plus répétitif d'identités propres au groupe social. » (page 27).</p>
AURIAC Franck, Brunet Roger (coordination)	<u>Espaces, jeux et enjeux</u> , Paris : Arthème-Fayard et fondation Diderot, septembre 1986, « Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques », 347 pages.
BACHELARD Gaston	<u>La poétique de l'espace</u> , Paris : PUF, 1974 [1957].
BATICLE Christophe	« Espaces-Je, espaces-Nous et jeux d'espaces en Picardie rurale. <i>L'espace socialisant de la mémoire familiale ou que chassent les chasseurs ?</i> », séminaire « Lisières et espaces sensibles », sous la direction de Marie-Caroline Vanbremeersch, CEFRESS, Université de Picardie Jules Verne.
BENOIT Jean-Marc, BENOIT Philippe, PUCCI Daniel	<p><u>La révolution de la proximité. La France à 20 minutes (et plus)</u>, Paris : Belin, mai 2002, 271 pages. Mots clés : aménagement du territoire. Réseaux.</p> <p>Différents paliers nationaux en fonction du temps d'accès aux lieux. On obtient ainsi une « France de la proximité immédiate », une « France de la proximité au quotidien », et une « France de la proximité occasionnelle ». « Ne plus regarder la France comme une mosaïque harmonieuse de pays mais un ensemble d'« espaces-temps » superposés. Et passer de l'aménagement du territoire à l'aménagement de la mobilité. » (Pierre Mauroy, page 13). La France médiévale est celle des 28 840 lieux de culte. La France administrative de la poste royale, puis républicaine a</p>

	légé quant à elle une carte faite de 11 954 bureaux postaux etc. La France contemporaine est faite de réseaux d'équipements auxquels on accède plus ou moins rapidement. Ce français circulant contribue grandement à expliquer la structuration spatiale du pays, mais ne dit rien du lieu vécu, en dehors du « service offert ».
BOIRAL Pierre, BROUAT Jean-Pierre	« L'émergence de l'idéologie localiste », communication au colloque <u>Identité locale et identité professionnelle</u> , Montpellier, 7-8 novembre 1984, in « Identité locale, identité professionnelle », n°41-44, <u>Sociologie du Sud-Est</u> , revue de sciences sociales, juillet 1984-juin 1985, spécial colloque, universités de Provence et de Nice, CNRS : Association des Sociologues du Sud-Est, février 1986, pages 35 à 50. L'idéologie du territoire local comme réponse à la globalisation et comme stratégie de la petite bourgeoisie intellectuelle et culturelle. La dichotomie rural/urbain n'a plus la même pertinence. Durkheim avait pronostiqué l'affaiblissement à la référence géographique via la division croissante du travail. Hypothèse : « le localisme est d'abord une réponse à l'éclatement des systèmes normatifs qu'ont subi les nouvelles classes moyennes » (page 47).
BONNAUD Pierre	<u>Terres et langage : peuples et régions</u> , 1981, tome I : texte et notes, tome II : atlas et annexes, 455 pages.
BOURDIEU Pierre	« Le Nord et le Midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°35, 1980, pages 21 à 25.
BOURDIEU Pierre	« Effet de lieu », in <u>La misère du monde</u> , ouvrage collectif dirigé par Pierre Bourdieu, Paris : Seuil, 1993, « Documents », pages 159 à 167. Critique de la pensée substantialiste des lieux.
BRETON Philippe	<u>L'utopie de la communication. Le mythe du "village planétaire"</u> , Paris : La Découverte, 1997, « Poche », 179 pages. Démontage systématique du mythe selon lequel naîtrait une société postindustrielle basée sur une nouvelle culture de la communication, le « village planétaire » relève du mythe, ici une réponse idéologique à une crise des valeurs.
CATANI Maurizio, MAZÉ Suzanne	<u>Tante Suzanne</u> : une histoire de vie sociale, Paris : Librairie des Méridiens, 1982. Voir tout spécialement « Le jardin de Tante Suzanne » : comment la possession d'un morceau de terre permet de s'inscrire dans le mode de vie de la noblesse. L'analyse sémiotique de Maurizio Catini amène à une forme de fondation cosmogonique.
CAUQUELIN Anne	<u>L'invention du paysage</u> , Paris : PUF, 2000 (seconde édition) « Quadrige ».
CAUQUELIN Anne	« Des lieux-dits », in <u>Ethnologie française</u> , Paris : Armand Colin, tome 25, janvier-mars 1995, « Le vertige des traces : patrimoines en question », pages 72 à 75.
COLLECTIF	<u>Le temps et l'espace</u> , Bruxelles : Ousia, 1992, « Recueil », 271 pages. Très riche réflexion philosophique. Voir en particulier l'article de Edouard Delruelle : « Espace et temps chez Lévi-Strauss et Deleuze », pages 125 à 134.
CHAMBOREDON Jean-Claude, MATHY Jean- Philippe, MEJEAN Anne, WEBER Florence	« L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification », communication au colloque <u>Identité locale et identité professionnelle</u> , Montpellier, 7-8 novembre 1984, in « Identité locale, identité professionnelle », n°41-44, <u>Sociologie du Sud-Est</u> , revue de sciences sociales, juillet 1984-juin 1985, spécial colloque, universités de Provence et de Nice, CNRS : Association des Sociologues du Sud-Est, février 1986, pages 61 à 82. L'identité est également stratégique et entre l'identité locale et l'identité professionnelle, il peut y avoir des « identités alternatives » sur lesquelles on place son capital social.
Collectif	« Identité locale, identité professionnelle », n°41-44, <u>Sociologie du Sud-Est</u> , revue de sciences sociales, juillet 1984-juin 1985, spécial colloque, universités de Provence et de Nice, CNRS : Association des Sociologues du Sud-Est, février

	1986, 381 pages.
DI MÉO Guy	<u>L'homme, la société, l'espace</u> , Paris : Anthropos (distribué par Economica), mars 1991, « Géographie », dirigée par Antoine S. Bailly, 311 pages.
DI MÉO Guy	« De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », in <u>L'espace géographique</u> , Paris : Doin-Reclus, avec le concours du CNRS, tome XIX-XX, n°4, 1990-1991, pages 349 à 358.
DUFOUR Annie-Hélène	« Café des hommes en Provence », in <u>Terrain</u> , n°13, octobre 1989, pages 81 à 86. Le temps et l'espace du café dans les manières de boire, les manières d'être et les relations aux autres. Dons et contre-dons dans la tournée.
FAVRET-SAADA Jeanne	<u>Les mots, la mort, les sorts</u> , Paris : Gallimard, « Folio, essais », mars 2004 [1977], 427 pages. La sorcellerie dans le bocage normand : également un affrontement entre des noms, des domaines et des espaces cadastrés. Le sorcier : un être en perpétuel manque d'espace.
FISCHER Gustave-Nicolas	<u>La psychosociologie de l'espace</u> , Paris : PUF, deuxième trimestre 1981 [1964], « Que sais-je ? » n°1925, 127 pages.
GUILAINE Jean	« Emergences des espaces anthropisés, diversité des histoires » in <u>Etudes rurales</u> : « Autres temps, autres lieux », Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°151-152, juillet-décembre 1999, 299 pages, ici pages 17 à 32
HALL Edward T.	<u>La dimension cachée</u> , traduit de l'américain par Amélie Petita, postface de Françoise Choay), Paris : Seuil, 1971 [édition originale en américain : 1966], « Points : civilisation », 254 pages. On pourrait ajouter un cercle à la théorie des espaces de Hall, celui de l'espace de reconnaissance. Il est en effet très net que les plainvillois, comme la plupart des populations vivant dans une relative interconnaissance, connaissent des paliers routiers à partir desquels le regard cherche à identifier les visages des conducteurs croisés. A partir de certains croisements, il devient évident que la probabilité de voir arriver quelqu'un que l'on connaît pousse à redoubler d'effort dans l'observation.
HINARD François, ROYO Manuel (textes réunis et présentés par)	<u>Rome : l'espace urbain et ses représentations</u> , Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, Maison des sciences de la ville (université de Tours), préface de Claude Nicobet, publié avec le concours de la région Basse-Normandie, décembre 1991, « Passé, présent », 286 pages. Article sur les déambulations circumambulatoires de Martine Boiteux : « Espace urbain, pratiques rituelles, parcours symbolique », pages 111 à 145. Passionnant.
KAUFMANN Pierre	<u>L'expérience émotionnelle de l'espace</u> , Paris : Librairie philosophique Jean Vrin, 1967, « Problèmes et controverses ».
KRETZULESCO-QUARANTA Emanuela	<u>Les jardins du songe. « Poliphile » et la mystique de la Renaissance</u> , Paris : Les belles lettres et Rome : Magma, 1976, préface de Pierre Lyautey, « Il labirinto », 451 pages. Comment la conception des jardins de demeures seigneuriale comme Fontainebleau ou Versailles, peut exprimer l'humanisme naissant, à partir de la grille de lecture d'un ouvrage comme le songe de Poliphile.
LAUTMAN Françoise	« Fête traditionnelle et identité locale. <i>Rêve ?... ou recherche d'équilibre politique ?</i> », in <u>Terrain, Carnets du patrimoine ethnologique</u> , n°5, « Identité culturelle et appartenance régionale », octobre 1985, pages 29 à 36. Sur l'autochtonie et la déambulation circumambulatoire : lieu de neutralité politique.
LAUTMAN Françoise	« Toujours plus belle, la fête ! », in <u>Ethnologie française</u> , n°4, 1983. Numéro spécial consacré aux ostensions limousines, des processions consacrées aux reliques de saints.
LAZZAROTTI Olivier	« Habiter, aperçu d'une science géographique », in <u>Cahiers de géographie du Québec</u> , volume 50, n°139, avril 2006, pages 85 à 102.

	Propositions quant à ce que pourraient être les fondements d'une géographie de l'habiter, concept basé sur 3 instances en interaction : l'espace habité, l'habitant et la cohabitation. L'habiter prend ainsi une dimension existentielle et politique. L'habiter tente ici une synthèse entre holisme et solipsisme (le Moi constitue la seule réalité existante). L'espace habité est une écriture de la terre qui repousse les limites de la finitude humaine individuelle. L'habitant se construit dans sa relation à l'espace parcouru. Il y a une sorte de « signature géographique ». La cohabitation et le rapport aux autres aboutit à ce que être soi c'est être parmi les autres. Les pratiques géographiques sont informées par les « savoirs géographiques », lesquels relèvent de l'expérience vécue, de l'histoire individuelle. La métaphore spatiale est présente partout et permet de penser : exemple de l'allégorie de la caverne dans le commencement du livre VII de la République de Platon. Freud invente l'antichambre pour faire comprendre ce qui n'a pas de mot : l'inconscient. Ce qui n'a pas de lieu est l'utopie.
LAZZAROTTI Olivier	« Franz Schubert était-il viennois ? », in <i>Annales de Géographie. La recherche contemporaine en géographie ; Les relations entre sociétés et territoires</i> , n°638-639, 2004 : « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », sous la direction de Guy Di Méo, pages 425 à 444. Une application concrète de la réflexion de l'auteur quant à l'articulation entre l'habiter et l'élaboration du Soi.
LE BRETON David	<i>Eloge de la marche</i> , Paris : Métailié, mai 2000, « Essais », 176 pages. Inspiré par Pierre Sansot.
LEFEBVRE Henri	<i>La production de l'espace</i> , Paris : Anthropos, 2000 (quatrième édition) [1974], « Librairie de l'architecture et de la ville », 485 pages. L'ancrage de l'auteur dans le marxisme a entraîné chez ses lecteurs une compréhension par trop simpliste. Lefebvre envisage l'espace dans une dialectique de l'agi et de l'agir par rapport au social.
LEHMANN Bernard	« L'envers de l'harmonie », in <i>Actes de la Recherche en Sciences Sociales</i> , n°110, décembre 1995, pages 3 à 21. La hiérarchie entre les familles d'instruments dans un orchestre symphonique et leur répartition dans l'espace.
LE MEN Jean	<i>L'espace figuratif et les structures de la personnalité. Une épreuve clinique originale : le D.10</i> , Grenoble : imprimerie Allier, doctorat de troisième cycle, 1966. Publié par Paris : PUF, «U. de Grenoble - Lettres et sciences humaines», n° 39, 2 volumes, 306 pages.
LEPOUTRE David	<i>Cœur de banlieue. Codes, rites et langages</i> , Paris : Odile Jacob, 1997. Voir en particulier pages 44 à 47 : « Clôtures de l'espace et circonscription symbolique ». Très grande proximité entre les chasseurs et les jeunes de banlieues : des hommes, relégués socialement et culturellement, dont l'image s'apparente à celle du « sauvage », fonctionnant selon une logique de l'honneur prononcée (agonistique dirait Céline Vivent) et défendant viscéralement leur territoire.
LÉVI-STRAUSS Claude	<i>Tristes tropiques</i> , Paris : Plon, édition de 1973, « Terre humaine ». Voir le village Bororo pages 229 à 284.
LEVY Jacques	<i>Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde</i> , Paris : Belin, septembre 1999, « Mappemonde », 398 pages.
LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (Direction)	<i>Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy</i> , Paris : Belin, octobre 2000, « Mappemonde », 349 pages.
LUSSAULT Michel	<i>L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain</i> , Paris : Seuil, 2007, 366 pages. Le social relève également du spatial. Actualisation des réflexions sur la spatialité.
MANCERON	« Etre chez soi, être entre soi. <i>La question du territoire chez les mariniers</i>

Vanessa	<i>berrichon</i> , in <u>Ethnologie française</u> , Paris : Armand Colin, tome 26, septembre 1996, « Mélanges », pages 406 à 417.
MAROUF Nadir (sous la direction de)	<u>Identité – Communauté</u> , Paris : L'Harmattan, 1995, « Les cahiers du CEFRESS », Voir l'article de Bernar Poche : « Le groupe territorial et son identité : <i>le lien social au-delà de la crise du politique</i> », pages 71 à 96.
MAROUF Nadir (textes réunis par)	<u>Pour une sociologie de la forme</u> . <i>Mélanges Sylvia Ostrowetsky</i> , Paris : L'Harmattan, janvier 2000, « Les Cahiers du CEFRESS », 479 pages. Voir Bernard Lamizet : « La médiation sémiotique de l'espace », pages 277 à 299.
MEISTERSHEIM Anne	« Le malentendu. <i>Entre imaginaire insulaire et imaginaire continental</i> », postface à <u>Ethnologie française</u> , n°3, juillet 2006, « Iles réelles, îles rêvées », pages 503 à 508. L'île comme réservoir de mythes (l'île déserte de Robinson. Île comme lieu de l'origine).
MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth	<u>Labyrinthes du vécu</u> . <i>L'espace : matières d'actions</i> , Paris : Librairie des Méridiens, Klincksieck, septembre 1982, collection « Sociologies au quotidien », 178 pages.
MOSER Gabriel, WEISS Karine (direction)	<u>Espaces de vie</u> : aspects de la relation homme-environnement, Paris : Armand Colin, mars 2003, collection « Sociétales », 396 pages.
NEGT Oskar	<u>L'espace public oppositionnel</u> , Paris : Payot & Rivages, mars 2007, traduit et préfacé de l'allemand par Alexander Neumann, « Critique de la politique », 239 pages. Une analyse de l'espace public qui prend en compte la dimension prolétarienne de la contestation.
OSTROWETSKY Sylvia	« Des mots, des choses et des lieux », in <u>L'esprit de société</u> , collectif, Paris : Mardaga, 1993, pages 281 à 319.
OSTROWETSKY Sylvia BORDREUIL Jean-Samuel	« Le social comme sémio-genèse. <i>Eléments de réflexion sur les rapports actuels de la sociologie et de la sémiotique</i> » (avec Jean-Samuel Bordreuil), in <u>Langage et société</u> , n°28, juin 1984, pages 9 à 36. Présentation du carré identitaire.
OSTROWETSKY Sylvia	« Visage, paysage : esthétique et lien social », contribution au colloque international sur la représentation géographique, université de Venise, octobre 1987.
OSTROWETSKY Sylvia	« Les quatre voies de l'identité », in <u>Identité – Communauté</u> (sous la direction de Nadir Marouf), Paris : L'Harmattan, 1995, « Les cahiers du CEFRESS », pages 23 à 33. Le carré identitaire.
OSTROWETSKY Sylvia	<u>Quelqu'un ou le livre de Moïche</u> , Paris : Kiné, « Anthropologies », 181 pages. Analyse sémiotique et microethnologique du jardin comme lieu de construction d'un monde. Voir également l'article commentaire de Michel Marié dans <u>Pour une sociologie de la forme</u> , pages 143 à 150.
OSTROWETSKY Sylvia	« Le sens immobile », in <u>Autrement</u> , numéro spécial : « Un nouvel art de la ville », 1985, pages 176 à 182. Page 178 : « aimer une ville, c'est ressentir ses formes, sa matière, ses dispositifs, la manière dont les citadins en disposent et s'y meuvent en un lien affectif, esthétique, voire moral. »
PANOFSKY Erving	<u>Architecture gothique et pensée scolastique</u> , Paris : Minuit, 1967 [original anglais 1946]. Voir préface de Pierre Bourdieu. Le changement de vision du monde chez les occidentaux entre l'époque mérovingienne et le XV <sup>e</sup> siècle (voir Paul Zumthor).
PAPINOT Christian	« Requalification du littoral et conflits d'usage. <i>L'estran-environnement et l'estran-territoire</i> », in <u>Sociétés contemporaines</u> , n°52, 2003, L'Harmattan, pages 105 à 121.

	Articulation territoire/identité à partir de la pêche à pied en Bretagne. Modalités d'appropriation de l'espace DPM et appartenance à l'autochtonie, voire production de l'autochtonie. « Capital d'autochtonie » (p.107). Pour les « bassiers », il y a 3 modes d'instrumentalisation de la pêche à pied : 1) souligner son appartenance pour les autochtones 2) réactiver son appartenance pour les originaires expatriés 3) revendiquer son appartenance pour les non natifs. Opposition du savoir autochtone à la scientificité allochtone : rejet des directives européennes. La figure du braconnier « résistant local aux consignes européennes ». La revendication de l'identité locale via la pratique de la pêche à pied est nouvelle.
PAWLOWSKI Krzysztof	<u>Circulades languedociennes de l'an mil. Naissance de l'urbanisme européen</u> , Montpellier : Presses du Languedoc, 1994 [1992], 220 pages. Cf. <u>Le Monde</u> du dimanche 24 et lundi 25 mai 1992, p.11. La circulade est un néologisme décrivant la première forme d'urbanisme (au sens de plan délibéré et planifié) européen post-romain, né dans les plaines méditerranéenne de langue d'Oc. Les causes restent hypothétiques : groupement des serfs autour d'une motte féodale, attachement à la figure symbolique et parfaite du cercle, efficacité de l'enceinte circulaire, protection contre le vent, volonté d'un seigneur local de fortifier un fief contesté...
PERCHERON Daniel	« Côté court », in <u>Ethnologie française</u> , « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 105 à 106. Sur le territoire du court de tennis. Pour la longue paume, voir le vocabulaire : « créneau », « monter à la chasse » (comme au front), « ça ne passe plus ! » etc.
PERRENOUD Philippe	« De quelques apports piagétiens à une sociologie de la pratique », in <u>Revue européenne des sciences sociales</u> , 1976, pages 451 à 470. « Pour Piaget il y a continuité entre l'action sensorimotrice, observable, et l'action mentale qui se constitue progressivement avec l'apparition de la fonction symbolique, et porte non plus sur les objets eux-mêmes, mais sur les signes ou images mentales qui en permettent la représentation page 456 (...) La représentation du réel est toujours la résultante d'une activité mentale du <i>sujet épistémique</i> . » page 455.
POCHE Bernard	<u>L'espace fragmenté. Eléments pour une analyse de la territorialité</u> , Paris : L'Harmattan, juin 1996, « Villes et entreprises », dirigée par Alain Bourdin et Jean Rémy, 275 pages.
POCHE Bernard	« Le groupe territorial et son identité. <i>Le lien social au-delà de la crise du politique</i> », in <u>Identité-communauté</u> , sous la direction de Nadir Marouf, Paris : L'Harmattan, 1995, « Les cahiers du CEFRESS » pages 71 à 96.
RAGI Tariq (direction)	<u>Les territoires de l'identité</u> , Paris : L'harmattan, Amiens : Licorne, mai 1999, « Villes plurielles », 270 pages.
RAMOS Elsa	<u>L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire</u> , Paris : Armand Colin, 2006, 224 pages. Construction des origines vues du double point de vue de la mobilité géographique et sociale. Les sociétés modernes ne sont pas « liquides », comme on l'a dit et ses individus « nomades ». La mobilité, physique ou virtuelle, n'implique pas l'absence d'attaches. Mais les communautés d'appartenance sont de plus en plus choisies. Un des ancrages se joue avec les origines, avec un chez-soi d'origine. Enquête sur des provinciaux venus s'installer à Paris ou en région parisienne. Chacun « bricole » ainsi avec son histoire pour donner du sens à sa biographie. On est à la fois tenu par des appartenances et par des lieux tout en gardant le sentiment d'être soi-même.
SAMI-ALI	<u>Le corps, l'espace et le temps</u> , Paris : Dunod, 1990, « Psychismes », dirigée par Didier Anzieu, 156 pages.
SANSOT Pierre	<u>Jardins publics</u> , Paris : Payot, 1993.



SANSOT Pierre	<u>Du bon usage de la lenteur</u> , Payot, 1998. Rééd. Corps 16, 1999 et Rivages, 2000.
SANSOT Pierre, STROHL Hélène, TORGUE Henry, VERDILLON Claude	<u>L'espace et son double</u> . <i>De la résidence secondaire aux autres formes secondaires de la vie sociale</i> , Paris : Champ urbain, 1978. Voir en particulier la partie intitulée « Parcours et rondes », pages 53 à 58.
URRY John	<u>Sociologie des mobilités</u> . <i>Une nouvelle frontière pour la sociologie ?</i> , traduit de l'anglais par Noël Burch, Paris : Armand Colin, janvier 2005, (première édition anglaise : Londres : Routledge, 2000), « U, Sociologie », 253 pages. Voir page 189 : la métaphore du garde-chasse.
VIARD Jean	<u>Le tiers espace</u> . <i>Essai sur la nature</i> , Paris: Méridiens Klincksieck, mars 1990, « Analyse institutionnelle », 152 pages
ZUMTHOR Paul Médiéviste.	<u>La mesure du monde</u> . <i>Représentation de l'espace au Moyen Age</i> , Paris : Seuil, octobre 1993, « Poétique », 438 pages. La perception du monde n'est pas naturelle, mais influencée par l'environnement culturel. Période charnière entre 1450 et 1550. Au MA l'espace est hétérogène : de nature différente selon qu'il est proche ou lointain. Bouleversement des valeurs sensorielles & symboliques en 10 siècles. Il existe 4 points de vue convergents dans ce livre, pour arriver au même résultat : 1) le lieu et la stabilité 2) la dimension, le mouvement 3) l'inconnu désirable 4) les représentations imagées. La religion chrétienne rejette le corps : « prison de l'âme ». Au MA, l'individualité n'existe pas, sauf pour une partie de l'élite sociale après le XII <sup>e</sup> s. « Ce nous qu'unifie moins un projet historique à réaliser dans le temps que des rites collectifs attachés à ce lieu-ci. » On peut prendre comme métaphore le MA pour la pratique cynégétique. « Un lien réel, très fort, attache à des lieux déterminés la plupart des catégories sociales (...) tous se trouvent spatialisés, et tout espace tend à devenir le signifiant d'un signifié social. Une culture entière s'inscrit sur le sol. » Il y a spatialisation de tous les événements : croix, pierres levées, toponymes. On observe un changement à partir du XIII <sup>e</sup> siècle : « l'espace social tend à se projeter sur lui-même » : fêtes, jeux collectifs, rites etc. A cette époque même, l'homme ne distingue pas espace et nature : identifiés au même. 51 : L'idée d'espace, au sens moderne, n'existe pas en langue médiévale.

## XIV.J HABITAT, TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BOURDIEU Pierre, Saint-Martin de Monique	« Le sens de la propriété. <i>La genèse sociale des systèmes de préférences</i> », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°81-82, mars 1990, pages 52 à 64.
BOURDIEU Pierre (avec la collaboration de Salah Bouhedja, Rosine Christin, Claire Givry)	« Un placement de père de famille. <i>La maison individuelle : spécificités du produit et logique du champ de production</i> », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°81-82, mars 1990, pages 6 à 33. Maison reste en France le principal patrimoine et surtout transmissible. Associée au patronyme, le fait de faire construire est associé à la volonté de fonder un foyer et de s'inscrire dans un lieu.
CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine	« Proximité spatiale et distance sociale. <i>Les grands ensembles et leur peuplement</i> », in <u>Revue française de sociologie</u> , volume XI, n°1, janvier-mars 1970, 147 pages, ici pages 3 à 33. Un très ancien classique sur la reconstruction des distances sociales à partir les lieux fréquentés.
CHAMBOREDON Jean-Claude	« La délinquance juvénile, <i>essai de construction d'objet</i> », in <u>Revue française de sociologie</u> , n°XII, 1971, pages 335 à 377. Pour l'auteur, les rapports de force entre les classes tendent parfois à être oubliés dans les analyses écologiques.
GRAFMEYER Yves	<u>Sociologie urbaine</u> , Paris : Nathan, « Sociologie 128 », 127 pages. Voir pages 66 à 77 : « La trajectoire comme sens de la mobilité ». Un ensemble de positions intelligibles.
HAUMONT Nicole	« Changeons de vie, changeons de logement. « En route, en route » ! », in <u>Les faits du logis</u> (dirigé par L. Wittner et D. Welzer-Lane), Lyon : Acènes éditeurs, 1996, 252 pages, ici pages 183 à 201. Donner du sens à son itinéraire résidentiel. Adopter une stratégie de rapprochement des catégories sociales enviées (socialisation par anticipation). Bouger à une époque où l'on bouge peu, surtout lorsqu'on est une femme.
LELIEVRE Eva	« Bilan des connaissances sur la mobilité individuelle au cours du cycle de vie », in <u>Stratégies résidentielles</u> (dirigé par Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg), Paris : INED, 1990, « Congrès et colloques de l'INED », ici pages 49 à 63. Concept de cycle de vie dans la trajectoire résidentielle.
LE WITA Beatrix	<u>Ni vue ni connue</u> , Paris : éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988. Le style de vie de la bourgeoisie et la maîtrise spatiale du style bourgeois, aux antipodes du migrant.
MENSION-RIGAU Eric	<u>L'enfance au château</u> , Paris : Rivages, 1990. Chapitre 3 : « La demeure ». La noblesse : entre nomadisme et enracinement. Mobilité résidentielle. Le goût pour la description de la demeure. L'alternance résidentielle. Implantation locale forte et appartenance à un univers social au minimum national. Fort mouvement de construction de châteaux au XIX <sup>e</sup> siècle. Données sur les châteaux : 1986 par exemple 15 980 propriétaires privés de demeures historiques.
OSTROWETSKY Sylvia Bordreuil Jean- Samuel	<u>Le néo-style régional. <i>Reproduction d'une architecture pavillonnaire</i></u> , Paris : Dunod, 1980, « Espace et architecture », 184 pages. Une grammaire socio-sémiotique de l'architecture.
OSTROWETSKY Sylvia	<u>L'imaginaire bâtisseur. <i>Les villes nouvelles françaises</i></u> , Paris : Librairie des Méridiens, septembre 1983, 345 pages, « Sociologie des formes », dirigée par Raymond Ledrut.

	Doctorat d'Etat sur les architectes urbanistes des villes nouvelles françaises.
PINCON Michel	« Habitat et modes de vie. La cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble HLM », in <u>Revue française de sociologie</u> , volume XXII, 1981, pages 523 à 547. Le local est aussi le lieu d'exercice des habitus.
SANSOT Pierre	<u>L'espace et son double</u> . <i>De la résidence secondaire aux autres formes secondaires de vie sociale</i> , Paris : Editions du Champ Urbain, 1978.

## XV.] ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT, RELATION A LA NATURE, A LA FAUNE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
ABELES Marc, Charles Lionel, Jeudy Henri-Pierre, Kalaora Bernard (direction)	<u>L'environnement en perspective</u> . Contextes et représentations de l'environnement, Paris : L'Harmattan, 2000, collection « Nouvelles études anthropologiques », 258 pages.
ACOT Pascal	<u>Histoire de l'écologie</u> , Paris : PUF, juin 1994, « Que sais-je ? », 127 pages.
ALPHANDERY Pierre, FORTIER Agnès	"A New Approach to Wildlife Management in France: Regional Guidelines as Tools for the Conservation of Biodiversity". Journal Compilation, European Society for Rural Sociology, published by Blackwell Publishing, 9600 Garsington Road, Oxford OX4 2DQ, UK, <u>Sociologia Ruralis</u> , Vol 47, Number 1, January 2007, pages 42 à 62. « Gérer autrement la faune sauvage en France. L'élaboration des ORGFSH comme outils de conservation de la biodiversité », version française sur le site internet de l'INRA, unité MONA, SAE2.
ARLUKE Arnold, SANDERS Clinton R.	« Le travail sur la frontière entre les humains et les animaux dans l'Allemagne nazie », in <u>Politix</u> . <i>Revue des sciences sociales du politique</i> , n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, 223 pages, ici pages 17 à 49. Le brouillage de la césure humanité/animalité.
BARON-YELLES Nacima	<u>Recréer la nature</u> . <i>Ecologie, paysage et société au marais d'Orx</i> , Paris : éditions Rue d'Ulm / Presses de l'Ecole Normale Supérieure, avec le soutien du Conservatoire du Littoral, préface de Fernand Verger, juillet 2000, « Coup d'essai », 213 pages. Etude de l'ingénierie écologique en acte.
BAWEDIN Vincent (coordination)	<u>Diversification des usages de la nature</u> . <i>Quelle cohabitation temporelle et spatiale ?</i> , actes du colloque national du 9 octobre 2004 à Amiens, organisé par le Comité Nature et Citoyenneté, avec le soutien de la DIREN et du Conseil Régional de Picardie, Comité Nature & Citoyenneté éditions, 2005, 35 pages. Sur la question de la segmentation des usages dans le temps et dans l'espace.
BECK Ulrich	<u>La société du risque</u> . <i>Sur la voie d'une autre modernité</i> . Préface de Bruno Latour, Paris : Aubier, octobre 2001, « Alto », dirigée par Dominique Méda et Monique Labrusse, 521 pages. Une nouvelle théorie pour des sociétés amenées à faire face aux menaces environnementales : des clivages sociaux réactualisés.
BELLOIN Gérard	« Les tentations de l'éco-populisme », in <u>Cosmopolitiques</u> . <i>Forum international de politique</i> , n°18, février 1991, pages 21 à 28. Le populisme et la nostalgie ruraliste d'Antoine Waechter.
BERTRAND Georges, MéTAILIE Jean-Paul	<u>Les mots de l'environnement</u> , Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, février 2006, « Les mots », 128 pages.
BOURG Dominique (sous la direction de)	<u>Les sentiments de la nature</u> , Paris : La Découverte, juin 1993, « Cahiers Libres/Essais », 246 pages. Pages 215 à 226 : Luc Ferry : « L'héritage du cartésianisme et l'approche française de la nature. <i>Le cas du droit des animaux</i> » : comment le républicanisme laïc s'est associé à l'anticartésianisme au tournant à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle pour s'opposer à une vision instrumentale de l'animale, soutenue par le clergé catholique.
BOZONNET Jean- Paul	« Le verdissement de l'opinion publique », in <u>Sciences humaines</u> , n°49 (hors-série), juillet-août 2005, pages 50 à 53. « Fausses » et « véritables » origines de l'écologisme : un discours sur la totalité sur système vivant. Une triple déconnexion a) historique entre conscience écologique et dégradation de l'environnement b) géographique entre pays du nord

	sensibilisés et pays du sud très pollués c) sociologique entre pollueurs pollués et diplômés relativement abrités. Dans ce contexte, le récit écologiste apparaît comme ternaire : a) passé harmonieux du climax b) présent catastrophique c) restauration future. La nature tend à remplacer le prolétariat comme héros de l'histoire. L'écologisme est pluriel : 1) le conservationnisme 2) l'écologie sociale 3) l'écologie profonde. Ce grand récit n'est que l'épuration de ce qui resterait de la modernité (cf. Robert Nisbert). Les derniers mohicans de l'écologisme deviennent les gardiens du grand récit.
CADORET Anne (textes réunis par)	<u>Chasser le naturel</u> , Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1988, 157 pages, « Cahiers des Etudes Rurales », n°5. Les investissements idéologiques sur la nature.
CADORET Anne (textes réunis par) (présentés par)	<u>Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement</u> , Paris : L'Harmattan ; décembre 1985, « Alternatives Paysannes » dirigée par Dominique Desjeux (ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Environnement et du Parc National des Cévennes), avant-propos d'Huguette Bouchardeau, 245 pages. Un bémol lié à la prise en compte partielle des menaces environnementales à cette époque.
CANS Roger	<u>Petite histoire des mouvement écolo en France</u> , Paris : Delachaux et Niestlé, 2006, « Changer d'air », 318 pages, entendu sur France Inter, « 2000 ans d'histoire », lundi 23 octobre 2006. Histoire de la construction politique de l'écologie en France, à partir de ses deux écoles fondatrices : l'écologie politique de la contestation du consumérisme capitaliste et l'écologie sociétale des « écolos citoyens ».
CEGARRA Marie	<u>L'animal inventé. Ethnographie d'un bestiaire familial</u> , Paris : L'Harmattan, 1999, « Les Cahiers du CEFRESS », 189 pages. Voir le regard critique de Marx et d'Engels quant aux « protecteurs des animaux » (page 28). Le contexte idéologique de l'apparition de la SPA en 1846 (les buts utilitaires et moralistes).
CHADENAS Céline	<u>L'homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale. Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux. Vers une gestion durable ?</u> Thèse de troisième cycle sous la direction d'Alain Miossec, décembre 2003, université de Nantes.
CHARLES Lionel, KALAORA Bernard	« Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ? », texte original. Le repli en France de la thématique environnementale en sociologie est-elle un symptôme de la relation problématique de la société française à l'environnement.
CHARVOLIN Florian	<u>L'invention de l'environnement en France</u> . Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, Paris : La Découverte, 2003, collection « Textes à l'appui », série « Anthropologie des sciences et des techniques », 133 pages.
CHOUQUER Gérard	« Nature, environnement et paysage au carrefour des théories » in <u>Etudes rurales</u> : « Jeux, conflits, représentations », Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°157-158, janvier-juin 2001, 285 pages, ici pages 236-251.
Collectif	<u>Les savoirs naturalistes populaires. Actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983</u> , Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985, « Ethnologie de la France ».
Collectif	<u>Vers un rural posindustriel : rural et environnement dans huit pays européens</u> , Paris : L'Harmattan, 1997.
Collectif	<u>L'usage change(ra)-t-il la propriété ?</u> , actes du colloque du 6 février 2007, à Paris, organisé par France Nature Environnement, 100 pages. Les implications pour la chasse. Cf. l'article de Bernard Kalaora : « La nature entre désir et réalité : conserver ou consommer la nature. Les paradoxes du culte contemporain de la nature », pages 40 à 45.

	L'homme contemporain est à la fois à la recherche du sauvage, mais en toute sécurité et dans le confort de son usage. Le paradoxe, c'est que la nature véritablement sauvage passe pour dénaturée et celle qui sied aux convoitises n'est que jardinée savamment dans le sens du sauvage construit.
Conseil Général de la Somme	<u>Le tableau de bord de l'environnement de la Somme</u> , Conseil Général, éditions 2001 et 2002.
Conseil Régional de la Chasse de Bourgogne	<u>La nature pour tous ? Droits et devoirs</u> , actes du colloque organisé par le Conseil Régional de la Chasse de Bourgogne, le 3/11/00, à Chalon-sur-Saône, mai 2001, 149 pages. Organisé par Paul-Henry Hansen-Catta.
Conseil Régional de Picardie	<u>Profil environnemental de Picardie</u> , rapport au Conseil Régional de Picardie, ADAGE Environnement, septembre 2000.
Conservatoire du littoral	« De la nature conquise à la nature conquérante. <i>La dépollérisation : ouvrons les digues</i> », compte-rendu n°19, <u>Les ateliers du Conservatoire du littoral</u> , 23 juin 1999.
DALLA-BERNARDINA Sergio	« Ceci n'est pas un mythe. <i>L'obsolescence médiatique de Caulerpa Taxifolia</i> », in <u>Communications</u> , « Nouvelles figures du sauvage », n°76, 2004, éditions du Seuil, ici pages 181 à 202. Comment on a cherché à construire un mythe avec cette algue invasive, mais sans réussite. L'« algue tueuse » brouille les frontières entre le domestique et le sauvage.
DELEAGE Jean-Paul	<u>Une histoire de l'écologie</u> , Paris : La Découverte, 1991.
DELORT Robert, WALTER François	<u>Histoire de l'environnement européen</u> , Paris : PUF, mai 2001, collection « Le nœud gordien », dirigée par Lucien Bély, Claude Gauvard, Jean-François Sirinelli, 352 pages. De la nature magique, judéo-chrétienne à l'assujettissement des temps modernes. Du refuge arcadien à l'environnement comme idéologie. La révolution néolithique et l'anthropisation du milieu. Une très large rétrospective.
DESCOLA Philippe	<u>Par delà nature et culture</u> , Paris : Gallimard, août 2005, « Bibliothèque des sciences humaines », 623 pages. Deux aspects centraux : la remise en question de l'opposition fondatrice entre nature et culture. La discussion de la théorie intellectuelle du totémisme chez Lévi-Strauss, celui-ci ayant, pour l'auteur, trop favorisé la dimension classificatoire déjà pressentie par Franz Boas. Il cherche ainsi à revenir sur la dimension affinité physique et psychique entre humains et totems. Par là même il apporte une réponse aux difficultés d'utilisation du carré identitaire de Sylvia Ostrowetsky.
DODIER Nicolas, JOLY Pierre-Benoît, LEMIEUX Cyril	« La question animale », éditorial de <u>Politix</u> . <i>Revue des sciences sociales du politique</i> , n°64, Paris : Lavoisier, 2003, 223 pages, ici pages 11 à 13. « Nous oublions parfois ce que les sciences sociales, d'Emile Durkheim à Philippe Descola, nous ont maintes fois appris : les animaux occupent une place éminente dans la construction des échafaudages normatifs qui servent de base aux sociétés humaines. »
DROUIN Jean-Marc	<u>L'écologie et son histoire, réinventer la nature</u> , Paris : Flammarion, mai 1993, Préface de Michel Serres, « Champs », 213 pages.
DURAND Bénédicte	« Le Henson, un cheval agent de développement local ? », in <u>Hommes et terres du Nord</u> , Lille, n°2004-05/2, pages 57 à 68. L'auteur y prospecte les dimensions économiques de ce produit conçu et pensé pour le tourisme équestre.
ETIENNE Pascal	<u>Inventaire des zones humides de la Somme</u> , Association picarde des chasseurs de gibier d'eau du département de la Somme, 1990, 101 pages.
FABIANI Jean-Louis	« L'écologie de la restauration considérée comme une mise en spectacle du patrimoine naturel », in <u>Carnets du paysage</u> , n°4, automne-hiver 1999, Actes sud et Ecole Nationale Supérieure du Paysage (Versailles).

FERRY Luc	<u>Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme</u> , Paris : Bernard Grasset & Fasquelle, septembre 1992, 276 pages. Une façon de regarder l'arrière-fond idéologique de l'écologie fondamentaliste.
GARNER Robert	« Le mouvement pour la protection des animaux aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne : <i>recrutement, idéologie et stratégie</i> », in <u>Politix. Revue des sciences sociales du politique</u> , n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, 223 pages, ici pages 75 à 102. Egalement militant engagé dans ce débat. La théorie d'Olson sur l'engagement rationnel intéressé ne permet pas de comprendre le militantisme environnemental.
GEORGE Pierre	<u>L'environnement</u> , Paris : PUF, troisième trimestre 1971, « Que Sais-je ? » n°1450, 128 pages. Dès 1971 on s'interroge sur les conséquences de l'industrialisation.
GODELIER Maurice	« L'appropriation de la nature » in <u>La pensée</u> , n°198, 1978, pages 7 à 50.
GORZ André	<u>Capitalisme, socialisme, écologie : Désorientations, orientations</u> , Paris : Galilée, juin 1993, « Débats », dirigée par Michel Delorme, postface de Otto Kallscheuer, 233 pages.
GUILLE-ESCURET Georges	<u>Les sociétés et leurs natures</u> , Paris : Armand Colin, septembre 1989, « Anthropologie au présent », dirigée par Françoise Zonabend, 179 pages. En particulier, retour sur la théorie de Marshall Sahlins.
JOLLIVET Marcel (éd.)	<u>Les passeurs de frontières</u> , Paris : CNRS, 1992. La transdisciplinarité et le passage de nouvelles problématiques sur l'agenda scientifique.
JOURDAIN Bernard	Réalisateur du documentaire : « La baie de Somme, rendre la terre à la mer... », Paris : Bleu Krystal media, « Rivage », une série de Philippe Muller, 26 minutes.
KALAORA Bernard	« La question paysagère », compte-rendu de lecture in <u>Espaces et sociétés</u> , n°127 (4/2006), « Pratiques solidaires en ville », pages 165 à 171.
KALAORA Bernard	« Les cités du littoral », in <u>Revue française d'ethnologie</u> , « Patrimoine en question », n°1, 1995.
KALAORA Bernard	<u>Le musée vert : radiographie d'un loisir en forêt</u> , Paris : L'Harmattan, 1993 (réédition), 304 pages, collection « Environnement ». Première édition : Anthropos, 1981.
KALAORA Bernard	<u>Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement</u> , Paris : L'Harmattan, 1998, « Environnement ».
KALAORA Bernard, Theys Jacques (direction)	<u>La terre outragée</u> , Paris : Diderot éditions, janvier 1998 [Autrement : 1992], « Arts et sciences », 333 pages.
LAFAYE Claudette, THEVENOT Laurent	« Une justification écologique ? <i>Conflits dans l'aménagement de la nature</i> , in <u>Revue française de sociologie</u> , volume XXXIV, 1993, pages 495-524.
LOLIVE Jacques	« La montée en généralité pour sortir du Nimby : <i>la démobilisation associative contre le TGV Méditerranée</i> , in <u>Politix</u> , n°39, troisième trimestre 1997, pages 109 à 131. Le phénomène basé sur l'acronyme Not in my back yard et l'utilisation de la montée en généralité.
LÖWY Michael (coordination)	<u>Ecologie et socialisme</u> , Paris : Syllepse, avril 2005, « Ecologie et Politique », dirigée par Michael Löwy et Jean-Paul Deléage, 155 pages. Contributeurs : Michael Löwy, Philippe Corcuff, Andrew Feenberg, François Iselin, Joel Kovel, Pierre Rousset, Victor Wallis. Concept d'écocapitalisme.
MICOUD André	« Des patrimoines aux territoires durables. <i>Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises</i> , in <u>Ethnologie française</u> , « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 13 à 22.
MICOUD André	« Une nébuleuse associative au service de l'environnement », in <u>Sciences humaines</u> , n°49 (hors-série), juillet-août 2005, pages 54 à 59.

	Histoire et faux paradoxes des associations environnementales.
MICOUD André (ed.)	<u>Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité</u> , Paris : éditions du CNRS, 1991.
OLLITRAULT Sylvie	« Des plantes et des hommes. <i>De la défense de la biodiversité à l'altermondialisme</i> », in <u>Revue française de science politique</u> , volume 54, n°3, juin 2004, pages 443 à 463.
PELT Jean-Marie	<u>La loi de la jungle</u> . L'agressivité chez les plantes, les animaux, les humains, Paris : Fayard, septembre 2003, 276 pages. La différence fondamentale entre prédation et agressivité.
PICON Bernard	<u>L'espace et le temps en Camargue</u> , Arles : Actes Sud, ARCANE, décembre 1988 (2 <sup>ième</sup> édition), 231 pages. De 1979 à 1989, agriculture, bovine, chasse, protection nature, tourisme... ont modifié l'espace camarguais le temps d'une décennie. Rapport symbolique à la nature. Annexe 1 : les rapports entre sciences sociales et sciences naturelles.
PIERRE Eric	« La souffrance des animaux dans les discours des protecteurs français du XIX <sup>e</sup> siècle », in <u>Etudes rurales</u> : « Mort et mise à mort des animaux », Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°147-148, janvier-décembre 1998, 189 pages, ici pages 82 à 97.
SAINTENY Guillaume	« L'émergence d'un nouvel enjeu de politique publique : <i>le pouvoir face à l'environnement</i> », in <u>Politiques et management public</u> , volume 16, n°2, juin 1998, pages 129 à 160. L'environnement fut un intrus dans le champ politique et fut soit rejeté, soit récupéré.
SELMi Adel	<u>Administrer la nature en Vanoise</u> , juin 2006 aux Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'INRA, juin 2006, « Natures sociales », 386 pages. Terrain : le 1 <sup>er</sup> parc naturel national, créé en 1963 afin de soustraire le massif à l'action d'une agriculture et d'un développement touristique jugés dangereux. Désormais, avec le développement durable, il s'agit d'intégrer les populations au processus de protection. Comment ce gère cette transformation.
THOMAS Keith, MALAMOUD Catherine	<u>Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)</u> , Paris : Gallimard, 1985. Les transformations des relations à l'animal.
TRAINI Christophe	« Aficionados et opposants à la taumachie. Les formes plurielles de la civilisation », in <u>Politix. Revue des sciences sociales du politique</u> , n°64, « La question animale », Paris : Lavoisier, 2003, 223 pages, ici pages 103 à 127. Les différentes manières de mettre en œuvre la civilisation des mœurs.
VIARD Jean	<u>Le tiers espace. Essai sur la nature</u> , Paris: Méridiens Klincksieck, mars 1990, "Analyse institutionnelle", 152 pages. Le rôle des créateurs (en particulier des peintres) dans la relation au paysage. Le rôle surtout du protestantisme.
WORSTER Donald	<u>Les pionniers de l'écologie. Une histoire des idées écologiques</u> , Paris : Sang de la terre, deuxième trimestre 1998, préface de Roger Dajoz, traduit de l'anglais par Jean-Pierre Denis, « La pensée écologique », 412 pages.
ZIN Jean	<u>L'écologie politique à l'ère de l'information</u> , Maison-Alfort : éditions ère (distribution : Les Belles Lettres), janvier 2006, 117 pages. Taxonomie : l'écologisme 1) fondamentaliste 2) environnementaliste 3) politique.



## XVI.] OPPOSITION, DISCUSSION DE LA CHASSE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
ASPAS	« Les députés bradent la nature », dossier du <u>Goupil</u> , revue de l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS), n°81, janvier 2005, 6 pages. Dossier contre le projet de loi sur le développement des territoires ruraux.
BARLAY Jean-Jacques & GAUJOUR Françoise	<u>Un chasseur nommé Giscard</u> , éditions Alain Moreau, 1977.
BAWEDIN Vincent (coordination)	<u>Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?</u> , Amiens : Comité Nature & Citoyenneté, juin 2002, 100 pages. Actes du colloque organisé, à Amiens, par le Comité Nature & Citoyenneté, le 1 <sup>er</sup> décembre 2001, avec le soutien de la DIREN Picardie, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de la Somme, de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de la Somme et de la Confédération Paysanne de la Somme.
BOUTINOT Nelly	<u>La chasse : 100 questions-réponses à l'usage des non-chasseurs</u> , Sète (34200) : La Plage Editions, août 2001, « Alternatives-Société », 123 pages. Postface d'Hubert Reeves, Président de la Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs, dite ROC. Des éléments très intéressants quant au contexte de certaines batailles juridiques menées par le ROC.
HOSATTE Jean-Marie	« Qui sont les militants anti-chasse ? », in <u>Le chasseur Français</u> , « Enquête », n°1192, juin 1996, pages 1 et 60 à 69.
LEFRANCOIS Madeleine (avec Alain Persuy)	<u>Contre la chasse</u> , Paris : Stock, 1977, 285 pages. Thème de l'instinct d'agressivité de l'homme sans mécanisme inhibiteur adapté (cf. la théorie de Konrad Lorenz).
RAFFIN Jean-Pierre Ancien conseiller en charge du patrimoine naturel et de l'éducation à l'envt au MATE de 97 à 99 sous D. Voynet, ancien député européen de 89 à 94, maître de conférence à Paris 7 Denis Diderot. Ancien chasseur. Membre de l'ANCER depuis sa création en 1989.	« Les rapports chasseurs / non-chasseurs dans les espaces naturels <u>publics : en progrès ?</u> », in <u>Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?</u> », actes du colloque organisé, à Amiens, par le Comité Nature & Citoyenneté, le 1 <sup>er</sup> décembre 2001, juin 2002, ici pages 48 à 62. Sondages, éléments historiques et cartographiques quant à la chasse en baie de Somme. Aspects juridiques : en 1997, sur 68 arrêtés d'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau signés par les Ministres français et attaqués au Conseil d'Etat, 65 ont été annulés en se fondant sur la directive 79-409
ROC	<u>Pour la nature et pour la vie. Le livre du vingtième anniversaire du ROC</u> , 1996.
SERRE	<u>Chasse &amp; pêche</u> , Grenoble : Serre et Glénat éditions, 1995, préfacé par Cavanna, postface de Ged Marlon, album non paginé.

## XVII.] RURALITÉS

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne	<u>Les associations au village</u> , Le Paradou : Actes Sud, deuxième trimestre 1981, « Bibliothèque des ruralistes », 111 pages.
AGULHON Maurice	<u>La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II<sup>e</sup> République</u> , Paris : Seuil, 1979 [Plon, 1970].
ALEGRE BALTAZAR Alda Vitória	« La construction sociale de la ruralité », in <u>Ethnologie française</u> , Paris : Armand Colin, tome 29, avril-juin 1992, « Portugal : du Tage à la Mer de Chine », pages 263 à 272.
ASSIER-ANDRIEU Louis	« Le droit symbolique ou les pièges de l'altérité. <i>Sur le viol d'un moulin au XIX<sup>e</sup> siècle</i> », in <u>Ethnologie française</u> , Paris : Armand Colin, tome 20, juillet-septembre 1990, « Entre l'oral et l'écrit », pages 329 à 333.
AUGUSTINS Georges, Martins Ramos Francisco	« Des affaires d'hommes. <i>Quelques observations sur les formes d'occupation de l'espace dans un village d'Alentejo (Portugal)</i> , in <u>Ethnologie française</u> , Paris : Armand Colin, tome 23, décembre 1993, « Mélanges », pages 479 à 484.
BANOS Vincent, CANDAU Jacqueline	« Recomposition des liens sociaux en milieu rural. <i>De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ?</i> », in <u>Espaces et sociétés</u> , n°127, quatrième trimestre 2006, pages 97 à 112. L'urbanisation des campagnes pose la question de la recomposition du lien social. Concept d'« urbanité rurale » : émergence d'une culture de territoire et de chartes, principes fondateurs des villes occidentales. Quelles nouvelles socialisations de l'espace ? Ici : étude des relations entre agriculteurs et non-agriculteurs. Considérer les significations des lieux et la spatialité des actions. La construction sociale des spatialités. Multi-appartenance territoriale : habiter ici, travailler là-bas et passer le week-end ailleurs. Pas encore l'anonymat urbain et plus le mythe de l'interconnaissance. Distinction forte entre l'espace ouvert, le lieu et l'espace public.
BARTHELEMY Tiphaine WEBER Florence (textes présentés par)	<u>Les campagnes à livre ouvert. Regards sur la France rurale des années 30</u> , Paris : Presses de l'École Normale Supérieure & EHESS, octobre 1989, « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 262 pages. Retour sur certains textes fondateurs de la géographie sociale, parfois à ses commencements, avec Albert Demangeon et sa thèse sur la Picardie (1905 : les types de peuplement de la campagne française) jusqu'à Marc Bloch et l'histoire sociale des campagnes.
BERARD Laurence, Micoud André, Marchenay Philippe, Rautenberg Michel	<u>Campagnes de tous nos désirs</u> , Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2000.
BERGER Martine	<u>Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?</u> , Paris : CNRS éditions, juillet 2004, « Espaces & Milieux », 317 pages. Contribue à expliquer les ressentiments d'un département comme l'Oise, de plus en plus sous tension par rapport à l'extension de l'Ile-de-France.
BOBSON Daniel	<u>Les villageois</u> , Paris : L'Harmattan, 1993, collection « Alternatives rurales ». Une véritable ethnographie de l'intérieur.
BOURDIEU Pierre	<u>Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn</u> , Paris : Seuil, « Points », série « Essais », mars 2002, 266 pages. Réunion de trois anciens articles de 1962, 1972 et 1989 sur la même thématique. L'ouvrage offre une mise en perspective de l'évolution du théoricien.
BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek	<u>Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie</u> , Paris : Minuit, janvier 1989 [1964], « Grands documents », 224 pages.

	150 : « L'espace, le temps et les valeurs ». Les déplacements imposés à certaines communautés villageoises de paysans : de la colline à un centre préfabriqué dans la plaine, même à deux pas, provoque un effondrement du système de valeurs, car le substrat matériel de la vie sociale est transformé. On remplace les villages par le géométrisme militaire de maisons au carré. La maison traditionnelle, expression du mode de vie paysan, est supprimée : volonté d'imposer les normes et valeurs occidentales. Importance du langage du corps dans ce que l'on ne vit pas comme une rue et où seuls les enfants se déplacent. Sentiers pour se déplacer en dehors des routes rectilignes. Surtout, la liberté d'aller visiter ses champs quand on le veut est fondamentale.
BLOCH Marc	<u>Les caractères originaux de l'histoire rurale française</u> , Paris : Armand Colin, janvier 1999 [1968], « Références – Histoire », 316 pages. Préface de Pierre Toubert.
BOZON Michel, THIESSE Anne- Marie	« Le donjon, le grenier et le jardin », in <u>Terrain, Carnets du patrimoine ethnologique</u> , n°5, « Identité culturelle et appartenance régionale », octobre 1985, pages 6 à 15. Sur l'autochtonie dans le Valois (Oise).
BUTAULT Jean- Pierre al.	« La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole » in <u>Economie et statistique. L'agriculture française dans le contexte international</u> , 1999-9/10, n°329-330, pages 165-180.
CAPDEVIELLE Jacques	<u>Le fétichisme du patrimoine. Essai sur le fondement de la classe moyenne</u> , Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, 378 pages.
CAVAILHÈS Jean, LÉVESQUE Robert	« Les surprises du marché foncier », in <u>Naissance de nouvelles campagnes</u> , La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube (avec le concours de la DATAR), janvier 1993, collection « Monde en cours, "Prospective et territoires », 174 pages, ici pages 89 et 104.
CHAMBOREDON Jean-Claude	« Peinture des rapports sociaux et invention de l'éternel paysan », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°17-18, Paris : MSH/EHESS, 1977, pages 19 à 21.
CHAMBOREDON Jean-Claude	« La « naturalisation » de la campagne : une autre manière de cultiver les « simples » », in Anne Cadoret : <u>Protection de la nature</u> , Paris : L'Harmattan, 1985.
CHAMPAGNE Patrick	« La restructuration de l'espace villageois », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°3, mai 1975, pages 43 à 67. La monographie : le cadre strictement villageois ne suffit plus à définir l'espace de vie des ruraux.
CHAMPAGNE Patrick	« Les paysans à la plage », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°2, mars 1975, pages 21 à 25. Un exemple de comportement de classe saisis par observation.
CHEVALLIER Denis, MOREL Alain	« Identité culturelle et appartenance régionale. <i>Quelques orientations de recherche</i> », in <u>Terrain, Carnets du patrimoine ethnologique</u> , n°5, « Identité culturelle et appartenance régionale », octobre 1995, pages 3 à 5.
CHIVA Isaac	<u>Une politique pour le patrimoine culturel rural</u> , rapport pour Monsieur Jacques Toubon, Ministre de la Culture et de la Francophonie, avril 1994, 125 pages.
CARRIERE Jean- Claude	<u>Le vin bourru. Mon village : un monde perdu</u> , Paris : Plon, avril 2000, 305 pages. Littérature.
CHAUVAUD Frédéric	<u>Les passions villageoises au XIX<sup>e</sup> siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois</u> , préface d'Alain Corbin, Paris : Publisud, avril 1995, « La France au fil des siècles », dirigée par Françoise Hildesheimer et Odile Krakovitch, 271 pages. Idée général : « L'homme-en-compte » est celui qui retient toutes les inimitiés qu'il a avec le village pour régler ses comptes. La société rurale du XIX <sup>e</sup> siècle est un monde de haines. Peu à peu, de la fin du XIX <sup>e</sup> au XX <sup>e</sup> siècle, la pression du

	<p>droit et l'acculturation fait régresser ce système des « hommes-en-compte ». Voir pages 110 à 118 : « Les maîtres des bois et de la chasse ».</p> <p>Exemples plainvillois : les cartes postales anonymes, dont celle-ci, postée le 02 avril 1926. L'enveloppe porte l'adresse officielle et s'adresse à l' « Entrepreneur de maçonnerie », mais la carte postale intérieure ne laisse aucun doute sur les intentions de l'expéditeur : une mégère dont la bouche est fermée d'un cadenas avec ce texte d'accompagnement « Tu ne sors que méchantises, idioties ou superbêtises !... Langue com'ça, n'en faut pas ! A ta bouche, viv'ment un cadenas !... » Le propos de l'anonymographe n'est guère plus flatteur : « Tu roule sur l'or, ne fais pas la grenouille car tu ferais mieux d'avoir un peu plus d'honneur. Ca vaudra mieux que ton or mal acquis. Vive la guerre pour toi car tu as su en profiter avec bien des autres. » Signé de « La gazette du Pays », l'emplacement réservé à l'adresse est affublé d'un « Châtelain du Pays, au compte du Peuple ». Ce n'est pourtant pas un exemple si rare. Près de soixante ans plus tard c'est « La Godille » qui frappe une mère de famille qualifiée de « Reine des resquilleuses » pour avoir ramassé des fruits dans quelques pâtures du village : « J'espère que votre grenier ne s'effondrera pas par le poids des noix et des pommes qui sont stockés. »</p>
PERRIER-CORNET Philippe (direction)	<u>A qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques</u> , Paris : Aube & DATAR, 2002, « Bibliothèque des territoires », 139 pages. Préface de Bertrand Hervieu
Collectif	« Campements, cabanes et cabanons : <i>formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire</i> », colloque des 11èmes journées scientifiques organisées par la Société d'Ecologie Humaine, les 25, 26 et 27 novembre, à Perpignan.
Collectif	<u>Sociétés contemporaines</u> , n°49-50, juin 2003, « L'espace, les sociologues et les géographes », Paris : L'Harmattan, 220 pages. Voir en particulier : Hinnerk : « Ville et campagne. Quel lien avec le projet sociologique de Max Weber ? », pages 13-42 ; Marcel Jollivet : « Comment se fait la sociologie : à propos d'une controverse en sociologie rurale », pages 43-61 ; Françoise Plet : « La géographie rurale française : quelques jalons », pages 85-106.
Collectif	<u>La ruralité, un atout pour demain à défendre ensemble</u> , actes du colloque du Sénat, le 28/05/03, Paris : Sénat, Commission des Affaires Economiques, 2003, « Les colloques du Sénat », 171 pages. Organisé par Ladislav Poniatowski et Thierry Coste. Exemple de lobbying ruraliste.
Collectif	<u>L'esprit des lieux. Localités et changement social en France</u> , Paris : éditions du CNRS, 1986, Programme « Observation du Changement Social », 352 pages.
Collectif	<u>Approches anthropologiques des espaces. Villages, pays, sentiment d'appartenance en Limousin</u> , tome 1, Limoges : CNRS (avec le concours du Ministère de la Culture, 1986, « Espaces, cultures, communautés », dirigée par Maurice Robert, 249 pages.
Collectif	<u>La propriété privée rurale</u> . <i>La revue du monde rural</i> , mensuel, n°335, novembre 2004, n°336, décembre 2004. Revue du syndicat des propriétaires fonciers ruraux : Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale.
Comité National de Géographie	<u>Atlas de la France rurale. Les campagnes françaises</u> , Paris : La Documentation Française, 1984, 154 pages.
COUJARD Jean- Louis	« La cueillette, pratique économique et pratique symbolique », in <u>Etudes rurales</u> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 261 à 266. Pratique sociale d'appropriation, « tout gest », tel que la cueillette, constitue, hic et nunc, une manifestation spécifiée d'une pratique socialement constituée. »

	Distinction entre appropriation et propriété. La légitimité locale de l'appropriation n'ayant aucun besoin de la propriété. Le symbolique est souvent la revendication d'un droit sur le territoire occupé.
DEBARY Octave, TELLIER Arnaud	« Objets de peu. <i>Les marchés à réderies dans la Somme</i> », version d'un article à paraître dans <u>L'Homme</u> , <u>revue française d'anthropologie</u> , « Espèces d'objets », juillet 2003. Le statut intermédiaire de l'objet à rédeux est tel, entre le pas assez neuf pour être revendu ailleurs et le pas assez dégradé pour être jeté, qu'on comprend y trouver peu d'ustensiles de chasse, trop utiles dans une région comme la Picardie.
DEMANGEON Albert	<u>La Picardie et les régions voisines. Artois, Cambrésis, Beauvaisis</u> , thèse de géographie, Paris, Armand Colin, 1905, 496 pages. Réédition, Paris, Guénégaud, 1973 et Cesson-Sévigné, La Découvrance, 2001, sous le titre <i>La Picardie. L'Artois. Le Cambrésis et le Beauvaisis</i> .
DIBIE Pascal	<u>Le village retrouvé. Essai d'ethnologie de l'intérieur</u> , La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1995 [1979], « Poche ».
DUBY Georges et WALLON Armand (direction)	<u>Histoire de la France rurale</u> , 4 tomes, Paris : Seuil, 1976, « Univers historique ». Tome III : <i>De 1789 à 1914</i> , par Maurice Aghulon, Gabriel Désert et Robert Specklin : pour les questions de rapport au foncier. Par exemple, les seigneurs ont souvent perdu leurs terres, mais ont conservé les forêts. Lorsque les forêts ont été rachetées, c'est souvent par la haute bourgeoisie. Voir également le vote en milieu rural.
ELIAS Norbert	« Remarques sur le commérage », introduit par Francine Muel-Dreyfus, in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°60, novembre 1985, pages 23 à 29. Un exemple magistral d'imbrication entre le social et le spatial. Comment une simple ligne de chemin de fer peut permettre d'exprimer une césure sociale qui ne doit rien à l'objectivité des positions dans la stratification, mais à l'histoire du peuplement. Un article essentiel qui permet de comprendre que la distance entre les écoles de pensée n'est parfois pas insurmontable.
DEMARCY Francis	<u>Rase campagne</u> , Woignarue : La vague verte, 1995, « Mosaïque ». Une diatribe contre le santerre vu des betteraves et des pommes de terre. A replacer dans le cadre de l'homme-en-compte de Frédéric Chauvaud.
DION Roger	<u>Essai sur la formation du paysage rural français</u> , Paris, Flammarion, 1991, « Géographes », 173 pages. Sur les usages communautaires du sol dans le nord de la France. Une avancée vers la géographie sociale, qui prolonge et accentue la première étape lancée par Albert Demangeon.
EMERY Yves (direction)	<u>Guide agricole Philips</u> , tomes 12 et 13, 1970 et 1971, Paris : publié par la compagnie française Philips, 398 et 392 pages. L'élevage du gibier : conseils aux agriculteurs. Comment évaluer la valeur des bois sur pied. Le gibier d'eau et sa chasse.
FARINELLI Bernard	<u>Quitter la ville : mode d'emploi. Logement, emploi, activité, services, accueil...</u> , La Carneille (61100) : Village éditions, mai 2002, « Sang de la terre », 225 pages. Guide pour répondre à 25 questions du projet s'installer hors des villes.
FAYOLLE Gérard	<u>Les nouvelles ruralités. Les villages et la mondialisation</u> , Luçon : Editions du Sud-Ouest, 2001, 250 pages. Sur le rôle du canton dans la socialité rurale.
FORSÉ Michel, MENDRAS Henri	<u>Le changement social : tendances et paradigmes</u> ; Paris : Armand Colin ; 1983 ; collection « U ». Le paradigme du maïs hybride.
FOTTORINO Eric (Journaliste au Monde)	<u>L'homme de terre</u> , Paris : Fayard, septembre 1993, 333 pages. Voir également « Henri Mendras prédit la "Fin des paysans" », in <u>Le Monde</u> , dimanche 22 lundi 23 juin 1997, page 14.
GALLAND Olivier, LAMBERT Yves	<u>Les jeunes ruraux</u> , Paris : L'Harmattan & INRA, janvier 1994, collection « Alternatives rurales », dirigée par Dominique Desjeux, 253 pages.

GALLAND Olivier	« Jeunesse rurale, jeunesse urbaine : une seule jeunesse ? », in <u>Documents de l'INJEP</u> , hors-série n°2, décembre 1994, non paginé.
GERBOD Paul	« Un espace de sociabilité : le bal en France au XXe siècle. 1910-1970 », in <u>Ethnologie française</u> , 1989-4, octobre-décembre, tome 19, « Mélanges », Paris : Armand Colin, pages 362 à 375.
Groupe de Recherches Ethnologiques d'Anjou	<u>Paroles et parcours de paysans</u> : « <i>Nous avons cru au progrès</i> », Paris : L'Harmattan, septembre 1996, « Alternatives rurales », dirigée par Dominique Desjeux et Babacar Sall, 399 pages.
GUYAU Luc	<u>La terre, les paysages et notre alimentation. Pour une alliance agriculteurs-consommateurs</u> , Paris : Le Cherche midi éditeur, janvier 1998, « Terra », dirigée par Jérôme Feugereux, 171 pages.
HERVIEU Bertrand	« Les agriculteurs, jardiniers de la France ? », in <u>La ville émergente</u> , n°7, Paris-Le Défense, Plan, Construction et Architecture, 1997.
HERVIEU Bertrand, VIARD Jean	<u>Au bonheur des campagnes (et des provinces)</u> , Marseille : L'Aube, octobre 1996, « Essai », 155 pages. Encore 12 000 maires issus de l'agriculture. Cet ouvrage analyse les nouveaux désirs de campagne.
HERVIEU Bertrand, VIARD Jean	<u>L'archipel paysan. La fin de la république agricole</u> , La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 1 <sup>er</sup> trimestre 2001, « Monde en cours », dirigée par Jean Viard, série « Intervention », 123 pages. Ouverture des villages qui deviennent des lieux d'ancrage et d'archaïsme absolument « nécessaires » aux individus. Epoque de l'urbanité généralisée où le village devient une culture méta-urbaine de mobilité et de brassage.
INSEE Picardie, DRAF Picardie	« Le nouveau visage du monde rural en Picardie », in <u>Etudes de relais</u> n°18-19 et <u>Agreste : la statistique agricole</u> , Analyses et études n°4, numéro commun, mars 1993, 48 pages. Un point complet sur la rétraction de ce que l'on dénomme « ruralité ».
INSEE	« Recensement de la population 1999 : évolutions contrastées du rural », in <u>INSEE Première</u> , n°726, juillet 2000. Variation selon la catégorie d'espace. Le rural réagit en fonction de la grande agglomération proche.
INSEE	<u>Les campagnes et leurs villes. Portrait social</u> , Paris : Saint-Germain Services, février 1998, « Contours et Caractères ».
JOLAS Tina, PINGAUD Marie-Claude, VERDIER Yvonne, ZONABEND Françoise	<u>Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon</u> , Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1990, « Cahiers d'ethnologie de la France » de la revue <u>Terrain</u> , n°11, 452 pages. « L'application à un terrain français des méthodes de l'ethnologie classique. En particulier : La société : Gens du finage, gens du bois ( <a href="#">Tina Jolas</a> et <a href="#">Françoise Zonabend</a> ) ; Parenté et identité : Cousinage, voisinage ( <a href="#">Tina Jolas</a> et <a href="#">Françoise Zonabend</a> ) ; Jeux de noms ( <a href="#">Françoise Zonabend</a> ) ; La part des hommes ( <a href="#">Tina Jolas</a> ).
JOLIVET Marcel	<u>Pour une science sociale à travers champs. Paysannerie, ruralité, capitalisme (France XXe siècle)</u> , Paris : éditions Arguments, février 2001, 400 pages.
JOLIVET Marcel, MATHIEU Nicole (direction)	<u>Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui</u> , Paris : L'Harmattan, Association des Ruralistes Français, (avec le concours du Ministère de l'Environnement), novembre 1993, collection « Bibliothèque des ruralistes », sous la direction de Maryvonne Bodiguel, 352 pages. De Yves Luginbuhl : « Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages, pages 42 à 49.
KAYSER Bernard	<u>Ils ont choisi la campagne</u> , La Tour d'Aigues : Aube, janvier 2004 [1996], « Essai », dirigée par Jean Viard, 205 pages.
KAYSER Bernard	<u>La renaissance rurale</u> , Paris : Armand Colin, collection « U », 1990, 316 pages.
KAYSER Bernard (Direction)	<u>Naissance de nouvelles campagnes</u> , La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube (avec le concours de la DATAR), janvier 1993, collection « Monde en cours », dirigée

	par Jean Viard, série « Prospective et territoires », animée par Jean-Louis Guigou, 174 pages. De Christine Kovecszhazy : « La gestion patrimoniale des espaces naturels ».
KAYSER Bernard	« L'avenir des espaces ruraux. <i>Choix de société et volonté politique</i> », in <u>Futuribles</u> , juillet-août 1992, pages 3 à 27.
KAYSER Bernard	<u>Les sciences sociales face au monde rural : méthodes et moyens</u> , Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, août 1989, « Amphi 7 », sous la direction de Odette Gorsse, série « Sociologie », 144 pages.
LAMARCHE Hugues	« Localisation, délocalisation et relocalisation du milieu rural », in <u>L'esprit des lieux. Localités et changement social en France</u> , Paris : éditions du CNRS, 1986, Programme « Observation du Changement Social », 352 pages, ici pages 69 à 99. Sur le transclassisme.
LAMARCHE Hugues	<u>Paysans, fermes et citoyens : luttes pour le pouvoir dans un village lorrain</u> , Le Paradou : Actes Sud, 1980, 215 pages, collection « Ecrits et travaux du groupe de sociologie rurale du CNRS ».
LAMBERT Yves, ROUDET Bernard	« Qui sont les jeunes ruraux ? », in <u>Agora</u> , n°1, deuxième trimestre 1995, pages 47 à 55.
LARRERE G. Raphaël	« Des cueillettes, des conflits, des contrôles », in <u>Etudes rurales</u> , Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, pages 191 à 208. Enquête en Margeride. Les cueillettes sont des pratiques symboliques. « Tout se passe comme si les populations locales considéraient les cueillettes comme une manifestation de leur maîtrise de l'espace. Connaître les bons coins, savoir quand il convient de partir en campagne, parcourir le pays, tirer parti de ses moindres fourrés, n'est-ce pas une façon d'affirmer que le pays où l'on vaque ainsi est le vôtre ? Cueillir, c'est à la fois s'approprier symboliquement un territoire et prélever les fruits de ses écosystèmes. » La colère contre les cueilleurs étrangers (le « tiers exclu ») est ici à mettre en parallèle avec le déclin des anciens modes de maîtrise collective de l'espace. Un moyen pour la population locale d'affirmer la permanence d'une entité locale, l'identité du village.
LEGER Danièle	« Les utopies du « retour » », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°29, 1979, pages 45 à 63. Les commnautés de l'après 68.
LEGER Danièle, HERVIEU Bernard	<u>Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... l'État »</u> , Paris : Seuil, 1979.
MACLOUF Pierre (direction)	<u>La pauvreté dans le monde rural</u> , Paris : L'Harmattan et Association des ruralistes français, avril 1986, « Bibliothèque des ruralistes », sous la direction de Maryvonne Bodiguel, 329 pages. Dimension historique.
MADJARIAN Grégoire	<u>L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande</u> , Paris : L'Harmattan, novembre 1991, 313 pages.
MAYAUD Jean-Luc	<u>La France rurale. Tome I : Gens de la terre, 1880-1940. Tome II : Gens de l'agriculture, 1940-2005</u> , Paris : éditions du Chêne, tome I : 2002, 311 pages (essentiellement des photos), tome II : novembre 2005, 312 pages. En particulier sur le ruralisme de Vichy.
MARIÉ Michel, VIARD Jean	<u>La campagne inventée</u> , Arles : Actes Sud, 4 <sup>ème</sup> trimestre 1977 (troisième édition), « Espace-temps », 239 pages. Un des acquis quant aux processus de définition urbaine et néo-rurale de la campagne.
MARIE Michel	« Penser le local comme lieu de l'universel », notes de lecture sur l'ouvrage dirigé par Jean-Pierre Deffontaines et Jean-Pierre Prod'homme : <u>Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie</u> , Aube, 2001, 179 pages, in <u>Ethnologie française</u> , « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars

	2004-1, pages 157 à 160.
MARIE Michel	« L'anthropologue et ses territoires », in <i>Ethnologie française</i> , « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 89 à 96.
MARIE Michel (avec la collaboration de Christian Tamisier)	<i>Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales</i> , Paris : Librairie des Méridiens, avec le concours du CNRS, septembre 1982, « Sociologies au quotidien », dirigée par Michel Maffesoli, 176 pages. Postface d'Yves Barel.
MAROUF Nadir	<i>La relation ville campagne dans la théorie et la pratique. Contribution à une sociologie rurale des pays dominés</i> , Alger : Office des publications universitaires, 1981, 119 pages. Pages 38 et suivantes : la forme des villages et la relation au finage.
MENDRAS Henri	<i>Les sociétés paysannes Eléments pour une théorie de la paysannerie</i> , Paris : Gallimard, octobre 1995, « Folio-Histoire », 368 pages, nouvelle édition refondue. Première édition : Paris : Armand Colin, 1976.
MENDRAS Henri	<i>La seconde révolution française (1965-1984)</i> , Paris : Gallimard, octobre 1988, « Bibliothèque des sciences humaines », 325 pages. Avec la collaboration de Laurence Duboys-Fresney. Ouvrage publié avec le concours de l'OFCE.
MENDRAS Henri	<i>La fin des paysans. Suivi d'une réflexion sur la fin des paysans, vingt ans après</i> , Arles : Actes Sud, 1991 (première édition : Paris : Armand Colin, 1967, « Futuribles »), « Esprit ».
MENDRAS Henri	<i>Sociologie de la campagne française</i> , Paris : PUF, 2 <sup>ème</sup> trimestre 1965, « Que sais-je ? » n°842, 124 pages. Première édition : 3 <sup>ème</sup> trimestre 1959.
MENDRAS Henri	<i>Eléments de sociologie</i> , Paris : Armand Colin, 1996 (réédition), « U », série « Sociologie ». « La socialisation de l'enfant », pages 23 à 28. La socialisation des enfants à Nouville, petit village à la limite entre la Normandie et la Picardie. Les mères emmaillotent les enfants dans un lange très serré afin qu'ils n'aient pas les jambes « crochues ». Autrement dit, la conception qui domine ici n'implique pas de penser que la nature produit normalement de beaux bébés, sans défaut. De la même manière, en France, le monde extérieur est présenté comme hostile aux enfants et c'est la raison pour laquelle on leur intime l'ordre permanent de la prudence.
MENDRAS Henri	<i>Etudes de sociologie rurale : Novis &amp; Virgin</i> , Paris : Armand Colin, 1953, collection « Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques » n°40.
MENDRAS Henri (direction)	<i>La sagesse et le désordre. France 1980</i> , sous la direction d'Henri Mendras, Paris : Gallimard, premier trimestre 1980, « Bibliothèque des sciences humaines », 420 pages. Pages 26-27 : le seuil de 10 000 20 000 habitants comme limite entre ruralité et urbanité.
MEYNIER André	<i>Les paysages agraires</i> , Paris : Armand Colin, 1970 [1958 chez Armand Colin], 192 pages.
MORMONT Marc, MOUGENOT Catherine	<i>L'invention du rural. L'héritage des mouvements ruraux de 1930 à nos jours</i> , Bruxelles : éditions ouvrières, 1988.
MOUCHTOURIS Antigone	<i>Le féminin rural. Aspirations sociales et culturelles</i> , Paris : L'Harmattan, avril 1994, 206 pages. Pages 25 à 34 : « L'espace rural ».
MOULIN Annie	<i>Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours</i> , Paris : Seuil, 1988, « Points, histoire ».
MULLER Pierre	<i>Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours</i> , Paris : Economie et Humanisme, éditions ouvrières, « Développement et Civilisations ». Science politique et modernisation de l'agriculture.
MUSSET Danielle	« Réglementation de la cueillette et appropriation de l'espace. L'exemple de la vallée de la Roya dans les Alpes-Maritimes », in <i>Etudes rurales</i> , Ecole des Hautes



	<p>Etudes en Sciences Sociales, avec le concours du CNRS, numéro spécial 87-88, « La chasse et la cueillette aujourd'hui », juillet-décembre 1982, 421 pages, ici pages 223 à 229.</p> <p>Le terrain : l'arrière-pays niçois. Toucher au droit de cueillette semble relever du sacrilège. En fait, la présence non loin de là d'un parc naturel du Marcantour met en évidence un certain nombre de phantasmes de dépossession. Comment sont vécues les réglementations nouvelles dues à la présence du parc ? Un « sentiment de liberté perdue » est perceptible. Les réglementations ont toujours existé, mais elles étaient la projection de la collectivité locale, édictées par et pour le groupe. Ici, les nouvelles réglementations apparaissent comme imposées de l'extérieur.</p>
PERNET François	<p><u>Résistances paysannes</u>, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1982, « Influences », 191 pages.</p>
PERRIER-CORNET Philippe (direction)	<p><u>Repenser les campagnes</u>, La Tour d'Aigues / Paris : Aube et DATAR, deuxième trimestre 2002, 279 pages, préface d'Armand Frémont, « Bibliothèque des territoires ».</p> <p>Les nouvelles fonctionnalités de l'espace rural : la préservation écologique et patrimoniale.</p>
PIOLLE Xavier	<p>« Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », in <u>L'espace géographique</u>, Paris : Doin-Reclus, avec le concours du CNRS, tome XIX-XX, n°4, 1990-1991, pages 349-358.</p>
PLOUX François	<p>« Rixes intervillageoises en Quercy (1815-1850) », in <u>Ethnologie française</u>, Paris : Armand Colin, tome 21, juillet-septembre 1991, « Violence, brutalité, barbarie », pages 269 à 275.</p>
PONTON Rémy	<p>« L'éducation morale des ruraux. <i>Tu seras agriculteur. Histoire d'une famille de cultivateurs. Un manuel de lecture de l'école rurale</i> », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u>, n°57-58, juin 1985, pages 103 à 107.</p>
RENAHY Nicolas	<p><u>Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale</u>, Paris : La Découverte, septembre 2005, « Textes à l'appui », série « Enquêtes de terrain », préface de Stéphane Beaud et Michel Pialoux, 284 pages. Le « capital d'autochtonie ». Voir encore : « Pourquoi les jeunes ouvriers se tuent au volant : « <i>délinquance routière</i> », <i>machisme et crise sociale</i>, in <u>Le monde diplomatique</u>, septembre 2005, pages 26 et 27.</p>
RIQUOIS Alain (ingénieur du GREF)	<p>Le « projet de paysage » comme facteur de développement local. <i>Rapport d'audit de l'opération Causse du Quercy-Tarn</i>, rapport pour le Ministère de l'agriculture et de la pêche, Conseil Général du Génie Rural, des Eaux et Forêts, Paris, décembre 1998, 26 pages.</p>
ROBERT Michel	<p><u>Sociologie rurale</u>, Paris : PUF, juin 1986, « Que sais-je ? » n°2297, 125 pages. En particulier « Les agrariens », chapitre III, pages 83 à 85.</p>
ROUPNEL Gaston	<p><u>Histoire de la campagne française</u>, Paris : Plon, 1989 [1932], « Terre humaine ». Représentant agrarien français. L'auteur y voit par exemple avec lyrisme le paysage comme un livre d'histoire grand ouvert.</p>
SAGNES Sylvie	<p>« De terre et de sang : la passion généalogique », in <u>Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique</u>. « Des sports », n°25, septembre 1995, pages 125-146. Comment peut-on comprendre, à partir de cette étude sur les généalogistes, la façon dont se renégocie la définition de l'autochtonie.</p>
SAGNES Sylvie	<p>« Cultiver ses racines. <i>Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie</i> » in <u>Ethnologie française</u>, « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 31 à 40.</p>
SENCÉBÉ Yannick	<p>« Etre ici, être d'ici. <i>Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme)</i> », in <u>Ethnologie française</u>, « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 23 à 29.</p>
SERVOLIN Claude	<p>« L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in <u>L'univers politique des paysans</u>, Paris : Armand Colin, 1972, 657 pages, ici pages</p>

	41 à 78. Un article qui marque, dans la pensée marxiste, le commencement d'une réflexion nouvelle sur la ruralité.
SOMMIER Béatrice	« Les amitiés dans un village d'Andalousie orientale. <i>Morale, identités et évolution sociale</i> », in <i>Ethnologie française</i> , Paris : Armand Colin, tome 36, septembre 1996, « Mélanges », pages 477 à 489.
SOUDIERE (de la) Martin	« Lieux dits : nommer, dé-nommer, re-nommer », in <i>Ethnologie française</i> , « Territoires en question », tome XXXIV, janvier-mars 2004-1, pages 67 à 77.
SOUDIERE (de la) Martin	« L'esprit de terroir. <i>Une réappropriation symbolique de l'espace ?</i> », in <i>Revue POUR</i> (Groupe de Recherche Pour l'Education et la Promotion), n°109, novembre-décembre 1986, pages 21 à 26.
TROCHET Jean-René	<u>Aux origines de la France rurale : outils, pays et paysages</u> , Paris : éditions du C.N.R.S., « Mémoires et documents de géographie », 1993, 166p.
URBAIN Jean-Didier	<u>Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles</u> , Paris : Payot & Rivages, août 2002, 392 pages (voir article dans le magazine « Quitter la ville », n°4, hiver 2005). L'auteur développe un regard sur les résidents secondaires « Robinsons », fuyant la sociabilité, qui par bien des égards éclaire la réaction des autochtones sur lesquels nous avons travaillé. <sup>3</sup> profils de résidents secondaires. On peut également établir des liens entre le jardin et la hutte comme moyens de créer des non-lieux entre l'homme et le social : espaces écrans d'isolement sur soi.
ZONABEND Françoise	<u>La mémoire longue. Temps et histoires au village</u> , Paris : Jean-Michel Place, décembre 1999 [seconde édition], « Les cahiers du GRADHIVA », n°31, 294 pages. 27-33 : défense de la monographie.

## XVIII.] LA FORÊT

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BIANCO Jean-Louis	<p><u>La forêt : une chance pour la France</u>, rapport parlementaire pour Lionel Jospin, Premier Ministre, 25 août 1998, 106 pages.</p> <p>L'indemnisation pour dégâts du gibier ne doit être que l'exception pour constater un échec, mais priorité aux plans de chasse avec augmentation des quotas.</p>
FERMENT Anne, SEBASTIEN Léa	<p>« Forêt cherche propriétaire pour relation durable. <i>Etude sur la propriété forestière en Sologne</i>, in <u>Ingénieries</u>, numéro spécial « Aménagement forestier », 2002, pages 147 à 155.</p>
Forêt Privée Française	<p>« Les chiffres clés de la forêt privée. <i>Edition 2005</i> », publication de la Forêt Privée Française, pôle économie, 24 pages.</p> <p>Intéressantes données sur les propriétaires. Voir également le commentaire de l'édition 2000 par Victor Scherrer, p.II.140.</p>
KALAORA Bernard	<p>« L'identité forestière en question », in <u>Forêt entreprise</u>, édité par IDF, n°91, 1993/4.</p>
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	<p><u>L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires. Données disponibles au 1<sup>er</sup> février 2000</u>, <u>Agreste GraphAgri</u>, Paris : Ministère de l'agriculture et de la pêche, service central des enquêtes et études statistiques, mai 2000, 157 pages.</p>
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	<p><u>La forêt et les industries du bois. Données disponibles au 31 mai 2000</u>, <u>Agreste GraphAgri</u>, Paris : Ministère de l'agriculture et de la pêche, service central des enquêtes et études statistiques, troisième trimestre 2000, 158 pages.</p>
PIGEON Laurent	<p>« Les représentations patrimoniales des propriétaires forestiers : <i>du cercle familial aux entités collectives</i> », manuscrit, 14 pages.</p> <p>Système de don et contre don entre générations. Volonté de laisser un souvenir et association du créateur pendant la coupe de l'arbre. Comparaison de l'écologiste et du forestier à la façon de Bernard Kalaora : masculin VS féminin, virilité VS sensibilité, passé VS nouveau. Le prestige de la propriété forestière confère au modèle de l'aristocratie foncière. Prestige proportionnel à surface, à l'ancienneté sur les lieux et à l'insertion locale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, autour de Beauvais et encore récemment, le bois est une manière d'asseoir une réussite sociale, via la chasse en particulier. Plus la « zone d'imprévisibilité » du statut social est importante, plus on cultive les signes du prestige. La tradition est perceptible dans l'inscription territoriale de la famille : les modes de gestion du bois. La loi Verdeille a permis à de petits propriétaires de disposer de grands territoires de chasse, mais aussi de les reconnaître comme propriétaires. Quand ils ne chassent pas, on leur offre symboliquement une pièce de gibier. On accepte la vision patrimoniale collective si il existe un motif supérieur, sinon c'est le conflit (exemple avec Natura 2000). Un dispositif qui réactive un très ancien serpent de mer : la crainte de la nationalisation.</p>
THOMAS REGAZZOLA Orélie	<p><u>Une forêt de racines. Approche de la micro-propriété forestière absentéiste du Plateau de Millevaches, (texte provisoire)</u>, rapport pour le Ministère de l'Environnement, juin 1984, 194 pages.</p>

## XIX.] ÉLECTORAT / POLITIQUE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
ALPHANDÉRY Pierre HAVET Paul, TRAÏNI Christophe	« La chasse en France aujourd'hui : enjeux écologiques, politiques et sociaux », séminaire « Ruralités contemporaines » de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, année universitaire 2002-2003, Paris.
BATICLE Christophe	<u>Chasse et politique. Objectivation d'une enquête d'opinion via les résultats électoraux sur le fief national du CPNT</u> , travail complémentaire au rapport sur le site Natura 2000 littoral picard (PIC.01), 2003, 68 pages.
BATICLE Christophe	« Les territoires de la sociabilité rurale mobilisés par le parti "Chasse, Pêche, Nature et Traditions" sur le littoral picard », colloque « Sociabilité et politique en milieu rural », Université Rennes 2, 6, 7 et 8 juin 2005.
BATICLE Christophe	« La dimension territoriale dans le processus identificatoire chez les chasseurs », colloque de la FRC Picardie : « Vivre ensemble la nature », Amiens, 23 mai 2003.
BATICLE Christophe	« Le vote Chasse, Pêche, Nature et Traditions sur le littoral picard : <i>les complexités d'une thèse poujado-frontiste dans un fief électoral</i> », à paraître dans la revue <u>Les mondes du travail</u> .
BATICLE Christophe	« La chasse aux voix migratrices des derniers ruralistes : <i>quand les classes populaires en kaki sortent du marais</i> », in « Droitisation des classes populaires : mythe ou réalité ? », atelier organisé au sein de la section sociologie par la revue <u>Les Mondes du Travail</u> , lors du VII <sup>e</sup> Congrès Marx International, Nanterre, le 5 octobre 2007.
BATICLE Christophe, CAUX Bertrand	« L'approche sociogéographique d'un phénomène politique : <i>le vote CPNT en baie de Somme</i> », pour <u>Hommes et terres du Nord</u> , non publié.
BORNE Dominique	<u>Petits bourgeois en révolte ? Le mouvement Poujade</u> , Paris : Flammarion, 1977, « L'histoire vivante ».
BOUQUIN Stéphen	« Visibilité et invisibilité des luttes sociales : question de quantité, de qualité ou de perspective ? », communication présentée au Congrès Marx International IV – Section sociologie, 2004.
BARTHES Roland	<u>Mythologies</u> , Paris : Seuil, 1970 [1957], « Points : Essais », 247 pages, pages 85 à 87 : « Quelques paroles de M. Poujade ».
BONTRON Jean- Claude, ROCHE Agnès	« La résistance du vote rural (1981-2002) », in <u>Études rurales</u> , n°171-172, juillet-décembre 2004 : « Les « petites Russies » des campagnes françaises : communisme, implantation rurale, militantisme paysan, sociabilités, ouvriérisme », pages 35 à 44.
BOUCAU Jean-René	<u>La mobilisation des chasseurs en Aquitaine : 1989-1995</u> . Thèse de doctorat de troisième cycle, sous la direction de François Dubet, Université Victor Ségalen Bordeaux 2, UFR des Sciences de l'Homme, Département de Sociologie, 2 février 1998, 394 pages. Sur la question de la définition d'un « mouvement social », la position tourainienne de l'auteur l'amenant à répondre par la négative.
BOURDIEU Pierre	« L'opinion publique n'existe pas », in <u>Les temps modernes</u> , n°318, janvier 1973.
BOUSSARD Isabel, CHICHE Jean	« Le comportement des ruraux lors des élections municipales de juin 1995 », in <u>Économie rurale</u> , n°237, janvier-février 1997.
BOUSSARD Isabel	« Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976 », in <u>Ruralia</u> , n°1, 1997.
BOY Daniel, Roche Agnès, Jacques Le Seigneur Vincent	<u>L'écologie au pouvoir</u> , Paris, Presses de Sciences Po, 1995, 278 pages.
BUSSI Michel,	« La mosaïque politique de la France : <i>15 cartes par canton pour comprendre les</i>

FOURQUET Jérôme (rédigé par)	<i>élections présidentielles 2002</i> », travail coordonné par Michel Bussi, in <i>Cybergéo</i> , <a href="http://www.cybergeo.fr">http://www.cybergeo.fr</a> , 29 avril 2002, Groupe de recherche et d'Analyse de la Démocratie, des Représentations, des Élections et des Territoires, département de géographie, université de Rouen. Voir « Le vote Saint-Josse, Mamère, Chevènement... vers un clivage partisan urbain-rural ? ». Travail de Michel Bussi, P. Buléon, C. Colange, JP Gosset, Jérôme Fourquet, S Freire-Diaz.
BUSSI Michel, RAVENEL Loïc	« Ecologistes des villes et écologistes des champs : <i>analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et "Chasse, Pêche, Nature et Traditions"</i> », in <i>Cybergéo</i> , n°205, 18 décembre 2001.
BUSSI Michel, FREIRE-DIAZ Sylviano	« Les nouvelles spatialités des comportements électoraux des français. <i>L'exemple des élections présidentielles 1981-1995</i> », in <i>Cybergéo</i> , 16 avril 2002. <a href="http://www.Cybergeo.fr">http : www. Cybergeo.fr</a> .
CAUX Bertrand	<u>Le vote CPNT en baie de Somme. Une lecture géographique d'un phénomène politique</u> , mémoire de maîtrise de géographie (sous la direction d'Olivier Lazzarotti), Université de Picardie Jules Verne, Amiens, septembre 2003. « L'approche sociogéographique d'un phénomène politique : <i>le vote CPNT en baie de Somme</i> », in <i>Hommes et terres du Nord</i> , n°2004-05/2, pages 49 à 56, « Varia ».
CEVIPOF	L'espace politique en milieu rural. " Les maires des communes de moins de 10 000 habitants " ? in <i>Cahier n°14</i> , décembre 1995.
CHAUVEL Louis	« Le retour des classes sociales ? », in <i>Revue de l'OFCE</i> (Observatoire Français des Conjonctures Economiques), Paris : Presses de science politique, n°79, octobre 2001, pages 315 à 359. Un texte très riche sur la réalité contemporaine de la crise de la conscience de classe.
CHEVALIER Louis	<u>Classes laborieuses et classes dangereuses</u> , Paris : Livre de poche, 1978 [1958], « Pluriel ».
Collectif (dont Cohn-Bendit Daniel, Dumont René, Voynet Dominique)	<u>Le nouveau livre des Verts. Et si le vert était la couleur du XXI<sup>e</sup> siècle ?</u> Paris : éditions du Félin, sous l'égide de Kiron Espace, deuxième trimestre 1999, 272 pages. Voir « Chasser n'est pas jouer », pages 235 à 238.
Collectif	<u>Le livre des Verts. Dictionnaire de l'écologie politique</u> , préface de René Dumont, Paris : éditions du Félin, deuxième trimestre 1994, 282 pages.
Collectif	<u>Réinventer l'Europe. Et si le vert était la couleur du 21<sup>ème</sup> siècle ?</u> , programme des Verts pour les élections européennes du 13 juin 1999.
Collectif	<u>L'identité politique</u> , Paris : PUF, 1994, CURAPP.
CONSTANTY Hélène	<u>Le lobby de la gâchette</u> , Paris : Seuil, mai 2002.
COSTE Thierry	<u>Le vrai pouvoir d'un lobby. Les politiques sous influence</u> , Paris : Bourin éditeur, mars 2006. 314 pages. Les coulisses selon un homme d'influence qui a passé dix années au service de CPNT. Artisan du lobby des armes en France : le « Comité Guillaume Tell ». Travaille actuellement à la mise en place d'un lobby ruraliste.
CPNT	<u>Le Livre blanc Chasse, Pêche, Nature et Traditions</u> , Paris : CPNT, 1990, 58 pages.
CPNT	<u>Le manifeste de CPNT</u> , CPNT, Pau : septembre 2001, 65 pages.
DARBON Dominique	<u>La crise de la chasse en France. La fin d'un monde</u> , Paris : L'Harmattan, avril 1997, « Conjonctures politiques », dirigée par Michel Cahen et Christine Messiant, cahier n°9, 299 pages. Un décryptage méthodique de l'émergence d'une fronde cynégétique, reliée en particulier à la crise du mode de sociabilité en milieu rural. Voir en particulier pages 46 à 48 les quatre manières d'appréhender la relation à la nature dans l'histoire occidentale.
DELAVAL Amélie	« Chasse, Pêche, Nature et Traditions, son programme et son répertoire d'action :

	<p><i>une appropriation de la nature</i> », in <i>Apprendre à partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?</i> », actes du colloque organisé, à Amiens, par le Comité Nature &amp; Citoyenneté, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, juin 2002, ici pages 63 à 73.</p> <p>Théorie de l'opportunisme ruraliste de CPNT. Groupe de pression poujadiste utilisant la violence le réseau cynégétique local.</p>
DELAVAL Amélie	<p><u>La stratégie mise en place par C.P.N.T. dans la Somme</u>, mémoire de maîtrise de science politique, sous la direction de Bruno Villalba, Lille, juin 2000.</p>
DELAVAL Amélie	<p><u>La crise de la chasse et Chasse, Pêche, Nature et Traditions dans la Somme. L'expression d'un rejet des mutations de la ruralité ?</u>, mémoire de D.E.A. de science politique, mention sociologie politique comparée, sous la direction de Bruno Villalba, Lille, 2001.</p> <p>Déclinaison départementale de la thèse de Dominique Darbon.</p>
DEKERVEL Aline (avec la participation de Christophe Baticle, Pierre Sommet)	<p>« La lutte des classes : <i>ma nuit à la hutte</i> », in <u>LE PLAN B</u>, journal bimestriel critique des médias et enquête sociale, n°3, juillet-septembre 2006, pages 10 et 11. Associé à <u>Ch'Fakir</u>, n°29, juillet-septembre 2006, et Acrimed : Action CRItique des Medias.</p>
DUCHESNE Sophie	<p>« Comment appréhender la dimension symbolique du vote ? », in <i>Les modèles explicatifs du vote</i> (sous la direction de Nonna Mayer), Paris, L'Harmattan, 1997, pages 177 à 199.</p>
DUPONT Yves (direction)	<p>« Chasse Pêche Nature et Traditions », article in <u>Dictionnaire des risques</u>, Paris : Armand Colin, 2004, pages 65 à 67.</p>
FONVIEILLE-ALQUIER François	<p><u>Une France poujadiste ? De Poujade à Le Pen et à quelques autres...</u>, Paris : Editions Universitaires, 1984.</p>
FOUQUET Arnaud Doctorant en psychologie sociale, UPJV.	<p>« Les représentations sociales de l'Europe à travers la presse du mouvement politique français Chasse Pêche Nature et Traditions », texte présenté lors d'un colloque en Italie, septembre 2004.</p> <p>Méthode Alceste : structures formelles des co-occurrences : classes de mots sur 21 <u>CPNT Infos</u> de janvier 01 à juin 03. Importance de la thématique ruraliste et de Natura 2000.</p>
FOURQUET Jérôme	<p>« Le vote Saint-Josse à la présidentielle : <i>une illustration de la persistance du clivage urbain/rural</i> », in <a href="http://www.cevipof.fr">www.cevipof.fr</a>, juin 2002, 27 pages.</p> <p>La fin du rural est nuancée par le vote CPNT. Cette expression à l'assise territoriale marquée s'oppose géographiquement et démographiquement au vote Vert. En 99 c'est un vote de sauvaginaires, en 02 de ruraux ou de péri-urbains se sentant menacés. CPNT progresse alors au sud sur l'électorat de la droite parlementaire, mais aussi sur celui du souverainisme de droite. En apparence, St-Josse ne chasse pas sur les mêmes terres que Le Pen, mais la gemellité socio-culturelle des électors amène l'auteur à imaginer un « vote identitaire enraciné » qui aurait servi d'armée de réserve à Le Pen au second tour. Le vote Droit de Chasse est également lié à des candidatures plutôt au sud.</p>
FOURQUET Jérôme	<p><u>Analyse du vote CPNT dans les Pays de la Loire aux élections européennes de 1999</u>, Travaux et Documents de l'UMR Eso, n°11.</p>
FOURQUET Jérôme	<p>« Le vote Le Pen : <i>retour sur les causes d'une dynamique et analyse de la structure de l'électorat</i> », in <a href="http://www.raslfront.org">www.raslfront.org</a>, n°88, juin-juillet 2002.</p>
FOURQUET Jérôme	<p>« Sociologie des sympathisants de CPNT : <i>à l'encontre de certaines idées reçues</i> », in <u>Le Saint-Hubert</u>, n°36, juillet-août 2001.</p>
FOURQUET Jérôme	<p>« De la percée des européennes de 1999 aux cantonales et municipales de 2001 : <i>éléments d'analyse sur le courant souverainiste de droite à la veille de la présidentielle</i> », <a href="http://www.cevipof.fr">www.cevipof.fr</a>.</p>
FOURQUET Jérôme	<p>« Les ressorts du vote Saint-Josse », in <a href="http://www.politique-opinion.com">http://www.politique-opinion.com</a>, 9 avril</p>

	2002. Crédité de 5% par CSA des 3 et 4 avril 2002. Public masculin, jeune et surtout populaire. Vote rural qui élargit son assise territoriale. Vote qui contredit la thèse de l'homogénéisation. Meilleur taux de mobilisation des sympathisants. Au second tour, un CPNTiste sur deux n'irait pas voter, le reste se répartissant entre Jospin et Chirac, avec un léger avantage à ce dernier.
FUMEY Gilles	« Présidentielle 2007 : ce que révèlent les cartes », in <u>Sciences humaines</u> , n°187, juillet 2007, « Les lois du bonheur », rubrique « Actualité de la recherche ».
HERVIEU Bertrand (études rassemblées par)	<u>Les agriculteurs français aux urnes</u> , Paris : L'Harmattan, avril 1992, « Alternatives rurales », 401 pages.
LAURENT Didier	« Les chasseurs font la loi », documentaire de 52 minutes, France, 2006. Le vote chasseur et la capacité à faire entendre sa voix auprès du législateur.
LAZAR Judith	<u>L'opinion publique</u> , Paris : Sirey, 1995, « Synthèse ».
LE BRAS Hervé	<u>Les trois Frances</u> , Paris : Odile Jacob, janvier 1995 [1986], 464 pages, collection « Opus ».
LE BRAS Hervé	<u>Une autre France. Votes, réseaux de relations et classes sociales</u> , Paris : Odile Jacob, octobre 2002, 222 pages. Une théorie diffusionniste du vote, dont l'expression en faveur de CPNT en baie de Somme devient un idéal-type réalisé. Nous discutons cette perspective en partie conclusive.
LE BRAS Hervé	« Qui vote pour qui ? <i>Un éclairage cartographique sur le choix des électeurs en France</i> », in <u>La recherche</u> , n° 357, octobre 2002, pages 32 à 37. Carte vote CPNT en baie de Somme page 35.
LE BRAS Hervé	<u>La planète au village</u> , Paris : Datar & éditions de l'Aube, 1993.
LE BRAS Hervé, LEVY Jacques	« Gauche des villes, droite des champs », in <u>Libération</u> , « Rebonds », pages 6 et 7. Le clivage centre/périphérie remplace le gauche/droite. On réagit au commandement des grandes métropoles. Même lorsque les migrations ont été importantes pour une région, parfois la couleur politique du secteur ne change pas, car les nouveaux venus s'amalgament à la couleur locale. La Somme et l'ouest en particulier relèvent des circonscriptions législatives dites « opportunistes » (toujours du côté des vainqueurs). Mais à la périphérie on a aussi les plus pauvres, acquis maintenant à la droite (dont populiste), alors que la gauche hérite des cadres dans les centres urbains. Carte très intéressante des circonscriptions législatives.
LE GENDRE Bertrand	« Un mal français, le ruralisme », in <u>Le Monde</u> , mercredi 28 août 2002.
LEHINGUE Patrick	« Faire parler d'une seule voix ? <i>Les scrutins municipaux des 11-18 mars 2001</i> », in <u>Regards sur l'actualité</u> , Revue de la Documentation Française, n°270, 2002.
LEHINGUE Patrick	« Amiens : de quelques tendances à l'oeuvre dans les transactions électorales » in <u>Le vote des villes</u> (dirigé par B. DOLEZ et A. Lovient, Paris : Editions de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2002.
LEJEUNE Maxime	<u>Chasse, pouvoir, diplomatie</u> , accompagné des chroniques de Constantin Dominic, Chaumont (52000) : Crépin-Leblond éditions, avril 2005, illustrations de François de Poret, 327 pages. Un ouvrage extrêmement instructif, qui décline pour la dimension internationale la logique du don et contre-don observée localement.
MABILEAU Albert (direction)	<u>A la recherche du « local »</u> , Paris : L'Harmattan, septembre 1993, « Logiques Politiques », dirigée par Pierre Muller, 232 pages.
Ministère de l'Intérieur	La répartition des 8 456 candidats aux élections législatives de juin 2002, site internet. Plus que 151 agriculteurs (1,8%). Au total, 161 personnes vivant de l'agriculture (1,9%).

MARX Karl	<u>Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte</u> , Paris : Editions Sociales, 1969. Voir chapitre VII pour la théorie de la paysannerie.
MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal	<u>Le Front National à découvert</u> , Paris : Presses de Science Po, 1996.
MISCHI Julian	« L'impact communautaire sur la politisation des classes populaires en milieu rural. <i>Le cas des chasseurs de gibier d'eau</i> , (projet de chapitre dans un ouvrage collectif) <u>Européanisation et sociétés politiques nationales</u> (Olivier Baisnée et Romain Pasquier), 21 pages.
MISCHI Julian et WEISBEIN Julien	« L'Europe comme cause politique proche ? <i>Contestation et promotion de l'intégration communautaire dans l'espace local</i> », in <u>Politique européenne</u> , n°12, hiver 2004, pages 84 à 104.
MOSS Bernard H.	<u>Aux origines du mouvement ouvrier français. Le Socialisme des ouvriers de métier 1830-1914</u> , Paris : Les Belles Lettres, quatrième trimestre 1985 [1976], traduit de l'anglais par Michel Cordillot, préface de Jacques Rougerie, 236 pages.
PAILHÉ Joël	« Chasseurs, Écologistes ? <i>Tous défenseurs de la nature</i> », in <u>Les agriculteurs français aux urnes</u> , études rassemblées par Bertrand Hervieu, Paris : L'Harmattan, avril 1992, pages 165 à 177.
Parti socialiste français (Groupe de travail dont François Patriat, Francis Hammel, Vincent Peillon, Henri Sicre etc.)	<u>Les socialistes, la chasse et le développement durable</u> , réalisé par le groupe de travail socialiste sur la chasse, n° 5 d'une série de publications, octobre 1999, 15 pages. C'est visiblement un texte qui a inspiré François Patriat, membre de ce groupe de travail, et vice-versa. Il n'existerait pas véritablement de grands problèmes sur le terrain. La chasse a changé. Pas de confrontation générale entre le monde urbain, dont certains chassent, et une ruralité de plus en plus plurielle. Trois causes à la crise : 1) dates non réglées, loi Verdeille contestée et pratiques traditionnelles 2) multiplication des conflits d'usage entre chasseurs et non-chasseurs 3) sentiment d'abandon du monde rural : polarisation sur la chasse. Ne pas opposer tradition et modernité comme le fait CPNT (fonds de commerce électoral).
RIOUX Jean-Pierre	« La révolte de Pierre Poujade », in <u>Etudes sur la France de 1939 à nos jours</u> , Paris : Point Seuil, 1985.
ROKKAN Stein	Présentation du modèle rokkanien des comparaisons du champ politique par Copeau d'une part, Chauvel d'autre part. Exemple d'analyse du « contrôle territorial », taxinomie et les quatre grands clivages établis par Rokkan, dont urbain/rural.
SALMON Frédéric	<u>Atlas électoral de la France : 1848-2001</u> , Paris : Seuil, novembre 2001, 94 pages. Spécifiquement les cartes de la page 82.
SAUMADE Frédéric	« Race régionale, identité nationale. Pour une ethnologie des comportements électoraux », in <u>Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique</u> . « L'amour », n°27, septembre 1996, pages 101 à 114.
SOMMET Pierre	<u>Les motivations du militantisme chez Chasse, Pêche, Nature et Traditions : les chasseurs en campagne présidentielle</u> , mémoire de maîtrise de Sciences Administrative et Politique, Université de Picardie Jules Vernes, Amiens, juin 2002, sous la direction de Patrick Lehingue. Recherche étymologique du terme « chasse ».
THIÉBAULT Jean- Louis	« Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée », in <u>Revue internationale de politique comparée</u> , Volume 10, n° 3, 2003, pages 341 à 355.
TOURAINÉ Alain	« Les mouvements sociaux : <i>objets particuliers ou problème central de l'analyse sociologique ?</i> », in <u>Revue française de sociologie</u> , n°XXV, 1984, pages 3 à 19. A partir d'une typologie des conflits, l'auteur adopte une définition du mouvement social qui aboutit à en faire une conduite dépassant le ractif et aboutissant à une forme de projet de société.
TRAÏNI Christophe	<u>Les braconniers de la politique. Les ressorts de la conversion à Chasse, Pêche,</u>



	<p><i>Nature et Traditions</i>, cahiers du Centre d'Etude de la Vie Politique Française (CEVIPOF), n°28, juin 2000, 158 pages. <u>Les braconniers de la République. Les conflits autour des représentations de la Nature et la politique</u>, Paris : PUF, 2003, « Politique d'aujourd'hui ».</p> <p>Les valeurs des militants CPNT.</p>
VILLALBA Bruno	<p>« Chasse Pêche Nature et Traditions, ou la ruralité en politique », in <u>Ecorev</u>. <i>Revue critique d'écologie politique</i>, <a href="http://ecorev.org">http://ecorev.org</a>, n°14, automne 2003.</p> <p>Contestation de la théorie de l'opportunisme ruraliste de CPNT.</p>
VILLALBA Bruno	<p>« Les petits partis et l'idéologie : le paradoxe », in <u>Les petits partis. De la petitesse en politique</u>, dirigé par Annie Laurent et Bruno Villalba, actes du colloque de Lille, mars 1996, Paris : L'Harmattan, décembre 1997, 204 pages, ici pages 67 à 89.</p> <p>CPNT, comme les Verts, ont adopté « la conversion majoritaire », c'est-à-dire la « différenciation contestataire ». Les Verts vont apprendre le jeu et les règles politiques en acceptant de se positionner sur l'axe gauche droite. CPNT réaliserait « actuellement » cette conversion.</p>
VIVENT Céline	<p><u>Chasse Pêche Nature et Traditions : entre écologisme et poujadisme ? Socio-anthropologie d'un mouvement des campagnes</u>, Paris : L'Harmattan, juin 2005, « Sociologies et Environnement », 169 pages.</p> <p>Posture intermédiaire entre les deux propositions, ouvrant ainsi sur une voie originale, faite d'un « bricolage » au regard des taxinomies politistes.</p>

## XX.] ENQUÊTES D'OPINION

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BOURDIEU Pierre	« L'opinion publique n'existe pas », in <u>Les temps modernes</u> , n°318, janvier 1973.
BVA	<u>Le lectorat de la presse cynégétique. Picardie Chasse</u> . Viroflay : B.V.A. Agriculture / S.N.P.A.R., mai 2001.
CHAMPAGNE Patrick	« L'heure de vérité. <i>Une émission politique très représentative</i> », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°71-72, mars 1988, « Penser la politique », pages 98 à 101. Critique du sondage d'opinion instantané.
CHAMPAGNE Patrick	<u>Faire l'opinion, le nouveau jeu politique</u> , Paris : Minuit, 1990
CHAMPAGNE Patrick	« De l'irréel des sondages », un entretien avec Patrick Champagne, in <u>Médiaspouvoirs</u> , mai 1995.
CSA	« Les intentions de vote pour les législatives de 2002 », sondage réalisé par téléphone les 5 et 6 juin 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 004 personnes, selon la méthode des quotas. CPNT crédité de 3%, comme lors des sondages du 5 mai 2002 et des 15-16 mai 2002.
CSA	« La situation politique dans la deuxième circonscription des Pyrénées-Atlantiques pour le premier tour des législatives de 2002 », sondage réalisé par téléphone les 3 et 4 juin 2002, auprès d'un échantillon local représentatif de 502 personnes, selon la méthode des quotas. Jean Saint-Josse a pu profiter de son combat fratricide avec François Bayrou. Fratricide dans la mesure où les deux hommes se connaissent et rivalisent depuis longtemps tout en s'appréciant.
CSA	« Les élections européennes : explication du vote et perspectives politiques », sondage <b>sortie des urnes</b> , réalisé à la sortie des bureaux de vote le 13 juin 2004, auprès d'un échantillon national représentatif de 4 021 personnes venant de voter aux élections européennes.
PENEFF Jean	« La fabrication statistique ou le métier du père », in <u>Sociologie du travail</u> , n°2, 1984, pages 195 à 211. La prudence à développer à l'égard de la production statistique.
IPSOS	« Le premier tour de la présidentielle 2002 : <i>comprendre le vote des français</i> », sondage <b>sortie des urnes</b> réalisé par voie téléphonique, le 21 avril 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 4 044 personnes venant de voter au premier tour de l'élection présidentielle, selon la méthode des quotas. Sociologie électorale du CPNT.
IPSOS	« La sociologie des électors », in <u>Sondage du 22 avril 2002. Premier tour de la présidentielle 2002. Qui a voté quoi ? Les motivations de vote</u> , site internet IPSOS. <b>Sortie des urnes</b> .
IPSOS	« La sociologie des électors », sondage post électoral pour Le Point, réalisé par voie téléphonique, le 13 juin 1999, auprès d'un échantillon de 4 633 personnes, dont 1 173 abstentionnistes, selon la méthode des quotas. CPNT = 6,7%. 7% des hommes et 6% des femmes ont voté CPNT. Electorat moins représenté chez les plus jeunes et les plus âgés. Bon taux de pénétration chez les agriculteurs, les artisans et commerçants et les ouvriers. Public se disant proche d'aucun parti ou des écologistes ou de l'UDF. Surtout un vote exprimant l'opposition au gouvernement et les problèmes nationaux. Electorat très opposé à l'abandon de la souveraineté nationale.
IPSOS	« La sociologie des électors », in <u>Sondage pour France 2 du 9 juin 2002. Premier tour des législatives 2002 : Comprendre le vote des français</u> , site internet

	IPSOS.
IPSOS	« La sociologie des électors en cas de duels Gauche / Droite », Sondage pour France 2 du 16 juin 2002. <u>Second tour des législatives 2002 : qui a voté quoi ?</u> , site internet IPSOS.
IPSOS	« Le premier tour des législatives 2002 : <i>comprendre le vote des français</i> », sondage <b>sortie des urnes</b> réalisé par voie téléphonique, le 9 juin 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 2925, selon la méthode des quotas. CPNT = 1,64% selon Ministère de l'Intérieur, 2 hommes pour 1 femme, plutôt des jeunes de 18 à 24 ans (rétraction sur les jeunes). Bon taux de pénétration chez les agriculteurs et les ouvriers. Les revenus sont modestes. Ce sont des ruraux, fidèles de St-Josse. Ils se disent proches d'aucun parti. Ils ont voté pour le candidat CPNT du fait de sa personnalité. Sont peu intéressés par la question de la cohabitation ou pas, ni au soutien/rejet du Pdt de la Répu. Ils sont légèrement moins nombreux que la moyenne à dire vouloir faire obstacle au FN.
IPSOS	« Le second tour des législatives 2002 : <i>comprendre le vote des français</i> », <b>sondage post électoral</b> réalisé par voie téléphonique, les 14 et 15 juin 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 957, selon la méthode des quotas.
IPSOS	Sondage téléphonique des 12 et 13 février 2004, pour Le Figaro et LCI, réalisé auprès de 797 personnes, représentant un échantillon représentatif de la population de la région Aquitaine âgée de 18 ans et plus, et inscrite sur les listes électorales. La liste CPNT menée par Jean Saint-Josse en région Aquitaine est créditée de 7% des voix (elle a obtenue 8,4% en 1998 et 4,1% aux législatives de 2002).
IPSOS	« La France des hauts revenus 2005 », sondage du 26/10/05 sur les 8% de français les plus fortunés, soit une estimation de 3 728 000 individus, réalisé sur 3 310 personnes. « Jour de chasse » est lu par 0,9% du top 8%, 1,1% du top 4% et 1,8% du top 2%.
IPSOS (Pierre Giacometti)	« Les nouvelles frontières politiques en France - Le profil sociologique et idéologique des groupes », 26 mai 2000. Sondage effectué par téléphone les 5 et 6 mai 2000, auprès de 923 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. Voir le clivage autour de la chasse et des directives européennes.
IPSOS	« Les attitudes idéologiques des sympathisants Verts », 07/05/2000. Réalisé les 5 et 6 mai 2000, auprès de 923 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. 70% sont plutôt favorables à l'application des directives européennes restreignant la chasse, contre 54% dans l'ensemble de la population. « Les attitudes idéologiques des sympathisants PS ». 69% sont plutôt favorables à l'application des directives européennes restreignant la chasse, contre 54% dans l'ensemble de la population.
IPSOS	« En quoi les sondages se sont-ils trompés aux régionales ? », 16 avril 1998. CPNT crédité de 3% (le 2 mars 98), 2,5% les 6-7 mars, 2% (12-13 mars), 1,5% (14 mars) pour 2,7% obtenus.
Louis-Harris	<u>L'observatoire de la campagne Louis-Harris</u> : ensemble de sondages pré-électoraux et articles sur CPNT disponibles sur site internet pour la campagne présidentielle 2002.
Ministère de l'Intérieur	« Résultats et cartographie du référendum sur le traité de Maastricht », in site internet du Ministère de l'Intérieur, 1992. Cartographie du Oui et du Non par département. Le vote blanc toujours plus présent en milieu rural. La France en crise vote non. 58,9% de Non dans la Somme, le record.
Politique	« Présidentielles 2002 : intentions de vote », site internet Politique-Opinion,

Opinion.com	<a href="http://www.politique-opinion.com">http://www.politique-opinion.com</a> . En particulier « Les ressorts du vote Saint-Josse », article <b>post électoral</b> .
CSA ROZES Stéphane	« L'élection présidentielle : explication du vote et perspectives politiques », sondage <b>sortie des urnes</b> réalisé à la sortie des bureaux de vote le 21 avril 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 5 352 personnes venant de voter au premier tour de l'élection présidentielle. L'électorat CPNT est le plus virile, plutôt âgé de 25-44 ans, davantage ouvrier, agriculteur et chômeur, se sentant proche de CPNT, mais très peu de la gauche. 9% de ceux qui se sentent proches de l'extrême droite ont voté St-Josse. Ils ont hésité pour 20% à voter Chirac. Ils étaient pour la plupart décidés à voter CPNT. La discussion avec des proches et des militants ne les a pas convaincu. La thèse d'Hervé Le Bras se trouve ici discutable. L'électorat CPNT n'est pas plus désintéressé que les autres pour la campagne. Il a voté surtout contre. Il pense qu'il y a un clivage droite/gauche. Sa préoccupation est l'environnement. St-Josse leur semble proche d'eux. Ils se font peu d'illusion sur les résultats du vote.
SOFRES	Sondage post-électoral suite aux européennes de 1999 auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 électeurs. Rapporté par Céline Vivent : « CPNT : entre écologisme et poujadisme ? », page 84 et suivantes. 41,5% des électeurs CPNT sont à leur compte contre un tiers de salariés du privé. 29% travaillent dans l'agriculture, 21% d'ouvriers, 19,3% de chefs d'entreprises, d'artisans et de commerçants.
TNS	« Le référendum sur le traité de Maastricht », sondage post électoral réalisé entre le 23 et le 26 septembre 1992. L'abstention est le fait plutôt de jeunes, employés et ouvriers, sans préférence partisane ou se sentant proches du FN. Les « nonistes » sont surtout des agriculteurs, des ouvriers, des employés et très peu des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ils sont peu diplômés et ont de bas revenus. Ils se sentent proches du FN, du PCF, du RPR ou non pas de préférence partisane. L'électorat a cru jusqu'au dernier moment que le oui l'emporterait.

## XXI.] TOTÉMISME / RELIGIONS

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BATICLE Christophe	« Entre renégociations et persistances des représentations du gibier d'eau et des espèces concurrentes chez les chasseurs du littoral picard », colloque de l'ONCFS : <u>Gestion durable des espèces animales (mammifères, oiseaux). Approches biologiques, juridiques et sociologiques</u> », Paris : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 15, 16 et 17 novembre 2004. Sur le totémisme des chasseurs de gibier d'eau.
BRANTHOMME Henry, CHÉLINI Jean	<u>Les chemins de Dieu. Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours</u> , Préface du cardinal François Marty, sous le patronage de l'Association Nationale des Directeurs de Pèlerinages de France, Paris : Hachette, mars 2005 [octobre 1982], « Pluriel », 493 pages.
BROCHARD Yvan, LEBLOND Jean-François	<u>Croyances et cultes populaires en Picardie</u> , Amiens : Martelle, février 1992, 191 pages.
CAILLOIS Roger	<u>L'homme et le sacré</u> , Paris : Gallimard, mai 1991 [1950], « Folio : essais », 250 pages.
CHEVALIER Jean, GHEERBRANT Alain	<u>Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres</u> , Paris : Robert Laffont & éditions Jupiter, 1990, [1969], édition revue et augmentée, 1060 pages. Voir cercle et circumambulations (pages 259 et 260).
DURAND Gilbert	<u>Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale</u> , Paris : Bordas, 1973, [1960], « Etudes », 550 pages.
ÉLIADE Mircea	<u>Le sacré et le profane</u> , Paris : Gallimard, juillet 1992 [1957 pour l'édition originale en allemand, 1965 pour la première édition française, Gallimard], « Folio, essais », 185 pages.
ÉLIADE Mircea	<u>Le mythe de l'éternel retour. Archétypes et répétitions</u> , Paris : Gallimard, 1949, 188 pages.
FRAZER James George	<u>Le rameau d'or. Esprits des blés et des bois. Le bouc émissaire</u> , Paris : Robert Laffont, quatrième trimestre 1983, publié avec le concours du Centre National des Lettres, introductions de Nicole Belmont et Michel Izard, « Bouquins », 877 pages.
GRANT Michael, HAZEL John	<u>Dictionnaire de la mythologie</u> , Verviers (Belgique) : les Nouvelles Editions [1975, Seghers], 384 pages, traduction Etienne Leyris. Voir notamment les articles sur Artémis, Actéon, Héraclès.
JULIEN Nadia	<u>Le dictionnaire des symboles</u> , Allier (Belgique) : Nouvelles Editions, février, 1989, 447 pages.
LEVI-STRAUSS Claude	<u>Le totémisme aujourd'hui</u> , Paris : PUF, premier trimestre 1980 [1962], « Mythes et religions », dirigée par Georges Dumézil, 159 pages.
PASTOUREAU Michel	<u>L'ours : histoire d'un roi déchu</u> , Paris : Seuil, 2006, « La librairie du XXIe siècle », 419 pages. Culte païen contre lequel luttera l'église catholique. La plus vieille statuette retrouvée en Europe représente un ours. Pratiques cultuelles autour de l'ours. Charlemagne fut le premier à le combattre pour son extermination. Dans les cultes païens germaniques, être fils d'ours représente un très grand prestige et beaucoup de guerriers s'inventent un ancêtre fils d'ours, dont la mère aurait été violée. C'est ainsi un signe de force. Bern en Suisse, Berlin en Allemagne ont pour symboles totémiques l'ours par jeu lexical avec leurs noms
SEBILLOT Paul	<u>Les monuments</u> , Paris : Imago, octobre 1985 [1904-1906], préface de Jacques Lacarrière, « Le folklore de France », 297 pages. Réédition du septième volume du <u>Folklore de France</u> .

SUIRE Eric	<p>Vocabulaire historique du christianisme, Paris : Armarnd Colin, février 2004, « Cursus », 234 pages.</p> <p>La transubstanciation dans le rite chrétien de la messe : un vrai débat au Moyen Age, afin de savoir si l'on se situe au niveau de la symbolique ou d'une réalité transcendante. La chose devenant être constitue un schéma mental qui peut s'inverser : l'être devenant le symbole de la chose (gibier transubstanciation du territoire parcouru en ce qui concerne notre objet).</p>
------------	---

## XXII.] IDENTITÉS, TRADITIONS, TRADITIONNALISMES

AUTEUR(S)	REFERENCES
BALANDIER Georges	<u>Le détour. Pouvoir et modernité</u> , Paris : Fayard, mars 1997 [1985], « L'espace du politique », 266 pages. Quatre Définitions du traditionalisme, pages 167-168.
BALANDIER Georges	<u>Anthropo-logiques</u> , Paris : PUF, 1974, « Sociologie d'Aujourd'hui », 278 pages. Définitions du traditionalisme.
BALANDIER Georges	<u>Anthropologie politique</u> , Paris : PUF, octobre 1999 [1967], « Quadrige », 240 pages. Voir chapitre VII : « Tradition et modernité », pages 202 à 205. Les 4 définitions du traditionalisme, pages 203 à 205.
BLOT Denis	<u>L'invention des traditionalismes. Etude anthropologique du développement des utilisations contemporaines de la notion de tradition</u> . Contexte général et cas de la Picardie, thèse de doctorat de troisième cycle en sociologie, sous la direction de Jean Copans, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 27 mars 2002, 459 pages. Les limites à ne considérer les « traditions » que sous l'angle de l'invention.
BLOT Denis	« Traditions locales et processus d'identification : l'usage de l'histoire dans la constitution d'un besoin imaginaire », in <u>Itinéraires de l'imaginaire</u> , ouvrage coordonné par Marie-Caroline Vanbreemersch, préface de Sylvia Ostrowetsky, Paris : L'Harmattan, décembre 1999, « Les Cahiers du CEFRESS », 264 pages, ici pages 63 à 94.
BRAUDEL Fernand	<u>L'identité de la France, Espace et histoire</u> , Paris : Arthaud-Flammarion, 1986.
Collectif	<u>Identité – Communauté</u> (sous la direction de Nadir Marouf), Paris : L'Harmattan, 2 <sup>ème</sup> trimestre 1995, « Les cahiers du CEFRESS. Atelier Fondements Anthropologiques de la Norme », 222 pages. Colloque « Le paradigme identitaire » des 26 et 27 novembre 1993, Amiens, UPJV.
CUISENIER Jean	<u>La tradition populaire</u> , Paris : PUF, juillet 1995, « Que sais-je ? », 126 pages. Jean Cuisenier rapporte également des spécimens de coutumes qui font comprendre qu'entre pratique du sol et religiosité, la ligature est souvent déambulante. Ainsi, « entre beaucoup d'autres relatives à la fenaison et à la fauchaison, les traditions qui entourent la moisson du blé et surtout la dernière gerbe méritent d'être citées. (...) Généralement, les moissonneurs commençaient à faucher les champs de blé sur la gauche et s'échelonnaient en plus ou moins grand nombre selon la superficie du terrain. Arrivés au bout de leur sillon, ils tournaient à droite et ainsi de suite sur les quatre côtés du carré ou du rectangle, de telle sorte que la dernière gerbe se trouve au centre du champ. » Page 112 : éléments sur la longue paume.
HOBSBAWM Eric	« Inventer des traditions », in <u>Enquête</u> , n°2, second semestre 1995, pages 171-189.
HOBSBAWM Eric, RANGER Terence (direction)	<u>L'invention de la tradition</u> , Paris : éditions Amsterdam, mai 2006 [1983 pour la première édition anglaise], traduit par Christine Vivier avec le concours du Centre national du livre, 370 pages.
LENCLUD Gérard	« La tradition n'est plus ce qu'elle était », in <u>Terrain</u> , n°9, 1987, pages 110 à 123. « L'utilité en général d'une tradition est de fournir au présent une caution pour ce qu'il est... L'utilité en particulier d'une tradition est d'offrir à tous ceux qui l'énoncent et la reproduisent au jour le jour le moyen d'affirmer leur différence et d'asseoir leur autorité. » (page 119).
LEVI-STRAUSS Claude (direction)	<u>L'identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, 1974-1975</u> , Paris : Bernard Grasset et Fasquelle, deuxième trimestre 1977, 335 pages. Voir en particulier l'article de Françoise Zonabend : « Pourquoi nommer ? », pages 257 à 286.

MEAD George Herbert (1863-1931)	L'esprit, le soi et la société, traduit de l'anglais par Jean Gazenneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault, Paris: PUF, 1963 [Chicago presse, 1934 posthume]. Nouvelle édition suivie de trois essais et introduction en français, avec la participation de Louis Quéré et Daniel Cefai, Paris : PUF, 2006. Réflexion sur la construction symbolique de soi par l'interaction.
TERRAY Emmanuel	« La question du voile : <i>une hystérie politique</i> », paru sur internet et diffusé par la Ligue des Droits de l'Homme, janvier 2004. L'hystérie politique est un concept de l'historien Istvan Bibo pour décrire un problème fictif construit pour dissimuler un problème de fond : le voile pour l'Islam ou les dates de chasse pour l'administration de la mort et l'occupation du territoire.



## XXIII.] MÉTHODES, ÉPISTÉMOLOGIE

AUTEUR(S)	REFERENCES
BADINTER Elisabeth	<u>X,Y</u> : de l'identité masculine, Paris : Odile Jacob, 1992. En particulier, pages 110 à 121 : « Les rites d'initiation ». Méthodologiquement parlant, la mise à distance de la sensibilité est une attitude heuristique essentielle pour l'objet (idem avec la chasse). 3 étapes à l'initiation : la séparation du monde féminin, la simulation de la mort du féminin, la renaissance en masculinité.
BARASH Jeffrey Andrew	« Qu'est-ce que la mémoire collective ? <i>Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricoeur</i> », in <i>Revue de métaphysique et de morale</i> , avril-juin 2006, n°2, n° coordonné par Jeffrey Andrew Barash, pages 185 à 195. Propose une interprétation entre atomisme et holisme à propos de la mémoire collective. Proche de la réflexion sur l'habitus avec François Héran. A rapprocher des travaux sur espace reflet et espace de socialisation.
BECKER Howard S.	<u>Outsiders</u> , <i>études de sociologie de la déviance</i> , Paris : Métailié, 1985, [1963]. Sur les notions de déviance, d'étiquetage, de stigmatisation, d'entrepreneurs de morale. Allain Bougrain-Dubourg peut être vu comme un entrepreneur de morale. Les chasseurs également créent leur propre déviance via le braconnage.
BESSIERE Céline, HOUSEAUX Frédérique	« Suivre des enquêteurs », in <u>Savoir-faire</u> , pages 100 à 114. La question de la domination sociale dans l'enquête. Ici, un ouvrier agricole en particulier.
BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent	<u>De la justification</u> . <i>Les économies de la grandeur</i> , Paris : Gallimard, 1991, « Essais ».
BOURDIEU Pierre	<u>La distinction</u> . Critique sociale du jugement, Paris : éditions de Minuit, 1979 (édition d'avril 1992), « Le sens commun », 670 pages. Pages 140 et 141 : espace des positions sociales dans un schéma d'analyse multivariée : la chasse se trouve à proximité des patrons du commerce, adeptes des récits historiques, dans des villes de moins de 50 000 habitants, bien dotés en capital économique et peu en capital culturel. Ils sont plutôt issus des classes moyennes. Désormais, on assisterait plutôt à une popularisation du public. Page 206 : la consommation de gibier est surtout le fait des industriels et des commerçants de taille conséquente.
BOURDIEU Pierre	« L'art de résister aux paroles », in <i>Questions de sociologie</i> , Paris : Minuit, 1984, « Documents », pages 10 à 18.
BOURDIEU Pierre	« L'illusion biographique », in <u>Actes de la recherche en sciences sociales</u> , n°62-63, juin 1986, pages 69 à 72. Ne pas prendre pour « argent comptant » la rationalisation a posteriori des trajectoires sociales.
MAYER Nonna	« L'entretien selon Pierre Bourdieu. <i>Analyse critique de La misère du monde</i> », in <i>Revue française de sociologie</i> , n°XXXVI, 1995, pages 335 à 370. A confronter à Bourdieu et l'illusion biographique. Quel statut accorder aux entretiens.
COPANS Jean	« L'anthropologie a-t-elle raison d'oublier ses traditions ? <i>Où sont donc passés l'économie et le politique ?</i> », in <i>Social anthropology</i> , n°14-2, 2006, pages 261 à 271. A propos des tendances quant au devenir de la discipline, l'auteur s'interroge sur deux axes historiques majeurs à partir de la publication de deux ouvrages récents.
DURKHEIM Emile	« Crime et santé sociale », in <i>Revue philosophique</i> , n°39, 1895, pages 173 à 180. Sur la normalité et l'anormalité de donner la mort.
ÉLIAS Norbert	<u>Qu'est-ce que la sociologie ?</u> , 1970 en anglais. Explications quant à l'épistémologie adoptée.

ÉLIAS Norbert	<p><u>La civilisation des mœurs</u>, Paris : Calmann-Lévy, édition du premier trimestre 1976 (1973 en français), « Agora : les idées, les arts, les sociétés », traduit de l'allemand par Pierre Kamnitzer. Première partie de <u>Sur le processus de civilisation</u>, paru en allemand en 1939. Chapitre VII : « Les modifications de l'agressivité », pages 279 à 297.</p> <p>« Les structures affectives de l'homme forment un tout ». L'agressivité n'est pas isolable de l'économie pulsionnelle. Transformation des affects et réduction en ce qui concerne l'agressivité. Contrôle social de plus en plus fort, amenant à un véritable autocontrôle. Au Moyen Age, l'agressivité et le plaisir de faire souffrir font partie des normes de l'époque. Puis, l'esprit chevaleresque impose de combattre pour la bonne cause. La société de cour va achever ce processus. « [...] notre thèse générale [...] qu'il y a interdépendance étroite entre structures sociales et structures émotionnelles. » (page 292). Le monopole de la contrainte physique passe à l'Etat. La mise à mort est matérialisée par des instruments. Le sport remplace la guerre. Le sens olfactif est réprimé pour être animal et c'est l'œil qui apporte à l'homme moderne son plaisir. Le processus de civilisation est un processus de pacification des conduites et de contrôle des affects.</p>
ÉLIAS Norbert	<p><u>La société de cour</u>, Paris : Flammarion, 1985 ? « Champs ».</p> <p>Complémentaire à « la civilisation des mœurs », sur les mœurs de cour.</p>
ÉLIAS Norbert	<p><u>La dynamique de l'occident</u>, Paris, 1975 (en français). Seconde partie de <u>Sur le processus de civilisation</u>, paru en allemand en 1939.</p>
ÉLIAS Norbert	<p><u>La société des individus</u>, Paris : Fayard, 1987.</p>
ÉLIAS Norbert DUNNING Eric	<p><u>Sport et civilisation. La violence maîtrisée</u>, Paris : Fayard, 1994 [1986 en anglais], 396 pages.</p> <p>Pour Philippe Salvadori (page 139), si l'on reprend la définition d'Elias, la chasse est un sport : affrontement physique selon des règles précises, sur un pied d'égalité (dans un processus de civilisation de pacification des conduites et contrôle des affects).</p>
FOUCAULT Michel	<p><u>Surveiller et punir. Naissance de la prison</u>, Paris : Gallimard, 1991 [1975], « Bibliothèque des histoires », 318 pages. Chapitre III : le panoptisme, pages 197 à 229.</p> <p>La surveillance villageoise et le panoptique forestier. Le panoptique est un dispositif qui permet le fonctionnement capillaire du pouvoir. « (...) toutes les instances de contrôle individuel fonctionnent sur un double mode : celui du partage binaire et du marquage (fou-non fou ; dangereux-inoffensif ; normal-anormal) et celui de l'assignation coercitive, de la répartition différentielle (qui il est ; où il doit être ; par quoi le caractériser ; comment le reconnaître ; comment exercer sur lui, de manière individuelle, une surveillance constante etc.). » Le Panopticon est un moyen d'économiser du personnel de surveillance et les rituel de démonstration du pouvoir : répression par exemple. But originel : « neutraliser les dangers, de fixer des populations inutiles ou agitées ». Un bon complément à la théorie des meurs de Norbert Elias : l'exercice de la violence n'est plus autant nécessaire.</p>
GOBLOT Edmond	<p><u>La barrière et le niveau. Etude sociologique sur la bourgeoisie française moderne</u>, Brionne : Gérard Monfort éditions, 1985 [1925].</p>
HÉLAN François	<p>« La seconde nature de l'habitus : tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique », in <u>Revue française de sociologie</u>, n°28 (3), 1987, pages 385 à 416.</p> <p>Entre l'agi et l'agir, l'habitus cherche à établir une médiation, à la façon d'un espace socialisé et socialisant.</p>
HÉLAN François	<p>« L'assise statistique de la sociologie », in <u>Économie et statistique</u>, n°168, juillet-août 1984, pages 23 à 35.</p>

VEBLEN Thorstein	Théorie de la chasse de loisir, précédé de « Avez-vous lu Veblen ? » de Raymond Aron, traduit de l'anglais par Louis Evrard, Paris : Gallimard, 1 <sup>er</sup> trimestre 1978 [1970 pour la première édition française « Bibliothèque des sciences humaines », 1899 pour l'édition originale en anglais], 278 pages.
------------------	---

## XXIV.] CHASSE : DIMENSIONS LOCALE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
ACDPM Baie de Somme	Plaquette de présentation : « Chasser en Baie de Somme : <i>un art de vivre à découvrir</i> ». « La Chasse à la Botte : des joies simples », « Le Cercueil : un gibier bien mérité », « La Toile : un travail de forçat pour un salaire de misère... », « La Toile et le Cercueil, une véritable communion avec la nature... », « Le Canard Siffleur, emblème de notre Association », « Avec papa chasseur, comment ne pas le devenir un jour... », « L'art de l'attache, où se révèle le savoir-faire du huttier... ».
ACDPM Baie de Somme	<u>Règlement intérieur</u> , document ronéotypé, 7 pages. Importants éléments pour le territoire. Abonnement à « La Sauvagine » prévu dans l'adhésion.
ACDPM Baie d'Authie Sud	« Cahier des charges des travaux en Baie d'Authie », 7 pages.
ACDPM Littoral Picard Sud	« Règlement intérieur », après 2000, 4 pages.
APCGEDS	<u>Guide du sauvaginier</u> . Département de la Somme, Saleux (80480) : Norsud SA, troisième trimestre 1999, 68 pages.
UPACGEM	<u>Guide du sauvaginier</u> . Département de la Somme, Saleux (80480) : Norsud SA, édition de 2001, 28 pages. Editorial : « Le choix des armes » : politique. Soutien publicitaire d'une communauté de communes. Valorisation de l'OMPO. Valorisation de la grande manifestation de 1998 pour inciter à adhérer à l'ANCGE. Promotion et explication du jeu « Allons à la chasse ». Compte-rendu de l'opération « Solidarité Chasseurs », par rapport aux inondations dans la Somme.
BERNARD Hervé	<u>La chasse au gibier d'eau en Picardie maritime</u> , mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Emmanuel-Paul. Désiré, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, juin 1996, 187 pages et annexes. Très riche état des lieux de la chasse sur l'estuaire de la Somme. Données quantitatives, historiques et cartographiques.
BERNARD Hervé	<u>L'aménagement et l'entretien des marais arrière littoraux en Picardie Maritime</u> , mémoire de stage, D.E.S.S. Environnement, Aménagement, Développement agricole et agroalimentaire, octobre 1997, 92 pages.
CABANAU Laurent	« Chevreuils et sangliers dans la Somme », in <u>Sanglier passion</u> , n°47, octobre-novembre 2005, pages 55 à 57. Evocation du système original de dons et contre dons proposé par l'ADCGG.80 : « chasse aux jeunes » où les services physiques remplacent les actions financières de chasse. Chiffres des tableaux de chasse de 1975 à 2004.
CHEMIN Edith	<u>La chasse en baie de Somme</u> , mémoire de maîtrise de géographie, UPJV, 1982. Description des modes de chasse.
Club Cartophile d'Abbeville	<u>Baies et marais : chasse et cartes postales</u> , avec la collaboration de l'A.C.D.P.M. de la Baie de Somme, texte et avant-propos de Pierre Gérard (journaliste et écrivain cynégétique), préface de Joseph de Valicourt (Président d'honneur de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau), Abbeville : Club Cartophile d'Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1988. Très riche recueil de vues de chasse, parfois mises en scène pour les besoins photographiques du « type local ». Voir également le dossier de Marie-Claude Scherrer et Gérard Vindt : « La carte postale de 1869 à nos jours. <i>Histoire d'un lien social</i> », dossier in <u>Alternatives économiques</u> , n°260, juillet-août 2007, pages 47 à 70.

COCU Georges	<u>La chasse à la sauvagine</u> , Chauny : A. Baticle, 1931. Déjà un discours nostalgique quant aux tableaux de chasse mirifiques d'antan en baie de Somme.
Collectif	« Baie de Somme, terre de chasse », hors série du <u>Journal d'Abbeville, et du Ponthieu-Marquenterre</u> , août 2006, 32 pages. Editorial de Dominique Delannoy, rédacteur en chef. Vendu lors de la « Fête de la chasse et de la nature », les 26 et 27 août 2006, esplanade de La Hotoie, Amiens. Très intéressantes parties historiques.
Conseil Général de la Somme	<u>La dynamique des associations dans le département de la Somme : limites, ressources et perspectives.</u> <u>Le réseau associatif dans le département de la Somme. Cartographie générale par domaine d'activités</u> , Conseil Général de la Somme, Direction du Développement Social Local, Observatoire des Données Sociales, septembre 1995.
ESTIENNE Jean	« La chasse en baie de Somme », in <u>Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Valéry-sur-Somme</u> , n°32, 2001, pages 2 à 9. Données historiques à partir de 1681. La chasse et la pêche sur le rivage étaient libres et communes à tous les sujets du roi. La délimitation entre le domaine public et les propriétés particulières : « Sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et recouvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusques où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. » (livre IV, titre VII, article 1 <sup>er</sup> ). Technique de chasse des Fleurons, interdite un peu avant 1914, car perçue cruelle et dangereuse en plein développement du tourisme. Grande tolérance des autorités, car la contrepartie de la chasse est constitué par le « guet de la mer ». Histoire des progrès techniques en matière de fusil, de poudres, de cartouches et conséquences à en tirer. Premières restrictions : interdiction des canons de 37 mm, de la chasse en bateau, limitation des périodes. Il y a 50 ans, on chassait encore toute l'année sur le littoral, de jour comme de nuit, même par temps de neige. La pratique sur le littoral constituait un cas limite de chasse banale, qui perdura particulièrement longtemps.
FDC.80	<u>Guide du sauvaginer 80</u> : saison 2004-2005, édité par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme, commissions « Gibier d'Eau et Oiseaux de Passage » et « Communication ».
FDC.80	Plaquettes de la F.D.C.80 destinée aux membres de l'assemblée générale de 1999 à 2007. Données chiffrées, objectifs et propos de mobilisation.
FDC.64	« L'agenda du chasseur des Pyrénées-Atlantiques », saison 2003-2004, FDC.64, 88 pages. Création de l'association « Palombes, Palombières, Patrimoine » : tentative de faire passer la chasse à la palombe dans un processus de patrimonialisation.
JEANSON Claude	<u>La face cachée des dunes. Le domaine du Marquenterre : souvenirs et documents (1923-1993)</u> , avec l'étonnante aventure du Parc Ornithologique racontée par ses fondateurs, Saint-Quentin-en-Tourmont : éditions Marcanterra, décembre 1999, 191 pages. Entre dévolution à la chasse et exploitation du gisement touristique, la microhistoire d'un site ornithologique devenu un des emblèmes de la baie de Somme.
MONCOMBLE Marc	<u>Scènes de chasse en baie de Somme</u> , en collaboration avec Jacques Béal, Paris : éditions Grancher, septembre 2004, 115 pages. Histoire d'une vie de chasse.
NIHOUS Frédéric, IVANIC Philippe	<u>Le guide des chasseurs de gibier d'eau du Nord</u> : saison 2003-2004, Paris : Éditions Chasse-Sports, Groupement Départemental des Chasseurs de Gibier d'Eau du Nord, Diffusion gratuite auprès des chasseurs de gibier d'eau du

	département. Le candidat CPNT à la présidentielle de 2007 signait là un fascicule de son engagement dans le militantisme sauvaginier.
Rando Nature	Plaquette de présentation : « Baie de Somme : <i>balades et découvertes</i> », bilingue français anglais. Association de randonnées en baie de Somme de l'ACDPM du même nom. On peut y lire des passages comme « Beauté originelle », « véritable paradis pour la faune et la flore », « le littoral a su préserver son identité ». Le port du Crotoy y est présenté comme « charmant petit port de pêche » ( ?!) Quelques titres : « lorsque la baie devient musicale » (chant des oiseaux), « une rencontre avec les traditions » etc.
Rando Nature	Plaquette de présentation : « Baie de Somme : <i>nature et découvertes</i> ». Association de randonnées en Baie de Somme de l'ACDPM Baie de Somme. Primé par « Les bravos de l'accueil, sous le haut patronnage du Ministre du Tourisme », Estuaire de 70 km <sup>2</sup> . « La Baie de Somme, terre d'accueil vous tend les bras ! » « Baie de Somme : terre de chasse-terre d'accueil ». « Notre équipe de guides, tous gens du cru ». Promotion de l'exposition permanente « Nature et Traditions ». Photo d'un Siffleur, emblème de l'ACDPM.
Re « Vue » Direction : Jane Trouvé Rédaction : Jane Trouvé, Jean Lonjarret	« Baie de Somme. <i>Côte picarde</i> , in <u>Re « Vue »</u> , trimestriel, n°3, octobre 2002, photos de Didier Cry, 52 pages. Page 13 : citations très instructives de l'écrivain Colette sur les « mœurs bizarres » des pêcheurs et chasseurs de la baie. La vie de Colette au Crotoy en 1907, 1908 et 1909, où elle assiste à la mise en scène photographique des « types locaux » : le chasseur de la baie, le pêcheur à pied etc. A l'époque où la chasse aristocratique s'y développe. Historique de la chasse : les fleurons, la chasse en bateau, le hutteau, la chasse à la lune ou au fanal. Les blettes (leures artificiels reproduisant la forme des oiseaux d'eau).
ROLLAND Guillemette	<u>La part des activités cynégétiques dans la gestion intégrée du littoral de la Somme – France</u> , mémoire de DEA Environnement, milieux, techniques et sociétés, sous la direction de Jean-Claude Lefeuvre, Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut National Agronomique Paris-Grignon et Université Paris VII Denis Diderot, 2003, 102 pages.
SALESSE Dominique	« Vous avez dit Louphoque ? », in <u>Le siffleur de la baie de Somme</u> , revue de l'ACDPM du même nom, n°8, 1 <sup>er</sup> trimestre 1993, page 14. Dans cet article, on oppose la « baie des phoques » pour touristes à « notre baie », l'authentique en quelque-sortes semble-t-on nous dire.
SMACôPi	<u>Séjour nature en Baie de Somme. Séjour nature « aux 400 coups »</u> , plaquette publicitaire du SMACôPi, non datée (juste avant le passage à l'euro), 1 page. 110 hectares de marais de l'ancienne hutte du vicomte Brossin de Méré. Nuitée chasse = 350 francs par personne pour 2 personnes.
TIBO (photographe) DHERMY Thibault	<u>Le hutteau</u> , album photographique, Amiens : éditions Martelle.
Valicourt de Séranvillers (De) Joseph	<u>Une vie à la hutte. Entretiens avec Jacques Béal</u> , Amiens : éditions Les Provinciales, juin 1995, 61 pages. Imprimé par Casterman à Tournai. Sorte de testatment cynégétique de la figure emblématique du gibier d'eau, en Picardie et plus généralement en France.
Valicourt de Séranvillers (De) Joseph	<u>La Picardie et ses chasses</u> , éditions du Layet, 1984.

Valicourt de Séranvillers (De) Joseph	« L'avenir de la chasse en Picardie », in <u>Picardie information</u> , revue trimestrielle d'information économique, n°8, octobre 1972, pages 43 à 46. Hymne à la Picardie. La pêche y est présentée comme la sœur de la chasse. L'auteur dénonce la déjà ancienne volonté d'assèchement des marais. Ce sont les chasseurs qui ont alors sonné l'alarme explique-t-il. Il existe selon lui nombre de menaces « actuelles » pour la chasse de la sauvagine en Picardie : remembrements, arasements des rideaux... sans évoquer le tourisme « qui envahit les forêts », de la civilisation du XX <sup>e</sup> siècle... Dénonce encore et surtout l'assèchement des marais. Il donne des exemples des auto-limitations que les chasseurs s'imposent et évoque la possibilité de bandes-abris dans la plaine. Cite Poujade pour qui « sans les chasseurs il n'y aurait plus de gibier ». Termine par le souhait de s'associer à ceux qui veulent défendre la nature telle que l'a faite le Créateur (sic).
VIGOR Catherine Sociologue & linguiste	<u>Maurice : garde-chasse en Picardie</u> , Paris : L'Harmattan, novembre 2000, 185 pages. Témoignage consacré aux évolutions de la société française sur le siècle dans la région de la forêt de Plainville (nord Oise). Chronique nostalgique du temps passé dans et autour de la forêt. L'imposition des techniques agricoles modernes et leurs conséquences sociales. Mais également vie des villages aux alentours du massif forestier, dont la « fête du poteau », qui voyait s'organiser un bal « intercommunal » dans le sous-bois, à l'intersection des chemins de chacune des communes participantes.

## XXV.] LE(S) LOCAL : HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, ÉCONOMIE, DÉMOGRAPHIE

AUTEUR(S)	RÉFÉRENCES
BARBEZ Daniel	<p><u>Marie-Grauhète i-est coquette</u>, conte en picard, Vaulx (Belgique) : Daniel Barbez édition, 2006, avec enregistrement du texte en picard, illustrations de Bruno Murer, 16 pages.</p> <p>Conte écrit par Jean-Marie Braillon (Thiérache). Marie-Groehète est une sorte de croque-mitaine du domaine picard que l'on rencontre dans les endroits dangereux pour les enfants (mares, rivières, soupiroux, puits et zones humides).</p>
BARON Guy	<p><u>Le Vimeu : une étude de pays</u>, Amiens : CRDP, 1986, 228 pages.</p> <p>Carte page 211 : l'aire des loisirs des habitants du Vimeu : la baie de Somme.</p>
BÉAL Jacques	<p><u>La sorcellerie en Picardie</u>, Lyon : Horvath, non daté (probablement fin des années 70, début 80), 93 pages.</p> <p>Photos centrales sur les pierres magiques dans la région.</p>
BÉAL Jacques	<p><u>En Picardie : la Somme d'autrefois</u>, non daté.</p> <p>Bon exemple de l'appropriation du toponyme picard et de son association assimilation à la Somme.</p>
BLONDIN Jules	<p><u>L'arrivée des allemands, 19 mai 1940 : Amiens, la Somme et l'Oise. Un ancien de Verdun 14-18 et 39-45 raconte... ce dont on a jamais parlé...</u>, Villemandeur (45700) : éditions JPB, décembre, 1987, 61 pages.</p> <p>Une historiette qui donne une idée de « l'homme-en-compte » de Frédéric Chauvaud.</p>
BONNET-LABORDERIE Philippe	<p><u>Bulletin du Groupe d'Etude des Monuments et Œuvres de l'Oise et du Beauvaisis</u>, n°88-89 : « Les lieux de mémoire de la guerre 1914-18 dans l'Oise », 64 pages.</p> <p>Les tranchées-abri en zone forestière. De nombreuses cartes des avancées allemandes autour de notre terrain du Santerre Oise. Les bornes symboliques placées sur les points de l'avancée extrême des allemands. L'exemple de reconstruction du Frestoy-Vaux, que nous avons analysé dans le corps du texte comme un trait d'union spatial.</p>
BONNET-LABORDERIE Philippe	<p><u>Histoire de l'Oise. Arts et histoire dans les Pays de d'Oise</u>, Beauvais : GEMOB (Groupe d'Etude des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis), 1991 (deuxième édition revue et augmentée), 184 pages.</p> <p>La carte de l'Oise sous la révolution de 1789, avec l'ancien découpage administratif : les premiers cantons et l'organisation d'une France à pied.</p>
BUREAU Barbara, CHAMBERS Claudia (textes)	<p><u>Rye Bay/Baie de Somme. Discover the wildlife of two bays/A la découverte des milieux naturels des deux baies</u>, plaquette de présentation, East Sussex Country Council &amp; SMACôPi, Tibo (photos), Théliet Colette (illustrations), Amiens : Martelle éditions, non daté, avec le soutien de la Communauté Européenne, 65 pages.</p>
CAMBRY Jacques	<p><u>Description du département de l'Oise</u>, Marseille : Laffitte Reprints, 1982 [1803], tome 1, 456 pages.</p> <p>Les « reprints » de Laffitte sont des reprises des textes originaux, ici du premier monographe de l'Oise, également premier préfet du département, qui procède à la manière des descriptions de voyageurs de son époque. Il passe sur le terrain nous intéressant dans le département, et à Plainville dont il fait une description très précise, commentant les relations du chatelain et des habitants, évoquant le jeu de paume etc.</p>
CAPPRONNIER Jean-Charles	<p><u>Des métiers et des hommes. Le bourg de Breteuil (Oise) aux 17<sup>ième</sup> et 18<sup>ième</sup> siècles</u>, préface de Robert Fossier, Société Historique de Breteuil, avec le soutien de la ville de Breteuil-sur-Noye, du Conseil Général de l'Oise et du Conseil Régional de Picardie, premier trimestre 1994, 160 pages.</p> <p>La vie économique du chef-lieu de canton.</p>



CEGARRA Marie	<p><u>Jeux de balle en Picardie. Les frontières de l'invisible</u>, Paris : L'Harmattan, janvier 1998, « Les cahiers du CEFRESS », 262 pages.</p> <p>Une analyse structurales des quatre « jeux sportifs cousins », la longue paume, le ballon au poing, la balle à la main et la balle au tamis, dans leurs relations réciproques, partage du territoire et modes de sociabilité. L'auteur met en relation la vitalité/extinction des pratiques en relation avec la relation des autochtones villageois aux populations allogènes.</p>
Chambre d'Agriculture de l'Oise	<p>Recueil des usages locaux du département de l'Oise, Beauvais : Chambre d'Agriculture de l'Oise, approuvés par le Conseil Général le 17 novembre 1955, 30 pages.</p> <p>De très précieuses informations sur la façon de marquer le territoire du sceau de la propriété.</p>
Collectif	<p>« Les Oyats : <i>le journal des habitants de l'ouest de la Somme</i> », n°1, printemps 2002, 1€70, 24 pages. Tirage : 5000 exemplaires. Directeur de la publication : Laurent Leclercq. Edité par CDM.</p> <p>« Oyats » est l'appellation picarde pour une plante locale qui a pour particularité de fixer les dunes. La symbolique recherchée devient ainsi très claire. « Cette plante étonnante qui retient les grains de sable toujours prêts à partir. Puisse-t-elle devenir le symbole des liens tissés entre nous » (éditorial de Laurent Leclercq).</p> <p>Les rubriques de la revue : histoire, le picard-racines, les jeunes nous parlent, les actions innovantes et/ou originales, le billet, cultures picardes, les plantes. Laurent Leclercq s'occupe visiblement également de l'association SommeWest, qui a « Le journal SommeWest » : allusion au far-west.</p>
Collectif	<u>Baie de Somme... Côte picarde</u> , revue trimestrielle n°3, octobre 2002.
Collectif	<p><u>Mémoires d'ici. Fragments d'histoire du plateau picard</u>, 2006, par les sociétés historiques de Breteuil-sur-Noye, Clermont, Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée, non paginé, environ 200 pages.</p> <p>Quand on réalise un ouvrage d'histoire on l'inscrit dans le local : « ici ». Ce volume en est un bon exemple, avec un ensemble d'articles portant en bonne partie sur notre terrain.</p>
Collectif	<p><u>Témoignages. Souvenirs de guerre et de résistance 1939-1945 : Plateau Picard et Santerre</u>, Cercle Maurice Blanchard de Montdidier, Société Historique de Montdidier, Beauvais : Imprimerie ICA, 1994, 119 pages.</p> <p>Première partie consacrée à la résistance dans le massif forestier. Les habitants ont ainsi été invités à raconter leurs souvenirs.</p>
Courrier Picard (Le)	« Oise/Ile-de-France : l'amour-haine », 5 février 1999, pages 1 et 3. Ce texte est le premier d'un dossier consacré à « L'oise, département sous influence ».
DATAR. / INSEE / Ministère de l'Agriculture	<u>Inventaire communal. Communosopes, cartovisions</u> , C.D. ROM, 1998.
DAWSON Alain	<p><u>Le picard de poche</u>, illustrations de Jean-Louis Goussé, Chennevières-sur-Marne (94431) : Assimil, août 2003, « Evasion », série « Langues de poche », 183 pages.</p> <p>Partie consacrée à la chasse.</p>
DÉSIRÉ Emmanuelle, DESIRÉ-MARCHAND Joëlle (Direction)	<u>Picardie Atlas</u> , Amiens : Association d'Études et de Cartographie de Picardie (AECRP), département de géographie, Université de Picardie Jules Verne, 1989.
GAILLARD Jean-Louis	<p><u>Fressenneville. Un siècle d'histoire : 1850-1950</u>, à compte d'auteur, Fressenneville : imprimerie Carré, décembre 1997 (deuxième édition revue et actualisée), tiré en 500 exemplaires.</p> <p>Voir « Les évènements de 1906 » : les grèves du Vimeu et la façon dont elles continuent à s'inscrire dans la mémoire collective.</p>

GOUDALLIER Léon	<p>« Notes sur les propriétaires de la terre de Plainville et du château », in <u>Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie</u>, Amiens : Musée de Picardie, n°4, 1924, pages 258 à 370.</p> <p>Confronté à la reconstruction de l'histoire villageoise par les habitants à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ce texte permet de comprendre comment se réalisent les réductions et extensions de sens dans l'imaginaire populaire.</p>
GOUDALLIER Léon	<p><u>Sonnets picards</u>, Amiens : Université de Picardie, Centre d'Etudes Picardes, VIII, 1979, 79 pages.</p> <p>Hymne agrarien, ironique et parfois nostalgique, formant par certains aspects un témoignage des rôles, fonctions emblématiques et statuts dans le village au début du XX<sup>e</sup> siècle.</p>
GOUDALLIER Léon	<p><u>Joies et peines de naguère dans un village picard</u>, <u>Eklitra</u> n°48, présentation de René Debrie, Amiens : Bibliothèque Municipale, 1988, 23 pages.</p> <p>Idem, avec un ensemble d'informations complémentaires sur le poète local et l'usage qu'il fait de pseudonymes empruntés à la toponymie locale: Philogone d'Harissart par exemple. Témoignages des mœurs paysannes fin XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècles. Exemple avec le poème « Min poays ! », 1899 : critique des paysans éblouis par les lumières de la ville et des bourgeois enrichies. Hymne au village natal (ruralisme anti-citadin).</p>
GRAVES Louis	<p><u>Cantons de Breteuil &amp; Clermont</u>, Paris : Res Universis, février 1991, « Monographies des villes et villages de France », sous la direction de M.-G. Michberth, 152 pages (Breteuil) et 211 pages (Clermont). Fac-similé des éditions restaurées du « Précis statistique du canton de Breteuil » de 1843 et du « Précis statistique du canton de Clermont » de 1838, publié par le secrétaire général de la préfecture de l'Oise dans « L'annuaire de l'Oise ».</p> <p>Une véritable bible pour l'histoire locale, le cadre monographique rigoureux étant suivi ici point par point, contrairement au récit descriptif de Jacques Cambry. On y découvre un département encore très rural. La voie ferrée n'apparaît qu'à cette époque à Clermont. Breteuil est à l'époque une véritable petite ville, davantage qu'un bourg. La mendicité y est fortement présente. On inhume par famille dans les cimetières alors que la loi prescrit par rangées. « La population attache le plus grand prix à la conservation de l'existence communale indépendante ; on a été contraint par les réclamations incessantes des habitants de rétablir plusieurs municipalités supprimées. Les hameaux tendent à s'isoler de leurs chefs-lieux. »</p> <p>Le « petite peuple » parle le « picard pur » et le reste de la population un mélange français picard. Une ordonnance royale du 3 octobre 1827 réunit Sérevillers au Mesnil. En 1833, Sérevillers retrouve son autonomie. Mory-Montcrux fut réuni à La Hérelle par une ordonnance royale du 27 décembre 1826 et retrouve son indépendance municipale en 1833. Le canton de Breteuil a été cadastré en 1828.</p>
INSEE PICARDIE	<p><u>Tableaux de l'économie picarde</u>, numéro 3 de <u>Chroniques</u>, mars 1996, 165 pages.</p>
INSEE PICARDIE	<p>« Les emplois en Picardie. <i>Première région ouvrière et trop faible dynamisme des cadres</i> », in <u>INSEE Picardie Relais</u>, n°99, 2001.</p> <p>La Picardie devient la première région ouvrière de France en valeurs relatives.</p>
INSEE PICARDIE	<p>« Les catégories socioprofessionnelles en Picardie. Études, activité, retraite : comment se distinguent les picards ? », in <u>INSEE Picardie Relais</u>, n°98, 2001.</p> <p>Voir les Ouvriers sur le Littoral Picard.</p>
INSEE PICARDIE	<p>« Les clivages économiques de la Picardie », in <u>INSEE Picardie Relais</u>, n°52, septembre 1997.</p> <p>Le Faible Dynamisme Démographique du Littoral.</p>
INSEE PICARDIE	<p>« 1 857 300 picards », in <u>INSEE Picardie Relais</u>, dossier n°20, octobre 1999.</p> <p>Le Faible Dynamisme Démographique du Littoral.</p>
INSEE PICARDIE	<p>« Deux siècles d'évolution démographique en Picardie », in <u>Relais</u>, n° 87, 2000.</p>
INSEE PICARDIE	<p>« Vivre en Picardie, travailler en Ile-de-France », in <u>INSEE Picardie Relais</u>, n° 17,</p>

	juin 1994.
INSEE PICARDIE	« Habiter en Picardie : <i>souvent à la campagne, rarement en banlieue</i> », in <u>INSEE Picardie Relais</u> , n°93, 2001.
INSEE PICARDIE, Observatoire de l'Oise	<u>L'Oise et ses cantons</u> , synthèse statistique réalisée par l'INSEE Picardie pour le Conseil Général de l'Oise, 2006, 194 pages.
IVART Pierre (coordination par RACINE Françoise)	<u>Langue et littérature picardes</u> , catalogue de l'exposition, Amiens : Bibliothèque Départementale de la Somme, juin 2000, avec la participation du Conseil Général de la Somme, 68 pages. Carte du domaine linguistique picard.
JAY Michel	<u>Baie de Somme</u> , Paris : Gallimard et Conservatoire du Littoral, novembre 2002, « Carnets du littoral », dirigée par Françoise Chabbert et Dominique Legrain, non paginé.
JOANNE Adolphe	<u>Le département de la Somme</u> , Paris : Hachette, 1869. Page 9 : « l'un des endroits des plus peuplés, des plus fertiles, des plus industriels de France. » La « ruralisation » du département explique en grande partie ses questionnements identitaires dès la désindustrialisation engagée.
JULI Abbé (pseudonyme de l'abbé Ernest Houssay)	<u>L'aumônier de Faidherbe à l'armée du Nord. Campagne de 1870-71</u> , biographie de Louis-Irénée Sterlin, archives départementales du Pas-de-Calais, A 1.014 8. Voir « L'affaire de Plainville », texte original de Michel Sterlin, annexe I. « l'aumônier de Faidherbe », le surnom de Louis-Irénée Sterlin, prêtre de Plainville avant et après la guerre de 1870, fondateur d'une église, d'un chalet et surtout l'une des matières premières dans le travail de reconstruction d'une histoire populaire du village, laquelle frise parfois avec la mystification.
LAZURE Marcel	<u>Les jeux de balle et de ballon picards : <i>Ballon au Poing, Longue Paume, Balle à la Main, Balle au Tamis</i></u> , Amiens : Centre Régional de la Documentation Pédagogique de Picardie, deuxième trimestre 1996 [seconde édition], 119 pages. Le seul ouvrage sur les jeux sportifs dits « de chasse » et aujourd'hui cantonnés à une petite région Picardie, qui permet d'entrevoir l'existence d'un rapport structurant à l'espace de jeu, dépassant le seul cadre de l'exercice sportif. D'une certaine façon, les jeux de chasse sont une métaphore du rapport à la territorialité. On comprend mieux que ce soient quelques villages picards qui se maintiennent dans cette activité distinctive.
LEBEGUE Maurice	<u>Les noms des communes du département de l'Oise</u> , Amiens : Musée de Picardie, premier trimestre 1994, avec le concours du Conseil Général de l'Oise et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, préface du professeur Jacques Chaurand, « collection de la Société de Linguistique Picarde, tome XXVIII », 234 pages. Voir également « Le Lambert », du nom d'Emile Lambert, auteur de <u>Toponymie du département de l'Oise</u> , 1963. La toponymie permet ici d'obtenir quelques éléments sur l'organisation foncière du territoire.
LOUBIÈRE Jean-Richard	<u>Picards, faites vos jeux !</u> Amiens : Ligue de Picardie de Longue Paume et commission sports et jeux du Conseil régional de Picardie, 2000. Ouvrage promotionnel et illustration du traditionnalisme autour des jeux sportifs dits « picards ».
MALLET Robert	« De la spéculation sur les espaces et ceux de la Baie de Somme en particulier », discours de réception à l'académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, 1974, CRDP, Amiens. Cf. ses remarques critiques sur la chasse.
MICHEL-JONES Françoise	« La Picardie d'Hector Malor : <i>En Famille, le rêve dans la réalité</i> », colloque du CEFRESS, Amiens, novembre 2003. A paraître en 2007 dans un ouvrage collectif du CEFRESS, Paris : L'Harmattan. La hutte de chasse du patron des usines Saint Frères. La Somme comme

	département très développé à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle. A relier à l'ouvrage d'Adolphe Joanne ci-dessus.
Office Culturel Régional de Picardie (OCRP)	« Sports et jeux de paume en Picardie », plaquette de présentation avec le soutien financier du Conseil Régional de Picardie, en collaboration avec la FFLP, la FFBP, la FFBM, la Fédération des Sociétés de Balle au Tamis, l'Union Tertous, 2006. Chasse en français se dit cache en picard et kaatsen (soit « jouer à la balle ») dans la paume hollandaise. Il y a donc un rapport évident entre la cache cynégétique et la cache paumiste, au sens de pousser (le gibier ou la balle).
RACINE Française (direction)	<u>Contes et légendes en Picardie</u> , catalogue de l'exposition, Amiens : Bibliothèque Départementale de la Somme, juin 2000, avec la participation du Conseil Général de la Somme, 143 pages. La baie de Somme est née de la soif de Gargantua : une géographie régionale fantasmagorique.
ROGER Adrien	Le tremblement de terre de 1756 dans la région de Breteuil-sur-Noye et de Saint-Just-en-Chaussée, publication de la Société Historique de Breteuil-sur-Noye, 1987, 17 pages. Un évènement qui a fortement marqué les esprits. Disparition de 3 hameaux de Chepoix et peut-être d'autres. Nombreuses processions, prières, offices, saluts etc. après le séisme pour conjurer la colère divine. A pieds nus, on vient à la chapelle de Bon Secours de Gannes des villages alentours, jusqu'à Tartigny, distant d'une quinzaine de km.
SMACôPi, Picardie Nature, Réserve Naturelle de la baie de Somme	« Les phoques de la Baie de Somme », plaquette de présentation, avec la participation de la Communauté Européenne, La DIREN, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme. Plaquette également éditée en anglais. L'ours de la côte picarde draine vers lui études, suivi et médias.
SMACôPi	« Le Hâble d'Ault : <i>une zone humide protégée par un cordon de galets</i> », plaquette de présentation Site unique en France, ancienne lagune protégée de la mer par un cordon de galets. Hâble vient de Hâvre, port. Séparé de la mer définitivement en 1766 par la digue du Grand Barrement afin de garantir la protection des terrains et des habitants. Le cordon de galets a reculé de 150 à 200 mètres depuis 1700. Depuis 1990, apport artificiel de galets. L'ONC y a créé une réserve naturelle en 1982. Présence d'anciennes gravières (carrières). Plus grand centre de pêche du Nord de la France, puis fermeture, impliquant l'aménagement agricole, puis la pratique de la chasse dès la 1 <sup>ère</sup> ½ du XIX <sup>e</sup> siècle.
SMACôPi	« La maison de l'oiseau en Baie de Somme : <i>guide de visite</i> », plaquette de présentation. Créée en 1984. « Elle est bâtie à l'emplacement d'une ancienne ferme au lieu dit « le petit tératu ». Son propriétaire, Gaston Holleville, l'avait léguée à la commune de Lanchères pour qu'après sa mort hommage soit rendu à l'oiseau ». Rapaces présentés comme de « fameux chasseurs du ciel ». 230 espèces d'oiseaux, migrants ou sédentaires, fréquentent la côte picarde sur un total de 452 au niveau européen. Sorte de clou du spectacle pour un département qui se fait fort d'être celui de l'oiseau.
SMACôPi	<u>SDAU de la Côte Picarde. Révision partielle</u> , octobre 2000. Cartes et données.
STERLIN Louis-Irénée (abbé)	Ensemble de documents ronéotypés pour le recueil de fonds servant à « l'œuvre de Saint-Michel », sur la reconstruction de l'église de Plainville et les projets d'orphelinat, archives de la Somme, Amiens, cote 4J (188). Ainsi que son ouvrage testamentaire : <u>Souvenirs de la campagne 1870-1871. Aux bienfaiteurs de l'église de Plainville</u> , Montdidier : Typographie A. Radenez,

	1871, 80 pages. Avec cet ouvrage copié et recopié par plusieurs générations de plainvillois, le mythe se construit, se déforme, se transmet.
STERLIN Michel	« L'affaire de Plainville », document ronéotypé, 48 pages. L'arrivée de Louis-Irénée Sterlin est liée au souci d'encadrer religieusement les bûcherons qui travaillent au défrichement d'une partie de la forêt et qui vivent dans des bâtiments temporaires. L'abbé organise des processions qui rencontrent un grand succès, au-delà des limites de Plainville. Caveau de Sterlin prévu au centre du transept, sous une dalle portant les initiales « L.S. ». Le tympan de l'église montre par ailleurs le fondateur offrant une église à son évêque.
STERLIN Michel	<u>La saga des « Sterlin »</u> . <i>La dynamique des générations</i> , Maucourt (60640, cidex 316) : édité par l'auteur, diffusion par le CAMS (Cercle des Amateurs de Mémoires et Souvenirs), « Document », troisième trimestre 1995, 328 pages.
Syndicat Mixte de l'Oise Picarde	« Analyse des enquêtes Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat », 10 pages. Sur 501 questionnaires : 88% de propriétaires. 53% habitent la commune depuis plus de 10 ans, 47% dans le même logement. La principale raison d'installation dans le secteur est « originaire de cette région ». Sur 7% souhaitant déménager, seuls 16% ne se plaisent pas dans leur commune, 13% souhaitent se rapprocher de la ville.
Valicourt de Séranvillers (De) Joseph	<u>La baie de Somme : son histoire, son fleuve, ses renclôtures, ses problèmes, son avenir</u> , Noyelles-sur-Mer : ISA éditions Sobanska, troisième trimestre 1996, 143 pages.
VASSELLE François	« Le château de Plainville », pages 42 à 44. Le château et le parc furent détruits en 1833 par des spéculateurs. Ajoutons qu'elle fut dénoncée comme « bande noire » par Victor Hugo. La mystification plainvilloise en a fait un groupe de chevaliers destructeurs.
VASSELLE François	« La ferme du château de Plainville », in <u>Bulletin du Groupe d'Etude des Monuments et Œuvres de l'Oise et du Beauvaisis</u> , n°88-89 : « Les lieux de mémoire de la guerre 1914-18 dans l'Oise », 64 pages, ici pages 43 à 46. Le parc du château fut dessiné par Le Nôtre, « selon la tradition ». Un élément qui va venir renforcer le mythe du village promis à un grand destin. « La ferme de Plainville a été construite à une époque où les traités de Charles Etienne ou Olivier de Serre voulaient proposer des solutions nouvelles et rationnelles pour les grandes exploitations agricoles. »
WEST James (pseudonyme de l'anthropologue Larry LURIN)	<u>Plainville, U.S.A.</u> , New-York and London : Columbia University, 1966 [1945], 238 pages. Etude anthropologique d'une petite communauté de paysans américains confrontée à son environnement moderne. Elle étudie la socialisation des enfants et leur devenir d'adultes. Il s'agit d'une contribution à l'histoire américaine qui comptera dans l'avenir. Etude financée par l'université de Columbia, département d'anthropologie. Les plainvillois retiendront de l'existence de ce livre que leur petit village picard aura essaimé à travers le vaste far west.

**UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
AMIENS**

**DOCTORAT  
SOCIOLOGIE  
RURALITÉ & ENVIRONNEMENT**

**ANNEXES**

Directeur **Jean COPANS**  
Codirecteur **Bernard KALAORA**

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## ANNEXE I

## LÉGISLATIVES 2002 - RÉSULTATS COMPLÉMENTAIRES

33 CIRCONSCRIPTIONS AU-DESSUS DU SEUIL DES 5%  
(par ordre des départements)

DEPARTEMENT	Circonscription(s) ≥ 5% / Total Circonscriptions	% Exprimés	% Inscrits
Somme 3	5 sur 6	14,63	10,60
Somme 4	5 sur 6	13,30	8,94
Gironde 5	4 sur 11	12,75	8,42
Pas-de-Calais 4	3 sur 14	9,48	5,92
Pyrénées-Atlantiques 2	2 sur 6	9,43	6,64
Hérault 5	2 sur 7	9,20	6,09
Maine-et-Loire 3	1 sur 7	7,62	4,75
Ariège 1	1 sur 2	7,17	4,71
Manche 4	2 sur 5	6,89	4,16
Somme 5	5 sur 6	6,87	4,41
Charente-Maritime 4	4 sur 5	6,78	4,29
Loire-Atlantique 9	1 sur 10	6,58	4,29
Landes 2	3 sur 3	6,40	4,33
Landes 3	3 sur 3	6,26	4,44
Pyrénées-Atlantiques 4	2 sur 6	6,22	4,21
Charente-Maritime 5	4 sur 5	6,17	3,92
Hautes-Pyrénées 1	2 sur 3	6,10	3,95
Lot 2	1 sur 2	6,00	4,23
Pas-de-Calais 7	3 sur 14	5,91	4,17
Landes 1	3 sur 3	5,80	3,95
Charente-Maritime 2	4 sur 5	5,76	3,60
Calvados 5	1 sur 6	5,75	3,56
Somme 1	5 sur 6	5,62	3,36
Manche 2	2 sur 5	5,59	3,65
Vendée 1	1 sur 5	5,46	3,44
Pas-de-Calais 7	3 sur 14	5,29	2,98
Gironde 9	4 sur 11	5,28	3,58
Gironde 11	4 sur 11	5,21	3,42
Gironde 8	4 sur 11	5,20	3,52
Hérault 4	2 sur 7	5,15	3,45
Charente-Maritime 3	4 sur 5	5,13	3,28
Somme 6	5 sur 6	5,12	3,41
Charente 2	1 sur 4	5,01	3,19
<b>ENSEMBLE</b>	<b>33 sur 577</b>	<b>6,90</b>	<b>4,52</b>

**LA SOMME TOUJOURS FIGURE DE PROUE**  
**RESULTATS PAR CIRCONSCRIPTION : ordre décroissant** (et indication géographique en Picardie)

<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>Voix</b>	<b>Exprimés</b>	<b>%</b>
SOMME 3 Vimeu (ouest)	6986	47737	14,63%
SOMME 4 Ponthieu (ouest)	6364	47854	13,30%
SOMME 5 Santerre (centre nord)	2843	41362	6,87%
SOMME 1 Amiens (banlieue nord et ouest)	1930	34328	5,62%
SOMME 6 Plateau Picard (centre ouest)	2577	50332	5,12%
AISNE 1 Laonnois (centre est)	1118	43494	2,57%
SOMME 2 Amiens (centre et banlieue sud)	974	39337	2,48%
OISE 2 Normande (ouest et sud-ouest)	1124	50013	2,25%
AISNE 3 Thiérache (nord-est)	850	45078	1,89%
AISNE 4 Soissonnais (sud-est)	802	46182	1,74%
AISNE 2 Saint-Quentinois (nord-est)	718	47054	1,53%
OISE 6 Noyonnais (centre)	547	44827	1,22%
OISE 7 Clermontois (centre sud)	508	41638	1,22%
OISE 6 Plateau Picard (centre)	572	47958	1,19%
OISE 3 Ile-de-France(centre sud)	428	37873	1,13%
AISNE 5 Château-Thierry (sud)	528	47682	1,11%
OISE 5 Compiégnois (centre)	412	41106	1,00%
OISE 4 Vexin Français (centre sud)	496	50877	0,97%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>29 777</b>	<b>804 732</b>	<b>3,70%</b>

**COMPARATIF PRESIDENTIELLE / LEGISLATIVES**

<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>Présidentielle (en %)</b>	<b>Législatives (en %)</b>		<b>Différentiel (en points)</b>
		<b>en %</b>	<b>ordre</b>	
SOMME 4 Ponthieu (ouest)	19,56%	13,30%	2	6,26
SOMME 3 Vimeu (ouest)	18,78%	14,63%	1	4,15
SOMME 6 Plateau Picard (centre ouest)	10,42%	5,12%	5	5,30
SOMME 5 Santerre (centre nord)	9,53%	6,87%	3	2,66
SOMME 1 Amiens (banlieue nord et ouest)	7,37%	5,62%	4	1,75
AISNE 3 Thiérache (nord-est)	5,48%	1,89%	9	3,59
AISNE 1 Laonnois (centre est)	4,57%	2,57%	6	2,00
OISE 2 Normande (ouest et sud-ouest)	4,56%	2,25%	8	2,31
OISE 1 Plateau Picard (centre)	4,46%	1,19%	14	3,27
SOMME 2 Amiens (centre et banlieue sud)	4,39%	2,48%	7	1,91
OISE 6 Noyonnais (centre)	3,66%	1,22%	12	2,44
AISNE 4 Soissonnais (sud-est)	3,54%	1,74%	10	1,80
AISNE 5 Château-Thierry (sud)	3,48%	1,11%	16	2,37
AISNE 2 Saint-Quentinois (nord-est)	3,37%	1,53%	11	1,84
OISE 5 Compiégnois (centre)	2,81%	1,00%	17	1,81
OISE 7 Clermontois (centre sud)	2,57%	1,22%	12	1,35
OISE 3 Ile-de-France(centre sud)	2,36%	1,13%	15	1,23
OISE 4 Vexin Français (centre sud)	2,08%	0,97%	18	1,11
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6,31%</b>	<b>3,70%</b>	<b>///////</b>	<b>2,58</b>



**RESULTATS DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES SUR LES CANTONS DU SITE PIC.01**  
 (valeurs absolues et %)

Cantons	Inscrits	Votants	Exprimés		Extrême Gauche	Parti Communiste	Parti Socialiste	Divers Gauche	Ecologistes	CPNT	U.D.F.	UMP. <sup>1352</sup>	Front National	Droit de Chasse	MNR.
<b>LEGISLATIVES : 1<sup>er</sup> Tour</b>															
Canton Abbeville-Sud Rural	2390	1865	1823		55	86	379	15	22	337	83	652	152	29	13
Pourcentages	100	78,03	97,75		3,02	4,72	20,79	0,82	1,21	18,49	4,55	35,76	8,34	1,59	0,71
Canton Ault	8699	6069	5932		172	953	1400	38	92	824		1745	593	82	33
Pourcentages	100	69,77	97,74		2,90	16,07	23,60	0,64	1,55	13,89		29,42	10,00	1,38	0,56
Canton Moyenneville	6637	5034	4941		101	388	1621	36	41	751		1592	339	62	11
Pourcentages	100	75,85	98,15		2,04	7,85	32,81	0,73	0,83	15,2		32,22	6,86	1,25	0,22
Canton Novion-Ponthieu	6204	4387	4294		121	156	897	27	55	892	403	1245	395	76	27
Pourcentages	100	70,71	97,88		2,82	3,63	20,89	0,63	1,28	20,77	9,39	28,99	9,20	1,77	0,63
Canton Rue	9634	6502	6401		146	195	979	44	61	1650	429	1979	745	134	39
Pourcentages	100	67,49	98,45		2,28	3,05	15,29	0,69	0,95	25,78	6,70	30,92	11,64	2,09	0,61
Canton Saint-Valéry	9275	6798	6683		119	536	1460	46	54	2131		1706	535	77	19
Pourcentages	100	73,29	98,31		1,78	8,02	21,85	0,69	0,81	31,89		25,53	8,01	1,15	0,28
<b>Ensemble</b>	<b>42839</b>	<b>30655</b>	<b>30074</b>		<b>714</b>	<b>2314</b>	<b>6736</b>	<b>206</b>	<b>325</b>	<b>6585</b>	<b>915</b>	<b>8919</b>	<b>2759</b>	<b>460</b>	<b>142</b>
<b>Pourcentages</b>	<b>100</b>	<b>71,56</b>	<b>98,10</b>		<b>2,37</b>	<b>7,69</b>	<b>22,40</b>	<b>0,68</b>	<b>1,08</b>	<b>21,90</b>	<b>3,04</b>	<b>29,66</b>	<b>9,17</b>	<b>1,53</b>	<b>0,47</b>
<b>Pourcentages SOMME<sup>1353</sup></b>	<b>100</b>	<b>67,10</b>	<b>97,89</b>		<b>3,23</b>	<b>8,24</b>	<b>23,67</b>	<b>0,99</b>	<b>2,12</b>	<b>8,31</b>	<b>17,93</b>	<b>21,57</b>	<b>11,28</b>	<b>1,31</b>	<b>0,66</b>
<b>Pourcentages FRANCE<sup>1354</sup></b>	<b>100</b>	<b>64,41</b>	<b>97,88</b>		<b>2,74</b>	<b>4,91</b>	<b>25,29</b>	<b>1,38</b>	<b>3,90</b>	<b>1,64</b>	<b>4,79</b>	<b>38,83</b>	<b>11,12</b>	<b>0,23</b>	<b>1,08</b>

Les résultats d'élections législatives sont toujours sujets à caution dans la mesure où la variété des étiquettes, parfois leur flou ou leur positionnement hors du jeu politique reconnu rend la comparaison des circonscriptions délicate et le cumul des suffrages discutable.

<sup>1352</sup> Etiquetés UMP et divers droite.

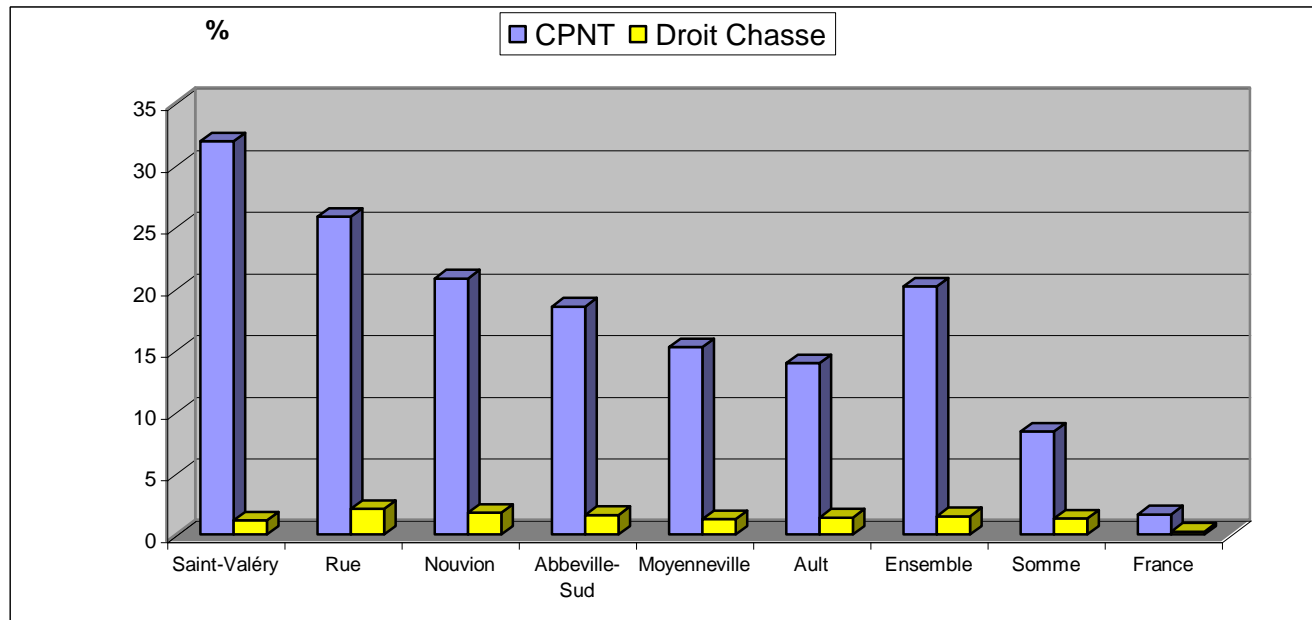
<sup>1353</sup> Total n'égale pas 100% en raison des candidats sans étiquette ou hors du jeu politique.

<sup>1354</sup> Données à considérer avec prudence, les cumuls entre formations pouvant être discutés, y compris ceux établis par le Ministère de l'intérieur.

Néanmoins, on peut ici encore constater que la Somme a tendance à participer et à se prononcer davantage que l'ensemble du territoire national. C'est encore plus vrai pour les cantons étudiés, avec un maximum atteint sur la partie rurale d'Abbeville-Sud (78,03% de participation, dont 97,75% d'exprimés).

**Pour la Somme**, le vote CPNT restant fort, avec simplement 3,75 points de moins que lors de la présidentielle, il continue à se faire au désavantage de certaines autres formations politiques, mais influe beaucoup moins que les particularismes locaux, tels que la très forte implantation de l'UDF dans le département. Pour autant, la « vague bleue » n'a pas eu ici la même incidence que dans le pays, l'ensemble de la nouvelle majorité recueillant 39,5% contre 43,62% au niveau national. Les forces de gauche (hors Verts) y restent mieux représentées (36,13% contre 34,32%), mais par l'effet du PCF et de l'extrême gauche, le parti socialiste reculant fortement. Quant aux écologistes, on ne sera pas surpris de leur voir réaliser un score moins important que leur moyenne française (2,12% contre 3,90%). Le CPNT continue de fait à bénéficier de bons résultats, avec le cinquième rang parmi les catégories politiques établies ici (8,31% contre 1,64% en France, soit un différentiel de 6,67 points).

**Pour les cantons littoraux** et dans le détail, il conserve son premier rang sur le canton de Saint-Valéry, passant au deuxième sur celui de Rue et à égalité avec le PS sur Nouvion, au troisième sur Moyenneville et Abbeville-Sud rural, au quatrième avec Ault, où le PCF garde une forte représentation. Il subit par contre une plus forte concurrence des listes Droit de Chasse, ce qui s'avère compréhensible du fait de la présence de ces listes sur l'ensemble des cinq circonscriptions. S'il faut penser que l'étiquetage Droit de Chasse a attiré pour l'essentiel des suffrages de pratiquants et de membres de leur environnement familial proche, ceux-ci seraient au nombre de 3 445 dans la Somme.



Pour les cantons littoraux, CPNT perd 5,21 points par rapport au score de Saint-Josse, ce qui explique l'absence de candidat au second tour. Ce différentiel est le plus fort sur Abbeville-Sud (-14 points). C'est l'électorat de Nicolas Lottin, candidat sur le Vimeu, qui réunit le meilleur report dans son canton de Saint-Valéry, là où il est conseiller général, puisqu'il fait mieux que Saint-Josse (plus 1,24 point). En ce sens, on relèvera que pour ce genre d'élections l'ancrage local individuel reste souvent la clef du scrutin. La concurrence de Droit de Chasse s'exerce davantage sur Rue et Nouvion, soit au nord de la baie de Somme, alors que les cantons plus populaires lui accordent moins de suffrages.

**RESULTATS DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES SUR LE SITE NATURA 2000 PIC.01 (en valeurs absolues)**

Communes	Inscrits	Votants	Exprimés		Extrême Gauche	Parti Communiste	Parti Socialiste	Divers Gauche	Ecologistes	CPNT	UDF.	UMP <sup>1355</sup>	Front National	Droit de Chasse	M.N.R.
Ault	1556	1087	1058		27	175	219	8	22	137		328	124	17	1
Boismont	447	343	340		7	18	71	2	3	111		107	15	6	0
Cahon-Gouy	177	136	131		1	12	37	1	1	19		50	8	1	1
Cambron	595	457	443		11	7	96	3	4	85	11	182	37	5	2
Cayeux-sur-Mer	2300	1597	1558		24	106	332	14	13	401		452	187	20	9
Crotoy (Le)	2086	1344	1335		17	52	155	5	13	392	68	364	230	31	8
Fort-Mahon-Plage	1111	772	757		17	6	110	9	15	190	42	258	83	24	3
Lanchères	670	506	501		13	30	62	4	5	237		113	25	10	2
Mers-les-Bains	2675	1712	1683		49	261	483	17	38	91		515	199	19	11
Noyelles-sur-Mer	603	439	427		13	18	77	4	3	130	30	100	39	8	5
Pendé	831	558	544		10	37	86	2	1	209		141	45	11	2
Ponthoile	468	332	330		9	12	34	3	2	105	14	113	33	4	1
Port-le-Grand	255	170	167		6	6	27	0	2	38	7	57	18	5	1
Quend	1101	732	718		15	13	72	9	11	201	57	230	95	9	6
Saigneville	350	272	267		5	8	47	1	3	109		70	18	6	0
Saint-Quentin-en-Tourmont	259	177	174		5	9	19	1	0	50	10	55	17	7	1
Saint-Quentin-Lamotte	1036	747	728		29	98	172	5	4	105		234	65	8	8
Saint-Valéry-sur-Somme	2065	1484	1467		20	73	315	9	12	552		361	117	7	1
Woignarue	649	493	484		4	67	81	2	6	154		109	49	11	1
<b>Ensemble</b>	<b>19234</b>	<b>13358</b>	<b>13112</b>		<b>282</b>	<b>1008</b>	<b>2495</b>	<b>99</b>	<b>158</b>	<b>3316</b>	<b>239</b>	<b>3839</b>	<b>1404</b>	<b>209</b>	<b>63</b>
<b>Pourcentages</b>	<b>100</b>	<b>69,45</b>	<b>98,16</b>		<b>2,15</b>	<b>7,69</b>	<b>19,03</b>	<b>0,76</b>	<b>1,21</b>	<b>25,29</b>	<b>1,82</b>	<b>29,28</b>	<b>10,71</b>	<b>1,59</b>	<b>0,48</b>
<b>Pourcentages LITTORAL</b>	<b>100</b>	<b>71,56</b>	<b>98,10</b>		<b>2,37</b>	<b>7,69</b>	<b>22,40</b>	<b>0,68</b>	<b>1,08</b>	<b>21,90</b>	<b>3,04</b>	<b>29,66</b>	<b>9,17</b>	<b>1,53</b>	<b>0,47</b>

**PIC 01**

**Score CPNT  
de la présidentielle**

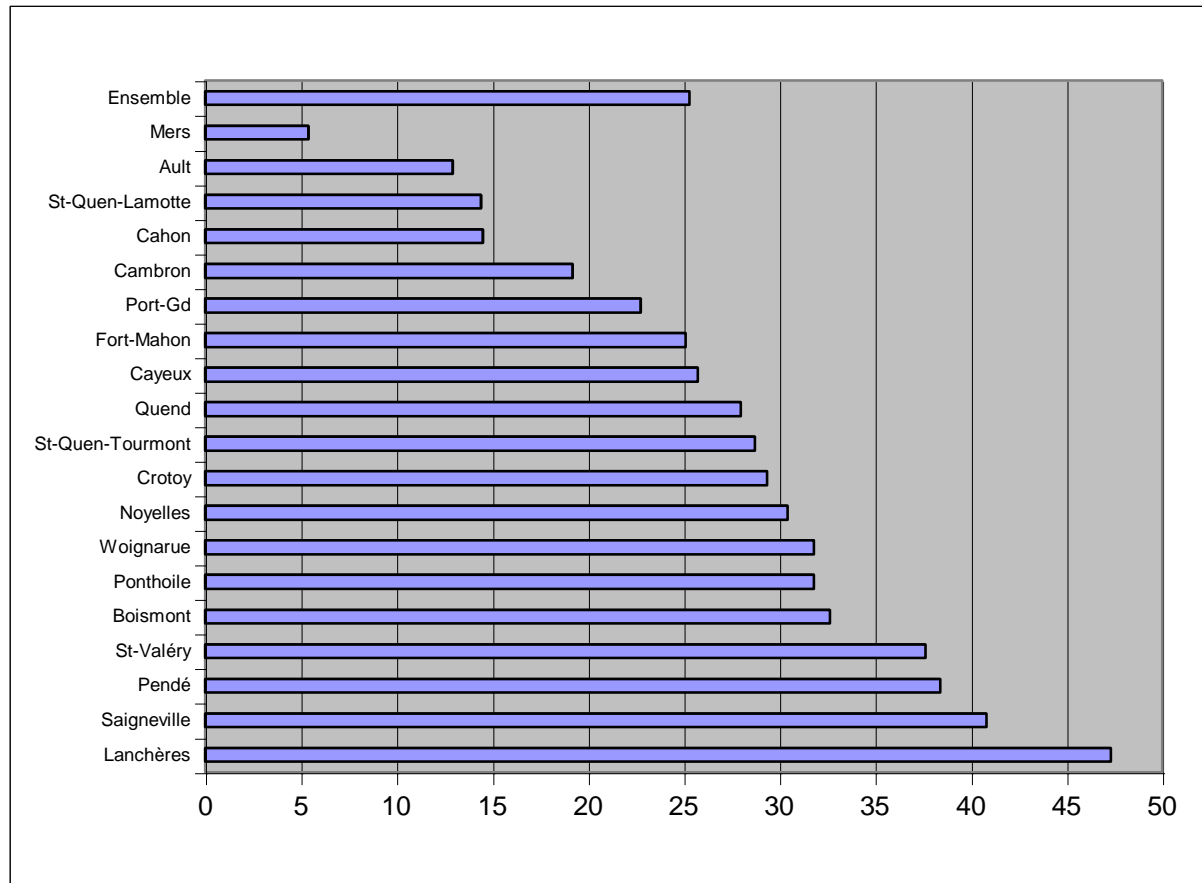
**29,11%**

<sup>1355</sup> Etiquetés UMP et divers droite.

Sur les 19 communes étudiées, CPNT réalise un pourcentage supérieur à celui de l'ensemble des cantons littoraux observés précédemment, alors que ces derniers étaient plus de sept fois supérieurs à la moyenne nationale. Avec 25,29% ses candidats arrivent en seconde position après ceux de l'UMP. La progression de Droit de Chasse se retrouve également, avec une légère accentuation (de 1,59% pour ces communes à 1,53% pour les cantons littoraux). Par contre, la participation au scrutin baisse de plus de deux points par rapport à l'ensemble du littoral.

On remarque surtout que les autres formations politiques obtiennent sensiblement les mêmes résultats à l'exception du PS, lequel perd ce que CPNT gagne.

### LE VOTE CPNT SUR LES COMMUNES DU SITE (en %)



L'ordre d'apparition observé pour la présidentielle n'est pas ici profondément modifié, en particulier aux extrémités, ce qui semble prouver une stabilité au niveau communal.

Certains fiefs du candidat Lottin progressent même, comme Lanchères qui dépasse les 45%. A l'autre pôle, la ville de Mers maintient un pourcentage à peine supérieur à 5%.

Le cas du Crotoy, qui a défrayé la chronique médiatique, poursuit son atypisme. Les scores de l'extrême gauche et du PCF y sont divisés par deux au regard des cantons littoraux, le PS et ses proches divers gauche subissent une forme de marginalisation à 12% pendant que CPNT dépasse largement sa moyenne de 3,39 points sur les cantons littoraux, 16,94 sur la Somme et 23,65 sur l'ensemble de la France

**RÉSULTATS PAR CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE : par ordre Droit de Chasse  
(et indication géographique en Picardie)**

<i>CIRCONSCRIPTION</i>	<b>Droit de Chasse</b>		<b>CPNT</b>	
	<b>Voix</b>	<b>%</b>	<b>Voix</b>	<b>%</b>
Somme 6 Plateau Picard (centre ouest)	992	1,96%	2586	5,11%
Somme 4 Ponthieu (ouest)	715	1,49%	6374	13,31%
Oise 1 Plateau Picard (centre)	675	1,41%	572	1,19%
Somme 3 Vimeu (ouest)	612	1,26%	7173	14,82%
Somme Amiens 1 (banlieue nord & ouest)	402	1,17%	1930	5,62%
Somme Santerre 5 (centre nord)	442	1,06%	2861	6,87%
Somme Amiens 2 (centre et banlieue sud)	282	0,72%	974	2,48%

**ANNEXE II**



**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE  
DÉPARTEMENT DE LA SOMME**

**ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE  
LES CHASSEURS DE LA SOMME**

**CAHIER DES CHARGES**

**Le 03 mars 2005**

## I.] CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de la loi chasse de 2000, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été rendu obligatoire pour chaque Fédération Départementale des Chasseurs.

En conséquence, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme, a entrepris un ensemble de travaux à même de constituer en la matière, un tableau de bord des indicateurs clefs. Par ailleurs, elle a pris l'initiative d'adosser son projet de schéma sur une connaissance plus fine de ses adhérents chasseurs. Dans ce sens, elle a opté pour les sciences sociales, en incluant une étude sociologique au volet de ses investigations, et ce afin d'orienter ses choix d'action à partir d'un savoir global quant aux caractéristiques socioéconomiques et démographiques des chasseurs du département, comptant parmi les principaux intéressés au schéma de gestion cynégétique.

Les résultats de ce travail auront pour finalité de mieux cerner un public peu connu dans ses dimensions sociales, afin de mettre en œuvre les mesures de gestion relatives à la pérennité des milieux, condition sine qua non du maintien de la faune sauvage. Pour ce faire, il a été jugé indispensable de dresser l'inventaire des profils de chasseurs.

Pour ce faire, elle a demandé à Monsieur Christophe Baticle, sociologue à l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens)<sup>1356</sup> de coordonner sur le plan scientifique les recherches et le travail d'un chargé d'étude. Celui-ci, en la personne de Céline Vaillant, étudiante en Master II « Sociétés Contemporaines » (Faculté de Philosophie, Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Picardie Jules Verne, Département de Sociologie, Parcours Ethnologie), réalisera la mise en place du travail.

Dans leurs différentes démarches, Monsieur Baticle et Mademoiselle Vaillant auront pour interlocuteurs à la F.D.C. 80 : Monsieur Jean Pilniak, Secrétaire Général, Madame Patricia Wallet, Directrice et Monsieur Christian Gricourt, Chargé de la Communication.

## II.] OBJET DES INVESTIGATIONS

L'enquête sera menée sur la base d'un questionnaire acheminé auprès de l'ensemble des adhérents chasseurs de la F.D.C. 80 via le « Picardie Chasse » de Mai 2005. Il s'agira de ce fait d'une approche quantitative, considérée comme essentielle à d'éventuelles prospections ultérieures que pourraient mener la Fédération, comme les chercheurs, y compris sur un plan plus qualitatif.

Ce questionnaire visera à répondre aux questions suivantes :

- Le portrait sociodémographique des chasseurs de la Somme ;
- Les territoires de leur exercice cynégétique ;
- Les aspects économiques de la pratique pour ces adhérents ;
- L'investissement physique individuel dans cette pratique ;
- Les principaux souhaits des enquêtés quant à la politique fédérale ;

Est annexé à ce cahier des charges le pré-projet de questionnaire, lequel sera discuté et retravaillé avec la F.D.C. 80. Le questionnaire final devant comporter au maximum 4 pages, il pâtira nécessairement de manques.

Le document final envoyé devra faire l'objet d'un accord en ce qui concerne, d'une part la réponse aux questionnements de la F.D.C. 80 et d'autre part les conditions méthodologiques, déontologiques et techniques de l'enquête sociologique, du ressort de l'université.

L'engagement de la F.D.C. tient dans la mise en œuvre des moyens physiques et financiers quant à la réalisation de l'étude : tirages, envoies et réception des questionnaires, courriers divers, photocopies et reprographie du rapport, téléphone etc.

---

<sup>1356</sup> Membre du Centre d'Études, de Formation et de Recherche En Sciences Sociales (C.E.F.R.E.S.S.), laboratoire du département de sociologie, dirigé par Nadir Marouf.

L'engagement de la partie universitaire tient dans la réalisation du questionnaire, ses améliorations éventuelles, la problématisation, la rédaction d'un rapport synthétique contenant les résultats des investigations tirées des réponses au questionnaire, le respect des principes déontologiques de la discipline à savoir : objectivité et rigueur dans la méthode, fidélité des commentaires aux données.

Sur la base du pré-projet de questionnaire, le temps de saisie minimal est estimé à une durée de 10 à 15 minutes par formulaire retourné. La saisie sera ainsi tributaire du nombre de questionnaires réceptionnés. L'objectif de 5 000 retours est visé, ce qui représenterait alors 1 250 heures de travail. Il conviendra donc d'adapter les prévisions en personnel en fonction du taux de retour réel et de la vitesse de saisie. La chargée d'étude, Céline Vaillant, réalisera une partie de ce travail de saisie à la hauteur de 2 150 questionnaires (du 15 juin au 12 août, soit 43 jours). Une moyenne de 50 saisies par jour est également visée. Le reste de la saisie sera réalisé par un personnel ad hoc au choix de la F.D.C. 80. Il conviendra de laisser à Céline Vaillant le temps de réaliser l'analyse des données, d'où la nécessité qu'elle interrompe la saisie au 12 août.

Les réalisations cartographiques devront faire l'objet d'un traitement à part, du ressort de la F.D.C. 80.

### III.] ÉCHÉANCES

Le questionnaire sera annoncé et introduit dans le Picardie Chasse du mois de mai 2005. Il est également envisagé une campagne de sensibilisation via la presse écrite et Radio Bleue Picardie.

Le rapport, sur le principe d'un envoi en mai, d'un retour pour le 31 du même mois et d'une saisie terminée pour le 12 août, devra être rendu pour le 26 septembre 2005.

### IV.] ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE DE L'ÉTUDE

La présente enquête s'inscrit dans une série de recherches menées par l'Université de Picardie quant à la pratique cynégétique, à savoir les travaux de Christophe Baticle, sous la direction des Professeurs Bernard Kaloara (U.P.J.V.) et Jean Copans (Paris 5), mais également les deux études portant sur les sites Natura 2000 littoral et arrière littoral picards, avec la participation de Claude Bouteiller. C'est la raison pour laquelle la composante scientifique du projet pourra utiliser, si besoin, les données et réflexions qu'elle a produites antérieurement et utilisera à des fins universitaires les résultats du présent projet.

L'état d'esprit qui fut celui des deux études précitées sera conservé pour l'efficacité qu'il a permis. Il se résume par ce passage de l'« Avertissement » au premier rapport (Natura 2000 Littoral Picard).

« Pour le chercheur, qui plus est non-chasseur, les enquêtes menées dans le cadre de cette étude ont représenté une situation très enviable, qu'il s'agisse de la disponibilité dont ont fait preuve les services de la Fédération des Chasseurs –qu'ils en soient à ce titre particulièrement remerciés-, de la participation active des personnes sollicitées auxquelles nous devons beaucoup, des soutiens multiples et divers que nous avons reçus –notamment du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde ou de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt entre autres- et enfin des bases de données disponibles ou produites grâce au lancement d'un nombre considérable d'investigations, y compris *via* une masse de questionnaires qui rendait précieuse la participation financière des établissements publics que sont la Direction Régionale de l'Environnement et le Conseil Régional de Picardie. En formant le vœu que cette livraison répondra à leurs attentes en matière de connaissance du milieu cynégétique, nous voudrions également insister sur la liberté d'action qui fut la notre tout au long de ce travail. »



## V.] BUDGET

La rémunération du chargé d'étude et du responsable scientifique comprendra :

- Pour la chargée d'étude : un traitement mensuel sous la forme d'un CDD de 3,5 mois (1 590€ (10 424 francs) / mois brut, identique au contrat PIC.02) ;
- Pour le responsable scientifique : un traitement mensuel sous la forme d'un CDD de 2 mois (1 590€ (10 424 francs) / mois brut, identique au contrat PIC.02) ;
- La prise en charge des frais de déplacement avec les véhicules personnels des intéressés et éventuellement des repas leur incombant, sur justifications, la saisie devant se faire pour la chargée d'étude à son domicile pour des raisons pratiques et d'efficacité ;
- Le remboursement des petites fournitures (papier et encre principalement) ;
- Eventuellement certains achats de documentation qui resteront à la F.D.C. 80 à la fin du contrat.

## V.] USAGE DES RÉSULTATS

Les données produites par l'Université de Picardie Jules Verne, avec et sur demande de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme, répondront à un double processus de rapprochement : d'une part la nécessité commune de disposer de résultats objectivement établis sur des règles rigoureuses et scientifiques ; d'autre part la réalisation de documents opérationnels et réflexifs : pour la F.D.C. 80 le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et pour l'U.P.J.V. les travaux de recherche quant aux significations contemporaines des pratiques cynégétiques.

En conséquence, la diffusion du rapport, marque d'ouverture réciproque entre scientifiques et instances cynégétiques, représentera la condition même d'une dynamique quant à réflexion sur la pratique. C'est pourquoi toute reproduction, partielle ou intégrale, devra faire l'objet d'un respect des règles élémentaires de la déontologie en vigueur dans le monde universitaire, à savoir :

- Respect strict des propos tenus sans extrapolation ni interprétation abusive ;
- Mise entre guillemets avec référencement lors de reprises textuelles, ou simple référencement de bas de page en cas de résumé directement inspiré par le rapport.

Christophe Baticle  
CEFRESS, UPJV

Signé par :

<b>Jean PILNIAK,</b> <b>responsable du dossier à la F.D.C. 80</b>
--

<b>Christophe BATICLE,</b> <b>responsable scientifique</b>
---

<b>Céline VAILLANT,</b> <b>chargée d'étude</b>
---

## ANNEXE III

### LA CHASSE, UNE CHANCE POUR L'EUROPE

Le débat sur la chasse serait-il devenu, en France du moins, un débat national ? Quelle cause, aujourd'hui, mobilise autant les passions et déchaîne plus les excès venus de toutes parts ? Quel sujet traverse autant les catégories classiques de la vie politique de notre pays ? Et, faut-il le déplorer jugeant que les enjeux sont finalement bien minces ou saisir l'une des occasions, -une des dernières, peut-être ? d'analyser les termes d'un conflit qui nous concerne tous.

La question : chasser ou pas ? trouve bien son écho dans les grandes interrogations de notre société. Au cœur de celle-ci se trouve le territoire, dans toutes ses dimensions.

C'est au nom d'une présence ancienne attribuant une sorte de droit d'antériorité, d'un travail, souvent réel, d'aménagement de l'espace et aussi du droit de la propriété privée, que les chasseurs légitiment leur pratique mais aussi l'exclusion de tout intrus, l'exclusion de l'autre. Pour contester cette présence, et peut-être en même temps permettre la leur, les anti-chasse dénie ces légitimités au nom d'une logique territoriale englobante, qui relie, non sans raisons, entre eux les lieux de chasse par les aires de migrations européennes, voire africano-européennes. À une conception continue du territoire, qui aboutit au localisme, s'oppose donc une conception réticulaire, à l'échelle européenne. Ainsi, la chasse est essentiellement un conflit territorial posé certes, selon des modalités contemporaines, mais qui en rappellent, dans leurs effets, d'autres. L'effondrement de la société européenne mise en place par et après la Première Révolution industrielle s'achève par l'affaiblissement de l'emprise paysanne et ouvrière sur les campagnes et cette tendance ne pouvait qu'exciter les convoitises pour l'usage et le contrôle de ces espaces qui s'ouvraient. Cela met, aussi, en cause l'ensemble des légitimités sociales comme celles du droit : laquelle, de la juridiction européenne et nationale, a force de loi ? Qui décide, quand et où il s'agit de chasse et quand et où il s'agit de braconnage ? Du coup, c'est toute la démocratie qui est interpellée par cette affaire, et pas seulement dans son fonctionnement, mais précisément dans ses principes.

Le contrôle des territoires n'est pas, non plus, indépendant des représentations que l'on peut s'en faire. Est alors sur la sellette toute la question de la relation de l'homme et de la « nature », vaste programme, mais qui, à peine élargie, interroge tous et chacun sur ce qu'il est dans le monde de même que sur ces relations aux autres.

Quel vertige, donc, pour un simple coup, fut-il de fusil... Car, le débat sur la chasse dépasse totalement ses aspects factuels, secondaires et assez insolubles il faudra bien le reconnaître, et devient un véritable enjeu social et d'essence politique à vrai dire, qu'il est tout à fait souhaitable de poser, et de régler, comme tel. Et il ne faudrait pas que, par aventurisme électoral ou par aveuglement idéologique, il nous soit confisqué. Un blocage dans l'alternative réductrice et appauvrissante d'un tout localisme ou d'un tout Europe serait la pire des choses qui pourrait se produire, si ce n'est pas un peu déjà fait.

Loin d'être fuit, la querelle de la chasse doit, au contraire, être l'occasion de donner à nos concitoyens l'occasion de prendre part à l'un des premiers débats sur ce que peut être, ou ne pas être, les bases d'une citoyenneté européenne au quotidien. Qui dit mieux ?

Or, il est à craindre que le meilleur jus n'ait pas encore été tiré et il est de notre devoir de tout faire pour qu'il le soit, car l'occasion est trop belle. La tâche risque, pourtant, d'être rude. À monde nouveau, problèmes nouveaux mais aussi, méthodes, réflexions et solutions nouvelles. Car à mettre partout des barrières, à opposer les uns et les autres, à radicaliser les plus tolérants, on dresse des frontières qui ne sautent que par une violence qui ne résout jamais

rien, au contraire. Et les faces à faces entre les chasseurs et leurs opposants pourraient, au fond, prêter à sourire comme autant de gestes d'un temps dépassé, si nous ne savions que l'affrontement pour l'espace peut alimenter les instincts humains les plus tragiques. C'est bien ici que se situe, peut-être, le seul intérêt humain de la construction européenne : apprendre à penser et à régler autrement, c'est-à-dire dans la paix et la raison, ce qui ne veut pas dire sans débat, les conflits territoriaux.

Et la démocratie consiste, précisément, à refuser ces fausses solutions pour réfléchir à la meilleure manière de vivre ensemble. La construction européenne est un événement majeur de l'histoire de l'humanité parce qu'elle offre l'exemple assez unique d'un continent assez volontairement en voie d'intégration. Comment articuler, donc, les régionalismes aux vues parfois un peu courtes et l'europanisme dont l'approche des problèmes peut sembler bien ignorante des réalités contingentes ? C'est dans cette voie, et cette voie seule, qu'il importe de progresser, par un appel à la raison et à la conscience et non en agitant les réflexes les plus primaires, d'où qu'ils viennent. La question de la chasse s'offre ainsi comme un véritable laboratoire de la construction européenne, non pas par le haut comme cela a été, jusque-là, largement le cas, mais par le bas, c'est-à-dire par les Européens eux-mêmes. Notre génération doit, impérativement, progresser dans cette voie pour produire, au bout du compte, une effective citoyenneté européenne.

Par l'autorité d'un travail de pédagogie, et non par le sentiment d'un arbitraire qui résonne comme une brimade, par l'honnêteté d'une démarche, réellement inspirée par l'intérêt collectif et non partisane, et dans la souplesse qui doit être celle du fonctionnement des grands ensembles territoriaux, on arriverait, sans doute, à démontrer aux Européens les plus sceptiques que l'aventure en vaut la peine ; qu'elle n'est pas la propriété de quelques-uns mais de tous et que tous y ont leur place ; que la dynamique européenne intègre et n'exclut pas et que c'est pour cela qu'on la veut.

Ce n'est pas le travail d'un jour ni d'un an. Mais Rome ne s'est pas faite en un jour non plus ! Et il faut se saisir ouvertement de toutes les manières de toucher les uns et les autres, ce qui semble, un minimum, être le cas de la question de la chasse aujourd'hui.

Inventer les nouvelles conditions d'un « vivre ensemble » à la hauteur des enjeux de la citoyenneté européenne n'est pas une petite ambition. Souhaitons que ce soit celle des principaux acteurs engagés dans cette affaire. Dans ce cas, nul doute qu'il faudra leur être reconnaissant d'avoir tant contribué à ouvrir les possibles de l'Europe de demain.

Olivier LAZZAROTTI  
Géographe,  
Université de Picardie Jules Verne,  
Amiens

## ANNEXE IV

### UNE NOUVELLE PERCEPTION DE LA CHASSE CHEZ CERTAINS INTELLECTUELS

Exemple d'un projet de texte pour Le Monde, par Philippe Cibois, sociologue, en 2000.

#### La Chasse : une passion respectable ?

La tentative de lynchage du député socialiste dans la Somme, les actions de commando, les déclarations hypocrites des représentants des chasseurs qui condamnent les violences physiques, mais qui les *comprennent*, les attaques grossières contre Dominique Voynet, tout cela fait que l'image du chasseur qui à cours aujourd'hui est celle d'individus sexistes, violents, stupides, dont la sauvagerie à l'égard des animaux n'est finalement que le reflet de leur sauvagerie à l'égard de leurs semblables. Il suffit pour s'en convaincre de tenter de faire de la randonnée pendant une période d'ouverture : la haine transpire dans les regards et le promeneur se sent plus proche du gibier que des prétendus humains qui le chasse. De plus, au plan politique, leur action s'appuie sur le conservatisme du sénat et le poujadisme provincial. Si la chasse est une passion, elle n'a rien de respectable puisqu'elle est fondée sur le plaisir de tuer, sur le réflexe ancestral mais aujourd'hui périmé du chasseur. Réflexe d'ailleurs immature puisque les chasseurs ne comprennent même pas que la préservation du gibier est leur intérêt.

Stop ! Si ce portrait est bien celui que les médias proposent, s'il est celui que les gens instruits partagent, et plus encore en Europe, en particulier dans les pays anglo-saxons où la chasse est beaucoup moins développée qu'en France, il présente le vice considérable de ne pas respecter le jeu démocratique.

*Mais pas du tout ! Les normes édictées par Bruxelles sont le fait d'une commission désignée par les gouvernements légitimes des pays européens, les lois nationales qui mettent la législation en conformité avec les directives européennes sont votées démocratiquement et ceux qui s'y opposent sont au contraire des opposants à la démocratie. S'opposer par la force à une loi votée c'est entrer en rébellion ouverte contre la loi, c'est se mettre hors-la-loi, c'est cela justement ne pas respecter le jeu démocratique.*

Avant le vote, il y a dans la vie démocratique le débat, et la condition préalable du débat, c'est la prise en considération de l'autre, le respect qui lui est dû. Nous en sommes loin dans le cas des chasseurs : nous avons du côté dominant des gens instruits, pour qui le rapport à la nature est fait d'urbanité, au sens moral et au sens culturel. Du côté des chasseurs nous avons des gens qui ne font pas le poids au point de vue intellectuel : des ouvriers, des commerçants qui sont d'anciens ruraux ou qui vivent dans un environnement rural et qui véhiculent toutes les horreurs, aux yeux des autres, des milieux populaires : machisme, anti-intellectualisme, goût pour la bonne bouffe, la chaude fraternité entre hommes. La vulgarité contre la distinction.

Le débat démocratique en France sera gravement vicié tant que l'on n'acceptera pas de respecter les chasseurs, quelques soient leur opinions et leurs pratiques. Il faut accepter de prendre en compte qu'il y a des gens pour qui la chasse est une passion, visiblement pour certains, de tous les instants, qui emplit leurs loisirs, mais aussi leur vie de tous les jours par la pensée ou la préparation du moment de chasse.

*Mais comment une telle passion, qui ne fait aucun doute, serait respectable puisqu'il s'agit de tuer ? Passion certes, mais passion morbide qu'il faut limiter autant qu'il est possible.*

Cher dominant, vous avez le droit de penser ainsi, et de propager votre croyance : vous n'avez pas le droit de l'imposer. Le droit de chasse est légitime : si vous ne le pensez pas vous devrez renoncer à l'élevage, à la pêche et dans la foulée à la cueillette. Pourquoi le végétal qui appartient à la nature n'aurait-il pas droit à moins de respect que l'animal ? Le respect de tout vivant est une conduite qui existe et qui vous interdit de vous débarrasser du moustique ou du moucheron. De ce fait, si le débat vis-à-vis de la nature existe, il n'est pas tranché et la passion du chasseur est encore tout autant respectable que la passion de l'artiste ou celle de l'ingénieur.

Respectons la passion des chasseurs, ne les condamnons pas pour une pratique de classe qui dégoûte les urbains bien élevés. Notons cependant qu'une telle attitude ne doit pas être purement morale mais qu'elle à un sens politique. Respecter les chasseurs, cela veut dire aussi ne pas s'appuyer sur une législation européenne faite par des pays où la chasse ne représente pas grand chose et faire accepter une saine

subsidiarité. La France à une spécificité historique, peut-être due à la conquête d'un droit de chasse à la Révolution. Si l'Europe n'est pas capable de comprendre cette situation, c'est l'Europe qui n'est pas démocratique et elle a besoin d'une réforme. Quant aux espèces sauvages, sont-elles du fait des chasseurs en voie d'extinction ? On demande à voir.

---

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>
---------------------------

<b>Remerciements</b>		<b>15</b>
<b>INTRODUCTION</b>		<b>16</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>		
<b>LA TERRITORIALITÉ DU CHASSEUR</b>		<b>20</b>
	<b>CHAPITRE I</b>	
	<b>EXÉGÈSE ET PROBLÉMATISATIONS :</b>	
	<b>quel objet derrière le gibier</b>	<b>21</b>
<b>I.]</b>	<b>LA CHASSE : une affaire importante contre toute attente</b>	<b>22</b>
A.)	Culture et hédonisme de la pratique : à l'origine était la pensée	23
1.)	Dangerosité, spiritualité et réflexivité de par la cynégétique : des grottes préhistoriques aux donjons seigneuriaux	25
2.)	Hauts-lieux et enseignes contemporaines : vivre, se battre et mourir chasseur	27
3.)	Les mots pour le dire : l'emprunte cynégétique dans la langue	30
4.)	Une étymologie révélatrice : aux origines de la chasse était l'espace ?	35
B.)	Un objet social total ? Une pluralité de modalités de pratique pour autant d'investissements sociaux	37
1.)	Les quatre grands modes de chasse définis par la loi de 1844 : un choix historique	38
2.)	Diversité des manières de pratiquer : dispositions sociales et cultures régionales	41
<b>II.]</b>	<b>CHEVAL DE BATAILLE ET TONNEAU DES DANAÏDES : les problématiques de la chasse</b>	<b>49</b>
A.)	L'héritage disciplinaire des angles d'approche	50
1.)	De l'éthologie aux théories de l'"espace vital" : agressivité et géographie	50
2.)	L'émergence d'une société des loisirs et du sport cynégétique : sociologie des activités de nature	53
3.)	Culture et patrimonialisation : l'ethnologie face à la demande sociale	55
4.)	De la légitimité à user de la nature : conflits et enjeux sociaux	58
5.)	Le chasseur électeur et l'attention de la science politique : en arrière-plan de la scène, la région	60
B.)	Les approches de la chasse : l'univers des possibles	64
1.)	Angles via les systèmes de représentations : le chasseur vu par la société	64
2.)	Angles via les modes de socialisation : la chasse regardée de l'intérieur	66
3.)	Quelques perspectives : une quête identitaire ?	68
	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>HISTOIRE ET TERRITOIRES : réalités et constructions d'une inscription temporelle</b>	<b>71</b>

<b>I.]</b>	<b>LA NATURE ADMINISTRÉE : ADMINISTRER LA CHASSE ? Une cristallisation historique de la territorialisation du droit de chasse</b>	<b>72</b>
A.)	Des modes de justification de l'intervention publique dans l'histoire de la chasse	72
1.)	Chasser selon les canons de la morale chrétienne : la soutane silencieuse	73
2.)	Chasser comme démarquage statutaire : entre gibiers nobles et territoires d'élection	76
3.)	Affirmer la raison d'une chasse encadrée, ou s'affirmer comme puissance tutélaire	84
4.)	Dangerosité sociale des porteurs de fusils : l'affirmation politique des classes frileuses	92
5.)	Protéger la nature commence par la protection de l'agriculture : le rebond des propriétaires face aux revendications paysannes	94
6.)	L'approche contemporaine : l'enjeu écologique et les nouvelles formes de zonage territorial contournant l'appropriation privée	99
B.)	Une cogestion cynégétique à la française : interactions et frictions avec la montée de l'écologie politique	103
1.)	Politique de l'environnement et environnement politique	103
2.)	De nouvelles frontières transnationales : des ensembles écosystémiques qui transforment jusqu'à la chasse	109
3.)	Une déclinaison locale de la révolution environnementaliste	110
<b>II.]</b>	<b>LA CHASSE AU DAHU : quand les "traditions" déclinent leur adresse</b>	<b>116</b>
A.)	Un plébiscite pour la "tradition"	118
1.)	La "normalité" du traditionnel : temporalité, spatialité, altérité	118
2.)	Les signifiés du signifiant "traditionnel"	120
3.)	Lieux et manières de faire : le poids de l'histoire	124
B.)	Construire une exceptionnalité de sens : parenté et région	130
<b>DEUXIÈME PARTIE LA TERRITORIALITÉ VILLAGEOISE</b>		<b>133</b>
<b>CHAPITRE I INTRODUCTION RÉTROSPECTIVE : recherche et chercheur Espace dans le projet – Projet dans l'espace</b>		<b>134</b>
<b>I.]</b>	<b>ORIGINES DU PROJET et contexte de la construction de l'objet</b>	<b>135</b>
A.)	Déambulations spatiales et circonvolutions mentales : usages de l'organisation territoriale et questionnements sur le sens	136
1.)	Archétypes villageois : les signes ont une histoire	138
2.)	Tourner la vie quotidienne : le film des circumambulations plainvilloises	142
3.)	Circulation et socialisation au travers du « tour du pays »	148
B.)	Un paradigme circumambulatoire ?	151
1.)	De l'appropriation des lieux à la construction imaginaire	152
2.)	Une pensée croyante à l'oeuvre : tour et retour sur le temps du parcours	154
3.)	Un indice moderne : les bornes	163

4.)	« L'air de la ville rend libre » : le tour de garde	166
B.)	La <i>gestald</i> du tour : une topique en trois mouvements	168
1.)	La procession d'Hermès à Hestia	168
2.)	Le cercle et le divin	170
3.)	Etre d'ici... habiter à... : le retour d'Ulysse ?	172

**II.] MATÉRIAUX : « Du territoire comme autoportrait » ou chemin faisant autour de l'objet** **179**

A.)	Apprentissage de la recherche et jeux scolaires : éléments explicatifs quant à une façon de regarder	180
1.)	Éléments de monographie : observation microsociologique et déformations villageoises	181
2.)	Une rencontre non fortuite : l'espace	184
3.)	Chasser le territoire : tâtonnements, réussites et échecs	186
B.)	Subvenir à ses besoins : instrumentaliser la commande ?	193
1.)	"L'indigène" et sa "communauté" : a priori universitaires face à logique institutionnelle	193
2.)	La stratégie du caméléon : rançon du succès et limites	195
3.)	Entre "communauté" et société ? Des terrains et des questions	199
4.)	Chasseurs dans l'entre-deux : objets et chercheurs en question	204

**CHAPITRE II** **207**  
**DANS LES INTERSTICES DU FINAGE : l'autochtonie**

**I.] LA FORÊT N'EXISTE PAS... tant qu'elle n'a pas été inventée. Exemple avec le massif forestier sans nom** **209**

La "passion" de la forêt **212**

**II.] ESPACES-JE, ESPACES-NOUS et jeux d'espaces en Picardie rurale : l'espace socialisant de la mémoire familiale.** **216**

A.)	Lisières sensibles sur des espaces pas si marginaux	216
1.)	Quartiers d'autochtonie et propriété foncière sur les "bas-lieux"	221
2.)	Chasser ou s'inscrire dans le territoire social	225
3.)	Un usage des investissements fonciers : la micro propriété symbolique	231
B.)	La lecture cadastrale : un exemple local	236
1.)	En bout de champ : "Le Chauffour" à livre ouvert	241
2.)	Le contexte de l'altérité : l'extension de la région parisienne	243
3.)	Une organisation cynégétique emprunte d'histoire et de rapports sociogéographiques	248

**TROISIÈME PARTIE**  
**AU PAYS DES CHASSEURS : UNE SOMME DE SAUVAGINIERS** **256**

**CHAPITRE I**  
**UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE : la "sauvagation" du département de la Somme et l'émergence d'un identifiant cynégétique** **257**



	<b>Introduction méthodologique.</b>	
	<b>Qu'est-ce qu'un chasseur : clarifier les méthodes de comptage</b>	<b>259</b>
<b>I.]</b>	<b>LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGINIERS dans un pays de chasseurs</b>	<b>263</b>
A.)	Les chasseurs de France : une lente érosion sur les trente dernières années	265
1.)	L'évolution des effectifs cynégétiques depuis 1981 : près de 2% de décréue annuelle qui masque une interruption récente de la décréue	265
2.)	Taux de pratique par département : la « France des différences » cynégétiques, du « désert » oriental aux bataillons sauvaginiers du Nord	265
3.)	La "cynégophilie" : une géographie du kaki	268
4.)	Les places fortes de la sauvagine : une France des marais et des grèves dynamisant les effectifs cynégétiques	272
B.)	Évolution et permanences : les regards tournés vers le ciel	279
1.)	La Somme : attractivité et localisme	281
2.)	Les chasseurs de gibier d'eau : près d'un adhérent sur deux dans la Somme, devenu premier département sauvaginier de France	286
<b>II.]</b>	<b>LA SOMME : un département cynégétique complexe</b>	<b>288</b>
A.)	L'évolution des effectifs dans la Somme : une décroissance quatre fois moindre à celle de l'ensemble national	289
B.)	Identité des titulaires d'une vignette fédérale : des hommes en provenance de 58 départements	292
C.)	Caractéristiques cynégétiques : la montée en puissance du grand gibier et le vieillissement des adeptes	295
1.)	Départements de la pratique : au moins 85% uniquement dans la Somme	296
2.)	Validations spécifiques : primat du gibier d'eau et du grand gibier	297
D.)	Un enjeu saillant autour du gibier d'eau : rapports et contre rapports face à l'incertitude	297
<b>III.]</b>	<b>LES CHASSEURS DES TRENTE COMMUNES les plus "sauvaginières" de France</b>	<b>301</b>
	<b>Introduction : la Situation démographique des communes du site : un "déclin" qui s'accroît sur la côte ; une inquiétante stabilisation en arrière du littoral</b>	<b>302</b>
A.)	La répartition communale : hétérogénéité même au sommet	303
B.)	Un effet NIMBY ? Quelle définition du jardin ?	310
	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>UNE SOCIOLOGIE DES PRATIQUANTS : portrait social des nemrods de la Somme et systèmes de représentations</b>	<b>316</b>
	Carte du département de la Somme	318
<b>I.]</b>	<b>VARIABLES IDENTITAIRES</b>	
	<b>Les chasseurs dans leurs dimensions sociologiques</b>	<b>319</b>
A.)	(...) Et par un prompt renfort ils furent 5 000 : les marqueurs sociaux	

	d'une rupture de banc	319
1.)	Des hommes de plus en plus âgés	320
2.)	Cursus scolaire et professionnel : le poids des origines agricoles et de la reproduction sociale	322
3.)	Habitat : une dominante rurale forte depuis l'enfance	326
B.)	L'initiation cynégétique : comment sont devenus pratiquants les derniers des Mohicans ?	330
1.)	« Porte carnier » : un passage obligé dans le rituel initiatique	330
2.)	Fratrie ? Phratrie ? Les ressorts de la grande « famille » cynégétique	331

## **II.] LA PRATIQUE CYNÉGÉTIQUE CONTEMPORAINE**

### **Les chasseurs en action de chasse**

**336**

A.)	Contextes de la pratique : l'inscription individuelle dans une pratique collective	336
1.)	Une priorité qui ramène au temps collectif (...)	337
2.)	(...) Même s'il peut se vivre individuellement	340
B.)	La faune : méthodes et prédilections giboyeuses	342
1.)	Faux nez et bruiteurs complices : le sauvage domestiqué	343
2.)	Dites-moi ce que vous aimeriez chasser... et je vous dirai ce que vous chassez	347
C.)	Les territoires : proximité et distances ; propriété et milieux	353
1.)	L'autochtonie en question : le poids des chiffres	354
2.)	Les inégalités foncières : retour sur l'échelle sociale	357
3.)	Superficie et surface sociale : un lien étroit avec le milieu pratiqué	358
4.)	Distances de chasse : un concentré de la trajectoire résidentielle	363

## **III.] INVESTISSEMENT DANS LA PRATIQUE ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES : les conceptions de la chasse**

**369**

A.)	L'économie de la chasse et les freins à la reproduction sociale du groupe pratiquant : les déterminants géographiques des coûts	369
1.)	Une variable de mobilité trompeuse : le véhicule destiné à la chasse	369
2.)	Le budget chasse annuel : un capital résidentiel	371
3.)	Le budget consacré à l'accès aux territoires	374
4.)	Les problématiques conflictuelles et la tentation d'interruption de la pratique	376
B.)	L'implication cynégétique : rôles et statuts pour l'accessibilité aux terrains	383
1.)	Être de quelque part et échapper au marché	384
2.)	Faire c'est être : travailler l'espace pour le marquer cynégétiquement	386
3.)	La presse : une ouverture qui ramène à la fermeture	391
C.)	Sociabilités et représentations sociales	393
1.)	La sociabilité au travers de la chasse : l'insertion des « gens du pays »	393
2.)	La sociabilité au sein de la chasse : la battue villageoise	394
3.)	Les représentations et la confiance en l'avenir : fonction de l'intégration locale	396
4.)	Les projections idéalisées et la perception de la réalité : le tabou commercial	404
D.)	Des enjeux politiques avérés mais antithétiques : plus de thèse ou plus de thèse ?	407
1.)	Maîtrise du temps, maîtrise de l'espace : les paradoxes des vases communicants (cachez ce territoire que je ne saurais voir...)	408
2.)	Le CPNT : champs du cygne ?	412

3.)	Les autres façons de faire de la politique locale	414
4.)	Les pierres d'achoppements persistantes : un Janus spatio-temporel ?	415

## **QUATRIÈME PARTIE LA VIE AU MARAIS ET LES DIRECTIVES EUROPEENNES 418**

### **Introduction (aux parties IV et V : le dispositif Natura 2000) 419**

A.)	Retour sur le cadre théorique : quand l'espace est naturel	419
B.)	Terrains des enquêtes côtières	423
	Carte du zonage Natura et de la présence cynégétique sur le littoral picard (PIC.01)	427
	Carte du site rétro littoral (PIC.02)	428
	Cartes d'assemblage des sites littoral et arrière littoral (PIC.01 et PIC.02)	429
	Cartes de la Zone de protection spéciale (ZPS) du littoral	431
	Schéma de l'organisation de la chasse en France et sur le secteur	433
	Carte des sites Natura 2000 en Picardie	434

### **CHAPITRE I LES NOUVEAUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES TERRITOIRES : Pratiques d'entretien des huttes de chasse et persistance des logiques d'usage 435**

<b>I.]</b>	<b>LES HUTTES DE CHASSE : un panorama de la présence</b>	<b>436</b>
A.)	La Somme, premier département français avec 15% des huttes du pays : plus de 2 200 installations en 2002	436
1.)	Loin de l'activité résiduelle, une pratique en augmentation sensible	438
	Carte des huttes de la Somme	441
2.)	L'histoire complexe du littoral picard : une conquête sur la mer	442
	Carte physique de la baie de Somme	443
3.)	Le Marquenterre avant la lettre : anthropisation séculaire et "Cynégétisation" des bas-champs	446
	Cartes des marais arrière littoraux et des propriétés du Conservatoire du littoral	448
4.)	La plus forte concentration sur les cantons littoraux : une « patrie des huttes »	449
B.)	Les installations des enquêtes : deux tiers de huttes privées	450
1.)	Méthodologie des enquêtes huttes d'intérieur	450
2.)	Les installations par commune	451
	Cartes des communes de l'arrière littoral	459
<b>II.]</b>	<b>LES TERRITOIRES CONVOITÉS : une zone humide d'intérêt mondial</b>	<b>460</b>
A.)	Caractéristiques spatiales et juridiques des territoires : plus de 25 km <sup>2</sup> de richesses écolo-cynégétiques	460
1.)	La nature de l'artifice : la richesse est dans la mare	462
2.)	Enjeux écologiques et logiques cynégétiques	463
3.)	Une légitimation à l'huile de coude : bénévolat, investissement et participation à l'économie locale	472
B.)	Ancienneté des installations : Les enjeux d'un débat sur la légitimité de la "tradition"	480
1.)	Dimensions historiques : des origines parfois récentes, signe d'une réalité	480

2.)	La « tradition » en question : un cache-sexe et un étui pénien	485
<b>III.]</b>	<b>LA GESTION DU TERRITOIRE PÉRIPHÉRIQUE : le poids des logiques agronomiques</b>	<b>492</b>
A.)	Les travaux d'entretien et le modelage du territoire : une forme d'occupation du territoire en guise de pré-ouverture	493
B.)	Les représentations du bestiaire et de la flore : une « autochtonie » rempart à l'invasion	497
C.)	Espèces ressenties comme « envahissantes » et représentations de l'utilité : le territoire idéal	506
<b>IV.]</b>	<b>ACTUALITÉS DES MODES DE GESTION CYNÉGÉTIQUES : le patrimonialisme des hauts lieux face aux zonages des bas-champs</b>	<b>509</b>
A.)	L'entretien des mares du Domaine Public Maritime : un enjeu à géométrie variable	510
B.)	L'extension des Zones de Protection Spéciale en Picardie : des lieux médians ? Cartes des Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) en Picardie	518 519
C.)	La pression cynégétique : le sanctuaire des chasseurs	520
	<b>CHAPITRE II</b>	
	<b>LA RÉSISTANCE DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS A LA « NATURALISATION » :</b>	<b>524</b>
	<b>Introduction</b>	
	<b>La propriété et Natura 2000 : de la circonspection à l'opposition</b>	<b>525</b>
A.)	Le territoire "menacé" : la grande peur de la nature naturalisée	526
B.)	Des préoccupations majoritairement tournées vers la chasse et argumentées par le droit de propriété	529
<b>I.]</b>	<b>DES ENJEUX SOCIÉTAUX PLUS MARQUÉS LOCALEMENT : une densité d'installations variable géographiquement</b>	<b>534</b>
A.)	Géographie de l'échantillon : densité des installations et taux de réponses	536
B.)	L'origine du territoire et le statut du répondant : le marché et la dévolution filiale des biens fonciers face à la socialisation familiale	538
1.)	Vocation cynégétique originelle des territoires : des huttes gérées de longue date	541
2.)	Implication des répondants : des chasseurs socialisés dès leur prime enfance	544
3.)	De nouveaux modes de socialisation à la pratique : les publications de la presse spécialisée	550
<b>II.]</b>	<b>LOCALISME ET ÉCLECTISME DES HUTTIERS</b>	<b>553</b>

A.)	Habitat et distance du territoire : plutôt des ruraux vivant à proximité	553
1.)	La commune d'enfance : davantage de néo-ruraux sur l'arrière littoral	556
2.)	Le « tour de hutte » : de l'espace proche au voyage	558
B.)	Une population éclectique et polymorphe : qui allie diversité de pratiques et capital social	560
1.)	Pied de hutte et pied à terre : l'indépendance et la retraite des enfants de la terre	562
2.)	Des révélateurs de l'investissement dans la pratique : le compagnon canin et les appelants	565
	Croquis des types d'attelages en mare de hutte	569
3.)	Quand les bêtes deviennent polluantes : les appelants et l'eutrophisation des marais	571
C.)	Orientations cynégétiques, aménagements de l'espace et « prélèvements » : utilité de la chasse et contestations de sa légitimité	576

### **III.] LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'OPINION ou le poids des variables sociales, familiales et géographiques 580 dans l'opposition à Natura 2000**

A.)	Caractéristiques physiques des territoires : des mares remaniées qui révèlent un investissement récent	580
B.)	Types de propriété : les craintes des classes populaires en marais communaux	582
C.)	Statut des propriétaires-gestionnaires : des héritages cynégétiques implicites ?	584
D.)	Caractéristiques socio-cynégétiques : le primat de l'initiation familiale, remplacé par celui de l'appartenance sociale	588
E.)	Orientations et investissement dans la pratique : une objection davantage territorialisée	594
F.)	Relation à la socialisation et à l'information : des lectures inattendues, en ville comme en zones rurales	597
G.)	Les qualités giboyeuses du territoire et ses évolutions : un facteur de nuances	598
	<b>Conclusions : biodiversité et "sociodiversité"</b>	<b>601</b>

## **CINQUIÈME PARTIE NATURA 2000 : HUTTES DE CLASSES ET LUTTES DE CHASSE 603**

### **CHAPITRE I CHASSER L'ESPACE : LES SANS TERRE 604**

#### **I.] « CHASSEURS DE BASE » : espaces communautarisés 605**

A.)	La population des ACDPM d'après les listings établis par associations : le fer de lance à la loupe	606
1.)	L'Association de Chasse du Domaine Public Maritime de la Baie de Somme : la résistance d'un symbole	606
2.)	L'ACDPM de la Baie d'Authie-Sud : une image Paris-Plage progressivement supplantée par la Baie des Ch'Ti	609

3.)	L'ACDPM du Littoral Picard-Sud : la plus forte décroissance chez les « chasseurs aux pieds nus »	612
4.)	L'Association des Chasseurs Propriétaires Huttiers du Hâble d'Ault : un chaudron social en forme de soupape d'échappement	615
5.)	Une fiche d'identité des chasseurs du DPM picard	616
6.)	Les « croyants et pratiquants » de Rue : « le meilleur canton de France »	618
7.)	La Société communale de la ville de Rue : une jumelle qui recrute large	620
8.)	L'identité des chasseurs de base sur l'arrière littoral	620
B.)	Constitution de l'échantillon : recherche de la représentativité optimale	621
1.)	Taux de participation : une volonté forte d'expression qui interroge quant au rôle cathartique de l'enquête d'opinion	622
2.)	Taux de réponse par type de question : un investissement qui s'exprime d'autant mieux avec les éléments biographiques	623
<b>II.]</b>	<b>LES APPRÉHENSIONS NÉES DE NATURA 2000 : une crainte massive dans la perception du dispositif</b>	<b>625</b>
A.)	Les représentations en mots : une boîte de Pandore	625
B.)	De l'opinion « initiale » à la condamnation « actuelle » : un glissement vers la radicalisation	626
C.)	Perceptions croisées : Natura 2000 et les stratégies reconstruites	634
D.)	La projection dans l'avenir : un optimisme contrarié	640
<b>III.]</b>	<b>PROFILS ET SOCIO-TYPES DES RÉPONDANTS : les hommes de l'ouest</b>	<b>647</b>
A.)	Identité sociale : les représentations et la réalité complexe d'une région ouvrière	647
1.)	Des hommes plutôt jeunes au regard de leurs congénères (...)	647
2.)	(...) Relevant plutôt des classes populaires (...)	648
	Carte des emplois ouvriers en Picardie	653
3.)	(...) Ayant vécu une socialisation cynégétique précoce	655
4.)	(...) Et pratiquant assidûment	657
B.)	Variables socio-cynégétiques : fidélité et ancienneté de la pratique	658
1.)	La sauvagine : une chasse très généralisée qui met les pieds dans l'eau très jeune, même sur l'arrière littoral	658
2.)	Les sauvagins du Domaine Public Maritime : combien de divisions ?	662
a)	La jeunesse des francs tireurs (...)	664
b)	(...) pourtant investis de longue date	665
3.)	Proximités familiales et géographiques des initiateurs : le cercle	668
4.)	La transmission du « virus » : quatre répondants sur dix devenus à leur tour des initiateurs	671
5.)	Accompagnateurs : sortie du cercle familial et nouvelle fratrie de pairs	672
6.)	Le compagnon canin : prétexte à la déambulation et zonages	673
C.)	Variables cynégétiques : le rêvé, le chassé et le mangé	675
1.)	Quêtes de gibiers : le migrateur identificateur du territoire	676
2.)	Prédilections giboyeuses : les canards de la colère	680
3.)	Gibiers chassés et gibiers convoités : le totem adulé	682
4.)	Devenir du gibier : de la consommation familiale au don	684
D.)	Autres lieux, nouvelles pratiques du territoire : autres façons d'occuper l'espace	686
1.)	L'association territoire-faune : petit gibier et migrateurs	687

2.)	D'ici ou d'ailleurs	691
3.)	Urbanité et ruralité : la prédominance des villages et des bourgs	694
4.)	Cadre géographique de la socialisation primaire : d'anciens villageois habitant des bourgs ruraux	695
5.)	D'ici et d'ailleurs	699

#### **IV.] SYSTÈMES DE VALEURS ET REPRÉSENTATIONS : 702** **une « tradition » vécue comme menacée**

A.)	La vocation de la chasse telle qu'on se la représente : les idéaux à l'épreuve de la réalité	702
1.)	Jeter l'éponge : la dernière réponse au sentiment de stigmatisation ?	704
2.)	Les démissionnaires potentiels : une minorité	706
B.)	L'attraction pour le grand littoral picard : un plébiscite	709
1.)	La chasse essentiellement ; la famille devant le paysage ensuite	709
2.)	Définition du territoire : un regard d'esthète néanmoins	710
C.)	La notion de « perturbation » : point nœudal du dossier	712
1.)	Les relations aux autres usagers de la nature : d'autres publics « problématiques » dans les utilisations de l'espace naturel	713
2.)	Expressions libres : des modes d'appréhension de l'étude	715

### **CHAPITRE II 723** **LES RESSORTS SOCIAUX DE LA LUTTE**

#### **I.] VARIABLES EXPLICATIVES DE L'OPINION dans la pratique 724**

A.)	Les représentations de Natura 2000 : des déterminants complexes, mais associant logiquement perceptions et opinion	725
1.)	La légitimité du dispositif : corrélée à l'opinion	725
2.)	« Une restriction de la chasse » qui explique l'essentiel de l'opposition	726
3.)	L'« opportunité politique » : une question qui divise	727
4.)	Une « concession aux environnementalistes » :	728
B.)	Dimension spatiale et logique proxémique : des variations par DPM et par distance d'habitat	730
C.)	La dimension temporelle : un effet « bain culturel »	735
D.)	Investissement et typologie des pratiques : une radicalité fonction des efforts consentis (...)	736
1.)	(...) Et de l'affectivité développée à l'endroit du territoire (...)	741
2.)	(...) A l'encontre des sécessionnistes	743
E.)	Entre idéaux et réalités : représentations et valeurs	745

#### **II.] VARIABLES EXPLICATIVES DE L'OPINION dans l'histoire sociale 748**

A.)	Identité sociale : le poids du capital culturel	748
B.)	Enjeux économiques et nouvelles concurrences pour l'alibi financier : entre poids comptable et folklorisation patrimoniale	754
C.)	Identité historique : du Vimeu Noir au Vimeu Rouge ; l'anarcho-syndicalisme et le communisme insurrectionnel	760

<b>PARTIE CONCLUSIVE</b>		
<b>LA POLITISATION DU TERRITOIRE</b>		<b>766</b>
	Un fief inégalé	768
<b>I.]</b>	<b>UN ENJEU POLITIQUE À NATURA 2000 : les voix des chasseurs</b>	<b>769</b>
A.)	De la fronde des sauvaginiens au parti national : historique d'un lien fondateur avec la côte picarde	771
B.)	La présidentielle de 2002 : une résurgence du ruralisme ?	777
1.)	Les spécificités du vote Saint-Josse : au niveau national, un électorat singulier	777
2.)	Au niveau régional : des résultats picards hétérogènes	779
3.)	Au plan local : une domination écrasante qui confère à la "jossie"	780
<b>II.]</b>	<b>TRANSFUGES ÉLECTORAUX ET POROSITÉS IDÉOLOGIQUES : les complexités d'une thèse poujado-frontiste sur un fief électoral</b>	<b>783</b>
A.)	La polémique du second tour : des liens statistiques incertains	784
B.)	Un ancrage idéologique différencié	790
1.)	Les voix de Diane dans la restructuration des ruralités françaises	791
2.)	La sociogénèse du mouvement : retour d'une pensée agrarienne	793
3.)	Mondialisation et relocalisation	795
C.)	Les législatives : lorsque l'extrême droite chasse sur les terres du CPNT	797
1.)	Spécificités du scrutin et recul sur les bastions : résistance littorale	798
2.)	L'épisode « Droit de Chasse » : la théorie du "siphonage"	802
D.)	Représentation du principe d'autochtonie et crise de la chasse en Europe : des questionnements territoriaux transnationaux	804
1.)	Un nouveau territoire de conquête : Strasbourg vers Bruxelles, en évitant La Haye	804
2.)	De la "perfide Albion" à la Toscane	805
3.)	Unité de temps pour un mode de sociabilité en crise	807
<b>III.]</b>	<b>L'APPROCHE SOCIOGÉOGRAPHIQUE d'un phénomène politique : le vote CPNT en baie de Somme</b>	<b>809</b>
	Introduction : des "traditions" opiniâtres	809
A.)	La dimension concentrique de l'expression CPNTiste sur le littoral picard et ses ressorts mythiques	812
B.)	La sociabilité orale comme méthode efficace de communication politique ?	819
C.)	La force de cohésion d'un vote provincial, culturellement déterminé ? Voter ou se situer	823
D.)	Pour une approche socio-territoriale de l'engouement en faveur d'une pratique identitaire distinctive	826
	<b>Conclusions : une explication sociopolitique à un phénomène</b>	



**géographique ? 831**

<b>IV.]</b>	<b>PYGMALION A LA CAMPAGNE : les territoires de la sociabilité rurale mobilisés par le parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions sur le littoral picard</b>	<b>834</b>
A.)	Quelles sociabilités pour quelles ruralités ? Les enjeux pour la société locale	834
1.)	L’imaginaire d’une sociabilité transclassiste : vote et conscience de classe	835
2.)	La sociabilité du « Crise, Progrès, Nous, Territoire » (CPNT) : ici et hier	838
B.)	Le retournement de la domination	848
1.)	La misère de la Somme : sociologie du déclin	848
2.)	Un fossé avec la culture dominante	851
3.)	Les stigmates : un sauvage de l’intérieur	853
C.)	Le totémisme des sauvaginiens	860
1.)	L’animal : entre principe classificatoire et identifiant qualitatif	861
2.)	Les enjeux identitaires	865
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>871</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>961</b>